

B2







Digitized by the Internet Archive in 2011 with funding from University of Toronto

HISTOIRE UNIVERSELLE

DB

L'ÉGLISE CATHOLIQUE



HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE, AUGMENTÉE D'UNE VIE DE ROHRBACHER, DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES, DE DISSERTATIONS ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1900

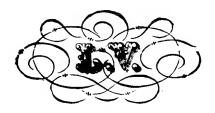
Par Monseigneur FÈVRE

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

Αρχή πάντων έστιν ή καθολική και άγια Έπαλησία.
S. ÉPIPHANE, l. I, c. v, Contre les Hérésies.
Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
S. AMBR., In Psalm. XL, n. 30.

TOME QUATORZIÈME

PONTIFICAT DE PIE IX



PARIS

LIBRAIRIE LOUIS VIVĖS

13, RUE DELAMBRE, 13

1901



PRÉFACE

Les idées comme les hommes ont leurhistoire. Vous les voyez naître et se développer dans les circonstances favorables ; elles rencontrent l'obstacle sur leur chemin, elles soulèvent autour d'elles l'objection ; et leur triomphe, après la lutte, n'a de durée qu'en proportion des éléments de vérité dont elles sont l'expression progressive et la victorieuse formule. La victoire du moment n'est donc pas tonjours la mesure de leur réelle importance. Si elles dominent le monde, elles en sont aussi trop souvent les esclaves ; et l'opinion publique, après leur avoir accordé une domination exagérée, les laisse ensuite retomber dans l'ombre comme un fleuve qui dépose dans son cours des débris enlevés par ses eaux

à un rivage étranger.

Le retour vers les doctrines romaines qui s'est produit en France depuis quarante années et qui vient de recevoir, au concile, son conronnement, offre, à un point de vue différent, un spectacle digne de fixer l'attention des hommes sérieux. Avant de dire toute notre pensée à ce sujet, nous éprouvons le besoin de protester de notre respect profond pour les convictions qui nous ont été si longtemps opposées. Une conviction, quand 'elle est sincère et réfléchie honore un caractère. En osant proclamer la nôtre, nous invoquions autrefois pour elle l'impartialité de jugement et d'appréciation que nous nous ferons toujours un devoir d'appliquer aux autres. Maintenant qu'elle a triomphé, rien ne sied mieux, dans le triomphe, que la modestie. Le temps des polémiques est passé. De nos jours, presque toutes les idées sont tour à tour devenues des faits, et la responsabilité qu'elles entraînent est trop grave pour qu'on les puisse traiter légérement. A plus forte raison, quand il s'agit de principes religieux et de vérités définies, devons-nous loyalement y conformer nos actes et dérouler toute la série des conséquences pratiques.

Depuiscent cinquante ans, la France n'étudiait l'histoire de l'Eglise que dans des ouvrages écrits sous l'influence du gallicanisme. La déclaration de 1682 était devenue l'expression officielle de la religion nationale; les souverains en avaient fait leur code, les théologiens leur mannel. La doctrine gallicane, sous ses trois aspects politique, philosophique, théologique, s'y était concentrée tout entière. Par une coïncidence qui semblait devoir assurer à jamais le triomphe de ce système, un homme s'était rencontré, doué de toutes les qualités qui distinguent l'historien, érudition patiente et laborieuse, jugement calme et modéré, joints à je ne sais quelle amabilité d'un styletoujours pur, toujours abondant, souple et fort, insinuant ou nerveux, suivant le sujet. Cet homme réussit à faire de l'histoire de l'Eglise le monument du gallicanisme. Son livre eut seul autorité en France. Les abrégés qui parurent reproduisirent sa doctrine, ses jugements, ses conclusions. Fleury fut

l'historien classique et comme le Tite-Live de nos grands séminaires.

Parallèlement à ce mouvement anti-romain dont la France fut le théâtre presque exclusif, la théologie et l'histoire, chez les autres nations catholiques, se développèrent dans un sens tout opposé. Les cardinaux Baronius et Bellarmin

PRÉFACE.

avaient ouvert la route. Sur leurs traces, une foule d'écrivains non moins remar quardes par la science et la logique que par leur dévouement au Saint-Siège, vengerent la papaute meconnue. Mais leur voix n'ent pas de retentissement chez nous ; leur parole n'y trouvait nulle sympathie, leur enseignement nul écho.

Deux grands faits avaient dominé la France : la royauté de Louis XIV, dont les splendeurs en eblonissant les yeux ne laissaient pas apercevoir les excès ; le jansenisme, dont les restrictions canteleuses, l'apparente austérité et la prétendue alfiance avec les plus grands hommes du xvii siècle, exercèrent une séduction d'autant plus dangereuse qu'elle paraissait plus légitime. Louis XIV avait cru devoir, pour les besoins de sa politique, lutter contre le pape. Le prestige qu'il exerçuit sur son époque était tel que la presque unanimité des évêques de 4 rance le suivit dans cette guerre. Toutes les armes dont l'esprit humain, représenté par les plus grands génies, pouvait disposer, furent mises au service du roi tres chretien contre le droit du Saint-Siège. On s'étonne, en etudiant de sang-froid cette phase d'un règne d'ailleurs glorieux, du degré d'animosité où fut portée la quer lle. Jamais, peut-être, la France ne fut plus voisine d'un schisme; il fallut toute la prudence du Souverain Pontife pour conjurer l'imminence du péril. Cependant le temps vint ou Louis XIV abandonna son propre ouvrage : il retira ses decrets hostiles au Saint-Siege. Les évêques de France adressérent au pape une rétractation formelle de tout ce qui s'était passé dans l'assemblée de 1682; et Bossuet fui-même, plus grand dans son désaveu qu'aux jours de ses triomphes, mettait fin a une polemique de vingt ans par les paroles si fameuses : Abeat quo liburrit ista declaratio.

Cer ent par croire que le gallicanisme, répudié par ses anteurs, avait cessé d'être. Le jansenisme le ressuscita. Il était par trop commode à une secte, tant de fois condamnée à Rome, de trouver sur son chemin une doctrine qui ruinait par le fondement l'autorité de Rome. Une alliance étroite se fit entre l'une et l'autre : leurs destinées s'unirent pour se prêter un appui réciproque et quand la philosophie de Voltaire eut tire la conséquence, imprévue, il est vrai, mais rigoureuse, de toutes ces réticences, de toutes ces dénégations, de tous ces amoindrissements de l'autorite, jansénisme et gallicanisme disparurent un instant avec tout le reste dans l'a-

bime des révolutions où le monde se précipita.

Ce fut alors que, sur les ruines des monarchies écroulées, pendant que le vicaire de Jésus-Christ, chassé de sa capitale par les armes de la République française, n'avait pas un toit où reposer sa tête, un philosophe chrétien, jeté lui-même par la tempête sur les routes de l'exil, reconstituait, dans des méditations solitaires, les sociétés européennes si profondément bouleversées. L'histoire à la main, il replaçait le Pape au sommet de la hiérarchie, et sa voix, retentissant au milieu des celats de la fondre, préparait pour l'avenir le triomphe des doctrines romaines. Le comte de Maistre inaugura en France leur retour. L'autorité des Souverains Pontifes restaurée au faite du catholicisme, telle était la pensée fondamentale de son fivre immortel : Du Pape. Chose étrange! Les révolutions qui détruisent tous les pouvoirs portent précisément avec elles la preuve la plus frappante de l'indispensable besoin du pouvoir pour les nations et pour les hommes. Leurs propres exces les condamnent et leurs victoires creusent leur tombe.

Ce ne fut pas cependant sans des luttes acharnées que les idées de M. de Maistre tirent leur chemin dans le monde. Des intérêts politiques, des préjugés d'éducation, des ressouvenirs amers, des arguments puisés aux traditions des parlements antiques vinrent se jeter à la traverse. Le génie militaire reprit contre les papes, au commencement du xix° siècle, les armes que lui avaient laissées le xyn° et il cut le malheur de pousser beaucoup plus loin une hostilité fatale. Ces cours de crise passèrent; mais les haines survécurent. Le gallicanisme se retrarcha dans l'arsenal de la législation et dans les polémiques des écoles. Des révolutions nouvelles vinrent apprendre, par des convulsions périodiques, que toutes les autorités sont solidaires; qu'en déconsidérerune, c'est décapiter toutes les autres; et que si l'on brise les liens du respect, on déchaîne tous les orages. Des hommes de la génération actuelle se présentèrent alors qui dirent franchement, sans détour comme sans ostentation: Soyons catholiques et pour cela soyons déve nés au Saint-Siège. Si tout s'écroule dans nos sociétés, que du moins la pierre

PRÉFACE. 3

immortelle de l'Église soit notre rempart et notre asile. Ces hommes avaient compris que ce n'est pas le temps de discuter avec le pilote quand le navire est en détresse. Ils avaient compris que l'Eglise est l'arche du salut, et que, pour se sauver avec l'Église, il en faut suivre le chel.

Il y eut dès lors une immense réaction en faveur de ce que nos adversaires ont appelé l'Ultramontanisme. Un homme dont la perte récente a été un deuil universel, l'abbé Rohrbacher, après trente ans de labeurs infatigables, refit l'histoire de l'Eglise, qui semblait avoir dit son dernier mot sous la plume de Fleury. D'autres écrivains dont les noms sont chers à la génération chrétienne de nos jours éclaircirent les nuages dont on avait cherché à obscurcir les illustres mémoires de Saint Grégoire VII, d'Innocent III, de Boniface VIII, de saint Pie V; réhabilitérent les institutions du moven-àge, en firent pénétrer le sens, découvrirent à toutes les intelligences les splendeurs de la liturgie romaine, et répétèrent à la France du xix^e siècle le mot de saint Remi au berceau de notre nation : « Adore ce que tu as brûlé. »

Nous même, dans la faible mesure de notre obscurité, nous avons voulu apporter un grain de sable à cette grande œuvre de reconstruction. Bellarmin avait été, depuis 1596, comme proscrit de France; nous avons ressuscité Bellarmin, le théologien en quelque sorte officiel de l'Église romaine. Rohrbacher avait consacré son histoire à la glorification de la Papauté; nous avons ajouté, à son travail, cent cinquante dissertations et nous devons maintenant le compléter.

Mais, dira-t-on, la sentence définitoire de l'infaillibilité, en arrètant la lutte, élève une barrière contre laquelle se briseront désormais tous les élans de la pensée gallicane: les catholiques n'auront plus qu'à choisir entre l'adhésion muette ou la révolte patente. Cette alternative clôt toutes les controverses.

Il s'en faut qu'une discussion soit tarie quand l'Eglise a parlé. Il est vrai, cette classe d'hommes que Bossuet appelle des esprits licencieux en éprouvent de la gêne, disons même du dépit; mais le penseur vaillant et désireux d'apprendre s'estime heureux d'avoir conquis dans la définition d'un dogme, un nouveau point d'appui; la lutte, il le sait, va se poursuivre sur un terrain plus sûr, ou plutôt le travail relativement stérile de la guerre, va faire place au labeur fécond de la paix. Le jour où Colomb aperçut l'Amérique, il priva la science d'un problème intéressant et capable entre tous d'entretenir et d'exalter le génie du calcul. Voilà ce que perdit l'esprit humain; en retour, nous gagnâmes un monde. La découverte de ce monde ne ferma point, certes, l'Océan aux navigateurs, le contraire arriva. Le mot de l'énigme cut une force magique; il créait dans l'avenir des millions de vaisseaux, creusait d'innombrables ports, ouvrait un nouveau continent à la civilisation de l'Evangile.

Le concile a mis un terme à des controverses qui agitaient le monde catholique depuis trois siècles : dans ce volume, nous racontons l'histoire de cette glorieuse conclusion. Depuis longtemps nous songions à entreprendre ce travail; nous avions même fait, en 1864, le voyage de Rome pour consulter le Saint Père sur l'opportunité d'un livre dont il devait être le héros. Dans notre pensée, l'histoire contemporaine doit s'écrire d'après la méthode de Raynaldi, par les monuments. De nos jours surtout où la diplomatie divulgue toutes les correspondances, où les fenilles publiques discutent chaque matin les questions posées par les protocoles de la diplomatie, le lecteur, si vous vous bornez à lui présenter des analyses de pièces et des impressions personnelles, éprouve rarement une satisfaction entière et se montre même volontiers incrédule. En ce qui concerne le Saint-Siège, à raison des méfiances qui l'entourent et des passions qui l'attaquent, il n'ya rien de mieux à faire que de publier ses œuvres; d'autant que, dans tous ces actes, ce que le Souverain Pontife défend, ce n'est pas, comme on l'a trop prétendu, la motte de terre, piédestal de son trône ; ce-sont, avant tout et après tout, les principes éternels de la vérité, de la conscience et de la justice. Dans l'espèce, il fallait donc présenter Pie IX comme digne vicaire de Jésus-Christ, exclusivement préoccupé des intérêts du ciel, et soucieux des affaires du temps, sculement par les liens qui les rattachent à l'éternité. Au cours de la conversation, Pie IX, pour nous faire comprendre sa pensée, prononça ces paroles: « De la diplomatie, je n'en ai pas; en toutes choses, je n'ai à garder et a faire prevaloir que l'Evangile, et allongeant le bras vers le Christ

place sur son prie-Dieu : « Mon fils, dit-il, voilà toute ma diplomatie. »

Nous avions done cerit l'histoire de Pie IX en laissant parler ses actes et par l'experience que nous avons de la décisive autorité d'une pièce authentique, nous avions, en quelque façon, versé, dans les premières éditions de ce volume, les Regesta du Pontife regnant. Ce travail, il est vrai, n'était pas complet : il ne pouvait pas l'être, puisque la mission de Pie IX n'était pas remplie autant qu'elle le sera par la grâce de Dieu. Maintenant Pie IX est mort: Leon XIII atteint la vingt-troisième année de son règne. L'Instoire s'est augmentee de faits nouveaux; la persécution en France s'est développée depuis vingt ans : elle met a jour une série d'attentats qui visent non seulement à la dechristianisation de la France, mais au triomphe de l'athéisme social. C'est le plus grave evenement de l'époque contemporaine. Des faits moins considérables, mais instructifs, se produisent en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Prusse, en Autriche, en Russie, en Amérique et dans les missions. Ce sera l'histoire de l'Eglise dans ses rapports civils et dans le rayonnement des œuvres qui émanent de sa propre initiative ou se perfectionnent par sa vertu.

Pour completer ce tableau, il faudrait étudier l'Eglise dans sa vie intérieure, dans le développement de sa discipline, dans les œuvres de science et de sainteté qu'elle produit : dire la renaissance des ordres religieux, raconter la vie des saints personnages, les apparitions de la Vierge et les pélerinages qui permettent de transformer le monde : nommer les hommes de doctrine et les œuvres illustres qu'a enfantées leur talent : suivre enfin de près le mouvement de réveil et de regéneration qui, partant du Directoire, aboutit, pour la France, à l'expulsion du gallicanisme et du jansénisme, pour le monde chrétien, au Concile du Vatican.

L'Eglise dans sa vie intérieure, sous le pontificat de Pie IX et de Léon XIII, telle est l'œuvre que nous voudrions absoudre et pour laquelle nous demandons à Dieu des années.

Nous attachons, pourquoi ne pas le confesser, à cette œuvre quelque importance ; nous voulons, du moins, lui assigner dans l'œuvre des restaurations

necessaires, une part de concours, une large mesure de dévouement.

En 1898, dans son opuscule sur l'*Etat-de l'Eglise en France*, l'abbé-de Lamennais, avait, d'un œil perspicace et d'une main ferme, tracé le programme que devait realiser un avenir prochain. Par ses controverses ardentes contre le gallicanisme, il avait ensuite ébranlé les esprits et comme préparé le terrain pour les constructions à venir. Joseph de Maistre et Louis de Bonald, avec moins de retentissement, mais avec une action plus judicieuse et par des doctrines qui devaient exercer, plus tard, une plus profonde influence, avaient aidé à l'œuvre de Lamennais. A partir de 1830, Lamennais tombé, J. de Maistre mort, et Louis de Bonald rentré dans le silence, des hommes se rencontrèrent qui mirent tous la main a l'œuvre commencée. Le cardinal Gousset fit, au rigorisme jansénien et au gallicanisme épiscopal, une guerre triomphante. Dom Guéranger combattit l'erreur du particularisme liturgique et nous ramena à l'unité de la prière traditionnelle. Charles de Montalembert, le P. Lacordaire, Louis Venillot, Dominique Bonix, les évêques Parisis, Pavy, Pie, Plantier, Freppel, chacun par une œuvre propre, contribuérent, qui à la renaissance de l'éloquence sacrée, qui au rétablissement du droit canonique et à toutes les œuvres pressantes de l'apologie. Toutefois, et tout en louant, comme il convient, ces vaiflants athlètes, cette œuvre de renovation n'est point encore à son terme. La consigne de l'heure présente, c'est de rétablir dans toutes nos églises le régime du droit pur, et de restaurer les études ecclésiastiques, condition nécessaire à la restauration du droit.

Lebronius. Van-Espen, Eybel, Tamburini, le Synode de Pistoie et, de nos jours, quelques éveques gallicans, nonobstant la bulle dogmatique de Pie VI, qui avait condamne les opinions erronées, voulaient soutenir que le pouvoir du Pontife Romain sur les autres sieges épiscopaux n'était pas ordinaire, mais seulement extraordinaire, réduit en cas d'extrême nécessité, borné à l'inspection, tout au plus a la direction : qu'il n'était pas épiscopal, mais seulement primatial, parce que la primante s'étendant à toute l'Eglise, si elle jouissait du pouvoir vraiment épis-

PRÉFACE. 5

copal, il s'ensuivrait d'après eux que le Pape serait l'évêque universel et unique : qu'enfin le pouvoir du Pape, fût-il ordinaire et épiscopal, n'était pas immédiat,

mais devait s'exercer seulement par l'intermédiaire des pasteurs.

D'après la théorie gallicane, le droit divin selon lequel l'évêque serait l'unique juge de sou diocèse, est tellement absolu que, sauf le cas de grave confusion et de grand désordre, le Pape n'avait pas à s'immiscer dans les affaires du diocèse. Hors ce cas, presque chimérique, si le Pape intervient, disaient les gallicans, il réduit le diocèse à l'état d'un pays de mission et l'évêque à la condition de Vicaire Apostolique. D'où l'adage à l'en-contre Quidquid potest Papa in Ecclesià, potest episcopus in diacesi: adage qui, pris à la lettre, supprimait pratiquement la Chaire Apostolique. D'où la pratique d'arbitraire et d'absolutisme qui, secluso jure canonico, faisait autrefois, et fait encore trop souvent, la règle des administrations diocésaines. Pratique et adage que le Père Ventura qualifiait ainsi : « Révolte à l'égard du Pape, servitude à l'égard du roi, despotisme à l'égard des curés. »

Ces prétentions, déjà condamnées par la Bulle Auctorem fidei, étaient contraires à l'Evangile, à la tradition, aux définitions des Conciles et à la pratique du Saint-Siège. Le Tu es Petrus, le Pasce oves, le Confirma fratres, le Quodennque solveris, sont les titres d'institution d'une monarchie. Les Pères et les Coneiles, d'un commun accord, se sont empressés à l'envi d'appeler le Pontife Romain, le Prètre des Pères, le Père des Pères, l'Evèque des Evèques, l'Evèque universel : tellement que la faculté de Théologie de Paris, dès 1413, infligea la note d'erreur à la proposition contraire. Le quatrième Concile général de Latran et le Concile œcuménique de Florence avaient particulièrement défini que le Pape a le plein pouvoir de paître, régir et gouverner l'Eglise universelle. Aussi les Papes, sans attendre ces définitions, avaient-ils agi dans tous les siècles, conformément aux paroles de Bossuet : « Tout est soumis aux clefs de Pierre, tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux... à Pierre il a été recommandé de paître et de gouverner les petits et les mères, et les pasteurs eux-mêmes, pasteurs à l'égard

du peuple et brebis à l'égard de Pierre. »

Pie VII, en souscrivant le concordat de 1801, n'avait donc pas entendu supprimer le droit ecclésiastique. Sans doute, il avait, par les dix-sept articles du Concordat, dérogé, de son autorité souveraine, aux stipulations de ce droit ; mais en souscrivant ces dix-sept dérogations, il maintenait le reste, et quand le gouvernement astucieux du premier Consul voulut joindre au Concordat les Articles organiques, le Saint-Siège ne cessa et n'a jamais cesse depuis de protester contre cette adjonction subreptice. Le bon seus, la raison, le respect. la conscience voulaient donc, sous le régime concordataire, qu'on s'appliquat à greffer sur les dix-sept articles stipulés, tout le régime non abrogé du droit canonique. Il n'en fut pas ainsi. On agit comme si le Concordat avait biffé le Corpus juris, et, à la place d'un régime de droit, on installa un régime ex informatà conscientià, c'est-à-dire de conscience bien ou mal informée, qui òte au prêtre-sa-personnalité juridique et ne laisse debout que l'évêque. Ce coup d'audace, bien vu du gouvernement, ne s'accomplit pas sans réclamations; il n'a pas mainteuu sans abus, parfois excessifs, ses bénéfices d'arbitraire. Toutefois, le Saint-Siège, saisi des plaintes du clergé, *toléra* cet état de chose. Il faut ajonter que cette tolérance n'est qu'une tolérance et qu'elle ne s'accorde guère que ad duvitiam cordis, motif de concession qui ne pouvait longtemps se maintenir.

A partir de 1830, le mouvement de régénération qui travailla et emporta bientôt les églises de France, ébranla ce régime. Les Conciles provinciaux, qui se tinrent à partir de 1849, sont tous très explicites sur les droits du Pape, formels sur la nécessité de l'étude du droit et sur la rénovation des études cléricales. Il est vrai qu'on n'a pas tiré, de ces Conciles, toutes les conséquences pratiques, et si l'on a maintenu à peu près partout ce qui regardait les prètres, il s'en faut qu'on ait établi, dans tous les séminaires, un cours de droit canon. Mais le Concile du Vatican, définissant les caractères de la primauté, il suit, de ces définitions, que le droit pontifical est le vrai droit épiscopal, que le premier droit d'un diocèse c'est le droit canonique, et que l'enseignement de ce droit dans les séminaires, son observation dans les évêchés, sont de rigueur. La négligence du

droit canon, qui n'était, avant la définition du Concile, qu'une négligeuce peu

respectable, scrait desormais un oubli qui cadre avec une hérésie.

Nous n'entendons tirer de la aucune conséquence désobligeante pour personne. Mais nous croyons très fermement que la réforme du clergé français, réforme si heureusement commencée de nos jours, ne s'achèvera que par le retour pur et simple à la discipline du Concile de Trente, telle qu'elle a été développée depuis par les décisions des Congrégations Romaines, sous la sanction du Souverain Pontife.

D'autant mieux que le Concile du Vatican, après avoir défini les caractères de la primante pontificale, déduit de cette définition la nécessité de la subordination hiérarchique et de la vraie obéissance, non seulement en matière de foi, mais en matière de discipline et de gouvernement, nécessité qui incombe à tous, dit la Constitution Pastor wternus, « pasteurs et fidèles de tous rites (Arméniens, Grecs, Ruthènes, Cophtes, etc., et de toute dignité (patriarches, archevêques), aussi hien chacun individuellement pris que tous ensemble, » On ne pouvait poser, d'une manière plus explicite, la nécessité du retour au droit, et, en ajoutant que telle est la doctrine a quà, salvà fide et sulâte, nemo deviare potest, on ne veut plus que l'esprit particulier, l'amour-propre ou l'inertie puissent se retrancher derrière les mille subterfuges du gallicanisme.

Cette déclaration était nécessaire, parce qu'il ne manquera jamais de gens pour restreindre à l'union dogmatique l'union nécessaire avec le Saint-Siège. Opinion fausse et pernicieuse qu'il est nécessaire de proscrire, dit Mgr Barthélemy d'Avanzo, évêque de Calvi, parce qu'elle ruine l'unité catholique, laquelle dépend de l'obéissance au Souverain Pontife, nou seulement comme maître suprême des choses de la foi, mais comme suprême gouverneur dans les choses de la discipline. La déclaration Vaticane est, d'ailleurs, copiée sur la confession de foi qui fut proposée par Clément IV à Michel Paléologue, en 1267, et présentée, par cé même empereur, au Souverain Pontife Grégoire X, au deuxième concile œcu-

ménique de Lyon en 1274.

Nous terminerons donc en disant, au risque de nous répéter, que le retour au droit canonique et la restauration canonique des études cléricales sont à l'ordre du jour de la Providence. Par là commencera notre rénovation sociale, par là s'achèvera notre rénovation religieuse. Qu'on veuille bien ne pas l'oublier: Le salut ne vient que de Dieu, et Dieu ne nous en confère la grâce, qu'autant que nous voulons mettre en usage les moyens nécessaires à l'obtention d'un si grand bienfait.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DF

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE QUATRE-VINGT-DOUZIÈME

DE 1852 A 1872

L'Eglise oppose à la Révolution le Pape Pie IX, I Immaculée-Conception, le Syllabus et le Concile ; le Monde oppose à l'Eglise les idées révolutionnaires qui aboutissent à la corruption, à la guerre, à l'invasion et à la Commune.

Jugement de Dieu sur le monde dévoyé et corrompu par la Révolution

Lorsque les Israélites gémissaient en captivité au pays des Chaldeens, la parole de Dieu se lit entendre à Ezéchiel, prêtre, tils de Buzi, près du fleuve Chobar. Dans la première de ses visions, un vent de tempête qui venait du nord, mit à portée de sa vue une grosse nuée tlamboyante, au milieu de laquelle était une « roue à quatre faces ; au centre de la roue un fen ardent ; et à ses quatre faces, quatre animanx dont chacun avait la ressemblance d'un homme et élincelait de toute part. Sur la têle de ces quatre animaux, reposait le lirmament, ct sur le firmament un trône, où était assis le Fils de Dieu dans toute sa gloire (1). » L'abbé Chiarini, dans ses Fragments d'astronomie chaldéenne, démontre que cette vision majestueuse est l'image de l'univers, racheté et gouverné par Jésus-Christ; l'Eglise, dans la Liturgie (2), dont les prières déterminent la loi de nos croyances, lixe mieux encore le sens de cette vision en l'appliquant aux Evangélistes, qu'elle reconnaît dans les figures du lion, du bœuf et de l'aigle. Quoi qu'il en soit, voici ce qui suit dans Ezéchiel: « Ayant vu ces choses, je tombai le visage en terre. Or j'entendis une voix qui me dit : Fils de l'homme, je vous envoie aux enfants d'Israël, vers les peuples apostats, qui se sont éloignés de moi. Les enfants et les pères ont violé jusqu'à ce jour mon alliance. Ceux vers qui je vous envoie sont des hommes d'un front dur et d'un cœur indamptable. Vous leur direz donc : Voici ce que dit le Seigneur-Dieu. Pour voir s'ils écouteront entin et s'ils cesseront de pécher, car c'est un peuple qui m'exaspère. Vous, Fils de l'homme, ne les craignez point, n'appréhendez point leurs discours; parce que ces hommes qui sont avec vous, sont des incrédules et des rehelles, et que vous habitezau milieu des scorpions... Alors, j'eus une vision: Tout d'un coup, une main s'avança vers moi, tenant un livre roulé; elle étendit derunt moi ce lirre, qui était écrit dedans et en dehors, et on y avait écrit des lamentations, des chauts poétiques, et des anuthèmes (3). »

Dans le gouvernement temporel de Dieu, c'était une loi de la Providence, de faire immédiatement sentir à la synagogne les effets de sa justice. Fidèle à Jéhovah, la synagogue, recevait aussitét ses bénédictions. Le peuple de Dien voyait couler, parmi ses tribus, des flots de lait et de miel ; chacun vivait en paix des fruits de sa vigne et à l'ombre de son liguier. Intidèle à Dieu, la synagogue éprouvait sans délai ses vengeances : un soleil d'airain dévorait les campagnes d'Israël ; sur une tige sans vigueur múrissait à peine un maigre épi ; la vigne pleurait; l'horizon politique se convrait d'orage, et, par la prévarication ou l'avidité des conquérants, l'épée de l'Assyrien, du Perse et du Romainaccourait lour à tour pour châtier les fils de Jacob. Ce qui était loi particulière pour la synagogue, est pour les peuples chrétiens une loi générale. Dien ne peut pas envers les peuples se montrer patient pares qu'il est éternel: il ne peut rendre aux peuples comme peuples, dans son éternité, ni le châtiment, ni la récompense. Il faut donc qu'en ce monde il les atteigne, soit pour les bénir, s'ils sont justes, soit, s'ils sont prévarienteurs

pour les châtier.

Après la cliute de Rome, convertie depuis Constantin, mais toujours prévaricatrice, et à la fin punie, l'Eglise avait convertiles peuples barbares. De ces peuples, l'Eglise avait formé des sociétés chretiennes, et, par l'ensemble de ces societés nouvelles, s'était formée la chrétiente. Sous la principauté de la Chaire Apostolique, par la lumière et l'impulsion de la grace, la republique chrétienne s'était unie à Dieu et à lesus-Christ, L'Europe s'était constituée d'après le principe surnaturel et sur le modeleque lui avait jusqu'à un certain point, fourni la sainte Eglise. L'Eglise était, par la religion révélée, la règle dogmatique, morale. sociale et polique des nations. Le saint Empire était le bras armé de l'Eglise, Chaque souverain était un chrétien constitué en dignité pour aider, pur le glaive et la main de justice, au salut de ses frères. Les nations vivaient dans une sainte confraternité. Il ne faudrait pas s'imaginez que, parsuite, tous les hommes étaient tidéles, et qu'il n'y avaitpoint de nations coupables. Alors, comme anjourd'hui, comme toujours, il y avait d'indignes chrétions et d'indignes peuples. S'ils eussent été lidèles. Dieu cut su les combler de bénédictions temporelles : mais, des qu'ils prévariquaient, son bras n'était point raccourci et ne tardait guère à les atteindre. La guerre, la poste, la famine, l'esclavage à temps on à perpétuité : telles étaient les principales punitions da code pénal de la Providence.

L'Europe, toutefois, généralement fidèle au principe premier de la Rédemption, avait poursuivi sa carriere sainte, tantôt punie, plus souvent comblée de bénédictions. Au XIV siècle, des événements fâcheux introduisaient des principes de division. A partir du xvr siècle, ces principes de division s'accentuent davantage et penetrent même, d'abord, dans les idées et dans les mœurs par la renaissance : ensuite dans l'ordre religieux par le protestantisme : plus tard, dans les institutions politiques par le césarisme ; entin ces principes de ruine radicale et d'inévitable dissolution s'infiltrent, par le philosophisme, jusqu'à la base des choses humaines. Peu a peu l'Europe chrétienne se démolit, bien que les choses, en apparence, restent tenjours dans les memes formes. Tant de ruines morales ne devaient pas tarder à se traduire dans l'ordre matériel. En 1789, la Révolution française synthétise tous ces éléments destructeurs et prétend les ériger en code d'un monde nouveau, c'est-à-dire, antichrétien ses premières fureurs tombent sur le derzé qu'elle déponille de ses biens et de son pouvoir politique. Cette ruine effectuée. elle porte sur l'Eglise une main sacrilège et

prétend donner à cet établissement surnaturel une constitution civile ; d'attentats en attentats, elle prend les biens des citoyens, la couronne et la tête de Louis XVI, et, sur ces débris accumulés, érige une guillotine triomphale, seul organe définitif de son gouvernement.

Les gouvernements, qu'on a vus depuis, ont, la plupart, prétendu régner en gardant le principe de la Révolution, sauf à en éliminer le crime. L'Eglise asservie ou exclue, en attendant qu'on l'extermine, tel est le premier article de leur charte. Cette exclusion faite, ils entendent bien régler, eux seuls, d'une manière souveraine, la condition athée de la société et du pouvoir. Le travail du pauvre exploité par l'égoïsme du capital, la propriété minée par l'agiotage et par le haut domaine de l'Etat, le mariage réduit à la condition de contrat civil, l'instruction et l'éducation de la jeunesse appartenant à la société plus qu'à la famille, l'Eglise et ce qu'ils appellent la police des cultes relevant du pouvoir lemporel, l'Etat politique personnitié dans un consul, dans un roi constitutionnel on dans un César, enlin la société, unique et omnipotente, organisée de manière à contenter toutes les passions de l'homme : tels sont, dans leurs éléments principaux, ce qu'ils entendent par la Révolution, la sécularisation de l'Etat et le progrès du monde. Or, cette société, c'est la société hostile à l'Eglise, emmemie de Jésus-Christ et de Dieu : c'est la société dont l'organisation est un blasphème, dont la vie est un crime ; c'est la société mettant à la place du vrai Dieu, comme au temps de Balthasar, des dieux d'or. d'argent, de fer, de bois et des biens périssables symbolisés par ces faux dieux : c'est la société buyant, avec les vases du temple, dans les orgies de la débauche, jusqu'à ce qu'une main invisible vienne graver sur la salle du festin: Mané. Thécel, Phacès: sentence prophétique d'une société qui tantôt périt par sa propre dissolution, tautôt tombe sous le glaive des anges exterminateurs.

Et ces catastrophes, annoncées dans les prophétics d'Ezéchiel, sont prédites aussi par les voyants de la nouvelle loi. Joël avait écrit: « Dans les derniers temps, dit le Seigneur, je répandrai de mon esprit sur toute chair; et vos tilsel vostilles prophétiseront ; et vos jeunes gens verront des visions et vos vieillards songeront de célestes songes (1).» Saint Pierre qui cite ces paroles dans son discours de la première Pentecôte, les applique à l'avènement du christianisme, mais par les détails qu'il en donne, il les applique également aux derniers temps : « Des prodiges au ciel, des signes sur la terre, du sang, du feu, des vapeurs de fumée, le soleil couvert de ténèbres. la lunc en sang : » tels sont, d'après Joël et saint Pierre, les pronostics du grand et manifeste jour du Seigneur. C'estaux événements

surtout à montrer quels seront ces derniers temps dont parlent le prophète et le prince des apôtres. Cependant que voyons-nous? Dans les multitudes, surtout parmi les pieux fidèles, un grand souci de savoir si le ciel découvre les secrets du temps et les mystères de l'avenir ; dans le sanctuaire, une foule de qui se produisent, une loule de voix qui s cèvent, des signes, des apparitions, des prophéties. Des signes dans les éléments et dans les personnes, le torrent des Carceri de saint François d'Assise, le débordement du Tibre, la fontaine intermittente de Darbres, près Viviers, une Fata Morgana dans le pays de Posen, des tremblements de terre, l'extatique de Kaldern, la patiente de Capriana, une stygmatisée près de Naples ; des apparitions du Christ dans la croix de Migné, dans le scapulaire de la passion, dans les hosties sanglantes de Vrignes-au-Bois, dans les larmes versées par le saint Ciboire d'Allonville, près Amiens, la sueur de sang d'une statuette de l'Enfant-Jésus, à Basi, en Italie ; des apparitions de la Vierge dans la médaille miraculeuse, à la Salette, près de Grenoble, à Obermauerbachen Bavière, à Ceretto en Toscane, à Lourdes près Tarbes, à Pontmain, diocèse d'Evreux, et à Rome, des apparitions des saints, d'André Bobola à Vilna, de la vénérable Vénérini à Rome, le prodige de la statue de saint Dominique à Suriano en Calabre, le prodige d'une àme du Purgatoire dans un couvent de Belgique : des prophéties proprement dites de sainte Hildegarde sur le Saint-Siège; de sainte Gertrude, de Marie Alacoque et de la mère Marie de Jésus sur le Sacré-Cour : de sainte Catherine de Sienne sur le triomphe de l'Eglise : de saint Vincent Ferrier sur les apôtres des derniers temps ; du V. Grignon de Montfort sur l'exaltation de la Sainte-Vierge; de saint Léonard de Port-Maurice sur l'Immaculée-Conception : d'Anna-Maria Targi sur Pie IX : de Jean-Baptiste Viannay sur les malheurs de Paris ; et, à côté de ces prophéties. sur lesquelles l'Eglise a prononcé d'aufres prophéties, non encore canoniquement vérifiées, prophéties de Barthélemy Holzhausser, de la sœur de la Nativité, du P. Nechtou, de la sœur Marianne de Blois, d'Anne-Catherine Emmerich, d'Elisabeth Canori-Mora, de l'abbé-Souffrant, de Marie Lafaste, de la sœur Rosa-Colomba, du P. Bernard-Marie Clauli, de Maria-Antonia del Senor, de la mère Alphonse-Marie de Niederbronn, de Marie Dubourg et de Madeleine Porsat (1). Ce qu'ils annoncent tous, d'une manière peu voilée, ce sont les événements de notre temps : les épreuves de l'Eglise et de la France. la persécution contre le chef de l'Eglise et l'éclipse momentanée de la puissance temporelle du Saint-Siège, le triomphe passager du schisme et de l'hérésie, puis leur défaite finale, la régénération de la

France, le rétablissement du trône des papes et l'exaltation de la sainte Eglise; plus tard, une grande révolution, le règne de l'Ante-Christ,à la fin le jugement de Dieu sur le monde.

Ce qui caractérise les dernières années, c'est l'opposition de plus en plus flagrante entre la religion et le monde, entre l'Eglise et l'Etat, entre les idées révolutionnaires et la papauté; ce sont, dans les événements funestes, comme dans les événements glorieux, les signes du jugement de Dieu sur le monde dévoyé et

corrompu par la révolution.

Car il n'y a pas dans la prophétie d'Ezéchiel, que les lamentations et les anathèmes ; il y a aussi le chant poétique, une ouverture à l'espérance. Nos malheurs, il est vrai, ne nous ont pas rendu meilleurs, et, ne nous ayant pas rendus meilleurs, ils nous rendent dignes de nouveaux châtiments. Cependant il faut découvrir, dans les épreuves, les bons résultats et quand la meule divine broie l'humanité, il faut toujours espérer quelque farine. De plus, pour de très justes motifs, il faut attendre une prochaine et immense effusion de miséricorde. Il laut l'attendre à cause de tant de bien qui ne cesse de s'opérer dans la tribusainte ; à cause des soldats de Rome et de la France qui ont jonché de leurs cadavres le sol de notre double patrie : à cause des prêtres martyrs dont le sang a purifié l'enceinte de l'immonde Babylone : à cause des saints d'icibas, dont la voix conjure sans cesse Dien d'ajouter à sa gloire et à son-bonheur le bonheur et la gloire de pardonner. Il faut l'attendre aussi de la pure miséricorde de celui que le simple peuple appelle toujours et si justement « le bon Dien. » La rigueur n'est point dans sa nature, et quand il cède à la colère, il fait une besogne qui lui est étrangère. C'est la gauche qui tient les verges, et Dieu se lasse promptement d'opérer de cettemain. La droite du Seigneur, au contraire, est l'instrument favori de son cœur, elle fait l'œuvre de son amour, en particulier, elle a la bienheureuse puissance de monvoir les cœurs et de les convertir. D'un pécheur-elle fait en un clin d'oilun pénitent ; et si elle tient le cœur des rois. elle meut, avec la même facilité, l'esprit des peuples. Sans violenter la créature, elle a des grâces pleines d'efficace, des ressources toutespuissantes, pour attirer à Dieu, les fils d'Adam. Il faut attendre la miséricorde, surtout de la suite des desseins que Dieu, accomplit sur la terre. Si nous devions attendre de nos mérites le mobile des déterminations d'en haut, nous devrions toujours attendre. Toujours pécheur, l'homme ne mérite jamais, par luimème, que le châtiment. Mais l'homme serait trop fort contre Dieu, s'il avait la fatale puissance de poser à la bonté divine une infranchissable limite. Dans l'exercice de sa miséricorde envers les nations. Dieu ne relève que

⁽¹⁾ Nous n'avons pas à nous expliquer, encore moins à nous pronoucer ici sur ces voix prophétiques ; il suffit à l'histoire de constater le fait. Voir, au surplus, l'ouvrage intitulé: Voix prophétiques, touchant les grands événements du xixº siècle, par l'abbé Curieque, prêtre du diocèse de Metz.

de son amour. L'election et la delivrance du pende inif, l'appel et la conversion des nations infideles, n'out point etc la recompense de leur justice, mais un acte de pure taveur. Et cela etait bien avant desus-Christ, et cela est bien pour notre temps, car il est certain, par les Ecritures, que Dien a font fait pour Inimême. Le concile du Vatican frappe quiconque nierait que la raison finale des œnvres creces est la gloire de Dieu. Et parce que la gloire de Dieu s'est rendue visible sur la terre, dans la personne de son Fils unique ; et parce que le sort du sacrifice de son fils est indissolublement uni à celui de l'Epouse qu'il a acquise an prix de son sang : de la, pour Dieu, la nécessité de tout rapporter à son Eglise envers laquelle il s'est engage par des promesses solennelles, à son Eglise qui porte dans ses tlanes les destinées de son règne ici-bas et les chances de fécondité du sang de son Fils, Car, l'Eglise, que Dien la chargee de procurer sa gloire et le salut des ames. l'Eglise est mainfenant sommise à de cruelles épreuves. La pierre augulaire et fondamentale que Dien avait placce sur la montagne préparée depnis des siècles, a été arrachée de ses assises, et le miracle qui la tient maintenant en l'air et comme dans le vide année 1872) n'est évidemnuent pas la condition, permanente de sa durée ni la loi ordinaire, de la Providence, II faut donc attendre que Dieu la rétablisse dans les fondations immortelles, à cause de son nour et de sa gloire, à cause de la montagne de Sion et de Jérusalem, à cause de l'Eghse et de Jésus-Christ, à cause des âmes et à cause de bien,

La période que nous avons à parconrir, dans ce livre, ne se distingue pas essentiellement de la précèdente. Depuis 89, tout s'agite, fout roule sur la Révolution. La Révolution nie Dien, Jésus-Christ et l'Eglise, elle affirme l'homme avec la légitimité de ses passions et la prépotence absolue de son droit dans l'organisation de la société, Il s'agit toujours d'établir l'ordre social en déhors de l'ordre religieux, et meme en opposition à toute révelation surnaturelle. Seulement, dans la periode précédente, cette idée garde encore un certain vague ; grâce à un certain mélange d'idées justes, on reputées telles, dont elle a soin de se parer, elle obtient encore une certaine foi et excite un certain enthousiasme. Sans doute, du commencement à la fin, elle ne repose que sur des illusions et n'éprouve que des mécomptes. Toutefois, la frivolité contemporaine n'altribue ces mécomptes, guère aux errours d'application, peu aux vices, désormais plus évidents, de son fallacieux symbole. Ains), apres un premier échec, de la théorie. républicaine, on veut sauvegarder, par l'autocratie impériale, les droits de la souveraineté populaire ; apres la chute de l'empire de Napoléon l., on yeut confier a la monarchie consfitutionnelle des Bourbons et des d'Orléans, la garde des memes droits ; après le renversement des deux monarchies constitutionnelles,

on revient à la république échevelée de 1848, à l'Empire de 1852, et, sous le couvert d'une nouvelle république, on veut revenir encore au roi voltairien du constitutionalisme révolutionnaire. Un tourne dans le cercle de la science nouvelle; l'utopie de Vico paraît devenir une realite.

Durant l'époque présente, on reste encore à la théorie des dvoits de l'homme, à l'athéisme de la souveraineté populaire, décidant du vrai et du fanx, du juste et de l'injuste, du tien et du mien, par l'argument du nombre et la majorité d'un suffrage soi-disant universel ; mais cela se fait saus enthousiasme, sans foi et même sans bonne foi. D'ailleurs, les mécomptes de la théorie sont plus fréquents; les avortements de la Révolution, de plus en plus profonds, se succèdent avec une rapidité vertigineuse et une insolence parfaitement cynique. En bas, le pétroleur dit : « La Commune est vaincne, brûlons Paris »; le sectaire de l'Internationale dit : « Nous sommes ouvriers, à nous tous les fruits du travail, parce que nous sommes seuls producteurs ; et, à raison de la prééminence numérique des classes laborienses, à nons la puissance sociale : si l'on nous conteste, soit la puissance politique, soit l'universalite des bénéfices et l'absolue dépossession du capital, saccageons l'Europe. En haut, Cayour dit : « Le Piémont, c'est l'Italie ; nous renversons donc tous les princes pour restituer l'Italie au Piemont ; » Bismarck dit ; « La Prusse, c'est l'Allemagne, plus la moitié du Danemarck et un coin de la France; donc article premier, nous prenons à la France et au Danemarck ce qui appartient aux Allemands, et nous renversons lous les princes d'Allemagne pour restituer l'Allemagne à la Prusse, » Ainsi se forment en bas, d'immenses factions, en haut, d'immenses pouvoirs. Nabuchodonosor reprend son sceptre, la verge de ses vengeances; l'Europe se convertit en champ de bataille. Et parce que l'Europe a voulu revenir au principe païen de la déchéance originelle et en savourer les licences abrutissantes, d'un côté, elle s'énerve, de l'autre, elle est obligée, pour sa défense, d'armer des millions de soldats, et d'imaginer chaque jour de plus puissants moyens de destruction. Le l'usil porte à quinze cents pas, et tire trente coups par minute; le canon porte à deux lieues, et avec l'obus peut tuer d'un coup deux cents personnes; la torpille fait sauter un vaisseau de guerre, qu'un litre de pétrole suffit pour incendier. On cherche des secrets pour aspliyxier les armées; on a des secrets pour défoncer les routes et anéantir en un clin d'œil les voies ferrées. On a retrouvé le feu grégeois, découvert les picrates et autres substances fulminantes; on espère pouvoir charger les canons avec ces substances. En énumérant ces engins de destruction, vous vous demanderez si, à la place de nos souverains, on hissait sur les trônes, des échappés du bagne, ces scélérats pourraient faire mieux. Il faut s'incliner ; il faut reconnaître, dans ces terribles effets de destruction, le triomphe de

Celui qui fut homicide dès le commencement, et voir, dans ce triomphe, avec l'implacable logique de l'erreur, l'inexorable justice de la Providence.

Durant cette dernière période, nous voyons sur le trône des papes l'immortel Pie IX ; en France, l'empire de Xapoléon III, et après cel empire révolutionuaire, la république omnivore; en Angleterre, la reine Victoria, régnant sous le gouvernement des premierslords de sa trésorerie, lord Palmerston, le comte Russell et sir Gladstone; en Russie. Alexandre II ; en Prusse, Guillaume I^{er} et son fameux ministre Bismarck; en Autriche, Francois-Joseph, d'abord monarque absolu, puis roi constitutionnel d'un empire à deux tètes ; en Italie, Victor-Emmanuel, tramant et effectuant la ruine des autres rois de la péninsule ; en Espagne, Isabelle II, puis la révolution des traitres, ouvrant leur patrie à l'étranger ; en Turquie, Abd-ul-Azis, plus équitable envers l'Eglise que la plupart des souverains d'Europe ; en Asie, l'invasion russe ; en Amérique, sons la présidence de Lincoln et de Grant, l'invasion par les Etats-Unis, Nous revenous parlout à la prophétie d'Ezechiel et de Daniel, au pouvoir symbolisé par des bêtes fauves, déchirant tout ce qui s'élève contre l'Eglise de Dieu. Cependant l'Eglise, le cour plein de miséricorde et les mains pleines de grâces, poursuit, à temps et à contre-temps, l'ouvre de Dieu dans l'humanité.

Pour introduire dans l'étendue d'évènements si nombreux et si compliqués quelque ordre, nous commençons par la vie du grand Pape qui donnera son nom à cette époque : nous considérons ensuite l'Eglise dans ses rapports avec les divers Etats du monde, ne nous bornant pas aux rapports officiels et aux événements qui occupent l'avant-scène de l'histoire, mais constatant les développements de la discipline, les progrès des études et des lettres, la réformation des mœurs et de la législation ; recherchant enfin partont ces fruits de justice, de sainteté et de lumière, qui sont L'œuvre exclusive et l'inamissible bienfait de de la sainte Eglise. Il y a tonjours des parfums dans Jerusalem.

\$ T

PONTIFICAT DE PIE IX.

Le 16 juin 1846, après quinze jours de vacance et deux jours seulement de conclave, était élu Souverain Pontife le cardinal Jean-Marie Mastaï Ferretti, proclamé pape sous le nom de Pie IX.

Au moment d'expirer, Grégoire XVI avait dit : Je veux mourir en moine, et non en souverain : Voglio morir du frate, non da sovrano.

De son côté, Pie IX écrivait à ses trois frères, le soir même de son élection, un quart d'heure avant minuit :

« Il a plu à Dieu, qui exalte et qui lumnilie, de m'élever de mon insignifiance à la dignité la plus sublime de la terre. Que sa volonté soit faite : je sens toute l'immensité de ce fardeau et toute la faiblesse de mes moyens. Faites faire des prières et priez, vous aussi, pour moi

« Si la ville voulait faire quelques démonstrations publiques à cette occasion, je vous prie, car je le désire, de faire en sorte que la totalité de la somme destinée à cet objet soit appliquée à des objets utiles à la ville par le gonfalonier (maire) et par les anziani adjoints).

« Quant à vous-mêmes, mes chers frères, je vous embrasse de tout mon cour en Jésus-Christ. Ne vous enorgueillissez pas, mais prenez plutôt en pitie votre frère, qui vous donne sa bénédiction apostolique. »

Telles sont les véritables grandeurs du Vati-

can : elles projettent sur le monde l'ombre de la croix : le roseau du Christ est le sceptre de la papauté, sa couronne d'épines se fait sentir sous l'éclat de la tiare.

Cette élection de Pie IX, Fune des plus extraordinaires dont l'histoire des Papes fasse mention, manifeste visiblement l'assistance de l'Esprit-Saint. En proclamant Pie IX d'un accord presque unanime, les votes du Sacré-Collège ont prouvé au monde combien les intérêts de l'ambition que la politique se plait toujours à mettre en jeu, sont demeurés étrangers à leur choix. A peine si les puissances temporelles ont en le temps d'ourdir leurs intrigues accontumées ; à peine out-elles pu dictor leurs instructions à leurs ambassadeurs et envoyer à Rome les cardinaux des couronnes.

Le premier jour, en effet, un partinombreux s'était groupé autour d'un cardinal puissant, Lambruschini, et avait semblé lui promettre la triple couronne ; mais la Providence avait choisi son candidat ; en quelques heures elle a opéré un changement qu'aucune puissance humaine n'aurait eu le temps de combiner.

Il y avait longtemps qu'on n'avait vu un conclave durer si peu, et un pape si jeune revêtu des insignes du souverain Pontificat.

Jean-Marie Mastaï Ferretti appartient à la noble famille des comtes Mastaï. Il est né à Sinia gha, dans la legation d'Urbine et Pesaro

Etats de l'Eglise], le 13 mai 1792.

Les premières aunées de sa jeunesse se passerent dans le monde, où sa puissance, sa fortune, ses talents, la distinction de ses manières et de sa personne lui donnaient le droit de prétendre à tout.

Le jeune homme fit une partie de ses études classiques au collège de Volterra, où il demeura six ans consecutifs en qualité de pensionnaire. Aussi a-t-il permis depuis que ce collège tut place sous sa protection spéciale.

Vers l'age de vingt ans, le jeune Mastaï qui avait été destiné à l'état militaire servait dans les gardes-nobles. Des accidents nerveux survinrent, qui firent craindre en peu de temps qu'il ne tombât dans l'épilepsie. Déjà les médecins le déclaraient incurable. Pie VII, ému de pitié, engagea le jeune homme à faire le voyage de Lorette, pour implorer les seconts de la sainte Vierge, Mastaï Ferretti suivit le conseil de la foi ; il tut radicalement guéri, et, accomplissant le vou qu'il avait fait, entra dans l'état ecclésiastique.

Jean suivitses cours de théologie à l'Institut des Jésuites, qui ne le crurent pas appelé à leur ordre : neanmoins, après l'avoir minutieusement éprouvé, ils lui conseillérent d'accepter les ordres sacrés. On raconte même qu'a cette occasion le supérieur du collège lui dit, comme par prévision de l'avenir : Si la Providence rous reserve à de hautes destinées.

n'oubliez pas les Jésuites. »

Ordonne prêtre, l'abbé Mastar prit la direction de l'hospice Tata Giorani; on nomme ainsi une maison qu'avait fondée pour faire vivre et élever chrétiennement de petits el pauvres orphelins un vieillard chrétien, macon de son métier, dénné de toutes ressources, mais riche des trésors de la charité. Le jeune prêtre, touché de son dévouement, lui associa le sien ; consacra son temps, son travail, son argent tout ce qu'il avait, à cette œuvre de piète et de bienfaisance. Le nouveau pape a fait ainsi son apprentissage aupres des ouvriers, des pauvres et des orphelins ; il a continue par l'apostolat.

Sous le pontificat de Pie VII, Mgr Muzi, depuis éveque de Citta di Castello, avant été envoye vicaire apostolique au Chili, l'abbé Masta: Ferretti le suivit en qualité d'auditeur reouseiller ou theologien). D'où résulte pour lui le rare avantage d'avoir visité l'ancien et le nouveau monde, et touché aux limites les plus cloiznées de l'Eglise dont il devait etre le

chet.

Des differends survenus entre le vicaire apostolique et les gouvernants du Chili Fobligérent fuentot, ainsi que Mgr Muzi, à quitter ce pays et l'en dit que, dans ces circonstances difficiles, le jeune ambitene montra un courage et une fermeté qui trapperent singulierement le Pape Léon XII. Ce pontile le nomma Prelat, chanoine de Sainte-Marie-in-Via-Lata et puis president du grand hospice de Saint-Michel, e Riqui-Grande, Cel etablissement, l'un des plus beaux du monde, est comme l'Hôtel-Dieu de Rome ; le président en a la direction active.

Le 21 mai 1827, Léon XII le donna pour premier pasteur à Spolète, sa patrie, qu'il avait érigé en évèché. Mgr Mastaï occupa ce siège jusqu'à 1831; il y mérita la confiance générale à ce point qu'une députation de son diocèse supplia Grégoire XVI de ne pas lui enlever son archevèque.

Nonobstant cette manifestation, il lut transféré, le 17 décembre 1832, à l'évéché d'Imola, poste important et qui, au milieu des agitations auxquelles était alors en proie la Romagne, demandait un homme de choix, un caractère aussi ferme que sage : l'évêque remplit les espérances de Grégoire XVI, et tout le monde savait en Italie combien il était vénéré et aimé dans son diocèse.

Pie IX occupait encore ce siège, lorsqu'il donna une preuve non douteuse de ses sympathies pour les idées françaises, en publiant le mandement célèbre du cardinal de Bonald, archevèque de Lyon, sur les Libertés de l'Eglise, écrit pour le carême de 1846.

Réservé in petto dans le consistoire du 23 décembre 1839, et proclamé le 14 décembre 1840, il était cardinal du titre des saints Pierre et Marcellin. Sa réputation de talent et de piété était grande dans tous les états de l'Eglise, et à Rome, le peuple, qui l'avait connu, qui l'avait vu à l'œuvre, d'abord dans le pieux établissement de Tata Giovani, puis à Saint-Michel, le peuple, lorsque quelque devoir appelait dans la capitale de la chrétienté, l'évêque d'Imola, qui bien rarement toutefois quittait son diocèse, disait en le voyant passer:

Voilà le futur Pape, Dieu nous le donnera! Le peuple romain avait dit vrai: l'ancien éveque d'Imola prit, le 8 novembre, selon le cérémonial accoutumé, possession solennelle

de la Chaire Apostolique.

Les titres du Sainf-Père sont: Vicaire de Jésus-Christ, Evêque de Rome, Successeur du Prince des apôtres, Souverain Pontife de l'Eglise universelle, Patriarche de l'Occident, Primat d'Italie, Archevèque et Métropolitain de la province romaine, Souverain des domaines temporels de la sainte Eglise romaine.

Nous n'avons à considérer ici, dans le Pape, que le Chef de l'Eglise universelle et le Chef particulier de l'Etat Romain.

Les impies ont déclaré de tout temps, et répitent sans cesse, depuis Voltaire, que la Cour de Rome absorbe le Pape et que, dans le Pape, le Roi diminue, s'il ne supprime le Pontife, A les entendre, l'Eglise aurait trop ménagé leurs fortes épaules et, pour éprouver leur zèle, il faudrait un Pontife uniquement occupé à commander, chaque jour, de nouveaux sacritices. Seulement, dès que le Pape vaque à son ministère apostolique, ils le trouvent trop appliqué aux œuvres pies et déclarent que ce n'est pas cela qu'ils attendaient. Le salut du monde, objet constant de leurs soucis, ces galants l'ent toujours conçu comme le Saint-Siège n'a jamais su l'entendre.

Dans un nouveau Pape, la première circonstance qui le révèle, c'est le nom qu'il se donne. Ce nom, ordinairement inspiré par un souvenir de gratitude, se rattache, ordinairement aussi, par quelques liens, aux nécessités des temps. Le successeur de tirégoire XVI se nomme Pie, Pius, par reconnaissance d'abord pour le Pape qui a favorisé sa guérison et décidé sa vocation; ensuite, pour affirmer que la piété est le premier devoir de la sollicitude pontificale, que le dévouement pieux est le premier besoin des âmes, le premier remède aux maux dont souffre la pauvre humanité.

Le 17 juillet, parlant pour la première fois devant le Sacré-Collège, Pie IX ne voit, dans son élection, que la miséricorde de la Providence et se confie à Dieu pour l'accomplissement des devoirs de sa charge. Par le fait seul de la piété fervente, l'allocution consistoriale

est pleine de délicatesse :

« Vénérables Frères, en considérant de ce lieu, aujourd'hui pour la première fois, votre noble assemblée, et au moment de vous adresser la parole, nous sentons se renouveler en notre âme l'émotion dont vous nous avez vu si fortement agité, lorsque, par les suffrages très bienveillants de votre ministère, nous avons été élevé à la place du Pontife Grégoire XVI, de très glorieuse mémoire. Cette pensée se représente à nous, qu'un grand nombre de eardinaux connus, et dans la patrie et au dehors, par l'éminence de leur esprit et de leur sagesse, par l'habitude des affaires et par toutes sortes de vertus, pourraient adoncir les regrets causés par la perte du Pontife que Dieu vient d'appeler à lui, et mériter l'honneur de lui succéder. Et vous, cependant, laissant de côté toutes les raisons de la sagesse humaine, et considérant uniquement, dans l'ardeur de votre zèle, l'Eglise catholique gémissante en sa viduité, vous n'avez pensé qu'à la consoler et à la secourir, de telle sorte que, par l'union de vos volontés, et non sans une secrète inspiration de la Providence divine, après deux jours à peine de conclave, vous nous avez élu au souverain Pontificat, bien qu'indigne, sans doute, surtout dans ces temps si pleins de calamités et pour la république chrétienne et pour la république civile. Mais nous savons que Dieu manifeste de temps en temps sa puissance dans les choses les plus faibles du monde, afin que les hommes ne s'attribuent rien et ne rendent qu'à lui seul la gloire et l'honneur qui lui sont dus ; c'est pourquoi, vénérant ses insondables desseins sur nous, nous nous sommes reposé sur l'appui de son secours céleste. Mais tandis que nous rendons et rendrons toujours grâces, d'abord et comme il est juste, au Dieu tout-puissant qui nous a élevé, quoique indigne, au faîte d'une si grande dignité, nous vous témoignons aussi notre gratitude à vous qui, interprêtes et mi-

nistres de la volonté divine, avez porté un jugement si honorable, bien qu'immérité, de notre humilité. Aussi n'aurons-nons jamais rien de plus à cœur que de vous montrer d'une manière effective l'ardeur particulière de notre bienveillance à votre ègard, ne laissant échapper aucune occasion de maintenir et de protéger les droits et la dignité de votre ordre, et de vous être agréable autant qu'il sera en nous. Quant à vous, nous attendons avec confiance de votre affection, que vous assisterez assidument notre faiblesse de vos conseils, de votre appui, de votre zèle, atin qu'aucune affaire sacrée ou profane ne souffre aucun détriment par suite de notre élévation. Nous devons travailler dans une intime union à procurer le bien et la gloire de l'Eglise, notre commune mère, à maintenir, d'un courage ferme et persévérant, la dignité du Siège apostolique, enfin, à assurer de tous nos soins la tranquillité et la concorde mutuelle du Troupean chrétien, afin qu'avec la bénédiction de Dieu il s'augmente et croisse de jour en jour en mérite et en nombre. Continuez donc, comme vous avez commencé, à bien mériter de nous, et demandons ensemble à Dieu, par des prières continuelles, que, choisis par lui, nous marchions sur ses traces et qu'après avoir imploré le secours de la bienheureuse Vierge Marie, avec l'aide des saints apôtres Pierre et Paul, nous obtenions, par les plus ferventes prières, de lésus, suprême auteur de la religion et de notre apostolat, la grâce d'un regard favorable jeté sur nous de la montagne sainte de Sion, et qu'il ait pour agréables ces transports d'allégresse d'un peuple dévoué à sa gloire, afin de rendre salutaires et heureux tous nos actes et tous nos efforts pour l'Eglise universelle confiée à nos soins, et pour les peuples soumis à notre puissance. »

Le 9 novembre 1846, Pie IX adresse à tous les patriarches, primats, archevêques et évéques son encyclique d'avenement. C'est le premier coup d'œil de Pie IX sur le monde, l'indication du but qu'il se propose d'atteindre. la dénonciation des maux dont la terre est affligée, la proposition des remèdes pieux qui doivent guerir ces maux, assurer le salut des àmes, la prospérité des nations et la gloire de Dieu. Cette encyclique est la charte surnaturelle de l'humanité pour le siècle dix-neuvième de la rédemption. Il faut en recueillir, avec attention, les enseignements et en méditer souvent les célestes doctrines. La grâce de l'ordination pontificale s'y fait plus particulièrement sentir : c'est le bienfait et la consigne de

la Providence :

PIE IX, PAPE

véxérables frères, Salut et bénédiction apostolique.

Depuis plusieurs années nous tâchions, venérables Frères, de remplir avec vous, selon nos forces, la charge si laborieuse et si pleine de sollicitude de l'épiscopat, et de paître sur

les montagnes d'Israel, au milieu des eaux vives et des plus riches pâturages, la portion da tronpeau da Seigneur confice à nos soins. quand par suite de la mort de notre très illustre predecesseur, tiregoire XVI, dout la memoire et les glorieuses actions, gravées en lettres d'or dans les fastes de l'Eglis), feront toujours l'admiration de la postérité, nous avons etc, contre toute notre attente et par un impéndrable dessein de la divine providence, eleve an sonveram pontificat, mais ce n'est pas sues une tres grande inquiétude despret et une vive apprehension. En ellet, si la charge du ministère apostolique a tonjours eté regardec avec raison, et doit etre regardéc. toujours comme fort grave et périlleuse, c'est surtant dans les conjectures si difficiles où se trouve engagée la république chrétienne. qu'elle est à redouter. Aussi, connaissant notre faiblesse et considérant les devoirs extremement importants de l'apostolat supreme, surtout dans des circonstances aussi facheuses, nous n'aurions pu que nous abandonner a la tristesse et aux larmes, si nous n'avions placé toute notre espérance dans le Dien notre Sauveur, qui n'abandonne jamais ceux qui esperent en lui, et qui pour faire eclater la grandeur de sa puissance, emploie de temps co temps au gouvernement de l'Eglise les instruments les plus faibles, afin que tous connaissent de plus en plus que c'est lui-mem , qui, par son admirable providence, goaverne et defend cette Eglise. Une autre consolation eminemment propre à nous soutenir, c'est de penser que, dans nos efforts pour le salut des ames, nons vous avons pour aides et cooperateurs, vous, vénérables Frères, qui, appelés a partager notre sollicitude, vous appliquez avec tant de soin et de zèle à remplir votre ministère et à combattre avec courage. Aussi, du moment où, placé sans mérite de notre part, sur cette chaire sublime du Prince. des Apôtres, nous avons reçu du Prince êternel des Pasteurs, dans la personne du bienheureux Pierre, la charge divinement établie et si importante de paitre et de gouverner, non sentement les agneaux, on tont le peuple chrétien, mais encore les brebis, ou les évéques, nous n'avons rien eu tant à cœnr, que de vous faire entendre à tous l'expression de notre tendresse et de notre charité. C'est pourquoi, à peine avons-nous, selon l'usage de nospredécesseurs, pris possession du suprême pontificat dans notre basilique de Latran, que nous vous adressons ces Lettres, pour exciter votre éminente piété à veiller muit et jour sur le troupeau confié à vos soins, avec un redoublement de zele et d'activité, à combattre avec une ferm déct une constance épiscopale contre le terrible cunemi du genre humain, et à former amsi, comme de vaillants soldats de Jésus-Christ, un rempart inexpugnable pour la défense de la maison d'Israel.

Après ce préambule, le Pape signale aux éveques la guerre furieuse et rédoutable déclarée au catholicisme. Les ennemis de notre religion, unis par un pacte criminel, rejettent ses mystères, renient le Christ et Dieu luimeme. Puis, par une contradiction singulière, eux, qui vienuent de repousser le dogme comme autant d'invention de la raison humaine, s'éprennent de théories humanitaires et rationnelles du progrès. Or, nos croyances ont leur principe et leur origine dans le Seigneur du Ciel. Cette foi, confirmée par la naissance, la vie, la mort, la résurrection, les prédictions, la sagesse, les prodiges de son divin auteur, Jésus-Christ, est illustrée encore par l'oracle des prophètes de sang des martyrs et la gloire des saints. Pour maintenir le vrai sens de sa céleste révélation et pour terminer, par un jugement infaillible, toutes les controverses, Dieu a établi lui-même une autorité vivante et perpétuelle : c'est cette Eglise que le Christ a bâtic sur Pierre, chel, prince, pasteur de toute l'Eglise. Depuis Pierre, cette Eglise a toujours en des Pontifes légitimes qui se sont succédé saus interruption sur la chaire, héritiers et défenseurs de sa dignité, de sa doctrine, et de sa puissance Pierre parle toujours par le Poutife Romain.

Après cette affirmation solennelle de l'autorité pontificale, Pie IX dénonce aux évèques la conspiration des sociétés secrètes, le système de l'indifférentisme et les monstres d'erreur sortis de cette source empoisonnée. Dans des conjonctures aussi critiques, les évêques doivent précher l'Evangile, défendre la doctrine catholique, donner l'exemple de toutes les vertus, s'appliquer surfout à la formation des prêtres par la piété, par la science et par l'observation de la discipline établic sur les saints canons. De plus, les évêques doivent maintenir dans les justes bornes le prédicateur de la parole apostolique, veiller à la bonne tenue des séminaires et donner. aux curés des retraites annuelles. Les évêques travailleront donc avec zèle à combattre les erreurs et à extirper les vices, en se confiant à la bienveillante protection des princes, au crédit naturel de la prière, à l'intercession de la bienheureuse Vierge et à la bénédiction de Pie IX, vicaire de Jésus-Christ.

A côté du clergé séculier il y a, dans l'Eglise, le clergé régulier. Les ordres religieux forment l'état-major de la papauté, le corps de grenadiers et de voltigeurs au service de l'épiscopat. De plus, les religieux et religieuses continés dans leurs cloitres, s'appliquent avec plus de fidélité que les simples chrétiens, en tout cas par des moyens plus héroïques, à leur perfection personnelle; ils offrent, sous la discipline de la règle et la verge de la mortification, l'hostie vivante et sainte, dont l'immolation pure, suivant les circonstances, attire les bénedictions on conjure les châtiments. Quelques bons religieux de plus ou de moins dans la balance des justices divines, c'est un grand événement sur la terre. C'est donc, pour la Chaire Apostolique, une grande sollicitude que de ramener l'ordre religieux à la sainteté de sa vocation; c'est un devoir plus pressant encore dans les temps troublés où des prêtres même, comme Gioberti, sollicitent, au nom du progrès, la suppression des instituts monastique. Devoir plus pressant à Rome que partout ailleurs, parce que les ordres religieux fournissent des recrues aux congrégations et qu'étant donnés là en spectacle aux anges et aux hommes, ils attireraient, par la moindre défaillance, les animadversions de l'ennemi. Aussi Pie IX, à peine monté sur le siège pontifical, adresse-t-il, le 7 juin 1847, à tous les généraux, abbés et autres supérieurs, une Encyclique.

Dans cette Encyclique, Pie IX rappelle la sainte institution des Ordres religieux, leurglorieux passé, la sollicitude dont les ont toujours entourés les Pontites Romains. Pour marcher sur les traces de ses prédécesseurs, le Pape institue une congrégation de l'Etat religieux et exhorte particulièrement les chefs d'ordre à la sainteté de vie, à l'héroisme des

vertus.

« Mais, comme de la prudente admission des novices et de leur partaite formation dépendent entièrement la stabilité et la splendeur de chaque famille sacrée, nous vous exhortons surtout à examiner, à former avec le plus grand soin le caractère, l'esprit, les mœurs de ceux qui doivent prendre rang dans votre ordre, et de rechercher avec exactitude quel dessein, quel esprit, quel motif les poussent à embrasser la vie religieuse. Une fois assurés qu'en entrant dans la religion, ils n'ont d'autre but que la gloire de Dien, l'utilité de l'Eglise, leur propre salut et celui des autres, mettez principalement tous vos soins et toute votre industrie pour que, dans le temps du noviciat, ils soient formés saintement, selon les lois propres de votre ordre, par des maitres excellents, façonnés autant que possible à tontes les vertus et à l'institut de la vie régulière qu'ils ont embrassée. Et puisque la principale et la plus brillante gloire des ordres religieux a toujours été l'étude et la culture assidue des lettres, la composition de tant de doctes et laborieuses œuvres, gloire des sciences divines et humaines, nous vous avertissons, nous vous pressons autant qu'il est en nous, de préparer avec le soin et l'habileté la plus grande, selon les lois de votre ordre, un plan raisonné d'études, et de faire tous vos efforts pour que vos religieux-s'appliquent avec constance aux-belles-lettres et surtout aux graves études des sciences sacrées, afin qu'excellant ainsi dans les saintes doctrines, ils puissent s'appliquer avec prudence et piété aux devoirs propres de leur emploi et aux obligations du sacré ministère.

« Mais comme, par-dessus tout, nous sonhaitons que tous ceux qui combattent dans les camps du Seigneur glorifient d'une seule et unanime voix Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que, formés aux mêmes doctrines et aux mêmes sentiments, ils conservent avec une vraie sollicitude l'unité de l'esprit dans le lieu de la paix, nous vous de-

mandons et vous demandons encore avec la plus vive instance, qu'unis par les liens les plus étroits de la concorde et de la charité, l'accord le plus-parfait des esprits, avec nos vénérables frères les Evèques et avec le clergé séculier, vous n'ayez rien de plus cher, dans les œuvres du ministère, que d'associer ensemble votre zêle et de diriger toutes vos-forces à l'édification du corps-du Christ, marchant à l'envi à des choses toujours meilleures. Car. comme il n'y a pour les supérieurs réguliers et séculiers et leurs sujets exempts et non exempts, qu'une seule et universelle Eglise, hors de laquelle personne absolument ne pent être sauré, comme il n'y a pour tous qu'un Scigneur, une seule foi et un sent hapteme, il convient que tous, n'agant qu'un même corps, n'aient aussiqu'une seule volonté, et que, comme des feères, ils soient unturellement attachés les uns aux matres par les lieus de la chavité. (Clem. unic. de excess. prælat.)

Pour apprécier convenablement l'avènement du nouveau Pontife, il faut rapprocher des Encycliques aux évêques et aux ordres religieux les mesures relatives aux simples tidèles. L'objet principal de la Rédemption, c'est la sanctification du peuple chrétien. Il y a, sur la terre, une foule d'hommes, qui n'out, ici-bas, aucune fonction publique à remplir. et une seule chose nécessaire, leur salut. Le Pape est le curé de cette multitude, en ce sens qu'à lui premièrement incombe le devoir de diriger l'œuvre du salut et de procurer la sanctification des âmes. Aux yeux de Dieu, le meilleur pape est celui qui facilite le plus cette œuvre de sanctification qui ouvre, au peuple baptisé, les voies royales de la croix, et. par la communion des saints, met, dans les balances de la justice éternelle, le plus grand poids de mérites. Pie IX, pour qui loute la diplomatie consiste à se mettre à genoux devant le crucifix, n'ent garde de l'oublier. Peu de papes ont aussi largement et aussi fréquemment, ouvert le trésor de l'Eglise. A son avènement, pour les motifs indiqués dans son Encyclique, il indiqua un jubilé. Cinq ans plus tard, en 1851, il accordait une nouvelle indulgence plénière pour conjurer « les ca-« lamités si graves qui affligent la société « chrétienne et la société civile. » En 1854, après les ravages du choléra, nouveau jubilé. « Nous pouvons à peine exprimer, dit le Pontife, dans la bulle d'indiction, de quel chagrin notre âine est-pénétrée, en voyant la société chrétienne et civile troublée, agitée, accablée, déchirée de tous côtés d'une manière lamentable par les calamités plus désolantes. Vous ne l'ignorez pas, les nations chrétiennes sont en ce moment affligées et tourmentées par des guerres cruelles, par des dissensions intestines, par des maladies pestilentielles, par d'effroyables tremblements de terre et d'autres fléaux non moins alarmants. Ce qui est le plus à déplorer, c'est que, parmi tant de maux et de catastrophes bien dignes de larmes, les enfants des ténèbres qui, dans

les choses de la vie, sont plus prudents que les enfants de la lumière, poursuivent de plus en pans, par toute sorte d'artifices diaboliques, de machinations et de complots, une guerre acharnée contre l'Eglise catholique et sa doctrine salutaire : s'efforcent de renverser et de ruiner l'autorité de toute puissance légitime, de pervertir et de corrompre partout les esprits et les cœurs, de propager en tous lieux le poison mortel de l'indifférence et de l'inevedulite, de confondre tous les droits divins et humains, de susciter et d'alimenter les querelles, les discordes, les revoltes et les soulévements impies, ne repugnant à aucun crime, à aucun forfait, et ne reculant devant aucune tentative pour anéantir, s'il était possible, notre sainte Religion, et même pour détruire de fond en comble toute société humaine.

C'est pourquoi, au milieu de conjectures si critiques, nous souvenant que, par la miséricorde particulière de Dieu, nous possédons la ressource de la prière pour obtenir tous les biens dont nous avons besoin, et pour conjurer les malheurs que nous redoutons, nous n'avons pas négligé d'élever nos yeux vers la haute et sainte montagne d'où nous attendons avec confiance tout notre secours. Et nous ne cessons, dans l'humilité de notre cœur, d'invoquer et de supplier le Dieu riche en miséricorde, par des prières instantes et pleines de ferveur, atin que faisant disparaître la guerre d'un hout de la terre à l'autre et apaisant toutes les dissensions, il rende aux princes chretiens et à leurs peuples la paix, la concorde et la tranquillité ; qu'il inspire à ces princes un zéle croissant et de plus en plus dévoué pour la défense et la propagation de la foi et de la doctrine catholique, sources principales du bonheur des États ; qu'il délivre entin et les souverains et les nations de tous les fléaux qui les affligent, et qu'il les réjoui-se en les comblant de toutes les vraies prospérites : qu'il donne à ceux qui sont égarés le don de sa grâce céleste, pour les ramener de la voie de perdition au sentier de la vérite et de la justice, et les convertir sincèrement à leur Dien. Déjà dans notre ville bienaimée, nous avons prescrit des prières pour implorer la divine miséricorde ; cependant, à : Lexemple de nos illustres prédecesseurs, nous avons aussi résolu de recourir à vos prières et a celles de toute l'Eglise.

En 4867, nouveau jubilé, à l'occasion du —ovage de Pie IX. dans les provinces menacées par le Piémont.En 4869 et 4867, pri respublique s'ordonnées par le Saint-Siège, a propos des evénements politiques et brigandazes imilitaires, dont l'halie bit le theatre. En derm e best julale du Concile. Peu de Papes. disons nors, ont plus tréquemment appelé le pauple d'action à beneficier des norités surabond ints de Jesus-Christ, de la Sainte Vierge.

et des saints.

Il est trop ficile de comprendre pourquoi. Cost parce que, de nos jours, la foi est défaillante of quid-se commet, non-seulement par :

faiblesse humaine, mais par défaillance de foi. beaucoup de péchés. Mais parce que la foi n'est point morte et qu'il y a d'ailleurs, parmi nous, heaucoup d'âmes ferventes, ces jubilés sont, pous les saints, de belles occasions de mérite supérieur, pour les pécheurs, des temps de résipiscence. Pour ce double motif, il a été bon de multiplier les indulgences plénières.

Il est vrai que des protestants contestent ees indulgences. Mais pourquoi acceptent-ils la Rédemption, qui n'est que la grande et capitale indulgence de Dieu-irrité envers l'humanité coupable, et apaisé par le sang de Jésus-

Les impies de notre temps contestent encore plus. Par là même qu'ils ne reconnaissent pas le péché, ils ne doivent pas accepter l'expiation. Mais ils sont tellement en dehors des faits de la conscience, des faits de l'histoire et des faits de la révélation, qu'il n'v a pas à se préoccuper de leurs contestations ridicules.

Pour la bonne foi qui raisonne, Pie IX n'a pas besoin de justification. Par son péché, l'homme contracte devant Dieu, une double *réité* : La réité de la faute, la réité de la peine : il est coupable et il mérite d'être puni. Dans le sacrement de pénitence, il obtient, par la grâce de l'absolution, la remise du péché commis et, en conséquence, la remise de la peine éternelle attachée à ce péché. Si, après la réception du sacrement, il accomplit une œuvre satisfactoire, il obtient, par cette satisfaction sacramentelle, la remise même de la peine temporelle dont Dieu poursuivait sa culpabilité morale. Or, dans le jubilé, par l'indulgence plénière, l'Eglise remet, non seulement le péché commis et la peine éternelle, mais encore la peine temporelle due à ce péché. Toutefois, en remettant cette peine, elle en exige Féquivalent; elle exige confession, communion, visite d'Eglise, prières, jeunes, aumones. En sorte que, par ces jubilés, l'Eglise constate deux choses : la grande enlpabilité du peuple chrétien, et la grande grâce de desus-Christ. Nous ne prouvons pas ces choses. enthéologien, nons les constatons comme faits prouvés par la pratique du Saint-Siège, pratique entièrement conforme à la tradition chretienne et à la doctrine de l'Evangile.

Comme chef de l'Etal pontifical, Pie IX débuta par l'amnistie du 16 juillet 1846. Le Pape accorde une amnistie générale pour tous les delits politiques, à la seule condition que ceux qui y sont compris déclarent sur lenr honneur qu'ils n'abuseront pas de cet acte de clémence et qu'ils seront désormais des sujets fidèles et solimis. Sont exceptés de l'amnistie les ecclésiastiques, les officiers et fonctionnaires publies pour lesquels, à cause de la trahison il y a lieu à quelque particulière mesure. Prudence et bonté, miséricorde et justice : voilà

le grand sens de l'amnistie.

Après avoir rendu à la patrie tous ses enfants, Pie IX met, à son œnvre politique, la main de la réforme. C'est une œuvre bien concue comme plan général, parfaitement équilibrée dans les détails, en harmonie avec le vœn des populations, s'harmonisantaussi avec l'état de la civilisation Européenne. Pour l'apprécier, il suffit de dresser de ce travail progressif, une table sommaire. Les faits dégagés de tout appareil, ont une éloquence décisive, ils assignent parmi les princes, à Pie IX, sans contradiction possible, le premier rang.

Le 13 avril 1847, le cardinal Gizzi, secrétaire d'Etat, adresse aux gouvernements des provinces romaines, une déclaration portant que Pie IX veut réunir, dans sa bonne ville de Rome, les délégués des principales villes de ses Etats. La politique n'est pas une science spéculative. Pour réformer avec fruit, il faut réformer avec sagesse; il ne faut pas imiter ces théoriciens qui, révant la perfection, ou ce qu'ils prennent pour elle, veulent la réaliser sans se préoccuper du possible. Avant l'action il est besoin du conseil.

Le 5 juillet, notification du même secrétaire annoncant la création à Rome d'une garde civique. L'objet de cette garde nationale est « de défendre le légitime souverain, de maintenir l'obéissance aux lois, de conserver et rétablir l'ordre, en aidant, s'il y a lieu, les troupes régulières de l'Etat. » Noble création, faite pour plaire à une belle àme. Nous autres, francais, qui avons vu à l'œuvre l'épicier Coquardeau, avec son bonnet à poil, nous savons que la garde nationale, inutile pour la défense de l'ordre, n'est guère propre qu'à le troubler. Suivant la fine remarque du caricaturiste Monnier, son sabre est pour défendre les institutions, au besoin pour les combattre. C'est à cette garde qu'on a pu attribuer ce mot d'ordre : « Voici le moment de nous montrer, cachons-nous. »

Les traités de 1815 avaient accordé aux Autrichiens, le droit de tenir garnison dans la citadelle de Ferrare. En présence du mouvement réformiste qui s'accentue en Italie, les Autrichiens occupent la ville. C'était une violation du traité, et, de plus, un acte intempestif, peut-être, à dessein, pour dévoyer ce mouvement que l'Autrichie ne voulait pas accepter et qu'elle ne pouvait pas contenir. Par ordre du Pape, le cardinal-légat, Luigi Ciacchi proteste à deux reprises, contre l'occupation de la ville par les Autrichiens.

Le 2 octobre, Mota proprio da Pape qui constitue le régime intérieur de Rome. Auparavant, les provinces de l'Etatpontifical étaient en possession d'une organisation municipale très solidement assise qui assurait ce qu'on appelle, en France, Fadministration du pays par lui-mème. C'était l'idéal de la décentralisation. En revanche, Rome, comme siège de gouvernement, n'avait pas de conseil municipal et était administrée par le gouvernement lui-mème. Il y avait à cet état de choses de très graves raisons. Le bien général exige qu'une commune, dans une capitale, ne puisse à chaque instant arrèter le pouvoir et lui faire pièce. Pie IX pensa que son gouverne-

ment pouvait, sans se créer d'entraves, se dessaisir en partie, et ce qu'il perdait d'un côté, le recouvrer, avec l'appui de l'opinion, par une augmentation de puissance morale. De la l'organisation déterminée par l'initiative spontanée du Pape, l'institution d'un Conseil et d'un Sénat.

Le lendemain, 3 octobre, déclaration par laquelle sont jetées les bases d'une union donanière de l'Italie, un Zollvervin pour la péninsule

« S. S. Pie IX, S. M. le roi de Sardaigne et S. A. L. et R. le grand duc de Toscane, duc de Lucques, grandement animés du désir de contribuer par leur union à l'accroissement de la prospérité et de la dignité de la nation italienne, et convaincus des heureux, résultats que ne saurait manquer d'obtenir une alliance intime qui aurait pour but de développer l'industrie italienne et le bien-être matériel des populations placées sous leur gouvernement, se proposent de contracter entre eux une union douanière. Ils espèrent obtenir l'adhésion des autres souverains italiens, qui apprécieront sans doute les bienfaits de cette alliance. »

Le 14 du même mois, création, par Motu proprio pontifical, d'une Consulte d'État. Cette consulte n'était ni un conseil d'État, comme nous l'entendons en France, encore moins une Chambre des Députés, dans le sens révolutionnaire du parlementarisme. C'était plutôt, dans le sens historique du mot, une assemblée représentative des provinces près du souverain, et quant à la pratique, parfaitement conforme, du reste, à l'étymologie du mot, une Chambre consultative.

D'après le Motu proprio, la consulte d'Etat se composait : 1º d'un cardinal, président ; 2º d'un vicaire, vice-président ; 3º de vingtquatre consulteurs-d'État, dont-quatre-pour Rome et la Comarque, deux pour la province de Bologne, et un pour chacune des autres provinces. Il y avait en outre près de la consulte un corps d'auditeurs, plus un secrétaire général et un chef comptable. Le souverain nommait le président et le vice-président ; il nommait également les consulteurs, mais sur des listes de trois candidats envoyées par les conseils respectifs des autres provinces. Les membres étaient nommés pour cinques ; leurs votes étaient consultatifs. La Consulte d'Etat était entendue : I° dans les affaires gouvernementales touchant ou à l'intérêt général de l'Etat, ou à l'intérêt spécial d'une ou de plusieurs provinces; 2º pour examiner, réformer et modifier les lois, comme aussi pour rédiger et examiner les règlements administratifs; 3° pour créer et amortir les dettes, imposerr supprimer et diminuer les impôts, alièner les biens et les droits propres à l'Etat; 4° pour concèder de nouveaux tributs et confirmer ceux existants ; 5º pour déterminer les tarifs douaniers et établir les traités de commerce ; 6° pour examiner les recettes et les dépenses tant générales que particulières de chacune des administrations de l'Etat, prononçant sur

ecs matieres des sentences syndictoriales; 7 pour réviser et réformer l'organisation acte elle des conseils communaux et provinciaux. La Consulte d'Etat pouvait egalement en assemblée génerale ou dans les réunions de ses sections, lorsque l'examen d'une affaire en tournissait l'occasion, représenter et indiquer telles améliorations qui sembleraient nécessaires et opportunes pour obtenir les meilleurs résultats dans les affaires de l'Etat, comme aussi appeler l'attention sur les abus qui auroient pu se glisser dans les affaires publis

1 En novembre, à l'ouverture de la Consulte d'Etat, le Pape, répondant, au président cardinal Autonelli, prononcait les paroles suivontes, qui marquent nettement le caractère. et les attributions de cette assemblée : « C'est dans le l'ut de mieux connaître les besoins de nos sujets et de mieux pourvoir aux exigences de la chose publique que je vous ai réunis en une consulte permanente ; c'est pour entendre ad besein vos avis, pour m'enaider dans mes résolutions souveraines, dans les quelles je consuiterai ua conscience, et pour en conférer avec mes ministres et le Sacré Collège, Celuilà 🤝 tromperait grandement, qui verrait autre chose dans les fonctions que vous allez remplir, celan-là se tromperait-grandement, qui verrait dans le Conseil d'Etat que je viens de créer la réalisation de ses propres intopies et le germe d'une institution incompatible avec la souveraineté pontificale... Cette vivacité et ces paroles ne s'adressent à aucun-de vous, dont l'éducation sociale, la probité chrétienne et civile, autant que la loyanté des sentiments et la rectitude des intentions m'étaient conmies depuis le moment où j'ai procédé à votre election. Ces paroles ne s'appliquent pas non plus à la presque totalité de mes sujets, car je suis sur de leur fidélité et de leur obéissance : je sais que les cœurs de mes sujets s'unissent au mien dans l'amour de l'ordre et de la concorde. Mais il existe malheureusement quelques personnes cun petit nombre à la vérité, il en existe cependant) qui, n'avant rien à perdre, aiment le désordre et la révolte, et abusent des concessions mêmes. C'est à ceuxlà que s'adressent ces paroles ; qu'ils en saisissent bien la signification. » Ainsi Pie IX n'abandonnait aucun droit de la souveraineté, il de s'abusait pas sur les dispositions des révolutionnaires.

Enfin, pour terminer l'année 1847, le 29 décembre, un troisieme Motu-proprio du pape organisait un conseil des ministres. Neuf ministères sont institués ; l'Affaires étrangères ; 2º Intérieur ; 3º Instruction publique ; 4º Grâce et Justice ; 5º Finances ; 6º Commerce, Beaux-Arts, Industrie et Agriculture ; 7º Travaux publics ; 8º Armes ; 9º Police. Le Motu-proprio règle les attributions des membres du conseil en général et en particulier, les attributions du conseil, la présidence et les délibérations, et il crée un corps. d'auditeurs au conseil des ministres. Le ministre des affaires étrangères

a le titre de secrétaire d'Etat, il préside le conseil des ministres, est toujours un cardinal de la sainte Eglise, et a sous lui un prélat qui porte le titre de *substitut*; c'est de son ministère que dépendent les nonces, les internonces, les chargés d'affaires et les autres agents diplomatiques et consulaires, les envoyés ou résidents à l'étranger; pour les affaires ecclésiastiques, il correspond directement avec le Souverain Pontife.

Les premiers mois de 1848 furent des mois d'allégresse et même d'enthousiasme. Les libéraux, satistaits des réformes pontificales, les acclamaient par tactique; les intrigants du parti, sous couleur d'insuffisance des réformes, tendaient à les rendre inutiles en les exagérant. Les partisans du statu quo, effrayés de l'initiative du Pape, relevaient, dans ces rétormes, des difficultés d'application, et aggravaient les difficultés en dénoncant le péril. Malgré ces obstacles, plus ou moins inhérents aux circonstances, la situation était bonne, et les honnêtes gens pouvaient dire encore avec Thiers et Cicervacchio, sans avoir, du reste, avec cux, rien de commun : Courage, Saint-Père !

Le 11 et le 15 février, des constitutions libérales avaient été promulguées à Naples et à Florence. Une constitution analogue devait être publice à Rome. Tout à coup, sur la fin de février, on recut, comme un coup de foudre, par le télégraphe, la dépêche qui annoncait la chute de Louis-Philippe et la proclamation, à Paris, d'une République fort inattendue? Cette république, par son éclat imprévu, dénoncait l'aboutissement du système libéral, aboutissement lógique, plus ou moins retardé par les faits établis, mais forcé par la fatalité qui pèse sur toutes les situations fansses. Dans le mélange des décrépitudes de l'ancien régime et des impuissances de tous les régimes. créés par la révolution, cette république, proclamée par trois cents individus, devait être le branle-bas de l'Europe politique. Dans la situation où se trouvait Rome, la ville éternelle, dont les vœux étaient dépassés par les réformes pontificales, eut dû, moins que lout autre, ressentir le contre-com de ces événements, mais, par la nouveauté de ces réformes, elle y était plus exposée. Dans les têtes méridionales, une étincelle allume aisément un incendie. Les rivalités des partis et les trames des sociétés secrètes s'ajoutant aux ardeurs du climat, il v ent, bientôt, pour les scélérats, qui ne demandent que l'occasion du crime, cette facilité d'agir qu'ils trouvaient sans la chercher. En tout temps, surtout dans ces circonstances, c'est le devoir des gouvernements de maintenir l'ordre matériel et de défendre l'ordre moral. Alin d'y pourvoir, Pie IX adressait, le 10 février, aux populations Romaines, une proclamation, on on lit ces paroles, si dignes d'un souverain : « Votre roi et père qui vous a dejà donné tant de marques de sa sollicitude, est prêt à vous donner de nouvelles preuves, pourvu seulement que

Dien daigne accorder à ses prières la grâce de voir vos cours et ceux de tous les Italiens inspirés par l'esprit pacitique de sa sagesse. Mais, d'un autre côté, il est prêt à résister en s'appuyant sur la force même des institutions déjà accordées, aux mouvements désordonnés, comme il résisterait pareillement aux demandes contraires à ses devoirs et à votre

bonheur.

« Ecoutez donc la voix paternelle qui cherche à vous rassurer ; ne vous laissez pasémouvoir par les bruits que répandent des bouches inconnues pour agiter les peuples de l'Italie par l'épouvantail d'une guerre étrangère préparée et founcntée par des conspirations intérieures ou par l'inertie malveillante des gouvernants. Ce n'est qu'un leurre. On veut vous forcer par la terreur à chercher le salut public dans le désordre ; on veuttroubler les conseils de cenx qui vous gouvernent par le tumulte, et. par la confusion, créer des prétextes pour une guerre que l'on ne saurait nous susciter par aucun autre motif.

Le même jour, Pie IX adressait à ses trou-

pes cet ordre du jour :

« Les circonstances sont si graves, et l'état des affaires si pressant, que je viens faire appel à la loyauté de la gardecivique. Je contie à ce corps ma personne, mes-biens, le Sacré-Collège, la vie et les propriétés de tous les citoyens, le maintien de l'ordre et de la paix publique. Je pense ne mieux pouvoir mettre ma confiance qu'en ce corps qui m'a donné, en si peu de temps, des preuves si nombreuses d'attachement. J'ai chargé une commission de réunir toutes les dispositions que j'ai prises et de voir quelle extension plus grande peut être donnée aux réformes, pour les mettre plus en harmonie avec les besoins et les désirs actuels. L'augmenterai le nombre des membres de la Consulte d'Etat et je donnerai une plus grande étendue à leurs pouvoirs. Je promets, et je veux la maintenir, la sécularisation des autres ministères, et elle serait déjà effectuée si ceux à qui j'ai offert les porteteuilles n'avaient pas prétendu mettre des conditions à leur acceptation. Ces conditions, je ne les accepterai jamais. Jamais je ne consentirai à aucune chose contraire à l'Eglise et aux principes de la religion. Si on voulait m'y forcer, si je me voyais abandonné, jamais je ne cederai, mais je me remettrai aux mains de la Providence. Que les citoyens se tiennent en garde contre les gens malintentionnés, qui, sous de vains prétextes, ne désirent que le renversement de l'ordre public, pour pouvoir plus facilement s'approprier le bien des autres. La Constitution n'est pas un nom nouveau pour notre Etat. Les Etats qui la possèdent l'ont copiée sur nous. Nous avions une chambre des députés dans le collège des avocats consistoriaux, et la chambre des pairs dans le Sacré-Collège des Cardinaux, jusqu'au temps de Sixte V. »

De graves délits continuant à se commettre en grand nombre dans quelques provinces de l'Etat pontifical, le 28 février, le cardinal Bofondi, secrétaire d'Etat, envoyait aux chefs de province une circulaire où, relevant les contrastes du passé et du présent, la contradiction des bienfaits et des scandales, le cardinal disait:

« La majorité des sujets de Notre Très-Saint Père a répondu à ces bienfaits par des témoiguages de reconnaissance, et s'est montrée digne des institutions nouvelles : mais combien n'est-il pas à déplorer que quelques fauteurs de désordre, compromettant la dignité nationale, fassent retomber, aux yeux des nations étrangères, la responsabilité de leurs crimes sur la majorité du peuple, qui certes, en est pleinement innocent! Le cour de notre bien-aimé souverain est profondément blessé de l'ingratitude de ces agitateurs effrénés, ennemis de tout ordre et de tout bien. Mais le cœur du Saint-Père a surtout été rempli d'amertume, en apprenant que, dans quelques villes de l'Etat pontifical, des multitudes ameutées ont chassé par la violence certaines familles religieuses, en les menaçant et en leur intimant hautement l'ordre d'émigrer. En nos jours, où l'on invoque si haut, et où sont plus nécessaires que jamais, la légalité, la modération et l'humanité, pouvait-on s'attendre à des événements de cette nature et si criminels?

Comme souverain et comme chef de la religion catholique. Sa Sainteté ne peut pas ne pas désapprouver et condamner hautement de tels attentats, qui déshonorent la civilisation elle-même, et qui sont en contradiction flagrante avec les libertés au nom desquelles on

les commet. »

Le 5 mars, une députation faisait au Pape la demande d'une constitution ; cette constitution était accordée le 14 du même mois. En voici les dispositions principales ;

Art. 1er. Le Sacré-Collège des Cardinaux, électeurs du Souverain Pontife, est le sénat

indispensable de celui-ci.

Art. 2. Deux Conseils délibérants sont institués pour la discussion et le vote des lois, savoir, le Haut Conseil et le Conseil des dé-

putés.

Art. 3. L'administration communale et provinciale appartiendra aux citoyens respectifs; des lois spéciales fixeront le mode d'assurer aux communes et aux provinces les libertés les plus convenables, compatibles avec la conservation de leurs patrimoines et l'intérét des contribuables.

Art. 14. Le Souverain Pontife convoque, proroge et clôt les sessions des deux Conseils. Il dissout celui des députés, en le convoquant de nouveau dans le délai de trois mois par de nouvelles élections. La durée ordinaire de la session annuelle ne peut pas être de plus de trois mois.

Art. 17. Les séances de l'un et de l'autre Conseil sont publiques. Chaque Conseil peut cependant se former en comité secret sur la demande de dix membres. Les actes des deux Conseils sont publiés par leurs soins. Art. 19. Les membres du llaut-Conseil sont nommes à vie par le Souverain Pontife. Leur nombre n'est pas limite. Il est nécessaire qu'ils aient trente aus, et qu'ils jouissent de leurs droit aixil et politiques.

droits civils et politiques.

Art. 21. Au commencement de chaque session, le Souverain Pontife nomme parmi les membres du Haut-Conseil : un president et deux vice-presidents, si mieux il n'aime nommer un cardinal à la presidence.

Art. 22. L'autre Conseil se compose des députes choisis parmi les électeurs sur la base approximative d'un député par trente mille

dillie-

Minsi Pie IX, malgré les difficultés des temps, achevait bravement son ouvrage, La ville de Rome avait recu une forte organisation municipale. L'Etat Romain avait sa garde nationale, ses deux Assemblées, une Consulte, un Conseil des Ministres, une loi électorale, tout ce qui constitue l'organisme d'un gouvernement de liberté, mais sans concession au centralisme bureaucratique ni au despotisme révolutionnaire. Pie IX s'était montré l'honime de son temps et de son pays, sans déroger d'ailleurs à la charge du Pontificat suprême. Les bases d'une federation commerciale avec les autres états voisins étaient posées ; bientôt la péninsule aurait son Zollverein italien. L'Autriche avait recu avis de ne pas outrepasser les traités de Vienne et de ne plus s'immiscer dans les affaires de la péninsule. Ainsi l'Italie était remise entièrement aux Italiens. La terrible destinée de ce pays, qui l'avait asservi pendant tant de siècles, aux nations étrangères, paraissait à son terme. Français, Allemands, Espagnols, également éconduits, ne pourraient plus s'appuyer sur l'Italie, par l'un de ces protectorats qui déguisent la perte de l'indépendance, mais en recevoir seulement le concours, diplomatique ou militaire, stipulé par des alliances. Le programme des vieux guelfes etait accompli ; le pays s'appartenait depuis les Alpes juqu'au détroit de Messine; dans les golfes de ses deux mers, dans ses vallées pleines de soleil, sur la croupe de ses montagnes grises, par la voix de ses chevriers, de ses laboureurs et de ses marins, l'Italie pouvait crier : « Je suis libre, et libre grâce à la pagauté ! »

Le mot d'ordre des sociétés secrètes, répété contre le Saint-Siege pendant trente aus, de ournal en journal, de tribune en tribune, de pamphlets en pamphlets, à toutes les oreilles de la chretienté, avait été une accusation formelle d'intolérance, d'insoucieuse routine ou d'aveuglement volontaire en face des éblouissantes lumières du siècle. Les accusations ressasses sous mille formes, avaient promptement obtenu, à l'étranger, droit de bourgeoisie; elles avaient excité, à l'intérieur, de sourds mecontentements et d'ambitieuses hostilités. Les predécesseurs de Pie IX avaient du répon-

dre à la calomnie et résister aux complots. Un nouveau Pontife est donné à la terre. Son ambition est de régner « comme un pasteur pait ses brebis, comme il ramasse avec son bras pastoral, ses tendres agneaux et porte lui-même les petits qui ne peuvent pas encore se soutenir (1). » Le voilà qui ouvre à tous les exilés les portes de la patrie et ouvre à tous ses enfants, les perspectives de la vie publique et les sphères enchanteresses de la liberté chrétienne. L'œuvre de Pie IX est pleine de la gloire du Seigneur. Mais il était écrit que les Italiens voudraient en faire une œuvre humaine et l'instigation du radicalisme, une effravante démangeaison de droits caducs et de pouvoirs impossibles s'empare subitement des Romains et trouble leur bonheur par les plus étranges visions de l'orgueil.

Nous allons assister à la première passion de Pie IX, à celle dont l'artisan sera la démagogie, couronnée de vipères, cette démagogie sans Dieu et sans loi, qui veut opprimer la

ville sainte pour agiter l'univers.

Du haut de son observatoire du Vatican, Pie IX voit les dangers que le socialisme Européen vent précipiter sur l'Italie. A la vue de son pays, menacé de devenir le club central de l'Europe, son cœur s'ément, et, le 20 avril, il adresse aux peuples de la péninsule cette

touchante proclamation;

- « Les événements qui, depuis deux mois, se succèdent et s'accumulent avec une si grande rapidité, ne sont pas une wuvre humaine. Malheur à qui, dans cette tempête, par laquelle sont agités, arrachés et mis en pièces les cèdres et les roseaux, n'entend pas la voix du Seigneur! Malheur à l'orgueil humain, s'il rapporte à la faute ou au mérite de quelques hommes ces changements merveilleux, au lieu d'adorer les secrets desseins de la Providence, soit qu'ils se manifestent dans les voies de la justice on dans les voies de la miséricorde ; de cette Providence qui tient dans ses mains les extrémités de la terre! Et nous, à qui la parole est donnée pour interpréter la muette éloquence des œuvres de Dieu, nous ne pouvons pas garder le silence au milien des désirs, des craintes, des espérances qui agitent les âmes de nos enfants.
- e Et d'abord nous devons dire que si notre cœur a été ému en apprenant comment, dans une partie de l'Italie, par les efforts de la religion, ont été prévenus de grands malheurs, et comment par les actes de la charité s'est révélée la noblesse des àmes, nous ne pûmes cependant ni ne pourrions ne pas être profondément affligé des insultes qu'en d'autres lieux les ministres de cette même religion eurent à souffrir. Quand même, oubliant notre devoir, nous passerions ces insultes sous silence, ce silence pourrait-il les empêcher de diminuer l'efficacité de nos bénédictions ?
 - « Nous ne pouvous nous empêcher de vous

dire encore que le bon usage de la victoire est chose plus grande et plus difficile que la victoire même. Si le temps présent rappelle une autre époque de votre histoire, que les enfants prolitent des erreurs de leurs pères! Souvenez-vous que toute stabilité et toute prospérité ont pour première raison civile la concorde ; que Dien seul est Celui qui unit les habitants d'une même demeure ; que Dieu n'accorde ce bienfait qu'aux hommes d'humilité et de mansuétude, à ceux qui respectent ses lois dans la liberté de son Eglise, dans l'ordre de la société, dans la charité envers tous. Souvenezvous que la justice seule édifie, que les passions ne savent que détruire, et que celui qui prend le nom de roi des rois s'appelle aussi le dominateur des peuples. »

En prémunissant les peuples contre les entrainements funestes. Pie IX devait présenter lui-mème sa propre apologie. En 1815 et cu 1831, les souverains de l'Europe avaient donné à Pie VII et à Grégoire XVI, pour le gouvernement de l'Etat pontifical, des conseils pressants ; ils avaient parlé à ces deux Pontifes pas tout à fait comme si le Saint-Siège avait cent mille hommes sous les armes. Pie VII et Grégoire XVI avaient fait à ces conseils l'accueil qu'on doit poliment à des souverains, et prudemment à des souverains qui possèdent plus de cent mille soldats. Ces conseils, Pie IX les avait traduits en actes et maintenant les donneurs de conseils se plaignaient qu'en déférant à leurs vœux, on mit en péril leur propre couronne.

C'est à ces griefs que répond Pie IX, le 20 avril, en consistoire. Pour sa justification, il lui suffit de rappeler ses œuvres et de les comparer à la politique des autres peuples et des autres princes, moins réformateurs et non-moins en butte à la tempête.

Malgré ces explications décisives, le temps n'était plus aux apologies. L'Europe était en leu : des mouvements populaires avaient éclaté après la révolution parisienne de février dans la plupart des capitales. Milan et Venise avaient secoué le joug de l'Autriche ; Charles-Albert avait déclaré la guerre à cette dernière puissance; et, d'un bout à l'autre de la péninsule, le mot d'ordre était: Fuori i barbari.

Pie IX, comme prince italien, ne pouvait être que favorable à l'indépendance de sa patrie. Il est naturel à tout homme d'aimer à respirer, dès le berceau, un air libre; et il est naturel à tout souverain de vouloir jouir parfaitement de sa souveraincté. Pie IX, comme prince temporel, n'était pas moins favorable à la liberté de ses Etats. Lui-même venait d'en donner la preuve par une série de réformes où, prenant l'essentiel du régime représentatif, il conciliait avec les latitudes de la liberté les exigences de l'ordre, et harmonisait heureusement les droits des pouples avec les droits de la tiare. Mais le grand Pontife ne pouvait plus se dissimuler combien le temps était peu propice à l'affermissement de ses institutions. Son regard attentif lui révélait d'ailleurs les

perfidies de ce qu'on a justement appelé « la conspiration de l'amour. » Sous les apparences flatteuses de démonstrations enthousiastes, il voyait se former des projets ennemis ; il voyait les révolutionnaires appliqués à l'entraîner pour le déborder on le renverser ; et il n'ignorait point qu'à l'arrière-plan, les mains cachées des sociétés secrètes et d'une certaine diplomatie our dissaient un complot contre sonpouvoir temporel. — D'autre part, l'Antriche avait occupé Ferrare, et il ne fallait point, par défant de défense, fournir prétexte aux agitations, et le Piémont, déclarant la guerre à l'Autriche, avait produit en Italie un entrainement patriotique auquel le pape ne pouvait pas s'associer, auquel le roi de Rome ne pouvait pas résister. C'était l'heure où la tempête déchaînée sur le vaisseau, ne laisse plus au pilote que l'alternative de se briser sur les écueils ou d'être englouti dans les abimes.

En présence d'une situation si compliquée, il est facile de prouver que le Pape s'est conduit en Pape : le Vicaire de Jésus-Christ, tenant d'une main l'Evangile, de l'autre, les tables de la foi, peut être renversé ou assassiné; il ne peut ni étre vaincu par l'iniquité, ni céder à l'ingratitude des circonstances. Quand viendra le moment où l'on voudra le précipiter, les faits lémoigneront qu'il n'a point trahi

sa cause.

Au peuple de Rome, fanatisé pour la guerre contre l'Autriche, le Pape prédit que ces entrainements aveugles n'aboutiront qu'à la défaite ou à la guerre civile. Même, au simple point de vue de la sagesse humaine, il est donc mieux de ne point se laisser entrainer. Mais, au point de vue moral et religieux, quelles tristes prespectives! La capitale du monde catholique seva inondée de sany innocent... « Et ce sera là, ajoute Pie IX, la récompense que devait attendre un Souverain Ponlife pour les témoignages d'amour si multipliés qu'ila donnés à son peuple! O mon peuple, que t`ai-je fait? Popule meus, quid feci tibi? Les malheureux! ils ne s'apercoivent pas qu'outre l'énorme crime dont ils se souilleraient, et le scandale incalculable qu'ils donneraient au monde, ils ne feraient que déshonorer la cause qu'ils prétendent soutenir, en remplissant Rome, l'Etat et l'Italie tout entière d'une suite infinie de malheurs! Et dans un cas pareil (que Dieu en éloigne la possibilité!) sauraitelle rester oisive dans nos mains, la puissance spirituelle que Dieu nous a donnée? Que tous le sachent bien une fois, que nous sentons la grandeur de notre dignité et la force de notre pouvoir. »

Au Sénat qui le pousse à la guerre, Pie IX répond « que la mission du Sénat romain n'est pas de s'occuper de propositions de guerre ; que lui, Souverain Pontife, n'entend le céder à personne, et que l'adresse qu'on lui présente se réduit à une abdication pure et simple, indignité à laquelle il ne voudra ja-

mais consentir. *

A l'empereur d'Autriche, adversaire forcé

de la la dans la guerre machinee par la réyolet ar, Pic IX cerit le 3 mai 1848 :

Au milien des guerres qui ensanglantaient le sol effretien, on vit tonjours le Saint-Siège faire entendre des paroles de paix, et dans notre allocation du 29 avril dernier, quand nous avons dit que notre cour paternel a horreur de declarer la guerre, nous avons expressément manufeste notre desir de contribuer à la parx. Que Votre Majeste ne trouve done pas manya s que nons nons adressions à sa plêté eta sa religion. l'exhortant, avec une affecton toute paternelle, à retirer ses armes d'une gmare qui, saus pouvoir recompierir à l'empare les cœurs des Lombards et des Vénitiens. amène à sa suite la funeste série de calamités. cortège ordinaire de la guerre, et que trèscertainement abhorre et déteste Votre Majesté. Que la généreuse nation allemande ne trouve. pas manyais que nous l'invitions à etouffer lout sentiment de baime et à changer en utiles relations d'amical voisinage une domination sans grandeur, sans resultats beureux, pausqu'elle reposerait uniquement sur le fer.

Aux deux conseils de la Consulte d'Etat. renr l'onverture, de la session, le 3 juin, par la bouche du cardinal Altieri : « C'est à vous, dit-il, qu'il appartient de faire ressortir des nouvelles institutions ces bienfaits que Sa-Sainteté a désirés en vous les accordant. Le Saint-Pere ne cessera de prier l'Auteur de toutes lumières pour qu'il répande dans vos esprits la vraie sagesse, et pour que les institutions et les lois auxquelles vons aurez à travailler, seient empreintes de cet esprit de justice et de religion, solide et véritable tondement de toute liberté, de toute stabilite, de tout progres. Le Saint-Père recommande a votre tidélité et a vos sollicitudes incessantes l'ordre et la concorde intérieure. Avec elle, Messieurs, la liberté tournera à l'avantage de tous ; avec elle se développeront les bonnes lois, les larges réformes et les sages institutions. Instruits par une longue et donloureuse expérience, défenseurs de la sainte religion qui a son siège dans cette cité, vons aurez lieu d'espérer qu'aucune sorte de biens ne vous sera refusée de Dieu pour que vous puissiez mieux rivaliser de gloire avec vos

En réponse à l'adresse du Haut-Conseil; « Il est toujours doux à notre cœur de nous voir entouré d'hommes qui, animés du désir du bien public, ont resolu d'aider le Souverain dans la difficile entreprise d'améliorer les affaires du pays. Nous vons témoignons notre reconnaissance pour les sentiments que vous nous avez exprimés au nom du Haut-Conseil, et nous avous la confiance que, parfaitement d'accord avec le Conseil des députés, et toujours appuyés sur les bases et sur les formes légales établies par nous, vous parviendrez a atteindre le noble but que vous vous êtes proposé. Vous connaissez déjà nos paternelles intentions. Quoique les temps soient plus que jamais difficiles, nous nous sentons fortifié

quand nous pouvous nous voir soutenu par des personnes qui aiment leur pays et qui savent que, parmi les éléments qui le constituent. l'élément religieux est celui qui mérite, de preference à tous les autres, leur amour et leurs quaves réflexions. Nous avons aussi l'espoir de voir toujours fleurir de plus en plus *l'ordrect* la tranquillité qui sont les sources de la confiance publique et préparent tous les éléments du bien. Mais pour obtenir tons ces avantages, élevons vers le ciel nos cœurs et nos regards, car c'est de Dieu-scul-que nous pourrons obtenir le fort appui, les lumières nécessaires, la constance et le courage pour toucher le but. »

En réponse à l'adresse du Conseil des députés : « Si le Poutife prie, hénit et pardonne, il a aussi le devoir de délier et de lier. Et si, comme prince, dans l'intention de mieux protéger et de fortifier la chose publique, il appelle les deux Conseils à coopérer avec lui, le Prince-Prêtre a besoin de toute la liberté nécessaire pour que son action ne soit pas paralysée en tout ce qui touche les intérêts de la religion et de l'Elat : cette liberté, il la garde intacte, tant que demeurent intacts, comme ils doivent l'être, le statut et la loi sur le Conseil des ministres que nous avons spontanément octrovés.

« Si de grands désirs se multiplient pour la grandeur de la nation italienne, il est nécessaire que le monde entier apprenne de nouveau que, pour notre part, *la guerre ne peut être le moyen* d'atteindre ce but. Notre nom a été béni par toute la terre pour les premières paroles de paix qui sortirent de notre bouche; il ne pour-. rait plus l'être assurément, si des paroles de guerre en sortaient anjourd'hui. »

A une nouvelle députation du Haut-Conseil, à propos des événements de Ferrare et des protestations diplomatiques du Saint-Siège

« Les nouvelles qui surviennent nous donnent la certitude que les troupes autrichiennes ont déjà évacué Ferrare.

« En tout cas, il nous est agréable de vous donner l'assurance que nous sommes disposé à donner tous les ordres nesessaires pour garantir le droit de défense : nons n'avons jamais entendu renoncer à ce droit ; loin de là, nous protestons que nous le maintenons et que nous le vonlons inviolable. Nous recevons, en cette nouvelle occasion, avec reconnaissance, les sentiments que vous nous exprimez, ainsi que les offres que vous nous faites, et qui tendent à mieux garantir les droits dont nous venous de parler. Nous, cependant, nous renouvelous à Dieu nos humbles prières, afin qu'il préserve l'Italie de tout malheur, et que, rendant les âmes unies sur leurs véritables intéréts, il y fasse lleurir comme en un sol privilégié la religion et la paix, uniques sources de la vraie félicité. »

Après avoir lu la précédente réponse, le Saint-Père a ajouté : « Vous pouvez dire deux choses, savoir que le Pape admet de plein deoit *la défeuse* de ses propres États, et que la Ligue avec les princes d'Italie, dont Lui, Pape, a eu

Pinitiative, sera poursuirie quand on n'y mettra pas des obstacles et des conditions inadmissibles. »

Toutes ces réponses, parfaitement concordantes, manifestent l'esprit, le cœur et le caractère de Pie IX. Les manifestations et adresses, qui les provoquent, montrent, de plus en plus, l'esprit et la passion des Italiens. Pour accomplir denobles choses, il faut, sans doute. du sang au cœur ; il faut aussi du plomb et même un peu de glace dans la tête et d'acier dans les bras. Les Italiens changent cet ordre : ils mettent le sang dans la tête, la glace au cœur et le plomb dans les gants, quelquefois avec un poignard, rarement avec d'antres armes. Le temps des deux conseils se perd en adresses emphatiques; les jours et les mois du peuple ouvrier se consument à courir les rues avec d'imbéciles drapeaux et des cantiques. Toul cela, parce que les Antrichiens, cantonnés depuis trente ans dans la citadelle de Ferrare, ont mis depuis quelques semaines, un factionnaire tudesque sur les places publiques de la même ville. En vain, le Pape a protesté itérativement par les notes de son secrétaire d'Etat, le cardinal-Ciacchi ; en vain, il vient de protester encore par une note récente du cardinal Soglia. Le peuple court toujours les rues et les députés courent toujours les antichambres. Pour jeter sur ces effervescences puériles quelques gouttes de rosée, le Pontife-Roi vient de parfer ; pour les dissiper complètement, le cardinal Soglia public encore deux protestations : il est bon de noter qu'elles portent la date du 6 août, une semaine après l'entière déroute des Piémontais, le lendemain de la capitulation et reddition de Milan au feldmaréchal Radetzki.

Nous avons négligé dans cette énumération des faits politiques, la succession des ministères. Dans les transformations sociales et dans les commotions révolutionnaires, il est assez ordinaire que l'habileté des hommes se trouve à court. Le bien ne s'improvise pas ; il ne s'accomplit qu'avec patience, sous l'initiative dirigeante d'une solide raison et grâce. au concours officieux du temps. Lorsqu'on vent précipiter la marche des événements, ils résistent ; lorsqu'ils résistent, la foule abusée s'en prend au pouvoir. Les soi-disant habiles et les intrigants la poussent pour qu'elle les pousse à son tour : les grands parleurs de patriotaillerie ne sont guère que des hommes qui cherchent la fortune.

Dans l'Etat pontifical, en temps plus pacifiques, l'œuvre de Pie IX eût été menée à bon terme par la sagesse de l'Eglise. Après la catastrophe de fèvrier, dans la situation ébraulée de l'Europe, le succès, il faut en convenir, devenait très problématique. Le pape ne fit point défaut : aucun tort n'est imputable à sa direction qui, aujourd'hui encore, défie la critique. Mais le plus clairvoyant et le plus ferme des princes ne peut gouverner qu'avec d'habiles ministres ; et les plus habiles ministres ne peuvent gouverner que moyennant le bon

vouloir des sajets. Or, à Rome, par l'effort sonterrain des sectes, des étrangers et des agitateurs, toutes les impossibilités se trouvaient en quelque facon accumulées, et, soit que d'honnètes ministres ne pussent suffire a la tàche, soit que de plus malins fussent encore plus incapables, nous voyons se succèder les ministères Gizzi, Antonelli, Vauriani, Soglia, Fabri, Rossi, Mauriani Galetti. Le ministère Rossi se termine le 15 novembre par un coupde couteau ; le 24 du même mois, le Pape quitte Rome, laissant au fourrier de ses palais, ce billet de départ : « Marquis Sacchetti, nous confions à votre prudence et loyauté bienconnue, le soin de prévenir de notre départ le préfet Galetti, en l'invitant, lui et tous les autres ministres, à préserver non seulement les palais, mais bien plus encore les personnes qui nous sont attachées et vous-même, qui ignoriez absolument notre révolution. Que si nous avons lant à cœur-de-recommander et nous et les personnes de notre maison, qui toutes, nous le répétons, ignoraient notre pensée, il nous est bien plus à cœur de recommander à ces messieurs le repos el l'ordre de la ville entière.

L'assassinat de Rossi et le départ du Pape livraient Rome à la demagogie. « Il y eut bien alors, dit lord Palmerston, quelques atrocités de commises, on doit s'y attendre dans ces temps de commotions populaires; mais le gouvernement provisoire de Rome fit tout re qu'il pût pour les réprimer, et la cité sainte ne fat jamais mieux gouvernée que pendant l'absence du Pape. » Ce jugement du premier lord de la trésorerie fait connaître exactement le sentiment anglais; il a toutefois un defaut c'est d'être en contradiction avec l'histoire.

Le désordre à Rome, après le départ du Pape, dépassa tout ce qu'on peut dire et ce qu'il y cût de plus désordouné, ce furent les actes du gouvernement. C'est la miniature en perspective de la Commune athée de 1871.

Les clubs et les cercles s'ouvrent partout et constituent la véritable force publique. Les enthousiastes, les charlatans et les forcenés s'y donnent rendez-vous, multiplient les motions incendiaires et s'élèvent avec menace contre les gens de bien. Les fonctionnaires honnétes se démettent tous. Les associations de bandits, fruit particulier de l'Italie, agissent les coudées franches. Les prisons s'ouvrent pour les malfaiteurs. Le tribun Armellini, décrétant le suffrage universel, proclame que ceux qui y contredisent, se mettent hors le droit commun, et que si les élections ne tournent pas au gré de la faction triomphante, on corrigera, par la force, les erreurs du scrutin. On institue un comité de salut public, dont les sentences sont exécutoires dans les vingtquatre heures. On décide l'emprunt forcé sur les riches, pour faire travailler le peuple, en attendant les ateliers nationaux. Les prêtres et les religieux sont pour suivis d'outrages dans les rues et doivent quitter le costume ecclésiastique. Des curés de Rome sont tués en

pleme rue ; quatorze pretres sont assassinés à Saint-Calixte, L'argenterie des églises est misc ar pillage ; les maisons de campagne sont également pillées. Des debauches, des adultères se commeltent à Imola. des viols à Rome, des actions infâmes dans les hôpitaux desservis par les prostituées. Des brigandages se perpétrent à Poggio-Mirtetto, dans le monastère de Tarfa, a Civita-Vecchia, à Orto, Ces derniers criminels vont voler à Sinigaglia, incendier ailleurs. La Compagnie Infernale de Sinizaglia, la Lique Sanguinnice d'Ancône épouvantent à coup d'assassinats. L'impiète s'ajonte au crime et couronne la débauche. Il v a dans les eglises des rassemblements tumultueux, des cérémonies sacrilèges, l'abomination dans le lieu saint.

Ce régime, en attendant les imitations de Raoul Rigault, est, en effet, parfaitement digne des éloges de lord Palmerston.

Il y a un moyen facile pour motiver cette appreciation, c'est de reproduire les actes officiels de la République Romaine, Cette reproduction permet de la juger sur pièce et, si l'on peut ainsi dire, par ses œuvres, Cette reproduction offre un autre avantage, c'est quand viendra plus tard, le gouvernement usurpateur du Piemont, de permettre une instructive comparaison entre les actes de Mazzini et les actes de Victor-Enmanuel. Le roi marchera sur les pas du triumvir, et par cette servile imitation, dévoilera lui-même les crimes de sa politique.

Voici la nomenclature sommaire des actes officiels du triumvir :

1 Décret de la commission provisoire, pour la nomination d'un tribunal de sûreté publique.

2 Décret pour la nomination d'une com-

mission militaire:

3 Décret de l'assemblée constituante portant abolition de la Papauté et proclamation de la République :

5 Décret du ministre de l'intérieur qui destitue les présidents des quartiers de Rome ;

6 Décret pour la réquisition des clochettes de Rome pour fondre des vanons :

7 Décrèt pour l'abolition de l'autorité des éveques sur l'enseignement :

8 Ordonnance du Comité exécutif qui ôte tout droit au pouvoir ceelésiastique dans l'administration des lieux pieux et des établissements de bienfaisance;

Ordonnance qui déclare les mainmortes

incapables d'acquérir;

10 bécret qui frappe les chanoines du Vatican pour retus de célébrer les fonctions ordonnées par le gouvernement :

11 Décret pour ne pas reconnaitre la perpétuité des vœux dans les ordres religieux; 12 Circulaire réclamant du linge pour les

blessés et des prieres pour la victoire; 13º Décret nommant des citoyens pour entlammer, par des paroles enthousiastes, le courage du peuple ;

14º Décret qui convertit en prison le monastère de Saint-Bernard aux Thermes ;

15" Décret qui nomine un inspecteur des catacombes;

16° Décret pour le replacement des con-

fessionnaux dans les églises.

La série se termine par un impôt de trente mille écus sur la Santa Casa de Lorette. C'est le vol à la Vierge, le trait qui marque, dans un Italien, la dernière limite de la perversité. — Cependant les frères et amis empochaient ces biens volés, et, pour avoir porté quelque temps le bariolage de la souveraineté démocratique, ils eurent du pain sur la planche. De leur côté, les gueux devaient continuer à porter la besace : c'est l'ornement du peuple souverain.

Cependant le Pape s'était-réfugié à Gaëte, et, comme il convient pour un Pape, confiait d'abord sa cause à Dieu. Le 29 novembre, dans l'Eglise de la Trinité, devant le Saint-Sacrement, il prononçait, à haute voix, la prière suivante : « Dieu tout-puissant, mon auguste Père et Seigneur, voici à vos pieds votre vicaire très-indigne, qui vous supplie du fond de son cœur de répandre sur lui votre bénédiction. Dirigez ses pas, ô mon Dieu, sanctifiez ses intentions, régissez son esprit, gouvernez ses actes, soit sur ce-rivage on, dans vos voies adorables, vous l'avez conduit, soit dans quelques autres parties de votre bercail qu'il doive chercher un asile, puisse-t-il être toujours le digne instrument de votre gloire et de la gloire de votre Eglise, trop en butte, hélas! aux coups de vos ennemis!

« Si pour apaiser votre colère, justement irritée par tant d'indignités qui se commettent en paroles, en écrits et en actions, sa vie même peut être un holocauste agréable à votre cœur, de ce moment il vous l'offre et la dévoue? Cette vie, vous la lui avez donnée; et vous, vous seul, êtes en droit de la lui enlever, quand il vous plaira. Mais, ò mon Dieu, faites triompher votre gloire, faites triompher votre Eglise! Confirmez les bons, soutenez les faibles, réveillez du bras de votre toute-puissance tous ceux qui dorment dans les ténèbres et les

ombres de la mort!»

Le devoir du Pontife-rempli, le Souverain avait à venger son droit. C'est un honneur que Pie IX mérite entre tons; persécuté, réfugié, proserit, prisonnier, il n'a jamais manqué à cette revendication du droit et à la proclamation énergique de la vérité. A l'encontre de tant de souverains, qui, de nos jours ont gouverné comme s'ils ne croyaient pas à leur propre puissance, ont pactisé avec les passions comme s'ils n'avaient pas le devoir de les combattre, ont connivé même avec les ennemis de leur trône, soi-disant pour les désarmer. on réalité pour se trahir, le chef de l'Eglise a pu être précipité du pouvoir, il n'a pu être empêché de parler. Le Pape n'a plus que sa parole, mais elle vient d'en haut, mais elle

est l'interprète de la justice et le véhicule de la lumière ; c'est pourquoi il parle à son siècle, comme ne parlera aucun autre souverain.

Voici la protestation de Pie IX contre la révolution romaine :

- « Les violences exercées contre nous ces jours derniers, et la volonté manifestée de se précipiter dans d'autres excès, nous ont contraint à nous séparer momentanément de nos sujets et de nos enfants, que nous avons toujours aimés et que nous aimons toujours.
- « Parmi les motifs qui nous ont déterminé à cette séparation, celui dont l'importance est la plus grande, c'est d'avoir la pleine-liberté dans l'exercice de la puissance suprême du Saint-Siège, exercice que l'univers catholique pourrait supposer à bon droit, dans les circonstances actuelles, n'être plus libre entre nos mains. Que si une telle violence est pour nous le sujet d'une grande amertume, cette amertume s'accroît outre mesure, quand nous pensons à la tache d'ingratitude dont s'est couverte, à la face de l'Europe et du monde, une classe d'hommes pervers, et bien plus encore à la tache qu'a imprimée sur leurs âmes la colère de Dieu qui, tôt ou tard, exéente les châtiments prononcés par son Eglise.
- « Dans l'ingratitude de nos enfants, nons reconnaissons la main du Seigneur qui nous frappe, et qui veut que nous expiions nos péchés et ceux des peuples. Mais nous ne pouvons, sans trahir nos devoirs, nous abstenir de protester solennellement en présence de tous (comme dans le funeste soirée du 16 novembre et dans la matinée du 17, nous avons protesté verbalement devant le corps diplomatique, qui nous avait honorablement entouré et qui a tant contribué à fortifier notre cour) que nous a cons souffert une violence inoure et sacrilége. Laquelle protestation nous entendons renouveler solennellement en la circonstance présente, à savoir, que nous avons été opprimé par la violence; et, en conséquence, nous déclarons tous les actes qui en ont été la suite nuls et de nulle valeur ni force légale....
- « Et cependant, ayant à cœur de ne pas laisser sans chef, à Rome, le gouvernement de notre Etat, nous nommons une Commission de gouvernement, composée des personnes suivantes:
 - « Le cardinal Castracane,
 - « Mgr Roberto-Roberti,
 - « Le prince de Roviano,
 - « Le prince Barberini,
 - « Le marquis Bevilacqua de Bologne,
 - " Le marquis Ricci de Macerata,
 - « Le lieutenant-général Zucchi.
- « En conhant à ladite commission de gouvernement la direction temporaire des affaires publiques, nous recommandons à tous nos sujets et fils le calme et la conservation de l'ordre.

Entin, nous voulons et ordonnons que de

ferventes prières s'élèvent chaque jour vers Dieu pour notre humble personne et pour le rétablissement de la paix dans le monde, et spécialement dans notre Etat et à Rome, où sera toujours notre cour, quelque soit la partie du bercail du Christ qui nous abrite. Et nous, comme c'est le devoir du suprème sacerdoce, et avant tout, nous invoquons très dévotement la souveraine Mère de miséricorde, la Vierge immaculée, et les saints Apôtres Pierre et Paul, afin que, comme nous le désirons ardemment, l'indignation du Dieu toutpuissant soit éloignée de la ville de Rome et de tous nos Etats. »

Le 7 décembre, une ordonnance souveraine de Pie IX proroge les séances des deux chambres de la Consulte. Quelques jours après, le Conseil des députés nomme une junte de régence, et décide bientôt la convocation d'une Assemblée constituante, Depuis 89, une assemblée constituante est une assemblée de fous qui se réunissent pour dégoiser sur les affaires de l'Etat et désorganiser l'ordre social. Quelques jours auparavant, on envoyait des députations à Pie IX, pour le supplier de rentrer dans la ville Eternelle ; aujourd'hui, l'annonce d'une constituante marque une détermination à la révolte. Un homme de peu, comme il y en a tant même sur les trônes, cút vu là une belle occasion pour faire montre de magnanimité et reculer en paraissant combattre. Le Vicaire de Jésus-Christ ne connaît pas ces habiletés là : Est. Est ; Non, Non : l'ai fait des réformes, mais je maintiens le droit avec son caractère absolu, et je ne réclame, en présence du droit, que la soumission. C'est-ainsi que le Pape s'élève contre la nomination d'une junte de régence : on sent, en lisant cette protestation, du 17 décembre 1848, que Pie IX parle en homme ceint du glaive apostolique :

« Les devoirs de notre souveraineté, auxquels nous ne pouvons manquer, les serments solennels par lesquels nous avons promis, en présence du Seigneur, de conserver le patrimoine du Saint-Siège et de le transmettre dans son intégrité à nos Successeurs, nous obligent à élever la voix solennellement et à protester devant Dieu, à la face de tout l'univers, contre ce grand et sacrilège attentat. C'est pourquoi nous déclarons nuls, sans force aucune ni valeur légale, tous les actes mis au jour par suite des violences qui nous ont été faites, protestant notamment que cette junte d'Etat établie à Rome n'est autre chose qu'une usurpation de nos pouvoirs souverains, et que ladite junte n'a ni ne peut avoir en ancune façon aucune autorité. Sachent donc tous nos sujets, quel que soit leur rang ou condition. qu'à Rome et dans toute l'étendue de l'Etat pontifical il n'y a et qu'il ne peut y avoir aucun pouvoir légitime qui n'émane expressément de nous que nous avons, par le Motuproprio souverain du 27 novembre, institué une Commission temporaire de gouvernement et qu'à elle seule appartient exclusivement le gouvernement de la chose publique pendant

note: absence, et jusqu'a ce que nous en ayous notes-meme autrement ordonne.

Quelques jours apres, en la fête de la Nativité du Sauveur des hommes, le l'outife recevant des hommages qui ne se presentent parint nous qu'au jour de l'an, indique très explicitement ou il prend les conseils de sa politique. Aux representants des Cours étrangères, il repond : « Vicaire bien qu'indigne de Illoumne-Dueu dont nous celebrons aujour-d'hui la maissance, toute la force que nous avons déployée dans les jours de l'affiction nous est venue de lin, et c'est aussi de lui que nous vient la grâce d'aimer nos sujets et tils dans le lieu où nous nous trouvons temporairement de cet amour que nous avons pour eux, lorsque nous résidions dans notre ville de Rome.

« La sainteté et la justice de notre cause fera que Dieu inspirera, nous en sommes certam, de salutaires conseils aux gouvernements que vous représentez, afin qu'elle obtienne le triomphe qui est en même lemps le triomphe de l'ordre, de l'Eglise catholique, interessée au plus haut degre a la liberté et à l'indépendance de son chet. «

En répondant au Sacré-Collège, il s'élève plus haut encore :

 St nous avons tonjours accueilli avec satisfaction les sentiments que vous. Seigneur Cardinal, nous avez exprimés an nom de tous vos collègues, en ce moment nous les recevons avec émotion et reconnaissance, parce qu'ils nous sont donnes dans ces jours d'adversite où le désir d'être soutenu el reconforté est toujours plus grand. Cette assistance, nous en sommes sur, sera accordee à notre constante priere par Celui qui repand les plus donces consolations de cette main qui sontient les balances de la justice. Nous desirons vivement, Seigneur Cardinal, que vous soyez l'interprete de nos sentiments pres du Sacre-Collège tout entier, en lui temoignant que nous plaçons absolument notre contiance en Dieu, afin que la tempete presente, préparée par l'esprit d'insubordination et envenimée par le soufile de toutes les possions, soit calmee par le Seigneur quand les lunites posces par sa souveraine sagesse seron' attentes de qui peat concourir admirablement a hater ce moment, c'est sans contredit les dispositions de générosite chretienne et de devouement exemplaire envers notre persouncet envers le Saint-Siège d'ant sont animés 'ons vos collegues. Nous prions le Seigneur dans Homnilite de notre esprit, pour qu'il daigne les regarder avec bonte, et leur donner le s'hunières necessaires pour préparer les tribuid es de son Eglise.

On reconnut a ces accents le Pontife qui, en quittant Rome, portait, sur sa poitrine, la Sainte heste dans que pixide que lui avait envoyer providente llement l'évêque de Valence.

Lorsque les demagognes de frome se voient aux prises avec cet homme de Dien, ils perdent le sens du grand duel qu'ils entament et se précipitent vers leurs résolutions avec l'empressement d'hommes assurés d'eu tinir. Mais ce Pape, mystique comme un Grégoire VII, fort comme un Innocent III et un Boniface VIII, est aussi un homme calme dans ses idées, précis dans ses actes et qui sait opposer, aux crimes de la démagogie, les revendications authentiques du droit.

A la convocation d'une constituante, Pie IX

oppose cette protestation :

« Dans cette demeure pacifique où il a plu à

la divine Providence de nous conduire, afin que nous puissons manifester en tonte liberté nos sentiments et nos volontés, nous attendions, espérant qu'éclaterait le remords de nos fils égarés pour les sacrilèges et les crimes commis contre les personnes à nous attachées, parmi lesquelles les unes ont été luées les autres outragées de la manière la plus barbare, ainsi que pour les sacrilèges et les crimes consommés dans notre résidence et contre notre personne même. Et cependant nous n'avons reçu jusquà présent qu'une stérile invitation de retourner dans notre capitale, sans qu'on ait même prononcé une parole de condamnation contre les attentats que nous venons de rappeler et sans la moindre garantie qui puisse nons donner quelque assurance contre les tourberies et les violences de cette bande de forcenés dont le despotisme barbare tvrannise encore Rome et l'Etat de l'Eglise. Nous attendions, espérant que les protestations et les décrets émanés de nous rappelleraient à leurs devoirs de sujets et de fidélité ceux qui, dans la capitale même de nos Etats, ont ces devoirs en mépris et les foulent aux pieds. Mais au lien de ce retour, un nouvel acte, plus monstrueux encore, d'hypocrite félouie et de véritable rébellion, audacieusement commis par eux, est venu combler la mesure de notre douleur et exciter en même temps notre juste indignation, comme il contristeral Eglise universelle. Nons voulons parler de cet acte détestable sous tous les rapports, par lequel on a prétendu ordonner la convocation d'une soi-disant assemblée générale nationale de l'Etatromainpar un décret du 20 décembre dernier, dans le but de déterminer de nouvelles formes politiques à établir dans les États pontificaux. Entassant ainsi iniquités sur iniquités, les auteurs et fanteurs de l'anarchie démagogique s'efforcent de détruire l'autorité temporelle du Pontite romain sur les domaines de la sainte Eglise, en supposant et en cherchant à faire croire que son souverain pouvoir est sujet à controverse et dépend du caprice des factions, si irréfragablement fondé qu'il soit sur les droits les plus antiques et les plus solides, et bien qu'il soit vénéré, reconnu et défendu par toutes les nations. Nous épargnerons à notre dignité l'humiliation d'insister sur tout ce que renterme de monstrueux cet acte abominable et par l'absurdité de son origine, et par l'illégalité des formes, et par l'impicté du but : mais il appartient certes à l'autorité apostolique dont, quoique indigne, nous sommes investi, et à la responsabilite qui nous lie par les serments les plus sacrés devant le Tout-Puissant, non seulement de protester, comme nous le faisons, de la manière la plus énergique et la plus efficace contre cet acte, mais encore de le condamner à la face de l'univers, comme un attentat énorme et sacrilège commis au préjudice de notre indépendance et de notre souveraineté, attentat qui mérite les châtiments portés par les lois divines, aussi bien que par les lois humaines.

La révolution poursuit son cours, Pie IX continue d'élever, contre ces attentats, d'énergiques protestations. Au décret qui prononce la déchéance de la Papauté, le Pape répond, le 14 février 1849, par un acte souverain:

« La série non interrompue des attentats commis contre le domaine temporel des Etats de l'Eglise, attentats préparés par l'avenglement de plusieurs, et exécutés par ceux dont la malice et la ruse avaient, de longue date, prédisposé la docilité des avengles, ayant atteint le dernier degré de félonie par un décret de la soi-disant assemblée constituante romaine, en date du 9 février courant, où l'on déclare la Papauté décline de droit et de fait du gouvernement temporel de l'État poutifical, pour ériger un prétendu gouvernement de démocratie pure, sous le nom de République romaine, nous met dans la nécessité d'élever de nouveau la voix contre un acte qui se présente avec les caractères multiples de l'injustice, de l'ingratitude, de la l'olie et de l'impiété. Entouré du Sacré Collège et en votre présence, dignes représentants des puissances et des gouvernements amis du Saint-Siège, nous protestons de la manière la plus solennelle contre cet acte et nous en dénoncons la nullité, comme nous l'avons fait pour les actes précédents. Vous fûtes témoins des événements à jamais déplorables des journées du 15 et 16 novembre dernier, et avec nous yous les avez déplorés et condamnés. Vous avez fortifié notre esprit dans ces jours funestes, vons nous avez suivi sur cette terre où nous a guidé la main de Dieu, qui élève et abaisse, mais n'abandonne jamais l'homme qui se confie en lui ; en cc moment encore vous nous entourez d'une noble assistance; c'est pourquoi nous nous tournons vers vous, afin que vous vouliez bien redire nos sentiments et nos protestations à vos cœors et à vos gouvernements.

« Les sujets pontificaux étant précipités par les manœuvres toujours plus audacieuses de cette faction, ennemie funeste de la société humaine, dans l'abime le plus profond de toutes les misères, nous, comme Prince temporet et plus encore comme Chel et Pontife de la Religion catholique, nous exprimons les plaintes et les supplications de la plus grande partie d'entre eux, qui demandent de voir briser les chaînes dont ils sont écrasés. Nous demandons en même temps que l'on maintienne au Saint-Siège le droit sacré du domaine tem-

porel dont il est depuis tant de siècles le légitime possesseur, universellement reconnu, droit qui, dans l'ordre présent de la Providence, est rendu nécessaire et indispensable pour le libre exercice de l'apostolat catholique de ce Saint-Siège. L'intérêt si vif qui s'est manifesté dans l'univers entier, en faveur de notre cause, est une preuve éclatante qu'elle est la cause de la justice ; c'est pourquoi nous n'oserions même pas douter qu'elle ne soit accueillie avec toute sympathie et une bienveillance entière par les respectables nations dont vous êtes les représentants.

Pour clore la série des actes pontificaux, contre la démagogie Romaine, nous avons une allocution prononcée à Gaëte, en consistoire, le 20 avril 1849. Cette allocution offre, en abrégé, l'histoire de Pie IX depuis son avènement, histoire qui a, pour auteur, son propre héros. C'est un monument souvent invoqué par les partis et dont on ne pent trop étudier par les détails les très graves témoignages.

Le seul fait à retenir, c'est que le Pape en appelle, pour combattre la Révolution, à l'Autriche, à la France, à l'Espagne et aux Deux-Siciles. Et la raison de cet appel, c'est sans donte, de délivrer l'Etat Pontifical et de rétablir, à Rome, le gouvernement de l'Eglise; c'est aussi et avant tout de repousser cette noire conspiration qui veut détruire les principes de religion, de justice et de vertu, pour inaugurer partout le lamentable système du socialisme ou du communisme. Rome, capitale de l'Eglise, c'est la civilisation de l'Europe et la paix du monde assurées ; Rome, livrée à l'anarchie révolutionnaire, c'est l'anarchie partout, c'est la religion méconnue, l'Eglise en échec, la propriété. le Mariage, la famille, l'ordre social également en péril. Voila, en quelques mots, toute la politique du Pape; et cette politique se déduit rigourensement des croyances chrétiennes et la souveraine autorité du Pontife.

Quelle était cependant la conduite des princes et des peuples vis-à-vis de Pie IX réfugié

sur le roc hospitalier de Gaëte?

L'Autriche, l'Espagne, la France, la Bavière, tous les représentants des puissances catholiques suivirent le Pape à Gaete, et mirent ainsi la république romaine au ban de la société, même avant sa nai-sance. La République française proclamée un an auparavant, avait été reconnue sans difficulte par toutes les puissances : il n'en fut pas de même de la République Romaine. Parmi toutes les puissances de toute conleur, de toute religion, de toute opinion, qui se partagent le monde, il ne s'en trouva pas une, pas même l'Angleterre si hostile à la Papauté, pas même le Piémont si résolu dès lors à l'assaillir, pas une qui voulut entrer en rapports ofticiels d'amitié internationale avec cette république de Caraibes.

La France, fille aînée de l'Eglise, bien qu'elle fut constituée en république, n'eut garde d'oublier ses devoirs séculaires. Dès le 3 décembre, à la première nouvelle de la fuite du Pape, le président du Conseil adressait à Sa Sainteté cette lettre qui, devant Dieu et devant les hommes, doit honorer sa mémoire :

« La nation française profondément affligée des chagrins dont Votre Sainteté a été assaillie dans les derniers jours, a été aussi profondément touchee du sentiment de contiance paternelle qui portait Votre Sainteté à venir lui demander momentanément une hospitalité qu'elle sera heureuse et tière de vous assurer, et qu'elle saura rendre digne d'elle et de Votre Sainteté.

 de vous écris donc pour qu'aueun sentiment d'inquiétude, aucune crainte sans fondement ne vienne se placer à côté de Votre première résolution pour en détourner Votre Sainteté.

La République, dont l'existence est déjà consacrée par la volonté rétléchie, persévérante et souveraine de la nation française verra avec orgueil Votre Sainteté donner au monde le spectacle de cette consécration toute religieuse que votre présence au milieu d'elle lui annonce, et qu'elle aceneillera avec la dignité et le respect religieux qui conviennent à cette grande et généreuse nation. »

Pic 1X écrivit au général Cavaignae pour le remercier des mesures prises par le gouver-

nement francais:

« Monsieur le général, dit le Saint-Père, mon cœur est touché, et je suis pénétré de reconnaissance pour l'élan spontané et généreux de la tille ainée de l'Eglise qui se montre empressée, et dejà en mouvement, pour accourir au secours du Sonverain Pontife. L'occasion favorable s'offrira sans doute à moi pour témoigner en personne à la France mes sentiments paternels, et pour pouvoir répandre sur le sol francais, de ma propre main, les bénédictions du Seigneur, de meme qu'aujourd'hui je le supplie par ma voix de consentir à les répandre en abondance sur vous et sur toute la France. »

Le conseil municipal d'Avignon et le Conseil général de Vaucluse, interprètes de la piété française, avaient offert l'hospitalité à Pie IX, Le 7 janvier, Pie IX répondait au Con-

seil general:

 Nous avons reçu avec plaisir et gratitude l'adresse du f " décembre dernier, par laquelle le Conseil général de Vaucluse nous exprime ses sentiments de piété filiale et la part qu'il prend a l'affliction que nous causent les affaires de Rome. Voulant adoucir nos peines, vous nous demandez avec instance d'aller fixer notre résidence au milieu de vous. Nous vous remercions de ce témoignage si vil, si éclatant, de votre attachement et de celui de vos concitovens au Saint-Siège, Rien ne nous serait plus agréable et plus doux, très chers Fils, que de vous exprimer de plus près notre amour paternel; nous espérons une occasion heureuse de jonir, au milieu de vous, du spectacle si cher de votre piété filiale. En altendant, nous prions, jour et nuit, Dien tont-puissant de jeter un regard favorable sur notre affliction, et de nous ramener, en paix et à la satisfaction universelle, en notre

Siège souverain de Rome. »

Le 24 janvier, le député Chapot, représentant du peuple à l'Assemblée nationale de France, avait écrit au Pape: « Très-Saint Père, en même temps que nous apprenions les douloureux événements qui forçaient Votre Sainteté à s'éloigner de Rome, tout nous faisait espérer qu'Elle viendrait se confier à l'hospitalité de la France. Nos cœurs s'en émurent, et je rédigeai aussitôt le projet de décret que Votre Sainteté trouvera ci-joint, et au bas duquel un grand nombre de représentants s'empressèrent d'apposer leur signature. Ce nombre cut été bien plus grand, Très-Saint Père, car l'Assemblée nationale tout entière se scrait, je n'en doute pas, associée à cet élan généreux, si la nouvelle du séjour de Votre Sainteté à Gaëte-n'avait-fait pressentir l'inutilité de ce décret. Tel que ce projet se trouve en mes mains, que Votre Sainteté me permette de le lui adresser; Elle y trouvera peulêtre un élément de consolation-pour les douleurs immenses dont son cœur est aceablé. Tout en demandant votre bénédiction, Très-Saint Père, j'ai l'honneur d'ètre, avec un profond respect. l'un de vos enfants les plus humbles et les plus dévoués. »

Voici le texte du projet de décret avec la liste des représentants qui l'avaient si-,

gné :

« Au moment où le Souverain Pontife se contie à l'hospitalité française, l'Assemblée nationale, voulant lui donner un témoignage solennel de sa vénération et deses vives sympathies, décrète :

« Une députation de représentants se rendra auprès du Souverain Pontife pour lui porter les hommages de l'Assemblée nationale et du

peuple francais.

 Elle se composera de vingt-cinq membres tirés au sort parmi ceux qui demanderont à remplir cette mission.

 La députation ira au-devant du Saint-Père et l'accompagnera jusqu-au lieu de sa

résidence.

« Signé : MM. Chapot. Pascal (d'Aix), Buchez, Roux-Carbonnel, Reboul, Astonia, Arnand (Ariège), Roux-Lavergne, Jouin, Vesin, Turck, Fauveau, Forel, Cormenin, Matthieu-Bodet, Bayoux, Honël, Degousée, Puységur, Pioger, Vernhette, Charamaule, Moulon, de Dampierre, Lacrosse, Champvans, de Tonnac, Tréveneuc, Buffet, Laboulie, Saint-Victor, de Larochejaquelein, Francois Marrast, Kerdrel, Decouvrant, Larochette, Clement Thomas, Pradié, Larcy, Carayon-Latour, Legeard de la Diriays, Camus de la Guibourgère, Sauvairē Barthélemy, Granville, Desmare, Favre (Ferdinand), Poujoulat, Dezèse, de Prébois, Boissier, Servière, d'Hanteville, Casse, de Tingny, Dubruel (Aveyron), Champanhet, Sibour, de Voisin, d'Andigne de la Chasse, Cazalès, Lespinasse, de Montalembert, Rouveure, de Lépinai, Bedeau, Dufougeroux, Defontaine,

Braheix, Crespel de la Touche, Brunet, Chaix, de Saint-Georges, Hubert de Lisle, de Vogué, Montreuil, Saint-Priest, Corbon, Darieux, Jobez, Arène, Bérard, Culmann, Blin de Bour-

don, Vaudoré, Couvreux. »

Le Saint-Père répondit le 24 mars à M. Chapot : « Nous avons reçu votre lettre du 24 janvier, dans laquelle nous avons reconnu le zèle qui vous a animés, vous et un grand nombre de vos collègues de l'Assemblée française, lorsque vous avez entendu dire qu'après un déplorable changement dans les affaires publiques, obligé de quitter Rome, nous nous dirigions vers la France. Nul n'ignore et ne saurait assez louer les nobles qualités qui distinguent la nation française, et parmi lesquelles brillent surtout l'excellence de sa foi, de sa piété et de son respect envers notre Siège apostolique ; c'est pourquoi nous n'eussions rien désiré davantage que d'aller chercher des consolations au milieu de vous et de témoigner à cette illustre nation notre affection paternelle et toute spéciale.

A ces actes, qui honorent particulièrement la France, s'ajoutent les actes qui honorent

tous les peuples.

Dès le 21 décembre 1848, le gouvernement espagnol adressait une note aux autres gounements de l'Europe. Dans cette note, il déclare son intention « de faire tout ce qui paraîtrait nécessaire pour rétablir le chef visible de l'Eglise dans cet état de liberté, d'indépendance, de dignité et d'autorité qu'exige impérieusement l'exercice de ses attributions sacrées. » En conséquence, il s'adressait « à la France, à l'Autriche, à la Bavière, à la Sardaigne, à la Toscane et à Naples, les invitant à nommer des plénipotentiaires et en même temps à fixer le lieu qu'on jugerait le plus

convenable pour un congrès. »

La Prusse protestante et la Russie schismatique offrirent leur secours au Pontife exilé. Farini, dans son ouvrage intitulé : l'Etat romain, (t, III, p. 189 cité ce passage mémorable d'une dépêche russe : Les aflaires de Rome préoccupent le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur des Russies et ce serait se tromper gravement de supposer que nous prenons une part moins vive que les autres gouvernements catholiques, à la situation dans laquelle se trouve Sa Sainteté le pape Pie IX. Il est hors de doute que le Saint-Père trouvera, dans Sa Majesté l'Empereur, un loyal appui pour la restauration de son pouvoir temporel et spirituel, et que le gouvernement russe s'associera franchement à toutes les mesures qui pourront amener ce résultat, car il ne nourrit, contre la Cour de Rome, aucun sentiment de rivalité ni d'animosité religieuse. »

Dans son allocution du 4 décembre, le Pape lui-même avait demandé secours, d'une manière générale, à tous les princes et à tous les peuples. Dans l'allocution du 20 avril, le Pon-

tife n'avait pu s'empécher d'exprimer aux eardinaux la consolation singulière que lui avait fait éprouver l'accueil des puissances et les inductions encourageantes qu'il en tirait pour l'avenir. Déjà il voyait le déluge de maux répandu sur la terre trouver le remède efficace dans la doctrine de Jésus-Christ et de la Sainte Eglise, L'Eglise, en effet, mère féconde de toutes les vertus et ennemie de tous les vices, pourvoit admirablement au bien général de la société, en même temps qu'elle forme les hommes à la vérité et à la justice, et qu'elle les réunit entre eux, par les liens d'une mutuelle charité. « On ne sait, dit à ce propos l'abbé Margotti, ce qu'on doit le plus admirer dans ces circonstances, ou de la piété du Saint-Père qui, chassé de son royaume et exilé, s'occupe plus du bien de l'Eglise que du trône qu'il doit recouvrer ; ou de la puissance du pontificat romain qui dicte de loin dans l'ordre spirituel à ceux-mêmes dont il implore le secours pour la restauration de sa souveraineté temporelle ; ou enfin des merveilles de la divine Providence, qui veut que la première nouvelle de l'un des plus signalés triomphes de l'Eglise soit donnée par un pontife dépouillé, exilé et recueilli sur une terre étrangère. Chacun de ces trois points mérite certainement d'être sérieusement médité et remplit d'une joie ineffable le cœur du catholique I . »

L'Eglise est le corps mystique de Jésus-Christ. Lorsqu'un membre de ce corps est affligé, tous les membres soutfrent avec lui ; mais lorsque l'affliction atteint la tête, plus grande est la douleur et chaque membre s'empresse de pourvoir à son soulagement ou de presser sa guérison. De saint Pierre à Pie VI, les papes en avaient tous fait l'expérience; Pie fX devait la voir se renouveler.

Des offres arrivaient au Pape de toutes parts. Il n'y a pas une partie du monde, si éloignée soit-elle, d'où ne soient venues au Pape des paroles de condoléance. Des lettres lui étaient écrites, à Pie IX, de Michoacan, d'Oaxacha, d'Angelopolis, de Durango, de Sonora, d'Yucatan pour la Confédération mexicaine; d'Orégon-City, dans l'Amérique Septentrionale ; de Guadalupe, au Mexique ; d'Àuckland, en Océanic ; de Bahia, au Brésil ; de la Bosnie Ottomane, de Constantinople, du Japon ; de Laodicée, en Syrie ; de la Martinique, dans les Antilles ; de Melbourne et de Sidney, en Australie ; de Natchez, au Mississipi ; de Pondichéry, dans les Indes ; de Québec au Canada; de Santiago, au Chili, Nous ne parlerons pas ici des adresses des évêques et des corporations religieuses ; mais nons devons citer les lettres des ouvriers de Nimes. de l'Association chrétienne d'Orléans, de la Société catholique de Prague, des catholiques de Belgique, de Suisse, d'Irlande, d'Autriche. et de cent autres villes et Etats, lettres qui ont toutes été recueillies, pour la gloire de la

pap e te en deux volumes in-3 de laut cents P = s chacun, sous ce titre expressif : Le m vde catholique a Pic IX en evil.

Un instant, le bruit se repandit, en France, que le pape allait debarquer à Marseille. Cebruit causa, dans tout le pays, l'effet d'une commotion électrique : le viai fond de la nation très chretienne se manifestait au grand jour. Le ministre des cultes va partir ; les cardinaux de Bonald et Dupont sont pressés d'aller au-devant du Pontife; Pierre-Louis Parisis, evegue de Laugres, monte à la tribun de l'Assemblee constituante et dit : e sover heuis, messieurs, au nom de la France et de tout le monde catholique! » Le président, Armand Marrast, bien qu'il apparfint a l'etroite coterie du National, ne put s'empêcher d'écrire au nonce : « La république, qui n'oublie pas les vieilles traditions. restera tidele à celles qui montreut la France hospitalière aux grandes infortunes, pleine de vénération et de respect pour les plus nobles vertus la Et l'assemblée d'applaudir comme si, en présence du Pape, elle n'avait qu'un cœuret qu'une ame.

Trois discours atticérent alors l'attention du monde, un discours de Montalembert à l'Assemblee Française, le 30 novembre 1848; un discours de Donosa Cortés, le 4 janvier 1849; et, dans un ordre moins élevé, quelques paroles de lord "L'andsdowne, à la Chambre des Lords d'Angleterre, le 20 juillet de la même

année.

Montalembert exhortait la République francaise a courir en Italie pour rétablir le pape sur son trône, et soutenaît que son intérêt, son honneur, son droit commandaient cette démarche : « Vovez, disait-il àl'Assemblée républicaine, vovez ces deux cents millions d'hommes répandus dans l'univers, nou seulementen Irlande, en Espagne, en Pologue, en Europe, mais encore dans les missions de la Chine et dans les déserts de l'Orégon, ces deux cents millions d'hommes, qu'apprendront-ils bientot? Oue sauront-ils? Ils apprendront les uns apres les autres que le chef de leur foi, le docteur de leurs consciences, le guide de leurs aines, celui qu'ils appellent tous du nom de pere, a eté assiégé, insulté, opprime, emprisonne dans son propre palais. Ils en frémiront d indignation et de douleur. Mais qu'apprendront-ils en même temps? Ils apprendront que la France, de cette même main qui a inscrit depuis soixante ans dans ses codes et dans ses constitutions le principe de la liberté de conscience et des cultes, que la France, dis-je, a tiré l'épée de Charlemagne... Oni, Lepes de Charlemagne pour sauver Lindépendance de l'Eglise menacée dans son chef. » Et l'éloquent orateur invoquait l'appui de la France en faveur de la plus sainte et de la plus respertable des faiblesses, la faiblesse de l'opprimé et de l'iangeent.

« l'ai dit, ajoutait-il, que la faiblesse de Pie IX était opprimée et innocente : opprimée nor la race ingratitude de ceux qu'elle a

comblés de ses bienfaits, et innocente... Ali l messicurs, où fut-il jamais un souverain plus innocent, plus irréprochable que Pie IX? On ne peut pas lui reprocher l'ombre d'une violence, l'ombre d'une pertidie, l'ombre d'une mauvaise foi. Il a fait des promesses, il les a faites spontanément et les a toutes dépassées. Sa vie politique peut se résumer en deux mots : Annistie et réforme. Voilà pour son innocence ; voilà ses titres à votre respect et à votre appui, même en dehors de sa souveraineté spirituelle. »

Donoso Cortès parlait ainsi à l'Espagne: « Pie IX, comme son divin maître, a voulu être généreux, magnifique. Rome avait des tils en exil, Pie IX leur a rendu leur patrie; Rome renfermait des esprits passionnés pour les réformes, Pie IX donna les réformes ; aux libéraux, il accorda la liberté ; chaque parole sortie de sa bouche fut un bienfait. Décidez maintenant, messieurs, si ses bienfaits furent plus grands ou moindres que les ou-

trages qu'il à endurés...

« Il y avait à Rome (et il n'y est plus), il y avait sur le trône le plus éminent du monde. l'homme le plus juste et le plus évangélique de la terre. De cet homme évangélique, de cet homme juste, qu'a fait Rome, cette Rome on dominèrent les héros, les césars et les pontifes? Elle a échangé le trône des pontifes pour celui des démagogues, et, rebelle à Dieu, elle s'est mise à adorer le poignard. Voilà ce qu'elle a fait. Le poignard démagogique, le poignard sanglant, voilà l'idole qui voit défiler devant elle dans la cité des troupes de cannibales. Que dis-je, cannibales? L'expression n'est pas juste : les cannibales sont féroces, mais ils ne sont pas ingrats.

« J'ai résolu de parler franchement ; et je le ferai. L'affirme qu'il est nécessaire ou que le souverain de Rome retourne à Rome, on qu'il n'y reste plus pierre sur pierre. Le monde catholique ne peut consentir, et il ne consentira jamais à la destruction virtuelle du christianisme, pour une seule ville qui est au pouvoir de fous furieux. L'Europe civilisée ne peut consentir et ne consentira jamais à voir tomber la clef de voûte de la civilisation européenne. Le monde ne peut consentiret ne consentira jamais à voir s'établir sur le trône, dans la ville insensée de Rome, une dynastie nouvelle et étrange, la dynastie du crime. Et qu'on ne disc pas qu'il y a ici deux questions distinctes: l'une temporelle, l'autre spirituelle ; que la question est entre le souverain temporel et son peuple, que le pontife a été respecté, que le pontife existe toujours. Denx mots à ce sujet, deux mots feront comprendre le reste.

« Sans doute, le pouvoir spirituel est le pouvoir principal du Pape ; le temporel n'est qu'acressoire, mais cet accessoire est nécessaire. Le monde catholique a le droit d'exiger que l'oracle infaillible de ses croyances soit libre et indépendant. Le monde catholique ne

peut savoir de science certaine, comme il en est besoin, si cet oracle est indépendant et libre, quand il n'est pas souverain, parce qu'il n'y a que le souverain qui ne dépende de personne, par conséquent, la question de souveraineté, politique partout ailleurs, est à Rome une question religieuse. Les assemblées constituantes peuvent exister en tout autre lieu, elles ne le peuvent à Rome; à Rome, il ne peut y avoir de pouvoir constituant en dehors du pouvoir constitué. Rome ni les Etats pontificaux n'appartiennent à Rome, n'appartiennent au Pape ; ils appartiennent au monde catholique. Le monde catholique en a reconnu le Pape possesseur, afin qu'il soit libre et indépendant, et le Pape lui-même ne peut se dépouiller de cette souveraineté, de cette indépendance. 🦠

La théorie de Donoso Cortès sur la situation et les conditions particulières des Etats Romains, fut adoptée et confirmée à Londres. Le chef du vieux parti whig, le marquis de Landsdowne, l'un des membres du cabinet de lord Palmerston, prononça les paroles suivantes, en réponse à lord Aberdeen et à lord Brougham, le 21 juillet 1849, dans une discussion qui s'était élevée à la Chambre des Pairs au sujet de l'expédition de Rome : « La condition de la souveraineté du Pape a ceci de spécial, que, dans son pouvoir temporel, il est simplement monarque de quatrième ou de cinquième classe. Dans son pouvoir spirituel, il jouit d'une souveraineté sans égale dans l'univers entier. Tout pays ayant des sujets catholiques romains a un intérét-dans la condition des Etats Romains, et doit veiller à ce que le Pape puisse exercer son autorité sans être entravé par aucune influence temporelle de nature à affecter son ponvoir spirituel. »

Ces citations nous lourniront le moven de répondre plus tard aux attaques portées au gouvernement du Pape dans le congrès de Paris, etaux propositions du comte de Cavour qui demandait à la France et à l'Angleterre d'intervenir dans les Etats Pontificaux. C'est ainsi que le publiciste anglais, anglican et libéral, réfutait par avance, en 1849, le cointe Walewski, ministre des aflaires étrangères en France, qui ne craignit pas de dire qu'il y avait quelque chose d'anormal dans la situation d'une puissance qui a besoin, pour se maintenir, d'être soutenne par un secours êtranger. Le comte Walewski comparait alors les Etats Pontificaux à la Grèce, oubliant ce qu'il venait de dire auparavant, « que le titre de Fils aînée de l'Eglise, dont il se gloritie, impose à l'Empereur le devoir de prêter aide et secours au pontife romain. »

En fait et en droit, comme l'a fait remarquer Montalembert, tous les catholiques

sont enfants de l'Eglise romaine, nul catholique n'est étranger à Rome (1. Tout catholique, dit Fénélon, s'y trouve dans sa patrie. Non, non, ce n'étaient pas des étrangers, ces soldats français qui allèrent à Rome rétablir l'autorité de leur père. Ce qui était vraiment étranger à Rome, c'était la république, c'était la révolution faite par des étrangers, par une poignée de vagabonds et de conspirateurs cosmopolites, ennemis furieux du catholicisme et de la papanté, accourus à Rome de tous les coins de l'Italie et du monde pour imposer par la violence leurs-sauvages volontés au pontife au prince et au peuple. Rome, en vertu même des raisons données par Lord Landsdowne. Rome, capitale spirituelle du monde catholique, est, pour ainsi dire, la propriété comniune des catholiques. Elle se glorifie d'être la ville éternelle, mais qui donc l'a faite éternelle? Qu'est-ce donc qui l'a empéchée de mourir comme Babylonne ou Memphis, ou de tomber dans une incurable décrépitude comme Athènes on Constantinople, si ce n'est la papauté, qui a su prendre la place de l'empire romain et durer trois fois plus que lui ? Rome, la Rome moderne, l'Etat Romain, qu'est-ce done autre chose que l'œnvre des peuples catholiques, de leur amour, de leur tendre et généreux respect pour les papes, et non pour la ville et le peuple de Rome? Oui, c'est nous, Europe catholique, c'est nous qui avons fondé, conservé, enrichi la Rome moderne, et le peuple romain doit compte aux peuples chrétiens de ce qu'ils ont fait pour lai, des institutions qu'ils ont maintenues dans son sein pour son plus grand avantage, et non pour remettre Rome à ses caprices et à ses passions (2)!

L'Eglise, composée ici d'hommes soumis à toutes les nécessités de l'existence humaine, a besoin, pour vivre, de movens terrestres, et ceux qui crient contre ses richesses prétendues ou ne se comprennent pas eux-mêmes, ou voudraient réduire ses ministres à la mendicité. La propriété ecclésiastique a pourvu, de tout temps, à l'entretien du clergé ; la puissance temporelle des Papes a pourvu, plus spécialement, à l'entretien des Souverains Pontifes et à l'indépendance de l'Eglise romaine. Lorsque Pie IX fut refugié à Gaëte, les peuples et les princes n'oublièrent pas ce qu'ils devaient à la pauvreté du successeur de saint Pierre. Sans entente préalable, par un sentiment vrai des choses, ils ne se contentérent pas d'envoyer, au Pape, des acclamations, îls voulurent lui adresser des offrandes. De là naquit le denier de Saint-Pierre.

La nécessité du denier de Saint-Pierre ressortait de la nécessité des choses. Le revenu territorial manquant, il fallait y suppéer par

⁽¹⁾ L'observation que fait ici M. de Montalembert avait été faite par le protestant Bonnet, qui a écrit franchement les lignes suivantes : « Quand nous approchons de Rome, nous ne sentons pas ce vide, cette impression inquiète, cette difficulté de respirer qui nous avertissent que nous touchons un sol étranger, tant a d'influence sur nous le merveilleux usage que le pape fait du privilège de sa paternité universelle. » C'est dans une autre. » (Voyage de Duclos en Italie. Paris, 1791. p. 109)

(2) Margotti : Les Victoires de l'Eglise, p. 85 et seq.

des offrances. Mais, pour que la liberté aposmit pie restat intacte, et parut telle aux yeux du monde, il était nécessaire que les ottrandes tussent faites, non par un seul gouvernement non par un seul peuple, non par une seule classe de la societe, mais par toutes les classes, par tous les peuples, par tous les princes. En un mot, il fallait que le Pere commun ne dut rien à personne en particulier, mais qu'il recut tout de la pieté tiliale de lous ses enfants.

Le denier de Saint-Pierre devait pourvoir à toutes ces nécessités et à toutes ces délicatesses Autrefois il avait existé sous différentes formes ; cette fois il affecta plutôt la forme de don en argent. De nombreuses associations se tormerent partout sous l'impulsion des autorités ecclésiastiques et civiles, pour recueillir et centraliser les dons. Les associations se répandirent promptement dans toute l'Europe, dans les deux Amériques, dans l'Inde, aux Philippines, jusqu'en Chine et dans l'Amérique du Nord. Chacun s'empressait de contribuer suivant ses moyens ; les plus pauvres étaient heureux d'ottrir, comme la veuve de l'Evangile, ce dernier fruit de leurs travaux, prélevé souvent sur leur nécessaire. Une pauvre femme qui était venue à bout d'épargner une piece d'or. l'envoya dans une lettre en demandant qu'elle fut remise entre les mains du Pape. Une autre offrit deux modestes boucles d'oreille, qu'elle avait réservées jusque-là comme ornement. Quelques jeunes artisans très pauvres, qui, en prenant chaque jour sur leur gain, étaient venus à bout de réunir trente-cinq francs, les envoyèrent au Pape avec une lettre qu'on ne peut lire sans émotion. Un paysan vint de Pologne, apporter à Rome, l'offrande collective de son village : les Piémontais le volèrent au passage, il ne vint pas moins jusqu'à Rome déposer contre le volet protester des sentiments de son pays. Un ministre profestant de Lubeck, envoya trente ducats par une lettre dont voici les dernières parole : " Permettez, Saint-Pere, que plein du plus profond respect pour votre personne sacree, je continue de prier pour vous le Christ Notre-Seigneur, et daignez, en échange, bénir ma famille qui, bien que luthérienne, demande a notre Père qui est au ciel, e' qui est l'Amour et la Saintete mêmes, de repandre sur vous ses plus abondantes bénédictions.

Un pape vit avec vingt sous par jour, Les scammes produites par le denier de Saint Pierre, serviront, après la restauration du trone pontitical a des œuvres d'instruction. d'éducation, de pieté. Contraste instructif! Les démagogues, maîtres de Rome, mettent à socle trésor public, pillent les églises, les vittas et les maisons privées. Le pape, en exil, recueille des offrandes spontanées du monde cathologie, pour effacer, a Rome, l'effet des brigandages de la République.

Les puissances catholiques, en désaccord sur tont le reste, s'étaient entendues pour une restauration in our liste da Paye. Les troupes

napolitaines entraient sur le territoire pontifical; une armée espagnole, commandée par le général Cordona, débarquait à Gaëte pendant que l'armée française, commandée par le génoral Oudinot, débarquait à Civita-Vecchia. Les Autrichiens cependant occupaient Bologne. Le 19 avril, le général Oudinot arrivait à Castel-Guido ; le 20, en vue de Rome. A onze heures, les cloches du Capitole et de Monte-Citorio donnèrent le signal de la bataille ; les canons commencèrent à gronder. Les Français avancèrent lentement, parce qu'ils voulaient, tout en attaquant la ville, éviler d'en endommager les monuments et qu'ils trouvérent d'ailleurs, dans les républicains, des soldats courageux et dignes d'une meilleure cause. On perdit aussi beaucoup de temps en négociations inspirées par le desir fort naturel d'éviter l'effusion du sang. Une convention avait même été un instant convenue entre les triumvirs et Ferdinand de Lesseps - celui qui depuis a percé l'istlime de Suez — mais elle fut rejetée parce qu'elle faisait la part trop belle à Mazzini. Le siège se prolongea donc pendant trois mois et notre armée ne put entrer à Rome que le 3 juillet. Ce jour-là, pendant que la constitution de la république était promulguée au Capitole, l'armée française pénétrait dans la ville et le général Oudinot disait aux Romains : « Que les honnêtes gens et les vrais amis de la liberté reprennent courage. L'assemblée et le gouvernement, dont le règne violent et oppressif a commencé par l'ingratitude et fini par une guerre impie contre une nationamie des populations romaines, ont cessé d'exister. »

Ainsi prenait fin la république Mazzinienne, cette république, dont l'histoire, dégoûtante de sang et souillée de crimes, suffit à elle seule pour répondre à toutes les accusations lancées contre les prétendues tyrannies du Saint-Siège. Les Papes n'ont fait périr que des scélérats : Mazzini n'avait fait périr que des honnétes gens.

lei commence, pour Pie IX, une nouvelle

situation.

Au début de son règne, nous l'avons vu acclamé par la coltue perfide des révolutionnaires et des libéraux : le Pontife a su ne point se laisser séduire. Nous l'avons vu réformer ses états avec la plus courageuse résolution sans que les oppositions en sens contraire, ni même les insuccès passagers, aientaltéré on diminué la sincérité de ses convictions et l'ardeur de son zèle. Nous l'avons vu aux prises avec l'Antriche et avec la République Mazzinienne, et jamais la lorce triomphante ne l'a empêché de proclamer le droit. Nous allons le voir maintenant rétabli par une puissance catholique, protégé sur son trône par l'épée de la France, provisoirement aux mains d'un carbonaro devenu empereur: le rétablissesement et la protection de son pouvoir seront également l'objet de sa gratitude ; mais la profondeur de sa reconnaissance ne le rendra pas plus accessible à d'importuns conseils, et il

saura maintenir sa sonveraineté de pontife-roi sans manquer aux délicatesses de sa position. C'est le talent et la grâce de ce Pape : dans les circonstances les plus diverses, les plus opposées, les plus difficiles, il est toujours semblable à lui-même, bon et ferme, dévoué et sage, pratique et pieux, enfin comme l'image' vivante de la papauté.

Le 5 juillet, le château Saint-Ange se rend aux français. Dix jours après, le général Oudinot proclamait la restauration de la royanté pontificale. Voici, à cette occasion, la lettre de Pie IX au général et sa proclamation à ses su-

jets.

« Monsieur le général, la valeur bien connue des armes françaises, sontenue par la justice de la cause qu'elles défendaient, a recueilli le fruit dû à de telles armes, la victoire. Acceptez, monsieur le général, mes félicitations pour la part principale qui vous est due dans cet événement ; félicitations, non pas pour le sang répandu, ce que mon cour abhorre, mais pour le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, pour la liberté rendue aux personnes honnètes et chrétiennes, pour lesquelles ce ne sera plus désormais un délit de jouir des biens que Dien leur a départis, et de l'adorer avec la pompe religiense du culte sans courir le danger de perdre la vie on la libertė.

« Sur les graves difficultés qui devront se rencontrer par la suite, je me confie dans la protection divine. Je crois qu'il ne sera pas inutile à l'armée française de connaître l'histoire des événements qui se sont succède pendant mon Pontificat; ils sont retracés dans mon allocution dont your avez connaissance, monsieur le général, mais dont je vous remets néanmoins un certain nombre d'exemplaires, pour qu'elle puisse être lue de ceux à qui vous jugerez utile de la faire connaître. Cette pièce prouvera suffisamment que le triomphe de l'armée française est remporté sur les ennemis de la société humaine, et ce triomphe devra, par cela même, éveiller des sentiments de gratitude dans tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes en Europe et dans le monde entier.

Proclamation de Pie 1X à ses sujets :

« Dieu a levé hautement son bras, et il commande aux flots furieux de l'anarchie et de l'impiété de s'arrêter. Il a guidé les armes catholiques pour soutenir les droits de l'humanité toulés aux pieds, de la foi attaquée, et ceux du Saint-Siège aussi bien que ceux de notre souveraineté. Louanges éternelles au Seigneur, qui, au milieu de ses colères, n'oublie jamais ses miséricordes.

« Bien-aimés sujets, si, dans le tourbillon de ces vicissitudes affreuses, notre cœur a été rempli d'amertume en réfléchissant sur tant de maux endurés par l'Eglise, par la religion et par vous, il n'eu ressent pas moins l'affection avec laquelle il vous aima et vous-aime toujours. Nous soupirons après le jour qui doit neus ramener au milieu de vous et lorsqu'il sera arrivé, nous reviendrons avec le plus vif désir de vous apporter la consolation, et avec la volonté de nous occuper de toutes nos forces de notre vrai bonheur, en appliquant des remèdes difficiles à des maux très graves, et en consolant les loyaux sujets qui, pendant qu'ils attendent les institutions capables de donner satisfaction à leurs besoins, veulent, comme nous le voulons nous-même, voir garantir la liberté et l'indépendance du souverain Poutticat, si nécessaires à la tranquillité du monde catholique.

« En attendant, pour la réorganisation de la chose publique, nous allous nommer une commission qui, investié de pleins pouvoirs et d'accord avec un nouveau ministère, réglera

le gouvernement de l'Etat.

« Cette bénédiction du Seigneur que nous avons toujours invoquée, même toin de vons, nous l'implorons aujourd'hui avec une plus vive ferveur, afin qu'elle descende avec abondance sur vous. C'est une grande consolation pour notre cœurque l'espoir où nous sommes que tous ceux qui ont voulu se rendre indignes de cette grâce par leurs égarements, la mériteront par un sincère et constant retour vers le bien. »

Pendant que se rétablissaitle gouvernement pontifical, parut une lettre dont en a vu, depuis, les effets désastreux. Louis-Napoléon Bonaparte, candidat à la présidence de la Republique française, avait protesté contre la conduite à Rome de son cousin le prince de Canino et déclaré que, dans sa pensée, la puissance temporelle du Saint-Siège était intimement liée à l'indépendance de l'Italie. Cette parole n'avait pas médiocrement contribué à lui rallier les suffrages des évêques et des électeurs catholiques. A peine monté sur le pavois mobile de la présidence, il laissa, dans une lettre an colonel Ney, percer d'autres sentiments. La France ne pouvait aller an secours du Pape pour imposer aux populations sa volouté; encore moins pour contraindre le Pape à adopter tel ou tel système de gouvernement. Le président, lui, n'admettait le rétablissement du pouvoir temporel que dans ces conditions : amnistic générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral. En quoi, il renversait ce qu'il voulait relever et frappait d'un discrédit funeste le souverain qu'il replacait sur son trône. Nous verrons plus tard, sortir de cette fameuse lettre à Edgar Aey, le système qui a effectivement renversé de nouveau le trône du Pape et renversé, du même coup, le-trône de Napoléon.

Le pape n'entendit point les choses comme le futur Empereur. Une seconde annistie fut, en ellet, accordée: mais ne furent pasadmisà en profiter les triumvirs, les membres de la constituante romaine, du gouvernement provisoire et du gouvernement de la république et les chefs militaires. De plus, en étaient exclus:

« Tous ceux qui, ayant joni du bénéfice de l'aumistic anterieurement accordée par sa Soutete, et manquant à la parole d'honneur qu'its avaient donnée, ont participe aux soulèvements survenus dans les États du Saint-Siège;

« Ceux qui, o itre les délits politiques, se sont rendus compaldes de délits atteints par la

loi pénale actuelle.

Ce pardon ne garantit pas la conservation de leurs emplois publics, provinciaux ou municipaux, à ceux qui, par leur conduite dans les troubles passés ne s'en sont pas rendus dignes, cette reserve s'etend aux employés et militaires de toute arme.

On ne voit pas qu'il ent été sage de pousser plus loin l'indulgence. Et Napoléon, si bon prédicateur de miséricorde, pour l'exportation seulement, n'a pas montré, dans son gouvernement, cette paternelle mansuétude qui puisse lui permettre de se poser en censeur rogue et morose de la chaire apostolique. Les papes donnent l'exemple de la bonté ; il n'ont pas à le recevoir.

A l'amnistie, s'ajoutent, par une proclamation datée de Portici, les articles d'une consti-

tution. En voici le texte :

 A peine les vaillantes armées des puissinces catholiques, qui ont concouru avec un devouement vraiment tilial au rétablissement de notre pleine, liberté et indépendance dans le gouvernement des domaines temporels du Saint-Siège, vous avaient-elles délivrés de la tyrannie qui vous opprimait de mille façons, que nous avons élevé des hymnes de remerciment au Seigneur : mais nous avons en hâte en mem i temps d'envoyer à Rome une commission de gouvernement, composée de trois prélats recommandables, afin qu'elle reprit en no re nom les renes de l'administration civile, et avec l'aide d'un ministre pourvût, selon les circonstances, à toutes les mesures qu'exizealent immédiatement l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique.

Avec la inème sollicitude, nous nous sommes occupé d'établir les bases des institutions qui, tout en assurant à nos sujets bienamés les franchises convenzides, devaient assurer aussi notre indépendance, que nous soucues "aus l'obligation de maintenir entière en sice du monde. En conséquence, pour la consol tion des bons, qui ont si bien mérité notre bienveillance et notre attention spéciales, pour le désappointement des méchants i dos av orgles, qui se prevalurent de nos conce sion i sur renverser Fordre social, et pour prouver a tous que nous n'avions rien à cœur pre vol : vertable et solide prospérité, nous (v) us a meté, de science certaine et dans la plem a de notre autorité, les dispositions -111 ---

Apres preambule, Pie IX etablit un consent de la maconsulte, des conseils provinciaux deste mem cipale de la réforme pudier. Cest, en abrégé, Etat Romain s'a lui s'emit et se gouvenant sons l'autorité du cla de l'Eglise. In apparence, c'est, pen; au fan, c'est fort, in essar e qui ne relève que de Dieu et d'elle-même, c'est l'idéal du gouvernement.

On ne doit pas entendre ici, par constitution, un de ces petits papiers que Thomas Payne ne trouvait parfaits que quand on pouvait les porter dans sa poche. Le comte de Maistre, dans un de ses opuscules, affirme et prouve qu'il ne faut point en publier de tels. C'était la manie du xviii siècle et ca été depuis le crime et le châtiment du nôtre de s'ingénier à la reconstitution de l'ordre social. Dans les écrits des philosophes encyclopédistes, il est bien rare qu'on ne trouve pas quelque projet de constitution métaphysique pour quelque royaume d'Utopie ou pour des îles fortunées. L'abbé Sievès passa sa vie à fabriquer de ces sorles de constitutions, toutes parfaites sur le papier. Depuis 89, la France s'en est donnée, ou plutôt payé, trois demi-douzaines, auxquelles on avait promis l'élernité et plus. La république sans épithèle, conservatrice et progressive, surtout provisoire, dont nous savourous aujourd'hui les agrèments, nous en a déjà fourni deux pour sa part, mais la troisième scule, celle qui est à faire, atteindra la perfection du genre. Ce n'est pas cela, dis-je, qu'entendait faire Pie IX. Pie IX, n'entendait pas mettre la queue de la société à la place de la tête ; il n'entendait pas désarticuler ses états et en faire l'anatomic, pour le plaisir de les ressusciter après. Pie IX prend l'état romain, comme il est historiquement constitué ; il constate les éléments de sa vitalité politique et s'en sert ; surtout il maintient sa souveraineté : c'est là toute sa constitution.

Les constitutions sur papier ne sont rien si elles ne sont pas écrites aussi, comme disait.lérôme Bignon, ès-carur, et elles restent, en tout cas, sans efficacité, sur des peuples sans religion. En meme temps qu'il promulguait cette constitution royale, Pie IX adressait donc aux archevêques et évêques d'Italie une constitution pontificate. Par l'expérience que nous avons de l'histoire, nous avons pu souvent observer que les Papes les plus diffamés sont ceux dont le Regestum a péri ; et ceux que les ennemis de l'Eglise veulent calomnier encore, nous savons qu'ils s'appliquent sans cesse à frander leurs-lettres. En perspective des outrages dont les pamphlétaires du libéralisme et de la Révolution doivent poursuivre la mémoire du Pontife qui les a si vaillamment combattus, nous avons jusqu'à présent, et sur le conseil de Pie IX lui-même, reproduit fidèdement la substance des actes de ce grand Pape. Ici, moins que jamais, nous dérogerons à cet usage, car l'encyclique en question, si elle n'émanait des inspirations de l'Esprit-Saint, attesterait encore la profonde sagacité politique de Pie IX ; elle a reçu, d'ailleurs, des événements, un terrible et triste commentaire.

Dans cette constitution pontificale, Pie IX esquisse d'abord le tableau des horreurs introduites à Rome par la République, jusque la qu'elle noit obstacle au ministère sacre et

établit au chevet des malades des fenunes vouées à la prostitution. Les républicains, qui avaient représenté le christianisme comme l'obstacle à la grandeur de l'Italie, n'ont-rien tronvé de mieux que de la ramener à ce paganisme, qui avait supprimé toutes les libertés et tous les bien-être. Le Pape voit dans cette restauration des temps passés un acheminement au socialisme ou au communisme : il insiste beaucoup sur le danger de ces deux utopies. Pour conjurer un si grand mal, il ne voit rien de meilleur, de plus efficace, que la discipline du clergé et la moralisation du peuple. La religion chrétienne prèche certainement le respect du pouvoir et le soulagement des pauvres. Le moyen pratique le plus sur pour maintenir l'autorité des princes et l'heureuse condition des peuples, c'est-de les préserver des sociétés secrètes et des mensonges de la presse ; c'est de propager les bous livres; c'est de former avec le plus grand soin le clergé et de protéger les monastères ; c'est enfin de veiller à l'éducation chrétienne des petits enfants et de constituer chrétiennement les écoles. Le pape termine par cette belle page de saint Augustin :

« L'Eglise catholique embrasse dans son « amour et dans sa charité, non seulement Dieu lui-même, mais encore le prochain; « et dans ses mains se trouvent tous les re- mèdes à tontes les maladies qu'éprouvent les àmes par suite de leurs péchés. Elle expree et enseigne les enfants en se faisant enfant, les jeunes gens avec force, les vieillards avec gravité, chacun, en un mot, selon que l'exige l'àge, non pas seulement « du corps, mais encore de l'âme. Elle sou-« met la femme à son mari par une chaste et « Tidéle obéissance, non pour assouvir le liber- tinage, mais pour propager la race humaine et conserver la société domestique. Elle met ainsi le mari au-dessus de la femme, non · pour qu'il se jone de ce sexe plus faible, · mais afin qu'ils obéissent tous deux aux lois « d'un sincère amour. Elle assujettit les fils à « leurs parents dans une sorte de servitude libre, et l'autorité qu'elle donne aux parents sur leurs enfants est une sorte de domination compatissante. Elle unit les frères aux frères par un lien de religion plus fort, plus étroit que le lien du sang ; elle resserre tous les nœuds de parenté et d'alliance par une charité mutuelle qui respecte l'union de « la nature et celle qu'ont formée les volontés « diverses. Elle apprend aux serviteurs à s'at-« tacher à leurs maîtres, non pas tant à cause « des nécessités de leur condition que par l'at-« Trait du devoir ; elle rend les maîtres doux à « leurs serviteurs par la pensée du Maître « commun, le Dieu suprême, et leur fait pré-« férer les voies de la persuasion aux voies de « la contrainte. Elle unit les citoyens aux ci-« toyens, les nations aux nations, et tous les

lien social, mais encore par une sorte de fraternité, fruit du souvenir de nos premiers parents. Elle enseigne aux rois à avoir toujours en vue le bien de leurs peuples; elle avertit les peuples de se soumettre aux rois.
Elle apprend à tous, avec une sollicitude que rien ne lasse, à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui la discipline, à qui la réprimande, à qui le supplice, montrant comment toutes choses ne sont pas dues à tous, mais qu'à lons est due la charité et à personne l'injustice (1).

Cependant Pie IX se disposait à rentrer dans ses Etats, Le 1° janvier 1830, recevant le corps diplomatique, il en donnait officiensement la nouvelle. « De même, dit-il, qu'à l'occasion de commotions religieuses et politiques, le corps diplomatique a été pour nous une couronne de consolations, de même il est pour nous une couronne de joie dans res jours où ces commotions sont en partie calmées. Aussi notre cœur éprouve-t-il la plus donce consolation en vous répétant les assurances de la plus protonde gratifude. Nous nous applaudissons de cette occasion de vous la manifester et de vous la confirmer de la manière la plus explicite et la plus sincère. La générosité, la noblesse, la fermeté et la piété sont les traits caractéristiques de la conduite des quatre puissances qui, au nom de la catholicité entière, sont accournes pour triom*pher de l'anarchie*, pour rendre *enshite* au Souverain Pontife, dans sa liberté et son indépendance, l'exercice de ses hautes attributions. Retournant à sou siège, il y arrivera avec l'escorte et l'appui des mêmes sentiments que les paissances ont manifestés lorsqu'elles lui en ont frayé la voic. Il est certain que Dieu élève et bénit les nations pour les actes de justice qu'elles font, et il ne manquera pas certainement de bénir et d'élever les souverains et les gouvernements que vous représentez pour l'intérêt pris à une cause qui est toute de Dieu. Et c'est précisément pour cela que nous avons un juste motif de nourrir non sculement la confiance, mais la certitude que, de même qu'elles ont soutenu la cause de Dieu dans celle de son vicaire, de même elles défendront avec zèle leur propre cause, en accordant à l'Eglise cette protection et cet app $nm{i}$ dont elle a tant besoin, afin qu'elle puisse influer sur la rectification des principes et sur la propagation de la morale, qui sont aujourd'hui directement attaqués par tant d'ennemis de Dieu et des hommes. En même temps que nous manifestons ces sentiments, nous bénissons de cœur, dans vos personnes, les souverains et les gouvernements que vous avez l'honneur de représenter, sans cesser jamais de prier pour la paix du monde et pour le triomphe de la vérité et de la justice. »

« hommes entre eux, non seulement par le

dip om dispiement aux puissances le retour du Pape, . Pour combler les voux des puissances catholiques et des sujets dévoués à leur propre souverain, disait le Cardinal secrétaire d'Etat, il ne reste plus, dans le rétablissement du gouvernement légitime, que le retour du Souverain Poutife a son Siège, Diverses difficultés ont concouru jusqu'à present à le retarder, et specialement le vif desir du Saint-Père de 1 m di vedreair aux besoins de l'Eglise, te but clant maintenant atteint, il a réglise, te but clant maintenant atteint, il a réglise de rentrer dans ses domaines temporels dans les premiers jours du prochain mois d'avril.

" Le Suint-Père a la contiance que le Seigneur dont la main guide les puissances accournes avec leurs armées pour cette entreprise, daignera bénir les soins qui ne cessent de l'occuper pour l'amélioration du sort de ses sujets, et il ne doute point que toutes les puissances avec lesquelles le Saint Siège est en relations d'amitié, de même qu'elles ont concourn avec leur influence morale et matérielle, chacune pour sa part, à rétablir le Souverain Pontife d'uns le plein et libre exercice de son potorité, ne soient animées d'un intérét gal et constant pour le garantir dans sa liberte et son independance indispensable au gouvernement universel de l'Eglise et à sa paix, qui est celle de l'Europe. »

La commission des trois cardinaux, à l'occasion du retour du Pape, publiait, le 9 avril,

la notification suivante:

 La divine Providence, après avoir rétabli. dans les Itals du Saint-Siège, par le moven des braves armees catholiques, l'ordre qui avait et i troublis et détruit par les déplorables exe - d'une insurrection funeste, daigne anioned baj mettre le comble à sa haute faveur, en rendant le Souverain Pontife à l'attente genéral de ses dévonés sujets, qui voyaient avec douleur se prolonger les jours amers de la violente séparation ; tandis qu'il n'était pas moms penible pour le Saint-Père de rister si longtemps éloigné de ses enfants bien-cim s. Appelés jusqu'ici à le représenter, nous avons joujourd'hui à remplir le plus agréeble des devoirs, en dounant aux populations to l'Etat pointifical la nouvelle d'un retour si desiré, qui va réaliser l'objet du concours generoux des puissances amies, en rétaldisend l'auguste chef de l'Eglise catholige dan ses blats temporels. Nors avous done 'ilm de novs promettre, qu'outre les démonstrations de létes extérienres, on aura généralement à cœur les preuves durables de fidélité et d'attachement pour le très excellent Per et Sonverain, résultant de l'observation des levoirs imposés par l'obligation de la justice et le seatument de la gratitude. Ainsi sera satisfa te la conflance qu'il a dans l'amour des bernetes cers : ainsi seront pleinement récon pensées ses sofficitudes paternelles pour leur veritable et constant bien-être. L'entrée de Sa Saintete dans sa capitale par la porte Saint-Jean aura lieu, suivant ce qui a elé réglé, vendredi, 12 du courant, vers 4 heures de l'après-midi Sa Sainteté, après avoir visité la Basilique patriarcale de Latran, se rendra avec son cortège par la rue du Colisée, la place des Apôtres, la rue Popolo, à la Basilique patriarcale du Vatican, et de la Elle mon-

tera au palais apostolique. »

L'entrée du Pape euf lieu, en effet, le douze avril par un temps magnifique. Il n'y a pas de belle fete sans soleil. A Rome, le mois d'avril est notre mai de France, agrémenté de toutes les fleurs que produit le sol fécond de l'Italie. Mais le grand charme des fêtes, c'est la joie, et, dans la joie, l'unanimité. A Rome, ce jourlà tous les cœurs battaient à l'unisson ; toutes les bouches s'ouvraient aux mêmes acclamations pieuses ; toutes les âmes puisaient leur ailégresse dans ces sources d'émotions que dilatent admirablement les noms sacrés de religion et de patrie. Celui qui revenait dans la Ville Sainte, c'était un roi, c'était un pape, c'était surtout un père. En sa personne, la multitude voulait acclamer ce Pontife si noblement réformateur, dont l'œuvre, entravée un instant par la bourrasque révolutionnaire, allait se reprendre sur les mêmes bases, avec ce surcroît de prudence qu'imposent les mé-comptes. La campagne Romaine, si grave et si belle, la ville éternelle, toujours si grande, semblaient n'avoir plus qu'une voix pour crier : Hosannah Vicario Christi!

A l'occasion de sa rentrée, Pie IX adressa des remerciements particuliers à la France, dans la personne du général Baraguey-d'Hilliers, commandant en chef du corps expédi-

tionnaire :

Je suis très heureux, dit-il, de me trouver au milieu des officiers d'une armée qui vient de donner d'éclatants exemples de valeur et de discipline, et qui appartient à une nation catholique et généreuse. Il est bien doux à mon cœur d'exprimer en cette occasion les sentiments de la vive gratitude que je professe pour la nation française, qui n'a épargné ni son argent, ni ses latigues, ni son sang pour délivrer Rome de l'anarchie qui l'opprimait, et pour assurer au vicaire de Jésus-Christ son indépendance et comme Pontife et comme Souverain. Soyez mon interprête, Monsieur le général, vous qui, digne successeur des deux qui vous out précédé, vous faites honneur de représenter la France auprès du Saint-Siège. Failes connuaître mes sentiments paternels au président de la République, qui a surmonté les obstacles mis à une entreprise si louable ; à l'Assemblée, qui l'a décrétée, et qui tit éclater dans son sein ces nobles sentiments qui reinplirent mon cœur de joie et de consolation. J'appelle et j'appellerai toujours la bénédiction de Dien sur chaeun de vous, sur vos familles, sur toute la France, afin que l'esprit de religion, source de tous les biens, se répande toujours davantage au milieu de cette généreuse nation. Je l'appelle plus particulièrement sur l'armée qui, grâce à l'honneur, à la discipline et à la valeur qui la distinguent, sera toujours le soutien de l'ordre public et le gage de la tranquiflité. »

Le 20 mai suivant, le Saint-Père exprimait plus en délail, en plein consistoire, sa parfaite gratitude envers les puissances ; il exprime en même temps, la joie du concordat autrichien, les regrets que lui cause le libéralisme belge et les alarmes que lui inspirent les agissements du Piémont.

Après la restauration du gouvernement pontifical et la rentrée de Pie IX à Rome, l'attention de l'histoire doit se concentrer sur deux séries d'événements : les grands evénements religieux du pontificat, et les événements politiques émanés de la royauté pontificale on

occasionnés par ses actes.

En parlant des événements religieux du temps, nous n'avons pas à nous occuper icides laits survenus dans les diverses provinces de la chrétienté. Provisoirement nous ne sortons pas de l'Italie ; pour ne pas déroger à l'ordre de ce travail, nous renvoyons à des chapitres particuliers tout ce qui regarde les affaires de France, d'Angleterre, d'Antriche, de Russie, etc. Ainsi nous ne parlerons pas de la Charte des chrétiens de Turquie et des affaires bulgares; des conciles provinciaux de France, des querelles de l'Univers, de la question des classiques, de la grande aumônerie, du chapitre de Saint-Denis ; des écoles mixtes en Irlande ; du rétablissement de la hiérarchie en Hollande ; de la persécution dans le grand-duché de Bade ; des affaires ecclésiastiques de Suisse ; des concordats avec l'Autriche, le Wurtemberg, Costa-Rica; de la liberlé religieuse et de l'intolérance en Suède ; des conciles de Baltimore et de New-Yorck; de la persécution au Mexique, etc. Pour la même raison nous devons omettre ici ce qui regarde les écoles et les lettres, les œuvres de saintefé, les missions, les martyrs en Corée et en Chine, le schisme de Goa, toutes choses que nous rappelous ici pour marquer seulement lessynchronismes. Nous retrouverons sur chacun de ces théâtres, le coup d'œil décisif, les actes résolus et l'autorifé souveraine de Pie IX. Mais, dans un si vaste champ, pour parcourir avec succès une si grande étendue. il est indispensable de visiter successivement chaque portion du champ cultivé, de lier sa gerbe sur chaque partie et de ne rentrer sa récolte qu'après l'achèvement de la moisson.

La restauration de Pie IX avait amené la restauration en Toscane. Pour marquer cette restauration du sceau de la durée, le grand duc de Toscane voulut conclure un concordat avec Rome. La Toscane avait été autrefois le théâtre des exploits jansénistes et gallicans de Scipion Ricci. Le Synode de Pistoie s'était appliqué à les traduire en décret religieux et un grand duc Léopold avait posé la-dessus des lois oppressives dites lois léopoldines. Ces lois étaient tout simplement des licols administratifs pour mener les évêques et des nœuds coulants législatifs. le cas échéant, pour les

étrangler. On avait tissé ces pertidies soi-disant pour fortitier l'autorité des rois, à peuprès comme on opprime augourd hui l'Eglise toujours soi-disant pour défendre l'indépendance des peuples et l'autonomic législative et civile des pouvoirs politiques. Dans le fait, on ne se rend indépendant que de la conscience et de la justice ; sous le couvert d'actes libéraux, on se livre tout simplement à la tyrannie on au brigandage, d'où l'Internationale conclut très justement à la licité du crime. Dans les affaires de Toscane, le grand duc, et ce trait honore sa clairvoyance autant que sa probité, le grand duc avaît vu que les mains libérales et révolutionnaires étaient des mains impies, et que les sectaires en religion étaient. en politique, les pires canemis du trône. Ce sage et pieux prince voulut donc remédier au mal en supprimant les lois léopoldines. De là ce concordat conclu le 19 juin 1851 et mis en viguenr le 18 août suivant.

Deux mois plus tard, dans son Encyclique Exaltavit cor nostrom, portant indiction d'un jubile, Pie IX éniunérait les maux qui affli-

gent la société chrétienne :

« Les ténèbres qui obscurcissent grand nonbre d'esprits ; la guerre déclarée à l'Eglise catholique et au Saint-Siege; la haine contre la vertu et contre tout ce qui est honnéte; les vices les plus pernicieux decorés du nom trompeur de vertu ; la licence effrénée des opinions et de la conduite ; l'impatience de foute domination, de tout pouvoir, de toute autorité : le mépris des choses sacrees, des lois les plus saintes, des meilleures institutions; la déplorable corruption d'une jeunesse sans expérience ; le déluge empesté de mauvais livres, de brochures, de journaux qui pénètrent partont et qui enseignent le mal; le poison mortel de *l'indifférentisme* et de l'incrédulité; les monvements de conspirations impies, et le mepris, la dérision des droits humains et divins. »

Les années 1851, 52 et 53 furent d'ailleurs consacrées spécialement à ce travail de réorganisation intérieure, rendu nécessaire par les réformes pontiticales et rendu plus nécessaire, mais dans un antre sens, par l'anarchie républicaine. Nous en parlons ci-après, en rapprochant les uns des autres les faits analogues, pour qu'ils s'éclairent d'une mutuelle lumière, A la lin de 1853, dans une allocution du 19 décembre, le Pape dresse le bilan de la situasion.

Dans cette allocution, le Pape rend manifeste sa sollicitude pour toutes les Eglises. D'abord son regard se tourne vers l'Orient, dont il ne réprouve pas les rites parce qu'il n'y trouve rien d'hétérodoxe; il déclare qu'il faut les retenir, comme dignes de vénération pour l'antiquité de leur origine et comme venant en très grande partie des Pères. Ensuite il s'occupe du Concordat autrichien, œuvre de Francois-Joseph, qui a mis dans cette affaire ses soins, sa sollicitude, son zèle, tout ce qu'on peut attendre du prince le plus religieux, animé

da plus vii desir d'étendre le domaine de la foi. En passant, il mentionne la Creation de deux nouveaux sieges et l'erection de Fogaritz en metropole de Transylvanie. De la, le pontife passe à finalemala on il tronve un reglement d'affaires partoucordat. AFribourg enBrisgau, c'estau contraire la persecution, contre l'archeyèque Herman de Vicari, et contre Mgr Blum, évêque de Limbourg, Memes vexations à Haiti, où le representant du Saint-Siege a du secouer la poussière de ses pieds, Le voyage oratoire autour du monde se termine par la constatation, dans les Etats Sardes, d'un état encore plus flagrant de persecution. C'est là qu'un niserable prince, guide par de très misérables ministres, execute, contre l'Eglise, les consignes de la Franc-maconnerie, avec l'appui doctrinal de Mazzini et le concours prochain de Garibaldi. Chaque jour s'elèvent contre l'Eglise de nouvelles tempètes. Le Pape, assis à la poupe de la barque apostolique doit faire tous ses efforts pour resister à la fureur des

En 1853, definition dogunatique de l'Immaculee-Conception le la Vierge Marie, mère

de Dieu.

Dans son exil de Gaete. Pie IX n'avait pas oublie les grandes affaires de l'Eglise, S'il n'eut eté que le chef interesse d'une secte abusée ou le pasteur mercenaire du troupeau tidele, le Pape n'ent pas manqué, suivant l'habitude vufgaire, d'attendre les evenements et de guetter le moment de remonter sur son trone. Chasse de Rome par la Révolution et refugie sur le roc de Gaete pour la meilleure. garantie de son independance, mais toujours chef spirituel du genre lannain, le souverain-Pontife ne song ait point à se lamenter sur son sort on a etablic sa fortune politique. Debout sur le Sinar ou le confinait pour un temps la divine Providence. l'oril fixe sur les réalités eternelles, ne prenant qu'au ciel sa consigne et ne puisant que dans les lumières du Saintl'sprit ses inspirations, Pie IX, le 2 fevrier 1849, en la tete de la Puritication, adressait aux patriarches, primats, archevéques et évéques de l'Univers catholique, l'Encyclique suivante :

a Des les premiers pours, ou, clevé sans aucun mérite de notre part, mais par un secret dessem de la divine Providence, sur la chaire supreme du Prince des Apotres, nous avons pris en main le gouvernail de l'Eglise entière, nous avons ete touché d'une souveraine consolation, lorsque nous avons su de quelle manière merveilleuse, sous le pontificat de notre predecesseur trégoire XVI, de vénérable mémoire, s'est réveille dans tout l'Univers cathonque l'ardent désir de voir enfin décrèter par un pus ment solennel du Saint-Siège, que la Tres-Sainte Mère de Dieu qui est aussi notre tendre mère a tous l'Immaculée Vierge Marie, a ête conçue sans la tache originelle. Ce très-

pieux décret est clairement et manitestement attesté et démontré par les demandes incessantes, présentées faul à notre prédécesseur qu'à nous-mêmes et dans lesquelles les plus illustres prélats, les plus vénérables chapitres canoniaux et les Congrégations religieuses. notamment l'Ordre insigne des Frères Précheurs, ont sollicité à l'envi qu'il fut permis d'ajouter et prononcer hautement et publiquement, dans la Liturgie sacrée, et surtout dans la Préface de la messe de la Conception **de la** Bienheureuse Vierge, ce mot: Immaculée. A ces instances, notre prédécesseur et nousmême nous avons accédé avec le plus grand empressement. Il est arrivé, en outre, qu'un grand nombre d'entre vous n'ont cessé d'adresser à notre prédécesseur et à nous des lettres par lesquelles, exprimant leurs vœux redoublés et leurs vives sollicitudes, ils nous pressaient de vouloir définir comme doctrine de l'Eglise catholique que la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie avait été entièrement immaculée et absolument exemp**te de** toute souillure de la faute originelle.

« Et il n'a pas manqué aussi, dans notre temps, d'hommes éminents par le génie, la piété et la doctrine, qui, dans leurs savants et laborieux écrits, ont jeté une lumière si éclatante sur ce sujet et sur ce très précieux sentiment que beaucoup de personnes s'étonnent que l'Eglise et le Siège apostolique n'aient pas encore décerne à la Très-Sainte Vierge cet honneur que la commune piété des fidèles désire si ardenament lui avoir attribué **par un** solennel jugement et par l'autorité de cette même Eglise et de ce même Siège. Certes, ces vœux ont éte singulièrement agréables et pleins de consolations pour nous, qui, des nos plus tendres années, n'avons rien eu de plus cher, rien de plus précienx que d'honorer la Bienheureuse Vierge Marie d'une piété partienlière, d'une vénération spéciale, et du dévouement le plus intime de notre cœur, et de faire tout ce qui nons paraîtrait pouvoir contribuer à sa plus grande gloire et louange, et l'extension de son culte. Aussi, dès le commencement de notre Pontificat, avons-nous tourné avec un extrême empressement nos soins et nos pensées les plus sérieuses vers un objet d'une si hante importance, et n'avonsnous cessé d'elever vers le Dieu très bon et tres grand d'humbles et ferventes prières, afin qu'il daigne éclairer notre esprit de la lumière de sa grace céleste, et nous faire connaître la determination que nous avons à prendre à ce sujet. Nous nous confions surtout dans cette espérance, que la Bienheureuse Vierge qui a été élevée par la grandeur de ses mérites audessus de tous les chœues des Auges jusqu'au trône de Dieu (1) qui a brisé sous le pied de vertu la tête de l'antique serpent, et qui, placée entre le Christ et l'Eglise (2), toute pleine de grâces et de snavité, a tonjours arraché le peuple

⁽¹⁾ Saint Ge 2011 - pape De Exposit in libros Regum ——2) Saint Bernard, Seim, in cap. xu, Aprentyps

chrétien aux plus grandes calamités, aux embûches et aux attaques de tous ses ennemis, et l'a sauvé de la ruine, daignera également, uous prenant en pitié avec cette immense tendresse qui est l'effusion habituelle de son cœur maternel, écarter de nous, par son instante et toute-puissante protection auprès de Dien, les tristes et lamentables infortunes, les cruelles angoisses, les pensées et les nécessités dont nous souffrons ; détourner les fléaux du courroux divin qui nous affligent à cause de nos péchés, apaiser et dissiper les effroyables tempêtes de maux dont l'Eglise est assaillie de toute part, à l'immense douleur de notre àme, et changer enfin notre deuil en joic. Car vous savez parfaitement, que le fondement de notre confiance est la Très-Sainte Vierge ; puisque c'est en elle que Dien a placé la plénitude de tout bien, de telle sorte que s'il y a en nous quelque espérance, s'il y a quelques faveurs, s'il y a quelque salut, nous sachions que c'est d'elle que nous le recevons, parce que telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous cussions tout par Maric (1).

« En conséquence, nous avons choisi quelques ecclésiastiques distingués par leur piété, et très-versés dans les études théologiques, et en même temps un certain nombre de nos Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, illustres par leur vertu, leur religion, leur sagesse, leur prudence et par la science des choses divines, et nous leur avons donné mission d'examiner avec le plus grand soin, sous tous les rapports, ce grave sujet selon leur prudence et leur doctrine, et de nous soumettre ensuite leur avis avec toute la matúrité possible. En cet état de choses nous avons cru devoir suivre les traces illustres de nos prédécesseurs et imiter

leurs exemples.

« C'est pourquoi nous vous adressons ces lettres, par lesquelles nous excitons vivement votre insigne piété et votre sollicitude épiscopale, et nous exhortons chacun de vous, selon sa prudence et son jugement, à ordonner et à faire réciter dans son propre diocèse des prières publiques, pour obtenir que le Père miséricordieux des lumières daigne nous éclairer de la clarté supérieure de son divin esprit, et nous inspirer du souffle d'en hant, et que, dans une alfaire d'une si grande importance, nous puissions prendre la résolution qui doit le plus contribuer tant à la gloire de son nom qu'à la louange de la Bienheureuse Vierge Marie, au profit de l'Eglise militante. Nous souhaitons vivement que vous nous fassiez connaître le plus promptement possible de quelle dévotion votre clergé et le peuple fidèle sont animés envers la Conception de la Vierge immaculée, et quel est leur désir de voir votre Siège apostolique porter un décret sur cette matière. Nous désirons surtout savoir, quels sont, à cetégard, les vœux et les sentiments de votre émiuente sagesse. Et comme nous avons dėjà accordé au Clergé romain l'autorisation

de réciter un office canonique particulier de la Conception de la Très-Sainte Vierge, composé et imprimé tout récemment, à la place de l'office qui se trouve dans le Bréviaire ordinaire, nous vous accordons aussi par les présentes lettres, la faculté de permettre, si vous le jugez convenable, à tout le clergé de votre diocèse, de réciter librement et licitement le même office de la Conception de la Très-Sainte Vierge dont le Clergé Romain fait actuellement usage, sans que vous ayiez à demander cette permission à nous ou à notre Sacrée Congrégation des Rites. »

Cette encyclique de Pie IX excita, parmi les politiques, une stupéfaction profonde, et parmi les fidèles enfants de la Sainte Eglise, une grande joie. Proscrit par Mazzini, menacé par Garibaldi, et s'occuper de la définition d'un dogme que ne menacait aucune hérésie, dont le peuple chrétieu ne demandait pas trop vivement la promulgation, cela paraissait, aux angures de la diplomatie, presque une puérilité. Les pieux fidèles et les saints évêques ne jugèrent pas ainsi. Pierre-Louis Parisis, évêque de Langres, alors dans tout l'éclat de sa grandeur épiscopale, parlant pour tous, comme il avait coutume de faire, s'exprimait ainsi.

« Parmi les sujets d'admiration que nous offre dans son douloureux exil, le Saint Pontife qui préside en ce moment aux destinées de l'Eglise de Dieu. il n'en est pas un qui, selon nous, dépasse davantage la sagesse lumaine, que cette invitation qu'il daigne nous faire d'étudier, pendant ces jours de fureur et d'épouvante, un des points les plus mysterieux et les plus élevés de la gloire de Marie.

« Il semblerait qu'au milieu de ces convulsions effroyables et vraiment inouïes de tous les peuples, qui se déchirent les entrailles et se précipitent dans d'incalculables malheurs, le Chef de l'Eglise, violemment frappé luimème par une vague de cette tempète universelle, loin de pouvoir s'imposer de nouvelles sollicitudes, dût n'avoir pas assez de pensées pour veiller, en ce qui le concerne, aux immenses besoins du monde catholique, et pour chercher quelques remèdes à ses propres tribulations.

« Et cependant, voilà que, du milieu de cet orage, il fait parvenir jusqu'à nous des paroles d'une ineffable mansuétude, et que, sans cesser de guider à travers d'incalculables tempètes le vaisseau de l'Eglise, il s'occupe d'ajouter à la gloire de Marie l'étoile des mers, c'est-à-dire à son culte, une nouvelle et pré-

cieuse splendeur.

« Ah! c'est que si les tribulations éloignent de Dieu les àmes faibles et de peu de foi, elles en rapprochent celles qui n'ont d'espérance qu'en lui, et dont la conversation est habituellement dans le Ciel, c'est que dans ces moments de crises violentes et de dangers suprêmes, où toutes les ressources humaines chappent, et où la terre semble à chaque pas care pier sous les pieds, le juste qui vit de la Foi se sent porté plus que jamais à recourir à a Vierge bénie, que les Saintes Ecritures a'ent pas vainement appelée la mère de fa

« vinte espérance.

©Or, comment aujourd'hui le Prince Visible de tous les Pasteurs pourrait-il penser à la gloire de Marie, sans s' rappeler que, surtout dep sis p'usieurs années, de pieuses et vives supplications qui out été adressées de divers s' parties du monde c'tholique, pour pue la Conception de la Sainte Vierge incomparable, fût proclamée pure et immaculée, non seulement, comme elle est déjà, par la pueté particulière des peuples, mais par le culte public et les accents solennels de l'Eglise tout entière?

La question, telle qu'elle était posée par l'Encycli pie du Souverain Pontife, ne pouvait recevoir qu'une réponse affirmative. On croyait, en effet, dès les premiers siècles de l'Eglise, comme on a tonjours eru dans les siècles suivants, que la Vierge Marie a été formée d'un élément pur et sans tache ; que, par un privilège spécial, elle a été concue sainte et entièremente. originel : pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les différents àges du monde chrétien. Celte croyance a été, de tout lemps, plus ou moins générale, et chez les Grecs et chez les Latins. Ni les expressions dont se sont servi d'anciens docteurs pour prouver que tous les homnies ont encouru la disgrace d'Adam, ni les doutes et les peril exités que l'on remarque dans les écrits de plusieurs d'entre eux, ni même l'opinion tout à fait contraire d'un certain poinbre de théologiens n'ont pu, je ne dis pas étouster, mais même attaiblir l'ancienne et pieuse crevarce de l'Immaculée Conception de la Très-Salue Vierge, Cette croyance avait, en sa faveur, les liturgies apostoliques, le culti public dont elle est devenue l'objet, l'enseignentent des Saints Pères, des Evêques, des Universités, des Ordres monastiques, le ministere ou magisterium perpêtuel de l'Eglise, et principalement l'approbation et la sanction d s Papes pour tous les actes et toutes les institution, propres à ranimer la pieté des fideles ervers la Reine du Ciel, conçue sans factio,

En effet, les Peres et les écrivains ecclésiasque, nourris des paroles célestes, n'out rien en plus a cour, dans les livres qu'ils ont écrits pour expliquer l'Ecriture, pour défendre les dogmes et instruire les fidèles, que de louer et d'excelter à l'envi, de mille manières et dans les l'emes les plus magnifiques, la parfaite sainteté de Murie, son excellente dignité, sa préservation de loute trehe du péché, ets a gloriense victoire sur le cruel ennemi du genre humain. Cette éclatante et incomparable victoire de la Vierge, cette innecence, cette pureté, cette sainteté parexcellence, cette exemption de toute tache du péché, cette grandeur et cette ineffable abondance de toutes les grâces, de toutes les

vertus, de tous les privilèges, dont elle fut comblée, les mêmes Pères les ont vues, soit dans l'arche de Nocqui, seule divinement éditiée, a complètement échappé au commun naufrage du monde entier; soit dans l'échelle que contempla Jacob, dans cette échelle qui s'éleva de la terre jusqu'au ciel, dont les Anges de Dieu montaient et descendaient les degrés, et sur le sommet de laquelle s'appuyait Dieu lui-même ; soit dans ce buisson ardent que Moïse vit brûler dans un lieu saint, et qui, loin d'être brûlé par les flammes pétillantes, loin d'éprouver la moindre altération, n'en était que plus vert et plus florissant; soit, dans celle tour inexpugnable à l'ennemi, et de laquelle pendent mille boucliers, et toute l'armée des Forts ; soit dans ce jardin fermé qui ne saurait èlre profané et qui ne craint ni les sonillures, ni les embûches ; soit dans cet auguste temple de Dieu tout rayonnant des splendeurs divines et lout plein de la gloire du Seigneur ; soit enfin dans une foule d'autres figures de ce genre, qui, suivant les Pères, ont été les emblèmes éclatants de la haute dignité de la mère de Dieu, de sa perpétuelle innocence et de celle sainleté qui n'a jamais souffert de la moindre atteinte. Pour décrire cet assemblage de lous les dons célestes, et cette originelle intégrité de la Vierge, de laquelle est né Jésus, les mêmes Pères, empruntant la parole des prophètes, ont célébre cette auguste Vierge, comme la colombe pure, comme la sainte Jérusalem, comme le trône élevé de Dieu, l'Arche de la sanctification et la demeure que s'est bâtie l'éternelle Sagesse; comme la Reine qui, comblée des plus riches trésors et appuyée sur sou bien-aimé, est sortie de la bouche du Très-Haut, parfaile, éclatante de beauté, entièrement agréable à Dieu, sans aucune lache, sans aucune flétrissure.

Ces pensées, ces figures empruntées aux livres sacrés ne prouvent pas directement l'insigne prérogative de la Conception sans tache de la Yierge Marie; mais, en les appliquant à la Mère de Dieu, les Pères et les saints nous font voir clairement qu'ils croyaient à son Immaculée Conception, et qu'ils professaient cette croyance, en nous montrant Marie comme étant la plus sainte, la plus pure, la plus digne de tontes les créatures, comme n'ayant jamais été, par conséquent, souillée même un

seuf instant par le pêché d'Adam.

a Les Pères n'ont point cessé d'appeler la Mère de Dieu ou bien un lys entre les épines, on bien une terre absolument intacte, une terre vierge, dont aucune tache n'a même effleuré la surface, une terre toujours bénie, libre de tonte contagion du péché, et dont a été formé le nouvel Adam; ou bien un irréprochable, un éclatant, un délicieux paradis d'innocence et d'immortalité, planté par Dieu lui-même, et inaccessible à tous les pièges du serpent venimeux; ou bien un bois incorruptible, que le péché, ce ver rongeur, n'a jamais atteint; ou bien une fontaine toujours limpide et scellée par la vertu du Saint-Esprit; ou

bien un temple divin, un trésor d'immortalité; on bien la seule et unique fille, non de la mort, mais de la vie; une production, non de colère, mais de grâce; une plante toujours verte, qui, par une providence spéciale de Dieu et contre les fois communes, est sortie florissante d'une racine flétrie et corrom-

рие (1). »

Les Pères et les anciens auteurs ecclésiastiques nese contentent pas d'appliquer à l'auguste Mère de Dieu les figures de l'Ancien Testament, ils ont recours aux livres sacrés pour prouver le glorieux privilège qui exemple. Marie du péché originel. Ils s'appuient d'abord sur le troisième chapitre de la Genèse. Nos premiers parents, séduits par le serpent infernal, avant introduit le péché dans le monde par leur désobéissance, Dieu leur promit une libération pour eux et pour leur postérité. Il dit à ce même serpent : « Je mettrai une inimilié entre loi et la femme, entre la race et la sienne; tu dirigeras lon dard contre son talon et elle te briserala tète. (2) » Ces paroles prophétiques annoncent assez clairement que Dieun'a pas voulu que Marie fût atteinte de la morsure venimeuse du serpent, qu'elle fût un seul instant sous la domination du démon; qu'elle contractat le péché d'Eye et d'Adam, car si elle avait contracté le péché originel, comment se vérifierait la perpétuelle inimitié entre elle et le serpent? C'est en vain que l'esprit tentateur a cherché à l'atteindre ; malgré son astuce, il a été vaineu par celle qui lui a brisé la tête de son pied pur et sans taché. C'est ainsi que l'entendent saint Justin, saint trénée, Tertullien, Origène, saint Grégoire de Néocésarée, saint Ephrem, saint Epiphane, saint Ambroise, saint Maxime de Turin, Hésychius, saint André de Crète, saint Jean Damascène, saint Pierre, évêque d'Argos, saint Bruno d'Asti, et d'autres anciens auteurs ecclésiastiques.

On connaît ces paroles du Cantique des Cantiques: Vous ètes toute belle, ma bien-aimée et il n'ya pas de tache en vous (3). Or, les Pères, faisant allusion, proclamenta l'envie la vierge Marie comme linniaculée, très Immaculée. comme pure, très pure ; comme ayant toujours été entièrement exempte de toute tache; comme la plus belle, la plus sainte de toutes les créatures. C'est le langage d'Origène, de saint Grégoire Thaumaturge, de saint Méthodius, de saint Ephrem, de saint Proclus, de saint Jacques de Bathna, de saint Sabas, de Timothée de Jérusalem, de saint André de Crète, de saint Germain de Constantinople, d'Alcuin, de saint Jacques de Syracuse, de saint Pierre d'Argos, de saint Fulbert de Chartres, d'Hildebert, de Hugues, de saint Victor, d'Honorius d'Autun, de saint Pierre Paschase, de Jaen, de Raymond Jordan, et généralement de lous ceux qui ont parlé des louanges de Marie : ce qui s'accorde parfaitement

avec les anciennes liturgies grecques, qui nous représentent la Mère de Dieu comme ayant été sans faute à tous égards : Omni ex parta inculpata : ainsi qu'avec les Ménologes des Orientaux, qui appellent la Très Sainte Vierge pure de toute tache, Omni nævo intacta, toujours pure selon les décrets éternels du Créateur, ab arterno munda. Tous les docteurs, parlant de la sainteté suréminente de Marie, répètent le texte sacré : Vous étes toute belle, et il n'y a pout de tache en vous.

Enlin, nous lisons dans l'Evangile selon saint Luc, que l'Ange Gabriel, annonçant à Marie le mystère inflable, qui devait s'opérer en elle, lui adressa ces paroles ; « Je yous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec yous, vous êtes bénie entre toutes les femmes (1). » Cette salutation avait quelque chose d'extraordinaire ; aussi Marie en fut troublée. En effet, ces paroles, vous êtes pleine de grâce, vous ètes bénie entre toutes les femmes, saus révéler eucore à Marie les desseins que le Seigueur avait sur elle, exprimaient le privilège unique en vertu duquel elle avait été prévenue de la grâce, comblée de grâces et formée en grâce à la différence des autres enfants d'Adam, qui sont tous formés dans le péché, c'est le sens du mot grec, que la Vulgate rend par gratia plena : c'est le sens de cette bénédiction toute spéciale qui distingue Marie entre toutes les temmes, sans en excepter Eye, créée dans l'état d'innocence, de justice et de sainteté.

Aussi, les Pères ont-ils invoqué les paroles de l'ange à Marie, comme les autres textes sacrés que nous venous de citer, pour confimer le peuple chrétien dans la croyance qu'iltenait d'ailleurs de la tradition, touchant l'Immaculce Conception de la Mère de Dien. Les anciennes liturgies nous représentent Marie comme comblée de bénédictions super ouvres benedicta. Saint Denis d'Alexandrie s'exprime dans le même sens, disant que Marie a été bénie despieds à la tête, a pedibususque ad caput benedicta, benie toute entière, bénie depuis le premier instant de son existence jusqu'à la fin (5). Origène n'est pas moins exprès. Sophornius l'ancien, ami de saint Jérôme, insiste sur la plénitude de la grâce et de la bénédiction accordées à la Vierge Marie (6). Saint Pierre Chrysologue, saint Basile de Séleucie, saint Anastase le Sinaïte, saint Fulgence, Paschase Ratbert, Fulbert de Chartres, Pierre de Blois, saint Bonaventure, Hugues de Saint-Cher, saint Pierre Paschase, Denys le Chartreux, nous donnent la même interprétation ; et saint Augustin, dans son célèbre passage que nous avons cité plus d'une fois, paraît faire allusion à la plénitude de la grâce, dont parle l'Ange Gabriel, lorsqu'il dit qu'il a été donné à Marie plus de grâce pour vaincre le péché de toutes parts, parce qu'elle devait concevoir et enfanter le Saint des Saints. Au reste, personne n'ignore que le texte de saint Luc,

⁽¹⁾ Bulle Ineffabilis. — (2) Gen. III. 15. — (3) Cant. IV, 7. — (4, 1.uc. 1, 28. — (5) Epist. ad Paulum Sumosat. — (6) Epist. de Assumpt. B. M. V.

comme ceux de la Genése et du Cantique des Cadiques, a passe dans l'Office de l'Immaculée

Conception de la Vierge Marie.

La croyance de la Conception sans tache de la Mère de Dieu, est fondée tout à la fois sur l'Ecriture et la tradition. La doctrine qui exemple Marie du peche originel, consignée d'abord dans les Livres Saints, a eté développee de vive voix par les Apôtres à qui l'Esprit-Saint, a enseigné toute vérité et nous a etc transmise par l'enseignement des Evéques, par les institutions liturgiques qui remontent, dans l'Eglise, à la plus haute antiquite : par les pratiques pienses, sanctionnées par le Siège Apostolique, par les Ecrits des Pères et des docteurs de tous les temps. Aussi, dejà depuis des siècles, on desirait généralement que cette doctrine tút proclamée par un decret solennel, comme un dogme de la foi catholique. Déjà les Evêques, les Chapitres, les Ordres monastiques, les Rois et les princes chretiens avaient sollicite cette définition pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie et l'utilité de l'Eglise, depuis quelques années surtout, l'Episcopat renouvelait de jour en jour ses instances auprès du Saint-Siege, priant et conjurant le Vicaire de Jesus-Christ de declarer, de définir, de decrèter dogmatiquement que l'Auguste Mere de Dieu a été entierement exempte. de toute tache du peché originel. Et, comme on a pu le remarquer, de tous les Prelats qui ont fait la demande ou exprimé le désir d'une definition, d'un decret qui oblige tous les chrétiens, il n'en est aucun qui ait reclamé la convocation du concile genéral, ancun qui ail eru ce Concile necessaire, malgre la grande, la très grande importance de cette question, que le Concile de Trente lui-meme n'avait pas eru devoir détinir au xyr siècle ; et, à l'exception de quatre ou cinq au plus, qui semblaient faire dependre leur pleine adhesion au jugement du Souverain Pontife, du jugement de la majorite de leurs collegues dans l'Episcopat, fous les éveques, quel que fût leur sentunent, tant sur la definibilité de l'Immaculee Conception de Marie que sur l'opportunete d'une definition, declaraient s'en rapporter a la haute sagesse et à l'autorité supreme do successeur de saint Pierre ; tous, généralement parlant, professent onvertement, on font entendre assez clairement, dans leurs lettres a Grégoire XVI et à Pie IX, que le chef de toute l'Eglise, qu'ils regardent comme celui qui tient la place de Jésus-Christ sur la terre, comme le successeur du prince des Apôtres, comme le Pere et le Docteur de tous les chrétiens : que celui qui a recu de Dieu, dans la personne de Pierre, le plein pouvoir de paitre et de gouverner l'Eglise universelle, ne peut enseigner l'erreur, que les décrets émanés de la Chaire Apostolique sont, irréformables, infuillibles, obligatoires, par conséquent, pour tons les chreliens : pour les prêtres comme

pour les simples fidèles; pour les Evêques comme pour les simples prêtres; pour les Archevèques, les Primats, les Patriarches, les Cardinaux, comme pour tout autre Prélat.

On peut juger d'ailleurs des sentiments des evèques sur ce point par la correspondance de l'épiscopat catholique, qui a été imprimée à Rome, avec l'agrément de Sa Sainteté, sous le titre : Pareci del episcopato cattolico, di capitoli, di congregazione, di universita, etc., sulla definizione dognatica del, Immacolato concepimento della B. V. Maria, etc. Roma, coi tipi della Civilta cattolica, 10 vol. in-8°. Le cardinal Gousset, dans son ouvrage intitulé : La croganer générale et constante de l'Eglise touchant l'Immaculée Conception, seconde partie, a résumé les lettres épiscopales contenues

dans ce recueil.

L'éminent auteur en tire, relativement à la France, des conséquences très justes, où se mèle un grain d'habile malice. A l'époque où écrivait l'archevêque de Reims, il y avait, par le tait du gouvernement impérial, dans l'épiscopat, un certain retour de gallicanisme. Le ministère des cultes clait confié à des hommes passionnément hostiles à l'Eglise Ronaine; pour les Rouland et les Baroche, être ultramontain, réunit-on d'ailleurs tous les mérites personnels, non seulement n'était pas un motif de présentation à l'épiscopat, mais formait un motif suffisant d'exclusion. Le temps allait venir où, sous l'inspiration malvenue de quelques jennes évêques, on allait faire, à Fleury, un regain de popularité. Dans son avant-propos, le cardinal prouve donc, par les témoignages anciens et constants des évêques de France, que la declaration de 1682 n'a été qu'une grande aberration; puis, venant à notre époque il dit :

« Les éveques de notre temps n'ont pas d'autres sentiments; on peut en juger tant par les lettres qu'ils ont écrites aux Papes Grégoire XVI et Pie IX sur l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, que par les lettres Pastorales qu'ils ent publiées sur la même question. En 1843, cinquante et un prélats français, savoir les archevêques et les évêgues des provinces d'Albi, d'Auch, d'Avignon, de Cambrai, de Besancon, de Bordeaux, de Bourges, de_ Lyon, de Reims et de Sens, priant le Souverain Pontife de définir dogmatiquement la Conception sans tache de la Mère de Dieu, ajontaient que tous les catholiques applaadiraient à cette définition, s'écriant : Pierre a parlé par Grégoire, Petrus per Gregorium locutus est. Ils faisaientallusion à cequi s'est passé au Concile de Chalcédoine, lorsque, à la lecture de la lettre du pape saint Léon à Flavien. les éveques s'écrièrent d'une voix unanime: « Telle est la foi de nos pères, la foi d**es apô**tres, c'est ainsi que nous voyons, c'est ainsi que croient tous les orthodoxes. » Anathème à celui qui ne croit pas de même! Pierre a parlé par Léon , Petrus per Lemem locutus est (1). Ce

qui a fait dire à M. Darcimoles, archevèque d'Aix : « Pierre a parlé par Pie IX, et la croyanceà l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie est devenue un dogme de foi »

de foi. » Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, regarde le Saint-Siège comme l'avacle de l'Eglise universelle, le gardien suprême des traditions Apostoliques, M. Dépéry, évêque de Gap, l'appe le l'aracle de la vérité. M. Gros, évêque de Versailles, le prince de la sainte ductrine. M. Parisis, évêque de Langres, vénère le Pape comme le Pasteur suprême de tous, meme des Pasteurs. Suivant le cardinal Giraud. mort archevêque de Cambray, MM, de Jerphanion, archeveque d'Albi, Casanelli, évêque d'Ajaccio, Miofan, alors évêque d'Amiens, et aujourd'hui archevêque de Toulouse, des Essarts, mort évêque de Blois. Buissas, évêque de Limoges, Villecourt, évêque de La Rochelle, de Chamon, evêque de Saint-Claude, M. Desprez, évêque de Saint-Denis (Réunion), de Gasignies, évêque de Soissons, les decrets dogmatiques du Saint-Siège sont, irvéfragables, définitifs, la vraie règle invariable de uotre foi. M. Robin, évêque de Bayeux, M. Gignoux, évêque de Beauvais, M. de Bruillard, ancien évêque de Grenoble, M. Allou, évêque de Meaux, écrivaient que Rome parle, et la cause sera finie. Le cardinal Dupont, archevêque de Bourges, le cardinal d'Astros, archevêque de Toulouse, le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, M. de Lacroix archevêque d'Auch, M. Lanneluc, évêque d'Aire, M. Forcade, évêque de Basse-Terre (Guadeloupe), 31. Rivet. évêque de Dijon, M. Vicart, évêque de Fréjus. M. Baillès, évêque de Luçon, M. Mazenod. évêque de Marseille, M. Dufêtre, évêque de Nevers, M. Georges, évêque de Périgueux, M. Gerbet, évêque de Perpignan, M. Croisier, mort évêque de Rodez, M. Mabile, successeur de M. de Chamon, sur le siège de Saint-Claude, M. Caverot, évêque de Saint-Dié, M. Berteaud, évêque de Tulle, Chaterouse, évêque de Valence, M. Guibert, évêque de Viviers, tous ces Prélats nous parlent de la Chaire **Apostolique comme d'une Chaire infaillible, de** l'autorité du successeur de saint Pierre, prince des Apôtres, comme d'une autorité qui ne peut se tromper dans ses jugements solennels en matière de dogme. C'est aussi la croyance de M. Sibour, archévêque de Paris; après avoir exposé à Sa Sainteté ses doutes sur la question d'une définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, il termine sa lettre du 26 juillet 1850, par cette déclaration : Nous nous sommettous ici, comme en toutes choses, au jugement infaillible du Vicaire de Jésus-Christ. Le Concilé de la province de Reims, de l'an 1849, et celui de province de Lyon, de l'an 1850, proclament la Chaire de Pierre, le Siège Apostolique comme le fondement de la vraie foi, comme la colonne et le fondement de la vérité.

Sans être aussi exprés, les autres évêques français, quel que lut leur sentiment sur la teneur et la forme du décret, qu'ils désiraient presque tous, s'en rapportaient absolument à la sagesse et à l'autorité du Saint Père, sans faire dépendre ancunement leur adhésion, au jugement futur du Souverain Pontile du jugement de leurs collègues dans l'Episcopat. Un seul, M. Olivier, mortéveque d'Evreux, a déclaré se soumettre au jugement du Saint-Siège et de la majorité des évêques. Aussi, à peine avaient ils reçu les Lettres Apostoliques du 8 décembre 1854, que les Evêques de France se sont empressés de les publier dans leurs diocèses. Aucun n'a cu la pensee de consulter ses Vénerables freres, pour s'assurer si le chef de l'Eglise u'a point dépassé. L'étendue de ses pouvoirs, soit pour le fond, soit pour la forme de son jugement, on de son décret dogmatique. Avant de présenter aux fidèles ce décret comme règle infaillible de notre foi, est-ilvenu à l'esprit d'un seul d'entre eux d'écrire aux évêques de la chrétienté, dispersés dans tout l'Univers pour s'informer si la majorité était pour ou contre cette définition solennelle, telle qu'elle a été formulée et proclamée par le vicaire de l'ésus-Christ? Non, ils savent, comme les autres évêques du monde catholique, que c'est à Pierre que le Divin Sauveur a confié le soin de confirmer ses frères dans la foi ; ils savent que c'est au Pape à parler, et aux Evéques à obéir aux Constitutions Apostoliques. Trum est discevuere, disait au Pape le cardinal Dupont, Nostrim Apostolicis Constitutionibus ultro pavere (1.418 savent comme les Pères du second Concile recuménique de Lyon, que la Sainte Eglise Romaine possède la suprème et pleine primanté et principauté de l'Eglise Universelle, que c'est par son jugement que doivent être définies les questions qui s'elèvent sur la foi et que ses prérogatives qui ne peuvent être violées dans un Concile général n'ont pu l'être encore moins dans une assemblée d'évêques aux ordres même d'un grand monarque 25.

Untre la consultation doctrinale, Pie IX avait mandé aux éveques d'ordonner, dans leurs diocèses, des prières publiques pour que l'Esprit de Dieu daignât communiquer, au Souverain Pontife, la définition qui, dans cette affaite toute pieuse, devait le plus contribuer à la gloire de Dieu, à l'honneur de Marie et à l'utilité de l'Eglise militante. De plus, les évêques devaient transmettre l'autorisation de réciter, même pour le culte public, un office particulier de l'humaendée Conception. Lorsque le moment fut venu de prononcer l'exécution de ces ordonnauces, le ter août 1854, par l'Encyclique: Apostolier nostre caritatis, Pie IX youlnt accorder un jubilé universel, Les motifs

⁽¹⁾ M. Robin, mort évêque de Bayeux, s'était exprimé comme le cardinal Dupont - Vestre est loqui, mei autem audire. — (2) Labbe, tom, IX, col. 966. — C. Govssett: La ccoyance génerale et constante de l'Eglise touchant l'Immaculée Conception, Avant-propos. Conclusion et passim.

li co jubile étaient : la guerre qui agitait 1. rope entière, les dissensions intestines qui t cablaient plusieurs pays, les fléaux qui se aultipliaient, les progrès de l'indifférentisme 3 de l'incredulite, entre la definition dogma-Injue de l'Immaculee Conception. « Nous souraitons ardennuent, ajontait le Saint-Père, que pendant qu'en adressera des prières ferventes au Pere des misericordes, pour les rus s enoncers plas bant, yous ne cessicz pas salon le vacti de nos lettres encycliques du zue un 1849, en date de Gacte, d'implorer, se en cert avectous les tidéles, par des sup-Uncaffoas et des voeux plus ardents que jaaais, la bonte de ce meme Père, afin qu'il laigne estairer notre ame de la lumière de sou Esprit-Saint, et que nons puissions ainsi porter ao plus tôt sur la Conception de la Très-Sainte More de Dien, l'Immaeulee Vierge Marie, une decision qui soit a la plus grande gloire de ltieu et de cette meme Vierge, notre Mère bien-aimree. «

Des muyres d'expiation, des prieres, des aumônes, un surcroit de vertu dans toute la chrétiente, c'est là ce que le Sonverain Pontife therefeu dans le jubilé préparatoire de la définition dogmatique. En exhortant ses diocésains a profiter de cette grande grace du jubilé, Louis-Edouard Pie, evêque de Poitiers, illustre des le commente nord de son episcopat et dont on pent dire saus datterie : Laus est instar omnerm, conclusit ainsi son Instruction pastorale: Nous ne pouvons nous dissimuler qu'il y a la, pour notre cœur un immense sujet de joie et d'esperance. Et quant a notre esprit, après la decision du Siège Apostofique, il ne tera natle dithenite de son adhesion, comme à un dogue de foi, a une vérite que Suarez, en qui Bossuet résume toute l'École, jugeait être Il ja définissable, des que l'Eglise le croirait expédient; à une vérite que, par un décret rendu dans ses plus beaux joars, l'ancienne Sorbonne, ce Concile permanent des Ganles, vail obractous ses membres, sons la loi du serine al et sous peine d'exclusion et de degradation, d'enseigner et de défendre comme un dépot de famille emprunté de la vénerable muquide ; a une vérife enfin que ses rares advo sances n'ont combattue quelquefois que parce qu'elle ne se présentait pas encore au ne code avec la sunction de l'Eglise Romaine... L'equestion si longtemps étudiée semble arrivéc à son point de maturilé ; l'Eglise Romaine a reconsilli tous les avis ; la Chaire de Pierre n a plus qu'a prononcer, et la cause sera finie. Appelons de fous nos veux ce grand et solennel resultat, el purifions nos âmes pour les readre dignes de recevoir une part abondante dans les graces qui vont decouler à forrents de cottes arce benie 1), o

Pendart que le penple s'humiliait dans la penitère : Perl'y caressait la pensee de définir l'Imanac des Conception le jour meme de cette tele, le 8 décembre, et voutut donner à l'acte de la définition, une selennite qui répondit à tous les vœux de la piété catholique. A cette fin une simple invitation fut adressée à tous les évêques du monde chrétien, non pas pour que tous y répondissent comme à un ordre, mais pour qu'il en vint un nombre suffisant à la magnificence de la fête. Deux cents environ accoururent de toutes les parties de la chrétienté, entre autres Emmanuel de Mosquera, évêque de Bogota, qui mourut à Marseille, en vue de Rome, martyr de la discipline ecclésiastique, et Jean-Baptiste Bouvier, évêque du Mans, savant theologien, qui, plus heureux, mourut à Rome, près du tombeau des Saints Apôtres, après avoir vu, de son regard prèt à s'éteindre, cette fête dont le retentissement se prolongera à travers les siècles. Un plus grand nombre se serait rendu à l'invitation, si cela cut été rigoureusement nécessaire; mais l'àge, la maladie. l'éloignement, des affaires pressantes durent en arrêter plusieurs. Rien, du reste ne devait manquer au triomphe de Marie.

Du 20 au 2's novembre, il v cut, à Rome, assemblée consistoriale des évêques venus à Rome pour la définition. Aux évêques furent adjoints quinze théologiens du clergé séculier et régulier, sons la présidence des cardinaux Brunelli, Santucci et Caterini, On lut successivement les divers paragraphes du projet de décret dont les évêques avaient tous recu une copie. Les évêques faisaient leurs observations, soulevaient les difficultés et demandaient les explications nécessaires. Les théologiens romains répondaient aux difficultés et aux observations des évêques. Evêques et consulteurs tirent ainsi usage de tout ce que peuvent fournir l'eraison et la critique, pour véritier de nouveau si l'Immaculée-Conception est réellement contenue dans le dépôt de la révélation, telle qu'elle nous est parvenue soit par la tradition écrite, soit par la tradition orale, soit par l'une et l'autre à la fois. Les cardinaux n'assistèrent pas à ces réunions ; ils devaient avoir leurs conférences, après la discussionales évêques, en consistoires secrets, sous la presidence du Pape lui-même. On voit que l'assistance de l'Esprit d'en haut, qui dirige l'Eglise, n'exclut pas les moyens humains, loin de là, elle veut qu'on les emploie et l'Eglise n'a garde dy manquer.

Il serait difficife de se rendre compte de la maje-té que présentait une si noble assemblée. Quand ces éveques, ayant à leur tête trois représentants du Vicaire de Jésus-Christ et assistés par l'élite des théologiens de la Ville Sainte, invoquaient ensemble les lumières du Saint-Esprit et discutaient les termes d'un décret dogmatique de cette importance, on concoit aisément que loute l'assemblée ait été pénétrée d'un respect religieux et qu'elle ait éprouvé sensiblement des impressions bien supérieures à tout sentiment terrestre. Au terme de leurs travaux, ils furent comme électrisés par ces touches de l'Esprit-Saint, qui avaient

fait tressaillir déjà les Conciles de Nicée et d'Ephèse. C'était le 24 novembre. Midi sonnait. Toute l'assemblée se jette à genoux pour réciter l'Angelus. Puis chacun reprend sa place, et. Lon avait à peine échangé quelques paroles, qu'une acclamation au Saint-Père, un crid'éternelle adhésion au Saint-Siège, au siège de Pierre, s'élève, se propage, éclate et sort de tous les cœurs : Pater doce nos ; confirma *fratres tuos.* Et l'enseignement qu'au nom de l'Eglise, ces pasteurs demandaient au pastenr suprème, était la définition de la Conception-limmaeulée. Et ces paroles vibraient dans les ames avec une telle et si ineffable vertu, que ce l'ut comme un cri de supplication de toute l'assemblée, supplication si manifestement partie des eœurs, si sublime, que, pour la comprendre, il fant l'avoir entendue ; ni la plume ni la parole ne sauraient en donner nne idée.

O Eglise catholique! Ils disent que tu es morte, et quelle abondance, quelle puissance de vie : Pierre vit et parle en Pie IX. Ce dogme qui met sur la tête de Marie une si brillante couronne, était providentiellement réservé à notre temps, pour lui prouver que l'Eglise est toujours florissante, toujours indéfectible, toujours une ; parlez-nous donc, ò bienheureux Père, Dieu le veut et le monde attend. Votre parole rendra le ciel propice et consolera les troupeaux avec leurs pasteurs. Accueillez, comme un hommage à votre diguité, l'enthousiasme d'une foi digne des premiers temps de l'Eglise, et dont vous portent le témoignage vos frères dans l'épiscopat, venus à Rome pour entendre tomber de vos lèvres et pour répéter à leurs troupeaux, avec la certitude de la foi, ces mots: Marie fut toujours immaculée

Le ler décembre eut lieu un consistoire secret où le Pape prononça une allocution et, après avoir pris les suffrages, annonça, pour le 8 décembre, la solennité de la définition

dogmatique.

La définition solennelle de l'Immaculée Conception eut lieu en effet, le 8 décembre 4854, dans la basilique de Saint-Pierre du Vatican, en présence de deux cents évêques et d'une immense foule. Dès le matin, les évêques s'étaient réunis au palais du Vatican. En chapes et mitres blanches, ils se rendirent à la chapelle Sixtine, où le papé ne tarda pas à les rejoindre. Les évêques se mirent en rang par ordre d'ancienneté, et, chantant les litanies des Saints, se rendirent processionnellement, de la Sixtine à Saint-Pierre, par le grand escalier du Palais. Le Souverain Pontife, précédé des Cardinaux, fermait la marche. Au milieu de la basilique, la procession s'arrêta; les évêques rangés en demi-cercle devant la chapelle du Saint-Sacrement, attendirent le Pape, et s'agenouillèrent tous avec Sa Sainteté. Après les oraisons, la procession se reforma et se rendit derrière le maître-autel de la basilique. Au fond du chœur, s'élevait le trône Pontifical, comme pour les chapelles papales ordinaires. Pie IX, monté sur son trône, reçut l'obédience des cardinaux et des évêques. Ensuite commenca l'office pontifica!.

Après que l'Evangile eût été chanté en latin et en grec, le cardinal Macchi, doyen du Sacré-Collège, se présenta au pied du trône et adressa en latin ces paroles au Souverain Pontile :

« Ce que l'Eglise catholique, Très-Saint Père, désire ardennnent et appelle de tous ses vœux depuis si longtemps, c'est que votre suprême et infaillible jugement porte sur l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie. Mère de Dieu, une décision qui soit pour elle un accroissement de louanges, de gloire et de vénération. Au nom du Sacré-Collège des cardinaux, des évêques du monde catholique et de tous les fidèles, nous vous demandons humblement et instamment que les vœux universels de l'Eglise soient accomplis dans cette solennité de la conception de la bienheureuse Vierge. Lors done que s'offrira l'auguste sacrilice des autels, dans ce temple consacré au prince des Apôtres et au milieu de cette réunion solennelle du Sacré-Collège, des évêques et du peuple, daignez, Très-Saint Père, élever votre voix apostolique et prononcer ce décret dogmatique de l'Immaculée Conception de Marie, qui sera un sujet de joie pour le ciel et de la plus vive allégresse pour la terro.

Le Saint-Père répondit qu'il accus illuit volontiers la prière du Sacre-Collège, de l'épiscopat et des tidèles, mais que, pour l'exaucer, il fallait d'abord invoquer les lumières de l'Esprit-Saint. Aussitôt on entonna le l'eni Creator. Après le chant de cet hymme, le l'ape, debont devant son trône, prononca, d'une voix pleine de foi et d'autorité, la définition

attendue :

Après avoir offert sans interruption à Dieu le Père, par son Fils, nos humbles prières accompagnées de jeunes, et les prières publiques de l'Eglise, afin qu'il daignât diriger et confirmer nos pensées par la vertu de l'Esprit-Saint; après avoir imploré le secours de toute la cour céleste, invoqué par nos gémissements l'Esprit consolateur dont le souffle est venu jusqu'à nous; à l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, et l'honneur et la gloire de la Vierge Mère de Dieu, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et des apôtres saint Pierre et saint Paul, et par la Nôtre... »

lei la voix du Pape parut un instant défaillir ; ses yeux se remplirent de larmes ; mais

bientôt reprenant d'une voix forte :

« Nous déclarons, dit-il, prononçons et définissons, que la doctrine qui affirme que la Bienheureuse Vierge Marie a été préservée et affranchie de toute tache du péché originel dès les premiers instants de sa Conception, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauyeur des hommes, est une doctrine révélée de Dieu, que, pour ce motif, tous les fidèles doivent croire avec fermeté et confiance. Si quelqu'un osait done, que Dieu l'en préserve! admettre dans son âme une croyance contraire à celle que nous avons définie, qu'il remarque et même qu'il sache qu'il est condamne par son propre jugement, qu'il a soutlert un naufrage dans la foi, et qu'il s'est sépare de l'unité de l'Eglise; et qu'en outre, par le fait même, il encourrait les peines tixées par le droit, s'il osait manifester par paroles, par écrit, ou d'une autre manière sensible quelconque, ce

qu'il pense dans son cœur.

Le cardinal-deven, prosterne aux pieds du Souverain Pontife, le remercia, au nom de l'Eglise universelle, du décret qu'il venait de rendre et le supplia de le publier par bulle authentique. Le promoteur de la foi, accompagné des Protonotaires Apostoliques, s'approcha du trône pontifical et pria le Souverain Pontife d'ordonner qu'il fût dressé un procèsverbal de cette définition. Le Saint-Père accèda à cette demande. Cependant le canon du fort Saint-Ange et les cloches de la ville eternelle annoncaient à la ville et au monde, le triomphe de Marie. Après l'Ite missa est, on chanta le Te Deum et la bénédiction Pontificale vint clore la céremonie.

Le lendemain, se tiat un consistoire secret où furent admis les évêques. Par l'allocution Singalari quadam, Pie IX temoigna sa joie et voulnt exhorter les évêques à multiplier de plus en plus leurs efforts, pour éloigner les loups de leurs troupeaux. Dans cette allocution, le Pontife signale comme ennemi particulierement dangereux de la vérité, les încrédules dont le nombre va augmentant, ceux qui subordonnent l'Eglise à l'Etat et ceux qui, niant le péché originel, assujettissent la foi à la raison, pour tomber, en ce qui regarde le salut, dans un absurde latitudinarisme. Le Pape attribue ces erreurs surtout à l'ignorance. et recommande, comme moyens efficaces pour les combuttre, le zéle du clergé. la bonne-tenue des séminaires et l'union de l'épiscopat. Avant d'offrir, pour terminer, ses vœux et ses bénédictions, le Pape exprime ses motifs particuliers de contiance :

L'espoir du secours céleste, dit-il, nous reteve et nous ranime; le zèle ardent dont vous avez donné tant de preuves pour la religion et la piété est aussi un appui sur lequel nous comptons avec confiance, dans de si grandes et si nombreuses difficultés. Dieu protégera son Eglise, bieu exaucera nos vœux communs; d les exaugera, surtout, si nous obtenions l'intercession et les prières de la très sainte Vierge Marie, merc de Dieu, que nous avons, avec Laide de l'Esprit-Saint, proclamée exempte de la tache du péché originel, pendant qu'à notre grande joie, vous nous encouragiez de votre présence, et de vos applandissements. Certes, c'est un glorieux privilège, mais il convenait pleinement à la Mère de Dieu d'être restee saine et sauve du milieu du désastre universel de notre race. La grandeur de ce privilege servira puissamment à réfuter ceux qui prefendent que la nature humaine n'a pas ete zátec par la suite de la première faute, et qui exagèrent les forces de la raison pour nier ou diminuer le bienfait de la religion révélée. Daigne enfin la bienheurense Vierge qui a vaincu, a détruit toutes les hérésies, anéantir aussi et extirper entièrement cette perniciense erreur du rationalisme : car, à notre malheureuse époque, elle ne tourmente pas senlement la société civile, elle afflige encore profondément l'Eglise. »

Après l'allocution, un prélat français, le cardinal de Bonald, remercie le Souverain Pontife, au nom de tous les cardinaux et de

tous les Evêques. »

« Permettez que je rende grâce à Votre Sainteté de l'honorable et magnifique hospitalité qu'Elle a daigné accorder aux évêgnes accourus pour déposer à ses pieds l'hommage de leur profond respect et de leur dévouement. J'ose dire que les évêques étaient dignes de cette marque de bienveillance par leur obeissance absolue à Vos décisions. Oui, ô Saint-Père, dans votre autorité, nous vénérons l'autorité même de Jésus-Christ, et dans vos paroles, nous entendons les paroles de la vie éternelle. Dévant les décrets portés pour le monde catholique tout entier, nous inclinons nos fronts, comme devant l'Oracle de Celui qui a promis d'être toujours avec son Eglise. Notre reconnaissance éclatera dans les prières que nous ferons pour Votre félicité, pour la prospérité de Vos travaux apostoliques et pour la tranquillité de Vos Etats. »

Le surlendemain, 10 décembre, avait lien, en présence des évêques et des cardinaux, la nouvelle consécration de Saint-Paul hors des murs. Cette basilique, consacrée à l'Apôtre des nations, avait été élevée d'abord par Constantin, puis restaurée et agrandie par Valentinien, par Théodose, par Arcadius et Honorius, Les Souverains Pontifes l'avaient magnifiquement ornée et enrichie; elle pouvait être considérée comme une œuvre admirable de grandeur et de beauté artistique. En 1821, un incendie l'avait presque totalement anéantie. Léon XII. Pie VIII et Grégoire XVI, poussés par leur amour pour le grand Apôtre, n'avaient rien de plus à cœur que de réparer de si grandes ruines. Dans ce sentiment, ils n'avaient épargné ni soins, ni conseils, ni dépenses. Grégoire XVI avait vu s'élever les murs et les colonnes du temple ; il avait été assez heureux pour en consacrer le maîtreantel. C'est à Pie IX que la divine Providence avait réservée de donner, à cel édifice grandiose, par des rites solennels, la consécration délinitive.

Dans le petit discours qu'il fit à cette occasion, le Pontife exalta l'Apòtre « Vase insigne d'élection, la plus brillante lumière de la loi chrétienne, le plus illustre héraut de l'Evangile, qui fut, même dans une chair mortelle, l'heureux hôte du ciel. Profond scrutateur des décrets de Dieu, maître très sage des nations, supportant et méprisant pour l'amour de Jésus-Christ, et sur terre et sur mer, tant de travaux, tant de périls, tant de difficultés,

tant de tourments, il annonca le très saint nom de Jésus aux rois, aux peuples, aux pations, et, confondant les synagognes, écrasant la philosophie païenne, frappant l'idolâtrie et la renversant de son propre trône, se faisant tout à tous, pour sauver tout le monde, par ses admirables actions, par ses admirables écrits, il a illustré et agrandi l'Eglise, qu'il a arrosée et fécondée de son sang. » Après cet èloge, le Pape adressait à son auditoire, une exhortation à laquelle on n'a peut-être pas donné une attention suffisante. De nos jours, les épîtres du grand apôtre sont l'objet d'incessantes études ; avec l'Evangile, autant et plus peut-être que l'Evangile, c'est la portion des Ecritures dont on veut le plus pénétrer les mystères. Mais, autant nous étudions saint Paul comme docteur, autant nous l'invoquons pen comme patron, avec Pierre, de la sainte Eglise, comme chevalier porte-glaive spécialement voué à sa défense, « En accomplissant celte cérémonie sacrée, disait Pie IX, nous désirons surtout que vous nr cessiez pas d'implorer avec confiance, le secours de l'Apôtre Paul dans les nécessités si pressantes de l'Eglise et de la société, alin que grâce à ses prières auprès de Dieu, la tempète de tous ces many se dissipe et que la sainte Mère Eglise et la société civile jouissent de la paix et de la tranquillité, alin que tous les peuples, toutes les nations, se rencontrant dans l'unité de la foi et dans la connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et possédant la même charité, ne pensent et n'agissent que selon la pureté, la justice et la sainteté. »

Ainsi se terminait, à Rome, la solennité de la définition dogmatique de l'Immaculée Couception. Mais au moment où elle s'achevait dans la ville sainte, elle se renouvelait dans toutes les églises de la chrétienté. Cette définition fut accueillie partout avec un élan de joie; partout se célébrérent de pieuses têtes que couronnaient de splendides illuminations, symbole expressif de la pure lumière que cette définition répandait sur le monde. Dans ce concert d'allégresse, la France catholique sut se montrer toujours comme royaume de Marie et comme Fille aînée de l'Eglise. Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, Boulogne, Chartres rivalisèrent, si l'on peut ainsi dire, d'enthousiasme, dans l'expression de leur piété. Les plus humbles églises des plus humbles hameaux imitèrent, proportion gardée, l'empressement religieux des grandes villes. Des collèges, des congrégations, des diocèses furent spécialement consacrés à l'Immaculée. Les ames saintes sentirent redoubler leur amour pour la Vierge et s'accroître encore le doux souci d'imiter ses vertus. Par là commencaient à s'accomplir les saintes croyances qui atlachaient à la définition de la conception sans tache les plus grandes espérances.

Autant l'Eglise triomphait par l'exaltation de Marie, autant ceux du dehors s'irritaient

contre l'honneur rendu à Celle qui a détruit seule toutes les hérésies et dont le pied vainqueur écrase toujours l'éternel serpent. Il ne semble pas qu'il y cut, en pareille matière, possibilité lovale d'élever une objection. Attaquer un décret qui déclare Marie hors des atteintes de la corruption, c'est montrer un gout singulier pour la tange. Hé quoi ! l'humanité est-elle donc si l'atalement vouée à l'ignominie, qu'on refuse à Dien même le droit d'en exempter une créature et qu'on revendique pour l'humanité le droit sans réserve de se vautrer dans tous les siècles sous les fanges du même bourbier. Quand il n'y aurait ici qu'une erreur, ce serait encore une erreur noble, et ne fut-ce qu'à titre de liction, je préférerais, pour mon compte, la Vierge immaculée à la Vierge un instant souillée, estimant que cet idéal pur, proposé à l'admiration de tous les hommes, vant mieux, pour élever les esprits et puritier les cœurs, que toutes les objections du rationalisme. Mais nous savons que cette pureté n'est pas fabuleuse ; nous avons appris de la tradition générale et constante, nous avons discerné dans les Ecritures l'Immaculée Conception de la Vierge, Nous avons vu cette croyance se développer, se confirmer, s'expliquer, se défendre, se mirir enfin progressivement, jusqu'à ce que Pie IX, la définissant, lui assigne sa place dans le trésor de nos symboles. C'est Dien qui a fait cela ; le miracle de la compatissante bonté s'est accompli sous nos yeux.

Les profestants, les rationalistes et les néocatholiques, tels que lluet et Bordas-Dumonlin, élevèrent contre la conception sans souillure deux objections: d'après eux, le dogme était nouveau, et lut-il ancien, il n'y avait pas

dans sa définition opportunité.

La prétendue nouveauté du dogme est une crreur de droit et une erreur de l'ait : une erreur de fait, car il ya, dans tous les siècles, en l'honneur de cette croyance, d'explicites et nombreux témoignages ; une erreur de droit, ear un dogme, par là même qu'il est dogme, ne peut pas être nouveau ; il est nécessairement ou un principe éternel ou une vérité consignée de tout temps, sons une forme ou sous une autre, dans le dépôt de la tradition. La définition tardive d'un dogme n'empèche pas son existence ancienne; au contraire, elle la suppose. Ce dogme non défini et anciennement existant a pu être moins accusé d'abord ; il a pu, il a dù même se mieux déterminer par la suite ; il a été l'objet d'une confession plus expresse et d'une piété plus empressée. Avec le temps, le germe a grossi et grandi ; le grain de senevé est devenu un arbre où se nourrissent et s'abritent les oiseaux du ciel, les enfants de l'amour et de la lumière. Alors l'Eglise constate le développement providentiel de ce dogme, elle en détermine l'objet précis, elle en impose la croyance obligatoire. Il n'y a pas nouveauté, mais accroissement de vie (I).

⁽¹⁾ Outre l'ouvrage du cardinal Gousset: La croyance générale et ronstante, etc., voir le savant traité de Jean-Baptiste Malon: Ummacalée Conception de lu B. V. Marie, comme dogme de fox, 2 vol. in-8"; le Sylloge monumentorum du P. Ballevini et le Traité d'agnatique et historique du P. Carlo Passaglia.

Le defaut d'opportunité n'est pas plus justifiable que l'accusation de nouveaute, « Au tend de tous les systèmes en apparence contradictoires de notre temps, dit Alexandre de Saint-Albin, au fond de toutes nos erreurs, il n'y a qu'une erreur, mere de toutes les erreurs, et de toutes les folies, la déification de la raison lumaine. Qu'on die expressement le dogine du peche originel, anneau necessaire de la chaine des veries necessaires, ou qu'on évite de s'expliquee à cet egard, on ne tient ancun compte de cette vérité première, et on attribue à chomme la mission d'accomplir l'œuvre divine, c'est-à-dire de donner au genre lummin des croyances et des lois. Etl'homme, fail-le et borne de fonte part, devient ainsi son Dieu à lui-même. Et si l'experience ne lui révêle pas bientôl que sa raison est courte et fragile, son avenglement est une folie que nulle folie ne surpasse. Et si ses méprises lui apprennent à se delier de lui-même, comme il ne croyant qu'en lui-meme, il ne croit plus à rien, il tombe dans un scepticisme universel qui est aussi le comble de la folie.

« La definition dogmatique de l'Immaculée Conception renverse toutes les erreurs monstrueuses de ce temps, le pauthéisme, le communisme et le socialisme, erreurs que bien des hommes condamnent sans prendre garde que leurs propres systèmes ne sont que des variétes de ceux-là ; la définition dogmatique les renverse en altirmant, de nouveau la faiblesse de l'homme, sa chute, la Rédemption et la nécessité de la grâce pour être sages, pour être intelligents des grandes vérités, pour être purs, a l'exemple de Marie . L. »

« Depuis longtemps, dit à son tour Félix Dupanloup, éveque d'Orléans, les pouvoirs de la terre s'étaient réservé le triomphe des pompes publiques... La Religion a eu les siennes et le viv siècle a revu les fêtes populaires de la fei.

« La journée du 8 décembre : couronne donc l'attente des siècles passès, bénit le siècle présent, appelle la reconnaissance des àges à venir, e laissera une impérissable mémoire. Ella satisfait chacan et ne blesse personne: Cast la première definition qu'aucun dissentiment a aura marquee, à l'heure de sa promulgamer, la première qu'aucune hé, ésie ne suivra. 1.1. daissera le monde catho ique unanime, co nme elle l'a trouve. Elle confirme tout et ne be'se rien ; elle resserre plus que jamais les liens entre Rome et l'Eglise de France, entre l'Orient et l'Occident, entre le Successem de Pierre, d'tous les Evêques du monde; elle tall eclarer la force et l'unité, l'énergie et la 101, l'expansion et la charité. Elle est pour lopres à une irrésistible preuve de de de, au ience acada de tant de cruelles tempêtes. L'Egisc, quos croyait abattue par cinquante annees de persecutions et d'outrages, se releve plus forte et plus libre que jamais; el cette immortelle Epouse du Dieu vivant, que quelques-uns disaient epuisée par ce demisiècle d'indifférence et de dédain, se déclare aussi puissante qu'aux anciens jours, en faisant, sans ellort, et avec cette simple majesté qui lui est propre, un acte nouveau et solennel de sa plus haute souveraineté (2)! »

L'éloquent évêque de Nimes, Claude-Henri-Augustin Plantier, relève, dans la définition de l'Immaculée Conception, à peu près les mémes opportunités : opportunité de proclamer la déchéance originelle et les blessures faites, par le péché, à la raison ; opportunité de manifester, à l'encontre des dévergondages ralionalistes, la puissance infaillible du Pape qui seul a prononcé la définition ; opportunité an milien des catastrophes présentes, d'exalter Marie, mère de Dieu et des hommes, dont le crédit se manifeste surtout par la bouté et dont l'exaltation a toujours contribué à l'exaltation de la Sainte Eglise (3).

L'apportunité de la définition est surtout prouvée par l'absence complète d'inopportunité et d'importunités. On ne voit rien qui ait pu retarder cette définition dogmatique; on n'a rien vu qui ait pu en empêcher les effets. On ne compte pas, en eflet, pour quelque chose, un livre de F. Huet et un discours du

pasteur rationaliste Coquerel.

Le 8 septembre 1857, en souvenir des événements accomplis en 1854, on érigeait sur la place d'Espagne, à Rome, un monument commémoratif de l'Immaculée-Conception. Voici, sur ce sujet, l'article du *Journal de*

Personne n'ignore, que, pour perpétuer à Rome, par un monument public, le souvenir de la solemelle définition du dogme de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, définition prononcée aux applaudissements de tout le monde catholique le 8 décembre 1854, il avait été résolu que l'on élèverait sur la place d'Espagne une colonne qui scrait surmontée de la statue en bronze de la Vierge Immaculée, et qui aurait à la base quatre statues de marbre représentant les quatre prophètes qui l'ont annoncée d'une manière plus spéciale. Tout le monde connaît cette œuvre, puisque les fidèles ont concourn de tous les points de l'univers pour en convrir les dépenses par leurs offrandes. Commencée par la pose de la première pierre, le 6 mai 1855, sons la direction de l'habile architecte commandeur Poletti, et avec le concours de sculpteurs qui se sont acquis une haute réputation dans fonte l'Italie, elle vient d'être heurensement achevée dans ces derniers temps. Et le Souverain Pontife Pie IX, voulant solennellement bénir selon les rites de l'Eglise, ce monument qui honore la Vierge et rappelle un des plus grands événements de son Ponlificat, avait fixé pour cette cérémonie le 8 de ce mois, jour consacré à la Nativité.

⁽¹⁾ Histoire de Pre IA 1, 195, p. 285. - (2) DURNIOUP: Obuvees choisies, t. 11, p. 123. - (3) Plan-THER, Instructions past of a st mandements, t. fer. p. 413.

L'ambassade d'Espagne a en l'extrême satisfaction de voir sou palais servir à l'accomplissement de cette solennité. Et elle en était nien digne, si l'on considère que l'Espagne a été une des premières nations catholiques qui aient honoré d'un culte public l'Immaculee-Conception, et que c'est sous l'invocation de ce titre que la Vierge a été prise pour prolectrice de fout le royanme ; si l'on considère aussi que les rois catholiques de l'Espagne ont été jusqu'à fonder des ordres de chevalerie sous le titre de la Conception, et que dans les universités, quiconque recevait un grade académique devait jurer de défendre ce grand mystère Aussi S. Ex. M. Alexandre Mon, ambassadeur extraordinaire de S. M. Isabelle II près le Saint-Siège, avait mis le plus grand empressement et une magnificence digne de la piété de la nation et de la reine qu'il représente, à tout disposer de manière à répondre autant que possible à l'éclat de la solennité.

D'après les plans de l'habile architecte Sarti on avait élevé comme par enchantement, au dessus de l'entrée du palais, une grande et spacieuse galerie s'étendant sur toute la facade, soutenne par des colonnes et des pilastres et surmontée d'un pavillon. Au fond l'on voyait des bas-reliefs représentant les différentes provinces de la catholique Espagne qui offrent leurs félicitations et l'expression de leur joie au Souverain Pontife, à l'occasion de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception ; au-dessons selisait l'inscription suivante;

PIO IN P. M. QVOD MARIAM D. NAB ORIGINE SINE LABE DE-CLARAVERIT PROVINCIE IIIS-PAN, GRATVLANTVR.

Sous la corniche du pavillon et au milieu de l'espace compris entre les colonnes on lisait :

ORBI CHRISTIANO A PIO IN P. M.

EDICTO DECRETO MARIAM D.
N. SINE LABE AB ORIGINE
FVISSE IN REL MEMORIAM
ENCITATO MONUMENTO
IPSE PIVS IA, P. M. HAS LEDIS
HISP, LEGATION, ADHT
CVM SAGRO SENATY LEGATIS EXTERM, GENTIVM
SENAT, POPVL, ROM
SOLEMNI RITY DE PEGMATE
MONIMENTYM LVSTRAT MARIA
ELISABETHA REGINA CATHOL
LICA HISPANIAR.

A la droite de cette inscription, l'on voyait un bas-relief représentant Pie IX au moment où, en présence des princes régnants de Toscane et de Modène, il adresse la parole aux évêques de leurs Etats, et à la ganche, un autre bas-relief qui représente le Pontife visitant ses provinces et accueillant leurs vœux. A côté deces bas-reliefs s'en voyaient d'autres

qui faisaient allusion aux principales ve**rtus de** Pie IX

Ainsi se terminail l'histoire de la détinition dogmatique de l'Impraculée-Conception.

En 1855, 56, et 57, les affaires du Piémont, le concordat autrichien, la guerre de Crimée et le Congrès de Paris absorbérent l'attention et les efforts de la cour Pontificale, En 1857, un événement fort imprévu réjouissait Rome toujours si sensible aux événements qui intéressent l'Eglise, On avait découvert deux ans auparavant la catacombe de Saint-Alexandre, pape de l'an 109 à l'an 119. Cette découverte mettait sous nos veux les vestiges de la primitive église, et, par le témoignage invincible des monuments, confirmait les dogmes de la foi catholique et les traditions du peuple chrétien. Sur l'ordre du Pape, la Congrégation de la Propagande, sous la signature du cardinal Barnabo, tit, le 12 avril 1857, de cette découverte réjouissante. l'objet d'une circulaire aux patriarches, prélats, archevéques, évêques et vicaires apostoliques. Nous donnons ici le texte authentique de cette lettre :

« Ce fut un grand sujet de joie pour tous les gens de bien et un accroissement sensible pour la piété chrétienne, lorsque, il y a deux ans, a sept milles de Rome, sur la voie appelée Nomentane, des excavations et des fouilles eurent mis à découvert la basilique et le cimetière du pape Alexandre, d'Eventius et de Théodule, qui ont courageusement versé leur sang pour la foi de Jésus-Christ. Cette découverte tout à fait inattendue a été vraiment comme un ornement nouveau à ce magnifique triomphe que la divine Providence réservait à l'Eglise catholique pour notre époque. Car il se trouvait alors à Rome un bon nombre des vénérables Pontifes que Notre Saint-Père le Pape Pie IX avait convoqués des divers points et des contrées les plus éloignées de la terre, pour assister autour de la chaire de Pierre à l'acte par lequel une faveur de la Toute-Puissance divine lui permettait de proclamer le dogme sicher à son cœur de l'Immaculée-Conception de la Mère de Dieu. Assurément, ils out pris une large part à la joie du Chef de l'Eglise, lorsqu'ils apprirent que les fouilles pratiquées avaient eu un si heureux résultat. Car ils savaient combien la découverte de cette retraite sacrée contribuerait à augmenter toujours davantage la foi dans le cœur des fideles, et à confirmer la vérité, soit de l'histoire ecclésiastique, soit de l'ancienne discipline, malgré les contradictions de ceux qui ont en le malheur d'abandonner la vraie foi de leurs aucêtres.

e En effet, tout qui reste encore d'intact et de bien conservé dans ces catacombes sacrées prouve d'une manière admirable et par des témoignages qu'il faut bien accepter, l'origine de nos saintes cérémonies, l'invocation des Martyrs, l'honneur rendu à leurs reliques sacrées, l'espérance du salut éternel, et la vertu efficace des prières de ceux qui sont morts dans la paix du Seigneur. On y voit

aussi eclater le desir de reposer en paix auprés des trophées des Martyrs; on y trouve des divisions liturgiques du temple chétien, et des inscriptions diverses gravées sur la pierre temoignent des différents degrés de la hiérarchie ecclesiastique depuis le rang suprème et la dignite de l'évêque jusqu'au sous-diaconat; l'entance, vouce à Dieu, y est meme indi-

quee.

« Nous ne devons pas omettre de dire que ce ne sont pas seulement les restes de l'édifice èleve d'uns la crypte, mais aussi la crypte ellememe, qui a résisté pendant taut de siècles aux injures du temps. On peut voir encore l'autet que la piété des chrétiens a élevé sur les tombeaux des saints martyrs A exaudre et Eventins; les sarcophages, les in criptions, tout ce qui s'v est fait, les diverses dispositions suivies, lout a été si bien conservé jusqu'à nos jours, que l'on y retrouve facilement les faits glorieux de ces héros qui, comptant pour rieu les peines, les travaux et les tourments, se sont voues avec ardeur à porter en tous lieux la lumière de l'Evangile. Un ne peut se delendre d'une douce et pieuse émotion lorsque. en visitant ces asiles sacrés, on lit ces mots pleins de foi, d'amour et d'espérance qu'une main chrétienne a inscrits au pied du monument : Visca paix dans le Christ notre Dieu.-Pcie paux Silvia $c_i = \Gamma nis$ ta prière à velle. d'Aléxandre. Nous devous citer en particulier cette pierre qui est ornée de figures : Savinien, ton amé jourt des biens célestes ; car on v voit representé le paradis, où l'âme, sous la torme d'une colombe, erre avec d'Hices parmi les fleurs. Dans quelques tombeaux, on trouve des tioles encore tachées de sang, et quelquefois, avecces tioles, il y a des lampes de terre placées au pied du tombeau, et si près du sol qu'il devient évident qu'elles ont été mises là, non pour éclairer la crypte, mais pour rendre honneur aux martyrs. Aussi, quoique cette crypte n'ait rien qui la distingue particulièrement de bien d'autres que Prudence affirme avoir vues dans les catacombes sacrées, nous n'en pouvons pas moins dire avec Gaudence: Tenemus sangvinem qui testis est passionis.

e Sur quel'ques points on trouve nou seulement des sépultures, mais des tombeaux avec des autels. Quoique nous ne sachions pas les noms de ceux auxquels on a élevé d'aussi insignes monuments, et que nous ignorions les actes qui ont signalé leur vie, nous avious tout lien de présumer de leur pieuse tin, quand nous voyons le soin et l'empressement tout particulier que les fideles ont mis à les honorer spécialement, en les séparant du reste du peuple chrétien et leur donnant une autre sé-

indfure.

« Mais si des monuments aussi précieux que ceux que nous trouvons ici et qui ont été si bien preserves des ravages du temps, si cette éclatante démonstration de l'origine de l'Eglise elle-meme sont des motifs qui concilient à ces lieux le plus profond respect, que nous restera-t-il à dire quand nous rappellerons le

souveair d'une tradition ecclésiastique qui ne s'est jamais perdue, mais qui s'est toujours conservée vivante à travers les âges ? Il y a plus de deux cents ans que Turrigius, s'appuyant sur de très anciens actes des martyrs, émettait comme sienne l'opinion qu'il y avait dans cette partie de la voie Nomentane, que l'on ne connaissait pas alors, un cimetière appelé ad Nymphas et une propriété apparteuant à Severa, où le Prince des Apôtres se rendait habituellement et où il administrait le baptème aux fidèles. Cent ans s'étaient à peine écoulés que Vincent-Alexandre Constantius apportait à l'appui de cette opinion les preuves les plus satisfaisantes. De comuno itinere, gestisque Principis Apostolorum, Page 382).

« Ainsi, ce même sol qui donne entrée aux cryptes de Saint-Alexandre, est bien certainement celui qui a été honoré de la présence du Prince des Apôtres, qui a entendu sa parole sucrée, et qui a caché dans son sein le berceau de l'Eglise catholique naissante. Et l'œuvre apostolique se poursuivant après que Pierre est entré dans les cieux, saint Alexandre, qui s'assied le sixième sur la chaire de Rome et y porte un invincible courage, subit en ces lieux un glorieux martyre qu'il doit à son ministère; l'histoire et la tradition reçoivent ici à la fois

de plus éclatant témoignage.

« De si beaux et de si précieux monuments de notre religion attirèrent aussitôt un grand concours de personnes empressées de rendre hommage aux saints martyrs; les plus illustres personnages s'y sont rendus; le Pontife romain même s'y est transporté; à la vue de ces monuments d'une foi héroïque, qui partout s'offraient à ses regards avides, une vive et piense émotion s'empara de lui, et il ne pouvait retenir ses tarmes tandis que de sa bouche tombaient, avec la plus touchante onction, les paroles les plus appropriées à la circonstance.

« Un sentiment si universel de piété et de dévotion particulière envers les saints martyrs ne permettait pas de laisser la basilique et le cimetière du pape Alexandre, d'Eventius et de Théodule, dans cet état prolongé d'abandon et complétement privé du culte et de l'éclat qui sont dus à des lieux aussi sacrés. En effet, bien des fidèles exprimèrent le désir ardent qu'ils avaient de voir une nouvelle et splendide église s'élever sur les ruines de l'ancienne basilique : et. en même temps, pour satisfaire, au moins en partie, aux dépenses considérables de l'œuvre à entreprendre, ils offrirent une certaine somme d'argent à la Sacrée Congrégation de la Propagande, dont le zèle actif et incessant, veille et s'emploie non seulement à ce que l'on poursuive les excavations propres a découvrir les tombeaux des martyrs, mais. encore à ce que les tombeaux découverts soient conserves avec tout l'honneur et le cultepossible. Aussi, la Sacrée Congrégation n'ayant pas tardé à reconnaître que l'érection de ce temple contribuerait beaucoup à faire honorer le nom chrétien et procurerait surtout une

plus grande gloire-à-Dien, accueillit cette-pétition de la manière la plus favorable, et la soumit aussitôt au Souverain Pontife, qui, dés le premier instant, approuva, enconragea et excita encore un zèle si louable; et pour joindre les actes aux paroles, il voulut bien donner sur son trésor une somme de trois mille écus. Mais comme ce ne sont pas sentement les fidèles de Rome, mais ceux de tont l'univers, qui doivent avoir à comr d'augmenter le culte des saints martyrs Alexandre, Eventius, et Théodule, nous vous exhortons et vous supplious instamment d'imiter ce qu'ont fait d'autres fidèles, c'est-à-dire de contribuer par quelque offrande pécuniaire à la construction de la nouvelle église, et de faire en sorte, par votre concours à une œuvre si pieuse, que Dieu et ses saints martyrs soient de plus en plus glorifiés. Les noms de ceux qui auront tait quelque offrande, si minime qu'elle soit, seront publiés dans un journal spécial, s'ils le désirent; sinon, les journaux garderont le silence; mais les donateurs auront toujours à recevoir cette abondante récompense que Dieu très bon et très puissant leur prépare dans le ciel. Enfin, des que l'édifice à construire sera terminé ou sur le point de l'être, il sera publié un compte-rendu`de toutes des dépenses. »

Le 9 juin suivant, le journal officiel des Deux-Siciles publiait les décrets par lesquels Ferdinand II, éclairé comme le duc de Toscane par ses propres malheurs, détruisait, à Naples, l'œuvre janséniste et gallicane de Tanucci. Ce Tanucci avait été, au XVIIIº siècle, l'émule aveugle et violent des Pombal, des d'Aranda et des Choiseul : il avait introduit pour sa quote part, dans l'un des états gouvernés par les Bourbons, les innovations téméraires, coupables et funcstes de Louis XIV. Pour répudier cet héritage de malheur, Ferdinand II avait publié huit décrets et plusieurs rescrits. Le premier avait pour objet les dispositions entre vifs et par testament en taveur des établissements ecclésiastiques de quelque nature qu'ils soient; le second tracait les règles à suivre pour les ventes et achats, constitutions de rente et remploi de capitaux : ces deux décrets réunis consacraient le principe et la liberté régulière de la propriété ecclésiastique. Le troisième reconnaissait aux Ordinaires la liberté de tenir des conciles provinciaux; les archevèques sont tenus simplement de donner de ces réunions, aris au gouvernement; ils peuvent publier les décrets et règlements sans aucune révision préalable du gouvernement royal.

Le sixième décret pourvoit à l'exécution des sentenc**e**s prononcées par les tribunaux ecclé-

siastiques.

Le septième décret abolit la sanction pénale portée par l'art. 245 des lois pénales contre tout curé, vicaire ou administrateur qui contreviendrait à l'art. 81 des lois civiles.

Le huitième décret est relatif à la censure. Le 3 mai 1858, Pie IX, par l'Encyclique

Amantissimi Redemptoris nostri, vappelait aux évêques et, par les évêques au clergé, le devoir d'appliquer la messe pro populo, un certain nombre de jours indiqués dans les constitutions pontificales. Aux jours dits, la messe pro populo n'était plus d'usage en France, Le clergé avait oublié cette tradition, ou plutôt, par l'ingratitude des circonstances, il avait faltu au clergé, spolié par la révolution, les honoraires de ces messes, afin de subvenir à leur pauvreté. Cet état de chose durait, bona fide, depuis les commencements du siècle. Pic IX voulut faire disparaître cette irrégula : rité, non seulement parce qu'elle était contraire au droit, mais encore parce qu'il vonfait mettre, de plus en plus, Jésus-Christ dans les intérêts des peuples. Le Pontife voyait, à cielouvert, le Piemont conspirer contre son trône; il découvrait, dans les arcanes de la diplomatie, je ne sais quelles trames sourdes en connivence flagrante avec la conspiration piémontaise; il apercevait, dans les agitations des peuples et les convoitises mal déguisées de plusieurs princes, les éléments de plus craelles discordes; enfin il savait d'ores et déjà que l'indifférentisme, érigé en système, enervait la foi pratique des populations, que le philosophisme, propagé par la presse impie, vulgarisait l'incrédulité ; que le socialisme, chaufté par les sectaires, invoqué par les masses, se présentait comme l'idéal de l'Europe future. Pie IX voyait se préparer l'accomplissement du mot de Louis Philippe à l'abbé Combalot: « Nous allons à l'anthropophagie, »

Si les hommes se mangent entre env. c'est qu'ils cessent de manger la chair de l'Homme-Dieu. C'est pourquoi Pic IX appelle le peuple

chrétien à l'autel de Jésus-Christ.

La même année 1858, échatait l'affaire Mortara, affaire insignifiante-par elle-même, dont le gouvernement impérial se fit une arme pour exciter méchamment les susceptibilités des populations trompées. Avant d'en aborder le récit, qui se rattache à un autre ordre de faits, nous devons parler du gouvernement intérieur de l'Etat pontifical.

Quand les clefs de la ville éternelle eurent été rendues au Saint-Père il procèda immédiatement par le Motu proprio du 12 septembre, à la réorganisation de son gouvernement. Les Etats pontificaux turent partagés en cinq grandes divisions: 1º Rome et la Comarque, avec les provinces de Viterbe, Civita-Vecchia et Orvieto ; 2º la légation de Bologne, avec les provinces de Ferrare, Forli et Ravenne ; 3º la légation d'Urbin et Pesaro, avec les provinces de Macerata et Lorette, Ancône, Fermo, Ascolie Camerino ; 4° la légation de Pérouse avec les provinces de Spolète et de Rieti ; 5º la légation de Velletri, avec Frosinone et Bénévent. A la tête de chaque légation fut placé un cardinal avec le titre de légat ; chaque province ent un délégat relevant du légat ; chaque cercle de gouvernement, un gouverneur. Le territoire de Rome ent pour légat un cardinal qui prit le titre de président.

L administration publique de l'Etat pontific cal fut attribuce à quatre ministères : L'uninistere des armes ; 2 ministère des finances ; 3 ministère de l'agriculture du commerce et destravaux publics; 4 ministere de l'interieur d'ou ressortiient la pistice et la police. Ces quatre ministeres termaient le conseil des ministres, preside ordinairement par le cardinal secretaire d'Etat, qu'dquefois par le pape. Chaque ministre, pour son département, avait l'imitiative d « nouvelles lois, des reglements generaux, des modifications necessaires et des interpretations authentiques. Ces propositions d'abord discutées en conseil des ministres, ctaient ensuite renvovees au conseil d'Etat : car, on're les ministres, il y avait dans les Etats du Spint-Siège : 4º un conseil d'Etat pour les affaires judiciaires, administratives, civiles et politiques et 2º une consulte des finances, particulierement occupée des recettes et denenses generales.

Le conseil d'Etat se composait de neuf conseillers ordinaires et de six conseillers extraordinaires, presque tous lanques, présidés ordinairement par un prélat, assez souvent par le secrétaire d'Etat. Ces conseillers étaient nourmes par le Pape. Dans les affaires non contentienses, leur vote était simplement consultatif et ne devenait loi que par sanction du Souverain ; dans les affaires contentienses, ils jugeaient comme magistrats, selon le mode et dans les limites marquees par les règle-

ments

La consulte des finances était analogue à la Chambre des Députés dans un gouvernement représentatit. Cette Chambre se composait de membres choisis par le Pape sur la présentation des conseils proviaciaux, et plus un quart provenant de ceux qui étaient nommés direc-

fement par le Saint-Père.

Cette consulte régla, avec tant de prudence. les budgets successifs de l'Etat pontitical qu'en 4856, en dressant l'exercice de 1857, il ne restait, en excedant des dépenses sur les recettes. que 467,000 écus. « Si l'on se rappelle, disait a ce propos le Moniteux de l'empire français, numéro du 2 decembre 1856, que le gouvernement pontitical a dù solder une dette de plus de 40 millions que la République romaine lui avait léguée avec la plaie du papier-monnaie, on sera surpris qu'en moins de sept années, il ait pa, sans avoir recours à aucune de ces mesures extraordinaires qui dégagent le présent aux dépens de l'avenir, règler son budget avec un simple délicit de 2,500,000 france. En persévérant dans cette voie, le gouvernement et la consulte d'Etat, qui marchent d'un commun accord, arriveront, sans aucun doute et sous peu, a assurer au budget un complet équilibre. «

Ces resultats pratiques suffisent pour proclamer la sagesse du gouvernement pontifical. S'il s'agissa t de porter, sur les institutions, un jugement théorique, nous pourrions invoquer un autre témoin, aussi peu suspect que le Moniteur de l'empire. Dans son rapport du 13 octobre 1849, l'un des chefs du parti libéra!, Thiers écrivait : « Votre commission a mûrement examiné cet acte. le motu proprio. non pas qu'elle croie que la France à le droit de décider du mérite des institutions d'un peuple etranger ; nuis elle. La examiné pour savoir si les conseils qu'elle était fondée à donner avaient porté des fruits tels qu'elle n'eut pas à regretter son intervention dans les affaires romaines. Eh bien! en très grande urgorité (sur quinze membres, il n'y avait que trois opposants, votre commission déclare qu'elle aperçoit dans le motu proprio un premier bien très réel, et dont une injuste prétention peut seule méconnaître la valeur. Cet acte, nous l'examinerons avec détail. Mais nous bornant en ce moment à considérer le principe de cet acte, nous disons qu'il donne la liberte municipale et provinciale désirable, et que pour ce qui regarde la liberté politique, celle qui consiste à décider des affaires d'un pays dans une des deux assemblées de concert avec le pouvoir exécutif, comme en Angleterre, par exemple, il est vrai que le motu proprio ne l'accorde point, ou du moins il n'en donne que les premiers rudiments sous la forme d'une consulte privée de voix délibérative. C'est la une question d'une immense gravité, qu'il appartient au Saint-Père seul de résoudre, et au sujet de laquelle il importe à lui et au monde chrétien de ne rien hasarder. Qu'il ait préféré en cela le parti de la prudence, qu'après les expériences qu'il vient de taire il ait préféré ne pas rouvrir la carrière des agitations politiques pour un peuple qui s'y est montré si nouveau, nous ne nous reconnaissons pas le droit de l'en blamer, et nous n'en voyons pas le motif. »

Lord Palmerston ajoutait, en 1856 : « Nons savonstous que, rentré dans ses étals, en 1849, le pape publia un édit sous le nom de motu proprio , par lequel il annonçait son intention de décreter des institutions, non pas sans donte sur les vastes proportions d'un gouvernement constitutionnel, mais néanmoins, basées sur l'élection populaire, et qui, si elles eussent été mises en pratique (elles l'ont été) auraient donné à ses sujets une satisfaction telle qu'elles auraient rendu inutile l'interven-

tion de troupes étrangères. »

Haut remarquer ces paroles de lord Palmerston: des institutions basées sur l'élection populaire. C'est aussi la juste observation de la Berne des Deux Mondes, savoir que, dans l'Etal pontifical, « les conseils locaux sont en quelque sorte la souver d'ou émanent tous les autres pouroirs dans les divers degrés de la hiérarchie administrative 1...»

La bonne constitution de la commune est d'une importance si capitale pour le bon gouvernement d'une nation, que Napoléon a écrit : « Si je n'étais pas forcé de faire la guerre, je commencerais la prospérité de la France par les communes, « Romagnosi, qui nons fait connaître cette parole, ajoute : « La racine de la civilisation est dans la première forme, dans la solide consistance, dans la vie énergique des municipes (1 , « Si les populations romaines jouissaient de ce bienfait, elles n'étaient donc pas esclaves, comme on l'a tant dit, mais elles possédaient le substantiel de la liberté.

Dans FEtal pontifical, les communes se subdivisaient en cinqualsses, selon que la population était au-dessus de 20,000, de 10,000, de 5,000, de 1,000 et au-dessous de mille habitants ; et suivant de chiffre numérique de la population, elles avaient 36, 30, 24, 15 et 10 conseillers municipaux. Les électeurs de ces conseillers étaient pris pour les deux tiers. parmi les propriétaires de biens-fonds, et, pour l'entretien, parmi les industriels, les capitalistes, les savants, les artistes, etc. Les électeurs devaient être àgés de 25 ans, les élus de 30. Chaque conseil devait, en outre, s'adjoindre deux conseillers ecclésiastiques, et c'est là une disposition fort en harmonie, non seulement avec la nature de l'Etat pontifical, mais encore avec la nature des choses. En France, par exemple, où l'on exclut les curés du conseil municipal, bien qu'on ait introduit les maires dans les conseils de fabrique, il arrive souvent que les communes rurales sont administrées par des ânes, et que celui-là seul est exclu du conseil qui pourrait y porter des conseils — Il est parfaitement vrai qu'il y a, à l'appui de cet ordre de chōses, quelques raisons, mais des raisons prises dans les passions et les préjugés, et par là même, ce ne sout pas des raisons.

La compétence des conseils municipaux dans l'État romain, avait pour objet la question financière, les écoles, la voirie, les constractions d'utilité publique, la salubrité. l'alimentation, etc.

L'administration proprement dite des municipalités était confiée à des maires, assistés de plusieurs adjoints. Le maire portait, suivant le chiffre de population, le titre de syndic, de prieur, de gonfalonier, à Rome et à Bologne, de sénateur. Les fonctions duraient trois ans pour les chefs, six ans pour les conseillers, rééligibles toutefois par moitié lous les trois ans.

La municipalité de Rome était de cent membres : soixante-quatre propriétaires jouissaient d'un revenu notable, trente-deux personnes, prises dans les classes libérales, plus quatre membres à la nomination du cardinal-vicaire pour la représentation des établissements pieux et des corporations religieuses. Ces sages dispositions étaient combinées de manière à concilier la bonne gestion des intérêts de la ville avec l'indépendance du gouvernement. En toute capitale, ces choses sont de rigueur, si l'on sacrific l'un ou l'autre de ces inté-

rets, il y a sonffrance et, de plus injustice.

Au-dessus des municipalites, il y avait les provinces. Les provinces étaient administrées par des présidents, magistrats analogues a nos préfets, assistés, comme nos préfets, d'une commission gouvernementale analogue à nos conseils de préfecture. Outre ce personnel administratif, il y avait, dans chaque province, un conseil provincial, analogue à nos conseils généraux, et, prise dans ce conseil, pour assister le président, une commission exécutive assez semblable à notre commission de permanence. Le conseil provincial se composait d'antant de membres qu'il y avait de communes, comme en France les conseils généraux des départements se composent d'autant de membres qu'il y a de cantons. Les conseillers étaient nommés par le prince sur la proposition des conseils municipaux et sur une triple. liste de candidats. Ils devaient être choisis parmi les nobles, les industriels, les savants, les anciens fonctionnaires, qui joignaient à une bonne réputation, des propriétés foncières d'un certain revenu. Les fonctions duraient six ans, mais le conseil était renouvelé. partiers tous les deux ans. Les premiers conseils avaient été nommés par l'autorité supérieure ; les conseillers furent soumis à la réélection des conseils numicipaux. Le conseil provincial se réunissait une fois. Fan, plus-sibesoin était. En session, il devait arrêter le budget de la province, approuver les comptes, régler tout ce qui a rapport aux-routes, etc. La loi qui s'appliquait à ces institutions était tellement libérale, que celles des pays les plus vantés pour les libertés civiles, n'accordent certainement pas aufant de privilèges aux conseils provinciaux et municipaux de ces pays.

La législation civile et criminelle des Elats pontificaux reposait sur le droit romain et sur le droit canon. L'Annuaire des Deux Mondes, peu suspect de partialité en sa faveur, dit : « Elle présente des dispositions heureuses, et en se rattachant plus directement qu'aucune autre à l'ancien droit romain, elle à une base admirable. » Nous n'avons pas à justifier ici le droit romain que personne n'accuse : mais que penser du droit canonique? Léopold Galcotti, qui fut ministre de la République mazzinienne, répondait, en 1847, à cette question : « Le corps du droit canon conficht des garanties inconnues à tous les autres codes. La civilisation de l'Europe est lille de la papauté, qui a sauvé les restes de la civilisation latine, et l'a fait accepter par les conquérants barbares. C'est la papanté qui a sauvé le principe moral contre les agressions répétées de l'islamisme, du manichéisme et du matérialisme ; c'est elle qui a sauvé le principe de la liberté lumaine au milieu des lempèles suscitées par le fanatisme et par l'école. Elle établit la trève de Dieu comme une sauvegarde pour les pauvres et pour le commerce ; elle donna une forme à l'organisation judiciaire pour

soustraire les droits formains aux abus de la force et du hasard ; elle patrona, protegea et defendit la liberte naissante des communes, alors que la defense des libertes de l'Eglise etait aussi la defense des libertes populaires. Quand Charles-Quint eut detruit toute espèce de garantie politique, quand le despotisme s'avançait a grands pas sur les ruines de la liberte et des institutions populaires, la papante mit un trein à l'avidité des princes, qui ne respectiient plus aucum droit. La bulle In $cirui |D|_{m}[m]$, presentee longtemps comme un attentat aux prerogatives de la souverainete. fut la reconnaissance solennelle et auguste d'un droit naturel des peuples, elle fut une garantie religieuse imaginee à temps pour profester, an nom de l'Inumanité, contre les progres menacants du pouvoir royal 1. . .

 La barque de l'Eglise, a dit Herder, portait la tortune de l'humanité, « « Sans les Papes, ajoute le saint-simonien Michel Chevalier, nous retournious à Nemrod, « « Le droit canon, dit a son four Cesar Cantu, fut un grand progrès dans la législation, un plus grand encore dans la condition des peuples. Il n'y avait aucune raison pour que les prêtres dans les conciles fissent des lois iniques en ce qui concerne l'ordre des successions, les mariages et les antres articles du droit. Ces conciles, composés d'eveques detous pays, exempts des prejuges et des haines teodales, formaient encore un aeropage dont les membres avaient l'avantage d'etre pour ainsi dire etrangers aux peuples pour lesquels ils faisaient des lois. C'etait la morale plutôt que la politique, qui était la base des delibérations, et, par conséquent, les dispositions adoptées étaient conformes au fond naturel de la justice universelle ; tres rarement d'ailleurs. les canons sont portés pour un seul pays. La charité et le pardon des injures, aniconstituent l'essence de la morale chrétienne, etaient spécialement recommandes dans ces temps dont la condition sociale semblait etre la guerre de tous contre tous, et le droit d'asile était une preuve de la donceur introduite par l'esprit religieux dans la justice criminelle... Les juridictions seigneuriales, sons le régime feodal, étaient moins vexatoires dans les mains des évêques et des abbes que dans celles des comtes et des barons, parce que le pretre pratiquait des vertus dont les autres se regardaient comme dispensés. La pénalite du droit canon fut la plus douce ; effe abolit le supplice de la croix et la marque sur le visage, alin de ne pas défigurer l'image de Dieu ; elle ne prononce jamais la peine de mort, et souvent elle envoie le coupable dans les cloitres pour y faire. penitence et revenir à de meilleurs senti $m_{\rm Ph} ls_{\rm S}/2\mu_{\rm P}$

Si nous entrons maintenant dans l'examen de la législation pontificale, il n'est pas difficile de la justifier. « Le commerce, dit Paul Sanzet, president de la Chambre des Députés sous Louis-Philippe, le commerce vit à Rome sous l'empire d'un code spécial à peu près conforme au nôtre et à ceux de tous les autres peuples. Les lois commerciales se ressemblent partout ; destinces à protèger les échanges et les transactions de peuple à peuple, elles appartiennent plus que toutes les autres aux principes immuables du droit des gens.

« L'instruction criminelle et le droit pénal ont été réglés par des codes de Grégoire XVI, qui constituent de véritables progrès et dont on a plus accusé les lenteurs que les sévé-

rités.

« Mais c'est le droit romain antique qui est demeuré la base des lois civiles de Rome.

« Certaines dispositions ont été appropriées par les constitutions des Papes aux besoins des âges et des peuples divers. La plupart de ces constitutions out été réunies en 266 articles, dans le règlement administratif et judiciaire des affaires civiles, promulgué le 10 novembre 1834. Ce règlement consacre, en outre, plus de 1500 articles à deux codes distincts et complets, Γun, de l'ordre judiciaire, l'autre, des fois de procédure.

« L'article le de cette ordonnance qui fait la base du droit civil, est ainsi concu :

- « Les lois du droit romain, modifiées par le droit canon ou par les constitutions apostoliques, continueront d'être la règle des juges civils dans toutes les matières auxquelles il n'est pas dérogé par le présent règlement.
- o Or, le droit canon n'exerce son empire que sur les questions dont la nalure rentre necessairement dans le domaine du sanctuaire. Ce sont celles qui se lient aux actes de la double vie civile et religieuse des nations modernes par des sacrements ou par des rites qui influent sans doute sur l'une et l'antre, et qui ne peuvent être résolues sans le concours des deux pouvoirs.

« Excepté ces points délicats et spéciaux dont ancune société chrétienne ne peut dépouiller l'autorité religiense, la législation romaine, c'est le droit romain de Justinien, modifié en certains points par l'ordonnance de

1834

a Sans doute, la législation n'est restée depuis ce temps ni silencieuse ni immobile; chaque jour y ajoute comme ailleurs une page nouvelle. Le livre des lois ne se ferme pas plus à Rome que chez nous aux besoins sans cesse renaissants de l'humanité.

« On peut dire toutefois qu'il s'ouvre et se complète plus régulièrement à Rome que partont ailleurs. En effet, l'édit de 1834 compte vingt-cinq aus à peine, les changements effectués depuis ne sont pas nombreux, et partout on s'est déjà occupé de les réunir en un seul corps par la clarté de la science et les facilités de la pratique. Ce travail, soigneusement pré-

¹⁾ De la Sonverain le ct du gouvernement temporel du pupe, Capolago, 1817. — (2) Canti : Hist, universelle (om. A1 d. l'édition italieune,

paré par le Conseil d'Etat, est soumis en ce moment à une commission composée des personnages les plus éminen et les plus éclairés de Rome.

« Mais, an-dessus de ces modifications successives et inévitables, il y a là, comme chez nous, un esprit yénéral, une base, un point de

départ.

"On est bien loin à Rome de ce pèle-mèle législatif où la Grande Bretague entasse les statuts de toutes ses époques, éditant toujours et n'abrogeant jamais, conservant ensemble les chartes des Plantagenet, les décrets d'Elisabeth et les ordonnances de la reine Victoria. On n'y a pas fait de la science des lois un problème dont quelques augures privilégiés vendent chèrement les secrets, dont les plus larges fortunes s'èpnisent à interroger les ténèbres, dont les plus longues vies ne suffisent pas toujours à éteindre le dévoiement.

« Il y a donc à Rome une législation régulière, fonctionnant régulièrement, assis sur des bases que l'équité à posè s et qui ont gardé le

respect des siècles (1 . »

Àinsi parle Paul Sanzet, jurisconsulte éminent, instruit des affaires Romaines; il va, de ce pas, cinq cents pages durant, comparant la législation romaine à la législation française; déterminant la différence de leur origine et de leur but; expliquant la différence de leurs vues sur le régime des personnes et le régime des choses; et concluant qu'il n'y a pas lieu d'introduire à Rome le Code Napoléon, mais qu'il vandrait beaucoup mieux le réformer eu France.

Si nous voulions parler plus spécialement de la législation pontificale, il faudrait noter d'abord une déclaration de Galeotti : « Il y a, dit cet écrivain, beaucoup de parties dignes d'éloges dans le gouvernement pontifical; il s'y trouve beaucoup d'institutions antiques qui sont toujours excellentes, il y en a d'autres plus modernes que peuvent envier les autres provinces italiennes... On peut affirmer qu'il n'y a, en Italie, aucun gouvernement ou le principe abstrait de la discussion et de la délibération soit plus anciennement établi et plus en usage. » On peut donner comme exemple la loi hypothécaire en vigneur dans les Etats Romains; cette loi est certainement la plus parfaite qui existe sur ce point dans n'importe quel pays. Les lois sur la succession sont parfaitement déterminées ; les lois sur le mariage infiniment supérieures aux turpitudes intentionnelles de la législation française. « La justice civile, dit Margotti, est expéditive et peu coûteuse. Les causes qui demandent à être promptement jugées, comme celles qui concernent les salaires, la possession sommaire, etc., et celles qui n'excèdent pas un salaire de deux cents écus, sont confiées à des juges laïques particuliers, dont le nombre, sans y comprendre ceux de la capitale, est de 180, répandus dans les principales communes et chels-lieux de province. On emploie encore des méthodes plus promptes pour les affaires de minime importance, et spécialement pour celles dont l'importance ne dépasse pas cinq écus (dans cecas, les chefs de magistratures conuncreiales on les délégués des conseils municipaux remplacent le juge dans les localités où il n'y en a pas. Les causes dont l'importance dépasse la somme de deux cents écus sont jugées par les tribunaux civils, qui se composent de magistrats lanques, et qui sont établis dans chaque chef-lien de province ; on en compte dix-huit, non compris ceux de la capitale. Ces tribuñaux sont, en outre, tribunaux d'appel pour les affaires jugées en première instance par les gonverneurs on juges particuliers. Il y a de plus, dans les Etats Pontificaux, trois tribunaux d'appel composés aussi de laiques, à l'exception du président et du vice-président de celui de Rome. Le tribunal de la rote forme le troisième et dernier degré de la juridiction. Enfin. vient le tribunal suprême de la signature, qui correspond à certains égards à la Cour de cassation en France. « Le tribunal de la rote, dit Galeotti, est la meilleure et la plus respectée des antiques institutions de Rome ; de légers changements le rendraient le premier tribunal d'Europe, « La procédure de ce tribunal, dit-il encore, est excellente, et peut servir de modele partout où l'on ne vent pas céduire l'administration de la justice simplement à l'art de finir les

Les frais de justice sont moderés, les procédures rapides, et le réglement des affaires judiciaires est au fond l'un des meilleurs que l'on connaisse. D'ailleurs, les pauvres obtieument l'exemption des frais et les tribunaux leur donnent un défenseur d'office. A Rome même, la pieuse congrégation de Saint-Yves, prend et sontient, à ses frais, les causes de tous les pauvres, quand elles lui paraissent fondées en droit. L'archiconfrérie de la Charité de Saint-Jérôme et la prélature Amadori leur fournissent un patronage aussi efficace.

« Voilà ce qu'est la justice civile à Rome. Que doit-on prouver de la manière dont est administrée la justice criminelle? C'est contre celle-ci principalement que se déchainent les colères des révolutionnaires ennemis du Saint-Siège. Et cependant la justice criminelle n'est pas administrée dans les États Pontificaux aufrement que chez les peuples les plus cultivés et les plus libres de l'Europe. Elle est administrée comme la justice civile, avec cette différence que les tribunaux de la rote et de la signature sont remplacés par la sacrée Consulte. La procédure est un composé de procès écrits et des témoignages oraux qui sont répétés devant les tribunaux. Et la législation criminelle consiste principalement dans un règlement et un code sur les délits et les peines. Ce règlement, bien loin de pécher parl'excès de la sévérité, est accusé d'une trop grande indulgence, soit qu'on l'étudie en lui-même, soit qu on le considere relativement, a l'incuipe, parce qu'il demande trop de conditions pour qu'il puisse être prononce une sentence de condamnation. Les jugements relatifs aux plus grands délits sont prononces par un tribunal collegial, à la suite d'une enquête et de la confrontation des temoignages, à moins qu'il ne s'agisse de delits commis par esprit de parti. Quorque l'experience ait conduit à preudre cette mesure, pour ne pas exposer les temoins à charge aux coleres et aux vengeances des sectaires, et pour obtenir que ces temoins delivres de tonte crainte, déposent conformément à la vérité, quoiqu'il n'y ait pas de confrontation dans les causes politiques, ce n'en est pas moins une pure calonnie d'avancer que l'on cache aux accusés de crimes politiques on de delits ordinaires, commis par esprit de parti, les documents qui sont à leur charge; il est certain, au contraire, qu'on en donne pleine connaissance aux défenseurs, qui peuvent non sentement communiquer autant qu'ils le veulent avec leurs clients, mais encore les defendre devant le tribunal, en leur propre presence, et par la parole et par l'ecriture, et même invoquer, lorsqu'ils le jugent convenable, et obtenir du tribunal lui-même. l'examen des autres témoignages, Le ne sera d'ailleurs jamais à Rome qu'on pourra reprocher la tyrannie et l'injustice, l'administration politique des Etats Pontificaux s'est toujours ressentje de la bienveillante confiance de cette religion de charité, influence qui part de Rome, pour s'étendre sur le reste de l'univers I). "

Tel est, en droit, le régime social et politique de l'Etat Pontifical. Nous ne parlons pas encore du droit international qui le garantit : nous ne répondons pas, non plus, au concert d'attaques, qui va s'élever, pendant des aunées, contre le Saint-Siège, et, par la calomnie, préparer des catastrophes, lei nous n'avons qu'à reprendre l'ensemble des trames ourdies par le Piémont contre la Chaire Apostolique, à étudier, dans leurs rôles respectits, Victor-Emmanuel et Pie IX. Théritier du roi des Lombards, acharné contre un nouvel-Etienne, et ne rencontrant plus, pour l'arrêter, l'épée de Charlemagne.

Pour apprécier les graves événements, causés ou produits dans la péninsule italienne, sous le pontificat de Pie IX, par le gouvernement piémontais, il n'est pas nécessaire de re-

monter au déluge.

Jusqu'à nos temps, les princes de Savoie n'avaient pas fait, en histoire, grande figure. Cetaient d'honnétes gens, gouvernant en bons pères de famille, leur petit état : plusieurs avaient eté éminents en vertu, et, parmi-env. on comptait de saints personnages. Le dernier d'entre eux, prince chevaleresque, avec un esprit etroit, et un grain de folie dans son étroit cerveau, avait été, tour à tour, le partisan obstiné de l'ancien absolutisme et le partisan

non moins fanatique de la monarchie constitutionnelle. En d'autres termes, après avoir tenu pour le droit divin des rois, il s'était posé en parangon, non pas du droit des peuples, qui n'est point oppose à celui des princes, mais do droit revolutionnaire qui remplace, dans le cœur des princes, le droit de Dieu par le droit des passions, l'antorité de la justice par les convenances de l'ambition. Un prêtre s'était rencontre, homme de talent, mais sans jugement ancun, surtout sans aucune vue supérieure sur l'ère absurde, inepte, làche, corrompne, et surtout violente de 89, pour revétir ces ambitions des rois, des couleurs frauduleuses d'une morale sans principe ni conscience. L'abbé Gioberli avait vanté le constitutionalisme de Montesquieu qui n'est au mieux qu'un état de guerre civile, comme l'idéal des gouvernements; il avait fait miroiter aux yeux des Italiens faciles à fanatiser, le prestige d'une primatie des Italiens sur l'Europe, pourvu que l'Italie se donnât au Piémont. Le programme était grandiose, bête et coupable, trois conditions de succès (mais il était irréalisable avec les ressources des subalpins. En 1849, Charles-Albert, tentant, pour l'accomplir' de reporsser les Autrichiens, n'avait gagué qu'un cercueil à Oporto.

Le fils du vaincu de Novarre, Victor-Emmanuel, hérita de la conronne et du rève de son père. Prince jeune encore, sans expérience, sans valeur morale, remarquable seulement comme occiseur de chevreuils, et père clandestin de plusieurs bâtards; il était le bien venn du parlementarisme, le cochon à l'engrais, dont parle Napoléon, capable au besoin, de donner le coup de bâton à la justice, après avoir fait de sa vie une insulte à la vertu. L'objectif de son gouvernement fut d'abord de détruire, dans ses Etats, la situa-

Les divers ministres qui vont se succèder sous son régne développeront sous ses venx. cette trame: ruine de l'Eglise en Piémont; conquete de l'Italie pour ruiner, en Italie, la situation de l'Eglise catholique; formation d'un Etat révolutionnaire, destiné à troubler tons les autres, si, par son crime, il ne périt

pas victime de ses propres folies.

tion acquise à l'Eglise.

En présence de cette conspiration, le Saint-Siège avait des devoirs à remplir. En premier lieu, il devait aller au devant de ce puéril artifice, par quoi, les gouvernements persécuteurs, pour dissimuler leurs attentats, alléguent les torts de la partie adverse et se disent en cas de légitime défense. C'est à quoi pourvnt Pie IX par un mémorandum aux puissances dell'Europe. C'est une pièce diplomatique appriyée de documents. Son point de départ est l'année 1848, époque où la publication du Statut changea les conditions d'existence. Depuis cette date, le Pape établit par les faits et prouve par d'irrétragables documents: 1º Qu'il n'a rien négligé pour remédier aux maux dont souffre l'Eglise catholique en Sardaigne: 2º que, malgré les efforts de son zèle et l'atténuation de sa mansuétude, le gouvernement subalpin a empiété sans cesse sur les droits les plus certains de la Sainte Eglise.

A ce Memorandum de la Chaire Apostolique, il faut, pour bien juger les choses, joindre les actes publics du Souverain-Pontife. Aujourd'hui, on ne gouverne plus comme autrefois, dans le secret, bornant les négociations à la famille des rois. Les affaires se font sur la place publique et plus elles éclatent moins elles sont honnètes. Tontefois I Eglise, qui repose sur le ministère de la parole, n'a garde de dédaigner la parole lorsqu'il faut demander justice. En rentrant à Rome en 1850, dans le consistoire du 20 mai, Pie IX, parmi ses actions de grâces aux princes et aux peuples, avait exprimé ses regrets sur la méconnaissance, en Piémont, des droits de l'Eglise, et sur la captivité du cardinal Fransoni, archevêque de Turiu. Le cardinal avait été misen prison, il fut exilé, pour avoir refusé la sépulture ecclésiastique à un impie, le ministre Santa-Rosa : l'archevêque de Cagliari fut l'objet des mêmes attentats pour avoir déclaré en termes généraux, c'est-à-dire sans nommer personne, que les censures ecclésiastiques avaient été encourues ipso facto par les envahisseurs de ses archives épiscopales. L'Eglise est sans pitié pour les voleurs, et lorsqu'un impie, fut-il ministre d'Etat, s'est, par des actes publics ou privés, peu importe, mis luimême hors de l'Église, il ne doit pas s'étonner que l'Eglise le laisse mourir à sa porte : il ne doit surtout pas exiger que l'Eglise sorte. avec croix et bannière, pour faire honneur à la dépouille de son ennemi.

Dans le consistoire secret du 1^{re} novembre 1850, Pie IX s'élevait donc contre les agissements hostiles du gonvernement piémontais. Non content de relever des sévices contre des personnes, il incriminait les actes subversits de l'autorité ecclésiastique, Voici quelques passages de l'allocution où sa parole pontiticale atteignait ces actes et les dénoncait au Sacré-

Collège:

Vous connaissez, vénérables Frères, la solennelle Convention négociée le 27 mars de l'année 1841 entre les commissaires du Saint-Siège et du Roi, ratifiée et confirmée sans retard par Grégoire XVI, de vénérable mémoire, notre prédécesseur, et par Charles-Albert, d'heureuse mémoire, roi de Sardaigne : vous savez que cette Convention, avait pour but de resserrer dans de nouvelles et beaucoup plus étroites limites les immunités ecclésiastiques qui, de temps immémorial, étaient en vigueur dans ce royaume sur l'autorité des saints canons, et qui, en vertu-de traités consentis à des époques plus récentes, et par la condescendance des Souverains Pontifes, avaient été déjà en quelque partie restreintes. Il ne manqua point afors dans les provinces subalpines, de gens qui s'étonnèrent comme d'une trop ample concession, de la facilité de notre prédecesseur dans cette affaire; et le gouvernement royal lui-même s'abstint, pendant plusieurs années, d'introduire en Sardaigne le régime légal de cette Convention.

Cependant, dès l'année 1848, le même gouvernement nous demanda une convention nouvelle, et le 14 septembre de cette année. le commissaire royal remit au commissaire designé par nous les lettres où était formule. un projet de convention en quelques articles, que devait précéder un préambule d'une importance assurément bien grave. Notre commissaire vit facilement que la demande ne pouvait en aucune Jacon être admise ni dans l'étendue, ni dans les termes où elle était exposée ; bien plus, qu'elle n'était point présentée sous forme de concessions mutuelles qu'il s'agissait d'arrêter, puisqu'on n'y proposait-rien en suite de quoi le gouvernement sarde parût contracter. Fombre d'une obligation envers l'Eglise. C'est pourquoi notre Commissaire présenta de nouveaux articles s'accordant, sur un fondement meilleur, autant qu'il jugeala chose possible, avec les youx du gouvernement. A ces articles il en ajouta d'autres, dont le but était d'obtenir qu'au moment où l'Eglise allait perdre presque toute immunité civile, elle recut au moins en compensation de cette perte la faculté d'agir plus librement en ce qui relève de son autorité propre. Le commissaire royal déclara alors qu'il demanderait à son gouvernement de nouvelles instructions, afin de pouvoir répondre pleinement aux propositions qui bui étaient faites. Nous ignorons si des instructions de cette nature ont jamais, été envoyées à Rome ; mais il nous est permis de conjecturer que le gouvernement royal ajourna la question à cause des calamités très connues dont, sur ces entrefaites. l'Italie presque toute entière fut accablée, et qui nous forcèrent nons-mêmes à nous retirer de toutes les terres soumises à notre puissance temporelle. Le calme ayant ensuite reparu, pendant que nous attendious avec empressement, auprès de Naples, le temps opportun de notre retour à Rome, nous y recumes, un nouvel envoyé extraordinaire, chargé entre autres choses de reprendre les négociations interroupues, touchant la convention. Néanmoins, après avoir terminé les autres affaires, il annonça qu'ilétait rappelé par le gouvernement royal et se retira sans que la question principale eut même. été entamée. En conséquence, il nous fut permis d'espèrer que les ministres du roi avaient jugé opportun de remettre cette négociation à un temps plus tavorable, à savoir, après notre retour à Rome.

Cependant, peu de mois après, nous avons appris que le ministère royal avait lui-même présenté aux Chambres du royaume une nouvelle loi pour l'abolition totale de l'immunité des clercs et des églises, pour l'attribution aux tribunaux séculiers des causes concernant la nomination aux bénétices ecclésiastiques et pour quelques autres points à statuer, soit

posterieurement, contre le droit de l'Eglise et au préjudice des interets religieux.

Dès que nous avons en connaissanc : de l'i presentation de cette loi, ir ois avons ordonne, soit au cardinal notre pro-secretaire d'Etat. soit à notre nonce apostolique, en residence a ors à l'oria, de reclamer contre elle. Leurs reclamations restant sons resultat, il a été necessure de profester e intre les innovations susditis, approavées par l'une et l'autre Chambres et aussitôt sanctionness par l'autorite royale. Ca qu'il y a en de déplorable dans la murche et l'issur de cette atlaire, ce-n'est pas sculement d'avoir vu violer par le fait meme et forder aux pieds les plus saints droits de l'Eglise, consacrés par les canons et en vigueur durant taut de siècles ; c'est encore d'avoir enten la plusieurs des députés et sénateurs du royaume, qui ont pris la parole dans les deliberations des deux Chambres et dont le sentiment a triotuphe, s'arroger à eux-et à la puissance lai pie le pouvoir de résilier sans le consentement du Siège Apostolopie, malgré mome ses réclamitions, les conventions passées avec bri sur l'usage desdits droits, et de les déclarer de nul effet. »

A cette allocution qui maintenait. l'autorité s urce des conventions stipulées entre les puissances. l'immunité ecclésia stique et le droit diviu de l'Eglise à la direction chrétienne de la jeunesse, Pie IX ajoutait, le 21 août 1851, une lettre apostolique condamnant deux ouvrages de droit e mon. En géneral, lorsqu'un pays est trouble on révolutionné, il faut chercher, dans la tenue des écoles, la cause plus ou moins éloignee, mais réelle de ses catastrophes. Les hommes d'aujourd'hui seront les vieillards de demain ; ils sont les enfants d'hier. Les exemples qu'ils ont eus sons les yeux, les leçons qu'ils ontreçues, les principes dont ils ont été imbus, devenus grands, ils voudront en faire des lois. Il ne faut pas dire que l'enfant, devenu-homme, corrigera, par sa propre raison des vices de l'enseignement scolaire. Sans doute, il le doit, peut-être le peut-il, mais s'il est laissé à lui-même, on il n'en aura pas l'esprit ou il n'en aura pas la force. La plupart des mauvais politiques et des mauvais gouverneurs de peuples, sont ou de ci-devant manyais écoliers on de bons écoliers sortis de mauvaises écoles. En voyant ce qui s'est passé depuis quarante ans en Italie, nous nous sommes dit souvent qu'il devait y avoir là quelque vice secret d'éducation. Déjà nous savions que les l'annucci et les Léopold du vym' sièele avaient été les disciples des philosophes et que de disciples, arrives à l'âge de maîtres. ils ayaient trouvé des répetiteurs pour propager le poison de leurs doctrines. De Tannuccià Cavour, il y a. historiquement, des années ; il n'y a pour les principes, qu'une médiocre distauce, et sous une autre forme, presque identité. Les gallicans d'autrefois, les infatués de l'absolutisme du roi, sont devenus sans trausition, les infatués du parlementarisme des assemblees. Mirabeau procede de Bossuet.

idées de separatisme.

 An nombre des livres pestilentiels qui ont porté les atteintes les plus graves aux choses de Dieu et de la religion, écrit Pie IX, il faut placer sans contredit le Cours de droit veclésiastique de Jean-Népomucène Nuytz, professeur à l'athènée royale de Turin, et le Trailé sur le droit ecclésiastique universel, du même auteur, ouvrage dont la doctrine funeste s'est tellement répandue de l'athénée où elle a été enseignée d'abord, qu'on a puisé dans ce recueil des thèses anticatholiques pour être soutenues par lés jennes aspirants an grade de docteur. Sous prétexte d'établir, dans ces livres et thèses les droits réciproques du sacerdoce et de l'empire on inocule l'erreur ; au lieu des enseignements d'une saine doctrine on offre à la jeunesse des coupes empoisonnées. Dans ses propositions erronées et dans leurs développements, l'auteur n'a pas rougi de jeter à l'oreille du public etde livrer à l'impression deserreurs déjà condamnées et proscrites par nos prédécesseurs les Pontifes Romains, surtout par Jean XXII, Benoîl XIV, Pie VI et Gregoire XVI, par une toule de conciles, et particulièrement par le IV^e de Latran, celui de Florence et de Trente. erreurs qu'il avait pris soin pourtant de recouvrir d'un vernis de nouveauté.

On a trouvé clairement et ouvertement enseignees, dans les livres publiés par l'auteur, les propositions suivantes : l'Eglise n'a pas le pouvoir de contraindre; elle n'a aucune autorité directe ni indirecte sur le temporel ; la division de l'Eglise en Eglise orientale et occidentale a surgi du despotisme des Pontifes Romains ; en dehors du pouvoir inhérent à l'épiscopat, il v a un ponvoir temporel qui lui a été concédé ou expressément ou tacitement par l'autorité civile, révocable par conséquent à volonté par cette même autorité civile ; la puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un ponyoir indirect négatif sur les choses sacrées ; si la puissance civile est lésée par le pouvoir ecclésiastique, elle peut pourvoir à sa conservation par le pouvoir indirect négatif qu'elle possède en matière de religion; elle a par conséquent non seulement le droit qu'on appelle d'exequatur, mais encore le droit qu'on nomme d'appel comme d'abus; en cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, le droit civil prévaut ; rien n'empéche que, par un décret d'un concile général ou par le fait de tous les peuples, le souverain pontificat soit transféré de l'Evéque romain et de la ville de Rome à un autre évêque et à une autre vide; la definition d'un Concilenational n'admet pas d'autres discussions, et l'administration civile peut exiger qu'on traite dans ces limites; la doctrine de ceux qui comparent le Pontife romain à un prince libre et exerçant son pouvoir dans l'Eglise universelle, est une doctrine qu'a prévalu au Moyen-Age; les lifs de l'Eglise chretienne et catholique disputent entre eux sur la compatibilité de la royauté temporelle avec le pouvoir spirituel.

If a également enseigné une multitude d'erreurs sur le mariage; telles sont les suivantes; On ne peut établir par aucune raison que le Christ à élevé le mariage à la dignité de sacrement : le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat et qui peut en être separé, et le sacrement lui-meme ne consiste que dans la scule bénédiction nuptiale ; de droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble ; l'Eglise n'a pas le pouvoir d'apporter des empêchements dirimants au mariage; mais ce pouvoir appartient à l'autorite séculière, par laquelle les empéchements existants peuvent être leves ; les causes matrimoniales et les fiancailles, par leur nature propre, appartiennent à la juridiction civile : l'Eglise, dans le cours des siècles, a commencé à introduire les empéchements dirimants, non par son droit propre, mais en usant du droit qu'elle avait emprunté au pouvoircivil ; les canons du Concile de Frente qui prononcent l'anathème contre ceux qui osent nier le pouvoir qu'a l'Eglise d'opposer des empéchements dirimants ne sont pas doguatiques et doivent s'entendre de ce pouvoir emprunté ; il ose dire que la forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas, sous peine de millité, quand la loi-civile établit une autre forme à suivre et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide ; Boniface VIII a le premier déclaré que le vœn de chasteté prononcé dans l'ordination rend le mariage nul.

L'auteur ajonte nombre d'autres assertions téméraires et répronvées sur le pouvoir des évêques, les peines encournes par les hérétiques et les schismatiques, l'infaillibité du Pontife romain, les Conciles, assertions dont il serait fastidieux de poursuivre le détait dans un cuvrage où les erreurs fourmillent.

De ce qui précède il résulte clairement que le but de l'auteur, son intention, est de chauger la Constitution de l'Eglise, sa discipline, de détruire entièrement la foi catholique; et de fait, pour fermer à l'erreur toute voie de retour à la vérité, il privel Eglise de tout pouvoir coercitif, de toute action juridique ad extra. Il enseigne de fausses idées sur la nature et le lien du mariage; il dénie à l'Eglise le droit d'établir et de lever les empèchements dirimants, tandis qu'il l'accorde au pouvoir civil. Pour comble d'audace, il affirme que l'Eglise est subordonnée au pouvoir civil; il attribue directement ou indirectement à ce pouvoir tout ce qui, dans le gouvernement de

l'Eglise, les personnes, les choses consacrees et les tribunaux ecclésiastiques, est d'institution divine ou sanctionné par les lois ecclésiastiques; il renouvelle ainsi le système impie du protestantisme qui asservit au pouvoir civil la société des tideles.

Il n'est personne assurement qui ne sache que ce système permicienx, insensé, ressuscite des erreurs depuis longtemps foudroyées par les décrets de l'Eglise : toutefois, afin que la simplicité et l'inexperience de se laissent pas surprendre, notre devoir apostolique est d'indiquer les pièges que recèle cette doctrine perverse. Il importe, en effet, que celui dont la foi ne saurait défaillir, guérisse les blessures faites à la toi -1 . C'est pourquoi, chargé, aunom du ministère apostolique que nous exercons, de veiller à l'imité et à l'intégrité de la foi catholique, nous voulons prémunir les tidèles contre la doctrine erronce de cet auteur. les tenir étroitement attachés à la croyance. des Pères, transmise par ce Siège Apostolique, colonne et sontien de la verité; aussi nous avons soumis à un examen scrupuleux les livres précites ou sont contenus et défendus les enseignements détestables par nous mentionnes ; puis nous avons résolu de les frapper du glaive de la censure apostolique et de les condanner.

En conséquence, après avoir pris l'avis des maitres en Theologie et en Droit canon, recueilli les suffrages de nos vénerables frères les cardinaux de la Congrégation supreme et universelle de l'inquisition, de nons-même, de science certaine et après mûre délibération, en vertu de notre pleiu pouvoir apostolique, nous réprouvons et condamnons, nous voulons et nous ordonnous que tous tiennent pour condamnes et reprouvés les livres précités comme renfermant des propositions et des doctrines respectivement fausses, téméraires. scandaleuses, erronées, injurieuses envers le Saint-Siège, empiétant sur ses droits, subversives de la discipline de l'Eglise et de sa divine constitution, schismatiques, hérétiques, favorisant le protestantisme et sa diffusion. inclinant vers l'hérésie et le système déjà condamné comme hérétique dans Luther, Bains, Marsile de Padoue, Jansénius, Marc-Antoine de Dominis, Richer, Laborde, le conciliabule de Pistoie et autres également condamnés par l'Eglise, propositions enfin contraires aux Canons du Concile de Trente.

A l'ouverture des Chambres, le 9 mars 1852, le roi Victor-Emmanuel annonçait la présentation prochaine d'un projet de loi sur le mariage civil. A ce propos, le Savoyard ne manquait pas de promettre la conciliation des droits de l'Etat avec les vrais intérêts de la religion et de l'Eglise; il parlait des intérêts moraux de l'antique foi de ses aïeux; mais il annonçait l'intention d'aller de l'avant! Cela signifiait, dans le jargon parlementaire qu'on voulait frapper de nouveaux coups. Déjà la lis

berle effrence de la presse, la loi Siccardi contre l'amnistie, l'expulsion des Jésuites et des Dames du Sacre-Cour, l'emprisonnement de deux archevèques, la menace permanente contre les maisons religieuses, etaient, pour tons les catholiques, des sujets d'angoisses, Mais le mot prophetique de l'archeveque d'Armagh, saint Malachie, le mot : Ceux de cence, appliqué à Pie IX dans la succession des Papes, devait plus cruellement s'accomplir. La croix, gravee sur l'ecusson de Savoie, allait se transformer en glaive de persécution contre la croix pontificale.

Au mois de juin donc , le députe Bertolini déposa un projet de loi sur le mariage civil. C'est à ce trait décisif que se reconnaît tout gouvernement revolutionnaire. La société a, sans donte, le devoir de se préoccuper des elfets civils du mariage et d'en assurer le respect conformément à l'état des choses et à l'état des personnes. Mais, en lui-même et quel que soit le préjuge français, le mariage est un acte privé, et, par sa nature, par son objet, par sa tin, c'est un acte religieux. Tout gouvernement qui ourdit sa trame contre la liberté, attaque d'abord la liberté des unions saintes. Corrompre la famille, c'est là sa base d'opération. Non qu'il le puisse par lui-même : toute loi sur le mariage civil est inutile pour les honnetes gens, et plus inutile encore pour les autres, qui se contentent du concubinage, et que la loi d'ailleurs. — trait remarquable, blige jamais, dans ce cas, à l'honneur des unions légitimes. Quant au crime de cette législation, c'est évidemment une atteinte au droit de l'Eglise, de qui ressort le sacrement ; et de plus une atteinte à la liberté chrétienne des enfants de Dieu, à l'autorité des pères, à la vertu des mères, à la condition des enfants. Victor-Emmanuel le comprenait, et ce vaillant monarque, dont la gloire spéciale est d'avoir tait toujours ce qu'il avait réprouve d'avance. eprouvait ici de particuliers doutes. Le prince ecrivit donc au Pape pour proposer des accommodements et demander des conseils. Pie IX répondit de Castel-Gandolfo, le 9 septembre 1852. Dans sa réponse, rendant hommage à la pieté du roi et s'abstenant de toute polémique. pour mieux decouvrir le tond des choses, il disait:

C'est un dogme de foi que le mariage a etc. élevé par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la diguite de sacrement, et la doctrine catholique enseigne que le sacrement n'est pas une qualité accidentelle ajoutée au contrat, mais qu'il est de l'essence du même mariage. Ainsi l'union conjugale entre les chrétiens n'est légituue que dans le sacrement de mariage, en dehors duquel elle est un pur concubinage. Une loi civile supposant possible pour les catholiques la separation du sacrement et du contrat de mariage et prétendant en régler la validite, se met en contradiction avec la doc-Irine de l'Eglise, dont elle attaque les droits malienables : en pratique, elle met de niveau le concubinage et le sacrement de mariage,

puisqu'elle declare l'un et l'autre légitimes.

« Ni la doctrine de l'Eglise ne serait sauvegardée, ni ses droits suffisamment garantis, si l'on venait à adopter dans la discussion du Sénat les deux conditions que laissent entendre les ministres de Votre Majesté, Ils semblent demander l' que la loi tienne pour valides les mariages régulièrement célébrés en face de l'Eglise; 2º qu'après la célébration d'un mariage que l'Eglise ne reconnaît point valide, la partie qui vondra dans la suite se ranger à ses préceptes, ne soit pas tenue de persévèrer dans une union que la religion condamne.

Car ponr la première condition, on bien l'on acceptera comme valides les mariages régulièrement célébrés en face de l'Eglise, et dans ce cas, la disposition de la loi devient superflue; elle serait même une véritable usurpation du pouvoir légitune si la loi civile prétendait connaître du sacrement de mariage et pirer de sa célébration régulière en face de l'Eglise; ou bien si l'on veut prendre pour valides devant l'Eglise les seuls mariages contractés régulièrement, c'est-à-dire selon les lois civiles, dans ce cas encore on viole un droit qui appartient exclusivement à l'Eglise.

Relativement à la seconde condition, si on laisse à l'une des parties la liberté de ne point persévérer dans une union illicite, le mariage étant nul pour n'avoir pas eté célébré en face de l'Eglise, ni en conformité avec ses lois, on laisserait subsister comme légitime en face du pouvoir civil une union condamnée par la religion.

D'ailleurs les deux conditions se détruisant par l'hypothèse sur laquelle se basent toutes les dispositions de la loi qui tendent à séparer le sacrement du contrat, l'opposition rappelée ci-dessus entre la même loi et la doctrine de l'Eglise sur le mariage continne à subsister.

Il n'y a donc pas d'autre moyen de conciliation que de laisser à César ce qui appartient à César et à l'Eglise ce qui est du droit de l'Eglise. Que le pouvoir civil dispose des effets civils résultant du mariage, mais laisse à l'Eglise le droit d'en régler la validité entre chrétiens. Que la loi civile ne dispose des effets civils, qu'en prenant pour point de départ la validité ou la non validité du mariage telle que l'aura déterminée l'Eglise, puisque ce fait sort de sa sphère.

Malgré les conseils du Pape, la loi ne fut pas moins sontenne par le ministère, adoptée par la Chambre et promulguée par le roi. Au Sénat, quelques voix éloquentes s'élevèrent pour epargner à leur propre pays cette houte; elles ne furent pas entendues. Trois mois plus tard le ministère, qui avait fait passer cette loi, tombait; un autre ministère était formé le 4 novembre 1852 et parmi les nouveaux ministres tigurait le comte Camille Benso di Cavour, l'homme de la révolution piémontaise. Sons l'impulsion de ce grand maître de la franc-maconnerie, les événements vont se précipiter,

La première loi qui fut présentée attaquait directement les ordres religieux. C'est encore là un des points où les gouvernements révolutionnaires se dévoilent. L'union sainte des âmes à Dieu par le mariage et Funion directe. des àmes à Dieu, sont également odieuses à la Révolution, et cette dernière plus encore que l'autre, parce qu'elle est plus parfaite. Au fond, la Révolution est la théorie de l'impiété en faveur du libertinage; c'est, pour un motifsecret, mais évident, qu'elle abhorre les institutions monastiques. Les ordres religieux sont la forme ordinairement adoptée pour la pratique des conseils évangéliques ; à la nature déchue et blessée, cupide, orgueilleuse et sensnelle, ils donnent, pour correctif, les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Dans l'humanité, ils existent et prospèrent au bénéfice particulier de ceux dont le monde ne veut pas et qui ne veulent pas du monde, comme disait Bonaparte. Il est difficile. à moins d'avoir abdiqué tonte pudeur, d'attaquer ces instituts également fondés sur la liberté civile et sur la liberté chrétienne ; et même lorsqu'on a abdiqué toute pudeur, on ne comprend point qu'on les attaque, tant qu'il reste, dans un pays, quelque honsens et quelque honneur. Permettre aux prostituées de se réunir en chambre et l'interdire aux vierges saintes; permettre au premier venu de former une société pour soutirer habilement quelques maravédis de la poche de ses concitovens et défendre à des hommes pieux de se déponiller spontanément pour vivre de sacrifices ; en vérité, cela ne se comprend pas. Il n'y a, après les révolutionnaires purs, que des libéraux qui puissent pousser à ce point la lâcheté gouvernementale, et lorsqu'ils l'osent, il est également difficile et de masquer leur tyrannie et d'en motiver les entreprises. Car enfin, il y aura toujours, dans la pauvre humanité, un grand nombre d'âmes appelées, à une certaine perfection, et si cette noble vocation est contrariée, autant elle aurait pu être profitable, autant elle est ordinairement funeste. Au lien de cloîtres,on a des prisons; au liend'abbés ou d'abbesses, des gardes chiournes.

Lorsque le Pape vit le gouvernement résolu à attaquer les ordres religieux, il voulut avertir encore. Longtemps il avait espéré, même contre l'espérance; mais ajoutait-il tristement , tous nos efforts ont-été vains ; ni les plaintes réitérées que nous avons fait entendre par l'organe de notre cardinal secrétaire d'Etat ; ni les soins que s'est donnés un autre cardinal agissant comme notre plénipotentiaire ; ni les lettres particulières que nous avons nous-même adressées à notre cher lils en Jésus-Christ, l'illustre roi de Sardaigne, n'ont obtenu aucun résultat. Tout le monde connaît les faits nombreux et les décrets de ce gouvernement. Soulevant l'indignation de tous les gens de bien et remplissant leur cœur d'amertume, il a foulé aux pieds les concordats solennels contractés avec ce Siege Apostolique, il n'a pas craint de persécuter chaque jour de plus en plus, les ministres sacrés, les évêques, les familles religieuses ; de léser et de violer les immunités de l'Eglise, sa liberté, ses droits vénérables ; d'usurper ses biens, de l'outrager indignement, d'outrager aussi notre autorité suprème, l'antorité de ce Saint-Siège, d'afficher le mépris pour elle.

Mais dernièrement, vous le savez, a été présentée une loi tout à fait contraire, même au droit naturel, an droit divin, an droit social, opposée au plus haut point au bien de la société humaine et favorisant de toutes manières les pernicieuses erreurs du *Socialisme* et du Communisme, Cette loi propose entre autres choses de détruire entièrement presque toutes les familles monastiques et religieuses de l'un et de l'antre sexe, les églises collégiales et les bénéfices simples, ceux mêmes qui tiennent au droit de patronage, de livrer leurs biens et leurs revenus à l'administration et à l'arbitraire de la puissance civile. Le même projet de loi attribue au pouvoir laique l'autorité de prescrire les conditions que devront subir celles des tamilles religiouses qu'il ne detruit pas.

Les paroles nous manquent pour exprimer la douleur dont nous sommes pénétré en voyant combien d'actes à peine croyables et tont à fait criminels ont été commis et sont encore commis chaque jour contre l'Eglise. contre ses droits vénérables, contre la suprême et inviolable autorité de ce Saint-Siège, dans ce royaume où se trouvent en si-grand nombre de fervents catholiques, et où dans les rois surtout, la piété, la religion, le respect pour cette chaire du bienheurenx Pierre et pour ses successeurs, régnaient et lleurissaient pour l'exemple du monde. Mais les choses en sont venues au point, qu'il ne suffit pas de déplorer le mal fait à l'Eglise : nous devons employer tous nos soins et tous nos efforts pour le faire cesser, selon le devoir de notre charge. Nous élevons donc de nouveau la voix, avec une liberté apostolique, dans cette assemblée solennelle, et nous réprouvons, nous coudamnons non seulement tous et chacun des décrets déjà rendus par ce gouvernement au détriment des droits et de l'autorité de la religion, de l'Eglise et de ce Saint-Siège, mais encore la loi récemment proposée : nous déclarons tous ces actes entièrement nuls et sans valeur.

De plus, nous avertissons de la manière la plus sérieuse, soit tous ceux au nom, par l'ordre, ou par les soins desquels ces mêmes décrets ont été rendus, soit ceux qui ne craindraient pas de sanctionner, d'approuver ou de favoriser de quelque manière que ce puisse être, la loi récemment proposée. Qu'ils considèrent dans leur cœur quelles peines et quelles censures les constitutions apostoliques et les canons des saints conciles, spécialement les canons du saint concile de Trente (1), ont éta-

blies contre les deprétateurs et les profanateurs des choses sucrées, contre les violateurs de la liberte de l'Eglise et du Saint-Siège, contre les usurpateurs de leurs droits. Plut à thieu que les auteurs de si grands maux, emuet touches de nos paroles et de nos avertissements, se determinassent enfin à cesser leurs audacieuses attaques contre l'immunité et la filterte ecclesias iques, pour s'empresser de réparer les maux sans nombre faits à l'Eglise, et pour cloigner ainsi de notre cour paternel la cruelle necessité de tourner contre eux les armes qui ont ete divinement confices à notre saint ministère!

Le 28 mai 4852, la Chambre des Députés sardes adoptait le projet de loi contre les couvents, tel qu'il avait eté amendé par le Sénat. Le meme jour, un decret royal sanctionnait la loi qui prononce la suppression d'un certain nombre de couvents. Ce decret est ainsi concu : « Article umque. — Les ordres religieux dont les maisons sont frappées par l'article 1^{et} de la loi sont les suivants :

w Ordres religious d'hommes. - Les Augustins Chaussés et les Augustius Déchaussés: les Chamoines de Latran; les Chanoines reguliers de Saint-Egide ; les Carmes Chaussés et les Cirmes Déchausses ; les Chartreux ; les Bénédictins du Mont-Cassin : les Cisterciens : les Olivétains; les Minimes; les Mineurs Conventuels, les Mineurs Observantins; les Mineurs Réformés : les Capucins : les Oblats de Sainte-Marie ; les Passionnistes ; les Dominicains : les Beligieux de la Merci : les Servites ; les PP, de l'Oratoire on Philippins. - Ordres religiour de femmes. Les Clarisses : les Bénédictines du Mont-Cassin : les Chanoinesses de Latran : les Capucines : les Carmélites Chaussées et les Carmélites Déchaussées : les Cisterciennes, les Bénédictines de la Croix ; les Dominicaines ; les Dominicaines du Tiers-Ordre : les Franciscaines ; les Célestines ; les Baptistines. •

L'n autre décret, daté du même jour et publié à la suite d'un rapport de Rattazzi, porte ce qui suit : « Art. 4° . L'académie | ecclésiastique établie par provision royale du 21 juillet 1833, pres notre basilique de la Superga, est supprimée. Art 2. Est instituée près la meme basilique une congrégation de prêtres qui seront choisis par nous entre les ecclésiastiques seculiers, et de préférence entre les curés et desservants qui auront de mieux mérite de l'Eglise et de l'Etat. Art. 3. La congrégation est placée sous l'indépendance immédiate de notre garde des sceaux, ministre secretaire d'Etat pour les affaires ecclesiastiques, sauf l'autorité de l'Ordinaire du diocese en tout ce qui concerne sa juridiction. Art. 4. La dotation de la Congrégation, le nombre de ses membres, le traitement annuel qui sera attribue a chacun, les obligations qu'ils contracteront, les règles du gouvernement, de discipline et d'administration seront l'objet de détermination et de réglements uttérieurs qu'aura a rédiger, Maprès

nos ordres, notre ministre sus-désigné, » On à dù remarquer que Pie IX, dans son allocution consistoriale du mois de janvier, avait accusé cette loi de socialisme. C'est là, en effet, l'inévitable conséquence et le très juste retour de toute loi civile contre la propriété monastique. Prétendre qu'une chose pent être volée en conscience parce qu'elle appartient à un couvent et quelle doit être respectée parce qu'elle est détenne par le bourgeois qui l'a volée, c'est une prétention où la logique se perd. Ces biens de convents. l'histoire le prouve, ont été legitimement acquis : à la légitimité de leur origine, ils ajoutent la prescription du droit et la recommandation des bienfaits. Soutenir qu'on peut, à la faveur d'une loi, bourgeoise, césarienne on révolutionnaire, mettre la main dessus, c'est avancer qu'il n'y a de coupables que les propriétaires et de respectables que les voleurs. L'ue telle affirmation peut ne pas produire immédialement, dans la société, ses fruits de perdition ; mais, comme l'aigle qui avait volé à l'antel de Jupiter un morc au de chair rôtie vit un charbon adhérent à cette chair incendier son nid et dévorer ses aiglons, de même le propriétaire, enrichi par la spoliation de l'Eglise, voit tot on tard, sa fortune trahir son inique origine et tromper son ambition. Les convents pratiquaient en grand la charité ; en supprimant les couvents, on a supprimé la charité, mais non la misère. Lorsque les biens des couvents ontété vendus, ordinairement à vil prix, par un Etat besogneux, ils n'ont que médiocrement relevé les finances en débine et n'ont guère passe qu'en d'indignes mains. Les gens sans piété et sans conscience ont seul consenti à les acquérir. Ces gens sans cœur et sans honneur, ont possède ces biens en viveurs égoistes et en avares détenteurs. Des enfants, pires que leurs pères, continueront cette exploitation. Cependant, il se torme, parmi les pauvres désormais abandonnés, une pauvreté plus grande et un plus manyais esprit. Les suphistes viennent exaspèrer cette pauvreté et olleir, à ces mauvais esprits, l'appoint des théories qui innocentent le pillage des riches. Un beau jour, la société démoralisée verra ses enfants se ruer en des guerres plus que civiles, parcourir les campagnes comme

Le Vicaire de Jésus-Christ, spécialement chargé de la défense de l'Eglise, en défendant ses droits, défendaussi la propriété, la lamille et l'ordre social. Quand les rois aveugles, quand des assemblées coupables, quand des brigands transformés en législateurs ou en gouverneurs, portent et exécutent de semblables lois, il proteste sans se lasser. Aussitôl que la loi piémontaise contre les convents fut promulguée. Pie IX, dans le consistoire du 26 juillet 1855, éleva la voix : Il réprouva la loi et porta tant contre ses auteurs que contre ses exécuteurs une sentence d'excommunication.

antrefois les Jacques, mettre les villes à sac, à

feu et à sang. Laissez passer la justice de

Pendant que le Piémont persécutait l'Eglise, de grands évènements s'accomplissaient dans le monde. La guerre de Crimée venait de prendre fin et la paix avait été siguée, entre les puissances occidentales, le 28 mars 1856. Tout-à-coup, le 8 avril, le congrès de Paris tint une séance, fort inutile et parfaitement inattendue, dont le protocole devait bientôt servir à rallumer la guerre, à précipiter sur l'Eglise les plus graves épreuves, à mettre en échec la société Européenne et la préparer la ruine simultanée de la France et de l'Empire. Nous donnons ici une partie de ce protocole, en apparence pacifique, qui n'a pas moins été le brandon de récentes et terribles guerres. Mais d'abord, il faut faire connaître la note verbale, remise par Cayour aux plénipotentiaires des puissances, note en suite de quoi fut rédigé le protocole du 8 avril. En voici la partie essentielle.

« l° Les provinces des Etats romains situées entre le Pô, l'Adriatique et les Apennins ; de la province de Crémone à celle de Ferrare ;, demeurant toujours sommises à la haute domination du Saint-Siège, seraient complètement sécularisées et organisées, sous le rapport administratif, judiciaire, militaire et tinancier, d'une manière tout à fait distincte et indépendante du reste de l'Etat ; mais les relations diplomatiques et religieuses continueraient d'être exclusivement de la compé-

tence de la cour de Rome.

« 2º L'organisation territoriale et administrative de cette principauté apostolique serait établie conformément à ce qui a existé sous Napoléon 1º jusqu'à l'année 1814. Le Code Napoléon y serait promulgué, saut les modifications nécessaires dans les titres concernant les relations entre l'Eglise et l'Etat.

3º Un vicaire pontifical laïque gouvernerait ces provinces avec des ministres et un conseil d'Etat. La position du vicaire nommé par le Pape serait garantie pour la durée de ses fonctions, qui devraient être d'au moins dix ans. Les ministres, les conseillers d'Etat et tous les fonctionnaires indistinctement, seraient nommés par le vicaire pontifical. Leur mandat législatif ne pourrait jamais être étendu aux matières religieuses ni aux matières mixtes qui seraient déterminées préalablement, ni enfin à rien de ce qui touche les relations politiques internationales.

« 4º Ces provinces devraient concourir, dans une juste proportion, à l'entretien de la cour de Rome et au service de la delte publique

actuellement existante.

« 5° Une armée indigène serait immédiatement organisée par la voie de la conscription militaire. Outre les conseils communaux et provinciaux, il y aurait un conseil général pour l'examen et le contrôle du budget. »

C'est, sur cette note, que fut rédigé le pro-

tocole suivant du 8 avril:

« M. le comte Walewski dit qu'il est à désirer que les plénipotentiaires, avant de se séparer, échangent leurs idées sur différents sujets qui demandent des solutions, et dont il pourrait être utile de s'occuper, afin de prévenir de nouvelles complications. Quoique réuni spécialement pour régler la question d'Orient, le congrès, selon M. le premier plénipotentiaire de la France, pourrait se reprocher de ne pas avoir profité de la circonstance qui met en présence les representants des principales puissances de l'Europe, pour élucider certaines questions, poser certains principes, exprimer des intentions, toujours et uniquement dans le but d'assurer pour l'avenir le repos du monde, en dissipant, avant qu'ils soient devenus menacants, les nuages que l'on voit encore poindre à l'horizon politique..

« M. le premier plénipotentiaire de la France rappelle ensuite que les Etats pontificaux sont également dans une situation anormale, que la nécessité de ne pas laisser le pays livré à l'anarchie a déterminé la France, aussi bien que l'Autriche, à répondre à la demande du Saint-Siège, en faisant occuper Rome par ses troupes, tandis que les troupes autrichiennes

occupaient les Légations.

 Il expose que la France avait un double motif de déférer, sans hésitation, à la demande du Saint-Siège, comme puissance catholique et comme puissance européenne. Le fitre de Fils ainé de l'Eglise, dont le souverain de la France se gloritie, fait un devoir à l'Empereur de prêter aide et soutien au Souverain Pontife : la tranquillité des Etats romains, dont dépend celle de toute l'Italie, Touche de trop près au maintien de l'ordre en Europe, pour que la France n'ait pas un intérét majeur à y concourir par tous les moyens en son ponyoir. Mais, d'un autre côté, on ne saurait méconnaître ce qu'il y a d'anormal dans la situation d'une puissance qui, pour se maintenir, a besoin d'être soutenue par des troupes étrangères.

M. le comte Walewski n'hésite pas à déclarer, et il espère que M. le comte de Buol s'associera, en ce qui concerne l'Autriche, à cette déclaration que non seulement la France est prète à retirer ses troupes, mais qu'elle appelle de tous ses voux le moment où elle pourra le faire sans compromettre la tranquillité intérieure du pays et l'autorité du gouvernement pontifical, à la prospérité duquel l'Empereur, son auguste souverain, ne cessera

jamais de prendre le plus vit intérêt, :

« M. le premier plénipotentiaire de la France représente combien il est à désirer, dans l'intérêt de l'équilibre européen, que le gouvernement romain se consolide assez for-lement pour que les troupes trançaises et autrichiennes puissent évacuer, sans inconvénient, les Etats pontificaux, et il croit qu'un von exprimé dans ce sens pourrait ne pas être sans utilité. Il ne doute pas dans tous les cas, que les assurances qui seraient données par la France et par l'Autriche, sur leurs intentions à cet égard, ne produisent partout une impression favorable.

« Poursuivant le même ordre d'idées, M. le

comte Walewski, se demande s'il n'est pas à souhaiter que certains gonvernements de la Peninsule Italienne, appelant à eux, par des actes de clemence bien entendus, les esprits egares et non pervertis, mettent fin å un système qui va directement contre son but, et qui, au lieu d'atteindre les ennemis de l'ordre, a pour effet d'affaiblir les gouvernements et de donner des partisans à la demagogie. Dans son opinion, ce serait rendre un service signale au gouvernement des Deux-Siciles, aussi bien qu'a la cause de l'ordre dans la Péninsule italienne, que d'éclairer ce gouvernement sur la fausse voie dans laquelle il s'est engage. Il pense que des avertissements, concus dans ce sens et provenant des puissances representées au congres, seraient d'autant mieux accueillis que le cabinet napolitain ne saurait mettre en doute les motifs qui les auraient dictes...

» M. le premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, ne croit pas utile de s'enquérir des causes qui ont amené des armées étrangeres sur plusieurs points de l'Italie : mais, il pense qu'en admettant même que ces causes etaient legitimes, il n'en est pas moins vrai qu'il en résulte un état anormal, irrégulier, qui ne peut être justitié que pour une nécessite extreme et qui doit cesser des que cette nécessité ne se fait plus impériensement sentir; que cependant, si on ne travaille pas a mettre un terme à cette nécessité, elle continuera d'exister : que, si on se contente de s'appuyer sur la force armee, au lieu de chercher a porter remêde aux justes causes du mécontentement, il est certain qu'on rendra permanent un système pen honorable pour les gouvernements, et regrettable pour les peuples. Hyenseque l'administration des Etats romains offre des inconvénients d'où peuvent naitre des dangers que le congres à le droit de chercher à conjurer ; que les négliger, ce serait S'exposer à travailler au protit de la révolution que tous les gouvernements condamment et veulent prevenir. Le problème qu'il est urgent de résondre consiste à combiner, selon lui, la retraite des troupes étrangères avec le maintien de la tranquillité ; et cette solution repose dans l'organisation d'une administration qui, en faisant renaître la confiance, rendrait le gouvernement indépendant de l'appui etranger ; cet appui ne réussissant jamais à maintenir un gouvernement auquel le sentiment public est hostile, il en résulterait, dans son opinion, un rôle que la France et l'Autriche ne vondraient pas accepter pour leurs armes, Pour le bien-etre des Etats pontilicaux, comme dans l'interet de l'autorité souveranne du Pape, il serait donc utile, selon lui, de recommander la sécularisation du gouvernement et l'organisation d'un système administratif en harmonie avec l'esprit du siecle et ayant pour but Je bonheur du peuple. Il admet que cette reforme présenterail peutetre a Rome, meme en ce moment, certaines difficultés : mais il croit qu'elle pourrait s'accomplir facilement dans les Légations.

« M. le premier plénipotentaire de la Grande-Bretagne fait remarquer que, depnis huit ans. Bologne est en étal de siège, et que les campagnes sont fourmentées par le brigandage. On peut espérer, pense-t-il, qu'en constituant, dans cette partie des Etats romains, un régime administratif et judiciaire à la fois laique et séparé, et qu'en y organisant une force armée nationale, la sécurité et la contiance s'y rétabliraient rapidement, et que les troupes autrichiennes pourraient se retirer avant pen, sans qu'on cut à redouter le retour de nouvelles agitations; c'est du moins une expérience qu'à son sens on devrait tenter; et ce remêde, offert à des maux incontestables, devrait etre sommis par le congrès à la sérieuse considération du Pape.

« M. le comte Orlott, plénipotentiaire russe, fait observer que les pouvoirs dont il a été muni ayant pour objet unique le rétablissement de la paix, il ne se croit pas autorisé à prendre partà une discussion que ses instruc-

tions n'ont pas pu prévoir.

 M. le comte de Buol, plénipotentiaire autrichien, après avoir parlé des sujets étran-

gers à la question italienne, ajouta :

« Mais ici, dit-il, sa tâche doit tiuir. Il lui serait impossible, en effet, de s'entretenir de la situation intérieure d'Elats indépendants qui ne se trouvent pas représentés au congrès. Les plénipotentiaires n'ont recu d'autre mission que celle de s'occuper des affaires du Levant, et n'out pas été convoqués pour faire connaître à des souverains indépendants des vœux relatifs à l'organisation intérieure de leur pays: les pleins pouvoirs déposés aux actes du congrés en font foi. Les instructions des plénipotentiaires autrichiens, dans tous les cas, ayant défini l'objet de la mission qui leur a été confiée, il ne leur serait pas permis de prendrepart à une discussion qu'elles n'ont pas prévue.

« M. le comte Walewski fait remarquer qu'il ne s'agit ni d'arrèter des résolutions détinitives, ni de prendre des engagements, encore moins de s'immiscer directement dans les affaires intérieures des gouvernements représentés ou non représentés aucongrès, mais uniquement de consolider, de compléter l'euvre de la paix en se préoccupant d'avance des nouvelles complications qui pourraient surgir soit de la prolongation indélinie on non justitiée de certaines occupations étrangères, soit d'un système de rigueurs inopportun et impolitique, soit d'une licence perturbatrice contraire aux devoirs internationaux.

« M. le comte de Cavour n'entend pas contester le droit qu'a tout plénipotentiaire de ne pas prendre partà la discussion d'une question qui n'est pas prévue par ses instructions ; il est cependant, croit-il, de la plus haute importance que l'opinion manifestée par certaines puissances sur l'occupation des États romains.

soit constatée au protocole,

« M. le premier plénipotentiaire de la Sardaigne expose que l'occupation des Etats romains par les troupes autrichiennes prend tons les jours davantage un caractère permanent; qu'elle dure depuis sept ans, et que, cependant, on n'apercoit aucun indice qui puisse faire supposer qu'elle cessera dans un avenir plus ou moins prochain ; que les causes qui y ont donné lieu subsistent toujours; que l'état du pays qu'elles occupent ne s'est certes pas amélioré, et que pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que l'Autriche se croit dans la nécessité de maintenir, dans toute sa rigueur, l'état de siège à Bologne, bien qu'il date de l'occupation elle-même. Il faut remarquer que la présence des troupes autrichiennes dans les Légations et dans le duché de Parme détruit l'équilibre politique en Italie, et constitue pour la Sardaigne un véritable danger.

Les plénipotentiaires de la Sardaigne, dit-il, croient done devoir signaler à l'attention de l'Europe un état de choses aussi anormal que celuiqui résulte de l'occupation indélinie d'une grande partie de l'Italie par les troupes autri-

chiennes. »

Huitjours après, les plénipotentiaires sardes si fortement appuyés au còngrès par l'ambassadeur anglais, adressaient à lord Clarendon et au comte Walewski, une note qui complète le protocole du 8 avril. Voici la partie

essentielle de cette pièce :

« Les soussignés, plénipotentiaires de S. M. le roi de Sardaigne, remplis de confiance dans les sentiments de justice des gouvernements de France et d'Angleterre et dans l'amitié qu'ils professent pour le Piémont, n'ont pas cessé d'espérer, depuis l'ouverture des conférences, que le congrès de Paris ne se séparerait pas sans avoir pris en considération sérieuse la condition de l'Italie, et pourvu aux moyens d'y porter remède, en rétablissant l'équilibre politique, troublé par l'occupation d'une grande partie des provinces de la Péninsule par les troupes étrangères. Assurés du concours de leurs alliés, ils répugnent à croire qu'une autre puissance, après avoir montré un intérêt si vif et si généreux pour le sort des chrétiens en Orient, appartenant à la race slave et à la race grecque, refusat de s'occuper de peuples de race latine, et encore plus malheureux, attendu qu'en raison du degré de civilisation avancée qu'ils ont atteint, ces peuples sentent plus vivement les conséquences d'un mauvais gouvernement. Cette espérance a été dégue. Malgré le bon vouloir de la France et de l'Augleterre, malgré leurs bienveillants efforts, la persistance de l'Autriche à demander que les discussions du congrès demeurassent étroitement circonscrites dans la sphère des questions qui avait été tracée avant sa réunion, a été cause que cette assemblée, sur laquelle sont tournés les regards de toute l'Europe, va se séparer, non seulement sans qu'il ait été apporté le moindre adoucissement aux maux de l'Italie, mais encore sans qu'on ait fait luire

au-delà des Alpes un seul rayon d'espérance dans l'avenir, propre à calmer les esprits et à leur faire supporter le présent avec résignation. La position spéciale occupée par l'Autriche au sein du congrés rendrait peut-être inévitable ce déplorable résultat. Les sonssigués sont forcés de le reconnaître. Aussi, sans adresser le moindre reproche à leurs alliés, croient-ils devoir appeler leur sérieuse attention sur les conséquences fâcheuses, que celapeut avoir pour l'Europe, l'Italie, et surtout la Sardaigne. Il serait superflu de tracer ici le tableau exact de l'Italie ; ce qui se passe dans ces régions depuis nombre d'années n'est que trop notoire. Le système de compression et de réaction violente inauguré en 1848 et 1849, justitié peut-être à son origine par les troubles révolutionnaires alors comprimés, dure sans le moindre allégement. On peut-même dire, qu'à quelques exceptions près, il est suivi avec un redoublement de rigueur. Jamais les prisous et les bagnes ne furent plus encombrés de condamnés pour cause politique; jamais le nombre de proscrits ne fut plus considérable ; jamais la politique ne fut-plus durement appliquée. D'autres avaient concu l'espérance que la paix ne serait pas faite sans apporter un adoucissement à leurs maux. Cette espérance les a rendus calmes et résignés. Mais lorsqu'on connaîtra les résultats négatifs du congrès de Paris, lorsqu'ils sauront que l'Autriche, nonobstant les bons offices et l'intervention bénévole de la France et de l'Angleterre, s'est refusée à tonte discussion et qu'elle n'a pas voulu même se prêter à l'examen des mesures opportunes pour remédier à un si triste état de choses, il n'est pas douteux que l'irritation assoupie se réveillera avec plus de violence que jamais. Convaincus qu'ils n'ont plus rien à attendre de la diplomatie ni des efforts des puissances qui s'intéressent à leur sort, les Italiens s'incorporent avec une ardeur méridionale dans les rangs du parti révolutionnaire et subversif, et l'Italie sera de nouveau un foyer ardent de conspirations et de désordres qui seront peut-être réprimés par un redoublement de rigueurs, mais que la moindre commotion européenne fera éclater de la manière la plus violente. Si un état de choses aussi fâcheux mérite de fixer l'attention des gouvernements de France et d'Angleterre, également intéressés au maintien de l'ordre et au développement régulier de la civilisation, il doit naturellement préoccuper an plus haut point le gouvernement du roi de Sardaigne, L'éveil des passions révolutionnaires dans tous les pays qui entourent le Piémont, par suite d'une cause de nature à exciter les plus vives sympathies populaires, l'expose à des périls d'une excessive gravité ; ils pourront compromettre la politique ferme et modérée qui a porté de si heureux fruits à l'extérieur et lui a valu la sympathie et l'estime de l'Europe éclairée.

« Mais ee n'est pas le seul danger qui menace la Sardaigne : un péril plus grand encore est la consequence des moyens employés par l'Antriche pour comprimer l'effervescence revolutionnaire en Italie. »

La note et le protocole exciterent, dans le public attentif, une singulière surprise et une torte émotion. L'Univers, a qui l'on devait, plus tard, reprocher ses silences complaisants pour l'Empire, s'en tit, suivant l'usage, le

loyal interpréte :

a Xous avons, dut-il, le protocole de la séance du 8 avril, dans laquelle le Congrés s'est occupé, ou pour mieux dire, a été occupé de la situation de plusieurs. Etats italiens, On sait avec quelle joie le Siècle et d'autres journaux de la même couleur, en France et à l'étrauger, ont annencé cette pièce importante, avant qu'elle fût devenue publique. Ils étaient mieux informés que nous le pouvions croire, et ils ont, en effet, sujet de s'applaudir beaucoup plus que nous l'aurions désiré. Contre les intentions des puissances, le protocole peut devenir une arme aux mains des révolutionnaires romains et napolitains.

Ce n'est pas M, le comte de Cavour, comme on le disait et comme il paraissait vraisemblable, qui a introduit la question dans le congrès. Elle a été posée, ce qu'il y a de plus

grave, par le ministre de France.

Exprimant le désir de terminer les epérations du Congrès par une sorte de revue des causes de complication qui restent en Europe, M. le comte Walewski a demandé aux plénipotentiaires, s'ils ne trouvaient pas bon d'échanger leurs idées à cet égard, dans le but d'étudier certaines questions, de poser certains principes, d'exprimer des intentions qui assureraient le repos du monde en dissipant les muages que l'on voit encore poindre à l'horizon

politique.

C'était ouvrir une grande carrière. S'il s'agit du repos du monde, il y a bien des nuages à l'horizon. Il y a en premier lieu, la révolution dans une grande partie de l'Europe, et même encore en France, quoiqu'elle soit vaincue. Il y a l'Espagne, la Suisse, le Piémont, où la révolution triomphe et se joue des droits, de la fortune, de la liberté, quelquefois de la vie des citoyens. Il y a l'Angleterre, où les étatsmajors et les directoires de la révolution trouvent un asile, et où elle peut, comme en Belgique, établir ses manufactures de pamphlets, ses fabriques d'armes de guerre. Si l'on veut aller plus loin que l'Europe, il y a l'Inde Anglaise, où des millions d'hommes, des nations entières sont condamnées au joug le plus abratissant, on la perception de l'impôt se fait par la torture. Il y a entin l'extrême Orient, on l'antique barbarie, incapable de résister à l'accord des puissances européennes, se déploie comme si le Christ n'avait jamais parn dans le monde, et ou pourtant l'Evangile entrerait vainqueur, si un acte de sérieuse protection était fait en faveur des âmes courageuses qui s'ottrent à le répandre dans cette profonde

L'intention de M. le comte Walewski n'était

pas de porter si loin les vues du Congrès. Après avoir dit un mot de l'occupation de la Grèce, il s'est borné à trois points: L'occupation des Etats Romains, la situation intérieure du royaume des Deux-Siciles, et la dangereuse liberté de la presse révolutionnaire en Belgique, L'énoncé de ces trois points a paru surprendre quelques-uns de ses illustres auditeurs. Tous n'ont pas été d'accord sur l'opportunité et sur l'efficacité de ses propositions.

A l'égard de l'occupation des Etats Romains, nous sommes heureux de reconnaître que M. le cointe Walewski n'a pas dit une parole qui put blesser le respect dù au Souverain Pontife, ni rendre douloureuse et génante la position du légat qui viendra représenter en France l'auguste parrain du Prince impérial. Il s'est borné à appeler de ses vœux le moment où la France pourra retirer ses troupes sans compromettre la tranquillité intérieure du pays et l'autorité du gouvernement pontifical. Mais cette déclaration qui n'était point indispensable et qui laisse les choses in statu qua a malheureusement attiré les observations du plénipotentiaire anglais, et celui-ci s'est empressé de faire connaître à quelles conditions la tranquillité peut se rétablir dans le domaine de Saint-Pierre. Il faudrait, selon lui, « recommander la sécularisation du gouvernement et l'organisation d'un système administratif en harmonie avec l'esprit du siècle, etavant pour but le bonheur dn peuple. Si cette réforme présentait trop de difficultés à Rome même, elle pourrait s'accomplir facilement dans les Légations. Bologne est en état de siège depuis huit ans, et les campagnes sont tourmentées par le brigandage. On peut espérer qu'en continuant dans cette partie des Etats Romains un régime administratif et judiciaire, à la fois laique et séparé, qu'en y organisant une force armée nationale, la sécurité et la confiance s'y rétabliraient rapidement. " Tout simplement, comme on voit, lord Clarendon propose de détrôner le Saint-Père.

Il est trop naturel qu'un ministre anglais parle ainsi. C'est le langage ordinaire de l'Angleterrre, à la fois révolutionnaire et protestante, et c'est le rôle funeste que cette puissance ne cesse de joner en Italie. Il était difficile de répondre à lord Clarendon. Tout le monde sait que le gouvernement pontifical est séculier jusqu'aux limites du possible et autant que le permettent ses conditions particulières d'existence. Tout le monde sait que ce gouvernement s'est toujours préocupé de l'intéret et du bonheur de ses penples, et que l'Angleterre pourrait, aujourd'hui encore, prendre de lui, à cet égard, d'utiles leçons. Beaucoup de voyageurs malveillants pour l'Eglise ont rendu compte de l'Etat de la Romagne, et beaucoup de voyageurs très bienveillants pour le protestantisme ont rendn compte de l'état de l'Irlande. Que l'on compare ces relations et que l'on juge. Si le brigandage tourmente les Légations, il y a moins

.

de brigandages pourtant dans tout l'état romain que dans la scule ville de Londres; pour y mettre un terme, il suffirait d'un justicier, qui en viendrait à bout sans recourir aux movens que la libre Angleterre emploie dans l'Inde pour faire rentrer l'impôt. Ces observations si simples, personne ne les a faites. Ni la France, ni l'Autriche, les deux grandes nations catholiques du Congrès n'ont répondu un mot aux attaques de l'Angleterre protestante contre l'autorité temporelle du Vicaire de Jésus-Christ. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce qu'il y a là de douloureux pour les catholiques; et l'on comprend du reste l'avanlage qu'en tirera le parti révolutionnaire des Etats Romains. Ce n'est pas le moyen d'arriverà ce jour désiré où le gouvernement pontillcal n'aura plus besoin d'un appui anormal, mais d'ailleurs aussi nécessaire à l'Europe qu'à lui-même ; car la révolution ne sera jamais à Rome sans être partout. Il yavait, selon nous, un moven bien plus simple et plus impérial de tenir le résultat indiqué. C'était de déclarer simplement et fortement la résolution de soutenir le Saint-Siège contre toute sédition audedans, contre toute agression du debors, de le donner à garder non pas mème à l'épée de la France, mais à son ombre.

Ce protocole est de nature à exciter des inquiétudes et des alarmes que nous ne voulous pas dissimuler, et qui seraient bien vives si nous n'espérions pas dans la haute Sagesse qui

en entendra l'expression (1).

Le comte de Cavour eut bientôt l'occasion de rendre plus vives encore les alarmes des catholiques. La note verbale et le protocole, qui en forme le commentaire, n'avaient paru, aux journalistes de la coterie, que comme la menace du démembrement des Etats Pontificaux. Ces messieurs n'avaient pas manqué de rechercher, dans les actes du traité de Vienne le motif de la reddition des Légations au Pape; ils n'avaient pas manqué non plus de trouver ce qu'ils voulaient découvrir, à savoir; Que la reddition n'avait été, en 1815, qu'un pis aller ; qu'on avait rendu les Légations au Pape uniquement pour ne pas les céder à l'Autriche ou à la Russie, et tout cela pour conclure qu'on pouvait aujourd'hui sortir galamment de cette impossibilité, en cédant ces provinces au roi de Sardaigne. Le 7 mai 1866, le comte de Cavour communiquant au Parlement italien la note verbale et le protocole, déclarait, sans vergogne, que le Piémont n'avait aucune intention de se rapprocher de Rome. Entre la monarchie révolutionnaire de Savoie et la Chaire Apostolique, il y avait rupture irrémédiable. impossibilité de réconciliation, guerre latente en attendant la guerre à ciel ouvert.

Pendant que Cavour démasquait ainsi ses batteries, le gouvernement Impérial de France, plus astucieux ou plus sage, prenait sur les Etats Romains, ses informations officielles. « La diplomatie, dit Chantrel, dans ses Anna-

les ecclésiastiques, venait d'attaquer l'indépendauce temporelle du Souverain Pontife, en accusant son gouvernement de mauvaise administration, et en cherchant à lui imposer des réformes. Le Journal de Rome reproduisait in extenso le protocole du 8 avril, pour montrer que le gouvernement pontifical ne craignait pas de faire connaître à ses sujets d'injustes attaques. Le 14 mai, huit jours après le discours de M. de Cavour contre le gouvernement du Saint-Siège, le comte de Bayneval, ambassadeur français à Rome, envoya au comte Walewski une dépeche relative à la question romaine. L'histoire de la publication de cette dépèche est curiouse, elle montre comment la Providence se plait souventà lumilier les adversaires de l'Eglise, en les obligeant à se rendre malgré eux les apologistes du Saint-Siège. C'est seulement en mars 1857 que le Daily-News, journal anglais qui représente des opinions radicales et révolutionnaires, publia en anglais la dépèche du comte de Rayneval. L'Indépendance belge, de Bruxelles, autre journal ennemi de l'Eglise et du Saint-Siège, le traduisit aussitôt de l'anglais en français. Le Pays, journal gouvernemental de Paris, reproduisit la traduction de l'Indépendance, en faisant observer que la dépèche contenait une surprenante apologie du gouvernement de Pie IX. Le Constitutionnel, autre feuille gouvernementale, imprima aussi la dépêche dans son édition destinée aux départements, « à cause, disait-il, de son importance. » Mais comment cette pièce était-elle sortie des archives du ministère des attaires étrangères, pour paraître dans le *Daity-News?* »

Au reçu de cette dépèche, le comte Walewski, en avait donné communication ofticiense à lord Clarendon. Le noble lord, parfaitement édifié par cette pièce sur les mensonges du memorandum sarde, avait reproché au comte Cavour de l'avoir angarié et avec lui l'Angleterre gouvernementale, dans une entreprise si inique et si compromettante. Cavour, piqué au jeu, garda, pour le moment, un habile silence: l'année suivante, voyant le ministère anglais fort embarrassé d'une motion de Cobden, il voulut lui faire pièce en excitant, contre le ministère, le fanatisme anglais. La dépèche du comte de Rayneval fut le brulot dont il se servit pour incendier les vaisseaux des torys. Ce mémoire est le monument impérissable de l'équité de notre ambassadeur; notre gouvernement, s'il l'eût voulu. pouvait y trouver motif à changer de conduite. Une réflexion se présentera à l'esprit du lecteur, c'est que, pour rendre hommage à la papauté, il suffit de la connaître : *Unum gestit* ne ignorata damnetur, disait Tertullien. Le comte de Rayneval en 1856, comme d'Harcourt ou Corcelles en 1848, comme le comte de Tournon en 1809, après avoir vu de près et étudié à fond le gouvernement pontifical, se sont fait devoir d'honneur, et tradition diplomatique

de défendre, contre ses ennemis, le gouvernement des Papes.

Voici quelques extraits de la dépeche.

« Dans le cours des deux derniers siècles, la prospérité générale de l'établissement pontitical et les ressources abondantes qui affinaient à Rome de toutes les parties du monde, imposaient silence aux plaintes. Mais les grands changements accomplis en Europe dans les cinquante années qui viennent de s'écouler out tari la source de la prospérité romaine. L'Eglise a été contrainte de se contenter des revenus qu'elle tire exclusivement de son territoire. De là un malaise qui, croissant d'année en année, pousse par une pente aisée les esprits à discuter et à attaquer les actes du Gonvernement.

« La papauté, protégée jusqu'ici par un grand prestige, commence à perdre dans l'estime du peuple. Les deruières traces des auciennes souverainetés ecclésiastiques ont disparu dans le reste de l'Europe. Nos pères, accoutumés à la vue de ces souverains, n'y voyaient rien d'extraordinaire. Aux yeux de la nouvelle génération, un gouvernement de cette espèce, resté seul debout dans le monde, devient une anomalie à laquelle on prodigue les critiques. En même temps, le système constitutionnel, qui séduit aisément les peuples, s'est insensiblement implanté dans le plus

grand nombre des Etats.

« On se demande s'il est conforme à l'esprit du siècle, s'il est convenable d'obéir à un prètre et de perpétuer un système suranné? Et, d'ailleurs, comment serait-il possible d'établir un système de libertés publiques et de libre discussion en présence d'un pouvoir qui revendique l'infaillibilité en matière spirituelle et s'appuie exclusivement sur le principe d'autorité? Comment organiser une Italie puissante aussi longtemps que la Péninsule est divisée en deux parties distinctes par un Etat neutre par la nécessité de sa nature, et isolé de tous les conflits européens? Comment l'Italie joueraitelle un grand rôle, quand sa partie centrale est en possession d'un souverain qui ne porte pas l'épée? D'autres causes, non moins puissantes, ont encouragé ces tendances hostiles.

« L'Italie avait toujours tenu le sceptre, sinon de la guerre et de la politique qui ne sont pas exactement de son ressort, au moins de la civilisation, de la science et de l'art. Tous ont senti que ce sceptre échappait à ses mains. Les mille voix de la presse apprenaient chaque jour aux Italiens les progrès de leurs voisins et leur faisaient sentir qu'ils étaient devancés sur une foule de points. Si, grâce à l'aveuglement de l'amour-propre national, ce sentiment n'est-pas encore devenu universel. il n'en est pas mōins vrai qu'une grande partie de la population s'est sentie menacée jusque dans les derniers retranchements de son légitime orgueil; nouveau grief terrible à porter au compte des gouvernants. En même temps, la tolérance hautement avouée de plusieurs

cabinets pour les plaintes des populations n'était pas, il faut l'avouer, un de leurs moindres

eucouragements.

 Sur un terrain ainsi préparé, les insurrections et les révolutions ne pouvaient manquer de germer avec tacilité. Elles ont mis le pays seus dessus dessous et ont laissé des traces protondes de leur passage. La victoire momentanée obtenue sur la papauté Lavait complètement déponillée de tout prestige. Ce n'était plus l'Arche sainte contre laquelle aueun effort humain ne pouvait prévaloir. En vain elle accumulait concession sur concession; le principe même de son existence était mis en question. On s'habituait à l'idée de voir cesser cette existence. Les passions hostiles puisaient de nouvelles forces dans la conscience d'un succès probable là où toute espèce de succès avait dès longtemps paru impossible ; et plus que jamais la vanité nationale attribuait ses blessures à une administration que sa nature même, toute spéciale, offrait en butte aux attaques. Les préjugés contre ce qu'on appelle un gouvernement de prêtres étaient parvenus

à leur point culminant.

« lei il devient nécessaire de présenter quelques observations sur le caractère particulier des Italiens. Le trait saillant de ce caractère est l'intelligence, la pénétration, la conception vive de toute chose. Ces dons précieux, que la Providence a répandus sur l'Italie avec plus de profusion que partout ailleurs et qui brillent encore de tout leur lustre antique, sont chèrement rachetés, sauf quelques remarquables exceptions, par le manque total d'autres qualités, telles que l'énergie, la force d'àme et le vrai courage civil. Il est rare de voir les ltaliens fermement unis entre eux. Toujours en suspicion les uns à l'égard des autres, ils vivent constamment séparés. Chacun n'a de contiance qu'en lui-même et reste isolé. De là vient qu'ils n'ont ni associations commerciales ou manufacturières, ni entente commune, ni combinaisons pour les aflaires privées ou publiques. Avec de pareilles dispositions, ils sont dépourvus de l'élément essentiel du pouvoir public; la force organisée leur manque totalement.

Les armées, qui ne tiennent ensemble que par la contiance réciproque des soldats et l'obéissance envers le général, sont impossibles. Les rangs sont an complet à la parade; mais à l'heure du danger les chefs sont accusés detrahison et les soldats ne peuvent compter les uns sur les autres. Ce défaut d'équilibre entre l'intelligence et le caractère, chez les Italiens, donne la clef de toute leur histoire et explique l'état d'infirmité politique où ils sont restés vis-à-vis des autres peuples de l'Europe.

« Livrés à eux-mêmes, ils n'ont jamais su faire autre chose que disputer sur la place publique, donner la victoire en définitive aux partis extrêmes, se consumer en agitations stériles, se diviser et se subdiviser à l'infini, et livrer leur pays au premier occupant, aux Français, aux Espagnols, aux Allemands. Chaque nation porte la peine de ses défants; mais comment parveuir à lui faire comprendre que son infériorité doit être attribuec à elle-même et non à son gouvernement.

« Il est de mode de prendre les Piemontais pour des Italiens et de les montrer comme un exemple de ce qui peut être attendu des popu-

lations italiennes.

« C'est une grande erreur. Les Piémontais sont une nation intermédiaire contenant plus d'éléments trançais et suisses que d'éléments italiens. Un fait suffit pour me convaincre de cela, c'est qu'ils possèdent ce véritable esprit guerrier et monarchique qui est inconnu au reste de l'Italie.

« L'espril italieu, quant à la politique et à l'administration, est par sa nature porté vers les moyens termes, les accommodements. L'interprétation est considérée comme au-dessus de la loi elle-même. Suivant religieusement les traditions de l'ancienne Rome, la jurisprudence est pour eux un principe gouvernemental.

« On rencontre cette tendance partout. Elle exerce une très heureuse influence sur le progrès des aflaires ; mais, dans la pratique, elle laisse au gouvernement une très grande latitude, et enfève de son autorité à la loi, encourageant ainsi les gouvernés à se soustraire à l'application rigoureuse de ses prescriptions ; une loi inflexible leur serait odieuse ; une administration s'attachant strictement à la lettre de la loi, sans compromis, leur paraîtraît insupportablement dure. »

Le mémoire Rayneval continue sur ce ton, avec une allure superbe; il écrase, comme sous les roues d'un char, tous les mensonges et tous les paralogismes de Mazzini et de Victor-Emmanuel. Dans son ensemble il examine, l'une après l'autre, les réformes de Pie-IX et en présente la décisive justification, « Pour conclure, dit-il, nous sommes forcés d'avouer, après examen, que le gouvernement pontifical n'a pas failli à satàche, qu'il a marché régulièrement dans la voie de la réforme et des améliorations, et qu'il a réalisé des progrès considérables. Si l'agitation continue, il faut en chercher la cause dans le caractère même de la nation, dans ses vues ambiticuses dirigées vers des objets hors de sa portée. Nous devons reconnaître, enfin, que le remêde à cette situation ne peut se trouver dans une masse de mesures qui, modifiant un ordre de choses sans liaison ancune avec le mal, ne l'eraient que rendre le mal plus grand et plus dangereux encore, en exaltant les espérances de la nation et en réduisant un pouvoir déjà bien ébranlé, au dernier degré de faiblesse et d'impuissance.

« Si le souverain des Etats pontificaux n'était pas en mème temps chef de l'Eglise, le maintien ou le renversement de son pouvoir importerait peu ; mais la cause du catholicisme est en jeu dans cette affaire, et c'est pour ce motif que les grandes puissances catholiques attachent justement un si-haut degré d'intérèt à la situation interieure des Etats romains. Ces puissances ont un profond sentiment des dangers qui les menaceraient ellesmèmes en cas d'une nouvelle révolution, et elles comprennent tout ce qu'il pourrait en coûter à l'Europe pour reconstituer le pouvoir temporel de la Papauté sur une nouvelle base. Les passions religieuses une fois déchaînées en même temps que les passions politiques, les conflits les plus graves et pent-être même les plus sanglants-pourraient naître du contact.

« La prudence des hommes d'Etat leur conseille de chercher les moyens de prévoir et d'empêcher de pareilles complications. »

Pendant que le gouvernement impérial de France s'instruisait sur la question Romaine et que le gouvernement piémontais dressait ses batteries contre l'Etat pontifical, qu'opposait le Pape aux trames d'Hérode et de Pilate ? une chose bien simple, des exhortations à la vertu et d'humbles-prières. Pie lX, supplié alors de tenir sur les fonts baptismaux le prince Impérial, ne pouvait plus se dissimuler l'approche d'une grande persécution. Dans une appréciation exacte de la méchanceté humaine et des opportunités divines, il adressait le 10 août 1856, aux archevêques et évêques d'Italie, une encyclique, pour relever leur courage et régler leur conduite. C'est une pièce qu'il l'ant méditer en se plaçant dans la sphère où vit celui qui l'a écrite. On verra que lesPapes, en butte à la persécution, ne savent que se rappeler et rappeler aux autres la sainte loi du devoir, lidèles à leurs obligations même dans les contretemps, résolus à persévérer malgré les traverses, prêts, s'il le faut,

A-cette encyclique. Pie 1X voulut ajouter unacte solennel, la visite personnelle de ses Etats. Les démagogues de Rome, les libéraux du Piémont, les hérétiques d'Angleterre et les rationalistes de tous pays, qui sous le masque de la diplomatie, conspirent habituellement contre l'Eglise, avaient cru motiver leurs attaques en dénoncant l'impopularité du Souverain Pontife : Pie IX avait répondu en pape, à ces attaques frauduleuses : il avait répondu aux démagogues en montrant le cadavre de Rossi et en s'éloignant de Rome; il avait répondu aux libéraux patronnés par Napoléon III, en écartant la lettre à Edgar Ney et en laissant voir la bonne foi de Gioberti, Gavazzi, Ferrari et autres ; il avait répondu aux hérétiques par le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre et en Hollande, par les concordats avec Naples, la Toscane, l'Autriche, le Wurtemberg et les Républiques d'Amérique ; il avait répondu à la diplomatie par la réforme de ses Etats, par les progrès introduits dans les différentes branches de l'administration. Pie IX voulut montrer encore qu'il n'était pas impopulaire dans le mauvais sens du mot, et qu'il n'était en butte qu'à une conspiration de bourgeois italiens, moitié stupides, moitié francs-maçons, ce qui est à pen prils la même chose. Les grands adversaires de Pie IX n'avaient, en effet. — ils l'ont assez montré depuis. — qu'un motif d'action, ou plutôt deux : se pousser dans les honneurs, et mettre la main sur le bien d'autrui, s'emplir le ventre et mettre sur leur estomac une

écharpe tricolore.

Pie IX résolut donc de visiter ses Etats. C'était presque une nouveauté, La suprême puissance ne voyage pas ; elle s'appelle une chaire, un siège, comme pour indiquer par la stabilité son autorité souveraine. Sans déroger à ces indications symboliques, Pie IX, comme prince, voulut visiter ses sujets, et pendant quelques mois, en mai, juin, juillet, août et septembre 1857, ce fut la grande affaire de l'Europe. Pie IX a eu cette fortune, c'est que ses affaires ont toujours été les affaires du monde.

Le voyage répondit aux objections et dissipa les dontes : « Partont, dit Joseph Chantrel, dans ses Annales, Pie IX fut recu au milieu des acclamations les plus enthousiastes; partout sa présence fit couler des larmes d'attendrissement; partout la foule accourne pour contempler les traits du Souverain, demandait à grands cris la bénédiction du Pontife et fléchissait le genou sous la main qui appelait sur elle et sur le monde toutes les grâces d'En-Haut. Il faut bien l'avouer : ce sont là des témoignages d'amour que ne pourrait-obtenir une pression officielle. Cette marche triomphale de plusieurs mois, ces fêtes qui se répètent jusque dans les moindres villages, ce concours immense qui se retrouve partout et tout cela, sans antre espoir que de voir quelques instants un Souverain adoré et de recevoir sa bénédiction, voilàce qu'on ne voit que dans les Etats romains ; c'est là un genre d'enthousiasme que le Pape seul peut exciter, et que la foi senle peut entretenir. Et c'est pour cela que le voyage du Pape était un événement d'une immense portée. En montrant que ce souverain si faible et qu'on représentait comme ayant perdu toutepopularité, pouvait s'absenter quatre mois de sa capitale, dans des circonstances graves, pendant que la révolution s'agitait dans les pays voisins, et sans que ses Etats eussent cessé un instant de jouir de la tranquillité la plus profonde, ce voyage réfutait péremptoirement les accusations intéressées et calomnicuses d'un faux libéralisme ; en moutrant le Souverain partout accueilli comme un père chéri et vénéré il prouvait que les populations se sentaient heureuses et qu'elles n'éprouvaient nullement le besoin des prétendues améliorations qu'on voulait leur imposer ; en montrautentin le Pontife partout accueilli comme le représentant de Jésus-Christ, partout sollicité de bénir, il prouvait que la foi n'était pas morte dans ces populations, qu'elle était, au contraire, pleine de vie et que, par conséquent, si la révolution pouvait plus tard les surprendre et les subjuguer un moment, elle ne pourrait ni les

gagner ni s'en faire des instruments doeiles.

« A mesure que le voyage du Souverain Pontife se prolongeait, on voyait tomber toutes les fausses prophéties des incrédules et des révolutionnaires. Il n'y a là qu'un enthousiasme factice, disait-on; ee ne sont que des manifestations officielles; l'enthousiasme ne se soutiendra pas, et c'est dans la Romagne, c'est à Bologne? dans les Légations, qu'on verra ce qu'il faut penser de cette popularité tant vantée par les journaux ultramontains. L'enthousiasme, loin de s'affaiblir, ne faisait que grandir; l'empressement des populations, même les plus éloignées, était tel, qu'il fallait bien renoncer à l'attribuer à des manœuvres de police : les Légations, Bologne surtout, montrèrent un tel amour et une telle joie, qu'il fallut encore renoncer à ces calomnies. Mais, disaiton, le Saint-Père est inabordable ; les vœux des populations ne peuvent aller jusqu'à lui : et tous les jours on voyait le Saint-Père traverser à pied la foule empressée, et il était évident que tous pouvaient l'aborder, qu'il s'occupait de tous les besoins, qu'il entrait dans les moindres détails de l'administration; il visitait les églises, les hôpitaux, les ateliers, les usines, les travaux des ports et des routes; on le voyait partout; il voyait tout par luimême. Entin on imagina de répandre le bruit qu'une pétition lui avait été adressée, qui demandait des réformes importantes, entre autres une complète sécularisation. Etl'on apprit bientôt, en eflet, que des pétitions avaient été adressées au Saint-Père, mais que les pétionnaires demandaient à être replacés sous le gouvernement des cardinaux comme autrefois; on se plaignait, c'est vrai, mais on se plaignait que la sécularisation fût trop largement pratiquée par le gouvernement pontifical. Il restait une dernière insinuation malveillante à faire, on la tit. Oui, dit la presse révolutionnaire, le Saint-Père a été acclamé dans tous ses Etats, mais e'est parce qu'on attend beaucoup de son voyage qu'on lui témoigne tant d'amour ; quand on verra que rien ne se fait à son retour, à l'amour succédera la haine, parce qu'on verra que ce voyage n'a été qu'une immense déception. Le gouvernement pontitical, après le retour du Pape, poursuivit avec activité les réformes et les améliorations commencées, et c'est parce que ces améliorations allaient enlever tout prétexte à la révolution, que celle-ci s'est hâtée de les entraver, et de tout renverser avant que le but půt étre atteint. »

Que faisait cependant le gouvernement Su-

balpin?

La persécution ouverte au congrès de Paris, et légitimée diplomatiquement par le protocole du 7 avril, suivait son cours. Entre Napoléon III et Victor-Emmanuel, par l'intermédiaire du comte Cavour, une alliance s'était établie pour faire la guerre au Saint-Siège, non pas encore la guerre à main armée, mais la guerre à l'état latent, par les mensonges de la presse et les vexations administratives. Le 9 juin, le

jour même où le cardinal Patrizzi arrivait à Marseille pour représenter Pie IX, parrain du prince impérial, un homme de rien, nommé Urbain Ratazzi, devenu ministre de l'intérieur, adressait aux intendants généraux et aux officiers de police une circulaire ordonnant de sévir contre le clergé. Le seul crime que Ratazzi leur reprochait, c'était la lidélité à leur devoir, c'étaient les réfus du parrainage, de sacrements et de sépulture chrétienne contre les personnes frappées des censures ecclésiastiques. Les curés n'eussent pu admettre ces personnes qu'en encourant, pour eux-mêmes, les censures de l'Eglise; ils ne pouvaient, après la circulaire du signor Ratazzi, les rejeter qu'en s'exposant aux poursuites civiles. Ces extrémités indiquent assez où en était le gouvernement ; les prétextes qu'il invoque pour sévir montrent que les populations italiennes ne le suivaient pas, dans sa campagne, et que lui-même, étranger aux sentiments des populations, était plus une coterie qu'un gouvernement, moins un gouvernement qu'une conspiration.

Les évêques répondirent à la circulaire Ra-

tazzi-Cavour.

Cavour ne pouvait rien répliquer et ne répliqua, en effet, rien à ces-solides lettres de l'épiscopat. Ce faquin d'importance était l'âme de la conspiration contre l'Eglise; il se disait libéral, mème sans savoir au juste ce qu'il disait ou, du moins, sans le pratiquer ; et, après s'être enduit de tous les empois du libéralisme, il emboitait parfaitement le pas de la plus malsaine autocratie. Dans les premiers temps de sa carrière politique, ses adversaires, pour ridiculiser ses affectations d'hommepuissant, l'appelaient Milord Risorgimento; sur la fin, comme il avait invoqué, à l'appui de sa tyrannie, la formule de Montalembert : L'Eglise libre dans l'Etat libre Montalembert lui répliqua que lui, Cavour, héritier de Giannone, de Sarpi, d'Arnaud de Brescia, n'était que le plat valet du despotisme césarien. Cet homme, enivré de ses succès inattendus, fier de compter, parmi ses dupes, l'empereur des Français, se croyait déjà assez fort pour se dispenser d'avoir raison. L'épiscopat piémontais, obligé de céder à la force, après avoir si noblement protesté contre ses violences, en référait à Rome, pour s'épargner de plus cruelles rigueurs. Spectacle instructif pour la génération qui nous suivra! L'Eglise aura été persécutée, de nos jours, par des gens de rien qui ont trouvé : sous le masque de la liberté, assez de puissance pour perpetrer tous les crimes qu'un gouvernement peut commettre ; et ces pauvres évêques, si persécutés, auront pris tous les moyens pour arrêter la persécution, sans que leur prudence ait pu se dérober à la ruse, ni que leur vertu ait su désarmer la fureur.

L'année 1857 se passe sans orage. Depuis 1856, un complet s'était formé entre Napoléon III et Victor-Emmanuel, pour accomplir, à Rome, au bénéfice du Piémont, l'œuvre de Mazzini. Des souvenirs de sectaire et des pensées révolutionnaires animaient l'un de ces princes; l'autre, moins gangrené par la révolution, trouvait, dans son ambition, un entrainement funeste, une boussole sur laquelle il réglerait de plus en plus son avenir. Il ne s'agissait plus, entre les deux conspirateurs couronnés, que de trouver le moyen de ponsser leur traine et de réaliser ce funeste dessein. L'année 1857 fut consacrée aux marches et contre-marches diplomatiques, aux ententes secrétes, aux entrevues. Une fois la mine chargée dès que l'occasion se présenterait, vite, par la presse, on mettrait le fen aux poudres.

Un incident, sans importance par lui-même, vint offrir aux passions fanatiques des deux princes l'incident cherché. Nous voulons par-

ler de l'affaire Mortara.

Dans le courant de novembre 1857, la nommée Marianna Bajesi, sous l'impulsion de sa conscience, informa l'autorité ecclésiastique de Bologne, qu'un enfant de Salomon Mortara, juif modénais, établi dans la ville pontificale, était baptisé. Elle savait qu'une personne respectable voyant un enfant desépoux Mortara sur le point de mourir (et en effet celui-ci mourut), avait conseillé à leur servante, Anna Morisi, de lui conférer le saint haptème : mais la servante s'y était refusée par la raison que déjà, quelques années auparavant, dans un semblable péril, elle avait baptisé un autre enfant de ses maîtres. Or, elle s'en trouvait fort embarrassée et inquiète, car cet enfant baptisé n'était pas mort ; il vivait et il complétait sa septième année.

L'autorité, aiusi avertie, ne pouvait se dispenser d'informer par décret régulier de l'autorité compétente. Anna Morisi (ut mandée devant l'inquisiteur et interrogée sous la foi

du serment.

Elle déclara que l'enfant de Salomon Mortara, nommé Edgard, arrivé à l'àge d'environ deux ans, fut pris d'un mal (da un sinoco?) tellement violent que son père et sa mère commencèrent à le pleurer, persuadés, comme elle-inème et comme toutes les personnes de la maison, que d'un moment à l'autre il allait passer. S'entrenant de ce malheur avec les voisins, l'un d'eux, laïque, lui dit que si réellement l'enfant était en péril de mort, elle ferait une chose bonne et louable de le baptiser. Elle s'enquit alors de la manière d'administrer le sacrement : ce même voisin l'instruisit, et elle répéta minutionsement devant l'Inquisiteur toutes ses instructions. Enlin, la nuit étant venue, comme le mal s'aggravait et que l'enfant paraissait au moment de rendre le dernier soupir, elle lui avait versé l'eau sur le front, disant : Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Interrogée sur son intention en faisant cet acte, elle répondit que son intention était de baptiser le petit moribond suivant l'esprit de la sainte Eglise pour régénérer une âme. Chrétienne, elle ne voulait pas que cette âme sût perdue, elle voulait la donner à Dieu. Elle

était convaincue d'ailleurs que l'enfant, dans l'état où il se trouvait, ne survivrait pas.

Les réponses d'Anna Morisi et les enquetes auxquelles elles donnérent lieu ne Taissaient place à aucun donte. Le baptème était non seulement réel et solide, mais ficite, suivant la règle des longtemps tracée, rappelée par Benoît XIV dans sa lettre au vice-gérant de Rome : « Cam tilius Hebracorum consignatus « fuisset nutrici Christianae, in deficientia » nutricum hebracarum dum esset proximus « morti fuit baptizatus : et Sacra Congregatio declaravit prædictum puerum fuisse licite baptizatum. »

On a voulu nier le péril de l'enfant, et à cet ettet on a produit un certificat de médecin en date du 31 juillet 1858, c'est-à-dire postérieur d'environ quatre aus à la maladie et au baptème. Tout le monde comprend qu'aucune autorité ne pouvait être accordée à cette pièce.

Aussí, le fait est clair comme le jour : les éponx Mortara, sujets modénais, établis dans l'Etat pontifical, sont venus très volontairement se sommettre à la loi qui les atteint et qu'ils ne pouvaient méconnaître. Ils ont préparé d'une autre manière encore la situation dont ils se plaignent, en prenant à leur service une femme catholique, ce qui leur était défendu.

Cette femme en baptisant leur enfant contre leur gré, sans doute, n'a cependant commis aucun délit, mais, au contraire, elle a fait son devoir et usé de son droit aussi manifestement que si elle avait ramassé cet enfant dans la rue pour le mettre en lien sûr et lui sauver la vie. On ne lui reprochera pas d'avoir agi par fanatisme et par méchanceté : ses maitres ont sans doute été contents de sa probité, de sa tolérance et de ses services, puisqu'elle est restée chez enx, et elle ne complotait nullement de leur enlever leurs enfants, puisque ce n'est pas elle qui a révélé que le premier était baptisé, et qu'elle a craint malheurensement de baptiser le second 1).

Lorsque l'administration éut ainsi décidé, il fut ordonné, conformément aux canons, que le jeune Edgard Mortara serait élevé au sein du christianisme dont il portait déjà le sacré

et ineffacable caractère.

« Il est inutile, dit la Civilta Catholica, de décrire ici les mesures pleines de discrètion qui furent prises à cet égard. Mais il est certain qu'on dut agir avec une certaine vigueur, et recourir, quoique avec beaucoup de réserve, a l'intervention du bras séculier, parce que les parents n'auraient jamais consenti de leur plein gré à voir partir feur enfant. Il fallut donc procèder avec une certaine energie. L'entant fut conduit dans la maison des catéchumemes, à Rome. Il ne savait pas d'abord ce qu'on voulait de lui, et demandait avec instance à être rendu à ses parents. Mais forsqu'on lui cut donné l'instruction que comporte son age, sur la grandeur de la grâce

que Dieu lui avait accordée à son insu et sur les effets du sacrement recu par lui, ce jeune chrétien, qui montre plus d'intelligence et d ouverture d'esprit qu'on n'en a d'ordinaire dans un si jeune âge, manifesta une très grande joie et déclara qu'il ne voulait pas être antre chose que ce qu'il était, c'est-à-dire membre de cette Eglise dans le sein de laquelle il était entré sans le savoir. Il accomplit donc ainsi cette conversion pour laquelle rien autre chose n'est demandé à l'homme, sous l'action de la grâce qui prévient et qui aide, que l'usage de sa raison et de son libre arbitre. Quant à ce qui concerne ses dispositions à l'égard de ses parents, le changement fut presque instantané. Qu'on ne croie pas pour cela qu'il ait rien perdu de son affection et de sa tendresse filiale pour eux; an contraire, ayant appris en quelques semaines à écrire un peu, la première petite lettre qu'il ecrivit, non sans invoquer l'auxilium brachii ecclesiastici, fut pour sa chère maman, dont il se dit le fils très affectionné. Mais en même temps il suppliait qu'on le laissât dans une maison chrétienne, pour éviter les séductions et pent-etre les violences qu'il aurait à subir dans la maison paternelle, il invoquait pour cela la protection du père nouveau dans la nombreuse famille duquelils'estimait heureux d'être admis. *Je suis baptisé*, disait-il avec un sens et une justesse au-dessus de son âge, jesuis baptisé, et mon Père, c'est le Pape.

Le Pape prit soin de l'enfant que le bon Dieu lui envoyait. En bon père de famille, il le tit élever chez les *Rochettini*, dans l'orphelinat de S. Pietro in Vincoli. Pension gratuite, bourse entière : tel fut le supplice de l'enfant du juif de Bologne, tel fut le crime de Pie IX.

A propos de ce fait insignifiant, il y eut contre le Saint-Siège, une levée de boucliers dans toute l'Europe diplomatique, libre-penseuse et révolutionnaire. Il est à peu près certain que la famille Mortara ne fut pour rien dans le bruit tumultueux soulevé à l'occasion de ce petit fait. D'autres personnes opérèrent en son lien et place. D'abord ils s'adressèrent à la synagogue d'Alexandrie, en Piémont, en la conjurant d'agir avec vigueur dans une circonstance d'un si haut intérêt. Puis ils se rendirent à Rome, étalant partout le deuil d'une mère éplorée à qui on a arraché un enfant chéri; ils contièrent à quelques hommes de loi le soin de rechercher dans les bibliothèques les autorités des docteurs in utroque qui condamnent le mode de procéder dont on a usé envers eux (que ne trouve-t-on pas dans les bibliothèques quand les découvertes doivent être payées à beaux deniers comptants?). Ils écrivirent aux rabbins de France et d'Allemagne, pour qu'ils réclamassent contre cet horrible attentat aux droits de la famille de Jacob, et comme celle-ci jouit d'une grande puissance financière dans l'Europe moderne, comme elle est maîtresse des plus importants journaux libéraux d'Allemagne, de Belgique et de France, il n'est pas étonnant que la presse se soit levée pour les défendre, d'autant plus qu'il s'agissait de combattre le Souverain Pontife et son gouvernement temporel. Ces guides souverains de l'opinion durent être heureux de trouver à exploiter un si beau thème, qui préte autant aux déclamations pathétiques qu'aux sévères investigations du droit public et privé. Le Siècle et le Journal des Débats, le Times et le Morning-Post, l'Allgemeine-Zeitung et le Volksfreund, comme des astres entourés de leurs satellités, parmi lesquels brillent surtout les journaux piémontais, se mirent à l'envie de la partie, et nous avons en la douleur de voir le Constitutionnel lui-même entrer dans cette bande. Ce dernier journal s'est armé pour rompre une lance en faveur d'Israël persécuté, et, voulant en même temps avoir l'air de respecter la personne du Pontife suprême, il n'a pas trouvé de meilleur moyen de le défendre que de représenter le Chef de l'Eglise comme un roi constitutionnel, dont la volonté personnelle peut très bien réprouver et déplorer ce qui se fait en son nom par son gouvernement.

Les gouvernements de France et de l'Italie particulièrement tiraient les ficelles à ces pantins de la presse. Pour qu'il n'y eut pas de donte à cette ingérence, le secrétaire de Napoléon III, Mocquart, composa un mélodrame, dont l'empereur eut les prémices, drame de bas étage destiné à fanatiser, contre l'Eglise, les misérables qui feront le quatre Septembre et le dix-huit Mars. De la chose la plus simple du monde, les journalistes et les dramaturges, avec la complicité des gouvernements, créaient nn monstrueux fantôme, bien plus, un criminel attentat ; ils criaient à la violation des droits de la famille, ils flétrissaient la cruauté avec laquelle on arrachait un enfaut des bras de sa mère et dénoncaient la violence dont la

race juive était la victime. Ridicule et làche comédie! Le père d'Edgar Mortara qui, seul, avait qualité pour se plaindre et réclamer, ne réclama pas, ne se plaignit pas. Son lils, plein des sentiments que le baptème inspire, garda, pour ses parents la piete filiale la plus tendre, et montra, pour le Dieu du Calvaire, la pieté chrétienne la plus vive. Une sorte de grâce précoce agissait en lui et montrait qu'il avait été fait chrétien par une disposition très particulière de la providence. « Il s'est montré tel, dit encore la Civilta, à ses parents même, qui l'ont vu souvent sans obstacle, qui l'ont embrassé et qui se sont entretenus avec lui, et, dans aucune de ces circonstances, il n'a chancelé un moment, quoiqu'on essayât de détourner le cours de ses pensées et de faire appel à ses sentiments; toujours sa conclusion a été celleei: « J'aime ma famille, je serais heureux de vivre avec elle, si elle était chrétienne, et je prie Dieu qu'elle le devienne; mais, tant qu'elle ne le sera pas, je demande qu'on ne m'abandonne pas à la séduction qui certainement-serait employée à mon égard. » La conduite, de ses parents ne prouve que trop que ces craintes sont fondées, car ils se lamentent hautement, non pas de ce qu'un de leurs huit enfants leur est momentanément enlevé, mais de ce qu'il est acquis à l'Eglise catholique, et ils seraient heureux de le voir-à Babylone ouà Garizim, pourvu qu'ils pussent effacer de son front l'auguste caractère qui y est pour toujours imprimé. Le jeune Edgar nous racontait lui-même, il y a quelque temps, que sa mère lui avait arraché, en l'embrassant, une médaille de la sainte Vierge qu'il portait sur la poitrine : « Tu es juif, bui avait-elle dit, et tu dois mourir juif. » Et moi, ajoutait l'enfant, et mai, je me suis tù par respect; mais chaque fois qu'elle me répétait cela, je répétais aussi dans mon cœur ces paroles : Je suis chrétien par la grace de Dien, et je veux mourir chrétien. Ceux-là donc posent mal la question qui la posent en ces termes : Doit-on rendre son enfant au père qui le réclame? Posée dans ces termes généraux, la question ne peut recevoir qu'une solution; on pourra même dire que non seulement on doit rendre l'enfant, mais encore qu'on ne devait pas le prendre. Mais la question n'est pas là et l'on doit la poser ainsi : Faut-il rendre au père juif son tils chrétien, atinque celui-là puisse librement abuser de l'autorité paternelle pour en faire un apostat? La question ainsi-posée, il suffit du simple bon sens et d'un peu de foi surnaturelle pour répondre : Cela ne se doit pas, et que ce serait une cruauté de le faire, surtout lorsque le fils dui-même a assez de discernement pour voir le danger et qu'il implore un appui contre ce danger. L'autorité est donnée par la nature au père, non pas pour son protit, mais pour l'intérêt de l'enfant ; comment peut-on donc penser qu'on doive lui en laisser l'entier exercice, quand il est à peu près certain que cela tournérait non au bien, mais à la ruine suprême du tils ? La loi civile ne demande-t-elle pas qu'on l'enlève au père dénaturé pour sauvegarder la vie de l'enfant? Pourquoi donc scrait-il injuste de faire pour la vie éternelle d'une créature humaine ce qu'il paraîtrait juste de faire pour sa vie temporelle? Vraiment, nous ne savons comment s'arrangent avec le sens commun tous ces bacheliers qui se sont arrogé le droit de se mêler de cette affaire et de parler ex tripode, comme si le monde devait attendre leurs oracles. même quand il s'agit simplement de justice naturelle; mais il est certain, à les juger d'après leurs propres paroles, que non seulement ils n'ont pas la foi, mais qu'ils n'en connaissent pas même avec quelque exactitude les enseignements les plus élémentaires. Quelle merveille donc qu'ils ne sachent pas reconnaitre la justice d'un fait qui, pour paraître juste. demande essentiellement un sentiment de foi? Quelle merveille que, pour jugerce même fait, les chrétiens se séparent de ceux qui ne le sont pas, à tel point que ceux-ci voient dans ce fait une criante violation de la justice naturelle, et que ceux-là le considérent comme un acte de charité et de justice, affirmant que ce serait une faute d'agir autrement († ? »

A l'époque où s'agilait cette affaire, l'abbé de Solesmes, dom Guéranger, publiait, dans l'*Univers*, ses solides articles contre le naturalisme. Cette affaire offrit, au controversiste, la matière d'une diversion ou, examinant la question de droit surnaturel, créé par le baptême, il vida, suivant l'usage, très pèremptoirement la controverse.

L'Univers, qui publia cet article, en publia beaucoup d'autres, pour répondre à tous les sots arguments de la presse impie. Sur l'argument du cour, sur la comédie de tendresse jouée par les journalistes à l'occasion de l'enfant dérobé à sa mère. Veuillot écrivait:

« Nous prions les honnètes gens qui tirent leur mouchoir, d'observer d'abord que ce monde sensible des journaux, qui les exhorte à pleurer, se compose principalement de célibataires, fort peu occupés la plupart de tortitier la famille, ni même d'en protèger l'existence. On a toujours vu par là beaucoup de sympathie pour le divorce, ou tout au moins beaucoup de complaisance pour les philosophes, poètes, romanciers, dramaturges dont le génie s'emploie à préparer une législation conjugale où les devoirs de la paternité ne gèneront pas les libertés de l'amour. On sait la place que tiennent les enfants dans la doctrine des Saints-Simoniens, dans celle des Fouriéristes, dans celle des Eclectiques, dans les poèmes de Georges Sand, dans tous les romans modernes ; personne n'ignore la profondeur du lit que ce torrent d'idées anti-conjugales et anti-paternelles s'est creusé dans les mœurs (2). »

Sur l'argument d'intolérance et sur les déclamations qu'il fournit abondamment à tous les esprits sans portée et sans culture, le même journalfaisaitobserverque tous les fanatiques adversaires du Saint-Siège se montraient foujours, en faveur du schisme et de l'hérésie, partisans fanatiques de l'intolérance. Ainsi, à cette époque même, un pelletier d'Ærebro, nommé Heidenberg, avait vu sou enfant baptisé de force avec parrain et marraine désignés par l'autorité supérieure. Le cas était très grave, parfaitement contraire au droit naturel du père de famille et à l'économie surnaturelle de la foi. La presse libre-penseuse, saisie du fait, l'avait laissé passer sans protestations.

En France, lorsque les catholiques réclamaient la liberté d'enseignement, quel cas faisaient alors le Journal des Débats et le Siècle des droits du père de famille! Les enfants appartenaient à l'Etat, ils devaient être marqués à l'effigie, coulés au moule de l'Etat. Tels étaient les axiomes des journalistes et des politiqueurs du libéralisme. Et les catholiques auraient vu toutes leurs dents, s'ils en avaient appelé au cœur des mères.

En Augleterre, après la guerre de Crimée, une souscription générale avait été couverte pour élever les orphelins de la guerre. Beaucoup d'orphelins étaient catholiques, beaucoup de catholiques avaient souscrits. On s'empara des souscriptions de l'Irlande catholique pour élever des enfants protestants : on s'empara des orphelins catholiques pour les faire élever dans les écoles protestantes. L'archevéque de Dublin-protesta ; il signala des cas nombreux où la ruse accomplissait ce que la violence ouverte n'aurait pu faire, il nomma les mères et les parents qu'on avait trompés alin'd'enlever l'enfant ou de le garder dans l'asile schismatique où il était renfermé. Ici on n'appliquait pas une loi juste et dès longtemps connue : on violait purement et simplement le droit, non d'une famille, mais d'un peuple ; ici, il y avait bien rapt et rapine. On volait l'argent des catholiques pour corrompre la foi des enfants catholiques ; on se riait des dernières volontés des soldats morts sur le champ de bataille ; c'était par cette injustice cruelle et infâme que l'on payait leur sang versé pour la patrie. Le Journal des Débats ne soutint pas les protestations désolées de l'archevêque de Dublin, il n'en appela pas au cœur des mères. Le Siècle ne trouva pas une parole contre ces actions qui blessaient la conscience universelle.

En Pologne, la tradition des Czars est de s'emparer, non pas d'un enfant juif pour le faire chrétien, mais de milliers d'enfants catholiques pour les faire schismatiques. Cela s'est fait depuis longtemps, les journalistes n'ontrien dit ; cela se faitencore, ils ne disent rien ; cela se fera dans l'avenir, ils garderont le mème silence ; ils n'auront jamais une parole pour les catholiques, arrachés de leurs foyers et leurs autels. Le sang a coulé ; les uns se sont tus, les autres ont insulté les martyrs.

En Alsace, bien que ce soil une province arrachée à la patrie française, bien que la persécution soit le crime de notre ennemi d'hier d'aujourd'hui et de demain, que disent les libérâtres des *Débats*? Hélas! ils sont avec la Prusse persécutrice de la foi catholique en Alsace.

« Ces journalistes, s'écriait Veuillot, ils ont horreur de la vérité religieuse et de ceux qui la professent. Quoi que ce soit que l'hérésie et l'erreur entreprennent contre les catholiques ils le trouvent bon. Ils ne se souviennent plus alors de ce zèle pour la loi nouvelle, de ce respect des droits de la famille, qu'ils affichaient alors. Elevons nos regards, respirons un air plus pur.

« Sur cette scène où le mensonge étale son insolence au-dessus de ces cyniques qui amentent les niais, et qui semblent triompher de la vérité trahie et abattue, à travers toutes les clameurs, en dépit de toutes les menaces, domine invinciblement une figure qui console

⁽¹⁾ Civilta cattolica, 6 novembre 1858. - (2) Mélanges, 2º série, tom V. p. 60.

et rassure la conscience humaine. Pie IX, affligé et tranquille, représente bien Celui-qui aurait encore voulu souffrir la mort de la croix, n'ent-il eu à racheter qu'une seule âme. Ainsi le vicaire de Jésus-Christ affirme quelle est la valeur d'une âme, devant tout ce monde abaissé qui ne le sait plus. C'est pour un pauvre enfant juif que le Sonverain Pontife affronte ces contradictions, subit ces avanies, boit ce fiel des défections, des ingratitudes et des lâchetés, brave ces fureurs encore impuissantes, mais qu'on menace de déchaîner. Le salut d'un petit enfant, la protection et le respect qu'on doit à une ame chrétienne, l'enchainent sur ce calvaire, d'où tout autre prince, assurément, fût-il compté parmi les plus grands du monde, se hâterait de descendre, s'il n'y avait qu'un intérêt de ce genre à protéger. Il reste lù, inébranlable, priant Dicu pour ceux qui l'injurient. Le monde, à l'heure qu'il est, n'a pas de plus beau spectacle. Sur le trone pontifical aussi, l'on peut écrire ces paroles du prophète, gravées aux pieds du crucifix qui s'élève à l'entrée du Ghetto de Rome: Tota die expandi manus meas ad populum non credentem et contradicentem (1). »

Ce nom de Ghetto nous rappelle un grand bienfait des papes envers le judaïsme. Les juifs avaient toujours été odieux aux autres nations, et Judæus comme Græculus était un nom d'injure. Depuis l'ère de grâce, l'horreur du judaïsme s'était augmentée par le souvenir du grand déicide, et, depuis les invasions des barbares, dans l'Europe convertie, le souvenir, toujours présent, du grand anathème, avait appelé, sur les juifs toutes les rigueurs de la loi. Partout les juifs étaient persécutés légalement souvent traités avec la plus dure cruauté. Rome cependant, et Rome seule avait été, pour eux, un refuge de miséricorde, presque un oasis. Pour que cette bonne grâce ne tournât pas au détriment des enfants de la Sainte Eglise, il était défendu aux juifs de prendre des serviteurs chrétiens; mais il était défendu aussi aux chrétiens, de faire, surtout en matière de foi, la moindre violence aux juifs. Il y avait, dans la législation, réciprocité de mesures protectrices, un juste tempérament. Le juif Mortara, en prenant une servante chrétienne, avait transgressé la loi et s'en était refusé le bénéfice. La servante de ce juif, voyant son enfant à l'article de la mort, l'avait baptisé : cette servante avait fait son devoir. Le Pape, chef religieux et politique de l'enfant baptisé, devait employer son pouvoir civil pour faire respecter son pouvoir pontifical: s'il eut agi autrement, l'une de ses attributions aurait tourné au préjudice de l'autre; en les conciliant dans leur exercice, Pie IX fit respecter ses droits et remplit parfaitement son devoir de prêtre. Tel est le dernier mot du bon sens, tel doit être le jugement de l'histoire. — Mais, au milieu de l'Europe plongée dans l'ignorance du

fait et du droit, il n'en fallait pas tant, aux sacripants de la presse, pour exaspérer l'opinion contre le Saint-Siège, au vu et su des rois qui se promettaient follement de recueillir les gros profits de ce prétendu scandale.

Après la petite pièce, la grande. En 1859, la comédie Mortara ou l'Enfant volé par un Pape, va devenir la question Italienne et la question Romaine, la question de l'indépendance de l'Italie et de l'indépendance de l'E-

glise.

D'après les écrivains favorables à l'Empire francais, au gouvernement piémontais et à la Révolution, tout le tort de la guerrre de 1859 doit retomber sur l'Antriche, et ces mêmes écrivains, par une logique difficile à comprendre, nous disent, avec l'historien de la campagne d'Italie, Baron de Bazancourt: « L'Îtalie était, nul ne peut le nier, dans une position anormale, depuis les traités de 1815 ; la domination autrichienne n'avait point avancé d'un pas dans les sympathies des populations. Devant l'Europe, la question italienne était posée par les inquiétudes qu'elle lui causait incessamment, par la sourde agitation qu'elle entretenait, et par la fausse situation dans laquelle se trouvait engagés tous les gouvernements de la péninsule (2). » Cette question italienne, diplomatiquement résolue par le congrès de Vienne, a été résolue depuis, en seus contraire, par la France, complice prépondérante de l'Italie libérale et révolutionnaire. Le résultat de cette solution, qui devait tout pacifier, a été de créer à la France deux puissants ennemis, de mettre en question tout l'équilibre du droit des gens, d'amener le démembrement de la France et la captivité du Pape. On ne saurait trop dire combien l'aveuglement volontaire du gouvernement impérial a été funeste à la France, à l'Europe et à l'Eglise.

En suite de l'alliance ourdie entre Napoleon III et Victor-Emmanuel contre l'Autriche, des négociations diplomatiques entre l'Autriche et la France avaient été ouvertes, mais n'aboutissaient point. Il faut convenir loyalement qu'elles ne pouvaient aboutir, parce que la guerre étant réservée in petto, les négociations n'avaient pas pour but de la prévenir, mais de la provoquer. Pour se donner les apparences favorables, Napoléon résolut de casser les vitres: Ce prince aimait à se dire parvenu, il le prouvait souvent par l'imprudence rétléchie de ses actes. Le le janvier, recevant aux Tuileries le corps diplomatique, il dit à l'ambassadeur d'Autriche, baron de Hübner, le futur historien de Sixte-Quint: « Je « regrette que mes relations avec votre gou-« vernement ue soient plus aussi bonnes que « par le passé, mais je vous prie de dire à « l'empereur que mes sentiments personnels

« pour lui ne sont pas changés. »

Le même jour, presque à la même heure, répondant au comte de Goyon, commandant du corps français d'occupation. Pie IX, qui connaissait le dessons descartes diplomatiques et savait la paix menacée, faisait des vœux pour le maintien de la paix. Dans la meme reponse, le doux Pontife, dont l'antorité n'a d'autres limites que celle du globe, demandait l'extension d'un sent empire, l'empire de la justice et de la vérité. Et s'il temoignait publiquement de sa contiance dans la nation française, il n'ignorait plus qu'il ne tallait point compter sur son gouvernement.

Le 10 janvier, Victor-Emmanuel ouvrant la session des Chambres piémontaises, osait dire: L'horizon, au milieu duquel se lève la nouvelle année, n'est pas parfaitement serein. Néanmoins, vous vous consacrerez avec l'empressement accoutumé à vos travaux parlementaires. Forts de l'expérience du passé, marchons résolument au-devant des éventualités de l'avenir. Cet avenir sera prospère, notre politique reposant sur la justice, sur l'amour de la liberté et de la patrie. Notre pays, petit par son territoire, a grandi en crédit dans les conseils de l'Europe, parce qu'il est grand par les idées qu'il représente, par les sympathies qu'il inspire. Le roi, en prononcant ces paroles, ent soin de les accentuer avec une energie qui en marquait le sens: cela voulait dire: Fai avec moi Napoléon, je me moque de tout et de tout le monde).

« Une telle situation n'est pas exempte de dangers, car si nous respectous les traités, d'autre part, nous ne sommes pas insensibles au cri de douleur qui, de toutes les parties de l'Italie, s'élève vers nous. (Des acclamations soulignent ce passage.) Forts par la concorde, contiants dans notre bon droit, attendous, avec prudence et fermeté, les décrets de la divine

Providence. ..

Pour parler ainsi, le Savoyard avait besoin de caution, et, sauf les réserves dont personne ne pouvait être dupe, il était clair que ce discours annonçait une prochaine rupture.

Le 3 février, lord Derby, chef du cabinet Tory, ne se croyait pas, à l'ouverture du parlement Anglais, obligé à tant de réserves : « La situation de l'Italie, disait-il, est un danger constant pour la paix du monde. Je constate l'impossibilité de la réalisation du réveenthousiaste de l'unité italienne qui, en tout temps et sous toutes les formes, a été constamment un rève irréalisable. Ce n'est pas tant l'oppression étrangère que la discorde intestine entre les Italiens eux-mêmes qui constitue cette impossibilité. Oui, l'Italie du Nordressemble à un volcan qui sommeille, mais dont les brusques éruptions peuvent, d'un moment à l'autre, amener antour d'elle la ruine. et la dévastation. Ce n'est pas en Lombardie, ce n'est pas a Naples que le danger est immineut: les provinces Lombardes n'ont pas à se plaindre du gouvernement, surtout depuis les dernières années, l'archiduc travaillant sans relâche à l'amélioration de la condition des classes pauvres. C'est la partie centrale de l'Italie, la partie soumise à la juridiction temporelle du chef spirituel de l'Eglise catholique romaine, qui est la véritable source du mal. La présence de deux armées étrangères dans ses Etats n'est pas faite pour servir la cause de la liberté ou de l'ordre en Italie. Leur action combinée maintient un gouvernement incompetent, et c'est la présence même de ces deux armées qui produit le danger réel d'une séièmes particulation.

ricuse perturbation.

« Ce n'est pas à nous, gouvernement protestant, de donner des avis sur le gouvernement des Etats du Pape, mais nous avons assuré la France et l'Autriche que nous appuierons volontiers leurs conseils pour la pacification du pays. Quant à une autre partie de l'Italie qui avait gagné toutes les sympathies des nations libres du monde, la Sardaigne, elle avait une politique bien nettre à suivre : c'était de s'adonner exclusivement à des améliorations intérieures, au lieu de maintenir une armée en disproportion avec l'étendue de l'Etal, et de placer sa détense dans les sympathies du monde entier et les traités en vertu desquels elle possède ses Etats précisément comme l'Autriche possède les siens. Aussi, par amitié bien sincère pour Sardaigne et à raison du profond intérêt que nous lui portons, nous lui avons manifesté l'auxiété qu'elle faisait naître en nous par une marche destinée à ruiner les sympathies que lui avait conquises sa récente conduite auprès du monde civilisé. Je pense qu'il n'est pas trop tard encore pour qu'elle avise plus sagement. Les paroles sorties des lèvres du roi de Sardaigne ont eu naturellement une grande portée ; j'espère encore que la Sardaigne sera micux avisée. Il est encore une considération plus grave: il est impossible de croire la Sardaigne, comparativement faible vis-à-vis de l'Autriche, disposée à entrer en lutte sous un prétexte ou avec un espoir quelconque, à moins qu'elle ne compte sur l'assistance étrangère et le seul pays d'où lui puisse venir cette assistance, c'est la France, »

Lorsqu'un personnage, comme lord Derby, parle avec cette assurance, il est sûr de son fait. C'est de la France, et de la France seule, que devait venir à la Sardaigne, aux applaudissements de l'Angleterre, ce secours qui de-

vait conduire la France aux abimes.

Le 7 février, ce Napoléon qui conspirait contre la paix de l'Europe, consacrait son discours d'ouverture des Chambres, à démentir des alarmes qu'il s'appliquait d'ailleurs à faire naître. Avec la duplicité Corse, le prenant sur un ton cafard, il constatait une rertaincinquiétude raque, une sourde agitation, qui altérait la confiance. « Je déplore, disait-il, ces découragements périodiques sans m'en étonner. Dans une société bouleversée comme la nôtre par tant de révolutions, le temps seul peut affermir les convictions, retremper les caractères et créer la foi politique.

 L'émotion qui vient de se produire, sans apparence de dangers imminents, elle a droit de surprendre, car elle témoigne en même temps et trop de déliance et trop d'effroi. On semble avoir douté, d'un côté, de la modération dont j'ai donné tant de preuves : de l'autre, de la puissance réelle de la France. Heureusement la masse du peuple est loin de subir de pareilles impressions.

« Aujourd'hui, il est de mon devoir de vous exposer de nouveau ce qu'on semble avoir ou-

blië.

« Quelle a été constamment ma politique? Rassurer l'Europe, rendre à la France son véritable rang, cimenter étroitement notre alliance avec l'Angleterre et régler avec les puissances continentales de l'Europe le degré de mon intimité d'après la conformité de nos vues et la nature de leurs procédés vis-à-vis de

la France.

« C'est ainsi qu'à la veille de ma troisième élection, je faisais à Bordeaux, cette déclaration: L'Empire, c'est la paix; voulant prouver par là que, si l'héritier de l'empereur Napoléon remontait sur le trône, il ne recommencerait pas une ère de conquêtes, mais il inaugurerait un système de paix qui ne pourrait étre troublé que pour la défense de grands in-

térèts nationaux.

« Quant à l'alliance de la France et de l'Angleterre, j'ai mis toute ma persévérance à la consolider, et j'ai trouvé, de l'autre côté du détroit, une heureuse réciprocité de sentiments de la part de la Reine de la Grande-Bretagne, comme de la part des hommes d'Etat de toutes les opinions. Aussi, pour alteindre ce but si utile à la paix du monde, ai-je mis sous mes pieds, en toute occasion, les souvenirs irritants du passé, les attaques de la calomnie, les préjugés même nationaux de mon pays. Cette alliance a porté ses fruits, non seulement nous avons acquis ensemble une gloire durable en Orient; mais encore, à l'extrémité du monde, nous venons d'ouvrir un immense empire aux progrès de la civilisation et de la religion chrétienne.

« Dans cet état de choses, il n'y avait rien d'extraordinaire que la France se rapprochât davantage du Piémont, qui avait été si dévoué pendant la guerre, si fidèle à notre politique pendant la paix. L'heureuse union de mon bien-aimé cousin le prince Napoléon avec la fille du roi Victor-Emmanuel n'est donc pas un de ces faits insolites auxquels il faille chercher une raison cachée; mais la conséquence naturelle de la communauté d'intérêts des deux pays et l'amitié des deux Souve-

rains.

« Depuis quelque temps, l'état de l'Italie et sa situation anormale, où l'ordre ne peut être maintenu que par des troupes étrangères, inquiètent justement la diplomatie. Ce n'est pas, néanmoins, un motif suffisant de croire à la guerre. Que les uns l'appellent de tous leurs vœux, sans raisons légitimes; que les autres, dans leurs craintes exaspérées, se plaisent à montrer à la France les périls d'une nouvelle coalition, je resterai inébranlable dans la voie du droit, de la justice, de l'honneur national : et mon gouvernement ne se laissera ni entraîner, ni intimider, parce que ma politique ne sera jamais ni provocatrice ni pusillanime.

« Loin de nous donc ces fansses alarmes, ces déliances injustes, ces défaillances intéressées. La paix, je l'espère, ne sera point troublée. Reprenez donc avec calme le cours

habituel de vos travaux. »

Pour mieux couvrir son jen, l'Empereur, dès le 7 janvier, avait fait démentir, par une note officielle du Moniteur, tout projet de guerre. Le 5 mars, le même Moniteur, consacrait un long article à expliquer, dans un sens favorable à la paix, les préparatifs de guerre que faisait Napoleon. Armements, arsenaux, marine, tout cela était le commentaire naturel du fameux mot : « L'Empire, c'est la paix!»

« Tels sont les faits, ajoutait la feuille officielle. Ils doivent pleinement rassurer les esprits sincères sur les projets attribués à l'Empereur, et faire justice des hommes intéressés à jeter du doute sur les pensées les plus loyales, et des nuages sur les situations les plus

claires...

« Où sont les paroles, où sont-les notes diplomatiques, où sont les actes qui impliquent la volonté de provoquer la guerre pour les passions qu'elle satisfait, ou pour la gloire qu'elle procure? Qui a vu les soldats, qui a compté les canons? Qui a estimé les approvisionnements ajoutés avec tant de frais et de hâte à l'état normal et réglementaire du pied de paix, en France? Où sont les levées extraordinaires, les appels de classe anticipés? Quel jour a-t-on rappelé les hommes en congé renouvelable? Qui pourrait montrer enfin les éléments, si minces qu'on les veuille, de ces accusations générales que la malveillance invente, que la crédulité colporte et que la sottise accepte?

« Sans doute, l'Empereur veille sur les causes diverses de complication qui peuvent se montrer à l'horizon. C'est le propre de toute sage politique de chercher à conjurer les événements ou les questions de nature à troubler l'ordre, sans lequel il n'y a ni paix ni transaction. Ce n'est pas du répit qu'il faut aux véritables affaires : c'est de la sécurité et

de l'avenir.

« Une telle prévoyance n'est ni de l'agitation ni de la provocation. Etudier les questions, ce n'est pas les créer; et détourner d'elles ses regards et son attention, ce ne serait pas non plus ni les supprimer ni les résoudre. »

Des paroles, quand les faits n'y répondent point, ne sauraient ramener la confiance. Or, tous les faits étaient à la guerre. Dès le 7 janvier, le condottiere Garibaldi, qu'on est toujours sûr d'entendre, dès qu'il y a une sottise à dire, et de voir entrer en scène, dès qu'il y a un crime politique à commettre, Garibaldi mettait son épée, sa vaillante, sa glorieuse, son incomparable épée, à la disposition du

roi de Sardaigne. Le 10, Victor-Emmanuel, appuyé sur l'épée de Garibaldi, poussait, à L'uiverture des Chambres, le cri de guerre. Le 30 janvier, le matamore que le peuple français a baptisé du sobriquet de Craint-plomb, le prince Napoléon Jérôme epousait la princesse Clotilde, tille du roi Savoyard, une femme qui n'a laisse, de son passage en France, que de nobles souvenirs ; mais enfin, Undependance belge, journal rédigé par des courtisans en carmagnole, disait que la France, dans la personne de cette princesse, éponsait l'indépendance italienne. Le 4 février, paraissait la brochure intitulée : Napoléon III et Ultalie, Entin, le 7 mars, Garibaldi adressait aux provinces de l'Italie cette instruction seerète :

 La présidence croit de son devoir, dans l'état actuel des choses en Italie, de communiquer les instructions secrétes suivantes ;

« 4º Les hostilités à peine commencées entre le Piemont et l'Autriche, vous vous insurgerez au cri de ; Vivent l'Italie et Victor-Em-

manuel ! dehors les Autrichiens !

- 2°Si l'insurrection est impossible dans votre ville, les jeunes gens en état de porter les armes en sortiront et se rendront dans la ville la plus voisine, ou l'insurrection aura déjà réussi, ou, du moins, aura des chances de réussir. Parmi les villes voisines, vous choisirez la plus rapprochée du Piémont, où devront se concentrer toutes les forces italiennes.
- « 3º Vous ferez tous vos efforts pour vaincre et désorganiser l'armée autrichienne en interceptant les communications, en rompant les ponts, en abattant les télégraphes, en brûlant les dépôts d'habillements, de vivres, de fourrages, en gardant en otages les grands personnages au service de l'ennemi et leurs familles.
- « 4° Ne tirez jamais les premiers sur les soldats italiens et hongrois. Mettez tout en œuvre, au contraire, pour les engager à suivre notre bannière, et accueillez en frères ceux qui céderont à vos exhortations.

5. Les troupes régulières qui embrasseront la cause nationale seront immédiatement

envoyées en Piémont.

6º Là où l'insurrection aura triomphé. Thomme le plus haut placé dans l'estime et dans la contiance publique prendra le commandement militaire et civil, avec le titre de commissaire provisoire pour le roi Victor-Emmanuel, et le conservera jusqu'à l'arrivée du commissaire envoyé par le gouvernement piémontais.

« 7 Le commissaire provisoire abolira les impots qui pourraient exister sur le pain, le ble, etc., et en général toutes les taxes qui

n'existent pas dans les États sardes.

8º Il têra une levée, par voie de recrutement, des jennes gens de 18 à 20 ans, à raison de 10 par 1.000 âmes de population, et recevra comme volontaires les hommes de 20 à 35 ans qui voudront prendre les armes pour

l'indépendance nationale ; il enverra immédiatement en Piémont les conscrits et les volontaires.

« 9° Il nommera un conseil de guerre pour juger et punir dans les vingt-quatre heures tous les attentats contre la cause nationale et contre la vie ou la propriété des citoyens pacifiques. Il n'aura aucun égard au rang, à la classe; mais personne ne pourra être condamné par le conseil de guerre pour des faits politiques antérieurs à l'insurrection.

« 10° I) défendra la fondation des cercles et journaux politiques ; mais il publiera un bulletin officiel des faits qu'il importera de por-

ter à la connaissance du public.

« 11° Il démettra de leurs fonctions tous les employés et magistrats opposés au nouvel ordre de choses, procédant pour cela avec beaucoup de mystère et de prudence, et tou-

jours par voie provisoire.

« 12º Il maintiendra la plus sévère et inexorable discipline, appliquant à chacun, quel qu'il soit, les dispositions militaires en temps de guerre. Il sera inexorable pour les déserteurs, et donnera des ordres sévères à ce sujet à tous les subordonnés.

« 13° H enverra an roi Victor-Emmanuel un état précis des armes, des munitions et des fonds qu'on trouvera dans les villes ou provinces et il attendra ses ordres à ce su-

jet.

« 14° En cas de besoin, il fera des réquisitions d'argent, de chevaux, de chariots, de navires, etc., en laissant tonjours le reçu correspondant; mais il punira des peines les plus fortes quiconque tentera de faire des réquisitions semblables—sans nécessité évidente et

sans un contrat exprès.

dans le premier article de cette instruction, vous userez de tous les moyens en votre pouvoir pour manifester l'aversion qu'éprouve l'Italie contre la domination autrichienne et les gouvernements inféodés à l'Autriche, en même temps que son amour de l'indépendance et sa confiance dans la maison de Savoie et le gouvernement piémontais ; mais vous ferez tout pour éviter des conflits et des mouvements intempestils et isolés.

Quant à la brochure Napoléon III et l'Italie, coup sournois, mais bien calculé, porté à la puissance temporelle des Papes, elle est un signe du temps. Dans l'antiquité, le père de la médecine avait dit : Apaiser la douleur est une œuvre divine. L'art moderne a découvert d'heureux moyens de suspendre la sensibilité et d'endormir la douleur durant les instants les plus difficiles des opérations chirurgicales. L'humanité ne saurait assez s'applandir d'une découverte si précieuse. Mais on comprend ce qu'une pareille invention aurait de l'ormidalile, si elle était jamais détournée de sa fin, si elle tombait aux mains du voleur, du séducteur ou du meurtrier. La brochure semi-officielle, appuyée par la valetaille du journalisme, renforcée du concours des chemins de fer et des télégraphes, devait être, aux mains de l'Empire dans sa guerre contre l'Eglise, dans une invention excellente, une dérogation de même nature. La brochure devait être, dans l'ordre intellectuel, une machine de guerre contre la papauté. Former l'opinion publique, c'était énerver le cerveau de la France et endormir si bien toutes ses facultés, qu'elle ne verrait plus qu'images heureuses et rèves pleins de charmes, tandis que le carbonaro, devenu Empereur, lui amputerait sa religion, son honneur, toutes les richesses de son patrimoine historique.

Voici ce que portait cette brochure au sajet

du Saint-Siège:

« Le point le plus délicat, c'est Rome, à cause du caractère mixte de ce pouvoir, où le spirituel et le temporel sont confondus. Quel sera l'effet d'une confédération italienne par rapport au Pape ? Cet effet, selon nous, peut se résumer ainsi : il grandira le prestige et le pouvoir moral de la papauté ; il détendra le lien trop étroit qui unit le prince au pontife, et qui enserre toute l'activité d'un peuple, au risque de le faire éclater, dans le cercle in-

llexible du pouvoir ecclésiastique.

« Aujourd'hui, comme il y a onze ans, on ne peut concevoir qu'une ligue italienne dont le centre serait à Rome et dont le Pape aurait la présidence. La préséance de Rome sur les autres villes de la Péninsule est consacrée par le temps, par la gloire, par l'admiration et la piété de tous les peuples. La présence du Pape résulte de son titre de Pontife ; il représente la souveraineté de Dieu, et ce caractère auguste permet aux plus grands rois de s'incliner devant lui. Ce n'est pas un maître, c'est un père!

« Turin, Naples, Florence, Milan, Venise, ont leurs souvenirs, leur importance, leur grandeur, qui pourraient créer entre elles des droits égaux et de justes rivalités; mais ces droits s'effacent devant la ville éternelle. Aucunç de ces capitales n'est humiliée de reconnaître la tête de la confédération dans une

ville qui fut la capitale du monde.

« En recevant cet accroissement d'influence morale, en se trouvant investi de cette sorte de protectorat sur toute l'Italie, que lui décernent les respects de tous les peuples, le Pape peut, sans s'amoindrir, diminuer son pouroir temporel et soulager sa responsabilité politique. Il peut, sans s'exposer, organiser au-dessous de lui un contrôle sérieux, une administration séculière, une législation civile, une magistrature régulière et indépendante. Tout ce qu'il perd en privilèges, il le gagne en importance, il étend sa main sur toute l'Italie pour la bénir et la conduire ; il est le chef irresponsable et vénéré d'une confédération de 27 millions de chrétiens qui, classés en différents Etats, aboutissenttous au centre, où se résument l'activité et la grandeur de l'Italie. »

Ainsi parlait la brochure. L'opinion l'attri-

buait au gouvernement ; la presse gouvernementale la présentait comme un programme politique ; les amis du premier degré disaient on feignaient de croire que l'auteur on l'inspirateur de ce l'actum avait le droit de parler an nom de l'empire. En un mot, la brochure Napoléon III et l'Italic était donnée comme l'œuvre personnelle ou indirecte de Napoléon. Les lois sur la presse étaient dures ; on ponyait exalter l'Empereur usque ad nauseam mais il était difficile de le crifiquer. Le sujet, du reste, était grave ; l'importance des intérêts engagés dans le débat commandait la prudence. L'Univers cependant n'hésita point à parler, et il faut dire ici, en général, que si les journaux catholiques, teintés de libéralisme, diminuèrent par leur passion politique l'autorité de leurs protestations, les catholiques sans épithète défendirent l'Eglise comme elle doit être défendue.

« Que l'Italie ait besoin de réformes, disait le rédacteur en chef de l'Union, ce n'est pas notre affaire de le juger. Mais ce qui est plus manifeste, c'est que ce mot cabalistique de Réforme énonce, pour ceux qui le font sonner plus bruyamment, non pas des idées d'amélioration, mais des idées de bouleversement ; la Réforme en Italie, c'est la destruction de ses pouvoirs, quelle que doive être ensuite la forme à donner à la constitution nouvelle de ses états. Bref, la Rétorme, c'est la Révolution, non pas une révolution comme la succession naturelle des âges en amène incessamment en chaque pays, mais la révolution pure avec son dogmatisme de démocratie illimitée et d'absolutisme sans frein. Voilà ce

qu'est la Réforme (1) ».

A côté de la brochure semi-officielle, parut un pamphlet intitulé: La Question Romaine par un folliculaire de bas étage, nommé Edmond About. L'Empire, dans sa guerre contre l'Eglise en était réduit, sinon à commander de pareils ouvrages, du moins à en accepter le concours. L'auteur était un lauréat de l'Université; il s'était fait remarquer de bonne heure par des livres qui n'avaient rien de sérieux et rien d'honnète; il devait se distinguer plus tard par des impiétés philosophiques, notamment par sa prétention de descendre du singe, prétention qu'il justifiait, pour son compte, assez heureusement. Pour le moment, il s'était fait donner une mission à Rome, c'est-à-dire des indemnités de route et des frais de séjour ; il vivait gaiement à l'Académie de France, sous les ombrages de la villa Médicis; et écrivait, pour témoigner sa gratitude, des impressions de voyage que publiait, movement finance, la fenille officielle, le Moniteur. Ces feuilletons n'étaient qu'un tissus d'injures plates, de diffamations grossières, un chef-d'œuvre d'effronterie. Une telle publication en tel endroit attira l'attention du gouvernement pontifical, et le Journal de Rome publia cette note: « Dans le feuilleton

du Moniteur Universel de Paris, on lit quelques articles sous le titre de l'Italio contemporaine, signe About. Le rapport entre ces articles et l'histoire est precisément celui qu'il y a entre l'exagération, le meusonge, la calonanie, et la vérite, « D'après le Jouant de Rome, About mentait, About calonaniait. Ce jugement de la feuille pontificale lui tit fermer les colonnes du Moniteur et ouvrir les portes de Rome; le personnage en mission gouvernementale pour le departement des injures, fut expulsé.

Mont, ridiculement épris de lui-même, aussi incapalde de retenue que de distinction, resolut de se venger ; il écrivit la Question Romame qui n'est que la Question About. On le disait fils de Voltaire : la vérité est qu'il en descendait par le compére Mutthieu. « Représentez-vous, dit Veuillot.. un Almanzor de la nouveauté, s'élancant des mains du coifleur, luisant et parfumé, pour éblouir un bal de bourgeois et tout ravager dans un souper du demi-monde. Il est bien là. Plus haut, ses cosmétiques répandent la migraine, et il n'a que des grâces de banliene. Dans son gros tome sur Rome, il est un peu défraichi, il ne songe pointà rire. La colère empêche les gambades de son impertinence ; s'il saute, c'est pour vomir son fiel. « Quant au livre, dit encore Venillot, nous l'avons parconru très vite, comme on traverse les rues occupées par certains ouvriers nocturnes. C'est pis encore ; il y règne une odeur de bonc plus répugnante et plus odiense. Le journal belge et russe qui S'en est le premier imprégné parfayeur, nous en avait fidèlement apporté le parfinn. Ne nous condamnons pas une seconde fois à le décrire. Il y a des livres qui relèvent directement de la magistrature. Lorsque par une mauvaise raison quelconque, ils échappent à la justice, ils n'ont droit qu'au mépris. La Question Romaine de M. About est principalement une diffamation et une grimace. Jamais on n'a discuté contre les esprits forts qui commettent des irrévérences dans les lieux sacrés. On bien on les châtie, ou bien on se détourne (1)».

La conclusion d'About — car ce farceur saugrenus'est permis une conclusion. - est que les rois, pour se défendre, devraient supprimer le temporel du Pape : « Ils verront que les gouvernments forts sontceux qui ont tenu la religion sous leur main ; que le Sénat de Rome ne laissait pas aux pretres carthaginois le privilège de précher en Italie ; que la Reine d'Angleterre et l'Empereur de Russie sont les chefs des religious anglicane et russe, et la métropole des églises de France devrait être légitimement à Paris. » Le retour de la turpitude Romaine, qui faisait Cèsar Souverain-Pontife et Dien, qui vouait le peuple a toutes les servitudes et à toutes les corruptions : telle etait la solution de ce fou goguenard du libéralisme. Et c'est la conclusion que préconisera plus tard, sons une forme moins vile, la brochure Le Pape et le Congrès.

Ce congrès, que tit avorter une brochure, avait été proposé par la Russie, dans le courant de mars, « en vue, disait le Moniteur français, de prévenir les complications que l'état de l'Italie pourrait faire surgir qui seraient de nature à troubler le repos de l'Europe. » La Russie, d'ores et déjà, combattait la révolution ; elle avait vu clairement son jeu dans les affaires d'Italie et elle voulait lui enlever les atonts. Plus tard, elle favorisera, sur le même théâtre, ce qu'elle combat anjourd'hui: pour le moment elle eut été heureuse de faire lever le masque à Napoléon. Le fin renard ne s'y laissa pas prendre, il adhéra le premier à la proposition de la Russie; les cabinets de Londres, de Berlin et de Vienne adhérèrent deux jours après. Trois jours plus tard, le comte Cavour arrivait à Paris, y séjournait cinq fois vingt-quatre heures et s'en retournait le deux avril, avec des assurances que le gouvernement français se réservait tour

à tour de confirmer et de démentir.

Sur ces entrefaites, lord Cowley s'était rendu à Vienne. Les points sur lesquels devail porter la négociation du diplomate anglais étaient les suivants: 1º Evacuation des Etats Romains par les Autrichiens et les Français, conformément à une demande précédemment faite, au nom du Pape et pour le bien de la paix, par le cardinal Antonelli; 2º Renonciation aux traités signés par l'Autriche avec les états italiens, en suite des traités de 1815; 3º Engagement pris par l'Autriche de ne pas intervenir dans les Etats de ces princes; et 4º engagement pris par les grandes puissances de préparer les réformes sollicitées par les peuples italiens. A ces propositions, l'Autriche demanda si, en cas d'acceptation de sa part, elle conserverait ses états d'Italie. L'Angleterre alors demanda, sur ce sujet, des éclaircissements à la Sardaigne. La Sardaigne répondit que non. « La véritable cause du mécontentement des Lombards, disait-elle, c'est d'être gouvernés, dominés par l'étranger, par un peuple avec lequel ils n'ont aucune analogie n de race, ni de mœurs, ni de goût, ni de langues. Le mémorandum sarde développait cette raison, en style de pamphlet et concluait, sans vergogne à l'exclusion de l'Autriche. Pour le surplus, il terminait en déclarant que les dangers d'une guerre ou d'une révolution seraient conjurés, et la question italienne temporellement assoupie aux conditions suivantes:

« 1° En óbtenant de l'Antriche, non en vertu des traités, mais au nom des principes d'humanité et d'éternelle justice, un gouvernement national séparé, pour la Lombardie et la Vénétie :

« 2° En exigeant que, conformément à la lettre et à l'esprit du traité de Vienne, la domination de l'Autriche sur les Etats de l'Italie centrale cesse, et par conséquent que les forts détachés construits en dehors de l'enceinte de Plaisance soient détruits, que la convention

^{1,} Veculior, Velanges 2º série, tom V. p. 351 et paseim.

du 24 décembre 1847 soit annulée, que l'occupation de la Romagne cesse, que le principe de la non intervention soit proclamé et res-

pecté ;

« 3º En invitant les ducs de Modène et de Parme à doter leurs pays d'institutions analogues à celles qui existent en Piémont, et le grand duc de Toscane à rétablir la constitution qu'il avait librement consentie en 1848;

« 4º En obtenant du Souverain Pontife la séparation administrative des provinces en deçà des Apennins, conformément aux propositions communiquées en 1856 aux cabinets de

Londres et de Paris. »

Dans les conjonctures présentes, après les entreprises militaires de 1848, en pays mal détendu par le tempérament de l'esprit public et miné par les sociétés secrètes, le mémorandum sarde demandait l'annexion, à la Sardaigne, de toute l'Italie du Nord, Toscane et Romagne comprises. C'était l'équivalent, à peine dégnisé, d'une déclaration de guerre. L'opinion s'en émut vivement dans toute l'Europe. Les journaux anglais accusaient même l'empereur Napoléon d'entretenir l'efferyescence de l'Italie, avec espoir d'amener une prise d'armes. L'article du 5 mars, dont nous avons cité la conclusion, avait pour but de contredire officiellement par le Moniteur les accusations de la presse britannique; mais en démentant les bruits d'armement, il ne démentait pas, tant s'en faut, la raison qui devait les motiver. » L'Empereur n'a rien à cacher, était-il dit, rien à désavouer, soit dans ses préoccupations, soit dans ses alliances. L'inférèt français domine sa politique et justifie sa vigilance. En face des inquietudes mal fondées, nous aimons à le croire, qui ont ému les esprits en Pièmont, l'Empereur a promis au roi de Sardaigne de le défendre contre tout acte agressif de l'Autriche; il n'a rien promis de plus et l'on sait qu'il tiendra parole. »

Cette déclaration dénonçait l'alliance formée à Plombières entre Napoléon III et Victor-Emmanuel, et, par la manière dont elle expliquait les choses, elle ne pouvait qu'exaspérer les esprits. L'Allemagne, en particulier, ne douta plus de la guerre, et, dans cette guerre imminente contre l'Autriche, elle crut voir la reprise des envahissements et conquêtes du premier Napoléon. Le Moniteur du 5 mars avait répondu à l'Angleterre ; le Moniteur du 15 avril répondit à l'Allemagne. « Le gouvernement français, autant qu'aucun autre, comprend et respecte la susceptibilité nationale. Si dans ses intentions et dans sa conduite il avait donné à l'Allemagne un motif de crainte pour son indépendance, loin de dédaigner l'élan et les alarmes du patriotisme germanique, il les trouverait nobles et légitimes. Mais nous ne saurions croire facilement à un partipris d'injustice contre nous de la part de ceux auxquels nous n'avons donné aucun sujet de suspicion. Notre confiance dans l'équité des autres Etats n'est que l'effet de la loyanté de notre politique. Quand des manifestations ont éclaté sur quelques points de la Confédération germanique, nous les avons accueillies sans émotion, parce que nous comptions que la partie saine et éclairée de l'Allemagne reconnaîtrait bientôt que ces violences n'avaient point de causes réelles. Cette contiance a'a pas été trompée; l'agitation provoquée dans la presse et les chambres de plusieurs Etats allemands, loin de se propager, tend à se calmer.

« Nous constators avec bonheur que pour rendre suspect le gouvernement français, on avait fait remonter jusqu'à lui des responsabilités indirectes en lui attribuant une part dans les opinions hostiles à l'independance de la Confédération germanique et librement publiées sous l'égide d'une législation qui n'autorise aucun contrôle préventif. Ces opinions qui n'engagent que leurs auteurs, ont retenti en Allemagne comme une menace ; propagées par la malveillance, elles ont semé l'alarme et accrédité peut-être de regrettables erreurs sur les intentions du cabinet des Tuileries. Quand on ne veut que la justice, on ne craint pas la lumière. Le gouvernement français n'a rien à cacher parce qu'il est sur de n'avoir rien à désayouer. L'attitude qu'il a prise dans la question italienne, loin-d'autoriser la détiance de l'esprit germanique, doit au contraire lui inspirer la plus grande sécurité. La France ne saurait attaquer en Allemagne ee qu'elle voudrait sauvegarder en Italie. Sa politique, qui désavoue toutes les ambitions, ne poursuit que les satisfactions et les garanties réclamées par le droit des gens, le bonheur des peuples et l'intérêt de l'Europe en Allemagne comme en Italie; elle veut que les nationalités reconnues par les traités puissent se maintenir et même se fortilier parce qu'elle les considère comme une des bases essentielles de l'ordre européen. Représenter la France comme hostile à la nationalité allemande n'est done pas seulement une erreur, c'est un contre-sens. Le gouvernement de l'Empereur a toujours, depuis dix ans, employé sa part d'influence à aplanir les difficultés qui s'élevaient et à les résondre au point de vue de l'équité et de la justice. »

Ainsi la plaie saignante s'envenimait chaque jour. Sur ces entrefaites, était venue la proposition d'un Congrès, proposition à laquelle l'Autriche n'avait adhéré qu'en exigeant le désarmement du Piémont, c'est-à-dire la mise de cet état sur un pied de paix qui indiquât la renonciation à ses projets de conquête simpossibles et d'annexions fraudulenses. Le gouvernement Sarde feignit, sans bonne foi aucune, de voir, dans cette demande de ses armes, l'intention de l'écraser après l'avoir mise hors d'état de se defendre. Le comte Cayour, poussant les choses à l'extreme proposa même aux chambres un projet de la qui conférait au roi, en cas de guerre, 🥒 s les pouvoirs législatifs, et exécutifs, et, lout en maintenant les institutions constitutionnelles limitait la liberté individuelle, la liberté de la presse, en

il i mot, conferant au roi, sous da responsabi-

₹ te ministerielle, la dictature.

En présence du refus et des menaces du Pièrront, menaces et refus qu'il ne pouvait faire que de compte à demi avec la France, l'Antreche proposa un désarmement général etsimultané. Une commission militaire devait en régler les conditions, puis les grandes puissances règleraient la question italienne comme cela s'étnit fait, en 1821, au congrès de Laybach. Presque en meme temps, on apprit que l'Antriche venuit d'envoyer au Piemont un n'thautum. La guerre allait éclater.

Vi bruit de la guerre, le Pape n'oublia point que tous les chrétiens sont ses enfants.) > 27 avril, jour même où le duc de Toscane. sansabdiquer, quittait ses Etats, Pie IX adressat an monde catholique une encyclique ordonnant des prières. « En célébrant, avec Pollusion de la joie, disait le Pontife, en ces jours saints et dans le monde entier, le solennel anniversaire du mystère pascal, notre sainte mère l'Eglise rappelle à la mémoire de tous les fideles les consolantes paroles decette houreuse paix que le Fils unique de Dieu. Notre-Seighear Jesus-Christ, ressuscité après avoir vainen la mort et detruit la tyrannie do dimon, a si sonvent, et avec tant d'amour, annoucée à ses disciples; et voilà que en meme timps, le cri sinistre de la guerre s'élève au miben des nations catholiques et retentit à t vites les oreilles. Tenant ici-bas, malgré notre indignité, la place de Celui qui sortant du sem de la Vierge Immaculée, a annoucé par la voix de ses anges la paix aux hommes de bonne volonté, qui ressuscitant d'entre les morts et montant au ciel pour s'y asseoir à la droite da Pere, laissa la paix à ses disciples, nons ne pouvous pas, pressó par les sentiments particuliers et paternels de notre amour et de noce sollicitude, surtout à l'égard des peuples cath di mes, ne pas précher sans cesse la paix et, nous appliquant de toute la force de notre esprit à inculquer à tous les paroles mêmes de noure divin Sauveur, ne pas répéter sans fin : Per cobis, pouvobis! C'estavec ses paroles de paix que nous nons adressons à vons avec am our, vénérables Freres, qui êtes appelés à partager notre sollicitude, afin que, dans volte piété, vous excitiez par volte zele et Lets vos soins les fidèles conflés à votre vigi-Lance à élever leurs prières vers le Dieu toutpuissant, alia qu'il donne à tous sa paix si disirée! »

Deux jours apres, le 27 avril, les Autrichieus entreient sur le territoire piémontais. Les trompes tranchises arrivaient en Balie, et le Corps législadif, qui sufut décidé plus difficia nent si l'Antriche n'avait posé le premier art. I dliqueux, votait, pour soutenir cette guerre, na e upront de cinquents millions. Le 3 mai, 4 Embereur des Français remettait la régence a l'Imperatrice et adressait, à la

Prance, une proclamation:

« La France, dit-il entre autres, a montré sa baine Contre Lanarchie. Elle a voulu me

donner un pouvoir assez fort pour réduire a l'impuissance les fauteurs de désordre et les hommes incorrigibles de ces anciens partis qu'on voit sans cesse pactiser avec ses ennemis, mais elle n'a pas pour cela abdiqué son rôle civilisateur. Ses allies naturels ont toujours été ceux qui veulent l'amélioration de l'Immanité, et, quand elle tire l'épée, ce n'est point pour dominer, mais pour affranchir.

« Le but de cette guerre est donc de rendre l'Italie à elle-même et non de la faire changer de maître ; et nous aurons à nos frontières un peuple ami qui nous devra son indépendance.

« Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre ni ébranler le pouvoir du Sant-Père que nous avons replace sur son trône, mais le soustraire à cette pression étrangère qui s'appesantit sur toute la Péninsule, contribuer à y fonder l'ordre sur des intérêts légitimes satisfaits.

« Nous allons enfin sur cette terre classique illustrée par tant de victoires retrouver les traces de nos pères. Dien fasse que nous

sovons dignes d'eux.

Le ministre des cultes, Rouland, écrivant le 4 mai aux Evéques alin de leur demander des prières pour l'heureux succès de la campa-

gne, disait de son côté;:

« Il importe d'éclairer le clergé sur les conséquences d'une lutte devenue inévitable... L'empereur y a songé devant Dieu, et sa sagesse, son énergie et sa loyauté bien connues ne feront défant ni à la religion ni an pays. Le prince qui a donné à la religion fant de témoignages de déférence et d'attachement; qui, après les manvais jours de 1848, a ramené le Saint-Père au Vatican, est le plus ferme soutien de l'unité catholique, et il veut que le chef l'Eylise soit respecté dans tous ses droits de souverain temporel. Le prince qui a sauvé la France de l'invasion de l'esprit démagogique ne saurait accepter ni ses doctrines ni sa domination en Italie.»

En conséquence de ces déclarations, le cardinal Milesi, légat de Bologne, écrivait aux gouverneurs et aux maires de la province : « A l'occasion des événements actuels de l'Italie. le gouvernement français, alin de calmer les appréhensions et les craintes touchant le Souverain Pontife et les Etats de l'Eglise, s'est empressé d'assurer, dans les termes les plus formels, le gouvernement pontifical que, dans le cours de la présente guerre, S. M. l'empereur et son gouvernement ne permettront pas que l'on tente impunément aucune chose au détriment des égards dus à l'auguste personne du Saint-Pere ou ayant pour but de ruiner

sa domination temporelle.

« Quelles que puissent être les conséquences des événements de la guerre dans la partie septentrionale de l'Italie, l'attitude du gouvernement français, vis-à-vis des Etats pontificaux, sera, comme il le déclare, en tous points conforme au but qu'a eu la France en intervenaat pour réparer les désordres de l'ancienne anarchie. Ces assurances ont acquis une latitude et une solidité plus grande d'après la

réponse officielle que le gouvernement impérial a donnée au Saint-Siège, de vouloir reconnaître et respecter complétement la neutralité que le gouvernement pontifical, il y a quelque temps, annoneait vouloir constamment maintenir, comme il avait déjà protesté de vouloir le faire dans d'autres circonstances analogues.

Malgré ces déclarations, les gens de bien ne voyaient pas sans effroi commencer cette guerre. Les catholiques, par un sentiment instinctif, se persuadaient que, quel qu'en fût le résultat politique, il y aurait préjudice pour le Saint-Siège. Ce sentiment était unanime et c'est pour y répondre que le gouvernement avait multiplié les assurances. Les valets de la presse officieuse diront plus tard que les catholiques furent dés lors très injustes envers l'Empire. Un journal, qui représentait alors comme toujours l'opinion des catholiques sans épithète, répondait d'avance aux accusations futures. Dans son numero du 10 mai, l'Univers disait : « Sur tout ce qui regarde le Saint-Père, dans la crise actuelle, le gouvernement français tient le plus lonable langage, et ainsi il allège notablement aux catholiques le plus grand souci que la guerre pût leur inspirer. Cette guerre ne sera point parricide. Non seulement elle respectera le territoire du Saint-Siège, mais elle s'interdira des entreprises d'un antre genre qui auraient pour but d'y instituer légalement la Révolution. Rien de semblable n'est à craindre! nous avons la parole de l'Empereur. (1) »

Les catholiques avaient une autre crainte, c'est que cette guerre ne déchainat la révolution. Les révolutionnaires se faisaient, depuis longtemps, de l'Italie, une arme et ils désiraient s'y faire un théâtre d'opération. Il y avait, dans cette question italienne, une telle complication d'intérêts, bons et mauvais, qu'il était difficile et de la réprouver et de s'v attacher. On ponyait former des vœux pour l'indépendance de l'Italie et souhaiter que l'avant-poste donné à l'Autriche, contre nous, en Lombardie, fût reculé. Pouvait-on l'espérer lorsqu'on voyait les révolutionnaires se promettre de cette guerre un double profit : le prolit d'une guerre à l'Eglise, objet capital de leurs antipathies; le profit d'un mouvement Européen qui relevât leurs affaires matées depuis 1851. Les révolutionnaires veulent conquérir pour régner, pour imposer leur incrédulité,, agent éternel de tyraunie et de révolution qui ramènerait l'étranger sur des fleuves de sang. La France reponssait cé programme révolutionnaire. La France se proclamait catholique; elle ne cessait de protester contre la conquête et la révolution. On pouvait donc espérer que la France, non pas la Révolution, ferait la loi et imposerait sa volonté, fallat-il supprimer la Révolution décidément rebelle et employer la justice là où la reconnaissance ne vondrait rien donner et la clémence ne samait rien obtenir.

Les hostilités commencerent le 21 mai par le combat de Montebello où la victoire resta aux Français. Le 31 du même mois ent lieu le combat de Palestro où les Français furent vainqueurs, après avoir sauvé d'une déronte l'armée savoyarde Le 4 juin, grande bataille de Magenta qui ouvrit à l'armée franço-sarde les portes de Milan. Le 24, autre grande bataille de Solférino, qui dura tout le jour, mit en présence les forces des deux parties belligérantes et aboutit à la défaite des Autrichiens. Le prince Napoléon n'arriva sur le champ de bataille qu'après un retard de cinq jours ; c'était peu pour un neveu de César.

L'Autriche allait se défendre dans son fameux quadrilatère et l'armée française, en altaquant la Vénétie, provoquait une diversion sur le Rhin. Le vainqueur vit que la victoire menagait de l'abandonner; il offrit la paix, se réservant d'obtenir, par les malhonnétetés de sa politique, les avantages que promettaient de lui refuser la fortune des armes. Si l'Empereur d'Antriche avait refusé d'accèd : à ces trompeuses ouvertures, il octroyait à la France, ouze ans plutôt, le débarras de l'Einpire, ou, du moins, il coupait court à ces négociations frauduleuses de Villafranca, de Zurich, où des traités ne turent signés que de mauvaise foi et dont les protocoles sans valeur effective eurent encore le defaut de servir la manyaise foi de Victor-Emmanuel, peut-être meme celle de Napoléon III.

Les duplicités de la politique impériale s'affichaient dès le 8 juin, dans une proclamation datée de Milan. On trouve dans cette proclamation même des choses raisonnables, mais elles sont si mèlées à d'autres propos, qu'on n'y pent guère voir qu'une provocation à la révolte:

« La fortune de la guerre, disait Napoléon, nous conduisant aujourd'hui dans la Lombardie, je vieus vous dire pourquoi j'y suis.

« Lorsque l'Autriche attaqua in ustement le Piémont, je résolus de soutenir mon allié le roi de Sardaigne, l'honneur et les intérêts de ła France m'en faisant un devoir. Vos ennemis, qui sont les miens, ont tenté de diminuer la sympathie universelle qu'il y avait en Europe pour votre cause, en taisant croire que je ne faisais la guerre que par ambition personnelle, ou pour agrandir le territoire de la France. S'il y a des hommes qui ne compretnent pas leur époque, je ne suis pas du nombre. Dans l'état éclaire de l'opinion publique, on est plus grand aujourd'hui par l'influence morale qu'on exerce que par des conquêtes stériles, et cette influence morale je la recherche avec orgueil, en contribuant à rendre libre une des plus belles parties de l'Europe. Votre accueil m'a déjà prouvé que vous m'avez com-

« Je ne viens pas ici avec un système préconçu pour déposséder les souverains ni pour vous imposer ma volonté; mon armée ne s'oce in ra que de deux choses; e imbattre vos ennemis et maintenir l'ordre interieur; elle ne mett a aucun obstacle à la libre manifestation devos voeux legitimes. La Providence favorise queiquetois les peuples comme les individus, en leur donnant l'occasion de grandir tout à coup, mais c'est à la condition qu'ils sachent en profiter. Profitez donc de la fortune qui s'offre à vous! Votre desir d'indépendance, si longtemps comprimé, si longtemps déen, serealisera si vous vous en montrez digues, Unissez-vous done dans un seul but, l'affrinchissement de cotre pays, Organisez-vous nulutau ement. Volez sous les drapeaux du roi Victor-Emmanuel, qui yous a déjà si noblement montré la voie de l'houneur. Souvenezyous que sans discipline il n'y a pas d'armée, et, animés du feu sacré de la patrie, ne soyez aujourd'hui que soldats : demain vous serez vitogens dan grand pays. .

En annonçant, le 12 juin, à ses soldats, les préliminaires de paix. Napoléon disait en-

core :

Soldats l'es bases de la paix sont arretées avec l'empereur d'Autriche. Le but principal de la guerre est atteint. L'Italie va devenir pour la première fois une nation. Une confédération de tous les Etats de l'Halie sous la présidence honoraire du Saint-Père, réunira en un faisceau les membres d'une même famille. La Vénétie reste, il est vrai, sons le sceptre de l'Autriche. Elle sera néaumoins une province italienne faisant partie de la confédération.

« La réunion de la Lombardie au Piémont nous crée de ce côté des Alpes un allié puissant qui nous devra son indépendance. Les gouvernements restés en dehors du monvement ou rappelés dans leurs possessions comprendront la nécessité de réformes salutaires. Une annistie générale fera disparaître les traces des discordes civiles. L'Italie, désormais mantresse de ses destinées, n'aurra plus qu'à s'en prendre à elle-même si elle ne progresse pas régulièrement dans l'ordre et la liberté. »

La paix avait donc été convenue, le 11 juin, dans l'entrevue de Villafranca, entre les deux Empereurs. Les bases de cette paix ctaient :

Contedération italienne sous la présidence honoraire du Pape :

Cession de la Éombardie à Napoléon qui la rétrocédait à Victor-Emmanuel

Constitution de la Vénétie comme partie intégrante de la Confédération :

Anmistie générale.

Cette paix réjouit l'Europe qui avait désapprouve la guerre : elle rejouit particulièrement les catholiques, dont elle fit, pour un moment, cesser les craintes à l'égard du Saint-Siege. En revanche, la presse révolutionnaire s'en montra fort mécontente, parce qu'elle croyait voir lui echapper le double profit d'impiété et de révolution qu'elle croyait tenir. Le comte Cavour, président du Conseil, donna sa démission, impertinence qui ent dû être, pour Napoléon, un avis de ses projets réels. Boncompagni, Ricasoli et les autres compères, qui tiraient, pour Cavour, les marrons du feu en Toscane, donnèrent aussi leur démission. Enfin la paix fut signée, à Zurich, en Suisse, le 40 novembre.

Il faut revenir maintenant sur nos pas, pour étudier les faits accomplis dans les duchés et

les Romagnes.

Parme, Modène, Bologne, Florence étaient, depnis 1848, agités par les passions révolutionnaires ; depuis, ces passions s'étaient ralliées à la monarchie piémontaise qui promettait, à la Révolution, tontes les satisfactions espérées. La bourgeoisie italienne, gangrenée jusqu'à la moelle des os, les sociétés secrètes, la presse exploitaient habilement les promesses secrètes du Piémont et les illusions populaires. La guerre, avec le concours accepté de Garibaldi, disait assez à quoi ces populations aveuglees et exploitées pouvâient se porter.

Le mouvement des troupes franco-sardes, après la bataille de Montebello, avait exigéqu'il fut fait, dans les duchés, des opérations stratégiques. Les duchés, n'étaient point partis engagés ; ils étaient couverts par le droit des neutres ; les Romagnes, outre le bénéfice des neutres, avaient encore le droit particulier du Pape, comme Pontife, et la protection de l'armée française. Le corps chargé des opérations sur les flancs de l'armée, devait donc, en violant au protit de la France, la neutralité, compenser cette violation forcée, par un surcroit de garantie pour les ducs et pour le Pape. D'autant plus qu'en forçant, par ses manœuvres, les Autrichiens à quitter Bologne, il prenait par là même l'engagement tacite de les suppléer. Tel était le droit, tel aussi l'honпент.

Le commandement de ce cinquième corps fut confié à un homme, dont le choix disait assez ce qu'on en pouvait attendre, au mari de la princesse Clotilde. Ce prince Napoléon portait, sous son manteau de prince, une souquenille de jacobiu. Personnellement sans valeur militaire, non sans intelligence, livré à toutes les débauches du corps et de l'esprit, tyran dans son intérieur, avare jusqu'à la crasse, il était, sur les flancs de l'armée, le très digne pendant de Garibaldi. Doué d'un certain talent de parole, mais incapable de toute prudence, il devait par ses propos, plus que par sa présence, accentuer son rôle. En entrant sur le territoire de la Toscane, le 23 mai, il adressait, aux populations, déjà fort échauflées, cette provocation positive à la révolte :

« Napoléon III a déclaré qu'il n'avait qu'une seule ambition : celle de faire triompher la cause sacrée de l'affranchissement d'un peuple, et qu'il ne serait jamais influencé par des intérêts de famille. Il a dit que le seul but de la France, satisfaite de sa puissance, était d'avoir à ses frontières un peuple ami qui lui de-

vra sa régénération.

« Si Dieu nous protège et nous donne la victoire, l'Italie se constituera librement; et. en comptant désormais parmi les nations, elle

affermira l'équilibre de l'Europe.

« Songez qu'il n'est pas de sacrifices trop grands, lorsque l'indépendance doit être le prix de vos efforts, et montrez au monde, par votre union et par votre modération autant que par votre énergie, que vous êtes dignes

d'être libres. »

L'effet de cette provocation ne se fit pas attendre. Louise de Bourbon, duchesse de Parme, princesse que Napoléon eût dû se piquer de protéger, mais dont la présence affligenit singulièrement ce parvenu, dut, après la proclamation de Milan, quitter sa capitale. Deux jours après, les Autrichiens devaient abandonner Bologne ; les révolutionnaires de Bologne, parmi lesquels un Pépoli, allié aux Bonaparte, proclament aussitôt la dictature de Victor-Emmanuel. Pérouse est également surprise par les révolutionnaires. A. Florence, à Modène on proclame, conformément à Tinstruction des ventes, des gouvernements pro-

En présence de ces faits, également contraires aux droits et aux engagements de la France, Popinion concluait logiquement : On que la France devait rétablir Fordre troublé, sinon par sa faute, du moins à son occasion ; ou que le roi de Sardaigne, sans souci du droit violé, allait, à l'abri des armes françaises, réunir toute l'Italie en un seul Etat. Le Moniteur du 23 juin prit soin de faire observer que ce dilemme n'avait aucun fondement. « Les populations, disait-il, délivrées ou abandonnées, veulent faire cause commune contre l'Antriche. Dans cette intention, elles se sont mises sous la protection du roi de Sardaigne. Mais la dictature est un pouvoir purement temporaire, qui, tout en réunissant les forces communes dans la même main, a l'avantage de ne préjugeren rien les combinaisons de l'avenir. »

En ce qui regarde particulièrement les Etats du Pape, deux communiqués aux journaux déterminèrent encore mieux la pensée officielle du gouvernement impérial. L'Ami de la Reli*gion*, organe des catholiques gallicans et libéraux de France, avait attribué, dans son numéro du 15 juin, à la proclamation de Milan l'insurrection de la Romagne. Le lendemain, le ministre de l'intérieur lui faisait observer que cette proclamation reponssait « toute intention de système préconçu de déposséder les Souverains; et que l'Empereur avait, en outre, formellement reconnu la neutralité des Etats de l'Eglise. Le ministre ajoutait : Il suffit de rappeler cette déclaration pour mettre l'opinion publique à même de juger combien sont répréhensibles les insinuations qui tendent à faire croire que la France cherche à ébranler l'autorité publique du Saint-Père qu'elle a ' relevée il v a dix ans, et qui est encore sous la garde respectueuse de ses armes. » — Quelques jours plus tard, le Siècle, journal des cabarets, attaquait la papauté dans son pouvoir

politique et dans le dogme dont elle est l'auguste personnitication, il confondait ainsi la cause de l'indépendance italienne avec celle de la révolution. Un communiqué du gouvernement vint lui apprendre, le 9 juin, que le gouvernement de l'Empereur devait protester contre cette confusion, « qui est de nature, disait le ministre, à exciter les mauvaises passions, à troubler les consciences et à agiter l'opinion sur les vrais principes de la politique francaise. Le respect et la protection de la papanté font partie du programme que l'Empereur est allé faire prévaloir en Ralie pour y asseoir l'ordre sur les intérèts légitimes satisfaits. Les journaux qui cherchent àlausserle caractère de la glorieuse guerre que nous soutenons, manquent à ce qu'il y a de plus obligatoire dans le sentiment national. ">

C'était parler d'or. Mais sur ces entrefaites s'accomplissait, en Angleterre, une chute ministérielle qui devait exercer sur les évènements une singulière influence. Les torys tombaient du pouvoir et étaient remplacés par un ministère wigh où figuraient sir Gladstone, le diffamateur du roi de Naples, lord Russell, belle tête d'orateur qui n'avait pas de cervelle, et surtout lord Palmerston. dit lord Brulot, grand-maitre de la franc-maconnerie d'Europe, par conséquent, promoteur attitré de la révolution en Italie. Jusque-là Napoléon avait élé seul dans son entreprise, et l'improbation authentique de la diplomatic. L'avait arrêté sans qu'il put affranckir l'Italie jusqu'à l'Adriatique. Désormais, il ne sera plus-que l'agent responsable de ce-bouleversement prémédité, la marionnette dont lord Brulot tiendra les fils.

Que devenait cependant Pie IX. Le 17 juin, anniversaire de son avènement, répondant aux voeux du Sacré-Collège, il disait : « Les vœnx du Sacré-Collège me sont toujours agréables en toutes circonstances, mais plus spécialement en ces jours, où mon âme est abreuvée d'amertume et de tristesse. De quelque côté que je porte mes regards, je ne rencontre que des sujets d'affliction et de douleur. Mais, væhomini illi per quem scandalum venit! Malheur à ceux qui ont provoqué ces événements, que toutes les excommunications de l'Eglise, que toutes les malédictions du Ciel retombent sur leurs têtes. Quant à nous, ne nous laissons pas abattre : prions, prions avec liumilité, prions avec confiance, prions avec persévérance, prions surfout par la sainteté de notre vie, humilions-nous sous la main qui nous frappe. Nous recevons de Dieu les biens et les joies, pourquoi ne recevrions-nous pas aussi, avec résignation, les maux et les épreuves? Pour moi, personnellement, je ne suis point ébranlé dans ma confiance, je suis tranquille, je me repose en Dien. »

Le lendemain, il adressait au clergé catholique de l'Univers, l'Encyclique Qui nuper per

Italiam.

« Vénérables Frères, disait le Pontife, les mouvements séditieux qui ont éclaté récemracut en Italie contre rautorité des princes lecitimes dans les régions les plus voismes des Etats de l'Eglise ont cuvalu quelques-unes de nos provinces comme la flamme d'un incendie. Soulevees par ce funeste exemple, excitees par les intrigues du dehors, elles se sont sonstraites a notre regime paternel, et, malgre leur petit nombre, les adherents de la revolte demandent qu'elles sorent somnises à celui des gouvernements italiens qui, dans ces dernieres annecs, s'est porte l'adversaire de l'Eglise, de ses droits legitimes et de ses nunistres sacres. Reprouvant et deplorant les actes de la rebellion, par lesquels une portion seulement du peuple, dans ces provinces troublées, meconnait avec tant d'injustice notre zèle et nos soins paternels, et declarant publiquement que la souverainete temporelle, que s'efforcent de bii enlever les plus pertides ennemis de l'Eglise du Christ, est necessaire à ce Saint-Siège pour qu'il puisse exercer sans nul empéchement la puissance sacree pour le bien de la religion, nous vous adressons les presentes lettres, pour chercher au milieu d'un si grand trouble de la paix publique quelque consolation à notre douleur. A cette occasion, nous vous exhortous aussi, en raison de votre pieté. declarée envers le Siège apostolique et de votre zèle singulier pour sa liberte, de veiller a l'accomplissement de la prescription que nons lisons avoir etc faite autretois par Moise. à Aaron, Souverain Pontife des Hébreux Nombres, ch. xv, : . Prends l'encensoir et le feu-« de l'autel, et jette l'encens dessus, et cours « en toute hate ver-le people, atin que tu « pries pour eux : car déja la colere du Sei-« gneur est envoyee, et la plaie fait rage. « « De même, nous vous exhortons pour que vous répandiez des prieres à l'instar de ces freres saints. Morse et Aaron, qui, la face prosternée, dirent : « Tres-Puissant Dieu des « esprits de toute chair, est-ce que, pour les péchés de quelques-uns, votre colere se déchainera contre tous? » Nombres, ch. xvi.) C'est pourquoi, nous vous envoyons les presentes Lettres dont nous attendons un grand soulagement, parce que nons avons contiance que vous repondrez surabondamment à nos désirs et à nos soins. Du reste, nous le déclarons hautement, revetu de la verto d'En Haut, que Dieu, touche par les prieres des tideles, mettra dans notre taiblesse, non- affronterons tous les perils, nons subirons toutes les epreuves plutot que de manquer en rien a notre devoir apostolique ou que de baire quoi que ce soit contre la saintele du serment par lequel nons nous sommes lie, lorsque, malgré notre indiguite, nous avons été elevé, Dien le voulantainst, sur ce siège suprême du Prince des Apolt s, citadelle et rempart de la Foi cathe laple. Pour l'accomplissement de votre charge pastorale, appelant sur vous, vénerables freres, toute allegresse et toute felicite, nous your accordous amoureusement pour vois et votre troupeau la benédic-

tion apostolique, gage de celeste beatitude. Peux jours après, allocution du Souverain Pontife en consistoire secret : Elle commence par ces mots : Ad gravissimum. En voici la tra-

Ellion [

 Vénérables Frères, à la douleur si grave qui nous accable, ainsi que tous les gens de fuen, à cause de la guerre qui a éclaté entre des nations catholiques, vient se joindre le chagrin dont remplissent notre cour les troubles déplorables et les perturbations qui, par l'action criminelle et la sacrilege audace d'houtmes impies, out recomment envalu quelques provinces de nos Etats Pontificaux. Vous comprenez, vénérables Frères, que nou**s nous plai**gnons ici de cette conjuration criminelle et de cette révolte defactieux contre la souveraineté civile qui, par un droit légitime et sacré, nous appartient à nous et à ce Saint-Siège, que des hommes pleins de ruses et de perfidie, demeurant dans ces provinces de nos Etats, n'ont pas craint d'ourdir, de fomenter et d'accomplir, soit par des réunions clandestines et coupables, soit par les complots les plus houteux formés avec des habitants des Etats limitroplies, soit par la publication de pamphets pertides et calomnieux ; et enfin par toute sorte de mensonges et de moyens pervers. Nous ne pouvons qu'être profondément affligé de ce quane parcille conjuration a d'abord éclaté dans notre ville de Bologne, qui à été comblée des marques de notre paternelle bienveillance et de notre libéralité, et qui, il y a deux ans. lorsque nous l'avons visitée, ne manqua pas de faire eclater et de nous témoigner sa vénération pour nous et pour le Siège Apostolique. C'est à Bologne, en effet, que, le 12 de ce mois, aussitôt que les troupes autrichiennesse furent inopinément retirées, des conjurés, connus parleuraudace, foulentaux piedstons les droits divins et humains, et ne mettant plus de frein à leur perversité, ne craignirent pas de se soulever, d'armer, de rassembler et de commander la garde urbaine et d'autres hommes, de se rendre au palais de notre Cardinal-Légat, et, après en avoir arraché les armes pontificales, d'y élever et de mettre à leur place l'étendard de la révolte, malgré l'indignation et les protestations des citoyens les plus honnetes, que rien ne put empêcher de manifester Phorreur que leur inspirait un tel forfait et de témoigner leur dévouement pour notre personne et notre gouvernement pontifical. Les factieux se rendirent ensuite de leurs personnes auprès de notre Cardinal-Légat qui, tidèle à son devoir, resistait à une si criminelle audace, continuant de proclamer et de défendre notre dignite, la dignité et les droits du Saint-Siège, et ils le forcèr**ent de s'é**loigner. Puis ils poussèrent le crime et l'impadence a ce point qu'il ne craignirent pas de changer le gouvernement, de demander la dictature du roi de Sardaigne, et d'envoyeren conséquence des députés vers ce roi. Notre Legatétait dans l'impossibilité d'empécher ces actes indignes, et il ne ponyait pas en rester témoin impassible ; il protesta donc solennellement de vive voix et par écrit contre tout ce qu'avaient fait les factieux au détriment de nos droits et des droits du Saint-Siège ; puis, contraint de quitter Bologne, il se retira à Ferrare.

« A Ravenne, à Pérouse et ailleurs, des hommes pervers n'hésitérent pas à renouveler, à la grande douleur des gens de bien et par les mêmes movens criminels, les actes si coupables de Bologne ; ils ne craignaient pas que leurs violences pussent être réprimées et brisées par nos troupes Pontificales ; ils les croyaient en trop petit nombre pour résister à leur fureur et à leur andace. Dans toutes ces villes on vit donc tontes les lois divines et lumaines foulées aux pieds, le souverain pouvoir qui nous appartient à nous et à ce Saint-Siège, attaqué par les factieux, l'étendard de la révolte arboré, le gouvernement légitime du Souverain Pontife renversé, la dictature du roi de Sardaigne demandée, nos délégats, après une protestation publique, invités on forcés à partir et beaucoup d'autres actes criminels de rébellion.

 Personne n'ignore quel but poursuivent ces ennemis acharnés du pouvoir temporel du Siège Apostolique, ce qu'ils veulent, ce qu'ils désirent par-dessus tout. Tout le monde sait que par un dessein particulier de la divine Providence, au milien d'une si grande multitude et diversité de princes temporels, l'Eglise romaine possède aussi une puissance temporelle entièrement indépendante afin que le Pontife romain, souverain Pasteur de l'Eglise tout entière, n'étant jamais sujet d'aucun prince, puisse toujours exercer en pleine liberté, dans l'univers entier, le pouvoir et l'autorité suprême qu'il a reçu de Jésus-Christ luimême pour paître et gouverner tout le troupeau du Seigneur, et afin que toute facilité lui soit laissée de propager de plus en plus la religion divine, de subvenir aux diverses nécessités des fidèles, de porter secours en temps opportun à ceux qui l'implorent, et de prendre toutes les mesures que, suivant les temps et les circonstances, il juge utiles pour le plus grand bien de la République chrétienne. Les ennemis acharnés du pouvoir temporel de l'Eglise romaine s'efforcent donc d'attaquer, d'ébranler et de détruire la puissance temporelle de cette Eglise et du Pontife romain, acquise par suite d'une sorte de dispensation céleste, assurée par une possession non interrompue pendant une longue série de siecles. consacrée par tout ce qui constitue le droit, et qui lut toujours regardée et défendue du commun consentement de tous les peuples et de tous les princes, même non catholiques, comme le patrimoine sacré et inviolable de saint Pierre. Ils comptent, lorsque l'Eglise romaine aura été dépouillée de son patrimoine, pouvoir plus facilement abaisser la dignité, ravaler la majesté du Siège apostolique du Pontife romain, le réduire aux plus dures nécessités, faire de toute liberté le plus-grand malà notre tres sainte religion, duriger contre elle une guerré mortelle et la détruire meme si cela pouvait jamais etre, tel est le but qu'ent toujours poursuivi, et que poursuivent toujours par leurs projets iniques, leurs machinations et leurs fourberies, les hommes qui aspirent à renverser la souverainete temporefle de l'Eglise romaine. Une bien longue et bien triste experience le demontre de la manière la plus éclatante.

« Lié par le devoir de notre charge apostelique et par un serment solennel, nous devons veiller avec la plus grande vigilance à la conservation de la religion, garder complètement intacts et inviolables les droits et les possessions de l'Eglise romaine, maintenir et préserver de toute atteinte la liberté de ce Saint-Siège à laquelle tient le bien de l'Eglise universelle, et, par consequent, défendre la souveraineté que la divine Providence a donnée anx Pontifes romains pour qu'ils pussent exercer librement dans tout l'univers leur charge sacrée, afin de transmettre dans toute son intégrité cette même souveraineté à leurs surcesseurs; comment pourrions nous donc ne pas condamner et llétrir énergiquement les entreprises et les efforts iniques et impies de nos sujets en révolte en leur résistant de toutenotre puissance.

« C'est pourquoi par une protestation de notre Cardinal secretaire d'État envoyée a tous les ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires des nations étrangères auprès de Nous et de ce Saint-Siege, nous avous condamné et flétri les audacieuses et criminelles entreprises de ces rebelles, et maintenant, élevant la voix dans votre auguste assemblée, vénérables Freres, nous protestons encore de tonte la force de notre Ame contre tout ce que les révoltés ont osé faire dans les lieux indiqués tout à l'heure, et en vertu de notre autorité suprême nous condamnons, réprouvons, cassons, abolissons tous et chacun des actes accomplis soit à Bologne, soit à Ravenne, soit à Pérouse, soit ailleurs, par ces mêmes lactieux contre la souveraineté légitime et sacree qui nous appartient à Nous et au Saint-Siège; quelle que soit d'ailleurs la manière dont ils ont été accomplis et quel que soit le nom sous lequel on les désigne, déclarant et décrétant que tous ces actes sont nuls, illégitimes et sacriléges. Nous rappelons de plus, au souvenir de tous, l'excommunication majeure et les autres censures et peines ecclésiastiques portées par les sacrés Canons, par les Constitutions Apostoliques, et par les décrets des Conciles généraux, surtout du Concile de Trente (Sess. XXII, cap. xi, de Reform.), peines qu'encourent, sans qu'il soit besoin pour cela d'aucune déclaration, tous ceux qui ont eu l'audace d'attaquer, en quelque manière que ce soit, la présence temporelle du Pontife romain, et nous déclarons que tous ceux-là les ont malheureusement encourues qui, à Bologne, à Ravenne, à Perouse ou ailleurs, ont usé soit par leurs actes, soit par leurs conseils, soit : par sumple consentement ou de quelque mai : re que ce puisse etre, viole, troublé et usurpé la puissance et la juridiction civiles qui neus appartiennent à nous et à ce saint-siège et le patrimoine du bienheureux Pierre.

Mais, tout en nous voyant obligé, à raison d in tre charge et nous ins en éprouver une vive douleur dans notre âme, de taire ces déc'arations et de les rendre publiques, nous ne cessons, pleurant le triste aveuglement de fant donce tils, de demander humblement et de to d' suos forces au Pere très élément des mipords qu'il fasse, par sa toute-puissante y rta, luire le plus tôt possible ce jour si désiré, ou nous pourrons recevoir avec joie, dans notre sein paternel, nos tils repentants et reutrés dans le devoir, et où, à l'abri de tout trouble, nous verrous rétablir Fordre et la tranquillité dans tous nos Etats Pontifi-

 Trouvant notre appui dans cette confiance. en Dieu, nous sommes aussi soutenu par cette espérance, que les princes de l'Europe, aujourd'ini comme autrefois, mettront toute leur sollicitude à protéger la souveraineté temporelle qui nous appartient, à Nous et à ce Saint-Siège, et uniront leurs desseins et leurs efforts pour la conserver entière, comprenant qu'il importe à tous et à chacun d'enx que le Pontife romain jouisse d'une pleine liberté. alin qu'il soit convenablement pourvu à la sécurité des consciences pour les catholiques qui vivent dans leurs Etats.

← Cette espérance s'augmente encore, parce que, suivant les déclarations de notre très cher tils en Jésus-Christ, l'Empereur des Français, les armées françaises qui sont en Italie, non sculement ne feront rien contre notre pouvoir temporel et la domination du Saint-Siège mais, au contraire, les protégeront et les con-

serverent. a

Ces communications du Pontife au Sacré-College et à l'Episcopat, se corroboreront d'une note adressée aux représentants des puissances, par le Cardinal secrétaire d'Etat, et d'une lettre du Souverain temporel, de l'Etat Romain à son premier ministre. Les deux puissances, unies dans la même personne, ne confordent point leur action et il ne manque rien à la procédure.

Voici ces deux pièces :

« Au palais du Vatican, 12 juillet 1859.

« Au milieu des craintes et des soncis occasionnés par la déplorable guerre actuelle, il semblait au Saint-Siège qu'il pouvait être tranquille après les nombreuses assurances qu'il avait reçues, assurances auxquelles était même venue se joindre celle que le roi de Piémont, sur le conseil de l'Empereur des Francais, son allié, avait refusé la dictature qui lui était offerte dans les provinces soulevées des Etats pontiticaux.

 Mais il est douloureux de remarquer que les choses, se passent font antrement, et qu'il s'accomplit, sons les veux du Saint-Père et de

son gouvernement, des faits qui rendent chaque jour plus inqualitiable la conduite du cabinet sarde envers le Saint-Siège; conduite qui démontre clairement qu'il veut enlever au Saint Siège une partie intégrante de son do-

maine temporel:

« Depuis la révolte de Bologne, que Sa Saintete a déjà en l'occasion de déplorer dans son allocution du 20 juin, cette ville devint le rendez-vous d'une foule d'officiers piémontais venus de Toscané ou de Modène, dans le but de préparer des logements pour les troupes piémontaises. De ces Etats étrangers, ils introduisirent des milliers de fusils pour armer les révoltés et les volontaires, des canons pour accroître le trouble des provinces soulevées et rendre plus audacieux les perturbateurs de Fordre.

- « Un autre fait qui rend complètement illusoire le refus de la dictature est venu mettre le comble à cette violation flagrante de la neutralité, jointe à une active coopération pour maintenir l'émeute dans les États de l'Eglise. La nomination du marquis d'Azeglio en qualité de commissaire extraordinaire dans les Romagues pour diriger le concours des Légations à la guerre, et sons le prétexte spécieux d'empécher que ce mouvement national n'amenàt aucun désordre, est une véritable attribution de fonctions qui lèse les droits du souverain territorial.
- « Les choses out marché avec une telle rapidite que les troupes piémontaises sont déjà entrées sur le territoire pontifical, occupant Torte, Urbano et Castelfranco, où sont arrivés des bersaglieri piémontais et une partie de la brigade Real Navi. Tout cela dans le but d'opposer, avec les révoltés une résistance énergique aux troupes pontificales qui sont expédices pour revendiquer le pouvoir usurpé dans les provinces rebelles, et de créer de nouveaux obstacles à l'exécution de ce juste dessein.
- « Entin, pour compléter l'usurpation de la souveraineté légitime, deux officiers du génie, dont un Pièmontais, ont été envoyés à Ferrare pour miner et détruire cette forte-
- « De si odieux attentats, dans la perpétration desquels se manifeste une flagrante violation du droit des gens à plus d'un point de vue, ne penvent que remplir d'amertume l'Ame de Sa Sainteté et lui occasionner une vive et juste indignation, augmentée encore de la surprise de voir que de telles énormités sont le fait du gouvernement d'un roi catholique qui avait accepté le conseil, à lui donné par son auguste allié, de refuser la dictature qui lui était offerte.
- « Toutes les mesures prises pour prévenir et amoindrir cette série de maux ayant étévaines, le Saint-Père, non oublieux des devoirs qui lui incombent pour la protection de ses-États et pour l'intégrité du domaine temporel du Saint-Siège, essentiellement connexe avec l'indépendant et libre exercice du suprême pon-

tilical, réclame et proteste contre les violations et les usurpations commises malgré l'acceptation de la neutralité, et vent que sa protestation soit communiquée à toutes les puissances européennes. Contiant dans la justice qui les distingne, il croit qu'elles vondront hui donner leur appui; elles ne permettront pas le succès d'une violation si ouverte du droit des gens et de la souveraineté du Saint-Père. Il espère qu'elles n'hésiteront pas à coopérer à sa revendication, et, à cet effet, il invoque leur assistance et leur protection.

G. Antonelli. »

. Monsieur le Cardinal,

o Tout le monde catholique sait quels ont été dans la présente lutte en Italie nos sentiments, n'ayant pas nous-mème en vue autre chose que le rétablissement de la paix, et, à cette fin, nous avons adressé à tout l'épiscopat nos lettres pour l'inviter à faire des prières publiques afin d'obtenir du Dieu de la paix un si grand don.

« Maintenant que ce don la été obtenu, nous vous chargeons de prévenir les tidèles de cette capitale de la chrétienté pour qu'ils assistent aux solennelles actions de grâces à offrir au Seigneur, qui a daigné faire cesser le plus terrible de tous les tléaux, la

guerre.

« Quelles que doivent être les conséquences de cette paix, nous les attendons avec calme, toujours contiant dans la protection que Dieu daignera accorder actuellement et toujours à son Vicaire à son Eglise et au maintien de leurs droits à tous deux. En conséquence, on récitera les prières ordinaires à la fin de la messe, substituant à Foraison Pro puce, celle

Progratiarum actione.

« Remercier Dieu pour la paix obtenue entre les deux grandes puissances catholiques belligérantes est notre devoir ; mais continuer les prières est un véritable besoin, attendu que diverses provinces de l'Etat de l'Eglise sont encore en proie aux démolisseurs de l'ordre établi ; et c'est dans ces provinces que, de nos jours, une autorité usurpatrice étrangère proclame que Dieu a fait l'homme libre de ses propres opinions, soit politiques, soit religieuses, méconnaissant ainsi les autorités établies par Dieu sur la terre, auxquelles sont dus l'obéissance et le respect, oubliant également l'immortalité de l'âme, qui, alors qu'elle passe du transitoire à l'éternel, devra rendre un compte tout spécial de ses opinions religieuses an Juge tout puissant inexorable, apprenant alors, mais trop tard, qu'il n'y a qu'un Dien et qu'une foi, et que quiconque sort de l'arche de l'unité, sera submergé dans le déluge des peines éternelles.

« ll est donc évident qu'il faut continuer de prier Dieu pour qu'il daigne, en sa miséricorde infinie, rétablir la droiture de l'esprit et du cœur chez tous ceux qui ont entraînés à s'éloigner du sentier de la vérité, et obtenir qu'ils pleurent non sur les massacres imaginaires et mensongers de Pérouse, mais sur leurs propres fautes et sur leur aveuglement personnel. Cet aveuglement a poussé, ces jours derniers, une foule d'insensés, la plupart israélites, à chasser violemment une famille religieuse de sa sainte retraite. Ce même aveuglement a produit bien d'autres maux qui affligent et tont saigner le cœur. Mais la prière est plus puissante que l'enfer, et toute chose demandée à Dien par ceux qui sont assemblés en son nom sera infailliblement obtenue.

« Que demandons-nous ? Que tous les ennemis de Jésus-Christ, de son Eglise et du Saint-Siège, se convertissent et vivent.

« Recevez la bénédiction apostolique, que nous vous envoyons de tout cœur.

« Au Vatican, le 15 juillet 1859.

« Le Pape PIE IX. »

Cependant le Moniteur de Bologne du 30 juin avait publié une lettre du comte. Cavour à la junte insurrectionnelle de cette ville. La lettre portait que le roi Victor-Emmanuel ne ponyait pas accepter l'annexion des Romagnes à la Sardaigne, mais qu'il en dirigerait les forces militaires au profit de l'indépendance italienne. En preuve, la Gazette pièmontaise promulguait la nomination de Massimo d'Azeglio comme général, commissaire extraordinaire dans les Romagnes : ce catholique libéral avait accepté cette mission que remplissent toujours volontiers les hommes de son parti, la mission de Judas. D'un autre côté, le *Moniteur de Bologue* annoncait que le général Pinelli, celui-même qui se distinguera plus tard par des ordres du jour dignes d'un chef de brigands, était arrivé à Bologne, avec des officiers envoyés par le gouvernement du roi pour organiser les volontaires. Par une coïncidence, qui pronostiquait encore mieux l'avenir, le jour même où Napoléon III télégraphiait à l'Impératrice les préliminaires de Villafranca, qui s'appellerait mieux Villaviciosa, Massimo d'Azeglio prenait à Bologne possession de son commandement. Ce mélange de oni-et-de-non, d'affirmation et-de négation caractérise bien la politique du libéralisme des bourgeois d'outre-monts. Le gouvernement piémontais refuse l'annexion des Romagnes et agit comme si ces provinces étaient en son pouvoir. « Ce n'est là, dit très bien Chantrel, que le commencement d'une série d'actes où l'hypocrisie le disputera à la violence, jusqu'à ce que soit consommée la plus inique spoliation dont il soit fait mention dans Phistoire. »

Cependant, le 19 juin, se formait, en Piémont, le ministère Lamarmora, chargé de continuer plus modérément l'œuvre trop tôt découverte du comte Cavour; et Napoléon III rentrait en France, moins vainqueur qu'on ne le voulait croire. La mise en campagne de son armée avait révélé cette désorganisation qui éclatera terrible en 1870 et qu'on mit alors, pour ménager les amours-propres, à la

charge personnelle du comte Randon, D'autre part, la paix a peu pres imposee par les menaces de l'Europe laissait a mi-chemin d'achevement le programme de l'Empereur. Desormais, il ne pourrait plus achever son ouvrage que par les voies sonterraines, par l'emplor de ces moyens lonches qui repugnent même aux ames deloyales et dont l'usage, meme force, ne peut que compromettre tristement les sonverains. Aussi les discours de l'Empereur sentent l'homme irrite; ce n'est pas le souverain qui parle, c'est le carbonaro aigri et demasque.

Au corps legislatif, Napoleon adresse ces

paroles:

« Messieurs, en me retrouvant au milieu de vous qui, pendant mon absence, avez entoure l'imperatrice et mon fils de tant de devouement, j'eprouve le besoin de vous remercier d'abord, et ensuite de vous expliquer quel a

été le mobile de ma conduite.

« Lorsqu'apres une heureuse campagne de deux mois, les armées française et sarde arrivèrent sous les murs de Vérone, la lutte allait inévitablement changer de nature, tant sous le rapport militaire que sous le rapport politique. L'etais tatalement obligé d'affaquer de front un ennemi retrauché derrière de grandes forteresses, protège contre toute diversion sur ses flancs par la neutralité des territoires qui l'entouraient, et, en commençant la longue et sterile guerre des sieges, je trouvais en face l'Europe en armes, prête soit à disputer nos succes, soit à aggraver nos revers.

« Neaumoins, la difficulte de l'entreprise n'aurait ni ébranle ma resolution, ni arrête l'élan de mon armee, si les moyens n'enssent pas ete hors de proportion avec les résultats a attendre. Il fallait se resondre à briser hardiment les entraves opposées par les territoires neutres, et alors accepter la lutte sur le Rhin comme sur l'Adige. Il fallait répandre encore un sang precieux, qui n'avait que trop coule deja. En un mot, pour triompher, il fallait risquer ce qu'il n'est permis a un souverain de mettre en jeu que pour l'indépendance de son pays.

* Si je me suis arrété, ce n'est donc pas par lassitude ou par epuisement ni par abandon de la noble cause que je voulais servir, mais parce que, dans mon cœur, quelque chose parlait plus haut encore, l'intéret de la

France.

« Croyez-vous qu'il ne m'en ait pas coûte de meltre un frein à l'ardeur de ces soldats qui, exaltes par la victoire, ne demandaient qu'a marcher en avant?

Croyez-vous qu'il ne m'en ait pas coûté de retrancher ouvertement de mon programme devant l'Europe le territoire qui s'étend du Mincto a l'Adriatique?

Croyez-vous qu'il ne m en ait pas coûté de voir dans ces cœurs honnétes de nobles illusions se detruire, de patriotiques espérances s'évanouir?

« Pour servir l'independance italienne, j'ai

fait la guerre contre le gre de l'Europe ; des que les destinées de mon pays ont pu être en

peril, j'ai tait la paix.

· Est-ce à dire maintenant que nos efforts et nos sacrifices aient eté en pure perte? Non. Ainsi que je l'ai dit dans mes adieux à mes soldats, nous avons le droit d'être liers de cette courte campagne. En quatre combats et deux batailles, une armée nombreuse, qui ne le cède à aucune autre en organisation et en bravoure, a été vaineue. Le roi de Piémont, appelé jadis le gardien des Alpes, a vu son pays delivre de l'invasion et la frontière de ses Etats portee du Tessin au Mincio. L'idée d'une nationalite italienne est admise par ceux qui la combattaient le plus. Tous les souverains de la Péninsule comprennent enfin le besoin impérieux de réformes salutaires.

« Ainsi, après avoir donne une nouvelle preuve de la puissance militaire de la France, la paix que je viens de conclure sera féconde en heureux résultats. L'avenir les relèvera chaque jour davantage pour le bonheur de l'Italie, l'influence de la France, et le repos de

l'Europe. »

Au corps diplomatique, venu, par cérémonie pure, complimenter le vainqueur de Solférino, Napoleon parle avec une brièveté digne, mais. s'il n'a qu'un mot, ce mot est un

coup de boutoir :

«L'Europe a été, en général, si injuste envers moi, au debut de la guerre, que j'ai été heureux de conclure la paix, des que l'honneur et les intérets de la France ont été satisfaits, et de prouver qu'il ne pouvait entrer dans mes intentions de bouleverser l'Europe et de susciter une guerre générale. J'espère qu'aujourd'hui tontes les causes de dissentiment s'évanouiront, et que la paix sera de longue durée. »

Au premier août 1859, jusqu'à la lin de l'année, jusqu'à l'apparition de la brochure semi-officielle le Pape et le Congrès, qui découverra la complicité de Napoleon III dans les agissements de Victor-Emmanuel et la participation de l'Empire français aux attentats du Piémont contre Rome, nous avons à parconrir la periode des hypocrisies et des protestations. D'une part, la Sardaigne marche à ses fins en s'avancant sous terre ; d'autre part, l'Eglise, qui a déconvert le piège, s'éleve avec courage contre cette conspiration evnique. D'un côté Théritier des Henri d'Allemagne, des Barberousse, des Frédéric II, des Philippe-le-Bel; de l'autre, l'heritier des Grégoire, des Léon et des Innocent : là, un brigand couronné qui va tenter encore l'entreprise vingt fois frappee des toudres de la Providence, ici, le vicaire de Jésus-Christ, souffleté encore par les tleurs de lys, ou plutôt poursuivi par les vautours de l'empire et crucilié par la croix de Savoie : Urux de cruce,

Dans les premiers jour d'août, il y a cémittence apparente dans les envahissements piémontais. A Parme, à Modène, à Florence, à

Bologue, pour ne pas contredire les stipulations de Villafranca, les commissaires sardes disparaissent, On les remplace par des dictateurs provisoires ; à Modène, Farini ; à Florence, Bettino Ricasoli ; à Bologne, le colonel Cypriani se revêtent des pleius pouvoirs. La même comédie se joue dans toutes les villes, objet des convoitises pièmontaises et des futures annexions. La pièce se dénouera par le mariage de toutes ces villes avec Victor-Emmanuel, du vivant de leur premier époux. Les populations applaudirent sons la baionnette et moyennant un vote mathématiquement unanime, à ces mariages de comédie... et Italia fara da sc. En attendant, les plénipotentiaires délibèrent à Zurich : calme momentané, dernier hommage rendu par le machiavélisme piémontais à la sainteté du droit.

Le 13 novembre, surlendemain de la signature du traité de Zurich, les divers Etats de l'Italie révolutionnée s'entendront pour offrir la régence au prince de Carignan. Ce sera le dernier pas avant l'annexion définitive. En présence de la prochaine réunion d'un Congrès, appelé à délibèrer sur les affaires d'Italie, cette résolution montrera que les questions en litige ne sont plus à traiter. Ce crime s'accomplit au profit momentané d'un prince de Carignan; c'est à Carignan, près Sedan, que commencera l'effondrement de l'Empire,

L'acte du 13 novembre ne sera, du reste, ni un coup de tête, ni une surprise. Dés le 23 septembre, une députation Romagnole s'est présentée à Victor-Emmanuel l'invitant à régner sur les légations ; le roi aux grandes

moustaches a répondu :

« de suis reconnaissant des vorux émis par les peuples des Romagnes, dont vous êtes les interprètes auprès de moi. Prince catholique, je conserverai toujours un profond et inaltérable respect pour le Chef suprême de l'Eglise; prince italien, je dois rappeler ici que l'Europe, considérant que la condition des Romagnes demandait de promptes et efficaces mesures, s'est engagée vis-à-vis de votre pays par des obligations formelles. L'accueille vos vœux, et, fort des droits qui me sont conférés, je soutiendrai votre cause devant les grandes puissances, contiant dans leur justice. Ayez confiance dans le généreux patronage de l'empereur des Français, qui accompliva la grande œuvre de réparation si puissamment commencée, et qui lui assure la reconnaissance de l'Italie. 🤊

En débarrassant ces actes de l'empois diplomatique, on voit que la politique du Piémont en Italie se réduit à l'adage des volenrs :

« Ce qui est bou à prendre, est bou à garder. » Ce nouveau mode de conquête ne cadrait pas, on le comprend, avec les vues plus composées de Napoléon III : il mettait littéralement le flegmatique souverain sur les épines. Sur ce trône aussi douloureux que peu glorieux, le pauvre homme ne savait plus quelle contenance tenir. Dans le fond il entendait bien sinon favoriser la Révolution, du moins la laisser faire. Mais comment, en apparence, accepter la solidarité de ces forfaits politiques. à la face de l'Europe qui se trouvait, par le fait, menacée d'une semblable éviction. On allait détrôner frauduleusement les ducs de Parme, de Modène, de Toscane et le Pape PielX. Est-ce que la logique ne conduisait pas au détrônement de tous les rois d'ancien regime, qui devraient comme ces pauvres princes, disparaître devant le droit du peuple?

Napoléon crut se tirer d'affaire en se donnant, comme Janus, deux visages, mais nous n'aurons pas, en lui, Jean qui rit et Jean qui pleure; nous aurons sentement Jean qui gronde le Piémont, tont en le laissant faire, et Jean qui gronde ceux qui grondent le Piémont, mais, cette fois, Jean sant bien empécher. Le Jean double-grondeur s'appliquait toutefois à trainer les choses en longueur. « La victoire, disait-il, est pour les flegmati-

tiques. »

La dignité de l'histoire ne descend pas à s'occuper des articles du Moniteur français. tantôt improuvant Victor-Emmanuel, tantôt le défendant. De la part de Napoléon III, ce n'est qu'un jeu; au fond, il est de mèche. comme disent les francs-macons. D'ailleurs. comme compensations aux articles pudibonds du Moniteur, le gouvernement impérial donne des avertissements à l'Univers catholique, à propos d'un article de Veuillot... sur la Cochinchine ; et au Correspondant, à l'occasion d'un article de Montalembert sur un débat au parlement anglais à propos des affaires de l'Inde. En même temps, le gouvernement avait détendu aux journaux catholiques, à l'Univers. à l'Union, à l'Ami de la Religion, la reproduc-

tion des mandements des évêques.

« L'injonction qui nous est faite, disait à ce propos Louis Venillot, nous paraît essentiellement temporaire. Elle a pour but, nous a-tou dit, de soustraire les actes et la dignité des évêques à la violence des journaux ; mais. d'un autre côté, la parole des évêques a été la force des catholiques dans toutes les circonstances si graves où l'Eglise et la société se sont trouvées depuis trente ans. Jamais elle ne s'est élevée sans provoquer comme aujourd'hui une tempéte d'injures : elle ne s'est point tue pour cela, et elle a prévalu, parce qu'inspirée par les plus nobles sentiments, elle les inspirait à son tour. Le gouvernement de Napoleon III a toujours très vivement protesté de son respect pour les droits de l'Eglise; on ne comprendrait pas qu'il voulut enlever aux évêques la publicité de la presse, dont tout le monde peut user, et priver les catholiques de cette voix collective des premiers pasteurs. qui leur a toujours si fortement recommandé l'amont de l'ordre, de la justice et de la liberté.

« Quant à nous, si cette défense devait être maintenne, nous croirions que la part la plus précieuse de la liberté civile et religieuse nous est enlevée : nous nous trouverions sans regle, sans lumière et sans égide, et nous verrions dans un aveuir prochain le moment où Li presse catholique n'aurait plus de place dans ce vaste champ des opinions, où nous voulons jusqu'au dernier instant remplir ho-

norablement notre devoir.

La prohibition fut, en effet, levée un penplus tard, lorsque les éveques curent parlé et sur les réclamations particulieres de l'evêque d'Arras. Ce prélat illustre avait remontré au ministre que cette defense liait la parole de l'Eglise. Li frappait, en outre, de discrédit, blessait, dans l'évêque, le droit de citoyen, dérogeait a la justice distributive et constituait. sinon un acte positif de persécution, du moins une révoltante iniquité. Le gouvernement qui méditait déjà, pour 1860, quelques réformes libérales, se le tiut pour dit et leva la défense. Mais, nous le répétous, la digue disparaissait prudeniment, lorsque, pour cette fois, le flot était passé. C'était là un tour d'habile politique, c'était à peine un retour de justice.

En Italie, le clergé était traité avec plus de rigneur encore. La, les évêques et les prêtres n'étaient passimplement suspects d'opposition aux vues du gouvernement, ils étaient accusés d'hostilité active et traités en ennemis. Il faut voir comment le Pape, comment les évêques de France et d'Italie répondaient aux accusations et aux sévices de leurs gouvernements respectifs. Il est à peine besoin de remarquer combien les rigueurs d'un côté convrent mal l'inanité de la pensée et le parti pris de violence ; combien, du côté du clergé, un courage admiralde sert d'appui à d'incontestables vérités et à d'invincibles droits. Indépendamment de la supériorité doctrinale et légale du clergé, il faut admirer encore son grand sens politique. L'habile politique, c'est la conduite même de la sainte Eglise, marchant à la lumière du droit canon; la diplomatie, comme disait Pie IX, c'est la croix.

Le 26 septembre, le Pape prononge l'allocution Maximo animi nostri dolore:

« Vénérables Frères, dans l'allocution que nons vous avons adressée au mois de juin dernier, le cœur plein de douleur, nous avons déploré tout ce qui a été fait par les ennemis de ce Saint-Siège à Bologne, à Ravenne et ailleurs, contre la souveraineté civile qui nous appartient légitimement, à nous et à ce Saint-Siège. Nous avons de plus déclaré, dans la même allocution, qu'ils avaient tous encouru les censures et les peines ecclésiastiques portées par les sacrés canons et nous avons decrété que tous leurs actes étaient nuls et sans valeur.

e Nous gardions l'espérance que ces lils rebelles, émus et touchés de nos paroles, vondraient rentrer dans le devoir : ils savent tous de quelle donceur et de quelle mansuétude nous avons toujours usé depuis le commencement de notre l'entiticat, et avec quel amour, avec quel zele, au milieu des difficultés si graves des temps présents, nous avons constamment appliqué tous nos soins et toutes nos pensées à assurer, sous le rapport temporel.

comme sous tous les autres, la prospérité et la tranquillité de nos peuples. Mais cet espoir a été complétement décu. Soutenus par des conseils, par des secours de toutes sortes venus du dehors, et sentant par là redoubler leur audace, ils n'ont reculé devant aucun attentat, et, portant le trouble dans toutes les provinces Emiliennes soumises à notre pou voir pontilical, ils les ont sonstraites à notre souveraineté de Saint-Siège. Le drapeau de la défection et de la rébellion s'élevant dans ces provinces, et le gouvernement pontifical y étant renversé, on y a établi d'abord des dictateurs du royaume subalpin, qui, ensuite, ont pris le nom de commissaires extraordinaires, et puis celui de gouverneurs généraux, et qui, s'arrogeant audacieusement les droits de notre pouvoir suprême, ont destitué des fonctions publiques ceux que leur fidélité bien connue envers le Prince légitime faisait regarder comme incapables de s'associer à leurs desseins pervers. Ces hommes n'ont pas même craint d'usurper le pouvoir ecclésiastique, en soumettant à des lois nouvelles les hôpitaux, les orphelinats, les legs et les instituts pieux. Ils sont allés jusqu'à maltraiter des membres du clergé, les envoyant en exil ou les jetant en prison. Dans leur haine déclarée contre le Siège apostolique, ils out réuni le 6 de ce mois, à Bologne, une assemblée qu'ils ont appelée l'Assemblée nationale des peuples de l'Emilie, et y ont promulgué un décret remplide faux prétextes et de fausses accusations, par lequel, alléguant mensongèrement l'unanimité des populations, ils ont déclaré, au mépris des droits de l'Eglise romaine, qu'ils ne voulaient plus être soumis au gouvernement pontifical. Le jour suivant, nouvelle déclaration portant, comme c'est maintenant la coutume, que ces provinces veulent être annexées au domaine et au royaume du roi de Sardaigne.

« Au milien de ces déplorables attentats, les chefs du parti ne cessent de travailler par tous les moyens dont ils disposent à corrompre les mœurs des populations, surtout en répandant des livres et des journaux imprimés soit à Bologne, soit ailleurs, et dans lesquels on encourage toute espèce de liceuce, on outrage la personne du Vicaire de Jésus-Christ, on livre à la risée les pratiques de la religion et la piété chrétienne, on tourne en ridicule les prières communément adressées à la trèssainte et Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, pour obtenir sa puissante protection. Dans les représentations théâtrales, il n'y a nul respect pour l'honnéteté publique, pour la pudeur et la vertu ; les personnes consacrées à Dieu sont livrées à la dérision et au mépris.

o Voilà ce que font des hommes qui se disent catholiques, qui prétendent honorer et respecter la souveraine puissance et l'autorité spirituelle du Pontife romain. Il n'est personne, assurément, qui ne voie combien sont fausses de pareilles protestations, car ceux qui agissent de la sorte s'associent aux complots de ceux qui livrent au Pontife romain et à l'Eglise catholique la guerre la plus acharnée et qui font tout ce qui dépend d'eux pour que, s'il était possible, notre divine religion et ses enseignements salutaires fussent à jamais extirpés et bannis de tous les esprits.

Moins d'un mois auparavant, le 30août, les évêques de la Toscane, dans une adresse au ministre des affaires ecclésiastiques, expliquaient quelle attitude le clergé avait dù prendre, en présence des événements. « La religion dont il est le ministre, disaient-ils, est en dehors des vicissitudes humaines parce qu'elle est au-dessus d'elles ; il fallait donc que le clergé évitat de se méler aux controverses et anx Inttes des partis, dont l'effet ordinaire est de diviser misérablement les esprits et les cœurs des hommes et de leur inspirer des haines souvent irréconciliables. Si le clergé se rangeait ouvertement du côté d'un parti, il perdrait sans retour toute autorité et toute influence efficace sur le parti-contraire, non sculement, ce qui importe le plus, dans l'exercice de son ministère divin, qui consiste à conduire les hommes, ses frères, par les voies de la justice et de la sainteté, à la vie éternelle, mais encore dans l'exercice des devoirs civils qu'il peut et doit remplir dans les temps d'agitation, en adoucissant les âmes et en tempérant leurs colères pendant la lutte et en faisant tout ce qui est possible pour préparer et hâter la paix. Ces principes nous sont indiqués par la prudence et la charité évangeliques; ils sont en accord avec ceux que nos collègues, les Eveques de France, ont hautement professés et appliqués, en de semblables conjonctures, aux applaudissements de tout le monde civilisé ; ils ont eu la pleine approbation de ceux qui, dans les premiers jours, tenaient les rênes du gouvernement; nous les avons pris pour régle, en marquant au clergé place sous notre autorité la voie qu'il devait suivre et en lui donnant nos directions.

« Nos paroles ne sont pas tombées sur le roc aride, mais dans une bonne terre, et elles ont produit abondamment leur fruit. La conduite des ecclésiastiques, en des circonstances si difficiles, a été calme, digne, prudente, étrangère aux intrigues et aux passions des partis ; témoins de leur sagesse, nous en avons souvent rendu grâces au Seigneur, y trouvant une consolation qui allégeait beaucoup le poids des angoisses et des sollicitudes pastorales. Les méchants qui haïssent dans le clergé l'obstacle qu'il met à leurs vices et la censure dont il les frappe, les méchants ont en beau aiguiser le regard et dresser l'oreille, ils sont à peine parvenus à signaler ca et là quelques rares et singulières exceptions, et la plupart du temps il s'est trouvé qu'on ne pouvait voir dans ces accusations que de pures calonnies, on qu'elles n'étaient motivées que par des fautes légères et excusables. »

Les évêques des Marches, également privés de leurs droits et de leurs biens, protestèrent avec une égale vigeur contre les attentats du gouvernement et confirmérent par leur protestation les actes du Saint-Siège.

Dans tontes les persécutions de l'Eglise, c'est l'honneur des Jésuites qu'ils reçoivent tonjours les premiers et les derniers coups. On dit que saint Ignace mourant, avait demandé, pour sa compagnie, la grâce d'être toujours objet de haine parmi les hommes, à ca ise du nom qu'il lui avait donné. Ce vou s'est tonjours accompli : jamais mieux que dans notre siècle de libérâtrie.

En Italie, le gouvernement persécuteur avait fait des Jésuites sa tête de Turc, la société qu'il considérait comme l'obstacle principal à ses dessein de destruction et qu'il s'était appliqué des longtemps à rendre odieuse, notamment par le lâche ouvrage de Gioberti, Gesuita moderno. On va voir, par la protestation du P. Beckx, en date du 24 octobre 1860, quels beaux desseins convrait cette haine féroce du Jésuitisme.

« La compagnie, dit son général, a perdu dans la Lombardie, trois maisons et collèges ; dans le duché de Modène, six : dans les Etats pontificaux, ouze : dans le royaume de Naples. dix-neuf; dans la Sicile, quiuze, Partout la compagnie a été litteralement dépouillée de tous ses biens meubles et immeubles. Ses membres ont été, au nombre de 1,500 environ. chassés des établissements et des villes ; ils ont été conduits à main armee, comme des malfaiteurs, de pays en pays, jetés dans les prisons publiques, maltraités et outragés d'une manière atroce; on est allé jusqu'à les empêcher de chercher un asile au sein de quelques familles pieuses, et dans beaucoup de localités on n'a eu aucun égard ni au poids des années, ni aux infirmités, ni à la faiblesse.

« Tous ces actes ont été consommés sans que l'on cût à reprocher à ceux qui ont été victimes aucun fait compable devant la loi, sans forme judiciaire et sans laisser aucun moyen de justification; enfin on a procédé de la manière la plus despotique et la plus sanvage.

« Si de tels actes cussent été accomplis dans une émeute populaire, par une populace aveugle et furieuse, nous devrions peut-être les supporter en silence ; mais comme on a voulu légitimer ces actes par les lois sardes, comme les gouvernements provisoires établis dans les Etats de Modène et dans ceux du Saint-Siège, et le dictateur des Deux-Siciles lui-même se sont appuyés de l'autorité du gouvernement sarde : comme enfin, pour donner de la force à ces iniques décrets et légitimer leur inique exécution, on a invoqué et l'on invoque encore le nom de Votre Majesté, il ne m'est plus permis de demenrer spectateur silencieux d'une si grande injustice, et, en ma qualité de chef suprème de l'Ordre, je me vois rigoureusement obligé de demander justice et satisfaction, et de protester devant Dien et devant les hommes, afin que la résignation de la douceur et de la patience religieuse ne semble pas degenerer en une faiblesse que l'on pourrait interpréter, ou comme un aven de culpabilité, ou comme un abandon de nos droits.

« Je proteste donc solennellement, et dans la forme que je crois la meilleure, contre la suppression de nos maisons et colléges, contre les proscriptions, les exils, les prisons, contre les violences et les outrages qu'on a fait souttrir a mes freres en religion.

 Je proteste devant tous les catholiques, au nom des droits de la sainte Eglise sacrilége-

ment violes.

Je proteste au nom des bienfaiteurs et des fondateurs de nos maisons et collèges, dont la volonté et les intentions expresses, en fondant ces œuvres pies dans l'inférêt des morts et des vivants, se fouvent privées de leur effet.

« Je profeste au nom du droit de propriété méprise et foule aux pieds par la force bru-

tale.

 de proteste au nom du droit de citoyen et de l'inviolabilité des personnes, dont nul ne peut être deponillé sans accusation, sans

procedure, sans jugement.

de proteste au nom des droits de l'humanite si hontensement outragée en la personne de tant de vicillards infirmes, faibles, chassés de leur paisible asile, privés de fonte assistance, jetés sur la voie publique saus moyens d'existence. »

On voil, par ces suppressions de collèges, la solidarité anticipee du gouvernement piémontais avec la Commune de Paris. Sa conduite realise les résolutions de la radicaille trançaise : « Nous aimons mieux que le peuple soit dans l'ignorance, que de le voir élevé par les Jesuites! « Nous avons vu, a Naples, le coffége volé aux Jésuites : sur la porte d'entrée, l'impudeur italienne a eu le courage d'errire : Collégi Victor-Emmant El. Une fondation qui s'effectue par un tel procédé, nous craignons qu'elle ne fasse pas faire, dans l'histoire, à Victor-Emmanuel, la figure de Charlemagne, restaurateur des lettres.

Dans tout l'univers catholique, les protestations de l'Italie trouverent de l'écho. Les évêques d'Espagne, d'Angleterre et d'Irlande, de Belgique, d'Allemagne et de Suisse, les éveques des deux Amériques n'eurent qu'une voix pour protester contre l'injustice. Même dans les pays intideles, des néophyles voulurent offrir, au Pere commun, dans ses éprenves, l'humble hommage de leurs sympathies : dans leur simplicité, ces pauvres sauvages ne pouvaient comprendre que, dans une Europe, civilisée par l'Eghse, il put se trouver des hommes assez sots et assez vils, pour provequer ges larmes, terribles à tous ceux qui les font couler.

Par le fait de sa complicité dans les brigandages piémontais, le gouvernement ne laissait pas pénetrer, en France, ces pastorales qui, tantot l'accusaient hautement, tantôt déconvraient victorieusement le vice logique et l'abontination cruelle de son entreprise. Mais l'épiscopat français, par sa bravoure et son éloquence, rendait peu sensibles ces privations. D'autant qu'il savait le gouvernement plus engagé dans cette trame ourdie contre la papauté et qu'il voyait le personnel des foncfionnaires, la plèbe des journaux, et fous les jacques de la démagogie plus ardents à démoraliser les populations et à vexer le clergé, il proclamait plus hautement les vérités méconnues et le droit trahi. Dés le mois de juillet, Louis-Antoine-Augustin Pavy, évêque d'Alger, avait, dans une lettre au Pape, exprimé les sentiments de dévouement religieux qui remplissaient son âme, et Pie IX avait daigné lui répondre qu'au milieu de ses angoisses, il recevait de sa lettre une grande consolation. Mais lorsqu'on vit clairement que, malgré toutes ses profestations officielles, le gouvernement donnait carte blanche au Piémont; dès qu'on put, sans jugement téméraire ni irrévérence, s'attendre à la spoliation du Saint-Siège, il y eut, dans l'épiscopat, un tolle général. L'unanimité fut telle que, sauf deux ou trois évêques, trop engagés vis-à-vis du gouvernement, qui ne protestèrent que tardivement et mollement, tous les autres sans concert préalable, publièrent des mandements qui resteront comme des monuments du zèle Apostolique. An point, disait avec assurance Monnyer de Prilly, évêque de Chalons, doyen d'âge de l'épiscopat, que c'ent été faire injure aux évêques de supposer qu'il put s'en trouver, parmi eux, un seul, capable d'amnistier de pareils attentats. Et aujourd'hui encore, en parcourant ces pièces, on se demande s'il ne suffirait pas de les rapprocher pour former le plus beau traité de la puissance temporelle du Saint-Siège. — L'histoire doit glorifier toutes ces pastorales et garder, de plusieurs, un plus mémorable souvenir.

Le premier qui ouvre le feu, c'est, suivant l'usage de toute sa vie, Pierre-Louis Parisis, ancien évêque de Langres, actuellement d'Arras. La vieil éveque avait combattu, sous Louis-Philippe, pour la liberté d'enseignement; sous la République, pour la défense du Saint-Siège et la réfutation du socialisme; sous l'Empire, il combattait encore, comme le vieux guerrier de Virgile, et rarement le gouvernement se donnait un tort ou commettait une faute, qu'il ne fut le premier à le relever. Le 18 septembre done, il éleva la voix, et rappela d'abord les promesses du gouvernement.

« Mais, ajoutait-il, à notre grande douleur, des espérances si naturelles et si fondées se trouvent déques. Loin de se calmer, l'insurrection de ces provinces, dépendantes de l'antorité pontificale, continue, s'accroît et comble la mesure. A la révolte on ajoute l'outrage; on cherche à couvrir l'ingratitude par les accusations les plus injustes et par les plus odieux mensonges; on représente comme tyrannique et comme incapable le gouvernement le plus sage et le plus paternel, et dans des assemblées dont il est impossible, sous aucuu rapport, de

reconmitre ni la compétence ni la legitimité, on pousse l'audace jusqu'à prononcer la déchéance de la puissance souveraine la plus ancienne et la plus sainte qu'il y ait au monde.

o Or, remarquez-le bien, ce qu'il y a de plus triste dans ces compables égarements, ce ne sont même pas les atteintes portées aux droits temporels du Saint-Siège, quelque criminelles et mandites qu'elles soient ; ce sont les pensées malveillantes, ce sont les sentiments hostiles répandus, fomentés, et, pour ainsi dire, naturalisés pour la première fois, dans ces populations chrétiennes, contre le Chef de l'Eglise, qu'elles étaient habituées à vénérer non seulement comme la plus haute puissance humaine, mais comme le dépositaire auguste et suprême de la puissance de Dieu.

« On se demande avec effroi ce que pourront respecter des peuples catholiques qui auront été dressés à braver et à bafouer un tel Souverain, et comment il sera jamais possible d'établir un gouvernement quelconque dans ces belles provinces de l'Italie, quand on les aura enivrées de toutes les passions de la haine et de toutes les joies infernales du

sacrilège.

 Ce qui ajoute encore à notre tristesse et à nos alarmes, à la vue de la décomposition sociale qui s'opère en ce moment dans ces contrées si comblées des bienfaits du Gel, c'est que, par une coïncidence malheureuse, elle se rattache malgré nous à la gloire de nos armes, puisqu'une guerre entreprise avec un noble désintéressement, pour donner à cette partie de l'Europe une organisation plus en rapport avec certaines idées modernes, n'y aurait produit jusqu'à cette heure qu'une désorganisation où tous les calculs se perdent, et puisqu'une paix qui, par une de ses clauses fondamentales, tendait à mettre comme un rayon de plus sur le diadème pontifical, a été suivie d'un redoublement d'outrages, de trahisons et de blasphèmes précisément contre cette conronne trois fois bénie.

« Assurément, nous n'en croyons pas moins à la droiture des intentions et à la sincérité des paroles ; aujourd'hui, comme il y a quatre mois, nous sommes bien sûr que la France n'est pas allée en Italie pour fomenter le désordre, ni pour ébranler le pouroir du Saint-Père, qu'elle avait replacé sur son trône, et nous espérons toujours fermement que cette parole souveraine triomphera tôt ou tard des obstacles qui s'opposent à son entier accomplisse-

10.110

« Mais enfin ces obstacles subsistent, puisque les affaires ont marché dans un sens tout contraire et que la sagesse humaine est aux abois. Or, tant qu'ils subsistent, le mal se fait, les esprits se pervertissent, le respect de toute autorité se perd, des ambitions insensées se

genéralisent, et, ce qui est plus deplorable encore à nos yeux, les saintes croyances de la foi s'altèrent, la simplicité des mœurs chrétiennes disparaît, le règne de Dien enfin, que nous avons mission de propager et de defendre, ce règne, sans contredit le plus légitime et le plus inviolable de tous, dépérit dans les àmes et dans les habitudes publiques, sous l'influence continue des déclamations impies, des publications licencieuses et des exemples scandaleux. »

Le 28 du même mois, un athlête plus ieune. non moins vaillant, supérieur comme théologien, Louis-Edouard Pie, évêque de Poitiers. parlait à son tour. Dans une lettre à ses coopérateurs, après avoir dit qu'il fallait prier et pleurer, il ajoutait que les serments du Sacre épiscopal imposaient une autre obligation. « Nous devous, disait-il, nous opposer à toutes les manœuvres ennemies dans la mesure de notre pouvoir (1 ; est-ce que nous serions quitte de notre engagement si nons laissions s'établir sans contradiction autour de nons des contants trompears d'opinion, si nous n'opposions aucune dénégation à tant d'attaques violentes, à tant d'allégations outrageantes, mensongères, calonmieuses, d'assertions erronees, schismatiques, hérétiques, de provocations aussi láches qu'impies, fortifiées du lamentable appoint que leur apporte la -félonie de quelques esprits aventureux, et devoyès? Non, il ne nous serait pas permis de nous taire devant ce débordement de sophismes et de blasphèmes, si déjà, des les premiers jours, où nous avons vu s'ourdir cette trame criminelle, nous n'avions rempli tent notre devoir, et si nous n'avions répondu d'avance à toutes les invectives dont le pouvoir temporel du Saint-Siège a été l'objet depuis trois ans 2. Nons avous en la patience et, disons-le, le triste courage de lire à peu prés tous les libelles, toutes les brochures, tous les réquisitoires lancés contre le gouvernement pontifical durant ces derniers mois, Malgrécette levée immense de honeliers et cette conspiration de clameurs bruyantes, les choses restent ce qu'elles étaient. Nons redisons avec la même assurance que, sans méconnaitre les efforts faits depuis soixante ans par les autres pouvoirs pour dégager les sociétés et les lois de l'élément impie et révolutionnaire qu'v avait depose le siècle precedent c'est rendre un simple hommage à la vérite et faire un acte de pure justice, que de proclamer la supériorité manifeste des institutions romaines sur les institutions toujours ebranlées ou chancelantes des temps modernes. Nous ajoutons que, sans rien ôler aux qualités personnelles des princes qui tiennent entre leurs mains les renes des antres Etats, ni aux grandes capacités des ministres, des conseillers et des fonctionnaires de fout ordre qu'ils ont appeles an timon des affaires, le gouvernement

⁽¹⁾ Pontific. Raman de consecratione electi in episcopam. Forma juramenti. — (2) Instrucción synodale sur Rome considérée comme siège de la papante (1856.

romain, dans son Chef, dans ses hauts dignitaires et dans ses représentants actuels, n'est inferieur à aucun autre gouvernement contemporain, et qu'à tous les degrés de l'administration centrale, provinciale, municipale, il pent subir sans risque la confrontation qui serait faite de merite à mérite, de position à position, d'homme à homme. Nous affirmons entin que le bien-être géneral des penples placés sous le sceptre du Vicaire de Jésus-Christ dépasse de beaucoup celui des pays hérétiques et ne le cede en rien à aucun autre

paixs du monde. « La plupart des éveques français, par actes sépares firent écho à ces intrépides et sages paroles, le cite nonmément le cardinal de Bonald, le cardinal Gousset, les archevêques de Sens et de Tours, les évêques d'Angers, de Soissons et de plusieurs autres sièges. A ces protestations épiscopales s'ajoutèrent des œuvres plus considérables. Louis Antoine-Augustin Pavy, évêque d'Alger, publia son Esquisse d'un traité sur la souveraineté temporelle du Pape, livre où l'auteur, ancien professeur d'histoire dans la Faculté de Lyon, établit les origines, la legitimité et le bienfaisant exercice de la puissance temporelle des Souverains Pontifes, Claude-Henri-Augustin Plantier adressa à ses diocésains un grand mandement sur le meme plan, ajoutant à la legitimité pontificale, un caractère sacré et revendiquant, pour la bienfaisance du règne, tous les élements de la gloire. Philippe-Olympe Gerbet donna au public ses Obscivations au sujet des attentats contre la souveraineté temporelle des Papes, observations très précises et très lines, où parlant des abus imputés, de la volonte presumée du peuple, de la fatalité de la guerre, enfin des hommes en évidence et des choses patentes, il denonçait les absurdités ineptes et les crimes révoltants du Piémont. Wais celui qui les surpassa tous par l'éclat de sa parole et par la amultiplicité des œuves ce fut Félix-Antoine-Philibert, évêque d'Orleans, Aucien journaliste, resté tidéle aux gouts et anx habitudes de la profession, il comprit, en stratégiste habile, que pour éviter les rigueurs du gouvernement et atteindre les clients de l'adversaire, il fallait opposer brochure à brochure. Nous le verrons, à chaque pas que tera le gonvernement dans son œuvre de louche démoralisation, opposer en effet acte à acte, et avec une abondance parfaite d'informations, écraser toujours victorieusement l'ennemi de l'Eglise, Nous n'examinerons pas si, dans cette guerre, le vaillant apologiste ne s'inspira pas quelquefois de docteur libéral et si, en tirant le canon pour le Vatican, il ne s'estime pas heureux de faire tomber sa bombe sur les Tuileries. C'est le secret de Dieu, qui demandera à Dupanloup, pourquoi, si vaillant contre l'Empire, il s'est montre si paterne sous la présidence de Thiers, contre un gouvernement qui, à Rome, trouvait moyen même de surpasser l'empire. Mais l'absence d'action peut avoir d'autres causes, et l'histoire doit admirer loyalement les services.

A la date du 30 septembre donc, l'évêque d'Orléans publiait une protestation où il s'occupait à la fois de la question politique et de la question religieuse. Voici la partie relative aux Etats de l'Eglise ; c'est, comme toutes les œuvres analogues du même prélat, un chefdœuvre d'éloquence chrétienne ;

« On dit que toucher an souverain, ce n'est pas toucher au Pontife. Sans doute la puissance temporelle n'est pas d'institution divine ; qui l'ignore ? Mais elle est d'institution providentielle, qui ne le sait aussi ! Sans donte, pendant trois siècles, les Papes n'ont en que l'indépendance du martyre ; mais certes, ils avaient droit à une autre, et la Providence qui les soutenait visiblement, mais qui n'agit pas toujours par la voie du miracle, a établi sur la souveraineté la plus légitime qu'il y ait en Europe, la liberté, l'indépendance nècessaire de l'Eglise.

« L'histoire le démontre invinciblement : tous les grands esprits l'ont pensé, tous les vrais politiques le savent : Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils l'ont-bien fait, disait avec son bon sens supérieur l'empereur Na-

poléon ler.

« Oni : il faut pour la liberté de l'Eglise, pour la nôtre, que le Pape soit libre et indépendant :

« Il faut que cette indépendance soit sou-

rraine:

« Il faut que le Pape soit libre et qu'il le paraisse ;

« Il faut que le Pape soit libre au dedans comme au dehoes ;

« Il le fant pour la dignité du gouvernement de l'Eglise et pour la sécurité de nos consciences :

« Il le faut aussi pour lui assurer, dans les guerres que se font trop souvent les puissances chrétiennes, la neutralité qui convient au Père commun des tidèles.

« Il ne suffit même pas que le Pape soit libre dans son for intérieur, il faut que sa liberté soit éridente, il faut qu'aux yeux de tous il paraisse libre, qu'on le sache, qu'on le croie, qu'il ne s'élève à cet égard ni un doute ni un

soupcon.

« Il serait libre au fond de son âme, que, s'il paraissait, je ne dis pas opprimé, mais simplement assujetti au joug d'un prince quelconque, de l'empereur d'Autriche, par exemple, ou de l'empereur de Russie, nous en serions blessés, nous en soutfririons tous; il ne nous semblerait plus assez libre. Une défiance naturelle affaiblirait pour plusieurs, à leur insu, le respect et l'obéissance qui lui sont dus. Il faut, en effet, que son action, sa volonté, ses décrets, sa parole, sa personne sacrée, planent toujours souverainement audessus de toutes les influences, de tous les intérêts et de toutes les passions; et que ni les intérêts mécontents, ni les passions irritées, ne puissent protester contre lui avec une appa rence quelconque de raison...

« L'ai déjà cité le Premier Consul ; voici ce qu'il disait encore lorsqu'il aspirait à la gloire de Charlemagne, Ilélas! nous savons depuis ce que devint cette gloire; mais nul n'a contesté qu'il ne fût alors dans la plénitude de

son génie.

 L'institution qui maintient l'unité de la « l'oi, c'est-à-dire le Pape, gardien de l'unité « catholique, est une institution admirable. On reproche à ce Chef d'être un souverain étranger. Ce chef est étranger, en effet, et il taut en remercier le ciel. Le Pape est hors · de Paris, et cela est bien ; il n'est ni à Madrid, ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire au-« tant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il réside hors de chez soi, et qu'en · résidant hors de chez soi, il ne réside pas « chez des rivaux; qu'il habite dans cette vicille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle des rois de France ou des rois d'Espagne, tenant la balance entre les souverains catholiques, pen-· chant toujours un pen vers le plus fort, et « se relevant bientôt si le plus fort devient « oppresseur. Ce sont les siècles qui ont l'ait « cela, et ils l'ont bien fait. Pour le gouverne-· ment des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse ima-« giner. Je ne soutiens pas ces choses par entêtement de dévot, mais par raison (1). »

Vainement, plus tard, égaré par son extrème puissance et gèné dans les rèves de son ambition par la souveraineté du Pontife, essaya-t-n d'abriter une autre doctrine derrière le grand nom de Bossuet; un simple prêtre, M. Emery, ent le courage de lui ré-

pondre:

« Sire, Votre Majesté honore Bossuet et se plait à nous le citer. Voici ses paroles :

« Nous savons que les Pontifes romains pos- sèdent anssi légitimement que qui que ce « soit, sur la terre, des biens, des droits et une souveraineté (bona, jura, imperia.. Nous sa-· vons de plus que ces possessions, en tant « que dédiées à Dieu, sont sacrées, et qu'on « ne peut, sans commettre un sacrilège, les « envahir. Le Siège Apostolique possède la « souveraineté de la ville de Rome et de ses « Etats, alin qu'il puisse exercer sa puissance « spirituelle dans tout l'univers plus librement, « en sécurité et en paix (liberior ac tutior). Nous « en félicitons non seulement le Siège Aposto-« lique, mais encore toute l'Eglise universelle; « et nous sonhaitons de toute l'ardeur de nos « vœux que ce Principat sacré demeure à ja-« mais sain et sauf en toutes manières (2). »

Bossuet écrivait encore : « Dieu, qui voulait « que cette Eglise, la Mère commune de tous « les royaumes, dans la suite ne fût dépen-

« dante d'aucun royaume dans le temporel, et « que le siège où tous les tidèles devaient gar-« der l'unité, à la lin, l'ût mis au-dessus des « partialités que les divers intérêts et les ja- lousies d'État pourraient causer, jeta les « fondements de ce grand dessein par Pépin et par Charlemagne. C'est par une heurense « suite de leur libéralité que l'Eglise, inde-« pendante dans son chef de toutes les puis-« sances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun, et sous la commune protection des rois chre-« tiens, cette puissance céleste de régir les « Ames; et que, tenant en main la balance « droite, au milieu de tant d'empires souvent « ennemis, elle entretient l'unité dans tout le « corps, tantôt par d'inflexibles décrets et tan-« tôt par de sages tempéraments. » (Discours sur l'unité de l'Eglise.

Malheureusement, les conseils de M. Emery et l'autorité de Bossnet furent dédaignés. Mais oublions nos regrets. La Providence a ses vues. vues qui ne sont pas les nôtres ; chaque temps a ses épreuves et ses secours ; et c'est anjourd'hui le neveu de Napoléon qui écrit : « La « souveraineté temporelle du chef vénérable « de l'Eglise est intimement liée à l'éclat du « catholicisme comme à la liberté et à l'indé-« pendance de l'Italie. » — Et c'est le ministre du même prince qui, au début de la campagne d'Italie, écrivait à l'épiscopat français : « Le « Prince qui a ramené le Saint-Père au Vati-« can veut que le Chef de l'Eglise soit respecté « dans ses droits de souverain temporel. Le « Prince qui a sauvé la France de l'invasion « de l'esprit démagogique ne saurait accepter ni ses doctrines ni sa domination en Italie.»

« Mais, répondent les révolutionnaires italiens, la souveraineté du Pape, nons ne voutons pas l'abolir, nous voulons seulement la

diminuer et la restreindre.

« Et pourquoi, dirai-je à mon tour, si c'est diminuer et amoindrir en même temps l'honneur du catholicisme, sa dignité et son indépendance?

« Pourquoi, si c'est diminuer aussi et amoindrir la souveraincté la plus italienne qu'il y

ait dans la Péninsule ?

« Peurquoi, surtout, si, à l'heure qu'il est, et en face du déchaînement de toutes les passions ennemies, cette sentence d'incapacité, rendue par vous contre le Saint-Siège, est une sanglante insulte jetée, aux yeux du monde, à cette majesté désarmée et opprimée?

« Pourquoi, si cet outrage au souverain altère inévitablement chez les peuples le respect dû au Pontife? Pourquoi, cufin, si cette insulte rejaillit inévitablement aussi sur tons les catholiques dignes de ce nom?

« Vous dites : On lui ôtera seulement la Romagne et les Légations. Mais permeltez que je vous le demande : De quel droit? Et pour-

^{(1),} M. Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire. — (2) Bossuet, Défens, déclar., lib. I. sect. I, cap. xvi. p. 273.

quot pas le reste, s'il vous plait? Dans vos rèv. - d'unite italienne, pourquoi les villes que v 4- lai laissez auraient-elles un autre sort

que Bologne et que Ferrare?

Sans craindre de vous mettre en contradiction avec vous-mêmes, vous parlez d'ancleunes circonscriptions territoriales: -- mais s'il faut en revenir aux delimitations anciennes, à quoi se reduiront les possessions de la n aison de Savoie et de tant d'antres?

Mais alors, pourquoi ne Nous contentezyeus pas de laisser au Pape. Rome senfement avec les jardins du Natican? Yous l'avez dit,

1 11-10-500000-

- Mais pourquoi lui laisser Rome elle-même? Ponrquoi le successeur de Celui qui n avait pas une pierre où reposer sa tête, en trouverait-il une en Europe pour reposer la sienne?

 Pourquoi Dioclétien et les catacombes ne seraient-ils pas le meilleur des régimes pour

l'Eglise ?..

Où allez-vous? Où vous conduit ce détestable principe? Dites-nous-le donc du moins clairement : dites-nous ce qu'allait faire à Rome la France en 1849, et s'il nons faut renier cette gloire? Ces tentatives, qu'elle a comprimées alors ne sont-elles pas aujourd lagi celles des revolutionnaires romagnols? Ne sont-ce pas toujours les mêmes hommes?

Quoi donc? Qu'y a-t-il ici? Et que faut-il

que nous pensions?

Est-ce de votre part un calcul habile, et ne pouvant pas, ou n'osant pas aujourd'hui davantage, attendez-vous le reste du temps et de la violence des événements? Mais qui vou-

lez-vons qui en soit dupe?

« Nous ne le sommes que trop peut-être de l'inaction des honnetes gens, de la lenteur des uns, pendant la marche rapide des autres, de cenx qui venlent précipiter les événements, dans l'espoir qu'on sera bien un jour force de compter avec la logique des faits accom-

Faut-il que nous disions, avec l'ergane le plus accrédite de la presse anglaise, que, dans l'affaire actuelle, la France est agressive et insidicuse? Non, non, nors n'admettons pas, pour rotre patrie, la part qu'on voudrait lui faire ; de tels calculs vont mal à la générosité francaise, et, pour ma part, je proteste, avec toute l'énergie de mon âme contre les deloyales intentions qu'on ose nous prefer.

- Mais, en finissant, j'ai à faire une pro-

t station encore plus haute.

 Fils devoué de cette sainte Eglise romaine. mere et unitresse de toutes les autres, je proteste contre l'impiété révolutionnaire qui rabiomuait ses droits et veut ravir son patri-

Comme évêque catholique, je proteste o utre Thumiliation et l'abaissement qu'on yondrait faire subir au premier évêque du monde, à celui qui représente l'épiscopat dans sa plemtude.

Le proteste au nom du catholicisme, dont

on voudrait diminuer la splendeur, la dignité. l'indépendance, en attaquant le pasteur universel, le vicaire de Jésus-Christ.

« de proteste au nom de la reconnaissance qui me montre, dans l'histoire, les souverains Pontifes comme le lumineux symbole de la civilisation européenne, comme les bienfaiteurs de l'Italie, et, au jour des plus grands périls, les sauveurs de sa liberté.

 de proteste au nom du bon sens et de l'honneur, qui s'indignent de la complicité d'une souveraineté italienne avec les insurrections et les révoltes, et de cette conjuration des basses et inintelligentes passions contre des principes reconnus et proclamés dans le monde chrétien par tous les vrais et grands politiques.

« Je proteste, au nom de la pudeur et du droit européen, contre la violation des majestés, contre les passions brutales qui ontsi souvent inspiré les plus lâches atten-

lats.

« Et, s'il faut tout dire, je proteste au nom de la bonne foi, contre cette ambition malcontenue, mal déguisée, ces réponses évasives, cette politique déloyale dont nons avons le triste spectaele!

« le proteste, au nom de la justice, confre la spoliation à main armée ; au nom de la vérité contre le mensonge, au nom de l'ordre contre l'anarchie, au nom du respect contre le

mépris de tons les droits !

de proteste dans ma conscience et devant Dien, à la face de mon pays, à la face de l'Eglise et à la face du monde. Que ma protestation trouve ou non-de l'écho, je remplis un devoir. »

Pendant que le clergé de toute la chrétienté protesfait ainsi contre les projets hostiles à la puissance temporelle, il restait à l'Eglise une espérance, le Congrès. On ne pouvait se persuader que, dans une assemblée diplomatique de l'Europe, en présence des menées de la révolution contretous les trônes, il se trouvát un ambassadeur assez osé pour soutenir L'attaque contre le plus ancien et le plus vénérable des trônes, le trône du Souverain Pontife. On s'attendait donc à ce que le Pape fût couvert par son droit immémorial, par sa neutralité dans la dernière guerre, et. l'aut-il le dire, convert aussi par la protection de la France. Il ne venait à l'esprit de personne qu'en présence d'une armée française, campée à Rome depuis dix ans, la puissance pontificale put subir un assaut qui restat impuni. La France, il est vrai, était l'alliée du Piémont, mais une alliance politique ne peut aller qu'à servir l'intérêt national, et c'était l'évident intérêt de la France, l'intérêt particulier de la dynastie, que le Piémont révolutionnaire ne put rien contre Rome. Aussi bien les grossières trames de cette puissance étaient à nu, pour qui voulait voir; si elle avait invoqué notre appui pour se défendre contre une agression de l'Antriche, elle ne pouvait, sans intervertir les rôles et changer les devoirs,

devenir agressive à son tour, elle ne pouvait, en aucun cas, être admise à créer, à nos portes, une puissance de vingt-trois millions d'hommes : moins encore pouvait-on la recevoir à attaquer l'Eglise dont la France se dit tille ainée. Pour toutes ces raisons et beaucoup d'autres, l'hypothèse d'une annexion et d'une attaque ne paraissait qu'une possibilité dangereuse, mais moins dangereuse parce qu'il y avait là une monstrueuse hypothèse. Le monde entier se fut récrié si quelque Cassandre fut venu prophétiser, avant deux ans, l'escamotage, au profit du Piémont, de toute l'Italie, depuis les gorges des Alpes jusqu'au détroit de Messine.

Cependant cela se devait accomplir, et c'est de la France que devait émaner le programme de destruction. Le 22 décembre parut, d'abord dans les colonnes du *Times*, puis à Paris, sons la paternité présumée de Napoléon III, la brochure le *Pape et le Congrès*, brochure qui fut le coup de bélier contre le trône des Papes

élevé par Charlemagne.

Nous devons en donner une sidèle ana-

Lyse.

L'auteur admet parfaitement la nécessité de la puissance temporelle, mais il ne l'admet qu'avec des réserves et dans des conditions qui en établissent l'impossibilité. « D'abord, dit-il, le pouvoir temporel du Pape est-il nécessaire à l'exercice de son pouvoir spirituel? La doctrine catholique et les raisons politiques sont ici d'accord pour répondre affirmativement. Au point de vue religieux, il est essentiel que le Pape soit souverain. Au point de vue politique, il est nécessaire que le chef de deux cents millions de catholiques n'appartienne à personne, qu'il ne soit subordonné à aucune puissance, et que la main auguste qui gouverne les âmes, n'étant liée par aucune dépendance, puisse s'élever au-dessus de toutes les passions humaines. Si le Pape n'était pas souverain indépendant, il scrait Français, Antrichien, Espagnol ou Italien, et le titre de sa nationalité lui enlèverait le caractère de son pontificat universel. Le Saint-Siège ne serait plus que l'appui d'un trône, à Paris, à Vienne ou à Madrid. Il en fut ainsi à . une époque, et un successeur du Prince des apôtres eut le malheur de laisser absorber son autorité dans le saint Empire Germanique. L'Europe en fut profondément troublée, et ce tronble apporté dans son équilibre moral et politique se prolongea pendant plus de trois siècles. La futte des Guelfes contre les Gibelins ne fut. au fond, que l'effort de l'émancipation morale de la papauté contre la prépondérance de l'empereur d'Allemagne. Aujourd'hui encore, ces dénominations historiques ont survécu aux événements. L'on dit du chef de l'Eglise qu'il est Gibelin ou Guelfe, selon qu'il est considéré comme partisan de l'Autriche ou comme le représentant de la nationalité italienne et de l'indépendance du Saint-Siège. Tous les grands Papes ont été Guelfes, parce que la condition de leur gloire était de s'appartenir,

c'est-à-dire de ne relever que de bien. Quand ils ont alièné cette souveraineté au protit d'un prince, ils ont altéré le véritable principe de l'autorité, l'Eglise en a souffert. Le ponvoir spirituel dont le siège est à Rome ne peut se déplacer sans ébranler le pouvoir politique, non seulement dans les Etats catholiques mais dans tous les Etats chrétiens. Il importe à l'Angleterre, à la Russie et à la Prusse, comme à la France et à l'Autriche, que l'agent représentant de l'unité du catholicisme ne soit contraint, ni humilié, ni subordonné. Rome est le centre d'une puissance morale trop universelle pour qu'il ne soit pas de l'intérêt de tous les gouvernements et de tous les peuples qu'elle ne penche d'aucun côté, et qu'elle reste immobile sur la pierre sacrée qu'aucune commotion lumaine ne saurait renverser. La nécessité du pouvoir temporel du Pape, au point de vue du double intérêt de la religion et de l'ordre politique de l'Europe, est donc bien démontrée. »

« L'anteur, dit Louis Veuillot, se pose d'ailleurs en catholique sincère » et même pieux, « mais indépendant. » Il emploie cette sorte de style que l'on est convenu d'appeler modéré et respectueux. Il conclut à la séparation des Romagnes par l'autorité du Congrès. Toute son argumentation a pour but d'établir que le Pape, dont l'indépendance temporelle importe essentiellement, dit-il, à la conservation de l'ordre européen, sera d'antant plus indépendant que son royanme sera plus réduit et contiendra moins de sujets, et que ces sujets seront moins soumis à son autorité. En conséquence, le Congrès ne devrait guère laisser au Saint-Père que le Vatican et un jardin autour. Il n'emploie pas ces expressions, elles seraient trop peu respectueuses ; mais elles résument rigourcusement sa pensée. Le Pape aurait assez de quelques milliers de sujets, gardés par une garnison fédérale, et que l'on consolerait du malheur de n'avoir ni Chambres, ni journaux, en leur assurant de larges franchises municipales. En un mot, le Pape serait évêque de Rome et rien de plus.

On aurait soin, d'ailleurs, d'entretenir sa cour avec éclat, au moyen d'une riche sub-

vention payée par les souverains.

Telles sont les idées de l'auteur anonyme, et la solution qu'il propose au Congrès. Aucune autre ne lui paraît possible, ni tolérable. Il ne dit pas d'injures au Saint-Père, ni à l'Eglise, au contraire. Il veut les servir! Il ne répond pas davantage aux injures que le Saint-Père et l'Eglise ont reçues et reçoivent tous les jours. Il part des « faits accomplis, « il espère dans l'omnipotence et dans l'infaillibilité du Congrès, et il est content, innocent et tranquille. Le Pape ne possède plus les Romagnes, voilà le fait ; ce fait est très légitime, puisque le Pape avait bien cédé les Romagnes en 1796, par le traité de Tolentino, et ne les arecouvrées que par les traités de 1815. Or, ce que les traités lui ont rendu, les traités peuvent bien le lui reprendre, et si le Congrès de Vænne a bæn tait, comment le Congrès de Paris pourrait-il mal taire? L'auteur ne voit pas ce que l'on pourrait répondre à cette argumentation. Il est certain que nous ne nous chargeons pas d'y répondre aujourd'hui. Quant aux ennemis radieaux de l'Eglise, qui demandent que la Papaute disparaisse entièrement et qu'on etouffe le catholicisme dans la boue, ils se garderont de refuter une doctrine qui laisse entièr le droit des Congrès futurs, desquels ils peuvent espérer davantage.

font omnipotent et infaillible que soit le congrès, l'auteur anonyme se prosterne devant une omnipotence et une infaillibilité superieures. C'est l'omnipotence et l'infailli-

bilité des faits accomplis.

Les révolutionnaires de 1848 disaient que la République était au dessus du suffrage universel, et que tout ce qui se faisait confre elle était aul de soi. L'auteur anonyme reconnait ce caractère divin aux taits accomplis. On a beau etre un catholique pieux et indépendant, on est toujours forcé de reconnaître ce caractère divin à quelque chose! Tel est donc le caracteré divin des taits accomplis en Italie, que le Congrès sera forcé de les consaerer, Rétablir le Pape par la force, qui l'entreprendra? La France ne le peut. le Parce qu'elle est catholique, et ce serait nuire à la religion; 2 parce qu'elle est libérale, et ce serait méconnaître les droits des peuples. Nous suivons toujours les raisonnements de l'auteur anonyme. Or, ce que la France ne peut faire. elle ne peut permettre qu'on le fasse. Elle ne peut le permettre à l'Antriche, ce serait anéanfir les gloires de Magenta et de Solférino ; elle ne pent le permettre a Naples, ce scrait exposer la monarchie italienne aux coups de la Révolution, et. en tout cas, ce serait déchainer la guerre civile en Italie, puisque le roi de Piémont prendrait fait et cause pour ces nationalités qui se verraient exposées à retomber sous le joug de l'Eglise, — et si le roi de Piémout ne suffisait pas à cette œuvre, nul donte que l'Angleterre, e notre libérale affiée, » n'intervint alors et ne nous frustrât de l'honneur d'assurer la liberté de l'Italie.

Ainsi, le Congrès n'a rien de mieux à faire que de sanctionner les faits accomplis. Ce Congrès omnipotent et infaillible, nouveau pontife de l'Europe et du monde, est déjà réduit à la condition de celui qu'il doit remplacer. Il est fait pour pardonner et bénir.

Voilà le fameux écrit. Son importance, comme on le voit, ne consiste pas dans la force intrinsèque et dans la nouveauté des raisons qu'il expose. Si ces raisons peuvent être sommises à la discussion, elles n'y résisteront pas : l'histoire, le droit des peuples chrétiens. l'honneur des couronnes, les repoussent également. S'il est arrêté qu'elles domineront dans le Congrès, nons sommes à la veille des plus grands et des plus regrettables événements que puissent voir les

hommes, et le dix-neuvième siècle lèguera de longues éponyantes à la postérité (1) ».

La brochure était attribuée au vicomte de la Guéronnière, écrivain nonchalant, noble et emmélé, tel qu'il le fallait pour une telle besogne. Dans la réalité, la Guéronière n'était qu'un porte-voix de l'Empire, et l'Empire, en récompensant ses services, comme en réalisant ses programmes, montra bien qu'il adoptait cette paternité. C'est pourquoi la brochure souleva, dans le monde chrétien, un tonnerre de protestations. En Piémont, le comte Solar de la Marguerite, en Angleterre, sir Georges Bowyer, tous deux catholiques de grand nom. firent fen sur le vil amas des sophismes impériaux. En Allemagne, l'évêque de Mayence : en Amérique, d'autres publicistes tinrent à honneur de protester pour leur pays. Mais nulle part, la protestation ne fut plus vive qu'en France et en Belgique. Villemain, Cochin, Falloux, Joseph Chantrel, le vicomte de Melun, l'abbé Vervost et plusieurs autres mirent à un les inepties révoltantes de cette misérable brochure. Mais nul ne lutta avec plus de constance et de vaillance que l'évêque d'Orléans. Dans une première brochure, il dénonca les principes, les moyens et le but du pamphlétaire : les principes n'étaient, à ses yeux, que sophismes, contradictions flagrantes, et palpables absurdités; les moyens, c'était l'invocation du fait accompli, la négation des traités, tout l'ensemble des voies révolutionnaires : le but, c'était l'expropriation de la papanté, servant de préface au renversement de la Chaire Apostolique. Dans une seconde brochure, il combattait plus spécialement le projet de séparer les Romagnes, et démontrait, avec une logique invincible, que l'abandon de la partie livrait le tout et inaugurait l'ère des brigandages politiques. Dans une troisième, se voyant opposer, par le Constitutionnel, le témoignage d'un prédécesseur, il exécutait de main de maître le pauvre évêque Rousseau. Entin, dans une quatrième, à propos d'un autre évêque, il offrait aux thuriféraires de l'Empire, sur l'institution épiscopale, une lecon péremptoire de droit canonique. Tous ces écrits, composés avec une ardeur fiévreuse, étaient reproduits par les journaux et dévorés par la multitude, d'un bout à l'autre du monde. Les feuilles catholiques offraient à ces brochures l'appoint des articles quotidiens. Si Napoléon avait voulu voir clair, il avait reen, et au-delà, le contingent d'avertisments nècessaires : mais il était engagé : la rél'utation victorieuse n'ajoutait à ses engagements secrets qu'un surcroit d'obstination, et des lors, il fut visible, pour qui sait voir, que l'Empereurirait jusqu'au bout, dût-il, en marchant, nous livrer et périr.

Lorsqu'une question aussi grande est ainsi posée, ainsi bassement déligurée par un gouvernement, il est clair qu'il n'y a plus à discuter. On cloue au pilori le libelle accusateur, cela suffit à la conscience du genre humain et aux représailles de l'histoire. Voici en quels termes le *Journal de Rome* qualifia la brochure dans son numéro du 30 décembre :

« Il a paru récemment une brochure anonyme, imprimée à Paris, chez Didot et intitulée : Le Pape et le Congrès, Cette brochure est un véritable hommage rendu à la Révolution, une thèse insidieuse pour ces esprits faibles qui manquent d'un juste Criterium pour bien reconnaître le poison qu'elle cache, et un sujet de douleur pour lous les bons catholiques. Les arguments que renferme cet écrit sont une reproduction des erreurs et des outrages vomis tant de fois contre le Saint-Siège et fant de fois victorieusement réfutés, quelle qu'ait pu être l'obstination des contradicteurs de la vérité à les soutenir. Si le but que s'est proposé l'auteur de la brochure était par hasard d'intimider Celui que l'on menace de grands désastres, cet auteur seul peut être assuré que Celui qui a en sa favenr le droit, qui s'appuie entièrement sur les bases solides et inébranlables de la justice, et surtout qui est soutenu par la protection du Roi des rois, n'a certainement rien à craindre des embûches des hommes. »

Le 1^{er} janvier, le Pape, recevant les congratulations officielles de Goyon, commandant du corps français d'occupation, lui ré-

pondit:

« Si les années précédentes, les voux et les heureux présages que vous nous exprimiez, Monsieur le général, au nom des braves officiers et de l'armée que vous commandez si diguement, étaient doux à notre cour, cette année ils nous sont doublement agréables à cause des évènements exceptionnels qui se sont succédé, et parce que vous nous donnez l'assurance que la division trançaise qui se trouve dans les Etats Pontificaux s'y trouve pour la défense des droits de la catholicité. Que Dieu vous bénisse donc : et avec cette partie de l'armée française, l'armée entière ; qu'il bénisse également toutes les classes de cette

généreuse nation.

« El maintenant, nous prosternant aux pieds de ce Dieu qui fut, qui est et qui sera éternellement, nous le prions, dans l'humilité de notre cœur, de vouloir bien faire descendre en abondance ses grâces et ses lumières sur le Chef auguste de cette armée et de cette nation, afin que, par le secours de ces lumières, il puisse marcher sûrement dans sa voie difficile, et reconnaître encore la fansseté de certains principes qui ont été exprimés en ces derniers jours, dans une brochure qu'on peut définir un monument insigne d'hypocrisie et un ignoble tissu de contradictions. Nous espérons un'avec le secours de ces lumières, - nous disons plus, — nous sommes persuadé qu'avec le secours de ces lumières, il condamnera les principes contenus dans cette brochure, et nous en sommes d'autant plus convaincu que nous possédons quelques pièces qu'il y a quelque temps Sa Majesté ent la bonté de nous

faire teuir, et qui sont une véritable condamnation de ces principes.

Napoléon III sentii le soufflet que lui donnait le Pape. Huit jours après, il fit insérer, au Moniteur, une lettre qu'il adressait au Pape, lettre où il croyait sans doute se blanchir, mais par laquelle il ne livre que mieux la raison de ses contradictions et le secret de ses hypocrisies. Voici cette lettre ; la date est à remarquer, 31 décembre, mais rien ne la garantit, et il faut d'autant moins y croire qu'elle est plus affichée;

" Très-Saint Père,

 La lettre que Votre Sainteté a bien voulu m'ecrire le 2 décembre m'a vivement touché, et je répondrai avec une entière tranchise à

l'appel tait à ma loyauté.

« Une de mes plus vives préoccupations, pendant comme après la guerre, a été la situation des Etats de l'Eglise, et certes, parmi les raisons puissantes qui m'ont engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la crainte de voir la Révolution prendre tous les jours de plus grandes proportions. Les faits ont une logique inexorable, et, malgré mon dévouement au Saint-Siège, malgré la présence de mes troupes à Rome, je ne pouvais echapper à une certaine solidarité avec les effets du mouvement national provoqué en Italie par la Intte contre l'Autriche.

« La paix une fois concine, je m'empressai d'écrire à Votre Sainteté pour lui soumettre les idées les plus propres, selonmoi, à amener la pacification des Romagnes, et je crois encore que, si, dès cette époque, Votre Sainteté eût consenti à une séparation administrative de ces provinces et à la nomination d'un gouverneur laïque, elles seraient rentrées sous son antorite. Malheureusement cela u'a pas en lien, et je me suis trouvé impuissant à arrèter l'établissement du nouveau régime. Mes efforts n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, et la démission de Garibaldi a préservé les Marches d'Ancône d'une invasion certaine.

« Aujourd'hui, le congrès va se réunir. Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint-Siège sur les Légations; néanmoins, il est probable qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la riolence pour les soumettre. Car, si cette soumission était obtenue à l'aide de forces étrangères, il faudrait encore occuper les Légations militairement pendant longtemps. Cette occupation entretiendrait les haines et les rancunes d'une grande portion du peuple italien comme la jalonsie des grandes puissances; ce serait donc perpétner un état d'irritation, de malaise et de crainte.

« Que reste-t-il donc à faire? Car enfincette incertitude ne peut pas durer toujours. Après un examen sérieux des difficultés et des dangers que préscutaient les diverses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et, quelque pénible que soit la solution, ce qui me

parait le plus conforme aux réritables interêts du Saint-Siège, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltees 1), Si le Saint-Péré, pour le repos de l'Europe, renoncait à ces provinces. qui, depuis cinquante ans, suscitent fant d'embarras à son gouvernement, et qu'en cehange il demandat aux puissances de lui garantir la possession du reste, je ne donte pas du retour immédiat de l'ordre. Alors le Saint-Père assurerait à l'Italie reconnaissante la paix pendant de longues années, et au Saint-Siège la possession paisible des Etats de l'Eglise.

Votre Sainteté, l'aime à le croire, ne se meprendra pas sur les sentiments qui m'animent ; elle comprendra la ditticulté de ma situation ; elle interprétera avec bienveillance la franchise de mon langage, en se sonvenant de tout ce que j'ai fait pour la religion catho-

lique et pour son auguste Chef.

Tai exprime sans réserve toute ma pensée et je l'ai ern indispensable avant le congrès. Mais je prie Votre Sainteté, quelle que soit sa décision, de croire qu'elle ne changera en rien la ligne de conduite que j'ai toujours tenue à son égard. 🧸

D'apres cette lettre, le Pape avait écrit à l'Empereur le 2 décembre, Napoléon avait réponda par sa brochure, il lui contirmait sa réponse par son épitre du Moniteur louant, du reste, avec des répétitions sardoniques, sa loyauté imperiale, son zèle pour le Saint-Siège, toutes ces vertus dont on ne parle jamais lorsqu'on les pratique. Voici quelle fut. le 19 janvier, la réplique de Pie IX, par l'En-

evelique Nullis verte verbis.

 Nous ne pouvous par aucune parole vous. exprimer de quelle consolation et de quelle joie nous ont penêtre, au milieu de nos très grandes amertumes, le témoignage éclatant et admirable de votre toi, de votre piété, de votre dévouement, de la foi, de la piété, du dévouement des tidèles contiès à votre garde, envers nous et envers le Siège apostolique, et l'accord si unanime, le zèle si ardent, la persévérance à revendiquer les droits du Saint-Siège et à défendre la cause de la justice. Dès que, par notre lettre encyclique du 18 juin de l'année dernière, et par les deux allocutions que nous avons ensuite prononcées en consistoire, vous avez connu. l'âme remplie de douleur, de quels maux étaient accablées en Ralie la societé religiense et la société civile, et quels mouvements criminels de révoltes et quels attentats étaient dirigés, soit contre les princes légitimes des Etats italiens, soit contre la souveraineté légitime et sacrée qui nous appartient, à nons et à ce Saint-Siège, répondant à nos vœux, et à nos soins, vous vous etes empressé, sans aucun retard et avec un zele que rien ne pouvait arrêter, d'ordonner dans vos diocèses des prières publiques. Vous ne vous êtes pas contentés des lettres si pleines de dévouement et d'amour que vous nous avez adressées ; mais, à l'honneur de votre nom et de votre ordre, faisant entendre la voix épiscopale, et défendanténergiquement la cause de notre religion et de la justice, vons avez, soit par les lettres pastorales, soit par d'autres écrits aussi pleins de science que de piété, flétri publiquement les attentats sacrilèges commis contre la souveraineté civile de l'Eglise romaine. Prenant sans relâche la défense de cette souveraineté vous vous êtes fait gloire de confesser et d'euseigner que par un dessein particulier, de la Providence divine, qui régit et gouverne toules choses, elle a été donnée au Pontife romain, atin que, n'étant pas soumis à aucune puissance civile, il puisse exercer dans la plus entière liberté et sans aucun empéchement, dans tout l'Univers, la charge suprême du ministère apostolique qui lui a été divinement contiée par le Christ Notre-Seigneur, Instruits par vos enseignements et excités par votre exemple, les enfants bien-aimés de l'Eglise catholique out priset prennent encore tous les movens de nous témoigner les mêmes sentiments. De toutes les parties du monde catholique nous avons recu des lettres dont le nombre se peut à peine compter, souscrites par desecclésiastiques et par des laïques de tonte condition. de tout rang, de tout ordre, dont le chiffre s'élève parfois jusqu'à des centaines de mille, qui, en exprimant les sentiments les plus ardents de venération et d'amour pour nons et pour cette Chaire de Pierre, et d'indignation que leur causent les attentats accomplis dans quelques-unes de nos provinces, protestent que le patrimoine du bienheureux Pierre doit être conservé inviolable, dans toute son intégrité, et mis à l'abri de toute attaque. Piusieurs des signataires ont en outre établi, avec beaucoup de force et de savoir, cette vérité par des écrits publics. Ces éclatantes manifestations de vos sentiments et des sentiments des fidèles, dignes de tout honneur et de lonange, et qui demeureront inscrites en lettres d'or dans les fastes de l'Eglise catholique nous ont causé une telle émotion, que nous n'avons pu, dans notre joie, nous empêcher de nous écrier : Béni soit Dieu, père de Notre-Sciqueux Jésus-Clivist, pève des miséricordes et Dieu de toute consolation, qui nous console dans toutes nos tribulations! Au milieu des angoisses dont nous sommes accablé, rien ne pouvait mieux répondre à nos désirs que ce zèle unanime et admirable avec lequel, vous tous, vénérables Frères, vous défendez les droits de ce Saint-Siège, et cette volonté énergique avec laquelle les fidèles qui vous sont confiés agissent dans le même but. Vous pouvez donc facilement comprendre combien s'accroît chaque jour notre bienveillance paternelle pour vous et pour eux.

« Mais tandis que votre zèle et votre amour

⁽¹⁾ Le lendemain du jour où il écrivait cette lettre. Napotéon, recevant le Corps diplomatique, osait proclainer sans rire son respect des traités et des droits.

admirables envers nous, vénérables Frères, et envers ce Saint-Siège, et les sentiments semblables des tidèles adoncissaient notre douleur, une nouvelle cause de tristesse nous est survenue d'ailleurs. C'est pourquoi nous vous écrivons ces lettres pour que, dans une chose de si grande importance, les sentiments de notre cœur vous soient de nouveau très clairement connus. Récemment, comme plusieurs de vous l'ont déjà appris, le journal parisien intitulé le Moniteur a publié une lettre de l'Empereur des Français par laquelle il a répondu à une lettre de nous, où nous avions prié instamment Sa Majesté Impériale qu'elle voulût protéger de son très puissant patronage, dans le Congrès de Paris, l'intégrité et l'inviolabilité de la domination temporelle de ce. Saint-Siège, et l'attranchir d'une rébellion criminelle. Dans sa lettre, rappetant un certain conseil qu'il nous avait peu auparavant proposé au sujet des provinces rebelles de notre domination pontificale, le très haut Empereur nous conseille de renoncer à la possession de ces mêmes provinces, voyant dans cette renonciation le seul remède au trouble présent des

« Chacun de vous comprend parfaitement que le souvenir du devoir de notre hante charge ne nous a pas permis de garder le silence après avoir recu cette lettre. Sans aucun retard nous nous sommes hâté de répondre au même Empereur, et dans la liberté apostolique de notre âme, nous lui avons déclaré clairement et ouvertement que nous ne pouvions en aucune manière adhèrer à son conseil, parce qu'il porte avec lui d'insurmontables difficultés, vu notre dignité et velle de ce Saint-Siège ; vu notre sacré caractère et les droits de ce même Siège qui n'appartient pas à la dynastie de quelque famille royale, mais à tous les catholiques. Et en même temps nous avons déclaré que nous ne pouvous pas céder ce qui n'est point à nous, et que nous comprenions parfaitement que la victoire qui serait accordée aux révoltés de l'Emilie, serait un stimulant à commettre les mêmes attentats pour les perturbateurs indigénes et étrangers des autres provinces, lovsqu'ils vervaient l'heureux succès des rebelles. Et entre autres choses, nous avons fait connaître au même Empereur que nous ne pouvans pas abdiquer notre droit de souveraineté sur les susdites provinces de notre domination pontificale, sans violer les serments solennels qui nous lient, sans exciter des plaintes et des soulèvements dans le reste de nos Etats, sans faire tort à tous les catholiques, enfin sans affaiblir les droits non seulement des princes de l'Italie qui ont été déponillés injustement de leurs domaines, mais encore de tous les princes de l'univers chrétien, qui ne pourraient voir avec indifférence l'introduction de certains principes très pernicieux. Nous n'avons pas omis d'observer que Sa Majesté n'ignore pas par quels hommes, et avec quel argent et quels secours les récents attentats de rébellion ont été excités et accomplis à Boloque, à Ravenne et

dans d'autres villes tandis que la tres grande majorité des peuples demeuvait (vappée de stupeur sous le coup de ces soulécements, qu'elle n'attendait aucunement et qu'elle ne se montre nullement disposée à suivre. Et d'autant que le très sérénissime Empereur pensait que notre droit de souveraineté sur ces provinces devait être abdiqué par nous à cause des monvements séditionx qui y ont été excités de temps en temps, nous lui avons opportunément répondu que cet argument n'avait aucune valeur, pairce qu'il prouvait trop, puisque de semblables mouvements ont eu lientrès fréquemment et dans les diverses regions de l'Europe et ailleurs ; et il n'est personne qui ne voie qu'on ne pent de là tirer un légitime argument pour diminuer les possessions d un gouvernement civil. Nous n'avons pas omis de rappeler au même Empereur qu'il nous avait adressé une lettre très différente de sa dernière avant la guerre d'Italie, lettre qui nous apporta la consolation, non l'affliction. Et comme, d'après quelques mots de la lettre impériale publiée par le journal précité, nous avons cru avoir sujet de craindre que nos provinces rebelles de l'Emilie ne fussent regardées comme déjà distraites de notre domination pontificale, nous avons prié Sa Majesté au nora de l'Eglise, qu'en considération de son propre bien et de son utilité, elle fit complètement évanouir notre appréhension. Enu de cette paternelle charité avec laquelle nous devons veiller au salut éternel, nous ayons rappelé à sou espritquetous, un jour, devront rendre un compte rigourenx devant le tribanal du Christ et subir un jugement très sévère et qu'à cause de cela chaenn doit faire énergiquement ce qui dépend de lui pour mériter d'éprouver plutôt l'action de la miséricorde que celle de la justice. »

Après de tels échanges, il est clair que la guerre était déclarée à la Chaire Apostolique, non plus seulement par le Piémont, mais par la France. On ne tarda guére à en avoir des preuves.

A Γapparition de la brochure le Pape et ε Congrès, de journal français ΓI nivers avait

proposé une adresse au Pape.

Pour cette pièce, assurément fort inoffensive, le ministre-avocat Billault, donna un avertissement à l'Univers, l'accusant de semer sous le voile religieux Lagitation politique. Le même journal avait recu déjà, pour un article sur l'Europe en Asie, du ministre Rouland, un avertissement fort injuste, et qui ne rougissait même pas d'être absurde. Des avertissements officieux étaient d'ailleurs prodigués: il y avait même une menace de mort, c'est-à-dire de suppression. L'Encyclique du 19 parvint à Paris le 28 au soir, lorsque déjà l'édition du soir était expédiée dans les départements. Louis Veuillot, recevant cette pièce, dit à ses collaborateurs ; « Voici l'arrêt de mort, le journal ne vivra plus demain.» « Nous éprouvions, ajonte-t-il, plutôt un sentiment de joie, de trouver une si belle occasion de périr, et nous nous mimes immédiatement à traduire l'Encyclique pour la donner dans l'édition du matin avant qu'auune défense de la publiér n'arrivât, et atin que le journal ne fût pas saisi à l'imprimerie, « L'I mers fut, en effet, enseveli dans ce noble lineeul.

Le décret de suppression est du 29 janvier 1859. Le decret était précédé d'un rapport du ministre Billault, qui devait trouver aussi la mort dans cette bagarre et dont nous avons vu briser les deux statues. Billault avant éte un avocat libéral, opposant sous l'uns-l'hilippe, qu'il ne trouvait pas assez literal sans doute : il était ministre d'Etat, c'est-à-dire homme à tout l'aire, sous Aapoléon III, qu'il tenait, sans doute aussi, pour très libéral. Et en effet, il l'était par le fond des entrailles, car la quintessence du libéralisme, c'est la haine de l'Eglise, au protit de la tyrannie. C'est la note qui domine dans le rapport de Billault.

le Le journal l'Univers, dit le rapport. S'est établidans la presse périodique l'organe d'un parti religieux dont les prétentions sont chaque jour en opposition plus directe avec les droits de l'Etat ; ses efforts incessants tendent à dominer le clergé français, à troubler les consciences, à agiter le pays, à saper les bases fondamentales sur lesquelles sont établis les rapports de l'Eglise et de la société civile.

cette guerre ouverte faite à nos plus anciennes traditions nationales est dangereuse, pour la religion même, qu'elle compromet, en la mélant à des passions indignes d'elle, en l'associant à des doctrines inconciliables avec les devoirs du patriotisme que le clergé français n'a jamais séparés de sa respectueuse soumission au Saint-Siège dans l'ordre spirituel.

« La presse religieuse a méconnu la mission de modération et de paix qu'elle devait remplir. Le journal l'Univers surtout, insensible aux avertissements qui lui ont été donnés, atteint, chaque jour, les dernières limites de la violence ; c'est à lui que sont dues ces polémiques ardentes, on des attaques regrettables ne manquent jamais de répondre à ses provocations, et dont les scandales sont un sujet de profonde tristesse pour le clergé comme pour tous les bons citoyens.

Les vrais intérêts de l'Eglise, aussi bien que ceux de la paix publique, réclament impérieusement que l'on mette un terme à ces excès. Un gouvernement fondé sur la volonté nationale ne craint pas da discussion, mais il doit savoir protéger efficacement, contre ceux qui vondraient les ébranler ou les compromettre, l'ordre public, l'indépendance de l'Etat, l'autorité et la dignité de la religion.

« C'est dans ce but que je propose à Votre Majesté d'appliquer au journal l'Univers l'article 32 du décret du 17 février 1852, et de prononcer la suppression de cette feuille périodique. Les doctrines et les prétentions que ce journal voudrait ressusciter parmi nous ne sont pas nouvelles; la vieille monarchie française les a toujours énergiquement combatfues; de grands évêques l'ont parfois secondec dans cette lutte. Votre Majesté ne se montrera pas moins soucieuse que ses devanciers de faire respecter les principes consacrés par nos traditions nationales.

Ainsi, c'est comme héritier de Louis XIV, sonveraingallican, protecteur de l'Eglise, que le Tartule impérial devait prononcer la suppression de l'Univers. L'Univers avait rendu de grands et persévérants services ; il était rédigé par d'irréprochables chrétiens ; il avaità sa tête l'un des grands esprits de notre temps, peut-être la première plume de France à cette date ; et le grand évêque. Parisis n'avait pas craint de saluer, dans ce journal, comme l'une des institutions de la sainte Eglise. Un pincesans-rire du libéralisme propos**ait à l'empere**ur de supprimer ce journal pour le plus grand bien du Saint-Siège. Après ce trait, confirmé depuis et auparavant par tant d'autres, il est permis de croire que le libéralisme n'est qu'un masque à l'usage de foutes les tyrannie-.

Le H février suivant, un autre décret supprimait également la *Bretague* de Saint-Brieuc. Pour apprécier la portée de la mesure et l'esprit qui prévalait dans les conseils du gouvernement, il suffit de citer de rapport du ministre Billault. La *Bretagne* avait dit qu'un revirement inexplicable s'opérait dans les hautes régions du pouvoir et jetait la consternation dans tous les cours catholiques. A ce propos, il annonçait la réunion spontanée d'un certain nombre de députés et la présentation, par trois d'entre eux, d'une protestation contre la politique suivie par l'Empereur. Le ministre osa insinuer, en sa qualité d'exlibéral, que ce mode d'agir ne se conciliait pas avec le serment de tidélité ; d'où l'on doit conclure que la tidélité consiste à suivre misérablement les erreurs du maître et à flatter ses passions. Puis il ajoutait: « Dans une question où vos intentions et vos actes sont si violemment méconnus et calomniés par l'esprit de parti ; où l'on s'obstine à oublier tout ce que vous avez fait depuis dix ans pour protéger la religion en France et à Rome ; où confondant à dessein le spirituel avec le temporel, le dognie avec la politique, on présente aux yeux des simplés les plus sages conseils comme une spoliation, la plus infatigable hienveillance comme de l'hypocrisie, la longanimité que montre votre gouvernement contre tant d'attaques injustes et passionnées doit avoir une fimite. Il est impossible de tolérer qu'au sein de ces populations bretonnes, à la fois si pieuses et si dévouées à l'Empereur, on seine ouvertement et comme officiellement des divisions intestines, on essaye d'abuser leur foi, et de leur présenter, comme ennemi du temporel du Saint-Père lui-même, le Prince qui lui a rendu Rome et ne cesse de l'y protéger.

« Le journal qui entreprend une telle œuvre se place sous le coup des dispositions du décret du 17 février 1852, je demande à Votre Majestè qu'il lui en soit fait application. »

À la même date, le gouvernement impérial faisait paraître, dans le Moniteur des Communes, une lettre anonyme d'un soi-disant ecclésiastique de Paris, lettre évidemment fabriquée dans les bureaux du ministère. Cette lettre expliquait très longuement à un curé de campagne comme quoi le pouvoir temporel étant la plaie de la papauté, c'était rendre service à l'Église que de la délivrer de cette plaie. La lettre, du reste, ne fut point adressée aux curés, et, par une contradiction révoltante, comme elle n'était destinée qu'à pervertir les paysans, elle fut pour les cures. un motif et un instrument de persécution. Les curés, voyant s'afficher, à la porte de leur église, un pareil écrit, ne pouvaient pas laisser corrompre leurs ouailles. L'un deux, l'abbé Poplinaux. du diocèse de Poitiers, dans une lettre à un maire de village, découvrit tout le venin-du Moniteur des Communes, et offril, à ses confrères, un excellent préservatif ; il fut, pour ce fait, ponsuivi de juridiction en juridiction et accablé de frais, sinon de verdicts. Louis de Ségur, ancien auditeur de Rote, publia, à la même occasion quelques-uns de ces petits écrits dont il avait le secret, et comme les eurés les répandaient, intervint une défense du ministère de donner ces opuscules avant d'avoir obtenu l'agrément des procureurs. L'abbé André, curé de Riaucourt, ayant violé la défense, fut, pour trois exemplaires prêtés, cité à comparaître et menacé avec la dernière violence. Cependant les journaux étaient surveillés avec la plus extrême rigueur. Tout cela au nom de Napoléon III, successeur de Charlemagne, dévôt défenseur-de la Sainte Eglise-

Entre temps, le ministre des cultes, Rouland, l'un des derniers fanatiques du gallicanisme, envoyait aux évêques une circulaire expliquant comme quoi tout cela, en effet, était pour le plus grand bien de l'Eglise. Le ministre des affaires étrangères, Thonvenel, espèce de garibaldien diplomatique, qui mourut peu après frappé d'un mal providentiel. Thouvenel publiait une dépèche où il déclarait accepter les annexions de Parme, Modène, la Toscane et la Romagne. Entin, le 7 mars. Napoléon, à l'ouverture des Chambres, découvrait, avec son habile hypoerisie, ses résolu-

tions du moment:

« La pensée dominante du traité de Villafranca était d'obtenir l'indépendance presque complète de la Vénétic au prix de la restauration des archiducs. Cette transaction ayant échoné malgré mes plus vives instances, j'en ai exprimé mes regrets à Vienne comme à Turin, car la situation se prolongeant menacait de demeurer sans issue.

« En présence de cette transformation de l'Italie du nord, qui donne à un Etat puissant tous les passages des Alpes, il était de mon devoir, pour la sûreté de nos frontières, de

réclamer les versants français des montagnes. Cette revendication d'un territoire de peud'étendue n'a rien qui doive alarmer l'Europe et donner un démenti à la politique de désintéressement que j'ai proclamée plus d'une fois : car la France ne veut procéder à cet agrandissement, quelque faible qu'il soit, ni par une occupation militaire, ni par une insurrection provoquée, ni par de sourdes manœuvres, mais en exposant franchement la question aux grandes puissances. Elles comprendront sans donte dans leur équité, comme la France le comprendrait certainement pour chacune d'elles en pareille circonstance, que l'important remaniement territorial qui va avoir lieu nous donne droit à une garantie indiquée par la nature elle-même.

« Je ne puis passer sous silence I émotion d'une partie du monde catholique ; elle a cédé subitement à des impressions si irréfléchies, elle s'est jetée dans des alarmes si passionnées ; le passé qui devait être une garantie de l'avenir, a été tellement méconnu, les services rendus tellement oubliés, qu'il m'a fallu une conviction bien profonde, une contiance bien absolue dans la raison publique, pour conserver au milieu des agitations qu'on cherchait à exciter, le calme qui seul nous maintient

dans le vrai, »

En Italie, le Piémont poursuivait l'annexion des provinces soi-disant révoltées, mais simplement escamotées par Cavour. La l'arce sinistre allait à son dénonement, de compère et compagnon entre Cavour et Garibaldi, Victor-Emmanuel convrant également le vil soudard et le malhonnète ministre.

Dans les premiers jours de janvier, Garihaldi adressait aux étudiants de Pavie une proclamation pour réclamer l'extirpation du

chancre pontifical.

De son côte, Cayour abolissait, de son chef. les deux concordats avec la Lombardie et la Toscane. Ce fut alors que vint la ridicule liction du *vote universel*, pratiqué à l'aide des manœuvres de la plus révoltante illégalité. Comites, journaux, promesses, argent, terreur : tous les moyens étaient bous. La presse honnéte était enchaînée, tandisque les feuilles anarchistes préconisaient l'annexion et répandaient à flots les bulletins favorables. Les gouverneurs Farini, qui monrut fon, et Ricasoli, le faisaient crier et afficher dans les rues ; on l'imposait partout : partout on expédiait des émissaires, des gamins même colportant des bulletins annexionnistes; on avait entin une nuce d'agents exaltés qui ne permettaient à aucun citoyen, sous peine d'être traité d'Autrichien, de manifester une opinion contraire; on excitait, on entlammait les colères populaires contre quiconque refuserait l'annexion; et chaque jour entendait gronder de terribles menaces. On ne pouvait sortir de chez soi. sans porter à son chapeau un ruban tricolore avec le mot annexion. Les douaniers montaient la garde avec le ruban et le billet d'annexion au chapeau; les gendarmes, les agents

de police, toute la bureaucratie-pieurontaise les portait de la même manière. Malheur à qui S'obstinait à ne pas porter le billet et le ruban. Saisi par des garnements, traine par la populace, il était hué et exposé a toutes sortes de manyais traitements, comme il arriva à Gederzini, directeur de l'Université de Florence. Il était defendu aux typographes d'imprimer un seul bulletin contraire à l'annexion; et pour qu'elle (ut aussi complète que la voulaient les pir montistes, des hommes, dont le dévouement etait bien paye, ctaient envoyés dans les campagnes pour l'organiser et en surveiller l'execution. Tous les propriétaires dûment prévenus et menaces, élaient sommés d'envoyer a leurs fermiers l'ordre de voter comme le demandait le gouvernement. Entin, dans beaucoup de paroisses, les cures eux-mêmes, cédant à la terreur, étaient obligés de marcher à la tête de leurs ouailles, vers ce scrutin qui devait les livrer, corps et biens, au banditisme du Pièmont.

Dans les Romagnes, un dixième seulement de la population avait été porté sur la liste des électeurs ; les deux tiers de ce dixième refusérent de prendre part à un vote qui devait offenser le Saint-Siège ; sur le tiers qui vota, plusieurs votérent pour le gouvernement pontitical.

Le vote n'avait pastien à la commune, mais dans les bourgs et villes où la crapule, toujours plus nombreuse que dans les villages. fournissait pour la surveillance du vote, un corps de janissaires. Le votese faisait dans deux urues. l'une pour les Oui, l'antre pour les Non; par consequent le vote était public. et, dans un pays on le conteau joue un si grand rôle, on voit sans plus ce que devenait la liberté des electeurs. Ceux qui votaient One etaient acclamés; ceux qui osaient voter Non étaient a peu près écartés, et les baionnettes des soldats, de concert avec le poing de la canaille, assuraient à Victor-Emmanuel l'unanimité mathématique. Ces élections italiennes, failes par Cayour, ayec un cynisme abominable, constituent, à l'actif de l'Europe diplomatique, un des plus odieux crimes dont Dien ait à lui demander justice.

Le Times lui-même, si hostile à l'Eglise, convient de cette pression tyrannique : « Ce gouvernement, disait le journal anglais, est toujours pret à tomber sur tonte publication qu'il ne trouve pas de son goût. » Lord Normanby, ajoute, comme témoin oculaire, qu'il y avait à la porte, des rérificatori pour supprimer les votes contraires au Piémont. « Telle est, poursuivit le noble lord, l'intimidation et la corruption, c'est ainsi qu'il s'exprime, dont on s'est servi pour obtenir le soi-disant vote populaire en faveur de l'annexion! Les

auteurs de la mesure admettent eux-mêmes qu'un vingt cinquième seulement de la population devait prendre part au vote ; et comme pas même la moitié de ce vingt-cinquième n'a voté, il en résulte qu'un cinquantième de la population a vendu les Athéniens de l'Italie aux Béotiens du Piémont (1), »

Et c'est cette jonglerie que les annexionnistes oseront appeler le vote libre, le vote secret, le vote universel! N'est-ce pas se jouer de la conscience publique de l'Europe? Est-ce donc qu'elle n'aurait plus foi dans la force de la justice, par cela scul que la rébellion armée a eu l'audace de ne croire qu'à la justice de la force? Mors ce serait avouer qu'elle est tombée dans cet excès de misère où elle se trouve inévitablement placée entre l'iniquité et l'impuissance.

Dans ces extrémités, Victor-Emmanuel ent encore l'impudeur d'écrire à Pie IX, pour le requérir de céder aux circonstances (2). Pie IX répondit que la proposition n'était ni d'un suge, ni d'un voi. Le Savoyard se le tint pour dit, et sans se soucier désormais des justices de la Providence, il accepta, le 18 mars, l'annexion des Romagnes qui fut votée par le Parlement. Pie IX se souvint alors qu'il était le successeur des Grégoire VII, des Innocent III, des Boniface VIII, des Pie V, Pie VI et Pie VII; il lanca le 26 mars, coutre les usurpateurs des Etats de l'Eglise, une sentence d'excommunication. Voici cette sentence :

 C'est pourquoi, après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit par des prières publiques et particulières, après avoir pris l'avis d'une congrégation spéciale de nos vénérables treres les cardinaux de la sainte Eglise romaine, par l'autorité de Dien tout-puissant, par celle des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui ont pris part à la rébellion, à l'usurpation, à l'occupation et à l'invasion criminelle des provinces susdites de nos Etats, et aux actes de même nature dont nous nous sommes plaint dans nos Allocutions du 20 juin et du 26 septembre de l'année dernière ; de même leurs commettants, fauteurs, aides, conseillers, adhérents, ou autres quelconques ayant procuré sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit l'exécution des choses susdites, ou les ayant exécutées par eux-mêmes, ont encouru l'excommunication majeure et autres censures et peines ecclésiastiques portées par les saints canons et les constitutions apostoliques, par les décrets des conciles généraux et notamment du saint concile de Trente et an besoin nous les excommunions et anathématisons de nouveau. Nous les déclarons en même temps déchus de tous privilèges, grâces et indults accordés, de quelque manière que

(1) Le Cubinet Anglais, I Italie et le Congrès, par lord Normandy. Voir encore l'Italie contemporaine, par Aloys Perrantt-Maynand, et la Souveraineté pontificale, par Mgr Dupandoup. — (2) Il est parfaitement certain que si le Pape avait voulu réduire, par la force, la soi-disant insurrection de Bologne, il Laurait pû : mais il en fut empéché. L'Autriche fut également empéchée de combattre la révolution en Italie. Napodéon, protecteur du Saint-Siège, permit de l'attaquec et ne fui permit ni d'être défendu ni de se défendre. C'est bien la le rôle qui convient au Pilate de la Papauté.

ce soit, lant par nous que par nos prédécesseurs. Nous voulons qu'ils ne puissent être déliés ni absous de ces censures par personne autre que nous-même on le Pontife romain alors existant, excepté à l'article de la mort, et en cas de convalescence, ils retombent sous les censures ; nous les déclarons entièrement incapables de recevoir l'absolution jusqu'à ce qu'ils aient publiquement rétracté, révoqué, cassé et annulé tous leurs attentats, qu'ils aient pleinement et effectivement rétablitoutes choses dans leur ancien état, et qu'au préalable ils aient satisfait, par une pénitence proportionnée à leurs crimes, à l'Eglise, au Saint-Siège et à nous. C'est pourquoi nous statuons et déclarons, par la teneur des presentes, que tous les coupables, ceux mêmes qui sont dignes d'une mention spéciale, et que leurs successeurs aux places qu'ils occupent ne pourront jamais, en vertu des présentes ni de quelque prétexte que ce soit, se croire exempts et dispensés de rétracter, révoquer, casser et annuler, par eux-mêmes, tous ces attentats, ni de satisfaire réellement et effectivement, au préalable et comme il convient, à l'Eglise, au Saint-Siège et à nous ; nous voulons au contraire que pour le présent et l'avenir, ils y soient toujours obligés afin de pouvoir obtenir le bienfait de l'absolution.

« Maistandis que, pressé par une urgente nécessité, nous remplissons avec affliction cette partie de notre charge, nous ne pouvons oublier que nous tenons sur la terre la place de celui qui « ne veut pas la mort du pécheur, « mais qu'il se convertisse et qu'il vive (1), » et qui est venu dans le monde « pour chercher et sauver ce qui était perdu (2). » Aussi, dans l'humilité de notre cour, nons implorons la miséricorde divine, nous demandons par de très ardentes prières que Dieu veuille bien éclairer de la lumière de sa grâce ceux contre qui nous avons été obligé d'employer la sévérité des peines ecclésiatiques, et les ramener par sa toute puissance de la voie de perdition

dans le sentier du salut. »

L'annexion des Romagnes et l'excommunication de Victor-Emmanuel mettaient fin au premier acte de la tragi-comédie, jouée par Cavour et Napoléon contre la Chaire Apostolique. Nous arrivons au second acte, à l'invasion des Marches : l'œuvre va se poursuivre avec un surcroit inouï de tourberie et de violence. Les ennemis de l'Eglise vont remporter tous les genres de succès, excepté celui qui leur permettrait de garder un titre à l'estime.

Pie IX reste toujours au premier plan avec son fidèle ministre, le cardinal Antonelli. Sur leur prière accourent, pour leur prêter main forte, Xavier de Mérode et le général de La-

moricière.

Jacques Antonelli, cardinal-diacre du titre de Sainte-Agathe della Suburra, était né à Sonino, province de Frosinone, en 1806. Ses premiers maîtres avaient été des religieux qui

avaient été persécutés pour la justice ; à vingt ans, il était docteur en droil, à vingtquatre, prélat, à vingt-six, comme délégat de Macerata, il faisail ses premières armes contre la révolution, déjà soudoyée par le futur empereur des français. Louis-Napoléon, abusant de l'hospitalité pontificale, s'était mis, en 1832, à la tête des revoltés de l'Ombrie ; il pensait, maître de Civita-Castellana, enlever Rome par surprise. Grâce à l'habileté d'Antonelli, la révolte ne fut qu'une échanflourée. En récompense, le délégai fut nommé secrétaire général, puis ministre des linances. A l'avénement de Pie IX., le nouveau Pontife, qui avait su l'apprécier, l'eleva au cardinalat et lui contia la présidence de la Consulte. A partir de Gaëte, ministre honoré de la confiance de son Souverain, cardinal-secrétaire d'Etat, il ne fait, si l'on ose ainsi dire, plus qu'un dans l'histoire avec Pic IX. Le gouvernement intérieur de l'Etat pontifical, les relations diplomatiques avec les grandes puissances forment son ministère de chaque jour. Dans ce difficile travail, s'inspirant des ordres du Pape, et y ajoutant, pour les faire valoir, ce que peut suggérer sa rare sagesse, le cardinal Antonelli sera tout ce que peut être le premier serviteur de la Papanté. On l'a accusé d'avoir apporté, dans son service, des préoccupations de Ínere; mais il est prouvé que, fils de comte, riche de son patrimoine, il a su ne point s'enrichir, autrement que par l'accession naturelle des bénétices de sa fortune. On l'accuse aussi de passion politique et l'on a cru, en France, dire quelque chose, en l'accusant d'être Autrichien. Or, c'est justement contre les Autrichiens, _dans l'affaire de Ferrare, qu'il a commencé, comme ministre, a protester. Depuis, il a dù Intter constamment contre le Piémont, la France, l'Espagne, le Mexique, l'Autriche, la Prusse, et il l'a fait, ses dépêches le prouvent, sans autre souci que le souci de la vérité et du droit ; il a été plus facile de le diffamer que de le réfuter. Egalement honoré des haines de la révolution ràdicale et du conservatorisme sans principe, il a reçu le comp de conteau de Defelici et le coup de stylet d'About : il-n'en-est pas mort. On dit entin qu'il n'a pas rédigé ses innombrables dépêches avec la beauté de forme des anciens ministres du Saint-Siège. Il est possible, mais dans nos temps troublés, il n'est pas tonjours loisible d'écrire avec calme, et, pour être homme d'affaires, il n'est pas requis d'être homme de lettres. In lisant ces dépèches, tout en déplorant que la diplomatie soit descendue sur la place publique, on y remarquera toujours la súreté du coup d'œil, la solidité des arguments, le sang-froid du style et ce je ne sais quoi de décisif qui élève Antonelli fort au-dessus de tous les barbouilleurs de protocoles qu'il a non seulement vaincus, mais enterrés depuis vingt-ans. J'ignore s'il lui sera donné de voir le triomphe définitif de la cause qu'il sert avec tant de

devouement, de respect et de foi ; mais quoi qu'il arrive, il n'oubliera jamais que les cardinaux portent la pourpre pour exprimer qu'ils doivent defendre la liberté de l'Eglise jusqu'à l'effusion du sang. C'est bien lui qui a dit cette parole qui peint si heureusement Pie IX et son ministre ; « Le Pape ne transigera jamais ! »

Navier de Merode, ne en 1820, d'une illustre tamille de Belgique, avait fait ses études en France, an collège de Juilly, sous l'abbé de Salinis, et suivi à Bruxelles, les cours de l'ecole militaire, Sous-lieutenant en 1841, il tit son noviciat pendant cinq ans, dans nos armees d'Atrique, alors commandées, par les Changarnier, les Cavaignac, les Bedeau, les Lamoricière. En 1846, il rentrait dans sa patrie, mais pour se retirer bientôt à Rome avec l'intention d'embrasser l'étal ecclésiastique. Prétie en 1849, camérier secret en 1850, il l'était ∉ncore en 1860 lorsque Pie IX voulut réorganiser sa petite armée. Le camérier parla an Pape d'un capitaine qu'il avait parfaitement connu en Afrique, Pie IX agréa ses services. Mérode vint les solliciter, et grâce à l'intermediaire de Victor Deschamps, alors eveque de Namur. Lamoricière consentità prendre le commandement de l'armée pontitinale. Atin de l'aider dans son entreprise, on lui donna pour pro-ministre des armes, son ancien compagnon de bivouac, Xavier de Merode. Prêtre charitable, ancien soldat, homme actif et habile, il était l'homme du moment, l'homme de conseil à côté de l'homme d'é-

Christophe-Louis-Leon Inchault de Lamoricière claif né à Nantes, en 1806, d'une vieille famille de gentilshommes. Lieutenant de génie en 1829, il tit ses premières armes à la prise d'Alger, Après 1830, il se distingua d'abord dans la création des zouaves et des bureaux arabes. En 1836, il lancait ses soldats sur les remparts minés de Constantine et n'echappait à la mort que pour remporter la victoire. De 4836 à 4846, il suivait Abd-ellyader, fultant de ruse et d'audace et c'est en ses mains que se remettait l'émir. Député, ministre de la guerre sous Cavaignac, il sauvait la France en refoulant l'insurrection de juin. En 1851, le comp. d'Etat du 2 décembre l'envoyait en exil; il y resta jusqu'en 1859, atteint dars ses affections par la mort d'un tils unique qu'il ne put embrasser avant son agonie, et dans ses sentiments chevaleresques par le regret qu'il éprouvait de ne point prendre part aux guerres de la France. Lamoricière avait eté trop loyal soldat pour être jamais impie : l'epreuve le rendit chrétien fervent parce qu'il ne voulait pas, disait-il, rester sur un pied entre ciel et terre. Lorsqu'il recut, par Navier de Mérode, les ouvertures de Pie IX. un instant suffit pour de décider ; cepéndant comme il gardait quelque hésitation, il consulta sa femme et la noble épouse du capitaine lui répondit : « Le Pape vous appelle, faites votre devoir. . Le général partit sans espoir de succes, mais uniquement pour mettre son

nom, son expérience, son génie au service de la plus pure et de la plus délaissée des puissances. Là sera sa grandeur dans l'histoire, parce que là est le dernier etlort du sacrilice. Remporter des victoires, tout le monde le peut; mais remporter celle qui consiste à marcher résolument à la mort, pire que cela, à la défaite, qui le peut, sinon les héros?

Les événements de 1859 et la conduite du Piémont avaient donc fait reconnaître au Saint-Siège la nécessité de réorganiser sa petite armée. Le Saint-Siège devait se rendre à cette nécessité avec d'autant moins de crainte que le Piémont lui même, en 1856, pour faire cesser l'occupation de la France et de l'Autriche, avait demandé la formation d'une armée pontificale. Comme chef de l'Etat remain, où la conscription n'existait pas. le Saint-Père ne pouvait recruter que des volontaires, mais il n'en pouvait recruter beaucoup soit à cause de l'exignité de ses états, soit par suite de l'esprit peu militaire des populations. Mais, comme chef d'Etat, il avait à l'égal de tous les souverains, le droit d'appeler à son secours les étrangers; et comme chef de l'Eglise, ces étrangers, qu'il appelait, perdaient, en entrant à son service, ce caractère : c'étaient des chrétiens qui défendaient le chef de l'Eglise ; des fils qui volaient à la défense de leur père. Or, ces étrangers de pouvaient sortir du Piémont qui, en guerre avec Rome et résolu des lors à l'enlever, n'eut point donné, pour les enrôlements, la permission nécessaire. Le Pape devait donc recruter ses défenseurs dans les autres nations. L'Autriche lui fournit des bersaglieri ; la France et la Belgique, des zouaves; l'Irlande, le bataillon de Saint-Patrik : le Canada, d'autres vaillantes troupes. Chaque pays ne pouvait en donner beaucoup, parce que, à ces pays, il faut aussi des soldats; mais en additionnant ces recrues de toute nation qui est sous le ciel, on devait promptement atteindre le chiffre requis pour la sécurité du Saint-Siège. Par la nature du service qui était volontaire: par son objet, qui était la défense de l'Eglise : par le caractère que lui donnaient les circonstances en l'élevant à la dignité d'une croisade, on peut présumer que l'armée pontificale n'était guère formée que d'honnètes gens. On aura, de cette présomption une preuve, en citant quelques noms. Ainsi, pour la France, nous voyons:

D'Anselme du Puysaye, d'Albiouze, d'A-

Maurice du Bourg, A. de la Basselière, de Beaudiez, Roger de Beaumont, Bertrand de Ferron, de Bourbon-Chalus, A. de Beedelièvre, de Baye, Lanfranc de Beccary, Charles de Beaugé, Bouquet des Chaux, Briot de la Crochais, de la Biliais, de Bonnay, de la Béraudière;

De Cadaran, de Cambourg, de Chezal, de Chazotte, les quatre Charette, de Chilais, de Chérisey, Arthur de Chalus, de Chevigné, de Châteaubriand, de Chaucy, de Chauran, de Colalto, de Conössin, de Cornulier, de Cadoudal, Créan, Charpentier, Chauvet de Cossette, Célestin Caralp, Arthur de Cavailhés, Yves Carré, de Cambis, Coppinger, Le Camus, H. Carré, Arthur de la Carte, Crespin, de Carrière, de Clock, de Cathelineau père et fils). de Candé ;

Louis Dubois, Daudier, Charles des Dorides, Divert, de Durfort de Civrac. Auguste Dronnart, Daudis, Désoris, Dauphin, David, Duplà-

tre. D'Eguiller ;

Frédéric Faucher, II. Formon, de Fortner, Francois de Fontbonne, de Fontanille, de Farémont, du Fort, Philippe Flyns, Francis de France, du Fougerais, du Fournel, de Féron, de Fortrion, de Furnel, de Frémur:

A. Gascon, de Gaband du Jort, Gabillier, Gabier, de Goësbriant. Arthur Guillemin, E. de Gouttepagnon, Godard, Louis Gicquel. Guébriant, Louis Gérard, Joseph Guérin, Guyot, Guelmen, Auguste de Gontaut, de Grassart;

Heurtaux, Huart, Hugray, Georges d'Hé-

liand, Haon;

Julien, François-René Jolys, Léopold Joubert:

De Kersaintgilly, de Kermoal, de Kervan, Alain de Kersabiec, Olivier de Kermel, François Kéré, Adolphe de Kermoin;

Langeyin, Louis de Legge, Lemonnier de Largeril, de Legonidex, François Lapène, de Lorges, Ludger, d'Aigneaux de Léantree, Lagasse, Lathes, Hyacinthe de Lanascol, Lebel. Laban, de Latenay, A. Lemerle, Lartingue, Lebeschu de Champsavin, Martin de Lyons.

Legendre, Lestunf, de Lippe.

Félix de Montravel, Massador, Marius Martin, de Moncuit, de Marcien, de Montigny; de Magny, F. de Maistre. de Mortillier. de la Marronnière, Louis de Muller, de Montagnac, Morin, Alphonse Mesnard, Edme de Montaignac, Charles de Montazet,. Hippolythe de Montreuil, de Mirabeau, Raoul du Manoir, Miyonnet, de Margerie, Victor Mousty, de Mauduit, de Montgermont, de Montmarin, de Maille, de Marvilliers, Mercier, Moulin, Machérat, de Mirabal, Merle;

A. de la Barre de Nanteuil, Nouveau de Lacarte, Nolbat, Nugon, Nalbert;

Ouassel;

Patard de la Vieuville, de la Paize, Padioleau, Pozzo di Borgo, Maurice Pesse, J. de Puységur, Misaël de Pas. G. du Plessis de Grénedan, Rogatien Picou, Oscar de Poli. Paul de Parcevaux, Pinsonneau, Penel, de la Péraudière, Plauzoles, de Perrodil;

Théodore de Quatrebarbe, François Querc :

N. de Ribiers, du Reau, de la Roche-Tulon, de Renneville, Renault, Robillard, Roupioux, Roux de Cassan, Pierre Rosier, de Rohan-Chabot, L. Rousseau, Albéric de Rotalier, Rico, Rouleau, Claude Roche.

Gaston de Saint-Gilles, de Sabran, Paul de Saint-Maurice, Frédérie de Saint Sernin, P. Saucet, Serre de Cavaillon, Henri de la Salmonnière, Albert Sisson, de Sinéty de SaintMars, de Saint-Germain, de Sapinaud, de Saintenac, Selby, de Saisy, Scordia :

P. de Tournon, Ch. de Tresvaux da Fraval. de Tonhate, Tessier, de Touchebouf, de Terves, Ch. de Thiville, de Thoumelet, Terrier, de Théronanne, Telliez :

Wilfrid Vallées, de la Villebrune, de Villele, Louis Vitel, Vivier, du Vigier, de Villelane, de Villiers de l'He-Adam, de Vaux, Vinay,

Villain ;

Wals, Welli, Henri Wyart;

Louis d'Yvoire,

A ces soldats il fallait des chefs ; la France donna Lamoricière et le marquis de Pimodan. Ce dernier, riche propriétaire du Château d'Echénay, au diocèse de Langres, ancien soldat de l'Autriche, dont il avait raconté henreusement les dernières campagnes, s'était arraché des bras de sa noble épouse et dérobé aux caresses de ses enfants, pour voler à la défense de l'Eglise. La mort viendra le frapper à Castelfidardo et sa veuve, après avoir prié pour sa mémoire, ne demandera pour ses fils que la grâce de marcher sur les traces de leur père. Quant à Lamoricière, vainqueur de l'Islam en Algérie et du socialisme en France. il voulait, comme généralissime de l'armee pontificale, mourir en combattant, sur ce théâtre de son choix, la Révolution. Par ce comp-d'œil, qui achève la grandeur d'un homme, il indique atusi, dans son premier ordre du jour. Lobjectif de ses desseins : « Le christianisme, dit-il, n'est pas seulement la religion du monde civilisé, mais il est de p cipe et la vie même de la civilisation, depuis que la papanté est le centre du christianisme. Toutes les nations chrétiennes montrent aujourd'hui qu'elles ont la conscience de ces verités qui constituent notre foi. La révolution, comme autrefois l'islamisme, menace anjourd'hui l'Europe : et aujourd'hui comme afors. la cause de la papanté est la cause de la civilisation et de la liberté du monde. »

Ces paroles, si justes et si vraies, dit très bien Joseph Chantrel, excitèrent la fureur des révolutionnaires, qui ne songèrent plus qu'à détruire cette force qui se mettait au service de l'Eglise. Le comfe de Cavour et ses complices lirent valoir deux raisons. Lui, qui avait demandé au congrès de Paris que le Pape cut une armée suffisante pour rendre inutile le secours de la France et de l'Autriche, se mit à protester contre la formation de l'armée pontificale, dans laquelle Victor-Emmannel feignit de ne voir « qu'un ramassis de gens de « tout pays, » et Cialdini « une bande d'ivro-« gnes étrangers que la soif de l'or et le désir « du pillage animaient, » et dont le général Fanti disait : « Des bandes étrangères, sans « patrie et sans toit, ont planté sur le sol de « l'Ombrie et des Marches le drapeau menteur « d'une religion qu'elles bafouent, » C'est ainsi qu'un roi usurpateur et que deux géneraux qui allaient violer toutes les lois de la guerre parlaient des Lamoricière, des Pimodan et de ces milliers de jeunes gens qui étaient Thouneur et la gloire de feurs pays ; ils traitaient de mercenaries les hommes qui se devouaient à la défense de l'Église et du

Pape.

Le gouvernement français, qui tenait la tête du mouvement, en cachant son jeu, ne cacha pas non plus son mecontentement. Par l'ambassadeur Gramont, il se tit écrire une depêche digne pent-être du regime que servait ce Gramont, mais certainement indigne d'un ambassadeur de France. Nous ne disons pasque l'ambassadeur mentait, mais qu'il était fort mal renseigné, tort impardonnable dans une dépêche diplomatique, surtout en pareille occurrence : pour prouver l'erreur nous produisons une denégation dont ellesfut l'objet.

Voici donc, dans ses points essentiels, la dénégation du professeur de médecine. Imbert-Gourbevre, je dis aux erreurs et non aux men-

songes de Gramont.

« M. l'ambassadeur affirme qu'à peine M. de Lamoricière fut-il entré au service du Pape, on vit arriver à Rome de nombreuses députations françaises : il y a dans cette assertion une double erreur. En quittant la France, nous ignorions complètement que l'illustre géneral cût mis son épécan-service du Saint-Siège, et le géneral n'arriva à Rome que plusieurs jours après nous. Secondement, entre Larrivée du général de Lamoricière, et le 10 avril, date de la dépêche, huit jours environ s'étaient écoulés, et il n'y avait à cette epoque à Rome d'autre députation française, pour me servir de l'expression de M. le due de Gramont, que les pèlerins Ivonnais. Où donc étaient ces nombreuses députations françaises

dont parle M. l'ambassadeur?

« L'histoire des Bretons n'est qu'une chimère. Non, le Saint-Père n'a pas reçu l'hommage de la Bretagne, qui par députation renait protester contre l'Empereur. Dans notre caravane, il n'y avait que trois Bretons : je les ai nommes, et à cette époque, il n'y en avait pas d'autre à Rome. Je n'ai pas quitté un seul jour ces messieurs, et ils n'ont été recus en audience de Sa Sainteléque le 9 avril, confondus avec les pélerins lyonnais. Il est facile, du reste, au gouvernement français de véritier l'erreur dans laquelle on a fait tomber son ambassadeur. On n'a qu'à consulter dans les préfectures de la Bretagne les souches de passeports délivrés pour Rome en mars 1860. M. de Gramont ent pu vérifier lui-même cette erreur ; car il a visé aussi nos passeports. Done le tour des Bretons n'a pas eu lieu : il n'y a en que le tour des Lymnais, et au fond l'invention de cette invisible députation bretonne n'est qu'un fort mauvais tour qu'on a joué à notre ambassadeur. Et c'est sur de pareils cléments qu'on ose bien dresser tout un échafaudage d'accusations contre l'immortel et auguste Pie IX!

A l'histoire des Bretons succède la conversation des deux Lyonnais. En vérité, on est étonné de trouver pareil commérage dans une dépêche d'ambassadeur. Pour qui a du bon sens, le contexte même prouve que c'est une histoire forgée à plaisir : elle repose sur une phrase à double sens. Au point de vue spirituel, nous sommes sujets du Pape, et nous ue sommes pas sujets de l'Empereur. An point de vue temporel, nous sommes sujets de l'Empereur, et nous ne sommes pas sujets du Pape. — Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari et quæ sunt Dei Dea.

« Que cet excellent Lyonnais, si jamais il a existé, se rassure. On ne répudie jamais sa nationatité par cela même qu'on est sujet spirituel du Pape. Foi et patrie sont deux sentiments qui out toujours marché ensemble.

« Et maintenant, que vent dire M. de la Guéronnière quand il affirme que nous sommes allès rendre nos hommages au Pape, non comme Chef de l'Eglise, mais comme souverain? Prend-il donc les catholiques pour des idiots? Il n'y a que les catholiques des Etats de l'Eglise qui puissent et doivent rendre leurs hommages au Pape comme chef spirituel et comme souverain. Pour nous, catholiques français, le Pape est notre seul chef spirituel, comme l'Empereur est notre seul souverain.

« Non.nous ne sommes point allés à Rome parodier Coblentz, comme l'assure M. le conseiller d'Etat. S'il se fût agi de jouer cette parodie, nous n'enssions januais pris le bourdon de pèlerin. Nous avions bien d'autres soucis que de faire une opposition Lynastique qui n'était ni dans nos tendances, ni en notre pouvoir, ni dans nos devoirs. Au milieu de la Ville-Eternelle et de ses souvenirs, en présence de la grande tignre de Pie IX, qu'on veuille bien le croire, il n'y avait pas place pour des questions de la terre : notre cour et notre foi avaient Len d'autres émotions.

« Non encore, notre pèlerinage n'a pas eu un seul instant un caractère politique : les Romains l'ont autrement compris et interprété. Nous nous souviendrons toujours avec reconnaissance de l'accueil distingué que nous avons reçu en particulier de la noblesse romaine, si renommée par sa courtoisie et son

hospitalité. »

Tandis que Gramont recevait un démenti si péremptoire, il poursuivait avec le compère Thouvenel, espèce de Garibaldien, chargé des aflaires étrangères de France, le projet d'abandonner Rome. Ce Thouvenel, que nous verrons mourir frappé de Dieu, à quarantesept ans, au palais du Sénat, il tenait à renouveler, sur la noble figure de Pie IX, le soufftet de Nogaret, et il devait périr comme Philippe le Bel. Al'insinuation de la dépèche du 10 avril, Gramont ajoute, le 14, l'exposé des réponses du cardinal Antonelli:

Le Saint-Siège n'adhérera à aucun protocole qui contiendrait une réserve concernant la question des Romagnes. Admettre une réserve à cet égard lui paraît une concession au tait accompli. Si les puissances catholiques se réunissent pour traiter des affaires du Saint-Siège, la première question qui doit les occuper est celle des Romagnes. Ou bien ces puissances adhèrent à la spoliation, on bien elles la désapprouvent. Dans le premier cas, le Saint-Siège ne peut confèrer avec elles. Dans le second, il ne peut admettre que tous les Etats catholiques, formant une force aussi imposante dans le monde, en soient réduits à souf-frir en silence et à cacher leur mécontentement par crainte de déplaire à la Sardaigne. Qu'ils déclarent leur volonté et leur résolution, et le spoliateur rendra à la victime de son usurpation ce qu'il lui a ravi.

« Le Saint-Siège régarde la question des réformes comme résolue en principe, mais il persiste à diffèrer la publication de celles qu'il a consenties jusqu'à ce qu'il soit remis en possession des provinces aunexées à la Sar-

daigne.

« Il n'acceptera jamais une garantie pour les Etats restés sous sa domination, parce qu'à ses yeux ce serait reconnaître une différence entre ces Etats et ceux qui lui out été ravis. Sous ce rapport sa résolution est inébranlable.

« Le Pape s'est déjà exprimé sur la question des subsides, et il n'accepte pas le système d'une rente inscrite au grand-livre des Etats. Il ne se préterait qu'à une combinaison qui aurait la forme d'une compensation des anciens droits canoniques perçus sur les bénéfices vacants et qui, par cela même, serait très difficile à concilier avec les institutions actuelles de la plupart des Etats contribuants.

« Quant aux secours de troupes à fournir par les puissances catholiques autres que la France et l'Autriche, le Saint-Siège préfère avoir la liberté de recruter lui-même son armée et acceptera avec plus de reconnaissance toutes les facilités que les gouvernements lui

donneront à cet effet. »

Quelques mois plus tard, Thouvenel fera demander à la cour de Rome si elle tient Napoléon pour un protecteur ou pour un persécuteur, comme si on ne pouvait pas être, en même temps, sous des rapports différents, persécuteur et protecteur. A cette demande, peu conforme aux us de la diplomatie et aux règles de la bienséance, Antonelli répondra ce que la politesse oblige à répondre, saus faire tort à la sincérité. Dès le 11 mai, il écrit à l'ambassadeur:

« Sa Sainteté ne peut qu'être profondément touchée des sentiments de bienveillance avec lesquels l'auguste souverain de Votre Excellence a bien voulu lui confier le soin de combiner le départ de l'armée française des Etats pontificaux ; car le Saint-Père reconnaît en cela une preuve encore plus évidente de l'intérèt que Sa Majesté prend à l'auguste chef de l'Eglise. Les troupes pontificales sont, en eflet, augmentées de nombre, et l'on s'applique tous les jours à compléter leur organisation de façon à ce qu'elles puissent suffire aux besoins du service. Néanmoins, d'une part, si l'on envisage le but pour lequel le gouvernement pontifical s'impose tant de sacrifices, c'est-à-dire d'assurer l'ordre et de maintenir

Fintégrité des droits du Saint Siège; et si l'on considére, de l'autre, le défaut d'organisation d'une partie des troupes, malgré l'activité qu'on ne cesse de déployer, on ne doit pas cacher que l'armée pontificale n'est pas encore complétement en état de remplir sa tâche. »

En Piémont, la persécution poursuit son cours. Le vicaire général de Bologne, des évégnes de Faenza et de Plaisance, les chanoines et les curés sont condamnés à la prison. L'archevêque de Pise, cardinal Corsi, est détenu lui-méme jusqu'au 6 juillet. Victor-Enumanuel se dispose cependant à visiter les provinces. annexées. A une députation de soi-disant dames de Bologne, qui lui offrent, une, selle, pour monter à cheval et achever la conquête. de l'Italie, le roi répond : « Nous irons jusqu'au fond, Indremo al fondo», Oui, sire, vous volerez l'Italie entière ; vous jetterez une de vos tilles près du trône de France; une autre de vos filles s'asseiera sur le trône du Portugal. votre fils Amédée sera roi d'Espagne ; vous serez en rève et en perspective, le Louis XIV du dix-neuvième siècle. Mais le roi d'Espagne sera chassé ; l'épouse du prince Napoléon, digue d'un plus digne époux, sera enveloppée dans la déroute de l'Empire ; la femme du Portugais sera balayée par la révolution espagnole, Vous, cependant, lié publiquement à la temme adultère, après avoir vu mourir l'épouse légitime et ces nobles enfants une vous n'étiez pas digne de conserver, vous verrez aussi mourir les enfants de l'adultère, vous mourrez vous-même. Le Tibre réserve ses eaux vengeresses à l'embaumement de votre cadavre.

En attendant la jústice de Dieu, la passion des hommes va précipiter les événements.

Le 5 mai, au soir, Garibaldi s'embarquait pour la Sicile avec environ deux mille volontaires. Un embarquement si considérable et les navires nécessaires pour l'effectuer ne pouvaient réussir sans la complicité et même le concours actif du gouvernement piémontais. Le Piémont cependant désavouait officiellement cette expédition qu'il favorisait sons main et qu'il devait hautement acclamer plus tard. En effet, le 47 mai, on lisait dans la Gazette officielle de Turin :

« Le gouvernement à désapprouvé l'expé-« dition du général Garibaldi. Apeine connut-« on le départ des volontaires, que la flotte « royale recevait l'ordre de poursuiere les deux « vapeurs et de s'opposer à leur débarque-« ment. » Le 22 mai, le comte de Cayour écritvaitau chevalier Canofari, ministre des Deux-Siciles à Turin, « Le soussigné, par ordre de Sa Majesté n'hésite pas a déclarer que le « gouvernement du Roi est totalement étran-« ger à quelque acte que ce soit du général « Garibaldi, que le titre par lui pris est tout à « fait usurpé, et que le gouvernement de Sa « Majesté ne peut que le désappronver. » Et le même Cavour écrivait de Turin, le 18 juin, à La Farina, à Palerme ; « Fai reçu vos lettres « des 12 et 14 courant, je les conserve comme

un document historique. Cequiarrive, vous · l'avez prévu, et c'est un bien... Persanovous donnera autant d'appui qu'il le pourra sans compromettre notre pavillon. Il serait bien 🧸 à desirer que Garibaldi passăt sur le conti-« nent, de concerte en ce moment un service « de vapeurs de tienes à Livourne pour Pa-· lerme sous pavillon trancais. Il sera pent-» être nécessaire de donner une grosse sub-« vention à la compagnie. Le gouvernement sicilien figurera dans le contrat, mais au besoin nous paierons.

Du 11 juillet 1860, au comte Persano:

L'approuve sans réserve votre attitude visa-vis du gouvernement sicilien. Vous avez su yous montrer avec le général Garibaldi en meme temps ferme et conciliant, et vous avez ainsi acquis sur lui une salutaire influence. Continuez à en user pour empecher que le géneral se laisse tromper par quelques malhonnétes gens qui l'enfourent, et pour qu'il marche dans la voie qui doit conduire au salut le vaisseau de l'Italie.

 Vous pouvez assurer au général Garibaldi que je ne suis pas moins que lui décidé à accomplir la grande entreprise; mais pour réussir, il est indispensable de marcher d'accord, tout en employant des méthodes diffe-

rentes. -

Du même au même, Turin, 13 juillet :

- Declarez formellement, en mon nom, au général Garibaldi que c'est un solennel mensonge qu'il existe d'autres traités secrets, et que les bruits de cession de tiènes et de la Sardaigne à la France sont répandus à dessein par nos communs ennemis. "

Du menie au meme amiral. 28 juillet :

de suis henreux de la victoire de Milazzo qui honore les armes italicanes et qui doit contribuer à persuader à l'Europe que les Italiens sont désormais décides à sacrifier la vie pour conquérir leur patrie et la liberté. Je vous prie d'offrir mes sincères et chandes félicitations au

général Garibaldi.

Apres une si splendide victoire, je ne vois pas comment on pourrait l'empêcher de passer sur le continent. Il cut mieux valu que les Napolitain-accomplissent on dumoins commencassent l'œuvre de leur régéneration, mais puisqu'ils ne veulent pas, on ne peuvent passe remuer, il faut laisser faire Garibaldi L'entreprise ne peut s'arrêter à moitié chemin. La bannière intionale, arborée en Sicile, doit relever le royaume et s'étendre le long de l'Adriatique, jusqu'a ce qu'elle reconvre la reine de cette mer. •

Quant au fameux passage du détroit et au débarquement à Marsala, nous savons, par Garibaldi, que cela se fil avec le concours des Anglais. En 1864, voyageant en Augleterre, le condottiere ne sut pas tenir sa langue :

Sans l'Angleterre, dit-il nons serions en-« core a Naples sous le joug des Bourbons. Sans le gouvernement anglais et l'amiral Mundy, nous n'aurions jamais passé le dé-« troit de Messine... Si l'Angleterre était en vahie, nous serions toujours là pour venir « an secours de la nation anglaise! »

Enfin, le 9 octobre 1850, Victor-Emmanuel signait le manifeste d'Ancône où on lit : « La Sicile combattait pour sa liberté, quand un brave guerrier, dévoué à l'Italie et à nous, de général Garibaldi, courut à son aide. Ils étaient Italiens ; je ne pouvais, je ne devais pas les retenir!»

Ainsi Cavour mentait, et le Piémont, en paix avec Naples, lui faisait secrètement la guerre par la main de Garibaldi. C'est le droit nouveau, qui se résume en deux articles :

mentir et voler.

Débarqué à Marsala, avec le concours frauduleux de l'Angleterre, Garibaldi prend possession de la Sicile, au nom de Victor-Emmanuel. Avec ses deux mille coad Mieri, *Théroi*que qui ache avance, aidé partout par la trahison d'une bourgeoisie cupide et corrompue, secondé surtout par l'incrtie de l'armée royale. En vain, le général Lanza, au nom du roi de Naples, promet à la Sicile une administration à part et une vice-royanté. En vain, l'ambassadeur de Naples invoque, contre ce guetapens, la médiation de Napoléon III. Napoléon, qui occupe encore la Lombardie, d'où il protège la Sardaigne, refuse, en vertu du principe de non-intervention, de protéger le droit à Naples. La ville de Palerme est livrée par la trahison. Garibaldi, qui s'est, au nom de la liberté, de l'affranchissement, du progrès, des lumières, etc., déclaré dictateur. porte un décret où « considérant que les Jésuites et les Liguoriens, pendant la malheureuse période de l'occupation bourbonnienne. ont été les soutiens les plus actifs du despotisme » dissont leurs congrégations, proscrit leurs personnes et confisque leurs biens. Ce que fait à mesure qu'il avance Victor-Emmanuel, ce que fera un jour Bismark au service de la même ambition, ce qu'ont fait de leur temps Robespierre etautres honnétes gens de la Convention, c'est par là que débute le gouvernement dictatorial de Garibaldi. Grand honneur pour ces religieux d'être frappés d'un commun accord par de tels ennemis, et solennel avertissement aux rois qui apprenuent ici que le règne des Bourbons à Naples n'était qu'une occupation

Nous laissons un instant Garibaldi pour re-

venir à Rome et à Turin.

A Rome, dans son allocation du 13 juillet 1860, Pie IX flétrit les annexions piémontaises et dénonce les actes de persécution contre le clergé. Il n'v a. sur les lèvres du Pontife, pas d'autre langage que celui de la vérité et de la justice. On découvre, dans sa pensée, le coupd'œil supérieur qui va au fond des choses, et l'on ne s'étonnera point de trouver, dans le cœur du Vicaire de Jésus-Christ, l'admirable bravoure qui ne sait ni trahir la justice, ni taire la vérité.

« Vénérables Frères, c'est un fait parfaitement connu de tous qu'une guerre acharnée a été, dans cestemps de calamités, excitée con-

tre l'Eglise catholique par les enfants des ténébres. Ils sont en vérité animés d'une malice diabolique en déclarant mal ce qui est bien, bien ce qui est mal, et prenant les ténèbres pour la lumière, la lumière pour les ténèbres (ls., xxt, 20); par leurs machinations criminelles, ils s'efforcent de renverser de ses fondements, si cela se pouvait jamais faire, la même Eglise et sa doctrine salutaire, à éteindre tous les sentiments de la foi chrétienne, de la vertu, de la loi naturelle elle-même, de la justice, de l'honnéteté et de la probité et d'en extirper les racines. Personne n'ignore combien malheureuse et lamentable est maintenant en Italie la situation de notre religion par suite de l'œuvre et de la conspiration de ces mêmes hommes qui, marchant selon leurs désirs dans l'impiété et éloignés de la voie de Dieu, cherchent à combattre et à renverser la religion elle-même et tout ce qui est sacré. C'est pourquoi, à la très grande douleur de notre cœur, nous sommes force de déplorer les blessures nouvelles et toujours plus graves qui, chaque jour, sont portées à notre autorité apostolique, à l'Eglise catholique, à ses ministres sacrés, à ses intérêts, à ses droits, par les usurpateurs du pouvoir légitime en Italie.

« Dans les diverses contrées de l'Italie injustement soumises au gouvernement piémontais, des écoles publiques sont instituées dans lesquelles au grand détriment des âmes, on enseigne ouvertement et publiquement une doctrine fausse et dégradée, complètement opposée à l'Eglise catholique, et l'on combat l'Eglise elle-mème. Tout le monde connaît les presque innombrables opuscules, les journaux, les écrits accompagnés de gravures honteuses et abominables qui, en Italie et ailleurs, sont sortis, pour la perte et le malheur des àmes, de l'officine de Satan. Au moyen de tous ces écrits, ces implacables ennemis de la religion, ces artisans très habiles de crimes et de fraudes, s'efforcent de faire mépriser les mystères de la religion, les préceptes et les vénérables institutions de l'Eglise, ses lois et ses censures, de la tourner en ridicule, de s'en moquer, de corrompre tous les esprits, de les arracher au culte catholique, de les exciter à une vie licencieuse et dissolue, de favoriser la plus monstrueuse impiété, de charger les ministres du Christ et son vicaire sur la terre de toutes sortes d'injures, de calomnies et d'outrages, de détruire l'empire de toute autorité légitime et d'amener ainsi la ruine de l'Eglise et de la société.

« Et ces ennemis de la lumière et de la vérité n'hésitent point à porter leurs mains sacrilèges et violentes sur les ministres de l'Eglise et sur son patrimoine. Après que le gouvernement piémontais eut usurpé les duchés de Parme et de Plaisance, le 14 du mois d'avril dernier, il expulsa injustement les moines de Saint-Bernard de leur couvent de Saint-Jean-l'Evangéliste à Parme. Par un décret du 10 mai dernier, il ordonna la clôture du sémi-

naire des cleres de Plaisance pour se venger de l'évêque de Plaisance qui s'est, avec raison, abstenu de célèbrer les cerémonies sacrées qui lui étaient prescrites par le pouvoir civil. Pour cela ce très vigilant évêque fut arrêté, arraché de son diocèse, conduit à Turin, et là coudamné à la prison et à l'amende. Ces peines turent également infligées au vicaire-général de l'Evêque et à quelques chanoines de Plaisance

« Pour la même cause, soit dans nos provinces usurpees de l'Emilie, soit dans d'autres contrées soumises à l'injuste domination du Piémont, plusieurs de nos vénérables frères les évêques, des ecclésiastiques, des membres de corporations religieuses ont été accablés d'injures, en butte à une très dure inquisition, et plusieurs d'entre eux ont été arrêtés, envoyés en exil ou mis en prison. C'est pour cela que le provicaire de Bologne a été arraché mourant de son archevêché, envoyé en prison et condamné cusuite à une amende et à la prison. Lorsque plus tard l'illustre archevêque mourut, le gouvernement s'empara des biens de l'archévêché de Bologne. C'est pour cela que notre vénérable frère l'évêque de Faenza, gardé d'abord dans son palais par des soldats, parce que, gravement malade comme il l'était, on ne pouvait le traîner en prison, fut ensuite condamné à l'amende et à la prison. C'est pour cela que votre collègue, notre très cher fils cardinal de la sainte Eglise romaine, l'archevêque de Pise, a été arrêté par la force armée, arraché à son troupeau et conduit à Turin. C'est pour cela que l'évêque d'Imola a été gardé prisonnier dans son palais. C'est pour cela que l'archevêque de Ferrare fut molesté de diverses manières.

« On sait aussi les graves dommages que la religion et ses ministres viennent de souffrir en Sicile par l'œuvre de ces hommes perdus qui ont porté le trouble dans le royaume du prince legitime. Entre antres choses, deux ordres religieux, qui out bien mérité de la religion chrétienne, ont été abolis et leurs membres forces de s'exiler. Mais ce qu'il faut encore plus déplorer, vénérables Frères, c'est qu'il s'est trouvé quelques membres du clergé qui, oubliant le Seigneur et le devoir des prètres envers le peuple, au grand scandale et à l'indignation des bons, n'ont pas rougi de préter leur concours aux ennemis de l'Eglise et de toute justice. Dans nos provinces usurpées, plusieurs diocèses, an grand détriment des fidèles, sont privés de leurs pasteurs, parce que ceux-ci ne peuvent souscrire aux conditions imposées par l'autorité illégitime.

« Et cela, entre autres choses, montre clairement quel est surtout le but de ces hommes qui, par leurs attentats méchants et sacrilèges, veulent usurper et détruire le pouvoir temporel du Pontife romain et de ce Saint-Siège, atin qu'après avoir renversé la puissance et détruit la majesté du Pontife et du Saint-Siège, ils puissent plus facilement attaquer l'Eglise cutholique. »

On recevait, d'ailleurs à Rome, les meilleures assurances. Le 7 septembre, jour même où Garibaldi entrait à Naples, l'ambassadeur de France gerivait au commandant de l'armée

pontificale:

« Je dois vous informer, par ordre de l'empereur, que les Piemontais n'entreront pas » dans l'Etat romain, et que 20,000 Français » se disposent à en occuper les differentes » places. Prenez en consequence vos disposi-» tions contre Garibaldi. »

A Turin, Farini, sujet rebelle du Pape, devenu ministre de l'intérieur, adressait aux gouverneurs et intendants une circulaire pour prévenir ce qu'il appelle attentats impendents, faisant allusion aux irruptions que faisaient à main armée, sur le territoire pontitical. Zambianchi, Masi et Nicotera. Qui dit attentat, dit erime; et qui qualifie un attentat d'imprudence seulement, indique qu'on peut le commettre, si cela est possible prudemment. On tronve, du reste, dans la circulaire, ce qu'on trouve dans toutes les pièces de meme date : éloge de Garibaldi, concours du gouvernement piémontais à toutes les œnvres de la révolution italienne, mais revendication, par ce gouvernement, de la direction à imprimer au mouvement que pourraient escamoter les sectaires de la république et du socialisme. Politique étroite qui servait, dans les desseins de Dieu, non sa propre cause, mais seulement la cause de l'Église qu'elle attaquait et la cause des factions qu'elle entendait évincer.

Le 9 août, pendant que Napoléon visitait la Savoie, les généraux Fanti et Cialdini venaient trouver, à Chambéry, l'Empereur des Francais. Naturellement l'objet de cette entrevue est resté secret, mais il faudrait etre bien simple pour croire que ce n'ait été qu'un échange de politesses : et lorsque Garibaldi Trônaît impudemment à Naples, qui croira que ces personnages se soient rencontrés sans se concerter sur les affaires d'Italie? On a prétendu, avec raison selon nous, que l'entrevue n'avait en pour objet que l'occupation des Etats de l'Eglise par les troupes piémontaises. D'après la chronique, Napoléon aurait donné son assentiment et ajouté que, pour diminuer le scandale, il fallait fuice cite. D'après une correspondance adressée de Paris au Times, Cialdini disait au comte de Bourbon-Chalus; « Ce serait me croire bien simple de supposer que je me sois avancé sans l'autorisation de l'Empereur des Français. L'ai arrêté cette campagne avec lui, à Chambéry, et sa dernière recommandation fût, si une descente dans les Marches et l'Ombrie était jugée nécessaire, de ne pas perdre le temps, » Du reste, quand les faits parlent si explicitement, il est bien superflu de recourir aux interprétations; et, malgré les dénégations du gouvernement impérial, il est aujourd'hui certain que, convert du voile de l'hypocrisie, il voulait, avec l'épée du Piémont, abattre du même coup et la puissance temporelle du Pape et cette légion de Français qui détendant l'Eglise.

n'étaient plus, pour lui, que des ennemis.

Le lendemain donc du jour où l'ambassadeur Français assurait à Rome qu'on ne devait craindre que Garibaldi, partait pour Rome, de Turin, le comte della Minerva, porteur d'un ultimatum; par une dérision sanglante, cet uftimatum, daté de la veille, avait eté écrit par Cavour le même jour que la dépêche rassurante de l'ambassadeur de France.

Deux jours après, sans déclaration de guerre, les troupes piémontaises franchissaient la frontière pontificale. Le Piémont faisait litière du droit des gens et se mettait, sans hésitation ni scrupule, au ban de la civilisation européenne. Comme fous ceux qui manquent à la raison et violent la justice, le gouvernement Sarde ajoutait à l'iniquité de sa conduite la grossièreté de l'injure. Le jour même où il entrait violemment sur le territoire pontifical, c'est-à-dire le 10 septembre, le général Cialdini, empruntant le vocabulaire des portelaix, — à qui c'est faire injure que d'assimiler leur langage à celui du général piémontais - adressait à ses troupes cette proclamation :

« Soldats du 4° corps, je vous conduis contre une band « d'ivrognes étrangers que la soif d « l'or et le désir du pillage ont conduits

dans nos pays.

« Combattez, dispersez inexorablement ces misérables sicaires ; que, par votre main, ils sentent la colère d'un peuple qui veut sa nationalité et son indépendance.

« Soldats, Pérouse demande vengeauce, et,

bjen qu'il soit tard, elle l'aura! »

Cette ville de Pérouse, dont Cialdini parle en termes d'une grotesque indignation, avait été soulevée par des agents piemontais venus de la Toscane. Le gouvernement du Paperétablit l'ordre dans la ville insurgée. Dans la bagarre, un américain avait perdu son sac de voyage et avait été indemnisé de cette perte. Suivant l'imbécile langage de la diplomatie piémontaise, cette répression s'appelait les massacres de Pérouse.

Le compère de Cialdini, Fanti, autre général à mine de Mandrin, adressait de son côté cette proclamation : « Des bandes étrangères appelées de toutes les parties de l'Europe sur le sol de l'Ombrie et des Marches y ont planté le drapeau menteur d'une religion qu'elles bafouent. Sans patrie et sans toit elles provoquent et insultent les populations afin d'avoir un prétexte pour leur imposer leur joug.

e l'n tel martyre doit cesser et une telle insolence doit être réprimée. En portant le secours de nos armes à ces malheureux enfants de l'Italie qui ont vainement espéré justice et affection de la part de leur gouvernement, nous remplissons cette mission que nous confie le roi Victor-Emmanuel. Et que l'Europe sache bien que l'Italie n'est plus à la merci ni à la discrétion de l'aventurier le plus andacieux on le plus fortuné. » Et cependant Garibaldi trônait à Naples.

A la même date, 11 septembre, par conséquent avant que le rejet de l'ultimatum pût être connu à Turin, la Gazette officielle contenait, sous le contre-seing : Cavour et Farini, la proclamation suivante de Victor-Emmanuel aux troupes sardes :

« Soldats! Vous entrez dans les Marches et dans l'Ombrie pour rétablir l'ordre public dans les villes désolées et pour donner aux peuples la liberté d'exposer leurs voux.

« Vous n'avez pas à combattre des armées puissantes; mais à délivrer de malheureuses provinces italiennes de bandes d'aventuriers étrangers.

« On m'accuse d'ambition ; oui, j'ai une ambition, c'est de restaurer le principe de l'ordre en Italie et de préserver l'Europe des périls

continuels de la révolution et de la guerre, « Le même jour, 11 septembre, partait de Rome la réponse du cardinal Antonelli au ministre franc-maçon. C'est en termes dignes, la réfutation des mensonges de Cayour et le

rejet de l'ultimatum piémontais.

Toujours à cette même date, il y avait à Rome, entre l'ambassadeur de France et le gouvernement pontilical, un différend pen grave, mais significatif, et par les réserves dont il fut l'objet et par l'acrimonie dont il occasionna la manifestation. Le 16 septembre, deux jours après l'entrée de Fauti à Pérouse, le duc de Grammont avait télégraphié au consul d'Ancône : « L'empereur a écrit au roi de Sardaigne que, si les troupes piémontaises pénètrent sur le territoire pontilical, il sera forcé de s'y opposer ; des ordres sont déjà donnés pour embarquer des troupes à Toulon, etces renforts doivent arriver sans retard. Le gouvernement impérial ne tolérera pas la coupable agression du gouvernement piemontais. » Le télégraphe, en transmettant cette dépèche, avait mis par erreur, au lieu de : Sera forcé de s'y opposer, s'y opposera par la force, et le pro-ministre des armes avait transmis cette dernière version au général de Lamoricière. Matériellement la phrase n'était plus la même, moralement le sens n'était pas altéré. Car, ne pas tolérer une agression coupable, s'y opposer, et embarquer pour cette opposition des renforts, cela ne veut pas dire se borner à une opposition diplomatique, à moins toutefois que la diplomatie ne soit confiée à des caporaux ou à des sergents. L'ensemble du texte signifiait une opposition par les armes. A Chambery, Napoleon disait: Faites vite; à Ancône, il faisait dire : Je m'opposerai, et lorsqu'on le prend au sérieux, il fait traduire sa pensée en ce sens qu'il ne s'opposera point. Des renforts seront embarqués plutôt pour assurer la sécurité du Piémont que pour le combattre.

L'ambassadeur, le pitoyable Grammont, réclama avec force et contre ce qu'il appelait une falsification du pro-ministre des armes, et contre l'emploi fait par le gouvernement pontifical d'une dépèche dont il avait eu connaissance, Le Journal de Rome donna audit Grammont la satisfaction réclamée, en faisant d'ailleurs observer que la dépèche ne comportait pas moralement d'autre sens que le sens admis par le Saint-Siège. — Pour arrêter les Piémontais, it suffisait, d'ailleurs, suivant le mot du général de Goyon, de quatre hommes

et un caporal.

De part et d'autre, les deux gouvernements qui allaient se trouver aux prises adressaient cependant aux puissances étrangères leurs communications respectives. De la part du Piémont, ce sont toujours les mêmes allégations mensongères et illusoires, l'idée révoltante de délivrer d'un manyais gouvernement les provinces soumises au Pape, et de prévenir, par cette criminelle attaque, d'un côté la révolution, de l'antre la guerre. De la part de la chaire pontificale, c'est la dénonciation de faits destructifs de tout droit, la réfutation des mensonges du Piémont sur l'Etal pontitical, enfin la déconverte des menaces élevées tant contre la puissance temporelle que contre l'indépendance spirituelle du Pape. Nous verrons lequel des deux gouvernements a le mieux servi la cause de la civilisation. Nous verrons sortir de cette nouvelle invasion l'oppression, la démoralisation et l'exploitation de l'Italie ; la guerre à l'Eglise et à fontes ses institutions séculaires ; puis la guerre en Europe ; toutes les puissances mises en état flagrant d'éviction, et, au milieu de ces incertitudes aussi funestes à la paix qu'à la fortune publique, la révolution marchant per fas et nefus au renversement radical de la vieille Europe. Pour tout dire d'un mot, et ce mot est d'un journaliste libéral, Saint-Marc Girardin, l'invasion de l'Etat pontifical c'est le signal de l'invasion des nouveaux barbares.

Cette guerre, que le Piémont avait déclarée d'abord ne faire que contre-Garibaldi, et qui se tournait contre le Pape, ne pouvait être-de longue durée. La petite armée du Saint-Siège ne comptait que vingt-cinq mille hommes à peine exercés, armés fort imparfaitement, dont la foi pouvait décupler la bravoure, mais ne pouvait suppléer l'inexpérience. Le Piémont, au contraire, avait une armée nombreuse, le concours assuré des sociétés secrètes, l'appui patent de la révolution, et, s'il ne pouvait compter sur la bienveillance des populations rurales, il lui était, du moins, facile de les terrifier. L'entrée en campagne eut lieu le 10 septembre ; la seule rencontre sérieuse se fità Castellidardo le 18; le 19, la capitulation d'Ancône mettait fin à la cam-

oagne.

Pour apprécier les actes du Piémont, deux voies se présentent : soumettre à la règle des mours ces actes criminels, on se borner à invoquer les arbitres du droit. Nous ne ferons pas ici fonctions de juge, nous invoquerons seulement des juges notoirement hostiles à l'Eglise.

Le Morniny-Hecald, après avoir rapporté certaines déclarations de Cayour, ajoutait : « La politique récente du cabinet Cayour at-elle tendu à reparer la breche, faite dans la contiance qu'il inspirait? C'est là une question qui merite d'etre posce. Le premier arfiele de l'accusation contre les recents procèdes de M. de Cayonr est l'invasion des États du Pape. Il est comm de tont le monde qu'au premier monvement des troupes piémontaises vers le sud, des assurances furent données au gouvernement poutitical qu'elles ne s'approchaient pas de ses. Etats dans un but d'invasion, mais simplement pour les proteger contre les hommes de désordre, lumédiatement après on declara, ce qui n'était plus la meme chose, que les treupes piémonfaises étaient destinées à disperser ou à detruire les soldats mercenaires, comme on les appelait, qui se tronvaient dans les domaines du Pape, et, au moment même où cette declaration arrivait à Rome, l'invasion avait déjà commence... La Sardaigne a interprété le principe de non-intervention comme un avis qu'elle pouvait envaluir sans crainte le territoire de ses voi-

Le Times, qui n'a jamais pu s'assouvir d'injures ni contre le Pape, ni contre le roi de Naples, a cependant signalé et flétri la duplicité de M. de Cayour. Il lui a reproché de ne pas comprendre qu'une « conduite franche et honorable n'était point incompatible avec le patriotisme, » Puis il lui a rudement appliqué ces paroles de Manin : « Des moyens que le sens moral repousse, même quand ils sont matériellement utiles, portent un coup mortel à une cause. Aucune victoire ne mérite d'être mise en balance avec le mépris de soi-

même. » La Nouvelle Gazette de Prusse : « La malheureuse issue de l'expédition de Lamoricière ne nous a causé aucune surprise : bien plus, cet insuccès est pour nous un motif d'encouragement. Voilà la première fois, en eflet, qu'un général de la légalité ose mener ses troupes à l'attaque de l'ennemi ; pour la première fois, un veritable combat s'est engagé entre les soldats du droit et ceux de la révolution. Bien que le combat n'ait pas été heureux pour les armes du général de La Moricière, il élève le cœur par le contraste; car depuis longtemps on nous a habitue's aux triomphes de la làcheté, de la trahison, de la corruption, dont les victoires de Garibaldi sont le dégoùtant tableau. L'attaque de Lamoricière a été repoussée, nous le savons, mais il est avéré maintenant que les troupes pontificales se sont vaillamment battues. Cette circonstance nous comble de joie, sinon d'espoir. On comprend que les adversaires de la révolution soient devenus modestes ; depuis des années, ils n'ont en qu'à enregistrer ses victoires; mais si des individus ont été défaits, le principe de la légalité est invaincu. Or, si des hommes se battent pour un principe, le triomble tinal est inévitable.

Entin la Recue des Deur-Mondes, revue non moins hostile à l'Eglise que le Siècle, faisant cette fois exception à ce que Prondhon luimême appelait dévergoudage de la presse française, écrivait : « Ce ne sont pas les volontaires garibaldiens, — la luite cut été moins inégale, — c'est l'armée du Pièmont, une armée régulière et six fois plus nombreuse que la sienne, que le général de Lamoricière à en à combattre. Ce n'est pas l'assant d'un parti révolutionnaire que subit le pouvoir temporel de la Papauté ; c'est un gouvernement sans comparaison plus puissant que celui du Pape qui décrète arbitrairement à lui tout seul, devant les autres Elats du monde, la suppression de ce pouvoir, et qui accomplit cette suppression par la force irresistible de ses armes, sons les veux de notre garnison de Rome. Nous le disons avec une sincère douleur, mais c'est un fait aujourd'hui irréparable, et il ne faut pas que les Italiens feignent de l'ignorer: l'audace rusée du Piémont, non moins que les aveugles rodomontades de Garibaldi, a porté aux sentiments de la France une cruelle blessure. Pense-t-on, par hasard, à Turin, que chez les Français, dont les sympathies et l'appui moral ont du prix, on ait vu sans un serrement de cœur les dures extrémités où la surprise de l'agression piémontaise a poussé le général de Lamoricière et les Français qui s'étaient enrôlés sons la bannière pontificale; — qu'on ait lu sans une méprisante indignation les outrages qu'un chet piémontais envoyait à cette poignée de braves gens qu'il allait accabler? Dans cette armée française, qui a payé l'année dernière l'agrandissement du Piemont du sang de soixante mille de ses soldats, cette conduite, ces procédés, ce langage, ont, nous en savons quelque chose, fait passer un frisson de cofere contenue. Avec les conditions qui étaient taites à la défense du Pape, il n'y a dans le combat de Castellidardo et dans la reddition d'Ancône, rien qui puisse entamer la réputation militaire du général de Lamoricière et des Français qui le secondaient. Le général n'avait jamais dù s'attendre à être attaqué par l'armée du Piémont... »

En ce qui regarde ces dernières réflexions, plusieurs feuilles publiques accusaient alors la conduite des soldats pontificaux. En aucun cas, il faut bien l'observer, ces pauvres soldats ne pouvaient vaincre; la disproportion du nombre était telle qu'ils ne pouvaient que succomber, mais succomber glorieusement. Or on ne peut leur contester cet honneur. Tont ce que pouvait la bravoure, ils l'ont fait. S'ils n'ont pas fait plus, c'est que les circonstances ont dépassé toutes les prévisions comme toutes les forces humaines. En somme, l'armée s'est montrée digne de son chef.

Il avait dù d'abord la rendre alerte et lui donner le nerf nécessaire pour réprimer les désordres et résister aux bandes : les Piémontais ont jugé que ce résultat était trop bien obtenu.

Mais cette armée était formée de Français qui ne doutent de rien, d'Aflemands méthodiques et d'Italiens impressionnables. Les pre-

miers, vrai ferment d'armée, étaient en nombre insuffisant. Il fallait fondre ces éléments ou du moins les rendre adhérents, et pour cela il fallait du temps et du loisir. L'hiver eût été utilisé, chaque nation eût envoyé un confingent plus complet, pouvant former corps: la charité ent produit ses merveilles habituelles d'unitication; enfin, la grande âme du chef ent pénétré sans doute tous les cœurs, achevant de leur communiquer la brillante valeur qui l'anime; mais le Pape avait déjà une armée, et c'est ce qu'on ne voulait à aucun

prix.

Quant à la conduite des Piémoutais, elle n'a qu'un nom : elle est ignoble. La guerre sans déclaration, la guerre au Pape sous couleur de combattre un mauvais gouvernement, le bombardement d'Ancône longtemps après la cessation de la défense, comme pour acquérir, par l'assouvissement de la fureur, une satisfaction que ne pouvait offrir la victoire : ce sont là autant de traits de barbarie. Toutefois il y a pire. Après la cessation des hostilites, les braves sujets du brave Emmanuel, également aptes à toutes les ignominies, volaient les prisonniers, dépouillaient même les malades, insultaient jusqu'aux morts. Après la rentrée de ces prisonniers dans leurs foyers respectifs, il fallut que des commissions s'établissent pour leur fournir des vêtements. Ce gouvernement, violateur du droit public, permettait également la violation du droit privé, et constituait le type, jusque-là inconnu, da gouvernement canaille.

« La spoliation, écrivait Veuillot, longuément méditée, a été soudainement accomplie comme un méfait de particulier a particulier. Le malfaiteur est apparu en force chez la victime ; il a tué ses serviteurs, il s'est emparé de l'argent, il est resté dans la maison. Les voisins lni ont dit qu'il faisait mal; ils ont accordé cette satisfaction à la conscience publique. Dans ce mal, pourtant, leur sagacité proteste qu'elle voit un bien, attendu que la victime était menacée d'un ennemi plus redoutable pour eux. L'envalusseur est un roi catholique ; la croix brille sur ses drapeaux. Les voisins, deux Etats guerriers, sont catholiques aussi; avertis et en armes, ils regardaient, l'un du haut des remparts de Rome dont il se déclare protecteur, l'autre, du centre de ces forteresses au pied desquelles la victoire, il y a un an, a négocié la paix. Tous deux ensemble et chacun d'eux isolément, d'un mot, d'un geste, pouvaient empêcher le parricide : il s'est accompli sous leurs yeux.

« Dans le reste du monde, pas un monvement... Une velléité s'est manifestée : l'Espagne aurait demandé si l'on souffrirait que le Père des nations fût dépouillé par un brigand. car il ne s'agissait encore que des entreprises annoncées par Garibaldi On a répondu à l'Espagne qu'un principe, le principe de nonintervention, exigeait que le Pape fût abandonné ; que d'ailleurs il avait des forces suttisantes pour se défendre. Tout a été dit et le Piémont alors a pu intervenir.

« Cette, politique a voulu reserver aux peuples une part de complicité, part hideuse! Sur le Saint-Père écrasé, on a làché la presse. Après la bataille, quand les soldats out fait ieur office, accourent les goujats d'armée, qui achévent les vaincus, et déponillent les morts. Les goujats de l'armée piémontaise tiennent la plume dans la plupart des journaux français. C'est un dégont d'entendre ces malheureux. D'une langue pesante et imbécile, qui révèle à la fois des esprits incapables. de toute culture et des ames incapables de décence, ils insultent au bon droit frahi, à la vérilé opprimée, au courage, au dévouement, au malheur 1). »

Mais à côté de ces làchetés inénarrables et de ces criminels attentats, il y a d'autres spectacles ; à côté des bourreaux, il y a les victimes. L'évêque de Poitiers, dans l'éloge funèbre de l'une d'entre elles, tire leur gloire de ce qu'elles sont mortes au service d'une cause sainte et d'une cause méconnue. Λ ce propos, il les compare aux anciens chevaliers et met

à protit la comparaison ;

« Au terme de nos grandes expéditions chrétiennes, le monde entier était chrétien. Le chevalier qui prenaît la croix obéissait à un ébranlement national, à un entraînement universel ; la conquete du sépulere de Jésus-Christ, la délivrance de Jérusalem avaient electrisé toutes les âmes ; le Sarrasin infidèle excitait l'horreur de toute l'Europe ; les rois marchaient à la tête de leurs peuples. Aujourd'hui, il n'est que trop yrai, la lumière chrétienne a baissé ; le positivisme de la matière, le naturalisme de la science, des institutions et des mœurs, a fait la nuit morale dans le monde ; la séduction de l'erreur a obscurci des milliers. d'intelligences. Dans la question actuelle, des sophismes à peine spécieux ont suffi à déconcerter beaucoup même de bons esprits; des pamphlets tristement autorisés, se substituant aux grandes voix de Pierre l'Hermite et de saint Bernard, out préché la croisade au rebours, et perverti le sens religieux des peuples. Par le crime d'une presse qui se dit conservatrice et qui sera responsable de la désorganisation du monde entier, la grande cause qui s'agite a été quelque temps incomprise; entin, les chefs des nations n'ont pas imprimé l'élan vers elle. Or, c'est à ces heures de ténébres, c'est à ces heures de défaillance, qu'il est beau de garder toute sa conviction, toute son indépendance, toute son énergie. Etre grand dans un siècle où l'esprit public vous soulève en quelque sorte de terre et vous porte en haut, c'est sans doute encore un mérite. Mais se tenir debout, mais concevoir les grandes résolutions, les généreuses entreprises quand tous les courages sont à terre ; vo'là le comble de l'honneur, voilà le sceau qui distingnera toujours nos anciens el nos nouveaux Macchabées. Saint Grégoire de Nazianze les a bien définis quand il a dit d'eux qu'ils « étaient plus hauts que leur temps; » Temporihus Autiochi regis e veclsiores. Oui, ils ont porté la dignité humaine et la conscience religieuse à des hauteurs inesperées sous de tels règnes. Gloire donc à ces vaillants d'Israel, qui n'ont cédé à aucun mobile humain, qui ont marché à l'encontre du torrent, qui n'ont pris conseil que de leur grande àme et de leur foi, et qui ont « éte plus hauts que leur temps ; » Temporibus suis excelsiores.

 Mais, me dites-vous, en se séparant de l'esprit de leur époque, ils ont été vaincus.

Vaincus? Entendez ce bulletin laconique; « L'armée pontificale n'a pas éte vaincue, elle a été trahie et assassinée, » Oui, cernés à l'improviste, attaqués sans declaration de guerre, contre le droit des gens, par des forces dix fois supérieures aux leurs, au lendemain d'une assurance de paix, ils ontétéécrasés par le nombre, et ils ont succombé, ces preux de vingt aus, dont plusieurs étaient à peine formés au maniement des armes. Mais ils ontsuccombé après une résistance hérotque, après des prodiges de valeur, après des faits d'armes qu'enregistreront les annales militaires. Spolète, Casteltidardo, Ancône, l'Eglise gardera vos noms comme elle garde ceux de Damiette. de Mansourali et de Carthage, Lá aussi, il v ent des defaites : mais ces defaites furent des avantages en même temps qu'elles furent des gloires. La Grèce patenne en jugea parfois de même. « Notre devoir, disait Leomdas, c'est de défendre ce passage : notre résolution, c'est d'y périr. » Et quand l'armée de Léonidas ent succombé, Lacédémone s'enorgueillit de la perte de ses guerriers ; et la défaite des Thermopyles contribua plus à l'affranchissement de la Grèce que la victoire de Marathon.

Vaincus? Ést-ce à leur cause, est-ce à leurs personnes que vous attachez ce stigmate?

Leur cause, la cause del Eglise, la cause de la Papanté, ne savez-vous pas qu'elle est de celles qui ne triomphent bien qu'après qu'on les croitjugées, perdues, condainnées; utvincas cum judicaris? Comme son divin Epoux marchant au Calvaire. l'Eglise a souvent été renversée dans le chemin, et elle y a bu de l'eau du torrent ; mais au lendemain de sa chûte, et précisément à cause de son humiliation de la veille, elle a toujours relevé sa tête plus haut ; De torrente in viu bibet, propterea exultabit caput. Elle est néc dans le sang du Christ : elle a posé son trône royal à Rome sur le corps, ensanglanté de Simon Pierre, le premier Vicaire du Christ ; son histoire n'est qu'une longue trainée de saug-versé pour elle. « C'est une loi établie, nous dit Bossuet, que l'Eglise ne peut jonir d'aucun avantage « qui ne lui coûte la mort de ses enfants, et que, pour affermir ses droits, il faut qu'elle « répande du sang. Son Epoux l'a rachetée « par le sang qu'il a versé pour elle, et il veut qu'elle achète par un prix semblable les

« grâces qu'il lui accorde, » Or donc puisque la royauté temporelle de l'Eglise vient d'être baptisée dans le baptème du sang, puisque sa légitimité sacrée vient d'être confessée et scellée par le témoignage du sang, l'heure est proche où ses droits seront affermis, où la chrétienté va commencer à reprendre cœur, où le sang de ses nouveaux martyrs va ranimer et réunir tous les esprits pour soutenir par un saint concours les intérêts de l'Eglise. Voilà pour la cause qu'ont soutenue ces nobles vaineus.

Et quant à eux-mêmes, vivants ou morts, ils n'ont moissonné que de la gloire, Gardez! gardez votre pitié pour d'autres ; gardez-la pour ceux qui ont triomphé ou qui sont morts tenant en main « les armes parricides d'un « tils dégénéré » : parricidialibus degeneris filii armis. Oui, ceux qui sont à plaindre, ce sont ceux qui servent ces causes dont parle saint Bernard, ces causes pour lesquelles il n'y a pas de súreté à donner la mort ni à la recevoir. Mais les nôtres, et avant tout le noble héros de nos armées d'Afrique, le vainqueur d'Abdel-kader. le triomphateur de Constantine, l'irrésistible démolisseur des barricades de Paris, ne le plaignez pas : un titre plus glorieux que tous les autres lui sera désormais décerné par l'histoire, le titre de soldat de la sainte Eglise romaine. Qu'importe qu'il ait dù céder devant le nombre ? Judas Macchabée aussi, après trente victoires glorieuses, lut un jour écrasé par des forces brutales. Le nom de Judas Macchabée n'en resplendit pas moins anjourd'hui encore dans le monde entier. Mais, qui connait les noms de Basilide et d'Alcime, tristes capitaines d'un plus triste roi?... O vous, jeunesse héroïque, qui aviez conçu pour votre général en chef un si vif et si juste enthousiasme, ne craignez pas que l'échec subi ternisse jamais sa mémoire. Vos arrièreneveux se glorifieront que vous ayez marché sous ses ordres, comme vous vous gloriliez pour vos pères qu'ils aient obéi à Godelroi de Bouillon ou à Tancrède. Ce que vous avez appris à faire en trois mois sous son commandemant sera écrit dans le nouveau volume des gestes de Dieu par les Francs. Venez ; venez à quelques rangs de la société que vous apparteniez, vous avez acquis les mêmes droits à notre admiration, à notre gratifude, à notre amour. Que vous soyez le descendant titré des saints de la Provence ou l'humble fils des artisans de la cité, que les rois vous appellent leur cousin on que votre blason soit plus récent et plus modeste, vos fronts rayonnent à nos yeux du même éclat, vos cicatrices projettent le même feu. Venez ; nous serrerons avec bonheur votre main percée d'une balle,et il nous tarde de contempler la balafre qu'un de vous a yecu en plein visage tandis qu'il faisait de son corps un rempart à son capitaine, à l'un de ces cinq petits-fils de Charette qui se battent si bravement à cette heure. Aventuriers et mercenaires d'un nouveau genre, vous avez l'ait à votre religion le sacrifice de votre carrière sociale, de votre avenir humain ; ne le regrettez pas. Beaucoup de vos trères vous portent envie. Quand toutes les règles les plus sacrèes de la justice, quand tous les principes du droit des gens et de la morale des peuples civilisés sont lacérès à la face du monde, vous avez cru qu'il ne suffisait pas de pâlir sur les formules écrites du droit, et vous avez eu raison. Le droit, c'est bien d'en étudier les éléments : c'est mieux de défendre la chose (1).

L'Eglise ne devait pas se borner à loner ses héros, elle devait tlétrir leurs assassins. Pie IX qui n'avait jamais manqué à la défense du droit et de la vérité, se souvint, dans ces circonstances si douloureuses, qu'il était ceint du glaive Apostolique. L'acte souverain, par lequel le Chef de l'Eglise s'éleva contre les attentals du Piémont, est consigné dans l'allocution du 28 septembre, dont voici quelques

passages:

« Vénérables Frères, de nouveaux attentats, des attentats jusqu'à ce jour inouïs, du gouvernement piémontais contre nous, contre ce Siège Apostolique et contre l'Eglise catholique, sont encore venus remplir notre àme de douleur ou plutôt d'une amertume inexprimable. et nous imposer le devoir de les déplorer et de les flétrir. Vous le savez, abusant du triomphe que, par les secours d'une grande et belliqueuse nation, lui a procuré la guerre la plus funeste, ce gouvernement a étendu sa domination en Italie au mépris de tous les droits divins et humains, excité les peuples à la révolte, dépouillé de leur souveraineté, par une suprême injustice, les princes légitimes, envahi et usurpė, par unattentat inique et sacrilège, les provinces de l'Emilie, qui font partie de notre domaine pontifical. Tout l'univers catholique, répondant à nos justes plaintes, s'élevait contre cette usurpation impie, et voilà que ce même gouvernement a entrepris de s'approprier d'autres provinces du Saint-Siège, dans le Picénum, l'Ombrie et le Patrimoine. Il voyait que les populations de ces provinces, jouissant de la plus parfaite tranquillité, nous demeuraient fidèlement attachées, et que, malgré tout l'argent répandu à profusion, malgré toutes les mameuvres honteuses employées dans ce but, il ne pouvait parvenir à les ébranler, à les détacher de la souveraineté civile du Saint-Siège ; alors il a envoyé une troupe d'hommes perdus pour v exciter des troubles et des séditions, et ensuite sa nombreuse armée pour les envahir et les soumettre par la force...

" Et maintenant, qui pourrait supporter l'impudence et l'hypocrisie insignes de nos coupables envahisseurs, quand ils ne craignent pas d'affirmer dans leurs proclamations qu'ils viennent occuper nos provinces et d'antres de l'Italie pour y rétablir les principes de l'ordre moral? Voilà ce qu'affirment insolemment ceux-là mêmes qui font depuis longtemps une guerre acharnée à l'Eglise

catholique, à ses ministres, a ses intérêts, qui méprisent les lois et les censures ecclésiastiques, qui out osé emprisonner les cardinaux les plus illustres, les évêques et les membres les plus recommandables de l'un et l'autre clergé, chasser les religieux de leurs convents, piller les biens de l'Eglise, porté le rayage dans le domaine temporel de ce Saint-Siège.

« Sans donte, les principes de l'ordre moral vont être rétablis par des gens qui ouvrent des écoles publiques pour toutes les erreurs, et même des maisons de débauche : qui, par des ecrits et des pièces de théâtre abominables, s'efforcent à l'envi de blesser et de détruire toute pudeur, toute chasteté, toute honnéteté, toute vertu, de livrer à la dérision et au mépris les mystères de notre divine religion, ses sacrements ses préceptes, ses institutions, ses ministres, son culte et ses cérémonies, enfin d'abolir toute notion de justice, d'ébranler et de renverser les fondements de la société civile aussi bien que de la société reli-

giense!

« En présence de cette injuste et odieuse invasion des Etats du Saint-Siège par le souverain du Piémont et son gouvernement, accomplie contre toutes les lois de la justice et tout droit international, nous élevons de nouveau et avec force la voix, comme nous en avons le devoir, au sein de cette auguste assemblée et devant fout l'univers catholique ; nous réprouvous et nous condamnons en tout les détestables et sacrilèges attentats de ce roi et de ce gouvernement ; nous déclarons nuls et de nul effet leurs actes ; nous protestons avec énergie et nous ne cesserons de protester pour le maintien intégral du pouvoir civil dont jouit l'Eglise romaine, et de ses droits qui appartiennent à tous les catholiques. »

Malgré les réclamations du Saint-Siège, le gouvernement usurpateur pousuivait, dans les Marches et l'Ombrie, la comédie de votation déjà jouée précédemment dans les Romágnes. Ce fut, près des puissances, pour le cardinal Antonelli. l'occasion d'une nouvelle circulaire sous la date du 4 novembre.

Les événements vont se précipiter; les masques, ajustés jusque-là sur d'hypocrites visages, vont disparaître. On saura enfin ce qu'il faut croire des déclarations de Victor-Emmanuel, des protestations de Napoléon et des intempérances, soit-disant incoërcibles, de Garibaldi.

Le 9 octobre, Victor-Emmanuel adresse d'Ancône, avec la prose enfarinée de Cavour, un manifeste aux peuples de l'Italie méridionale. C'est en style diplomatique, à grand renfort d'euphémismes et de mensonges, l'histoire des brigandages de la maison de Savoie. Voici la conclusion de ce document:

« Peuples de l'Italie méridionale, mes troupes s'avancent parmi vous pour consolider l'ordre: je ne viens point vous imposer ma volonté, mais bien faire respecter la vôtre.

Vous pourrez librement la manifester : la Providence, qui protège les canses justes, inspirera le vote que vous deposerez dans l'urne. Quelle que soit la gravité des evenements, fattends avec calme le jugement de l'Europe civilisée et de l'histoire, parce que j'ai la conscience d'accomplir mes devoirs de roi et d'Italien. Ma politique ne sera peut-être pas inutile pour concilier en Europe le progrès des peuples avec la stabilité des monarchies. Je sais que je mets un terme en Italie à l'ère des révolutions. .

« On n'attend pas de nous, disait à ce propos le journal le *Monde*, que nous suivions pas a pas ce manifeste du droit nouveau qui s'inaugure par la violation du droit des gens et par les plus effrontés mensonges ; il est aussi inutile de direquels sentiments excite en nous cette triste proclamation mise dans une houche rovale par la révolution triomphante; pour rester calmes, nous devons nous contenir et renfermer au fond de nos cœurs l'indignation mèlée de mépris de compassion qu'inspire un pareil document. Mais, nous l'avouons. quoique nous attendant à tout dans ces déplorables temps, nous n'aurions pas cru qu'il pût se trouver des journaux français pour applaudir ou meme pour reproduire sans réserve un manifeste qui contient les plus sanglantes injures à l'adresse des Français morts glorieusement sur le champ de bataille. Victor-Emmanuel, qui ne serait rien aujourd'hui sans les torrents de sang français répandus pour sa cause, ose encore appelerdes mercenaires etrangers les nobles enfants de la France qu'il a fait massacrer par ses troupes sur un territoire qui ne lui appartient pas et qu'ils défendaient ; il ose parler de l'armée du Pape, trop faible pour résister à l'inique agression d'un prince qui se dit catholique, comme d'un ramassis de gens de tous les pays, lui qui n'a que des éloges pour les bandes de son illustre Garibaldi ; c'est bien, rien de tout cela ne peut plus surprendre : mais le Piémont devrait penser que la France n'est pas accontumée à de telles injures, et si l'attitude d'une certaine partie de la presse française l'encourage dans ces audaces, il devrait penser que l'opinion publique n'est pas tout entière dans les jour-

En conséquence de ces déclarations du roi, Cayour adressait une note au baron de Winspeare, envoyé extraordinaire à Turin du roi Francois II ; il lui notitiait que la Providence avait confié à Victor-Emmanuel la tâche de pacifier l'Italie et de la reconstituer.

Ainsi voilà qui est clair. C'esten vertu d'une mission de la Providence que Victor-Emmanuel poussé par le franc-macon Cayour, doit entrer, en armes, dans le royanme de Naples: c'est par suite de cette mission qu'il va faire une guerre barbare, et c'est là-dessus qu'il compte pour pacifier l'Italie, la reconstituer et et rassurer l'Europe. Comme si le premier venu, pour la perpétration de peu importe quel crin e, privé ou public, ne pouvait pas se

convrir aussi d'une mission de la Providence. Lorsque l'histoire se trouve en présence des folies de visionnaires brutaux, elle n'a plus qu'à se taire; et les peuples, exploités par d'indignes scelerats, n'ont plus qu'à voiler saus retour les deux statues de la liberté et

de la justice.

Victor-Emmanuel, qui avait proposé au roi de Naples l'alliance du Jonp et de l'agneau. voyant l'agneau se méfier des crocs du loup. lui donnait donc la preuve de sa douceur en l'attaquant sans motif, sans titre, presque sans déclaration de guerre. Les troupes du Piémont soutinrent Garibaldi battu sur le Volturne et mirent le siège devant Gaëte. Le savoyard cependant se promenait dans les villes du midi, continuant de multiplier les mensonges et les bâtards. De son côté, le 8 décembre. François II adresse au peuple des Deux-Siciles un manifeste où il expose toutes les trahisons dont il a été victime, indique sur quelles bases il entend gouverner, et dit, entre autres, ces chrétiennes paroles : « Si la « Providence, dans ses profonds desseins, « permet que le dernier boulevard de la mo-« narchie tombe sous les corps d'un ennemi « étranger, je me retirerai avec la conscience « sans reproche, avec une foi inébranlable, « avec une résolution immuable, et, en atten-« dant l'heure inévitable de la justice, je « Jerai les vœux les plus ardents pour la pros-« périté de ma patric, pour la félicité de ces « peuples qui forment la plus grande et la « plus chère portion de ma famille. Le Dieu « tout-puissant, la Vierge immaculée et invin-« cible, protectrice de notre pays, soutien-« dront notre cause commune. »

Gaéte fut assiégé quatre mois et se défendit avec héroisme. Le roi, la reine déployèrent, sous les bombes et les boulets, un courage à toute épreuve. Cependant Cialdini tirait avec fureur sur les ambulances et sur la maison de la reine, qu'il honorait ainsi du seul honneur qu'il fut capable de lui offrir. L'Europe prenait lait et cause pour l'opprimé. Napoléon lui-même, le plus hypocrité des princes, dut accorder à François II ses sympathies, d'abord en refusant de reconnaître le blocus signifié par Garibaldi, ensuite en envoyant sa flotte dans le port de Gaëte. Naturellement, suivant son ordinaire sagesse, à la dernière heure, il ent le courage de la retirer, et il ne resta plus qu'une corvette à vapeur pour transporter, après la capitulation de Gaëte, le roi et la reine, au retuge ordinaire des princes malheureux, à Rome. En présence d'une si coupable complicité dans tous les forfaits du Piémont, et de láchetés si persévérantes envers les anciennes dynasties, on pressent ce que Dieu réserve au restaurateur du trône des Napoléon.

Quant à l'ensemble de la conduite du Piémont dans les Marches et dans les Deux-Siciles, il a été dignement caractérisé, par l'Evéque d'Orléans, dans une page immortelle. Dans sa réponse à La Guéronnière, il dit :

« Au lieu de livrer bataille à la Révolution sur le territoire Napolitain, les Piémontais écrasaient les défenseurs du Pape sur son propre territoire et jetaient leurs bataillous depuis longtemps accumulés, sur une poignée de Français, d'Italiens, de Belges et d'Irlandais.

Vous parlez bien légérement de cette journée héroïque, où le sang français a rougi la terre d'Italie, versé par la main de nos affiés de ne redirai point cette lamentable histoire. Savez-vous cependant le grand service que nous a rendu cette bataille? Non seulement elle a montré une fois de plus ce que vant le sang francais ; mais elle a surtout rendu aux entreprises du Piémont leur vrai caractère. Oni, depuis Castelfidardo, depuis Ancône jusqu'à Gaëte ce qu'on décorait du nom de mouvement national a repris son vrai nom; c'est la conquête, l'invasion; faites le compte des bombes et celui des suffrages : le Piémont a plus lancé de bombes qu'il n'a recneilli de voix.

Bornons-nous en ce moment à répéter que l'invasion des Piémontais a consommé les malheurs du Pape, et, vous le voyez, elle a été, due à une grande illusion de notre part : nous avons cru que Cialdini allait défendre le Pape, et que Garibaldi allait nous attaquer dans Rome et puis tomber sur Venise.

Mais savez-vous ici mon plus grand étonnement? C'est que vous, qui prenez un si généreux plaisir à nous exposer les dépèches de M. de Grammont, et à accuser le Pape et les catholiques, vous n'ayez pas un mot d'indignation pour les horreurs de l'invasion piémontaise. Je dis : les horreurs ; je n'ai pas d'autre mot pour exprimer froidement ma pensée.

En effet, qu'avons-nous yu?

Des sommations faites au Saint-Père pour désarmer ses défenseurs, au moment même où les envahisseurs appelaient tous ses peuples aux armes;

Cette làche agression, sans déclaration de guerre, ces ultimatum présentés après l'invasion des territoires :

Cette transformation du droit le plus simple d'un Souverain, qui se défend, en insulte au sentiment national;

Ces prétextes de troupes étrangères, quand on a soi-même des légions hongroises, anglaises et polonaises sous ses drapeaux ; ces reproches d'émeutes qu'on a excitées, et de répressions qu'on a provoquées;

Ces proclamations, mélant aux plus grossiers outrages des ordres d'extermination;

Ces mots de misérables, de sivaires, avides d'or et de pillage, jetés à des volontaires français;

* Un roi et son premier ministre parlant des hordes papales commandées par ce Lamoricière;

Cetté attaque, par surprise, d'une petite armée, par une armée dix tois plus nombreuse;

Ces bulletins de victoire où Cialdini osc

écrire : « Un assassinait mes soldats à coups « de poignard,les blessés donnaient des coups » de stylet à ceux qui les secouraient ; »

Ce vainqueur qui se vante d'avoir fait fuir Lamoricière ;

Ces insultes aux prisonniers français, trainés à travers les villes italiennes;

Ces douze heures de hombardement, au mépris de toutes les lois de la guerre et de l'honneur, d'une place qui capitule, et que ne protège pas le drapeau parlementaire;

Cet envahissement en pleine paix d'un royaume allié; ces embarquements en plein jour dans les ports du Piémont, ces enrôlements publics dans toutes ses villes;

Cette comédie diplomatique d'un ministre qui, tant que le succès est douteux, nie effron-

tément sa complicité ;

Ce débarquement de Garibaldi protégé par des vaisseaux anglais ;

Cette fusillade des prisonniers de Milazzo, pour donner « un salutaire exemple. »

Cette proclamation de la loi agraire, ce partage des biens communaux « aux combat-« tants et unx victimes de l'ancienne tyronnie; »

Les 1,500 forçats de Castallemare mis en liherté sur la parole d'honneur;

Ce décret, non encore rapporté, qui proclame *sacrée* la mémoire de l'assassin Agésilas Milano:

Toutes ces *atrocités*, enlin, comme on dit même au parlement anglais, et ce hideux spectable d'anarchie et de déprédation;

Dans les Etats Napolitains, ce jeune Roi qui tend vainement au Piémont une main loyale;

'Qui demande, aux Rois de l'Europe dont seul il soutient l'honneur, des secours, et n'en reçoit que de vains conseils, et puis je ne sais quels grands cordons;

Qui proclame l'amnistie, les institutions les plus généreuses, arbore le drapeau italien; mais voit la trahison piémontaise partout autour de lui : dans la flotte, dans l'armée, dans le ministère qu'on lui a désigné, et jusque dans sa famille;

Un oncle qui l'accuse devant l'Italie;

Un général, Nunziante, qui passe à l'ennemi et sollicite ses soldats à la défection;

Un Liborio Romano, cette rare figure de traître, qui accepte, de François II, le ministère de l'intérieur, pour y organiser toute trahison; qui proclame François II, « son auguste maître, » et bientôt après fait des adresses au « très invincible Garibaldi, rédempteur de l'Italie, » mérite, et reçoit de la main de Garibaldi l'épée d'honneur, qui lui convenait, ce même portefeuille qu'il tenait de François II;

Puis ce secours donné par l'artillerie piémontaise à l'invincible Garibaldi, battu sur le Volturne;

Et au moment où désabusé de sa confiance, et rendu à son courage, le jeune Roi de Naples va résolument combattre les troupes de la révolution. le Roi piémonlais lui-même, sans declaration de guerre, et tandis que les ministres respectifs etaient encore accrédites auprès des deux cours, venant en aide à Garibaldi : le mensonge de la complicite tacite taisant place enfin à l'audace de la confraternité des armes ; le droit public ne protégeant plus rien :

Puis, cette entrevue du révolutionnaire et du Roi, qui lui tend la main et fui dit : • Merci ! « lui qui, au jour du peril, l'a desavoue devant l'Europe : lui, fils de ce Charles-Albert, qui refusa la couronne de Sicile qu'on lui offrait indument :

Puis, cette entrée à Naples, côte à côte, dans la même voiture, du hardi forban en blouse avec le roi :

Puis, toute cette votation, avec les trois urnes, sous la terreur des baionnettes et du stylet;

L'état de siège dans les provinces, afin de bien constater l'unanimité des suffrages;

Tont monvement contre le mouvement pièmontais puni de mort :

Le cri de : Vive François II, puni de mort; Des soldats de François II, uniquement pour avoir été fidèles à leur roi, punis de mort :

Les colonnes piémontaises lancées en tous sens dans le pays, pour y porter la terreur et la mort;

D'effroyables ordres du jour :

Cialdini, ordonnant de jusiller sans merci les paysans, parce qu'ils sont fidéles à leur prince, au Pape, à leur religion, à leur pays :

Pinelli, plus sauvage encore ; « Il faut, dit-« il, écraser le rampire sacerdotal... Soyez « inexorables comme le destin... Contre de « tels ennemis la pitié est un crime...; »

En conséquence, d'effroyables fusillades; Des pretres, des magistrats, emprisonnés et fusillés;

Avec les fusillades, les bombardements :

Après le bombardement d'Aucône, le bombardement de Capoue, le bombardement de Gaete, un des plus effroyables dont l'histoire des sièges fasse mention; les bombes s'attaquant spécialement aux maisons, aux églises, aux hôpitaux;

Les officiers de l'ancienne marine napolitaine traduits devant les conseils de guerre piémontais, parce que chez eux un dernier reste d'honneur se refuse à bombarder leur Roi et leur jeune Reine;

La trahison mettant lin à ces horreurs et à une défense héroique, par l'explosion des poudrières:

Voilà, Monsieur, quelque chose des atrocités qui ont passé sous nos yeux; et je n'ai pas tout dit, je ne puis tout dire.

Et vous, Monsieur, si sévère envers le Pape et ses défenseurs, vous n'avez pas un mot sur tout cela?

Southrez pourtant que je vous le demande : Est-ce par tout cela que le Piémont, bien a itrement rebelle que le Pape à nos conseils, a racheté ses mépris pour notre parole? Lui devions-nous donc tant d'impunité ?

Un homme, qui a quelques droits à l'admiration de M. de la Gueronnière, M. de Lamartine, s'écriait récemment avec une éloquence sortie du fond de sa raison et de sa conscience énues:

« Devious-nous donc au Piémont le sacritice de tout ce qui a constitué jusqu'ici, parmi les societés civilisées, ce qu'on appelle le droit public, le droit des gens, le respect des traités, la sainteté des limites, la légitimité des possessions traditionnelles, l'inviolabilité des peuples avec lesquels on u'est pas en guerre? Lui devious-nous le droit exceptionnel d'invasion dans toutes les provinces neutres et dans tontes les capitales où un caprice ambitieux le porte, au nom d'une prétendue nationalité que le Piémont invoque pour lui en la foulant aux pieds chez les autres ? »

La civilisation que promettaient au monde tant d'actes abominables se dénonçait assez par le fait de son établissement en Italie. Le profit qu'en devait retirer l'Eglise était assez clair par l'invasion du temporel, par la suppression des ordres religieux dans les provinces usurpées et par tout l'ensemble de la législation cavourienne contre l'Eglise catholique. Voici d'autres faits qui montrent les sympathies du Cavourisme pour le judaïsme et le

protestantisme.

Cavour profite de ses victoires pour préparer une nouvelle attaque contre le Pape et un nouvel embarras au gouvernement francais. Il croit déjà que son maître est roi de Rome, et il agit en ministre du royaume d'Italie. Il écrit la lettre suivante au président de la société de l'Alliance isruélite universelle, à la date de Turin, 3 octobre :

- σ J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée au nom de la société l'Allianve isvaélite universelle, pour solliciter l'appui du gouvernement du Roi aux démarches que le père du jeune Edgar Mortara va tenter, alin de retirer son enfant du couvent où il se trouve retenu.
- « Persuadé de la justice des réclamations de M. Mortara, j'ai l'honneur de vous assurer, Monsieur, que le gouvernement du Roi fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cel enfant, auquel s'est si vivement intéressée l'opinion publique en Europe, soit rendu à sa famille. »
- « L'un des premiers résultats de la révolution italienne, dit le journal le *Monde*, par la plume de Barrier, sera l'établissement du protestantisme en Italie. Pour ménager les susceptibilités populaires, on usera pent-être pendant un temps de quelque circonspection, mais au fond le gouvernement libéral de Victor-Emmannel s'entendra parfaitement avec les chefs de la propagande protestante. Le protestantisme est une religion si commode et si favorable au despotisme gouvernemental que le libéralisme et la Révolution prétendent l'établir sur toute la terre! Il laut que le roi d'Italie soit dans ses Etals,

comme la reine d'Angleterre et l'empereur de toutes les Russies, maître absolu et directeur souverain du clergé et de la religion. Or, cela ne pourra être que lorsque l'Italie sera protestante. De là tout ce que l'on fait déjà pour la protestantiser. Voici sur ce sujet une correspondance instructive adressée de Clèves, le

H octobre à la Gazette d'Elberfeld :

« La phase nouvelle dans laquelle les affaires religieuses d'Italie sont entrées depuis les derniers événements est digne d'intérêt. A Bologne, par exemple, une des antiques forteresses du papisme, un protestant a acheté le palais du pape Sixte-Quint et a arrangé la Chapelle de ce pontife pour le culte protestant. Un pasteur, ordonné à Genève, y officie depuis quatre mois et commence déjà à réunir autour de lui une petite communauté évangélique : jusqu'en ces derniers temps les évangélistes n'étaient admis à célébrer le culte dans les Etats pontilicaux et le royaume des Deux-Siciles que dans les chapelles des légations de Romé et de Naples. Du reste, le gouvernement piémontais trouve convenable de ménager les ancieus préjugés catholiques de la population; il paraît bien vonloir accorder la liberté de conscience, mais il tient à ne pas proclamer trop ouvertement les changements qui doivent résulter du nouvel état de choses pour ne pas blesser le bas clergé. Il préfère tolèrer en silence les institutions protestantes surtout celles qui tendent à une propagande évangélique. Cela s'est manifesté surtout pour l'école protestante que le pasteur Disselhoff de Kaiserwerth a fondée à Florence, MM: Cavour et Ricasoli se sont montrés très bienveillants à son égard, mais il n'a pu obtenir l'autorisation d'admettre des enfants catholiques à son école. Cependant cette école est fondée et on tolérera probablement l'admission d'enfants appartenant à des confessions non évangéliques. Le pasteur Disselhoff a fait des communications très intéressantes à la dernière assemblée générale de l'association protestante à Duisbourg, sur les progrès que la religion évangélique a faits déjà dans les pays soumis au sceptre de Victor-Emmanuel, et il y rattache les plus belles espérances pour l'a--venir. Il est vraique tous les hommes qui ont pu étudier par eux-mêmes le peuple italien sous le rapport moral, ne sont pas d'accord entre eux sur ce point ; à la même assemblée de Duisbourg, M. Lekebusch, qui a été attaché pendant deux ans comme aide à la chapelle de la légation de Naples, a fait des communications beaucoup moins satisfaisantes. Il est vrai que le protestantisme doit avoir moins d'avenir dans l'Italie méridionale que dans celle du Nord. »

On comprend que l'Eglise ne peut traiter avec de pareils adversaires et pactiser avec de pareilles doctrines. Le chrétien a des haines énergiques comme ses amours ; il exècre l'enfer et tout ce qui est de l'enfer, comme il aime Dieu et tout ce qui intéresse l'honneur de Dieu. Le chrétien, quoi qu'il arrive, sait

maintenir dans son cour ces grands principes, ces principes éternels de la verite et de la jusfice, ces maximes qu'aucun pouvoir humain ne pourra jamais detruire :

« La force ne constitue pas le droit :

« Le succès ne justitie rien ;

« La félonie et la trahison sont de mauvais

× appuis d'un trône ;

 Les rois et les peuples ont au ciel un juge. « sévère qu'on n'apaise pas en appelant la « violence contre les faibles du nom de raison d'Etat :

Dieu est patient parce qu'il est eter-

∝ nel. ×

Et fajouterai avec l'Ecriture : « Salan est « violent, il se hâte, il tait vite, il opère avec « colère et précipitation, parce qu'il sait que « son temps est court. » Habens train magnam sciens quod modicum tempus habet. Et je dirai aussi avec Mathathias sur son lit de mort, alors qu'il voulait prémunir la jeunesse d'Israël contre la plus difficile de toutes les épreuves : « Ne yous laissez point émouvoir par la « jactance de l'homme impie et pécheur ; car « sa gloire n'est que fumier et pourriture; « aujourd'hui il lève le front avec fierté, et 🧸 demain il aura disparu. 🦠

Mais si le chrétien a de tels sentiments, le Père commun des tidèles a des devoirs plus élevés. A la vue du dévergondage qui attligeait l'Italie, Pie IX crut donc devoir parler encore, et, dans son allocution du 18 mars 1861, il le fit de manière à décourager, si elles avaient pu être, toutes les folles tentatives du gouvernement français. Voici cette allocution : elle peint à grands traits la situation, et vraiment, en présence des événements on est heureux d'entendre encore la parole du

« Déjà depuis longtemps nous voyous, vénérables Frères, quelle déplorable lutte, née de l'incompatibilité entre les principes, entre la vérité et l'erreur, entre la vertu et le vice, entre la lumière et les ténèbres, jette, surtout en nos temps malhenreux, la société civile dans l'agitation. Les uns soutiennent ce qu'ils appellent les opinions de la civilisation moderne ; les antres défendent les droits de la justice et de notre religion très sainte. Les premiers demandent que le Pontife romain se réconcilie et fasse alliance avec ce qu'ils nomment le progrès du libéralisme, la civilisation nouvelle. Les seconds souhaitent à bon droit que les principes immuables et inébranlables de l'éternelle justice soient gardes inviolables dans leur intégrité ; que l'on maintienne pleinement la puissance salutaire de notre religion divine car c'est elle qui fait resplendir la gloire de Dieu et qui donne des remèdes convenables pour tous les maux dont le genre humain est affligé; elle est la règle unique qui, dans cette vie mortelle, forme les fils des hommes à toutes les vertus, et les conduit au port de l'éternité bienheureuse.

Mais cette opposition, les patrons de la civilisation moderne ne l'admettent pas, car ils affirment qu'ils sont les amis vrais et sincères de la religion. Nous voudrions ajouter foi à lears paroles, si les faits les plus douloureux qui se passent sous les yeux de tons ne venaient chaque jour attester le contraire. Il n'y a sur la terre qu'une seule religion véritable et sainte, fondée et instituée par le Christ Notre-Seigneur lui-même : mère féconde et noncrice de toutes les vertus, ennemie des vices qui doivent disparaître devant elle, libératrice des ames, source de la vraie félicité, elle s'appelle catholique, apostolique, romaine. Dans notre Allocution consistoriale du 9 décembre 1854, nous avons dit ce qu'il faut penser de ceux qui vivent hors de cette arche de salut, et nous confirmons ici la même doctrine.

Quant à ceux qui nous invitent, pour le bien de la religion, à tendre la main à la civilisation moderne, nous leur demandons si, en présence des faits, dont nous sommes témoin, celui que le Christ lui-même a divinement constitué son vicaire sur la terre pour maintenir la pureté de sa doctrine céleste, pour en nourrir ses agneaux, ses brebis et pour les fortifier, pourrait, sans blesser gravement sa conscience, sans devenir pour tous un objet de scandale, faire alliance avec cette civilisation moderne, d'où viennent tant de maux à januais déplorables, tant d'opinions détestables, tant d'erreurs et tant de principes absolument contraires à la religion catholique et à sa doctrine. »

Rien, cependant, ne devait éclairer l'Empire. Dans l'exposé de la situation, dans les documents diplomatiques, dans les adresses que Napoléon se faisait présenter par le sénat et le corps législatif, on retrouve partout les mêmes illusions. La liberté de l'Italie et l'indépendance du Saint-Siège à concilier; les droits de la papanté et les prétentions piémontistes mises sur le même pied ; les résistances impolitiques du Pape compensant les forfaits diplomatiques de Victor-Emmanuel; bref, des transactions proposées, et parce qu'elles étaient rejetées, motivant l'abandon de Pie IX et justifiant la Sardaigne ; tel était l'imbroglio où se débattait Bonaparte. Un de ses conseillers d'Etat, Arthur de la Guéronnière, que ce bel exploit devait rendre sénateur. Iut chargé de traduire en papotage de brochure ces billevesées impériales. Ce petitécrit parut sons le titre: La France, Rome et L'Italie; il fut réfuté notamment par Félix Dupanloup et par Louis-Edonard Pie, évêques, et comme il était nanti d une signature, le cardinal Antonelli le jugea digne d'une réponse. La réfutation est topique : c'est sous la forme d'une lettre an chargé d'affaires du Saint-Siège à Paris.

On devine, par cette réponse où en étaient les rapports de Rome avec la France. Le Pape n'avait jamais été la dupe de Napoléon ; s'il était reconnaissant des bientaits, il était parfaitement éditié sur les supercheries et s'en expliquait sans plus de façon. Napoléon, piqué au jeu, déférait au conseil d'Etat, pour une

prosopopée sur Pilate, le mandement de l'evéque de Poitiers ; le garde des sceaux, le libéral Delangle, remettait en vigueur les articles 201 et 204 du code pénal qui condamne rait à l'emprisonnement ou au bannissement, le prêtre coupable de critique envers les actes du gouvernement ; le ministre de l'intérieur, le fanatique Persigny, assimilait grossièrement à la franc-maconnerie les sociétés charitables de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-François-Régis et de Saint-François-de Sales. Bien plus, par une pensée de compression politique, plus que par scrupule de légalité, il prononcait la dissolution du Conseil supérieur de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Enfin, un an à peine après la rupture des rapports diplomatiques, le sultan des Français reconnaissait le royaume voté par le parlement Italien et s'inclinait devant la couronne de Victor-Emmanuel. Movituri te salutant.

Le motif de cette volte-face, c'est que Cavour venait de mourir. Cavour, le grand artisan de cette unité italienne dont Mazzini avait été le précurseur philosophique ; Cavour, qui avait déclaré vouloir Rome pour splendide capitale de l'Italie constitutionnelle et qui venait d'assigner à six mois, la date de cette prise : Cavour tombait malade le 2 juin, jour où l'Halie célébrait, pour la première fois, la fête nationale du nouveau royaume ; le 6 juin, il expirait, non sans avoir demandé les sacrements du Dieu dont il avait si ardemment persécuté le vicaire. Il se trouva un pauvre religieux pour l'administrer et ce fut la fin du malheureux Cavour. Homme sans honnèteté politique, il avait mis an service de l'escamotage de l'Italie par le Piémont une ardeur singulière, presque du fanatisme. Fut-il sincère, nous voulons le croire ; mais la sincérité n'ôte rien aux criminelles folies dont il tut le promoteur, et aux actes sacrilèges qui l'accuseront éternellement devant l'histoire.

Cayour eut, pour successeur au ministère, le baron Ricasoli. En prenant possession, il écrivait qu'il n'entendait que continuer la politique du comte de Cavour, et s'efforcerait de ne pas « exposer l'Italie à des agitations sté-« rifes, et l'Europe à de dangereuses compli-« cations. » Sur la question romaine, il s'exprimait ainsi en s'adressant au ministre d'Italie à Paris : « Vous savez de quelle manière cette « question est envisagée par le gouvernement « du roi. Notre væn est de vendre à l'Italie sa « qlorieuse capitale, mais notre intention est de « ne rien ôter à la grandeur de l'Eglise, à l'in-« dépendance du Chef auguste de la religion « catholique. Nous aimons par conséquent à « espérer que l'empereur pourra, dans quel-« que temps, rappeler ses troupes de Rome, « sans que cette mesme fasse éprouver aux « catholiques sincères des appréhensions que « nous serions les premiers à regretter. Les « intérêts mêmes de la France, nous en avons « la conviction, décideront le gouvernement « français à prendre ce parti. »

Le gouvernement français, mis en cause,

reconnut, sur sa demande, Victor-Emmanuel comme roi d'Italie. Le ministre semi-révolutionnaire Thouvenel, en transmettant l'acte de cette reconnaissance, l'entourait de réserves, mais réserves de pure forme.

De son côté, l'Empereur des Français écri-

vait au roi d'Italie :

« L'ai été heureux de pouvoir reconnaître le nouveau royaume d'Italie, au moment où Votre Majesté perdait l'homme qui avait le plus contribué à la régénération de son pays. Par là, j'ai voulu donner une nouvelle prenve de ma sympathie à une cause pour laquelle nous avions combattuen semble. Mais, en reprenant nos rapports officiels, je suis obligé de faire mes réserves pour l'avenir. Un gouvernement est toujours lié par ses antécédents. Voilà onze ans que je sontiens à Rome le pouvoir du Saint-Père Malgré mon désir de ne pas occuper militairement une partie du sol italien, les circonstances ont toujours été telles qu'il m'a été impossible d'évacuer Rome. En le faisant sans garanties sérieuses, j'aurais manqué à la confiance que le chef de la religion avait mise dans la protection de la France. La position est toujours la même. »

Heureux de ce côté, Ricasoli se tournaît vers Pie IX. Dans une lettre au cardinal An-

tonelli, Ricasoli disait:

« Le gouvernement de sa Majesté le roi « Victor-Emmanuel, gravement préoccupé des « funestes conséquences que peut amener, au-« tant dans l'ordre religieux que dans l'ordre « politique, l'attitude prise par la cour de « Rome envers la nation italienne et son gou-« vernement, a voulu faire appel encore une « fois à l'esprit et au cœur du Saint-Père alin « que, dans sa sagesse et dans sa bonté, il « consente à un accord qui, en laissant intactes « les droits de la nation, pourvoirait efficace-« ment à la dignité et à la grandeur de l'E-« glise. »

Dans une lettre au Saint-Père, le baron Toscan proposait purement et simplement

l'abandon du pouvoir temporel.

« Ne jetez pas, Saint-Père, écrivait-il, ne « jetez pas dans l'abime du doute un peuple « tout entier qui désire sincèrement pouvoir « vous aimer et vous vénérer, l'Eglise a be- « soin d'ètre libre : nous lui rendrons sa li- « berté entière. Plus que personne nous vou- « lons que l'Eglise soit libre : mais, pour être « libre, il est nécessaire qu'elle se dégage des « liens de la politique qui ont fait d'elle jus- « qu'ici un instrument de guerre contre nous « aux mains de telle et telle autre puis- « sance. »

- Il terminait ainsi :

« Vous pouvez, Saint-Père, renouveler une fois encore la face du monde ; vous pouvez élever le Siège apostolique à une hauteur inconnue à l'Eglise pendant des siècles.

« Si vous voulez être plus grand que les rois de la terre, dégagez-vous des misères de cette royanté qui vous fait leur égal. L'Italie vons donnera un siège sûr, une liberté entière, une grandeur nouvelle. Elle vénère le Pontife, mais elle ne saurait arrèter sa marche devant le prince; elle veut rester catholique, mais elle veut être une nation libre et indépendante. Si vous écoutez la prière de cette fille de prédilection, vous gagnerez sur les àmes plus de pouvoir que vous n'en aurez perdu comme prince, et du haut du Vatican, lorsque vous étendrez votre main sur Rome et sur le monde pour les bénir, vous verrez les nations rétablies dans leurs droits s'inclinant devant vous, leur défenseur et leur protecteur. »

Pour l'accomplissement de son dessein, Ricasoli proposait le *capitolato* suivant :

Art. I^{e.} Le Souverain Pontife conserve la dignité, l'inviolabilité, et toutes les autres prérogatives de la souveraineté, et, en outre, par rapport au roi et aux autres souverains, les prééminences qui sont établies par les contumes.

Les cardinaux de la sainte Mère Eglise conservent le titre de prince, et les honneurs qui

y sont relatifs.

Art. 2. Le gouvernement de S. M. le roi d'Italie prend l'engagement de n'opposer aucun obstacle, dans aucune occasion, aux actes que le Souverain Pontife produit, par droit divin, comme chef de l'Eglise, et par droit canonique comme patriarche d'Occident et primat d'Italie.

Art. 3. Le même gouvernement reconnaît au Souverain Pontife le droit d'envoyer des nonces à l'extérieur, et s'engage à les protéger taut qu'ils seront sur le territoire de

l'Etat.

Art. 4. Le Souverain Pontife aura libre communication avec les évêques et les fidèles, et réciproquement, sans ingérence du gouvernement.

Il pourra pareillement convoquer, dans les lieux et selon le mode qu'il croira opportuns, les conciles et les synodes ecclésiastiques.

Art. 5. Les évêques dans leurs diocèses, et les curés dans leurs paroisses, scront indépendants de toute ingérence du gouvernement dans l'exercice de leur ministère.

Art. 6. Ils restent cependant soumis au droit commun quand il s'agit de délits punis par les lois du royaume.

Art. 7. Sa Majesté renonce à tout patronage

sur les bénélices ecclésiastiques.

Art. 8. Le gouvernement italien renonce à toute ingérence dans la nomination des évêques.

Art. 9. Le même gouvernement s'oblige à fournir au Saint-Siège une dotation fixe et insaisissable d'un chiffre à déterminer.

Art. 10. Le gouvernement de S. M. le roi d'Italie, alin que toutes les puissances et tous les peuples catholiques puissent concourir à l'entretien du Saint-Siège, ouvrira avec les-dites puissances des négociations, pour déterminer la quote-part de chacune dans la

dotation dont il est question à l'article précédent.

Art. 11 Les tractations avec les puissances auront pour objet d'obtenir les garanties relatives à tout ce qui est etabli dans les articles précèdents.

Art. 12. Moyennant ces conditions, le Souverain Pontife arrivera à un accord avec le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Italie, par le moyen de commissions qui seront délé-

guées à cet effet.

Ces propositions ne furent point jugées sérieuses. Napoleon lui-même ne les crut pas digues d'examen ; elles ne furent point sommises au Saint-Pere qui d'ailleurs avait répondu d'avance dans son allocution du 30 septembre 1861. Les aetes du Souverain Pontifé, lorsqu'on les lit côte a côte dans un recueil, frappent l'esprit par leur sérénité pieuse et leur admirable justesse ; mais combien ils grandissent en majesté lorsqu'on les voit dans le cadre vivant des circonstances politiques.

Pour terminer cette année 1861, le 23 décembre, recevant les officiers de son armée, à lui présentes par son ministre Mérode, Pie IX

prononca ces mémorables paroles :

« En vous voyant autour de moi, je songe an roi David, qui, lui aussi, fut dépouillé par son tils, fut lächement trahi et eut à souffrir l'hypocrisie, le mensonge, la déloyanté de ses ennemis. Mais, comme moi, il vit auprès de lui des hommes de cœur qui avaient résisté aux séductions et qui lui demandaient : Où voulezvous que nous allions? de vous dirai, comme David : le moment n'est pas encore venn ; mais de meme qu'Absalon périt suspendu par sa tête orgueilleuse aux branches d'un arbre, de même aussi les tentatives de l'impiété et de l'hypocrisie actuelles liniront par échouer, et nous reviendrons ensem de dans les provinces usurpées et tyrannisées par nos ennemis. Ces provinces appartiennent au Saint-Siège dans leurs intégrité, et je n'en céderai rien parce qu'il ne m'est pas permis d'abandonner le domaine de l'Eglise, qui est le gage de la liberté et de l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ, Je dis avec confiance: Nous reviendrons dans ces provinces. Si je ne suis pas moi-même avec vous, ce sera Celui qui s'assiéra après moi sur ce Siège (et Pie IX indiquait par un geste le trône placé derrière lui: car Simon meurt, mais Pierre est impérissa-

Combien palissent, à côté de ces graves paroles, les adresses officielles du premier janvier, surtout quand, dès le trois du même mois. Ricasoli écrivait à ses agents : « Rome est nécessaire à l'unité et à la tranquillité de l'Italie.

En 4862, Pie IX, déjà visiblement abandonné des puissances de la terre, devait se chercher, dans le ciel de nouveaux protecteurs, en canonisant les martyrs japonais.

Les plus anciens exemples de canonisation qui soient constatés par des monuments certains remontent au x' siècle. Cependant l'histoire parle de plusieurs canonisations accomplies par les Souverains Pontifes longtemps auparavant. Ainsi, le pape Etienne II étant en France, l'an 752, à la demande du roi Pépin, donna ordre aux évêques de Trèves, de Mayence, de Liège et de Cologne, de faire des : enquêtes sur la vie de Saint Swidbert. On croît que saint Léon III fit la canonisation solennelle, en présence de Charlemagne, et d'un grand nombre de cardinaux et d'évêques, Fan 804. On peut voir plusieurs autres exemples dans le traité de Benoît XIV. Mais les documents authentiques font défaut, au lieu que nous possédons encore la bulle, on décret synodal, par lequel le pape Jean XVI, en 993, canonisa solennellement saint Udalric, mort vingtans auparavant. Le diplôme de Jean-XVI est rapporté dans le Bullaire romain, tome 1, page 288. On compte depuis cette époque jusqu'à nos jours, cent quatre-vingt-neuf canonisations solennelles, faites par les Souverains Pontifes, y compris les cinq de Grégoire-XVI. Nous nous contentons de mentionner les plus mémorables. — En 1152, Eugène III canonisa l'empereur saint Henri. — Alexandre III, pendant son long pontificat, fit dix canonisations; nous devons entre autres citer saint Edouard, roid 'Angleterre, saint Bernard et saint Thomas de Cantorbéry. — Innocent III canonisa l'impératrice sainte Cunégonde, et saint Gilbert de Sempringham. - Sainte Gertrude lut canonisée par Honorius III. -Grégoire IX canonisa saint François d'Assise, en 1228, saint Antoine de Padoue, en 1232, saint Dominique, en 1233, et sainte Elisabeth de Hongrie, en 1235. — Sainte Claire fut canonisée par Alexandre IV, l'an 1255. — Eu 1267, Clément IV canonisa sainte Hedwige, reine de Pologne. — Saint Louis, roi de France, fut canonise par Boniface VIII, en 1297. — Clément V, en 1313, canonisa le pape saint Pierre Celestin. En 1323, saint Thomas d'Aquin fut canonisé par Jean XXII. — En 1390, canonisation de sainte Brigitte. — En 1446, le pape Eugène IV canonisa saint Nicolas de Tolentino. — En 1450, Nicolas V canonisa saint Bernardin de Sienne. — Calixte III canonisa saint Vincent Ferrier et saint Edmond d'Angleterre en 1455, et sainle Rose de Viterbe en 1458. - Sainte Catherine de Sienne fut canonisée par Pie II, en 1461. – En 1482. Sixte IV canonisa saint Bonaventure. — Saint Léopold, duc d'Antriche, fut canonisé par Innocent VIII en 4485. — Léon X canonisa saint Bruno en 1514, saint François de Paule en 1519, et saint Casimir, roi de Pologue, en 1521. — Saint Antonin fut canonisé par Adrien VI en 1521. - Sixte V ne lit qu'une seule canonisation, celle de Diégo, en 1588. — Clément VIII canonisa sainte Hyacinthe en 1594, et saint Raymond de Pennafort Fan 1600. — Paul V canonisa sainte Françoise Romaine en 1608; saint Charles Borromée en 1610. — En 1622, Grégoire XV fit cinq canonisations dans le même temps, savoir : saint

Isidore le laboureur, saint Philippe de Néri, saint Ignace de Loyola, saint François Navier et sainte Thérèse. En 1625, Urbain VIII canonisa sainte Elisabeth de Portugal, et saint André Corsini en 1629. En 1658, saint Thomas de Villeneuve fut canonisé par Alexandre VII, et saint Francois de Sales le fut par le même pape en 1665. IX tit deux canonisations en 1669, saint Pierre d'Alcantara, et Sainte Marie-Madeleine de Pazzi. - Deux ans après, c'est-à-dire en 1671, Clément X canonisa simultanement saint Gaétan, saint François de Borgia, saint Philippe Beniti, saint Louis Bertrand, et sainte Rose de Lima, Depuis lors, l'usage de canoniser plusieurs saints dans une seule céremonie a été presque toujours observé. C'est ainsi que l'an 1690, Alexandre VIII canonisa saint Laurent Justinien, saint Jean de Capistran, saint Pascal Baylon, saint Jean de Facond et saint Jean de Dien. En 1712, Clément XI ca-nouisa saint Pie V, saint Félix de Cantalice, saint André Avellin et sainte Catherine de Bologne. - En 1726, Benoît XIII fit la canonisation la plus nombreuse que l'on eut jamais vue; car il canonisa en même temps saint Turribius, saint Jacques de la Marche, sainte Agnès de Montepulciano, saint Pellegrimis Laziozi, saint Jean de la Croix, saint François Solano, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kostka ; en 1728, il canonisa saint Jean Népomucène. et sainte Marguerite de Cortone. Aucun pape ne fit antant de canonisations qu'Alexandre III et Benoît XIII. - En 1737, Clément XII canonisa saint Vincent de Paul, saint Jean-Francois Régis, sainte Catherine de Génes et sainte Julienne Falconieri.— En 1746, Benoît XIV canonisa saint Fidèle de Sigmaringa, saint Camille de Lellis, saint Pierre Regalati, saint Joseph de Lionessa, sainte Catherine Ricci. — Vingt-trois ans plus tard, Clément XIII canonisa saint Jean Cantius, saint Joseph de Calasanz, saint Joseph de Copertino, saint Jérôme Emilieu, saint Séraphin de Montegranaro, sainte Jeanne-Francoise de Chantal. En 1807 ent lieu la canonisation de saint Francois Caracciolo, de saint Benoit, de saint Philadelphe, de sainte Angèle Merici, de sainte Colette, de sainte Hyacinte Mariscotti. - - Enfin Grégoire XVI en 1839, comme nous l'avons dif, a canonisé saint Alphonse de Lignori, saint François de Géronimo, saint Jean-Joseph de la Croix, saint Pacifique et sainte Véronique Juliani. Au total, l'on a ceut quatrevingf-neuf canonisations accomplies solennellement par les papes depuis le xº siècle jusqu'à celle des martyrs japonais exclusive-

En vue de cette dernière canonisation qui devait avoir lieu au mois de juin suivant, le 18 janvier, le cardinal Caterini, par ordre du Saint-Père, adressait à l'épiscopat catholique, une invitation à s'y rendre.

A raison des circonstances malheureuses on se trouvait l'Eglise l'invitation produisit, dans tout l'univers, chez les adversaires, un sentiment de surprise, chez les fidèles un sentiment de profonde confiance au œur, des évêques, le desir de répondre, par un acte de présence à l'invitation du Souverain Pontife. Ce Pape dejà déponiffé d'une grande partie de ses Etats, menace de la dépossession de l'autre partie, du haut de son trône menacé, provoquait une reunion de l'episcopat, pour le jour peut-être où l'on avait résolu de le précipiter. Il élait difficile de marquer mieux sa foi dans l'avenir et la certitude que l'on avait du secours d'en haut.

Pour préparer cette canonisation, il y ent, le 7 avril, à Rome, un consistoire secret dans lequel Pie IX manifesta le désir d'inserire au catalogue des Saints les trois Bienheureux Japonais de la Compagnie de Jésus, qui, avec les vingt-trois Bienheureux de l'ordre des Frères-Mineurs de saint François, pour lesquels Sa Sainteté avait témoigné le même désir dans le consistoire secret du 23 décembre 1861, ont glorieusement souffert le martyre pour Jésus-Christ, Les noms de ces trois Bienheureux sont Paul Miki, Jean Soan et Jacques on Didace Kisai. Le Saint-Pere préconise ensuite un assez grand nombre d'archevêques et d'évèques.

Cependant, de tous les coins du monde, les évêques s'acheminaient vers Rome, accompagnés d'un certain nombre de prêtres de leurs diocèses respectifs, plusieurs suivis d'une caravane de tidéles. On partait comme pour une croisade, et c'en était une, en effet, la croisade de la foi persécutée, non vaincue, de l'espérance meurtrie, non défaillante, et de la charité s'affirmant plus forte que toutes les haines. Le gouvernement spoliateur et impiedu Piemont, vit bien l'effet, moral que devait produire une telle manifestation. Aussi ne negligea-t-il rien pour vexer les évêques étrangers et empêcher les évêques d'Italie. Les douaniers à la frontière, les employés de chemin de fer, dans les gares, la canaille sur les places publiques, vociféraient, au nom de Victor-Emmanuel et de ses ministres, contre des prêtres sans défense, des cris injurieux et même des menaces de mort. La rapacité italienne, enhardie par les brigandages politiques et militaires du gouvernement, s'exerçait, avec un surcroît d'andace, sur les poches et sur les malles. La bonhomie allemande, le flegme anglais, la furia francese savaient également prévenir ou déjouer les coupeurs de bourse et les donneurs de coups-de couteau. Les voyageurs arrivaient à flots dans la ville éternelle, d'autant plus heureux, qu'ils avaient dù subir plus d'avanies ou braver de plus stupides righeurs.

Le 22 mai consistoire semi public où vingttrois cardinaux et cent vingt évêques donnaient leur vote pour la canonisation. Le vingt-quatre, adresse des évêques de l'Ombrie qui, empèchés d'aller à Rome, déclarent s'unir de cour et d'âme à tout ce qui va se faire dans la ville Sainte. Le 6 juin, le Saint-Père réunissait, dans la chapelle Sixtine, les prétres présents à Rome et leur adressait cette allocution :

« Votre grand nombre inaccoutumé nous offre un spectacle admirable et très agréable à voir en ces temps très favorables, où nous vous voyons rassemblés, avec les vénérables évêques du monde entier, autour de nous et de cette chaire maitresse du bienheureux Pierre. A ce spectacle nous ne sentons pas seulement nos douleurs s'adoucir, mais nous les oublions presque. Cela s'est fait uniquement par l'opération de Dien, auteur de la paix et de la concorde, qui a donné à son Eglise à garder l'unité dans le lieu de la paix. afin que les fidèles fussent tous un sculcorps et un seul espeit. Dans cette unité résident principalement la gloire des tidèles. l'honneur de l'Eglise, l'éponyante des ennemis ; aussi l'Eglise leur apparaît-elle terrible comme une armée rangée en bataille. Etablis dans cette armée sous vos pastenrs, présidés par le Chef suprème, chacun dans votre rang, pareils à une armée sons son général et ses capitaines, accomplissez les commandements. Ceci arrive au milieu des causes de douleur de ce temps, afin que les pasteurs se serrent plus étroitement autour de leur Chef. Marchez sur leurs traces, et demeurez attachés à la Chaire apostolique par le triple lien de la prière, de la charité, de la doctrine : de la prière, qui pénêtre les nuées, par laquelle nous obtenons la possession de tout lieu et la délivrance de tout mal : de la charité, par laquelle nous croissons en toutes choses pur l'elui qui est le Chef, le Christ par lequel tout le corps, compact et unifié, grandit et s'élève; de la doctrine, enfin, par laquelle nons retenons intact le dépôt de la foi, et par laquelle l'Eglise, comme inondée de la lumière du Seigneur, projette ses rayons dans le monde entier. Nous savons que nous traversons des temps très tristes, et que la Chaire de Pierre est principalement attaquée. Mais elle est si solidement fortitiée par Dieu, que *ni la* měckancetě hérétique ne pourra jamais la corrompre, ni la perfidie paienne jamais la renverser. Ainsi toutes les audaces de l'impiété incrédule se briseront sur cette pierre, et s'èvanouiront comme de vieux rèves et des fables surannèes. De retour dans vos patries, enseignez ces choses aux tidèles conliés à votre vigilance, et qu'ils soient par vous de plus en plus imbus de l'esprit catholique, dont vous avez pu vous abreuver plus pleinement à la source de l'unité; qu'ils sachent que les ruisseaux extranchés de la source tarissent ; qu'ils sachent que ceux-là seront couronnés qui auront légitimement combattu; qu'ils sachent que tous doivent maintenir fermement et défendre l'unité de l'Eglise. Ainsi disposés, et suivant à l'envi les exemples de vos pasteurs, tenez pour certain que le Dieu très bon, très grand, confirmera par la bénédiction céleste ce lien d'unité, et ayez-en pour gage solide notre bénédiction apostolique, que nous donnons à tous avec un très grand anoour; et non seulement à vous, mais aux tidèles contiés à votre vigilance ; espérons que votre présence auprès de nous leur apportera des fruits spirituels. »

Le 8 juin, solennité de la canonisation. Nous donnons ici le compte-rendu officiel du journal de Rome, pas en son entier, mais pour les points fondamentaux.

Tous les dignitaires qui devaient assister le chef de l'Eglise pendant la messe pontificale ont pris place alors autour de lui. À ses côtés se tenaient les cardinaux Ugolini et Marini, diacres assistants ; à sa droite, et par rang de préséance, le prince Orsini, assistant au trône, et le marquis Antici Mattei, sénateur de Rome, la municipalité romaine et les avocats consistorianx ; à sa gauche, Mgr Ferrari, préfet des cérémonies, le doven de la sacrée Rote et les deux camériers secrets assistants. Sur les degrés du trône avaient pris place les archevéques que Sa Sainteté avait désignés pour les assistants, savoir : le primat arménien de Constantinople et les archevêques de Gnesen et Posen, d'Alby, de Dublin, de Halifax, de Cincinnati, de Salzbourg, de Caracas, d'Olmütz, de Durazzo, de Tyr (rite grec), de Sorrente, de Munich, de Goritz, de Tarragone, de Beyrouth (rite_maronite), de Damas (rite grec) et de Zara. Les patriarches de Venise et des Indes-Occidentales étaient à côté de Sa Sainteté pour lui teuir le livre et la bougie.

Tous ayant en main leur cierge allumé, l'Em. cardinal Clarelli, procureur de la canonisation, accompagné d'un cérémoniaire apostolique et d'un avocat consistorial, s'est ayancé au pied du trône, et l'avocat, agenouillé, s'est adressé en ces termes à Sa Sainteté:

« Très-Saint Père : Le très-révérend Seigneur Clarelli, ici présent, demande instamment à Votre Sainteté d'inscrire au catalogue des saints de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de prononcer que tous les fidèles devront honorer comme saints les bienheureux Pierre, Baptiste, Paul, avec leurs compagnons, martyrs, et Mich d De Sanctis, confesseur.

Mgr Pacilici, secrétaire des Brefs ad Principes, qui se tenait sur le trône, a répondu en latin, au nom du Saint-Père, que Sa Sainteté, bien que pleinement édifiée sur les vertus de ces bienheureux et sur les miracles par lesquels le Seigneur avait fait éclater la gloire dont ils jouissent, exhortait néanmoins l'assistance à implorer les lumières d'en haut pour le chef de l'Eglise, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, des saints apôtres Pierre et Paul et de toute la cour céleste.

A ces mots, les postulateurs sont retournés à leurs sièges. Deux chapelains chantres ont entonné les *Litanies des Saints*, qui ont été poursuivies jusqu'an dernier *Kyrie eleison* et par l'auguste assemblée et par les innombrables voix du peuple faisant retentir les voûtes de la basilique.

Les litanies terminées, les postulateurs sont revenus devant le trône, et l'avocat a répété la formule en y ajoutant au mot *instanter* le mot *instantius*. A quoi le prélat secrétaire a répondu, au nom de Sa Sainteté, qu'elle voulait qu'on implorât par de nouvelles prières l'assistance de l'Esprit-Saint, source de Sainteté et de lumière.

Après le'départ des postulateurs, le Sonverain Pontife s'est agenouillé sur le prie-Dien et est resté en oraison depuis le moment on le premier des cardinaux-diacres a dit; Orate, jusqu'au moment où le second a prononcé à haute voix le mot; Lernte, Sa Saintete s'etant levée, toute l'auguste assistance, qui avait prié comme Elle, en a fait autant. Le Saint-Père a entonné le Veni Creator Spiritus, qu'out achevé les chapelains-chantres et le peuple, en alternaul les strophes.

Après que le Saint-Père ent récité l'oraison et se fut assis, les postulateurs se sont presentés pour la troisième fois, et l'avocat a répeté la même formule en ajoutant aux deux mots précédents le mot instantissime. A quoi le prélat-secrétaire a répondu que Sa Saintete, intimement persuadée que la canonisation qu'on implorait d'Elle était une chose agréable à Dieu, se sentait disposée à prononcer la sentence définitive.

A ces mots, l'assemblée s'est levée et le Saint-Père, la mitre en tête, assis sur sa chaire en qualité de docteur et de chef de l'Eglise universelle, a parlé en ces tèrmes :

« En l'houneur de la sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et pour l'accroissement de la religion chretienne, par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres l'ierre et Paul, et la nôtre, après une mûre délibération, et ayant souvent imploré le secours divin, de l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, les patriarches, archevèques et évêques présents dans la ville, nous décrétons et délinissons Saints les bienheureux:

« Pierre-Baptiste Martin de l'Ascension, François Blanco, prêtres :

« Paul Miki, Jean Soan, Philippe de Jésus, cleres ;

« Didace-Jacques Kisaï, catéchiste ;

« François de Saint-Michel, Gonzalez Garcia, Paul Suzuqui, Gabriel de Duisco, Jean Quizuya, Thomas Danchi, François-Thomas Kozaki, Joachim Sakijor (on Saccakibara), Bonaventure, Léon Karasumaro, Mathias Antoine, Louis Ibarchi, Paul Yuaniki Ibarchi, Michel Kozaki, Pierre Sequezein ou Sukchiro), Cosme Raquiza (ou Tachegia), François Fahelante, laïques.

« Tous martyrs :

Et Michel De Sanctis, confesseur.

« Statuant que leur mémoire devra être rappelée tous les ans avec une pieuse dévotion dans l'Eglise universelle, savoir :

« Celle de Pierre-Baptiste et de ses compagnons, le 5 février, jour où ils ont souflert pour le Christ, parmi les saints Martyrs;

« Et celle de Michel, le 5 juillet, parmi les saints confesseurs non pontifes. « Au nom du Pere et du Fils et Saint-Esprit, Amen. »

Au mot Imen les postulateurs se sont de nouveau avancés vers le trône, et l'avocat consistorial a remercié Sa Sainteté au nom du cardinal-procureur, en ajoutant qu'il le suppliait de vouloir bien ordonner l'expédition des lettres apostoliques concernant la canonisation. Le Saint-Père a répondu : Decernimus, et l'a beni. Le cardinal-procureur est allé baiser la main et le genon de Sa Sainteté pendant que l'avocat, adressant la parole aux protônotaires apostoliques, les priait de dresser acte de tout, à quoi le premier de ces prélats a répondu en se tournant vers les camériers secrets appetés à rendre témoignage : Conficiemus volis testibus,

Le grand acte accompli, Sa Sainteté s'est levee, a déposé la mitre et entonné le Te Denn. Quarante mille voix ont poursuivi le chant pour donner un libre cours à l'émotion qui faisait battre tous les cours, et pour rendre grâces à Dien, qui venait de se glorifier dans ses saints. Les cloches de la basilique communiquaient l'allègresse de l'assistance aux fidèles qui n'avaient pu en faire partie ; les canons du château Saint-Ange annoncaient le grand événement à la Ville-Eternelle, et les cloches de toutes les églises conviaient tous les fidèles à réciter les prières prescrites pour gagner les indulgences. Les cœurs étaient pénétrés d'une sainte allègresse.

La cérémonie a fiui à une beure de l'aprèsmidi : la foule a passé le reste de cette grande journée dans la joie et dans le recueillement. Le soir, les églises des Franciscains, des Jésuites et des Trinitaires ont été brillamment illuminées, ainsi que d'autres lieux encore, et notamment le pont Saint-Ange, dont les piles étaient couvertes de torches et de lampions se réfléchissant dans les eaux du Tibre. »

Le lendemain de la canonisation, 9 juin, se tint un consistoire public où le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collège, lut une adresse des évêques au Pape. Cette adresse portait deux cent soixante-cinq signatures, parmi lesquelles on remarquait celle de cinquante quatre prélats français. Le Pape y répondit par son affocution: Maxima quidem latitia : c'est le résumé exact et éloquent des enseignements du Saint-Siège, dans ces difficiles conjectures : nous ne ponvons en trouver l'expression certaine, à meilleure adresse, que sur les lèvres du Pape.

« Vous connaissez, vénérables Frères, cette guerre implacable déclarée au catholicisme tout entier par ces mêmes hommes, qui, ennemis de la croix de Jésus-Christ, ne pouvant supporter la saine doctrine, unis entre eux par une compable alliance, blasphèment ce qu'ils ignorent, entreprennent d'ébranler les fondements de notre sainte religion et de la société humaine, bien plus, de la renverser de fond en comble, si cela était possible ; de pervertir les esprits et les œurs, de les remplir des

erreurs les plus pernicieuses et de les arracher à la religion catholique. Ces pertides artisans de fraudes, ces fabricateurs de mensonges ne cessent de tirer des ténèbres les monstreuses errenrs des anciens temps, déjà tant de fois réfutées par les auteurs les plus judicienx et vaincues par les plus séveres jugements de l'Eglise : de les rendre plus saisissantes en les revêtant de formes, de paroles nouvelles et fallacieuses, de les propager partout et de toute manière. Par ces funestes et diaboliques artifices, ils souillent et pervertissent toute science, ils répandent pour la perte des âmes un poison mortel, ils favorisent une licence ettrènée et les plus mauvaises passions : ils bouleversent Fordre religieux et social, ils s'efforcent de détruire toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur et de réligion, ils tournent en dérision, insultent et méprisent la doctrine des saints préceptes du Christ, L'esprit recule d'horreur, il craint de toucher, même l'égèrement, les principales de ces erreurs pestilentielles, par lesquelles ces hommes dans nos temps malheurenx troublent tontes les choses divines et humaines.

 Personne de vous n'ignore que ces hommes détruisent complètement l'union nécessaire qui, par la volonté de Dieu, relie l'ordre naturel et l'ordre surnaturel et qu'en même temps ils changent, renversent et abolissent le caractère propre, véritable, légitime de la révélation divine. l'autorité, la constitution et la puissance de l'Eglise. Cette témérité d'opinion les conduit même à nier audaciensement et sans crainte toute vérite, toute loi, toute puissance, tout droit d'origine divine : ils n'ont pas honte d'affirmer que la science de la philosophie et de la morale, ainsi que les lois civiles, peuvent et doivent être soustraites à la révélation divine et à l'autorité de l'Eglise ; que l'Eglise n'est pas une société véritable et parfaite, pleinement libre; qu'elle ne peut pas s'appoyer sur les droits propres et permanents que lui a confères son divin Fondateur; mais qu'il appartient à la puissance civile de définir quels sont les droits de l'Eglise et dans quelles limites elle peut les exercer.

« De là ils concluent injustement que cette puissance civile pent se mêler des choses qui appartiennent à la religion, aux mœurs et au gouvernement spirituel des âmes, empêcher même que les prélats et les peuples tidèles communiquent librement et réciproquement avec le Pontife romain, divinement établi le Pasteur suprême de toute l'Eglise, et cela afin de dissondre cette union nécessaire et intime qui, par l'institution divine de Notre-Seigneur lui-même, doit exister entre les membres mystiques du corps du Christ, et celui que le Christ a divinement institué leur Chef visible. Ils ne craignent pas non plus de proclamer avec la plus grande perfidie, devant la multitude, que les ministres de l'Eglise et le Pontife romain doivent être exclus de tous droits et de toute puissance temporelle.

« En outre, ils n'hésitent pas, dans leur extrême impudence, d'affirmer que non seulement la révélation divine ne sert à rien, mais qu'elle nuit à la perfection de l'homme, qu'elle est elle-même imparfaite et par conséquent soumise à un progrès continu et indéfini qui doit répondre au développement progressif de la raison humaine. Aussi osent-ils prétendre que les prophétics et les miracles exposés et rapportés dans les Livres sacrés sont des fables de poêtes ; que les saints mystères de notre foi sont le résultat d'investigations philosophiques; que les livres divins de l'Ancien et du Nouveau Testament ne contiennent que des mythes, et que chose horrible à dire! Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même n'est qu'un mythe et une fiction. En consequence, ces séditienx adeptes de dogmes pervers soutienment que les lois morales n'ont pas besoin de sanction divine; qu'il n'est point nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou recoivent de Dieu la force obligatoire; ils affirment que la loi divine n'existe

« Bien plus, ils osent nier toute action de Dieu sur le monde et sur les hommes, ils avancent témérairement que la raison humaine, considérée sans avoir aucun rapport à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal : qu'elle est à elle-même sa loi et qu'elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et celui des

peuples.

Mais en faisant dériver malicieusement toutes les vérités religieuses de la force native de la raison humaine, ils accordent à chaque homme une sorte de droit primordial par lequel il peut librement penser, parler de religion, et rendre à Dieu l'honneur et le culte

qu'il juge le meilleur à son gré.

« Et n'en viennent-ils pas à cet excès d'impiété et d'audace, qu'ils atlaquent le ciel et s'efforcent d'en chasser Dieu lui-même? En effet, avec une perversité qui n'a d'égale que leur folie, ils ne craignent pas d'affirmer qu'il n'existe aucun être divin, suprème, parfait dans sa sagesse et dans sa providence, qui soit distinct de l'universalité des choses ; que Dien est identique à la nature des choses et par conséquent sujet aux changements ; que Dieu se fait dans l'homme et dans le monde; que tout est Dieu et possède la propre substance de Dieu, qu'ainsi Dieu est une seule et même chose avec lemonde, et que, par suite, il n'y a point de différence entre l'esprit et la matière, la nécessité et la liberté, le vrai el le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste. Comment, certes, imaginer, se figurer rien de plus insensé, rien de plus impie, rien qui répugne davantage à la raison même. »

A ces declarations du Pape et des évêques, le Parlement Italien crut pouvoir répondre, huit jours après, par une adresse à Victor-Emmanuel ; voici cette adresse, où s'étale, avec une impudeur parlaite, la doctrine du

banditisme politique:

« Sire, des évêques, presque tous étrangers à l'Italie, réunis à Rome pour une solennité religieuse, ont lancé contre notre patrie des outrages, rendus plus graves par la negation de notre droit national et par l'introduction de

la violence étrangère.

« A cette incroyable doctrine qui veut rendre Rome Esclave de l'univers catholique et qui déclare la religion incompatible avec l'indépendance de la Péninsule, nous répondons, Sire, en nous réunissant autour de vous, et en proclamant à la face des Italiens et des Romains que nous sommes résolus à maintenir inviolable le droit de la nation et celui de sa métropole tenue par force sons un gouverne ment détesté.

« Nous nous inspirerons, è Sire, de cettinébranlable constance dont yous donnez un si grand exemple à notre patrie et au monde. A nos cunemis, quels qu'ils soient, nons opposerons la sereine confiance du peuple italien dans la justice de sa cause, dans l'efficacité de ses institutions libérales, dans la valeur de son armée et des citoyens prêts à prendre part avec vons aux balailles nationales, et pardessus tout, à Sire, dans votre valeur, dans votre loyauté, dans le respect qu'inspire parlout voire nom.

« Tels sont les motifs pour lesquels, en présence de l'attitude des Italiens, l'opinion de tous les peuples civilisés est que l'Italie doit être mise au nombre des nations maîtresses de

leurs propres destinées.

« Maintenant, puisque des prélats étrangers, pen soncieux de la nature toute religiouse et spirituelle de leur auguste ministère. affirment avec tant de solemnité un vote de réaction politique ; puisque, du sein des provinces gouvernées au nom du Pontife romain, des scélérats portent la désolation dans les provinces méridionales du royaume, l'Europe devra culiu se convaincre que votre autorité et celle des lois d'un peuple libre qui a l'honneur de vous avoir à sa tête, peuvent seules donner une base pacifique aux affaires de Rome, et délivrer l'Italie et l[']Europe de cette confusion, de ce conflit de pouvoirs qui tronblent les consciences et mettent en péril la paix du monde. »

Les députés Italiens prenaient mal leur temps. Depuis 1859, date de l'envahissement des états pontificaux, tous les évêques du monde avaient envoyé au Pape des lettres d'adhésion aux doctrines proclamées par le Saint-Siège, Aussitôt que l'adresse épiscopale et la décision pontificale furent connues dans les différentes provinces de la chrétienté, ce fut un monvement unanime d'adhésion; de nouvelles lettres furent écrites au Souverain-Pontife par les évêques qui ne s'étaient point trouvés à la canonisation ; à ces lettres se joignirent en grand nombre les adresses du clerge du second ordre, puis il y eut, dans toute la chrétienté de grandes fêtes.

Nous venons de nous reposer dans la compagnie des Christs du Seigneur, il fautrevenir

maintenant aux lamentables absurdités de la politique et suivre, dans son développement, la trame de la sociéte Napoléon, Victor-Enumanuel et C^{*}. La pièce continue de reposer sur trois personnages ; les deux souverains conspirateurs, et le Pape, en butte à la conjuration, mais qui ne défend qu'avec plus de vigueur la sainte cause de la vérité sociale, des bonnes mœurs et de l'ordre Européen. Les autres personnages qui s'agitent sur l'échiquier des affaires internationales, jouent, dans les drames, le rôle du chieur antique; tantôt ils se bornent à verser de stériles pleurs, fantôt ils font entendre des cantales qui dévoilent trop leur secrète complicité. Quant au fond de la pièce, vien n'est change dans le sens et la moralité des acteurs. Le roi de Sardaigne suit une politique très nette : unifier l'Italie sous le sceptre de la maison de Savoie, par conséquent déposséder le Pape, et, pour obtenir son acquiescement, le leurrer de vaines promesses on le réduire par la persécution. Le sire français suit, au contraire, la politique la plus contradictoire : d'un côté, il vent livrer l'fialie, mais, de l'autre, pour ne pas engager la grosse question de l'indépendance du Saint-Siège, il veut défendre le patrimoine de Saint-Pierre, sauf à rapprocher, du moins il l'espère, par des concessions muluelles on des transactions respectives, les parties divergentes. Le Pape, lui, a le beau rôle : il est prêtre, il est roi, il est Pontife souverain, il est père surtout, et sous la majesté de ses cheveux blancs, abreuvé d'infortunes, il défend, aver une sérénité qui n'a d'égale que son courage, la triple couronne du Vicaire de Jésus-Christ.

Le 42 janvier, à la chambre de Turin, le baron Ricasoli prononçait ces paroles : « Je parle de Rome fort tranquillement, parce qu'elle est le couronnement de notre nationalité, parce que je crois fermement et clairement que ce couronnement est immanquable; conronnement splendide, car nonsculement il nous donnera la capitale la plus digne qu'un peuple ait jamais eue, mais encore il accomplira des destins que je n'ai pas l'orgueil de vouloir deviner, mais qui sont immanquables dans les secrets de la Providence, et, de ces faits, sortira une civilisation plus parfaite pour la purification du principe religieux. Peut-être cela elfraye-t-il quelques esprits ; mais je déclare que pour moi, je crois pour notre sainte patrie l'avenir le plus

magnitique qu'on puisse imaginer. »

Le baron Toscan ne s'effrayait de rien ; il promettail monts et merveilles. Mais il passait un peu trop fiérement à côté de gros problèmes qu'il ne paraissait même pas soupçonner. Prétendre changer l'établissement séculaire de l'Eglise, pour le purger, c'est la prétention ordinaire de tons les hérétiques, schismatiques et autres faquins orgneilleux qui l'attaquent; mais justifier cette prétention, c'est à quoi Ricasoli ne réussira pas micux que ses devanciers dans cette triste voie.

En France, même infatuation. Le dé de la conversation diplomatique est tenn par le semi-révolutionnaire l'houvenel, que nous verrons bientôt mourir frappé d'un mal mysterieux, et par un nouvel ambassadeur à Rome, La Valette, l'un des comperes de la consorteria Rouher-Persigny. Le 11 janvier, jour on Renau, l'athèe, etait nomme professeur d'hébreu au Collège de France, et le maréchal Magnan appelé à la grande maitrise de la franc-maconnerie. Thouvenel écrivait;

« La question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir si le gouvernement pontitical entend toujours apporter au réglement de ses rapports avec le régime nouveau établi dans la Péninsule l'inflexibilité qui est le premier de ses devoirs comme le plus incontestable de ses droits dans les affaires de dogme, ou si, quel que soit d'ailleurs son jugement sur la transformation opérée en Italie, il se décide à accepter les necessités qui dérivent de ce fait considerable. »

« L'ambassadeur repondit : C'est avec un profond regret que je me vois oblige de repondre négativement : mais je croirais manquer à mon devoir en vous laissant une espérance que je n'ai pas moi-même. »

Dans les Chambres françaises, la question Romaine revient en discussion avec une implacable fatalité. A une séance du Sénat, le prince Napoléon prononça un discours trèsviolent où il ose dire, lui, prince, que Napoléon n'est rentré en 1814 qu'aux cris de : A bas les pretres ! et le soir, en portant, an Souverain, le compte-rendu de ce discours, le ministre Persigny. le fanatique ennemi du Saint-Siège, se résume en déclarant que ce discours enfonce à tout jamais les culotins. C'est ainsi qu'ils parlaient entre eux, dans ces Tuileries qu'a dévorées le pétrole, Cependant malgré ces liesses privées, le gouvernement se croyait obligé à des attestations plus rassurantes. Au Sénat, le ministre Billault di-

« Evacuer Rome, Messieurs, ce serait abandonner nos principes, ce serait mentir au passé, ce serait amener des événements qui pourraient entraîner l'Europe à une intervention forcee en Italie.....

«, Voilà donc le Saint-Pere placé en face de son peuple, Dans l'état d'efferrescence on se trouvent l'Halie et Rome, L'INSURRECTION EST CERTAINE.

Le Pape alors quittera Rome.....

e de suppose, comme le beau idéal de cette révolution, que le Saint-Père et sa suite échapperont, sans qu'il leur soit fait de mal; mais sices criminels, qui se mélent à tous les monvements populaires, venaient à trapper les prélats de la cour romaine; si leurs mains ne s'arretaient pas devant Sa Sainteté ellemente, croyez-rous que la France, croyez-rous que l'empereur a cu auraient pas la respectabilité?

« Supposez, d'ailleurs, que la Papauté

soit en exil; croyez-vous qu'elle-même restera inactive? qu'elle ne suscitera pas en Europe des troubles dont d'autres peuples chercheront à profiter? *Yous aurez jeté pour un sièrle peut-etre le brandon de la discorde....*

« J'admets cependant que le Pape en exil soit impuissant, qu'il soit insensible à ses propres douleurs, et qu'il n'ait pas la tentation de troubler l'Europe, est-ce que les puissances qui nous ont proposé de protéger le Saint-Pere auront abjuré leurs convictions? De quel droit, après tout, sommes-nous à Rome? Nous y sommes en violation du principe de non intervention? Quelle grâce aurions-nous douc de dire aux autres puissances: Je ne protége plus la Papauté; mais je vous détends de la protéger? »

Au Corps législatif, il disait en termes équi-

valents:

Je le demande, en présence... de cette politique qui a commencé par rétablir le Pape à Rome, qui l'y maintient, est-il possible de rabaisser le drapeau français devant les éventualités révolutionnaires? (Voix nombreuses:

Non! non, e'est impossible!)

ce cerait le plus petit souverain, la question religieuse ne serait pas engagée, que la plus simple loyanté ferait au grand gouvernement de la France la loi de ne pas abandonner celui qu'il aurait protégé pendant dix aus. Très-bieu, très-bieu? Mais quand il s'agit du chef de la catholicité, de celui qui préside aux croyances de 200 millions d'hommes, quand la France, depuis tant de siècles, a le nom de Fille ninée de l'Eglise, notre devoir n'est-il pas bien plus rigoureusement tracé? Quoi! lorsque notre drapeau va aux extrémités du monde couvrir la foi catholique, vous voulez qu'au centre de la catholicité ce drapeau s'incline et s'humilie!

o Voilà comment se présente la situation. Le passé nous lie. Notre armée, je le suppose, se retire de Rome; une émeute ou une insurrection éclate, le gouvernement romain est renversé, la personne du Saint-Père est compromise, le Sacré-Collège est dispersé. Mais admettons que le Saint-Père a pu quitter Rome; il est en fuite. Qu'arrivera-t-il? Rome se livre à l'Italie, ou plutôt les vévolutionnuires la lai livrent, ou bien l'anarchie se déchaîne immédiatement sur Rome... Répondrez-vous, je le demande, des complications que cela produira en Europe?... Non, le gouvernement ne cédera pas à cet entraînement; non, il ne livreca pas la question romaine nux aventures...»

Malgré ces déclarations rassurantes, le calme ne se rétablissait pas dans les esprits. D'abord parce que l'obstination enragée du gouvernement piémontais ne laissait aucun espoir. Tont récemment encore, Ricasoli étant tombé du ministère, le nouveau ministre Ratazzi, uni par mariage aux Bonaparte, avait maintenu toutes les prétentions révolutionnaires de l'Italie et déclaré, sans plus de vergogne, que le calme ne se rétablirait qu'en exouérant le Pape du pouvoir temporel. D'ail-

leurs, les esprits, même les moins clair voyants, ne pouvaient se dissimuler l'impossibilité manifeste des solutions proposées et le moins qu'on crut pouvoir attendre, c'était, sous une forme on sous une autre, la persecution.

Le 20 mai 1862, Napoléon, fatigué de ces discussions où l'on piétinait sur place, adressait à son ministre, une lettre où il ne faisait d'ailleurs guère que se répéter lui-même. En 1815, lord Gray, lord Liverpool, Canning, lord Wellington, qui n'étaient point des bigots, encore moins des incapables, n'avaient pu trouver à l'indépendance spirituelle du Pape, d'autre garantie que le pouvoir temporel. En 1862, Napoléon, qui voyait aussi les difficulté du problème, et qui s'en dissimulait encore moins l'importance pour l'intérêt général du monde, s'ingéniait à d'autres solutions.

En conséquence de cette consultation, le ministre Thouveneladressait, à l'ambassadeur La Valette, le 30 mai, une dépêche où il précisait les propositions de l'Empereur. Le 24 juin suivant, au milieu des fêtes de la canonisation, l'ambassadeur répondaitau ministre en rappelant les propositions ministérielles et mettant en face les réponses de Rome.

Les propositions du ministre se ramenaient

à ces quatre points :

« 1° Le maintien du *statu quo* territorial, le Saint-Père se résignant, sur toutes réserves, à n'exercer son pouvoir que sur les provinces qui lui restent, tandis que l'Italie s'engagerait, vis-à-vis de la France, à respecter celles que l'Eglise possède encore. Le Souverain Pontife consentant à se prêter à cette transaction, le gouvernement de l'Empereur devait tåcher d'y faire participer les puissances signataires de l'acte général de Vienne.

🤞 💇 Le transfert, à la charge de l'Italie, de la plus grande partie, sinon de la totalité, de

la dette romaine.

« 3º La constitution, au profit du Saint-Père, d'une liste civile destinée à compenser les ressources qu'il ne trouverait plus dans le nombre réduit de ses sujets. En prenant l'initiative de cette proposition auprès des puissances européennes, et plus particulièrement auprès de celles qui appartiennent au culte catholique, la France devait s'engager, pour sa part, à contribuer dans la proposition d'une rente de trois millions à l'indemnité offerte au Chef de la catholicité.

« 4º La concession par le Saint-Père de réformes qui, en lui ralliant ses sujets, consolideraient à l'intérieur un pouvoir déjà protégé au dehors de la garantie de la France et des

puissances européennes.

« Conformément à vos ordres, je m'étais empressé, dès mon arrivée, d'entretenir le cardinal-secrétaire d'Etat des propositions développées dans la dépêche précitée de Votre Excellence. A notre seconde entrevue, je lui en avais donné lecture in extenso, et Son Eminence l'avait hier sous les yeux lorsque, dans une quatrième conférence résumant toutes les précédentes, elle a opposé aux ouvertures dont j'étais l'interprète un refusque tout porte à me faire considérer comme définitif. C'est sons sa dictée, pour ainsi dire, que j'en ai reproduit les termes.

 Le cardinal secrétaire d'État m'a exprimé. les sentiments de reconnaissance qu'inspirait au Saint-Père cette nouvelle preuve, ajoutée à tant d'autres, de la bienveillance de l'Empereur pour le Saint-Siège. Il luiétait malheusement impossible d'y répondre autrement que par ce lémoignage de gratitude. »

Pendant que de France venaient d'inutiles propositions, en Italie tout s'agitait et démontrait, par cette agitation, combien ces propositions étaient inopportunes. Les Piémontais envahissaient, du côté de Céprano, l'Etat pontifical; ne reculaient que devant les armes des soldats français envoyés par le général de Montchello ; et forçaient le gouvernement impérial à déclarer *officiellement* que *jamais* il ne permettrait d'attaquer la territoire pontitical actuel. A l'intérienr, le ministre Conforti lancait une nouvelle circulaire pour faire surveiller sévèrement les actes du clergé italien et promettre l'appui du gouvernement aux prêtres qui se révolteraient contre les supérienrs ecclésiastiques. De plus, on continuait la vente des biens ecclésiastiques et l'on forcait le ministre du Pape à déclarer, pardevant les puissances, que jamais l'Eglise ne ratificrait ces ventes

Enfin, pour mettre le comble à la liberté de l'Eglise, une loi était présentée au Parlement italien, à cette fin d'ôter aux censures ecclésiastiques toute sanction civile et d'interdire la publication des mandements épiscopaux sans autorisation. C'est-à-dire que ce que l'Eglise pourrait faire équivalait, pour l'Etat, à rien; et que les évêques, pour parler, devraient d'abord prendre langue à la police. Cela s'appelait régénération de l'Italie, genre de régénération connu dès longtemps et admirablement pratiqué par les czars. On ne saurait trop bafouer cette impudence du libé-

ralisme.

D'un autre côté, la révolution, alliée jusqu'ici au gouvernement piémontais, s'indignait du retard mis à l'accomplissement de ses desseins. La révolution italienne avait, pour théoricien. Mazzini : pour soldat, Garibaldi. Mazzini dénonça Fimminence d'une rupture ; Garibaldi, retiré à Caprera depuis la conquête de Naples, quitta subitement son île et se rendit en Sicile. Du bois de Ficcuzza où il s'était retiré avec ses volontaires, il adressait une proclamation et disait en substance : « Nons sommes forts; nous irons à Rome et à Venise.» Dans une adresse aux petites dames de Rome, il posait pour la première fois, son fameux dilemme : « Rome ou la mort. » Dans un discoars vociféré à Caltanisetta, il commentait ainsi ce mot d'ordre : « Voilà deux ans au'on nous promet de nous donner Rome, et qu'on nous repait de vaines espérances. Mais puisque la diplomatie persiste dans son obstination. et que les prières ne servent de rien, qu'elles avilissent le peuple italien, il est temps, c'est une nécessité de recourir au fer.... Et c'est avec le fer que nous obtiendrons Rome, avec le fer.... Elle nous appartient! c'est la capitale qui nous a été donnée par bieu, personne ne peut nous l'enlever.... Xe vous laissez pas tromper par ceux qui sont intéressés à tromper. Parmi eux sont les pretres, et précisément le grand pretre de Rome et ses cardinaux, entremetteurs de superstitions et des gouvernements tyranniques. « Enfin, dans une proclamation datee de Catane, il écrivait :

« Mon programme est toujours le mane, le veux, pour ce qui dépend de moi, que le plébiseite du 21 octobre 1860 soit une verité, que le contrat signé entre le peuple et le roi recoive

sa pleine exécution.

« Je m'incline devant la majesté de Victor-EMMANTE, roi elu par la nation, mais je suis hostile à un ministère qui n'a d'italien que le nom, à un ministère qui, par complaisance pour la diplomatie, a amené dans le mois de mai les arrestations et le procès de Sarnico, comme il provoque aujourd'hui la guerre civile dans le midi de l'Italie pour s'assurer les bonnes grâces de l'empereur Napoléon.

« l'u pareil ministère ne peut et ne doit

plus étré supporté. «

Fort au courant des visées piémontaises, Garibaldi n'avait qu'un défaut, l'impatience. De plus, il esperait pouvoir recommencer cette comédic, percee à jour, en jouant le rôle de personnage indocile, d'Arlequin sérieux tanfôt en se faisant acclamer, lanfôt en se faisant réprimer, il servait également la cause du roi Victor, Precédemment les Piemontais avaient tait mine de courir apres lui, mais, seulement pour lui arracher des mains et s'approprier ce que Garibaldi voulait prendre, on, plus simplement, pour le recevoir de ses mains. Garibaldi done pouvait penser qu'on jouerait une fois de plus la même comédie. Rien, au reste, ne manquait à la mise en scene. Victor-Emmanuel avait lancé une proclamation pour separer sa cause de celle de Garibaldi : le ministère av it mis en état de siège les Deux-Siciles ; le général Petitti avait decliné, au nom de son armée, toute solidarité avec les entreprises insurrectionnelles ; entin des démonstrations populaires avaient en lieu à Milan, à Florence, à Brescia, à Génes, demonstration dont de gouvernement avait dû réprimer les exces. Bien plus : pour que rien ne manquat au libretto du répertoire, le Moniteur français du 25 septembre, dont Garibaldi venait d'invectiver violenment le llegmatique patron, avait déclaré que le devoivet l'honneur du gouvernement impérial était de défendre le patrimoine de Saint-Pierre. L'article se terminait par cette réflexion ironique, dont le sens noble tombait à plein sur les précèdentes trahisons de Bonaparte ; « Le monde doit bien savoir que la France n'abandonne pas

dans le danger ceux sur lesquels s'étend sa

protection. "

Ce jour-là même, Garibaldi, qui pouvait se croire lesté d'un nombre suffisant d'approbations, quittait Catane, allait débarquer à l'extrémité méridionale de la Calabre et occupait Mélito. A la première nouvelle de cette descente. Napoléon signilia à Victor-Emmanuel que, cette fois, il fallait prendre au sérieux le Moniteur : Laboutissement de la campagne entre Victor et Joseph eut, en effet, mis à un et à néant toute la politique de Napoléon. D'un geste irrité, il lit donc décider l'arrêt de Garibaldi. Le *condottiere* fut atteint le 20 septembre, à Aspromonte, par le colonel Pallavicini. Après échange de quelques coups de fusils, dont un frappa sur le con-de-pied le chef de bande, Garibaldi et ses volontaires furent fait prisonniers et transportés, au nombre de deux mille, à la Spezzia. « Le ministère, dit Joseph Chantrel, était dans un grand embarras à ce sujet. Absons, Garibaldi serait un danger permanent ; condamné, qui se chargerait d'executer la sentence ? De quel droit d'ailleurs condamnerait- m cet homme pour avoir voulu plus tôt ce qu'on déclarait vouloir faire un peu plus tard? Et toute la récolution européenne s'agitail. Pendant qu'il y avait des troubles en Italie sur presque tous les points, et qu'on réclamuil à grands cris la liberté du *héros*, en France, la presse piémontiste demanduit à la fois la délivrance de Garibaldi et l'abandon de Rome, et il y avait en Angleterre des meetings monstres demandant la même chose, vociférant contre la France et insultant si grossièrement le Pape, que les Irlandais catholiques de Londres, indignés, en vincent, le 5 octobre, aux mains avec les Garibaldiens et réussirent, par leur attitude, à leur imposer un peu de retenue.

Après bien des tergiversations, après avoir tantôt fait espérer la grâce royale, tantôt fait craindre un procès, pressé par l'opinion révolutionnaire, mais non moins pressé par le gouvernement français, pour qui Garibaldi était un ennemi déclaré, Ratazzi se détermina enfin pour l'amnistie, et le 5 octobre, sur un rapport de ses ministres, Victor-Emmanuel

signa un décret d'absolution. » (f)

Cette équipée de Garibaldi fit éclater un jugement de Dien. Parmi les évêques napolitains, un seul, Caputo, évêque d'Ariano, avait trahi l'Eglise. D'abord sympathique à Garibaldi, puis, en prix de sa trahison, devenu annouier de Victor-Emmanuel, il était réservé in petto à la fonction de primat schismatique de l'Italie. Le 6 septembre 1861, à l'entrée dans Naples de Victor-Emmanuel et de Garibaldi, il avait émis l'espoir de célébrer en 1862 cet anniversaire à Rome; le 6 septembre 1862, il mourait à Naples, sans rétractation, sans confession autre que celle qu'il avait pu faire à des prêtres garibaldiens, en dehors de la communion de l'Eglise. Ce malheureux

prélat était encore dans la force de l'âge; mais, soit que Dien l'eût directement frappé; soit qu'il se fût servi, pour l'atteindre, de la trompe empoisonnée d'une mouche, l'évèque apostat fut, tout vivant, consumé par un mal mystérieux et sa mort coıncida avec la pourriture immédiate de son cadavre.

Deux témoignages, fortinattendus, venaient presque en même temps, donner leur appoint à la cause de l'Eglise. En 1861, à la vue des attentats réitérés de Victor-Emmanuel, avec la flagrante complicité de Napoléon III, l'illustre calviniste Guizot avait publié un livre intitulé : L'Eglise et la société chrétienne en 1861. Dans ce livre l'auteur étudiait la question de foi et la question politique posées par les événements : sur la question de foi, il maintenait selon la théorie protestante, la coexistence légitime du libre-examen et de l'Eglise; mais sur la question politique, il s'élevait hautement contre « une adhésion complaisante ou un laisser-aller imprévoyant à cette politique tour à tour brutale et hypocrite, qui compromet, bien loin de la servir, la bonne cause en Italie et qui jette la société chrétienne dans une perfurbation douloureuse, prélude certain d'une anurchie que nous verrions tantôt déchaînée, tantôt comprimée par je ne sais quelles chaines. » Ailleurs il constate quels coups portent les événements perpétrés en Italie : « Les sociétés européennes, dit-il, sont profondément troublées ; les institutions et les croyauces, les lois et les influences, l'état et les relations des personnes, toutes choses y sont en question; presque partout, l'ancien édifice s'écroule ou s'ébranle, et l'on-ne voit par sur quels fondements solides s'élèvera l'édifice nouveau; partout la confusion, l'incohérence, l'incertitude régnent dans les esprits et passent on menaçent de passer dans les faits ; les gouvernements et les peuples sont à la fois fatigués et agités : le présent n'inspire plus de sécurité : l'avenir n'offre point de clarté : malgré l'incontestable progrès de nos limières et de notre état social, nons vivons dans les ténèbres et sur les ruines (1). »

Chose qui n'a du reste rien d'étonnant, ce protestant combat, tout comme les catholiques, l'unité de l'Italie et les dévergondages du suffrage universel ; il défend la papauté au nom du droit des gens et de l'unité de l'Italie ; il croit, avec Rossi, Balbo, Manin et Gioberti, que la liberté et l'indépendance de l'Italie ne se peuvent abriter que sous l'égide d'une fédération ; enfin il enveloppe, dans une énergique réprobation, les politiques associées de Napoléon III et du père des soixante-quinze

bâtards.

Déjà, l'année précédente, à propos des Romagnes, un confrère libéral du protestant Guizot, Abel Villemain, s'élevait semblablement contre la politique de l'Empire. A propos de la brochure Le Pape et le Congrès, il écrivait : « Un tel pouvoir dans les Congrès, un pouvoir constituant et destituant, n'est pas, ne fut jamais un article du Droit public européen. Les Congrès de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle d'Utrecht, de Nimègne, de Radstadt, étaient des tribunanx de conciliation souvent fort orageux, des conférences d'ennemis fatigués, où on aboutissait laborieusement à stipuler des conditions de paix et des réductions ou des compensations de dommages; mais, on n'y faisait pas comparaître, pour la restreindre et la déponiller, la puissance qui avait été reconnue neutre durant la guerre et, à plus forte raison, celle qu'on avait promis expressément de convrir et de protéger (2).

A cette date, Cousin, au nom de la philosophie, Thiers, au nom du libéralisme, opinaient dans le même sens. Ce qui surprendra davantage, c'est qu'à propos de l'équipée de Garibaldi, Prondhon lui-même se décida à parler

et trancha contre la révolution.

En 1848, ce fameux Proudhon rédigeait la *l'oix du peuple*. Cette voix du peuple n'était pas, tant s'en faut, la voix de Dieu; c'était plutôt l'écho de l'impiété. Mettant à profit les licences du moment, le rédacteur en chef et ses subalternes lancaient contre la religion les traits les plus-méchants. D'aventure il se trouva que la femme d'un bourgeois de province, grand lecteur de la Voix du peuple, jetant les yeux sur ledit journal, le trouva tout rempli de cris de haine contre l'Eglise. Cette dame était piense, et, dans sa piété, elle résolut de porter remède à ce dévergondage. La pensée était excellente, mais comment faire pour la mettre en execution? Enfin notre bonne dame a trouvé le secret. La voilà qui se met à son pupitre et écrit, mais de sa plus belle écriture, une lettre au grand citoyen Proudhon. Dans cette lettre, elle lui dit, sans détour, que ses attaques contre la religion sont indécentes, que cela chagrine beaucoup les àmes pieuses, et qu'il devrait bien songer un peu lui-même à son âme et à l'éternité. Pour l'aider à revenir de ses égarements, elle dira désormais à son intention quelques Ave *Maria*, et elle le prie, comme marque de bonne volonté à y répondre, de bien accepter une médaille de la sainte Vierge.

Lorsque la lettre arriva dans les bureaux de la feuille socialiste, le pourfendeur était en train de faire de nouvelles charges. Laissant là ses foudres trempées de vitriol, Proudhon lit la lettre, se lève de son fanteuil, quitte son habit, et, au grand ébahissement de ses collaborateurs, se passe au cou la médaille miracu-

leuse.

l'ignore s'il eut soin d'en renouveler le cordon; mais un fait constant c'est qu'il a porté la médaille, et un autre fait, non moins avéré, c'est qu'en présence des objurgations des philosophes qui le blàmaient d'avoir un Christ au chevet de son lit, Proudhon répondit: Il y est, il y restera. »

Dans un écrit sur l'Unité et la Fédération en

Italic, nous trouvons de Proudhonces témoignages qu'il nous paraît important de recueil-

lir.

Nous dirons tout de suite, qu'en recueillant ces curieux passages, notre intention n'est pas de représenter Proudhon, comme un converti. Au moment même ou il tenait le langage le plus catholique, il continuait de se dire philosophe rehelle à la foi et revolutionnaire hostile à l'Eglise, de n'examine pas comment il put concilier ses affirmations avec ses principes : telle n'est pas ma tâche ; je me borne à constater qu'il se dit fidèle à toutes ses anciennes opinions et que, malgré cette fidèlité, il parla pour la défense de la Chaire apostolique.

Ces réserves faites et ce préambule posé, je

transcris mes citations:

« Des brouillons menacent la papanté de schisme, voir même de protestantisme. On peut juger, d'après ces rèves, du désarroi des esprits. Le schisme, s'il était sérieux, je veux dire s'il avait réellement pour cause le sentiment religeux. l'idée chrétienne, serait le triomphe de la papanté en montrant combien est solide encure la pierre sur laquelle a été éditiée l'Eglise. Le protestantisme est mort : Il n'y a que des fagoteurs germaniques qui puissent se dire chrétiens en niant Lautorité de l'Eglise et la divinité du Christ.

« On traite d'hypocrites ceux qui se montrent soumis au Souverain Pontife à l'égard du spirituel. L'idée que représente le pape, est, dit-on, épuisée : il faut la sacritier avec le reste. A merveille : mais il faut en même temps la replacer cette idée ; et pour cela il faut autre chose que la profession de toi du

Viraire suraqued.

« À quoi ont servi les trente-trois années de guerre contre les Jésuites? À quoi peuvent servir aujourd'hni les attaques aussi dépourvues de poids que de jugement de la presse contre la papanté? À rien, puisque le catholicisme apparant encore, de l'aveu des adversaires de la papanté eux-mêmes, comme l'unique refuge de la morale et le phare des consciences.

« La religion c'est encore, pour l'immense majorité des fidèles, la forteresse des conscieuces, le fondement de la morale. Tout le monde le reconnaît. Je dis donc que sacritier la religion, c'est trahir. Oui, je suis, par position, catholique, parce que la France, ma patrie, n'a pas cessé de l'être; parce que, tandis que nos missionnaires se font martyriser en Cochinchine, cenx de l'Angleterre vendent des Bibles et antres articles de commerce.

« Au reste, quand je dis que le déisme et le doctrinarisme, avec leurs attaques contre le clergé, parvinssent-ils à ébranler le Saint-Siège, ne feraient donner que plus de vigueur à l'Eglise et au catholicisme, ce n'est pas comme partisan de la papauté que je raisonne,

mais comme libre-penseur.

« Ce qu'ilfaut, dans ces matières, considérer avant tout, ce sont les choses de fait : or quels sont ici les faits? C'est que la religion tient

encore une grande place dans l'âme des peuples: que là où, sous une influence quelconque, la religiou vient à faiblir, il se forme aussitôt des superstitions e' des sectes mystiques de toutes sortes; que la transformation de cet état religieux des âmes en un état purement juridique, moral, esthétique et philosophique, donnant pleine satisfaction any consciences et aux aspirations de l'idéal ne s'est encore accomplie nulle part; qu'ainsi les peuples sont forcés de vivre soit en présence de religions antorisées, soit au milieu de sectes indépendantes, antagonistes et vis-à-vis de lui scissionnaires et hostiles : que, dans cel état de choses, toute atteinte aux religions, et spécialement à l'Eglise catholique, aurait le caractère d'une persécution ; et en ce qui concerne plus spécialement la papauté, on ne la détruirait pas en la dépouillant, mais qu'on ne lui préparerait qu'une restauration glorieuse.

Tels sont les faits, fâcheux pour le rutionalisme, je l'accorde, irritants même, c'est possible, mais incontestables et qu'on n'amoindrira

pas.

« On ne détruit pas une religion, une Eglise, un sacerdoce par des persécutions et des diatribes. En 1793, nous essayames d'abolir le catholicisme par la persécution et la guillotine : la tempète révolutionnaire ne servit, en épurant le clergé, qu'à donner à l'Eglise plus de force : jamais elle ne s'était relevée plus florissante qu'on ne la vit sous le Consulat. Trente ans auparavant, Voltaire avait entrepris de la rendre infâme : ce fut Voltaire lui-même et son école qui furent déclarés *libertius.* Grâce aux licences de ses adversaires, l'Eglise se saisit du drapeau de la morale que personne, depuis fors, n'a su lui ravir. En 1848, nous lui avons tous rendu kommage et tendu la main. Tout ce que nous pouvons anjourd'hui, c'est de reconquérir le terrain que nous a fait perdre Voltaire. »

Maintenant, sur l'unité de l'Italie, voici ce

qu'écrivait Proudhou en 1863 :

« Je n'ai jamais cru à l'unité de l'Italié ; au point de vue des principes comme à celui-de la pratique et des transitions, je l'ai toujours

repoussée.

- « Je pourrais citer, à l'appui de mon opinion, les hommes les plus honorables et les plus intelligents de l'Italie; le tant regretté Montanelli, que j'ai eu l'honneur de connaître; Ferrari, le savant historien, et l'excellent général l'Hoa, que je compte tons au nombre de mes antis. De tels noms suffiraient pour me mettre à l'abri du reproche d'originalité. Mais je n'ai pas même besoin de cette haute garantie; l'immense majorité des Italiens, si je suis bien renseigné, est fédéraliste, et n'a jamais vu dans l'unité qu'une machine révolutionnaire.
- « Après le traité de Villafranca, je suis demeuré convaincu que la presse démocratique, en insistant pour la réunion de l'Italie tout entière aux mains de Victor-Emmanuel, faisait tausse route; que l'avantage qu'on se pro-

mettait de cette manœuvre n'en compenserait pas les inconvénients, que c'était méconnaître le principe des révolutions modernes et se placer, par raffinement de politique, hors la vraie politique, compromettre la paix de l'Europe sans profit pour la liberté des peuples, et soulever entre l'Italie et la France un antagonisme dangereux, utile senlement aux tiers

étrangers.

« Toutefois, le mouvement d'unification commencé, je crus devoir garder le silence, me bornant à exprimer de loin en Join, dans des livres, mes doutes sur le succès de l'entreprise. Les peuples, comme les individus, sont sujets à des engouements dont ils ne guérissent que par la mortification de l'expérience. N'ayant personnellement aucun motif d'empècher l'unité de l'Italie, si elle se pouvait faire, si elle convenait à toutes les parties, si par hasard elle se trouvait d'utilité et de droit ; content de voir les Italiens maîtres de leur destinée; plus curieux encore d'observer ce qu'il adviendrait de cet essai de réalisation d'une utopie, je me disais que le mieux était de laisser aller les événements et de juger jusqu'à quel point le fibre-arbitre de l'homme pouvait, dans une circonstance aussi nouvelle, prévaloir sur la nécessité des choses.

« Mais lorsque parut la circulaire de Mazzini, en date du 6 juin 1862, annoncant qu'il quittait l'Italie et qu'il poursuivait désormais par la voie des conspirations ce qu'il n'avait pu obtenir ni par la diplomatie, ni par l'agitation populaire, ni par la connivence du gouvernement piémontais appuyé de la presse du dehors, la situation me parut changée. En admettant que le mouvement unitaire eût servi jusqu'à ce moment la régénération italienne. je me dis que ce mouvement était épuisé, que la révolution devait se poursuivre désormais par d'autres vues, et que le moment était venu

pour moi de prendre la parole.

« Je ne prétends pas, dans les pages qu'on va lire, avoir fait autre chose que côtoyer mon sujet, soulever des problèmes et effleurer des solutions. La théorie des nationalités, entre autres, sur laquelle on a prétendu établir l'unité italienne, n'a jamais été approfondie ; elle demanderait à elle seule un volume. Mais les longs développements ne sont pas faits pour les journaux, qui se contentent d'apercus sommaires et exigent avant tout des conclusions pratiques. Il s'agit aujourd'hui non seulement pour l'Italie, mais pour la France et l'Europe, d'aller de l'avant, sans s'attarder davantage à une l'antaisie démontrée irréalisable. Si j'ai une conviction, c'est que les défensenrs de l'Italie unitaire n'ont rien de mieux à faire dans l'intérèt de leurs clients, que de leur précher la résignation et de sortic eux-mêmes au plus vite de la voie faasse où ils se sont égarés. Ajoutons aussi que la gloire du Piémont ne doit pas nous faire oublier, a nous autres Français, nos propres besoins. Depuis quatre ans

la pensée publique a été, parmi nous, enchainée au carroccio de l'Italie une et indivisible : ce sont quatre années de perdues pour notre propre progrès et pour nos libertés. Honorons en Garibaldium patriotismetervent, mais malentendu ; respectors sa blessure mais, mon-Dien! ne nons taisons pas, de cette jambe

brisée, une relique (1). »

Dans une autre brochure, intitulée Nouvelles. observations, Proudhon démontre, par la géographie, l'ethnographie, l'histoire, l'économie politique et le droit des gens, l'impossibilité de l'unité Italienne. L'Italie centralisée lui fait pitié ; il la compare à la poudre qui, plus elle est comprimée, plus elle a de force d'explosion. Et il termine par une parole échappée, dit-il, à son indifférentisme : Le désarmement ou la banqueroute,

Quelques jours après la délivrance de Garibaldi et consorts, le gouvernement piémontais réclamait son salaire. Son raisonnement était assez curieux pour être comique ; il se réduisait à ce paralogisme : « Nous avons été très sages, très gentils en empéchant Garibaldi de marcher sur Rome; pour nous récompenser, ce que nous avons défendu à Garibaldi, il faut nons le permettre à nous-mêmes et nous livrer Rome. « Voici, au surplus, l'abracadabrante circulaire du général Durando.

« La nation tout entière réclame sa capitale ; elle n'a résisté naguère à l'élan inconsidéré de Garibaldi que parce qu'elle est convainche que le gouvernement du roi saura remplir le mandat qu'il a recu du parlement à l'égard de Rome ; le problème a pu changer de face, mais l'urgence d'une solution n'a fait

que devenir plus puissante.

« En présence des secousses de plus en plus graves qui se renouvellent dans la Péninsule, : les puissances comprendront combien est irrésistible le mouvement qui entraine la nation entière vers Rome. Elles comprendront que l'Italie vient de faire un suprême et dernier effort en traitant en ennemis un homme qui avait cependant rendu de si éclatants services, et sontenu un principe qui est dans la conscience de tons les Italiens; elle sentiront qu'en secondant sans hésitation le souverain dans la crise qu'il vient de traverser, les Italiens ont entendu réunir toutes leurs forces autour du représentant légitime de leurs droits, afin que justice entière leur soit enfin rendue.

« Après cette victoire remportée en quelque sorte sur elle-même. l'Italie n'a plus besoin de prouver que sa cause est celle de l'ordre enropéen ; elle a assez montré à quels sacrifices elle sait se résondre pour tenir ses engagements, et l'Europe sail notamment qu'elle tiendra coux qu'ell# a pris et qu'elle est prête à prendre encore relativement à la liberté du Saint-Siège, Les puissances, dès lors, doivent nous aider à dissiper les préventions qui s'opposent à ce que l'Italie puisse trouver le repos et rassurer l'Europe.

« Les nations catholiques, la France surtout, qui a si constamment travaillé à la défense des intérets de l'Eglise dans le monde, reconnaîtront le danger de maintenir plus longtemps, entre l'Italie et la papauté, un autagonisme, dont la senle cause reside dans le pouvoir temporel et de laisser l'esprit de moderation et de conciliation dont les populations italiennes se sont montrees animées jusqu'ici.

En consequence, des le Soctobre, comme si cet état de choses n'eût plus été lonable, comme sil'on n'eûtpu surscoir sans compromettre les interets de la catholicité et la tranquillité de l'Europe, le général Durando saissait directement le gouvernement impérial et réclamait une nouvelle combinaison.

Cette circulaire fut suivie, en France, de modifications ministérielles; Dronyn de Llurys tut appelé au ministère des affaires étrangères en remplacement de Thouvenel, qui recut, au Sénat, pour sa retraite, un fanteuil de malade ; le sage prince de La Tour d'Auvergne, frère de l'archevêque de Bourges, succédait à l'ambassade de Rome, au compère La Valette ; le comte de Sartiges était envoyé à Turin et Benedetti à Berlin. Ces modifications étaient plutôt rassurantes pour les catholiques ; toutefois, sous un régime d'autocratie personnelle, elles ne devaient entrainer aucun changement dans la politique. L'objectifétait toujours de concilier l'Italie unitaire avec Rome pontificale. Avec des hommes non-hostiles, mais plutôt favorables à l'Eglise, Napoléon espérait avoir meilleure chance de l'atteindre. Un homme étranger, comme Dronyn de Lhuys, aux négociations des dernières années, ponyait, en outre, servir plus heureusement à la solution.

Dès le début des affaires italiennes, le ministère anglais s'était montré violemment hostile à l'Eglise. La devise de John Bull est tonjours : No Paperg : Point de Papanté! En attaquant la puissance temporelle des Papes, l'Angleterre espérait faire, du même conp. pièce à l'Eglise, qui se trouverait menacée dans son indépendance, et pièce à la France, qui puise, dans la protection de la Chaire Apostolique, sa raison d'être et le secret de sa force. En présence de cette habile conspiration contre le Saint-Siège, lord John Russell ernt que Napoléon voulait livrer le Pape et il lui lit proposer, par son ambassadeur, d'abandonner, pour arriver à une solution, Rome, non pas aux Italiens, mais aux Romains, Cette onverfure fut fort désagréable au ministre Drouyn de Lhuys : il s'en explique dans une dépêche au marquis de Cadore, chargé d'affaires de France a Londres:

« Rien dit-il, dans notre attitude ou dans nos actes, n'a pu faire supposer au cabinet de Londres que nos intentions ne soient pastoujours de mettre tin à l'occupation de Rome, dés que nous croirons pouvoir le faire sans nuire aux intérêts qui nous sont confiés. L'Angleterre ne désire pas plus sincèrement que nous de voir approcher leterme de notre intervention. En effet quelle satisfaction autre que celle de l'accomplissement d'un devoir vient compenser nos sacriflees? Quel avantage particulier avons-nous pu en recueillir, si ce n'est l'honneur de rester tidèles à la mission qui nous est échue? Quel intérèt légitime pourrait prendre ombrage d'une politique dont l'unique but est d'aplanir les difficultés qui nous maintiement à Rome et d'y rendre la présence de nos troupes désormais inutile?

« Je n'ai pas, au reste, caché à M. l'ambassadeur d'Angleterre combien le plan suggéré dans la dépèche de lord Russell est loin d'offrir les garanties dont nous nous croyons obligés d'entourer la situation du Saint-Siège avant de quitter Rome. Nous nous inclinons, nous aussi, devant l'autorité du principe de non intervention; les maximes de l'Angleterre sont les nôtres ; nous comprenons de la même manière le respect dù à la souveraineté nationale. Le gouvernement de l'Empereur en tire son origine, et le sonverain qui a si noblement embrassé la cause de l'indépendance de la Péninsule ne saurait assurement être soupçonné de vouloir méconnaître sur un point quelconque de l'Italie les droits d'un peuple Italien. Mais l'état de choses sur lequel nous raisonnons ne ressemble à aucun autre, et les règles ordinaires du droit public n'y sont pas applicables. Si notre position est exceptionnelle sons tous les rapports, certainement celle du Pape à l'égard de ses sujets ne l'est pas moins. •

L'Angleterre, éconduite par la France, se tourna du côté de Rome. Officiellement l'Angleterre ne reconnaissait pas le Pape, même comme souverain temporel, cependant elle avait toujours, en Italie, sous un prétexte ou sous un autre, avec on sans qualité, des personnages qui avaient à remplir des équivalents d'ambassade. En 1847, lord Palmerston avait envoyé lord Minto qui joua dans toutes les affaires du temps, le rôle d'allumette chimique ; en 1860, lord John Russel avait, près du Pape un certain Odo Russell, son parent et son confident. Odo fit près de Sa Sainteté une démarche, dont Drouyn de Lhuys va constater le fait :

a J'ai su par voie indirecte que M. Odo Russell, étant reçu par le Pape, aurait donné à Sa Sainteté, au nom du comte Russel, conseil de quitter l'Italie, ajoutant qu'en pareil cas le gouvernement de Sa Majesté britannique lui offrirait volontiers l'île de Malte pour y résider : que les vaisseaux anglais seraient à sa disposition, et qu'entin le Pape pourrait compter sur l'empressement de l'Angleterre à lui assurer, dans l'asile qu'il aurait accepté, toutes les conditions d'un établissement digne de lui. Ces propositions auraient été failes dans une forme officielle, adopté pour la première fois dans les rapports que M. Odo Russell entretient avec le Saint-Siège.

 Mgr Chigi étant venu me voir, je lui ai dit, en faisant allusion à ce qui précède, que j'avais appris que nous avions de nouveaux auxiliaires et des concurrents dans la protection que nous donnious au Saint-Siège. M. le Nonce m'ayant confirmé l'information qui m'avait été donnée, j'ai ajouté, en évitant de prendre la chose plus au sérieux qu'il ne talnit, que nous espérious bien que si le Pape, ce qu'à Dieu ne plaise, était obligé de quitter l'Italie, Sa Sainteté nous accorderait la prétérence sur l'Angleterre et que nous la lui demanderions. »

Gette démarche montre combien l'Angleerre elle-mème élait jalouse d'avoir, sous sa main, le Pape Pie IX pour reserver, à son profit, les bénétices de cette puissante influence. Une telle attention, de la part d'une puissance hérétique, prouve que les puissances eatholiques devaient, à plus forte raison, ne pas laisser accaparer la puissance pontificale, mais maintenir à l'égard de tous sa bienveillante neutralité. Quant à la France, il est clair qu'en défendant l'indépendance de l'Eglise, elle défendait son crédit.

L'anné 1863 se passa sans accidents mémorables. C'est l'année du bill présenté par sir Georges Gray en faveur des prisonniers catholiques, l'année des persécutions au Mexique et en Pologne, l'année du concordat conclu avec la république de l'Equateur, l'année des élections en France et de la consultation des sept évêques, l'année des Congrès de Malines et d'Aix-la-chapelle, l'année entin de la reprise d'un congrès politique pour mettre tin aux misères de l'Europe. Déjà en 1859, Napoléon avait fait, à cet égard, des ouvertures agréées de toutes les puissances, mais la brochure le Pape et le Congrès qui n'assignait plus au congrès qu'un rôle misérable avait mis obstacle à sa réunion. Napoléon reprenait en 1863, cette idée de congrès qui ne put aboutir. parce que les puissances ne crurent pas ponvoir y adhérer. Cependant Pie IX, il fant le dire, n'avait marchandé ni ses sympathies, ni ses réserves. Au contraire, dans une lettre à Napoléon III, il promettait, au futur congrès, tout son concours moral, afin que les principes de la justice, aujourd'hui si méconnus et foulés aux pieds, soient rétablis à l'avantage de la société troublée; que les droits violés soientadmis, soient reconnus, pour être revendiqués en faveur de ceux qui ont eu à souffrir de leur violation, et surtout que l'on rétablisse spécialement dans les pays catholiques la prééminence réelle absolue qui appartient naturellement à la religion catholique, comme étant la seule vraie.

Sauf cet incident, qui n'eut pas de suite, l'année 1863 fut, pour l'Eglise, dans la persécution dont le Pape était l'objet, une année de calme relatif. Les seuls taits dignes de mémoire sont : l'allocution du Pape au jour de l'an, les déclarations du gouvernement francais sur la question romaine et un décret de Victor-Emmanuel sur la condition faite à l'Eglise dans ses Etats.

Le premier de l'an 1863, recevant les offi-

ciers du corps d'occupation, présentés par l'aimable général de Montebello, le Pape tit cette très grave réponse :

« Je suis bien sensible, mon général, dit Pie IX, aux vœux que vous m'adressez au nom de l'armée française que vous commandez si dignement. Je suis bien content aussi de saisir. cette occasion de vous exprimer ma reconnaissance pour l'appui que vous prêtez à la défense. des droits de l'Eglise, qui sont les droits de la justice et de la vérité. L'armée française est glorieuse sur les champs de bataille pour sa valeur ; elle est glorieuse aussi en temps de paix pour sa discipline; mais permettez que je dise qu'elle doit être bien plus glorieuse pour la mission qu'elle remplit maintenant ; celle de défendre le Vicnire de Jésus-Christ contre les efforts des révolutionnaires, des impies. qui sont ennemis de la justice, ennemis de

« Quand Dieu créa les océans, il voulut que leurs eaux ne dépassassent pas les timites qu'Illeur avait tracées, et il dit à ces $e_{AB}:Usque$ huc renies, et non procedes amplius, et hic confringes tumentes fluctus tuos. Ainsi, mes chers enfants. Dieu se sert de votre bras pour empêcher ces impies de dépasser les limites qu'ils vondraient franchir afin de faire de Rome la capitale de je ne sais quel royaume ; ces impies qui out déponible l'Eglise de ses biens, emprisonné tant de bons évêgues, de prêtres mis sur le pavé, tant de religieuses qui meurent de faim. Mais ce n'est pas là leur but : ils voudraient s'emparer entièrement du domaine de l'Eglise et ôter au Saint-Père l'administration temporelle, trop nécessaire pour l'exercice de la juridiction spirituelle, et même détruire la religion catholique... s'ils le pouvaient ! Tandis que de tous les côtés de la terre on fait tant d'efforts pour atteindre ce but sacrilège, vous étes placés par la Providence à la défense de cette ville qu'on appelle justement la Ville éternelle, de cette ville embaumée du sang de tant de martyrs, » (ici la voix du Pape est allée s'élevant graduellement jusqu'an ton de la plus vive émotion), « de cette ville que Dieu, dans les commencements du christianisme, a désignée pour la résidence du Vicaire de Jésus-Christ... et ce Vicaire de Jésus-Christ, c'est moi, moi qui maintenant vous parle. Et, quoique je sois indigne, j'ose vons dire que Dien me donne l'Esprit de conseil, l'Esprit de sagesse et l'Esprit de fermeté pour combattre les adversités où les révolulionnaires m'ont placé. »

Après une pause, le Pape reprit :

« Je vous bénis avec une affection paternelle : je bénis vos parents, vos familles, vos amis : je bénis la France, la famille impériale, et d'une manière spéciale le jeune garçon (le Saint-Père traduisait par cette douce et familière appellation le mot Italien qu'il avait dans la pensée) qui m'est lié par des liens spirituels. — Je bénis le brave épiscopat et le clergé français si distingué. Je bénis tant de millions de catholiques qui prennent soin de moi et me secourent de leur pièté, de leur dévouement au Saint-Siège, — Je bénis, entin, les catholiques du monde entier, car ils sont mes fils comme moi je suis leur père...»

Pie IX ajouta, par un mouvement d'élo-

quence apostolique admirable :

Mais pourquoi ne pas bénir même les impies et les révolutionnaires ?... Je me rappelle le fait d'un Saint de l'Ancien Testament du patriarche Jacob, qui avait combattu toute la mit, enm vivo, avec un homme inconnu. Quand le soleil apparut, il vit que c'était un ange ; il se prosterna à terre et lui dit qu'il ne le laisserait pas avant d'avoir recu sa bénédiction, nou relinquam te nisi benediaceis mihi... Prions donc le bon Dieu qu'il daigne les éclairer, car ils ne savent pas qu'ils combattent contre les anges.

L'émotion, ou plutôt la stupeur de l'assistance fut générale, lorsque Pie IX, faisant ce grand geste de la bénédiction pontificale, qui produit toujours une si profonde impression.

fermina en disant :

« J'élève donc mes bras et je prie le Père Tout-Puissant de vous bénir avec sa toutepuissance; je vous bénis au nom du Fils, dont l'Eglise célèbre aujourd'hui le saint nom, le nom de Jésus, de Jésus devant lequel doiveut tléchir le ciel, la terre et l'enfer, et au nom du Saint-Esprit, atin qu'il vous donne l'esprit de charité. »

On comprend quelle impression durent faire ces paroles solennelles, parties de si haut, et s'adressant en la personne de quelques officiers français, à la France, à l'Europe, à tout

le monde catholique.

Dans le courant de février, les députés opposants Favre, Picard et autres, épousant, — par un trait qui honore pen leur clairvoyance, - les idées de l'Angleterre sur Rome, en demandaient l'abandon aux Romains. En vertu du principe de non intervention, qui est une làcheté beaucoup plus qu'un principe, ces fiers démocrates déclaraient ne pas prendre au sérieux les négociations poursuivies à Rome, négociations inutiles avec un Pape qui se retranchait dans sa conscience. En conséquence, ils proposaient la séparation de l'Eglise et de l'Etat et, pour l'Eglise, la fiberté sous le régime du droit commun.

En France, un régime du droit public, où l'Eglise n'aurait pas d'existence légale, ne serait qu'un régime de tyrannie, personnifiée dans un Robespierre ou un César. Toute liberté, fondée sur la négation de l'Eglise, conduit à l'anarchie et ne trouve une ombre menteuse de stabilité que dans le despotisme.

Or voici, sur la question Romaine, ce que répondit, à cette proposition démocratique, le ministre Billault :

« Il importe de poser la question d'Italie comme elle doit être posée dans cette Chambre, en mettant sur la première ligne, non pas l'intéret italien ou l'intérêt pontifical, mais l'intérêt trançais. Ce qui fait la difficulté de cette question, ce sont précisément ces divers intérêts contraires en présence. Il faut donner à chacun le degré d'importance qu'il doit avoir.

« Le premier de ces intérêts, le plus ancien, celui que des luttes séculaires ont cherché à faire prévaloir, l'indépendance de l'Italie, a vaincu à Magenta, à Solferino, C'était là, évidemment, un intérêt français. La France l'a reconnu de tout temps.

« A côté, il y ena un autre, séculaire aussi, l'indépendance de la situation du Saint-Père. C'est là également un intérêt français au point de vue politique : car, pour une nation profondément catholique, il n'est pas indifférent que le chef de la religion soit indépendant ou esclave. S'il était, en effet, aux mains de ses rivaux ou de ses ennemis, il pourrait être pour elle l'instrument de difficultés redoutables. Il y a donc là aussi pour la France un intérêt de premier ordre que la France un'a jamais méconnu non plus.

« A un autre point de vue encore, cet intérêt n'est pas moins prépondérant pour elle. La France demande au Gouvernement de protéger chez elle la sécurité, la propriété, tous les grands droits sociaux ; mais est-ce que l'intérêt religieux n'en est pas un des plus éminents? Est-ce que la Protection qui est réclamée pour les intérêts matériels ne doit pas l'être aussi pour les intérêts spiritnels? C'est donc là une question qui s'impose au devoir

du Gouvernement.

« A côté de ces deux grands intérêts, il y en a un autre, c'est que les Italiens, affranchis par nos armes, établissent sur notre frontière une situation calme et que leur voisinage ne devienne pas pour nous une cause de trouble. Il y a là encore un intérêt français; mais la France, qui a versé tour à tour son sang pour l'indépendance de l'Italie et pour le rétablissement du Pape sur son trône, estime que ce troisième intérêt n'a pas pour elle une imp**er**tance aussi pressante que les deux premiers. Comment les Italiens, devenus indépendants, organiseront-ilsleur pays? C'est là sans doute pour nous une question considérable, mais c'est là une question qui intéresse avant nous ce peuple lui-même. L'indépendance de l'Italie ponyait revêtir deux formes ; celle de la lédération ou celle de l'unité...

« La question pour nous se présente donc ainsi : Il y a là en présence deux intérêts contraires : l'un de premier ordre pour la France, Rome assurant l'indépendance du Saint-Père, et l'autre secondaire pour nous,

Rome capitale de l'Italie.

« Avant d'examiner dans quelle mesure l'intérét français nous commande d'accepter la question ainsi posée, je dirai que la France n'a jamais permis à l'Italie d'espérer Rome. L'Empereur, en passant les Alpes, a voulu assurer l'indépendance des Italiens vis-à-vis de l'étranger : mais quant à la manière dont l'Italie se composerait ensuite, les proclamations de l'Empereur, qui ne le disaient pas, déclaraient au contraire énergiquement, en ce qui concerne le pouvoir temporel de la Papauté, que nous n'étions pas venus pour l'ébranler. »

Que le gouvernement impérial fut sage de poursuivre ces projets de conciliation impossible, nous ne le croyons point. En général, nous croyons peu ou point à la sagesse humaine qui veut aller à l'encontre de la sagesse divine et des traditions du genre humain. Les conceptions idéales qu'elle forme, peuvent, avec l'appui de la force, devenir momentanément des constructions. L'édifice sort de terre, s'élève comme par enchantement, développe, sous des regards surpris, sa façade triomphale. L'architecte se promène avec satisfaction dans les vastes salles de son palais ; il se dit, comme Néron, que le voilà entin logé en homme, ou, comine Nabuchodonosor, qu'il pourrait bien être dieu. Mais pendant qu'il se congratule, l'édifice se lézarde et tombe bientot par le vice de sa propre construction on sous le coup de la vengeance de Dieu : Transioi, et eece non eral.

Dans l'espèce, les idées conciliatrices du gouvernement français étaient d'autant plus malvenues, qu'elles n'étaient même pas acceptées de son protégé, le gouvernement italien. Pour concilier il faut être trois : deux partis à rapprocher et un conciliateur pour servir de trait-d'union. Or, Napoléon était tout seuf. Pie IX se refusait par motif de religion et de justice ; Victor-Emmanuel se dérobait pour des motifs diamétralement contraires. Ainsi, pour établir, dans ses Etats, la condition de l'Eglise, il rendait, le 5 mai, un décret organisant la liberté des évêques, comme en Russie. Il est curieux de lire cet Ukase du libéralisme :

« Victor-Emmanuel, par la grâce de Diçu et la volonté nationale, roi d'Italie.

« Avons décrété et décrétons :

« Art. 1er. Toute provision ecclésiastique venant d'une autorité non résidant dans le reyaume ne pourra recevoir de publication ou d'exécution extérieure, publique ou privée, si ce n'est après qu'elle aura été munie de notre assentiment, c'est-à-dire de l'exequatur royal, sous les peines portées par les lois de l'État contre les infracteurs.

« Art. 2. Tout tonctionnaire public auquel serait présentée une des provisions susdites qui ne serait point munie de l'exequatur royal, devra la transmettre d'office au procureur général près la Cour d'appet du lieu où il se trouve, pour qu'il soit procédé conformément à la loi. Toute transgression d'un tel devoir donnera lieu à des mesures disciplinaires, sauf l'application des peines plus grandes mentionnées dans le précédent article.

« Art. 3. Quiconque voudra faire usage d'une provision venant d'une autorité ecclésiastique non résidant dans le royaume, devra la présenter en original à notre procureur général près la cour d'appel du lieu où il veut la mettre en exécution, et demander par supplique expresse la concession de l'exequatur royal.

« Art. 4. L'exequatur pour les provisions relatives aux intérêts généraux de l'Etat ou

de plusieurs provinces, sera accordé ou refusé par décret royal, sur la proposition du garde des secaux, ministre de grâce et justice et des cultes, après avoir entendu le Conseil d'Etat.

« Art. 5. Ils pourront donner l'exequatur sans avoir besoin d'en adresser rapport préalable au ministre de grâce et justice et des cultes et de faire appel à notre détermination royale, dans tous les cas non compris dans l'article suivant.

 Art, 6. Nos procureurs généraux devront avant de donner l'exequatur, adresser un rapport au Ministère, avec leur avis motivé, et attendre la détermination supérieure quand

il s'agira :

« l'De dispense d'empéchement de mariage entre l'oncle et la nièce, entre grand-oncle et petite-nièce ou autres alliés collatéraux du second degré civil, à moins que l'obtention de la dispense n'ait été précédée de l'agrément royal, notilié par le Ministère au procureur général auquel il appartient de pourvoir :

« 2° De dispenses matrimoniales prononçant la dissolution d'un mariage contracté et

non consommé;

« 3º De commutations de volontés de pieux donateurs, ou de dérogations aux lois de fondation, en fant qu'elles se rapportent à des charges ou matières spirituelles;

« 4º De permission de profession monastique, moyennant abreviation du temps du

novicial:

« 5° De permission aux bénéficiers ayant charge d'âmes de s'absenter de leur résidence pour plus de deux mois ;

« 6° D'union et de division de bénéfices de

toute nature, grands on petits:

« 7° De nomination de coadjuteurs avec future succession, quel que soit le bénétice, grand ou petit, ou de nomination de simples coadjuteurs on administrateurs, soit pour le spirituel, soit pour le temporel, même sans droit de future succession pour les grands bénétices ;

« 8° D'imposer des pensions ou d'autres charges à des bénéfices de toute nature, même en faveur de ceux qui en exercent le

patronage :

« 9° D'autoriser des contrats d'aliénation de biens ecclésiastiques d'une valeur de plus de 6,000 livres.

« Art. 7. Les procureurs généraux délégués pour donner l'exequatur royal, devront également adresser au ministère des cultes le rapport prescrit par l'article précédent, toutes les fois qu'ils seront d'avis que l'exequatur royal doit être refusé.

« Art. 8. Les susdits procureurs généraux auront la faculté de s'adresser au ministère des cultes pour avoir une décision supérieure dans les cas où ils rencontreraient quelque particularité ou circonstance qui leur paraitrait digne d'être somnise à l'attention du Ministère

« Art. 10. Sont abrogées toutes les disposi-

tions et contumes précedentes, en tant qu'elles sont contraires au present decret et au règlement y annexé, lequel est approuve et sera signe par notre ministre, garde des sceaux.

« Demeurent par consequent revoquees toutes les delégations faites par les precedents decrets pour la concession de l'exequetur royal à d'autres autorités, et sont pareillement supprimées, dans les provinces où elles existent, les delegations speciales qui auraient été constituées selon le besoin.

L'année 1864 est l'année du sécond congrès de Malines et du congrès de Wurtzbourg, du concordat avec Nicaragna, de l'affaire de la fiturgie lyonnaise : mais c'est surfont l'année de la Convention du 45 septembre et de l'Encyclique du huit décembre, suivie du Syllabus des erreurs du temps présent. Ces deux dernières questions, à raison de leur importance capitale, absorbent l'attention de l'histoire.

La négociation de la Convention du 15 septembre fut très secrète ; il n'en transpira dans le public que ce que voulut en dire, par ballon d'essai, le gouvernement impérial. On savait vagnement qu'il était question de quelque chose, mais on ne savait pas bien de quoi. Dans l'espece, il s'agissait d'un traité entre la France et l'Italie pour assurer à l'Italie ce qu'elle avait pris et conserver au Pape ce qu'avait défendu la France. Voici d'abord le texte de cette convention:

Convention entre la France et l'Italie:

Art. 1º, L'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du Saint-Père, et à empécher, même par la torce, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire.

Art. 2. La France retirera ses troupes des Etats pontificaux graduellement et à mesure que l'armée du Saint-Père sera organisée. L'évacuation devra néanmoins etre accomplie dans le délai de deux ans.

Art. 3. Le gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale, composée meme de volontaires catholiques étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du Saint-Pére et la tranquillité tant à l'intérieur que sur la trontière de ses Etats, pourvu que cette force ne puisse dégenérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien.

Art. 4. L'Italie se déclare prete à entrer en arrangement pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise.

Art. 5. La présente Convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées dans le délai de quinze jours, on plus tôt si faire se peut.

A cette convention était annexés: un engagement verbal pour la translation de la capitale de furin à Florence: un protocole rendant la convention exécutoire dans un délai de six mois: et une déclaration portant que ce délai partirait de la date du décret royal sanctionnant la loi presentée au parlement italien.

Cette convention excita, dans l'Eglise, une profonde émotion. Instinctivement par la connaissance qu'on avait de la mise à néant, sans réclamation de la France, des préliminaires de Villafranca et du traité de Zurich, les fidèles ne virent dans le nouveau traité, qu'un marché de Judas. D'après l'opinion commune, fondee, en outre, sur la connaissance des idées perverses, de l'entourage impérial, on estimait que le Pape, abandonné par la France, serait attaqué par le Piémont. Comment? personne ne le savait, mais lorsque la résolution d'un crime est arrêtée, ce qui manque le moins, c'est l'audace de l'exécution, et cette audace est d'aufant plus ardente qu'elle a dù supporter de plus longs délais ou sonffrir plus d'obstacles. Le malicieux public admirait particulièrement la singularité de ce motif determinant des souverains : L'oulant conclure une concention. Un acte dont le but se confond avec l'objet, un régime de droit qui repose sur la simple volonté des parties contractantes, sans autre garantie que cette volonté, loujours libre de se modilier ou de se rétracter. Il était difficile d'asseoir, sur une base si fragile, une sérieuse confiance. En remontant le passé, on n'y tronvait, hélas ! que des motifs de crainte. Non seulement il n'était plus question des anciens traités l'oulés aux pieds par les savoyards, mais la convention ratifiait, par prétérition, tous leurs brigandages , et puisqu'elle était si indulgente pour un passé criminel, comment s'imaginer qu'elle serait plus heurense pour brider, à l'aveuir, la violence de convoitises d'autant plus furieuses, qu'elles touchaient à l'accomplissement de leurs desseins. Aussi, tandis que le gouvernement français affichait la croyance officielle d'avoir assuré, au pape, le reste de ses Etats, le gouvernement sarde déclarait n'avoir rien retranché à ce qu'il appelait ses droits sur Rome; et le parti-révolutionnaire, le plus intéressé dans l'affaire, n'hésitait pas à prédire, pour le même jour, le départ des Français et la chute du ponyoir temporel.

En annoncant au baron de Malaret devenu son représentant à Turin, la couvention du 15 septembre, le ministre Drouvn, outre les motifs déjà connus, la présentait surtout comme un service rendu à l'Italie. Ce service avait été décidé par les dispositions plus bienveillantes du cabinet piémontais, et il **consis**tait surtout, pour des raisons politiques stratégiques et administratives, dans la translation de la capitale à Florence. Du reste, le ministre croyait de plus fort en plus fort, à la réconciliation, dans l'intérêt commun, du Saint-Siège et de l'Italie. On doit croire que le ministre de l'Empereur était de bonne foi, mais il y mettait de la bonne volonté. Le chevalier Nigra, en transmettant å-son-gouvernement l'historique de la négociation, disait, au contraire, que la convention ne portait aucun préjudice aux aspirations nationales. L'autre négociateur, marquis Pépoli, disait, dans un banquet public, à Milan : « Le traité du 15 septembre ne porte aucune atteinte à aucune partie du programme national, et brise le dernier anneau qui unissait la France et nos ememis: « puis, prenant son conteau sur la table, il ajoutait: « Si la convention avait pu avoir un autre sens, je me serais coupé la main plutôt que de signer. » Enfin l'enfant terrible, Garibaldi, écrivait le même jour: « Avec Bonaparte, la sente convention est celle-ci: purilier notre pays de sa présence, non en deux ans, mais en deux heures. »

Ainsi la divergence était complète, et il était difficile d'imaginer traité plus pertide, soumis à des interprétations plus pertides encore. Pour qu'on en juge, il suffit de citer le

rapport du député Mosca :

Eablir et préciser la signification de la Convention au point de vue respectif des deux parties contractantes ; déterminer la situation nouvelle que cet acte international crée à l'Italie, et qui touche à l'accomplissement de ses aspirations nationales, relier à ce double ordre d'idées, le transfert de notre capitale ; telles sont les questions que nous nous sommes posées en essayant de les résondre, en dehors de toute influence perturbatrice, de préventions passionnées aussi bien que d'illusions dangereuses ; et aujourd hui nous venons vous rendre compte de notre jugement avec toute la clarté et la sincérité possibles.

Si l'Italie a annoncé solennellement à l'Enrope un programme national dont son honneur ne lui permet, en aucun cas ni sur aucun point, de s'écarter, il ne faut pas, d'un autre côté, oublier que ce programme n'a jamais été accepté par la France, que même il constitue, pour le moment du moins, un principe el un point de départ divergent des convictions et des vues de la politique française. Ceci posé, il est évident que le gouvernement du Roi, en invitant à des négociations le gouvernement impérial, ne pouvait en aucune façon prendre pour point de départ ce programme ni l'appeler à discuter sur ce terrain. Ceci ne l'aurait amené à aucun résultat, et les négociations se fussent trouvées rompues avant même d'être entamées.

Caux donc qui chercheut dans la Convention une satisfaction immédiate et positive donnée aux aspirations nationales de l'Italie vis-à-vis de la question de Rome, veulent y trouver ce qui n'y existe pas, ce qui même ne

peut pas y exister.

Mais, de même qu'on ne pouvait demander à la France qu'elle eût dans les négociations à se placer à notre point de vue, la France ne pouvait pas davantage raisonnablement prétendre que l'Italie s'y placât au point de vue français, en renonçant à son programme national. Une contradiction universelle et une sévère condamnation n'eussent point tardé à frapper le gouvernement italien s'il eût agcepté une semblable situation, ne l'ût-ce qu'un seul instant.

C'est en tenant compte de cette différence de position et de vue que votre commission a entrepris l'examen du traité, décidée à le repousser sans la moindre hesitation, dans le cas où elle y reconnaîtrait une offense aux sentiments de la nation et une modification quelconque au programme que le Roi, le Parlement et le pays sont unanimes pour maintenir intact, décidée également à le recommander à votre approbation, dans le cas ou, sans toucher à ces bases inviolables et indiscutables, il parantrait à d'autres égards acceptable et avantageux.

Or, nous sommes heureux de vous faire connaître les motifs pour lesquels nous nous

sommes rangés à ce dernier avis.

Les obligations imposées à l'Halie par la Convention sont trop clairement exprimées et trop précisement définies pour pouvoir, avec quelque fondement, autoriser la conclusion ou meme le simple soupcon-que l'Halie puisse, en l'acceptant, renoucer à ses aspirations à Rome; nous ne renoucons point à y aller un jour, nous renoucons simplement à y aller par la force.

Mais cette renonciation n'est en aucune focue en contradiction avec notre programme national. Elle est mème en parfaite harmonie avec le mémorable ordre du jour du 27 mars 1861, qui l'a heureusement formulée et résumée, et avec toutes les déclarations postérien-

res de la Chambre.

Il est vrai qu'en vertu de la Convention, ce qui n'était de notre part qu'une proposition volontaire et spontanée, acquiert la forme et le caractère d'une obligation contractuelle et d'un engagement international : mais cette différence dans la forme n'altère en rien les substances du fait, attendu que les motifs qui nous tracaient cette ligne de conduite appartiennent à un ordre tellement supérieur, que la nécessité qui en découlait n'était pas moins impérieuse que celle qui résulte de la Convention qui nous occupe. Dans l'opinion de votre commission, le pouvoir temporel ne sera irrévocablement vainen et anéanfi que par sa propre impuissance; et l'Italie est d'autant plus intéressée à cette épreuve, dont l'issue est fatale, que ne disent l'être ses plus ardents adversaires.

Votre commission considére comme superthu de s'engager plus avant, pour démontrer que le traité ne porte aucune atteinte aux bases du droit national. C'est tout au plus si elle se borne à appeler l'attention de la Chambre et du pays sur les documents diplomatiques qui nous outété communiqués en même temps que la Convention, et dans lesquels la même thèse est constamment soutenne avec un rare lalent et une énergie qui ne s'est jamais affaiblie.

Mais, si la Convention du 15 septembre n'a cu pour objet de satisfaire ni le programme français ni le programme italien, en ce qui touche la question de Rome, quelle est donc sa signification? Votre commission croit encore que cette signification résulte clairement de la Convention elle-même. Celle-ci a eu pour but et pour objet de faire cesser l'occupation francaise à Rome, et de régler les consequences de ce fait. Ce fut précisément en maintenant en ces limites l'objet des negociations, qu'on rendit possible un accord entre les deux gouvernements, base sur un principe de politique commune, nous voulons parler du

principe de non-intervention.

Nons croyons egalement superflu de nous étendre jusqu'à apprecier ce que l'Italie a le droit d'attendre en effets, même seulement immediats, de la cessation de l'occupation française. Nous nous bornerons à dire que les applandissements presque unanimes qui out salue en Italie la nouvelle de cet événement prouvent que le sens pratique qui distingue si admirablement nos populations a su l'envisager sous sa ve stable face, et s'arrêter sur le point vital de la solution concertée.

Ce fait est, il est vrai, la plus grande satisfaction que la France pouvait donner à

l'Italie.

Les ettets immédiats de la cessation de l'occupation française sont de diverses natures, et surtout importants en ce qui concerne les rapports de securité publique. En effet, il ne doit échapper à personne que si, par la Convention, nous sommes engagés à observer et à respecter les obligations que le droit des gens impose à tout Etat envers un Etat voisin, aucune espèce d'impunité n'a eté stipulée à l'avance au profit du gouvernement romain pour le cas ou il se permettrait de mépriser on de

violer ces memes obligations.

Quant aux effets plus éloignés qui doivent naitre, lentement soit, mais immanguablement, à notre avis, les parties contractantes ne pouvaient s'en préoccuper, et aujourd'hui il ne serait ni prodent ni sage de les préciser d'avance. La Convention, à cet égard, ne regle et ne défend rien, d'ou il résulte que pleine et entière liberté d'action est réservée à l'Italie. qui n'aura qu'à prendre conseil des évènements qui sont dans le domaine de l'avenir pour les agencer aux fins de sa politique nationale. Seulement, encore à cet égard, l'Italie doit être heureuse d'une grande conquête, nous voulons parler de l'application du principe de non-intercention al Etat romain comme a toute autre partie de l'Italie, principe dont nous venons nous-mêmes d'être constitués et reconnus les cengeurs et les gardiens.

Si done, comme le croit votre commission, la signification de la Convention ne renferme aucune dérogation à notre programme national, et si cet acte, dans ses effets, s'accorde si heureusement avec les voux, les intérets et l'honneur de l'Italie, l'approbation que nous demandons de votre patriotisme ne saurait

etre douteuse. »

Après tous ces patenôtres diplomatiques, la Convention du 15 septembre était un peu moins claire qu'ayant, mais elle s'expliquait surtout par des actes.

En France, le gouvernement repoussait l'Encyclique Quanta cura et le Syllabus, défé-

rait d'abus les évéques coupables d'avoir fait teur devoir, et déclarait ne voir, dans le Nonce du Pape, qu'un ambassadeur ordinaire. A l'ouverture de la session législative de 1855, l'Empereur prononçait, sur les affaires religieuses, ces paroles où l'on retrouve toute sa sagesse.

« Dans le midi de l'Europe, l'action de la France devait s'exercer plus résolûment. J'ai voulu rendre possible la solution d'un difficile problème. La Convention du 15 septembre, degagée d'interprétations passionnées, consacre deux grands principes: l'affermissement du royaume d'Italie et l'indépendance du Saint-

Siege.

« L'étal provisoire et précaire qui excitait tant d'alarmes va disparaître. Ce ne sont plus les membres épars de la patrie italienne cherchant à se rattacher par de faibles liens à un petit Etat situé au pied des Alpes, c'est un grand pays, qui, s'élevant au-dessus des préjugés locaux et méprisant des excitations irréflechies, transporte hardiment au cœur de la Péninsule sa capitale, et la place au milieu des Apennins comme dans une citadelle imprenable.

« Par cet acte de patriotisme, l'Italie se constitue définitivement et se réconcilie en même temps avec la catholicité; elle s'engage à respecter l'indépendance du Saint-Siège, à protéger les frontières des Etats Romains, et nous permet ainsi de retirer nos troupes.

« Le territoire pontifical, efficacement garanti, se trouve placé sous la sauvegarde d'un traité qui lie solennellement les deux gouvernements. La Convention n'est donc pas une arme de guerre, mais une œuvre de paix et de

conciliation.

« La religion et l'instruction publique sont l'objet de mes constantes préoccupations. Tous les cultes jouissent d'une égale liberté; le clergé catholique exerce, même en dehors de son ministère, une légitime influence; par la loi de l'enseignement, il concourt à l'éducation de la jeunesse; par la loi électorale, il pent entrer dans les conseils publics; par la Constitution, il siège au Sénat. Mais plus nous l'entourons de considérations et de déférence, plus nous comptons qu'il respectera les lois fondamentales de l'Etat. Il est de mon devoir de maintenir intacts les droits du pouvoir ci-

en France, n'a jamais abandonnés, »

En Italie, où la devise des catholiques était, dès le commencement; Vi electeurs, ni élus: la Chambre des Députés n'était nommée que par un petit nombre d'électeurs; et ne se composait que de bourgeois, libéraux on révolutionnaires. Dans les ministères, au milieu du chassé-croisé des intrigues, on ne voit les sympathies de la chambre fidèle qu'aux hommes hostiles a l'Eglise. Le roi, espèce de mitaine parlementaire, se prétait à la signature de toutes pièces offertes par les ministres. Le gouvernement Piémontais n'était qu'une pétaudière, une haine et une conspiration.

vil. que depuis saint Louis ancun souverain,

A Rome, on priait pour les persécuteurs et pour le retour à l'unité. Le 25 tévrier, le pape, recevant une adresse des catholiques, lue par lord Stattford, répondait par ces touchantes paroles :

« Jamais plus qu'aujourd'hui il n'a été nécessaire de répéter la prière que fit le divin Sauveur au Père céleste ; « Qu'ils soient un, « comme nous le sommes, ut omnes sint unum

« sicul el nos, »

« C'est par l'efficacité de cette prière que vous êtes réunis iei, représentants de divers pays, c'est par l'efficacité de cette prière que les Evèques du monde catholique sont unis à ce Siège suprème tiei le Saint-Père a désigné le trône sur lequel il était assis ; siège qui est te centre nécessaire vers lequel convergent tons les points de la circonférence, tons les degrés de la hiérarchie catholique.

« Oni, sovons unis tous par les liens de la

foi et de la charité. »

Deux jours après, dans un consistoire ou il avait préconisé quelques évêques et des patriarches pour l'Orient, Pie IX, revenant sur ses précédentes exhortations, se félicitait du concours empressé des évêques et du peuple chrétien :

« A cette occasion dit-il, nous ne saurious nous absteuir de décerner dans votre illustre assemblée des louanges bien méritées et éclatantes à nos vénérables Frères les Evêques du monde catholique, qui, en présence d'une telle conjuration confre notre divine religion et d'une telle dépravation de plusieurs hommes, nous fournissent chaque jour une cause de plus en plus abondante de sonlagement, de joie et de consolation au sein de nos graves amertumes. En effet, ces vénérables Frères, attachés du fond de l'âme par un amour et un respect admirable à nous et à cette Chaire de Pierre, mère et maîtresse de tontes les Eglises, ne se laissent effrayer par aucun danger et par aucun mal, bravent font respect humain, ne tiennent aucun comple des injustes décrets de l'autorité civile contre l'Eglise, se font hautement gloire de défendre el de venger couragensement, lantôt par leurs écrits, la vérité catholique, l'unité, notre pouvoir, notre autorité, notre liberté, nos droits, ceux de l'Eglise et du Siège Apostolique, sont heureux de rejeter et de condamner ouvertement et publiquement, dans les lettres qu'ils nous out écrites tout réceniment et dans celles qu'ils ont adressées aux fidèles confiès à leurs soins, tout ce que nous condamnons, et s'empressent de s'opposer avec une force sacerdotale aux conseils et aux efforts coupables des hommes ennemis, dé nourrir leurs ouailles de saine doctrine et de les guider dans les sentiers de la foi. Nos vénérables Frères les Evèques d'Italie sont particulièrement dignes de ces très justes eloges. Car. bien qu'exposès aux violentes injures et persécutions de leurs ennemis, et tourmentés de mille manières, ils s'acquittent courageusement de leur ministère, ne se lassent pas d'élever leur voix épiscopale

avec une merveilleuse unanimité, de réclamer avec force et de protester contre toutes les lois réprouvables et iniques portées par le gouvernement subalpin au détriment de l'Eglise, de ses institutions sacrées, de ses ministres et de ses droits et contre les innombrables actes sacrilèges commis par ce-même-gouvernement. Oui, ces Evêques d'Italie combattent pour le Christ et pour son Eglise avec un conrage et une constance admirables, prennent soin du salut de leur troupeau, ne craignent ni l'exil, ni la prison, ni ancun antre tourment, snivant en cela les exemples des Apôtres, qui revenaient joyeux de la vue du concile parce qu'ils avaient eté jugés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus. Aussi, en déplorant du fond de notre cœur les angoisses amères de ces vénerables Frères, en nous associant à leurs souffrances et en mélant nos larmes aux leurs, nous rendons de très humbles actions. de grâces au bien-aimé Père des miséricordes et au Dien de toute consolation, à la vue de cel épiscopat catholique qui, par l'assistance signalée de la grâce divine, se montre très affaché à nous et à ce Saint-Siège, est animé d'un vigoureux esprit de foi et combat virilement pour la défense de sa sainte Eglise.

Cependant, en des temps si durs et en présence du danger que conrent les âmes, continuez à adresser sans relâche, dans votre religion éminente, de ferventes prières avec tons à Dieu, alin qu'ilaide et console par sa toute-puissante vertu ce Siège Apostolique, objet de tant d'outrages, l'Eglise couverte de tant de blessures, la société chrétienne et civile en proie à tant de calamités; afin que, répandant sur tous, d'une main propiee, les richesses de sa grâce divine et de sa miséricorde, il fasse que tous les peuples le connaissent, l'aiment, le vénérent et le louent, ainsi que celui qu'il a envoyé, son Fils Unique Notre-Seigneur, observent scrupulensement tous ses commandements, et suivent la voie

qui conduit à la vie. »

Enfin, le 25 août de la même année, en présence des machinations soutenues en Halie par la société secrète de francs-macons, Pie IX, renouvelant les condamnations de Clément XII, de Benoît XIV, de Pie VII, de Léon XII et de Grégoire XVI, arguant du secret où cette société s'enveloppe, la frappe comme « ennemie de l'Eglise et de Dien, dangereuse même pour la sûreté des royaumes. « C'est pourquoi le Pape exhorte les francsmaçons à abandonner leurs funestes conciliabules, afin qu'ils ne soient pas entraînés dans l'abime de la ruine éternelle. « Quant aux autres fidèles, pleins, dit-il, de sollicitude pour les àmes, nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires, qui, sous un extérieur honnéte, sont enflammés d'une haine ardente contre la religion du Christ et l'autorité légitime, et qui n'out qu'une pensée unique, comme un but unique, à savoir, d'anéantir tous les droits divins et humains. Qu'ils sachent bien que les affilies de ces sectes sont comme ces lonps que le Christ Notre Seigneur a prédit devoir veuir, couverts de peaux de brebis, pour devorer le troupeau : qu'il sachent qu'il fant les mettre au nombre de ceux dont l'Apôtre nous a tellement interdit la societé et l'excès, qu'il a expressément detendu de leur dire même : Are. »

Dans le conrant de l'aumee 1865, en France, le seul evénement relatif à la papanté, c'est la discussion parlementaire sur la Convention du 15 septembre, La Commission avait sonnis à la delibération publique dans le projet

d'adresse, ce passage :

etait pour tous les esprits senses et clairvoyants l'objet de justes alarmes ; il fallait concilier l'affermissement du royaume d'Italie, en partie fondé par nos mains, et le maintien et l'indépendance du Saint-Siège La Convention du 15 septembre a voulu atteindre ce double but. Par cet engagement soleunel, le gouvernement italien s'oblige à respecter le territoire pontilical et à protèger ses frontières contre toute atteinte directe ou indirecte. D'un autre côté, entransportant et en fixant sa capitale à Florence, it se constitue lui-même d'une manière détinitive.

« La Convention garantitainsi efficacement l'indépendance du Souverain Pontife. Nous comptons fermement sur l'exacte et loyale exécution d'engagements qui lient réciproquement l'Italie et la France. Il est sans aucun doute. Sire, des événements que la prudence humaine ne saurait toujours prevoir ou conjurer, mais, pleins de contiance en votre sagesse, nous vous appronvons d'avoir réservé à cet égard, votre entière liberté d'action.

Ce paragraphe avait été l'objet d'amendements en sens contraires : l'un voulant accentuer davantage l'espoir de la révolution : les deux autres voulant donner aux catholiques de plus solides espérances. Thiers, qui était rentré an Corps législatifen 1863, prononça, à cette occasion, les 13et 15 avril, deux grands discours contre la Convention. En vovantle gouvernement français amené insensiblement, d'abord à souffrir, puis à favoriser, enfin à éponser tout à fait l'unité italienne, l'illustre auteur de l'Histoire du Consulat et de l'Empire voulnt traiter cette question dans son rapport întime avec la papauté. « Pour moi, disait-il. au début de sa motion, j'ai toujours élé convaincu que l'unité italienne était une conception politique qui serait, tôt au tard, très regrettable pour la France. J'ai toujours été convaince qu'une collision avec l'Eglise catholique était, pour un gouvernement, un péril et un matheur : j'ai toujours été persuadé qu'un changement considérable, tel que celui dont il s'agit, apporté, par notre fait, au gouvernement de l'Eglise, était, à l'égard des catholiques eux-mêmes, la violation de l'une des libertés les plus précieuses, la liberté de

conscience (1). » Sur la question italienne, le clairvoyant orateur dénonce l'unité comme un danger par ses conséquences, car après de tels brigandages, doivent s'en suivre les plus terribles imitations. Dans sa pensée, cela sera funeste à la France, funeste aussi à l'Italie. Sur la Convention, Thiers la considère comme une tromperie en partie double ; tromperie des Italiens à qui l'en persuade qu'ils viennent de recevoir une importante concession; tromperie des Français à qui l'on veut faire croire qu'on n'a rien livré. Sur le premier point, Thiers détie qu'on trouve un italien, un seul, non persuadé qu'on abandonne Rome pour que Victor-Emmanuel l'occupe; sur le second, il dit que cet abandon de Rôme par la France, contraire à la liberté des catholiques, contraire aux intérêts, aux principes et à l'honneur de la France, sera, s'il s'accomplit, la plus grande révolution des temps modernes. En quoi Thiers ne s'abuse point ; car si le Pape, après avoir refusé de devenir l'aumônier de Charlemagne et de Napoléon, devient l'aumônier de Victor-Emmanuel, nou sentrons dans le régime des églises nationales, dans la période des hèresies et des schismes, dans la dissolution par le libre-examen, enfin, dans la plus abominable tyrannie pesant, de tout le poids de l'autorité civile, sur les consciences démoralisées. — L'orafeur concluait en appuyant un amendement qui proclamait le gouvernement temporel, la souveraineté territoriale du Pape, et il réclamait le vote de cet amendement, alin que les Chambres, unies au gouvernement impérial, pussent, par leur union. former, contre les convoitises italiennes, une plus efficace barrière.

Thiers était l'orateur le plus important du Corps législatil. Le ministre d'Etat successeur de Billaut, mort comme tant d'autres aux galères de cette détestable politique, Rouher répondit. Rouher était, d'après Sainte-Beuve, une espèce de Cicéron joufflu, decaractère assez médiocre, mais d'autant plus apte à réfléter exactement les opinions du maître. Voici sa réponse sur les affaires pontificales:

Quel est le seus de la convention du 15 septembre ? Quel est son caractère ? Voilà ce que

je veux examiner.

 La Convention se divise en deux parties bien distinctes: la situation extérieure et la situation intérieure en ce qui touche les Etats Romains.

« Sur le premier point, à la nation dans le sein de laquelle s'agite l'élément révolutionnaire qui menace le territoire pontifical, nous avons dit : Vous respecterez, vous ferez respecter les frontières du territoire de l'Eglise. Est-ce là un engagement équivoque, douteux, incomplet ? Non. C'est un engagement entier, absolu, indélébile.

« Ainsi, ni d'une manière directe, ni par une attaque indirecte, ni en aidant la révolution, ni en la laissant faire, l'Italie ne peut laisser

¹ Descours sur la question Romaine, p. 2.

porter atteinte au territoire pontifical sans violation de la Convention. On a cherché à signaler des réserves apportées à la Convention dans le langage tenu par certains hommes d'Etat dans le Parlement italien. Je pourrais aisément montrer qu'il n'y a rien de sérieux dans ces contradictions. Mais plus on élèverait au delà des Alpes de doutes et d'obscurité sur le sens, sur la portée de la Convention, plus, de ce côté des Alpes, il y aurait un soin jaloux pour défendre le Saint-Siège.

« Dans tous les cas, la France, qui a signe

la Convention, la fera respecter.

 La Convention reconnaît l'unité italienne, mais elle consacre en même temps le respect des limites du territoire pontifical. Elle respecte l'organisation actuelle, mais elle inter-

dit tout développement nouveau.

« Voilà ce qu'elle stipule pour l'extérieur, pour les frontières, en ce qui regarde le territoire pontifical. Quant à l'intérieur, que ditelle ? Elle dit que le Pape a le droit de former une armée non pas senlement avec ses propres nationaux, mais avec tous les catholiques tidèles qui, de l'étranger, vondront se rendre à l'appel du Saint-Père, et le gouvernement pontifical ne sera troublé en aucune facon dans la formation de l'armée qu'il demandera au dévouement de la catholicité; »

Cependant la situation était toujours de plus en plus triste en Italie. L'abbé Margotti, l'homnie le plus éminent de la presse militante en Italie, avait pu, il est vrai, proposer une adresse au Pape et ouvrir les souscriptions du denier de Saint-Pierre, sans que le ministre Cortese vit, dans ce double fait, un cas délictueux, tombant sons le comp des lois. Mais l'abbé Margotti avait pu anssi, et sans qu'on osat contester l'exactitude de l'expression, il avait pu dresser le martyrologe de l'épiscopat italien. C'est un curieux document; il en dit, à lui seul, dans sa brièveté expressive, plus que toutes les relations : Cent-trente sièges épiscopaux sont vacants par la mort, l'expulsion ou l'exit des titulaires, le dis centtrente : c'est le chiffre mathématique.

Cette situation excitait au plus haut point, la sollicitude du Saint-Père: il s'en ouvrit au roi de Sardaigue. Victor-Emmanuel, touché de cette ouverture spontanée, envoya, dans la Ville éternelle, pour s'aboucher avec le gouvernement pontifical, le commandeur Xavier Vegezzi. Le commandeur arriva dans les premiers d'avril, Mais, le 20 juin, le Journal de Rome annonçait que cette mission était interrompue, sinon rompue, et le 6 juillet, le général Lamarmora expliquait dans une dépêche comment on aboutissait à cette rup-

ure.

Dans ces circonstances se produisit un fait qui accuse pertinemment l'aveugle passion du gouvernement Italien. Le cholèra venait d'éclater dans les provinces napolitaines. Huit évêques demandèrent à retourner dans leurs diocèses respectifs pour porter aux cholèriques les consolations de leur ministère. Le gouvernement ne daigna pas meme les honorer et s'honorer lui-même en faisant une répouse.

Du moment que le gouvernement piémontais refusait de négocier avec Rome, pour les affaires spirituelles et le rétablissement des évêques, il n'y avait plus, en Italie, d'évêques que les ministres du roi, et de Pape que Victor-Emmanuel. En vertu de ce droit, le roi Victor, qui sera l'an prochain *Victus* à Custozza et à Lissa, rendit sur les séminaires un décret plus facile à libeller qu'un bulletin de victoire. Il est superflu d'en disenter les articles, puisque la promulgation de la loi constitue par elle-même une énormité. L'Eglise n'admet même les bienfaits, si bienfait il y a, que de ceux qui respectent le droit divin de sa surnaturelle institution.

Dans ces conjonctures le Saint-Siège ne crut pas devoir garder, sur la convention du 15 septembre, un plus long silence. Son jugement, longuement déduit, fit l'objet d'une circulaire adressée, par le cardinal Antonelli, aux nonces apostoliques, sons la date du 19 novembre 1865. Nous donnons ici, par extraits, cette pièce qui honore également et le talent hors ligne du cardinal Antonelli et l'admirable clairvoyance de la sainte Eglise:

 Depuis que dans le Congrés de Paris, en 1856, s'est manifesté le désir de voir évacuer les Etats Pontificaux par les armées étrangères, il est devenu presque impossible que sette éracuation s'effectue sans entraîner des inconvénients pour la tranquillité du pays et la consolidation de l'autorité du Saint-Siège, M. Drouvn de Llinys, dans une dépêche, s'exprime sur le même thême de la manière suivante : « Nous étions résolus à ne pas abandonner ce poste d'honneur avant que le but de l'occupation cut été atteint. » Or, si, parmi les motifs du rappelactuel de l'armée française des Etats de l'Eglise est entrée la pensée de l'accomplissement d'une condition semblable, le gouvernement pontifical a le devoir de déclarer. quoiqu'il ne soit pas interrogé, que cette contiance est complètement illusoire et repose sur une fausse espérance. Le retrait des troupes trançaises dans les conjectures actuelles, ne porte-t-il past'opinion à se poserles questions suivantes: Lasituation dans laquelle on laisse le Souverain Pontife répond-elle au but pour lequel les domaines du Saint-Siège furent occupés par les troupes étrangères? Est-ce là ce que voulait le Souverain Pontife lorsqu'il adressa aux puissances catholiques cet appel auquel la France répondit avec une affection si liliale? Est-ce en vue d'un pareil résultat que cette même France se décida, aux applaudissements du monde catholique entier qui lui en gardera une reconnaissance impérissable, à répondre àl'invitation du Pontife ? Qui oserait mettre dans la bouche des valeureuses milices rappelées dans leur patrie ces paroles absurdes : « Nous avons été à Rome, au nom « de la catholicité, sur l'appel du Pape, qui « demandait aide et assistance pour reprendre

possession de ses Etats I il se trouve aujour« d'hui depouillé de la plus grande et de la
plus riche partie de ses provinces, et pour le
« peu qui lui en reste, il est menace d'une
« nouvelle spoliation de la part d'un ennemi
« puissant qui l'entoure de toutes parts ? et ce« pendant le but de notre occupation est
» atteint?

a L'honorable munistre qui vient d'etre nomme n'a pu, avec sa perspicacité bien connue, ne pas apprécier toute l'horreur d'une telle conclusion. Aussi, dans la dépeche susmentionnée, s'efforce-t-il de légitimer la prémisse de cette conclusion par diverses reflexions, et d'en adoucir la crudité en insistant sur les engagements pris pour mettre le Saint-Siège à convert du côte du Piemont. Il faut donc que je me livre à quelques considéra-

tions sur ces différents points.

 Les réflexions de M. Drouvu de Luys commencent par rappeler qu'au début de l'aunée 1859, le Saint-Père tit lui-même la proposition de mettre un terme à la présence des tromes étrangères dans ses Etats. On ajoute qu'en 1860 cette même évacuation fut décidee pour le mois d'août, mais que par la suite elle ne put se réaliser. l'obstacle étant venu non de l'opposition de Sa Sainteté, qui n'y mit pas le moindre empéchement, mais des agitations qui se produisirent. Il n'est certes pas nècessaire que je m'appesantisse beaucoup sur ces souvenirs, parce qu'il y a entre les circonstances présentes et celles d'alors une différence immense et qui est assez manifeste par elle-même. En 1859, nou seulement le Saint-Père était en pleine et entière possession de ses Etats, non seulement il était entouré de toutes parts à ses frontières par des puissances annies mais il ne ponvait pas même avoir le moindre soupçon des attentats sacrilèges dont il fut par la suite la victime innocente. Il pouvait donc alors penseravec raison que le luit de la présence des armées dans les États pontificaux était atteint. Si le Saint-Père fut porté à faire la proposition prérappelée, ce n'est pas parce qu'il ne se souciait pas de garder des troupes étrangères dans ses Etals, ou parce qu'il n'appréciait pas les importants services pour lesquels il a professe et professera toujours la plus vive gratitude, mais le seul mobile de sa conduite en cette occurrence fut d'empécher les maux que l'on redoutait depuis qu'il avait été dit en haut lieu que le maintien prolongé des troupes françaises dans les Etats de l'Eglise aurait entrainé une guerre euro-

En 1860, bien que les Romagnes lui eussent déja eté enlevées. le Saint-Père avait eucore la paisible possession de la majeure partie de ses Etats, avec une armée suffisante pour y maintenir l'ordre et pour garder les frontières contre les bandes irrégulières. Non seulement il avait sa frontière orientale et occidentale assurée contre ses ennemis, mais cette fron tière était même entourée de puissances amies. De plus, le parlement revolutionnaire de Turin n'avait pas encore exprimé la résolution sacrilège d'obtenir par l'un ou par l'autre moyen la cité de Rome comme capitale du nouveau royaume, et de s'annexer par conséquent tout l'Etat pontitical. Peut-on retrouver les mêmes garanties dans les circonstances actuelles? L'évidence des faits me dispense de répondre.

M. Drouyn de Llinys peuse que l'occupation de Rome produit deux inconvénients, dont l'un est qu'elle constitue une intervention etrangère, et l'autre qu'elle place sur le meme territoire deux souverainetés distinc-

les.

Quant au premier point, jem'abstiens d'établir que le fameux principe denon-intervention n'est reconnu ni par le droit naturel, qui en bien des cas commande le contraire, ni par le droit positif de l'Europe puisque la France elle-même démontre, au moins en fait, que l'on peut intervenir lorsque quelque raison l'exige ou tout au moins quand on pense

qu'elle Lexige,

« Le second inconvénient allégué, touchant la coexistence des deux souverainetés sur le meme territoire, est encore plus difficile à concevoir. En effet, si les troupes françaises sont à Rome pour l'unique but de défendre et de protéger la souveraineté temporelle du souverain Poutife, leur présence, fant qu'elles se maintienment dans les limites de leur mission, emporte plutôt, parait-il, la négation de l'idée de deux souverainctés coexistantes. Protéger ellicacement la souveraineté d'un prince, c'est protéger l'exercice indépendant de son pouvoir supreme, et cette protection exclut précisément la présence dans ses Etats d'une souveraineté distincte de la sienne. Loin donc de trouver ici la nature des choses en opposition avec le bon vouloir des personnes, il semble, au contraire que ce bon vouloir trouve dans les nécessités de la situation présente la règle de sa propre conduite. En suivant cette voie si naturelle et si clairement tracée, les conflits de juridiction dont parle la dépeche sont impossibles, à moins qu'on ne veuille entendre par conflits de juridictions certains froissements qui peuvent se produire dans la pratique, froissements déplaisants assurément, mais qui sont presque inévitables partout on existent des garnisons étrangères ou mixtes. Tout gouvernement sage sait apprécier à sa juste valeur le caractère de ces conflits et contribuer à les aplanir par ses intentions conciliantes. Ainsi disparaissent tous les motifs d'antagonisme entre le devoir, que le ministre attribue avec raison aux généraux en chef, de veiller avec le plus grand soin à la sûreté de leur armée, et le devoir qui incombe aux représentants de l'autorité pontilicale, de conserver intactes, dans les actes de l'administration intérieure, l'indépendance et la dignilé du gouvernement pontifical. En présence de missions anssi essentiellement distinctes, on n'apercoit pas ce qui, dans la force de leur nature intrinsèque, pourrait donner lien à

une opposition quelconque. D'autant plus, qu'à part la différence des attributions, leurs buts respectifs s'accordent parfaitement entre eux et ue présentent aucune incompatibilité. Si rien ne pent tenir plus au cœur des representants du Saint-Siege que la sûreté de l'armée qui a pris à tâche de protèger l'autorité pontificale, rien ne peut etre plus agréable aux généraux en chef que de voir maintenir dans l'administration intérieure du pays l'indépendance du gouvernement qu'ils ont, avec leur armée, le devoir de protéger et de maintenir. La nature des choses ne peut donc être cause d'aneun conflit de juridiction sérienx, et nous pourrions rappeler ici avec éloge des circonstances et des personnes qui furent longtemps exemples de foute espèce de différends de cette nature. Si parfois il y a lieu de faire quelques remontrances ou d'élever des réclamations, il est certain que le gouvernement impérial ne blâmera pas les représentants pontificaux d'avoir été jaloux de l'accomplissement de leur devoir, qui était de maintenir l'indépendance de leur propre prince dans les actes relatifs à son autorité souveraine.

« Finalement M. le ministre signale comme un des inconvénients dérivant de l'occupation de Rome la différence de politique des deux gouvernements, ceux-ci n'ayant ni les memes aspirations ni les mêmes principes. M. le ministre n'allègue ici aucun fait particulier, et je ne vois pas dans cette vague affirmation à quelles aspirations ni à quels principes on fait allusion. Voulant cependant dissiper toute équivoque sur cette proposition, je dirai que, si l'on entend parler de principes purement gouvernementaux et dont l'application est opportune, chaque pays et chaque Etal a ses exigences particulières, résulfat des mœurs, des habitudes, des circonstances, et les meilleurs juges sous cerapport sont, sans contredit, les gouvernements locaux. La différence que peuvent présenter ces règles de gouvernement, comparées à celles d'autres nations, ne peut servir de base à une critique raisonnable, puisqu'il est admis que, le sujet étant différent, la prudence exige que l'action de celui qui gouverne varie suivant les besoins particuliers du sujet lui-même. Du reste, quand la France répondit généreusement à l'invitation du Souverain Pontife, on n'ignorait pas quel était le caractère du gouvernement pontifical, et M. Drouyn de Lhuys a lui-même reconnuque, si l'Eglise a ses codes et son droit particulier, elle les a en raison de sa nature propre. Que ce droit, loin d'exclure la vraie civilisation et le vrai progrès, en ait été toujours, au contraire, la sauvegarde et le propagateur. c'est ce que l'histoire prouve avec la dernière évidence. D'autre part, ses règles, dont on a pu dire en effet qu'elles ne sont pas seulement propres aux temps actuels, pnisqu'elles conviennent à fous les temps, ne répugnent certainement pas aux consciences vraiment catholiques.

« Que si l'on fait allusion aux principes fondamentaux de l'ordre social, tels que seraient la liberté de conscience, la liberté des cultes et d'autres principes semblables qu'on a contume d'appeler le droit nouveau, le Saint-Siège a manitesté plus d'une fois la réprobation de ces principes dans leur sens absolu, et en tant qu'on veuille y voir une règle de justice naturelle. Si parmi enx, en fait, il en est un qui peut etre foléré, ce ne peut être que comine tempérament dicté par les nécessités locales et personnelles des gouvernements qui, pour éviter de plus grands many, sont contraints d'établir leur organisme civil et leur législation suivant un système d'idées qui, bien qu'il ne réponde pas à l'ordre de parfaite harmonie sociale, tel que Dieu l'a voulu, est cependant le plus conforme aux circonstances particulières dans lesquelles se trouve un peuple donné ou une nation déterminée, le ne puis croire que M. le ministre ait en ces principes en vue quand if a fait remarquer la divergence d'opinion entre les deux gouvernements, car c'est de devoir de tout bon catholique de conformer. relativement à cette doctrine sa manière de voir aux décisions de celui qui a été donné par Dieu même aux nations comme guide et comme maitre non seulement pour ce qui appartient à la foi, mais encore pour tout ce qui concerne la morale et la justice. Je n'insisterai pas davantage sur ce point, puisqu'il doit être place hors de foute discussion. Et cela suffit pour ce qui regarde les réflexions contenues dans la dépêche susmentionnée. Je passe maintenant aux engagements que l'ondit avoir été pris pour assurer la souveraineté. du Saint-Siège dans le cas de la retraite partielle des troupes françaises.

 Et ici, pour ne pas trop m'écarter de l'objet principal de cette discussion, je suis contraint d'omettre diverses choses. C'est ainsi que je passe sous silence tout ce qui, dans la dépêche sus-énoncée, concerne les heureux changements du gouvernement piémontais à l'égard de Rome, et la direction conforme aux devoirs internationaux donnée à sa politique à l'égard du Saint-Siège. Les faits qui se sont produits dans ces dernières années jusqu'aujourd'hui fournissent un criterium certain pour juger ce qui en est. Mais, quoi qu'il en soit sur ce point, ce qui est certain, c'est que le Saint-Siège se trouvera abandonné à luimeme, après avoir été réduit à une situation où les moyens internes lui manquent pour ainsi dire entièrement ; il est certain encore qu'il se trouve exposé à la menace continuelle. de dangers extérieurs qui le mettent mal à l'aise et font planer de grandes incertitudes sur la défense du territoire qui lui reste. Pour ce qui est de l'interieur, chacun voit que les possessions actuelles du Saint-Siège n'offrent qu'un tout disproportionné, un organisme dont les parties essentielles ne sont plus en harmonie. Une grande capitale comme la ville de Rome, privée de ses meilleures et de ses plus riches provinces, ressemble à une tête sans corps ou à un corps de nain dont les organes vitaux ne penvent servir qu'à une nutrition assez imparfaite et à une respiration asthmatique. Ce fatal démembrement n'a pu s'opérer sans apporter des embarras très sérieux à l'action regulière du Gouvernement. A part plusieurs autres incommodités que je néglige, bien qu'elles ne soient pas légères, il s'en presente deux très graves, dont il faut faire ici une mention spéciale.

« Le susdit démembrement à en pour première conséquence d'amener un désordre considérable dans la situation du trésor public. En effet, outre la détresse résultant nécessaisairement de la diminution des rentes, outre les grandes dépenses que le gouvernement pontifical est contraint de faire pour maintenir les employés publics, dépenses qui étaient naguère supporfées par fout l'Elat, tout le monde sait comment, nonobstant la cessation des avantages provenant des provinces usurpées, il est néammoins resté à la charge du Saint-Siège non seulement les traitements des nombrenx agents du service public qui lui sont restés tidèles, mais encore la dette publique entière, à laquelle contribuaient d'abord les revenus de tous ses Etats.

« Hest vrai que le Denier de Saint-Pierre et l'emprunt catholique ont été jusqu'ici le moyen prodigieux à l'aide duquel le Saint-Siège s'est trouvé providentiellement en mesure de satisfaire à ses propres obligations; mais il est vrai aussi qu'un pareil moven, outre qu'il est de telle nature qu'il peut ne pas répondre toujours aux besoins, est d'autre part précaire. incertain, et ne peut en aucune façon être regardé comme normal ; de plus, on ne réussit pastonjours à obtenir des emprunts, et ceuxci, dans tous les cas, ne font qu'aggraver la situation financière, à cause des intérêts qui doivent inévitablement être pavés.

« L'autre dommage très grave qui est occasionné par la privation des provinces envahies, est la difficulté extrême qu'éprouve le gouvernement pontifical à se former une garnison suffisante de troupes indigènes, attendu l'exiguïté du territoire qui lui reste. Il pourra, il est vrai, réparer ce dommage en soudoyant des troupes étrangères, selon le droit qui appartient à tont gouvernement, et surtout au Souverain Pontife, dont tous les peuples, on l'a dit avec raison, sont ses fils en Jésus-Christ, Mais, quelque incontestable que soit un tel droit, le dérangement déjà mentionné et l'état précaire des finances pontificales montrent clairement dans quelles limites se restreint l'exercice qu'il en peut faire.

 Or ne voit-on pas à quels dangers extérieurs se trouvera exposé un Etat réduit à une telle gene à l'intérieur, et si pauvre de moyens de défense? Il se voit comme enfermé dans un cercle de fer, comme bloqué de toutes parts par les possessions usurpées par ce même gouvernement, qui non seulement, à la suite de rébellions soudovées et soutenues, et d'invasions armées violentes. La réduit à une si

misérable condition, mais a, de plus, par un acte solennel, déclaré à la face du monde entier vouloir consommer son usurpation en s'emparant du lieu saint où siège et règne depuis des siècles le vénérable successeur de saint Pierre? Ce vote sacrilège non seulement n'a pasété retiré par la convention susmentionnée, mais même depuis celle-ci les représentants de ce gouvernement out publiquement déclaré, de vive voix et par écrit, qu'il subsiste et dure toujours. Aujourd'hui, en admettant l'hypothèse que, pour une raison quelconque, on n'en vienne pas à une nouvelle invasion armée, à laquelle certainement il serait impossible de résister de notre côté, il n'est pas croyable que ce vote, prononcé avec tant de force et maintenu avec tant d'obstination, doive rester lettre morte. Et de fait, si les simples assertions calomnicuses insinuées par le plénipotentiaire piémontais au Congrès de Paris sur l'administration des Romagnes, furent le germe de la révolte qui, trois années après, S'imposa à la majorité des bons citoyens, il n'est certes pas déraisonnable de croire qu'un pareil vote, discuté, émis et sanctionné avec autant de solennité dans un Parlement public sera une source perpétuelle de révolutions et une menace permanente pour la tranquillité du pays.

« Les partisans de ce programme ont déjà déclaré qu'ils prétendent le réaliser par les moyeus moraur, et il n'est pas besoin d'expliquer longuement ce que sont de tels movens dans la pensée de ce gouvernement. Certainement par de pareils moyens moraux on doil entendre d'abord ceux qui ont déjà été employés au préjudice du Saint-Siège, par celui-là même que le gouvernement piémontais avail accredité comme ministre à Rome, et de qui l'on devait attendre tout autre chose que la trahison. Ces moyens moraux, ce sont encore ceux que le gouvernement piémontais a employés en provoquant et protégeant secrètement l'expédition dirigée contre la Sicile, ce qui ne l'a pas empêché de soutenir devant la diplomatie qu'il n'en savait rien du tout et qu'il voulait même l'empêcher. Parmi ces movens on doit compter encore ceux du général Fanti, quand il laissa pénétrer dans les Marches et dans l'Ombrie des bandes révolutionnaires dont le but était d'essaver de soulever les villes dans lesquelles ils s'introduisaient ; apres quoi ce même général intimait an commandant des forces pontificales qu'il se croirnit en droit de pénétrer avec son armée dans les Etats de l'Eglise si l'on réprimait par la torce les manifestations nationales. Personne ne pourra empêcher le gouvernement de Turin d'employer ces moyens et d'autres semblables, puisqu'il s'en est réservé expressément le droit. Il ne lui sera certainement pas difficile de faire pénétrer par un point quelconque de la frontière, qu'il peut violer à son gré de tous côtés, des bandes disséminées, des armes et de l'argent, en se bornant à protester ou même en faisant le simulacre de s'y

opposer. De son côté, le gouvernement pontifical ne pourra pas, pour éviter cet envahissement, former un vigoureux et solide cordon qui entoure de toutes parts les confins de son territoire actuel, vu l'impossibilité où il se trouve de mettre sur pied, comme nous l'avons dit plus haut, une milice assez nombreuse. A part cela, dira-t-on qu'il serait difficile aux èmissaires d'un gouvernement ennemi d'exciter dans telle on telle ville sujette du Pontife romain des démonstrations publiques, en recourant à l'intimidation, à la ruse, aux séductions et à l'or? Que fera dans un tel cas le gouvernement du Saint-Siège? Laissera-t-il ces manœuvres se pratiquer impunément? La force morale, dira-t-on alors, a décidé contre la souveraineté temporelle du Saint-Siège, Les réprimera-t-il avec vigueur? On y trouvera un prétexte pour dire qu'un gouvernement qui ne pent se soutenir autrement que par l'usage continuel de la force matérielle est inconcifiable avec la civilisation moderne. La fable assez connue du loup et de l'agueau peut servir d'enseignement dans le cas qui nous occupe.

« L'évacuation du territoire pontitical aura ainsi pour résultat, dans les conditions où l'ont réduit les usurpations piémontaises, de l'exposer aux vexations continuelles de l'ennemi qui le tient enserré de toutes parts, à des embûches, à des perturbations continuelles. La petite armée du Saint-Siège ne pourra que se transporter inutilement sur les différents points de la frontière pour chasser les bandes d'envahisseurs, qui trouveront sur le territoire ennemi un refuge commode, jusqu'à ce qu'arrive une grande irruption de l'armée régulière, qui finira bien par découvrir quelque prétexte pour renouveler l'odieux précédent de Castelfidardo. Et quand même la généreuse et magnanime France se déclarerait prête à accourir ensuite à main armée pour reprendre au Piémont sa proie, cela n'empècherait pas que, dans l'intervalle, le Pontife, son gouvernement et ses sujets fidèles n'enssent été en butte à des désordres et à des malheurs incalculables.

« Peut-être supposera-t-on que le gouvernement ennemi aurait, pour nous ne savons quel motif, renoncé non seulement à l'usage de la force contre l'Etat pontifical, mais même à celui des moyens excitateurs de la révolte. Voyons si, dans cette hypothèse, la sécurité de l'Etat pontifical serait suffisamment garantie de ce côté. Assurément non. Ne sait-on pas que dans tout pays soumis aux usurpateurs du Piemont il existe un parti qui a coutume aujourd'hui de s'appeler parti d'action, lequel parti, professant des idées souverainement révolutionnaires, rend les plus utiles services à cette étrange espèce de soi-disant conservateurs, qui venlent eux-mêmes la révolution, mais modérée. Ceux-là, dont on connaît la violence implacable et les aspirations impatientes, ne sauraient certainement pas rester en repos, alors surtout que le vote dit natio-

nal que nous avons rappelé ci-dessus est toujours pour eux comme un éperon aigu attaché à leurs tlancs, comme un souffle puissant qui excite leurs cupidités insatiables. Or, si ceparti est à peine et difficilement réprimé dans d'autres Etats qui disposent de forces imposantes, que sera-ce s'il fait irruption dans le faible Etat pontifical? On empéchera difficilement qu'il ne fasse naître quelque grand tumulte là ou ses machinations auront frouvé. le moins de résistance, et alors le roi du Piémont se croira autorisé à intervenir sous le prétexte de la défense du Saint-Père on du rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique, et le but inique sera ainsiatteint.

Un autre prétexte d'intervention probable se présente dans le cas suivant. Les bandes de malfaiteurs, qui sont aujourd'hui le produit de la réaction excitée par l'annexion violente du royaume de Naples, notre voisin, molestent continuellement les frontières pontificales. La répression de ces bandes a occasionné jusqu'aujourd'hui au gouvernement du Saint-Siège de grands sacrifices sons tous les rapports, et a été de la part des troupes piémontaises, nonobstant la présence de l'armée francaise et la désapprobation de ses chels, l'oceasion de fréquentes violations du territoire. On comprend aisément combien plus graves et plus fréquentes seront nécessairement les violations susdites après l'évacuation des milices françaises, étant donnée la petitesse de l'armée pontiticale, à peine suffisante à la sûreté intérieure. Il en résultera de nombreux conflits et des réclamations incessantes; et déjà l'on sait par expérience quelle solution de pareilles contestations reçoivent toujours de la part de celui qui a la force de son côté.

Mais allons plus loin et supposons que le gouvernement piémontais ne veuille user ni desarmes, ni des menées révolutionnaires, ni de prétextes d'intervention. Nous croyons, en effet, qu'au moins au commencement, il voudra faire parade de sa modération et garder les apparences du bon voisinage. Eh bien, dans ce cas la tactique qui sera suivie nous a été révélée par ceux qui sont mèlés au complot et qui n'ont pas craint dans leurs écrits, de dévoiler eux-mêmes leurs plans. Ils disent : Ce n'est pas nous qui devons aller à Rome, mais c'est Rome qui doit venir à nous, et cela en rendant impossible le gouvernement pontifical. Ce but devra être atteint non pas en troublant le calme matériel, mais en travaillant à la décomposition du pays, en suscitant des difticultés dans les finances, dans l'administration, dans l'exercice de la justice, et en excitaut, par des promesses et de l'argent, les soldats à la désertion. En vue de cette œuvre honteuse, on a même déjà acheté plusieurs individus qui recoivent des pensions mensuelles payées par les anteurs et par les fauteurs de ces menées sacrilèges. C'est contre de telles embûches, contre des machinations aussi perlides que le gouvernement pontifical

doit lutter, send et pour aunsi dire sans defense. Suis donte, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour eventer les traines iniques ; mais, vil ne reussit pas d'uns cette entreprise difficile, à qui en sera la fante? au gouvernement pontifical, qui n'a pas su operer des prodiges. on à celm qui l'a conduit petit à petit à de si dures extremites?

Nons comprenous partaitement les artifices que l'on emploiera pour rejeter sur le gouvernement pontitical Ini-meme l'imputation des consequences, pent-etre plus terribles quou ne pense, d'un etat de choses aussi irrégulier. On dira que le Saint-Père devait S'entendre amiablement avec ce qu'on appelle. le gouvernement italien. Mais si quelqu'un a l'intention de vous dépouiller, comment pourrez-yous yous mettre d'accord avec lui autrement qu'en lui cedant tout ce qui vous appartient? Si l'on avant pu se faire encore des illusions à cet egard, elles auraient etc completement dissipees par un tait tres recent, sur lequel on n'a pas manque de fonder un avenir imaginaire et qui a montré l'inanité de ces projets de conciliation. Cedant à un mouvement généreux et vraiment digne de son caractère de Pontife, le Saint-Père lui-même provoqua. il y a quelque temps, des pourparlers dans un bid pirement religioux, pour apporter quelque allegement aux souffrances de l'Eglise catholique. Tont le monde sait comment il fut répondu a cet appel, dont le resultat négatif ferma la voie à fontarrangement raisonnable. Il ne fant pas s'en etonner, si l'on considère les conseils qui prévalent dans ce gouvernement. Pent-on espérer de celui qui a pris la Révolution pour guide à Turin, qu'il arborera un drapeau a Florence? Ce, qui importe surtout au parti revolutionnaire, c'est de detruire le regne social du catholicisme ; il ne pourva donc pas s'arreter avant de voir abattu de fait le domaine temporel, qui est le boulevard de la force de ce regue.

 Un autre artifice encore sera employe contre le Saint-Siege, pour faire tomber sur lui la fante des événements, et deja la presse nous

en a donné les indices.

« On prétendra successivement reclamer pour les habitants du territoire desormais microscopique demeuré au Saint-Siege l'une on l'autre reforme, en vertu de laquelle l'autorité temporelle du Souverain. Ponfife se reduirait à etre purement nominale, et par suite de laquelle Rome deviendrait sinon le siège, au moins la proprieté du roi de Piémont. Et comme le Pontife devra se refuser entièrement a cette concession, a cause principalement du lait de ceux qui la demanderont, on criera a l'obstination et à l'imprevoyance; et L'on attribuera a ce refus les protestations qui suivrout. Ce stralageme n'est pas nouveau, et déja il a etc comploye avec quelque succès dans d'autres circonstances. On compte d'autant plus sur la reussite de ce moyen que l'on raisonne ainsi: Ou-bien le Souverain Pontife cédera a cette pression, et alors il perdra le

reste de ses Etats, sinon nominalement, au moins en réalité ; ou bien il résistera et alors on aura un prétexte pour le déponiller d'une autre manière, en faisant retomber la fante sur lui,

 Cet exposé des périls et des menées auxquels est abandonné le Saint-Père, sans qu'il puisse leur opposer des moyens de défense sérieux, doit infailliblement mettre l'Europe et le monde en mesure d'apprécier l'état réel des choses et de rendre justice au Saint-Siège, en reconnaissant qu'il ne peut encourir aucun reproche du clief des événements à venir, quels qu'ils puissent être. La crise actuelle constitue la plus grande épreuve à laquelle pouvaient etre somnises la surelé et l'indépendanc : du Saint-Siège : cette épreuve dépasse même celle qu'il a traversee en 1848. Alors une faction nombreuse en Italie, méprisée par lous les gouvernements sans exception, attenta à la souveraineté du Pontife suprême ; tous savent ce qu'il en est advenu. Aujourd'hui, parmi les gouvernements eux-mêmes, il v en a qui s'unissent aux factions perturbatrices et cherchent par tous les moyens à arriver aux memes fins. Voudra-f-on supposer qu'ils ne réassiront pas, ou que le Souverain Pontife dispose aujourd'hui de movens de résistance plus puissants?

 Dans ces considérations, il vous sera aisé de vous rendre un compte exact de la nature et de la gravité des dangers auxquels se tronvera exposé le Saint-Père après le départ des troupes françaises de Rome, J'ai youln yous en faire un exposé plus étendu, afin qu'il vous serve de guide dans les entretiens que vous aurez avec les gouvernements étrangers an sujet de l'impression que fait au Saint-Siège le départ des troupes susmentionnées, et alin que l'on ne puisse pas croire que le Saint-Père bii-meme se fait illusion sur les véritables intentions de ses ennemis. Il attend les périls indiques ci-dessus avec cette tranquillité d'âme que lui donne la conscience de ne pas les avoir provoques : mais si, à l'aide de toutes les forces qu'il pourra réunir, il ne réussit pas à éloigner les deplorables conséquences qui en peuvent resulter, il est bien manifeste que la fante en devra etre attribuée à d'autres qu'à

Lorsque, religion à part, et nous n'admettons pas cette hypothèse, on examine ce que veulent ces hommes qui persécutent si violemment l'Eglise en Halie, Jorson ou demande à quoi, pour le bien de la société, ils veulent aboutir, ils répondent qu'ils veulent établir un régime libéral. Un régime libéral qui s'établit par la négation du droit de l'Eglise et du droit des croyances doit être un bean régime de liberté. Mais, si l'on va au fond des choses, il estaisé de découvrir que ce régime libéral est l'application de ce qu'on est convenu d'appeler, plus exactement, le libéralisme ou la libérátrie!

Qu'est-ce donc que ce libéralisme qui s'accorde si mal avec la sainte liberté des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ.

Le libéralisme, c'est la guerre au divin, c'est le naturalisme dans l'ordre social. Sons prétexte de sauvegarder les droits et la liberté de la conscience humaine, il supprime le domaine de Dieu sur la société; il met Dieu hors la loi. »

Sur ce point fondamental, le libéralisme catholique ne se distingue pas du radicalisme Le jour où Dieu sera compté pour quelque chose en politique, dans les chartes et les constitutions, tout libéralisme aura vécu.

Nous ne voulons pas dire que bien des libéraux ne soient chrétiens et singulièrement disposés à vivre et à mourir dans la foi de leurs pères. La question n'est pas là ; nous nous inquiétons assez peu des personnes. Il s'agit de leur politique, et nous affirmons qu'elle n'est point chrétienne. Oserait-on appeler chrétienne une théorie qui depuis un siècle se montre moins soucieuse des intérêts de Dieu que ceux de l'homme et sacrilie seandaleusement chaque jour les droits et la souveraineté du premier aux prétendus droits et à la prétendue souveraineté du second.

Voilà l'unique, la grande préoccupation du libéralisme : l'homme, l'homme libre dans sa pensée, libre dans sa conscience, libre dans sa parole, libre dans ses écrits, libre bientôt peut-être dans tous ses actes!... Dien n'a presque pas de place : il est mis au secret et relégué dans le sanctuaire impénétrable de la vie privée et intime. On dit à Dieu : Vous êtes le maître au ciel ; l'homme seul gouverne sur la terre.

Nos pères dans la foi et dans la science chrétienne avaient une autre politique; ils étaient tout aussi soucieux que nous de la diguité, du bonheur et de la liberté de l'homme. Mais ils savaient que pour assarer les droits de l'homme, il fallait tout d'abord attirmer les droits de Dieu.

Une constitution, une charte, une contume, une loi, un acte public ou privé devaient porter l'empreinte divine : le contraire cût paru une impiété aux moins fervents. C'était sous le souffle de Dieu et sous l'aile de l'Eglise que se formaient les sociétés et que les peuples se civilisaient, que s'établissait et se consolidait pour des siècles le pouvoir des rois et des républiques. Au temps de la politique chrétienne, les empires semblaient participer à l'immutabilité de Dieu et à l'immortalité de l'Eglise. Les hommes croyaient alors au pouvoir et au droit, parce que pour croire et obéir à une autorité qui reconnaît et proclame la souveraineté de Dieu, il suffit de croire à Dieu.

Le libéralisme abandonnant les grands conrants de la tradition pour s'attacher aux suintements malsains du protestantisme et du Contrat social, a détruit le droit chrétien et lui a substitué je ne dis pas le droit païen, qui se gardait de séparer l'Etat du culte de la divinité, et qui croyait la durée des empires inséparable de la prospérité de la religion légale, mais le *droit athèe*, monstruosite sans exemple dans l'histoire de l'humanité qu'a pu produire seul un siècle sceptique et stupide comme le nôtre.

Le libéralisme a habitué les hommes à ne voir le divin que dans les petites choses ; il a, peut-on dire, abandonné Dieu aux enfants, aux panyres, aux malades, aux bonnes et aux petites geus. A l'entendre, la divinité ne s'inquiéterait pas des grandes choses, ne mènerait plus les peuples et les empires ; les grandes vues de saint Paul, de saint Augustin, de Bossuet sur l'action de la Providence dans la marche de l'humanité et la succession des ëvénements lui semblent surannées. Nos faiseurs de politique libérale ne pratiquent plus le divin. Il n'y croient plus ; ils entrent dans des colères de perruche et de colibri aux seuls mots de droit chrétien, de droit divin?

Peu satisfaits de chasser le divin des constitutions, ils disputent à Dieu le sanctuaire de la famille. Les naissances, les mariages, l'éducation des entants, les inhumations ont été sécularisées, et matérialisées tout comme la loi, tout comme le pouvoir. L'écharpe muninicipale protège le berceau, le lit nuptial et la tombe ; aux yeux de ces gens-là l'étole sacerdotale et la bénédiction divine ne sont qu'un accessoire, une superfétation. Le maire est de rigueur ; on peut se passer de Dieu. Sous peu de jours, le régent, antre produit libéral, va devenir obligatoire ; alors Dieu pourrait bien n'être plus toléré.

Ils ont un mot qui serait superbe s'il était moins sot dans la bouche de l'homme séparé de Dieu: Faisons grand! Comme si l'homme hors du divin n'était pas condaumé à faire petit, très-petit! De fait, voilà longtemps que sous l'aile du libéralisme nous faisons petit en toutes choses: petit en littérature, dans les arts, en philosophie, petit en patriotisme, petit surtont en politique et en valeur morale.

Dieu seul est grand! hors de lui tout est petit, étriqué, rachitique, véreux.

Nos libéraux progressistes veulent agrandir l'homme, le perfectionner, l'élever, l'élever sans cesse; mais ils oublient que sans le divin il n'y a ni grandeur, ni beauté, ni force, ni progrès. Au contraire, sous l'étreinte libérale l'homme s'amoindrit et s'aplatit; les vérités et les caractères diminuent, le patriotisme et les vertus s'en vout, le cœur s'ossilie et ne bat presque plus aux donx noms de France, de patrie, d'Eglise. Tout jusqu'à l'esprit de famille, et l'amour du clocher faiblit et se gâte.

Singulière prétention du libéralisme! N'att-il pas essayé de s'attribuer la mission de régénérer l'humanité et de se substituer à l'Eglise de Jésus-Christ, qui seule peut refaire ce que les hommes défont et perfectionner ce qui est lait? Aussi le Saint-Siège, en vertu de son droit et de sa puissance, a condamné la proposition suivante de l'école libérale : « Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne, « (Allocution Jamdudum cernimus du 18 mars 1861.

Les siècles futurs béniront cette condamnation, parce que le progrès par le libéralisme c'est la décadence, et au train où nous allons, la civilisation moderne n'est pas doin de la barbarie.

Ce qui rend la théorie liberale plus désastrense encore pour la societé, c'est que, par l'exclusion du divin, elle détruit le pouvoir et livre la sociéte aux caprices de la volonté humaine.

La raison en est facile à saisir. Dès que Dieu n'est compté pour rien dans le pouvoir, la souveraineté de l'homme se substitue à la la souveraineté divine : le caprice remplace les principes, le tait chasse le droit. Mettre Dieu hors la loi, c'est tuer la loi et le pouvoir.

Pour affermir le pouvoir et lui donner la stabilité du droit, ne faut-il pas l'élever audessus de la volonté inconstante de l'homme et le rattacher à une volonté souveraine et immuable? Le droit est de sa nature persévérant, invariable, inflexible : la volonté de l'homme est changeante, mobile, capricieuse. Donc pour être durable, pour le droit, le pouvoir a besoin de recevoir de Dieu la force, la permanence, la fixité, que les hommes ne pourraient lui donner.

En dehors du divin, point de droit, point de pouvoir. Tout libéralisme chasse systématiquement le divin pouvoir. Donc tout libéralisme catholique ou non tue le droit, tue le pouvoir, et finalement tue la société.

Nous n'ignorous pas que dans la formation des sociétés humaines la volonté nationale joue un grand role et qu'elle peut devenir le signe, la manife-tation du pouvoir; mais jamais elle n'en saurait être le principe créateur, la source efficace et féconde. Le troisième article de la declaration de 1789 est un non-sens en philosophic aussi bien qu'en politique. Dire que le principe de toute souverameté réside essentiellement dans la nation, c'est dire que le ponvoir n'existe pas. La votonté nationale fournit seulement la matière sur laquelle s'exerce la puissance divine; la voix du peuple a besoin d'une ratification suprême. Dieu seul investit le sujet élu et élève son autorité jusqu'à la dignité et à la fixité du droit, Jusque-là nous ne sommes qu'enface d'un fait humain aussi faible, aussi fragile que l'honane lui-meme. La volonté du peuple séparée de la souveraineté de Dieu, c'est la force, c'est le nombre, rien de plus.

Que peut l'homme sur l'homme? Si je ne vois que des hommes dans le pouvoir, où sera le droit? Mettez devant moi mille citoyens, un million de citoyens, tont un peuple meme, je m'inclinerai devant des chiffres, je céderai à la force, au nombre, non au droit. Mais si la volonté nationale, s'élevant au-dessus d'elle-meme, puise sa force dans la souveraineté de Dieu et la réconnaît avec saint Paul comme la source de toute autorité, omnis po-

testas a Deo, je saisis non plus un fait, mais le droit, et j'obéis non pas à l'homme, mon égal, mais à Dieu, mon supérieur et mon souverain.

Encore une fois, le libéralisme en chassant le divin de l'ordre social a détruit tout pouvoir. Sous une telle théorie monarchies et républiques sont également impossibles ; l'autorité éparpillée a plus de besoin que tout autre de la sève divine pour s'imposer et durer.

L'expérience confirme ce que nous disons. Est-ce que le pouvoir existe depuis que nous nous gouvernous d'après les principes de l'école libérale? On fait, on défait, on refait les constitutions, les royantés et les républiques ; le pouvoir est devenu le jouet des factions et la proie du plus habile intrigant qui met de son côté la police et l'armée et qui sait le mieux tlatter la multitude.

Le peuple, qui ne voit dans tout cela qu'un fait humain, un coup d'audace ou le hasard du scrutin, ne tarde pas à briser l'idole qu'il a fabriquée dans un moment d'enthousiasme on de belle humeur. Je ne vois pas qu'un libéral, même catholique, lui en puisse faire un reproche ; on lui répête sur tous les tons depuis un siècle qu'il est tout, et que Dieu, n'a rien à voir dans l'exercice de son autorité et de son droit.

Vous ne reconnaissez que le peuple ; le peuple vous chasse. Qu'avez-vous à dire ? Le jour où vous voudrez durer, vous compterez Dieu pour quelque chose et vous ferez des constitutions chrétiennes. Tant que votre pouvoir n'aura pour principe que l'humain, vous passerez, parce que tout pouvoir sans Dieu n'est qu'un caprice.

Ce à quoi veulent aboutir ces congrès du libéralisme Italien, c'est la destruction de l'independance de l'Eglise. L'éloquent évêque de Nimes, dans une instruction pastorale de 1866, va nous l'expliquer avec sa logique ordinaire:

« Ce que la Révolution, comme tous ceux qu'elle anime, désire avec le plus d'ardeur, c'est l'abolition radicale de l'indépendance de l'Eglise. L'Eglise a du bon sens pour réfuter les utopies de nos modernes régénérateurs; elle a de la piété pour mépriser leurs insultes ; elle a de la pénétration pour surprendre et démasquer leurs hypocrisies ; elle a de l'indignation pour protester contre leurs violences; elle a du courage et de l'autorité pour combattre leur odieux prosélytisme et entraver leurs injustes conquêtes. A tous ces titres et à bien d'autres, il est juste qu'on la réduise à néant. Il fant lui arracher son pain de chaque jour, et qu'elle n'ait pas un atome de proprieté sur terre ; il faut l'empécher de parler et d'écrire ; il faut s'opposer impitovablement à ce qu'elle fasse l'éducation des générations qui naissent; il faut la mettre dans l'impossibilité de retenir le cour des peuples par ses œuvres de dévouement et de charité ; il faut surtout anéantir à fond la liberté de son chel, en délruisant jusqu'à son dernier débris le pouvoir temporel. Tant que le Pape aura un coin de la terre à lui, l'Eglise sera libre ; quand, au confraire le Pape sera rentré dans les Catacombes, l'Eglise est impuissante, parce qu'elle est es-

clave, et la Révolution triomphe.

« On ne saurait dire avec quelle haine et quelle frénésie ces aspirations bouillonnent dans l'âme des réformateurs contemporains. Et si cette rage les tourmente, s'ils appellent la servitude absolue de l'Eglise avec des grincements dont Satan, leur père, doit être heureux et presque jalonx, c'est parce que l'Eglise est aujourd'hui l'unique bouclier de la liberté des peuples. C'est elle qui l'a créée dans le monde ; c'est elle qui la conserve encore. Seule elle couvre de son égide les nationalités secondaires, représentation suprême du droit et de la liberté dans le monde : seule elle plaide sérieusement la cause et console affectueusement le malheur despeuples opprimés ; seule elle l'ait parvenir aux souverains persécuteurs des remontrances respecteuses et de courageux avertissements. Et comme la Révolution marche dans les voies toutes contraires, comme elle est la complice de toutes les tyrannies et l'ennemie de toutes les libertés, alors elle se déchaine avec une violence furieuse contre l'Eglise, comme étant le grand obstacle jà l'exécution de ses desseins. Elle anime les loges maçonniques d'un redoublement de haine contre le Christ et le catholicisme ; elle dicte contre eux des articles sataniques aux valets stipendiés qui la servent dans les journaux ; elle bat des mains à tous les décrets spoliateurs on sanguinaires dont ils sont l'objet, depuis la Russie jusque dans la Corée : elle tressaille enfin d'un bonheur internal, parce qu'elle espère, en dépit des promesses de la France, que l'exécution littérale de la Convention du 15 septembre amènera la ruine irréparable de la souveraineté temporelle du Saint-Siège, et par là même la servitude élernelle de l'Eglise.

« Telles sont les perspectives générales de l'avenir, si la Révolution le façonne à l'image des plans qu'elle a concus et dont les premiers traits commencent à se dessiner dans les laits accomplis : l'athéisme social s'aggravant chaque jour davantage ; les grands Etats engloutissant les petits sans se rassasier ; les gouvernements de ces vastes agglomérations devenant forcement impitoyables pour en prévenir ou en dompter les résistances ou les rébellions ; les peuples perdant par là même leurs libertés les plus légitimes et les plus saintes ; la patrie disparaissant pour les vaineus avec tout le charme de ses souvenirs, et ne transmettant aux vainqueurs que des gloires par eux usurpées; l'Eglise, enfin, mise sous le joug, et privant ainsi l'humanité du seul appoi sérieux que ses droits, son honneur et sa liberté puissent se flatter d'avoir dans le monde.

« Et maintenant, au point où en sont les choses, quelle est la situation particulière du

Saint-Siège?

- « Quelques faits la résument avec une netteté désolante.
- « Premier fait: les derniers délais fixés pour la pleine exécution de la Convention du 15 septembre expireront vers la fin de cette année. La France a déclaré plusieurs fois, en termes formels, qu'elle tiendrait exactement parole et qu'an bout du temps marqué ses troupes auraient complétement évacué le territoire pontifical. Nous supposons que la France ne dit pas : Oni, pour faire entendre : Non.
- « Second fait : l'Italie officielle n'a jamais entièrement rétracté son fameux programme : Venise et Rome. Elle a paru, il est vrai, le désavouer à demi dans certaines notes diplomatiques et dans la Convention elle-même. Mais dans plusieurs autres notes émanées du gouvernement italien, dans une foule de discours ministériels, dans tous les manifestes du parti d'action, dont l'influence, après tout, est prépondérante dans la Péninsule et tient dans les mains les destinées de l'avenir, jamais on n'a renoncé à prendre Rome pour capitale. On a pu se résigner à des ajournements ; on a pu dire encore qu'on s'interdirait les moyens violents et qu'on ne ferait usage que de moyens moraux, pour arriver à ce complément su-préme de l'unité. Mais l'intention reste toujours la même aussi bien que les prétentions. Avant la cession de la Vénétic à la France on disait hautement que Venise appartenait à l'Italie. On persiste à le dire de Rome, et la Révolution ne sera satisfaite que lorsque, par le jeu des forces morales, un nouveau César règuera dans la Ville-Eternelle, à côté du Vatican désert ou n'abritant qu'une Papauté cap-
- « Troisième fait : Un brigandage d'origine mystérieuse infecte plus que jamais le domaine pontifical sur la lisière du territoire napolitain ; la population romaine est agitée par une crise monétaire dont la cause ne peut être aisément définie ; enfin, l'armée italienne se masse comme en 1860, sur les frontières du côté de l'Ombrie, et c'est, dit-on, comme alors, pour prévenir les incursions imprudentes que pourraient faire quelques indisciplinés. Ne seraient-ce pas là les moyens moraux qui commencent à se mettre en œuvre pour préparer et ouvrir, quand l'heure fatale aura sonné, le chemin de sa vraie capitale à l'Italie, entin délivrée de sa servitude la plus honteuse, celle des prêtres et des Papes ?
- « Quatrième fait : Une fois que cette date redoutable sera venue, il restera deux espérances humaines au pouvoir temporel : la parole du Piémont et la protection de la France. La parole du Piémont! On sait ce qu'elle vaut. La protection de la France! Elle a été tout récemment encore promise par la circulaire ministérielle du 16 septembre. « En retirant ses troupes de Rome, disait cette dépèche, l'Empereur y laisse, comme garantie de sécurité pour le Saint-Père, la protection de la

France (1 = " Ces paroles sont excellentes ; mais suppriment-elles toute inquiétude? Si un soulèvement éclatait, après le départ de nos troupes, dans les Etats Romains, et qu'ily fût concentre sans appui du côté de l'Italie. nous serions sans alarmes : l'armee pontificale pourrait suffire a le comprimer, et nous contenterions-nous après cela de l'assurance donnée par M. le ministre, malgré le caractère indétini des termes qui l'énoncent. Mais si l'invasion du dehors vient soutenir la rébellion du dedans, sous quelle forme se produira la protection de la France? Laissera-t-elle se renouveler sous les murs de Rome le massacre de Castelfidardo? On bien fera-t-elle une expédition contre le gouvernement italien pour le forcer à tenir son serment et à se retirer dans le cercle de ses frontières? c'est là ce qui devrait être dit pour calmer l'anxiéte des âmes catholiques; mais c'est précisément ce que la circulaire ne dit pas L'avenir seul nous en fera connaître la vraie signification.

Quoi qu'il en soit, la situation présente plus de périls que jamais pour le pouvoir temporel du Saint-Siège. En face de cette grande marée de la Révolution qui bat les frontières de ses Etats amoindris, le Saint-Père pourra dire dans quelques temps, avec l'Ecriture : « L'ai regardé autour de moi, et pas un auxiliaire pour me soutenir ; j'ai cherché, et pas un bras levé pour nous defendre. » Ce n'est pas l'Autriche, puisqu'elle est maintenant dépossédée de la Vénétie et que bientôt elle ne sera plus là comme une épée suspendue sur la tête de la Révolution pour en prévenir les derniers emportements. Ce n'est pas la France, malgré toutes ses sympathies, puisque son corps d'occupation aura définitivement évacué le territoire pontifical. Ce ne seront pas les autres nations catholiques, puisque le principe de non-interrention les empêche d'aller remplacer la France an senil du Vatican. Pie IX/sera sent, avec l'affection de son peuple. Affection profonde, quoi qu'on en dise, mais impuissante alors à le protéger efficacement contre les légions envalussantes de l'unité, et nous ne serions point étonné que, pour se soustraire au contact de ce flot sacrilège, il fût contraint en honneur on par nécessité d'aller demander un asile provisoire à des nations dissidentes.

Le dernier mot de cette destruction de l'indépendance ecclésiastique, c'est le monde séparé du Pape, c'est le retour pur et simple au paganisme. C'est ce qu'avait parfaitement expliqué, des 1862. l'auteur du Parfum de Rome:

Cependant le monde s'est séparé du Pape! Est-ce bien vrai. Cela se dit de toutes parts, et de toutes parts la ruse, le mênsonge, la violence s'emploient frénetiquement pour ôter à la papaute ce monde, qui, dit-on, s'est déta-ché d'elle. Dans un siecle si funeste aux couronnes, cette couronne tient étrangement sur ce front insulte.

Pour l'arracher, les moyens ordinaires ne suffisent pas. Quand les rois sont retranchés nons savons par qui) de la communion des peuples, aussitôt les armées se dissolvent, les administrations trahissent, les barons pactisent et livrent les forteresses; il ne reste de fidèles que le clergé que l'on emprisonne et le peuple que l'on tue ; enfin le souverain excommunié est déposé « légalement » par le suffrage universel de ce peuple qui meurt pour lui. Tel est le caractère de l'époque. Et le Pape, plus excommunié que tout autre souverain, demeure dans sa ville et sur son trône.

On objecte qu'une main puissante le sontient. Pourquoi cette main puissante le soutient-elle? Apparenment parce que le monde n'est pas détaché de lui. Dans tous les périls de la Papanté, il s'est trouve un bras puissant pour une forme quelconque d'intervention dont la politique n'a pas toujours très bien rendu compte, sinon que l'opinion restait an Pape. Cette opinion si savamment travaillée contre le Pape, cette opinion qui ne parle pas, qui remue à peine quelques généreuses faiblesses, voici qu'elle est aujourd'hui comme toujours pour le Pape une force avec qui la force doit compter! Toutes les fois que la Papauté est menacée, le monde en mêine temps entre dans la voie des catastrophes et retombe sons la loi du miracle.

Cependant regardons en face l'ennemi. Oui le monde, la partie active et bruyante du monde s'est séparée du Pape. La politique, la science, l'art, le vaudeville, la taverne partent contre la papauté. Elle n'a pas su disentils, marcher avec l'esprit moderne. Devant cette raison s'inclinent beaucoup de ceux qui trouvent que l'esprit moderne s'égare. Mais cette raison gloritie la Papauté.

La Papauté n'a pas su marcher avec l'esprit moderne, très vieil esprit parce qu'elle ne sait pas marcher dans l'erreur. L'Eglise n'est pas sur la terre pour recevoir l'impulsion de l'esprit de l'homme, mais au contraire, pour régler et diriger la marche de l'esprit de Dieu. La misère de nos jours, c'est l'affaiblissement intellectuel et moral des catholiques qui laissent dire que l'Eglise a failli en ne s'abandonnant pas à l'esprit moderne, comme si quelque vérité catholique était devenue erreur, ou qu'une erreur antrefois délinie fût devenue vérité!

Dieu est l'unique vérité, et l'Eglise catholique est l'unique Eglise de Dieu. Elle a proclamé toute la vérité en face de toutes les oppositions. Notre-Seigneur avait prévu que son Evangile serait une pierre d'achoppement pour plusieurs.

Des saint Paul, on commençait à n'y trouver que folie, et chaque siècle, chaque génération a voulu en ôterquelque chose. « Néanmoins, dit le P. Faber. Dieu n'a pas jugé à propos de donner une nouvelle loi à chaque siècle et à chaque génération ; il n'a pas voulu

faire cet honneur à ces colmes triviales qui se pavanent dans l'histoire sous le nom d'esprit moderne. »

Les mêmes hommes qui demandent avec un accent de secret triomphe comment le monde s'est détaché du Pape, avouent aussi avec une terreur mal déguisée que le monde s'est en même temps détaché de l'autorité, et l'on voit assez qu'ils n'y savent pas de remède. Cependant l'autorité politique u'a pas fait comme la Papauté ; elle a marché avec l'esprit moderne. C'est elle qui, lorsque le libre examen fut proclamé, autorisa ses investigations qui se pratiquaient la torche au poing. Elle en a recueilli les fruits : ils ont été amers pour elle et pour le monde, ils allument d'étranges lièvres! Dans la fumée des incendies, on verra vaciller la civilisation. Selon toute apparence les derniers apôtres du libre examen, héritiers de ses conquêtes, administreront de formidables narcofiques à l'esprit humain.

Ge sera le monde sans le Pape, situation assez comparable à celle du monde avant le Pape, lorsqu'un représentant de celte fière société romaine que ses conquèles, ses maguiticences et ses lumières avaient contrainte à se rétugier sons la dictature de Tibère, disait superbement : Qu'est-ce que la vérité? et, sans attendre la réponse, versait le sang du juste. Aujourd'hui cette consèquence peut paraître extréme. Il y encore trop d'esprit chrétien dans les peuples, et sur les trônes trop de reflets de l'ancienne royauté chrétienne. Mais attendez que ce reste s'évapore au souffle des histrions : le mépris de l'espèce humaine recouvrira le cirque.

Le monde sans le Pape est-ce à dire que la Papauté disparaîtra complètement? Non, quand le Pape s'en ira, en d'autres termes, quand lechristianisme s'en ira, il n'emportera pas la civilisation seulement, il emportera le genre humain. L'humanité ne connaissant plus Jésus-Christ, ne lui donnant plus ni saints ni martyrs, ni sacrifices ni prières, n'aura plus de raison d'être.

De bons esprits inclinent à penser que nous ne sommes pas loin de là, que nous touchons aux derniers temps, que le monde s'achemine rapidement vers cette apostasie totale où la tyrannie sera telle et la séduction si redoutable, que le fils de l'Homme devra en abréger la durée pour trouver encore de la foi sur la terre.

On remarque plusieurs des signes annoncés. Les chrétiens aiment les hérésies, les méchants foulent le clergé et la justice, les esprits sont très bas, les cœurs plus bas, et le monde, rapetissé en tout sens, pourra bientôt tenir dans une seule main. Sous cette main de fer présente partout, où l'église trouverait-elle un refuge! Où seront les catacombes?

Mais ces circonstances sont locales, et la plupart de tous les temps. Il faudrait savoir ce que nous avons encore du christianisme dans les veines ; il faudrait savoir surtout ce que pèse aux balances divines un ; seule goutte de sang répandu pour la vérite. La force qui s'organise, irrésistible d'une certaine facou, sera en même temps bien fragile, perpétuellement menacée d'apoplexie. Il y a chance qu'elle périsse soudain, précipitant tout dans une anarchie violente et destructive.

Il répugne de croire que l'histoire évangélique est à sa fin, et que cette arriere-lignée de Luther, dont le christianisme subit aujourd'hui les méfaits, arrachera le roc posé des mains du Christ. Je ne crois pas que Dieu veuille humilier à ce point la raison humaine. Nous n'avons pas besoin- de cet affront pour savoir le peu- que nous sommes, et quels misérables ennemis nous penyent détruire. Ceux-ci seraient pires que le moucheron et l'abjecte sauterelle, fléaux muets du moins.

Attendous le châtiment, non la mort. Toutes les transgressions seront vengées, tons les ingratitudes punies; le monde, ses erreurs au cou, baigné de sueur, de sang, de larmes, passera par d'épaisses ténèbres, implorant la lumière, l'autorité et la liberté. Et c'est dans cette épreuve, dont ses gémissements demanderont à Dieu d'abréger le cours, que le Pape ressaisira le monde ou plutôt que le monde ressaisira Dieu. Alors l'inépuisable fécondité de l'Eglise se manifestera : de ses vicilles vérités écloreront des forces et des merveilles nouvelles, et elle poursuivra son œuvre, qui est de mettre Jésus-Christ en possession de toute la terre, et toute la terre en possession de Jésus-Christ 1).

Le 25 décembre 1865, Pie IX recevant les félicitations habituelles du Sacré-Collège, répondait :

- « désus semble dormir aujonrd'hni. Nos prières, nos souffrances n'ont pu le réveiller. Nos fautes peut-ètre et peut-ètre aussi les desseins insondables de la Povidence prolongent le sommeil.
- « L'avenir est entre les mains de Dien. Xous attendons cet avenir sans vouloir en précipiter l'heure et pénétrer le secret. Mais, en attendant, il faut se préparer selon la parole de Jésus-Christ; Vigitate et orate. Veillons en servant d'exemple à notre prochain, par la patience, par le pardon des ennemis, par la fermeté dans les persécutions. Et prions, parce que la prière est le plus sûr moyen d'appeler sur nous les grâces dont nous avons besoin.
- « Le sommeil du Christ sera passager, et le jour viendra où le Christ, se levant, commandera aux vents et à la mer, et il se fera un grand calme. *Tranquillitas magna...*
- « l'ignore ce qui m'est réservé, mais j'espère que plusieurs de ceux qui m'entourent seront témoins un jour du triomphe qui ne fait jamais défant à la cause de Dieu. »

Le Pape, si nous osons ainsi dire, s'abusait. Jésus-Christ s'était levé peu après la convention du 15 septembre, et Dieu avait remporte un triomphe, par la proclamation du S. H. L.

Syllahus.

L'un des plus grands actes de l'immortel Pontificat de Pie IX, ce fut en effet, le 8 décembre, 1863. le *Syllabus* et l'Encyclique

Onantii curi.

La vie de l'immortel Pontife, sous le gonvernement duquel s'accomplit notre destinée se présente à nons comme un poème dont l'artiste divin a combiné tous les actes. L'entrée en scène nous fait assister aux longues acclamations de l'univers, acclamations réfléchies, sympathiques, ardentes qui s'adressent au nouvel chi du Sacre-Collège, Bientôt la scène change, la Révolution vient former, à Rome même, le nœud du drame. Après Gaête, Pie IX entre en lutte contre cette Révolution qui l'a proscrit. L'hypocrisie libérale, la démagogie socialiste. Cherèsie gigantesque du libre examen, les trames de cette diplomatie hargneuse qui sert tour à tour le libre examen, la démagogie et le libéralisme, rarement la vérité chrétienne, attirent l'une après Fautre, les coups de l'Achille pontifical. Chaque coup est l'occasion d'une victoire, mais d'une victoire plus apparente que réelle; après chaque succès, renaissent des difficultés qui paraissent engager de nouveau, en l'aggravant, la partie. Le vaillant lutteur cependant, toujours debout sur l'arène, sentredoubler son ardeur avec les périls ; plus l'armée semble serrer ses bataillons, plus le héros catholique manie résolument l'épèc et frappe avec décision. Ce sont les péripéties de la pièce qui se déroule à travers l'histoire contemporaine. Nous croyons toucher au dénouement ; toujours quelque incident le retarde et paraît devoir le rendre impossible. Le Pape. néanmoins, ne se laisse point tomber à terre ; il ne connaît ni le découragement ni le doute. L'œil fixé sur le ciel, d'où lui viendra le secours, il gémit sans larmes sur les malheurs présents, ranime l'espérance de ceux qui suivent ses bannières et ne subitl'épreuve que pour la dominer. Les années succèdent aux années; la viellesse viendra bientôt renverser l'infatigable athlète. Mais non; Pie IX traverse les années sans que les années l'usent, et s'il paie son tribut à la fragilité de toute chair, vous croiriez que la maladie elle-même ne l'atteint que pour le fortifier. Verra-t-il, avant le terme de sa carrière, le jour du parfait triomphe! Nous l'ignorons; mais il passera des années de fièvre et en attendant le grand acte, qui doit conformer tous ses combats, nous l'allons voir, par le Syllabus préparer le Concile, et prendre, du même coup, à partie, toutes les erreurs.

Notre siècle est plus égaré que perverti ; il est plus dans le vague que dans le faux ; sa pensée est moins erronée que superficielle.

« Il n'a pas, dit tres bien M, de Champagny, la négation nettement et franchement accusée du xvm^e siècle : il a une certaine complaisance en lui-même et en ses propres paroles qui fait qu'il se berce de rèves et vit dans une espèce de cauchemar doré où il s'adore et s'encense lui-même sans trop se demander s'il n'a pas quelqu'autre à encenser et à adorer. Il aime à planer magnifiquement au-dessus de tous les dogmes, les contemplant d'en haut avec une certaine curiosité dédaigneuse, n'étant ni trop pour l'un ni trop pour l'autre, et se drapant dans cette merveilleuse el philosophique impartialité qui lui permet de lout voir, de tout écouter, de tout dire et de ne rien conclure.

« Et cependant qu'est-ce que la philosophie, si elle ne conclut jamais? A quoi bon la science, si elle ne mène pas à la possession de la vérité? Qu'est-ce que cette éternelle contemplation des choses, si elle n'arrive pas à une décision? Qu'est-ce que faire éternellement l'histoire des idées, si l'on n'arrive pas à se prononcer entre les idées? Qu'est-ce que cette stérile gloritication de soi-mème dans laquelle, èpris de ses propres incerlitudes et amoureux de ses propres doutes, on se défie d'autant mieux qu'au fond on croit moins, on

peuse moins et l'on sait moins.

« Oh! que c'est une belle et grande chose que d'amener enfin à la précision des idées cette génération, si riche d'ailleurs de ses propres ressources et des ressources de son passé, mais éternellement hésitante! La pensée de notre siècle est comme un acier poli, mais émoussé auquel ne manque pas l'éclat, mais auquelmanque le fil, qui brille, mais ne tranche pas? Qu'il serait digne du génic de donner à notre temps ce qui lui manque! Que le talent et la science rendraient à la société, s'ils le voulaient, un grand service, en la rappelant des nuages où elle vit à la précision et au bon sens, et en l'éveillant au lieu de la bercer!

« Alors notre siècle échapperait aux influences énervantes sous lesquelles, dans l'ordre intellectuel, il semble au jourd'hui placé. Qu'on y prenne garde, en effet, ces influences sont de deux sortes : il y a le laisser-aller de la sati-faction et le laisser-aller de la tristesse ; l'infatuation qui s'adore et le découragement qui se pleure : les zélateurs du progrès, selon lesquels il n'y a rien à faire, parce que toul est gagné, et les zélateurs de la décadence, selon lesquels il n'y a rien à faire, parce que tout est perdu ; il y a des hommes qui, audelà du grossier ideal et de l'avenir tout matériel qu'ils ont envisagé pour les sociétés, ne leur permettent de rien vouloir, de rien penser, de croire à rien ; il y en a d'autres qui, à la vue de certaines convictions décues ou de certaines est érances éteintes, seraient portés à ne plus admettre ni vertus, ni génie, ni dignité, ni conscience, ni moralité possible en ce monde. Double tendance, et qui, malgré la contradiction, nait pourtant d'un même principe! Quoi que l'homme puisse penser et puisse faire, il lui faut un idéal de bien et de bonheur qui passe la mesure terrestre. Il ne le trouve pas dans le présent ; il le cherche dans

l'avenir et l'appelle par des rèves inscusés ; ou bien il le cherche dans le passé, et le regrette

par d'inconsolables douleurs.

« Mais le chrétien doit savoir se préserver de telles erreurs. Averti que le bonheur n'est pas de ce monde, il ne le cherche ni dans le passé ni dans l'avenir. Il ne calomnie pas le passé; il ne noircit pas le présent; il ne se décourage point de l'avenir. Il ne se fait ni le Christophe Colomb d'une Amérique qui n'existe pas, ni le Jérémie d'une Jérusalem qui n'a jamais existé. Il évite ainsi et l'inutilité engourdie du satisfait et l'inutilité mélancolique du découragé. Sans se préoccuper autrement des phases que Dien nous réserve dans l'avenir et des voies par lesquelles il veut nous faire passer pour nous meaer à la lin suprême de son dessein, le chrétien sait qu'au dehors des empressements et des agitations dans lesquelles tant de forces se perdent il y a un travail toujours utile et toujours possible. Cette torpeur des esprits que tant d'influences, souvent opposées, encouragent également, il est le seul à la combattre obstinément, constamment, éternellement. Aujourd'hui surtout, il voit en elle sa plus grande ennemie. On a accusé bien souvent et bien à tort l'Eglise de s'être appuyée sur l'ignorance, sur l'inertie intellectuelle, sur l'anéantissement de la pensée. Et aujourd hui que faut-il à l'Eglise et qu'est-ce qu'elle demande, sinon que ce siècle ignorant apprenne, que ce siècle inattentifécoute, que ce siècle dégoûté de la pensée se remette à penser? On peut bien dire de l'Eglise d'aujourd'hui ce qu'on disait de l'Eglise des premiers siècles : Tout ce qu'elle demande, c'est de ne pas être condamnée sans être connue : Unum gestit ne ignorata damnetur (1). »

Le régime à suivre envers un siècle si infatué de son mérite illusoire et si profondément frappé d'impuissance intellectuelle, avait attiré dès longtemps l'attention de la Cour Pontificale. En 1852, le Cardinal Fornari consultait, sur ce sujet même, Donoso Corfés. Le publiciste espagnol répondit au cardinal, par une lettre sur le principe générateur des erreurs du temps présent. « il n'y a pas, disaitil, une des erreurs contemporaines qui n'aboutisse à une hérésie, et il n'est pas une hérésie contemporaine qui n'aboutisse à une autre depuis longtemps condamnée par l'Eglise. Dans les erreurs passées, l'Eglise a condamné les erreurs présentes et les erreurs futures... Je ae veux pas dire par là que ce qui a été condamné une fois ne doit pas l'être de nouveau. Je dis seulement qu'une condamnation spéciale, analogue à la transformation spéciale, par laquelle passent sous nos yeux les anciennes erreurs dans le siècle présent, me paraît de tout point nécessaire. » Toutel'ois cette condamnation que Cortès croit indispensable, il la croit moins pressante qu'en

d'autres temps, « En réflechissant attentivement sur ce sujet, ajoute t-il, je suis arrivé à me convaincre qu'aux temps passés ces sortes de condamnations étaient plus nécessaires que de nos jours. Entre ces temps et le nôtre on remarque, en effet, cette différence notable. qu'autrefois les erreurs étaient renfermées dans les livres de telle sorte, que, lorsqu'on n allait point les y chercher, on ne les trouvait pas ailleurs, tandis qu'aajourd'hui Lerreur est dans les livres et hors des livres, elle y est et elle est partout. Elle est dans les livres, dans les institutions, dans les lois, dans les journaux, dans les discours, dans les conversations, dans les salons, dans les clubs, an fover domestique, sur la place publique, dans ce qu'on dil et dans ce qu'on fait.

Les erreurs contemporaines sont infinies, mais toutes, si l'on veut bien y faire attention, prennent leur origine et se résolvent dans deux négations suprèmes. Inne relative à Dien, l'autre relative à l'homme. La société nie de Dien qu'il ait aucun souci de ses créatures ; elle nie de l'homme qu'il soit conçu dans le péché. Son orgueil a dit deux choses à l'hommeur de nos jours, qu'il est a crues toutes deux, à savoir, qu'il est sans soniflures et qu'il n'a pas besoin de Dien ; qu'il est fort et qu'il est beau; c'est pourquoi nous le voyons entle de son pouvoir et épris de sa beauté (2).

Après avoir déduit logiquement la multitude d'erreurs qui découlent de cette double négation, Donoso Cortés disait encore :

« Toutes ces erreurs identiques dans leur nature, bien que diverses dans leurs applications, produisent dans toutes ces applications les mêmes résultats funestes. Quand elles s'appliquent à la coexistence de la liberté individuelle et de l'autorité publique, elles produisent la guerre, l'anarchie et les révolutions dans l'Etat; quand elles ont pour objet le libre arbitre et la grâce, elles produisent d'abord la division et la guerre intérieure, puis l'exaltation anarchique du libre arbitre, et enfin la tyrannie des concupiscences dans le cœur de l'homme : quand elles s'appliquent à la raison et à la foi, elles produisent d'abord la révolte de la raison contre la loi, ensuite le désordre, l'anarchie et le vertige dans les régions de l'intelligence humaine ; quand elles s'appliquent à l'intelligence de l'homme et à la providence de Dieu, elles produisent les catastrophes dont est semé le champ de l'histoire; quand elles s'appliquent enfin à la coexistence de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, l'anarchie, la confusion et la guerre se dilatent dans toutes les sphères et sont dans toutes les régions. »

En présence de ce déluge d'errenrs, où le monde allait trouver bientôt les plus grandes catastrophes, le docteur espagnol réclamait la restauration des principes éternels de l'ordre religieux, social et politique, et il croyait

⁽¹⁾ Champagny, Rome et la Judée au temps de la chute de Néron, avant-propos. — (2) OEuvres complètes, t. II, p. 213.

cette restauration possible ; seulement par l'Eglise, « De cette restauration, concluait-il, depend exclusivement le salut des societes humaines. Mais, pour retablir les principes dans les intelligences, il faut les connaître et l'Eglise seule les connaît. Son droit d'enseigner toutes les nations, qui lui vient de son tondateur et mautre, ne se base donc pas sculement sur cette origine divine, il est encore justifié par ce principe de la droite raison ; Que celui qui ignore doit recevoir l'enseignement de celui qui sait.

du Seigneur le droit souverain d'enseignement, elle serait encore autorisée à l'exercer, par cela seul qu'elle est dépositaire des seuls principes qui aient la vertir de maintenir toute chose en ordre et en harmonie, et de meltre l'harmonie et l'ordre en toutes choses. Quand on affirme de l'Egfise qu'elle a le droit d'enseigner, cette affirmation, si légitime et si conforme à la raison, n'est pourtant pas l'expression complète de la verité. Il faut affirmer en même temps que le devoir des sociétés civiles est de recevoir l'enseignement de l'Eglise.

Cette lettre de Donoso Cortes, sommise à Pie IX par le cardinal Fornari, n'avait pas amene l'acte solennel qu'elle paraissait provoquer. Le Pape surveillait, avec une scrupulcuse attention, les fansses doctrines repandues dans la chrétienté : mais, il se bornait à des réprimer par l'Index des mauvais livres et par quelques lettres aux evêques. Huit aus plus tard, un évêque trancais, par une instruction pastorale sur les principales erreurs du temps présent, voulut, je ne dis pas ouvrir, mais rappeler au Sonverain Pontife, les voies et movens pour procéder a une répression collective. En juillet 1860, Philippe-Olympe Gerbet eveque de Perpignan, signalait à son clerge quatrevingt-cinq propositions les unes formellement contraires à la foi, les autres opposées à la saine doctrine, quelques-unes pernicieuses particulièrement à raison du but que se proposaient ceux qui voulaient les faire prévaloir. « Ces aberrations, disait le savant et éloquent prélat, ont reçu l'empreinte d'une époque où la société est ébranlée jusque dans ses fondements. Elles sont loin de ressembler à certains desordres de l'intelligence qui ont éclaté dans le temps où le spiritualisme dominait les esprits et communiquait une sorte d'élévation aux erreurs memes. Elles sont, non des conceptions ideales, mais des maximes anarchiques. Les événements qui les ont fait surgir leur ont nécessairement imprime ce caractère. Ce sont surtout les attentals dirigés contre la souverainete politique du Chef de l'Eglise qui ont provoqué cette insurrection doctrinale. Sous cette impulsion predominante, ces erreurs ont été conduites, de proche en proche, a embrasser dans leurs attaques les principes constitutifs de l'ordre spiritue), de l'ordre temporel et les rapports de L'un avec l'autre. Au lieu de se déchaîner directement contre les articles de la foi et de la loi divine qui renterment les mystères, les sacrements, le culte, elles se sont concentrées sur la partie de la doctrine sacree qui est relative aux droits de l'Eglise de Dien, et aux lois fondamentales de la sociéte humaine. Elles sont en un mot, sous ces deux aspects, un protestantisme social. »

Les erreurs que réprouvait Philippe Gerbet étaient distribuces sous onzes titres : le De la religion et de la société : 2º des deux puissauces ; 3º de la puissance spirituelle ; 4º de la souveraineté temporelle du Pape ; 5° du pouvoir temporel : 6° de la famille ; 7° de la propriete; 8° du socialisme en matière de propriété et en matière d'éducation ; 9° de l'état religieux ; 10° de l'ordre matériel ; 11° de diverses caloninies et injures proférées ou renouvelées à l'époque actuelle. L'évêque, on le voit, ne s'attaquait qu'aux erreurs vivantes, agissantes et parlantes. Pour les atteindre plus surement, il les formulait suivant l'usage des congrégations Romaines, en courtes propositions. Ces propositions, dénoncées comme autant d'erreurs, n'étaient pourlant pas qualitiées ou notces de censures théologiques, soit que l'évêque voulût épargner ceux qui les préconisaient, soit plutôt qu'il ne se crùt pas, pour agir ainsi, un pouvoir suffisant. Et. comme s'il cut en besoin de justilication, il ajoutait : « C'est au Souverain Pontife seul qu'il appartient de discerner les temps et les conjonctures où il peut être nécessaire de rendre des jugements dogmatiques adressés à l'Eglise universelle ; c'est lui qui en apprécie les motifs, qui en choisit les moments dans sa sonveraine sagesse. Mais nous savons par l'histoire ecclésiastique que le Vicaire de Jésus-Christ a souvent approuvé la sollicitude des Evéques qui avaient cru devoir promulguer, sons une forme ou sons une autre des règles doctrinales appropriées aux besoins urgents de leurs propres diocèses, avec l'intention de suivre en tout l'esprit du Saint-Siège et de défendre ses enseignements ou ses droits. Ces actes épiscopaux ne sont sans doute ni décisifs ni irréformables, comme le sont les définitions du Siège Apostolique, Si celui qui est, par l'ordre de Dieu, le Docteur de toute l'Eglise venait à juger qu'une ou plusieurs des propositions qui nous paraissent condamnables, n'ont rien de contraire à la vraie doctrine, le moment où il nous ferait entendre sa pensee, à cet égard serait l'instant même où nous porterions à la connaissance du public, avec la plus scrupuleuse exactitude, les ratilications qu'il nous aurait indiquées. Mais il nous semble que nous pourrons conserver une humble contiance de n'avoir pas franchi les justes bornes, et que nous aurons moins à craindre d'être alle trop loin que d'être resté en decà, ce qu'il aurait été peut-être convenable de faire (1). »

¹⁾ GERBET Instruction pastorale, p. 6 et 15.

Le Pape fit à l'Evèque plus d'honneur qu'il n'en attendait. Pie IX, qui était attaché à la France par le fond des entrailles, lisait volontiers, à ses moments de loisir, les mandements des évêques français, surtout les mandements de Plantier, de Pie et de plusieurs autres. La pastorale de Gerbet lit impression sur son esprit ; il admira ce mode bref de réfutation par une condamnation d'autorité. En parcourant l'histoire moderne, il pouvait se rappeler que Pie VI, le premier martyr de la Révolation, avait, par sa bulle Auctorem fidei. frappé de même, en 1794, quatre-vingt-cinq propositions du Synode de Pistoie. La pensée lui vint done qu'il pourrait, par un acte analogue, saisir, dans les nuages où elles s'enveloppent, les erreurs de nos jours, les déterminer brièvement et rappeler les condamnations précédemment portées par Pie VI luimême. Pour procéder avec la mâturité habituelle du Siège Apostolique, le Pape tit part de son dessein à ses conseillers ordinaires. puis en confia la réalisation à la sagesse des théologiens du Saint-Siège, L'ouvrage fut pris et repris, sans aboutir encore. Entin, après avoir longuement prié, le 8 décembre 1864. jour déjà consacré par la définition dogmatique de l'Immaculée Conception, et qui devait ètre illustré, cinq ans plus tard, par l'ouverture du Concile, le Souverain Pontife promulgua, par le même acte, un jubilé et la condamnation des erreurs de notre temps. Nous devons donner ici, par fragments, le résumé du texte de la bulle Quanta cura et le Syllabus errorum.

« Bien que Nous n'ayons pas négligé de proscrire souvent et de réprimer les erreurs, la cause de l'Eglise catholique, le salut des âmes divinement contié à Notre sollicitude, le bien même de la société humaine demandent impérieusement que nous excitions de nouveau votre sollicitude à condamner d'autres opinions, sorties des mêmes erreurs comme de leur source. Ces opinions fausses et perverses doivent être d'autant plus détestées que leur but principal est d'empêcher et d'écarter cette force salutaire dont l'Eglise catholique, en vertu de l'institution et du commandement de son divin Fondateur, doit laire usage jusqu'à la consommation des siècles. non moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs sonverains, et de détruire l'union et la concorde mutuelle du sacerdoce et de l'empire, toujours si salutaires à l'Eglise et à l'Etat.

« En effet, il vous est parfaitement connu, qu'aujourd'hui il ne manque pas d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie et absurde principe du Naturalisme, comme ils l'appellent, osent enseigner que « la perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et les

fausses. » De plus, contrairement à la doctrine de l'Ecriture, de l'Eglise et des saints Pères ils ne craignent pas d'affirmer que « le meilleur gouvernement est celui ou l'on ne reconnait pas au pouvoir l'obligation de réprimer. par la sanction despeines, les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande. « En conséquence de cette idée absolument faisse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne pent plus fatale à l'Eglise catholique et au salut des ames, et que Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Gregoire XVI, appelait un délive, savoir, que « la liberte de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, qui doit être proclamé et assuré dans tout Etat bien constitué ; et que les citovens ont droit à la pleine liberté de manifester hantement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression on autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limiter. » Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent pas, ils ne considerent pas qu'ils préchent une liberté de perdition, et que, s'il est lonjours permis aux opinions lunnaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la Vérité et mettre leur contiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement unisible que la loi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ Ini-même.

« Et parce que là où la religion est bannie de la société civile, et la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées, la vraie notion de la justice et du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit, on voit clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent publier que « la volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique ou de telle autre manière, constitue la toi suprême, indépendante de tout droit divin et humain; et que dans l'ordre politique les faits accomplis, par cela meme qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit. »

« Mais qui ne voit, qui ne sent très bienqu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, et d'antre loi, dans ses actes, que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances? Voilà pourquoi les hommes de ce caractère poursuivent d'une haine cruelle les ordres religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres : pourquoi ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister. faisant ainsi écho aux calomnies des hérétiques. En effet, comme l'enseignait avec tant de vérité Pie VI, Notre Prédécesseur, d'heurense mémoire : « L'abolition des ordres religieux blesse l'Etat qui fait profession publique de suivre les conseils évangeliques : elle blesse une manière de vivre recommandée par l'Eglise comme conforme à la doctrine des apôtres : elle blesse, entin, les illustres fondateurs d'ordres que nous vénérous sur nos autels, qui ne les ont établis que par l'inspiration de Dieu, »

« Ils vont plus foin, et, dans leur impieté ils prononcent qu'il faut ôter aux citoyens et à l'Eglise la faculte de donner publiquement l'aumône, et « abolir la loi qui, à certains jours fériés, défend les œuvres serviles pour vaquer au culte divin, » Tout cela sous le faux pretexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la véritable

économie publique.

» Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure de la famille. Enseignant et professant la funcste erreur du communisme et du socialisme, ils affirment que « la société dome-tique ou la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil; et, en conséquence, que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et d'éducation, » Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes et de ces machinations est de soustraire completement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Eglise l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de déprayer, par les erreurs les plus pernicieuses et par toute sorte de vices. l'ame tendre et flexible des jeunes

« En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social, et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours fait conspirer leurs conseils, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver surtout la jeunesse, ainsi que Xous l'avons insinué plus haut, parce qu'ils mettent toute leur espérance dans la corruption des jeunes générations. Voilà pourquoi le clergé régulier et séculier malgre les plus illustres temoignages rendus par l'histoire à ses immenses services dans l'ordre religieux, civil et littéraire, est de leur part l'objet des plus atroces persécutions : et pourquoi ils disent que « le clergé étant ennemi des lamières, de la civilisation et du progrès, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse, »

«Il en est d'autres qui, renouvelant les erreurs funestes et tant de fois condamnées des novateurs, ont l'insigne impudence de direque la supreme autorité donnée à l'Eglise et à ce Siège Apostolique par Notre-Seigneur Jésus-Christ est soumise à l'autorité civile, et de nier tous les droits de cette même Eglise et de ce même Siège à l'égard de l'ordre extérieur. Dans le fait, ils ne rougissent pas d'affirmer « que les lois de l'Eglise n'obligent pas en conscience, à moins qu'elles ne soient promulgnées par le pouvoir civil; que les actes et décrets des Pontifes Romains relatifs à la

religion et à l'Eglise ont besoin de la sanction et de l'approbation, on tout au moins de l'assentiment du ponvoir civil ; que les constitutions apostoliques portant condamnation des sociétés secrètes, soit qu'on y exige ou non le serment de garder le secret, et frappant d'anathème leurs adeptes et leurs fauteurs, n'ont aucune force dans le pays où le gouvernement civil tolère ces sortes d'agrégations; que l'excommunication fulminée par le Concile de Trente et par les Pontifes Romains contre les envahisseurs et les usurpateurs des droits et des possessions de l'Eglise, repose sur une confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil et politique, et n'a pour but que des intérêts mondains ; que l'Eglise ne doit rien décréter qui puisse lier la conscience des fidèles relativement à l'usage des biens temporels; que l'Eglise n'a pas le droit de réprimer par des peines temporelles les violateurs de ses lois; qu'il est conforme aux principes de la théologie et du droit public de conférer et de maintenir au gouvernement civil la propriété des biens possedes par l'Eglise, par les congrégations religieuses et par les autres lieux

« Ils n'ont pas honte de professer hautement et publiquement les axiomes et les principes des hérétiques, source de mille erreurs et de funestes maximes. Ils répètent, en effet, que la Puissance ecclésiastique n'est pas, de droit divin, distincte et indépendante de la puissance civile; et que cette distinction et cette indépendance ne peut exister sans que l'Eglise envahisse et usurpe les droits essentiels de la

puissance civile.

« Nous ne pouvous non plus passer sous silence l'audace de ceux qui, ne supportant pas la saine doctrine, prétendent que « quant aux jugements du Siège Apostolique, et à ses décrets ayant pour objet évident le bien général de l'Eglise, ses droits et la discipline, dès qu'ils ne touchent pas aux dogmes de la foi et aux mœurs, on peut refuser de s'y conformer et de s'y soumettre sans péché, et sans aucun détriment pour la profession du catholicisme. » Combien une pareille prétention est contraire au dogme catholique de la pleine autorité divinement donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même au Pontife Romain de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle ; il n'est personne qui ne le voie clairement et qui ne le comprenne.

« Done, au milieu de cette perversité d'opinions dépravées, Nous, pénétré du devoir de Notre charge apostolique, et plein de sollicitude pour notre sainte Religion, pour la sainte doctrine, pour le salut des âmes qui Nous est confié d'En-Haut et pour le bien même de la société humaine. Nous avons cru devoir élever de nouveau Notre voix. En conséquence, toutes et chacune des mauvaises opinions et doctrines signalées en détail dans les présentes Lettres, Nous les réprouvous par Notre Autorité Apostolique, les proscrivons, les condamnons, et Nous voulons et ordonnons que tous

les enfants de l'Eglise catholique les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées.

Outre tout cela, vous-savez très bien. Vênérables Frères, qu'aujourd'hui les cunemis de toute vérité et de toute justice, et les ennemis acharnés de notre sainte Religion, au moyen de livres empoisonnés, de brochures et de journaux répandus aux quatre coins du monde, trompent les peuples, mentent sciemment et disseminent toute autre espèce de doctrines impies. Vous n'ignorez pas non plus qu'a notre époque il en est qui, poussés et excités par l'esprit de Satan, en sont venus à ce degré d'iniquité de nier le Dominateur, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de ne pas trembler d'attaquer avec la plus criminelle impudence sa divinité. Ici Nous ne pouvous Nous empêcher de vous donner, Vénérables Frères, les louanges les plus grandes et les mienx méritées, pour le zèle avec lequel vous avez en soin d'élever votre voix épiscopale contre une si

grande impiété.

« C'est pourquoi, dans les fettres présentes, Nous Nous adresserons encore une fois à vous avec amour, à vous qui, appelés à partager Notre sollicitude, ner s'êtes, au milieu de Nos grandes douleurs, un sujet de consolation, de joie et d'encouragement par votre religion. par votre piété, et par cet amour, cette foi, ce dévouement admirables avec lesquels yous vous efforcez d'accomplir virilement et soigneusement la charge si grave de votre minisfère épiscopal, en union intime et cordiale avec Nous et avec ce Siège Apostolique. En effet, Nous attendons de votre excellent zèle pastoral, que, prenant le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et fortifiés dans la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous vous attachiez chaque jour davantage à faire en sorte que, par vos soins redoublés, les fidèles confiés à votre garde « s'abstiennent des mauvaises herbes que Jésus-Christ ne cultive pas, parce qu'elles n'ont pas été plantées par son père. » Ne cessez donc jamais d'inculquer à ces mêmes fidèles que toute vraie félicité découle pour les hommes de notre auguste Religion, de sa doctrine et de sa pratique, et qu'il est heureux le peuple dont Dieu est le Seigneur. Enseignez « que les royaumes repo-« sent sur le fondement de la foi, et qu'il n'y « a rien de si mortel, et qui nous expose plus « à la chute et à tous les dangers, que de « croire qu'il nous suffit du libre arbitre que « nous avons reçu en naissant, sans plus avoir « autre chose à demander à Dieu, c'est-à-dire « qu'oubliant notre auteur, nous osions renier « sa puissance pour nous montrer libres. » Ne négligez pas non plus d'enseigner « que la « puissance royale n'est pas uniquement con-« férée pour le gouvernement de ce-monde, « mais par-dessus tout pour la protection de « l'Eglise, et que rien ne peut être plus avantageux et plus glorieux pour les chefs des « Etats et les rois que de se conformer à ces « paroles que Notre très sage et très coura-« geux Prédécesseur saint Félix écrivait à « l'empereur Zénon, c'est-à-dire de laisser « l'Eglise catholique se gouverner par ses « propres lois, et de ne permettre à personne « de mettre obstacle à sa liberté..... Hest cer-« tain, en effet, qu'il est de leur intérét, toutes « les fois qu'il s'agit des affaires de Dieu, de « suivre avec soin l'ordre qu'il a prescrit, et « de subordonner, et non de préférer, la « volonté royale à celle des prêtres du Christ. »

Le *Syttabus errorum* annexé à l'Encyclique *Guantà curà*, était, comme son fitre l'indique, un résumé des erreurs du temps présent. Ce résumé était contenu en dix paragraphes et formulé en quatre-vingt propositions. Par ces propositions, le Pape condamnait successivement : 1º le panthéisme, le naturalisme et le rationalisme absolu : 2º le rationalisme modéré ; 3 Tindifférentisme, le latitudinarisme ; 4º le socialisme, le Communisme, les sociétés secrètes, les sociétés hibliques, les sociétés cléricolibérales ; 5º les erreurs relatives à l'Eglise et à ses droits : 6° les erreurs relatives à la société civile soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Eglise; 7º les erreurs concernant la morale universelle et chrétienne; 8° les errenrs concernant le mariage chrétien; 9° les erreurs sur le principat civil du Pontife Romain: 10 les erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne.

Ces propositions n'étaient pas en forme positive: elles affirmaient moins une doctrine qu'elles ne repoussaient une erreur. L'erreur condamnée l'était dans le sens marqué par l'acte pontifical auguel renvoyait une note apposée après chaque proposition. Toutefois il est bon d'observer que les Théologiens Romains, après examen des textes pontificaux. avaient dù rendre, dans le Syllabus, avec l'agrément du Pape, la condamnation plus sévère qu'elle ne l'était parfois dans les discours de Pie IX et même dans l'Encyclique Quanta curà. Dans son ensemble, au surplus, le Syllabus, annexé à l'Encyclique, ne faisait qu'un avec elle, et était, comme elle, un acte de la puissance souveraine, strictement obligatoire pour la foi des chrétiens et pour la conscience da pouvoir civil. C'était la dénonciation formelle de toutes les erreurs, l'affirmation implicite de toute vérité : c'est-à-dire le salut du monde.

L'Encyclique et le Syllabus furent reçus, daus tont l'univers, avec d'unanimes applaudissements. Il n'y eut d'opposition et de réclamation nulle part, pas même en Prusse, d'où l'honnète Bismark, tout entier à sa conspiration contre l'Europe chrétienne, flattait le Pape, lui promettant son appui contre les libéraux et les révolutionnaires, flattait Victor-Emmanuel, lui promettant son appui contre Mazzini et Pie IX, et flattait, en même temps, les révolutionnaires, promettant de leur assurer la victoire contre le libéralisme et l'Eglise. En France, malgré les sentiments pieux et les convictions très fermes de tous les catholiques sincères, malgré les sympathies de tous les gens de bien, il en fut tout autrement. Par le

fait du gouvernement impérial, il y eut, dans la presse, contre l'acte du Souverain Pontite, une espèce d'émente. Le 1º janvier 1865, jour où l'on a l'habitude d'offrir ses bonnes graces, le ministre de la justice et descultes Baroche, adressait aux évêques une lettre interdisant a publication en France de l'Encyclique, du Syllabus n'admettant de la part des évêques

que la publication du jubilé.

Le signataire de cette lettre, Jules Baroche était un bourgeois, un avocat, autrefois libéral, maintenant homme-lige de l'autocrate, dans le fond révolutionnaire, acquis surfout aux actes tyranniques envers l'Eglise. Le panvre homme devait mourir en exil après avoir vu s'etfondrerl'empire ; et son fils, Ernest Baroche, jeune homme de grande espérance, devait tomber, sous une balle, en défendant Paris contre ces Prussiens dont les agissements de l'Empire avaient favorisé le triomphe. En attendant ces extremités, qu'il prévoyait d'autant moins qu'on y touchait. Baroche se livrait donc, pour le service de Napoléon III, à ses ardeurs de libératre-tyran. Mais sa lettre, qui n'était, par le fait, qu'un acte fort inattendu d'intimidation, n'ent pas le succès auquel son auteur, avec ou malgré tous ses crachats, ponvait prétendre. Dès le lendemain, le ministre recevait et les journaux publiaient les courageuses et décisives réponses des évêques. Il y a, dans toute l'histoire, peu de manifestation aussi instructive. Nous devons en suivre le cours et en recueillir les enseignements.

Des le 2 janvier, le docte, éloquent et vaillant évêque de Poitiers, Louis-Edouard Pie

écrivait :

« Que contormément à une légalité qui n'a pas été explicitement abrogée, le gouvernement impérial imitant la façon d'agir du premier Empire, cut interdit à tout imprimeur et à tout journaliste de publier l'Encyclique du 8 décembre avec son annexe, la mesure aurait donné lieu aux observations et aux réclamations respectueuses de l'épiscopat, mais du moins la situation aurait été nette et logi-

11141

« Mais après que la presse a pu impunément divulguer, commenter, dénaturer, convrir d'injures et de dérisions cette Lettre apostolique, qu'il soit défendu aux seuls éveques, c'est-à-dire aux promulgateurs naturels et officiels de tout écrit doctrinal du Vicaire de Jésus-Christ, de faire imprimer cet écrit et de l'adresser aux tidèles de leur diocèse, en rétablissant le vrai sens, la portée exacte et précise de l'enseignement qu'il contient, ce serait là un procédé aussi contraire aux lois de la logique qu'à celles de l'équité naturelle.

« Quoi l'après avoir laissé libre carrière aux accusateurs ignorants et passionnés de la parole pontificale, l'interdit serait jeté à ses interprêtes et défenseurs! Je ne puis croire que le gouvernement de l'Empereur persiste dans une pareille détermination.

Votre Excellence affirme que l'Encyclique et

son annexe contienment des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la constitution de l'Empire, de ne le crois pas; à moins que ce que la constitution du second Empire appelle « les principes de 89 » ne soit le teneur même de la déclaration des droits de l'homme et du citoyeu : dogmatisme trop décrié, trop contestable et dans tous les cas, trop speculatif, pour que les hommes sérieux et pratiques en ait voulu faire la base d'un etablissement politique.

« Mais, en fut-il ainsi, j'oserais dire à Volre Excellence que, dans le domaine absolu des doctrines, cette contradiction de l'Eglise devrait encore être supportée à double titre par un gouvernement qui vent être à la foi chrétien et libéral. Le protestantisme de l'Eglise établic est incontestablement la base de la constitution anglaise, et je ne sache pas qu'il soit défendu à l'épiscopat catholique d'Angleterre de publier les constitutions pontificales qui contiennent des propositions contraires à

la doctrine protestante.

« Pour ce qui est des conclusions pratiques, Votre Excellence sera la première à reconnaître que pas un mot, dans les deux pièces dont il s'agit, n'est de nature à porter les lidèles à la désobéissance et à la rébellion envers le pouvoir établi.

« Dans tout ce qui précède, j'ai fait abstraction d'une foule de considérations plus haules et plus décisives, et j'ai voulu me poser principalement au point de vue du gouvernement lui-même. Voulez-vous qu'il soit dit qu'à l'heure où tous les efforts réunis tendent à faire prévaloir la maxime : l'Eglise libre dans l'Etat libre, le gouvernement français dispute à l'Eglise la liberté d'émettre des propositions qui contrarient les théories de l'Etat? »

Le même jour, l'évêque de Montauban, Jean-Marie Doney, et l'archevêque de Cambrai; René Régnier, écrivaient au ministre dans le

même sens.

Conformément à la lettre ministérielle du 1º janvier, le cinq du même mois, le gouververnement impérial publiait un décret recevant la dernière partie de l'Eneveligue, relative au jubilé universel, mais sans aucuneapprobation des clauses, formules ou expressions qui pourraient être contraires aux loisde l'Empire, aiusi qu'aux libertés, franchises et maximes de l'Eglise gallicane. Ce décret montrait, de mieux en mieux, la fatnité du gouvernement et la parfaite insanité de ses conseils. L'acte pontifical avait pour objet de combattre les erreurs contraires à l'ordre social. Le gouvernement français, particulièrement miné par les sectateurs de ces funestes doctrines, se crovait contraint de lier les mains à ses défenseurs et de se rendre complice de ses ennemis. Tel était l'aveuglement de l'Empire qu'il se détruisait de ses propres mains et n'avait de pires ennemis que ses ministres. Encore prenait-il, pour s'engager, un terrain absurde. Par le fait de ce qu'on appelle la sécularisation du gouvernement, le pouvoir politique, ne donne, et en droit, ne peut donner, aux actes doctrinaux du Saint-Siège, non seulement aucune valeur spéculative, mais aucurre force pratique. Les actes qu'il accepte et les actes qu'il refuse, ont dans la societé, acceptés ou rejetés, la même autorité légale ; insérés ou non au Bulletin des lois, ils sont dénués de fout caractère politique. Au point de vue de l'Eglise et en droit canonique, l'interdiction ne se comprend pas davantage; car les actes du Saint-Siege n'ont pas besoin pour obliger, de la publication ; la publication à Rome, dans les formes déterminées, est nécessaire, mais suftit pour obliger, aussitôt qu'un décret est connu, les consciences catholiques. L'Encyclique et le Syllabus, publiés déjà par tous les journaux du monde, étaient suffisamment notitiés, et sans la provocation ministérielle, les évêques eussent pu parfaitement s'abstenir. Mais en présence d'une injonction brutale et déraisonnable, le silence n'était plus de mise. Par la circulaire, qui obligeait au mutisme, les évêques étaient obligés à la parole, et il faut le dire à la louange de l'épiscopat français, pas un seul évêque n'y manqua ; et si un sent eût hésité, telle était l'unanimité des sentiments catholiques, que cel évêque eut été immédiatement couvert d'ignominie. La circulaire du jacobin bourgeois, Jules Baroche, devait ainsi, par l'intervention de la Providence, soulever une tempèle, favorable seulement à la propagation de l'acte qu'on voulait étouffer, et tout particulièrement défavorable au gouvernement qui entendait par là se garantir.

Deux évêques, Pierre de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, déjà honoré des animadversions de l'Empire, et Césaire Matthieu, cardinal-archevêque de Besancon, que ses antécédents ne paraissaient pas réserver à ce rôle. trouvèrent sans concert préalable, un moyen assez simple pour ne rien imprimer sur l'Encyclique et déférer à la circulaire Baroche en violant ses ordres. Le dimanche 8 janvier, les deux prélats montérent dans la chaire de leur cathédrale, lurent l'Encyclique, firent adhésion publique au Syllubus et déclarérent l'acte pontifical ainsi publié dans leur diocèse. Le gouvernement, spirituellement berné aux applaudissements de la France qui amnisticra loujours un trait d'esprit, ne sut pas s'exécnter avec grace. Un recours d'appel comme d'abus contre les deux prélats, fut porté au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat, troisième corps politique de l'Empire, dont la création est tout entière à la nomination de l'Empereur, étail l'ulter equ du gouvernement ; quand le gouvernement citait un évêque devant le Conseil d'Etat, il le citait devant lui-même et se constituait ainsi, au mépris de toute équité. juge et partie. L'appel comme d'abus, injuste sous l'ancienne monarchie, était à peine concevable, même quand il s'agissait d'affaires civiles où se trouvaient engagés des ecclésiastiques ordinairement soustraits à la justice séculière : sous les gouvernements rationa-

fistes, avec le régime de la liberté des cultes, devant un conseil composé de protestants, de juifs, de libres-penseurs et de libres-faiseurs, il n'est plus, sur une question de foi, qu'une absurdité révoltante, une arme qui ne blesse, an reste, que ceux qui s'en servent. Il n'a guère de plus grand abus que l'appel comme d'abus. On trouve néanmoins toujours quelque conseiller servile pour présenter le rapport sur ces appels. Le conseiller qui opina dans la circonstance fut le sieur Langlois, homme distingué en matières de finances et qui devait, suivant l'ordre ordinaire, s'éteindre misérablement dans l'aventure mexicaine. Dans son rapport, il frouve le moyen de glisser tontes les àneries solennelles qui font l'unique mérite de ces pièces : par exemple, des rodomontades sur 89 qui a sonstrait l'État à la prépotence du clergé, puis, par une logique qui se contredit de la manière la plus hontense, la nécessité de défendre l'État contre les empiétements du clergé. Sans doute l'Etat était menacé, mais ce n'était point par l'acte des deux évêques et il y avait mieux à faire que se garer contre la liberté de l'Eglise. Mais Napoléon était engagé, il soutint la gageure. Le 8 février, parurent deux décrets, dont le dispositif déclarait d'abus l'évêque de Moulins et le cardinal Matthieu.

Pendant que le Conseil d'Etat libellait, d'une plume grotesque, ses ineptes jugements, les évêques continuaient d'en appeler et des appels comme d'abus et de la circulaire. Nous citons ici la lettre de Joseph-Hippolyte Guihert, archevêque de Tours, qui excita des fré-

missements d'admiration :

« Avant de répondre à la lettre que Votre Excellence m'a adressée le 1^{er} janvier, j'ai voulu attendre la décision du Conseil d'Etat relativement à la publication de l'Encyclique du Pape. L'avais pensé que le Conseil d'Etat se déclarerait incompétent au sujet d'un acte pontifical qui se rapporte exclusivement à l'ordre spirituet, ou du moins qu'il ne croirait pas possible de mutiler un document apostolique destiné à être promulgué dans toutes les églises. Ma prévision a été trompée.

« Dans une telle situation, j'examinerai si je dois permettre la célébration du Jubilé. Mais, s'il ne me paraît pas convenable de priver les tidèles d'un si grand bienfait, je me bornerai à donner dans un mandement toutes les instructions nécessaires, sans permettre qu'on lise du haut de la chaire chrétienne un lambeau d'une lettre pontiticale déchirée par une

antre main que celle qui l'a écrite.

« Si Votre Excellence avait laissé les choses suivre le cours ordinaire. l'Encyclique et les propositions condamnées auraient été commentées et expliquées non plus par des journaux irréligieux qui ne comprennent rien aux doctrines de l'Eglise, mais par les Evèques, qui ontrecu la mission divine d'enseigner les peuples chrétiens. Nos explications, fondées sur les notions de la saine théologie, auraient fait voir que l'Encyclique ne contientrien qui

ne soit conforme à l'enseignement évangélique et à la tradition de tons les siècles. Nous aurions montré que ces doctrines, loin d'etre contraires aux principes sur lesquels repose l'ordre social, sont seules capables d'aftermir ce qu'on appelle la societé moderne, qui, si elle est abandonnee à elle-même, aboutira inévitablement à l'anarchie et à une prompte dissolution.

« Vous n'avez pas jugé à propos, de nous laisser cette liberté, qui nous aurait permis d'apaiser l'agitation des esprits en les éclairant. Ainsi, on peut attaquer impunément la religion, ses dogmes, les droits de l'Eglise, les règles de la morale chrétienne, les enseignements du Vicaire de Jésus-Christ; les évêques sont les seuls à qui le silence est imposé. Il leur est interdit de défendre toutes ces choses saintes du haut de la tribune sacrée, d'où ne descendent jamais sur les peuples que des enseignements pleins de calme et de gravité.

« Nous sommes bien loin du temps où l'Empereur, en ouvrant la session du Corps Législatif de 1858, prononçuit ces belles et solennelles paroles : « La valonté du Ganvernement est que le principe de la liberté des cultes soit sinvèrement appliqué, sans oublier que la religion catholique est celle de la grande majorité des français. Aussi cette religion n'a jamais été plus respectée ni plus libre. Ses conciles provinciaux s'assemblent sans entraves, et les érèques jouissent de toute la plénitude de l'exercice de leur sacré ministère, »

Les autres évêques faisaient chorus. Chaque évêque dans sa lettre relevait quelque point de la question engagée; de manière que le simple rassemblement de ces lettres si bravement épiscopales, devait former, un jour, un traité complet sur la matière. Charles Fillion, évêque du Mans, s'étonnait que l'Encyclique pût être publiée dans les Etats protestants d'Amérique et d'Angleterre, et que la France, tille aînée de l'Eglise, fut seule à ne pas entendre, par l'organe de ses évêques, la voix du pasteur suprême. Florian Desprez, archevêque de Toulouse, accusait le gouvernement de semer, au milien des populations catholiques, des alarmes exploitées par la malveillance et regrettait qu'on restreignit la plus sacrée des libertés, la liberté de l'Eglise, juste à l'heure où le gouvernement songeait à étendre les libertés publiques. Louis Angebault, évêque d'Angers, l'un des doyens d'âge de l'épiscopat, montrait l'iniquité d'entraver la défense quand l'attaque était permise et émettait déjà, sur l'aboutissement de ces vexations les plus sombres pressentiments. Henri Plantier. l'éloquent évêque de Nimes, déclinait la valeur légale des Articles organiques et la compétence du Conseil d'Etat, dénoncait la gratuité des accusations ministérielles, et leur contradiction avec la convention du 15 septembre. relevait le caractère obligatoire de l'Encyclique etl'illégitimité des défenses gouvernementales ets'écriait en terminant : « Jusqu'à quand

faudra-t-il que le gonvernement impérial ne voie pas ses véritables dangers où ils sont et les voie où ils ne sont pas? Ils sont dans cette presse athée et licencieuse qui mine sourdement le sol du pays sous le trône, en corrompant la fortune publique; ils ne sont pas dans l'Encyclique, dont les doctrines et les condamnations, si elles étaient prises à la lettre, feraient vivre, d'une éternelle jeunesse les états et les dynasties. » Félix Fruchand, évêque de Limoges, publiait sa lettre d'adhésion à l'Encyclique et sa lettre de protestation contre la circulaire, Godefroy Brossays Saint-Marc, archevêque de Rennes, accusait la fausse logique qui invoquait, sans propos el à contre-seus, la jurisprudence de l'ancienne monarchie et de la restauration. Louis Delalle, évêque de Rodez, expliquait savamment les anciennes lois et montrait mieux encore leur désuétude sons le régime impérial. Louis-Edouard Pie, le premier sur la brèche, descendait encore dans l'arène par un mandement, ou, partant de son droit d'évêque pour la répression des journaux incrédules, il disait : « C'est pourquoi, ayant pris connaissance des interprétations et des assertions émises notamment dans la France Politique, le Constitutionnel, la Patrie, les Débuts, le Siècle, l'Opinion Nationale, au sujet de l'Encyclique du 8 décembre, nous les avons jugées dignes de censures, de réprobation et de condamnation; et, de fait, nous les censurons, réprouvons, condamnons, comme étant respectivement erronées, fausses, blessantes pour l'honneur et l'orthodoxie de l'ancien clergé de France, injurieuses envers le Siège apostolique, attentatoires à l'autorité de Jésus-Christ et aux droits divins de son Evangile et de son Eglise, subversives de la religion et de l'obeissance chrétienne dans les âmes, induisant au schisme et à l'hérésie, enfin schismatiques, hérétiques et impies. En conséquence nous avertissons tous les tidèles qui reconnaissent notre autorité, de n'accorder en cette matière aucune créance à ces publicistes et à tous les écrivains de même couleur, » Joseph-Armand Gignoux, évêque de Beauvais, voyait, dans la défense du gouverment, une atteinte à la liberté de conscience et une blessure au concordat. Louis-Jacques-Maurice de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, constatait, dans la conduite du gouvernement, des contradictions inexplicables et croyait pouvoir signaler, comme unique molif d'opposition à l'Encyclique, la réprobation dont elle frappait toutes les erreurs du temps. Paul Dupont des Loges, évêque de Metz, osait dire que la prohibition supposait la prééminence de l'Etat sur l'Eglise et n'était qu'un véritable essai de schisme. Jean-Marie Foulquier, évêque de Mende, s'affligeait de la conduite du gouvernement comme contraire à tous les droits divins de l'Eglise et à tous les principes du droit naturel. Augustin Forcade, évêque de Nevers, effrayé d'une telle mesure, se retranchait derrière la maxime apostolique : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Joseph-Henri Jordany, évêque de Fréjus, soutenait que, d'après les principes mêmes du gallicanisme, l'Encyclique était une règle de foi, d'après les principes de 89, il était impossible d'invoquer une seule bonne raison pour l'arréter. Casimir Wicart, évêque de Laval, s'étonnait de n'être point mort avant d'avoir vu un tel outrage du pouvoir civil envers le Saint-Siège, Thomas Gousset, cardinal-archevèque de Reims, écrivait : «Je suis évêque, et, quand mon devoir est de parler, le gouvernement ne peut m'imposer le silence, » Théophile Pallu dn Parc, évêque de Blois, distinguait entre les condamnations dogmatiques du Saint-Siège et les principes politiques de la constitution francaise. Francois-Auguste Delamarre, archevéque d'Auch, rappelait le droit divin du Pape et démontrait que ce droit ne pouvait être restreint par aucune loi. Antoine-Augustin Pavy, évêque d'Alger, écrivait sans façon que la mesure prise par le gouvernement conduisait à l'abime. Georges Chalandon, archevéque d'Aix, revendiquait pour les évêques, le droit d'enseigner la religion, ne voyait du péril que dans feur silence. André Rœss, évêque de Strasbourg, attribuait à une lausse interprétation les ombrages que causait l'Encyclique et sontenait que son texte bien compris n'était opposé à aucune loi positive du droit français. Joseph Peschoud, évêque de Cahors, protestait de son attachement inviolable à la chaire principale chaire unique en laquelle seule comme parle Bossuet après les Pères, tous gardent l'unité. Pierre-Louis Parisis, évéque d'Arras, constatait l'accord des évêques et prédisait que le gouvernement impérial ne recueillerait, de cette mesure, que des mécontentements. Alexandre Jacquemet, évêque de Nantes, écrivait au ministre, qu'il savait bien. lui Excellence politique, que pas un évêque ne manquerait à son devoir, et que le clergé de second ordre suivrait les évêques, comme une armée lidèle suit son drapeau. Charles Colet, évêque de Lucon, adhérait sans réserve et recommandait la circonspection dans la conduite. Jean Devoucoux, évêque d'Evreux, proclamait la nécessité de s'attacher au Saint-Siège et s'étonnait qu'on put voir dans l'Encyclique un obstacle à la civilisation. Enfin Jean Guerrin, évêque de Langres, à qui n'avait manqué, pour protester près du ministre, que les loisirs, écrivait à son clergé, avec un long soupir qui le dispensait d'autre raison : « Vous savez ce que tout le monde sait, ce qui a étonné tout le monde, et ce qui est, pour tous les vrais fidèles, un sujet de profonde douleur. »

Les lettres des autres prélats expriment les mêmes idées et les mêmes sentiments. Plusieurs évêques, au lieu de protestation près du ministre et de circulaire au clergé, ou en supplémentà ces pièces nécessairement courtes, écrivent des mandements sur les questions de doctrine. Amable de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, fit une instruction paslorale sur le droit divin et l'autorité doctrinale de l'Eglise; Parisis, d'Arras, publia

une magnifique pastorale sur la vérité divine ; Autoine Cousseau, évêque d'Angoulème, Léonard Berthand, évêque de Tulle, Marie Epivent, évêque d'Aire, et François Lacroix, évéque de Bayonne, composèrent des commenlaires exégétiques du Syllabus, Georges Darboy montra, dans un beau mandement, l'accord des prohibitions du Saint-Siège avec les plus hantes exigences de la civilisation. Jean Doney, de Montauban, traita à fond la question juvidique de la prohibition civile. Entin Achille Ginouihlac publia un traité complet sur la question, traité, où prenant la question telle que la posaient la circulaire Baroche et les violents commentaires d'une presse que Proudhon, lui-même, accusait de dévergondage, il répondait minutiousement et victoriensement à tous les griefs. Cet écrit décisif de l'évêque de Grenoble restera comme un modèle de réfutation savante et comme un

monument de zèle épiscopal.

D'après les journalistes du Césaro-papisme impérial, les actes du Saint-Siège n'étaient pas seulement une grande faute, c'était encore une folie et un révitable suivide. On eut bien voulu les considérer « comme une rodomontade sans effet; » on est forcé d'y voir un inexplicable défi porté à la société civile ; et on ne connaît pas dans l'histoire moderne « d'acte aussi subversif de l'ordre social. » Ce n'est pas seulement une erreur « monstrueuse en politique, elle l'est surtout au point de vue intellectuel et moral. » N'excusez pas le Saint-Père sur ses intentions : son but déclaré est de rétablir la théocratie la plus absolue ; « la tyrannie sur tous les hommes et sur toutes les choses » est la « substance même de l'Encyclique; » et il « a scandalisé le monde entier par la proclamation solennelle du dogme de l'inquisition. »

Achille Ginouihlac déduit les préjugés légitimes qui montrent l'iniquité des accusations; puis il prouve que les actes pontificaux ne sont contraires ni à l'ancien droit français, ni à l'indépendance du pouvoir civil, ni à la société moderne : et démontre enfin que ce sont des sentences religiouses, non desactes politiques.

Lu évêque qui, depuis le commencement de la persecution dirigée contre la Chaire Apostolique, s'était fait, dans l'épiscopat, une place à part, Félix Dupanloup, évêque d'Orléans écrivit, à cette occasion, une de ses plus retentissantes brochures. Sous letitre: La Convention du 13 septembre et l'encyclique du 8 décembre, il démontre d'abord, sans peine, le défaut absolu de toute solidarité entre ces deux actes; il releva ensuite, avec une décision piquante, les innombrables fautes de traduction, de géographie, d'histoire commises par les journalistes pour s'autoriser dans leurs critiques du Syllabus. Ce chapitre, l'un des plus curieux, ouvre un jour assez triste sur le journalisme français. Ces écriveurs de profession, qui s'intitulent modestement directeurs de l'esprit public etqui s'en arrogent les fonctions sans titre aucun, sont lout bonnement,

même an Journal des Débats, où s'épanouit la tlenr de l'Université, de plats ignorants, des commis phrasiers à tant la ligne, mais incapables, et la preuve était flagrante, incapables de traduire un acte pontifical, incapables d'offrir un renseignement sûr, par exemple en matière de doctrine ou de géographie sacrée. Dupanloup excellait à ces exécutions. Homme d'un bon sens formidable, plume acérée, caractère où l'on trouve un mélange singulier de naiveté et de hauteur, il persifflait avec une grâce charmante tous ces docteurs incongrus de la presse plus ou moins gouvernementale. Où il excellait moins, et il le tit voir encore mienx plus tard, c'était à expliquer la pure et vraie doctrine du Syllabus. Le pauvre cher évêque était moins théologien qu'évêque et beaucoup plus journaliste que théologien. Egaré plutôt que conseille par le Sulpicien Gaduel, il commentait l'acte pontitical, je ne dirait pas en l'adoncissant, mais en le diminuant ; en le teintant de gallicanisme et de libéralisme ; en l'assaisonnant entin, selon ses préjugés personnels, en vue de l'adapter aux gouts du jour. Dans ces sortes de polémique, il faut dédaigner les petites habiletés, et s'en tenir scrupuleusement à une grande parole de saint Augustin : Il n'y a que la vérité qui triomphe, et la victoire de la vérité c'est la charité : Non vincit nisi vecitas, et qual est vietoria veritatis nisi charitas,

Lorsqu'on va au fond des choses, pour se rendre compte de la conduite grossièrement contradictoire du gouvernement français, tout s'explique. Le gouvernement de Napoléon permettait à tout le monde de propager et de commenter l'Encyclique et le Syllabus, et le défendait à tous les évêques, sents chargés de les propager et de les commenter. On plutôt, il ne le défendait pas plus aux évêques qu'aux simples citoyens, pourvu qu'ils le tissent comme les libraires et les journalistes, simplement en usant des ressources ordinaires de l'ordre social et en traitant de ces choses comme d'opinions humaines, plus ou moins justes, et, en tout cas, confestables. La doctrine qu'impliquait cette tolérance, c'est que la religion n'est autre chose qu'une philosophie, l'Eglise une société de convention factice et tout l'ordre surnaturel une chimère. La conséquence qui devait s'en tirer, c'est que, dans la France très chrétienne, un gouvernement capable et coupable de telles visées n'était qu'une insti-Intion étrangère aux traditions du pays, un non sens comme les empires de Soulouque ou du Brésil. L'empire le devait apprendre au prix douloureux de son propre malheur.

Déjà, s'il n'eût été aveuglé, il eût pu en lire le pronostic, dans une allocution qu'avait faite, à la Noél précédente, le Doyen du Sacré-Collège, offrant au Pape les félicitations des Cardinaux pour le renouvellement de l'année. Le Cardinal avait pris, pour texte de son discours, le récit de Daniel sur le songe de Nabuchodonosor:

« Une pierre se détacha d'elle-même

de la montagne, sans la main d'aucun homme, et, frappant la statue dans ses pieds de ter et d'argile, elle la mit en pièces. — Alors le fer, l'argile. l'airain, l'argent et l'or se briserent tous ensemble et devinrent comme la menue paille que le vent emporte hors de l'aire pendant l'été, et ils disparurent sans qu'il s'en tronvât plus rien en aucun lieu; mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne qui remplit toute la terre...»

Ces métaux représentent des royaumes ; ils 'se métèrent « par des alliances humaines ; mais ils ne demeureront point unis... » Et « dans le temps de ces royaumes, le Dieu du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, un royaume qui ne passera point à un autre. »

Depnis l'empire est tombé misérablement, et le *Syllabus* régit, sans conteste, le monde orthodoxe. Et maintenant, rois, ayez, s'il vous plait, un peu d'intelligence; instruisez-vous, princes, si vous voulez rester les arbitres du monde.

Les années de l'histoire ne se règlent pas comme les années de l'almanach, les faits qui se produisent, avec une importance différente, ne penvent se développer ou se retracer au . gré du calendrier ; tantôt ils dépassent, tantôt ils n'atteignent pas les limites astronomiques et civiles du temps. Ainsi, dans une histoire, dont les détails multiples exigent des synchronismes exacts, si l'on doit préciser avec soin l'ordre des années, parfois l'ordre des mois et des jours, il n'est pas moins nécessaire de s'attacher davantage encore, à la succession historique des taits. Les faits s'expliquent mieux par eux-mêmes que par des dates, et si les dates les éclairent, elles se subordonnent à l'importance des événements, on ne les égalent qu'autant qu'elles sont elles-mêmes des faits d'une gravité, notoire.

En entrant dans l'année 1866, année mémorable par la guerre qui exclut l'Autriche de la Confédération germanique et donna la Vénétie au Piémont, nous retrouvons la Convention du 15 septembre 1864. C'est en celte aunée 1866 qu'échoit son terme et que s'accusent davantage les alarmes qu'elle suscite. Les parlements continuent à se préoccuper de sa portée : l'armée de son exécution ; les gouvernements, de règlements d'atlaires qu'elle doit entraîner.

A Rome, le Saint-Père, calme dans sa majesté et silencieux envers la diplomatie, ne laissait point ignorer, aux fidèles, sa persévérance dans les courageuses déclarations de son gouvernement. En mars, répondant à une députation de catholiques étrangers, il disait:

« Il y a déjà plusieurs années, qu'à cette même époque, je me vois entouré de catholiques de toutes les nations, en sorte que je puis me dire au milieu des représentants de la catholicité, c'est-à-dire de l'universalité de l'Eglise. « Vous déplorez tont ce qui est arrivé dans ces dernières années. Avec vous je déplore, et bien plus je condamne ici de nouveau, comme j'ai déjà déploré et condamné soleunellement, en ma qualité de Vicaire, bien indigne, de Jésus-Christ, les usurpations, l'immoralité croissante, la haine contre la

religion et l'Eglise.

« Mais, tout en déplorant et condamnant, je n'oublie pas les paroles de Celui dont je suis le représentant sur la terre, et qui, dans le jardin de son agonie et sur la croix de ses douleurs, élevait vers le ciel ses yeux mourants et disait : Pater, dimitte illis, nesciunt enim quid faciunt! Moi aussi, en face des ennemis qui attaquent le Saint-Siège et la doctrine catholique elle-même, je répète : Pater dimitte illis, nesciunt enim quid faciunt!

« Il y a deux classes d'hommes opposés à l'Eglise. La première comprend des catholiques qui la respectent et qui l'aiment, mais critiquent ce qui émane d'elle. Depuis le concile de Nicée jusqu'au concile de Trente, comme l'a dit un savant catholique, ils voudraient réformer tous les canons. Depuis le décret du pape Gélase sur les Livres saints, jusqu'à la bulle qui a défini le dogme de l'Immaculée Conception, ils trouvent à redire à tout, à corriger en tout; ils sont catholiques, ils se disent nos amis; ils oublient le respect qu'ils doivent à l'autorité de l'Eglise, et s'ils n'v prennent garde, s'ils ne reviennent promptement sur leurs pas, je crains bien qu'ils ne glissent sur cette pente jusqu'à l'abime où déjà est tombée la seconde classe de nos adversaires.

« Celle-ci est la plus déclarée et la plus dangereuse. Elle se compose des philosophes, de tous ceux qui veulent atteindre la vérité et la justice avec la seule ressource de leur raison. Mais il arrive ce que l'apôtre des nations, saint Paul, disait il y a dix huit siècles : Semper discentes et nunquam ad-cognitionem reritatis pervenientes. Ils cherchent, et, bien que la vérité semble fuir devant eux, ils espèrent toujours trouver et nous annoncent une ère nouvelle où l'esprit humain dissipera de lui-même toutes les ténèbres.

Le 3 avril, le duc de Rohan-Chabot, disait au Pape, au nom des catholiques de France:

« La France, dont nous aimons tous à nous dire les enfants, a placé de tont temps à la tête de ses titres de gloire le titre de Fille ainée de l'Eglise catholique, apostolique, romaine. Ses lautes, si elle en a commis, ont été expiées par de grandes infortunes et, nous osons le dire, rachetées par un amour plus vif et plus éclairé. Cet amour qui a traversé tous les siècles chrétiens s'est encore accru au spectacle si grand de vos vertus et de vos soullrances. Nous savons que votre cœur bat pour la France; mais, en France, combien de cœurs battent pour vous! Et nous ne craignons pas d'affirmer que le vœu de nos parlements n'est que le très faible écho des sentiments de notre pays, dont la volonté ne

pent pas être méconnue et ne le sera pas. »

« La France m'a toujours consolé, me console encore, et vous en étes la preuve, car vous m'apportez aujourd'hui-une grande joie au-

cœur, répondit le Pape.

- o Au reste, ce ne sont pas seulement les Français en particulier qui m'ont prodigué ces témoignages. Quand je fus obligé de quitter Rome, un ambassadeur de France prépara et convrit mon départ, et, quand j'y rentrai, j'ens à la droite de ma voiture un général français maintenant maréchal de France.

« Depuis vingt ans que je suis ici par la volonté de Dieu et malgré mon indignité, la France m'a donné des preuves constantes de son attachement filial, et les gouvernants eux-mêmes, en ces derniers temps, ont, vous le savez mieux que moi, affirmé la nécessité

de ma royanté temporelle. »

« Les ennemis de l'ordre, les révolutionnai-

res, les impies nient cela, je le sais.

« Mais vous, vous y croyez : vous voulez le pouvoir pontifical, non point réduit comme il l'est à cette heure, ce qui en aménerail peu à peu l'affaiblissement, mais le pouvoir entier, dans les limites que Dieu et les siècles ont faites, et je vous remercie. »

En juillet, lorsque le gouvernement Piémontais eut, par une loi, supprimé toutes les corporations religieuses et décidé la conversion des biens ecclésiastiques, le Saint-Père protesta par l'allocation du 29 octobre 1866.

« Plus d'une fois. Vénérables Frères, soit dans Nos lettres publiques, soit dans diverses allocutions prononcées dans certaines réunions solennelles de votre Sacré Collège, Nous avons dù pour remplir les devoirs de Notre charge, faire entendre nos plaintes sur les maux que notre très sainte religion southre depuis si longtemps en Italie et sur les actes iniques d'une si grande gravité que le gouvernement subalpin commet contre Nous, contre le Siège apostolique. Vous comprenez donc aisément de quelle douleur chaque jour plus vive Nous sommes atteint en voyant ce même gouvernement attaquer sans cesse et chaque jour avec plus de violence l'Eglise catholique, ses lois salutaires et ses ministres sacrés. Vous le savez! les Evèques, les hommes les plus vertueux du clergé séculier et régulier, les citovens catholiques les plus honorables, sont chaque jour, sans égard pour la religion, pour la justice, pour l'humanité même, ou envoyés en exil par ce même gouvernement, ou jetés en prison, ou condamnés au domicile force, et accablés de toutes espèces de vexations indignes; les diocèses sont privés de leurs pasteurs, au très grand dommage des àmes ; les vierges, consacrées à Dieu, sont expulsées de leurs monastères et réduites à la mendicité ; les temples de Dieu sont violés, les séminaires épiscopaux sont fermés, l'éducation de la malheureuse jeunesse est soustraite à la discipline chrétienne et confiée à des maîtres d'erreur et d'iniquité, et le patrimoine de l'Eglise usurpé et vendu. »

Enfin, Pie 1X attachait cent jours d'indulgences à la prière suivante, qui se récitait à Rome pour écarter les calamités de l'Eglise ;

« Très doux désus, notre divin Maître, qui déjou z foujours les machinations perverses des pharisiens qui vous tendent des embliches, deconcertez les conseils des impies et de tous ceux qui, abusant de la faiblesse humaine, s'efforcent, avec leurs faux arguments, d'étendre leurs filets et d'y prendre votre peuple. Felairez tous vos disciples de la lumière de votre grace, afin que nous ne sovons point corrompus par l'astuce de ces hommes, sages suivant le siècle actuel, qui répandent partout leurs pernicieux sophismes, afin de nous faire tomber dans leurs erreurs. Accordez-nous la lumière de la foi, afin que nous reconnaissions les embûches des impies, que nous restions termement croyant aux dogmes de l'Eglise et que nous reponssions toujours les mensonges des sophismes, »

Dans l'intervalle, l'Autriche, vaincue à Sadowa, exclue de la Confédération germanique, était également exclue de l'Italie. La Vénétie, cédée par Francois-Joseph à Napoléon III. était rétrocédee par Napoléon à Victor-Victus, au héros de Lissa et de Custozza. Tandis que l'amiral Persano était déchu de son grade et frustré de son traitement, pour des actes dont il trouvait l'équivalent dans la biographie de tous ses compères. Victor-Emmanuel, battu dans sa personne par l'amiral Tégethof,

gagnait une province.

Ce dernier coup de fortune lut, pour le Piémont, une occasion de confession et une montre de générosité. Les évêques étaient depuis tongtemps exilés de leurs diocèses sans rime ni raison, uniquement par décision arbitraire, émentes, violences, ou autre chose d'à peu près. Le baron Ricasoli, dit Tête-de-Fer, mais sans front, c'est-à-dire sans pudeur et sans cervelle, pensa qu'il n'y avait dès lors rien de mieux à faire que d'écrire de sa plus belle plume, une longue circulaire où il confesserait le tort de l'exit des évêques, mais rachèterait ce tort par d'admissibles divagations. C'est ce qu'il fit dans la circulaire du 22 octobre :

· La cessation de l'occupation étrangère dans les provinces vénitiennes et leur agrégation au royanme d'Italie raffermit et accomplit le grand lait de l'unité italienne ; il ouvre de nouveaux horizons à l'action du Gouvernement et change le point de vue sous lequel te ponvoir exécutif devait apprécier certaines graves questions de la politique intérieure. Tant qu'une puissance armée, campée dans une position formidable, offrit un centre on convergenient les espérances et les efforts des partisans du passé et mettait en danger l'existence même de la nation, tous les desseins et tous les actes du Gouvernement étaient nécessairement sul ordonnés au but suprême de défendre à tout prix l'œuvre commencée du rachat national et d'en poursuivre par tous les moyens le prompt accomplissement.

« En présence du dilemme d'être on de ne pris être, qui dominait la politique de l'Italie, le devoir du Gouvernement était de faire taire ou du moins d'ajourner certaines considérations de scrupuleuse légalité, qui, en des epuques et des conditions régulières, auraient indubitablement prévalu dans ses conseils.

« Mais aujourd'hui que cette période de doute, de provisoire et de péril est heureusement dépassée; aujourd'hui que l'Italie, solidement constituée, n'a plus d'ennemis extérieurs qui la menacent; aujourd'hui que les adversaires, pour ainsi dire domestiques, découragés et brisés par l'abandon des alliés étrangers, sont réduits à l'isolement et à l'impuissance, toutes ces mesures exceptionnelles, qui étaient exigées et justifiées par la situation politique, doivent cesser dans leurs effets, de même qu'ont cessé d'être les causes qui les avaient déterminées.

En présence de cet acte, le bulletin du Moniteur du soir, journal français, crut pouvoir accorder au gouvernement italien, un certificat de bonne conduite. On vit là des dispositions conciliantes, une ferme volonté de se conformer à la convention du 15 septembre. Le journal tirait, de ces dispositions, toutes sortes d'horoscopes. Mais il ressemblait à l'astronome qui n'a pas essuyé les verres de ses lunettes : il tombait dans un puits. Le Journal de Rome essaye de lui fournir échelle pour en

sortir.

« Nous avons appris, dit la feuille Romaine, que le Bulletin du Moniteur du soir du 21, parlant des derniers actes du gouvernement italien, dit qu'en présence de ces dispositions le Saint-Père peut attendre l'avenir avec contiance, et il ajonte qu'il y a toute raison de croire que les partis extrèmes ne prévaudront pas, que la cour de Rome se montrera inaccessible à ces influences qui, sous le masque d'un faux zèle, cachent des intentions préjudiciables pour la sûreté et la dignité du trône pontifical.

« Les partis extrêmes dont fait mention ce Bulletin du Moniteur, en affirmant qu'ils ne prévaudront pas, sont précisément ceux que la circulaire Ricasoli encourage spécialement alors qu'elle prétend que le pontificat civil est en contradiction avec les progrès de la civilisation, et qu'elle annouce que son gouvernement est prêt à donner les garanties nécessaires pour la liberté et l'indépendance du chef de l'Eglise, garanties destinées à devenir ninsi une substitution au pouvoir temporel et à constituer un sent Etat en Italie. Aussi le Saint-Siège à bien raison de se tenir sur ses gardes, étant précisément forcé de repousser le taux zèle avec lequel on lui adresse de tous côtés certaines assurances vraiment filles de l'hypocrisie et du mensonge. »

Àprès cette verte rectification, le Moniteur du soir, avec la barbe du bouc qui avait fait l'échelle au renard, essaya dese rattraper sur le fil du télégraphe et sur les tournures de la

langue italienne:

« Au moment, dit-il, où a été rédigé le dernier Bulletin hebdomadaire du Moniteur du soir, la circulaire de M. le baron Ricasoli n'était encore connue que par un résumé télégraphique incomplet, et qui ne permettait pas d'apprécier exactement les détails. Elle renferme certaines expressions qui ont donné lieu à des interprétations contradictoires, et l'on a cherché à y voir des arrière-pensées. peu en harmonie avec les intentions conciliantes manifestées à l'égard du Saint-Siège. par le gouvernement italien. Il importe cependant pour bien déterminer la véritable valeur des documents qui nous arrivent soit de Florence, soit de Rome, de s'attacher plutôt aux conclusions pratiques et aux doctrines positives qu'à de certains exposés de théories, revetus d'une forme et d'une phraséologie toutes locales, et qu'il faut se garder de preudre au pied de la fettre. Quelques correspondances paraissent ne pas tenir comple de ce point essentiel et méconnaître ce qu'il y a de réellement sérieux dans les engagements pris par le cabinet de Florence et dans les assurances formelles par lesquelles il ne cesse de les corroborer. »

Abstraction faite des subtilités de la phraséologie et des fils de télégraphe, il y avait, dans les lettres du baron Tète-de-Fer-Blanc, nn défaut de politesse et un manque de raison. C'est aux fautes de l'épiscopat italien qu'il imputait toutes les rigueurs du gouvernement, et il le faisait en ce style amer que se permet volontiers tout gouvernement liberal qui vient de gagner une province. Les évêques des diverses provinces de l'Italie ne vonlurent point laisser passer, devant la diplomatie, ces assertions gratuites et se firent un devoir de repousser ces injures. Le baron, ferré à glace sur tant de choses, n'ose pas essayer la réplique; il répondit, il est vrai, il répondit même comme il savait faire c'est-àdire longuement, mais il changea l'assiette de la discussion, déserta le terrain des faits et se prit à célébrer, par devant ces évêques qui revenaient de l'exil. les bienfaits du régime futur que préparait à l'Eglise l'hypocrite devise de Cayour : l'Eglise libre dans l'Etat lihre

En attendant ces bénéfices de la liberté, la Convention du 15 septembre 1864 touchait à son terme d'exécution. Avant le départ des troupes françaises, il fallait former, à Rome, un corps de troupes pour remplacer l'armée détruite à Castelfidardo. Dès le mois de février, le Moniteur de l'armée française avait fait connaître cette nécessité et ses bonnes grâces pour y faire honneur. Voici ce qu'il en disait:

« D'après les dispositions concertées, en vertu des ordres de l'Empereur, entre le cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté et notre ambassadeur à Rome, le gouvernement français, pour faciliter la complète exécution de la Convention du 15 septembre 1864, mettra à la disposition du Saint-Siège un corps de troupe présentant un effectif de 1,200 hommes et composé de catholiques français ou étrangers.

« Voici quelles seront les bases de la forma-

tion de ce corps de troupes.

« La légion rounine sera formée à Antibes et recevra une organisation semblable à celle des troupes pontificales.

« Son recrutement s'effectuera :

« 1º Par des enrôlés volontaires français ou étrangers ;

« 2 Par des sous-officiers et caporaux francais libérés du service et qui entreront avec tenr grade dans la légion.

« L'enrôlement volontaire sera d'une durée

de quatre aus.

« Les officiers de toutes armes en activité de service seront admis, sur leur demande, à concourir pour la formation du cadre de la lé-

gion.

«Ces officiers, considérés comme en mission, continueront à ligurer sur les contrôles de l'armée française et conserveront leurs droits à l'avancement à l'ancienneté. Il restera entendu que les grades qui pourraient leur être conférés par le gouvernement romain ne seront dans aucun cas reconnus par le gouvernement de l'Empereur, et qu'en rentrant en France ils reprendront les grades dont ils étaient pourvus au moment de leur départ, on auxquels ils auraient été promus autour de l'ancienneté, par application de la loi française.

« La solde de la légion sera la même que celle qui est allouée aux troupes pontificales, mais ne sera jamais inférieure à celle déterminée

par le tarif français.

« Quant aux pensions de retraite, le gouvernement pontitical prendra à sa charge les pensions des officiers qui demeureront à son service jusqu'au jour de leur retraite; celui de l'Empereur, les pensions de ceux qui rentreront sous nos drapeaux.

« Les militaires décorés de la Légion d'honneur et de la médaille militaire toucheront leur traitement à leur corps par les soins de

l'administration française. »

Le six décembre, le corps d'occupation quitta Rome. La veille, tous les officiers s'étaient présentés, au Vatican, pour faire leurs adieux au vieux Pape. Au début de cette même année, le Pape avait dit, à ces mêmes officiers: « de sais qu'après votre départ les loups ravisseurs viendront ici, mais leurs grincements de dents ne me troublent point. » Cette fois, on était arrivé au commencement d'échéance de la prophétie pontiticale. L'entrevue fut solemelle: c'était comme une avant-scène des jugements de Dien. Le général de Montebello, un excellent homme, lut à voix basse un petit discours:

Le Saint-Père prononça, en réponse à ce discours, une allocution que nous reprodui-

sons:

« A la veille de votre départ, je suis ici, « mes chers enfants, pour vous faire mes « adieux. Votre drapeau est parti de France avec la
mission de soutenir les droits du SaintSiège, Aujourd'hui il va y rentrer. Je désire
qu'il soit accueilli avec le même sentiment
que lorsqu'il est parti. En effet, on m'eccit
que tous les cœurs catholiques sont en alarmes : ils tremblent en peusant aux difficultés dans lesquelles se trouve le Vicaire de
Notre-Seigneur Jesus-Christ, le Chef de
l'Eglise catholique.

Figuse canonque.
II ne faut point se faire illusion; la révolution viendra ici; on l'a proclamé, on l'a dit et redit. Un personnage italien haut placé a dit que l'Italie était faite, mais non complète. L'Italie serait défaite s'il y avait encore ici un coin de terre où régnent l'ordre, la justice et la tranquillité!

« On yeut venir arborer le drapeau au Capi-« tole. Yous savez comme moi que la roche

Tarpéienne n'en est pas éloignée.
Antrefois, il y a six ans, je parlais à un
représentant de la France; je le chargeai de
dire à l'Empereur que saint Augustin, évéque d'Hippone et qui est aujourd'hui de
l'Empire francais, effrayé des fléaux qu'il
préssentait pendant que les Barbares assiégeaient la villé, demanda au Seigneur de
mourir avant d'en être témoin. Le représentant me répondit : Les Barbares n'entre-

ront pas. Mais il n'était point prophète.
Un autre m'a dit que Rome ne pouvait pas
être capitale d'un royaume; mais qu'elle ne
pouvait être que la capitale de tous les catholiques. Mais je crains la Révolution. Que
faire, que dire? Je suis dénué de ressources.
Cependant, je suis tranquille, car la plus
grande puissance, Dien, me donne la force
et la constance.

Le Saint-Père s'arrête un moment, lève les yeux vers le ciel et porte'la main sur son cœur. Après un instant de repos, il poursuivait en ces termes :

Partezavec ma bénédiction et mes adieux
paternels. Si vous voyez l'empereur des
Français, votre Empereur, vous lui direz
que je prie Dieu pour lui.

o On dit que sa santé n'est pas très bonne,
je prie pour sa santé. On dit que son âme
n'est pas tranquille ; je prie pour son âme.
La nation française est chrétienne ; son chef
doit etre chrétien aussi. Il faut des prières
accompagnées de confiance et de persévérance, et cette nation si grande et si forte
pourra obtenir ce qu'elle désire.

Moi, je vis dans la miséricorde de Dieu,
 et ma bénédiction vous accompagnera dans

« votre voyage, »

Ce corps d'armée, qui quittait Rome, pour taire place aux attaques de Didier, roi des Lombards, c'était l'armée d'un successeur intrus de Charlemagne, Indigne d'en occuper le poste d'honneur, incapable d'en comprendre la grande majesté, Napoléon se dérobait, le mieux qu'il pouvait, presque en faisant des révérences, au noble service de l'Eglise. En se dérobant ainsi, il trahissait la France et devait

bientôt se trahir lui-même. Le droit nouveau, le droit du suffrage universel, n'a pas encore en le secret de donner à personne une ombre de bons sens ni de créer une ombre d'établissement stable.

Cependant, le départ des troupes françaises réveillait toutes les alarmes. Au fond, personne ne crovait à la probité des gouvernements de France et d'Italie. Dans cette convention, dans ces négociations diplomatiques, dans ces feuilles d'accord et de désaccord, dans ces préparatifs d'exécution, le public ne voulait voir que des tours de passe-passe, un espèce de jeu de savates où tous les joueurs, sauf le Pape, savaient le mot décisif. Quand on vit partir les soldats de Napoléon, il veut donc une crainte unanime de les voir bientôt remplacés par les soldats de Victor-Victus. Ces craintes se tirent jour dans les alarmes de l'épiscopat. En Éspagne, l'archevêque de Saint-Jacques de Compostelle, cardinal Garcia Cuesta, écrivait : La Révolution espère prendre le reste des Etats du Pape ; elle veut, ou se jeter dessus commé sur une proie, ou atteindre son but par desartifices et des manèges hypocrites. La révolution voudrait, dans ce cas, garder le Pontife à Rome pour le tenir assiégé dans son palais, sans lui permettre de faire ou de dire que ce qui irait à ses fins, c'est-àdire à la destination de l'Eglise de Jésus-Christ et de la société ; elle espère que, par cette pression, le Pape finirait par se rendre, qu'il renoncerait à sa souveraineté temporelle, et qu'il accepterait les doctrines perverses qu'elle professe.

« Voilà le mystère d'iniquité qui exerce sa funeste action dans le monde. On veut substituer un nouvel Evangile, *un droit nouveau*, <mark>au</mark> droit et à l'Evangile éternel, que le Fils de Dien est venu annoncer au monde. Saint Paul dit que, si un ange du ciel nous apportait un autre Evangile, nous devrions le repousser de toutes nos forces. Doutez-vous que ce soit là le but de la révolution antichrétienne, qui aspire à dominer et à tyranniser tout le monde, en proclamant une liberté qui n'est qu'une dérision? Oh! cela n'est un secret pour personne : la révolution elle-même ne se gène pas pour dire quelles sont ses intentions. Econtez quelques-uns des faits qu'a recueillis l'évêque d'un empire voisin, et qui peignent an vif le caractère de ces furieuses doc-

trines.

« Guerre à Dieu! a dit la révolution par la bouche de quelques étudiants de diverses nations récemment réunis au congrès de Liège, et ces étudiants étaient l'écho des maîtres d'impiété qui les avaient instruits. Un de ces jeunes gens se déclare brutalement matérialiste, « La lutte, dit un autre, est entre Dieu « et l'homme, il faut briser la voûte du ciel « comme si c'était une feuille de papier. » Un autre parle d'établir le culte de l'athéisme. Un autre crie qu'il n'y a pas d'autre autorité et de force que la force révolutionnaire ; un autre anfin s'écrie en frénétique : « Citoyens,

« vous le savez, la classe moyenne est com-« posée de voleurs et d'assassins, et la révo-« lution est le triomphe de l'homme sur Dieu. « Ainsi donc guerre à Dieu! haine à la classe « moyenne! haine au capitaliste!... Si cent « mille têtes sont un obstacle, qu'elles « tombent! » Et ce congrès avait été inauguré par le premier magistrat de la ville, par un aucien ministre de Belgique, qui appelait ces jeunes gens « l'élite de la jeunesse studieuse, « les apôtres de la liberté et du progrès! »

« Voici une autre révélation. Dans une des loges de la franc-maçonnerie il s'est établi un comité dont les membres se promettent entre eux de vivre et de mourir hors de font culte religieux, déclarant que le comité veillera seul au chevet de ses affiliés et qu'ils ne feront que ce qu'il prescrit; et c'est du nom de liberté qu'on décore ce despotisme odieux!

« Pour compléter cet horrible tableau, je rappellerai que le héros de la démagogie italienne disait hier encore à ses chemises rouges : « Mes amis, tant que les soutanes ne « seront pas vaincues, la patrie ne sera pas « libre. N'allez pas à la messe, car, si vous y « allez, vous donnerez aux curés le moyen de « vous nuire... L'année ne se passera pas, je « l'espère, ajoutait-il, sans que vous arriviez « à Rome entin aftranchie du joug odieux des

prètres. »

« Permettez-moi de terminer ce tableau répugnant par les manifestations contenues dans les documents de la Grande-Vente, saisis il y a quelques années par la police romaine: « L'objet de notre ambition, disaient « les directeurs de cette société secrète, ce « n'est pas une révolution dans tel ou tel pays, chose qu'on obtient toujours quand on le veut. Pour en finir surement avec le « vieux monde, nous croyons qu'il est néces-« saire d'extirper tout germe catholique et « chrétien. Nos aspirations doivent donc se diriger seulement contre Rome. L'Italie à cause de Rome, et Rome, à cause du Pontificat, doivent être le but de tous nos efforts. « Nous sommes venus à bout d'établir la dé-« sorganisation partout : tout se prépare à passer sons le niveau qui doit être imposé à l'espèce humaine. C'est pourquoi les deux « bases de l'ordre social, le Pontificat et la « Monarchie, qui ont résisté au feu, doivent « tomber minės par la corruption. Ne nous « fatiguons donc pas de corrompre ; popula-« risons le vice dans la multitude, de sorte « qu'elle le respire par les cinq sens, de sorte « qu'elle le boive, de sorte qu'elle en soit sa-« lurée, etc.»

« Voilà quelques-uns des traits de la révolution peinte par elle-mème; nous ne l'avons pas calomniée, nous n'avons fait que la montrer telle qu'elle se manifeste. Ce qu'elle a dans son cœur, c'est la haine contre Dieu, la haine contre la religion et l'Eglise de Jésus-Christ, la haine contre la société, et elle proclame la corruption des mœurs dans la multitude comme le moyen légitime de détruire les

deux bases sur lesquelles s'appuie l'édifice social, la Monarchie et le Pontilicat. Si ce monstre parvenait à dominer dans le monde, ce serait l'enfer qui serait transporté à la surface de la terre, et nous aurions à dire que sont arrivés les temps apocalyptiques et que s'est révélé l'homme de péchè, le fils de perdition, comme l'appelle saint Paul dans sa deuxième épître aux Thessaloniciens.

En Angleterre, le successeur du cardinal Wiseman, l'archevêque Henri Edward Manning, disait dans un meeting: « Le pouvoir temporel, en dépit de toute haine, est la clef de voûte d'un certain ordre-civil et chrétien dont dépend le bonheur de tous les États chrétiens : à cet égard, le sentiment est unanime en France, en Autriche, en Prusse et en Angleterre. On assure, a-t-il ajouté, que récemment un grand personnage disait au Saint-Père que le moment du départ des troupes françaises approchait, et que leur départ pourrait être suivi d'événements très graves. « Après moi le déluge! » aurait été le dernier mot de ce personnage. Le Saint-Père aurait répondu en souriant : « Les Saintes Ecritures nous apprennent qu'il n'y aura pas un second déluge ; en conséquence je n'ai rien à craindre. » Ce peu de mots représente le calme et la sérénité du Saint-Père, qui ne compte que sur la puissance céleste dont la protection l'a soutenu pendant un pontificat de vingt ans d'épreuves et de gloire. Cette sainte confiance. la charité du Saint-Père à l'égard de ses ennemis, sa clémence, sa sincérité, la pureté de ses intentions produisent une telle impression sur tous ceux qui l'approchent, que l'autre jour un vieux diplomate, mêlé au mouvement politique depuis un demi-siècle, venant de quitter le Saint-Père, disait à ceux qui l'entouraient : Voilà bien le Roi des Rois.

En France le cardinal Gousset adressait aux curés de son diocèse cette circulaire : « La solennité de la fête de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge va. dans quelques jours, réunir au pied des autels tout ce que l'Eglise compte de pieux tidèles. En ces graves circonstances où nous nous trouvons, au moment si prochain où, destitué de tout secours humain, le pouvoir temporel du Souverain Pontife va être en butte aux attaques redoublées de ses ennemis, qui sont les ennemis de l'Eglise et de son Christ, c'est un besoin, c'est un devoir pour tons les vrais-enfants de l'Eglise d'élever vers le ciel des mains suppliantes, avec de ferventes prières pour implorer la puissante protection de l'Auguste Vierge Marie, dont Pie IX a exalté la gloire en proclamant le privilège de son Immaculée Conception. Prions-la de déjouer les complots des impies et des méchants, de fortifier et de consoler notre Père commun, en rendant la paix à l'Eglise éprouvée et à la société ébranlée. »

L'archevèque de Tours, Joseph-Hippolyte Guibert, ordonnaît des prières, et fondait l'ordonnance sur ces motifs :

· Considérant que la révolution d'Italie a

déjá usurpé la plus grande partie des Etats du

Souverain Pontife;

« Considérant qu'un parti prépondérant en Italie par l'influence de son action et de ses opinions subversives ne dissimule pas l'intention de s'emparer de Rome pour en faire la capitale de toute l'Italie;

« Considérant que ce sacrilège projet, s'il se réalisait, serait le renversement du ponvoir

temporel du Souverain Pontife;

« Considérant que l'indépendance du Pape comme prince temporel est nécessaire pour garantir la paix du Saint-Siège et la liberté de l'Eglise, et que cette nécessité est reconnue par le Pape lui-même, par les Evêques et par toute l'Eglise :

« Considérant que les sacrilèges desseins conçus par la Révolution contre la puissance temporelle sont en même temps une menace contre le pouvoir spirituel du Vicaire de Jésus-Christ, et constituent le plus grave danger

pour toute l'Eglise catholique »

Entin, l'évêque d'Orléans, dans sa brochure intitulée ; l'*Athéisme et le Pévil Social*, disait :

Spectacle inour!

Voilà un vieillard, un pontife, un roi, assis sur un trône dix fois séculaire.

En ce moment, le monde contemple son agonie.

Le coup de lance, le liel et le vinaigre ne manquent pas.

Sa mansuetude, sa patience, sa magnanimité ont été sans bornes.

C'est à peine si la plainte du crucifié a été sur ses lèvres : *Ut quid dereliquisti me ?*

Les scribes qui l'ont accusé sont là tous autour de lui, pour l'accuser encore dans cette extrémité; pour s'offenser de sa douleur; pour s'indigner si ses paroles sont émues; pour élargir, après l'avoir creusé, le fossé qui l'entoure; pour envenimer, après l'avoir faite, la plaie de son cœur; enlin pour ameuter contre lui de peuple.

Et cependant, là, comme dans la Passion, on hésite. La main tremble et on n'ose porter le dernier coup. C'est à qui le Tera porter par un autre. Le Piémont lui-même n'ose pas.

On cherche, et on trouvera, pour tout consommer, ce qui se trouve toujours pour les grands forfaits, des êtres inconnus, des *brari* innommés, dont l'histoire ne porte aux générations futures que le crime, et dont elle ne sait pas redire le nom vil et abhorré.

On a besoin de ces auxiliaires. Es sont dignes de la cause. On les trouvera, sant à dire, on le dit déjà, pour se donner le droit d'intervenir contre le Pape, que c'est lui qui fait

faire l'émeute.

Quelquefois, quand des chasseurs ont longtemps poursuivi une proie, si elle est redoutable, si c'est un lion du désert, quand il est forcé, on l'entoure, mais on hésite à lancer contre lui le dernier trait.

lci, ce n'est pas un lion, c'est un agneau. Et

cependant ils tremblent tous d'une secrète horreur devant leur forfait.

Cependant, que fait l'Europe? L'Europe contemple effrayée, mais silencieuse, cette lente agonie.

La victime, sur son Calvaire, jette de tous côtés ses regards, et nulle part le secours: Circumspexi, et non erat auxiliator!

La stupeur les a tons glacés.

Mais on sont donc tous ces aigles dont l'Europe se vante et qu'elle déploie sur ses étendards?

La Pologne est déchiquetée par l'un:

L'autre dépèce l'Allemagne surprise et trahie :

- Je ne vois là que des vautours.

L'en vois un antre qui a laissé récemment casser son aile.

Il y en avait un, plus fort que les autres, planant librement sur l'Europe.

' Ah! celui-là devait monrir pour défendre l'agneau : car c'est l'aigle de la France.

Mais non, on ne lui demandait pas de mourir: il lui suffisait d'un regard et d'un cri pour dissiper les meurtriers; mais il plie son aile et s'en va.

Et toi, sainte Victime, grand Pontife, qui t'appuyais si confiant sur les fils de la France, ne te reste-t-il donc plus qu'à te convrir la tête de ton manteau, et à jeter à la nation trèschrétienne, en tombant, ce cri éternellement accusateur: Tu quoque, fili!...

Et, maintenant, qu'ajouterai-je?

Après avoir exposé dans ce douloureux écrit la triste situation de l'heure présente, le mouvement d'impiété radicale qui se fait en France et en Italie, le progrès des doctrines athées et matérialistes, et, à la faveur des coups portés contre le Pape, la guerre à la religion et à Dieu grandissant chaque jour, préliminaire menacant de la guerre à l'ordre social; faut-il nous décourager?

Non, je l'ai dit, le découragement n'entre jamais dans les cœurs chrétiens. Ils espèrent

loujours: Contra spem, in spe.

Sur ce qui fait aujourd'hui la grande préocenpation de tous les esprits et de tous les cœurs, sur ce point fixe et menacé vers lequel sont tournés en ce moment avec anxiété les regards de tout l'univers, je n'ai qu'une parole à dire, et elle n'est pas de moi:

L'EMPEREUR VEUT que le chef suprême de l'Eglise soit respecté dans tous ses proits de

SOLVERAIN TEMPOREL (1).

ABANDONNER ROME, Oublier la politique suivie par la France depuis des siècles!

" NON, CE N'EST PAS POSSIBLE (2)! " Ce n'est pas possible! Non, je crois à l'honneur!

Voilà sur Rome mon dernier mot.

Et quant à Pie IX, que fait-il à celte heure suprême?

il reçoit dans ses bras cette pauvre cliente de la France; l'impératrice du Mexique, dé-

¹⁾ Lettre aux évêques de France, 4 mai 1859. — (2) Discours au Corps législatif. 22 mars 1861.

faillante à ces pieds. Il bénit les généraux et les drapeaux français, au moment où on les rappelle ; il bénit les pavillons qui flottent en ce moment dans le port de Civita-Vecchia. Voilà un évêgue qui le quitte pour retourner à Naples. Ecoutez le langage dont il recoit, à Rome, du Saint-Père, l'inspiration : « Pax vobis, la paix soit avec vous. Ego sum, c'est moi, « votre évêque ; ne craignez pas ; nolite tim re. « J'aime même les méchants : je désire con-« vrir leurs plaies et les guérir. » Voici un autre évêque qui, dans une ville de France. combat les ennemis de Dien. Pie IX l'encourage: comme ce général frappé du même bonlet que Turenne, qui disait à son tils : « Ne « pensez pas à moi, sovez tout à lui ; » avant de songer « à ceux q ii envalussent Rome, al-« lez à ceux qui envalussent les âmes. Ne pen-« sez pas à moi ; sovez tout à la défense de « Dieu et au salut de votre peuple. »

Et quant à la guerre faite à Dieu et à toutes les croyances religieuses, ch bien! une fois encore j'en appelle au bonsens, à la prévoyance, au courage, à l'intelligente énergie de tous les honnètes gens pour qu'ils défendent leurs familles, leurs âmes, coutre l'invasion des doc-

trines alhées. »

L'évacuation de Rome par l'armée français montrait, dans Napoleon, le fidèle observateur de la Convention qu'il avait souscrite en 1864. D'autres traités avaient été revêtus également de sa signature impériale et n'avaient point reçu cet honneur : le Sire avait même laissé périmer assez facilement cette signature, d'où l'on inférait qu'il était de compte à demi avec les profanateurs de sa probité souveraine. Cette foisil accomplissait simplement une grande et solennelle obligation. Le Times en fit la remarque, et conime cette observation du traité était un triomphe pour la politique anglaise, le journal de la Cité de Londres ne manqua pas de féliciter l'Empereur : « Dans tous les actes de sa politique, dit-il, l'Empereur a des amis et des adversaires. En lout ce qu'il a l'ait de bien on de mal, d'autres peuvent avoir leur part d'éloge ou de blâme. Mais lui scul a joué la partie italienne et la partie est gagnée. » — Nous verrons plus tard combien lourdement se trompait le Times.

Il n'y avait pas alors de nuages à l'horizon. La Convention protégeait la frontière pontificale, facilitait le recrutement de l'armée du Saint-Siège, et promettait de sauvegarder sa situation financière. En effet, par l'article 4, le gouvernement piémontais s'engageait à prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise. Jusque-là le gouvernement avait perçu les revenus afférents à ces provinces usurpées, et le gouvernement romain en avait payé la dette. Rien n'était plus contraire à l'equité et aux intérèts du trésor pontifical. Il s'agissait donc de mettre un terme à cette anomalie, tout en ménageant le Saint-Père, et en ne lui demandant pas de renoncer à ses protestations anté-

rieures. La négociation s'engagea, sur cette question, entre la France et l'Italie, et aboutit promptement à une heureuse issue. La base d'après laquelle le partage fut fait, fut le chiffre proportionnel de la population des provinces envahies par le Piémont. On ne pouvait guère admettre une autre base, bien qu'en principe les frais détaillés, en se payant suivant le chiffre total d'une population, doivent, quand il s'agit d'une fraction, s'augmenter des frais généraux. La Convention fut conclue le 7 décembre et rendue exécutoire le 14 par un déceret de Napoléon III.

Après le départ des soldats Français et le règlement de la dette Pontificale, un soi-disant Comité national Romain, c'est à-dire comité de conspirateurs pour livrer Rome au Piémont, publiait le manifeste suivant :

 Entin, le dernier soldat français a quitté Rome, le dernier étranger a abandonné l'Italie. Des Alpes à la mer, aucun drapean étranger n'étend plus sur la terre italienne sa domination tyrannique on sa protection injuste. Spectacle aussi douloureux pour nos oppresseurs saisis de peur qu'il est consolant pour nous! Après dix-huit ans, nous relevous la têle et revoyons Rome maîtresse de ses destinées. Que ce grand jour se grave profondément dans la mémoire et dans le cœur de tout Romain qui a l'amont de sa patrie et qui en a senti Flumiliation. Le jour du 14 décembre 1866 ouvre toute une ére. L'ère qui, à côté du ministère religieux affranchi de l'impur contact d'un despotisme abhorré, verra Rome-libre et florissante, elle aussi !

« A nous done, è Romains, la grande œuvre! une tardive justice nous remet en main les destins d'un pays qui, depuis si longtemps n'était plus le nôtre. L'heure est décisive, solennelle. Le monde entier nous regarde, ému.

lennelle. Le monde entier nous regarde, ému, agité en sens divers et opposés. Nous, forts de la force d'un droit imprescriptible, résolus à l'exercer sans ollenser le moins du monde les droits du pouvoir spirituel, préparons pour le grand événement notre ame, notre esprit, et au besoin, notre bras. Pas de vaines paroles, pas de mouvements irréfléchis, pas d'agitations isolées, intempestives! Hors de nos rangs quiconque ne saurait apporter d'autre tribut que celui-là dans cet extrême besoin de résolutions graves et décisives! La patrie abonde en courage et en vertus civiques, et le jour suprême le montrera assez. Elle n'a nul besoin de manifestations inutiles et désordonnées. C'est là précisément ce que désirent avec le plus d'ardeur nos ennemis, spéculateurs en troubles, réveurs de nouvelles intrusions étrangères : ils sont nombreux et rusés; ils nous entourent, nous épient, nous tendent des pièges. Sur eux, n'en doutez pas, pèse infatigablement le regard de ceux qui veillent sur votre sort ; mais contre eux il faut encore, il faut absolument de l'unité, de l'ordre, une attitude ferme, résolue, quoique calme dans la période qui nous sépare de l'accomplisse-

ment de nos vœux. Recueillons-nous, tendons-

nous la main et serrons-nous autour du nom et des gloires de Rome. Ainsi unis et compacts, sachons attendre. Le triomphe est certain ; les jours du despotisme élérical sont inexorablement comptes; votre Comité ne vous laissera manquer ni d'activité ni de conseil! »

De son côte, Mazzini, qui s'était, depuis Aspromonte, séparé du gouvernement constitutionnel, avisait d'obtenir, par d'autres moyens, ce que lui refusait la politique piémontaise. Les moyens, c etaient l'insurrection, la conspiration, les sociétés secrètes. Nous conspirerons, disait Mazzini; puisque vous ne savez ni ne voulez taire l'Italie avec nous, nous la ferons contre vous. A l'occasion du départ des Français, Mazzini voulut dire son mot, ce fut l'objet d'une proclamation

sibylline de l'extriumvir:

« Vous êtes maintenant, écrivait Mazzini, ce que vous étiez le 9 février, des républicains et vos maitres... Vous vous devez, avant tout. d'affirmer à nouveau votre propre existence, votre propre pouvoir, Cela fait, vous agirez selon que Dieu et votre esprit national vous inspireront... Alors seulement vous déciderez si Rome doit se donner comme une cité secondaire et déshéritée de toute puissance à une monarchie déjà condamnée, à une monarchie impotente et incapable de toute noble action, à une monarchie qui a accepté Venise comme une aumône de l'étranger, et qui graverait les noms de Lissa et de Custozza sur les murs du Capitole, ou bien si la tradition glorieuse entre toutes de son passé, ⊵t sa mission qui a donné deux fois l'unité morale et matérielle au monde, ne réclament pas une action plus noble, plus digne, plus glorieuse pour les fastes de la nation.

« L'épreuve a été tentée. Une longue série de faits irrécusables a prouvé à tout homme de cœur et d'intelligence que la monarchie ne pouvait etre autrement que servile dans ses rapports avec l'étranger et répressive à l'intérieur. L'institution est jugée. Le pays peut encore peudant quelque temps, languir dans l'incertitude du moment propice : de fait,

il n'est plus monarchique.

« Romains, c'est de Rome que je vous parle, de cette Rome qui fait exception parmi toutes les cités de l'Italie.

 Rome n'est pas une cité: Rome représente une idec.

« Rome est le sépuleve de deux grandes religions qui ont donné autrefois la cie au monde ; et Rome est le sanctuaire d'une troisième religion future destinée à donner la vie au monde de l'avenir. Rome représente la mission de l'Italie au milieu des nations, le verbe de notre peuple, l'évangile éternel de l'union universelle.

« Il faut qu'elle sorte de son sépulere, non pas au nom de son passé, mais au nom de sa vie future. Il faut que, seule, elle brille devant nous, pour quelque temps encore, comme un phare de vérité et de progrès, et guide la marche inquiète et incertaine des populations italiennes. L'unité matérielle de l'Italie est presque achevée : mais ce que nous voulons, c'est un symbole représentant l'unité morale qui ne peut être réalisée que par la république. Nous avons maintenant le corps, mais il nous faut l'âme, qui ne peut venir que de Rome, car Rome senle peut donner la vie à une forme inerte, à la condition de se conserver pare au milieu de la corruption dont elle est entourée. Si Rome l'acceptait, Rome aussi tomberait, emportant avec elle, pour longtemps peut-etre, les grandes destinées de l'Italie en Europe. »

A quoi Proudhon avait des longtemps ré-

poudu:

« De quoi se plaint le grand unitaire! La France, engagée par le succès même de ses armes, a reconnu, mais sans le garantir, le rovannie d'Italie : l'Angleterre, avec plus de satisfaction pour la France, l'a reconnu : la Belgique, d'autres Etats de second et de troisième ordre, suivant l'exemple de l'Angleterre. l'ont reconnu. La Russie le reconnaîtra bientôt, et la Prusse ne saurait larder. Jamais, il faut l'avouer, l'influence de Mazzini. ni celle de Garibaldi n'eussent obtenu de pareils-résultats. Il y a quatre ans à peine que le mouvement d'absorption est commencé, et plus de viugt-deux millions d'âmes sont réunis sous la bannière du Piémontais. Quel sujet d'espérance !... Organisez d'abord ces vingt-deux millions de sujets, instruisez ce peuple, développez la richesse de cet admirable pays, taites-y naître la liberté, la philosophie et les mours, et sovez certains que bientôt, sans coup térir, par la vertu de l'exemple et la force des choses, le reste viendra. Vous ne pouvez rien, dites-yous, tant que vous ne possédez pas Rome et Venise. Allons donc! Jamais la France ne se scrait formée, jamais elle n'eût conquis ses limites actuelles, si llugues Capet et ses successeurs avaient dit : Nous ne pouvons rien tant que nous n'aurons pas l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin. Ca été justement leur mission et leur gloire d'y arriver peu à peu. Vous ressemblez au jardinier qui prétendait ne pouvoir planter ses choux dans un hectare d'excellente terre, et qui demandait à s'arrondir de quatre toises. Vous accusez les ministres de contre-révolution, de trahison! Mais il est prouvé que ces ministres ont trempé dans tontes les entreprises de Garibaldi ; que la présence de l'armée piémontaise a plus fait pour entraîner la Toscane, les Romagnes, la Sicile, Naples, que les chemises rouges et toutes leurs fanfares. Est-ce que, tout récemment encore, Ratazzi ne s'est pas trouvé compromis dans l'affaire de Brescia? Certes, on ne pent accuser ce gonvernement de manyais youloir. Quand Mazzini le conspirateur dit : Tue, Rattazzi le conservateur crie: Assomme. Se peut-il un plus touchant accord (1)? »

De son-côté, Pie IX, l'antithèse vivante de Mazzini, recevant à l'occasion des fetes de Noël, les hommages de ses soldats, Pie IX avait fait ces recommandations:

« Je veux vous dire deux choses :

 La première est un remerciment, Je vous remercie des vœux que vous m'adressez par la bouche de votre genéral, Je crois à leur sincérité.

« La seconde chose que j'ai a vons dire est un avertissement. Je vons avertis d'être calmes avec ce peuple de Rome, qui, au lond, est bon et pontifical. Mais je vous avertis aussi de ne pas trop compter sur la tranquillité, et d'être sur vos gardes pour ce qui est du dehors. L'ai lu bier dans un journal, organe exalté de la révolution italienne, un de ces journaux que l'enter inspire (il faisait allusion à la *Nazione* de Florence), que la révolution commencerait dans vos rangs, armée pontificale. D'un autre côté, je vous apprends qu'on a arrêté ici un des chefs de la révolution, qui voulait s'introduire clandestinement dans cette ville, Montanucci, colonel garibaldien, condamné à Romet, et qu'on a trouvé sur lui une lettre où il est dit que ces messieurs du pays de la liberté ne sont pas encore prets, mais que, dans un mois ou deux, la révolution éclatera à Rome, Cet homme est mis en lien sûr. En tous cas, je résisterai, nons résisterons tous jusqu'à la fin de la fin : nous défendrons tous cette terre du droit, de la justice et de la religion. »

Parmi les événements mémorables, qui font la gloire du pontiticat de Pie IX, il faut mentionner la célébration de l'anniversaire

séculaire du prince des Apôtres.

L'année t867 s'était ouverte sous de sombres auspices. La Prusse profestante, victorieuse à Sadowa, venait de commencer, au profit de l'hérésie, la restauration de l'empire des Hohenstauffen. L'Italie révolutionnaire, vaincue par l'Autriche, mais triomphante, paisqu'elle avait gagné la Vénétie, se dérobait aux engagements, d'ailleurs mal observés, de l'alliance française et pouvait suivre avec plus d'audace, confre le Saint-Siège, les brigandages de sa politique. La France, impériale et révolutionnaire, de plus en plus embarrassée par l'accroissement de ses naturels ennemis, croyait se délivrer du péril en se constituant complice. L'Autriche vaincue ajoutait à sa défaite sur le champ de bataille, la défaite plus grave de son inféodation aux plus viles pratiques du libéralisme. L'Espagne coulait dans les aventures des mallaiteurs dont elle ne fera jamais des hommes politiques de bon sens et d'honnéteté. La Russie s'adonnait à ces attentats de persécutions, usages, hélas! trop tidèlement gardés, par son gouvernement, lorsqu'il s'agit de la sainte Eglise. De la fenétre du Vatican, où l'on découvre tout l'univers, Pic IX ne pouvait donc voir que des indifférents ou des ennemis. C'était le cas de se tourner vers le ciel et de dire : « Donnez-nous la paix, Seigneur, car il n'est plus personne qui combatte pour nous, si ce n'est vous. Seigneur notre Dieu »

L'anniversaire de Saint-Pierre offrait, pour cette intervention du ciel dans les affaires de l'Eglise, une naturelle et efficace occasion. Cest de la croix qu'il s'était fait un trône. Puisque 1867 ramenait le dix-huitième anniversaire de son martyre; puisque le retour de cet anniversaire voyait luire sur la tombe de l'Apôtre l'aurore d'un nouveau triomphe, mais d'un triomphe ajourné par un crueifiement, il était digne et juste de laisser là toutes les préoccupations de la politique, de vaquer à l'exaltation des saints et de se rendre ainsi propice le Dieu admirable dans cette exaltation de ses serviteurs.

Mais saint Pierre et saint Paul ont-ils été

marlyrisés en 67 ?

H s'en fant grandement que l'accord règne parmi les erudits sur ce point d'histoire. Gutlaume Cave et Dupin se prononcent pour l'an 64; Pagi, Costanzi, et les Bollandistes, pour l'an 62; saint Epiphane, Tillemont et Foggini, pour l'an 66; Eusèbe, saint Prosper, Bède, Baronius, Cortesi, les auteurs de l'Art de rérifier les dates, Pétan et le Révérend Père Patrizi, pour l'an 67; Cassiodore, Mazzocchi, et d'autres, pour l'an 68, quelques-uns, entin, pour l'an 69.

Cependant, l'hésitation n'est sérieusement possible qu'entre les années 66, 67 et 68.

Bartolini, secrétaire de la Congrégation des Rites, penche pour l'an 67, et nous allons

résumer les raisons qu'il allègne.

Au dire de saint Jérôme, et ou sait que saint Jérôme connaissait à fond l'histoire de Rome, Sénèque mourut deux aus avant le martyre de saint Pierre et de saint Paul, hie unte hiennium quam Petrus et Paulus coronareutur martyrio, a Nerone interfectus est (S. Hieronym, De Viris Illustr., Vol. 2, ed. Vallarsii, p. 835-837).

Or, en quelle année mourut Sénèque? En 65, puisque, d'après Tacite, ce fut sous le consulat de Silius Nerva et d'Attiens Testinus, qui, nous le savons d'ailleurs, occupérent le consulat en 65.

Les savants qui tiennent pour date du martyre l'année 68 s'appuient sur un autre passage du même livre de saint Jérôme. Le saint rappelle que les apôtres furent mis à mort l'an 14 de l'empire de Néron, ultimum anaum Neronis, id est decimum quartum (S. Hieronym., ibidem., p. 813). Il est vrai que l'an 14 de l'empire de Néron correspond à l'an 68 de notre ère, si l'on compte des années de l'empire de Néron à partir du 13 octobre 54, jour de l'avènement de cet empereur au frônc. Mais si l'on compte ces années à partir des premières calendes de janvier, selon l'usage le plus commun, la quatorzième tombe l'an 67. Les apôtres ayant été martyrisés le 29 juin 67. leur mort eut réellement lieu la dernière année de l'empire de Néron, puisque Néron se suicida vers le milieu de juin 68, c'est-àdire moins d'un an après leur martyre.

En fixant la date du martyre à l'an 67, on n'est obligé ni de raccourcir ni d'allonger le chiffre des années du pontificat de saint Pierre, chiffre porté à 25 (et environ 2 mois dès la plus haute antiquité, Saint Jérôme dit formellement, p. 813 du même ouvrage, que saint Pierre vint à Rome secundo Claudii Imperatoris anno... ibique viginti quinque annes cathedram sucredotalem tenuit. La date de l'arrivée de saint Pierre correspond donc à l'an 42, et dès lors celle de son martyre à l'an 67.

Mazzocchi pretère l'année 68 parceque, ditil, Néron ne passa pas à Bome l'an 66, maisen Achaie, et que, d'ailleurs, *on sait* qu'il ordonna lui-même et sur les lieux le martyre de

saint Pierre.

Mgr Bartolini rejette categoriquement cette opinion : il soutient que Néron était absent de

Rome à l'époque du martyre.

Le savant prélat allègue entre autres une raison d'un grandpoids. Les prêtres de l'Eglise de Corinthe, tracasses par leurs diacres, récoururent au Pape-saint Clément (ce qui, entre parenthèses, prouve en faveur de la primanté du Siège de Pierre, puisque l'apôtre et évangéliste Jean était plus près de ces prêtres que saint Clément . Le Pape leur rappelle, dans sa réponse à leur recours, que saint Pierre et saint Paul ont été martyrisés à Rome επὶ τῶν άγουμένων sous les préfets. Προσμένος n'a jamais signitié que préfet : il est au pluriel parce que, en partant pour l'Achaïe, Néron notama deux préfets. Néron étant parti pour l'Achaïe à la fin de 66, et son absence ayant duré à peu près jusqu'à la fin de 67, si les apôtres ont été martyrisés sous les préfets, c'est-à-dire pendant l'absence de l'empereur, ils n'ont pu l'être qu'en 67.

En cette, année 1867 donc, pour célébrer le dix-huitième centenaire de la mort du prince des Apôtres, Pie IX voulut, à Rome, de grandes fètes. Dès le 8 décembre 1866, au moment où cessait l'occupation française, le Pape avait adressé à tous les évêques du monde catholique l'invitation de se rendre à Rome, pour assister aux fêtes du Centenaire et à la canonisation solennelle de plusieurs saints. On peut dire que ces fêtes commencérent des le mois de février. Le 10 de ce mois l'ut celébré, en présence de cent mille fidèles, la béatification du vénérable serviteur de Dieu, Benoît d'Urbin de l'Ordre des Frères Mineurs, Né en 1560, allié par sa famille aux grandes maisons des Passionei et des Cibo, personnellement distingué par ses talents et son savoir, il avait quitté le monde et vécu sous l'humble bure des capucins. Son obscure et d'ailleurs admirable vie avait été couronnée, en 1625, au couvent de Fossombrone, par une sainte mort. La divine Providence par une de ces rencontres qu'elle ménage si à propos pour l'instruction du peuple chrétien, voulut que cet amant de la panyreté monastique fut placé sur les antels, juste au moment où les produits du monde entier s'acheminaient vers l'Exposition universelle de Paris. Au milieu de cette explosion, antorisée et glorifiée, de tous les orgneils. l'Eglise, qui a un remède

pour tous les maux et qui tient de Dieu la science des divines opportunités, l'Eglise célebrait les gloires du renoncement.

Les saints que Pie IX devait canoniser au mois de juin sont: 1º Le Bienheureux Josapliat, archevêque de Polotsk des Ruthénes, dans la Russie Blanche, martyr; 2º le Bienheureux Pierre d'Arbues, de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, inquisiteur d'Espagne, et chanoine de l'Eglise métropolitaine de Sarragosse, martyr; 3º les Bienheureux martyrs de Gorcum, appartenant à divers ordres réguliers ou au clergé séculier, ₹° le Bienheureux Paul de la Croix, confesseur, fondateur de la congrégation des Clercs Déchaussés de la Sainte-Croix et de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; 5º le Bienheureux Léonard de Port-Maurice, confesseur, missionnaire apostolique de l'ordre des Mineurs de Saint-Francois de l'Etroite Observance; 6º la Bienheureuse Marie-Francoise des Cinq-Plaies, vierge professe au Tiers-Ordre de Saint-Pierre d'Alcantara dans le pays napolitain; 7º la Bienheureuse Germaine Cousin, vierge séculière du diocèse de Toulouse.

Le B. Josaphat était un moine basilien, archevêque de Polotsk, rite grec, qui dut en récompense de son zè¹e, massacré, en 1623, par les schismatiques. Le B. Pierre d'Arbues, premier inquisiteur de la foi dans le royaume d'Aragon, avait été assassiné, en 1485, par des Juifs relaps, dans la cathédrale même de Sarragosse. Les dix-neut martyrs de Goreum étaient des curés, des vicaires de paroisse et des religieux étranglés, en 1573, par les scélérats qui s'étaient chargés d'établir, en Hollande, la religion du libre-examen: le libreexamen en matière de religion s'est établi partont de la même manière. Le B. Paul de la Croix, fondateur des Passionnistes, actuellement si dévoués à la conversion de l'Angleterre, né a Ovada, Piémont, en 1694, s'était endormi dans le Scigneur en 1775. Le B. Léonard de Port-Maurice, religieux franciscain, anteur d'ouvrages très estimé et pieux missionnaire, étail mort en 1751. La B. Marie-Françoise, des Cinq Plaies, vierge du tiersordre de Saint-Pierre d'Alcantara, et la B. Germaine Cousin, bergère de Pibrac, avaient pratiqué les vertus héroïques. l'une, grâce à la bizarrerie d'un père, l'antre grâce aux ri-gueurs d'une marâtre. Tels étaient les héros que Pie IX voulait proposer à la vénération du monde chrétien, au moment où Napoléon III conviait le monde civilisé à l'exposition universelle. Paris et Rome gardaient bien leur caractère et remplissaient les charges de leur fonction ; la ville de la chair célébrait la fête des progrès matériels; la ville de la foi glorifiait les triomphes de l'esprit.

Le 22 février, après un consistoire seèret pour la préconisation de quatre évêques destinés aux sièges vacants du Piémont, Pie IX signait cinq décrets relatifs : le premier, à la cause du capucin Didace-Joseph de Cadix ; le second, à la servante de Dieu, Jeaune de Lestonnac; le troisième, aux écrits de Gilles de Saint Joseph, de l'ordre des Carmes; le quatrième à la cause d'Alphonse Ozozco, augustin espagnol; le cinquième entin à la cause de Clément-Marie Hofbauer, de la Congrégation du Saint-Redempteur.

Le 26 du même mois, le Saint-Pére, s'étant rendu au collège Romain, tit lire en sa présence un sixième décret de la Congrégation des Rites, ayant trait à la cause de deux cents cinq fidèles, prêtres séculiers, religieux, catéchistes, laïques, femmes, jeunes filles et enfants, martyrisés pour la foi, au Japon, de 1617 à 1632.

Le premier spectacle qu'offrent à nos yeux les fêtes du Centenaire, c'est cette affluence tout à fait extraordinaire de prêtres et de tidéles qu'amène la simple piété. Le Journal de Rome du 28 juin 1867, fait là-dessus de très justes

réflexions :

« Il y a, dit-il, à peine six mois que l'invitation du Pape a commencé à faire le tour du globe, et dans ce court espace de temps de graves événements se sont accomplis dans les deux hémisphères. L'espérance et la crainte qui tour à tour ont excité ou aflaissé les esprits ; les questions délicates qui menacaient de soulever des luttes ardentes; la situation déplorable de la société, pleine d'angoisses dans l'incertitude où elle est de ses propres destins, et égarée par l'oubli des principes du droit et de la justice, tout contribuait à inspirer aux uns la crainte, aux autres l'espérance de voir cette invitation du Chef de l'Eglise mise de côté et demeurer sans effet. Mais sortie du Vatican pour produire une manifestation de la foi la plus vive, an milien de l'apathie si généralement répandue : de l'union la plus parfaite, an milieu de la discorde qui règne dans la société; de la puissance de la force morale, quand la force matérielle est partont impuissante, cette invitation a gloriensement atteint son noble but, et par le spectacle inour qu'elle offre en ce moment, Rome, la Ville éternelle, le phare de la vérité, le centre de l'unité, le siège du Vicaire de Jésus-Christ, en donne une preuve sans réplique.

Le tombeau d'un pécheur, et le tombeau d'un artisan, pour employer l'énergique langage de saint Jean Chrysostome, ont ému les multitudes ; et la canonisation d'autres héros qui, en des temps plus rapprochés de nous, ont scellé de leur sang la vérité de la foi, on se sont montrés des modèles de perfection, par la pratique ardente de toutes les vertus, rend aujourd'hui leur triomphe encore plus éclatant et couronne par une pompe digne d'un si grand événement dix-huit siècles de gloire. Ces tombeaux, qu'entoure aujourd'hui une nouvelle magnificence, semblent répéter aux admirateurs des grandeurs païennes qui voudraient les faire revivre, les paroles qu'adressaient, à la fin du deuxième siècle le prétre Caïus à Proculus, hérétique montaniste :

« de puis te montrer des trophées des Apôtres. S'il te plait d'aller au Vatican on sur la voie d'Ostie, où que se portent les regards,

« ils rencontreront les trophées de ceux qui

« ont fondé cette Eglise. »

Ce triomphe de la foi, de l'unité, de la puissance inhèrente au principe d'autorité, voici ce qui produit les merveilles dont nous sommes témoins. Deux autres fois, en des circonstances bien donces pour un cœur religieux et pieux, nous pumes voir de grandes réunions de l'Episcopat catholique, venu à Rome pour entourer le Poutite régnant, au moment où il remplissait des fonctions augustes et pour l'aider au milien des difficultés qu'il avait à vaincre ; mais la réunion à laquelle il nous est donné d'assister aujourd'hui l'emporte de beaucoup sur celles qui curent lieu précèdemment.

L'Orient a voulu y être représenté dans tonte la variété hiérarchique de ses rites multipliés. Il nous a envoyé les Grecs, les Melchites, les Rumènes et les Ruthènes, les Syriens, les Chaldéens, les Maronites, les Arméniens, les Cophtes, pour prôtester de leur union dans la foi et la discipline avec la chaire de Pierre. L'Occident a tressailli ; de la France très-chrétienne, de l'Espagne cutholique, des diverses nationalités de l'Autriche apostolique et du Portugal très fidèle d'illustres Evéques sont accourus en très grand nombre. H'en est de même de l'Italie, de toutes les parties de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Ecosse ; de même encore des Amériques et de l'Océanie.

Le Brésil et les Etats ou Confédérations de l'Amérique méridionale, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Nord, ont en ce moment à Rome leurs pasteurs et leurs docteurs. Il n'y manque même pas ceux qui exercent le ministère apostolique auprès des Chrétiens somnis au joug des infidèles, ou auprès de ceux qui sont encore assis dans les ténèbres de l'erreur et à l'ombre de la mort. Les amis de l'Indien, du Chinois, du Mongol, du Tartare; ceux qui appellent à la civilisation les tribus errantes et qui multiplient dans les terres désertes les fruits de la Rédemption.

Le Journal de Rome, après avoir parlé de l'affluence des pèlerins, indique le sens élevé

de leur présence :

« Tous, dit-il, n'ont de regards que pour la Rome de Saint-Pierre. Tous en visitent avec vénération les sanctuaires et les basiliques, et se disent contents et heureux de graver dans leur cœur et dans leur esprit tout ce qu'ils voient et entendent ici, pour en garder le souvenir et en faire le récit à leurs compatriotes, au retour de leur joyeux pélerinage. Oui vraiment, les langages les plus divers sont par-lés autour de nous : etémus jusqu'au plus intime de notre cœur, nous entendons toute lanque confesser que Notre-Scigueur Jésus-Christ est dans la gloire de son Père.

Au milieu des perversités du temps présent

qui ne comprendra combien ce spectacle est consolant pour Notre Saint-Pere? D'autant plus que ces temoignages d'affection prennent un caractère de plus vive tendresse et une portée plus grande par les protestations d'amour, de respect et d'attachement a ses droits et aux droits de la Chaire apostalique, deposées au pied de son trone sublime, au Vaticandans des adresses que convrent par centaines de mille des signatures autographes, et accompagnées de dons en argent et en objets précienx pour subvenir, avec le Denier de Saint-Pierre, aux besoins du Souverain-Pontife, Le Saint-Pere a solennellement témoigné combien il était profondement touché de toutes ces marques d'amour dans l'Allocution adressée aux Évêques dans le Consist dre de mercredi dernier.

Que d'autres écrivent les gloires dont on prétend que notre âge de progrès matériels doit être si fier ; pour nons, qui aimons vraiment notre siècle, et qui ne sommes pas du nombre de ceux qui le répudient avec déd fin, nons serons plus liers de la gloire que les générations futures accorderont à la nôtre d'avoir célèbre, par un prodige d'unité dans la foi, la charité, et la venération pour l'autorité suprème du Pontificat Romain, le dix-huitième centenaire du martyre des SXINTS PRINCES DES APÔTRES PUBRIE ET PAVE.

Le Journal de Rome parle des dons, des témoignages de foi et de piete offerts par les pelerins, Nous citons quelques traits :

On écrit de Rome :

6 Le Cardinal-Archevêque de Besaucon a présenté à Sa Sainteté un grand ostensoir orné de pierres précieuses; les Évêques du Canada (d'antres disent des Éveques espagnols) lui ont remis un vaisseau d'argent de plus d'un mêtre de long, vrai chef-d'œuvre d'orfévrerie. Le lest de ce navire est formé de pièces d'or; ses cabines contiennent des piles de monnaie d'or des principaux pays du globe. »

On lit dans la Ep wa, de Madrid :
 Coffrande portée à Sa Sainteté par l'Archevêque de Cuba et l'Eveque de la Havane

est de 100,000 douros. Les antres Prélats espagnols présenteront aussi au Saint-Père ce qu'ils ont recueilli dans leurs diocèses respectifs pour le secours du Siège pontifical, et qui parait, à environ 60,000 douros. Le douro

vaut 5 fr. 43.1 *

 $\Box 1_j$

— On écrit de Malte à l'Armonia, de Florence, que Mgr l'Evêque de Malte, se trouvant dans l'impossibilité de se rendre à Rome, a en au moins la consolation d'envoyer au Saint-Père une riche offrande recueillie parmi les tideles de cette île qui, quoique soumis

au sceptre de l'Angleterre, sont demeurés profondement catholiques.

— On lit dans la *Libertà cattolica*, de Na-

ples:

 8. E. le Cardinal-Archevèque de Naples a remis à i Saint-Père 23, 570 fr. offerts par la piété des fidèles de cette ville, »

— Nous trouvous encore dans la Liberté en-

tholique, le fait suivant :

 Mgr l'Archeveque de Reggio, en Calabre, voyant son troupeau tres alfligé à cause de la manyaise rénssite des vers à soie, une des principales industries de cette ville, très éprouvée depuis quelques années, demanda et obtint du Saint-Pére la bénédiction apostolique sur cette branche de production. Chose étonnante! tout à coup les bons Calabrais concurent de meilleures espérances sur la récolte de la présente année, qui a été très bonne. Le peuple de Reggio, voyant dans ce fait extraordinaire une grande probabilité de l'intercession spéciale de Dieu pour glorifier son Vicaire sur la terre, a voulu s'en montrer reconnaissant par une souscription à l'œuvre du Denier de Saint-Pierre : la quête a produit enquelques jours la somme de 7,000 fr. »

- On lit dans la Gazette de Liège, du 28 juin :

- « Demain matin, à l'occasion du dix-huitième anniversaire séculaire du martyre de Saint-Pierre, notre Société de Saint-Viacent de Paul fera célébrer à l'église cathédrale une messe de communion génerale à l'intention du Saint-Père.
- o On sait que dans l'Europe entière, les conférences de Saint-Vincent, unies entre elles de cœur et d'intention, associeront de la même façon leurs prières et leurs religieux souhaits aux supplications et aux vœux solennels qu'éléveront ce jour-là, vers le ciel, S. S. Pie IX, les autres quatre cents évêques, les milliers de prêtres et les milliers de pêlerins chrétiens réunis dans la Ville éternelle pour célébrer sur son glorieux tombeau le triomphe du premier Pape.

à Les cutholiques de cette sainte cité de Liège, si fière de son titre de fille de l'Eglise romaine, ne manqueront pas de répondre nombreux et fervents à l'appel de la société

de Saint Vincent de Paul. »

Les catholiques, qui ne pouvaient porter personnellement, à Bome, l'expression de leur piété, de leur charité et de leur foi, se firent représenter par des adresses. En France, il fut dressé, par un évêque, une formule de vœu, pour la défense de l'infaillibilité Pontificale, usque ad sanguinis effusionem (1). En Angleterre, lord Petre, lord Herries et sir Charles

SACRI VOTE FORMULA

Beate Petre, Apostolorum Princeps

Ego NN, praecupiens offerre Tibi, ac successoribus tuis in Cathedra Apostolica Romana, canonice intrantibus, singularis Devotionis Tributum, quod sicut ad compensandas reparandasque injurias erga Sanctam Sedem Romanam, sic ad cam a me perfectius honorandam vafeat, votum ex animo concipio, Tibique protero, tenendi semper, ac defendendi, etiam si opus fuerit cum mei sanguinis effusione, Doctrinam inter Catholicos sane communem de ε Infalfibilitate Papæ summi Pontificis Ecclesiæ catho-

Langdale lirent signer une lettre on les fidèles enfants de l'Angleterre et de l'Ecosse exprimaient leur vif désir d'être présents à Rome par leurs cours et par leurs prières, « En vous, disaient-ils au Pape, nous reconnaissons toutes les prérogatives proclamées par le grand Concile de Florence. A vous, comme docteur de tous les fidèles, nous conformons nos cœurs, nos esprits, nos volontés avec une filiale soumission et une joveuse fidelité, - sachant que tout ce que vous enseignez est vérilé, que tout ce que vous réprouvez est erreur. » En Irlande, l'université de Dublin envoya sa profession de foi à l'infaillibilité du Pape. La reine d'Espagne, qui avait annoncé sa venue, se trouvant empêchée, voulut être précédée par ses excuses et ses hommages. Enfin la Pologne, la pauvre et malheureuse Pologne, représentée par le P. Jelowicki, supérieur de la mission polonaise à Paris, tit déposer aux pieds de Pie IX, la somme de 3,200 francs. l'obole de sa patrie pour le denier de Saint-Pierre,

A cette unanimité des sentiments catholiques et comme pour mieux en accuser le caractère, les hommes de la révolution opposaient le contraste de leurs sarcasmes impies et de leurs sacrilèges violences. Garibaldi multipliait ces lettres saugrennes dont il avait le secret et dont, mieux conseillé, il se fut abstenu pour deux raisons, d'abord, parce que ses épitres étaient grossières, ensuite parce qu'elles étaient niaises. Le comité soi-disant national et simplement insurrectionnel de Rome, dont les manifestations assez fréquentes n'avaient lieu qu'en chambre, exprimait son indomptable ardeur à briser le joug du Saint-Siège. Le gouvernement italien, ou mieux ce qui en tient lieu, dans l'Italie livrée au banditisme bourgeois, s'ingéniait à vexer les pèlerins de Rome, à les voler, et s'abaissait jusqu'à les faire insulter. Le Czar de toutes les Russies, que la balle d'un polonais allait menacer à Paris, le Czar Alexandre défendait aux évéques de son royaume le voyage de Rome, et pour mieux découvrir le fond de son cour, supprimait l'évèché de Podlachie. Il est superflu d'ajonter que tons les voyous, tous les coquins, tous les condottieri du monde révolutionnaire et libéral, marchaient, contre le Pape avec Victor-Emmanul, le Czar Alexandre et Garibaldi. Ces gens-là sont toujours à l'avant-garde de l'armée antichrétienne.

Le 12 et le 14 juin eurent lieu, suivant l'usage, en présence des cardinaux, et pour cette fois, en présence des évêques, des consistoires semi-publics pour préparer les actes de la prochaîne canonisation. Le 17, anniversaire de l'élection de Pie IX, les fêtes commencérent. En réponse au cardinal Patrizi, qui venait de lui offrir les hommages du Sacré-Collège, le l'appe prononça ces mémorables paroles :

« La sociéfé moderne poursuit avec ardeur ces deux buts; le progrès et l'unité; mais elle n'atteint ni l'un ni l'autre, parce qu'elle est tondée sur l'égoisme et sur l'orgueil ; l'orgueil, an lieu de favoriser le véritable progrès, en est le plus grand ennemi, et l'égoisine, foin de favoriser l'unité, détruit la charité, qui est le lien des ames, Or c'est moi que Dieu a établi pour guider et pour éclairer la société, pour lui faire connaître le mal et lui en indigner le remède. C'est alin-d'accomplir ce devoir que j'ai publié, il y a quelques années, un acte encore présent à votre souvenir, le Syllabus. Cel acte, je le confirme en votre présence. Il doit désormais être la règle de lous vos enseignements. Nous vivons au milieu des tenébres du monde ; mais lorsque le peuple hébreux traversait le desert. Dieu le faisait préceder, pendant la nuit, d'une colonne de lumière. Cette colonne de lumière sera pour vous l'acte que j'ai publié. Nous avons constamment à lutter contre les ennemis qui nous environnent. Placé sur la montagne comme Morse, j'étends les mains vers Dieu et je le prie pour assurer la victoire à l'Eglise. Mais lorsque les bras de Moïse se fatiguaient, son peuple cessait de vaincre, et la Sainte-Ecriture nous dit qu'il se faisait soutenir les mains vers le ciel afin d'assurer le triomphe du peuple saint. C'est à vous, Vénérables frères, que je demande de soutenir mes mains qui se fatiguent. Prenez courage, l'Eglise triomphera; je dépose dans vos cœurs cette espérance, non pas seulement cette espérance, mais cette prophôtie, »

Le 21 juin, anniversaire du couronnement de Pie IX, le Pape recut les félicitations du Corps diplomatique. Le 23 cut lieu la consécration de l'Eglise Sainte-Marie des Anges, aux thermes de Dioclétien qui avaient recu, de Michel-Ange, ce changement de destination et des transformations telles qu'en pouvait concevoir ce génie. Le soir grande revue à la Villa Borghese, près la porte du peuple sous ces beaux chênes verts qui ont vu passer tant de grandeurs. Le vingt-cinq, le Pape donnait andience à cette multitude de prêtres qu'avaient amenés à Rome les fêtes du centenaire. L'immense salle des consistoires ne pouvant les contenir tous, un grand nombre durent se répandre au dehors, dans les corridors,

Placeat Tibi, gloriosissime B. Petre. Votum hocce meum,quod Tibi hodic nuncupo, offerre, meo nomine, Divino Ecclesiæ Fundatori, a quo super Te, Tuosque légitimos successores directe promanant

Prærogativæ omnes summi Pontificatus, ac supremi Christianorum Magisteri.

Fac, Petre Beatissime, Tuas per validas Intercessiones me, usque, tam firmiter Tua Cathedra adbaerere; ac indivisibiliter adstrigi, Tuorumque Successorum auctoritati constantissime Docilem esse ut per hauc plenitudinem Fidei, gandeam summo illo Privilegio Inerrantiae in Via Salutis Æternae, Amen,

[«] licæ' quando ex cathedra et uti omnium Christianorum Supremus Magister definit quid credendum « vel agendum in ils quæ ad Fidem, vel ad mores spectant, sicque Decreta ejus Dogmatica esse « irreformabilia, et ubi certe innotnerint, conscientiam uniuscujusque Fidelium illico obligare, non exspectato publico Ecclesiae assensu, »

sur les escaliers, d'uns la cour Sanut-Damase et jusque sur le perron de Saint-Pierre. A six heures, le Pape paraît précede de sa gardenoble et des prelats de sa cour. Une immense clameur le salue ; il preud place sur s in trône. plus eleve qu'à l'ordinaire, pour être mieux vu de ses enfants, et prononce alors, d'une voix pontificale, le discours dont nous dou-

nons quelques passages :

« Vous avez chorsi le Seigneur Ini-mome comme la part de votre héritage. Vous étes ceux que Dien, par un singulier bienfait, a élevés dans son Eglise a la haute dignité sacerdotale, qu'il a separés de tout le peuple et qu'il s'est attachés, pour que vous serviez le Seigneur, et que vous vous teniez debout devant l'assemblée du peuple pour être ses ministres et offrir à Dieu les prières, les supplications et l'hostie pure, sainte, sans tache, pour votre salut et celui de tout le monde.

a Ici, vous savez fort bien par vous-mêmes que rien ne pent Nous etre plus avantageux que de briller chaque jour de plus en plus par la gravité des mœurs, l'innocence de la vie. I intégrité, la chasteté, l'ornement de toutes les vertus, et surtant par la science des doctrines sacrees, pour que vous puissiez combattre vaillamment les ennemis du genre humain. et procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. Considérez le ministère que vous avez recu dans le Seigneur, pour en accomplir les devoirs, surtont dans des temps si malheureux, au milieu d'une si grande conspiration des hommes ennemis contre notre divine religion, et d'un tel déluge d'errenrs. C'est pourquoi. Freres bien-aimes, unis entre vous par le lien le plus etroit de la charité, et enfules des illustres exemples de vos Evéques, travaillez sous leur conduite comme de hons soldats de Jesus-Christ. De retour donc de cette ville dans vos paroisses, efforcez vons de remplir affectueusement et saintement toutes les parties de votre saint ministère, et surtout inculquez aux fidèles commis à vos soins l'unité et la doctrine catholique, et l'obéissance, et la révérence dues à cetfe chaire de Pierre, mère de toutes les Eglises, atin qu'ils ne soient pas emportés de tous côtés par tout vent de doctrine dans la perversité et l'astuce humaine, et les tourbillonnements de l'erreur.

 Vous, comme interprêtes du Verbe divin, il faut que vous évangélisiez, et sans cesse, l'Evangile de Dieu aux sages et aux insensés ; préchez Jésus-Christ et Jésus-Christ crucilié, non pas par la sublimité de vos discours, mais par la science de l'Esprit, et ne cessez jamais de rappeler ceux qui errent vers le chemin du salut, et de les exhorter tous dans la saine

doctrine.

Mais, lorsque vous etes dispensateurs des sacrés mystères, et de la grâce multiforme de Dieu, fournissez le peuple chrétien, qui vous est coulie, de tous les trésors des Sacrements, et surtout les malades ; qu'aucun soulagement ne leur manque jounais, afin que, luttant plus

facilement avec la mort, ils échappent aux embûches du démon et qu'ils évitent ses tilets.

« Eu faisant cela, ne refusez pas de donner à boire le lait aux petits enfants : bien au contraire, que rien ne vous soit tant à cœur que d'enseigner patiemment et avec soin aux entauts les premiers principes de la foi et la discipline des mœurs, et de les former à la piété, ainsi qu'à la pratique de toutes les vertus.

« Or, apportant avec un grand zèle à vos Evêques votre travail auxiliaire et leur obéissant avec le respect qui leur est dù, appliquezvous à tout faire afin de guérir tout ce qui est inflade dans chacune de vos paroisses, de relier ce qui est brisé, de relever ce qui est tombé, de rechercher ce qui périt, alin qu'en toutes choses Dieu soit honoré par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Elevez vos ames, pensez à la gloire immarcessible que le Seigneur, juste juge, vous donnera, s'il trouve en vous des ouvriers dont il n'ait pas à rougir en ce grand jour, bien amer pour les méchants, mais joyeux et même très joyeux pour les

« Que cette pensée vous anime à bien remplir les fonctions de votre propre ministère, qu'elle vous affermisse dans l'accomplissement des commandements de Dieu et de son Eglise. Ne cessez pas d'offrir à Dieu vos plus ferventes prières pour le triomphe de son Eglise, pour la paix et le salut de tous les hommes; priez-le toujours, afin qu'il seconde vos travaux de sa grâce divine, pour eu tirer partout la plus grande gloire de son saint nom. »

Ce discours aux prêtres est bien digne d'un Pape et bien digne aussi de ceux à qui il s'adresse. Cette exhortation aux vertus, cet appel particulier à la science, cette invocation des espérances immortelles, ce sont là des pensées que ne pouvaient exprimer ni Périclès, ni Démosthènes, ni Cicéron, ni Platon. En eussentils concu le noble idéal, ils n'enssent pu trouver un auditoire pour traduire pratiquement les hantes vues. L'Eglise catholique scule a fourni un sacerdoce auquel on ne doit proposer que des grandeurs unies à des humilités et les humilités y sont plus grandes encore que les grandeurs.

Le 26 juin out lieu un consistoire.

Dans le discours qu'il prononca à ce consistoire du 26, le Pape se réjouit de l'immense concours du clergé et des lidèles, renouvela les condamnations prononcées contre les erreurs du temps présent, et annonca l'intention où il était de convoquer prochainement un con-

cile ocuménique.

« Depuis longtemps déjà Nous roulions dans notre esprit un dessein qui a déjà été connu de plusieurs de nos Vénérables Frères, et que nous espérons pouvoir mettre à exécution aussitot que Nous en trouverons l'opportunité vivement désirée par Nous. Ce dessein est de tenir un sacré Concile œeuménique et général de tous les Evêques du monde catholique, où seront recherchés, avec l'aide de Dieu, dans l'union des conseils et des sollicitudes, les remèdes nécessaires et salutaires aux maux

qui affligent l'Eglise.

« Nons avons le plus grandespoir, que, grâce à ce Concile, la Inmière de la vérité catholique répandra sa clarté salutaire au milieu des ténèbres qui obscurcissent les esprits, et leur fera connaître, avec la grâce de Dieu, le sentier véritable du salut et de la justice. En même temps l'Eglise, comme une armée invincible rangée en bataille, reponssera les assauts de ses ennemis, brisera leurs efforts et, triomphant de ces mêmes ennemis, étend a et propagera le règne de Jés (3-Christ sur la terre.

« Maintenant, afin que nos voux soient exaucés et que nos soins et les vôtres obtiennent pour les peuples chrétiens des fruits abondants de justice, élevons nos yeux vers le Dieu source de toute bonté et de toute équité, en qui repose, pour ceux qui espèrent, la plénitude du secours et de la fécondité de la grâce. »

Cette allocution, dit Joseph Chantrel, produisit un effet extraordinaire: l'annonce d'un concile occuménique saisit dès fors tous les esprits, et l'on sentit que quelque chose de grand se préparait dans l'Eglise. Aux maux extrêmes dont soufire la société, le l'appeprésentait le remêde suprême de l'Eglise assemblée sons sa présidence : « C'était l'arcen-ciel après le déluge, et l'on se mit à espérer de meilleurs jours pour la so-

ciété(1) »

Après le Consistoire public du 26, le Souverain-Pontife lit remettre aux Cardinaux et Evêques un exemplaire de son Allocution et une superbe médaille en argent, gravée par l'habile artiste C. Voigt. Elle représente, d'un côté, Notre-Seigneur Jésus-Christ et les deux princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, appuyés l'un et l'autre sur la croix et l'épée, instruments de leur martyre. Notre-Seigneur les couronne tous les deux de la couronne des élus. Autour de la médaille se trouvent gravés ces mots : Princeps Apostolorum. Doctor gentium; et tout au bas : Isti sunt triumphatores et amici Dei. Sur l'autre face de la médaille on lit :

PIO IX

Pontitice maximo
III. kal. jul. an. chr. MDCCCXVII
sæcularia solemnia in urbe acta
ob triumphalis memoriam Diei
qui Petrum apostolorum principem
et Paulum doctorem orbis terrarum
Victores cælo intulit
Dominæque gentium Romæ
nomen et gloriam adservit
Matris et magistræ
omnium populorum.

Le lendemain était le grand jour, le jour du dix-huitième centenaire des Apôtres Pierre et Paul, glorieux vainqueurs du monde, irrésistibles convertisseurs des Gentils et tondateurs de l'Eglise Romaine. Après l'annonce du Concile, Pie IX affait entin célébrer ce glorieux anniversaire, comme il avait paru hon au Saint-Esprit et au Souverain Pontife. Nous allons donc assister à la canonisation dessaints sur latombe triomphante des saints Apôtres; et, pour y assister dignement, nous suivrons d'abord l'ordre de la solemnité, dans le mémorable récit du journal officiel de Rome.

Le 29, jour destiné à la grande solennité, des l'aube, on a vu la population se porter en toule de tous les points de la ville vers le Vatican pour chercher une place dans la basilique pour assister à la messe, on sur la place pour assister à la procession.

Cette procession a commence à la chapelle Sixtine, où le Saint-Père est descendu un peu ayant sept heures, et après s'être revêtu des ornements sacrés, il entonna l'Ave Ma-

vis Stella.

L'espace nous manque pour décrire minutieusement la cérémonie. Tous ceux qui y ont pris part marchaient sur deux rangs, tenaient un cierge allumé et un petit livre de prières

imprimé pour la circonstance.

En tête de la procession et précédés des élèves de la maison des Orphelins, s'avancaient, sous leur bannière respective, les religieux des ordres mendiants et monastiques, et les chanoines réguliers, suivis de la croix du clergé séculier, des élèves du Séminaire Romain, du Collège, des Curés, des Chanoines et Clergés des Collégiales et des Chanoines et Clergés des Basiliques mineures et patriarcales, ces derniers précédés des pavillons et des clochettes. La marche était lermée par Mgr le Vice-Gérant, entouré des membres du tribunal de 8. Em. le Cardinal-Vicaire.

A la suite du clergé venaient les membres de la S. Congrégation des Rites, les consulteurs appartenant aux ordres religieux et au clergé séculier, les prélats, les procureurs et les avocats des causes des bienheureux et des saints.

Puis les sept bannières des bienheureux qui allaient être canonisés. La première, de la bienheureuseGermaine Cousin, était portée par la Confrérie du Très-Saint Sacrement de Ste Marie in Via, précédée de prêtres du diocèse de Toulouse, revêtus de la cotta et tenant un cierge, et accompagnée de quatre d'entre eux tenant les cordons ; la seconde, de la bienheureuse Marie-Françoise des Cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, était portée par la Confrérie des Stigmates de saint François, et accompagnée de religieux Alcantarins de Naples et de leur syndic, tenant les cordons ; la troisième, du B. Léonard de Port-Maurice, était accompagnée de Franciscains de la stricte Observance et par leur syndic et portée par l'Archiconfrérie des Amis de Jésus et de Marie ; la quatrième, du B. Paul-de-la croix, en-Lairee de religieux Passionnistes, etait portee par l'archiconfrérie du Très-Saint Sacrement de S. Pierre : la cinquième, des BB, dix-neuf Martyrs de Gorcum, était enfourée de religieux des divers ordres arxquels appartenaient ces héros, de quelques parents des martyrs tenant les cordons, et portée par l'Archiconfrerie du Gimfalone; la sixième, du B. Pierre d'Arbues etait entource de religieux de l'ordre de la Merci, tenant des cierges, de quelques parents du Bienheureux, tenant les cordons et portee par la confrérie de Sainte-Marie-des-Neiges; la septième entin, du C. Josaphat Kuncewicz, était accompagnée des Basiliens de Grottaferrata et portée par la Confrerie des Cinq-Plaies.

Venait ensuite là chapelle pontiticale dans l'ordre ci-après : les Procureurs de Collège, les Bussolante, les Chapelains communs dont quelques-uns portaient des tiares et les mitres précieuses de Sa Saintete, les Cleres secrets, le Procureur Genéral du Fise avec le Commissaire de la Chambre Apostolique, les Avocats consistoriaux, les Camériers d'honneur et secrets ecclésiastiques, les Camériers participants, les Chapelains Chantres pontificaux et le personnel des divers Colleges de la Prélature, savoir : les fléférendaires de la Signature et, parmi eux, le Prêtre Assistant, le Diacre et le Sous-Direcre de la Chapelle pontificale, les Abréviateurs du Parc Majeur : les Votants de la Signature, les auditeurs de la Rote, et parmi eux, le P. Maître du Sacré-Palais, les Chapelains portant la tiare et la mitre ordinaire de Sa Sainteté, et le Maître du Saint-Hospice.

Puis, le dérnier Auditeur de la Rote, en touwella, portait la Croix papale tixée sur une hampe ; le Prélat Doyen de la Signaturé balancait l'encensoir devant elle. Sept votants de la Signature, faisant les fonctions d'acolytes, tenaient autour d'elle des cierges ornés d'arabesques ; deux Maitres Ostiari, gardiens de la

Croix, le suivaient de près.

Le Clergé séculier portait les ornements rouges ; le prélat Auditeur de la Rote, qui devait remplir les fonctions de Sous-Diacre Apostolique, l'aube et la tomicella ; le Diacre et le Sous-Diacre grees, les ornements de leur rite. Ils étaient suivis des Péres Pénitenciers du Vatiean en chasuble damassée, des Abhés nullius, et des Abhés généraux en chape damassée et la mitre de lin sur la tele.

Les Evéques, Archeveques et Patriarches du rite latin portaient la chape lamée d'or et la mitre de lin ; ceux des rites orientaux, les ornements qui leur sont propres. Plus de 450 prelats, disposés selon Fordre des préséances, s'avançaient deux à deux ; les Patriarches, Archeveques et Eveques latins marchaient à coté des Patriarches, Archevéques et Evéques grees-melchites, grees-ruthènes, grees-rumènes, grees-bulgares, ar-

méniens, syriens, chaldéens, maronites, coptes. Spectacle imposant, que Rome n'avait pas contemplé depuis plusieurs siècles! Derrière les Patriarches venaient les Cardinaux-Diacres en dalmatique, les Cardinaux-Prètres en chasuble et les Cardinaux-Evéques en chape.

Plus près de Sa Sainteté s'avancaient les Conservateurs et le Senateur de Rome, le Prince Assistant au trône, le vice-camerlingue de la Sainte Eglise, les deux auditeurs de la Rote qui soutenaient la fulda du Saint-Pere, les deux Cardinaux diacres assistants, le Cardinal-Diacre Ministrant, les deux premiers Maîtres des cérémonies. Les personnages dit de custodia Poutificis étaient rangés autour de l'auguste Chef de l'Eglise : Officiers supérieurs des Gardes Noble, Suisse et Palatine, Camériers secrets d'épèc et de cape, Massiers Palafrenieri et Sediari sous la direction du grand Foriere et du grand Carallerizzo, et tenant soulevée sur leurs épandes la *sedia nes*tatoria ou etait assis le Souverain Pontife, la mitre en tête, enveloppé dans les plis du manteau pontifical, la main gauche recouverte d'un voile de soie brodée d'or et portant un cierge allumé ; la droite se levait de temps en temps pour bénir le peuple. Ce peuple qui encombrait l'immense place se heurtait, se soulevait pour voir le Maitre intaillible de la foi porté sous les dais, entre les flubelli, et s'agenouillait avec émotion et respect pour recevoir sa bénédiction.

Derrière Sa Sainteté, l'Auditeur général de la Chambre, le Trésorier général, le Majordome, le personnel du Collège des Protonotaires apostoliques et les Genéraux d'Ordres fermaient la marche.

La procession, sortie sur la place par le portique des Suisses, l'a traversée, s'est engagée sous le portique opposé, est entrée dans la basilique et s'est arrêtée à l'autel du Saint-Sacrement.

La basilique était décorée avec une magniticence inouie. Le regard était attiré tout d'abord par la partie principale de l'ornementation, c'est-à-dire par les bannières en l'honneur des princes des Apòtres et des bienheureux qui allaient être canonisés. Les piliers etaient tendus de soie. Quinze mille cierges étincelaient le long des corniches, devant les niches des saints et sur d'immenses candélabres. De la voûte de la grande nef pendait la Croix renversée de saint Pierre, surmontée de la Tiare et des Clefs, en cristaux d'un vif éclat.

La cérémonie de la canonisation allait commencer.

Le cardinal procureur de la canonisation s'est avancé devant le trône, entouré d'un Mattre des cérémonies et d'un Avocat consistorial L'Avocat, au nom de S. Em., a dit au Saint-Pére.

Beatissime Pater, Reverendissimus Dominus Cardinalis hie præsens instanter petit
per Sanetitatem Vestram Catalogo Sanetorum Domini Nostri Jesu Christi adscribi,

« et tanquam Sanctos ad omnibus Christi « lidelibus pronunciari venerandos Beatos Jo-« saphat, Petrum, Nicolaum Pichi cum so-« eiis, Martyres; Paulum et Leonardum Con-

« Jessores ; Franciscam et Germanam, Virgi-

« nes »

Mgr Paeiliei, Secrétaire des Brefs ad Principes, a répondu en latin, au nom du Saint-Pére, que Sa Sainteté, bien que pleinement édifiée sur les vertus de ces bienheureux, ordonnait néammoins à l'assistance d'implorer les secours d'en haut par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, des Saints Apôtres Pierre et Paul et de toute la Cour céleste, A ces mots, deux Chapelains chantres ont entonné les Litunies des Saints.

Les litanies terminées, l'Avocat a répété la formule de l'instance, en y ajoutant au mot instanter le mot instantius. Puis on a chanté le Veni Creator. Enfin, l'Avocat a répété une troisième fois la formule de l'instance en ajoutant aux mots instanter et instantius le mot

instantissime.

Sur ce, le Saint-Père, la mitre en tete, en qualité de Docteur et de Chef de l'Eglise uni-

verselle, a parlé en ces termes :

Ad honorem Sanctæ et Indivisæ Trinitatis, et exaltationem Fidei Catholicze, et Christianze Religionis augmentum, anctoritate Domini Nostri Jesu Christi, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, ac Nostra; matura deliberatione præhabita, et divina ope sæpins implovata, av de Venerabilium Fratrum Nostrorum Sanctæ Romanw Ecclesiw Cardinalium, Patriarcharum. Archiepiscoparum et E piscoporum in Urbcexistentium consilio, Beatos Josaphat Kuncevicz, Pontificem ; Petrum de Arbues , Nicolaum Pichi, cum sociis, videlicet: Hieronimum Theodoricum, Nicasium Joannem, Wilehadum Godefridum Mervellanum, Antonium Werdamum ; Antonium Hornaniensem, Franciscum, Joannem, Adrianum, Jacobum, Joannem Osterwicanum, Leonardum, Nicolaum, Godefridum Duneum, et Andream, Sacerdotes: Petrumet Cornelium, Laicos, omnes Martyres; Paulum a Cruce, et Leonardum a Portu Mauritio, Confessores : Franciscam et Germanam, Virgines, Sanctos esse decernimus et definimus, ac Šanctorum Catalogo adscribimus ;Statuentes ab Ecclesia Universali, corum memoriam quolibet anno, nempe losaphat, die duodecimá novembris ; Petri, die decima septima septembris ; Nicolai et sociorum ejus, die nova julii inter-Sanctos Martyres; Pauli, die vigesima octava aprilis ; Leonardi, die vigesima sexta novembris inter Sanctos Confessores non Pontifices; Mariæ-Franciscæ die sexta actobris; Germanæ, die decima quinta junii, inter Sanctas Virgines, pia devotione recoli debece. In Nomine Partris, et Fi†lii, et Spiritus † Sancti, Amen.

A ces mots solennels, l'Avocat consistorial a remercié Sa Sainteté au nom du Cardinal Procureur, en ajoutant qu'il la suppliait de vouloir bien ordonner l'expédition des Lettres Apostoliques concernant la canonisation. Le Saint-Père a répondu « Decennant » et l'abéni, Puis l'Avocat, adressant la parole aux Protonotaires apostoliques, les a priés de dresser acte du tout, à quoi le premier de ces Prélats a répondu en se tournant vers les Camériers secrets appeles à rendre témoignage : Conficiemus volis testibus.

Cé grand acte accompli, Sa Sainteté a entonné le Te Deum, auquel a répondu le peuple. Les cloches de la Basilique communiquaient l'aflègresse de l'assistance aux fidèles qui n'avaient pu en faire partie, les canons du château Saint-Auge annoncaient le grand événement à la Ville Eternelle, et les cloches de toutes les églises conviaient tous les fidèles à réciter les prières prescrites pour gagner les indulgences.

Après le *Te Deum*, Pie IX chanta solennellement la messe. A cette messe, il prononça une homélie, dont nous citons quelques pas-

anges :

« Venérables Frères et Chers Fils, il est arrivé ce jour où, par un bienfait spécial de Dieu, il Nous est donné de célébrer la solennité séculaire des Bienheureux Pierre et Paul, et de décerner le culte et les honneurs des saints à plusieurs béros de la religion divine. C'est pourquoi réjouissons-nous dans le Seigneur et livrons-nous à une allégresse spirituelle, en ce jour glorieux et digne d'être honoré de la vénération et de la joie de tout l'univers catholique et surtout de notre ville. Car c'est en ce jour solennel que Pierre et Paul, ces luminaires de l'Eglise, ces grands martyrs, ces docteurs de la foi, ces amis de l'Eponx, ces yeux de l'Epouse, les pasteurs du troupeau, les gardiens du monde, sont montés au ciel par la voic d'un heureux martyre 1).

« C'est par eux que l'Evangile du Christ a brille pour toi, è Rome ; toi qui étais une maitresse d'erreur, tu es devenue élève de la vérité. Ce sont eux qui, pour l'introduire dans le royaume céleste, t'ont fondée beaucoup mieux, beaucoup plus heureusement que ceux qui jetèrent les fondements. Ce sont eux qui t'ont élevée à ce titre de gloire, alin que, devenue le peuple saint, la nation élue, la ville sacerdotale et royale, et la capitale du monde par le siège sacré de Pierre, tu dominasses plus loin par la religion divine qu'autrefois par les armes (2. Ces deux hommes frères qui portent des vetements splendides sont des hommes de miséricorde, nos véritables pères, nos vrais pasteurs, qui nous ont engendrés par l'Evangile.

o Qui est plus glorieux que Pierre? Eclairé par une lumière divine, il a reconnu et proclamé avant tous les antres le très haut mystère de la majesté éternelle; il a confessé que le Christétait le Fils du Dieu vivant, et établi ainsi les fondements solides et inébranlables de notre Croyance (3). Il est la pierre très

tezare sur laquelle le Fils du Père Eternel a fonde son Eglise avec une solidite telle, que les portes de l'Enfer ne prevandront jamais contre elle. C'est à lui que le Seigneur Christ a donne les Clefs du royaume des Cieux, et a commis la puissance suprême, le soin de paitre les agneaux et les brebis, de confirmer nos Freres, de gouverner l'Eglise universelle à lui dont la foi ne siurait faillir ni en lui ni en ses successeurs sur la Chaire Ro-

Qui est plus henreux que Paul, que le Seigneur a choisi pour proclamer en son nom devant les peuples et les rois, devant les enfants d'Israel I et qui, ravi au troisième ciel. a eté iniție aux secrets célestes afin que, futur docteur des Eglises, il apprit parmi les Auges ce qu'il devait précher parmi les hommes (2).

«Ces bienheureux Pierre et Paul, préchant dans un même esprit le Sacrement de la nouvelle loi, souffrant sans cesse pour le Seigneur, dangers, difficultés, travaux, peines et tourments, portérent le nom du Christ et sa religion chez les gentils, triomphèrent de la philosophie paienne, renversèrent l'idolâtrie de son trône, répandirent la lumière de la vérité évangélique par leurs actes et par leurs ecri's dans tontes les directions, si bien que leur parole retentit dans toute la terre, et on les vit le même jour mettre, à leur doctrine le sceau de leur sang par une mort héroique. C'est pour quoi, venérables Frères et Chers Fils, célél rant la gloire de ces Apôtres par une cérémonie solennelle et dans une grande allégresse, et entourant de toute notre vénération leurs cendres sacrées, auprès desquelles nous avons le bonheur de nous trouver, proclamons par nos paroles la gloire de leur vie et surtont imitons leurs vertus de toutes nos forces.

« Nous sommes aussi inondés de joie parce que Dien Nous fait la grâce, en ce jour si heureny, de decerner le culte et les honneurs des Saints aux invincibles martyrs du Christ Josaphat Kuncewicz, Pierre d'Arbues, Nicolas Pichi et ses compagnous, aux glorieux confesseurs Paul-de-la-Croix et Léonard de Port-Maurice, aux deux illustres vierges Marie-Françoise des Plaies de Jésus et Germaine Consin. Bien que revêtus de la même infirmité que nous, en pélerinage sur cette terre. et soumis à nombre de tribulations et de périls, ils se montrérent embrasés d'une foi incbranlable, d'une très ferme espérance et d'une charite extreme pour Dieu et pour le prochain, portant dans leur corps la mortilication du Christ et devenus les images du Fils de Diea, ils ont enduré les souffrances les plus horribles pour l'amour du Christ, triomphé avec éclat de la chair, du monde et du démon, illustré l'Eglise catholique par la splendeur de leur sainteté et par des miracles admirables, et nous ont laissé de très beaux exemples de toutes les verbis.

 Et maintenant, amis de Dieu dans la Jérusalem céleste et revetus de robes blanches, ils tressaillent dans la gloire et s'enivrent de l'abondance de la maison de Dien. En effet, le Seigneur, en leur montrant sa face, les remplit de joie, et les abreuve des forrents de la volupté divine. Brillants comme le soleil, ceints de couronnes et la palme en main. ils régnent à jamais avec le Christ et prient pour nous, car, sûrs de leur propre immortalité, ils s'intéressent encore à notre salut, »

La Révérende Chambre apostolique, à l'occasion du retour de la fête des Saints Princes des Apôtres, a reen, selon la coutume, les tributs et les hommages dus à l'Eglise romaine, et Sa Sainteté a renouvelé les protestations d'usage contre ceux qui ne s'en étaient pas acquittés et contre les usurpations qui ont eu lieu, au préjudice des droits du Saint-Siège sur ses domaines temporels.

L'après-midi du jour de la fête, dans la même Basilique, les secondes Vépres furent chantées avec musique à deux chomrs dirigés par le chevalier Meluzzi, maître de la chapelle

Ontre le Révérendissime Chapitre de la basilique, les Eminentissimes Cardinaux y assistaient. Ils avaient été invités et furent recus par le Cardinal-Archiprêtre, qui leur adressa ses remerciments après la cérémonie.

La veille au soir avait en lien la double illumination de la facade, de la colonnade et de la coupe de la basilique Vaticane. Le soir du jour de la fête fut tiré sur le Mont-Pincio-un feu d'artifice dont l'éclat surpassait tout ce qu'on voit ordinairement. La cité fut très magnifiquement illuminée pendant les deux soirées. Entre toutes, on remarquait les illuminations des églises appartenant aux ordres religieux dont furent membres les Bienheureux canonisés dans le jour mémorable où s'est accompli le dix-huitième centenaire du glorieux martyre des saints princes des apo-TRES PIERRE ET PAUL.

A la suite de cet article, le Journal de Rome

publiait l'avis suivant :

Par concession de Sa Sainteté Notre-Seigneur le Pape Pie IX, la Très Sainte Crèche sera exposée à la vénération des lidèles, dans la basilique patriarcale de Sainte-Marie Majeure, pendant toute la journée les 2, 3 et 1 de ce mois.

Dans une autre note, après avoir promis de rendre compte en détail des lêtes qui ont suivi la grande solennité du 29, le Journal de Rome ajoule:

Nous sommes heureux de constater que l'immense multitude accourne à Rome de tontes les parties du monde, de telle sorte que la population semblait doublée, la quittera remplie d'admiration pour l'ordre parfait qui n'a cesse de régner dans les fonctions sacrées et dans les fêtes de la ville. On n'a eu à regretter ancun accident sauf le malheur individuel du nommé Rossi, ouvrier maçon, de Crémone, arrivé à Rome depuis trois jours, qui, dans un accès d'aliénation mentale, légalement constaté, a attenté à sa vie dans la basilique Vaticane, d'où on dut le transporter à l'hôpital voisin du Saint-Esprit.

Quelques jours après, les journaux officiels de l'Empire français rendaient compte des têtes de Rome. Le *Moniteur du soir* disait:

« Les dernières fêtes qui ont eu lieu à Rome prouvent une fois de plus combien la présence du Pape dans la ville éternelle constitue pour la Péninsule une force morale imposante.

« Dans un consistoire public, le Saint-Père a remercié les Evêques venus de fous les points du globe, de leur zèle, de leur attachement au Saint-Siège, de l'union qui existe au sein de l'Eglise catholique. Sa Sainteté a exprimé en même temps l'intention de convoquer prochainement un Concile ocuménique. Le 29 juin, a été célébré, avec la plus grande pompe, le dixhuitième anniversaire séculaire du martyre des apôtres saint Pierre et saint Paul, Pie IX a dil la messe pontificale. Après l'évangile, Sa Sainteté a prononcé une homélie dont l'auditoire a été vivement ému. Il y avait dans la procession 420 Evéques et 45 Cardinaux. Plus de cent mille étrangers assistaient à cette fête religieuse, dont le caractère grandiose a frappé la population romaine qui, par ses acclamations, a témoigné ses sentiments de respect et de gratitude pour le Saint-Père. »

Le sympathique rédacteur de l'Univers, Louis Veuillot, faisait, de son côté, avec le bel accent d'une foi pleine de lumière, ce

tableau de Rome :

Trois on quatre fois par jour j'ai envie de vous décrire Rome, ou plutôt je l'ai toujours : encore en ce moment elle me tient plus que jamais, et j'y renonce encore. Par où commencer? Le solcil, les lieux, les hommes? Tout est divers, tout est bean, tout éblouit. La moindre course est un voyage à travers l'histoire dans les quatre parties du monde. On a ici présents, vivants et se mélant, le passé, le présent et l'avenir; oui, l'avenir aussi, et plus encore que tout le reste. C'est ici le grand réservoir d'où l'avenir coulera et s'épanchera sur le genre humain. On en est convaincu pour peu que l'on sache voir et entendre. Les destinées du monde sont ici pour longtemps, pour toujours. J'en donnerai la raison en deux mots à qui prétend que Rome « sent la mort. » lei sont les choses pour lesquelles on meurt.

Puis, venant à parler des moines, si mena-

cés par la Révolution :

Vous ne pouvez imaginer quel effet font ces aimables réveurs, considérés du haut du Capitole. Le premier de leur espèce dans les temps modernes fut l'Anglais Gibbon, un grasouillet malsain qui prétendait aussi, comme Julien, élaguer le Christ. Et Gibbon avait pris cette idée au Capitole, lieu redoutable à beaucoup de pauvres cervelles que le contact de Fean bénite ne garantit plus. Pent-ètre était-il accoude à cette même fenêtre de la salle du gladiateur d'où l'on voit d'un même coup d'œil l'arc de Septime-Sévere, l'arc de l'itus, le Palatin, le Campanile de sainte Françoise Romaine, le Colisce, plus loin les Thermes de Titus, et à gauche Sainte-Marie-Majeure et d'autres monuments, et d'autres ruines. Quel tableau, quelle histoire et quelles beantés! Gibbon s'indignait de voir des moines sur la voie des triomphateurs. La révolution est venue, elle a pousse jusqu'ici, à diverses reprises, le flot de ses armées puritiantes : Gibbon en est mort de peur, les moines y sont loujours.

Le Forum est leur promenade favorite, Cest là que j'ai rencontré, il n'y a pas longtemps, deux des pères de l'Ava Cwli, dont le couvent occupe le sommet du Capitole. Rien ne les distinguait de leurs frères. Même robe de bure, mêmes sandales aux pieds. L'un d'eux est un homme profondément versé dans les sciences ecclésiastiques, ce qui comprend la philosophie, Fhistoire et au-delà; l'antre est un savant analyste de son ordre, historien exact, écrivain excellent. S'ils venaient à se trouver face à face avec nos aigles de petit et de grand format, comme ceux-ci les mépriseraient, et comme ils scraient embarrassés de

soutenir la conversation!

Tout en trainant leurs sandales sur la Voie sacrée — à la manière de gens qui se sentent chez enx — les moines ne laissent pas de s occuper des affaires du monde. Ils n'ont pas si peur que l'on croirait. Ils disent qu'ils auront tonjours quelque chose à faire, et qu'enfin le plus manyais temps où les chrétiens puissent vivre n'est pas celui où il faut combattre, souffrir et mourir pour la vérité. Ils croientà la solidité du Vatican. Ils sont de cenx qui estiment que si le Vatican venait à crouler, ses débris rouleraient par le monde, écrasant les trônes, les institutions, les peuples, lapidant partout la race humaine; mais à leur avis le monde n'en est pas la ; et ce qui coulera du Vatican, ce qui coulera de la pierre placée par Jésus-Christ, ce sont les eaux vives et fécondantes de la doctrine, et la pioche même qui vondra déchirer et déraciner cette pierre en fera jaillir la source de vie. »

Vendredi.

Je vous ai laissés hier pour reprendre mes courses. L'ai beau me dire que je suis un vieil hôte de Rome, que j'ai tout vu, je me laisse tenter et je repars. Nos prètres me donnent l'exemple de ne pas craindre les tlèches de midi. On les voit partout en fiacre, en omnibus, le plus grand nombre à pied, disant leur bréviaire au grand soleil, pour ne pas perdre un instant. Ce sont de rudes piétons, une race de fer, habitués à porter la chaleur du jour. Du matin au soir, toutes les églises sont remplies de ces vigoureux pèlerins. Ils s'assistent réciproquement à la sainte messe. On voit de vieux prêtres, la tête blanche, les épaules cour-

bces, qui font fonction d'enfant de chœur aupres de quelque jeune confrère, et peu de

spectacles sont plus attendrissants.

J'ai eu ce matin une des vives émotions et un des heureux moments de ma vie. L'étais entré à Saint-Pierre, et gentendais la messe dans la chapelle des amés du Porgatoire, où est la belle Pieta de Michel-Ange, lorsque tout à coup le chant du Le Deum retentit, venant à ce qu'il me parut du haut de la basilique. t.a messe tinie, j'y allai et j'arrivai juste à la chapelle de la Sainte Vierge, ornée d'une manière inusitée, et fermée par des tentures. L'appris qu'on venait d'y transporter la Chaire de saint Pierre, retirée pour cette circonstance du reliquaire où elle est gardée ordinairement au-dessus de l'autel de l'abside. La translation s'était faite sous la présidence du doyen du Sacré-Collège. La Chaire placée sur un brancard, avait été portée processionnellement par quatre diacres et quatre prêtres ; quatre Archevêques tenaient les cordons.

L'eus le bonheur d'être du premier Lot qui entra, quand la chapelle fut livrée au public et comme toujours nos chers rabats n'y manquérent point. Je n'essaie pas de vous dire ce que j'éprouvai ; mais, si j'avais besoin de l'expliquer, je ne parviendrais jamais à vous le faire comprendre. Dispensez-moi aussi de la description, vous l'aurez bientôt; les photographes et les dessinateurs sont déjà en besogue. La chaire est un grand fantenil de bois, rehaussé de quelques plaques d'ivoire. C'est de ce bois mort qu'a germé, entre autres choses, la plus vaste et la plus riche basilique du monde. Ce bois est la réalité matérielle de la plus grande chose qui soit au monde ; voilà le trône, voilà la chaire de vérité, voilà le Saint-Siège : un bois vermoulu sans doute mais sur ces ais vermoulus s'est assis l'homme à qui il fut dit : Tu es Petens. Assis là, Pierre a repeté les aftirmations sublimes qui lui ont valu les aftirmations du Christ.

En ordonnant que la chaire de saint Pierre serait exposée à la vénération des fidèles, le Saint-Père a voulu aussi qu'elle fût gardée par les zouaves, qui comptent encore dans leurs rangs des enfants de fontes les nations. Pie IX est l'homme de ces inspirations fortes et charmantes, et Rome y suffit toujours. Un poéte itatien a dit de Rome : « Ici la beauté s'élève à toute grandeur, ici la grandeur se plie à toute beauté. » Parmi les zouaves qui tenaient le poste je remarquai que plusieurs avaient la médaille des blesses de Castelfidardo. Ils étaient là debout, les armes à la main, victorieux dans ce lieu d'honneur. Belle image de ceux qui ont voulu combattre et tomber pour l'invincible justice!

Samedi.

La tete, commencée hier à midi au son des cloches, s'est poursuivie pour ainsi dire sans interruption jusqu'à la fin de la messe, et n'est pas encore terminée. Hier soir la ville entière était illuminée avec une profusion et une allégresse dont nos climats politiques ne fournissent guère d'exemples et qui surpassaient d'ailleurs, me dit-on, même ce que l'on voit ordinairement ici. La politique apportait son contingent dans cette démonstration religieuse. En honorant saint Pierre, les Romains honorent leur roi : quand ils récitent le Credo ils proclament leur constitution, et quand ils font un acte de foi, ils entendent bien aussi faire acte de vie nationale. Il suffisait de se promener hier dans les rues de Rome : quoique le « comité romain » puisse dire, on comprenait tout de suite que les Romains n'ont nul désir de voir leur majestueuse cité abdiquer son rang de capitale du monde pour devenir capitale de l'Italie.

Ce matin j'ai vu entrer le Pape dans la basilique, précédé d'un cortège de près de cinquents Evéques. Songez à ce qui se fait et sans relâche et depuis un siècle pour empècher cela, et vous aurez une idée de puissance qu'un défilé de quatre cent mille hommes et quatre millions d'hommes ne vous donnerait pas, ces quatre millions d'hommes fussent-ils munis des artilleries les plus perfectionnées. Pour ceux-ci, ils sont armés d'une houlette; ils disent : Pax! et leur épée est une lumière car ils ne reconnaissent pas qu'ils puissent avoir d'autres ennemis que les ténèbres.

Néanmoins, quand Bonaparte disait à un de ses diplomates : « Traitez le Pape comme s'il avait deux cent mille hommes, » il n'était pas si bon ni si large évaluateur qu'il croyait : manifestement le Pape a quelque chose de plus. Ne parlons pas de Dieu et de sa Providence, nous froisserions des gens de génie qui n'admettent pas ces hypothèses, et qui veulent des raisonnements positifs. Mais le Pape a moins a pour lui le temps et la conscience humaine ; je crois qu'il en donne aujourd'hui des preuves assez multipliées. Quand je serai de retour, je tâcherai de savoir à quelle somme de force physique ces avantages constants peuvent être évalués.

L'illumination intérieure de la basilique passe tout ce que l'on peut imaginer. Il semblait qu'on cut fait entrer le firmament des étoiles sous cette voûte, élevée d'ailleurs pour contenir un mystère plus grand et un travail plus beau. Dans le milieu de la grande nef était suspendu un immense lustre ayant la forme d'une croix renversée, couronnée de la tiare et des clefs. C'était l'astre principal de ce ciel fait de main d'homme; il éclairait et commentait une inscription qui mériterait de rester : sur la frise supérieure, à la naissance de la voûte, on a écrit l'Evangile du jour de saint Pierre : Respondens Simon Petrus, dixit : Tues Christas films Dei vivi. Respondens autem Jesus, dixit ei : Beatus ex, Simon.

Jésus et Pierre sont vivants, ils veilleut et ne laisseront pas détruire la Bethlèem éternelle, la maison du pain qui nourrit le monde. »

Le lendemain, 30 juin, commémoration de saint Paul, la solennité du jour se célébrait à saint Paul hors les Murs. «Il n'y a pas, dit le pro-

verbe, de belle fête sans lendemain ; » le lendemain fut le digne et glorieux couronnement de l'incomparable fête de la veille, « Jamais, dit le correspondant extraordinaire du journal catholique le Monde, jamais ce temple dedié à l'Apôtre des nations, n'avait été témoin d'une semblable cérémonie et d'un pareil concours de peuple. Il n'y avait aucune tenture, aucune draperie, aucune décoration : car quels décors eut-on pu inventer qui valussent ces peintures de prix, ces mosaiques renommées, ces marbres si brillants, ces albàtres, ces malachites, ces bronzes cisclés et dorés, ces cent colonnes tant admirées! on avait eu le bon goût de faire ce qui senlement pouvait être fait c'est-à-dire que tous les efforts avaient tendu à faire ressortir et briller le plus possible les merveilles de la nature et de l'art dont la basilique est remplie. Pour cela on avait multiplié les lumières ; on les avait prodiguées avec une profusion sans égale. Elles étaient répandues et jetées de tous les côtés : le long des colonnes, par de beaux et fortélégants candélabres ; dans les chapiteaux, tout le long des frises, sur les corniches, sur les nmrs, autour des arceaux, devant, autour, audessus de la Confession, de tous les côtés, à la voûte, si belle dans sa fraicheur et toute resplendissante d'or. Toutes ces lumières, d'une abondance étonnante et distribuées avec un art merveilleux, produisaieut l'aspect le plus resplendissant et le plus fécrique qui se puisse imaginer. De quelque côté que l'œil se portât, il n'apercevait que peintures, mosaïques, marbres, or et lumières. C'était prodigieux. On demeuraitébloui, confondu, au milieu de semblables beautés... Que voulez-vous, entendaiton dire de toutes parts, c'est un vrai paradis : E un vero paradiso.

On avait craint un instant que le Saint-Père, fatigué des cérémonies de la veille, ne pût se trouver à saint Paul. Mais il y a des grâces d'état, nulle part plus visiblement abondantes que sur la Chaire Apostolique. Le Pape vint, avec le cérémonial ordinaire, présider la tête du grand Apôtre. L'archevéque d'Alexandrie, Paul Ballerini, fit la fonction. A son départ, une ovation salua le Souverain-Pontife.

Le jour même l'infatigable rédacteur en chef de l'Univers écrivait :

Rome, 30 juin.

Ce matin, le Saint-Père assistait à la messe solennelle à Saint-Paul-hors-les Murs. C'était les mèmes pompes qu'hier à Saint-Pierre, et sur tout le parcours Sa Sainteté a été acclamée par la foule, comme elle l'était l'autre jour sur lechemin de Saint-Jean de Latran. Les étrangers applaudissent avec enthousiasme, les Romains ne se montrent pas moins empressés, et c'est un spectacle touchant de voir les rues pavoisées et illuminées depuis deux jours avec nn éclat admirable. Ici, la police n'accroche point les lanternes, et partout où l'on voit briller une lumière on peut dire que c'est l'enseigne du dévouement.

Hier soir, nous avons en la récréation d'un feu d'artifice au Pincio. Les artificiers de Rome sont d'habiles gens, je dirais volontiers des gens d'esprit ; leurs combinaisons simples et savantes offrent un cachet particulier de politesse et de bon goût que je n'avais pas rencontré ailleurs. Il y a comme partont des fusées, des feux de Bengale, des rosaces d'une fraicheur admirable ; mais s'il fant tout dire, ces rosaces paraissent plus fraiches et plus belles, ces feux plus éclatants et ces fusées plus gracieuses. Grâce à la foule, point de cris, point de ces grosses plaisanteries qui, chez nous, offensent trop l'oreille et l'esprit, Partont une tenue admirable, un air grave et joyeux, un contentement intérieur qui paraît sur les visages. En vérilé, ces Romains n'ignorent point ce qu'ils sont. Ils savent qu'ils possèdent le Pape et que par lui ils sont les rois du monde.

Rome, In juillet 1867.

Tout à l'heure, j'ai recueilli sur le chemin de Saint-Paul les inscriptions en l'honneur de Pie IX, que la foule ne m'avait pas permis de noter hier. Elles ornent sur une vaste étendue les rues du Couvent de Saint-Vincent-de-Paul, et sont toutes consacrées à célébrer la primauté de Pierre. Je vous rapporte les principales, extraites des Pères de l'Eglise:

Patrem Patrum. Universalis Patriarcha. Primatu Abel. Patriarchatu Abraham. Ordine Melchisedech. Auctoritate Moyses. Dignitate Aaron. Judicatu Samuel. Unctione Christus. Sacerdotii sublime fastigium. Orbis terrarmu magister. Summus omnium Præsulum Pontifex Religionis caput et honor. Caput orbis et mundi. In plenitudine potestatis vocatus. Pastor pastorum omnium. Portus tidei. Sacerdos magnus. Potestate Petrus. Claviger domus Domini. Janitor Ecclesia. Christi vicarius et fratrum confirmator. Apostolico culmine sublimatus. Princeps Episcoporum. Ecclesia summus Pontifex. Caput orbis. Hæres Apostolörum. Episcoporum refugium. Vinculum unitatis. Christianorum dux et magister. Os Christi. Vineæ Custos dominicæ. Ecclesia firmamentum. Caput omnium Ecclesiarum. Rex incomparabilis et pacificus.

de n'essayerai point de vous décrire le spectacle de Saint-Paul, trop étroit pour la foule, tout brillant de lumières que reflétaient les innombrables colonnes de marbre, Le soir, les fenx brillaient partout, au Corso, sur la place Colonna et aux fenêtres de chaque demeure. Envérité, Paris, même au temps d'Exposition, ne revêt point une telle splendeur ni surtout une telle joie.

Ce soir, le prince Borghèse donne une grande fête dans sa villa. Il y aura musique, tombola loterie et antres divertissements C'est ainsi que les princes romains concourent génereusement à augmenter l'éclat des cérémonies ordonnées pour la glorification des

saints. "

Le 1^{er} juil'et, les évêques, sur le point de quitter Rome, présentaient une adresse au Saint-Père, ou mieux, comme on dit dans la langue de l'Eglise, la Salutatio du départ. Dans une lettre au journal anglais le Times, organe ordinaire des préjugés protestants, Thomas Grant, évêque de Southwark, répondant à un correspondant mal informé du journal, explique comment l'adresse avait été

préparée :

« Lorsqu'il fut convenu, dit-il, de présenter une adresse au Saint-Père, les évêques de chaque nation choisirent un ou plusieurs d'entre eux pour les représenter dans la commission chargee de rédiger ce document. Les évêques anglais, au nombre de huit, choisirent unanimement leur Archevêque et lui communiquérent verbalement, non par écrit ainsi qu'à moi, comme son collègue, leurs vues sur les sujets qu'ils regardaient comme devant être probablement mentionnés dans l'Adresse. Ils eurent ainsi l'occasion de lui-faire connaître leur opinion sur d'autres importantes matières, et la plus parfaite harmonie exista sur tous les points entre l'archevêque et ses collègues.

« Lorsque les députés des différentes nations se reunirent le 22 juin, le cardinal de Augelis, leur doven, selon l'ordre des considérations, but un projet contenant quinze points qui furent proposés comme base de l'Adresse. Ce projet avail été préparé par un prélut romain, et il était écrit en Italien. Quelques éveques ayant témoigné le désir de l'entendre lire en latin, le Cardinal-Archevêque de Besancon avec une facilité et une élégance de style que tout le monde admira, lut aussitôt le projet en latin , malheurensement il avait prononcé à la française. Un évêque d'Orient avant écouté, se leva et dit : Nihil intellexi : ce qui tit sourire la grave assemblée. Alors l'archeveque de Colocza, Haynald, recommenca la lecture en latin avec la prononciation Ítalienne et de prelat oriental donna son ap-

Le projet fut adopté à l'unanimité, après que l'eveque de Gran, du rite oriental eut émis le vœu que l'Adresse contint une expression de gratitude de la part des Orientaux, pour la constante bienveillance avec laquelle Pie IX les a traités depuis son é'évalion au trône pontifical.

« Conformément au précédent de 1862, il fut résolu que six Prélats, avec le cardinal de Angelis à leur tête, composeraient l'Adresse, qui serait lue le mercredi suivant, 26 juin, à la commission générale. La sous-commission pria l'archevêque de Colocza et l'archevêque de Thessalonique (Mgr Franchi) de prendre les 15 points approuvés par la commission générale, et d'en faire la base de l'Adresse. Deux jours après, le projet fut imprimé, et c'est ce projet qui fut signé et présenté à Sa Sainteté après qu'on y eut changé quelques mots sans rien changer au sens même du document.

« Mi dans les points qu' ont servi de base, ni dans le texte du projet, il n'y avait un mot concernant soit le czar de Russie, soit Victor-Emmanuel, et le passage relatif à la loyauté des Romains s'ytrouvait en substance tel qu'on le voit dans le texte définitif; l'Adresse a été adoptée à l'unanimité par toute la commission. Il n'y eut pas même à proposer de vote sur quelque point où il y aura eu des divergences. La commission toute entière reconnut que l'Adresse exprimait exactement et complètement le seus du projet lu par le cardinal-président. Elle fut grossoyée et signée le 27 et le

28 juin.

Dans cette adresse mémorable, cinq cents évêques font spoutauément profession et pretestation de croyance et de dévoûment à toutes les prérogatives du Saint-Siège, y compris l'infaillibilité. Cette protestation, ils l'émettent avec toute l'allègeance du cœur, toute l'effusion de la piété, sans restriction, sans prétention. Leur dessein n'est pas de croire que leur adhésion puisse ajouter quoi que ce soit à la Chaire du Prince des Apôtres, ni être une condition à la plénitude de la souveraine puissance, au libre exercice de son pouvoir. Non, ils s'en référent tout simplement au décret du Concile de Florence, portant que le Pontife Romain, Vicaire du Christ, chef de toute l'Eglise, Père et Doeteur de tous les Chrétiens, à reçu, de Jésus-Christ, le plein pouvoir de paitre, régir et gouverner l'Eglise universelle. Cette adresse, c'est l'avant propos du Concile œcuménique du Vatican.

Le Saint-Père répondit à l'adresse. Louis Veuillot écrivait à ce sujet : le Saint-Père, répondant à l'adresse présentée par les Evêques, a exprimé la joie et la consolation que lui donne le spectacle de l'Episcopat, s'unissant dans une admirable concorde pour faire écho aux paroles du successeur de Pierre. Puis, revenant sur le Concile, le Pape a dit qu'il était non seulement très utile, mais nécessaire, non solum perutile sed necessarium, » Il a ajouté, sans en préciser la date, qu'il voudrait l'ouvrir sous la protection de la Sainte Vierge Immaculée. Eufin il a souhaité un heureux retour any nobles pèlerins.

« Le même jour, le Saint-Père à reçu en audience publique les Italiens, au nombre d'au moins quinze cents, qui étaient venus lui présenter l'album des cent villes, et il a recu également en audience solennelle tous les autres étrangers venus à Rome. A tous il a donné sa main à baiser et il a adressé quelques paroles, sorties de son cœur de père ; puis il a beni les pèlerins, leurs familles, leurs amis, et les objets de piété qu'ils portaient avec enx, Impossible d'exprimer l'émotion qui remplissait les cœurs. Les applandissements, les cris de ; Vive Pie IX! vive le Pape-Roi! se faisaient entendre dans tout le Vatican, et le Saint-Père s'est retiré au milien de ces acclamations redoublées.

Anx fêtes religiouses se mélaient des fêtes civiles, des illuminations où Rome excelle, des courses de chars, des promenades aux villas, des réjouissances simples, telles qu'il en faut à une population chrétienne. Entin les solennités du Centenaire se terminérent, le 7 juillet, par le tirage au sort de cent dots pour les jeunes filles pauvres de Rome et par la béatilication, en la forme usitée, des deux

cent cinq martyrs japonais.

« l'espère, écrivait encore la vielle du départ, Louis Veuillot, j'espère que quelqu'un aura la bonne inspiration de faire un volume de fout ce-qui se passe à Rome, de recueillir les documents, de ramasser les noms, de donner quelques croquis des lieux et des ligures et ce sera un monument historique du premier ordre, car ces journées de Rome sont une révélation de l'état du monde, et le point de départ d'un renouvellement. Jamais Souverain Pontife n'a vu ce que Pie IX vient de voir. Il s'est trouve quelquefois ici, dans la durée des siècles, peut-être autant d'Evêques ; antant de prêtres venus de si loin, cela est inouï. La Rome spirituelle s'en réjouit, la Rome malérielle en est fière, l'Italie révolulionnaire en est consternée. »

C'est là, en effet, un grand et solennel spectaele. La procession du Corpus Domini, deux consistoires, les fêtes de saint Pierre et saint Paul, enfin l'adresse des évêques, à première vue, cela peut paraître peu ; mais lorsqu'on en péuètre l'esprit, on voit s'ajouter, à tous les souvenirs, d'ailleurs grands, des césars et des consuls, un surcroît de majesté. C'est ainsi que les successeurs de saint Pierre ont fait de Rome la plus belle des choses humaines ; et, dans les Souverains Pontifes s'accomplit à merveille l'oracle de Virgile ;

Tu regere imperio populos, Romane, memento

Rome, 6 juillet.

Tout ce qui vient de se produire à Rome dépasse non seulement l'attente générale, mais l'attente même du Souverain Pontile. Le malheur des temps, les ardeurs de la saison, les alarmes répandues, et par-dessus tout les menaces de la révolution, étaient bien faits pour diminuer le zèle et conseiller la prudence Paris et son Exposition semblaient d'ailleurs devoir détourner, pour l'absorber, l'empressement du monde. Bref, on n'avait

compté que sur deux cents Eveques et sur quelques milliers d'etrangers.

Or, cinq cents Evêques font convonue au Pape pour nous servir de l'expression romaine, et l'on a évalué à 140,000 les fideles yeuns d'Italie et des divers points du globe, présents aux fêtes de la Canonisation et du Centenaire, Jamais, peut-être, le Vatican n'avait offert un tel spectacle à Dieu, aux Anges, aux Saints et aux hommes. Jamais un enthousiasme de meilleur aloi, plus raisonnable et plus raisonne n'avait celaté; en sorte que For peut dire que Pie IX excite, après vingtdeux ans de règne, des acclamations et une joie supérieures à ce que nous entendimes et à ce que nous vimes en 1846 et 1847. Il y ent alors beaucoup d'éléments divers, les révolutionnaires se mélèrent à la multitude et jeterent des ronces parmi les roses du chemin. Aujourd'hui, il n'y a que des enfants fidèles, dévoués usque ad effusionem sanguinis, et les révolutionnaires contemplent tout cela d'un regard consterné, la rage au cœur.

Toutes les fois que le Pape a paru, même dans des cerémonies, la foule a cédé au besoin de lui témoigner ses sentiments. Le jour anniversaire du couronnement, trois cents Evêques se sont prosternés devant Sa Majesté, lui disant : Tu es Petrus, baisant ses mains et ses pieds. Ah! l'Eglise est toujours jeune. Ces scènes émouvantes n'appartiennent pas qu'aux temps apostoliques; elles sont d'aujourd'huicomme d'hier, et le monde les verra demain et toujours jusqu'à la fin. Les mosaiques antiques qui nous montrent les Apôtres aux pieds de Pierre, leur chef, semblent s'animer sous nos yeux, et l'on a bien nommé cette manière de peindre en la disant faite pour l'éteruité. Elle est aussi actuelle qu'ancienne, aussi future qu'actuelle.

An reste, à quelque point de vue que l'on se place pour considérer les splendeurs des fêtes romaines, il est impossible de ne pas être frappé de l'etonnante majesté du Pontilical souverain. A notre point de vue à nous, Chrétiens, on comprend toutes les beautés du culte; on sent que l'Eglise est divine et qu'elle nous donne dans ce culte même un avantgoût des jouissances du ciel.

La première conséquence du Centenaire est la démonstration de la force et de l'unité de l'Eglise catholique.

Dans ses Evéques, son clergé et la multitude de ses fidèles, elle représente l'universalité des hommes libres, elle se montre une avec Pie IX, et justifie la prière de Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Père: Ut omnes unum sint sient lu, Pater, in me, etego in te, ut et ipsi in nobis num sint; ut credat mundus quia tu me misisti. Cette démonstration de l'unité est mise dans une lumière plus vive par le contraste des haines et des divisions qui éclatent parmi-les politiques du siècle. En Italie, les partis dits modèrés et avancès se déchirent; la société franc-magonne, créée par l'esprit du mal atin d'abattre le catholicisme,

est en plein désarroi.

Les diverses ventes protestent; les Grands-Orients s'anathématisent les uns les autres. Les Etats eux-memes, ces Etats si heureux des semblants d'amitié échanges entre leurs souverains, se surveillent, se sompéonnent. La main que l'on presse est gantée : l'autre se cache et tient une arme. Aussi le Pape, avec sa haute raison, disait-il, le 1° juillet, à une deputation de quanze cents Italiens lui présentant 800,000 francs en argent et un album magnifique : «If ne peut y avoir d'unité là où il n'y a pas de charité, « Or, la charit » ne vit et ne règne que dans l'Eglise de Jésus-Christ. Elle est le don céleste que Dieu a fait aux hommes.

Les fêtes du Centenaire ont été, en second lieu, comme une prise de possession de Rome par les Chretiens. C'est en face des déclara-tions répétées de la révolution officielle qui pretend attendre sa capitale du temps et de l'emploi des movens morany, en face des violences et des projets avoués de la révolution mazzinienne et garibaldienne pour la conquérir, que les Chretiens nient tout droit de l'Italie à s'emparer de Rome et affirment le droit de tous les enfants de l'Eglise à la nommer leur ville à eux, ville chrétienne, ville universelle, ville éternelle, patrie des sciences et des arts, refuge de la liberté humaine, citadelle de la justice, maitresse de l'univers, siège du Vicaire de Jésus-Christ, centre de Lamour, de la lumière et de la foi.

Le Centenaire a, en outre, amené une immense diffusion de la vérité. Tous ceux qui, accourus à la voix de Pie IX, ont entendu Pie IX, ont vu-son peuple, son armée, ses institutions, son gouvernement, rendront au loin temoignage de la mansuetude sublime de ce roi, du bonheur de ce peuple, de la dignité de cette armée, de la grandeur de ces institutions, de la sagesse honnete de ce gouvernement.

Ces mêmes têmoins diront de quelle véritable liberte chretienne on jouit à Rome. La liberte y est comprise comme l'a donnée et voulue le Christ. On ne reconnaît de droit qu'au beau, au bien et au vrai. On n'a pas tait de code pour assigner ses droits au laid, au mal, a l'erreur. Les memes témoins ont respiré ici un air de famille. Ils ont senti que le joug paternel est doux, parce qu'il est imposé et porte à la fois par l'amour. Ils ont constate enlin le contraste de la liberté romaine avec la liberte d'autres pays, ou la sûreté individuelle elle-meme doit etre protégée par une police qui enveloppe chaque individu comme la nation.

A Rome, on parle pen de liberté parce qu'on la possede et chacun sait pourquoi ailleurs on en parle si fort et si constamment. Quant a la vie, elle surabonde, vie morale, vie intellectuelle, vie religiense surtout, c'est-à-dire vie de l'esprit, qui est la vraie vie, car « l'homme ne vit pas seulement de pain, » Les escla-

ves de la libre-peusée sont condamnés à répéter que Rome est dégénérée, vieillie, morte. Mais plusieurs d'entre eux s'affranchissent par terreur de ce lien de mensonge.

Il suftit de lire les deux journaux d'Italie qui représentent le mieux les deux grandes divisions révolutionnaires, la *Nazione* et le *Divitto*; ils avouent que la vie se montre à Rome avec un éclatet une puissance insupportables; effrayés, ils demandent que l'on avise si l'on ne veut pas être perdu.

A tontes ces consequences du Centenaire il faut ajonter un résultat matériel, prévu sans doute par les fidèles, mais fondroyant pour la révolution, celle-ci attendant avec impatience l'heure où le Trésor pontifical serait à sec.

Elle avait ses agents occultes près des administrations pontificales, qui la tenaient informée des diverses phases de l'agonie financiere. L'Europe, une certaine Europe, dont il est inutile de designer les représentants, tenait en quelque sorte la main sur le pouls de la Papanté, en comptait les pulsations Encore un peu, disait-elle, et nous livrerons le dernier assant, L'Italie ne payera pas la dette; le Pontile sera placé entre le déshonneur de la banqueroute et la conciliation... C'étaient des rèves. Dieu avait inspiré à Pie IX un appel au monde; cet appel a été entendu.

Les caisses pontificales ontété remplies par

l'amour des peuples.

A quoi sert de s'étendre davantage?

L'Église aun grand triomphe — elle le doit à elle-même et à ses enfants ; coparticipants de sa gloire, soyons-le de sa modération et demandons à Dieu de dessiller les yeux de ceux qui n'ont pas encore vu le Vicaire de Jésus-Christ dans sa mansuétude, dans sa royauté.

Pendant que Rome jouissait de son triomphe pacifique et régénérateur, les villes de la chrétienté se donnaient en petit le spectacle des fêtes de Rome, et, dans la mesure du pos-

sible, y prenaient part.

Les fèles du Centenaire se célébraient encore dans la chrétienté, lorsque des bruits de guerre et des menaces d'invasion commencèrent à retentir sur la frontière pontificale. Le Pape n'avait en ce moment, pour toute armée, que huit mille hommes, les dernières troupes françaises ayant quitté Civita-Vecchia au mois de décembre de l'année précédente.

Il était matériellement impossible, avec des forces aussi faibles, d'empécher une attaque sur la frontière, à tel point, si les révolutionnaires se decidaient à une telle infraction des

droits et des traifés.

Tont ce que l'on ponvait faire, en conséquence, était de diviser le pays en plusieurs provinces militaires, en rendant le commandant de chaque province responsable du maintien de l'ordre dans le pays soumis à son autorité. On établit dans chaque province des dépôts et d'abondantes provisions de vivres, de fourrage et de munitions de guerre; des communications télégraphiques les relièrent à la

capitale, de telle sorte, qu'à la première nouvelle d'un soulévement sur un point quelconque, toutes les forces de la petite armée ponvaient se concentrer pour reponsser l'attaque.

Le malaise général augmentait tous les jours, lorsque, le 28 septembre, sans l'ombre d'un motif, et en dépit des promesses et des conventions, une petite bande de garibaldiens envaluit la province de Viterbe, désarma la poignée de troupes pontificales qui occupait la forteresse, et leva des contributions dans les villages de Bomaezo et de Soriano.

Le 30, les garibaldieus vinrent en bien plus grand nombre, en franchissant la frontière dans toutes les directions. Ils attaquèrent Acqua-Pendenta, que sa brave petite garnison de trente hommes défendit pendant six heures, an bout desquelles elle dut succomber sous le nombre. Les garibaldiens étaient commandés par un chef nommé Acerbi, membre du Parlement italien, qui soutenait ses troupes au moven des contributions impitovablement levées sur les populations. Quantaux sommes considérables que lui adressait le comité révolutionnaire de Florence, il est bien connu qu'il s'en attribuait la plus grande partic pour ses besoins personnels. Il avait tout à fail été induit en erreur sur les sentiments de la population. Il avait également compté sur la trahison des soldats pontificaux italiens, mais il fut décu des deux côtés. Les troupes italiennes de la figne et de la gendarmerie rivalisèrent avec les zouaves en dévouement, en zèle et en courage; et le colonel Azzaneci reprit promptement Acqua-Pendenta et Rocca-Allina, à la grande joie de toute la population.

Cette manière de guerroyer par guérillas dura quelques jours, au bout desquels les garibaldiens investirent Bagnorea avec des forces plus considérables. C'est une petite ville assez pittoresque, d'environ 3,000 habitants. Elle est située, selon la coutume italienne, au sommet d'une colline dont la base est baignée par le Chiaro, petite rivière fort rapide.

La population ne pouvant offrir aucune résistance se contenta de cacher tout l'argent et les vivres dont elle pouvait disposer. Mais sa fureur ne connut plus de bornes quand elle vit les envahisseurs pénétrer dans les églises, les déponifler complètement, briser les crucifix, mettre en pièces les vases sacrés, et souiller les lieux les plus saints. Aussi, grande fut la reconnaissance des habitants lorsque le général Azzaneci parut, le 4 octobre, en vue de la place, qu'il enleva après quelques heures d'un combat acharné, en dépit des difficultés de la position et de son infériorité numérique.

Les troupes pontificales furent reçues aux cris de : Viva nostro caro Papa Pio viva gli zuavi ! Les femmes avaient passé tout le temps que dura le combat à genoux dans les églises, et elles accoururent au-devant des vainqueurs avec des farmes de joie. Cette petite victoire fut de la plus grande utilité, soit en donnant un certain prestige aux troupes

pontificales, soit en montrant à Garibaldi combien pen il devait compter sur l'aide on les sympathies des paysans. Le comte l'agliani fut au nombre des prisonniers faits pendant la lutte. C'était un rebelle qui méritait bien son sort.

Pendant que ces escarmouches avaient lieu dans la province de Viterbe, un mouvement plus sérieux s'organisait dans la Comarque de Rome.

L'exil simulé de Garibaldi à Caprera avait fait passer ostensiblement la direction du monvement aux mains de son fils Menotti; et sa bande ignorant évidemment la défaite du corps d'Acerbi à Bagnorea, envahit, le 5 octobre, avec l'aide de la garde nationale et de Fara, les villages de Nerola, Mericona et Monte-Maggiore, situés sur l'extrême frontière de la Sabine.

Les jours suivants furent témoins d'une série de combats insignifiants; mais, le 8 octobre, le colonel baron de Charette fit une reconnaissance dans les environs de Monte-Libretti et de Nerola, et trouva les garibaldiens campés en nombre suffisant devant ce dernier point sur les hauteurs de Monte-Capignano. L'approche des zouaves fut le signal du soulèvement des habitants des deux villages, où ils furent reçus comme des libérateurs, et détermina la retraite précipitée des garibaldiens sur la Fara, le village italien le plus proche.

Les villages de Subiaco et Artoli furent attaqués le même jour et la garnison de gendarmes fut, après une vigourense résistance, repoussée dans la citadelle jusqu'au moment où l'arrivée de M. Desclaix avec un détachement de zouaves obligea les garibaldiens à mettre bas les armes.

La colonne de troupes pontificales en garnison à Monte-Rotondo étant retournée à son poste après le mouvement sur Nerola et Monte-Libretti, les garibaldiens, sous les ordres de Menotti, reprirent ces villages, et le 13 octobre, le colonel de Charette, commandant du district, ordonna à la compagnie du lieutenant Guillemin, forte de 90 hommes, d'attaquer Monte-Libretti où s'était concentré le noyau des forces garibaldiennes au nombre de 1,200 hommes. Le lieutenant Guillemin était admirablement secondé par son sous-lieutenant, le comte Urbain de Quelen, et tous deux mar-chèrent bravement avec leur petite troupe jusqu'au pied de la porte de la ville? Elle est située sur une hauteur et protégée par un mur crénclé. Un fossé très profond et très large sur lequel on a jeté un pont de pierre défend l'entrée de la porte principale.

En avant! mes amis, s'écria Arthur Guillemin en s'élançant sous le chemin couvert ne craignez pas leur nombre, Dieu est avec nous Ne nous sommes-nous pas réconciliés ce matin avec lui? Morts ou vivants nous lui appartenons. « Ils enlevèrent le chemin couvert ; et continuèrent le combat dans une rue étroite. On vit alors Guillenin chanceler; une balle

l'avait atteint à l'épaule gauche. Il continua cependant à combattre avec la même ardeur criant : Grido con me ! Viva Pio IX! E potrai combattere ancora! quand une autre balle vint le frapper à la tête. Il tomba à la renverse, les bras en croix et expira sur-le-champ. Les soldats, furieux de la perte de leur chef, s'élancèrent pour venger sa mort, mais ils furent recus par une fusillade si bien noucrie partant de chaque fenètre de cette rue étroité, qu'il leur fut impossible de résister. Le lieutenant Arthur Guillemin servait dans les zonaves depuis la formation de ce corps, et il avait été blessé à Castellidardo ainsi que le baron de Charette, Sa piété et sa bonté étaient telles que ses soldats ne le désignaient que sous le nom de l'Angelo custode. Menotti avant vu que le corps avait été horriblement mutilé et dépouillé dit rendre à ses amis son uniforme et sa montre. Le comte Urbain de Quelen tomba aussi mortellement blessé dans ce combatinégal A la mort de Guillemin, il avait pris le commandement, mais il fut frappé presque aussitôt, et sa mort dút être d'autant plus horrible, que, par la retraite forcée des troupes pontificales, son corps resta abandonné pendant les deux nuits du 13 et du 14. Quand on le retrouva le jour suivant, il était complètement dépouillé de ses effets, convert de sang sorti par treize blessures, et la tête était horriblement fracassée en plusieurs endroits. Le plus etrange, c'est qu'il respirait encore, et quelques zouaves l'emportèrent sur leurs épaules à Palombara, mais il mourut en route. Il éțait parent de Mgr de Quelen, archevêque de Paris, et sa sœur écrivant à sa tante, la baronné de Belling, eut le courage de dire : « De toute éternité nous ne pouvons que remercier Dien et lui rendre grâce d'avoir donné une mort aussi glorieuse à quelqu'un qui nous était bien cher. 🦠

En même temps, les garibaldiens réunissaient leurs forces pour attaquer Rome simultanément de plusieurs points. La province de Frosinone fut envahie le 10 octobre par les bandes de Nicotera à Falvatera et à Vallecorta, mais elles furent repoussées par la gendarmèrie, les suisses et la légion, unis aux braves paysans du district montagneux qui sépare le royaume de Naples des Etats pon-

Les bandes d'Acerbi et de Nicotera n'étaient évidemment destinées qu'à opérer une diversion et occuper les troupes pontificales sur une étendue beaucoup trop grande pour être défendue avec succès. Pendant ce temps, la principale colonne dont on savait que Garibaldi, déjà débarqué à Livourne, devait prendre le commandement, s'avançait sur les hauteurs de Sabine jusque sous les murs de Rome. On comptait pouvoir exciter une révolte à l'intérieur, au moyen d'une bande de désespérés, commandés par Cairoli et Colloredo déjà en marche, le poignard en main, pour lever le drapeau de l'insurrection dans les murs de Rome.

La Sabine était devenue lé point le plus

important de l'attaque, et Monte-Rotondo en était la clef.

La défense intérieure de Rome était confiée aux suisses, à l'artillerie, à la gendarmerie et aux gardes palatins. Nous devons ajonter à ces corps le comité de gentilshommes volontaires qui arrivaient d'heure en heure pour s'enrôler dans un corps destiné à défendre la personne du Pape, le Vatican et les portes de Rome. Ces nouveaux arrivés rendirent les plus grands services en relevant les gardes harassés et en inspirant partont la confiance et la sécurité.

On pouvait voir chaque muit faire des patrouilles dans les rues, les princes romains, Borghèse, Lancellotti, Aldobrandini, Rospigliosi, Patrizzi, Salviati et tant d'autres. Ils étaient aidés dans cette tâche par d'illustres étrangers tels que les ducs de Luynes et de Lorges, le comte de Christen, le baron Alban de Jerphanion et d'autres membres de la noblesse française, qui se réunissaient toutes les nuits au fort Saint-Ange d'où ils visitaient les postes de Rome les plus exposés aux dangers d'une attaque.

Les ponts sur l'Anio étaient minés et on avait fait sauter le pont Salara; les fossés du château Saint-Ange étaient remplis d'eau et l'on avait fait des préparatifs pour défendre le reste de la cité dans le cas où le quartier

cis-tibérin ent été enlevé.

Ces précautions n'étaient point prématurées. Déjà bon nombre de garibaldiens avaient pénétré dans Rome par les différentes portes, au nombre de deux ou trois à la fois, introduisant avec eux des provisions de fusils, de révolvers, de poudres et de bombes fulminantes. Une de ces dernières fut lancée le 22 au milieu d'un groupe d'officiers sur la place Colonna, mais heureusement personne ne fut blessé.

On tit cependant le même jour une tentative plus sérieuse sur la caserne de Serristori, qui était à cette époque occupée par un grand nombre de soldats. Vingt-quatre militaires et quelques passants furent tués par cette attaque diabolique et il y eut beaucoup de blessés. Le même jour eucore on saisit un dépôt d'armes à la porte Saint-Paul, et une troupe armée tenta d'assièger Campidoglio. Une patrouille suisse, commandée par le capitaine Mayer et forte de quarante-deux hommes, tomba à l'improviste sur la bande d'Enrico Cairoli, et, après une lutte désespérée, réussit à l'anéantir. Enrico Cairoli fut tué et son frère tijovani fait prisonnier.

Quand les choses furent en cet état, le général Zappi, en sa qualité de commandant militaire de la Cité, proclama l'état de siège à Rome, et, le 25 octobre, il donna l'ordre de confisquer toutes les armes et les articles de

guerre.

Dans les provinces, les opérations des révolutionnaires étaient poussées avec une activité plus grande encore. Le quartier général des garibaldiens, après leur défaite de Monte-Libretti, avait été transféré à Nerola, où une colonne de 2,400 hommes commandée par les frères Garibaldi attendait l'arrivée du général lui-mème qui devait en prendre le commandement suprème avant de marcher sur Rome. Une autre colonne mobile avait pris possession de la gare du chemin de fer et son commandant un certain Giovan Filippo Ghirelli proclamait la déchéance du Pape et la contiscation des biens ecclésiastiques. Comme ce rassemblement sur la frontière annoncait les plus grands dangers, le colonel de Charette recut l'ordre de partir et de déloger les garibaldiens de Nérola.

Le 18 octobre, il partit, après avoir divisé son petit corps d'armée en deux groupes qui lirent une attaque simultanée sur la ville. La forteresse garibaldienne n'était autre que le château situé au centre de la ville, et qui avait appartenu autrefois à la famille Sciarra. Valentini, boulanger d'Aquila, s'y défendit bravement, jusqu'à ce que l'artillerie bien dirigée de l'armée pontificale l'obligea à reddition.

Pendant la semaine, divers engagements eurent lieu sur d'antres points de la frontière, spécialement à Ischia, à Farnèse et à Valentano. Parmi les victimes de ces rencontres, il faut citer le lieutenant Echmann et les deux trères Dufonrnel.

La victoire de Nérola déconcerta les garibaldiens et les décida à ne pas laisser de garnisons isolées dans les districts occupés par eux. L'entreprise à laquelle ils se résolurent alors l'ut l'attaque de Monte-Rotondo par cinq mille hommes commandés par le général Garibaldi en personne. Un avait laissé à Monte-Rotondo une garnison de 370 hommes formée de deux compagnies de la légion et d'un petit détachement de dragons et de gendarmes.

Pendant trois ou quatre jours, la colonne garibaldienne campée sur les hauteurs de Sant fiennaro parut hésiter si elle choisirait pour point d'attaque Monte-Rotondo ou Tivoli. Ce dernier point avait une garnison de 140 zonaves commandés par M. d'Albiousse, et qui pouvait à peine suffire à défendre les quatorze portes de la ville, mais le brave Français n'hésita pas sur la ligne à suivre. Après avoir demandé des renforts par le télégraphe, il passa la mit à élever des ouvrages en terre et il se prépara, de concert avec le comte de Christen, qui s'était joint à lui comme volontaire, à une défensive qui devait dégénérer en massacre și les garnisons de Palembra et de Subiaco p'étaient pas arrivées à temps pour porter la colonne à cinq cents hommes. En apprenant cette nouvelle, Garibaldi, changea de tactique, et, bien que dix fois plus nombreux, comme il ne se sonciait pas de s'attaquer aux zonaves, il vint tomber avec toutes ses forces sur Monte-Rotondo.

La petite garnison se défendit vaillamment et longtemps, mais la lutte était trop inégale, et pour éviter une plus grande effusion de sang, le capitaine commandant, M. Cottes, crut de son devoir de capituler. Garibaldi entra à cheval dans la cathédrale, et ne tit aucune tentative pour punir ou réprimer les plus horribles sacrilèges.

Les crucifix furent mutilés, les hosties sacrées foulées aux pieds, les vases sacres volés, les tableaux de sainteté jetés à droite et à gauche, les ornements mis en pièces, l'orgue qui était excellent, complètement détruit et les endroits réservés de l'église livrés aux usages les plus vils.

Garibaldi continuait sa marche, et les tronpes pontificales se trouvant insuftisantes pour la défense des provinces, le cardinal ministre se décida à les rappeler et à les concentrer pour la défense de la capitale. On savait que les troupes françaises étaient sur le point de s'embarquer à Toulon, et il fallait, à lout prix protéger Rome jusqu'à leur arrivée. Les bandes de Nicotera, Orsini et Piangrani occuperent aussitôt les districts abandonnés et, le 30 octobre au matin, un corps de 1,200 hommes, sous les ordres de Garibaldi et de ses fils, s'avanca jusqu'à la Cazale di Pazzi, 1erme située à un demi-mille du pont de Nomentana. Les zouaves commandés par le capitaine de Veaux, qui étaient campés à ce pont, les eurent bientôt délogés, et la nouvelle du débarquement des troupes françaises le même jour hâta leur retraite sur Monte-Rotondo.

Le soir du 30, une patrouille de zonaves entra dans une maison occupée par les Garibaldiens à la villa Cuchina, et ent à essuyer le feu des habitants.

La sûreté de la capitale étant maintenant garantie par la présence des Français, le gouvernement se décida à faire réoccuper les provinces par les troupes pontificales. Nicotera avait abandonné Velletri et s'était replié sur Valmontone, et les autres bandes s'étaient concentrées entre Tivoli et Monte-Rotondo, où était le quartier général de Garibaldi. En conséquence l'armée pontificale, forte de trois mille hommes avec denx mille de réserve, sortit de la porte Pia, le 3 novembre dans la matinée, pour chasser l'ennemi de sa position avantageuse.

Arrivé à environ deux milles de Mentana, le petit corps d'armée rencontra les avantpostes garibaldiens enfassés sur une colline boisée. Sur ce point, la route est creuse et serpente entre deux hauteurs convertes de broussailles qui semblaient hérissées de canons de fusil. Au pied de cetts colline se trouve une petite chapelle, où l'avant-garde des zouaves commença à essuyer le fen de l'ennemi. Ils n'étaient que trois cents contre deux mille bien abrités et qu'il fallait déloger, mais le colonel de Charette n'hésita pas un moment. « Snivez-moi, enfants! dit-il, on je mourrai sans vous! Lia Pio Nono! » Ils s'élancèrent bravement, jonchant le terram de leurs morts et de leurs blessés, mais marchant toujours en avant jusqu'à ce qu'ils eussent délogé, pouce à pance, l'ennemi de sa position et ensuite de la vigne Santucci. Le cheval du colonel de Charette fut encore tué sous lui, mais sa vie semblait protégée par un charme. Du plateau qui domine la vigne, on dirigea un feu assez val sur les murs du vieux château de Mentana, mais sans produire beaucoup d'effet. En consequence, les troupes poutificales descendirent la hauteur et marchérent en combattant jusqu'aux portes mêmes de la ville. Dans une occasion, les carabiniers, embarrassès dans un bois d'oliviers, furent presque enveloppes et taillés en pieces par deux colonnes de l'ennemi envoyées pour les tourner : mais, bien qu'éprouvant de grandes pertes, ils purent défendre leur position jusqu'à l'arrivée d'un renfort. Le vieux colonel de Courten avait suivi ce corps, en qualité de volontaire, et se trouvait toujours au plus fort de la mêlee. Ce brave officier, bien que depuis longtemps retiré du service actif, avait voulu partager les dangers de son régiment

dès le début de la guerre.

La perte, du côté des garibaldiens, fut considérable. Dans une église en ruines, située entre Mentana et la vigne Santucci. les deux chapelles latérales et les caves placées endessous étaient encombrées de morts et de mourants. Il était alors trois heures et demie ; le général Kanzler, commandant en chef de l'expédition, voyant qu'il n'y avait pas moyen de terminer la lutte sans renfort, pria le général de Polhès, qui commandait la réserve francaise, de faire un mouvement offensif. Cestroupes, qui brûlaient de prendre part au combat, exécutérent aussitôt, avec beaucoup d'habileté, un mouvement de flanc qui, en enveloppani Mentana de tous les côtés, empêchait toute communication avec Monte-Rotondo. Pendant ce temps la nuit était arrivée. et les troupes bivaquèrent sur leur place avec la conviction que l'ennemi était complètement en leur pouvoir, et la résolution de donner l'assaut le lendemain matin.

Mais, à quatre heures, les garibaldiens envoyèrent un officier avec un drapeau blane pour demander les conditions. Ils proposaient de sortir de Mentana et de repasser la frontière, mais en emportant armes et bagages. Cela fut naturellement relusé : mais le nombre de prisonniers faits dans les faubourgs était déjá si considérable, que l'on jugea moins embarrassant de les laisser partir, mais en abandonnant leurs armes et tous leurs baga-

Garibaldi, qui, avec ses fils assistait à la bataille de Mentana je parle d'après le témoignage des prisonniers, ne se montra nulle part : et quand le sort de la journée intdécidé il éperonna son cheval pour s'enfuir à Monte-Rotondo, et, de la de l'autre côté de la tronfière, changeant ainsi sa vantarde devise de : O Roma o morte ! en un ignominieux

sauve qui pent.

Monte-Rotondo fut évacué pendant la nuit. et le colonel. Frémont y entra sans coup férir, a la grande joie des habitants. Les garibaldiens se refirérent en toute liâte, et repasserent la frontiere dans tontes les directions.

Nicotera avait abandonné Valmontone, et Pianciani, Tivoli ; Acerbi délivra Viterbe de sa présence ; Orsini et Antinori quittèrent également les postes qu'ils avaient occupés.

Partont leur départ eut lieu aux acclamations des populations, qui se hâtérent de renonveler leurs protestations de tidélité et de dévouement à leur légitim : souverain, « Les imbéciles, de croire que nons voulions nous joindre à eux, me disait un paysan à Mentana ; nous savons ce que fait leur gouverment dans les Marches et à Naples. En outre, nous aimons notre Saint-Père, et nous voulous vivre et mourir pour lui. » Tel est le sentiment universel qui, dans tout le pays, règne parmi les personnes de toute classe et de toute condition.

Ainsi se terminait l'affaire de Mentana, par l'expalsion des garibaldiens et la défaite du Piémont. La comédie avait été arrangée comme à l'ordinaire et l'on comptait comme à l'ordinaire sur l'assentiment de Napoléon III. Or à Mentana comme à Aspromonte, le gouvernement piémontais voulait d'abord jouer le double jeu ; le jeu des apparences honnètes et le jeu des actes de fourberie. Heureusement Napoléon cette fois encore, et malgré les détestables conseils de son entourage, Napoléon-se-fàcha. A son coup de sifflet, il fallut déguerpir. Les troupes royales italiennes quittérent les points du territoire pontifical dont elles s'étaient emparées, « Ce qui me confond toujours dans la politique Italienne, dit Henry d'Ideville, c'est le machiavelisme des notes officielles. Les troupes royales avaient franchi la frontière, comme je vous l'ai dit, suivant pas à pas les Garibaldiens, et attendant que ceux-ci se fussent rendus maitres de Rome pour prendre leur place et renverser le Pape. (En cela, ils suivaient la politique qu'ils ont suivie dans la glorieuse couauéte du royaume de Naples). Eh bien ! la gazette officielle du royamne, en annoncant l'arrestation de Garibaldi, ajoute avec ingémuité : « La nécessité de toute intervention avant cessé après la dissolution du corps des volontaires, le gouvernement a donné l'ordre aux troupes royales, qui avaient occupé quelques points du territoire pontifical, de rentrer sur le territoire de l'Etat. » Comprenez, si vous pouvez, à quelle nécessité le gouvernement italien avait obéi.

Quant au mécontentement des populations hostiles à l'ordre de choses, il n'est pas douteux. Beaucoup de gens sont inquiets de l'unité et au fond des cœurs il y a bien des déboires. Victor-Emmanuel tout le premier regrette sa bonne ville de Turin ; les ministres, qui emplissent leurs poches avec de l'or et leur bouche avec des discours, ne regrettent peut-être rien; mais pour les Italiens, ils regrettent le bon temps des tyrans, lorsqu'il y avait peu d'impôts, pas de conscription et suffisamment de liberté pour les honnètes gens. Ce que personne ne regrette, ce sont les Autrichiens et les Francais. L'aspiration vraie

des honnétes Italiens était simplement dans la devise: Fuorigli stanieri. Or, aujourd'hui que cette aspiration est devenue une realité, le grand parti conservateur saluerait avec joie une confédération qui rendrait aux Bourbons le trône de Naples ; la Toscane au Grand-Duc; Parme et Modène à leurs ducs ; et Victor-Emmanuel à Turin, avec la Lombardie et la Vénétie comme fiche de consolation. Le Saint-Père n'aurait à combattre dans les Romagnes que ces mêmes ennemis, contre lesquels doit lutter Victor-Emmanuel, c'est-à-dire les carbonari et les assassins ; dans les autres provinces, il serait acclamé avec frenésie.

Le danger de l'unité est d'être l'œuvre de la lutte révolutionnaire ; c'est son enfant, et si jusqu'à ce jour elle a été bercée dans les bras d'un parti qui se dit conservateur, parce qu'il est monarchique, tout le monde sent instinetivement que nous marchons plus ou moins vite au dénouement de toutes les révolutions latines, c'est-à-dire à la république, et, par la république, à l'anarchie. Vovez où nous en sommes un an après le départ de l'armée franeaise : voici l'Italie révolutionnaire en avant, menacant à la fois le Pape, et Victor-Emmanuel qui doit lui obéir. La Confédération, au contraire, serait la solution conservatrice de la question italienne, et je crois qu'il n'est pas un Italien aimant sa religion et son pays qui ne désire cette solution, le dirai même plus, c'est que cette confédération se serait faite, sans Magenta et Solferino, par la sagesse des princes italiens. Il est évident, en effet, que l'achèvement des chemins de fer et des (télégraphes italiens aurait amené une organisation intérieure semblable à l'union donanière de l'Allemagne : c'est ce que j'appellerai la confédération des intérêts matériels, et il faut convenir que lorsqu'on est parvenu à s'entendre sur les intérêts industriels on commerciaux, il est naturel, presque nécessaire, de s'entendre sur les intérêts connexes de la politique. Si nous avions laissé faire les princes italiens, au lieu d'avoir Garibaldi aux portes de Rome, nous ne connaîtrions pas ces grottes aux aventuriers.

Nous ne raconterons pas ici les hésitations, les tergiversations, les ordres et contre-ordres donnés par le cabinet des Tuileries, ce serait chose inutile. Il faut se rappeler seulement qu'à cette epoque Lavalette etait ministre de l'intérieur. Moustier, ministre des affaires etrangères; entin que Bénédetti et Nigra etaient tout-puissants à la cour. Dans l'esprit de ces hommes, la papaute était condamnée d'avance; cela ne fait un doute pour personne.

L'Impératrice, qui subissaif l'influence si fatale de Lavalette, avait abandonné la cause du Saint-Siège, sans se douter que cette cause etait vraiment la cause de la France et de sa dynastie. Les amis sincères de Rome n'étaient alors ni assez puissants ni assez énergiques, hélas! pour imposer leur volonté dans les conseils du souverain. Tout était donc combiné, je n'ose pas dire de concertavec l'Italie. pour hâter la solution si vivement desirée par les révolutionnaires. De meme qu'à Chambery, au moment de l'entree des troupes piémontaises dans les Marches, le mot attribué à l'Empereur : « Faites, mais faites vite! » était véritablement le mot d'ordre. Notre flotte. par un malentendu, serait arrivée ving-quatre heures trop tard à Civita-Vecchia et la présence de nos troupes devenue inutile. Renouvelant la comédie de Naples, le courrier Garibaldi aurait ouvert au roi son maître les portes de la ville éternelle et préparé les logements. Quant an gouvernement français, rigide et scrupuleux observateur de la convention du 15 septembre 1864 et des principes de nonintervention, il se serait incliné devant les faits accomplis. l'el était le programme de la coterie, italienne et autifrancaise qui siègeait. à Paris.

Un simple chargé d'affaires, homme d'énergie et d'honneur, déjour tous ces plans. Ce fut, il faut le dire bien haut, grâce seulement à son honnèteté et à sa présence d'esprit qu'une telle honte fut épargnée à notre France. Le Saint-Père, peu de temps après, accorda à Ernest Armand des lettres de noblesse et le créa comte héréditaire, juste récompense du service signalé qu'il avait reudu à l'Eglise. A Paris, la coterie Lavalette garda longtemps rancune au jeune diplomate de l'attitude qu'il avait prise dans les événements, mais celui-ci s'en préoccupa fort peu, car, avec les honnètes gens, il avait pour lui la conscience d'avoiraccompli son devoir de Francais et de chrétien! 1).

⁽¹⁾ Mesni d'Ideviele. Journal d'un diplomate en Italie, publié dans la Revue de France, nº du 31 mars 1873,

LE CONCILE

Après l'annonce d'un concile occuménique, faite par Pie IX en 1867, on peut dire, sans exagération, que la terre se tut et que la parole fut à la papanté. Nous devons recueillir l'une après l'autre avec un soin religieux, tontes les bulles émanées, à ce sujet, de la Chaire Apostolique; nous commençons naturellement par la bulle de convocation 1)

PIE ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

Ad futuram rei memoriam.

Dans l'excès de l'amour dont il nous a aimés, et pour délivrer, dans la plénitude des temps, tout le genre humain du joug du péché, de la captivité du démon et des ténébres des erreurs, dont le poids, par la faute de son premier père, l'opprimait si misérablement et depuis si longtemps, le Fils unique du Père Eternel, descendant du Siège celeste sans sortir de la gloire du Père, et ayant pris de l'immaculée et très sainte Vierge Marie la nature mortelle, a révélé une doctrine et une règle de vie apportées du ciel ; il l'a rendue incontestable par des œuvres merveilleuses sans nombre, et il s'est livré lui-même pour nous, s'offrant volontairement en victime d'agréable odeur à Dieu. Mais, la mort vaincue, avant de monter triomphant dans le ciel, à la droite du Père, il envoya ses Apôtres dans tout l'Univers précher l'Evangile à toute créature, et il leur donna le pouvoir de régir l'Eglise acquise par son sang et constituée par lui qui est la colonne et le sontien inébranluble de la révité, qui, enrichie des trésors célestes, montre à tous les peuples le chemin assuré du salut et la lumière de la vraie doctrine coquant comme un navire sur la haute mer de ce siecle, afin de garder sains et saufs tous ceux qu'elle reçoit, pendant que le monde périt (saint Maxime . Et pour que le gouver-

nement de cette même Eglise agisse toujours en toute rectitude et selon l'ordre, pour que tout le peuple chrétien persévérat toujours dans l'unité de la foi, de la doctrine, de la charité et d'une même communion, il a promis que lui-même serait perpétuellement avec elle jusqu'à la consommation des siècles, et il a choisi entre tous le seul Pierre, le constituant prince des apôtres, son vicaire sur la terre, chef, fondement et centre de l'Eglise, atin que dans cette élévation de rang et d'honneur, et par la plénitude de l'autorité de la puissance et de la juridiction souveraines, il put paitre les agneaux et les brebis, confirmer ses frères, gouverner toute l'Eglise, ètre le gardien des portes du ciel et l'arbitre de ce qui doit être lié ou délié dont la sentence demeuvera dans toute sa force, même dans le ciele (saint Léon). Et parce que l'unité et l'intégrité de l'Eglise et son gouvernement institué par le Christ lui-même, doivent demeurer stables perpétuellement, le même pouvoir suprême de Pierre sur toute l'Eglise, sa juridiction, sa primauté, persévèrent et demeureut en vigueur absolument et dans toute leur plénitude dans la personne des pontifes romains, ses successeurs, placés après lui sur cette chaire romaine qui est sa chaire.

C'est pourquoi usant avec sollicitude de la puissance de paitre tout le troupeau du Seigneur dont le Christ lui-mème leur a divinement confié la charge dans la personne du bienheureux Pierre, les Pontifes romains n'ont jamais cessé de s'imposer les plus grands travaux, de prendre toutes les mesures possibles, pour que du lever du soleil à son couchant, les peuples, les races, les nations, puissent tous connaître la doctrine évangélique, et marchant dans les voies dela vérité et de la justice, atteindre la vie éternelle. Tout le monde sait avec quel zèle et quels soins incessants les mêmes Pontifes romains ont veillé à maintenir hors de toute atteinte le dépôt de la foi,

la discipfine du clergé, la sainteté et la science dans l'enseignement qui lui est donné, la sainteté et la dignité du mariage ; à développer chaque jour de plus en plus l'éducation chrétienne de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, à accroître au sein des peuples, la religion, la piété, l'honnéteté des mours et à contribuer par tous les moyens à assurer la tranquillité, l'ordre et la prospérité de la société civile ellemème.

Lorsqu'ils l'ont jugé opportun et surtout dans les temps de grandes perturbations, quand notre très sainte religion et la société civile sont en proie aux calamités, les mêmes Pontifes n'ent pas négligé de convoquer des Conciles généraux afin que, concertant leurs conseils et unissant leurs forces avec les Evéques de tout l'univers catholique, que le Saint-Esprit a établis-pour-régir l'Eglise de Dieu, leur prévoyance et leur sagesse put prendre les moyens les plus propres à procurer principalement la définition des dogmes de la foi, la destruction des erreurs généralement répandues, la défense, la mise en lumière, le développement de la doctrine catholique, le maintien et le rétablissement de la discipline ecclésiastique et la correction des mours chez les peuples qu'envahit la corruption.

Or, depuis longtemps, tout le monde sait et constate quelle horrible tempète subit aujour-Thui l'Eglise et de quels maux immenses souffre la société civile elle-même, L'Eglise catholique et sa doctrine salutaire, sa puissance vénérable et la suprême autorité de ce Siège apostolique sont attaquées et foulées aux pieds par les ennemis acharnés de Dieu et des hommes ; toutes les choses sacrées sont vouées au mépris, et les biens ecclésiastiques dilapidés ; les Pontifes, les hommes les plus vénérables consacrés au divin ministère, les personnages éminents par leurs sentiments catholiques sont tourmentés de toute manière; on anéantit les communautés religieuses ; des livres impies de toute espèce et des journaux pestilentiels sont répandus de toutes parts; les sectes les plus pernicieuses se multiplient partout et sous toutes les formes: l'enseignement de la malheureuse jeunesse est presque partout retiré au clergé, et ce qui est encore pire, confié en beaucoup de lieux à des maîtres d'erreur et d'iniquité. Par suite de tous ces faits, pour notre désolation et la désolation de tous les gens de bien, pour la perte des âmes, qu'on ne pourra jamais assez pleurer, l'impiété, la corruption des mœurs, la licence sans frein, la contagion des opinions perverses de tout genre, de tous les vices et de tous les crimes, la violation des lois divines et humaines, se sont partout propagées à ce point que non seulement notre tres sainte religion, mais encore la société luimaine sont misérablement dans le trouble et la confusion.

Dans un tel concours de calamités dont le poids accable notre cœur, le suprême minis-

tère pastoral, à Nous conflé divinement, nous impose le devoir de mettre en action de plus en plus toutes nos forces pour réparerles ruines de l'Eglise, pour procurer le salut de tout le troupeau du Seigneur pour arrêter les efforts, pour réprimer la force dévastatrice de ceux qui ramassent toutes leurs forces pour detruire jusques dans ses fondements l'Eglise elle-même, si jamais cela pouvait se faire et la société civile. Pour Nous, par le secours de Dieu, à partir des premiers jours de Notre souverain pontificat, comme Nous y obligeait notre charge si pesante, Nous m'ávons jamais cessé, par Nos allocutions multipliées, d'élever notre voix, de défendre constamment de toutes Nos-forces la cause de Dieu et de la Sainte Eglise à Nous confiée par le Christ Notre-Seigneur, de combattre pour le maintien des droits de ce Siège apostoliqué; de la justice et de la vérité, de signaler les pièges tendus par les hommes ennemis, de condamner les erreurs et les fausses doctrinès. de proscrire les sectes de l'impiété, de veiller avec le plus grand soin et de pourvoir par toutes les mesures possibles au salut de tout le troupeau du Seigneur.

Maintenant, suivant les traces glorieuses de Nos prédécesseurs, Nous avons jugé opportun, pour toutes les raisons que Nous venons d'exposer, de réunir en Concile général, comme Nous le désirons depuis longtemps, tous Nos vénérables Frères les Évêques de tont l'univers catholique, qui ont été appelés à entrer en partage de Notre sollicitude. Entlammés d'un ardent amour pour l'Eglise catholique, remplis pour ce Siège apostolique d'une piété et d'un dévoucment connus de tous, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, illustres par Leur sagesse, Leur doctrine et Leur science, et déplorant avec Nous le triste état de la religion et de la société civile, ces Vénérables Frères désirent par dessus tout délibérer et pouvoir se consulter avec Nous pour appliquer à tant de maux des remèdes effi-

Ce Concile œcuménique aura donc à examiner avec le plus grand soin et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire, en ces temps si difficiles et si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salutéternel des hommes, pour la discipline du clergé régulier et séculier et son instruction salutaire et solide, pour l'observance des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mours, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix commune et la concorde universelle. Il faudra aussi travailler de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Eglise et de la société civile ; à ramener dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut les malheureux qui se sont égarés ; à réprimer les vices et à repousser les erreurs afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenue l'empire, et qu'ainsi la pieté. l'honnéteté, la justice, la charite et toutes les vertus chrétiennes, se fortifient et fleu: issent pour le plus grand bien de l'humanité. Car l'influence de l'Eglise catholique et de sa doctrine s'exerces non seulement pour le salut éternel des hommes mais encore, et personne ne pourra jamais prouver le contraire, elle contribue au bien temporel des peuples, à leur veritable prospérité, au maintien de l'ordre et de la tranquillité, au progrès même à la solidité des sciences humaines, ainsi que les faits les plus éclatants de l'histoire sacree et de l'histoire protane le montrent clairement et le prouvent constamment de la manière la plus evidente. Et comme le Christ Notre-Seigneur Nous réconforte, nous ravive et nous console par ces paroles: La ou deur ou trois sont rassemblés en mon nom, la je suis avec eux. Nous ne pouvons pas douter qu'il ne veuille bien lui-même nous assister dans ce concile par l'abondance de sa grâce divine, afin que Nous puissions régler toutes choses de manière à procurer le plus grand bien de sa sainte Eglise. C'est pourquoi après avoir répandu nuit et jour, dans toute l'humilité de Notre cœur. Nos plus ferventes prières devant Dieu. père des lumières, Nous avons pensé qu'il était nécessaire de réunir ce concile. »

Le Concile, qui sera en ce siècle. l'œuvre par excellence du Dien tres bon et très grand, s'impose à nos méditations. Nous voudrions donc d'abord mettre en relief ses vertus, non pas encore dans les grâces que nous devous en attendre, mais dans l'influence qu'il vient

d'exercer avant son ouverture.

Le premier fait à méditer, c'est la convoca-

tion du Concile.

Depuis trois siècles, le monde chrétien, relativement au Concile, avait été comme partagé en deux conrants contraires. D'un côté, les protestants, les jansénistes, les gallicans, les philosophes, voire les impies, en appelaient, à tout propos et hors de propos, au futur Coneile. En vertu d'une fausse créance touchant la supériorité du Concile sur le Pape, tous ces rebelles refusaient d'obéir aux Souverains Pontifes ; ils se révoltaient contre le pouvoir spirituel actuellement en exercice, se disant d'ailleurs, avec une sincérite mentueuse et souvent démentie, prêts à obéir à l'autre pouvoir lorsqu'il viendrait à commander. De là il ne résultait pas sculement des malices charmantes comme celle de saint Pierre, plautant à la porte du Paradis, le syndic de Sorbonne apprelant, il résultait surtout ces deux très graves conséquences : d'un vôté l'obéissance étant refusée aux Papes et les Conciles interdits par les rois, les gallicans ne voyaient plus d'antorité dans l'Eglise, et coulaient tont doucement dans un protestantisme peureux mais réel : de l'autre, l'autorité dans l'Eglise étant niée sous toutes ses formes et à tous ses degrés. il ne restait plus de maître que César et du protestantisme gallican on passait au paga-

nisme césarien. La logique conduisait là, et l'histoire ne manque pas d'exemples pour établir que les faits outrepassaient encore la logique. Et ainsi plus les esprits extravaguaient, plus les passions s'exaltaient, et plus de tous côtés pleuvaient les appels au futur Concile.

En présence de ces appels séditieux, insenses et hérétiques, les catholiques purs se sentaient peu inclinés en faveur des Conciles. Pour réagir contre des tendances funestes et dans une appréciation vraie de la Souveraineté Pontificale, ils vonlaient offrir à la Chaire apostolique l'hommage d'une foi plus empressée et d'une plus amoureuse obéissance. D'ailleurs, ils vovaient, au milieu des vicissitudes étranges de nos révolutions, l'organisation puissante de la force publique et la persistance des préjugés se prêter fort peu à la tenue d'assemblées œcuméniques. Enfin, jusqu'à ces derniers temps, grace aux triomphes de la foi, la réunion des évêques paraissait devenir matériellement impossible. C'était au point qu'un des esprits les plus clairvoyants, les plus fermes et les plus nets, le comte J. de Maistre se prononcait, ou peu s'en faut, pour l'impossibilité d'un Concile général.

Et pourtant, voilà qu'an milieu des avortements multipliés de l'orgueil humain, par un acte particulier de la puissance divine, par un niracle, dit Pie IX, un Concile est convoqué, Ce Concile est convoqué juste au moment où ceux qui l'appelaient depuis trois siècles cessent de l'invoquer, au moment précis où ceux qui ponvaient le redouter cessent de le craindre et mettent en lui toute leur confiance. Le monde chrétien s'est agrandi par les conquêtes de nos missionnaires, le monde physique s'est tout à coup rapetissé sous les efforts d'une science qui ne songeait guère à servir de pareils desseins; et sur les chars de feu, préparés pour les marchands, arrivent les Evangélistes de la paix de

Dien!

Or, cette soudaine convocation d'un Concile est d'abord l'acte d'une immense charité. Depuis l'onverture de ce qu'ils appellent l'ère du progrès et des lumières, l'Eglise avait vu se répandre dans le monde, des impiétés stupides et d'affreuses extravagances. L'empire de la foi avait été attaque ; mais l'empire de la raison et du bon sens avait été ébranlé dans une égale proportion. « Le monde, dit encore Pie IX, corrompu par ses habitants, était tombé dans l'affliction, dans la détresse et dans la muit. « Mais l'auguste Pontife méditait l'appel du Prophète: Custos, quid de nocte? Gardien dagenre lumain, que vas-tu faire, pendant cette nnit, avec ta barque agitée sur l'Océan bouleversé des choses terrestres? — « L'acte suprème de ma puissance, répond le Pontife, l'union de toutes les forces divines fera ma l'orce, et, faible vieillard, sur un trône menace, mais non ebranlé, je viendrai au secours de l'humanité qui sombre et je la sauverai !... » Et voici venir la convocation d'un Concile, l'œuvre d'une charité qui compâtit, le Misereor Pontifical, sur cette foule qui meurt de faim depuis

trois jours, ou trois siècles, et qui n'a pas de quoi manger? O charité admirable de la Chaire apostolique! O sublime vertu du Siège où s'assied le Père dont tous les hommes sont les enfants!

A côté de l'acte de charité il y a aussi acte de foi ; il y a l'acte de contiance absolue dans la vérité ; l'acte du souverain prêtre qui se sait dépositaire des oracles divins, et qui, s'il n'en découvre pas par lui-même l'entier developpement, est assuré de découvrir, avec le concours de ses frères, tout ce qu'il en faut savoir pour le salut du monde. Pour moi, je le confesse, rien ne me frappe plus d'admiration que cette assurance absolue, cette sérénité qui ne connaît pas le doute, cette contiance qui se dit : « J'écarterái ces quelques voiles et nous verrons le soleil! « Certes, si Platon, fatigné par les sophistes, si Aristote, troublé par les perplexités de son grand-esprit, avaient puètre témoins d'un tel acte, ils enssent été inondés de joic, et eussent arrosé de leurs larmes les pieds du Crucifié, qui remne le monde de la sorte! Mais nos Aristotes et nos Platons, indigues fils de pères illustres, ont perdu le sens des choses divines ; et s'ils ne peuvent arriver, par la raison, à cette confiance, ils savent encore moins entrer dans la confiance de la foi. Quant aux fous furieux du matérialisme et de la révolution, loin d'avoir le simple sentiment du grandiose de cetacte pontifical, ils avaient imaginé un anti-concile. L'anti-concile! Pour opposer doctrine à doctrine et dresser en face. de notre Credo tumineux, le symbole des lénèbres : — Je ne crois à rien ni à personne qu'à moi!»

La police vient d'en fermer les portes : le ne conteste pas l'équité de la mesure, maisje la regrette presque; pour notre édification, nous aurions vu ce que pouvaient dire ces vantards de l'athéisme. Depuis quelques mois, ces glorieux s'écrivaient des lettres et promettaient une révélation nouvelle ; mis en face l'un de l'autre, sous le ciel de Naples, ils n'eussent, je crois, ressemblé qu'an Vésuve ; ils n'enssent vomi — c'est le mot propre - que des cendres et de la fumée, des gaz infects et des flammes infernales, voire des laves torrentielles — car on dit aussi la lave révolutionnaire. — Enfin nous perdons une belle occasion de voir ces frères et amis échanger des coups de poing ou de stylet, et dans l'impuissance de formuler un symbole, nous menacer de leurs longues dents de tigres.

Mais l'acte de foi et de charité du Pape a été partout le commencement de l'espérance. A la parole de Pie IX, le monde a senti comme une commotion électrique et s'est dressé dans l'attente. Eu vain les beaux esprits du journalisme disaient que nons n'étions plus au temps des conciles ; ils ont si bien affecté l'indifférence froide, qu'ils ont lini par n'avoir plus d'autre préoccupation. Pour écarter leurs attaques sournoises, les évêques se sont mis à écrire, les prêtres à étudier, les hommes apostoliques ont élevé la voix, jusque dans la plus petite

chaumière, les vieillards et même les enfants, ont parlé du Coneile et prient pour lui. La convocation du Coneile, a été, pour un temps, la grande aflaire du monde ; et la politique qui se croyait si bien attachée aux seuls intérêts matériels, n'a pas manqué, à ce bruit, de se sentir une vocation plus haute. Bref, la convocation d'un concile général a été déjà, par elle-même, le commencement de grandes choses, l'aurore d'un jour plus éclairé, le réveil d'un siècle baptisé en J.-C.

Nous étudierons avec piété les mouvements de ce réveil, afin de pouvoir contempler, avec une admiration réfléchie. l'aurore du grand jour.

La bulle n'était pas encore publiée que, dès l'année précédente, le Souverain-Pontife conviait les évéques aux travaux préparatifs. Ce fut l'objet du questionnaire qui porta le nom du cardinal Caterini. Il suffira de remarquer ici que, sous l'Empire, le ministre Duruy, ayant établi entre ce questionnaire et le pétitionnement pour la liberté de l'enseignement supérieur une solidarité étroite, les pièces démentent absolument cette imputation.

Le Questionnaire Caterini proposait aux évêques, et, par eux, à tout le clergé, l'examen de points divers, relatifs à la bonne tenue des diocèses. On demandait : Si, pour admettre les hérétiques à la fonction de parrain, on observait les prescriptions de droit? Dans quelle forme était constatée la liberté d'état pour contracter mariage? S'il était pris des mesures pour empêcher le mariage civil? 'Silétait tenu compte des ordonnances relatives aux mariages mixtes? Comment on pouvait venir à une parfaite prédication de la parole de Dien? Quel moyen il fallait choisir pour l'instruction religieuse des enfants? Sur quel programme on pourrait relever l'instruction des jeunes cleres? Par quel moyen on pourrait obtenir la continuation des études dans les presbytères? Quelles dispositions étaient prises pour attacher les prêtres à leur charge? S'ilétait opportun de former de nouvelles congrégations religiouses? Si le chapitre avait pleine liberté pour le choix du Vicaire capitulaire? Comment il est pourvu, par concours, à la provision des églises paroissiales? S'il convient de multiplier les causes de retrait d'emploi aux curés? Comment s'exécute le décret de Trente sur la suspense Ex informata conscientia? Comment les évêques exercent leur pouvoir judiciaire? S'il résulte des inconvénients du service des hétérodoxes dans les familles catholiques? S'il n'y a pas quelques abus touchant les mystères sacrès? - Ce questionnaire montre avec quel souci l'Eglise s'occupe, dans le gouvernement des àmes, des plus menus détails. Pour nous servir d'un mot de Bossuet: Sa sollicitude

dessus et vien au-dessous de sa sollicitude.

Après la proposition faite aux évêques de travaux sur toutes ces questions, les évêques à leur tour proposèrent ces mêmes questions

embrasse toutes les églises; il n'y a rien au-

aux conferences ecclésiastiques, et bientôt, dans toute la chrétienté, il n'y eut plus qu'un mot d'ordre : Etudier en vue du prochain concile. Nous verrous plus loin ce que tit Pie IX pour centraliser toutes ces études, Mais tandis que tout le monde vaquait à ce pieux travail, le Pontife, debout sur son observatoire du Vatican, etudiait les mouvements du monde et s'enquérait des actes à produire pour procurer la cessation de fons les schismes. Dans l'espoir très justitié de Pie IX, il devait faire rayonner la lumière sur le monde. Si cette lumière était stérile, au lieu d'être une grâce de salut, elle ne serait qu'un motif de plus à la reprobation des peuples. C'est pourquoi l'auguste chef de l'Église se résolut à adresser des appels d'abord aux schismatiques d'Orient; Ce fut l'objet d'une bulle:

A FOUS LUS ÉVÉQUES DES ÉGLISES DI RITE ORIENTAL QUI ME SONT PAS EN COMMUMON AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

Nous yous prions, disait le Pontife, Nous vous avertissons et Nous vous conjurons de venir à notre Concile, de même que vos ancelres vincent au deuxième Concile de Lyon tenu par notre Prédécesseur, le bienheureux Grégoire X, de glorieuse mémoire, et au Concile de Florence tenn par notre prédécesseur Eugène IV, d'heureuse mémoire, afin que les lois de l'ancienne affection soient renouvelées, que la paix de nos Pères, ce don céleste et salutaire de Jésus-Christ que le temps a affaibli, reprenne une nouvelle vigueur, et qu'ainsi brille aux yeux de tous, après une longue nuit d'affliction et après les noires ténèbres d'une division prolongée, la lumière sereine de l'union désirée.

Cet appel si touchant du Pape aux malheureux sectateurs de Nestorius, d'Eutychès et de Diocore, provoque aux plus graves rétlexions:

L'Orient donne tous les jours au monde la lumière du soleil; dans la suite des siècles, il a donné, une fois, la lumière d'En-Haut. Sous le rapport physique l'Orient est un point variable, suivant les degrés du méridien, qui marque, pour chaque peuple, le lever de l'aurore; sous le rapport moral, c'est un point fixe dans l'histoire qui a fait luire, sur les peuples infidèles, la splendeur de l'éternelle justice.

Outre ces deux Orients, il y a l'Orient de la géographie. C'est cette parlie du monde qui s'étend de Constantinople à Péking, de l'Océan Pacifique aux mers du pôle Nord. Vingt peuples s'agitent sur son immense étendue; soixante siècles ont condensé, comme à plaisir, dans les fastes de leur orageuse existence, toutes les ténèbres et toutes les lumières de l'histoire. Les vallées de ce fatidique Orient ont abrité, dans leurs replis, les premiers hommes; ses déserts ont vu passer la tente voyageuse des Patriarches; ses monta-

gnes, ont vu périr les premiers élablissements du genre humain. A ses extrémités orientales. deux empires, dont la science ne détermine pas encore parfaitement les origines, mais qui croupissent, depuis des siècles, dans toutes les corruptions de l'infidélité. A son centre, des peuples encore sauvages ; puis, en se rapprochant vers l'Occident, le berceau du grand empire qui absorba, pour aiusi dire, dans la succession de ses révolutions et de ses conquêtés la mission prophétique de la gentilité. Ici, Ninive et Babylone ; la, Suse, Persépolis, Echatane, Palmyre. Enfin nous touchons aux rives enchanteresses de la Méditerranée, nous découvrons la ville religieuse des anciens àges, Jérusalem; et si nous traversons la molle lonie, nous trouvons la cité qui fut longtemps la capitale d'Orient, Constantinople des Grècs, Stamboul des Turcs Ottomans.

Cet Orient soulève un monde de questions. Dans le public affairé de la politique dès que vous prononcez ce mot, censé banal, de « Question d'Orient, » vous vovez tout-à-coup mettre en cause les traités chinois, la civilisation de l'Inde, l'Intégrité de la Perse, l'indépendance de l'Egypte. l'autonomie de l'empire Turc, et les menaces de la Russie. Dans lé mondereligieux, éclairé par une lumière plus haute, cesquestions, insolubles par les armes, se résolvent en celui, que Tertullien-appelle solutio omnium difficultatum Christus, le Christ l'unique solution de toutes les difficultés. Oui, le Christ perdu ou ignoré, mais cherché júsqu'à ce qu'on le trouve, voilà, en son fond vrai, la Question d'Orient, L'histoire, avonsnous dit, est un grand drame, dont Dieu est le premier acteur, et Jésus-Christ le premier héros. L'application très claire de ce principe c'est que tous les débats soulevés, du Taurus au Fleuve Bleu, ont pour objet de savoir si l'on reconnaitra, oui ou non, Jésus-Christ, avec ses révélations, l'Eglise de Jésus-Christ avec son autorité. L'intidélité l'ignore, le schisme le conteste : de la l'appel de Pie IX aux schismatiques d'Orient.

L'appel du Pape s'adresse à cefte portion de l'Orient qui va, des bords de l'Ilissus à la Propontide, et de la Propontide aux rives du Jourdain: Athènes, Constantinople, Jérusalem, voilà les trois foyers de vie que veul rallumer Pie IX. Et quand vous repassez dans votre mémoire tout ce que Dieu a fait pour ces régions, vous ne pouvez vous empêcher de crier: Ah! combien grande est la foi du souverain Pontife, et que magnifiques sont ses espérances!

Déjà, dans l'antiquité, Athènes et Jérusalem étaient les deux lumières du monde : Jérusalem était la cité de Jehovah, Athènes, la ville de la civilisation : Jérusalem, possédait l'arche de l'alliance avec le vrai Dieu : Athènes symbolisait dans ses mythes les vieilles traditions des peuples : Jérusalem voyait régner les juges et les rois : Athènes opposait aux David et aux Salomon, les Périclès, les Solom et les Lycurgue : Jérusalem tressaillait aux

accents des prophètes; Athènes frémissait aux chanfsd'Homère et d'Herodote, de Sophocle et de Pindare, de Platon et d'Hippocrate, Malheureusement Jérusalem lapidait ses prophètes : mais aussi Athènes faisait manger à fous ses Socrates le pain de l'exil, on boire la cigné de l'Aréopage. Et déjà, au milieu de tant de gloire, vous vovez poindre la menace de la réprobation. En attendant l'heure fatale, Athènes devait conquérir le monde à son goul, et Jérusalem le conquerir à sa foi.

Offand les dieux de l'Hélicon et du Pinde l'enrent cédé au Dieu du Sinar et de Sion, la Brêce mit au service de la vérité le génie dont la grace avait tant de fois paré l'erreur. Jérusalem, de juive devenue chrétienne, eut. de nouveau ses Isaïe et ses Esdras ; Athènes, renforcée des deux villes récentes d'Alexandrie et de Constantinople, devint la ville de la théologie et de l'éloquence. D'abord, de Jérusalem partait l'étincelle qui devait embraser le monde ; aussitôt Athènes donnait à la prédication de l'Evangile sa langue merveilleuse. Alexandrie devenue l'entrepôt des trois continents qui commencent à se connaître, offre dans Philon une ébauche de savants, qu'achèvent les Clement, les Origène, les Cyrille, les Athanase, ; et présente dans les cellules de ses Thérapeutes le type des laures qui vont se gröuper autour de la caverne d'un Paul ou d'dfi Antoine. Jérusalem et ses aleutours nous montrent un second Cyrille, un Justin, un Jean Damascène, Damas, Antioche et Ephèse rivalisent, pour leurs écoles, avec Alexandrie. Constantinople applaudit ses tirégoire et son incomparable Chrysostome. A Césarée de Cappadoce, S. Basile ; dans chaque cité souvent, dans une bourgade de l'Asie-Mineure, vous entendez les fidèles échos de ces grandes voix. Dans le court espace de quelques siècles, l'Orient chrétien s'illustre à jamais par l'abondance de la fécondité et par l'éclat incontesté. de mille chefs-d'œuvre.

Au milieu de toutes ses gloires, la Grèce n'avait jamais su rien achever. L'antiquité païenne l'appelait déjà la Grèce menteuse : Græcia mendax: et lui reprochait un certain appétit malsain pour le mensonge; les temps modernes lui reprochent la manie des vaines disputes et je ne sais quel funeste esprit de division : ces jugements obtiennent l'assentiment de Bossuet. Sans vouloir contester avec ce grand homme, il semble qu'il n'y a là qu'une vue partielle des choses. A prononcer sur l'antique Hellade et sur la Grèce moderne un regard sommaire, elle vous fait l'effet d'un de ces honimes à qui il ne manque rien que le jugement, et qui ne possèdent, par suite. qu'une stérile abondance ou une puissance fatale, La Grèce a su concevoir le vrai, le beau et le bien, elle n'a su ni aimer, ni agir. La Grèce est la nation des avortements. Sauf ses œuvres d'art, elle n'a su rien poursuivre et rien terminer. Dieu lui a refusé l'honneur de former un peuple. Quand la fortune des conquêles a souri à ses drapeaux, elle est allée

softement se nover à Babylone avec Alexandre, dans la compe d'Hercule. Ses manies, bizarrement frivoles et lâchement criminelles. ont jeté la pierre à Jean-Chrysostome comme à Thémistocle. La Grèce aussi a fué ses prophètes. Après avoir applaudi aux plus nobles accents de la langue humaine, elle s'est enthousiasmée pour des chevaux et des courtisans, elle s'est usée dans les cirques et les disputes de ses théologastres.

Son mal est venu de ce qu'elle n'a pas su connaître Jésus-Christ. Un de ses prêtres a nié la divinité du Sauveur et jeté le monde chrétien dans trois cents ans de discordes ; un de ses évêques a nié la divinité du Saint-Esprit : un archevêque et un archimandrite out méconnu, dans un sens contraire, la personnalité du Rédempteur. Puis sont venus les Monothélites et les Iconoclastes ; puis Photius et Michel Cérulaire, La Tirèce s'est heurtée successivement à tons les articles du symbole de la foi, et, après avoir reconnu fontes ses erreurs, elle les a toutes reprises en niant l'Eglise. A propos du Filioque, une hérésie ridicule, à propos de la souveraineté des Papes. fait le plus évidenment évangélique, elle est passée des disputes de ses écoles sous le joug du Turc.

Mors s'est accomplie sur cette église la vengeance de Dieu: Onus Gracia, disait Isaie, fardeau des vengeances divines sur les

épaules coupables de la Grèce!

D'abord elle a été condamnée à la servitude. Dans son orgueil, Constantinople s'était appelée la seconde Rome; ses patriarches crovaient se rendre indépendants, et en réalité ils se rendirent esclaves des empereurs d'Orient, Quand ils furent dignes de leur mission, ils tombèrent victimes du favoritisme; quand ils ne furent pas dignes, on les vit complaisants de ces Messalines qui ont si souvent déshonoré jusqu'au trône de Byzance. Personne, dès lors, ne voulut plus subir leur autorité et les schismes vincent punir le schisme. Lorsqu'ils ne furent plus que l'ombre d'un grand nom, il fallut acheter de la Sublime-Porte ce firman d'institution qu'ils ne voulaient pas recevoir de Rome.

Ensuite elle fut condamnée à la stérilité. Depuis le schisme elle n'a ni un savant ni un saint. Où sont ses Fénelon et ses Bossuet ? où ses François de Sales et ses Vincent de Paul? C'est à l'histoire à répondre, et son silence, commme dit Rohrbacher, est la plus terrible

des réponses.

Enfin elle a été condamnée à l'impuissance. La nationalité s'est perdue ; le Grec est dévenu un faquin, un saltimbanque ou un escroc: c'est pire encore que l'ancien Græculus si iné-

prisé dans la Rome des Césars. Le regard de Pie IX s'arrêtant sur ces tristes ruines a vu, en Orient, le berceau et le tombeau du Sauveur, un berceau qu'il refuse de fermer, un tombeau qu'il ne faut pas rouyrir. La charité du Christ l'a pressé d'élèver la voix ; il a fait entendre aux Grees la voix

de l'unité. Héritiers indignes des Basile et des Chrysostome, ce qu'il s'agit de refaire ce n'est pas la copie d'un passé quelconque ni l'injonction, pour vous, de nouveaux abaissements ; vous avez assez descendu, il faut remonter. Il faut replanter la croix Pontificale, non pas sur le tombeau d'Homère, comme le disait notre xvu' siècle, mais sur la tombe oubliée de vos patriarches. Alors, mais alors seulement, vous verrez, à l'ombre de la croix, se relever le sceptre, trop longtemps méprisé, du grand Constantin.

Telle est la question d'Orient et telle est la

portée de l'appel aux Grees.

Après son appelaux schismatiques d'Orient, Pie IX se tourne vers les hérétiques d'Occident. La sollicitude de toutes les âmes lui inspirait ce nouvel appel, si conforme d'ailleurs aux traditions de la Chaire Apostolique. On reconnaît, à ce seul trait, le Vicaire de Jésus-Christ, le bon Pasteur.

Pour rester tidèles à notre méthode, nous devons rappeler les principes qui dominent la matière, et indiquer les antécédents histori-

ques de la question.

L'Eglise est la société des hommes avec Dieu, par la médiation de Jésus-Christ, pour le salut du genre humain : elle tient de Jésus-Christ et de Dieu ses conditions d'existence, elle ne prospère qu'avec le libre et sage concours des hommes. A ce double titre, l'Eglise était dès le commencement ; ses développements remplissent les siècles ; ses bienfaits sont, en même temps, pour l'humanité, un bonheur et une gloire. En contemplant les œuvres qui fleurissent sous ses mains pleines de grâces, nous pouvons toujours dire : Ce sont là les œuvres de Dieu ; c'est comme un miracle permanent qui doit frapper nos regards et nous convertir.

Dans sa marche à travers les âges, l'Eglise est attaquée par deux sortes d'ennemis : par ceux qui altèrent sciemment et opiniâtrément le dépôt des vérités confiées à son apostolat ; ce sont les hérétiques ; — et par ceux qui portent atteinte à l'intégrité de ses institutions, à l'unité de sa hiérarchie, à l'indépendance de son ministère ; ce sont les schismatiques.

Les hérétiques mettent dans la Religion, à la place des révélations divines, leurs idées propres ; les schismatiques veulent introduire dans l'Eglise à la place des institutions divines, leurs grossières et vaines ambitions ; schismatiques et hérétiques, sous une forme et par des moyens différents, élèvent l'homme à la place de Dien ; c'est la dernière, la plus hypocrite et la plus vile expression de l'idolàtrie.

Apres les invasions du w siècle, l'Occident voyait, sur son sol, deux races superposées, des civilisés corrompus et de féroces barbares. Pour firer de ces éléments infirmes et rebelles une force de vie, l'antiquité n'avait rieu laissé dans son héritage : les puissances philosophiques n'avaient plus même une ombre d'existence : l'administration, la savante et forte administration Romaine, s'était minée par ses propres excès ; l'agriculture, l'industrie, le commerce, ensevelis sous les flots du déluge envahisseur, n'avait plus même la force première de leur fécondité ; la législation était tombée avec tout ce qu'elle devait soutenir ; l'Empire lui-même, malgré la majesté de son prestige et la grandeur de ses souvenirs, l'Empire avait disparu emportant, dans sa chute, les institutions qui, depuis quatre mille ans, protégeaient la race humaine. Le monde occidental n'était plus, moralement, qu'un désert plein de tumultes, un Sahara glace, où dominaient les Bédouins du Nord. Et il est mathématiquement démontré que, sans l'Eglise, l'Occident n'avait ni un gage d'avenir, ni un élément de progrès; il fut devenu, sous l'entrainement de ses passions, je ne sais quelle Chine obscure, sanglante et låche où les ombres sinistres de l'histoire ne laisseraient voir aujourd'hui qu'une instabilité constante, des œuvres confuses, la haine cruelle et les monstrueux attentats.

Sous les vingt chocs destructeurs de l'invasion, l'Eglise seule survéeut, l'Eglise seule fut une puissance téconde et souveraine. Dix siècles durant, elle agit sur les masses, imposant, par ses doctrines, les lois de l'esprit et de la conscience, offrant, dans son organisation hiérarchique et le jeu de ses institutions, le modèle de la société Européenne. Ce qui sortit de là, tout le monde le sait aujourd'hui : pendant tout le moyen-âge, l'histoire de l'Europe, c'est l'histoire de l'Eglise. L'ordre intellectuel et moral, l'ordre social et religieux, les monastères et les écoles, les pèlerinages, la trève de Dieu, la Chevalerie, les Croisades, le Saint-Empire: tout lut son ouvrage. A cette époque, comme dans d'autres, tout ne fut point parfait : il v eut des misères de tous genres, c'est l'apanage nécessaire de l'humanité ; mais tout fut aussi parfait que le permettaient les embarras des circonstances et l'éternel obstacle des passions humaines. Ce qui fut parfait surtout, à cette heureuse époque, ce sont les principes proclamés, et, pour l'ordinaire, triomphants. S'il s'élève une hérésie, elle est confondue; si un sectaire lève le drapeau de la révolte, il ne tarde pas à succomber. Une des notes caractéristiques du moyen-âge, c'est qu'à la longue la vérité finit toujours par prévaloir contre l'erreur et le droit contre l'injustice. Sauf ce contingent de contestations minimes, qui font la préoccupation des gouvernements, sans altérer leur bonne harmonie, la raison va d'accord avec la foi, la science avec le dogme, la volonté avec la loi divine, l'Etat enfin avec l'Eglise. C'est le millénaire de la paix, telle que les peuples ne la reverront peut-être plus, millénaire célébré même par des voix protestantes ou impies, et dont le tendre Novalis, comme le dogmatique Haller, ont laissé de si brillants

Au xvi" siècle, cet ordre est troublé par l'éclat d'une terrible révolte. Du fond de la Saxe,

un moine libertin lève la voix contre la Papauté, c'est-à-dire, contre la puissance civilisatrice du moyen-âge. A son appel, toutes les passions s'ameutent; toutes les erreurs, antrefois vaincues, relèvent la tête ; tous les principes de désordre premient corps dans des institutions, et pour se perpétuer, se placent sous la sauvegarde d'une règle essentiellement destructive. Ce qui a fait le protestantisme, je n'ai point à le dire. Bossuet a décrit les variations de ses symboles; Mochler et Nicolas out essayé d'en exposer la philosophie conventionnelle ; le P. Perrone a dénoncé les vices de sa méthode ; Balmès et l'abbé Martin ont montré son influence sur la civilisation : vingt autres ont écrit son histoire. Sans entr'ouvrir ici ces grands horizons, le protestantisme nous apparait comme l'incarnation historique de la rébellion. Par là qu'il nie la souveraineté du Saint-Siège, il pose le principe de tous les schismes; par là qu'il proclame le libre examen, rationaliste, il pose le principe de toutes les hérésies; par là qu'il aboutif à la justification sans les œuvres, il pose le principe de toutes les corruptions. Honte de la chair, orgueil de l'esprit, révolte érigée en droit divin : voilà tout le protestantisme.

Le protestantisme se présente ainsi sous deux aspects contradictoires; comme doctrine positive, il n'est que la religion du caprice, le symbole du changement, et, sous ce rapport, il ne fait guère que se désorganiser et se dissoudre, pour se dissoudre et se désorganiser encore; comme doctrine négative par là qu'il fait appel à tous les mauvais instincts, qu'il provoque leurs fureurs et les légitime, il

jouit d'une formidable puissance.

On peut dire, en un sens, que le protestantisme est mort; on peut dire dans un autre sens, qu'il est encore plein de vie; et, dans les deux sens, avoir parfaitement raison.

Le protestantisme, en ellet, n'est pas mème un assemblage d'hérésies, il n'est qu'un cadre d'erreurs : « moins une religion, disait Vinet, que le lieu d'une religion. » On le symboliserait exactement par un cercle, indéfiniment extensible, dont la mobile circonférence peut toujours être portée au-delà de toute erreur. Il nie, et plus il nie avec audace, et plus il porte l'audace de ses négations, plus il est le protestantisme.

A ce titre, le protestantisme d'anjourd'hui sympathise, par ses doctrines, avec tous les écarts de l'impiété et tous les attentats de

la révolution.

Le but que poursuit actuellement l'impiété, c'est la destruction de toute l'organisation officielle du christianisme. Plus d'Eglise, plus de Pape, plus d'évêques, plus de prêtres : voilà sa devise. Suivant ses rêves, le principe religieux n'est nullement dogmatique. C'est une impression passagère, un sentiment personnel, une conviction aussi respectable que la conviction contraire, en tout cas, un fait purement individuel, parfaitement libre, que chacun règle suivant ses caprices.

Le but que poursuit actuellement la révolution, c'est d'appliquer à l'ordre social le principe radical de destruction que l'impiété veut appliquer à l'Eglise, Faire table rase; tel est en abrégé ce double programme.

Le principe du mal social et religieux, c'est l'erreur absolue ; son contraire c'est l'absolue vérité. Le principal, pour sauver l'ordre, c'est de sauver la vérité, car c'est sauver le principe

de la vie.

Je dis la vérité; ce ne sont pas, en effet, les vérités qui manquent à notre temps; elles abondent comme les débris d'un grand naufrage, jetés et repris par la tempête, sur les grèves de l'Océan; elles se mélent, elles se croisent, elles se heurtent; il y a anarchie de vérité. Mais la vérité intégrale et souveraine, la vérité principe, à laquelle doivent naturellement se subordonner toutes les vérités, la vérité, en un mot, voilà ce qui manque, ou plutôt à quoi nous manquons; et cependans le salut est à ce prix.

Le Souverain Pontife s'adresse donc aux protestants, non pas pour discuter, comme s'il doutait de son droit ou de son ministère, mais pour offrir la vérité entière comme récompense de l'acte de toi ; et à ceux qui, vous lant s'humilier devant Dieu, gardent malgré leur esprit, des illusions, il offre, pour caté-

chistes, des docteurs.

Et si le monde doit etre sauvé, c'est là ce qui le sauvera des négations du libre examen

et des attentats du rationalisme.

C'est l'immense danger de l'Eglise d'être restée le seul incorruptible adversaire de la révolution et de l'impieté : c'est aussi son immense honneur, et ce sera son salut. Que la révolution et l'impiété achévent leur œuvre : elles n'entasseront que des ruines, et si les peuples ne consentent pas à mourir, il faudra bien qu'ils reviennent aux sources de la vie.

Qui les leur découvrira? La philosophie? elle disserte, elle n'affirme pas et ne donne point la vérité. La science? elle sera devenue de l'histoire naturelle et il fant aux hommes un breuvage divin. Le protestantisme? mais il ne sera plus qu'un rationalisme vague et hésitant. Que restera-t-il done? Ce qui survivait au 1v° siècle, l'Eglise: l'Eglise pour recueillir les àmes fatiguées d'incroyance et les retremper dans les lumières de la foi; l'Eglise pour tirer l'ordre de ses propres ruines et recommencer la société de l'avenir.

L'annonce d'un immense péril, l'indication d'un remède certain : voilà ce qu'il faut voir dans le charitable appel du Pape aux hérétiques d'Occident. Et en s'adressant aux hérétiques, il s'adresse à l'incrédulité sous toutes ses formes, à tous ceux qui, en perdant la foi, ont perdu la vérité. N'est-ce pas une application nouvelle, aussi grande que pressante, du mot de Tertullien : Unun gestit ne ignorata dannetur? Plaise à Dieu que personne ne condamne l'Eglise sans l'avoir entendue! et plaise à Dieu que le rejet de la vérité ne soit pas la cause de notre réprobation!

Que repondirent, à ces appels, les protestants et les schismatiques. Le patriarche grec de Constantinople n'opposa à la charite pontificale qu'un refus sec et hautain, enveloppe de phrases grecques et d'arguments mille fois confondus. Les évêques de frebisonde et de Sinope, au recu de la bulle, versérent d'abondantes larmes, et s'ecrièrent en levant les mains au ciel : « Rome! Rome, » Beaux sentiments, mais qui ne devaient aboutir à aucune resolution. Les Grecs sont pétrifiés dans le schisme.

On lit dans une lettre du Mont-Liban, publice par l'Armonia, de Florence :

Le patriarche arménien schismatique a notifie à Rome qu'il accepte de grand cœur l'invitation de se rendre au Concile, et qu'il espère sièger bientôt parmi les prélats assembles. On a vu, dans la Chronique de la Civilta cattolica, que ce patriarche avait d'abord recu avec des témoignages de respect la lettre du Pape. Cet acte lui a valu d'être persécuté par les Russes. Prive de son siège et mis en liberté, il donne suite à son premier dessein et entraine, dit-on, par son exemple, plusieurs évêques et un certain nombre de riches Arméniens. Les Kurdes Jazides, tribus féroces qui jettent l'épouvante dans la Syrie, dans l'Asie-Mineure et dans la Perse, demandent des missionnaires apostoliques.

L'appel aux Profestants devait exciter et excita, en effet, dans toute l'Enrope, ici, un redoublement de passion, là un retour de rétlexions sérieuses. Une brochure entre autres ent, en Allemagne, un grand retentissement.

L'anteur, Reinold Baumslark, conseiller de tribunal à Constance, chevalier de l'ordre de François-Joseph, était protestant : il a. disait l'*Luivers*, étudie et connaît à fond toutes les nuances diverses du protestantisme : sa prétention est de ne se laisser dépasser par personne dans ce qu'il appelle « le respect pour la raison et pour la science, » et ce respect l'oblige, croif-il, à vénérer même Luther. tout en déplorant la plupart de ses actes. Après avoir fait observer qu'une presse dirigée on payée par des juils, ne peut répondre à l'acte pontifical que par des moqueries et des sarcasmes, il formule cinq questions, qui doivent, dit-il, servir à faire apprécier à sa juste valeur l'invitation du Pontife. Nous allons donner en substance sa réponse à ces questions:

1° qu'est-ci que l'eglise protestante offre a ses fidèles?

Sous le nom de fidèles, l'auteur comprend tontes les sectes issues de la Réforme. Il n'y a que trois dogmes dans la croyance desquels toutes soient d'accordavec l'Eglise catholique, savoir la foi à un Dien en trois personnes, au Sauveur du monde, Jésus-Christ, età l'immortalité de l'ame; sur tous les autres points il y a division. De plus, toutes ces communantés sont réunies par un lien de négation, qui con-

siste à rejeter un nombre plus ou moins grand de doctrines catholiques. Tontes croient moins que l'Eglise catholique, par la raison qu'elles ne tiennent pour source de la foi que la parole de Dieu écrité, et qu'elles la commentent de diverses manières. Il en est de la ric religieuse comme de la doctrine : chez tous les acatholiques elle est plus pauvre que dans l'Eglise catholique : ils n'ont que peu de sacrements; leur culte, qui ne consiste qu'à prier, chanter et precher, n'a lieu que le dimanche ; pour tont le reste ils différent beaucoup les uns des antres. Entin les soucces de la conviction religieuse sont moindres pour les acatholiques que pour les catholiques. Elles sont même complètement insuffisantes, car la Raison n'est pas à même de comprendre les doctrines de la Révélation, ni par conséquent d'expliquer la Bible. La preuve en est dans le fait même que chacun arrive à des interprétations différentes au moyen de sa raison.

2º A QUOLEN EST LA VIE RELIGIEUSE DES ÉVANGÉLIQUES PROTESTANTS ?

Ex fructibus cognoscetis. L'anteur fait d'abord observerque les adhérents des sectes séparces des Eglises officielles de l'Etat sont, en général, plus que leurs sœurs, enchevétrees dans l'Etat ; que dans les sociétés religienses, les femmes sont la portion la plus picuse du genre humain, et, entin, que les habitants de la campagne, qui forment le noyau de l'humanité, ont plus de religion que ceux des villes. Pour le reste, la réponse générale est formulée ainsi : « La population évangélico-protestante appartenant aux Egljses officiellement reconnues est, en général, dans l'Europe moyenne, irréligiense. Bien des milliers de ces chrétiens passent des années sans penser à Dien ni à la mort : ils ne savent se rendre aucun compte du contenu de leur foi ; ils sont mus par deux idées : l'argent et la civilisation, et cette civilisation est celle des gazettes, des théâtres, des « sociétés. » Ils élèvent leurs tils pour faire leur carrière, leurs tilles pour les marier à plus haut prix. toute leur vie ne sort pas de l'ornière ordinaire; on la passe dans les futilités.

Nons en sommes venus à ce point que personne ne me donnera tort si je dis : Le protestantisme, comme puissance ecclésiastique, est mort.

3° qu'est-ce que l'église romaine offre a ses fidèles?

Son premier avantage est qu'elle se dit une Eglise visible et qu'elle possède la plus intime conviction de l'infaillibilité de sa doctrine, parce que l'Esprit-Saint l'instruit. Par ses dogmes elle entoure et pénètre toute la vie humaine, depuis le berceau jusqu'à la tombe, et l'accompagne même au-delà du tombeau. Elle adore dans ses églises le Dieu présent, et renouvelle chaque jour le sacrilice de la Ré-

demption; ses prières pour les défunts se frayent une voie jusqu'au trône de l'Eternel. Voilà pour le dogme de l'Eglise catholique. Quant à la vic ecclésiastique, elle se manifeste dans un chef visible, indépendant de tout pouvoir de ce monde, et reposant lui-même sur un sol terrestre qui lui est propre et dans un sacerdoce spécial pour l'accomplissement de toutes les fonctions de l'Eglise, offrant des garanties immenses. Le culte auquel président ces prêtres touche et remplit tout l'homme, son cœur, son esprit, ses sens ; il a plus que prière, chant et prêche. Ce culte a créé des monuments d'une telle beauté, inspiré des actions d'une telle grandeur, que rien n'en approche, même de loin, dans notre siècle si entiché de ses progrès.

4º QU'EN EST-IL DE LA VIE RELIGIEUSE DES CHRÉTIENS ROMANO-CATHOLIOLES?

La vie religieuse est en décadence si on veut la juger d'après les milliers d'hommes qui font cause commune avec la franc-maçonnerie; mais l'Eglise ne les reconnaît pas comme sieus, et ces tendances ne prédominent nulle-

ment dans le peuple catholique.

Il y a beaucoup d'hommes qui croient que le catholicisme sévère marche vers sa dissolution, et ils fondent ce préjugé sur la situation périlleuse du Pape et les inimitiés des gouvernements. Cependant ce n'est qu'une des erreurs du temps présent; car « le pouvoir temporel du Pape repose sur une base plus solide que le royaume d'Italic. »

« Les conflits survenus en Autriche sont en partie des nécessités politiques, en partie des malentendus, et la cause de l'Eglise catholique n'est pas en Autriche aussi compromise

qu'on le croit. »

« Le conflit ecclésiastique dans le grandduché de Bade amènera la dissolution de l'Etat en faveur de la Prusse et non la défaite de l'Eglise. Les sentiments exclusivement catholiques de l'Espagne sont mieux appréciés par le contraste. Je suis pour ma part convaineu qu'il n'est pas un Espagnol qui com-prenne le protestantisme à la manière allemande. Il peut s'y trouver des athées individuellement, il y a aussi maint franc-macon, mais pas de chrétiens protestants, et ces francs-maçons seront réduits au silence avant qu'il soit longtemps. Les persécutions qui se déchainent contre le catholicisme ne lui seront par mortelles, et quand même le conflit entre l'Etat et l'Eglise se prolongerait, rien ne serait encore décidé sur la situation intérieure du peuple catholique.»

5° QUE S'ENSUIT-IL?

La conséquence à tirer de tout ce que nous venons de dire, est que la réalisation du souhait pontifical est fortement à désirer pour tous les chrétiens croyants. Quoique cette réalisation ne soil pas probable pour les premiers temps et que par conséquent le protestantisme, à part quelques retours à l'Eglise catholique, doive vraisemblablement continuer à exister, ce ne sera pas lui qui remportera la victoire sur l'Eglise catholique. Bien au contraire, ou peut déjà maintenant considérer comme certain qu'elle seule progresse en puissance et en extension comme dans son essence.

Telle est, en résumé, la brochure du docteur

protestant. Voici sa conclusion:

« Quand un jour ne subsistera plus même le tombeau qui doit renfermer nos dépouilles « à nous qui vivons anjourd'hui, quand toutes les questions politiques qui divisent en ce « moment le monde en des camps ennemis « appartiendront à l'histoire, on se souvien-« dra encore des paroles qu'un vicillard per-« sécuté, outragé et opprimé a adressées cette « année aux chrétiens séparés de lui. Après « dix-huit siècles écoulés depuis l'avènement « du Christ, c'est de beaucoup la moindre par-« tie du genre humain qui est chrétienne. Et « de ceux qui le sont extérieurement, c'est le « plus petit nombre qui l'est intérieurement. « Et cependant ce drapeau a été tenu de plus « en plus haut malgré les vicissitudes des des-« tinées. C'est l'Eglise catholique qui a con-« duit et fait l'éducation de l'hamanité pen-« dant le moyen-àge. Elle a combattu, sans « perdre de sa force, pendant trois siècles de « Inttes gigantesques, depuis la Réforme, et, » si tant est que la vérité éternelle de Dieu-vit « en elle, la parole de son fondateur se véri-« liera : Il n'y aura qu'un scul Pasteur et un « seul bereail. »

Tel est le jugement que porte un protestant sur l'œuvre de Pie IX. Les cinq éditions de son écrit, épuisées en quelques jours, disent assez que ce jugement n'est pas isolé.

Voici une réponse bien différente, faite par le synode évangélique de Berlin : comme tout ce qui vient de là sons le rapport des doctrines, c'est tier, mais ça n'est pas fort :

« Quand le chef de l'Eglise catholique romaine est amené par les circonstances à convoquer un concile, c'est une chose qui ne touche que lui et ne concerne en rien notre Eglise protestante. Le fait en lui-même nons inspire seulement, comme chrétiens évangéliques, le désir de voir le Pape reconnaître les imperfections de l'Eglise et contribuer ainsi à établir cette unité des chrétiens qui n'est possible que dans la vérité.

« Mais l'esprit d'exclusion des diverses Eglises et le manque d'un droit ecclésiastique interconfessionnel nous font douter de l'accomplissementde ce désir. Nous persistons pourtant à l'émettre, convaincus que nous sommes, qu'un jour, encore éloigné, il est vrai,

mais certain, verra sa réalisation.

« Le Pape cette fois ne s'est pas contenté de convoquer ses Evèques, il s'est adressé aussi aux Eglises réformées. Si dans son encyclique, il s'était borné à exprimer des yœux pour la réconciliation future des Eglises chrétiennes, nous considérerions son appel comme un acte salutaire, que nous approuverions sans doute nous-mêmes. Mais il s'est placé sur un tout autre terrain, et a elevé des prétentions au sujet desquelles il est nécessaire de s'expli-

quer d'une façon claire et précise.

dresser à nous sur l'autorite pastorale qui lui aurait été contiée par Notre-Seigneur Jésus-Christ et qui s'étendrait sur toute la chrétienté. Nous ne saurions reconnaître cette autorité, car elle est contraire à l'idée que nous nous faisons du christianisme. C'est à ceux qui croient à cette autorité divine de la Papauté à prêter l'oreille à la voix de celui qu'ils en regardent comme le dépositaire.

« En S'adressantà nous, le Pape s'arroge des droits sur l'Eglise évangélique, il nie la légitimité de notre confession et donne à nos protestations le caractère de transgressions de l'ordre de choses établi par Jésus-Christ.

« Or, c'est précisément la volonté du Seigneur qui nous ordonne de ne point reconnaître comme Chef de l'Eglise un Pape qui se prétend institue par Dieu lui-même. Nous approuvons avec Luther les articles de Smalkalden qui nient le droit divin de la Papanté et ne lui reconnaissent qu'un pouvoir episcopal sur les églises de Rome et sur ceux qui veulent bien se sommettre à ses ordres. »

En Angleterre, il y ent, dans l'école puseyste, de nombreux mouvements, quelques espérances, mais aussi peu de fruits. Un prêtre d'Ecosse, adressa au Pape la lettre sui-

vante:

vous avez bien voulu inviter au Concile ocuménique les protestants et les autres sectes qui sont divisées et séparées de l'Eglise de Rome. Nous sommes franchement reconnaissants de cette invitation et nous désirons sérieusement assister au Concile. Durant le cours de l'année, j'ai adressé plusieurs lettres au Rev. D' Mauning, atin d'avoir des renseignements sur l'étendue de la liberté de parole qui nous serait accordée. Le tres révérend et savant docteur m'a répondu sur ce point avec beaucoup de coartoisie, dans les termes suivants:

« Je suis hors d'état de vous donner aucune réponse sur la manière de procèder du Concile. L'autorité suprème peut seule vous fournir des reuseignements à cet égard. » C'est pour ce motif, Saint-Père, que je vous prie instamment de vouloir bien me faire savoir si, dans le prochain Concile, nous aurons la liberté de parler et d'exposer les raisons pour lesquelles nous, protestants, nous sommes divisés et séparés de l'Eglise de Rome. »

Le Pape, dans une lettre à l'archevêque de Westminster, fit, au docteur Cumming, cette

réponse :

Nous avons vu, d'après les feuilles publiques, que le D^{*} Cumming, d'Ecosse, s'est informé de vous si, dans le Concile qui approche, il serait permis à ceux qui sont en dissidence avec l'Eglise catholique de présenter les ar-

guments qu'ils croient pouvoir être allégués à l'appui de leurs propres opinions ; Nous avons vu également, d'après la réponse par vous donnée, que c'était là une question dont la solution appartient au Saint-Siège, il Nous a

écrit à ce sujet.

« Or, si le demandeur sait quelle est la croyance des catholiques par rapport à l'antorité enseignante qui a été donnée par notre divin Sauveur à son Eglise, et, en conséquence, par rapport à l'infaillibilité de cette Eglise dans la décision des questions qui sont relatives aux dogmes ou à la morale, il doit savoir que l'Eglise ne peut permettre de ramener en discussion des erreurs qu'elle a soigneusement examinées, jugées et condamnées. »

Une seconde lettre au même archevêque révèle les difficultés apparentes soulevées par

la première

à Dans la lettre que Nous vous avons adressée, le 4 septembre dernier. Nous vous disions
que les matières déjà examinées et décidées
par un Concile œcuménique, ne peuvent
plus être mises en question, que par conséquent, on ne peut donner place, dans le prochain Concile, à une apologie des errenrs déjà
condamnées, et, que pour cette raison, Nous
n'avons pu inviter les non catholiques à une
discussion. Nous apprenons maintenant que
quelques dissidents ont compris ces paroles
de manière à croire qu'il ne leur reste aucun
moyen de faire connaître les difficultés qui les
tiennent séparés de l'Eglise catholique et que
tout accès auprès de Nous-leur est fermé.

« Nous qui sommes sur la terre, malgré notre indignité, le Vicaire de celui qui est venu pour sauver ce qui était perdu, Nous sommes si loin de les repousser en aucune manière que Nous allons même à leur rencontre et que nous ne recherchons rien avec un plus vil désir que de pouvoir tendre les bras avec un amour tout paternel, à quiconque revient vers Nous Jamais, certes, Nous n'avons voulu imposer silence à ceux qui, égarés par leur éducation et croyant à la vérité de leurs opinions, pensent que leur dissidence avec Nous repose sur des arguments puissants qu'ils voudraient, à cause de cela, faire sérieusement examiner par des hommes sages et prudents. Bien que cela ne puisse se faire dans le sein du Coneile, il ne manquera point de savants théologiens désignés par Nons, auxquels ils pourront ouvrir les âmes, et exposer avec confiance les motifs de leurs propres sentiments, de telle sorte que du choc d'une discussion entreprise seulement dans le désir de découvrir la vérité ils puissent recevoir une lumière plus abondante qui les guide vers elle. »

A la convocation du Concile, dans le sentiment instinctif des grandes choses qui devaient se produire, tout le monde s'était mis à l'œuvre de préparation. Par une initiative naturelle et quasi nécessaire, la Papauté avait pris les devants : nous avons en occasion de méditer les cordiales inspirations de son zele et les décisions si sages de sa souveraine intelligence. A l'initiative de l'autorité se joignaient les efforts de l'initiative individuelle. C'est ainsi que, pour suivre l'ordre logique des faits, nous avons à parler d'un appel aux Juifs.

Il y a ici, eu abrégé, tout le grand mystère de l'histoire.

A l'origine, Dieu avait déposé ses bénédies tions sur la tête des patriarches. Seize siècles après le déluge, il choisit, parmi les familles bénies, une famille privilégiée, pour tirer du sein d'Abraham un peuple de bénédictions. Ce peuple fut le peuple Juif ; il eut pour chef, JEHOVAII, l'Eternel; pour législateur, Moise; pour rois, Saul, David, Salomon; pour prophètes. Elie, Isaïe et tous ces Voyants, qui ont écrit, dix siècles d'avance, les merveilles de l'Evangile. Quand fut venue la plénitude des temps, la Synagogue enfanta le Messie : mais, après l'avoir attendu depuis son commencement, elle le donna aux Gentils, sans le reconnaître. Depuis, elle a vu périr la race de Juda et la famille de David ; elle a vu brûler ses généalogies et détruire son temple : elle a véen, sans lois et sans patrie, se répandant, avec l'élastique obstination de sa race, partont où il v avait une pièce d'or à gagner ou un outrage à subir ; à la fin, elle croira en Celui qu'elle a crucifié et ce sera, pour la terre, l'annonce des derniers jours.

La question du Judaïsme est donc, au fond, pour l'humanité, une question de vie on de mort, et c'est la ce qui en fait le pathétique

intérêt et la solennelle importance.

Quels sont maintenant les termes de ce problème?

L'histoire de l'humanité est un grand drame, dont Jésus-Christ est le héros divin ; Jésus promis, figuré, prophétisé; pais Jésus donné au monde, voilà tout Eobjet de l'histoire. Ce qui détermine les phases de ce drame historique, e'est l'entrée des individus et de tous les peuples dans la possession de Jésus-Christ, c'est leur entrée dans la vérité dont il est l'Apôtre, dans la vertu dont il est le modèle. Cette entrée, pour les individus, s'accomplit durant les vicissitudes de leur courte existence; pour les peuples, elle forme de grands événements, et comme un grand dessein par où Dieu ramène tout à l'unité de sa vérité. Or, parmi tous les peuples, ce qui caractérise le peuple Juif, c'est qu'au lieu d'entrer dans la vérité entière, il en espère la révélation ; au lieu d'entrer dans la possession de Jésus-Christ, il attend encore son avenement. Depuis six mille ans, le peuple Juit est le peuple de l'attente : mais avec cette différence formidable, que dans les temps antérieurs à Jésus-Christ, l'attente faisait sa vertu et sa gloire; landis que, depuis dix-huit siècles, elle fait son tourment et son supplice.

Jusqu'à Jésus-Christ, l'attente du Messie, au sein du peuple Juif, est un fait éclatant comme le soleil. Il y a trois données princi-

pales qui reglent, si j'ose ainsi dire, les conditions de son avenement : il doit naître de la race d'Abraham, de la tribu-de Juda, de la maison de David ; et de plus, il est l'attente de toutes les nations : Jérêmie avec le signe de la justice (David avec le signe de la puissance royale : Michée avec le signe de la paix : Daniel avec le signe de la sainteté; Malachie avec le signe du sacerdoce. Quand les temps prédits par les prophètes sont arrivés, Jésus uaît de la Vierge de Nazareth, à Bethléem. éclaire et appelle à la sainteté son peuple, et par lui toutes les nations ; meurt sur la croix entre les deux voleurs représentants de l'Immanité : bientôt après est adoré par les Gentils comme le Dieu attendu.

Tandis que les Gentils embrassent la croix, les Juifs la réprouvent; les Juifs ne reconnaissent pas le Dieu Sauveur, et continuent d'attendre un roi de leur imagination tonte terrestre. La Synagogne, jusqu'ici la fille bienaimée et même l'épouse de Jehovah, est donc répudiée; et l'Eglise catholique, épouse de Jesus-Christ, appelle dans son sein tous les peuples qui y accourent merveilleusement.

La conséquence à tirer de là, c'est que le peuple Juit est, à double titre, le peuple de l'anathème ; peuple de l'anathème, parce qu'il n'a pas accepté la révélation de l'Evangile, peuple de l'exécration, parce qu'il s'est fait le bourreau du révélateur : peuple si terriblement maudit, qu'on croit reconnaître encore

sur son front le signe de Cam.

Depuis la destruction du deuxième temple de Jérusalem et de la nationalité judaïque par les Romains, exécuteurs de la justice divine, la tradition du Messie, jusque-là si éclatante, n'est plus qu'un filon à peine visible et comme enfoui sons terre. En examinant les choses de près on distingue, dans ce développement caché des doctrines de l'attente, trois phases : la phase de l'inquiétude, la phase du silence, la phase de la corruption, au sein de cette nation unique, conservée par la Providence, comme une preuve vivante de la vérité du catholicisme à la tace des nations.

A l'avènement du Sauveur, il S'était fait dans le monde une grande paix ; par une coincidence providentielle, on voyait se rencontrer, au point de jonction des siècles, tout ce qui devrait rendre nécessaire on favoriser le triomphe du Sanveur. Aussitôt que le fruit messiamique est donné à la terre, vous vovez disparaître la royauté de Juda, la tige de Jessé et Jerusalem. La nation juive, qui s'est sentie dans le travail de l'enfantement et qui ne voit point le nouveau-né, devient sombre et inquiète. Alors, elle tire de la Bible la célèbre prophétic des Semaines de Daniel, en déplace le point de départ, varie sur la nature des périodes hebdomadaires, concentre ou-dilate à son gré les siècles : entin s'épuise dans les calculs de la science cabalistique. Les ambitieux témoins de ses angoisses s'écrient : moi, je suis le Libérateur: moi, je suis le rejeton de David: moi je suis l'Etoile de Jacob. Depuis Theudas et Simon-le-Magicien jusqu'à Zabathai-Tzévi en 1666, vingt-cinq faux messies lèvent l'étendard. Aussitôt les enfants de Jacob interrompent leurs calculs, se precipitent à droite et à gauche, dans les villes, dans les déserts, presque toujours massacres par les nations: mais ne se lassent jamais d'accourir, bien que ne rencontrant jamais

que les déceptions du mirage.

Après tant d'épreuves, les Juits s'étaient trouvés dispersés au milieu de toutes les nations, enfermés dans les Ghettos, où les Papes seuls les défendent, soumis à la puissance des Rabbins ou docteurs. Ces Rabbins n'oublièrent rien pour faire leur autorité ; ils n'oublièrent rien non plus pour en abuser. Sur la question du Messie, ils lancèrent contre les chercheurs les anathèmes et l'exécration; puis, par des mesures détournées, ils altérèrent les lettres et le sens des prophèties; et, pour éviter à coup sûr, la pernicieuse influence de la Bible. ils lui substituérent l'affreux grimoire du Talmud. Ce fut la période du silence et du désespoir. Juda fut exilé de sa tradition nationale : son âme fut emprisonnée dans de grossières rèveries. Ce beau-génie qui s'était appelé Isaie, Amos Joël, quitta les collines de Gabaa et les champs de Saron, pour s'occuper de viandes pures et impures, de souillures corporelles contractées ou lavées, de calendriers et de minuties sabbatiques: études aussi frivoles qu'inutiles.

De nos jours, cet ingrat travail aboutit à la corruption des doctrines et même des mœurs. Les Juits sont partagés en deux camps : les uns attribuent à un Christ mythique les prophéties anciennes, et voient leur réalisation dans les idées de fraternité universelle, dans la révolution française et le socialisme ; les autres, indifférents aux questions de doctrine, reviennent au premier culte de leurs aïeux, au veau d'or. La multitude, sans foi ni loi, se précipite là où l'attire l'impur génie du siè-

cle.

Mais il est écrit qu'Israël doit se convertir, et qu'aux périodes de tristesse et d'avenglement, doit succéder la période d'allégresse et de lumière. Le signe général de ce retour c'est la corruption même des chrétiens ; et Juda, dont la chute a occasionné notre vocation, ou du moins l'a grandie, Juda converti devient l'instrument de notre conversion. Que ce soit là le pronostic de la fin des temps ou le commencement d'une ère de paix, c'est une question que saint Paul pose sans la résondre absolument. En tout cas, pour plusieurs, l'heure paraît venue du retour des enfants de Juda. Dans cette conviction, ils adressent des paroles fraternelles ; ils signalent les harmonies de l'Eglise et de la Synagogue ; ils dénoncent les périls des derniers temps et les symptômes, favorables ou fâcheux, qui priparent le dernier embrasement. Pour nous, sans entrer ici dans cette question trop complexe, nous appelons de tous nos vœux la réconciliation des peuples, la communion en Jésus-Christ et dans son Eglise. Voilà dix-neuf siècles qu'à la veille de Pâques, l'Eglisé prie pour les Juifs, prépare la table du grand festin et attend les conviés. Attente jusqu'ici trompée! mais enlin nous verrons, sur la poitrine du Vicaire de Jésus-Christ, s'incliner la tête du Juif et du Gentil, leur main s'entrelacer, et toutes les haines étant tinies, le mur de séparation étant tombé, ce sera l'unique troupean et l'unique pasteur: Unum ovile et unus pastor.

L'appel fait aux Juits sur la question du Messie, à propos du Concile, était l'œuvre collective des frères Lémann, tous deux juifs, tous deux convertis, tous deux prètres et prètres aussi distingués par leurs vertus que par leurs talents. Que si leur appel ne venait pas du Saint-Siège, du moins il obtenait l'approbation du Pape et les éloges motivés du patriarche de Jérusalem, Joseph Valerga: il fut

agréé par le concile.

Un autre appel, qui tit sensation, fut sou-

mis an Sonverain Pontife.

Un protestant anglais, Daniel Urquhart, s'adressait, à propos du Concile, à Pie IX, suppliant Sa Sainteté de vouloir bieu, par un acte solennel, asseoir, sur des bases solides, le

droit international de l'Europe.

Déjà, au xvu" siècle, Leibnitz, dont c'est peu dire que de l'appeler grand, Leibnitz frappé de la fragilité des constructions morales de son temps, déclarait : Que les traités de Westphalie avaient introduit, dans la chrétienté, un équilibre sans base et sans garantie : et que, pour assurer la paix des nations, il fallait créer une espèce de collège des Amphyetions de l'Europe, dont la présidence appartiendrait au Pape.

C'est un fait remarquable que des Protestants dont les premiers principes, l'allais dire la première et la plus vivace passion, est la négation de la puissance Pontificale, vainens par l'éclat de l'évidence, ou cédant à la pression des événements, en appellent, pour élablir, dans le monde, un ordre légal, à cette puissance qu'ils nient et qu'ils abhorrent.

Il y a, dans ce fait, deux choses: l'indication d'une doctrine et l'appréciation d'un acte public, l'appréciation morale de la guerre, l'indication positive de la nécessité du droit

divin.

La guerre est un phénomène constant et mystérieux, qui a été, de la part des philosophies chrétiens, l'objet d'une appréciation contradictoire. Sans doute, les uns et les autres voient dans la guerre, comme dans la mort, la solde du péché; seulement les uns ne la considérent que comme l'emportement d'une fureur aveugle et sauvage, tandis que les autres la considérent comme l'un des plus merveilleux instruments du gouvernement de la Providence. Pour ceux-là, le soldat n'est qu'une brute échauffée qui se baigne dans le sang, et le souverain, qui déclare la guerre, n'est que le scélérat élevé à sa plus haute

puissance; pour ceux-ei, le soldat est un justicier et le souverain, qui dénonce la rupture de la paix, est plus que jamais le ministre de Dieu. Ici la guerre est sainte, je veux dire sanctifiante; là, c'est l'euvre des esprits infernaux, acharnés à la ruine du genre humain.

S'il est un pays où il ne faut point aller **nour avoir l'in**telligence de la guerre, c'est le pays d'outre-Manche, L'Angleterre est infatuée des idées humanitaires : elle compte, dans son sein, un grand nombre de societés semblables à notre ligne de la paix, et rien n'est moins rare, pour le voyageur qui paraît dans les lieux publics, que de recevoir, un peu de toutes mains, les plus pacifiques programmes. Ce sont des adresses, ornées de vignettes et de symboles, où l'on déclame, les trois quarts du temps, sans rime ni raison, pour se répandre, peu après, en bucoliques ennuyeuses sur l'avenir de la fraternité. Heureusement, il y a, en Angleterre, comme partout, des vasistas aux deux extremités des wagons, et, ce que l'on reçoit d'adresses par l'une, on peut s'en débarrasser par l'antre.

Urquhart donne bien un peu de la tête dans ces puériles iliusions, mais la question qu'il soulève, est, au tond, d'un très grand seus. Il s'agit, ici, de l'emploi moral de la force.

Il y a, en ce monde, une double force; la force physique et la force morale. La force physique ou la force du bras de chair; la force morale, c'est-à-dire la puissance de la vérité, de la vertu et du droit.

En principe, l'emploi de la force physique, pour être régulier, doit être conforme à deux principes: le II ne doit porter, en aucune façon, atteinte à la force morale: et 2º II doit, autant que les circonstances le permettent, concourir à son service, sinon assurer son

triomphe.

La force morale, c'est-à-dire la puissance de la vérité, de la vertu et da droit, n'a, pour tous ceux qui croient en Dieu, qu'en Dieu son principe; pour tous ceux qui croient à une révélation divine, cette force divine est concrétée, dans cette révélation elle-même, laquelle révélation est consignée dans un corps d'Ecritures sacrées, texte divinement inspiré des révélations divines. Mais, pour le proteslant, ce texte divinement inspiré, divin réservoir des communications célestes, ne tire, je ne dis pas sa valeur, mais son autorité que du jugement individuel, du libre examen. Par conséquent la force morale, la force à laquelle la force physique doit se subordonner et dont elle doit procurer le triomphe, cette force, à proprement parler, n'existe que dans les in-dividus qui la représentent. Autrement dit, individus à part, elle n'a pas, ici-bas de représentation officielle.

Or, voilà un protestant qui en appelle au pape pour statuer sur le droit de guerre, pour régler en grand l'emploi légitime de la force. Ce protestant peut, comme Leibnitz, en appeler àl'arbitrage de la Papauté, sans autre inspiration que son bon cœur, sans antre guide que son bou sens. Mais, s'il va jusqu'au fond des choses, s'il prend sa demande dans toute la portée de sa gravité dognatique, en appelant à l'Eglise, il la confesse; en demandant au Pape un arbitrage, il s'incline devant l'autorité surnaturelle de la Chaire Apostolique. Dire que la Papauté est arbitre du droit de guerre c'est dire équivalemment qu'elle représente dans le monde, la vérité, la vertu, la justice; c'est dire qu'elle tient, dans l'Eglise et dans le monde, le Vicariat de Dieu.

Les propositions de Daniel Urquhart, relativement à la guerre, se ramenaient à ces

quatre propositions:

1º Retablissement du droit des gens nécessaire pour sauver la société européenne :

2º L'Eglise catholique capable d'opérer ce rétablissement ;

3º Le concile occuménique met l'Eglise dans l'alternative de proclamer le droit, ou de sanctionner son infraction;

4° L'institution d'un collège de diplomatie séculier à Rome serait de la plus urgente né-

cessité

Sur cette question de guerre, Urquhart ent des complices.

Voici les *Postulatum* que signèrent le 20 décembre 1869, Mgr Hassoun et les Prélats arméniens :

« 1. Les armées énormes et permanentes dont le chiffre s'est accru par la conscription ont rendu la condition du monde insupportable. Les dépenses oppriment les peuples, l'esprit de l'infidélité et l'oubli des lois dans les affaires internationales donnent une facilité complète pour entreprendre des guerres injustes et non déclarées, c'est-à-dire le meurtre sur une échelle colossale. Ainsi, les ressources des panyres sont diminuées, le commerce paralysé, les consciences entièrement égarées on outragées et beaucoup d'âmes perdues chaque jour.

« 2. L'Eglise seule pent remédier à ces misères. Lors même que sa voix ne serait pas écoutée par tous, elle sera toujours un guide à des milliers d'honunes, et tôt ou tard produira son effet. Entin l'affirmation des principes éternels est toujours en elle-même un hommage à Dieu et ne peut pas rester sans

fruit.

« 3. Des hommes graves et versés dans les affaires voient la position du monde et de l'Eglise, par rapportà ces vérités, de la mème manière que heaucoup d'hommes savants et dévoués à la religion. Ils sont persuadés de la la nécessité d'une déclaration de cette partie du Droit Canon qui touche au droit des gens, à la nature de la guerre et à tout ce qui la rend ou un devoir ou un crime. Par cette restauration de la conscience des hommes, les dangers qui la menacent, et que la prudence du monde et les calculs de la politique ne peuvent conjurer, seront écartés.

« Le moment qui nous est accordé pour l'ac-

tion peut être de courte durce, S'il n'est pas mis à profit, la responsabilité pèsera sur l'Eglise de n'avoir pas saisi une occasion offerte par la Providence.

On assure que les Maronites, les Cophtes, les Syriens, etc., et d'autres Prelats du rite latin, joignirent leurs signatures à celle des

Arménieus.

Ce meme profestant, Urquhart, opinait, aussi sur la question de l'infaillibilité. Je puis yous aumoncer, écrit Urquhart, qu'il n'y a, dans l'infaillibilité, aucune innovation du Pape ou des Jésuites, et que la proclamation de ce dogme n'amenerait aucun schisme dans l'Eglise... La négation de l'intaillibilité pontiticale signific simplement l'institution, pour tout le monde catholique, de la religion du Louis XIV de 1682 ou du Napoléon de 1801, mais sans le grand monarque ou le geant des hatailles. Rejeter Tinfaillibilite, c'est refuser une tête aux membres, c'est faire du Pape une tête de saint Jean-Baptiste apres qu'elle a éte séparée du corps, et mise sur un plat: e est faire du corps un cadavre en ce qui concerne l'esprit, une pourriture en ce qui concerne la chair : c'est rejeter la juridiction, l'obéissance, l'unité, l'autorité : c'est, de plus, pour un catholique, rejeter la foi.

Urquhart examine ensuite en quoi consiste

l'intaillibilité.

Dire que le Pape est infaillible, cela veutil dire que le Pape, proprio motu, peut faire ou dire ce qu'il veut, avec l'obligation pour les catholiques de dire Amen? Ce n'est pas du tout en cela que consiste le dogme de l'infaillibilité du Pape et l'obligation pour lui de repousser une nouvelle interpretation. Ainsi, le Pape, pent et doit dénoncer l'hérésie, excommunier l'hérétique, interdire l'ecclésicstique devenu hérétique, et de la sorte maintenir son autorité comme chef de l'Eglise, et maintenir l'unité de foi dans la religion. Enlevez ce ponvoir au Pape, et vous le réduisez à être moinsque le premier individu venu. Je ne suis pas catholique, mais je crois que je devrais refuser tout commerce avec un homme qui, professant qu'il croit à l'Eglise, rejette l'autorité de son chef, absolument comme je devrais le faire pour le sujet d'un roi qui conspire contre son souverain, ou pour le républicain qui conspire contre les lois et la constitution de la république.

Urquhart poursuit : Pour les catholiques, la faculté de ne pas tomber dans l'erreur doit résider quelque part, puisque c'est là la base de leur croyance. Si le Pape ne peul pas prononcer dans certains cas avec la même certifude qui est supposée résider dans les décrets d'un toncile général, son autorité est virtuellement détruite, car on pourrait toujours en appeler contre elle à un Concile. Voilà le coté pratique de la question, et la pratique démontre également que l'unité de la foi a dépendu actuellement de ce pouvoir que Rome a exercé, chaque fois que l'occasion s'est présentée de le faire. Les limites d'une simple

lettre m'empéchent de citer des exemples ; je ne puis que vous recommander d'étudier une histoire des Conciles, et de lire leurs décisions, au lieu de vous tier à des articles de journaux écrits par des mercenaires qui ontfait preuve, à ce sujet, de la plus grossière ignorance et de

la malveillance la plus honteuse.

t'rquhart parle nettement. Il ajoute que, dans le passé, l'efficacité des Conciles pour la conservation de l'unité à dépendu du contrôle exercé sur eux par le siège de Rome. On n'a que trop vu, pendant le schisme d'Occident, quels maux résulteraient de l'absence de ce contrôle. Heureusement, comme le remarque Urquhart, l'ordre est sorti de ce chaos en apparence sans issue, et l'autorité de Rome est restée incontestée, excepté par les gallicans, sous ce meme roi qui se vantait d'avoir introduit dans le catéchisme une clause affirmant (comme dans le catéchisme russe), « le devoir d'une obéissance illimitee au pouvoir civil. »

Que si de simples pretres ou de simples laïques se prononcaient ainsi sur des questions relatives au Concile, il faut penser que l'épiscopal ne restail pas inactif. Les évêques étudiaient les questions disciplinaires, soumises à leur sollicitude studieuse par le cardinal Catérini ; en même temps par différentes publications, ils déposaient, comme témoins, de la foi de leur diocèse, et ils exprimaient, comme docteurs, soit leurs convictions personnelles, soit les intimes croyances de leur piété. Dans l'histoire de l'Eglise, les doctrines ont la grande part et la première place : c'est d'abord pour les découvrir qu'on s'attaché aux faits. Il est curieux et important d'entendre les évèques parler de l'Eglise en général, du Concile en particulier, et plus particulièrement du Souverain Pontife. A la vérité, les évêques n'avaient jamais, et dans ces derniers lemps moins que jamais, voilé leurs sentiments ; ils s'étaient surtout, par des actes récents, prononcé contre le gallicanisme, et il n'est pas sans intéret de rappeler ici les traits décisifs de leurs actes.

On sait que, d'après l'opinion gallicane, Jésus-Christ a construit son Eglise sur un plan bizarre. C'est l'édifice qui soutient le fondement, ce sont les agneaux et les brebis, des qu'ils sont en certain nombre, qui font paître le Pasteur, ce sont les membres du corps épiscopal, dès qu'ils forment une majorité, qui confirment leur Chef. L'Eglise enseignante, que tout chrétien doit croire infaillible, sans quoi il ne pourrait dire : Credo sanctam Ecclesium puise son infaillibilité, non dans le Pape, mais dans celle des évêques qui, par son adjonction aux autres, fixe de son côté la majorité de l'épiscopat.

Non content d'être en opposition avec les Ecritures, les Conciles, les Pères et les traditions constantes de tontes les Eglises et même des Eglises de France, comme l'a démontré le cardinal Villecourt, dans son ouvrage intitulé: Le Pape et la France, le Gallicanisme est convaincu d'erreur par une foule de faits anciens et nouveaux, qu'il est bon de faire remarquer à-mesure qu'ils se produisent. Disons un mot des faits qui se passent sous nos yeux;

1º Le Pape a publié l'encyclique Quantueura. Il y a joint le Syllabus on serie des principales errems contemporaines. An lieu d'épiloguer sur ce grand acte de l'autorité pontificale, d'en prendre et d'en laisser, de dire, par exemple : « L'adhère à telle condamnation, je fais mes réserves sur telle autre, » ce qui entété le droit et le devoir d'un gallican fidèle à ses principes, voici cinquents évêques, c'est-à-dire la majeure partie de l'épiscopat, qui répondent an Pape : « Croyant que c'est Pierre qui a parlé par la bouche de Pie IX, fout ce que vous avez dit, confirmé, manifesté pour la garde du dépôt sacré, nous aussi-nous le disons, nous le confirmons, nous l'annoncons, etavec une parfaite unanimité de sentiment et de langage, nous rejetons tout ce que vous avez jngé vous-même devoir rejeter et réprouver comme contraire à la foi divine, au salut des âmes et au bien de la société civile ; car nous fenons fermement et conservons gravé profondément dans nos esprits ce que les Pères du Concile de Florence ont unanimement défini dans le décret d'union, à savoir : « Que le Pontife romain est le Vicaire du « Christ, le Chef de l'Eglise universelle, le « Père et le docteur de tous les chrétiens, et « qu'à lui, dans la personne du bienheureux « Pierre, a été donnée, par Notre-Seignenr « Jésus-Christ, la pleine puissance de paître. « de régir et gouverner l'Eglise universelle. » - Comme on Te voit, é'est *juivee que* de Pontife romain est Vicaire de Jésus-Christ, c'est parce qu'il a recu de Jésus-Christ plein pouvoir pour le gouvernement de l'Eglise, et non parce que la majorité des évêques est avec lui, que les évêques enseignent ce qu'il enseigne et condamnent ce qu'il condamne.

On dirait, à entendre les évêques, que le gallicanisme n'existe pas on qu'il est une ab-

surdité.

2º Le Pape n'est pas plus gallican que les évêques ; et l'on sait quelle indignation Pie-IX exprima, en plein Consistoire, quand un Prélat, qui aujourd'hui repose en paix, osa écrire, dans une instruction pastorale, que le Souverain Pontife avait des sympathies pour de pareilles doctrines. Aussi, dans sa réponse aux Evèques, il dit: « Ponrquoi ètes-vous accourus vers nous de toutes les parties de la terre? C'est que la solidité de la Pierre sur laquelle a été bâtic l'Eglise vous était connuc, que vous aviez éprouvé sa vertu vivifiante, que vous ne pouviez ignorer quel éclatant témoignage de cette solidité et de cette vertudécoule de la canonisation des héros chretiens... Vous êtes venus pour attester... que la même vertu émane toujours de cette chaire de vérité, » Impossible de dire avec plus d'éloquence et de solennité que, dans les circonstances les plus critiques et quand Rome est menacée d'invasion par ceux qui viennent de dérober au Pape les trois quarts de ses

Etats, c'est Pierre qui sontient l'Eglise, et non pas l'Eglise qui sontient Pierre; que c'est la chaire de vérité qui confirme les Evéques, et non pas la majorité de l'épiscopat qui confirme cette chaire, occupée par un vieillard

de soixante et quinze aus.

3º Pie IX fait remarquer que la canonisation des saints vend un éclaturil témoignage à la solidité et à la vertu de l'untorité pontificule. Voici comment ce témoignage vient d'être rendu. De l'aveu de tous les chrétiens du monde, gallicans et autres, l'Eglise est infaillible dans la canonisation des Saints. Ainsile veut la connexion intime, qui existe, entre, le culte et la foi. Mais cette infaillibilité de l'Eglise, tonjours orthodoxe dans son culte comme dans sa croyance, d'où vient-elle? -Elle ne peut avoir qu'une cause : l'infaillibilité du juge prononcant que tel personnage est digne d'un culte religieux; et ce juge, quel est-il ? Evidemment, c'est le Pape, le Pape seul. Lui seul a examiné et fait examiner longuement les écrits, les vertus, les actes, les miracles de ces deux cent trente Bienheureux, et la cause pour laquelle sont morts ceux d'entre eux qu'il proclame martyrs ; lui seul a prononcé sur fous ces points. Pas un des Evèques qui se sont rendus à Rome n'a demandé à compulser les innombrables dossiers que remplissent les pièces de ces interminables procédures. Nul n'a cu la pensée de faire comparaître une seconde fois les témoins juridiquement interrogés; nul n'a vonlu reprendre en sous-ordre le rôle de ce promoteur de la foi chargé de plaider contre les Saints, et qu'on appelle vulgairement l'acocat du diable. Cet examen de la cause de deux cent trente Saints on Bienheurenx était, pour chacun des cinq cents Evêques présents à Rome, deux cent trente fois impossible, mille fois plus impossible pour les absents.

Done, à moins de dire que les Evèques sont des juges qui prononcent à l'aveugle sur une cause qu'ils u'ont ni entendue, ni discutée, ni même entrevue de loin, il faut dire qu'ils n'ont pas jugé. Ils ont fait acte d'adhésion au jugement prononcé ex cathedra; et leur unique sollicitude a été de se procurer les offices approuvés par le Pape pour la fête de l'humble bergère de Pibrac on des saints martyrs. Juges de la foi, ils ont réservé leur droit de juger pour de meilleures circons-

tances.

L'excellente Revue des Sciences veclésiastiques, dirigée par l'abbé Bouix, développe cel argument dans un article remarquable sous ce titre : Le Gallicanisme et la Canonisation des Saints. Naguère la même revue, adoptant les conclusions déduites par Vincent Tizzani, Archevêque de Nisibe, établissait que les lettres attribuées à saint Cyprien dans son prétendu conflit avec le Pape saint Etienne étaient apocryphes. En même temps la Revue des Questions historiques, publication sérieuse, digne de toute recommandation et de tout encouragement, démontrait dans ses premières

livraisons que la prétendue chute du Pape Libère était une calomnie absurde, mise en circulation par les Ariens, que la translation de la couronne de France par le Pape Zacharie était une fable, que le procès fait à Galilée au nom d'Aristote n'avait nullement compromis l'infaillibilité doctrinale du Pontife romain. que la conduite de Grégoire XIII, quand il recut de fausses nouvelles de la Saint-Barthélémy, avait été ce qu'elle devait être, etc., etc. Ainsi Bossuet est-il convaincu d'être resté au-dessous de la vérité quand, prétant une oreille trop complaisante aux accusations d'erreur portées contre les Papes, il concluait néanmoins: « L'Eglise romaine ne connaît « point d'hérésie... Un vaisseau qui fend les « eaux n'y laisse pas moins de vestiges de « son passage, »

4º La Rerue des Sciences ecclésiastiques fait suivre son article sur la canonisation des Saints d'un autre non moins intéressant sur le Serment des Erèques d'après le Pontifical. Il faut assurément beaucoup de subtilité pour accorder ensemble le gallicanisme et ce serment. Voici quelques-uns des engagements que l'Evèque élu accepte, prononce et place sous la garantie d'un serment prononcé devant l'Evèque consécrateur, les deux Evèques assistants, au pied de l'autel, la main sur

l'Evangile :

« Je m'efforcerai de conserver, de défendre, d'augmenter et de promouvoir les droits, honneurs, privilèges et autorité de la sainte Eglise romaine, du Pape notre seigneur et de ses successeurs... Je lui rendrai compte de tout ce qui regarde mon office pastoral... Je recevrai humblement et j'exécuterai avec la plus grande diligence les ordres du Siège apostolique.

Rien n'est plus formel. Et le serment est rédigé de manière à fermer les issues à toute équivoque. Il engage l'Evêque élu, non pas vis-à-vis d'une abstraction comme le Saint-Siège, mais envers la suinte Eglise commine, notce seigneur le pape, actuellement réquant,

cl ses successeurs.

Il oblige à donner ses soins, à déployer son énergie « curabo » soit qu'il s'agisse de conserver (ce qui existe), ou de défendre (ce qui serait attaqué) ou d'amplifier et de promoucoir (ce qui serait susceptible d'accroissement). On ne peut amplitier l'autorité du Pape en allant au delà du dogme, qui est un et invariable ; mais on fait croître dans le cœur des peuples le respect pour cette autorité, quand on soutient les opinions les plus favorables à la chaire apostolique.

Et le serment précise avec soin ce qu'il s'agit de conserver et de défendre : les droits, honneurs, privilèges et autorité, en un mot, tout ce que le Sonverain Pontife a recu, soit de Jésus-Christ, soit de l'Eglise, soit des prin-

ces temporels.

Et quant au droit et au devoir du gallican de continuer le Pape dans ses défaillances, et de le ramener dans la voie de la vérité et de la justice, quand il s'en écarte... le serment, si détaillé sur tout le reste, ne trouve pas un mot à dire.

Fidèle à son serment, l'épiscopat ne cessera jamais d'être uni à son chef. Le Concile général et le Pape ne formeront jamais qu'un senl corps, parfaitement harmonique, et les canons de l'Eglise ne serviront jamais à détruire ce que Jésus-Christ a éditié et à séparer ce qu'il a uni

La majorité des Evêques unie au Pape étant infaillible, d'après les gallicans eux-mêmes, et cette majorité s'étant prononcée et se prononçant encore d'une manière si opposée aux prétentions gallicanes, il s'ensuit que le gallicanisme est condamné par ses propres principes aussi bien que par ses serments. Il faut

qu'il abjure.

L'épiscopat catholique, représenté par la majorité de ses membres et s'unissant à Sa Sainteté le Pape Pie IX, avec une si parfaite unanimité d'esprit et de cœur : avec Pie IX. condamnant les propositions dénoncées dans le Syllabus; avec Pie IX, honorant et invoquant les Saints et les Martyrs par lui canonises; avec Pie IX, rappelant aux princes chrétiens leurs devoirs sacrés ; avec Pie IX, affirmant la pleine puissance que le Pape a reçue de Jésus-Christ de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle et, par conséquent, de faire des lois et d'en dispenser ; avec Pie IX, affirmant qu'il appartient au Pape de convoquer, de présider et de confirmer les conciles généraux, c'est le renversement complet des quatre articles de la déclaration de 1682 ; c'est le dernier coup porté au gallicanisme... Abeat quo libuerit!

Venons maintenant aux actes plus récents

de l'épiscopat.

Parmi les évêques français, Claude-Henri-Augustin Plantier, évêque de Nimes, composa un volume théologique et historique sur les Conciles. Dans ce traité, l'anteur célèbre, à propos du Concile, la gloire des services passés, les bienfaits dogmatiques, moranx, sociaux et politiques des Conciles; il cherche ensuite les bienfaits que ne manquera pas de produire le nouveau Concile et indique, par les détails, les remèdes qu'il ne manquera pas d'appliquer aux plaies de la société contemporaine. Une correspondance française de la Cirilta avait indiqué la possibilité d'une définition de l'infaillibilité par acclamation. Cette idée avait soulevé d'horrenr tout le clan des catholiques libéraux. Voici ce qu'en dit très justement l'évêque de Nimes:

a On aurait tort de supposer que rien, dans le Concite, ne pourrait être dignement et infailliblement voté par voie d'acclamation. L'Esprit-Saint, pour attacher son assistance à l'Eglise réunie, pour en couvrir les définitions on les sentences de sa responsabilité suprème, n'exige pas rigonreusement sur les questions à trancher des débats préliminaires. Quelles que soient les formes de la procédure, dès qu'elle prononce sur un point de dogme ou de

morale, il est là pour en ratifier la décision, qui ne peut pas être une erreur. Et la chose n'est pas difficile à concevoir. Quelques prudents, par exemple, ont peur qu'on proclame d'enthousiasme l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife parlant ex cathedrà. Le Concile fera-t-il ce grand acte on ne le fera-t-il pas? C'est ce qu'il ignore, et nous ne l'ignorons pas moins nous-mèmes. Mais ils craignent que, dans un pieux élan, les Pères attachent à la couronne du Pape ce diamant que d'autres Conciles, dit-on, n'osèrent pas y fixer. Et quand il en serait ainsi, je demande où serait le malheur.

« Cette question de l'infaillibilité dogmatique du Pape n'est-elle posée que d'hier? N'est-elle pas au contraire, agitée depuis des siècles? Xe l'a-t-on pas débattue dans tous les sens possibles? Quels sont les arguments pour et contre qu'on n'ait pas épuisés? Quelles sont les objections, même empruntées aux circonstances présentes on se liant les intérêts de l'avenir, qu'on n'ait pas fait passer par le crible de la discussion la plus approfondie? Et puisqu'il en est ainsi, puisque par là tous les Evèques du monde out été mis à même d'avoir sur ce grave sujet des convictions pleinement éclairées et fortement établies, pourquoi, si leur conscience croit à la certitude de ce privilège, ne le proclameraient-ils pas sans controverse ultérieure et par un cri spontané de cœur et de foi? N'y aurait-il pas de la réflexion, de la science et de la lumière jusque dans cette acclamation? Et pour quelle raison l'Esprit-Saint refuserait-il de la prendre sous sa ga-

L'archevèque de Bourges, Charles-Amable de la Tour-d'Auvergne, donne une instruction sur l'Eglise considérée dans son pouvoir doctrinal: c'est, en abrégé, la thèse d'où dérive

l'écrit de Mgr Plantier.

« Le Pape et les évèques, dit l'archevèque, sont simultanément, mais dans une mesure différente, les dépositaires de la doctrine sacrée.

Telle est, par suite, la double forme sous laquelle s'exerce dans l'Eglise le pouvoir doctrinal:

D'une part, le Souverain Pontife, placé au sommet de la hiérarchie, qui, en vertu d'une promesse spéciale de Notre-Seigneur, a reçu dans la personne de Pierre le privilège suprème de l'autorité et de l'infaillibilité.

De l'autre, les évêques, successeurs des Apôtres, qui, eux aussi, ayant reçu d'une manière collective le pouvoir d'enseigner les peuples, ont été constitués ainsi les juges et

les gardiens de la foi.

De fait, tour à tour et selon les circonstances, nous voyons la doctrine révélée soutenue, définie, proclamée, soit par les Souverains Pontifes parlant du haut de leur chaire suprème, soit par les Evèques réunis en corps et formant ces grandes assemblées qu'on nomme Conciles.

Admirable organisation, bien digne de la

providence d'un Dieu! aussi belle dans sa simplicité que féconde dans ses résultats! qui place dans la personne du Souverain Pontife tous les pouvoirs nécessaires pour défendre habituellement et d'une manière permanente le dépôt sacré de la doctrine, et qui, dans les grandes circonstances, alors qu'il faut une plus solennelle manifestation de la vérité, lui donne pour conseil et pour appui ses Frères dans l'énisconal!

dans l'épiscopat! » Ces pages, empruntées aux revues françaises et aux ouvrages de plusieurs évêques français, pourraient aisément se grossir par l'adjonction des pastorales de ces meines prélats. Georges Darboy, archevêque de Paris, René Régnier, archevêque de Cambrai, Godefroi de Brossays-Saint-Marc, archévêque de Rennes, Louis Delalle, évêque de Rodez, Pierre Mabile, évêque de Versailles, Charles Fillion, évêque du Mans, François de la Bouillerie évêque de Carcassonne, rivalisèrent de zèle, les uns pour combattre les préjugés, les autres pour affirmer fortement les justes doctrines, d'autres pour combattre les objections de l'impiété ou dissiper les ombrages du particularisme gallican. Ces actes de nos évêques, pris séparément, sont autant d'actes de foi, de science et de raison; parlant ensemble, ils constituent un livre du Pape non moins décisif que l'ouvrage du comte de Maistre. Honneur à ces prélats, si fidèles témoins de la tradition de la Fille ainée de l'Eglise.

«Que craignez-vous donc, catholiques timides ou politiques ombrageux? Ah! que plutôt l'humanité se réjouisse de la magnanime résolution de Pie IX ; car elle doit être pour ceux qui croient, comme pour ceux qui n'ont pas le bonheur de croire, une solennelle espérance. Si vous avez la foi, vons savez bien que l'Esprit de Dieu préside à de telles assemblées. Sans doute, il y aura là des hommes, et, par conséquent, des faiblesses possibles. Mais il y aura, là aussi, de saints dévouements, de grandes vertus, de hautes lumières, un zèle pur et courageux pour la gloire de Dieu et le bien des âmes, un admirable esprit de charité ; et au-dessus de tout, une force supérieure et divine, et Dieu, là comme toujours, fera son

cenvre.

« Dieu, dit Fénélon, veille, afin que les Evèques s'assemblent toujours librement au besoin, qu'ils soient suffisamment instruits et attentifs, et qu'aucun motif corrompu n'entraîne jamais contre la vérité ceux qui en sont dépositaires. Il peut y avoir dans le cours d'un examen des mouvements irréguliers. Mais Dieu en sait tirer ce qu'il lui plaît : il les amène à sa fin, et la conclusion vient infailliblement au point précis qu'il a marqué. »

Ent-on même le malheur de n'être pas chrétien et de ne pas reconnaître dans l'Eglise la voix de Dieu, au simple point de vue humain, qu'y a-t-il de plus digne de sympathie et de respect que cette grande tentative de l'Eglise catholique pour travailler, en ce qui la concerne, a l'illumination et à la paix du monde? Etquoi de plus auguste et de plus vénérable que l'assemblee de ces sept ou huit cents Eveques venus d'Europe, d'Asie, d'Afrique, des deux Amériques, des îles lointaines de l'Océanie : représentants les plus autorisés par l'àge, la science et la vertu, de tous les pays qu'ils habitent, de tons les hommes du globe avec qui ils sont en contact chaque jour : veritable sénat de l'humanité? Cela ne se voit mille part, et cela se verra à Rome. Et à moins d'avoir le sens troublé par les plus injustes préjugés, quelles cabales, quelles exagérations, quels emportements de parti-pris peut-on craindre d'une réunion de vicillards venus de tous les points du globe, presque tons inconnus les uns aux autres, sans autre lien antérieur que la communanté de la foi et de la vertu? On trouvera-t-on sur la terre une plus haute expression, une plus haute garantie de la sagesse, de la sagesse même telle que les hommes l'entendent?

L'ai out dire que les temps modernes, dégoûtés de la contiance en un seul homme par trop d'expériences, ont foi dans les assemblées : quelle assemblée pourrait présenter une telle réunion de lumières, d'indépendance, une telle diversité dans l'unité.

Que sont ces Evêques? lisez leurs devises :

Au nom du Seigneur! — L'apporte la pair! — Jeveux la lumiere! — Le vépands la chavité! — Je ne vefuse pas le travail! — Je sevs Dicu! — Je ne sais que le Chvist! — Tout à tous! — Tréompher du mal-par le bien! — Puir dans la chavité! etc.

Quant à eux, ils ont perdu leurs noms d'autrefois : ils signent du nom d'un saint et du nom d'une ville. Leur propre-nom est enfoui, comme celui de l'architecte, dans la première pierre du temple. Voici Babylone, et voici Jerusalem, Voici New-York et Westminster. Voici Ephèse et Antioche, Voici Carthage et Sidon, Munich et Dublin, Voici Paris et voici Pékin, Voici Vienne et voici Lima, Voici Tolède et Malines, Cologne et Mayence, Et ils se nomment aussi Pierre, Paul, Jean, Francois, Vincent, Augustin, Dominique, du nom des grands hommes qui out fondé ou éclairé les peuples en leur-annoncant l'Evangile. Ils ne portent pas seulement les noms passés et présents, mais encore les noms de l'avenir. Celui-ci est à la Rivière-Rouge, cet autre au Dahomey, celui-là à l'Orégon, cet autre à Natal, à Victoria, à Saigon. Nous travaillons à l'avenir, nous qu'on appelle les hommes du passé.

Nous travaillons pour les terres aujourd'hui sans ville et les peuples encore sans nom. Nous allons plus loin que la science, au-delà du commerce, là où nous sommes seuls, en avant de tous. Quand nous ne devancons point vos voyageurs, nous nous élancons sur leurs pas : el pourquoi? Pour faire des chrétiens, c'est-à-dire des hommes, c'est-à-dire des nations. De quoi donc avez-vous peur? En quoi

un Concile vous peut-il faire ombrage, vous qui vous intitulez avec une si superbe contiance les hommes du progrès, les hérants de l'avenir?

Seraient-ce les nationalités, les patries, qui se trouveraient inquiétées par le Concile? Comment les nationalités pourraient-elles être menacées ou trahies par des hommes qui représentent toutes les nationalités connues du globe, qui les invoquent, qui en vivent pour leur propre compte et pour la défense de leur propre foi! Sont-ce les Evêques de Pologne qui s'entendront avec les Evêques d'Irlande pour la ruine des nationalités et pour l'oppression des patries? Mais est-il un Evêque francais, un Evêque anglais, un Evêque de quelque nation que ce soit, qui le cède à n'importe qui en patriotisme, qui ne se glorifie d'être aussi bon Français, aussi bon Anglais, aussi bon citoyen que pas un?

Les libertés ont-elles plus d'inquiétude à concevoir? Que penvent-elles redouter d'hommes, qui, depuis les catacombes jusqu'au massacre des Carmes, n'ont fondé le christianisme qu'au sacrifice de leur vie, et n'ont vu couler leur sang que quand on égorgeait la liberté en même temps que l'Eglise? Sont-ce les Evéques d'Amérique qui s'uniront avec les Evéques de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse, dans un comploteontre les libertés? Sont-ce les Evéques d'Orient qui s'entendront avec les Evéques de la France, et tant d'autres Evèques curopéens, pour chanter les bienfaits du despotisme?

Non, non; il n'y a rien de vrai dans toutes ces craintes, et ce ne seraient que vains fantômes à mépriser, s'il n'y avait au fond de tout cela l'ouvre artificieuse d'une haine qui prévoit ici le bien et veut à tout prix l'empêcher.

Que si les évêques français parlaient avec cette décision et cette éloquence, les évêques allemands, tous sans exception réunis près du tombeau de saint Boniface, premier apôtre de l'Allemagne, adressent à tous les catholiques une lettre collective. Nous donnons ici de cette pièce quelques passages. Les ennemis de l'Eglise, sur de faux télégrammes. l'avaient d'abord acclamée : en la lisant, ils ne tardèrent pas à comprendre qu'elle n'était point favorable à leurs projets contre l'Eglise et contre le Saint-Siège.

« Aussitôt que la convocation d'un Concile général ent été comme, une pieuse attente et une joyeuse espérance remplirent les cours des tidèles, et des milliers de chrétiens tournérent vers Rome leurs regards avec une contiance tiliale : non pas que l'on vit dans le Concile un moyen magique d'éloigner tous les maux et tous les dangers, et de changer d'un coup la face de la terre, mais parce que l'on sait que, d'après la constitution donnée à l'Eglise par le Christ dans sa divine sagesse, la réunion des successeurs des Apôtres autour du successeur de saint Pierre dans un Concile occuménique, est le principal moyen de

placer dans une plus vive lumière la sainte vérité du christianisme et de donner plus de force à ses saintes lois. Ce que le saint Pape Grégoire le Grand avait déjà dit, savoir que, dans le cours des temps, les portes de la divine vérité et de la divine sagesse s'ouvriraient de plus en plus larges pour la chrétienté, cela s'accomplit de la facon la plus sublime par les Conciles œcuméniques. Or, il est certain que de la plus complète connaissance de la doctrine du Christ et de l'observation plus générale de sa loi, dépend non seulement le bien éternel, mais encore le vrai bien temporel de l'humanité. Et c'est pour cela que les tidèles enfants de l'Eglise accueillent les Conciles généraux avec confiauce et avec de saintes espérances. C'est un devoir sacré pour nous, à l'approche du futur Concile, de nous pénétrer de ces sentiments et de les répaudre parmi les autres.

« Cependant, nous ne pouvons nous dissimuler que, d'un autre côté, même parmi de fervents et fidèles membres de l'Eglise, des craintes se sont montrées, qui sont bien propres à affaiblir la confiance. Ajoutez à cela que les adversaires de l'Eglise font entendre des accusations qui n'ont pas d'autre but que d'exciter des soupçons et des antipathies contre le Concile, et même d'exciter les défiances

des gouvernements. »

Après ce préambule, les évêques allemands combattent le vain fantôme créé par l'imagination des ennemis de l'Eglise. Ainsi ils repoussent l'allégation que l'Eglise puisse, en concile, créer de nouveaux dogmes, une doctrine nouvelle ; ils écartent la crainte de voir l'Eglise se mettre en contradiction avec les circonstances actuelles et les besoins du temps présent ; ils rejettent l'idée que des évêques au concile puissent renoncer à la liberté de la parole ou se taire par calcul. Les évêques allemands repoussent ces indignités, comme l'Apôtre des Gentils n'a pas dédaigné, dans l'intérêt de sa charge apostolique, de repousser aussi d'injustes accusations. Les évêques allemands concluent ainsi :

Mais lorsque, au mépris de la vénération et de l'amour qui sont dus à l'Eglise et à son Chef, nous voyons incriminer les desseins du Saint-Père, dénigrer et insulter le Saint-Siège apostolique lui-mème : lorsque nous voyons représenter comme un parti et comme l'instrument d'un parti celui que le Christ a constitué le Pasteur de tous et placé comme le roc sur lequel repose toute l'Eglise ; lorsque nous le voyons accusé de vues ambitieuses et dominatrices, et traité, comme le fut le Christ, de rebelle et de séducteur du peuple devant Ponce Pilate, alors les mots nous manquent pour exprimer toute la douleur que nous causent de pareils discours et l'esprit qui les

« Il n'y a rien de plus étranger, de plus contraire au caractère de l'Eglise catholique que l'esprit de parti. Il n'y a rien contre quoi le divin Sauveur et ses Apòtres se soient exprimés avec plus d'énergie, que contre cet esprit de parti et de division, et c'est précisément pour exclure tont esprit de cette nature et pour conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, que le Christ a placé parmi les Apôtres l'un d'eux, comme centre de l'unité et comme supréme pasteur de tous, subordonnant à son autorité paternelle les Evéques, les prêtres, les fidèles du monde entier, tous unis à lui par l'indissoluble lien de l'obéissance, fondée sur la foi et sur la charité.

 L'Eglise renfermera une infinie variété de ... caractères nationaux et individuels, elle comprend dans son sein les associations, les corporations et les états les plus différents de la vie religieuse ; elle tolère, bien plus, elle protège les plus grandes variétés d'opinions théoriques et pratiques, mais jamais elle ne tolere et n'approuve les partis, jamais elle n'est ellemême un parti. Aussi est-il impossible pour un cœur catholique, dont la foi et la charité n'ont pas été troublées par les passions, de se laisser aller à l'esprit de parti en ce qui concerne la religion et l'Eglise ; car sa foi l'engage à subordonner son propre jugement, et bien plus encore ses intérêts particuliers et ses passions, en toute humilité et charité et avec une contiance sans bornes, à la plus haute et infaillible Chaire, que le Christ nous a commandé d'écouter, et dont il a dit pour lonjours : Celui qui vous écoute, m'écoute.

Cette très haute et infaillible Chaire de l'Eglise ou plutôt le Christ lui-même et son Saint-Esprit, car Elle va parler à tons dans le prochain Concile œcuménique, et tons les hommes de bonne volonté, tons ceux qui sont de Dieu écouteront sa voix, la voix de la vérité, de la justice, de la paix du Christ.

« Pierreet les Apôtres, au premier Concile de Jérusalem, n'avaient qu'un seul et même sentiment, un seul et même langage; il en sera de même aujourd'hui, et il deviendra évident pour le monde entier que tous, dans l'Eglise calholique d'aujourd'hui, sont d'un même cœur et d'une même àme, comme dans les premières communautés de chrétiens.

« C'est de cette source de l'unité que se répand dans l'Eglise tout ce qui est grand, bon et salutaire ; tous les biens du christianisme en dépendent, c'est par cette unité seulement que nous participons à la lumière et à la vie du Christ. C'est pourquoi, dans son oraison après la Cène, le Christ a particulièrement demandé pour les siens à son Père céleste le bien de cette unité ; car c'est dans le bien de l'unité que sont compris tous les autres biens du salut ; la foi, la charité, la force, la paix, et toutes les bénédictions du Ciel. »

En Angleterre, l'archevêque de Westminster publie un volume en faveur de l'infaillibilité et donne en appendice une rétutation sommaire de l'ouvrage de l'Evèque de Sura :

torsque la lettre pastorale qui précède était déjà imprimée, j'ai reçu de Paris les volumes de Mgr Maret intitulés : *Du Concile généval et* de la paix religieuse. Je regrette de ne pas avoir pu les lire assez à temps pour examiner certains points qui y sont traités, avant de pu-

blier ce que j'ai écrit ici.

L'évêque français a, du reste, clairement résumé dans la preface de son livre l'opinion qu'il soutient, et il m'est facile de la comparer avec la doctrine que je défends dans cette

lettre pastorale.

Il dif de sa propre opinion, qu'il est bon de faire connaître dans les termes mêmes qu'il emploie; « Comme la vérité ne peut pas être contraire à elle-même, cette doctrine est fa-

- cilement conciliable avec les doctrines les plus modérées de l'école qui porte le nom d'ultramontaine. Quel est le droit divin, le droit certain du souverain Pontificat, qui ne soit énoncé et défendu dans notre livre?
- L'infaillibilité pontificale elle-même n'y est pas niée, nuis ramenée à sa vraie nature. Nous reconnaissons et établissons que le
- Pape, par son droit de consulter ou de con voquer le corpsépiscopal, par la possibilité
 où il est d'agir toujours de concert avec lui.
- possède, en vertu de l'ordre divin, le moyen
 assuré de donner l'infaillibilité à ses juge-

ments dogmatiques (1), »
 De cela je conclus ;

1. Que le Pontife possède un moyen de danner l'infaillibilité à ses jugements :

2. Que ce moyen est le *droit de consulter* le corps épiscopal.

D'où il semblerait suivre : .

1. Que, séparément du corps épiscopal, le Pontife n'est pas infaillible.

2. Que consulter le corps épiscopal est pour lui la condition nécessaire pour donner l'infaillibilité à ses jugements.

 Que le Pontife donne l'infaillibilité à ses jugements en la recevant du corps épiscopal

on par son union avec lui.

Si je comprends ce que cela vent dire, c'est la négation absolue de l'infaillibilité du Pontife, car on ne voit cette infaillibilité que lorsque le Pontife a donné à son jugement, ce qu'il a recu du corps épiscopal, ou ce qu'il ne peut avoir sans lui.

De cette façon, les paroles de Notre-Seigneur paraissent être renversées. Ce sont les frères de Pierre qui le confirment dans la loi, ce n'est plus lui qui confirme ses frères.

Le don de l'infaillibilité résidant dans le corps coule jusqu'à la tête, lorsque celle-ci consulte l'épiscopat. C'est là l'influxus corporis in caput, non capitis in corpus.

- La doctrine que jé-défends dans les pages

précédentes est celle-ci :

1. Que le don de solidité ou d'infaillibilité dans la foi a été fait à Pierre, et que c'est de Pierre, selon les paroles de Notre-Seigneur confirma fratres tuos, qu'il découle sur ses frères.

2. Que ce don, qui est appelé mille et mille fois par les Pères et par les Conciles, le *Privilegium Petri* ou la *Pravagativa Sedis Petri*, a été fait *en lui* à ses successeurs.

3. Que le successeur de Pierre confirme encore ses frères par la possession et l'exercice du droit divin et de privilége divin, non seulement de les consulter et de les convoquer, mais d'attester, d'enseigner et de juger par une assistance divine toute spéciale qui le préserve d'erreur, en sa qualité de Docteur universel en matière de foi et de morale.

L'ottice de Pierre n'a pas été d'être confirmé par ses frères, mais de les confirmer; l'oftice de son successeur est le même séparément même de la convocation et de la consultation de l'épiscopat comme corps, que ce corps soit

dispersé ou réuni.

D'après les témoignages que j'ai cilés, il est évident que, en vertu d'une assistance divine, les jugements dogmatiques ex cathedra du Pontile ne doivent pas recevoir du corps épiscopal, mais donner à l'Eglise universelle une infaillible déclaration de la vérité.

de vous prie de vous rappeler la preuve que j'ni donnée de l'infaillibilité, dont la promesse se trouve exprimée ou entendue dans ces paroles du Seigneur : « l'ai prié pour toi, etc., » et du privilège de la solidité dans la foi assignée à ses successeurs comme un hé-

ritage de son Siège.

Mgr Maret répond: « Contestons-nous l'au-« torité des jugements ex cathedra quand » nous affirmons, avec les grands maîtres de « la théologie, qu'il n'y a certainement des » jugements de cette sorte que quand le « Pape a employé le moyen le plus certain « que Dieu lui donne pour ne pas se tromper, « c'est-à-dire le concours des Evèques (2). » Si je comprends ces paroles, cela signifie:

1. Qu'aucun jugement n'est certainement ex cuthedra, excepté lorsque le Pontife agit

avec le concours des Evêques.

2. Que le Pontife est obligé d'employer les moyens qui sont les plus certains pour écarter l'erreur, c'est-à-dire le concours des Evéques.

La doctrine soutenue par moi, à la suite des plus grands théologiens de toutes les écoles, Dominicains, Franciscains, Jésuites, autant que j'en connais, à l'exception seutement des théologiens de l'école gallicaue (3), est que les jugements ex cathedra sont essentiellement des jugements du Pontife, en deliors du corps épiscopal réuni ou dispersé. Le concours du corps épiscopal peut être ou

^{11.} Du Concile et de la Paix veligieuse, xxvi. vii — (2) Ibid. — (3) Je peuse l'avoir suffisamment prouvé dans ma lettre pastorale de 1867. Mais je citerai Aguirre, Defensio cuthedræ Petri : Gonzales, De Infaillib. Rom. Pontificis : Schrader. De Unitate Romana. Théoph.. Raynand. Αδτός ἔχα', qui prouve expressément ce point par de nombreuses citations. Les paroles de Pierre de Marca, que j'ai citées plus hant, suffisent à ce sujet.

ne pas être uni à l'acte du Pontife, qui est parfait et complet en lui-même. C'est à la Chaire de Pierre, indépendamment de l'Episcopat, que les tidèles et les pasteurs du monde entier ont toujours en recours comme le témoigne l'histoire du Christianisme. Par exemple, la condamnation du pélagianisme par Innocent l'et du jansénisme, par Innocent X, étaient des actes de la Chaire de Pierre et des jugements ex cathedra, auxquels la consultation des Evêques d'Afrique ou des Evêques de France ne contribua en rien à donner l'infaillibilité. Et ces deux jugements, du moment même de leur promulgation, ont été regardés comme infaillibles par loute l'Eglise.

S'il n'y a pas de jugements certains ex cathedra sans le concours du corps épiscopal, que sont donc les jugements d'Alexandre VIII,

d'Innocent XI et de Pie VI?

Que sont les condamnations des Theses damnatæ? Le corps épiscopal n'était pas uni au Pontife pour leur publication. Que devaitil donc arriver? Jusqu'à ce que ce concours de l'épiscopat ful vérifié, ces actes pontificaux, selon l'opinion de Mgr Maret, n'étaient pas ex cathedra, et, par conséquent, n'étaient pas certainement infaillibles. Pendant combien de temps ont-ils été dans cet état expectant d'infaillibité suspendue on conditionnelle? Qui a jamais discerné et déclaré l'époque et la crise après laquelle ils sont devenus des jugements ex cathedra? Le silence ne suffit pas. D'énergiques expressions d'adhésion ne suffiraient pas non plus. Les Evèques de France reçurent la condamnation de Jansénius par Innocent X comme un jugement infaillible en 1653; mais, en 1681, ils publièrent les Quatre Articles.

Tout cela, si je comprends bien, paraît présenter une théorie renversée, en contradiction avec la tradition, avec la pratique, avec la foi.

avec la théologie de l'Eglise. »

En Belgique, Théodore de Montpellier, évêque de Liége, public un traité analogue

à celui de l'évèque de Nimes.

Dans le même pays, Victor-Auguste-Isidore Dechamps, archevêque de Malines, primat de la Gaule Belgique, public un volume où il prouve l'infaillibilité et l'opportunité de sa définition dogmatique. Ce livre, destiné aux laïques, obtint un grand succès. Dans la septième édition, l'auteur ajoute une note, un Confirmatur, en forme de lettre à un homme du monde; la voici en partie:

Les cinq thèses du chapitre, où l'infaillibilité du Siège apostolique est démontrée, sont nouvelles pour vous ; mais croyez-le bien, elles ne contiennent absolument rien de nonveau. Je me suis borné à les rendre accessibles aux esprits les moins familiarisés avec les études théologiques. Les trois premières de ces thèses s'appuient sur l'Ecriture, sur la tradition et sur les définitions de foi qui indiquent l'infaillibilité. On les rencontre toutes les trois, plus ou moins développées, dans presque tous les ouvrages clas-

siques qui traitent de cette matière.

Les deux dernières, la thèse que j'ai appelée du droit exposée par le genie de l. de Maistre, et la thèse du fait, si victorieusement formulée par Muzzarelli, ne sont pas, ilest vrai, généralement répandues dans les écoles mais elles ne peuvent manquer d'y devenir classiques comme les autres. Vous les trouvez tontes irréfutables, et vous êtes, me ditesvous, cinq fois convaineu. Je n'en suis pas surpris : qui queevit legem veplebitur ub ea : et qui insiduose agit, seandalizabitur in ea (1); la lumière de la vérité abonde toujours aux yeux de ceux qui la cherchent, et elle ne blesse que les yeux de ceux qui la craignent en feignant de la rechercher.

De votre côté, vous ne serez donc pas surpris non plus, si le théologien le plus autorisé des derniers temps, saint Alphonse de Liguori, appuyé sur les maîtres de la science sacrée, sur les Suarez par exemple, les Bannez, les Melchior Canus, les Bellarmin, n'a pas craint de dire de cette doctrine de l'infaillibilité que tout au moins elle touche à la foi : nostram sententiam esse saltem fidei proximam ; et que la doctrine contraire paraît tout à l'ait erronée, et touchant à l'hérésie : contrairam vero videri omnino erconeum et hæresi proximam (2).

Si ces grands hommes et ces saints se contentent de dire de la doctrine de l'infaillibilité du Chef de l'Eglise en matière de foi, que tout au moins elle touche à la foi, et de la doctrine opposée, qu'elle leur paraît par conséquent erronée jusqu'à toucher à l'hérésie, c'est uniquement pour ne pas prévenir le ju-

gement de l'Eglise.

S'il m'était donné de voir ceux qui se prononcent hautement contre l'opportunité de la définition dogmatique de l'infaillibilité du Saint-Siège en matière de foi, j'attirerais leur

attention sur les points suivants :

1º L'opinion qui nie l'infaillibilité du chef de l'Eglise définissant ex cathedra peut-elle être considérée comme une opinion vraiment tilive, ou, en d'autres termes, comme une opinion vraiment probable? Non, car elle est opposée à la doctrine générale de l'Eglise : Non solum enim major pars, sed tota fere Ecclesia excepta Gallia (une école en France), id docet et semper docuit. Aut igitur infaillibilitatem Pontificis (ateri oportel, aut dicere quod Ecclesia catholica tantum ad exiguum Gallorum numerum redacta sit (3). Voifà pourquei les théologiens qui ne s'expriment pas aussi énergiquement que les grands hommes cités tout à l'heure disent de cette opinion qu'elle est tout au moins téméraire. Bossuet l'a si bien senti, qu'après avoir souffert des années pour faire, défaire et refaire la défense de la déclaration de 1682, afin de mettre celle-ci en harmonie avec sa foi sur l'indéfectibilité doctrinale du siège apostolique 1, il est mort sans avoir voulu publier ce labeur imposé par sa faiblesse à son génie, et avec le sentiment de degoût si bien exprimé par cette parole : alwat declaratio quo liburcit. Mais ce que Bossuet n'a pas voulu publier, d'antres l'ont publié plus d'un quart de siècle après sa mort, et c'est en parlant de cette publication que le grand Pape Benoît XIV dit dans son bret du 31 juillet 1740 à l'Archeveque de Compostelle :

Il serait difficile de trouver un autre ouvrage aussi contraire à la doctrine professée sur l'autorité du Saint-Siège pur Toute l'Eglise catholique, la France scule exceptée. Sous le pontiticat de notre prédécesseur « Clément XII, il fut question de la condamner mais on s'abstint de le faire par la double 🧸 considération des égards dus à un homme tel que Bossuet, qui a si bien mérité de la religion, et de la crainte trop fondée d'exciter

🌼 de nouveaux troubles. 🤊

2º Le Concile du Vatican se taira-t-il sur cette opinion ou sur cette erreur? L'esprit promis à l'Eglise enseignante par son divin fondateur la dirigera dans cette circonstance. mais s'il nous est permis de pressentir ce à quoi la portera cet esprit de sagesse et de force, il nous semble que le Concile ne se taira pas. — Et pourquoi ? Parce qu'à l'abri du silence solennel, du silence weuménique et plein-d'égards pour elle du premier Concile assemblé depuis 1682, l'opinion simplement soutlerte jusqu'ici dans l'Église relèverait la tête, prendrait des forces nonvelles, et se poserait tièrement comme ayant droit au respect de tous.

N'est-ce pas justement pour qu'il en soit ainsi, que le gallicanisme d'Etat, absolutiste ou libéral, espère ce silence? Nous croyons donc que le Concile ne le gardera pas.

3º Sa parole, du reste, n'apportera pas le moindre obstacle au plein retour de ceux des Orientaux et des protestants qui aspirent à l'unité.

Pour les uns et pour les autres, toute la question de l'union se réduit à celle de la primanté du successeur de Pierre. Ceux qui ne veulent pas le reconnaître comme juge suprème, ou juge en dernier ressort, des controverses en matière de foi, c'est-à-dire ceux qui ne veulent pas de son infaillibilité, sont uniquément ceux qui ne veulent pas de sa primauté.

Qui peut penser, cependant, à taire ou à cacher celle-ci? Qui donc peut penser à taire

ou à cacher celle-là?

La crainte de mettre obstacle au retour des Grecs à l'unité catholique a-t-elle empéché le Concile de Florence de définir, comme point de foi, la vérité révélée de la primanté des successeurs de Pierre? La même crainte n'empéchera donc pas le Concile du Vatican de déclarre que la primanté et l'infaillibilité dans l'enseignement de la foi sont inséparables en

elles-mêmes, comme elles le sont dans l'Ecriture et la tradition, et qu'en définissant l'une, le Convile de Florence a défini l'antre.

Ayons donc plus de confiance de ramener nos frères séparés au sein de leur mère par l'attrait supérieur des œuvres de Dieu. Ce n'est pas en voilant la première de ces œuvres ou le premier de ces dogmes, que l'Eglise ramène aujourd'hni tant d'âmes dans la protestante Angleterre : c'est, au contraire, en leur découvrant son cœnr, le cœur du Dien vivant dans ses tabernacles. Elle ne craindra donc pas non plus, soyez-en súr, de déchirer le voile que bien tard, et dans de malheureuses circonstances, l'assemblée de 1682 a voulu lui jeter sur la tête.

Oui, ce sera en faisant retentir le Tu es Petrus et YEgo coquei pro to ut non deficial fides tua, avec le même éclat que l'Ego sum panis vivus qui de codo descendi, qu'elle fera sentir à toutes les âmes qui cherchent Dien, où sont dans leur plénitude les parôles de la vie éternelle: Vecha vitæ aternæ. Je pense qu'après mure réflexion, nos communs amis n'en douteront plus, et je serais heureux de le savoir par vous. Je le serais plus encore de le savoir

par enx-mêmes.

En Espagne, dont tous les évêques sont partisans de l'infaillibilité, le cardinal-archevéque de Saint-Jacques de Compostelle, Gar-

cia Cuesta, écrit:

La presse anticatholique, dans sa haine contre l'Eglise, dit S. Em. le cardinal Cuesta, n'était pas satisfaite de pouvoir, de temps en temps, amasser des nuages, d'exciter les mauvaises passions contre le clergé au moyen de la calomnie, du mensonge et des fausses nouvelles, dont l'effet est certain auprès de ceux qui n'ont pas souci de rechercher la vérité; il était nécessaire, afin de compléter le tableau, d'ajouter à cela la circulaire et le décret dont je m'occupe. Je suis disposé à tout souffrir avec résignation, quoi qu'il puisse m'arriver de ces provocations, sans me déclarer contre le gouvernement, et sans pousser à la rébellion, à laquelle je suis tonjours resté étranger.

Bien qu'un Prélat ait réclamé, louchant le retard qu'éprouve le payement de la dotation du culte et du clergé, je passerai sous silence la négligence du gouvernement. Je ne veux douter de sa sollicitude à s'acquitter de ses devoirs sur ce point. Je n'ai faitaucune réclamation à cet égard. Lorsque le cas s'en présentera, et par bonheur nous ne sommes pas encore dans ce cas, lorsque dans mon diocèse les pasteurs mourront de faim, je me conduirai d'après les inspirations de la droiture, et si je réclame du gouvernement l'accomplissement d'une obligation de justice que la nation a contractée, après s'être emparé du patrimoine de l'Eglise, j'autoriserai votre Excellence à me rayer de la liste d'émargement au budget, en me réduisant alors à vivre de mon modeste patrimoine et de la générosité de mes amis; parce que ma dotation personnelle je la considére avec une souveraine indifférence, en comparaison d'antres choses plus graves survenues et survenant à présent dans l'Eglise

d'Espagne.

Dire, comme le fait Votre Excellence : « Que « la pénurie du clergé n'est pas si grande, « puisqu'il est prouvé qu'il a contribué, non « seulement par ses provocations, mais aussi « par ses propres ressources, à réaliser l'em- « prunt ouvert en faveur de la cause car- « fiste, » en considérant cela comme la règle, et le contraire comme une-exception, est une chose qu'on ne saurait qualitier, pour parler sérieusement, dés fors qu'on se permet de semblables accusations.

L'Archevêque de Santiago n'a engagé personne à entrer dans cette opération. Luimème n'y a pas contribué, il ne croit pas que son chapitre ni collectivement, ni individuellement y ait pris part, et il ne sait pas davantage que d'autres ecclésiastiques l'aient

fait.

Il en est de même de la guerre sans trève que Votre Excellence prétend avoir été déclarée en tous lieux par un grand nombre de prètres, du haut de la chaire. Si combattre l'athéisme et le protestantisme, et engager les fidèles à demeurer fermes dans la doctrine catholique, s'appelle faire une guerre sans rève au gouvernement, je suis le premier à m'accuser de ce délit. Avoir combattu le mal partout, c'est-à-dire dans la presse et dans les conversations, est peut-être chose vraie ; mais en cela on ne fait qu'user d'un droit proclamé comme une glorieuse conquête, bien que je n'approuve pas la liberté complète de la presse la considérant, au contraire, comme un très grand mal pour l'ordre public et pour les bonnes mœurs.

Quant au décret que Votre Excellence a proposé à l'approbation de Son Altesse le régent, qu'il me soit permis de faire sur sa teneur guelgues observations. Le décret a été expédié comme si l'Etat conservait aujourd'hui avec l'Eglise espagnole les anciennes relations et les bons rapports des temps passés alors que par la nouvelle constitution il s'en est séparé, en la faisant l'égale des fausses religions, qu'on établit en ce moment dans nolre nation. Que dis-je, égale? une suite d'actes qui ne sont autorisés par aucune constitution, mais qui sont contraires à un concordat solennel, et contre lesquels les Evéques ont réclame, demontrent que, des les premiers jours de la révolution, le gouvernement s'est placé dans une attitude hostile à l'égard de l'Eglise ; ce qu'il n'a pas fait à l'égard des autres cultes. Quand les choses en sont arrivées à ce-point, le gouvernement n'a rien-à commander à l'Eglise, il n'a plus qu'à se contenter d'observer l'ordré public, en contenant les perturbateurs par la répression de la justice.

Ainsi donc, aujourd'hui moins que jamais, on ne peut supposer les Evéques dans l'obligation d'avoir à rendre compte au gonvernement des ecclésiastiques qui ont abandonné leur résidence. Il ne lui appartient pas d'avoir cure que les ecclésiastiques soient à résidence ou n'y soient pas, mais de les punir selon la justice lorsqu'ils troubleront l'ordre.

En mon diocèse, je ne connais heurensement aucun prêtre qui se soit mis, jusqu'a

présent, dans ce cas.

Je n'ai rien à dire relativement à l'article 2 du décret, sinon qu'à aucun gouvernement, et moins encore au gouvernement d'un Etat séparé de l'Eglise, et disposé à ne lui prêter que la protection générale due à tous les citoyens, soit catholiques, protestants ou athées, un Evêque n'est obligé à faire part des mesures canoniques et publiques adoptées par lui à l'égard des ecclésiastiques ayant abandonné leur résidence.

Mais les articles 3 et 4 méritent un examen plus rigoureux. On nous intime d'avoir à publier une pastorale dans le délai de huit jours, d'en remettre la copie à cette secrétairerie sans perdre de temps, et entin de retirer les pouvoirs d'administrer les sacrements aux ecclésiastiques notoirement connus pour n'aimer pas le régime constitutionnel. Plus je lis et relis ces choses, plus elles me semblent invraisemblables, et je ne puis croire qu'un ministre dont le devoir est de ne pas ignorer que l'Eglise, dans sa sphère, est indépendante du pouvoir civil, veuille confondre les deux ponvoirs en attribuant la suprématie à l'ordre civil sur l'ordre religieux.

de ne puis être le complice de cet excès, en me rendant à l'intimation qui m'est faite, et en foulant aux pieds la liberté que désus-Christ a donnée à son Eglise, laquelle Votre Excellence prétend, il me semble, assimiler à une branche de l'administration civile.

Je ne puis moins faire, dans l'accomplissement de mes dévoirs sacrés, que de réclamer contre ces exorbitantes doctrines. C'est tout ce qu'il y a de plus grave, parce que prétendre m'obliger à publier une pastorale, puis à la remettre à cette secrétairerie, et à retirer à tels ou tels prêtres les pouvoirs de leur ministère, est une chose si contraire à la liberté de l'Eglise, qu'il m'en coûte d'avoir à manifester franchement à Votre Excellence, même au risque d'être l'objet d'une opinion défavorable, malgré mon abstention bien connue de toute politique, que je n'accèderai jamais à une pareille prétention et Votre Excellence ne doit point vouloir que je me dégrade à ce point, de consentir à la servitude de l'Eglise.

L'adresserai des lettres pastorales à mes diocésains, non quand le gouvernement m'en donnera l'ordre, mais quand cela me paraîtra convenable. Ces ordres seraient en leur lieu s'il s'agissait d'évêques protestants, qui reconnaissent la suprématie du pouvoir temporel dans les affaires religieuses, comme le sont sans conteste l'expédition des pastorales et le retrait des pouvoirs ecclésiastiques. Nous, Evèques catholiques, nous considérons cette absorption de la puissance civile, comme une herésie frappée mille fois d'anathème par la sainte Eglise : et c'est un des points les plus graves qui nous séparent des communions protestantes. Dans la manifestation de mes idees religieuses, je souffrirai, quoi qu'il arrive. avec résignation ; mais je ne puis me résigner à exécuter un acte qui serait en moi une indigne prevarication, une reconnaissance de la suprematie religiouse des gouvernements civils. Et si Votre Excellence avait une telle prétention, autant vandrait publier un édit de persecution, chose que je ne puis croire de la part d'un ministre de la justice, et beaucoup moins en des temps où on a proclamé la liberté la plus étendue pour tous les Espagnols, et où tant de précautions ont été prises dans la nouvelle constitution confre les abus de nouvoir.

En Italie, dont tous les évêques sont unanimes, Gastaldi, évêque de Saluces, publie un mandement dont voici les propositions prin-

cinales :

To La sainte Eglise catholique est établie de Dieu maîtresse universelle de toutes les vérités relatives à la foi et aux mœurs.

2º Les vérités dont la sainte Eglise catholique est maîtresse universelle sont les vérités memes sur lesquelles s'appuie le bienêtre des familles et des sociétés civiles.

3º Ancune autre puissance sur la terre n'a recu de Dieu cet office de maîtresse.

W La sainte Eglise catholique est infaillible

dans l'accomplissement de cet office.

5° La sainte Eglise, pour accomplir cet office, doit pouvoir définir dogmatiquement les questions qui s'élèvent sur ses doctrines, et condamner toutes les erreurs qui les attaquent.

6º La sainte Eglise a aussi l'antorité nécessaire pour faire des lois, et en les faisant,

elle ne peut se tromper.

7° Cet office d'enseignement et de législation que doit remplir l'Egfise n'appartient pas à tout le corps des fidèles, mais sculement aux pasteurs de l'Egfise, c'est-à-dire aux Evêques.

8º Toutefois, cet office d'enseignementet de législation appartient d'une façon toute spéciale au Souverain Pontife, qui est maître, pasteur et guide non seulement de tous les fidèles mais encore des évêques.

9' Le Souverain Pontife exerce ce double office, soit par lui seul, soit avec l'aide des Evêques dispersés partonte la terre, soit avec l'aide des Eveques en Concile ocuménique.

10° Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire que la sainte Eglise catholique mette en lumière, avec des paroles plus précises et avec des formules plus claires, certaines vérités et certaines erreurs.

41° C'est donc une chose très convenable que l'Egfise détermine, par de nouveaux décrets, ce qui doit être fait et par les ecclésiastiques et par les laïques, alin de conserver, d'accroître et de propager la foi catholique et l'observation de la loi de Dieu. 12" Et il convient plus que jamais que l'Eglise expose ces vérités et ces erreurs, et promulgue les nouveaux décrets par le moyen d'un Concile œcuménique.

13° Le prochain Concile œcuménique aura donc une importance incalculable pour le bien de toute l'Eglise, et même du monde

entier.

14° Par conséquent, tout catholique doit travailler par tous les moyens possibles à ce que cette auguste Assemblée produise tout le fruit qu'on en attend.

En Suisse des évêques opinent dans le même sens, deux surtout, prédestinés à l'exil en punition de leur zèle pour la définition de

l'infaillibilité pontificale.

En Orient, la foi des chrétiens est atlestée par Joseph Audon, patriarche de Babylone, et par Georges Kayat, archevèque d'Amadia du rite chaldéen. Voici une lettre de ce dernier à l'ancien évéque de Luçon, Jacques Baillès:

« Il sera sans doute agréable à plusieurs et profitable à quelques autres de savoir quelle est la croyance jusqu'ici en vigueur chez les chaldéens unis touchant l'infaillibilité du souverain Pontife romain, et par quels sentiments serait accueillie une définition de cette doctrine, soit chez les catholiques, soit chez les hérétiques ou schismatiques de la Chaldée.

C'est pourquoi, après y avoir murement réfléchi, et obéissant à mes devoirs de dévoucment envers la mère commune, l'Eglise catholique, et voué à la défense de ses sacrés intérêts vis-à-vis du saint concile œcuménique du Vatican, d'une part, et du public de l'**a**utre, je m'adresserai aux amis de la vérité pour leur aftirmer qu'à bon droit, et en supposant la bonne toi subjective des esprits, la délinition dogmatique de l'Infaillibilité du Souverain Pontife dans l'exercice du suprème magistère en matière de croyance, ne saurait exciter, du moins par elle-même, chez les nôtres, aucune sériense difficulté, surtout si les pasteurs, tidèles au devoir qui leur est imposé, s'empressaient de bien expliquer la chose, surtout en rappelant aux plus instruits parmi leurs troupeaux, ce qu'ils ont toujours entendu dire lu et cru du Pape. D'autant plus. que nos catholiques sont généralement, et presque sans exception, très dociles aux décisions de l'Eglise et du Souverain Pontife. Ce qu'on peut assurer aussi des catholiques, des autres rites orientaux de nos contrées.

Il est vrai cependant que les hérétiques, les protestants particulièrement, les musulmans (cux-mèmes s'en mèlent quelquefois) pourront susciter des plaintes et des murmures dans une certaine classe d'entre nos catholiques, et que, comme il arriverait presque partout, des idées hardies, des défiances et des scandales pourront se produire comme il arrive toujours et partout en de semblables circonstances; mais c'est naturel et presque inévitable en toute entreprise de quelque poids, surtout en matière de religion; parce qu'il est impossible que disparaissent les

scandales du milieu des hommes, où l'ennemi infernal cherche, en toute occasion, à semer ou ménager le mauvais grain. Du reste, on a toutes raisons d'espérer que cette émotion durerait assez peu, et d'anssi mesquines difficultés ne sauraient entrer en comparaison des grands intérêts, disons plus, de la nécessité d'effectuer ce que jugent bon l'Esprit-Saint et

le Concile des évêques.

Cela devient incontestable, lorsqu'on se rappelle que nos Chaldéens ont pour la plupart embrassé l'union catholique, à la lumière d'un livre qui fut et est toujours en grande estime chèz eux et chez nos ancêtres. C'est le célèbre Mirair clair (en chal. Mahzitha Mrikta Speculum tersum) de Joseph II, patriarche des Chaldéens, mort à Diarbekir, on Amad, sa résidence, l'an 1712, ouvrage populaire, rédigé par l'éminent prélat en chaldéen et en arabe, dans le but d'enseigner la véritable foi catholique sur les principaux points contestés par nos conationaux nestoriens et jacobites, pour consolider la croyance des néophytes, des convertis, et pour réfuter les erreurs desdites sectes, et spécialement le nestorianisme.

Dans cet ouvrage donc, le premier chapitre développe cette thèse que l'Eglise romaine est la mère de toutes les Eglises et que par conséquent le Pape est le Père universel de tous les chrétiens, et qu'il est impossible que 1 Eglise de Rome erre dans les matières de foi. Et à l'article 4 du même chapitre est posée et prouvée la proposition suivante: « Qu'il est impossible que le Pape se trompe en matière

de foi. »

Or ce savant patriarche (qui pour son époque fut le plus érudit et le meilleur théologien) a toujours joui jusqu'à cette heure, dans toute notre nation et même dans les autres nations voisines, d'une considération et d'une renommée incomparables. Il v est et fut comme le saint Thomas de l'école des chaldécns-unis. Le dit ouvrage a été constamment invoqué avec un plein succès dans la polémique des chaldéens catholiques depuis leur réconciliation avec l'Eglise romaine, conclue heureusement par le prédécesseur de l'auteur, par Joseph ler l'an 1681, réconciliation, qui fut la cinquième, durable et féconde, el qui a engendré l'autre réconciliation intégrale encore plus importante, celle dont le patriarcat et l'épiscopat actuels sont le fruit reconnaissant, celle qui unit le patriarcat de Babylone, résidant à Mossoul et à Bagdad, avec le reste des chaldéens-unis et avec Rome, dans la personne du patriarche héritier Mar-Jesuyab l'an 1749, suivi par Mar-Jouhanna Hormez, mort à Bagdad l'an 1838.

C'est donc cet ouvrage à la main, qu'on a cuscigné presque partout, et défendu les dogmes catholiques niés par nos frères séparés'; c'est par lui qu'ont été faites la plupart des conversions dans la Chaldée; par lui qu'ont été soutenus et armés les apologistes et les polémistes du catholicisme dans nos contrées : le clergé séculier et régulier indigène y a exercé avec autant de succès le ministère et la difficile mission, et l'apostolat, a partir de Diarbékir, par la Mésopotamie, le Kurdistan et l'Assyrie, à Mossoul et dans ses environs.

Il est donc pronvé par les faits et par toute déduction logique, que, pour nos catholiques de Chaldée, la doctrine de l'infaillibilite du Pape est l'amilière, qu'ils l'ont sucée avec la foi et l'attachement à la primanté de l'Eglise de Rome dés le commencement, lors de leur union avec le grand corps de l'Eglise catholi-

que et son vénérable chef visible.

Les mêmes réflexions démontrent que, pour nos frères séparés, il ne reste de ce côté aucune difficulté réelle appreciable. Certainement ils ne pourront pas crier à la nouveauté du dogme, car, l'histoire à la main, je viens de faire remarquer que dans toutes les discussions théologiques sontennes contre les nestoriens par le texte dudit ouvrage ou par les idées qui y étaient puisées, toujours et en tout cas, a dù ligurer et se montrer en plein jour devant leurs yeux, cette doctrine de l'infaillibilité qui est conjointe inséparablement avec celle de la primanté du Pape dés le premier chapitre et la première page.

De plus, pour les nestoriens, je dois faire observer qu'ils ne croient guère nécessaires les conciles œcuméniques, après cens que seuls ils reçoivent comme très anciens, pour tixer la foi des fidèles. Ils supposent néaumoins possible et même souvent ils admettent en fait que quelque nouvelle erreur puisse être semée dans le champ du Christ, et que quelque interprétation de dogme déjà délini ou de l'Ecriture sainte, doive, selon les nécessités destemps, être lixée et donnée par l'auto-

rité de l'Eglise.

Or, séparés de toutes les autres Eglises du monde, ils considèrent leur patriarche comme chef unique et suprême de la véritable Eglise du Christ, qu'ils croient être la leur ; ils lui attribuent la succession de saint Pierre et toutes les prérogatives du Vicaire de Jésus-Christ ; et positivement ils le considérent comme le suprême juge en toute matière et nommément dans les décisions à prendre touchant la croyance et la condamnation de l'erreur. Enfin ils affirment et soutiennent que le patriarche ne doit étre jugé par aucune autorité ecclésiastique, qui lui est tonjours inférieure, et ils soutiennent que, par conséquent, son jugement doit être réservé au seul Christ. C'est ce que contiennent feurs histoires, leurs synodes, leur droit canon et leur pratique.

J'argumente donc contre eux et en faveur de l'infaillibilité, par leurs propres principes, et je dis : Ou ils croient à la primauté du Pape, ou ils n'y croient pas ; dans le second cas, toute question cesse ; mais ils ne pourront nous reprendre de croire que le Pape, comme chef légitime de l'Eglise, a les privilèges qu'ils ont l'impudence d'attribuer à leur patriarche, lequel, de leur propre aveu, par concession de l'Eglise sculement fut fait le cinquième et le dernier des patriarches, tandis que le pontife Romain est le premier, toujours de leur aveu. Dans le premier cas, quelle difficulté de croire, ou plutôt de continuer à croire l'infaillibilité dans le supreme juge, docteur, père de l'Eglise, dans le successeur de saint Pierre, chose que, comme je vieus de remarquer, les nestorieus croient dejà dans leur patriarche considere comme tel? Il est clair qu'il s'agirait seulement de se corriger quant au sujet de l'infaillibilité pontiticale, mais non quant au principe lui-meme.

principe Int-meine.

Il est donc evident que ni pour les catholiques, nimeme pour les nestoriens chaldeens, la definition ne serait une nonveanté et qu'elle ne pourrait susciter aucune sérieuse difficulté, aucun obstacle à la pièté et à la réconciliation espèree, cette reconciliation nons l'espèrons de la grâce de Dieu et de la bonne foi de nos freres separés, lorsque sera publiée la détinition dogmatique de l'infaillibilité du Vicaire de N.-S. Jésus-Christ dans ses décisions émanées du suprème magistère de l'Eglise de D'en sur la foi et les mœurs.

Entin, nous recevons d'Amérique ce témoiguage fort concluant de Whélan, évêque de

Wheeling:

Cependant, bien des choses ont été déjàaccomplies, et, en particulier, comme pour rendre inutiles les efforts des hommes qui cherchaient à s'opposer aux desseins de Dieuen mettant des obstacles à la réunion de futurs conciles, HMFAHABBLITA, placée dans le chef de l'Eglise par son divin fondateur, a été solennellement definie et promulgnée, et ainsi le doute pent être facilement banni de tout cœur chrétien véritablement croyant. Pourquoi, a-t-on demandé, cette délinition n'a-telle pas été faite dans les âges passés? Pourquoi maintenant? Nous pourrions très conveuablement répondre avec saint Paul; Pourquoi les voies de Dien sont-elles impénétrables? Rom. M. 33. Mais cette reponse ne rendrait pas pleine justice à l'admirable sagesse et à la merveilleuse prudence montrée par le Très-Haut dans l'opportunité de cette proclamation qui ément si justement le monde. On sait que quelques-uns des évêques qui s'opposaient le plus vivement à une définition dogmatique d'une si vitale importance, le faisaient précisement pacce qu'elle n'avait pas été faite plus tôt. Qui, en effet, considérant la question à un point de vue humain, pourrait prévoir et pourrail contenir les fantaisies de la volonté individuelle? Ne pourrait-il donc point Sélever quelque Pape qui oublierait ses obligations sacrees envers Dieu et son Eglise, un Pape orgneilleux, présomptueux, opiniâtre, ambitieux, ignorant corrompu? Et alors?... Mais Don Sest engage a maintenir la vérité. Je hátiva, a du l'Árchitecte incarné de toute la création, et il saura maintenir son édifice.

On verra donc plutot la volonté perverse de l'hommeessayer d'arracher le soleil à la place qui lui a cté assignée, et d'arreter les planètes dans ces mouvements qui sont une magnifique

demonstration de la puissance et de la sagesse du Créateur, qu'on ne verra anéantir le gage du Tout-Puissant en ce qui regarde sa nouvelle. creation, l'Eglise, épouse du Christ, Arrière toute crainte! Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi? Pierre n'a-t-il pas recu l'ordre de paitre le tronpeau tout entier? Na-t-il pas été choisi pour confirmer ses frères, et avec cette consolante assurance : Ini prié pour toi, afin que la foi ne puisse faillir? (S. Lue XXII, 32. C'est sur Pierre qu'il a plu au divin Architecte d'établir l'impérissable édifice de l'Eglise, et lui-même nous a clairement montré les rapports de l'édifice avec le fondement. (S. Matth., vii 24 et suiv.) Indépendamment même de ces garanties répétées d'une surveillance immédiate du ciel, pouvons-nous, après avoir lu ce que dit saint Paul d'un corps parfaitement organisé, pouvons-nous attendre de la tête de l'Eglise autre chose que les lecons de vie qu'il nous est commandé d'écouter?»

Pendant que les évêques étudiaient et enseignaient ainsi le peuple chrétien, les fidèles manifestaient leur foi. Les invasions Piémontaises avaient frustré le Pape des revenus de l'Etat Pontifical, le Saint-Père était sans ressources pour le gouvernement de l'Eglise. En divers pays, surtout en France, on s'était appliqué à sontenir la pauvreté de Pierre. Le denier de Saint-Pierre avait été rétabli, et tantôt pour un motif, tantôt pour un autre, mais tonjours dans l'intérêt du Saint-Siège, des souscriptions avaient été ouvertes, soit par les éveques, soit par les journaux, L'Univers, que son catholicisme très pur mettait en possession de toutes les sympathies du clergé, I Univers requeillit, pour sa part, plus de deux millions. En lui envoyant leur offrande, les souscripteurs accompagnaient d'un petit mot expressif leur modeste obole. Ce petit mot exprimait parfois leur piété, le plus souvent il contenait l'expression délicate de leurs sentiments. Pour en donner l'idée, il faudrait citer quelques passages : il y en a, de cette facon, dans la collection de l'Univers, un volume in tolio : c'est le nobiliaire de notre àge qui 'n'aura guère connu d'autre noblesse que la noblesse chrétienne.

Ces souscriptions seront plus tard l'objet des animadversions de Félix, évêque d'Orléans, qui n'y verra guère que des litanies d'injures. Pierre, évêque de Versailles, en jugeait alors autrement : « de tiens, écrivait-il an rédacteur en chef de l'*Univers*, je tiens à yous le dire, ce qui attire mon attention, ce qui me touche jusqu'au fond de l'âme, ce ne sont pas les quelques pièces d'or que vous envoient vos abonnes : ce sont les paroles et les réflexions dont plusieurs accompagnent leur offrande. En rapprochant, en réunissant ces paroles et ces réflexions, on y trouve vraiment bien des choses. On y trouve en résumé les principes sur lesquels repose l'autorité du Saint-Siège: on v trouve des convictions ardentes et profondes ; on v trouve des cœurs brûlants pour Pie IX; on y trouve la preuve irrésistible que le mouvement de retour vers Rome, loin de se ralentir, s'accélère de jour en

jour.

« De telles démonstrations, en même temps qu'elles apportent des secours précieux aux linances pontificales, ne peuvent manquer de produire un grand effet sur les esprits. On doit de vives actions de grâces à ceux qui les provoquent. Les écrivains qui travaillent à réveiller dans le monde les nobles sentiments pour la Papauté et pour la grande cause de la justice sont, selon moi, digues des plus grands éloges, le les bénis avec effusion, le ne puis non plus exprimer tout ce que je voudrais lemoigner de reconnaissance à fons les pretres, à tous les chrétiens qui répondent à votre appel par une éclatante manifestation d'amour envers notre sainte mère l'Eglise. La foi qui s'affirme de cette manière ne sauve pas seulement les ames, elle sauve encore la civilisation et la société. »

A cause de quelques personnalités, il avait été question de souscrire pour le concile, sans émettre de vœu. Cette invitation fut vite retirée sur la réclamation notamment de l'abbé Réaume, chanoine de Meaux, historien de

Bossnet ; voici sa lettre ;

« Je ne veux point vous dissimuler que nous avious lu ici, avec une douloureuse surprise, l'invitation adressée dans votre journal aux sonscripteurs pour le concile, de retrancher l'expression même de leurs vœux. Que vous ayez supprimé ce qui touche directement aux personnes, c'était peut-être un acte de sagesse et un gage offert à la paix, mais aller plus loin nous paraissait excessif : 1º Etes-vons bien assuré que la faculté d'exposer ses vœux, de faire entendre publiquement le cri de son cour et de son âme. l'expression de sa foi catholique, n'ait été pour rien dans les nombreuses sommes que vos bureaux ont enregistrées? Nous sommes, pour notre compte, persuadé du confraire. 2º N'était-il pas, par une juste conséquense, permis de craindre que plus d'une main se ferme, devant le silence que vous imposiez?

« Assurément nous ne supposons pas que l'Univers yeuille sacrifier sur l'antel du modérantisme; nous espérons que le résultat de l'holocanste qu'il vient d'offrir servira tout à la fois d'enseignement et de justification. Non, uon, vous ne désarmerez jamais les bras levés contre vous. La haine est profonde, invétérée; rien ne l'effacera. Elle est aiguillonnée par quelque chose qui peut s'appeler une défaite, une humiliation, et ces sortes de plaies au cœur ne connaissent guère la cica-

Irisation...

Le journal ne crée pas une opinion dans un monde comme le nôtre (c'est ici l'erreur qui aveugle nos adversaires), il l'aide, il l'étend, il l'affermit; mais elle est faite d'avance, et je prie les contradicteurs d'ouvrir assez les yeux pour voir une vérité aussi simple. L'*Univers* disparaîtrait qu'il faudrait un organe, et cet autre germerait comme la semence, sous la

féconde chalenr du printemps. J'en conclus donc, et je ne suis pas seul à le conclure, qu'il fant marcher, serrer nos rangs et laisser voler les traits qui n'atteignent jamais que ceux qui sont déjà blessés au dedans, *Scutum fidei galea salutis*. On ne meurt pas sur les degrés du trône pontifical. C'est pour n'y avoir pas su monter, on pour avoir voulu en détacher un morceau, que gisent dans la pondre et dans l'oubli des feuilles puissamment patronnées.

Tandis que le peuple chrétien se préparait au futur Concile, le Pape, de son côté, formait des commissions pour recueillir les tra-

vaux préparatoires.

Sept commissions recurent du pape mandat de préparer les travanx du Concile : l° Congrégation cardinalice directrice, où se trouvent entre autres, l'historien Vincent Tizzani, archevéque de Nisibe ; le jésuite Sanguinetti, professeur de droit canon au colfège romain ; Heuri Feije, professeur de droit canon à Louvain ; et Joseph Héfèle, professeur d'histoire à l'université de Tubingue.

2º Commission du Cérémonial, où nous remarquous Dominique Bartolini et Louis

Ferrari.

3º Commission de politique ecclésiastique, où figurent Louis Jacobini, chanoine de Latrau ; Joseph Koyaes, chanoine de Kolocza ; Guillaume Molitor, chanoine de Spire ; Chesnel vicaire général de Quimper ; Christophe Moufaug, supérieur du séminaire de Mayence ; et Ambroise Gibert, vicaire général de Moulins.

4º Commission pour les réguliers, où nous ne relevons que les noms d'Angelo Lucidi et

de Nicolas Crétoni.

5° Commission pour les églises orientales où nous comptons Vercellone, Theiner, Hane-

berg, Martinoff, Howard.

6° Commission de théologie dogmatique où se pressent les noms illustres de Jean Perrone, de Jean Schwetz, de Simon Jacquenet, de Joseph Pecci, de Jean-Baptiste Franzelin, de Clément Schrader, de Franz Hettinger et de Jean Alzog.

7º Commission de discipline ecclésiastique où nous distinguons Laurent Nina, Jean Simeoni, Philippe de Angelis, Camille Tarquini, Joseph Hergenroether et Henri Sauvé.

Nous avons vu, jusqu'ici, comment, depuis l'indiction du Concile, l'Eglise se préparait à ce grand acte. Il faut maintenant examiner le revers de la médaille. En tout concile, suivant la spirituelle observation de Pie IX, il y a toujours trois périodes : la période du diable, la période de l'homme, la période du Saint-Esprit. Nous ne sommes encore qu'à la première période, et si le Saint-Esprit fait déjà sentir son action, nous devons voir aussi l'action du diable.

Le diable eut pour premier ministre dans cette aflaire un prince de Hohenlohe, ministre de Bavière, et pour secrétaire, le malheureux Dællinger, "professeur de Munich. C'est de la flavière qu'était sortie an xym^e siècle la

secte des Hlumines, fondee par Weishampt, qui devait jouer un rôle si considérable dans la Revolution française ; c'est de la Bavière que partira le coup monte contre le Concile. Le promoteur de cette conspiration déliberée et our die avec des apparences specienses est le frère d'un cardinal et de deux ministres établis, l'un en Autriche, l'autre en Prusse. Cette famille de Hohenlohe, autrefois illustrée par les vertus d'un saint homme, paraît desormais ne briller que par les qualites secondaires, qui permettent de se faire agréer partout, et par les defauts qui empéchent de faire le bien 'nulle part. Déjà on a dit que le futur Pape, suivant la prophétie de saint Malachie, serait Iquis ardenset l'on a vu cette prophétie écrité dans Hohenlohe qui signifie brasier andent. En attendant la réalisation de la prophétic, les Hohenlohe laïques sont partout les satellites de l'iniquité. Quant à celui de Bavière, patron de l'apostasie des vieux catholiques, il sera aussi le complice des malheurs de sa patrie. Aujourd'hui, la Bavière, trahie et conquise, n'est plus qu'une annexe de la Prusse.

C'est à la date du 9 avril 1869, que le prince adresse aux gouvernements Européens sa circulaire diplomatique. Dans cette circulaire il ne s'occupait que de la proclamation de l'infaillibilité, de la prépotence des Jésuites, du péril que courait le gouvernement temporel et de la nécessité, pour eux, de la défendre

contre l'Eglise.

Qui peut douter, ajoute Mgr Manning, par quelle main a été rédigé ce document tout à fait lhéologique? A peine la convocation du Concile était-elle publiée, que l'on vit paraître le fameux volume intitulé : Janus, œuvre, disaît-on, de plusieurs mains et de diverses nationalités. Le Saint-Siege, l'infaillibilité du Souverain Poutife et le Syllahus y sont le principal objet d'une animosité ardente. Le caractère essentiel de l'ouvrage entier, à l'égard de llomé, est un mélange extravagant d'acrimonic et d'insolence. Il a pour but avoué d'exeiter contre le Concile tous les gouvernements séculiers.

Le Pape, usant autant d'équité que de prudence, traitait avec ces gouvernements sur le terrain choisi par eux-mêmes. Pie IX les prenait au mot, puisqu'ils avaient renoncé aux rapports d'union catholique jusqu'alors subsistants entre les deux po (voirs spirituel et civil. C'est ainsi que, tout en convoquant la legislature spirituelle de l'Eglise, le Souverain Pontife n'invitait pas ceux qui se gloritiaient de leur séparation. Celte manière d'agir augmenta encore la jalousie et les soupcons des gouvernements.

Vers le mois de septembre 4869, le gouvernement bayarois proposait à la Faculte de theologie de Munich cinq questions. Personne ne se méprit sur la main qui avait prépare l'Interrogatoire, disposé de facon à provoquer celte réponse ; que, dans le cas on le Concile definirait l'infaillibilité pontificale, il violerait non seulement la doctrine catholique, mais, aussi la sécurité des gouvernements séculiers, t.es réponses, publiées en temps convenable, prouvérent qu'elles avaient été, comme les questions, sinou cerites par le même rédacteur, au moins inspirces par le même esprit.

Le prince de Hohenlohe, président du cabinet de Munich et ministre des atlaires étrangères, avait adressé au cabinet des Tuileries, comme aux autres gouvernements catholiques, une lettre qui les invitait à intervenir pour coujurer les terribles dangers auxquels le Concile allait exposer le monde moderne.

Tout d'abord, dans sa réponse, le ministre d'Espagne, Olozaga, espérait que le Concile ne se reunivait pas ou se garderait au moins « d'approuver, de sanctitier et de ratifier le « Syllabus, qui contredit la moderne civilisa» tion. « Il menaçait ensuite l'Eglise d'une ligne formée des gouvernements de France, d'Italie, de Portugal, d'Espagne et de Bavière.

Pendant le mois de juin 1869, une nouvelle dépêche du prince de Hohenlohe, adressée aux autres gouvernements, les invitait à faire cause commune contre le Concile. Cette démarche fut généralement regardée comme inspirée par la Prusse, dont la politique, disait-on, voulait mettre en contraste la pédante immixtion du cabinet bayarois dans le domaine religieux avec la liberté, qu'effe àccordait, sous ce rapport, à ses sujets catholiques.

Dans le même temps, le général Menabrea envoyait a ses agents diplomatiques une circulaire par laquelle il proposait aux gouvernements d'empécher la réunion du Concile, sous prétexte qu'ils n'y étaient pas invités. Cette politique fut alors considérée comme appuyée secrètement par le Cabinet prussien. Une autre dépèche privée du prince de Hohenlohe combinée avec une demarche du ministre italien priaît le gouvernemnt français de retirer ses troupes de Bome durant le Concile, « atin d'assurer la liberté des délibérations. »

Tels furent les principanx obstacles opposés au concile avant sa réunion, quient lieu le 8 décembre 1869. Dés le mois suivant, le docteur Dollinger recevait d'une ville allemande le droit de bourgeoisie comme récompense de ses attaques contre les prérogatives du Saint-Siège.

Les évêques ayant demandé que la définition de l'infaillibilité fût proposée au Concile, ce voeu fut aussitôt attaque par le docteur Dollinger. Le comte Daru, ministre français des affaires étrangères, adressa, de son côté, au Saint-Siège une lettre pour empécher la détinition. Le bruit que la protection de l'armée française affait être retirée remplit, dans le meme temps, la ville de Rome. Ce bruit n'était qu'une simple rumeur, comme j'en acquis personnellement la certitude.

Tandis que le gouvernement trançais s'opposait à la définition de l'intaillibilité poulificale, un protestant, le comte de Beust, chaucelier de l'Empire d'Autriche, prenaît luimême à partie la future définition, dont le thème avait été frauduleusement communiqué à la Gazette d'Augsbourg, et il affirmait « que cette doctrine provoquerait entre l'E-« glise et l'Etat un conflit déplorable. »

Cette opposition avait sa source à Munich. Son principal auteur était, sans le moindre doute, un prêtre fort honoré autrefois en Allemagne et en Angleterre. La vérité m'impose le devoir d'attribuer au docteur Dodlinger l'initiative de ce lamentable essai de contrainte à l'égard du Saint-Siège et des évêques assemblés en Concile. Certainement, le prince de Hohenlohe n'était pas théologien, et un théologien lui avait soumis les documents qu'il avait signés.

Ce qui a été dit plus haut sur la conspiration de certains gouvernements européens et sur les intrigues des vieux catholiques, avant et pendant la session du Concile, se trouve complètement confirmé par la publication des notes journalières Tagent (a) du professeur Friedrich, espion du prince de Hohenlohe.

C'est cette conspiration, ourdie par la Bavière, et dénoncée par l'archevèque de Westminster, John-Henri-Edward Manning, dans la préface du troisième volume de ses sermons, dont nous devons maintenant raconter l'histoire.

Et d'abord que peuser de la non convocation des princes au Concile et faut-il s'en étonner

beaucoup?

« Autrefois, dit Mgr Plantier, non seulement les princes étaient personnellement chrétiens, mais leurs gouvernements l'étaient aussi; les individus avaient leur religion, mais les Etats avaient aussi la leur; et cette religion publique, sociale, était celle de Jésus-Christ, Monarques et nations partageaient la même foi, adoraient le même dieu, s'agenouillaient devant le même autel, s'inclinaient, dans lesentiment d'une commune soumission, sous les décisions de l'Eglise, Pour eux, les Conciles étaient une institution tout ensemble divine et salutaire ; et lorsque de grandes calamités ou de grandes erreurs bouleversaient leurs royaumes, les princes, autant par sentiment de piété que par prudence politique, suppliaient Rome de rassembler les Evèques, afin de l'aire sortir de ces saintes réunions la lumière, la concorde et la paix dout les peuples avaient besoin. On concoit qu'avec de telles dispositions le Saint-Siège les invitàt à se rendre dans les Conciles ou à s'y faire représenter. Ce n'est pas certes qu'on ait toujours eu à s'applaudir de leur présence ou des discours de leurs ambassadeurs. Mais enfin le principe qu'ils personniliaient comme princes, comme gouvernements, n'était pas celui de l'indifférence religieuse : c'était celui de l'Etat ayant un symbole officiel, exclusif, reconnu, consacré, protégé par la constitution comme par les lois ; et ce symbole était le symbole catholique. Avec ce caractère, c'est-à-dire chefs ou délégués de gouvernements croyants et

croyants eux-memes, on trouvait tout naturely de les admettre dans ces grandes réunions d'Evêques où se débattaient les intérêts de l'Eglise, dont ils étaient les enfants dociles et les défenseurs dévonés. Tout au moins on ne voyait pas en eux l'athéisme se mélaut des choses de la foi. Mais maintenant en serait-ilde même? Les Souverains isolément pris peuvent être chrétiens. Mais avec les idées modernes, ils n'ont plus le droit de l'être comme souveram ; dés qu'ils montent sur le trône ils sont tout et ils ne sont rien; leur gouvernement doit tenir la balance égale entre le oni et le non, entre les ténèbres et la lumière, entre Jésus-Christ et Bélial, des que Bélial et Jésus-Christ ont l'honneur d'etre reconnus par l'Etat, Qu'iraient-ils faire alors dans un Concile, quand leur présence seule y serait la dénégation de l'Évangile, par la même qu'elle n'en serait pas l'affirmation? Et quand chaque discussion les mettrait en présence d'erreurs qu'ils seraient forcés d'absondre, de dogmes auxquels ils n'auraient pas le droit d'adhèrer, d'une Eglise et d'un Pontificat dont l'autorité ne devrait pas dépasser, à leurs yeux, celles des Pasteurs protestants ou celles des Marabouts d'Algérie? Certes une invitation devant conduire à ce résultat, seraitelle bien opportune?

Antre considération. Les gouvernements n'out jamais pent-être parlé plus qu'à notre époque de la distinction du temporel et du spirituel, de la politique et de l'Eglise. A les entendre revenir si fréquemment sur ce principe, on inclinerait naturellement à croire qu'ils le traitentavec un respect inviolable. Et pourtant, chose étrange! Depuis soixante-dix aus, ils ne cessent de faire, en maîtres, en conquérants, des irruptions dans ce domaine de la théologie qu'ils déclarent ne point leur appartenir. Eu 1789, on n'a pas seulement inauguré de nouvelles formes sociales, on a proclamé par la fameuse charte des droits de l'homme, une doctrine et, comme on dit, des principes qui plongent par cent racines dans la philosophie et la théologie. Toutes les théories modernes sur les droits de l'Etat, sur le mariage civil, sur les congrégations religieuses, sur les biens ecclésiastiques, sur les limites où s'arrêtent les prérogatives du Saint-Siège, sur les concordats, sur les articles organiques, toutes ces choses, comme les principes de 89 dont elles ne sont que les conséquences et l'application, rentrent manifestement dans les attributions de la théologie. Il est possible qu'elles y pénétrent comme le glaive dans le cœur de celuique perce sa pointe meurtrière, c'est-à-dire sans le savoir. Mais qu'on s'en doute ou qu'on ne s'en doute pas, elles sont théologiques avant d'être politiques ; elles appartiennent à l'Eglise avant d'être à l'Etat. Et cependant l'Etat, après s'être emparé de ces questions, les surveille comme un trésor réservé. Il ne permet aux évêques ni de les trancher comme l'entend leur conscience, ni de contrôler ses propres jugements. C'est là le spectacle que nous oftrent en ce moment presque tous les Etats du monde. Il est evidemment impossible au Saint-Siège de reconnaître cette competence contre laquelle il a constamment proteste; et en n'appelant que les evéques aux Conciles, il me semble declarer, indirectement au moins, qu'à eux seuls il appartient de resoudre les grands problèmes tranchés si hardiment, à notre époque, par les doctrines d'Etat 1.50

Le rédacteur en chef de l'Univers émetlait les mêmes idees presque dans les mêmes termes, Parlant de l'abstention des gouverne-

ments, il dit :

« Autant que rous pouvons l'augnrer, c'est ce que désirait le Saint-Père, et ce qu'il avait prévu. Sa politique haute et sans embûches ne se trompe pas. Sancta Chiesa fara da se! Quel beau spectacle donne au monde cet homme, qui dit où il veut aller, parce qu'il veut aller où Dieu le mène!

« Quant au gouvernement trancais, qui dirige en ceci les autres, nous le louons particulièrement de son abstention. Nous ne voyons pas en verité quel parti plus sage il aurait pu

prendre.

Etant ce qu'il est religieusement, c'est-àdire n'étant rien qu'un surintendant des cultes. que ferait-il au Concile ? Il n'appartient à aucune communion chrétienne, il n'en représente aucune, il n'a recu et ne pent recevoir d'aucune aucun pouvoir en matière de foi, ni pour aftirmer ni pour abjurer, et surtout il ne l'a pas recu des catholiques. Il ne peut pas même, au Concile, dire qu'il est l'Etat. Il ne l'est pas même pour les catholiques français, qui lui dénient tout droit de s'immiscer dans les choses de la foi ; il ne l'est pas davantage pour les Français non catheliques, qui, d'une part, n'ont pas à se mêler de ce que fera le concile, et de l'autre ne lui reconnaissent pas ici le droit de traiter et de s'engager pour eux. Et quant aux autres membres du Concile, appartenant à toutes les nations de la terre, que leur importe l'Etat français, qui n'est pas catholique? S'il produisait en face du Concile ses idées françaises en matière de religion, les Peres n'auraient qu'un mot à répondre : Auathème!

« Pour les gouvernements indifférents de notre époque, le Concile est tout simplement une manifestation de la liberté religieuse. Ils n'ont d'autre devoir que de n'y pas mettre entrave, et d'antre droit que d'en empecher les effets en ce qu'ils auraient de contraire au bon ordre. Que leurs opinions et leurs maximes d'Etat y soient contestées, froissées, même condamnées ; cela peut leur déplaire, mais ils ne sont l'Etat que pour souffrir ces déplaisirs et de modifier eux-memes leur manière de voir devant ces expressions de la liberté des consciences. Elles ont tout droit d'être malgré eux et l'on ne prétendra pas sans doute que l'Etat puisse etre recu à biffer un décret des Conciles, forsqu'il n'oserait pas prétendre à bifler un article de M. Vacherot ou de M. Renan, dans la Rena des Deux-Mondes, Qu'il empêche de passer à l'exécution, à la bonne heure, s'il peut le faire en respectant les principes de justice et de liberté. Lorsqu'on en sera là, il verra son possible, et la conscience catholique verra le sien.

« Ceci n'implique nullement la doctrine salutaire de l'union de l'Eglise et de l'Etat. En revendiquant sa liberté, et en l'exerçant, l'Eglise maintient cette doctrine. L'Eglise vis-à-vis de l'Etat est dans la condition d'une épouse répudiée de fait et qui subit en fait cette répudiation, qu'elle a conscience de n'avoir pas méritée. Elle réclame ce qui lui est dû par contrat, le légitime arrérage de sa dot dilapidée ; elle réclame surtout ses droits de mère. Mais elle ne réclame pas le divorce, et bien plus, elle dit que le divorce ne peut pas être valablement prononcé, parce que l'intérêt de la famille le défend

« Et dans cette situation, lière et sans tache, retenant le droit qu'elle ne peut céder, le cœnr plein de clémence, elle attend avec la patience

de ce qui est éternel. »

Ailleurs, revenant sur le même sujet, il en dévoile le sens profond. « La Bulle d'indiction du Concile œcuménique, dit-il, n'appelle pas les souverains à sièger dans cette assemblée législative. L'omission est remarquée! Elle est en effet remarquable. Elle constate implicitement qu'il n'y a plus de couronnes catholiques, c'est-à-dire que l'ordre sur lequel la société a véen durant plus de dix siècles, a cessé d'exister. Ce que l'on appelle le « moyen âge » est terminé. Le 29 juin 1868, promulgation de la bulle . Eterni Patris, est la date de son extrème fin, de son dernier soupir. Une autre ère commence.

L'Eglise et l'Etat sont séparés de fait, et tous deux le reconnaissent. l'Etat est « laïque, » suivant l'expression de M. Guizot; « libre, » suivant l'expression de M. de Cavour; deux hypocrisies de langage enveloppant l'aveu que l'Etat, la tête, la société n'a plus de culte et n'en veut plus avoir ; et cela même est encore une hypocrisie pour couvrir une chose plus formidable et plus antihumaine,

enose pius iorinidai

la négation de Dien.
C'est fait, et ce n'est pas un bien. L'Etat l'a voulu, non l'Eglise. L'âme et le corps ne sont plus unis. Quant à la condition civile l'Eglise est présentement une âme sans corps, et l'Etat, quant à la condition religieuse, un corps sans âme. Du côté du monde et de l'Etat, plusieurs assurément s'en félicitent, et même dans l'Eglise plusieurs en éprouvent une joie qui n'est pas selon la sagesse. Que les uns et les autres se hâtent, ils auront peu de temps. D'étranges fatigues vont suivre. Il s'agit de déblayer et de réédifier, et les ouvriers ne s'entendront pas. Heureux ceux qui choisiront le bon labeur!

Le moyen age linit comme il a commence,

dans le chaos. Voici que la matière sociale est redevenue ce qu'elle etait à l'aurore de Charlemagne, et rien n'annonce qu'un nouveau peuple de Charlemagne, dans sa grandeur, n'a été, comme d'autres dans leur infirmite, qu'une expression de la chose genérale.

Inanis et racua, la poussière, la houe de caput mortuum d'un monde écroule, c'était ce an'avait laissé Lempire romain; c'est l'état dans lequel une saison de batailles, et moins encore, quelques vils forfaits, peuvent precipiter l'Europe, un four de clef à donner par quelques increenaires, et la lumière toute matérielle de ce temps est éteinte partout. Alors les monstres pullulent, la terreur et les superstitions envahissent la terre, la force appartient absolument à la colère ignorante, à l'orgueil, à la volupté; des cloaques sur lesquels sont bâties nos academies, un nouvel islamisme peut instantanément surgir et engouffrer les derniers restes de la civilisation.

Qui sonde le temps et n'y trouve pas ces épouvantes? Nous cependant, sans espérance aucune aux choses d'aujourd'hui, nous ne craignons pas peur l'avenir. Le fiat lur a retenti, une création va lentement sortir de cette mort. Le même rameau qui fut planté à Nicée et qui donna tant de fruits magnifiques, va être planté au Vatican par les mêmes mains; l'arbre deviendra plus grand et plus fécond encore et couvrira la terre.

L'œuvre du moyen âge fut l'ébauche d'une pensée de Dieu que Dieu n'abandonnera pas, et le résultat d'une attente du genre humainà laquelle le genre humain ne renoncera pas : l'unité, la liberté dans l'unité, l'unité et la liberté par la justice, la justice possible et douce par la charité, et tous ces biens décou-

lant de la vérité.

On reconnaît une aspiration à l'unité au fond de toutes les entreprises de domination universelle, et c'est elle qui en a fait le passager succès. Par là, le comr des peuples se trouve secrètement d'accord avec l'ambition des conquérants. Un seul troupeau, un seul pasteur! Parole de Dieu qui revêle le secret le plus profond des peuples, le seul secret politique du genre humain. Mais il n'y a de domination et de monarchie universelle possible que celle de Dieu. Cet autre secret volontairement ignoré de l'ambition humaine, fait avorter les desseins les mieux concus et les plus favorisés. L'ambition humaine ne veut travailler que pour elle-même, elle succombe, et ses chutes marquent un pas de plus que fait le dessein éternel.

La constitution du monde, telle que l'avait conque l'Eglise, institutrice de Charlemagne, était l'empire de la vérité, un empire de lumière et de justice, parce qu'il devait être un empire d'amour, l'empire de Dieu, le Saix Emere. Charlemagne, clôturant l'assemblée nationale de 802, à Aix-la-Chapelle, dit anx députés : « Ecoutez, bien-aimés frères, nous « avons été envoyé ici pour votre salut, afin

« de vous exhorter à vivre selon Dieu, et de » vous conduire en ce monde selon la justice » et la miséricorde. »

La justice et la miséricorde, l'amour de Dien était donc au sommet de l'édifice, tenant le glaive qui affranchit, disposant du glaive qui déchire; car on ne peutaffranchir la vérité qu'en déchirant le voile d'erreur, et il n'y a point de victoire sans combat. Il s'agissait de donner à Jésus-Christ, à la justice, à la liberte, à l'amour, tout le monde connu et tout le monde à déconvrir, et d'affernir la paix dans cet empire de la paix, de maintenir l'unité. L'Esprit dirigeait la force, la jugeait, la refrénait, l'astreignait à faire l'unité sans léser la justice, sans opprimer la faiblesse, sans offenser l'amour.

La force, toutefois, n'était pas humiliée. Elle est une chose de Dieu, une chose, dans son ordre, grande et sainte. Elle était environnee de droits et d'honneurs, sacrée pour accomplir sa tonction légitime libre, quoique subordonnée, suivant les conditions qui régissent l'union de l'âme et du corps. L'âme doit faire obéir le corps, elle n'a pas le droit de le détruire. Le prince n'était ni un tyran déillé ni un employé misérable. Ministre de Dien pour le bien, il pouvait beaucoup faire, beaucoup exiger, mais il devait garder la loi de Dieu, la justice, la charité, l'amour, et obéir à l'esprit. Tel est le sens général des tois carlovingiennes, toutes rédigees dans les Conciles, où la puissance temporelle était appelée et consultée.

Ce glorieux idéal ne fut pas atteint. La félonie de la puissance séculière y a mis bou ordre. Il ne fut pas non plus cependant toujours violé. La première ferveur passée, il y ent encore de beaux élans, de nobles efforts, d'admirables retours. Jusqu'au dernier siècle, le pouvoir se pretendit chretieu, voulut quelquefois l'être, et, contraint par la foi persévérante des peuples, resta officiellement dans l'Eglise. A travers les heures et les combats, en dépit des déchirements et des apostasies, l'édifice de la civilisation européenne s'éleva, se maintint, multiplia ses thomphes et ses

merveilles.

On vit, disaient eux-mêmes les philosophes du dernier siècle, un ensemble de justice, d'humanité, de douceur, de liberté, de lumière, dont le monde n'avait jamais joui. L'Europe se délivra du paganisme, enferma l'islamisme dans la prison de volupté où il achève de se dissoudre, borna le profestantisme qui allait l'envahir et traca au moins, pour le reste du monde, les chemms de l'unité. Plus tidèle à l'Eglise, moins ingrate envers le bienfait du Christ, elle cût pu facilement faire rayonner la croix sur le monde entier, et toute la terre serait aujourd'hui chrétienne, c'est-à dire libre, affranchie des ténèbres, des idoles et des tyrans.

La loi de salut pour les peuples qui ont reçu la lumière du Christ n'est pas sentement de la conserver, mais de la propager. Leur force Leur splendeur, leur vie, leur décadence, sont, en raison de l'obéissance qu'ils rendent à cette loi ou du mepris qu'ils en osent faire, fonte prospérité qui vient d'une autre cause n'est que la vengeance divine; cette vengeance se retournera contre les instruments qui l'ont servie, et les brisera par d'autres instruments qui seront brisés à leur tour. L'Europe est sur le bord des abimes pour n'avoir pasétendu au monde le bienfait de 4 unite et pour n'avoir pas su le conserver en elle-même.

Ce que l'Eglise lui avait procuré par son indéfectible foi et par son invincible patience, felle le perd, elle le rejette, elle demande an sabre de lui en fournir une abominable parodie. Ce qu'elle ne vent plus recevoir du Christ. elle l'attend de Cesar. Vaine attente! César ne porte pas la lumière. César n'a pas l'amour. La force ne fera pas ce que la lumière et L'amour auraient fait. Elle unifie, elle n'unit pas. Sous les étreintes de la force, on verra mourir les patries, on ne verra pas naître l'unité. Mais l'Eglise est là, toujours indétectible dans sa foi, tonjours invincible dans sa patience. Vaincue en un sens, elle demeure entière ; bannie, enfouie pour ainsi dire, elle travaillera sous le sol, elle tracera un plan agrandi ; elle est à l'œuvre. Ce qui s'est séparé d'elle a croulé. Ce qui aura eté élevé sans elle croulera, et le même tremblement de terre emportera ces œuvres éphémères et mettra au gour les fondements du nouvel édifice déjà crenses et les assises déjà posées. «

Plus loin, l'auteur attaché à ce fait de grandes espérances : « Ce qui va se passer, dit-il, n'est pas inom : Noé l'ava. Mais l'arche de Noé était fermée, la barque de Pierre est ouverte, Pierre a entendu la voix qui lui dit de prendre le large. Due in altum, coupe les amarres, quitte ces rivages devenus des écueils et va enhautemer! Le pécheur d'hommes jettera son grand filet dans les grandes eaux battues de tous les vents, et les enfants de l'Eglise recueilleront les naufragés de ce beau varsseau de l'Etat, qui n'aura, lui, à jeter aux flots que son équipage plein de séditienx et d'esclaves. et ses engins de mort impuissants contre le courroux duciel. Tous ne voudront pas périr. beaucoup éléveront les mains comme ceux qui furent sauvés au moment, du déluge et par le déluge : car le déluge fut aussi une miséricorde de Dieu.

Quoi qu'il arrive, en dehors de l'Etat comme dans l'Etat, l'Eglise conservera ses lois, conservera ses vérités ; elle n'aura pas une vérité du lendemain, elle ne déclarera pas caduque une vérité d'hier. Quelle que soit la fureur et la durée de la tempête, rien de cet ensemble divin ne tombera dans le goulfre, rien ne sera altèré, C'est le pain de l'avenir, l'espoir de la future moisson ; l'Eglise prendra soin que le grain reste pur. »

Et si l'on ose jeter plus loin les yeux dans l'avenir, par dela les longues fumées du combat et de l'écroulement, on entrevoit une construction gigantesque et mouie, œuvre de l'Eglise qui répondra par des créations plus belles et plus merveilleuses au génie infernal de la destrution. On entrevoit l'organisation chrétienne et catholique de la démocratie. Sur les débris des empires infidèles, on voit renaitre plus nombreuse la multitude des nations egales entre elles, libres, formant une confédération universelle dans l'unité de la foi, sous la présidence du Pontife romain également protégé et protecteur de tout le monde ; un peuple saint comme il y eut un saint empire. Et cette démocratie baptisée et sacrée fera ce que les monarchies n'ont pas su et n'ont pas vouln faire : elle abolira partout les idoles, elle fera régner universellement le Christ, et fiet unum orile, et unus pastor. »

L'homme intidéle a déchaîné la tempête et vent qu'elle déracine l'arbre de vie: Dien tidéle fait à la tempête un autre commandement : il ordonne d'enlever les graines fécondes et de les répandre sur toute la terre. La tempête obéira : contre l'attente de l'homme elle ne sera qu'un semeur plus puissant de la

vérité.

Joseph de Maistre disait : « Nous serons brovės, mais pour être mělės. » Et pourquoi serons-nous mélés? Pourquoi Dieu permettrat-il ce broyement, ce sang, ces larmes? Pour en faire simplement, comme les hommes, de la bone ? Dien ne fait pas de la bone, il fait du ciment, un ciment divin et élernel, dont il construit son édifice divin et éternel, son Eglise, le corps mystique de son Christ. Nous serons épurés et mélés, pour former de plus en plus un seul genre humain, pour parvenir à la fin de l'homme et de l'humanité, qui est de connaître Dieu. l'aimer, le servir et par ce moven arriver à la vie éternelle ; c'est-à-dire à l'indissolubilité et à l'éternité de l'union avec le Christ, commencée sur la terre, achevée dans les cieux. C'est la prière de Jésus : I't sint unum sieut et nos. »

Il faut maintenant prêter l'oreille au charivari des princes et des catholiques soi-disant libéraux contre le Concile. Ce travail est la partie répugnante de notre tâche, la vraie part du diable. En montrant ce qu'il voulait prendre, nous saurons mieux ce que le Concile a voulu lui enlever.

De Bavière, d'où part le mouvement, le roi Louis, disciple de Richard Wagner, écrit à

l'archevêque de Munich :

Avec plaisir j'ai recu la lettre pastorale des évêques réunis à Fulda, que vous avez en la bonté de m'envoyer. Je l'ai lue avec l'intérêt que mérite un document de cette importance et je me réjonis d'y trouver exprimée la conviction des évêques allemands que le prochain Concile œcuménique ne proclamera aucune doctrine contradictoire avec les principes de la justice, avec le droit de l'Etat et de ceux qui représentent son autorité, avec les vrais intérêts de la science ou avec la liberté légitime et le bien-être des peuples. »

Dans une lettre à l'évêque de Ratisbonne.

la régence royale articule un peu plus la réponse du roi :

En Bavière, comme ailleurs, on se préoccupe, et cette préoccupation n'est pas exemple de crainte, des futurs décrets du Concile. Le gouvernement doit sonhaiter que les résultals puissent prouver que ces craintes ne sont pas fondées. Il exprime son contentement des assurances renfermées dans la lettre pastorale de Fulda, savoir, que jamais Concile œcuménique ne vondrait ni ne ponrrail proclamer une doctrine nonvelle et qui ne serait pas renfermée dans l'Ecriture ou dans les traditions apostoliques, qui serait en opposition avec les principes de la justice, avec les droits des Etats et de ses autorités, avec la civilisation et les vrais intérêts de la science, on avec le bien-être des peuples..... ... Cela posé, un conflit entre les décrets du Concile et le code politique de la Bavière ne sera pas à craindre, et la publication et l'exécution des décrets réservés exclusivement à Sa Majesté, le roi ne rencontrera pas d'obstacles en Bavière.

Le gouvernement ne demande qu'à vivre en paix avec l'Eglise catholique, et à maintenir intacts tous les droits de ses sujets catholiques. Mais le gouvernement doit souhaiter que les sujets non catholiques ne soient pas lèsés, et que surtout les évêques bavarois ne coopèrent pas à des décrets qui soient en opposition avec la Constitution, avec le bien-être public et avec la concorde entre les confessions et la liberté de conscience. Ces principes posés, le gouvernement ne peut que se tranquilliser sur le grand érénement historique d'un Concile occuménique...

Grand événement historique, ajoute l'abbé Cornet, lelle est la base sur laquelle repose le gouvernement bavarois. On nous nous trompons, on ce document diplomatique veut dire: Si le Concile satisfait MM, de Hohenlohe et Dællinger, et ne dit rien de contraire à la Confession d'Augsbourg, produit bavarois, point de départ de la civilisation bavaroise, nous sommes d'accord. Le gouvernement de la Bavière souscrira: Definiens subscripsi, et Richard Wagner mettra le tout en musique.

Ce ne sont là que des affirmations yagues. Où il faut trouver la pensée plus complète de la régence royale, c'est dans les articles de la Gazette d'Augsbourg, intitulés : Le Concile et la Civiltà et reproduite en brochure sous le masque de Janus. Voici ce qu'en disait la Correspondance protestante de Berlin :

« Dans l'intérêt de la cause importante qu'il s'agira de défendre devant le Concile, on s'est décidé à taire droit à ce désir. L'article revu et augmenté vient de paraître chez Steinacker, à Leipzig, sous forme de brochure politico-religieuse, et porte ce titre : Le Pape et le Concile, par Janus. On y trouve retracé le développement de la Papauté et de son influence sur la situation religieuse d'une façon plus complète que dans aucun autre ouvrage allemand. La Gazêtte du Danulie pré-

tend que l'anteur de cette brochure serait le professeur Huber, qui aurait écrit sous l'inspiration de Dœllinger, «

Voici en quels termes la Revue cathologue de Louvain parle de ces mêmes articles ;

 Parmi les manifestations qui ont le plus frappé l'opinion publique et qui exerceront, nous le craignons, une influence funeste sur les esprits faibles ou égarés, il faut mettre en première ligne une série d'articles que l'un des organes les plus-accrédités du midide l'Allemagne, l'Allegemeine Zeitung, d'Augsbourg, a publiés sous ce titre : Le concile et la Civiltà. Le lecteur qui ne serait pas accontumé aux licences de plume des Allemands quand its traitent une question sous son aspect scientilique, se ferait difficilement une idée du mélange d'amertume et d'erreur, de préjugés et d'études historiques que dénote ce fravail. Tout y est poussé à l'extrême et revetu d'une conche d'érudition ecclésiastique propre à imposer à trop de geus. Et telest le trouble profond des idées religieuses dans ce pays que l'on a attribué anssitôt ce manyais pamphlet à un historien éminent, qui réunit à un rare degré la force d'intelligence et l'érudition, mais que des liens trop intimes et compromettants rattachent à un gouvernement libéral dans le plus mauvais seus du mot. Vérification faite, il s'est trouvé que les articles du journal d'Augsbourg étaient sortis de la plume d'un ecclésiastique il l'aut bien le dire, mais d'un ecclésiastique, que sa conduite antérieure constituait en état de rébellion contre le Saint-Siège. Sa parole devait perdre par là tout crédit; mais elle n'en est pas moins un indice du temps et un écho de ce que plusieurs pensent, sans l'écrire. »

Aux cinqueticles de Janus, Dollingerajouta bientôt une brochure intitulée: Considérations.

Considerations proposées aux évêques du Concile sur la question de l'infaillibilité du Pape. C'est un écrit de vingt pages, divisé en vingt-six paragraphes numérolés. Chaque paragraphe est une affirmation pure et simple, sans aucune ombre de preuve. Le Journal des Débats s'exprime donc très inexactement lorsqu'il dit: L'abbé Dællinger montre, l'abbé Dællinger ne montre rien, il faut le croire sur parole.

Dællinger a passé sa vie à combattre la sainte Eglise romaine; ses livres sont une perpétuelle calomnie contre la Papauté; il a ramassé péniblement tous les mensonges inventés depuis des siècles par le schisme. l'hérésie et l'incrédulité, et s'est fait ainsi une grande réputation. Les libres penseurs et les protestants ne pouvaient qu'applaudir; les catholiques libéraux de leur côté, heureux de sortir des ténèbres où nous retient la fourberie papale, étaient pénétrés de reconnaissance. Aujourd'hui il leur donne la quintessence de son enseignement historique et théologique sous forme d'oracles.

Voici tout le système : La règle de la foi est la tradition ; pour rendre temoignage de la tradition, toutes les Eglises sont d'une égale autorité. Quand une question s'elève, il n'y a donc qu'un moyen de la resoudre : la déliberation commune de toutes les Eglises. Pendant mille ans et plus, on u'a pas en d'autre loi. Aucun privilège, ancune autorité supérieure n'était reconnue a l'Eglise romaine. Mais pen a pen la soif de la domination gagna cette Eglise, et des le sixième siècle elle commenca à préparer les moyens à l'aide desquels elle devait un jour usurper l'autorité souveraine. Sciemment, systématiquement, elle travailla pendant six cents ans à se créer des titres faux ; et an treizième siècle elle put recueillir entin le fruit de son œuvre d'iniquité et de mensonge. »

Une correspondance de Munich, parlant de ces Considérations, dont l'auteur n'était pas encore comm, se livrait à ces conjectures:

« Le sort matériel de cet écrit est déjà assez curieux. Les Eveques l'ont recu expédié de Berlín, sans indication d'éditeur ui d'auteur. Mais un timbre de poste sur la couverture trahissait que l'opuscule venait de Munich. L'origine etant ainsi connue, on engageait la maison Manz de Ratisbonne à s'en constituer l'éditeur et à le répandre en Allema-

ene.

 Quoique le nom de Dellinger ne s'y trouve pas, il en est incontestablement l'anteur. Nous sommes d'autant plus etonnés qu'un savant comme lui venille, avec seize pages d'impression, en linir à jamais avec une question à Jaquelle les théologiens les plus experts et les plus érudits ont consacré des volumes entiers. Mais ce n'est pas là ce dont il s'agit. Hier, l'organe intime du ministère a déclaré. en parlant de cette brochure : « Mgr Dellin-« ger, le célèbre historien ecclésiastique, par-« tage les idees de l'ouvrage de Jamis, » Cela est vrai dans le cas présent. L'opuscule proclame les mêmes idées et dans les mêmes termes que Janus, il y manque seulement les fameuses preuves historiques, c'est-à-dire des élucubrations jansénistes et protestantes de Janus. Celui qui a lu les seize pages de la brochure et la réponse de la majorité de notre Faculté de théologie, ne peut plus être en doute sur l'auteur de Janus. Inutile de parler de la valeur scientifique des Considérations ; elle ne dépasse pas celle de Jamis. »

Lorsque fut présenté, au Concile, le Postulatum relatif à la définition de l'infaillibilité Pontificale, Dællinger, sortant de sa pénombre, écrivit, à la Gazette d'Augshouey, cette

lettre:

Vous avez publié la singulière adresse qui, du sein du Concile du Vaticau, supplie le Pape de faire des démarches nécessaires pour que l'assemblée actuelle érige en article de foi sa propre infaillibilité; 180 millions d'hommes voila ce que demandent les Eveques qui ont signé cette adresse — devront être désormais, sous les peines d'excommunication, du refus des sacrements et de la damnation éternelle, forcès de croire et de confesser ce que jusqu'à ce jour l'Eglise n'a pas cru ni enseigné. Non, Elle ne l'a pas cru — car même ceux qui ont tenu pour vraie jusqu'à ce jour cette infaillibilité pontificale, ne pouvaient pourtant pas y croire, en prenant ce mot dans l'acception chrétienne. Il y a, en effet, une différence immense entre croire fide dicina et l'acceptation parl'esprit d'une opinion tenue pour vraisemblable. Le catholique ne peut et ne doit croire que ce qui lui est proposé et déterminé par l'Eglise comme vérité révélée de Dieu, faisant partie de la substance de la doctrine du salut, clevée au-dessus de tout doute; il ne peut et ne doit croire que les vérités à la profession desquelles la communion avec l'Eglise est attachée : les vérités dont le contraire n'est pas toléré par l'Eglise, et est rejeté par elle comme hérétique.

A la verité, nul homme, des l'origine de l'Eglise jusqu'à nos jours, nul homme n'a cru à l'infaillibilité du Pape, c'est-à-dire nul n'y a cru comme il croit à Dieu, à Jésus-Christ, à la Trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, etc., mais plusieurs n'ont fait que la présumer cermuthen. tenant pour probable on tout an plus pour humainement certain *fide humana*) que cette prérogative revient au Pape. En consequence, la variation dans la foi et dans la doctrine de l'Eglise que les Evêques signataires de l'adresse veulent accomplir serait un événement unique dans l'histoire de l'Eglise: en buit siècles, rien de pareil ne s'est encore tait. C'est une révolution ecclésiastique qu'ils demandent, et d'autant plus grave (durchgreifeml qu'il s'agit ici du fondement qui devra porter et soutenir dorénavant la foi religieuse de chaque homme, qu'un seul homme, le Pape, doit être placé au lieu de toute l'Eglise universelle qui ne connaît ni les temps ni les lieux.

Jusqu'à ce jour, le catholique disait : Je crois telle on telle doctrine sur le témoignage de toute l'Eglise de tous les temps, parce qu'elle a la promesse qu'elle restera toujours et possédera tonjours la vérité. A l'avenir, au contraire, tout catholique devrait dire: Je crois parce que le Pape, déclaré infaillible, commande de l'enseigner et de le croire.Il est vrai que cinq cents on six cents Evêques ont décrété à Rome en 1870, que le Pape est infaillible, mais tous les Evéques et chaque Concile sans le Pape sont sommis à la possibilité de l'erreur. L'infaillibilité est le privilège exclusif et la propriété du Pape ; les Evêques, qu'ils soient en grand ou en petit nombre, ne peuvent ni fortitier ni affaiblir son témoignage: ce décret n'a donc de force et d'autorité qu'autant que le Pape Ini en a accordé en se l'appropriant. Et ainsi, tout se dissout dans le témoignage que se rend à lui-même (Selbszengaiss le Pape, ce qui, effectivement, est très simple. Qu'il suffise, à cette occasion, de rappeler qu'il y a plus de 1840 ans, quelqu'un, qui est bien plus hant que le Pape, a dit un jour : Si je me rends témoignage à moi-mème, mon témoignage ne mérite pas d'être ern. S. Jean, v. 31. »

Les Volksblätter de Cologne — et cela leur

fait honneur — disent à ce sujet :

« Le ton et la manière dont un savant individuel se pose en juge de tant d'Evèques ne peut plus surprendre, il est vrai, après les Considérations, mais ils n'en sont pas plus consolants. Pour ce qui concerne la chose ellemème, il faut avouer que de la part de Dodlinger c'est beaucoup exiger que le public lui ajonte foi dans une question que l'autorité ecclésiastique aura à définir, comme si quatre à six cents successeurs des Apôtres voulaient faire « une révolution ecclésiastique, » et comme si un savant collaborateur de la Gazette universelle d'Augshoneg représentait à lui seul contre eux le véritable christianisme. »

Ainsi, le scandale a du moins aujourd'huile mérite de la franchise. Voyant que le Coucile sera libre. Thomme dont on avait tait, je ne sais trop pourquoi, une déité scientifique. veut faire ce dont, récemment, il accusait le Pape; il veut peser moralement sur les votes des Eveques du poids de son nom et de sa défection anticipée. Mais le poids de son nom est devenu bien léger depuis 1861, depuis les conférences dans l'Odéon de Munich, depuis l'assemblée des savants, depuis la publication de Kirche und Kirchen, ainsi que des Papst fabeln, et surtout depuis Janus et les Considérations. Il ne reste plus guere dans la balance que le poids de son ame individuelle de prêtre et de catholique et celui-de la responsabilité. II y a longtemps que l'apostat Pichler taxait le malheureux d'inconséqueuce, il y a longtemps que le monde catholique protestait contre ce déshonneur qu'on infligeait à sa foi au nom de la science, et pleurait sur l'âme de ce prètre qui, depuis un an, a été nommé sénateur à vie, comme pour livrer le juste à César. On dirait que l'esprit de vertige s'était emparé de lui, et le poussait à l'œuvre avec une sorte de rage pour détruire ce qu'il avait tait de bien pendant plus de trente ans. »

Le roi de Bavière, Louis le Musicien, du milieu de ses croches et de ses doubles croches, daigna écrire à Dællinger pour l'assurer de sa bienveillance particulière et de son inaltérable confiance; mais il ne faisait que se donner à lui-mème un croc-en-jambe. Les évéques allemands ne le prirent pas sur le mème ton: ils condamnèrent Dællinger. Voici entre autres, la déclaration qu'envoya de Rome, 8 février, au Cutholique de Mayence, l'évêque de cette ville, Guillaume-Emmanuel de Ket-

teler :

M. le prévôt du chapitre Dællinger a dit, entre autres choses, dans une déclaration du 27 janvier insérée dans la Gazette universelle d'Augsbourg: « l'ai publié mon article sur « cette question, parce que je me suis cru « appelé à le faire comme professeur public et « comme doyen des professeurs de théologie « de l'Allemagne, à une époque si critique et

« dans une situation si pleine d'angoisses, le « l'ai fait avec une conscience tranquille, cer-« tain d'être d'accord, sur le fond de la question, avec la grande majorité des Evêquels « allemands, parmi lesquels se tronve mon propre et tres vénéré Pasteur et dans le désir ardent de faire publiquement connaître. maintenant que je suisarrivé au soir de ma « vie, et dans ce moment critique d'obscur-« cissement ou de déformation, ce que j'ai « toujours considéré comme la doctrine de l'Eglise, et ce que j'ai enseigné comme tel-« pendant quarante-sept ans. » Et il émet l'espoir que sa parole « pourra peut-etre obtenir a quelque affention avant que les dés ne « soient jetés, »

M. le prévôt n'explique pas d'ailleurs ce qu'il entend par ce foud de la question (Wesen der Frage) en quoi il assure être d'accord avec la grande majorité des Evêques allemands. If ne dit pas davantage quels sont les Evéques qu'il compte dans la grande majorité, et ceux qui n'y sont pas. Ce manque de précision doit donner une signification tres différente à ce qu'il dit relativement à l'accord de ses sentiments avec ceux des Evêques allemands, de ne puis évidemment parler qu'en mon nom. Comme je ne suis pas expressément excepté, je ne puis être regardé, moi aussi, comme partageant les sentiments que M. le prévôt a exprimés dans ces derniers temps. C'est pour repousser un parcil accord que je me crois obligé de faire cette déclaration.

Il fut un temps où j'étais le disciple reconnaissant de M. le prévôt Dœllinger et où je Phonorais sincérement. Pendant plusieurs années, j'assistai à toutes ses lecons à Munich. L'étais alors en communauté de sentiments avec hij presque sur toutes les grandes questions de l'histoire ecclésiastique. Plus tard, en 1848, nous nous trouvâmes ensemble comme députés au Parlement allemand de Francfort. Même à cette époque, où toutes les grandes questions du femps étaient si fréquemment agitées, je crois m'être trouvé d'accord avec lui sur les questions politiques. L'ai la douleur de reconnaître maintenant qu'il y a une profonde opposition entre les sentiments de M. le prévôt Dællinger et les miens sur le fond (in 11'csen) de la question qui nous occupe actuellement. »

Un antre prêtre allemand, depuis longtemps en révolte contre l'Eglise, Jacques Frohschammer, dans un écrit intitulé : Observations sur l'infaillibilité du Pape et de l'Eglise, porta beaucoup plus loin les choses. Ignace Dollinger avait posé les prémisses : Frohschammer tire les conséquences : il démontre que lorsqu'on nie l'infaillibilité du Pape, il est absurde de reconnaître l'infaillibilité de l'Eglise. Voici le résumé que donne la Correspondance de Berlin de la seconde partie de cet ouvrage.

Les auteurs du livre le Pape et le Concile se Lo nent à attaquer l'infaillibilité du Pape, sins contester l'intaillibilité de l'Eqlise. En d'autres mots, ils tendent, — bien qu'ils ne se prononcent pas d'une facon absolue, — a la substitution du système episcopal à l'implacable système papal : M. Frohschammer pretend que penser ainsi, ce serait s'arreter a mi-chemin. Comme les questions théologiques sont tres seriensement agitées actuellement, il sera opportun d'esquisser a grands traits l'opinion de notre auteur, en faisant ressortir les propositions essentielles de sa these.

En face de l'histoire de la Papaute, avec ses frandes, ses pretentions, ses erreurs et ses immoralites, qui, en concordance avec ses tendances, s'appliquent à l'Eglise tout cutière, en la penétrant, il est, dit-il, impossible de continuer à soutenir l'infaillibilité de l'Eglise. Si les Papes, qui, au point de vue des faits, se sont substitués à l'Eglise et ont gouverné en son nom depuis des siècles déjà, ne sont pas infaillibles, l'Eglise elle-meme a cessé de l'étre depuis autant de siècles, surtont parce que les Papes se sont empares à leur profit de l'infaillibilite. Font exercée et partout anunlée. supposé qu'elle n'ait jamais existé. Il est impossible de croire qu'un organisme dont la tête et le corps sont atteints, soit sain. »

Pendant que Frohschammer et Doellinger divagnaient, le prince de Hohenlobe posait, à la Faculté de théologie de Munich, cinq questions relatives au Concile.

Voici maintenant les questions posées à la Faculté de Munich : La première question est ainsi concue :

Si les propositions du Syllahus et l'infaillibilité du Pape étaient elevées au rang de vérités de la foi dans le prochain Concile, quels seraient les changen ents qui en résulteraient dans la doctrine des rapports entre l'Etat et l'Eglise, telle qu'elle a été recue jusqu'ici en pratique et en théorie en Allemagne?

Reponse. - Supposé que, conformément au texte précis de la question, les propositions du Syllabus soient somnises au prochain Concile en forme de décrets on décisions à rendre, et supposé que le Concile s'approprie comme tel, c'est-à-dire solennellement, les propositions du Syllabas, purement et simplement telles qu'elles sont, et rejette par suite ce que le Pape y a rejeté, alors il serait possible sans doute qu'il survint des altérations assez considérables dans les rapports qui ont existé jusqu'ici entre l'Eglise et l'Etat. Nous disons que ce serait possible, parce que la réduction purement negative jusqu'ici des propositions du Syllabus, ne permet pas de porter un jugement scientifique sur la portée de quelquesunes d'entre elles, et qu'en tout cas, un tel jugement dépendrait d'une conception et interpretation de ces propositions dans un sens sur lequel il n'a pas été fourni, depuis 1864, de renseignement indubitablement authentique. Sans doute, il y a des motifs pour supposer que les propositions du Syllabus seront soumises au Concile dans une forme positive et renfermées par suite dans des limites plus precises : il appartiendra alors à la sagesse du Concile. — et on pourra avoir confiance en lui à cet egard. — de prendre les précautions suffisantes pour que suivant les relations juridiques des Etats et pays, dont il viendra des Eveques au Concile, il ne résulte pas, de la forme qu'il jugera devoir donner aux propositions du Syllahus, des conflits inutiles el faciles a eviter, entre les décrets et la conscience des calloliques d'un côté, et les constitutions etablies en droit et les lois de la société civile de l'antre.

Deaxième question. — « Dans le cas supposé plus haut, les professeurs publies de dogme et de droit canon se tiendraient-ils pour obligés de représenter la doctrine de la suprématie divine du Pape sur les monarques et les gouvernements, en tant que pouvoir directou pouvoir indirect, sur les choses temporelles potestas directa sire indirecta in temporalia, comme engageant la conscience de tout chrétien? »

Repoise. — La doctrine de l'infaillibité du Pape, en fant qu'article de foi, est naturellement la base fondamentale et immédiate de la Constitution intérieure de l'Eglise dans le domaine spirituel ; mais, au point de vue des rapports de l'Eglise avec l'Etat, elle n'a qu'une importance médiate.

Quant aux conséquences qu'on pourrait inférer de l'infaillibilité du Pape pour enseigner une suprématie pontiticale de droit divin sur les monarques et les gouvernements, plusieurs théologieus, tels que Cartier, Bossuel, de Maria, etc., ont essayé de prouver que l'infaillibilité du Pape n'existe que dans le domaine spirituel. Par contre l'école des Jésuites italiens, représentée par Bellarmin, Becanus, Stondrati, etc., enseigne que la suprématie temporelle du Pape est intimement liée à l'infaillibilité spirituelle.

Cette doctrine a pour elle la sanction des Papes Grégoire VII, Grégoire IX, Innocent III, Innocent IV, Boniface VIII, Jean XXII, Léon X, Paul IV et Pie V. Maintenant, dans quelles limites doit s'exercercette suprématie temporelle? La plupart des théologiens se taisent sur ce point. Bellamin et d'autres avec lui la font dependre exclusivement de l'arbitre du Pape.

Troisieme question. — Les professeurs de dogmatique et de droit canonique se croiraient-ils immédiatement obligés de recevoir dans leurs lecons et leurs écrits la doctrine que les immunites personnelles et divines du clergé sont le droit divin, c'est-à-dire appartiennent au domaine de la foi? »

Réponse, — Si les propositions du Syllabus qui sont relatives à l'immunité du clergé étaient décidees d'une manière positive et aftirmative par le Concile, elles opposerzient sans doute à la doctrine de l'origine purement civile des immunités, celle de leur origine par institution divine. Tel a d'ailleurs éte l'ensejguement constant du droit canonique, mais on soutient en même temps que le Pape pent permettre la non application pratique de certaines immunités en prenant en consideration les circonstances du temps.

Quatrième question. = « Existe-t-il des errteria généralement reconnus qui permettent de juger avec certitude si une déclaration du Pape est rendue ex cathedra, c'est-à-dire si, d'après la doctrine que le Concile pourrait décréter, elle est infaillible et obligatoire en conscience pour tout chrétien? Et s'ic existe des criteria de cette espèce, quels sont-ils? «

Répunse. — Il n'existe pas de Criterium universellement reconnu d'après lequel on puisse juger avec certitude qu'une déclaration du Pape est rendue ex cathedra, que par conséquent si l'infaillibilité du Pape était décidée. par le Concile, il participerait à cette prérogative. Chez les theologiens qui soutiennent dès à présent la doctrine en question, il s'est trouvé déjà environ vingt hypothèses différentes sur les conditions nécessaires pour une décision ex cathedra,

Il semble donc que si, en effet, le Concile œcuménique devrait rendre un décret sur l'infaillibilité du Pape, il fandrait qu'on détinit en même temps l'idée de la décision ex cuthedra, puisque autrement il subsisterait toujours de l'incertitude et il y aurait matière à contestation.

Cinquième question. — Jusqu'à quel point les nouveaux dogmes projetés et leurs conséquences nécessaires pourraient-ils exercer aussi une influence altérante sur l'instruction du peuple, dans l'Eglise et l'école, et sur les livres d'instruction populaire, les catéchismes,

Réponse. — Il estévident que les livres d'enseignement populaire, notamment les catéchismes devraient être changés si l'infaillibilité du Pape était élevée au rang d'une doctrine générale de l'Eglise révélée par Dieu. Dans les catéchismes en usage dans le royanme de Bavière ou qui y étaient en usage récemment, il n'est question que de l'infaillibilité de l'autorité chargée de l'enseignement de l'Eglise, et on y dit que cette autorité se compose du Pape et des Evêques en communion avec lui, et ses décisions sont données principalement par les déclarations des Conciles occuméniques (catéchismes d'Augsbourg, de Bamberg, de Wurtzbourg, etc.,

Melchior Dulac, dans l'*Univers*, relevait le peu de consistance de ces réponses, « Ces docteurs sont-ils pour ou contre la subordination de la puissance temporelle à la puissance spirituelle : on l'ignore,

« Sont-ils pour ou contre l'infaillibilité du Pape: meme incertitude. Mais, par exemple, ils ne sont pas incertains sur la question de savoir s'il y a un moyen assuré de distinguer des autres des décisions ver cathedra. A leur avis, ce moyen n'existe pas. Il importe donc peu que le Pape soit infaillible ou ne le soit pas, puisqu'on ne sait jamais si sa parole est celle du docteur faillible ou du docteur intail-

Telle est la belle idée que les docteurs de Munich ont de l'Eglise de Dieu! Elle ne sait pas même commentelle est constituée ; si elle a réellement un chef, un pasteur, chargé de confirmer ses frères, de partre les brebis et les aqueaux, ou si elle est une république gouvernée par un pouvoir intermittent, la souveraineté demenrant vacante d'un concile à Fautre.

« En supposant qu'elle cht un chef, elle ne peut jamais discerner sa voix, et tout fidèle peut la méconnaître en disant ; Rien ne prouve qu'il parle ex cathedrà ; pour en être assuré, je dois attendre que les mille évêques de la terre aient adhéré à sa parole. Et s'ils adhèrent tous, quand et comment le saurai-je? Puis qui me dira si en adhérant, si en confirmant leur père pasteur, ils le font ou ne le font pas ex cathedrá? La vérification est-elle plus aisée pour mille Evêques que pour un?

« L'Eglise ne sait pas mieux si elle est on n'est pas subordonnée aux puissances, de la terre? si elle a ou n'a pas le droit de prêcher. l'Erangile à toute créature, d'imposer à tous, aux peuples comme aux individus, aux gouvernants comme aux gonvernés, la loi de Dien! si la politique est on n'est pas sonstraite à cette loi ; si les hommes publics peuvent ou ne peuvent pas la violer par leurs actes publics sans qu'elle ait le droit de juger et condamner leurs iniquités!

« L'Eglise, en un mot, s'il faut en croire la Faculté de théologie de Munich, ne sait rien de ce qu'il lui est indispensable de savoir pour remplir sa mission divine. N'est-ce pas la conséquence évidente des incertitudes et des ignorances que cette Faculté attribue à la sainte Eglise, pour échapper à la nécessité de confesser la vérité devant l'auguste gouver-

nement de la Bavière.

« En répondant à ces questions comme elle le fait, la Faculté de théologie de Munich se prète au jeu de ce gouvernement contre le Concile, et entre dans la conspiration our die sous ses auspices contre la liberté et l'indépendance de l'Eglise. Pour rejeter loin d'elle toute apparence de complicité dans ses insolentes tentatives de pression, ne devait-elle pas lui dire : A la veille du Concile, il n'apparlient ni à la Faculté ni au gouvernement de prejuger ses décisions ; loin de s'inquiéter des consequences qu'elles pourraient avoir, le gonvernement, comme la Faculté, est tenu de les attendre avec une respectueuse confiance et avec la ferme résolution de s'y conformer. Tel est son devoir s'il est encore catholique;

sal a cesse de l'etre, il n'a pas à s'occuper de ce que fera ou ne fera pas le Concile : cela ne

Scregarde pas, oc

Le même gouvernement bayarois se donnait comme, ambassadeur à Rome, un jeune progressiste, nommé lautkirchen. De son cote, l'Allegemeine Zeitung se faisait ecrire, sur l'esprit des populations allemandes, des correspondances etourdissantes. D'après ces correspondances necessaires, les populations allemandes se divisaient en deux classes : la foule vivant au jour le jour et la partie pensante. La fonle vivant au jour le jour ne s'occupait pas du Concile, c'est-à-dire qu'elle ne s'echauffait pas à signer des adresses, mais attendait, sans trouble, les décisions de l'Eglise. Quant à la partie pensante elle se soudivisait en craignants et en virils, c'est-àdire en timides et en forcenes. Cette partie pensante « ne peut comprendre ni la nécessité. ni l'opportunite du Concile, » ce qui n'est qu'une nouvelle illustration de leur ignorance et de leur orgueil ; car s'ils se donnaient la peine d'etudier l'histoire ecclésiatique à fond, ils reconnaîtraient que les systèmes scientifiques n'ont jamais prevenu ni arrêté les maux sociaux, mais qu'au contraire les Conciles ont vigoureusement et efficacement reformé l'esprit de tous les âges chrétiens. L'existence elle-même de penseurs qui opposem leur jugement à celui du Pape, des Eveques et de l'Eglise est déjà suffisante pour prouver l'opportunite des grandes assises de la foi.

Des impulsions combinées de la presse et des gouvernements naquit la fameuse adresse de Coblentz-Bonn-Andernach, c'est-à-dire de trois villes coiffées du même éteignoir. Un théologien aflemand va nous expliquer leur généalogie fort peu mystérieuse, encore moins

mystique:

e Plus le Concile ecuménique est proche, plus l'attention que cet évenement reveille est vive et tendue. Amis ou ennemis, tous s'en préoccupent. Amour ou haine, joie on chagrin, espérance ou crainte s'emparent des esprits, selon les sentiments et les croyances qui dominent les âmes. L'ai rencontré peu d'indifférents; quelques-nns cependant cherchent à cacher leur depit sous le manteau d'un mépris niais.

« Tandis que les ennemis de l'Eglise s'effarouchent au seul nom du Concile, comme des oiseaux effrayes et amoncélent la poussière dans l'espoir de voiler sa majesté redoutable ou meme tentent de le chasser à coups d'ailes impuissantes, l'Eglise attend avec une auguste serenité, ce speclacle plein de gloire et de bénediction. Le Saint-Siege, avec une sollicitude energique et sage à la fois, procède aux préparatits nécessaires, les Evêques s'apprétent par la prierre et l'étude, et tous les vrais fideles, renouveles par les graces du Jubilé, demandent par d'ardentes prierres que la bènediction du Ciel daigne descendre sur leurs deliberations.

Menie parmi les tideles, les sentiments

sont divers à l'endroit du Concile, et l'intérét qui les ment tend à se faire jour autrement qu'au moyen de la prière. Il ne faut pas croire que ces sentiments et ces manifestations oftrent partout la tranquille sécurité de la hierarchie. Un des plus remarquables phénomenes de ce genre s'est produit dans la prorince du Bas-Rhin et attire l'attention générale...

« Nous croyons volontiers que l'adresse est l'expression des convictions et des vœux de beaucoup de laïques catholiques très estimables, outre la rédaction du *Literaturblatt*; nons leur accorderons encorequelques théologiens. Le mouvement en question trouve des sympathies même en deliors de Coblentz et de Bonn, et nous ne serions pas surpris de lui voir porter d'autres fruits. Il aura du moins l'appui de certains journaux qui prétendent servir d'expression à l'opinion publique des catholiques éclairés et sincères. On peut y voir un symptôme de notre temps, qui certainement merite d'être pris en considération : mais ce symptôme révèle-t-il la santé ou la maladie? La est la question, question qui doit être résolue tant dans l'intérêt des signataires que de leurs spectateurs. Cela paraît d'antant plus nécessaire que le gouvernement et les ennemis de l'Eglise s'en lont une arme contre cette dernière. D'après la rédaction du Literaturblatt, le mouvement dont il s'agit serait un symptôme de santé; il ne serait que le produit du zèle pour le bien de l'Eglise et l'intelligence des besoins du temps, et denoterait une franchise virile et une clarté sans exaltation. Les théologiens du Catholique de Mayence, du Chiliancum et de la Feuelle pastorale d'Augsbourg sont d'un avis contraire. Ce qui fait dire au correspondant de la Gazette universelle que « la presse inspirée par les Jésuites a fait entendre ses plaintes, et que sa polémique est indigne. » Nous courons risque de tomber sous le coup de la même censure liberale et d'être également condamné par les deux tribunaux si hautement scientifiques, la Feuille littéraire et la Gazette univer*selle*, en disant que nous trouvons malséante la « franchise virile » des signataires et fort obscure feur « tranquille limpidité; » mais nous avons beau faire, nous ne voyons dans leur œuvre qu'une confusion d'idées extraordinaires, source de toutes les méprises où ils tombent et signe d'une maladie qui réclame les soins d'un médecin.

« Les signataires de l'adresse sont assez vivils pour entendre et méditer une parole exempte de flatterie, et c'est parce que nous croyons à leurs sentiments religieux, parce que nous souhaitons qu'ils en fassent l'usage le plus honorable et le plus utile à l'Eglise, que nous osons leur présenter quelques pensees sur ce que leur procédé a de contradictoire, de peu correct et de dangereux. Nous les classons parmi les hommes échairés et sacunts, et voilà pourquoi nous espérons leur faire comprendre que leur démarche est la

conséquence et le signe de la confusion, en quelque sorte explicable, quoique bien deplorable, et leurs idées théologiques. (1%)

Nous empruntous au Journal des Débats quelques passages de l'Adresse dont nous ve-

nons de parler :

Très-vénérable Seigneur,

Dans votre lettre pastorale de l'année actuelle, concernant le jeune, dans laquelle vous indiquiez aux fidèles la signification du prochain Concile général, vous disiez que sans doute dans un concile général aux seuls évêques appartenait un suffrage décisif comme étant les successeurs des apôtres, que cependant l'expérience et la prudence non pas seulement des évêques, mais encore de tous les membres de l'Eglise, y seraient écontées et prises en considération, et que non seulement les prêtres, mais encore les laques pourraient être appelés à exercer de l'influence sur les décisions du Concile, même dans des questions importantes.

Effectivement nous voyons, comme vous le dites, des maintenant un certain nombre de fidèles, dont les organes les plus bruyants ne sont pas des Evêques, mais des religieux réguliers et des lanques, lesquels s'efforcent avec le plus grand zèle de donner à l'action du futur Concile pour ainsi dire une direction déterminée. Nous les entendons confondre leurs vœux et leurs opinions de prédiction avec les croyances et les besoins de l'Eglise, et qualifier de catholiques « libé« raux, » par opposition aux catholiques « vé« ritables,» tous ceux qui se sentent incapables de reconnaître leurs enseignements comme des dogmes ou de considérer leurs efforts

comme salutaires.

Ces fidèles ont au centre de l'Eglise, à Rome même, un organe, la Civiltà cattolica, où ils ont récemment publié, sous forme d'une correspondance venant de France, les propositions suivantes, lesquelles ont été reproduites aussi dans un journal de religieux allemands, sans avoir été essentiellement modifiées par d'autres déclarations faites postérieurement:

« Les catholiques libéraux craignent que le prochain concile ne proclame la doctrine du Syllabus et l'infaillibilité dogmatique du Pape; d'autre part, ils espèrent que le Concile modifiera quelques-unes des propositions du Syllabus, ou qu'il les commentera dans un sens qui leur serait favorable. De mème, ils se bercent de l'espoir que le concile ne s'occupera pas du tout de l'infaillibilité du Pape, ou du moins qu'il ne la proclamera pas...

« Mais les vrais catholiques, c'est-à-dire la grande majorité des fidèles, nourrissent un

tout autre espoir.

« Presque partont on trouve répandue la conviction que le futur Concile sera court, comme par exemple celui de Chalcédoine: car l'on sent combien il est difficile, dans les circonstances présentes, de le maintenir assemblé pendant longtemps; et avant tout on attend des Évêques qu'ils se montreut unis dans les questions principales, en sorte que la minorité ne puisse pas faire une longue opposition, malgré son éloquence.

« Les catholiques espèrent, comme nous l'avons déjà dit, que le Coneile œcuménique proclamera les doctrines du Syllabus...

« Les catholiques accueilleront avec jubilation la proclamation de l'infaillibilité dogmatique du Pape... Naturellement le Pape ne prendra pas l'initiative dans cette question, qui parait le toucher personnellement; il sera silencienx et réservé. Mais on espère que la manifestation unanime du Saint-Esprit par la bouche des Peres du Concile œcuménique, établira le dogme de l'infaillibilité du Pape pur acclamation.

« Enfin, il y a en France un grand nombre de catholiques qui expriment le vœn que le futur Concile couronne les nombreux hommages que l'Eglise rend à la Vierge lunnaculée par le dogme de la glorieuse réception de Marie au ciel, »

Sur ce préambule, les auteurs anonymes de l'adresse protestent d'abord contre le dessein prêté aux désuites de definir l'infaillibilité ; ils réclament le maintien du rapport de l'Eglise avec l'Etat sécularisé; ils veulent une union partaite entre le clergé et les laiques chrétiens, mais ne veulent pas qu'on modifie en rien les bases de l'éducation publique ; ils vondraient aussi une participation plus large des laiques à l'administration de la paroisse ; il leur faut surfout des synodes à tous les degrés de la hiérarchie, toutes les pratiques du liberalisme; ils protestent enfin contre l'Index des manyais livres. Le sentiment général qui les pousse, c'est de combattre l'Église mais ils dissimulent ce sentiment dans la résolution de combattre exclusivement les lésuites de la Civiltà.

Nous nous abstenons de tonte réflexion sur cette pièce. L'histoire s'adresse à des hommes qui savent lire. Ils sentiront très bien ce qui cloche dans l'accent de ces « laïques éclairés, » un peu trop prompts à proclamer qu'ils ont parmi nous l'approbation des crais et des sages, Leur prudence n'a pu éviter tous les mois et déguiser toutes les pratiques qui dénoncent l'espril de secle. Ils parlent d'adhésions confidentielles, ils menagent une exhibition d'autorités inattendues pour le moment décisif. Tout cela n'est plus selon les anciennes coutumes et Montalembert, qui allait tonjours le front levé, dut s'étonner de recevoir une adresse de gens qui ne disaient pas leurs noms.

« Du reste, écrivail Veuillot, nous sommes intimement convaince que ces habiles menées vont droit à un avortement. On ne voit de fantômes que dans les ténèbres ; à la première clarté du jour, ils disparaissent. Le jour approche. Quand l'Eglise dira ; le suis ici!

Nous verrous ce qui voudra demeurer ailleurs, et nous verrous aussi ce que pesera ce reste.

Le theologien allemand, que nous venons de citer, ne marchait pas avec Montalembert sur ce pied d'admiration. Dans son opuscule, il examinait contradictoirement les divers points souleves par l'adresse, mais non sans avoir releve d'abord l'inconvenance de l'acte. Voici ce qu'il dit sur cette grave question:

In quel droit des lanques intervienment-ils d'une favon si insolite.

Pour justifier la publication de l'Adresse. ces auteurs s'appuient sur ces paroles extraites d'un mandement de Mgr l'Evêque de Trèves : « Dans un Concile géneral, le suffrage « decisif appartient aux seuls Evêques, succes-« seurs des Apôtres ; cependant l'expérience « et la prudence, non pas seulement des Eve-« ques, mais encore de tous les membres de « l'Eglise, y seraient écontées et prises en con-« sideration, et non seulement les prêtres, « mais encore les langues pourraient être ap-» pelés à exercer de l'influence sur les déci-« sjous du Concile.

Ces paroles episcopales prouvent au moins que, dans le voisinage de Coblentz, il n'est point de hierarchie supérieure « qui exploite les tidèles, entraîne et opprime violemment les esprits dans de fausses directions, » comme le dit l'adresse (p. 11) Mais s'ensuit-il, comme le pretend le Litteraturblatt, que « pour rendre utiles leur intelligence et leur expérience, tous les lanques eclairés soient autorisés et appelés à donner leurs suttrages dans des questions ecclesiatiques, » et à le faire de la maniere dont cela s'est fait par l'adresse?

« Il est certain que les laignes ne doivent pas rester spectateurs indifférents dans les questions ecclésiastiques : le vif intérêt qu'ils prennent au bien de l'Eglise ne peut être plus agreable à personne qu'aux Evèques eux-mémes. Non seulement ils doivent croire, mais encore professer leur foi-publiquement et en l'exprimant dans des résolutions et des adresses, en présence des rois et des Chambres, ils font chose louable. Ils peuvent et ils doivent. par leurs talents et par leurs études, travailler a répandre de plus enplus la vérité enseignee par l'Eglise, la défendre et la faire prévaloir aufant qu'il est en eux : servir l'Eglise, en un mot, de fout leur pouvoir, et prendre, sous la direction de la hierarchie, les voies et moyens les plus propres a atteindre ce but.

De nos jours, comme antrefois, bien des larques ont de la sorte rendu de plus grands services que maints ecclésiastiques savants mais exclusits, et ils ont bien mérité de tous les hous et de l'Eglise elle-meme. Par conséquent, si, a la veille du Concile, un lauque qui a consacre de longues veilles à l'étude de la doctrine et de la vie de l'Eglise et des nécessités du temps (tels sont Philips, Schuste, Jærg) prenait la liberté d'exposer ses vues sur les questions qui furent pendant des années l'objet de ses travaux, et de les soumettre dans un mémoire substantiel soit aux Evéques allemands, soit au Concile même qui lui en serait reconnaissant, alors même que sur tels ou tels points il n'obtiendrait pas l'approbation de l'épiscopat ?

Mais de bonne foi est-ce que l'on pent dire de chaque savant larque catholique, avocat, médecir, philologue ou même marchand et rentier, qu'il lui appartienne de faire valoir en matière ecclésiastique ses vues ou ses expériences? Est-ce que ces hommes ont en matière ecclésiastique des vues et des expériences dignes d'être prises en considération, par cela seul qu'ils se connaissent en affaires, qu'ils sont baptisés, qu'ils entendent chaque dimanche une messe et un court sermon, et qu'ils fisent la Gazette aniverselle, on la Tolszeitung de Cologue? Plût à Dieu qu'il en fût ainsi! Les Eveques et les théologiens remerciernient Dieu, si tous les laiques 'instruits pouvaient être leurs auxiliaires, et ils s'écriraient avec Morse; « Qui obtiendra que tont le peuple prophétise et que le Seigneur leur donne son esprit? (Num. II, 29. » Malheureusement l'expérience démontre qu'un très grand nombre de catholiques instruits, même parmi ceux qui ont les meilleures intentions, qui prennent au sérieux la profession et la pratique de leur foi ont à peine quelque connaissance superficielle des questions ecclésiastiques. •

L Univers s'occupait aussi de cette adresse, demandant à un evêque la séparation de l'Eglise et l'Etat, le gouvernement des paroisses par des comités communaux, des dioceses par des synodes diocésains, des Eglises de chaque pays par les conciles nationaux, synodes et conciles perfectionnés à la moderne, la nomination des Eveques par le peuple, la

suppression de l'Index, etc.

Sur renseignements fournis par les journaux allemands, il établissait que cette adresse était l'œnvre de professeurs, de médecins. d'avocats, de bourgeois, tous catholiques libéraux, et il concluait :

« Minsi le parti catholique libéral en Allemagne s'unit au cabinet de Munich, etpar lui à la Prusse et aux autres gouvernements protestants, pour chercher à ôter sa liberté au Concile, pour l'empêcher de toucher à certaines questions, et en même temps, il soulève ces memes questions et les livre aux vents des discussions publiques, ne s'apercevant pas qu'en agissant de la sorte, il met le Concile dans la nécessité de les résondre.

« On s'attaque aux fondements mêmes de l'Eglise, on demande une complète refonte de sa constitution : on veut subordonner le Pape aux Eveques. l'Evéque au clergé, le clergé aux laiques ; sous prétexte que l'ordre surnaturel est distinct de l'ordre naturel, on prétend que l'Eglise n'a rien à voir dans celui-ci et doit le laisser tout entier aux gouvernements dont on fait les souverains pontifes les juges suprèmes, les interpretes infaillibles de la religion naturelle; et lorsque de telles doctrines sont prêchées et qu'elles le sont par des prêtres, par des facultés de théologie, avec l'appui des gouvernements, on vondrait qu'un Concile occuménique pût se tenir sans y prendre garde! »

La Civiltà cattolica, faisant chorus à l'Enivers, résumait toute l'histoire de cette échauffourée, où l'on n'avait guère yn que des masques. Nous donnous la traduction de cet

article:

« L'effervescence causée chez les protestants par la nouvelle du Concile acuménique et de l'appel que le Saint-Père leur adressait avec tant de bienveillance, commence à se calmer; mais voilà que le parti catholique libéral suscite une agitation semblable au sein de l'Eghse en Allemagne. Ce n'est pas arbitrairement que nous appelons ce parti libéral, il prend fui-même ce nom et il le mérite, car il est et fait dans l'ordre de la religion ce qu'est et ce que fait le libéralisme révolutionnaire dans l'ordre de la politique, Hsagissent en vue d'objets différents ; mais semblables en tont le reste, on les dirait coulés dans le même moule. Pour le triomphe de certains principes, vains ou faux, d'après lesquels il prétend réformer la société, le parti-libéral politique remue et agite les peuples par la presse, par les réunions publiques, et quand elles sont à sa disposition par l'action de l'autorité et des influences puissantes, il y joint les armes du mensonge et de la calomnie, ayant toujours le mot de liberté sur les lèvres et sous la plume. ctusant toujours des moyens les plus despotiques pour courber sons un régime d'oppression les adversaires qu'il redoute. Le particatholique libéral en Allemagne agit exactement de la même manière. Voyons-le en raccourci, tel que nous le présentent les écrits de ses chefs. Pour nous aider dans cette étude, deux articles du célèbre journal de Munich; les Feuilles historiques et politiques et deux numéros du Journal de Magence nous arrivent fort à propos.

« La machination par laquelle le parti-cherche à s'assurer l'avantage au sein du Concile a été préparée de longue main; ce n'est que lentement, penà pen, avec beaucoup de precaution et d'art qu'elle s'est révélec. On a d'abord cherché à agiter le peuple allemand contre les principes et les hommes que le parti combat. La première escarmonche fut engagée par une série de douze articles dans la Gazette universelle d'Augsbourg, à la lin de septembre dernier. Au commencement de l'année courante, on a lance plusieurs brochures. Puis un secours venn d'ontre-Rhin a fourni, an mois de mars, l'occasion de cinq articles violents publies par la même Gazette d'Augshourg. Ce fut ensuite une attaque générale de toute la presse. La dépêche du prince de Hohenlohe, les cinq questions à proposer aux universités Jour en avoir une solution voulue et les deux

Adresses de Coblentz et de Bonn partirentensuite coup sur coup au milieu de cette melée et portérent l'agitation au comble dans toutes les classes. Prêtres et laiques, doctes et ignorants, gouvernements et parlements étaient conviés à s'unir pour faire corps et agir de concert dans un meme dessein. Le coup, bien que porté avec beaucoup d'art, est loin de produire l'effet voulu, et l'on peut même dire qu'il a en un bon résultat, celui de montrer que le libéralisme religi ux a toutes les allures et tous les procédés des agitateurs politiques.

«Tous les yeux s'appliquérent à découvrir les auteurs et chefs du mouvement. D'abord, on en fut reduit à des doutes, attendu que ces hommes s'etaient bien gardés d'écrire leurs nous en têle de leurs brochures et au bas de leurs articles, et de se jeter dans la lutte la face découverte ; ils aimaient mieux rester sons le voile de l'anonyme et dans le secret de leur coterie. Mais il y a tant de journalistes à l'affût des nouvelles, qu'ils finirent par percer le mystère. L'n beau jour, la Nouvelle Presse libre, de Vienne, qu'on dit très bien informée de ce qui se passe à Manich, se permit d'indiquer en ces termes l'inspirateur de la dépêche et des questions du prince de Holnen-lohe.

- « On affirme avec beaucoup d'assurance, et en tout cas la nouvelle est très vraisemblable. que c'est le docteur Dællinger, le célèbre érudit, avec quelques-uns de ses amis, qui a conseillé au prince de Hohenlohe l'envoi de la depèche du 9 avril. Il est en outre hors de doute que la demarche par laquelle le gouvernement bayarois a invité plusieurs cabit ets allemands du midi à consulter les facultés de théologie des universités a la même origine, » D'un autre côté, M. Stumpf, que l'on dit être l'auteur de l'adresse de Coblentz, ne dissimule point ses rapports avec le docteur Doellinger. Or, si l'on compare les articles de la *Gazette* universelle, la dépèche, l'adresse de Coblentz el les deux brochures : le Prochain Convile universel, — une Franche parole d'un Prêtre cutholique, dont nous avons parle dans l'article publie sous ce litre : le Convile devant deux prétres unougmes, il devient évident que ces brochures, ces adresses, cette dépéche émanent d'une même école, et ont été composées sous la haute direction d'un même maître : tant est manifeste, quant au fond. l'identité des pensées et des arguments! Don cette conclusion irréfutable des Feuilles historiques et politiques : « Tous les fils du monvement sont concentrés à Munich ; « les ordres d'attaque partent de là ; c'est là que sont concertés et déterminés les moyens à prendre; c'est de là que l'agitation recoit le mouvement et la vie. »
- « Que prétendent les auteurs de cette agitation? quels sont les principes qu'ils défendent avec tant d'ardeur? Adversaires déclarés de l'infaillibilité du Pape et des condamnations contenues dans le Syllabus, ils veulent qu'il

ne soit question au Concile ni de l'une ni des autres : ils veulent surtout que l'Eglise soit proclamee separce de l'Etat ; ils venlent que TEtat, professant un indifferentisme absoluentre foutes les religions, se regle « d'apres les données des nations intellectuelles et des lois morales que l'homme concoit et developpe an momen de ses sentes lumi cres naturelles : « ils veulent que l'on mette de côlé, à fout jamais, la theocratie du moyen âge, c'est-à-dire l'organisation chrétienne de la société; ils venlent qu'on supprime fout à fait l'Index des livees prohibes et tout tribunal avant mission de condamner les manyaises doctrines, laissant par grâce à chaque Evêque le soin de les signaler quand cela devient nécessaire, à raison du scandale, ils veulent qu'une nouvelle organisation fasse participer intimement les tideles aux atlaires de l'Eglise ; representant la hiérarchie ecclesiastique comme la cause du schisme du seizième siècle, ils veulent qu'on la detruise ou à peu près ; en un motregardant l'Eglise en général comme viciée dans son enseignement, dans sa constitution, dans sa discipline et devenue, pour ainsi dire. un cadavre sans vie, ils demandent dans leurs adresses et dans leurs brochures qu'elle soit reformee de fond en comble, et, comme ils sont liberaux, ils veulent que cette réforme soit liberale dans Forganisation des synodes nationaux, provinciaux et diocésains, libérale dans l'élection des pasteurs, libérale dans le maniement des affaires qui ont trait à la religion, de telle sorte qu'on linisse par faire de l'Eglise une republique populaire en bonne et due forme. Tels sont les désirs, tels sont les principes que les catholiques liberaux allemands expriment et propagent par la presse, soutiennent par leurs Adresses et cherchent a imposer par l'action des gouverne-

« Cela est-il légitime ? ils affirment en toute assurance. Mais qui ne voit combien cette affirmation est contraire à la vérité. Les principes qu'ils mettent en avant et dont ils demandent la sanction sont en contradiction manifeste avec l'Encyclique Quanta cura el condannes dans le Syllabus; ils sont donc en oppositionavec les doctrines préchees par l'autorité enseignante et dirigeante de l'Eglise universelle. Les paroles de l'Adresse présentée par les Eveques reunis a Rome, en 1867, et les adhésions postérieures des Evéques absents l'attestent. Dans cette Adresse, après avoir rappelé leur déclaration, faite en 1862, qu'ils croient et enseignent ce que le Pape croit et enseigne, et qu'ils rejettent les erreurs qu'il rejette : après avoir remercié le Saint-Pere avec effusion des nouvelles déchrations. des nouvelles condamnations prononcées depuis cette époque, en faveur de la vérité contre l'erreur, ils font profession de croire que Pierre a parle par la bouche de Pie IX » et profestent que « fout ce qu'il a dit, contirmé, proclame, ils le disent, le confirment et le proclament avec lui, rejetant d'une

seule voix et d'un seul esprit tout ce que le Pape a déclaré devoir être réprouvé et rejeté comme contraire à la foi divine, au salut des âmes et au bien de la sociéte, et gardant gravee au fond de leurs âmes cette détinition des Pères, du Concile de Florence dans le décret d'union : « Le Pontife romain est le Vicaire de Jesus-Christ, le Chef, le Père et le Docteur de Toute l'Eglise et de tous les chrétiens. A lui, dans la personne de Pierre, a été confié par Jésus-Christ Notre-Seigneur, le plein pouvoir de paitre, de régir et de gouverner l'Eglise universelle. « Il est hors de doute que les Prélats parlaient ici de l'Encyclique et du Syllabus, car ces deux documents renferment tont ce que le Pape a dit, confirmé, annoncé et réprouve en matière de doctrine. Or, s'opposer aux doctrines enseignées par l'autorité enseiguante de l'Eglise, professer et proclamer aux quatre vents du ciel les doctrines qu'elle a condannées comme erronées, qu'est-ce que cela? Tout bon catholique le sait : c'est un acte de rébellion et, dans le cas présent, l'insulte accompagne la révolte, puisque l'on demande à cette même autorité de nier dans le Concile ce qu'elle a enseigné et confirmé à la face du monde.

« Cette rébellion n'est pas un fait particulier et privé; elle se produit publiquement dans le dessein déclaré de rendre le scandale universel. C'est à quoi tendent les brochures et les articles de journaux, la publicité donnée à l'Adresse avant qu'elle fût parvenue au prélat à qui l'on pretendait vouloir la soumettre, l'ardeur qu'on mit à la faire circuler dans les villes grandes et petites pour recueillir des signatures, les appels réitérés adressés aux personnes de tout rang et de toute condition, afin d'obtenir leur adhésion représentée comme obligatoire pour tout homme d'intelligence et de cœur.

« Il est vrai que les deux Adresses se terminent par cette déclaration : « Les soussignés, fils dévoués de l'Eglise, sont dans la ferme résolution de vivre et de mourir, avec le secours de Dieu, dans l'unité de l'Eglise et du Saint-Siège de Rome, et dans l'obéissance filiale à leur propre Evêque. » Mais toute l'Adresse n'est qu'une protestation contre les doctrines enseignées par le Saint-Siège et par toute l'Eglise. »

Après l'Allemagne, qui, par son opposition au Concile, servait l'ambition de la Prusse et préparait ses conquêtes, le pays d'où vint l'opposition la plus ardente, ce fut la France, qui, helas ! devait etre trop tôt la victime de ces folles erreurs. En Allemagne, le profestantisme et le jibéralisme, en France, le gallicanisme et le libéralisme se donnaient la main pour ce bel ouvrage, sans aucum doute parce qu'ils sont unis par une secrète affinité de principes, et sans doute aussi parce qu'ils aboutissent trop souvent aux mêmes résultats. Dans leurs théories comme dans leurs pratiques, tous ces systèmes et toutes ces sectes ne poursuivent en réalité qu'un but, l'exaltation

de l'orgueil humain, et ne le poursuivent que par un moyen radical, vainement dissimulé par les hypocrisies et les atermoiements. l'éviction de la sainte Eglise. Triste entreprise, que nous désapprouverons assez en racontant son histoire et que ce sera suffisamment flétrir que d'en dire une exacte vérité.

Le cheval de bataille des adversaires du Concile, en France, ce fut la question d'opportunité d'une définition dogmatique de l'infaillibilité ex cathedra. Ces gens d'esprit prétendaient que la définition n'étant pas opportune ne devait pas avoir lieu : leur jugement devait, dans l'Eglise, être tenu pour loi. Au fond, ce qu'ils prétendaient n'était pas ce qu'ils voulaient écarter, et s'ils redoutaient si fort l'infaillibilité pontificale, c'est uniquement parce qu'ils redontaient, dans cette définition, la condamnation, au moins implicite, des théories du libéralisme. De là, toutes leurs démarches secrètes ou publiques, appels à l'opinion ou au pouvoir, invocations aux ardeurs des passions populaires ou au bras oppressif de l'autorité séculière. De là surtout ces incessants rabachages contre l'oppor-

Un curieux fit, à ce propos, des recherches

dans l'Evangile :

« On parle tant, dit-il, d'opportunite en ces temps-ci que j'ai voulu voir quel usage était tait de ce mot par les Evangélistes : « Cher-« cher l'opportunité (Querere apportunita-« tem). » Dans le Nouveau Testament, je n'ai trouvé que trois passages où ces mots soient employés. Les voici :

« S. Matth., XXVI, 16: « Et exinde (Ju-« das) quærebat opportunitatem ut enm tra-

« deret. »

« S. Marc, XIV. H : « Et (Judas) « quærebat quomodo illum opportune trade- « ret. »

« S. Luc. XXII, 6 : « Et (Indas) spondit. « Et quærebat opportunitatem ut traderet eum « sine turbis, »

« Saint Jean ne parlant point du pacte, ni de la trahison de Judas, il n'est point question

d'opportunité dans son Evangile. »

Parmi ces chercheurs d'opportunité le premier qui prit la parole fut le prince Albert de Broglie. Français mèlé de sang génevois, catholique tenant par ses origines au protestantisme et par les convictions les plus ardentes au libéralisme, il devait être plus tard réputé digne de combattre, au Concile, comme ambassadeur, l'infaillibilité, et déjà il avait été dénoncé, comme capable, s'il parvenait au pouvoir, de refuser justice aux catholiques ses frères. Dans ses précèdents écrits politiques, il avait rencontré souvent les critiques de ΓT nwers; dans ses écrits historiques sur le 1v° siècle, il avait encourn les animadversions de dom tinéranger et trop mérité d'être réfuté comme prototype du naturalisme en histoire. Le 10 octobre 1869, il lit paraître dans le Correspondant, revue des catholiques libéraux et des abbés qui yeulent parvenir, un mani-

feste à propos du Concile. Carticle avait eté fricotté avec tous les compères de l'endroit ; Dupanloup y avait mis du sel, Falloux du poivre, Foisset de l'empois, Cochin de la canelle, entin de Broglie la sauce; mais personne n'avait pensé à ajouter du beurre. Le tout était enit à point dans les goûts du Correspondant, solennel et vide, sucré et amer ; en somme, le ragoùt académique, mélange incompréhensible de légéreté et de lourdeur, devait servir, pour les catholiques, surtout comme purgatif. Dans l'intention des auteurs, l'œuvre devait jouer, contre la tradition chrétienne et contre les vœux de la piété, le rôle d'ellébore. Ces messieurs s'établissaient drognistes du Concile : itfaut convenir qu'ils s'y entendaient et ajouter. qu'ils travaillaient avec la garantie du gonvernement. Le prospectus de la bontique, aije dit, était signé : Broglie, pharmacien bréveté du gouvernement impérial ; ou plutôt, suivant les bons usages de toutes les sectes, l'auteur y était de sa personne, mais la siguature ne brillait que par son absence.

Dès le début, le prince-épicier s'épanchait en louanges à Pie IX qui venait, après trois siècles de silence, de délier la langue de l'épiscopat. L'expression n'était pas juste, car réunis ou dispersés, les évêques ne sont pas des chiens muets, incapables d'aboyer, contre les loups même couverts de peaux de brebis. Mais bientôt la lyre prenaît la place de l'outil célébré par Diafoirus et le pharmacien du Corvespondant distillait d'autres liqueurs.

à Deux craintes, dit-il, sont principalement exprimées par ceux qu'effraye d'avance la date du 8 décembre prochain. Ils supposent que la réunion du Concile a eu pour but et doit avoir pour ettet de concentrer toute l'autorité de l'Eglise sur la tête du Souverain Pontife. Ils craignent que de monarchie tempérée et partagée telle qu'elle leur est apparue jusqu'ici), l'Eglise ne sorte du prochain Concile transformée en une monarchie absolue et gouvernée sans contrôle par un chef mique.

« Ils supposentégalement que des décisions sont préparées pour le Concile et seront adoptées par lui, portant une condamnation dognatique et absolue sur certains principes en partie politiques étreligieux, qui figurent dans la plupart des constitutions modernes : et ils craignent que l'effet de ces décisions ne soit de placer dans les pays que de telles institutions régissent l'Eglise en hostilité ouverte avec la société civile, et les catholiques dans la douloureuse alternative d'avoir à choisir entre l'obéissance aux prescriptions de leur Eglise et l'attachement qu'ils doivent aux lois de leur patrie.

Le pharmacien du Correspondant distillait ainsi durant quatre-vingt-seize pages contre la définition et les condamnations qu'il redoutait, Chemin faisant, il donnait la mornifle aux journalistes. A la conclusion de son discours, pourvu que le Concile ne fit pas ce qui répugnait à la sagesse de Broglie, Broglie promettait monts et merveilles. Au demeurant, il trouvait de quoi occuper les Pères, même en ccartant ces questions si déplaisantes pour les catholiques libéraux. Bref, notre académique personnage exposait que l'Eglise resterait, après le Concile, ce qu'il appelle, d'après un auteur ancien, Monarchia inter fratres.

Le Protestant Tiberal donna au manifeste du Correspondant ce certificat de bonne con-

duite.

La librairie Douniol vient de taire paraître en brochure un acticle publié le 10 octobre dernier dans le Correspondant sur le Concile. Ce travail, rédigé par le prince Albert de Broglie, a été revisé et modifié par quelques autres collaborateurs de cette Rerne, parmi lesquels on cite MM. de Montalembert, de Falloux, Cochin, Léopold de Gaillard, Cesécrivains élérent des doutes sur le dogme de l'infaillibilité romaine, qui va être proposé au Concile. Ils se prononcent, comme l'abbé Maret, en faveur de la périodicité des assemblées occuméniques.

L'Univers combattit, avec autant de décision que de modération, l'article-programme dn Carrespondant. Parmi les publications vraiment dévonées à l'Eglise et termes sur les principes, qui parlèrent comme l'Univers et avant lui de l'article du Correspondant, nous devons nommer tout particulièrement le Tijd d'Amsterdam et le Catholique de Bruxelles.

Cette dernière feuille signalait, dans son numéro du 18 octobre, l'article du Correspondant comme le manifeste du catholicisme libéral, et disait qu'on y sentait « l'effort de plu-« sieurs plumes et la collaboration de plu-« sieurs habiletés mi-partie théologiques et politiques. « Après avoir établi que toute la dissertation du Correspondant sur la question de l'infaillibilité était empreinte de défiance et même d'hostilité pour le Saint-Siège, le Catholique s'étonnait que les chefs du catholicisme libéral enssent été si lents à parler, puis il ajoutait:

 Mais comment donc, après un si long silence, osez-vous enfin parler? Ah! c'est qu'il vous semble que le Saint-Père vous a « délié les lèvres » en même temps qu'à « l'Eglise universelle, » et vous a affranchis des entraves du respect qui retenaient Fénélon. Pie IX a dit que les maux de l'Eglise sont grands au temps présent et que les àmes courent des dangers nombreux. Pie IX a appelé le Concile pour combattre avec lui l'ennemi. Il est en aveu! C'est le moment de parler et de dire que de Rome surtout vient le péril.

· Osons dire...! »

« Or, apprenez quelle victoire est la leur: elle est pour l'avenir aussi bien que pour le présent, et c'en est fait à jamais de l'empire centralise où il n'y a qu'un maître et des servileurs, une voix retentissante et des échos ou des automates.

Pie IX a fait voir que, s'il n'a rien à craindre de ses frères, il ne vent pas ou ne reut plus d'une grandeur acquise à leur détriment. Cette noble confiance portera ses fruits. Ce que Pie IX a fait librement, par un élan spontané de son cœur, quand toute l'Eglise était unie et silenvieuse à ses pieds, viennent des jours de contestation et d'orage, aneun de ses successeurs ne pourra se dispenser

de le faire à son cremple.

« La vieille contume de définir la l'oi est rétablie et ne sera plus détruite. Que les préventions se rassurent : du moment où les Conciles auront été une fois possibles, ils seront toujours nécessaires, » Ainsi, voilà que Pie IX enchaine pour l'avenir la liberté des Papes et les destitue du droit, dont ses prédécesseurs ont si mal usé, de convoquer ou de ne pas convoquer les Conciles. Voilà Pie IX créant, par la convocation du Concile de 1869, une jurisprudence qui obligera ses successeurs a reunir toujours un Concile dans les jours de contestation et d'orage, comme la prudente et libre retenue du Concile de Trente a créé une jurisprudence sur la nécessité de l'unanimité dans le Concile pour qu'un point de dogme puisse être décidé.

L'Eglise est vraiment en bonnes mains, et sa constitution vient de recevoir un merveilleux perfectionnement! Après tout, ne se rapproche-t-elle pas par là des « constitutions modernes, » où le roj règne et ne gou-

verne pas?

Dans ces constitutions on n'exige pas encore il est vrai, l'unanimité des « grandes assemblées » pour faire des lois et créer des institutions. C'est peut-ètre pour cela que les œuvres durent si peu. Mais qui sait si la société civile n'imitera pas l'Eglise et ne portera pas, par la loi de l'unanimité, le dernier coup aux autorités de toutes natures qui

Poppressent?

Le passage que nous venons de citer nous apprend autre chose encore. C'est que « la vicille contume de délinir la foi » était, depuis le concile de Trente, « détruite » dans l'Eglise. Qui s'en doutait? On croyait jusqu'ici que, de nos jours même, le dogme de Humaculée Conception avait été *défini* dans l'Eglise. Le Carrespondant lui-même assurait un peu plus haut que « les jugements sur la toi émanés du Siège pontifical, infaillible ou non à l'origine, peuvent acquérir par l'assentiment tacite de l'Eglise dispersée une vertu qui les élère un-dessus de toute discussion.

 Ainsi, continue la même Revue, ont été condamnés au siècle dernier Molinos et Jansénius, et il n'est personne aujourd'hui qui mette en doute la valeur irréfragable des documents pontificaux qui ont défini, à l'encontre de ces faux docteurs, la vraie nature de l'amour divin et de la grâce sanctifiante. » Comment done pouvez-vous dire, six pages plus loin, que la coutume de définir la foi n'existait plus dans l'Eglise et avait besoin d'être « rétablie ? »

Dans un second article (numéro du 23 octobre , le Catholique citait d'abord ce morceau du Correspondant:

« Si ce concours habituel des Evèques et du « Pape s'établissait suivant notre humble « désir, c'est dans les rapports de l'Eglise « avec la société civile que les effets en se-« raient surtout heureux et sensibles, et c'est « parce que le Concile va-réaliser cette espé-« rance dans sa plénitude au moins pour « quelques jours, que nons craignons de « voir sortir de cette assemblée accc une déci-« sion qui nous alarme sur les questions ou se « trouve intéressée de près ou de loin l'organi-

« sation politique des peuples, » II ajoutait

« Pourquoi, d'après le Correspondant, le Concile appréciera-t-il sainement les questions politiques? C'est parce qu'il y anra « concours entre les évêques et le Pape : » Donc, d'après le Correspondant, en dehors des Conciles, c'est-à-dire dans la vie habituelle de l'Eglise, il n'y a pas concours entre le Pape et les Erèques, en ce qui concerne les rapports de l'Eglise avec la société civile. » S'il en est ainsi, c'est trop peu de demander les Conciles « habituels ; » car, dans ce système même, il yaura toujours des intervalles plus ou moins longs entre les divers Conciles, et pendant ces intervalles, les Papes pourront troubler et bouleverser tous ces rapports.

Ce qu'il faudrait pour écarter un tel danger, c'est le Concile en permanence. Si l'on considère le gouvernement du Pape comme mauvais, si l'on juge que le maintien des rapports entre l'Eglise et la société civile réclame le concours des Evéques et du Pape, et si l'on estime que ce concours n'existe pas en dehors du Concile, il fant évidemment demander que le Concile siège en permanence. Alors le gouvernement de l'Eglise sera changé; l'Eglise ne sera plus gouvernée par son chef, et elle offrira la parlaite image d'une monarchie pleinement « tempérée d'aristocratie. » Il est facile de prévoir ce qui sortirait de cette

réforme. Au sujet des encycliques qui semblent avoir condamné certaines conquêtes chères à l'esprit moderne, le Correspondant cite l'exemple de

la Belgique. Le Catholique, de Bruxelles, lui

répond :

Le fait matériel allégné par le Correspondant est vrai. Ni les catholiques qui ont fait la constitution belge, ni ceux qui lui ont juré lidélité « sans arrière pensée d'aucune sorte, » n'ont jamais été frappés des censures du Saint-Siège. Mais les idées ont bien changé en Belgique depuis 1832. Les faits ont confirmé les enseignements du Pape. Les catholiques, jugeant de l'arbre par ses fruits, ne sont plus tentés de chérir des institutions qui ont si peu réalisé les espérances de leurs fondateurs.

Ces institutions, malgré la loyauté des catholiques, malgré la sincérité de leurs serments, faits sans arrière-pensée, ont amené le triomphe de l'impiété, ont soumis le pays le plus catholique du monde au gouvernement de la franc-maconnerie et ont livré les catholiques et l'Eglise à leurs ennemis. A quoi nous a servi d'être rassurés en 1832 et depuis lors, sur la prétendue licéité théologique de cequi devait nons reussir si mal?

Le Correspondant a pris ses súretés contre ces génantes observations: Il ne dira plus rieu. Ce qui signifie qu'après avoir propagé l'erreur, il refusera tout débat qui, le forçant à confesser qu'il s'est trompé, pourrait éclairer ses lecteurs.

L'Tuion de Paris, par la plume du vénérable Laurentie, se prononçait dans le même sens que le Catholique, le Tidj et l'Univers. Après avoir disenté les prétentions du Corresponduat, PT nivers conclusit:

Donc, que reste-t-il? Des subtilités d'école, sans nul rapport avec la nouveauté d'un temps pour qui fout se résout en deux termes précis; croire on ne pas croire, disens mieux, hélas! croire on haïr.

Il y a seulement un sophisme à l'usage des inattentits ; c'est dit-on, que l'infaillibilité du Pape peut retenir les dissidents disposés à entrer dans l'Eglise; sophisme précisément inverse de l'expérience de toutes les grandes conversions! Les ames ni ne se conduisent ni ne se ramenent par des arguties : la foi a d'autres façons de les entraîner, et lorsque la lumière est venue, ce n'est pas une théorie d'école qui les arrête.

D'ailleurs, il y aurait à faire à cet égard une observation, peut-être imprévue pour quelques-uns, c'est qu'il est telle théorie d'école précisément qui, présentement invoquée, est en seus inverse de toutes les idées qui sont entrées le plus avant dans l'esprit du monde nouveau. Ainsi, la théologie routinière de Sorbonne semble vouloir nous ramener à la Déclaration de 1682, toujours apparemment sous prétexte d'avoir plus de prise sur les opinions. Mais cette Déclaration, qui nie implicitement l'intaillibilité du Pape, affirme implicitement l'absolutisme dn roi, ce qui est une autre sorte d'infaillibilité : car elle ne reconnaît à sa puissance d'autre limite que la puissance même de Dieu. Est-ce par là que l'on va guérir l'alarme prétendue que l'idée de l'infaillibilité du Pape aurait fait naître dans les âmes?

Tout cela, dis-je, est puéril, ou plutôt est peu digne de la gravité d'esprits élevés, et surtout d'esprits catholiques, soucieux de ramener le monde moral à des conditions nécessaires de subordination et d'unité. Ce n'est pas par des tempéraments de doctrine que l'on aura prise sur les intelligences égarées : jamais, au contraire, la vérité n'eut à s'offrir plus librement dans son intégrité. La voiler à moitié, c'est lui ôter son empire ; et quelle vérité d'ailleurs est-il ici question de mettre en évidence? Ce n'est point une vérité neuve, ce n'est point un dogme inventé; c'est une loi de tait, loi essentielle qui, sans être formulée en prescription, est la condition pratique et nécessaire de la vie catholique de l'Eglise. Et devant de telles considérations, était-ce bien l'heure d'accréditer des alarmes sur la reconnaissance qui serait faite en plein Concile d'une loi constitutive promulguée en fait et exécutée librement dans le monde entier?

Ne concons, pour notre part, ni au-devant de la crainte, ni au-devant de l'esperance, ni même au-devant de la conjecture. Le Concile, dans l'Eglise, a sa mission, c'est de témoigner de la vérite dogmatique et de la promulguer; le devoir des tidéles est d'attendre ses décisions. Nous pouvons dire toutefois que ce qui nous touche, c'est la nécessité de voir l'autorité pontificale affermie dans les ames, lorsque toute autorité disparant du monde. Seule cette grande et sainte autorité parle aux homanes des devoirs de la vie publique et de la vie privee ; sans elle, tout est livré à la fantaisie et au ravage; seule elle sauve la societe lunnaine, ne fût-ce qu'en protestant contre la perversité qui menace de l'engloutir dans les abunes. Et aussi qu'on ne nous parle plus d'alarmes, parce que cette autorite serait entourée des hommages de tonte la terre : nul signe meilleur, au contraire, ne nous seruit donné du retour des hommes versice qui leur promet l'ordre et la sécurité.

Un autre vaillant garcon de la même pharmacie, qui ne montra pas davantage sa face eclairée, fut le comte de Falloux. Altred de Falloux, historien de S. Pie V et de Louis XIV, avait donné des gages à l'Eglise; éditeur de Sophie Swetchine, il avait offert à l'Eglise et aux lettres d'excellents volumes : homme politique el controversiste bouillant, il avait rendu quelques services, il avait notamment preparé, par une loi, la liberte de l'enseignement primaire et secondaire. Par je ne sais quelle fatalite, il y avait toujours, dans ses actes et dans ses œuvres littéraires quelque mélange, tranchons le mot, quelques drogues. La passion du politique troublait un peu la pensce du docteur. Catholique, il n'était pas avec l'Eglise, légitimiste, il n'était pas avec le roi. Hardi du reste autant qu'habile il poussait d'autres hommes et poussait luimême tantôt des mots à l'emporte-pièce, tantôt des discours où l'orgeat s'alliait à quelques gouttes de vitriol. On le disait inspirateur de l'évêque d'Orléans : on l'avait vu dans l'affaire des cocardiers, on devait le retrouver dans Laffaire du drapeau blanc, toujours fidèle aux audaces de sa pensée et aux ruses de sa stratégie, Bigne complice du Janus allemand, il ent pu montrer, a chaque parti, un visage rassurant : mais il ne réussissait qu'à n'en laisser voir aucun. A chaque attirmation qu'il avait produite, il s'était menagé une porte de sortie. Les curieux ne voyaient jamais que son dos blasonné des conleurs académiques et avec toute sa gentilhommerie, Falloux, dit Fallax, n'était que le chevalier de l'intrigue et de l'illusion libérales.

Dans l'attaire, la Gazette d'Angsbourg, moniteur des anti-infaellibilistes avait attribué au comte de Falloux cette phrase: « L'Eglise doit avoir comme la société civile, son 89. » Cette phrase exprimait très heureusement le tond et le tréfond des doctrines libérales : de plus, comme arme de circonstance, elle était forgée, trempée, aignisée avec un art partait, j'allais dire avec un art infernal. On sent, en la lisant, sous les brillantes antithèses, le serpent; à la palper, on lui trouve le froid du reptile et la flamme du poison. La phrase eut fait merveilles et ravages. Fort heureusement quelqu'un veillait. A l'ouverture de l'exposition Romaine, le veilleur d'Israël, prit sa verge vigilante et fustigea la phrase impie. « Quelqu'un a dit qu'il fallait à l'Eglise son 89 ; celui-là, quel qu'il soit, a blasphémé : je le couvre de mon-anathème. » La phrase avait été bien réussie : l'exécution ne l'était pas moins : le glaive apostolique avait tranché dans le vif, et le fouet du Pape avait laissé sa trace sur la tigure du blasphémateur. Occasion unique pour prendre la porte.

Le comte de Falloux n'y manqua point; il se hata de désavouer la phrase anathématisée par le Souverain Pontife. Puis, suivant l'usage des catholiques libéraux de France, il tomba à bras raccourcis sur l'Univers, seul coupable à ses yeux, bien qu'il n'eût reproduit qu'après vingt journaux, le bruit accusateur.

Sur ces entrefaites, un écrivain plus illustre et plus brave que Falloux, se jeta dans la bagarre : c'était Montalembert. Charles Forbes de Montalembert avait été pair de France à vingt ans et, à vingt ans, avait soutenu, devant la chambre des pairs, un procès pour avoir fondé, avec Ch. de Coux et Lacordaire, une école illégale. Entré dans la gloire du pas qui l'introduisait dans la vie publique, le jenne comte de Montalembert-s'était-dévoué à la régénération de l'art chrétien et de l'histoire. Puis, après études sérieuses et essai de ses forces, il était monté à la tribune pour voler à la défense de l'Eglise. Brave comme un paladin, plus éloquent que Mirabeau, il avait livré, pour le service de la vertu et du droit catholique, de mémorables combats. Sans doute, il n'avait pas triomphé : le gouvernement qu'il combattait était de ceux qui permettent la lutte, mais qui n'accordent guère la victoire qu'aux idées basses et aux projets malsains. Mais s'il n'avait pas triomphé, il avait parlé, et ses discours, restés dans toutes les mémoires, créaient une force d'opinion qui lôt ou tard devait le relever de la défaite. Maintenant, précipité de la tribune, il s'aigrit au lieu de patienter. Mal défendu par la fixité de ses principes, mal soutenu par la solidité de son caractère, il se laissa peu à peu gagner et séduire par les idées libérales ; il glissa, par le fait, dans les idées révolutionnaires; il devait mourir, sans avoir rien compris au grand monvement qui s'accomplissait sous ses yeux, vomissant l'outrage contre cette Eglise qu'il avait si vaillamment servie.

Dans une malheureuse et misérable lettre du 28 février 1871, Montalembert établit un contraste imaginaire, dans la détense de l'Eglise, entre 1847 et 1867; il s'élève contre la théocratie et la dictature de l'Eglise; il anathématise ces théologiens de l'absolutisme qui ont fait litière de tous les principes, de toutes les libertés, pour venir ensuite immoler la justice, la vérité, la raison, l'histoire devant l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican! Par une insistance puérile il veut justifier ce mot d'Idole, qu'il attribue d'ailleurs à Aug. Sibour, archevêque de Paris.

Montalembert conclut:

« C'est pourquoi, sans pouvoir ni vouloir entrer dans la discussion de la question qui vase décider au Concile, je salue avec la plus reconnaissante admiration, d'abord le grandet généreux évêque d'Orléans, puis le prêtre éloquent et intrépide qui ont en le conrage de se mettre en travers du torrent d'adulation, d'imposture et de servilité où nous risquous d'ètre engloutis. — Grâce à eux, la France catholique ne sera pas restée trop au-dessous de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Amérique. - Je m'honore publiquement et plus que je ne puis dire de les avoir pour amis. pour confrères à l'Académie. - Je n'ai qu'un regret, celui d'être empêché par la maladie de descendre dans l'arène à leur suite, non certes sur le terrain de la théologie, mais sur celui de l'histoire et des conséquences sociales et politiques du système qu'ils combattent.

« Je mériterais ainsi ma part, et c'est la seule ambition qui me reste, dans ces litanies d'injures, journellement décochées contre mes illustres amis, par une portion trop nombreuse de ce pauvre clergé, qui se prépare de si tristes destinées et que j'ai autrefois aimé, défendn et honoré, comme il ne l'avait encore été par

personne dans la France moderne.

« Du reste, j'ai pleine contiance en l'avenir.

« Dans l'ordre politique, nous sommes deja délivrés du régime que tant d'esprits taux et serviles avaient acclamé comme l'apogée de l'ordre et du progrès : et nous voyons renaître

la vie publique avec la liberté.

« Dans l'ordre religieux, je reste convaincu malgré toutes apparences contraires, que la religion catholique, sans subir la moindre altération dans la majestueuse immutabilité de ses dogmes ou de sa morale, saura s'adapter en Europe, comme elle l'a déjà fait en Amérique, aux conditions inévitables de la société moderne, et qu'elle demeurera, comme toujours, la grande consolation et la grande lumière du genre humain. »

Ainsi parlait de l'Eglise, le grand athlète qui l'avait autrefois défendue si bravement, et, quoi qu'il en dise, défendue en s'inspirant d'autres principes, en pratiquant d'autres vertus. Chose digne de remarque! En un temps où les esprits étaient si animés à la controverse, cette lettre n'excita aucune dénégation, mais seulement la stupeur de la piété. La voix qui avait éveillé autrefois, dans les consciences, de si sympathiques échos, déclamant contre le

pauvre clergé et contre l'idede du Vatican ! il n'y avait qu'à s'ecrier : O altitudo ! et a tomber à genoux pour le pauvre malade dont ces invectives misérables épuisaient les dernières forces.

An milieu de ces tristesses, il y ent tentative d'une espèce d'émente avant la lettre, du fait de quelques empressés. Sons confour d'une adresse à Mgr Dupanloup, il s'agissait de provoquer les manifestations des fideles de la synagogue libérale; d'aucuns même voulaient pousser les choses jusqu'à une sonscription. L'évêque refusa par la lettre suivante adressée au petit Français, journal à la

dévotion du prélat :

Vous avez refusé dans votre numéro du 10 décembre, d'ouvrir vos colonnes a une souscription, et de prendre part à une adresse dont il parait que je suis l'objet. Tout en rendant comme vons justice a l'emotion qui a saisi les promoteurs de ces manifestations, j'appronve et loue hautement votre refus. Rien n'est plus contraire a mes sentiments et à mes pensées que ces moyens d'agitation. Des litanies de louanges me paraîtraient aussi regrettables que sont dignes de mepris ces litanies d'injures qu'on voit chaque matin dans l'Tuivers. Il faut laisser ces façons d'agir à cenx qui les ont imaginées. Des provocations quotidiennes peuvent etre du goût de ce journal. Il faut bij en abandonner exclusivement l'honneur et le protit.

Cette idée sangrenne d'adresse cut toutefois, à Aix en Provence, pays de l'huile d'olive, un commencement d'exécution au vinaigre. Au has du texte vinaigré et mousseux, on lisait ; snivent les signatures, ce qui veut dire que les signatures ne suivaient pas du tout ; des échos, ménages avec art, avaient donné, à cette pièce, une publicité sans rapport avec sa valeur. Un catholique du pays, Paul de Magnan, dans une lettre à la Gazette du Midi, releva les agréments de cette singu-

lière manifestation:

« On s'est demandé, dit-il, si l'intention primitive et l'objet unique de l'adresse était bien de protéger la personnalité épiscopale de Mgr Dupanloup contre les attaques ou les ripostes d'un célèbre journaliste. Mais le glorieux vétéran de nos luttes religieuses a dù sourire en voyant les quarante preux à la visière baissée venir hourdonner autour de son char de bataille et s'aligner à l'ombre de cette redoutable crosse taillee par le bas en un terrible bec de plume, lui qui a de si justes raisons de ne se tier qu'à la bonne trempe de ses propres armes offensives et défensives. Que signifierait, dans cette hypothèse, le premier et le dernier paragraphe de l'adresse? car enfin ce n'est pas M. Veuillot, tût-il le vrai satan du journalisme, qui peut menacer, compromettre, amoindrir les droits de l'Episcopat, on nous opprimer, nous citogens et Français, dans nos fiertés civiques.

 Mais comment voir autre chose qu'une adhésion doctrinale dans ces remerciements otferts al Evêque pour « les nouveaux gages de devouement qu'il vient de donner à la cause catholique; » dans cette effusion de gratitude pour le repas rendu aux consciences, exprimée en des termes que Pithou et Ellies Dupin envieraient au chauvinisme gallican de nos jours? Notez qu'on n'est plus même dans le ton du Correspondant, de la Gazette de France et du Français. On tombe à plat dans les formules creuses des catholiques sincères, mais indépendants, de la France, des demi-libres penseurs du Journal de Paris et du Moniteur universel, ces deux bâtards non encore reconnus des Dehats. On pousse même l'abnégation d'originalité jusqu'à emprunter, en foreur des Français, une sorte de ritournelle tinale à l'orgue portatif de la Patrie: Proh! pudor! »

En ce qui regarde le gouvernement français, l'Empereur était plutôt favorable au Concile; le Vice-empereur. Bouher, se tenait plutôt dans les idées de Pithon et d'Ellies Dupin. I'n député, Emile Olivier, prononça sur la convocation et la tenue du Concile un grand discours, où ily a plus à louer qu'à reprendre. « C'est un grand spectacle, disait l'orateur, c'est un fait nouveau. Ily a là une audace, une grandeur qui me frappeut de respect et d'admiration. L'aime les pouvoirs forts, qui ont confiance en eux-mèmes, qui développent et manifestent, sans crainte, avec énergie, la

foi qui les anime. »

Sons le ministère Davergier-Forcade, la question du Concile fut l'objet d'une circulaire respectueuse du prince de la Tour-d'Auvergne aux agents diplomatiques de l'Empire. Sous le ministère du 3 janvier 1870, le cabinet définitivement libéral, avait confié au comte Daru le portefeuille des affaires étrangères. Daru était un libéral racorni dans les idées de Dupanloup ; il ne dissimulait pas, dans ses lettres, ses sentiments d'opposition; il écrivit bientôt un Memorandum pour établir que la définition dogmatique de l'infaillibilité, entrainerait le retrait de l'ambassadeur, le rappel des troupes françaises en occupation à Rome, brel la guerre à l'Église et au Saint-Siège. Par cet acte du comte Daru, nous coulions tout doucement dans le levantinisme.

La France pretend que Thiers aurait tenu ce langage au sujet des lettres de M. Darn

contre la liberté du Concile :

On dit que consulté par le comte Daru sur la position que le gouvernement devrait prendre à l'égard du Concile. Thiers aurait

répondu a peu pres ceci :

— Il est vraiment bien temps, aujourd'hui, de se souvenir qu'il y a un Concile à Rome. Il y a huit mois qu'on aurait dû prévoir ce qui pouvait en sortir et parlementer avec le Pape; mais, maintenant, que voulez-vous faire? L'avoue que moi-même, je n'en sais rien du tout. Votre intervention diplomatique se manifestant lorsque l'opinion de la majorité du Concile est déjà faite, lorsque les passions religieuses sont surexcitées, c'est une patache voulant rattraper un train

express... En un met, n'avoir rien fait l'année dernière est une maladresse; mais agir en ce moment, ce serait une bévue.

Le memoraudum, par ordre du chef du cabinet, ne fut pas remis par l'ambassadeur au Cardinal Antonelli ni au Coneile. Les meneurs du catholicisme libéral, voyant que cette pièce ne pourrait leur servir, l'envoyèrent en Allemagne où elle parut.

Le parti de l'intrigue perdant l'espoir de peser directement sur le Pape et le Concile, voulait du moins peser sur l'opinion, l'irriter contre Rome et à l'avance contre les décrets

que le Concile rendrait.

Les fanatiques du ministère, repoussés de ce côté, se rejettérent sur un autre et, pour faire pièce au Pape, dénoncérent sa monnaie. Le Moniteue français va expliquer lui-même cette mesure:

Aux termes d'une convention monétaire, signée en 1865, les monnaies de la France, de l'Italie, de la Belgique et de la Suisse jouissent d'une liberté de circulation réciproque et du droit d'admission dans les caisses publiques de chacun de ces pays. Ce droit s'étend même aux monnaies divisionnaires ou d'appoint en argent : mais en raison de l'abaissement du titre de ces monnaies à 835 1000° de lin, cette faculté réciproque de circulation internationale a dû être subornée à deux conditions essentielles et absolues, qui consistent dans l'engagement pris par chacun des quatre pays contractants:

1º De maintenir la fabrication des monnaies divisionnaires dans la limite maximum

de 6fr. par habitant;

2º De les reprendre et de les échanger contre de la monnaie courante au titre normal de 900 1000°s.

C'est sons la garantie de ces deux conditions que les monnaies divisionnaires d'Italie, de Suisse et de Belgique jouissent du droit

de circulation en France.

A la faveur d'une similitude presque complète de titre, de module et de coupures, les monnaies pontificales sont insensiblement entrées dans la circulation française; et comme, en même temps, le gouvernement pontifical avait officiellement introduit une demande d'accession à la convention de 1865, le public, devancant la marche légale des faits, s'est habitué à considérer que les monnaies pontiticales circulaient en France sur le même pied que les monnaies italiennes, belges ou suisses. Bien qu'on put à juste titre espérer que l'accession du gouvernement pontifical à la convention monétaire se réaliserait dans un délai plus ou moins prochain, le gouvernement francais n'en a pas moins pris le soin, à différentes reprises et par notes insérées au Journal Officiel, de prémunir le public et de l'avertir que la circulation des monnaies pontincales n'avait aucun caractère légal et était purement facultative. »

Le Journal Officiel donne vainement le change. Ce n'est pas le public, c'est le gouver-

nement qui a commencé à refuser les pièces pontificales, en leur fermant les caisses publiques, et en les décréditant par cette mesure.

Ouelle raison le gouvernement avait-il d'en

agir ainsi?

Est-ce à cause de l'infériorité du titre des monnaies papales? le ministre des finances l'a dit au Corps législatif. Mais l'on verra par une note du Journal de Rome que la chose n'est point exacte. Pourquoi, d'ailleurs, le ministre, quelques jours auparavant, a-t-il dit le contraire? D'après cette déclaration des journaux de Lyon; « Le ministre des finances a écrit à la Trésorerie du Rhône que la monnaie pontificale était absolument au même titre que la monnaie française. »

Il résulte des dernières déclarations du ministre que les essais faits à la monnaie de Paris ont indiqué une infériorité de 3 millièmes. C'est la première nouvelle qu'en a le public, depuis deux ans que, par la tolérance et même par la faveur du gouvernement français, les monnaies romaines circulent librement, pour suppléer fort à point à la pénurie de nos mon-

naies divisionnaires.

Si le titre est réellement inférieur, que ne l'a-t-on fait connaître plus tôt? Ces essais faits après coup sont-ils certains, définitifs; démentent-ils l'opinion que l'on avait jusqu'ici et qui n'a jamais été contredite, de l'égalité des monnaies d'appoint romaines et françaises? La vérité c'est que la mesure prise par la Trésorerie contre les pièces romaines semble bien plutôt une représaille contre le gouvernement pontitical, pour son refus d'adhérer à la convention monétaire signée en 1863.

Voiei, sur l'affaire des monnaies pontificales, la déclaration du Journal de Rome, or-

gane officiel:

A la suite des bruits qu'on fait courir sur la qualité des monnaies d'argent pontiticales, il convient de déclarer que, pour le poids comme pour le titre, pour la quantité comme pour la qualité du métal, ces pièces'sont pleinement conformes aux monnaies émises et qui circulent en France, en Italie, en Belgique et en Suisse. Cela résulte manifestement des règles prescrites par l'édit du 18 juin 1866 sur la réforme monétaire, et spécialement des articles 3 et 4, qui ont été rigourensement observés dans la fabrication par la Direction de la monnaie pontificale. Le l'ait est facile à vérifier, et il condamne absolument des bruits indignes d'être accueillis par tout homme de bon sens.

Voicienlin le jugement d'un éprouveur d'or,

Dubois-Caplain:

Quantaux monnaies pontificales, les auteurs de l'interpellation avaient parfaitement raison ense portant l'écho des plaintes, du mécontenment et de l'irritation manifestés de toute part par le refus des receveurs publics de les accepter, après que le gouvernement français en avait tolèré la circulation, lors des pour-

parlers pour l'adhésion du gouvernement pontifical à la convention internationale. Cette adhésion admise en principe ne put se réaliser, par suite du noble refus que fit le Pape de reconnaître la spoliation qui, d'une population de près de 4 millions d'habitants, a réduit son territoire à une population de 600 mille âmes.

Assurément M. le ministre des finances avait aussi parfaitement raison, en expliquant que la perte certaine qui devait résulter du refrait de ces pièces, le mettait dans l'impossibilité d'y consentir, à moins qu'on ne lui ouvrit au budget le crédit nécessaire pour y faire

face.

C'est ce que l'équite réclamait qu'on fit. Car si l'on a accorde une indemnité aux porteurs de l'emprunt mexicain, sons prétexte de la responsabilité morale du gouvernement français, malgré qu'il ent été très nettement déclaré que le gouvernement n'engageait en rien sa responsabilité, et que les conditions de l'émission offrissent des avantages excessits, à plus forte raison la justice distributive exigeait qu'on ne laissàt pas à la charge des détenteurs de bonne foi des monnaies dont la circulation avait été publiquement tolérée et acceptée par le gouvernement ; d'autant plus que ces monnaies circulaient concurremment avec les monnaies semblables de poids et de titre, tant de la France elle-même que des autres pays de la convention internationale, et que le bon public n'était pas à même de savoir si définitivement le Pape en Jaisait partie ou non.

D'ailleurs, ces monnaies pontificales sont tabriquées dans des conditions exactement semblables aux autres. J'en ai essayé moimème un certain nombre, et j'ai trouvé les titres variant entre 832 et 833. Elles restent donc dans les limites de la tolérance réglementaire admise pour la fabrication des monnaies, et les nôtres sont dans le même cas.

Quant à l'introduction de ces monnaies en France, en quantité plus ou moins considérable, le gouvernement pontitical ne saurait être incriminé absolument en rien. Il fait tabriquer ces monnaies dans son plein droit. et si le taux du change de Rome sur la France. offre un avantage, il ne saurait empêcher les banquiers, changeurs et spéculateurs romains, de tirer des lettres de change et d'envoyer en converture des monnaies qui sont acceptées ; de même que cela se pratique de Turin, Florence, Naples on de tout autre lieu du globe. suivant les circonstances ; car c'est le taux du change qui règle et détermine tous les mouvements tinanciers et monétaires dans le monde. »

Après la France, le pays qui s'occupa le plus du futur Concile, ce fut l'Italie. Au retour des fêtes du Centenaire, le député Castagnola, frappé de tout ce qu'il avait vu de puissamment catholique à Rome, en avait fait, au parlement, un rapport enthousiaste et effrayé. Un autre député, Joachim Pépoli essaya de réduire la chose à si peu que rien. Ces deux extrémites de discours parlementaires ne ren-

daient pas tidelement les sentiments du gouvernement sarde. En vertu de la devise menteuse: L'Eglise libre dans l'Etat libre, il promit bien de laisser aux eveques la liberté de se rendre au Concile, mais, en même temps, il se réserva de mettre, en pratique, les principes de séparation des pouvoirs, c'est-à-dire d'athéisme social, qui empéchent les principes religieux de s'appliquer à la vie des nations. Plus tard, le gouvernement piémontais, tout en niant cette évolution, essaya de changer d'attitude. Un article du vénérable Dulac va expliquer cette tactique :

Un journal de Florence disait dernièrement que le gouvernement italien, « après avoir « agi d'abord par les voies diplomatiques « pour prévenir les dangerenses conséquences « politiques du futur Concile, fait aujourd'huivolte-face, et, entretenant des illusions sur « la possibilité d'accords actuels avec le Vati-« can, se décide à laisser faire la cour de

On lisait en même temps dans une corres-

pendance de l'Agence Haras;

« M. Menabrea vient d'envoyer un sénateur, « deux personnages ecclésias tiques, etc., pour « agir à Rome au sujet du Concile. Il voudrait « au moins qu'en invitant les puissances. « Rome fût obligee d'inviter le royaume ita- lien, A la veille de perdre la partie qu'il « avait gagnée contre le concile, M. Menabrea fait des efforts désespérés.

Que répond la feuille officieuse de M. Menabrea, la Correspondance italienne? Elle répond que le gouvernement italien n'a envoyé à Rome ni sénateur ni personnages ecclésiastiques ; qu'il ne tient pas le moins du monde à être invité au Concile; qu'il ne fait aucun effort pour cela; qu'il n'a pas d'illusions sur la possibilité d'accords actuels avec le Vatican, et qu'il ne cherche nullement à amener de tels accords. Tout cela est dit d'une manière fort nette et en termes explicites. Ce n'est pas une raison pour le croire. Quant à la question de savoir si réellement, en ce qui touche le Concile, le gouvernement italien s'est entin résigné à laisser faire la cour de Rome, la réponse, bien que fort enveloppée, est affirmative.

A côté de l'Italie, la petite Suisse, la cidevant libre Helvétie, préludait par des déclamations aux persécutions contre les évêques. Voici ce que rapporte une autre

correspondance :

Le concile du Vatican est un vrai cauchemar pour le protestantisme suisse. Sous son étreinte, il ne cesse d'enrager, de crier et de pousser de ridicules hurlements. Comme ses temples sont vides et que le peuple s'en éloigne de plus en plus pour aller au rationalisme, le protestantisme est contraint d'aller lui-même au peuple, de dresser ses chaires sur les places publiques et d'ouvrir des conférences. Dans ces assemblées, convoquées à grand frais d'affiches, d'annonces et de réclames de toute nature, il proclame chaque

jour la déchéance de l'Eglise catholique, et chante sur tons les tons le De profundis de la papauté. Il ne s'aperçoit donc pas qu'en s'agitant ainsi et en faisant tant de bruit autour de ce prétendu cadavre, il laisse voir sa frayeur et atteste la vitalité redoutable du catholicisme. De toutes parts les journaux nous apportent l'annonce de quelque nouvelle conférence sur le concile, et nous signalent l'accueil enthousiaste et les incidents qui les

marquent.

Pendant que les protestants usent leurs dents à mordre le -roc éternel de la Papanté les catholiques sont ici unis, contents et confiants dans l'œuvre du Concile. Ils en ont salué l'ouverture avec une joie indescriptible. Les démonstrations auxquelles le peuple fribourgeois, entre autres, s'est livré, dépassent toute imagination. Pendant la soirée du 8 décembre, on n'entendait dans ses vallées que détonations de mortiers, chants religieux et cris de joie. Ce-ne furent pas les maisons et les villes qu'on illumina, mais les montagnes. Toutes les principales sommités avaient leurs teux de joie. Treize braves gruériens ont en même le courage d'escalader, ce soir-là, le , Moléson (haut de 7,000 pieds). Rien ne les arrête, ni l'obscurité de la nuit, ni les précipices qu'ils doivent franchir, ni l'épaisse couche de neige qui recouvre nos montagnes, ni les difficultés de porter si haut leurs charges de bois. En illuminant ainsi le roi de nos monts, ils ont annoncé au loin la foi et le dévouement du pemple fribourgeois. »

Quant aux autres puissances de l'Europe, saisies de la question par le gouvernement francais, elles epousèrent à peu près ses idées, ses frayeurs, ses pratiques et ses menaces. On n'attend pas que des herétiques ou des schismatiques, un Beust ou un Bismarck, puissent mieux faire que le soi-disant Fils ainé de l'Eglise, qui, par parenthèse, n'était qu'un

assez triste cadet.

Pour avoir une idée tidèle de l'opinion des puissances, nous ne pouvons mieux faire que de puiser dans le Livre jaune contenant les dépèches de 1869.

Le marquis de Banneville, ambassadeur,

écrit :

Le Pape m'a recu hier. L'entretien n'a pas tardé à s'établir sur la question du Concile. Le Pape connaît, ai-je dit, la résolution à laquelle s'est arrêté le gouvernement de l'Empereur en ce qui concerne la question de la représentation des gouvernements et les

motifs qui l'ont dictée.

Cette résolution, à laquelle se sont ralliés tous les cabinets, est, en même temps, celle qui répondait le mieux, ce me semble, aux désirs du Saint-Siège et aux idées que le Saint-Père lui-même m'avait fait l'honneur de m'exprimer ; elle n'impliquait, du reste, de la part du gouvernement de l'Empereur, ni indifférence pour un acte aussi considérable que l'était la réunion d'un Concile œcuménique, ni l'intention de se désintèresser des

questions à débattre et des décisions à intervenir, en taut qu'elles pouvaient affecter la paix des consciences on les rapports existants

de l'Eglise et de l'Etat.

l'espérais que, sous la hante direction du Saint-Père, la haute prudence, la sagesse consommée et l'expérience des Evêques sauraient éviter de faire naître des conflits, toujours regrettables, et qui ne pouvaient être que préjudiciables à la religion, entre les principes qui sont aujourd'hui la base de presque toutes les législations civiles ou des institutions politiques, et les vérités de l'ordre moral et religieux qu'il appartient à l'Eglise de définir et d'affirmer. Le gouvernement de l'Empereur, en ce qui le concernait, avait, dans le passé et jusqu'au jour où nous parlions, aussi bien dans l'intérieur de l'empire qu'au dehors, donné assez de gages des sentiments dont il est animé envers l'Eglise, pour espérer que ses intentions seraient comprises, et les conseils de modération et de prudence qu'il croirait devoir donner, écoutés.

A l'égard des travaux du Concile, des questions qui y seront débattues et de ses décisions éventuelles, le Pape a évité toute parole pouvant engager son opinion et ses prévisions personnelles; on devait s'en remettre à la sagesse des Pères du Concile, qui, avec l'assistance de Dieu, pourvoiraient à tout ce qu'exigeaient, dans le temps où nous sommes, le bien de la religion et les intérêts de l'Eglise ; on pouvait regretter les conjectures téméraires auxquelles se livraient trop souvent des esprits ardents et impatients, et la discussion prématurée de certaines questions qu'il ent mieux valu réserver au Concile lui-même, s'il jugeait opportun de les examiner. Quant à la représentation des puissances, le Saint-Père a reconnu que la résolution du gouvernement de l'Empereur était motivée par les circonstances du temps présent et en accord avec les idées qu'il m'avait lui-même exprimées. »

De toutes ces dépêches, le Livre janne tirait

cette conclusion:

A la faveur de la tranquillité qui règne dans les Etats du Saint-Siège, les Evèques du monde entier vont se réunir à Rome. Le papa a convoqué au Vatican un Concile œcuménique. Les matières qui seront traitées dans cette assemblée échappent pour la plupart à la compétence des pouvoirs politiques de nos jours, et, sous ce rapport, la situation diffère manifestement de ce qu'elle était dans les

siècles passés.

Aussi, le gouvernement de l'Empereur, renonçant à user d'une prérogative que les souverains de la France avaient toujours exercée sans contestation, a-t-il résolu de ne pas intervenir dans les délibérations par l'envoi d'une ambassa de accréditée auprès du Concile. Il lui a paru, non seulement que cette détermination était la plus conforme à l'esprit de notre temps et à la nature des relations actuelles entre l'Eglise et l'Etat, mais qu'elle était aussi la plus propre à dégager sa respon-

sabilité à l'égard des décisions qui seront prises. Le Saint-Pere lui-même, au surplus, semble avoir reconnu la valeur des considérations qui nous guident, puisqu'il s'est abstenu d'inviter les princes chretiens à se faire représenter dans la réunion des Evêques. Toutefois, notre intention n'est pas de demeurer indifférentes à des actes qui peuvent exercer une si grande influence sur les populations catholiques de tous les pays.

L'ambassadeur de l'Empereur à Rome sera chargé, s'il ya lien, de faire connaître au Saint-Siège nos impressions sur la marche des débats et la portée des résolutions préparées. Le gouvernement de Sa Majesté trouverait au besoin, dans nos lois, les pouvoirs nécessaires pour maintenir contre toute atteinte les bases de notre droit public. Nous avons, d'ailleurs, trop de contiance dans la sagesse des Prélats aux mains de qui sont remis les intérêts de la catholicité, pour ne pas croire qu'ils sauront tenir compte des nécessités du temps où nous vivons et des aspirations légitimes des peuples modernes.

Les gouvernements catholiques auxquels nous avons fait connaître nos intentions out tous approuvé notre manière devoir, et comptent s'abstenir d'avoir des représentants au sein du Concile.

Dans cette grande question d'ordre moral, comme dans celles que soulève la rivalité des intérêts politiques, les cabinets sont dirigés par le désir d'écarter ce qui peut être une cause de trouble pour les esprits et susciter des explications.

Ces renseignements peuvent suffire au sujet desactes de la diplomatie. Mais outre les puissances constituées, il existe, en Europe, deux puissances, non reconnues, bien qu'organisées diversement, puissances à demi occultes, à demi publiques, qui souvent inspirent, souvent subalternisent et toujours égarent les gouvernements: Nous avons nommé les sociétés et la Révolution.

Les sociétés secrètes, notamment la Francmaçonnerie, procèdent du déisme de Rousseau et vont jusqu'à l'athéisme de Proudhon et c'est à ce point qu'elles se soudent aux théories révolutionnaires. Mais, pour l'ordinaire, elles ne vont pas si loin. Volontiers elles s'accommodent d'une république honnète et modérée ou du constitutionalisme bourgeois, pourvu qu'ils ne soient pas chrétiens. La Franc-maçonnerie nie l'état surnaturel de l'ordre social, et comme la plupart des gouvernements européens sont sortis de l'ordre surnaturel, ils font ordinairement l'œuvre de la Franc-maçonnerie contre l'Eglise.

La Révolution ou l'antichristianisme prend les choses au point où les laisse la Francmaconnerie, mais pour les pousser beaucoup plus loin. En niant l'ordre surnaturel et en proscrivant ou en asservissant l'Eglise, la Franc-maconnerie respectait encore les lois naturelles de l'ordre social, la propriété, la famille, voire la religion. La Révolution est athée, anti-proprietaire, hostile à l'unite du mariage, et sous les noms barbares de collectivisme, de positivisme, etc. ce qu'elle veut etablir, dans le monde, c'est le régime des bêtes appliqué à l'homme, c'est le bestialisme.

En presence du Concile, la Revolution imagina l'anti-concile qui devait, pour faire pièce à Rome, Convrir à Naples, le 8 décembre 1869. Le promoteur de cette exhibition, sauvage et grotesque, etail un certain Ricciardi. deputé au Parlement italien. L'objet de l'assemblee était de définir les doctrines de la Revolution, qui, ne procédant que par négation, ne peut pas fornuler de doctrines. Que les évêques s'assemblent et déposent, comme témoins, de la tradition catholique qu'ils formuleront comme docteurs, cela se conçoit. Mais que des rationalistes s'assemblent apportant chacun son idée on sa passion, s'ils parlent, vous aurez aussitôt une idée de Babel, on la représentation d'un conventicule de loups que le hasard amène autour d'une même proie.

Le projet de l'anti-concile obtient naturellement l'adhésion de tous les fous furieux du radicalisme. Nous en citerons deux seulement,

Garibaldi et Victor Hugo.

Nons citerons Victor Hugo, pour qu'on sache à quel degré de stupidité peut desceudre un membre de l'Académie française :

» A l'encontre du concile des dogmes, réunir le concile des idées, c'est là une pensée pratique et élevée, et j'y sousceis. D'un côté, l'opiniatreté théocratique, de l'autre l'esprit humain. L'esprit humain est l'esprit divin: le rayon est sur la terre. l'astre est plus hunt.

« Opposer aux faux principes des religious les principes vrais de la civilisation, confronter le mensonge avec la vérité : combattre l'idolátrie et toutes ces variantes avec l'immense unité de la conscience, ce sera beau et grand : j'applaudis d'avance.

« Je ne peux pas aller à Naples, mais néanmoins j'y serai : Mon cœur y viendra.

« Je vous 'crie : courage! et je vous serre main.

Ateron Hran. ...

L'anti-concile ne put se reunir que le 9 décembre. Il fallait prouver, disait Ricciardi, que ceux qui ne sont pas chrétiens, sont les vrais disciples de Jésus-Christ. La preuve fut bientôt faite. Le concours de libres-penseurs fut très restreint, presque nul quant aux notabilités etrangères. Les séances n'étaient pass publiques : les amis de l'unité faisaient payer pour frais d'établissement le billet d'entrée cinquante centimes. Joignez à cela que l'antipape Ricciardi n'était pas doné par la nature d'un aspect imposant et dispensez-vous, si vons le pouvez, de lier eusemble ces deux idées du théâtre Guignol et de l'anti-concile.

L'anti-concile recut, pendant sa courte réunion, le programme des libres penseurs parisiens, signé de Regnard, qui brillera peudant la Commune.

Voici cette pièce :

« Les libres penseurs de Paris reconnaissent et proclament la liberté de conscience. la liberté d'examen, la dignité humaine.

« Ils considérent la science comme base unique de toute croyance, et repoussent, par conséquent, tout dogme fondé sur une révélation

quelconque.

a Ils reconnaissent que l'égalité sociale et la liberté ne peuvent exister que lorsque l'individu est instruit. Ils réclament, en conséquence, l'instruction gratuite à tous les degrés, obligatoire, exclusivement laïque et mutériuliste; le devoir de la société est demettre l'individu à même de la donner aux enfants.

« En ce qui concerne la question philoso-

phique et réligieuse :

« Considérant que l'idée de Dieu est la source et le soutien de tout despotisme et de

toute iniquité :

« Considérant que la religion cutholique est la personnification la plus complète et la plus terrible de cette idée, que l'ensemble de ses dogmes est la négation même de la société;

« Les libres penseurs de Paris s'engagent à travailler à l'abolition prompte et radicule du catholicisme et à poursuivre son anéantissement par tons les moyens compatibles avec la justice, en comprenant au nombre de ces moyens la force révolutionnaire qui n'est que l'application à la société du droit de légitime défense. »

Les libres penseurs des autres pays portèrent ce décret :

« Les soussignés, délégués des différentes nations civilisées, réunis à Naples pour prendre part à l'anti-concile, affirment les princi-

pes snivants:

« Ils proclament la libre vaison en face de l'autorité veligieuse, l'indépendance de l'homme en face du despotisme de l'Eylise et de l'Etat, la solidarité des peuples en face de l'affluence des princes et des prêtres, l'école libre en face du privilège.

« Ne reconnaissant d'autre base que la science, ils proclament l'homme libre et souve rain dans l'Etat libre, et la nécessité de l'abolition de toute Eylise officielle. La femme doit être affranchie des entraves que l'Eylise et la législation opposent à son entire développe-

ment?

« Ils affirment la nécessité de l'instruction en dehors de toute interrention religieuse, la morale devant être complètement indépendante de cette intervention. »

Les affirmateurs de ce brigandage doctrinal se prirent, dans leurs réunions, à vociférer contre Napoléon III, coupable de ne pasleur livrer Rome : c'est un honneur pour la mémoire de ce prince d'avoir été l'objet de ces grossières insultes. Victor-Emmanuel, qui n'eût pas demandé mieux que de hurler avec ces loups, dut cependant, sur plaintes, dissoudre l'anti-concile. En quoi, il fit plaisir à Napoléon, mais rendit également service aux libres penseurs, qu'une plus longue réunion cût livré à tous les mécomptes.

Le dernier mot de l'anti-concile n'était pas dit ; il appartenait à Garibaldi de le prononcer, et il l'a fait dans des termes parfaitement en rapport avec ce qui avait été dit et fait dans les séances de cette assemblée aussi in-

sensée que ridicule.

Dans une lettre qu'il adresse à un de ses amis, il est dit que « les membres di. gouvernement italien montrent beaucoup d'habilete à persécuter les hounètes gens, mais qu'ils couvrent les assassins de leur long manteau.»

Leur crime est grand, en effet:

« Sous prétexte d'un cri républicain laucé dans l'anti-concile de Naples, par l'un de leurs agents peut-être, cette illustre réunion, composée des sommités des intelligences humaines, a été dissonte, »

Après cela ce n'est plus qu'un assemblage usensé d'injures envers le catholicisme; « inquisiteurs noirs, larrons, imposteurs, apôtres du mensouge, protecteurs du vol, » tels sont melques-uns des qualificatifs adressés aux

Pères du Concile du Vatican.

Quant aux « frères et amis » de l'auti-conile de Naples, ce sont les « honnètes gens » lont on « torture la conscience, » ce sont les maigres représentants du travail et de l'intellitence qui se présentent tout chétifs dans un héâtre glacé, dépourvus de toutes choses nécessaires à la vie, dans la plus rude des saions. »

Et voilà que la réunion de ces « maigres, » le ces « chétifs » est dissonte, et que « protecion est donnée » au Concile de Rome, à ces Eminences qui siègent à côté d'un cénacle, ichement orné par la piété des vieilles femaes, terrifiées par la peur de l'enfer!... »

En vérité, peut-on concevoir une plus imuissante colère, une plus méprisable, une lus comique emphase, une plus triste insaité d'esprit, mais aussi un plus grand abais-

ement moral!

Ainsi, les « honnètes gens » sont ceux qui, ltérès de révolutions et de sang, voudreient orter librement, au mépris des lois divines et amaines, la main sur tout ce que convoite sur cupidité ou qu'honore leur haine : « les sassins » sont ceux qui, victimes de leur depoir, sacrifient leur vie à la défense de la sofété et de ses droits. Les « honnètes gens » ont ceux qui prèchent la guerre, les assans » ceux qui prèchent la paix ; « les honètes gens » c'étaient, à Mentana, les briands en chemises rouges ; les « assassins, » is jeunes gens au cœur plein de dévouement ui mouraient pour la cause du droit!

Les six cents évêques actuellement à Rome, présentants des millions de catholiques de tons les points du globe, sont « les apotres du mensonge, » mais les quelques cerveaux en déroute reunis à Naples et qui n'ont pas su sentement s'entendre entre eux, qui se sont séparés sans rien définir, qui n'ont rempli leur séance que de systèmes creux et ridicules ou de vociférations impuissantes, voità les « représentants de l'intelligence, » Ils viennent pour se concerter afin de détruire, mais Garibaldi ose insulter le travail en les déclarant ses « représentants, »

Ce n'est pas tout, la plaisanterie est poussée

jusqu'au fiont.

On se souvient que ce qu'il y a en de plus positif dans l'anti-concile, ce sont les banquets; c'est dans un de ces repas, d'une abondance qui n'avait rien de « maigre » ni de « chétif, » que les membres se sont donné rendez-vous pour un nouvean... banquet à Genève, où Garibaldi les représente comme « dépourvus de toutes les choses nécessaires à la vie, »

Quand le général Garibaldi eut voulu faire de l'anti-concile et de ses membres la plus verte critique, il n'eut pas trouvé de termes

plus ironiquement blessants!

Il y a pourtant dans la lettre de Garibaldi

un mot excellent.

Reprochant aux membres de l'anti-coneile de n'avoir pas su remplir le but de leur rénnion et de l'avoir laissé dissoudre, il leur répète le mot d'Alfieri : « Ce que l'on supporte, on le mérite, »

Les libres-peuseurs de Naples supportent la

risée générale, ils la méritent.

Garibaldi supporte le mépris et la pitié des gens sensés, il mérite et ce mépris et cette pi-

tié, et ne mérite que cela.

Si nous parlons ainsi des oppositions, il faul ajonter que le Concile éveillait aussi de profondes sympathies. Déjà, nous avons produit, à la suite des actes du Pape, les actes des évèques, nous devons maintenant recueillir, relativement à la France, quelques notes d'une correspondance adressée, en 1868, à la Cirilta.

D'après le correspondant anonyme de la Revue romaine, voici quels élaient, en France, les sentiments du peuple et du

elergé,

« À part quelques exceptions, plus bruyantes qu'elles n'out d'antorité, l'épiscopat français professe, quant aux questions du Syllabus et à l'infaillibilité du Pape, la doctrine de tous les autres évêques catholiques.

« Mais, en ce qui regarde la discipline, la situation des églises de France ne ressemble point à celle des autres provinces de la catholicité. On peut penser que l'Eglise de France est celle qui se prometles fruits les plus abondants des décisions du prochain Concile.

« Depuis le Concordat de 1802, la situation du clergé français est exceptionnelle, non seulement en ce qui concerne ses rapports avec le gouvernement, rapports réglés par les articles organiques, mais encore en ce qui concerne sa discipline intérieure. Le droit canon n'existe plus en France. Il s'y trouve des canenistes, une douzaine, peut-être une vingtaine. En pratique il n'y a plus de droit canonique. Il importe de connaître exactement cette situation, sans en dissimuler, sans en exagérer les inconvenients. L'abolition de tous les bénéfices, la spoliation des biens ecclésiastiques, le traitement assigné au clergé par l'Etat, ont été les principales causes de l'oubli dans lequel le droit canon est tombé en France. On a cessé de l'étudier le jour où il n'a plus éte d'aucune application dans la pratique. Un grand nombre d'évêques francais se préoccupent de cet état de choses.

a D'un autre côté, l'administration episcopale s'exerce sur le clergé presque exclusivement par le moyen de décisions ex informatic conscientià. Les nombreux recours à Rome qui ont en lieu dans ces dernières années l'ont bien fait comprendre en même temps qu'elles ont prouvé plus d'une fois que les formes solennelles, très simples d'ailleurs, que le droit exige dans ce genre de procédure, u'avaient ete souvent omises que parce qu'on ne les

connaissait pas. »

Le correspondant continuait, parlant de cette situation incohérente, de l'amovibilité ud mutum des succursalistes, et du retour à un régime de droit tel qu'il a été établi par le

Concile de Trente.

« Personne n'ignore, ajoutait-il, que les catholiques de France se divisent malneureusement en deux partis : le parti des catholiques tout court et le parti de ceux qui s'appellent les catholiques libéraux. La population des campagnes est restée étrangère à cette division. Il faut dire la même chose de celle des villes où le clergé et les laïques se sont pro-

noncés pour ou contre.

e Les catholiques libéraux sont l'objet des prédilections gouvernementales, ce qui ne vent pas dire, d'ailleurs, que la majorité des catholiques libéraux soit favorable au gouvernement. C'est même le contraire qui a lieu. Mais enfin ces catholiques craignent que le futur Concile ne proclame la doctrine du Syllabus, ils craignent qu'il ne proclame l'infaillibilité dogmatique du Souverain Pontife, et comme le gouvernement partage les mêmes craintes, il aflecte à leur égard une

certaine sympathie.

« Malgré cette raisonnable appréhension, les catholiques libéraux ne cessent de se promettre que le Concile pourra modifier ou interpréter certaines propositions du Syllabus dans un sens favorable à leurs idées. Ils nourrissent l'espoir que la question de l'infaillibilité ou ne sera pas soulevée, ou du moins ne sera pas résolne. Depuis quelques semaines ils font circuler ce mot : « Si le Pape est déclaré « infaillible, il faudra changer les expressions du symbole et ne plus dire comme auparavant Credu in Exclesiam, mais Credo in Patignatic de la croyance à l'Eglise exceptuait la croyance au Pape, « Ils se montrent très mécontents des trayaux préliminai-

res qui se font à Rome pour le futur Concile, et ils ne cachent pas les déliances que ces tra-

vaux leur inspirent.

« Les catholiques proprement dits, c'est-àdire la grande majorité des fidèles, ont précisement des espérances opposées. Ils ne craignent qu'une seule chose, c'est-à-dire de voir les ennemis de l'Eglise redoubler d'efforts pour éloigner, empêcher ou troubler la réunion attendue. Dès maintenant ils se soumettent d'esprit et de cœur aux décisions qui seront promulguées. Ils sont unanimes à reconnaître l'opportunité du Concile dans un temps où il est nécessaire de rappeler les immnables vérités aux sociétés qui chancellent. et de resserrer plus étroitement que jamais les liens de l'unité dans le troupeau du Christ. Ils admirent le courage avec lequel cette grande assemblée a été convoquée au milieu des agitations des révolutions et ils supplient la divine Providence de la mettre à l'abri de tous les dangers. »

déclaration du futur Concile sur l'infaillibilité du Pape. Cette déclaration aurait pour résultat d'annuler instantanément la fameuse déclaration de 1682, sans qu'on eût besoin d'une discussion spéciale sur ces malheureux quatre articles qui ont été si longtemps l'âme du gallicanisme. Personne toutefois ne trouve étonnant que le Souverain Pontife, par un sentiment d'auguste réserve, ne veuille pas prendre lui-même l'initiative d'une proposition qui semble se rapporter à lui directement. Mais on espère que la manifestation unanime de l'Esprit-Saint, par la bouche des Pères du Concile ocuménique, définira cette

intaillibilité par acclamation.

« Enfin, un grand nombre de catholiques émettent le vœu que le prochain concile ferme pour ainsi dire le cycle des hommages rendus par l'Eglise à la Vierge Immaculée, en promulguant le dogme de sa glorieuse Assomption. »

Cette correspondance eut un grand retentissement et excita bientôt une épouvantable tempête. Il faut que nous reprenions ici les choses d'un peu plus haut et que nous descendions dans les plus intimes détails.

L'Eglise est la société des hommes avec Dieu, par la médiation de Jésus-Christ : elle tient, de Jésus-Christ et de Dieu, ses conditions d'existence ; elle ne prospère qu'avec le libre et sage concours des hommes. A ce double titre, l'Eglise était dès le commencement : ses développements remplissent les siècles ; ses bienfaits sout, en même temps, pour l'humanité, un bonheur et une gloire. Nous ne pouvons qu'admirer les œuvres qui fleurissent sous ses mains pleines de grâces : ce sont des œuvres de Dieu ; c'est un miracle qui doit frapper nos regards et nous convertir.

Dans sa marche à travers les âges, l'Eglise est entravée par deux sortes d'ennemis : par ceux qui altèrent, sciemment et opiniàtrément, le dépôt des vérités confiées à son apostolat, ce sont les hérétiques; - et, par ceux qui portent atteinte à l'intégrité de son institution, à l'unité de sa hiérarchie, à l'indépendance de son ministère, ce sont les

schismatiques.

Les hérétiques mettent, dans la Iteligion, à la place des révélations divines, leurs idées propres ; les schismatiques introduisent, dans l'Eglise, à la place des institutions divines. leurs misérables et vaines ambitions : schismatiques et hérétiques élèvent l'homme à la place de Dieu : c'est la dernière, la plus hypocrite et la plus vile expression de l'idolatrie.

De nos jours les hérésies se sont concentrées dans une erreur universelle, qui nie tous les dogmes dans leur énoncé authentique et dans leur principe surnaturel : c'est le rationalisme; et les schismes, en France, ainsi que les hérésies, tout en se dissimulant, se sont fait représenter par une vieille révolte. variable dans ses formes, une dans son point de départ, très dangereuse par ses conséquences possibles: et c'est le gallicanisme,

L'Eglise a pour fondement la monarchie des Papes, et, bien qu'il y ait, dans l'Eglise, d'autres puissances, elles doivent toutes se ramener, se subordonner au pouvoir d'un seul. Le gallicanisme veut faire de la monarchie Pontificale, tantôt une monarchie constitutionnelle, tantôt une démocratie; et de plus, il veut l'exiler de l'ordre civil, la séparer de la société, renfermer tous les établissements humains dans la sphère basse des intérêts terrestres, avec le seul appui de la sagesse de l'homme.

Le gallicanisme qui, depuis 1821, n'avait guère donné signe de vie, qui, à partir de 1830, avait été effacé par le plus beau mouvement de régénération catholique : le gallicanisme tentait, à la veille du Concile, de re-

lever son drapeau.

Il paraissait à Paris un livre intitulé : *Du* Concile général et de la paix religieuse. Cet ouvrage, en deux gros volumes, était dû à la plume de Mgr Maret, évêque de Sura in partibus infidelium et doyen ecclésiastique de la Faculté civile de Théologie, in partibus sorbonicorum. L'écrit avait pour but de procurer la paix religieuse; il proposait, comme moyen assorti à sa fin, de réformer la constitution de l'Eglise.

Assurément, rien n'est plus précieux, rien n'est plus désirable que la paix. Mais, au milieu des anxiétés du dedans et des combats du dehors, il est permis de douter qu'on l'obtienne par des variantes plus on moins érudites, par des thèmes habilement calculés, sur les doctrines d'une assemblée de 1682 et sur la Défense de la Déclaration du Clergé.

Sans aucun doute, nous ne voulons contester ni les intentions, ni les talents, ni les conuaissances, ni même les services de l'auteur ;

et, bien qu'il soit entré dans l'épiscopat d'une manière qui n'a pas obtenu d'unanimes sympathies, nous devons honorer, dans sa personne, le caractère épiscopal. Nous lisons, sur la converture du nouveau livre, la nomenclature intéressante des ouvrages de Mgr Maret ; nous ne pensons pas que ces rappels aient pu remédier à aucun oubli. L'Essai sur le pauthéisme dans les sociétés modernes, début littéraire du futur doyen, était déjà un coup de maître ; la Théodicce chrétienne, sans se tenir toujours au mème niveau, offrait, contre l'éclectisme, de solides considérations ; la *Diguité de la vaison leu*maine et nécessité de la rérélation pouvait, par une conciliation délicate, dénouer le nœud gordien d'un laborieux et pressant problème ; d'autres opuscules montraient un cœur généreux, un esprit toujours attentif aux plus graves affaires du temps. Il y a encore des parfums en Sorbonne.

A la juste part de la louange, l'équité veut, toutefois, qu'on ajoute, sinon la juste part du blâme, au moins de justes réserves. Il y a, dans l'*Essai sur le panthéisme*, une certaine logique à outrance qui a permis, à l'adversaire de contester, non sans raison, la victoire. Il y a, dans la Théodicée chrétienne certains passages qui, au dire d'un bon critique, l'abbé Peltier, s'écartent sensiblement de la théodicée *catholique*. Il y a, dans la *Dignité de Ta* raison humaine, certaines complaisances et certaines concessions, assurément fort habiles, mais qui ont appelé des observations de Dom tinéranger et éveillé, jusqu'à Lonvain, des ombrages. L'auteur a cru devoir présenter, à la Revue de Louvoin et à l'épiscopat français son apologie ; et l'ouvrage, qui devait compter quatre volumes, n'a pu encore s'achever.

En 1848, l'*Eve nouvelle*, dirigée par M. l'abbé Maret, trébuchait sur la question des rapports du Christianisme avec la Démocratie. En 1859, un journal officieux publiait, contre le Saint-Siège et la puissance temporelle, certains articles dont la paternité, cachée plutôt qu'obscure, ne fut pas, disent les mauvaises langues, étrangère à certains refus de la

Chaire Apostolique.

Aujourd'hui, le directeur de l'Ere nouvelle, qui voulait concilier trop étroitement le christianisme avec la démocratie, devenu chanoine sinécuriste de Saint-Denis, voulait concilier l'Evangile avec le Césarisme. — Emarger au budget à double ou triple titre, à la bonne heure: mais c'est trop pour précher la modération et professer la théologie. N'est-ce pas le cas de rappeler la question d'un réfractaire aux démocrates assermentés : « Etes-vous chevalier de l'Ordre-de Saint-Lazare ? »

Enfin, nous nous trouvons en présence d'un évéque refusé, qui réclamait pour les métropoblains, le droit d'instituer les évêques; nous nous trouvons en présence d'un dignitaire de l'Université impériale qui re-

⁽¹⁾ Un journal italien, l'Osservatore cattolico de Milan croit savoir que « quelques écrits de Mgr Maret ne purent qu'à grand'peine éviter l'Index. "

vendiquait, pour Napoleou III, les prérogatives, d'abord usurpées puis abandonnées par Louis XIV. Un livre se rencontre qui ose reprendre en sous-œuvre les défenses de la Déclaration de 1682 — qui touche de près à composees dejá fort inutilement par 1789 Bessuet et La Luzerne : C'est un manifeste en faveur du gallicanisme, édulcoré, sans doute, réduit à sa plus simple expression, à son minimum de reserves, mais toujours plein d'assurance dans ses illusions, plein d'obstination dans ses clauses restrictives. Nous devons donc examiner de près, et bien qu'une œuvre, en laquelle ni La Luzerne avec sa froide logique, ni Bossuet avec tout son génie, n'ont pu reussir, ne puisse aboutir désormais qu'à de ridicules avortements, il fant s'enquérir exactement des choses.

Pour répondre par le détail il faudrait ouvrir une enquête historique sur les faits dont les gallicans se fabriquent des griefs on des titres ; il faudrait examiner. l'un après l'autre, tous les événements contestés ou obscurs, depuis la sentence du pape Victor dans la question de la Pâque jusqu'au Concile de Trente, jusqu'aux Articles organiques du Concordat. Nous avons entrepris ce travail dans la présente histoire; nous n'avons plus ici qu'à conclure, en elevant contre les affirmations gratuites du néo-gallicanisme, une franche et ferme dénégation.

Nous parlerons done briévement du gallicauisme contemporain, de l'inopportunité de sa mise en cause, des faits invoqués par l'adversaire, des fausses theories qu'il élève sur des faits mal compris, des oublis singuliers qu'il se permet dans l'appréciation du présent et des conjectures tristement pauvres qu'il

met à la charge de l'avenir.

Nons aussi, nous voulons travailler à la paix ; nous aussi, nous croyons que la paix est la condition première et indispensable des grandes choses que notre temps rêve d'accomplir. Mais nous avons le regret de ne point croire que la paix puisse s'etablir par des reprises de controverses épuisées, par des concessions au pouvoir civil, par des caresses pour les petites coteries. Nous ne croyons la paix possible que parla proclamation absolue, sans équivoque et sans subterfuge, de la vérité catholique.

Et d'abord qu'est-ce que le néo-gallica-

nisme

Les libertés de l'Eglise gallicane ne sont pas, comme pourraient le penser des esprits prévenus ou complaisants, certaines coutumes particulières, locales ou nationales, revétues de toutes les conditions de la légitimité canoni que, assignant, dans le concert de la chrétienté, un rôle propre à la France. Ces prétendues libertés sont, moins encore, le résultat historique de l'union séculaire qui reliait, en France. l'Eglise à l'Etat. Nos justes contumes n'ont jamais éte mises en cause par le Saint Siege : ou si elles l'ont été, ca été pour de bons motifs, sous l'impression de la nécessité,

dans les limites de la juridiction Pontiticale; — l'union traditionnelle de l'Etat et de l'Eglise est l'objet des plus chers voeux du Saint-Siège, et, de ce double chef, il n'y a matière entre catholiques instruits, à aucune contestation.

L'Eglise ne conteste pas davantage les droits naturels de la puissance civile. Sans détinir dogmatiquement, la Papauté, par l'organe des grands docteurs, par la science des théologiens en quelque sorte officiels de l'Eglise Romaine, a expliqué l'origine du pouvoir, déterminé son but, indiqué les limites morales de son exercice, et reconnu sa pleine indépendance pour les choses qui tombent sous sa nécessaire juridiction. L'Eglise a le sens de l'autorité; elle respecte, honore et grandit le pouvoir.

Ni les coutumes de nos églises, ni les prérogatives de la société, ni les rapports de la société avec nos églises ou avec le Saint-Siège, n'éveillent dans la Papauté et n'excitent, chez les vrais catholiques, aucun om-

brage.

Que si l'Eglise accepte, en France comme partout, et aujourd'hui comme toujours, ces trois points fondamentaux de l'ordre chrétien, elle n'accepte pas, elle n'a jamais accepté, elle n'acceptera jamais les soi-disant libertés du gallicanisme ; elle verra, au contraire, dans ces franchises malveuues, une conception fautive et une pratique inacceptable, tant des rapports de l'Eglise avec l'Etat, que des relations de l'Episcopat avec la Chaire Aposto-

lique.

Le gallicanisme est une doctrine pour le moins douteuse qui consiste à dire : 1º Que le Vicaire de Jésus-Christ, dépositaire suprême de l'autorité spirituelle, n'a dans l'Eglise, comme Pape, aucun droit à exercer sur le temporel des nations; 2º Que le Souverain Pontife ne possède pas dans l'exercice de sa souveraineté religieuse, l'infaillibilité nécessairement inhérente au suprême gouvernement des àmes ; 3" Que le successeur de saint Pierre, dépourvu d'infaillibilité personnelle, doit, dans l'enseignement dogmatique et dans l'administration de l'Eglise universelle, suivre de point en point, et sans jamais s'en écarter, les canons des anciens Conciles ; - et encore n'a-t-il droit à l'obéissance qu'autant qu'il obtient l'assentiment, j'allais dire l'approbation, desévêques dispersés sur leurs sièges ou réunis en assemblée.

Le gallicanisme n'est pas seulement une doctrine suspecte, c'est encore une pratique pleine de périls, qui consiste à prétendre : 1º Quele Vicaire de Jésus-Christ, dépourvu de toute autorité directe ou indirecte sur le temporel des nations, ne peut pas exiger du prince, meme catholique, qu'il observe, dans son gonvernement civil, les vérités de la foi, la règle des moeurs et la discipline de l'Eglise; 2º Que le Pape, limité dans son action même sur le spirituel, ne peut pas commander au prince, même catholique, de protéger ou de

défendre la Sainte Eglise, c'est-à-dire l'humanité régénérée par la grâce en Jesus-Christ ; 3º Mais, qu'au contraire, le Pape n'ayant aueun droit sur le temporel, le prince, même catholique, est entièrement libre de disposer, snivant ses convenances personnelles ou son droit politique. l'économie morale de la société, notamment le mariage, la famille, l'éducation et l'enseignement ; 4° Qu'enfin le Pape, déjà circonscrit dans le gouvernement de l'Eglise, par le respect dù aux anciens canons et à l'autorité des évêques, doit l'être encore par l'autorité des rois et le respect dù aux lois civiles, notamment en ce qui concerne la propriété ecclésiastique, l'approbation des ordres religieux, la nomination des curés et des évêques, l'enseignement théologique des séminaires, l'envoi régulier des bulles, encycliques, brefset autres pièces émanées de la chancellerie Pontificale.

La doctrine erronée du gallicanisme introduit, dans la société spirituelle, la prépotence d'une aristocratie épiscopale et inaugure, dans la société civile, le droit divin de l'autocratie; ses pratiques périlleuses mettent entièrement l'Eglise à la merci de l'Etat et l'auguste Epouse de Jésus-Christ n'est que la servante

de César.

A bien prendre, il y a la suivant les paroles bien connues de Pie VII et de Pie IX une hérésie en germe et une semence de schisme.

Ceux qui font du gallicanisme une herésie en germe s'appelaient autrefois gallicans àpiscopaux; ceux qui en récoltent une semence de schisme se nomment encore gallicans parlementaires. — Au dernier siecle, nous avions une troisième variété, celle des gallicans jansénistes, qui professait, à pen près formellement le schisme et l'hérésie; elle s'est éteinte ou du moins, elle ne survit qu'à l'état de manvaise habitude ou de manvais esprit.

Cette graine de schisme et d'hérésie n'a pas toujours provigné en France. Nos treize premiers siècles sont purs de toute excroissance vénéreuse; le sol de notre histoire produit presque toujours les meilleurs fruits de l'orthodoxie. Nos rois s'appelaient alors, et avec quelque gloire, Fils ainé de l'Eqlise; nous étions baptisés le royaume très chrétien : et la Papauté, qui nous contérait ces titres ou les ratifiait, proclamait ouvertement, dans la chrétienté, notre primauté d'obéissance et notre providentielle mission. Les semailles premières du gallicanisme remontent à Philippele-Bel; les jours plantureux datent de Louis XIV et de Louis XV ; la parfaite effloraison, la tructification définitive s'épanouit dans la Constitution civile du Clergé ; la décadence s'accuse, en principe, par le fait même du Concordat en 1801. Nous avons assisté à la décrépitude des anciennes fermes ; aujourd'hui par un retour singulier, ce gallicanisme décrépit, d'ailleurs incompatible avec nos usages sociaux et nos progrès religieux, tend à se relever sous une autre tigure.

Pour connaître plus à fond encore l'erreur

gallicane, il n'est pas inotile d'étudier sa provenance historique, son éclosion politique et ses sympathies doctrinales.

Le gallicanisme procède du même conrant de passions et d'idées que le protestantisme. Le protestantisme applique à la religion le libre-examen; le gallicanisme l'applique voloutiers à l'Eglise ; le profestant se sépare tout-à-fait de l'Eglise, le gallican se sépare volontiers du Saint-Siège. En général, les créateurs et sectateurs du gallicanisme sont des profestants pas assez convertis ou des catholiques qui se font protestants. Pithon était né dans le calvinisme ; il en garda l'esprit toute sa vie : Dumoulin, le violent enuemi du Saint-Siège, était infecté des erreurs nouvelles ; Marc-Antoine de Dominis, pour devenir bon gallican, se tit apostat : Louis-Ellies Dupin admirait les principes de l'anglicanisme ; de nos jours, Isambert, gallican, pour être conséquent avec lui-même, embrassait le protestautisme. Depuis Guillaume de Nogaret et Pierre Flotte, bourreaux et calonmiateurs posthumes de Boniface VIII, jusqu'aux avocats jansénistes qui rédigérent la constitution civile du clergé et votérent la mort de Louis XVI, les légistes, propagateurs ordinaires du gallicanisme, font procéder le droit du principe protestant. Bien pen s'élèvent jusqu'à la conception des choses divines et humaines pour présenter, dans leurs écrits. l'ensemble harmonieux de tous les droits : la plupart se bornent à nous ramener, avec Luther, à l'état de nature déchue et à encenser le type augustal des Césars,

Un autre fait qui montre les accointances originelles du protestantisme et du gallicanisme, c'est que le gallicanisme, pour justifier ses théories, s'appuie, en général, sur les mêmes griefs que le protestantisme. Ses adhérents aiment à épiloguer sur l'histoire des Papes. Si vous comparez, par exemple, Mosheim à Fleury, vous verrez que tout ce qui déplait à Fleury, choque également Mosheim. Leur point de départ commun, c'est le bel age de l'Eglise primitive; ils en font une espèce d'âge d'or, comme le modèle accompli et obligatoire de ce qui doit être toujours. Les développements ultérieurs sont des nonveautés ou des attentats qu'on attribue aux fausses Décrétales d'Isidore, à l'astuce ou à l'ambition des Papes. Dès lors-il est non seulement permis, mais nécessaire, de retrancher de l'arbre ecclésiastique tous les rameaux vigoureux, poussés sur le tronc des premiers temps. La sève de l'Eglise, voilà son vice ; ses plus admirables fruits, voilà les crimes de la Papauté. A coup sûr, je ne veux pas mettre Fleury gallican sur le même pied que Mosheim protestant : je veux seulement dire que tous deux s'éloignent de la soumission et du respect dus au Saint-Siège ; l'un s'arrête à michemin, l'autre va aux abimes. Or, Fleury, c'est l'Hérodote du gallicanisme; c'est le père de cette histoire, dont Mgr Maret est le trop modeste écho, histoire hargneuse, tonjours en quete des torts de la Chaire Apostolique, toujours armée pour attaquer ces grands Pontifes, qui sont certainement les vrais

grands hommes de l'histoire.

Un autre point qu'il taut bien entendre, c'est que le gallicanisme, par son origine et ses prétentions, est une seule et même chose avec l'absolutisme. L'Eglise ne voit, dans tout ce qui se cache sous les conleurs gallicanes, qu'une conspiration de l'autorité temporelle. quelle qu'elle soit, république, empire ou monarchie, pour dépouiller le Saint-Siège de ses droits legitimes et donner au prince tout ce qui se prend au Pape. Il suffit, pour le pronver, de rappeler que le gallicanisme compte pour fondateurs principaux. Philippe le Bel. le roi faux-monnayeur, Louis XIV, le grand destructeur de toutes les libertés nationales, et Napoléon, c'est-à-dire la revolution fait homme, sans cesser d'être la tyrannie. Les princes sages savent respecter dans leurs sujets ce qu'ils aiment à respecter dans l'Eglise; au contraire, les princes brutaux ou ambitieux, qui ont d'abord méconnu, dans l'Eglise, le droit et la liberté, ne s'en inquiètent guère pour la nation. Suivant sa généalogie historique et politique, le gallicanisme ne se contententa pas d'asservir nos églises à l'absolutisme épiscopal et de rejeter la protection si bienfaisante du droit canonique; il concournt encore pour asservir, — et il-le devait en vertu de ses principes, — la nation même an temporel. Les héros du gallicanisme ont détruit, en France, les privilèges des trois ordres, presque anéanti les libertés des provinces, renversé nos libérales contumes, préconisé le droit césarien, et inoculé au ponvoir, dans l'exercice de l'autorité, la prépotence du paganisme. Et par là même qu'il soustrait la nation à l'autorité doctrinale et au contrôle moral de l'Eglise, il doit chercher, dans la société seule, l'équilibre des pouvoirs, les règles du gouvernement, la gestion normale de tous les intérèts. Son idéal, c'est d'établir, dans une personne royale ou dans une assemblée, l'autorité suprème et universelle ; c'est de remettre, aux mains du prince, comme au temps des investitures germaniques, la crosse à côté du sceptre ; c'est de commander aux convictions et aux consciences parce qu'on régit les intérêts sociaux ; c'est entin, en subalternisant l'Eglise, de déitier l'Etat.

Inspiré du protestantisme et allié de l'absolutisme, le gallicanisme devait, plus tard, se trouver assez de somplesse pour embrasser même l'anarchie. En 1789, les gallicans donnaient la main aux novateurs pour bouleverser la constitution de l'Eglise, contisquer ses biens et supprimer les ordres religieux. En 1793 les auteurs de la constitution civile devenaient jacobins fervents; en 1797, ils festoyaient aux frairies du Directoire; plus tard ils furent favoris ou diguitaires de l'Empire; le sang, la boue et les broderies s'alliaient, dés

lors, sons la cocarde gallicane.

Nos gallicans d'anjourd'hui sont plus réser-

vés et plus corrects. Je remarque pourtant qu'ils hantent les salles académiques, les cercles libéraux, les tripots populaires et qu'ils placent des lettres, voire des discours, dans les assemblées de la franc-maconnerie. Qu'ils soient là bien à leur place, je l'ignore, ou, pour parler net, je ne le crois point; mais je me persuade que leur personne se produit là où leur conviction permet d'aller, là où les conduisent leurs secrètes sympathies. En cas de trouble sérieux, je ne serais pas étonné de voir, comme dans la première révolution, quelque ex-carme, ex-dominicain ou ex-bénédictin, endosser la carmagnole et devenir un buyeur de sang.

Il ne s'agit pas, an reste, d'émettre ici de tristes prévisions; il suffit de constater des faits. Que si nos gallicans d'aujourd'hui sont, comme j'aime à le croire, pleins de répugnance pour nos erreurs actuelles, il n'est pas moins évident que les partisans de toutes les erreurs actuelles sont bienveillants pour les gallicans et favorables au gallicanisme.

A l'apparition du livre de Mgr Maret, il y eut dans la presse française, concert unanime d'éloges. Je ne parle pas des hérants de la presse officielle qui se reconnurent immédiatement dans cette théologie officieuse. Mais les rationalistes des Débats, les aventureux de la Liberté, les doctrinaires de la Presse, les grenadiers de Victor Hugo dans le Rappel, les républicains dans le *Réveil, Figaro* lui-même, avec sa robe de chambre de la gaudrièle : tous curent leur petit mot du cœur. Il n'est pas jusqu'aux protestants du *Temps* qui n'aient applaudi, et le Times lui aussi, trahissant par ses ouvertures la cause qu'il youlait servir, proposait aux gallicans de s'unir aux anglicans pour écraser le romanisme. A ce propos le Times rappelait que les Eglises séparées en se réunissant forment l'Eglise, à peu près comme les branches détachées d'un arbre, forment, par leur rapprochement, un arbre... mais un arbre mort. Le Times n'a pas vu qu'avec cette théorie des branches, on ne peut faire que des fagots... où nous trouvons toujours aisément des verges pour fustiger le gallicanisme.

En dehors de la circonstance, il est remarquable que toutes les cervelles brouillées et les bouches perverties sont, en matière de religion, fort dévotes au gallicanisme. Libéraux d'Académie ou révolutionnaires de clubs, matérialistes de l'Ecole de médecine, panthéistes du Collège de France, athées de l'Ecole des beaux-ar s, spiritualistes de la Sorbonne, humanistes du ministère de l'instruction publique, des qu'ils parlent de religion et craignent qu'on les en accuse, ils se donnent préalablement un gros vernis de ferveur gallicane. C'est comme un habit de chanve-souris, qui doit contenter tout le monde. On reste suffisamment velu pour les contrères de la librepensée, on croit se montrer suffisamment ailé pour exercer prestige sur les honnètes gens. On dit ici ; « Yoyez mes ailes ; » là ; « Voyez mes grittes. « Vain calcul, les rats, fort au conrant de ces ruses, profitent de l'occasion pour vanter leur tolérance; mais les oiseaux observent que l'habit de chauve-souris empèche de voir en plein jour et ils n'accordent aucun crédit aux opinions qu'inspire on qu'entache cette infirmité.

Ces gens-là ont été baptisés; seulement pour se procurer, sans apostasie, une désertion effective, ils se font gallicans. Ce que c'est que le gallicanisme, ils n'y regardent guére : ils savent à peu près qu'on ne cesse pas tont à fait d'être catholique là-dedans, cela suffit. Particularité fort remarquable! Les juifs et les protestants imitent ces catholiques de contrefacon. Les juifs, pour affaires, se font protestapts contre le Pape, afin d'être chréfiens le moins possible; « Allons chez Luther ou chez Calvin, disent-ils, Jésus-Christ n'y est pas. » Les protestants, en politique, se contentent d'être parfaits gallicans, trop assurés d'atteinalre par là le but de leur hérésie? « Allons chez Bossuet, disent-ils, le Pape n'y est pas. » Et dans les délibérations qui intéressent l'Eglise, les Juifs et les Protestants votent avec les gallicans, et les gallicans... avec les révolutionnaires. - Ah! si Bossuct sortait de la tombe, comme il lancerait, contre env. ses terribles foudres?

Et tous ces gens-là ne se trompent point. L'erreur a un pressentiment judicieux des alliances naturelles et des futures complicités; toutes les erreurs peuvent compter sur le gallicanisme.

Le rationalisme lui-même a des espérances. · Le rationalisme est une erreur qui subordonne tout à la raison individuelle, au libre examen. Il se peut distinguer, dans cette erreur, beaucoup de nuances; elles reviennent toutes au principe qui déifie la raison privée. S'il appartient à l'homme de fout soumettre à son contrôle et de se former même ses croyances, il s'ensuit que chacun est, à soimème, disait Pierre Leroux, son pape. Deslors, il n'y a plus lieu, entre les hommes, à communion spirituelle. Le seul lien qui puisse désormais rattacher les âmes ne repose que sur la similitude des opinions et n'est guere qu'une affaire de goût. Avec des esprits imbus de pareils préjugés, quel respect voulez-vous qu'on professe pour l'Eglise. La religion paraitra auguste dans ses mystères, pure dans sa morale, attrayante dans son culte, poétique dans toutes ses manifestations. Mais dès qu'on vient à considérer l'Eglise, si l'on consent, par équité érudite à louer des œuvres de son histoire, on refusera de reconnaître le droit divin de son existence, l'entier exercice de son autorité. Peut-être voudrait-on l'envisager comme une des formes passagères du gouvernement des âmes ; peut-être essayera-t-on de l'approprier à l'état des esprits et aux exigences des temps. L'Eglise, il va de soi, ne se prêtera pas à ces rêves ridicules et à ces manipulations sacrilèges. Mors, dans le dépit des espérances avortées, vous verrez les libres

penseurs se rabattre sur les theories somples et complaisantes du gallicanisme.

Le libéralisme a plus d'espoir que le rationalisme. Le libéralisme est une erreur qui veut séparer l'Eglise de l'Etat, à peu près comme l'erreur rationaliste veut exchire la foi de la science, Autrelois, en vertu-du principe gallican de la séparation des deux ordres, on déitiait l'absolutisme coval ; anjourd hui, en vertu du même séparatisme, on veut mettre les gouvernements en demeure d'octrover les libertés absolues de pensée, de conscience, de presse, de culte ; et l'on exige que l'Eglise consacre cel état de choses comme l'idéal du progres, ou, du moins, l'accepte, sans le poursuivre de ses censures, comme un droit social. L'Eglise peut subir le fait, non préconiser le droit. L'Eglise revendique toujours le droit, inaliénable et exclusif de la verité ; en présence de la promiscuité du bien et du mal, elle ne peut que se résigner, non la proclamer juste et sainte. Le libéralisme, cà et là provisoirement victorieux, ne se contente pas de cette nécessité d'occasion ; il faudrait lui créer une légitimité doctrinale. Et comme il ne peut l'espérer de l'Eglise, il se tourne vers le gallicanisme : il lui rappelle qu'ils sont nés du même sang, qu'ils out reposé dans le même berceau, Qui sait si, pour établir, entre l'Etat où il domine, et l'Eglise, une similitude de situation, il ne vondra pas introduire, dans l'Eglise, les formes du parlementarisme politique, et, après avoir promis la séparation de l'Église et de l'Etat, réclamer la supériorité du Concile sur le Souverain Pontife,

La révolution, conséquence extrême du libéralisme et du rationalisme, réclame, qui le croirait? le bénéfice de leur héritage. - La révolution est à la fois une hérésie et une erreur sociale : comme hérésie, elle nie de Dieu qu'il s'occupe du monde et elle nie de l'homme qu'il soit souillé dans son origine. Sur le principe illusoire d'une nature immaculée et indépendante, elle bâtit l'espérance de lever. devant nos désirs, tontes les barrières : de réduire à néant la restriction sociale ; de rendre l'homme absolument libre dans une société le plus réduite sur le chef du pouvoir. En attendant l'heure du trouble ou elle pourra se livrer à ces essais de construction impossible, elle tourne à la destruction tous ses efforts; elle monte, en tapinois, à l'assaut des trônes, et pour blesser l'Eglise par le seul côté qui puisse recevoir ses comps, elle s'est ruée sur le temporel du Saint-Siège. Or, de ses attentats contre ce pouvoir résultent de nouvelles chances de complicité, dans les tentatives de résurrection gallicane.

La puissance temporelle des Papes est tellement nécessaire à l'indépendance spirituélle de la Chaire Apostolique, qu'elle est, de droit humain, indispensable, essentielle à l'exercice paisible et moral des fonctions du Souverain-Pontificat. Si le Pape n'est pas roi, il est inévitablement sujet d'un roi et alors son prince va tenter de réaliser les rèves les plus impies du gallicanisme. Avec l'esprit qui souffle sur le monde et qui règne habituellement d'urs les cours, le Pape serait à chaque instant condamné, par les nécessites de sa condition subalterne, à ménager le souverant, à anmistier, sinon ses opinions fausses, au moins les raisons de sa politique, même quand elles seront contraires aux intérêts de l'Eglise. Que si de Pape, n'obéissant qu'aux inspirations de sa conscience, fletrit ce qui mérite de l'être, on verra s'élever, entre les deux puissances, de terribles contlits, et le Pontife, en remplissant les devoirs de sa souveraineté religieuse, sera accusé de faire acte de révolte. Le Pape se verra dans l'inéluctable alternative de la complaisance ou de la persécution, et persécuteur ou séducteur, son prince sera le Type achevé

de la royauté gallicane.

D'un autre côté, le Pape, sujet d'un Prince, restera investi sur tontes les nations catholiques de la souveraineté spirituelle ; il leur enverra des légats ou des nonces, il recevra près de lui des ambassadeurs : par lui-même ou par ses représentants, il viendra exercer chez elle la plus hante juridiction; il gouvernera les consciences, instituera les évêques. conclura les concordats. Et vous croyez que les princes et les peuples consentiront longtemps à respecter la suprématic religiouse d'un évêque, sujet d'un prince étranger, pentètre ennemi! Non, non; les princes ne croiront pas volontiers à l'élection, meme régulière, de ce pape découronné ; ils ne croiront ni à la légitimité de son origine, ni à l'indépendance de ses actes; ilstrouveront toujours, dans la raison d'Etat, un prétexte pour lui désobéir ; et si le prince, dont le Pape est le sujet, s'arroge tous les droits et privilèges de la royauté gallicane, c'est bien le moins que les autres princes conrent sur ses brisées pour en exagérer encore la compable ambition.

Dans une Europe, de plus en plus livrée à la révolution triomphante, après avoir dépossédé les papes, nous entrons donc de plein pied, dans une ere de néo-gallicanisme et nous courons risque de voir les libérâtres renouveler, contre l'Eglise, tous les attentats des plus affreux tyrans. Le Prince usurpateur consignera le vicaire de Jésus-Christ derrière les portes da Vatican ; il lui mesurera l'air, le soleil et l'espace ; il surveillera, par ses espions, les livres destinés à rendre les oracles de la foi. Enfin, au pasteur universel, mais déchu de sa royanté, il ne restera que la liberté de la priere et des larmes... au pied

d'une croix.

Le gallicanisme défini, peut-iletre, aujourd'hui, utile, opportun ou simplement convenable d'entreprendre, par devant le public, la

soutenance des theses gallicanes!

Il est tres vrai que l'Eglise n'a pas encore prononcé sur ces questions et, par là même qu'elle n'a pas porté de définition dogmatique, elle a laissé le champ libre, la carrière ouverte, Larene accessible à tous les champions. Mais, même en admettant qu'elle ne se prononce jamais; même en supposant que les arguments déduits contre le gallicanisme, soient contrebalancés un jour par de solides raisons en sa faveur, quel profit peut-on espérer de nouvelles discussions?

On ne discute une question que pour la faire sortir de l'état même de question, et l'amener, si cela se peut, à l'état de chose certaine. Discuter, raisonner, entasser des preuves, des autorités et des témoignages, pour laisser les choses précisément au point où elles en étaient, c'est, à compsur, une œuvre inutile et une peine perdue. Or, les propositions gallicanes, et les propositions ultraumontaines sont, sous le rapport de la certitude théologique, dans une situation telle qu'il est impossible de les en faire sortir par la discussion. Ni l'Eglise, ni le Saint-Siège ne s'étant prononcé définitivement sur ces doctrines, on jouit, à leur égard, d'une liberté. Nous n'entendons pas dire que les propositions francaises soient aussi probables que les propositions contraires, ni que la Chaire Apostolique les voie d'un même œil. Nous disons seulement, qu'en l'absence de définition dogmatique, d'après les lois du raisonnement en pareille matière, on ne peut leur donner, par la discussion, un degré de plus d'autorité, de probabilité et de crédibilité, qu'elles n'en ont maintenant. Et des lors, à quoi bon les discuter? A quoi bon surtout en saisir des journaux passionnes et un public ignorant, qui ne demande qu'à galvauder ces questions et qui, dans leur ignorance passionnée, chercheront toujours à attaquer l'Eglise?

Non seulement il ne peut y avoir aucun avantage à soutenir les thèses gallicanes, il y a encore à le faire de très graves inconvénients, et si je dis inconvénients, c'est par

pur euphémisme.

Le gallicanisme prétend être l'appréciation juste et vraie de la puissance Pontificale, en tant qu'elle a rapport au gouvernement de l'Eglise en général et des églises de France en particulier : D'où il suit que l'ultramontanisme, au contraire, est une doctrine qui accorde à cette même puissance plus d'étendue et plus de droits qu'elle n'en a réellement. Et comme la pleine puissance du Souverain Pontife, pour enseigner et régir l'Eglise, est une puissance d'origine divine, il s'ensuit que Jésus-Christa mis des limites à cette puissance el que ces limites sont celles qu'assigne l'Eglise gallicane. Au contraire, les ultramontains méconnaissent ces limites, et le Pape, qui est ultramontain sans nul doute, s'attribue ou tend à s'attribuer plus de pouvoir qu'il n'en a reçu du Sauveur. D'où cette conséquence, que l'interprétation donnée par les églises de France à l'Ecriture Sainte et à la tradition, en ce qui regarde l'autorité, les droits et les prérogatives du Saint-Siège, est la véritable ou tout au moins, la plus probable. — et cela en présence de l'interprétation contraire du reste de l'Eglise et des évêques de Rome, successeurs de Saint-Pierre. -

On ne peut trop bafouer une telle impertinence.

De ces insupportables prétentions, il résulte que la défense ou la profession publique des doctrines gallicanes donnerait, aux églises de France, une attitude, une physionomie, un caractère, qui ne sont point en harmonie avec la constitution de l'Eglise.

Dans l'Eglise, les évêques, ayant pouvoir d'ordre et de juridiction, sont eganx entre eux ; par conséquent, devant le Saint-Siège, ils n'ont ni plus d'autorité, ni plus de privilèges les uns que les autres. L'assistance divine leur est promise et assurée à tous au même degré ; an même degré, ils sont tons témoins et juges de la foi. L'autorité qui leur appartient de droit divin, en matière de décisions et de déclarations doctrinales, est égale en chacun d'eux et ne saurait être augmentée au profit d'aucun, par droit humain, Le Concile le plus-général ne pourrait pas établir. par exemple, qu'un metropolitain, un patriarche auraient, en cette matière, plus d'autorité qu'ils n'en n'ont réellement par l'autorité de Jésus-Christ, quoique le Pape puisse leur attribuer une juridiction plus étendue et constituer, en matière de gouvernement, une

dépendance hiérarchique.

Or, le caractère propre du gallicanisme, dit très bien le savant et solide évêque de Montauban, serait précisément d'attribuer aux évèques de France, deux privileges, qui les mettraient hors de pair avec les autres évêques et qui élèveraient nos églises au-dessus des autres en malière de doctrine. Ces deux privilèges sont : le Celui de tenir pour meilleures, pour plus vraies, pour plus certaines les opinions qu'ils se formeraient, les appréciations qu'ils donneraient sur certains points de doctrine, controversés d'ailleurs et non érigés, par l'Eglise, en articles de foi, en présence des opinions et des appréciations contraires du Saint-Siège et du reste des églises : 2º Celui de regarder et de proposer tant an clergé qu'aux fidèles, ces opinions et appréciations, comme des doctrines fandamentales, pour les églises de France, et de les conserver, inviolablement, sans y souffrie jamais aucune alteration, comme l'écrivait Louis XIV à Clément XI. Ce qui, poussé jusqu'à ses dernières conséquences, forcerait l'Eglise gallicane, on à repousser une condamnation de ces doctrines, s'il arrivait qu'elle fût prononcée par le Saint-Siège et acceptée par les autres Eglises, pour conserver inviolablement le fondement sur lequel elle est établie ; ou bien à abandonner des maximes auxquelles elle a proteste qu'elle ne souffrirait jamais d'atteinte, pour adhérer à la décision du Souverain Pontife confirmée par le consentement de l'Eglise (1).

Un autre inconvenient, c'est que ressusciter la déclaration et considérer les quatre articles comme des doctrines fondamentales, c'est lenir pour non avenu le concordat de 1802.

Il y a trois quarts de siècle environ, Pie VII, par un acle sonverain, renouvela tout entier l'Etat de nos Eglises. En supprimant les anciens Sièges, en créant de nouveaux diocèses, le Pape passa sur le ventre à nos doctrines fondamentales, fonta aux pieds les maximes et continues du royaume, marcha à l'encontre des canons révérés de tout le monde et jusquelà observés dans l'Eglise. Ainsi, selon la doctrine gallicane, il y a des limites à la puissance pontificale et ces limites sont déterminées par les canons, par nos maximes et nos contumes. D'autre part, le Pape, sur la demande même du premier Consul, a renversé toutes ces barrières, franchi toutes ces limites, violé coutumes, maximes et canons ; il ne s'est considéré comme lié ni par les articles de Pithou, ni par la déclaration de 1682, ni par nos doctrines fondamentales. Nous autres, je veux dire les gallicans, Nons sommes amenés à l'une de ces conséquences : Ou qu'en effet la puissance papale est tellement souveraine dans l'Eglise, qu'elle peut, le cas échéant, légitimement briser tons les obtacles qui lui seraient opposés par les canons disciplinaires generaux et par les continues les plus anciennes des Eglises ; ou, qu'en France, en t802, elle n'a pas été exercée d'une manière legitime.

Quel est l'homme assez absurde pour se permettre cette dernière insinuation

Entin, la défense publique des doctrines gallicanes est injurieuse pour le Saint-Siège, peu édifiante pour le clergé, et même scandaleuse pour les simples fidèles.

La conclusion finale de tout écrit en faveur de nos libertés c'est que l'Eglise gallicane a le droit, en plusieurs cas, de ne pas se soumettre aux actes et aux décisions du Saint-Siège; que, dans ces cas, les décisions et actes de l'auforité souveraine, ne sont pas obligatoires, indépendamment de notre soumission volontaire ; et, par consequent que, si dans une circonstance donnée, la Chaire Apostolique se décide à aller de l'avant, malgré nos réclamations et nos résistances, il y aura, de sa part, abus de pouvoir. D'où il suit que la conclusion nécessaire d'un écrit en faveur du gallicanisme, c'est de mettre publiquement le Saint-Siège en suspicion détavorable sous deux points de vue : car il suppose évidemment que le Saint-Siège, peut outrepasser ses droits et abuser de son pouvoir :voilà pour la théorie ; et, de plus qu'il existe, dans le Saint-Siège une tendance constante à étendre sa puissance partout, même là où les canons, maximes et contumes inviolables d'un pays s'y opposeraient : voila pour la pratique. D'où il suit encore qu'il est prudent, pour les Eglises de France, de se défier, être toujours sur leurs gardes, d'avoir toujours l'arme au bras, pour reponsser tout acte qui ne serait pas strictement conforme à nos libertés. Je demande si

(1) Mgr Doney, Nouvelles observations sur les doctrines gathicanes, p. 10, 21, 47 et 51. Cet ouvrage, publié en 1852, n'a pas été assez remarque ni surtout assez étudié.

cela est respectuenz, si cela n'est pas, an con-

traire, une cruelle injure,

Maintenant si, en l'absence de tout acte agressif du Saint-Siège, un evêque croit pouvoir publier un ouvrage pour se defendre contre des abus possibles, il faut convenir que cet éveque est fout aussi capable, que le Pape, d'abuser de son pouvoir. Dans ces derniers temps, il s'est produit au sein du clergé français, un mouvement assez prononce, pour protester contre la révocabilité ad autum, pour solliciter la suppression des jugements ex informată consciențiă, pour réclamer le rétablissement des concours aux cures, des officialités, entin le retour pur et simple au droit canonique. Que cette demande soit juste en principe et qu'il y ait ici, comme on dit, quelque chose à faire, c'est ce que nous n'avons pas à examiner. Mais si, par la raison que la puissance du Pape n'est pas absolue. un évêque preud ses précantions contre le Saint-Siège, quoiqu'il ne l'attaque pas et pares qu'il peut abuser, pourquoi un prêtre n'essaierait-il pas de tracer exactement les limites de la puissance épiscopale? Pourquoi un curé ne ferait-il pas, pour le chef de son diocèse, ce que cet évêque ferait pour le chef dell'Eglise (

Nous demandons ce qu'une telle conduite peut avoir d'édifiant pour les fidèles. La loi qui commande de respecter l'autorité est une loi essentiellement et exclusivement chrétienne : elle est, de plus, absolument nécessaire, parce que, dans l'Eglise, l'obéissance et la somnission ne penyent etre que libres. Cette loi, nécessaire à l'Eglise. l'est encore à la société, menacée de nos jours par la révolte des passions révolutionnaires. Mais nous offrons aux fidèles ce spectacle singulier : d'un côté, le Pape et les évêques avec la tradition catholique : de l'autre, l'Eglise gallicaue, avec ses doctrines donteuses, confestées, repoussées, affichant de défendre ses opinions avec une attitude fière et dure, et disant qu'on doit y regarder à deux fois avant de l'attaquer : ce spectacle est-il édifiant ? Est-t-il même de bon gout? Et pent-il contribuer en quoi que ce soit, à la régénération des mœurs, par la restauration du respect?

La soutenance publique des thèses gallicanes est donc pleine d'inconvenients et n'offre aucun avantage. Et l'on peut ajouter que tout ce qui se ferait en ce sens serait encore une flagornerie misérable envers le ponyoir, qu'il trahirait d'ailleurs, et un appoint évident pour les plus viles passions de l'impiété, même en essayant de les combattre.

Le monde moral est partagé en deux camps : d'un côté, l'Eglise catholique avec son Pape, ses évêques et tous les pieux fidèles qui se confondent, ici, avec les gens de bien ; de l'autre, la synagogne de Salan avec lous ses adeptes et toutes ses victimes ; avec les coryphées de l'incrédulité, du libertinage et de la révolution : avec les athées, les pauthéistes, les matérialistes, les sectaires de fout ordre et

les rebelles de tout rang. — Entre deux, il n'y a pas place pour la petite église du gallicanisme : il faut qu'elle revienne simplement à l'Eglise, on qu'elle se confonde avec la syna-

gogue de l'impiété.

Malgré ces graves raisons, qu'il ne pouvait ignorer. l'Evêque de Sura composait donc **e**t publiait un ouvrage, assez volumineux, en faveur du gallicanisme, Nul assurément n'a le droit d'en être surpris ni de lui faire, pour ce fait même, la moindre observation. Il était revêtu du caractère épiscopal; il avait étudié beaucoup la théologie; il était doyen de Faculté, et quoique cette Faculté ne jouisse pas de la consécration pontificale, comme en avait joui pendant des siècles la célèbre école de Paris, comme en jouissent encore les écoles du même geure qui existent en d'autres contrées, cela n'ôte rien à la valeur intrinsèque de son ouvrage, Aussi, en temps ordinaire, cet écrit ent-il paru sans attirer l'attention autrement ou plus que beaucoup d'autres. On l'anrait lu, sans doute, ne fut-ce qu'à cause de la réputation de son auteur, mais on l'aurait lu avec infiniment moins de préventions qu'on ne le lira aujourd'hui, vu les circonstances. Je me sers de ce mot tout en reconnaissant que, de soi, la prévention peut empêcher de bien voir, et que l'auteur pourrait se prévaloir de cet aven contre ceux qui n'adopteront passes doctrines et ses vues. Mais il faut bien convenir que rien n'a été négligé, de ce qui ponyait exciter les préventions, voire les répugnances, d'un public éclairé et loyal.

La première annonce de l'ouvrage se fit, en 1868, d'une manière fort inconvenante. Le Figure et Undependance belge, deux compères contits en dévotion, annoncèrent que l'auteur avait porté son livre à l'Empereur, alors aux bains de Plombières. Le manuscrit était toujours sur la table impériale, l'évêque ne quittait pas le Souverain et les éches des Vosges retentissaient constamment de conversations dont le Pape devait, plus tard, fort pâtir-Qu'un évêque écrive un ouvrage, il n'y a là rien de surprenant ; et si cet évêque n'a fait autre chose de sa vie, il n'y a pas lieu de se préoccuper autrement de ses élucubrations. Mais qu'on répande de pareils bruits, allons donc! Un ouvrage de théologie, s'il est bon, n'a que faire de l'approbation de l'Empereur; et s'il est mauvais, cette approbation n'est

qu'une charge de plus à son dossier.

Quelques jours après, un autre compère, le Journal du Harre, annoncait que l'auleur, outre son ouvrage en quatre volumes, allait publier une revûe intitulée : Le Concile, qu'il comptait sur la collaboration active de dixsept évêques français et d'un-grand nombre de théologieus ; que le Nonce du Pape, fort intrigué de ces bruits, avait essayé vainement, a l'imprimerie Plon. d'en pénétrer le mystère; que le Nonce, rejeté avec perte, s'était rabattu sur l'ambassadeur d'Espagne lequel ambassadeur en avait été également pour ses frais d'indiscrétion. Ce récit pouvait être parfait pour un Journal du Hàcre; il aurait pu également réussir à Cancale, à Ostende, et dans tous les centres de production huitrière. Quant aux catholiques, ils n'en pouvaient rien croire. Rome n'a pas besoin de connaître, avant le publie, tous les livres qui se publient, ni meme aucun livre. Si la doctrine d'un livre est bonne elle y applaudit; si elle est tolérable, elle la tolère; si elle condamnable, elle la condanne. Il y a un Index, même pour les évêques gallicans et lorsque l'Index a parlé, si termine par cette mention: Auctor landabiliter se subjecit et opus reprobavit. Ce qui n'a jamais prouvé, soit dit en passant, que le Pape soit inférieur au Concile.

Sur ces ouvertures, l'ouvrage fut annoncé pendant plusieurs mois, de toutes parts, comme une batterie destinée, qu'on nous passe le mot. à couler les prétentions ultramontaines. Lorsque l'opinion était si savamment préoccupée. les journaux catholiques devaient parler, au moins pour avertir l'auteur de la situation que luifaisaient les annonces et du mauyais succès qu'on préparait à l'ouvrage. L'*l'nivers* parla trois fois: l'occasion s'était offerte plus souvent, elle ne fut acceptée que quand elle s'imposait. A chaque fois, par l'organe de son rédacteur en chef, il parla pour démentir une presse mal informée et pour aftirmer l'obéissance de l'évêque envers le Saint-Siège, quelque doctrine qu'on pût trouver à reprendre dans le docteur particulier : Il était difficile d'être, à la fois, plus modeste et plus resolu.

Le 9 novembre, une lettre partait du « Cabinet de l'Evèque de Sura, » c'est-à-dire du doyen de la Faculté, ce qui n'est pas tout à lait la même chose, bien que ce soit de la meme personne. A qui pensez-vous que s'adressait cette lettre? A la presse, mal informée. qui avait colporté d'incroyables bruits? Du tout, elle s'adressait à l'Univers? Alors. c'était pour offrir des remerciements. — Point, c'était pour traiter l'incomparable polémiste. Louis Veuillot, un peu moins bien que n'anraient pu-faire Girardin ou Proudhon. Le Figaro, l'Indépendance, le Journal du Hâvre étaient, sans donte, pour la circonstance. les petits saints du libéralisme : le pelé, le galeux, c'était le défenseur. D'un bout à l'autre, la lettre était bourrée du même sel, enduite d'un beau vernis d'acrimonie, et, par un surcroit difficile à comprendre, après avoir exterminé l'exécrable condottiere de l'ultramontanisme, elle s'adjugeait le bénéfice de la générosité: E sempre bene.

Mgr Maret, répondait Veuillot, n'a pas cessé d'être l'écrivain très libéral, mais très impatient de la contradiction, qui rédigeait, il y a vingt ans, l'Ere nouvelle. En ce temps-là, fort entreprenant contre nous, il n'omettait guère, dans ses polémiques toujours animées, de contester notre intelligence, notre probité, notre justice, et jusqu'au droit que nous prenions de combattre ses doctrines. Il se plaignait aussi de nos insinuations, de nos diffamations, de nos

intimidations. Il sait maintenant que les doctrines de FErre nouvelle étaient erronées sur plusieurs points. Quant aureste, nous aurions sujet de nous plaindre plus que lui, Nous en remettons le jugement à ceux qu'il appelle nos « lecteurs homoites. »

Nous usions de notre droit en 1848, nou sans motif; nous en usons présentement, nou sans cause; nous continuerons d'en user tant qu'il y aura lieu, dans les limites suffisantes que nous trace la justice et que nous voulons restreindre encore parlerespect, même quand notre illustre adversaire oublie le respect qu'il nous doit à son tour. Car nous ne croyons pas que la dignité d'Evêque l'autorise aux qualitications dont il frappe iei la coutestation la plus loyale et la plus légitime.

Nous sommes sans doute contraires à beaucoup d'idées de Mgr Maret, qui ne lui appartiennent pas exclusivement, comme il est contraire à beaucoup de nos idées, qui ne sont pas senlement à nous. Nous ne sommes nullement les diffamateurs de sa personne ni de sa foi. Il nous diffame quand il nous accuse de le diffamer. De pareilles impatiences rendraient impossible tout exercice de la pensée, et nous n'y céderons pas. Les idées que les uns cherchent à introduire comme permises, les autres penvent, ne fût-ce qu'au nom de la liberté, chercher à les reponsser comme douteuses.

Quand Mgr Maret nous dit que nous ne sommes pas « juges de ces choses, » il a raison ; aussi ne prétendons-nous pas les juger. Mais nous sommes, sous notre responsabilité, appréciateurs de ces choses, et nous les apprécions. Lui-même y consent par ce seul fait qu'il imprime un livre. Il l'imprime, et le jette dans le public sans doute pour qu'on le lise ; et s'il veut qu'on le lise, il doit vouloir qu'on l'apprécie, il doit souffrir qu'on l'accuse et qu'on le défère au juge compétent. Le Pape n'est exempt de cette loi qu'au seul titre de docteur universel. »

Dans le cours de sa lettre, Mgr Maret disait que son livre ne serail : « Que l'exercice du droit inviolable que possède tout évêque d'émettre librement, dans un Concile, ses opinions sur la situation, les dangers et les besoins de l'Eglise, » C'était trancher légèrement une question controversée. Le P. Delafosse, de l'Oratoire, et un M. Dubourg ainé. relevérent cette décision. Il est incontestable que tout évêque avant juridiction épiscopale, possède le droit de prendre part aux travaux d'un Concile général; et c'est, pour le chef suprême de l'Eglise, un devoir de l'appeler à l'exercer. En est-il de même des évêques sans juridiction, des évêques in partibus? Il ne paraît point, puisque prendre part au Concile, c'est donner au peuple chrétien des lois disciplinaires pour la réformation des mœurs. ou juger des questions de foi : ce qui ne se peut faire, dit Melchior Cano, *qu'eu vertu du* pouroir de lier ou de délier, autrement dit qu'en vertu de la juridiction. Le Pape, sans donte, peut appeler ces évêques in partibus,

au Concile, et par son appel, leur conférer, pour la circonstance et dans ses limites, un vrai pouvoir de juger. Mais il peut aussi ne le point faire. Ainsi jugé par Suarez, Melchior Cano, Benoît XIV, Reguier, Bailly, et l'assemblée du clergé de France de 1655, l'opinion contraire étant soutenne, paraît-il, mais pas toujours expressément, par Grégoire XVI, Bolgeni, Ferraris, Bellarmin, Fagnan, Philips et d'autres canonistes.

Le P. Méric, professeur à la Sorbonne, défendit son opinion et produisit ses autorités. Autorités, sans doute, très graves ; mais cette production respective d'autorités contradictoires prouve le fait même de la controverse ; et plus on argumente de part et d'antre, plus on atteste que Mgr Maret a eu tort de décider en sa propre cause et en sa faveur.

Cet intermède appelle une digression. — Λ la fin de sa lettre le P. Méric disait : « Si les évêques in partibus ont le droit d'assister aux Conciles, ils ont bien celui de soumettre un mémoire au jugement du Pape et de l'Eglise. Libres des occupations qui accablent les évéques chargés du gouvernement des diocèses catholiques, leur devoir est de rechercher et de poursuivre les erreurs doctrinales, de les combattre et de les signaler à ceux qui n'ont ni trève ni relache dans le rude labeur d'une administration diocésaine. » Cette facilité plus grande d'éclairer le Concile, attribuée aux évêques in partibus, parce que, n'ayant aucun souci des soins extérieurs, ils sont plus libres de se livrer aux travaux théologiques, c'est, qu'on nous passe le mot, une idée en l'air. Nous doutons qu'elle lasse fortune dans l'Eglise, pays par excellence du bon sens et du bon esprit. Etre oisif n'est pas une condition nécessaire pour être éclairé. Ent-on occupé dans le silence de la retraite, ce travail de cabinct peut donner la science, il ne donne pas la science pratique. En se livrant aux enivrements de la pensée et aux entraînements de la composition, il est facile de proposer de belles choses et de déduire de bons arguments: mais des arguments en l'air et des choses dépourvues de la juste mesure. La nécessité d'agir fournit des lumières, que la spéculation ne saurait offrir. Tous les docteurs sont hommes d'action.

Dans l'intervalle, la Civilta cattolica, toujours attentive au mouvement des idées et empressée de combattre les idées fausses, chargeait à fonds le gallicanisme. Une série d'articles avait spécialement pour objet de réfuter une opinion faussement attribuée à saint Antonin, archevèque de Florence, sur la supériorité du Concile. Mgr Maret nous apprend que ces articles étaient destinés à combattre un propos mal compris de ses conversations, et qu'à voir ce beau feu d'érudition, il n'a putagée certainement par tous les lecteurs de la Civilta.

Cependant le fameux livre ne paraissait point. L'abbé Bouix publiait son traité *De* Papa; l'abbé Réaume publiait son Histoire de Bossuet; M. Gérin, ses Recherches sur l'assemblée de 1682. Dans leurs mandements de caréme, les Archevèques et Evêques de Cambrai, de Lyon. d'Aix, de Bourges, de Rennes, de Saint-Dié. Beauvais, Antun. Le Mans, Carcassonne, Moulins, Nines, Naucy, Amiens, Belley se pronouçaient catégoriquement pour les doctrines Romaines. A son Mandement, l'éloquent évêque de Nines joignait un solide opuscule; l'archevèque de Malines et l'évêque de Mayence, passant la frontière un livre à la main, montraient l'accord de lout l'épiscopat. On crut un instant que le livre était mort dans son berceau.

Entin, septembre 1869, le voici,

L'ouvrage est adressé, par lettres œcuméniques aux journaux, aux Evêques de France et au Souverain Pontife.

En lisant avec attention la lettre à l'épiscopat, on sent que l'auteur n'est pas bien sûr du terrain sur lequel il s'engage, qu'il craint des objections et prévoit des résistances. Dans ces sentiments, il déclare qu'écrire était pour lui un droit et un deroir : comme si le devoir et le droit d'un auteur le meltaient à l'abri de l'erreur et de la critique ; comme s'il suffisait pour faire justice des oppositions et des critiques de dire : l'use de mon droit!

Au reste le Prélat n'était pas assez aveugle pour ne pas le pressentir. Quoique composée seulement de trois phrases, on voit que la feltre a été laborieusement travaillée pour servir de passe-port à l'ouvrage et couvrir l'auteur. A ceux qui lui demanderaient pourquoi il l'a publié, il répond d'avance: L'ai rempli un *dernie* d'évêque. A ceux qui montreraient peu de sympathies pour cet écrit, il oppose son droit d'évêque, tout en réclamant des tecteurs l'indulgence. Mais il s'est mépris du tout au tout, s'il a cru, en prétexlant de son droit et de son devoir, ôter à ses lecteurs ordinaires, à plus forte raison aux Evèques, le droit de le contredire et le devoir de le réfuter, si toutefois ils ne partagent pas ses sentiments.

Un devoir peut être mal rempli, un droit mal exercé. Si, dans le cas présent, le devoir a été mal rempli, les évêques ont le droit d'en avertir l'auteur, et si l'auteur n'a pas exercé son droit d'évêque et de théologien d'une manière conforme à la vérité catholique, les évêques ont le devoir rigoureux de le redresser, de le faire rentrer dans l'orthodoxie.

Il faut convenir que le Prélat, trop préoccupé de l'accueil peu favorable auquel il a du s'attendre, s'est expliqué on ne peut plus mal sur l'objet et l'étendue de son devoir. Qui donc s'est jamais avisé de dire qu'un évêque soit obligé en conscience de publier sur la religion deux gros tomes? A ce compte, tous les évêques devraient en laire autant. Sans doute, il y a, pour l'évêque, devoir général de faire connaître la religion et de la défendre contre ses ennemis, autant qu'il le peut suivant les circonstances et dans les limites de sa mission.

A ce devoir général, s'adjoint, pour tout évèque ayant juridiction sur un diocèse, le devoir particulier et plus strict d'instruire ses diocèsains et de les préserver de toute erreur dans la foi. Mais cela ne peut aller, tonjours et partout, jusqu'à l'obligation d'écrire de gros volumes, et certainement, si l'auteur s'était abstenu, nombre de confesseurs lui en auraient facilement donné l'absolution.

Quant au mot droit il cadre tout à fait mal avec une réclamation d'indulgence. Demander *l'indulyence* des lecteurs par la raison que Touvrage et sa publication sont l'exercice d'un droit épiscopal, c'est confondre l'exercice du droit, qui n'est contesté par personne, avec la manière plus ou moins heureuse, dont il aura été exercé. Sur l'exercice du droit, il n'y a pas lieu à indulgence parce qu'il n'y a pas lieu au blame. Sur le mode d'exercice, c'est autre chose. Si l'auteur n'écrivait pas bien, ce qui lui arrive quélquefois, s'il rendait ses pensées d'une manière plus ou moins réussie, on conceyrait qu'il demandât à être lu avec indulgence. Mais il s'agit de doctrines, et à celles-ci-l'indulgence ne saurait-s'appliquer. L'auteur ne saurait demander aux évéques que l'un des deux mots de l'Evangile : Est, est; ou bien: Non, non; car d'ailleurs on ne peut pas supposer qu'il demande indulgence pour des vues et des doctrines qu'il sait bien n'appartenir pas à la foi de l'Eglise universelle. A quoi lui servirait cette indulgence? A le laisser faire bande à part dans l'Eglise catholique, avec quelques sectaleurs fanatiques du Concile de Bâle, et quelques rares Sorbonnistes, qui représentent aujourd'huices fausses doctrines. Quel profit lui en reviendrait-il?

L'ouvrage est, d'ailleurs, offert gracieusement à tous les évêques de France. C'est une politesse, et quoique assez onéreuse on ne saurait douter qu'elle ne soit due à une générosité personnelle ; mais le malin public, qui ne croit pas volontiers qu'on sacrifie, à ces générosités magnifiques, le triple traitement de professeur, de doyen et de chanoine, le public va attribuer, en tout ou en partie, cette

dépense au gouvernement.

D'un autre côté, l'ouvrage est présenté au Saint-Père par l'ambassadeur de France. Evidemment l'auteur veut se donner et donner à son livre une importance plus qu'ordinaire. Tous les jours les évêques adressent au Souverain Pontife les lettres qu'ils lui écrivent, ou les lui font parvenir par l'intermédiaire du nonce Apostolique, et jamais Sa Sainteté n'omet de leur répondre, avec sa propre signature, quand la chose le demande. Je n'accuse pas, je n'affirme pas, mais je pose en fait que l'opinion publique consentira difficilement à ne pas supposer ou que le gouvernement protège l'écrit en question, ou, du moins, que l'auteur ne serait pas fàché qu'il en fut ainsi. Mauvaise note.

La lettre d'envoi au Pape et la préface de l'auteur soumettent le livre au jugement du Souverain Pontife. Dans son livre, le doven de la Sorbonne conteste la sonveraineté monarchique du Pape, ou, du moins, en défigure gravement le caractère : son livre fait, il le sonnet au jugement définitif du Pape, Sa conduite contredit parfaitement sa théorie : il fallait, de deux choses l'une, ou écrire autrement, ou ne pas se soumettre au pouvoir des

clefs apostoliques.

Dans cette lettre, l'auteur délaie les trois phrases de la lettre aux évêques et insiste particulièrement sur les *suites funestes* qui peuvent résulter des projets forméset manifestés par des hommes respectables qui ne se rendent pas compte des dangers de leurs entreprises. Cela veut dire, en français commun, que l'auteur considère comme une crise périlleuse la réunion du Concile; que toute crise pouvant se terminer bien on mal, celle-ci finirait très mal, si l'on adoptait les sentiments de ces hommes respectables, mais irréfléchis ; et qu'elle ne pent se terminer à l'avantage de l'Eglise que si l'on adopte les sentiments de l'évêque de Sura : à ce prix, le modeste Prélat promet que la constitution del'Eglise acquerra toute sa grandeur, toute sa perfection, toute l'immutabilité que lui a conférée son divin fondateur. Que l'Eglise prenne son baume et les plaies de l'Eglise seront termées à jamais. S'il en devait être ainsi, nous demandérions au Concile de faire pour l'ouvrage de Mgr Maret, ce qu'on fit, dit-on, à Trente, pour la Somme de saint Thomas : le placer sur une table en face de tous les évêques et leur dire: Hoc fac et cives.

Cela est trop énorme et nous autorise à dire que l'évêque de Sura ne s'est pas *mesuré* lui-même à lui-même, comme le veut saint Paul ; qu'il n'a pas réfléchi qu'il n'est qu'un ; et que l'individualité personnelle, si grande valeur qu'on lui suppose, se fond, dans un Concile, comme la neige à l'apparition du so-

Enfin, pour épuiser la série des circonstances extrinsèques, l'ouvrage est écrit en français. Du moment que cet écrit était un mémoire destiné à éclairer les Pères du Concile, il devaitètre rédigé dans la langue de l'Eglise. C'eût été, je présume, chose aisée au savant doven de la Sorbonne. Le mémoire devenait ainsi accessible à tous les Pères, à quelque nation qu'ils appartiennent ; tandis qu'un très grand nombre, et précisément ceux qui sont tout à fait étrangers aux traditions françaises, ne pourront tirer aucun prolit de cette longue et laborieuse dissertation.

L'ayoue que l'auteur pouvait parer à cet inconvenient, au concile, par une traduction verbale. Dans ce cas, il devait convenir de l'inutilité de son travail actuel, puisque, destiné an Concile, if ne pouvait, dans cette forme, arriver à son adresse. Ou, s'il tenait pour l'utilité de la langue française, il devait confesser qu'il avait voulu mettre son ouvrage à la portée des laïques, avec l'espoir d'y trouver des approbations et des sympathies, un contre-poids aux dispositions contraires qui ne

manquent pas de se manifester, pent-etre un moyen de pression sur les membres du Concile. Lui qui se portait autrefois garant de la liberte des déliberations et des votes, le voila convainen de se trahir.

Grace done au malencontreux emploi d'une langue particulière, le livre ne pouvait aller à son adresse naturelle. Par contre, il tombait entre les mains d'une toule de gens incapables de le comprendre, incapables d'en peser les arguments, mais tout à fait capables d'en abuser. Des lors, l'auteur s'exposait à l'un de ces deux graves inconvénients;

On bien, - ce qu'il regardait apparenment comme probable. - les opinions qu'il sontenait seraient adoptées par le Concile, et alors la foule ignorante se persuaderait que, sans le livre de l'évêque in partibus, le Concile cecuménique allait faire fausse route, et, an lieu d'entonner le Te Deum pour remercier l'Esprit-Saint, elle porterait l'expression de sa reconnaissance au docte écrivain et au petit groupe d'ecclésiastiques et de larques, qui l'auraient suivi des la veille du Concile. Chefs et soldats se trouveraient dans une position analogue, a celle de saint Paul et de saint Barnabe, que les paiens, après les avoirentendus, voulaient honorer comme des dieux. Leur modestie eut en fort à faire, pour supporter, sans fléchir, ce poids d'enthousiastes hommages.

On bien — ce qui paraissait à beaucoup d'autres non seulement vraisemblable, mais de Concile, mettant dans une bres certain. plus éclatante lumière la doctrine qui réprouvait ces opinions, leur porterait le coup de grace, non par une nouvelle théorie, maispar l'affirmation catégorique de l'enseignement officiel, traditionnel, scripturaire, divin de l'Eglise catholique ; et alors l'écrivain serait désolé d'avoir préparé maladroitement un arsenal à la troupe des mécreants qui ne manquerait pas de se ruer, avec fureur, contre les décisions du Concile. L'espère, au surplus, que dés lors Mgr Maret eut imité l'exemple de saint Bonaventure, et qu'il eût déchiré ses feuilles à mesure qu'il eut vu les Pères du Concile avancer dans leur œuvre et consacrer, par leurs décisions, les vraies doctrines de l'Eglise. Que dis-je? Il ent voulu, nouveau Fénélon, réfuter lui-meme son propre livre, heureux s'il pouvait détruire les préjugés que la lecture. de l'onyrage aurait implantés dans les esprits.

An demourant et abstraction faite de tous ces vices de forme, on aurait pu penser que la question du gallicanisme avait été suffisamment élucidée, pour qu'un nouveau livre fût necessaire. Les éveques du monde catholique connaissent assez bien la doctrine dix-huit fois séculaire relativement au point qui les touche de plus près, la nature et l'étendue des droits de leur charge. Ils n'auront pas besoin de lire cette volumineuse brochure pour savoir ce qu'ils devront en affirmer concitairement. Sur ce fait de simple bou sens, le mémoire de l'éveque de Sura aurait pu etre beaucoup plus concis, disposé d'une toute autre

manière, et peut être supprimé. — Λ ce livre mort-né, la tombe eut été une gloire.

Il faut dire maintenant quel`accueil reçut cet ouvrage, de la part du clergé, notamment des évêques.

An premier bruit de cette publication, dès le 13 novembre 1868, l'abbé Combalot, missionnaire apostolique, un vicillard blanchi au service des âmes, adressait au rédacteur de l'*I nivers* cette lettre où éclate une si haute intelligence des temps:

Mgr Maret nons apprend qu'il fait imprimer un mémoire destiné au futur Concile général. Ce mémoire sera soumis au Souverain Pontife et à la Sainte Assemblée. Cette promesse réjouit nos cours catholiques. Mais, pour que notre joie sait pleine, « Gaudium nosteum sit plenum, » nous désirons ardenument que le livre de Mgr Maret tombe, comme un coup de foudre, sur ces trainards du gallicanisme qui, à l'exemple du correspondant parisien de l'Indépendance belge, croient et espèrent que le mémoire de Mgr Maret sera un appel à l'apinium cautre la vieille et absurde prétention de la doctrine de l'infaillibilité pontificale. »

Celui qui a écrit cette phrase impie et si injurieuse pour Mgr Maret ne sait ce qu'il dit. Avec un brin de catéchisme, il comprendrait que ce qu'il appelle la vieille et absurde prétention de l'infaillibilité pontificale, est tout simplement l'une de ces *immenses questions* dont parle Mgr Maret, une de ces questions immenses dont le Concile occuménique (tout l'univers catholique l'espère), sera saisi.

Sainte Catherine de Sienne a été le prophète des merveilles dont nous allons être témoins. Elle a annoncé en paroles éblouissantes de simplicité et de grandeur les événements miraculeux qui commencent à se manifester. Cette virginale épouse de Jésus crucilié a dit à la Terre quelles seront les conséquences régénératrices du dogme de l'immaculée Conception et du Concile œcuménique qui se prépare. Elle a célèbré, quatre ou cinq siècles à l'avance, l'incomparable triomphe de la Papauté sur le paganisme, sur le satanisme et l'athéisme de la société moderne.

Sainte Catherine de Sienne avait prédit le grand schisme d'Occident. Elle avait travaillé avec un zèle infatigable à retenir dans l'obéissance et dans la somnission pour Urbain VI les cardinaux français qui se préparaient à élire un anti-pape. L'immortelle vierge de Sienne n'ent pas le bonheur et la consolation d'arrêter cet immense scandale. Raymond de Capone, biographe et confesseur de sainte Catherine, voyant la prophétie accomplie, la lui rappela quand elle vint à Rome sur la demande du pape l'rbain VI. Catherine s'en ressouvenait, et elle ajonta :

« Comme je vous ai dit alors, que ce que « vous aviez à souffrir n'était que du lait et « du miel, je vous dis que ce que vous voyez « à présent n'est que jeu d'enfant près de ce « qui sera... »

Raymond de Capone lui dit alors : Très

chère Mère, après ces maux, qu'y aura-t-il dans la sainte Eglise ? Catherine répondit :

« A la fin de ces tribulations et de ces an« goisses, Dieu, d'une manière imperceptible
« aux hommes, purifiera la sainte Eglise. Il
« suscitera l'Esprit des Elus, et il s'en suivra
« une telle réformation dans la sainte Eglise
« et une telle rénovation des saints l'asteurs,
« que mon esprit, rien que d'ypenser, en tres« saille de joie devant le Seigneur. Comme je
« vous ai déjà dit plusieurs fois, l'Epouse qui
« maintenant est, pour ainsi dire, toute déli« gurée et couverte de haillous, sera alors très
« belle, ornée de précieux joyaux et convonnée
« du diadème de tontes les vertus.

Tous les peuples fidèles se réjouiront de « se voir illustrés par de si saints pasteurs ; « les peuples infidèles eux-mêmes, attirés par la « bonne odeur de Jésus-Christ reviendront au « bereuil catholique, et se convertiront au véri- « table pasteur et Evêque de leur àme. Rendez « donc grâce au Seigneur, parce que, après « cette tempête, il donnera à son Eglise une séré- « nité extruordinairement grande. »

Après avoir rappelé cetté prophétie de sainte Catherine, le vénérable abbé Rohrbacher, qui

écrivait en 1844, ajonte :

« Que voyons-nous à la fin de cette tempéte de quatre ou cinq siècles ? Nous voyons précisément des merveilles dont la vue prophétique faisait tressaillir d'allégresse sainte Catherine de Sienne...

« Nous voyons Dieu suscitant on ressuscitant l'esprit de ses élus ; l'esprit de saint Léon et de saint Grégoire dans la chaire apostolique ; l'esprit de saint Athanase, de saint Ambroise parmi l'Episcopat ; l'esprit de saint Jérôme, de saint Benoît, de saint Bernard, de saint Dominique, de saint François, de saint Ignace, de saint Vincent de Paul parmi les

prêtres et les religieux.

« Nous voyons l'Eglise belle comme en ses plus beaux jours, ornée du diadème de toutes les vertus; des lis sans tache d'une infinité de vierges, des palmes inunortelles d'une infinité de martyrs de tout âge, de tout sexe, de tout rang, de tout pays, depuis la multitude des prêtres et des fidèles qui, il y a cinquante ans, confessaient la foi du Christ et de son Eglise dans les prisons et sur les échafauds de France, jusqu'à nos frères et sœurs d'Orient, qui confessent aujourd'hui la même foi, dans les prisons et sur les échafauds du Tonking, de la Chine et de la Corée.

« La Hollande, l'Angleterre, l'Ecosse, après avoir si longtemps persécuté les enfants de l'Eglise, commencent à regretter de n'être plus du nombre, commencent à tourner vers elle des regards attendris, laissant à ses Evéques plus de liberté, secondant quelquefois ses missionnaires avec plus d'efficace que ne le fait la France. Les meilleures têtes de l'Allemagne protestante travaillent à justifier l'Eglise romaine et ses Pontifes contre les préventions nationales de certains catholiques. En même temps, les sauvages des forêts amé-

ricaines, les anthropophages des iles de l'Océanie demandent des prêtres, pour devenir des anges de douceur, de piété et de bienveillance; et pour leur en procurer, les tidèles de tontes les parties du monde mettent ensemble leurs prières et leurs aumônes, et de nouvelles congrégations d'apôtres se forment, et les anciennes se raniment, et le martyre est un attrait de plus pour les émules de saint Francois Navier.

Et qui est-ce, continue le savant historien, qui a donné le branle à tout cela? Nul roi, nul peuple, nul homme. Ces œuvres infinies de foi et de charité sortent comme de dessous terre. C'est Dien qui a dit de nouveau : Que la terre produise! et la terre produit. C'est Dien qui, comme l'a prédit sainte Catherine de Sienne, réforme et renouvelle son Eglise d'une manière imperceptible à l'homme, » Histoire universelle de l'Eglise, 1, 21, pages 24, 26, etc., etc.

Qu'aurait pensé, qu'aurait dit surtont le docte écrivain, s'il cût mis la prophétie de sainte Catherine, non en face de ce qu'il voyait, mais en face de ce que nous voyons? De quels transports n'eût-il pas été saisi, si, comme nous, il avait en le bonheur de contempler les merveilles du glorieux pontificat de Pie IX?

Le monde s'ébranle, les trônes chancelants ont besoin, pour ne pas s'effondrer, de huit millions de baronnettes; les couronnes que Dien n'a pas posées sur les têtes royales de ce temps, tombent et roulent dans la poussière. Qu'y a-t-il debout, d'invincible, d'indéracinable en ces jours de rénovation? Pie IX, l'épiscopat catholique, le sacerdoce, la foi de deux cent cinquante millions de fidèles.

Parcourez toute la terre, vous ne trouverez pas un seul scandale sur les mille sièges épiscopaux du monde, Jamais l'union des membres de l'épiscopat avec le chef suprème de l'Eglise n'a été si profonde, si forte, si indivisible.

Trois fois, depuis quinze ans, l'épiscopat catholique est veun se ranger autour de son chef suprème. Et savez-vousce qui jetait sainte Catherine de Sienne dans les saints transports de l'extase?

C'est la vue d'un millier d'Evèques accourus sous les voûtes du Vatican, demandant eux-mêmes à l'immortel Pie IX de mettre le sceau d'une définition dogmatique, suprême, tinale, à l'infaillibilité doctrinale et enseignante des Poutites romains.

Dans cette définition espérée, attendue, inévitable, se cache la ruine de toutes les hérésies et de tous les schismes, de toutes les impiétés et de toutes les négations. »

Telles n'étaient pas les prévisions que voulait réaliser le doyen de la Sorbonne. Aussi, à peine son livre est-il paru, qu'il souleva dans l'épiscopat une réprobation à peu près unanime. Le premier qui protesta fut l'évêque de Poitiers, Louis-Edouard Pie, ce grand oraele de la vérité catholique. Le 23 septembre, à la messe pontificale du vingtième anniversaire de sa promotion à l'épiscopat, le digne successeur de saint Hilaire, prononcait, en présence de son clergé, un discours dont nous

détachons les passages suivants :

 Ce que la conception est a la maissance, on peut direque l'election l'est à la consècration. Nul n'est legitimement susceptible de recevoir le caractère divin de l'épiscopat, s'il n'a été regulièrement désigné à l'imposition des mains qui le confere. Or, ni le choix de tel ou tel homme, ni la mission vers telle ou telle portion du troupeau, ne procèdent directement de Dieu. La détermination de la personne aussi bien que du territoire appartient essentiellement au Vicaire de Jésus Christ, au successeur du Prince des Apôtres, Nulle institution canonique n'est valable que par hii ou moyennant son assentiment. Et il faut plaindre ces écrivains à idées préconcues, qui, pour le trioniphe d'une opinion dépourvue de consistance, se livrant au travail le plus triste et le plus ingrat, s'en vont chercher, en dehors des grands patriarcats fondés par l'autorité de saint Pierre, quelques métropoles inférieures dans le-quelles le pouvoir d'institution épiscopale aurait existé à côté des Pontifes romains en dehors d'enz et de leur consentement, quoique pourtant, ajoute-t-on, sous leur dépendance I.

Des allégations si incohérentes et si gratuites pourraient-elles jamais infirmer le témoignage de toute la tradition, qui nous dit, par les grands docteurs de l'Orient comme de l'Occident, que « pour le précieux avantage de l'unité, Pierre a dû être mis an-dessus « de tous les Apôtres, et que seul il a reçu les « clefs du royaume des cieux, pour être com-« muniquées ensuite aux autres. » C'est le langage de saint Optat de Milève, auquel saint Grégoire de Avsse fait écho, en répétant que « c'est par Pierre, que Jésus-Christ, a donné « aux évêques la clef des biens célestes, » Et quelles paroles plus décisives que celles de saint Léon le Grand : « Si Jésus-Christ a voulu que les autres princes de l'Eglise eussent quelque chose de commun avec Pierre, « c'est uniquement par lui qu'il leur a donné ce qu'il ne leur a pas refusé. En voulant « que le ministère évangélique s'étendit à « tous les apôtres, il a commence par le pla-« cer principalement dans Pierre, chef de tous les Apôtres, de manière que les dons divins se sont répandus sur tout le corps en « découlant de Pierre qui en est comme la déte. » Voilà la vérité, contre laquelle ne prévaudront ni les sophistications de l'histoire, ni les misérables subtilités d'un faux nationalisme.

Pour nous, en remémorant l'acte par lequel Pie 1X nous constituait, il v a aujourd'hui vingt ans, pasteur de cette Eglise de Poitiers. nous sommes heureux de confesser et de proclamer la vraie dérivation apostolique de nos pouvoirs.

Saus jamais méconnaître la dignité incomparable que Jésus-Christ nous a lui-même conférée au jour où nous avons été intérieurement revêtu du caractère sacré de l'épiscopat, nous n'hésitons pas à taire remonter plus loin l'origine de notre paternité spirituelle envers vous. Dès que Pierre eut parlé, par la bouche de Pie IX, en cette date du 28 septembre, nous devinnes l'époux de l'Eglise de Poitiers et le père de vos âmes. Tous les titres et les pouvoirs séparables de l'ordination nous furent communiqués des cet instant, ainsi que le droit à l'ordination même, et aux pouvoirs qui en procèdent. S'il ent plu à Dieu de nous rappeler à lui avant que le mystère de notre consécration ne fût accompli, nous n'en eussions pas moins figuré dans la série des vrais et légitimes Evéques de cette Eglise.

Comme aussi, le Pontite romain, toujours juste et modéré dans l'usage de sa puissance, briserait aujourd'hui le lien qui nous unit à vons, qu'à l'instant nous serions privé, nonsculement des pouvoirs qui ne sont pas essentiellement conjoints à l'ordre, mais de ceux même qui, ayant leur racine dans l'ordre, relèvent néanmoins, quant à leur exercice, de l'autorité du suprème hiérarque. Voilà le principe incontestable. Qu'on discute après cela sur l'origine médiate ou immédiate de la juridiction et de la puissance épiscopale : la querelle est dans les mots plus que dans les choses. Il est également certain que la source première de l'épiscopat est en Jésus-Christ, et que l'épiscopat ne coule de cette source qu'en passant par le canal du Pontife romain. Encore une fois donc, solenniser l'anniversaire de notre institution canonique, c'est léter l'acte qui nous a donné à cette Eglise et qui nous maintient à la têle de

Par la même, c'est reconnaître et proclamer notre dépendance et notre subordination envers l'Eglise romaine, mère el maîtresse de toutes les Eglises, comme notre obéissance et notre somnission à l'autorité doctrinale et législative de l'Evêque de Rome, qui est, dans un sens très vrai, l'Évêque de l'Eglise universelle. lei encore, écartons les vaines disputes, et attachons-nous à la tradition générale, à la crovance moralement unanime de la grande

famille chrétienne.

En tête des avertissements que le consécrateur donne à l'Evêque élu, se frouve celui-ci : Episcopum oportet judicare (2). S'il est donc quelque chose d'avéré et d'établi, c'est que l'Eveque est constitué juge dans l'ordre spirituel, par conséquent juge des choses et de la foi et de la morale chrétienne. Ceci est placé en-dehors et au-dessus de toute controverse.

Mais le même prélat consécrateur, avant de

⁽¹⁾ Cost la thèse que soutient Mgr Maret, et à laquelle il consacre les premiers chapitres de son deuxième volume,

⁽²⁾ Pontif. roman, De consecrat, electi in episc.

procéder à la fonction auguste dont il est chargé, a exigé de l'élu un serment ; et, dans ce serment, celui-ci s'est engagé à recevoir, à respecter et à observer les constitutions et les

décrets du Siège apostolique (1).

Or, c'est la compatibilité entre l'observation de ce serment et l'exercice de la judicature, que ceux du debors nous objectent comme impossible, et que quelques-uns des nôtres croient ne pouvoir établir qu'en subordonnant les décisions doctrinales des Papes au libre jugement des Evêques 2).

Est-il donc besoin de suer sur plus de deux fois cinq cents pages pour parvenir à accorder ces deux choses! Et l'Eveque est-il dans l'alternative ou de quitter son siège de juge, ou de traduire à son tribunal le juge suprême?

Et d'abord, si Bossuet a pu dire des Évêques que, « pasteurs à l'égard des peuples, ils sont brebis à l'égard de Pierre (3), » pourquoi ne dirai-je pas qu'exerçant le jugement envers les peuples, ils sont soumis eux-mêmes au jugement de celui que Jésus-Christ a chargé de confirmer ses frères? Est-ce que le juge subordonné perd pour cela sa qualité de juge? Mais disons-mieux.

Est-ce qu'il n'a pas été cent fois établi que les Evêques, dispersés sur leurs sièges, font l'office de juge en première instance quand ils parlent avant le Pape? Première façon poureux d'accomplir leur mission; Episcopum oportet judicare. Est-ce qu'il n'est pas reconnu que le jugement des Evèques, assemblés en Concile sous l'autorité du Chef de l'Eglise qui a soumis une question à leur examen et à leur délibération, est un jugement souverain et irréfragable, dès lors qu'il est accepté du Pontife romain, conjointement avec lequel ils exercent dans ce eas la juridiction suprème?

Deuxième facon d'exercer leur emploi: Episcopum oportet judicure, Entin, si le Pontife et juge suprème, par un droit et souvent par une nécessité que personne ne conteste, a été dans le cas de rendre sa sentence solennelle. de promulguer sa constitution décrétale avant le Concile et en dehors du Concile, est-ce qu'il n'a pas été surabondamment expliqué par nos théologiens et par nos Evêques francais comme par ceux des autres nations, en particulier par l'immortel Archevèque de Cambrai, que les Evêques alors, soit assemblés, soit dispersés, encore qu'ils ne prétendent aucunement exercer sur la décision pontificale une autorité ni supériorité juridique, s'y unissent cependant par un jugement d'adhésion, d'adhésion même raisonnée et motivée, qui associe réellement leur puissance judiciaire à la puissance du chef de l'Eglise : ce qui constitue un jugement non pas plus certain: mais « plus plénier, » comme parle saint Léon : Pleniore judicio, et plus propre à triompher des résistances de l'erreur? Troisième façon pour les Evèques de remplir la fonction qui leur a été dévolue: E piscopum oportet judicare.

Et qu'on n'allègue point que, dans ce dernier eas, la fonction de juger cesse d'être sérieuse, parce qu'elle ne s'exerce pas librement. L'indépendance du juge a-t-elle jamais consisté à pouvoir juger contre la justice et contre la loi? Autani voudrait soutenir que le jugement de l'Eglise n'est pas libre, si en interprélant l'Ecriture, par exemple le texte: Hoc est corpus meum, elle ne se reconnaît pas le droit de prononcer que ce texte signifie: Ceci représente mon corps. La faculté matérielle d'interpréter ainsi, celui des juges qui en userait serait déclaré hérétique, et il serait banni de l'Eglise, séance tenante. Il n'y a pas de droit contre la vérité. Au même titre, quand on prétend que les Pères de Chalcé. doine, par exemple, n'étaient investis de la liberté qui sied à des juges, qu'autant qu'ils pouvaient accepter ou répudier la lettre dogmatique par laquelle saint Leon explique d'une manière vraiment divine, comme dit Bossnet, toute l'économie de l'incarnation, et condamne l'erreur d'Eutychès; on cette affirmation n'a aucun sens, ou elle signifie que les Evêques entychiens usèrent d'un droit en rejetant effectivement la doctrine et en répudiant la lettre doctrinale de saint Léon : ce que personne n'oserait sontenir.

Et qu'on n'incidente pas sur les mots de sanction, d'approbation, de confirmation, dont les Conciles se sont parfois servis par rapport aux définitions pontificales. Ceux-là mêmes qui pressent et qui exagèrent la poriée de ces expressions quand elles sont appliquées aux décrets des Papes par les Conciles, sont les premiers à en mitiger le sens quand il s'agit de l'approbation et de la contirmation données par les Conciles subséquents aux Conciles

antérieurs (4).

Enfin, qu'on ne se retranche pas à nous dire que les définitions pontificales, sujettes par elles-mêmes à l'erreur, obtiennent cependant la prérogative de l'infaillibilité à l'aide de l'assentiment au moins tacite des Evèques

dispersés. »

Quelques jours après. l'évêque de Laval, Casimir-Alexis Wicart, donnait à ce discours une adhésion très résolue. On en lit le texte avec plaisir : au fond c'est bien là ce que tout le monde pensait, et par son initiative comme par sa brièveté, on peut dire que le vaillant évêque a servi d'écho et offert un soulagement à la conscience publique :

Je viens de lire avec admiration le magnifique discours de Mgr de Poitiers. Il fallait une réfutation aux deux volumes de Mgr Maret; il la fallait péremptoire, conrte, claire,

⁽¹⁾ Ibid. Forma juram.

⁽²⁾ Cette doctrine est présentée sous toutes les formes dans les deux volumes de Mgr Maret.

³⁾ Discours sur l'unité de l'Eglise, ler point.

⁽⁴⁾ Mgr Maret, t. II. p. 163.

frappant justret deout. Dien soit foné !La voilà faite de main de maître. Le livre est à terre el

ne s'en relèvera pas.

Vous ferez de ces lignes, monsieur le rédacteur. Lusage que vous voudrez. Pour moi, je remercie Mgr de Poitiers d'avoir produit cette belle et si-bonne œuvre, et je vous remercie vous-même de l'avoir publice.

Dès la veille, c'est-à-dire le 3 octobre, les évêques de Montauban et de Poitiers rendaient publiques des lettres où ils désapprouvaient

très explicitement l'ouvrage.

Jean-Marie Doney, évêque de Montauban, était un enfant de la Franche-Comté. Condisciple et ami du cardinal Gousset, il avait. avant son élévation à l'épiscopat, publié un cours classique de philosophie; depuis, il s'était distingué par la grande science de ses mandements et avait su trouver, dans l'épiscopat, des loisirs pour ses travaux de controversiste. On lui doit un écrit sur la question de savoir si les ministres protestants penvent donner L'espérance du saint, nu sur les questions controversées entre gallicans et ultramontains, un sur la question liturgique, un sur les conditions d'une controverse amicale entre le clergé et les philosophes, un sur l'enseignement de la philosophie dans les collèges, et beaucoup de lettres qu'il adressait aux journaux, lorsqu'il en trouvait, dans les circonstances, la nécessité. C'était un homme de grande science. de grand esprit, autant que de grande foi-Son amitié était donce, sa critique très redoutée autant que salutaire, Malgré son grand âge et sa chétive santé, il devait, par obéissance, se trainer au concile où il exerca une influence considérable et rentrer en France pour mourir sur son siège. En attendant, il écrivait pour relever les préjugés défavorables aux deux tomes du seigneur Maret : nous avons reproduit, en substance, sa vigoureuse lettre.

L'éveque de Nunes, Claude-Henri-Augustin Plantier, était une autre grande trompette de la vérité catholique : il écrit entre autres à l'auteur.

 Une chose parait avoir échappé complètement à la prévoyance de Votre Grandeur : c'est l'hypothèse où le Concile du Vatican se hasarderait à consacrer les doctrines qui vous épouvantent et que combat votre ouvrage. Il n'est pas sur que ce fait se produise; mais il est encore moins súr qu'il ne se produira pas en dépit de la terreur que cette perspective vous înspire. Et și la définition qui fait l'objet de vos alarmes devient une réalité, si les Pères déclarent non pas doque nouveau, mais dogme ancien, dogme révélé par le Christ, l'infaillibilité personnelle du Souverain Pontife, parlanf*e ceathedra* , Votre Grandeur n'aura devant elle que deux issues possibles. - On bien il faudra repousserce décret comme une erreur. – Ou lièen il tandra le regarder comme dicté. par l'Esprit-Saint lui-même,

Le repousser? Mais Votre Grandeur qui admet l'infaillibilité collective de l'Eglise unie à son chef, ne pourrait se mentir ainsi à ellemème, en rejetant une décision de l'Eglise assemblée.

L'accepter? mais alors que devez-vous penser de votre Mémoire et surtout de votre livre quatrième? Ne devez-vous pas être au désespoir d'avoir à ce point décrie, déshonoré par avance une vérité devant laquelle vous serez obligé de vous incliner, aussi bien que le plus obscur des fidèles, comme devant un article de foi? Tout rationaliste, armé de vos paroles, pourra donc alors se retourner vers Notre-Grandeur et lui dire qu'Elle subit, par une docilité fort étrange, une doctrine condannée par la protestation des siècles et de Thistoire, et tout au plus bonne à l'ensevelir sons la honte ? C'est-à-dire que vous serez accablé sons le poids de vos propres raisonnements. Est-il prudent d'avoir préparé de vos mains cette coupe d'absinthe et de liel qui ne servira peut-être, grâce à l'usage qu'en feront les impies, vos flatteurs d'aujourd'hui, qu'à détruire l'autorité du Concile et à vous désoler vous-même ?

Comme si la Providence avait voulu faire eclater un signe pour hâter. Theure de vos regrets, elle a permis que votre ouvrage parul à peu près en meme lemps que la lettre si profondément déplorable du P. Hyacinthe. Entre l'un et l'autre, il existe des identités d'expression et de doctrine qui sont loin de tourner à l'homneur de votre Mémoire. Coïncidence fortuite, sans donte. Mais coïncidence malheureuse et qui doit vous être péaible, parce que bien des gens s'obstineront à la prendre pour une solidarité.

Evêque d'un diocèse auquel vous lenez par des souvenirs de famille, je faisais des vœux bien ardents pour qu'au lieu de travailler à semer des défiances contre Rome, Votre Grandeur se dévoue à l'exaltation du Saint-Siege, C'est là le grand besoin de l'Eglise à notre époque. C'est l'un des plus solennels devoirs de l'Episcopat, C'est aussi l'ambition la plus noble à laquelle puisse s'onvrir la conscience d'un Pontife. Aujourd'hui, Mgr l'Evêque de Sura est comblé des faveurs d'un pouvoir dont le rédacteur de l'Ere nourelle était jadis fort éloigné. Si vous changez de voie, si vons vons rapprochez de ce que yous appelez Férale italieune, et de ce que d'autres nomment avec plus de justice l'immense majorité des Pasteurs unis à leurs chefs, yous risquerez de rencontrer la disgrâce des souverainetés d'ici-bas. Mais. Français, volre patriotisme n'en sera pas atteint. Evèque, au lien de vous épniser en efforts sans fruit et sans gloire confre le mouvement qui précipite l'amour des peuples du côté du Vatican, vous vous donnerez le mérite de suivre cet entrainement général, l'une des merveilles de notre temps. Entin, si les honneurs terrestres vous lont délant, vous recevrez une récompense bien supérieure à toutes ces misères : ce sera l'approbation de Celui qui, dans la fermelé d'une loi qui ne sait pas défaillir, a reçu du Christ la mission de ronfirmer ses frères, et dont les décisions on les anathèmes tinissent toujours par avoir raison de ceux dont la témérité se permet de le dénigrer on de le démentir. »

L'évêque de Sura trouva un autre adversaire dans l'évêque de Rodez, Louis Delaffe, précédemment vicaire-général de Nancy, né à Revin, patrie de Billnart, en 1800, Louis Delalle était aussi un homme de science ; il avait édité les œuvres complètes de S. Alphonse de Lignori, adressé à Létronne des lettres sur la cosmogonie de la Genèse et des Pères de l'Eglise, composé deux traités de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, publié un cours, et un manuel de philosophie, pais un cours de controverse catholique, en tout dix volumes. Depuis sa promotion à l'épiscopat en 1855, il avait pris rang parmi les évêgnes soucieux des grands intérêts de l'Eglise et jaloux de les servir par la culture des lettres chrétiennes. Ce prélat voulnt par une circulaire prémunir le clergé contre les aberrations de l'évêque de Sura.

Dans les réponses à ces deux contradicteurs, l'anteur se montre un polémiste exercé à donner et à reprendre ; « mais le cour du livre », se découvre de plus en plus. Mgr Maret veut établir au moins la parfaite égalité de l'épiscopat et du suprême pontificat, en leur attribuant une part égale d'infaillibilité. Il croirait utile de fortifier la part du Concile aux dépens de la part du Pape, c'est-à-dire, pour employer ses termes, de faire dominer l'élément aristocratique sur l'élément monarchique. Ou c'est la qu'il vise, on son travail

n'a point d'objet.

C'est à quoi tend surtout son idée de la périodicité conciliaire, par laquelle le gouvernement de l'Eglise se mettrait en harmonie avec la forme qui lui paraît prévaloir dans le monde moderne, et deviendrait parlementaire. Il trouve qu'on ne peut antrement respecter la constitution de l'Eglise, et en y proposant cette nouveanté radicale, il prétend revenir tout simplement à la tradition. Il admet donc que l'infaillible Eglise aurait dévié ou tout au moins serait sur le point de le faire, et que l'invieillissable épouse de désus-Christ, Evelesia insenescibilis, aurait besoin d'un rajeunissement.

Mais tel n'est pas l'enseignement de l'Eglise

ni l'enseignement de l'histoire.

La réponse à l'évêque de Nimes n'est pas écrite dans les formes de la discussion. C'est une lettre irritée, où l'auteur censuré prétend élever la protestation de l'honnete homme, du chrétien et de l'Evèque. A ce double titre, et sans donte aussi comme doyen de Faculté, il reproche à Henri Plantier, la versalité de ses opinions, et sans lui offrir le bonnet d'âne, l'envoie à l'école pour refaire son livre sur les Conciles généraux. En effet, l'un des deux ouvrages élait à refaire, celui de Plantier ou celui de Maret; nous verrons sur lequel tombera cette nécessité. Voici quelle etait, sur ces controverses, l'opinion de la presse officiense.

En général, les feuilles acquises au gouvernement, à l'opposition ou a la libre pensée sont lavorables à l'ouvrage du doyen de la Serbonne; par contre les feuilles religiouses lui sont la plupart hostifes; quant aux feuilles libérales, elles aiment à y reconnadre la substance de leurs idées et le résumé de leur cœur. La même divergence se trouve dans les revnes. Quant aux revnes savantes qui accablérent Mgr Maret, il fant mettre en première ligne, la Civilla Cuttolica des Pères desuites de Rome, l'Osservatore cuttolico de Milan et les Etudes des Pères Jésniles de France.

Si des journaux et des Revues, nous passons aux livres, nous trouvous d'abord, le Simple coup d'wil par un ancien professeur de théologie de Lyon. Cet écrit de cent pages examine le Sorbonnique sous le quadruple rapport du fond, de la forme, des résultats et de l'esprit. Pour le fond, c'est une fentative pour ressusciter les doctrines du gallicanisme au profit du césarisme : pour la forme, c'est un long réquisitoire contre la papanté, où l'auteur prodigue les expressions les plus désobligeantes et les insinuations les plus déplacées comme par exemple : travestissements de la vérité et de l'histoire, accusations adienses, menaces sinistres ; pour les résultats, il fait gémir les tidèles et protester les évêques ; mais il est recu avec joie par toute la presse profestante fibre-pensense, libérale et gallicane; or les bénédictions des méchants sont le cachet des œuvres mauvaises et une des malédictions évangéliques : enfin pour l'esprit, cette œuvre est une resultante de toutes les manifestations anti-pontificales, la théologie du juste milieu, de la conciliation impossible et du modérantisme girondin. Le professeur de Lyon est, dans sa simplicité, un rude adversaire ; il a parlagé sa brochure en petits articles, ce sont comme autant de coups de hache.

Un plus rude antagoniste, fut le Père Henri Ramière, de la Compagnie de Jésus. C'était un des bous auteurs du temps théologien, moraliste, philosophe et quelque pen homme de presse. On devait à son zèle entre autres ouvrages : L'Eglise et la civilisation moderne les Espérances de l'Eglise, Del'unité dans l'enseignement de la philosophie au sein desécoles eatholiques. Les doctrines romaines sur le libéralisme, l'Apostolat de la prière et le Messager du Sacré-Cœur. Pendant le Concile où il devait figurer comme consulteur il se préparait à publier un Bulletin. Nous le verrons dans quelque temps se mesurer avec le P. Gratry et Mgr Dupanloup, En attendant, il s'attaque à Mgr Maret dont il dénonce les contradic-

tions.

Le point de vue de sa controverse est trèsheureux et plein de force. Etant donnée, au moins hypothétiquement, la fansseté de la théorie Marétique, et admettant, d'autre part le bon sens, la solide raison, la parfaite logique de l'auteur, plus ses arguments sont bien déduits, plus il doit prouver contre Ini-meme. Maret qui avait eu vent de ce dessein en parle dans sa Defense comme d'un jeu d'esprit; c'est un acté de dédain enveloppé dans un compliment, mais c'est une erreur. Les contradictions, relevees par le P. Ramière, éclatent, du reste, avec une parfaite evidence.

L'anteur se contredif manifestement luimême : 4 Dans l'énonciation du but qu'il se propose: 2 dans le nom par lequel il designe la theorie qu'il cherche à faire prévaloir : 3: dans la determination des éléments les plus essentiels de cette théorie : 4º dans l'interprétation des textes scripturaires sur lesquels il la fonde : 5º dans l'autorité conciliaire, et la certitude dogmatique qu'il lui attribue; 6° dans l'application qu'il en fait à l'histoire du passé ; 7º dans les fruits qu'il en attend pour l'avenir.

Son but est de defendre la constitution imunuable de l'Eglise et il propose la périodicité des conciles, ce qui est une évidente innova-

Dans sa théorie, l'Eglise est une monarchie tempéree d'aristocratie, et par les prérogatives qu'il attribue au concile, il supprime le monarque et fait ainsi de l'Eglise une républi-

Les deux éléments de sa constitution ecclésiastique sont le Pape et les évêques dépositaires, chacun pour sa part, de la souveraineté : or, par l'exercice que chacun fait de sa part d'autorité, il efface l'autre et réciproquement, ce qui est encore une contradiction.

Pour prouver cette théorie, il faut expliquer l'Ecriture, non pas isolément, mais par groupement des textes ; or le groupement des textes relatifs à saint Pierre conclut uniquement à la monarchie.

La certitude dogmatique qu'il attribue au décret de Constance sur la décennalité des conciles, décret certainement inobservé depuis trois siècles, prouve sa loi et qu'elle n'est pas une société divine.

L'impraticable du système de Maret est prouvé : 1º Par l'obstacle à la fréquente rénnion des Conciles ; 2º Par l'exemple du Concile de Bâle qui alla jusqu'au schisme et par la condamnation du Concile de Florence.

Quant à la conciliation de toutes les écoles et de tous les systèmes on ne peut l'attendre d'un système décrié par son passé, contradictoire dans ses éléments. Les résultats de son œuvre ne peuvent satisfaire le cœur de l'Evéque qu'en trompant les prévisions de l'aufeur.

Mais le grand et terrible adversaire de Maret, ce fut l'abbé de Solesmes, Dom Guérauger. Son livre est intitulé bravement et très justement: De la monarchie pontificale, L'anteur le divise en deux parties : le Préjugés contraires à l'ouvrage qu'il combat ; 2º Définibilité du dogme de l'infaillibilité des Papes.

L'anteur relève contre Maret neuf préjugés défavorables : le L'auteur semble supposer un état de guerre qui n'existe pas ; 2º L'auteur n'a pas suffisamment connu la situation respectives des deux écoles qu'il oppose avec raison l'une à l'autre : 3° L'auteur, dans l'examen théologique des questions, procède d'une manière qui ne saurait conduire à une conclusion sûre; ?" L'auteur n'a pas tenu compte du seul véritable point de la question ; 5º L'auteur ne semble pas posséder la notion complète du Concile œcuménique ; 6° L'auteur applique à l'Eglise les conditions des gouvernements humains : 7º L'esprit du livre semble se diriger en seus inverse d'une des vérités de la foi ; 8º L'auteur se contredit plus d'une fois dans le cours de son livre ; 9º L'anteur n'est pas toujours exact sur les faits historiques.

Dans la seconde partie de son ouvrage, dom Guérauger traite de la définibilité de l'infaillibilité personnelle du Pape. D'abord il prouve cette vérité par les Ecritures, par le témoignage des Pères et par la pratique du Saint-Siège : puis il en établit la définibilité par les faits doctrinaux de la plus haute importance qui ont préparé cette définition, tels que sentiments de l'Ecole, assentiments des Saints, témoignage du peuple chrétien, doctrine des Conciles occuméniques ; enfin il en détermine l'objet, les conditions, et touche, en finissant, la question d'opportunité.

Un livre aussi complexe n'est pas facile à abréger dans une histoire. Nous pouvons d'autant mieux nous borner à cette table sommaire, que nous avons, en faveur de cet ouvrage, une lettre du Pape. Le 12 mars 1870, Pie IX, plus explicite qu'il ne l'est ordinairement en ses lettres latines, prononçait en ces

termes contre le seigneur Maret :

 C'est une chose assurément regrettable qu'il se rencontre, parmi les catholiques, des hommes qui, tout en se faisant gloire de ce nous, se montrent complètement imbus de principes corrompus et y adhèrent avec une telle opiniatreté, qu'ils ne savent plus soumettre avec docilité leur intelligence au jugement de ce Siège quand il leur est contraire, et alors même que l'assentiment communet les recommandations de l'Episcopat viennent le corroborer. Ils vont encore plus loin, et faisant dépendre le progrès et le bonheur de la société humaine de ces principes, ils s'efforcent d'incliner l'Eglise à leur sentiment ; se regardant comme sends sages, ils ne rougissent pas de donner le nom de parti ultramontain à tonte la famille catholique qui pense autrement qu'eux.

 Cette folie monte à cet excès, qu'ils entreprennent de refaire jusqu'à la divine constitution del Eglise et de l'adapter aux formes modernes des gouvernements civils, afin d'abaisser plus aisément l'autorité du Chef suprème que le Christ lui a proposé et dont ils redoutent les prérogatives. On les voit donc mettre en avant avec audace, comme indubitables ou du moins complétement libres, certaines doctrines maintes fois réprouvées, ressasser d'après les anciens défenseurs de ces

mêmes doctrines des chicanes historiques, des passages mutilés, des calonmies lancées contre les Pontifes romains, des sophismes de tout genre. Ils remettent avec impudence toutes ces choses sur le tapis, sans tenir aucun compte des arguments par lesquels on les a cent fois réfutées.

« Leur but est d'agiter les espeits et d'exciter les gens de leur faction et le rulgaire ignorant contre le sentiment communément professé. Outre le mul qu'ils font en jetant ainsi le trouble parmi les fidèles et en livrant aux discussions de la rue les plus graves questions, ils nous réduisent à déplorer dans leur conduite une déraison égale à leur audace. S'ils croyaient fermement, avec les autres catholiques, que le Coneile œcuménique est gouverné par le Saint-Esprit, que c'est uniquement par le souffle de cet Esprit divin qu'il définit et proposece qui doit être cru, il ne leur scrait jamais venu en pensée que des choses ou non révélées, ou nuisibles à l'Eglise, pourraient y être définies etilsne s'imagineraient pasque des manouvres humaines pourront arrêter la puissance du Saint-Esprit, empécher la définition de choses révélées et utiles à l'Eglise.

« Ils nese persuaderaient pas qu'ilait été détendu de proposer aux Pères en la manière convenable, et dans le but de faire ressortir avec plus d'éclat la vérité par la discussion, les difficultés qu'ils auraient à opposer à telle ou telle définition. S'ils n'étaient conduits que par ce motif, ils s'abstiendraient de toutes les menées à l'aide desquelles on a contume de capter les suffrages dans les assemblées populaires, ils attendraient dans la tranquillité et le respect l'effet que doit produire la lu-

mière d'en haut. »

Après la lettre du Pape, la question, posée par le livre de Mgr Maret, eut du se trouver élucidée et linie; mais, d'après les principes de l'auteur, il fallait encore l'intervention de l'Episcopat. Le Concile était réuni : il ne devait pas tarder à se prononcer. En attendant sa décision, le doyen de la Sorbonne eût pu retirer son ouvrage ; mais il le laissa en

cours de publication.

Il laut entout cas renoncer à cette théorie gallicane, d'après laquelle, dit Donoso Cortès. «conservant l'honneur d'une vaine présidence, mais dépouillé de la juridiction ordinaire et du gouvernement effectif. le Souverain Pontife vivrait inutile au Vatican, comme Dien, sous l'empire de l'erreur déiste, vit inutile au ciel, et comme le roi, sous l'empire de l'erreur parlementaire vit inutile sur son trône. » Il faut accepter, par voie de conséquence légitime et à titre de doctrine certaine, la monarchie des Papes.

Nous avons discuté longuement les deux tomes de Mgr Maret. Au risque d'interrompre, un instant, la suite de notre récit, nous n'avons pas hésité à le faire. L'ouvrage, disons-nous, est une résultante, la résultante des préjugés, des illusions, des passions, des ambitions des enfants du siècle, surtout des prin-

ces. Un jour ou l'autre, c'est là que les ennemie de l'Eglise iront chercher des armes. C'est dans cet arsenal que des brigands, plus ou moins couronnés, iront découvrir des moyens ou des prétextes pour derober les biens de l'Eglise et supprimer son autonomie. Avec des évêques, qu'ils sauront toujours se procurer à prix d'or et traiter comme de petits garcons, ils auront en main la souveraineté de l'Eglise. Mais, gloire à Dieu, nous avons su jusqu'ici résister à la corruption : et si le Concile révèle, dans notre épiscopat français, pour plusieurs, un regrettable affaiblissement, du moins il nous les montrera au dernier jour, tous lidèles, reniant leurs opinions pour confesser la foi.

Celui qui devait donner, le premier, cet exemple, c'est l'évêque de Sura ; il n'y manqua point. Après le Concile il retira son livre de la publication ; ensuite il lit acte d'adhésion canonique aux definitions de cette assemblée ; enfin il eut soin de faire expliquer, par son suppléant de la Sorbonne, la portée de cet acte et l'intégrité religieuse de sa somnission. Tout est bien qui finit bien.

Un autre fait qui vint affliger sans trop les surprendre les catholiques de France, ce fut la défection du P. Hyacinthe, religieux de l'ordre des Carmes, Charles Loyson, né à Orléans comptait dans sa parenté un rimeur du même nom auteur de ce gentil vers;

Même quand Loiseau marche, on voit qu'il a des faites,

à quoi un plaisant du crù-il y en a dans l'Orléanais répondit par ce travestissement :

Même quand Loyson vole, on voit qu'il a des [pattes

Frère de Jules-Théodose Loyson, qui avait, conune lui, une certaine imaginative, les deux frères, sous l'impression première d'une piété fervente, étaient entrés, l'un dans l'ordre de Dominique, l'autre dans l'ordre des disciples de Sainte Thérèse. Mais soit que la piété ne se fut pas soulenne, soit plutôt que la raison ne fut pas à la hauteur d'un acte qui exige des réllexions sérieuses avant de commander les résolutions irrévocables, des deux frères, l'un avait quitté les Frères-Prècheurs, l'autre, au lieu d'attendre sa sécularisation, se conduisait de manière à se faire expulser et tinit par s'enfuir. Non pas que le monde leur cut été dur, ni que l'Eglise leur cut mar-chandéles honneurs. Le Carme était provincial de son ordre ; l'ex-dominicain, sans titre aucun, après avoir été vicaire à Sainte-Clotilde de Paris, était devenu professeur de Sorbonne. En somme, les deux Loyson volaient, à défaut d'autre, à la tortune, à cela près qu'ils laissaient voir aussi des pattes.

En vue de préparer et de confirmer les résultats précieux des conférences du Carème Mgr Darboy avait fondé les conférences de l'Avent. C'était une bonne pensée: l'exécution en fut confiée au P. Hyacinthe. Le P. Hyacinthe n'avait eté jusque-la signalé au public que par une parole malheureuse: < Si 89 n'existait pas, il tandrait l'inventer, « parole qu'il avait prononcée dans une réunion d'écoliers. A sa réputation de libéralisme, il joignait un don remarquable d'éloquence naturelle : il pouvait réussir à Notre-Dame, mais seulement avec plus d'études, d'antres principes politiques et une très énergique direction, et c'est de quoi il était peu capable. Dans ses stations. il parla de manière à s'attirer les flétrissants éloges de la libre pensée et les très justes représentations de ses supérieurs. La chose en vint au point que l'ordre des Carmes crut nécessaire d'adresser officieusement aux représentants connus de l'opinion catholique, une circulaire manuscrite, pour décliner toute solidarité avec les prédications du P. Ilyacinthe. La coupe était pleine lorsqu'un accident vint la faire déborder.

Le 23 juin 1869, prechant dans une réunion de la Lique internationale et premanente de la paix, le P. Il yacinthe avait prononcé des paroles qui tirent scandale au point qu'un ministre protestant put dire à l'orateur ; « Je ne sais pas si je suis catholique, mais je ne sais pas davantage si vous n'etes pas protestant. « Sur le bruit que tit son discours, le Carme, pour se justifier, en publia le texte authentique.

Voici, d'après l'édition officielle, la phrase qui suscita de si chalcureux applandissements

et de si vives protestations :

« Il faut lire et expliquer au monde, qui ne les connaît pas encore, ces deux grands livres de la inorale privée et de la morale publique. Le livre de la Synagogue écrit par Moise avec les feux du Sinai, et trans-« mis par les prophètes à l'Eglise chrétienne, « et puis notre livre à nous, le livre de la Grâce, qui explique et complète le livre de « la Loi, l'Evangile du Fils de Dieu : Le « Décalogue de Moise et l'Evangile de Jésus- Christ. Le Décalogue qui dit justice, en montrant dans les hauteurs de la justice le fruit de la charité ; l'Evangile qui dit charité, « en montrant dans les racines de la charité · la sève de la justice. Voilà ce qu'il faut « affirmer par la parole et par l'exemple voilà ce qu'il faut gloritier devant les peu-« ples et les rois! Applaudissements prolon-.. ge-.)

Ae yous remercie de ces applaudissements,
parce qu'ils sortent de vos âmes et qu'ils
s'adressent aux deux livres de Dieu! Je
les accepte au nom de ces deux livres, te les
accepte aussi au nom des hommes sincères qui se groupent autour d'eux, en Europe et en Amérique. Car c'est un fait éclatant qu'il
n'y a de place au soleil du monde civilisé que pour ces trois sociétés religieuses : le
catholicisme, le protestantisme et le judaïsme! (Nouveaux applaudissements.) »

Ces nouceaux appliantissements étaient plus accentués que ne l'indique cette froide parenthèse, et il y eut aussi d'énergiques protestations. Ce détail a bien quelque importance. on l'aura supprimé par amour de la paix.

Au premier abord, la phrase, telle qu'on la donne, paraît établir entre les trois religions une sorte d'égalité. Nous comprenons parfaitement que libres penseurs et catholiques s'y soient trompés. Le sens de l'ouïe est sujet à cette illusion d'entendre, même quand elle n'a pas été prononcée. l'expression matérielle de

la pensée qui s'ottre à l'esprit.

Lorsqu'on cherche ce que l'orateur a voulu dire, il n'est pas facile de le deviner. Il semble aftirmer que pour connaître les livres saints, on n'a qu'à s'adresser à l'une de ces trois sociétés religieuses, le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme : mais si le monde ne les connaît pas encore, ce n'est pas la faute de l'Eglise qui les lui explique depuis dix-huit siècles, et la responsabilité de cette ignorance retombe, en grande partie, sur le protestantisme et le judaïsme qui mutilent, falsilient, dénaturent les Ecritures tout en tenant leur place au soleil du monde civilisé. Qu'est-ce donc que cesoleil? Cet astre plane-t-il au dessus des religions? Le monde civilisé est-il leur juge? Lui appartient-il de leur assigner leur rang? A-t-il recu de Dieu-le-privilége de l'infaillibilité pour décider entre elles, pour dire où est la vérité, où est l'erreur en matière de religion? Lorsque Notre-Seigneur parut sur la terre, et dans les premiers temps de l'ère chrétienne, le Christianisme avait-il place au soleil du monde civilise?

A propos de cette phrase malheureuse, on rappela ce qu'avait dit, l'année précédente, le P. Hyacinthe, Le 20 octobre 1868, écrivant au marquis Salvago, directeur de la *Rivista*

universale, il disait :

« Je vous remercie de l'envoi régulier de votre publication. C'est une protestation rare et d'autant plus nécessaire contre l'espril qui

tend à envahir la presse catholique.

« Il faut dire qu'il y a des gens à bien courte vue s'ils n'ouvrent pas les yeux devant cette nouvelle et formidable leçon que nous donne l'Espagne. La vieille organisation politique du catholicisme s'écroule de toule part en Europe dans le sang, et ce qui est pire, dans la boue; or, c'est à ces débris impuissants et honteux que l'on voudrait lier l'avenir de l'Eglise!

Dans une autre lettre, pour expliquer la

précédente, il ajoutait :

L'organisation religieuse du catholicisme dans le monde, c'est l'Eglise, et ce n'est pas d'elle évidenment qu'il pent être question lorsqu'on parle de ruines. L'organisation politique du catholicisme en Europe, c'est ce qu'on est convenu de nonmer l'ancien régime, édifice qui fut grand à son heure el que je ne refuse pas d'admirer dans le passé, mais qui achève de s'écrouler sous nos yeux. A Sadowa, il s'est abimé dans le sang : en Espagne, il s'est effondré dans la boue : j'ai appelé cela des débris impuissants ou des débris honteux. Voilà ce que j'ai dit, ou plutôt voilà ce que j'ai vu.

La conclusion qui pour moi résulte invinciblement de ces faits, c'est que nous aurions tort de tenir les yeux obstinément fixés sur un passé qui ne doit pas revivre, et qu'il faut les tourner vers un avenir qu'il dépend de nous, non pas sans donte de fonder immédiatement, mais de préparer efficacement. C'est la parole et l'exemple de saint Paul, s'appliquant à la vie publique comme à la vie de l'âme : « L'oublie ce qui est derrière moi, « et je m'avance vers ce qui est en avant, « pour la victoire où me convie la vocation « d'en haut, dans le Christ Jésus. »

Quant à voir dans ma lettre, selon l'insinuation calomnicuse du correspondant romain de l'Osservatore cattolico, de Milan, une attaque indirecte contre le pouvoir temporel du Saint-Père, il faut avoir l'esprit bien aveugle ou le cœur bien mauvais pour en venir là. L'ai dit assez haut, dans la chaire de Notre-Dame de Paris, ce que je pense de ce pouvoir. Ma sagesse, à son endroit, a toujours été celle de l'épiscopat qui l'a solennellement reconnu nécessaire dans l'état actuel. du monde. »

Ces explications ne satisfaisaient qu'à demi, et à propos de ces lettres et de plusieurs autres, dont une à la réunion socialiste du Pré-unx-Cleres, le Pape avait exprimé un blàme. L'orateur envoya à Rome son discours prononcé devant la ligue de la paix et recut de son supérieur une réponse très douce, mais qui confirmait le blâme du Sonverain

Pontife, Loyson répondit :

« Depuis cinq années que dure mon ministère à Notre-Dame de Paris, et malgré les attaques ouvertes et les délations cachées dont j'ai été l'objet, votre estime et votre confiance ne m'ont pas fait un seul instant défaut. L'en conserve de nombreux témoignages écrits de votre main, et qui s'adressent à mes prédications autant qu'à ma personne. Quoi qu'il arrive, j'en garderai un souvenir reconnais-

« Aujourd'hui cependant, par un brusque changement dont je ne cherche pas la cause dans votre cour, mais dans les menées d'un parti tout puissant à Rome, vous accusez ce que vous encouragiez, vous blâmez ce que vous approuviez, et vous exigez que je parle une autre langue ou que je garde un silence qui ne seraient plus l'entière et loyale expression de ma conscience.

« Jen'hésite pas un instant. Avec une parole faussée par un mot d'ordre, ou mutilée par des réticences, je ne saurais remonter dans la chaire de Notre-Dame. L'en exprime mes regrets à l'intelligent et courageux archevêque qui me l'a ouverte et m'y a maintenu contre le mauvais vouloir des hommes dont je parlais tout à l'heure. L'en exprime mes regrets à l'imposant auditoire qui m'y environnait de son attention, de ses sympathies, j'allais presque dire de son amitié. Je ne serais digne ni de l'auditoire, ni de l'évèque, ni de ma conscience, ni de Dien, si je

pouvais consentir à joner devant eus in pareil rôle.

« Je m'éloigne en même temps du couvent que j'habite, et qui, dans les circonstances nouvelles qui me sont faites, se change pour moi en une prison de l'âme. En agissant ainsi, je ne suis point infidèle à mes vœux : j'ai promis l'obéissance monastique, mais dans les limites de l'honnéteté de ma conscience, de la diguité de ma personne et de mon ministère. Je l'ai promise sons le bénéfice de cette loi supérieure de justice et de « róvale liberté, « qui est, selon l'apotre saint Jacques, la loi propre du chrétien. Cest la pratique plus parfaite de cette liberté sainte que je suis venu demander au cloitre, voici plus de dix années, dans l'élan d'un enthousiasme pur de tout calcul humain, je n'ose pas ajouter dégagé de toute illusion de jeunesse. Si, en échange de mes sacrifices, on m'offre aujourd'hui des chaines, je n'ai pas seulement le droit, mais le devoir de les rejeter.

« L'heure présente est solennelle. L'Eglise traverse l'une des crises les plus violentes, les plus obscures et les plus décisives de son existence ici-bas. Pour la première fois, depnis trois cents ans, un Concile œcuménique est non seulement convoqué, mais déclaré nécessaire : ce sont les expressions du Saint-Père. Ce n'est pas dans un pareil moment qu'un prédicateur de l'Evangile, fût-il le dernier de tous, peut consentir à se taire, comme ces chiens mucts d'Israèl, gardiens infidèles, à qui le prophète reproche de ne pouroir point aboger :cames muti, non valentes latrare. Les saints ne se sont jamais tus. Je ne suis pas l'un d'eux, mais toutefois je me sais de leur race, -- filii sunctorum sumus, -- et j'ai toujours ambitionné de mettre mes pas, mes larmes, et, s'il le fallait, mon sang dans les traces où ils ont laissé les leurs.

« L'élève donc, devant le Saint-Père et devant le Concile, ma protestation de chrétien et de prêtre contre ces doctrines et ces pratiques qui se nomment romaines, mais ne sont pas chrétiennes, et qui, dans leurs envahissements toujours plus andacieux et plus funestes, tendent à changer la constitution de l'Eglise, le fond comme la forme de son enseignement, et jusqu'à l'esprit de sa piété. Je proteste contre le divorce impie autant qu'insensé qu'on s'efforce d'accomplir entre l'Eglise, qui est notre mère selon l'éternité, et la société du XIX' siècle, dont nous sommes les fils selon le temps, et envers qui nons avons aussi des devoirs et des tendresses.

 de proteste contre cette opposition plus radicale, et plus effrayante encore avec la nature lumaine, atteinte et révoltée par ces fanx docteurs dans ses aspirations les plus indestructibles et les plus simples. Je proteste pardessus tout contre la perversion sacrilège de l'Evangile du Fils de Dieu lui-même, dont l'esprif et la lettre sont également foulés aux pieds par le pharisaïsme de la 10i nouvelle. Ma conviction la plus profonde est que si la France ca particulier, et les races latines en général, sont livrées à l'anarchie sociale, morale et religiouse, la cause principale en est non pas sans doute dans le catholicisme luimeme, mais dans la manière dont le catholicisme est depuis longtemps compris et pra-

tiqué.

L'en appelle au Concile qui va se réunir pour chereller des remèdes à l'excès de nos manx, et pour les appliquer avec autant de raccapie le donceur. Mais si des craintes que e na valx point partager venaient à se réaliser, si l'auguste assemblée n'avait pas plus 1 diberté dans ses délibérations qu'elle n'en c dans sa préparation, si, en un mot, elle était privee des caractères essentiels à un Concile œcum inique, je crierais vers Dieu et vers les hommes pour en réclamer un autre, véritablement réuni dans le Saint-Esprit, non dans l'esprit des partis, représentant réellement l'Eglise universelle, non le silence des uns et l'opposition des autres, « le souffre cruellement à cause de la souffrance de la tille de mon peuple : je pousse des cris de douleur, et l'épouvante m'a saisi. N'est-ilplus de lemme à Galaad! et n'y ast-il plus la de médecin? Pourquoi donc n'est-elle pas fermée la blessure de la fille de monpeuple ? 🦠 (térémie, vin.)

El entin j'en appelle à votre tribunal, ò seigneur Jésus! Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello. C'est en votre présence que j'écris ces lignes : c'est à vos pieds, après avoir beaucoup prié, beaucoup réfléchi, beaucoup souffert, beaucoup attendu, c'est à vos pieds que je les signe. J'en ai la contiance, si les hommes les condamnent sur la terre, vous les approuverez dans le ciel. Cela me suftit pour

vivre et pour mourir.»

Le P. Dominique de Saint-Joseph, préposé général des Carmes Déchaussés, répliqua à l'épitre du P. Hyacinthe. Cette réplique est d'une admirable mansuétude; mais elle ne tait point qu'en quittant son couvent et en dépouillant l'habit religieux, le fugitif a encouru l'excommunication majeure. L'évêque d'Orleans dont les doctrines n'étaient pas Atrangères aux causes de cette défection, Scrivit 5 son tour au moine pour le conjurer de revenir à l'Eglise ; le moine répondit à Léveque disant que, dans cette fuite qualitiée Tegarement, il voyait Faccomplissement l'un grand devoir. Quant à la pre-se, elle se portagea, sur l'hégire du P. Hyacinthe, à peu près comme pour le livre de Mgr Maret; les feuilles protestantes ne manquèrent pas tapplandir. Pour se dérober aux racontars. Layson s'envola jusqu'en Amérique : mais ce loyage qui entété, pour un autre, la pratique l'ane intelligente humilité, n'était, pour ce gros homme, que l'art de se façouner du prestige par le bénétice de l'éloignement. Aux Etats-Unis, le moine trouva un traducteur de ses discours et donna une conférence à New-York, sur le véritable progrès. A son retour. Loyson s'en lut à Rome ; le pape refusa de le

recevoir; il crut s'en venger en publiant un manifeste en faveur du gouvernement et du parlement italien; il lit plus, il écrivit dans

uae revue des apostats de Rome.

De Rome, il alfait à Munich, puis à Londres. De Londres il adressait aux évêques un appel sur les cinq plaies de l'Eglise, Finalement, le bonhomme, se trouvant par trop seul, se mariait à Londres en 1872, avec une protestante qu'il avait convertie, et qu'il pervertissait comme il s'était perverti lui-même. Dès lors, si l'on peut le comparer à un astre, cet astre, sorti de son orbite, ne trouve plus, dans sa course échevelée, ni point d'appui, ni lieu de repos. Pour tromper l'illusion ou pour caresser ses rèves, il tenta de s'unir avec les protestants d'Europe, avec les schismatiques d'Orient, avec les jansénistes d'Utrecht, les puyséistes de Londres, et les vieux catholiques de Suisse. A ce dernier titre il devient curé de Genève, puis démissionne de cette cure pour évangéliser en chambre. Depuis il s'est tixé à Paris, comme Châtel; il a essayé, comme Châtel, de fonder une petite église. Le seul fait à signaler du nouveau culte, ce sont les disputes du sacristain de Lovson avec la femme dudit : il parait que la vie est dure pour les diacres, dans cette

nouvelle église.

Parmi les évêques français qui avaient joué, depuis 1850 et surtout depuis le commencement de la guerre contre l'Eglise, un rôle éclatant et honorable, il faut eiter, en première ligne, Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, évêque d'Orléans. Né en 1802, d'un père inconnu. Dupanloup n'était entré dans l'Eglise que par exception à la règle. Comme bâtard, il devait être exclu des saints ordres ; mais, à cause de ses talents distingués et de sa piété profonde, il obtint dispense et Int admis au sacerdoce. Successivement vicaire à la Madeleine, supérieur du petit séminaire de Paris, vicaire général, il avait été, avec dispense toujours, promu, en 1849, à l'épiscopat et préconisé pour le siège d'Orléans. Avant sa promotion, il avait fait, plus d'une tois, avec la plume du journalisme, des diversions dans des controverses du temps; il avait revendiqué la liberté d'enseignement aa nom du droit commun ; et proposé, pour la pacification religieuse, je ne sais quelle conciliation entre les principes de l'Eglise et les doctrines récemment propagées par la révolution. Evêque, il se distingua particulièrement par les ouvrages qu'il publia sur les catéchismes, la prédication populaire et l'éducation de la jeunesse. Orateur, du reste, encore plus qu'écrivain, et orateur éminent, il avait su se créer, dans le monde, à l'académie et dans l'Eglise, une grande place. C'était, en somme, une des puissances du jour.

Lorsque le gouvernement impérial laissa voir le dessein d'attaquer le pouvoir temporel du Pape et de le diminuer, Dupanloup se porta sur la brèche. Dans des lettres, brèves et décisives, autant qu'éloquentes, il mettait en poussière tous les écrits portant l'attache gouvernementale. Il serait difficile, du reste, de citer, depuis 1850 jusqu'à 1872, une question où l'évèque d'Orléans n'ait pris part à la discussion et opiné avec beaucoup d'ardeur. Controverses sur les classiques, disputes avec l'Univers dont le rédacteur en chef étail, pour lui, une espèce de bête noire, défense de la société de S. Vincent de Paul, dénonciation des doctrines positivistes et des orgies de Liège, critiques de l'enseignement durnystique des jeunes filles par les vieux garcons, annonce des périls du temps : Félix-Autoine a touché à tout, et toujours avec cet entraînement de caractère que sert une infatigable plume.

Ce qui donnait, dans ces controverses, à l'évêque d'Orléans, une autorité particulière, c'est qu'il était l'un des chefs du parti libéral. Ce parti, dont les deux oracles étaient Guizot et Thiers, avait, pour Thomas d'Aquin, Dupanloup; pour Cicéron, Montalembert; et pour tenants de moindre grandeur, sans parler des minimes, A. de Falloux, Cochin, Broglie, Foisset, et sans compter plusieurs abbés que le dit parti poussait très tidèlement dans les bons postes. Il en-est un peu de même dans tous les partis; les questions de parti sont des affaires de fortune.

Lorsque le Concile avait été annoncé, le premier des évêques du monde, en touchant au retour, terre à Marseille, Félix Dupanloup avait pris la parole. Sous les ombrages de la villa Grazioli, appartenant au prince Borghése, il avait composé un mandement qu'il promulguait en quelque facon, L'ebi et orbi.

A cette pastorale de 1867 l'évêque d'Orléans ajoutait en 1869, avant son départ pour le concile, un second mandement.

Or, sept jours après, le 11 novembre, en la fête de saint Martin, Thaumaturge des Gaules. l'évèque d'Orléans, le Thaumaturge de la brochure, publiait, contre l'opportunité de la détinition de l'infaillibilité pontificale, un écrit de cinquante-quatre pages in-8°. Il est matériellement et moralement impossible qu'un opuscule de cette contenance et de cette gravité ait pu être préparé, composé et publié dans un laps de temps si court (1). Cet écrit est évidemment le fruit d'une longue gestation : il y en a la preuve dans l'impossibilité du contraire, dans le contexte et dans d'autres détails ultérieurs.

Au début de la pièce, nous lisons cependant :

« Messieurs,

« En m'adressant vos adieux et vos vœux, avant mon départ pour Rome, vous m'avez dit les inquiétudes et le trouble que répandaient autour de vous, parmi-les tidèles, les violentes polémiques soulevées dans les journaux relativement au futur Concile, et en particulier touchant la définition de l'infaillibilité du Pape. Ces inquietudes, je les ai comprises... Ces excès de la controverse troublent les fidèles et les jettent, dans la situation évidemment dangereuse que vous m'avez dite. Car si le Concile vient à juger convenable de ne pas suivre la ligne qu'on lui trace si impérativement, ne paraîtra-t-il pas à plusieurs avoir manqué à son devoir?

« On affirme, et avec raison, que les Evéques auront au Concile une pleine et entière liberté. Mais vraiment quelle liberté leur laissent des à présent de telles discussions, menées de cette facon par le journalisme? A la manière dont ils (sic poursuivent ce débat, ne semblent-ils pas dénoncer à l'avance comme des schismatiques ou des hérétiques ceux qui se permettront d'être d'un sentiment con-

traire?

« Ce sont là, des réflexions de sens commun, qui m'ont été exposées, de vive voix et par écrit, non seulement par vous-mêmes, mais bien des fois déjà par une foule d'esprits et des meilleurs et des plus chrétiens, que ces polémiques autour de moi et loin de moi, préoccupent et agitent. L'ai attendu beaucoup avant de me résoudre à prendre la parole sur un tel sujet. Yous m'y avez décidé, messieurs. »

Cette entrée en matière fut, de la part d'un chanoine d'Orléans nommé depuis camérier du Pape, Mgr Pelletier, l'objet des observations et rectifications suivantes ;

Ces passages entendus dans leur sens naturel, autorisent le lecteur à croire qu'il y a eu de la part du clergé du diocèse d'Orléans, des démarches et des instances auprès de Mgr l'Evèque pour déterminer Sa Grandeur à publier les Observations dont il s'agit.

H n'en est rien.

Seulement, le 4 novembre dernier, le clergé de la ville et des environs est venu en corps saluer Mgr l'Evéque, à l'occasion de son départ. Dans cette circonstance, M. l'abbé Desbrosses, vicaire général, a lu un discours où les partisans de l'infaillibilité du Pape n'ont pas été ménagés. Ce discours n'avait point été communiqué au clergé ; il est et il reste l'envre exclusivement personnelle de celui qui l'a prononcé. Plusieurs d'entre nous ne l'ont point entendu sans impatience ; et n'eût été la crainte du seandale, des interruptions eussent éclaté.

Ce discours n'a point été imprimé: mais voici ce qui a été imprimé dans les Annales religieuses du diocèse d'Orléans, journal officiel. On y lit, numéro du 6 novembre, que M. l'abbé Desbrosses a prononcé un discours, au nom du clergé.

« Les Annoles font peser ici gratuitement sur le clergé orléanais une responsabilité qu'il n'a point encourue. Le clergé n'a donné ancun

⁽¹⁾ Ou sait que dans le temps Mgr Dupauloup a voulu recevoir à Rome, à la Sapience, le grade de docteur en théologie. Il était alors plein de ferveur pour l'infaillibilité pontificale et sa thèse fut celle-ci : Decreta S. Pontificis, in muteria fidei et morum pronuntiata, sunt infallibilis auctoritatis.

mandat à M. le vicaire général. Sans doute il fallait bien que quelqu'un prit la parole, mais la sagesse prescrivait, en pareil cas, de demeurer dans les généralités, et de ne rien articuler, qui put offusquer, non seulement la majorité, mais encore la minorité. On dirait vraiment qu'une certaine habileté a présidé à tont cela. Mgr l'Evèque cherchait-il une cutrée en matière? Quoi qu'il en soit, on a en l'idée de réunir le clergé et de faire lire un discours provocateur.

Personne ici ne s'y est trompé; mais au loin il n'en sera pas de mème. Par ce motif, et pour l'honneur du clergé orléanais, il m'a paru nécessaire de rétablir les faits dans leur

vérité. »

L'évêque, arrivant à la question, la pose ginsi :

« Je n'ai certes aucun goût à me jeter dans une mélée si violente. Je gémis de la controverse qui s'agite devant le public, et si j'écris, ce n'est pas pour l'irriter, mais plutôt pour la calmer, et même. s'il se pouvait, la supprimer; car, pour moi, je la crois très inopportune, très regrettable pour le Saint-Siège luimême, et les querelles qui viennent d'avoir lieu n'ont fait qu'ajouter à ma conviction, déjà ancieune, sur cette inopportunité.

« Ce sont ces difficultés que, — sans toucher au fond même de la question théologique, — je vondrais exposer simplement dans

cet écrit.

« de ne discute pas l'infaillibilité, mais l'opportunité. Et, du reste, les vues que je présenterai ici ne sont pas personnelles, de m'en suis entretenu souvent avec un grand nombre de mes vénérés collègnes de France et d'ailleurs et ces raisons nous ont paru si graves, à eux comme à moi, qu'à tout le moins sontelles de nature à faire réfléchir la presse religieuse, et à lui persuader entin de réserver aux évêques de si délicates discussions. «

Voici ce qu'il dit des facultés inhérentes à la définition de l'infaillibilité :

Parmi les théologieus, les plus grands partisans de l'infaillibilité avouent eux-mêmes les prodigieuses difficultés pratiques qui penvent se rencontrer ici. Ce sont, disent-ils, des difficultés inextricables, intricatissime difficultates et les plus habiles, ajoutent-ils, ont toute la peine du monde à s'en tirer in quibus dissolvendes multum theologi peritiones laborant.

1º Difficultés tirées de la nécessité de définir les conditions de l'acte ex cathedra, tous les actes pontificaux n'ayant pas ce caractère.

2 Difficultés tirées du double caractère du Pape, considéré soit comme docteur privé soit comme Pape.

3 Difficultés tirées des multiples questions de fait qui se peuvent poser à propos de tout acte ex cathedra.

4: Difficultés tirées du passé et des faits his-

toriques.

5º Difficultés tirées du fond même de la question.

6º Difficultés, enfin, tirées de l'état des esprits contemporains, »

Le journal *VUnivers*, n° du 19 novembre, par la plume de son rédacteur en chef, jugeant cet écrit comme il en avait le droit, publiait l'article suivant:

La campagne contre la doctrine de l'infaillibilité du Vicaire de Jésus-Christ poursuit son cours, et nous voyons se succéder les comps annoncés dans l'adresse des « laïques de Coblentz » à M. de Montalembert. Nous avons en les consultations et les décisions de Munich, les brochures pseudonymes de Janus, le livre de Mgr. Maret, les expéditions de Γ.Arenir catholique, le manifeste du Correspondant soutenn des efforts de la presse libérale faible, mais ardente. A travers ces assauts, le pauvre Père-Hyacinthe a passé comme une fusée qui avorte. Maintenant, Mgr Maret prépare un nouveau volume, et M. l'abbéDœllinger, qui semble l'instigateur du mouvement se dévoile. Le concert devient de plus en plus évident; et si l'on considère l'heure extrème où se produisent les dernières attaques quand la plupart des Evêques absents de leur siège sont sur la route ou aux portes du Concile. de retard, qu'elles, ont pu s'imposer semblera savamment calculé.

Mais une pièce plus inopinée que toutes celles qui ont para, et beaucoup plus importante par la situation de l'auteur, va s'emparer de l'attention publique. C'est une lettre de Mgr l'Evêque d'Orléans au clergé de son diocèse, contenant des Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de Tinfaillibilité au prochain Concile. Cette lettre fort animée, est un véritable événement. Par le fait, que ce soit ou non la volonté du prélat, elle donne une tête épiscopale régulière et officielle à cette prise d'armes, où l'on ne voyait jusqu'ici que des écrivains de qualités diverses; car Mgr Maret lui-même, évêque in partibus, avant le Concile, s'adressant à tout le monde, n'a sauf sa science et ses verlus, que la faible autorité de tout le monde. Bien autre est la condition où se place Mgr l'Evêque d'Orléans parlant dans sa charge de pasteur. Voilà l'événement ; il est considérable.

Quelques jours auparavant, sans le trouver moindre, nous en aurions été moins surpris. Connaissant l'autorité du célèbre Evêque sur la rédaction du Carrespondant et sur celle du journal le Français son interprète officieux, nous aurions compris qu'il acceptât publiquement des thèses auxquelles ces feuilles seraient restées étrangères s'il les avait répudiées. Après les adieux qu'il adressait tout à l'heure à son clergé, d'un ton si différent, nous ne pouvons guère nous expliquer sa détermination tardive. On se demande pourquoi, du seuil du Concile où il est sûr d'ètre écouté, Mgr l'Evèque d'Orléans jette vinsi la question dans le public. »

C'est la seule contradiction que nous vonlions nous permettre sur la lettre pastorale de

Mgr l'Evêque d'Orléans. Elle est assurément faite pour la publicité la plus militante, et nous y sommes attaqués d'une manière dont nous récusons l'opportunité et la justice. Néanmoins, à cause de son caractère officiel, par prudence et par déférence, nous la publierous intégralement sans la discuter. Nous portons le respect de l'infaillibilité de l'Eglise unie à son Chef jusque dans ses moindres dépendances, et nous tenons que les actes épiscopaux doivent être soustraits à la contestation publique des laïques. Elargissant ce devoir, nous nous abstenons même de plaider.

Le 21 novembre, deux jours après cet article, l'évêque d'Orléans publiait, en forme d'a-vertissement à maître Veuillot, une seconde brochure de trente deux pages in-8°. Evidemment encore cette brochure avait eté préparée de longue main, et le pamphlet contre le journal n'attendait, pour prendre prétexte de publicité, que l'article fort peu agressif que devaient motiver les Observations contre l'infaillibilité. Voici un fragment de cette lettre :

« C'en est trop, monsieur. Il était temps de vous répondre. Voilà pourquoi j'ai parlé.

« Vous dites que je viens de « donner une tête à la prise d'armes. » Non, monsieur, ce que j'ai fait n'est pas une prise d'armes : c'est une défense.

« Car le moment est venu de se défendre

confre yous.

« J'élève donc à mon tour la voix, et je viens opposer aux entreprises dont je vous accuse un solennel avertissement.

« Faccuse vos usurpations sur l'épiscopat; et votre intrusion perpétuelle dans ses plus

graves et plus délicates affaires.

« l'accuse surtout vos excès de doctrines. votre déplorable goût pour les questions irritantes et pour les solutions violentes et dan-

« Je vous accuse d'accuser, d'insulter et de calomnier vos frères dans la foi. Nul ne mérita jamais plus que vous ce mot sévère des Livres Saints: Accusator fratrum!

« Par dessus tout, je vous reproche de rendre l'Eglise complice de vos violences, en donnant pour sa doctrine, par une rare audace, vos idées les plus personnelles. »

L'Univers, par la plume de l'écrivain attaqué, se contenta d'un accusé de réception :

« Sur l'acte pastoral de l'autre jour, nous ne voulions pas étre assez libres : sur l'acte persounel d'aujourd'hui, nous ne voulons pas l'être trop, et nous écartons ce péril plus encore que l'autre. Mgr Dupanloup peut avoir le goût de s'escrimer en académicien et même en journaliste; nous baissons la pointe et nous laissons passer l'Evêque. Tous les comps dont il pourra nous atteindre, et que nous aurions pu parer, nous aftligeront moins que la fantaisie de ce déguisement. Du reste, le premier déplaisir en est depuis longtemps épuisé. »

Toutefois le rédacteur en chef de l'Univers si violemment accusé, devait faire et faisait,

pour l'honneur du droit méconnu par l'Evéque, une nécessaire réserve ;

- « Nous ajouterons cependant une observation, que nous aurions dù faire tout de suite. et à laquelle nous attachons quelque prix. On nous demande pourquoi Mgr Dupanloup a intitulé son écrit : Arectissement, et pourquoi il y a mis sa signature épiscopale : Fêlix, évéque d'Orléans, lorsqu'il n'y avait régulièrement place au bas de ce morceau que pour son nom de famille et, peut-être, sa qualité d'académicien?
- « On soupconne là quelque combinaison pour prendre pied sur la presse, et il se peut qu'il en soit ainsi. A tout hasard donc, nous devons dire que nous ne recevons pas la pièce à titre d'avertissement. Mgr. Dupanloup, peut intituler comme bon lui semble ce qu'il trouve hon d'écrire : nous lui contestons le droit de nous donner un avertissement proprement dit. Encore qu'il nous convienne de ne point oublier sa dignité d'Evêque, il n'est ici qu'un simple particulier; if ne fait qu'un acte personnel, qui relève entièrement des lois ordinaires, et que nous pourrions parfaitement déférer aux tribunaux, s'il nous plaisait de nous en croire lésé, comme nous leur avons jadis déféré l'acte analogue de M. l'abbé Cognat, après avoir inutilement invité celuici à un arbitrage sur la valeur de ses citations.

« Il est du droit de Mgr l'Evêque d'Orléans de condamner, dans son diocèse et pour son diocése, tout écrit qu'il juge contraire au dogme et à la morale : et la sentence alors n'est réformable qu'au tribunal du Pape ou du Concile régulièrement constitué. S'il nous avait condamné, ou sa sentence nous cût paru juste, et nous l'aurions subie, ou elle nous ent para excessive, et nous en aurions

appelé.

« Mais nous « avertir » pour des griefs de droit commun, tels que cenx qu'il nous impute avec tant de paroles peu mesurées pour des polémiques où il ne peut prétendre que la foi soit atteinte ; nous avertir publiquement. comme des hérétiques et des pécheurs publics, parce que, selon lui, nous n'avons pas assez respecté la mémoire ou les opinions de ses amis, c'est une usurpation que nous contesterions même à l'Evêque ordinaire et qui ne s'appuie sur rien. Tout simplement, Mgr Dupanloup, s'il s'est proposé autre chose que d'imiter un titre de Bossuet, tend à se constituer juge là où il n'est que partie. Nous croyons ne manquer à aucun devoir en récusant absolument cette prétention par trop libérale et extraordinaire.

« Nous ne voulons pas de toutes les libertés que le libéralisme nous propose ; mais quant à celles que la sainte Eglise nous garantit, nous y tenons fort, même lorsqu'il nous plait de

n'en pas user. »

Au reste, il arrivait au journaliste attaqué ce qui arrive toujours aux hommes attaqués sans raison et sans mesure. S'ils négligent le soin de se défendre, des gens de cœur et d'honneur prennent spontanément leur cause et la défendent d'autant mieux qu'ils ne le font que sous l'impulsion des nobles sentiments. Veuillot, remerciant les antenrs de ces lettres disait : « Quant à l'objet des lettres dont nous les remercions, nous en parlerons pen. Elles rendraient courage si nous nous sentions faiblir; elles nous consoleraient bien amplement si nons étions attristé. Mais en vérité nous regardons ce bruit comme une chose de rien, tl'est un vent qui s'épuise contre une maison bien bâtie, et qui a subi de plus redontables assants. Celui-ci passera comme tant d'autres, et meme plus vite parce qu'une vieille expérience nous permet de nous en occuper moins. Nous crovous que déjà beaucomp de vérifications sont faites; le poids des attaques parait à tout le monde comme à nous moindre que leur ampleur. Au fond, cet incident n'est que désagréable. Dans la vie, il ne faut pas compter avec les désagréments dont il ne reste rien. »

La publication, en novembre 1869, des Obsecrations contre l'opportunité de l'infaillibilité, souleva une importante question. Il se trouva qu'une brochure analogue quant aux doctrines, l'ordre des raisons, la marche de la discussion et sonvent quant au style, avait paru, à des dates différentes, dans tous les pays de la chrétienté. L'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Espagne, l'Italie, chaque pays avait en sa brochure, parfaitement écrité dans sa langue, parfaitement imprimée, sans date, sans nom d'anteur ni d'imprimeur, et adressée gratis à tous les membres de l'épiscopat catholique. Les évêques d'Amérique, passant en France pour se rendre au Concile, levèrent le lièvre de cette singulière publica-

tion.

La brochure omnilingue est intitulée! Estil opportun de définir l'infaillibilité du Pape? Mémoire adressé aux évêques d'Allemagne, respectueusement offert en fraduction aux évêques du Royaume-Uni et de ses colonies. et aux évêques des Etats-Unis. Le dit mémoire othre de telles ressemblances avec la lettre circulaire de l'évêque d'Orléans, qu'il parait impossible d'en méconnaître la parenté. Le but des deux écrits est le même :l'ensemble des idées est identique ; la forme des expressions est équivalente. Il n'y a pas jusqu'à la division matérielle des paragraphes qui est compée par les mêmes lignes. C'est le même travail dans toutes les langues des pemples civilisés.

Ainsi, par une comparaison établie et qu'il est superflu de pousser plus loin, toutes ces brochures n'en formaient qu'une, et si plusieurs plumes s'étaient consacrées à la traduction, une seule avait l'honneur de la composition. Ce qui s'était lu, en Anglais, dès le mois de septembre, sur les bords du Mississipi, en Allemand, sur les bords de l'Elbe et du Danube, se retrouvait, en novembre, sur les rives de la Seine, sous la plume d'un prélat, qui n'a pas l'habitude, litterairement parlant, de vivre

d'emprunts. On Dupanloup n'était que l'homme à tout faire d'une coterie organisée dans l'Eglise, contre les décisions éventuelles du Concile ; on il était le chef même, l'âme de cette condamnable coterie. Les faits autorisent ce dilemme, l'avenir expliquera les alternatives.

Par le fait de ces brochures, une nouvelle bataille s'engagea pendant le concile. Les opportunistes soutenaient la convenance, l'utilité, voire la nécessité de la définition dogmatique de l'intaillibilité pontilicale ; les antiopportunistes soutenaient la thèse contraire de l'évêque d'Orléans. Ce prélat, qui osait bien se dire homme de paix, prouvaitson amour de la paix en mettant le feu aux quatre coins du monde. L'incendie, au surplus, s'il ne prouvait pas beaucoup de respect envers le concile, ne causa pas trop de ravages. Les champions des bonnes doctrines tinrent tête partout aux adversaires et préparèrentainsi le monde à l'acceptation pure et simple de la définition du concile: Salutem ex inimicis.

La bataille engagée ne prit pas tin avec le départ de l'évêque d'Orléans pour le Concile. L'impression vive, l'émotion profonde qu'avait produit les Observations, ne tarda pas à se calmer, mais pour faire place à une réflexion plus froide et aux réclamations et aux jugements dont nous venons d'offrir le résumé, De plus, il y avait, dans ces fameuses brochures, soi-disant faites pour le bien de la paix, des éléments de disputes et des ferments de discorde qui devaient se prolonger même après l'onverture du Concile. Dans les Observations, à côté des journalistes si maltraités, il y avait deux archevêques, dont l'évêque

d'Orléans avait écrit :

« Cette délicate question ayant été ainsi soulevée et jetee dans la rue et dans la presse, un prélat belge, mon saint ami, Mgr Dechamps, récemment nommé Archevèque de Malines, a publié un écrit spécial sous ce titre : Est-il apportun de définir dans le prochain Concile l'infaillibilité du Pape ? et il a répondu affirmativement. Déjà, dans un premier écrit, le nouvel Archevèque de Westminster, le pieux et éloquent Mgr Manning, avait traité la même question, au même point de vue, et en a traité depnis, plus expressément encore, dans une seconde lettre à ses diocésains. Les journaux anglais, catholiques et protestants, ont pris une part active à la controverse. »

Les Observations de Félix Dupanloup étaient à l'encontre de l'Infaillibilité et le Concile général, œuvre de Victor Dechamps, et dans les dernières éditions de son travail, l'archevèque de Malines, en ajoutant une note en faveur de l'opportunité, avait accentué encore davantage cette opposition. Quant à l'archevèque de Westminster, l'évèque d'Orléans, parlant des difficultés possibles des Orientaux, pre-

nait à parti le prélat anglais :

« Et voilà, disait-il, qu'à cette difficulté, insurmontable jusqu'à ce jour, qui les tient depuis neuf siècles séparés de l'Eglise et de

nous, on voudrait ajouter une difficulté nouvelle et beaucoup plus grande, élever entre eux et nous une barrière qui n'a jamais existé : en un mot, leur imposer un dogme dont on ne leur parla jamais, les menacant, s'ils ne l'acceptent pas, d'un nouvel anathème!

Car ce n'est plus seulement la primanté de juridiction qu'il devront reconnaître, c'est l'infaillibilité personnelle du Pape, « EN DEUORS ET SÉPARÉMENT DU CORPS ÉPISCO-

PAL (1). »

Entin, plusbas, ayant prété à son adversaire malgré lui, une idée ridicule, l'évêque ré-

futait l'archevèque :

« Toute la tradition a constamment assimilé ici les Evèques aux Apòtres, et le Concile de Trente, résumant toute la tradition, dit expressèment : In locum Apostolorum successerunt, en parlant des Evèques.

« Ainsi donc, les Evêques ne sont pas seulement des échos, ils enseignent; ils constituent

avec le Pape l'Eglise enseignante.

« Mais l'infaillibilité personnelle du Pape, sans le concours des Evèques, ex benors et inbépendament by corresépiscopal, » c'est, aux yeux des fidèles, un seul qui définit, un seul qui enseigne, un seul qui est docteur, comme il est seul juge.

« Et les Evêques ne semblent plus des voix dans l'Eglise, mais de simples échos. »

L'archevèque de Malines répondit à l'évèque d'Orléans, sous la date du 30 novembre, par une lettre qui est un modèle de discussion et un monument de charité. En voici le début, relatif à la grande question du moment:

« Dans les *Observations* que yous avez adressées au clergé de votre diocèse au moment de votre départ pour Rome, vous avez bien voulu faire mention de notre vicille amitié. Tant de choses en ontresserré les liens depuis 1846, que je ne crains nullement de voir ces liens se relâcher, si je vous dis ouvertement pourquoi le dernier acte de Votre Grandeur m'a profondément attristé. Comment ne serais-je pas attristé de ce qui a réjoui les ennemis avonés de la foi et de l'Eglise? « La lettre « de Mgr Dupanloup (c'est ce qu'ils écrivent), « la lettre de Mgr Dupanloup-formera, quelque a résolution que prenne le Concile, un des monu-« ments les plus glorieux de l'histoire de notre Eglise nationale. » En lisant de telles paroles, ne vous ètes-vous pas dit : Je me suis

« Oni vous vous ètes trompé; et quoique le loisir me manque naturellement à cette heure pour développer les motifs de ma conviction à cet égard, je ne désespère pas de vous la faire partager, de simples indications suftisant à votre clairvoyance.

« Et d'abord, la question n'est pas posée par Votre Grandeur comme elle devait l'être, car il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de l'infaillibilité ex cathedra. Mgr Maret l'a compris comme de Maistre, et il a dit comme lui le pouvoir qui juge souverainement ou détinitivement en matière doctrinale ne pouvant manquer d'être infaillible dans une société spirituelle divinement établie, là où est la souveraineté, là est l'infaillibité. Il s'agit donc, avant tout, de constitution de l'Eylise; il s'agit de savoir où se trouve dans l'Eglise le suprème pouvoir, celui qui a la plénitude de la puissance sur l'Eglise universelle.

« La proportion ainsi élargie, et c'est ainsi qu'elle devait l'être, est traitée par Mgr Maret de la manière que vous savez. Elle est traitée par lui dans un Mémoire soumis au Unacile, et que Sa Grandeur dépose aux pieds du Souverain Pontife et des Pères du Concile en disant : « Nous soumettrons notre o uvre, du « plus profond de notre cœur, à leur examen-

« et à leur jugement (2), »

» Or, quelle est cette doctrine sonmise an jugement du Concile! C'est la doctrine du pouvoir suprême ou souverain divisé entre le Sourerain Pontife et l'Episcopat. La primanté de juridiction appelée par le IV° Concile de Latran potestutis principatus, Mgr Maret la distingue du souverain pouvoir, de la puissance suprême. Cette puissance suprême ou souveraine est, selon lui, composée de deux éléments, du Souverain Pontife et de l'Episcopat ; du premier, comme élément supérieur ; du second, comme élément subordonné ; mais de telle sorte, cependant, que non seulement l'élément *subordonné* partage le pouvoir supreme, mais qu'il devient seul le pouvoir suprême, si le Souverain Pontife refuse d'adhérer à la grande majorité de l'Episcopat. Le Concile de Florence définit que le Pontife 10main, successeur de Pierre, prince des Apôtres, vrai Vicaire du Christ, chef de toute l'Eglise, père et docteur de tous les chrétiens. a recu dans la personne de Pierre la phine puissance d'enseigner et de gouvernerl'Église universelle; et, malgré cette définition, Mgr. Maret soutient que cette pleine puissance n'est pas pleine dans le chef de l'Eglise, mais qu'elle est divisée entre le Pape et les Evêques. Or, cette doctrine que Mgr Maret donne (heureusement par erreur) comme la doctrine de l'Eglise gallicane, cette doctrine est répandue anjourd'hui par la presse des deux mondes, solennellement soumise par son auteur au juge-ment du Concile, et Votre Grandeur fraite encore laquestion de l'opportunité d'un

« La question d'opportunité ou d'inopportunité me paraît avoir fait son temps, et voici pourquoi : l'Eglise ne définit les vérités révélées que lorsqu'elles sont niées ou contestées et elle ne condamne les erreurs contraires à la foi que lorsque celles-ci sont effectivement répandues. Mais quand ces vérités sont niées, ou quand ces erreurs sont répandues, l'Eglise ne se tait pas : Que sunt contra fidem vel honare stanc. Ecclesia necapprobat, nectaret (F. Elle prend son temps pour parler, sans doute ma s'elle ne manque jamais de le faire selon ce mot d'un Pontife cité par Mgr de Sura: « I reor, cui non resistitur, approbatur, et veritus sum non defenditur, apprimitur. »

« Ne vous semble-t-il douc pas comme à moi, qu' le jugement solemellement demandé au Co-cile sera porté d'une manière ou d'une autre. La definition du Concile de Florence y su grait de jà, et si l'on était tenté d'en amoindre la portée, les solemelles déclarations du cle gé de France suffiraient à leur tour pour éle gnér cette tentation des esprits qu'elle in-

qui teratt

Il y a de la démocratic dans l'Eglise, sans dorte, puisqu'un pâtre peut y devenir Grégo e VII; et il y a de l'aristocratic surtout da - la constitution de l'Eglise, puisque l'Epis opat y est d'institution divine, et que le sur reme pasteur ne peut gouverner l'Église sans lui : mais ce qu'il y a de démocratique et d'amstocratique dans cette diviné constitution n'enlève rien à la plenitude de la puissance de l'unique pasteur suprème. De par l'institu on divine, les Evèques sont charges de ges verner l'Eglise de Dieu : Spiritus Sanctus $\mu e^{-i\omega t}$ episcopos regere Ecclesiam Dei(2), mais so « l'autorité de l'Evéque des Evèques, de l'i aque chef de toute l'Eglise : Papa habet pl adudioem pantificalis Potestatis, quasi Rex in equa: sed Episcopi assumuntur in partem so veitudinis, quasi judices singulis civitatibus μ_{l} coositi (3). Les Evèques sont juges de la fo mais dispersés ou rassemblés, leur jugement n'est définitif ou infaillible que par Γ_{a-s} entiment ou la confirmation de $\Gamma unique$ juggen dernier ressort de toutes les controve ses. La puissance des Evêques est de droit de n. mais, de droit divin aussi, cette puissauce est subordonnée, et si les Evéques participent à la puissance qui gouverne l'Eglise. s'As entrent, par l'institution divine in partem sellecitudinis ils n'ont aucune part à la su; rème paissance, ils n'entrent pas in partici $p \in ionem$ principalus polestatis.

près cette réponse, il n'y avait qu'à emb. ser l'archevêque de Malines et à composer le Liber retractationum Dupanloupiarum : il n'e fut pas ainsi. L'évêque d'Orléans répondu par une longue lettre où il s'applique à confirmer ses précèdentes Observations sur les dit enliés théologiques, historiques, politiques de la définition. Sur ce dernier point.

vest ce qu'il écrit :

An neuvième siècle, nous avons cu la doulou. de perdre à peu près la moitié de l'Eguse; au seizième siècle, le tiers au moins de l'au re moitié. En ce moment, la moitié peutêtre de ce qui nous reste est plus ou moins ensamée, il nous faut donc reconquérir. Les comageux Evêques américains, allemands, angesis y travaillent : nos héroïques missionnaires y mettent leurs sueurs et leur sang. Et vous voudriez augmenter leurs difficultés, donner à l'antagonisme querelleur des prédicants qu'ils rencontrent partout sur leur chemin un nouvean champ de bataille et de nouvelles armes? Vous vondriez changer tout à coup, comme me le disaient hier plusieurs Evéques d'Amérique, pour tout le clergé catholique qui vitau milieu des populations protestantes, tout le terrain de la controverse religieuse?

Et parmi les nations catholiques, combien d'hommes en France, en Belgique, vous ne l'ignorez pas. Monseigneur, en Allemagne, en Espagne, en Italie, partout, combien, Dien le sait, qui ne croient plus ou qui sont de ces infirmes dans la foi, dont saint Paul voulait qu'on cut pitié! Infirmum in fide assumite.

» Ces mèches qui fument encore, faut-il donc les éteindre ? Ces roseaux à demi-rompus,

faut-il les briser?

L'archevêque de Westminster répondit à Philibert Dupanloup pour expliquer comme quoi le sens attaché par l'évêque d'Orléans aux mots apart from , n'était pas le sens admis par l'auteur. Henri-Edward Manning faisait cette preuve avec l'autorité que lui-conférait sa qualité de Breton et se croyant très sur de s'etre compris, il présentait sa preuve avec une simplicité presque naïve. Il était difficile de croire que Dupanloup put lui répondre. Mais bah! rien n'est sacré pour un homme échaufié, échauffé surtout à propos de théologie. Félix-Antoine-Philibertrépliqua fort prestement que, dictionnaires et anglais consultés, celui qui comprenait le mieux l'anglais de John-Henri-Edward, ce n'était pas l'archevéque de Westminster, mais l'évêque d'Orléans. Cela est par trop clair et il n'y a qu'à tirer l'échelle.

Dans sa grande liste de théologiens, l'évèque d'Orléans avait cité Patrice Kenrick, mort archevèque de Baltimore. Dans une note péremptoire, son successeur, Jean-Martin Spalding, rétablit la doctrine attaquée de l'en l'archevèque Kenrick.

Voici cette note:

Quelque doute ayant été émis sur le sentiment de Mgr François-Patrice Kenrick au sujet de l'infaillible autorité du Pontile romain dans les jugements solennels en matière de foi, il sera bon de citer ici (1) ce qu'il a écrit sur cette question en v comprenant le paragraphe 553, dont le sens est clair pour tout lecteur qui a vu ce qui précède et ce qui suit. Cette partie de l'ouvrage de Mgr Kenrick se compose de deux divisions ; dans la dernière, l'auteur traite des choses qui sont strictement de fai, que « nul orthodoxe ne pourrait nier, 🦫 — et il le fait de la même manière à peu près que tous les théologiens catholiques qui ont écrit jusqu'à présent sur le même sujet : dans la première, la seule qui

i 5 Aug ad Imp. Jan. — (2 Act. Apost. — (3) S. Thom. — (4) Ed de Malines. 1858 t. l p. 241-42. do — m4ro 551 an numéro 554.

aille à la question actuelle, il donne son pro-

pre sentiment en ces termes:

« Cependant nous n'aimons pas cette manière de parler qui présente le Pontite comme infaillible par lui seul, car on ne connaît guère de théologien catholique qui ait défendu ce privilège d'inerrance dans le Pape considéré comme docteur privé ; et, comme Pontite, il n'est pas scul, car le collège des Evéques adhère au Pontife enseignant, comme l'histoire ecclésiastique montre que cela est tonjours accivé. »

Dans une note placée en cet endroit d'après Zellinger, Mgr Kenrick prouve que cette constante adhésion du collège des Évéques aux définitions pontificales résulte nécessairement de l'institution et des promesses du Christ lui-même et de la nature même de

l'Eglise.

C'est ce que dit aussi Perrone, cet illustre défenseur de l'intaillibilité pontiticale, qui

s'exprime ainsi sur ce sujet | 1 :

"Ceux qui soutiennent l'infaillibilité du Pontife romain dans les définitions dogmatiques données ex cathedra, avant l'acceptation on l'approbation de l'Eglise, ne séparent pas du tout le Souverain Pontife de l'Église ellemême comme s'ils considéraient à part la tête scule, et à part les membres ou le corps, car cela reviendrait à lui enlever la dignité de tête ou de chef. En effet, le Pontife romain est la tête de l'Eglise en tant qu'il constitue avec elle *un seul* corps, qui se compose de la tête et des membres. Lors donc que, d'après sa charge, le Pontife romain porte une détiuition dogmatique, et que par cette définition il propose à l'Eglise tout entière quelque chose à croire ou à rejeter comme contraire à la foi, il s'acquitte nécessairement, en sa qualité de centre de l'unité, du ministère qui lui a été confié par le Christ. »

Après quelques préliminaires, et après avoir résolu les objections tirées des faits de Libère et d'Honorius, l'illustre Prélat, la gloire et le guide de l'Erdise d'Amérique, poursuit ainsi

guide de l'Eglise d'Amérique, poursuit ainsi : « 551. Nous ne nions pas que nous tenons ce sentiment, savoir : Que le Christ a obtenu par sa prière, pour celui qui tient sa place sur la terre pour enseigner et gouverner l'Eglise. de ne jamais errer dans une définition de foi solennelle. Il est, en effet, la pierre sur laquelle l'Eglise s'appuie : « Celui à qui il don-« nait le royaume de sa propre autorité, ne pouvait-il pas, demande saint Ambroise, en « atfermir la foi, Torsqu'en l'appelant Pierre, « il a indiqué qu'il le faisait le fondement de l'Eglise (2)? » Saint Epiphane dit à son tour : « Or, le Seigneur lui-même l'a constitué le premier des Apôtres, la pierre ferme sur laquelle l'Eglise de Dieu a été bâtie, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre
 elle. Les portes de l'enfer sont les hérésies et les hérésiarques. La foi, en effet, a été affer mie de toute manière dans celui qui a reçu
 la clef du ciel, et qui délie sur la terre, et

« qui lie dans le ciel 3 . »

C'est pourquoi les décrets des Pontifes sur la foi ont tous été reens avec le plus grand respect par toute l'Eglise et même par les Conciles œcuméniques ; et quoique, dans le but de concilier les esprits, ils aient été quelquelois soumis à l'examen de ces saintes assemblées, ce n'a pas été comme des choses douteuses et incertaines qu'il serait permis de rejeter, mais plutôt comme des vérités qu'il était bon de soutenir par les témoignages des Ecritures et des Pères, pour vaincre l'opiniàtreté des errants. Aussi saint Célestin, écrivant une lettre dogmatique contre Nestorius, enjoignit-il à Cyrille, Patriarche d'Alexandrie, de retrancher Nestorius de la communion ecclésiastique, après un délai de dix jours, si l'hérétique refusait d'y souscrire (i); ainsi encore saint Leon donna-t-il son exposition de la foi comme un acte qui devait être reçudans sa totalité (5 . L'un et l'autre Pontife furent regardés comme les interprêtes de Pierre dans les deux Conciles : « Anathème à qui ne croit pas ainsi! Pierre a parlé par la bouche de Léon (6 . »

 552. Nous pourrions apporter ici le témoiguage d'un très grand nombre de Pères; il suffira d'en indiquer un ou deux. Saint Pierre Chrysologue écrivit à Eutychès : « En tout « nous l'exhortons, honorable frère, à suivre « avec obéissance tout ce qui nous a été pres-« crit par le bienheureux Pape de la ville de « Rome, parce que le bienheureux Pierre. « qui vit et préside dans son propre siège. donne la vérité de la foi à ceux qui la cher-« chent. » Et saint Léon : « La solidité de cette foi, qui a été louée dans le prince des apó-« tres, est permanente, et de même que sub-« siste ce que Pierre a cru dans le Christ, « ainsi subsiste ce que le Christ a institué dans « Pierre (7). » Saint Bernard, au nom de tous les Evéques de la Gaule, dans l'affaire d'Abélard, écrivit ainsi à Innoceut II : « On doit « faire connaître à votre Apostolat tous les « périls et les scandales qui s'élèvent dans le « royaume de Dieu, et surtout ceux qui in-« téressent la foi. Il convient, en effet, que « les dommages de la foi soient réparés là où « la foi ne peut subir de défaillances ; car telle « est la prérogative de ce siège. A quel au-« tre, en effet, a-t-il été dit : l'ai prié pour « toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille pas ?

« 353. Cependant nous à aimous pas cette maniève de parler qui présente le Pontife comme infaillible pour lui seul, car on ne connaît guève de théologieu catholique qui ait défendu ce privilège d'innervance dans le Pape considéré comme docteur privé ; et comme Pontife il n'est pas seul, car le collège des Evéques adhève au Pon-

⁽¹⁾ Ed. du collège Urbain 1851. Tom 11 1º partic p. 517; numéro 727. — (2) S. Ambr. 1. 1V de fide ad Gratianum. — (3) Epiph I. Ancor., p. 364. — (4) Act 11. Conc. Eph. — (5) Epistol. ad Patres Chalced. — (6) Conc. Chalced. — (7) Serm. 11. in annivers, consecrat.

I fe casegnant comme l'histoire evelésiastique montre que vela est tonjours acrive (1). Nul orthodoxe ne peut nier que les définitions pontiticales recues par le collège des Evèques soit remis en concile, soit chacun dans leur diocèse, soit en souscrivant au décret, soit en ne s'y opposant pas, ont une torce et une autorite infaillible.

C'est pourquoi saint Augustin réfute ainsi les Pelagiens, qui demandaient la convo-

cation d'un Concire genéral :

 Que veulent-ils dire en avançant que la signature a eté extorquée aux Eveques isolés, sans réunion conciliaire, chacun dans leur siège ? Etait-il donc nécessaire de réunir un Concile pour condamner un mal evident? Comme si jamais hérésie n'avait ete condamnée sans la réunion d'un Concile! Mais voyant que, grâces à Dieu, ils ne penvent renverser l'univers catholique, ils S'efforcent au moins de l'agiter. Heureusement, la vigilance, le zèle des pasteurs y a pourvu : leur erreur a été jugée d'une facon compétente et suffisante, de sorte qu'on sait que partout où ces loups, paraîtront, il faudra les écraser, soit pour les sauver et les changer, soit pour les éloigner de ceux qu'ils pourraient perdre ou corromc pre 2 . »

Voilà ce que j'ai voulu dire pour venger la foi de mon vénérable prédécesseur, et, sans autre commentaire, j'abandonne le tout au jugement de mes vénérables collègues. »

L'évêque d'Orléans avait atlaqué aussi un postulatum présenté par l'archevêque de Baltimore et cet archevêque lui avait répondu. Le 25 avril 1870, Félix-Antoine-Philibert-ré-

pondail à Jean Martin :

de Malines, cité un Postulatum, rédigé dans le but de demander une définition de l'infaillibilite, accompagnée d'un long exposé des motifs, et imprimé sans nom d'anteur; et de plus, comme la lettre elle-mème que vous m'avez adressée sans nom d'imprimeur.

Ce Postulatum était votre ouvre, je le savais, et c'est pour cela que je l'avais pris très au serieux. Mais l'usage que j'en ai fait ne vous a pas agréé et vous avez cru devoir vous en plaindre publiquement. Je vais essayer de faire droit à vos plaintes, avec toute la déférence et le respect qui vous sont dus.

« Vous relevez trois choses, en ce qui vous concerne, dans ma lettre à Mgr Dechamps : 1º Un arrangement de vos paroles, qui est de nature, dites-vous, à tromper l'opinion publique sur vos doctrines et sur votre attitude au Concile : 2º une interprétation de votre texte que vous trouvez formellement inexacte, sur

la question de l'unanimité morale nécessaire dans les Conciles ; 3º une citation de votre savant prédécesseur, laquelle vous jugez illégitime.

« Je reprends ces trois griefs, » - · Nous n'exhumons pas cette reprise du cimetière

de l'oubli.

A cette même époque, un théologien posait aux Maret et aux Dupanloup les trois ques-

tions suivantes:

P'Si cette définition doit enlever aux Conciles occuméniques leur utilité, quelle a puétre celle du premier Concile de Jérusalem, célébré par Pierre et les Apôtres, qui, tous, avaient immédiatement reçu de Dieu la connaissauce de toute vérité, et étaient, en tant qu'Apôtres, personnellement infaillibles?

2º Si la définition de l'infaillibilité du Pape doit rendre désormais impossible aux Evêques, réunis en Concile, l'exercice de leur autorité de juges ; comment se fait-il que les Pères du Concile de Jérusalem, qui n'étaient point revêtus de l'apostolat, aient, comme ils l'ont fait, traité et jugé, avec Pierre et les Apôtres, tons personnellement infaillibles, la question soumise à cette assemblée Apostoli et senioves fratres... placuit nobis collectis in unum, Act. XV, 13, 15.)

3º Si l'infaillibilité personnelle des Apôtres n'a privé d'aucun de leurs droits légitimes les Evèques institués par eux et restés sous leur dépendance, pourquoi l'infaillibilité du Pape affaiblirait-elle l'autorité et le pouvoir des Evèques d'aujourd'hui? Serait-ce que la part faite à Sainte Tite ou à saint Timothée, par exemple, ne suffirait plus à l'Evèque d'Or-

leans?

A l'époque où cette lettre fut écrite on entrait dans la discussion du *schema* sur l'infaillibiliste.

Dans l'intervalle occupé par ces correspondances, il avait paru, à Rome, venant de Naples, de Florence on même de Paris, quelques brochures anonymes. Parmi ces brochures, une relative à la presse et à plusieurs autres questions, qui occupaient fort l'Evèque d'Orlèans, mérite iei une courte mention. Voici ce qu'en écrivait un correspondant de l'Univers à la date du 7 janvier :

Il vient d'être remis, dit-on, aux Evèques français, en leur domicile et sous enveloppe cachetée, on ne sait de la part de qui, une brochure petit in-8°, qui cherche probable-

ment à taire du bruit.

Voici le titre de la brochure :

Postulata a pluribus Galliarum episcopis sanctissimo DD, XV, Pio Papre IX et sacrosancto Concilio Vaticamo reverenter proposita.

¹¹ Les portes de l'enfer ne prévandront pas contre l'Eglise d'après la promesse du Christ parce qu'elle a été batie sur la pierre : comment donc sans altérer la vérité de la promesse divine peut-on supposer qu'il pourrait arriver que tout l'édifiée de l'Eglise fût séparé de son fondement c'est-à-dire que le Pape et l'Eglise, que les autres Évêques sont dits représenter, soient en désaccord entre env. Zellinger, Inst. vanon, liv. V. ch. v. munéro 358.

(2) Contra daos ryist (4) AV sub finem.

A droite de la première page et au bas se lit ce mot : *Epreuve*.

La brochure est imprimée, mais ne porte ni nom d'impriment, ni lieu d'impression.

Cette brochure est-elle authentiquée par quelques Pères? Des personnes bien informées l'affirment. Il s'y trouve cependant certains paragraphes très osés, où l'on semble surtout viser à la popularité.

Qu'il faut modérer et réprimer certains journaux catholiques.

C'est un fait de triste expérience que les journaux même catholiques ont amené dans les choses publiques, beaucoup de maux et des plus graves, parmi lesquels nous signalerons: — la corruption en sens divers et opposés de la véritable doctrine et de la véritable piété chrétienne; — les censures et les notes théologiques infligées par des écrivains privés à des personnes non-condamnées par l'Eglise; — les divisions et les discordes semées parmi les Catholiques et même parmi le clergė; — le respect et la sonnission qui sont dus aux Evèques disséminés; — les haines violentes excitées de toutes parts contre l'Eglise et contre le Saint-Siège ; — l'immixtion quotidienne, périlleuse et p'eine de scandale dans les choses ecclésiastiques d'hommes incompétents, dont la plupart sont ignorants, impadents, pleins de violence, et dévoués au triomphe d'un parti ; entin la direction des catholiques et même du clergé, en ce qui regarde les questions et les affaires ecclésiastiques, usurpée et exercée par des écrivains laiques, qui l'enlèvent pour ainsi dire aux l'asteurs et aux Docteurs de l'Eglise, etc.

Il est incontestablement nécessaire et très urgent de trouver quelque remède efficace à ces maux, lesquels sont surtout propres à notre âge et étaient presque totalement incomms des siècles précèdents. Sinon, on mettrait en péril la paix, la diguité et même, en un certain sens, la divine économie de l'Eglise, par cette ingèrence des laïques dans le magistère

de l'Eglise.

C'est pourquoi on demande très instamment que cette question soit soumise à l'examen attentif du Concile, afin qu'il voie, sous l'inspiration divine, de quelle façon on pourrait décider les mesures les plus propres et les plus opportunes à éloigner les maux, les scandales et les périls de tous genres qui menacent l'Eglise, par cette façon nouvelle d'écrire et d'enseigner sans compétence et avec insubordination sur les choses ecclésiastiques.

Des précautions à prendre pour que le Concile ne soit pas troublé par l'immistion imprudente de journaux publics-indisciplinés,

Comme il n'y a pas encore eu de Concile dans l'Eglise, depuis que les journaux publics ont été inventés, on ne peut trouver dans l'histoire d'aucun des précédents Conciles, les précautions prises pour éloigner les maux très graves que pourrait soulever, durant le Concile, l'immixtion de journaux publics dans les choses et les actes du Concile.

Il fandra donc que le Concile du Vatican recherche et applique des précautions de ce genre, et cela dès le début de ses sessions : cela paraît difficile peut-être, mais ce n'est pas impossible, surtout en ce qui regarde les journaux catholiques. De la sorte, on pourra éviter ou diminuer, sinon totalement, du moins en partie, les inconvénients et les périls qu'on redoute.

Voici encore ce qu'on lit dans ce Mémoire, p. 32 :

Qu'il ne fant pas faire de nouvelles définitions de foi, sinon pour une cause d'absolue necessite.

Attendu l'état présent de l'Eglise et de la société humaine, il semblerait prudent et opportun de ne pas faire de définitions nouvelles, sinon pour une très-grande et évidente nécessité : surtout dans les matières où, en raison des circonstances de temps et de l'esprit des hommes modernes, on pourrait prévoir et redouter le trouble et le scandale des âmes, causés par ces définitions.

Desprécautions qu'il faut apporter présentement dans la rédaction des décrets qui condamuent des erreurs (p. 31 du Mémoire).

A présent, quand une condamnation dogmatique de quelque errent est portée, cette condamnation, que l'Eglise le venille ou non, est immédiatement publiée dans les journaux, qui ne manquent jamais de l'enrichir de leurs commentaires. Mais, comme les rédacteurs de ces journaux sont absolument ignorants des règles et du style de la dialectique et de la théologie, il arrive qu'ils donnent souvent les interprétations les plus lausses à ces décrets. Et de la sorte, les esprits sont jetés dans le plus grand trouble, et beaucoup même de catholiques sont violemment tentés contre la foi

C'est là, assurément, un grand dommage, qui pourrait être évité, du moins en partie. si on ne publiait jamais ancune condamnation d'erreur qui n'offrit un sens clair et bien déterminé. En outre, il serait opportun de moutrer, aufant que possible, en peu de mots, la fausseté de la doctrine condanmée et les motifs de la vérité contradictoire. Peut-être aussi fandrait-il adoueir le style des condamnations et s'abstenir, ou du moins ne se servir qu'avec une grande réserve, de certaines expressions trop violentes contre ceux qui sont dans l'erreur; car, encore que ces expressions n'aient, en soi, rien d'excessif, il est à craindre, yn les dispositions des hommes modernes, qu'elles ne soient plus nuisibles qu'utiles.

Des règles et de la pratique de l'Index pour les livres prahibés— (p. 22 du Mémoire).

A quiconque relit les règles dites générales de l'Index des livres prohibés, il sera facile

de voir que beaucoup d'entre elles, quoique très sagement édictées au temps où elles furent posées, aujourd'hui, en raison de l'état de la societé et surtout, de la littérature, qui a été partout radicalement changée, sont ou bien assez inutiles ou bien très difficiles à observer, ou même absolument impossibles. Ce qui fait que les consciences des catholiques sont chargees au-delà de tonte mesure, troublées par des scrupules sans nombre, et exposées à cette grave tentation de transgresser des lois si peu appropriees à l'état présent des choses. thest donc absolument nécessaire et urgent de renouveler ces règles et tout ce qui a rapport a l'index, dans un sens entièrement nouveau, mieux approprié à notre lâge, et qui en rende Tobservation plus facile.

Pour ce qui est des condamnations de livres particuliers, on demande respectueusement que jamais aucun livre d'un écrivain cathofique, surtout s'il est de bonne renommée, ne puisse être condamné par la sainte Congrégation de l'Index, sans que l'auteur ait été préalablement averti, afin qu'il puisse, soit fournir des observations et des explications convenables, soit proposer les moyens par lesquels on pourra souvent, en arrangeant les choses avec prudence et charité, empêcher le scandale public d'une facon très suffisante, sans en venir à une condamnation formelle du livre et à couvrir l'auteur d'une note d'infamie. On exprime en outre le désir que la sainte Congrégation de l'Index apporte beaucoup de modération et de tolérance lorsqu'elle a à juger des opinions, qui à la vérité n'ont jamais été approuvées, mais qui non plus n'ont jamais été formellement condamnées. On demande aussi que les livres d'anteurs catholiques, où il pourra s'être glissé quelques erreurs, ne soient point condamnés purement et simplement de la même facon et du même style dont on se sert pour les plus manyais livres des hommes obscènes et impies ; mais qu'on adopte plutot quelque formule spéciale qui ac permette pas de confondre un homme de bonne renommée avec des écrivains infâmes.

Qu'il fant tenir plus sourent des Conciles wennéniques p. 13 du Mémoire .

Au concile de Trente, plusieurs Pères, surtout parmi les Evêques italiens, avaient demandé avec instance qu'on reconnût la nécessité de célébrer plus souvent des Conciles ocuméniques. Les Révérends Pères CC, légats, en ayant rétéré au Souverain Pontife, Pie IV, avait bien voulu à ce que l'on tit, du consentement des Pères, un décret pour tenir des conciles généraux tous les vingt ans. Toutefois, la chose ne fut pas proposée par les Légats. Aux délibérations du Concile du Vatican si le Souverain Pontife Pie IX dans sa prudence et sa sagesse le veut agréer, on pourrait proposer aux Peres un décret sur cette grave matiere.

De la pendence qu'il fant spécialement ap-

porter dans la condamnation des erreurs modernes (p. 31 du Mêmoire).

Si l'on juge qu'il faut condamner quelquesunes des erreurs qu'on appelle modernes, bien qu'à vrai dire elles ne soient nullement modernes et que toutes soient déjà suffisamment condamnées par les principes de la foi et les définitions de l'Eglise, — il faudrait énoncer ces erreurs avec clarté, précision et d'une facon bien déterminée et se bien garder d'employer des termes complexes, offrant plusieurs sens et renfermant dans leur généralité une équivoque qui pourrait faire confondre le bien avec le mal, le vrai avec le faux. Surtout il faudrait veiller à ne pas employer des mots qui encore que quelques-uns y abritent leur erreur portent pourtant en cux une bonne interprétation et même ont une bonne signification au regard commun des hommes ; de peur que la sainte Eglise de Dieu, qui est de tous les temps, paraisse hostile à tout ce qui est moderne comme le prétendent ses ennemis sottement et méchamment, tandis qu'elle n'est opposée qu'au mal et à l'erreur.

Sur les passages relatifs à la presse, voici les réflexions que faisait l'Union monarchimmes

Dès que le Mémoire en question est un acte de publicité en dehors des délibérations du Concile, il appelle examen ; et nous en pouvons dire notre avis, quoique avec discrétion et avec respect.

Nous avons peine à croire que le vœu qui y est énoncé ait une suite sérieuse. Il est conçu en vue de l'ordre hiérarchique dans l'Eglise, nous le pensons bien, mais en sens précisément inverse de cette société moderne que chacun invoque, en méconnaissant à la l'ois ce qu'elle implique de devoirs nouveaux. Qu'une remarque suffise.

On subordonnerait les journaux cutholiques à une censure, à un contrôle, à une répression peut-être et cela parce qu'ils useraient du droit commun pour défendre l'Eglise à leur façon! Etpendant ce temps, les journaux sceptiques, impies, railleurs, démolisseurs, pourraient à l'aise, en veztu de ce même droit commun, outrager la Religion, les Prêtres, les Evê ques, le Pape, tout le Christianisme!

Cette inégalité ne tombe pas sous le sens ; ce qui n'y tombe pas d'avantage, c'est la responsabilité qui serait imposée à des Evêques ou à des personnes instituées par eux pour la correction ou le redressement des journaux qui défendent l'Eglise.

L'intention est bonne : la proposition ne l'est pas.

Cela était mauvais, il y eut pire.

Dans le courant de mai, au fort de la discussion sur l'infaillibilité, et lorsque dès longtemps la définition éventuelle n'était plus un secret pour personne, parut en latin de cuisine, une Dissertationeula. Cette dissertation avait

pour objet de prouver qu'un évêque, votant pour l'infaillibilité, commettrait une foule de péchés mortels. La matière dont la preuve était faite, nous n'avons pas à le dire ; c'était de la théologie à vol d'oiseau nocturne. L'opinion désigna, comme auteur, un vicaire général d'Orléans, l'abbé Gaduel, esprit faux, homme de rien en théologie, et qui acceptait là une singulière commission. Quelle qualité a donc un theologien, surtout un théologien de cet acabit, pour faire la leçon à un Concile? En parlant du pauvre évêque Rousseau, l'évèque d'Orléans avait rappelé publiquement à ses grands vicaires, l'obligation pour eux de ne pass'associerà desœuvres pareilles à celles du prélat baronisé par Napoléon. Le grand vicaire d'Orléans dépassait de beaucoup tous ses prédécesseurs : il faisait plus que les dépasser, il les éclipsait tous, et ce grand bean leu contre l'infaillibilité du Pape, quelques semaines avant sa définition solennelle, abontissait tout simplement à une lâcheté.

D'après ce Pontas masqué et cet incolore Fromageau, la question de l'infaillibilité se réduit à un cas de conscience ; ce cas, c'est luimême qui va le résondre et qui ne vous demande rien pour sa peine. Donc, un éveque, qui n'aurait pas, sur l'infaillibilité du Pape et sur l'opportunité de sa définition dogmatique, une parfaite certitude, et qui anrait l'andace de donner un suffrage à une définition de cette espèce, pècherait de différentes facons : 1º Contre la véracité, 2º contre la foi, 3º contre la justice, 4º contre l'office de pourvoir à la paix et à l'unité de l'Eglise. Les preuves de ces quatre allégations sont déduites en latin : le fonds des idées est emprunté aux brochures auti-conciliaires de l'évêque d'Orléans : la conclusion, c'est une imputation de péché mortel de la plus haute gravité. Pie IX en réunissant le concile, les évêques en définissant l'infaillibilité du pape, sont assemblés uniquement pour la perpetration d'un crime. Après cela, il fant

C'est toute la brochure. L'5 pages petit in-8°, « Connaissez-vous rien de plus instructif? Le regarde, disait Venillot, la publication de cette brochure comme très importante. Elle met à découvert le fond des esprits, el prouve d'une manière lamentable jusqu'où peuvent conduire

l'aveuglement et la passion.

tirer l'échelle.

« Il n'y a plus à s'étonner, après la lecture de ces lignes, de l'obstination et de l'opiniàtrelé de certaines intelligences qui se croient dans la vérité, à l'encontre de la grande majorité des Evèques et du Pape — et dans la justice et le droit, malgré la conduite contraire de six cents Prélats vénérables, remplis de tous les mérites et de toutes les vertus.

L'indignation est de plus en plus grande contre la distribution de ce cas de conscience. On parle de protestations qui seraient sur le point de se produire dans l'enceinte conci-

liaire. »

Nous pourrions parler d'autres brochures, mais il faut s'arrêter, « L'allaire des trois bro-

chures, qui n'en forment qu'une, disionsnous dans la Vie de Myr Darboy, les échos complaisants de ladite brochure en France, et les sœurs de même famille qui éclosent sons le beau ciel de l'Italie ; tout cela prouve qu'il y avail eu concert, qu'une faction s'était formée pour monter un coup d'oppression ou de surprise, tant contre la liberté du Concile que confre la définition de l'infaillibilité. Bienplus, on revit ce qui ne s'était vu que dans les plus misérables temps du Bas-Empire, un argent clandestin pour alimenter les œuvres de ténèbres, des femmes parlant théologie, des matriarches, comme on les aappelées, vonlant user de leur grâce pour entraîner les patriarches du Concile. Lorsque l'ombre de Constantinople s'étendait sur la France, il n'est pas surprenant que nons avons va ressusciter. les misérables intrigues qui avaient précipité, sur les bords de la vieille Propontide, la ruine de la cité des Constantin. »

L'évêque d'Orléans devait apprendre bientot le cas que le Concile avait fait de ses brochures et des brochures de ses collaborateurs. La définition de l'infaillibilité devait mettre tout ce latras de côté et imposer à l'auteur l'obligation, non seulement de se soumettre, mais encore de se réfuter lui-même, de désabuser les esprits induits en erreur par ses opuscules, et d'édifier enfin le monde qui n'avait été que trop affligé par ce scandale, L'évêque, on pent le dire d'ayance, n'y manquera pas ; si l'esprit cloche, si la science théologique fait défaut. la piété ne saurait délaillir. En réprouvant, jusqu'à ce que l'auteur les réprouve lui-même, tous ces écrits, il ne faut pas moins admirer cette Immeur guerrière, cette intrépidité poussée jusqu'an bout, cette obstination enragée avec laquelle l'évêque défendit une opinion, d'ailleurs erronée. C'était le trait d'un Bayard en mitre, d'un Duguescliu bataillant avec la phune.

Quant à l'équipée des catholiques libéraux à propos du Concile, voici ce que nous en écrivions alors dans la Semana religieuse de

Langres:

« L'équipée des catholiques dits libéraux, pour soulever l'épiscopat contre la définition de l'infaillibilité Pontilicale, réjouit en ce moment les catholiques sans épithète. C'est le cas d'en parler non pas, grâce à Dieu, pour en rire méchamment, mais bien pour nous instruire et nous édifier.

Le point de départ de ces grands esprits – car les catholiques libéraux sont toujours de grands personnages, — ce sont les grandes inquiétudes de leurs grandes âmes. Dans la nuit du siècle, il y a place assurément pour l'inquiétude. Le Souverain Pontife, du hant de cette chaire d'où l'on voit le monde, exprime souvent ses inquiétudes dans ses allocutions consistoriales et ses encycliques ; c'est mème le sentiment qui en fait la note dominante, et un académicien en avait fait la remarque quand il parle des éternels yémissements de la Chaire apostoloque. Les évêques, dans

leurs mandements et dans leurs discours, font souvent écho aux plaintes du Vaticau, Les hommes qui vivent au milieu du tumulte des affaires, ceux qui ont à remplir les devoirs de la famille, ceux qui n'ont qu'à porter le poids de la vie, tous, à l'heure des réflexions serieuses, se disent qu'en effet le train du siècle va mal. Dans la littérature, dans les arts, bien qu'on n'y vive, ce semble, que pour la joie, il règne pourtant une grande tristesse. Il paraît qu'on n'a jamais pur dire avec plus de raison : Sont bergime rerum et maitem mortalia taum et. Oni, il y a des larmes en toutes les choses humaines; les signes, chaque jour, plus multipliés de la mortalité, menacent, troublent l'ame et touchent tous les esprits.

Mais s'il y a dans le monde, pour causer des inquiétudes, les menaces pressantes de la mortalité, il y a aussi dans le monde les puissances qui donnent l'espoir. Il y a Dieu qui conserve et gouverne tout par sa providence; Dieu, qui ne donne à nos passions, même quand elles paraissent devoir tout détruire. que la latitude nécessaire pour servir ses desseins. Il y a désus-Christ qui conserve et gouverne tout par son Eglise, et qui nourrit les ames du pain de la vraie vie, Il y a le Saint-Esprit qui pénètre et sanctific tout, qui, dans les Conciles, renouvelle aux heures convenables la descente des langues de feu, pour éclairer et convertir. A ne voir dans le monde que la terre, il y a done tout à craindre ; à voir dans le monde présent l'action du Ciel, il y a tout à espérer.

L'ouverture d'un Concile est un de ces événements où se manifeste le plus l'action du Ciel où Dieu agit en quelque sorte visiblement sur les àmes et sur les nations ; c'est le signe d'une de ces ères où tout se renouvelle dans l'ordre des siècles. Les catholiques doivent mettre et mettent, en effet, dans le Concile toute leur contiance ; ils bannissent aussitottoute crainte ; ils attendent, avec un juste espoir, les déclarations qui éclairent, les mesures qui sauvent, les tempéraments qui concilient tous les intérêts, et les impulsions fortes qui décident de tous les bons mouvements. C'est l'heure que choisissent les libéraux pour trendder.

Précédemment, l'œil fixé sur 89, ils rayonnaient de joie; ils acclamaient, dans les libertés modernes, l'idéal de la société civilisée ; à Fannonce d'un Concile, ils tremblent. Ils tremblent pour les protestants, ils tremblent pour les hérétiques, ils tremblent pour les libres penseurs, ils tremblent pour les gouvernements hétérodoxes, ils tremblent même pour les pouvoirs catholiques ; ils tremblent, je crois, surtout pour eux. A les voir en proie à ces convulsions de terreur, vous croiriez qu'ils manquent de foi ; vous seriez tenté de dire à tont le moins qu'ils craignent que le Saint-Esprit ne soit imprudent ou téméraire; vous vous persuadez qu'ils tremblent alin d'empécher des déclarations fausses ou des résolutions dénuées de prudence. Tranchons le mot, ils craignent des sottises.

Ces trembleurs donnent à leur agitation fébrile un double motif : d'un côté, ils voient qu'on va empécher les grandes conversions qui se préparent ; de l'autre, ils prévoient qu'on va exciter de grandes persécutions.

Tout cour catholique souhaite de grandes conversions. Ces conversions que nous souhaitons, les gallicans nons les promettaient, depuis 1682, dans tous leurs livres ; aujourd'hui, les libéraux nons les promettent : c'est l'appoint de leur théorie. Mais voilà huit siècles que nous attendons les grees schismatiques ; voilà trois siècles que nous attendons les protestants, et nous ne voyons pas que notre attente les touche, ou que nos prières ébranlent leur masse. Ces conversions que nous n'avons pas obtenues par la voie droite, il-faudrait les tenter par la voie oblique. Les libéraux proposent de voiler un pen le divin flambeau des traditions progressives qui provoquent les assauts de l'erreur. On marchanderait les conversions, on tratiquerait des plus grands effets de la grâce dans les âmes. Est-ce bien sérieux ? est-ce même une pensée sérieusé que d'attendre ces conversions en bloc et tout d'un coup ? Nous avons attendu en vain dans l'état présent ; ne faut-il pas, au contraire, penser que des définitions rendant la vérité plus sensible, auront seules le glorieux privilège de frapper les esprits et d'entrainer les ames?

On nous menace, dit-on, de persécutions excitées dans l'hypothèse des définitions dogmatiques de la Sainte Eglise. Et après ? Après Nicee, nous avons eu l'arien Constance et Ju ien ; après Ephèse et Chalcédoine, nous avons eu les Césars du Bas-Empire ; à Lyon, nous avions Frédéric II : depuis Trente, nous avons eu une nuée de despotes absolutistes ou libératres, qui non contents de persécuter. ont nie le divin mandat de l'Eglise et tenté d'asservir à l'Etat sa divine constitution. A ce compte, il aurait fallu ne célébrer aucun Concile. Il est probable qu'après le Concile du Vatican nous aurons à sontenir les attaques violentes de la révolution. C'est de ce côté maintenant que le ciel s'assombrit et que souffle le vent des grandes tempètes. Mais c'est dans la persécution que l'Eglise accomplit son œuvre ; l'Evangile nous le dit ; et pour les persécutions futures, si Dieu les permet, les définitions du concile seront, non pas un embarras, mais notre force. Que craignent donc ces grands Sages, et vondraient ils, avec leur sagesse, mettre à néant la sainte-folie de la Croix?

Mais les trembleurs out trouvé le remède, et ils cesseront de trembler si l'on veut bien ne pas définir doymatiquement l'infaillibilité personnelle du Pape. Pour eux tout est dans cette abstention.

Le fait est que si l'infaillibilité personnelle est définie, les quatre fameuses propositions du gallicanisme sont coupées par la racine, et

le libéralisme, qui n'est que le gatticanisme sous une aulie forme, s'en va à vau l'eau. Les idées de ces mossieurs tombent, et ils ne pourraient plus sérieusement réserver, à ces vieux débris, l'offre de leur encens. Or, ils tiennent à leurs chimères, et, comme les jansénistes, ils veulent rester dans l'Eglise, en pensant sur les points contestés autrement que l'Eglise et que le Pape.

Mais, d'autre part, l'infaillibilité personnelle est de foi, elle est selon les traditions de la Théologie parfaitement définissable ; et, suivant les vœux de la piété, le moment est venu

de la définir.

En présence de ces aftirmations, qu'ils ne sauraient contester, nos libéraux recourent à l'arme des partis vaincus, et qui se sentent trop faibles pour se montrer, à l'intrigue. Au moment où les évêques se levaient de leurs Sièges pour marcher vers Rome, ces gens d'esprit ent imaginé de leur envoyer, quoi ?... une brochure, une brochure anglaise, américaine, hollandaise, espagnole, surtout francaise et encore plus allemande. Ils se donnent comme les docteurs de la savante, sainte, courageuse, et surtout hounête école in partibus Sorbanicorum. Et pour fout décider, ils déclarent qu'ils ont peur. Cependant les gens du parti se glissent autour des évêques, et leur murmurent à l'oreille les vains conseils d'une courte sagesse. D'après eux, les évêques doivent faire cinq cents lieues et plus, pour ne pas confesser la foi, et ils frapperont un grand coup... en gardant le silence.... -Bien obligés, Messieurs, de votre avis peu-

Malheureusement l'intrigue est découverte, et, par suite, la campagne manquée. Au surplus, il ne suffit pas à nos youx que l'équipée *libérale* aboutisse à un avortement ; nous portons plus haut nos espérances, L'Eglise assemblée sous l'autorité souveraine et infaillible de Pie IX, n'a pas seulement les paroles de la vie éternelle, elle possède encore les paroles de la vie présente. Nous devons donc attendre du Concile, dans tous les cas et sous toutes les formes d'une sagesse parfaite. les oracles du salut du monde, »

Cette lettre, si calme, si tendre, si décisive. de Mgr Dechamps à Mgr Dupanloup, fut, pour le P. Gratry, l'occasion d'entrer en lice. Cidevant Pere de l'Oratoire, ci-devant vicaire général d'Orléans, ci-devant Chérubin du Congrès de la paix, cet oratorien volage avait eu jusque-là le défaut unique de vouloir embrasser tout le monde ; maintenant il dégaînait les deux innocentes épèes qui ceignaient sa robe cléricale, l'épée polytechnique et l'épée académique, et, pour prouver qu'il était homme de prière et de paix, il s'appliquait à dévaliser la tradition et à ravager son bréviaire,

Voici son entrée en scène:

« Dans votre réponse aux Obserrations de l'évêque d'Orléans, vous vous plaignez du cri d'alarme poussé par l'illustre évêque à la vue du présent danger de l'Eglise. Vous vous en attristez, et vous lui dites qu'il n'y a ni danger ni incertitude dans la voie où vous l'avez engagé à vous suivre.

« le vois le contraire, et j'essaye de vous

le montrer...

« L'espère vous montrer que, dans votre réponse à l'evêque d'Orléans, yous avez travaillé sur des documents faux. Dans la rapidité de ce travail pour lequel « le loisir vous manquail à cette heure » vous n'avez pu vérifier par vous-même tous les textes. Ils ont surpris votre bonne foi. La même chose d'ailleurs n'est-elle pas arrivée à saint Thomas d'Aquin. à propos de son opuscule contra creares Gracorum? Le dominicain de Rubeis reconnaît le fait dans l'édition de 1754.

de parle de falsifications proprement dites. de parle d'interpolations et de mutilations frauduleuses, introduites dans les textes les plus certains et les plus respectables. Vous allez les voir de vos yeux et il n'y aura rien

à contester.

Je dis, et vous le verrez, qu'il y a une école d'Apologétique ou se trouvent des saints et de très grands esprits et beaucoup d'excellents chrétiens, lesquels sont trompés tout ensemble par l'aveugle pussion d'un certain nombre d'écrivains et de théologiens, par la médiocre bonne foi de plusieurs, entin par des mensonges proprement dits et par des falsifications seiemment pratiquées.

Il faut tont cela, pour expliquer ce, que dit et imprime cette école sur l'un des plus grands faits de toute l'histoire ecclésiastique, sur le fait du Pape Honorius et du sixième Concile. Il faut tout cela pour expliquer ce qu'a écrit sur ce sujet Mgr Manning, aussi bien que pour expliquer la réponse que vous faites, et sur cepoint et sur les antres, à l'Evêque d'Orléans. »

Après quoi, l'abbé Gratry entrait, sur le fait du pape flonorius, avec trop de désinvolture. dans l'examen des faits et des textes. Ses affirmations étaient très carrées, ses textes très courts, ses conclusions très absolues. Quiconque eût lu de confiance et sans chercher aucun contrôle, cht tenu la question pour vidée. Un examen attentif, nous le savons depuis longtemps, donne d'autres résultats, nous nous abstiendrons de signaler l'habileté fâcheuse du controversiste contre les arguments des érudits qui ont tranché à l'encontre.

Voici la conclusion de la brochure :

« Vous le voyez par ces faits et par ces aveux, depuis des siècles, l'école de dissimulation, de ruse et de monsonge travaille à étouffer l'histoire révélatrice du Pape Honorius. On mutile le bréviaire, l'antique bréviaire romain, qui, du septième au seizième siècle, portait en termes indiscutables, la condamnation d'Honorius comme hérétique monothélite. On supprime le Liber diurnus qui renferme la même condamnation. On pousse de toutes manières les esprits en ce sens, à ce point qu'anjourd'hui les histoires populaires des Conciles résument ainsi l'histoire d'Honorius : « Sixieme Concile occuménique, à propos duquel le nom du saint Pape Honorius lut momentanément compromis. »

Après quoi l'on en vient à un véritable prodige, que voici : on fait dans le bréviaire romain voir les éditions postérieures à 1830 ; on fait l'histoire du VI Concile et du Pape Agathon sans prononcer le nom d'Honorius et sans rien mentionner de ce qui s'y rap-

Ouvrez le bréviaire romain à l'office de saint Agathon, et vous lirez ce qui suit :

. Agathon envoya ses légats et ceux du Concile romain a Constantinople, avec deux lettres à l'empereur, dans lesquelles l'héré- sie des monothélites était longuement, soli- dement, savamment réfutée, et où les pre-· miers auteurs et sectateurs de cette hérésie, savoir Sergius, Cyrus, Paulus, Pyrrhus et « les antres, étaient condamnés, Il déclarait « en même temps, en termes exprès, que ses prédécesseurs avaient toujours été purs de fonte souillure d'erreur, C'est donc par l'au- torité de saint Agathon que fut réuni le « Mr. Concile œcuménique, lequel condamna precisément les mêmes erreurs et les mémes personnes qu'Agathon avaient condam-

Tel est donc le récit mensonger et intolérable. qui nons est fait, je ne sais par qui, de l'histoire du VI Concile, Jamais il n'y ent en histoire une plus andaciense fourherit, une plus insolente suppression des faits les plus considé-

Oue si les Pères du présent Concile doivent être appelés à voter sur la question d'infaillibilité, plusieurs peut-être l'acclameront, parce que leur breviaire romain, résumant une longue suite de fraudes dans un dernier et solennel mensonge, les a trompés sur le fait du Pape Honorius, condamné par le VIº Concile comme hérétique.

Mais le mensonge profitera-t-il à Dieu, à l'Eglise, à la Papauté? Ni la Papauté, ni l'Eglise, ni Dieu n'ont voulu le mensonge. Numquid indiget Dons mendacio vestro:

Je vous demande, au nom de Dieu, de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son Eglise, de faire tomber sur ces infamies l'indignation de votre noble cour. Je vous demande de les dénoncer à notre Père le Pape Pie IX, qui, lui aussi, homme de lumière, ne croit pas au mensonge, mais qui, le voyant de ses yeux. saura le reponsser. Je les dénonce, en attendant, à tous mes frères dans le sacerdoce, à tous les hommes de foi, à tous les hommes d'honneur dans le monde entier. »

Cette premiere brochure fut suivie d'une seconde, la seconde d'une troisième, la troisieme d'une quatrième ; le polémiste en avait annoncé un plus grand nombre, il crut devoir

ne pas passer outre.

Dans la seconde brochure, il s'occupe des fausses décrétales : dans la troisième, il invective contre une bulle de Paul IV ; dans la derniere et ca et la, dans les deux autres, il revient sur le fait d'Honorius. Entre temps, il nous apprend qu'ils sont quatre ou cinq depuis six mois, travaillant les textes; de sorte que lui, Gratry, n'était guère que le metteur en œuvre, le Pascal de ces nouvelles provinciales, faites à Paris et expédiées d'Orléans.

Pour apprécier cette incartade, il l'aut dire l'accueil que tit le public à ces brochures, le mode qui lut adopté pour leur propagation, les réponses qui en relevèrent les erreurs, les actes d'autorité qui les condamnèrent, et comment cette affaire se termina par l'honorable

retractation du P. Gratry.

Pour juger sainement d'une œuvre, même sans la connaître, il fant, dit le comte de Maistre, voir qui l'acclame et qui la regrette. Si l'œnvre est acclamée par les vauriens, rejetée par les honnètes gens, croyez, sans examen, qu'elle est mauvaise. Ce criterium est infaillible.

Voici en quels termes la France annoncait

la brochure de l'abbé Gratry ;

 Voici une nouvelle voix qui vient de s'élever en faveur de Mgr Dupanloup, et une voix aussi autorisée qu'éloquente et émue. Sous ce titre : Mgr l'Evéque d'Orléans et Mgr l'Archerèque de Malines, l'abbé Gratry, prêtre de l'Uratoire, membre de l'académie trancaise, public chez Douniol un court et substantiel écrit qui aura, dans les circonstances actuelles, un légitime retentissement. Ce travail du savant oratorien a pour but de prouver que Mgr Dechamps, Archevêque de Malines, dans sa réponse à Mgr d'Orléans, a travaillé « sur des documents faux. » Pour tous ceux qui liront ces pages, la démonstration est complète et les conséquenses qui en dérivent sont graves.

« Nous engageons les docteurs de l'*Univers* àse mettre en campagne ; ce ne sont pas des pierres, ce sont des blocs qui tombent dans leur jardin avec cette abondance de textes précis et positifs que le P. Gratry apporte sur Lun des plus grands faits de l'histoire ecclésiastique, le fait du Pape Honorius condamné comme hérétique par le sixième Concile. Les obscurités et les mensonges historiques, dont on a essayé d'envelopper ce fait, sont écartés par l'éminent polémiste avec une netteté capable de dessiller jusqu'aux yeux de M. du Lac. LeP. Gratry prend à partie les sophistes de l'école ultramontaine, comme il a pris à partie ceux d'une certaine école philosophique. Il pense que le temps des ménagements est passé, et il appelle les choses par leur nout. Nous sommes de son avis : le meilleur moven de servir l'Eglise, c'est de répudier les secours trompeurs des fraudes soi-disant pienses, et de défendre, en tout et pour tout la vérité. 🧸

Le signataire de cet article, Garcin, etait un ancien rédacteur de l'Ami de la Religion, qui put passer sans transition à la Françe sons les ordres de La Guéronnière, dont Pie IX avait récemment flétri une célèbre brochure.

Voici maintenant l'appréciation de l'*1 ai*vers. Unus est instar omnium:

» Du moment où l'abbé Gratry prenait part à cette controverse, il devait le faire avec la fongue et l'étourderie de son esprit passionné et inconsistant. Il ne s'en est pas tenu là. Sa brochure est une ouvre de colère et de baine. On dira peut-être, et il doit lui-même le penser, que c'est avant tout une œuvre de science et de foi. La foi, d'autres que nous la jugegeront; quant à la science, on prouvera que l'abbé Gratry, très court de son propre fond sur l'histoire, n'a pas été aussi bien reuseigné qu'il le croit.

» Si l'abbé Gratry était connu de tout le monde comme il l'est des catholiques mélés aux Inttes des vingt-cinq dernières années, son écrit resterait odieux sans donner de grandes craintes et sans pouvoir exercer une grande action. On n'y verrait que le triste écart d'un bel esprit irrité et illuminé; et l'on reconnaitait que M. Gratry aborde l'histoire avec cette même imagination brillante et faible qui lui fait prendre, comme philosophe, l'indélini pour l'infini; qui lui persuade comme penseur, que le moment approche où nous causerons

avec les habitants des étoiles.

» Malheureusement, l'abbé Gratry, grace à son joli style, à sa faiblesse de vieille date pour les idées courantes, et à sa métaphysique de salou, n'est pas saus influence. Cette influence est même d'autant plus étendue, que l'aimable anteur de tant d'ouvrages agréables à lire, quoique difficiles à comprendre, ne paraissait plus aux hommes de doctrine, un adversaire qu'il fallût combattre sérieusement. On le laissait aller, voyant en lui un décor qu'il ne fallait pas toucher. C'est tout au plus si quelques épigrammes adoucis ont de temps à autre indiqué d'indispensables réserves.

« Cette situation privilégiée permet anjourd'hui à l'abbé Gratry de faire du mal. Le saitil et le veut-il? C'est déjà trop d'être en droit de poser une semblable question : ne cher-

chons pas à la résondre.

« Nous savons bien qu'il faut que des scandales arrivent, mais quand ils viennent de ceux dont on honore l'habit, il est dur de les

voir arriver. »

Les brochures du P. Gratry turent distribuées *gratuitement* et envoyées par la poste, tantôt avec le timbre de Paris, tantôt avec le timbre d'Orléans. Cette distribution gratuite, qui n'était point le fait de l'auteur, tit constater que les gallicans, comme autrefois les jansénistes, avaient leur boite à Perrette. Un tel zèle, pour une telle cause, laissait entrevoir l'acrimonie de parti, acrimonie qui n'a besoin, pour devenir passion de secte, que d'une légère addition de vinaigre. Le timbre d'Orléans ne permettait pas de donter que l'ex-vicaire général n'eut par là de dévoués serviteurs, et lorsqu'on sait le degré de liberté qui régnait dans ce diocèse, il fallait bien convenir que ces serviteurs étaient les hommes de l'évèque; Dupanloup, défendu par Gratry, propageait lui-même ses apologies.

Toutefois, il n'y eut pas, dans ces beaux

efforts, de quoi réjouir beaucoup le propagateur el l'auteur. Un grand nombre de prêtres refusérent simplement ces brochures; d'autres les jetèrent au fsu; d'autres se plaignirent de cette violation de domicile et s'étonnèrent qu'un confrère osàtainsi se permettre de s'établir sous leur toit pour insulter leurs croyances.

A ces refus péremptoires du clergé français, les journaux ajoutérent un petit tour de leur façon. Le P. Gratry, dans ses ouvrages philosophiques, avait eu occasion d'ouvrir son sentiment. Avant de publier sa Commissance de Dien il l'avait soumise à un consulteur de l'Index, et fait partout étalage de sa détérence aux décisions de la Chaire Apostolique : pourquoi ces sentiments pieux? Si le Saint-Siège peut se tromper, évidenament un philosophe ne doit pas céder à ses jugements ; et s'il est infaillible, comme le donnait à entendre le P. Gratry, il n'y avait plus qu'à obéir. Dans le Mois de Marie, par le P. Gratry, nous lisons

ce qui suit;

« Oh! si l'ou avait plus d'amour pour le re- présentant visible de Notre-Seigneur Jésus-« Christ; si l'on croyait plus l'ermement à « l'Evangile ; si l'on croyait à ces paroles du « Maitre : Tu es Pierre et sur cette pierre je bà-« tirai mon Eglise, et je te donnerai les clefs du « royanme du Ciel; si l'on avait ces sentiments « et cette lumière, pourrait-on ne pas regarder « davantage cet homme que Jésus-Christ a place au centre du monde, au centre de Thumanité nouvelle? Pourrait-on ne pas « méditer ses démarches et les paroles qu'il « adresse à l'Eglise comme son chef et son « docteur? N'y pourrait-on pas entin découvrir « la volonté actuelle de Dieu, le sens du mouvement que Dieu vent imprimer au Monde?» (XIII^a Méditat., pages 137 et 138. — 1859.)

Voilà de belles paroles. C'est pour avoir le bonheur de voir se réaliser les vœux qu'elles expriment, que nous désirons la définition de l'infaillibilité du Chef et du Docteur de l'Eglise par le Concile du Vatican.

Voici ce qu'il écrivait dans la préface de la Connaissance de Dicu.

« ... Sommes-nous précisément l'ancien « Oraloire de France? Distinguons: oui, nous « avons sa règle et sa forme à peu de choses « près, c'est-à-dire en changeant ce que changerait aujourd'hui une assemblée générale « de l'ancien Oratoire; mais comme, d'un autre « côté, nous sommes très éloignés de vouloir « continuer en rien la double aberration qui « a donne à l'ancien Oratoire sa mauvaise « couleur; comme nous croyons au contraire « que ces tendances ont été et sont encore le « lléan de la religion, nous avons pris dans « nos statuts fondamentaux des mesures dé-« cisives en ce sens et nous les avons déposées « aux pieds du Souverain Pontife... »

Qu'est-ce que cette double aberration qui a donné à l'ancien Oratoire sa mauraise couleur, si ce n'est le jansénisme et le gallicanisme? En 1852, au moment ou l'on venait d'obtenir à grand peine, du Souverain Pontile l'autorisation de rétablir l'Oratoire de l'rance, le P. Gratry, disait : A ms vene, est que ves tendances ont etc et sont encere l'effection de la colequin : aujourd'hui, non senfement il ne le croit plus en ce qui concerne le gallicanisme, mais il veit dance et est est dans la voie contraire. Il dit bien haut pour sheir a l'ordre qu'il a recu de Dien, et sans doute aussi pour dunner on non-l'trataire une bon re couleur.

Qu'on nous permette d'ajouter que cet auteur n'a pas toujours professé ce gallicanisme outre, ni redoufé comme anjourd'hui la definition de l'infaillibilité pontificale, de trouve, en effet, à la fin du second volume de la Connaissance de Dieu, un abrégé de la doctrine catholique, et. à l'article du Pape, je lis la

note que voici :

Présque tons les catholiques cravent, et tons admettent en pratique, que le Souverain Poutife, juquant solennellement ex cathedra en matière de foi ou de meurs, est infaillible. L'Eglise néanmoins n'a pers defini ce point comme article de foi page 418 de la sixième

édition in 12. .

An reste, res tours de bonne guerre ne sont pas toujours de solides arguments. Une contession implicite on interprétative n'est pas une confession formelle, et il y a souvent loin, comme on dit, entre la coupe et les fèvres. De plus un anteur peut se contredire, et cette contradiction montre assez la faiblesse de son esprit ; mais elle ne prouve pas qu'il n'ait pu par de solides etudes, se former des convictions sur des points dont il avait peut-être jusque-là négligé l'examen scientifique.

Mais les réfutations directes ne manquèrent pas. L'archeveque, pris à parti, controversiste de premier ordre, répondit promptement et pertinemment à son fougueux adversaire, Voici les débuts de sa belle polémique.

Mon cher et révérend Père.

Je vous donne tonjours le nom que j'aime. Il est plein, pour vous et pour moi, de nos meilleurs souvenirs. Il nous rappelle Liège, Tournai et Saint-Roch ; il nous rappelle Liège, Tournai et Saint-Roch ; il nous rapperte au temps ou vous cherchiez ce que j'étais heureux de possèder, et ce que Dieu vous a fait trouver à l'Oratoire ; une cellule et l'obeissance, la solitude et la liberté, la prière et la délivrance des caprices de notre amour-propre. Vous savez avec quel intéret je vous ai suivi du regard dans celle voie où vous conduisait la grace, et malgré tout ce qu'on me dit aujourd'hui, j'espère que vous n'eu sorti-

Mais pour u en pas sortir, mon cher Pere, il faut resister a la tentation, et rester tidele a la grace et a l'obéissance. Est-ce re que vous avez tait en m'errivant ce que vous venez de publier pour la défense d'une école simplement tolerée ou soutlerte jusqu'ici par le Saint-Siège, et contre la doctrine certaine

de toutes les Eglises, et de la catholicité, sans en excepter l'Église de France?

Le ton général de votre œuvre est celui d'une ame agitée. Je le comprendrais dans une lettre écrite ab icata au moment même de ma réponse à Mgr d'Orléans. Mais après six semaines!

Nous connaissons tous, hélas, par notre propre expérience, ce qui s'appelle le premier mouvement, surtout dans les combats de l'esprit, et ce que nous nonmerions, entre nous, la fucia francese; mais après le premier choc, les vrais soldats de la verité doivent la défendre avec une énergie plus maîtresse d'elle-même.

Co n'est cependant là qu'une chose secondaire. Il en est une autre, incomparablement plus grave, et qui prouve qu'en cette occasion vous n'avez pas conservé, mon cher Père,

l'empire de vous-même ;

Pour moi, dites-vons, je erois très fermement écrire ceci par l'ordre de Dien et de Notre-Seigneur Jesus-Christ, et par amour « pour son Eglise, Les derniers des hommes « peuvent recevoir et reçoivent des ordres de » Dieu, J'en ai veeu, et pour obèir, je soull'ri-« rai ce qu'il faudra soull'rir, »

Savez-vous bien, mon cher ami, que ces paroles me font peur, et qu'elles me font peur

pour vous.

Vous avez donc reen de Notre-Seigneur Jésus-Christ l'ordre d'affirmer « comme absolument incontestable » que son Vicaire enterre, que le successeur de Pierre, peut imposer à toute l'Eglise, dans un jugement dogmatique, l'obligation de croire l'hérésie.

C'est en effet, ce que vons dites ; voici vos paroles ; « Ce qui demeure absolument incon« testable, c'est qu'à cette époque, les Papes, « les Conciles occuméniques, toute l'Eglise, « n'avaient pas le plus léger donte sur la « competence des Conciles à condamner « comme hérétique un Pape dans ses plus so» lennelles déclarations, en des lettres dogmati» ques destinées à fixer l'enseignement du dogme « dans tonte l'Eglise orientale, par conséquent « l'Eglise entière, »

Vous avez donc recu de Jésus-Christ l'ordre d'enseigner cela, c'est-à dire le contraire de la croyance générale de l'Eglise? Je dis de la croyance générale, car « presque tous les « catholiques croient, et tous admettent en « pratique que le Souverain Pontife jugeant » solennellement » cathodra» en matière de

« foi et de mœurs, est infaillible. »

Ce sont vos paroles dans l'abrégé de la doctrine catholique (Connaissance de Dien, t. 11.) Vous reconnaissez, en les écrivant, ce que Suarez constate en ves termes: Veritas catholica est Pontificem definientem ex Cathodra esse vegulam fidei que errare non potest, quandouliquidanthem proponit universæ Ecclesia tanquam de fide dicina credendum. Ita docent hoc tempore omnes catholici doctores, et venseo esse rem de fide certam (De Fide. Disp. X.)

Les derniers Conciles provinciaux de Pra-

gue, de Cologne, d'Etrecht, de Colocza, de Baltimore, de Londres, c'est-à-dire des Eglises d'Allemagne, d'Angleterre, de Hongrie, de Bohème, de Hollande et des Etats-Unis d'Amérique, confirment l'assertion de Suarez et la vôtre ; et vous savez que les plus célèbres assemblées du clergé de France attestent la même chose.

Et vous ne craignez pas d'affirmer aujourd'hui que vous avez recu de Dieu Lordre, de

repousser cette doctrine?

Eh bien saint Paul vous dit que vous n'avez pas reçu cet ordre : « Si un ange du ciel, dit « l'Apôtre, vous annonce un autre évangile « que celui que je vous ai prêché, qu'il soit » anathème (1). »

Or, voici l'Evangile:

« Tu es Pierre et sur cette pierre je bâti« rai mon Eglise, et les forces de l'enfer ne
« prévaudront pas contre elle. — C'est à toi
« que je donnerai les clefs du royaume des
« cieux. — Pais mes agneaux, pais mes bre« bis. — L'ai prié pour toi, afin que ta foi soit
« infaillible, ut non deficiat fides tua. - C'est
« à toi d'affermir celle de tes frères : Confirma
» fratres tuos (2). »

Le sens de ces paroles est constaté par la tradition, par les Pères, par les Conciles, par l'action constante de la Papauté, par la conduite correspondante et manifeste de l'Eglise universelle, et la grande vérité, appuyée sur ces divines assises, vous prétendez l'ébrander par l'objection cent fois résolue d'Honorius!

L'abbé Gratry ent d'autres adversaires, entre autres dom Guéranger qu'en trouvait toujours au premier rang, des qu'il s'agissait de défendre l'Eglise Romaine. Dom Guéranger, auteur principal du rétablissement de l'unité liturgique, avait une compétence particulière pour répondre aux accusations de l'adversaire, contre le bréviaire de S. Pie V. Sur ce point, qu'il élucide d'une manière triomphale, il faut le citer tont au long :

« Je viens maintenant à une autre attaque du R. P. Gratry, et celle-lå n'est plus dirigée seulement contre un pape du septième siècle : elle s'adresse directement à l'Eglise romaine. Convaincu que, si le fait d'Honorius est rappelé, rien n'est plus accablant pour la docrine de l'infaillibilité du Pape, il s'est mis lans l'esprit les plus étranges idées sur les straagèmes que Rome aurail mis en œuvre pour lérober à la chrétienté la connaissance de ce ait que personne n'ignore. Les accusations le mensonge, de falsification, courent sons a plume avec une abondance fébrile, et, nous llons le voir, avec une inconvenance qui uente jusqu'au scandale. En apparence, il emble n'en vouloir qu'à ce qu'il appelle « unc école d'erreur, fondée sur la passion. l'aveuglement, l'emportement, école aujourd'hui décidée, sans rien voir et sans rien entendre, à tout nier et à tout affirmer dans le sens où elle se précipite (3 . »

- « Le R. P. Grafry ne désigne pas cette terrible école autrement; mais à son style et à ses allures, on serait tente de croire qu'il en fait partie. Toutefois, cela ne saurait être; car le R. P. Grafry est un philosophe et un académicien du dix-neuvième siècle, tandis que cette école qui se précipite aujonid hui d'une manière si inquiétante, possède une telle puissance de rétroaction qu'elle a le tafent de falsifier le bréviaire romain jusque dans le cours du seizième siècle.
- « Je prie le lecteur de croire que je ne charge. pas ; au reste, on pent vérilier. Ce qui irrite le R. P. Grafry contre Fécole d'anjourd'hui à laquelle il en veut, c'est la réforme du bréviaire romain au seizième siècle. Mais, lui dira-l-on, ce sont les Papes qui opèrent cette réforme, sur la demande du Concile de Trente. — Pas du tout ; il y a en un scribe chargé de cette réforme, qui s'est avisé de falsifier l'office de saint Léon II au profit d'Honorius (4), et voilà comme on rédige la liturgie! Convenous que le P. Gratry a trouvé un moyen commode de mettre les Papes hors de cause, dans une affaire où ils ont fout fait. Mais un Pape est embarrassant, sauf pent-être Honorius, tandis qu'un scribe pent lonjours être insulté à merci.
- Il fant pourtant en finir avec cette manvaise plaisanterie, et apprendre au R. P. Grafry et à ses admirateurs comment s'effectua la réforme du bréviaire romain , non sur Finstigation d'une école d'anjourd'hui, mais selon l'intention déclarée par le Concile de Trente. Saint Pie V, successeur de Pie IV, qui avait confirmé le Concile de Trente, nomma une commission pour la réforme du bréviaire. On y voyait figurer le Cardinal Bernardin Scotti, Thomas Goldwel, évêque de Saint-Asaf, le Cardinal Guillaume Sirlet et le docte Jules Poggio. Toutes les légendes du bréviaire, y compriscelle de saint Léon II, passèrent sous la plume de ces personnages, aussi connus pour leur-probité que pour leur mérite littéraire. Le bréviaire fut en état d'être approuvé par şaint Pie V en 1568.

Le R. P. Grafry se permet de dire que ce fut dans la réforme du bréviaire par Clément VIII, au commencement du dix-septième siècle, qu'un scribe falsifia ce livre à l'endroit de la légende de saint Léon II (5). Il est regrettable d'avoir à lui répondre que le bréviaire donné par saint Pie V dès 1568 contient mot pour mot la légende de saint Léon II, telle qu'elle se lit dans l'édition de Clément VIII, qui est de l'année 1602. Le R. P. Grafry peut faire, quand il le voudra, la vérification dans les bibliothèques de Paris, où ne manquent pas les exemplaires du bréviaire de saint Pie V, imprimés de 1568 à 1602 exclusivement ; il reconnaîtra alors que sur ce point l'inspiration lui a manqué, et qu'il ne faut plus parler du scribe de Clément VIII, ni de la falsiti-. cation d'un texte auquel il ne fut pas meme

tonché en 1602.

« Le R. P. Gratry va sans doute se relever de toute sa hauteur, et reporter l'accusation de falsification contre saint Pie V et sa docte commission; car il a entre les mains un bréviaire romain de 1520 de la bibliothèque Sainte-tieneviève, avec plusieurs autres du même temps environ, et sur ces divers bréviaires on lit dans la legende de saint Léon II les paroles suivantes : « In qua synodo Constantinopolitano) cond munti sunt Sergus, Cyrus, Honorius, Pyrchus, Paulus et Petrus uvec non et Macarius, cum disciputo suo Stephano, sed et Polychronius et Simon, qui mum voluntatem et operationem in Domino Jesu Christo divernnt rel prædicacerunt. »

« Or, dans le bréviaire de saint Pie V, qui est encore celui d'aujourd'hui, et auquel Clement VIII ne fit que quelques retouches d'importance minime, la légende de saint Léon II offre le passage suivant, qui scaudalise le B. P. Gratry: In co Convilio Cyrus, Sergius et « Pyrrhus condemnati sant, una utantammodo « robuntatem et aperationem in Christo pravili-

« cuntes.

« Selon le R. P. Gratry, cette réduction (qu'il n'attribuera plus, je l'espere à un scribe serait une falsitication du breviaire romain. Il le répète sur tous les tous (1). Allons donc au fond d'une accusation si grave. » — Dom Guéranger prouve savamment que le P. Gratry ne connait pas le plein mot de son affaire et que tout son discours est à contre-sens. Puis il conclut:

Voilà donc renversé tout l'échafandage du R. P. Grafry! Pas de bréviaire romain avant saint Pie V. pas de texte universel dans ses légendes, mais les variantes les plus dissemblables; Honorius, mélé injustement aux monothélites, est rayé de leur liste, au nom de l'histoire et des monuments, par des réviseurs executant les ordres du Concile de Trente. Que reste-t-il maintenant de tant d'efforts tentés pour faire du scandale? Et le P. Gratry, égaré par de pertides amis, s'est oublié jusqu'à traiter d'infamir (2) une correction que la critique la plus vulgaire exigeait. Il s'est lancé sans savoir où il allait, tombant, lui aussi, dans de grotesques anachronismes. jusqu'à faire du bibliothécaire Anastase un contemporain du Pape saint Agathon 3, malgré les deux siècles qui les séparent ; montrant la plus étrange ignorance au sujet de ce même Anastase, en lui attribuant les Vies des Papes du septième siècle dans le Liber pontificalis 4), quand le monde suit qu'il n'est anteur que des trois dernières qui se rapportent au neuvième siècle. »

Aux quatre lettres de Mgr Dechamps, aux trois brochures de Dom Guéranger, l'histoire doit joindre et citer avec honneur, entre beaucoup d'autres publications, les écrits de Joseph Chantrel, d'Amédée de Margerie, de l'abbé Rambouillet, aumònier du collège de Langres, du P. Henri Rumiere de la société de Jesus, et de l'abbé Roques, archiprètre de Lavaur. La presente histoire n'a plus à discuter les questions qu'examinent ces braves controversistes, mais c'est son devoir d'offrir à chacun d'eux par une exacte appréciation, un juste tribut.

Joseph Chantrel, rédacteur du Monde et de l'Univers, collectionneur des Annales evelésiastiques, directeur des Annales vatholiques, auteur d'un cours classique d'histoire et de littérature, déjà distingué par beaucoup d'œuvres de polemique, se trouvait comme journaliste, en position de répondre à brûle-pourpoint. C'est son fait et son mérite propre. En un clin d'œil, il a elevé tons les arguments contraires aux theses de l'Oratorien; il les met en ordre de bataille, les fait valoir avec une precision heureuse et un accent persuasif, et mene ainsi, tambour battant, l'adversaire, avec la plus grande habileté de plume, le plus bel entrain d'un homme de foi.

Amédée de Margerie, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Nancy, auteur éminent d'une Théadirée, et de deux ouvrages sur la restauration de la famille et de la société, dans ses quatre brochures, ne mène pas le train du journalisme. Laïque, rien ne l'oblige à ces combats ; membre de l'Université, il est tenu à de particulières réserves; ami particulier du P. Gratry, il trouve. dans l'amitié, comme une mise en demeure de silence. Mais la foi du chrétien l'emporte; l'amour de Jésus-Christ et la dévotion à la Sainte Eglise commandent de parler : le philosophe catholique à l'exemple trop rarement imité des Justin, des Clément d'Alexandrie, des Athénagore et des Lactance, descend dans la lice de l'apologétique. Ses comps sont décisifs comme ceux de ses philosophes d'autrefois. Avec une conrtoisie parfaite, une modération où l'on sent les vifs regrets de l'affection, mais avec un bon sens vainqueur. Margerie, de toutes les constructions tumultuaires de Gratry, ne laisse pas debout un létu. Par une inspiration qui tranche tout, il montre l'infaillibilité dans les pièces mêmes dont l'adversaire se sert pour la combattre. Certes tous les ouvrages de Margerie ont une grande valeur, mais ces brochures les dépassent encore ; ce sont plus que des livres, ce sont des actes qui font la gloire d'une vie, et qui seront, pour l'anteur, une grande consolation à son dernier jour.

L'abbé Rambouillet est le traducteur des Rusaires de la l'ierge, l'auteur d'un commentaire sur les Évaugiles et sur la Passion. Toutes les thèses du P. Gratry ne présentent, à ses yeux, que des traductions faites à faux sens et des raisonnements mai bâtis. Avec une réduction aux eatégories, il découd vingt syllogismes; avec des observations tres simples sur un participe aoriste second,

un iota souscrit ou un ôméga pris pour un omieron, il vous coule les plus magnifiques inductions et les affirmations les plus solemelles. Ses écrits sont brefs ; ils ne dépassent guère einquante pages ; mais ils s'elèvent coutre l'oratorien égaré dans ces matières d'histoire, comme des obélisques on rien ne peut mordre. En d'autres temps on ent appelé le modeste auteur Dactor subtilissimns Petrus Theodorus Rambouilletus Novigentunus ou Novigentunus tout vourt ; en ce siècle nous nous bornerons à saluer dans l'abbé Rambouillet un autre Gorini.

L'abbé Roques est un maître, de grande science et de grand style. Cet archiprêtre de Lavaur est auteur de six volumes de conférences contre le rationalisme, sur la divinité de Jésus-Christ et le Syllabus ; il prépare une réédition du Dictionnaire théologique de Bergier double de matière, très corrigée pour l'esprit. Avec cinquante pages, il répond à tontes les altirmations de l'adversaire, il rèpond, dis-je, avec un maître style et une science très supérieure à celle que possèdent communément les prêtres. L'imagine que si le P. Gratry cut pu avoir avec l'abbé Roques un duel de science, lui membre de l'Académie et polytechnicien consommé, il cut à chaque coup mordu la poussière et bientôt

Le P. Ramière à des formes plus donces. C'est un théologien émérile, un auteur ascétique et un apôtre : il cerit avec du lait, sur papier rose. Sans déroger à l'austère régularité de sa compagnie, le voilà qui ose bien se permettre la liberté grande de contredire ces bonnes gens qui nous attaquent, mais soyez sans sonci, il n'aura garde de les tarabuster si fort. Toutefois, avec sa douceur de fond et de forme, il met à bas tout de même le château de cartes biscantées et jette l'embargo sur la pacotille. Même vovez où va la douceur ; il se permet d'agrandir l'horizon de la polémique. Dans un opuscule de quelques pages, intitulé : La mission du Convile révélée par l'abbé Gratry il nous déclare que l'antipapisme est le vrai nom de la secte dont l'abbé

Henri IV contre Grégoire VII, de Frédéric II contre Grégoire IX et de Philippe le Bel contre Boniface VIII; il en signale, comme conséquence, la décapitation de l'Eglise, son asservissement au pouvoir civil, et par le fait, la forme sociale de sou anéantissement. Cette déduction n'est pas précisément une nouveauté; cependant c'est pour l'histoire de l'Eglise un événement.

Gratry s'est fait l'organe; il distingue trois

formes de l'anti-papisme : l'anti-papisme rationaliste, l'anti-papisme libéral et l'anti-pa-

pisme césarien; il en découvre les antécédents visibles et formidables dans la lutte de

L'Eglise n'est point une école de disputeurs. Lorsque l'erreur se produit, de fidèles chrétiens combattent l'erreur : tout chrétien est soldat de Jésus-Christ ; c'est le devoir de tout soldat de défendre son prince, son drapeau, la cause de sa patrie ; et quand cette patrie est l'Eglise, quand ce drapeau est celui de la foi, quand ce prince est le roi immortel des siècles, le brave soldat ne saurait porter que des coups honorables et décisifs. Toutefois ce n'est point ici l'acte de l'Eglise enseignante ; l'Eglise enseignante se contente d'enseigner, c'est-à-dire de poser la vérité, de l'expliquer, de la prouver et, s'il le faut, de la venger en proscrivant les œuvres de ceux qui l'attaquent. En voyant avec quelle vigueur, quelle passion avengle et violente le P. Gratry attaquait ce qu'il appelle l'école de l'hypocrisie et du mensonge, il était facile de croire qu'il avait des patrons; mais il était facile de prévoir qu'il recevrait aussi une grêle de coups de crosses. Nous avons l'un et l'autre à consta-

Deux lettres de félicitations seulement vinrent au P. Gratry : l'une d'Augustin David, evêque de Saint-Briene ; l'autre de Strossmaver, évêque de Syrmium.

Il fant observer que ces lettres ne sont point des actes épiscopaux, mais simplement des lettres de felicitations, des compliments d'amis, des encouragements, si l'on veut, mais pas des approbations canoniques. Le P. Gratry put en recevoir d'autres, qu'il ne publia point et dont la publication ne tirerait pas dayantage à conséquence.

Si, d'une part, il n'y cut point d'approbations données, surtout par l'archevèque de Paris, Ordinaire de l'Académicien, il y cut, d'autre part, des actes publics, nombreux, précis et qui frappèrent nommément les lettres scandaleuses de l'ex-oratorien. Le prélat qui prit l'initiative fut le vénérable évèque de Strasbourg, le sayant et pieux André Rœss.

Le prélat, après divers considérants et attendus, porte ce jugement:

« A ces causes, le saint nom de Dieu invoané :

Art. 1. Avons condamné et condamnons les deux lettres sus-mentionnées, comme renfermant des propositions fausses, scandaleuses, outrageantes pour la sainte Eglise romaine, ouvrant la voie à des erreurs déjà condamnées par les Souverains Pontifes, téméraires et sentant l'hérésie.

Art. 2. Faisons défense sous les peines de droit au clergé et aux fidèles de notre diocèse de fire les dites lettres, de les communiquer, et de les conserver chez eux.

Art. 3. Elendons la même défense à tous les écrits que le susdit auteur pourrait publier dans la suite en matière de théologie, à moins qu'ils ne soient revêtus de l'imprimatur cano-

Une vingtaine d'évêques français adhérèrent publiquement à cette condamnation. Nous faisons observer: 1º que ces condamnations résument toutes les autres ; 2º que si vingt évêques seulement ont parlé, les autres ont

adhere moralement, pour la plupart, aux actes de leurs frères dans l'épiscopat. On ne saurait croire, par exemple, qu'un Pie, un

Plantier, un Berleaud n'ont pas vigoureusement réprouvé les lettres du P. Gratry.

Le P. Grafry ne devait pas survivre longtemps au bruit qu'avaient fait pendant le Concile, ses malheureuses brochures. An commencement de la guerre, il se retirait en Suisse pour refaire sa santé ébranlée : au lieu de recouvrer ses forces, il tomba malade, d'une de ces maladies de langueur qui usent insensiblement les vieillards, et des la lin de 1871, if fut visible qu'il n'avait plus grandchose à opèrer sur la terre. Ce fut, pour le pieux auteur, l'occasion de la résipiscence. S'il ne combattit pas lui-même ses écrits. c'est que les forces lui manquèrent; et s'il n'en lit pas, en termes exprès, la rétractation. c'est que cette rétractation ne lui fut pas demandée. Du reste, la soumission dont il avait fait état pendant la polémique, il la donna pleine et entière, aux actes du Concile.

Le P. Gratry mourut dans les premiers mois de 1872. Après sa mort, un de ses disciples. le P. Perraud, de l'Oratoire, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, auteur de l'Irlande contemporaine, des Paroles de l'heure présente et de plusieurs discours, tit, dans sa chaire d'histoire universitaire, une leconsur la dernière maladie et la mort du P. Gratry. Dans cette lecon, le professeur racontait beaucoup de choses vraiment touchantes ; il disait les protestations de toi et de piété du prêtre mourant ; il pleurait, en digne fils, le père à qui il devait le bienfait de la vocation sacerdotale. C'était son droit, presque son devoir ; de ce chef, il n'y a rien à dire, mais seulement à applaudir. Le professeur toutefois, en défendant son père devenu son collegue — car à la tin de sa carrière, le P. Gratry était censé professeur de morale évangélique en Sorbonne, - avait, uniquement sans doute par piété filiale, dépassé un pen la mesure. En défendant le polémiste il accusait ses adversaires et, suivant l'expression de l'*Uni*vers, de ses lacmes faisait des projectiles. Ce fut, pour le vaillant journal, l'occasion de laire ses réserves et même d'émettre des regrets. Le supérieur de l'Oratoire vint à rescousse pour délendre son confrère : l'Univers offrit la réplique : l'histoire ne doit pas s'arrêter à ces passes d'armes.

Les temps approchaient où le Concile allait se réunir. Malgré les réserves cauteleuses et les protestations menacantes de la politique, malgré les vociférations du libre examen et les effrois académiques du gallicanisme, malgré les défections, les gros tômes, les avertissements et les brochures, Pic IX, cerné parles Piémontais dans sa ville de Rome, allait recevoir, dans Rome, les évêques de tout l'univers. Suivant la différence des distances. les évêques quittaient,un peu plus tôt, un peu plus tard leur siège, et se dirigeaient vers la ville éternelle. Le Concilé du Vatican les appelle, ils partent. Leur départ prête, en général, aux scènes les plus touchantes : en lisant ce que nous en rapportent les Semaines

religieuses la pensée se reporte aux séparations douloureuses de l'ère apostolique. Le Prélat, qui connaît ce que notre langue mystique appelle le néant de toute chaire, avant de faire, de sa houlette pastorale, un bâton de voyageur, veut implorer les patrons de son église et se confier au Dieu des miséricordes. Les fidèles et les prêtres accompagnent l'Evêque à sa cathédrale : ils invoquent, avec lui, le Protecteur des Patriarches; ils demandent l'abondance des lumières divines, la fidélité du témoignage et la grâce de l'heureux retour, Après les prières de l'Hinéraire, une procession spontanée conduit le prélat à son palais; puis quelque vieux prêtre lui adresse un de ces mots, tiré de tous les cœurs, pour en exprimer heureusement ce qu'ils recèlent de plus fort, de plus affectueux et de plus digne. C'est l'heure des épanchements solennels, l'heure de l'amour et du respect, de la piété sévère et de cordiale admiration. Et si les assistants ne peuvent s'incliner sur le cou du nouveau Paul pour l'arroser de leurs larmes, du moins, ils se sentent tout émus et heureux de ce que Paul va voir Pierre.

Ces séparations donloureuses ne prétent pas seulement aux émotions, elles prétent surtout à la confession des vrais principes. C'est la réalisation sensible de la communion des Saints, c'est, dans les épanchements de la piete domestique, la proclamation de la foi; c'est, par la grace commune des vertus réciproques, ce qui doit contribuer le plus à les multiplier. On se dit là, de part et d'autre, ce qu'on trouve de plus vrai dans sa pensée, de plus pur dans ses sentiments, de plus noble dans cette partie de l'âme, trop souvent inexplorée, d'où ne sortent que les meilleures résolations du conrage, et les oracles des grandes convictions. Rien ne traduit mieux le Pastori suo grex adhærens de saint Cyprien, et le Pastor banus animam suam dat du divin Sauveur: Le bon pasteur donne son âme pour ses brebis, et le troupeau est attaché à son pasteur.

Toutefois, ce qu'il faut voir ici, c'est moins une scène touchante et instructive, qu'une

grande lecon de la Providence.

Depuis trois siècles, nos évêgues n'avaient pas quitté leurs Sièges. Le gallicanisme avait attaqué la constitution de l'Eglise, et essayé de transformer en aristocratie, sa monarchie d'institution divine. Le jansénisme avait glacé les cours et, en exagérant la piété, l'avait détruite. Le philosophisme avait niè les bases de la pensée, la révolution renversé les bases de Fordre public, et le pasteur de l'humanité régénérée n'avait point appelé, en Concile, ses frères dans l'épiscopat. Le voilà maintenant qui les convoque, les voilà qui répondent à la convocation : ils viennent de l'Amérique du Nord et du cap Horn, de Melbourne et de Péking, du cap de Bonne-Espérance et du Pôle Nord, et ces prélats qui se dirigent vers Rome sont, dis-je, pour nous, non seulement un grand spectacle, mais un grand enseignement.

L'homme qui commet le crime paie son tribut à l'humaine faiblesse ou à la commune malice; il s'éloigne du bien et fait au vrai, en s'éloignant du bien, la plus cruelle injure, Cependant son infirmité n'est pas tonjours à la mort et si la pratique de la vertu apporte des révélations de lumière, il n'est heureusement pas rare que la chute dans le vice, rapproche, sous l'aiguillon du remords, par la voie oblique, à la reconnaissance d'une vérité trahie. Mais și l'homme vicieux peut garder le sentiment du devoir et y revenir, l'homme trompé, Phomme qui a perdu, en même temps, la raison et la foi, n'a pas la même ressource. Celui-ci s'est fait des ténèbres une doctrine, du mal un état, de la perversion une science ou une théorie sans doute illusoire, science certainement fausse, mais entin il est sorti, à peu près irrévocablement, de la droite voie.

C'est le sentiment de cette différence qui a de tout temps, arraché de leur siège les Evèques, ou les y a tenus fixés. Quand le crime a inondé la terre, quand tous ont fait mal, les Evèques ont poussé le cri de Jonas et préché à Ninive la pénitence. Mais quand l'hérésie a jeté, aux vents de l'opinion, ses menteuses paroles, ils se sont émus; ils se sont réunis sur l'appel de Pierre, à Nicée, à Ephèse, à Chalcédoine, et, depuis dix-huit siècles ils ont montré, par une pratique constante, l'abime qui sépare le mal de l'erreur. C'est là un fait qui domine l'histoire et qui la caractérise.

Les Pères ne tarissent pas sur ce grave sujet. L'hérésie, disent-ils en chœur, est, pour les àmes, ce qu'est, pour les corps, la peste. Dans notre justification, le premier don de la grace, le premier mouvement d'un cœur qui renaît, le premier sentiment de la vie spirituelle est, sans contredit, la toi. La foi excite l'àme à l'espérance, l'embrase des feux de l'amour, délie notre langue à la fouange et nos mains pour des œuvres saintes. Quand donc l'hérésie gagne le cœur de l'àme, elle y étouffe les premiers éléments de la vie céleste et di-

vine. Quel plus terrible fféau!

Le premier fondement de l'édifice spirituel, disent encore les Pères, c'est la foi. Sur ce fondement s'élèvent peu à peu les murs de l'espérance, s'étend le grand toit de la charité, ets'ajoutent les ornements des bonnes œuyres. « La maison de Dieu, ou l'âme de l'Eglise entière, dit saint Augustin, se fonde sur la foi, s'élève sur l'espérance, se perfectionne sur l'amour ; credendo fundatur, sperando crigitur diligendo perficitur! « Quand cet édifice est altaqué, non dans son toit ou dans ses murs mais dans ses fondements! quel assaut, et quelle ruine! C'est la l'œnvre de l'hérésie; elle renverse d'un coup tout l'édifice; elle empèche la lumière des justes de croître jusqu'au jour parfait ; elle étouffe, à plus forte raison, le premier rayon qu'allume dans nos cœnrs Celui qui nous appelle à son admirable lu-

Tel est le mal du siècle présent. Je n'examine pas si notre époque, sous le rapport des mœurs, est meilleure ou pire qu'une autre; j'incline même volontiers à croire qu'en fait de corruption, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Mais sous le rapport des idées et des principes, il est clair qu'il y a déroute générale. Nous ne sommes peul-être pas tant dans le faux que dans le vague, mais il est certain que nous sommes dans le vague; que des esprits même bons, s'abusent, et que, dans leurs trompeuses illusions se cachent de graves erreurs qui enervent en nous la force des vertus.

A ce mal il faut un remède ; dans ce vague il faut une lumière, si nous ne voulous que de nos illusions sorte un coup de foudre. Ce rayon de salut va descendre du ciel. Les Evenues vont se réunir à Pierre, pour fixer le rayon sauveur. La puissance principale et première, c'est le Saint-Esprit. Mais dans l'enseignement comme en toutes choses, la clarté du rayon dépend de la correspondance à la grâce, et la correspondance dépend de la vertu des Pères. Nous ne devons pas seulement, en les voyant partir, nous dire que leur départ est le signe d'un grand mal; nons devons croire aussi qu'il en sortira un remède décisif; et nous devons nous persuader que, pour en hâter la préparation, nous devous beaucoup prier pour le Concile.

La prière, devoir permanent du chrétien doit donc se faire aujourd'hui avec un surcroit de ferveur. Les circonstances sont graves, l'heure est propice. Crions lous avec les accents du Prophète: Rorate cæli desuper et nubes pluant justos! Cieux, fondez-vous en rosées et que les âmes justes descendent comme des pluies bienfaisantes.

La Civiltà catholica, entrant dans ces pensées, indiquait le devoir du fidèle chrétien à l'ouverture du Concile œcuménique. Il est certain d'abord, dit la Revue Romaine, qu'ils ne peuvent que se réjouir, en voyant l'accomplissement de cet événement merveilleux, dont l'incrédulité doutait et que l'impiété aurait

tant voulu empécher.

Mais, à côté du devoir d'allégresse et de reconnaissance, il en est un autre plus pressant encore : c'est un devoir de soumission entière et de confiance tranquille dans les délibérations du Concile. Il est de foi que le Concile ne peut errer dans ses définitions, et il ne peut rien délinir qui ne soit dans l'intérèt des

peuples.

compendant, dit la Civillà, quelques hommes, qui ne se trouvent pas assez honor rés du nom de catholiques, s'ils n'y ajoutent l'épithète de libéraux, qui le diminue, ont osé, par de ridicules manifestes, adresses et articles de journaux, solliciter les Pères de s'abstenir de détinir tel ou tel point qui s'accordait mal avec leurs préjugés. Pour les excuser, il faut charitablement supposer qu'ils ne comprenaient pas ce qu'ils disaient ni ce qu'ils laisaient; autrement, il y aurait un jugement sévère à porter; il faudrait leur attribuer une faute trop grave, celle de chance-

lei dans la foi, en croyant que le Concile peut tomber dans une erreur pernicieuse et définir une chose lausse on au moins contraire au

bien de l'Eglise.

« Ils font, en effet, du Concile un parlement politique, une assemblee purement humaine, si l'on en juge par le ton et la qualité de leurs discours. Et al ne faut pas croire que leur témerité, qui s'était montrée bien avant l'ouverture du Concile, se contiendra maintenant qu'il est réuni ; il est au contraire à presumer qu'elle s'accroîtra encore selon l'habitude de ceux que pousse une avengle passion. C'est pourquoi il importe que les tidèles ferment l'oreille à leurs insidieuses paroles, s'ils ne venlent pas ressentir, sans s'en apercevoir, quelque domnage dans la terveur et la pureté de leur croyance chrétienne. Cela est d'autant plus nécessaire que, en l'absence de leurs Pasteurs, les diocèses restent plus exposés aux séductions et aux intrigues des propagateurs de mensonges. »

Le troisieme devoir des catholiques est la prière. La Civilta en développe ainsi les mo-

tifs:

a L'illustre Evêque de Moulins observé avec raison que l'assistance de l'Esprit-Saint, garantissant la verité et l'utilité des sentences prononcées par le Concile, n'entraine pas comme conséquence nécessaire l'obligation pour Dieu-de-faire promulguer et sauctionner par le Concile tout ce qui pourrait être salutaire à nos infirmités... Il y a des catholiques liberaux qui, sans aller jusqu'à inviter le Concile à se garder de définir des choses fausses on musibles, reconrent à la question d'inopportunité pour faire obstacle a certaines définitions qui ne sont pas de leur gont. C'est la un arlifice qui ne manque pas d'habileté: ils prevoient bien, en effet, que si le Concile portait un jugement sur certaines matières, ce jugement ne serait en aucune facon favorable à leurs idées et à leurs théories, favorites, Aussi se donnent-ils toutes les peines du monde pour dissuader le Concile de les soumettre a son examen. Mais en cela ils ne s'apercoivent pas qu'ils tendent à nousser le Concile dans la faute ou tomba jadis Honorius contre lequel ils déclament

a Quelle fut la faute du pape Honorius? Ce ne fut pas assurément d'avoir enseigné l'erreur, mais d'avoir néglige de condammer l'hérésie des monothélites des sa naissance; Flammam hæretici dogmatis non, ut decuit Apostolicam auctoritatem, incipientem extincit, sed negligende confacit. Cest ainsi que la taute d'Honorius a été qualitiée par Léon II dans sa seconde lettre aux évêques d'Espagne.

Aujourd'hui les catholiques libéraux dont nous parlons conseillent au Concile d'en taire autant, c'est-à-dire de ne pas arreter dans leur naissance, mais de favoriser par une négligence compable les erreurs qui menacent le morale des peuples et l'organisation meme de l'Eglise. Et quel prétexte allé-

guent-ils? Celui de ne pas opposer un nouvel obstacle à la conversion des schismatiques et des protestants : en cela semblables à Sergius, lequel représentait au Souverain Pontife les dissensions et les scandales qui eclateraient parmi les fidèles s'il venait à frapper l'erreur, ainsi que la grande difficulté de convertir les hérétiques qui en résulterait, Honorius tomba dans le piège que lui tendait la pertidie de ce Grec, et bien que dans ses réponses, il ait professé la vraie foi, il engaga néammeins les tidèles à ne plus s'occuper de la question en litige, puisqu'il ne se servit ni de la locution orthodoxe, ni de la locution contraire.

« Les théologiens raisonnant sur ces paroles du Chri4t à saint Pierre : Ego roquei pro te ut non deficial fides tua et la aliquando conversus confirma fratres tuos, remarquent qu'elles renferment une promesse et un précepte. La promesse se rapporte à la première partie, ut non deficial fidestua, et elle s'accomplit tonjours. Quant au précepte confirma fratres tuos, il n'est pas besoin qu'il soit toujours observé, car le Christ n'a promis nulle part qu'il le serait toujours. Or, ce qui se dit des souverains. Pontifes est aussi applicable aux Conciles. Un Concile œcuménique ne peut jamais errer dans la foi ni définir des choses unisibles, car, selon la promesse du Christ. les portes de l'enfer ne prévaudront jamais confre l'Eglise, et la distinction adoptée par les catholiques liberaux n'a aucune valeur. Ils pretendent que dans le Concile il y a un côté humain et un côté divin : de ce dernier ils ne craignent rien; le côté humain, au contraire, leur inspire de vives appréhénsions. Mais dans les décisions linales, qui sont les seules importantes ici, le côté humain se confond avec le côté divin. Visum est Spiritui Sancto et nobis : telle est la formule employée par les Conciles.

Toutefois, il peut bien arriver que, par un juste jugement de Dien, et en punition de notre indocilité, le Concile s'abstienne de faire tout le bien dont nous aurions besoin, et ne repande pas sur le monde toute la lumière desirable pour dissiper les ténèbres croissantes qui l'enveloppent. Il est donc urgent d'adresser au ciel des prières afin qu'il daigne illuminer l'esprit des Pères et leur donner cette constance de volonté nécessaire pour connaître et appliquer tout ce que les besoins présents de l'Eglise et de la société civile sem-

hlent réclamer. »

Tels sont donc les devoirs des catholiques: reconnaissance et allégresse, soumission et confiance, entin prière, et ces devoirs sont d'autant plus urgents que les bientaits du Concile penyent etre en proportion de notre lidélité à correspondre à la grâce immense qui nous est faite.

Pendant que les fidèles vaquaient au devoir catholique et que les Évêques se dirigeaient vers Rome, Pie IX se préparait à recevoir les Evêques. Pour l'établissement matériel des Prélats, il y avait été pourvu avec la facilité qu'oftrait alors la ville de Rome : Pie IX donfrait l'hospitalité aux plus pauvres Evéques, et les familles patriciennes se disposaient égarement à en recevoir plusieurs. Pour l'installation du Concile, elle se fai-ait dans les chapelles latérales de Saint-Pierre à deux pas du tombeau des Saints Apôtres. Quant aux reglements qui devaient diriger la Sainte Assemblée, le Pontife y avait pourvu par les Lettres Apostoliques Multiplices inter, dont voici les points principaux :

1

De la conduite à tenir durant le Convile.

La pensée que « tont bienfait excellent, » que « tout don parfait vient d'en hant et de scend du Père des lumières (1), » que rien ne s'accorde mieux avec la bonté du Père céleste que de donner « le bon Esprità ceux qui le demandent (2), » cette pensée Nous a porté. lorsque Nous avons ouvert aux tideles du Christ, à l'occasion du Concile, les trésors de l'Eglise, non seulement à exhorter vivement ces mêmes tidèles à purifier « leur conscience des œuvres mortes pour servir le Dieu vivant (3), » en multipliant leurs prières, leurs supplications, leurs jennes et leurs exercices de piété; mais encore à ordonner que le saint sacrifice de la messe fat célébré chaque jour dans le monde catholique pour implorer les grâces et le secours de l'Esprit de Dieu, dans le but d'obtenir du Seigneur l'heureuse conclusion de ce Concile et des fruits de salut pour l'Eglise

Ces exhortations et ces prescriptions. Nous les renouvelons et les confirmons maintenant, ordonnant en outre que dans les eglises de cette noble cité de Rome, pendant toute la durée du Concile, on récite chaque dimanche, aux henres qui conviendront le mieux au peuple fidèle, des litanies et d'autres prières

pour arriver à ce but.

Mais les Evêques et les antres personnes de l'ordre sacerdotal qui célébreront le Concile doivent faire quelque chose de meilleur et de plus excellent. Ministres du Christ, dispensateurs du mystère de Dieu, il faut qu'ils « donnent en tout l'exemple des bonnes œuvres, en doctrine, en intégrifé, en gravité, ne proférant que des paroles saines, irréprehensibles, de telle sorte que nos adversaires craignent de dire du mal de Nous (4 . » Appuyés sur les anciens conciles et en particulier sur celui de Trente, Nons les exhortons tous dans le Seigneur à s'appliquer avec soin, chacun selon sa piété, à la prière, aux lectures saintes, à la méditation des choses célestes, alin de célébrer le plus sonvent qu'il se pourra, avec un cœur pur et chaste, le saint sacrifice de la messe, de préserver leur âme de tout souci humain, de gard et la modestie dans les mœurs, la tempérance d'urs les repas, l'esprit religieux d'urs tout es leurs actions. Loin de Nous la discorde, la jalousie et les intentions compables ; que partout regne la première des vertus, la charité, de telle sorte que l'on puisse dire de cette sainte assemblée des Evéques de l'Eglise; « Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter en commun (5. » Enlin, que les Peres veillent sur les personnes de leur maison, qu'ils leur imposent une discipline chrétienne, une vie sainte, car ils n'ignorent pas les graves paroles de l'apôtre Paul aux Evéques quand il leur prescrit de bien présider à leur intérieur domestique (6).

11

Du droit et du mode de proposition.

Bica que le droit et la charge de préparer les affuires qui devront être traitées dans le saint Concile œcuménique, et de demander l'avis des Peres n'appertiennent qu'à Nous et à ce Siège apostolique, néanmoins Nous ne Nous bornons pas à souhaiter, Nous engageous encore tous les Pères du Concile qui auraient quelque chose à preparer concernant l'intérêt général, à le faire en liberté.

Mais comme il ne Nous échappe pas que cette faculté, si elle n'était pas exercee dans le temps et suivant un mode convenable, ne préjudicierait pas médiocrement à l'ordre qui doit présider aux actions du Concile, Nous statuons que ces propositions seront faites dans les conditions suivantes : 1º elles seront mises par écrit et somnises séparément à une congrégation particuliere, composée tant de NN, VV, FF, les cardinaux de la S, E, R, que de Pères du Concile, et qui doit être instituée par Nous; elles devront avoir réellement trait au bien général de la chrétienté, et non pas uniquentent à l'avantage particulier de tel ou tel diocase; 3º elles seront accompagnées des motifs d'utilité et d'opportunité qui auront déterminé leurs auteurs à les produire : 😌 elles ne renfermeront rien d'opposé au sentiment constant de l'Eglise et à ses traditions inviolables.

La congrégation particulière qui aura reçu des propositions en fera diligemment l'examen, et soumettra à Notre jugement son avis pour l'admission on le rejet, pour que Nousmôme, après une mûre délibération, décidions si elles doivent être déférées au Synode.

111

Du secret à garder dans le Convile.

La prudence Nous oblige à prescrire pour toutes les actions du Concile la loi du secret, qui a dû être imposée plus d'une fois dans les

⁽¹⁾ Jac, 1, 17. — (2) Luc, xi, 13. — (3) Ep. ad Hebr., xi, 13. — (5) Ep. ad Tit. 11, 7. — (5) exxxii, 7. (6) I Timoth., 111, 4.

Conciles précédents, à cause des circonstances. Cette précaution paraît plus que jamais necessaire, dans un temps où l'impieté, si puissante, epie toutes les occasions d'exciter l'animadversion contre l'Eglise catholique et sa doctrine. En conséquence, Nous defendons à tous et à chacun des Pères, aux officiers du Concile, aux théologiens, aux canonistes, à quiconque pretera aide en quelque manière aux Pères ou aux officiers dans les affaires du Concile, de divulguer ou de faire connaitre à qui que ce soit, en dehors du Concile, les decrets et fout ce qui sera proposé pour être examiné, non plus que les discussions et les avis des différents membres. Nous ordonnons, en outre, que les officiers du Concile, qui ne sont pas revêtus de la dignité épiscopale, et que fous les autres qui, ayant reen de Nous une mission particulière, devraient, pour accomplir leur office, assister aux délibérations du Concile, préteront serment de remplir fidèlement leurs devoirs et de garder la loi du secret, concernant tout ce qui a été indiqué plus haut, et sur les affaires particulières qui leur seront contides.

IV

De l'ordre des preséances et des droits d'autrui à sauregarder.

Comme il importe grandement à la tranquillité et au bon accord des esprits que chacun garde scrupulensement et avec modestie, dans tous les actes conciliaires, le rang qui convient à sa dignité; pour couper court, autant que possible, à toutes les occasions d'offenses, Nous ordonnons que l'on se conforme à l'ordre suivant, d'après les diverses dignités.

Le premier rang appartient à nos vénérables frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine. Evéques, prêtres, diacres. Le second, aux Patriarches ; le troisième, par une grâce particulière que nous leur faisons, aux Primats, d'après l'ordre de leur promotion à la dignité primatiale. Cette concession n'est que pour une fois, et ne pourra confèrer aucun droit aux Primats, ni préjudicier à autrui.

Le quatrième rang sera réservé aux Archevèques, selon l'ordre de leur promotion à l'archiépiscopat; le cinquième aux Evèques, également selon l'ordre de leur promotion; le sixième, aux abbés nullius; le septième, aux abbés généraux et aux autres supérieurs généraux des ordres religieux où l'on fait des vœux solennels, même quand ils n'ont que le titre de vicaires-généraux, pourvu qu'en réalité ils exercent une autorité légitime sur tout leur ordre, avec tous les droits et les privilèges d'un supérieur général.

٧.

Des juges des excuses et des conflits,

Atin que l'examen des affaires plus graves dont le tres saint Synode aura à s'occuper de toute manière soit aussi pen gèné ou retardé que faire se pourra par la prise de connaissance des causes qui regardent les personnes privées: Nous avons résolu que le Synode nommerait au scrutin secret einq des Pères du Concile pour juger des excuses, lesquels recevront et péseront, selon la règle de la discipline conciliaire et des sacrés canons, les procurations et les excuses des prélats absents. de même que les demandes de ceux qui avant la clôture du Concile, penseraient avoir une juste raison de s'en aller. Du reste, ces juges n'auront pas à prononcer sur ces choses: ils en référeront à la Congrégation générale. Nous avons résolu, en outre, que le même Synode élirait, au scrutin secret, cinq autres Pères pour juger des conflits et difficultés relatives aux préséances. Si ces juges ne parviennent pas à terminer par un jugement sommaire et économique, comme on dit, tous les conflits relatifs à l'ordre de séance ou au droit de préséance et autres, si par hasard il s'en lève parmi les Pères assemblés, ils les soumettront à l'autorité de la Congrégation générale.

VI

Des officiers du Concile .

Comme il est d'une haute importance de désigner des ministres et officiers nécessaires et aptes, conformément à la contume et à la discipline conciliaire, tous les actes devant se passer dans ce Synode selon toutes les règles, Nous, tenant compte de ces sortes de ministères, choisissons et nommons:

1. Gardiens généraux du Concile, nos chers fils Jean Colonna et Dominique Orsini, princes romains assistants à Notre trône ponti-

fical.

2. Secrétaire du Concile, le Vénérable Frère Joseph, Evêque de Saint-Hippolyte, auquel Nous adjoignons, avec la charge et le titre de sous-secrétaire, le cher fils Louis Jacobini, protonotaire apostolique, et en qualité de coadjuteurs les chers lils chanoines, Camille Santori et Ange Jacobini.

3. Notaires du Concile, Nos chers fils Luc Pacifici, Louis Colombo, Jean Simeoni, Louis Pericoli et Dominique Bartolini, protonolaires, auxquels Nous adjoignons Nos chers fils Salvator Pallotini et François Santi, avocats, qui préteront leur concours aux mêmes no-

laires.

4. Scrutateurs, Nos chers lils Louis Seralini et François Nardi, auditeurs apostoliques; Louis Pellegrini et Léonard Dialti, cleres de la chambre apostolique; Charles Cristofori et Alexandre Montani, votants à la signature de justice; Frédéric de Falloux du Condray, régent de Notre chancellerie apostolique, et Laurent Nina, abréviateur du Parcmajeur. Ces huit scrutateurs recueilleront les suffrages de la manière suivante, quatre parcourront le côté gauche de la cour conciliaire, allant deux à deux et accompagnés de deux notaires ; les quatre autres feront de même du côté droit.

 Promoteurs du Concile, nos chers fils Jean-Baptiste de Dominicis Testi, et Philippe

Rolli, avocat du Sacré-Consistoire.

6. Maîtres des cérémonies du Concile, nos chers fils Louis Ferrari, préfet de notre maison, et Pie Martinucci, Camille Balestra, Remi Ricci, Joseph Romagnoli, Pierre Joseph Rinaldi Bucci, Antoine Cataldi, Alexandre Tortoli, Augustin Accoramponi, Louis Sinistri, François Riggi, Antoine Gattoni, Balthasar Baccinetti, César Togni, Roch Massi, nos cérémoniaires.

7. Chargés de désigner les places, nos chers fils Henri Folchi, préfet, et Louis Naselli, Edmond Stonor, Paul Bastide, Louis Pallotti, nos camériers secrets, et nos chers fils Scipion Perilli, Gustave Gallot, François Regnani, Nicolas Vorsak et Philippe Silvestri, nos ca-

mériers honoraires.

VII.

Des congrégations générales des Pères.

Arrivant maintenant à ce qui regarde l'ordre des Congrégations générales, Nous avons arrèlé et décidé que cinq de NN. VV. FF. les Cardinaux de la S. E. R. présideront en Notre nom et avec notre autorité les mêmes Congrégations des Pères qui précèdent les sessions publiques ; et en consequence Nons choisissons et nommons N. V. F. Charles de Reisach, Cardinal de la S. E. R., Evéque de Sabine ; Nos chers fils les Cardinaux de l'ordre des Prêtres, Antoine de Luca, du titre des Quatre-Saints-Couronnés; Joseph-André Bizzari, du titre de Saint-Jérôme des Illyriens ; Louis Bilio, du titre de Saint-Laureni in Panisperna, et notre cher fils le Cardinal de Tordre des Diacres Annibal Calpalti.

Ces présidents, outre ce qui concerne la direction des congrégations, auront soin, dans les matières à traiter, de faire commencer par la discussion de celles qui regardent la foi ; il leur sera loisible ensuite, selon qu'ils le jugeront opportun, de porter les consultations sur les questions de foi on de discipline; mais comme depuis l'époque où nous avons donné Nos Lettres apostoliques d'indiction à ce Concile, Nous avons eu soin d'appeler à Rome, de diverses parties de l'univers catholique, des théologiens et des jurisconsultes ecclésiastiques, afin qu'ils préparent, avec d'autres de cette ville et des hommes consommés dans les mêmes sciences, ce qui tend au but de ce Synode général, et rendent ainsi les choses plus faciles à l'examen des pères, Nous voulons et ordonnons que les projets de décrets et de canons écrits et rédigés par ces mêmes hommes, et par Nous réservés tels quels, et non revêtus de Notre approbation, à la connaissance des Pères, soient soumis à l'examen et au jugement des mêmes Pères réunis en congrégation générale.

C'est pourquoi les présidents ci-dessus désignés auront soin que les propositions des décrets et des canons qui devront être traitées dans la congrégation annoncée soient imprimées et distribuées, quelques jours à l'avance, à chacun des Pères, afin que ceux-ci, pendant cet intervalle de temps, les examinent avec soin dans fontes leurs parties, et réfléchissent avec maturité sur la décision qui doit être donnée. Si un des Pères veut prendre la parole dans le sein de la Congrégation sur l'article proposé, pour conserver entre les orateurs un ordre convenable en égard à la dignité de chacun, il sera nécessaire que l'orateur fasse connaître au président, la veille au moins du jour de la séance, son intention de prendre la parole, Après avoir entendu les discours des Pères, si d'antres veulent encore disenter dans la séance, il leur sera loisible de le faire, après, en avoir, d'abord obtenu l'autorisation du président, et en observant l'ordre que réclame la dignité des orateurs.

Si la proposition produite dans la Congrégation ne présente aucune difficulté, ou seulement des difficultés légères et faciles à résoudre durant les séances, alors rien ne s'opposera à ce que sans retard, les doutes étant rédigés, la formule du décret ou du canon conciliaire dont il s'agit soit établie en prenant les suffrages des Pères. Si, au contraire, la proposition susdite donne naissance à des difficultés de telle sorte que des avis opposés ayant élé exprimés on ne trouve aucun moyen de s'entendre en séance, alors il faudra recourir à la marche que nous établissons ci-dessus pour régler ces sortes d'affaires d'une facon permanente et convenable. Nous voulons que, dès le début même du Concile, on institue quatre congrégations ou députations de Pères spéciales, et distinctes dont la première s'occupera el traitera pendant tout le temps du Concile des choses qui regardent la foi ; la seconde des questions de discipline ecclésiastique; la troisième des questions qui intéressent les ordres religieux : la quatrième enfin, des affaires du vite oriental. Chacune de ces congrégations se composera de vingtcinq Pères élus par les Pères du Concile au scrutin secret.

Chacune de ces congrégations ou députations aura à sa tête un de Nos vénérables Frères les Cardinaux de la S. E. R. nommé par Nous, qui appellera pour les besoins de la Congrégation un on plusieurs des théologiens ou des canonistes du Concile et, parmi eux, il en désignera un qui remplira les fonctions de secrétaire de ladite Congrégation. Si done il arrive qu'une question qui se serait élevée dans la Congrégation générale au sujet d'une décision proposée ne puisse pas être tranchée, alors les Cardinaux présidents de cette Congrégation générale auront soin que la proposition dont il s'agit avec les difficultés auquelles elle a donné lieu soit soumise à l'examen de celle des congrégations

particulières dans la compétence de laquelle elle rentre, à raison des matières assignées à chacune d'elles. Lorsque la deliberation aura cu lieu dans le sein de cette Congregation, le rapport imprimé sera distribué aux Peres du Concile, suivant l'ordre prescrit plus haut par Nous atin que dans la prochaine congrégation genérale. Sil ne se presente pas de nouvel obstacle, la formule du decret ou du canon conciliaire soit arretee apres avoir pris les suffrages des Pères mais les suffrages des Peres seront exprimes verbalement, de telle sorte qu'ils aient toute liberté de les pronoucer même en les lisant.

V111

Des sessions publiques.

La célébration des sessions publiques exige que Nons avisions à en règler convenablement et méthodiquement les opérations et les actes. C'est pourquoi dans fonte séance publique, les Peres s'étant assis chaçun à son rang et à sa place, et les cérémonies contenues dans l'instruction rituelle qui leur a été remise par notre ordre étant accomplies, les textes des propositions de decrets et de canons arrelés dans les congrégations générales ci-dessus designées seront lus par notre ordre à haute et intelligible voix, dans l'ordre suivant : On enoncera d'abord les canons sur les dogmes de foi, puis les décrets disciplinaires en employant la formule solennelle dont nos prédecesseurs ont contume de se servir dans les actes conciliaires, à savoir ; « Pie, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, avec l'approbation du Concile, pour la mémoire perpétuelle de l'affaire. » On demandera alors aux Pères si les canons et decrets dont il a été donné lecture leur agréent, et aussitôt les serulateurs des suffrages s'avanceront et noteront exactement ces suffrages qui devront étre recueillis l'un après l'autre suivant la méthode exposée plus haut.

Nous déclarons que ces suffrages devront être énonces en ces mots : Placetou Nomplacet. Nous statuons en même temps qu'il ne sera pas permis aux Peres absents de la session, pour quelque cause que ce soit, d'envover leur suffrage rédigé par écrit. Les suffrages recueillis, le secrétaire du Concile avec les scrutateurs ci-dessus désignés se mettront à distinguer et à compter les suffrages devant Notre chaire pontificale, et Nous en référeront. Ensuite Nous rendrons notre sentence supreme et Nous ordonnerons qu'elle soit promulguée et publiée dans cette formule solennelle : « Ces décrets ont été agréés par tous les Peres, a l'unanimité (ou s'il y a en quelques opposantsà l'exception de lant de voix); et Nous, avec l'approbation du saint Concile, Nons ordonnous, décrétons et sanctionnous qu'il en soit donné lecture. « Ces formalités accomplies, les promoteurs du Concile auront à requérir les protonotaires présents de rédiger un on plusieurs procès-verbaux de toutes et chacune des choses accomplies dans la session. Entin, le jour de la prochaine session ayant été indiqué par notre ordre, l'assemblée sera congédiée.

1λ

Qu'il ne faut pas quitter le Cancile

Sous les peines portées par les saints canons. Nous défendons à tons les Pères du Concile et aux antres personnes qui doiventy assister de se retirer avant que ce saint Concile du Vaticau, général et œcuménique, ait été régulièrement clos et congédié par Nous, à moins qu'une juste cause de départ n'ait été produite et prouvée conformément à la règle ci-dessus établie, et que la permission de partir n'ait été obtenue de Nous.

N

Ladult apostolique sur la non-résidence de ceux qui assistent un Concile.

Commetous coux qui sont tenus d'assister aux actions conciliaires sont ainsi au service de l'Eglise universelle, suivant l'exemple de nos prédécesseurs. Nous ordonnons, en vertu de la bonté apostolique que tous les Prélats et autres dignitaires ayant droit de suffrage dans le Concile, que toutes les autres personnes qui yprennent part à un fitre quelconque, puissent percevoir les fruits, revenus, produits et distributions quotidiennes de leurs bénéfices, à l'exception seulement des distributions qui se font entre présents comme on dit : et Nous faisons cette concessions pour tout le temps du Concile, en tant que chacune des personnes ci-dessus désignées y assistera ou y prendra part. »

Plus tard, après expérience, ces règles générales appelaient quelques déterminations particulières : tel fut l'objet du décret suivant édicté par les cinq cardinaux présidents du Concile.

Par ses lettres apostoliques du 27 novembre de l'année dernière, le Souverain Pontile a établi l'ordre général à suivre dans la célébration du Concile du Vatican, et, entre autres choses, il a marqué certaines règles pour régler les discussions qui pourraient être soulevées par les Pères.

Or, désirant obtenir plus facilement le but qu'elle s'est proposé, tenant compte en outre des demandes qui lui ont été faites plusieurs fois par la plupart des Pères du Concile à cause de l'étendue excessive que prenaient les discussions conciliaires, Sa Sainteté a résolu dans sa sollicitude apostolique de donner certaines règles particulières pour les discussions des Congrégations générales, afin que ces règles en developpant l'ordre général précédemment institué et tout en laissant entière une liberté de discussion qui convienne aux Evèques de l'Eglise catholique, permettent de faire plus pleinement et plus promptement l'examen. la discussion et la délibération sur les ques-

tions proposées.

C'est pourquoi, après avoir réuni en conseil les Cardinaux présidents des Congrégations et après avoir pris les avis des Pères de la Congrégation particulière chargée de recevoir et d'examiner les propositions des Evéques, notre Très-Saint Père a ordonne le règlement suivant afin qu'il soit publié et observé.

I. Après la distribution d'un schema aux Pères du Concile, les Cardinaux présidents des Congrégations générales détermineront un temps suffisant dans le délai duquel les Pères qui auront des observations à faire sur le schema devront les mettre par écrit.

2. Les observations écrites devront être faites dans cet ordre : d'abord celles qui regardent le schema en général, soit dans son ensemble, soit dans ses divisions, selon les indications fournies par les présidents : ensuite, celles qui se rapportent à chacune des parties du schema, en conservant l'ordre du schema lui-méme.

3. Ceux d'entre les Pères qui jugeront devoir faire des observations, soit sur les termes, soit sur les paragraphes du schema proposé, ajouteront la nouvelle formule du texte ou des paragraphes qu'ils veulent substituer

au texte proposé.

4. Les observations faites par les Pères du Concile dans cet ordre et revêtues de leur signature propre, seront remises au secrétaire du Concile, et par ses soins transmises aux députations respectives des Evéques.

5. Après que ces observations aurontété examinées dans la réunion de la commiss on compétente, on distribuera aux Péres le schema corrigé, avec un rapport sommaire où seront notées les observations proposées.

6. Après communication de ce schema, accompagné du rapport susdit, les Cardinaux présidents fixeront le jour où s'ouvrira la dis-

cussion en congrégation générale.

La discussion s'établira d'abord d'une façon générale sur le schema dans son ensemble ou ses divisions, selon qu'il paraîtra bon aux Cardinaux présidents, et, lorsqu'elle sera finie, on discutera séparément sur chaque partie du schema; la discussion portant toujours, dans ce dernier cas, sur la nouvelle formule du texte ou des paragraphes proposés par les orateurs, qui devront, après leur discours, remettre aux présidents, par écrit, la formule qu'ils proposent de substituer.

8. Cenx qui vondront parler sur le schema réformé, en faisant connaître leur intention aux présidents, devront également déclarer s'ils comptent parler sur tout le schema en général, ou sur l'une de ses parties en détail, et dans l'espèce, sur quelle partie du schema ils

se proposent de parler.

9. Il sera libre à chacun des Evêques de chaque députation, après en avoir obtenu l'autorisation des présidents, de répondre aux objections et aux observations des orateurs ; de manière toutefois qu'il lui soit foisible de parler immédiatement après le discours de l'orateur, on après d'autres orateurs parlant dans le même sens sur la même question, et de répondre le jour même ou un autre

10. Les orateurs doivent renfermer leurs discours dans les limites du sujet annoncé. S'il arrive que quelqu'un des Peres en sorte, le président pourra le rappeler au sujet.

11. Si la série des discussions, après l'examen suffisant de la question, se profonge outre mesure, les Cardinaux présidents, sur une demande signée par dix Peres au moins, pourront consulter la Congregation générale pour savoir si elle jugeà propos de laisser continuer. la discussion; après le vote, par assis et levé, ils cloreront la discussion, si la majorité des Peres présents l'a décidé.

12. La discussion étant terminée sur une parlie du *schema*, avant de passer à un autre, les Cardinaux présidents recheilleront les suffrages de la congrégation générale, d'abord sur les amendements proposés dans le cours de la discussion, ensuite sur l'ensemble du

texte de la partie examinée.

13. Le vote des Pères du Concile, tant sur les amendements que sur le texte des différentes parties, aura lieu ainsi : Les présidents inviteront à se lèver successivement d'abord ceux qui admettent l'amendement on le texte; ensuite ceux qui le rejettent; le compte des suffrages déterminera ce que la majorité des Pères aura décidé.

14. Lorsqu'on aura voté de cette manière sur toutes les parties du *schema*, les Cardinaux présidents prendront l'avis des Pères sur le schema examiné. Les suffrages seront donnés verbalement par les mots placet on non placet; mais ceux qui croiront bon d'ajouter quelque condition, devront donner leur vote par écrit.

D'autre part, l'interêt général de l'Eglise exigeait qu'il fut pourvu à l'élection du pontife Romain, pour le cas on le Saint-Siège viendrait à vaquer pendant le Concile œcuménique. Ce fut l'objet d'une Constitution Apos-

tolique.

Entin, pour le bien à venir du peuple chrétien, il fut procèdé par la constitution Apostoliem Sedis, à la révision générale des censures.

Pie. Evêque,

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

Ad perp tuam rei memoriam.

Il convient à la modération du Siège apostolique de conserver ce qui a été salutairement établi par l'autorité des saints Canons, de telle sorte que, si le changement des temps et des choses conseille dans une prudente mesure d'y apporter quelque tempérament, ce mome Siège apostolique applique le remède qui convient à son pouvoir suprême et pour-

voit aux nécessites nouvelles.

C'est pourquoi considerant depuis lougtemps que les censures ecclesiastiques, latte sententiae et encournes que facto, qui ont étesaintement décretées et promulgées dans la sude des âges pour proteger les droits et la discipline de l'Eglise, et pour reprimer et corriger la licence sans frein des mechants, se sont pen à peu considerablement multiplices; que quelques-unes n'eme, a raison du changement des temps et des mœurs, n'atteignent plus le but pour lequel elles avaient etc portées et n'ont plus leur ancienne atilité et opportunité : considerant que pour ces raisons, des doutes, des anxiétés, des augoisses de conscience s'élevaient souvent chez ceux à qui est contié le soin des âmes et meme chez les fidèles, et voulant obvier à ces difficultes. Nous avons ordonné qu'il fût fait une révision complète de ces censures et qu'il nous fut proposé de décréter, après un mur examen, quelles étaient celles qu'il fallait conserver et refenir, et celles qu'il convenait d'adoucir.

Cette révision avant été faile, et nos Vénérables Frères les Cardinaux de la S. E. R., qui sont inquisiteurs généraux en matière de foi pour toute la république chrétienne, avant été réunis en conseil, après que l'affaire a été longtemps et murement examinée, de Notre propre mouvement, de Notre science certaine, et après une nure délibération, en vertu de la plénitude de Notre puissance apostolique, par cette Constitution valable à toujours. Nous décrétons que, de toutes les censures quelconques, soit d'excommunication, soit de suspense, soit d'interdit qui ont été imposées jusqu'ici per modum lata sententia et encournes ipsu facto, celles-là seulement que nous inserons dans cette même Constitution, et de la manière que nous l'indiquons, soient en vigueur désormais. Nous déclarons en même temps qu'elles doivent tirer entièrement leur force non seulement de l'autorité des anciens canons, en tant qu'ils s'accordent avec Notre présente constitution, mais aussi de cette Constitution elle-même, absolument comme si elles avaient été portées pour la première fois par cette Constitution.

Après ce préambule destiné à exposer les motifs de la Constitution, vient la liste de ceux qui tombent sons le coup des excommunications latue sententise réservées spécia-

lement au Souverain Pontife.

« 1 Tons les apostats et les hérétiques, « quel que soit leur nom et à quelque secte qu'ils appartiennent » leurs tidéles, leurs tauteurs, et généralement tous leurs défenseurs.

2 Tous ceux qui lisent sciemment, sans autorisation du Saint-Siège les livres des apostats et des hérétiques favorables à l'hérésie, les livres des auteurs prohibés, ceux qui les impriment, les retiennent ou les défendent de quelque manière que ce soit. 3º Les schismatiques et ceux qui s'obstinent a s'éloigner de l'obeissance au Souverain Pontife régnant pro tempore.

à Tous ceux qui appellent des ordres et des decisions des Pontifes romains régnant *pro*tempore, à un futur Concile universel, aussibien que ceux qui les soutiennent, les conseillent et les forceisent des contents.

lent et les favorisent dans cet appel.

5° Tous ceux qui tuent, blessent, frappent, arrêtent, emprisonment, retiennent ou persécutent avec hostilité les cardinaux de la Sainte Eglise, les Patriarches, les Archevéques, les Evêques, les Légats et les Nonces du Siège Apostolique : ceux qui les chassent de leur diocése, de leur territoire et de leur domaine, ceux qui ordonnent ces mesures, les ratifient on leur prétent l'appui de leur conseil ou de leur faveur.

6° Ceux qui empéchent directement ou indirectement l'exercice de la juridiction ecclésiastique, soit au for intérieur, soit au for extérieur, et qui recourent pour cela au for civil ; ceux qui donnent des ordres pour cela ou les publient, ou les aident par conseil ou faveur.

7° Ceux qui forcent directement ou indirectement les juges laiques à trainer devant leur tribunal les ecclésiastiques, contrairementaux dispositions du droit canon, et ceux qui font des lois ou des décrets contre la liberté ou les droits de l'Eglise.

8° Cenx qui recourent au pouvoir laïque pour arrêter les lettres ou tout autre acte du Saint-Siège ou de ses légats et délégats ; ceux qui en empéchent directement ou indirectement la promulgation et l'exécution, et ceux qui à l'occasion de ces lettres ou actes persécutent et menacent le Saint-Siège, ses délégats ou tous autres.

9° Tous les falsificateurs des lettres apostoliques rendues en forme de brefs ou de suppliques concernant grâce et justice signées du Pontife romain ou dés Vice-Chanceliers de la sainte Cour romaine on de ceux qui tienuent leur place, ou par mandement du même Souverain Pontife; comme aussi ceux qui publient en les falsitiant des lettres apostoliques en forme de brefs ou ceux qui signent faussement de telles suppliques des noms du Souverain Pontife, ou du vice-Chancelier, on de celui qui le remplace.

10° Cenx qui absolvent le complice du péché honteux, même à l'article de la mort, quand un autre prêtre, même non approuvé pour les confessions, pouvait entendre la confession du mourant, sans qu'il s'ensuivit une grave intamie ou un grand scandale.

11" Ceux qui usurpent ou retiennent la juridiction, les biens et les rentes qui, du chef de leurs églises, appartiennent aux ecclésiastiques.

12°Ceux qui envahissent, détruisent, retiennent eux-memes ou par autrui, les terres, les lieux et les droits qui appartiennent à l'Eglise romaine, ou qui y usurpent. y troublent et y retienment la suprême juridiction.

Voici la fin de la liste des cas d'excommunication insérée dans la Constitution Apristolice sedis.

Soul soumis à l'excommunication lata s'atentiar réservée au Saint-Siège :

le Ceux qui enseignent ou defendent, en public ou en particulier, les propositions condannées par le Siège apostolique sous peine d'excommunication latae sententiae, ceux qui enseignent ou défendent comme permise la pratique de demander au pénitent le nom de son complice, pratique condamnée par Benoît XIV dans les Constitutions Suprema 17 juillet 1745), Uhi primum (2 juin 1746), et 1 devadicandum (28 septembre 1746).

2º Cenx qui, sous l'inspiration du Diable, portent la main sur les clercs on sur les religieux de l'un et de l'autre sexe. Sont exceptés de la réserve les cas et les personnes qu'un Evèque on tout autre peut absondre par droit

ou privilège.

3º Geux qui se battent en duel, on même simplement ceux qui provoquent au duel. Geux qui l'acceptent, les complices et ceux qui se prêtent à le favoriser, les témoins et ceux qui le permettent ou ne l'empêchent pas dans la mesure de leurs forces, quelle que soit leur dignité, fussent-ils rois ou empereurs.

4º Ceux qui ont donné leur nom à la secte maconnique, à celle des carbonari on à tontes les autres sectes du même genre, qui travailent ouvertement ou secrétement contre l'Eglise ou ses pouvoirs légitimes : ceux qui favorisent ces sectes de quelque manière que ce soit, et enfin ceux qui ne dénoncent pas leurs coryphées occultes et leurs chefs, aussi longtemps qu'ils ne les auront pas dénoncés.

5º Ceux qui ordonnent de violer l'immunité de l'asile ecclésiastique ou qui le violent par

une audace téméraire.

6º Ceux qui en entrant dans les monastères sans une permission légitime violent la clòture des religieuses, quels que soient leur famille, leur condition, leur sexe et leur âge; ceux qui introduisent on admettent les violateurs, aussi bien que les religieuses qui sortent de la clòture en dehors des cas et des règles prescrites par saint Pie V, dans sa Constitution Decuri.

7º Les femmes qui violent la clòture des réguliers, aussi bien que les supérieurs ou tous autres par qui elles sont admises.

8º Tous ceux qui se rendent coupables de simonie réelle, dans n'importe quel bénétice,

aussi bien que leurs complices.

9° Tous ceux qui se rendent compables de simonie confidentielle, quelle que soit leur dignité.

10° Tous ceux qui se rendent coupables de simonie réelle pour l'entrée en religion.

11º Tous ceux qui, faisant marché des indulgences et des autres grâces spirituelles, tombent sous le coup de l'excommunication

prononcée par la constitution $Quam\ plenum\ {\rm de}$ S. Pie V [2] janvier 1559 .

12° Coux qui recoivent des anmônes d'un trop grand prix pour dire des messes, et qui en tirent profit en faisant celebrer ces messes dans des endroits on le prix des messes est ordinairement moins élevé.

13° Tous ceux qui tombent sous l'excommunication prononcée par les Constitutions, qui regardent l'aliénation et l'infeodation des villes et des lieux appartenant à la sainte Eglise, et qui sont : Constitution Admonet nos de saint Pie V / Edes calendes d'avril 1567), Quie ab hac sede d'Innocent IX veille des nones de novembre 1591, Ad Romani Pontificis curam de Glément XIII 26 juin 1592. Inter vetera d'Alexandre VII 9 des calendes de novembre 1660.

13º Les religieux qui, en dehors du cas de nécessité, administrent aux eleres et aux laiques, sans la permission du curé, le sacrement de l'extrème-onction ou de l'Eucharis£e en viatique.

15º Ceux qui, sans autorisation légitime, enlèvent les reliques des cimetières sacrés on des catacombes de la ville de Rome et de son territoire, aussi bien que ceux qui les aident on les favorisent.

16° Cenx qui conservent des rapports avec celui qui a été nonunément excommunié par le pape pour ses crimes d'expression latine in crimine crimines ne peut être ici rendue dans toute sa force), ceux qui l'aident et le favorisent.

17º Les cleres qui sciennment et spontanément font participer aux divins mystères les personnes nominativement excommunices par le Souverain Pontife ou qui les admettent aux fonctions sacrées.

Sont soumis à l'excommunication latre sententire, réservée aux Evêques ou Ordinaires :

1º Les cleres revêtus des ordres sacrés; les religieux et les religieuses qui, après avoir fait von solennel de chastete, ne craigneut pas de contracter mariage; aussi bien que ceux qui ne craignent pas de contracter mariage avec quelqu'une des personnes susdites.

 2^a Ceux qui pratiquent un avortement suivi d'effet.

3° Ceux qui se servent sciemment de lettres apostoliques fausses ou qui coopèrent au crime en cette manière.

Sont soumis à l'excommunication qui n'est réservée à personne :

1º Ceux qui ordonnent aux prêtres et les contraignent de donner la sépulture ecclésiastique aux herétiques notoires, et à tous ceux qui sont excommuniés nominativement et aux interdits.

2º Cenx qui persécutent et cherchent à effrayer les inquisiteurs, les dénonciateurs, les témoins et les autres ministres du Saint-Office, qui lacèrent ou brûlent les écritures de ce Saint-Tribunal; ceux qui fournissent pour ces actes leur aide, leurs conseils et leur

3 Cenx qui aliènent et osent recucillir les biens ecclésiastiques sans le bon plaisir apostolique donne en la forme de l'extravagante Ambitios, de Reb. Ecc. non alienandis.

En ontre des cas d'excommunication énnmeres ci-dessus. Nous declarons encore une fois excommunies tous ceux qu'a excommuniès le saint Concile de Trente, soit avec reserve de l'absolution au Souverain Pontife ou aux Ord naires, soit saus reserve. Est exceptée la peine de l'anathème, portée dans le decret de la sess, iv. De chitique et usu sucrocum librocum, à laquelle Nous voulons que ceux-là senlement soient soumis qui impriment ou font imprimer, saus l'approbation de l'Ordinaire, des livres traitant des choses sainles.

SUSPENSES Introduction BESTRALES AL SOLVEBAN PONTRE.

Il Sont suspendus ipso facto de la perception de leurs benefices, selon le bon-plaisir du Saint-Siège, les chapitres des églises, les congrégations des monastères et lous ceux qui admettent au gouvernement et à l'administration de ces églises et de ces monastères les Evéques et les autres Prélats qui se sont pourvus près du Saint-Siège, avant qu'ils aient montré les lettres apostoliques concernant leur promotion.

2º Sont suspendus ipso jure, pour trois ans, de la faculté de conferer les Ordres, ceuxqui ordonnent un sujet dépourvu de titre, de bénétice on de patrimoine, sous la condition qu'une fois ordonné, il ne demandera pas de

ressources pour son entretien.

3º Sont suspendus ipso juce, pour un an, de la faculté d'administrer les Ordres ceux qui ordonnent un sujet etranger sans lettres démissoires de son Eveque, même sous prétexte de bénétice à lui conférer ou déjà conféré, mais tout à fait insuffisant : ceux memes qui ordonnent leur propre sujet, mais a) rès qu'il a fait ailleurs un si long séjour, qu'il a pu contracter où il était un empéchement canonique, et lorsqu'il ne présente pas les lettres testimoniales, requises de l'Evèque de l'endroit ou il était.

4: Est suspendu ipso juve pour un an, de la collation des ordres, celuiqui, hors du cas de privilege légitime, auna conteré les ordres sacrés, soit a un clerc de quelque congrégation où l'on ne fait point de veu solennel et qui n'a ni patrimoine ni titre de bénéfice, soit meme à un religieux qui n'est pas encore

profes.

5: Sont suspendus *ipso jure* pour trois ans, de l'exercice des ordres, les religieux élus qui

vivent hors de leur couvent.

6. Sont suspendus ipso jure de l'ordre qu'ils ont recu tous ceux qui ont osé recevoir cet ordre de quiconque a été excommunié, suspendu ou nominativement interdit, d'un héré-

tique ou d'un schismatique notoire : quant à cetui qui a été ordonné de bonne foi par l'une des personnes susdites, Nous déclarons qu'il n'aura pas l'exercice de l'ordre regude la sorte,

jusqu'à ce qu'il ait reçu dispense.

7 Sont suspendus ipso jure, selon le bon plaisir du Saint-Siège, des ordres qu'ils auront recus, les cleres séculiers étrangers à Rome et qui vivent à Rome depuis plus de quatre mois et qui auront été ordonnés par un autre que leur Ordinaire, sans la permission du Cardinal-Vicaire ou sans examen préparatoire passé devant lui ; ceux meme qui auront eté ordonnés par leur Ordinaire, mais après avoir été refusés à l'examendont nous venons de parler : les cleres qui appartiennent à l'un des six dioceses suburbains et qui auront été ordonnés hors de leur diocèse, si les lettres demissoires de leur Ordinaire ontété envoyées à un antre qu'au Cardinal-Vicaire, ou bien s'ils n'ont pas fait précéder la réception de l'ordre d'exercices spirituels accomplis pendant dix jours dans la maison que les prêtres dits de la Mission ont à Rome. Quant aux Evêques qui les auront ordonnés, ils seront suspendus pendant un au de l'usage des droits pontificaux.

INTERDITS latæ sententiæ réservés.

1º Sont sommis ipso jure à l'interdit spécialement réservé au Souverain Pontife, les Universités, Collèges et Chapitres, quels que soient leurs noms, qui en appellent des ordres ou mandements du Souverain Pontife régnant

pro tempore, au lutur Concile.

2º Ceux qui célèbrent sciemment on font célebrer les saints Mystères dans des lieux interdits par un Ordinaire ou par un juge délégué on de droit, aussi bien que ceux qui admettent aux divins Offices ou aux Sacrements ecclésiastiques ou à la sépulture chrétienne ceux qui sont excommuniés nominativement, tous ceux-là sont soumis ipso juce à l'interdiction d'entrer dans l'Eglise jusqu'à ce qu'ils aient fait une amende suffisante, au jugement de celui dont ils ont méprisé la sentence.

Enfin, Nous voulons et déclarons également que tous ceux que le saint Concile de Trente a décrétés suspens ou interdits ipso jure, en-

conrent la suspension on l'interdit.

Quant aux censures soit d'excommunication, soit de suspense, soit d'interdit, qui ont été portées par Nos Constitutions ou par celles de Nos prédécesseurs, on par les sacrés canons, outre celles que nous avons révisées et qui ont été jusqu'ici en vigneur, soit pour l'election du Pontife romain, soit pour le régime intérieur des Ordres et des Instituts de réguliers, ou des Collèges, Congrégations, réunions et lieux pieux de quelque nom et de quelque espèce que ce soit, Nous voulons et déclarons que toutes sout confirmées et restent en vigueur, »

Cependant les évêques arrivaient à Rome, avec leurs théologiens; presque tous appor-

taient au Pape d'innombrables adresses où les prêtres exprimaient les sentiments de la plus tendre dévotion envers le Saint-Siège, et d'innombrables présents à l'aide desquels les tidèles exprimaient leurs sentiments de tiliale piété. Le 2 décembre eut lieu une Congrégation préparatoire : Pie IX y prononça le discours suivant :

Vénérables Frères,

A la veille du jour où Nous devons ouvrir le sacré Concile œcuménique, vien ne Nous a paru opportun, rien ne pouvait Nous être plus doux que de vous voir tous reunis autour de Nons, comme Nous l'avons tant désiré, et de vous témoigner l'ardente affection dont Notre cœur est rempli. Nous ayons à traiter l'affaire la plus importante : il s'agit de trouver des remèdes à tous les maux qui, de nos jours, troublent la société chrétienne et civile. Nous avons cru qu'il convenait à Notre sollicitude et à la grandeur de l'entreprise de demander à Dieu pour yous, avant que l'action conciliaire commence, le secours de la bénédiction céleste, gage de toute grâce. Nous avons pensé aussi qu'il était nécessaire de vons donner les règles, consignées et publiées dans Nos Lettres apostoliques, que Nous avons jugé devoir établir pour que tout se passe dans les actes conciliaires régulièrement et avec ordre. C'est là ce que, Dieu et la Mère immaculée de Dieu le voulant bien, Nous accomplissons aujourd'hui dans cette réunion solennelle.

Nous ne saurions exprimer par Nos paroles l'immense consolation dont remplit Notre âme l'empressement, objet de tous nos vœux, avec lequel, répondant, comme vous le deviez, à la voix apostolique, vons êtes accourus en si grand nombre de tous les points de l'univers catholique dans cette noble cité pour le Concile indiqué par Nous. Nous vous sentons liés à Nous par le parfait accord des âmes, vous que la dévotion envers Nous et le Siège apostolique, une admirable ardeur pour l'extension du règne du Christ, et en plusieurs la soulfrance des tribulations pour le Christ, rend si cher à Notre cœur.

Cette union Nous est d'autant plus préciense qu'en la gardant Nous marchons sur les traces des Apôtres, qui Nons ont laissé de grands exemples de leur union unanime et constante avec le divin Maître. Les Saintes-Ecritures uons apprennent,en effet,que lorsque le Christ Notre-Seigneur parcourait les villes et les bourgs de la Palestine et annonçait le royaume de Dieu, les Apôtres, tous avec un même zèle, se tenaient à ses côtés, et que les douze, comme dit saint Luc, l'accompagnaient tidélement partout où il portait ses pas. Cette union des Apôtres se manifesta surfout d'une manière éclatante lorsque le Maître céleste, enseignant dans Capharnaüm devant les juifs. parla plus au détail du mystère de la divine Eucharistie. Alors, en effet, lorsque cette foule, absorbée par une pensée grossière et charnelle, ne pouvant croire a cette merveille de l'amour, s'écarla comme par dégoût du Maître, alors que plusieurs disciples, suivant le témoignage de Jean, s'éloignèrent et cessèrent de marcher avec lui, la tendresse, la vénération et la sommission des Apôtres ne furent point ébranlées, et Jésus leur ayant demandé si, eux aussi, voulaient l'abandonner, Pierre affligé d'une telle question s'écria; « Seigneur, à qui irons-nous? » Et immédiatement il donna la raison pour laquelle il était résolu à suivre le Seigneur avec une foi constante : « Vous avez les paroles de la vie éternelle, »

Remplis de ces souvenirs, que pouvons-Nous avoir de plus doux, de plus cher, de plus profondément gravé dans le cœur? Certes, même dans cette union dans le Christ, Nous n'échapperons ni any contradictions, ni any luttes: l'homme ennemi, qui ne désire rien tant que de semer l'ivraie, ne restera pas inactit; mais la pensée de la fermeté et de la conscience apostolique qui ont mérité cet éloge du Seigneur; C'est vous qui êtes demeurés avec moi dans mes épreuves, « la pensée de Notre Rédempteur déclarant expressement : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, » la pensée entin de Notre devoir Nous obligent à Jaire tous Nos efforts pour suivre le Christ avec une foi ferme et inébraublable, et lui demeurer attachés en tout temps d'un cœur unanime.

Telle est, en effet, la situation qui Nous est taite, que depuis longtemps déjà Nous luttons dans de continuels combats contre de nombreux et redoutables ennemis. Il l'aut que Nous Nons servions des armes spirituelles de Notre milice, et que Nous supportions tout le choc du combat en Nous appuyant sur l'autorité divine, et en Nous abritant derrière le bouclier de la charité, de la patience, de la prière et de la constance. Mais il n'y a pas à craindre que les forces viennent à Nous manquer dans cette lutte, si Nous voulons fixer Nos yeux et Notre esprit sur l'auteur et le consommateur de Notre toi. Car si les apôtres attachés par le regard et par la pensée au Christ Jesus ont tiré de là assez de courage et de force pour supporter vaillanunent toutes les épreuves, Nous de même, dans la contemplation de ce gage salutaire de Notre Rédemption, d'où émane une vertu divine, Nous trouverons la force et l'énergie pour triompher des calonnies, des injustices, des ruses de Nos ennemis, et Nous aurons la joie de tirer de la croix du Christ le salut pour Nous-mêmes et pour tant de malheureux qui errent loin de la voie de vérité.

Mais il ne suffit pas de contempler Notre Rédempteur, il faut aussi que Nous le revérions par la docilité de l'esprit, atin que Nous l'écoutions avec toute l'Immilité et la tendresse de Notre cœur. Car ce que le Père céleste a ordonné lui-même au moment où le Christ, Notre-Seigneur, révélait sa gloire sur le sommet d'une montagne, en présence des élus: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances : écoutez-le; » Nous devous l'accomplir en écoutant Jésus en tontes choses, avec une parfaite docilité d'esprit, et particulièrement en ce que luimême eut fant à cœur, que prévoyant les difticultés auxquelles devait être en butte l'objet de sa prière, il adressa à plusieurs reprises cette meme prière à son Père dans la dernière Cene ; « Père saint, conservez en Volre nom. ceny que yous m avez donnés, atin qu'ils soient un comme Nous sommes un. -Que lous aient donc en désus-Christane seule âme et un seul cour. Il n'y aura pas pour Nous de plus grande consolation que de nous voir tous prêter une oreille docile aux enseignements du Christ; par là Nous reconnaîtrons que Nous sommes avec le Christ, et Nous trouverons en Nous le gage évident du salut éternel. « Car celui qui est de Dieu, écoute la parole

Que Dien tout puissant et miséricordieux. par l'intercession de la Vierge immaculée, contirme de son puissant secours ces paroles de Notre exhortation pontificale sorties du fond de Notre cœur : qu'il Nous soit propice, atinqu'elles portent des fruits abondants. Qu'iltourne sa face vers vous, Vénérables Frères. et qu'il comble vos âmes et anssi vos corps de la grace de ses bénédictions : vos corps, afin que vous avez la force de supporter courageusement et joyensement les fatignes inséparables de votre ministère sacré : vos âmes, afin que, remplis des secours célestes, vous donniez le glorieux exemple de la vraie vie sacerdotale et de toutes les vertus pour le salut du troupeau du Christ. Que la grâce de cette bénédiction vous accompagne constamment et vous inspiré heureusement tous les jours de votre vie, afin que vos jours soient jugés pleins de sainteté et de justice, pleius des fruits des œuvres saintes, source des vraies richesses et de la vraie gloire. Et qu'ainsi Nous avons Nous-même le bonheur, après avoir heureusement parcouru le cours de Notre pélerinage mortel, de pouvoir dire au dernier jour de Notre vie, avec le roi-prophète : « de me suis réjoui des paroles qui m'ont été dites, Nous irons dans la maison du Seigneur, avec la contiance de trouver ouvert le chemin de la sainte montagne de Sion, de la Jérusalem céleste! »

Pour le 8, jour de l'ouverture du Concile, il fallait un cérémonial : il fut publié en cent

quatorze articles.

Indépendamment de ce cérémonial les Cursores du Concile avaient porté à chaque Père, en son domicile, l'avis que la cérémonie commencerait à huit heures du matin, par une supplication pieuse. On devait se trouver réuni dans le palais apostolique, à la

salle dei paramenti.

« Là, dit le Moniteur, les Pères se revètiront des vetements sacrés, propres à chaque ordre et à chaque rite. Les Latins seront en vêtements blanes, avec mitres de lin, sauf pour les Cardinaux dont la mitre est de soie de Damas: les Orientaux, vêtus selon leurs coutume». Apres quoi tous se rendront aussitôt à la chapelle qui est au-dessus du portique de la basilique de Saint-Pierre, pour y attendre l'arrivée de Sa Sainteté Notre Saint-Père le

Pape Pie IX.

Le premier des Cardinaux-prètres, deux Cardinaux-diacres assistants, le Cardinaldiacre qui doit chanter l'Evangile à la messe conciliaire, les deux Evéques poriant devant le Souverain Pontife le livre et le cierge, le sous-diacre auditeur apostolique de la Sacrée Rote revêtiront de même les ornements sacrés de couleur blanche dans la chapelle Pauline, destinée à l'usage du sacravium à l'exception du Cardinal-prêtre, qui revêtira le pluvial, et tous attendront Sa Sainteté avec les deux protonotaires apostoliques en chape et les acolytes votants de la signature revêtus du surplis par dessus le rochet.

Le Souverain Pontite, ayant pris les vêtements sacrés avec la mitre précieuse, s'avancera vers la chapelle susdite, et après qu'il aura entonné l'hyune l'eni Creator, le premier verset fini, la procession commencera et se déroulera dans l'ordre qui est prescrit par l'Ordo et Methodus celebrandi Concilium.

Le Très-Saint Père, étant entré dans la basilique, descendra de la sedia gestatoria et après avoir adoré le Très Saint-Sacrement près du grand autel, l'hymne fini, il chantera les versets et les oraisons, puis se dirigera vers la salle du Coneile, et l'Em. et Rév. Cardinal doyen du Sacré-Collège célébrera la messe de l'Immaculée-Conception de la Très Sainte-Vierge avec l'oraison de Spiritu Sancto.

A la fin de la messe, le Cardinal célébrant dira l'oraison *Placeat*, puis le Rév. Archevêque orateur, après avoir demandé l'indulgence au Souverain Pontife, adressera de la tribune un discours aux Pères et ensuite publiera l'in-

dulgence.

Le Souverain Pontife, après avoir donné sa bénédiction, déposera le pluvial et se revêtira de tous les ornements sacrés, comme s'il devait célébrer la messe selon le rite pontifical solennel.

Ensuite et lorsque les Pères auront rendu l'obédience, les prières conciliaires commenceront, et après le chant du verset Benedicamus Domino, tous ceux qui ne doivent point assister à la séance conciliaire sortiront de la salle, et l'on fermera les portes.

La séance finie, les portes seront ouvertes; Sa Sainteté entounera l'hymne *Te Deum*.

Voici la formule du serment à prêter par les officiers du Concile occuménique du Vaticau;

Nos a Sanctitate Vestra electi officiales generalis Concilii Vaticani, tactis per nos sacrosanctis Dei Evangeliis, promittimus et juramus officium unicuique nostrum respective demandatum fideliter impleturos, nec insuper evulgaturos vel alicui extra gremium pradicti Concilii pandituros quaecumque in codem Concilio examinanda proponentur, itemque discussiones et singulorum senten-

tias, sed super iis omnibus quemadmodum et super aliis rebus quæ Nobis specialiter committentur, inviolabilem secreti tidem servaturos.

Ego N. N. (noms et prénoms de l'officier, electus ad officium (nom de l'emploi) promitto et juro juxta formulam praelectam.

Sie me Deus adjuvet et hae sancta Dei

Evangelia.

Voiéi maintenant le texte de la belle prière, par laquelle les Congrégations romaines ouvrent leurs délibérations :

« Adsumus, Domine sancte Spiritus, adsumus quidem peccati immanitate detenti, sed in nomine tuo specialiter adgregati. Veni ad nos, et esto nobiscum, et dignare illabi cordibus nostris. Doce nos quid agamus, quo gradiamur, et ostende quid officere debeamus, ul, te auxiliante, tibi complacere in omnibus valeamus. Esto solus suggestor et effector judiciorum nostrorum, qui solus cum Deo Patre, et ejus Filio nomen possides gloriosum. Non patieris perturbatores esse justitiae, qui summam diligis æquitatem; non in sinistrum nos ignorantia trahat, non favor inflectat, non acceptio munerum vel persona corrumpal; sed junge nos efficaciter tibi solius tuæ grafiæ dono, ul simus in te unum, et in nullo deviemus a vero, qualenus in nomine tuo collecti, sic in cunctis teneamus cum moderamine pietatis justitiam, at hic a te in nullo dissentiat sententia nostra, et in futuro pro bene gestis consequantur præmia sempiterna. »

L'ouverture du Concile eut lieu au jour dit. Le temps, précédemment beau, avait tourné; il pleuvait d'une manière abominable. Un italien expliquait ce temps fâcheux par la volonté du diable de troubler une cérémonie d'où il espérait peu de lustre. La procession n'entra dans Saint-Pierre que vers neuf heures du matin. En voyant défiler les évêques, voici les réflexions que faisait l'illustre Veuillot:

Chacun dans la fonle reconnaissait les sieus, les doctes, les éloquents, les persécutés, les héroïques. On se montrait ceux qui viennent de si loin et qui ont fait de si grandes choses, maintenant ignorés du monde, mais que l'histoire glorifiera. On se redisait des noms que les peuples luturs liront et béniront au premier chapitre de leurs annales, et que les vieux peuples rajeunis chanteront en racontant leur renaissance et leur rentrée au bercail du Christ. Mèlés aux Evèques de l'Europe encore catholique, voici donc les Evèques de la Chine, les Evèques des Indes, les Evèques de l'Afrique, les Evèques de l'Océanie.

Plusieurs de ces hommes ont fondé leur diocèse et quelques-uns ont fondé leur peuple, et d'autres, après trois cents ans, ont redressé leur siège que l'hérésie avait renversé, et relevé leur église dont l'emplacement mème avait disparn. Celui-ci a été choisi de Dieu pour ramener au jour la chrétienté du Japon,

enterrée depuis plus de deux siecles an pied d'un gibet; celui-ci a été le premier missionnaire établi dans la contrée, le premier Evêque de son diocèse, le premier Archevèque de sa province; celui-ci a trouvé en arrivant l'anthropophagie, et il laisse en partant des monastères.

Que de choses à dire de tous ces grands hommes! Oui, grands et aussi grands que cette ville qui les rassemble, et cet homme de Dieu qui les préside, et cette religion qui les a formés. Il est difficile de ne pas sourire en peusant à cenx qui sonhaitent et qui veulent bien espèrer que ces hommes n'ignorent pas les nècessités du monde actuel, et qu'ils sauront être prudents et sages. Mais soyons eléments. Dans le temps où nous sommes, qui ne se croit pas un pen capable de mener Dieu, même parmi ceux qui daignent plus on moins croire en Dieu? »

La cérémonie s'accomplit comme elle avait été réglée. Malgré l'immensité de l'édifiee, à cause de l'affluence, peu de personnes purent

en suivre le développement.

« Après fout, disait encore Venillat, peu de personnes ont pu suivre la cérémonie, Il suflisait à chacun d'être là, d'assister uni d'esprit, de cœur et par sa présence, à cel acte prodigieux, le plus grand, par son côté moral, qui se puisse imaginer. En un temps où tant d'hommes ne se meuvent que pour des intérêts matériels, des millions de tidèles, el avec ces fidèles les chefs maîtres de la doctrine et de l'intelligence des nations, étaient accourns des extrémités de la terre, et s'étaient réunis pour un intérêt purement idéal. El cela suffit à expliquer comment beaucoup d'entre ces fidèles semblaient ne se préoccuper en rien du côté extérieur de la cérémonie : ils priaient,

En parcourant la basilique, on aperçoit, agenouillés on aceroupis le long des murs et dans le fond des chapelles, des hommes, des femmes, le front dans leurs mains : ils

prinient.

Qui dira-les élans de ces àmes vers Dieu? qui dira ce que nous leur devons de protection sur le Concile lui-même? car il y avâit bien, parmi la toule, des visages sinistres, et l'on n'avait pas de peine à reconnaître que l'antorité avait multiplié les moyens de surveillance et de sûreté.

De six heures du matin à une heure après midi, tous les autels si nombreux dans la basilique ont été occupés par des prètres oftrant le saint sacrifice de la messe.

Qui dira aussi l'efficacité de ces sacrilices en union avec tous les sacrifices offerts, le matin, dans toutes les contrées du monde, et avec celui que le Vicaire de Sa Sainteté célé-

brait sur l'autel du Concile?

Si l'ou rencontrait dans Saint-Pierre quelques visages sombres, on rencontrait aussi heaucoup de visages souriants et amis. Que de pauvres prêtres qui avaient consacré leurs économies à faire ce pélerinage? Il y avait de grands seigneurs de toutes les parties de l'Europe, des hoyards et des banquiers americains, des juifs et des libres penseurs, des fugitifs, des exilés, c'est-à-dire des Polonais, des Espagnols, des Italiens, des Mexicains. Il y avait des reporters des journaux de scandale et des écrivains catholiques. Il y avait des princes et des souverains.

— Que ne sont-ils tous ici, ces rois, disait un de nos amis, pour s'incliner devant la figure de ce roi, leur maître, qui siège si audessus de tous les hommes! (Et il montrait Pie IX assis sur son trône au fond de l'abside du Concile.) Peut-être comprendraient-ils quelque chose de leur devoir et de la nécessité pour eux d'écouter sa voix! »

Le discours d'apparat fut prononcé par Mgr Peranes Prissivalle, Archevêque d'Iconium *in partibus* et vicaire de la basilique du Vatican.

Voici quelques passages de ce discours :

TRÉS-SAINT PÈRE

Choisi pour inaugurer la plus sainte et la plus grande des choses qui puisse être au monde, me sentant impuissant à remplir une telle charge, dans mon découragement, je f'avoue, je n'aurais rien en de plus pressé que de m'en exempter si la voix de Celui qui, avec l'imposant éclat de la pleine majesté sacerdotale, préside notre assemblée, ne m'eût reconforté et relevé. Quoique inférieur en âge, en esprit, en autorité et en mérites à mes collègues de l'Episcopat, néanmoins j'ai accepté plus volontiers ma charge, par la contiance que me donne cette parole de l'Esprit-Saint ; L'homme obéissant vacontera ses victoires Proy. xvi, 28°.

Quelle puissante source de sagesse ne jaillira pas du concile lorsque, réunissant pour le bien commun non seulement les pensées de vos esprits, mais encore les allections de vos cœurs, vous agiterez avec le plus grand soin et vous examinerez profondément les besoins si grands de l'humanité tout entière! Il n'en faut point douter : lorsque vons aurez terminé ce grand œuvre, et que vous quitterez Rome, cette nouvelle Jérusalem, pour rentrer dans vos diocéses, vous retournerez enrichis d'un immense trésor de doctrines et de vertus. Les royaumes de l'Europe. les extrémités de l'Asie et les îles de l'Ocean, les contrées de l'Afrique et de l'Amérique vous acencilleront de nouveau et vous verront tout enflammés du fen de l'Esprit-Saint, et devenus comme d'habiles agriculteurs, défrichant les terrains incultes jusqu'ici, ensemençant les champs, fouillant les vignes, alin qu'elles produisent de nouveaux fruits ou qu'elles en donnent en plus grande abondance.

Mais alors commencera le fabeur; alors trendront les jours d'amertume, alors les douleurs sans nombre, et c'est alors que commenceront de l'accomplir en vous ces paroles de

David: . Ils allaient, et en marchant ils jetaient leurs semences et pleuraient, » Carc'est quand il faudra mettre la main à l'œuvre que vous verrez contre quels puissants adversaires vous aurez à combattre. D'un côté, les philosophes et les hommes politiques, comme ils disent : de l'autre, les princes, les rois et les peuples eux-mêmes feront un vaste complot, afin de trire avorter les desseins de votre picté et les bientaits de votre zèle. Et. d'autre part, les hommes impies se réuniront, et lantôt par la profession ouverte de l'a-théisme, tantôt sous les dehors d'une répugnante hypocrisie, ils seconcront toutes les pierres, afin de ruiner jusqu'à ses l'ondements la religion catholique elle-même, si cela était possible.

Hélas! Quel combat j'entrevois à la suite, quel combat prolongé! Hélas! Quels ennemis nous aurons à vaincre obstinés et implacables! Ajoutez-y cette plaie, peut-être la plus grande de toutes, cette indifférence du grand nombre qui opprime l'Eglise du Christ et qui fait que les pays les plus cultivés et les plus riches de la vie spirituelle deviennent en peu de temps stériles et se changent en une affreuse solitude où régnent au loin l'aridité

et la mort.

C'est sur les flots orageux, je le dis bien haut, c'est à travers ces dangereux écueils qu'il vous fandra marcher, il faudra affronter ces tempètes qui sont proches, èt vous y tenir comme sur un roc inébranlable. C'est là qu'il faut mener votre vaisseau, là qu'il faut l'aire effort avec les rames, là enfin qu'il faut appliquer vos esprits tout entiers, alin de rendre intact au Père de l'amille ce vaisseau qu'il vous a confié.

Et l'on ne doit point s'étonner qu'il en soit ainsi, puisque vous êtes ses témoins. Or, yous savez, du moins en partie, par expérience et non pas sculement par l'exemple d'autrui, qu'il est impossible qu'un si grand œuvre, je ne dis pas soit mené à la perfection, mais même jouisse être entamé saus que l'on soit obligé d'affronter un vaste océan de peines et de difficultés. Et en vérité il fandrait, ou bien n'avoir jamais appris ce que signifie la mission du Christ et à quoi s'applique la charge sublime de l'épiscopat, ou bien, ce qui scrait une houte, ignorer tout à fait de quels éprouvantables maux le genre humain est accablé, pour ne point voir du premier coup d'oril à quels périls et à quelles contradictions est en butte celui qui est revêtu d'une telle charge, et pour ne point en redouter l'issue si l'on n'est préparé à pouvoir dire comme le docteur des Gentils; « Je livre ma chair pour accomplir ce qui manque à la Passion du Christ, dans son corps qui est l'Eglise. »

Mais, à illustres Pères, taites que votre ame soit grande et forte, car si c'est le secret dessein de Dieu que la semence mystique de la doctrine évangélique ne puisse germer et croître et produire un beau feuillage et des fleurs joyeuses que trempée et arrosée chaque

jour par les larmes et le sang des hommes apostoliques versés pour la justice et la vérité, n'aurons-nous point en abondance les pienses et saintes consolations du ciel, puisqu'il est écrit : Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consoles! (Matth. v.) Nonblions pas que, s'il est dit des disciples de Jésus Cheist et des autres hérauts de l'Evangile : Ils allaient, et en marchant ils jetaient leurs semences et ils pleuraient, il est dit aussi qu'ils riendront avec allégresse portant leurs gerbes dans leurs mains. Noublions pas que si cette autre parele prophétique a en son plein effet depuis le commencement de l'Eglise, de facon que l'Apôtre pouvait écrire : De même qu'abondent en nous les souffrances du Christ, de même alande notre consolution, cel effet aussi your affend. pourvu qu'animés-du même esprit que vos prédécesseurs, vous suiviez intrépidement leurs traces, sachant que, compaquons des souffrances, vons le serez aussi des consolations. (11b, v. 7) n

Voici maintenant quelques passages du discours du Souverain Pontife ;

Aujourd'hui plus que jamais, en ce temps où vraiment « la terre corrompue par ses habitants est dans l'affliction et la décadence, » le zèle de la gloire divinc et le salut du troupeau du Maître Nous font un devoir d'entourer Sion, de l'embrasser, de parler du haut de ses tours, et de confier nos cœurs en sa force.

Vous voyez, en éllet, avec quelle fureur l'antique ennemi du genre humain a assailli et assaille encore la maison de Dieu, séjour de la sainteté. Sous ses ordres la tigue des impies s'avance au large, et forte par l'union, puissante par les ressources, soutenue par ses projets, et trompeusement masquée de la liberté, elle ne cesse de livrer à la sainte Eglise du Christ une guerre acharnée et criminelle. Vous n'ignorez point le caractère, la violence, les armes, le progrès et les plans de cette guerre. Vous avez constamment devant les yeux le spectacle de la perturbation et du trouble des saines doctrines, sur lesquelles toutes les choses furmaines, chacune dans leur ordre, sont fondées, le bouleversement lamentable de tout droit, les artifices multipliés du mensonge et de la corruption à l'aide desquels les liens salutaires de la justice, de l'honnételé et de l'autorité, sont brisés, les plus mauvaises passions excitées, la foi chrétienne détruite de fond en comble dans les âmes : tellement que l'Eglise de Dieu serait menacée' de périr à cette heure si jamais elle pouvait être renversée par les complots et les efforts des hommes. Mais il n'y a rien de plus fort que l'Eglise; selon le mot de saint Jean Chrysostonie. l'Eglise est plus forte que le ciel Ini-même. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas. Quelles paroles ? « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bătirai mon Eglise, et les puissances de l'enfer ne prévandront pas confreelle, »

Or, quoique la Cite du Dieu des vertus, la Cité de notre Dieu, soit appuyée sur un fondement inexpugnable, cependant considérant dans la douleur intime de notre cœur cette multitude de maux et la perte des âmes, que Nous serious prêt à empecher au prix même de notre vie, Nous qui devons, par notre charge de vicaire du Pasteur éternel sur la terre, être embrasé d'un plus grand zèle pour la maison de Dieu. Nous avons résolu de prendre la voie et le moyen, qui Nous, paraîtrait, le plus convenable et le plus opportun, pour réparer tous les dommages de l'Eglise, Alors meditant souvent cette parole d'Isaie: «Prends une résolution, convoque un conseil, » et considérant que ce moyen a été efficacement employé dans les temps les plus graves du christianisme par nos prédècesseurs, après de longues prières, après en avoir conféré avec nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte église romaine, après avoir même demandé l'avis de plusieurs Evèques, Nous avous jugé à propos de vous convoquer autour de cette chaire de Pierre, yous qui êtes le sel de la terre, les gardiens et les pasteurs du troupeau du Maître, et voici qu'anjourd'hui, par l'effet de la miséricorde divine qui a écarté tous les obstacles d'une si grande entreprise, Nous célébrons, suivant l'usage antique et solennel, les commencements du saint Concile. Si nombreux et si abondants sont les sentiments que Nous éprouvons en cemoment, que Nous ne pouvons les contenir dans notre cour. Car il Nous semble, en vous voyant, voir la famille universelle de la nation calholique. Nous pensons à tant de gages d'amour, à tant d'œuvres de zèle qui, par votre initiative, votre direction et votre exemple, ont témoigné et témoignent manifestement de leur piété et de leur dévouement pour Nous et pour ce Siège Apostolique, et, à cette pensée, Nous ne pouvons nous empécher au milieu de votre grande assemblée, de leur donner un témoignage solennel et public de notre reconnaissance et nous prions Dieu ardemment que cette preuve de leur foi, beaucoup plus preciense que l'or, obtienne louange, gloire et honneur au jour de la révélation de Jésus-Christ.

Nous pensons aussi à la condition de lant d'hommes égarés de la voie de la vérité et de la justice, et privés du vrai bonheur, et Nous désirons d'un grand désir subvenir à leur salut, Nous souvenant de notre Divin Rédempteur et Maître Jésus-Christ, quiest venu chercher et sauver ce qui était perdu. Enfin Nous portons nos regards sur ce trophée du Prince des Apôtres autour duquel Nous sommes réunis, sur cette Ville insigne qui par la grâce de Dieu n'a pas été livrée en proie aux nations, sur le peuple romain qui Nous est si cher, et qui Nous entoure d'un constant amour, de lidélité et de dévouement et Nous sommes excité à célébrer la bonté de Dieu, qui a voulu Nous donner et Nous confirmer de

plus en plus en ce temps l'espérance de sa di-

vine protection.

Mais c'est vous principalement que nous embrassons par la pensée, vous dont la sollicitude, le zèle et la concorde Nous paraissent d'un si grand prix pour l'accomplissement de la gloire de Dieu. Nous connaissons le soin ardent que vous apportez à remplir votre ministère, et surtont cet admirable et étroit esprit d'union de Vous tous avec Nous et avec ce Siège Apostolique, toujours cher dans nos plus douloureuses épreuves, mais plus précieux encore aujourd'hui pour Nous que tout le reste est plus utile à l'Eglise ; et Nous Nous réjouissons vivement dans le Seigneur de vous voir animés de ces dispositions, qui Nous font espérer avec certitude les fruits les plus féconds et les plus désirables de votre réunion en Concile. De même qu'il n'y eut jamais peut-être guerre plus acharnée et plus perfide contre le royaume du Christ, de même il n'yout jamais de temps où l'union des prêtres du Seigneur avec le Pasteur suprème de son troupeau, qui fait l'admirable force de l'Eglise, ait été plus nécessaire ; et cette union, par une faveur particulière de la divine Providence et par l'effet de votre éminente vertu, est si intimement établie. qu'elle est et qu'elle deviendra de plus en plus. Nous l'espérons, le spectacle du raonde, des anges et des hommes.

Eh bien, fortifiez-vous dans le Seigneur : et au nom de l'auguste Trinité, sanctifiés dans la vérité, révêtus des armes de lumière, enseiguez avec Nous la voie, la vérité et la vie après lesquelles le genre humain travaillé de tant de maux, ne peut plus ne pas aspirer; travaillez avec Nous à rendre la paix aux royaumes, la loi anx infidèles, la tranquillité aux couvents, Fordreaux Eglises, la discipline aux cleres, le peuple à Dieu. Dieu est dans son saint lieu, il assiste à nos délibérations et à nos actes, il nous a choisis lui-même pour ses ministres et ses auxiliaires dans cette œuvre insigne de sa miséricorde, et nous appliquer à ce ministère, en lui consacrant exclusivement durant tout ce temps nos

cœurs et nos forces.

Pour nous, connaissant notre laiblesse et Nous défiant de nos forces, Nous levons les yeux avec confiance vers vous, et Nous vous adressons nos prières, ô divin Esprit, ô sonrce de la vraie lumière et de la divine sagesse, illuminez nos âmes de votre grâce, alin que Nous puissions avoir ce qui est droit, utile et meilleur ; réglez, réchanffez et dirigez nos cours, alin que les actes de ce Concile commencent bien, se poursuivent heureusement, et s'achévent salutairement.

Et vous, à Mère du bel amour, de la connaissance et de la sainte espérance, reine et protectrice de l'Eglise, daignez nous prendre, Nous, nos conseils et uos travaux, sous votre maternelle protection et sauvegarde, et faites par vos prières auprès de Dieu, que nous demeurions toujours unis d'esprit et de cœur. Et vous aussi, soyez propice à nos vœux, anges et archanges, et vous, bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et vous, Paul, le coopérateur de son apostolat, docteur des nations, prédicateur de la vérité dans le monde entier et vous tous saints du ciel, vous surtout dont nous vénérons ici les reliques; faites par votre puissante intercession que tous, remplissant fidèlement notre ministère, nous obtenions la miséricorde de Dieu au milieu du temple de Celui à qui appartiennent l'honneur et la gleire dans les siècles des siècles.»

C'est à trois heures après-midi que le Pape commenca le *Te Deum* et il était près de quatre heures lorsque les Pères du Concile sortirent du Vatican. La première session avait duré neuf heures. Tous les Pères étaient à jeun. La ville devait être illuminée le soir et six corps de musiques devaient parcourir les principales rues de la ville sainte. En l'honneur des évéques, une revue des troupes pontificales eut lieu, quelques jours après, à la villa Borghèse. Voici, sur cette revue, quelques réflexions de Veuillot:

15 décembre.

Je reviens à la villa Borghèse, où s'est passée hier cette revue dont je vous ai dit un mot. La villa est une création bien patricienne, et le possesseur, en véritable patricien, la met à la disposition des fêtes publiques. Ainsi ont lait et font divers autres princes romains, qui donnent au public des jardins, des édifices sacrés, des galeries, des bibliothèques, etc., fondés et entretenus à leurs frais. Ces institutions spontanées de l'aristocratic réalisaient un communisme qui valait au moins, quant au profit général, celui que nous sommes en train de créer, et qui respectait davantage deux choses que le communisme nouveau menace de détruire, la propriété et la liberté, sœurs jumelles, jadis unies comme des sœurs, maintenant attachées comme des forcats. Dans l'ordre chrétien, les aristocraties étaient propriétaires pour tout le monde ; les démocraties modernes, éloignées de cet ordre généreux, tendent à devenir propriétaires de tout le monde. Tout le monde possédera tout, et personne ne sera rien et n'aura rien. Ce n'était pas beaucoup la peine de changer pour arriver, en somme, à mettre tout dans les mains du sergent de ville, qui néanmoins ue sera pas un mortel plus riche et plus heureux que les autres. Si l'on veut bien penser que le Concile doit rétablir l'ordre chrétien sans relever l'ancienne aristocratie, tombée en irrémédiable décadence, et pour les règles sociales par où la propriété et la liberté pourront se dégager des étreintes de la démocratie, qui n'est au fond qu'une aristocratic administrative, on estimera que la besogne n'est pas petite, et que le grain à semer ne saurait être de ceux qui mùrissent en un jour.

Mais cette question est beaucoup trop grosse pour une chronique; je la laisse et je

veux me borner à vous donner un croquis de la fête d'hier et de son principal théâtre. C'est un site bien comm des peintres de la villa Médicis, ses proches voisins ; un cirque à phisieurs étages, fait pour être peint et dessine sous tous ses aspecis. Les peintres n'y ont pas manqué. Nous en retronyons quelque chose dans toutes les illustrations de Virgile, de l'Arioste et du Tasse. Les pins y étalent leur parasol, les cyprès y élancent leur élégante et flexible pyramide, le soleil y jette ses averses de rayons. Sur la hauteur, en plein et joyeux azur, au-dessus des chènes verts, certaine fabrique se dresse avec cette grande physionomie de l'architecture romaine qui imprime la majesté à ses moindres ouvrages. Les belvédères, si bien nommés ici, qui couronnent les maisons, sont des arcs de triomphe. Quelle lumière et quelles ombres! Tout cela est vaste, aéré, éclalant, mystérieux, noble surtout. En France, nous cherchons la régularité, nous lombons dans la sécheresse et nous créons des angles, ou nous poursuivons le pittoresque et nous chopons dans le joli. Ici parlout l'harmonie s'éveille et déroule aux yeux ses nombres chantants. La solitude y est sublime, la foule y est belle. On est dans le vallon du Tempé, dans les bois virgiliens. dans le jardin d'Armide.

Hier, tout était plein des choses de la vieprésente, mais de cette vie ordonnée, sereine en elle-même, que l'antiquité a plutôt rèvée que comue et qui, pour le monde moderne, n'est plus guère visible qu'ici. Voici des soldats, des commandements militaires, des clairons qui sonnent. Néanmoins cet aspect rappelle les jeux olympiques plutôt que la guerre et nous sommes toujours dans le royaume de la paix. On peut se souvenir du stade antique, nullement de cet espace aride, on poudreux, ou boneux qu'on appelle un champ-demars. Cette petite armée, si leste, si robuste et si vaillante existe pour la défense et non pour l'oppression. Lei ce sont les idées, non les armes qui sont conquérantes. Les grands conquérants, enveloppés de leurs toges majestueuses et bénies, regardent bénignement les soldats, et font des vœux pour la paix : et le peuple, formé de tous les peuples, se sent à l'abri de l'éternel rempart de la paix, gardé par des épées qu'il ne voit pas.

L'attention des étrangers s'est surtout portée sur quelques escadrons de squadriglerie. Ce sont des paysans de la montagne, dans la contrée du Brigandage, dont on a fait la plus utile et la plus fière garde nationale qui soit au monde. L'invention peut en être attribuće à Garibaldi. On se souvient que lors de l'invasion qui s'est terminée à Mentana, les habitants se levèrent d'eux-mêmes pour soutenir le Pape. On a régularisé cette force inattendue, qui naissait du péril même, et elle en a fini avec les brigands. Ce sont des hommes magnifiques, droits, agiles, d'un aspect assezsauvage, taillés, vêtus, armés comme il faut pour grimper, courir et hondir. H n'v

a point de rocs ni de précipices qui les puissent arrêter; ils voient loin et tirent posé-

On pouvait des lors pressentir que le Concile ne s'accomplirait pas sans difficultés. Déjà circulaient, dans Rome, des bruits de rues et de salons, bien propres à répandre l'inquiétude. Mais on avait, pour se rassurer, deux choses : la première, c'était l'attitude des Péres du Concile qui, pénétrés de la Sainteté. de lenc mission, s'occupent avec une ardeur tranquille des travaix dont ils étaient chargés; la seconde, c'était la sécurité du Pape qui attendait tout de Dieu et ne prenait souci des mensonges ou des calonnies qu'au point de yne du tort qu'en pouvaient ressentir les bons chrétiens. Tous les Conciles, au reste, ont dù parer à des difficultés plus considérables, par leur côté essentiel, puisque l'union des evêques au Saint-Siège n'était pas aussi accentuée et aussi sure ; mais moins irritantes par le côté secondaire, je veux dire par ce nouvel agent de dispute qu'on appelle la presse.

Le Concile avaitété ouvert le mercredi ; le vendredi suivant il fut assigné pour la première congrégation générale. Après la profession de foi de Pie IX, les Pères devaient procéder à l'élection des quatre commissions dogmatiques, disciplinaires, des ordres religienx et des rites orientaux, composées chacun de vingt-quatre membres. Ces commissions furent successivement élues à la majo-

rité des suffrages.

Voici quelle était la composition du Concile. La statistique officielle des membres de la hiérarchie catholique actuelle qui peuvent, de droit ou en vertu d'un privilège, siéger au Concile, a été distribuée.

Elle comprend 55 Cardinanx, H. Patriarches, 927 Primats, Archevêques, Evêques et Abbés nullius, 22 Abbés mitrés et 29 généraux d'ordres religieux.

On n'a encore aucune donnée officielle sur le chilfre de ceux qui sont présents à Rome.

Le total, d'après un premier catalogue était de 1,074 et d'après un second catalogue publié le 1º mai 1870, de 1,050. En fait, le nombre des Pères présents à la première session était de 691 ; à la seconde, 605 ; à la troisième, 667; à la quatrième, 535. Il y avait, de décédés, une quinzaine ; et d'absents pour divers motifs, trois cent trente-quatre.

La langue latine est seule admise dans les congrégations générales et les sessions.

Des interprètes assermentés sont mis à la

disposition des Pères orientaux.

Tout ce qui a trait aux préparatifs du prochain Concile ocuménique intéresse vivement les catholiques. A ce-titre, nos lecteurs nous sauront gré de reproduire les détails snivants, empruntés à diverses correspondances romaines.

Les règles suivies dans les travaux préparatoires du prochain Concile sont les mêmes qui ont été observées lors du saint Concile de

trente, à cette différence près que les matieres destinces à etre sommises aux délibérations du Concile sont l'objet d'une étude plus longue et plus approfondie. Les évêques out envoyé leurs reponses aux questions qui leur ont éte adressées, un an avant la convocation du Concile, par le Cardinal Caterini. Ces réponses sont examinees avec un soin extrême et mises en rapport avec la Sainte Ecriture, l'enseignement des Peres et les traditions de l'Eglise. Les résultats de ce travail seront soumis aux Evêques pour qu'ils puissent se livrer a un nouvel examen et asseoir leur jugement definitif. Ce serait une erreur de croire que les deliberations du Concile soient restreintes aux sujets préparés en commission. Chaque Evêque a l'entière liberté de saisir l'assemblée de telle on telle question. Le Siège de Pierre a toujours été l'asile de la liberté chrétienne, et cette liberté est l'héritage commun de tout catholique, prêtre ou laïque. Le Saint-Père a manifesté l'intention de présider en personne le Concile œcuménique.

L'organisation et la préparation du Concile sont confiées à une commission ofinérale of bracetract, composée de six cardinaux, tous présidents d'une commission spéciale et auxquels sont adjoints un certain nombre de consulteurs.

Le but de cette commission est de classer les postulata et les avis envoyés par les Evêques de l'univers entier, et de les renvoyer aux commissions compétentes ; de recevoir toutes décisions prises par les susdites commissions et de les soumettre à un examen sévère et à une étude approfondie, entin de communiquer directement avec le Souverain-Pontife sur toutes les matières soumises au Concile.

Nous avons fait connaître précèdemment, les membres des commissions qui travaillent depuis longtemps sons la direction de la commission centrale des Cardinaux. Des consulteurs de divers pays sont fréquemment adjoints aux Commissions. La Commission la plus importante est celle de *Théologie dogmotique*; mais une de celles qui excitent l'intérêt le plus général, est la commission présidée par S. Em. le Cardinal de Reisach, Jaquelle s'occupe des relations de l'Eglise catholique avec les gouvernements et avec la société civile.

Le Cardinal de Reisach, homme d'un mérite supérieur, était atteint des lors de la maladie qui l'empécha de présider et qui l'enleva bientot. Nous ne saurions faire, de sa personne, un plus bel éloge, qu'en disant que sa mort, dans cette assemblée des éveques, fut unanimement regardée comme une perte pour l'Eglise. Le Cardinal de Reisach fut remplacé par le Cardinal Capalti.

Pour la prompte exécution des allaires, le Pape nomina, en outre, une Commission des Postulata, destinée à examiner, admettre ou repousser les propositions dues à l'initiative d'un ou plusieurs Pères du Concile. Voici les noms de tous les membres :

- 1. Le Cardinal Patrizzi, vicaire de Sa Sainteté.
 - 2. Le Cardinal di Pietro, Evèque d'Albano.
- 3. Le Cardinal de Angelis, Archevêque de Fermo, camerlingue de la sainte Eglise romaine
 - Le Cardinal Corsi, Archevêque de Pise.
- 5. Le Cardinal Riarrio-Sforza, Archevêque de Naples.
- 6. Le Cardinal Rauscher, Archevêque de Vienue.
- 7. Le Cardinal de Bonnechose, Archevêque : de Rouen.
- 8. Le Cardinal Cullen, Archevêque de Dublin
- 9. Le Cardinal Barili, ancien Nonce du Pape à Madrid.
- Le Cardinal Moreno, Archevêque de Valladolid.
 - 11. Le Cardinal Monaco La Valelta.
- 12. Le Cardinal Antonelli, ministre secrétaire d'Etat.
- Le patriarche d'Antioche des Grees-Melchites, Mgr Gregorio Jussef.
- 14. Le patriarche de Jérusalem, Mgr Joseph Caloren
- 15. Mgr. Guibert, Archevêque de Tours.
- 15. Ricciardi, Archevéque de Reggio.
- 17. Mgr Jacques Bahtiaram, Archevèque d'Amide, du rite arménien.
- 18. Mgr Barrio y Fernandez, Archevêque de Valence Espague).
- Mgr Spalding, Archevêque de Baltimore.
- 20. Mgr Apuzzo, Archevêque de Sorrento.
- 21. Mgr Franchi, Archevêque de Thessalonique, nonce à Madrid.
- 22. Mgr Gianelli, Archevêque de Sardes, secrétaire de la Sacrée Congrégation du Concile.
- 23. Mgr Manning, Archevêque de Westminster.
- 24. Mgr Dechamps, Archévêque de Malilines.
 - 25. Mgr Martin, Eveque de Paderborn.

Pour que les choses se passassent, dans l'intérieur de l'assemblée, suivant l'ordre qui sied à un Concile, il fallait d'abord nommer deux commissions : l'une, pour les excuses d'absences et congés, l'autre, pour les questions de préséance, de plaintes et différends.

Voici ce que dit à ce propos une correspon-

dance privée :

Hier matin, à neuf heures, les Révérendissimes Pères du Concile se sont rendus dans la basilique Vaticane, et, après avoir adoré le Très-Saint-Sacrement, se sont rendus chacun au poste assigné.

Les Cardinaux-présidents, au nombre de quatre S. Em. de Reisach n'est pas encore de retour, se sont assis au pied du trône, ayant devant eux une table converte d'un lapis de

confeur pourpre.

Ces membres du Sacré Collège portaient le mantelet et la soutane violets, couleur obligée pendant l'Avent; les Evèques avaient aussi le mantelet et la mozette, et tous étaient coiffés de la barette rouge et noire, le Pape n'étant

pas présent.

Après la messe basse, qui a été célébrée par Mgr Vitelleschi, Archevèque d'Osimo, le Cardinal-président a récité les prières du rite, et les Pères ont procédé à l'élection des cinq Judices excusationum et des einq Judices queretarum ; puis, les Scentatores ont recueilli les votes. Mais comme le dépouillement de ces votes aurait causé une grande perte de temps, il a été décidé que l'on confierait le soin de ce dépouillement à cinq membres : un Cardinal, un Patriarche, un Primat, un Archevèque et un Evèque. Le Pape a fait donner ensuite communication au Concile de l'acte par lequel il avait nommé une commission de vingt-cinq membres chargée de juger les Postulata. Il y a dans cette commission Treize Cardinaux et douze Archevèques et Evèques appartenant à diverses nations. On cité parmiles Cardinaux S. Em. de Bonnechose pour les Français, parmi les Archevèques, Mgr l'Archevêgue de Tours.

Ávant la fin de la séance, S. Em. le Cardinal de Lucca a donné lecture d'une lettre apostolique du Pape, qui a causé la plus vive émotion au Concile. Il s'agissait de la lettre dont il a été déjà question, et par laquelle Sa Sainteté annonce les mesures qu'il a prises pour le cas où Elle serait enlevée de ce mondé avant la fin du Concile. On concoit sans peine cette émotion: Pie IX est personnellement cher à l'épiscopat comme au monde, et la pensée de le perdre est une douleur que chacun

cherche à éviter.

La propagande des catholiques libéraux cherche à s'exercer sur l'épiscopat. Toute l'inutilité de ses efforts à l'étranger ne l'a point découragée. Elle s'est enivrée du bruit qu'elle a fait elle-mème, et a pris sa propre voix pour un écho. On sait tout ce qui a été fait en Allemagne, en Amérique, en Angleterre et en France. Les brochures ont été découvertes une à une.

Voici maintenant la composition des deux premières commissions élues par le Concile ;

Juges des excuses et des congés :

1. Melchers, archevèque de Cologne.

- 2. Mouzon y Martins, archevêque de Grenade.
 - Limberti, archevêque de Florence.
 - 4. Landriot, archevêque de Beims.
 - 5. Pedicini, archevêque de Bari.

Juges des plaintes et différends :

- 1. Angelini, archevéque de Corinthe.
- 2. Mermillod, évêque d'Hébron. 3. Sannibale, évêque de Gubbio.
- 4. Rosati, évêque de Todi,
- 5. Canzi, évêque de Cyrène.

La première grande commission nommée par le Concile, fut la commission de Fide, C'était de beaucoup la plus importante. Voici la liste officielle de ses membres dressée par ordre de suffrages obtenus :

1. Mgr Emmanuel Garcia Gil, Archeveque de Saragosse Espagne .

2. Mgr Louis-Francois Pic, Evêque de Poitiers France.

3. Mgr Patrice *Leuhy*, Archevêque de Cashel Irlande .

4. Mgr René-Francois *Réquier*, Archevêque de Cambrai-France.

 Mgr. Jean Simor, Archevêque de Strigonie Gran , en Hongrie,

6. Mgr André-Ignace Schupman, Archevéque d'Utrecht Hollande.

7. Mgr. Antoine *Hussoun*, Patriarche de Cilicie Arménie .

8. Mgr Barthélemy d'Avanzo, Evêque de Calvi et Teano Deux-Siciles .

9. Mgr Miccistas *Ledochowski*, Archevêque de Gnesen et Pesen - Prusse .

10. Mgr. François-Emile Cugini, Archevêque de Modène.

II. Mgr. Sébastien-Dias Larangeira, Evêque de Saint-Pierre de Rio Grande Brésil.

12. Mgr l'gnace Senestrey, Evèque de Ratisbonne | Bavière

13. Mgr Victor-Auguste *Dechamps*, Archevêque de Malines Belgique .

14. Mgr Jean-Martin *Spalding*, Archevêque de Baltimore Etats-Unis .

 Mgr Antoine Monescillo, Evêque de Jaën [Espagne].

16. Mgr Pierre-Joseph *de Preux*, Evêque de Sion (Suisse).

17. Mgr. Vincent *Gasser*, Evêque de Brixen Tyrol

18. Mgr Raphaël-Valentin Valdiciesa, Archevêque de Santiago Chilia.

19. Mgr Henri-Edouard Mauning, Archevêque de Westminster Angleterre.

20. Mgr Frédéric-Marie Zinelli, Evêque de Trévise Lombardie .

21. Mgr Joseph *Cardoni*, Archevêque d'Edesse fancienne Antioche. 22. Mgr Walter *Steins*, Archevêque de Bosra

22. Mgr Walter *Steins*, Archevêque de Bosra [Palestine].

23. Mgr Conrad *Martin*, Evêque de Paderborn Prusse_j.

24. Mgr Joseph Sant'Alemany, Archevêque de San-Francisco Californie .

Après cette élection drès significative comme indice des sentiments intimes de l'assemblée conciliaire. Veuillot écrivait ces mémorables paroles:

« Le Pape et le Concile sont un, veulent être un. Le but qu'ils poursuivent avec un accord antérieur, en quelque sorte instinctif, est la consommation plus parfaite et plus évidente de cette unité: *Unum sint!* Qu'ils soient un! Cette parole domine toutes les considéra-

tions et toutes les combinaisons. L'on cherche à deviner qui sera l'âme du Concile? Ni celuici, ni celui-là, ni le Pape lui-même. L'âme du Concile, c'est Jésus-Christ, disant à son Père céleste: Qu'ils soient un, et promettant à l'Eglise d'envoyer son Esprit, qui lui éclairera et lui rappellera tout l'enseignement du maître.

Jésus-Christ n'a pas en vain prié, en vain promis, et ces hommes pieux qui invoquent la lumière, ne laisseront pas détourner leurs regards ni leurs cours. Ils iront à l'unanimité que Jésus-Christ a commandée, qu'il a fondée pour être la nature propre de son Eglise, qu'il a maintenue à travers tant de siècles, affermie contre tant de contradictions. L'unité surgira rayonnante en face de la dissolution qui territie le genre humain. La foi apparaîtra plus certaine lorsque l'autorité semble partout au moment de périr. Quand les sociétés sans Dien sont réduites à se cercler de l'er pour garder une sorte de consistance, la société du Christ leur donnera cet exemple de se fortilier uniquement par un redoublement de l'oi et d'amour. D'un côté Pharaon, de l'autre Moïse : Pharaon créera des hommes de guerre et des hommes de police, et n'en aura jamais assez! Moïse recevra la parole de Dieu. Il dira : Sortons! et rien ne l'empêchera de sauver son pemple.

« C'est l'avenir. »

Quelques jours après, le Concile élisait la commission de discipline. Voici, par ordre de suffrages, la liste officielle des membres de cette commission:

Jean Mar Closkey, Archevêque de New-York - Etats-Unis'.

2. Guillaume-Bernard *Ulluthorne*, Evêque de Birmingham 'Angleterre'.

3. Jean *Mar-Hale*, Archevêque de Tuam Irlande .

4. Pélage-Antoine de La Bastida, Archevêque de Mexico [Mexique].

5. Pantaléon *Montserrat y Navarro*, Evèque de Barcelone (Espagne).

6. Anastase-Rodrigue *Yusto*, Archevêque de Burgos (Espagne)

Burgos (Espagne). 7. Jules *Arrigoni*, Archevêque de Lucques

(Toscane). 8. François *Baillargeon*, Archevêque de Québec.

9. Paul *Bellerim*, Patriarche du rite latin d'Alexandrie.

10. Claude-Henri *Pluntier*, Evêque de Nimes.

11. Théodore-Joseph de Montpellier, Evèque de Liège Belgique .

12. Étienne Marilley, Evêque de Lausanne et Genève Suisse .

13. François-Navier H*urzehleyski*, Archeveque de Léopol, du rite latin [Pologne].

14. Georges-Antoine Stahl, Evèque de Wurtzbourg Bavière).

15. Jean-Ambroise *Huerta*, Evêque du Puno [Pérou].

16. Charles Filtion, Evêque du Mans.

17. Jean-Baptiste Zwerger, Evêque de Ségovie.

18. Nicolas-Réné Sergent, Evèque de Quimper.

19. Michel *Heiss*, Evêque de la Crosse [Visconsin].

20. Marien *Ricciardi*, Archevêque de Reggio Deux-Siciles₁.

21. Léon *Meurin*, de la Compagnie de Jésus, Evêque d'Ascalon, vicaire apostolique de Bombay.

22. Jean Cuttadaurodi Reburdone, Evèque de Caltanisetta Sicile!.

23. Marino *Marini*, Evêque d'Orvieto [Etals-Pontificaux.

24. Joseph *Aggarbati*, Evèque de Sinigaglia Etats-Pontificaux .

Sur cette seconde élection, non moins signiticative que la première et par le choix des noms et par le maintien de certaines exclusions, d'autant plus frappantes qu'une liste clandestine avait offert aux suffrages des Pères ces noms exclus. Veuillot, bon témoin, écrivait:

Vigile de Noël.

La commission de Disciplina, proclamée hier, est toute semblable à la première. Ce ne sont pas les mêmes noms, c'est le même esprit : la même majorité, absolument prépondérante, et plus forte encore, dit-on, l'a élue. On pense que les deux commissions qui restent à créer auront ce même caractère de décision tranquille, et l'on pourrait dire unanime. Des à présent, l'esprit du Concile est marqué et fixé. C'est un esprit de foi, d'union, de constance. On voit ici bien aisément des Evêques, et le bonheur et l'honneur de mon humble condition me permettent d'en voir et d'en entendre un grand nombre. Je crois pouvoir dire je sais à peu près ce que l'on veut généralement. On vent la grande et sainte paix, que procure l'affirmation de la vérité. On a l'espérance, ou pour mieux dire la foi que la vérité délivrera le monde. Oh! que je voudrais voir autour du Concile l'élite de ces politiques et de ces penseurs de l'Europe qui cherchent par tant d'inutiles ellorts, souvent sincères, l'Orient introuvable pour eux, vers lequel il laut diriger le genre humain! Si la lumière ne leur apparaissait pas encore, ils seraient du moins emerveilles et touches de la fermeté de ces regards, attachés sur le même point du ciel, et proclamant que c'est là.

Dans le Concile, point de doute. Le front incliné par la prière, l'œil sur la croix, contemplant le Christ immortel au sein de celle ombre factice où l'erreur croit l'avoir perdu et s'est perdue elle-même et elle senle, les Pères du Concile savent que la lumière viendra de la Croix. Crux theologica, dit l'Evêque de Tulle. La Croix est la lumière, et elle leur enseigne la lumière, et ils enseigneront la lumière en

enseignant la Croix. Ils ne doutent pas de la Croix; ils ne doutent pas que, par la Croix, ils sont et seront la lumière du monde. L'entends d'ici rire M. Jourdan et M. de La Bédollière, criant qu'ils ne comprennent pas. Je le sais bien, qu'ils ne comprennent pas. Mais il y a encore des hommes sur la terre qui comprennent que leur intelligence ne peut rien, parce qu'elle u'a pasta foi. C'est à ces hommes que nous indiquons ce spectacle de la foi vivante. Qu'ils le regardent et qu'ils l'étudient; qu'ils comparent la marche et les œnvres de la foi à leur marche et à leurs CHIVTES.

Donc, le Concile a commencé, et dès le premier jour, ces hommes réunis de tant de contrées différentes et qui ne s'étaient jamais vas, se trouvent du même esprit, comme ils étaient de la même prière et du nième cœur. Réponse déjà suffisante, pour le dire en passant, à ceux qui estiment que certaines questions possibles n'étaient point préparées et qu'elles requéraient une si longue étude. Les questions étaient si bien préparées et étudiées que déjà ceux qui les doivent résoudre se trouvent d'accord et se reconnaissent en s'abordant pour la première fois. L'esprit de Dien s'est porté, pour ainsi parler, au-devant d'eux sur ces longues routes par où ils sont venus. Combien ces cœurs grands et pieux ont dù tressaillir en entendant hier ces paroles d'Isaïe, que répétait la sainte Eglise : « L'œil n'a « point vu, hors vous seul, è Dieu, ce que « vous avez préparé à ceux qui vous at-« tendent. Vous êtes allé au-devant de ceux « qui étaient dans la paix parce qu'ils vi-« vaient dans la justice : ils se souviendront « de vous en marchant dans vos voies. »

Je ne crains pas de citer souvent Isaïe. Il vaut assurément un aufre auteur, et sa parole est si retentissante ici et dans les circonstances où nous sommes, qu'elle s'impose à la pensée, et d'ailleurs, encore une fois, ceux qui veulent connaître l'esprit du Concile doivent le chercher, avant tout, au livre de

sa prière.

J'ai dit plus haut que cet esprit est un esprit d'union. Il ne faut pas qu'une certaine liste repoussée, dont une fausse manœuvre a donné connaissance au public, vous fasse sup-

poser un dissentiment sérieux.

Cette liste même contenait deux noms qui étaient sur celle de la majorité et qui ont passé. Les noms écartés ne l'ont point été par un sentiment hostile aux personnes, et encore moins à la liberté des opinions, qui reste entière. Il n'y a aucune méconnaissance, parmi les Français comme parmi les autres, il n'y a aucune méconnaissance du mérite des Evêques proposés par le groupe qu'on appelle improprement « l'opposition. »

Lorsque ces vénérables Pères formuleront

leurs postulata, et prendroni la parole dans les délibérations, ils seront écoutés comme le requièrent leur science et leur foi. Tout simplement, le Concile, suivant la nature même des assemblées, a voulu marquer ce qu'il est. Or, pour employer encore une tois une désignation qui tend à disparaître en même temps que la désignation opposée, le Concile est ultramontain.

L'ai entendu ce mot de la bonche de plusieurs Evêques des plus pacitiques et des plus doux : « On a tant répété depuis de longues années que l'ultramontanisme est un parti, nous ferons voir qu'il a été et qu'il est l'Eglise, et ce point tout de suite établi facilitera toutés choses, parce qu'il n'y a personne dans l'Eglise qui se veuille refuser à reconnaître

TEglise. »

Tel est, ou je me trompe fort, le sens de ces élections d'ailleurs fort calmes, et qui semblent devoir l'être de plus en plus; car si l'on peut dire qu'il y a contestation, certainement il n'y a point combat. Qui pourrait repousser comme hostiles à n'importe quoi de juste et de sage des hommes tels que Mgr l'Evèque de Quimper, Mgr l'Evêque de Nimes et Mgr l'Evéque du Mans ? Je ne nomme que les Francais, les autres sont dans la même mesure. Plusieurs ont subi-et subissent encore la persécution, out soutenu de longs combats. Leur douceur n'y a pas été moins admirée que leur science et leur constance, et là même où ils ont le chagrin de compter des adversaires, ils ne se connaissent point et n'acceptent point d'ennemis (1).

Les deux autres commissions furent, en

effet, élues dans le même esprit.

Voici, par ordre hiérarchique, la liste ofticielle des membres de la commission des réguliers:

1. François Fleix y Solans, Primat, Archevêque de Tarragone Espagne :

2. Godefroy Saint-Marc, Archevêque de

Rennes.

3, Joseph-Benoît Dusmet de la Congrégation des Bénédictins du Mont-Cassin, Archevèque de Catane (Sicile).

4. Checa, Archevêque de Quito-République

de l'Equateur).

 Frédéric Landgrave de Furstemberg, Archevêque d'Olmütz [Moravie].

6.Charles *Pooten*, Archevêque d'Antivari et Scutari [Albanie]

7. Alexandre Angeloni, Archevêqued Urbino [Etats-Pontificaux]

8. Louis-Nazaire di Calabiana, Archevèque de Milan Lombardie .

9 Georges Ebediesu Chajat, Archevêque chaldeen d'Amadie ou Amida Kurdistan]. 10. André *Rass*, Evêque de Strasbourg.

(1) Les lettres de M. Veuillot, dont nous citons souveut des passages, ont paru dans l'Univers; elles ont été depuis réunies, complétées, parfois corrigées dans l'ouvrage intitulé: Rome pendant le Concile: chef-d'œuvre de foi, de bons renseignements et de belle littérature.

11. Ferdinand *Bhawa*, Evêque d'Avila Espagne .

12. Jean Derry, Evêque de Cloufert Irlande .

 Felix Cantimorri, de l'ordre des Mineurs Capucius, Evêque de Parme duché de Parme ;

14. Paul *Micaleff*, de l'ordre des Augustins, Evèque de Città di Castello Etats-Pontiticany

15. Ryan, Eveque de Buttalo Etats-Unis .

16. Simon Spilatros, de l'ordre des Carmes Déchaussés. Evêque de Tricarico Deux-Siciles :

 Ignace do Noscimento Mobaes Cardoso, Evêque de Faro Portugal;

 François, baron de Leanrad, Evêque de Eichstatt Bavière ;

19. Guillaume-Joseph-Hugues Clifford, Evéque de Clifton Angleterre .

20. Jean-Joseph Fuict, Evêque de Bruges Rabrique

Belgique .

21. Jean-Thomas Ghilardi, de l'ordre des Frères Précheurs, Evêque de Mondovi Piémont.

22. Thomas-Michel *Salzano*, de l'ordre des Frères Precheurs, Evèque *in partilus* de Tanes ou Tanis-Egypte .

23. Garrelon, Evêque in partibus d'Antipatros Palestine .

Voici la liste des membres élus à la commission pour les affaires des Rites orientaux et pour les missions apostoliques :

- 1. Pierre *Bostani*, Evêque de Sidon, du rite
- 2. Vincent *Spaceapietra*, Archevêque de Smyrne Asie Mineure .
 - 3. Charles Larigerie, Archevêque d'Alger.
- 4. Cyr *Behanm-Benni*, Evêque de Mossoul, du rite Syrien.
- 5. Ambroise Abdon, Archevêque de Ferzonl, du rite melchite. 6. Juseph *Papp-Szilaggy de Illesfalra*, Evê-
- que de Gran Varadin, du rite gree-romain. 7. Louis Cinreia. Archevêque in partibus
- Louis Ciurcia, Archevêque in partilus d'Irénobrolis Egypte.
- 8. Louis-Gabriel *De la Place*, Evéque in partilus d'Adrianopolis Bithynie, Vicaire apostolique de Tché-Kiang Chine.
- 9 Etienne-Louis *Charbonneaux*, Evêque in partibus de Jassa, vicaire apostolique de Maïssour.
- 10. Thomas Grant, Evêque de Southwark Angleterre.
- 11. Hilaire Alcazar, Evêque in partibus de Paphos ile de Chypre , vicaire apostolique du Tonkin Oriental.
- -12 Daniel $\mathit{Mac-Gettingun}$, Evêque de Baphoë Irlande .
- 13. Joseph *Plugue*, Evêque de Nicopolis, vicaire apostolique de Valachie.
- Melchiof Nazarian, Archevêque de Mardin Mêsopotamie, du rife armênien.

Etienne Melchisedechian, Evêque d'Erzeroum Arménie, du rite arménien.

 Augustin-Georges Bur-Scinu, Evêque de Salmas. Perse, du rite chaldéen.

Jean Lynch, Evêque de Torento [Canada].

18. Jean Marango, Evêque de Tin et Micon archipel gree, du rite gree.

 François Laurenan, Vicaire apostolique de Pondichéry Indoustan

20. Antoine Conssean, Evêque d'Angoulême.

21. Louis de Cueshriau, Evêque de Burlington Vermont. — Etats-Unis d'Amérique!.

22. Joseph Talerga, Patriarche de Jérusalem Terre-Sainte, Provicaire d'Alep.

23. Abraham *Bscuii*, Evêque *in partibus* de Cariopolis, Vicaire apostolique d'Egypte, du rite cophte.

21. Charles *Poirier*, Evêque de Roseau[Indes-Orientales].

Il est parfaitement constaté que le Concile écarte irrémissiblement de ses commissions, les évêques connus pour leur opposition à l'infaillibilité Pontificale.

« Qu'arrive-il, demande l'évêque de Nîmes? Les regards des Pères se tournent avec une spéciale anxiété vers l'Allemagne et vers la France. On y rencontre certains noms qui se donnent, avec une entière bonne foi sans donte, mais anssi avec une franchise éclatante et une brillante ardeur, comme opposés Tantôt à la doctrine même, tantôl au moins, à la définition de l'Infaillibilité dogmatique du Saint-Siège, Ceux qui prennent cette attitude sont investis de dignités augustes. Ils gouvernent de grandes églises. On parle de leur savoir et de leur éloquence. Des combats noblement soutenus pour de saintes causes, leur ont fait dans le monde une vaste renommée et dans la gloire qu'ils ont acquise, la reconnaissance s'unit à l'admiration. Avec un tel mérite n'ont-ils pas comme de droit une place dans les Congrégations? Et n'y porteront-ils pas de précieuses lumières ? Oui, certes. Mais sur la grande question, leurs écrits, leurs conversations et leurs discours, tont annonce qu'ils restent obstinément liés à des opinions vicilles et cent fois condamnées. Ils publicat qu'ils combattront tout décret qui directement ou indirectement déclarerait ces doctrines erronées el déchues. C'en est fait, pas un scrutin qui leur soit favorable, toutes les Congrégations leur ferment irrévocablement leurs barrières, tandis qu'elles s'honorent d'une facon presque triomphale devant certains noms moins retentissants et moins illustres pent-ètre, mais considérés comme le symbole d'une foi plus pure, d'une théologie plus saine sur les prérogatives attachées par Jésus-Christ à la Chaire de Pierre.

On a murmuré beaucoup, nous le savons, contre ces éliminations impitoyables. On a dit qu'elles avaient été votées sur des listes

toutes faites. Comme si ceux qui leur adressent ce reproche n'avaient pas mis en pratique le même procédé! Et après tout, quel antre moyen les évêques des différentes nations auraient-ils en pour se signaler mutuellement les candidats qu'ils estimaient les plus dignes? - On n'a pas craint de dire encore que le suffrage n'avait pas été libre. Mais de grace, ces listes ont-elles jamais en la pretention de s'imposer? Ceux qui les ont recues les ont-ils considérées comme obligatoires? Si quelquesuns des noms qu'elles portaient n'étaient point agréables, qui empéchait de les effacer? Si quelques autres plaisaient davantage, n'étailon pas maître de les introduire? Quand on a déposé les voles dans l'urne chargée de les recueillir, un inquisiteur était-il là pour demander compte de ceux qu'on avait admis et de ceux qu'on avait écartés? Est-ce que chacun n'a pas exprimé son choix sous le seul regard de Dieu et le seul contrôle de sa conscience? Oui, certes, dans cette grande opération, les évêques ont bien fait ce qu'ils ont vonlu, et bien voulu ce qu'ils ont fait, lei, le suffrage universel a purparler avec une indépendance qu'il ne connut jamais ailleurs, et si l'immense majorité des Pères s'est montrée si compacte et si invariable dans l'indication de ses répulsions et de ses sympathies, si, par quatre votes successifs, elle n'a composé les Congrégations conciliaires que de prélats, à peu d'exceptions près, hautement favorables à la définition de l'Infaillibilité, c'est qu'elle a tenu, dès le premier pas, à faire connaître, par un acte énergique, par une manifestation dont le sens ne pût être douteux, le terme auquel elle avait la ferme intention de tendre et d'aboutir (1). »

Le secrétaire désigné du Concile était aussi un vaillant défenseur de l'infaillibilité.

Comme savant et comme évêque, Mgr Fessler jouissait d'une grande et juste réputation. Né le 2 décembre 1813, à Lochau, dans le Vovalsberg, il tit ses études à Feldkirch, à Innsbruck et à Brixen, et il fut ordonné prêtre le 30 juillet 1837. Cinq ans plus tard, l'abbé Fessler était nommé professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire de Brixen, où il publia sa Patrologie, point de départ de la grande réputation qui devait couronner sa carrière. En 1852, il fut appelé comme professeur d'his-Toire naturelle à Vienne et nommé directeur du Freithaneum et chapelain de la cour impériale et royale. De 1858 à 1862 il fit des cours sur le droit des Décrétales. C'est pendant cette époque qu'il donna au public les œuvres suivantes : Etudes sur le Concordat ; la Défense ecclésiastique des livres ; — la Liberté de l'Église et l'étude du droit canon (1858) ; 🗕 Histoire de l'Eglise pour les gymnases ; - le Procès canonique d'après ses principes positifs et son développement historique (1860); - la Révision des Concorduts : - la question des protestants, etc., etc.

Le 18 mai 1862, il fut consacré évêque de Nyssa à Brixen. Plus tard, il fut envoyé par le ministère Schmerling à Rome pour entamer des négociations relatives à une révision du concordat. Nommé évêque de Saint-Hippolyte le 23 septembre 1864, il fut confirmé par Rome le 27 mars 1865, et installé le 30 avril de la même année. En 1869, Sa Sainteté Pie IX le nomma secrétaire du Concile du Vatican. A son retour de Rome, il expliqua à ses diocésains, par la parole et par la plume, les définitions dogmatiques du saint Concile du Vatican, qu'il défendit victorieusement contre de prétendus savants. M. Schulte de Prague, n'oubliera pas les coups que Iui porta ce redoutable adversaire, toujours vigilant, toujours sur la brèche dès qu'il s'agissait des droits de l'Eglise catholique, Constamment occupé de bonnes œuvres, il nous fut enlevé par un trépas soudain, le 25 avril 1870, alors que nous lui présagions encore de nouibreuses années. Une varice se rompit; il en résulta un coup de sang-terrible, et la chaire de Saint-Pierre-perdit l'un de ses serviteurs les plus méritants.

Le fait que jamais un évêque de Saint-Hippolyte n'a rempli ses fonctions épiscopales audelà de dix aus mérite d'être remarqué. Lorsque le grand couvent des Augustins de Saint-Hippolyte fut confisqué par l'empereur Joseph II, pour fonder et doter l'évêché, on assigna au nouvel évêque l'abbaye comme résidence, et l'église comme cathédrale, ce qui fit dire au dernier prévôt de ce couvent que jamais un évêque de Saint-Hippolyte ne jouirait de son bénétice pendant plus de dix ans. Depuis cette époque, la prophétie s'est toujours accomplie. On les évêques précédents se sont retirés de Saint-Hippolyte avant l'expiration du terme fatal, ou ils sont morts sans dépas-

ser de beaucoup les dix ans.

Le Concile œcuménique et général du Vatican était donc définitivement et complètement constitué. Outre la session d'ouverture, il ent encore trois sessions publiques, la première, le 6 janvier 1870, pour la profession de foi ; la seconde, le 24 avril, pour la constitution Dei filius sur la foi catholique; la troisième, le 18 juillet, pour la première constitution dogmatique sur l'Eglise, Pastor wlernus. Il y eut, en outre, quatre-yingt-neuf congrégations générales, ce qui fit, avec la congrégation préliminaire du 2 décembre 1869, un total de quatre-vingt-quatorze séances. La première congrégation se tint le 10 décembre 1869, et la dernière le 1^{er} septembre 1870. Les lettres apostoliques prescrivant l'interruption du Concile sont du 20 octobre de la même

Nous n'avons pas à donner ici le détail intérieur, le compte rendu des séances du Concile. L'Eglise avait prescrit le secret de ces délibérations, elle n'en a pas encore autorisé la rupture et ce serait déroger à sa loi que de

vouloir pénétrer ce mystère. De plus, pour rendre compte des discussions théologiques, il faudrait y avoir tigure comme auteur ou assisté comme témoin : autrement ou risque de ne pas saisir exactement la physionomie des discussions, de n'en pas apprécier l'importance, de ne pas entrer dans la suite des idées avec une intelligence suffisante. Du reste, ces détails precis, possibles seulement à un rapporteur bien informé, n'offrent pas. dans l'ensemble de ce travail, un égal intérêt. Les discussions sur la foi catholique sont assez connues des lecteurs contemporains; les discussions sur l'infaillibilité, mieux conmues encore, ne se présentent plus guère. dans les souvenirs du Concile, que comme des actes de défense, actes provoqués par les attaques des catholiques libéraux, coalisés avec les césariens, et ne travaillant guère que contre l'Eglise et la France, au seul profit de la révolution:

La chose à quoi nous devons donc particulièrement nous appliquer ici, c'est, si l'on peut ainsi dire, à l'histoire externe du Concile. Nous devons laisser, aux Pallavicini de l'avenir, le soin de compléter ce trop modeste

travail.

Les illuminations curent lieu dans un grand nombre de villes, à l'occasion de l'ouverture du Concile et de la fête de l'Immaculée Conception. Parmi les villes qui se sont le plus distinguées, et dont les journaux de province ont parlé, il faut citer Marseille. Lyon, Bordeaux, Toulouse, Limoges, Clermont, Saint-Etienne, Laval, Moulins, Nimes, Agen, etc. Dans toutes ces villes, le nombre et l'éclat des illuminations ont été une véritable manifestation publique de piété envers la sainte Vierge et de joie pour le Concile. Le Midi l'emporte toujours sur le Nord dans les témoignages extérieurs de foi, d'allègresse et d'enthousiasme. Plusieurs couvents de Paris, à l'exemple des autres maisons religienses de province, out brillamment éclairé leur facade sur la rue

Pendant que le peuple chrétien se livrait à ces réjouissances, Rome célébrait les fêtes de Noël, A cette date, suivant l'usage de l'ancien calendrier, Pie IX recevait les honnnages du Sacré-Collège et des fidèles présents à Rome, Rarement le Pape avait reçu ces honnnages en circonstances plus solennelles. On doit penser que, tout entier à l'action du Concile, il ne pouvait que laisser déborder son ame, Voici ce que rapportent de ces réceptions

différentes correspondances.

La messe solennelle de Noël, chantée à neuf heures par le Saint-Père, avec l'assistance du Sacré-Collège, de l'épiscopat, et de tous les personnages ayant rang aux chapelles pontificales, a attiré une foule immense de fidéles. Après la bénédiction qui termine le Saint-Sacrifice, l'auguste célébrant a reçu des chanoines de la basilique, la bourse pleine d'argent, pro misso bene cantata, et montant sur la Sadra quistatorio, s'est rendu dans la cha-

pelle de la *Pieta*, qui sert de sala dei paramenti.

Le Pape avant quitté les ornements pontiticaux a recu, selon l'usage, les vœux du Sacré-Collège et de l'épiscopat, à l'occasion des honnes fêtes de Noël, S. Em. le Cardinal Patrizzi, interprète des diguitaires de l'Eglise, a présenté ces voux, disant que si tous les ans les Cardinaux étaient heureux, de les renouveler à Sa Sainteté, cette année ils se sentaient encore plus heur ux puisque tous les Evèques du monde catholique se joignaient à enx dans cette manifestation de l'amour, du dévouement et de l'admiration pour le Vicaire de Jésus-Christ. Parlant du Concile, Son Eminence, reproduisant avec un tour d'expression différent la pensée que Pie IX avait exprimée ces jours derniers à un groupe de Prélats, a ajouté que la réunion des Pasteurs autour de la crèche de Jésus était joyeusement figurée par la réunion des Pasteurs des peuples autour du trône du Vicaire de ce même Jésus.

Le Pape a remercié en termes très émus le Sacré-Collège et l'épiscopat.

Son discours a roulé principalement sur l'humilité — thème qu'il a plusieurs fois développé dans des audiences récentes. On dirait que Pie IX, que le monde catholique exalte et va exalter encore, sent à la fois le besoin de s'humilier lui-même et le devoir de s'affirmer.

« Je suis le dernier de tous, a-t-il dit, le serviteur des serviteurs, mais Dieu m'a appelé « et m'a placé où je suis ; et parce qu'il m'a « appelé, il ne m'a pas refusé les grâces dont « il est généreux envers tous les états de la « vie... Bien que le dernier de tous, bien « qu'indigne, cependant je snis le Vicaire de « Jésus-Christ, et, comme tel, je parle et je « dois parler.

« Soyons humbles, C'est dans l'humilité que « nous devons chercher la gloire de Jésus-« Christ, la gloire de l'Eglise et le salut des

🖟 peuples, ainsi que le nôtre. »

Discourant sur la nécessité de l'humilité, il a dit aussi qu'il fallait se défier des louanges et des applaudissements des hommes. Luimème a entendu souvent les bruits de la l'oule, mais il en sait l'inanité. Et il a cité des vers du poète :

Non e il mondan romore altro che un fiato Di vento che or vien quinci ed or vien quindi ; È muta nome perche muta lato.

Ces vers, qu'il a plusieurs fois appliqués à sa situation, sont de Dante au XI chant du

Purgatoire.

Parlant du Concile, le Pape a exprimé la certitude que les Péres prendront des résolutions avantageuses pour le monde. Le monde attend ces résolutions, et les prêtres, les laïques prient pour que le synode leur procure les remédes dont la société a besoin. En conséquence il a prié Dieu de remplir les Evéques de son esprit, et, avant de bénir l'assemblée, il a commenté ce passage de l'hymne *Veni* Sancte Spiritus:

> Flecte quod est rigidum. Fove quod est frigidum, Rege quod est devium.

La Gazette du Midi rapporta en ces termes les paroles adressées par le Saint-Père a la nombreuse assistance, qu'il avait bien voulu recevoir aux approches de la Noël, et qui était en grande partie composée de Français :

« Mes enfants, puisque vous êtes venus au-« près de moi, avant de vous bénir, je dirai « quelques mots de la grande fête que nous « allons célébrer dans quelques jours. Dans la « Nativilé de Notre-Seigneur, nous voyons « notre Dien qui est venu sur la terre pour « prendre toutes nos misères, excepté le pé-« ché. Vous savez dans quelle lumilité il est « venu, afin de condamner l'orgueil. Oui, mes « enlants, e'est l'orgueil qui perd les hommes, « qui divise les familles, qui même occasionne « des révolutions, de telle sorte que nous pou-« vons dire que l'esprit du mal n'est autre « chose que l'orgueil. Que Dieu vous en pré-« serve ; il aime les humbles et déteste les « superbes ; qu'il en préserve aussi vos « familles, vos parents et vos amis. »

lei le Saint-Père s'est recueilli un instant, puis élevant les mains vers le ciel, ila ajouté:

« O mon Dieu, qui m'avez donné le pon-« voir de bénir ces chers enfants, qui sout « agenouillés à mes pieds, je vous supplie de « les bénir, eux, leurs parents et leurs amis; « qu'aucun d'eux, par la vertu de ces béné-« dictions, ne soit privé des consolations de « la religion au moment de la mort. »

« O mon Dieu! vous le voyez, ils aiment votre Eglise : vous me les avez donnés pour « enfants, faites que je puisse les retrouver « tous, eux et leurs familles, dans le ciel! »

Ainsi, aux fidèles, Pie IX recommande l'humble prière, aux évêques, l'humilité, Les deux avis étaient de circonstance, car du commencement à la fin du Concile, il y eut une conspiration, animée d'une ardeur chaque jour croissante, dont le but était de l'aire avorter le Concile. Dans cette conspiration, il y eut certainement des évêques, et peut-être ne serait-ce pas s'aventurer beaucoup que d'appeler cette partie opposante, la faction-Dupanloup. On cut voulu, nou pas faire mentir l'esprit de Dieu, mais lui interdire habilement la parole. Heureusement l'homme propose et Dieu dispose.

Le premier objet de plaintes, ce fut l'installation matérielle du Concile. Il y avait, à ce qu'il parait, défaut de sonorité, mauvais acoustique, et pour des Pères, dont la plupart sont àgès, à l'oreille moins fine, c'était un inconvénient. De là vient la réclamation à Jaquelle

il fut fait droit.

Aux plaintes contre l'installation matérielle - plaintes qui recurent une prompte satisfaction s'ajoutèrent par la correspondance des journaux, les nouvelles fausses on exagérées à peu près jusqu'au mensonge. Sur douze on quinze cents journaux que c**o**mpte l'Europe, la plupart sont impies, c'est-à-dire hostiles à l'Eglise, hostiles même souvent a fout principe de religion. Dans cette circonstance, tous les journaux impies. même les feuilles athées, étaient sympathiques aux adversaires de l'infaillibilité. Par esprit d'opposition quand même, par simple instinct de guerre, ou par sentiment réfléchi du coup^a que leur porterait la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale, presque tous les organes de la presse s'appliquaient à exalter les anti-infaillibilistes, et à déprimer tous les autres. De là, disons-nous, la conspiration des nouvelles fausses dont nons pouvons produire quelques ridicules échantillons :

La chancellerie archiépiscopale de Munich tit publier la déclaration suivante, émanée de Mgr Scherrp, Archevêque de Munich, et de plusieurs autres Évêques allemands, Pères du

Concile :

En présence des nombreuses nouvelles vraies ou fausses que les feuilles publiques répandent sur les actions du Concile œcuménique et sur les opinions des Evèques, et en présence des nombrenses adresses par lesquelles, de différents côtés, on s'efforce d'exercer une influence pressante sur les décisions des Evêques, nous nous voyons forces de faire une fois pour toutes la déclaration suivante :

« Nous ne pouvons voir qu'avec une grande donleur ces demonstrations et ces manifestations publiques, parce que non seulement l'agitation artificiellement provoquée des le début du Concile s'en trouve augmentée, mais aussi parce que bien des lidèles en sont inquiétés dans leur conscience.

« Nous n'opposerons antre chose que le silence à toutes ces démonstrations, et nous ne reconnaissons à personne le droit de tirer de ce silence des conclusions sur nos paroles et nos opinions, de quelque nature qu'elles soient.

 Nons exhortons cutin les tidèles à témoiguer avant tout l'intérét qu'ils prennent aux décisions du Concile, en les attendant du Saint-Esprit, et en ne cessant de prier avec nous pour que des fruits durables de salut et de paix sortent de nos délibérations et de nos résolutions. »

Voici, pour motiver ces avis, deux mots de

l'évêque de Poitiers :

« On peut déjà juger du cas qu'il l'audra faire des nouvelles envoyées de Rome par les correspondants des journaux durant le Concile.

 Plusieurs feuilles venues de France m'apprennent que le Saint-Père aurait confié des travaux très importants à une commission dont je ferais partie, et qui s'assemblerait tous les jours chez un prélat dont on donne le

« D'autres correspondances italieunes attirment que le Pape in a chargé personnellement d'un travail de refutation par rapport à une

puddication récente.

« La vérité est que je n'ai etc chargé de rien, que je n'ai assiste à aucune réunion, ni commission, et que je ne me suis occupé jusqu'à cette heure que de la Relation de l'état de mon dimese.

« Veuillez donc regarder comme non avenues toutes les nouvelles de ce genre.

Any tausses nouvelles, les antiopportunistes ajontérent des admirations de commande : les évêgues de la majorité n'étaient, à leurs yeux. que de petits esprits on des hommes du commun : les évêques de la minorité, au contraire, devenaient, au plus bas prix, des hommes de génie, Parmi ces derniers, deux surtont épuisèrent toutes les formules de l'admiration, Strossmayer et Dupanloup. Dupanloup était l'homme immense. l'évêque enropéen, le Jean Bouche-d'or du concile : Strossmayer n'en était que le saint Bernard, C'était, en comparaison, bien peu ; mais, du moment qu'il avait parlé, les antres n'avaient plus qu'à se taire. De tels propos sont peu modestes ; en soi, ils accusent une médiocre intelligence. Les conciles ne sont pas des assemblées on l'on samuse à regarder les ailes d'un moulin à vent : ce sont des assemblées où les choses se pésent au trébuchet d'une logique scrupuleuse et au poids du sanctuaire. Les Conciles ont pour devise : Res. non verbu : des choses et non des paroles.

Il y eut, pendant le concile, des emphases de cette sorte et ce ne fut pas une des moindres.

souffrances des gens de bien.

Aux injustes dénigrements et aux exaltations ridicules s'ajoutèrent des violations du secret conciliaire. Veuillot faisait là-dessus ces discretes réflexions :

« Les Romains, gens de secret, sont bien étonnés et un peu indignés de cette facilité française et allemande à violer le serment du Concile. — « On demande tant, disent-ils, que tous ces indiscrets entrent en grand nombre dans les congrégations romaines : alors les affaires délicates seront bien traitées !»

Il faut observer cependant que les préparatifs du Concile, faits avec la participation de théologiens appelés de tous les pays, sont restés sous le voile qui devait les couvrir. On n'a rien su de ces schemata qui arrivent maintenant aux journaux. La main droite cachait son œnvre; mais la main gauche, la main politique s'en est mèlée. Cette main-là se soucie bien du *noli me tangere!*

Un lui a pourtant donné sur les doigts. Le Saint-Pere a fait chasser du concile et de Rome un officier du concile, et les théologiens d'un cardinal, tous deux Allemands. Deux ou quare autres sont exclus des sessions secrètes, dont ils parlaient trop. Les mesures sont prises pour que d'autres exécutions soient faites

S'il y a lieu. Le Saint-Père est très ferme làdessus et au courant de tout. Il est probable que ceux qui ont du recevoir un avertissement se le tiendront pour dit.

Quoique n'ayant rien à dire, je sais ce qu'il faut contredire. On répète volontiers que les Postulata pour l'infaillibilité ne réunissent pas cinq cents signatures. Soyez tranquilles, ce chiffre est dépassé. C'est plutôt sur les Postulata contraires qu'il convient de déduire.

On parle aussi de procognition. C'est un mot lancé. Tenez pour certain qu'il n'y aura point de prorogation. Les raisons qui s'y opposent sautent aux yeux. Que de temps perdu entrai-

nerait une prorogation?

La majorité veut avoir de la patience, elle en aura, mais elle ne veut point perdre de temps. Il y aura étude, discussion, libre discussion sur tout ce qui est disentable, et décision. Il y aura ce qu'il faut de temps *prêté*,

point de temps perdu. En orateur facile se serait, dit-on, vanté de procurer du temps et d'être prêt à parler dix ans et plus pour écarter une définition. Si le propos est vrai, il y a néanmoins quelque chose de plus difficile encore à trouver qu'un orateur capable de parler dix ans ; c'est un auditoire capable d'écouter dix ans. Il est vrai que les Evéques sont juges et témoins, comme disent ceux qui veulent quiner du temps, et ils concluent qu'étant juges et témoins, il faut éconter aussi longtemps qu'ils voudront parler. On répond de l'autre côté : Juges, oui, mais non pas avocats ; témoins, oui, mais de la tradition de leur Eglise, et non pas des idées qui penvent passer actuellement dans telou tel cerveau.»

Ainsi parlait Veuillot. Une correspondance naive; qui s'imaginait servir les opposants, n'imitait pas cette religieuse discrétion.

 Voici ce qui se passe et ce qui explique les variations d'attitude de ce qu'on ponrrait appeler la minorité. Dès que certains indices peuvent faire croire à un désir de la majorité d'en venir à un vote décisif, les opposants députent quelqu'un pour faire des ouvertures de conciliation. Aussitôt un grand nombre de Pères, ceux qui inclinent aux transactions, s'interposent, et convaincus que les opposants « vont revenir, » ils conseillent tous les ménagements. Dès qu'il est rassuré, le groupe de la minorité reprend une activité nouvelle.

Vous savez peut-être que le prince de llohenlohe de Munich) a fait une seconde circulaire diplomatique pour engager les gouvernements à peser sur le Concile. Ces avantages n'ont pas en plus de succès officiel que la première lois, mais elles ont produit une certaine impression sur quelques ministres. Le comte de Beust, par exemple, a conseillé une surveillance plus active à son ambassadeur à Rome, Trantimansdorf.

V Rome meme, d'antre part, il y a aussi un Hohenlohe cardinal, frère du ministre bavarois et du grand maître de la cour impériale à Vienne. Les trois frères marchent complète-

ment d'accord, et celui de Rome a recu de Munich un théologieu choisi par le fameux docteur Dœllinger: ce théologien fait les correspondances de la Gazette d'Augsbourg, et le scandale est grand à Rome, car le secrét des délibérations conciliaires y est trahi, et l'esprit qui inspire ces lettres est des plus pertides. Or le cardinal de Hohenlohe, appuvant les dépèches de son frère, de concert avec le cardinal de Schwartzemberg, avec Mgr Haynald (Hongrois), et quelques autres, est arrivé à produire une certaine surexcitation, non pas dans le Concile, où la majorité est trop écrasante pour s'émouvoir, mais dans les ambassades. C'est ainsi que l'ambassadeur d'Autriche montre aux Evêques de son pays le Postulatum pour l'infaillibilité et leur demande s'ils ont signé ou non.

Le résultat de ces menées sera sans doute de hâter une décision, d'autant plus que le but avoué des opposants est de traîner en longueur, dans l'espoir d'être aidés par des obstacles extérieurs. La minorité, en exagérant tous les chiffres et toutes les probabilités, ne s'éleverait jamais, dit-on, au delà de 115, sur plus de 700; de ces 115, il faudra retrancher tous ceux qui croient à l'infaillibilité, et ne sont adversaires que de l'opportunité. A la dernière heure, ceux-là céderont et diminueront de plus de moitié l'opposition actuelle des 115. Telle est l'opinion exprimée dans les salons des Pères de la majorité «.

Sur ces indiscrétions très blàmables, la correspondance officielle de l'agence Havas,

reproduite par le Prtit Français, tait vibrer la

corde du mécontentement :

Quelques Evêques, entre autres le Cardinal Mathieu, sont partis pour leurs diocèses, en alléguant qu'ils devaient y procéder à l'ordination de Noël. La commission des judices excusationum leur a accordé des congés. Le départ du Cardinal Mathieu n'a peut-être pas d'autres causes que celle-là, mais il a donné lieu aux rumeurs les plus étranges, parce que Son Eminence n'avait jamais parté de partir, et parce qu'on croit savoir qu'elle appartient à la faction des mécontents, qui se plaignent de certaines dispositions du règlement conciliaire.

Ces dispositions, your les connaissez. Ce sont toutes celles qui restreignent la liberté de l'assemblée : par exemple, la création d'une commission dite des Pastulata, entièrement nommée par le Pape et en référant à lui, laquelle a pour tâche de décider si les propositions dont les Pères demanderaient à saisir l'assemblée sont, oui on non, de nature à lui ètre soumises ; la nomination par le Pape des officiers du Concile et surtout des scrutateurs qui dépouillent les votes ; la nomination par le Pape des Cardinaux qui présideront les quatre commissions ou députations de la foi. de la discipline, des ordres religieux et des affaires d'Orient : l'ordre donné aux Légats de ne distribuer les projets de canon aux Pères que peu à peu, par exemple quelques jours avant une congrégation genérale, ceuxlà seulement qui doivent y etre traités.

Les mécontents se plaignent encore de certains choix faits par le Pape : ainsi, de la présence du Cardinal Bilio, des Archevèques de Malines et de Westminster parmi les membres de la commission des *Postulata*; de la présence de Mgr Nardi et de Mgr de Falloux parmi les scrutaleurs, en un mot, de la conleur trop italienne quant à la nationalité et de la couleur ultra-romaine quant à l'opinion qui prédominent dans les choix du Pape.

Quand je dis qu'il y a des mécontents, je ne veux certes pas dire que ces mécontents, soient des « irréconciliables ; » loin de là...

La Bulle réglant qu'en cas de mort du Pape pendant le Concile, celui-ci sera suspendu jusqu'à ce que le nouveau Pape, qui devra être éln dans la forme ordinaire (c'est-à-dire par les Cardinaux seuls), l'ait convoqué, est une vieille formalité, une vieille précaution, qui précède toujours les Conciles occuméniques. Reste à surviv si et combien de temps elle auvait force de loi...

M. de Banneville a donné une grande soirée mardi ; des Légats, des Cardinaux et une cinquantaine d'Evèques y ont paru. Il y aura un diner épiscopal à l'ambassade après de-

main.

Cette façon de prendre les Pères du Concile par les sentiments, me paraît très heureuse. »

Trouver de telles choses de bonne prise et se borner à faire des réserves pour se les approprier plus surement, c'est leste.

Dans une de ses propres correspondances, le Français parle de la question de l'infaillibilité, et prétend donner, d'après les paroles d'un Evèque, des renseignements de fait :

Snivant lui, dit-il, /lui est l'évêque anonyme du Français) sur sept cents membres du Concile, cinq cents environ se prononceraient pour l'opportunité d'une définition, deux cents seraient contre l'opportunité. C'est une minorité, mais une minorité imposante, surtout si l'on tient compte de deux choses : la première, c'est que ces deux cents éveques sont pour la plupart Français, Allemands, Américains, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à trois des nations qui marchent à la tête de la civilisation, qui sont le mieux au courant du mouvement des idées modernes et du progrès des libertés sages, qui ont en même temps donné le plus de preuves de dévouement effectif à la cause de l'Eglise et du Saint-Siège.

La seconde, c'est que dans la majorité figurent plus de deux cents Evêques *in portibus* et Evêques missionnaires, lesquels ne sauraient guère témoigner de la constante tradition d'un diocèse qui n'existe pas encore ou

qui n'existe plus. »

Des clabaudages de l'agence Havas, on vint à des articles dans le *Moniteur*, journal officiel de l'Empire. Un correspondant de cette feuille un évêque! violateur coupable du secret conciliaire et censeur déraisonnable de Lassemblée dont il faisait partie, écrivit, sons ce titre: La situation des choses a Rome, un article en six colonnes. Dans cette diatribe, il décriait, du concile, à peu près tout, notamment la préparation, le réglement et la composition des commissions. Veuillot, croyant reconnaître, sons le masque du correspondant, l'un de ses plus violents adversaires, le prit à partie, pour lui administrer une volée de bonnes raisons.

Voici son entree en matière :

flome, 21 feyrier.

Je vous ai souvent parlé de l'officine de fausses nouvelles qui s'est installée dans Rome à l'occasion du Concile. Elle produit beaucoup. Il en sort saus relâche des correspondances très variées auxquelles on peut reconnaître deux caractères principaux; les unes trouvent toujours que le monde rend trop d'hommages à Pie IX, les autres regrettent de ne pouvoir jamais l'insulter assez. Elles ont pour objet principal de décrier la majorité, c'est-à-dire la presque totalité du Concile; leur but identique est d'en obtenir prorogation, faute de mieux et en attendant mieux. Prorogation, c'est la marque de fabrique.

Les correspondances prennent toutes les nuances de l'hostilité contre l'autorité du chef de l'Eglise, sans trop s'embarrasser pour le moment du service, qu'elles rendent aux en-nemis del Eglise elle-même et de Jésus-Christ. La prorogation du Concile serait d'une telle utilité refigieuse et civile qu'on ne regarde pas aux movens. Tous les alliés sont bons. La source des arguments contre le Pape et contre le Concile coule également pour le Français. lequel a peur que les « catholiques n'attachent plus de prix à un fambeau de la soutane de Pie 4X qu'à un morceau de la vraie croix, » et pour la Cloche où l'article Concile est signé par l'auteur du Mandit. Dans l'entre-deux, mettez la Gazette d'Angshourg, le Times, la Liherté, l'Indépendance Belgé, le Moniteur, la France, la Gazette de France et la feuille religiense d'Orléans. Tous suivent le mot d'ordre, injurient le Pape, tournent en dérision le Concile et crient : Prorogation.

Puis, venant à l'article, destiné par son auteur à soulever, contre le Concile, le gon-

vernement impérial :

Six énormes colonnes, divisées en neuf paragraphes. Il y règne cet air contiant d'un homme qui sait tout et qui ne doute millement de la puissance de ses fausses clefs.

L'écrivain qui prétend connaître si bien les choses de Rome et du Concile se noume Rey, journaliste siègeant à Paris, quai Voltaire, burean du Moniteur. Je ne peuse pas qu'il soit jamais entré au Concile ; mais il possède la foi naîve du P. Gratry et du P. Polychròne. Il répete sur le Concile les rapports que lui en ont faits des anges qui n'ont pas le droit de rapporter, et il proteste qu'il e croit servir la

cause même du Concile et du Saint-Siège en disant simplement ce qui est ici la vérilé. « Dans ce pays de la trahison, ils ont toujours la main sur la conscience, et cuirassés par un si beau geste, ils vont tranquillement leur beau chemin. Le croyant et simple Rey, entammé du pieux désir de servir l'Eglise, ne croit pas avoir besoin de contrôler ce qu'il ne pent tenir que d'un parjure. Il campe avec sérénité son nom au bas d'un ramas d'assertions de faux témoins qui représentent le Pape comme un fourbe et les trois quarts des Evéques comme autant de courtisans serviles ou niais. Tout cet artificieux mémoire n'a pas d'autre dessein.

Le correspondant mitré du Moniteur reprochait au Pape d'avoir voulu faire le Concile d'avance, le Concile sans les évêques. Par ce reproche, il donnait à entendre qu'il raisonnait d'un concile comme d'une assemblée politique. Erreur capitale. Un concile n'est pas une assemblée souveraine qui puisse se réunir comme bon lui semble et quand il lui semble bon, faisant la loi au pouvoir exécutif de la chrétienté. Les conciles ne sont pas les Etats généraux de l'Eglise, investis du pouvoir constituant.

L'Eglise a un chef immuable, éternel, assisté de Dieu, libre. Ce chef convoque, prépare, dirige, corrige, approuve et dissont le concile. Voilà le droit, parfaitement gardé à Rome, parfaitement admis partout. D'après le Mémoire, il semble que le concile pourrait faire un 89. Il n'y a pas de 89 à faire! Quoi que l'on en puisse penser en Sorbonne et dans quelques autres recoins, le moment d'un 89 pour l'Eglise n'est pas venu et ne viendra

jamais.

Sur cette entrée en matière, Veuillot discute successivement la question de la préparation du Concile par des Commissions de savants Théologiens venus à Rome de tous les coins du monde ; la question du règlement du Concile et du choix des commissions élues par les Peres ; la question de l'unanimité morale et des droits contestables de la minorité; entin la question des grands sièges, qui devraient, malgré leur petit nombre, prévaloir contre le grand nombre de soi-disant petits sièges, ocempés par les vicaires Apostoliques. L'étude de Venillot sur la liberté du Concile forme le contrepied de l'article du duc de Broglie dans le Correspondant du 10 octobre, article qui fut le programme de la faction Dupanloup contre l'opportunité d'une définition dogmatique de l'infaillibilité du Pape. S'il y eut jusqu'à leur mort, entre Veuillot et Dupanloup, une opposition irreductible, il faut bien convenir que, de la part de Dupanloup, l'aberration fut à peu pres constante, et que, de la part de Veuillot, les rétutations ne furent pas moins constantes et toujours décisives. On ne comprend même pas comment l'évêque d'Orléans pouvait vanter son amour pour Pie IX, quand il contredisait de ce Pape à peu près tout, jusque là qu'il lit faire, par un subalterne, une brochure anonyme, où le règne de Pie IX étail appelé la Crist de l'Eglise. S'il vivait encore, il saurait en quoi elle consiste cette crise, non pas dans les longs combats de Pie IX, mais

dans leur cessation.

Mais, si le Concile était attaqué il ne négligeait pas le soin de sa défense. Par leur correspondance avec leurs diocèses, les Pères maintenaient Fordre spirituel, et indépendamment des réponses qu'ils pouvaient faire ex ore ad os, ils ne negligeaient point, quoique réunis, de publier les actes de l'Eglise dispersée. Par une succession de mandements, nous allons voir les Evêques, surtout de France, d'où procédaient les plus vives attaques, faire tête à l'orage gallican, et percer les mages d'on devait descendre la fondre.

Dès le 3 décembre 1869, Pierre, Evêque de

Versailles, écrivait à son clergé :

Théologiquement et historiquement, la lumière est faite, elle est brillante comme la lumière du soleil pour tous ceux qui sont de bonne foi et qui aiment l'Eglise. On demande non pas un dogme nouveau, mais une délinition qui sanctionne à jamais une croyance aussi ancienne que le christianisme. Pourquoi reculerait-on devant ces inconvénients qui peuvent sans doute avoir quelque chose de reel, mais qui sont à coup sur au moins en partie, tout à fait imaginaires ? Est-ce que l'Eglise n'est plus militante ? Est-ce que nous ne sommes plus dans la lutte? Est-ce qu'on rêve un état où toutes les intelligences et les volontés seraient en parfaite harmonie? Est-ce qu'il n'y avait pas des inconvénients. des froissements pour beaucoup d'hommes à toules les époques où l'Eglise a porté ses jugements irréformables contre les hérétiques?

« Oui, les Pères du Concile ont prié, réfléchi et étudié. Oui, ils savent très bien qu'ils vont accomplir une œuvre d'un immense intérêt. Oui, ils savent encore que l'heure est solennelle et que le monde entier a les yeux fixés sur le Vatican. Oui, marchant sur les traces de tous les Evêques qui les ont précédes pendant le cours des siècles dans tant d'illustres assemblées, ils tiendront compte des manifestations éclatantes qui se produisent de loutes parts à l'endroit de la Papante; ils jugeront selon leur conscience et selon les lumières qu'ils auront reçues d'en haut sans rien redouter ni des pouvoirs de la terre, ni des efforts de l'erreur et du mensonge. »

Dans son mandement de Carème, Louis Edonard Pie, Evêque de Poitiers, une des lu-

mières du Concile, écrivait :

« Encore que nous vous eussions souvent signalé les écarts de doctrine, les affaiblissements de vérité, les compromis dangereux et les mélanges adultères qui sont devenus trop familiers aux docteurs d'une certaine marque. rien ne nous autorisait à croire que le respect de l'Eglise, de sa constitution, de son gouvernement, de ses traditions, de son histoire, de sa prière authentique, enfin de ses enseignements et de ses actes, pút être méconnu à ce

Leçon terrible, mais salutaire, pour tous ceux qui, substituant leur esprit personnel et l'esprit de leur temps à l'esprit de l'Eglise, se font trop facilement leurs propres maîtres à eux-mêmes! Les sages les avaient avertis; mais la voix des sages est-elle écoutée par des hommes si súrs de leur propre sagesse, et qui, devenus les oracles de ceux dont ils sont à la fois les disciples, n'ont plus seulement pour apologistes et pour flatteurs les chrétiens amoindris dont ils partagent et consacrent les fausses opinions, mais recueillent désormais l'éloge et le suffrage des plus violents de leurs anciens adversaires?

Certes, si l'on avait pu douter qu'il y cût urgence à convoquer l'Église à une assemblée ocuménique, l'utilité et la nécessité de ce Concile ne saurait plus être nice de personne. Que le mal qui se dévoile eut continué quelques années encore à se propager sans réclamation, et la société chrétienne ent été infectée d'un poison d'autant plus pernicieux qu'il se serait glissé inscusiblement dans ses veines. Au jugement des hommes de l'art, l'énergie de certains traitements radicaux-se dénote d'abord par le réveil et la recrudescence de toutes les affections morbides dont la guérison est entreprise. Ainsi en sera-t-il du Concile : en amenant l'éruption du mal au dehors, en mettant à nu les pensées occultes de bien des cœurs, il aura préparé et commence la cure d'une foule d'infirmités morales et intellectuelles. »

En parlant de l'équipée du P. Gratry, nons avons cité la condamnation motivée d'André Ross, Eveque de Strasbourg, ll ne faudrait pas croire que cette agression contre un Concile assemblé n'appelat pas d'autres justices. Il faut dire, au contraire, que, saut les prélats acquis à la secte gallicane et l'intrigue césarienne, tous les évêques de France fulminèrent contre l'Oratorien philosophe, égaré dans ces questions d'histoire. Entre autres Florian Desprez, Archevêque de Toulouse ; Louis Delalle, évêque de Rodez; Gérault de Langalerie, évêque de Belley; Louis-Anne Nogret, évêque de Saint-Claude; Charles Fillion, évêque du Mans, et Jean-Baptiste Lequette, evêque d'Arras. En citant les actes de ces évêques, nous entendons bien les honorer.

La faction gallicane avait osé proposer à l'Eglise un compromis avec les idées modernes : elle attendait de ce compromis pour l'Eglise, les plus éclatantes victoires. Illusion étrange, presque puérile, que dissipait en ces termes l'évêque de Liège, Théodore de Mont-

pellier :

Si les idées modernes, dit-il, consistaient à faire participer le peuple le plus largement possible aux affaires du pays, et à lui procurer l'aptitude nécessaire pour exercer avec intelligence ses droits de citoyen, à le rendre et plus instruit et plus moral, si les idées modernes n'avaient pour objet que les matières politiques, les rapports entre les gouvernements et les gouvernes, et autre; choses semblables, l'Eglise, n'ayant rien à y voir, se bornerait à rappeler aux chefs le devouement, aux autres le respect envers l'autorite, à tous la justice les uns envers les autres, et la piete envers Dieu ; et les partisans des idées modernes, voyant l'Eglise dans son rôle, n'auraient rien à lui demander. Mais ils prétendent que l'Eglise se réconcifie avec ses idées et en présence de la repulsion dont elles sont l'objet chez elle, les uns s'irritent et menacent, d'autres se scandalisent et s'atfligent de ce refus perséverant, inexorable.

Que sont donc ces idées modernes, et sur quelle base propose-t-on à l'Eglise de consacrer ces reines du siècle et de s'en reconnaître

la servante?

En tête de ces idees se place, comme leur principe générateur, l'abrogation des droits de Dieu dans la société politique ; viennent cusuite la liberte de publier, de vive voix ou par écrit, toute opinion philosophique et religieuse, et toutes les autres libertes qui, en dernière analyse, se résument dans celles-là. Et remarquez-le bien, de même que ces libertés ont pour principe l'abrogation des droits de Dieu dans la société, elles ontanssi pour consequence la négation de ceux qui résultent pour l'Eglise de sa nature de société parfaite instituée divinement. Voilà ce que les partisans de ces idées, mécreants pour le plus grand nombre et quelques-uns catholiques, demandent à l'Eglise d'environner de son respect comme la civilisation, d'accheillir avec reconnaissance comme un bienfait pour elle aussibien que pour la société civile. On s'étonne que l'Église s'y refuse ; on s'irrite contre elle. on la menace : et les moins malintentionnés croient qu'il y a entre ces idées et l'Eglise un malentendu.

Oui, il y a un malentendu, mais c'est de la part de ceux qui proposent à l'Eglise une conciliation impossible. Le Concile le fera-t-il disparaitre, et donnera-t-il au monde les Inmières qui lui manquent et sur ce point et sur tint d'autres? Nous l'espérons dans l'intérêt de bien des catholiques, jonets de leurs illusions. Mais pour que l'on ne réussisse pas à vous effrayer de ce que le Concile va s'occuper de ce sujet, si tant est qu'il en ait l'intention, nons avons hâte de vous dire que l'auguste assemblee n'émettra sur ce point aucun principe nouveau. Il y a bien des siècles déjà que tout ce qu'il y a à dire sur ce sujet a été dit.

Quant aux critiques, adressées par les journaux et par la diplomatie, il y eut un évêque français qui mit ses soins particuliers à y répondre, ce fut René Régnier, archeveque de Cambrai. Tun des plus grands ouvriers qui aient porté la mitre en ce siècle. A la date du 25 janvier 1870, il donnait à ses diocésains ces renseignements sur le Concile et touchait, en passant, la question des vicaires apostoliques: « Au tempsou nous vivous, dit-il, les choses les plus respectables, les plus saintes sont livrees aux discussions les plus légères et les plus irréflechies, trop souvent à des dérisions insensees et à d'odienx travestissements. Le Concile, et nous ne devons point nous en étoner, subit les inévitables conséquences de cette infirmité morale de notre société contemporaine.

Il importe donc, avant tout, de vons prémunir contre les erreurs involontaires où calculées que l'on répand chaque jour dans le public au sujet du Concile. N'accueillez qu'avec beaucoup de prudence et de réserve les récits et les commentaires des divers organes de la publicité. Les journaux les plus sérieux et les mieux intentionnés peuvent être trompés par des renseignements inexacts. Les feuilles hostiles à l'Eglise ne se feront aucun scrupule de tout dénaturer sciemment, d'inventer des fables odienses, de simuler d'absurdes appréhensions, de sacrifier toute vérité et toute loyanté à leurs passions anti-chrétiennes.

Tenez-vous au-dessus de ces agitations du dehors, et quand ils arriveront jusqu'à vous, faissez passer ces vains bruits sans y prêter l'oreille.

Nous sommes heureux de ponvoir vous en donner l'assurance : le Concile du Vatican, si providentiellement, nous pourrions dire si miraculeusement rassemblé, poursuit son cours de manière à mériter, sous tous les rapports, votre profonde et religieuse vénération, votre absolue confiance. Quant à son issue, que pourrions-nous craindre? C'est une œuvre que bieu a commencée, il saura bien l'achever : et si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Si Deus pro nobis quis contra nos?

Qu'il nous soit permis de vous faire partager l'édification que nous cause, et les espérances que nous fait concevoir pour l'avenir de la religion, ce que nous n'avons cessé de voir et d'entendre depuis que nous sommes dans la

Ville éternelle.

tes linit cents Evêques qui s'y trouvent réunis y sont venus, vous le savez, de toutes les contrées de la terre. Plusieurs ont eu à faire de bien longs voyages, à braver de véritables périls, à supporter de bien rudes fatigues. Vieillards, pour la plupart, ils ont **reno**ucé aux habitudes laborieuses sans doute, mais tranquilles, de leur vie ordinaire; un assegrand nombre auraient pu trouver dans l'affaiblissement et les infirmités qui sont la suit de longues années de travaux, une raison sé rieuse de dispense : l'amour de la sainte Eglisq et le désir d'apporter au Saint-Père leur filia concours et leur part de consolation, les on élevés au-dessus des considérations person nelles ; ils sont yenus sans éconter les conseil d'une prudence qui n'eût point été exagérée mais qu'ils se seraient reprochée comme un faiblesse. Quelques-uns sont déjà morts vig times de ce courageux amour du devoir et c cette apostolique abnégation.

Parmi les Pères du Concile béaucoup vivent à Rome dans une éditiante et noble pauvreté, Ils ne possèdent d'autres trésors que feur science, leurs vertus et les mérites qu'ils ont acquis dans l'exercice de leur saint ministère, La muniticence de Pie IX, que l'injustice des hommes et le malheur des temps out rendu pauvre lui-même, leur procure une hospitalité toute simple, mais décente et pleine de dignité.

Tous ces pasteurs des peuples, aujourd'uni rassemblés sous la présidence et les benédictions de leur Chef-suprème et de leur père commun, étaient, il y a quelques mois, et se retrouveront bientôt dispersés, snivant Cordre de Jésus-Christ, dans le monde entier. Euntes in mundum universum. Ils précheront l'Evangile dans toutes les langues qui se parlent sons le ciel et à toute créature commune, Priedicate Evangelium omni creature (1). Pour accomplir cette divine mission qui fut donnée. il v a plus de dix-huit cents ans, en la personne des Apôtres, à l'épiscopat catholique. combien d'entre eux se sont volontairement condamnés aux plus lointains et aux plus durs exils! Ils out su se plier à tous les genres de vie, adopter toutes les habitudes errantes des peuplades sauvages, qu'ils suivent à travers leurs forêts impénétrables et leurs-déserts beûlants ou glacés. Avec cesenfants de leur adoption, ils se réduisent à une nourriture incertaine et grossière, accoutumés qu'ils étaient non pas aux mollesses, mais à l'abondance et aux aises de nos civilisations avanções ; en un mot, ils se font tout à tous, comme le grand Apòlre, pour gagner à Jésus-Christ un plus grand nombre d'âmes.

Dans leur ensemble, les Pères du Concile représentent tout ce qu'il y a de nationalités sur la terre, dévoués partout à tous les intérêts des hommes au milieu de qui ils font briller le flambeau de la toi, et auxquels les identifie cette charité qui sait tout souffrir sans s'irriter de rien, et ne se lasse jamais d'espèrer les divines miséricordes pour ceuxmèmes qui la mettent aux plus dures et aux

plus injustes épreuves.

Tels sont les admirables éléments dont se

compose notre Concile.

Placés comme ils le sont, dans des contrées si éloignées les unes des autres, dans des milieux sociaux si disparates, sous des gouvernements dont les principes et les formes sont si dissemblables ou si opposés, il-doit y avoir entre eux quelque diversité d'opinions sur des questions secondaires; mais tous veulent également, tous veulent uniquement le bien et le vrai. Si, en attendant et en préparant les décisions suprêmes qui les réuniront tous, ils différent sur quelques points, ce n'est que sur l'appréciation des moyens a prendre et des ménagements à garder pour défendre avec plus d'efficacité et de succès les intérêts si compromis aujourd'hui de la religion et de la société elle-même.

Du reste, il ne pent jamais y avoir un écart considérable entre les opinions qui se produisent parmi nous. Elles seront tonjours contenues entre deux limites invariables et sacrées que personne ne franchira : un égal respect pour « cette pleine puissance de paître, « régiret gouverner l'Eglise universelle, que le « Souverain Pontife, Pere et docteur de tons « lestidèles, a recine de Jésus-Christ en la personne du bienheureux Pierre, prince des « Apôtres (2 : » — une égale soumission à cette règle fondamentale de la foi catholique : Croire, et au besoin définir, ce qui a été cru jusqu'à nous en tout temps et en tous lieux. Quod ubique, quod semper (3).

Si, dans ces limites, les votes des Pères du Concile sont partaitement libres et ne peuvent être dictés que par leur conscience, la valeur de ces votes est la même pour chacun d'eux et complètement indépendante de l'importance relative de leurs différents diocèses,

Sous ce rapport, les vicaires apostoliques, les Evéques missionnaires qui fondent, sonvent au prix de leur sang, des Eglises nonvelles, ne le cèdent en rien aux Évèques qui occupent les sièges les plus anciens. Un territoire déterminé est assigné à l'exercice de leur zéle, et ils ont une juridiction épiscopale sur des chrétientés plus ou moins importantes. On a remarqué, dans des intentions que nous ne voulons pas juger, que les Evêques de cette catégorie sont nombreux au Concile. Dieu en soit béni, N. T. C. F. Ce fait atteste avec éclat les progrès que fait de nos jours le saint Evangile, et prouve que l'esprit apostolique est loin de s'épuiser ou de s'atlaiblir dans l'Eglise. llest évident d'ailleurs que le dévouement des vicaires apostoliques à Jésus-Christ et à l'extension de son règne, que leur abnégation surtout et leur désintéressement ne peuvent ètre mis en doute par personne, et n'ont rien à craindre d'aneun parallèle. Ce n'est pas pour eux que sont ordinairement réservées dans l'Eglise les hantes positions que le monde juge dignes d'envie ; et on ne prétendra pas sans doute que les puissances qui gouvernent les pays on ils vivent peuvent les séduire par l'appàt des richesses ou des bonheurs qu'elles font briller à leurs yeux ; quand elles ne leur accordent pas l'indifférence ou le dédain, elles n'ont pour eux que la persécution. — Qui donc voudrait rendre suspecte leur indépendance, ou atténuer le poids de leurs suffrages dans les conseils et les délibérations de leurs frères?

Il n'est pas rare de rencontrer des hommes qu'importune et qu'irrite l'indestructible unité de l'Eglise, et qui supposent dans son sein les divisions qu'ils y voudraient voir.

Quand vous les entendez ou opposer le Concile au Pape, ou du moins séparer l'un de l'autre, mettre en parallèle leurs droits respectifs, établir entre leur autorité relative une sorte d'antagonisme, rappelez-vous, N. T. C.

⁽¹⁾ Mare, xvi. 15. — (2) Conc. Flor. in Decr. union. — (3) Vinc. Lirin. Commonit.

F., que le Concile et le Pape forment un tout moral absolument indivisible, et que, du moment qu'ils-se séparcraient de Celui que Jésus-Christ leur a donné pour Chet nécessaire, les Evêques ne formeraient plus une assemblée conciliaire, mais une réunion acéphale dont les actes seraient sans autorité, et perdraient tout droit au respect et à l'obéissance des lidèles. Dans un Concile œcuménique, il est vrai, les Evêques partagent l'autorité enseignante et législative du Pape ; ils jugent avec lui les questions dogmatiques et disciplinaires qu'il lui appartient de soumettre à leur consciencieux examen et à leurs libres discussions (1): mais lorsqu'il s'agit d'enseignements et de préceptes qui s'adressent à l'Eglise universelle, ils ne peuvent rien juger, rien définir, rien ordonner ou réglementer en dehors de lui, moins encore pourraient-ils réviser, modifier, réformerses définitions et ses jugements antérieurs.»

Le Concile était l'objet de beaucoup d'autres attaques, consignées même dans le Moniteur. La réponse de l'archevêque de Cambrai à ces attaques se trouve dans une lettre, sous la date du 15 mai, au clergé cambraisien : c'est la contre-partie des agressions du Moniteur et le témoignage explicite d'un témoin irrè-

cusable :

« Vous connaissez, et vous déplorez conune nous le dénigrement systématique à l'aide duquel l'esprit de parti, pour ne pas dire l'esprit de secte, travaille à rendre suspects les actes du Concile œcuménique du Vatican, et, s'il était possible, à ruiner d'avance l'autorité sacrée de ses enseignements et de ses décrets.

« Tout cequi concerne l'auguste et sainte Assemblée n'a cessé d'être, depuis ses premières réunions, l'objet de préventions pleines d'aigreur, de critiques malveillantes et de récits mensongers. Cette acrimonie et cette hostilité persévérantes ne se trouvent pas seulement dans la presse antichrétienne; nous avons le regret profond de la rencontrer dans des publications dont les auteurs font profession de notre foi catholique, et dont plusieurs même comptent dans les rangs du clergé. Ils prétendent servir Dieu en signalant son Eglise à d'odieuses détiances, et en coalisant contre elle toutes les oppositions qu'ils peuvent lui susciter.

« A les entendre, l'installation matérielle du Concile rend impossible toute discussion sérieuse; — les délibérations sont conduites avec une précipitation et une partialité qui ne permettent pas aux opinions moins agréables à la Curie Romaine (2) de se produire et de se défendre: — la majorité abuse de sa supériorité numérique pour opprimer la minorité et la réduire au silence : — les Pères qui composent cette majorité sont du reste, en général, trop peu compétents pour apprécier les besoins intellectuels et les nécessités politiques du temps où nous vivons, les exigences de l'opinion publique et les concessions que doit lui faire l'Eglise dans son propre intérêt. » L'archevêque répond à toutes ces attaques. Il n'appartient pas à l'histoire d'entrer désormais dans ces minces détails.

Il faut revenir maintenant au Concile. Le 6 janvier eut lieu la seconde session solennelle pour la profession de foi. Comme pour la première session, le Concile déploya toutes les pompes ecclésiastiques. Les Révérends Pères entrèrent processionnellement dans Saint-Pierre ; ils portaient la mitre et la chape. Sa Sainteté venait ensuite sur la Sedia Gestatoria. A l'entrée de la basilique, le Très-Saint-Sacrementétant exposé sur l'antel de la Confessi les Evêques enlevèrent leur mitre, et le Pape descendu de la Sedia, s'avança tête nue, d'un pas ferme, plein de majesté recueillie. Après avoir prié au pied de l'autel, Pie IX alla prendre place sur son trône au fond de la salle conciliaire, où étaient déjà installés tous les Pères. Les tribunes étaient remplies : et l'on remarquait surtont la tribune royale où se trouvaient avec l'impératrice Elisabeth et le roi François II, les princes et princesses actuellement à Rome.

Après la messe, célèbrée par S. Em. le cardinal Patrizzi, lecture fut faite de la profession de foi de Pie 1X, et tous les Pères yinrent d'abord un à un, puis deux à deux, et enfin quatre par quatre, s'incliner ou s'agenouiller au pied du trône et dire la formule d'adhésion.

Ce cérémonial, qui fut très long, étant terminé, le Pape donna sa bénédiction el entonna le *Te Denm*.

A quelque lemps de là, le Saint-Père était à la promenade. Il aperçut Mgr Pie et Mgr Cousseau, d'Angoulème, qui, en compagnie de deux ou trois prêtres, se promenaient aussi. Le bon et saint Pape mit pied à terre, se dirigea vers les deux illustres Prélats et causa quelque temps. On parlait, paraît-il, de la question de l'infaillibilité. « — Savez-vous, Très-Saint Père, dit avec un demi et spirituel sourire Mgr de Poitiers, savez-vous que je ne crois plus la détinition opportune? — Pie IX regardait. — Non, reprit après une petile

(2) Ce mot convre très incomplètement les indignes attaques qui sont dirigées contre la personne

même du Souverain Pontife,

⁽¹⁾ Le Pape peut accorder aux Evêques le droit d'initiative, dans de justes limites et sous de sages réserves, comme Pie IX a daigné l'accorder aux Pères du Vatican. Mais il est évident qu'aucun Evèque n'a, par lui-même, le droit et ne peut avoir la prétention de se faire entendre, à son gré, de l'Église universelle; de lui exposer ses idées, ses plans et ses vœux Si, en effet, ce droit de parler de son chef et d'exposer ses conceptions personnelles existait du côté d'un Evèque, il y aurait pour l'Eglise, par une corrélation nécessaire, devoir de l'entendre. Si ce droit pouvait être légitimement invoqué par un seul, il pourrait l'être indéfiniment. Qui ne voit dans quelle confusion tomberait inévitablement le Concile, s'il était soumis à un parcil régime?

pause Mgr Pie, je ne la crois plus opportune... mais nécessaire. » — Le Pontife sourit, et Mgr d'Angoulème termina : « Quod di recunt

inoppoetuium fecerunt necessarium, » L'Evèque d'Angoulème, Antoine Consseau, venait de servir d'écho à l'oracle de la Providence. L'œuvre que la Providence avait spécialement assignée au Concile du Vatican, c'était la proclamation de l'intaillibilité pontilicale. Le vœu de cette proclamation allait

ètre mis à l'ordre du jour. L'Eglise avail toujours eru à l'infaillibilité du Pape, et, si l'on peut ainsi dire, elle avait toujours reçu ce dogme. Ce qu'avait été, pour la piété des lidèles, le sacrement de l'Eucharistic, l'infaillibilité l'avait été pour le gouvernement de l'Eglise. Ce dogme, qui comptait dix-huil siècles de créance, avait été toutefois nié ou contesté par les hérésies des derniers siècles et par les erreurs contemporaines. Mais à mesure qu'il était confesté ou nié, l'Eglise voulait l'affirmer avec plus de force. Dans ces ⁹derniers temps, sous l'action de l'Esprit-Saint, un bouillonnement fécond s'était fait sentir dans l'Eglise. Des adresses exprimant les vœux du peuple et du clergé avaient été remises à la plupart des évêques ou envoyées au Pape. Les Conciles provinciaux, célébrés en France, depuis 1859, avaient tous, suivant l'expression même de Montalembert, vivalisé de zèle dans l'expression de leur foi à l'infaillibilité des Pontifes romains. Enfin, l'adresse des Evêques en 1867 avait contenu de cette

Sur ce dernier fait, l'Osserratore cattolico

créance une expression aussi authentique

faisait l'observation suivante

que solennelle.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que la plus grande partie des Evêques qui paraissent redouter aujourd'hui les déplorables conséquences qu'entrainerait cette délinition, out tous — sans excepter l'anteur de la fameuse lettre qui a fait tant de bruit, Mgr Dupanloup, spontanément et franchement signé, en 1867, cette mémorable adresse au Saint-Père où cette même infaillibilité est proclamée et professée comme une doctrine absolument certaine. Mais si l'on ne redoutait pas alors le péril de proclamer cette vérité indubitable, quel péril peut résulter de sa proclamation comme un article de foi?

Si l'on trouvait très opportun alors de dire que cette vérité était enseignée unanimement par les Evêques, pourquoi ne serait-il pas également opportun d'y ajouter aujourd'hui la sanction suprêmé de l'Évêque des Evêques? Pour quiconque veut raisonner, l'induction est certainement logique. Du reste, prions et faisons prier pour que l'œuvre de Dieu s'ac-

complisse.

Lors de la délimition récente de l'Immaculée-Conception de Marie, on avait soulevé la question des conditions à remplir pour savoir si une vérité est susceptible d'être solennellement délinie. On trouve ces règles rapportées et exposées dans le Dictionnaire de la théo-

logie catholique, traduit de l'allemand par l'abbé Goschler I, XIV, p. 279 . La docte commission, réunie sous la présidence du cardinal Ferrari, et composée de Mgr Caterini, du chanoine Audisio, des PP. Perrone, Passaglia. Schrader, jésuites, du P. Spada, dominicain, du P. Tonini, conventuel, remplace après sa mort par le P. Trullet, du même ordre, établit d'un commun accord les principes suivants :

 Pour qu'une doctrine puisse être définie, il n'est pas nécessaire que les opinions n'aient jamais varié à son egard dans l'Eglise, que les tidéles et les maîtres de la foi aient toujours

été d'accord.

2. Il n'est point nécessaire qu'on ne puisse allégner aucun passage de l'Ecriture en appa-

rence contraire à cette doctrine,

3. Il n'est point nécessaire qu'on puisse alléguer, en faveur de cette doctrine, des témoignages explicites on implicites de l'Ecriture sainte. Une doctrine peut être définie sur la tradition senle, sans le témoignage de l'Ecriture.

4. Il n'est pas nécessaire, pour constater la tradition, qu'on produise une série non interrompue de témoignages des Pères, série qui remonterait aux apôtres pour descendre jus-

qu'à nous.

Après avoir rétabli ces règles négatives, la commission déterminera les caractères positifs auxquels on reconnaît une doctrine susceptible d'être définie, savoir :

1. Que l'on produise quelques fémoignages solennels, décisits, qui renferment la doctrine

2. Que l'on puisse indiquer un ou plusieurs principes révélés qui renferment la doctrine à définir ;

3. Qu'on ne puisse nier cette doctrine saus renverser un ou plusieurs articles de foi-certains:

1. L'accord actuel de l'épiscopat catholique ;

5. La pratique de l'Eglise.

La commission lut unanime au sujet de la possibilité et de l'opportunité de la délinition.

Après toutes les agitations dont elle avait été l'objet, en présence des attaques, secrètes ou publiques dont elle était l'objectif pendant le concile, plusieurs Pères demandèrent l'introduction immédiate de la cause de l'infaillibilité. Leur demande était conque en ces ter-

Les Pères soussignés demandent très humblement et avec instanceau saint Synode œeuménique du Vatican qu'il veuille bien affirmer par un décret en termes formels et qui excluent toute possibilité de douter, que l'autorité du Pontife romain est souveraine et, par suite, exempte d'erreur, lorsqu'il prononce sur les choses de la foi et des mœurs, et qu'il enseigne ce qui doit être cru et tenu, ce qui doit être rejeté et condamné par tous les fidèles de

A l'appui de cette demande venait le mé-

moire suivant:

RAISONS DE L'OPPORTINITÉ ET DE LA NÉCESSITÉ DE LA PROPOSITION.

La primanté de juridiction du Pontife romain, successeur de l'Apôtre saint Pierre sur toute l'Eglise de Jésus-Christ, et par cousequent la primanté du Souverain Magistère. est clairement, enseignee dans les Saintes Ecritures.

La tradition universelle et constante de l'Eglise nous apprend, par les acles et les paroles des Saints Peres, comme par la conduite et les decisions d'un grand nombre de Conciles, même œcuméniques, que les jugements doctrinaux du Pontife de Rome sur la foi et la morale sont irréformables.

Dir consentement des Grecs et des Latinson adopta au second concile de Lyon la profession de foi contenue dans la déclaration suivante : « Les controverses en matière de foi doivent etre terminées par le jugement du Pontife de Rome, « Il fut de même défine au concile œcuménique de Florence que : « Le Pontife romain est le vrai vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Eglise entière, le père et le docteur de tous les chrétiens, à qui a été couféré, dans la personne du bienheureux Pierre le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle. » La saine raison montre elle-même que personne ne peut rester en communauté de foi avec l'Église catholique, s'il n'est uni à son chef, puisqu'il est impossible de séparer, même par la pensée, l'Eglise de son chef.

Cependant il v a en, il v a encore de sojdisant catholiques, qui abusent de ce nom au détriment de la foi des faibles, pour oser enseigner que fonte la somnission due à l'autorite du Pontife romain, consiste à recevoir ses décrets sur la foi et la morale avec un respectueux silence, sans adhésion intérieure de l'esprit, on sculement à titre provisoire, jusqu'à ce que le consentement on le dissentiment de l'Eglise ait été constaté.

Il est évident pour tout le monde que cette doctrine perverse détruit l'autorité du Pontife de Rome, rompl l'unité de la foi, ouvre une libre carrière à toutes les erreurs,et leur donne largement le temps de s'insinuer dans les esprits.

C'est pourquoi les Evêques, gardiens, défenseurs de la vérité catholique, se sont particulièrement efforcés, à notre temps, d'affermir le souverain pouvoir d'enseignement du Siège apostolique, surtout par des décrets synodaux et des manifestes en commun 4).

1) 1, Le Coueile provincial de Cologne, tenu en 1860, et qui fut signé par cinq Evêques, sans compter l Eminentissime Cardinal-Archevêque de Cologne, Jean de Geissel, enseigne formellement que le Pontife romain est le perc et le decteur de tous les chrétiens, et que son jugement dans les questions de foi est de soi irreformable.

2. Les Eveques réanis en 1865 dans le Concile d'Utrecht disent du Pontife romain : Nous crovons

fermement que son Jugement dans les choses qui regardent la foi et les mœurs est infallable.

3. Le Concile de Colocza, célèbré en 1860, établit ceci : De même que Pierre était... le maître irréfragable de la doctrine en ce qui regarde la foi, pour qui le Seigneur lui-même a prié, afin que sa toi ne détaille pas ... de même ses légitimes successeurs sur la chaire de Pierre..., conservent le dépôt de la foi par leur oracle souverain et irrefragable... C'est pourquoi, les propositions du clergé gallican, émises en 1682, et qui ont déjà été publiquement proscrites dans cette même aîmée par George, de pieuse mémoire, archevêque de Strigonie, et par les autres Evêques de Hongrie, nous les rejetons de nouveau, nous les proserivons et nous taisons defense a tous les fideles de cette province, d'oser les lice, les retenir, et encore bien moins les enseigner.

4. Le Concile plénier de Baltimore, réuni en 1866 dans les décrets qu'ent signés quarante-quatre Archevêques et Évêques, enseigne, entre autres choses, ceci 🦠 L'autorité vivante et *infaillible* n'existe que dans cette Eglise qui, bâtic par Notre-Seigneur Jesus-Christ sur Pierre, Chef, Prince et Pasteur de toute l'Eglise dont il a promis que la foi ne faillirait jamais, conserve toujours, ses l'ontifes légitimes, tirant leur origine sans interruption de Pierre lui-même, placés, sur sa chaire, héritiers et vengeurs de l'autorité, de la dignité, de l'honneur et de la puissance de Pierre, Et parce que, où est Pierre, la est l'Eglise, que l'ierre parle par le l'ontife romain, qu'il vit toujours et qu'il exerce ses jugements dans ses successeurs et qu'il donne la vérité de la foi à coux qui la demandent, il faut recevoir les puroles dienes dans le sons qu'a tenu cette chaire romaine du bienheureux Pierre, laquelle, Mère et Maîtresse de toutes les Eglises, a toujours conservé intacte et inviolable la foi qui lui a été livrée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et l'u apprise aux fidèles, montrant à tous le chemin du salut et lu doctrine de la verité incorruptible.

5. Le premier Concile provincial de Westminster a fait en 1852 cette déclaration : « Comme le Seigneur nons exhorte par ces paroles. Regardez vers la pierre d'où vous avez été tirés; regardez vers Abraham votre père, il est juste que nous qui avons recu immédiatement du Siège apostolique la foi, le sacerdore et la vraie religion, lui soyons liès plus que tous par les chaînes, de Tamour et de Lobéissance, *Nous* posons donc comme fondement de la foi veritable et de l'ordre, ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu-poser d'une façan inchrantable, a savoir la chaire de Pierre, mere et maiteesse de tout l'anivers. la Sainte Eglise Romaine. Tout ce qui a été une fois défini par elle, nons le tenous pour ratifié et certain. Nous embrassons de tout courr et nous vénérous ses traditions, ses rites, ses pieux usages et toutes les constitutions apostoliques qui regardent la discipline. Enfin, nons professons, d'esprit notre obéissance et notre respect envers le Pontife comme étant le Vicaire de Jésus-Christ et nous adhérons trèsétroitement à lui dans la communion catholique.

6. Près de cinquents Evéques rassemblés de toutes les parties du monde dans cette grande cité, en 1867. pour le centenaire solennel du martyre de saint Pierre et de saint Paul, n'ont pas hésité à s'adresser au Souverain Pontife Pie IX en ces termes : « Convaincus que Pierre a parle par la bouche de Pie, tout ce qui a été dit, confirmé et publié par vous, nons le disons aussi, nous le confirmous, et nous l'annonçons ;

Plus la vérité catholique était clairement enseignée, plus elle a été attaquée avec force en ces derniers temps, par des brochures et des journaux dans le but d'exciter le peuple catholique contre la saine doctrine et d'empècher le Concile du Vatican de la proclamer.

C'est pourquoi, si auparavant l'opportunité d'une définition de cette doctrine par le Concile. ocuménique a pu sembler douteuse à quelques-uns, la nécessité en parait maintenant évidente. Car la doctrine catholique est de nouveau attaquée par les mêmes arguments. dont naguère des hommes condamnés par leur propre jugement se servaient contre elle : ces arguments ruineraient la primauté même du Pontife romain et l'infaillibilité de l'Eglise, si on les poussait davantage, et souvent ils sont accompagnés de tristes invectives contre le Siège apostolique, Bien plus, les adversaires les plus acharnés de la doctrine catholique n'ont pas de honte, quoiqu'ils se disent catholiques, de prétendre que le Concile de Florence, qui a défini d'une manière si claire la suprème autorité du Pontife romain, n'était pas œcuménique.

Si donc le Concile du Vatican, aujourd'hui convoqué, gardait le silence et négligeait de rendre témoignage de la doctrine catholique, le peuple catholique se prendrait à douter de la vraie doctrine, les novateurs se vanteraient partout d'avoir réduit le Concile au silence par leurs arguments. En outre, ils abuseraient toujours de ce silence, même pour refuser d'obéir aux jugements et décrets du Siège apostolique touchant la foi et la morale, sous prétexte que le Pontife de Rome a pu se trom-

per dans ces sortes de décisions.

Le bien général de la chrétienté semble donc demander que le saint Concile du Vatican reprenne et explique davantage le décret de Florence sur le Pontife de Rome, et qu'il veuille bien affirmer en termes formels et qui excluent toute possibilité de douter, que l'autorité du Pontife de Rome est souveraine et par conséquent exempte d'erreur, lorsqu'il prononce sur les matières de la foi et des mœurs, et qu'il enseigne ce qui doit être cru el tenu, ce qui doit être rejeté et condamné par tous les tidèles de Jésus-Christ.

Plusieurs sans doute ne manqueront pas de croire qu'il conviendrait de s'absteuir d'une délinition de cette vérité catholique, pour ne pas éloigner davantage les schismatiques et les hérétiques de l'Eglise. Mais d'abord, le peuple catholique a le droit d'apprendre du Concile ocuménique ce qu'il doit croire sur un sujet aussi grave, et si mal à propos contesté dernièrement : sinon, l'erreur pernicieuse finirait par corrompre un grand nombre d'esprils simples et imprudents. C'est pourquoi,

les Pères de Lyon et de Trente ont penséqu'il. fallait affirmer la saine doctrine, nonobstant le scandale des schismatiques et des bérétiques. Si ces hommes cherchent la vérité de bonne foi, loin d'être détournés, ils seront plutot affirés, en voyant quel est le fondement principal de l'unité et de la solidité de l'Eglise.

Pour ceux que la définition de la vraie doctrine par le Concile ocuménique détacherait. de l'Eglise, peu nombreux et déjà naufragés dans la foi, ils cherchent sendement un prétexte pour se débarcasser publiquement de l'Eglise, et montrent qu'ils l'ont déjà abandonnée dans leur for intérieur. Ce sont ces hommes qui n'ont pas craint d'agiter continuellement le peuple Catholique, et le Concile du Vatican devra prémunir les tidèles enfants de l'Eglise contre leurs pièges. Quant au peuple catholique, toujours instruit et habitué à montrer une entière obéissance d'esprit et de parole aux décrets apostoliques du Pontife de Rome, il recevra la décision du Concile du Vaticau sur sa suprême et infaillible autorité. avec un cœur joyenx et dévoué. »

La supplique et le mémoire furent adressés aux aufres Pères du Concile par une lettre. An bas de cette lettre se lisaient ces quarante-

trois signatures.

Paulis Angrius Ballerini, Patriarcha Alexandrinus lat, rit.

Antonus Hassen, Patriarcha Ciliciensis,

Miecislai's Ledochowski, Archip. Primas Gnesnensis et Posnaniensis.

Julius Armgovi, Archiepiscopus Lucanus.

Joannes Zwysen, jam Archiep. Ultrajecten. nunc Episc, Buscoducen.

Vincentius Spaccapietra, Archiepiscopus Smyrnensis.

Mabianus Ricciardi, Archiepiscopus Reginensis.

Spirition Maddalena, Archiepiscopus Corcyrensis.

Pelagies De la Bastida y Davalos, Archiepiscopus Mexicanus.

Andreas Ignatius Scherman, Archiepiscopus Ultrajectensis.

Georgies Antonies de Staul, Episcopus Herbipolensis.

Andreas Raess, Episcopus Argentinensis. JOANNES MARIA DONEY, Episcopus Montis M-

Petrus de Preux, Episcopus Sedunencis. ALEXII'S WICART, Episcopus Vallis Vidonis. STEPHAM'S MARILLEY, Episcopus Lausanensis et Genevensis.

Felix Cantimorri, Episcopus Parmensis. Aloist's Kobes, Episcopus Methonensis. BARTHOLOMEI'S D'ÁVANZO, Episcopus Calvensis et Teamensis.

nous rejetous aussi d'une même bouche et d'un même esprit tout ce que vous avez jugé devoir être rejeté et reponssé comme opposé à la foi divine, au salut des âmes et au bien de la société humaine. Car elle est vivante et profondément eucacinée dans nos esprits, cette vérité que les Pères de Florence ont définie dans le décret d'union, en disant : « Le Pontife Romain, vicaire de Jésus-Christ, est le chef de toute l'Eglise. Il est le Père et le Docteur de tous les chrétiens.

Theodorus De Montpellier, Episcopus Leodiensis.

Anoisu's Filippi, Episcopus Aquilanus.

Joseph Scalla Et Estrant, Episcopus Urgellensis.

Aloisus De Agazio, Episcopus Tridentinus.

Micolats Singlar, Episcopus Corisopitensis,

Francisci's Rothart for an Botharme, Episcopus Carcassonensis.

CLACIDI'S HUNRIC'S PLANTIER, Episcopus Nomanisensis.

tanovicis Delalle, Episcopus Ruthenensis

Vixeratu's Morritti, Episcopus Imoleusis.

Mincintus Gasser, Episcopus Brixinensis, Amands Renatis Malpoint, Episcopus S.

Dionysii Reunionis. Carona's Filmox, Episcopus Cenomanensis. Iovarus de Semestrey, Episcopus Ratisbonen-

sis.

Antonit's Maria Valenziam, Episcopus Fabrianensis et Matelicensis.

Aloisu's Lembo. Episcopus Cotroniensis. Gubardas Wilmer, Episcopus Harlemensis.

Algustus di Canossa, Episcopus Veronensis, Nicolats Adamis, Episcopus Halicarnassensis.

doseph Playm, Episcophs Nicopolitanus. Gaspar Mermillon, Episcophs Hebronensis. Joannes Marango, Episcophs Tenensis et Mi-

conensis. Francisci's Leopoldus De Leonrob, Episcopus Eystettensis.

Theodor's Gravez, Episcopus Mamurcensis,

MIGHER TREES, Episcopus Crossensis.

Lette demande réunit, en quelques jours, plus de cinq cents noms. Il ent été facile d'en réunir davantage, mais lorsqu'on eut atteint cette limite, on jugea que la requête pouvait paraître avec assez de majesté devant la députation chargée d'en apprécier la valeur. Du reste, on n'avait pas ern à propos de provoquer l'adhésion des cardinaux; on n'avait pas pu solliciter celle des membres de la commission des Postulata, parce que la requête était à son adresse; entin un certain nombre de membres de la commission de fide, qui, en cas d'acceptation, anraient à délibérer au tond, avaient réservé leur opinion pour garder la liberté de leurs monyements.

Les évêques italiens avaient adressé, de leur côté, la demande suivante;

An Saint Concile weuménique du Vatican.

En présence des paroles du saint Evangile, ainsi que de la doctrine et des monuments de l'Eglise, appnyés en outre sur l'oracle du Docteur Angélique saint Thomas, gloire et ornement de leur patrie, qui a proclamé dans une décision solennelle, qu'à l'autorité seule du Souverain Pontife il appartient finalement de déterminer ce qui est de foi, afin que cela soit eru par

tous d'une foi certaine, et qu'à la même autorité seule it appartient de faire une nouvelle édition du symbole et de décider sur toutes les autres choses qui regardent toute l'Eglise; enfin, éclairés par celle autre grave parole de saint Alphonse de Liguori, autre lumière éclatante de leur patric et de l'Eglise.

Les Péres soussignés, appartenant principalement aux diocèses d'Italie, demandent trèshumblement et instamment au Saint-Synode cecuménique du Vatican qu'il venille bien sanctionner en propres termes ces paroles de saint Alphonse disant dans une dissertation particulière : Encore que le Souverain Pontife paisse errer en lant que personne privée et comme Docteur particulier, de même qu'il est faillible dans les questions qui sont purement de fait et dépendent surtout du témoignage des hommes, cependant, lorsqu'il parle comme Pape, comme Doctour universal définissant EX CATHEDRA, c'estù-dive en vertu de la puissance souveraine d'enseigner l'Eglise, qui a été donnée à Pierre, alors, dans la décision des controverses de la foi et des mœurs, il est à l'abri de toute erreur,

L'on ne pourra s'étonner que les soussignés fassent cette demande, puisque saint Augustin lui-même traitant d'une autre vérité dogmatique, a donné cet argument ad rem: « Puisque l'obsenrité de cette question a produit, dans les mesures de la charité, de telles disputes, dans les premiers temps de l'Eglise, entre grands hommes et Evêques doués d'une grande charité, jusqu'à ce qu'un Concile œcunénique eût confirmé les saines croyances et écarté les controverses. » (Du bapt. cont., les Donat., lib. C. 7.)

Saint Hilaire a' résolu de même une difficulté présente, par ces paroles : « Quelqu'un a-t-il mal compris? Condamnons en commun sa manyaise interprétation, mais ne manquons pas de confirmer la foi. » (De Synod, n. 88.)

(Suivent les signatures.)

A côté de ces demandes, vint se placer un schema anonyme, attribué à l'archevêque de Baltimore, moins accentué que les demandes précédentes, mais favorable encore à l'infaillibilité.

En voici le texte :

SCHEMA

Pour la définition claire et logique del'infailhhilité du Souverain Pontife, selon les principes déja recus par toute l'Eylise.

An chapitre de Romano Pontifice, après avoir tout d'abord condamné les erreurs qui attaquent la primauté, on pourra ajouter ce qui suit on quelque chose de semblable :

1º Nous réprouvons absolument la témérité de ceux qui osent faire appel au Concile œcuménique des jugements suprèmes du Souverain Pontife.

2" Par suite, nons condamnons absolument

les subtilités perverses de ceux qui osent prétendre qu'il n'est dû aux jugements du Pontife Romain qu'une soumission extérieure et non l'adhésion intérieure de l'esprit et du cour.

3° En outre, nous condamnous absolument le langage et l'enseignement de ceux qui, dans l'hypothèse d'une dissension téméraire et déplacée entre l'universalité des Evêques et le Souverain Pontife, disputent sur la question de savoir qui est le plus grand du Pape on de l'assemblée des Évêques, s'efforcent ainsi de séparer la tête du corps, Pierre de l'Eglise. Comme si l'assemblée de ses frères que Pierre, en la personne de ses successeurs, confirme, selon qu'il en a regu l'ordre, pouvait jamais se séparer de Celui dont la foi. d'après la promesse de Jésus-Christ, ne faillira pas. Comme s'il était permis à ceux qui doivent être enseignés et contirmés par Pierre d'enseigner et de confirmer contre

Nous jugeons qu'il faut repousser également l'opinion et la conduite de ceux qui, atin de pouvoir librement répandre dans la foule les erreurs condamnées par le Pontife romain, ne craignent pas de dire que le vrai sens des livres d'où sont extraites les propositions condamnées, n'a pas été bien compris par le Son-

verain Pontife.

Au reste, tout ceci est éclairei et confirmé

par ce qui suit.

1. Ces sentiments, presque tout l'Episcopat catholique a très bien montré qu'il en éjait rempli, lorsque, réuni récemment à Rome, il s'adressait au Souverain Pontife, heureusement régnant, en ces termes remarquables : « Votre voix n'a jamais cessé de se faire en-tendre. Annoncer aux hommes les vérités élernelles, frapper du glaive de la parole apostolique les erreurs qui attaquent en même temps l'ordre naturel et surnaturel, et menacent de ruiner jusqu'en ses fondements toute puissance ecclésiastique et civile; dissiper les ténèbres qu'ont amoncelées sur les esprits des doctrines aussi perverses que nouvelles ; proclamer sans crainte, persuader et recommander aux hommes tout ce qu'il y a de nécessaire et de salutaire pour le bien, soit des individus, soit de la famille chrétienne, soit de la société civile, voilà ce que vous avez regardé comme la capitale obligation de votre ministère suprème afin que tous arrivent ainsi à connaître parfaitement ce qu'un catholique doit croire, professer et pratiquer.

« Nous rendons grâce à Votre Sainteté pour cette attentive sollicitude, dont nous lui garderons une éternelle reconnaissance; et croyant que c'est Pierre qui a parlé par la bouche de Pie, tout ce que, pour la garde du sacré dépôt, Vous avez dit, contirmé, manifesté, nous aussi nous le disons, nous le confirmons, nous l'annonçons; et avec une parfaite unanimité de sentiment et de langage, nous rejetons tout ce que Vous avez jugé Vous-même devoir rejeter et réprouver comme

contraire à la foi divine, au salut des âmes et au bien de la société humaine, »

2. Car l'autorité vivante et infaillible n'existe que dans cette Eglise qui, bâtie par Notre-Seigneur Jésus-Christ sur Pierre, Chet, Prince et Pasteur de toute l'Eglise dont il a promis que la foi ne faillirait jamais, conserve toujours ses Pontifes légitimes, tirant leur origine sans interruption de Pierre lui-même, placés sur sa chaire, héritiers et vengeurs de l'autorité, de la dignité, de l'honneur et de la puissance de Pierre. Et parce que, où est Pierre, là est l'Eglise, que Pierre parle par le Pontife romain, qu'il vit tonjours et qu'il exerce ses jugements dans ses successeurs et qu'il donne la vérité de la foi à ceux-qui la demandent, il faut recevoir les paroles divines dans le sens qu'a tenu et que fient cette chaire romaine du bienheureux Pierre, laquelle. Mère et Maitresse de toutes les Eglises, a toujours conservé intacte et inviolable la foi qui lui a été livrée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et l'a apprise aux fidèles, montrant à tous le chemin du salut et la doctrine de la vérité incorruptible.

Motifs pour lesquels on juge que le seliema videssus doit être préféré.

I. Tont d'abord, on peut espérer que ce schema plaira davantage à presque tous les Pères et pourra être confirmé par l'unanimité de leurs sullrages, car il confient certainement des principes certains et inébranlables, déjà reçus de toute l'Eglise, et que tous reconnaissent et professent à l'exception de quelquesuns, mais eu si petit nombre qu'on n'en doit pas tenir compte.

H. Cet accord unanime de tous les Pères (du moins de presque tous), non seulement est désirable, mais paraît être absolument requis lorsqu'il s'agit de la définition d'un chef de doctrine, surtout dans une question de si grande importance, qui ne devrait pas être définie, si cela était possible), contre l'opposition

d'un seul.

III. Cette unanimité semble particulièrement nécessaire à cette époque, en raison des bruits universellement répandus et acceptés sur la grande discorde qui règne entre les Pères sur cette question. Or, la définition unanime des Pères fermerait entièrement la bouche à nos ennemis qui se glorifient témérairement de ces divisions et procurerait une grande édification à l'Eglise de Dieu. Nous avons certes assez d'ennemis extérieurs, sans que nous excitions ou que nous paraissions activer de nouveaux dissentiments dans le camp même de l'Eglise.

IV. Le mode de définition implicite qui est proposé, quoique indirect, paraît cependant et très fort et très simple. Car il est plus clair et dit peut-ètre plus qu'une définition formelle et explicite. Celle-ci en effet sera matière aux théologiens de subtilités sans fin. Ils disputeront éternellement sur le point de savoir quand et a quels signes on reconnatra et il taudra croire que le Pontife Romain a parlé à tous les tidèles de Jésus-Christ, et a porté un jugement infaillible. Les questions qui partagent même les pieux defenseurs de l'infaillibilité Pontificale ne resteront pas moins indécises, savoir : Sur la distinction entre la personne publique et la personne privée du Pontife qui enseigne, sur le vrai sens du mot er cathedra, sur les choses qui appartiennent vraiment à la foi et aux mours. Bien plus, les questions de ce geure surgiront avec plus de violence et seront traitées avec une bien plus

grande vivacité.

V. Dans le schema qui est lici proposé pour la définition, on ne fait pas et on ne réclame pas de distinction expresse, car le schema rattache intimement l'inerrance du Pontife romain à l'infaillibilité de l'Eglise elle-même, et la montre comme la conséquence logique. et le corollaire de sa primanté, de telle sorte que cette inerrance s'étende et se restreigne aux limites de l'infaillibilité de l'Eglise ellemême et de la primauté divingment instituée : ce sont, en effet, les principes de foi qui ont été fixés et déterminés dès le premier temps de l'Eglise elle-même. Par la définition proposée, on ne laisse donc ni aux théologiens ni aux fidèles aucun prétexte de donter ou d'ergoter au sujet des commandements et des décrets du Souverain Pontife, à la décision très sage duquel, puisqu'il part anssi bien les agneaux que les brebis, on laisse avec respect et amour, comme il convient à des fils envers leur Père, le soin de décider toutes choses.

VI. Enfin, ce mode de définition, en même temps qu'il affirme certains principes lixes et immuables acceptés universellement, offre cet avantage que non seulement il propose à tous les chrétiens une règle infaillible de crovances et de conduite dans les choses de la foi et des mœurs sans laisser ancune place. au doute et à la subtilité, mais encore qu'il a principalement en vue le bien des temps à venir. Car une définition formelle, étant de soi rétroactivement applicable aux siècles passés, ouvrirait le champ de l'histoire ecclésiastique tout entier et tout le Bullaire aux subtilités des théologiens et aux accusations à peu pres assouples des hérétiques et impies contre les actes des Souverains Pontifes. »

Une autre demande fut attribuée par la Gazette d'Angshourg au cardinal Rauscher; nous en donnons la traduction de Fagence Hayas;

Tres-Saint Père,

Nous avons reçu une lettre imprimée qui contient le texte d'une adresse présentée à la Signature des Pères du Concile. Cette adresse invite le Concile cemménique à vouloir bien sanctionner l'autorité suprème et conséquemment infaillible du Pontife romain donnant des préceptes aux fidèles de l'univers

en juatiere de foi et de morale, en vertu-de-sa

puissance apostolique.

Il est certainement étonnant de voir les juges de la foi être invités à publier, avant la cause entendue, une déclaration revêtue de leur signature, relative à la sentence qui doit être rendue. Mais en une affaire si considérable, nous avons pensé qu'il fallait nous adresser à vons-même, qui ayant reçu du Seigneur la mission de paître les agneaux et les brebis, avec le pieux souci des àmes rachetées par le sang du Christ, et qui dans votre affection paternelle, vous préoccupez des périls qui les menacent.

Les temps ne sont plus, où les droits du Siège apostolique étaient révoqués en doute par des catholiques. Il n'est personne qui ne sache que de meme il ne peut y avoir un Concile représentant l'Eglise entière sans le successeur de saint Pierre, et tous obéissent avec le plus grand empressement aux ordres du Saint-Siège. En outre, le Concile de Trente a édicté ce que les fidèles doivent tenir de l'au-

torité du Pontife romain.

De meme aussi le Concile de Florence, dont le décret sur ce point doit être observé d'autant plus scrupuleusement dans son ensemble et dans ses articles particuliers, qu'il est le résultat d'un commun accord de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque, et que si le Seigneur daigne tourner les yeux de sa miséricorde vers l'Orient, affligé de tant de maux, ce décret sera le fondement de l'union à rétablir.

Ajoutons que, dans cette tempète, l'Eglise a à sontenir contre ceux qui font la guerre à la religion comme à une institution funeste au genre humain, une lutte nouvelle et inouïe dans tous les siècles, de sorte qu'il ne semble nullement opportun d'imposer aux peuples catholiques induits en tentation par tant de machinations ourdies de toutes parts plus de dogmes que les Pères de Trente n'en ont proclamés.

Au reste, ainsi que dit Bellarmin avec toute l'Eglise catholique : « Les définitions de foi dépendent surtout de la tradition apostolique et du consentement des Eglises, » et bien qu'un Concile occuménique fournisse la voie la plus courte pour connaître le sentiment de toute l'Eglise, cependant, depuis le très noble Concile que les Apôtres avec les anciens ont fenu à Jérusalem jusqu'à celui de Nicée, des erreurs innombrables d'Eglises particulières ont été châtiées et éteintes par les décisions du successeur de saint Pierre, appronvées parle consentement de loute l'Eglise.

Il est indubitable que tous les chrétiens fidéles doivent une vraie observance aux décrets du Siège apostolique. En outre, des hommes érudits et pieux enseignent que ce que le Souverain Pontife décide lorsqu'il parle ex cathedra sur les choses de la foi et des mœurs, est irrétragable, même sans le consentement des églises manifesté d'une manière quelcon-

que.

Cependant, il n'est pas permis de passer sous silence qu'il subsiste néanmoins de grandes difficultés, provenant des paroles et des actes des Pères de l'Eglise consignés dans des documents authentiques de l'histoire et de la dactrine catholique elle-même, et à moins que ces difficultés ne fussent résolues, il serait impossible que la doctrine recommandée dans l'adresse mentionnée fût proposée aux peuples chrétiens comme révélée par Dieu.

Mais notre esprit recule devant de pareilles discussions, et confiant en votre bienveillance, nous vons adjurons de ne pas nous imposer la nécessité de telles délibérations. En outre, comme nous remplissons les fonctions épiscopales chez les nations catholiques les plus importantes, nous connaissons, par l'usage quotidien, l'état des choses qui existe

chez elles.

Or, il est constant pour nous que la détinition qui est demandée fournirait de nouvelles armes aux ennemis de la religion pour exciter contre l'Eglise catholique le ressentiment même des hommes notoirement les meilleurs, et nous sommes certains que, du moins dans l'Europe, la chose livrerait aux gouvernements de nos contrées un motif ou un prétexte d'empièter sur les droits qui restent encore à l'Eglise.

Nous avons exposé ces choses à Votre Sainteté avec la sincérité que nous devous au père commun des fidèles, et nous prions qu'il se fasse par votre ordre que la doctrine dont on demande la sanction ne soit pas présentée à la discussion du Concile œcumé-

nique. »

 $\hat{\mathbf{H}}$ yeul, pour ce *postulatum* (1, ou pour un autre, une demande que signèrent trente-et-un évèques français. Voici, sur ces trenle-et-une signatures les réflexions de Veuillot dans sa

correspondance à l'Univers:

L'objet des conversations est la liste des Evêques français signalaires de la requête au Pape contre le Postulatum de l'infaillibilité. Le secret avait été bien gardé sur ces noms. Quelques-uns étonnent, mais on s'étonne davantage de l'absence de quelques autres. Pourquoi le total de trente-quatre ou trentecinq, si positivement annonce, se trouve-t-il réduit à trente-et-un? Y a-t-il eu des rétractations? Voilà le champ des conjectures. On se demande si la liste est officielle, si elle a été livrée du consentement des signataires, si la publication n'en a pas été précipitée par un coup de tactique individuelle, pour prévenir de nouvelles retraites qui compromettent terriblement la situation mitoyenne de l'inopnortunité.

A s'arrêter au certain, en dehors de ces eonjectures, la liste nous paraît diminuer beaucoup les arguments et l'importance de ce que Lon appelle l'opposition. Sans méconnaître la gravité des caractères, et sans leur rien refuser du respect qui leur est dù, nous yoyons premièrement ici une minorité qu'auenn genre de mérite ne relève au-dessus de la majorité contraire, où l'autorité des talents, des vertus, de l'ancienneté des services ne sont pas moindres. Il a été souvent question de l'importance matérielle des sièges. Nous avons dit pourquoi il nous semblait qu'on en youfait firer trop-d'avantages. Mais sous-ce rapport même la majorité l'emporte, et supposé que tel siège fût plus important que fel autre. nous ne voyons pas que Paris et Marseille puissent faire pencher la balance du côté où ils sont. La foule des sièges moins éclatants, tels que Cambrai, Tours, Rennes, Toulouse Rouen, Bourges, etc., rétablit au moins l'équilibre. On peut trouver que Tulle compense Chalons, Nimes, Saint-Briene, Poitiers, Cahors, Quimper, Oran.

Laissons là ce compte trop-facile à établir, Il est évident sans le pousser plus loin que la question d'opportunité, le Pape restant neutre, ne proposant rien, se tranche par le nom-

bre. Dés lors, elle est résolue.

Maintenant, si nous cherchons dans cette liste les éléments d'une opposition au principe contre lequel elle élève la question d'opportunité, nous ne trouvons plus une réunion, ni un groupe, ni même une individualité. Il n est pas nécessaire ici que nous prononcions des noms. Nos Evêques nous sont connus, aucun n'a jamais caché ses sentiments sur le loud des principes, et chacun de nous sait qu'en France, quiconque admet le Pape, l'admet en définifive tout entier. C'est l'enseignement unanime, unanimement recu. On a telle on telle teinte de doctrine, on revendique telle ou telle liberté d'opinion, mais pour conclure, on finit par se reconnaître cathoque tout court. Personne ne voudra jamais s'obstiner dans un raisonnement qui aboutirait à dire que le Pape n'est pas le Pape, le souverain et dernier juge de la foi. On dirait plutôt qu'il n'y a pas de Pape, et alors on ajouterait tout de suite qu'il n'y a plus rien.

Ainsi, par le fait, la liste de l'opposition prouve que, quant à la France, il n'y a pas

d'opposition. »

(1) On écrivait à ce propos de Rome le 29 janvier 1870 : « La publicité donnée par la Gazette d'Augsbourg à l'adresse des Évêques opposés à la définition a péniblement impressionné, dit-on, la rour de Rome et le Souverain Poutife, d'autant plus que cette publicité a été beauconp trop rapide pour ne pas faire soupconner que des personnes placées auprès des Evêques sont décidées en tontes circonstances à trahir le secret conciliaire. Ce secret est-il possible ? Je ne saurais le croire, à moins d'un miracle. Près de 2,000 personnes le possèdent. Comment supposer qu'il ne s'en trouve pas une qui le trahisse.

Au reste, la Gazette d'Augsbourg se signale par le caractère de ses correspondances romaines. Elle a ici un vrai foyer de conjuration, qui est alimenté et souteuu sous main par des personuages officiels prusssiens, bavarois et wurtembergeois. Que dis-je? Quelques-uns de ces personuages tiennent eux-

mêmes la plume, et d'autres insultent publiquement le Pape.

Un journal de Florence, La Nazione, ajouta bientôt que ces demandes, relatives à l'infaillibilite, aboutissaient au vote d'un paragraphe dont il donna le texte latin :

Voici le texte :

CAPUT ADDENDUM DECRETO DE ROMANI PONTIFICIS PRIMATI

Romanum pontificem in vebus fidei et morum definiendis ereure non posse.

Sancta romana Ecclesia summum et plenum primatum et principatum super universam catholicam Ecclesiam obtinet quem se ab ipso Domino in beato Petro, Apostolorum Principe, cujus romanus Pontifex est Successor, cum potestatis plenitudine recepisse, ve-

raciter et humiliter recognoscit.

Et sicul præ cæteris tenetur fidei veritatem defendere, sic et si quæ de tide subortæ fuerint quæstiones, sno debeut judicio definiri Concilium Lugdun, H. Et quia non potest D. N. Jesu Christi prætermitti sententia dicentis: Fu es Petrus, etc., hæc quæ dicta sunt, rerum probantur effectibus, quia in Sede apostolica immaculata est semper catholica conservata religio et sancta celebrata doctrina. Ex formula Hormisdæ Papæ sub-

scripta ab Episcopis Orientalium'

Hine sacro approbante Concilio docennis et tanganın fidei doğum defininus (sc. Pius IX) per divinam assistentiam fieri, ut romanus Pontifex, cui in persona beati Petri dictum est ab codem D. N. Jesn Christo: « Ego profe rogavi, ut non deficiat lides tua, » cum supremi omnium christianorum doctoris munere fungens pro auctoritate definit, quid in rebus tidei et merum ab universa Ecclesia tenendum sit, errare non possit, et hanc romani Pontilicis increantize sea infaillibilitatis prærogativam ad idem objectum porrigi, ad quodinfaillibilitas Ecclesiae extenditur. Si quisautem huic Nostræ definitioni contradicere (quod Deus avertat!) præsumpserit, sciat, se a veritate fidei catholicae et ab unifate Ecclesiæ defecisse. »

Le Saint-Père, à la grande joie du Concile et de toute la chrétienté, permit l'introduction de la cause. Le secrétaire de l'Assemblée adressa, à ce sujet, aux Peres, le Monitum

suivant:

Com plurimi Episcopi petierint a SSmo Domino nostro, ut concilio proponatur schema de infaillibilitate Romani Pontiticis, idemque SSmus Dominus noster de consilio peculiaris congregationis pro recipiendis et expendendis Patrum propositionibus deputata, memorata petitioni annuere dignatus sit : ideirco RRmis Concilii Patribus examinanda distribuitur formula novi capitis ca de re agentis : que formula schemati Constitutionis Dognatica de Ecclesia Christi inserenda erit post Capul undecimum. Simul autem RRmi PP, monentur ut ii quibus super codem capite undecimo et super prædicta formula, nec non super canonibus 14, 15, 16 aliquid observandum vide-

bitur animadversiones suas scripto tradant secretario Concilii intra decem dies, nempe a die octava usque ad diem decimam septimam Martii inclusive, juxta Decretum 20 Februarii proxime elapsi.

Ex Secretaria Concilii Vaticani die 6 mar-

tii, 1870.

Josephus, Ep. S. Rippolyti, secretar. Concilii Vatic.

Aussitôt que la question fut introduite, des passes d'armes s'engagèrent entre les feuilles eatholiques et les feuilles opposées à la définition. L'objet de ces querelles était les chances plus ou moins sérieuses d'une définition prochaine, et les chiffres respectifs des signataires pour ou contre. Les Annales religieuses d'Orléans, petite feuille barbouillée par un petit oiseau de la curie épiscopale du Seigneur haut et puissant, Dupanloup, ne manqua point de faire, à ce propos, des calculs fantaisistes, que manqua encore moins de relever l'Univers. Nous citons icilaréplique linale d'Eugène Veuillot:

Nons avons promis de revenir sur la chronique du Concile publiée par les Annales religieuses du diorèse d'Orléans. Peut-être nos lecteurs apprendront-ils sans surprise que cette feuille ecclésiastique tient pour la théorie qui prêtend peser les voix dans le Concile d'après la puissance des nations, leur place dans le monde, leurs progrès dans la civilisation, etc. C'est la théorie des sièges importants parmi lesquels figurent Diakovar et Sura, et dont sont exclus Malines, Bruxelles, Londres, Cambrai, Saragosse et lant d'autres.

Voici du reste comment parle la feuille

orléanaise :

Il y aurait des contre-postulata signés par plus de 45 Prélats allemands, 35 ou 36 Évêques français, 18 ou 20 américains ou anglais, 12 on 15 italiens et une frentaine d'orientaux. Dans ces pièces, où il paraît que chaque nation a eu sa rédaction parliculière, on s'accorderait sur l'inopportunité de la définition de l'infaillibilité. Parmi ces Evêques francais, allemands, hongrois, slayes, anglais et anglo-américains, il y a de rudes jonteurs, qui manient admirablement la langue latine. Mais ils seufent l'inconvénient de discuter une autorité qu'ils entourent de leur pieux et profond respect. Ils ont espéré que devant un acte qui attestera l'imposante minorité des non-définitionnistes, notre saint et vénéré Pape ne youdra peut-être pas laisser ouvrir des débats d'une nature si délicate.

de dois vous faire remarquer en linissant que l'opinion des non-définitionnistes a pour elle la moitié des évêques français, la presque unanimité des allemands et des austrohongrois, la grande majorité des anglo-américains, la totalité des évêques portugais, et presque tous les patriarches ou évêques orientaux qui ne sont pas du rite latin et italiens de naissance. Sans doute, on ne vote pas par

nation; mais on a tenu jusqu'ici et on tiendra toujours compte de l'opinion des nations puissantes qui occupent une si grande place dans le monde, soit par lears progrès dans la civilisation, soit par leur population nom-

breuse et toujours croissante.

Sans entrer dans le fond des choses, en prenant les chiffres des libéraux pour bons, en acceptant le terrain qu'ils ont choisi, nous avons le droit de dire que les pays inscrits sur leurs cartes comme les plus civilisés, possédant les plus grands sièges, ayant une plus grande action intellectuelle, réglament en majorité la définition. Cela résulte des chiffres mêmes que produisent les feuilles libérales et gallicanes. Ces chiffres, en effet, tels que nous les trouvons dans les Annales, donnent pour la France, les pays allemands, austro-hongrois, anglais, américains, un total de 94 à 96 voix contre l'opportunité d'une définition. Or, le nombre des Pères de ces différentes nations présents au Concile dépasse 200.

Nous tenons à répêter que tous ces calculs sont, à nos yeux, non seulement des arguments peu sûrs, mais, en tout état de cause, de très petits arguments. Néanmoins, puisqu'il y des gêns qui s'y prennent, il convient d'en faire justice. C'est pourquoi nous les

avons regardés de près.

Si l'argument des chillres ne vaut rien, celui des grandes nations, des nations les plus éclairées, est absolument inacceptable; il fait sourire et fait pitié: Non seulement les convenances et la justice le repoussent, non seulement la foi et les traditions le condamnent, mais encore l'histoire et le simple bon

sens suffisent à l'écarter.

L'Espagne, si catholique encore et dont les Pères montrent des doctrines si fermes appuyées sur une science si sure, n'est-elle donc pas une aussi grande nation, une nation aussi éclairée, aussi intellectuelle que la Prusse? Les crises qu'elle subit depuis un demi-siècle peuvent momentanément l'allaiblir, mais elle reste grande par son passé, — un passé plus brillant que celui de la Prusse, — par son avenir et même pour les esprits élevés, pour les cœurs catholiques, par son présent.

L'Italie, qu'il faut voir en dehors de ses tyrans et de ses exploiteurs actuels : la Belgique, si industrielle, si riche et si foncièrement chrétienne, malgré ses gouvernants ; la Hollande, où la vie catholique est si active, si féconde ; la Suisse, dont on vante les vertus démocratiques, la juste fierté nationale, et chez qui nous reconnaissons tout un élément religieux des plus résistants, des plus vigonreux, sont-elles donc dans l'ordre de la civilisation ou de l'importance sociale et politique ou du mouvement intellectuel au-dessous de l'agglomération austro-hongroise.

C'est à cette conclusion que nos adversaires aboutissent; mais cette conclusion ne sera pas reçue. Mgr Strossmayer, Evèque des Croates, est certainement un grand orateur, et nous voulons bien croire que Diakovar, sa résidence, ville de 2,100 àmes, est un centre intellectuel des plus féconds. Néanmoins nous ne pouvons encore meltre la Croatie et les pays analogues au-dessus de l'Espagne, de l'Italie, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, etc. Sans donte ces nations ne domnent guere au Concile que des Péres favorables à une définition de l'infaillibilité, et c'est là pour la presse catholique libérale le cachet de l'infériorité; mais au nom de fa liberté et du bon sens nous confestons. Pauto-

rité de ce jugement.

Quant à l'Amérique, c'est également par suite d'une idée libérale très contestable qu'on prétend mettre, dans l'échelle de la civilisation et de la vie-intellectuelle, le Nord-audessus du Sud. Le Norda, certes, plus de puissance matérielle, il est plus entreprenant, plus audacieux. Est-il plus civilisé, plus chrétien? Cest une autre question. Il ne fant pas voir. — en dehors des Etats-Unis. — que le Mexique, tel que l'ont fait les révolutions, D'autres nations vivent et grandissent sur ces terres fécondes. Le Brésil, le Chili, le Péron, etc., comptent, n'en déplaise aux libéraux, parmi les Etats américains où l'on sait vivre de la vie intellectuelle et chrétienne, où l'on sait juger les œuvres, les doctrines et les hommes. Peut-être même, au gré de certains docteurs, les y juge-t-on trop bien.

Et puis enfin, l'Amérique du Nord'ne mérite pas tout l'honneur que veulent lui faire les libéraux, car les Pères des Etats-Unis et des possessions anglaises sont, en majorité.

favorables à la définition.

Il en faut dire autant pour la France, dont les Pères inopportunistes ne forment qu'une minorité. D'où il suit que nous ne sommes, nons Français, selon la balance libérale, qu'un pays de demi-importance sociale et de demi-civilisation. Evidenment, pour les catholiques libéraux, la nation la plus importante, la plus éclairée, la grande nation, c'est l'Allemagne car c'est là seulement que les non-définitionnistes sont en majorité : et l'Allemagne elle-même ne doit venir dans l'échelle sociale qu'après les pays slaves, puisque c'est dans ces régions privilégiées que l'opportunité a le moins de voix et que les non-définitionnistes ont trouvé leur grand orateur.

Et maintenant concluons en rappelant que 550 Pères ont signé les *Postulata* réclamant la définition, tandis que 120 seulement ont

signé les Postulata opposés. »

Pendant que la question de l'infaillibilité se posait au Concile. Rome, sans cesser de suivre avec un intérêt croissant, les travaux de l'auguste assemblée, Rome allait voir s'ouvrir une Exposition. Tous les peuples de l'Europe, depuis soixante ans, avaient eu des expositions nationales ou universelles, d'objets d'art, d'industrie et de commerce. Rome, à son tour, devait avoir son exposition, mais assortie à son titre de ville des Papes, de ca-

pitale de la Sainte Eglise. C'est ce que va ex-

pliquer le Journal de Rome :

Le Pontife régnant, Pie IX, qui, dans l'ampleur de ses saintes pensees, discerne et embrasse tout ce qui se présente a lui d'opportun et de grand, a décide que l'on tiendrait à Rome une Exposition des produits des beauxarts et de leurs applications si variees à l'industrie pour le service du culte catholique, et où l'on réunira tout ce qui s'est fait et se fait encore de mieux à notre époque dans un but aussi noble et aussi saint.

Ce caractère particulier distingue l'Exposition romaine des autres Expositions qui ont

en lieu jusqu'ici.

Ces expositions destinées à faire ressortir les rapports des arts et des industries entre eux, et à mettre en relief leur harmonie avec le degré de civilisation et de puissance des diverses nations, tendaient, à augmenter le bien-être matériel des peuples et ont obtenu ce résultat en grande partie.

Celle-ci, conque de façon à manifester ce que penvent les arts et l'industrie en s'inspirant à la source sublime de la religion, doit nous révéler la merveilleuse influence de sentiment catholique dans l'inspiration et la direction des esprits vers la perfection et la

beauté du procèdé artistique.

La dignité, la splendeur et la majesté que communiquent au culte divin des chefs-d'œuvre de l'art quand il s'élève jusqu'à la plus pure et la plus haute de ses manifestations, doivent conduire l'observateur à une sphère d'idées et d'avantages supérieurs à tous les autres.

Un autre avantage de l'Exposition romaine, et ce ne sera pas le moindre, sera de permettre de réduire, s'il le faut, les objets sacrés de chaque rite, après les avoir comparés, à cette uniformité de types qui est elle-même le symbole de l'admirable harmonie de l'E-

glise universelle.

Le choix du lieu répond à la sainte peusée du Souverain-Pontife. C'est le cloitre de la Charbreuse de Sainte-Marie-des-Anges, aux Thermes de Dioclétien, dont l'architecture est de Michel-Ange, Les dimensions de l'éditice dont il fait partie ont permis de l'en isoler pour cette circonstance, sans troubler la vie ordinaire de ces religieux exemplaires.

Des préparatifs temporaires adapteront le

local à sa destination.

Tout a été disposé pour que l'Exposition romaine prenne place parmi les fastes d'un pontificat que tant de grandes entreprises rendent mémorable dans l'histoire de l'Eglise et dans celle de Rome.

RÉGLEMENT

L'Exposition sera ouverte le 1º février 1870 et close le 1º mai de la même aumée.

Les objets seront recus du 15 décembre 1869 au 15 janvier 1870.

Par disposition du Saint-Père, toute auto-

rite en ce qui concerne l'Exposition est attribuée au ministère du commerce et des travaux publics. C'est de lui par conséquent qu'émane le règlement.

OBJETS OF COMPREND L'EXPOSITION

Ce sont surtont les objets de la période moderne, depuis la Renaissance jusqu'à nons.

Cependant, une section spéciale sera affec-

tée aux œuvres du moyen-âge.

2. Les objets seront répartis entre quatre classes:

1. Objets sacrés et vases d'autel et pour célebrer à l'autel, depuis la matière la plus simple jusqu'à la plus précieuse.

II. Ornements sacrés pour le prêtre ou pour l'autel, appropriés aux divers rangs de la hiérarchie ecclésiastique et aux différentes cérémonies.

III. OEuvres d'art ayant pour objet le culte catholique et représentant des sujets chrétiens.

 OEuvres d'art ou de l'industrie pour l'ornement des églises.

3. A la 3º classe appartiement les œuvres originales de peinture de sculpture et d'architecture, et leurs reproductions.

Quant à la peinture, le dessin, la mosaïque.

la tapisserie, la gravure, etc.

Quant à la sculpture, les reproductions en métaux, ivoire, os, bois, composition quelconque, plâtre, etc. Les œuvres en terre non cuite ne seront pas recues.

Quant à l'architecture, les reproductions en

modèles, dessins, gravures, etc.

A la V classe appartiennent les ornements en marbre, métaux, hois, les travaux en cristal, les cisclures, toute espèce d'ustensiles sacrès et d'ornements non compris dans la 1^{re} et la 2^{re} classe. Les tapisseries et autres objets servant à l'usage quotidien ou aux solennités de l'Eglise. Les œuvres de la typographie, etc. Le surplus du règlement est de pure administration.

L'Exposition Romaine fut installée aux Thermes de Dioclétien, près de la gare du ch**e**min de fer. Le Pape y fit figurer un grant nombre d'œuvres appartenant au gouverne ment pontitical; les basiliques romaines; envovèrent les merveilles de leurs riches sa cristies ; la cathédrale d'Anagny produisi les présents de Boniface VIII. Le publi admirait dans cette Exposition d'art reli gieux, des réductions des principales église de Rome, des tableaux de peinture monu mentale, les principales pièces de l'ameuble ment des églises; de nombreux échantillon de vitraux, de mosaique et de marquetteric des objets d'orfèvrerie, enfin tous les objet relatifs à la dévotion particulière et au cult public. Les principales maisons des pays ce tholiques avaient eu à cœur de se faire re présenter dans cette exposition. La présent des évèques et d'un grand nombre de men

bres du clergé permettait les études faciles et les importantes comparaisons. Il est superflu d'ajouter que cette grande exhibition se dérobait aux reproches qu'une juste critique avait pu adresser à tant d'autres. A Paris, à Londres, à Vienne, on n'avait vu que les entassements du luxe et les rattimements corrupteurs de la civilisation, lei les choses étaient faites avec le bou sens romain et les hantes inspirations de la pièté. L'âme avait sa part, la grande part; ce qu'on voulait gloritier à Rome, ce n'était pas l'habilete de l'homme mise au service de sa bassesse, c'était son génie au service de Dieu.

Cette magnifique Exposition de l'art chretien, si opportunément ouverte en même temps que le concile du Vatican, fut close le 31 mai ; c'est le lundi, 16 mai, qu'ent lieu la proclamation des récompenses, dans la belle et vaste église de Sainte-Marie-des-Anges, aux Thermes de Dioclétien, et en présence de plus de deux cents évêques. Au discours adressé au Saint-Père par le cardinal Bérardi, Pie IX répondit à peu près en ces termes :

« Je suis très salisfait, dit le Saint-Père, de tout ce qui est advenn, et cela signitie que je suis très reconnaissant. L'exprime donc mes remerciments à tous ceux qui, venant des contrées éloignées, se sont unis aux Romains pour contribuer à ma joie, en ornant d'ouvres d'art et de magnificences industrielles ce cloître où naguère régnait le silence et où viennent d'éclater des applaudissements si mérités. Tout cela sert d'ailleurs à prouver que l'Eglise n'est pas ennemie du progrès, mais qu'elle en est l'amie, comme aussi qu'elle ne garde pas l'immobilité dont on lui fait tant de reproches.

« Nous aimons le véritable développement social en ce qu'il a d'utile. N'avons-nous pas raccourci les distances, facilité la transmission de la pensée, multiplié les collèges et les cabinets universitaires? Mais une fois admises les nouvelles chaires d'enseignement, il est désirable que cet enseignement soit dans les mains de l'Eglise, laquelle a reçu de Dieu la mission d'enseigner: Euntes docete. Pourquoi ne cesse-t-on de dire que l'Eglise est immobile? Il est vrai qu'elle se maintient dans l'immobilité contre tout ce qui est nuisible ou contre tout ce qui ne doit pas être admis. En cela son immobilité lui vient de l'immobilité de Dieu.

« Cependant il n'est pas vrai qu'elle prescrive de nouveaux dogmes. Elle ne lait que donner une plus grande extension aux vérités universellement admises, et se conformer aux circonstances et aux besoins de la société, en tirant du trésor de sa doctrine les choses anciènnes et nouvelles, uova et vetera; tantôt elle remet en vigueur ce qui était tombé en désuètude, et tantôt sanctionne ce que l'usage a conservé, ne négligeant jamais d'employer les remèdes opportuns, que dis-je? nécessaires aux circonstances.

« ... Mais je ne puis continuer ce discours ;

ce n'est ni le lieu, ni le moment. Et puisqu'on m'a demandé une bénédiction, je vous la doune, non point la bénédiction de Jacob et d'Abraham, mais la bénédiction de Jésus-Christ.

« Je bénis donc vos arts, vos industries et votre commerce, Je bénis vos familles et vos personnes, et je veux que ma bénédiction fasse vos intentions honnetes, qu'elle vous accompagne dans la vie et fasse naître des fleurs sur votre chemin, comme aussi qu'elle vous soil présente à l'heure de votre mort. «

Nous n'avons pas a faire remarquer avec quel à-propos Pie IX sut montrer l'alliance de l'art et de la science avec la religion et repousser d'un mot les plus fortes objections élevées contre l'Eglis et contre le Concile. La cérémonie fut magnitique, tout se passa dans le plus grand ordre, et la proclamation des récompenses a montré avec quel soin le jury s'était efforcé de faire la part la plus équitable aux exposants. Il ne nous appartient pas de placer ici la liste de ces récompenses.

Cependant les Congrégations générales et les commissions du Concile poursuivaient leurs pacitiques travaux. Après la cérémonie d'obédience du six janvier, on avait espéré qu'une troisième session pourrait se célébrer aux fêtes de la puritication, de S. Joseph et an plus tard de l'Annonciation. Le soin scrupuleux avec lequel les Pères traitaient chaque question n'avait pas permis d'avancer assez promptement les travaux. A l'arrivée de chaque fête, il fallait de nouveaux délais. Déjà les ennemis de l'Eglise, attribuant ce retard aux divisions, triomphaient de ce qu'ils appelaient l'impuissance du Concile. Le dimanche de Quasimodo, 24 avril, vint démentir les espérances de leur impiété.

Ce jour-là, vers neuf heures du matin, les Pères et les officiers du Concile se rendaient à leur place. Le Pape, assisté de plusieurs cardinaux, vint à son tour.

Lorsque le Pontife fut assis sur son trône, Mgr Fessler, évêque de Saint-Hippolyte, et secrétaire du Concile, alla placer sur le petit trône préparé sur l'autel le livre des saints Evangiles.

Alors commencerent les supplications secrètes, après lesquelles le Saint-Père récita les oraisons prescrites, les chapelains-chantres chandant l'antienne voulue. Suivirent les litanies, et Sa Sainteté, arrivée aux invocations pour que le Tout-Puissant daigne bénir, diriger et conserver le Synode et la hiérarchie ecclésiastique, se leva et répéta ses invocations en faisant six fois avec la main droite le signe de la croix sur la vénérable assemblée. Après les litanies. Sa Sainteté dit les oraisons.

Ensuite. S. Em. le cardinal Borromeo chanta solennellement l'Evangile tiré des derniers versets du chapitre xxvui de saint Matthien, où on lit ces paroles : « Jésus, s'approchant « leur parla aux onze disciples), disant: Toute

puissance m'a etc donnée dans le ciel et sur « la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit ; leur enseignant à garder tontes les choses que je vous ai con- tiées. Et voilà que je suis avec vous tous les » jours jusqu'à la consommation du siècle . »

La lecture de l'Evangile fut suivie du chant de l'hymne Veni Creator Spiritus, qui fut entonnée par le Saint-Père et que chantérent alternativement les Peres et les chapelains-

chantres : Sa Sainteté dit l'oraison.

A ce moment, selon le cérémonial, on aurait dû fermer les portes de la salle, après en avoir fait sortir tous ceux qui n'ont pas le droit d'assister an Concile. Mais le Saint-Père donna ordre de laisser dans la salle tous ceux qui s'y trouvaient, et de laisser les tidèles accourus à Saint-Pierre voir la céremonie, en enlevant les cloisons comme on l'avait fait pour des deux sessions publiques précédentes.

Mgr Fessler, secrétaire du Concile, et Mgr Valenziani, évêque de Fabriano et Matelica, se présenterent alors devant le trône pontifical, et le premier remit au Saint-Père, qui la remit aussitôt au second, la Constitution qui

dévait être promulgitée.

Vgr Valenziani, étant monté sur l'ambon, lut a haute voix la Constitution dogmatique de Fide catholica, et, après en avoir terminé la lecture, adressa cette demande aux Pères :

« Reverendissimi Patres, placentue Vabis Decreto et Canones, qui in hac constitutione continentur? Révérendissimes Pères, les Décrets et Canons contenus dans cette Constitution

vous plaisent-ils? »

Sur ce, on fit l'appel nominal des Pères. chaeun deux devant répondre plucet ou non placet. Les Peres présents étaient au nombre de 667. Tous ont approuvé. Les voix étaient recueillies par les scrutateurs et les protono-

taires, aidés des notaires adjoints.

Ces prélats, accompagnés par le secretaire du Concile, en présentérent le dépouillement au Pape, et Sa Sainteté dans son autorité suprême, sanctionna les décrets et canons en pronongant solennellement cette formule : Decreta et Canones, qui in Constitutione modo. lecta continentur, plucuerunt omnibus Patribus, mimie dissentiente, Vosque sacro « approbante Concilio, illa et illos, itu ut lecta « sunt definimas, et Apostolica Auctoritate « ranfirmamus. Les Décrets et les canons contenus dans la Constitution qui vient d'être lue, ont plu à tous les Pères sans exception, et nous, le saint Concile approuvant, « nous définissons et nous confirmons par « notre autorité apostolique les uns et les « autres, tels qu'ils ont été lus, »

Puis elle adressa aux Peres une courte allo-

Cet acte achevé, les promoteurs du Concile se sont presentes devant le trône et ont prié les prelats protonotaires apostoliques de lediger le proces-verbal de ce qui venait de

se passer : a quoi le doyen de ces prélats a répondu qu'ille ferait, en prenant pour témoins Mgr le majordome et Mgr le maître de chambre de Sa Sainteté.

Entin, le Saint-Père a entonné le Tr. Deum qu'ont achevé alternativement les chantres et les Pères, unis au peuple assemblé dans la basilique, Sa Sainteté dit ensuite l'oraison et donna la bénédiction apostolique, et le cardinal-pretre assistant publia l'indulgence plé-

Ainsi se termina la troisième session du Concile. Ayant quitté ses ornements pontilicaux, le Saint-Père rentra dans ses appartements et l'assemblée se sépara vers une heure

un quart de l'après-midi.

A cette cérémonie assistaient dans les galeries LL, AA, RR, le duc et la duchesse de Modène, le duc et la duchesse de Parme, le comte et la comtesse de Caserte, la comtesse de Girgenti, Dona Isabélle-de Portugal, le duc de Nemours, le duc et la duchesse d'Mençon et le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, ainsi que les membres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siège et d'autres personnages romains et étrangers. Les galeries supérieures étaient occupées par les théologiens et les canonistes du Concile. Le concours du peuple était immense.

Voici quelles ont été les paroles du Souve-

rain Pontife :

Vous voyez, révérendissimes Pères, combien il est bon, combien il est doux de marcher avec unanimité dans la maison du Seigneur. Marchez toujours ainsi, et puisque en ce jour Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné sa paix à ses apôtres, moi aussi, son Vicaire indigne, je vous donne la paix en son nom. La paix, vous le savez, bannit la crainte; la paix, vous le savez, ferme les oreilles aux paroles insensées. Oh! que cette paix vous accompagne donc tous les jours de votre vie. Que cette paix soit votre consolation, que cette paix soit votre force dans la mort, que cette paix soit votre joie éternelle dans le ciel ! "

Et tous les Pères répondirent : Ameu!

Quelle cérémonie! quel spectacle! quelle différence entre ces assemblées de l'Eglise où tout se fait en priant sous l'œil de Dieu, où tous les cœurs sont unis, avec ces assemblées tunultueuses de la politique, où chaque parti ne songe qu'à renverser l'antre, où l'on ne cherche si souvent que son propre intérèt sous les apparences de l'amour du bien public, et où l'on vote des lois, des constitutions qui ne durent que quelques jours! Ici, voilà six cent soixante-sept vieillards qui s'agenouillent devant le Saint-Sacrement, qui prient, qui chantent les fonanges de Dieu, et qui appelés a donner leur avis sur les propositions qui ont été soumises à leur examen et qu'ils ont-étudiées pendant des mois entiers, se frouvent tous d'accord pour affirmer que ces propositions sont l'expression de la vérité, qu'ils les croient vraies, qu'ils sont prêts à donner leur

vie pour en attester la vérité. Et le Vicaire de Jésus-Christ, le représentant de Dieu sur la terre, celui à qui il a été dit que sa foi ne défaillirait pas, à qui il a été ordonné de contirmer ses frères, le Pape prend la parole : en vertu de son autorité apostolique, il définit la vérité, il confirme les canons et les decrets du Concile, ad perpetuam memorium, et cette constitution, qui ne s'appuiera sur aucune torce matérielle, cette constitution sera valide **jusqu'à la fin du monde ; ri**en ne pourra prévaloir contre elle, ni le glaive des tyrans, ni les subtilités des sophistes, ni les passions, ni les supplices, ni la mort.

Telles sont les œuvres de la sainte Eglise catholique: ah! l'on doit plaindre ceux qui n'en comprennent pas la grandeur et la divi-

nitė!

Nons n'avons pas à donner ici la constitution Dei Filius, qui vient d'être promulguée : nos lecteurs l'ont trouvée dans plusieurs ouvrages publiés depuis peu. Ils savent qu'elle se compose de quatre chapitres : 1º De Dieu créateur de foutes choses ; 2º De la Révélation ; 3º De la Foi ; 4º De la Foi et de la Raison; — et qu'elle renlerme, sur ces quatre sujets, dix-huit cauons qui en résument loute la doctrine dans cette langue claire et précise de l'Eglise qui jette tant de l'amière

'sur les vérités les plus dilficiles. Qu'il nous soit permis d'appeler en passant l'attention sur ce passage si remarquable du qualrième chapitre : « Quoique la foi soit au-« dessus de la raison, il ne peut jamais y avoir « de réritable désaccord entre la foi et la raison « car c'est le même Dien qui révêle les « mystères et communique la loi, qui a « répandu dans l'esprit humain la hunière « de la raison, et Dieu ne peut se nier lui-« **même ni le vrai** contredire jamais le vrai. » Que l'incrédulité, que l'impiété viennent donc dire, après cela, que l'Eglise cherche à étouffer la raison, qu'elle est l'ennemie de la science, et que le catholique est condamné par sa foi à ne pouvoir jamais connaître les plus intimes secrets de la nature, ni même

chercher à les connaître.

La foi catholique ne craint pas la vraie science. Dieu est l'auteur de notre foi comme il est l'auteur de la nature : rien de ce que nous pouvons lire dans le livre de la nature ne contredira jamais ce que nous apprenons par la révélation, pourvu que nous lisions oien. Or quel avantage pour la science, même profane, d'avoir dans l'Eglise un guide infailible qui nous dit : Voilà ce qui-est certainenent vrai; tout ce que vous frouverez qui s'accordera avec cette vérité, vous pouvez le :onsidérer comme également vrai : tout ce qui D'y contredira pas, vous pouvez le considérer omme probable : mais si vous croyez décourrir une vérité contraire à ce que je vous dis tre la vérité, prenez garde, vous étes dans erreur; cherchez mieux, suspendez votre jugement, et, je vous l'assure, ou vous trouveez enfin, en sachant mieux, la conciliation entre votre science et la religion, od vous reconnaîtrez que vous devez renoncer à ce que yous croyiez être la vêrité et qui n'était qu'une erreur.

L'expérience vient confirmer la parole de l'Eglise : quels sont les peuples chez lesquels les sciences naturelles et philosophiques ont fait le plus de progrès si ce n'est chez les chrétiens? quels sont les grands inventeurs qui out le plus honoré l'humanité, si ce n'est des hommes qui respectaient profondément les grandes vérités religienses? Ét dans quelles absurdités, dans quelles erreurs, au contraire, ne sont pas tombés les savants qui ne cherchaient dans la science, dans la philosophie. dans la géologie, dans l'archéologie, que des armes qu'ils pussent tourner contre la vraie religion?

Cependant la faction opposée à l'infaillibilité travaillait, avec plus d'ardeur que jamais. pour en empêcher la définition. Le moment allait arriver où, suivant le mot si judicieux de l'évêque d'Angoulème, ce que les gallicans avaient déclaré inopportun, ils le rendaient nécessaire. Un grand nombre de Pères adresserent, le 29 avril, fête de S. Pierre, martyr, une lettre touchant la nécessité de délibérer sans retard sur l'infaillibilité du Pontife Ro-

main. Voici cette lettre :

Très-Saint Père,

« Comme de jour en jour et avec une avi-, dité de plus en -plus marquée, on propage des écrits par lesquels la tradition catholique est attaquée, la dignité du concile abaissée, les consciences des fidèles sont troublées, les dissidences qui se trouvent même parmi les évéques augmentées, la paix et l'unité de l'Eglise sont plus gravement compromises; comme d'aifleurs le moment approche où il sera peutêtre nécessaire de suspendre les séances du Concile et que par conséquent il y a lieu de craindre que la question qui agite les esprits reste sans solution:

« Afin que les âmes chrétiennes ne soient pas plus longtemps abandonnées à tout vent de doctrine, ni le Concile acuménique et l'Eglise catholique ne soient pas davantage exposés aux opprobres des hérétiques et des incrédules; afin que le mal qui ne s'est déjà que trop aggravé ne devienne incurable.

« Les Pères soussignés supplient très humblement et très instamment Votre Sainteté, alin que, en égard à la charge qui vous a été conliée par le Seigneur Jésus-Christ de paître les brebis et les agneaux, et eu égard au devoir qui vous a été imposé de confirmer vos frères, vous daigniez appliquer à tant de maux le seul remède efficace, savoir ordonner que le schema de l'infaillibilité du Souverain Pontife soit sans aucun retard soumis aux délibérations du Concile, »

Cette supplique recut une prompte satis-

faction.

Le même jour, le cardinal de Angelis an-

nonça au concile que le Saint-Père, prenant en considération les nombreuses et instantes demandes des Evêques, avait ordonné que le chapitre *De primatu* et celui *De infallibilitate* fussent mis en délibération avant tout le reste

du schema de l'Eglise.

On distribua inunédiatement aux Pères le recueil des animalversiones déjà produites sur la première de ces deux questions. Celles qui regardent la seconde ne devaient être prêtes que le lendemain. L'une et l'autre avaient exigé un assez grand travail d'examen et d'impressions. Les uns disaient que le schema nouveau, De primatu romani Pontificis et vijus infallibilitate, y serait joint immédiatement : d'autres qu'il faudrait attendre encore quelques jours. Mais entin, c'était fait.

« La sensation, dit Veuillot, a été grande, car on avait des doutes. Ce matin encore, et pendant la séance, beaucoup de bruits détavorables couraient la ville. On parlait de nouvelles démarches de la diplomatie, de nouvelles sollicitations des évêques opposants, d'hésitations autour du Saint-Père. Tout est tombé, et je suis témoin de l'immense soulagement qu'on éprouve partont. Je crois tonjours, comme je vous l'ai dit maintes fois, que bon nombre des Pères engagés jusqu'à ce moment dans l'illusion de l'inopportunité ne seront pas les moins satisfaits de pouvoir en tinir. »

Le lendemain. l'illustre Veuillot écrivait eu-

core à l'Univers :

Vous avez le détail de la congrégation d'hier. du moins ce que l'on peut savoir. Je n'y reviens pas et ne veux point empièter sur la chronique. Mais tenez pour certain que l'effet n'a pas été médiocre et qu'il continue. On espère beaucoup et pour bientôt, parce que la question une fois posée semble résolue. L'argument de l'inopportunité étant écarté sans remède, il n'en reste guère d'autre qui puisse être écouté. L'auguste assemblée n'a pas à discuter sur une idee, mais à déclarer un fait: l'Eglise croit-elle on ne croit-elle pas que son chef est inspiré directement de Dieu, c'est-àdire infaillible dans ses décisions qui regardent la foi et les mœurs? Si elle ne le croit pas, elle ne l'a jamais pu croire et ne le croira jamais. Si elle le croit, elle l'a cru toujours et ne cessera jamais de le croire et cela est aussi certain que l'existence de Dieu et la divinité du Christ.

On ne devine pas quelle longue discussion pourrait s'établir là-dessus dans un Concile. La question n'est plus que de frouver la formule, et il est plus que probable que la formule

existe dėjā.

Un trait de Rome: c'est par l'Océanie que la première nouvelle de la séance d'hier m'est arrivée: je veux dire qu'un Evêque de l'Océanie m'a appris le premier le grand événement. Le vénérable Eveque demeure au pied du Palatin, non loin de l'arc de Janus Quadrifrons. Si le figuier ruminal existait encore, il en aurait l'ombrage. Sa mission, où il a passé trente-cinq ans, le rappelle, et il voudrait re-

tourner. Il y a trouve la sauvagerie, il y a laissé des églises, des écoles, une grammaire, une imprimerie, un journal; mais il a encore bien des choses à faire par là, quoique tous les tidéles sachent lire, écrire et chanter. Ils chautent des cantiques que l'Evéque a composés dans leur langue très-gracieuse, de les ai composés deux fois, me disait-il en riant, comme anteur et comme imprimeur et en cette dernière partie, je ne suis pas mauvais ouvrier.

Aussitôt après l'introduction de la Cause, les mêmes Pères, qui l'avaient sollicitée, en offraient au Pape leurs remerciements: « Autant, disent-ils, notre douleur était grande autant aujourd'hui, sous l'impression de la joie, nous étions pressès d'offrir à Votre Saintelé nos très humbles remerciements. Tout récemment, à l'instar d'un tourbillon, des tempêtes d'opinions agitaient les esprits, l'intaillibilité du Saint-Siège était devenue un signe de contradiction; et sa prérogative était attaquée par plusieurs de telle façon que les arguments atteignaient jusqu'à la pierre fondamentale de l'Eglise, c'est-à-dire la primauté de Pierre et de ses successeurs.

o Dans ces conjonctures, les ennemis de l'Eglise jubilaient ; les faibles dans la foi ébranlés par les artifices ou par l'autorité des écrivains se laissaient gagner par le doute ; quant aux pieux tidéles, tous étaient plongés dans une préoccupation et une affliction sans

égales.

« Entin, au mal qui allait hélas! s'aggravant jusqu'à l'excès, vous avez opposé un remède efficace, Très-Saint Père, en permettant de soumettre au Concile le décret propre à apaiser une si grande tempéte. Cela suffit pour que les âmes affligées se relèvent, pour que l'audace des agresseurs du Saint-Siège soit brisée et pour que l'espoir certain d'une concorde tant désirée apparaisse. C'est donc Votre parole. Très-Saint-Père, qui dans nos temps si orageux produira ce qui autrefois s'est opéré au milieu-de-la-mer, lorsque le navire, où dormait le Christ, était ballotté par la tempète : alors de Christ se leva, il commanda aux vents, et il se fit un grand calme.

« Que le plus promptement possible ce fait se réalise, c'est ce que Votre Sainteté obtiendra par les prières qu'Elle répandra devant Celui dont vous étes le vicaire ; quant à nous, nous joindrons nos prières aux vôtres, afin que ceux dont les intérêts sont identiques aient une même joie, et afin que, vos prérogatives étant assurées, nous ayons l'avantage de voir notre autorité sur les peuples également confirmée. »

Cette question une fois posée fut examinée, pendant près de trois mois, par le sacro-sain

Concile du Vatican.

La première question à résoudre était celle du sens à donner aux divines Ecritures, dans les trois passages relatifs à l'infaillibilité. Le sens obvie des textes était tellement clair qu'il ne put retenir longtemps la vénérable assemblée.

Une question beaucoup plus abstruse était celle de la tradition. Les témoignages, les faits, les actes, les objectious étaient tellement nombreux qu'il y avait là comme une forét à éclaireir et un océan à sonder. Mais la tradition continue et vivante était là et chacun pouvait rendre raison des siennes. Il y eut comme une résurrection de tous les Pères de l'Eglise, une avant-scène du dernier jugement où tous se levaient pour professer leur foi.

Dællinger avait fait des objections au sujet

de S. Augustin.

de cite textuellement, dit un correspondant anonyme, le passage de l'anteur : « Tontes les « manifestations des Papes, sur des questions « de doctrine, avant la fin du treizième siè- « ele, ne sont adressées qu'à certains partieu- « liers ou aux Erèques d'un pays... Jamais, « pendant plus de mille ans de réunions, un « seul décret général n'a été adressé à l'Eglise « orientale tout entière, »

L'argument, avouons-le, ne manque pas d'originalité, et, s'il était sérieux, pourrait embarrasser un peu la thèse ultramontaine.

Comment, s'écrie le docteur de Munich, vous osez réclamer l'infaillibilité pour les Papes prononçant ex cuthedra, c'est-à-dire s'adressant à l'Église entière et réglant une question doctrinale. — Mais pendant douze cents ans et plus, Rome jamais n'a sougé à promulguer une définition de ce genre.

Votre système est une nouveauté datant des âges de ténèbres, et nouveauté dans l'Eglise

est synonyme d'erreur...

Fort bien!... Et j'admire Dællinger, tranchaut ainsi la difficulté d'un trait de plume. Il répond de douze siècles comme d'un jour : d'un coup d'œil, il embrasse la vie et les actes de cent quatre-vingts Pontifes... Aucun n'a jamais prononcé ex cathedra. Le maître a parlé, et les disciples de croire. Volontiers, moi aussi, je m'inclinerais devant l'érudition allemande; par malheur, il me reste un léger scrupule.

A l'encontre du savant Bavarois, un auteur affirme à direrses reprises, et en termes formels, que Zozime (un Pape non du XIV", mais bien du v" siècle) se permit d'imposer à l'univers catholique un jugement en matière de foi. Et cet auteur est SAINT AUGUSTIN.

Ou Siège apostolique, lisons-nous dans ses
écrits, émanèrent des lettres adressées non
plus aux seuls Africains, mais à tous les
Evêques du monde. Universaliter ad omnes
episcopos, » Epist. 190 ad Optatum 1).

Et ailleurs : « Le Rescrit du Pape Zozime a « été envoyé à TOUS LES EVEQUES DE

« L'UNIVERS ENTIER, ad universus totius or-

his opiscopes missum, " Epist, 215 ad Valentinum (2).

Or, il s'agissait des Pélagiens et chacun sait comment le grand Evêque d'Hippone apprécia la valeur du décret apostolique : « Inde « rescripta cenerunt ; causa finita est. Rome « a parlé, la cause est finie. »

Résumons la question. Y a-t-il en des définitions ex cuthedra dans les premiers siècles? Oui, répond saint Augustin, moi-même J'en ai reçu. Non, affirme Dellinger ; ce n'est pas

vrai. Lequel faut-il croire?

Ajoutons qu'en exposant les faits avec tous leurs détails, le saint docteur ne témoigne pas la moindre surprise. On le voit ; à ses yeux les procédés de Zozime, loin d'être une innovation, sont l'exercice ordinaire, naturel, régulier du souverain pontificat. De la, dans mon ignorance, et même sans autres preuves directes, je croirais volontiers que les autres Evêques de Rome, avant comme depuis le cinquième siècle, ont dù gouverner l'Eglise et réprimer l'erreur d'après les mêmes principes et par les mêmes moyens, par conséquent de temps à autre, user du privilège de l'infail-libilité.

Dællinger, qui a compulsé les archives les plus secrètes de l'histoire, est peut-être d'un autre sentiment. Mais n'importe! Il conviendra du moins, j'en suis sûr, que son Jamais ne saurait tenir en présence de saint Augustin. Les deux textes qui me sont tombés sons la main suffisent amplement à faire crouler une thèse universelle, absolue comme la sienne.

Nous serait-il permis en terminant de poser la question suivante? Un auteur prétend connaître à fond les traditions ecclésiastiques, et il semble n'avoir pas même parcouru saint Augustin, le plus connu des Pères latins. Il prononce en dernier ressort sur le pouvoir doctrinal des Papes, et il semble n'avoir rien connu des circonstances où ce pouvoir s'est manifesté dans tout son éclat.

Au nom de la science et de la critique indépendante dont il est le coryphée, qu'en pense le docteur? Pour moi, sauf meilleur avis, désormais j'accepterai ses acceptations... sous

bénétice d'inventaire.

Parmi les Pères, il en est un pour le Francais, d'une particulière autorité, le est S. Bernard. S. Bernard a parlé de l'autorité du Pape très souvent, et toujours avec la même abondance de doctrine, toujours avec la même effusion de piété. L'éditeur des Analecta juris Poutificii recueillit tous ces passages de l'abbé de Clairvaux : il y en a deux cent treize : et les adressa au Pape, en forme de dédicace. Un savant français les avait déjà recueillis en 1686, probablement pour répondre aux qua-

(1) De quibus (Innocentio et Zozimo) exemplo recentium litterarum : sive quæ specialiter ad Afros, sive quæ universafiter ad omnes episcopos de memorata sede manarunt, ne forte ad vestram Sanclitatem nondum pervenerint, mitti curavimus. — Epist, ad Optatum. 190.

(2) Ejus (Zozimi) rescriptum ad universos totius orbis episcopos missum... misimus vobis. — Epist.

ad Valentinum. 215,

tre articles de 1682. L'idée d'en faire une dédicace à la papauté est une idée, délicate qui exprime parfaitement les dévôts sentiments de

la France. -

Parmi les Pères, il en est un autre qui est. à lui seul, comme tous les Pères, c'est saint Thomas d'Aquin. Une opinion de S. Thomas est presque un jugement de l'Eglise. Or, à la prière du Cardinal Julien, le Cardinal Jean de Turrecremata avait recueilli tous les sentiments de S. Thomas sur la monarchie de l'Eglise. L'ouvrage était capital pour la circonstance. Voici la première question qu'il y pose; Existe-t-il, dans l'Eglise, un supérieur qui soit au-dessus des évêques? En d'autres termes, y a-t-il, dans l'Eglise, une puissance supérieure à l'épiscopat?

S. Thomas répond affirmativement en divers passages. Econtez celui-ci tiré du commentaire sur les Sentences : « Là où plusieurs choses sont ordonnées pour l'unité, il faut un régime universel et central au-dessus des régimes on gouvernements particuliers. Et c'est pourquoi, comme l'Eglise est un seul corps, il fant à la conservation de l'unité, un pouvoir suprème, régissant toute l'Eglise au-dessus du ponvoir épiscopal destiné à régir chaque Eglise particulière, et ce pouvoir suprème est

celni du Pape.

« A l'objection que tous les Evéques sont suc*cesseurs des Apôtres* et que par conséquent ils sont tous équir, etque l'unn'est point au-dessus de l'autre, voici la réponse : « Encore que tousles Apôtres aient recu en commun le pouvoir de lier et de délier, cependant pour qu'il y ait un ordre à garder dans le pouvoir, c'est d'abord à Pierre-seul qu'il est donné, atin de montrer que c'est de lui que ce pouvoir doit descendre sur les antres. Aussi est-ce à Pierre individuellement *singulariter*) qu'il est dit : Confirme tes frères, pais mes bréhis ; gouver-ne-les à ma place. In Sent. Dist.25, q. ult. []

Allons ailleurs. Dans la Somme contre les

gentils (Lib. 1v. c. 33.)

 Encore bien que les peuples soient distribués en divers diocèses et cités, comme il n'y a pourtant qu'une seule Eglise, de même manifestement il ne doit v avoir qu'un seul peuple chrétien. Et comme dans chaque diocèse il ne doit y avoir *qu'un* seul Evêque, de même il ne doit y avoir qu'un seul-chef-de-toute

l'Eglise. »

 L'unité de l'Eglise veut que tous les tidéles. aient la même foi. Et comme il arrive souvent que des questions s'élèvent en matière de foi et que la diversité des sentiments aménerait la division, si l'Eglise n'était conservée dans l'unité de la foi par le sentiment d'un seul ,—sentiment des lors nécessairement infaillible, -« il est donc requis, pour le maintien de l'unité de l'Eglise qu'un seul régisse l'Eglise en-

Si quelqu'un vient dire que le Christ est le seul Chef. le seul Pasteur, le seul Epoux de l'Eglise, il ne dit pas assez. Car il est manileste que c'est le Christ lui-même, qui parfait tous les sacrements de l'Eglise; c'est lui qui baptise, qui remet les péchés, etc. Et cependant, comme il ne devait pas rester visiblement présent à tous les fidèles, il a choisi des ministres pour dispenser par eux les sacrements aux troupeaux. Devant donc retirer le bientait de sa personne visible, le Christ par la mème raison, a dú confier à quelqu'un qui fût son lieutenant le gouvernement de l'Eglise universelle. C'est pourquoi il a dit à Pierre avant son ascension: Pais mes brebis, et avant sa passion : Confirme tes frères. Et c'est aussi à Pierre seul qu'il a fait cette promesse : Je te *donnerai les elefs*, atin de mont**rer que la puis**sance des clets devait passer par Pierre et arriver par lui aux Apòlres; et cela pour conserver l'unité de l'Eglise. »

« Turrecremata indique les questions suivantes : Le Pape est-il le premier ou le plus grand de tous les Evéques? — Le Pape a-t-il la prolature universelle sur toute l'Eglise? Le Pape est-il la tête au le chef de l'Eglise universelle? Saint Thomas donne les réponses les plus nettes et les plus fermes, toujours principalement appuyées sur la Sainte-Ecriture.

« Le Pape a-t-il la plénitude de la puissunre (quest. 27°). La réponse de saint Thomas est le contrepied de la théorie Maret-Gratry: - A nul autre qu'à Pierre, le Christ n'a donné pleinement ce qui est sien, et à Pierre il l'a donné. Nulli alio quam Pétro Christus quod suum est plenum et ipsi soli dedit. »

Sur le chef de l'infaillibilité, la doctrine de Saint Thomas est que les Evêques entrent en participation de la sollicitude universelle, mais non en participation de la puissance suprème. Or, là où est la souveraineté, là est l'infaillibilité. En matière de jugements doctrinaux, les Evéques prononcent seulement, non pas comme un roi dans son royaume, mais quasi

judices in civitatibus.

A l'occasion du Concile, l'opinion de saint Thomas sur l'infaillibilité du Pape fut l'objet d'un double travail du P. Reali et du P. Raymond Bianchi, procureur général de l'Ordre des Frères Précheurs. Ce dernier recut du pape Pie IX un bref de félicitation. Nous détachons de son travail, destiné à venger saint Thomas et son école des accusations de certains antiinfaillibilistes, quelques pages que l'auteur a empruntées au P. Dominique Gravina, théologien de l'ordre des Frères Prècheurs du dix-septième siècle.

On y verra que nos modernes gallicans reprennent, pour leur compte, les objections que les ariens, les entychiens et autres hérétiques inappartunistes eux aussi opposaientà une solennelle affirmation de la doctrine catholique : une définition allumerait la guerre, jetterait hors du sein de l'Eglise des âmes

pieuses, etc.

Après une courte revue des motifs qui ont poussé les errants de tonte sorte à faire avorter ou différer les décisions_de l'Eglise, le P. Gravina s'exprime ainsi:

1º Objection: Bien souvent ces définitions

troublent non seulement la paix de l'Eglise, mais encore celle de l'Etat, et n'aboutissent qu'aux meurtres, aux séditions, à l'effusion du sang ; or, il faut couper les racines du seandale : Donc, etc.

Réponse : Comme nous l'avons dit plus haut, les eutychiens, qui voulaient retarder la publication du Concile de Chalcédoine, firent la même objection aux empereurs Marc et Basilisque : « Ne faites pas, lenr di-« saient-ils, des décrets contraires à ce que « vous avez déjà écrit, et soyez persuadés « que si vous en agissez autrement le monde « s'écroulera au milieu des séditions, et les « maux occasionnés par le Concile de Chalcé-« doine, qui a pourtant donné liex à des « meurtres inlinis et fait répandre injuste-« ment le sang des orthodoxes, seront peu de « chose en comparaison. » Cette objection gagna tellement Basilisque, qu'il publia des lettres en faveur des eutychiens. Mais, plus tard, éclairé d'en haut, il revint sur cette démarche, persuadé que ce n'est pas une définition de l'Eglise, mais l'hérèsie qui sème le trouble : Cogitans quod non Eccle-« siastica definitio, sed Heresis potius est tur-« batiya. »

Les troubles de l'Eglise ou de l'Etat, c'est encore ce que l'iconoclaste Théodose, Evèque d'Ephèse, voulait faire craindre à l'abbé saint Etienne. L'iconoclaste disait : « Que vous est-il tombé dans l'esprit, homme de « Dieu, pour nous ranger tous parmi les hé-« rétiques? Vous vous êtes donc cru plus sage que l'empereur, les patriarches, les « Evèques et tous les antres chrétiens? Cher-« cherions-nous, par hasard, à perdre nos âmes? Pourquoi troublez-vous l'Eglise? » Etienne lui répondit : « Remarquez ce que « l'Ecriture rapporte d'Elie ; il dit à Achab : « Ce n'est pas moi qui trouble Israël, mais « toi et la maison de ton père. Et bien, ce « n'est pas davantage moi qui seme le trou-« ble, mais ceux qui, méprisant la tradition « des Pères, ont introduit une nouvelle doc-« trine dans l'Eglise. Car, si tout ce qui « brille de la splendeur de l'antiquité est « digne de vénération (ainsi que s'exprime « saint Basile), toutes ces nouveautés, au « contraire, sont souverainement absurdes et « vaines, ce sont des doctrines bâtardes dans « l'Eglise, et dés lors il m'est permis de dire « avec le prophète : Les rois, les puissants « de la Terre se sont unis aux rois traitres, « aux pasteurs mercenaires ; ils ont médité des choses vaines contre l'Eglise du Christ : Ad-« versus Christi aconomiam inania meditati

2º Objection. Quelquefois, ou plutôt très souvent, une question divise les catholiques eux-mèmes, et chaque parti bataille pour des motifs de religion : or, ne serait-il pas absurde de précipiter peut-être, par une définition, cenx qui erraient invinciblement dans des extrémités telles qu'on devrait, dès lors, les tenir pour étrangers à l'Eglise, eux qui.

peu auparavant, s'abritaient comme ses fils, dans ce sanctuaire de la vérité?

Réponse : Alors a lieu ce que dit saint Augustin (2 Cont. Donat, c. 4): a Des points « obscurs peuvent être longuement débattus, « et la difficulté d'une solution peut soulever « dans une fraternelle discussion des opi-« nions contraires, jusqu'à ce qu'on soit ar-« rivé au clair jour de la vérité ; mais alors la « santé de la paix (sanitas pacis fait que le « lieu de l'unité demeure intact, de crainte « que la partie coupée ne soit irrémédiable» « ment frappée de la blessure de l'erreur, » Ainsi il 'n y a aucun préjudice pour les fils humbles de l'Eglise : ils ne courent aucun danger lorsqu'ils voient déclarer le contraire de ce qu'ils pensaient, parce qu'ils obéissent humblement aux définitions de l'Eglise. La définition pontificale est comme un van qui laisse sur l'aire de l'Eglise le blé plein, mais fait voler comme de la paille les superbes et les entlés : « Per quam solida fru- menta in area Ecclesiæ permanent, superbi « et tumidi tanquam palea ex Ecclesia avo-

3" Objection, Enfin, il est dit au décret causa 11, 3, c. Grave ; « C'est une chose « gravement inconvenante de donner une « décision certaine dans une matière dou- « teuse. » Il ne faut donc pas promulguer une sentence certaine sur des questions dé foi on d'autres questions capitales qui sont discutées. De plus, bien souvent, un grand nombre de Pères tiennent l'opinion condamnable ; il n'est donc pas convenable de détinir contre cux, il ne le l'aut même pas, surtout si la paix doit faire place aux divisions : « Maxime si » pax esset scindenda. »

Réponse : Quand même un certain nombre de Pères embrasseraient une opinion condamnable, il suffit que l'Eglise l'asse une définition ou qu'elle contirme et ratifle ce que plusieurs docteurs enseignent d'un commun accord, comme l'a démontré Vincent de Lérins (c. 30.)

II. Les raisons pour lesquelles il ne faut pas différer les définitions peuvent être ramenées à trois chefs :

1º L'autorité des Pontifes romains qui, en vertu de leur charge pastorale, jugent nécessaire une décision dans de semblables controverses :

2º Le deuxième chef de preuves est tiré de l'Eglise, c'est-à-dire de la possibilité où elle sera de connaître ce qu'il faut suivre et ce qu'il faut éviter après qu'on aura fait la distinction du vrai et du faux. C'est dans ce sens que Victor de Carthage, écrivant au Pape Théodore contre les monothélistes, lui disait : « Il vous appartient, frère très-saint, « de couper court promptement, par une dé- « cision canonique, à ce qui trouble la foi de « l'Eglise. »

Un autre avantage de la définition sera de découvrir et de séparer des fidèles les impies qui simulent l'orthodoxie,

Une definition est encore nécessaire à l'Eglise, parce que les fidèles seraient flottants dans l'ignorance de ce qu'il fant tenir des choses du salut, s'ils voyaient, par impossible, la tolérance protéger l'erreur...

Entin l'Eglise a besom d'une définition pour conserver l'unité de la foi et faire disparaître les divisions. C'est ainsi qu'après la définition du Pape Etienne, les discussions des rebapti-

sants s'apaisaient.

3 Le troisième chef de preuves qui démontrent la necessité d'une definition est pris de ceux qui soulévent les questions en litige et retardent les définitions.

Premièrement : Il faut leur enlever la fausse persuasion où ils sont de penser droitement et d'être les Deucalions de l'univers ; « Quod « ipsi recte sentiant, et sint orbis Deuca-« liones. »

Secondement : Il faut mettre à nu la souple malice de ceux qui, sous le manteau des vertus, de la popularite ou d'une brillante éloquence, se persuadent et persuadent aux autres qu'ils sont plus sages, qu'ils ont plus de vertu que personne : « Qui sub virtutum « et æstimationis pallio vel eloquentiæ splen-« dore, plus aliis sapere, plus virtutis habere « præ cæteris sibi et aliis suadent. »

Enfin toutes ces fausses conciliations en matière de dogme ont toujours été funestes à l'Eglise (comme l'avonent sans peine les novateurs, nos adversaires). Strigelius (in 2. Reg. c. 2), après Philippe, le prouve par l'exemple du pseudo-synode de Sirmium. Ce conciliabulé, profitant de ce que chaque parti confessait que le Fils est semblable un Pere, avait dressé un symbole où le consubstantiel était remplacé par le terme semblable, chaussure qui allait lien à l'un et l'autre pied ; velutivothurnum utrique pedi aptum. Maiscette omission de l'égogéres ne servit qu'à allumer un plus grand incendie. Les ariens, en effet, n'étaient pas ramenés, les fidèles étaient opprimés, les faibles et les ignorants etaient troublés, Ainsi parle Philippe (lib. 3, Chron. tol. 210). Afin d'éviter de pareils inconvénients, l'Eglise ne dissimule ni ne se tail; elle approuve ce qui est digue d'approbation, et elle condamme ce qui mérite condampation.

Saint Bernard, dans la lettre qu'il écrivit au cardinal Guido, plus tard pape sous le nom de Célestin, afin d'obtenir une definition du Siège apostolique contre Abélard, résume tout ce que nous avons dit et raméne à nos trois chefs de preuves la nécessité de cette définition : « Elle sera, disait-il, avantageuse « a vous, qui avez reçu la puissance du Sei- « gueur : elle sera avantageuse à l'Eglise du « Christ : elle sera enfin avantageuse à cet » homme lui-même, à qui elle imposera silence, »

Comme saint Thomas s'est fait, par sa doctrine, une magistrature dans l'Eglise, de même saint François de Sales s'est créé, par sa charité, un ascendant décisif de persuasion.

Or on découvrit alors, à la grande satisfaction du Concile, une perle très précieuse que l'école de fourberie et d'erreur, l'école gallicane, avait effrontément volce. En deux mots, voici l'histoire de la déconverte :

Mgr Mermillod, Evêque d'Hébron, depuis cardinal, fort versé dans les œuvres de l'apôtre du Chablais, avait quelques dontes sur l'exactitude des éditions modernes de certains traités. Il apprend que le manuscrit original des Controverses composées pour la conversion des protestants du Chablais, était à Rome dans la bibliothèque de l'illustre maison Chigi. Il voulut le consulter.

Il tronva un volume écrit en entier de la main du saint, parfaitement conservé, muni de toutes les attestations possibles pour en garantir l'authenticité, et entre autres de celle de Francois Auguste de Sales, neveu et successeur de l'illustre Evêque. Ses yeux conrurent d'abord à un chapitre intitulé : Combien d'estat on doit faire de l'autorité du Pape. Il y lut ce qui suit :

... Léglise ne peut pas tousiours estre ramassée en un Concile « gûal » et les trois premieres centeynes dannées il ne s'en list
point, es difficultez donques qui survienuent
iournellement, a qui se pourroit on mieux
adresser, de qui pourroit on prendre loy plus
asseurée, regle plus certaine que du chel general et du vicaire de nostré Seigneur?
Or tout cecy na pas eu lieu seulementen S.
Pierre, mais en ses successeurs, car la cause

demenrant leftet demeure encore. Léglise
a tonsionrs besoin d'un confirmateur in
faillible, anquel on puisse saddresser, d'un
fondement que les portes de l'enfer et principalement lerreur ne puisse renverser et
que son l'asteur ne puisse conduire à lerreur
ses enfants. Les successeurs donques de
S. Pierre ont tous ces mesmes privileges
qui ne suivent pas la personne, mais la dicipalement de la charge publique.

Ayant lu re texte manuscrit parfailement net de toute rature, surcharge et incertitude quelconque, Mgr l'Evéque d'Hébron le confronta avec une édition moderne Desrez, Paris, 1866, laquelle prétend contenir « le texte pur de saint François de Sales, sans aucune note qui soit contraire à sa doctrine, laissant à chaque lecteur la liberté de suivre son opinion à cet égard. »

opinion a cet egard. "

" L'Eglise... a fonjours besoin d'un contir" mateur permanent auquel on puisse s'adres" ser pour trouver un solide fondement que
" les portes de l'enfer et principalement
" l'erreur ne puissent renverser ; il faut que
" son Pasteur ne puisse conduire à l'erreur n'y
" nous porter au mal. Les successeurs de saint
" Pierre ont seuls hors du Concile général]
" ces privilèges qui ne suivent pas la per" sonne, mais la dignité et la charge de la
" personne, »

Placons en tableau ces perfectionnements d'éditeur :

TEXTE AUTHENTIQUE

Léglise a tousiours besoin d'un contirmaleur infaillible.

Les successeurs de S. Pierre ont tous ces mesmes privilèges.

TEXTE PERFECTIONNÉ

L'Eglise a tonsjours besoin d'un confirmateur PERMANENT,

Les successeurs de S. Pierre ont sculs (HORS DU CONCILE généval) ces privilèges.

Voilà ce qu'on appelle « donner le texte pur. »

Du reste, ces altérations ne sont pas propres à l'édition Desrez, et toutes celles que Mgr Mermillod a pu-consulter ici jusqu'à présent donnent la lecon corrompue (1). Il sera curieux de remonter à la source et de saisir enfin le l'aussaire. Mgr Mermillod s'en occupe, voulant publier prochainement tout ce que saint François de Sales a écrit sur saint Pierre, le Pape et l'Eglise. En attendant, je prie nos amis de consulter les éditions antérieures à 1682. J'ai lieu de croire que le travail auquel le texte des Controrerses a été somnis n'est pas antérieur à cette époque de probité littéraire et religieuse.

Les controverses du temps ont prouvé que la créance à l'infaillibilité pontificale repose aussi bien sur la tradition que sur l'Ecriture. Quant à la question d'opportunité, si c'était une question, elle devait être facilement éclaircie par des Pères du Concilevenus de tous les coins du monde. Parmi ces objections, celle dont on doit le plus tenir compte, sans doute, a trait à l'absence d'une définition de l'infaillibilité. — « Si votre Eglise est la véritable, pourquoi ne reconnaissez-vous pas que son Chef est infaillible en matière de foi, et si la reconnaissance de cette infaillibilité est dans la tradition universelle des catholiques, pourquoi s'élève-t-il parmi vous des frères et même des Pères qui, sous un prétexte on sous un autre, combattent l'opportunité d'une définition? Que si une vérité est reconnue, que si elle est vraie, comment peut-on alléguer un tel motif d'opportunité? Ne craignez-vous pas de scandaliser ceux qui sont dans votre foi aussi bien que ceux qui vondraient pouvoir la partager :

A l'intérieur du Concile, l'examen du schēma relatif à l'infaillibilité suivit régulièrement son cours. La discussion générale, soixante-cinq Pères ayant parlé, fut close le 9 juin ; la discussion particulière de chaque paragraphe se termina le 4 juillet. après audition de cinquante-six orateurs, et soixante Pères renoncant spontanément à la parole. Cent-vingt-et-un discours avaient done élucidé la question et si l'ou ne jugea pas utile d'en entendre davantage c'est que, pour tout le monde la question était vidée, épuisée, rebattue. Le 13 juillet fut consacré au vote d'ensemble ; 601 Pères étaient présents; le vote donna le résultat suivant;

Placet	451
Non-placet	88
Placet juxta modum	62
Total	601

Ce vote révélait une opposition encore considérable et ce fut pour la minorité l'occasion d'un suprème effort. L'ue députation composée des Archevêques et Evêques de Gran, Paris, Munich, Mayence et Dijon alla trouver de Souverain Pontife pour demander l'adjouetion au schema voté de ces mols : Nixus testimonio Ecclesiorum, qui eussent introduit un gallicanisme pire que celui de Bossnet. On parla aussi d'une lettre au Pape, signée soidisant par 54 Peres, mais il y a là un fait qu'il n'est pas inutile de constater.

Cetie lettre est du 17 juillet. La Gazette de France en a donné la traduction dans son unméro du 21 publié à Paris la veille, 20 juillet. Il faut trois jours pour qu'une lettre de Rome. arrive à Paris. Cette lettre a donc été expédiée à la Gazette de France le 17, c'est-à-dire le jour où elle était délibérée dans le conciliabule de la minorité, signée par 54 de ses membres et remise au Sonverain Pontife. La Gazette d'Augshourg en a publié le texte latin le 22 ; il faut quelques heures de plus de Rome à Augsbourg que de Rome à Paris.

Pendant qu'on envoyait à Paris et à Augsbourg cette lettre adressée au Saint-Père, avant qu'il eût pu en avoir connaissance, on répandait le bruit dans Rome, comme nous La dit l'Agence Haras, que la minorité préparait une protestation contre la nouvelle constitution dogmatique et que cette protestation serait publiée à l'étranger.

C'est bien en effet au public étranger, non au Saint-Père, que la lettre était destinée. Après avoir dit que le 13 juillet 88 Pères ont voté Non-placet, 62 Placet juxta modum, que 70 présents à Rome ont crû devoir s'abstenir et que d'autres ont été obligés de retourner dans leurs diocèses, les auteurs de la lettre ajoutent: On sait donc maintenant quel nombre considérable d'Evêques partagent notre senti-ment. A qui espéraient-ils taire illusion?

Tout le monde ne savait-il pas à Rome et le Pape mieux que personne, que les Pères qui avaient voté *Placet juxta modum*, la plupart de ceux qui, retenus par la maladie, n'avaient pu assister à la Congrégation générale du 13 juillet, et les neuf dixièmes des Evèques absents partageaient le sentiment de la majorité ? Ce n'était donc pas pour le Pape qu'on faisait cet étalage des forces fantastiques de l'opposition.

Nous sommes donc de plus en plus contirmés dans cette pensée, que la plupart des 54 Evèques signataires de la lettre du 17, l'ont signée de confiance et que quelques-uns

⁽¹⁾ Cette altération ne se trouve pas dans l'édition Vivès. Le vénérable éditeur a fait, à ce propos, one très juste réclamation,

seulement ont su qu'on l'adressait en même temps à la Gazette de France, à la Gazette

d'Angshourg et au Pape.

Entin, car, it me faut vien omethre, la Gazette d'Augsbourg du 24 juillet publie un mémorandum qu'elle attribue aux éveques opposants de France, Cette piece a son importance, la voici :

 L'heure de la Providence a sonné; le moment decisif de sauver l'Eglise est arrivé.

2. Par les additions faites au IIIⁿ canon du 3 chap, la commission *de fide* a violé le règlement qui ne permet l'introduction d'aucun amendement sans discussion conciliaire.

3. Laddition subreptice est d'une importance incalculable ; c'est le changement de la constitution de l'Eglise. la monarchie pure, indivisible du Pape, l'abolition de la judicature et de la co-souveraineté des évêques, l'affirmation et la définition anticipée de l'in-

faillibilité séparée et personnelle.

4. Le devoir et l'honneur ne permettent pas de voter saus discussion ce canon qui contient une immense révolution. La discussion pourrait et devrait durer six mois, parce qu'il s'agit de la question capitale, la constitution même de la souveraineté dans l'Eglise.

 Cette discussion est impossible à cause des fatignes extrêmes de la saison et des dis-

positions de la majorité.

6. Une seule chose, digne et honorable, reste à faire : Demander immédiatement la prorogation du Concile au mois d'octobre, et présenter une déclaration où seraient énumérées toutes les protestations déjà faites, et où la dernière violation du règlement, le mépris de la dignité et de la liberté des évêques seraient mis en lumière. Annoncer, en même temps, un depart qui ne peut plus être différé.

 Par le départ ainsi motivé d'un nombre considérable d'éveques de toutes les nations, l'occumenieité du Concile cesserait et tous les actes qu'il pourrait faire ensuite seraient d'une

autorité nulle.

8. Le courage et le dévouement de la minorité auraient, d'uns le monde, un retentissement immense. Le Concile se réunirait au mois d'octobre dans des conditions infiniment meilleures. Foutes les questions, à peine ébanchées, pourraient être reprises, traitées avec dignité et liberté. L'Eglise et l'ordre moral du monde seraient sauvés.

Cependant Daru, von Beust et Toute la coterie diplomatique sonnaient, à la porte du Concile, la cloche d'alarme. Deux brochures paraissaient simultanément : Cequi se passeau Concile et la Decuiere heure du Concile, écrit clandestin de quelque gastéropode universitaire. En fait d'écrits clandestins et faux, le Concile avait vu tout ce qu'on peut voir de plus tolieux. Toutefois en présence de ces opuscules venimeux, que l'opinion attribuait à des valets de l'éveque de Sura, les présidents du Concile estimèrent qu'il fallait dresser un pilori. A la séance du 17 juillet, on proposa un vote de censure qui fut acclamé par la presque unanimité des Pères « Nonseulement, est-il dit, la dignité et la pleine liberté du Concile y sont attaqués par les plus honteux mensonges, en même temps que l'on cherche à ruiner les droits du Saint-Siège; mais la personne auguste de N. S. P. le pape elle-meme y est l'objet de graves injures. C'est pourquoi, nons souvenant de notre charge et de peur que notre silence, s'il se prolongeait, ne puisse être mal interprété par des hommes malveillants, nous nous vovons obligés d'élever la voix contre ces injures si nombreuses et si graves. En votre présence, R. Pères, nous profestons donc et nous déclarons absolument faux et calomnieux tout ce qui a été ainsi publié dans ces journaux et ces libelles, soit pour porter au mépris injurieux de N. S. P. le Pape, soit pour affirmer faussement que ce concile a manqué d'une légitime liberté. »

Le 18 juillet ent lieu, avec la solennité accontumée, la quatrième session du Concile. Les Pères qui avaient voté non placet à la séance du treize, ne jugérent pas utile de le réitèrer à la séance du dix-huit, et n'eurent pas la vertu, j'allais dire l'esprit, en présence du vote de la majorité, de se ranger à son sentiment. Mais au moins leur acte attestera

la parfaite liberté du Concile.

Pendant que le vote s'effectuait un orage éclatait sur Saint-Pierre et sur Rome : c'est au bruit du tonnerre et à la lueur des éclairs, comme autrefois sur le mont Sinaï, qu'a été promulguée cette constitution qui doit sauver le monde en sauvant la vérité et l'autorité.

Et lorsque le Pape ent déclaré, après le vote, qu'il confirmait, définissait à son tour et promulguait la vérité approuvée par le Concile, une émotion indicible s'empara de la sainte assemblée; de longues acclamations, répétées par le peuple, retentirent sous les voites de l'immense basilique; l'ire Pie IA! vive le Pape infaillible! criait-on de toutes parts, et ce ne fut qu'après un assez long temps que le Saint-Père put faire enfendre ces paroles solemelles;

L'autorité du Sonverain Pontife est grande mais elle ne détruit pas, elle édifie. Elle n'opprime pas, elle sontient et très souvent elle défend les droits de nos frères, c'est-àdire les droits des évêques. Que si quelquesuns n'ont pas bien voté avec nous, qu'ils sachent qu'ils ont voté dans le trouble, et qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas dans le trouble. Qu'ils se sonviennent aussi qu'il y a peu d'années ils abondaient dans notre sens et dans le sens de cette vaste assemblée. Quoi done? Ont-ils deux consciences et deux volontés sur le même point : A Dieu ne plaise! Nous prions donc le Dieu qui seul fait les grandes merveilles, d'illuminer leur esprit et leur cœur, afin qu'ils reviennent au sein de leur Père, c'est-à-dire du Souverain Pontife, Vicaire indigne de Jésus-Christ, afin qu'il les embrasse et qu'ils travaillent avec nous contre les ennemis de l'Eglise de Dieu. Fasse, oh! fasse Dien qu'ils puissent dire avec Augustin: « Mon Dieu, vous nous avez donné « votre admirable lumière, et voici que je « vois. » Ah! oui, que tous voient! Que Dien répande sur vous ses bénédictions! »

Puis le Pape donna sa bénédiction d'une voix vibrante et émue, puis le *Te Deum* fut entonné par le Concile, et le peuple y répondit avec un enthousiasme et des transports

ardents.

Nous lisons dans le Français : « Voilà donc « terminé, après des travaux longs et appro-« fondis, un débat solennel, dont la place sera « grande dans l'histoire de l'Eglise. La déci-« sion rendue elót toute controverse : la li-« herté des opinions perd ce qui appartient « désormais au domaine de la foi. Puissent « tous les esprits accueillir la décision de l'E-« glise avec une soumission aussi complète, « aussi sincère et aussi liliale que la nôtre! » Nous avons eu trop souvent la douleur de combattre le Français, pour ne pas nous empresser de reproduire ces lignes. Telle est, dironsnous, la force et la grandeur de la foi catholique ; l'exemple donné par le Français ne sera pas le seul : le Français aura l'honneur de n'avoir pas hésité un moment à se soumettre à la décision de l'Eglise.

D'autres plus illustres devaient donner promptement.cet exemple. Voici ce que nous

lisons dans une correspondance:

Aussitôt après la session solennelle du 18 juillet, les quatre cardinaux qui, sans motifs légitimes, s'étaient abstenus de paraître à cette session, le cardinal Rauscher, archevèque de Vienne, le cardinal Schwarzemberg, archevèque de Prague, le cardinal Mathieu, archevèque de Besaucon, et le cardinal prince de Hohenlohe, se rendirent auprès du Saint-Père et firententre ses mains acte d'adhésion pleine et entière à la constitution qui venait d'ètre promulguée. Avant la définition, ces quatre cardinaux la croyaient inopportune, mais ils n'ont pas voulu perdre un instant pour se soumettre et faire acte de foi à la vérilé définie comme dogme de foi.

Les deux autres cardinaux absents de la session, S. Em. Mgr Mattei, doyen du sacré collège, et Mgr Orfei, archevêque de Ravenne, avaient été retenus par la maladie, mais leurs sentiments en faveur de la définition étaient si connus que leur adhésion n'a été qu'un

acte de piété.

Outre ces actes de soumission des cardinaux, on cite ceux de plusieurs autres prélats, entre lesquels Mgr de Ketteler, évêque de Mayence. Les nouvelles de la guerre avaient obligé ce prélat à quitter Rome avant la session; il craignait que les mouvements de troupes ne lui fermassent l'entrée de son diocèse. Plusieurs évêques d'Allemagne étaient partis avec lui pour la même raison.

S. Em. le cardinal Mathieu a présenté au Saint-Père l'acte de soumission de quatre autres prélats français, dont nous ne savons pas les noms. Mgr de Mérode a aussi fait sa sonmission, et sans aucun doute, Mgr Passayalli, vicaire du chapitre du Vatican, la fera aussi, si ce n'est déjà un fait accompli.

Nous prenons ces détails dans une correspondance de Rome, publiée par l'Unità cattolica de Turin. Il en résulte que sur les vingtcinq évèques français qui, après avoir voté Non-placet le 13 juillet, s'étaient absteurs le 18, cinq avaient fait leur acte de foi- et d'o-

béissance dès le 19.

Nous apprenons d'un autre côté que Mgr l'évêque de Little-Rock, qui avec Mgr l'évêque de Cajazzo, a voté *Non placet* à la session publique, a comme lui fait son acte de foi aux pieds du Saint-Père immédiate-

ment après la séance.

L'histoire ecclésiastique, surtout l'histoire de Rohrbacher, doit enregistrer dans ses colonnes, cette constitution *Pastor acternus*, qui donne le sens d'un si grand nombre d'événements et projette, sur la suite des siècles, une immense clarté:

Pie, Evêque,

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

SACRO APPROBANTE CONCILIO

AD PERPETUAM REL MEMORIAM

Le Pasteur éternel et l'évêque de nos âmes alin de rendre perpétuelle l'œuvre salutaire de sa rédemption, résolut d'édifier la sainte Eglise en laquelle, comme dans la maison du Dieu vivant, tous les tidèles sont unis par le lien d'une même foi et d'une même charité. C'est pourquoi, avant qu'il ne fût glorifié, il pria son Père, non seulement pour les Apôtrès, mais aussi pour ceux qui par leur parole devaient croire en lui, alin que tous fussent un comme le Fils lui-même et le Père sont un (1). De même donc qu'il a envoyé les Apôtres qu'il s'était choisis dans le monde, comme lui-même avait été envoyé par son Père, de même il a voulu des Pasteurs et des Docteurs dans son Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Mais, pour que l'épiscopat fût mis à l'abri des divisions, pour que la multitude de tous les croyants fût conservée dans l'unité de foi et de communion par des prêtres unis entre eux, plaçant le bienheureux Pierre audessus des autres Apôtres, il a institué en lui le principe perpétuel et le fondement visible de cette double unité, afin que sur sa solidité fût bâti le temple éternel, et que sur la fermeté de sa foi s'élevât l'édifice sublime de l'E-

glise qui doit être porté jusqu'au ciel (1). Et comme les portes de l'enter s'élèvent de toutes parts, avec une haine chaque jour croissante. contre le fondement divinement établi de l'Eglise, afin de la renverser si c'était possible, Nous jugeons, savro approbante concilio, qu'il est nécessaire, pour la sauvegarde, le salut et l'accroissement du troupeau catholique, de proposer pour être crue et tenue par tous les fidèles, conformément à l'ancienne et constante foi de l'Eglise universelle, la doctrine sur l'institution, la perpétuité et la nature de la sainte primauté apostolique, dans laquelle consistent la force et la solidité de toute l'Eglise, et de proscrire, et de condamner les erreurs qui lui sont contraires, erreurs si préjudiciables an troupean du Seigneur.

CHAPITRE 1

DE L'INSTITUTION DE LA PRIMALTÉ APOSTOLIQUE DANS LA PERSONNE DE BIENMEURELY PIERRE.

Nons enseignons donc et nous déclarons, conformément aux témoignages de l'Evangile, que la primanté de juridiction sur toute l'Eglise de Dieu-a-été-immédiatement et directement promise et conférée par Notre-Seigneur Jésus-Christ an bienheureux apôtre Pierre, C'est, en effet, au seul Simon à qui il avait dit: « Tu seras appelé Céphas (2). « après qu'il ent fait cette confession : « Tu es le Christ, fils du Dien vivant : « c'est à Simon seul que le Seigneur a adressé ces paroles; « Tu es bienheureux, Simon, tils de Jean, parce que ce n'est ui la chair ni le sang qui te l'a révélé, mais mon Père, qui est aux cieux : et moi que je te dis que tu es Pierre, et sur cette Pierre je bătirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ; et je te donnerai les clets du royamme des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi liè dans le ciel (3), « C'est aussi an seul Simon Pierre que Jésus, après sa résurrection, a conféré la juridiction de pasteur suprême et de guide sur tout son troupeau, en lui disant : Pais mes agneaux, pais mes brebis (4). » A cette doctrine si manifeste des saintes Ecritures, telle qu'elle a toujours été comprise par l'Eglise catholique, sont ouvertement contraires les opinions de ceux qui, renversant la forme de gouvernement établie dans son Eglise par le Christ Notre-Seigneur, nient que Pierre seul ait été investi par le Christ d'une véritable et propre primânté de juridiction au-dessus des antres Apôtres, soit séparés, soit tous réunis : on qui affirment que cette même primanté n'a pas été immédiatement on directement conférée au bienheureux Pierre.

mais à l'Eglise, et que c'est par celle-ci qu'elle lui est transmise comme ministre de cette même Eglise.

Si donc quelqu'un dit que le bienheureux Apôtre Pierre n'a pas été constitué par le Christ Notre-Seigneur le prince des Apôtres et le Chef visible de toute l'Eglise militante ; on que le même Pierre n'a reçu directement et immédiatement du Christ Notre-Seigneur qu'une primauté d'honneur, et non de véritable et propre juridiction, qu'il soit anathème :

CHAPITRE H

DE LA PERPÉTUITÉ DE LA PRIMAUTÉ DE PIERRE DANS LLS PONTIFES ROMAINS.

Il est nécessaire que ce que le Prince des Pasteurs et le Pasteur suprème des brebis, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a établi en la personne du bienheureux Pierre pour le salut perpétuel et le bien permanent de l'Eglise, subsiste constamment par lui aussi dans l'Eglise, qui, fondée sur la pierre, demeurera stable jusqu'à la fin des siècles. Il n'est douteux pour personne, loin de là, c'est un fait notoire dans tous les siècles que, jusqu'à notre temps et toujours, le saint et bienheureux Pierre, prince et chef des Apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Eglise catholique, qui a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain, les clefs du royaume, vit, règne et juge en ses successeurs les évêques du Saint-Siège romain, établi par lui et consacré par son sang 5 : C'est pourquoi, chacun des successeurs de Pierre dans cette Chaire possède, en vertu de l'institution de Jésus-Christ lui-mème, la primanté de Pierre sur l'Eglise universelle. L'économie de la vérité demeure donc, et le bienheureux Pierre gardant toujours la solidité de la pierre, qu'il a reçue, n'a pas quitté la charge du gouvernement de l'Eglise (6). Pour cette raison, il a toujours été nécessaire que toute l'Eglise, c'est-à-dire l'universalité des fidèles, répandus en tous lieux, fût en union avec l'Eglise romaine, afin que, unis, comme les membres à leur chel, en ce Siège d'où émanent sur tous, les droits de la vénérable communauté, ils ne formassent qu'un seul et même corps (7).

Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas par l'institution de Jésus-Christ ou de droit divin, que le bienheureux Pierre a des successeurs perpétuels dans la primauté sur toute l'Eglise : on que le Pontife romain n'est pas le successeur du bienheurenx Pierre dans la même primanté, qu'il soit anathème.

(1) S. Léon le Grand, serm, IV (al III), n: An jour de sa naissance.
(2) S. Jean, r. 42, — (3) S. Matth., xvi. 16-19. — (7) S. Jean, xxi. 15-

^{= (4)} S. Jean, xxi, 15-17.

⁽⁵⁾ Concile d'Ephese, act. III. - Saint Pierre Chrysologue, ép. au prêtre Eutychès.

 ⁽⁶⁾ Saint Léon le Grand, serm, III (al II), c. m.
 (7) Saint Irénée — Concile d'Aquilée. — Pie VI. Super soliditate.

CHAPITRE 411

DE LA NATURÉ ET DE CARACTÉRE DE LA PRIMACTÉ DU PONTHE ROMAIN.

C'est pourquoi, appuyés sur les témoignages manifestes des Sainfes Ecritures et fermement affachés aux décrets formels et certains tant de nos prédécesseurs, les Pontifes romains, que des conciles généraux, nons renonvelons la définition du Concile cecuménique de Florence, en vertu de laquelle tous les fidèles du Christ sont obligés de croire que le Saint-Siège apostolique et le Pontife romain a la primanté sur le monde entier, que le même Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, le vrai vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le père et docteur de tous les chrètiens, et qu'à lui a été confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ, en la personne du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paitre, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est contenu dans les actes des Conciles œcuméniques et les saints canons.

Nous enseignons donc et nous déclarons que l'Eglise romaine, par l'institution divine, a la principauté de pouvoir ordinaire sur toutes les autres Eglises, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, vraiment épiscopal, est immédiat : que les pasteurs et les tidèles, chacun et tous, quels que soient leur rite et leur rang. lui sont-assujettis par le devoir de la subordination hiérarchique d'une vraie obéissance, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans fout l'univers, de sorte que, gardant l'unité soit de communion, soit de profession d'une même foi avec le Pontife romain, l'Eglise du Christ est un seul troupeau sous un seul Pasteur suprème. Telle est la doctrine de la vérité catholique, dont nul ne peut dévier sans perdre la foi et le salut.

Mais loin que ce pouvoir du Souverain Pontife nuise à ce point ordinaire et immédiat de juridiction épiscopale, par lequel les évêques qui, établis par le Saint-Esprit, ont succédé aux apôtres (1), paissent et régissent comme vrais pasteurs, chacun le troupeau particulier confié à sa garde, ce dernier pouvoir est acclamé, confirmé et corroboré par le suprême et universel Pasteur, selon la parole de saint Grégoire le Grand : « Mon honneur est l'honneur de l'Eglise universelle. Mon honneur est la force solide de mes frères. Je suis vraiment honoré, lorsque l'honneur dù à chacun ne lui est pas refusé (2). »

(1) Concile de Trente.

(2) Saint Grégoire, ép. XXX.

(3) Pie VI, Bref Super soliditate.
(4) Second Concile œcuménique de Lyon, (5) Lettre de Nicolas I^{er} à l'empereur Michel.

De ce pouvoir supreme du Pontife romain de gouverner l'Eglise universelle, résulte pour lui le droit de communiquer librement dans l'exercice de sa charge avec les pasteurs et les troupeaux de toute l'Eglise, afin qu'ils puissent être instruits et dirigés par lui dans la voie du salut. C'est pourquoi nous condamnous et réprouvons les maximes de ceux qui disent que cette communication, du Chef suprème avec les pasteurs et les troupeaux peut être légitimement empéchée, ou qui la font dépendre du ponyoir séculier, prétendant que les choses établies par le Siège apostolique ou en vertu de son autorité n'ont de force et d'autorité que si-elles sont confirmées par l'agrément de la puissance séculière,

Et comme le Pontife romain, par le droit divin de la primanté apostolique, est préposé à l'Eglise universelle, nous enseignons de même et nous déclarons qu'il est le juge suprème des fidèles (3) et qu'on peut recourir à son jugement dans toutes les causes qui sont de la compétence ecclésiastique (4); qu'an contraire le jugement du Siège apostolique, audessus duquel il n'y a point d'autorité, ne peut être réformé par personne, et qu'il n'est permis à personne de juger son jugement (5). Ceux-là donc devient du droit chemin de la. vérité, qui affirment qu'il est permis d'appeler des jugements des Souverains Pontifes au Concile ocuménique comme à une autorité supérieure au Pontife romain.

Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que la charge d'inspection et de direction, et non le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, nonseulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartieurent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers ; ou qu'il a seulement la principale part non toute la plénitude de ce pouvoir suprême : on que ce pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat soit sur toutes les Eglises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux ; qu'il soit anathème.

CHAPITRE IV

DU MAGISTÈRE INFAILLIBLE DU SOUVERAIN PONTIFE

Le Saint-Siège a toujours tenu, l'usage permauent de l'Eglise prouve, et les Conciles œcuméniques eux-mêmes, ceux-là surtout où l'Orient se réunissait à l'Occident dans l'union de la foi et de la charité, out déclaré que le pouvoir suprême de Magistère est compris dans la primante apostolique, que le Pontife romain possède sur l'Eglise universelle en sa qualité de successeur de Pierre, prince des Apôtres. C'est ainsi que les Peres du quatrieme Concile de Constantinople, marchant sur les traces de leurs predecesseurs, outémis cette solennelle profession de foi : « Le salut est avant tout de garder la regle de la vraie foi. Et comme la parole de Notre-Seigneur lésus-Christ disant : l'u es Pierre, et sur cette Pierre je bătirai mon Eglise (1), ne peut être vaine, elle a etc vériliec par les faits, car, dans le Siège apostolique, la religion a toujours etc conservée immaculée et la sainte doctrine toujours enseignée. Désirant donc ne nous separer en rien de sa foi et de sa doctrine, nous espérons mériter d'être dans l'unique communion que preche le Siège apos-Polique, en qui se trouve. l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne (2). » Avec l'approbation du deuxième Concile de Lyon. les Grecs ont professé : « Que la Sainte Eglise romaine à la Souveraine et pleine primauté et principanté sur l'Eglise catholique universelle, principante qu'elle reconnait en toute vérite et humilité avoir reçue, avec la pléni-Inde de la puissance. du Seigneur lui-même dans la personne du bienheureux Pierre, prince et chef des Apôtres, dont le Pontife romain est le successeur ; et, de même qu'elle est tenue plus que toutes les autres de défendre la vérité de la foi, de même, lorsque s'élévent des questions relativement à la foi, ces questions doivent être définies par son jugement. » Enfin, le Concile de Florence à détini : Que « le Pontife romain est le vrai Vicaire du Christ, la tete de toute l'Eglise, et le père et docteur de tous des chrétiens, et qu'à lni, dans la personne du bienheureux Pierre, a été remis, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, le plein pouvoir de paitre, de conduire et de gonverner l'Eglise universelle (3), »

Pour remplir les devoirs de cette charge pastorale, nos prédécesseurs ont tonjours ardemment travaillé à propager la doctrine salutaire du Christ parmi tous les peuples de la terre, et ont veillé avec une égale sollicitude à la conserver pure et sans altération. partout où elle a été recue. C'est pourquoi les éveques de tout l'univers, tantôt dispersés, tantôt assemblés en synodes, suivant la longue contume des Eglises (4) et la forme de l'antique regle (5), ont toujours eu soin de signaler à ce Siège apostolique les dangers qui se présentaient surtout dans les choses de foiafin que les dommages portés à la foi trouvassent leur souverain remêde là où la foi ne peut éprouver de défaillance (6). De leur côté

les Pontifes romains, selon que le leur conseillait la condition des temps et des choses, tantôt en convoquant des Conciles œcuméniques, tantôt en consultant l'Eglise dispersée dans l'univers, tantôt par des synodes partiticuliers, tantôt par d'autres moyens que la Providence leur fournissait, out délini qu'il fallait Jenir tout ce que, avec l'aide de Dieu, ils avaient recomm conforme aux Saintes Ecritures et aux traditions apostoliques. Le Saint-Esprit n'a pas, en effet, été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils publiassent, d'après ses revelations, une doctrine nouvelle, mais pour que, avec son assistance, ils gardassent saintement, et exposassent fidèlement les révélations transmises par les Apótres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. Tous les vénérables Pères ont embrassé, et tous les saints docteurs orthodoxes ont vénéré et suivi leur doctrine apostolique, sachant parfaitement que ce Siège de Pierre reste loujours exempt de toute erreur, selon cette divine promesse du Seigneur Notre-Sauveur, faite au prince de ses disciples : « J'ai prié pour toi, afin que la foi ne défaille pas; et toi, lorsque lu seras converti, confirme les frères (7). n

Ce don de la vérité et de la toi qui ne faillit pas, a donc été divinement accordé à Pierre et à ses successeurs dans cette chaire, alin qu'ils s'acquittassent de leur charge éminente pour le salut de tous ; atin que tout le ' troupeau du Christ, éloigné par eux du pâturage empoisonné de l'erreur, fût nourri de la céleste doctrine; afin que, toute cause de schisme étant enlevée, l'Eglise fût conservée tout entière dans l'unité, et qu'appuyée sur son fondement, elle se maintint inebranlable contre les portes de l'enfer. Or, à cette époque, où l'on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, et où l'on trouve tant d'hommes qui cherchent à rabaisser son autorité. Nous pensons qu'il est tout à fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le Fils unique de Dieu a daigné joindre au suprême office pastoral.

C'est ponrquoi, Nous attachant lidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu Notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, Nous enseignons et définissons, sacro approbante concilio, que c'est un dogme divinement révélé: Que le Pontife romain, lorsqu'il parle ex cathedra, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprème

1, S. Matth., xvi. 18,

(3. Voy. S. Jean, xxi, 15-17,

G, S. Cyville d'Alexandrie au Pape S. Célestin.

6 Yoy. S. Bernard, epitre 190.

⁽²⁾ De la formule du Pape saint Hormisdas, telle qu'elle a été proposée par Adrien II et souscrite par les Peres du huitième Concile œuménique, quatrième de Constantinople,

⁵ S. Ingocent Jer aux conciles de Carthage et de Mileye.

⁽⁷⁾ Voy. S. Agathon, ép. à l'empercur, approuvée par le VIº concile œeuménique.

autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenne par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a ête promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le Divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en definissant sa doctrine touchant la foi on les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-memes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire notre défini-

tion, qu'il soit anathème. »

En publiant cette constitution, pontificale et synodale, Γ*Univers*, par la plume autorisée de son rédacteur en chef, ajoutait ces belles

réflexions:

de m'agenouille, je dis Cveda, je rends grâces avec une certitude parfaite, avec une allègresse entière, avec une espérance absolue. La proclamation de l'immortelle foi de l'Eglise à l'infaillibilité de son Chef est une des grandes bénédictions de Dieu sur le genre humain ; une de ces bénédictions qui nonseulement soutiennent et réparent, mais qui créent. Le dogme u'est pas nouvean et néamoins, il apportera dans le inonde quelque chose de nouvean. Sur les bases éternelles qu'il affermit et qu'il élargit, il installera le nouvel ordre dont le monde a besoin.

Sans doute, l'ordre nouveau, quoique déjà commence, échappe encore à la vue des hommes, même de ceux qui l'invoquent et qui en ont l'instinct, même de cette élite humaine qui forme la tête de l'Eglise. lei les portevoix de l'esprit de Dieu assurés de ne point se trouver dans leur fonction surnaturelle, ne sont plus que des tils d'Adam. Ni le Concile, ni le Pape ne savent ce que Dien veut faire, comme instrument social du dogme qu'ils proclament. Ils le proclament parce qu'il existe et parce qu'il était nié; ils le définissent parce qu'il était mal ou imparfaitement compris. Mettre la vérité à sa place et en son jour, de telle sorte que l'erreur ne la puisse plus couvrir et reste à jamais impuissante contre sa majesté, c'est l'œuvre qu'ils devaient au monde : là s'est borné leur dessein. Ce qui suivra ne les regarde plus, du moins pour aujourd'hui. Il convient d'insister sur ce point.

Le Pape et le Concile ne se sont pas dit. suivant l'usage des conspirations et des sectes, qu'ils allaient faire un dogme pour faire ensuite, par le moyen de ce dogme telle ou telle chose et réaliser tel ou tel plan. L'école Janicot leur a bien attribué cette conception; mais l'aimable et pieux auteur de l'invention a paru trop ingénieux. Il est clair pour la probité commune que ce n'est pas l'Eglise qui pose des principes comme on dresse des embuscades et comme on fabrique des fausses clefs. Cet art s'inspire de la politique, et non de la théologie. Ainsi

ont été fabriqués, posés, appliques sous la sanction de l'anatheme, depuis environ cent ans, à peu près tous les dogmes sociaux qui aujourd'hui régissent, c'est-à-dire qui broient et pulyérisent la société humaine, Dogmes de 89 et leurs dérivés, souverainete du peuple, sécularisation et divinité de l'Etat, athéisme de la loi, principe des nationalités, droits de l'erreur, droits de la frande, en résumé droit de la force : Voilà les dogmes qui ont été faits avec l'intention de s'en servir et ils ont servi, servent et serviront. La fabrique est en pleine activité. Toute terre civilisée est une usine à dogmes ; on les torge, on les combine entre enx, et tout dogme et toute combinaison de dogme a pour but de harponner quelque chose sur quelqu'un, on peuple ou individu. Le pape en a dresse naguere la liste, du moins des principaux : e'est le Syllabus. L'on y peul voir que fonte cette dogmatique est un immense instrument de rapine publique et privée. La pratique révolutionnaire en multiplie les preuves éclatantes. La Révolution, comme l'ancienne Rome, a un nom mystérieux qui est son charme triomphant ; elle s'appelle la dépassession, et ses dogmes se font agréer par la vertu de ce nom secret. Étudiez les figures qui depuis un siècle, à différents titres et durant plus ou moins de temps, ont eté populaires dans les lettres. dans la philosophie, dans la politique; vous trouverez partout les fabricateurs et les apòtres des nombreux dogmes de la dépossession. Et le plan général est de déposséder Dieu du monde, et le monde de Dien, au moyen de la force, dernier mot de l'erreur. La race de l'Evaugile n'a ni le même but ni les mêmes besoins que la Révolution et ne peut l'aire les mêmes choses. Ses tendances ne sont point celles que nous représentent aujourd'hui les Mazzini, les Cayour, les Bismark, les Primet les autres incarnations de César, identiques sous des masques différents. Elle ne crée point ses dogmes et ne les exploite point. Elle les affirme au prix de sa popularité, au prix de ses richesses, au prix de sa liberté et de son sang. Par là sans doute, elle veut mettre Dieuen possession, du monde et le monde en possession de Dieu ; mais elle n'attend ce triomplie que de l'amonr, dernier mot de la vérité.

Un ordre nouveau s'établira parce qu'il est nécessaire; il est commencé parce que nous voyons un développement de la vérité, et qu'un développement de la miséricorde. Audelà des lumières assurées qui lui montrent son chemin, la race de l'Evangile a un presentiment raisonnable des grâces de Dieu qui ne la trompe jamais. Elle se est illuminée intérieurement d'une prophétie d'espérance. Que fera Dieu; Elle l'ignore l'heure et les voies de Dieu lui sont incommes, mais elle sait qu'il existe qu'il agit et qu'il aime. On oserait ajouter: Elle sait qu'il est content, parce qu'un grand acte de foi s'est élevé du

cœur des hommes pour être vu de toute la terre.

Les parents de Lazare, malade avaient appele le Sauveur. Il vint quand le malade était mort et l'espérance perdue. Néaumoins Jésus s'étant rendu au fombeau, ceux qui pleuraient le suivirent, prononçant des paroles de toi: « Seigneur, si vous ens siezété ici, mon frère « ne serait pas mort. Mais maintenant même « je sais que tout ce que vous demanderez à Dieu, Dieu vous le donnera. Assurément, « Seigneur, j'ai cru que vous étes le Christ. le tils du Dieu vivant. « Et lésus, arrivé devant le tombeau, leur avant dit d'ôter la pierre, ils obéirent malgré quelques objections de la raison humaine. Ce fut la propre sœur de Lazare, celle-là même qui venait de parler avec une foi si sincère, qui proposa les objections de la raison, craignant sans donte les murnures des juifs, représentants de la puissance hostile de l'opinion qui se trouvaient là : C'est le quatrième jour depuis la mort, et le corpsest déjà corrompu : Pourquoi ôter la pierre? Mais la foi fut obéissante et l'obéissance comme toujours fut plus sage. Tulerunt ergo lapidem, ils ôtérent donc la pierre. En ce moment encore ils ignoraient ce que Dieu voulait faire. On sait ce que Dieu a fait. Le mort sortit vivant du tombeau.

Avec une foi supérieure aux défaillances de la raison humaine, ou plutôt avec cette foi qui est la vigueur même de la raison, le Concile et le Pape out ôté la pierre. Le Lazare que le monde moderne tenait au toubeau, les pieds et les mains liés de bandelettes, le visage convert d'un suaire, réputé mort pour toujours, ce n'était point le vicaire du Christ, Celui-ci ne mourra point. Quoi que l'on puisse persuader a la foule, jamais la partie haute de l'humanité ne le croira mort, jamais le suaire ne couvrira son visage, et l'ennemi victorieux qui pourra le forcer de se dérober au jour saura qu'il est vivant. Le Lazare véritable, enseveli et lié de suaire. c'était l'autorité, dont l'absence et la mort out livré le monde au mensonge, à l'erreur, à la ruse et, entin, à la main dégradante de la force, jetant les infortunées nations en partage, fantôt à la hardiesse des brigands, fantôt à l'impudence des faquins.

Séparée de Dieu, l'autorité avait péri parmi les hommes et ceux qui la pleuraient pouvaient bien dire comme Marthe, sœur de Lazare; Seigneur, si vous aviez été là, mon frère ne serait pas mort! Mais la mort avait pris sa proie et le suaire avait couvert le front où le sacre n'était plus, la couronne du sacre ne pouvant pas rester sur le front quand les devoirs du sacre n'étaient pas acceptés dans le

ceur.

En affirmant à la face du genre humain toute l'étendue des droits du Vicaire de Jésus-Christ, en lui reconnaissant cette prérogative de l'infaillibilité lorsqu'il donne la règle de la foi et des mœurs, le Concile et le Pape proclament que la source de l'autorité est vivante et certaine dans le monde. Ils ont ôté la pierre de ce sépulcre où la force brutale gardait le droit qui peut seul la contenir, et au besoin la dépossèder et la remplacer. Il n'y a pas à douter que la force luttera pour conserver l'empire, et nous avons assurément toutes les raisons de craindre qu'elle ne le conserve encore longtemps ; mais elle aura désormais à lutter contre la foi du genre humain. Quoi que puisse faire la force, c'est désormais la foi du genre lumain que l'autorité est là. C'est là que le monde qui a besoin d'elle viendra la chercher, pour rentrer sous sa direction dans la dignite et dans la fécondité de la viechrétienne. La pierre est ôtée, le maître a parlé : Veni foras! Le reste s'accomplira et les bandelettes tomberont : Solvite eum et sinite abire. Déliez l'autorité légitime, l'autorité instituée et sacrée pour servir, et qu'elle fasse son œuvre d'honneur, de justice et de

La reconstitution de l'autorité dans le monde, la substitution de l'autorité aux caprices humiliants et stériles de la dictature, telle sera la conséquence sociale de l'infaillibilité. De concert avec la conscience humaine réintégrée dans la sérénité de la lumière, la papauté fera ce grand ouvrage, et étendra les conquêtes de la croix sur les immenses domaines de l'esclavage et de l'erreur.

Un homme de génie, presque prophète par la puissance de la foi, disait, il y a déjà longtemps : « La Révolution a commence par la proclamation des droits de l'homme, elle finira par la proclamation des droits de Dieu. » La sagesse moderne a ri de cet illuminé. Voici pourtant que le Concile pose le surnaturel au sommet de l'éditice social. L'Eglise du dix-neuvième siècle, née quand le rire de Voltaire était la profession de foi du genre humain, élevée sous le feu de dérisions, bafouée par la philosophie et par la science. persécutée par la politique, trahie et tourmentée par toutes les puissances de la terre, et entin ayant presque subi elle-même cà et là les atteintes du rationalisme, proclame que la parole de Jésus prévaut après dix-huit siècles contre toutes les négations du doute et de la rébellion formelle investie de toute la force matérielle qui existe ici-bas. C'est le fait intellectuel et l'acte de foi les plus étonnants que contienne peut-être l'histoire des siècles. Ceny qui ne savent pas voir cette merveille, et qui n'en attendent rien, et ceux qui l'expliquent par une conspiration des jésuites, sont réservés à d'autres surprises, et me semblent, en attendant, constituer le seul prodige qui mérite d'être mis en contraste avec ce torrent de clarté, »

Cette définition de l'infaillibilité pontificale avait été rendue nécessaire par l'écart national de 1682. Nous avions admis, pendant deux siècles, dans nos opinions françaises, des sentiments moins conformes à la tradition de l'Eghse universelle; nous nous étions cloîtrés dans un particularisme mal fondé sur l'his-

toire, faux en principe, funeste dans ses résultats. Mais comme nous avions été les premiers à l'erreur, nous avous été les plus empressés à la réparation. C'est à un évêque français, à Louis-Edouard Pie, qu'etait éclm l'honneur de rapporter, devant le Concile, le Schema de l'infaillibilité. C'est à un écrivain français, à l'abbé de Lamennais que doit etre rapportée la gloire de l'initiative du monvement qui aboutit à ce triomphe du Saint-Siege. Enlin c'est à un grand nombre d'anteurs français, pour la plupart morts anjour-d'hui, que doit sa fécondité posthume la chairvoyante et puissante initiative de Lamennais.

Veuillot, en bon français, jette là-dessus son coup d'oril exact et pieux comme toujours :

Malheureux Lamennais! Un si beau falent, et même un si beau génie! La désobéissance l'a réduit à n'être plus qu'un médiocre artisan de phrases, un journaliste révolutionnaire emphatique et ennuyeux; et il est mort hors de l'Eglise, ami de Béranger et d'Eugène Suc, deux esprits bas et méchants qui pésent sur

Thonneur des lettres françaises.

C'est pourtant chez Lamennais, en quelque sorte replantée et cultivée de ses mains, que l'on vit reparaître et s'imposer aux intelligences cette grande doctrine de l'infaillibilité qui vient de donner son fruit impérissable. Joseph de Maistre avait en apparence inutilement combatta. Son livre du Pape, tiré à deux cents exemplaires, n'avait trouvé qu'un nombre minime d'approbateurs. Il était convert par le vacarne stupide du voltairianisme triomphant qui le dédaignait et même l'ignorait, et le gallicanisme, n'en faisant guère plus de cas, déplorait la témérité des esprits aventureux qui s'élevaient contre les « maximes de nos pères. » Lamennais vit que ces prétendues « maximes de nos pères » étaient la plaie de l'Eglise et du monde, et proposa le remède. Les préjugés s'irritérent contre lui ; on ne voulut voir que les erreurs dont il entourait la vérité, et lui-même, lorsque l'organe infaillible de la vérité lui déclara ses erreurs, emporté par l'orgueil, eut le malheur de les préférer à la vérité qu'il s'était proposé de défendre. Mais il avait créé une école généreuse, qui se trouva plus obéissante et par là même plus savante et plus forte que lui. Elle continua de combattre après qu'il eut déserté, et en moins de cinquante ans, elle a vu cette immense victoire.

Aucun des premiers n'était là. Tous sont morts durant le combat ou sur le seuil du triomphe, et quelques-uns, hélas! dans le camp contraire, ayant, pour des causes vaines, par des intérêts de popularité, par des illusions et des préventions de leur esprit, abandonné le glorieux drapeau de leur jeunesse si vaillamment soutenu dans leur âge mûr. Juste sujet de douleur, juste sujet d'épouvante, juste sujet d'admiration aussi, puisque telle est la puissance técoude de la vérité! Une fois son nom prononcé, une fois sa divine beauté apparue, elle devient impéris-

sable, sa victoire est assurce. Ses soldats peuvent se fatiguer, s'endormir, mourir, trahir; il en reste, elle s'en fait d'autres, Dieu lui en suscite de la foule, elle en prend de l'ennemi, entin, elle l'emporte et elle regne.

Que de fois j'ai songé à vous cerire sur ce sujet! Au moins j'aurais voulu prononcer quelques noms pour feur rendre hommage. Le temps m'a manque, la circonstance a pris le pas, et. comme il arrive souvent, m'a détourné de ce que j'avais le plus à cœur.

Je trouve anjourd'hui bien inopinément l'occasion que j'ai désirée, et je la saisis. Je vous nomme en courant quelques hommes que j'aurais souhaité de voir il y a trois jours ou dans le Concile, on aux portes avec moi, et qui avaient fant mérité cette joie. Là enssent pu se rencontrer Gerbet, Salinis, Charles Sainte-Foi, Rohrbacher, même, qui par son grand et bean fivre a donné un coup d'épanle si vigourenx

On n'est pas juste pour l'ouvrage de Rohrbacher. Meme parmi nous, on affecte de dédaigner cette charrne, pen polie il est vrai, mais dont le soc robuste a défoncé à une grande profondeur le sol obstrué de racines gallicanes, le dis que, quant à ce qui est de la main d'homme, Rohrbacher a fait plus que personne pour la cause de l'infaillibilité. C'est lui qui nous a restitué le Pape dans l'histoire et débrouillé le plan de Dieu. Sans doute, son immense édifice présente des parties négligées et sacrifiées ; mais l'architecture en est savante et sublime. L'ajonte que son style àpre, parfois sauvage, est néanmoins d'une qualité bien supérieure à toute la politesse et à tout l'agrément de Fleury. Quand on pense que ce vaillant homme a fait cela tout sent, sans aucun secours, sans ancun conseil, et n'a pas même trouvé un critique, on reste saisi d'admiration pour lant de courage, de simplicité et de persévérance. Nous l'avons laissé mourir sans gloire, ne daignant pas le compter pour un historien en présence d'adversaires qui firaient vanité du fatras littérairement et moralement incpte de Sismondi.

De tons ces jeunes disciples qui s'étaient trouvés autour de Lamennais dans sa maison de la Chesnaye, où Rohrbacher conçut et commenca son histoire universelle de l'Eglise et où taut dantres beaux projets furent formés et suivis, un seul, à ma connaissance, se trouvait à Rome et entra dans le Concile, non comme Père, mais comme enfant de cheur. C'est notre bon et vénérable abbé Combellot.

Grâce à l'amitié d'un évêque, il fut admis un jour à répondre la messe qui ouvrait les séauces du Concile. Je l'ai vu la veille de ce jour-là. Avec son air de patriarche et sa simplicité d'enfant, il me dit plein de joie : Demain, j'entre au Concile. Le bon Dieu a toujours été bon pour moi. Je n'aurais pas cru voir un Concile, et nous n'aurions pas eru que ce Concile que nous verrions décréterait l'infaillibilité. Et cependant, puisqu'il devait y avoir un toucile, que pouvait-il taire autre chose? Les hommes ne savent jamais assez combien Dieu peut tout!

Mon cher Du Lac, mon plus vicil ami, mon premieret mon vrai maître, puisque je remonte vers ce passé, laissez-moi vous nommer ici.

Vous aussi vous auriez dă vous trouver dans Saint-Pierre le jour de la définition, poussant le grand eri du peuple chretien qui saluait l'infaillible au milieu des éclats du 'omnerre. Vous deviez etre là entre l'abbé Combalot et le R. P. d'Alzon, représentant avec eux Saliniset Gerbet, et personnifiant la partielaïque de la presse religionse qui n'a pasaujourd'hui de plus ancien, de plus ferme et de plus docte ouvrier. Vous n'avez point passé par la Chesnave, mais vous êtes de ce temps-la et vous tûtes de ces hommes-là, de ceux qui ne furent jamais ébranlés, et de plus vous avez été tonjours à la peine sans vous soucier d'être jamais à l'honneur, n'éprouvant nul besoin de voir un triomphe que vous n'attendiez pas sitôt, dont vons n'avezjamais douté.

Un autre journaliste, un autre bon ouvrier de Saint-Pierre, onvrier des premières heures, encore debout et infatigable, manquait : c'est M. Bonnetty. Il aurait dù être là avec la vaste collection de ses Annales où tant de bonnes

armes sont réunies.

Et quel chagrin aussi de n'y pas voir le grand évêque Parisis, qui fut le véritable chef de l'escouade militante contre l'Université; le sincère et paternel cardinal Gousset, le R. P. Gaultier, tous si tidèles, si constants, si, bons, et qui tous ont tant appelé ce jour et, par leurs œuvres connues ou ignorées. L'ont tant avancé! »

L'adhésion des évêques français ne se fit pas attendre. Le seul qui ne se prononca pas immédiatement, ce 1nt Philibert Dupauloup, le chef de la faction hostile à la définition, mais enfin il se soumit avec piété, et, s'il se soumit tardivement, ce tut uniquement parce qu'il desirait réprouver, par acte public, ses anciennes brochures et exalter par un écrit la prérogative pontiticale qu'il avait en le malheur de déprimer. Les autres, Nicolas Foulon, évèque de Nancy, Guillanne-René Meignan, évêque de Chalons, Philippe Place, évêque de Marseille, Augustin David, évêque de Saint Brieuc et Tréguier, Flavien Hagonin, évèque de Bayeux et Lisieux, tous ces derniers présentés du césarisme gallican, s'empressèrent d'adhèrer à la définition dogmatique. Augustin Hacquart, éveque de Verdun, qu'on avait présente comme plus hostile, ne lit pas plus de difficulté que ses frères dans l'épiscopat.

L'archevéque de Paris, Georges Darboy, qui devait tomber bientôt sous les balles de la Commune, cerné dans Paris par les Prussiens, ne put envoyer sa soumission que durant le court intervalle qui sépara la Commune de la capitulation. Son adhésion ne laissa rien à désirer ni pour le fond ni pour la forme; le Pape daigna même l'en féliciter, mais les fé-

licitations du Souverain Pontife ne purent parvenir à l'archevêque prisonnier pour la foi ; elles ne servirent qu'à décorer sa tombe. Dès son retour, il avait, du reste, donné, à son clergé, toute satisfaction. Dans une entrevue de joyeux et triste retour, car la guerre était déclarée. l'archevèque s'était expliqué avec cette loyale franchise qu'il savait mettre en tous ses actes publics.

Quant au fond des choses, il n'y avait évidemment rien qui put effaroucher les convietions honorables et les susceptibilités qui ne reposent point sur d'aveugles passions. Nous avons dejà cité longuement, nous citons

encore l'Archevêque de Cambrai:

La définition que les uns — et c'est le plus grand nombre — désirent et sollicitent, que d'autres redoutent et veulent prévenir, n'a rien en soi qui puisse motiver l'émotion qu'elle cause : il suffirait qu'elle fût bien comprise, qu'elle fût réduite à ses véritables termes, et dégagée des suppositions étranges qui la dénaturent, des absurdes exagérations qui la travestissent, pour faire évanouir les difficultés qu'elle présente à des esprits même éclairés et sérieux.

De quoi s'agit-il en effet ? De déclarer que le Pape est impeccable ? Mais après la définition, si elle a lieu, il continuera, comme il l'a fait jusqu'ici, de confesser en se frappant la poitrine avant de monter à l'autel, « qu'il a beaucoup péché, « par pensées, par paroles et par action. » Il demandera humblement à ceux de ses frères qui l'entourent, « de prier pour lui le Seigneur notre Dieu, » et ceux-ci lui répondront : Que le Seigneur tout-puissant ait pitié de vous, et que, vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle. »

Au moment de l'oblation du pain qui doit être changé au corps de Jésus-Christ, il dira, comme le dernier des prêtres : « Recevez, « Père saint, Dieu éternel et tont-puissant, « cette hostie sans tache, que moi, votre in-« digne serviteur, je vous offre pour mes pé-« chés, pour mes offenses, pour mes négli-« gences qui sont innombrables. »

S'agit-il de définir que le Pape, même dans sa vie privée, et en dehors de l'exercice de son suprème ministère de pasteur universel, est à l'abri de toute erreur dans toutes ses paroles et dans tous ses actes ? Personne ne peut

avoir une pareille pensée.

S'agit-il enfin de définir que le Pape pourra introduire à son gré de nouveaux dogmes dans l'Eglise? Pas le moins du monde, il restera tonjours entendu par tous les catholiques, que le Pape, quelle que soit la plénitude et l'indépendance de son autorité, ne peut jamais faire la plus légère innovation en matière de foi ; que tout ce qu'il peut faire, c'est de maintenir dans son intégrité le dépôt de la révelation divine, telle qu'elle est consignée dans nos livres saints, et qu'elle nous a été transmise, depuis les Apôtres, par une tradition universelle et constante.

S'élève-t-il dans la société chrétienne des erreurs qui menacent de corrompre la pureté de ce dépôt sacre? Le Pape intervient pour le défendre contre ces nouveautés profanes. En vertu du droit que lui contère et du devoir que lui impose sa qualité de vrai « Vicaire de Jésus-Christ, de père et de docteur de tous les chrétiens, » il adresse à l'Eglise universelle les Constitutions dogmatiques qu'exigent les circonstances. Là, il rappelle à tous les fidèles quelle a été dans lous les siècles passés, et quelle est encore la véritable croyance sur les points de doctrine qui sont niés ou dénaturés par l'esprit d'erreur et de mensonge. Il enjoint à tous de se conformer à sa souveraine définition, de demenrer fermes dans l'ancienne foi, ou d'y revenir s'ils avaient eu le malheur de s'en écarter.

Et maintenant, quelle est l'autorité de ces définitions du Pontife romain! Sont-elles par elles-mèmes et immédiatement souveraines, sans appel, infaillibles? Imposent-elles aux Evêques comme aux simples lidèles, aux brebis comme aux agneaux, du moment même qu'elles ont été dûment promulguées, l'obligation d'une adhésion absolue d'esprit el

de cœur?

Telle est, et telle a toujours été la croyance de notre province ecclésiastique, de nos Eglises si intimement unies d'Arras et de Cambrai, d'accord en cela avec l'immense majorité des autres Eglises de l'univers catholique.

Tout le monde le sait parmi vous, et c'est l'un des faits les plus glorieux de notre histoire religieuse, malgré les efforts que fit, il y a deux siècles, le pouvoir civil, pour imposer à nos aieux l'opinion contraire, ils la repoussèrent invinciblement. Ils rejetérent avec toute l'indépendance de leur caractère et toute l'energie de leur foi, comme une nouveauté inouie, cette opinion qui prétend que les suprêmes définitions du Pape n'ont d'abord qu'une autorité conditionnelle, provisoire, indécise, qui ne devient absolue, délinitive et irréformable qu'après un laps de temps indéterminé, et seulement par l'acceptation et l'assentiment de l'Eglise universelle.

Nous maintiendrons fermement avec l'aide de Dieu, ces pures et saintes traditions, et nous les transmettrons infactes, nous à nos successeurs, et vous, à vos arrière-neveux.

Le Pape, souverain pasteur de l'Eglise universelle, a reçu de lésus-Christ, plein pouvoir, c'est-à-dire pouvoir sans restriction, de la régir et de la gouverner (1): c'est là notre foi, c'est la foi de tout ce qu'il y a de catholiques dans le monde. En bien! quand le Pape nous montrera la voie que nous devons suivre, et qu'il nous commandera d'y marcher avec lui, nous ne viendrons pas, brebis déliantes et indociles, opposer à son ordre un prétendu droit de vérification, et lui dire; Avant de vous suivre, nous voulons préala-

blement nous assurer que vous ne vous égarez pas.

Le Pape a recu de Jésus-Christ mission d'enseigner ses frères et de les confirmer dans la foi (2). Lorsqu'il nous adressera sur une question dogmatique ou morale une définition suprème, nous ne lui dirons pas : Nous vous reconnaissons pour père et docteur de tous les chrétiens (3), mais nous ne serons obligés de vous croire qu'après nous être assurés que vous avez dit vrai, et que l'Eglise universelle est de votre avis.

Non, non! Graces à Dieu notre diocèse n'a jamais connu ces inconséquences, on plutôt ces contradictions doctrinales : il a eu le bonheur d'en être préservé, non seulement par l'enseignement d'illustres docteurs, mais encore par l'exemple d'illustres pontifes.

Notre Fénelon, d'immortelle mémoire, ne pensa point à incidenter contre le décret papal qui condamnait un de ses livres; il ne fut point tenté d'en ajourner l'exécution, d'en discuter la valeur, de le soumettre au contrôle

des Evèques de son temps.

Du reste, au dessus de toutes les dissidences théoriques, plane un fait éclatant, incontestable : c'est que jamais l'acceptation de l'Eglise universelle et son respectueux assensentiment n'ont fait défaut à aucune des Constitutions pontificales dont l'histoire ecclésiastique ait gardé la mémoire.

Pour le passé donc, les réserves dites gallicanes, à l'encontre de l'autorité enseignante du Pape, s'appliquent à une hypothèse qui ne s'est pas réalisée une scule lois depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX. Quelle a donc été jusqu'ici, dans la réalité, leur utilité pra-

tique?

Mais ne sont-elles pas au moins une prudente et sage précaution pour l'avenir? Non, évidenment. Les partisans de l'opinion gallicane conviennent, en eflet, que les Constitutions pontificales deviennent règle absolue et irréformable de foi, dès qu'elles ont été acceptées sinon par l'unanimité, au moins par la grande majorité des Eglises particulières et des Eveques qui les gouvernent. Or il est constant que dans l'immense majorité des dioceses, on professe et on pratique la doctrine d'après laquelle l'acceptation immédiate et sans réserve de ces Constitutions est pour tons, pasteurs et fidèles, une obligation sacrée. Il est donc certain que la condition exigée pour leur irréformabilité ne se fera jamais atteudre, et qu'elle est, pour ainsi dire, accomplie. A quoi servirait dés lors une temporisalion qui sera toujours et nécessairement sans résultat sérieux:

Sans entrer ici dans une discussion théologique que ne comporte pas cette courte instruction, nous nous bornerons à une observation toute simple, mais péremptoire. Il faut à l'Eglise, comme à toute société bien ordonnée, un gouvernement dont l'autorité ne souffre aucune intermittence, et qui ait droit, en tous temps, à l'obeissance de tous.

Or, ces conditions, rigourensement nécessaires pour empécher l'anarchie, le gouvernement de l'Eglise les rénnirait-il, si les actes de son pouvoir suprême pouvaient être légalement tenus en échec pendant des temps indéterminés, et ne devenaient définitivement exécutoires qu'après le contrôle et par l'acceptation facultative de ceux qu'ils concerneraient?

L'opinion, d'ailleurs récente et relativement très peu admise, qui suppose que lésus-Christ a donné à son Eglise cette constitution incomplète et défectueuse n'a pas été jusqu'ici formellement condamnée. La tolérance dont elle jouit, depnis bientôt deux siècles, continuera-t-elle à lui être accordée? A cet égard, comme pour tout le reste, vous devez vous en rapporter à la sagesse du Concile et aux lumières qu'il recevra d'Enthant.

Il est hors de doute que si une décision définitive intervient, elle gardera tous les ménagements que réclame l'état actuel des esprits autant qu'ils seront compatibles avec les intérêts et les droits imprescriptibles de la vérité.

Personne, du reste, ne prétendra qu'on doit avoir grand égard aux répulsions et aux clameurs des ennemis déclarés de l'Eglise : inquelque degré qu'on amoindrisse l'autorilé du Pape, il en restera toujours trop aux yeux de ceux qui en veulent l'anéantissement total.

Parmi les catholiques, il est des hommes d'une foi ferme et généreuse, d'une supériorité d'esprit et d'une élévation de caractère incontestables, et qui ont mis au service de l'Eglise, dans les temps les plus difficiles, un dévouement à toute épreuve. On ne saurait avoir pour eux une trop haute considération ni de trop affectueux égards. Mais s'il arrivait que le Concile adoptat, pour remédier aux maux qui affligent la société chrétienne, des mesures différentes de celles qu'ils croient les meilleures, ils se souviendraient que s'ils out pu exposer leur opinion dans Uintérêt de notre cause commune, la doit s'arrêter leur zêle : que s'ils ont pu, dans une certaine mesure, donner des conseils, ils ne peuvent les imposer, et qu'après avoir apporté leur part de lumières à la discussion, il ne leur resterait. quand elle serait close, qu'à accepter religiensement la décision tinale.

Quant aux hommes politiques, à ceux qui sont chargés de défendre les droits et les intérets de la société civile, comment se préoccuperaient-ils de cette question, dans laquelle ils sont complétement désintéressés? Pourquoi s'inquiéteraient-ils de la solution qu'elle pourra recevoir? Que l'irréformabilité des Constitutions pontificales soit déclarée autérieure à l'assentiment de l'Eglise, qu'il ne soit plus loisible à aucun catholique de croire et d'enseigner qu'elle n'est pas la conséquence

de cet assentiment, qu'importe cette définition purement dogmatique à ceux qui gouverment les Etats? Elle ne modifiera en rien leurs rapports accontumés avec le Saint-Siège, Libres eux-mêmes dans la sphère où s'exerce leur action, ils laisseront à l'Eglise la liberté de pourvoir, selon les exigences des temps et par les moyens qui lui appartiennent, à la défense et au maintien de la constitution divine qu'elle a recue de Jésus-Christ.

Hors de France, l'apaisement ne fut ni moins prompt ni moins pieux. En Angleterre, en Belgique, en Espagne, en Italie, dans les deux Amériques, dans les pays de missions, l'adhésion des Evêques n'avait pas attendu la détinition. En Allemagne où la Bavière, instrument secret et perfide de la Prusse, avait provoqué une si ardente protestation, l'épiscopat n'hésite pas à exprimer collectivement ses pensées. Par une nouvelle lettre de Fulda, 30 août, voici ce qu'écrivent les Evêques allemands.

Revenus du Concile général du Vatican dans nos diocéses, et réunis avec d'autres Evèques empéchés d'assister à l'assemblée de l'Eglise, nous estimons, nos bien-aimés dans le Seigneur, qu'il est de notre devoir devous adresser quelques paroles d'enseignementet d'avertissement. Si nous le faisons collectivement et avec solemité, c'est que la chose est actuellement opportune et nécessaire à raison des interprétations contradictoires qui, depuis quelques mois, se sont multipliées au sujet du Concile et qui en ce moment même chercheut à se faire valoir en divers lieux.

Pour conserver dans leur pureté et dans leur intégrité les vérités divines que Jésus-Christ a enseignées aux hommes et pour les abriter contre toute altération et toute atténuation, le Seigneura institué dans son Eglise un magistère infaillible auquel il a promis et donné son incessante protection et l'assistance du Saint-Esprit. Sur ce-magistère infaillible repose l'entière certitude et la pleine confiance de notre foi.

Chaque fois que, dans le cours des àges, la mésintelligence on l'hostilité vinrent attaquer des points de doctrine, ce magistère infaillible sut, de diverses manières, tantôt par des Conciles généraux, tantôt sans recourir à ces assemblées, découvrir et signaler l'erreur, définir et contirmer la vérité. Les Conciles généraux étaient la manifestation la plus solemelle de cette autorité. C'étaient d'augustes rénnions dans lesquelles le Chef et les membres de l'Eglise coopéraient à dissiper les doutes et les différends en matière de foi, qui leur étaient soumis.

Ces décisions, d'après l'unanime et indubitable tradition de l'Eglise, ont toujours été considérées comme rendues de telle sorte qu'une assistance surnaturelle les préservait de toute erreur. Aussi les tidèles sesont-ils de de tout temps soumis à ces jugements comme aux oracles de l'Esprit-Saint et en ont-ils, avec une foi entière, admis la vérité. Ils ne

l'ont pas fait seulement parce que les Evèques étaient à leurs yeux des pontifes de grande et profonde expérience, parce que plusieurs d'entre eux étaient des hommes d'un vaste savoir, parce que, venus des diverses parties du monde, ils représentaient ainsi d'une certaine manière l'humanité tout entière, parce qu'ils avaient consacré une longue existence à l'étude et à la prédication de la parole sacrée, et étaient par conséquent autorisés à l'interpréter. Sans doute, lous ces titres donnaient à leurs décisions un très grand caractère de crédibilité humaine, mais ils ne suffisaient pas pour asseoir la foi sur une base surnaturelle. Cette foi ne repose pas, en dernière analyse, sur le témoignage des témoins les plus croyables, et lors même qu'elle émanerait des meilleurs et des plus nobles représentants de l'humanité, elle s'appuie toujours et tout entière sur Dien qui est la vérité même.

Alors donc que les enfants de l'Eglise acceptent avec foi les décisions des Conciles généraux, ils le font dans la conviction que Dien, la vérité éternelle et essentiellement infaillible, intervient dans ces jugements et les abrite

contre toute erreur.

Tel est le Concile général actuel, convoqué à Rome, vous le savez, par Notre Saint-Père Pie IX, et dans lequel les successeurs des apôtres, plus nombreux que jamais, sont accourus de toutes les régions de l'univers, pour statuer avec le successeur de Pierre et sous son autorité, sur les grands intérêts de l'Eglise.

Après de longues et laborieuses délibérations, le Saint-Père, en vertu de son magistère apostolique et avec l'assentiment du Concile, a promulgué solennellement, le 24 avril et le 18 juillet de cette année, diverses décisions concernant l'enseignement de la foi, l'Eglise et son Chef. Aiusi le magistère infail-Bible de l'Eglise a décidé ; le Saint-Esprit a parlé par la voix du Vicaire de Jésus-Christ et de l'épiscopat uni au Pape, et dès lors les évéques, les prêtres, les fidèles doivent accepter ses décisions comme révélées de Dien même, v croire d'une foi ferme, les admettre et les professer de grand cour s'ils veulent pratiquement être et demeurer membres de l'Eglise catholique et apostolique.

Lorsque, malgré ces décisions, vous entendez, nos bien-aimés, s'élever des objections; si vous entendez dire que le Concile du Vatican n'était pas vraiment occuménique et que partant ses décrets ne sont pas légitimes, ne vous laissez pas troubler dans votre soumission à l'Eglise et dans votre adhésion à ses jugements. De telles allégations sont dénuées de

tout fondement.

Attachés au Pape dans l'unité de la foi et de la charité, les Evêques assemblés — soit qu'ils appartinssent à des diocèses de pays chrétiens, soit qu'ils fussent appelés à propager le royanne de Dien dans la pauvreté apostolique et parmi les infidèles, — ont délibéré comme successeurs des apôtres, au même titre, avec mûre délibération.

Aussi longtemps que la discussion a été ouverte, les Evéques ont pu, suivant leur conviction et en acquit de leur charge, défendre leur opinion avec une pleine franchise et avec toute la liberté nécessaire, et, comme il fallait le prévoir dans une assemblée de près de fuit cents personnes, bien des avis différents se sont fait jour. Ces divergences ne sauraient toutefois compromettre en rien la légitimité des décisions conciliaires, alors même qu'on ferait abstraction de ce fait qu'en séance publique, la presque unanimité des Evéques, qui ne partageaient pas l'avis du plus grand nombre, s'est abstenue de prendre part au vote.

Aussi prétendre que telle ou telle décision prise par le Concile n'est contenue ni dans l'Ecriture Sainte, ni dans la Tradition, ces deux sources de la foi catholique, ou même leur serait contraire, ce serait s'écarter des principes du catholicisme et s'engager dans la voie du schisme et de la rupture de

l'Eglise.

Pour ces motifs, nous déclarerons par les présentes que le Concile actuel du Vatican est un Concile régulier ; que ce Concile pas plus que les assemblées antérieures de l'Eglise n'a détini ni créé rien de dérogatoire à l'ancienne doctrine, mais qu'il a simplement élucidé et proposé à notre croyance la vérité antique essentiellement contenue dans le dépôt de la foi, en la défendant contre les erreurs contemporaines ; nous déclarons enfin que les décrets du Concile ont acquis une force obligatoire pour tous les fidèles par la promulgation solennelle qui en a été laite, en séance publique du Concile, par le Chef de l'Eglise.

En même temps que nous acceptons entièrement et absolument les décrets du Concile, nous vous avertissons, nous, vos pasteurs et vos docteurs, et nous vous conjurons par amour de vos âmes, de n'accorder aucune créance à toutes les doctrines contraîres à tous ces enseignements, quels qu'en puissent être les promoteurs. Attachez-vous plutôt avec vos Evêques à la doctrine et à la foi de l'Eglise catholique ; ne vous laissez arracher par rien du roc sur lequel Jésus-Christ, le Fils de Dien, a établi son Eglise, en lui promettant que les portes de l'enfer ne prévandraient point contre

Elle. »

Le Pape répondit à cette lettre, par le brefsuivant :

Au milieu des très graves afflictions par lesquelles des hommes méchants ont rempli jusqu'aux bords le calice de Nos amertumes, en foulant aux pieds, après avoir commis tant de crimes détestables, non seulement les droits de la religion, mais encore ceux de la justice et de l'honnéteté naturelle, çà été pour nous une grande et une très désirée consolation que Nous ont apportée le zèle pour la maison de Dieu et la sollicitude pour l'intégrité de la foi catholique, que vous, vénérable Frère, ainsi que la plus grande partie des Evêques allemands, vous avez montrés dans ces temps malheureux, comme Nous

l'avons très clairement vu par les Lettres pastorales que vous avez adressées à vos troupeaux : Lettres qui Nous ont été remises par Notre vénérable Frère Pierre-François, Archevéque de Damas, Notre nonce auprès du roi de Bavière.

Assemblés pour délibèrer en commun dans la ville de Fulda, vous avez, pour l'accomplissement de votre devoir pastoral, enseigné aux fidèles confiés à vos soins, quelle est l'obligation et la nécessité, pour tous ceux qui veulent être et rester membres de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, de croire d'une foi ferme et de professer, comme révélées de Dieu, les vérités définies par Nous, avec l'approbation du saint et ocuménique Concile du Vatican, dans les deux sessions du 24 avril et du 18 juillet ; et combien répugne aux principes mêmes de la religion catholique l'assertion de ceux qui ne craignent pas de dire que la doctrine définie dans ce saint Concile du Vatican n'est pas contenue dans les divines Ecritures et dans la Tradition, et même qu'elle y est contraire.

Plus est amère la douleur que ces sentiments schismatiques et hérétiques ont causée à Notre cœur déjà accablé de tant d'angoisses, plus Nous louons et recommandons votre vigilance pastorale, vénérable Frère, et celle des autres évêques d'Allemagne, si nécessaire pour obvier à ces périls imminents. Notre consolation eut cependant été plus entière, si Nous avions vu ce qui l'aurait rendue plus efficace, votre instruction pastorale et vos lettres souscrites par Nos vénérables Frères les Evéques d'Allemagne. Nous ne doutons pas d'ailleurs que ces Evéques, dont nous regrettons de ne pas voir les noms, ne comprennent pas tous également combien est évident le devoir qui incombe à tous les Pasteurs d'instruire leurs troupeaux des vérités de foi définies dans le saînt Concile o cuménique, atin qu'ils éloignent des pâturages empoisonnés les brebis qui leur sont contiées, et qu'ils nourrissent de la salutaire nourriture de la doctrine catholique, surtout dans ces pays ou quelques fils d'orgueil, qui se disent catholiques, combattent le dogme même de la foi catholique. non seulement par des artifices cachés, mais même à front découvert. Ils en sont, en effet, venus à ce point qu'ils osent, dans les opuscules livrés au public et dans les journaux, se révolter contre l'autorité et les décrets du Concile œcuménique lui-même, et principalement contre la doctrine de foi définie dans ce même Concile et irrévocablement sanctionnée sur l'infaillibilité du pontife romain parlant excathedra, et qu'ils s'efforcent d'entrainer les autres dans la même rébellion et perdition.

Ces hommes, selon la contume de tous ceux qui, dans tous les temps ont semé les schismes et les hérésies, se vantent faussement de garder l'ancienne foi catholique, au moment même où ils renversent le principe fondamental de la foi et de la doctrine catholique. Car, bien qu'ils professent que l'Ecriture et la Tra-

dition sont les sources de la révélation divine, ils refusent toutefois d'écouter le magistère toujours vivant de l'Eglise, manilesté par l'Ecriture et par la Tradition et divinement institué tant pour garder perpétuellement que pour expliquer et déclarer infailliblement les dogmes qui nous out été transmis par l'Ecriture et par la Tradition ; et ainsi chacun d'enx se constitue lui-même juge des dogmes qui sont contenus dans les sources de la révélation, en s'appuyant sculement sur sa science faillible et trompeuse, indépendamment de l'autorité, bien plus contre l'autorité de ce magistère divinement institué. Que font-ils, en effet, autre chose lorsqu'ils osent dire qu'un dogme de foi défini par Nous avec l'approbation du saint Concile, n'est pas une vérité révélée de Dieu et qu'on doive croire de foi catholique, par la raison que, d'après leur propre intelligence, ils aftirment qu'ils ne la trouvent pas dans l'Ecriture et dans la Tradition? Comme si ce n'était pas l'ordre de la foi instituée par Notre Rédempteur dans son Eglise et qui y a tonjours été tenu, car la détinition même du dogme ne doit être regardée comme une démonstration suffisante par ellemême, très certaine et accommodée à tous les tidèles, que lorsque la doctrine d'alinie est contenue dans le dépôt de la révélation écrite ou transmise par la Tradition. Ces sortes de détinitions dogmatiques sont donc nécessairement et ont été dans tous les temps une règle immuable taut pour la foi qué pour la science catholique à laquelle appartient la très noble charge de montrer comment la doctrine est contenue dans les sources de la révélation dans le même sens qu'elle a été définie.

Ces mêmes hommes ne tendent pas moins, autant qu'il est en eux, à la subversion de l'Eglise et de la foi catholique, lorsque par des calomnies et par des prétextes tout à fait vains ainsi que dans vos lettres pastorales et dans celles des antres vénérables Frères, les Evêques d'Allemagne, adressées à vos troupeaux, vous ne négligez pas de le déclarer, ils ont l'audace d'affirmer dans leurs très pernicieux écrits, qu'il a manqué quelque chose pour la pleine valeur et la pleine autorité du Concile, soit dans la définition même, soit dans la promulgation des décrets conciliaires, et particulièrement du dogme de l'infaillibilité du Pontife romain. Certainement ils ne peuvent nier l'assistance de l'Esprit-Saint pour l'infaillibilité des définitions dans ce Concile occumenique, qu'en partant des principes au moven desquels on fait la guerre en général à toute infaillibilité surnaturelle etpar conséquent à une propriété essentielle de l'Eglise catholique. Personne ne peut ignorer que ce sont de semblables prétextes dont se sont servis, pour attaquer les définitions des antres Conciles, ceux dont les errenrs avaient été condamnées, comme le démontrent les calomnies si connues, lancées contre les autres Conciles œcuméniques par d'autres hérétiques et spécialement contre le Concile de Florence

et le Concile de Trente par les schismatiques et hérétiques modernes, calomnies qui les ont conduits à leur perte et qui ont amené la ruine spirituelle d'un grand nombre.

Comment pourrions-nous, sans une douleur profonde et sans des larmes amères, contempler une telle perversion des tils dégénérés et les grands périls dans lesquels ils jettent les esprits imprévoyants et ignorants, et surtent la jeunesse imprudente? Ils déchirent ernellement le sein de l'Eglise leur mère, qui les a élevés et nourris, ils changent en poison la salutaire nourriture préparée par elle, et exaltés par l'orgueil, ils font tourner à leur perdition et à celle des autres la science dont ils devraient se servir pour instruire et sauver les autres.

C'est pourquoi, dans ce péril de la foi et du salut des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, à cause de la sollicitude de toutes les Eglises qui pèse sur Nous, Nous vous exhortons tous, et vous conjurons, vénérable Frère. par votre zèle et votre amour envers l'épouse de Jésus-Christ, l'Eglise catholique, afin qu'avec les autres Evêques d'Allemagne, unis de cœur et de conseil, et travaillant de tontes vos forces, tant par votre autorité pastorale. par votre prévoyance et par votre doctrine, que les concours de vos autres coopérateurs dont l'intégrité de foi et de doctrine vous est connue, vous éloigniez de tous les fidèles confiés à vos soins, et surtout de tous les jeunes catholiques instruits dans les écoles, les dangers qui menacent d'ébranler leur foi, autant que vous pourrez avec la grâce de Dieu, vous vous efforciez de les pénétrer tous et de les affermir dans l'obéissance et dans l'amour envers la sainte mère Eglise et envers le bienheureux Pierre sur qui le Christ Rédempteur a bâti son Eglise.

Mais comme celui qui plante, ni celui qui arrose n'est rien, et que c'est Dieu seul qui donne l'accroissement, élevons nuit et jour nos mains vers Dieu, d'où nous viendra le secours ; implorons l'intercession de l'Immaculée Vierge, Mère de Dien, du prince des apôtres, Pierre, de son coapôtre Paul et des antres saints de l'Eglise triomphante, afin que le Seigneur regarde son Eglise qui combat sur la terre au milieu de tant d'épreuves et de périls, qu'il la protège, qu'il l'augmente, et l'exalte de ses dons célestes ; afin que ceux qui sont fermes dans la foi s'affermissent encore et grandissent en charité, et que les rameaux qui sont brisés soient de nouveau attachés à l'arbre, et que tous, ainsi réunis dans l'Eglise, Une, Sainte, Catholique, Apostolique et Romaine, parviennent à Dieu et trouvent en Dieu la paix et le salut éternel ».

Ainsi s'accomplissait, dans tout l'univers, une promesse qu'avait faite souvent Pie IX. Le Concile avait parlé, et un grand calme s'était établi; le concile avait proclamé l'infaillibilité, mais l'infaillibilité était une puissance d'édification et non de destruction. Entre l'épiscopat et le Souverain Pontife, l'in-

faillibilité, au lieu de produire cette dépression, ces divisions et ces rancunes qu'avaient pronostiquées de vains discoureurs, n'avait que rapproché les ceurs et réalisé, dans une parfaite perfection, l'*Unum ovile et nuus pastor*. On citerait à peine deux ou trois Evêques dont la soumission fut moins prompte; on n'en citerait aucun qui ait marchandé sa soumission, à plus forte raison, qui se soit constitué en révolte ouverte.

En ce qui regarde la politique, ses alarmes feintes, ses craintes diplomatiques, pour l'indépendance, craintes qui ne cachaient que des pensées d'oppression, elles avaient recu, dès longtemps, la réponse de fa sainte Eglise. Dans une longue note au nonce de Paris, le Cardinal Antonelli avait parlé de manière à rassurer pleinement les puissances. Voici les points essentiels de cette pièce capitale:

Et d'abord, je ne puis me dispenser de manifester à votre Seigneurie la satisfaction avec laquelle le Saint-Père a recu la déclaration exprimée au commencement de la dépêche du cointe Daru, et répétée plus loin, de la ferme intention où se trouve le gouvernement francais de respecter et de faire respecter dans tous les cas, la pleine liberté du Concile, aussi bien dans la discussion de la constitution dont il s'agit que dans celle de toutes les antres questions qui pourraient être proposées à l'examen de la haute assemblée. Cette déclaration, qui fait grand honneur au gouvernement d'une nation catholique, est considérée par le Saint-Siège comme la conséquence naturelle de cette protection que la France a exercée à son égard depuis plus de vingt ans, protection qui a été plusieurs fois l'objet de démonstrations publiques de gratitude de la part du Souverain Pontite qui n'a jamais manqué, et qui manquerait moins que jamais en ce moment, d'en reconnaître et d'en apprécier toute l'importance.

Mais, arrivant à l'objet spécial de la dépêche du comte Daru, je dois le déclarer avec franchise : il ne-m'est-point donné de comprendre (noa mi e dato di comprendere), comment les déclarations contenues dans le projet de constitution sur l'Eglise et les canons qui s'y rapportent — publiés par la Gazette d'Angsbourg grâce à la violation du secret pontifical, — ont pu produire sur le cabinet français une impression assez profonde pour le porter à changer la ligne de conduité qu'ils'était si opportunément tracée au sujet des débats du Concile du Vatican. Les thèses (argumenti) traitées dans ce projet de constitution et dans les canons qui s'y référent quelles que puissent être les modifications ultérieures qu'y apportent les délibérations de l'épiscopat — ne renferment que l'exposition des maximes et des principes fondamentaux de l'Eglise. Ces principes ont été rappelés mainte et mainte lois dans les précédents Conciles généraux, ils ont été enseignés et développés dans plusieurs constitutions pontificales publices dans tous les Etats cathofiques, et tout particulièrement dans les célèbres Bulles dogmatiques Uniquatus et Auctorem fidei, où la meme doctrine est confirmée et mentionnée de toute manière. Ces principes entin ont toujours constitue la base de l'enseignement catholique à toutes les époques de l'Eglise et dans toutes les écoles catholiques ; ils out pour defenseurs une innombrable armée d'ecrivains écclesiastiques dont les œuvres servent de texte dans les collèges publies, même gouvernementaux, et cela sans contradiction aucune de la part de l'autorité civile, plus d'une fois même avec son approbation et ses encouragements.

Il me serait encore beaucoup moins possible de tomber d'accord sur la portée attribuée à la doctrine des canons prémentionnés et sur l'extension qu'il lui donne. Ces canons n'attribuent ni à l'Eglise, ni an Pontife romain le pouvoir direct absolu sur tont l'ensemble des droits politiques dont il est question dans la dépêche. De même la subordination du pouvoir civil au pouvoir religieux ne doit point s'entendre dans le sens de cet exposé, mais elle se rapporte à un ordre de choses

bien différent.

Et, en effet, l'Eglise n'a jamais entendu et n'entend point exercer un pouvoir direct et absolu sur les droits politiques de l'Etat. Elle a-recu de Dien la sublime mission de conduire. les hommes, soit individuellement, soit rénnis en société à une fin surnaturelle. Elle a done par là même le ponvoir et le devoir de juger de la moralité et de la justice de tous les actes, soit extérieurs soit intérieurs dans leur rapport avec les lois naturelles et divines. Or, comme toute action, qu'elle soit ordonnée. par un pouvoir supreme, ou qu'elle émane de la liberté de l'individu, ne peut être exempte de ce caractère, de morale et de justice, ainsiadvient-il que le jugement de l'Eglise, bien qu'il porte directement sur la moralité des actes. s'étende indirectement sur toutes les choses auxquelles cette moralité vient se joindre. Mais ce n'est point là s'immiscer directement dans les affaires politiques qui, d'après l'ordre éta-bli de Dieu et d'après l'enseignement de l'Eglise elle-même, sont du ressort du temporel, sans dépendance aucune d'une autre autorité. La subordination du pouvoir civil au pouvoir religieux s'entend aussi de la préeminence du sacerdoce sur l'empire (1), en egard à la supériorité de la tin de l'un comparée à celle de l'antre. Ainsi l'autorité de l'empire dépend de celle du sacerdoce comme les choses humaines dépendent des choses divines, les choses temporelles des choses spirituelles. Si la félicité temporelle qui est la fin de la puissance est subordonnée à la béatitude éternelle qui est la fin spirituelle du sacerdoce, ne s'en suit-il pas qu'à considérer le but en vue duquel Dieu les a établis, un ponyoir est subordonné à l'autre. comme sont aussi respectivement subordonnés tonte puissance et la fin qu'ils poursuivent.

Il résulte de ces principes que si l'infaillibilité de l'Eglise embrasse — mais non pas dans le sens déjà indiqué de la dépêche francaise — tout ce qui est nécessaire à la conservation de l'intégrité de la foi, nul préjudice n'en dérive ni pour la science, ni pour l'histoire, ni pour la politique. La prérogative de l'infaillibilité n'est pas un fait inconnu dans le monde catholique : le suprème magistère de l'Eglise a dicté de tout temps des règles de foi sans que l'ordre intérieur des États en ail été atteint et sans que les princes aient eu à s'alarmer. Ceux-ci-mêmes, appréciant avec sagesse l'influence de ces règles au point de vue du bon ordre de la société civile, se firent souvent eux-mêmes les vengeurs et les défenseurs des doctrines définieset en procurèrent, grâce au concours de la puissance royale, la pleine

et respectueuse observance.

Ne suit-il pas encore de là que si l'Eglise a été instituée par son divin fondateur comme une vraie et parfaite société, distincte et indépendante du pouvoir civil, investie d'une pleine et triple autorité législative, judiciaire et coërcitive, il n'en dérive aucune confusion dans la marche de la société humaine et dans l'exercice des droits des deux pouvoirs. La compétence de l'un et de l'autre sont clairement distinctes et déterminces par la fin respective qu'ils poursuivent. En vertu de son-antorité, l'Eglise ne s'ingère point d'une manière directe et absolue dans les principes constitutifs des gouvernements, dans les formes de divers régimes civils, dans les droits politiques des citovens, dans leurs devoirs à l'égard de l'Etat. Mais nulle société ne peut subsister sans un principe suprème, régulateur de la moralité de ses actes et de ses lois. Telle est la sublime mission que Dieu a contiée à l'Eglise en vue de la félicité des peuples et sans que l'accomplissement de ce ministère entrave la libre et prompte action des gouvernements. C'est l'Eglise en ellet, qui lorsqu'elle leur inculque ce principe de rendre à Dieu ce qui appartientà Dieu et à César ce qui appartient à César, impose en même temps à ses tils l'obligation d'obéir en conscience à l'autorité des Princes. Mais ceux-ci doivent bien aussi reconnaître qu'il s'édicte quelque part des lois opposées aux principes de l'éternelle justice, obéir, ce ne serait plus rendre ce qui appartient à César mais dérober à Dieu ce qui appartient à Dieu. » — Plus bas, le cardinal ajoute:

o Du reste, je ne puis comprendre comment des évéques renonceraient à leur autorité épiscopale en conséquence de la définition de l'infaillibilité pontiticale. Cette prérogative est non seulement aussi ancienne que l'Eglise ellemème, mais, en outre, elle a toujours été exercée dans l'Eglise romaine, sans que la divine autorité et les droits conférés de Dieu aux pasteurs de l'Eglise soient le moins du monde altérés. Par conséquent, la définition ne changerait en rien les relations entre les évêques

⁽¹ Empire, Impero doit s'entendre ici dans le sens général de ponvoir, gouvernement, autorité civile.

et leur chef. Les droits de l'un et les prérogatives des autres sont parfaitement définis dans la divine constitution de l'Eglise, et la confirmation de la suprême autorité et du magistère du Pontife romain, loin d'être préjudiciable aux droits des évêques, fournira un nouvel appui à leur autorite et à leur magistère, par la raison que la force et la vigueur des membres sont exactement en proportion avec celles de la tête.

« Par une raison analogue - l'autorité des pasteurs de l'Eglise étant nouvellement fortiliée par la confirmation solennelle de l'infaillibilité pontiticale — celle des princes, et spécialement des princes catholiques, ne sera pas moins affermie. La prospérité de l'Eglise et la paix de l'Etat dépendent de cette union étroite et intime des deux pouvoirs suprêmes. Qui ne voit donc que non seulement l'autorité des princes ne recevra aucune atteinte de la suprématic pontificale, mais qu'elle y trouvera, au contraire, son plus ferme appui. Comme tils de l'Eglise, ils doivent obéissance, respect et protection à l'autorité placée par Dieu sur la terre pour conduire les princes et les peuples à leur fin dernière, qui est le salut éternel, et ils ne peuvent refuser de reconnaître que la puissance royale leur a été accordée aussi pour la défense et pour la garde de la société chrétienne. Or, par le fait même que le principe d'autorité recevrait une nouvelle vigueur dans l'Eglise et dans son chef, le pouvoir souverain recevrait nécessairement une nouvelle impulsion puisqu'il a la même origine divine, et, par conséquent, aussi des intérêts communs. Étainsi, comme la méchanceté des temps, en les séparant l'un de l'autre, les a placés tous deux dans une situation pénible et troublée, au grand domniage de la société humaine, des rapports plus étroits les uniront tous deux dans d'indissolubles liens pour la défense des grands intérêts de la religion et de la société, et leur ouvrira la voie vers un avenir plus brillant et plus prospère. »

Du reste, à l'époque où fut promulguée la définition dogmatique de l'infaillibilité, des ci-devant adversaires, dont elle devait soidisant diminuer la puissance, s'étaient évanouis en fumée après s'être évanouis dans leurs pensées. Le prince de Hohenlohe et le comte Daru étaient tombés du ponvoir : le comte de Beust avait vu diminuer son crédit assez pour que ses conseils ne fussent plus un danger; les ministres italiens, retirés dans leurs tanières, devaient se défendre contre la révolution, en attendant la perpétration du crime qui doit assurer son triomphe; le comte de Bismarck, touchant à cette guerre, qu'il préparait dès longtemps, au lieu d'imposer aux catholiques ces chaînes qu'il avait déjà forgées, devait, au contraire, par de feintes concessions, s'attirer leur appui: Napoléon, qui n'eut pas reculé devant une contrefaçon provisoire de Louis XIV, allait prendre le chemin du château de Wilehmshohe, vestibule providentiel de son tombeau.

Une difficulté sculement s'était élevée. Quelques fidèles, peut-être même un ou deux évêques, pensaient que la constitution du 18 juillet u'était pas obligatoire, tant qu'elle n'aurait pas été publiée par un acte ultérieur du Saint-Siège.Cette supposition était étrange. La Constitution Pastor wternus avait recu au contraire, dans la basilique Vaticane, la plus solennelle promulgation. En outre, elle avait regu, par l'affichage aux endroits prescrits, toutes les formalités ordinaires de la publication. En conséquence, elle était obligatoire. pour tout le monde sans qu'il fût besoin d'un acte ultérieur. Le Cardinal Antonelli, par une lettre du 11 août, adressée au nonce à Bruxelles, ne laisse, sur ce sujet, aucun donte.

Après la promulgation de l'infaillibilité, le Concile ne fut pas suspendu. Cependant un grand nombre d'évêques recurent des permissions d'absence jusqu'à la Saint-Martin. soit pour motif de santé, soit pour vaquer aux affaires de leurs diocèses. On dut élire, pour remplacer les absents, de nouveaux membres des commissions. Le Concile continua de s'occuper, comme il avait fait auparavant, des devoirs des évêques, des prêtres et du peuple chrétien. De plus, il recut des postulata en faveur des nègres, en faveur du culte de Saint-Joseph et de la définition dogmatique de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge. Il v cut, entin, pour la Propagation de la foi, une proposition que voici :

Parmi les différentes œuvres pies qui, grâce à l'approbation du Siège apostolique et à la faveur des Evéques, soutiennent nos missions par les prières et les aumônes des fidèles, cellequi porte le nom d'OEnvre de la Propagation de la Foi obtient sans contredit le premier

C'est d'elle, en effet, que nous recevons, à peu prés tous, sans aucune acception de nation ou de personne, la nouvriture et le vêtement, ce dont l'apôtre saint Paul déclarait que doivent se contenter les ouvriers évangéliques : c'est par ses secours que s'établissent et se développent ces institutions catholiques et ces œuvres de miséricorde qui annoncent si éloquemment le Seigneur Jésus aux yeux des peuples qui ne le connaissent point et qui sont plongés dans l'erreur ; ces œuvres et ces institutions sont autant de signes éclatants qui nous font reconnaître pour les véritables disciples du vrai Dieu, malgré toute notre indignité.

Profitant donc de l'heureuse et sainte occasion qui nous réunit tous, des régions les plus lointaines de l'univers, aux pieds du Pasteur suprême, nous avons le désir unanime de manifester l'immense reconnaissance qui remplit nos cœurs pour cette œuvre pieuse, nourrice et presque mère de toutes les missions. Nous avons à cœur de la recommander aux vénérables Prélats qui siègent dans ce saint Concile, et particulièrement au chef de tous les Prélats et de toute l'Eglise, au Souverain Pontife Pie IX, dont tant de fois déjà nous avous

éprouvé la paternelle bienveillance.

Cette paternelle bienveillance et la vôtre, Vénérables Pères, paraît aujourd'hui d'autant plus nécessaire au développement de cette œuvre, que déjà, depuis plusieurs années, les aumènes qu'elle receit pour la propagation de la foi, au lieu de croître comme autrefois, demeurent stationnaires, ou meme, comme cela est arrivé cette année, ont couru le risque d'une diminution.

De là vient que, d'un côté, l'Œuvre de la Propagation de la Foi se voit dans l'impossibilité de sontenir convenablement toutes les missions dont le nombre s'est acern, tandis que de l'autre les ministres des sectes protestantes, dans une graude partie des régions commises à nos soins, prodiguent des sommes immenses, dont le chiffre augmente chaque année, pour pervertir les âmes ou plutôt pour les acheter par un marché sacrilège.

Un extrême danger menace donc nos Missions, et, pour l'écarter, il est nécessaire d'inspirer aux tidèles une nouvelle ardeur, afin que, rappelant son antique énergie, cette grande Œuvre fasse toujours de nouveaux

progrès.

Ét nous avons la contiance qu'un seul mot du Saint-Siège et du Concile occuménique produirait un résultat si désirable et si avantageux pour la propagation du nom chrétien

dans tout Funivers.

Appuyés sur ces motifs sacrés, Vénérables Pères, nous demandons humblement que, parmi les décrets relatifs aux missions catholiques qui doivent être présentés au saint Concile ocuménique du Vatican, il en soit ajouté un par lequel l'Eglise accorde à l'OEuvre de la Propagation de la foi une consécration nouvelle et une nouvelle recommandation.

Mais bientôt les événements se précipitèrent. Le Piémont sermait sur Rome le 20 septembre : la guerre entre la France et la Prusse menacait de continuer longtemps. Le 20 octobre 4870, le Saint-Père crut devoir promulguer la bulle de suspension du Concile :

Lorsque, par la grâce de Dieu, il nous fut donné. l'année dernière, de commencer la célébration du Concile œcuménique du Vatican, nous reconnûmes que, par la sagesse, la vertuet la sollicitude des Pères qui, de tous les points de la terre, y étaient venus en grand nombre, cette œuvre grave et sainte procédait de facon à nous donner l'espoir certain qu'elle produirait les heureux fruits que nous désirons ardeniment pour le bien de la religion et l'avantage de l'Eglise et de la société. humaine. Et, en effet, dans les quatre sessions publiques et solennelles qui se sont tenues, nous avons déjà publié et promulgué, avec l'approbation de ce sacré Concile, de salutaires et opportunes constitutions touchant la foi, et d'autres questions regardant soit la foi, soit la discipline ecclésiastique, ont été examinées par les Pères ; elles pouvaient être bientôt sanctionnées et promulguées par la suprême autorité de l'Eglise enseignante. Nous espérions que cestravaux, grâce au zèle commun des Pères, pourraient etre conduits heureusement et lacilement au but désiré.

Mais tout à coup la sacrilège invasion de cette chère cité, de notre Siège et des autres provinces de notre domaine temporel, invasion par laquelle, contre toute loi et avec une pertidie et une audace incroyables, ont été violés les droits imprescriptibles de notre principanté et du Siège apostolique, nous a réduit à une telle condition, que, Dieu le permettant dans ses desseins impénétrables, nous nons trouvons sous une domination et une

pnissance ennemie.

Dans cette doulourense condition, le libre et rapide exercice de l'autorité suprème que Dieu nous a contérée nous étant enlevé ; sachant bien d'ailleurs que les Pères du Coneile du Vatican ne pourraient avoir en cette chère cité, tant que durera le présent état de choses, la liberté nécessaire, la sécurité et la tranquillité pour traiter dignement avec nous des aflaires de l'Eglise : d'autre part, les besoins des lidèles s'opposant à ce que, au milieu de tant de tristes calamités et mouvements en Europe, les pasteurs s'éloignent de leurs églises; voyant avec une profonde douleur l'impossibilité pour le Concile du Vatican de suivre son cours en de pareils temps ; avec mure délibération, de notre propre mouvement, avec notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, nous suspendons et annoncons être suspendue la célébration du Concile occuménique du Vatican jusqu'à des temps plus opportuns et plus propices qu'indiquera le Saint-Siège, et nous prions Dieu, auteur et vengeur de son Eglise, d'écarter enfin tous les obstacles et de rendre le plus tôt la liberté et la paix à son Eglise.

Et puisque d'autant plus grands et plus graves sont les périls et les maux qui travaillent l'Eglise, plus grand aussi est le besoin d'insister nuit et jour, par des supplications et des prières, auprès de Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, nous voulons et commandons que les dispositions contenues dans nos lettres apostoliques du 11 avril de l'année dernière, lettres par lesquelles nous accordâmes à tous les tidèles chrétiens indulgence plénière en forme de jubilé à l'occasion du Concile œcuménique, subsistent dans toute leur force, termeté et vigueur selon le mode ou le rite prescrits dans ces mêmes lettres, et comme si la célébration du Concile continuait.

C'est ce que nons établissons, anuonçons, voulons, commandons, nonobstant toute chose contraire, et nons déclarons vain et nul tout ce qui serait attenté contre, par qui que ce soit et par quelque autorité que ce soit, sciemment ou par ignorance. »

Dans les premiers mois, le Buonsenso de Rome, sous ce titre: La Tempète contre l'in*faillibilité*, écrivait cet article qui sert de con-

clusion à l'histoire du Concile :

Telle était la tempète déchainée contre l'infaillibilité qu'elle semblait devoir submerger le Concile, le Pape et l'Eglise. Des hommes puissants par leurs accords, par le talent et la faconde, peu nombreux en réalité, mais d'une activité sans égale, s'agitaient avec une ardeur et une persévérance que rien ne pouvait lasser. Avec eux, sinon par eux, s'agitaient aussi les gouvernements, les protestants, les schismatiques, ces catholiques singuliers qui se disent libéraux, et toute l'espèce des conciliateurs qui révent une alliance entre le Christ et Satan, Journaux, cabinets, docteurs et même doctoresses, tous s'en allaient. C'était un tapage à se croire aux derniers jours du monde.

Le jour de la décision arrive, il avait été différé, prorogé, mais entin il arrive. On compte les voix, il s'en trouve une contre six. Les opposants ne perdent pas l'espérance et se remettent au travail de plus belle ; les journaux recommencent à tonner, les cabinets renouvellent leurs menaces, et l'on publie des brochures sans nom dont il vant mieux perdre le souvenir. Les plus sinistres prophéties conrent de bouche en bouche ; la puissance des ténèbres a mis en ligne toutes ses forces, et, en vérité, il faut un grand courage

pour demeurer sans crainte.

Au milieu d'un orage, fidèle image du sou-. lèvement des passions, cinq cent trente-trois placet contre deux non placet, aussitöt rétractés, décident la question. La tempète était linie, mais la mer paraissait encore agitée et Fon entendait de tristes pronostics sur tel ou homme, ou même sur tel ou tel pays. On parlait de protestations et de résistances qui

seraient éternelles.

Comme s'abusent ceux qui raisonnent contre l'Eglise! Tous ou presque tous les contradicteurs sont venus à nous l'un après l'autre, de sorte que dans aucun pays catholique ou non catholique, on ne rencontre plus d'opposition. C'est à peine si là ou là se trouve encore quelque opposant. Il n'y en a pas un seul dans l'Amérique espagnole du sud ou du nord ; pas un seul dans toute l'étendue du Canada et dés colonies anglaises ; pas un seul dans la nombreuse hiérarchie de la grande union américaine ; pas un seul dans les missions de l'Océanie, de la Chine, de l'Inde; pas un seul dans la hiérarchie de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ; pas un seul en Espagne, en Portugal, en Belgique, en Hollande, dans les parties de la Pologne qui ont encore un épiscopat.

Vingt-un évêques français avaient signé la malheureuse lettre au Saint-Père du 17 juillet; cinq d'entre eux persistent seuls, tous les autres se sont soumis, exprimant leur adhésion par les paroles les plus expresses, les plus ardemment convaincues, les plus cordiales.

Dans notre Italie très peu d'évêques s'étaient mis dans l'opposition, et presque tous se sont soumis; dans la haute ftalie sculement, quelqu'un fait encore attendre une parole plus vive adressée à son peuple.

De tout l'épiscopat autrichien cis-leithan. on ne peut nommer que deux ou trois évêques dont l'adhésion puisse être mise en donte. Les deux cardinaux de Vienne et de Prague ont publié la constitution dogmatique, le premier le 6 août, le second plus tard, mais avec pleine adhésion.

Dans l'épiscopat autrichien trans-leithan plusieurs manquent encore, mais tout aumonce que bientôt il n'en manquera aucun. En Hongrie, l'archevêque grec-uni d'Alba-Giula, Mgr Vancza, et l'évêque grec-uni de Gran-Varadin, Mgr Papp-Szilaghy, ainsi que les évéques latins d'Albareale et de Neutra et l'Archiabbé de Saint-Martin ont adhéré très pleinement.

Les opposants comptaient beaucoup sur l'Allemagne ; là encore ils ont été décus. De tous les évêques peussiens nous ne croyons pas qu'il leur en reste plus de deux, et l'archevêque de Cologne qu'ils disaient combattre dans leurs rangs, a montré un conrage et une fermeté dignes des anciens Pères.

L'opposition mettait aussi ses espérances dans les évêques de la Bayière , elles n'ont pas été justifiées, Ceux qui d'abord semblaient confraires étaient en petit nombre, et, si je ne me trompe, tous anjourd'hui sont revenus. Nous ne pouvons mieux le prouver que par ces belles paroles tirées d'une magnifique lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Munich:

« L'idée que la nouvelle definition pourrait être une cause de périls pour l'Etat n'était qu'une chimère, un épouvantail imaginé pour se tromper soi-même et tromper les autres pour pousser les gouvernements à une guerre ouverte ou du moins à une attitude hostile

contre l'Eglise catholique.

« Pour nous, dans notre conduite au Concile nous avons été guidés uniquement par l'amour de fant de fils de l'Eglise faibles dans la foi, et par la crainte de voir la haine contre l'Eglise, qui se manifeste si ouvertement, surtout par la presse, lui faire un grand malen talsifiant et déligurant la doctrine catho-

« Il est clair que nous jugions d'après nos vues et nos convictions personnelles, mais nous étions bien loin de croire que notre jugement fut nécessairement le seul vrai et le seul juste. Un évêque particulier n'est jamais en état d'apprécier les besoins de toute l'Eglise. Il voit le présent, il ne voit pas l'avenir. Seul l'Esprit-Saint connaît ce qui est véritablement nécessaire ou utile à l'Eglise, C'est pourquoi lorsqu'il parle par le Concile n'hésilons pas un instant à nons sommettre à son jugement et à faire ce que la prudence et la foi exigent de tout catholique...

« Dans le domaine de la loi toute opinion personnelle doit céder, tonte théorie si séduisante qu'elle soit doit disparaître; la somnission et l'obéissance ne sont pas des marques de faiblesse, de versafité, encore moins d'un esprit servile, mais la condition nécessaire de l'union avec l'Eglise et le salut éternel. Comme evêque catholique, durant les délibérations du Concile, j'ai nettement exprime mes idées estimant que tel était notre devoir. Comme évêque catholique, anssitôt après la sentence du Concile j'ai du me sommettre publiquement et sincérement. Comme éveque catholique, je dois maintenant réclamer de vous la même somnission.

Ce sont là de graves paroles, et vraiment dignes d'un évêque de l'Église catholique! Ceux qui craignent pour elle, alors même qu'ils oublieraient la promesse divine, devraient au moins comprendre combien est forte et puissante une société gouvernée par des hommes qui savent si noblement étouffer la voix de leurs propres opinions pour obéir

sculement à la voix de Dieu.

Et le motif de ce rassérénement subit, de cette grande tranquillité du monde chrétien, n'est pas difficile à trouver. Il est dans la lumière et la force même de la vérité définie

Il y a, disons-nous, d'après l'archevéque de Westminster, cinq points à noter dans la définition de l'infaillibilité pontificale;

Le Cette définition donne le sens de cette phrase si souvent répétée : loquens ex cuthedra, c'est-à-dire parlant de son siège ou de sa place, ou avec l'autorité du docteur suprème de tous les chrétiens et faisant une oldigation à toute l'Eglise d'accepter sa parole.

2º On y trouve ce qui est le sujet de son enseignement infaillible, savoir, la doctrine de

la toi et des mœurs.

3º La cause efficiente de l'infaillibilité, c'està-dire l'assistance divine promise à Pierre, et dans la personne de Pierre, à ses successeurs.

Ve L'acte auquel est attachée cette divine assistance, savoir, la définition des doctrines de

foi et de mœurs.

5º Enfin, la valeur dogmatique des définitions ex cathedra, savoir, qu'elles sont par elles-mêmes irreformables, parce qu'elles sont par elles-mêmes infaillibles, et non parce que l'Eglise ou quelque partie ou quelque membre de l'Eglise y donne son assentiment.

Ces cinq points contiennent toute la définition de l'Infaillibilité. Nous en disons un mot

successivement.

Premièrement la définition limite l'infaillibilité du Pontife aux actes qui viennent de lui ex cathedra. Le pontife parle ex cathedra lorsqu'il parle, et seulement alors, comme docteur et pasteur de tous les chrétiens. Par là se trouvent exclus de l'Infaillibilité tous les actes du Pontife comme personne privée, ou comme docteur particulier, ou comme évêque local, ou comme souverain d'un Etat. Dans tous ces actes, le Pontife peut être sujet à erreur, Il n'est exempt d'erreur que dans une circonstance, c'est-à-dire lorsque, comme docteur de l'Eglise universelle, il enseigne cette Eglise en matière de foi et de mours.

Parler ex cuthedra c'est parler ex cuthedra Petri. Cette phrase a une grande importance parce qu'elle exclut toute chicane et toute équivoque sur les actes du Pontife accompli et toute autre qualité que celle de docteur suprême de tous les chrétiens et dans toute autre matière de foi et de mours.

En second lieu, la définition limite l'étendue, on pour parler exactement, l'objet de l'intaillibilité à la doctrine de la foi et des

mours.

La grande mission, la charte de l'Eglise se trouve dans ces paroles de Aotre-Seigneur : « Allez donc, et enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées, et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles (1). »

Dans ces paroles sont contenus les einq

points suivants:

1º La perpétuité de l'universalité de la mission de l'Eglise, comme chargée d'enseigner tous les hommes :

2º Le dépôt de la vérité et des commandements, c'est-à-dire de la foi et de la loi divine

confiée à l'Eglise ;

3º L'office de l'Eglise comme le seul interprête de la foi et de la loi divine confiée à l'Eglise :

è La juridiction divine remise à elle seule sur la terre, en matière de salut, sur la raison

et la volonté de l'homme ;

5º La promesse de Notre-Seigneur d'être toujours avec son Eglise et jusqu'à la consommation des siècles, pour qu'elle puisse s'acquitter de son office.

La doctrine de la foi et la doctrine des mœurs sont ici explicitement indiquées, l'Eglise est infaillible en ce qui concerne le

dépôt de la révélation.

Dans ce dépôt se tronvent les vérités dogmatiques et morales de l'ordre matériel et de l'ordre surnaturel, par la raison que les vérités religieuses et morales de l'ordre naturel sont transportées dans la révélation de l'ordre de la grâce et forment une partie de l'objet de l'infaillibilité.

L'expression la foi et les mirurs comprend toute la révélation de la foi, la voie entière du salut par la foi, ou encore fout l'ordre surnaturel, avec tout ce qui est essentiel à la sanctification et au salut de l'homme par Jésus-Christ.

La formule est rendue d'une manière différente par l'Eglise et par les théologiens ; mais elle signific toujours une seule et même

chose

Ce qui est l'objet final de l'intaillibilité se trouve exprimé par ces différentes formules : 1º Concernant la foi ; — 2º Dans les choses de foi et de mœurs ; — 3º Choses qui appartiennent à la foi ; — 4º Choses nécessaires an salut ; — 5º Préceptes de morale obligeant toute l'Eglise ; — 6º Choses appartenant à la piété ; — 7º Choses de religion ; 8º Matière de foi spéculative et pratique ; — 9º Controverse de religion ; — 10º Choses appartenant à la doctrine ; — 11º Choses appartenant aux lois naturelles et divines ; — 12º Choses appartenant à la santé spirituelle des âmes ; — 13º Au salut des fidèles ; — 14º Et au bon état de l'Eglise ; — 15º Décisions sur les controverses et extermination des erreurs ; 16º Choses concernant la piété et l'Eglise universelle ; — 17º Matières de religion.

Ainsi l'autorité doctrinale de l'Eglise n'est pas restreinte aux matières de la révélation ; elle s'étend encore à certaines vérités des sciences naturelles, qui servent de base à la foi, à certains faits d'histoire sans lesquels le dépôt de la foi ne peut être enseigné ou gardé dans son intégrité, à certains faits dogmatiques, par exemple à certaines vérités d'interprétations à l'aide desquelles on préserve le

dépôt de la foi.

En troisième lieu, la définition déclare que la cause efficiente de l'infaillibilité est l'assistance divine promise à Pierre, et dans la personne de Pierre, à ses successeurs.

La promesse explicite s'en trouve dans ces paroles de Notre-Seigneur à Pierre : Fai prié pour toi, afin que la foi ne défaille pas, et toi, une fois converti, confirme les frères (1).

La promesse implicite s'en frouve dans ces paroles: Uest sur cette pierre que je bâtirai mon Eylise et les portes de l'enfer ne préraudront pas contre elle (2).

L'interprétation traditionnelle de ces pro-

messes est précise.

Les paroles, Eyo royavi pro te, at non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus confirma fratres tuos, sont interprétées par les Pères et par les Conciles comme indiquant la perpétuelle stabilité de la foi de Pierre dans son siège et dans ses successeurs.

En quatrième lieu, la Définition détermine avec précision à quels actes du Pontife l'assistance divine est attachée, savoir in doctrina de fide cel moribus definienda, les actes par lesquels il définit en matière de foi et de mœurs.

La délinition exclut donc avec soin tous les actes ordinaires et communs du Pontife agissant comme personne privée, tous les actes du Pontife comme théologien privé, tous les actes qui ne sont pas relatifs à des matières de foi et de mœurs, et enfin tous ceux par lesquels il ne prétend pas définir, c'est-à-dire en qualité de suprème Docteur de l'Eglise définissant les doctrines qui doivent être regues par l'Eglise tout entière.

Ainsi la définition renferme, et renferme seulement les actes solennels du Pontife définissant en sa qualité de Docteur suprème de tous les chrétiens, les doctrines de foi et de mœurs qui doivent être tennes par l'Eglise toute entière.

Or, ici, le mot doctrine signifie une vérité révélée, traditionnellement transmise par l'autorité enseignante ou mayistère infuillible de l'Eglise, y compris toute vérité qui, bien que non révélée, est cependant unie à une vérité révélée au point de ne pouvoir en être séparée pour la pleine explication et pour la pleine défense de celle-ci.

Et le mot définition signifie, ici, le Jugement précis, la sentence par laquelle cette vérité traditionnelle relative à la foi et aux mours est formulée, avec autorité, comme, par exemple, la consubstantialité du Fils, la procession du Saint-Esprit, par une seule inspiration du Père et du Fils, l'Immaculée Conception, etc.

En cinquième lieu, la définition declare que, dans ces actes, le Pontife « ed infaillibilitate pollere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide et moribus instructam esse voluit, « c'est-à-dire qu'il possède l'infaillibilité dont le divin Sanyenr a voulu que son Eglise soit donée.

Il faut le noter avec soin : cette définition déclare que le Pontife possède par lui-mème l'infaillibilité dont l'Eglise est douée en accord

avec lui,

La définition ne décide pas si l'infaillibilité de l'Eglise dérive de lui ou par lui, mais elle décide que l'infaillibilité du Pontife ne dérive pas de l'Eglise ni ne vient par l'Eglise. La première question reste intacte. Il y a deux vérités d'affermies, l'une, que la suprème et infaillible autorité doctrinale a été donnée à Pierre; l'autre, que la promesse du Saint-Esprit a été ensuite étendue aux autres Apôtres. Les promesses Eyo rogari pro te, et non prævalebant, ont été faites à Pierre seul. Les promesses: Il vous enseignera toute vérité, et, l'oici que je suis tous les jours avec vous, ont été faites à Pierre conjointement avec tous les apôtres.

L'infaillibilité de Pierre ne dépendait donc pas de son union avec enx dans l'exercice de son magistère, mais leur infaillibilité dépendait évidemment de leur union avec lui. De la même manière, l'épiscopat réuni tout entier en Concile n'est pas infaillible sans son Chef, mais le Chef est toujours infaillible par lui-même. C'est jusqu'à ces degrés que la détinition est expresse. L'infaillibilité du Vicaire de Jésus-Christ est donc déclarée comme étant le privilège de Pierre, une grâce attachée à la primanté, une assistance divine donnée comme une prérogative du Chef de l'Eglise. Il y a, par consequent, une convenance toute particulière dans le mot pollere en ce qui concerne la Chef de l'Eglise. Cette assistance divine est indépendante de l'Eglise, laquelle est donée de la même infaillibilité, mais dépendamment de lui. Si la définition ne décide pas que l'infaillibilité de l'Eglise dérive de son Chef, elle décide au moins que l'infaillibilité de ce Chef ne dérive pas de l'Eglise, puisqu'elle attirme que cette assistance divine dérive de la pronuesse faite à Pierre, et, en la personne de Pierre, à ses successeurs.

Entin, la définition fixe la valeur dogmatique des actes pontificaux ex cathodra, en déclarant qu'ils sont ex sese, non autom ex consensus Leclesia irreformabilia irréformables en eux-mêmes, et non par suite du consentement de l'Eglise ou d'une partie de ses membres. Ces paroles déterminent deux choses avec une extrême précision: d'abord elles assignent une infaillibilité intrinsèque aux actes pontificaux ex cathodra en matière de foi et de monrs: ensuite elles en excluent l'influence de toute autre cause d'infaillibilité. L'infaillibilité ne provient que de l'assistance divine donnée au Chef de l'Eglise pour cette fin et

pour cet effet. le n'ai pas besoin d'ajouter que bien des formes d'erreur se trouvent rejetées par ces paroles, comme, par exemple: 1º la théorie que l'action commune de l'épiscopat réuni au Concile est nécessaire à l'intaillibilité du Pontile : 2° la théorie que le consentement de l'épiscopat dispersé est requis ; 3º la théorie qu'il faut sinon le consentement expresse au moins le consentement tacite de l'épiscopat. Ces diverses théories nient également l'infaillibilité du Pontife, tant que ses actes n'ont pas été confirmés par l'épiscopat. Quelques-uns prétendent, je le sais bien, qu'en parlant ainsi, ils ne nient pas l'infaillibilité du Pontife, mais aftirment qu'il est infaillible lorsqu'il est réuni avec l'épiscopat, dont ils attirment, en outre, qu'il ne peut jamais être séparé, mais après tout, c'est placer la cause efficiente de l'infaillibilité dans l'union avec l'épiscopat, et en rendre l'exercice dépendant de cette union, ce qui est nier l'infaillibilité comme étant un privilège de la primanté indépendante de l'Eglise que le Pontife doit enseigner et conlirmer.

Les paroles ex sese non antem consensu Ecclesia écartent toutes ces sortes d'ambiguités qui avaient obscurci dans un certain nombre d'esprits, depuis deux cents ans, le sens de la promesse faite par Notre-Seigneur à Pierre et à ses successeurs (1).

ses successeurs (1).

« Mais que l'on ne croie pas, continue Fra Luigi Philippi, évêque d'Aquila, que ce privilége, cette grâce, ce don de l'inerrance dans les choses de la foi, qui ne peut défaillir dans le Pontife Romain, ait été accordée par Dien à S. Pierre et à ses successeurs dans la Chaire Romaine pour exalter seulement leur dignité, et en faire (comme Fa malheureusement écrit quelqu'un) une idole qui siège au Vatican. Certaiuement ce don duquel le Divin Fondateur de l'Eglise catholique a vouln que tut enrichi sou chef, illustre la personne du Sou-

verain Pontife, et par réverbération toute l'Eglise catholique, laquelle jouit dans son chet d'une si excellente prérogative; mais le grand, le premier avantage n'est pas pour le Pontife Romain, mais bien pour tous les fidèles. Car de même que le Sacerdoce fut institué par Jésus Christ pour administrer les SS. Sacrements aux fidèles, et qu'il est tout à leur bénétice et à leur avantage ; c'est aussi uniquement pour les tidéles qu'il a constitué dans l'Eglise la suprême autorité de Pierre et qu'il l'a enrichie de si grands dons, elle est toute pour garantir la paix de notre conscience et notre sécurité, en sachant que nous avons dans le Pontife Romain le phare lumineux qui indique à tous infailliblement la voie droite à tenir en ce qu'il laut croire et opérer pour acquérir le salut éternel, en sachant que nons avons en lui le suprême et infaillible Docteur toujours attentif à éloigner tout le bercail chrétien des pâturages venimeux de l'erreur et à le nourrir de l'aliment salutaire de la céleste doctrine, que nous ayons enfin un chef suprême, des renseignements duquel les lidèles ne s'éloignant jamais, l'Eglise entière, toute occasion de schisme étant enlevée, se conserve dans son unité, et appuyée sur ce très solide fondement, elle persiste toujours ferme et inébranlable contre les portes de Fenfer (2). »

Ainsi les deux constitutions dogmatiques du Concile parent aux erreurs capitales du temps présent. La constitution de fide répond aux panthéistes, aux matérialistes, aux positivistes, aux sceptiques, représentants des quatre principales erreurs qui dévastent aujourd'hui le patrimoine intellectuel et moral du temps présent. La Constitution de Ecclesia traite des prérogatives du Pontife Romain, chef et fondement incbranlable de l'Eglise de Jésus-Christ. L'échelle des décisions conciliaires dans leurs déterminations successives, est naturellement désignée: Dieu, la Révélation, la Foi et la Raison, l'Autorité de l'Eglise dans le Pontile Romain. Et ainsi le Dogme chrétien considéré d'abord dans son objet principal, ensuite dans le moyen et le mode par lesquels il est recu, a été enfin considéré dans les personnes destinées à l'exposer et à le définir avec autorité. Aussi, pour ces questions, chacun voit combien il était convenable et juste pour les temps actuels que le Concile du Vatican les traitat ou les violat d'une manière claire et précise. Les questions qui sont aujourd'hui les plus brûlantes dans la pratique, concernant précisément l'organisation sociale et les droits de l'autorité ; et si dans le champ des intérêts séculiers et de la politique, ceux-ci tiennent en ébullition tous les esprits et en bouleversement le monde entier, il était très naturel et même nécessaire que l'Eglise, laissant la science humaine libre de résondre par elle-même les problèmes ar-

^{· (1} Mgr Manning, Histoire du Concile œcuménique, p. 69 et seq. (2) Le Triomphe de l'Eglise au Concile du Vatican, trad. par le Dr Maupied, p. 261.

dus touchant la société civile, pour ce qui regarde ensuite l'ordre de sa divine Constitution, prononçat promptement sa parole, puisée aux sources immuables des vérités révélées, et emp**échât que le** débordement inondant se précipite encore dans l'ordre des idées et des faits religieux.

Un doute cependant a été élevé par les politiques, sur le rapport de l'infaillibilité avec l'indépendance des états. Nous y répondrons par ces considérations que nous empruntôns

à la Correspondance de Genève ;

Après les récentes et chaudes discussions -auxquelles a donné lieu, dans le sein du Convile, la grande question, aujourd'hui résolue, de l'infaillibilité pontificale, nous nous étions proposé, quand nous avons fondé la Correspondance de Genève, de nous interdire de mettre pied sur ce terrain brûlant. Notre motif, on le devine sans peine, était d'éviter l'inutile ingérence de l'élément laïque dans une discussion purement conciliaire. Le formalisme de certains esprits qui s'y étaient mèlès mal à propos avait donné à cette lutte, à laquelle on n'aurait dù apporter que les lumières de la science, ce caractère d'aigreur et d'obstination qui est le propre de l'esprit de parti. Cet esprit nous déplait partout, mais surtout lorsqu'il s'agit d'éclairer par une discussion loyale un sujet qui, par sa nature intime, se rattache aux mystères et aux vérités de notre sainte

Quoique le feu de ces ardents débats soit au**jourd'hui considéra**blement amorti par L'adhésion que l'Episcopat du monde entier a donnée **aux définitions dogmatiques** du Concile du Vatican, nous ne serions point sortis de la respectueuse réserve que nous nous étions volontairement imposée, si nous n'en avions senti l'impérieuse nécessité. Du reste, nous ne considérerons la question qu'à un point de vue

exclusivement politique.

En ce moment, à propos surtout de la défection du prévôt Dœllinger, les journaux officieux se plaisent à proclamer, comme de concert, dans presque toutes les capitales de l'Europe, des assertions dont nous devons signaler la fausseté et le péril. A les en croire, la définition de l'infaillibilité change la nature du pouvoir des souverains Pontifes et l'exagère sans mesure ; c'est une atteinte à l'indépendance du pouvoir civil et un empiétement sur les droits de l'Etat; l'Etat, en conséquence, doit se mettre en garde contre cette puissance nouvelle et exorbitante conférée aux Papes par le Concile. De là, ils concluent que cet accroissement immodéré de l'autorité pontificale la rendant redoutable à tous les Gouvernements, ceux-ci doivent y voir un obstacle au rétablissement du pouvoir temporel. Ces assertions, nous les avons rencontrées, non pas seulement dans les colonnes des journaux, mais encore sur les lèvres de certains diplomates. Dans cette question, comme dans toutes les autres, nous ne pourrons rien, nous le savons, pour confondre la mauvaise foi. Mais il

est des hommes d'Etat sincères qui ne raisonnent ainsi que parce qu'ils manquent de l'instruction catholique nécessaire : ils ne compreument ni le seus, ni la portée des délinitions dogmatiques que promulgue l'Eglise. pas plus qu'ils ne conmaissent son histoire et sa constitution divine. A cenx-là, ces esprits élevés et loyaux, nous adressons les réflexions suivantes, destinées à leur faire envisager la question sous son vrai jour. En faisant cela nous croyons rendre service à la société civile autant qu'à la société religieuse.

Hest d'abord nécessaire de bien coniprendre que, d'après la doctrine de l'Eglise, les définitions de foi n'aftérent en rien la nature des sujets on des objets auxquels elles s'appliquent. Car elles ne leur ajontent ni ne leur retranchent rien ; elles ne font que faire connaître des vérités qui existaient déjà, mais enveloppées et voilées, dans le dépôt de la révélation. C'est là un principe élémentaire et universellement admis de la science ecclésiastique. Comment a-t-il pu se faire que des hommes, tout en voulant rester catholiques, aient soutenu que la définition de l'infaillibilité pontiticale modifiait la nature de la puissance des souverains Pontifes? C'est la une aberration incroyable qui prouve que le monde politique a besoin que nous entrions. à ce sujet, dans des explications plus détaillées.

Personne ne conteste que jamais aucun de ceux qui se sont dits Catholiques n'a douté, en théorie, de l'infaillibilité des souverains Pontifes. Ceux-là même qui, sans le vouloir, s'éloignaient du Catholicisme en embrassant les doctrines gallicanes, fébroniennes ou jausénistes, y croyaient également, ils exigeaient, comme condition, que les définitions pontificales en matière de foi et de mœurs obtinssent l'assentiment explicite ou tacite de l'Episcopat. Cette confirmation, selon enx, les rendait irréformables. On le voit, l'infaillibilité du Pape u'a jamais été considérée chez les Catholiques comme une simple opinion scientilique; elle a toujours en le rang d'une doctrine professée par la grande majorité des théologiens les plus recommandables. L'opinion contraire était si pen accréditée que pas un Catholique, pour peu qu'il fut jaloux de porter ce titre, n'avait la hardiesse de la soutenir. Aussi, dans le Concile du Vatican, ne s'est-il pas rencontré un Evêque qui ait osé affirmer qu'il ne croyait pas à l'infaillibilité. Quelquesuns, sans doute, en combattant l'opportunité de la définition, ont eu recours à des arguments qui semblaient atteindre le tond même de la question, mais ils protestaient toujours qu'ils n'étaient point les adversaires du privilège pontifical. C'est ce qui ressort aussi des lettres pastorales qu'ils ont publiées plus tard pour faire connaître à leurs diocésains qu'ils adhéraient aux décrets du Concile. Concluons donc que jamais l'infaillibilité du Pape n'a été révoquée en doute par les Catholiques, que tous y ont toujours eru en théorie, que nul

d'entre enxn'a jamais admis que l'Eglise infaillible pût definir quoi que ce soit de pernicieux et de musible au bien de la société. Sontenir le contraire, ce serait faire à l'Eglise la plus cruelle injure et nier son institution et sa mission divine.

Mais l'infailfibilite du l'ape n'est an fond et d'après la doctrine catholique que l'infailfibilité même de l'Eglise. Donc affirmer que l'infailfibilite du l'ape peut nuire soit a un individu, soit à un Etat, c'est s'en prendre à l'institution et à la mission divine de l'Eglise elle-même. Qu'un hérétique, qu'un schismatique se lance dans cette voie ténebreuse, nons sommes hien forcés de le comprendre; mais un Catholique ne le saurait faire sans renier tont ensemble sa foi, son honneur et son nom.

Si telle fut tonjours la doctrine de tous les Catholiques, en théorie, voyons comment ils s'y conformaient dans la pratique. Comme ils crovaient tous, même avant le Concile du Vatican, à l'infaillibilité du Pape parlant excuthedra, en matière de foi ou de mœurs, ils se soumettaient tous à ses decisions, ne fût-ce que par prudence et pour ne pas s'exposer à tomber dans l'erreur en suavant l'opinion contraire. Il résulte de ce-fait incontestable que l'attitude des Catholiques aujourd'hui, à l'égard du Saint-Siège, déclaré infaillible, ne pent différer en rien de celle qu'ils observaient jusque-la, avant cette déclaration. Donc la force, l'influence du Souverain Pontife sur les fideles ne se trouve nullement accrue par la définition du Concile.

Il n'est ni moins certain, ni moins clair que. dans la pratique, le Saint-Siège n'a acquis. en vertu de cette définition, aucune influence nouvelle, ni aucun accroissement de force à l'égard des Gouvernements, Personne, en effet, quand même il parviendrait à se persuader que les neuf dixièmes des Catholiques dontaient antrefois de l'infaillibilité du Pape. n'entreprendra de soutenir qu'aucun des souverains Pontifes, de saint Pierre à Pie IX, en ait jamais donté, ni que le Saint-Siège n'ait pas constamment agi dans ses rapports avec les Gonvernements civils, avec une foi pleine et entière dans ce privilège à lui octrové par Jésus-Christ Ini-mème. Les Papes ont toujours dicté et soutenu leurs décisions pontiticales de ce ton affirmatif et avec cette force inébranlable de quelqu'un qui se sait en possession de la vérité et súr de ne point la perdre. Comment donc soutenir qu'aujourd'hui, parce que ce qu'il croyait de lui-même est devenu la foi explicite du monde catholique, l'action du Saint-Siège deviendra plus envahissante? Et pourtant on entend des hommes qui se disent sérieux affirmer publiquement que les concordats conclus avec le Saint-Siège, avant la définition du dogme, perdent, depuis, toute efticacité et toute valeur, attendu l'autorité exorbitante et redoutable à l'Etat que cette définition lui confère ! Comme si l'action du Saint-Siège se basait sur cette définition, et non sur la nature et l'essence de son institution divine !

Entrons cependant davantage dans le fond du débat et posons aux Doctrinaires, épouvantés des conséquences politiques de la définition, la simple question que voici : Savezvous en quoi et comment le Pape est infaillible? Croyez-yous que, depuis que le dogme de son infaillibilité a été délini, chaque mot sorti de sa bouche jouisse de ce privilège? Si vous étiez dans cette conviction, yous n'avez qu'à lire la Constitution apostolique promulguée à ce sujet, pour vous en désabuser. Vous vous convaincrez alors que ses jugements ne sont irréformables que lorsqu'il définit les vérites relatives à la foi et aux mœurs, contenues dans le trésor-de la révélation. De là il ressort manitestement que cette -infaillibilité du Pape n'est autre chose que celle de l'Eglise elle-même. Si donc celle de l'Eglise, qui a tonjours été la foi commune, n'a pas, depuis dix-neuf siècles, effravé les Gouvernements, pourquoi celle-là, qui est la même, les effraverait-elle?

Les Constitutions apostoliques et les actes pontificanx relatifs aux rapports de l'Eglise et de l'Etat peuvent se ranger en trois classes; les actes qui contiennent les définitions absolues du droit divin, naturel ou positil, ; ceux qui ne renferment que des décisions hypothétiques, c'est-à-dire, appropriées aux circonstances et aux temps, décisions nécessairement variables comme les conditions sociales en vue desquelles elles ont été faites : ceux enfin qui traitent de l'application de ce même

droit à des cas particuliers.

Or, dans ces actes pontificaux qui règlent les rapports de l'Eglise avec l'Etat, quelle que soit la catégorie sous laquelle on les range, il n'est jamais question de définition dogmatique. Tout au plus peut il y être fait application de quelqu'une de ces vérités éternelles, définies ailleurs par le suprême Magistère de l'Eglise infaillible. Qu'importe donc à l'Etal que ce soit le Pape déclaré infaillible ou le Pape simplement *eru infaillible* qui édicte telle on telle décision relative au Pouvoir civil, puisque, en pratique, les conséquences sont exactement les mêmes dans les deux cas ? Que ce dogme-soit ou non-délini, pas un Catholique ne voudra risquer, en s'opposant aux-décrets pontificaux, de cesser de l'être.

Du reste, les gouvernements eux-mèmes ont, de tout temps, reconnu dans le Pape le Docteur suprême de l'Eglise. Ce fut toujours avec lui, et non avec le corps épiscopal, qu'ils négocièrent les Concordats. S'ils avaient cru que les Fidèles et Évèques ne seraient pas lemas d'exécuter ce que le Pape aurait réglé, ils n'auraient assurément pas traité avec Lui au sujet des rapports entre la société religieuse et la société civile. Dans l'intérèt de la stabifilé des arrangements pris par eux avec le Saint-Siège, ils devraient donc s'applaudir de voir que les jugements de Celui avec qui ils traitent sont devenus irréformables non-

seulement de fait, mais encore par une decla ration solennelle de l'Eglise entière. Donc. même à leur point de vue, rien ne ponyait leur être plus avantageux et plus agréable que d'avoir à traiter avec un pouvoir dont les décisions seraient désormais avenglement acceptées et fidélement executées par tous ceux qui reconnaissent son autorité. El tontefois, nous le répétons les Concordats n'ont absolument rien à faire avec le dogme de l'infaillibilité pontificale. Les Concordats s'occupent exclusivement de matières disciplinaires. Or, ces questions s'appuient sans donte sur les vérités fondamentales qui servent de base à l'Eglise entière, mais de leur nature elles sont variables et se modifient suivant les circonstances et les phases diverses par lesquelles

passe la vie de l'humanité. A quoi donc se réduisent les appréhensions des Gouvernements? La papauté, nous l'avons prouvé, n'a aucunement changé de aature par cette définition et ne pent recevoir aucune antre force que celle qu'elle tient, depuis dixneuf siècles, de son divin fondateur. M. Dollinger, qui affirme aujourd'hui que le dogme de l'infaillibilité est une menace pour ce nouvel Empire d'Allemagne, jadis l'objet de ses antipathies et de ses sarcasmes, lorsqu'il craignait de le voir naître, pourrait-il nous indiquer ce qui lui inspire ces terreurs et éveille sa sollicitude pour cet Empire, depuis qu'il est né? Se serait-il assez écarté de la vérite catholique pour oser soutenir que le Pape, déclaré infaillible, se melera dorénavant des atlaires civiles des Gouvernements, qu'il prétendra avoir part à la nomination des Ministres, des Généraux et surtont des Chapelains des Cours impériales ou royales de l'Allemagne? En serait-il déjà arrivé à prendre que le Pape ne peut pas prononcer un jugement sur la moralité on l'immoralité des actes des Gouvernements en général? Qu'il se rassure ; la détinition dogmatique en question qu'il ne comprend plus parce qu'il a oublié ce verset du Psalmiste: « Perdam prudentiam prudentiam etsapientium sapientium reprobabo, » cette dėfinition ne fera pas que le Pape se mele, plus aujourd'hui qu'auparavant, de la police des Etats. Il continuera tout simplement à stigmatiser le mal et à préconiser le bien, comme il n'a jamais cessé de le faire. Le voleur pourra toujours voler, à moins que l'Etat ne vienne à bout de l'en empécher. La révolte pourra toujours éclater, à moins que les gouvernements ne réussissent à en étouffer les germes dès leur première apparition. Les rois auront la liberté de s'entourer de Ministres-sectaires qui pour les étourdir et leur cacher les trames qu'ils our dissent contre leurs trônes, leur feront persécuter l'Eglise. Les prêtres hérétiques et excommuniés continueront à dire des messes sacrilèges, s'ils trouvent des sacristains pour feur livrer calices et chasubles, et leur faeiliter ainsi la profanation monstrueuse du plus saint des mystères. Mais d'un autre côté, le Pape ne manquera pas plus qu'antrefois de nommer le vol-pai son nom. Il aura toujours des anathèmes pour la rébeltion contre toute autorité legitime. Il condamnera avec la même fermeté les conspirateurs et les sectaires, bien que les tois donnent leur contiance aux sectaires et peuplent leurs conseils de conspirateurs. Il ne manquera pas de déclarer excommunié quiconque reste en communion avec ceux qui sont excommuniés vituali.

Rien donc de changé ni dans la nature de la Papauté, ni dans son action, Qui donc croirail que le sacrement de l'Encharistie a acquisplus d'efficacité le jour ou l'Eglise l'a définidogmatiquement? If n'y a que des enfants qui puissent débiter de pareilles niaiseries. Non, les Etats n'ont rien à craindre de la Papauté. telle que le Seigneur l'a créée, telle que les Fideles la venérent et se déclarent préts à luiobéir. Mais ils devraient, au contraire, redouter ces prêtres qui se mettent en révolte. contre leurs Evêques et contre le Chet suprême. de l'Eglise, en appellent aux pouvoirs civils pour qu'ils les protègent contre l'autorité légitime. Que les Gouvernements se souviennent de Luther. Il les flattait quand il avait besoin de bras séculier pour résister au Pape, Mais après qu'ils eurent eu la faiblesse de lui prêter leur appui, il se retourna contre eux, il les appela le Réan, la honte, le chanere de l'humanité, et soutint que Roi et vice sont synonymes.

La Papanté ne discréditera jamais ni l'autorité, ni la royanté, tout en ne cessant de rappeler à l'ordre les Gouvernements et les Rois, parce qu'elle a été établie en ce monde pour paître également et les agneaux et les brebis. Que si les Elats croient vraiment que l'infaillibilité pontificale est un obstacle à la restauration de la Souveraineté temporelle du Pape, qu'ils sachent que cela revient à dire que la nature de l'Eglise est un obstacle à l'exercice de toute Souveraineté. Or, à cette déclaration, onze siècles se lèveraient pour donner un démenti solennel an nom de l'histoire qui, elle aussi, a son infaillibilité. Que les Rois prennent donc bien-garde. Luther leur a faitperdre peu à peu le gouvernement de leurs Etats. Suivant la maxime moderne, ils règnent, ils ne gouvernent plus, Dœllinger ne pourra que les faire déchoir de leur royauté même, en sorte qu'ils ne puissent plus ni gouverner, ni régner.

An jugement de l'histoire comme à celui du bon sens, la révolte contre le Pape, c'est la révolte contre le Pape, c'est la révolte contre toutes les autorités. Sans l'orgueil de Louis XIV, qui abrenva d'amertumes Innocent XI, Pie VI n'aurail pas eu à verser des larmes sur l'échafaud de Louis XVI. Sans le Joséphisme autrichien, l'Empire n'aurait pas été déraciné de Vienne et transplanté à Berlin. Sans les lois Léopoldines de la Toscane, Victor-Emmanuel ne trônerait pas aujour-d'hui à Florence. Sans le régalisme espagnol, l'Espagne n'aurait pas eu la honte de mendier, deux ans durant, un roi par toute l'Europe

et de remplie le trone de Charles-Quint et d'Isabelle la Catholique avec le tils d'un excommunie.

Tant que la Papaute tut debont, les trônes ne tombaient pas, On ne s'attaque à l'autoritemère que pour detruire toutes celles qui en dérivent. L't nune, reges, intelligite, crudimini

qui judicatis terram.

Que si les Rois ne veulent pas s'instruire. ils seront renverses, et la Papante, devenue captive, ne sera plus là pour les relever. Lors même qu'elle ordonnerait à ses enfants de voler an secours des trônes, les trônes periraient avant que les ministres qui les entourent aient accorde le placet royal à l'ordre sauveur donné par le Pontife. Il fant, au monde un Pape libre, il le taut, on l'atheisme absolu, conséquent avec lui-même, pratique comme celui de Paris, écrasera le monde. Les régimes amphibies, qui prétendent faire la part du mal comme celle du bien, vivre d'erreur comme de vérité, ne satisferont jamais personne. Le gouvernement du monde appartiendra ou à la vérité et à la vertu, ou à l'erreur et au vice ; il n'y a pas de milieu. Entre ces eléments inconciliables, pourquoi réver une alliance chimerique? Ceux qui la tentent finissent tôt outard par succomber sous les ridicules de leur folle entreprise. Les armées ne sauveront pas plus l'existence des Etats qu'elles n'ont sauvé le prestige destrônes, des sceptres et des couronnes. Car tout cela n'a qu'une meme base, comme le disent tres bien les curés de Munich dans leur protestation contre Dællinger « L'Etat, disent-ils, ne repose pas moins que l'Eglise sur l'ordre divin. » Par conséquent d'Eglise inspirée par l'Esprit-Saint ne peut rien prescrire qui soit uni sible à l'Etat. Vous ne persuaderez à personne que Dieu puisse être hostile à lui-même et que le corps ait besoin de ce qui est la perte de l'ame. Ce serait déclarer que le Créaleur et la création sont deux non-sens, deux choses qui se contredisent mutuellement et ne renterment que des contradictions. Or, une telle déclaration c'est l'athéisme tout pur, dont l'application la plus parfaite et l'expression pratique la plus exacte est la Commune parisienne.

Si l'Etat veut être prospère, qu'il interroge l'histoire qui, depuis le Christianisme, se résume touteutière dans cette sentence de saint Aves : « Quand l'Empire et le Sacerdoce sont biengouvernés, l'Etat theurit et l'Eglise porte des truits. Quand au contraire, ils sont en désaccord, non-seulement ce qui est petit dépérit, mais encore ce qu'il y a de plus grand tombe misérablement en ruines. »

Le nouvel Empire allemand prétera l'oreille à cet oracle de saint Yves plutôt qu'aux assertions mensongères de Dællinger. L'exemple de Napoléon III et de ses honteux désastres sera un trait de lumière pour l'empereur Guillaume, et le prince de Bismark prétérera les conseils d'un saint aux doctrines honteuses

d'un excommunié. Faxit Drus!

Quant au politique dont l'appni eut pu être d'un si grand poids pour le Concile, ses partisans prétendent que, restauré, s'îl eut pu l'être, il eut rétabli le pouvoir temporel et rendu aux catholiques toute justice. Georges Seigneur s'en porte garant. Mais les paroles qu'il rapporte ne sauraient suffire à nous faire partager sa conviction. Si la politique suivie à l'égard de Rome et de l'Italie n'avait été que le résultat d'une erreur, nous pourrions peut-être admettre de telles illusions mais elle a été trop persévérantepour n'y pas voir le résultat d'un système.

Aujourd'hui encore les dépèches italiennes qui nous apportent les fâcheux éloges des révolutionnaires à l'adresse de Napoléon sont un témoignage rétrospectif qu'il n'est pas possible de supprimer, et Pie IX captil au Vatican reste lui-même comme le témoin vivant des expéditions sacrilèges qui ont assailli sa

rovantė.

\$ H1

LA FIN DU PONTIFICAT DE PIE IX

Lat vie de l'homme est un combat sur la terre : la vie de l'Eglise est la résultante de tous ces combats, la preparation de leur issue, le gage de leur triomphe. Le mot de paix, si séduisant par lui-même, n'est guère qu'une espérance confice à la garde de nos illusions; si la guerre est continuelle, elle a pourtant ses vicissitudes, Habituellement même, elle est, de la part de l'Eglise, plutôt passive qu'active. L'Eglise n'a pas entre les mains la force matérielle ; elle n'a d'action que par les mains de ses ministres, et encore cette action est-elle bornee à la propagation de la vérité : à la pratique de la vertu, au respect des institutions. Quand les puissances du siècle le veulent, elles peuvent concourir à cette action de l'Eglise; quand elles veulent la con-

trarier, elles sont condamnées à la servir encore, soit parce qu'elles provoquent les résistances de sa foi, soit parce qu'elles l'appellent aux vertus qui se pratiquent dans la persécution. Telle est la condition de l'Eglise dans le monde, et telle est, en ce siècle, sa condition, qu'elle ne fait plus guère profit que de ses épreuves et ne compte de triomphes que ses martyres. Mais ce n'est point là pour elle une extremité facheuse; e'est même le mystère de la croix et le secret de la toute-puissance de l'Eglise. Il n'y a de malheureux pour l'Eglise que l'abdication de ses devoirs et l'affadissement de ses serviteurs.

Après le Concile du Vatican et ses victorieuses définitions, nous entrons dans une période d'épreuves, mais d'épreuves trious-

phantes à l'envie des victoires. Unm infirmor, tune potens sum.

Le premier fait qui nous appelle, c'est

l'entrée des Piémontais à Rome.

Le gouvernement piémontais n'avait jamais en, dans la question romaine, d'antre objectif que la destruction du pouvoir temporel. Sa politique à cet égard était tellement transparente qu'il fallait être aveugle pour se laisser prendre. Les préliminaires de Villafranca, le traité de Zurich, il ne les avait signés qu'avec l'intention de manquer à sa signature. La convention du quinze septembre, dont il avait provoqué la transaction, n'avait été non plus, dans sa pensée, qu'une étape de l'Hinéraire de Turin à Rome, comme l'avait parfaitement deviné Falloux. Lorsque la guerre éclata, le 19 juillet 1870, Victor-Emmanuel dépècha près de Napoléon, alors à Metz, le comle Vimercati, pour lui offrir cent mille hommes, à condition qu'il permettrait le saerilège envahissement de la Ville éternelle. En réponse, Napoléon, il faut le dire à sa louange, rappela brièvement ce que la France avait fait pour l'Italie, s'étonna de se voir marchander un secours qu'il avait droit d'atlendre exempt de conditions, et s'indigna surtout du prix abominable que l'Italie osait mettre à l'accomplissement d'un devoir.

L'Italie ne vint pas au secours de la France. Après le 4 septembre, sous le gouvernement des émeutiers républicains, tandis que Napoléon s'acheminait tristement vers sa prison Bessoise, les braves italiens crurent le moment venu d'achever leur Italie. C'était l'heure des ténèbres, hora tenebrarum : ce fut l'heure propice de Victor-Emmanuel, obéissant à l'im-

pulsion de Bismarek.

Il y avait, au centre de l'Italie, une principauté, dont l'achèvement datait de Charlemagne. Le chef de cette principauté catholique s'appelaitPie IX, l'homme de toutes les splendeurs, le représentant de tous les droits. Cet augusle Pontife, qui avaitété, en 1849, renversé par Mazzini, il était juste qu'il fut, en 1870, renversé par Victor-Emmanuel : ce roi, orné de nombreuses défaillances morales, devait être l'homme de toutes les trahisons, que punira un jour la justice de Dieu.

Voici l'avant-propos du crime, rédigé par

l'ambassadeur d'Italie en France :

Paris, 12 septembre 1870.

Monsieur le ministre.

J'ai porté aujourd'hui à la connaissance de M. Jules Favre le contenu de la circulaire que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 7 courant, relativement à la question romaine. L'ai en même temps unnoncé au ministre français des affaires trangères que les troupes royales avaient reçu l'ordre de passer les confins de l'Etat contifical pour maintenir l'ordre (sic), pour protéger l'inviolabilité du sol italien (sic, sic) t pour veiller à la sureté du Saint-Siège!

(sic, sic, sic!) sans préjuger la solution des questions politiques et ecclésiastiques. Le ministre des aflaires étrangères m'a répété (sic) que le gouvernement français nous laisserait faire avec sympathic.

C'est signé? Nigra; ce sont là des choses noires, abominablement noires et elles ne pouvaient s'approprier une plus digne signature.

Les Italiens s'avancerent vers Rome en quatre corps et entourérent la ville, la sommant de se rendre. Pie IX ne voulut point céder à la sommation : Il exigea l'emploi de la force. Le canon piémontais battit donc en brèche les vieux remparts de Rome, et quand la brèche fut ouverte. Pie IX ordonna la capitulation. En réponse à un récit fantastique, donné par un correspondant du Journal des Débuts, le capitaine François de Maistre, dont nous avons en l'honneur de serrer la main à Rome, adrosses la meditant.

adressa la rectification suivante:

 Le 20 septembre, vers neuf heures du matin, la brèche élant ouverte, S. Exc. le général Kanzler ordonna au baron colonel d'étatmajor comte Ph. Carpegna de se rendre an grand quartier général italien, à la villa Albani, pour traiter de la capitulation. En ma qualité d'étranger, je fus adjoint au colonel Carpégna, pour prendre part à la discussion, et débattre spécialement les articles de la capitulation relatifs aux troupes étrangères. Arrivés à la villa Albani vers dix henres, le colonel Carpegna fut seul admis dans le cabinet du général italien. Il me fut cependant permis d'attendre debout dans la première antichambre, avec les plantons du général, le résultat de la conférence. La capitulation ne fut, du reste, signée que plus fard dans la journée par notre chef d'état-major, le commandant Rivalta, et le chef d'étal-major de l'armée italienne, selon les usages milifaires. Je n'ai donc point signé la capitulation. Voilà pour ce qui me concerne.

« Quant aux reconnaissances militaires dont il est question dans le récit, j'ignore si les troupes italiennes avaient l'ordre de les recevoir Tarme aux bras. Nous en fimes pen. II cůt été lou à une troupe de 8,000 hommes, chargée de défendre une ville comme Rome, d'aller chercher noise en plaine à une armée de 50,000 hommes qui se donnait l'air d'avoir fait campagne pour être venue en neuf jours de Pérouse. Orvielo et Caserte autour de Rome, D'ailleurs la coupole de Saint-Pierre et les points culminants de la ville nous suflisaient parfaitement pour nous rendre un comple exact de l'investissement complet de Rome et de la force des troupes qui nous altaquaient. Je citerai cependant une reconnaissance faite par une compagnie de zouaves pontificaux, le 18, sur les hauteurs de Monte-Mario, an chemin dit d'Acqua-Traversa. Une esconade de six hommes, commandée par un sergent, s'étant trop avancée, fut chargée par un escadron de lanciers (de Novare, jecrois). Le sergent qui commandait cette petite troupe recut cinq coups de lance et deux coups de

sabre (ils n'etaient pas l'arme aux bras, les lanciers!) et fut emporté sur une charrette avectrois de ses camarades, egalement blesses, au quartier general de la division de cavalerie ifalienne à la Sepoltura di Aerone, en avant de la Storta.

 \sim Je ne puis linir ma lettre sans ajouter que ces croisés fashionables, vetus de costumes propres et cognets qu'ils ne quittaient pas depuis huit jours, out su parader à Rome le 20 septembre, comme ils ont paradé depuis à Orléans, à Patay et à Yvrée-l'Evêque.

C'est ainsi que l'Italie entra dans Rome.

O Dieu tont-puissant, éternel, qui avez etabli l'empire des Francs pour être par le monde l'instrument de votre très divine volonté, le glaive et le boulevard de votre sainte Eglise. nous vons en prions, prévenez toujours et en tout lieu de la céleste lumière les fils suppliants des Francs, atin qu'ils voient ce qu'il faut faire pour établir votre règne en ce monde. et que, pour accomplir ce qu'ils auront vu, ils soient jusqu'à la fin fortifiés de charite et de courage 1).

A partir du 20 septembre. Pie IX fut prisonnier de Victor-Emmanuel, confiné au Vatican dont if he sortit plus, he communiquant plus avec le monde, que par la poste de l'Italie, si bien éprouvée, sur le chapitre de l'honnéteté. Dès lors le Pape ne put plus user d'une liberté dont il n'avait plus ni la réalité ni l'apparence. Tout ce qu'il put, ce fut de protester, parce qu'une protesfation porté, dans sa nature même, la preuve de sa sincérité historique. C'est ce que fit Pie IX d'abord par l'Encyclique du les novembre :

En jetant un regard en arrière sur tout ce que fait le gouvernement subalpin depuis un grand nombre d'années, et par des machinations non interrompues, pour renverser le Principat civil accordé par une providence spéciale, de Dieu à ce Siege apostolique, atin que les successeurs du Bienheureux Pierre jouissent d'une nécessaire et pleine liberté et sécurité dans l'exercice de leur juridietion spirituelle, il est impossible qu'au milieu d'une si grande conspiration contre l'Eglise de Dien et contre ce Saint-Siège, Nous-ne soyons pas saisi d'une profonde douleur. Dans ce temps d'affliction, où le même gouvernement, suivant les conseils des sectes de perdition, a consommé contre tout droit. par la giolence et par les armes, l'invasion sacrilege qu'il méditait depuis longtemps de Notre Ville capitale et des autres villes qui restaient encore en Notre pouvoir après l'usurpation précédente, adorant humblement les secrets desseins de Dieu, devant qui Nous sommes prosterné. Nous sommes réduit à répéter cette parole du prophète :

de pleure, et mes veux versent des larmes parce que le consolateur de mon âme s'est.

« éloigné de moi : mes fils ont été perdus « parce que l'ennemi a prévalu (2). 🤊

L'histoire de cette guerre criminelle a été . suffisamment exposée par Nous, et dévoilée depuis longtemps a l'univers catholique; Nous l'avons fait dans de nombreuses Allocutions, Encycliques et dans des Brefs à différentes époques, et notamment le 1º4 novembre 1850, le 22 janvier et le 26 juillet 1855, le 18 et le 28 juin, et le 26 septembre 1859, le 19 janvier 1860, dans Notre Lettre apostolique du 26 mars 1860, et ensuite dans les Allocutions du 28 septembre 1860, du 18 mars et du 30 septembre 1861, enfin du 20 septembre, du 27 octobre et du 14 novembre 1867.

La serie de ces documents rend claires et évidentes les très graves injures dont le gouvernement subatpin s'est rendu coupable contre Notre autorité suprême et contre celle de ce Saint-Siège, même avant l'occupation de Notre domaine ecclésiastique, entreprise dans les dernières années, soit par des lois portées contre le droit naturel, le droit divin et le droit evelésiastique, soit par les indignes vexations auxquelles ont été sommis les ministres sacrès, les communantés religieuses et les Eréques eux-mêmes, soit par la riolation de la foi jurée dans des conventions solennelles conclues avec ce meme Siège apostolique et par la négation audacieuse de l'inviolabilité de leur droit, dans le temps même où il annonçait vouloir ouvrir de nouvelles négociations avec

Cesmèmes documents mettent en pleine lumière, et la postérité tout entière le verra, les artifices, les perfides et indignes machinations par lesquelles ce gouvernement est parvenu a opprimer la justice et la sainteté des droits du Siège apostolique; et l'on apprendra en meme temps avec quelle sollicitude Nous avons fait tout Notre possible pour arrêter cette audace qui s'aceroissait de jour en jour,

et pour venger la cause de l'Eglise. Vous vons rappelez que, dans l'année 1859, le gouvernement piémontais excita à la vélution les principales villes de l'Emilie par des écrits clandestins, par des émis-saires, par des armes et de l'urgent ; que, peu après, le peuple ayant été convoqué dans des comices on forma un plébiseite au moyen de sullrages captés, et que, sous ce prétexte et sous ce nom, l'on arracha à Notre pouvoir, malgré les réclamations des gens de bien, celles de Nos provinces qui sont situées dans cette région. Vous savez aussi que, l'année suivante, le même gouvernement, pour faire sa proie des autres provinces du Saint-Siège situées dans le Picenum, dans l'Ombrie et dans le Patrimoine, a. sous de fallacieux prétextes, entouré subitement d'une grande armée Nos soldats et cette

(2. Jerém. Lament, f. 16,

⁽¹⁾ Inc dam Missel du IX siecle, V. Hist, de S. Léger, Introd., p. XXII, XXIII.

poignée de jeunes volontaires catholiques qui, poussés par un esprit de religion et par leur piété pour le Père commun, étaient accourns de toutes les parties du monde à Notre défense ; vous savez que l'armée piémontaise éccusa, dans un sanglant combat, ces soldats qui ne s'attendaient pas à une irruption si subite, et qui combattirent cependant avec intrépidité pour leur religion. Tout le monde connaît l'insigne imprudence et l'insigne hypocrisie de ce gouvernement, qui u'a pas craint d'avancer, afin de diminuer l'odieux de son usurpation sacrilège, qu'il avait envahi ces provinces pour y rétablir les principes de l'ordre moral, lorsque, en réalité, il n'a fait que tavoriser partout la propagation et le culte de toutes les fausses doctrines, que lâcher partout les rênes aux passions et à l'impiété, en infligeant même des peines immérifées aux évêques, aux ecclésiastiques de tout rang, les jetant en prison et les livrant à des outrages publics, tandis que, dans le même temps, il laissait impunis leurs persécuteurs et ceux mèmes qui n'épargnaient pas, dans la personne de Notre humilité, la dignité du suprème Pontificat.

Il est constant, en outre, qu'accomplissant le devoir de notre charge, non senlement Nous Nous sommes toujours opposé aux conseils réitérés et aux offres qui Nous étaient faites pour nous engager à trahir honteusement Notre devoir, soit en livrant et en abandonnant les droits et les possessions de l'Eglise, soit en consentant à une criminelle conciliation avec les usurpateurs; mais encore que Nous avons solennellement protesté devant Dien et devant les hommes, que Nous Nous sommes opposé à ces audacienses entreprises et à ces crimes commis contre tout droit humain et divin, que Vous en avons déclaré les auteurs et les fanteurs liés par les censures ecclésiastiques, et que Nous avons renouvelé ces censures chaque fois qu'il en a été besoin.

On sait, enfin, que le susdit gouvernement a néanmoins persiste dans sa continuace et dans šes machinations, et qu'il s'est occupé sans rélàche d'exciter la révolte dans Nosautres provinces et surtout dans Notre Ville capitale, au moven d'émissaires chargés d'y porter le trouble, et par des artifices de tout genre. Et comme ces manœuvres ne réussis saient pas selon l'attente des méchants, à cause de l'inébranlable fidélité de Nos soldats, et de l'amour de Nos peuples qui se déc'arait par des témoignages insignes et constants, on vit fondre sur Nous la violente tempète de l'antonne 1867 : des hommes pervers, dont un bon nombre s'étaient depuis longtemps rendus à Rome en cachette, tous enflammés de fureur et de passions criminelles, et aidés des subsides de ce tiouvernement, précipitèrent leurs cohortes sur nos frontières et sur cette Ville : et tout était à craindre de leur violence, de leur cruauté pour Nous et pour nos bien-aimés sujets, comme la suite le fit voir, si le Dieu de miséricorde n'avait rendu vains leurs efforts par le courage de Nos troupes et le puissant secours des légions que nous envoya l'illustre nation trancaise.

Au milieu de fant de luttes, dans cette longue suite de périls, de sollicitudes et d'amertumes, la divine Providence Nous apportait une très grande consolation, par les manifestations de votre piété et de Votre zèle, et de la piéte et du zèle de vos fidèles pour nous et pour ce Siege apostolique, manifestations répétées et éclatantes qu'accompagnaient les dons de la charité catholique. Et quoique les très graves épreuves au milieudesquelles Nous Nous frontions Nous Jaissassent à peine quelque trève, Nous n'avons cependant jamais , avec l'aide de Dieu, négligé le soin de la prospérité temporelle de Nos sujets. Notre sollicitude pour la tranquillité et la sécurité publique, l'état florissant des sciences, et des arts, la tidelité et l'amour de Nos peuples, toutes les nations ont pu facilement les constater, puisque les étrangers de tous pays sont venus dans tous les temps en grandnombre dans cette ville, surtout à l'occasion des fêtes extraordinaires que Nous avons célébrées et à chacun des retours des solennités sacrées.

Telle était la situation, et Nos peuples jonissaient d'une paix tranquille, lorsque, saisissant l'occasion d'une grande guerre qui met aux prises deux des plus puissantes nations de l'Europe, avec l'une desquelles ils s'étaient engagés par un traité à conserver inviolable l'Etat de l'Eglise dans son étendue actuelle et à ne pas de laisser violer par les factionx, le Roi de Piémont et son gonvernement résolurent d'envahir aussitôt et de réduire sons leur domination les provinces qui Nous restaient soumises et le Siège même de Notre pouvoir. Pourquoi cette invasion hostile? Quels motifs mettait-on en avant? Personne n'ignore, sans doute, ce qui Nous avait éte notifié dans une lettre du Roi, en date du 8 septembre dernier, qui Nous a été remise, et ce qui Nous-a été dif par l'ambassadem qu'il Nous avait envoyé. Dans cette Lettre, au milieu d'un déluge de paroles trompenses et de pensées fausses, où l'on faisait ostentation d'amour filial et de piété catholique, on Nous demandait de ne pasprendre pour un acte hostile le renversement de Notre pouvoir temporel, d'abandonner de Nous-mêmes ce pouvoir, en nous tiant aux futiles garanties qu'on nous offrait, garan-ties, Nous disait l'auteur de la Lettre, au moyen desquelles les vœux des peuples de l'Italie se concilieraient avec le droit suprème et le libre exercice de l'autorité spirituelle du Pontife Romain.

Nous n'avous pu Nous empêcher d'être fortement étouné de voir sous quelle raison l'on s'efforcait de couvrir et de dissimuler la violence qu'on allait Nous faire, et Nous avons profondément déploré le sort de ce Roi qui, poussé par de mauvais conseils, inflige chaque jour de nouvelles blessures à l'Eglise, et qui craignant plus les hommes que Dieu. ne songe pas qu'il y a dans le ciel un Roi des rois, un Maitre des dominateurs, qui « ne fait point acception de personnes, qui « n'aura égard à ancune grandeur parce que « c'est lui qui la tait le petit et le grand, et « que c'est pour les plus forts qu'il réserve

« un plus rude châtiment 1 . >

Quant aux propositions qui Nous ont été faites, Nous n'avous pu penser qu'il y ent lieu d'hésiter à obéir aux lois du devoir et de la conscience, et à suivre les exemples de Nos Prédécesseurs, et surtout de Pie VII. d'henreuse mémoire, dont Nous aimons à répéter ici, comme exprimant nos propres sentiments, ces paroles qui attestent sa fermeté invincible dans une situation semblable. à la Nôtre : « Nous Nous souvenions avec saint « Ambroise (2) que le saint homme Nahath. « possesseur de sa rigne, agant été prié mu a nom du roi de donner sa vigue, afin que le « voi, après avoir arraché la rigue, y pit s -« mer de vils légumes, répondit': Lain de moi « la pensée de livrer l'hévitage de mes pères! Nous avons donc jugé qu'il Nous était bien moins permis encore de livrer un héritage si antique et si sacré (savoir le Domaine temporel de ce Saint-Siège possédé, non sans un dessein manifeste de la Providence divine, pendant une si longue suite de siècles par les Pontites romains, Nos Prédécesseurs), on deparaître consentir, par notre silence, à un autre maître de la Ville, capitale de l'univers catholique, ou après avoir « troublé et détruit la très sainte forme du « gouvernement laissée par Jésus-Christ à « sa sainte Eglise et ordonnée par les saints « canons rendus avec l'assistance de Dieu, « met à la place un code non seulement con-« traire aux saints canons, mais encore aux « préceptes évangéliques, et on introduit, « comme c'est maintenant l'usage, un non-« vel ordre de choses qui tend très mani-« festement à associer et à confondre toutes a les sectes et tontes les superstitions avec l'Eglise catholique (3).

« Nahoth défendit sa vigne même un prix « de son sang (4) ; pouvions-Nons, quel-« que chose qui pût Nous arriver, ne pas « défendre les droits et les possessions de « la sainte Eglise romaine, à la conserva-« tion desquels Nous Nous sommes obligé par un serment solennel à consacrer o tontes nos forces? Pouvions-Nous ne « pas défendre la liberté du Saint-Siège: « apostolique, si intimement liée à la liberté et au bien de l'Eglise universelle?

« Et. quand même les autres raisons « manqueraient, ce qui arrive maintenant ne « fournit que trop d'arguments pour démon« trer combien, en effet, est convenable et « nécessaire ce Principat lemporel pour as-« surer au Chef suprême de l'Eglise le tran-« quille et libre exercice du pouvoir spi-« rituel qui lui a été confié par Dieu dans « tout l'univers. »

C'est pourquoi tidèle à ces doctrines que dans plusieurs de Nos allocutions Nous avons constamment professées, nous réprouvàmes dans Notre réponse au roi, ses demandes iniques, et cependant l'amertume de Notre douleur laissait voir la charité du père pleine de sollicitude pour ses fils, mème lorsqu'ils imitent la révolte d'Absalon. Avant même que cette lettre eut été remise au roi, son armée avait occupé les vill**es de** cette partie de Notre royaume pacilique qui jusqu'alors avait été respectée, les milices qui les protégeaient y ayantété facilementdispersées là où elles avaient pu tenter quelque résistance. Bientôt se leva le jour néfaste du 20 septembre, où nous vimes la cité, siège du Prince des Apôtres, centre de la religion catholique, asile de toutes les nations, entourée de milliers d'hommes armés. La brèche était faite à ses murs, les projectiles pleuvaient dans son enceinte y portant la terreur : elle fut prise de force par l'ordre de celui qui peu de temps auparavant protestait si énergiquement de son aflection filiale pour Nous et de sa fidélité à la religion. Quel jour de deuil pour Nous et pour tous les hommes de bien !

Les troupes une fois dans la ville, elle se remplit d'une multitude de factieux venus de tous côtés, et Nous vimes l'ordre public bouleversé, la dignité et la saintelé du Suprême Pontificat outragées dans la personne de Notre Humilité par des clameurs impies, les très fidèles cohortes de Nos soldats en butte à toutes les avanies, et une licence sans frein dominer là où éclatait naguère l'affection des fils cherchant à adoucir la donleur du Père commun. Depuis ce jour Nous avons vu se dérouler, sous Nos yeux, des faits qu'on ne peut rappeler sans exciter la juste indignation de tous les honnêtes gens : des écrits infâmes remplis de mensonges, de turpitudes, d'impiétés, offerts à bas prix et répandus partout ; de nombreux journaux, consacrés à propager la corruption de l'esprit et la corruption des mœurs, le mépris et la calonnie contre la Religion et à enflammer l'opinion contre Nous et contre ce Siège apostolique : des images dégoutantes et d'autres œuvres da même genre livrant à la risée publique les choses et les personnes sacrées : des honneurs et des monuments décrétés pour ceux qui, coupables des crimes les plus grands, ont été jugés et punis conformément aux lois : les ministres de l'E-

Sagesse, VI, 8 at 9.
 De Basil, Trad. n. 17.

⁽³⁾ S. Ambr., 1bid.

⁽⁴⁾ Lettre apost, du 10 juin 1809.

glise, contre lesquels on excite toutes les haines, poursuivis d'injures et quelques-uns même frappés et blessés ; plusieurs maisons religienses soumises à d'iniques perquisitions ; Notre palais de Quirinal violé, et l'un de ceus qui l'habitaient, cardinal de la sainte Eglise romaine, contraint violemment de s'en éloigner ; d'autres écclésiastiques, du nombre de ceux qui font partie de Notre maison. obligés également de quitter cette demenre après toutes sortes de vexations : des lois et des décrets qui violent et foulent aux pieds la liberté, l'immunité, les propriétés et les droits de l'Eglise de Dieu. Tous ces many si grands, si Dien dans sa miséricorde ne l'empiche, Nous aurons la douleur de les voir croitre encore, Nous trouvant dans l'impossibilité d'y apporter aucun remède dans l'état de captivité où Nous sommes et n'ayant plus cette pleine liberté qu'en adressant an monde des paroles de mensonge, on veut faire croire Nous être laissée dans l'exercice de Notre ministère apostolique el que le gouvernement Intrus se vante de vouloir assurer par ce qu'ilappelle des garanties nécessaires.

Et ici nous ne ponvons passer sous silence le grand crime que vous connaissez tous. Comme si les possessions et les droits du Siège apostolique, sacrés et inviolables à tant de titres, et depuis tant de siècles toujours reconnus et tenus pour inébranlables, pouvaient être mis en doute et en discussion ; comme si la rébellion et l'audace populaire pouvaient faire perdre leur force aux censures si graves, sons lesquelles tombent ipso facto et sans autre déclaration, les violateurs de ces droits et de ces possessions, pour donner une conleur d'honnéteté à la spoliation sacrilège qu'on Nous a fait subir au mépris du droil naturel et du droit des geus, on a en recours à cet appareil, à ce jeu du plèbiscite, déjà employé lorsqu'on Nous ravit nos provinces, el ceux qui ont continue de se glorifier de l'énormité de leurs attentats, ont impudemment saisi cette occasion de célébrer triomphalement dans les villes italiennes cette rébellion et ce mépris des censures ecclésiastiques, contrairement aux sentiments de la partie des Italiens, incomparablement la plus nombreuse, dont la religion, la dévotion et la foi envers Nous, la sainte Eglise, comprimée de toutes manières, ne peut se manifester librement comme ils le voudraient.

Pour Nous, établi de Dieu pour régir et gouverner la maison d'Israël, et qu'il a constitué le vengeur suprème de la religion et la justice, le défenseur des droits de l'Eglise, ne voulant pas être accusé devant Dieu et devant l'Eglise d'avoir consenti par Notre silence à une si inique perturbation, renouvelant et confirmant ce que nous avons solennellement déclaré dans les allocations, encycliques et brefs rappelés ci-dessus et dernièrement encore dans la protestation qu'en

notre nom et par notre ordre notre cardinal, secrétaire d'État, a adressée le 20 septembre aux ambassadeurs, ministres et chargés des nations étrangères auprès de Nous et de ce-Saint-Siège, nous déclarons de nouveau, de la manière la plus solennelle devant vous, que Notre attention, Notre ferme propos et Notre rolonté est de retenir et de transmettre à Nos successeurs tous les domaines de ce Saint-Siège et tous ses droits dans leur intégrité; que toute usurpation de ces droits et possessions, ancienne on récente, est injuste, l'effet de la violence nul de plein droit et sans valeur. que tous les actes des envahisseurs, déjà accomplis on qui le seraient plus tard pour confirmer cette usurpation en quelque manière que ce puisse être, sont à présent nune pro tune condomnés annalés, cassés et abrogés par Nous.

Nous déclarons, en outre, et Nous protestons devant Dien et devant tout l'univers catholique Nous trouver dans un tel état de captivité que Nous ne pouvons pas exercer surement, facilement, librement Notre suprème autorité pastorale. Enfin, Nous conformant à cet avertissement de saint Paul : « Que peulil y avoir de commun entre la justice et l'iniquité ? entre la lumière et les ténèbres ? entre le Christ et Belial ? → Nous décrétons et déclarons hautement et nettement qu'ayant présent le devoir de Notre charge et le serment qui Nous lie, Nous ne consentirons jamais, Nous ne donnerous jamais Notre assentiment à une conciliation qui détruirait ou diminuerait en quelque manière que ce 1út, Nos droits qui sont les *droits de Dicu* et de ce Saint-Siège. De même, Nous protestons que Nous sommes prêts, avec le secours, de la grâce divine, malgré le poids de Notre âge, à boire juqu'à la lie, pour l'Eglise du Christ, le calice que lui-même a daigné boire pour elle le premier et que jamais on ne Nous verra donner Notre adhésion et Notre consentement any propositions qui Nous sont faites. Comme le disail Notre prédécesseur Pie VII: « Faire violence à ce souverain pouvoir du « Siège apostolique, séparer sa puissance « temporelle de sa puissance spirituelle, rompre le lien qui unit la charge du prince « à celle du pasteur, c'est touler aux pieds et « détruire l'œuvre de Dieu, porter à la religion le plus grand dommage, lui enlever sa « sauvegarde la plus efficace et mettre le Pas-« teur suprème, le Vicaire de Dieu dans « l'impossibilité de faire parveuir aux catho-« liques répandus par toute la terre, les « secours qu'ils réclament de son pouvoir « spirituel dont personne n'a le droit d'en-« traver l'action (1). »

Et puisque Nos avertissements et Nos protestations ne sont pas écontés, en vertu de l'antorité de Dieu tout-puissant, des saints Apôtres Pierre et Paul et de la Nôtre, Nous vous déclarons à vous, et par vous à l'Eglise universelle, que tous ceux, quelle que soit leur dignite, füt-elle digne de mention spéciale, qui ont accompli l'invasion, l'usurpation, l'occupation des provinces de Notre domaine et de Notre ville de Rome, ainsi que leurs mandats, fauteurs, aides, conseillers, adhérents et tous autres qui, sous prétexte on de quelque manière que ce soit, ont execute on procure l'execution des actes susdits, out encoura l'eccommunication majeure et les antres censures et peines ecclesia-tiques infligees par les canons, les constitutions apostoliques et les decrets des Conciles genéraux. particulierement du Concile de Trente (sess. 22, c. I de Reform. i, selon la forme et teneur exprimées dans Notre lettre apostolique du 26 mars 1860, rappelée ci-dessus.

Mais, Nous souvenant que Nous tenous sur la terre la place de Celui qui est venu chercher et sauver ce qui avait péri, Nous ne désirons rien avec plus d'ardeur que d'embrasser dans notre paternelle charite Nos

tils égares revenant à Nous.

C'est pourquoi levant Nos mains vers le Ciel dans l'humilite de Notre ceur, pendant que Nous remettons et recommandons à Dieu cette tres juste cause, qui est plutôt la sieume que la Nôtre. Nous Le prions et Le supptions par les entrailles de sa miséricorde de vouloir bien. Nous envoyer sonsecours, de l'envoyer à son Eglise ; miséricordieux et propice, qu'il fasse que les ennemis de l'Eglise, refléchissant à la perte éternelle qu'ils se préparent, s'efforcent d'apaiser sa redoutable justice avant le jour de la vengeance et que, revenant à de meilleures pensees, ils apaisent les gemissements de la sainte Mère Eglise et consolent Notre douleur.

Pour obtenir ces insignes bienfaits de la divine clémence. Nous yous exhortous avec instance, à joindre à nos voux vos derventes prières et celles des Fideles qui sont confiés à chacun de vous. Pressons-nous tous ensemble auprès du trone de la grace et de la miséricorde, prenons pour intercesseurs l'Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, et les Bienheureux Apotres Pierre et Paul. . Depuis sa naissance jusqu'a ce temps. l'Eglise de Dien a été bien des fois éprouvée et bien des fois délivrée. C'est elle qui dit : Ils m'ont souvent combattav dés ma jennesse; mais ils n'out pu prévaloir contre moi. Les prelieurs unt frajqø'sur mon das, ils out prolonge leur mignité. Cette fois encore, le Seigneur ne laissera pas la verge des pécheur4 sur le sort des justes. La main du Seigneur n'est pas raccourcie, elle n'est pas devenue impuissante pour le salut, Sans aucun doute, il delivrera dans ce temps encore son épouse qu'il a rachetee de son sang qu'il a dotee de son esprit qu'il a ornée des dons célestes et qu'il n'a pas mones enrichie des dons terrestres (1). «

Les cyniques du Piémont avaient en l'esprit de notifier à l'univers leur entrée dans la capitale du monde chrétien. Le cardinal Antonelli répondit le 18 novembre avec sa force ordinaire, à leur bulletin de victoire. D'abord il découvre l'inanité de la comédie du plebiseite, en s'appuyant sur la mullite du plébiscite français confirmant l'Empire la veille de sa ruine, et en invoquant le plébiscite du peuple romain en 1867, diaméfralement contraire au plébiseite d'aujourd'hui. Ensuite il appuie sur le vieil argument de la nécessité du pouvoir temporel, comme gage de l'indépendance spirituelle nécessaire au Pontife Romain, Cette nécessité est si évidente que les Piemontais eux-mêmes parlent de reconnaître au Pape l'équivalent de la souveraineté, l'exterritorialité, des garanties princières. Parler de garanties forsqu'on vient de les supprimer toutes par la force, c'est une contradiction cynique, mais comment croire à la sincérité de ces promesses, torsqu'on a violé les préliminaires deVillatranca, le traité de Zurich, la convention du 15 septembre et l'alliance avec la France, trahie par l'Italie, juste au moment où elle attendait un équitable relour de services et une réciprocité de dévouement. Subsidiairement le cardinal secrétaire d'Etat montre l'impossibilité même de ces promesses, parce que l'invasion piémontaise fait nécessairement du Pape un prisonnier et de l'Eglise une esclave, en butte a tous les sévices, exposee à toutes les corruptions. C'est la pire situation qui puisse être faite à l'Eglise.

Lorsque sons Néron, Pierre quittait Rome, il rencontra sur la voie Appienne Jésus-Christ venu dans la ville éternelle. Où allez-vous, Seigneur? — Je vais à Rome pour y être crucitié. Pierre comprit ; il rebroussa chemin el fut crucitié au Janicule. Voilà, en abrégé, Phistoire de la papanté à Rome sous l'oppression de César. Le Pape ne peut rester à

Rome que pour y mourir en croix.

A partir de ces protestations, Pie 1X ne fut plus que le prisonnier du Vatican. Ce mot retentit comme une ironie sur les lèvres

de beaucoup d'hommes.

Il exprime pourtant une vérité incontestable. Sans doute le Pape n'est pas dans les fers, sous les verrous, gardé par des geôliers, comme dans une cachot ou dans une prison. Mais il y a une prison morale aussi réelle et peut-être plus réelle que la prison matérielle. Ainsi, bien que l'on puisse aftirmer que le Pape jouit d'une certaine liberté dans le Vatican, qu'il y pourvoit avec la plus grande difficulté aux besoins les plus urgents de l'Eglise, le Vatican est précisément pour lui une prison morale. Que si les soldats et les sbires ne l'empéchent pas d'en franchir le seuil, il trouve sur ce seuil son propre honneur et sa dignité qui lui disent de ne pas sortir.

Oni, le Pape, par la situation qu'on lui a faite est aujourd'hui privé de la liberté de

sortir.

Où vondriez-vous qu'il allât, d'ailleurs? Serait-ce dans les rues fréquentées de Rome, pour voir exposées à la curiosité publique d'ignobles caricatures qui outragent sa personne vénérable ; pour voir, sans pouvoir s'y opposer, la mise en vente de livres impies et obscènes ; pour entendre des enfants crier à gorge déployée l'annonce des injurésque lancent confre lui les journaux?

Voudriez-vous qu'il affat dans les quartiers éloignés, à la Porta Pia, par exemple, pour passer devant ce palais du Quirinal, qui est la propre résidence et le lieu d'élection des Pontifes ; pour franchir le seuil de cette porte qui garde encore les traces de la brêche ouverte par des soldats dont il devrait subir le salut

militaire?

Voudriez-vous qu'en sortant du Vatican il se trouvât au milieu des émeutes qui éclatent à tout bout de champ sous le prétexte de provocations cléricales, de prétendues conspirations ou croisades réactionnaires, on qu'il assistàt à la profanation des églises et exposàt

au péril sa personne elle-même?

Il est donc évident que si le Pape ne veut pas risquer sinon d'une manière certaine sa săreté privée, au moins sans aucun donte sa dignité pontificale, il est contraint absolument de demeurer enfermé dans le Vatican, Ce qui revient à dire que si le Pape n'est pas matériellement prisonnier, il l'est moralement, parce que la liberté matérielle de sortir que Îui laisse le Gouvernement ne peut être employée dignement que dans un seul cas; celui où il s'agirait, non pas de parcourir les rues de Rome, mais de prendre en fin la route de l'exil.

Oni, voilà où en est réduite à cette heure la situation du Pape. Ou il veut rester sur la chaire de Saint-Pierre, et il doit par conséquent subir la prison morale, mais très réelle du Vatican; - ou il vent profiter de la liberté accordée aux citoyens les plus obscurs, et il

doit la chercher en s'exilant.

Les protestations du Pape et de son ministre trouvérent dans le monde les plus tidèles échos. La plupart des évêques y répondirent par adresses, par lettres collectives ou par acte public. L'histoire doit particulièment admirer l'adresse de Pierre Mabille, évêque de Versailles, et des évêques de Brésil, écrivant à don Pedro leur petit empereur. En présence des brigandages du Piémont les discours sont peu nécessaires. Une invasion de vive force, sans déclaration préalable de guerre, sans la moindre provocation de gouvernement pontifical, c'est, à la face du monde, la violation de tous les principes de justice, de toutes les règles du droit des gens. Virtuellement, rien ne peut plus exister si ces attentats passent indemnes. S'il est permis de fomenter les révoltes dans un élat voisin, d'eu franchir les frontières, d'en bombarder la capitale, il n'y a plus ni bonne foi, ni loyauté parmi les hommes. L'agrandissement subit du Piémont, envalusseur de l'Italie, c'est un agrandissement contraire à toute justice ; suivant le mot de saint Augustin, l'Italie conquise n'est plus qu'un immensum latrocinium et suivant l'autre mot d'un docteur, *Impanar ingens,*

Cette dernière flétrissure se justifie surtout par l'objectif moral de la conquête. Le Piémont n'envahit pas l'Italie simplement pour s'agrandir, constituer un grand Etat et préparer des voies à l'empire universel prévu par Donoso Cortès. Le Piémont, en s'étendant, obéit à une puissance cachée, hostile à l'Eglise, avec l'arrière-pensée de la détruire et de la remplacer. La rénovation du monde par la prédication de Jésus-Christ, par le sacrifice de la croix, par l'établissement de l'Eglise et la constitution de la société chrétienne, doit disparaître. Le monde fondé sur la foi, la morale et le cuite de l'Evangile doit céder la place à un monde pervers, fondé sur la légitimité de tous les instincts, sur la réhabilitation de la chair, sur l'animalité humaine, raffinée avec tontes les ressources de la civilisation; c'est une nonvelle ère qui commence. Désormais les peuples ne connaîtront plus les embarras de la contrainte morale; les masses pourront se ruer sur le bien-être et s'ébandir au jeu. La vie sera un festin perpétuel, avec de joyenx intermèdes et d'inépuisables renouvellements, Ici-bas, il n'y a plus qu'à se couronner de roses.

Beau rève! mais ce n'est qu'un rève. Depuis six mille ans, l'histoire du monde n'est faite qu'avec des guerres, du sang et des larmes. Si pour étancher les larmes, effacer les taches de sang, il suffisait de vouloir supprimer les guerres et de mettre les jouissances à l'ordre du jour il y a beau temps que nous conferions des jours tranquilles dans une mollesse enivrante. Mais ce monde ne peut se soustraire ni à la nécessité du travail, ni à l'obligation morale de combattre les passions. L'augmentation des jouissances suppose l'augmentation des peines et si pour consoler l'homme de ses peines, vous lui accordez la licence, vous ajoutez encore à son malheur. Tontes les passions sont ardentes, impétuenses, insaliables; les déchaîner, c'est livrer le monde à la fureur des esprits infernaux. Alors vous aurez le monde si bien caractérisé par l'Esprit de Dieu : Nullus ordo, sem-

piternus horror.

Les protestations du monde catholique ne trouvèrent pas d'écho dans le monde politique. Comonde n'agit guère que par intérêt bassement compris, et ne se décide jamais trop en faveur de l'Eglise, qui sons le coup de la nécessité. Dès qu'il peut se dérober à cette pression, il néglige les services d'évêque du delines et trop souvent s'adjuge le rôle de persécuteur. Dans ces circonstances toutefois, les souverains eurent la pudeur du silence. Approuver la spoliation de l'Eglise et le détrônement de Pie IX par Victor-Emmanuel est une brutalité tellement grossière, qu'elle ne put être acceptée de la diplomatie même la plus complaisante. Nous nous trompons, il y eut un ambassadeur de France, l'avocat

Sénard, le représentant de ce pays que la désertion du service pontifical avait voué à toutes les infortunes, qui osa cerire au roi :

« Je n ai pas voulu porter un visage, malgré moi, toujours triste et anxieux au milieu des joies vives et légitimes qui saluent la délivrance de Rome et la consécration définitive de l'unité italienne.

Mais je ne veux pas différer d'un instant à adresser à Votre Majesté, au nom de mon goucernement et en mon nom personnel, mes félicitations sincères pour cet heureux événement, et l'expression de mon admiration pour la modération et l'énergie qui ont présidé à sa réalisation.

Le jour où la République française a remplacé, par la droiture et la loyauté, une politique tortueuse qui ne savait jamais donner sans retenir, la concention du 15 septembre a rictuellement cessé d'exister, et nous avons à remercier Votre Majesté d'avoir bien voulu comprendre et apprécier la pensée qui a seule empéché la dénonciation officielle d'un traité qui, de part et d'autre, était mis à néant.

Libre ainsi de son action. Votre Majesté l'a exercée avec une merveilleuse sagesse.

Cétail bien peu pour le roi d'Italie, disposant de toutes les forces d'une grande nation, de briser les vicilles murailles de Rome et d'avoir raison de la résistance de la faible armée pontificale.

Mais ce qui est vraiment beau, vraiment grand, c'est d'avoir su, dans cette question délicate, allier si parfailement avec les nécessités politiques tous les respects et tous les ménagements dus aux sentiments religieux.

Votre Majesté, en cette circonstance, a fait un appel à la conciliation dans des termes si nobles et si dignes, qu'il doit être et qu'il sera.

je l'espère, entendu.

Pour moi, malgré les circonstances donloureuses qui m'ont amené ici, j'éprouve du bonheur à me trouver sur une terre où, comme dans ma chère France, on sent si bien battre le cour du pays, et où les résolutions politiques elles-mêmes sont toujours em-

preintes de générosité et de grandeur. »

Ge langage si admirablement complimenteur d'un républicain écrivant à un roi dépasse toute mesure et oublie toute vergogne. Si le roi put lire sans mépris une pareille lettre, il n'a jamais été digne d'être roi.

Quant à l'attitude des autres puissances, il est difficile de la juger aujourd'hui

La Germania caractérise la politique des différents Etats de l'Europe par rapport à l'Eglise catholique avec des lextes de l'Ecriture sainte parfaitement appropriés :

Allemagne. — Et quaerebant principes sacerdotum, et scribæ, quomodo Jesum interticerent; Luc. 22. 2. — Quaerebant falsum testimonium et non invenerunt; tunc princeps sacerdotum scidit vestimenta sua dicens; Quid adhuc egemus testibus? Matth. 26, 39, 60, 65. — Si non esset hic malefac-

tor, non tibi tradidissemus eum. Joan. 18. 30. — Audistis blasphemiam; Marc. 14. 64. — Et dicentem se Christum regem esse; Luc. 23. 2. Omnis enim qui se regem facit, contradicit Casari; Joan. 19. 12. Non habemus regem, nisi Casarem; Joan. 19. 15. — Commovet populum; Luc. 23. 5. — Quoniam nos audivinnus cum dicentem; Ego dissolvam templum hoc; Marc. 14. 58. — Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum; et venient Romani, et tollent nostrum locum et gentem. Joan. 11. 48. — Quid facinus? Joan. 11. 47; Quid vobis videtur? Matth. 26. 66.

Bade. Tu dixisti, Matth, 26, 64, — Reus est mortis, Matth, 26, 66.

Bucière. — Quid vultis mihi dare, el ego volis cum tradam? Matth. 26, 15.

Belgique. — Quod nunc attinel, vade: tempore autem opportuno accersam le. Act. Apost. 24, 25.

Danemark et Suède. — Quia non novi hominem. Matth. 26, 76.

Angleterre. — Numquid lex nostra judicat hominem, nisi prius audierit ab ipso, el cognoverit quid facial: Joann. 7-51. — El nunc itaque dico vobis: Discedite ab hominibus istis, et sinite illos: quoniam si est ex hominibus consilium hoe, aut opus, dissulvitur. Act. Apost. 5, 38. Si vero ex Deo est, non poteritis dissolvere illud. Act. Apost. 5, 39.

France. — Tristis est anima mea usque ad mortein. Matth. 26, 38. Et si omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor. Matth. 26, 33. Etiamsi oportuerit me mori tecum, non te negabo. Matth. 26, 35. Postquam autem resurrexero, præcedam vos in Galileam.

 $G_{PP}(ce) = \text{Quid ad nos? Matth. 27. 4.}$

Hollande. Nihil invenio causa in hoc homine. Luc. 23. 3.

Italic. — Ipse est, tenete eum. Malth. 26-48. Quia expedit unum hominem mori pro populo. Joh. 18. 14.

Autriche. Omnes scandalizabimini in me. Marc. 14, 27.

Russic. — Percutiam pastorem, el dispergentur oves gregis. Matth. 26, 31.

Suisse. — Tolle hunc, Luc. 23, 18, Nos legent habemus, (aut facienus) et secundum legent debet mori, Joan, 19, 7

Espagne. — Ecce homo, Joan. 19. 5. Sanguis ejus super nos et super filios nostros. Matth. 27, 25.

Turquie. — Quid enim mali fecit? Marc. 45. 14. Circuibat sanans omnem languorem et omnem infirmitalem in populo. Matth. 4. 23.

1) urtemberg. — Nullam causam inveni in homine isto ex his in quibus enm accusatis. Luc. 23, 14.

Le catholicisme. — Tanquam ad latronem existis cum gladiis et fustibus comprehendere me; quotidie apud vos sedebam dorens in templo, et non me tennistis. Matth. 26, 35. Si male locatus sum, testimonium perhibe de malo; si autem bene, quid me caedis? Joan, 18, 22. Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo, propter quod corum opus me lapidatis? Joan. 10, 22. Sed hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum. Luc. 22, 53. Vermntamem væ homini illi, per quem scandalum venit. Matth. 18, 7. Et beatus est, quicumque non fuerit scandalizatus in me. Luc. 7, 23. Si justum est in conspectu Dei vos potius andire quam Deum, judicate. Act. Apost. 4, 19.

Quant au roi, il faut bien le dire à sa louange, succédant de fait au lifs de Napoléon le Grand, il ne se souciait qu'à demi des splendeurs de sa couronne Récemment, atteint de maladie grave, souvent affligé dans son intérieur, menacé de mort par une sorcière s'il mettail le pied au Quirinal, il n'osait se risquer dans l'aventure. En vain le ministre Sella avait promis aux sectaires de la franc-maçonnerie italienne de leur amener le roi; le roi ne dégagen pas la parole de son ministre. Une chasse à l'isard ou à la bachette eut mienx fait son affaire. Pauvre homme, il lui restait encore, dans l'âme, quelque chose du chrétien et quelque chose du roi.

Il ne suffit pas au reste d'entrer à Itome, il faut s'y établir, et n'y fut-on que campé, il est nécessaire d'essayer d'établir la co-existence des deux souverainetés. C'était la vieille to-quade des Italiens; une fois maîtres de Itome, ils devaient combler l'Eglise de bienfaits. Le Capitolato de Nicasoli avait essayé de l'aire sortir du nuage ces splendides promesses; la loi des garanties essaya de les réaliser.

Voici, d'après l'Italie, le texte des articles du projet présenté par la commission :

« Titre let. Prérogatives du Souverain-Pantife et du Saint-Siège

« Article 1^{er}. La personne du Souverain pontife est sacrée et inviolable.

« Art. 2. Les sanctions pénales pour les oflenses à la personne du roi sont applicables et étendnes aux offenses à la personne du souverain pontife.

« Art. 3. Le gouvernement italien rend au souverain pontife, sur le territoire du royaume, les honneurs souverains et lui maintient les prééminences d'honneur qui lui sont reconnues par les souverains catholiques.

« Le souverain pontife a la faculté de continuer à tenir le nombre habituel de gardes qui ont été attachés jusqu'ici à sa personne et à la garde des palais dont il est question à

l'arlicle 5.

« Art. 4 Une dotation annuelle de 3,225,600 livres est établie en faveur du saint-siège.

« Celte somme, égale à celle inscrite au

hudget romain sons ce titre ; « Sacres palais « apostoliques, sacré collège, congrégations « ecclésiastiques, secrétariat d'Etat et ordre « diplomatique à l'étranger, » sera considérée comme pourvoyant aux divers besoins ecclésiastiques du souverain pontife, à l'entretien ordinaire et extraordinaire et à la garde. des palais apostoliques et de leurs dependances; aux allocations, gratifications et pensions des gardes dont il est question à l'article. précédent, et des employés attachés à la conr pontificale, et aux dépenses éventuelles, ainsi qu'à l'entretien ordinaire et à la garde des musées, annexes et bibliothèques, et aux allocations, appointements et pensions des persomes qui y sont employées.

« La dotation mentionnée ci-dessus sera inscrite au grand livre de la dette publique sous forme de rente perpétnelle et inaliénable au nom du saint-siège ; et durant la vacance du siège, on continuera à la payer pour suppléer à tous les besoins de l'Eglise romaine

dans cet intervalle.

« Elle demeurera exempte de toute espèce de taxe on charge gouvernementale, communale ou provinciale; elle ne pourra pas être diminuée, pas même dans le cas où le gouvernement italien délibércrait ultérieurement de prendre à sa charge la dépense concernant les musées et la bibliothèque.

 Dans le règlement définitif de la propriété ecclésiastique, la dotation en rente pourra ètre convertie par la loi, et d'accord avec le saint-siège, en un capital fructifère, correspondant et inaltérable, indépendant de la

dette publique de l'Etat.

« Art. 5. Le souverain pontife, outre la dotation établic à l'article précédent, continue à jouir des palais apostoliques du Vatican et de Latran, avec tous les édifices, jardins et terrains annexes et dépendants, ainsi que de la villa de Castel-Gandolfo, avec toutes ses adjacences et dépendances.

« Les dits palais, villa et annexes sont exempts de fonte taxe ou charge et de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

« Les musées et bibliothèques continueront à être ouverts an public, suivant l'habitude actuelle.

« Art. 6. Durant le conclave, les cardinaux participent de l'inviolabité du souverain pon-

life et avec les mêmes garanties.

« Art. 7. Aucun officier de l'antorité publique ou agent de la force publique ne pent, pour exercer des actes de son propre office, s'introduire dans les palais et lieux assignés pour demeure an souverain pontife, ou habités temporairement par lui, ou dans lesquels se trouve réuni un conclave ou un concile œuménique, s'il n'est autorisé par le souverain pontife, par le conclave ou par le concile, ou bien s'il n'est muni d'un décret de la magistrature suprème siégeant à Rome.

« Art. 8. Il est défendu de procéder à des visites, perquisitions ou saisies de papiers, documents, livres ou registres dans les con-

gregations et offic≥s ponfificanx, revefus d'altributions purement ecclésiastiques.

« L'antorité jud'ciaire delibère sur les demandes d'exhibition on de remise, en original ou en copie, de documents existant auprès de ces offices, si ces demandes ne sont pas accueillies.

Art. 9. La publication desactes du ministère ecclésiastique du saint-siège, soit par attichage aux portes des eglises, soit d'une tout autre manière quelconque determinée par dui-meme, n'est sujette à aucune opposition ou lieu de la part du gouvernement, et tout empéchement ou obstacle est défendu de la part des particuliers.

 Art. 10. Les ecclésjastiques qui participent. a Rome aux actes du ministère spirituel du saint-siège ne sont sujets, à cause de ces actes, à aucune molestation investigation ou

contrôle de l'autorité publique.

Toute personne étrangère investie d'un office ecclésiastique à Rome jouit des garanties personnelles attribuées aux citovens italiens en verta des lois du royaume.

Art, 14. Les legats et nonces du souverainpontife auprès des gonvernements étrangers, et les ministres de ceux-ci près Sa Sainteté, jouissent dans le royaume de tontes les prérogatives et immunites qui appartiennent aux agents diplomatiques, suivant le droit international.

« Les actions pénales pour les offenses aux envoyés des puissances étrangères près le gouvernement italien sont etendues aux sus-

dits légats, nonces et ministres.

« Art. 12. Pour assurer au pontife la libre communication avec le mondé catholique, il lui est donné la faculté d'établir dans le Vatican des bureaux de poste et de télégraphe servis par des employés de son choix.

 Le bureau postal pontifical pourra correspondre directement en paquet fermé avec les bureaux de poste d'échange des administrations étrangères ou remettre ses correspondances aux bureaux italiens. Dans les deux cas, le transport des dépêches ou des correspondances munies du timbre du bureau pontifical sera exempt de toute faxe ou dépense pour le territoire italien.

 Les courriers expediés au nom du souverain pontife sont assimilés, dans le royaume, aux courriers de cabinet des gouvernements

étrangers.

 Le bureau télégraphique pontilical sera relié, aux frais de l'Efat, au réseau télégra-

phique du royaume.

- Les télégrammes transmis par le dit bureau avec la qualification cortifiée de poutifivaux se contre cues et expédiés dans le royanme avec les prérogatives établies pour les telégrammes d'Etat et avec exemption de loule.
- Les télégrammes du souverain pontife ou signés par son ordre qui, munis du timbre du saint-siège, seront présentés à un bureau té-

legraphique quelconque du royanme, joniront des mêmes avantages.

Les télégrammes adressés au souverainpontife seront exempts des taxes mises à la

charge des expéditeurs.

Art. 13. Les séminaires, les académies. les collèges et les autres instituts catholiques fondés à Rome pour l'education et la culture des ecclésiastiques continueront à relever uniquement du saint-siège, sans aucune ingérence des autorités scolaires du royanme.

 Art. 14. Tout cas de controverse pour la non-observation ou excès des prérogatives sanctionnées par les articles précédents est défére à la compétence de l'autorité judiciaire

supréme du royaume.

« Trum, II. — Belations de l'Eglise avec l'Etat ca Italie

« Art. 15. Toute restriction, convenue par concordat ou introduite à l'exercice par loi ou par une ancienne contume, de la part des membres du clergé catholique, des droits garantis aux citovens du royaume par le § 1ºº de l'art. 28 et de l'art. 32 du Statut, est abro-

 Les évêques ne seront plus requis de prêter serment au roi, et toute ingérence du gouvernement du roi dans leur élection est abolie, sauf pour les menses de patronage royal.

« Art. 16. L'exequatur royal et le placet royal et tout autre forme d'assentiment gouvernemental employée pour rendre exécutoires les actes de l'autorité ecclésiastique, sauf ceux qui concernent les provisions bénéticiaires et l'aliénation et destination des biens ecclésiastiques, sont abrogés.

« L'autorité judiciaire décide sur la valeur légale et l'effet juridique des actes de l'autorité ecclésiastique et sur les effets de celle-ci.

- » Art. 17. Il sera pouvu, par une loi ultérienre, à l'administration des propriétés ceclésiastiques dans le royaume, à la création des êtres juridiques chez lesquels on devra reconnaître le droit de la représenter à la distribution entre cux du patrimoine ecclésiastique restant et à l'abolition des administrations gouvernementales du fond du culte et des économats royaux, ainsi que du ministère des cultes et des frais de culté inscrits au budget.
- « Art. 18 La légation apostolique en Sicile est aussi abolie,

» Art. 19. Toute disposition de loi ou aulre quelconque qui serait contraire à la présente loi est abrogée. »

Le Pape répondit le 15 mai 1871, par l'En-

evelique suivante :

« Aussitôt que, par un impénétrable conseil de Dieu, avant été réduit sous la puissance de Nos eumemis. Nous avons vu le triste et déplorable sort de Notre ville et la souveraineté du Siège apostolique accablée par une invasion armée, nous vous avous exposé, l'Etat de Nos affaires et de cette ville, et à

quels exes d'une licence impie et effrénée Nous nous trouvious en butte; et. suivant l'obligation de Notre charge suprême, Nous avons protesté devant Dieu et devant les hommes que nous voulions conserver sanfs et intacts les droits de ce Siège apostolique, et nous yous avons sollicités, yous et tous Nos chers tils, les lidèles confiès à vos soins, d'apaiser, par de ferventes prières, la majesté divine. Depuis lors, les maux et les calamités qu'annoncait à Nous et à cette ville cette première et lamentable expérience, n'ont que trop véritablement rejailli en effet sur la dignité et l'autorité apostolique, sur la saintefé de la religion et des mœurs et sur Nos bien-aimés sujets, Bien plus, l'état des choses s'aggravant de jour en jour, Nous sommes forcé de Nous écrier avec saint Bernard: « Ce n'est là que le commencement de nos maux; nous en craignons de plus graves encore I. . Car l'iniquité persiste dans sa voie, poursuit ses desseins, ne se met plus en peine de jeter un voile sur ses entreprises détestables que rien ne peut plus dissimuler et s'efforce de remporter les dépouilles suprêmes de la justice, de l'honnèteté et de la religion foulée aux pieds. Parmi ces angoisses qui remplissent Nos jours d'amertume, surtout quand Nous songeons à quels périls, à quels pièges sont chaque jour de plus en plus exposées la fidélité et la vertu de Notre peuple, Nous ne pouvons sans un profond sentiment de gratitude Nous rappeler et repasser dans Notre mémoire l'excellence de vos mérites. et ceux des Fidèles qu'embrasse votre sollicitude et qui Nous sont chers. Car dans toutes les contrées du monde, répondant avec un zèle admirable à Nos invitations et vous suivant, comme leurs guides et leurs modèles, les Fidèles du Christ, depuis le jour funeste de la prise de cette Ville, ont persévéré dans des prières assidues et ferventes; par des supplications publiques et réitérées, par de pieux pèlerinages, par une continuelle affluence dans les églises, par la réception des Sacrements et les autres œuvres principales de la piété chrétienne, ils ont eru de leur devoir de se présenter avec constance devant le trône de la Clémence divine. Or cette ferveur et ce zèle pour la prière ne peuvent être inutiles devant Dieu. Et même, les biens qui en sont déjà résultés sont pour Nous les gages d'autres que Nous attendons avec espérance et contiance. Car Nous voyons la vigueur de la foi, l'ardeur de la charité s'étendre de jour en jour, Nous sommes témoin de cette sollicitude qu'excitent dans le cœur des Fidèles les travaux et les combats de ce Siège et du suprême Pasteur et que Dien seul a pu y déposer, et Nous constatons une telle union des esprits et des volontés que

jamais, depuis les premiers siecles de l'Eglise jusqu'à notre âge, on n'a pu dire avec plus de splendeur et de vérité que de nos jours, que la multitude des croyants ne forme qu'un cœur et gu'une âme 2. Dans ce spectacle de vertu. Nous ne pouvous passer sous silence Nos enfants bien-aimés, les citoyens de notre chère Ville de Rome, parmi lesquels de tous les rangs les plus élevés et de tous les ordres se sont manifestés et se manifestent avec éclat l'amour et la piété envers Nous, aussi bien qu'une fermeté de conrage égale à la violence du combat et une grandeur d'âme qui est non seulement digne de celle de leurs ancetres, mais encore rivalise avec elle. Nous rendons donc an Dieu de miséricorde une gloire et une reconnaissance immortelles pour vous tous, et pour les Fidèles. Nos tres chers tils, de ce qu'il a opéré el opère de si grandes choses et en vous et en son Eglise, et de ce qu'il a fait que là où surabondait la perversité surabondat plus encore la grâce de la foi, de la charité et du conrage à confesser la vérité, « Quelle est done Notre espérance, Notre joie, Notre couronne de gloire? N'est-ce pas vous devant Dieu? Le fils vertuenx et la gloire de son Pere. Que Dieu donc vons comble de ses biens et se souvienne du tidèle service, de la compassion piense, de la consolation et de l'honneur que, dans ces temps mauvais et aux jours de son affliction, vous avez rendus et que vous rendez à l'Eponse de son Fils» 3).

Cependant le Gouvernement subalpin, tandis que, d'une part, il s'empresse de rendre cette ville la risée du monde (4), de l'autre, pour éblouir les catholiques et calmer leur anxiété, s'est donnée la peine de composer et de fabriquer certaines immunités *futiles* et certains privilèges qu'on nonune vulgairement garanties dans le but qu'elles nous tinssent lieu du pouvoir temporel, dont par une longue série de trames perfides et par des armes parricides, il nous a déponillé. A l'égard de ces immunités et garanties, nous avons déjà fait connaître Notre jugement en en signalant Vabsurdité, Vastuce et la moquerie dans Nos lettres du 2 mars dernier à notre vénérable trère, Constantin Patrizzi, doyen du Sacré Collège, Notre vicaire dans Rome, lettres qui, livrées à l'impression, ont

été immédiatement mises au jour.

Mais, parce que le propre du Gouvernement subalpin est de joindre une continuelle et honteuse dissimulation à un impudent mépris de Notre dignité Pontificale et de Notre autorité et qu'il montre par ses actes qu'il ne compte pour rien Nos protestations, Nos réclamations et Noscensures, il n'en a pas moins continué, nonobstant le jugement porté par Nous sur les dites garanties, d'en presser et

⁽¹⁾ Epist. 242.

⁽²⁾ Act. 4, 32. (3) S. Bern, Ep. 238, et 138(4) S. Bern, Ep. 243.

d'en promouvoir la discussion et l'examen dans les hautes assemblées du Royanme, comme s'il s'agissait d'une chose sérieuse. Dans cette discussion ont paru au grand jour et la vérité du jugement que Nous avons porté sur le caractère et la nature de ces garanties, et l'inutifité des efforts de nos ennemis pour en dissimuler la malice et la perfidie. Il est assurément incroyable que, fant d'erreurs ouvertement contraires à la foi catholique et meme aux tondements du droit naturel, taut de blasphèmes qui ont été proferés en cette occasion, aient pu l'etre au sein de cette Italie qui tonjours a mis et met encore sa principale gloire à honorer la Religion catholique et à possèder le Siège apostolique du Pontife Romain. Et en vérité, par la protection que Dieu accorde à son Eglise, bien différents sont les sentiments que nonrrit l'immense majorite des Italiens, qui gémit avec Nous et déplore cette forme nouvelle et inouie de sacrilège et Nous prouve, par des marques insignes et chaque jour plus grandes de sa piété, et par ses services, qu'elle est associée en unité d'esprit et de sentiments aux tideles de tout le monde.

C'est pourquoi Nons elevons aujourd'hui de nouveau notre voix vers vous. Vénérables Frères, et bien que les Fidèles qui vous sont confiés Nous aient, soit par leurs lettres, soit par les actes solennels de leurs protestations clairement fait connaitre avec quelle amertume ils supportent la triste condition à laquelle Nous sommes reduit, et combien ils sont éloignés de se laisser prendre à la fourberie que l'on décore du nom de garantie, toutefois Nous avons cru du devoir de Notre charge apostolique de déclarer solennellement par vous à l'univers entier que non-seulement ces prétendues garanties vainement fabriquées par les soins du Gouvernement subalpin mais encore tout ce qui, titres, honneurs, exemptions, privilèges, se présente sous le nom d'immunités ou de garanties, ne peut avoir oucune raleur pour assurer le libre et indépendant exercice du Pouvoir qui nous-a-été divinement commis pour protéger la liberté nécessaire à l'Eglise.

Les choses étant ainsi, de même que déjà à plusieurs reprises Nous avons déclaré et professé que nous ne ponvious sans violer Notre foi confirmée par serment, adhérer à aucuo accommodement qui de quelque manière que ce soit, détruise ou amoindrisse nos droits qui sont les droits de Dieu et du Siège apostolique, ainsi anjourd'hui, suivant le devoir de Notre charge. Nous déclarons que Nous n'admettrons et n'accepterons jumais et que cela Nous est absolument impossible, les immunités ou garanties imaginées par le Gouvernement subalpin quelle que soit leur teneur, ni d'autres mesures de ce genre, quelles qu'elles soient, et de quelque manière qu'elles aient été sanctionnées, qui sous prétexte de protéger Notre puissance sacrée, Notre liberté, Nous sernient offertes, à la place et en échange de ce Principat civil dont la divine Providence a voulu que le Saint-Siège apostolique fût pourvu et fortilié et que Nous assurent et des fitres légitimes et inattaquables et plus de onze siècles de possession. Car il est tout à l'ait impossible que tout le monde ne voie pas avec évidence que, si le Pontife romain était soumis à la domination d'un antre Prince et ne jouissait plus dans I ordre politique d'une véritable autorité souveraine, il ne pourrait, en ce qui concerne soit sa personne, soit les actes de son Ministère apostolique, se sonstraire à la volonté du maitre auquel il serait soumis, lequel pourrait devenir ou hérétique ou persécuteur de l'Eglise, et être en guerre ou en élat de guerre avec lesantres Princes. Et certes la concession même des garanties dont Nous parlons n'estelle pas elle-même une preuve éclatante qu'à Nous a été donné de Dieu le pouvoir de faire des lois dans l'ordre moral et religieux, à Nous qui avons été établi interprête du droit naturel et divin dans toute l'étendue de l'univers, on impose des lois, et des lois qui touchent un Gouvernement de l'Eylise universelle et dont le maintien et l'exécution n'ont d'autre base que le droit prescrit et constitué par la volonté des Pouvoirs laiques? Et en ce qui concerne les rapports entre l'Eglise et la Societé civile, vous savez parfaitement, que toutes les prérogatives et tous les droits de l'autorité nécessaire pour le Gouvernement de l'Eglise universelle. Xous les avons reçus directement de Dien dans la personne du bienheureux Pierre et que même ces prérogatives et ces droits, aussi bien que la liberté de l'Eglise, sont le fruit et la conquête du sang de Jésus-Christ, et doivent être évalués au prix infini de ce sang divin. Nous ferions done, ce qu'à Dieu ne plaise, une grave injure au sang divin de Notre Rédempteur, si Nous venions à emprunter aux princes de la terre nos droits, surtout tels qu'ils voudraient en ce moment nous les remettre diminués et avilis. Car les Princes chrétiens sont les fils, non les maîtres de l'Eglise, et c'est à eux que saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, cette grande lumière de saintelé et de science, disait fort à propos : « Gardezvous de croire que l'Eglise vous a été donnée comme une servante à un maître et non pas plutôt recommandée comme à un avocat et à un défenseur. Il n'y a rien que Dieu aime davantage en ce monde que la liberté de son Eglise (1). » Et pour les exciter, il ajoutait en un autre endroit : « Ne croyez pas que la dignité de votre grandeur soit amoindrie quand vous aimez et défendez la liberté de l'Epouse de Dien et de l'Eglise, votre-mère ; ne vous regardez pas comme abaissés quand yous l'exaltez, comme affaiblis quand vous la fortifiez. Voyez, regardez tont autour de vous, les exemples sont là ; considérez les Princes qui l'attaquent et l'oppriment; quel profit feur en revient? A quoi arrivent-ils? Cest assez clair, nul besoin de l'expliquer. Certes quiconque la glorifie sera glorifie avec elle et

en elle (1).

Et maintenant, d'après ce qui en d'autres rencontres et en celle-ci vous a été exposé par Nous, il ne peut assurément être obseur pour personne que l'injure faite en ces temps calamiteux à ce Saint-Siège rejaillit sur toute la République chrétienne. Car, suivant la parole de saint Bernard, l'injure des apôtres, ces glorieux Princes de la terre, est l'injure de tout chrétien, et comme c'est pour toutes les Eglisesainsi que le disait saint-Anselme cité plus hant que travaille l'Eglise Romaine, quiconque lui arrache ce qui està elle, se déclare coupable de sacrilège non point envers elle seulement mais envers toutes des Eglises.. 2. Et personne, en effet, ne pent donter que la conservation des droits de ce Siège apostolique ne soit intimement liée et enchamée aux interèts suprèmes et aux avantages de l'Eglise entière et à l'indépendance de votre ministère épiscopal.

Ayant tout cela présent, comme c'est notre devoir, à l'esprit et à la pensée, Nons Nous sentons obligé de confirmer de nouveau et de professer avec constance ce qu'avec votre assentiment unanime Nous avons physicurs lois déclaré, que le Principal civil du Saint-Siège a été par un conseil singulier de la divine Providence donné au Pontife Romain, et qu'il est nécessaire pour que ce même Pontife Romain, n'étant jamais soumis à aucun Prince on pouvoir civil, puisse exercer avec une liberté absolue sur l'Eglise entière la suprême puissance de paitre et de gouverner tout le troupeau du Seigneur et l'autorité qu'il a reçue de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, et pourvoir au plus grand bien de l'Eglise, à son utilité et à ses besoins. Tout cela étant bien compris de vous, et, avec vous, des Fidèles qui vous sont confiés, c'est avec raison que vous vous êtes émus pour la cause de la Religion, de la justice et de la paix qui sont les fondements de tous les biens et que donnant un nouveau lustre à l'Eglise par le digne spectacle de votre loi, de votre charité, de votre constance et de votre conrage, et lidélement attentifs à la défendre, vous léguez à la mémoire de la postérité un exemple nouveau et qu'on admirera dans ses annales. Mais parce que le Dieu des miséricordes est l'auteur de tous ces biens, élevant vers lui les yeux, les cœurs et Notre espérance. Nous le supplions sans relache de daigner confirmer, fortilier, accroître les admirables sentiments de vous et des tidèles,

votre piété commune, votre charité et votre

El Nous exhortons de toutes Nos forces el vous et les peuples commis à votre vigilance pour qu'à mesure que la lutte devient plus grave et plus ardente, vous éleviez en même temps que Nous avec une force et une abondance croissante vos prières vers le Seigneur. atin qu'il lui plaise de hater le jour de sa miséricorde. Fasse Dien que les princes de la terre qui y sont le plus intéressés, de peur que l'exemple de l'usurpation dont Nons sommes la victime ne s'établisse et ne se fortilie à la ruine de tout pouvoir et de tout ordre, s'unissent dans un accord unanime des cœurs et des volontes, et, écartant les discordes, apaisant les troubles et les rébellions, dissipant les pernicienx projets des Sectes, s'emploient de concert à restituer au Saint-Siège ses droits, au Chef visible de l'Eglise sa liberté, a la sociéte civile la tranquillité tant désirée. Ne conjurez pas moins par vos supplications et celles des tideles la divine Clémence de tourner au repentir le cœur des impies, en dissipant l'avenglement de leurs esprits, avant qu'arrive le grand et terrible jour du Seigneur, ou, en réprimant leurs complots criminels, de leur montrer combien aveugles et insensés sont les hommes qui s'efforcent de renverser la pierre établie par Jésus-Christ, et de violer ses divins privilèges (3). Que par ces prières Nos espérances s'appaient plus solidement sur Dien. « Pensez-vous que Dieu puisse détourner son oreille de son Epouse bien-aimée, quand elle criera en résistant à ceux qui l'oppriment? Comment ne reconnaîtrait-il pas l'os de ses os, la chair de sa chair et, disons mieux, en quelque sorte l'esprit de son esprit? C'est, il est vrai, maintenant l'heure de la méchanceté et la puissance desténèbres. Mais cette heure est la dernière, et cette puissance est de peu de durée. Le Christ, Puissance et Sagesse de Dieu, est avec nous, et c'est luiqui en est cause. Ayez contiance, il a vaincu le monde (4). » En attendant, suivons avec grand courage et foi inébrandable da voix de de l'éternelle vérité, qui nous dit : « Combattez pour la justice et pour votre âme, luttez jusqu'à la mort pour la justice et Dieu vainera pour vous vos emnemis (5), »

Après l'entrée à Rome en violation du droit public, le Gouvernement subalpin, pour s'installer, ne trouva rien de mieux que de violer les propriétés particulières. A comp sur, rien ne l'empéchait d'acheter dans Rome on de se construire dans l'agro romano les bâtiments nécessaires à ses services; il trouva plus facile de prendre. Le palais du Quirinal, siège du conclave, fut contisqué au profit du

(5) Eccli. 4, 33.

⁽¹⁾ Ep. 12, 1, 4,

⁽²⁾ Ep. 42, I. 3.
(3) Saint Greg. VII, Ep. 6, I. 3.
(4) Saint Bern. Ep. 126, n. 6, et 14.

roi et pour sa residence. Le Collège romain fut contisqué pour servir d'université d'impiete. Les établissements religieux furent contisques pour les ministères, les églises furent contisquees pour être reservées aux plus vils emplois, même à des écuries. C'est seus prétexte de bien public une serie continue d'expropriations, mais sans l'indemnité nécessaire. L'Italie banqueroutière s'engage foujours, mais ne paie jamais. C'ecdat

musteritus!

'Mais l'histoire est le champ d'experimentation de la logique. Après l'invasion des Etats pontificaux, ie pillage lègal des couvents, il y a la mise à sac des propriétés particulières, la mise à l'encan des couronnes et l'envoi des princes au révolver. La justice est boîtense mais elle marche toujours, et, clopin clopant, elle arrive, un peu plus tôt, un peu plus tard, à faire rendre gorge aux voleurs et à les punir. Les patens eux-mêmes croyaient aux effets implacables de la colere divine : ils la revétaient des rigueurs du destin ; les crimes de l'Italie sont trop grands pour qu'elle puisse jamais se croire à l'abri des représailles de la justice d'En-Haut.

La prise du Quirinal fut l'objet d'une protestation du Cardinal Antonelli, protestation qui alla Sensevelir comme tant d'autres, dans les cartons de la diplomatic. En voici les con-

clusions:

« Toutefois, au mepris de cette déclaration, et contrairement aux respects et aux prérogatives de souveraineté, d'immunité, d'extraterritorialité et de preéminence princiere, dont ou prétend faire croire au monde qu'on veut entourer le chef suprême de l'Eglise, le général Lamarmora procéda à la violence la plus condamnable. L'heure désignee étant à peine écoulée, ses délégués, après avoir brisé les serrures des portes, ont pénétré dans le palais et pris possession du Quirinal, pro-

priété des pontifes romains.

a C'est pourquoi, ne pouvant résister à la force, mais ne voulant pas laisser porter atteinte à son droit de propriété sur les palais apostoliques et sur tous les objets qu'ils contiennent, le Saint-Pere a ordonné au cardinal soussigné d'émettre une protestation fortnelle et d'en donner communication à V. E. avec prière de la porter à la commaissance de son gouvernement, pour le convaincre de plus en plus des outrages que Sa Sainteré a chaque jour à souffrir, et l'exciter à faire en sorte qu'on mette tin une bonne fois à l'intolérable état de chose, qui a été créé pour elle, dans ses propres domaines, par le gouvernement de Florence, »

Le prince Humbert, le hussard prussien, et Marguerite, sa très digne moitié, se montrèrent au balcon d'où le pape donnait la bénédiction Apostolique, On attendait toujours de roi.

La prise du Collège romain fut l'objet d'une protestation adressée au général Lamarmora. A. S. J. M. LE GÉNÉRAL LUI TÉNANT CHEVALIER ALPHONSE DE LAMARMORA

« Les recteurs des collèges et séminaires etablis à flome par les nations étrangères, ayant delibéré sur la position faite par les circonstances actuelles aux instituts confiés à leurs soins, out pris à l'unanimité la décision de présenter à Votre Excellence, et par son intermédiaire, au gouvernement royal, la déclaration suivante;

e Les jeunes gens de ces instituts, accourus des diverses parties du monde, et destinés au ministère ecclésiastique, fréquentent les écoles du Collège romain, dirigées, depuis plusieurs siècles, par les pères de la Compagnie de Jésus, et ils fréquentent, non seulement les écoles supérieures, savoir celles de théologie, de philosophie et de sciences physiques et mathématiques, mais, en partie aussi, les écoles intérieures, c'est-à-dire celles des belles-lettres.

Le Collège romain est un institut fondé par les papes avec l'argent de l'univers catholique, précisément dans le but de servir d'école centrale pour les jeunes gens des diverses nations chrétiennes : et les collèges particuliers, dirigés par les soussignés, yenvoient leurs jeunes gens, non seulement parce qu'ils y trouvent un enseignement excellent, mais en outre parce que ces collèges ont été la plupart fondés à cette lin de recevoir l'instruction dans cette école centrale, fondée par les souverains pontifes pour la chrétienté tout entière.

« A ce motif de droit s'en joint un autre non moins important de fait. Car de Collège romain, depnis trois siècles qu'il existe, a toujours été illustré par des maîtres éminents, à commencer par Bellarmin, Tolet, Suarez, Lugo, Kircher, Boscowich et plusieurs autres anciens jusqu'aux Perrone, aux Secchi et leurs pairs qui l'illustrent en ce moment, tous fournis par la même Compagnie de Jésus. De sorte que le Collège romain, confié aux soins de cette compagnie, a répondu pleinement au but auquel il a été destiné.

« Pour ces causes le Collège romain, par raison de droit international, appartient à l'univers catholique, et par raison de fait l'anivers catholique en est satisfait et en a besoin.

 Cela posé, les soussignés, représentant en ce moment ces droits et ces besoins des nations catholiques, témoins de l'attentat que l'on vent commettre contre ce séculaire et vraiment catholique enseignement public du Collège romain, unique au monde dans son genre, qui est la gloire du monde et sans doute aussi de l'Italie, ne peuvent qu'être protondément blessés. Et, déplorant l'injustice dont est menacée la cause qu'ils représentent, ils croiraient manquer à leurs devoirs, s'ils ne protestaient confre une telle violation publique de droits aussi évidents, aussi anciens, aussi sacrés des nations catholiques, et s'ils ne demandaient hautement, au nom de ces mêmes droits internationaux, que l'injustice que l'on est en voie de commettre ne soit point consommée et que le Collège romain soit main-

tenu dans son ancien état.

« Il est ensuite de notre devoir de prévenir votre Excellence que cet acte de protestation et de revendication de nos droits que nous avons l'honneur de lui présenter, nous sommes obligés, comme l'exige notre charge, de l'adresser ici à Rome, à tous les ministres qui représentent près le Saint-Siège nos nations respectives, et dans nos pays, à tous les évêques desquels dépendent les jeunes geus de nos collèges.

« Que votre Excellence aie la bonté d'agréer l'expression des sentiments de profond respeet avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

« De V. E. les très humbles serviteurs.
« Λ. Steinhuber, recteur du collège germanique-hongrois. — Λ. O' Callaghan, recteur du collège anglais. — Λ. Grant, recteur du collège écossais. — L. Roelants, recteur du collège belge — P. Brichet, recteur du collège français. — Agostino Santinelli, recteur du collège pio-latinoaméricain. — P. Semenenko, recteur du collège pontifical polonais.»

Rome, 11 novembre 1870.

Le correspondant romain de l'Armonia dit en lui envoyant cette pièce : « de laisse au lecteur le soin de la commenter ; j'ajonte seulement que je la tiens d'un ministre plénipotentiaire qui me disait : Tôt ou tard, cette protestation aura son effet, n'en doutez pas, »

L'Indépendance italienne dit de son côté: « Cette pièce soulèvera probablement un des premiers embarras que l'occupation de Rome eausera au gouvernement italien. »

Cette protestation n'ayant été suivie d'aucun effet, une autre tut adressée au commissaire royal qui avait remplacé Lamarmora, à Jean Lanza:

« Le 11 novembre 1870, nous, directeurs des Collèges étrangers germanique, anglais écossais, belge, français, latin-américain et polonais, avons protesté contre l'occupation des écoles du Collège Romain où venait s'instruire la jeunesse nationale étrangère confiée à nos soins. A cette protestation, il n'a pas été répondu. Aujourd'hui paraît une décision de la Junte qui-n'est précédée d'aucune espèce de considérant et ainsi conçue : « La Junte nommée en vertu du décret royal du 23 avril 1871 pour examiner les conditions juridiques des établissements religieux étrangers de Rome, ayant été invitée par le Gouvernement à donner son opinion sur le projet en date du 9 décembre 1871, émet l'avis que le Collège Romain doit être considéré comme un institut destiné à la ville de Rome, et non comme un établissement international. Cet avis fut adopté par le Gouvernement. "

Cette décision pose un principe dont il semblerait résulter que le Gouvernement on le Municipe a le pouvoir, si cela lui plait, de supprimer on de modifier le Collège Romain.

Nous, directeurs susdits, au nombre de onze, nous associant a tous ceux qui ont un égat droit à l'enseignement du Collège Romain, nous protestous de nouveau pour fortifier les arguments de notre première protestation et y joindre d'antres raisons qui peuvent peser d'un grand poids dans la question présente.

Ne connaissant pas les raisons adoptées par la Junte pour justitier son opinion, nous ne pouvons y répondre. Mais nous pouvons établir notre raisonnement de manière à réfuter les conclusions de la Junte; à savoir que le Collège romain est destine à la ville de Rome et n'est pas un établissement inter-

national.

Et d'abord il se présente à nous une réflevion très simple. Si le Collège romain avait eté destiné à la ville de Rome, comme il est surtout une institution ecclésiastique, les cleres romains auraient dù en fréquenter exclusivement les cours. Or, l'entrée du Collège leur avait été interdite par le Pape qui avait enjoint aux cleres de Rome de fréquenter exclusivement les cours du Séminaire romain.

Allons maintenant au fond de la question. 1. — La destination d'une institution peut être déterminée soit indirectement, par les circonstances qui ont accompagné sa fondation, soit directement, par la volonté du fondateur.

 En consultant l'histoire authentique de l'époque où la fondation a eu lieu et sur laquelle personne n'a aucun doute, nous trouvons que les Pères du Concile de Trente, représentants de l'Eglise universelle, étant venus à connaître les heureux commencements du Collège Romain, qui, à la fin de l'année 1560, comptait 900 étudiants appartenant à seize nations différentes au moins, chargèrent le premier légat du Pape à ce Concile, le cardinal Morone (auquel s'unit le cardinal de Lorraine), de prier le Pape, en leur nom, de faire du Collège Romain une institution stable et perpétuelle : les cardinaux s'acquittèrent de leur mission. Un institut qui devait desservir les intérêts étrangers devait ètre seconru par des fonds étrangers. A quelque temps de là. Pie IV écrivit aux souverains de l'Europe, et nominativement à l'empercur Ferdinand d'Autriche, aux Electeurs catholiques, aux Doges des républiques, au roi très chrétien Charles IX, et à Philippe II, roi d'Espagne, et leur demanda d'aider par des subsides convenables l'Université naissante afin de lui permettre, observait le Pape, d'être utile à tous les membres de l'Eglise. Aussitôt, en réponse à la lettre pontificale, affluèrent à Rome des sommes d'argent venues de l'Espagne, du Portugal, de l'Autriche, etc. Dans une lettre adressée à Pie IV. l'empereur Ferdinand 1et, parlant du Collège romain, s'exprimait amsi: Depuis beaucoup

d'années nous accordons à ce Collège un subsele annuel.

Cette page d'histoire aboutit à une conclusion bien différente de celle imaginée par la Junte.

2. La destination du Collège peut etre également inferée, avons-nous dit, de la volonté du fondateur. Le fondateur est Gregoire XIII, qui ratitiant ce qui avait été fait par ses prédécesseurs, tit clever le majestueux edifice actuel. Le II janvier 1582, il posa la première pierre, sur laquelle on peut lire l'épigraphe suivante:

Religionis Cansa — Gregorius XIII Pont. Max. Bonon. — Collegii Romani Sovietatis Ism — Amplissimo Reddith Aucti ; Edes Ad Omnes Nationes — Optimis Disciplinis Imbuendas — Ere Dato Extruens — Primum In Fundamenta Lapidem Coniecit — MDLXAXII.

Ce document est péremptoire et nous dispense d'ajonter d'autres preuves. Il suffit pour détruire les deux arguments invoqués par la décision de la Junte, à savoir que le Collège Romain est destiné à la ville de Rome, et n'est pas un établissement international.

 — Considérons maintenant le concours matériel fourni au Collège et les titres qui

en dérivent.

 La ville et le municipe de Rome n'ont jamais contribué pour aucune part à l'entre-

tien du Collège Romain.

2. Les Papes lui ont accordé des subsides, mais subsides non puisés au Trésor public; ces subventions étaient prises au contraire sur leurs fonds particuliers et sur les fonds ecclésiastiques dont ils disposent comme Papes.

 Les subventions venues de l'étranger ont été données en vue de la destination internationale du Collège, et elles ont complété

la fondation et la dotation.

Aujourd'hui, les nations étrangères ne peuvent renoncer aux droits que leur contère le concours pécuniaire qu'ils ont four, ni à la fondation et à la dotation du Collège Romain, afin de venir en aide à leurs nationaux, comme elles ne peuvent renoncer aux subsides accordés par les Papes au Collège Romain pour secourir les sujets de ces nations

étrangèrés.

III. - Mais la question s'élargit encore. Le Collège Romain est, d'après la volonté du fondateur, revêtu d'un caractère international, et nos droits internationaux comme collèges étrangers, se réunissent dans ce collège par l'instruction qu'on y donne. De là découle un double droit international, dont l'un consiste à donner et l'autre à recevoir l'enseignement du Collège. Si le premier est frappé, le second est atteint du même coup.

Nos collèges sont uniquement des domiciles de jennes étrangers: ils ne renferment aucune école et ne possedent aucun moyen d'en avoir. Incomplets par eux-mêmes, ils sont complétés par l'université du Collège Romain, où ils vont chercher la science qui leur est nécessaire. Si l'on fait disparaître le Collége Romain, c'est une véritable mutilation qu'on nous fait subir, et la raison historique de nos instituts ne se justifie plus. Les nations étrangères ne permettront pas qu'un pareil préjudice soit porté à des établissements qui ont atteint le but pour lequel ils ont été fondés et dont la création et la dotation ont tant coûté à nos nationaux.

On voit maintenant combien d'intérêts moraux et matériels d'un caractère international se rattachent à l'existence du Collège

Romain.

Nous ne doutons pas que nos Ministres n'appuient nos réclamations en faveur de la conservation de ce Collège, réclamations appuyées sur la volonté des fondateurs, sur l'origine des largesses qui lui ont été faites, et sur la prescription fournie par la possession trois fois séculaire de l'enseignement dont jouissent nos Collèges.

Nous envoyons copie de cette lettre à nos Ministres résidant à Rome avec prière d'appuyer notre demande et nous en expédions également une copie aux Evèques de nos

nations respectives. »

Les Ordres religieux ne négligèrent pas non plus de se défendre. Toutefois, comme la question avait un caractère plus général, elle fut l'objet d'une autre procédure.

Voici le Memorandum adressé par les supérieurs généraux et procureurs généraux des corporations religieuses et ecclésiastiques, en résidence à Rome, aux ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires et consuls accré-

dités auprès du Saint-Siège.

« En présence de l'injuste confiscation qui arrache violemment à leurs légitimes possesseurs plusieurs maisons ecclésiastiques et beaucoup de monastères de religieux ou de religieuses, dans la triste perspective de nouvelles spoliations, les soussignés, supérieurs généraux et procureurs généraux des corporations ecclésiastiques et religieuses, de résidence à Rome, prennent la liberté d'adresser à LL. EE. MM. les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires et consuls, accrédités auprès du Saint-Siège, une protestation commune contre les injustices dont ils sont victimes; et sollicitent avec confiance la bienveillante intervention du corps diplomatique, en l'aveur de leurs maisons, de leurs couvents, de leurs églises, de leurs résidences généralices, de leurs procures générales, de leurs noviciats, de leurs collèges et de leurs hospices.

Ces divers établissements, avec les biens qui leur appartiement, avec les œuvres principales qui s'y rattachent, portent évidemment le caractère le mieux marqué d'internationalité; ils sont pour l'Eglise romaine et pour la catholicité tout entière d'une utilité générale, et d'un intérêt universel. Et dès lors, les confisquer au profit du gouvernement italien ou du municipe romain, e'est violer, c'est fouler aux pieds non seulement les titres sacrés de légitime propriété, mais encore les droits spirituels et les libertés essentielles du Souverain

Pontife et de tous les évêques....

Mais vous l'avez compris, sans qu'il soit besoin de le dire, tous ces actifs auxiliaires du gouvernement spirituel pontifical se verront dans l'impossibilité de remplir leur importante mission, d'exécuter leurs utiles travaux, si on les déponille des fondations, des ressources qui servent à les nourrir et à les entretenir, si on les expulse des monastères et des maisons qui les abritent, si l'on confisque leurs bibliothèques, leurs archives, leurs musées d'archéologie sacrée. De plus, ils devront renoncer à se préparer des seconds, des aides, des substituts, des successeurs, si on leur enlève leurs noviciats. leurs collèges, leurs universités, leurs académies, si l'on supprime leurs couvents, leurs maisons mères, leurs instituts. Les hommes de science, d'expérience et d'érudition ne

s'improvisent pas.

Est-ce que par hasard on voudrait priver le Saint-Père du concours incessant qu'il demande aux corporations religieuses? Mais ce serait entraver indignement sa liberté, son indépendance, sa souveraineté spirituelle dans le gouvernement des ames ; ce seruit par conséquent l'ouler aux pieds un des droits les plus essentiels et les plus inviolables du Vicaire de Jesus-Christ; ce serait lui arracher violemment ces moyens réguliers et moralement nécessaires que lui a préparés la divine Providence pour l'exercice de sa charge, pour l'accomplissement de ses devoirs de Pasteur universel; ce seraitentin, nous ne dirons pas décapiter ou détruire le souverain Pontificat (il ne saurait périr), mais le violenter, du moins dans son action, le mutiler dans son organisme vital. Le Souverain Pontife se sert assurément, il doit même ordinairement, se servir de ses théologiens, de ses moralistes, de ses canonistes, de ses consulteurs, de ses missionnaires, de ses apôtres, pour lire, rechercher, découvrir la revélation divine dans le dépôt de l'Ecriture sainte et de la tradition, pour parler à la catholicité, pour enseigner et défendre la religion pour écrire et répondre aux évêques et aux fidèles, pour porter l'Evangile à toutes les nations.

Nous touchons ici à une nouvelle considération qui donnera plus de poids encore à nos

conclusions.

Ce n'est pas à Rome seulement, c'est dans le monde entier que les corporations religieuses et ecclésiastiques travaillent au bien

général de l'Eglise.

Les divers instituts religieux sont répandus dans tous les pays eivilisés de l'ancien et du nouveau monde, où ils exercent avec zèle leurs ministères sacrés d'enseignement, de prédication, d'apostolat, de charité, de dévouement, en sin au service de l'humanité tout entière.

On retrouve également les membres des associations ecclésiastiques et religieuses au

milieu des nations infidèles et barbares, sur les plages les plus inhospitalières; et les religieux forment incontestablement les plus nombreux bataillons de cette grande armée de missionnaires, qui consacrent leurs talents, leurs forces, leur santé, leur vie, à porter par toute la terre les lumières de l'Evangile, les bienfaits de la civilisation chrétienne.

Mais yous en conviendrez avec nous, messieurs, ces corporations répandues cheztous les peuples ne pourront vivre longtemps de leur véritable vie, maintenir intact l'esprit de leur première institution, remplir fidèlement toutes les salutaires fonctions de leur apostolat, soit parmi les nations chrétiennes et civilisées, soit parmi les nations intidèles et barbares, si elles n'ont plus à Rome, au centre de la catholicité, autour du chef suprème de l'Eglise universelle : 1º leurs maisons-mères, avec leurs supérieurs généraux pour les gouverner et les diriger, pour les conserver dans l'unité d'un seul corps d'une seule famille : 2º leurs procures générales, avec le personnel nécessaire pour gérer leurs aflaires auprès du Saint-Siège : 3º Teurs assistants, leurs conscillers, les représentants de leurs différentes provinces, chargés d'assister dans le gouvernement leurs premiers supérieurs; 1º leurs séminaires, leurs noviciats, leurs collèges pour la formation ecclésiastique et religieuse, pour l'éducation littéraire, philosophique, théologique, scientifique... de leurs jeunes candidats; 5° leurs maisons et leurs *hospices*, pour y recevoir ceux de leurs frères qu'appellent et retiennent à Rome les intérêts particuliers de leurs provinces, de leurs couvents, de leurs missions; pour y recueillir leurs vieillards et leurs infirmes, qui ont dépensé leurs années et leur force au service de l'Eglise, au bien de l'humanité...

Pour contester la vérité de notre assertion, il faudrait oublier, messieurs, qu'il n'en est pas de Rome, capitale de la catholicité et siège du Vicaire de Jésus-Christ, comme de toute autre ville capitale. Supprimer les corporations religieuses, contisquer les biens des couvents, à Turin, par exemple, à Naples,, à Florence, c'est, sans aucun doute, une flagrante iniquité, c'est une violation des droits sacrés de l'Eglise catholique, un attentat contre la liberté des consciences et le droit de propriété ; mais entin tous ces coups de l'injustice et de la violence n'attaquent pas l'ordre lui-même tout entier. ils l'amoindrissent, ils l'affaiblissent, ils ne sont pas de nature à lui donner la mort. A Rome, au contraire, supprimer un ordre religieux, c'est le frapper à la tête et au cœur, c'est éteindre sa vie à son principal foyer. C'est à Rome, en effet, qu'il faut chercher la tête et le cœur des ordres religieux ; à Rome, auprès du Pape, lenr premier supérieur, dont ils relèvent immédiatement, et qui leur transmet, par le canal de leurs généraux, la mission, la direction et

les facultés spirituelles nécessaires.

Si, comme nous l'avons dit, le l'asteur universel de l'Eglise a le droit incontestable d'avoir autour de lui et sous sa main les chefs des diverses corporations qu'il emploie dans les différentes contrées du monde, pour le bien général des âmes : c'est également pour ces corporations un droit essentiel et sacré d'avoir auprès du Pape, sous son autorité et sa direction immédiate, leurs supérieurs généraux ou, du moins, des représentants et des mandataires officiels chargés de communiquer directement avec le Saint-Siège. Il y a là, nous le répétons, pour les ordres religieux, une question capitale et de souveraine importance. Il y va non seulement de leur prospérité, mais de leur liberté, de leur unité, de leur vie.

Reconnaissons-le donc, persécuter, dé-pouiller, supprimer à Rome les corporations ecclésiastiques et religieuses, ce serait les frapper du même coup, dans le monde entier; ce serait ruiner, par conséquent, à leur centre principal, des œuvres sans nombre de zèle, de charité chrétienne et d'apostolat universel, qui fonctionnent chez tous les peuples, pour le bien général de la société ; qu'alimente le tribut volontaire de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enlance, de la Société léopoldine, de la Société de Saint-Louis et d'autres institutions analogues, qui vivent, en un mot, aux dépens de la catholicité, et deviennent à ce titre encore la propriété commune, le droit international des chrétiens.

Aussi, (nous le rappelons ici avec reconnaissance, partout les ministres, les chargés d'affaires, les consuls des gouvernements chrétiens se font un devoir et un honneur de protéger les missionnaires, de défendre leurs personnes, leurs œuvres, leurs propriétés, contre les persécutions des mandarins et des empereurs de la Chine ou du Japon, contre les vexations des disciples de Mahomet, de

Confucius ou de Bouddha.

Ces mêmes missionnaires, ces mêmes ouvriers apostoliques, ces mêmes religieux ne mériteraient-ils plus aucun respect, aucune protection, aucune sympathie à Rome, à Rome même où la persécution les atteint dans leurs intérêts les plus sacrés, dans leurs libertés les plus essentielles? Telle ne sera pas certainement la pensée des nobles représentants des puissances près le Saint-Siège.

Le Pape à son tour éleva la voix dans l'allocution du 23 décembre 1872 :

Vénérables Freres.

« Le Dieu juste et plein de miséricorde, dont les jugements sont impénétrables et les voies insondables, continue de permettre que ce Siège apostolique et avec lui l'Eglise tout entière gémissent sons le coup des ravages d'une longue et cruelle persécution. Nonsculement rien n'est changé dans la situation qui nous est faite à Nous et à vous par l'occupation de Nos provinces, mais cette situation s'est aggravée tous les jours, surtout depuis que cette auguste ville de Rome, a été, il y a déjà plus de deux aus, soustraite à Notre

gouvernement paternel.

« Or, une expérience constante a prouvé combien, au commencement de cette persécution soulevée par les manœuvres de sectes impies, continuée depuis et aggravée par leurs disciples devenus maîtres du pouvoir, Nous avions raison, lorsqu'à plusieurs reprises, soit dans Nos Allocutions, soit dans Nos Lettres apostoliques, Nous affirmions hautement que l'ardeur avec laquelle on combattait les droits suprêmes de Notre souveraineté temporelle n'avait qu'un but : frayer le chemin pour abolir, si c'était possible, le pouvoir spirituel dont les successeurs de Pierre sont investis, et détruire, avec l'Eglise catholique, le nom même de Jésus-Christ, qui vit et règne en elle. La preuve en a été maintes fois et clairement fournie par les attentats du gouvernement subalpin, mais surtout par ces lois iniques au moyen desquelles, d'une part, les clercs ont été arrachés aux autels, déponillés de leur immunité et soumis au service militaire, d'autre part les évêques ont été dépossédés de la charge qui les établit instituteurs de la jeunesse, et en certains endroits ont même vu leurs séminaires enlevés de leurs mains.

« Bien plus, Nous avons aujourd'hui une preuve encore plus éclatante de ces desseins pervers. Car, dans cette ville, sous nos yeux, après avoir troublé ou même violemment expulsé de leur propre habitation plusieurs congrégations religieuses, après avoir chargé les biens de l'Eglise d'impôts écrasants, et les avoir soumis au caprice de l'autorité civile, voici qu'on présente au Corps législatif, comme ils disent, une loi toute semblable à celle qui a été successivement appliquée dans les autres parties de l'Italie, nonobstant les déclarations que Nous avons faites et les graves condamnations que Nous avons portées : et cela, de façon à amener l'extinction des congrégations religieuses dans ce centre de l'Eglise catholique, la confiscation des biens de l'Eglise, et leur mise aux enchères

au profit du Trésor.

« Or, une telle loi, si tant est que l'on puisse : honnètement donner ce nom à une entreprise que réprouvent également le droit naturel, le droit divin, le droit social, apparait plus inique encore et plus funeste à Rome et aux provinces circonvoisines. En eflet, elle blesse plus vivement et plus profondément le droit en s'attaquant aux possessions de l'Eglise universelle ; elle cherche à tarir dans sa source la rraie civilisation, cette civilisation que les congrégations religieuses, au prix d'un labeur sans égal et avec une constance et une magnanimité sans exemple, ont non seulement développée et perfectionnée dans nos contrées, mais qu'elles ont portée et qu'elles portent tous les jours aux nations étrangères

el même parmi les sauvages sans que ni difficultés, ni tracas, ni chagrins, ni même le péril de mort puissent les en détourner : enfin, cette loi viole plus spécialement encore les droits et les obligations de Notre apostolat, car le jour où les congrégations religieuses seront détruites on presque anéanties, le jour où le clergé séculier sera réduit à rien par suite de la misère qu'on lui impose et de la conscription à laquelle on le soumet, non seulement il manquera, ici comme ailleurs, de prètres pour rompre aux fidèles le pain de la parole de Dieu, pour administrer les sacrement, pour instruire la jeunesse et la prémunir contre les embûches qu'on lui dresse journellement, mais le Pontife-Romain sera lui même privé des secours dont il a si grand besoin, comme maître et pasteur universel, pour le gouvernement de toute l'Eglise ; l'Eglise romaine, à son tour, sera dépouillée de ses biens assemblés ici et constitués dans ce centre d'unité plus encore par les largesses des catholiques du monde entier que par les donations de Nos prédécesseurs. Et ainsi, les ressources qui avaient été fondées pour l'usage et l'accroissement de l'Eglise universelle deviendront un trésor d'impiété aux mains de ses ennemis.

« C'est pourquoi, aussitôt que Nous eûmes appris qu'un des ministres du gouvernement subalpin avait saisi le Corps législatif du projet qu'il avait dessein de lui soumettre à ce sujet, Nous en dénoncâmes le caractère monstrueux dans Notre lettre du 16 juin de la présente année adressée à Notre cardinal secrétaire d'Etat, et par cette lettre Nous lui mandâmes de faire connaître ce nouveau péril et les autres persécutions que Nous souffrons aux représentants des puissances près de ce Saint-Siège. Mais, puisque cette loi dont on Nous menacait alors vient d'être présentée, la charge de Notre apostolat exige impérieusement que Nous renouvelions, devant vous et à la face de l'Eglise universelle, nos protestations antérieures, et c'est

ce que Nous faisons ici.

« En conséquence, au nom de Jésus-Christ, dont Nous sommes le représentant sur la terre, Nous chargeons de Notre exécration ce monstrueux attentat; en vertu de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, et par Notre autorité, Nous condamnons ce projet, ainsi que toute proposition de loi par laquelle on s'arrogerait le pouvoir de tourmenter, de persécuter, d'amoindrir ou de supprimer les congrégations religieuses à Rome et dans les provinces circonvoisines, ou d'y priver l'Eglise de ses biens, en les altribuant au fisc ou les affectant à tout autre usage. C'est pourquoi Nous déclarons nul dès à présent tout ce qui pourrait être fait contre les droits et le patrimoine de l'Eglise : Nous déclarons de même nulle et sans valeur toute acquisition, à quelque titre que ce soit, des biens ainsi volés, et que le Siège apostolique ne cessera jamais de revendiquer.

Quant aux auteurs et aux fanteurs de ces lois, qu'ils se sonviennent des censures et des peines spirituelles que les constitutions apostoliques infligent ipso facto à tous les usurpateurs des droits de l'Eglise, et que, prenant pitié de leur âme chargée de ces chaines spirituelles, ils cessent d'accumuler sur eux les trésors de la colère divine pour le jour où Dieu manifestera les décrets de sa

justice irritée.

« Mais la douleur profonde dont Nous accableut ces iniquités et tant d'autres infligées partout à l'Eglise en Italie, se trouve encore aggravée par les cruelles persécutions dont elle est l'objet en d'autres pays, surtout dans le nouvel empire d'Allemagne, où, non sculement par de sourdes manœuyres, mais par force ouverte, l'on travaille à la détruire de fond en comble. En etlet, on voit là des hommes qui, bien loin de pratiquer notre sainte religion, ne la connaissent même pas, et qui, néanmoins, s'attribuent le pouvoir de fixer les dogmes et les droits de l'Eglise catholique. Bien plus, au moment même où ils la persécutent le plus durement, ils n'hésitent pas à proclamer impudemment qu'ils ne lui font aucun tort. Enfin, joignant à l'injustice la calomnie et la dérision, ils n'ont pas honte de rapporter aux catholiques la cause de cette persécution, parce que les évêques, le clergé et tout le peuple tidèle refusent de sacrifier aux lois et à l'arbitraire du gouvernement civil les saintes lois de Dieu et de son Eglise, et parce qu'ils refusent de trahir les devoirs que la religion leur impose. Plaise à Dieu, qu'instruits par une longue expérience, les pouvoirs publics apprennent entin que, parmi leurs sujets, personne n'est plus soucieux que les catholiques de rendre à César ce qui est à César, précisément parce qu'ils s'étudient religieusement à rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

« Après l'empire d'Allemagne, quelques cantous de la fédération helvétique semblent être entrés dans la même voie ; là anssi, l'autorité civile se mêle de décider des dogmes de la foi catholique, favorise les apostats et interdit aux évêques l'exercice de leur autorité. C'est ainsi que le gouvernement de Genève, bien qu'un pacte solennel lui fit un devoir de garder et de protéger sur son territoire la religion catholique, non content d'avoir, dans les années précédentes, publié des lois contraires à l'autorité et à la liberté de l'Eglise, vient de supprimer les écoles catholiques; puis il a chassé certaines congrégations religieuses et a ôté aux autres le droit d'enseigner, qui est la raison propre de leur institut ; enfin, tout récemment, il a tenté d'abolir l'autorité légitime qu'exerce depuis plusieurs années dans ce canton notre vénérable F. Gaspard, évêque d'Hébron, et il l'a dépouillé de son bénéfice paroissial; bien plus, ce gouvernement en est arrivé à ce point que, par un appel public, il a invité et excité les citoyens à bouleverser, selon les idées schismatiques, la constitution de l'Eglise. « Dans la catholique Espagne les souffrances que le pouvoir civil inflige à l'Eglise ne sont pas moins graves. En effet, Nons avons appris que l'on a présenté récomment et que déjà le Corps législatif a voté une loi sur la dotation du clergé, par laquelle non seulement on viole le pacte solennellement conclus, mais on fonle aux pieds tontes règles de justice et de droit. Aussi, cette loi, qui a pour but d'aggraver la misère du clergé, de l'asservir, d'accroître et de rendre plus aigus les many dont le gouvernement, par une série d'actes déplorables, a accable cet illustre pays au détriment de la foi et de la discipline ecclésiastique, cette loi, disons-Nous, a-t-elle soulevé les très fermes et très justes réclamations de Nos vénérables frères les évêques d'Espagne.

Et Nous aussi, en ce moment, Nous élevons

contre elle Nos solennelles protestations. « Il faudrait signaler des choses plus tristes encore à propos de cette petite mais impudente poignée d'Arméniens schismatiques qui, partienlièrement à Constantinople, s'efforcent, par violence et à force de ruse et d'audace, d'opprimer le nombre bien plus considérable de ceux qui sont demeurés constants dans leur devoir et dans la foi. Sous le faux nom de catholiques, ils s'obstinent dans leur révolte contre Notre autorité suprême, et leur patriarche légitime, qu'ils sont venus à bout de faire expulser et qui a dù chercher un re-fuge près de Nous. Grâce à leur perfide astuce, ils ont su gagner les faveurs du pouvoir civil, de telle sorte que, malgré le zèle et le soin de Notre légat extraordinaire, envoyé à Constantinople pour traiter de ces affaires, malgré la leftre que Nous avons Nous-même écrite au Sérénissime empereur de Turquie, ils ont, par la force des armes, envalu et consacré à leur usage quelques-unes des églises catholiques, y ont tenu leur conciliabule et ont élu un patriarche schismatique : enfin, ils sont parvenus à priver les catholiques des immunités que les traités publics leur avaient assurés jusqu'à présent. Du reste, si ces rebelles continuent à mépriser nos justes remontrances. Nous scrons bientôt contraint de traiter plus au long de ces vexations, que Nons avons signalées brièvement jusqu'ici.

« Cependant, parmi tant de motifs de tristesse, Nous sommes heureux. Venerables Frères, de pouvoir Nous consoler et Nous fortilier avec vous au spectacle de la constance admirable et du vaillant labeur des évêques catholiques dans les pays que nous venons de citer et dans tous les antres. Partout, les prélats ayant ceint la vérité et s'étant couverts de la justice comme d'un bouclier, fermement attachés à cette chaire de Pierre, ne se laissent ellrayer par aucun péril, ni rebuter par ancune épreuve. Séparément ou conjointement, par leur parole, par leurs écrits, par leurs pétitions, par leurs lettres pastorales, ils ne cessent, en union avec leur clergé et leur peuple tidèle, de combattre fermement et cou-

rageusement pour les droits sacrés de l'Eglise et du Saint-Siège ; ils s'opposent aux injustes violences des impies, ils réfutent leurs calomnies, déjouent leurs pièges et brisent leur audace; à tous ils montrent la lumière d**e la vérité;** ils aftermissent les bons; de toutes parts ils font face par la force compacte de leur union, aux attaques pressantes de l'ennemi et ils Nous apportent à Nous et à l'Eglise affligée de tant de manx la consolation, la joie et un pnissant secours. Nul doute que ces ellorts seront encore plus efficaces, si l'on prend soin de resserrer chaque jour et de fortifier ces liens de la foi et de la charité qui unissent les esprits et les cœurs. Pour obfenir ce résultat, il n'est personne qui ne juge opportun que les métropolitains se concertent avec leurs suffragants, de la meilleure façon qu'il se pourra laire selon les circonstances, et décident ensemble les movens de s'unir et de se confirmer dans le même esprit et dans le même jugement, atin de se préparer plus efficacement par un effort unanime au difficile combat qu'ils ont à sontenir contre les assauts de Limpiété.

« Le Seigneur nous a visités dans sa colère et il nous a trappés de son glaive dur, grand et fort : la funée monte au souffle de sa fureur et le ten a jailli de sa face. Mais s'exercera-t-il toujours contre nous et refusera-t-il de nous montrer un visage moins irrité? Loin de nous une telle pensée. Non, le Seigneur n'oublie pas d'avoir pitié, et sa colère n'arrètera pas toujours ses miséricordes : car il est inépuisable à pardonner et il se montre propice à ceux qui l'invoquent dans la vérité. C'est pourquoi il répandra sur nous les trésors de sa miséricorde.

« Appliquons-nous donc, en ce moment favorable de la venue du Seigneur, à apaiser sa colère divine. Revenant à une vie nouvelle, courons humblement au-devant du Roi pacitique qui doit bientôl venir pour annoncer la paix aux hommes de bonne volonté. Que le Dieu juste et plein de miséricorde qui a vonlu, dans ses desseins secrets, Nous réserver pour voir l'affliction de Notre peuple et les malheurs de la Villesainte, qui a voulu que Nous soyons à Rome quand elle est livrée aux mains de ses ennemis, que ce Dieu incline vers Nous son oreille et qu'il Nous entende. Qu'il ouvre les yeux et qu'il voie notre désolation de la ville sur laquelle, Nous avons invoqué son saint nom. »

Au sujet des églises volées, il en est une dont Francesco Nardi a raconté la prise. C'est un acte épique : Oyez cette merveille :

Sur la large et belle rue du Quirinal qui va de la place à cette porte que trois siècles ont appelée Pie, et dont le gouvernement italien, par une ironie sanglante faite à lui-mème, a changé le nom en celui de 20 septembre; en face du palais enlevé au Pontife, s'élève le noviciat de la Compagnie de Jésus et sa délicieuse église de Saint-André. L'église est un chef-d'œuvre du fantastique, mais loujours grandiose, Bernin. La façade, d'ordre corinthien, a des proportions admirables. L'intérieur forme un ovale d'une richesse étounante, où le grand artiste a prodigué des ornements qu'en notre siècle étroit nous trouverions surabondants, mais qui ne semblaient pas tels au siècle d'Innocent X et d'Alexandre VII, tant ces nobles Pontites obéissaient encore aux inspirations que les successeurs de Jules II avaient données aux arts. Sous un des riches autels repose la déponifle d'un jeune homme prodigieux qui, dès l'enfance, fit preuve de

vertus très rares dans l'âge mùr.

D'une illustre l'amille sénatoriale de Pologne, élevé au milieu des splendeurs d'un luxe qu'il dédaignait, on le conduisit à Vienne pour y faire ses études ; mais bientôt il sentit que les choses de la terre n'allaient pas à son âme. Dieu lui avait déjà parlé d'une voix à laquelle il ne résista point. Aussi son très fâcheux ami et son très mauvais frère tentèrent-ils vainement de le pervertir. On ne se soustrait aux périls de la corruption que par la fuite ; Stanislas Kostka prit ce courageux parti de la fuite, et, à peine âgé de quinze ans et faible, fit 1,200 milles de chemin. presque loujours à pied, jusqu'à ce qu'étant arrivé à cette église, il v entra, et de là dans la maison des Pères Jésuites qui lui est annexée. Il fut accueilli par un autre saint, François Borgia, général de l'Ordre, et reçut de ses mains cette noble robe qui a illustré tant de chaires dans les églises et les universités, parcouru tant de terres et de mers, répandant la parole du Christ, et s'est teinte si souvent du sang des martyrs. A Stanislas cenendant Dicu demanda la fleur et non le fruit, et son épreuve ne dura que dix-huit mois.

Pour cet innocent, dont les pieds avaient à peine effleuré la terre, la mort vint comme un doux sommeil. Une vision céleste lui donna l'avant-goût de l'éternelle félicité. On voit encore intacte, dans le convent, la chambre qu'habita le jeune saint; une statue de marbre, peinte couchée sur un lit de marbre, indique la place où il expira. Chaque année, le 13 novembre, anniversaire de son heureux transit au Ciel, une foule de fidèles avaient contume de visiter cette chambre, et hier encore beaucoup s'y sont rendus. Tristes et hésitants, ils demandaient en chemin s'il étail encore permis d'entrer dans le sanctuaire. On leur répondait tristement aussi : « Oui, vous le pouvez encore. » Mais ce sera pour la dernière fois. Le marteau des Vandales est déjà préparé, et bientôt il frappera à ces portes, à ces murs, à ces chambres si chères aux fidèles de toutes les nations. De cette maison et peut-être aussi de cette église on fera antre chose. On en fera des écuries pour les chevaux des nouveaux maîtres.

Là où, durant trois siècles, des religieux s'étaient préparés par l'oraison, par le silence, par le détachement de toute affection mondaine, par l'exercice des plus hautes vertus, ceux-ci à former les cœurs et les intelligences

à l'amour de Dieu et des hommes, à l'amour des lettres et des sciences ; ceux-là à convertir les peuples intidèles et barbares à l'Evangile et à la civilisation ; là où tant de saints illustres et parmieux un roi de Sardaigne avaient achevé en paix une vie pleine de mérites, les chevaux henniront, les soldats et les valets d'écurie blasphèmeront. On donnera aux animaux la place des maîtres, des savants, des missionnaires. L'idée est digne du temps où nous vivons, et nous mettrons sur le fronton des nouvelles écuries, cette inscription;

Aedes, Per, Tria, Secula, Religioni, Et, Scientiis, Augendis, Dicatas, In, Equile, Convertit, Nova, Aetas, MDCCCLAXI

Les chevaux allaient donc arriver à la suite d'Humbert et de Marguerite. Le roi pas encore.

A propos d'une église également volée, Saint-Vital, et pour laquelle il y avait protestation de la diplomatie, le gouvernement usurpateur lil connaître son programme:

1º Application à Rome de la loi de suppression de tous les ordres religieux;

2º Incamération de tous les biens ecclésiastiques ;

3º Maisons généralices reconnues comme êtres internationaux. Les généraux auront le personnel nécessaire, mais leur résidence sera établic par le gouvernement :

** Les quatre basiliques patriareales conserveront leurs revenus, convertis en conso-

lidés de l'Elat.

Les révolutionnaires ne se plaindroul pas : c'est radical, et à moins d'établir la Commune tout-de suite, on ne saurait faire davantage.

Grande nouvelle! Le roi arrive le 5 juillet 1871, près d'un an après l'usurpation de Rome. La main qui avait arrêté Attila et laissé passer Gensérie, laissait passer Victor-Emmanuel. De grandes précautions sont prises pour calmer ses appréhensions. Ce roi craint les assassins, il en voit partout, tant le remords d'avoir volé les biens de tous les membres de sa famille et de tenir son Père en captivité, le poursuit et l'accable. Cependant il n'y a pas de monarque en Europe qui soit en apparence plus ménagé que lui par la révolution.

Le roi arrive au jour fixé.

La Capitale reproduit le soir ces paroles du roi à la junte municipale :

Je suis venu à Rome avec le consentement de toutes les nations, y compris la france. L'ai vendu, en venant à Rome, un service à l'humanité, puisque saus cela de grands désordres sevaient arrivés.

La Frusta avait publié, l'avant-veille, une caricature, le saut du Niagara, où l'on voit Lanza traversant la corde de Blondin, avec sa seringue pour balancier, et Sella conduisant sur cette corde une brouette chargée de pantins qui sont les diplomates. Au pied de la cascade, le roi de Prusse, l'empereur d'Au-

triche, celui de Russie, celui de Turquie, la reine d'Angleterre suivent de l'œil cette marche périlleuse. A l'extrémité de la corde se trouve une souricière qu'un coq tient levée, et dont il s'apprête à laisser retomber la porte lorsque les acrobates-ministres—qui figurent le roi seront entrés.

Cette caricature était un commentaire anticipé des paroles de Victor-Emmanuel.

An moment où Victor-Emmanuel, entrant à Rome, couronne la série de mensonges, de vols, de parjures et de sacrilèges qui ont fait l'unité italienne, nous demandions quelle main pourrait tracer de ce roi un portrait assez vengeur et faire de sa vie une histoire assez vraie pour satistaire la justice outragée. La Libertà est venue à notre secours, et nous ne pouvons mieux faire que traduire textuellement le dithyrambe entonné en l'honneur du roi par cette feuille italiannissime, exécutant sur le roi piémontais la justice que de Maistre invoquait contre Voltaire, lorsqu'il lui souhaitait une statue élevée par les mains du bourreau.

Voici l'article de la *Libecta* .

Vive le roi!

C'est le cri de mille et mille citoyens, d'une nation entière. Vive le roi!

Des hommes sans cœur et sans intelligence, animés seulement d'un impudent cynisme, ont osé nier la magnanime vertu de notre roi ; ils parlaient d'intérêts dynastiques, d'anciennes traditions et de je ne sais quelles fenilles d'artichant avalées une à une! Ceuxlà ne savaient ce qu'ils disaient, car Victor-Emmannel a tout osé. Il pouvait ne pas faire ce qu'il a fait ; il pouvait rester tranquille et heureux dans son Piémont, en laissant après lui une mémoire chère et honorée.

Eh bien! non, Et au lieu de cela, que de soucis, que d'angoisses, que de sacrifices!

Un jour, les ministres se sont présentés au roi et lui ont dit : Majesté, pour faire l'Italie, il faut renoncer à la province où naquirent vos pères et qui donna son nom à votre maison. Il faut céder la Savoie!

Et le roi signa le traité, Dieu sait avec quel tremblement de main et quel étranglement

de cœur!

Un autre jour, d'autres ministres se présentérent au même roi : Majesté, dirent-ils, pour hâter le jour où nous pourrons entrer à Rome, et pour obtenir que les étrangers en sortent, il faut faire un suprême sacrifice, il faut abandonner Turin et porter à Florence le siège du gouvernement.

La cité où il naquit et où chaque pierre, chaque rue rappelait une des gloires de la maison de Savoic, se leva menaçante contre lui. Le peuple, qui l'adorait comme un père ou plutôt comme un frère, roula ses flots furieux sur la place Royale; le sang des citoyens coula, et un combat horrible remplit la glorieuse initiatrice de la résurrection ita-

lienne. Là, presque tous plièrent; tous ou presque tous mentirent à leurs engagements, mais Victor-Emmanuel ne plia pas; il ne se démentit pas, et il apposa encore une fois son nom sur les lois décrétées par la nation.

« Majesté, dirent encore une fois les ministres au roi d'Italie, il faut rompre avec les lenteurs et accomplir le grand vou en allant à Rome. Et le roi, encore une fois, suivit leurs conseils.

Ah! il taudrait n'avoir aucune connaissance des mille et mille replis du cœur humain; il faudrait n'avoir aucun-sentiment de générosité et de piété pour ne pas comprendre que cette dernière et grande résolution n'a pas dû être prise par le roi sans de pénibles et cuisants sacritices! Que ceux qui ne vondraient pas le croire songent à l'art infernal mis en œuvre par nos ennemis pour l'émouvoir et l'ettrayer. Rien ne fut omis; tantôt avec une verve satanique, tantôt avec un mépris téroce, tantôt avec une malice cruelle, ils mirent sous les yeux du roi les risques de l'entreprise et la terrible épreuve qu'il fallait effrenter veux en versir à bout.

affronter pour en venir à bout.

Ils cherchèrent parmi les tombes de ses aïeux et lui monfrèrent celles des plus dévôts et des plus pieux : ils lui remirent en mémoire le repentir des uns et les infortunes des autres ; ils lui répétèrent les paroles de sa pieuse mère, ils le firent ressouvenir de la dévotion de toutes les femmes honnêtes et glorieuses de la maison de Savoie! Puis ils lui dirent que jamais nul roi n'avait pu rester a Rome : ils accumulèrent sur sa tête les foudres du Vatican et ils renouvelèrent les anciennes offenses par de nouvelles et plus cruelles piqures. Et comme si c'était peu, ils évoquerent devant lui le roi généreux et chevaleresque, le spectacle d'un auguste vieillard que tous respectaient et qui est roi plus que tons les rois.

Mais rien de fout cela ne put ébranler Victor-Emmanuel. Il resta ferme et inaccessible à la peur et il suivit encore une fois les volontés de la nation! Roi, galant homme jusqu'an bout, il a tout sacrifié, et même ce que les hommes ne sacrifient jamais, c'est-à-dire son sentiment personnel et les inspirations de sa propre conscience! Et maintenant le voici à Rome, ce roi généreux et magnanime, le voici dans nos murs, venant au Capitole accomplir le solennel serment de No-

Saluons done Victor-Emmanuel, roi d'Italie.

Vive le roi!

Avions-nous raison de dire que nul châtiment ne valait pour Victor-Emmanuel ce sanglant apothéose! L'Osservatore romano, en y faisant allusion, ne peut s'empêcher de faire la remarque que sous prétexte de faire un éloge surabondant du roi, la Libertà se livre à des insultes contre une personne qui devrait être inviolable d'après les lois. Si nous avions dit la moitié de ces vérités, ajonte l'*Osservato*re, il est probable que nons aurions déjà reçu les caresses du lisc.

Rien n'est plus vrai. Mais les éloges de la Libertà n'en ont que plus de prix. Les italianissimes ne diront plus que les catholiques tout seufs s'accordent à accuser Victor-Emmanuel de vol, de sacrilège et de parjure.

Cet article de la Libertà, ent son pendant

que doit enregistrer l'histoire :

Rome et le Pape

EN JUILLET 1809 ET EN JUILLET 1871

Si quis cojuscumque familiam tam longævæ possessionis jure munitam a privato fundo exturbare auderet, neque a judice audiretur. (PIE VII, allocution Noravulnera, du 11 juillet 1808.)

Sous ce titre et cette épigraphe, l'Universita

cattolica public l'article suivant :

Nos gouvernants ont trouvé bon de choisir le mois de juillet pour prendre définitivement possession de Rome papale : le choix est digne de la sagesse qui préside à toutes leurs entreprises contre le Saint-Père Pie IX. Ce fut au mois de juillet, dans la nuit du 5 au 6, en 1809, qu'une grande iniquité fut accomplie au palais apostolique du Quirinal. Le général Radet, commandant la gendarmerie, assaillit ce palais et y entra avec un certain Siri, colonel adjoint à l'état-major, et quelques Romains employés dans la police, entre lesquels un Laurent Milanesi et un Diana. Arrivé devant le Pontife, Radet demeura muet quelques minutes, puis, d'une voix tremblante, il dit à Pie VII : « Sainteté, je dois vous intimer l'ordre de renoncer au domaine temporel. » Le Pape répondit : « Je n'en suis pas le maître, je dois le transmettre inlact à mes successeurs ; je me laisserai mettre en pièces plutôt que de trahir mes devoirs. » — Le général ajouta : « Je sais que Votre Sainteté a beaucoup fait pour l'empereur. – Beaucoup plus que vous ne savez, » dit le Pape.

Pie VII fut enfermé dans une voiture avec le cardinal Pacca et emmené. Le grand pontife disait aux Romains : « Bénissons Dieu qui nous donne la douce consolation de voir se réaliser en notre personne ce que sou divin Fils, notre Rédempteur, a dit au prince des Apôtres, saint Pierre : Quand tu seras vieux. tu étendras tes mains, et un autre te liera et te

portera où tu ne voudras pas aller.

Dans la soirée du 6 juillet, il fut transporté à Radicofani, en Toscane. Il en partit le 7, et le lendemain, au point du jour, il arrive à Sienne. Le peuple criait aux geòliers du pape: Cani! cani! Mais ces chiens avaient pour eux la force.

Le 9 juillet, le prisonnier apostolique arrivait à la Chartreuse de Florence, d'où on l'envoya en Piémont. Au bout de six jours de voyage, le 15 juillet, il entrait à Alexandrie

et le peuple accourait pour lui offrir toutes sortes de rafraîchissements. Il lui fallut en accepter de tous, ou du moins toucher ce qu'il ne prenait pas. Les temmes obligeaient les hommes à leur céder la place, et tous criaient : « A moi, Très-Saint Pere, prenez de ce qui est à moi! — De tous, » répondait le saint Pontife, les yeux baignés de larmes. Il traversa Turin la nuit du 17 juillet, et arriva le soir au Mont-Cenis.

Qui cùt dit aux subalpins, en juillet 1809: « Dans soixante-deux ans, en ce même mois de juillet, un autre Pie sera dépouillé de son royaume et de sa Rome, et les spoliateurs seront les piémontais? « Qui l'ent crupossible? Que n'ont-ils du moins évité le rapprochement des dates! Mais non; ilsemble qu'ils les choisissent à dessein. Leur entrée solennelle à Rome et au Quirinal aura lieu le 2 juillet, il y aura fá des banquets solennels pendant trois jours jusqu'au 5, et si ignorants qu'ils soient de l'histoire, comment ne pas se souvenir qu'en ce même jour, 5 juillet, en 1809, les ministres d'un empereur qui s'intitulait voi d'Italie, entraient de vive force dans ce même palais du Quirinal pour dépouiller Pie VII?

Il nous semble voir Jean Lanza appeler quelque guide instruit de ce qui se passa alors, le prier de lui décrire les scènes de ce jour mémorable et l'entendre répéter : « Ici se présenta un certain Bossola, qui d'abord domestique au Quirinal en avait été chassé pour vol. Nouveau Judas, il dirigea l'assaut. Là entra Radet, de triste mémoire, accompagné de Diana et de Milanesi. Là était Pie VII, entouré des cardinaux Pacca et Despuig, et d'autres prélats et ecclésiastiques. Là ce même Radet, en proie aux tortures du remords, cherchait à les calmer en baisant la main du Pape qu'il arrêtait. » — Oh! quelle nuit, le 5 juillet, Jean Lanza va passer au Quirinal! Il pourra savourer à la tois les larmes de deux Pontifes Pie VII et Pie IX. Qu'il s'en repaisse, l'Italie est faite!

Et puisque nos italianissimes tiennent tant aux anniversaires, puisqu'ils en ont tant célébrés à Rome depuis le 20 septembre, que n'instituent-ils à Rome pour le 5 juillet une grande l'ête, la fête anniversaire de l'escalade du Quirinal! Ils n'auront pas de peine à trouver des acteurs pour jouer le rôle de Radet, de Diana, de Milanesi et même de Bossola. On pourra faire apparaître dans le lointain Victor-Emmanuel le, qui souffre et gémit dans l'île de Sardaigne, avec le Pape

spolié et persécuté comme lui.

Que l'on songe cependant au dénouement. Les paroles de Pie VII, placées en tête de cet article, ont une gravité qui appelle l'attention. Elles furent adressées aux cardinaux le 11 juillet 1808 et signifient que si on traitait un particulier quelconque comme on traite le Vicaire de Jésus-Christ, prenant sa maison sous prétexte qu'on en a besoin, aucun juge au monde ne vondrait absoudre

l'envahisseur. D'où cette conséquence que certains actes portent tôt ou tard leurs fruits et que le règne des Napoléon a très logiquement pour suité à Paris les brigandages et

les incendies de la Commune.

Ainsi voilà le royaume italien fondé, voilà Rome capitale du royaume d'Italie, voilà Victor-Emmanuel à Rome. L'Eglise a tout perdu, son Pape est prisonnier, ses évêques, depuis les revers de la France sont presque partout en butte à la persécution. Le roi d'Italie, au contraire, est bien vu des faquins qui tiennent la France, en lien de solidarité avec la Prusse, pas trop mal vu des antres puissances. A ne consulter que les apparences, l'Italie a vainca Dieu et effacé son œuvre de l'histoire.

« Patience! Les succès de la force et de l'injustice, dit l'*Univers*, sont des scandales contre lesquels il importe de se raffermir. Lorsqu'on assiste à ces insolents triomplies, la douleur est telle qu'on désespère d'en voir bientôt le châtiment, et l'on a besoin de consulter l'histoire et les lois mêmes de la justice providentielle pour être certain qu'en définitive c'est la justice qui l'emportera. De nos jours, il suffit de l'expérience d'une vie humaine pour se rassurer, car c'est maintenaut surtout qu'on peut dire de la justice divine qu'elle va vite. L'usurpation sacrilège de Rome par Napoléon ler, en 1809, était punie moins de cinq ans après. Les fautes, nous ne voulons pas employer un mot plus dur et sans doute plus juste, les fautes de Napoléon III, que la presse religieuse a tant de fois signalées comme des causes de ruine, ont déjà produit leurs funestes conséquences : le vainqueur de Solférino est le prisonnier de Sedan ; le signataire de la convention de septembre 1864, qui était une violation formelle de tant de promesses faites au Pape, a vu tomber sa puissance en un jour ; au moment même où, contrairement à ses paroles les plus solennelles il rappelait quelques milliers de soldats français de Civita-Vecchia, le canon prussien lui en enlevait le double; et pendant que Pie IX, prisonnier au Vatican, recoit de toutes les parties du monde des témoignages d'amour et dévouement, Napoléon III n'entend que des malédictions qui s'élèvent de toutes les parties de la France contre lui.

Nous nous rappelons avoir vu, il y a une dizaine d'années, dans un journal charivarique d'Angleterre, le Pape placé sur une pente rapide et maintenu par une corde que Napoléon III, placé sur une autre pente, tenait dans les mains. On criait à l'empereur : Lâchez-le! Et il répondait : Nou : il me fait contre-poids. C'était une parole prophétique, au moins pour l'empereur : cu abandonnant le Pape, c'est-à-dire la cause de la justice, il se perdait : mais le Juste, lui, n'est pas perdu pour cela, car sa cause est celle de Dien, et celui que Dien garde est bien gardé.

Cependant, il reste un complice à l'ancien conspirateur des Romagnes, à l'homme que la France avait acclamé, à qui elle avait donné tout pouvoir, parce qu'il jurait de défendre contre la Révolution la religion, la famille et la propriété, et qui a porté de si rudes coups à ces trois grandes bases de la société. Cette Italie, pour laquelle Napoléon III a sacrifié tant de vies et tant de millions, à laquelle il a laissé commettre tant d'attentats contre la religion de la France, à laquelle il a permis en dernier lieu de porter les derniers coups à la souveraineté pontificale, cette Italie révolutionnaire triomphe avec le roi qui s'est fait l'instrument de toutes les infamies. L'Italie est une, le roi Victor-Emmanuel va monter dans quelques jours au Capitole. Bien des complices de la spoliation sacrilège, et l'un des plus marquants, le comte de Cavour, n'auront pu jouir sans doute de ce spectacle ; mais il paraît certain maintenant qu'il sera donné au monde, et ce sera nn immense scandale. Peut-on croire à la durée de cet édifice d'iniquité? La presse révolutionnaire répète autour de nous que c'en est fait de la couronne pontificale; elle espère bien que l'Eglise elle-même ne survivra pas longtemps à ce coup, et elle fait entendre que Pie IX sera le dernier des papes, comme on l'avait dit à la mort de Pie VI.

Voyons donc quelles sont les chances de durée pour ce royaume d'Italie, dont l'existence est un déli porté à la justice divine.

On sait comment il s'est formé. Son existence date du 24 juin 1859, jour de la bataille de Solférino. Ce jour-là, M. de Cavour posa la première pierre de l'édifice, dont il avail montré le plan en 1856, au congrès de Paris. Napoléon III, rappelé à ses anciens serments par les bombes d'Orsini, entraina la France dans la guerre contre l'Antriche qui pouvait bien avoir en Italie une prépondérance trop grande, mais qui nous menacait bien moins que les projets révolutionnaires du ministère piémontais, et qui avait été insolemment systématiquement et persévéramment provoquée par le Piémont. La presse religieuse et conservatrice comprit le danger et le signala, elle ne fut pas écoutée ; la presse révolutionnaire applaudit, et l'opinion publique, pervertie par elle, crut à une guerre politique, là où il y avait une guerre révolution-

En 1860, le plan de Cavour se développa: 1859 avait donné la Lombardie, 1860 donna les petits Etats de l'Italie centrale, avec une partie des Etats de l'Eglise. Puis vint l'annexion du royaume de Naples, œuvre encore de Cavour, bien plus que de Garibaldi, qui était vaincu, malgré tant de trahisons faites a son profit, si l'armée italienne n'était venue à son secours, et si Napoléon III n'avait tout laissé faire pour se conserver les bonnes grâces de la Révolution.

Après toutes ces annexions, il ne restait plus que deux graves questions à résoudre : la

question vénétienne et la question romaine, Pour conquérir la Vénétie, il fallait vaincre une puissance matériellement heaucoup plus forte; pour aller à Rome, il fallait lutter victorieusement contre une force morale immense, ainsi que le reconnaissaient les Italiens eux-mèmes, qui renonçaient officiellement à l'emploi de tout autre moyen que les moyens moraux

La guerre de 1866 donna la Vénétic à l'Italie: l'alliance prussienne donna aux Piémontais la force qui leur manquait, et afin que Napoléon III se trouvât toujours compromis avec la Révolution, ce fut lui qui se chargea de remettre à Victor-Emmanuel cette province que François-Joseph lui cédait.

Restait la question morale à résoudre, celle de Rome, et elle n'a été résolue que matériellement, par la force et par la violence, ce qui nous permet de dire qu'elle n'est véritablement pas résolue, même aux yeux des usurpateurs.

Quelle est, en effet, la situation politique de l'Italie? Le soi-disant royaume d'Italie ne s'est formé qu'en profitant de circonstances fortuites, des défaites de l'Antriche, du concours de la Prusse, et, en dernier lieu, de la chute de l'homme qui, pour donner une satisfaction nécessaire à l'opinion de la France, avait été obligé de faire prononcer par son premier ministre le fameux jamais, dont le retentissement fut si grand dans le monde politique et dans le monde religieux.

Avec la guerre actuelle, qui a si profondément ébranlé l'Europe, et qui va peut-être prendre d'inealculables proportions, nul ne saurait dire sur quelles bases se rétablira l'équilibre européen. Mais, si nous devançons par la pensée la réunion du futur congrès, quelle situation pouvons-nous y assigner au royaume d'Italie, soit que la Prusse et la Russie soient victorieuses, soit que la France etl'Angleterre redeviennent, avec l'Autriche, les arbitres des prochains remaniements? Si la Prusse l'emporte, l'indépendance de l'Italie sera aussi menacée que celle du reste de l'Europe, et que l'empire allemand tienne ou non à ménager les catholiques, il est certain qu'il tiendra à avoir en Italie la prépondérance que l'Allemagne a toujours cherché a y exercer ; ce sera la dislocation de ce royaume, et, au simple point de vue politique, la restauration du trône pontifical entrera sans doute dans les vues du conquérant. Si la Prusse, au contraire, est vaincue, qu'est-ce que l'Italie peut attendre de l'Autriche, qui lui doit ses récentes humiliations, de la France, qu'elle abandonne aujourd'hui si lâchement, de l'Angleterre, qui commence à comprendre le besoin de revenir franchement à la politique conservatrice.

Pour que le royaume d'Italie cût quelque chance d'avenir, il faudrait que le catholicisme fût complètement écrasé, et alors, ce ne serait plus un royaume qui existerait en Italie, ce serait l'anarchie révolutionnaire, et ce pays devicadrait vite la proie des premiers conquérants venus. Mais qui, à la vue de ce qui se passe, à la vue du mouvement qui se fait en France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, partout, croira à la cliute du catholicisme ? La force morale qu'il faudrait vaincre se dresse donc toujours devant la révolution italienne ; elle reste entière, elle grandit chaque jour, et c'est elle qui sera victorieuse. Dejà, à l'intérieur, et les ministres italiens le confessent la cause italienne a énormément perdu en s'emparant de Rome. Désormais, nul député catholique ne voudra sièger dans un parlement reuni an Capitole, et nos correspondants de Rome et de Florence nous ont appris que même beaucoup d'hommes non catholiques ont refusé le mandat législatif parce que c'est à Rome qu'ils auraient à l'exercer.

Le nouveau parlement italien n'aura donc plus même ces quelques hommes honorables, pas même ces hommes faibles, gardant encore quelques sentiments honnétes, qui acceptaient les faits accomplis parce qu'ils n'atteignaient pas directement le chef de l'Eglise; il n'aura plus que des révolutionnaires exaltés par des sectaires, que des hommes sans principes: nous demandons s'il est possible de prédire une longue existence à un Etat qui ne peut plus être servi par des honnètes gens et qui est en proie à tous les ambitienx, à tous les furieux. L'histoire est d'accord avec la logique pour répondre négativement.

Cependant les Buzurri— c'est le nom donné par les Romains aux Italiens établis dans leur ville, — les Buzurri ne se tenaient pas de joie. Nous pouvons donner des échantillons de leur allégresse. On représente le Pape en enfant. Afin de distrairé cet enfant, le cardinal Antonelli et Mgr de Mérode font agir sur un théâtre à marionnettes deux zouaves, dont l'un tient le drapeau pontifical avec la tiare et les clefs.

Peut-on insulter plus làchement le Pape et prouver davantage l'inanité des garanties sous les yeux mêmes du roi qui est l'homme de ces garanties. Il y a plus, le Don Pirlone donne, en même temps que cette caricature, un article qui est une longue apostrophe à Victor-Emmanuel, apostrophe dans laquelle l'auteur, qui est d'origine française, parle du long esclavage de Rome et reme**rcie le galant** homme. « Les rois galants hommes, seuls, ditil, savent être fidèles à leurs promesses.» Ce n'est pas tout. Don Pirlone écrit sous la rubrique : Consummatum est, une note diplomatique qu'il adresse à S. Em. le cardinal Jacques Antonelli, judis polisson de Sonnino, aujourd'hui secrétaire d'État du gouvernement qui... était. et il prend pour épigraphe les paroles sacrès : Et Verbum caro factum est et habitavit in nobis. « ... Oni, dit-il, Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire Victor-Emmanuel, est descendu de vagon à midi et demi. Mes yeux se sont voilés, mon cœur s'est

arrêté, et de la droite frappant ma poitrine, j'ai récité le *Confiteor*, puis le *Credo*, tandis que les assistants criaient Gloria in carelsis Deo et in terra... a Vittorio Emanuele. » Il v a trois colonnes de ce style, plein d'impiété railleuse et cynique.

Après la prose, voici des vers :

Nous irons au Vatican Nous prendrons prêtres et frères, Avec les bourreaux de soldats, Nous les voulons fusiller.

Nous irons au Vatican, Plein d'une masse de brigands. Les zouaves viennent en avant, Nous les voulons éventrer.

Nous irons au Vatican, Nous prendrons les cardinaux, Et... jusqu'aux talons Nous les voulons faire arriver.

Nous irons au Vatican Au son des clochettes, Et ce vilain bourreau d'Antonelli Nous le voulons tuer pour de bon.

Nous irons au Vatican, Nous prendrons le meunier, Avec le couteau que nous avons en main Nous le voulons transpercer.

Nous irons au Vatican, Nous prendrons le mauvais pape. Vous entendrez un grand chòc. Nous le voulons jeter par la fenètre (1).

Le Pape, insulté et menacé, ne crut pas devoir garder un plus long silence; il le rompit par une lettre au Cardinal-Vicaire :

« Lorsque Dieu, dans ses desseins impénétrables a permis que Rome fut occupée contre le droit, les usurpateurs proclamèrent que Rome était nécessaire à l'intégrité de l'Italie et à l'union parfaite de toutes ses parties, comme s'il n'y avait pas encore en Italie deux petites portions qui restent encore sous leur ancien gouvernement, etqui, je l'espère, y resteront fonjours. Cependant le but de ces grands ouvriers de révolution n'était pas seulement d'usurper une ville comme Rome, leur but était et il est encore de détruire le centre du catholicisme et le catholicisme même. Pour cette ruine d'une œuvre indestructible, tous les impies, tous les libres penseurs, tous les sectaires du monde ont donné leur concours en apportant chacun leur part de contingent dans cette métropole. Tous ces petits bataillons se sont réunis en un seul corps et leur but est d'insulter et de briser les images de la Très Sainte Vierge Marie et des Saints, de vilipender et de pourchasser les ministres du sanctuaire, de profancr les églises et les jours de fête, de multiplier les maisons de prostitution, d'assourdir les oreilles de leurs clameurs sacrilèges et d'intuser dans les cœurs et les esprits, surtout parmi la jeunesse, le venin de l'impiété par la lecture de certains journaux souverainement impudents, hypocrites, menteurs et irréligieux.

Cette phalange infernale s'est mise en tête d'extirper de Rome ce qu'elle appelle le fanatisme religieux, comme le disait un philosophe italien, de l'âcheuse mémoire, mort subitement il y a peu d'années. Après s'être implantée à Rome elle veut rendre cette ville incrédule ou plutôt en faire la maitresse d'une religion dite de tolérance, telle que la veulent ceux qui n'ont devant les yeux la pensée d'aucune autre vie que la vie présente, et ceux qui se forment de Dieu cette idée qu'il laisse aller toutes choses sans presque s'oc-

cuper de nos actes.

Et le gouvernement qui tolère tous ces désordres appartient-il aussi à cette phalange? Nons aimons à espérer que non, car l'aftirmative serait une lamentable proclamation de la chute du trône. Cependant, pour apporter quelque remède à la plénitude de lant de maux, yous ferez, M. le cardinal, une circulaire aux curés, atin qu'ils avertissent leurs paroissiens que la lecture de certains journaux, spécialement de ceux qui s'impriment ici à Rome, leur est défendue, et que cette défense soit faite de telle sorte que ceux qui y manqueraient comprennent qu'ils font non un péché véniel, mais un péché mortel. Pour tout le reste des oflenses rappelées eidessus et qui concernent la violation des lois de Dieu et de l'Eglise il faut dire à chacun des curés : Argue, obsecra, increpa.

Une correspondance de Rome fait connaître quelques détails qui servent, à cette lettre,

de commentaire:

« La lettre du Pape au cardinal vicaire amène chez les révolutionnaires un redoublement de calomnies et de fureurs. Ils ont deux griefs contre cette lettre; le premier vient de leur cupidité; ils sentent qu'on lira moins leurs journaux et que les baïoques feront détaut; le second vient de leur orgueil national, qui reçoit un coup violent par le vœu qu'exprime Pie IX de voir deux petites portions de la péninsule demeurer soumises à leurs anciens maitres.

(1) Anderemo al Vaticano Prenderemo preti e frati. Cogli boia degli soldati Le vogliamo fucilar. Anderemo al Vaticano

Che son ma mazza de'briganti, Gli zuavi vengono avanti, Le vogliamo shodellar.

Anderemo al Vaticano, Prenderemo i cardinali Cogli e... egli stivali Le vogliamo far arrivar,

Anderemo al Vaticano Col sono dei campanelli. Quel boiaccio d'Antonelli Lo vogliamo ben scannar.

Anderemo al Vaticano, Prenderemo il mulinaro Col coltello ch' abbiam' in mano Lo vogliamo trapassar.

Anderemo al Vaticano, Prenderemo paparazzo Sentirete un grosso botto Per la finestra lo vogliamo buttar.

« Il est inutile de relever ce qui regarde le premier grief, c'est-à-dire les impiétés des journaux, leurs attaques contre le Pape, qu'ils accusent de... folie. Mais j'estime que nous ne devons pas negliger ce qui a trait au second. Pie IX sait les menées de l'Italie d'accord avec la Prusse : il sait les projets accueillis par les sectes d'entreprendre, à l'aide d'un désordre communeux en France et en Autriche, une campagne contre Nice et contre le Tyrol avant de procéder à une antre campagne sur les côtes orientales de l'Adriatique. Toujours ami de la France, le Pape ne veut pas que nous perdions une province de plus. Toujours ami de l'Italie, il désire qu'elle ne se jette pas dans une guerre dont la première conséquence serait de livrer le quadrilatère à la Prusse.

« Dans les saturnales des 2 et 3 juillet, les drapeaux de Trieste, du Tyrol, de Nice et des autres provinces que la folie nationale revendique ont figuré sous les yeux du galant homme, lequel se laissera conduire à toutes

les aventures.

« Les clubs discutent avec passion sur la nécessité d'attaquer immédiatement le comté de Nice. Des officiers de l'armée, des agents prussiens y assistent, et tout porte à croire que le voyage de Menabrea en Allemagne se rat-

tache à ces plans. »

Si Pie IX pourvoyait au salut des fidèles, le Pontife n'oubliait pas tant d'églises dépourvnes d'évêques. Dans son allocution du 27 octobre 1871, au Vatican, il a vu, dit-il, l'iniquité et la contradiction prévaloir dans les villes dépourvnes de pasteur. La charité de Jésus-Christ le presse de pourvoir à leur veuvage dans l'intérêt même de la société civile. C'est le caractère particulier de ce voyant d'Israël. Pie IX est l'homme de la vérité entière, et s'il a sonci de tous les intérêts, il ne demande qu'à la vérité le triomphe de la justice.

Ces préconisations d'évêques en ces tristes conjonctures rappelaient l'époque de la primitive église, l'ère des catacombes. Le choix des sujets, les préparatifs de leur ordination, ces retraites pieuses, ces nuits consacrées à la méditation, ce départsient oves ad lupos : tout cela ce sont les signes de l'Eylise libre dans

l'Etat libre.

Le 22 décembre, après la provision des nouveaux évêques, le Saint-Père ayant réuni ceux qui se trouvaient à Rome, leur adressa une allocution que nous traduisons d'après le résumé qu'en donne le Divin Salcatore;

« Oui, espérons un joyeux avenir, espé-« rons que le Seigneur voudra user de misé-« ricorde envers cette pauvre Italie. Quand » Dien veut châtier un peuple, il le prive de « ses pasteurs et des grâces surabondantes « qui doivent le guider dans les sentiers « difficiles de la vie pour atteindre l'Eternité. « Ainsi en a-t-il été pour la pauvre Italie « depuis plusieurs années. Au contraire, « quand il veut user de miséricorde envers un peuple, le Seigneur le pourvoit de tous
les secours spirituels et temporels qui facilitent son salut, et, avant toutes choses, il
le pourvoit de pasteurs selon son cœur, qui
soient ses lumières et ses guides.

« Aujourd'hui, ce fait que, par la permission de Dieu, nous envoyous des évêques aux églises veuves, est sans doute une marque de miséricorde et de bien actuel, mais c'est surtont l'annonce d'un avenir meilleur que Dieu nous réserve après ces moments de pénible épreuve. Les nouveaux pasteurs, en allant vers leurs peuples, y trouveront deux sorles de personnes auxquelles ils doivent particulièrement appliquer leurs soins. Les premières sont les personnes incrédules (mais elles sont peu nombreuses), déjà comme possèdées du démon, comme sont certains d'Italie qui écrivent certaines lettres....

« Les autres classes de personnes au fond « ne sont pas manyaises, mais elles sont d'es-» prit indécis, mon, et, disons le mot, abso-« lument vil ; elles veulent concilier le bien « et le mal, la vérité et le mensonge, Dieu « et Bélial. Or, ces choses ne se peuvent « concilier. Pour les premiers, il est néces-« saire de prier, afin que le Seigneur les « touche. Quant aux seconds, ils ont besoin « d'être enseignés et excités. Vous vous « occuperez des uns et des autres, et par là, « avec l'aide de Dieu, vous opérerez le salut « de vos peuples, au moyen de toutes les « vertus pastorales. »

« Benedictio Dei, etc. »

Le 17 juin suivant, recevant les félicitations du Sacré Collège pour son anniversaire d'avènement et apprenant que les évêques avaient été recus partout par les pieuses populations, le l'ontife disait:

« Ces paroles me consolent ; elles me démontrent que les cardinaux, collaborateurs du pontificat, sont unis au Pape. De même que Jésus a choisi Pierre, ainsi vous m'avez choisi moi indigne pour marcher a votre tête. Nous avons vogué en faisant le bien ; nous avons établi des principes stables ; nous avons réuni des conciles, nomné des évêques surtout en Italie, qui en avait le plus besoin.

« L'accueil fait à ces évêques démontre que la foi est encore vive dans la péninsule italique, parce que là se trouvent le centre de la foi catholique et le siège des successeurs de saint Pierre. Les avantages résultant de la création des évêques et de la publication du Syllabus et des décrets du concile du Vatican, ont été immenses; mais c'a été pour nos ennemis une occasion de montrer leur acharnement contre nous; ils disent qu'il taut détruire l'Eglise. Ainsi l'enfer renouvelle l'attaque ; il cherche à s'emparer de la jeunesse, à répandre l'immoralité, à plonger les peuples dans l'iniquité, à corrompre l'éducation, à étoutler la foi. Mais Dieu n'abandonnera pas au milieu des tempétes la barque de l'Eglise ballotée

au gré des vents ; la foi nous enseigne qu'elle ne sera pas engloutie. Nous espérons pouvoir bientôt chanter: Cantemus Domino: equum et

ascensorem projecit in mare. »

Pie IX ne bornait pas là ses efforts, et bien que dans les chaînes, il savait que la parole de Dieun est pas susceptible de recevoir des liens. Pie IX parlait. On ne sait quoi le plus admirer, l'abondance de ses écrits et la grâce admirable de ses discours.

Des sociétés se sont formées pour parer aux périls des temps. En mars 1872, Pie IX prisonnier, pour stimuler le zèle de ces sociétés, les constitue en fédérations. A ses yeux, chacune de ces sociétés a son utilité propre ; mais dans ce grand bouleversement des choses, il veut une sage union des forces catholiques; sa pensée ce n'est pas seulement un acte d'habileté, une ruse de stratégie, c'est surtout un acte de piété. Son espérance est que toutes ces sociétés marcheront ensemble dans la concorde des esprits, et qu'elles se réuniront dans une sainte alliance pour combattre le bon combat. Rarement Pape a moins demandé à la sagesse humaine et s'est plus appliqué à faire valoir le sang de Jésus-Christ.

Cependant le Pape, depuis longtemps frustré du revenu de ses Etats, ne pouvait pas, sans ressources, gouverner l'Eglise. Le denier de Saint-Pierre avait été régulièrement établi dans toutes les églises; plusieurs d'entre elles, celle de Paris, par exemple, avaient envoyé au Pape des sommes relativement considérables. Les teuilles catholiques, dans les besoins plus pressants ou dans les circonstances plus attirantes, avaient ouvert des souscriptions auxquelles il fut toujours répondu avec autant d'empressement que d'effusion. Les journaux qui se distinguérent davantage, dans cette croisade de la charité, furent l'Univers de Paris, et l'Unita Cattolicade Turin. Louis Veuillot et Giacomo Margotti, écrivains fort goûtés des lecteurs pieux, vovaient avec allégresse leur encre se convertir en pluie d'or. L'un et l'autre, outre leur habileté littéraire, savaient choisir l'àpropos et y trouvaient fortune, si c'est bien la le mot, pour soutenir la pauvreté de Pierre.

Ainsi marche l'histoire de Pie IX. D'un côté, ses tidèles enfants qui le soutiennent dans toutes ses épreuves ; de l'autre, des gens qui se disent politiques libéraux, aftranchisseurs de peuples, et qui le persécutent. Ces persécuteurs, avec leur masque de libéràtrie, se croient toutes les iniquités permises, et paraissent encore plus incapables de raison que de justice. Et, pour comble, dirai-je d'hypocrisie ou de folie, ils nous accusent sans cesse, nous catholiques, de crimes imaginaires machines contre eux; surtout ils nous reprochent de ne pas accéder graciensement à

leur libéralisme.

Pour expliquer et justilier les déliances que les esprits vraiment religieux éprouvent pour eertains hommes et certaines doctrines, il suffit d'attirer l'attention des libéraux sérieux sur cette page de notre histoire. On v voit en effet l'indifférence religieuse aboutir au fanatisme avec une rapidité singulière, et la révolution manquer à toutes ses promesses. Les philosophes, dès qu'il s'agit du catholicisme, oublient complètement leurs tolérantes doctrines et passent bien vite de la persécution sournoise et hypocrite à la persécution brutale et sans pudeur. Les mots de tolérance, liberté religiouse, sont constamment répétés, et, en revanche, les consciences sonl constamment opprimées. Les prédicateurs de tolérance, qui ont tant crié contre le fanatisme religieux, tant prêché à l'Eglise la douceur et le respect de la liberté d'autrui, se mettent tout à coup, au nom de la liberté et de la tolérance, à refaire la religion, intimer aux évêques et aux prêtres l'adoption d'un catholicisme par eux sculs, philosophes, revu, cor-rigé et très diminue. Pour briser des résistances qu'ils n'ont pas su prévoir, ces inventeurs d'un culte auquel ils ne croient pas emploient d'abord ces procédés astucieux et violents que les empereurs ariens ou iconoclastes employaient jadis contre les orthodoxes, et bientôt en viennent à des persécutions sauglantes, dignes des Néron et des Dioclétien.

Le Pape, prisonnier au Valican, s'était souvenu que la Parole de Dieu n'est jamais liée ; il avait parlé, en toute circonstance. avec l'expression d'un Père, l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ et la grâce d'un apôtre. L'abbé Marcone a recueilli les Paroles de Pie IX; nous croyons qu'en complétant ce recueil, on formera l'un des titres les plus touchants du Pontife à la vénération de la postérité. Nous ne pouvons, à notre grand regret, que rappeler ici ces allocutions de

Pie 1X.

En deux mots, le pape vit à Rome, mais dépouillé de son pouvoir temporel, mais restreint dans l'exercice de sa souveraineté spirituelle, mais bloqué au Natican, mais déponillé de son Quirinal, de ses collèges, de ses maisons religieuses. De tous ces apanages de la principanté Apostolique, il lui reste sa parole; il parle vinctus in Domino, toujours

Os orbi-sufficiens.

Mais il faut noter ici, pour l'instruction de la postérité, que nous avons sous les yenx l'acte de naissance du royaume d'Italie, création nouvelle de la politique franc-maçonne et révolutionnaire. Dans ses fondations et dans sa construction, nous ne voyons que des actes d'injustice, de violence, de fourberie et d'impiété ; nous trouvons, à côté, les anathèmes de l'Eglise. Les siècles futurs verront ce que valent les anathèmes de l'Eglise et ce que vaut la force ou plutôt la faiblesse d'un roi docile aux entraînements de la Révolution.

Pendant que Rome tombait au pouvoir des Piémontais, la France, lille ainée et ingrate de l'Eglise, était livrée à la guerre étrangère,

à l'invasion et à la guerre civile.

La France, pendant quinze siècles, se souvient de sa mission providentielle; depuis un

siècle, en butte aux obsessions révolutionnaires, elle complique l'œuvre, assez difficile, de son évolution nationale, par l'introduction de vues impies, propres uniquement à faire dévier et à obscurcir les mouvements du progrès. Comme la femme du patriarche, la France porte, dans son sein, deux enfants qui se battent : les enfants de Dieu vaquent aux œuvres divines; les enfants du diable se livrent aux opérations diaboliques. Dans leurs combats, ces deux races de frères ennemis représentent en petit le grand mystère de l'histoire, la coexistence de deux cités, l'hostilité irréductible du bien et du mal. Mais de ces conflits, Dieu tire ses élus et plane par sa toute-puissance au-dessus de ces combats, pour les ramener à ses desseins. Nous avons à étudier ici les péripéties de ce drame. Nous sommes même arrivés à l'une de ces heures solennelles, où Dieu, pour mettre les hommes à son service, les laisse à l'anarchie de leur initiative et à la fureur de leurs complots. C'est un triste spectacle ; il faut en distinguer les acteurs, en caractériser les éléments, en pressentir les résultats.

L'infaillibilité poutificale fut proclamée en session solennelle, le 18 juillet ; le 19 juillet fut déclarée la guerre entre la France et la

Prusse.

Cette guerre était, depuis longtemps, l'objet de toutes les prévisions. Un instant après Sollérino, l'Allemagne avait failli passer le Rhin ; la paix de Villafranca tit ajourner cette résolution. La fausse politique de Napoléon III en Italie crut même sage d'opérer un rapprochement momentané entre Paris et Berlin. L'habile ministre de la Prusse, Bismarck, profita de ce rapprochement pour porter ailleurs ses coups, avec la complicité de la France. La guerre fut déclarée au Danemarck ; malgré la convention de Londres, ce petit Etat fut livré au bon plaisir de l'Allemagne. Le partage du butin entre les deux larrons, maîtres du Schleswig-Holstein, devait amener, en 1867, entre l'Autriche et la Prusse, une nouvelle guerre. L'occasion était belle, pour Napoléon III, de réparer ses fautes et de relever notre fortune. Sans sa permission, la Prusse ne pouvait écraser l'Autriche. Pour obtenir un laisser-passer, Bismarck fit des promesses ; il eût été prudent de les remplacer par des gages effectifs; l'aveuglement de Napoléon III ne crut pas devoir recourir aux plus vulgaires précautions. Dans les allaires d'Italie, il avait livré et abandonné l'Eglise ; dans les affaires d'Allemagne, pour mater les catholiques, il livra l'Autriche à la Prusse. L'Autriche fut anéantie à Sadowa ; la Prusse l'exclut de l'Allemagne et constitua ce grand empire protestant du Nord, qui devait, suivant les visées du César français, amener le triomphe du libre examen sur l'orthodoxie catholique.

La constitution de l'empire protestant d'Allemagne devait entraîner bientôt la chûte de Napoléon III. Si le souverain de la France n'en eut pas l'instinct, les avertissements ne lui manquèrent pas. Le 23 septembre 1866, l'abbé Margotti, redacteur de l'Unita cattolica, avait osé écrire : « Au milien des incertitudes présentes, deux choses nous paraissent certaines : le triomphe du Pape-Itoi et la chute du second empire. Nous ignorons par quels moyens Pie IX triomphera ; nous n'ignorons pas moins les événements qui précipiteront Bonaparte ; mais nous voyons qu'il ne ménage rieu pour faciliter sa ruine. « Et pour que le sire n'en ignorât Margotti envoyait son article à l'Empereur, à ses ambassadeurs et à son compère en Italie, les priant de garder le numéro pour le refire en temps opportun.

L'Empereur, si bien averti, refusa-t-il de croire; toujours est-il qu'il fit bonne contenance. Par ses porte-paroles, Lavalette et Rouher, il lit célébrer la théorie d'une Allemagne en trois tronçons. La sagesse antique avait donné le conseil de ne pas créer des voisius trop puissants; la sagesse de Bonaparte consistait tout simplement à faire l'unité de l'Italie, puis l'unité de l'Allemagne et à couler ainsi la prépondérance internationale de la France, Malgréses feintes satisfactions, Napoléon III était blessé au cœur. Sans porter bien haut ses vues, il se sentait vaincu, devenu, — ce qui est pire, — la risée de l'Europe. Le peuple français, plus clairvoyant que son chef, mesurait la gravité de sa faute et les conséquences de sa déconvenue. Le prince impérial grandissait; l'Impératrice, en bonne mère, pour préparer le changement de règne, souhaitait une guerre qui remit tout au point. L'empereur fut incliné facilement à la recherche d'une rupture; Bismarck, de son côté, voulait provoquer la France à la guerre. Après Sadowa, il avait pensé à proclamer le roi de Prusse empereur d'Allemagne, et en avait été empêché par la France. La question du Luxembourg, puis la candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne avaient paru devoir successivement mettre le teu aux poudres: ces difficultés s'applanirent. L'atmosphère n'était pas moins orageuse; Dieu qui tient en ses mains la foudre, l'arrêta tant que l'Eglise eut à délibérer. Quand le Concile eùt accompli sa tâche providentielle, alors éclata la tempéte que tenait en réserve la Providence.

Cette guerre, il faut le dire, avait été déconseitlée par tous les hommes compétents; autant ils en comprenaient la nécessité, autant ils en voyaient l'impossibilité, matériellement prouvée tant par l'insuffisance numérique de notre armée que par la mauvaise préparation des soldats. Déjà, en Italie, nous avions eu la preuve de notre défaut d'organisation et de notre faiblesse dans le commandement. Dès 1867, le général Trochn avait poussé le cri d'alarme. En 1869, le colonel Stoffel, notre attaché militaire à Berlin, avail mis sous les yeux de Napoléon III les états de l'armée prussienne, supérieure à la nôtre sous tous les rapports. Ducrot, qui comman-

dait à Strasbourg, etait venu plus d'une fois tout exprès à Paris, pour attester, à l'empereur, qu'une guerre avec la Prusse, c'était pour nous l'écrasement certain. Napoléon, atteint de la pierre, cût dû facilement se résigner au repos ; meme sain de corps, il n'avait pas, dans l'esprit, le génie militaire de son oncle. Malgré font, l'intérêt dynastique avait fait adopter la guerre. Dien, disaient les anciens, aveugle ceux qu'il yeut perdre.

Sur les causes immédiates de la guerre avec la Prusse, nous avons interrogé loyalement le président du Conseil ; il nous a répondu avec la même loyauté ; nous donnons

ici sa lettre textuelle.

On a dit, nous écrit M. Emile Ollivier, de l'histoire de France qu'elle devait s'écrire en un volume ou en cent. L'histoire de la guerre doit se couler en quelques lignes ou en plusieurs volumes. Je fais péniblement les volumes; péniblement à cause de la nécessité de contrôler les moindres faits qui tous, grands ou petits, ont été systématiquement altérés.

Quant aux quelques lignes les voici.

Guillaume le Busé et Bismarck le Fourbe assistés par deux organisateurs de premier ordreDe Roon et de Moltke, avaient résolu de terminer la conquête de l'Allemagne commencée par Frédéric. Le premier acte avait été l'expulsion par la force de l'Autriche du nombre des confédérés de Francfort. La victoire de Sadowa n'avait assuré ce premier résultat qu'en compromettant le but final : des allemands avaient vainen des allemands. La seule manière de les réconcilier et de les plier à la domination nouvelle était de les unir par une victoire commune contre la France. Cette guerre sera suivie d'une autre, avait dit Guillaume au mois de juillet 1866. En 1867, Iors de l'affaire du Luxembourg, Bismarck eut la velléité de pousser l'affaire à fond, et de *cogner* comme il dit. Il ne setrouva pas assez pret, et il n'était pas sûr encore de la Russie : il différa.

» En décembre 1866 son arrangement avec le Czar fut conclu en même temps que les plans de Moltke s'achevaient. Dès lors la guerre fut résolue. Restait à frouver le prétexte, Tous les premiers mois de l'année 1869 furent employés à cette recherche. On songea d'abord à la proclamation du roi de Prusse comme Empereur d'Allemagne ; ce qu'on supposait ne pouvoir être agrée par nous. Mais les Etats du Sud ne s'y prétérent pas. Alors en avril et mai, on s'arrèta à la candidature prussienne en Espagne que nous avions en 1869 déclarée inacceptable. Le complot fut très bien organisé. Il nous réveilla en sursaut, en pleine illusion pacitique. Nous interpellons à Berlin ; Bismarck s'était dérobé ; son substitut nous répond : nous ignorous cette candidature Hohenzollern. Alors nous courons a Ems vers-le roi. Affaire-de famille, répond-il. Soit disons-nous: alors engagez votre parent à renoncer. Non, je ne le puis : c'est son aflaire propre, mon rôle se réduit à sanctionner ses

résolutions. Ainsi renvoyés de Caïphe à Pilate, nous voilà acculés à les affaquer, ce qu'ils voulaient,ou à subir l'humiliation,ce qui étail impossible. Mais tout à coup survient un incident qui déroute toutes les combinaisons. Par l'action occulte de Napoléon III, à l*'insu* du roi et de Bismarck et *malgré eux*,le Hohenzollern renonce. Les fourbes sont déjonés, le complot amorti, le Casus helli leur celiappe. Il n'y avait qu'un moven de sortir du ridicule de cet échec : c'était de nons souffleter. Bismarck, fécond organisateur d'embûches, avise aussitôt. Un télégramme rédigé par lui et communiqué par lui, au journal officieux d'abord, puis au journal officiel, puis aux agences télégraphiques, aux légations prussiennes et par elles aux cabinets étrangers, annonce urbi et arbi que le roi de Prusse a rejeté les demandes de la France et refusé de recevoir son ambassadeur. Il n'y avait plus qu'à tomber à genoux dans la boue ou à dégainer. Nous avons dégaine, et ne voulant pas la guerre, nous avons été obligés de la déclarer à ceux qui la voulaient. Quel génie a-t-on dit, nous avait ainsi contraints à jouer leur jeu. En quoi donc a consisté ce génie? H n'en faut pas beaucoup pour souffleter quelqu'un et, par ce procédé, le plus inepte peut toujours se faire attaquer, car c'est l'insulté et non l'insulteur qui envoie le cartel.

« La guerre s'est engagée dans les meilleures conditions, notre cause était juste et notre armée était prête, admirable : mais par la défaillance du commandement, la guerre se fait en dépit du sens commun, à l'autrichienne, au lieu de se faire selon les règles, à la française, et devant être vainqueurs, nous sommes vaincus. Pur accident que nos enfants répareront en rendant à la France sa grandeur un instant voilée, et alors peut-ètre, les victorieux auront-ils un souvenir attendri de reconnaissance pour celni qui, au milieu des outrages et des calomnies, a inébranlablement maintenu le bon droit de la patrie malheureuse.

Diri. "

Sans discuter sur la nécessité, ni sur la légitimité de la guerre, encore ent-il fallu la mieux préparer : et ne pas s'engager sans avoir mis au courant toutes les puissances et sans s'être assuré au moins les sympathies des gouvernements et des peuples. On s'embarque avec une armée inférieure en nombre, peu disciplinée, comme s'il n'eût pas manqué un bouton de guétres, comme s'il fût facile de reconduire les Prussiens à coups de crosse dans le dos, jusqu'à Berlin. Cette armée de 250.000 hommes ful partagée en sept ou huit corps, d'une trentaine de mille hommes chacun, pour offrir aux généraux de cour l'occasion de gagner le bâton de maréchal. Le commandement en chef fut réservé à l'Empereur malade, qui croyait trouver, dans son nom, un talisman ; et qui ne devait représenter que l'indécision d'un esprit mal avisé. On perdit d'ailleurs aux préparatifs, un temps infini ; quinze jours après la déclaration de guerre, on n'élait

pas plus avancé que le premier jour. La France, qui n'eût pu gagner la partie que par un conpsubit, se laissait gagner de vitesse et envahir avant fout combat. Les huit corps manquaient de tout; les chefs ne connaissaient pas leurs soldats; et ignoreront, jusqu'à la fin, la présence de l'ennemi?

L'armée allemande, sous les ordres du roi de Prusse, était partagée en trois corps : corps de Steinmetz qui venait par Trèves ; corps de Frédéric-Charles qui avancait par Mayence; corps du Prince royal qui nonsarrivail par Spire. Dans toutes ses proclamations, le roi de Prusse invoquait le secours de Dieu ; Napoléon se contentait de parler des principes de 1789. Les soldats français, surs de leur bravoure, ne voyaient dans la victoire que le retour du plaisir, allaient au combat comme à une l'ête; les soldats allemands, sonmis à une sévère discipline, emportaient tous, dans leur sac, un livre de prières, et lisaient sur leur casque à pointe, cette inscription : « Avec Dieu, pour le roi et la patrie. »

Les hostilités commencent le 2 août par un petit engagement d'avant-garde à Spickeren. Quelques jours après, Frossard se faisait écraser à Forbach et livrait à l'ennemi la tigne de la Moselle. Le 4 août, Abel Donay, avec sa division, se faisait écraser à Wissembourg. Le 6, Mac-Mahon s'engageait à Reichshoffen, se voyait battu et mis en déroute, ouvrant à l'ennemi l'Alsace et la ligne des Vosges. En quelques jours, quatre corps d'armée se trouvaient en pleine désorganisation.

Mac-Mahon, en déroute, ne put se reformer qu'à Châlons. Pendant ce temps, Bazaine devait gagner Verdun. Pressé par l'ennemi, au lieu de rejoindre Mac-Mahon, il doit se battre à Boruy, à Gravelotte et à Saint-Privat. Ces grandes batailles, livrées avec une intrépide bravoure, obligèrent pourtant Bazaine à se refrancher dans Metz, d'où il ne livra plus que de trop rares et, par suite, inutiles engagements. Bazaine devra capituler le 28 octobre.

Restait Mac-Mahon. De Châlons, il gagna Reims et les Ardennes, avec le double plan d'une retraite sur Paris on d'une avance vers Metz. Les nouvelles de Paris l'obligèrent, pour gagner Metz, à se diriger vers Sedan. A Sedan, le 1^{er} septembre, cent mille Français étaient euveloppés par 250 000 Allemands et, par leur capitulation, livraient la dernière ressource de la France.

L'armée française se trouvait, par le fait, une partie cernée dans Metz, l'autre, prisonnière en Allemagne; la guerre devait finir. L'empereur, prisonnier avec son armée, il fallait ou se rattacher à la régence, ou constituer une commission de gouvernement, ou se réfugier dans une dictature militaire. Le parti républicain, par passion politique, tit appel à la sédition, renversa tous les corps de l'Etat et proclama la république. Le plus drôle de l'affaire, c'est que lui, qui s'était refusé à la guerre quand nous avions toute notre armée, qui voulait mème la suppression des

armées permanentes et la proclamation des Etats-Unis d'Europe, voulut continuer la guerre de son chef, sans armée, sans en appeler à la France, ayant d'ailleurs, par sa constitution anarchique et révolutionnaire, perdu pour le peu qui nous en restait, la sympathie de tous les peuples et de tous les gouvernements.

Mac-Mahon avait capitulé le 1º septembre ; le 19, Paris était assiégé par les Allemands. La ville avait une enceinte continue de remparts et de forts détachés ; mais, Paris, sons l'empire, était devenu un cloaque ; d'ailleurs une population de 1.600.000 habitants était difficile à nourrir. De plus, les passions révolutionnaires qui agitaient la foule, avec la complicité plus on moins voilée d'une partie du gouvernement, rendaient la défense difficile. Paris se mit pourtant au travail matériel et moral nécessaire, avec plus de résolution qu'on cut du cu attendre de la Nouvelle Babylone, Sous le gouvernement militaire de Trochu, la garde nationale et l'armée maintincent Fordre dans la cité, firent bonne garde sur les remparts, se battirent 'à Châtillon, essayèrent même de forcer le blocus par les sortis de l'Han et Chevilly, Champigny et Villiers, le Bourget et Buzenval. La ville, travaillée par la révolution, ent d'ailleurs à essuyer deux émeutes, du 19 octobre au 21 janvier ; le gouvernement de la défaite, pour se défendre, dût recourir à la force. Pendant que les enfants et les femmes travaillaient pour les soldats, les maires de Paris faisaient la guerre aux religieux et aux religieuses. La plupart étaient occupés muits et jours dans les ambulances : le frère Neteline avait même été tué en ramassant les blessés ; les frères ctamis en profitérent pour les exclure des écoles et poser le principe de l'instruction primaire, gratuite, obligatoire et laique. Pour s'égayer de ces exploits. Paris mangeait des chevaux et se voyait réduit à une cuisine de siège dont les chiens, les chats et les rats formaient les morceaux de résistance.

Pendant que le gouvernement était bloqué dans Paris, le ministre de l'intérieur. Léon Gambetta, s'envolait, au 16 octobre, par ballon, rejoignant la commission gouvernementale de Tours, ou, pour mieux dire, s'adjugeait la dictature. Pauvre enfant de Cahors, bohème du café de Madrid, élevé dans une société corrompue et révolutionnaire, il se trouvait à trente aus avocat distingué par ses violences et par ses causes perdues. Grâce à ces distinctions, il devenait l'arbitre des destinées de la France.

Gambetta, tout plein de souvenirs révolutionnaires, s'était mis à improviser des armées et à organiser ce qu'il espérait être la victoire. Avec les fuyards de nos armées prisonnières, avec les troupes tirées d'Algérie avec des mobiles, des mobilisés et des volontaires, il créa les trois armées du Nord, de la Loire et des Vosges. L'armée du Nord, sous les ordres de Faidherbe, livra bataille à

Bapaume et à Saint-Quentin : l'armée de la Loire, successivement confiée à Lamotte-Ronge, à Paladines et à Chanzy, battit les Prussiens à Coulmiers, et les zonaves pontificaux, sous les ordres de Souis, sauvérent, en se faisant tuer. l'armée de la Loire ; l'armée de l'Est, commandants Bourbaki et Clinchand et se battit à Villexerxel, à Héricourt contre Werder; mais dut battre en retraite sur Besancon et se refugier en Suisse. - En compagnie de l'ingénieur Freycinet, l'avocat Gambetta s'était réservé de faire manœuvrer lui-même ces trois armées, sur le terrible échiquier des batailles. Les soldats se battirent comme des lions conduits par des ûnes qui jouent de la flûte. La France avait perdu une vingtaine de batailles : elle avait vu tomber aux mains de l'ennemi presque toutes les places fortes du Nord et de l'Est. On devine bien que, chez un peuple, habitué à vaincre, cette suite inouie de revers excita d'ardentes récriminations. Les soldats accusaient les officiers; les officiers accusaient les soldats; tout le monde accusait les généraux. Le mieux cut été de se taire, de s'absteuir de propos et d'actes qui abaissent, dans l'esprit des peuples, la dignité des armes.

Pendant que la France et Paris étaient sous le pressoir que faisaient les autres puissances? Les grandes nations visitées par Thiers donnérent de belles paroles, et c'est tout. La Russie se préoccupait de ses agrandissements en Asie: l'Angleterre tombait en extase devant la récolte du coton : l'Autriche ne se sentait pas atteinte des coups qu'on nous portait, bien qu'elle en dut être la première victime; l'Italie occupait Rome. Deux hommes seulement se souvinrent de Paris et de la France, Henri V écrivit au roi de Prusse et lui tint le noble langage qui convenait à l'héritier de Henri IV parlant au successeur du grand Frédéric, Quant à Pie IX, comme père de la chrétienté, il fit exprimer au roi l'horreur que lui inspirait cette terrible effusion de sang. Le roi de Prusse, dans cette longue guerre, ne sut ni dire un mot ni poser un acte qui put faire deviner qu'il avait, je ne dis pas une tete, mais un cœur. L'histoire n'admire pas moins ceny qui protestent avec autant de raison que d'autorité contre les brutalités et les orgies de la force.

Entin il tallut se rendre. Le 28 janvier 1871 était signée une convention qui livrait à l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine, moins Belfort et son territoire (qui nous imposaitume contribution de cinq milliards. La Chambre, malgre les patriotiques protestations d'Emile Keller et de Gambetta, ratifia la convention: Diem sudoribus illustrem, ad perpetrandum facians, Dii dedere. Le roi de Prusse se contenta de dire que cette guerre glorieuse, mais sanglante, avaitété inspirée par une frivolité sans pareille. C'est un propos d'une grande frivolité.

Attila en personne n'ent pu imposer à la France un traité plus dur et plus insolent. L'indemnité de guerre, cinq milliards, était monstrueuse : l'amputation de la France était plus qu'un crime, c'était une sottise. En blessant à la prunelle de l'œil un peuple fier et vaillant, la Prusse provoquait à la revanche ; en prenant deux provinces après avoir livré Rome à l'Italie, elle posait le principe d'une guerre de cent aus. Après de si grands désastres, il fallait done venir d'abord à un relèvement moral; mais pour réformer une armée, il faut réformer le peuple qui la produit, et pour réformer un peuple, il faut répudier les causes de son mal et lui infuser un sang nouveau. « Croire, dit le colonel Stoffel, qu'on puisse aujourd'hui donner à l'armée française, une discipline forte et durable, c'est ne pas comprendre ce qui constitue véritablement la discipline. Comment parviendrait-on à la rétablir dans l'armée, puisqu'elle n'existe même pas dans la famille. C'est là qu'il importerait de la rétablir avant tout (1). » La réforme de la famille, pour être efficace, doit prendre, dans l'ordre religieux, son principe de restauration. La croix qui est le grand passé, est aussi le grand avenir ; elle est l'honneur, le bon sens, l'ordre, la discipline, l'amour et l'intelligence du sacrifice. Prions donc Dieu de hâter le moment où la France, délivrée du Prussien, délivrée surtout d'elle-même, délivrera Rome de la fange italienne et rendra au geure humain avili, un bienfait de Dieu dont elle ne peut abandonner la garde sans périr.

Après une telle épreuve, la France eut du se réveiller, se relever matériellement et moradement, pour reprendre un jour sa place dans le monde. Ce pieux et patriotique dessein ne pouvait convenir à ce parli anarchiste et socialiste, qui, deux fois, pendant le siège, avait tenfé de renverser le gouvernement. Nous sortous de la guerre étrangère, nous allons tomber dans le feu de la guerre civile. L'histoire de l'Eglise est surtout l'histoire des idées, révélées de Dieu pour le salut du genre humain, lei nous devous examiner ce que valent les idées révolutionnaires, qui aspirent à exclure la religion et à asseoir sur l'athéisme, l'ordre civil. Question de première importance, si l'on veut bien ne point trahir le progrès réel de la société, mais en exclure tout

ce qui doit y porter atteinte.

Le 18 mars 1871, Paris proclamait la Commune. Qu'était cette Commune? D'où provenait l'Internationale dont la Commune se disait le bras armé? Au nom de quelles doctrines, par quelles séries de déclarations, de congrès et de procès avait-elle pu s'organiser et agir ? Par quelles fautes et quels tours, des hommes, inconnus la veille, devenaient-ils les maîtres de la Capitale? A quels principes et quels actes ont-ils réduit le gouvernement de la France? A quels

⁽¹⁾ Avant-propos des Rapports militaires,

crimes, ils devaient fatalement aboutir, et comment, par d'épouvantables fortaits, ils ont dépassé l'effroyable logique de l'erreur? Autant de questions auxquelles doit répondre Phistoire.

La vie présente, rarement à notre gré, fait souffrir les âmes tendres et rèver les esprits généreux. Il y a toujours en sur la terre des hommes qui ont voulu se consoler des maux de la vie réelle, en se représentant les félicités imaginaires d'un monde idéal. L'auteur des Lois, le divin Platon, écrivait déjà la Rôpublique. Dans les temps modernes, comme si les maux étaient plus nombreux et plus amers, les utopies pullulent; nous complons l'Utopic de Thomas Morus, la Cité du Soleil de Campanella, l'Océana de Harrington, l'Autre monde de Hall, l'Evangile du royanme de Nicolas de Munster, le Télemaque de Fénélon le Léviathan de Hobbes, le Projet de pair universelle de l'abbé de Saint-Pierre, la Basiliade de Morelly; la Découverte Australe de Rétif de la Bretonne et l'Ivaviv de Cabet. Nous pourrious citer encore la Nouvelle Atlantide de Bacon, le Gulliver de Swift, l'Anacharsis de Barthélemy, l'Anteuor de Lautier, la République de Bodin et la Pluralité des mondes de Fontenelle. Un rêve est, par lui-même, fort inoffensif; il peut fournir un motif à des ébats littéraires et même un cadre à de piquantes observations. Un homme, qui écrit ses rèves sans les prendre au sérieux, est un homme qui s'amuse et l'amusement est sans péril lorsque la solidité de la raison publique empêche ce feu follet d'allumer l'incendie. Dans les temps troublés, il n'en est plus de même ; le rêve écrit est un égarement et l'utopie devient sédition.

Si un écart d'imagination a produit de tout temps des utopies plus ou moins dangereuses, de tout temps aussi la faiblesse luimaine a produit des atteintes au droit et des brèches à la vertu. Des actes provoquent à l'imitation plus efficacement que les livres, d'autant que les passions sont plus ardentes, que l'esprit est plus ingénieux à se satisfaire. Aussi la société, pour son salut, a-t-elle dù, autant que possible prévenir, et, en tout cas, réprimer les attentals. Tous les codes de toutes les nations punissent le vol, l'homicide, la frande contre les biens et la violence

contre les personnes,

Cependant, et ce phénomène est assez fréquent dans les annales de l'humanité, il y a certaines heures où la force répressive parait se relacher, le lien se dissondre, et ce qui est en bas de l'échelle s'efforce de monter, d'un bond, au sommet. Sparte eut ses trois guerres contre les Ilotes ; Rome vit s'insurger Spartacus et Vindex. Les peuples chrétiens ne sont pas plus que les peuples parens à l'abri de ces commotions; au contraire, par là même que le Christianisme assigne à l'homme un but plus noble, une félicité plus parfaite, outre que cette haute

destinée peut être-mal comprise des esprits grossiers, si la foi baisse, il est fatal que les masses impies et corrompues cherchent le paradis sur la terre. Le moyen-âge a eu ses jacques, ses pastoureaux, ses landfords, ses fanatiques de Wicleff et de Jean Huss: la Réforme a fait éclore les associations des Moraves, des Hernhuters et provoqué l'insurrection des Anabaptistes, les débordements des Quakers, les infamies des Mormons; de même la Révolution, en vertu-de ses principes propres et par l'entraînement de ses crimes antérieurs, va donner à la France de sanguinaires jacobins, des sectateurs résolus du vol, de l'assassinat, du massacre et de l'incendie.

Si l'on veut rechercher, pour la France, l'origine des sectes socialistes, il faut remonter à 1789, Lorsque la Constituante, trompée par Talleyrand et égarée par Mirabeau, s'empara des biens du Clergé, l'abbé Maury, suivant la logique du bon sens, prévit qu'il pourrait se rencontrer un jour une assemblée de prolétaires pour décider la main-mise sur toutes les propriétés. Thiers dit que l'Orateur avec sa faconde imperturbable et sa logique à outvancé, sonna l'alarme chez les propriétaires et les menaça d'un envahissement prochain. Naturellement l'anteur de l'Histoire de la Révolution se moque de prévisions si simples et compte pour motiver ses dérisions sur la sagesse de la bourgeoisie. Nous n'avons pas à entamer ici ce procès ; nous savons que le défenseur de la Constituante dut écrire plus tard en 1848 une défense de la propriété; et nous verrons bientôt, par un implacable retour des choses d'ici-bas, démolir sa maison. Pour le moment il suffit de constater que si, en 1789, le Tiers-Etat a trouvé bon de s'emparer de la puissance politique et des biens civils tant de la noblesse que du clergé, maintenant le prolétariat, marchantsur les fraces de la bourgeoisie révolutionnaire, trouve bon à son tour de renverser la puissance politique et d'anéantir la prépote**nce pro**priétaire de la bourgeoisie. Sous le titre de liquidation sociale, ce que réclamera l'Internationale, ce que poursuivra la Commune, c'est, au profit de la classe soi-disant laborieuse, un 1789 contre le Tiers-Etat.

Cette idée avait tenté de se faire jour dans la conspiration de Babœuf, et elle ne fut alors qu'une conspiration. Avant 1830, Saint-Simon et Fourier s'appliquèrent à synthétiser les idées subversives de Babœuf; après 1830, leurs disciples, Bazar, Enfantin, Considérant, Louis Blanc, Pierre Leroux, Proudhon, greffèrent sur les premières théories de nouyeaux systèmes. En développant l'industrialisme et en réhabilitant la chair, en déclamant contre la propriété et la concurrence, en préconisant l'humanitarisme et le bienêtre comme seule religion, chacun d'eux crut avoir trouvé la pierre philosophale; mais tous avaient ceci de commun, qu'ils niaient l'organisation politique de la société et demandaient son organisation économique : qu'ils prétendaient substituer à des formes usées la souveraineté du travail ; et que fons les efforts de ces sectes réunies avaient pour objet le triomphe social de ce qu'ils appellent

l'ouvrier.

En 1848, cette idée ne négligea rien pour devenir une réalité. Des les premiers jours de mars, dans la Solution du problème social, Proudhon déclare sans ambages que la révolution de février est fatalement socialiste ou qu'elle n'est rien ; que la révolution européenne, philosophique avec Descartes, religieuse avec Luther, politique avec Mirabeau, devient économique avec lui, Proudhon. Combien me devez-vous, combien vous doisje? là est toute la science, toute la philosophie, toute la politique. Le 31 juillet de la même année, défendant à l'assemblée nationale, la proposition de l'impôt du tiers sur le revenu. Proudhon osait dire : « Le travail seul-paic l'impôt comme il-produit seul la richesse. En 1793-la révolution combattait contre le despotisme et contre l'étranger. En 1848, la révolution a pour ennemi le paupérisme, la division du peuple en deux-catégories, ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. L'objet de la révolution de février s'est formulé tour à tour de manières différentes : Extinction du paupérisme, organisation du travail, accord du travail et du capital, émancipation du prolétariat ; tout récemment droit au travail ou *qurantir* du travail. La *gratuité du crédit*, telle est, en langage économique, la traduction de ces deux mots, insérés dans le projet de constitution, la garantie du travail. » Dans un autre écrit intitufé : Solution du Problème social, l'auteur établissait le budget collectif de tous les Français, et réduisant tout à une question de chilfres, il denoncait comme un vol toute prélibation faite sur le travail, au profit du capital. Dans un discours sur le droit au travail, qui ne fut pas prononcé à l'Assemblée, mais qui parut en octobre 1848, le clairvoyant socialiste déclarait *ure rotundo*, que le travail devait anéantir la propriété; de là ce mot célèbre, prononcé dans une commission : Je vous abandonne la propriété si vous me concédez le droit au travail. Entin, dans son livre sur la Révolution au XIXº siècle, il établit cette thèse : « Qu'il faut détruire entièrement le vieil organisme de la société et tout ramener à la constitution socialiste du travail.

Le coup d'Etat du 2 décembre parut démonter le socialisme : Proudhon, revenu de la première surprise, enseigna qu'il ne ferait que le démontrer. Le nouveau souverain affectait, en effet, un grand mépris pour ce qu'il appelait la houtique et ne cachait nullement ses sympathies pour la classe ouvrière. Des les premières années du règne, on vit se former des sociétés coopératives qui, échangeant les produits contre les produits, sans l'intermédiaire de la monnaie, supprimaient le capital. L'Empereur et l'Impératrice tendirent la main à ces sociétés; beaucoup d'autres s'y laissérent prendre. Bientôt, l'un des cinq députés réfractaires à l'Empire, Emile Ollivier, accepta, comme gage de son ralliement, le rapport sur une loi qui devait permettre les coalitions d'ouvriers et, par l'arme terrible des grèves, amener les patrons a merci. Louis Blanc, réfugié à Londres, n'hésita pas un instant à saluer ces innovations téméraires, comme autant de victoires pour sa cause. Les thuritéraires de l'Empire, et il en eut beaucoup tant qu'il subsista, faisaient sur cette naiveté socialiste, des gorges chaudes. Des gens plus éclairés lui donnèrent raison, le citerai ici, en preuve, une lettre du financier juit Mirès. Dans une lettre au journal la Presse, le pauvre juit, que les exploiteurs de l'Empire persécutérent depuis

si violemment, Mirès disait: A mon avis, M. Louis Blanc a mille et une fois raison quand il signale les sociétés coopératives comme l'équivalent des idées socialistes qui fleurissaient sons la République de 1848.

M. Louis Blanc aurait pu ajouter; que la loi sur les coalitions, que les sociétés de secours mutuels entre les ouvriers ont germé comme des rameaux de l'arbre socialiste, dont les sociétés coopératives sont le tronc.

Quelle différence pent-on établir entre l'organisation de la « force armée » préparée en 1848 par Blanqui, et l'ensemble des dispo-

sitions que je signale?

Une fois en pleine floraison, ces dispositions feront passer toute l'activité et la puissance sociale dans les classes les plus nombreuses, dans celles qui dominent légalement par le suffrage universel.

M. Louis Blanc aurait pu constater encore une commune origine entre les tendances admises dans la loi sur les coalitions et les sociétés coopératives, et les plans avoués en 1848 par les organes les plus autorisés du parti socialiste. Cette origine commune, c'est le suffrage universel.

Les républicains de 1848 avaient parfaitement compris qu'étendu à tout le monde le pouvoir politique devenait la propriété du prolétariat et en assurait l'avènement.

Cet avènement, préparé par la loi sur les coalitions, par les sociétés de secours mutuels, sera un fait accompli lorsque fonctionneront les sociétés coopératives. Et comme si la société n'était pas suffisamment menacée par de telles dispositions, on a l'étrange idée d'appliquer la forme anonyme aux sociétés coopératives.

En possession de la force matérielle par le nombre, de la torce légale par le suffrage universel, dominant l'industrie par le droit de coalition, il ne manque aux ouvriers que le capital pour être les maîtres absolus. La loi sur les sociétés coopératives leur donnera ce dernier et complémentaire élément, et la société anonyme le leur assurera sans responsabilité!

Voilà ce que je prévois et le danger qui me-

nace l'ordre social. Je le redoute pour l'avenir de la France, et c'est parce que je n'y veux pas participer que je me décide à vonsadresser cette lettre. Ma conviction, vous en conviendrez, est bien grande, puisque la vôtre ne l'ébraule pas.

Pour moi, le suffrage universel en permanence, c'est la force légalisée, et je ne puis oublier que le jour où la force commande, le droit a péri. C'est ce sentiment dominant dans mon esprit qui m'a rattaché à la puissance temporelle du Pape, quoique appartenant à

la communanté juive.

Aussi, en défendant le droit représenté par le pouvoir temporel du Pape, ai-je la prétention de défendre en même temps la société et mes coreligionnaires. Je considére ce pouvoir comme le dernier rempart des sociétés modernes. Si, par la volonté du prolétariat, décoré de ce grand nom de suffrage universel, il devient licite d'arracher à la papauté ses possessions dix fois séculaires, ce même droit, cette même légalité, s'étendra nécessairement à toutes propriétés dès que l'intérêt du plus grand nombre l'exigera, c'est-à-dire des qu'on prétendra qu'il l'exige.

Malheur alors aux minorités! Que ces minorités soient religieuses ou civiles, qu'elles représentent la fortune territoriale on la fortune industrielle, elles succomberont toutes, impitoyablement déponillées an nom de l'in-

térèt public.

Il y a à peine trente ans, la Chambre des Pairs opposait une espèce de résistance à la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ; elle appréhendait ce que l'on peut faire au nom de l'intérêt public lorsque le pouvoir était armé d'une loi de cette nature.

Les craintes de la Chambre des Pairs étaient sans doute exagérées, et heureusement le principe de l'utilité générale parla plus haut. Mais l'hésitation de l'Assemblée atteste des préoccupations que le temps n'a pas écartées el qu'il semble devoir confirmer quand j'approfondis les dangers que nous fait courir l'extension donnée à ce principe.

Le seul remède à la situation, la seule voie qui permette de satisfaire toutes les aspirations légitimes de la classe ouvrière, le seul moven d'entreprendre sans péril pour l'ordre social les réformes les plus hardies, c'est le retour

aux corporations avec la liberté,

Par les corporations, qui ne sont en réalité que l'association entre maîtres et ouvriers, on reconstituerait le sentiment de la famille, qui. surtout dans les classes pauvres, s'affaiblit chaque jour d'une facon plus désastreuse ; par les corporations pourront se développer sans inconvénients les sociétés de secours mutuels, voire même les sociétés coopératives.

Les bourgeois, qui, avec les instruments tels que l'Opinion nationale et le Siècle, dirigent le mouvement révolutionnaire, savent parfaitement que la classe moyenne est disposée à faciliter par tous les moyens en son pouvoir l'amélioration de la classe ouvrière : ils savent

aussi que la reconstitution des corporations, dégagées de tont monopole, est la meilleure

voie pour atteindre ce résultat.

Cependant MM. Guéroult et Havin y font obstacle. Pourquoi? La réponse est dans leur situation. Députés élus par la classe ouvrière, ils ont une ligne de conduite imposée. Le jour où ils avoueraient que la loi sur les coalitions, les sociétés de secours matuels, les sociétés coopératives et les conseils de prud'hommes ne sont, dans l'état actuel des choses, que des éléments de guerre ; s'ils reconnaissaient qu'il fant, pour tout pacitier, y ajonter la corporation, c'est-à-dire le lien de famille qui doit unir ouvriers et patrons; le jour où ils feraient ces aveux, les meneurs du parti socialiste et révolutionnaire les répudieraient. Leur mandat passerait à d'autres, à ceux qui, repoussant les corporations, feraient espérer aux ouvriers la domination sur les maîtres.

Je n'ignore pas que les réserves toutes personnelles que j'exprime sont fort superflues. Le torrent les emportera comme toute chose, et nous irons.... où vont les torrents! »

Ainsi parlait le juif Mires, financier que je qualifierai d'honorable, car s'il lit des fautes, du moins, il ne manqua, dans ses convictions, ni de clairvoyance, ni de loyanté. An moment où il parlait, ses prévisions commencaient à s'accomplir.

Avant d'en fournir la preuve, l'histoire ecclésiastique doit dire que le principe premier de toutes ces horreurs, c'est l'impiété.

l'athéisme sans phrase.

Toute l'école révolutionnaire est athée.

— « ... Et moi je dis√c'est Proudhon qui parle) : le premier devoir de l'homme intelligent et libre est de chasser incessamment l'idée de Dien de son esprit et de sa conscience ! »

El, en cela, les radicaux sont parfaitement

logiques.

Leur idéal étant la souveraineté populaire, directement et incessamment exercée, c'est-àdire la négation de toute autorité, il est bien évident qu'ils ne peuvent admettre Dieu, qui est le principe de tout droit, de tout devoir, de toute justice, par consequent de toute auto-

Dieu est une règle, Dieu est un frein, Dieu est un souverain ; donc Dieu est un géneur, et il n'en laut pas!

Proudhon, qui est franc, s'exprime très

catégoriquement à ce sujet :

« Dieu, dit-il, c'est sottise et lâcheté! Dien, c'est hypocrisie et mensonge! Dien, c'est tyrannie et misère! Dieu, c'est le mal!... Tant que l'humanité s'inclinera devant un autel, l'humanité, esclave des rois et des prêtres, sera réprouvée! Tant qu'un homme au nom de Dieu recevra le serment d'un autre homme, la société sera fondée sur le parjure! La paix et l'amour seront bannis d'entre les mortels! Dieu, retire-toi! car dès aujourd'hui, guéri de la crainte, el devenu sage, je jure, la mainétendue vers le ciel, que tu n'es que

le bourreau de ma raison le spectre de ma conscience! »

Voilà le grand mot lâché : — le spectre de la conscience !

Est-re qu'avec des spectres dans la conscience, c'est-à-dire la croyance en un Dieu souverainement juste, on pourrait voler, piller, incendier, assassiner?

Est-ce qu'avec des spectres dans la conscience, on pourrait fusiller des gendarmes, des magistrats, des sergents de ville, des prétres, des archevéques, et faire impitoyablement rôtir dans l'embrasement de toute une ville des milliers d'enfants, de femmes et de vieillards?

Arrière le spectre! Il est génant pour le bandit, il n'en faut pas!

Ainsi, tout vrai, tout bon républicain radical est athée.

Mais que peut donner le gouvernement des athées ?

C'est Voltaire, le dieu Voltaire. — qu'invoquent assez volontiers les républicains. —

qui va répondre à la guestion :

« Otez, dit Voltaire, dans le Dictionnaire, philosophique, ôtez aux hommes l'opinion d'un Dien rémunérateur et vengeur, Sylla et Marius se baignent alors avec délices dans le sang de leurs concitoyens. Auguste, Antoine et Lépide surpassent les fureurs de Sylla : Néron ordonne de sang-froid le meurtre de sa mère : il est certain que la doctrine d'un Dieu vengeur était alors éteinte chez les Romains. L'athée, fourbe, ingrat, calomniateur, brigand, sanguinaire, raisonne et agit conséquemment, s'il est sur de l'impunité de la part des hommes : car, s'il n'y a pas de Dien, ce monstre est son Dieu à Înimême; il s'immole tout ce qu'il désire on tout ce qui lui fait obstacle : les prières les plus tendres, les meilleurs raisonnements ne peuvent pas plus sur lui que sur un loup affamé.

« Une société particulière d'athées qui ne sedisputent rien, et qui perdent doucement leurs jours dans les amusements de la volupté, peut durer quelque temps sans trouble; mais si le monde était gouverné par des athées, il vandrait autant être sous le joug immédiat de ces êtres infernaux qu'on nous peint acharnés contre leurs victimes. »

Ces lignes, qui n'étaient, au moment où elles furent écrites, que l'expression d'une saine philosophie, ne tardérent pas à prendre, pour la France, un sens cruellement prophé-

tique.

Voltaire était à peine mort, que l'athée, of fourbe, ingrat, calomniateur, brigand et sauguinaire » venait, avec 1793 et tout l'épouvantable cortège des horreurs de cette époque, nous démontrer combien le philosophe avait yn clair et dit juste.

Les forlaits de 1793 devaient, grâce à l'Internationale, être surpassés en 1871.

L'Internationale, dont l'idée première appartient à l'agitateur italien Mazzini, date de 1862, moment de l'Exposition universelle de Londres, « C'est là, dit l'un de ses membres, le ciseleur Tolain, que les ouvriers anglais et français se sont vus, qu'ils ont causé ensemble et ont cherché à s'éclairer mutuellement — Depuis vingt ans, des transformations industrielles sans nombre ont créé de nouveaux besoins et ont complètement changé l'économie sociale : le gouvernement luimême, qu'il l'eût voulu ou non, a suivi ce meuvement et a aidé puissamment à cette transformation. Nous ouvriers, nous avions un intérét immense à savoir ce que nons deviendrions : voilà la cause première de l'Association Internationale. Les ouvriers voulaient voir pur eux-mêmes en dehors des économistes officiels. Les ouvriers anglais se sont réunis pour recevoir les ouvriers francais; tous, eux et nous, nous étions guidés par la même pensée, la question reconomique. Le perfectionnement des machines, disaient les ouvriers anglais, change chaque jour le sort des travailleurs : instruisons-nous les uns les autres et trouvons le moyen d'assurer nos movens d'existence. Nous avions les mêmes intérêts à défendre, nous avions eu les mêmes aspirations. Depuis cette époque de 1862, le mot d'ordre général était celui-ci : que les travailleurs ne doivent chercher leur altranchissement que par eux-mêmes. C'est dans un meeting public, tenu à Londres en 1863, qu'a été lormé le premier conseil général (1). » L'Association Internationale fut définitivement tondée le 28 septembre 1864, au meeting de Saint-Martin halle, convoqué en faveur de la Pologne. A leur retour, les Francais cherchèrent à former un groupe à Paris et établirent leur siège social, nº 44, rue des Gravilliers, au domicile de leur secrétaire ${
m Fribourg}$.

Un règlement provisoire fut alors adopté. L'article premier définit en ces termes l'objet qu'avaient en vue les tondateurs : « Une association est établie pour procurer un point central de communication et de coopération entre les ouvriers des différents pays, aspirant au même but, savoir le concours mutuel, le progrès et le complet affranchissement de

la classe ouvrière. »

Ce règlement est précédé de considérants. Un d'eux met en pleine lumière la pensée qui préside à l'œuvre entreprise. Il est dit, qu'au « grand but » de l'émancipation économique des travailleurs, « tout mouvement politique doit être subordonné comme moyen. » Les documents mettront dans tout leur jour les desseins que ce considérant nous fait entrevoir.

Des sociétés locales et spéciales pour chaque industrie, groupées en sections sous la direction de conseils fédéraux ; au-dessus des conseils fédéraux un conseil général :-

⁽¹⁾ Premier procès de l'Association Internationale, p. 34.

tels sont les éléments qui entreut dans l'or-

ganisation de l'Internationale.

« La section, c'est un des journaux de la société qui parle, est le type de la Commune. A la tête de la section est un comité administratif chargé d'exécuter les mesures décrétées par la section. Au lieu de commander, comme les administrations actuelles, il obéit à ses administrés. »

Intermédiaire entre les différentes sections, et entre les sections et le conseil général, le conseil fédéral, composé des délégnés des sections, a pour mission de défendre les intérêts divers des corporations. d'étudier les questions économiques et sociales, de maintenir les ouvriers unis dans leur lutte contre « l'exploitation du capital ». C'est à lui aussi qu'est remis le soin de faire de la propagande, de statuer sur l'opportunité des grèves, sur les demandes d'emprunt, sur les affiliations. Il exécute les décisions du conseil général. Un conseil tédéral n'est créé que lorsque le nombre des sections rend indispensable un lien commun qui les réunisse entre elles.

Le conseil général, formé d'ouvriers représentant chaque nation « établit des relations avec les différentes associations ouvrières, de telle sorte que les ouvriers de chaque pays soient constamment au courant des mouvements de leur classe dans les autres pays. » (art. 5 des statuts adoptés au congrès de Ge-

nève en 1866).

Il rassemble tous les documents qu'il reçoit des sections centrales ou qu'il se procure par une autre voie, et publie un bulletin contenant tout ce qui peut intéresser les associés.

Au congrès annuel, dont il est appelé à exécuter les résolutions, le conseil général fait un rapport public des travaux de l'année sur la situation de la Société dans les différents

pays sur les principales grèves.

C'est au congrès qu'il appartient de reviser les statuts et les règlements de l'Internationale, sur la demande de deux délégués présents : c'est dans le congrès que sont discutées les questions mises à l'ordre du jour par un programme que le conseil général a d'avance arrèté èt sur lesquelles l'assemblée est appelée à voter. « Le congrès annuel, dit Oscar Testu, représente le conseil général qui remplit le rôle du pouvoir exécutif. »

Cette machine très simple paraît se mouvoir avec une grande facilité et a suffi jusqu'ici au progrès de l'Internationale. Cela ne peut s'expliquer que par l'obéissance passive imposée à tous les adeptes. Il y a sans doute des statuts secrets que nous ne connaissons pas, et il est probable que sous ces dehors de liberté et d'émancipation se cache le despo-

tisme de la secte ou de l'individu.

Pour propager la nouvelle société il fallait des apôtres, et après l'avoir établie, pour la faire vivre, il fallait de l'argent. Ces bons ouvriers, ils déclarent la guerre au capital des autres et leur premier soin est de se faire à eux un capital. On aura plus tard de l'argent et des apètres ; mais, au début. l'œuvre ne s'établit pas saus difficultés.

Le premier congrès devait se tenir dans la Rome protestante, à Genève, ville bien choisie pour une petite déclaration de guerre à la société catholique. Le nombre d'adhérents ne permit pas de tenir ce congrès ; il fut remplacé par des conférences qui curent lieu à Londres. Le 25 septembre 1865, les délégués de Paris, Tolain, Fribourg, Limousin et Varlin, réunis aux délégués des principaux groupes européens, César de Paëpe pour Bruxelles, Dupleix pour Genève, Becker pour la Suisse. Vésinier et Lubeck pour Londres, Karl Marx et lung pour l'Allemagne, se rénnirent à Adelphi Terrasse, pour célébrer l'anniversaire de la fondation de l'Internationale. On s'y occupa de la loi Ollivier permettant les coaljtions, du sens à donner au mot travailleur que les purs ne voulaient entendre que des ouvriers, et de l'adoption des femmes. La question polonaise ful également soulevée et tit éclater des orages. Les délégués parisiens voulaient l'écarter. Vésinier soutint l'opinion contraire et accusa même d'être bonapartistes les délégués parisiens, ce qui donna lieu à des scènes violentes. Karl Marx s'éleva, de son côté, avec force contre les opinions anticommunistes de Proudhon, opinions qui étaient généralement partagées par les délégués francais.

A la méme date avait lieu à Liège un congrès des étudiants ; parmi eux, Tridon, Protot, Jaclard, Regnard, Germain Casse, qui parlèrent avec une grande frénésie d'impiété. En 1866, premier congrès de l'Internationale à Genève; en 1867, second congrès à Lausanne; en 1868, congrès à Bruxelles; en 4869, congrès à Bâle. A côté de l'Internationale se forment la Ligue de la paix où paraissaient les politiciens en évidence, comme Ferry et Jules Simon, et l'Alliance internationale de la Démocratie socialiste, qui fonde la rénovation sociale sur l'athéisme. En même temps émanaient du gouvernement impérial la loi des coalitions d'ouvriers et la loi sur le droit de réunion. Les premiers fruits qui en sortirent furent des discours incendiaires et des grèves de bronziers, de teinturiers, grève dans l'Isère, grève à Marseille, grève au Creusot, à Saint-Aubin, Ricamarie, grève partout. La société française semble prise de vertige et en-

trer en dissolution.

Le gouvernement impérial, qui avait déchaîné la tempète, ne négligeait pas d'en conjurer les ravages : il fit à l'Internationale trois procès, dont les ouvriers prolitèrent habilement pour donner plus d'éclat à leurs revendications. Entre temps Pyat adjurait la petite balle de nous délivrer du tyran ; la guerre remplit ce but. Après Sedan, les politiciens, ennemis de l'empire, constituèrent le gouvernement ; les ouvriers de l'Internationale se mirent en demeure de refondre la société. Le siège de Paris, du 15 septembre au 1^{er} février, tit bouillonner tous les éléments dans la fournaise. A deux reprises les ouvriers tentèrent de s'emparer du gouvernement; le gouvernement quittant. Paris pour se réfugier à Versailles les laissa le 18 mars maîtres de la capitale. Leur avenement se caractérisa tout de suite par l'assassinat de deux généraux. Des elections chargèrent quatre-vingt-six nouveaux venus de consti-tuer la commune de Paris. Un conseil municipal administra la cité; il choisit des ministres pour gouverner la France; il forma des commissions pour tous les services; et comme ses délégues étaient peu capables, les deux mois de la Commune se passèrent à se reformer, à se reconstituer, à modifier surtout son personnel. An dehors, les orateurs prononcaient de grands discours ; au dedans ils s'emplissaient le ventre. Nons avions enfinla vraie République.

A la tête de cette République, il y avait une commission executive et deux comités centraux, trois gouverneurs, au lieu d'un, et, en un seul mot, l'anarchie. Le gouvernement et l'assemblée de Versailles, on croyait s'en débarrasser en les traitant de ruraux et en les appelant des *bandits*. En attendant la guerre avec des armes à fen, on faisait la guerre économique, main-mise sur les fûts de vins, marchandises, denrées coloniales. Si les propriétaires se plaignaient, on les fourrait en prison. En attendant l'écrasement de Versailles, on supprimait le budget des cultes, on raflait le mobilier des églises, on rayageait les presbyteres, on incarcérait les prêtres, et, pour délivrer la France de la superstition, on decrétait l'enseignement primaire gratuit obligatoire et lauque, c'est-àdire sans Dieu.

La guerre commença le premier avril. La Commune avait 200,000 soldats; le gouvernement n'en avait guère que quinze mille. Les triumvirs Bergerat, Duval et Flourens pensaient u'en faire qu'une bouchée; ils commandèrent une sortie torrentielle et se firent battre à plate couture par les lignards. Les énergumènes mirent cette déronte sur le compte des zouaves pontificaux, qui étaient à Rennes. Pour se consoler de cette déronte, le ministre de l'Instruction publique, rédacteur en chet de l'I vinoir, supprima tout culte dans les écoles et ne laissa aux congrégations que l'enseignement, libre... pour la forme.

Le 5 avril parait la loi des otages, analogue a l'ancienne loi des suspects. Le certificat de civisme est rétabli pour les bons zigues, les autres seront à la merci des délateurs. Les prêtres sont les plus menacés. Dans toutes les feuilles de la Commune, on les dénonce comme des violateurs de jeunes tilles, qu'ils tuent après les avoir violées et les ossements de leurs victimes se retrouvent dans les églises. On trouve aussi la machine à violer : c'est un sommier orthopédique ; et un traité d'avortement, c'est la thèse d'un jeune docteur, thèse dont les feuillets ne sont même pas coupés. Mais qu'importe, les guerres les

plus acharnées sont les guerres civiles, et ce qui exaspère le plus leur acharnement, c'est l'impiété.

Trait digne de remarque! Pendant que les prêtres étaient jetés en prison, les églises fermées ou livrées aux saturnales, les religienses pillées ou proscrites, les protestants, les juifs ne furent point inquiétés par les communards. Eux-mêmes en furent honteux; deux pasteurs youlurent même protester

contre la persécution des prêtres.

La police avait été confiée à Protot et à Raoul Rigault : c'étaient deux scélérats, Rigault nourrissait contre le clergé une haine féroce : c'est à lui qu'appartient l'arrestation des pretres et de l'archeveque Darboy. Après les prêtres ce fut le tour des Jésuites, toujours les premiers à l'abattoir, quand prévalent les ennemis de l'église. Les Capucins et les Lazaristes ne furent pas trop inquiétés ; les Peres de Piepus-furent moins heureux. Après avoir vidé les maisons religieuses, les communards s y installaient ;ils déjeunaient bien, dinaient mieux, et après boire, se délectaient à discuter des questions empruntées à la théologie du diable. C'étaient là les Docteurs de la Commune.

La vie des prêtres incarcérés nous reporte aux temps de la primitive Eglise; ils persévéraient unanimes dans la prière ; ils faisaient des retraites du mois; ils s'édifiaient par de saints encouragements; ils se faisaient apporter des eulogies et se communiaient dans leur cellule. Les communards ne s'accordaient point sur le sort qu'ils réservaient à ces captifs: les uns voulaient tout tuer; les autres inclinaient aux ménagements. Quelques personnes s'entretinrent pour négocier avec la Commune ; ce fut en vain. D'autres, des pretres, furent chargés d'aller à Versailles et n's purent rien obtenir. Entre temps, la Commune multipliait les décrets, œuvres de tolie on de crime. A défaut d'exploits, elle renversa la colonne Vendôme, faite avec les canons d'Iéna, et pour plaire aux Prussiens; de plus, elle tit démolir la maison de Thiers, après avoir transporté au garde-meuble, les bibelots du Président.

Cependant l'armée assiégeante s'était formée promptement avec des soldats appeles des provinces et des prisonniers revenus d'Allemagne, Paris était enveloppé par l'armée française, sauf du côté de Saint-Denis, encore occupé par les Prussiens. Le com-mandement de l'armée avait été confié à Mac-Mahon ; Thiers, son chét civil, était obligé de forcer des fortifications qu'il avait fait construire en 1840. L'armée française, toujours digne d'elle-même, conduisit ce second siège, selon les règles de l'art et avec les lempéraments que prescrivait le patriotisme. Enfin, un dimanche soir, les soldats de la Commune avaient abandonné la garde des remparts et se rafraichissaient dans les cabarets. Un brave eitoven lit un signe aux assiègeants ; l'armée entra dans Paris et chemina longtemps

sans rencontrer d'obstacle. Entin soldats et communards en vinrent aux mains et alors commença, dans l'intérieur de Paris, cette semaine sanglante dont nous n'avons pas à

raconter les exploits militaires.

L'armée a pénétré dans Paris au point du jour le 21 mai ; le soir, elle campe à Levallois-Perret ; le 22, elle tait des progrès lents, mais sûrs. Le 23, Rigault fait fusiller, à Sainte-Pélagie, l'avocat Chandey. Le Comité de salut public a donné ordre de brûler Paris ; Rigault se charge de la Préfecture et du Palais de justice. Des pétroleuses exécutent ses ordres ; elles livrent aux flammes la bibliothèque des avocats, les registres, les archives, le tribunal, la cour, la cour de Cassation et la Grand' Chambre du Parlement. Par une sorte de miracle, la sainte Chapelle est épargnée des flammes.

Les incendies avaient commencé rue de Lille dans des maisons particulières. De là, ils gagnent la Cour des Comptes et le Palais de la Légion d'honneur. Les Tuileries, le Louvre, l'Hôtel-de-Ville disparaissent dans des ouragans de flammes. Pendant que l'œnvre de destruction s'étend à tous les quartiers de Paris, suivant une vieille recommandation de Blanqui, on massacre dans les prisons. Les dominicains sont fusillés à la Barrière d'Italie; l'archevèque de Paris et cinq aulres victimes sont fusillés, à la Roquette; d'antres plus nombreux sont fusillés rue llaxo. Des civils et des militaires furent aussi victimes de la Commune; voici la liste des

victimes ecclésiastiques:

Le 24 mai, à la Roquette : Mª Darboy, Cabbé Deguerry, le P. Allard, aumônier des ambulances, les Pères Ducoudray et Clerc jésuites; le 25 mai, à l'avenue d'Italie, le P. Captier, le P. Delorme, le P. Cottreau et le P. Bourrard ; le 26 mai, à la rue Haxo, le P. Olivaint, le P. Caubert et le P. de Bengy, jésuites, l'abbé Sabattier, vicaire de Notre-Dame de Lorette, l'abbé Planchat, aumônier du patronage Sainte-Anne, l'abbé Seigneret, séminariste de Saint-Sulpice, et le P. Tullier et trois autres prêtres de Picpus. Le 27 mai, périssent sur les barricades le vicaire général Surat, le curé Bécourt et le missionnaire Houillon, des missions étrangères. En résumé : vingt-deux prètres égorges pour la foi, el environ cent vingt prètres, confesseurs détenus dans les prisons et libérés le 28 mai par l'armée française. Depuis saint Denis, l'Eglise de Paris n'a pas de plus belle page dans son histoire; elle doit inscrire tous ces noms surses glorieux dyptiques.

Pendant que la France expie ses péchés contre Dieu et son Eglise dans le feu de la guerre et dans les flammes de l'incendie, l'Angleterre insulte Pie IX par la plume de William Gladstone. Gladstone est le chef du parti wigh; il est tombé du pouvoir; et comme il sait l'Angleterre protestante très anti-papale pour se mettre en selle il déclame aveuglément et soltement contre le vaticanisme. Le vati-

canisme, c'est l'infaillibilité du Pape, « L'infaillibilité du Pape, dit le radical Harrison, est une chose qui ne regarde que le Pape et ses partisans. Faire revivre un sujet qui apparfient an domaine technique de la théologie. c'est un acte de pure malice. Quelle raison invoque Gladstone à l'appui de ses paralogismes? » La principale c'est que les Papes, au moyen-âge, ont été les obstacles à la liberté de l'Italie. Le comte de Maistre a, de longtemps, pronvé le contraire. Le fait est que les Guelfes étaient les partisans de l'indépendance italienne et que les Gibelius, étaient les feudataires du césarisme germanique. La passion de Gladstone voudrait changer cette eréance. Au moment où ressuscitaient Barberousse et Frédéric II, pour faire peser, avec le Marckwald piémontais, le joug de fer sur Rome catholique, un compatriote de Hallam et de Macaulay a découvert que les papes étaient les ennemis de la liberté des peuples. Le fondateur de la chrétienté est un Tamerlan ; l'arbitre des conflits internationaux est un despote ; le défenseur de la propriété, du marjage, de la famille, de la civilisation, est l'obstacle au progrès. En entendant ces choses énormes, on croit rever; on sent venir, au bout de la plume, les mots d'impudeur et d'ignorance.

Gladstone Int réfuté savanment par le cardinal Manning, par le P. Newmann et par un autre évêque anglais. La réfutation était trop facile. Croire et oser dire que les catholiques anglais, par la définition de l'infaillibilité, sont devenus des sujets rebelles, ce n'est ni une raison, ni un fait, c'est une sottise. La gracieuse reine n'a pas de plus lidèles sujets que les catholiques anglais et le No popecy, expression traditionnelle de l'aveuglement britannique, n'a pas de crédit plausible

en histoire.

On avait dit que la papauté vaincue, le Pape déchu de son trône, l'ère des schismes commencerait partout. Ce pronostic juste reçoit partout un commencement d'exécution. La Prusse, maîtresse de l'Allemagne, répond aux provocations de l'Angleterre. La Suisse, le Brésil, le Pérou, l'Espagne-entrent dans les vues persécutrices de Bismarck. Nous aurions à parler ici du commencement de ces attentats ; nous les retrouverons sous le pontificat de Léon XIII, dont la politique mettra fin à cette persécution. La seule chose à remarquer ici, c'est que ces éclats de passions, que rien ne justifie, tombent d'eux-mêmes avec les passions qui les ont fait naître et disparaissent comme la nuit s'efface au lever du soleil.

Nous voici maintenant à la tin du Pontificat de Pie IX; nous n'avons plus qu'à constater sa mort et à enregistrer les résultats acquis de ce grand pontificat.

La mort est la fin nécessaire de toutes choses et de tout homme ici-bas. Si le premier homme avait été fidèle à la loi de vie, s'il n'avait pas mangé le fruit de l'arbre de la science du bienet du mal et ne s'en était point incorporé les poisons et l'anathème, il ent yécu, sur la ferre, dans un accroissement continu de sa personne et de ses biens. Après le temps nécessaire à l'épreuve, au terme d'une vie toujours sereine, il cut recueilli, dans une extase sublime, par une transformation merveilleuse, la recompense de ses vertus. Mais l'homme est pécheur et fils de pécheur. Fils de pecheur, des qu'il est entré dans la voie de la chair, il en doit poursuivre le terme, qu'il atteint forcément tôt ou tard : pécheur, il prépare, dans la succession des instants dont la trame forme sa vie, par ses cenvres, bonnes ou mauvaises, Phonneur ou l'opprobre de son trépas. La mort s'impose, comme l'application d'un arrêt et comme la justification d'une double loi. Pourtant la mort est un mystère. Après la mort, le jugement de Dieu dont nous ignorons la sentence : avant la mort, et comme pour l'expliquer, il y a déjà, dans la vie, quelque chose qui la prépare, plus ou moins visiblement et c'est par là que la mort appartient à l'histoire. Lactance écrivait, au IV° siècle. le De mortibus persecutorum et énoncait dès lors cette sorte de loi providentielle qui fait éclater, sur la conche de l'impie la justice de Dien : cette loi fait partie de la tradition chrétienne. En sens inverse, il existe une loi de croyance qui fait, de la mort du juste une bénédiction, le soir lumineux d'un jour sans táche. Au point où ce livre est parvenn, nous avons à constater des morts. La distribution historique des générations humaines accumule les deuils à certains points de l'espace, à certaines heures du temps: nous sommes arrivés à cette heure. Nons recueillerons donc, avant de finir, les enseignements de la mort, non pas avec la haute éloquence d'un Bossnet, mais avec les observations plus froides d'un Lactance ou d'un Suétone, Auparavant nous devous constater les derniers actes de la conspiration contre la sainte Eglise et relever les derniers efforts du Saint-Siège pour y répondre. Il était dans la destinée de Pie IX d'être, dans toute sa vie, un grand exemple ; il est du devoir de son historien d'en faire une grande lecon.

Le premieracte par où s'accuse, après l'iuvasion de Rome, la victoire des sectes révolutionnaires, c'est l'installation de la cour piémontaise an Quirinal. Le roi n'y vint que pour en sortir an plus vite; il craignait que l'ange exterminateur ne voulût le frapper. Pour le peu cependant qu'il y parut, pour s'étourdir, on fit bombance. Le peuple de Rome en fut scandalisé. Le pape est un prince qui ne mange pas : les palais apostoliques n'avaient jamais exhalé odeur de cuisine. Sous les Piémontais, les pièces basses du Quirinal, transformées en vastes officines, répandaient dans tout le quartier le goût disgracieux de victuailles et établissaient, entre le prince et le peuple, un contraste révoltant : ici on se gobergeait, là on se serrait le ventre. C'est un petit fait : il établit cependant, par le scandale permanent des larges frairies, un parallèle instructif entre la cour des Piémontais et la cour des Papes. Les papes répandaient en charité tout ce qu'ils ne faisaient pas dévorer par leurs créatures : les princes, en multipliant les festins de Balthasar, diminnaient d'autant le revenu des pauvres. L'humanité n'a pas été créée pour offrir à des privilégiés des ressources pour faire, comme on dit, la nocc. Des rois qui se déclarent délégués du peuple ne devraient pas laisser le peuple en haillons et se glorilier dans toutes les splendeurs de la terre. Le régime démocratique exige un peu plus de tenue, de simplicité et de bonté effective. Un Pape est encore, même dans le train ordinaire de la vie, le plus noble type du vrai pasteur des peuples.

A défaut du roi, on eut Humbert et Marguerite. Moins scrupulenx que son père, qui ne l'était pas beaucoup. Humbert occupa sans scrupule les appartements du Quirinal; il les remplit du bruit des l'êtes prolanes et du scandale des monrs princières. Marguerite travailla de toutes ses forces à donner au nouveau régime sa conleur propre, en patronnant les écoles protestantes et en promenant, dans les rues de la ville éternelle, l'étalage de son mépris pour la religion et la morale. Par un simulacre de déférence à la conscience publique, on eut un anmônier. Cet aumônier fut informé qu'il pourrait dire la messe partont, excepté au Quirinal, pourvu-que ce-ne fut pas en présence de personnes frappées de censures ecclésiastiques. Le malheureux aumônier ent la faiblesse de contrevenir à cette défense : ellrayé de la peine qu'il avait enconrue, il quitta Rome. Le palais du Quirinal, déponillé de tont caractère religieux, devint donc une cour sans honneur. La chapelle du conclave, ce chef-d'œuyre de goût religieux, devint une espèce de casina pour les musiciens : les chants pieux l'irrent remplacés par desairs lascils : les cérémonies saintes, par des danses ; les cardinaux, par des princes et des histrions. Les orgies du Quirinal blessèrent douloureusement Pie IX au cœur : « L'ai deux blessures au cour, disait-il, en soupirant ; les scènes du Quirinal et l'expulsion des religieux de leurs monastères.

D'Humbert et de Marguerite, avec leur avènement, on ne cite guère que des propos marqués au coin de l'imprudence et même de l'impudence. Plus véridique que son père, Humbert osa dire : « Nous sommes à Rome, et nous y resterons malgré l'Europe. » A Berlin, il offrit sa photographie au roi Guillaume et s'intitula Son Hussard, mot qui peut exprimer un regret et une espérance. Lui et sa femme, catholiques, à ce qu'ils disent, tinrent sur les fonts baptismaux un enfant du prince royal, fonction qui, conscience à part, n'est permise ni par le bon sens, ni par les convenances : des catholiques ne penvent servir de cantion à la foi d'un protestant, puisque leur devoir est de le convertir. Un jour, en chasse,

pendant que ses piqueurs entumaient un renard, Humbert se prit à dire avec le bon ton qui le distingue : « Il faudra que nous enfumions ainsi le vieux renard du Vatican. » C'était, en effet, l'opinion du prince que, pour établir à Rome la royanté pienontaise, il fallait en chasser le Pape. Rome est au Pape, Rome est à Dieu. En expulser le Pape, envoyer ce vicillard en exil, jeter au nom de 40.000 Haliens le gant à 200 000,000 de catholiques, c'est tout remettre en cause dans le monde. Si cela est nécessaire pour fonder la rovautė italienne, elle ne sera jamais fondée. Celui qui partira de Rome, ce n'est pas le Pape, c'est le roi, et il le faudra pour le salut du roi et peur le salut de son peuple. Du reste, ces choses ne se font pas tonjours de son plein gré: il y a aussi une l'orce des choses réservées à l'incognito de la Providence.

Un gouvernement qui vient de Turin à Florence et de Florence à Rome, cela ne se voit pas tout le jour. Cette translation de l'appareil gouvernemental, de son personnel, implique toujours beaucoup de charges et d'embarras ; c'est même une entreprise si difficile, qu'on n'en conçoit guère ni la possibilité, ni la réussite. En général, un personnel de gouvernement se divise en trois parlies : une droite, une ganche et un centre. Le centre, c'est cette foule inconsciente qui suit en mercenaire toules les mauvaises causes et aussi parfois les bonnes, mais toujours rarement; la droite, ce sont les honnètes gens dignes de ne pas figurer dans cette multitude; à gauche, vous vovez le vil ramas de valets, de courtitisans, des proxinètes et des bandits qui poussent tout à l'extrême et veulent qu'une mauvaise cause devienne toujours pire. Un gouvernement qui s'installe au siège de l'Eglise, peut offrir, dans son personnel, des nuances; mais que peut-il bien représenter? L'Eglise est, en ce monde, l'incarnation continue du Fils de Dieu fait homme et mort pour nous en croix; le Souverain Pontife est le Vicaire de Jésus-Christ, avec charge d'intimer à tous les siècles les devoirs envers la vérité, la vertu, la justice et la miséricorde. Avec un gouvernement, qui veut exiler le Pape ou l'asservir, que peuvent devenir la miséricorde et la justice, la vertu et la vérité? Leur sort en ce monde esf lié au sort de la papauté; qui attaque la papauté leur porte atteinte; et si l'agresseur est un gouvernement, c'est un gouvernement à rebours. Au lieu de réprimer les passions, il les flatte ; au lieu de servir la justice, il la trahit; au lieu d'honorer la vérité et la vertu, il les abandonne. Rien, dans un tel gouvernement et un tel monde, ne repose le regard de l'honnète homme : c'est la pure impureté, disait le savoisien Joseph de Maistre; et il avait vu ce monde là de près.

Je n'ai nul goût à remuer la fange; je passerai vite sur le côté immoral de mon sujet. De son côté, Humbert excitait à bâtir, dans Rome, des églises hérétiques et schisma-

tiques, comme si un implacable destin obligeait Rome, dès qu'elle échappe à l'Eglise, à devenir le repaire des démons. En son privés Margnerite, a qui il ne manquait plus que cela, étudiait Darwin, affectait le philosophisme et le goût des arts, visitait le Colysée livré aux malversations impies de Rosa, Le prince et la princesse se montrérent surtout au carnaval. A Rome, sous le gouvernement papal, on savait s'anniser; après son éviction, le carnaval devait tourner mal et tomber vite. On entendit l'assaisonner par des excès ; c'ètait le moyen de le tuer. On ne devine pas ce que penvent faire là-dedans des gens qui

doivent régner.

Ce qu'il y eut de plus lâchement vil, dans ce nouveau carnaval, ce fut la parodie sacrilège de la procession du Corpus Domini, si chère au peuple Romain. On en fit une mascarade ignoble, pour vulgariser le blasphème. Dans cette contrefaçon odieuse, tout était pris à contre-sens et tourné en ignominie. Les congrégations religieuses et les confréries y étaient représentées avec la diversité de leurs costumes, mais tournées au grotesque ; les paroisses y figuraient avec leurs pavillons, mais converts d'ordures. La croix précédait ce cortège ; les parodistes l'encensaient avec des bouteilles; des chansons obscènes remplacaient les hymnes du Saint-Sacrement. Sur la croix, livrée à tous les outrages, le corps du Sauveur avait été placé horizontalement, de manière à provoquer les lazzis dela foule. Celle-ci laissait voir plus d'indignation que de complaisance, mais la police protégeait la mascarade contre les mécontents qui eussent pu venger leur foi. Dans un édit, on avait bien prohibé tout travestissement en habit militaire et ecclésiastique; mais, pour l'habit ecclésiastique, la délense était de pure forme. Il n'y a de libre, dans Rome tombée à la merci des révolutionnaires, que la parodie de l'Eglise et les mascarades sacrilèges. Qui pourrait, dit Saint-Albin, contester leur liberté quand on les voit s'étaler dans les rues sous la protection de la police du roi d'Italie. « L'Eglise libre dans l'Etat libre : » La liberté de l'Etat prolite au libertinage impie et sacrilège; on ne peut pas sérieusement parler de la liberté des personnes dont on livre les croyances au mépris public. La police, disons-le, tut impuissante à étouffer la sainte-indignation des chrétiens ; la Fédération Pie protesta contre cette cynique impiété. Je plaindrais l'homme dont le cœur, au spectacle de ces infamies, ne se soulèverait pas de dégoût. Les ministres qui les tolèrent ne figurent plus parmi les honnètes gens ; mais le roi, qui les garde, est digne de ses ministres.

Il y eut pire, ce-fut l'impiété. L'impiété est partout deraison et faiblesse ; à Rome-elle ne peut être qu'affreusement canaille et elle s'applique sérieusement à l'être. On parle d'un cercle de libres-penseurs àgés de douze ans : libres-penseurs à douze ans, ce n'est

pas recevable et cela signific antre chose, enfants corrompus dans leurs esprits avant de se déshonorer par les sens; libres-penseurs de douze ans à Rome, c'est le moviciat du nouveau régime, l'école des futurs miuistres de la royanté italienne. On leur déforme l'esprit, comme on déforme des os des malheureux petits êtres qui doivent, par des contorsions impossibles, faire la fortune des saltimbanques. En présence d'un pareil attentat, on devine ce que pouvait être la presse. Par la plume et par le crayon, elle descendait tous les cercles de l'enfer du Dante et défoncait, je crois, le fond de la chaudière. Si nous ne reproduisions les saletés de la caricature, on refuserait de nous croire; les mots manquent pour les flétrir. Quant à la presse, elle insultait Dieu, Jésus-Christ, la sainte Vierge et les saints : c'était son régal ordinaire. La Vie de Jésus de Stauss et la Vie de Jésus de Renan, qu'on pouvait croire distractions de lettrés ou fantaisies d'érudits. on en mettait, à la portée des esprits les plus grossiers, les blasphèmes. Celui que le monde chrétien appelle Très-Saint Père était livré aux moqueries d'une foule stupide et avide d'obscénités. Après le Christ, sa Mère et son Vicaire, la longue suite des Papes, cette dynastie si glorieuse pour Rome, cette succession qui fait tant d'honneur à l'humanité, les scribes de la royauté italienne en l'aisaient Lobjet de leurs censures. Les ministres protestants provoquérent une conférence publique pour prouver que saint Pierre n'élait pas venu à Rome. Le prince des Apôtres etranger à Rome et Rome répudiant le prince des Apôtres, je vous demande ce que peut signifier Rome. Cette Rome, qui rejette le christianisme, qui abdique les deux Testaments et abjure Dieu, pour offrir un trône à Rumbert, c'est une ville qui se déchire de ses propres mains et que le feu doit dévorer.

Nous ne sommes pas assez barbares pour ignorer les dontes de la science contemporaine: nous savons de quelles vétilles elle fait ses préoccupations et de quels grains de poussière elle forme sa science Mais ces doutes devenant fanatisme : ces grains de poussière se haussant au rôle de projectiles : cette coline d'esprits faibles et audacieux montant à l'assaut du christianisme et voulant faire table rase pour inaugurer un nouveau régime politique : cela fait pitié. Il ne suffit pas de profance le Panthéon, de gater le Colysée, de démolir l'Ara-Cæli et de promener dans les rues le carnaval de l'impiété; il faut combler les catacombes, faire sauter en l'air Saint-Pierre au Vatican, Saint-Paulhors-les-Murs. Sainte-Marie-Majeure, Saint-Jean de Latran ; il faut exterminer les chrétiens et les brûler, comme lit Néron, enduits de poix. Autrement vous n'êtes que des maladroits; vos petites mains, gantées, n'entameront pas ces obélisques qui proclament la victoire du Christ et le triomphe de Pierre, Gensérie lit en grand tout ce que vous tentez en grattaut à la base de la pyramide chrétienne : et Gensérie, à bout de voies, dut

partir.

Humbert eût voulu qu'on chassát Pie IX ; un ministre de son père, le franc-maçon Mancini, tronya plus expédient de lui lier les pieds et les mains, surtout de lui fermer la bouche. La sagesse ne permettait pas de le faire sortir du Vatican ; par tactique, on vou-Int Tv. bloquer. En fermant toutes les issues, le Pape resterait au Vatican, mais la prison serait un tombeau. Il fut l'objet d'une loi, préparée par un cuphémisme hypocrite, contre les abus du clergé, les offenses envers les institutions et les lois du nouvel Etal. « Cenx qui out violé tous les droits, dit Saint-Albin, ne vendent pas supporter les plus légitimes protestations contre leurs prétendus droits. Le clergé ne pourra plus enseigner que la frande, le mensonge, la violence et le vol sont des péchés; ne rappellerait-il pas, même sans le vouloir, que la fraude, le mensonge, le vol. l'assassinat furent employés pour fonder ces institutions que les ministres révolutionnaires prétendent mettre à l'abri des offenses et peut-être même du mépris de nos prêtres et aussi sans doute de notre propre mépris? Ces offenses à des lois souvent iniques (et toute-protestation pour la justice est une offense à l'iniquité), les prêtres peuvent s'en rendre compables dans des discours publics ou dans des écrits. Le Pape peut les commettre dans ses Allocutions consistoriales et dans ses Encycliques. Toutefois on lui laissera un semblant de liberté, soit qu'il parle aux cardinaux réunis autour de lui, soit qu'il s'adresse directement à tous les chrétiens de l'univers. Il pourra flétrir avec impunité les lois dressées comme des machines de guerre contre Dieu et contre la justice; mais il les flétrira sans profit pour ce monde qu'il doit enseigner et fortifier. La reproduction, sous quelque forme que ce puisse être, des discours et des écrits contraires aux lois de l'Etat, « de quelque autorité qu'ils émanent et de quelque lieu qu'ils proviennent, » c'est-à-dire des Allocations et des Encycliques du Souverain Pontife, est interdite sous les peines les plus sévères. « Ainsi sera étoullée la voix du vicaire de désus-Christ (1) ...

Les catholiques du monde entier comprirent que la foi Mancini visait à la suppression pratique de la papauté. Le Pape réduit au silence, l'Euntes docete n'existe plus qu'à l'état de division et le Pasce ores reste sans emploi. Si un tel projet, fort maladroit en lui-même et radicalement impie, eût pu aboutir, tous les eatholiques des deux mondes eussent dû se soulever et marcher contre Rome pour écraser le gouvernement persécuteur. A l'appui du péril, on voulut d'abord

⁽¹⁾ Saint-Albin, Lu captivité de Pie IX, p. 575.

protester, L'Union catholique de la Grande-Bretagne éleva la voix : 1º Parce que la législation proposée, en vertu de la défense qu'elle fait au clergé de discuter les lois on les institutions du pays, par des discours on des écrits publics, le prire de l'exercice des droits concédés à toutes les classes de la société dans les pays libres : 2º Parce que celles de ces prescriptions qui rendent les membres du clergé passibles d'amendes ou d'emprisonnement au cas où il viendrait à troubler la paix ou la conscience des familles, semblent avoir expressement pour but d'empêcher l'accomplissement de ces fonctions essentielles du ministère sacré. dont la principale sphère se tronve dans la conscience individuelle et publique; 3º Parce que le vague de la rédaction du projet de loi est en désaccord avec les principes reconnus de la législation criminelle et fournit matière à de continuels prétextes pour persécuter le clergé ; 4º Parce que ce projet vise hantement le Souverain Pontife; car, ainsi que l'a exposé un ministre italien, il a pour objet de chercher à frapper le Pape dans la personne de ses subordonnés et se trouve être ainsi incompatible avec l'autorité du Saint-Siège. laquelle est essentielle aux intérêts catholiques du monde entier; 5° Parce qu'un grand nombre de ses défenseurs, dans le sein du Parlement italien, ont ouvertement déclaré qu'il est destiné, non seulement à attaquer la liberté de l'Eglise, mais encore l'existence de la religion chrétienne elle-même en Italie »,

Le Pape, à son tour, éleva la voix dans l'allocution du 12 mars 1877. Pour déjouer le plan our di par la révolution, il lui suffit de l'exposer. En attaquant le pouvoir temporel, les Piémontais avaient juré leurs grands dieux qu'ils n'en voulaient nullement au pontificat du Vicaire de Jésus-Christ, Mainteuant qu'ils sont maîtres de Rome, ils poussent au renversement de l'édifice et de l'ordre ecclésiastique. Leur puissance, à moins de tuer Pie IX, ne peut pas atteindre sa puissance dans l'intérieur de sa personne; mais elle peut la supprimer pratiquement par la suppression de son exercice. Cette suppression s'obtient par l'atteinte à la liberté personnelle du Pape. Le Pape n'a pas encore un seeau sur les lèvres et des menottes aux mains; il peut encore parler et écrire. Mais le gouvernement piémontais garde les portes du Vatican; il peut arrêter les pélerins qui viennent recueillir la parole du Pape ; il peut empêcher les cardinaux de se rendre aux Consistoires et annihiler ces réunions consistoriales où assiste en quelque sorte la chrétienté : il peut intercepter à la porte du Vatican ou saisir à la porte, les allocutions du Pape et toute sa correspondance. Qu'estce que la liberté d'un roi qui n'est pas libre de faire parvenir sa parole et ses ordonnances à ses sujets? De meme le Pape, dont la bouche suffit à l'univers, s'il ne peut parler, il est anéanti ; sa mise à mort est d'autant plus

sensible que son ministère est le ministère du Verbe et la fonction du veilleur de nuit. Λ lui de parler toujours, les paroles de la ${
m vie}$ éternelle ; à lui d'intimer les consignes qui doivent s'observer jusqu'aux extrémités de la terre, et si une main de fer comprime ses deux lèvres, pape encore par le caractère et la dignité, il ne l'est pas par l'exercice de sa puissance de Vice-Dieu. L'anéantissement pratique du Pape, voilà le dernier mot de la loi Mancini, et le sectaire qui la voulait faire passer, savait bien ce qu'il faisait. Mais Pie IX, captif au Vatican, qui se voyait à la veille de ne plus pouvoir regir l'Eglise universelle, le savait bien aussi et c'est pourquoi il protestait avec toute l'énergie d'une puissance divine qui se voit menacée d'éclipse sur la terre.

Le monde comprit Pie IX. On crut, un instant, que la question romaine allait se précipiter dans un grand crime on se résondre par une grande catastrophe. La terre se tut : c'est un silence qui dit de grandes choses. Puis, pour justifier ce silence formidable. s'éleva le petit glapissement de la presse impie et se produisirent les manifestations du gouvernement italien. La presse révolutionnaire dissimulant sa colère sous des paroles de mépris, se montra pleine d'une pitié insolente pour Pie IX dont l'Allocution ne contenait, an dire du Journal protestant le Temps, que, « des raisonnements dontenx, boitenx... « de ceux que, par euphémisme, on appelle des paralogismes on des sophismes involon-taires, inapercus de leurs propres au-« teurs. » D'accord avec la presse révolutionnaire, le gouvernement italien s'en montra furieux. Aussi, voulut-il étouffer la voix importune du Vicaire de Jésus-Christ et décida en plein conseil des ministres de faire poursuivre les journaux qui oseraient reproduire l'Allocution de Pie IX. Il était trop lard. La France l'avait déjà imprimée. Comment faire alors qu'elle échappát à l'Italie? au monde entier? Un ministre fut mieux avisé d'essayer de leur faire comprendre que le Gouvernement devait résigner sa fureur impuissante et laisser à l'Allocution la publicité qu'elle avait déjà. Cependant le gouvernement italien avait soit de vengeance, il lui fallait au moins exhaler sa fureur. Pie IX avait osé parler librement alors qu'il était captif. Aussi bien vite on répand une circulaire du ministre de la justice, Mancini, aux procureurs généraux. On y traitait le langage du pape d'ercessif et de violent. Pie IX était un tactieux et rien de plus, il fomentait le trouble et la révolte. Le captif était un ingrat. Ou ne pouvait rien de plus contre Pie IX, on l'injuriait, on l'outrageait. Par contre, on ne pouvait vien non plus contre l'Allocution, elle était déjà comme la lumière, que la main d'un insensé voudrait saisir quand elle est au-dessus de lui, autour de lui et partout. De là ce cri de colère que laissait echapper le ministre contre les journaux qui avaient ose reproduire l'acte pontifical, et contre ceux qui oseraient le faire à

l'avenir, il avouait son désir de les châtier. Ainsi, pour les catholiques, il fallait demenrer muets sous peine de porter la peine du courage et de la fidélité. Quant aux autres, aux révolutionnaires en particulier, ils eurent toute licence pour jeter à Pie IX, d'accord avec le ministre, l'insulte et la calounie.

Si sa circulaire n'eût contenu que des outrages an Pape, on aurait pu la livrer au mépris des honnètes gens. Mais, à l'outrage elle joignait la calonmie contre Pie IX. Aussi le nouveau cardinal secrétaire d'Etat, Siméoni, adressa-t-il à tous les Nonces Apostoliques une circulaire pour défendre, avec Pie IX, la vérité et la justice. Sur l'acte du ministre révolutionnaire, le cardinal y faisait une double remarque qui découvre la politique hypocrite de l'usurpation : « Le fait est, dit-il, que, « s'il fallait encore un nouvel argument pour « mettre en lumière le déplorable état de choses exposé dans l'Allocution du Saint-Père, la circulaire dont il s'agit le fournirait de la manière la plus évidente. Dès lors, en « effet, que la publication de la parole pouti- ticale est subordonnée au bou pluisir d'un « garde des sceaux quel qu'il soit, la liberté « accordee à cette parole n'est et ne peut qu'être illusoire. C'est le ministre lui-même « qui déclare que, s'il n'a pas appliqué la rigueur des fois, c'est parce qu'il a voulu « unjourd'hui user de tolérance. Demain, le « même ministre, ou tout autre qui lui succè-» derait dans ce poste, pourrait au lieu de « céder à ces sentiments de tolérance qu'on « affiche maintenant, se montrer, avec autant de droit, le sévère exécuteur de lois faciles « à invoquer et, à défant d'autres motifs, recourir au prétexte ordinaire dont on se « sert sans fondement aucun dans la dernière circulaire, à savoir, que le Pontife romain « sort du terrain spirituel pour entrer sur le « terrain politique..... Quant au clergé en particulier, la liberté qu'on lui promet se formule par de nouvelles et plus étroites menaces ; de sorte que si les ministres du culte, obéissant à la voix du Supreme Hié-« rarque, préchent des doctrines et recom- mandent au peuple de les mettre en pra- tique ils se trouveront sons le comp d'une « loi qui déclarera cette conduite un abus « intolérable, punissable par la prison et par les plus lourdes amendes. »

« Et c'estalors que se manifestent de sem« blables dispositions, qu'on voudrait faire
« croire à l'indépendance absolue du Sonve« rain Pontife, et faire prendre au sérieux
» des concessions que l'on dit faites à l'Eglise par le Parlement! Le Garde des Sceaux
« en appelle au bon sens public ; mais il sem» ble, en vérité, n'y avoir pas grande conniance puisque l'attaque seule étant permise
« et la défense, mème la simple adhésion,
« étant interdite, son appel devient une déci-

e sion. »

Mancini eut pour lui antre chose que le bou sens public, il eut l'approbation enthousiaste des Francs-Macons. On lui lit fête dans les Loges, et les frères et amis comprirent qu'ils pouvaient tout attendre d'un tel ministre de la Justice. Une Loge en particulier, la Vallée du Tibre, crut de son devoir d'adresser une lettre de félicitation au Frère Mancini « le plus cher et le plus actif des Frères. » Cette Loge voulait autant l'encourager que le feliciter. La lettre que lui remirent solennellement quatre Maçons délégués à cet effet exprimait l'espoir de le voir aller jusqu'au hont dans la voie où il s'était si « noblement » engagé. C'était lui demander des engagements, il les prit et les Francs-Macons purent nourrir l'espoir d'en arriver avec la persevérance du Ministre à détruire la Papauté. La récompense ne se fit pas longtemps attendre : les délégués étaient porteurs d'un diplôme d'honneur destiné à récompenser la circulaire ministérielle.

Les Francs-Macons, qui n'avaient pas le sentiment du ridicule, avec un tel diplôme autrefois eursent fait rire; maintenant ils font trembler. Temps malheureux, eeux où des rois d'ancienne race, peuvent épouser de telles causes, et pour les faire triompher, acceptent de tels concours. Victor-Emmanuel cependant recula. On dit que sa fille, la princesse Clotifde, qu'il avait sacrifiée aux nécessités de l'alfiance bonapartiste, le supplia de ne point sanctionner une loi, par laquelle il provoquait Dieu de ne pas lui accorder un instant de repentir. La loi fut rejetée par le sénat piémontais; siégeant à Rome.

Pie IX restait libre. Les sectaires italiens renoncaient à lui lier les mains et à lui fermer la bouche. On eut alors la haute idée d'escamoter son successeur. Bismarck, le grand chef de la conspiration anti-pontificale, prit cette idée au compte de sa politique. L'infaillibilité triomphait : le Prussien imagina delui opposer un mouvement confessionnel; dans la réalité c'était un mouvement national et schismatique. Le pape, tombé sous la coupe des Piémontais, il était naturel que les autres souverains l'eussent en défiance; Bismarck concut l'idée d'exploiter cette suspieion, en menant à l'assaut de la papauté, d'abord les reptiles de Berlin et de Vienne, puis les juifs de tons les pays, enfin les gouvernements qu'il pourrait enrôler dans sa croisade à rebours. Par une circulaire du 14 mai 1872, il avait fait appel, en vue de l'éventualité d'une élection papale, à la conscience des princes, contre le droit de Dieu. « Ce sera, dit-il, le deroir de tous les gouvernements qui' ont des sajets catholiques, de peser consciencieusement s'ils penvent accepter l'élection, avant d'accorder au souverain choisi par le conclave et appelé à exercer dans leurs Etats des pouvoirs si étendus, confinant même en beaucoup de cas à la souveraineté, avant de lui accorder l'usage effectif de ses pouvoirs; ils sont obligés de se demander si l'élection et la personne qui en est l'objet, offrent les garan-

ties qu'ils out droit d'exiger contre l'abus d'une pareille puissance, » Des garanties avant l'élection du Pape, un accord des gouvernements pour prévenir de soi-disant complications: voilà ce que propose le chancelier. Son journal officieux la Gazette de l'Allemagne du Nord, ajonta que le mouvement confessionael semble appelé à devenir maintenant un grand événement dans la viedes peuples; qu'il doit exercer une influence presque simultanée sur tous les pays de l'Europe. Suivant les habitudes intempérantes de la politique, Bismarck convie-ainsi-Fitalie à une action commune de la souveraineté cléricale; ensuite il annonce l'entente positive des trois empereurs contre l'infaillibilité et leur recommandation au conclave de choisir un pape qui relire cette définition dogmatique. Dans la faluité étourdie de cette campagne, Bismarek acheta, d'un escroc, une fansse bulle réglant la succession de Pie IX et roule sur lui-même cet imbécile papier pour s'en faire un clairon. L'Italie accourt à l'appel ; un rapport est adressé à Victor-Emmanuel stipulant qu'à la mort du pape, il envahira le Vatican, mettra la main sur la fortune du pape, réglera les attributions des dignitaires de l'Eglise et prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la liberté du conclave. La France officielle ne fut pas moins empressée que l'Italie ; Jules Simon et Gambetta se rendirent à Rome pour entrer dans le complot, et le protestant auglais Waddington stipula, au nom de la France trahie par ses chefs, l'accord définitif. Le plan était prèt, les soldats étaient à leur poste, on n'attendait plus que la mort du pape. Fin décembre 1877 Victor-Emmanuel vint même à Rome, pour régler les funérailles de Pie IX. On ne pousse pas plus loin les précautions et rien ne prouve mieux la prévarication des pouvoirs civils.

Or l'heure que les impies réservaient à leur triomphe fut l'heure que choisit Dieu pour se lever. Avant 1870, une vingtaine de ministres piémontais avaient été frappés de Dieu ; désormais il semble que Dieu n'a plus d'autre souci que de les effacer de la terre. Le ministre de la guerre du 20 septembre 1870. Govanc meurt fon; Cugia, le premier aide de camp d'Humbert est frappé d'apoplexie sur l'escalier du Quirinal : Matteuzi, attaché au même prince, meurt de mort subite; Ratazzi, le furieux ennemi des moines, couronne par une mort scandaleuse une vie pleine de scandales; le général-prêtre apostat Sirtori le suit de près dans la tombe; Des Ambrois, un de ces négociateurs qui autorisent par leur concours tous les attentats du Piémont, est frappé au retour d'une visite au Quirinal; Doria, un transfuge de la noblesse romaine, meurt subitement; Lamarmora, l'introducteur de Victor-Emmanuel au Quirinal, est frappé à son tour. Le 5 janvier, le Balthasar subalpin est touché de la main divine; il meurt le 9; on l'enterre au Panthéon. Napoléon et Cayour, ses deux complices, également frappés de Dien, l'ont précédé au tombeau : Qui habitat in cælis irridebit cos.

Dés que Pie IX avait su le Piemontais atteint, il lui avait envoyé son aumônier; les ministres l'éconduisirent. Des qu'il le sut mort chrétiennement, il leva toutes les censures et se montra grand devant son ennemitombé. Le roi de Sardaigne s'élait confessé à son chapelain Auzino, Pour obtenir l'absolution, il avait du rétracter et avait rétracté en effet fous ses attentats contre l'Eglise ; le confesseur l'attesta sur la foi du serment : c'est sur celle affestation sacrée qu'il reçut les saintes huiles pour administrer le moribond. Les ministres avaient en soin d'enlever de la chambre du malade, papier, plume et encre pour qu'il ne put pas laisser une rétractation écrite ; ils forgérent ensuite un acte de contrition à leur manière, acte par lequel le prince serait mort sans repentir. Le confesseur, seul témoin de la confession du roi, déclara le contraire, le cardinal secrétaire d'Etat notifia sa déclaration aux puissances. Si Victor-Emmanuel est mort impénitent, il n'a pu être absous, il a volé à l'Eglise les honneurs de la sépulture chrétienne ; et il fant arracher son cadayre à l'Eglise qu'il souille de sa présence ; et s'il est mort pénitent, ses ministres et son fils out menti à l'Europe.

L'idée d'enterrer ce pauvre prince dans une église consacrée aux martyrs ne peut-se comprendre. Le christianisme, dites-yous, a fait son temps, vous fui prenez le pouvoir temporel, pour anéantir le pouvoir spirituel et vous ensevelissez vos morts dans une église; une tombe de martyr à côté d'un prince peu mortifié, c'est un contraste qui parle par son silence. Victor-Emmanuel ne pouvait être à sa place que dans une église profanée et mieux que partout ailleurs au Panthéon. Là, du moins, il se trouve près de Jupiter, de Vénus, de Vulcain, de Mereure et de tous ces corsaires, dont lord Byron a célébré les pronesses dans Don Juan. Les dieux de l'Olympe peuvent l'admettre dans leur compagnie, tous excepté Mars, Apollon et Minerve. Ces funérailles, c'est la résurrection du Paganisme avec ses corruptions. Devant la mort, c'est triste, et il faut que les envahisseurs de Rome aient bien perdu, s'ils l'ont en jamais, le sens chrétien.

Humbert succéda à son père et s'intitula premier du nom, procédé hors d'usage et hypothèse gratuite, répudiant par là les Humbert de Savoie et soulignant son espoir d'avoir des successeurs de son espèce à tome. Le 17 janvier, le cardinal Simeoni, rappelant les protestations de 1860, 1861, et 1870, appuyant sur la nécessité du pouvoir temporel mieux prouvée par une captivité de sept ans, éleva la voix : « Maintenant, dit-il, que, après la mort du roi, son tils ainé, dans un manifeste solennel et public, prenant le titre de roi d'Italie, a prétendu sanctionner la spoliation commencée, je ne puis au nom du Saint-Siège garder un silence dont certaines per-

sonnes pourraient peut-être conclure de tausses déductions en lui attribuant une signitication erronée. Par ces motifs, voulant en outre appeler l'attention des puissances sur les conditions très dures dans desquelles l'Eglise continue à se trouver. Sa Saintelé a ordonné an soussigné. Cardinal Secrétaire d'Etat, de protester et de réclamer de nouveuu pour maintenir intact, contre une inique spoliation, le droit de l'Eglise elle-même sur ses antiques domaines, destinés par la Providence à assurer l'indépendance des Pontifes Romains, la pleine liberté de leur ministère Apostolique, la paix et la tranquillité des nations catholiques répandues dans le monde ».

Pie IX maintenant pouvait mourir : je dirais volontiers qu'il le devait, pour rompre. par sa disparition soudaine, le complot des impies contre la chaire du Prince des Apôtres. Le pape allait bientôt atteindre sa 86° année: sa santé faiblissait, ses jambes étaient perdues : mais il avait des renouveaux de vigueur étonnante, son esprit restait ferme comme toujours et sa voix gardait-son éclat. Le 28 décembre, il avait encore tenu un consistoire. Les jours suivants, il éprouvait comme un besoin de répandre ses bénédictions ; puis il s'était alité. Le 2 février, il se leva pour célébrer l'anniversaire de sa première communion. Quatre jours après, dans la soirée du 6, une fièvre trop légère pour causer aucune alarme était le prélude d'accidents plus graves, qui allaient se succèder sans interruption jusqu'à la mort. Par ordre du Cardinal-Vicaire, le Saint-Sacrement, exposé dans les églises de Rome, invitait les tidèles à la prière et les avertissait du péril. Dans la journée du 7, les progrès du mal-ne s'arrétaient pas : Mgr Marinelli administra l'Extrème-Onction à Pie IX. Pie IX-répondait aux prières avec la sérénité d'une grande âme. Après l'acte de contrition, il ajouta : Col costro santo ajuto ; puis il laissa échapper ce cri d'espérance : In domum Domini ibimus! Le cardinal Bilio hésitait à prononcer le Proficiscere, anima christiana. — Si, Proficiscere, lui dit le Pontife. Les prières des agonisants terminées, le grand-pénitencier de la sainte Eglise, demanda au pape mourant, pour le Sacré Collège, une bénédiction supreme. Pie IX, qui avait gardé jusque-là toute sa présence d'esprit, étendit la main droite et bénit. A peine sa main retombait sur son lit que ses yeux se voilaient. Un peu avant quatre heures. Pie IX entrait en agonie; il rendait le dernier soupir quelques instants avant six heures. L'Angelus venant mêler aux sanglots ses sons joyenv sembla dire à tous qu'ils n'avaient point à pleurer le Pape qui avait tout fait pour la gloire de Marie et que la Reine des Cienx avait elle-meme présenté à Dien l'ame de son digne serviteur. Pie IX avait occupé la chaire de Saint-Pierre trenteet-un ans, sept mois et vingt-deux jours. Encore un peu et il cut dépassé les années de

Pierre, en comptant les années du pontificat d'Antioche.

Le peuple romain ne voulut d'abord pas croire à la mort de Pie IX. Depuis vingt ans, on avait répandu sur sa santé tant de manvais bruits, qu'on s'était habitué à le croire immortel. Quand le doute ne fut plus permis, Rome, qui est une ville pontificale, se mit en deuil de son vrai souverain, de son pontife et de son père. Le cardinal camerlingue, Joachim Pecci, vint constater officiellement le décès et brisa l'anneau du pècheur. La toilette funèbre. l'embaumement, l'exposition an Vatican et à Saint Pierre, les prières solennelles des funérailles pendant neuf jours : tout se passa comme de coutume. Le prélat Carlo Nocella prononça l'éloge funèbre du grand pontife; il le fit avec une exactitude parfaite et une pénétrante piété, sans rien de ces emphases toujours mal placées en présence d'un cercueil. Le majordome Ricci et le prélat Mercurelli avaient déjà placé dans le tombeau du pape, les trente deux médailles de ses années pontiticales et une notice sur parchenin, enfermée dans un cylindre de fer blanc. Dans son testament, Pie IX avait dit: « Mon corps devenu cadavre sera enseveli en l'église de Saint-Laurent-hors - les - Murs, précisément sous le petit arceau existant au-dessous du gril, c'est-à-dire de la pierre où sont encore empreintes les taches provenant du martyre de l'illustre lévite. La dépense du monument ne devra pas excéder la somme de quatre cents écus. « Le pape avait aussi tracé de sa main, son épitaphe :

OSSA, ET, CINERES
PH, P. IX, SUM, PONT,
VINIT ANN,
IN, PONTIFICATU, ANN,
ORATE, PRØ, EØ,

Pie IX n'est plus. Celui qui, pendant frente deux années, a régi la ville et le monde, n'est maintenant qu'un cadavre, enfermé dans un cercueil, de passage à la basilique Vaticane. Au moment opportun, il sera transporté, au milieu des fureurs d'une vile populace, à Saint-Laurent-hors-les-Murs. Désormais une simple pierre recouvrira ses os et sa cendre. C'est l'aboutissement ordinaire de tout homme ici-bas : beancoup de vœux, beancoup d'agitation, beaucoup de bruit parfois, puis plus rien qu'un grain de poussière. Cependant, par la grâce de Dien et par l'éminente dignité dont il a été revêtu, un pape, entré dans la voie de toute chair, ne meurt pas lout entier. Les pensées qui ont éclairé son esprit, les sentiments qui ont animé son cœur, les vertus qui ont orné son âme, les paroles qui ont tleuri sur ses lèvres, les œuvres qui ont illustré ses mains : tout cela, même dans la sphère obscure de la vie privée, doit avoir son relief et trouver dans l'histoire un écho. L'homme élevé à l'éminente fonction de vicaire de Jésus-Christ est d'ailleurs pontife

souverain : il gouverne dans leurs étroites limites les Etats de l'Eglise ; il administre jusqu'aux extrémités du monde le royaume de Jésus-Christ et dans ce double gouvernement, aux œuvres propres du pouvoir suprime il annexe certaine prirogative de charité et de magnificence, dont l'histoire, pour ne pas enlever de rayon à son auréole, doit lui tenir compte. Les actes du gouvernement eux-mêmes, indépendamment du détail et de l'appréciation qui appartiennent à l'histoire, se ramènent à certains principes, plus généraux, qui les éclairent et qui les expliquent. Ces traits divers, analysés avec exactitude et synthétisés avec art, produisent ce qu'on appelle le portrait d'un homme. Ce portrait est ordinairement, pour un auteur, une sorte de déli à son génie, et, s'il réussit à écrire un beau morceau de littérature, c'est un triomphe pour son ambition. Nous n'avons jamais courtisé les muses; nous ne visons point à cet effort d'esprit qui pourrait nous aceréditer près des bons juges. Nous croyons plus utile, plus pratique et plus chrétien de rapporter ici par le détail sur la vie privée et politique de Pie IX, un certain nombre de traits; ils rendent raison du personnage, aident à lemieux comprendre et lui conserveront dans l'avenir, je l'espère, quelque chose de ces universelles sympathies qu'il avait su, vivant, si amplement conquerir. Comprendre Pie IX, c'est l'aimer; c'est rendre hommage à la grâce et offrir honneur à Jésus-Christ.

« Quiconque, dit Charles Sylvain, a été admis une fois en présence de Pie IX, ne saurait oublier le charme singulier de cette physionomie qui ne ressemblait à aucune autre. De cette ligure tranquille et sereine, il se dégageait une auréole de sainteté et de bonte qui semblait n'avoir rien d'humain. Il v avait en lui la grandeur et la majesté du souverain, la tendresse et la bonté du père, et ces qualités s'harmonisaient de telle facon, qu'elles donnaient à tonte la personne de Pie IX un je ne sais quoi de grand et simple tout à la fois, qui saisissait tous les esprits et séduisait tous les cœurs. La peinture, la photographie, le marbre ont été impuissants pour rendre complètement l'expression de cette physionomie sur laquelle se reflétaient d'une façon merveilleuse, tous les nobles sentiments qui agitaient sa belle âme. Tous les portraits que nous avons de Pie IX sont ressemblants, et cependant aucun d'eux n'est véritablement lui. On y cherche vainement cette expression line et intelligente de la bouche, ce sourire bon et ouvert, ce regard vif et bienveillant, ce visage si majestueux et si paternel à la fois, que nous avons connu, admiré et aimé.

« Sa taille, au-dessus de la moyenne, s'était légèrement courbée et épaissie dans les dernières années de sa vie. Sa tête vaste et carrée, son front large et élevé dénotaient l'in-

telligence; sa chevelure touffue avait la blancheur du cygne ; son teint était clair et transparent, ses lèvres vermeilles étaient un peu grosses; la lèvre inférieure, légèrement fendue, donnait à sa physionomic une expression de douce bonhomie, qui inspirait la confiance sans faire oublier la vénération qui était due à la majesté du pontife. Des yeux noirs, lins, pénétrants illuminaient d'un éclat extraordinaire sa physionomie : ils semblaient lire jusqu'au fond du cœur. Sa voix pénétrante et sonore était pleine d'une donce larmonie dans l'intimité de la conversation. C'était une des plus belles et des plus puissantes voix de Rome, et il savait très bien la conduire. Elle résonnait admirablement sous les voûtes de Saint-Pierre, aux messes pontificales; le chant du Pater ou de la préface produisait toujours un effet saisissant sur les assistants, et quand, le jour de Pàques, il donnait la bénédiction solenuelle Urbi et Orbi du haut de la Loggia extérieure de la basilique Vaticane, elle traversait l'immense place et ses derniers échos arrivaient, encore forts et puissants, aux oreilles des fidèles les plus éloignés (1). »

« Il n'y a pas, dit un proverbe, de grand homme pour son valet de chambre, » Ce proverbe, vrai trop souvent, part de l'infirmité connue de la nature humaine et allègue, qu'obligée dans la vie publique de se surveiller et de se dissimuler, elle ne manquera pas dans la vie privée de se trahir. Ce proverbe pourtant est faux pour ceux qui, dans une chaire mortelle, vivent toujours en présence de Dieu, suivant les inspirations de la foi. Dans la vie privée, ils ne sont pas plus petits; dans la vie publique, ils ne sont pas plus grands, et leurs œuvres éclatantes ou obscures leur font invariablement honneur. Pie IX, dans son intérieur le plus intime, est tidèle à lui-même ; il est grand à force d'être simple et exact à tous ses devoirs. S'il ent en le moindre goût pour l'ornementation, il n'eut en qu'un mot à dire, et, sans déroger à la convenance, les camériers lui eussent assorti des chambres d'un goût délicat. La chambre de Pie IX ne différait pas beaucoup de la cellule d'un moine. Un petit lit de fersans rideaux, un prie-Dieu surmonté d'un crucilix, pas d'antres tapis qu'une descente de lit : voilà la chambre à concher. Sa bibliothèque privée lui servait souvent de cabinet de travail; elle avait, pour ornements, quelques objets ofterts par les souverains et des ouvrages, richement reliés, offerts par les auteurs. Eté comme hiver. Pie 1X se levait à cinq heures et demi. A son réveil, il s'habillait seul. Après la récitation de quelques prières, il entrait dans un petit sanctuaire, enrichi de reliques insignes où reposait le Saint-Sacrement: c'est la qu'il faisait son oraison et se préparait à la sainte messe. A sept heures et demie, il descendait dans une chapelle plus petite,

⁽¹⁾ Hist. de Pie IX le Grand, t. II, p. 353.

o at discit chaque jour la messe. Dans le y subule, dont les portes restaient ouvertes. so tensient quelques serviteurs et les personnes admises à la messe du Pape. Quand Pie IX rentrait, vers neuf heures, dans son appartement, on lui apportait; pour dejenner, un potage et une tasse de café noir. Le cardanal secrétaire on son substitut venuit ensuit : l'entretenir des affaires de l'Eglise et de PEPart V div loures. Pie IX ouvrait son courrior, leo - cette avalanche de lettres qui lui y Lord' de tous les coins du monde, Pie IX from a plus d'une fois des lettres de menaces dintures. Quant à celles des véritables corè ieus, loujours écrites sur beau papier et en look caractères, elles ne respiraient que pesper et venération. Commencait ensuite l'andreuce des cardinaux, des évêques, des impporteurs de congrégation et des grands personnages : ce n'était pas la partie la moins laborionse de la journée. La sollicitude de toutes les eglises et de toutes les affaires metal réellement, sur ses épaules. Rome et l mande. Vers midi et demi, entouré de quelques prélats. Pie IX sortait de ses appartens his et taisait une promenade, tantôt dans 1 jacha, tantot dans la bibliothèque, tantôt dons les loges de Raphael, Sur son passage, i i a contrait des familles, des députations, vara - in peu de partout ; il leur adressait guelques paroles gracienses et d'un charv.sc.: a-propos, bénissait les objets de piété. a co al les suppliques, adressait parfois un patridiscours. Apres sa promenade Pie IX sesseed souvent dans la bibliothèque: persies cardinany faisaient couronne: on casa : A la suite de ces conversations. me 🗽 - rendaît seul à sa chapelle prirestait en adoration jusqu'à deux place avariablement d'un potage, d'un morande bent, d'une volaille bouillie, qu'on - 21 cas amble, avec quelques légumes. state prenait plus volontiers un légume. pais me lègere friture, une cotelette ou un r de le pour dessert un fruit, Jamais le Pape an ingenit ni patisserie, ni plat sucré, et si, x = ordes teles, son maître d'hôtel ajoutait on pict, le Pontite s'en plaignait doucement. Paris, ses great lui-même. Dans les chaleurs d a line reposait un quart d'heure. Le chape it, le breviaire et le travail occupaient 🗽 🧎 ares qui sarvaient ces moments de repes. Vers quatre beures, le Pontife visitait ane seconde fois la chapelle où il avait dit la 1... -- : puis faisait une nouvelle promenade

d'as es loges. Al Acc Maria, les audiences 1 com neacaient jusqu'au souper, à 9 heures et. laver, à 40 heures en éte. Un bouillou, d'aux ponnnes de terre cuites à l'eau sans 1 arre ou deux poremes cuites et un fruit composaient ectte légère collation. Le Ponte, et au dia au lit après sa prière. Un moine, et as son monastère, n'a pas une vie mieux 1 d'es et du Pontife universel comme du

cénobite, on peut dire avec saint Basile : « Qui vit par la règle, vit pour Dieu ».

Nous avous parlé des audiences : nous en demanderous la description, prise sur le vit, à un prélat, qui, par état, en fut le témoin quotidien, « Déjà, dit Mgr Nardi, les pre-« mières antichambres sont remplies son-« vent d'hommes du clergé ou des hautes « classes sociales. A côté du missionraire « qui arrive du Japon ou de l'Australie, vous vovez des uniformes d'officiers des États-« Unis, d'Angleterre ou de France. Ce Mon-« sieur vêtu d'un simple frac noir est un an-« cien ministre qui connaît plusieurs cours; « il peut les comparer avec celle du Vatican. « Près de lui se trouve un homme de lettres « ou un savant dont la vie s'est écoulée dans « l'étude : pour la premiere fois peut-être, il « sent combien sont de pen les travaux et la « science elle-même sans la lamière et la « chaleur de la foi. Plus loin, c'est un jeune homme d'illustre famille française ou an-« glaise; ému, il baise la main qui bénit « avec une tendresse paternelle et une au-« torité divine ».

« Dans d'autres antichambres se trouvent de pauvres gens du peuple ou des artisans, parce que la taveur n'est refusée à per- sonne, pas même aux dissidents. Il y a peu de jours nous voyions deux ministres de l'Eglise anglicane prosternés aux pieds du Saint-Pere, lui presser et lui baiser vivement la main : ils pleuraient d'émotion, et Pie IX leur a dit et commenté dou cement cette parole du Christ : Venite ad me. « Tout cela n'est pourtant que le prélude. Après les antichambres viennent les loges, « ces loges admirables que le temps avait « ruinées et que Pie IX a admirablement » restaurées.

« Samedi dernier, cent cinquante ou deux « cents personnes étaient là pressées sur » deux longues lignes. Nous disons samedi « il fant dire presque tous les jours) la pre-« mière chose que chacun demande en venant « à Rome, ce n'est ni le Panthéon, ni le Co-» lysee, ni Saint-Pierre, ni les ga'eries, « mais Pie IX. Sur ce point il n'y a distine-» tion, ni de patrie, ni de condition, ni « même de croyance.

« Précédé de ses gardes-nobles et des » prelats de sa Cour, entouré on suivi de » cardinaux ou d'autres prélats, voici le » Saint-Père. Tous les genoux fléchissent : « tous les veux se tixent sur ce visage au-» guste. Le long désir qui a conduit ces » foules d'au-delà des monts et des rivages » les plus lointains du globe est satisfait. » Presque tous out d'abondantes provisions « de chapelets, de médailles, de croix, de » crucifix pour eux on pour ceux qui, moins » heureux, n'ont pu les accompagner.

« Le Saint-Père commence à voir les fa-« mi.les l'une après l'autre, s'arrétant quelque « peu auprès de chacune. Celle-ci est une « famille belge, et vous la reconnais« sez à cette affection profonde, que le res-« pect peut à peine contenir. A côté, une « famille française : voyez sa vivacité, son « ardeur, entendez ses paroles, où la chère « France n'est jamais oubliée. Ah! France, France, que n'es-tu toute là devant cet homme qui l'aime tant! Après la famille française est agenouillée une lamille allemande du Rhin ou de la Westphalie dont les tils se sont peut-être rencontrés sur les champs de bataille de la Lorraine avec les fils de la famille française. Mais ici s'arrêtent les colères : il n'y a ni Français, ni Allemands, ni Autrichiens, ni Italiens. Ici est la patrie commune, le terrain neutre par excellence où le Christ et son Vicaire règnent seals. Les idiomes sont divers, mais la foi est une, ou si, par exception, la crovance est autre, l'œuvre de Luther et d'Henri reçoit une secousse qui l'écrase on au moins l'ébranle profondément.

« Voici, en ellet, un ministre anglican avec sa lemme et ses enfants, qui, émus et prosternés devant le Pape, demandent la bénédiction que leurs livres ritualistes refusent et condamment. Puis viennent d'autres familles catholiques de l'Inde; du Brésil, du Pérou, du Canada, de la Californie, de New-« York, de Constantinople, de l'Australie, ainsi que de tous les pays de l'Europe, et aussi, grâce à Dieu de tous les pays de cette Ita-« lie qu'on tente vainement de ravir à son « Pontife. Près d'un ingénieur anglais ca-, Iholique, qui a dirigé les travaux de la grande ligne-ferrée de Bombay à travers le continent indien, il y a un medecin, le « médecin de nos sœurs de charité à Sanbien que protestant, il les « Francisco: aime, il les admire, et elles et le Seigneur le convertiront. Vient un professeur de « l'Université des ingénieurs de New-York, « et plus loin une Tamille catholique de Melbourne, en Australie. Trente ans passés, les « familles catholiques étaient quarante à Mel-« bourne, aujourd'hui elles sont quatre mille. « Pour tous le Saint-Père a des paroles « variées, mais non diverses, car elles sont « lonjours inspirées par la même pensée « surnaturelle. Après avoir donné à chacun, homme, femme, enfant, quelques-uns de « ces conseils que l'on n'oublie plus, sa revue est terminée ; il va se placer au milieu: là, dans un lendre discours, ordinairement en français, alin que tous l'en-« tenllent, il parle de nos grands devoirs et « de nos éternelles destinées, et la multi-« tude recueille avec une respectueuse avi-« dité les accents de ces lèvres saintes et

« Quelquefois ces audiences sont moins nombreuses et plus intimes, mais elles ne sont ni moins solennelles, ni moins touchantes, et la parole du Pape est plus imposante encore. Il s'adresse à des évèques qu'il vient de préconiser, et il dit:

« J'éprouve une grande consolation, mes

« frères bien aimés, en me voyant entouré « de vous aujourd'hui, bien que ma joie soit « tempérée par une bien grande tristesse. De « mème que le divin Sauveur envoyait ses « apôtres, de mème aussi je vous envoie aux « pauvres églises d'Italie, depuis si longtemps « veuves de leurs pastears. Peut-etre, je regette d'être obligé de le dire, mitto ros siscul agnos inter lupos, de ne sais si vous pourrez aller à vos résidences i j'ignore si « vous y trouverez de quoi vivre. Ne craignez « rien cependant ; on m'a réduit à de grandes » privations, c'est vrai ; mais la charité des « tidèles ne m'a point laissé manquer du né« cessaire. »

 Il en sera de même pour yous. Allez combattre les vices dominants de notre siècle. Ce siècle corrompu est affecté de deux passions surtout : l'amour de la matière et l'orgueil, Il y a déjà longtemps que Dieu a permis que le corps de saint Francois d'Assise fut découvert. Ce saint vous a laissé des exemples bien lumineux de détachement absolu des biens de la terre. Les découvertes modernes (excellentes d'ailleur» du chemin de fer, du télégraphe etc. excitent à entasser des richesses; désormais toutes les pensées, toutes les affec-« tions se tournent vers les biens temporels et on ne se soucie nullement des biens éternels ; yous pouvez rappeler les hommes à des mesures plus saines, en deur rafraichissant la mémoire et les exemples: de ce grand saint, »

« Il n'y a que quelques jours, on a déconvert la déponille morfelle de saint Ambroise à Milan. Avec le pouvoir que ce saint avait d'humilier l'orgueil de l'intelligence devant l'autorité divine de sa foi, il sut s'imposer à un puissant du siècle et lui infliger une pénitence. Il est vrai que saint Ambroise avait aflaire à un prince docile et craignant Dieu, tandis que vous aurez à lutter contre des hommes, dont le comrest endurci : mais la patience, la prudence, la charité et la fermélé pourront les vaincre. Je vous rappellerail'expression dell'Apôtre: Suppléer à ce qui manque à la passion de Jésus-Christ. La société est bien malade : mais vous pouvez la guérir par vos prières. vos bons exemples, votre zele pour les bonnes œuvres et la prédication, par votre travail actif, en un mot sans jamais vous lasser, "

Si Pie IX n'avaitété qu'un simple particulier, il eut été quand même un beau causeur. Rien n'égalait la grâce de sa conversation. D'une parole facile, d'un esprit gai, d'un cœuv plein de mansuétude, il se livrait, avec une inépuisable abondance, aux saillies d'un aimable entretien. Sans y prétendre, il tronvait le mot propre, le tournait agréablement, l'armait volontiers d'une petite pointe, mais sans mettre à ses malices une ombre de tiel. L'u perpétuel sourire fleurissait sur ses lèvres; un perpétuel trait d'esprit jaillissait de ses yeux, et l'irradiation de son âme sur son vikage permettait de lui appliquer l'adage : A facie legitur vir. Certainement Pic IX savait manier la foudre : ceux qu'il a frappés s'en souvienment: il excellait aussi, d'un coup d'épingle, à dégonfler un ballon. De son vivant, le P. Huguet recueillait les bons mots du Pape, il en assaisonnait ces volumes qu'il publiait chaque année, pour faire sa partie dans le concert d'admiration qui s'élevait sans cesse autour de Pie IX. J'aime à croire que, parmi ces Romains, si bien placés pour les recueillir tous, il s'est trouve quelqu'un pour les noter au passage. Un jour, quelque auteur fera nour ce bon pape, ce que Camus. évêque de Belley, a fait pour saint Francois de Sales : il nous donnera son esprit : il classera ses propos, les sertira de quelques phrases explicatives et formera un ouvrage d'une véritable importance. Si l'espace ne se dérobait à ma plume, j'en voudrais rapporter quelques passages, de noterai sculement le mot à l'adresse des auteurs qui sollicitaient sa plume pour le défendre : « Si je donnais toutes les plumes qu'on me demande. dit-il, toutes les oies du Capitole n'y sauraient suffire. . Le comte Ed. Lafond, qui avait recuune de ces plumes de Pie IX, la tit monter eu arme héraldique, s'il nous souvient bien, sur une croix. Cette belle idée relève le don. Une plume donnée par un Pape est un précieux souvenir; mais pour servir le Pape, il faut qu'elle soit crucitiée et consacrée à Jésus-Christ.

Souvent les conversations du Pape avaient l'importance d'un discours, mais elles ne pouvaient en avoir le retentissement. Des son avenement. Pie IX, qui ne se crovait pas orateur. avant pris quelquefois la parole en public : à partir de 1870, pour répondre à cette affluence de toules qui venaient le visiter dans sa prison, il dut souvent parler. Un a publié, depuis, deux ou trois volumes de ces discours (1); ils sont d'une originalité et d'une puissance extraordinaires. « Pie IX, dit Sylvain, avait tous les dons qui font le véritable orateur : l'élévation de la pensée, l'émotion communicative, la simplicité, la force. la facilité et le bonheur de l'expression, la flamme brillante de l'esprit, la flamme brûlante du cœur. Quand il se levait pour répondre aux adresses qu'il venait d'entendre, on le voyait grandir : sa majestuense et noble figure semblait ajouter à sa taille. Sa parole claire, nette, sonore, émme, vibrante, pénétrait comme le glaive à deux tranchants dont parle l'apôtre, jusqu'aux divisions les plus intimes du cœur de ceux qui l'entendaient. On sentait que l'idée allait de son âme à ses lèvres, et de ses lèvres à l'âme de ses auditeurs, comme si elle avait des ailes 2). - Ces allocutions forment, jour par jour, beure par heure. Phistoire de

Pie IX : elles revêtent nécessairement tontes les formes du zèle apostolique; elles s'appliquent surtout à caractériser, au fur et à mesure de leurs développements, les attentats révolutionnaires. Des le principe, avec une perspicacité rare. Pie IX avait démasqué et stigmatisé les desseins des impies ; par la suite, il en dénonça les fruits avec une incontestable autorité. Surtout il se déclare irreconciliable. « Les provinces, dit-il, appartiennent au Saint-Siège dans leur intégrité, et je n'en céderai rien, parce qu'il ne m'est pas permis d'abandonner le domaine l'Eglise, qui est le gage de la liberté et de l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ. Je dis avec contiance: Nous reviendrons dans ces provinces. Si je ne suis pas moi-même avec vous, ce sera celui qui s'asseoiera après moi sur ce siège, car Simon meurt, mais Pierre est

impérissable.»

Une autre tois, il dit : « Dans ces temps de confusion et de désordre, il n'est pas rare de voir des chrétiens, des catholiques, - il y en a même dans le clergé séculier, il y en même dans les cloitres, — qui ont toujours sur les lèvres des mots de conciliation, de transaction. En bien! je n'hésite pas à le déclarer : ces hommes sont dans l'erreur et je ne les regarde pas comme les ennemis les moins dangereux de l'Eglise. Nous vivons dans une atmosphère corrompue, pestilentielle; sachons nous en préserver; ne nous laissons pas empoisonner par les fausses doctrines, qui perdent tout, sous prétexte de tont sauver. De même que la conciliation n'est pas possible entre Dieu et Bélial, de même elle n'est pas possible entre le juste et l'injuste, entre le catholique fervent et l'impie, entre l'Eglise et ceux qui méditent sa perte. Sans donte, il faut que notre fermeté soit accompagnée de prudence ; mais il ne faut pas qu'une fausse prudence nous porte à pactiser avec l'impiété. Dans l'accomplissement du devoir, il y a souvent de grands maux à redonter : mais au moment de la persécution, il n'y a que le pécheur qui se trouble et cherche à accommoder tout selon sa peur ou ses intérêts. Le juste, au contraire, en prend occasion de puiser une nouvelle énergie dans l'accomplissement du devoir. Donc, soyons fermes, pas de conciliation; pas de transaction avec les impies ».

Ainsi un roi sur la terre sait encore faire son devoir. Il n'est pas de ceux qui ont la puissance des soldats, des gens de police, des juges obéissants. Il est vaincu, trahi, abandonné, captif. Il n'a plus ni alliés, ni trésors. De son peuple, trahi et captif comme lui, il ne lui reste que le cœur. Si t'on a lié son corps, on n'a pu lier sa parole; elle fait, à chaque prince, sa place et sa part, sa place à ses pieds, sa part dans l'ignominie. Ces glo-

 ⁽¹⁾ Ruard. La Parole de Pie IX, in-8, 1868; Arc. Roysser, Actes et paroles de Pie IX, in-8, 1874.
 (1) Hist. de Pie IX, 1, 41, p. 251.

rieux n'aurout qu'une page dans son histoire; lui, il restera à la première place. Son Calvaire est un Thabor; ce Thabor deviendra un Sinaï. Un jour quelqu'un écontera cette parole du Sinaï, verra la lumière du Thabor et finira par aller à Rome pour en chasser

le geölier du Vatican.

Cette régularité dans la vie privée, cette aimable souplesse dans les audiences, ces gràces de la conversation et cette force, dans les discours venaient, à Pie IX, d'un grand fonds de vertus. Ces vertus étaient si remarquables qu'au moment où l'on s'imaginait qu'il était particulièrement appliqué à la pratique de l'une d'elles, on les voyait toutes briller en lui avec éclat. Sa foi invincible était le support de sa constance. Son humilité se manifestait dans toutes ses actions; «il se comparaît à la verge de Moïse, inerte par ellemême, qui, entre les mains de Dieu, pouvait faire des prodiges. Il est superflu de louer sa vigueur apostolique; on lui a toujours reproché de la porter trop-loin. La charité était la source qui alimentait cette grande âme : « Je suis prèt à tout, disait-il, et si les ennemis de l'Église veulent faire de moi un martyr, je suis prêt. Mais ils n'auront qu'une victime de plus, et pas un pape de moins. Reproduisant dans ses mœurs la pureté de saint Jean, il a passé sa vie à donner Dien aux àmes et les àmes à Dieu. Sa piété paraissait d'une manière éclatante dans la ferveur de ses longues prières, dans l'ardente dévotion avec laquelle il remplissait les fonctions saintes, dans les gémissements et les larmes qui ne venaient point d'une douleur particulière, mais du chagrin de voir Dieu outragé. Sa vie entière fut d'ailleurs une prière continuelle. Nul ne connut comme lui la puissance de l'oraison : c'était la base de sa vie et de son gouvernement. De grandes tribulations lui furent réservées ; elles n'épuisèrent point sa patience; elles ne parurent même pas troubler son âme. La messe de Pie IX était une éloquente prédication. Ses prédilections pour la Sainte Encharistic, pour le Sacré-Cœur, pour la Sainte Vierge et pour saint Joseph, qu'il déclara patron de l'Eglise universelle, n'ont pas besoin d'être louées. Dans la vicillesse, il resta tel qu'il avait été dans l'âge mûr, toujours fidèle, de plus en plus parfait : dans l'extrémité des tribulations, il ne laissa pas d'espérer toujours In spem contra spem, telle paraissait sa devise. Aussi le monde entier le vénérait; et si ses yeux n'ont pas vu le triomphe de l'Eglise, on peut croire pieusement qu'il a échangé sans délai cette vallée de larmes pour la céleste Jérusalem. Le peuple croyait même à sa sainteté ; dès qu'il fut mort, une voix s'élevait du sein des l'oules, pour réclainer sa canonisation.

L'amour de Dieu engendre l'amour du prochain. Pie IX, homme de Dieu, était aussi homme du peuple. S'il se mouvait, dans toutes les compagnies, avec une égale aisance, il ne paraissait jamais plus lui-mème qu'avec les petits, les pauvres et les enfants. En 1855, recevant huit cents membres des conférences de Saint-Vincent de Paul : « Je vous bénis, ò fils de saint Vincent, dit-il, que cette bénédiction réjouisse vos ceurs et fortifie votre zèle. Dans notre siècle si indifférent, le monde n'apprécie plus les vertus inspirées par le catholicisme. Protestants, incrédules, tous s'accordent à traiter l'humilité de bassesse, la chasteté d'opposition aux lois de la nature, le zèle apostolique de fanatisme. La charité seule est acceptée de tous. Revêtez done les livrées de la charité : allez réconcilier le pauvre avec le riche, et le riche et le pauvre avec Dieu, »

Ce que Pie IX enseignait, il le taisait non par politique, comme sonverain, mais par charité comme chrétien. A Saint-André, ilvisitait les cholériques ; au Saint-Esprit, les vicillards; à Saint-Jacques, il assista une pécheresse mourante, lui redit les miséricordes infinies de Dieu , lui rappela les exemples de Madeleine et de Marie l'Egyptienne, la bénit, lui présenta sa croix à baiser, et la quitta laissant l'espérance à cette âme réhabilitée par le repentir. Un jour, en promenade du côté de Saint-Jean de Latran, ilvit l'embarras des lavandières et leur tit cadeau d'un lavoir et d'une fontaine. Un autre jour, un friturier, molesté par des agents, va trouver le Pape. Le Pape réçoit sa supplique et écrit au bas : « Fris où tu voudras; fris comme tu youdras; fris tant que in youdras. » Et le friturier continua de Irire. Dans une promenade hors des murs, un cocher s'incline : « Tiens, de voilà, dit Pie IX ; tu as donc laissé ton canot. Voyez, ce brave homme était mon batelier pendant mon exilà Gaëte. » Un peu plus loin, il-rencontra un pauvre, le bénit et lui-remit quelques pièces de monnaie. Un pécheur de grenouilles avait attrapé beaucoup de rhumatismes: Pie IX lui fit cadeau d'une de ses vicilles douillettes. Pie IX, voyant augmenter le prix des loyers, tit båtir an Transtevere une maison pour offrir des chambres à bas prix.

En 4863, Pie IX offrit un repas, dans la grande salle ducale, à cinquante-deux pauvres choisis par les curés de la ville de Rome. Pendant le repas, il s'entretenait avec eux et adressait à chacun les questions les plus propres à les réjouir. Après, il remit à chacun deux pièces d'or, leur adressa une allocution pleine de grâce et voulut entendre un sonnet composé par l'un des convives. Un bon mouchoir en fil, destiné a contenir les restes du festin et une bouteille de vin d'Orvieto fut donnée à chacun. Pie IX avait voulu qu'ils emportassent de quoi consoler les absents et faire partager à la famille entière la joie de

leur chef.

En 4877, le duc de Galliera léguait un million à Pie IX. Pie IX en disposa en faveur des panvres et des monastères. Quant il eut fait, à chacun, la part jugée nécessaire, il se trouva, en récapitulant, que le pape avait de 60,000 francs dépassé le million. « Eh bien tant pis, dit-il, ou plutôt tant mieux. Ce qui est donné est donné. Si je diminuais quelque chose, je croirais voler quelqu'un. »

Ces traits peignent le vicaire de Jésus-Christ. On ne cite rien de parcil des Piémontais, ni des autres princes plus appliqués à tondre les peuples qu'à les assister et à les

servir.

Pie IX était particulièrement l'ami des prétres. Avant son pontificat il était rare qu'un pretre, surtout de France, put pénétrer jusqu'au Pape : sons Pie IX, le Vatican s'ouvrit à des milliers qui reportèrent dans tous les pays du monde le souvenir enchanté du bon Pape. Dans ses conversations avec eux, nulle réserve diplomatique; il exprimait, sans façon, tous ses vœux pour le bien de leur pays. Pour la France, par exemple, il regrettait qu'en 1802, pour le gouvernement des diocèses, on n'ent pas grette sur les stipulations concordataires les règlements de droit canon. Vous avez des évêques, disait-il, vous n'avez pas d'épiscopat. «Si l'on recueillait toutes ses propositions sur ce sujet, on en ferait un volume très décisif sur fontes choses. Son prédécesseur avait favorisé la renaissance des ordres religieux, il continua de la favoriser de toute l'abondance de son cœur. Pour le retour à l'unité liturgique et la reprise des conciles provinciaux, il fit plus qu'exprimer des désirs, parfois il donna des ordres. L'appel au Pape avait été poursuivi de tous les anathèmes du gallicanisme ; des qu'un prêtre, sous Pie IX, en appelait au Pape, son appel etait reçu ; le Pape dispensait même de passer par le métropolitain et rendait bonne justice à toutes les victimes de l'arbitraire. Un évêque lui résista I et maintint l'interdit cassé par le Pape : le Pape conféra au prêtre la faculté de l'antel personnel. Les sympathies pontiticales, acquises à toutes les causes justes, s'appliquaient surtout à honorer le travail ecclésiastique ; je remplirais des pages si je citais seulement les titres d'ouvrages honorés de brefs de Pie IX. Pie IX agissait en grand-maître des lettres ecclésiastiques ; il ne se contentait pas de louer les ouvrages, il voulut, par une initiative inouïe jusque-la, élever quelques auteurs à la prélature et même au cardinalat. Ces actes faisaient brêche dans les préjugés français et servirent plus d'une fois au progrès des bonnes doctrines : désormais on pouvait travailler sans se vouer à la disgrâce ; on pouvait préconiser les doctrines romaines, sans s'exposer aux coups de force.

Dans l'audience que Pie IX daigna nous accorder et qu'il couronna, un an plus tard, motne proprio avec tant d'indulgence, l'objet de l'entretien vidé, le Pontife nous entretint pendant un quart d'henre des écrivains en vogue qu'il cita complaisamment et loua avec effusion. A ses yeux, Gaume, Ségur, Jules Morel étaient les bons soldats de la sainte Eglise; il les lisait, les estimait et les aimait. Quant aux catholiques libéraux, il n'en faisait aucun cas et nous montra la place on l'un d'eux, condamné par l'Index, était venu se mettre à genoux et pleurer. L'évêque de Nancy avait condamné ou frappé l'abbé Gridel, pour un ouvrage sur le mariage. Nicolas-Gridel, ne à Brouville, Meurthe, en 1801, avait tenu la charrue jusqu'à dix-huit ans. Prêtre en 1830, successivement vicaire, enré, professeur de dogme, vicaire général, archiprêtre, chanoine, il devait mourir fondateur et anmônier du Refuge des jeunes aveugles à Nancy. C'était un bon, savant et saint prêtre, qui ent fait, comme Delalle, un excellent évêque, si les mitres se donnaient toujours au plus capable et au plus digne. Or , cet excellent prêtre , comme tous les hommes de solide mérite, ne s'était pas contenté d'agir, il avait enseigné. On lui doit, entre autres ouvrage, un traité de l'*Ordre sur*naturel et divin ; une explication du catéchisme en six volumes ; une exposition de la doctrine chrétienne en deux volumes; et douze volumes d'instruction sur les sacrements, les vertus chrétiennes, les péchés capitaux et la déification de l'homme par la grâce. Or, l'évêque, blessé des représentations de Gridel, qui avait osé se faire, près de lui, l'écho des regrets du diocèse, avait cherché querelle à Gridel, pour son volume d'instructions sur le mariage. Depuis Tartufe, il n'est plus permis d'en parler; nos furibonds ferment les veux et se bouchent les oreilles ; ils ont peur qu'on ne malédifie leurs enfants, auxquels ils laissent lire les plus ignobles denilletons; peut-être craignent-ils plus que la parole apostolique ne vienne troubler la fausse sécurité de leur conscience. Bref, Pie IX, saisi par appel, avait examiné la question par luiinéme ; non sculement il n'avait rien frouvé à reprendre dans l'ouvrage incriminé, mais le déclarait excellent et nous chargea de l'écrire à l'auteur. Nous regumes, du bon pape, diverses commissions de même nature. Nous ne dirons rien de ce qui nous est-personnel, très expliqué du reste par les suites. Après trente-cinq ans, l'impression qui nous reste, c'est que la parole de Pie IX était une grâce et qu'il suffisait d'en avoir reçu l'onction, pour devenir l'intrépide soldat de la Chaire Apostolique : Clama, ne cesses ; quasi tuba ; exalta cacem: Ce sont les dernières paroles que nous adressa Pie IX.

De là, dans l'Eglise, cette belle attitude militante, cette noble passion de la défense, cet élan pour la lutte, cette force de résistance et

¹⁾ C'est ce grand évêque, qui poussant le gallicanisme jusqu'au bout, s'enfuit, sans congé, du Concile et jeta dans le Tibre les schemata. Après la chûte de l'empire, ou trouva des lettres de lui aux ministres de Napoléon. Dans une de ces lettres, il se moque des évêques de Montauban et de Nimes et dit au ministre : « Plaignez-nous, nous élevés à la sainte et digne école de Saint-Sulpice! »

d'action, qui se mainfint pendant tout le pontificat de Pie IX et le présente sous l'un de ses plus beaux aspects. Si Pie IX avait vécu dix ans de plus, maintenant jusqu'au bout son intransigeance et tenant avec lui l'Eglise entière debout ou en prière, il eut remporté, par la force des choses, une victoire complète dans les deux mondes, mené Bismarck à Canossa ou renversé l'Empire. On cite, dans l'histoire, peu d'exemples de pape ayant si longtemps vécu dans la même attitude de surnaturelle défense et usant par sa force d'incrtie, tous ses ennemis. A la mort du Pape, moralement il avait partie gagnée, et s'il restait des obstinations, il n'y avait plus matière à controverse, « Les Papes n'ont besoin que de la vérité : » avait dit M. de Maistre.

Les actes de la vie privée out rendu hommage à Pie IX; les actes de la vie publique ne rendent pas moins hommage à sa mémoire. Par actes de la vie publique, nous n'entendons plus ici les événements historiques dont le récit forme cet ouvrage ; nous entendons certaines catégories d'œuvres souveraines, moins éclatantes, mais plus bienl'aisantes. Par exemple, ce qui regarde l'instruction publique et l'économie charitable. les écoles, les académies, les sciences, les lettres, les arts, les métiers, les orphelinats, les hospices, les travaux publics reviennent à cette catégorie. Nons devons dire ce que Pie IX a fait, dans cet ordre, pour Rome et pour l'Eglise ; nous ajouterons un mot spécial à la France et à son relèvement ecclésiastique.

« Pour les progrès de la science sérieuse, dit Mgr Mercurelli, Pie IX prescrivit un Ratio studiorum, il rétablit les universités catholiques, améliora les séminaires, les gymnases, les écoles; entin il laissa partout des monuments de sa munificence, et telle fut sa libéralité « que tout ce qu'il recevait, il paraissait le posséder, non pour lui, mais pour les autres. » 1) L'Eglise est l'institutrice du genre humain ; les papes, loin d'être les ennemis de la science, en sont de tout temps les promoteurs. A Rome, Pie IX se préoccupe des enfants du peuple ; il veut qu'on forme leur esprit et leur cœur avec une pieuse sollicitude. Un soir, en janvier 1847, il vint à l'école du soir de la *Via del aguello*, au Monti. C'était le moment de la distribution des prix: le Pape s'y rendait pour l'effectuer lui-même. Cette visite n'était pas seulement pour les élèves le plus noble encouragement; pour les maîtres, la meilleure des récompenses : c'était la marque souveraine de l'intérêt du Pape et un stimulant pour toutes les écoles. Dans tous les concordats passés sous son règne, Pie IX stipule invariablement pour les écoles à tous les degrés, et, en même temps qu'il en prèche les devoirs, il en revendique les droits. Les Universités romaines sont développées et agrandies sous son

règnet l'instruction de l'enfant du people, comme des fils des princes, est l'objet de sonroyal dévouement. A l'occasion d'un jubité pontifical, les académies de Saint-Les Lynx publièrent un volume illustre. 🔗 les dessins et les photographies mettent sons les yeux ce que la science, les lettres et 1 s arts doivent à la munificence de Pie IX : II faudrait un autre volume pour en rendrecompte. Pie IX appelait autour de ini les sevants. Aux uns, il donnait la pourpre; aux antres, les honneurs et souvent les persions. Les Pitra, les de Luca, les Tarquini, les Franzelin, dans les études sacrées ; les Rossi, les Visconti, les Secchi, dans les sciences pures, sont une preuve de ses ordinaires preoceupations. Dans une sphère moins clevée, want rétabli le collège des protonotaires, il voiln!, de son propre monvement, en décerner les honneurs même aux plus humbles serviteurs de la science ecclésiastique. Au reste, les études spéculatives, ne dui faisaient pas oublier le côté pratique des chôses. C'est le Pape qui a pris l'initiative de la création des chemins de fer, des lignes télégraphiques et de l'éclairage au gaz. Le 22 octobre 1863, Pie IX inaugurait, près de la Porta Portese. Je pon' mobile du chemin de fer de Civita-Ve chia. Mérode, qui l'accompagnait, reconnaissant dans la foule le ministre des travaux publics d'Angleterre, le présenta un Pape, « le suis bien aise de vous voir, lui-dit le Paye avec un spirituel à-propos, surtout en ce moment. Vous pourrez dire à Londres que le Pontife romain n'est pas toujours en prières, «ntouré d'encens, de moines et de cierges. Vous raconterez à la reine que le ministre des travaux publics de Sa Majesté a surpris un jour le vienx pape au milieu de ses ingénieurs, assistant à l'inauguration d'un pont tournant sar le Tibre et expliquant fort bien lui-même. ajouta-t-il en riant, son mécanisme. -

Ce que nous disons de l'instruction publique s'applique encore plus aux arts. Sans sortir du Vatican, il orna la bibliothèque, transporta la pinacothèque dans un lieu plus convenable, agrandit l'atelier des mosaiques, fit construire des escaliers royaux. Par ses ordres, Mantovani continue Fœuvre de Raphaël et décore les loges du Vatican qui rediront les gloires impérissables de son règne. A côté de la salle de l'Immaculée-Conception, il créa la salle des Bienheureux pour recueillir les meilleures toiles représentant les vies des bienheureux récemment canonisés. D'autre part, il achète et place dans les galeries de peinture des Leonard de Vinci, des Francia, des Sasso-Ferrato, des Murillo, des Guerchin. Les musées de sculpture luidoivent les vieilles mosaïques et les statues trouvées dans les fouilles exécutées à ses Irais. Citons entre autres l'Hercule-Mastaï, découvert dans les ruines de l'ancien théâtrede Pompée, un bronze, chef-d'œuvre de l'art

gree. Les musées égyptiens et étrusques sont augmentés. On peut admirer encore, dans les jardius du Vatican, la statue en bronze de saint Pierre qui devait surmonter la colonne commémorative du Concile.

Comment énumérer toutes les églises et basiliques restaurées par Pie IX. Saint-Pierre lui doit l'autel de la confession, les bases en marbre des colonnes de son immense nef; Saint-Paul, son complet et merveilleux achévement; Saint-Jean-de-Latran, son abside agrandie : Sainte-Marie-Majeure voit remettre à neuf sa chapelle du Saint-Sacrement, Saint-Laurent-hors-des-Murs, depuis des siècles à moitié enseveli, sort de terre et se dégage de la colline qui l'écrasait. La vieille basilique du IV siècle, Saint-Clément, objet d'un semblable travail de déblaiement, offre le plus puissant intérêt pour l'archéologue et pour les croyances catholiques. La muniticence du Pape ne s'arrête pas à Rome ; d'autres cités lui doivent leurs belles églises ou d'importantes restaurations, Nous citons Porto-d'Anzio, Sinigaglia, Porto-Nuovo, Sainte-Marie d'Ancône, Saint-Marc d'Iési, l'abbaye de Pomposa, Saint-Francois de Rimini. Sainte-Marie du Château de Corneto, Saint-Flavien près Monteliascone; les cathédrales d'Acquapendente, de Pesaro, de Civita-Castellana ; la basilique de Saint-Elie près Népi ; le petit édicule élevé à l'endroit où fut découvert le chef de saint André, entre la porte Saint-Pancrace et la porte Cavalleggieri ; à Ravenne, il fait relever les piliers, de Saint-Vital, réparer les mosaïques de Saint-Jean in fronte et de Saint-Apollinaire.

Dans un autre ordre. Pie IX cultive le vaste domaine de l'archéologie. A peine sur le trône de Saint-Pierre, le pape continuait les touilles de la voie appienne et mettait à jour un pavé de cet antique monument. Au Palatin. il prenait l'initiative des fouilles et déconvrait la partie habitée par les rois, jusqu'a Servius Tullius. Le Formu revoit le jour avec sa basifique Giulia, son Clivus Capitolinus, son portique, Dei consensi. Au Forium de Trajan. on retrouve les degrés de la basilique Ulpienne, où Constantin fit part, au Sénat de sa résolution d'embrasser le christianisme. Les temples de Vénus et Rome, la villa Adrien. les souterrains du temple de Vesta et de la Sybille de Tivoli, les murs de Servius Tullius sur l'Aventin, les thermes de Titus et de Caracalla, la basilique de Constantin, le portique d'Octavie sont dégagés des masures qui les entourent. Grâce à Pie IX. l'archéologue peut visiter les ruines de la prison Tullienne, des temples de la Paix, de l'Espérance, de l'Union. Le Pape allait parfois visiter les travaux d'Ostie, cette ville riche d'antiquités pompéiennes et qui bientôt n'eut plus rien à envier aux rives de la Campanie. Les monuments paiens restaurés, les traditions chrétiennes renouées, les musées du Latran et du Vatican embellis, disent assez l'intérêt de Pie IX pour la science des antiquités. Aussi

ne m'étonné-je point, en visitant Rome, de voir partout le nom de Pie IX, et sur les monuments élevés ou restaurés, dans les galeries ou les musées enrichis, sur le fronton des églises relevées, ornées de peintures ou de mosarques, dans les rues élargies, sur les places ornées de belles fontaines. Nous dirons encore qu'il a embelli les promenades publiques, réparé les murs d'enceinte de la ville, agrandi les portes, mis en relief les monuments intéressants pour la foi et pour l'histoire.

C'est encore sous son règne que Visconti, par une sorte de divination archéologique, découvrit l'Emporium. C'était un vaste dépôt de marbres que les anciens Romains avaient formé sur les bords du Tibre. An mois de janvier 1868, l'archéologue prévint le Pape qu'il restait encore beaucoup de marbres dans l'Emporium antique. Pour toute réponse le Saint-Père lui remit une forte somme d'argent et lui ordonna de commencer les fouilles. Les espérances de Visconti se réalisèrent. Des blocs énormes, des colonnes du marbre le plus rare, apportés des diverses parties du monde, enfouies depuis des siècles sous la vase dont les avaientrecouvert les inondations du Tibre, sortirent de terre pour embellir les monuments de la cité reine. Pie IX suivait avec intérêt ces découvertes, les visitait parfois et jouissait d'avance du bonheur de consacrer à Dieu ces dépouilles opimes du paganisme. « Nous avons reconquis, disait-il, les carrières antiques de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique, avec cette différence que nous avons sous la main et tout préparés, ces blocs que les Romains apportaient de si loin et avec tant de peine, » Pie IX, pour se rendre à l'Emporium, avait même tracé une route plantée d'arbres sur les bords du Tibre; dans sa pensée, elle devait se continuer jusqu'à la basilique de Saint-Paul, abréger le chemin et offrir aux pélerins une délicieuse promenade.

On ne doit pas à Pie IX seulement des monuments, on lui doit des hommes, « Bosio, dil le savant cardinal Pitra, ent les nobles et pieux encouragements de saint Philippe de Néri; un savant et vénéré religieux dont le souvenir restera longtemps-attaché aux-cimetières romains, le P. Marchi, dirigea les premiers pas du jeune archéologue (Rossi), et par dessus toul, notre grand et saint Pontife Pie IX n'a pas seulement accordé à ses travaux un regard attentif et encourageant, il a voulu que la munificence pontificale ouvrit les Catacombes à de nouvelles profondeurs, exhumat des galeries entières et des cimetières inconnus, tit les frais de ce livre : Inscriptiones christiame urbis Romæ sex prioribus Ecclesiæ sæculis posita, et descendit jusqu'aux détails d'une exécution typographique irréprochable. Ce sera l'une des gloires de ce pontificat, qu'au milieu des désastres imprévus et immérités, qui ont failli plusieurs fois rappeler la destinée des pontifes ensevelis dans les Catacombes, tant de choses se soient faites avec

générosité et grandeur, pour remettre en lumière la Rome des martyrs, tels que : le cimetière de Saint-Calixte avec sa crypte sicilienne, ses galeries papales et ses fastes damasiens, la basilique de Saint-Mexandre, celle de Saint-Etienne, deSaint-Clément et de Saint-Laurent, souterraine, le musée de Latran et ce musée des saints Nérée et Achillée, avec son escalier grandiose et l'archaïsme de ses peintures qu'on dirait presque contemporaines des fresques de Pompeï, » Le docte cardinal écrivait ces lignes en 1862. Depuis cette époque, les cimetières de Saint-Prétextat, de Sainte-Priscille, de Sainte-Agnès, le cimetière Ostrien, dans lequel saint Pierre baptisait les premiers fidèles, ont fourni de nonveaux arguments en faveur de la foi et « la science à retrouvé plus d'histoire en dix ans de fouilles dans les catacombes, qu'elle n'en avait conjecturé dans des siècles de recherches (I). "

Le commandeur de Rossi a publié deux nouveaux volumes de sa Rome souterraine; il a fondé le Bulletin d'archéologie chrétienne. traduit en français par l'abbé Martigny ; il a enrichi le musée chrétien de Latran de nombreuses inscriptions, de curieuses peintures, de beaux sarcophages enlevés aux diverses catacombes de Rome. Nouveau Lamase, Pie IX attacha toujours beaucoup d'importance à ces recherches. Un jour, la société d'archéologie lui avait offert une table formée de fragments trouvés dans les asiles de la mort chrétienne : « Ce présent est une lettre de change, il faut que je l'acquitte, » Et aussitét il tira de sa cassette une somme importante pour continuer les fouilles. Une inscription rappelle

aujourd'hui ces services.

On envisage ordinairement le pontiticat de Pie IX sous le rapport de la politique et de la religion : c'est à juste titre, « Cependant, dit Visconti, ce pontilicat, tant à cause de sa durée, que surfout à cause du génie du pape, a toute la grandeur des règnes qui ont laissé. dans l'histoire de l'art, les traces les plus lumineuses. Jamais on n'avait embrassé, avec plus d'ensemble, les grandeurs du Christianisme, depuis les Catacombes jusqu'au dôme de Saint-Pierre. Ce grand Pontife, avec une sollicitude égale, a protégé et suivi les arts. depuis les plus humbles souvenirs jusqu'à la glorification de l'Eglise dans ses plus beaux monuments. Il faudrait de longues pages pour citer les artistes qui, dans les trois branches de l'art, maintiennent sous son patronage la supériorité et l'intégrité des traditions romaines. Citons les principaux : Minardi, Overbeck, Todesti, Cornelius, Coghetti, Consoni. Gagliardi, Mantovani, Bonpiani parmi les peintres; Gibson, Jacometti, Rinaldi, Tenerani, Wolfl, Zalli, Tadolini parmi les sculpteurs; Poletti, Vespignani, Azzurri, Bianchi parmi les architectes. (Visconti ne pouvait pas se citer lui-même; il oublie encore le P. Marchi, Rossi, les musiciens et les artistes dramatiques). Il faudrait, continue Visconti, de longues pages pour énumérer les monuments qu'à élevés Pie IV, tout en s'attachant à ne rien enlever au caractère particulier de Rome. Nous rappellerons ici Sainte-Marie an Transtevere, le redressement de la colline du Quirinal et le palais de la Daterie, le nouvellescalier du Vatican et l'arsenal du Belyédère ; la manufacture de tabacs, la magnifique caserne du camp Prétorien et le nouvel Observatoire du Capitole ; le grand asile pour les alienés à la Longara, et le vaste cimetière au campo Verano (Nous avons cité déjà les autres monuments). Pie IX a su, par ses vastes conceptions, donner non seulement aux agts. mais aussi à l'étude historique et critique des arts, une unité qui élèvera son nom plus haut qu'on ne pense et vivitiera le falent des artistes futurs. « Cette appréciation de Aisconti forme

le jugement définitif de l'histoire.

L'ignorance est un grand mat ; la panyreté matérielle et morale en est un pire. À l'ignorance. Pie IX avait remédié par les écoles ; à la misère, il voulut remédier par des établissements charitables. Les hôpitaux sont, comme tant d'autres choses, une création propre à l'Eglise. Pie IX, qui était comme l'incarnation de la bonté, devait en faire l'objet spécial de sa sollicitude. Pour la direction des six principaux hospices de la ville, il créa une commission unique composée de onze membres, laïques et ecclésiastiques. Chaque hòpital conservait son patrimoine et son administration: ils étaient cependant soumis à une même impulsion et règlés d'après certains principes communs, A l'hôpital du Saint-Esprit, Pie IX appela les Sœurs de charité pour remplir les différents offices et diriger le conservatoire des jeunes tilles. Les garcons furent appliqués à la culture de la terre et aux arts mécaniques. Les places de médecin, de chirurgien, de pharmacien devaient être données au concours. Pie IX créa même une chaire d'anatomie pathologique et ordonna l'établissement d'une statistique médicale. Les Capucius furent chargés des soins spirituels, et une congrégation religieuse de pieux laïques, sous le nom de Frères hospitaliers de Marie-Immaculée, lut fondée par Pie IX pour remplir les fonctions d'infirmiers. Trois asiles pour les enfants pauvres furent ouverts dans les quartiers indigents de Rome; plus de vingt refuges pour les tilles pauvres turent établis dans les États pontificaux. A Ferrare, à Bologne, Pie IX fonda des établissements pour les sourdsmuets; il augmenta les revenus de celui de Rome. La surexcitation politique et les excès de l'immoralité multipliaient les fous; le Pape dut agrandir l'hôpital de Sainte-Marie de la Pitié, et acheta, pour recevoir ces malheureux, une villa sur la pente du Janicule. Le docteur Gualandi de Bologne recut une mission pour visiter les établissements analogues

de France et d'Augleterre, et introduire dans les asiles romains, les établissements désirables. Le choléra de 1854 avait fait 1279 orphelius : Pie IX tit appel à la charite, et par les sommes recueillies et par un système d'adoption leur vint en aide. C'est Pie IX qui introduisit, dans les États pontificaux, les sœurs de la Providence, de saint Vincent de Paul, de saint Joseph de Cluny : ces religieuses desservent plus de vingt établissements charitables. Le monastère et le refuge du Bon Pasteur turent agrandis; un pénitentier fut annexé pour les temmes condamnées, de six à vingt mois de reclusion. Pie IX au surplus ne se contentait pas d'améliorer et d'agrandir les etablissements de charité ; il les visitait souvent, parcourait tous les services de la maison, goutait le pain de la communanté, adressait à tous quelques paroles enconrageantes et laissait au depart une forte somme pour améliorer le service, « L'ai le sac de saint Francois, disait-il gaiement; tous les jours il se vide et tous les jours il s'emplit de la grâce de Dieu et de l'amour des tidéles, »

Si Pie IX donna son attention aux établissements charitables, aux écoles, à l'instruction publique et aux arts, il reserva, ce semble, toutes ses sympathies pour les séminaires. Dans sa pensée, le monde avait besoin d'être sauvé ; il ne pouvait l'être que par de bons prétres et de bons évêques : or, pour avoir de bous evêques et de bous prêtres, il faut créer de bons seminaires. A notre connaissance aucun pape n'a antant que Pie IX travaillé à la multiplication, à l'accroissement et au renonvellement des séminaires. En 1853, il fonda le séminaire Pie, où sont recus gratuitement les jeunes gens envoyés par les évêques des diocèses de l'Etat pontifical, et dont la vocation offre des garanties d'aptitude et de stabilité. Des les premières années de son pontiticat, Pie IX avait établi, dans l'hospice illyrien un collège pour le clergé et les jeunes prêtres des peuples Slaves ; il releva aussi, près de Saint-Pierre-ès-Lieus, le collège des jeunes Maronites du Mont-Liban. Le collège des tirces, le collège de Pio implese destinés à recevoir les ministres protestants convertis, les collèges allemand, hongrois, écossais. irlandais, belge, portugais, ruthène, américain lui doivent soit leur fondation, soit leur amélioration ou des encouragements précieux qui contribuérent à leur développement plus régulier et plus complet. Pie IX-se rappelait Ladage de Saint Bernard : La piété sans la science fait des prêtres inutiles : la science sans la pieté fait des prêtres arrogants; il voulait donc l'alliance harmonieuse de la science et de la piété ; mais il ne voulait rien de médiocre. S'il voulait une piété protonde il ne voulait pas moins une grande science. La grande science lui paraissait l'aliment nécessaire des grands esprits ; elle lui paraissait plus nécessaire encore aux esprits médiocres pour les relever de leur médiocrité, leur ouvrir de grands horizons et leur créer, pour la vie, matière aux sanctitiants efforts du travail. Dans le monde, refroidi et imple tel qu'il est, le caractère du prêtre n'est souvent qu'un objet de haine et l'auréole surnaturelle de sa mission n'est qu'un motif pour le rejeter. Le prêtre, fut-il un saint, peut être réduit à l'impuissance; s'il est un savant, il sera toujours respecté, même des brutes et la considération, acquise à son juste renom de savoir, servira de passe-port aux grâces de son ministère. Non pas que nons lui conseillions, pour se faire accepter, de voiler ses grandeurs; la science de Jésus Crucifié a aussi son éloquence, et la croix toute nue n'a jamais rien gâté. Mais telle circonstance pent se produire qui ne laisse au prêtre que la ressource du haut savoir, indispensable d'ailleurs au prêtre dont la première fonction est d'enseigner.

Parmi ces séminaires de création pontilicale. Pie IX voulut en instituer un pour la France, Cette initiative pent surprendre et chaquer certains amours-propres ; elle marque le grand sens de Pie IX. Aucun pays, autant que la France, n'avait besoin d'avoir son séminaire typique, sur les montagues d'où vient le secours. Depuis cinq siècles, la France, jusque-là très chrétienne Sétait laissée envahir par une erreur locale, erreur qui niait la souveraine infaillibilité des Papes et refusait aux Papes toute autorité sur le temporel des États. Cette erreur s'était, depuis trois siècles, formulée dans le gallicanisme ; elle s'était poussée à la pratique par le jausénisme et la révolution. De là, un mal, sensible surtout dans les séminaires, qui prolessaient ces doctrines complices des décadences du pays et ne suscitaient point de prêtres pour combattre le fanatisme des écoles et les attentats de la politique. Ce mal, s'il m'était donné, s'il m'était permis de le sonder dans ses prolondeurs et de dénoncer toutes ses conséquences, je croirais avoir rendu à ma patrie un illustre

D'abord le gallicanisme a écourté la science théologique. Partout où il a régné, vous rencontrez un enseignement petit, étroit, entaché de particularisme. Si l'on a un catéchisme, c'est pour un diocèse : si l'on a une théologie. e est pour une ville épiscopale. Le droit canon fait peur ; je le crois bien. S'il était connu, il supprimerait d'emblée le gallicanisme : on le supprime donc sans plus de l'acon et on le remplace, par la morale, le Rituel et les statuts diocésains. On supprime aussi la liturgie, coupable d'hostilité aux innovations et perturbations gallicanes, Quant aux dogmes, ce qui frappe, c'est la maigreur des traités et le terre-à-terre des apercus. Qu'est-ce que le surnaturel, la grâce sanctifiante, le concours divin, etc., yous le chercherez vainement. On vons dit que le scrutateur de la majesté divine sera opprimé par sa gloire et cela doit suffire. On se borne done aux choses strictement définies ; le reste ne mérite pas de retenir l'attention. De polémique et d'exégèse, il n'est pas question. Le gallicanisme se rabat donc sur la morale; mais il la restreint à une riche et aride casuistique, dont le résultat est de rétrécir l'esprit et de matérialiser la science. Si vous vous plaignez de cette présente prépondérance de la morale, on vous dira ; « Nons n'avons pas besoin de savants ; ce qu'il nons faut, ce sont des casuistes et des catéchistes. »

Après avoir réduit l'enseignement théologique aux proportions d'un catéchisme clérical, le gallicanisme altère les méthodes d'enseignement. Il y en a deux : la méthode intuitice, et la méthode traditionnelle; l'une qui tire ses raisons des entrailles des dogmes : l'antre qui les emprunte aux témoignages de la tradition. L'emploi parallèle de ces deux méthodes forme la méthode normale d'enseignement théologique. Le gallicanisme la met à l'écart sous le nom méprisé de scolustique, et s'enorgueillissant du nom de science positice, réduit l'enseignement à une compilation de textes mutilés, où la tradition se produit incertaine, où la liaison manque pour la pensée, on du moins n'a pas ce que fait, dans un édifice, le ciment, l'étendue et la profondeur. Le professeur fait son enseignement à la mesure de ses opinions. Des citations abrégées, dégagées du contexte, forment le corps des preuves. et à leur suite marchent en triomphe des conclusions facilement déduites des prémisses. Nulles vues générales, nul enchainement, nul ensemble; rien de ce qui attache vivement l'esprit, le nourrit, l'avertit de ses forces et lui donne le désir de les éprouver. Avec des cours de cet espèce, on peut savoir son cours; on ignore parfaitement la religion.

Au rabaissement de la science et à l'adultération des méthodes, le gallicanisme joint la suppression du haut enseignement. L'enseignement classique a trois degrés : il peut être élémentaire, secondaire et supérieur. L'enseignement supérieur de la théologie appartient aux universités; il doit être pour une bonne part, l'enseignement des seminaires. Or le gallicanisme l'a totalement exclu: il ne veut que la théologie mise en catéchisme ; une sorte d'encyclopédie qu'on apprend par cœur. Le plus savant des élèves est celui qui peut réciter le plus grand nombre de pages de son auteur. Or, j'ose le dire, l'enseignement des séminaires n'a pas pour objet de transformer les clercs en sorciers qui savent tout et qui, avec le répertoire, n'auront plus besoin de rien étudier ; il a pour objet d'apprendre à apprendre; et pour cela, il doit entr'ouvrir tous les grands horizons, inspirer aux esprits la vertu nécessaire pour y atteindre, indiquer les sources et donner l'élan, je dirais volontiers la sainte passion de s'abreuver, sans réussir jamais à étancher sa soit.

La suppression du haut enseignement amenait le gallicanisme à faire tomber en oubli tons les grands auteurs qui pouvaient le contredire. La bibliothèque gallicane se composait de Bossuet, Juénin, Collet, Pontas,

Fleury, La Luzerne ; avec des hyres de cegenre, on écartait tout danger de réaction. ultramontaine. Qui donc aurait sompconné qu'il restait de bons auteurs à consulter avec fruit, quand on Jui avait rabache sur tous les tons que Bossuet avait dit le dernier mot de la science sacrée? Or cette conduite n'était pas un exemple de déloyanté. En France même, pour combattre Bossnet, on cut paren appeler à Isambert, Gamaches, Duval, Coeffeleau, Abelly. Hors de France, ponyait-on bien, sans impudeur, laisser ignorer l'existence de Bellarmin et de Saarez, de Maldonat et de Cornélius, de Gavanti et de Fagnan, de Benoît XIV et de Gerdil, d'Orsi et de Baronius? Malgré le retentissement des eloges donnés à saint Alphonse de Lignori par Benoît XIV, Clément XIII, Pie VI, Pie VII, Léon XII et Grégoire XVI, le gallicanisme ne permit pas au saint docteur de franchir les frontières. On prémunissait les jeunes cleres contre l'influence pernicieuse de ses ouvrages. Dans quelques seminaires, c'était un cas d'exclusion de les détenir. Il se rencontrait des professeurs pour déclarer immorale la doctrine du saint. Et, dans plus d'une retraite pastorale, on entendif l'éveque déclarer à ses prêtres combien il avait peine de les voir donner un accueil favorable aux doetrines de ce Liguori. Ces gallicans etaient des

De là, dans les séminaires gallicans, le discrédit de la science; mais on prétendait se racheter par une piete supérieure, prétention qui montre tout juste que ces pauvres gens ignoraient l'essence de la pieté. La piété, pour eux, consistait en deux choses : la régularité extérieure et un sentiment intérieur purement affectif. Les principes de cette piété, ils les posaient enx-mêmes, mais sans se préoceuper des dogmes ; ils les établissaient par des citations à leur manière et obtenaient une piété exacte, mais sans vie. Dans ces conditions, la piété n'avait pas, pour aliment principal, essentiel, la doctrine, c'est-à-dire la foi éclairée et élevée à ce degré superieur où elle doit atteindre dans l'âme sacerdotale. Nous autres, nous disons : la foi est la base de toute sainteté. A la sainteté sacerdotale il faut, pour base, la foi sacerdotale. La foi, qui est lumière, devient, par la méditation, amour : voilà la piété. L'enseignement de la Somme de saint Thomas dans l'école pour initier les cleres à la théologie ; voilà la science, la méditation de la Somme aux pieds des saints antels pour les initier à la piete, voilà la piété, Suivant cette belle parole d'Albert le Grand : Recta dogmata faciunt pictatem, pour être pieux, il fallait, aux derniers siècles, combattre le jansénisme et le gallicanisme : une piété qui s'accommodait de ces erreurs, c'était la piété des moines grees du mont Athos, très réguliers, mais pas pieux, puisqu'ils sont en dehors des vrais dogmes.

En vain vous me crierez que la piété passe avant la science. Non, Je nie qu'on puisse les séparer; je nie que votre piété puisse être sacerdotale, c'est-à-dire grande, forte, virile, éclairée, nourrie de précision, e saminée pour l'apostolat, capable de féconder les âmes, si vous ne l'avez pas antant que vous l'avez pu nourri de la doctrine révélée à votre intelligence. Il est possible, à la rigueur, d'être théologien sans être pieux; il est impossible d'etre pieux sans doctrine, je veux dire d'une piété saine, droite et puissante. Et ceci est impossible surtout à une assemblée de prêtres, par exemple à une compagnie sans voux, qui ne peut avoir de cohésion que par les doctrines.

An terme de toutes ces aberrations, comme complément de la formation cléricale, nous trouvous cette maxime tutélaire; Que le prêtre doit vivre cloitré d'uns su sacristie. Qu'Olier et les réformateurs de son temps l'aient criéan XVII siècle pour réagir confre les mondanités cléricales, pour tirer du monde un clergé que ses richesses et sa puissance politique exposaient à tontes les corruptions : cela se comprend. Qu'ils l'aient dit avec succès quand Descartes et Bossuet enseignaient la séparation de la foi et de la raison. de l'Eglise et de l'Etat : cela les excuse. Mais aujourd'hui que le clergé n'est plus propriébure, qu'il n'a plus de puissance politique. qu'il est séparé du monde, rejeté de partont. enfermé, nuré dans sa sacristic; aujourd'hni que le séparatisme est la doctrine de tous les ennemis qui veulent anéantir l'Eglise et exterminer les chrétiens; je demande ce que peut bien valoir cette théorie de séparation sacerdotale. En présence de nos désastres et de nos infortunes, elle ne peut nous offrir que de stériles et presque ridicules consolations. De même qu'il y a, pour les missionnaires des peuples paiens, une éducation ad lore; de menie il faut une éducation spéciale pour de prêtre discrédité du XIXº siècle. Antrement nous verrous un peuple, possesseur de cent mille pretres, tons partaits selon la formule. mais tous impuissants; et avec cent mille prêtres, ce peuple retourne au paganisme. de demande la répudiation de ces idées funestes. Mon voeu n'est pas une injure ; c'est la conviction d'un homme réfléchi, l'angoisse d'une âme croyante, le vorn d'un coeur sacerdotal. Dien venille donner å ma malheurense patrie des pretres qui forment les prêtres d'après des principes diamétralement contraires à ceux du gallicanisme.

On voit si Pie IX avait de grandes raisons pour fonder un séminaire français à Rome, tirégoire XVI, qui connaissait nos maux, avait ern y remédier par l'unité liturgique; c'est pourquoi il avait donné aux Bénédictins de Solesmes pour mission de réchauffer les saines traditions du droit canon et de la liturgie. Pie IX, pour compléter cette entreprise et étendre l'action pontificale, voulut créer un séminaire. Dans son plan, chaque

diocèse enverrait, à Rome quelques bons sujets; ces prêtres, au bout de vingt ans, auvaient renouvelé tous les séminaires d'après les principes de Rome, et ces séminaires renouvelés enssent transformé radicalement le clergé français. Pour atteindre ce but plus surement, Pic IX ne voulait pas senlement que les évêques envoyassent leurs cleres diocésains, il voulait encore que les congrégations de haut enseignement eussent des procures à Rome et envoyassent leurs sujets au collège Romain. Pie IX, d'ailleurs, confiait ce séminaire à la direction de la Congrégation du Saint-Esprit. De plus, pour toutes les congrégations nouvelles, il accentuait encore plus sa pensée : ainsi, pour les missionnaires du Sacré-Cour, il agréait qu'ils fussent spécialement les adversaires du catholicisme libéral: pour les Augustins, il intimait les doctrines, tontes les doctrines de saint Thomas. Par les séminaires, transfigurer le clergé ; par le clergé, sauver la France : telle fut l'œnvre, trop peu connue, de Pie IX.

Mais les changements ne s'opèrent pas à vue. La paresse humaine se refuse aux réformes; et quand ces réformes atteignent des erreurs, les erreurs résistent avec toutes les petites ruses des passions. Pie IX qui savait gonverner, savait surtout combattre. Son prédécesseur avait émis des vœux, il donna des ordres, souligna des consignes et porta des coups. D'abord il prit Bailly, Lequeux, Bernier, Guettée, Laborde, gallicans fieffés et les cloua au pilori de l'Index; il exigea la correction des théologies du Mans et de Toulouse, d'autres encore, et lit suffisamment savoir qu'il ne souffrirait plus cet obscurantisme gallican. Vieuze, Lequeux et Bailly étaient livres de plusieurs séminaires : leur interdit mit l'alarme an camp. Le naïf abbé Delacouture dit, à ce propos, fort justement : « Ce n'est pas seulement l'auteur du *Manuale* juris canonici qui est frappé, c'est l'enscignement d'un grand nombre de séminaires, ce sont les érèques dont dépendent ces établissements. Cette circonstance ne laisse pas d'ajouter une vertaine gravité à la censure. » Précèdemment il avait dit, toujours avec la même justesse: « Si cela était, il faudrait dire que l'Église de France tout entière, avec ses maximes et ses usages, a été mise à l'Index; il faudrait dire que tous nos livres d'enseignement reclésiustique, nos théologiens et nos canonistes, ont été également frappés de censures car il serait facile de démontrer que l'antene du Manuale n'a fait que soutenir, et la plupart du temps que proposer les opinions qui se trouvent dans tous nos livres élémentaires 1 . »

Pie IX ne cacha pas à Gaston de Ségur la peine que lui causait l'enseignement de Saint-Sulpice; Ségur en lit part à l'hébraïsant Lehir, « Je génús profondément, répondit Lehir, de penser que la pauvre petite compagnie de Saint-Sulpice afflige le cœur du Saint-Père. On m'a dit qu'il en parlait quelquefois avec larmes. Oh! que ces larmes me font de peine!... le confesse, la honte et la douleur dans l'âme, que nous ne sommes pas à la hauteur de notre position et que nous appliquons mal l'axiome sulpicien : Ut mos est. « Lehir demandait que le Pape parlât clairement ; Pie IX demanda le retour de Saint-Sulpice à l'unité liturgique. En 1855, une partie de Saint-Sulpice adopta une partie de la liturgie romaine; et le retour s'acheva en 1871. Trait à noter ; an cours de cette négociation, Carrière confesse ingénûment qu'il est le premier supérieur de Saint-Sulpice à écrire directement au Pape. C'est en 1855, que commença la correspondance directe de Saint-Sulpice avec la Chaire du prince des Apôtres; Emery avait donc raison de déclarer, en 1808, au Conseil d'Etat, qu'il était sans exemple qu'un supérieur de Saint-Sulpice eut recouru an Saint-Siège.

Je note en passant l'affaire de la Vic intévieure de la sainte Vierge, par Olier. Un théologien des Frères Précheurs y avait noté dixsept propositions répréhensibles. L'évêque de Poitiers les excusa, sans prétendre les justifier; il appuya sur la contradiction de l'Index qui épargnait Cousin et allait frapper le vénérable fondateur de Saint-Sulpice. Ce n'était là qu'une boutade ; l'évêque n'ignorait pas que l'Index se montre plus sévere envers les ouvrages qui proviennent d'hommes pieux, considérés, faisant autorité et qui s'adressent aux tidèles ; là, en effet, le péril est plus grand et la vigilance plus nécessaire. Le P. Perrone changea d'avis ; il y ent un revirement d'opinions et le Pape en fut soulagé. Malgré le soulagement de Pie IX, malgré le changement d'avis du Père Perrone, malgré le puissant appui de Mgr Pie, les mots fautifs durent être corrigés et ils le furent avec un tel excès de conscience que le livre y perdit beaucoup de saphysionomie et à ce prix scutement le livre put arriver aux mains des fidèles.

Pie IX fit plus: le plus ardent désir de Saint-Sulpice était de voir ses constitutions approuvées par le Saint-Siège. En 1863, le Pape donna un bref sur ce sujet. Au milieu des compliments décernés aux vertus, Pie IX, dans la partie publice du bref, exprime l'espoir que Saint-Sulpice n'emploiera que des classiques irréprochables et renvoie à d'autres temps, l'approbation pontificale des constitutions : dans la partie non publice, il ordonne la création d'une procure sulpicienne à Rome, et n'approuve l'existence de la compagnie que pour dix ans, délai pour lequel il faudra d'autres provisions. Ces délais n'étaient pas sans cause. La théologie de foulouse dut être corrigée quatre on cinq fois pour satisfaire ric rac la Congrégation de l'Index; en 1864, le vieux Renaudet publiait encore des Eléments qui excitaient les justes ombrages de Rome; en 1866, on exigeait une rétractation des doctrines de l'ontologisme. On reste, c'est la discipline de l'Eglise que les séminaires soient gérés par des prêtres du diocèse, sous la hante direction de l'évêque, et non par des congregations qui, vouées à cet enseignement, ne sont admises qu'au défaut du clergé du diocèse.

On causait beaucoup à Rome de ces incidents; le chanoine Pecci va nous en dire le dernier mot ; « Yous me demandiez, if y a quelque temps, si les Sulpiciens avaient encore songé à exprimer au Saint-Père les sentiments de leur congrégation touchant les prérogatives et spécialement l'infaillibilité du Pontife romain. Je suis en mesure d'affirmer que cette démarche, impatiemment attendue, a été faite tout récemment par l'intermédiaire de l'abbé Faillon, procureur général de la Société sulpicienne et résidant à Rome.

« Pour des raisons spéciales, cette adresse ne doit pas être publiée, mais elle est partaitement explicite et ne laisse rien à désirer. On y dit entr'antres choses que, dans tous les séminaires dirigés par les Sulpicieus, on enseigne l'infaillibilité du Pape et qu'on ne fait en cela que suivre l'esprit de M. Olier, le vénérable fondateur de la Société.

« Cependant il n'en a pas tonjours ete ainsi. L'adresse l'acone très humblement; mais il y avait des circonstances atténuantes. Les séminaires étant dirigés par des évêques diocésains, il avait fallu plus d'une fois s'incliner (?) devant certains acdres. Ce n'est pas très fier comme vous voyez : mais à tout pécheur miséricorde! (1 »

Tels sont, en abrégé, les actes de Pie IX, pontife et souverain, pour le gouvernement de l'Etat pontifical, pour l'exaltation de l'Eglise et le salut des peuples.

Au IV^e siècle, Dioclétien chantait l'hymne de la mort de l'Eglise catholique, et le berceau de Constantin etait déjà préparé : au XVI° siècle, Luther arrachait des nations à Rome et Christophe Colomb lui donnait un monde ; à la fin du XVIII° siècle, les missions agonisaient sans ressources et sans ouvriers, et l'apostolat présente depuis soixante ans tontes les floraisons du zèle, tontes les ardeurs de la charité, toutes les sublimités de l'héroïsme. Les églises s'élèvent et les échafauds se dressent : les évêques se multiplient, les prêtres abondent en même temps que les martyrs : les prisons regorgent de captifs, les convents de religieuses et les séminaires de lévites; les chrétiens sont proscrits et les conversions augmentent; d'immenses bonheurs et de prodigienses infortunes; des triomphes insignes et des désastres inouïs : tout se précipite, se rencontre, se heurte dans la rapide succession des faits les plus divers. des événements les plus inattendus et produit le plus merveilleux développement des missions.

Parme les causes humaines dont Dieu se servit pour activer la propagation de l'Evangile, il faut eiter, en première ligne, les sacuetes de secours et la fondation de summires spéciaux. Deux œuvres principales s'occupérent de procurer des ressaurces aux missionnaires, la Propagation de la Fai et la Sainte-Eufance.

En 4822, une lamide fille de Lyon, Pauline Jarricot, dans le pieux désir de venir en aide à qualques missionnaires de sa connaissance, commenca de recueillir des aumônes. Pauling était de bonne famille, elle possédait quelque fortune qu'elle devait perdre plus tard, et des vertus qui lui apprirent à s'en passer. D'abord elle s'adressa aux ouvriers et aux panyres : pour leur faciliter la bonne œuvre, elle tixa au plus modeste chittre la contribution de chaque semaine. L'œuvre grandit. Au bout de quelques années, sous la direction d'un conseil central, la panyreté populaire faisait à la prédication de l'Evangile, une rente annuelle de plusieurs millions. Le nombre de ces missionnaires s'accrut en proportion des ressources, souvent les dépassa. Bientôt leurs récits permirent de créer un recueil, qui est maintenant, dans les deux mondes, le journal le plus lu ; je veux dire les Annales de la Propagation de la Foi, qui se lirent à 250,000 exemplaires.

Le grain de sénevé, germant dans une terre engraissée du sang des martyrs, couvre maintenant la terre de son ombre. Ce n'est plus l'œuvre d'une église particulière, mais l'œuvre catholique par excellence, adoptée, proclamée, préconisée comme telle par le Chet de l'Église. De la France, comme d'un foyer toujours fécond, sa flamme céleste a gagué la Suisse, la B dgique, l'Allemagne, l'Angleterre, les deux péninsules, les deux Amériques, les contrées infidèles comme les pays éclairés de l'Evangile, et elle ne s'arrétera pas que le sol ne manque à son activité.

L'objet de cette œuvre est d'aider l'Eglise dans så grande mission de propager l'Evangile. L'Eglise enfante les apotres, la Propagation de la Fai les soutient : l'une leur inspire le zèle qui les fait partir. l'autre leur assure le pain qui les fait vivre ; celle-là leur indique le champ qu'il faut défricher, celleei leur facilité les moyens d'en prendre possession et d'en cultiver le sol. C'est comme un intendance religieuse pour couveir les trats des missions, un budget pour pourvoir aux besoins des missionnaires. A la grandeur du lut répond d'ailleurs, comme c'est contume dans l'Eglise, une grande simplicité de moyens. Un sort par semaine: un Pater et un Les par jour ; c'est fout ce que l'on demande aux associes ; en retour ils recoivent les Aunules et gagnent les indulgences dont l'Eglise a enrichi cette préviense association. Par la communion des saints, pour le salut des âmes, la propagation de l'Evangile et la trans-

formation des peuples, cette œuvre mérite toute notre reconnaissante admiration.

La Propagation de la Foi avait enregimenté les adultes ; il restait à enrôler, pour le service des missions, les meilleurs amis de Dieu et de l'Evangile, les enfants : ce fut l'œuvre de Mgr de Forbin-Janson, Charles-Auguste de Forton-Janson appartenait par sa nai-san o a une très ancienne famille, qui avait donné la Provence à donis XI. da révolution éclatait lorsqu'il n'avait pas encore l'âge de discernement ; il ne revint de l'émigration qu'au Concordat, fit sa première communion après le retour. A vingt-deux ans, il était auditeur au Conseil d'État : c'était la préparation naturelle aux emplois élevés. Le jeune auditeur, qui révait de grandes missions, se tit prêtre, et, à la chule de l'Empire, se mit avec le P. Rauzan, à la tête des missions de France. En 1824, il devenait évêque de Nancy: en 1830, la révolution se passa la fantaisie de le précipiter de son siège. L'évêque supporta sa disgrâce sans émotion, ni regrets : il se tit le serviteur des pauvres. En 1839, àgé de 54 ans, il partit seul et s'en alla établir des missionnaires dans la Louisiane. Pendant dix-huit mois il précha l'Evangile au Canada et aux Etats-Unis. En 1841, revenu en Europe, il voulnt partir pour les vieilles missions d'Asie ;il espérait de Dieu la grâce de méler son sang à tout le sang chrétien, qui, depuis trois siècles, monte de ces pays pour y appeler la miséricorde et la vérité. Avant d'arriver en Chine, il voulut dresser des plans et se procurer des ressources. Pour se créer des ressources, il fonda une orivre qu'il appela la Sainte-Enfance, parce que, sons le patronage de l'Enfant-Dien, elle a pour but l'achat, le baptème et l'éducation des enfants chinois abandonnés de leurs parents. C'est une coutume de cet empire, attestée par tous les voyageurs, d'exposer les enfants dont la naissance surcharge la pauvreté des familles, et s'il nous répugnait de croire à un si déplorable oubli des sentiments naturels, il nous suffirait de jeter les yeux sur les républiques de l'antiquité, pour y retrouver cette abominable pratique. L'œnvre de la Sainte-Enlance a donc pour but d'appeler à l'apostolat les enfants chrétiens : d'employer leurs prières et leur charité, un sou par mois, au rachat, au hapteure et à l'éducation chrétienne des enfants des pays intidèles. C'est l'œuvre des enfants; ils en sont les membres et le but. L'œuvre public aussi des Annules, comme la Propagation de la foi : à aucun titre, elle n'en est la rivale, mais sculement la coopératrice. Leurs budgets réunis, qui atteignent et dépassent, chaque année, sept millions, vont aux mêmes mains et se prêtent un mutuel app ni. C'est la cotisation des races chrétiennes, pour appeler à l'honneur de la civilisation les races assises dans des ombres séculaires de la mort.

La Sainte-Enfance et la Propagation de la Foi créent les ressources ; il faut maintenant

des missionnaires. La moisson est abondante; il est naturellement difficile de susciter des ouvriers pour une si difficile entreprise; mais, par la grâce de Jésus-Christ, mort pour le salut des hommes, la croix qui les rachète, enfante aussi des héros pour leur appliquer les grâces de la Rédemption. La sainte Eglise Romaine, siège de Pierre, prince des Apôtres, a toujoursété, sous des formes différentes, le foyer de l'apostolat ; c'est à son école que tousles grands missionnaires sont venus s'initier aux héroïques vertus et recevoir la juridiction. Depuis trois siècles, elle possède notamment cet illustre collège de la Propagande, monument de la sollicitude des Pontifes Romains, où, dans les solennités publiques, on entend louer Jésus-Christ dans toutes les langues qui se parlent sous le ciel. Dieu qui, à Babel, divisa les langues pour confondre l'orgueil humain, veut les rapprocher et les unir, par la tombe de Pierre et le siège de ses successeurs, pour achever l'édilice mystique de l'Eglise et rassembler, sous son ombre, la famille humaine réconciliée. A la Propagande se rattachaient, depuis longtemps, le séminaire des missions étrangères, la congrégation de Saint-Lazare et la Compagnie de Jésus, trois légions que vous admirez, depuis trois siècles, aux avant-postes de tous les dévouements. De nos jours, l'Esprit du Cénacle continue à répandre ses tourbillons sur l'Eglise, et, dans sa vieillesse, si l'on peut admettre que l'Eglise vieillisse, elle enfante d'autres sociétés qui volent sur les traces des anciennes ; la société du Saint-Cœur de Marie, celle des Maristes et de Picpus, les missionnaires du Sacré-Cœur, les Bènédictins, les Rédemptoristes, les Passionistes, les Oblats de Marseille et de Turin, les Moines blanes d'Alrique, etc., promettent, avec leur zèle, d'égaler un jour les succès et la gloire des anciennes congrégations. Les créations de séminaires apostoliques répondent à ces créations de sociétés de missionnaires. Les capacins établissent un séminaire à Rome ; le clergé irlandais en élève un près de Dublin : les anglais un à Maria-Hill près Londres; Lyon reçoit le séminaire des missions alricaines: Milan, Vérone, Naples, Alger, Louvain, marchent sur les traces de ces villes. Malgré la multiplication des séminaires, les élèves afilment parfont : là où. il y a cinquante ans, vous ne comptiez que de rares recrues, vous en compterez maintenant cinquante, cent, et quelquefois deux cents. Le personnel de la Propagation de la Foi atteint donc un chiffre fort élevé. On compte actuellement 2500 franciscains en Chine, au Maroc, en Egypte, en Palestine, et en Amérique; 1600 capucius dans les différentes contrées des Indes et dans les Hes de l'Océan limitrophe; 1300 jésnites dans le Penjab, dans la Guyane anglaise, à Madagascar, en Arménie, en Amérique, en Chine : 700 prêtres des Missions étrangères de Paris dans le Japon, la Corée, la Chine, l'Indochine et la

Malaisie; 300 dominicains en Mésopotamie, an Tonkin central, aux Philippines; 300 Oblats à Ceylan, Jaffin, Colombo; 200 Lazaristes en Abyssinie, en Perse, au kiang-Sé. A ces légions d'Apôtres, premiers par le nombre, sinon par le dévonement, il faut ajouter les Augustins, les Chartreux, les Carmes, les Salésiens de dom Bosco, les missionnaires Belges, Italiens, Anglais, Hollandais et d'autres dont les noms sont moins illustres et dont les titres appellent la reconnaissance à l'histoire. Au total, sept mille missionnaires continnent la consigne des Apôtres et répandent sans cesse l'Evangile jusqu'aux confins de l'univers.

Les pays des missions se divisent en ricuriats apostoliques, préfectures et délégations, On appelle vivaviats apostoliques des territoires qui sont au pouvoir des infidèles, des hérétiques on des schismatiques et dont le Saint-Siège confie l'administration spirituelle à des prélats qui représentent dans ces contrées, le Souverain Pontife. Ces prélats sont ordinairement revêtus du caractère épiscopal et portent le titre de quelque siège in partibus; ils sont choisis, avec l'agrement du Pape, par la Propagande qui détermine ellemême l'étendue de leur juridiction. Les $Pr\hat{v}_{\tau}$ fectures ne sont que des commencements de vicariats apostoliques. Le Saint-Siège, par l'organe de la Propagande, les confic à de simples missionnaires, non revêtus du caractère épiscopal et investis de pouvoirs plus ou moins étendus. Enfin on appelle délégations apostoliques la juridiction plus générale que confère le Saint-Siège à un prélat, sur un certain nombre de diocèses, de vicariats ou de préfectures, situés dans les pays idolàtres, hérétiques on schismatiques. Les délégats recoivent aussi leur juridiction du Pape, par l'intermédiaire de la Propagande.

On aura une idée de l'impulsion donnée par Pie IX aux missions étrangères, si l'on considère que ce grand Pape créa 33 vicariats apostoliques, 15 préfectures et 3 délégations. Si l'on veut s'expliquer cette diffusion plus rapide de l'Evangile, il faut considérer cette auréole de sang qui ceint le front de la sainte Eglise. Le zèle apostolique ponssé jusqu'au sacrifice de sa vie, voilà la force de l'Eglise, ou plutôt la force de Dieu. Le prosélytisme de l'erreur est stérile. La parole sacrée germe dans le sang des martyrs, comme le blé sous la rosée du ciel. L'immolation de soi-même pour l'Evangile, l'enthousiasme du martyre, cela ne peut sortir des conceptions du libre examen. « Les mitres étincelantes de nos évêques, pompeusement anoblis, dit Macaulay, préservent leurs fronts de la couronne du martyre, comme ces conducteurs métalliques qui détournent la foudre appelée par l'élévation même de nos édifices.»

C'est vers l'extrème-Orient qu'il faut tourner maintenant nos regards : c'est là, d'ordinaire que fleurit le martyre. L'immense empire de Chine, avec ses 400,000,000 d'habitants.

turait entendu la parole de saint Thomas. Pendant deux siècles, les Jésuites l'avaient évangelisé avec gloire. Depuis la Révolution, une legion d'Apôtres s'était précipitée sur ce grand pays. Après le traité de Nankin, que l Angleierre avait imposé, en 1842, à la Chine, la France avait profité des circoustances pour négocier le traité de Wampoa, en 1844, traité qui accordait la liberté de la foi. Les Chinois ne songeaient pas à observer ces édits. La formidable insurrection des Tai-Pings, qui voulaient chasser les Tartares et introniser une dynastie nationale, retint un peules Tartares de Pékin. Leur passion ne se contint pas longtemps. Auguste Chapdelaine. du diocèse de Contances, subit en 1856 un horrible martyre. La France et l'Augleterre se concertent pour venger les traités. En 1837, les forces alliées l'emparent de Cantou et dictent, en 1858, le traité de Tien-Tsin. Ce traité est violé aussitôt que signé : le général Consin-Montauban bat l'armée chinoise à Palikao, s'empare de Pékin; les Anglais brûlent le palais d'été. En 1860, le traité de Pekin renouveile le traité de Tien-Tsin et restitue aux chrétiens leurs établissements religieux. Il y eut encore, dans différentes provinces, des persécutions partielles, des victimes frappées par les ennemis du nomchrétien. Néel en 1862. Mabileau en 1863, Rigand en 1869, Huc en 1879, versèrent leur sang pour la foi de Jésus-Christ. Cependant les progrès du christianisme furent plus marqués ; et l'on espère que l'Evangile régnera dans cet empire, depuis trop longtemps victime de l'idolàtrie.

Au nord de la Chine sont deux provinces Tartares, la Mandehourie et la Mongolie. Leur population totale est de quatre millions d'aunes; on ne compte que 24,000 chrétiens. Le ministère apostolique est rude dans ces contrées. D'immenses steppes à parcourir, un froid très intense en hiver, la vie nomade des habitants. l'absence de ressources sont autant d'obstacles; mais rien ne décourage le missionnaire; là, comme ailleurs, les ouvriers de l'Evangile savent affronter les périls pour sauver les âmes. En Mandehourie, M. de la Brunière était massacré en 1846; Joseph Biet de Langres, était noyé par les pirates en 1855.

An Thibet, qui appartient, depuis 1846, à la société des missions étrangères, les Péres Krick et Bourry tombaient en 1854, sous le contean des sauvages michémis, pendant que le P. Renou était ramené, de prétoire en prétoire, à Canton. En 1865, Durand; en 1878. Brieux ajontérent deux nouveaux noms au martyrologe du Thibet. Tout le monde a lu, avec un sympathique intérêt, le voyage du P. Huc au pays des bœufs à longs poils.

Entre le Japon et la Mandchourie, s'étend la presqu'ile de Corée. Aucun étranger ne

na presqu'îte de Coree. Aucun etranger ne peut aborder dans cet empire et tout européen qui s'y hasarde est immédiatement fait esclave. On comptait cependant, en Corée, quelques milliers de catholiques, forsqu'une terrible persécution en chassa les missionnaires. Ces braves soldats du Christ revinrent à la charge ; ils comptent leur vie pour rien, pourvu qu'ils conquièrent des âmes à Jésus-Christ. En 1839, Mgr Imbert et ses deux missionnaires avaient obtenu la couronne du martyre ; en 1866, Mgr Berneux, Mgr Daveluy, les Pères Aumaitre, de Bretenières, Petitnicolas, Beaulieu, Doré, Huin, Pourthié étaient mis à mort pour la toi. Charles Salmon et Charles Dallet, nos amis, ont célébré, avec éloquence, une si belle victoire.

Le Japon, donné aux Missions étrangères en 1843, fermait ses portes et Mgr Forcade en était réduit à se cacher dans les îles Liéou Kiéou. Les prêtres indigènes, les catéchistes, les religieux, les simples chrétiens avaient dans ces différentes missions à supporter les mêmes épreuves, à subir les mêmes combats, De 1830 à 1860, plus de quatre-vingt mille chrétiens turent exilés, emprisonnés ou mis à mort. Quand l'Europe cut réclamé par les armes la liberté des prédicateurs de l'Evangile, un missionnaire put entrer au Japon En 1865, le P. Petitjean construisait une chapelle à Yokohama, et une église à Nangasaki. Dans cette dernière ville, la Providence lui réservait l'ineffable joie de constater que les tils des martyrs du XVI° siècle avaient persévéré dans la foi. Dès que le gouvernement en fut informé, il rendit coup sur coup deux édits de persécution. De 1869 à 1870, 4500 chrétiens furent enlevés d'Ourakami el des îles Goto. L'orage se dissipa en 1873. A partir de ce moment, le gouvernement japonais se montra disposé à la tolérance. Le vicariat de Mgr-Petitjean fut partagé en deux ; des missionnaires furent appelés, ainsi que des religieuses et désormais ces conquérants pacifiques hâtent l'heure où il sera dit : Le Japon est chrétien!

La Cochinchine et le Tonkin, qui forment l'empire d'Annam, s'allongent entre la mer et les montagnes, sur une médiocre largeur. Les petits sont faibles; s'ils deviennent soupconneux, ils sont féroces. Le chef de ces royaumes relativement, petits n'a guère été qu'un bourreau des chrétiens. Ses États sont la terre privilégiée du martyre. De 1820 à 1841, pendant le règne du Néron annamité, remportèrent la palme des héros Isidore Gagelin, Joseph Marchand, Cornay, Jaccard, Boué, Delamotte, Delgado, Hénarez, Fernandez, Odorico, etc. Son successeur, Tieu-Tri, dut rendre la liberté aux missionnaires prisonniers, et, pour avoir machiné l'assassinat des équipages français, vit sa flotille anéantie par le commandant Lapierre, Tu-Duc, qui lui succéda en 1848, reprit la tradition de Ming-Mang. Le choléra de 1850 ajourna l'explosion de ces lureurs ; en 1854, parut l'édit de persécution. Augustin Schoeffer et Bonnard avaient été martyrisés en 1851 et 1852 ; Mgr Diaz le fut en 1857 ; Mgr Garcia en 1858 ; Néron et Théophane Vénard en 1860.

Le cadavre de Mgr Cuenot fut décapité en 1861. La même année, Tu-Duc abattait la tête du P. Almato et des évêques Berrio et Hermosilla. Prêtres, soldats, mandarins, simples soldats rivalisérent de constance. Dans la seule province duTong-King central on compta trente-six prêtres. L'échafaud et l'exil se partagèrent les sept cents élèves des maisons de Dieu. Parmi les tidèles, le chiffre connu des martyrs s'élève à 16,000. Matériellement les chrétientés furent anéanties. Un typhon, des inondations, les chenilles, le cholèra dévorèrent ce qu'avaient épargné les bourreaux. C'était la désolation de l'abomination.

L'intervention était un droit et un devoir. En 1858, l'amiral Rigault de Genouilly prit Touranne, En 1861 , l'amiral Bonnard s'empare de Saïgon. La paix signée en 1862 stipule l'ouverture de trois ports, la liberté des missionnaires et 24 millions d'indemnité. Le sang des martyrs est une semence de chrétiens ; à la mort de Pie IX, on en compte 600,000. Les traces de la persécution ne sont pas toutes ellacées, mais entin l'Eglise jouit de la paix que lui out acquise les armes de la France. — Du reste, quand le souverain désarme, les mandarins n'imitent pas volontiers son exemple. Abonnel, en 1872, cueille encore, sur la terre ensanglantée de la Cochinchine, la palme du martyre.

Les Indes obéissent à la puissance auglaise; les doctrines boudhistes y dominent; le Koran y compte aussi des adeptes; mais le nombre des catholiques s'accroît dans une proportion consolante. On en compte 887,000, sous la direction de 18 évêques et de 914 prêtres. La famine de 1875 prépare aux catéchuménats une grande multitude de conver-

sions.

La Mésopotamie nous rappelle les souvenirs bibliques. Le musulman a envahi cette terre de prédilection : les restes de Nestorias et d'Entychès y végétent encore. On trouve aussi en Orient des Chaldéens, des Arméniens et des Syrieus catholiques. Chacun d'eux a ses prêtres, ses évêques, son patriarche, dont la soumission au Souverain Pontife constitue le lien d'unité. Au milieu de ces nations diverses, la sollicitude des Papes a établi un délégué, qui, sans juridiction elfective, est le dépositaire de ses aumônes et l'agent de son influence. Trois corps religieux entretieunent la ferveur parmi ces chrétiens : les Capucins, les Dominicains et les Carmes.

La Palestine est la terre sainte; elle a vu le berceau du monde, elle a donné la Crèche et la Croix. Ces peuples au génie resplendissant, ces villes chantées par les prophètes, ces églises illustrées par l'éloquence et le martyre, ne présentaient presque plus que des ruines; la vérité semblait proscrite pour toujours des pays où le Christ avait vécu et était mort. L'infidélité les tenait sous son empire; l'or des sociétés bibliques s'attachait à cor-

rompre leurs enfants ; les paissances hérétiques et schismatiques s'appliquaient à en dévorer le sot, pour en saisir les monuments et en confisquer les souvenirs. Pie 1X créa le patriarcat de Jérusalem et le confia à un prêtre de Génes, Joseph Valerga. A sa voix, sous l'impulsion des patriarches et du clergé tidèle, grâce aux efforts héroïques des congrégations religieuses, des écoles s'élèvent de toutes parts hâtent la résurrection de la foi. La généreuse France organise l'œuvre des Ecoles d'Orient pour venir en aide à ces établissements. Les fils du séraphin d'Assise ont un collège à Salima ; les Lazaristes, à Antoura. Les Pères de la Résurrection et de l'Assomption évangélisent les églises bulgares, qui ont vu reconstituer leur antique hiérarchie. A Beyrouß, dans cette l'niversité à laquelle ont travaillé de concert Rome et la France, les Jésuites réunissent plus de sept cents éleves de toutes nationalités et apportent à ces pays lointains les deux grandes forces de ce monde, la foi et la science.

La prise d'Alger par la France ouvre aux missions africaines une ère de résurrection. L'archevêque d'Alger, l'évêque d'Oran et de Constantine se partagent, sur trois millions d'habitants, 350,000 catholiques. Les œuvres destinées à la conversion des infidèles s'établissent partout. Des missionnaires pénètrent chez les Kabyles. L'influence française est sensible à Tunis ; cette régence compte 25000 catholiques, un évêque, 17 frères et 30 sœurs. Il n'y a que 5000 catholiques à Tripoli. Une voie ferrée entre Alexandrie et le Caire et le canal de Suez accroissent l'importance de la vieille terre d'Egypte. Le sol des Pharaons nourrit 50,000 chrétiens. Au Caire, Mgr Comboni fonde une résidence, forme des prètres et marche à l'assaut de l'Afrique centrale. En remontant au sud, voici l'Abyssinie, restée jacobite ; il y a pourtant un évêque. On trouve une petite chrétiente au pays des Gallas ; des missions à Madagascar et dans les grandes îles. — Si nous passons maintenant à la côte occidentale d'Afrique, au delà du Maroc, terre fermée, le premier poste catholique est à Saint-Louis du Bénégal et à Gorée ; le troisième, à Dakar ; le quatrième à Sierra-Leone. Plus au sud, un vicariat apostolique opère au Gabon ; la dernière mission est au Congo. Nous voici au Cap de Bonne-Espérance où nous saluons deux vicaires apostoliques. En 1840, l'Afrique n'avait que 1 évêques, 91 prêtres, 103,009 chrétiens; elle a maintenant 13 évèques, 897 prêtres et 541,000 fidèles enfants de la sainte Eglise.

Sous le nom d'Océanie, nous entendons la Malaisie. l'Australie, la Nouvelle-Zélande et ces îles sans nombre qui s'étendent, dans l'océan pacifique, entre les deux hémisphères. Or, dans la Malaisie, le Christianisme n'a pénétré encore qu'à Java et à Florez; les catholiques sont la une trentaine de mille environ; ils relèvent, pour la juridiction, de Batavia. Dans les possessions anglaises, la foi a ob-

tenu meilleur succès que sous l'autorité de la Hollande. En Australie, lieu de rélegation des convicts, des prêtres, venus d'Irlande, posa ent, au commencement du siècle, les bases d'une unssion. Aujourd'hui l'Australie a onze évêques, deux archevêques, un à Sydney. L'autre a Melbourne, une préfecture et un grand nombre de tideles. La population indigene de l'Australie, rebelle aux seduction - protestantes, à cédé aux efforts de quel juss Bénedictins anglais. La Nouvelle-Irlande a trois evéclies et environ 60,000 caflooriques, En remontant vers le Nord, nous teouvous les missions des îles de l'Océan Pacitique. La Nouvelle-Caledonie et les Nonvelles-Itelrides ont un évêque, des missionmaires, des trappistes, plus des sauvages et ce qui est pire, des déportés à convertir. Les des l'idjy, naguere antropophages, forment one prefecture apostolique et 10,000 chretiens. Un évegue et 14 pretres forment le personnel de l'Oceanie centrale. C'est là que se trouvent les carétientés de Tonga et de l'utuna. Le sang du P. Chanel et la bravoure de Mgr Bataillon en out fait jaillir des chretientés dont la l'erveur rivalise avec l'ardente piete de l'Egiise maissante. Le vicariat apostolique des Navigateurs a 14 missionnaires et 5000 chrétiens. Les deux missions de l'ahiti et des Marquises, ontre deux évêques et 26 prêtres. reunissent 10,000 catholiques. Entin la derniere station, la mission de Sandwich, sur 60,000 habitants, 20,000 tidéles. En résumé, cu 1830, l'Océanie ne possédait que 3 éveques, 59 pretres et 46,500 fidèles ; en 1818, les chiffres officiels représentent 22 évêques. 540 pretres, 576,361 catholiques, Ces terres, en sore vierges, promettent relativement à Illyangile d'abondantes moissons.

Avant 1840, l'Amérique septentrionale ne complait encore que cinq dioceses, en 1840. le chiffre s'élève à 16; en 1878, il est de 68. Un progres si rapide S'explique par l'émigration européenne. Laction des hommes apostoliques et la grace de Dieu. Si l'on veut se faire une idée des progrès du catholicisme dans ces régions, il suffit de jeter les yeux sur New York, Numériquement, c'est la capitale des litits-Unis; elle compte 96 eglises, 32 chaperles, et, sur une population qui depasse un peu le million, 400,000 catholiques. Dans les provinces de l'est et du sud, vous rencontrez quatre millions de negres, appeles sans transition a la liberte. Ces races nonchalantes et beutales, si la religion ne les gardait, disparastraient promptement. Au nord, nous voyons le tanada, pays chretien et surfout catholique. An delà, dans les regions polaires, d'intropides missionnaires se dévouent à la conversion des peuplades qui errent dans ces solitudes glacées. La, ils vivent à la manier des sanvages, suivent les campements, habitent de misérables huttes, souvent convertes le neige, Sans communication facile over e reste du monde, pasteurs vraiment héro ques, ils conrent après la brebis egarée

et la ramènent à Dieu. Peu à peu, ils civilisent ces tribus à demi-barbares et les sauvent de la ruine à laquelle les conduirait l'avidité des traitants, sans la religion qui leur apprend à vaincre leurs instincts dépravés et à s'abstenir de cette eau de feu, germe de tous les vices et de toutes les décadences.

Aux Antilles, nous saluons quelques îles, autrefois espagnoles et françaises; la foi y garde quelques tidéles. Plus bas, les missions de la tiuyane, connues pour leur insalubrité, offrent souvent une tombe aux apôtres. — Si nons récapitulons, en 1840, l'Amérique avait 24 évêques, 629 prêtres, 1,751,000 fidéles ; en 1878, nous atteignons les chiffres de 99 évêques, 7329 pretres et 7,844,166 catholiques. Ce progrès est la marque et la confiques.

ronne de la persevérance.

Hélas! nous avons aussi des missions en Europe, Cette Bysance, qui a rejeté le Pape, gémit sous le joug du Turc et n'a plus qu'une petite chrétienté romaine. La Bulgarie, la Moldavie et la Valachie comptent 120,000 chrétiens et trois évêques. Sur les bords de la mer Noire, Varna et Ándrinople ont de petites missions. Sur la côte de l'Adriatique, Corfou et les six îles, antrefois boulevard de Venise, forment deux diocèses. Sur le continent, nous saluons les vicariats apostoliques de Serbie, de Bosnie, et d'Herzégovine, Voici l'Albanie, avec ses rudes montagnards ; pais la Grèce avec ses îles et ses fils dégénérés de Thémistocle ; il y a la cinq diocéses et quelques milliers de catholiques. Plus au nord, Urlando fidele et l'Angleterre, ébranlée dans ses traditions protestantes, donnent des gages de résurrection et de persévérance. Au Danemarck, le mouvement du retour à la l'oi catholique commence : la Suède est moins heureuse ; la Norvege reste fermée, Un préfet apostolique suffoque dans ces pays deux fois glacés, au service d'un petit nombre de chrétiens. Mais un jour ce préfet, dans ses courses. a trouve une vierge antérieure à l'invasion profestante, et sous-ceffe vierge, l'inscription rirgo fidelis, L'àme n'est pas fidèle comme la vierge ; elle peut se laisser convrir par les ténébres de l'erreur et par la lèpre du péche. Dans ses profondeurs cependant, il y a des terres vierges que rien ne pent corrompre : la elle est naturellement chrétienne et par consequent, catholique. Par la grâce de Dien et l'intercession de la Vierge lidèle, ces fidélités opprimées ou endormies de l'âme scandinave se réveilleront, ce sera l'heure du salut pour ces trois royaumes.

Si nous récapitulors maintenant les diverses missions établies dans les cinq parties du monde, nous trouvous, en 1840, 131 évêques, 4213 pretres, 4,778,800 catholiques. En 1878, le nombre des évêques est monté à 285, le nombre des prêtres à 17,087; le nombre des fidèles à 14,559,147 fidèles. Si lon ajonte à ces chiffres les populations auciennement catholiques des deux mondes, on aura 200 millions de chrétiens en com-

munion avec le Saint-Siège. Ces chiffres

parlent sans commentaires.

Il serait intéressant de placer ici, en face des missions catholiques, les missions prolestantes. Nous ne dirons qu'un mot de ceparallèle. Avant le siècle dernier, les sectes profestantes n'avaient pas de missions sériensement organisées ; pendant deux siècles, elles avaient oublié le mandat apostolique. Les sociélés destinées à l'envoi des missionnaires ne datent, en Angleterre, que de 1701, et en Danemarck, de 1706. Les missions protestantes ne recurent une organisation effective que longtemps après les fondations instituées pour le placement des Bibles. La stérilité complète du prosélytisme profestant est indéniable jusqu'au XIXº siècle. Mais alors les agences profestantes se multiplient rapidement, et quand on voit l'activité qu'elles déploient, le terrain qu'elles occupent, on est obligé de reconnaître que ces sectes dissidentes donnent des preuves de vitalité supérieure, en comparaison de la faiblesse et de l'impuissance des temps passés. Autrefois on restait les bras croises, maintenant on court le monde et on l'enserre dans un réseau de procures occupées par des missionnaires mariés, el aussi soncieux de leur bienèlre qu'il convient peu à un apôtre. Ce déploiement de forces about it du reste aux memes résultats que l'ancienne inertie. Les missionnaires protestants ne font pas de protestants. ils empêchent seulement les intidèles de se laire catholiques. La grâce de la conversion ne leur a pas été donnée ; ce n'est pas un élégant gentleman qui propagera efficacement l'Evangile. Pour mettre la main à la charrue apostolique qui doit labourer le monde, il faut s humilier, se mortifier, se faire panyre et obeissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Ce n'est pas avec des opinions limmaines, avec des passions discordantes qu'on peut vaincre le monde. Pour une telle œuvre, il faut la foi, el la foi des héros activée par la grâce de Dien, puissante par l'autorité de la Chuire. Apostolique.

Pie IX dans sa vie privée et dans sa vie publique. Pie IX pontife et souverain, Pie IX gardien et défenseur de la vérité, promoteur el arbitre de la saintete, propagateur de l'Evangile dans font l'univers, à laissé au monde des exemples, des leçons et des bientaits. Tout le détail de ses actes est important ; mais il y a plus important, c'est le résultat général. Le résulfat général, c'est que Pie IX a remis la papaulé, comme au moyen-àge, à la tête de toutes les nations : c'est qu'un mot de sa bouche a suscité des croisades, c'est que ses actes ont tenu le monde en stupeur. c'est que sa liberté et son indépendance sont devenues la grande affaire des peuples. « Pourquoi, demandait en 1860 un catholique libéral, pourquoi le nom de Pie IX est-il aujourd'hui jeté au vent de toutes les diseussions? Pourquoi se trouve-t-il à toutes les

colonnes de journaux, dans les brochures politiques, dans les causeries de salon, dans les conversations bruyantes des ateliers, dans les entretiens intimes de la famille? Pourquoi le Pape est toujours le Pape? Il n'en elait pas ainsi, il y a vingt on trente ans. On savait que le pape s'appelait Léon XII ou Grégoire XVI, et c'était tout, Chateaubriand, il est vrai, avait dit à la France qu'il avait fait, pour le catholicisme, le rève d'un pape libéral. Mais comme rien ne bougeait à Rome, que tout y suivait la vieille ornière, on ne s'inquietait pas pour si pen. La question romaine et la question chinoise etaient placees chez nous à peu près sur la même ligne, » Le mal en France remontait plus haut ; il etait né, depuis des siècles, de cette doctrine gallicane qui abaissait le Pape, dans l'Eglise. et l'expulsait de la société civile. Pie IX se lève et par ses réformes s'attire d'universelles sympathies. Alors la révolution, plus tard le libéralisme, déconcertés par l'action radicale du grand pontife, veulent marcher à l'encontre, et, tautôt séparément, tantôt de concert, appliquent à la papauté la dernière conséquence des fausses doctrines qui mettaient la discipline de l'Eglise à la merci des souverains. Pie IX est exilé, puis rétabli, puis bloqué dans sa ville de Rome. Pie IX oppose à ses ennemis un [front intrépide : d'une main, il gère grandement tous les interêts de l'Eglise : de l'autre, il établit la papauté comme centre du monde moral, pivot de la civilisation et clef de vonte de la société. politique. Ses ennemis triomphent pour un temps, mais ils ne font que grandir le pape vaineu. Quel souverain, quel pape se vit entoure d'une obeissance plus unanime, d'une vénération plus profonde, d'un crédit plus vaste, d'une autorité plus mécomme et plus acclamée? Le grand résultat du règne de Pie IX, c'est l'exaltation de la papauté.

Mais sur ces glorieux souvenirs, il y a un voile, la suppression passagère du pouvoir temporel des Papes. Des que la paix avait été donnée à l'Eglise par Constantin, le pape, par l'importance des biens de l'Eglise et par l'exercice du pouvoir apostolique, avait joui d'une quasi-souveraineté. Après les invasions, cette souveraineté s'était affirmée insensiblement ; les trois premiers Grégoire et Étienne I° l'avaient revêtue de lous les caractères du droit, et lorsque les Lombards voulurent y porter atteinte. Pépin et Charlemagne, du pommean de leur épèc, la scellerent nour mille ans. Le pape sur son tronc et le roi sur le sien, et l'Europe gravit vers tous les sommets de la civilisation. « Dieu, dit Bossnet, a voulu que l'Eglise romaine, la Mere commune de tous les royaumes, ne fut dependante d'aucun dans le temporel, et que le siège où tous les fideles doivent garder l'unité, fut mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'Etat pourraient causer. Ainsi, que le siège de Pierre ait reçu la souveraineté de la ville de Rome et d'antres

pays, pour exercer plus librement la puissance apostolique par tout l'univers, nous en félicitons non seulement le Saint-Siège lui-même, mais toute l'Eglise et nous demandons au ciel de tous nos vœux que cette Principauté sacrée demeure de toutes ma-

nières saine et intacte. "

Cette possession de mifle aux, les arrdogies du pouvoir temporel dans l'ancienne loi, le droit qui ressort de la royauté de Jésus-Christ, la nécessité pour le pape de la liberté de son gouvernement, la nécessité pour les peuples que les pouvoirs civils s'arrêtent à la frontière du pouvoir religieux, mille autres arguments ont démontré que le pouvoir temporel des Papes est intangible. La franc-maconnerie, sous le masque du libéralisme, par la main du Piémont, a arraché ce pouvoir à Pie IX ; elle a fait prévaloir le soi-disant droit de 30000 soi-disant Romains de disposer d'eux-mêmes en toute liberté, contre le droit certain de 200.000.000 de catholiques d'être gouvernés librement et souverainement par le Pontife Romain. Le roi d'Italie veut faire du pape son chapelain, et, en attendant qu'il y consente, s'en constitue le geòlier. Le Souverain Pontife est prisonnier au Vatican. Le Pape prisonnier n'en est pas moins l'Evéque de Rome, le chef souverain et infaillible de l'Eglise universelle. Dépouillé même du patrimoine de saint Pierre, l'Evéque de Rome, comme Pape, conserve encore, sur toutes les nations catholiques, un pouvoir plus que royal. Car en lui ótant son diademe terrestre. on ne lui a pas ôté les clefs du prince des Apôtres, le pouvoir de lier et de délier les consciences, de prononcer des interdits et des excommunications, de régler la foi, le culte et la discipline, de publier des bulles et des encycliques, d'assembler et de présider des Conciles, d'accorder ou de refuser l'institution canonique aux évêques, de gouverner en un mot tous les catholiques répandus dans l'univers. Or, pour l'accomplissement de tous ces devoirs de la souveraineté spirituelle, le pape est à la merci du souverain temporel, du roi d'Italie. Le roi *peut* géner ou restreindre l'exercice légitime de tons les droits pontiticaux ; il l'a fait déjà dans une grande mesure, par beaucoup d'actes ; il est pressé de le faire encore davantage, ponssé qu'il est par les sectaires et couronné à Rome seulement pour reléguer le successeur de saint Pierre à la prison Mamertine. La scule existence de la royanté italienne à Rome est un crime; ses actes contre l'Eglise sont des attentats; et tous les catholiques de l'univers sont provoqués par ce persécuteur à briser son trône À à l'écraser hii-même sur la pierre, si Dieu, prenant en main sa cause, ne fait pas tomber sur cette tête parricide le glaive du ministre lles vengeauces. Voilà le fait qui pénètre toutes les âmes d'inquiétude et d'indignation; qui tient la guerre. l'horrible guerre suspendue

sur le monde, et qui jette, sur le souv<mark>enir de</mark> Pie IX, une grande ombre.

Pie IX a cédé à la force ; il-a été victime d'une conspiration; mais il n'a trahi ni son droit, ni le droit des peuples, ni le droit de Dieu : c'est un vaineu victorieux. Les trois quarts du genre humain attendent encore la bonne nouvelle du salut. Du sein de leurs ténèbres jaillit une lumière qui éclaire les ombres dont nous sommes enveloppés et éveille malgré tout le pressentiment d'une immense victoire. Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur : c'est écrit. Qui donc aménera les brebis errantes dans l'unique bercail, si ce n'est l'Eglise ? Et qui sera pasteur, si ce n'est Pierre? Et comment l'Eglise achèveraitelle ce grand ouvrage, si elle porte des chaines; et comment Pierre tiendrait-il le

sceptre dans une prison?

« Depuis qu'il a pris possession de Rome, dit Veuillot, Pierre est roi pour la durée des siècles. Les hommes, les passions, les empires se conjurcront en vain contre lui : *Non* præralchunt. Il est roi, il sera roi, et l'humanité, rangée sous différents chefs, n'a plus en et n'aura plus de roi universel que lui. Jésus-Christ a brisé ces grands empires qui mettaient le monde sous la loi d'un seul homme, et ce n'est pas la moindre grâce qu'il ait apportée au genre humain. Sur les ruines de l'empire, les nations sont nées du Christianisme, pour qu'il y ent toujours quelque part une terre tidèle à Dieu, un bras armé pour les combats de Dieu, une arche où l'Evangile et la liberté puissent trouver un reluge. Là Pierre réguera ; de là il reprendra ce qu'on lui avait ôté et fera des conquêtes nouvelles. Telle fut la France aux jours de Clovis, aux jours de Pépin et de Charlemagne, et elle n'a pas encore épuisé cette bénédiction de sou berceau, renouvelée dans sa jeunesse. Quand un lionune reconstituera l'empire universel, quand Pierre-ne sera plus roi et n'aura plus de peuple qui combatte pour lui, alors Dieu et la liberté auront-quitté la terre et rien ne tombera plus du ciel que la toudre ; mais ce sera le châtiment de la défection et non de l'ignorance. Auparavant les peuples et les rois auront été courbés pleins de reconnaissance et d'amour devant le pasteur de tous les peuples, le roi de tous les rois. (1) »

En présence de cette royanté indestructible de Pierre, incarnation permanente de la royanté de Jésus-Christ, condition nécessaire de l'ordre divin et humain parmi les peuples, avant même de commettre leur grand crime, les Italiens parlaient déjà de conciliation. Depuis, aux prises avec un état qui ne permet ni ordre ni paix, tous ceux d'entre eux qui ne sont pas atteints de folie ou de gangrène, reviennent sans cesse à l'idée d'un accord amiable. A l'autre bord, des esprits efféminés et des cœurs sans consistance préconisent, les uns le statu quo; les autres, le système des

compensations, d'antres entin la restitutio in integrum. Une brochure publiée en Belgique, demande que le Pape rentre en possession de ta ville de Rome et recoive, dans le patrimoine, une principauté assez importante pour avoir une garantie efficace d'indépendance. Une brochure publiée à Naples demande également la restitution de Rome et de cette partie du territoire pontifical que le Pape jugera nécessaire à la liberté du ministère apostolique. Une troisième brochure publiée à Rome demande, avec Rome, un territoire entouré d'une palissade et une allée d'arbres allant jusqu'à la mer. On n'est pas plus pittoresque. D'après ces fins diplomates, ce dont le Pape ne peut se passer, c'est le pouvoir temporel pris à l'état d'être juridique. Le Pape doit être maître chez lui; il doit posséder un élat civil; il doit avoir le droit de rendre justice et de battre monnaie; son Etat doit jouir du droit d'asile, du droit d'octroyer la nationalité à des citovens. On accorde cela : mais renfermez le Pape dans des limites aussi étroites que possible; confinez-le dans un petit domaine, sur une molécule légale. pourvu que ce territoire forme un Etat aussi grand que la cité Léonine, Andore ou Saint-Marin. Les catholiques, on le voit, n'osent plus demander une restitution intégrale ; trop de justice les effraie; un à peu près, une bonne action où les droits apostoliques seraient en partie sacrifiés leur semblent l'unique desideratum. Bien plus, ils attribuent leurs pensées au chef de l'Eglise et veulent se couvrir de son autorité.

Notre intention n'est pas d'examiner les concessions que, dans l'intérêt de l'Eglise, le Pape peut se croire en droit et en devoir de faire. Il est le chel suprème et ne rend compte qu'à Dieu du mandat qu'il en a reçu. Ce que le Pape fera sera toujours bien fait. Notre intention ne saurait être de tracer une route à la divine Providence. Nous ignorons s'il entre dans ses vues de résoudre actuellement la question Romaine. L'Eglise, qui est restée trois siècles dans les catacombes, peut rester cinquante ans prisonnière de l'Italie. La persécution fortifie l'église, épure les courages, raffermit les caractères, rend la foi plus ardente et l'unité plus étroite. Un demi-siècle n'est rien pour celle qui a recu les promesses de la vie éternelle. La solution de la question romaine viendra à l'heure voulue de Dieu, de la manière qui lui plaira et dans la mesure qu'il aura décrétée. Mais nous nons croyons le devoir de crier à l'injustice, d'unir notre faible voix à celle du Vicaire de Jésus-Christ et d'appuyer, dans la mesure de nos forces. ces trop justes revendications.

La première solution, patronnée par les feuilles révolutionnaires et par le gouvernement italien, consiste à dire que Rome est un évangile, et que tout ce qui s'est accompli est irrévocable. Dans cette pensée, il faut user la patience des catholiques, leur infuser les idées répandues par les journaux, leur prouver que

le Pape est maintenant suffisamment libre, qu'il a gagné en prestige moral ce qu'il a perduen puissance territoriale, entin profiter de tontes les circonstances pour faire entrer dans les mœurs l'idée de l'unité italienne. Le gouvernement a manœuvré habilement dans ce but. Par une série de ménagements artificieux, il a paru ménager le peuple qui aime ses églises, ses moines et son pape. Dans un autre sens, par la réorganisation de la marine et de l'armée, par des manifestations patriotiques, dans l'occasion par ses revues, il a essayé de fasciner les masses, par les grandeurs, plus que douteuses, de l'Italie une. Dans le fond, cette Italie sectaire, est l'ennemie féroce de la sainte Eglise ; elle travaille sans cesse à la dépouiller de tout : Humbert est l'héritier direct de Genséric. Mais on y met les formes, et, en tête des rubriques employees, il faut mettre le mensonge. — Or. cette solution n'est point à discuter, d'abord parce qu'elle est basée sur un principe immoral, l'accord du voleur et du volé. — Au point de vue humain, elle peut offrir des chances; mais elle ne tient compte ni des exigences du souverain pontiticat, ni de la providence de Dieu-sur l'Eglise. C'est l'escamotage du pouvoir temporel des Papes. Aussi n'est-cepoint une solution, mais la consonunation de l'injustice, et tout catholique, tout honnéte homme doit l'écarter.

D'autres promettent d'améliorer ce statu quo par des concessions importantes. Nous ne pouvons, disent-ils, rendre au Pape aucun territoire; mais s'il voulait accepter la situation que les événements lui ont faite. nous lui offririons des compensations légales qui valent mieux que ses Etats perdus. La loi des garanties pourrait être assise sur des bases plus larges, quant aux objets qu'elle concède et aux conditions dont elle en assure l'exercice. On harmoniserait davantage les lois du royaume avec les lois de l'Eglise; on rendraif au clergé une grande ingérence dans l'instruction publique; on exemplerait les clercs du service des armes; on rendrait à la Propagande ses capitaux : le mariage ne serait plus atteint par le divorce, les communautes religieuses verraient leur situation s'améliorer ; la propriété ecclésiastique serait reconstituée sur de solides bases. Ce sont des promesses et on sait ce qu'elles valent en Italie; ce sont des promesses impossibles, car le déponillement total de l'Eglise est la raison de la révolution italienne. D'ailleurs ce qu'aurait fait une législature, une autre pourrait l'abattre : et avec la marée montante de la révolution, le flot emporterait vite un si fragile obstacle. De plus, ce n'est là que la tin de la persécution : or persécuter n'est pas un droit et tous les attentats du gouvernement piémontais, il n'en doit pas la cessation comme une grâce, mais par justice.

A cette proposition impossible se sont cousus divers projets bizarres : la restitution de la cité léonine, son extension soit dans la cite, soit an dehors. Un fantaisiste vondrait, par exemple, qu'on rende au Pape les cinquante-quatre millions dus en vertu-de la loides garanties, millions passes, on ne sait où, car les poches des agents piémontais sont toutes percées en hant et en bas. Avec cet argent introuvable, le Pape acheterait derrière Saint-Pierre des terrains qui jouiraient du privilège de l'exterritorialité. Dans cet espace, il aurait construit une ville sainte; on v logerait les cardinaux, la Propagande, les collèges ecclésiastiques, la chancellerie, en un mot tous les rouages d'une vaste administration. Malheureusement, à côté de Saint-Pierre, il v a un fort. La prison serait agrandie, elle resterait prison : la main de l'Italie péserait aussi fourdement sur le Pape et le Pape, pour égaver son horizon, n'aurait, en perspective, que la bouche des canons du Monte-Mario, Ou serait l'indépendance du Saint-Siège, pour exercer sa sainte et sublime mission? Le Pape payé par l'Italie. gardé par elle, serait dans une position pire que celle dont il se plaint avec tant de raison.

En désespoir de cause, — car on ne peut soutenir sérieusement des solutions pareilles des esprits ingénieux ont proposé la restitution de Rome avec une bande de terrejusqu'a Civita. Le Pape aurait une souveraineté effective, et jouirait d'une libre communicution avec le monde; d'autre part, les complications d'une gestion temporelle ne viendraient pas s'ajouter a la sollicitude de baites les églises. Cette dernière allégation. est frivole; un chef d'Etat ne fait pas les choses par lui-même, il les contrôle seulement ou les fait contrôler par des agents sûrs, et un peuplus on un pen moins d'étendue à ses états n'augmente pas en proportion sa charge de travail. Quant à la souveraineté pontificale. tondée sur la restitution de Rome, elle n'est pas née viable. Rome n'est point un centre agricole, une ville industrielle et commerciale; c'est une ville ecclésiastique où les archéologues et les artistes peuvent seuls se complaire, avec les prêtres. L'argent, le nerf des choses de ce monde, y fait tristement défaut. Sous les Papes, Rome ne pouvait pas se suffire et ne s'administrait qu'avec un secours du gouvernement; en 1870, elle avait encore un arrièré de 600,000 francs. Aujourd'hui le budget municipal est de 27,000,000; mais les dépenses absorbent les recettes. Les taxes d'Etat produisent environ 7 millions et demi. Avec ce chittre, le Pape devrait pourvoir à son entretien, à celui des palais apostodiques, assurer une digne représentation par les nonciatures, payer les cardinaux et les employés des services publics, pourvoir a l'enfretien de la petite armée, aux fraisd'administration et de justice. Or, cela est absolument impossible avec une rente si taible et v songer serait une tolie. De plus, la restitution de Rome au Pape en ferait partir 100 000 Italiens venus là avec le gouvernement piémontais, arrêterait net les travaux

de construction et ferait liquider les banques établies à cette fin ; d'où une diminution sensible des 7 millions provenant des impôts d'Etat. D'autre part, la dette de Rome a été augmentée par les Piémontais de 250 millions, dont 100 pour les quais du Tibre et les égoûts, et 150 pour les embellissements de la ville ; d'où augmentation de charges parallèle à la diminution des bénéfices, c'est-à-dire aggravation des impossibilités matérielles de faire subsister un gouvernement par la seule restitution de Rome.

On parle, il est vrai, d'une compensation possible. Les Pièmontais ont mis la main sur les biens ecclésiastiques; ils s'en sont attribué une moitié; ils ont converti l'antre en rentes représentant cinquents millions de capitanx. Le Pape ferait condonation de ces cinq cents millions aux Piémontais, pour les 250 millions que les Piémontais ont dépensés à Bome. Mais d'abord cette compensation n'est pas proportionnelle, ensuite elle n'est pas juste. On n'échange pas 250 millions contre 500000000. D'ailleurs cet argent appartient aux communautés spoliées; le Pape en est le haut administrateur, il n'en est pas le propriétaire, il ne peut pas en stipuler un

bénéfice de la ville de Roine.

En présence de l'insuffisance démontrée de cette restitution de la ville, on propose d'y joindre une province, à peu près comme avant 1870, les Romagnes, les Marches, et l'Ombrie restant aux Piémontais. Cette adjonction ne changerait rien aux embarras du précèdent projet. Rome est chargée, par le fait des Piémontais, de 250 millions: le Pelit Etal dont on parle, est chargé, en outre, d'une dette de 152 millions. L'ue dette totale de quatre cents millions exige vingt millions d'intérêts. Or, il est absolument impossible qu'un Etat aussi minuscule, aussi dépourvu de ressources de toutes sorles, n'ayant ni mines, ni charbon, ni agriculture développée, ni commerce avec une population pauvre de 800,000 habitants, puisse supporter le poids d'une pareille dette. D'autre part, ce petit Etat aurait, sauf du côté de la Méditerranée, toutes ses frontières enclavées dans le royaume d'Italie : il n'aurait de relations de voisinage qu'avec cette puissance. Or, pour rester l'unique pourvoyeuse de l'Etat pontifical, l'Italie, avec ses droits de douane, ruinerait les industries ou le commerce qui pourraient tenter de s'y établir; du plus, par ses banquiers et le taux de change, elle en draincrait l'or et ferait mourir liftéralement cet Etat de faim. L'Italie tiendrait le Pape sous une cloche preumatique. Petit à petit elle culèverail au Pape ses moyens de subsistance, paralyserait ses efforts, réduirait son commerce à rien et le ferait mourir d'inanition. An lieu de succomber sons le canon piémontais, le Pape verrait se dresser contre lui la grifle d'un huissier. La Papauté finirait par une banqueronte, ruinée et déshonorée. C'est, au surplus, le but que visait la Convention de

septembre, et si les Piémontais avaient en la patience d'altendre ou la force de résister aux sociétés secrètes, Rome ent succombé sans

coup férir (1).

La force des choses impose donc une restitution intégrale, seul moyen de procurer au Pape les ressources nécessaires, et de lui assurer l'indépendance. Avec l'intégrité de son territoire, le Pape se retrouverait tel qu'il était avant la conspiration de Cavonr. En retrouvant des previnces fertiles, il pourrait facilement par une bonne administration du budget, faire face à ses devoirs de sonverain et amortir toutes ses dettes. Par suite des dettes de l'Etat pontifical, chaque sujet du Pape aurait à payer une rente annuelle de 9 francs ; c'est le chiffre que paie le sujet autrichien ; l'Américain du Nord paie 12, l'Italien 14, l'Espagnol 16, l'Anglais 20 et le Francais 25. Le gouvernement pontifical pourrait donc combler le déficit causé par la révolution. Mais alors il faudrait briser l'unité italienne. C'est bien vrai, mais où scrait le mal? Par le mal qu'elle fait à l'Eglise, par le mal qu'elle veut faire à la France, l'Italie une est une création révolutionnaire qui doit disparaître. Le renardeau du Quirinal s'est associé avec les aigles de Vienne et de Berlin, pour croquer le coq gaulois. Le renardeau est jeune, gourmand et sans expérience. L'ai peur que les aigles ne se servent du renard que pour leur amener le coq; pour lui, s'il touche seulement à une plume du vieux coq. je l'avertis que d'un coup de son fort-bec, ce gallinacée fendra la tête du renardeau.

La politique des Papes a tonjours été opposée à l'unité de l'Italie, unité qui, l'élevant au rang de grande puissance, la met à la merci de toutes les fortunes et charge horriblement ses pacifiques populations. Malgre ce morcellement de la peninsule, les Papes ont eu à subir de fréquentes disgraces. Sans parler des trois siècles d'oppression impériale, ils ont été chassés dix-sept tois de Rome ; ils y sont rentrés. « Ce que j'admire. disait le comte de Maistre, c'est ce Pape qui revient toujours. » Pourquoi ne reviendrait-il pas encore? Dieu serait-il moins puissant? aimerait-il moins son Eglise et voudrait-il la laisser en prison dans la personne du Vicaire de Jésus-Christ? Or, ni la personne, ni la dignité, ni l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ ne seraient sauvegardées, si l'Italie persistait à garder les dépouilles du Siège

apostolique.

Nous avons bon espoir. Nous avons la parole de Dieu et Dieu trouvé fidèle en toutes ses promesses : Les portes de l'enter francmaçon ne prévaudront pas contre l'Eglise. « Je ne crois pas, disait Veuillot, à la tin du pouvoir temporel, parce que je ne crois pas à la fin de la Papauté, et je ne crois pas à la tin de la Papauté, parce que je ne crois pas à la

fin du monde, de crois à la tin de la cry lisation moderne dans une prompte et profonde barbarie, conséquence inévitable des principes dont cette société a favorisé le développement et dont nous voyons présentement l'application. Le genre humain ne sera tiré de cette barbarie que par la scule main de l'Eglise, avec les seules données de son immuable loi. Ce sera un accroissement du Christianisme et un rajeunissement de la terre. Les catastrophes qui vont se précipiter emporteront les hérésies. Elles les emporteront sur des torrents de sang catholique, mais elles les emporteront et le Vicaire de Jésus-Christ, pontife et roi, sera le pasteur du genre humain. On parle fant de progrès ; voilà le seul progrès possible et celui que j'attends. de l'attendrai d'une espérance mébranlable au milieu de l'écroulement de toutes les institutions humaines, je l'attendrai dans la mort. L'Eglise rachètera le genre humain de cette nouvelle barbarie on il subira les horreurs de l'esclavage ; elle rallumera l'astredu Christ, la liberté : elle fera ce grand travail sans donner d'autre sang que le sien, fidèle à son œuvre unique qui est de donner la vie. L'Eglise est le chef-d'œnvre de Dien. Dien ne laissera pas détruire son chef-d'œuvre par un petit nombre de politiques et de soudards ignorants. Sa justice leur abandonne l'empire, sa miséricorde le leur ôtera. Fût-ce au milieu de l'apostasie, par cette taible main de l'Eglise, il ressaisira l'imbécile humanité, il la rendra témoin des merveilles de sa parole. Mors ce miracle de dix-huit siècles de durée. au milieu de tant d'orages, ne paraitra plus qu'un essai de la foute-puissance qui veille sur l'Eglise et qui par elle se plait à vaincre le monde. A la force brutale, aux coups précipités de la passion, aux caleuls de l'astuce, aux conceptions dominantes du délire, sans même que sa main soit visible pour d'indignes. regards, Dieu opposera ces dispositions victorieuses qu'il a mises au tond de la nature humaine et qui l'obligent d'accomplir ces desseins. Il écrasera ses canemis avec les armes qu'ils auront forgées pour le vaincre, il les ramènera par la pente des rontes où ils s'égarent. Ce sera la force des choses qui rétablira l'Eglise dans le domaine agrandi que la force des choses lui a fait. Mais cenx-là seuls que Dien voudra bénir sauront que la force des choses est la force de Dieu 25,

El maintenant, quelle est la place de Pic IX dans l'histoire? Le rang des hommes dans la société n'est pas toujours déterminé par leur mérite propre; mais le rang des hommes dans l'histoire est nécessairement réglé par la grandeur de la cause qu'ils servent et par la manière dont ils veulent et savent la servir. Or, les Pontites romains représentent, dans le monde, la cause de la papanté qui est la cause de l'Eglise, c'est-à-dire la cause de Dien

⁽¹⁾ La Question romaine au point de vue financier, articles de l'Osservatore cattolico, passim.
(2) Mélanges, 2º série, t. vi. p. 526.

et la cause de l'humanité rachetée par le sacritice de Jésus-Christ. Le grand dessein que Dieu a concu en créant l'humanité et qu'il poursuit à travers les siècles par l'incarnation et le sacrifice du Sauveur : voilà l'œuvre qu'accomplit l'Eglise sous l'autorité souveraine et infaillible des successeurs du prince des Apôtres. Pie 1X a été appelé à la gestion de ce grand ouvrage, lorsque déjà dix-huit siècles avaient passé sur la tête de l'Eglise. Ses prédécesseurs avaient soutenu l'empire romain aux jours de sa terrible décadence : des débris du monde ancien, il avait su, en évangélisant les barbares, poser les assises d'un monde nouveau. De jeunes peuples avaient grandi sous la tutelle de la papauté ; des générations successives avaient appliqué à toutes les sphères de la vie les lumières et les grâces de l'Evangile : elles avaient par les armes et par la parole étendu partout ses conquêtes et fait rayonner ses vertus. Mais, comme cette terre est une vallée de larmes et que l'homme. a su se déplaire même au Paradis terrestre, après quinze siècles de vie chrétienne, troublée sans donte par bien des vicissitudes, agitée de furieuses tempètes, mais marchant toujours dans les voies du Christianisme, l'homme s'est fatigué de son bonheur relatif et de son incontestable gloire. Des doctrines de ténèbres et de corruption, sorties des abimes de la déchéance originelle, ont voulu usurper la place de l'Evangile, et alors, à côté du vicaire de Jésus-Christ, le monde a accepté d'autres guides, salués par lui arbitres du salut. Luther, Descartes Jansenius, Bossuct, Louis XIV, Mirabeau, Proudhon, par des doctrines diverses, par des principes d'antagonisme, par des erreurs plus ou moins profondes, ont fait dévier le monde de ses voies divines et l'ont conduit dans les sentiers de la perdition. C'est à ce monde aiusi dévoyé, ainsi abusé par vingt fausses doctrines, ainsi corrompu par toutes ses erreurs, enfin désolé par les complots ou les attentats de la Révolution qu'a été donné le pape Pie IX.

Pie IX est venu lorsque le monde était arrivé à la période des extrêmes conséquences de toutes ses infatuations et de toutes ses erreurs; il est venu lorsque s'imposait, sous peine de mort, la nécessité de remonter le courant et de réagir avec une décision radicale, mise au service d'une force intrépide. Si vous lisez ses encycliques ou ses discours, si vous prétez l'oreille à sès plus simples conversations, vous le verrez toujours l'esprit attentif à discerner le bien et le mal, l'œil ouvert pour en suivre les combats, la langue délice pour intimer le devoir ou dénoncer le péril, le bras levé pour bénir ou pour frapper. Ce pape est un docteur et un soldat; un docteur qui va à l'ennemi, un soldat qui soutient tout le poids des batailles et les gagne par sa décision. L'Eglise a subi, depuis la renaissance, de nombreuses et cruelles pertes: elle a vu arracher des royaumes de son sein; elle a vu, en pays chrétiens, les souverains

s'ériger en pontifes oppresseurs, mettre la main sur la discipline de l'Eglise, spolier ses temples, vider ses cloîtres, démoraliser les peuples. L'assaut contre la propriété ecclésiastique se consomme par l'attaque au patrimoine de saint Pierre et à la couronne du Pape-Roi. Le Pape possède un pouvoir temporel, inauguré sous Constantin, achevé sous Charlemagne : il le possède depuis-dix-siècles pour la garantie de son-indépendance, et l'a rendu sacré trois fois et par sa durée, et par sa destination, et par ses bienfaits. Un conspirateur et un bandit se ruent d'abord contre ce pouvoir; deux garnements couronnés viennent à la rescousse : la révolution marche et, en apparence, triomphe. Pie IX-cède d'abord à l'orage, puis tient tête à la révolution. La triste grandeur des événements accomplis sous son règne. l'énergie de sa résistance, la droiture de ses résolutions, sa persévérance à les soutenir, sa valeur qui n'a pas connu les défaillances ni les transactions, ni les concessions lui assurent quand même, en histoire.

une grandë place.

Mais Pie IX a été vaincu. Pie IX, par les armes ne pouvait pas être autre chose; il ne pouvait, ni ne voulait se défendre, et, fugitif on bloqué, il subissait le sort de sa condition pontiticale. Un pape cependant n'est pas vaincu parce qu'il a été surpris par un complot de brigands ou écrasé par la félonie de deux princes. A ce compte, un trop grand nombre de pays auraient subi des défaites, à moins qu'on ne dise leurs défaites triomphantes à l'envi des victoires. Les plus grands papes ont été tels, non seulement par la grandeur de leurs actes, mais encore par la grandeur de leurs infortunes. La plupart ont suivi la voie douloureuse; ils sont, comme le divin crucilié, des porte-croix. Quand les empereurs païens martvrisaient les trente premiers papes, estce qu'ils les vainquaient et ne confessaient-ils pas plutôt leur pitovable faiblesse? Quand les empereurs hérétiques envoyaient en exil les Libère, les Sylvestre, les Martin, est-ce qu'ils les vainquaient et ne montraient-ils pas plutôt les infirmités de la force. Saint Léon le Grandaux prises avec les invasions, saint Grégoire le Grand aux prises avec les vexations toutes puissantes, étaient-ils des vainqueurs? Saint Grégoire VII est mort en exil pour avoir aime la justice et haï l'iniquité ; Boniface VIII est mort-sous le soufflet d'un valet de cour pour avoir défendu les prérogatives sacrées de la société chrétienne : pour avoir bu au torrent des tribulations sonf-ils moins grands aux yeux de la postérité? Pie IX a posé el maintenu de grands principes; Pie IX a défendu avec doctrine et courage de grandes causes: Pie IX a préféré être écrasé plutôt que de céder on de transiger avec les exigences de l'erreur et les triomphes de la Révolution : Pie IX est grand par l'affirmation entière de la vérité; Pie IX est grand par la revendication entière de la justice; Pie IX est grand par ce quelque chose d'achevé que le malheur ajoute à la vertu. Je ne dis rien de ses grâces personnelles, de son esprit, de son cœur, de cette âme qui l'eût fait grand même dans la plus humble condition. Comme prince et comme Pape, il clôt une période de ruines et ouvre une période de restauration. Ses successeurs achèveront son ouvrage ; ils ne se départiront pas de ses commencements ; l'Eglise en aura le mérite, les peuples en recueilleront les bientaits. L'intelligente et équitable postérité placera Pie IX au niveau des plus grands Papes, sur la mème ligne que les Grégoire, les Léon, les Innocent et les Boniface.

LIVRE QUATRE-VINGT-TREIZIÈME

Il glise en France, pendant le MN° sièrle, livrée à l'impiète révolutionnaire, se defend aver vigneur par la plume de ses savants et par les actes de ses eveques. Comment l'ennemi de la foi s'obstine à vouloir detraire la mission catholique de la France, et, par la force des choses, travaille à énerver la fille ainée de l'Eglise, pour la livrer à l'étranger.

L'histoire de l'Eglise ne connaît pas le pessimisme et refuse, en tout cas, d'obeir à ses inspirations. La doctrine de l'Eglise, il est vrai, est de sulár toujours, dans le monde, la résistance des passions et l'oppression de leur tyrannie. « foute la vie du Christ, dit l'Imitation, n'a été que martyre et croix : « de même la vie de l'Eglise ne pent être que croix et martyre. Mais persecutée, opprimée dans ses prêtres ou dans ses tidèles, jetée en prison, envoyé en l'exil ou à l'échafaud, frustrée de son droit, spolice de ses biens, privée de sa liberté, elle possède une force supérieure a toutes les violences, la confiance en Jésus-Christ, vainqueur du monde et vainqueur de la mort. Jesus-Christ, tout mort qu'il était, a soulevé la pierre du sépulere, et roi immortel des siècles, est remonté an ciel pour rompre les sceaux du péché et s'asseoir sur un tronc de gloire. L'Eglise, toute persécutée. tonte meurtrie qu'elle est, ne voit, dans la constance de ses épreuves, que la marque de sa tidélité. Au milieu de tous les affaiblissements, en proje même aux infirmités, elle se sent forte et elle sait qu'elle vainera, soit par la force de Dieu, tidele à ses promesses, soit simplement par son obstination dans les meilleures espérances. Pour l'Eglise, même vaincue, il n'y a jamais de défaite définitive, Je dirai meme qu'il n'y a jamais de défaite, parce que dans l'épreuve se perfectionne la vertu de ses enfants, et que cette vertu est le plus solide garant de ses triomphes. L'Eglise n'a qu'une chose à craindre ; ce n'est ni la fureur du despotisme, ni l'oppression, ni la mort, c'est l'abdication de sa propre vertu. L'Eglise ne doit craindre que l'infidélité de ses enfants, la faiblesse de ses prêtres et la trahison de ses évêques. Si ces maux viennent l'affliger, elle n'est pas pour cela morte, mais elle est défaillante dans les régions on a décliné sa vertu divine. En ce cas, une espérance suprême lui reste, c'est l'assistance de la Chaire apostolique, c'est l'appui de l'E-glise Romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises. Alors les églises, qui ont périclité

au sein d'un peuple, parce qu'elles avaient rompu les canaux de la grâce et que la vie ne leur venait plus de la source romaine, ces églises se réveillent à la voix de Pierre, elles se guérissent à son ombre, ou plutôt à sa lumière. L'ennemi de Dieu ne peut prévaloir contre son Eglise que par un seul malheur, par la trahison du Pape. Mais nous savons que si le Pape n'est pas impeccable, il est infaillible, en nous attachant à ses oracles, nous sommes invincibles. D'ailleurs s'il est dit qu'un jour, jour de malheurs suprêmes et d'angoisses éponyantables, la lumière de Rome doit se voiler, nous savons que cette dernière épreuve ne doit nous atteindre que quand le Christ dui-même viendra reprendre en main sa cause trahie, mais pas perdue; mais triomphante par sa propre intervention et par la solennité de sa justice.

Nous n'en sommes pas à ces extrémités. La Fille ainée de l'Eglise peut reprendre sa place dans l'histoire, et pour la lui rendre, il ne faut que nos efforts. Ces efforts ne manquent pas. La caractéristique de notre temps, en France, c'est qu'il y a, entre les bons et les méchants, une séparation absolue, un antagonisme irréductible. Depuis un siècle, nous voyons tous les gouvernements, plus ou moins empoisonnés du virus révolutionnaire, guerrover contre l'Eglise et contre Dieu, même en usant de ses dons ; nous venons de voir, en particulier, Napoléon III, aveugle an point de pousser la partie contre l'Eglise. jusqu'à s'ancantir lui-même. Mais si nous remontons le cours du siècle, nous trouvons de bons Israëlites toujours tidèles au Dieu-de Jacob et d'Abraham. Nous ne parlons pas senlement, d'un Châteaubriand, d'un Joseph de Maistre, d'un Louis de Bonald, d'un Lamennais, déjà connus des lecteurs de Rohrbacher : nous parlons d'une foule d'hommes de talent, tidéles à l'Eglise dans tous ses combats et soucieux de rallumer de David éteint, de glorieux flambeau. Nous entendons par là les Fontanes, les Ballanche, les Joubert, les Riambourg et une foule d'autres. Nous devons

ajouter que, depuis 1830, les évêques, décidément vainqueurs du gallicanisme, ont vu ressusciter les ordres religieux, reprendre les Conciles, rétablir l'unité liturgique. Nous verrons, plus ontre, quels obstacles arrétent nos efforts et quelles résolutions pourraient nous garantir leurs résultats. A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris. Nous commençous l'étude de nos auteurs par Louis de Foutanes.

Louis de Fontanes, né en 1757, à Niort, d'un père protestant, fut élevé par d'anciens jésuites. Venu de bonne heure à Paris, il prit, suivant l'usage du temps, avec quelques pièces, rang parmi les poetes. Nayant pu obtenir de Necker, tonjours suivant l'usage, une pension, il visita l'Angleterre et se mit à traduire l'Essai sur l'homme de Pope, Cette traduction augmenta sa renommée. En 1789, son Epitre sur l'Edit en faveur des non-catholiques, fut couronnée par l'académie française. Fontanes n'admit qu'avec réserve les principes de la Révolution. Pour la fête du 14 juillet, il composa un poème séculaire et se retira, après le dix aont, à Lyon. Après le 9 Germidor, il revint à Paris, fut nommé membre de l'Institut et professeur ; proscrit au 18 fructidor, il se réfugia à Londres et ne rentra qu'après le 18 brumaire. En 1808, à la réorganisation de l'Université, Fontancs fut nonmé grand-maître. Le régime universitaire lui dut de nombreuses améliorations, et s'il recula devant plusieurs abus, c'est que ses bonnes intentions étaient subordonnées à une volonté fonte puissante. Appelé au sénat le 5 février 1810, il fut, en 1813, rapporteur de la commission extraordinaire chargée de l'examen des pièces relatives aux négociations entamées avec les puissances alliées, et insista fortement sur la nécessité de la paix. A la restauration, il lit partie de la Chambre des Pairs et contribua à la rédaction de la charte. En février 1815, la constitution de l'Université l'ut modifiée et le grand-maître remplacé par un président, assisté d'un conseil. Fontanes recut en dédommagement le grand cordon de la légion d'honneur : il vécut retiré pendant les cent jours, à sa maison de Courbevoie. Au mois de septembre 1815, il fut fait ministre d'Etal et membre du conseil privé. Il mourut à Paris d'une attaque d'apoplexie, le 17 mars 1821, à l'âge de 60 ans : ses œucres ont été publiées par Roger et Ste-Beuve, précédées d'une lettre de Chateaubriand, Paris, 1839, 2 vol. in-8. On a de lui : Nouvelle traduction (en vers) de l'Essai sur Thomme de Pope, Paris, 1783, in-8, 2º édit., in-8; le Verger, poème, 1788, in-8; Poème sur l'édit en faveur des non-catholiques, 1789, in-8; Poème séculaire, ou Chant pour la fédération du 14 juillet 1790, in-8 : La Journée des morts, poeme 1796; Eloge de Washington, 1800, in-8 : Extraits critiques du Génie du Christianisme, 1802, in-8; Les Tombeaux de Saint-Denis, ou le retour de l'exilé, ode

1817, in-8 et in-4: Discours, 1821, in-8°. La police impériale n'avait pas permis l'impression de cette collection, où se trouvent en effet des passages dont Napoléon n'aurait pas en lieu d'être content.

Le talent de Fontanes, dit Laurentie, semble. avoir un caractère complexe. M. de Fontancs appartient à l'école grecque par la forme : c'est une dernière expression des études classiques, mais déjà quelque chose de nouveau se montre dans la pensée. La mythologie survit, mais avec un instinct d'inspiration chrétienne. Et toutelois l'allure de l'écrivain reste indécise encore. Le XVIIIº siècle a laissé peu de traces de ses opinions sèclies et de ses arts exniques dans le style de Fontanes; mais le doute n'y paraît pas tout à fait vaincu. C'est pourquoi il y a peu d'élan, peu d'enthousiasme, peu de création poetique dans ses œuvres. Ce qu'il y a, c'est une raison calme, c'est un goût parfait, c'est une délicatesse de langue admirable, c'est une harmonie qui touche l'âme. Cela est déjà beaucoup : ce n'est pas assez, on du moins ce n'est pas le génie. Le mouvement n'est pas puissant. La lyre n'est pas vibrante. L'éloquence n'est pas passionnée. Les œuvres de Fontancs apprennent à admirer ce qui est beau, ce qui est grand, ce qui est sublime. Mais elles ne sont pas le grand, le beau, le sublime. Ne nous plaignons pas. M. de Fontanes, tel qu'il est, reste encore un des talents purs que les lettres ont légués au XIXº siècle, comme ur e tradition d'élégance et un souvenir de vérité et de bonne grâce. Les âges se tiennent par des tils très rares; le génie n'apparaît qu'à des distances lointaines. Ma's les esprits cultivés servent d'intermédiaire, et sans ces communications admirables, le génie même ne serait pas compris de la terre. Fontanes est une de ces belles intelligences destinces à lier les rares génies de l'humanité.

Delille fut un autre de ces esprits de choix qui ne montent pas à la hauteur d'Homère, mais qui servent de chaîne magnétique, comme dit Platon, aux inspirations de la

poésie.

Delille!... est-il bien permis de prononcer encore ce nom? Delille, un versiticateur usé, commun, sans âme, sans élan, sans couleur! Comment, nous a-t-on dit, le siècle avait-il pu donner cinquante aus de gloire à Delille? Cela était bien étrange. Delille heureusement est la dernière expression de cette poésie qui s'en est venue mourir dans la littérature de l'empire. Il ne fant plus en parler.

Voilà ce qu'on nons a dit. Mais comme en regard de Delille, on ne nous a jeté qu'une poésie de vapeur, sans invention, sans idée, sans naturel : comme nos grands hommes de la littérature régénérée, intime, dramatique, ne nous ont guère fait autre chose qu'une langue odieuse, avec des images horribles, avec des conceptions folles, avec une versitication de placage, avec un style empreint de barbarie, le nom de Delille pourrait

se reproduire dans les lettres, et pour ma part, je le prononce déjà, fût-ce avec témérité.

Delille est une des natures poétiques du deuxième ordre, le plus heureusement créée. Quand il traduit les Géorgiques, il est admirable d'élégance et de précision : quand il traduit Milton il rencontre souvent des magnificences de style, qu'on prendrait pour une inspiration. Dans ses œuvres propres, il n'a point d'unité de conception, mais il a toujours de la fécondité, de la variété, de l'élégance.

Et tout cela, c'est bien quelque chose sans doute. Or je réunis ces deux noms de Delille et de Fontanes, parce qu'ils sont tous deux un dernier reflet des vieilles lettres, et que, par eux, nous touchons à notre grande époque de génie, du moins par la forme et la transpuisien de ces lais.

unission de ses lois.

Toutelois je trouve en Fontanes une certaine austérité de style qui manque à Delille. M. de Fontanes est moins brillant que son contemporain, il est plus exact. Il n'a pas la

même fécondité, il a plus de nerf.

Il serait très désirable que les esprits tissent un retour vers ces deux natures de talent, pour s'expliquer comment, sans être créateurs ni dramatiques, ils ont gardé une certaine puissance d'intérêt qui ne s'est plus trouvée depuis dans la poésie descriptive, meme quand elle a prétendu entrer plus avant dans les passions de l'homme et échapper an naturalisme inanimé reproché diversement à leurs œuvres poétiques. C'est que Fontanes, comme Delille, est toujours vrai; je ne dis point vrai dans la pensée, il ne s'agit point ici de philosophie métaphysique, mais vrai dans l'expression de la pensée. Hélas! voici un autre nom, qui vient sous la plume. Le veni seul est aimable! Boileau, le classique. La dit et c'est bien le comble de citer Boileau. Mais enfin, le rrai, c'est ce qui perpetue l'intérêt des livres. Et Fontancs est veni, il est simple, il est naturel. Il dit sa pensée nettement. Il n'est pas splendide. comme nous disons à présent ; il n'est pas exalté, passionné, intime. Il est clair, il est correct, if est pur.

Dans ces natures de talent, développées à la grande école des lettres antiques, vous trouvez un certain ordre qui vous charme, une harmonie admirable entre la pensée et la parole, entre l'image concue et l'image exprimée. La point de désordre, l'esprit est retenu dans ses lois. Et puis il y a un respect pour les hommes qui est propre aux grands talents et aux intelligences supérieures. Je ne dis pas senlement un respect des convenances morales, mais un respect des jugements d'autrui. C'est par là que se caractérisent les temps littéraires. Croyez que les époques où l'écrivain, le poète, l'oraleur, ne craint point le public à qui il s'adresse, sont des époques de décadence intellectuelle. Alors il n'y a plus de critique : et celui qui écrit, ne songeant guère à l'examen des autres, ne songe pas à s'examiner lui-même. Alors vous avez des poètes qui disent an public : pauvre public ; il croit qu'un poète s'occupe de lui ! Pitié ! Qu'est-ce que le public ? Vaut-il un souci du poète ? Et là-dessus on jette à tout hasard des amas de vers. S'ils-sont mauvais, et ils le sont le plus souvent, ils n'en auront que plus de faveur. Et ainsi l'on s'en va tout drapé dans sa gloire vers la postérité ! Voilà les lettres qu'on nous a faites. Ce n'était pas la peine de jeter de si profonds dédains à la littérature de l'empire (1).

A côté de Fontanes, Pierre-Simon Ballanche, philosophe, non pas dans le sens classique du mot, mais dans le genre de Platon et mieux encore d'Orphée, naquit à Lyon, en 1776, de parents connus honorablement dans la librairie. Son enfance et sa première jeunesse furent souffrantes, valétudinaires et casanières. Vers l'àge de dix-huit ans il resta trois années entières sans sortir ; il n'était pas seul pourtant, et avait toujours nombreuse compagnie de jeunes gens et de jeunes personnes. Il lisait, et surtout écrivait dès lors beaucoup. Vers l'âge de vingt ans, il écrivit ces pages Du Sentiment, qui furent publices en 1801. Mais avant ce livre, et durant ses années les plus valétudinaires qui correspondent au temps du siège de Lyon, il s'était fort occupé de l'épopée lyonnaise, grand poème en prose dont parle la Préface géné*rale*, et qui ne-fut jamais imprimé. Grâce à cette poétique conception et à un sentiment d'espérance qu'il nourrissait, la durée du siège se passa pour lui assez henreusement; mais la Terreur qui suivit n'en fut que plus accablante; il s'enfuit à la campagne avec sa mère, et y souffrit de toutes les privations. Il tenait de son père pour la constitution physique; mais comme tant d'hommes célèbres, pour le dedans et la manière de sentir, il tenail étroitement à sa mère.

De retour à Lyon après le 9 thermidor, le jeune Ballanche eut à subir une convalescence très longue, très pénible, plus orageuse que ne l'avait été la maladie mème. Une partie des os de la face et du crâne étaient altérés ou atteints de mort; il fallut appliquer le trépan. La force de caractère du malade était si grande que, tandis que l'instrument opérait sur sa tête, des dames qui causaient près de la cheminée à l'autre bout de la chambre ne s'en apercurent pas. Vico, dit-on, éprouva dans son enfance une maladie du mème genre. Toujours le dur marteau de Vulcain doit-il aider à l'enfantement de la peusée difficile, à la sortie de la Minerve immortelle!

Pauvres hommes, infirmes dans vos grandeurs; grands parce que vous êtes infirmes, et infirmes parce que vous êtes grands! Philosophes ou poêtes, penseurs ou chantres, ne vous mettez pas les uns au-dessus des autres,

ne vous exceptez pas, ne vous vantez pas! Je lis dans un témoin oculaire qu'après la confection de cette machine arithmétique si bien montée, et qui lui conta tant d'application et d'efforts, Pascal eut lui-même la tête presque démontée pendant trois ans. Newton au milieu de l'âge ressentit, pendant des années, ce qu'il appelait son embrouillement de cerveau. A défaut des dérangements physiques, ce sont les douleurs morales qui arrivent comme une condition de la haute pensée, du sentiment protond et du génie. Pour peu qu'on chante, c'est parce qu'on a pleuré. Des libres saignantes turent à l'origine les premières cordes de la lyre; elles seront encore les dérnières. C'est parce que la statue de Memnon était brisée, qu'elle rendait un

son à l'aurore (f).

Camille Jordan, Dugos-Montbel et le grand Ampère étaient, dès lors, les amis de Ballanche. Cependant le bruit des victoires du Consulat étouffa les préludes du jeune philosophe, et le laissa résigné à son obscurité, convaincu, non de l'injustice des hommes, mais de son impuissance. Il resta dans un abattement de cœur et d'esprit, dont la Providence ne devait le tirer que par un de ces moyens qu'elle réserve pour le traitement des grandes âmes : elle le guérit de la mélancolie par une forte et juste douleur. J.-J. Ampère. dans sa notice sur Ballanche, nous fait pénétrer avec une discrétion pleine de charmes dans le mystère de cet amour chrétien dont les vœux trompés inspirérent les Fragments écrits en 1808, et plus tard l'admirable récit d'Antigone. C'est là que le grand écrivain est déjà tout entier, et que, le sentiment laissant se dégager la pensée qu'il enveloppait, on saisit déjà sous les voiles poétiques tous les grands traits de doctrine à laquelle il vouera sa vie ; l'expiation, loi suprème de l'humanité, et l'initiation par l'épreuve. C'est la surtout qu'il vivra pour la postérité qui aime de préférence ces livres courts; comme Paul et Virginie, comme Atala et René où elle tient, ainsi que dans un vase plus léger, tous les parfums du génie. On s'étonne moins decette splendeur d'image et de cet instinct de la beauté qui éclatent dans Antigone, quand on apprend que le dernier livre en l'ut écrit à Rome, et sous les yeux d'une personne qui devait être pour le poête philosophe comme l'apparition terrestre de la poésie, qui devint. comme la Béatrix de Dante, la muse de ses plus belles années, et, de plus que Beatrix. la Providence de ses vieux jours.

Alors pour Ballanche tiré de sa solitude et entraîné à Paris commence une existence nouvelle qui le mêle aux grands spectacles du monde, mais non pas à ses passions. Il assiste en témoin aux premiers triomphes de la Restauration, en sage à ses combats, en conseiller méconnu et indigné à ses erreurs.

La lutte des deux opinions dont chacune l'attire par ce qu'elle a de grand, lui arrache le pathétique épisode de l'homme saux nom, le dialogue du l'icillard et du Jenne Homme, entin l'Essui sur les institutions sociales, où respire avec le respect des traditions antiques la passion de tous les progrès et le zèle de toutes les libertés. Ces écrits attachaient l'attention publique, et prétaient tour à tour un appui envié aux partis contraires. Ils n étaient cependant que les distractions d'une grande pensée qui se recueillait, qui cherchait sa forme et qui devait la trouver dans le livre de la Palingénésie sociale. C'est sous ce titre que l'auteur se proposait de faire connaître la loi de transformation qui préside aux destinées du genre humain; et le developpement de son dessein indiqué dans les Prolégomeurs devait remplir une trilogie composée d'Orphie, de la Formule genérale appliquée à Thistoire romaine, et de la l'ille

des expliations (2).

Quand la révolution de 1830 déchaina contre l'Eglise les passions de l'émeute et le délire des religions nouvelles, Ballanche écrivit, pour les besoins de son temps, la L'ision d'Hébal, le plus courageux peut-être de ses ouvrages, et, selon Chateaubriand, le plus élevé et le plus profond. L'histoire y est ramassée dans le cadre d'une vision qui commence avec le monde et se prolonge, sous des lois souveraines jusqu'au siècle présent pour le régler. A ce point, le poète n'hésite pas à prophétiser comme Novalis, un monde . nouveau enfanté par l'Evangile. « Une Europe toute nouvelle, dit-il, doit sortir des ruines de l'Europe ancienne, restée vêtue d'institutions usées comme un vieux manteau. Une incrédulité apparente menace d'abolir toute croyance; mais la religion du genre humain renaîtra plus brillante et plus belle. — Hébal sait bien que le genre humain n'est point en travail d'une religion nouvelle: car il sait que tout est dans le Christianisme et que le Christianisme a tout dit. — L'Italie ne conquerra-t-elle pas son indépendance, et la Péninsule ibérique n'entrera-t-elle pas dans la loi du progrès? La ville éternelle sait qu'un nouveau règne lui est promis. Le pontificat romain dira de quelles traditions il est dépositaire. »

Cenx qui lisent aujourd'hui ces paroles, dit Ozanam, ne connaissent pas assez ce qu'elles avaient de hardi et de méritoire, le lendemain de la dévastation de Saint-Germain-l'Auxerrois, en présence du Saint-Simonisme et de toutes les écoles qui annonçaient la fin du vieux dogme et qui faisaient ses funérailles. On ne connaît pas toute la lumière que portait la l'ision d'Hebal, en même temps que la célèbre préface des Etudes historiques, à tant de jeunes gens troublés par le spectacle des ruines politiques,

⁽¹⁾ Sainte-Beuve, Portraits littéraires, 1, III, p. 6, (I) Ozanam, OEuvres complètes, 1. VIII, p. 81.

tentes par l'éloquence des prédications nouvelles, jetés dans cette angoisse du doute. qui monilla si souvent de larmes le chevet de leurs lits; et releves, raffermis tout à coup par co bon exemple d'un grand esprit, qui ne trouvait 1) christianisme ni trop étroit pour lar, m trop vieux, Comment les intelligences qu'il visitait ainsi ne se fussent-elles pas attachees a un maitre si secourable? Comme elles lui devaient la sécurité de la foi, elles lui durent l'ardeur de la science et le gont de la méditation, qui n'a rien de commun avec le mal de la réverie. Il eut sans le chercher, cet honneur que beaucoup cherchatent vainement, de former des disciples, soit parmi ceax qu'il admettait a l'instructive intimite de ses instructions, soit parmi ce grand nombre que ses écrits allaient chercher dans la solitude pour les pousser aux etudes laborienses et les mettre au service des verités combattues. En mome temps qu'il devenuit Unitiateur d'une generation nouvelle d'esprits cultivés, le sentiment du remaniement prochain de la société lui donunit l'ambition de pénétrer dans les classes populaires. On le vit dans une réunion d'ouvriers exposer son système historique, fondé sur la chate et la rehabilitation et faire applaudir par des gens de travail une philosophie que les delicats se plaignaient de trouver inaccessible. Le temps n'était pas venti où les orateurs politiques devaient brigger la parole dans les clubs d'artisans: mais Ballanche, en qualité de Lyonnais, de compatriote de Jacquart, tenait par le cour à ces populations ouvrieres dont il avait vu les besoins et dont les travaux l'attachaient. Le poste d'A*ntigone* et d'*Orphée* domait de longues heures à la combinaison de nouveaux procèdes mecaniques : il espérait servir les hommes autant par ses machines que par ses livres, et ses réflexions avaient en effet devancé plusieurs inventions célebres, la presse à eau. le clavier appliqué à la composition des pages d'impression, le papier sans fin. C'est au milieu de ces preoccupations bienfais untes, sontenues de la plus active charité, que la vieillesse et la gloire le trony brent. Elles ne changerent rien à sa mayeté, dirai-je à cette enfance de cœur, à cette grâce de paroleque la seule bonté donne et conserve, a cette simplicité de meeurs qui charmait dans un siecle si peuple de prophetes incompris et de messies incomus. Il etait du nombre de ces belles âmes qu'on voudrait retenir ici-bas pour l'honneur et pour l'instruction des homanes. Mais il était aussi de celles dont le ciel aime à se recruter. Quand le premier avertissement de la mort tut venu frapper à sa porte, nous savons que le vieux pretre appele aupres de lui s'étonna de la cuideur et du calme, de ce juste, et que sa fin, couronnée de toutes les bénédictions du catholicisme, fut celle qu'il révait dans le premier livre de sa jeunesse, quand il représentait le citoyen du ciel arrivé au terme de Lexil, et « l'ange de Dieu venant délier doucement les faibles liens qui le retenaient encore à la terre. »

Ballanche avait été recu, en 1842, à l'Academie française; il mournt en 1847, ses Œuvces, dont il préparait une édition complete, devaient se composer de sept volumes. Il n'en a paru que quatre (1" Antigone l'Homme sans nom. Elégies, Fragments; 2" Essai sur les institutions sociales, le Vieillard et le jeune homme; 3" Essais de palingénésie sociale, Prolégomenes; 4" Orphée, Il est fort à désirer qu'on en donne une seconde édition, complète cette fois.

L'idée générale qui a inspiré à Ballanche ces poèmes en prose et ces études politiques. est ainsi résumée par Chateaubriand, dans la préface des Etudes : « La philosophie de Ballanche est une théosophie chrétienne. Selon cette philosophie, une lei providentielle générale gouverne l'ensemble des destinées humaines depuis le commencement jusqu'à la lin. Cette loi générale n'est autre chose que le développement des deux dogmes générateurs, la déchéance et la réhabilitation, dogmes qui se retrouvent dans toutes les traditions générales de l'humanité, et qui sont le christianisme même : le vif sentiment de ces deux dogmes produit une psychologie qui explique les facultés humaines en rendant compte de la nature intime de l'homme, et qui se revêle dans la contexture des langues anciennes. L'homme durant sa laborieuse carrière, cherche sans repos la route de la déchéance à la réhabilitation, pour arriver à l'unité perdue. (1) »

Voici maintenant la critique de sa Palingénésie sociale par Sophie Swetchine :

« M. Ballanche reconnaît jusqu'à un certain point la divinité de la religion du Christ, à peu près comme nous reconnaissons dans les religions tausses, les éléments de la vérité sans lesquels le mensonge ne peut rien édifier. Selon lui, tout dans la vie de l'humanité a procédé par des initiations graduées.

« Les assertions se multiplient au gré des hypothèses de l'auteur, les faits sur lesquels il les appuie sont donteux, les noms dont il réclame l'autorité se rattachent à des existences fabuleuses : tel personnage est une tradition, un autre n'est qu'un symbole. Dans le plan de M. Ballanche, Orphée est le type de toutes les traditions primitives ; le peuple romain sert de formule à tous les peuples. Rien n'est plus faible que ce système, si ce n'est l'application qu'il en fait au temps moderne.

Etablir ane révélation nouvelle dont le

^{1 4,} expose général de la doctrine de Ballanche a été fait par Givré, dans les *Debats* par d'Ekstein dans le *taitholique*, par Barchou de Penhoen dans la *Revue des Deur-Mondes* et par d. J. Ampère dans la belle notice qu'il a consacrée a l'ami de son illustre père.

genre humain serait lui-même l'organe, telle est la thèse de M. Ballanche. Sur quelle base d'ailleurs établirait-il l'espoir d'une révelation nouvelle? Où cette révélation a-t-elle été promise? Quel symbole réunira les nouveaux croyants? A quels signes divins reconnaîtrat-on l'obligation de se soumettre aux dogmes proclamés? Quelle voix puissante, en dehors du cercle des sciences naturelles, rafficrait les epinions? Le plus grand génie de nos jours n'a pas trente adhérents qui se rangent exactement sous sa bannière. Pour tout ce qui n'est pas catholique, l'anarchie dans les intelligences est à son comble.

« Cette aurore qui frappe les yeux de M. Ballanche, ne scrait-elle pas simplement boréale? Cette régénération du genre humain tout entier, sur quelle base s'accomplira-telle? Nous connaissons une première et une seconde naissance : « L'homme naît selon la « chair; l'homme naît encore, non plus de « la chair, ni des désirs, ni de la volonté de « l'homme, mais de Dieu. » Quel titre d'avenir cette seconde naissance ne lui assure-telle pas? Quel degré supérieur peut être ajouté à de telles destinées? Que peut désormais faire de plus Dien pour l'homme, après lui avoir renda la vérité accessible, lui avoir ouvert le ciel, avoir soutenu ses pas par une loi positive, généreuse, libérale, qui aj puje, qui dirige sa volonté sans rien ôter à sa liberté, après s'être donné lui-même, et lorsqu'il se donne encore chaque jour?

« Au-delà de ces hautés et sublimes régions que l'âme humaine peut habiter des cette terre, j'apercois bien d'autres hautenrs, de plus vives clartés; mais ce n'est plus la terre, ce sont les cieux, avec leur ordre éternel, immuable, avec ses vérités complètes, ses félicités sans limites! Non plus ce qui purifie, mais ce qui est pur; non plus ce qui prépare, mais ce qui achève et accomplit!

« Qu'y a-t-il, au fond, de si nouveau dans l'état du monde? Les mêmes passions, les mêmes intérêts luttent entre eux. Loin que les intelligences s'élèvent dans des régions plus élevées; loin qu'elles s'adonnent à des considérations moins immatérielles, je les vois s'enfoncer dans le positif. L'homme de notre temps est-il plus àvide des choses de Dieu? Est-ce vers de ciel qu'il gravite? Tout perfectionnement ne devrait-il pas tendre à nous en rapprocher; à nous le taire mieux' connaître? Enfin, qu'est-ce donc que notre siècle a découvert en morale, en philosophie, pour que les richesses transmises par les lemps écoulés ne soient plus que misère à ses yeux? Où sont donc les trésors qu'il a amassés, et qui lui permettent de dissiper, de rejeter ainsi son antique patrimoine?

« Lorsque la loi de grâce vint succéder à la loi de Moise, cette loi de grâce cût ses préceptes, ses dogmes, et surtout ses miracles, pour assurer l'authenticité des dogmes et des préceptes. Sur quoi s'appaierait une troisième révélation?

« M. Ballanche admire le génie de M. de Maistre; on sent qu'une secrete affinité, contre laquelle l'agresseur se débat, agit dans le fond de son âme. Moms il accorde à la vérité des doctrines, plus il donne a la puissance du talent. C'est là qu'il cherche la raison d'un ascendant subi malgré lui. Mais qu'on y regarde : qu'est-ce qui fait la force de M. de Waistre? Est-ce donc son seul génie? Alors M. de Maistre ne serail pas si fort, car on le trouve vulnérable presque toutes les fois qu'il s'abandonne à des idées trop exclusives, toutes les fois qu'il se livre a des déductions qui, tout en étant en analogie avec les vérités qu'il révère, n'en sont pas cependant les conséquences nécessaires, le ne doute pas que M. de Maistre n'eût apprécié M. Ballanche, et que cet ardent adversaire ne fút devenu son ami. On peut se toucher par l'ame lors meme que l'on se divise par l'esprit.

« L'avenir terrestre peut m'intéresser beaucoup dans ses développements; mais c'est pour le coup qu'on ferait maigre chère, si on ne vivait que de cette espérance. Je serais alors tenté de répondre comme cet homme que l'on pressait de sacrifier à la postérité; « La postérité! La postérité! Qu'est-ce qu'elle a donc tait pour moi, que je fasse tant pour elle? »

Ballanche, on le voit, est chrétien, cecimérite pourtant quelques mots. Il est chrétien, c'est-à-dire il croit à la révélation apportée au monde une lois pour foules par Jésus, à l'excellence divine de son précepte, à la destinée humaine qui se dirige à cette seule clarté au travers d'une vallée d'épreuve et d'exil; il croit même au dogme un, à la lettre sacrée qui n'est pas à remanier. Mais il est néo-chretien en ce qu'il croit à l'interprétation successive de ce dogme et aux découvertes de plus en plus étendues que la pénétration humaine doit faire sous l'antique lettre par degrés transfigurée : il croit que les sept sceaux, dont il est parlé dans la prophètie, sont destinés à tomber l'un apres l'autre à de certains temps révolus.

Mais Ballanche ne porte pas loin les témérités de son orthodoxie. La révélation qu'il attend n'est pas une révélation nouvelle. c'est un développement de l'ancienne, une augmentation de lumière. Pour lui, la destinée de l'homme se décompose en deux destinées qu'il doit simultanément accomplir, une destinée individuelle, proportionnée à son temps de passage sur cette terre, une destinée sociale par laquelle il concourt pour sa part à l'œuvre incessante de l'humanité. Ainsinotre terre a son double monvement, etelle tourne à la fois sur elle-même et autour du soleil. Mais faites que ce mouvement sur ellemême soit supprimé, et qu'elle regarde toujours fixement l'astre : voilà que vous avez une terre à moitié torréfiée, sans saisons, sans rosée et sans lune. Ainsi pour l'homme (à part de très rares exceptions), quand il

supprime le cours individuel de sa destinée. Le danger, dira-t-on peut-être, n'est pas là aujourd'hui, et e'est plutôt le concours au mouvement social que l'on incline à s'épargner. Oui, dans le gros de la société constituée et jouissante, cela se passe ainsi; mais l'élite de la jeunesse, par une sorte de dévouement expiatoire, tombe dans l'excès contraire, et pour elle le danger existe là où nous disons.

« La société, dit Ballanche, a été imposée à l'homme, non comme moyen de parvenir au bonheur, mais comme moven de développer ses facultés, » Plus loin il ajoute : « Ce qui a toujours troublé la raison des labricateurs de systèmes, c'est qu'ils ont toujours voulu faire tendre l'espèce humaine au bonheur, comme si l'homme était sans avenir, comme si tout finissait avec la vie, comme si entin on pouvait être d'accord sur les appréciations du bonheur. • Ballanche protestait ainsi à l'avance contre les âges d'or terrestres de Saint-Simon et de Fourier, contre ces pays de Cocagne que les doctrines matérialistes du progrès font vovager devant nous à l'horizon; il ne protestait pas moins en ces paroles, contre l'absorption dernière de l'individu dans la vie confuse de l'humanité, autre excès où vont les doctrines panthéistiques

L'influence des écrits de Ballanche a été lente, mais réelle, croissante, et très active même dans une certaine classe d'esprits distingués. L'influence, du reste, n'alla pas au-delà de cette espèce d'insufflation reli-

gieuse.

Ballanche est peut-être l'homme de ce temps-ci qui a eu à la fois le plus d'unité et de spontanéité dans son développement. Parmi nous, les esprits sont volontiers faits, de plusieurs pièces, qui ne se rapportent pas toujours, et heureux quand elles ne se heurtent pas entre elles. Sans varier autrement que pour s'élargir toujours autour du même centre. Ballanche à touché de côté beaucoup de systèmes collatéraux du sien ; il a continué à tirer tout de lui-même. La doctrine de Saint-Martin semble assurément très voisine de lui, et pourtant au lieu d'en être imbuil ne l'a que peu goûtée. Il a emprunté da-vantage à Charles Bonnet, savoir le nom même et l'idée de *palingénésie* ; mais il s'en e∢t approprié la vue en la transportant dans Thistoire, tandis que l'illustre Genevois ne l'adoptait que pour l'ordre purement matériel. Ballanche connut de bonne heure à Lyon Fourier, auteur des Quatre mouvements : mais il entra peu dans les théories de ce singulier ouvrage et ne reconnut à l'auteur qu'une importance critique en économie industrielle. Il lut les *Neuf livre*s de Coëssin des 1809, mais l'esprit envalussant du sectaire le mit d'abord sur ses gardes. Il vit une fois Hoéné Wronski, lequel, dans son Prodrime, revendique l'honneur d'avoir le premier émis, en 1818, une vue politique que l'Essai sur les institutions exprimait en même

temps. Ballanche vit plus d'une fois, bien que rarement, Fabre d'Olivet dont des idées l'attiraient assez, s'il ne les avait senties toujours retranchées derrière une science peu véritiable et gardées par une morgue qui ne livre jamais son dernier mot. Les hommes qui ont le plus agi sur Ballanche sont Louis de Bonald, de Maistre et Launennais, mais par contradiction surtout. Pour nous qui n'approchons qu'avec respect de tous ces noms, et qui ne les quittons jamais qu'à regret, nous devons pourtant nous arrêteriei. Heureux si, à défaut d'une exposition complète du système, cette étude de biographie psychologique insinue à quelques-uns la connaissance, ou du moins l'avant-goût d'un homme dont la noble ingénuité égale la profondeur, et dont ce sera la gloire de briller, dans l'histoire des lettres françaises, à côté de Chateaubriand, en puisant du relief dans ce glorieux voisinage.

Nous venons à doubert, le troisième du triumvirat que lormèrent Fontanes et Chateaubriand.

Chateaubriand est, au XIX° siècle, le prince des lettres françaises : il a parlé le premier et a gravé sur son siècle, une sorte de suprématie. Par voie d'inspiration ou de contradiction, il a conservé, jusqu'à nous, une heureuse influence. De son temps, il fut d'abord contesté, il s'éleva-bientôt à l'horizon, comme un astre qui monte toujours et qui grandit en montant. De son vivant, il était le centre d'un groupe où figurent, en première ligne, Fontanes,

Joubert et Ballanche.

Joseph Joubert naquit en 1754, à Montignac, en Périgord. Au sortir du collège, il tit des études de droit et de religion ; sa mauvaise santé l'obligea de bonne heure à une retraite isolée, qu'il sut occuper, puis enchanter par les lettres. En 1778, il vint, suivant la coutume du temps, à Paris, capitale des beaux esprits, s'y lia avec Marmontel, d'Alembert, La Harpe et Diderot. A la Révolution, il devint juge de paix en province; au rétablissement de l'ordre, il se fixa à Paris et n'y véent plus qu'avec les livres et la bonne compagnie. Comme tous les hommes studieux, il s'était fait une bibliothèque de choix, suivant ses goùts; il lisait, plume à la main et consignait à loisir sur le papier ses observations. Ses plus intimes amis étaient le duc Pasquier, le comte Molé, le poète Chènedollé, le naturaliste Guéneau de Mussy, Fontanes et Chateaubriand. Jouhert se plaisait aussi heaucoup dans la société des grandes dames de Beaumont, de Vintimille, de Kruduer, de Duras et de Lévis: il les aimait pour elles-mêmes et ne les croyait pas moins nécessaires aux plaisirs de la pensée qu'aux lélicités du sentiment. Nons essaverions vainement de ressusciter ses conversations; il faut entendre les causeurs, on ne les analyse pas. Les petits écrits où se retrouvent les échos de ses entretiens ne parurent qu'en 1838 et 1840, par les soins de Chateaubriand; ils sont parveuus, sans bruit, à leur

quatrième édition.

Joubert est un philosophe chrétien, un émule de Platon. En matière de religion, c'est un catholique de l'ancienne roche. Ce qu'il dit de Dieu, de la création, de l'éternité, de la piété, de la religion, des livres saints et desprètres, touche aufant par l'exactitude que par la profondeur. En philosophie, il n'a ni systeme, ni doctrine propre ; mais un esprit philosophique, une élévation naturelle, une force intime qui le porte toujours vers les hauteurs. En politique, c'est un aristocrate, A ses yeux. le peuple est capable de vertu, incapable de sagesse. Le gouvernement ne doit pas venir d'en bas, mais d'en haut. Dans un livre, dicté par le talent, inspiré par le plus noble libéralisme, on lit ces belles paroles ; « Il ne faut pas se lasser de le redire, pour rabattre et re-tenir à son juste niveau l'orgueil humain : Dien seul est souverain, et personne ici-bas n'est Dieu, pas plus les peuples que les rois. Et la volonté des peuples ne suffit pas à faire des rois ; il faut que celui qui devient roi porte en lui-même et apporte en dot au pays qui l'épouse, quelques-uns des caractères nafurels et indépendants de la royauté / L . »

Sur l'éducation, l'art, la littérature, l'art d'écrire, Joubert énonce des maximes de haute finesse et de particulière délicatesse. Délicat et lin, c'est sa manière : mais, au fond, il est très clairvoyant. Le malheur est que ce coup-d'œil profond ne dépassait pas les bornes d'un entretien et ne franchissail jamais les limites d'un salon. Ces belles choses, dites à propos, pour le régal d'un petit cercle d'auditeurs, sont entrées depuis dans des livres et n'en sortent guère que pour l'agrément des lecteurs d'élite. Ce n'est pas ici de l'apostolat, c'est de la belle causerie. Joubert, simple laique, ne pouvait guère s'élever plus haut, ni s'étendre plus loin. Sa faible santé ne lui permettait pas d'écrire des livres; son tempérament n'était pas de force à produire dans le public des entraînements réparateurs. C'est un critique et même un adversaire du XVIII^e siècle, mais en chambre. Les prêtres, même infirmes, ont de plus précieux auditoires.

Joubert n'en est pas moins une figure originale et charmante. C'est un esprit supérieur à son temps et l'égal des hommes les plus éminents de son époque. L'amitié de Fontanes et de Chateaubriand-suffirait à le classer. Nos critiques lui ont fait belle part. Sylvestre de Sacy voit en lui un homme supérieur : Saint-Marc-Girardin le considère comme un modèle de sagesse élevée et pratique ; Géruzez, Villemain exaltent sa delicatesse exemplaire. Sainte-Beuve le classe parmi les esprits méditatifs et difficiles, distraits sans cesse de leurs œuvres, par des perspectives immenses et le lointain du beau céleste, dont ils poursuivent l'image et veulent fixer les rayons. Dès à présent, il a sa place dans la bibliothèque des hommes de goût, sur le rayon déjà si riche de nos moralistes, entre Vauvenargues et La Rochefoncauld, non loin de Pascal et fout près de La Bruyère.

Nous dirons , ici, un mot de Julie Récamier,

Une femme qui ne fut ni reine, ni favorite, ni femme de lettres, ni femme d'intrigues que nul n'accusa d'ambition quoiqu'elle vécut entourée des ministres, et qu'on savait irréprochable au milieu de tous les enivrements auxquelles elle paraissait se complaire, eut à ses pieds, durant cinquante ans, l'élite des hommes d'esprit, de la société mondaine et des importances politiques. Après avoir passé pour la femme la plus élégante de l'Europe, elle vit s'affermir son crédit sur ses plus illustres contemporains, lorsqu'elle eut perdu le lustre de sa fortune et que l'âge eut projeté une ombre sur sa beauté; et tous ceux qui ont eu l'honneur de la connaître confessent que l'hiver de sa vie a surpassé en puissance l'éclat de son radieux printemps,

Nous devons en parler ici brièvement, non pour ses œuvres, car elle n'a écrit que des lettres, mais à propos des œuvres des autres,

on elle a mis sa part de perfection.

Jeanne-Francoise-Julie-Adélaïde Bernard. née à Lyon en 1780, d'une famille bourgeoise, était compatriote de Camille Jordan, de Lemontey, Dugas-Montbel, Degérando, Ampère el Ozanam. Fixée avec sa famille, à Paris, fort peu de temps avant la Révolution de 1789, elle avait été admise à Versailles au grand convert du roi. Au plus fort de la Terreur, à peine sortie de l'adolescence, elle fut mariée au banquier Récamier, ami de sa famille, qui avait près de trois fois son âge. La jeune tille, riche elle-même, consentit de plein gré à cette union, non à cause de l'opulence de son époux, mais parce qu'il avait été toujours frès bon pour elle et que d'ailleurs elle ne soupconnaît, dans le mariage, aucun devoir qui put dépasser la limite de ceux que lui commandait déjà une affection véritable. Cette union, demeurée le grand mystère de sa vie, fut, paraît-il, acceptée par la déférence de son epoux, dans le sens étrange où elle avait été comprise par la naïve ignorance de l'enfant. Récamier, heureux de voir luire sur le conchant de sa vie, les premiers rayons de cet astre charmant, prodigua, sans plainte et sans regret, à celle qui était l'ornement de son foyer, les trésors d'une complaisance paternelle et ceux d'une fortune dont la perte permit plus tard de constater combien l'âme de sa compagne était supérieure à l'éclat emprunté de l'opulence.

Après le 9 thermidor, la société française, décimée par l'échafaud et dispersée par l'exil, commença à se reconstituer dans ce pélemèle original dont Chateaubriand nous a laissé une si pittoresque description. Réca-

⁽¹⁾ Guizor, Mémoires, t. II, p. 86.

mier, qui avait une maison à Paris, rue du Mont-Blanc, et une maison de campagne à Clichy-la-Garenne, ouvrit ses portes à lous les proscrits aflamés de revoir la patrie, en meme temps qu'à tontes les jeunes renommées qui servaient dejà d'escorte au futur maître du monde. Des points les plus opposés de Thorizon politique, on affluait à ces demeures où la reine de la beauté tenait alternativement sa cour. Des noms popularisés par la victoire se mélaient, dans ce cercle d'admirateurs enthousiastes, aux plus grands noms de la monarchie, sans qu'une bienveillance, parfaitement égale pour tous, laissál jamais soupconner une préférence person-nelle, bien moins encore une préférence de parti. Toutefois, même sous l'Empire, Julie Récamier laissa voir que son équité n'était pas de l'indifférence et qu'elle acceptait, de l'amitié, les religieuses obligations. Durant le procés de Moreau, elle alla donner à l'accusé, en plein tribonal, une marque d'intérét : et, après l'exil de la baronne de Staël, elle Int Ini porter, à Coppet, l'hommage public de ses sympathies. Napoléon en exprima quelque mécontentement; mais la position de Julie Récamier n'en devint que meilleure aux venx du monde. Cette dame appartenait à cette aristocratie que Dieu fait sans le secours des parchemins et cette femme sans aïeux se trouva partout placée au premier rang, comme par une sorte de droit naturel. L'attrait d'un accueil affectueux que chacun crovait bien créé pour soi seul, quoiqu'il fut à vrai dire le partage un -peu banai de tous, fit donc-de samaison le centre de la haute société. De cette époque datent les relations de M^{me} Récamier avec Adrien et Mathieu de Montmorency. Ballanche, Chateaulmand, le duc de Noailles. Ampère, Mathien de Montmorency occupa, durant vingt ans, la première place dans son cœur, dont son principal souci avait été de protéger la pureté.

Pour ne point voir se dégarnir les rangs pressés de ses admirateurs en leur ôtant toute. espérance, il fallait dépenser en petite monnaie le trésor d'une tendresse dont personne ne devait avoir l'entière possession. Cette confiance, fondée sur le seul respect de soimême, conduisait jusqu'aux limites de la plus dangereuse presomption. Outre le danger d'exciter, dans d'autres àmes, des orages terribles, il y a péril pour la solidité d'une vertu qui n'a subi l'épreuve d'aucun orage et qui n'a en guère qu'à se défendre contre la monotonie du succès. Ballanche en exprimait poétiquement ses alarmes : « Le phénix, ditil, oiseau merveilleux mais solitaire, s'ennuyait beaucoup. Plus d'une fois, sans doute, il envia le bonheur de la blanche colombe. parce qu'elle avait une compagne semblable a elle. Je ne veux point vous faire meilleure que vous êtes : l'impression que vous produisez cous la sentez cons-même, el vous vous enivrez des parfums que l'on brûle à vos pieds. »

L'inquiétude, exprimée par Ballanche dans ce mythe gracieux, touchait dayantage eucore le duc Mathieu de Montmorency. Suivant chaque jour Julie dans ce tourbillon de la vie mondaine, cet homme austère voyait chaque jour toutes les puissances du mal conspirer contre son amie; et, comme elle ne devait jamais connaître ni les joies de l'épouse ni celles de la mère, il voulait l'amener à retremper dans la pratique des œuvres chrétiennes des enseignements d'une adolescence religieuse sans doute, mais écoulée en pleine désorganisation de l'Eglise et de la société. Cet ascète de la vie publique savait que la coquetterie est une arme encore plus dangereuse pour soi que pour autrui; il savait, comme tous les hommes qui ont traversé la vie avec perspicacité, que la loi est, pour les devoirs difficiles, la seule garantie solide et que les vertus naturelles ne sont jamais que des vertus d'occasion.

Dieu seul sait jusqu'à quel point réussirent les sermons épistolaires du duc Mathieu, dans le sens de la perfection réelle. Deux choses sont certaines : d'une part, jamais Julie ne donna prise à la critique ; d'autre part, jamais ne se dégarnit le cercle des adorateurs, cavaliers-servants-toujours-tenus à une égale distance de la confiance et du désespoir, correspondants empêtrés qu'on ne veut ni encourager ni congédier et dont les lettres n'ont guère d'autre mérite que celui de conjuguer le verbe aimer dans tous ses temps et dans toutes les langues. L'amour est un crai recommenceur, a dit depuis longtemps le comte de Bussy; mais il a eu soin d'ajouter que cela n'est guère amusant que pour

ceux ani recommencent.

La visite de Coppet à la baronne de Staël avait valu à Julie Récamier l'ordre impérial d'une absence à long terme. Ce fut l'occasion d'un voyage de Rome. L'Italie fut hospitalière ; bien qu'elle eut perdu sa fortune et fut déjà sur l'àge, la reine de la beauté trouva là des artistes qui voulurent consacrer par des chefs-d'œuvre le souvenir d'une grace dont les années n'atteignaient pas la persistante jeunesse. Le retour n'eut lieu que sous les Bourbons, mais alors les splendeurs oubliées de la rue du Montblanc furent reinplacées par la vie tranquille, régulière et demi-claustrale de l'Abbaye au Bois. Plus de fètes, plus de bals, plus de veillées; à peine quelques courtes apparitions dans le monde : de temps en temps, une soirée passée au théâtre, afin d'en suivre le grand monvement littéraire qui, concurrenment avec le mouvement parfementaire, agitait alors toutes les intelligences : telle lut cette vie fort cachée, mais fort remplie, durant des luttes dont l'écho se répercutait, chaque matin, dans le petit salon de la ci-devant grande dame. Là, recherchée du monde qu'elle avait fui, elle entretint d'illustres amitiés qui lui permirent d'être plus d'une fois utile aux victimes des factions et des partis, car son crédit ne fut jamais

employé qu'à protéger le malheur et sa fortune à soulager la misère. Pasquier, de Bonald, Doudeauville se rencontraient sous son toit, avec Victor Hugo, Mérimée, de Barante et de Vigny. Sa conversation avait autant d'intérêt que sa ligure avait de charmes, elle excellait également à causer et à écrire sur tons les sujets. La littérature, la poésie, l'histoire, la politique n'avaient guère de secrets pour son esprit. La plupart des célébrités étrangères se mirent également en correspondance avec elle ou vinrent la visiter dans sa retraite.

Dans les derniers jours de sa vie, le cerele des visiteurs se resserra : mais elle avait conquis, depuis 1820, l'attachement vrai et profond du premier écrivain du siècle. En entrant dans l'intimité de cette dame, Chateaubriand y porta tonte la vivacité de ses préoccupations personnelles et l'amertume de ses antipathies, si contraires qu'elles fussent à la modération de la femme qui l'avait subjugué. Le début de ces relations fut donc très difficile. Chateaubriand, gâté par le succès, n'accepta pas d'ailleurs tout d'abord, sans trouble et sans résistance, le caractère et les limites que sa brillante amic entendait lixer à leur liaison. Mais le dévouement de chaque journe tarda pas à dominer les entraînements d'une personnalité orageuse, vaincus plus tard par une douce mais inaltérable fermeté. lorsque plus tard Chateaubriand ressentit les premières atteintes de cette vieillesse qui devait peser si lourdement sur sa tête, il se prit à bénir la main secourable qui, au terme de sa carrière, en adoucissait les plus terribles aspérités. Les lettres écrites à la femme qui lui tient lien de tout, lorsque tout vient à lui manquer, ont une simple et imposante grandeur. L'auteur ne pose plus ni pour le public ni pour la postérité : il écrit sons la dictée d'un cœur tout rempli de reconnaissance. Le ton s'est élevé à mesure que s'approche l'instant suprème, et que tous les bruits de la terre tombent autour de celui qui les écouta toujours si avidement, sans pouvoir jamais se dérober à cet inexorable emmi qui fait le fond de la vie humaine. Julie Récunier était l'Antigone de Chateaubriand, après avoir élé son Egérie.

Les dernières années de Julie Récamier se résument dans une perpétuelle immolation. Occuper Chateaubriand, le distraire par tons les moyens dans la retraite que lui commandent son åge et son honneur politique, en faisant miroiter sans cesse la gloire sons ses yeux, cette œuvre de longue haleine fut accomplie avec une sérénité dont il faut avoir été témoin pour la comprendre. A une personne qui lui parlait, lorsqu'elle touchait à la cinquantaine, de l'effet produit par sa beauté **éclatante : « Non, non, répondit Julie : je sais** que c'est fini, dépuis que les petits savoyards ne se retournent plus pour me regarder quand ie passe dans la rue, et je m'en console fort bien. » Ni pour son bonheur, ni pour le bonheur de son illustre ami, elle n'avait pu

suggérer à celui-ci la même philosophie : Chatcaubriand ne se consola jamais de n'être plus regardé par les petits Savoyards.

Chateaubriand mourut en 1848; Iulie Récamier survécut à peine au grand homme et mourut à l'Abbaye-au-Bois le 12 mai 1849, après avoir reçu, avec une grande piélé, les secours de la religion. Par les soins de sa tille adoptive, madaine Lenormant, on a publié depnis, ses Souvenirs, Lettres et Correspondances; on y retrouve toute la grâce de la déesse. Toutefois son principal mérite est moins d'avoir écrit que d'avoir assisté les écrivains de ses conseils. Quant au jugement définitif à porter sur cette personne, il se trouve dans ce mot de la duchesse de Devonshire : « Madame Récamier est bonne; puis elle est spirituelle, enfin elle est belle, » La grâce, l'esprit, la bonté forment une trilogie-excellente-: les possèder à part est un avantage; les posséder ensemble est une fortune ; les mettre chacune à leur place, c'est un grand mérite, et si l'on y ajoute la vertu, c'est une gloire.

A cette époque de force militaire et de matérialisme philosophique, les savants ne manquaient pas en France : Laplace , Lagrange , Monge et beaucoup d'autres sont des noms que personne ne peut oublier. Parmi ces savants, nous voulons en citer un que l'histoire de l'Eglise doit particulièrement glorifier, André-Marie Ampère.

André-Marie Ampère, le célèbre physicien à qui l'on doit la révélation de la loi de l'électro-magnétisme, était né à Lyon en 1775. En 1793, lorsque Lyon renversa sa municipalité terroriste, André-Marie touchait à sa dix-huitième année. On sait ce que fut, sous le commandement du marquis de Précy, ce siège sontenu par les Lyonnais pendant soixante jours, dans une ville mal défendue, contre les troupes que la Convention avait envoyées pour les soumettre. Le père d'André, ancien magistrat, avail été chargé, avant le siège, des fonctions de magistrat : il les continna pendant l'insurrection des gens de bien contre la terreur municipale, et parlagea tous les dangers de ses concitoyens, comme il partageait leurs sentiments. Aussi, après la réduction de la malheureuse ville, fut-il immédiatement emprisonné, et, deux mois plus tard, envoyé à l'échafaud.

André-Marie resta comme anéanti du coup qui l'avait frappé et l'on put craindre que son intelligence, si puissante déjà, ne s'en relèverait point. La contemplation de la nature, le goût des fleurs le ranimèrent entin : puis ce fut le tour de la poésie : Homère, Virgile, Horace, Le Tasse, tous ces grands et heureux génies qui ont consolé ou adouci tant de douleurs, achevèrent de le rendre à lui-mème. Ce fut alors qu'il rencontra une jeune lille, Julie Carron, destinée à lui faire goûter un instant le plus grand bonheur et à lui causer, pour le reste de ses jours, un irréparable

deuil. Ampère s'eprit, pour cette jeune personne, d'un tendre et respectueux amour, et, comme il était sincère, il ne tarda guère à le laisser voir. Ce fut le commencement d'une idylle charmante, racontée dans le Journal et Correspondance d'Andre-Marie, chef-d'œuvre de grace et de sentiment. La famille de Julie ne demandait pas mieux, au fond, que de resserrer, par une union désirée de part et d'autre, des relations que le rapport des sentiments autant que le voisinage avait établies entre les deux familles. Les obstacles provenaient de la situation précaire d'Ampère, de son manque de fortune et de ses hésitations sur le choix d'un état : car, à cette époque, la vocation scientifique ne s'était pas encore nettement accusée et la littérature semblait avoir pour lui presque autant d'attrait que les mathématiques. Entin, après trois ans de constance, et bien qu'il n'eut encore d'autres ressources que les leçons particulières qu'il donnait à Lyon, on consentit, ayant foi dans son avenir, à lui accorder la main de Julie.

Le mariage ent lieu en 1799. Les difficultés de la viene tardèrent pas à peser sur le jeune ménage. Tandis qu'Ampère était retenu à Lyon par ses devoirs d'état, Julie, par économie sans doute, et aussi à cause de sa santé, restait à Saint-Germain chez sa mère. où son époux ne pouvait la visiter que de loin en loin. C'est à Saint-Germain que naquit, en 1800, Jean-Jacques Ampère, qui, avec des talents différents, devait associer un jour, à la gloire de son pere, sa propre célébrité. Après la naissance de ce fils. les deux époux furent quelques instants reunis, soit à Lyon, soit à Polémieux, dans le petit domaine patrimonial de la famille Ampère ; mais bientôt nouvelle séparation, par suite de la nomination d'André comme professeur de physique et de chimie a l'école centrale de l'Ain. La santé de plus en plus languissante de Julie l'empécha de snivre son mari à Bourg. C'est pendant ces deux années que se place cette belle et touchante correspondance entre Ampère et son épouse. Malgré ses souffrances continuelles. celle-ci se révèle sons le plus beau jour. Avec quelle vigilance maternelle elle conseille Ampère, le réconforte et pourvoit à tous ses besoins! A-f-il bien fout ce qu'il lui faut? garde-t-il assez d'argent? ses vêtements, son linge sont-ils en bon état? Et les recommandations de toute sorte sur la prudence et l'aménité dans les relations, sur les soins qu'on doit avoir de sa personne, de sa tenne, sur les obligations principales de la qualité de pere de famille. Oui, Julie Carron était bien la femme dévouée et attentive, toute tendresse et raison, faite pour être la compagne d'un savant tel qu'Ampère, pour le soutenir, le protéger même à certains égards. dans le cours de sa carrière laborieuse. Le ciel en disposa autrement. Julie mourut en

1803 et Ampère vit s'anéantir, par sa mort, tout espoir de bonheur ici-bas. Il lui restait le travail, les triomphes scientifiques, la gloire, faibles compensations! Il lui restait surtout sa foi profonde, son humble et pieuse résignation, enfin un fils en qui revivait en partie celle qu'il avait perdue, et c'en était assez pour lui faire accepter la vie avec tous ses devoirs. Toutefois on ne peut douter que le regret de la perte qui avait si cruellement attristé sa jeunesse, ne l'ait suivi dans tout le cours de son existence. Ses lettres en portent la marque : il n'étale point sa douleur, mais elle perce à chaque mot. Lui aussi devait se dire, comme Valentine de Milan : « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien » (1).

Ce fut pendant son séjour à Bourg, au milien des soucis d'une situation médiocre, et de l'état maladif de sa femme, qu'Ampère composa ses premiers ouvrages, les Considérations sur la théorie mathématique du jeu el l'Application à la mécanique des formules du culcul des rariations. Le premier de ces mémoires fut adressé à l'Institut, au nom duquel Lacroix envoya une lettre de remerciements ; mais à cette lettre Laplace avait ajouté un post-scriptum où, tout en reconnaissant le mérite du travail, il signalait une erreur de, calcul, ce qui mit le pauvre Ampère au désespoir. On allaitorganiser les lycées; l'ambition d'Ampère était d'être appelé au lycée de Lyon : il y fut nomme professeur de mathématiques. En octobre 1804, son seul mérite le faisait choisir comme répétiteur de l'école polytechnique, où il-ne-se trouva point déplacé au milien des lumières de l'époque. Des lors s'associant au vaste mouvement scientifique qui s'accomplissait autour de lui, Ampère porta ses investigations sur les parties les plus inexplorées des mathématiques, de la mécanique, de la physique et de la chimie, aborda les problèmes les plus ardus et en résolut un grand nombre avec un rare bonheur. Le résultat de ses recherches fut une série de mémoires, dont se sont enrichis les plus célèbres recueils de la France et de l'étranger. A mesure qu'il s'élevait plus haut dans les régions de la science, les honneurs auxquels il ne songeait point descendaient sur son humble personne. En 1806, il était nommé membre et secrétaire du bureau consultatif des arts et manufactures; en 1808, inspecteur général de l'Université; en 1809, professeur à l'Ecole polytechnique ; en 1815, membre de la Légion d'honneur et de l'Académie des sciences. Mais ce qui devait environner son nom de plus de gloire et lui assurer pour toujours une place parmi les grands hommes, c'étaient ses travaux sur les phénomènes électro-magnétiques. Après la célébre expérience d'Œrsted à Copenhague en 1819, tandis que les savants hésitaient en présence de cette révélation subite, Ampère

¹ Correspondent, LXXXVI, 'p. 450, α° dα 10 avril 1872, act. du comte de Gramont sur la correspondance d'Ampere avec sa femme,

pressentit, devina, comme Kepler et Newton, et, par suite de méditations, d'expériences continuées peudant dix aus, il démontra jusqu'à la plus claire évidence l'identité de l'électricité et du magnétisme. Et cette déconverte, en réduisant le nombre des agents de la nature, a dirigé depuis la physique dans une nouvelle voie, pour la conduire, par des éliminations successives, à l'unité de toutes les forces qui meuvent la matière, à la simplicité primitive du plan divin, « Plus s'ellaceront les causes secondes, dit Ozanam, plus la cause première semblera

se rapprocher. »

Ces fravaux n'absorbaient pas les veilles d'Ampère et n'en occupaient même que la moindre partie. Par ce don de grandenr et cette aptitude de pénétration qui multiplie les œuvres sans augmenter la fatigue, le savant excellait à parcourir tous les horizons. Toutes les sciences étaient pour lui un seul empire, dont la physique et les mathématiques étaient des provinces un peu plus Iréquentées, mais dont ancune région ne lui était étrangère. Avec son activité d'esprit et sa puissante mémoire, Ampère s'était rendu accessibles toutes les sphères des connaissances humaines, il s'y jouait à son gré. Des hardies spéculations de l'astronomie, il savait descendre aux ingénieux apercus de la philologie et jusqu'aux réminiscences les plus gracieuses de la littérature. Toutefois, entre les sciences, celle qui était l'objet de ses plus chères préoccupations, c'était celle qui scrute les principes et forme le couronnement de toutes les autres. C'était là le secret de ces méditations prolongées, dans lesquelles, depuis sa jennesse, il aimait à oublier les heures. C'était là ce qu'ignorait la foule, soit parce que Ampère n'avait pas reçu, soit pluiót parce qu'il avait dédaigné le talent facile d'écrire beaucoup. Aussi ses études de psychologie et de métaphysique n'eurent-elles longtemps qu'un petit nombre de contidents choisis, entre autres Maine de Biran, lui aussi mort trop tôt. En 1822, Ampère fit à la Sorbonne un cours de métaphysigne. A dater de 1830, il entreprit de résumer l'œuvre de toute sa vie dans une classilication générale des sciences, tableau encyclopédique où toutes les connaissances humaines devaient avoir leur place marquée ; inventaire immense des richesses et des misères de notre pauvre intelligence, où toutes les questions, toutes les certifides et tous les dontes seraient posés pour servir de point de départ aux investigations futures; distribution du travail, méthode prudente, économie qui pourrait peut-être ménager le temps et la peine de l'humanité. Le professeur développait à son cours du collège de France ce magnitique programme : mais il avait voulu lui donner une forme plus rigoureuse et une publicité plus étendue en faisant un livre. Le premier volume de la Philosophie des sciences avait paru en 1835;

le second a paru, depuis la mort de l'auteur, par les soins de son tils.

Tout n'est pas dit encore; pour nous, catholiques, Ampère avait d'autres titres à notre vénération : c'était un chrétien d'ancienne roche. Né dans une ville qui se sonvient de ses martyrs, venn à une epoque d'épreuves cruelles, qui ne nuisirent point à la fécondité du génie lyounais, contemporain de Jussien, Bergasse, Ballanche, Dugas-Montbel, Camille Jordan, il appartenait, à vingt ans, aux réunions amicales et savantes on l'on vonfait se confirmer dans la foi. A Paris, au milieu du matérialisme de l'Empire. de l'indifférence de la Restauration et des misérables passions de 1830, il conservainchranlable la religion de ses vingt ans. C'était la religion qui présidait à tous les labeurs de sa pensée, qui éclairait toutes ses méditations, c'était, du point de vue élevéd'un christianisme pratique, qu'il jugeait toute chose et la science elle-même. Il n'avait point sacrifié, comme tant d'autres, au manvais génie du rationalisme, l'intégrité de ses convictions. Cette tête vénérable, toute chargée de science et d'honneurs, se courbait sans réserve devant les mystères de l'enseignement sacré. Avec autant de sincérité que l'humble veuve et le petit enfant, il s'agenouillait aux mêmes antels que Descartes et Pascal. Nul plus scrupuleusement ne garda ces austères et douces observances de l'Eglise dont sa docilité savante découvrait les raisons cachées dans les profondeurs de la nature lumaine et de la sagesse. divine. Mais il était beau de voir surtont ce que l'Evangile avait su faire à l'intérieur de cette grande àme ; cette aimable simplicité, pudeur du génie qui savait fout et s'ignorait. lui-même : cette haute probité scientifique, qui cherchait la vérité scule et non pas la gloire, et qui maintenant est devenue si rare ; cette charité si affable et si communicative, que souvent elle se laissait surprendre, dans l'expansion d'un entretien familier, des trésors d'idées que le plagiat exploitait ensuite; cette bienveillance enfin qui allait au devant de tous, mais surtout des jeunes gens; nous en connaissons, Ozanam entre antres, pour lesquels il a en des complaisances et des sofficitudes qui ressemblaient à celles d'un père. En vérifé, ceux qui n'ontconnuque l'intelligence de ce grand homme, n'ont connu de lui que la moitié. S'il pensabeaucoup, il aima encore davantage.

En 1836, malgré son âge et l'étal fâcheux de sa santé, Ampère était parti pour sa tournée d'inspecteur. En arrivant à Marseille, il sentit ses forces défaillir et y succomba,

le 9 juin, à une courte maladie.

Ampère était membre de la société royale d'Edimbourg, de la société philosophique de Cambridge, de la société Helvétique, de la société de physique et d'histoire naturelle de Genève, des académies des sciences de Bruxelles et de Lisbonne.

La vie d'Ampère, concentrée dans des travanx scientifiques et des fonctions universitaires, n'offre, sauf l'idylle des premières années, aucun événement remarquable. La seule chose qui attire l'attention, c'est l'importance de ses travaux; en voici la liste

chronologique.

Théarie mathematique du jeu, Lyon, 1802, opuscule on, par une évaluation exacte des probabilités, il montre les dangers que court nécessairement l'homme qui expose aux chances des jeux de hasard, une partie de sa fortune. Cet ouvrage serait capable de guérir les joueurs s'ils connaissaient un peu ce calcul des probabilités. Recherches sur l'application des formules

générales du valent des vaciations, aux problèmes de la mecanique, Paris, 4805, in-le.

Recherches sur quelques points, de la théorie des fonctions dévivées, qui conduisent à une nouvelle démonstration de la série de Taylor, et à l'expression finie des termes qu'on néglige lorsqu'on arrête cette série à un terme quelconque, Paris, 1806.

Mémoire sur les avantages qu'un peut tirer, dans la théorie des courbes, de la considération des paraboles osculatrices, avec des réflexions sur les fonctions différentielles dont la valeur ne change pas, lors de la transformation des axes, 1806.

Démonstration générale des principes de vitesse virtuelle, dégagée de la considération des infiniments petits, 1808.

Mémoire sur la loi de Mariotte, 1814.

Considérations générales sur les intégrales des équations aux différences partielles, 1815.

Démonstration d'un théorème d'on l'on peut déduire toutes les lois de la réfraction ordinaire et extraordinaire, 1815.

Essai d'une classification naturelle pour les

corps simples, 1816.

Mémoire contenunt l'application d'une théorie à l'intégration des équations une différeaces partielles, du premier et du second

ordre, 1819.

Intégration des équations aux différences partielles du premièret du second degré : Transformation des équations aux différences partielles du second ordre et manière de les intégree dans quelques cas particuliers, 1820

Mémoire sur quelques nouvelles propriétés des axes permanents de rotation des corps et des plans directeurs de ces axes, 1821.

Mémoire sur l'action, untuelle de deux convants électriques, sur celle qui existe entre nn courant électrique et un aimant ou le globe terrestre et celle de deux aimants l'un sur l'antre, 1821.

Recueil d'observations électro-dynamiques,

Exposé méthodique, des phénomènes électrodynamiques et des lois de ces phénomènes, 1823.

Précis de la théorie des phénomènes électrodynamiques, pour servir de supplément au Recueil d'observations et an Manuel d'électricité de Montferrand 1824.

Description d'un appareil électro-dynamique, 1824.

Memoire sur une nouvelle expérience électrodynamique, sur son application à la formule qui représente l'action mutuelle de deux éléments de conducteurs voltaïques et sur de nouvelles conséquences déduites de cette formule, 1825.

Précis d'un mémoire sur une nouvelle expé-

rience, 1825.

Théorie des phénomènes électro-dynamiques, déduite uniquement de l'expérience, 1826.

Nous ne saurions, rendre un compte particulier de ces nombreux ouvrages, trop spéciaux d'ailleurs pour intéresser l'histoire ; nous indiquerons sculement les principales conquêtes faites par le génie d'Ampère. En physique, nous avons déjà mentionné l'identité de l'électricité et du magnétisme. En chimie, il posa la théorie des atmosphères des atômes et osa le premier étudier les cristaux par la synthèse. Concevant des particules des corps simples, comme formées d'atômes distribués au sommet des polyèdres les plus simples, il chercha quelle forme pouvait prendre la combinaison de deux ou plusieurs particules dissemblables, par la pénétration mutuelle des polyèdres composants. Cette route nonvelle, pour arriver à la connaissance des formes cristallines, prouve la puissance de sou génie. On assure qu'il découvrit le premier la véritable nature de l'acide muriatique oxigéné et de l'acide fluorique. C'est à lui qu'on doit cette belle théorie du chlore, du fluor, qui a fait une révolution dans la chimie. En histoire naturelle, on lui attribue des considérations philosophiques, sur la détermination du systême solide et du système nerveux des animany articulés. En géologie, il justifiait partaitement la cosmologie mosaïque. On lui doit cette forte objection contre l'hypothèse du feu central. « Si le globe, dit-il, était'composé d'une masse incandescente liquéliée par la chaleur, et d'une croûte solide, le liquide devrait éprouver des mouvements analogues au flux et au reflux de la mer par les attractions combinées du soleil et de la lune, et alors s a comprendrait difficilement comment l'env loppe solide pourrait résister aux oscillations de cette masse énorme de liquide.» Ampere pense que la chaleur augmente jusqu'a une certaine profondenr, pour diminuer ensuite, et il l'attribue aux combinaisons chimiques qui s'opèrent sans interruption dans toutes les couches du globe. En somme, par l'immense variété de ses connaissances, Ampère était devenu un esprit universel ; il y joignait une sagacité patiente, une puissance de synthèse, une espèce de talent divinatoire qui lui faisait pénétrer toutes les profondeurs.

En rendant hommage à sa mémoire, nous n'ajouterons pas un mot qui n'a jamais été chrétien, ni vrai de personne, mais qui l'est encore moins d'Ampère, ce mot impitoyable

prononcé sur toutes les tombes : *H n'est plus!* Nous dirons, au contraire, il nous a quittés, mais nous ne l'avous pas perdu sans retour. Il n'est pas perdu pour la science, cet infatigable ouvrier, car son œnvre est là, scellée de son nom, pour recevoir les compliments de l'avenir, et quelque loin que se pour suivent ses consequences, elles attesteront toujours la présence et la puissance du génie qui en a posé les prémisses. Il n'est pas perdu surtout pour l'Eglise, qui le comptait parmi ses illustrations: l'Eglise est une société qui ne se dissout pas par la mort; elle a une loi qui unit les àmes arrivées les premières dans le repos à celles qui restent encore dans la lufte; elle n'a sur la terre qu'un vestibule où elle se tient pour appeler les générations à mesure qu'elles passent ; c'est dans l'éternité qu'elle a son sanctuaire où elle rassemble peu à peu tout ce qu'elle a recueilli ici-bas de plus grand, de plus pur et de meilleur. (1)

Parmi les écrivains, nons faisons figurer deux missionnaires; s'ils n'ont pas écrit, ils ont beaucoup parlé et leurs discours sont des œuvres.

Après la Révolution, l'un des premiers qui, en France, mit la main à l'œnvre de la restauration fut l'abbé Condrin. Pierre Coudrin naquit le 1er mars 1768, à Conssay-les-Bois, Poitou. Abraham Coudrin, son père, était un patriarche de vieille roche : Marie Riom, sa mère, était la femme forte de l'Evangite. Un oncle maternel, qui cueillit pendant la revolution la palme du martyre, donna au petit Pierre les premiers enseignements nécessaires à l'état ecclésiastique : Hubert Fournel, le fondateur des Filles de la Croix, lui donna aussi des lecons et fut le guide de sa conscience. On l'envoya, pour achever ses études, d'abord à Maillé, puis à Châtellerault. Précepteur au sortir de la philosophie, il-se préparait aux examens pour l'entrée au grand séminaire. De 1789 à 1792, il fit sa théologie, et fut ordonné prêtre le 1er mars de cette dernière année, à Paris, dans la bibliothèque du séminaire des Irlandais, par Mgr Bonal, évèque de Clermont. Un instant suppléant du curé de son village natal, qui avait été obligé de prendre la fuite, il fut bientôt obligé de se cacher lui-même, pour échapper aux sbires de la révolution. Son premier refuge fut dans les communs du château de la Motte-d'Ussean. Le réduit était très étroit ; on pouvait à peine s'y tenir debout. Dans ce cachot, Condrin fit une retraite conforme aux des seins de la Providence. La lecture de l'histoire de l'Eglise et la pratique de l'oraison prenaient tous ses instants. Souvent il célébrait les saints mystères. Ses jours-s'écoulaient dans une perpétuelle adoration.

Vers le mois de septembre 1792, après la sainte messe, dans un de ces instants où son cœnr était en contemplation, il vit se dé-

rouler sons ses yeux une scène extraordinaire. An milien d'une vaste campagne, il distinguait des onvriers, livrés à différents travaux, el des ouvrières, qui avaient aussi leurs occupations. L'explication intérieure qu'il ent à l'instant de cette vision, fut que les ouvriers signifiaient les ministres de l'Evangile et les femmes, des religionses d'un ordre nouveau, que les uns et les autres ne formaient qu'un institut, dont il serait le fondateur. Ensuite, il fut transporté en esprit dans un édifice, qui devait être la première maison de l'institut. Pour éviter les dangers de l'illusion, il oublia une foule de détails ; mais, malgré la rigueur du temps et les prohibitions de la loi, il ne put détruire le pressentiment de cette vocation religieuse.

De 1792 à 1800, il dut changer souvent de cachette, mais il ne quitta point le pays. Sous divers noms et divers dégnisements, il assistait les mourants, visitait les malades, célébrait la muit les saints mystères. Plus d'une fois, il fut sur le point d'être pris ; Dieu le tira de tous les périls. La France paraissait alors sans religion; cependant le besoin d'adorer Dien s'était conservé dans beaucoup d'âmes ferventes, A Poitiers, des temmes pieuses avaient mis leur croyance à l'abri de l'orage dans la pratique des vertus ca-chées et la dévotion aux Sacrés Cours de Jésus et de Marie. L'abbé Coudrin tronva un logement dans leur maison, les prècha, offrit pour elle le saint sacrifice, et par ses prières non moins que par ses exhortations, les inclina à la vie commune. De cette réunion, il devait sortir une association de femmes restant dans le siècle, mais s'appliquant à la charité ; et une congrégation de femmes formant une portion de l'ordre que devait fonder M. Condrin. Avant leur sépation, il y ent quelques tiraillements, provenant de l'incertitude des desseins. La société des dames ent, pour présidente, Suzanne Geoffroy; la future congrégation se forma sous la direction de Henrielte Aymer de la Chevalerie, Les deux œuvres marchèrent d'abord, mèlées et un peu confuses. En 1797, Henriette Aymer acheta une maison à Poitiers, rue des Hautes-Treilles ; ce fut le berceau de son institut. Sons la direction de l'abbé Coudrin, on adopta une règle provisoire, qui, en soumettant de suite toutes les volontés, rallierait peu à peu les cours dans un commun désir d'appartenir à la même congrégation. Cette règle donnerait ainsi plus de vigueur aux éléments de la jeune communauté en la faisant sortir de son étal de confrérie dans lequel elle était retenue par sa dépendance de la majorité des associées externes, qui se bornaient à une simple association de bonnes œnvres. Cette règle avait été empruntée à quelques articles de la règle des Trappistes; c'est dire qu'elle était dure; mais les rigueurs n'éloignent que les

ames faibles, elles attirent plutôt les ames fortes, Le 20 octobre 1800, Henriette Aymer et quatre autres sœurs firent des vœux annuels ; deux postulants se joignirent à l'aldiè Condrin. Les vicaires géneraux de Poitiers chargérent l'abbé Coudrin de la direction de la petite communante de femmes. A Nocl, Condrin, sous les noms de Marie-Joseph, prononca les vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. On ne portait pas encore de costume.L'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement était le premier aliment de la dévotion des associés ; la prédication était Lœnvre dans laquelle Marie-Joseph Condrin manifestait le mieux sa puissance; entin les privations et les tribulations étaient comme les deux pierres fondamentales du nouvel ordre.

A cette époque les esprits étaient das de la révolution. La peur du crime avait envahi même les scélérats; Bonaparte, en les employant comme marchepied, avait concul'ambition du pouvoir suprême et pour y atteindre. venait de faire le Concordat. Mgr de Rohan-Chabot, ancien évêque de Saint-Claude, revint de l'exil et se fixa à Poitiers. Joseph Coudrin et Henriette Aymer se placèrent sous sa direction. Le prélat ayant été nommé au siège de Mende, Coudrin le suivit comme vicaire général, et Aymer de la Chevalerie vint fonder, à Mende, une seconde maison des Sacrés-Cœurs. Le refus de la sépulture chrétienne à un apostat avait irrité Bonaparte : l'évêque et son grand-vicaire avaient même été l'objet d'un mandat d'arrestation ; ils s'y dérobèrent en venant plaider leur cause à Paris. C'était le coup de vent qui devait disperser la bonne semence.

A Paris, Coudrin se mit à précher ; il gagna tous les cœurs, et le 3 septembre 1804, instituait, dans la capitale, un troisième établissement de sa congrégation. Presque en même temps, une quatrième maison s'ouvrait à Laval. L'abbé Coudrin eut alors l'honneur insigne de prêcher devant le Pape et de taire apprécier à Pie VII son dévouement à la Chaire Apostolique, Devant Bonaparte, il ne fut pas aussi heurenx : l'évêque de Mende aima mieux donner sa démission du siège de Mênde que de sacritier son grand viçaire. Ce conp de force était encore un coup d'Etat de la divine Providence. L'évêque démissionnaire devint chanoine de Saint-Denis ; le vicaire destitué transporta son établissement de la place Vendôme, à la rue de Picpus, tl y avait eu autrefois, en cet endroit, un refuge de varioleux ; les religieux, en piquant les pustules de la variole, avaient, par leur héroisme, donne à l'endroit le nom de leur procédé médicinal. Pendant la Terreur, les victimes de la tyrannie révolutionnaire, nobles et prêtres, avaient été enfonis dans ces mêmes terrains alors peu habités. La sœur d'une victime, pour être assurée de posséder les restes de son frère, acheta ce cimetière et bâtit une chapelle ; ce fut comme la première

tleur que Dien tit croître sur les bords de cette grande tombe. L'abbé Coudrin acheta les terrains avoisinants et un ancien bâtiment, dernier reste de la communauté de Piepus. On bâtit une maison pour les sours, une autre pour les religieux, un collège, et, pendant qu'une cinquième maison se fondait au Mans. Mgr de Rohan-Chabot venait se tixer près de son grand vicaire, dont il était l'ami et devenait le conseil.

La persécution our die contre le Saint-Siège à partir de 1808, fit souffrir beaucoup les établissements religionx. La restauration n'enleva point au fondateur son goût pour la vie cachée, mais lui rendit la liberté nécessaire à l'accroissement des œnvres saintes. Lorsque l'évêque de Saint-Malo, Cortois de Pressigny, fut envoyé en ambassade à Rome, il prit, pour secrétaire, un prêtre de Piepus. Ce prêtre fit approuver à Rome, la Congrégation par une bulle du 17 novembre 1817. La bénediction de Dieu prévenait et confirmait la bénédiction du Pape; en 1815 et 1818, s'ouvraient les maisons de Sarlat et de Rennes; en 1819, la maison de Tours-Le Moniteur du 14 octobre 1816, parlant de l'œuvre de l'abbé Condrin, disait: « Ce respectable ecclesiastique ne se déconrage pas. Marchant sur les traces de saint Vincent de Paul, c'est au milieu des malheurs publics qu'il déploie sa charité. Il a formé depuis quelques années, sans être aucunement à charge au gouvernement, quatorze maisons d'instruction ecclésiastique. où une foule de jeunes gens reçoivent gratuitement le bienfait inappréciable d'une éducation dont la religion et la société ressentiront les plus heureux résultats. »

En 1819, mourut Mgr de Rohan-Chabot et se tint le premier chapitre-général-de la société des Saints-Cœurs, Coudrin fut nommé supérieur général, à perpétuité, Quelques difticultés lui furent suscitées par le curé de Sainte-Marguerite, qui revendiquait son droit curial ; une décision de l'archevêque en réglales points litigieux. A côté des contrariétés se placent d'ailleurs les grâces. En 1820, Mgr de Boulogne, célébre par son éloquence et par sa resistance courageuse aux tyranniques entreprises de Napoléon, nominait l'abbé Coudrin, son vicaire général. Le vicaire général ouvrit immédiatement à Troyes une nouvelle maison, appela ses religieux et ses prêtres et ouvrit, dans le diocèse, des missions où il obtint partout, de sa personne, les résultats les plus consolants. L'Université, établie en monopole, envahie par les hommes les plus antipathiques au clergé, était alors L'instrument avec lequel on minait l'antorité publique. La vieille royanté redoutait ses plaintes, et on ne pourrait pas croire à la persécution universitaire, si nons n'en avions sons les yeux l'aboutissement. Des savants, petits par l'orgueil, ne pouvaient supporter sans chagrin l'enseignement donné par les prètres, comme si l'homme pouvait étouffer la parole de Dieu. Le motif ostensible était

de façonner les esprits aux exigences de la société nouvelle ; l'arrière-pensée était de séparer l'homme de Dieu, de proclamer la souveraineté du libre examen et l'inutilité de la religion. L'enseignement religieux recut donc des chaînes au nom de la liberté, d'abord par l'exigence des droits primaires de l'Université ; puis, par la proscription des élèves des séminaires ; puis, par la proscription des ordres religieux. L'abbé Condrin fut plus contrarié dans ses œuvres, sous la Restauration soidisant chrétienne et pieuse, que sous le despotisme de l'Empire.

En 1825, à la mort de Mgr de Boulogne, l'abbé Coudrin partit pour la ville éternelle. Le duc de Montmorency-Laval, notre ambassadeur, le présenta au pape Léon XII, et fit agréer son œuvre du Souverain Pontife. Le père de tous les croyants enrichit l'œuvre d'indulgences ; donna à l'ablé Coudrin cinq corps saints; et promit d'approuver son œuvre de la façon la plus solemnelle. Par un acte, qui était une approbation implicite, la Propagande lui demanda des missionnaires pour l'Océanie centrale. L'œuvre croissait, se fortiliait et commençait à étendre ses rameaux sur le monde.

Tandis que, sous la double influence du temps et des circonstances, les destinées de la petite Congrégation s'illustraient, le pieux fondateur voyait éclater sur lui la grâce de Dieu. Au sortir de Troyes, le prince de Croi, archevêque de Rouen et grand aumônier, ne pouvant remplir à la satisfaction de sa conscience les devoirs de cette double charge, prit l'abbé Coudrin pour vicaire et le chargea d'administrer le diocèse de Rouen. Ce changement de fortune amena les mêmes progrès que le vicariat de Troyes. De là, la fondation des maisons de Saint-Maure, de Rouen et d'Yvetot ; de là, des maisons restées célèbres dans la compagnie ; de là, un second voyage à Rome de M. Condrin, comme conclaviste du cardinal de Croï, et son clévation à la prélature, plus la concession d'un autelprivilégié dans les chapelles de la Congré-

Le deuil occupe toutes les extrémités de la joie. Napoléon avait en assez de force pour laire dériver à son profit le torrent révolutionnaire; la Restauration, en voulant le contenir avait augmenté son énergie ; en 1830, il emporta le trône des Bourbons. L'avènement de Louis-Philippe hii ouvrit un carnaval de plusieurs années. Saint-Germain-l'Auxerrois fut saccagé : le palais de l'archevêque détruit et la maison des prêtres de Picpus mise au pillage. Du moins, les prêtres furent épargués; peu à peu ils revinrent, et, en 1832, le choléra-morbus leur rendit, dans la cité, leurs lettres de naturalisation. Au dehors, les épreuves ne manquaient pas davantage. Les missionnaires envoyés en Océanie avaient trouvé les ministres protestants anglais maîtres de tous les pouvoirs ; la haîne du catholicisme, la jalousie nationale et la passion

du gain les rendirent hostiles aux missionnaires français; au mépris de l'hospitalité dont ils ne s'étaient pas rendus indignes, et du droit des gens qui devait les protéger, les fils de l'abbé Coudrin furent jetés sur les côtes de la Californie. Une seconde croisade fut résolue en 1833, et confiée à un évêque, Jérôme Rouchouze, vicaire apostofique, qui se perdit eu mer, vers le cap Horn. En 1836, troisième départ, sous les ordres de Mgr Pompallier qui sut vaiucre tous les obstacles et assurer en Océanie le succès de toutes les missions de Piepus.

Dès 1833, Coudrin était rentré à Paris. Châteaudum, Coussay-les-Bois son pays natal et La Terpillière, près Lyon, furent les dernières maisons qu'il fonda. A Paris, il confia l'enseignement des pauvres dont s'occupait la société de Saint-Francois-Régis aux prêtres de sa Congrégation. Mais il allait bientôt entrer dans la voie de toute chair ; il vit mourir les premières associées de son œuvre, notamment Henriette de la Chevalerie; pour lui, il mourut le 27 mars 1837. Son biographe, Augustin Condrin, lui attribue plusieurs faits miraculeux; c'était, en tout cas, un saint prêtre, un homme de bien, un éloquent missionnaire, un fondateur d'ordre, c'est-à-dire un bienfaiteur de son pays.

Quand Jésus-Christ apparut sur la terre, il ouvrit une grande mission qui, continuée pendant dix-huit siècles, souvent entravée. toujours triomphante, ne finira qu'avec le genre humain. Dans la plénitude des temps, la parole descendue du ciel sauva tout en renouvelant tout: doctrines, inceurs, institutions, lois mêmes. Depuis, le ministère ordinaire des prètres gardant les pays conquis à la foi, de grandes missions ont toujours été nécessaires pour assurer dans les pays infidèles, les progrès nécessaires de l'Évangile, Mais depuis la Révolution du XVIº siècle, les ténébres venant s'établir au milieu des peuples chrétiens, il est devenu indispensable de réagir par la parole plus militante, contre ce retour des ténèbres et des manyaises mours. En France, où la révolution avait suspendu pendant douze ans l'action du ministère ecclésiastique, il fallut racheter, par un redoublement de zèle, ces travaux ininterrompus par la violence sacrilège de l'impiété. De là, ces missions dont le P. Rauzan fut le premier londateur.

Jean-Baptiste Rauzan était né en 1757 à ou près Bordeaux. De bonne heure, il se tit remarquer par l'amour de l'étude et l'exactitude à remplir ses devoirs. Quand l'âge fut venu, son père le mit à l'étude du droit, mais tout son attrait était pour le sacerdoce. Prêtre en 1782, docteur deux ans plus tard, il fut occupé à l'éducation des jeunes gens et aux travaux du ministère jusqu'en 1792, année où il dut partir pour l'exit. Exilé, il visita successivement Londres, la Belgique et la Prusse, donnant partout les marques d'une âme apos-

tolique. Au retour, il devint vicaire général de Bordeaux et s'adonna à la prédication. Les succès qu'il obtint à Lyon engagérent le cardinal Fesch à se le faire céder par Mgr d'Aviau, pour établir, près du premier siège des Gaules, une sociéte de missionnaires, Cette-société pri promettait un grand fruit fut supprimee provisoirement par le décret du 26 décembre 1809, et ne put se rétablir qu'en 1814. Ce n'était pas en France. une nouveauté. Saint Antoine de Padoue, saint Vincent Ferrier, saint Francois de Paul, César de Bus, saint François de Sales, saint Vincent de Paul, le P. Lejenne, le P. Eudes, saint Francois Régis, Olier, Bossuet, Fénelon, Grignon de Montfort, les Pères Bridaine et Beauregard avaient successivement, depuis six siècles, ouvert la voie aux missionnaires. En 1814, un sentiment unanime amena les bons prêtres à la pensée d'arroser encore une fois, de leurs sueurs, cette vieille terre des Gaules. Le Pape et le Sacré Collège, troplongtemps captifs, reconvraient leur liberté. Les évêques, forcés par l'Empire d'opter entre l'adulation et le silence, élevaient la voix pour génuir sur les malheurs de Sion. Les prédicateurs répondaient à l'appel des évêques. L'impiété révolutionnaire, fibre de se produire par la presse, devait susciter à la parole évangélique des obstacles ; mais sa turie n'était qu'une raison de plus pour engager le bon combat. Après avoir prèché l'Avent à la cour. Ranzan revint donc à sonœuvre des missions en France. Un jeune homme d'illustre famille, Charles de Forbin-Janson, était venu partager sa táche. Forbin tit part de leur projet à Pie VII ; le vénérable pontile donna à l'œuvre avec ses encouragements, sa bénédiction. Les compagnons de la première heure accoururent autour de leur chef; d'autres se joignirent à ces hommes de zéle et la petite société vint s'établir, avec son pauvre mobilier, rue Notre-Dame-des-Champs, Les dames de Montmorency, La Bouillerie, Croisy, Vibraye, Vandrenil avaient tormé une société pour réunir des subsides et assurer sans frais aux paroisses les bienfaits de la mission. La société naissante eut pour protecteur Frayssinons, Augé et Liautard.

L'histoire des missions de France est partagée par son historien, le P. Delaporte, en trois périodes : 1814-1821 avant la mission de Paris : 1821-1826, mission de Paris; 1826-1830, depuis la mission de Paris jusqu'à la révolution de juillet. Après 1830, se produisent les œuvres de la Société de la Miséricorde. Dans cet intervalle, les missionnaires donnérent cent vingt missions dans les principales villes de France et environ vingt-cinq dans la capitale. Par ci, par là, l'œnvre de Dieu pour le salut des âmes rencontra quelque opposition; mais les oppositions, loin de Tenrayer, ne firent que mieux éclater son triomphe, et, sans la violence, qui y mit lin, elle eut probablement arrêté, sur le penchant de la décadence, notre malheureuse patrie. Louis-Philippe est le premier prince qui fit, de la corruption, un instrument de règne ; avant lui, elle n'avait été que tolérée; grâce à lui, elle fut enseignée dans les écoles et inoculée par le rationalisme. Sous Napoléon III , successeur et imitateur de Louis-Philippe, le rationalisme, principe de toutes les corruptions et bill d'amnistie de tous les crimes, poussa plus avancer et se gobergea dans le matérialisme. Aujourd'hui la république, égoût collecteur des corruptions de Napoléon III et de Louis-Philippe, nous jette

en plein dans le bestialisme.

Les missions, dis-je, enssent contrebalancé ce torrent d'abjection et changé probablement, au moins pour une grande part, le cours de nos destinées. Pour agréer ce jugement, il suffit de dire ce qui se faisait aux missions. « Donner une mission, dit le P. Delaporte, c'est ouvrir à la tois sur la population d'une cité tous les canaux par lesquels la grâce se répand et s'insinue dans les âmes ; c'est multiplier les saints gémissements de la prière qui font violence au ciel; c'est faire retentir la parole évangélique avec plus d'insistance et de force; c'est établir dans la cité, à l'encontre du torrent des faiblesses, des préjugés et des entraînements du monde, un courant divin qui saisisse, ramène, entraîne vers le devoir et le bonheur, le fidèle, l'indifférent et l'impie même. Tout est ordonné en vac de cette fin essentielle et unique. Multipliées à dessein et variées dans leurs formes, pour éclairer les grands et les petits, les prédications réalisent pour le pain vivant descendu des cieux, pour l'enseignement de Jésus-Christ, le miracle de la manne du désert s'attempérant au goût de chacun des enfants d'Israël : le chant des cantiques, la majesté touchante des cérémonies, après avoir attiré au pied de la chaire une foule inaccoutumée , complètent le triomphe de la parole et brisent les résistances du cœur au sacrifice : résistances bien autrement tenaces que les rébellions de l'intelfigence à la vérilé : de nouveaux tribunaux de la miséricorde sont dresses on s'assecient des juges auprès desquels l'aveu sera plus facile à plusieurs. à ceux là surtont qui n'eurent pas le courage d'etre sincères. Tout parle au chrétien et lui crie: Une seule chose est nécessaire, le sa-Int! et c'est maintenant qu'il est facile et qu'il est doux de l'assurer en se rapprochant de Dieu (1). »

La plupart des missions obtinrent de grands succès. Les hommes revenaient en foule à la religion qui avait manqué à leur jeunesse; ils se confessaient, communicient et se trouvaient tout brûlants de foi. Le conronnement ordinaire de la mission était l'érection d'un Calvaire, Le P. Rauzan avait, pour l'aider dans

⁽¹⁾ Dilaborte, Vie de Jean-Baptiste Rauzan, p. 67.

ses retraites, outre l'abbé de Janson. l'abbé Guyon, Desmares et plusieurs autres vaillants prédicateurs. Ferdinand Donnet et Donninique Dufètre avaient formé une société analogue et rivalisaient de zèle avec la petite société du P. Rauzan. Dans beaucoup de diocèses, des prêtres du cru évangélisaient de même les campagnes et faisaient Beurir, dans le désert, les fleurs de Jésus-Christ. Les mêmes cérémonies se reproduisaient à peu près partout. D'abord les pouvoirs étaient conférés solennellement par l'evêque ou par le curé de la paroisse. Puis on réglait l'ordre du jour : méditation et messe le matin, prédication le tantôt, grand discours le soir. Les prières et les cantiques servaient de condiment aux exercices. La prière pour les morts, la réconciliation des vivants, la plantation de la croix étaient autant de scènes fécondes en émotions et en retours. Quand les missionnaires quittaient le pays, on peut dire, avec un paysan, qu'ils emportaient, sur leurs épaules, un rude fardeau d'iniquités; il vant mieux dire cependant que ces iniquités avaient été effacées par la pénitence et que le pardon

ayait allégé toutes les âmes.

Les ennemis de la religion et de l'Eglise ont montré, à propos des missions, un zèle qu'on ne leur connaissait pas, pour l'honneur de la maison de Dieu. A leurs veux, ces courageux apôtres, c'est une nuce de missionnaires, qui se précipitaient du nord au midi ; qui appelaient le peuple par des cérémonics étranges ; qui alliaient la religion et la politique, et qui ne produisaient que des conversions d'un jour. Les missionnaires ne furent jamais nombreux; les assimiler à une horde d'envahisseurs, c'est déroger au bon sens; ils ne venaient que sur l'appel des pasteurs et pour les aider; ils ne nourrissaient aucune pensée d'ambition ou de lucre; ils devaient mourir tous dans l'humilité et la pauvreté. Les cérémonies des missions n'étaient pas nouvelles, elles remontaient à saint François de Sales; du moment qu'elles étaient salutaires, on cut du les approuver. Les missionnaires voyant la religion renaître, s'étendre, triompher à la face du monde, qui la croyait vaincue, en rendaient grâce au pouvoir, qui avait mis lin à la persécution; ils avaient, d'ailleurs, comme chrétiens, des devoirs envers l'autorité, et les remplissaient en bons chrétiens, mais sans associer la politique profane aux intérêts de l'éternité. Ces missionnaires étaient des hommes de bonne doctrine; ils ne dépassaient pas la mesure de leur temps, mais ils en savaient assez pour leurs contemporains, et s'ils ont parlé parfois, plus an cœur qu'à la raison, c'est qu'il s'agissait de ramener les pécheurs à la pratique du christianisme. On espérait bien que cette pratique, en purifiant les cœurs, éclairerait les esprits et suffirait pour assurer la persévérance. Si cette persévérance ne s'obtient pas toujours, c'est que la peur contrecarra l'œuvre des missionnaires, qu'elle diflama ces vénérables apòtres, et que, pour leur arracher les populations, elle ne rougit pas de les corrompre. Le monde est un champ de bataille où les suppòts de Satan disputent les àmes aux serviteurs de Dieu; il leur est relativement facile d'y réussir; mais ils y trouvent peu d'honneur, forsqu'ils ne combattent qu'avec le mensonge et la calonmie.

Ontre les missions, les missionnaires préchaient des retraites dans les maisons religionses et dans les séminaires ; ils ne se contentaient pas de puritier le peuple chrétien, ils s'appliquaient encore plus à purifier les vases d'élection. De plus, pour assurer la persévérance, ils fondaient presque partout des congrégations pienses, qui devaient perpétuer les œuvres de la retraite. Les missionnaires de France, en particulier, occupérent le mont Valérien et s'établirent à l'Église Sainte-Geneviève, Le P. Rauzan, dans les entreprises de son zèle, faisait entrer une association de dames, deux refuges, le collège l'tanislas, la communanté des cleres du chapitre de Saint-Denis et la communauté de Sainte-Clotilde, Toutelois, lorsque la maison des missionnaires eut été pillée en 1830, il se retira à Rome et s'occupa spécialement de la reduction des règles et la constitution de sa communanté des prêtres de la Miséricorde. Les deux fins mystiques de la société nouvelle, c'était de représenter plus spécialement la miséricorde de Dien et d'honorer d'un culte particulier l'Immaculée-Conception de Marie, Son objet propre, c'était la prédication. Sa mission: elle devait l'atteindre en restant soumise en tout au Saint-Siège. Le pape Grégoire XVI l'approuva par un bref du 18 février 1834, qui faisait, de l'œuvre du P. Ranzan, une œuvre de l'Eglise. Dans ses dernières années, le pieux fondateur vil son œuvre, bénie par le Pape, s'établir à Bome, à Orléans, à Bordeaux, à New-York et dans les Florides. Plein de jours et de mérites, Rauzan mouruf en 1847, à l'âge de quatrevingt-onze ans. Sa mémoire est en bénédiction.

Nous devons maintenant un hommage à Frayssinous, Parmi les hommes qui contribuérent, dès le début du siècle, au réveil de la foi, il faut citer Frayssinous. — Denis-Autoine-Luc Frayssinous était né, en 1763, à la Vayssière, dans le Rouergue. Après ses humanités sons l'abbé Girard, il étudia la théologie sous les Sulpiciens et entrait, en 1788, dans la communauté de Saint-Sulpice. Professeur de théologie dogmatique au rétablissement du culte, il prit, dans un sermon de l'abbé Poulle, idée d'une nouvelle forme de prédication, les conférences. En 1801, il onvraît ce cours d'instruction, avec Clausel de Conssergues, dans l'église des Carmes : l'année suivante, il le transportait à l'église de Saint-Sulpice ; il y précha jusqu'en 1822. Après la Restauration, il fut inspecteur de l'Université, puis grandmaître, évêque de Hermopolis, pair de France, membre de l'Académie française,

ministre des affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique. En cette dernière qualité, il prépara ces fameuses ordonnances contre les jésuites et les petits séminaires, premier glas de la monarchie restaurée, qui allait succomber bientôt sous de nouvelles ordonnances, Après 1830, il devint précepteur du duc de Bordeaux : il avait contribué au renversement du trône ; il n'avait pas ce qu'il fallait pour apprendre à le relever. Rohrbacher a suffisanument flétri le rôle gallican de l'évêque d'Hermopolis et combattu les Vrais principes de l'Eglise gallicane que l'abbé Favre, missionnaire savoisien, appelait les Trais principes du diable. La seule œuvre qui recommande à la postérité le nom de Frayssinous. ce sont les conférences de Saint-Sulpice.

On doit les envisager à deux points de vue : 1° au point de vue oratoire et religieux : 2°

au point de vue philosophique.

Au point de vue de la chaire chrétienne, Frayssinous tit œuvre d'apologiste. Ses conférences sont une œuvre classique, concue et exécutée selon toutes les règles de l'école. Frayssinous professait autant qu'il prèchait : il unit l'exposition doctrinale à la réfutation des thèses adverses, menant ainsi de front les deux méthodes employées par les Pères de l'Eglise. Au début, il expose les vérités générales, qui sont le préambule de la foi ; ilpasse ensuite à la religion révélée de Dieu ; c'est le christianisme, qu'il étudie dans ses origines et dans ses preuves, qu'il analyse par le dedans, qu'il défend contre les attaques du dehors, qu'il achève de rendre triomphant par la peinture de ses bienfaits : il conclut en le montrant nécessaire au salut de l'ordre social. A toutes les vieilles thèses, il ajoute donc l'appoint de l'actualité. Mais le Christianisme s'est réalisé dans une institution. L'Eglise, héritière des promesses du Christ. est lá, avec ses caractères incommunicables. sa vie morale, sa mission civilisatrice, toujours jeune, toujours prête à guérir les nations malades et à restaurer, en les rajenmissant, les institutions publiques.

Au point de vue philosophique, Frayssinous, dit Amédée de Margerie, appartenait à ce que l'ancienne Eglise de France avait de plus respectable et de plus traditionnel ? à la congrégation de Saint-Sulpice; personnellement il était, par goût et par principe, le moins novateur et le plus classique des hommes. Et cependant un sentiment juste des besoins de son temps fit de lui le créateur. d'un genre nouveau dans la chaire, en l'obligeant à laisser la forme et la méthode du sermon qui ne vise qu'à instruire et à toucher un auditoire convaincu d'avance, pour prendre avec un public incrédule le ton et les procedés du discours philosophique. Il n'avait vouluque faire obscurément son devoir, en éclairant quelques jennes esprits dans la petite chapelle des Carmes. Il se trouva qu'il avait fondé une grande institution. La chaire, transportée à Saint-Sulpice, réunit autour d'elle

un immense auditoire; ses discours furent des événements, malgré le bruit du canon des Invalides. L'institution devait avoir ses traverses. Interrompue une première fois, en 4807, par les ombrages de Fouché, supprimée en 1809 par ceux du maître lui-même, pour qui tonte parole catholique semblait une protestation contre l'oppressionet la captivité de Pie VII, rétablie à la Restauration, elle sembla finir avec celui qui l'avait fondée. Mais elle répondait à un besoin trop persistant pour ne pas revivre. Les hommes de notre génération savent avec quelle autorité et quel éclat elle a reparu, grace à la sévère parole du P. de Ravignan et à l'incomparable éloquence du P. Lacordaire, et, en des temps moins favorables, les hommes de la généraration nouvelle le voient encore lleurir.

Ce qui caractérise cette forme d'enseignement, c'est son adaptation à l'état intellectuel des disciples, non d'un disciple abstrait, mais des disciples vivants qui y arrivent, tels que leur siècle, leur éducation, leurs dispositions personnelles les ont faits. Son grand art est par conséquent de prendre les esprits au point juste ou ils se trouvent pour les amener, par des routes qui changent, à un but qui ne

change pas.

Comme M. de Chateaubriand, bien qu'à un autre point de vue, l'abbé Frayssinons comprit et accepta cette nécessité des temps. Il vit et il déclara publiquement que l'incrédulité et la philosophie matérialiste avaient replacé la raison dans un paganisme où tout était à refaire. Il s'imposa la loi d'ajourner la question du christianisme jusqu'au moment où les vérités naturelles qui sont sa base philosophique seraient rétablies, et ce fut à ce rétablissement qu'il se consacra tout d'abord. Tel fut le premier caractère de son œuvre, et c'est par la qu'elle appartient véritablement à la philosophie. Son second caractère, — et c'est par là que cette philosophie est chrétienne fut de ne présenter la démonstration des vérités rationnelles que comme une base, comme une préparation, comme une préface à laquelle l'esprit ne peut pas et ne doit pas se tenir, de faire comprendre que cette base appelle un couronnement, et que la vraie philosophie n'est pas sculement, par les vérités qu'elle démontre, le préambule nécessaire de la foi, mais qu'elle y conduit par les besoins qu'elle révèle sans les pouvoir satisfaire, comme aussi par les harmonies qu'elle découvre entre ces besoins et les satisfactions que la religión leur donne.

Par là son spiritualisme chrétien se séparait nettement du spiritualisme rationaliste qui enferme l'âme humaine dans la sphère des choses scientifiquement démontrables et qui ne suit pas la lumière de la raison assez loin pour deconvrir quatre vérités capitales : la première, qu'il y a dans l'ordre de la connaissance et dans l'ordre de l'activité morale, un point au-delà duquel l'homme ne peut aller par ses seules facultés naturelles ; la se-

conde qu'il a cependant besoin de dépasser ce point et qu'il lui faut pour cela une lumiere. et une force divines; la troisième, que si la raison divine se manifeste, c'est le devoir evident de la raison humaine de se soumettre à ses enseignements; la quatrième, que la plupart des objections adressées au christianisme. par l'incrédulité sont, sous une autre forme, prégisément les mêmes que l'incrédulité philosophique, sous ses divers noms, athéisme, panthéisme, matérialisme, scepticisme, adresse à la philosophie spiritualiste. La philosophie chrétienne voit tout cela à la lumière de la raison, d'une raison, dis-je, non plus diminuée et arrêtée dans son développement, mais libre, complète, allant jusqu'au bout d'ellemême. Et elle voit de plus que, si les vérités philosophiques sont, logiquement, la base rationnelle des vérités religieuses, pratiquement au contraire, celles-ci gardent et protègent celles-là; que c'est sous une influence chrétienne que la raison moderne est entrée en possession de beaucoup de vérités ignorées ou défigurées par la raison antique : que la raison est bien près de n'être plus raisonnable quand elle cesse d'être chrétienne; et qu'ainsi l'accord avec la religion est, pour la philosophie, en même temps qu'une obligation impérieuse fondée sur la nature des choses, la plus sure défense et la première condition du

Telle est la physionomic générale des premières conférences de Frayssinous : pure philosophie, mais philosophie qui s'achemine vers le christianisme. Elles sont, à ce point de vue, très dignes encore aujourd'hui d'être éludiées par qui veut comparer ce que la philosophie ainsi comprise a de plein et de solide avec ce je ne sais quoi d'incomplet et de flottant qui se trahit en elle dès qu'elle s'est systématiquement séparée de la foi religieuse.

Au reste, il ne laut point y chercher une originalité inventive et systématique, qui n'était ni dans l'esprit de leur auteur, ni dans les besoins de son œuvre. Il y aurait en quelque imprudence à remettre le succès de celle-ci à la fortune d'un système, presque toujours étroitet incomplet par quelque côté, capable de passionner quelques disciples, incapable d'exercer une action générale et de ramener l'unanimité des esprits dans la grande voie qu'il fallait rouvrir. S'abstenir des systèmes n'est pas d'ailleurs renoncer à la philosophie. Si c'est le droit des esprits hardis et puissants de chercher à approtondir par des théories qui soient leur œuvre, la raison métaphysique des choses, c'est le droit des esprits mesurés et sages de faire dans ces théories la plupart des hypothèses ingénieuses et fragiles et la part des vérités définitivement démontrées.

Et si l'on examine ce qui reste des illustres systèmes, on reconnaîtra qu'ils ne durent encore que parce qu'ils ont de moins systématique. Pour le succès de son entreprise, Frayssinous taisait donc fort sagement de ne point courir les aventures metaphysiques, de consulter le bon sens plus que les écoles et de m'emprunter à la philosophie des philosophes que ce qui appartient vraiment à la philosophia perennis. (1).

A côté de Frayssinous, il faut placer l'abbé de Boulogne.

Etienne-Antoine de Boulogne naquit a Avignon, en 1747, d'une famille peu riche, mais fort honnête. On ne l'envoya qu'assez tard chez les frères des ceoles chréfiennes, mais il manifesta des dispositions si heureuses, qu'entré à quinze ans dans une pension, il tit, dans l'année, ses études de latin et n'eut, pour la rhétorique, d'autre maître que lui-même. Après avoir achevé son cours d'études ecclésiastiques, il fut ordonné pretre en 1771. Son goût le portait vers l'art oratoire, il s'exerca d'abord dans son pays, puis à Paris, En 1778, comme il avait déjà préché devant les tantes du Roi, il fut, sur de faux rapports, interdit par l'archevêque. Sensible à la disgrace, il ne s'appliqua pas moins au travail et ne tarda pas à lui devoir sa réhabilitation. Dans un concours pour l'éloge du Dauphin, Boulogne avait remporte le prix, l'archevêque le releva de son injuste disgrace. En 1782, nous trouvous Boulogne à Châlons comme vicaire-général de Clermont-Tonnerre; en 1783, il est bénéficiaire d'Auch; en 1784, chanoine de Châlons; en 1786, il prêche à Versailles. Boulogne est arrivé par le travail et le talent, mais tout va crouler.

En 1788, Boulogne ouvre l'assemblée provinciale de Champagne ; en 1789, il est éln à Paris pour l'assemblée du bailliage. Lors de la constitution civile du clergé, il retuse le serment : pendant la Terreur, il est pris et repris jusqu'à trois fois, mais s'échappe toujours, Lorsque la Convention parut revenir à des idées de tolérance, Boulogne ne pouvant encore monter en chaire se créa une tribune dans le journalisme. De 1796 à 1806, il écrivit dans les Annales catholiques, la Quotidienne, les Débats et autres feuilles. Au Concordat, il put remonter en chaire. La maturité de sontalent imprimait alors plus de force et d'énergie à tout ce qui sortait de sa bouche. On distingue particulièrement ses sermons sur la vérité, sur la Providence, sur la charité chrétienne, sur la morale et le panégyrique de saint Vincent-de-Paul. A quelque temps de là, l'évêque de Versailles lui donnait un canonicat dans sa cathédrale et lui remettait bientôt les lettres de grand vicaire. L'empereur, qui cherchait à s'entourer de tous les hommes à grande réputation, le choisit pour l'un de ses chapelains. En 1807, il fut nomme évêque d'Acqui, mais il refusa-parce qu'il ignorait la langue italienne. La même année, l'évêque de Troyes, Latour-du-Pin, étant mort, il fut

appelé à lui succèder. Boulogne fut le dernier évêque préconisé avant les difficultés qui éclatérent entre Napoléon et Pie VII. Au concile de 1811, il tit le discours d'ouverture et fut choisi pour secrétaire de l'Assemblée, Sa noble conduite dans ces circonstances difficiles Ini valut. Thomneur d'un internement à Vincennes, avec les eveques de Gand et de Tournay, Après quatre mois de careere duro, il sortit sous condition et fut relègué à Falaise. A la rentrée des Bourbons, l'abbé de Boulogne put rentrer dans son diocèse. La confiance du Pape et du Roi l'appelèrent sur ces entrefaites à différentes missions relatives aux affaires de l'Egfise : l'évêque de Troyes s'en acquitta à la satisfaction des deux puissances. C'est à son zèle qu'on dut notamment l'ordonnance qui affranchissait les évêques du joug de l'Université. Entre temps, par ses discours et ses instructions pastorales, l'abbé de Boulogne combattait le bon combat. Une attaque d'apoplexie mit fin à sa carrière en 1825.

L'abbé de Boulogne doit être considéré sous trois rapports, comme orateur, comme écrivain et comme évêque. Comme orateur, il sontint la dignité de la chaire chrétienne par des sermons ou l'éclat du style se joint au mérite des pensées. Comme écrivain, il Intta contre le mauvais goût, et plus encore contre les mauvaises doctrines: il défendit les principes de la religion et les règles de l'Eglise à une époque où l'impiété et l'erreur étaient conjurées pour persécuter et pour détruire; et soit dans son journal, soit dans d'autres feuilles courageuses, il déposa d'éloquentes réclamations sur des faits, sur des livres et des mesures qui pouvaient compromettre la religion. Comme évêque, on le voit tantôt, frappé d'une honorable disgrâce, essuver la captivité et l'exil jusqu'à l'époque où la Providence ramena les Bourbons, tantôt combattre l'esprit de son siècle dans des instructions pastorales pleines de vigueur. et qui, franchissant les bornes de son diocèse ont même été traduites dans les langues étrangères.

Contemporain de grands événements. l'abbé de Boulogne vit tour à tour les progrès de la philosophie, les folies de la révolution, les efforts de l'esprit de secte, les violences d'une impiété farouche, et son talent sembla croître avec ce spectacle. Loin de se laisser séduire par les idées nouvelles qui agitaient les esprits, il se raidit plus fortement contre les illusions des systèmes, contre la contagion des doctrines et contre les efforts d'une ligue orgneilléuse et puissante. Il attaqua avec toute l'énergie d'une critique ferme et motivée un homme redoutable par sa place et par la haine qu'il portait à la religion (La Réveillère-Lepaux , et il osa braver la colère et réfuter un des discours du directeur tout puissant. Dans ses dernières années, son courage ne se ralentit pas, et plusieurs de ses instructions pastorales sont de vigourcuses prolestations qu'il opposait à cet orgueil insensé qui nous tourmente, et à cette froide indifférence qui nous consume. Effravé de la direction que suivaient les générations nouvelles, de la divergence des opinions, de la tièvre qui agitait les têtes, il signalait le mal, tantôt dans ses discours, tantôt dans des articles qu'il envoyait à différents journaux, tantôt dans ses mandements; et on se rappelle avec quelle énergie, dans son mandement pour son arrivée à Troyes en 1809, il caractérisait cet oubli profond du siècle pour les vérités les plus hautes, cette incroyable léthargie et cette confusion de principes dont nous osons encore nous glorifier comme d'une preuve de nos progrès et d'un témoignage sensible de nos lumières.

Les écrits de l'illustre prélat sont donc parfaitement appropriés au temps; ils sont en harmonie avec les besoins de la société, et offrent un antidote contre le poison de tant de doctrines l'ausses et trompeuses qui circulent d'une manière estrayante, et qui égarent surtout une jeunesse confiante et facile. Ces écrits fourniront au clergé des armes pour combattre le penchant aux innovations, et pour faire triompher les principes conservaleurs du repos des Etats. Partout le prélat rappelle ces grandes idées d'ordre et de stabilité, ces maximes de justice et de sagesse; et surtout ces sentiments de religion qui ont une si haute influence sur le bonheur des individus et sur celui des empires, partont il tait sentir l'illusion d'une vaine philosophie qui n'a jamais su que dessécher et détruire; il lui arrache les masques dont elle se couvre, et peint avec énergie l'impuissance de ses conseils, la stérilité de sa morale et l'inanité de ses efforts.

Pour nous, ce que nous voulons louer spécialement dans Mgr de Boulogne, c'est ce courage indomptable avec lequel il tint tête à la Révolution et à l'Empire, comme apologiste de la Religion catholique. Cinq ou six fois, il dut échanger le titre de sa petite revue, pour pouvoir la continuer. Dans toutes ces transformations, c'est toujours l'apologétique offensive et défensive, soutenue jusqu'au bout avec autant de courage que d'éloquence. C'est une page d'histoire digne de l'ère des martyrs. Nous regrettons qu'elle suscite peu d'imitateurs.

« Boulogne, dit le P. At, dans son histoire des apologistes français, avait toutes les qualités de son rôle : il était spirituel et incisif, prompt à la réplique, saisissant les côtés faibles de l'ennemi, habile à en proliter; — il maniait avec art l'arme du ridicule, il savait faire rire la galerie aux dépens des méchants, ce qui n'est pas un péché, surtout chez les journalistes; au demeurant, fécond dans le travail périodique, courageux jusqu'à la témérité. Presque seul, dans ces temps terribles où le lendemain ne ressemblait jamais à la veille, il faisait feu derrière les buissons, au coin des bois, contre les brigands qui lui

disputaient la terre et l'eau. Boulogne n'est pas tout entier dans ses Sermons et dans ses Mandements; les trois volumes de Mélanges le peignent mieux, c'est là qu'il faut le chercher (1). » L'épreuve acheva cette figure d'apologiste. Proscrit par le Directoire, traqué par l'Empire, il expia quelques bonnes grâces envers le pouvoir par les plus dures épreuves. La mesure des hommes se prend, non pas à leur fortune, mais à leur courage au service de la vérité.

De Boulogne, nous rapprochons le président Riambourg.

Jean-Baptiste-Claude Riambourg, né à Dijou en 1776, était fils d'un greffier en chet du présidial. Au collège, c'était l'écolier modèle, également distingué par ses talents, sa piété, la régularité de ses habitudes, et sa franche gaieté. Lorsque l'école polytechnique fut londée, Riambourg y entra l'un des premiers. Là encore il parut ce qu'il fut toujours, chrétien convaincu, mais indulgent et bon. Si l'on veut bien se rappeler que c'était le temps ou Destutt de Tracy s'excusait d'accorder, dans l'Abrégé de l'origine des cultes un chapitre au christianisme, où Bernardin de Saint-Pierre était hué à l'Institut pour avoir prononcé le nom de Dieu, on pressentira ce qu'il fallait, à dix-huit ans, d'énergie calme et persevérante, pour professer sa foi sans respect humain, à la tace de toute l'école, sous des maîtres d'autant d'autorité et si hostiles à la religion que l'étaient alors Monge et Laplace.

La famine de 1795 interrompit les études de Riambourg. Le polytechnicien revint à Dijon, chez sa mère qui était veuve. La médiocrité de son patrimoine, le besoin de s'ouvrir une carrière le ramenèrent bientôt à l'école. Toutefois, il ne put tenir longtemps sous la direction toute matérialiste de l'enseignement; ne voulant point d'un avenir qui lui semblait devoir laisser ses facultés morales oisives et son àme sans nourriture.

il donna sa démission.

Le sentiment des arts, qu'il posséda toujours très vil, le conduisit, pour un temps assez court, à une école d'architecture. De là. il passa, en qualité d'étudiant, à l'Académic de législation, où il lit ses études de droit, et lut recu avocaten 1806. Une méthode sévère, une ordonnance parfaite, une rectitude, une lucidité peu communes, tel était le caractère de sa discussion à la barre. Mais ce qui était plus éminent encore en lui, c'était l'homme de bien sous la toge ; c'étaient une véracité, une impartialité sans égale, dominant les préoccupations de la canse et l'intérêt chaleureux qu'il portait à ses clients. Jamais avocat ne s'est fait avec plus de scrupnle le juge des parties qui le consultaient. Peut-être ne put-il éviter d'être abusé quelquetois. Il ne s'y habitua point, et le danger seul où se trouve

incessamment l'avocat d'accepter de mauvaises causes, sans le savoir, suffit à l'éloigner prématurément du barreau.

Juge-auditeur en 1803, conseiller à la Courimpériale en 1812, Riambourg était un juge d'une assiduité exemplaire. Son intégrité n'a jamais été suspectée, même de ceux que les animosités de parti lui rendirent les plus hostiles. C'était un admirable président d'assises : il conduisait le débat avec un sangfroid et une sagacité supérieure. Gardien vigilant des droits de la vérité, on cite une accusation capitale en ses interrogations vives el pressantes arrachèrent à un témoin l'aveu qu'il calomniait le coupable, de sorte qu'on vit à la fois l'accusé et le témoin condamnés, Lun comme meurtrier, Lantre comme ayant inventé des circonstances aggravantes pour calomnier plus sûrement un ennemi.

A la Restauration, Riambourg se trouvail fibre de tout engagement envers l'ancien régime. Mais, à l'âge où le mal indigne le plus, il avait vu les clubs et le Directoire. Plus tard il avait visité et secourn dans leur exil les cardinaux lidèles à Pie VII captif. Ces souvenirs d'époques si diverses ne taisaient qu'un dans sa pensée; et quand vinrent les Cent-Jours, celui qui, en 1814, avait gardé son serment à Napoléon, malgré les exigences de la victoire, refusa d'en prêter un nouveau à l'homme de l'île d'Elbe et sacrifia sa place

à ses convictions-politiques.

Après les Cent-Jours, Riambourg fut nommé procureur général, et, en 1824, pour son opposition au ministère Decazes, il fut retiré de cette place et nommé président de chambre. On peut dire que cette disgrâce politique le mettait à sa place naturelle : tant îl était né juge, tant il semblait appelé à ces austères fonctions par sa raison si calme et si droite par son zèle infini pour le bon et pour le juste, par ses hautes lumières, jointes à un tact exquis du côté positif des choses. Aussi, à l'avènement du ministère royaliste (1822), refusa-t-il de redevenir procureur-général.

Néanmoins, les devoirs de la judicature et les soins dus aux établissements de charité dont il était administrateur, ne suffisaient point à son inépuisable amour du bien ; il lui restait des loisirs, et les loisirs d'un tel homme ne pouvaient être perdus pour la cause de la vérité.

Sa première publication fnt un opuscule sur les *Principes de la révolution*, publié en 1820. On voit qu'il avait bien choisi son sujet, bien compris la cause des troubles et des faux mouvements de son temps. Mais la question alors était pour la politique, moins claire qu'aujourd'hui, et, pour bien dire, elle n'était guère qu'une question religieuse. C'est pourquoi Riambourg tourna toutes ses forces à la préparation d'un grand travail apologétique, où il voulait démontrer que la religion catholique n'est pas absurde, qu'elle est rai-

sonnable et qu'elle est vraie. En 1827, la Société catholique des hous lieres, ayant misau concours le tableau général des variations de la philosophie, Riambourg, répondit à la question en écrivant l'Ecole d'Athenes, qui obtint le prix. En 1830, tidèle a ses convictions politiques, triambourg se demit, mais sans dissimuler que la conscience ne défendait pas aux magistrats de la Restauration de rester à leur poste. Dès lors, il vécut dans la paix d'une retraite studiense, continuant jusqu'à la tiu de servir l'Eglise, soit par des communications aux revues catholiques, soit en s'appliquant à des ouvrages de plus longue haleine, Riambourg mourut en 1836. L'auteur des Annales du moyen-age, Frantin, qui composa son épitaphe, l'appelle Vir insignis veligiume erga Denni, doctvină gravitate, zequitate, animi factitudine et constantai : il ajoute : Philosophise nee non theologise studiis, magaam silii pacarit scientize atque ingenii landem, quant firmacere hand parum commendenda scripta. L'histoire motive, en effet, ce beléloge.

Les œuvres du président Riambourg comprennent : l'Evole d'Athènes A'Evole de Pavis . Bationalisme et Tradition avec un appendice sur les traditions païennes, des Mélanges de philosophic chrétienne et des fragments. Il en a été fait deux éditions. L'une par Théophile Foisset, l'autre, plus complète, par l'abbe

Migne.

L'Evale d'Athènes et l'Évale de Pavis soul deux tableaux parallèles où le peintre veut montrer le néant doctrinal, et par conséquen! l'impuissance sociale et politique des écoles anciennes et modernes de ce qu'il l'imphilosophie. Dans l'Ecole d'Athènes, il met les philosophes en scène, les fait parler l'un après l'autre, et quand chacun a bien établi. comme le Crespin de Toppfer, l'antiquité, la priorité, la sublimite. l'invariabilité de son système, le scythe Anarchasis vient prendre les conclusions du sens commun. « Adieu done, dit-il, ó Gréce trop vantée, qui de loin brille comme un phare, et de près, n'etes plus qu'un volcan enflammé dont la lueur intermittente éblouit, mais n'éclaire point. 🦠

Dans l'*Ecole de Paris*, l'auteur disente Ini-même : il examine successivement la philosophie de bric à brac de l'éclectisme, les catalogues de facultés humaines dresses par l'école écossaise, et les grossiers programmes

du Saint-Simonisme.

Le motif qui détermine Riambourg à poursuivre ainsi le philosophisme, c'est qu'il remarque, dans les écoles contemporaines, une tendance à substituer la philosophie à la religion, à provoquer par voie de sous-entendu. l'apostasie de l'Europe. Lui, en découvrant l'ineptie des écoles, veut raunener les peuples à l'Eglise. « Le catholicisme, dit-il, de loin frappe la vue ; de près-il excite l'admiration. Extéricurement il présente un système d'organisation complet; on y trouve intérieurement unité, saintelé, mouvement.

chaleur et vie. Son autorité est extrêmement imposante : son nom seul indique qu'il a Dien, et non pas quelque sectaire, pour auteur : sa base est cachée très profondément ; il n'y a que lui qui porte réellement sur *Pierre*, et lorsqu'on creuse encore davantage, on trouve successivement les prophetes, Moise, les patriarches et entin Adam, qui lui-même, à l'époque de sa chute, a reçu la première annonce de la rédemption. Ainsi font concourt à donner au catholicisme une prééminence incontestable sur les autres communions chrétiennes : et de même que le Christianisme s'éleve majestueusement audessus des autres religions qui ne marchent pas sous la bannière du Christ, de même anssi le catholicisme se distingue an milien des sectes chrétiennes qui ne sont plus en communion avec le successeur de Saint Pierre. Il n'y a donc aucunement à craindre pour celui qui s'est dégage du labyrinthe des systèmes philosophiques et qui veut désormais chercher dans la religion ce que la science humaine n'a pu lui donner, que cette tentative aboutisse à le lancer dans un dédale nouveau : on le verra d'abord se diriger sans hésitation vers le Christianisme; et bientôt après monter rapidement les degrés du temple catholique. »

Dans Rationalisment Tradition, Riambourg traite la meme question, mais d'un point de vue plus élevé. Au lieu de ferrailler contre des écoles particulières, il établit le duel entre la raison insurgée et la foi fidèle : Dans une longue chevauchée à travers l'histoire, il constate les droits et les bienfaits de la foi ; il découvre les incohérentes doctrines et les funestes effets du rationalisme. A son sens, le rationalisme autique pouvait donner la raison de son existence : le rationalisme moderne ne le peut pas : c'est un soulèvement sans motif, une révolte insensée de l'orgueil humain pour empecher qu'il n'y ait accord entre le Christianisme et la science; on évoque le moven-àge comme un fantôme, on crie qu'il l'aut aller de L'avant quoiqu'il arrive. Mais si l'on est mal engage, pourquoi ne pas reculer pour reprendre une meilleure voie et pourquoi confondre l'Eglise avec une ère du développement historique? Mais ces faux fuyants n'abusent personne; las de vains efforts, beaucoup d'hommes venlent se reposer dans la foi. Il faut s'attendre à un mouvement de réaction, qui lournera au , triomphe du catholicisme. Mais il faut que les défenseurs de la foi connaissent l'esprit de la génération actuelle, se placent sur le terrain des faits et se mettent en rapport avec la science nouvelle. Quant à ceux qui connaissent les besoins de l'époque, qu'ils se gardent de se précipiter en aveugles au-devant des nouveautés, d'admettre légèrement les faits et d'accueillir etourdiment de vaines théories. La vraie science elle-même n'est pas infaillible; elle ne doit d'ailleurs en aucun cas prévaloir contre la parole sainte. Que les apologistes chrétiens se tiennent donc fermes sur les traditions; ils domineront la science et seront en mesure de l'attendre. La voilà qui arrive, elle se mettra bientôt d'accord avec cux et alors la raison et la foi re-

nouvelleront le pacte antique. »

Parmi les fragments et mélanges, nous distinguons des études sur les traditions chinoises et scandinaves dans leur rapport avec la révélation, une étude sur la direction à donner à la polémique, un plan d'histoire pour un petit séminaire, des discussions contre Cousin et Lamennais.

Le style de Riambourg est sain, clair, substantiel, précis, semé parfois de très heureuses expressions. Le tour de la pensée est parfois aussi un peu lent, trop sobre peut-ètre d'or-nements et d'effets oratoires. C'est un défaut, car ce goût sévère n'attire point assez les lecteurs du commun, c'est-à-dire ceux qui ont le plus besoin de lire. Toutefois nous n'entendons point blâmer la gravité de Riambourg ; et dans ce siècle où tant d'ames sont efféminées, nous dirions volontiers avec Tacite : Malim herculè Crassi maturitatem quam calamistros Maccenatis et Gallionis tinnitus.

Pour le fond des pensées, Riambourg est un homme du XVII^e siècle naturalisé dans le nôtre, une forte intelligence au service d'une solide vertu. Théophile Foisset, son éditeur, dit de lui : « Penseur, il rappelait Nicole ; magistrat, il faisait souvenir de Mathieu Molé; écrivain, il participait de Nicole et de Bourdaloue tout ensemble: c'était la marche froide mais sure, et allant droit au but des Essais de morale, moins la sécheresse; c'était de plus quelque chose de l'ordonnance sévère et pleine du grand-prédicateur, de l'homme de cet âge qui a le mieux connu les secrets de la composition. » La comparaison multiplie peut-être beaucoup ses termes ; si elle excède un peu, elle ne donnera pas moins une idée exacte des mérites incontestables et éminents, du président Riambourg.

Nous devons ici une place à Pierre-Joseph Rey, évèque d'Annecy.

Celui qui devait être Mgr Rey naquit à Mégevette, paroisse du Chablais, le 22 avril 1770. Sa famille était peu fortunée, mais éminemment chrétienne. Deux heures après sa naissance, on le porta à l'église pour être baptisé, et là, il recut les noms de Pierre-Joseph. Commencant à se révéler, il se montra enfant aimable, charmant, et d'un esprit supérieur : mais en même temps ses inclinations étaient impétueuses et ses passions vives. Sa mère était la femme forte; elle sut réprimer ses saillies et modérer tous ses penchants; elle les tourna au bien et à la pratique des plus rares vertus de son âge. Elle l'instruisit, lui donna des conseils; lui apprit à prier, à se tenir à l'église, et le forma de bonne heure à tout bien. O puissance d'une mère ! ô excellence de l'education maternelle!

C'était l'usage dans ce temps-là, et surtout en Savoie, que les curés qui remarquaient

de l'aptitude dans un jeune homme l'attirassent à eux et l'instruisissent par euxmêmes. C'est ce que tit le curé de Mégevette. Le jeune Rey fit des progrès rapides dans les sciences élémentaires, et se disposa à aller au collège de Thonon. Lá il acheva ses études avec distinction. Sa réputation commencait ; il devint professeur, et il fut remarqué qu'aucun professeur du collège n'enseignait avec la même lucidité, la même aisance et des fruits aussi rapides et aussi inespérés; les élèves voulaient lui appartenir et apprendre sous son magistère.

Joseph revint à Annecy pour y étudier la philosophic et la théologie. Il brilla dans l'une et l'autre science, et soutint des thèses avec un éclat dont pouvaient s'enorgueiflir sa patrie, son diocèse, son séminaire, son évêque. La sagacité, le brillant de l'imagination, la solidité du jugement, rivalisaient en lui avec une étonnante facilité d'élocution. Il v tit son séminaire et y prit la tonsure, Il en comprit partaitement le symbole, rompit avec le monde, se corrigea de ses défauts, surtout du penchant à la plaisanterie, et lit de grands progrès dans l'ascétisme. Elève distingué, supérieur aux autres, mais fort humble, et se regardant comme le dernier de tous, il était un modèle de ponctualité à la règle. Un zèle intérieur le dévorait, et il demanda à ses supérieurs de catéchiser les enfants pauvres dans l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy, ce qu'il fit avec des succès siétonnants, que de longtemps l'on n'en perdit la mémoire.

Après son séminaire, il fut nommé à la chaire de philosophie de Thonon, où il n'exerca pas longtemps son talent pour la logique et la métaphysique, car la révolution trançaise éclata et bouleversa la Savoie comme la France. Il 1nt fait sous-diacre en 1791, et diacre le 22 septembre 1792, époque de l'entrée des Français en Savoie. Il ne put recevoir la prétrise de son évêque, qui s'exila. Il fut ordonné prêtre un an plus tard, le 23 avril 1793, par Mgr de Lemburg, évêque de Lausanne, M. Rey Ini-même s'expatria à cause du malheur des temps, et passa deux années en Piemont. Oh! les précieuses aunées! Il en profita pour étudier l'Ecriture et les Pères, qui devinrent désormais ses féconds arsenaux, les instruments puissants de son éloquence et de sa science si variée. Nous savons qu'il se servait beancoup du savant commentaire de Corneille de Lapierre, et qu'il aimait à trouver dans les saints Pères l'ouverture du champ des Ecritures sacrées.

Malgré le danger des temps, l'abbé Rey affronta le péril et revint, en 1795, se lixer à Bellevaux, en Savoie, pour y exercer un ministère secret. Là, il releva l'antel, dit la messe même en public, administra les sacrements, et, en 1797, porta l'audace jusqu'à faire une procession solennelle du Saint-Sacrement au sommet des montagnes.

La religion reprenant faveur, l'abbé Rey

tut nomme cure. Mais les larmes et les supplications des habitants de Bellevaux, sa position pour y fonder un petit séminaire, amenèrent ses supérieurs à l'y laisser, et il devint fondateur et supérieur de cette maison. Outre les basses classes qui se professaient au séminaire, il donnait des lecons de théologie et était encore comme le vicaire du vénérable cure de Bellevaux.

Mgr de Mérinville, évêque de Chambéry, apprenant à connautre le haut mérite de l'abbe Rey, le nomma vicaire à la cathédrale de sa ville, ou il arriva au milieu des preventions. Seul vicaire d'une paroisse de huit mille âmes, son zèle s'enflamme, il prêche, il tonne, il frappe, il attire. On s'irrite, on le menace, il ne sait que prier et pardonner.

En 4805, Mgr Dessolle succèda à Mgr de Mérinville, et l'abbé Rey devint son secrétaire en remplacement de M. Vuarin, curé de Genève, il aide son évêque en tont, prêche pour dui devant les populations et les électrise. Sur ces entrefaites, l'abbé Rey est reconnu avoir des relations avec le Saint-Pere, qui se servait de lui pour correspondre avec les cardinaux disgraciés; alors il est misen réclusion au séminaire, gardé à vue par

nn gendarme qu'il convertit.

Cel état de choses dura plus d'un an, pendant lequel M. Bigex, alors vicaire général, et depuis mort archevèque de Chambéry, le chargea de préparer des retraites pour les séminaristes. L'abbé Rey les donna avec succès. L'année 1812, Mgr Dessole le momma chanoine. Il fut rendu à la liberté et à ses occupations. Intime ami de M. Bigex et de M. Guillet, que nous connaissons tous pour ses Projets d'instructions familières, il les combla de ses caresses, de ses services et de ses sainles affections.

La réputation de l'abbé Rey traversa les montagnes de la Savoie et arriva en France. Mgr Simon, évêque de Grenoble, lui demanda un caréme dans sa cathédrale, en 1816. L'annee suivante, il precha le caréme à Lyon, dans l'église Saint-François, en 1847. A cette époque, il commence sou ministère des retraites ecclésiastiques. La première est aux pretres du diocèse de Chambéry : ensuite il vient en France, où les évêques font amitié avec lui : il y préche beaucoup de retraites pastorales, à Paris même, au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ou la foule se pressait et encombrait tout.

Uabbé Rey est nommé évêque de Pignerol en 1824, et transféré à Annecy en 1832. En 1836, l'année qui précéda son voyage à Besancon, it avait preché un caréme, qu'il appelle lui-même Petit Caréme, à la Visitation. C'est dans ces exercices qu'il parle des humiliations avec un accent que jamais les religieuses n'avaient entendu. Il y appelle les sœurs de Saint-Joseph pour l'instruction gratuite des jeunes filles. Il y fonde la maison des missionnaires de saint François de Sales, on il choisit son tombeau, qu'il vi-

site tous les jours, en méditant la sentence qu'il avait fait graver sur le marbre de sa tombe: In tenchicis stravi lectulum meum; sed de terrà surrecturus sum et in carne med vidello Deum meum, II dit à deux personnages de Besancon qui étaient allés le voir en juillet 1838 : au premier, en frappantavec sa grande canne son cavean, et fixant la personne avec un ceil de feu : « C'est là! » Au second, avec un ton aussi joyeux ; « Je serai là bien au secpour attendre la resurrection. Voilà ma gloire et ma joie! » Son caveau était taillé dans le roc. Il avait la plus haute idée des missionnaires qu'il fondait, et les regardait comme absolument nécessaires à son diocèse, « Ils feront le bien après ma mort », disait-il tout ému, et il ajoutait : « Ma congrégation de missionnaires est la plante la plus précieuse de mon immense jardin. C'est un resier qui, par ses roses, embanniera nos montagnes; c'est un pommier qui portera les fruits de la vie; c'est une vigne qui sera chargée de hons raisins. O! mon diocèse, tu seras riche! Comme je suis missionnaire avec mes chers missionnaires, je veux faire tout haut ma méditation an milieu d'eux, et leur foi, leur piété, leur affection filiale attacheront quelque prix aux observations de leur vieux père et de leur ami sincère. Ils prieront pour moi et nous serons ainsi unis par le lien le plus doux et le plus puissant. Sint nunm. Voilà le modèle des éveques!

Il fonda la Visitation à Thonon et multiplia autour de lui toutes les institutions religieuses possibles. On en compte une quarantaine formees par lui. Il préchait souvent dans son église d'Annecy et y célébrait solennellement les fêtes malgré ses infirmités. Il avait la jambe ganche qui lui faisait souffrir des douleurs atroces, et se plaignait souvent d'avoir la maladie des soixante-dix ans: quoique résigné à la mort, comme un saint, il mettait toute su vie dans la volonté du Scigneur, comme il ne

cessait de le répéter lui-même.

Dés l'année 1840-1841, son pèlerinage s'achevait : toujours il avait salué la patrie. On l'entendait soupirer et dire : Deus cordis mei, pars men Deus in acteraum. O! mon Dieu! quel ciel préparez-vous à un si grand cour et à une aussi belle àme, à un homme qui a tant de fois ravi les masses en leur parlant de vous et de votre amour, à un homme qui, par son double ministère de missionnaire et d'évêque, n formé tant de prêtres aux vertus du zèle, qui plus tard les a animés à cultiver votre vigne.

Pendant tout l'hiver au milieu duquel il est mort, il fut accablé de langueurs et de souf-frances; son estomac affaibli ne faisait plus ses fonctions digestives. Sa jambe gauche, des douleurs herniaires, des maux de tête faisaient une complication d'infirmités qui causaient de sérieuses inquiétudes pour sa vie. Son entourage s'en alarma, et le médecin n'était point rassuré. A Noël, c'est-à-dire six semaines avant sa mort, regrettant de ne pouvoir faire aucun office, il s'attrista, quoique

résigné parfaitement, et il déclara, au jour de l'an, que ses jours allaient bientôt être écoulés.

Pendant le mois de janvier 1842, il s'occupait encore des affaires de son diocèse avec peine, à cause de ses souffrances, mais en esprit de foi, rapportant tout à Dieu, ne travaillant que pour lui, et mettant devant lui l'eternité comme le point fixe. Sa douceur et des menagements d'une excessive tendresse et d'une dé-licatesse exquise assaisonnaient toutes ses paroles et ses décisions. Il s'enquérait de savoir si tel prètre était bien, si l'on ne pourrait pas l'aider à sortir d'une difficulté et améliorer son sort. Il gouvernait son diocèse et portait presque seul le poids d'une administration étendue. Il s'éleva plusieurs difficultés graves entre des paroisses et leurs curés, que notre prélat ent encore le bonheur de terminer à la satisfaction des deux parties.

Après avoir reçu plusieurs fois la sainte Communion pendant sa dernière maladie et l'Extrème-Onction avec l'indulgence plénière, il rend à Dieu, avec un soupir gracieux recueilli par son auge, sa belle àme le 31 janvier 1842, à l'âge de 72 ans, tenant collée sur ses lèvres l'image du Sauveur grucifié.

Son pieux panégyriste, M. l'abbé Sallavuard, depuis vicaire général, prit pour texte d'un discours qui fut écouté avec avidité et goûté avec édification, ces paroles de l'Ecriture, dites de Salomon : Dedit Deus sapientiam prudentiam multam et latitudinem cordis, quasi arenam maris que est in littore maris. (Dieu lui a donné trois choses : la sagesse, une grande prudence, une largeur de cœur aussi étendue que les arènes de l'Océan'. A ce dernier caractère surlout, il est facile de re-connaître Mgr Rey. Oh! quelle capacité de cour pour embrasser et pour aimer! Il n'y a que celle de Dieu qui... Sans doute c'a été la division de son oraison tunébre ; il était impossible de tronver un texte mieux choisi, plus riche, pour peindre en trois comps de pinceau l'illustre personnage, le saint et l'un des grands prédicateurs de l'Europe. L'en donne la raison de Jésus-Christ: A fructibus cognoscetis.

Les œuvres de Mgr Rey, fortes de sept volumes in-12°, comprennent : 1° Sources de la prédication, 2° Devoirs du chrétien, 3° Devoirs du prêtre : 4° Retraite pastorale : 5° Sermous pour le carême.

La France aussi eut d'intrépides évêques : nous pouvons citer Monnyer de Pilly, adversaire acharné de l'éclectisme cousinien et Clausel de Montals, l'adversaire non moins obsliné du monopole universitaire.

Parmi les défenseurs contemporains de la sainte Eglise, il faut donc citer, pour sa vaillance, Claude-Hippolyte Clausel de Montals, mort en 1867, ancien évêque de Chartres. Sur la lin de sa carrière, entrainé par on ne sait quelle influence ou égaré un instant par ses souvenirs de jeunesse, il s'était pris à blâmer.

dans les catholiques de France, a peu près tout ce qui leur fera honneur devant l'histoire : le retablissement de l'unité liturgique ; la rénovation de l'art gothique, la lutté contre le rigorisme etc. Un ecclésiastique de Reims, sur le conseil du Cardinal Gousset, avait dù lui repondre avec respect, avec mesure, mais aussi avec une force qui devait d'ailleurs, en l'état des choses et des hommes, remporter une facile victoire. Saul cel écart d'un moment, qui n'était, du reste, qu'un écart d'opinion, l'évêque de Chartres fut loujours le vaillant champion de la vérité catholique, l'intrépide évêque. Maître de Louis-Edouard Pie, qu'il avait reen des mains d'un petit cordonnier de Pontgouin, pour en faire un éveque, Clausel de Montals fut, après sa mort, foué par son fils spirituel. « Il appartenait, dit Louis Veuillot, à Mgr l'Evêque de Poitiers de célébrer le courage, de célébrer l'éloquence, de célébrer la vigueur de la science et la grâce de l'esprit ; il sait ce que doit contenir de tendresse et d'énergie le cœur d'un Evéque, et quels conseils de charité inspirent et soutiennent l'ardeur du combat pour la vérité. Nous ne nous permettrons pas de rien ajouter à ses paroles. Ce qui peut rester à dire lorsqu'il a parlé, on peut se dispenser de le dire. Ceux qui ont eu le bonheur de connaître Mgr Clausel de Montals le retrouvent dans cette vivante peinture, qui n'a pas eu besoin un moment de cesser d'être-rigoureusement fidèle pour rester si profondément respectueuse et si tendrement antie. C'est bien le vaillant évêque et l'aimable vieillard, le Jerme gentilhomme et le bon et simple prêtre que personne n'a entretenu sans éprouver quelque chose d'imposant et de doux, qui demeurait pour toujours au fond du cœur. Il inspirait le respect et commandait l'affection. Un jour, au plus fort de la discussion sur la liberté de l'enseignement, lorsque tous les journaux de l'Université, irrités de ses lettres si courageuses et si fortes, le désignaient avec rage aux comps du pouvoir, nous allames le trouver, pour recevoir des conseils et chercher des forces. Il se faisait lire la vie de saint Thomas Becket. — " Ecoutez cela, nous dit-« il. Dieu nous traite en enfants, et nos affaires ne sont que jeux d'enfants ; mais il faut se tenir prets, le porte-croix comme « l'Evèque, » A une autre visite que nous lui faisions parce qu'il était fâché contre nous, pour le prier de ne pas publier une lettre où il exprimait son mécontentement, il nous recut avec sa grâce et sa bonté accoutumées. L'Univers, contre lequel il avait déjà écrit, ctait sur sa cheminée. — « le ne suis plus « abonné à votre journal, nous dit-il, parce « que je l'ai blàmé ; mais je me suis arrangé « avec un de mes prêtres qui me le prête. « Mon blâme ne va pas à vos intentions ni « à vos sentiments, et je vous aime toujours « beaucoup, quoique sur certains points je « vous désapprouve, » Il nous retint jusqu'au lendemain, et nous partimes, emportant sa

lettre et sa bénediction, peut-être plus pénétré encore de respect et de tendresse que la première fois.

Donnons maintenant la parole à l'evèque de Poitiers. Bien que son discours soit un éloge tunèbre, il ne déroge point à la since-cérité de l'histoire et nous pouvons sans crainte le reproduire. Aussi bien, sonvent, dans les leta Sanctorum, la biographie d'un Saint, à defaut d'autres pièces, se compose uniquement de son panégyrique; le panégyrique, sur des lèvres épiscopales, ne peut être que l'expression bienveillante de la vérité.

« Hippolyte était le plus jeune de quatre frères. Sa famille, qui occupait depuis plusieurs siècles un rang considérable dans la province du Rouergue, allait devenir historique par son nom et par celui de ses frères, qui tous, dans des conditions diverses, seront des hommes supérieurs. Il venait d'achever avec succès sa rhétorique sous la direction de l'abbé Girard, quand, un matin, l'on vit partir du vieux manoir de Coussergues deux jeunes cavaliers, lesquels, après avoir reçula bénédiction et l'embrassement de leurs parents, s'embrassèrent entre eux, et, suivis seulement d'un serviteur, chevauchèreut à travers les montagnes jusqu'à Clermont; puis, movennant un véhicule dont la célérité semblait alors un prodige, et contribuait à populariser le nom d'un célébre ministre, arrivèrent en trois semaines à Paris. Le plus jeune de ces deux voyageurs avait treize ans. et c'était Hippolyte : l'autre en avait dix-sept, il se nommait Denys Frayssinous. Là tous deux achevèrent cette éducation littéraire dont nous devions recueillir les fruits. Hippolyte v pnisa une connaissance approfondie de notre langue nationale, de cette aimable capricieuse qui ne livre tous ses trésors qu'à ceux qui se sont exercés à les lui dérober, et qui ne devient vraiment riche et originale que lorsqu'on sait en rassembler les diverses ressources et en vaincre les difficultés. Nul ne le surpassa dans cet art, je dirai dans cette stratégie du choix et de l'arrangement des mots; et sa plume, celle surtout qui tracait ses lettres intimes et familières, restera une des plus françaises de ce siècle, dont le langage, parallélement à ses institutions et à ses mœurs, a subi, hélas! et subit chaque jour de si tristes révolutions. Le goût sévère de notre Pontife ne put jamais se résigner à cette altération, à cette décadence de notre idiome du grand siècle que nul de nous ne sait plus parler. Et comme, un jour, on venait de prononcer devant hii un de ces mots auxquels le dictionnaire anthentique a fini par délivrer un passe-port complaisant que sa vieille orthodoxie se refusait à contre-signer : Qu'ils me laissent monrie, s'écria t-il; mais que leur ai-je fait, et que leur a fait cette belle langue française pour qu'ils la défigurent ainsi de mon virant?

L'education théologique du jeune candidat au sacerdoce, commencée depuis quelques années, fut interrompue par les premiers excès révolutionnaires dont le point de départ le plus retentissant fut la prise de la Bastille et le massacre de l'intendant de Paris et de son beau-père. Le souvenir de ces tristes préludes demeura profondément gravé dans son esprit. Il n'y a que quelques années, un soir que nous l'accompagnions dans une de ses fréquentes visites à une noble dame, dont le nom sera toujours béni dans cette ville où se perpetuent les œuvres de sa charité, tout à coup il nous arrête sur le seuil de l'hôtel pour nous dire : « Mon ami, je n'aborde jamais M^{me} la baronne de Coussay qu'avec un serrement de cœur : j'assiste et je crois toucher par elle à l'origine de la révolution ; j'ai quitté Paris le jour où ils ont pendu son grandpère, M. Foulon, et commencé la ruine de la France. »

En effet, déguisé sous un vêtement d'emprimt d'un de ses condisciples, frère du vénérable Benoît Labre, il avait regagné sa province. Mais ce l'ut pour en revenir bientôl. Hippolyte avait résolu d'être prêtre, et c'élait une de ces natures chez qui l'obstacle ne l'ait qu'affermir la résolution. Il entra dans les ordres sacrés au plus fort de la tempète; puis, profitant des loisirs que la tempète lui faisait, il retourna s'abriter au sein de ses montagnes, d'où il vit passer devant lui toule la série des crimes et des malheurs de notre patrie, séparé d'une partie des siens qui avaient émigré, et quelque temps incarcéré lui-même. Par un sentiment extrême de délicatesse, il se refusa toute sa vie à raconter les horreurs dont il fut témoin et celles dont il fut victime. Il était trop français et son patriotisme était trop exquis pour qu'il voulût donner un si cruel démenti à ce vieil axiôme: que la France est une terre qui ne produit pas de monstres. Pour utiliser cette vie de retraite et d'obscurité prolongée, il se réfugia dans l'étude de la science ecclésiastique et des principaux monuments d'histoire; en un mot, il fit alors rare cette provision de savoir étendu et varié que sa lardive apparition sur la scène des événements devait enfin mettre en lumière,

Mais déjà, durant cette première et longue période de sa vie, l'homme de courage s'étail souvent révélé, et l'on voit se dessiner d'avance toutes les grandes lignes de ce caractère ferme et arrêté, de cette volonté énergique el résolue. Que de fois, témoin de l'éducation amollissante de ce temps, qui asservit les pa rents à l'enfant et souvent les déplace et les entraîne à sa suite, au détriment de leur for tune, de leur intluence et de mille i**ntérêts d**o tout genre, il se plaisait à nous rappeler cette ancienne et vigoureuse discipline de no: écoles, cette autorité calme et confiante di maître, qui ne mettait pas jour par jour k tamille dans la confidence des fautes e presque dans le partage des punitions de l'é colier, mais qui, tout en réservant de faire appel à l'influence paternelle dans les grande

occasions, se suffisait d'ordinaire à elle-même pour la répression des défauts et la formation des talents et des caractères!

El cette forte éducation que les maîtres avaient continuée, la tamille l'avait commenmencée. Hippolyte avait trouvé dans la maison naternelle l'observation héréditaire et tradifinanelle de ce précepte trop meconna du Décalogne qui commande le respect avant l'amour, etqui fait du chef de la maison un souverain dont les tils eux-mêmes sont les serviteurs et les sujets. Fidèle aux leçons de sa mère, femme d'une haute distinction, il marcha toujours d'un pas ferme et assuré dans le sentier de la foi et de la vertu, et il concut de bonne heure cet esprit de religion vraie et sincère qu'il a toujours tant aimé à reconnaître et à louer dans les autres. Sans doute, il ne méprisa jamais aucune observance extérieure ; nous l'avons vu, jusqu'à la fin de sa vie, accomplir les pratiques les plus touchantes et les plus simples de la piété chrétienne avec une candeur d'enfant. Mais, de bonne heure, elles ne furent pour lui que l'achèvement et le conronnement de l'édifice dont une loi solide et éclairée doit toujours être la base. Dans ce siècle superliciel, il se rencontre trop souvent de ces natures chez qui l'expansion et en quelque sorte l'efflorescence du sentiment religieux amène, pour ainsi dire, toute la sève à la surface et au dehors, tandis qu'elle épuise et dessèche presque entièrement la tige et la racine même de la religion. Il n'en était point ainsi de notre Ponlife. Il fut, dès sa jeunesse, un homme de religion protonde, un chrétien de la vieille marque et de l'ancienne trempe.

Aussi croyait-il n'avoir pas accordé un témoignage médiocre à un homme, même constitué en dignité ecclésiastique, quand il avait loué sa probité, sa religion, sa foi. Ah! c'est que ces grands mots avaient conservé pour lui toute leur signification, et qu'il ne consentait à meltre cette étiquette que la où il avait constaté la chose. Je ne sache personne qui ait plus aimé que lui les serviteurs de Dieu, les bons chrétiens, et, comme il disait souvent, les gens de bien. Pour lui, la principale jouissance et la plus grande donceur de la vie présente, c'était la société des honnètes gens, de ceux surtout qui partageaient avec lui le zèle, l'amour, la passion de la vérité, et qui savaient tout sacrilier à cette grande cause.

Toute sa vie, et longtemps avant son élévation à l'épiscopat, il avait sans cesse devant les yeux les intérêts de Dieu; c'était sa préoccupation constante dans l'observation des événements qui se succédaient. Les mollesses et les transactions, en ce qui touche à la cause divine, étaient pour lui un sujet d'affliction protonde. Aussi les retours politiques qui semblaient devoir lui apporter le plus de joie, lui inspirèrent-ils bientôt de sinistres pressentiments. Il comprit que si la colonne était relevée, elle n'était pas replacée, et il répéta plus d'une fois que la bac-

chante révolutionnaire n'avait fait que changer d'habit. Il cut voulu taire prévaloir auprès des hommes d'Etat la maxime de Jésus-Christ : « Cherchez premièrement le règne de Dieu, et tout le reste vous seradonné par surcroît. » Mais la politique luimaine persistait à chercher le salut ailleurs que dans l'Evangile. Un jour qu'il cheminait, triste et réveur, dans les rues de Paris (c'était vers les premiers temps de la Restauration), une main bii frappa sur l'épaule, et une voix lui dit : « Mon ami, que les vrais chrétiens sont rares en ce monde! » Il se retourne, c'était le vicomte de Bouald; et les deux amis s'embrassèrent, parce que la parole inattendue de l'un répondait à la préoccupation actuelle de l'autre.

Cependant, l'abbé Clausel de Montals avait acquis déjà un nom dans le monde et dans : l'Eglise. Ontre diverses autres publications, il avait fait un livre dont le titre scul renferme une grande pensée : La Religion chrétienne prouvée par la Révolution française. Il avait préché avec succès à la cour et dans la ville, et il était devenu aumônier de l'auguste tille de Louis XVI, dont le nom n'a jamais été prononcé devant lui sans provoquer des marques visibles de son émotion. Enfin, l'ami de son enfance, le compagnon de son premier voyage à Paris, était devenu l'Eveque d'Hermopolis, le ministre des affaires ecclésiastiques. Voici qu'il est nommé par lui à l'épiscopat, et destiné par la Providence à l'antique siège de Chartres, sur lequel il déploiera ce noble et grand caractère qui le placera à la hauteur de ses plus illustres devanciers, les Fulbert, les Yves, les Geoffroy de Lèves, les Pierre de Celles, les Jean de Salisbury, les Louis Guillard, les Godet des Marets et tant d'autres.

Hâtons-nous de le dire parce qu'on a semblé en douter quelquefois au loin. Mgr Clausel de Montals a embrassé sérieusement tous les devoirs de l'épiscopat, en tant que l'épiscopat lui imposait l'administration et le gouvernement d'un diocèse particulier. L'esprit des affaires n'est pas incompatible avec l'éminence du savoir; au contraire, un homme supérieur porte ordinairement sa supériorité partout, et l'on a observé avec raison, par rapport à Bossnet, que rien n'était au-dessus ni au-dessous de cet homme. Non, l'élévation de l'esprit, la poésie de la pensée n'excluent pas le talent administrateur. Chateaubriand, l'un des anciens amis de notre Pontife, l'a dit avec grâce ; « Le son d'une lyre n'a jamais rien gâlé, » Doué d'une mémoire que l'on peut appeler phénoménale, le nouvel Evèque ne tarda pas à posséder dans sa tête tout l'état et tous les noms des lieux et des personnes, gravés, décrits en quelque sorte sur la membrane de son puissant cerveau comme sur une carte géographique et historique. Jamais fidélité de souvenir ne fut, à cet égard, comparable à la sienne. Au moyen de ce don merveilleux, il accomplit avec facilité et avec truit ses visites pastorales, et il les considéra comme une partie si essentielle de sa charge, qu'il abandonna l'épiscopat dès qu'il se reconnut impuissant à les poursuivre.

Dans son administration comme dans son caractère, je l'avoue, ce fut la force qui excella. Spectateur desolé des inconvenients d'un ponyoir faible et hésitant dans l'ordre temporel, il apporta au maniement des attaires ecclésiastiques cette promptitude de détermination, cette énergie d'exécution dont il avait étudié les maximes et les modèles. dans trois grands hommes d'Etat, les cardinaux Ximenès, d'Ossat et Richelieu, ses oracles en matière de gouvernement public. Il savait qu'en toute chose l'excès doit être évité : mais il était convaincu que la vigueur entraine moins de many que la faiblesse, et il se souvenait que Bossuet a recommandé avant tout aux princes de gouverner har-

Le premier fruit de ses sollicitudes pastorales fut la création de cette maison lévitique que nous aimons tous comme notre berceau. Il se complaisait à y venir démèler par luimême les talents naissants; il les encouragenit par une parole où l'on ne sentait pas seulement l'intérét et l'affection, mais encore l'esprit de foi et de prévoyance qui apercevait déjà, dans l'entant, le défenseur futur de la religion et le sauveur des âmes, « Voici que vous remportez de belles couronnes, » disait-il à un lauréat de douze ans qui s'en est toujours souvenu; « cultivez vos talents pour Dieu, et, « à votre tour, vous procurerez à des milliers « de fronts la couronne éternelle. » Quand il avait ainsi tiré l'horoscope de quelque candidat du sanctuaire, son attention sur lui ne se lassait point; il embarrassait presque le jeune homine-par sa-confiance : il Tinvitait quelquefois à sa table ; et son cœur, toujours jenne, lui suggérait mille témoignages d'amitié. Aussi s'appliquait-il à donner l'essor au mérite. Il connaissait et savait apprécier tous ses prêtres; et si son estime était graduée sur la diversité du mérite, sa bienveilfauce était générale. Mais rien n'aurait pu le faire reculer devant un devoir de sa charge : et s'il ne mourut pas victime d'une sévérité nécessaire, exercée contre un indigue ministre des autels, si sa personne fut sauve. un jour nous vimes sa maison livrée au pillage. 4 il nous souvient de l'avoir contemplé marchant sur les débris de son ameublement avec une héroïque sérénité.

Mais l'Eveque n'est pas seulement pasteur d'un troupeau : il a recu la mission de garder le dépôt : Depositum custodi (1 . Uni à l'Eglise qui est son tout, et au Saint-Siège qui est son centre, il participe, dans une certaine mesure, à la sollicitude de toutes les églises. Son nom le dit : Il est une sentinelle toujours en observation, toujours prête à jeter le cri

d'alarme, s'il découvre au loin l'ennemi.

Clama ne cesses (2): crie et ne l'arrête pus, dit le Seigneur au Prophète. Mille autres passages des Saints Livres sont résumés dans celui-ci. Or, notre prophète, une fois investi de sa mission, ne tarda pas à élever la voix; et quand il ent commencé, il ne s'arrêta plus: Clama ne cesses.

Il avait retenu de la cérémonie de son sacre cette prière que le consécrateur adresse au Ciel en faveur de l'élu, et que nous lui entendimes accentuer si fortement lorsqu'il nous conféra à nous-même, sous les voûles de cette belle église, la consécration épiscopale : Veritatem diligat, neque unquam cum deserut, aut landibus aut timore superatus ; qu'il nime la vérité, et qu'il ne l'abandonne ; jamais, vaincu par la flatterie ou par la cruinte ; et ces autres paroles : Non ponat tenebras luvem i aque lucem tenebras ; qu'il ne fasse pas, qu'il n'appelle pas les ténèbres lumière et la lumière ténèbres.

Il connaissait aussi cette autre prière qui se récite dans nos conciles, et par laquelle le Seigneur est conjuré de ne pas laisser s'énerver, se retroidir dans la sainte Eglise la riqueur de notre ordre : Ne vigor ordinis nostri

tepescul,

Entin, mes Frères, lui qui prèchait avec tant d'autorite aux tidèles la magnanimité chrétienne, lui qui s'efforçait si souvent d'inspirer aux prètres la magnanimité sacerdotale, il sentait que sa parole n'aurait d'ascendant que par son exemple, et il s'appliquait à nous montrer en sa personne le type parfait de la magnanimité apostolique.

« Jamais on ne nous avait parlé de la sorte,» disaient les ministres des modernes Valens. — C'est qu'apparemment ils n'avaient

jamais rencontré un évêque,

La Providence permit que notre Pontife descendit d'abord dans l'arène sous un gouvernement qui possédait toutes ses affections. Elle voulait par la mettre à l'abri de tout soupcon et de fout reproche d'apposition politique la longue lutte qu'il devait continuer sous un autre régime. Il savait d'ailleurs, comme notre Hilaire,qu'il n'est pas permis aux Evêques de conniver aux fautes même des meilleurs princes, et que toute faiblesse dans la cause de la vérité est à la fois un crime envers Dieu et envers le prince lui-même. En effet, tout ce qui affaiblit la religion, par un contre coup funeste, ne tarde pas à affaiblir la société ; et loin de nous savoir gré de nos condescendances en matière religieuse, les princes éclairés devraient nous mandire de tonte funeste complaisance qui précipite la ruine des États et la chute des trônes.

Il n'en fut pas ainsi. L'Evèque de Chartres devint presque un embarras aux yeux d'un ponvoir qui espérait tout sauver par les concessions et les atermoiements. Sa voix pro-

^{(1) 2} Timoth, r. 14.

⁽²⁾ Isa. (viii. 1.

phétisa de prochaines ruines; mais quand elles se lirent, nul ne les arrosa de plus de larmes que lui. Car on peut bien dire de lui ce que Bossuet a dit d'un prêtre de sen temps : Il n'y arait pus en France d'ame plus francaise que la sienne (1). Cependant il avait laissé fermer les portes du petit seminaire, de cet asile lévitique si cher à son cœur. Il avait eru indigne de lui d'obliger ses prêtres, quoique séculiers, à se défendre comme d'un crime de ce qui est la perfection des conseils évangéliques ; et on le vit, durant un rigonreux hiver, aller visiter, interroger, de preshytère en presbytère, tous les lévites de son école cléricale, dispersés par groupes de trois ou de quatre, selon que la loi le permettait

chez les prêtres du diocèse.

La luffe se ranima plus tard, d'autant plus vive que l'impiété était devenue plus andacieuse. Nous nous souviendrons tonte notre vie du jour où le Pontife daigna nous appeler pour nous faire part de sa resolution. Il sentait toute la portée de ce premier acte, il en voyait toutes les conséquences. Il était plus que septuagénaire déjà : et nous l'entendons encore au moment où il signait sa première lettre, nous dire avec sang froid : « La guerre sera longue, et cette lutte, si elle finit, ne tinira pas avant dix ans. » Les préceptes oratoires défendent de porter des chittres dans la tribune sacrée, mais la règle pourra souffrir ici une exception : car il y a parfois de l'éloquence dans les dates. Cette première lettre est datée du 4 mars 1841. L'intrépide vieillard signait son quarantième écrit a la fin de 1850; et, sans méconnaître de précieux avantages acquis désormais aux particuliers. ellrayé de l'impuissance d'une demi-mesure pour le salut de la nation, alarmé surtout par la prévision des dangers d'un autre genre que la nouvelle situation susciterait, il disait aux législateurs : « Vous voulez encore des catastrophes, vous les aurez. » - Notre Pontife était faillible. Cette nature foute d'élan et de prime-sant se trompa quelquefois. Plaise au Seigneur que ces dernières paroles soient une de ses erreurs!

Et durant cet intervalle de dix ans, quel déploiement d'énergie, d'érudition, de style, de savoir! Quels tours variés d'élocution, quelles ressources étonnantes de polémique! Pour trouver rien de semblable dans les annales de la tradition ecclésiastique, il faut remonter à cePape octogénaire et nonagénaire, Grégoire IX, dont les écrits nous offrent toute la fraicheur et le parfum de ces fleurs que nous voyons s'épanouir sous la neige des hivers.

Mais, dans ces compositions multipliées, n'y eut-il pas de fréquentes redites? — Des redites! Je le crois bien. Ils avaient osé, les malheureux, blasphémer contre l'unité de la nature divine, contre le mystère adorable des trois personnes, contre l'incarnation du Fils de Dien, Jésus-Christ, contre la doctrine catholique tout entière : ils avaient osé cela, et leurs écrits restaient, et ils faisaient tonjours autorité dans la philosophie et dans les lettres. Et après un premier et un second crid'effroi, il ent fallu rentrer dans le silence et se faire! Ah! quand on a fait du vieux Caton un grand homme parce que ce sénateur persévérant concluait imperturbablement tous ses discours par un vote contre Carthage, l'ennemie de l'ancienne Rome, blamez, si vous l'osez, l'homme de Dieu, le pontife de Jésus-Christ, ce sénateur de la Rome chrétienne. d'avoir dénoncé l'impiété taut que le bouleyard de l'impiété n'a pas été détruit.

Mais l'athdète n'excéda-t-il jamais? cepte cette impossibilité pour notre poutife. comme Grégoire de Nazianze l'acceptait pour Athanase et pour toute la phalange athanasienne. Apprenez le tort de ces grands évêques d'alors : « Quelque doux et traitables « qu'ils soient d'ailleurs, il est un point sur lequel ils ne souffrent pas de devenir accommodants et faciles, c'est quand, par le silence et le repos, la cause de Dieu est trabie; alors ils deviennent tout à fait belliqueux : ils sont ardents et acharnés dans le combat, car leur zèle est une flamme, et (saisissez bien le reste de son texte) ils « s'exposeraient plutôt à mettre la main là où il ne faut pas, qu'à omettre d'agir là oùle devoir le commande : » Citiusque aliquid quod non opportrat emorerint, quam quod ex officio sit prietermisevint (2). Encore un comp, que ce soit donc la faute de mon évêque. comme celle d'Athanase et de son école, d'avoir cru que, pour la défense de Dieu, il vandrait mieux pécher par excès que par défaut, je m'y résigne.

Mais ne pécha-t-il pas du moins par la forme? - On le lui a dit, et il y a bien répondu à diverses reprises, - Dans un de ces mémorables entretiens de Dreux que nous savons mot à mot, et où le vieil évêque et le vieux roi usaient d'une liberté réciproque, celni-ci ayant entendu un pathétique exposé des dangers que la mauvaise éducation d'alors, la seule dont il puisse être question ici, faisait conrir à la société, n'avait pas craint de dire au préfet de la province : L'évêque a raison pour le fond, mailieu-sement il est trop vil dans la forme. » A quoi l'évêque de répliquer aussitôt : « Sire, je suis heureux d'emporter l'assentiment de Votre Majesté , je dis l'assentiment complet ; car dans les questions capitales d'où dépend le salut de la religion et des empires, tout git

(1) Oraison funébre de Nicolas Cornet.

⁽²⁾ Qui tametsi alioqui pacati ac moderati sint, hac tamen in re lenes et faciles esse uon sustinent cum per silentium et quietem Dei causa proditur verum hic admodum bellaces sunt, atque in confligendo acres et feroces (hujusmodi enim zelus æstus est ; citiusque aliquid quod non oporteat emoverint, quam quod ex officio sit praetermiserint) Greg. Naz. loc. cit. 11, 25.

dans le fond et la forme n'est rien. C'est un détail sur lequel les adversaires se réservent toujours d'incidenter. Ni les ennemis de Votre Majesté ni ceux de la religion ne nous donneront jamais raison dans la forme sur les points où ils ont résolu de nous contester le fond. »

Entin, n'a-t-on pas toujours tort de troubler la paix en commencant une lutte où l'ou n'a pas de chances de succès? -- Disons d'abord que la paix n'est troublée que par le mensonge, et que quand la vérité fait la guerre. c'est pour faire la paix. Et pour ce qui est des chances humaines de succès, c'est pende chose pour nous qui n'attendons rien, ou à peu près rien, de l'effet naturel de notre parole, mais tout de la grâce, de Dieu. Il y a plus de 700 ans, Geoffroy de Vendôme écrivait à son illustre contemporain l'abbé de Bonneval, Bernier, l'un des grands champions de la cause sainte à cette époque : Elève donc la voix, à toi l'organe de Dieu et la trompette de l'Esprit Saint. Noble héraut de la vérité, n'interdis-point à tes lèvres de poursuivre la perversité hérétique : Ne vovem vetvalias a correctione hieretiew pravitatis. Non, non, ne te rends pas au sentiment de ceux qui attirment que ton langage est inutile parce qu'il ne peut convaincre et convertir ceux contre lesquels tu parles : Nali, vie sancte, noli eredere illis qui te loqui asserunt sine utilitate, quonium cos contra quos laqueris revocure non potes a scelere (1). Ceux qui disent ces choses n'ont pas lu les saintes lettres, et ils ignorent que l'apôtre est teuu de combattre et n'est pas tenu de vaincre. La victoire, c'est l'affaire de Dieu, » Plein de cette pensée, le Pontife menait de front deux sortes d'expéditions : il engageait à la fois le combat par la parole et le combat par la prière. Avec quelle ardeur il demandait à Dieu chaque jour la conversion des impies on leur salutaire humiliation! I'n matin, vers la tin de 1847, comme il achevait son oraison devant son crucifix, nons l'entendimes réciter, avec une chaleur inexprimable, le psaume Miserere tout entier, anquel il intercalait après chaque verset cette invocation des litanies : I't inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare diqueris, Te rogamus, andi nos. Ce sont là de rudes coups portés à des adversaires. Cette supplication, en effet, allait être exaucée, et le Seigneur allait daigner humilier les ennemis de la sainte Eglise.

Car, est-ce que la victoire a manqué à notre valeureux soldat? Il écrivait ceci aux premiers jours de la lutte : « A ces hommes qui ne savent pas que notre foi est une enclume qui brise tons les marteaux, je leur dirai : Yons courez trop vite à votre but, vous ne l'atteindrez pas : je vous le prédis, vous succomberez dans le combat, et la victoire restera à Dieu, à Jésus-Christ et à son Eglise, »

C'en est assez, mes Frères. Notre Pontife a combattu vaillamment. Je voulais ajouter que son courage était accompagné de toutes les qualités aimables qui font bénir le courage; je voulais montrer que toute la maison d'Israël et de Juda a aimé notre David, alors qu'il engageait ainsi ses expéditions belliqueuses. Je ne dirai que quelques mots.

La France est le pays de la bravoure et de la franchise. Aussi, les adversaires mêmes du Pontife ont-ils plus d'une fois rendu justice à la loyanté de ses attaques, à la droiture de son caractère, à la purelé de ses intentions. En vrai gentilhomme francais, il ne s'adressait pas an faible, il allait d**roi**t au fort. Voulant attaquer l'impérieuse dominatrice de ce siècle, la presse, il se mesurera du premier coup avec le colosse de la publicité politique et littéraire ; et, disons-le, celui-ci saura trouver aussi pour cette lutte des armes souvent courtoises. Le Pontife ne crovait pas que les combats religieux dussent être engagés à huis-clos, et se terminer à des correspondances et à des négociations enterrées dans les archives des ministères et des évêchés, ou dans les tiroirs des écrivains et dans les collections d'antographes des curieux. Ces feux croisés d'écritures secrètes lui semblaient en purc perte. Il n'avait de gont que pour les batailles à ciel ouvert et en pleine campagne. Et, quoiqu'il ne fût pas dépourvu de compassion pour ces multitudes d'esprits forts ou d'esprits Jaibles, qui crient à tout propos au scandale, et qui se montrent volontiers plus indulgents aux détracteurs de la religion qu'à ses défenseurs, il n'en tenait-aucun compte. « Si les apôtres et les saints docteurs avaient suivi le système recommandé par les sages de ce temps, disaitil, le monde serait encore aujourd'hui paien ou arien. » A ses yeux, la publicité de la défense était commandée par la publicité de l'agression, et le retentissement ne l'effravait pas. L'histoire lui avait appris que les discussions, même d'Evêques à Evêques, quand ils différent de vues concernant les grands intérêts de la cause divine, sont un indice de la vitalité de la religion en même temps que du zèle et de la conviction de ses ministres. Il n'hésitait donc pas à contredire publiquement ses meilleurs amis, parce qu'il plaçait la vérité ou ce qu'il croyail l'être au-dessus de toutes ses affections lumaines. Mais la paix de Jésus-Christ triomphait toujours alors dans son cœur, comme dans celui de ses divers adversaires. Des deux côtés, de grandes vertus, un même esprit de charité, un même amonr de l'unité recommandaient également les champions à l'estime et au respect des spectateurs du conflit ; et si, devant le regard sévère de Dieu, ces controverses ardentes laissaient quelque chose à expier, la faulx de la tribulation ou même celle du martyre se chargeait de cette œuvre (2). On

⁽¹⁾ Goffr. Vind, Epist. 1, iv. Epist. 16. — (2) Aug. Epist. 93. N-40. — Epist. 108. N. 9.

pent dire que, sons ce rapport, notre siècle a eu ses grands jours qui rappellent les pins

beaux âges de l'Eglise.

Du reste, ce vaillant athlète, toujours attentil aux choses importantes, ne se passionnait jamais pour les petites choses. Les hommes publics qui, sous tous les régimes, ont pris part à l'administration des divers intérêts de cette province et de cette cité, peuvent dire si jamais il leur suscita l'ombre d'une difficulté. Le Pontife était guerrier, il n'était pas tracassier. « Je n'aime pas la guerre à coups d'épingle, disait-il un jour; quand il faut la faire, je tâche de la faire à coups de canon. » De telles allures se feront toujours apprécier en France.

Aussi, que de fois l'apparition d'un nouvel écrit de l'évêque de Chartres ne fut-elle pas un événement pour toute la France et pour la chrétienté! Ce vieux soldat, toujours sur la brèche, ranimait le courage de ses frères et les ralliait autour de lui. Rome applaudissait à son ardeur intrépide. Jusqu'aux extrémités de la terre, sa voix l'aisait renaître l'espérance dans les cœurs attristés. On avait prophétisé la mort prochaine du christianisme ; cette parole épiscopale, pleine de vie et de force, donnait un démenti à ces sinistres présages : les moribonds n'ont pas cette puissance d'organe qui domine tous les autres bruits, et qui commande l'attention au monde entier. Ainsi toute la maison de Juda et d'Israël aimait notre David, parce qu'il faisait de fréquentes incursions sur le terrain ennemi et qu'il affrontait toujours le premier feu : Diligebat, etc.

Mais ceux-là surtout l'ent aimé qui l'ent abordé de plus près, et qui l'ont connu dans les relations de la vie sociale et de la vie privée. L'Esprit-Saint l'a désigné par son caractère distinctif, quand il a nommé l'homme aimable pour la société : Tir amabilis ad societatem (I). Notre pontife était demeuré l'un de ces hommes d'autrefois qui savaient apprécier le charme de la conversation et le faire goûter aux autres. La froideur silencieuse de nos modernes réunions lui paraissait insupportable, et il ne tenait pas à lui d'avoir bientôt brisé cette glace. Il avait beaucoup vu, beaucoup appris, beaucoup recueiffi de la bouche des hommes de la bonne société du dernier siècle, et il racontait avec une grâce sans pareille, entremélant ses récits des saillies les plus inattendues et des remarques les plus piquantes. Partout où il se trouvait, bientôt il n'y avait plus d'oreilles que pour lui : hommes du monde, magistrats, jeunes officiers, tous s'approchaient du vieillard, et le salon le plus élégamment occupé ne tardait pas à se concentrer tout entier autour delni. Sa verve était inépuisable ; il avait dans l'âme un fonds intarissable de gaîté. C'est que jes passions qui engendrent la tristesse n'a-

vaient jamais effieuré cette âme. L'argent, il le méprisait avec la générosite d'un chrétien et d'un grand seigneur; et dès qu'il en apercevait devant lui un peu plus qu'il n'en fallait pour suffire à ses besoins de quelques mois et aux devoirs d'une hospitalité logjours honorable, il se hâtait de le distribuer en œuvres de religion et de charité. L'ambition, il n'en avait qu'une, celle de rester ce qu'il était. Il refusa les distinctions honorifiques que les gouvernements successifs lui offrirent à plusieurs reprises. Sans blâmer personne, et surtout sans attribuer à certaines choses une gravité qu'elles n'ont pas, il croyait cependant qu'un Evêque en ce siècle n'est jamais plus apte à rendre des services à la religion et à la société que quand il est seulement Evêque : tout cela et rien que cela. Ainsi dégagé de toute préoccupation personnelle, l'ennui et la mélancolie n'avaient jamais accès dans son àme. Toujours prompt à suivre la voix de sa conscience, il trouvait une paix délicieuse dans le sentiment du devoir accompli, et c'était surtout ce sentiment qui débordait dans les explosions de sa joie presque enfantine.

Ceux qui ne l'avaient connu qu'à distance, ceux qui ne l'avaient apercu qu'à travers le prisme de sa grande renommée, ne pouvaient assez exprimer leur étonnement de sa merveilleuse condescendance, de la facilité de ses rapports, de la simplicité de ses habitudes, de l'indulgence excessive de son cœur. Il avait de ces attentions, de ces prévenances, il adressait de ces questions qui dénotent un intérêt profond et sincère. Notre pontife ent des amis, de vrais et fidèles amis; et parmi ceux qu'il honora de ce nom, et auxquels il a donné des marques éclatantes de son affection et de son dévouement, il s'en est trouvé qui n'appartenaient pas à la croyance catholique. Plus d'une fois il gagna à Dieu, par la réserve et la sobriété de ses entretiens. en matière religieuse, des hommes considérables, plus touchés de la délicatesse de ce silence qu'ils ne l'eussent été de la prédication la plus éloquente. Oui, cet homme si fort, si énergique, il fut bon, très bon; et les larmes jaillissent de nos yeux au souvenir de toutes les inspirations de sa bonté! Naguère il écrivait à quelqu'un : « Dieu ne vous « a pas fait tout esprit ; vous avez à chaque « instant de ces élans, de ces bonds du cœur « qui me plaisent cent tois plus encore que « les éclairs brillants de votre intelligence. » Dans ces mots, le prélat ne se peignait-il pas lui-même tel que nous l'avous connu, étincelant de bonté comme d'esprit? Aussi, les mille outrages qu'il a essuyés de la part des ennemis de la religion, n'ont jamais pu donner le change à votre cour. Ah! s'il vous a beauconp aimés, comme vous l'avez aimé aussi; s'il a été lidèle à ce diocèse, à cette

cité, comme co diocèse et cette cité le lui ont bien rendu jusqu'à la tin! Cétait un amour toujours croissant; une venération toujours plus filiale, un respect de jour en jour plus universel. Il en a recneilli les témoignages les plus touchants. Qu'il etait beau de voir ce vieillard toujours entouré d'hommages, toujours supplié de bénir! Quel transport, quel tressaillemen! electrique quand, à certains jours depuis qu'il avait remis le fardeau aux mains de son vénérable successeur, il arrivait que ce fusseut encore les vibrations de sa voix qui retentissent dans cette enceinte!

Tous, à Chartres, s'en souviendront de cetautre « Simon, tils d'Onias, dont la majeste était telle que, sur sa chaire sacrée, il paraissait moins être assis à l'ombre, du temple, que soutenir lui-même tout le poids de l'édifice dont on cut dit que sa tête, chargée d'années, était encore la plus terme colonne : Et in dichus suis corroboravit templum. Quand il montait à l'autel, c'était avec une auréole de dignité qui donnait à l'éclat de ses vétements saints plus qu'il n'en recevait d'eux : In ascensu altaris sancti, gloriam dedit sanctitatis amictum. Il était bean de le voir. debout aupres de cette table des oblations. recevant l'hostie de la main de ses prêtres. couronne de frères rangés autour de lui comme les cedres plantes autour du Liban.

Que de fois, consommant le grand œuvre du sacrifice, il étendit ici la main pour offrir le sang de la vigne! Que de tois il a épanché à la base de cet autel l'odeur des divins parfums qui montaient devant le grand Roi! Aujourd'hui, son corps repose dans la paix, mais son nom vivra de générations en générations... Il a transmis à sa famille des biens permanents. Ses neveux seront une génération sainte qui se conservera dans l'alliance de Dien. A cause de lui, ses héritiers subsisteront éternellement, et sa noblesse ne périra pas 1 : «

Pour moi, conclut l'évêque de Poitiers, il est deux souvenirs qui resteront éternellement présents à mon âme : le souvenir du pontite qui gouverna ce diocese pendant trente ans. ét le souvenir du pretre qui déclina l'honneur de l'épiscopat et gouverna près de trente ans cette paroisse (2). Grands et aimables dans leur vie, ils ne seront point séparés dans mon cœur après leur mort. L'un qui nous retracait le visage, le talent et la torce des Athanase. des Thomas de Cantorbéry et des Bossuet; l'antre, à qui les paroles fleurissaient sur les levres, et qui exhalait le parfum des Ambroise. des Bernard et des François de Sales. Ces ilhistres d'Israél, illustres sans doute à des degrès différents, nous les pleurerons toute notre vie, Jamais le glaive puissant de Saul, dirigé contre les ennemis de la vérité, n'a été tire en vain, et la flèche que son tils Jonathas lançaitavec tant d'adresse dans les cœurs n'est jamais revenue en arrière : Sugitta Jonatha aunquam rediit retrorsum et gladius Saud non est reversus inanis (3 . Nous avons été l'entant béni, puis l'humble collaborateur de l'un et de l'autre, du prêtre et du pontife ; et nous le disons avec l'assurance de n'être pas entrainé trop loin par notre aflection ; Si splendide et si grande que soit cette basilique elle a de notre temps abrité sous ses voûtes des splendeurs intellectuelles et des grandeurs vivantes assorties à ses proportions. »

Nous venons à nos temps. Avant tout il faut rappeler Michaud, Joseph Michaud vit le jour en Savoie au village d'Albens, en 1767 : puis, son père s'étant établi à Bourg, il tit ses études au collège de cette ville. Ses études terminées, il vint à Paris où il donna au public un Loguge au Mont-Blanc, ouvrage de prose mélée de vers. C'était en 1791. Prenant part aux luttes de l'epoque, il combattit dans les rangs des rovalistes dont il défendit les opinions dans plusieurs journaux. Obligé de se cacher après le 10 août, il reparut bientôt et fonda le 22 septembre 1792 la Quotidienne dont il était un des fondateurs. Etant parvenu à se soustraire aux persécutions exercées sons la Terrenr, il recommenca, dès qu'il le put, sa lutte en faveur de la monarchie. Condamné à mort par contumace le 13 vendémiaire, il reprit la direction de la Quotidienne après avoir fait annuler le jugement porté contre lui. Mais il ne tarda pas à se voir l'objet de nouvelles poursuites : le 18 fructidor, il fut inscrit sur les listes de déportation et réussit à se cacher dans les montagnes du Jura. C'est à ce le époque que, pour calmer les euunis de sa solifude forcée, il composa le Printemps d'un proscrit, ouvrage dans le genre descriptif qui n'est pas sans mérite. Après le dix-limit brumaire, lors du départ de Bonaparte pour l'Italie, il écrivit les Adienx a Bonaparte, pamphlet assez remarquable par sa verve et par la profondeur des vues. Ses amis, et Fontanes entre autres, désiraient le voir se rattacher à la dynastie fondée par Napoléon ; cédant à leurs instances. il publia pour le mariage de Marie-Louise, le 13º livre de l'Encide, on le mariage d'Ence et de Larinie. En 1813, il remplacait à l'Académie française Cailhava, dont, par suite des circonstances, il fut dispense de faire l'éloge. A la Restauration, il fut nommé censeur général des journaux et lecteur suppléant du roi; pendant les Cent-jours, il se retira dans la Saone-et-Loire, chez son ami Berchoux, l'auteur de la *Gastronomic*. Paris ne le revit qu'à

⁽¹⁾ Eccli. a.

²¹ M. P.-A. Le Comte, chanoine, curé de la cathédrale et vivaire général de Chartres. Nous publicrons prochainement un volume de ses Lettres choisies et de ses Entretiens spirituels.
(3) Rog. 1, 22.

la rentrée du roi. Envoyé la même année, par le département de l'Ain, à la Chambre des Députés, Michaud y prit place au côté droit, parmi les modérés. La tribune ne lui-fut pas aussi favorable que ses amis s'y attendaient et dès l'ordonnance du 5 septembre 1816, il

quitta la Chambre.

Tout en continuant à la Quotidienne sa collaboration, il acheva son Histoire des Croisades dont la meilleure édition, composée de 10 vol. in-8" si l'on y comprend les 3 volumes de la Bibliothèque des Croisades et les Chroniques Arabes, a été publice en 1825-1829. Michand unit ses efforts à ceux des royalistes qui combattaient le ministère Villèle et, en 1827, il signa la délibération de l'Académie contre le projet de loi sur la presse, ce qui lui fit perdre sa place de lecteur du roi. En 1829, après avoir visité, en compagnie de Poujoulat, les lieux décrits par lui dans son Histoire des Croisades, il publia (en 1833-1836, 6 vol. in-8°) la relation de son voyage, sous le titre de Correspondance de l'Orient; cet ouvrage ajouta encore à sa réputation d'écrivain et d'observateur. Secondé par Ponjoulat, il entreprit, en 1833, une Nauvelle collection de mémoires relatifs à l'histoire de France, Après avoir menécette œuvre à bonne lin, Michaud, estimé de tous les partis, mourut à Passy le 30 septembre 1839, à l'âge de soixante-douze ans, laissant la réputation d'un des plus spirituels causeurs de notre temps.

Ce fin causeur était aussi, on le voit, par ses œuvres, un homme ardent an travail. La Correspondance d'Orient en sept volumes est une œuvre plus sérieuse que le titre ne le ferait supposer; la collection Michaud Poujoulat, ne renfermant que des œuvres complètes, forme, pour l'étude de notre histoire, une source abondante : la Bibliothèque des croisades a le défant de ne pas offrir les ouvrages entiers, mais elle contient toutes les pièces justificatives et les extraits des chroniqueurs et historiens, y compris les historiens Arabes dont les extraits et les traductions sont dus à la collaboration de Reinaud. Si l'on rapproche ces volumes des volumes de la Correspondance, on voit que Michaud n'a rien négligé dans son enquête sur les croisades. Quant à l'histoire, qui est son principal titre littéraire, nons ne devons pas dissimuler qu'elle est bien de son temps el de son pays, c'est-à dire qu'elle porte les traces des préjugés de 1811 et des illusions du gallicanisme. Au demeurant, dit Sainte-Beuve, cette histoire est bonne et saine, bien qu'elle n'ait rien de très supérieur dans l'exécution. L'auteur a procédé dans son sujet graduellement, avec bon sens et bonne foi ; il n'a point de vue absolue ; il cherche ce qu'il croit la vérité, « abandonnant, dit il, les dissertations aux érudits, et les conjectures aux philosophes. » C'est exact, survi, grave, mais il n'y a rien qui morde ni qui prenne

vivement l'attention. Bien qu'il se prononce dans un sens, plutôt favorable aux Croisés et à l'inspiration religieuse qui les a ponssés, l'auteur ne dissimule rien des désordres ni des brigandages; il reste tont philosophique dans son mode d'examen et d'explication. Comparant les jugements contradicioires qui ont été exprimés sur les Croisades, il suit une voie moyenne et d'entre-deux, et s'attache à adopter ce que « tous ces jugements divers out de modéré et de raisonnable. » On voit déja les qualités et les détauts que ce partiamène avec soi. Michaud est élégant, jamais éloquent ; il n'a rien du faux brillant de l'école académique; il n'a rien du hasardé ni du tranchant de l'école moderne. S'il reste philosophique, c'est a la manière de Robertson plutôt qu'à celle de Montesquieu. Bien des documents ne lui étant parvenus que pendant qu'il composait, l'auteur n'a été maître de son sujet que successivement. Biendes parties, qui ont été rejetées dans la Bibliothèque finale, auraient pu se fondre heureusement dans le récit, en l'animant. Le judicieux et louable historien n'a pas été en cela un artiste; mais même eût-il tout possédé sous sa main des l'abord, il n'avait pas en lui la force de le devenir. De tous ces styles d'autrefois traduits et transcrits dans le sieu, il ne fait mille part une seule trame; son style n'a pas la trempe. Il n'a jamais de ces mots qui font fen et qui illuminent. L'art de faire passer l'esprit des anciens chroniqueurs dans un récit moderne, ferme et neuf, n'était pas trouvé à cette date de 1811, à laquelle Michaud commençait de publier son trayail; l'honneur en appartient à Augustin Thierry, qu'on a pu appeler un traducteur de génte des anciens chroniqueurs, et qui a porté dans cette mise en œuvre le sentiment simple de l'épopée. Mais à Michaud revient cet autre honneur solide d'avoir eu, le premierchez nous, l'instinct du document original en histoire, d'en avoir de plus en plus apprécié l'importànce en écrivant, d'avoir eu l'idée de l'enquête historique au complet, faite sur des pièces non senlement nationales, mais confradictoires et de source étrangère, Michaud a le rare mérite de la bonne foi qui épuise sa recherche, de l'ordonnance raisonnable, et de l'étendue (1). »

A la Quotidionne, Michaud était tout autre, et, pour dire le mot, tout à fait dans sa perfection. Il y a en pourtant plus d'une époque à la Quotidienne, Michaud l'avait recommencée avec Fiévée en 1814; il la continua avec Laurentie presque toujours; Merle, Malte-Brun, Mély-Janin, J.-B. Sonlié, Nodier, le marquis de la Maisonfort appartenaient à la première Quotidienne. La jeune Quotidienne ne commence guère qu'à partir de 1822 avec Malitourne, Bazin, Véron, Audibert, Capetigne; plus tard Poujoulat, Paulin Pàris, Janin, Babou s'y joignirent. Après avoir douné

dans les vivacités de 4815, elle entra dans la contre-opposition, c'est-à-dire dans l'opposition qui se faisait à droite. Michand, pour son comple, écrivait peu : mais il excitait à écrire, surtout il causait pour exciter les autres et s'inspirer lui-même. A ses adversaires, qui portaient l'attache ministérielle, il disait volontiers : « La livrée ne se bat pas, » Modeste pour lui-même, il bornait à pen le rôle des journaux. « Qu'il soit permis aux journaux, disait-il, de faire l'office de reverbère, C'est un office modeste; les ministres ne sauraient en être jaloux... On ne dit pas d'un réverbère qui brille dans la nuit, qu'il exerce son inthuence sur la marche des passants. « Ce propos suffit à peindre Michaud journaliste.

En résumé, homme de bien, historien consciencieux, journaliste habile, tel fut Mi-

chaud de l'Académie française.

L'ulter equ de Michaud fut Poujonlat.

Jean-Francois-Joseph Poujoulat, né à la Fare Bouches-du-Rhône, en 1808, d'une ancienne famille originaire du Dauphiné, tit ses études à Aix et vint à Paris en 1826. Sa bonne fortune lui fit nouer des relations avec Michaud dont il fut d'abord le collaborateur et le compagnon de voyage. De ce commerce naquit, nous l'avons vu, la Correspondance d'Orient et la Nouvelle Collection de Mémoires, en ?2 volumes. En 1835, Ponjoulat avait publié, pour son compte, un roman intitulé La Bedonine, dont les scènes se passent au désert, et qui fut couronné par l'Académie Française. Avant accompagné en Italie Michaud, dont la santé réclamait ce voyage, il publia au retour, en 1839, sous le fitre de Toscanc et Rome, la correspondance d'Halie. D'après les dernières intentions de son ami, il donna une édition revue de l'*Histoire des Uroisades.* On doit, en outre, à son zèle, aussi éclairé que religieux, une Histoire de Jérusalem, tableau religieux et philosophique, 2 vol. 1841, qui a obtenu un prix de l'Académie : une Histoire de saint Augustia, sa vie, ses œuvres, son siècle, influence de son génie. 3 vol. 1844, également couronnée : un Vayage en Abgérie, études africaines, récits et pensées d'un voyageur, 2 vol. 1846; une Histoire de la vévolution française, 2 vol. 1847; des Lettres sur Bossuet adressées à un homme d'Etat, I vol. 1854 : le Cardinal Maury, sa vie et ses œuvres, 1855; une Tie de Mgc Sibour, archevêque de Paris, 1857 ; le Pêre de Barignun, sa vie et ses œuvres, 1858; et une traduction, en 4 vol. des Lettres de saint Augustin, 1858.

Poujoulat, comme il convient à tout homme de ce temps, a été aussi journaliste, collaborateur de la Quatidienne, de la Revue des Deux-Mondes, du Musée des familles, et du Correspondant.

Député par les Bouches-du-Rhône, en 1848, à la Constituante, et en 1849 à la Législative, Poujoulat siégeait à droite ; il essava même, dans une brochure, de déterminer le rôle de

cette partie de l'Assemblée. Etranger à la politique depuis 1851, ce noble chrétien eut à cour, dans la seconde moitié de l'Empire, de défendre, avec conrage, les intérêts de la sainte Eglise. A chaque attentat que se permettait ou que permettait le gouvernement, Poujoulat se portait sur le point atlaqué et luttait en brave. De là, ses brochures : Le Pape et la liberté, 1860; Lettre à M. de Persigny, à propos de la société de Saint Vincent de Paul, 1861; Réponse à la brochure de M. de la Guérounière, 1861 ; Examen de la Vie de Jesus, de M. Renau, 1863,

Ecrivain de second ordre, Ponjoulat, comme catholique sincère, ne le cède à personne. Si le Dieu de l'Evangile considère comme faite à lui-même, l'aumône offerte au plus petit de ses enfants, combien plus les œuvres d'une vie longue consacrée tout entière au service

de l'Eglise.

Un homme à part, c'est Laurentie. Pierre-Sébastien Laurentie naquit à Bouga (Gers), le 21 janvier 1793, le jour même de la mort de Louis XVI. Fils d'un grainctier, il fut élève, puis professeur au collège de Saint-Sever. En 1814, il tit une profession de foi royaliste et fut nommé régent de rhétorique après les Cent-Jours. Venu à Paris, en 1816, il lit dans la Quotidienne ses premières armes de publiciste et devint bientôt propriétaire d'un tiers du journal. Professeur de rhétorique en 1817 au collège Stanislas et professeur d'histoire à l'école polytechnique de 1817 à 1822, il acceptait, à cette dernière date, une place de chef de bureau à la préfecture de police ; mais il la quitta, l'année suivante, pour les fonctions d'inspecteur général des études. En cette qualité, il eut part aux rigueurs dirigées contre le collège libre de Sorèze, par l'évêque-ministre Frayssinous.

De retour à Paris, Laurentie-fit, dans son journal, une oppositiou très vive au ministère Villèle. Inquiété pour ce fait, il se retira de la Quotidicane, en vendant au comte d'Artois sa part de ce journal. Cette retraite ayant été exploitée par l'acquéreur dans l'intérêt d'une autre feuille monarchique, il en résulta un procés dans lequel Berryer, le grand orateur, plaida pour Laurentie, et, à la suite duquel ce dernier, qui le gagna, se vit destituer en 1826. Alors il revint à son journal et lit, en 1827, contre le ministère Martignac, acte constant d'opposition. Le cabinet Polignae parut mienz lui convenir; toutefois, il crut devoir le 29 juillet 1830, porter quelques conseils aux Tuileries, où sa présence faillit lui couter la vie. Après avoir abandonné la Quotidienne à Brion, il fonda, en 1831, le Courrier de l'Europe, puis le Rémorateur, qui finirent par se fondre dans l'ancienne Quotidienne dont il reprit la direction sous l'inspiration constante de Berryer. C'est à cette époque que le publiciste légitimiste commenca à développer sa thèse de la liberté fondée sur le droit traditionnel et à appuyer sur la notion du pouvoir

chrétieu le plan d'une restauration de la France, Les illusions du temps ne permettaient guère à des idées si hautes de pénétrer le tuf des cervelles du fibéralisme, Laurentie fut même l'objet de plusieurs poursuites. Par suite, la Quotidienne se transforma dans FI-nion monarchique, puis devint, en 1858, simplement l'Union; ce journal fut soutenn longtemps par le duc de Montmorency, et Laurentie continua de le diriger, avec Lubin, jusqu'à la mort de ce dernier en 1857.

Outre ses articles presque journaliers, Laurentie a publié un grand nombre d'ouvrages. On pent les ranger en quatre calégories : histoire, éducation, politique et philo

sophie.

En histoire, nous devons à Laurentie une Histoire des dues d'Orlèaus, en 4 vol., 1832-34; une Histoire de France en 8 vol., 1841-43, avec un complément publié en 1855; et une Histoire de l'Empire romain, en 4 vol., 1861-62. Ces trois ouvrages, écrits avec modération, savoir et fermeté, s'inspirent des opinions politiques de l'auteur, mais sans faire fléchir son jugement, et renferment des allusions fréquentes au régime qui les vit naître, mais sans que l'histoire devienne pamphlet et déroge en rien à la dignité d'une science.

Sur les matières d'éducation, Laurentie a composé les ouvrages suivants : Histoire, morale et littérature : 2 vol. Le premier est consacré aux historiens latins, le second ne contient que des fragments, un choix, d'ailleurs varié et instructif, sur des questions de hant intérêt; De l'étude et de l'enseignement des lettres, in-8, 1828, relatif à cette grande question des classiques, dont la solution est toujours suspendue ; De l'esprit chrétien dans les etudes, 1855, complément du précédent. Lanrentie défend l'emploi des classiques paiens. mais veut qu'on les enseigne dans l'esprit du Christianisme : Lettres sur l'éducation du peuple, 1837 ; Lettres à un père sur l'éducation de son fils : Lettres à une mère sur l'éducation de son fils, troisième édition en 1856 ; trois ouvrages parfaits, il y en a bien pen, sur ces matières, difficiles et délicates, qui méritent un pareil éloge.

En politique, nous devons à Laurentie : De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs, in-8°, 1819; De la justice au XIXe siècle, 1822; Considérations sur les constitutions démocratiques, 1826; De la légitimité et de l'usurpation, 1830; De la Révolution en Europe, 1832; Sur la liberté d'enscignement, 1844-45 ; De la démocratie et des périls de la société, 1849; 4 mon pays, Auch, 1849; Les Rois et le Pape, 1860 : Rome et le Pape, même année : Rome, 1861; Le Pape et le Uzar, 1862. On voit, par cette simple nomenclature, Laurentie, foujours attentif aux périls des temps, et, non content de les conjurer par le travail quotidien du journalisme, résolu à les combattre dans les sphères plus hautes de la polémique à froid. Ces ouvrages, écrits toujours avec une grande maturité de jugement, montrent dans Laurentie, un politique.

En philosophie, Laurentie a publié : Introduction à la philosophie ou I vaité de l'origine et de la certifude des connaissances humaines, 1826; Methodus nova instituendre philosophie, 1827; Théorie catholique des sciences, introduction à l'Encyclopédie du XIX siecle : L'athéisme scientifique, 1862; Le Livre de M. Reman et la Vie de Jésus, 1863. En philosophie, Laurentie n'est ni un esprit novateur, ni un esprit original : il suit, en disciple intelligent et en témoin éclairé, la tradition de Descartes.

Ces différents ouvrages ont été couronnés, en 1865, par denx volumes de Melanges, ayant trait à la religion, à la littérature, à la critique, à la pédagogie, à l'histoire, à la morale et à la philosophie. Comme Geoffroy, comme Sacy, comme Venillot, comme tant d'autres, Laurentie extrait des journaux qu'il a rédigés pendant toute sa vie, les articles qu'il considere comme des chapitres détachés d'un livre ou comme des traités en miniature. Et il a raison. La vie est un combat; en ce siècle, la vie intellectuelle doit surtout se vouer au combat du journalisme. On a dit avec raison que si Bossuet ent vécu en notre siècle, il cúf écrit dans les journaux. Mais qu'on entende un autre évêque. Dans une lettre adressée par Mgr Mermillon à l'assemblée générale du Pins Verein suisse, on lit les éloquentes paroles qui snivent :

« Jamais peut-être il n'y ent une semblable conspiration; l'Evangile est déchiré; l'Eglise est menacée ou insultée; tout est discuté par une presse quotidienne, les droits les plus saints, les plus évidents; les libertés les plus élémentaires du catholicisme sont niées ou bafouées tous les jours.

« Depnis les Revues habilement écrites, jusqu'aux feuilles brutalement rédigées qui s'adressent au peuple, tous ces organes de la publicité travaillent à un but commun qui éclate aux yeux de tous : avilir l'Eglise de Dieu et l'enchaîner sous le double despotisme

du césarisme et de la démagogie.

• Devons-nous, nous catholiques, nous désintéresser de ces luttes publiques, et, spectateurs paisibles, laisser à l'Esprit-Saint le soin de sauver l'Eglise en péril?

« Laisserons-nous tous les préjugés, toutes les ignorances et toutes les rancunes ruiner les sentiments de foi, de justice et de liberté saus faire entendre une parole qui soit devant tous une protestation contre l'erreur et un enseignement public de la vérité?

« Tout chrétien donc est appelé à la défense de ses convictions, de l'honneur et des droits de sa Mère la sainte Église; il faut que tous apportent sans hésiter leurs sympathies, leur concours, leur obole à cette ouvre, l'une des plus importantes de notre époque ; l'Œuvre de la presse catholique, »

Dans cette œuvre de la presse, l'article est

le coup de fen, les Melanges l'artillerie, Là est, s'ils en out besoin, leur justification.

En resume, Laurentie, homme de bien, habile dans l'art d'écrire, a consacré sa vie au service de la religion, de l'Eglise et de la monarchie; et, par les œuvres d'un devoucment éclaire, il restera comme une illustration des lettres françaises.

Dans Forbite de Laurentie, evoluent Alfred Nettement, les deux Riancey, Gabourd, Martin Doisy,

Alfred-Francois Nettement, ne à Paris en 1805, tit ses etudes au collège Rollin et débuta en 1829, par des articles de critique littéraire dans l'*Universel*, fondé par Abel de Rémusat et Saint-Martin; il faisait, en même temps, un cours de littérature à la societé des bonnes lettres Ensuite il rédigea, dans la Quodidienne, les variétés du lundi, qui eurent beaucoup de vogue. Un dissentiment avec cette feuille sur le sens politique de l'abdication de Charles X_i le fit passer à la Gazette de France et à la Mode, où il continua ses études variees sur les lettres, la philosophie et la religion, En 1848, Netterment fondait l'Opinion publique, où il défendit tout à la fois le principe de la légitimité et ce qui lui semblait acceptable, je ne dis pas des principes, mais des réformes de 1789. Député par le Morbihan à l'assemblée législative, il siegea à droite, fut incarcéré au 2 décembre et dut cesser de publier des articles de littérature et d'histoire dans la Rerue contemporaine, que ses principes politiques lui tirent quitter lors de la transformation de ce recueil en 1855. A partir de 1858, il dirigeait le recueil littéraire intitulé : La Semaine des familles, Nettement est mort en 1871.

Nettement, bon et laborieux ouvrier, a laisse un certain nombre d'ouvrages de longue haleine ; ils se partagent naturellement en quatre séries ; brochures politiques, étude ; littéraires, biographies et histoires.

Parmi les brochures politiques, nous remarquons l'Exposition royaliste (1842, in-8); l'Appel au hou seus, au droit et à l'histoire en réponse a l'anteur de la brochure; le Pape et le Congrés (1860, in-18); Natre Saint-Père le Pape, les Scribes et les Politiques (1861, in-18). Dans ces brochures, Nettement défend avec courage ses convictions politiques et religienses, et réclame avec chaleur la liberté de l'Eglise.

Les études littéraires comprennent : les Ruines movales et intellectuelles (1835, in-12); une traduction des Conférences du cardinal Wiseman, précèdée d'un Essai sur le progrès du catholicisme en Angleterre (1839,2 vol. in-8); l'Histoire de la littérature française sous la Bestançation (1852, 2 vol. in-8); l'Histoire de la littérature française sous la raparté de Juillet (1854, 2 vol. in-8); Poètes et artistes contemporains (1862, in-8); le Roman contemporain, ses vivissitudes, ses divers aspects, son influence (1864, m-8); Seconde education des

filles (4 vol. in-12). Nettement a écrit les biographies de Suger (1832, in-18), de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI, (1843, in-8), de Madame de Lacochejaquelein, (1858, in-18), du Genéral de Lamorieière (1861, in-18).

Ses ouvrages historiques sont: l'Histoire de la Revolution de Juillet (1833, 2 vol. in-8); les Mémaires sur la duchesse de Berri (1837, 3 vol. in-18); l'Histoire du journal des Débuts, (1838, 2 vol. in-8); Henri de France ou Histoire de la branche ainée pendant quinze uns d'exil (1845, 2 vol. in-8). Cet ouvrage a été publié de nouveau en 1870 sous le titre: Henri de France ou quavante uns d'exil. (2 vol. in-12); Etudes critiques sur les Girondins (1846,in-8); Histoire de la Restauration (8 vol. in-8); Conquête d'Alger (1856, in-8); Souvenirs de la Restauration (1858, in-18).

Voici, sur l'histoire littéraire de la Restauration, un jugement applicable à l'histoire littéraire sous Louis-Philippe : il est d'un homme de goût, presque d'un adversaire politique, et ne mérite que plus l'attention.

" Un livre entier, dit Villemain, est consacré à l'histoire de la littérature française sons la Restauration. Les écrits les plus lus, les noms les plus accrédités de notre temps y passent naturellement sons les yeux : la baronne de Staël, pour ses Considérations sur l'histoire de la Révolution, publiées en 1817; Guizot, pour ses mémorables Legons d'histoire moderne; de Barante, pour ses Chroniques de Bourgogne, si neuves par le naturel de l'expression et si attachantes par l'habile distribution du récit : Augustin Thierry pour son Histoire de la conquête de l'Anglelevre par les Normands, éloquente, à la manière antique, avec des matériaux barbares; Philippe de Ségur, pour ses peintures ineffacables de la Cumpagne de Russie, mélange du grand récit historique et des *Mémaires* témoignage immortel, où la surcharge même des couleurs et l'exces mélancolique de l'imagination fait partie de la réalité : Thiers et Mignet, pour leurs histoires diversement originales, l'une claire et saisissante, assez complète, quoique partiale, singulièrement entrainante par l'ordre rapide et naturel du récit, la vive expression des détails, la mise en jeu des caractères, sans fausse imagination et sans paradoxe ; l'autre analytique, avec une sagacité puissante, premier essai d'un esprit destiné à une incontestable prééminence dans presque toutes les formes de l'histoire, dans l'histoire philosophique et dans l'histoire pittoresque, dans le récit approfondi des transactions les plus complexes et dans la biographie animée.

« Malgré de fortes préventions contre ce qu'on appelle l'esprit révolutionnaire, en étendant beaucoup parfois la portée de cette épithète et en l'appliquant volontiers à nos histoires récentes. Nettement énonce en général des jugements précis et modérés sur les grands talents de nos diverses écoles historiques. Sa préférence est pour Guizot dont il admire le savoir étendu, la méthode, le vaste conp d'œil et l'impartialité supérieure; mais en rendant justice à ces rares qualités, il n'est pas moins équitable pour des esprits moins conciliants, ou moins élevés. Il reconnaît avec raison à notre siecle, et surtout aux quinze années de la *Restauration*, le mérite d'une grande et féconde direction historique. d'une supériorité véritable, dans une des plus nobles œuvres de l'intelligence et de l'art(1).

Un autre critique, Gustave Planche, reproche à Nettement un excès de sévérité et lui impute même de trop subordonner le mérite à la croyance. A ce propos, Planche se moque agréablement de la théodicée invoquée comme argument critique; il n'a point à craindre

réciprocité de représailles.

Dans son Histoire de la Restauration, Nellement fait, comme Mortimer-Ternaux, comme Thiers, comme Louis de Vieil-Castel, comme Duvergier de Hauranne, de l'histoire en grand. Cette histoire est un grand livre où les faits se suivent dans leur ordre, s'expliquent par leur succession et s'éclairent de toutes les lumières que comporte la publication des Mémoires. L'ouvrage de Vieil-Castel est plus long, celui de Lamartine plus brillant, celui de Lubin moins développé, ceux de Jules de Lasteyrie et d'Achille de Vaulabelle, s'inspirent plus de la passion. L'opinion publique décerne la palme à Alfred Nettement; c'est un haut et très juste honneur.

Au surplus, dans tous ses écrits, Nettement se présente sous le même aspect. Esprit appliqué et studieux, écrivain modéré, plus contemplatif que batailleur, toujours tidèle, au moins d'intention, à ses principes, très digne dans sa vie publique, très dévoué à la monarchie traditionnelle et à l'Eglise catho-

lique : tel fut Alfred Nettement.

Henri-Léon Camusat de Riancey naquit à Paris, le 24 avril 1816. Après de brillantes études au collège Henri IV, il tit son droit et fut inscrit en 1844 et 1845 au barreau de Paris. Ses plaidoyers les plus remarquables sont ceux qu'il lit pour les abbés Combalot et Souchet, pour le journal l'Luivers. Catholique sincère, il lut choisi comme secrétaire du comité électoral pour la liberté religieuse, présidée par Montalembert. Son grand-père, chevalier de Saint-Louis, était mort à l'armée de Condé: Henri soufint les traditions politiques et religieuses de sa famille dans les journaux catholiques et légitimistes, l'Ami de la Religion, le Carrespondant, I Union. Le département de la Sarthe, en 1849, le mit au nombre des dix représentants qu'il envoyait à l'assemblée fégislative, Là, II, de Riancey prit place sur les bancs de la droite, fut rapporteur de plusieurs commissions et monta plusieurs fois à la tribune, notamment pour y réclamer la liberté de l'enseignement. Au 2 décembre, il fut emprisonné à Vinceunes. Depuis, il a continué ses travaux historiques et hagiographiques et a conservé sa collaboration à l'*Union* qu'il redigea comme rédacteur en chef, jusqu'à sa mort arrivée en 1870.

Henri de Riancey a composé, soit seul, soit en collaboration avec son frère, l'Histoire du Monde, depuis la création du monde jusqu'à nos jours (1838-1841, 4 vol. in-8). La nouvelle édition confignt 10 vol.); l'Histoire résumée du moyen-age (1841, in-18); l'Histoire eritique el législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement en France (1844. 2 vol.); la Loi et les Jésuites (1845, 2 éditions ; le Compte-rendu des élections de 1848, etc. (1846), Mgr Affre, (1848); les Deux psautiers de la Bienheureuse Vierge Marie (1852), traduit de saint Bonaventure ; la Fête du conrounement de l'image de la très sainte. L'ierge (1854); le Recneil des actes de N. S. P. le Pape Pie IA (1852-1853, 3 vol. traduits et mis en ordre, Des joies et des espérances de TEglise; le Général, comte de Coatard, étude historique sur la Republique, l'Empire et la Restauration [1856]; M^{ine} la duchesse de Parme et les derniers événements (1859); sans compter de nombreuses brochurès, leftres et circulaires politiques et religieuses, parmilesquelles on remarque des lettres sur Rome, écrites pendant le concile et publiées en un volume avec préface de Laurentie.

Le frère d'Henri, Charles-Louis Camusat de Riancey, vit le jour à Paris le 19 octobre 1819, et fut un élève distingué du collège Bourbon. Membre du comité des pétitions pour la liberté d'enseignement, il en fut nommé secrétaire. Les feuilles que dirigeait son ainé le comptèrent parmi leurs collaborateurs et il travailla surtout à la publication de l'Histoire du Monde et de l'Histoire du Moque-Age. On a aussi de lui des brochures écrites au nom du comité électoral présidé par Montalembert et une étude sur le Dimanche. Charles de Riancey est mort en 1867.

L'ouvrage de Henri sur la liberté d'enseignement, écrit avec les libres allures de la polémique, est une histoire sérieuse, étudiée avec soin et qui attire par l'entrain belliqueux de l'auteur. L'ouvrage des deux frères sur l'histoire générale du monde avait marqué leurs débuts dans les lettres ; c'était trop pour un début. On finit par là, mais on n'y commence pas. Ces quatre volumes, il est vrai, montraient la meilleure volonté et les plus pures intentions; mais souvent le savoir approfondi manquait et le style, très imagé, souvent échauflé jusqu'à la déclamation, fatiguait à la lecture et ne pouvait guère intéresser que les jeunes gens. Les deux frères ont remis l'ouvrage sur le métier et en ont tait le couronnement de leur vie littéraire. Dans ses dix volumes, c'est maintenant un livre muri par l'étude et la réflexion, très riche du fond, plus sobre dans les formes, excellent pour les gens du monde, tout à fait digne de figurer dans la bibliothèque du pres-

⁽¹⁾ VILLEMAIN: Choix d'études sur la littérature contemporaine, p. 315.

bytère. En presence d'une œuvre si bien réussie, une pensée attriste, c'est qu'elle ait coûté la vie à ses auteurs : le plus jeune mourait au commencement de la réédition, l'aine n'a pu en voir la fin. Cette pensée de tristesse n'assure, du reste, à l'ouvrage que de meilleures sympathies ; et nous voulons penser que l'ouvrage lui-même assure aux deux Riancey, dans ce monde et en l'autre, l'inap-

préciable bienfait de la gloire.

Un homme qui a fait moins de bruit dans le monde que nos historiens contemporains, la plupart animes d'un esprit hostile à l'Eglise, mais qui ne leur est cependant pas inférieur sous le rapport de la patience et de l'érudition, c'est Amédée Gabourd. Né vers 1805, Gabourd rédigea de 1830 à 1832 le Dauphinois, et, en 1835, l'Ami des Rois, journaux de l'opinion démocratique. Quand Unizot en avait le portefeuille, Gabourd entra au ministère de l'intérieur (division de sûreté générale) et y lut nommé peu après chef de bureau. Les services qu'il rendit en cette qualité le tirent nommer chevalier de la Léqualité le tirent nommer chevalier de la Lé-

gion d'honneur. C'est pendant les loisirs que lui laissait sa charge que Gabourd composa des ouvrages qui lui sont un titre à notre reconnaissance. Parmi ces ouvrages, on compte une Histoire de France, 3 vol. in-12, souvent reimprimée et adoptée pour l'éducation dans les écoles ecclésiastiques ; une *Histoire de Louis XIV* (1844, in-8) ; une *Histoire de Napoléon* (1845, in-8) : Ces deux derniers écrits font partie de la bibliothèque Mame à l'usage de la jeu-nesse) : l'Histoire de la Révolution et de l'Empice (1846-1851, 10 vol., in-8, benyre destince dans l'esprit de son auteur à remplacer les histoires de Thiers et qui leur est supérieure à bien des égards. En 1855, Gabourd commencait une nouvelle Histoire de la Révolution et de l'Empire, publiée en 10 volumes in-8°: ouvrage remarquable par sa scrupuleuse exactitude, le calme du récit et l'impartialité des jugements. L'Abrègé élémentaire de cette Histoire forme un volume in-8°. Gabourd a donné aussi une Histoire de Paris depuis les temps les plus reculés, 5 vol. in-8°; une Histoire contemporaine depuis 1830 jusqu'à nos jours et une excellente Histoire de Saint-Pierre.

Gabourd n'est pas, comme la plupart de ses contemporains, un homme de combat. C'est un homme de toi vive, mais un homme de tempérament calme. Calme à son bureau ministériel, calme à son bureau d'études, calme dans ses livres, calme dans sa vie : toujours integre, partois énergique, jamais incliné aux accommodements avec le mal, honnete auteur, honnête homme : tel-fut

Amédée Gabourd.

Un des hommes qui ont contribué à faire rendre justice à l'Eglise au point de vue économique, c'est Martin Doisy. Cet économiste français, fils d'un banquier d'Orléans, naquit a Pithiviers en 1795. Après avoir étudié le droit à Paris, il s'y fit inscrire au tableau des avocats, s'occupant de travaux historiques et de questions sociales. Dans la suite, il lut avoué à Orléans où il rédigea longtemps le Garde national. Depuis 1840 jusqu'en 1848, il tut attaché au ministère de l'intérieur en qualité d'inspecteur des prisons. Depuis il est rentré dans l'administration comme inspecteur général des institutions de bienfaisance et il compte parmi les membres de la société d'économie nationale dont il est un des fondateurs,

Les principaux ouvrages de Martin Doisy sont : Coup d'wil sur la vie politique de Guizot (1836, in-8) : Examen de la vie politique de Louis XVIII (1839, in-8°) en tête d'un Manuscrit inédit de ce prince : Histoire de la chavité dans les quatre premiers siècles (1848, in-8°): Teuvaux du comité d'extinction de la mendicité à la première assemblée constituante (1849). Dictionnaire d'économie charitable (1856 in-8°).

Orthodoxe pour le fond, savant, peut-être un peu confus dans les détails, son livre de l'Histoire de la Charité manque de méthode : le commencement aurait mieux été placé à la fin. Cette observation ne détruit du reste ni le mérite de l'ouvrage qui comme conclusion, proclame pour l'économie politique la nécessité de se rallier aux doctrines de l'Evangile sous peine de se consumer en stériles efforts.

Thomas-Henri Martin, né en 1813, à Bellesme, Orne (fut admis en 1831, à l'Ecole Normale et professa la philosophie dans divers collèges. Docteur és-lettres, il devint professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des lettres de Rennes. Correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, il fut, en 1862, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et mourut à Rennes en 1884. Ce savant était un esprit laborieux, original, et honnète ; sur toutes les questions qu'il posait, il donnaît le dernier mot de la science. L'honneur de sa vie est dans ses écrits ; en voici l'imposante nomenclature :

- 1. Etudes sur le Timée de Platon, 1841, 2 vol. in-8.
- 2. Examen d'un problème de théodicée, 1849, in-8.
- 3. Philosophie spiritualiste de la nature, 1849, 2 vol.
- 4. Les superstitions dangereuses pour la science, 1863, in-8.
 - 5. La Tie future, 1855, in-12 (3° éd. 1870).
- 6. Théon de Smyrne, Liber de astronomia, texte et trad. latin, par Th. Martin (1849, in-12 (Théories Smyrnvei Platonici liber de astronomia cum Sereni fragmento).
- 7. La foudre, l'électricité et le magnétisme chez les anciens, 1866, in-12.
 - 8. Galilée, 1868, in-12.
- 9. Le Mal social et ses remèdes prétendus, 1872, in-8.
- 10. Mémoire sur la cosmographie populaire des Grecs après l'époque d'Homère et d'Hésiode.

11. Mémoire sur la signification cosmographique du mythe d'Hestia dans la croyance antique des Grees, 1875, in-C.

12. Newton defendu confre un faussaire

anglais, 1868, in-8.

 Le Prométhéide. Etude sur la pensee et la structure de cette trilogie d'Eschyle. 1875, in-4°.

14. Les sciences et la philosophie, essai de critique philosophique et religieuse, 1869, in-12.

15. Comment Homère s'orientait, 1878, in-4.

16. Histoire des hypothèses astronomiques grecques qui admettent la sphéricité de la terre, 1879, in-4.

 Mémoire sur l'histoire des hypotheses astronomiques chez les Grees et les Bomains,

1879, in-4.

18. Mémoire sur les hypothèses astronomiques des plus ancieus philosophes de la Grèce étrangers à la notion de la sphericité de la terre, 1878, in-4.

Dans une sphère analogue, nous citons Charles Lenormant. Originaire d'Orleans. Charles Lenormant, naquit à Paris, en 1802, d'une famille de vicille bourgeoisie. Sa vocation éclata dès le collège et il montra ce qu'il devait être un jour. Malgré ces pronostics, sa famille le destinant au notariat, il tit son droit, mais, à part le droit romain. il ne goùta pas cette étude. Un voyage en Italie et en Sicile lui révéla sa destinée. Sur cette terre, toute pleine de souvenirs, l'âme de Lenormant, pleine de la passion du beau, résolut de se consacrer à l'étude de l'autiquité. Dans ce voyage, il fut présenté à M^{me} Récamier dont il éponsa la nièce en 1826. Dès lors, son existence se passa au milieu d'une société d'élite dont faisaient partie Chateaubriand, Ballanche, Ampère et le duc de Noailles. Nommé inspecteur des beaux-arts à la maison de Charles X, il demande un congé pour accompagner en Egypte Champollion dont il fut le premier disciple. A son retour à Alexandrie, il apprit qu'il avait été nommé membre de la Commission scientilique de Morée. En vertu de ce titre, il s'embarque pour la Grèce et va étudier cette terre classique de l'antiquité. Après avoir été successivement chef de la division des beauxarts au ministère de l'intérieur, quand Guizot en avait le portefeuille, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'arsenal, au cabinel des médailles de la bibliothèque royale dont il devint conservateur en remplacement de Letronne, il fut nommé en 1839, membre de l'Académie des Inscriptions. En 1835, Guizot l'avait choisi pour suppléant de sa chaire d'histoire à la Sorbonne. Lenormant fit, en cette qualité, le cours d'histoire ancienne, puis le'cours d'histoire moderne. Son enseignement à la faculté de Paris tranchait sur celui auquel on avait accoutumé son auditoire. Lenormant était chrétien et, comme il l'a dit luimême, il voulait faire des chrétiens. Un grand

succès fut la récompense de son courage; ce qui n'empecha pas le gouvernement d'interrompre ses lecons, quoique ses idées fussent bien étrangères à celles de Quinet et de Michelet. Lenormant, voyant cette opposition, se demit et prit en main la direction du Carrespondant qu'il fint avec fermete pendant quinze ans (1877-1859). A la mort de Letronne, il avait été mis en possession de la chaire. d'archéologie au collège de France ; il y étudia les hieroglyphes et continua ainsi Fœnyre. de son maître et ami Champollion. En 1859, Lenormant gagnait pour la troisième fois la Grece qu'il voulait faire visiter à son fils. Son voyage fut un vrai triomphe, mais la mort l'attendait la ; il expira le 22 novembre. A cette nouvelle, la Grèce prit le deuil ; la ville d'Athenes réclama son cour qui fut déposé aupres de son ami Offried Muller, dans un monument élevé en face du Parthenon, sur l'emplacement de Colone,

. Voici l'indication des principaux ouvrages de Lenormant :

V° Trésor de Numismatique et de Glyptique, 20 vol. in-fol.

2º Elite des Monuments céramographiques, pour l'histoire des religions et des mœues de

Tantiquité, 4 vol. in-4.

3º Én collaboration avec de Witte, des articles d'art et de littérature dans le Temps, le Globe, la Rerne française. le Bulletin de corvespondance archéologique, la Rerne de Numismatique, le Journal des Débats.

2º Cours d'histoire ancienne, in-8.

5º Cue Plato Avistophanem induxerit, in-4°.

6° Des associations' veligieuses dans la société chrétienne, in-8.

7º De l'enseignement des langues anciennes, camme base de l'éducation classique, in-8.

8° Cours d'histoire moderne, 5° au 9° siècle, 2 vol. in-12.

9º Nombrenx articles dans le Correspondant, OEuvres posthumes : Commentaire sur le Cratyle de Platan, in-8 : Beanx-arts en voyage, 2 vol. in-8.

Nous ne rendrons compte ici, parmi les ouvrages de Lenormant, que de ses études sur la divinité de Jésus-Christ et sur l'en-

seignement des laugues anciennes.

En 1835, Charles Lenormant fut donc choisi par Guizot pour le suppléer à la Sorbonne. De 1838 à 1841, ses leçons, dont le retentissement allait toujours croissant, furent consacrées à exposer l'enchaînement de l'histoire de France depuis les origines de notre nation jusqu'au règne de Louis XIV. « Parvenu au terme de ces trois années, mon père, dit François Lenormant, conçut un plan plus vaste et dont l'accomplissement devait réclamer un temps plus considérable. Ce n'était rien moins que l'étude de la civilisation moderne, prise à son point de départ et suivie dans sa marche ascendante au travers des siècles et des nations ; le plan de l'œuvre im-

mortelle de Guizot, clargi encore et étendu a l'ensemble des peuples curopéens.

Ce fut au milieu des travaux preparatoires réclames pour l'execution du pland'une etude aussi vaste que s'opera dans son âme et dans ses convictions un changement décisif. Il en a rendu compte lui-même. « Jusque-la, je n'avais jete sur les faits du christianisme que le regard paresseux et distrait de l'homme du monde ; désormais, il me tallait remonter aux sources et discuter les preuves avec l'attention, la gravité que m'imposait un devoir public. L'effet de ce travail fut progressif, mais sur. A mesure que j'avançais dans une táche, je sentais Saffaiblir, s'effacer les préventions irréligienses que je devais à mon education, à mon siècle. De la froideur je passai bientôt au respect; le respect me conduisit à la foi. L'étais chrétien, et je voulais contribuer à faire des chretiens.

Dès lors mon pere concut le cours qu'il allait entreprendre comme une défense et une gloritication de la foi chrétienne. La verite qu'il voulut prouv « l'ut que notre civilisation, si fière d'elle-meme, ctait née exclusivement de l'Evangile, avait grandi par l'Eglise et sons son egide, et que l'Eglise seule l'avait sauvée des perils qui, plus d'une fois, avaient remis

son existence en question. »

C'était une grande nouveauté qu'un tel enseignement; il n'y en avait alors aucun exemple. Le prosélytisme des chaires publiques s'était souvent exercé contre le christianisme, quelquefois au profit d'une sorte d'impartialité philosophique, jamais il n'avait été catholique. L'enormant le fut à visage déconvert, sans àcreté comme sans respect humain. Il portait dans sa chaire ce qu'il y a de plus rare en France, le courage civil. Ce fut un courage simple, familier, loyal, ame liberté toute chrétienne et toute sincère. Un immense succès fut sa recompense : l'enceinte ordinaire des cours ne suffit point a l'affluence des auditeurs ; il fallut bien ouvrir le grand amphitheatre.

Commence en 1843, au moment ou naissait le second Correspondant et brutalement interrompu par une ensente des libres penseurs en 1836, le cours de Lenormant comprit quatre parties successives. La première fut consacrée à l'étude de l'Evangile dans ses rapports avec l'histoire genérale. C'est senlement cette première partie qu'à éditée Francois Lenormant. Il n'en possède et ne peut en publier malheurensement qu'une rédaction preliminaire, depourvue des développements qu'y ajoutait l'improvisation, Charles Lenormant, dans la préparation de ses cours, avait l'habitude, pour arrêter définitivement sa pensée, de jeter sur le papier une première rédaction, concise et resumée, qu'il étendait et developpait ensuite oralement dans sa chaire. Ces notes preparatoires sont tout ce qui sub-iste des lecons de 1843. Ce sont elles que FrancoisLenormanta cru devoir donnerau public. Dans leur concision même elles forment un livre complet; mais en les fisant if ne faut pas oublier qu'elles n'avaient pas recu de l'auteur cette dernière révision qu'il leurent données il les cût publiées lui-même.

L'à-propos ne manque assurément pas à cette publication. La polémique religieuse, plus ardente en ce moment que jamais, s'est fait de l'histoire son champ de bataille de prédilection. L'autichristianisme prétend parler an nom de la science, au nom de la saine critique historique, et, comme le dit Francois Lenormant, l'outrecuidante assurance de langage de nos adversaires impose à quelques esprits. Dans une telle situation, il n'est done pas sans importance de faire ententre de nouveau les enseignements d'un homme que le augement unanime de l'Europe savante avait proclame l'un des premiers érudits de notre siècle, venant réfuter ces objections prétendues scientifiques au nom de la science et de la critique historique, dont il était un des maitres. Aussi bien ses lecons de 1843 n'ont pas vicilli d'un jour, « Nos adversaires, poursuit Francois Lenormant, ont une étounante stérilité d'argumentation. Ils reproduisent toujours les mêmes théories d'une critique absolument fausse et de fantaisie. Depuis soixante-dix ans, ils ne se sont pas montrés capables d'ajouter une seule arme nouvelle à leur arsenal d'attaques dont les traits se sont depuis longtemps émousses sur l'armure du catholicisme. 🦠

En 1845, à l'occasion de la lutte que les catholiques avaient engagée contre l'Université pour la liberté d'enseignement, Charles Lenormant, qui venait de prendre la direction du l'arrespondant relevé tout exprès pour soutenir sur ce point la cause de l'Eglise, exposa de la façon la plus explicite et avec cet accent d'ardente conviction qu'il mettait à toutes ses œuvres, le plan de réforme scolaire qu'une partie de l'opinion réclame aujourd'hui, et qu'en cherchant à se l'approprier, pour s'en faire honneur, le parti de la révolution a compromis aux yeux des ca-

tholiques.

Non, il faut le reconnaître, quelque opinion qu'on ait d'ailleurs sur ces réformes. L'idée n'en est pas venue d'abord à ceux qui prétendaient jadis au titre de libéraux et qu'on appelle plus justement aujourd'hui les révolutionnaires : elle apparlient à un conservateur catholique. Charles Lenormant est le premier qui l'ait exprimée en France, le premier qui l'ait exprimée en France, le premier qui en ait fait la base, le point de départ d'une reconstitution complète de notre système d'enseignement public : ce qui se déble à ce propos dans la presse, n'est que la monnaie de la piece jetée par lui dans la circulation.

Charles Lenormant, dès le début du combat ou il s'était engagé contre le monopole universitaire, ne se borna pas à vouloir le briser; il voulut pousser plus à fond. Il exprima d'abord des doutes très accentués sur la valeur du plan d'études et des méthodes didactiques

établies pour ses lycées par le premier empire : puis, craignant de n'avoir pas eté compris, il montra que le système d'études etait fondamentalement mauvais, qu'il reposait sur des bases étroites et pauvres, qu'il ne ponvait produire que de manyais fruits et que les catholiques avaient mieux à faire que de l'emprunter à leurs adversaires, s'ils voulaient l'emporter sur eux. « Si, l'on se bornait, disait-il, à tailler des établissements plus religieux sur un patron incomplet et usé, le but serait loin d'être atteint, » Dans ses critiques, il s'appuyait sur l'opinion de l'allemand Thierset, qui avait étudié de près nos établissements d'instruction secondaire et qui avait écrit à ce sujet un livre plein de prédictions sinistres. Lenormant ne croyait pas à tontes ces prédictions : mais, sans pressentir tous les désastres dont nous avons été victimes et où les vices de notre enseignement ont eu certainement leur part, Lenormant n'augurait pas bien des effets que cet enseignement devait produire.

« Aussi, dit son pieux éditeur, en se jetant dans la grande lutte soutenue par les catholiques à la fin du règne de Louis-Philippe, avec cette ardeur de soldat qu'il portait toujours à la défense de ses convictions. Charles Lenormant poursuivait-il un double objet : la conquête de la liberté d'enseignement par la destruction du monopole injuste de l'Université, et la réforme de l'enseignement universitaire lui-même, par l'établissement de nouvelles méthodes d'instruction, destinées à relever en France le niveau des études classiques, à leur donner plus de solidité et à les faire mieux répondre aux besoins de la sovicté... Esprit essentiellement critique, ajoute Francois Lenormant, mon père aurait cru manquer à la partie la plus essentielle de sa tàche, s'il s'était borné à critiquer ce qui existait. Il produisit donc un programme complet dans les différentes publications qu'il fit paraître au cours de la discussion. »

Les modifications et réformes que proposait Charles Lenormant dans ce programme, sont à peu de chose près celles que réclaine aujourd'hui une fraction de l'opinion publique. Lenormant insistait sur la nécessité, urgente selon lui, de rapprocher notre système d'éducation de celui de l'Allemagne, bien mieux conçu et plus fructueux que celui qui a régné jusqu'ici dans les collèges. Il demandait le développement de l'enseignement qu'on appelle aujourd'hui assez improprement spécial, comme propre à débarrasser

les classes de littérature de cette queue de caneres, pour qui l'instruction classique est absolument perdue, qui ne sont qu'un obstacle aux progrès des bons élèves, et dont pent-être on tirerait quelque chose en leur donnant un autre genre d'instruction. Il reclamait la création, dans les classes inférieures, d'un enseignement intermédiaire et commun, préparant à la fois aux études littéraires et à celles qui, à un moment donné, laisseront de côté les langues anciennes. La diminution des devoirs écrits et leur remplacement par des explications orales : la proscription des Scheche, des Excepta, et des Conciones, rendue inutile par l'emploi des ouvrages entiers : la diminution des vers et des discours latins sont aussi dans ses voux. Mais il nous semble que, pour ce dernier point, il posait sans le savoir, en précurseur de Jules Simon.

Que ce soit, pour sa mémoire, un sujet de blâme on de mérite, nous n'avons pas à le décider ici : la controverse est ouverte sur ces questions et chacun garde là-dessus, sa pleine liberté. Quelque valeur qu'on attribue à ces idées et à ces plans, qu'on croie à leur efficacité ou qu'on en doute, l'initiative n'en est pas moins due au brillant et savant professeur, qu'un gonvernement faible n'osa pas sontenir contre la violence de l'irréligion amentee et a qui le Correspondant (1) offrit, en dédommagement de sa chaire, une tribune du haut de laquelle il défendit avec éclat, pendant quinze années, la religion et la liberté.

Deux souvenirs recommandent la inémoire de Lenormant : le professorat et la presse catholique. L'étude des sources et des origines chrétiennes : l'étude nécessitée par son cours de Sorbonne, lui inspira un vif amour pour la religion et l'Eglise. Cet amour fut l'àme de sa vie et le dirigea dans tous ses actes et dans tous ses travaux. En butte aux tracasseries du gouvernement de Louis-Philippe, ne pontrant plus, comme professeur d'histoire, montrer la sincérité de ses convictions et l'étendue de sa science, il protesta et se démit de ses fonctions.

An Correspondant, Lenormant fut le portedrapeau de la fraction des catholiques libéraux : non qu'ils fussent plus libéraux que les autres, mais ils considéraient le libéralisme, c'est-à-dire la promiscuité des doctrines dans l'ordre civil, comme un type de perfection sociale ou, du moins, comme une nécessité de circonstance. Les catholiques sans épithète

(1) Le Correspondant fut, sous la direction de Lenormant, beaucoup plus réservé qu'il n'est devenu depuis. Le catholieisme libéral, que nous réprouvons plus bas, n'était qu'à l'état latent. Dans les polémiques, on n'acceptait la charte que comme loi politique et on en réclamait le bénétice ; mais on ne prétendait pas ériger le fait en principe. Depuis, entre les mains des Falloux, des Montalembert, des de Broglie et sous leur impulsion, le Lorrespondant a poussé sans cesse à la confusion du principe avec le fait ; il a été ardent jusqu'au fanatisme et téméraire jusqu'à l'hérésie. Nous venous de lire centring tnuméros des dernières années du Correspondant. Nous croyons qu'il serait aisé d'en extraire cent-vingt propositions qui tomberaient sous les censures de l'Eglise. Le laxisme de cette Revue est d'ailleurs suffisamment accusé par le choix de ses rédacteurs ; à côté de catholiques libéraux, il a des libéraux purs et même des collaborateurs des feuilles révolutionnaires. C'est la tour de Babel.

objectment que cette egalite de droits civils entre la verite et l'erreur ne pouvait ameuer, pour resultat, que le triomphe de l'erreur et l'oppression de la verité. Dans l'état de nature decline, en effet. le mai triomphe naturellement du bieu, et dans le plan divin de la Rédemption, il taut, pour que le bien triomplie surnaturellement du mal, et que l'Eglise jouisse d'une liberté absolue, et que l'Etal, soumis à l'Eglise, empéche par la force, les conquetes de l'erreur et du vice. En fait, le libéralisme n'a été qu'une porte de sortic de l'ordre chretien. A la taveur du fibéralisme, on a vu naître partout le socialisme, c'est-àdire le retour de la corruption patenue dont les desordres, parmi les peuples chretiens, ne préparent que la restauration du Césarisme.

Au demeurant, sincère dans ses convictions, Lenormant n'avait que plus d'autorite pour réclamer des libératres la liberté de l'Eglise, Mais si, grâce à ses mérites, it obtenait des titres et des honneurs ; il n'obtint pour l'Eglise, des tyranneaux qui servaient la monarchie parlementaire, aucune liberte, aucune concession. Il fallut l'éclair de feyrier 1848 pour ramener un instant la bourgeoisie et les coups de tonnerre de 1870 pour faire toucher du doigt la nécessité d'une restauration chrétienne. L'histoire ne doit pas moins honorer les efforts de Lenormant : ce n'est pas la victoire qui fail le mérite, c'est l'effort, et lorsque l'effort se soutient, malgré le pressentiment de son inutilité, il ne laisse que mieux voir la profondeur des convictions.

En son privé, l'homme était aussi cordialement bon que généreusement chrétien, Parmi les traits sobres et justes qu'il employait pour caractériser Lenormant après sa mort, un membre de l'Institut. Henri Wallon disait de lui qu'il apportait, dans les discussions, avec un savoir presque universel. Fardeur et l'entrain qu'il mettait à toute chose; et que, s'il a trouvé des contradicteurs, il n'a pas laissé d'ennemis ; « car si sa parole était quelquefois vive, son cour était toujours bon et c'était la tout l'homme, ». Eu effet, dit à ce propos Louis Veuillot, et plus d'une rencontre nous l'a prouvé, sur différentes questions de politique et de littérature, nous l'avons contredit après avoir eu longtemps la joie et l'honneur de marcher avec lui pleinement d'accord. Dans la chaleur d'une de ces contestations, il accourut auprès de son contradicteur frappé d'un coup terrible, pour lui apporter le secours de la compassion la plus sincère et la plus touchante. Le combat continua, parce que de part et d'autre on croyait voir une vérité à défendre ; mais il y avait entre les cœurs des adversaires, comme entre leurs esprits, des liens que rien ne pouvait rompre.

Nons lui reprochions trop de goût pour Lantiquité paienne, ffélas! Que ne l'a-t-il, en

effet, aimée moins? Mais sa ferveur n'altérait pas en lui la foi et la contiance humble du catholique, Comme Donoso Cortès, qui faisait un péterinage à la sainte robe d'Argentenil afin de remercier. Dieu d'une grâce recue, Charles Lenormant mourant faisait un vou pour obtenir la grâce d'arriver au moins à Athènes. Il promettait de fonder une messe à Notre-Dame-des-Victoires, pour la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine. Le triomphe de l'Eglise était le grand désir de son âme : il ne se trouvait jamais indifferent aux angoisses de cette divine Mère » (1).

Edouard Mennechet naquit à Nantes en 1794 ; il était lils d'un lieutenant de vaisseau qui tut massacre par les negres à Saint-Domingue. Elevé au lycée d'Angers où Napoléon lui avait douné une hourse, il remporta tous tes premiers prix en rhétorique. En 1815, il terminait son droit à Paris lorsqu'eut lieu la Restauration. Le duc de Duras le prit pour secretaire : en 1820, le roi le nomma scerétaire de sa chambre et sou lecteur. Mennechet remplit cette double fonction jusqu'à la révolution de Juillet. A cette époque, malgré les offres avantageuses qui fui furent faites, il n'accepta aucune fonction du nouvel ordre de choses et ne demanda plus qu'an travail litteraire la subsistance de sa famille. Nous le disons avec conviction, I'on ne saurait trop honorer de si digues caractères.

Pour les compositions relatives, l'une, à l'institution du jury en France; l'autre, à la renaissance des lettres sous François le, Mennechet remporta deux fois le prix de poésie à l'Académie française. On a publié, en outre, de lui, un volume de contes en vers

et poésies diverses.

Mennechel a donné plusieurs pièces au théâtre : A l'Opéra, Vendôme et Espague; au Théâtre Français, les comédies de Fieldurg et l'Héritage, plus le drame de Low; à Feydeau, les deux opéras-comiques : l'a premier pas et l'ue bonne fortune; enfin aux Variétés et au Vaudeville, Mila, le Cornet à piston, la Jeunesse d'un cardinal. Toutes ces pièces ont obtenu quelque succès, sinon de vogue, au moins d'estime.

En 1832, Mennechet publiait la Chronique de France, revue hebdomadaire et le Souvenie littéraire, revue mensuelle. Sous le fitre de Scize ans, il publiait ensuite deux volumes

de lettres sur la Restauration.

Comme œuvres de plus longue haleine et de plus haute portée, nous devons citer la traduction de la continuation de Hume, par Smolett En 1838, Mennechet dirigeait le Phitarque français, vie des grands hommes de France depuis Clovis jusqu'à nos jours, avec portraits en pied sur acier. Depuis, il s'est recommandé à la jeunesse et aux gens du monde par son Histoire de France, abrégé en deux volumes, simple, clair, assez exact,

⁽¹⁾ Mirrysors, 2; secie fome v.

pour le temps, écrit avec distinction, partaitement propre à justifier l'adage classique; Indocti discunt, et ament meminisse periti.

Mennechet s'était fait à Paris une juste réputation, par l'art si difficile de bien lire à hante voix. L'emploi de ce talent amena l'anteur à composer plusieurs ouvrages dont il se servait pour ses feeteurs. Nous citerons d'abord son Nouveau cours de litterature grerque et de littérature latine en 2 vol. in-18 ; puis les Matinées littéraires, en 4 vol. de même format, qui forment un cours complet de littérature moderne. Pour bien juger ces livres, il ne fant pas se placer sur le pied de la science élevée, mais au point de vue d'une vulgarisation des bonnes idées et des principes sages, développés par d'attrayantes lectures. Ce but a été atteint ; il fait honneur à la mémoire de Mennechet.

Jean-Louis Burnouf, né à Urville, près Valognes, en 1775, lit ses études, comme boursier, au collège d'Harcourt, sons la protection de l'abbé Gaudin-Dumesnil, premier principal du collège Louis-le Grand après l'expulsion des Jésuites. Elève de haute valeur, il remporta l'un des derniers grands prix de l'ancienne Université. A la création de l'Université nouvelle, il fut chargé, par Fourcroy, de professer la rhétorique au lycée Charlemagne, et, en 1810, il succèda dans la mème chaire an Tycée Louis-le-Grand, à Luce de Lancival, En 1817, nommé professeur, d'éloquence latine au collège de France, il fut, en 1828, inspecteur d'Académie de Paris, en 1830, inspecteur général des études, et, en 1836, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Burnouf a été, en outre, maître des conférences pour la littérature grecque et latine, à l'ancienne école normale, depuis l'ouverture de cette école en 1811 jusqu'à sa suppression en 1822.

On doit à Burnouf des écrits qui l'ont rendu célèbre parmi la jennesse des écoles. Au commencement de ce siècle, on se servait, dans les collèges, de la Grammaire Grecque de Gail ; Gail avait remplacé Clenard et Furgault, Burnouf voulnt remplacer Gail et il y réussit. Sa Méthode pour étudier la langue grecque, publiée en 1811, fut pendant cinquante ans un livre classique, Gail, dont les savantes observations ont détruit tant de préjugés et commencé en France la réforme de la grammaire grecque, Gail s'était inspiré des ouvrages de Viger, de Lenney, de Scheid de Schütz, de Fischer et de Weller; Burnouf s'inspira des travaux de Gail, mais en agrandit les horizons avec les grammaires alle-mandes de Buttmann et de Mathice. Du reste, en s'inspirant des allemands, il restait fidèle

En 1841, Burnouf donnait à sa Grammaire Grecque, comme pendant, une Méthode pour

étudier la langue latine, « Près de trente ans, dit-il dans sa preface, se sont écoulés depuis que j'ai exposé les eléments de la Grammaire. grecque dans un ouvrage que les maîtres et les élèves out accueilli avec une faveur dont je snis honoré et reconnaissant. Je ne reprendrais pas la plume à mon âge, et pour un travail du même genre, si je ne croyais avoir quelques vérités utiles à enseigner, quelques préjugés à détruire. Tout n'a pas été. dit en France sur la langue latine. Nous sommes même, il faut en convenir, restès à cet égard fort en arrière, de l'Allemagne. Je n'ai rédigé cette Méthode qu'après une longue et sérieuse étude de toutes les grammaires publices dans ce pays. L'exposition lumineuse et facile du docteur Zumpt; la riche collection d'exemples rassemblés par Broeder, G. F. Grotefend, Ramshorn; la marche tonte scientitique d'Aug, Grotefend, Billroth, Weissenborn ; les traités plus élémentaires de Blume et de Bischoff ; le cours si complet de Reisig, commenté par Fr. Haase ; les Opuscules de Gernhard et Wagner; les savantes recherches de Schneider et de Strave; la Théorie du style latin de Grysar; les Particules de Hand et tant d'antres ouvrages que je pourrais ajouter à cette liste, m'ont éte, je me plais à le reconnaître, d'une grande utilité. Je ne parle pas ici des livres plus anciens de Sanclius, de Vassius, de Ruddimann, ni des Grammairiens latins. Lai tout consulté, et, autant que le plan et le but de mon travail le permettaient, j'ai tout mis à profit. 1) »

Cette grammaire latine cut moins de vogue que la grammaire grecque; elle est cependant une œuvre sayante et bonne à étudier pour les professeurs,

On doit encore, à Burnouf, des abrégés de ces deux grammaires, des questionnaires pour en rappeler les enseignements et des cours complets de thèmes et de versions tant pour le latin que pour le grec.

Entin Burnouf a donné au public instruit ; 1º Une édition de Salluste, avec commentaire latin, édition qui fait partie des classiques de Lemaire ; 2º une traduction de plusieurs ouvrages de Cicéron, dans l'édition de J. V. Leelere ; les Catilimaires, et le Brutus out été publiés séparément, 1 vol., in-8º, 1827 ; 3º une traduction de Tacite, avec commentaire en français, 6 vol. in-8º, 1827-33 ; 4º une traduction du Panégyrique de Trujan par Pline le jeune, avec notes et variantes, 1834 ; 5º plusieurs articles de philologie insérés dans le Journal asiatique, le Lycée et le Journal de l'instruction publique.

Nous avons inséré, par reconnaissance, le nour de Burnouf dans cet ouvrage; nous sommes persuadés que plus d'un lecteur, en parconrant cette notice, rendra le même hommage à l'auteur de la Grammaire grecque.

Pierre-Edonard Alletz, issu d'une ancienne

à la tradition française de Port-Royal.

famille de Moutpellier, naquità Paris en 1798. Dans ses études, il s'était livré à la littérature philosophique et religieuse; dans ses onvrages, il devait reproduire constamment cette double impression. Pour ses debuts, il remportait, en 1822, le prix de poésie à l'académie française. Le sujet mis au concours était la peste de Barcelone; cent trentehuit concurrents se disputérent la place, entre autres, Delphine Gay, depuis dame de Girardin. Depuis. Edouard Affetz a composé un grand nombre d'ouvrages; nous en dressons ici la nomenclature, en suivant l'ordre de de leur publication;

1º Essai sur l'homme ou accord de la philosophie et de la religion, 2 vol. in-8°.

2º Esquisses de la souffrance morale, 2 vol. in-8°.

3º La mouvelle Messimle, poème en seize chants, I vol. in-8°.

4º Maladies du siècle, I vol. in-8º.

5° Etudes poétiques du cœur lumaia, 1 vol. in-8°.

6° Tahleau général de l'histoire de l'Europe depuis 1844 jusqu'à 1830, 3 vol. in-8. 7° Caractères poétiques, 1 vol. in-8°.

8" De la démocratic nouvelle, ou des mours et de la puissance des classes moyennes en France, 2 vol. in-8".

9º Alphonse Doria, roman, 2 vol. in-8°.

10 Introduction a l'Encyclopedie catho-

lique. I vol. in-4°.

L'académie trancaise a couronné trois de ces ouvrages, mais sans en prendre les idées sous sa responsabilité. Bien que couronné par l'académie, l'essai sur la démocratic nouvelle excita de vives polémiques. L'ouvrage est concu dans ce mélange d'idées vagues qu'il est également difficile de réfuter et d'admettre. C'est, au surplus, le caractère général des œuvres d'Alletz : d'excellentes choses, dites en style peu cohérent, avec un mélange de propositions qui étonnent, parfois même choquent. An demeurant, bon homme et même bon chrétien, mais aveccertaines idées chimériques et de vaines espérances. Des idées précises et des vertus positives : c'est encore le meilleur gage d'avenir.

Nous arrêtons ici cette série de notices des auteurs contemporains, dans les deux premiers tiers du XIX^e siècle. Nous avons cité, de prétérence, les auteurs laiques, dans l'espoir de leur susciter des imitateurs. A l'heure présente, sous prétexte de laicisation, on suppose qu'un laïque doit être un incrédule ; un laïque, au contraire, est un tidèle, qui n'est pas prêtre, mais qui est obligé, comme chrétien, à la confession de sa foi. Nous en parlons, dans une histoire de l'Eglise, avec une sorte de complaisance, d'abord-pour montrer les sympathies de l'Eglise, envers la vérité; ensuite parce que nous crovons à ces mérites divers une vertu propre, pour procurer dans le clergé toutes les ascensions de l'esprit.

Tout prêtre est un homme choisi et consacre pour prêcher Jésus-Christ. Son ministère sans doute, est premièrement de le précher en chaire et dans les catéchismes ; mais pour le bien prêcher, il fant beauconpétudier et pour etudier avec fruit, il fant écrire. Quironque n'écrit pas, étudie peu, avec peu de fruits et : bientot n'étudie plus du tout. Or, le prêtre qui s'arrête dans l'étude, est un homme fini, impropre à sa fonction et même à son salut. A l'encontre, nous osons dire que tout prêtre est, par sa foi, par sa conscience et par son ministère, obligé à l'étude et au travail de composition, ne fut-ce que pour entrer en pleine possession de lui-même et favoriser la pleine évolution de ses talents.

Pour s'élever contre l'abus contraire et seconer la torpeur des prêtres, il n'est pas necessaire de leur citer les Cyprien, les Tertullien, les Justin, les Lactance et les Athanase. Il suffit de rappeler ce grand nombre d'auteurs qui, dans un siècle impie, ont su defendre la religion et l'Eglise, sans yètre aussi étroitement obligés que les prêtres. A la vue de cette nomenclature glorieuse, les prêtres doivent se rappeler le mot de saint

Augustin: Exacsi ad imitandum.

Après avoir parlé des anteurs et de leurs œuvres personnelles, nous devons parler des œuvres collectives, notamment de la renaissance des ordres religieux, de la reprise des conciles et du rétablissement de l'unité litur-

gique.

Le pêche a fait à l'homme une triple blessure : il l'a rendu cupide, orgueilleux, sensuel et il l'a laissé tellement faible que, survant sans une résistance suffisante l'attrait de ses manyais penchants. l'homme peut aisément par ses passions se détruire. Pour guérir cette triple blessure, le divin Rédempteur a opposé, à là cupidité, le renoncement, à l'orgacil, l'humilité, à la sensualité, la mortification; il a prescrit ces trois vertus à tous les chrétiens, et il a donné, pour les pratiquer en toute perfection, des conseils qui s'adressent aux grandes àmes. Les âmes ont répondu à l'appel du Christ, et pour se mettre en garde contre leurs faiblesses, elles se sont engagées par vœu à la perfection des trois grandes vertus. Le vœu, qui nous oblige sous peine de péché au plus grand bien, peut se contracter dans la vie commune; mais, par l'instinct éclairé de la p été chrétienne, on a compris bientôt qu'il serait plus façile de l'observer en se séparant du monde. Cela s'est fait par les institutions monastiques dont saint Benoît fut le grand fondateur en Occident, dont les Bernard, les Francois, les Dominique, les Ignace furent les grands reformateurs. Ces ordres religieux comptaient, dans leur histoire, quinze siècles d'existence, de vertus héroïques et de glorienx services, lorsque la Revolution francaise vint les anéantir. Quand la Révolution eut proscrit les moines et fait table rase des monastères, son aveugle et brutal esprit

resta longtemps comme un obstacle à toute renaissance, dans les préjuges des masses et dans les ombrages de la législation. Cependant, il y avait foujours, dans le monde, des ames dont le monde ne veut pas, qui ne veulent pas du monde et qui soupirent après la solitude du cloître. L'u temps devait donc venir où, par le rassérénement de l'esprit public, par le progrès de la piété et par la vocation de Dieu, des hommes se rencontreraient, pour renouer, sous l'autorité du Saint-Siège, la tradition des Ignace et des Donninique, des Francois et des Bernard, Ces hommes out paru de nos jours et parmi ceux qui se sont spécialement dévoués à cette résurrection de l'ordre monastique, il faut citer, comme soldats d'avant-garde, dom Guéranger et le P. Lacordaire, D'autres avec eux, d'antres après eux, ont suivi lems traces et sontenu leurs efforts; mais ce sont eux qui, les premiers, sont venus par choix à la peine, et ce sont eux qui doivent rester, par equite, à l'honneur.

Prosper-Louis-Pascal Guéranger etait ne en 1805, à Sablé, dans l'Anjou. Consacre à Dieu dès sa naissance. l'enfant fit ses premières études dans sa villé natale et ses études classiques à Angers : dès cette epoque, ses condisciples l'appelaient le m inv. Après avoir l'ait, au séminaire du Mans, ses cours de théologie. Guéranger l'ut ordonné prêtre en 1827, el attaché, comme secrétaire, à son évêque, Claude de la Myre-Mory. Après la mort de ce prélat, l'abbé Guéranger, qui revail depuis longtemps du Mont-Cassin, comme obsédé par la pensée de rétablir en France l'Ordre de saint Benoît, vint à Paris. Pendant quelque temps, il fut attaché, comme vicaire, à l'église Saint-François-Xavier des Missions étrangères, où il eut, comme collègues, Dufriche-Desgenettes, depuis fondateur de l'Archiconfrérie réparatrice de Notre-Dame des Victoires et Dominique Sibour, depuis archevêque de Paris. Mais le jenne vicaire se lia plus particulièrement avec les abbés Gerbet et Salinis, tous deux lieutenants de Lamennais, alors dans tout l'éclat de sa gloire. C'est dans le Mémorial catholique qu'il lit sur la liturgie ses premières escarmonches; elles devaient être couronnées par de nombreuses luttes et de magnifiques publications. Avant de descendre, en paladin, dans l'arène des saints combats, Guéranger songeait sérieusement à rallumer le flambeau de saint Benoît à Saint-Pierre de Solesmes.

« Ce monastère, dit dom Guéranger Iniméme, eul, comme tous les autres, ses vicissitudes; il fut, en 1790, vendu à un sieur Lenoir de Chanteloup, qui l'acheta pour le conserver. Chanteloup vendit Solesmes à d'antres; des mains des trois nouveaux propriétaires, l'abbaye passa aux mains des personnes qui voulaient rendre Solesmes à son ancienne destination et rélablir dans ses murs, trop longtemps inhabités, l'observation de la règle de saint Benoit. De l'an 1010

à l'an 1833, les temps avaient changé; les moines n'avaient plus à attendre ni riches dotations, ni droits seigneuriaux; mais le principe de liberte sociale, pourvu qu'on l'applique avec justice, suffira tonjours au développement des œuvres catholiques.

« Les évêques contemporains furent, comme leurs prédècesseurs, tavorables à la renaissance de Solesmes. Dès l'année 1831, Philippe-Marie-Thérèse Guy-Carron, troisième évêque du Mans depuis 1801, avait regu la communication du projet forme par plusieurs ecclésiastiques, de rendre à l'Eglise le monastère de Solesmes, et, au monastère luimeme, des disciples de sain Benoît, Le prelat avait accueilli cette idée avec faveur. mais il avait voulu la sommettre à l'eprenye du temps. Son consentement definitif ne fut octrové qu'à la fin de 1832 ; ce fut alors qu'il approuva de son autorité d'Ordinaire les constitutions qui devaient organiser la nonvelle société et la disposer à se fondre plus tard dans l'ordre de saint Benoît, par l'autorile apostolique. Entin, les préparatifs clant achevés, le 11 juillet 1833, cinq candidats a la règle bénédictine, aspirant à devenir religieux de chœur, et quatre autres destinés à l'état de convers, furent installés dans le monastère rendu à sa destination. Mgr Carron était retenu loin de son diocèse par sa saulé. Il confia ses pouvoirs, en cette occasion, à ses grands-vicaires, et l'un d'enx, l'abbé-Ménochet, vint présider la cérémonie et mettre en possession le nouveau prieur et ses confrères. L'Eglise et les lieux réguliers furent solennellement réconciliés au milieud'un clergé et d'un peuple nombreux, auxquels l'abbé Ménochet adressa une touchante. allocution, dans laquelle il célébra cette restauration inattendue d'une institution catholique dont les flots des révolutions n'avaient pas submerge le principe. La parole du vieillard, autrefois confesseur de la rade de Rochefort, était imposante, lorsqu'il rappelait ainsi, aux fidèles. Findestructible fécondité de l'Eglise de Jésus-Christ.

« A partir de ce jour, l'office divin et les exercices réguliers recommencérent dans le monastère de Solesmes, après quarante-trois ans de solitude; mais les nouveaux habitants de cette demeure paisible étaient destinés à subir plus d'une épreuve.

La première fut la perte du prélat qui les avait établis par son autorité. Mgr Carron mourut au Mans le 27 août suivant : l'abbé Ménochet le suivit dans la tombe moins de six mois après, étant mort le 5 février 1834.

La perte d'un évêque qui avait pris avec maturité et aussi avec fermeté le patronage de l'euvre avait le droit d'in-pirer de sérieuses inquiétudes aux habitants de notre prieuré. Des oppositions peut-être invincibles leur étaient à craindre, et d'autant plus que leur rélablissement n'avait pas été vu avec bienveillance par tout le monde. La Providence vint à leur secours par la nomination d'un eveque qui ne craindrait pas d'avoner ses sympathies pour l'établissement, et dont l'influence devait un jour l'aider à sortir des limites etroites de sa première institution, pour prendre place dans la Inerarchie des congregations monastiques reconnues par le Saint-Siège, et qui forment les rameaux du grand arbre bénédictin.

« Jean-Baptiste Bouvier, vicaire capitulaire et supérieur du séminaire, monta sur le siège du Mans, et, dès les premiers jours qui suivirent sa nomination, il tit parvenir, à Solesmes, les témoignages de sa bienveillance

et les assurances de sa protection.

Au dedans, l'institution se développait, le personnel de l'œuvre se complétait; des engagements annuels faisaient place à des vœux de cinq ans. et, le 15 août 1836, les membres de l'association declaraient au public leur intention arrêtee de consacrer leur vie au rétablissement de l'ordre de Saint-Benoît, en revétant publiquement l'habit qu'il impose.

🖟 Le moment était venu d'appeler surces commencements d'une œuvre, désormais sériense, la confirmation du Siège Apostolique : Mgr Bonvier preta cordialement son concours aux démarches qui furent faites aupres du Souverain Pontife, dans le cours de l'année 1837. A son suffrage se joignirent d'une manière active l'intérêt puissant du cardinal Sala, préfet de la sacrée Congrégation des Evéques et Réguliers, les recommandations de Mgr de Montblanc, archevêque de Tours, et de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, les bons offices du marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France a Rome, enfin de plusieurs antres personnes de haute influence, que la reconnaissance des nouveaux bénedictins n'oubliera jamais. Toutes choses avant donc eté pesées avec maturité par une Congrégation de sept cardinaux, formée au seinde celle des Evêques et Réguliers, Sa sainteté Grégoire XVI, par un bref solennel du 1º septembre 1837, commencant par ces mots: Innumeros inter, décréta l'érection en titre abbatial de l'ancien prieuré de Solesmes, et le declara chet d'une nouvelle congrégation. sons le titre de Congrégation française de Fordre de Suint-Benoît, succedant aux anciennes congrégations de Cluny, de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, et de Saint-Maur. Par suite des dispositions de ce bret, le prienr du nouveau monastère de 1833 fut institué abbé de Solesmes, et supérieur genéral des bénédictins de la Congrégation de France.

« Amsi ful restaurée, avec les seuls percileges que confère l'antorde spirituelle, une institution qui n'a de garantie que dans la conscience de ses membres et dans leur fidelité à garder les engagements qui les lient à Dieu et à l'Eglise, L'état religieux, dans notre siècle, est destiné, comme le fut l'Eglise elle-meme, dans les temps apostoliques, à vivre, à se développer, à se propager par la seule force intime que Dien-Iui a communiquée,

Ceux des membres de la petite société qui avaient revétu l'habit de Saint-Benoît, le 15 août 1836, émirent successivement la protession solennelle entre les mains du nouvel abbé, qui, lui-même, avait prononcé ses vœux, à Bonne, le 27 juillet 1837, dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, entre les mains du Revérendissime Dom Vincent Bini, abbé de Saint Paul et procureur général de la con-

grégation du Mont-Cassin II. »

Doni Guéranger ne nomme pas l'auteur de cette restauration de Saint-Pierre de Solesmes ; c'était lui-même. Dés l'âge de vingtseptans, il avait pu grouper autour de lui un certain nombre de jeunes prêtres. L'un de ses compagnons ful dom Fontaine, qui fermait récemment les yeux du Père Abbé; puis vincent, dom Pitra, l'historien de saint Leger, l'auteur des Etudes sur les actes des Saints, L'erndit éditeur du Spicilegium Salesmense et du Droit canon des Grees; dom Piolin, l'auteur d'une grande *Histoire du diocèse* du Mans, l'éditeur de la Gullia christiana; dom Le Bannier, le traducteur des médita-, tions du docteur séraphique sur la Passion de Notre-Seigneur; dom Guépin, qui vient d'écrire l'histoire de l'Eglise grecque en Pologne dans sa magnifique Vie de saint Josuphat; dom Gardereau, le savant théologien : dom Bastide, prieur de Ligugé ; et dom Confurier, qui vient de succèder à dom Guéranger comme supérieur général de la Congrégation de France, Le 11 juillet 1833, en la fête de la translation de saint Benoît, l'église de l'abbave fut réconciliée et les nouveaux bénédietins reprirent la règle du saint patriarche de la vie monastique.

Cette installation dans les ruines de Solesmes n'était qu'un premier pas. Pour fonder quelque chose dans l'Eglise, et même simplement pour restaurer, il ne suffit pas de balayer des araignées, voire de dépenser pour quelques milliers de francs de moellons, de mortier, de platre et de couleurs. Il faut mettre, dans tout etablissement qui doit vivre, un esprit qui le vivitie, et se bornat on a ressusciter un ordre ancien, encore faut-il comprendre ses traditions pour en renouer la chaîne. Un confident de l'abbe Gueranger va nous expliquer, avec la supériorité du génie et l'autorité du caractere, comment comprenait sa tâche le restanrateur de l'ordre de saint Benoit. « Certes, s'écrie Mgr Pie, cette institution avait eu, à travers les siècles, des destinées plus glorieuses et plus durables qu'ancune institution créée. Elle avait vu , à des époques solennelles de rénovation, l'Eglise entière et la papaulé se personnitier presque en elle. Mais rien ici-bas n'est appelé à parliciper au privilège qui n'appartient qu'à l'Eglise. Après des phases de relàchement et de réforme, l'œnvre de saint Be-

¹ Dom Guerranger, Essai la storique sur l'Abbave de Solesmes, ad finem.

noît, affaiblie et fractionnée, survivait dans des congrégations diversement organisées. dont chacune avait son eachetet son but particulier. Le patrimoine était assez vaste pour que chacuu des partageants fut encore riche devant Dienet devant les hommes. Mais, parmi la dispersion de tout le reste, la chose qu'ilfallait maintenir intacte à font prix, je veux dire la plénitude de l'esprit de saint Benoît, et, en d'autres termes, l'essence de l'étal monastique, n'avait-elle pas subi-d'altération et de diminution? Ce qui est certain, c'est qu'a part un vigoureux rejeton de la vie cislercienne merveilleusement sauve du deluge, Dieu venaif de faire parmi nous table rase du passé, et que l'œnyre étail tout entière à reprendre, puisque ses derniers débris, après un effort infructueux, s'étaient eux-mêmes

condamnés à périr.

« Laissés à leurs inspirations premières, les nouveaux fils de saint Benoît auraient naturellement greffé la fige nouvelle sur le tronc de Saint-Maur, sauf à en modifier la sève par quelques correctifs. Nétait-ce pas l'arbre qui ombrageait naguère encore de son feuillage cette église et ce prieuré de Solesmes dans lesquels on venait de s'établir? Mais au-dessus des conceptions de l'homme, il y a la sagesse de l'Eglise, s'exprimant par l'oracle du Siège Apostolique. Fils Ini-meme de saint Benoît, le pape Grégoire XVI voulut que cette famille renaissante cherchât plus loin et plus haut le principe de sa reconstitution. Ce fut là un ordre du Ciel. A partir de cet instant, Prosper Guéranger, s'appuyant sur la double force de l'étude et de la prière, remonte d'âge en âge le cours de la tradition. S'etant nourri de la vie et des maximes de différents réformateurs qui, après l'unité brisée, ont créé les diverses congrégations bénédictines aux quinzième, seizième et dix-septième siècles, il arrive et il s'arrète avec complaisance à ce-Louis de Blois, le disciple de celle que font l'ordre a nommée sainte Gertrude la Grande. Là déjà, il se désaltère aux pures sources de l'esprit du saint patriarche, il se complaît dans ce miroir des moines, il se délecte dans ces exercices et ces révélations des vierges d'Hefta. Puis, traversant avec admiration les richesses de Citeaux et de Clairvaux, lesquelles, pour être l'apanage propre d'une autre branche de la famille, n'en appartiennent pas moins à tonte la descendance de Benoît. il se plonge avec-bonheur dans les eaux de cefleuve qui, de saint Odon à Pierre le Vénérable. transforme Chiny en une terre où coule le lait et le miel de la plus pure et de la plus forte doctrine monastique. Clumy bii-même avait recu ce dépôt de ce Benoît d'Aniane, qu'on a pujustement appeler Benoit second, homme vraiment prodigieux, par lequel ont été rassemblés le code et la concordance des règles, et qui en soufffa l'esprit, meilleur encore que la lettre, sur la génération d'où Cluny allait sortir. Ce n'est pas tout. Le grand législateur du Mont-Cassin demande à n'etre pas seulement étudié dans ce qui est venu après lui : a parte post, comme dil l'ecole. Lui-même a declaré, dans sa modestie sans donte, mais dans une modestie fondée sur la vérité, que sa regle n'est ni le premier ni le dernier motde la perfection, mais une simple ebanche : have minimum inchoations regulam; et quiconque en veut connaître les sources, ille renvoic aux saintes Ecritures d'abord et aux grands docteurs de la foi : puis aux Peres du désert et aux maîtres de la vie spirituelle qui l'ont précède soit en Orient, soit en Occident : a pairte aute. Notre courageux restaurateur ne recule devant aucune partie de ce travail, qui sera celui de tonte sa vie ; à telle enseigne que le produit de ses dernières années, le testament laissé à sa double famille sera le commentaire le plus lumineux, le plus nourri, le plus substantiel de la règle du saint patriarche. Mais déjà, dans les constitutions rédigées au début, et insérées dans le bret apostolique qui rétablit en France l'ordre de saint Benoit, vous trouvez toute la moelle de cette tradition et de cette forte vie monastique au développement de laquelle il devait s'employer jusqu'à son dernier sontfle (1). »

Après s'être pénétré si fortement de l'esprit de son ordre. Gnéranger devait demander à l'Eglise l'approbation canonique de son œnvre. Dans ce dessein, il se rendit à Rome. Nous trouvois, dans la correspondance de l'abbé Lacordaire avec Sophie Swetchine, quelques notes relatives à ce voyage. Le 28 mars 1837, Lacordaire écrit : « Ĵai vu M. Guéranger, chère amie, et sa presence a été pour moi nn grand secours et une grande consolation.» Le 4 mai suivant, note plus détaillée : « Les affaires de M. Gueranger vont à souhait. Les jésnites qu'on devait se flatter tont au plus de n'avoir pas pour adversaires, se sont montrès de très chands amis et poussent au succès avec vigueur. L'en suis charmé pour les bénédictins et aussi pour eux; car rien n'est pénible comme les défauts que l'on rencontre dans ceux qu'on estime et surfout dans les serviteurs de la vérité; cette conduite des jésuites est, du reste, très habile. Après tout, ils ne peuvent pas se flatter d'avoir en France. des œuvres religienses et monastiques ; et il vant mieux, pour eux, se faire des amis de ceux qui doivent un jour participer à l'influence que donnent la vertu et le devouement. Tout va donc au mieux. La presence de l'abbé Guéranger a ete aussi pour moi une véritable consolation; nous nous entendons a merceille pour toutes choses : théologie, philosophie, politique, présent et avenir : il est si rare de trouver aujourd'hui un chrétien on la foi domine le reste. »

Le 4 juillet, il indique où on en est-avec l'opinion legitimiste : « La différence qu'il y a entre vous et moi sur la légitimité est proba-

⁽¹⁾ Mor Pie, OEucres pastorales, 1. vii. Oraison funèbre de dom Guéranger.

blement peu de chose. Je regarde ainsi que vous l'herédité comme un principe important, respectable ; mais la légitimité telle qu'on l'a faite depuis Louis XIV et Louis XVIII me paraît entachée de cette malheureuse idolâtrie royale qui a perdu la maison de Bourbon, Aujourd'hui encore, par un aveuglement qui me paraît un signe d'endurcissement, la cause du legitimisme et celle du gallicanisme sont abominablement unies, et j'ai su des choses dont la folic égale l'impièté. Croiriez-vous que pas un journal religieux n'a voulu annoncer, même à tant la ligne, l'ouvrage de M. Guéranger sur les origines romaines?

Le 3 août, solution de l'affaire bénédictine; « de ne vous dis pas, pnisque vous le savez, que M. Guéranger est abbé perpetuel de Solesmes, ayant anneau, crosse et mitre, et chef de la congrégation des Bénédictins de France, affilice au Mont-Cassin. C'est un résultat mecveilleux, et qui doit nous porter à aimer de plus en plus l'Eglise romaine, si divinement habile a distinguer ses veais enfants, de vais quitter Rome bientôt, après un voyage et un séjour qui out eté véritablement fructueux; car Montalembert et moi, nous avous certainement préparé les voies à l'abbé de Solesmes. «

Le Hi septembre, la Providence éprouve l'œuvre naissante : « L'abbé de Solesmes a été sériensement frappé du choleratet en danger pendant vingt-quatre heures ; grâce à Dieu, il est sain et sauf aujourd'hui ; il se dispose à partir jeudi prochain par un bateau marchand qui est en partance au port de Ripa-Grande sur le Tibre. Car il fant que vous sachiez que toutes les rontes sont fermées depuis un mois et que rien ne passe sinon la correspondance portée par des courriers à cheval. «

Le 12 octobre : « Nous sommes arrivés avant-hier à Milan, l'abbé de Solesmes et moi, bien portants, après quinze jours de voyage en voiture et à travers des fumigations innombrables jusqu'aux bords du Pò où nous avons entin retrouvé la liberté. Nous partons demain matin pour Lausanne, par le Simplon, ensuite par Besancon et de là à Villersexel. M. Guéranger vous porte un petit souvenir de Rome, que je vous envoie, et que je vous prie d'agréer avec bonté U.

En 1837, donc, l'abbe Guéranger voyait la réalisation de ses reves d'entant, de ses aspirations de jeune homme et de son dévouement sacerdotal. Son œuvre était fondée, il n'avait plus qu'à la développer matériellement et moralement, par les agrandissements de Solesmes et les améliorations qu'il ne cessa d'y introduire, et par les fondations qu'i allaient sortir de cette abbaye-mère, comme l'abbaye de Ligugé, près Poitiers, en 1853, le prieure de Sainte-Madeleine de Marseille, un peu plus tard, et, en 1870, l'abbaye de femmes de Sainte-Cécile de Solesmes.

Au milieu de ses travaux, qu'était Dom Guéranger comme moine et comme ablé?

 Dom Guéranger, dit son éloquent panégyriste, fut moine dans toute l'étendue du mot: moine par la pauvreté et le détachement de toutes choses ; moine par la pureté de vie la plus délicate, et par une chasteté angélique qui égalait en hui la vivacité de l'affection ; moine par l'obéissance parfaite à Dieu, à l'Eglise et a la règle ; moine par un amonr enthonsiaste et passionné de l'office divin, de ce que saint Benoît, nous le redirons bientôt, met au premier rang des devoirs monastiques ; moine par l'habitude constante du travail sous toutes ses formes, sans excepter le travail des mains, dont il avait l'estime et dont il savait donner l'exemple; moine par la mortification du corps, par les anstérités du cilice et de la flagellation sanglante, en même temps par la tuite de toute vaine gloire et par l'humilité d'un esprit somnis et discipliné; pour tout dire enfin, moine par un sentiment de foi et par une plénitude de vie surnaturelle, devenne pour lui une seconde nature, qui le tenait constamment sous le regard et la conduite de Dieu 😢 . 🧸

Dans les monastères de l'ordre de Saint-Benoît, redontable est la tâche de l'abbé. C'est de lui que tout part, c'est vers lui que tout converge. Sans doute, avant de se décider, il doit prendre le conseil de ses frères; pourtant il décide tout lui-même avec crainte de Dien et conformement à la règle, il laut donc qu'il soit docteur et pasteur, chef et père, et qu'il préside réellement pour présider efficacement. Nous n'examinerons pas ici, si c'est la règle d'un gouvernement pondéré, il suffit de savoir que tel est le regime bénédictin. N'oublions pas cependant que ce régime si simple et si sag a fondé des cités autour des cloîtres. L'Europe est, en grande partie, son ouvrage.

Etant bon moine, comme il l'était, dom Guéranger était un vrai père abbé ; mais écoutons son admirable panégyriste :

« Etant tout cela en lui-même, dit-il, il n'est pas étonnant qu'une femme illustre, qui le consultait et l'ecoutait déjà comme un maître, à l'heure où elle semblait en diriger et conseiller d'autres comme des disciples, ait dit de lui » qu'il était ne bénédictin et abbé de Solesmes. « Il tant, d'après saint Benoît, » que l'abbe soit docte en la loi divine, sachant on puiser « les choses nouvelles et les anciennes: » oportet ergo eum esse doctum in lege divina, ut sciat unde proferat nova et vetera. Oni, la doctrine est nécessaire à l'abbé pour donner la vie au monastère, en renouvelant sans cesse les esprits, et détruisant par là la monotonie qui pourrait endormir les ames et ralentir leur élan dans la marche vers le souverain bien. Une maison religieuse n'est point un asile de somnolence : nulle part les esprits et les cœurs n'ont davantage

(2) Oraison functire. De partie,

^{1.} Correspondance du P. Lacordaire et de Mme Swetchine, passim,

besoin d'être tenus en éveil ; l'institution monastique périt, si l'enseignement s'arrête. Jésus-Christ est venu apporter du teu sur la terre, et que veut-il sinon que ce feu s'allume? Mais quelle âme sera embrasée de ce feu, si ce n'est celle du moine qui doit être l'âme chrétienne dans sa plus haute expression? Il faut donc que l'abbé entretienne, il faut qu'il active ce feu autour de lui, il faut qu'il epanche la lumière sans laquelle il n'y a pas de chaleur. Mais, pour cela, il faut qu'il ait lui-même le front dans la lumière, qu'il connaisse les Ecritures, les enseignements de l'Eglise et du Siège Apostolique, la théologie dogmatique et morale, ascétique et mystique, les annales ecelésiastiques et la vie des saints, de sorte que, puisant dans ce trésor qui lui est familier, il sache également en faire sortir ce qui est non-

veau et ce qui est ancien.

« Nulle de ces choses n'échappait au trèsrévérend Père abbé de Solesmes. Ce front haut et développé, arsenal immense d'érudition, contenait un des plus vastes dépôts de la science ecclésiastique et profane ; à toutinstant et selon que l'occasion le demandait, il en tirait des armes lumineuses, avec ordre, en leur rang, à leur place, sans confusion, sans effort : ut sciut unde proferat nova et retera. Pas un incident nouveau, pas un évènement contemporain, dont il ne comprit et montrat la portée au point de vue divin. Oni donc savait promener comme lui son regard sur le globe entier pour y déconvrir ce qui se rapportait à l'Eglise, à ses épreuves, à sés joies, à ses conquêtes? La vulgarité même du journal devenait en ses mains le thème d'un enseignement. Mes Pères, vous étiez assis à une table royale où les mets les plus délicats, les plus varies, vous étaient servis quotidiennement ; ces conférences sur la vie et les vertus chrétiennes, cette incomparable explication de votre règle, que des notes intelligentes vous ont conservées, vous n'avez pas le droit de les garder pour vous seuls. Que dis-je? ce ne sont pas seulement les écrits, c'est la vie de votre vénérable Père que vous devez à la chrétienté. A l'œuvre donc, et sans retard. Là vous nous direz à quel point en lui le docteur était père, tout ce que sou coup d'œil avait de pénétration, de clairvoyance, tout ce que son cœur lui dictait de tendresse et de bonté ; avec quelle patience, quelle autorité, en quelques paroles, il avait le don de baser une vie entière, avant pour règle de suivre dans les âmes les moindres mouvements de la grace, mais de ne point les prévenir; se tenant toujours dans le vrai, avec un admirable équilibre, et y ramenant les esprits les plus extrêmes, sans leur rien ôter de ce qui leur était propre et devait leur demeurer; attentil, selon la recommandation de saint Benoît, à ne pas enlever la rouille si fortement que le vase l'ût exposé à éclater : en un mot, se dépensant tout entier au service intérieur et à la culture spirituelle de ses fils. commes'il n'y avait rien autre chose au monde.

etne faisant rayonner par delà le monastère que ce qui débordait du dedans.

« Anssi, laisse-t-il apres lui une œuvre qui durera, et cette œuvre, il l'a mise en possession de tous les héritages dissipés : et serrari te ut passideres hereditates dissipatas. Me demandez-yous, pieux fideles, si l'on y garde toute observance rigourense de la règle première? Je pourrais vous répondre que la discipline générale au temps de saint Benoît diftérait à peine de la discipline monastique, el qu'en face des adoucissements apportés par l'Eglise aux observances communes des chrétiens, les moines de la congrégation de France, tels que les a constitues canoniquement l'autorité du Saint-Siège, vous laissent plus loin derrière eux que leurs devanciers n'y laissaient vos pères. Fions-nous à la sagesse de l'Eglise, et quand, à cause de l'affaiblissement géneral des corps qui a suivi l'affaiblissement de la foi, sa condescendance maternelle s'exerce si largement envers nous, ne nous plaignons pas qu'elle veuille bien ouvrir à un plus grand nombre de faibles les portes de la vie parfaite. Si d'ailleurs vous aspirez à déplus grandes rigueurs, la Providence de Dieucontinue de vous les offrir dans des asiles saints et bénits. Pour moi, je ne saurais perdre de vue les grandes maximes de Benoit et je ne m'étonne point que l'Eglise elle-même s'en soit inspirée : miscens temporibus tempora : « tenant compte de la différence des temps ». et, « par l'exercice de la discrétion, qui est la « mère des vertus, tempérant tellement toutes « choses, que les forts désirent faire plus, et « que les faibles ne se retirent pas en arrière 🕬 Sic omnia temperet, ut sit quod et fortes suscipiant, et infirmi non refugiant.

« Cela dit, j'obéis à la seule vérité que je proclame en face de cette tombe, que celuiqui y reposé a été ici-bas l'un des plus grands affirmateurs de la vie monastique, et que son œuvre le place à la suite des quatre ou cinq principaux restaurateur : de l'ordre bénédiclin suscités dans le cours des siècles. Cette conviction, que j'ai puisée dans ses entretiens, dans ses correspondances et dans ses écrits, vous l'avez affermie en moi, mes révérends Pères, toutes les fois que j'ai vécu parmi yous. Pardonnez-moi, o saint abbé, si mon zéle et mon amilié vous ont harcelé souvent jusqu'à l'importunité, pour obtenir de yous cette vie et cette histoire de saint Benoil, dont yous m'avez tant de fois exposé la synthèse et développé d'admirables parties. Je ne me rendais pas compte que votre œuvre s'écrivait d'une facon meilleure, puisqu'elle se gravait, en lettres vivantes, dans l'esprit et le cœur de vos fils. Un jour pourtant que je tremblais de vous voir mourir laissant le travail inachevé, je m'aperçus que l'impression s'en taisait en caractères d'or, je veux dire dans ces âmes virginales, fruit de votre seconde paternité et douce joie de votre vieillesse. Pendant huit ans, your avez partagé entre cette double famille vos soins et vos labeurs, dirigeant à la fois des deux côtés ces jets de lumière et de génie, qui devenaient plus ardents et plus vifs à mesure que vous approchiez du fover éternel. Elevés à l'école de la générosité, vos enfants, à l'ère, remercient le Seigneur de tout ce qu'il leur a donné par vous ; et ils ne se plaignent pas qu'il vous ait donné à vous-même le repos, après tant de fatigues ; ils ont la confiance que vos œuvres, dont le mérite vous a précédé là-haut, continueront de vous survivre ici-bas (1), «

La Papaute venait donc de ressusciter, en France, l'œuvre de saint Benoît et de contier à un homme de sa droite l'œuvre ressuscitée, L'élu de Dieu et du Saint-Siège Apostolique n'avait alors que trent-deux ans.

En ressuscitant l'œuvre de saint Benoît, Grégoire XVI lui avait donné comme mission apostolique de ranimer par sa vertu les traditions defaillantes de la sainte liturgie et du droit canon. Nous verrous bientôt comment, par la droite de dom Géranger, fut rétabli en France, l'unité liturgique, Ici, pour ne pas scinder l'unité de cette grande vie, nous devons donner la nomenclature de ses œuvres: 1º Institutions liturgiques en 3 volumes ; 2° Défeuse des institutions liturgiques en trois ou quatre opuscules ; 3º L'année liturgique, parvenue, quand il monrut, aux derniers dimanches après la Pentecôte; 4º Les oviqines del Eglise comaine un vol. in-4°, consacré à la justification des catalogues des pontifes romains; 5° Le Naturalisme en histoire, un des articles publiés dans l'*Univer*s, dont on a tiré un volume, pour réfuter le prince Albert de Broglie : 5º La Cité divine, à propos de Marie d'Agreda, autre série d'articles dans l'*Univers* pour démarquer en France les manouvres du Jansénisme ; 6º Sainte Cécile, vierge romaine dont l'abbé de Solesmes à reconstitué savamment l'histoire; 7º La médaille de saint Benoît; 8º la traduction des œuvres de sainte Gertrude ; 9° Les actes des Martyrs en 4 volumes in-8°; 10° La Monarchie pontificale. plus cinq ou six brochures publiées à l'occasion du Concile ; 11º Mélanges, commencés à Solesmes et qui doivent avoir quatre volumes réunissant les articles de dom Gueranger, non publiés jusqu'ici en volumes; un seul volume a paru : *pendent opera interrupta* .

Tous ces ouvrages de dom thiéranger, préteraient matière à de longues considérations. Il n'y en a pas un qui ne touche aux grands intérêts, de l'Eglise et aux importantes affaires du siècle. Guéranger était, avec Goussel, Parisis. Lacordaire, un des quatre prêtres qui, à un moment donné, exercaient la plus profonde influence. Son coup d'œil était sûr, sa main prompte ; il savait, comme on dit, emporter le morceau. La Monarchie poutificale tranche la question agitée depuis trois siècles par les gallicans. Les Actes des saints sont une œuvre de réaction savante contre les

aberrations jansénistes du XVIII^e siècle; la Cité de Marie d'Agreda vise au même but. Les Origines de l'Eglise romaine et sainte Cècile, c'est de l'histoire savante, mais qui mine par la base la conception libérale du temps. Les deux œuvres principales des Institutions liturgiques, c'est l'histoire de la liturgie et des liturgistes, c'est le livre qui sonna le branle-bas de l'unité; l'Année liturgique, c'est le livre savant et pieux qui remet dans les âmes la grâce de Jésus-Christ, par le canal de la prième tenditionnelle.

de la prière traditionnelle. Dans tous ses ouvrages, Guéranger n'a qu'un but : non pas exalter, mais faire reconnaître la monarchie suprême, unique et infaillible des pontifes romains. Pour atteindre ce but. Gueranger offre deux moyens : la liturgie romaine et le droit pontifical de Rome. A ses yeux, refuser de prier avec le pape et d'observer ses lois, c'est lausser la notion de l'Eglise, c'est entraver la juridiction ecclésiastique, c'est paralyser l'action viviliante du Chef de l'Eglise sur tous ses membres. L'indittérence dans laquelle a vécu la France depuis cent ans, sur la discipline générale et particulière de l'Eglise, est un fait sans exemple dans les annales du Christianisme. Des églises sans lois, des prêtres et des lidèles sans droit, sont remis à l'arbitraire et à la conscience bien ou mal informée, voità le régime recu et préconisé. Que ce système simplific beaucoup l'administration épiscopale, cela est hors de douté; un homme qui peut tout ce qu'il vent, n'eprouve jamais d'embarras pour agir; mais il peut en éprouver beaucoup par l'effet de ses actes irréguliers ou inopportuns. L'n diocèse réduit à la tête d'un homme, quelqu'il soit, c'est un pachalik, même si le bou sens et l'aménité du titulaire peuvent en diminner les excès ou en dissimuler le caractère. Un diocèse, enfermé sous un crâne, c'est implicitement la négation de l'Eglise. Déjà ce système a produit, en France, de grands maux; je prévois qu'il pourrait nous conduire aux dernières extrémités, La mort empécha Guéranger de conduire, comme il le voulait, sa campagne pour

le rétablissement du droit canon. Guéranger mourut en 1875, « Parmi les hommes d'église, qui, de notre temps, dit Pie IX, se sont le plus distingués par leur religion, leur zele, leur science et leur habilete, pour faire progresser les intérêts catholiques, on doit inscrire à juste titre Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, supérieur général des Bénédictins de la congrégation de France, Doné d'un puissant génie, possédant une merveilleuse érudition et une science approfondie des règles canoniques, il s'est appliqué, pendant tout le cours de sa longue vie, à défendre courageusement, dans des ecrits de la plus haute valeur, la doctrine de l'Eglise catholique et les prérogatives du Pontife Romain, brisant les efforts et réfutant les erreurs de ceux qui le combattaient, » (Bref *Ecclesiustici vivi*, 19 mars 1875).

Cest parconsidération pour don Guéranger que Pie IX avait élevé dont Pitra au cardinalat : il n'avait pas pu le revétir lui-même de la pourpre, parce qu'il voulait le Jaisser à la tête de sa congrégation et plus libre pour ses combals.

Cent vingt-cinq ans avaient passé sur la tombe de Bossuet, cent quinze sur celle de Fénelon, quatre-vingt-six depuis que Massillonavait fermésa bouche harmonieuse, quand fut révélé au monde l'homme qui devait renouveler, en France, l'éloquence de la chaire et reconstituer l'ordre de saint Dominique; j'ai nommé le P. Lacordaire 1).

Jean-Baptiste-Henri Lacordaire naquit, en 1802, à Recey-sur-Ource, d'un père médecin et d'une mère qui était la fille d'un avocat au parlement de Bourgogne. Le médecin mourut en 1806 laissant à sa venve quatre enfants : le futur dominicain était le second. Son enfance n'entrien de remarquable ; comme tous les enfants doués d'une grande vivacité il était étourdi, espiègle, rieur, et il se plaisait à jouer de mauvais tours aux domestiques, surtout à sa bonne, sauf à leur demander pardon lorsque la plaisanterie avait été assez loin pour les affliger. Sa mère, qui était profondément religieuse, s'alarmait parfois de ces dispositions. Comme il l'aimait tendrement, pour peu qu'elle se montrat mécontente, il témoignait le plus vif-repentir, fondait-enlarmes et demandait pardon avec une effusion de cœur qui annoncait les plus heureux penchants. Afin de tempérer un peu cette vivacité, la bonne mère favorisa autant qu'elle put le gout que le petit Henri montrait pour la lecture; ce fut elle qui choisit ses livres, qui commenca ainsi à former son esprit et son cœur, et elle eut la joie de voir couronner ses soins des plus heureux résultats.

A douze ans, le jeune Lacordaire entra au collège de Dijon, où il lit d'excellentes et brillantes études. Travaillant avec ardeur, doné d'une remarquable intelligence, il n'ent bientôt plus de rivaux parmi ses condisciples; tous les premiers prix furent sa conquête, et lorsqu'il ent terminé sa rhétorique, ses maîtres, voulant lui témoigner leur entière satisfaction, lui firent présent d'une collection complète de médailles des rois de France.

Malheurensement l'irréligion, le mépris des choses sainles avaient gagné le cour du collégien en même temps que son esprit s'était formé. Lorsqu'il fut arrivé au cours de philosophie, dit un biographe, il se crut assez fort pour décider que le Christianisme n'était qu'une softise, et Dieu lui-même qu'une chimère.

En sortant du collège, Lacordaire se livra à l'étude du droit, et, il faut le dire, l'incrédulité qu'il avait déjà manifestée, sembla faire de déplorables progrès. L'ue société dite De l'Etude s'était formée, à cette époque, a Dijon; les rennions de cette société avaient pour objet des conférences où les étudiants s'exerçaient à l'art oratoire. Lacordaire s'y montrait constamment l'adversaire le plus prononcé de toute thèse catholique.

Devenu avocat, le jeune sceptique se disposa à se rendre à Paris en 1821. Le président Riambourg lui remit une lettre de recommandation pour un avocat de la capitale. l'excellent Alexandre Guillemin, qui accueillit parfaitement son futur confrère. Lacordaire tit son stage, travailla pendant deux ans avec ardeur, et plaida plusieurs fois avec succès, Berryer, qui l'entendit, déclara qu'ilpouvait se placer au premier rang, s'il évitait l'abus de sa facilité pour la parole. Mais dès · lors une révolution radicale se préparait dans l'esprit du jeune philosophe, et cette révolution ne devait pastarder à s'accomplir. En 1824, Lacordaire entrait à Saint-Sulpice, où sa piété sincère tit bientôt l'édification de ses maîtres et de ses condisciples. C'était avec ardeur, sans réserve, qu'il était rentré dans le giron de l'Eglise. Cette généreuse passion. d'une grande ame fut d'abord mal comprise, et le jeune homme, à qui Dieu avait si merveilleusement rendu la foi pour faire de luil'un des oracles de son Eglise, fut longtemps considéré par des gens qui ne le comprenaient point, comme ne devant jamais franchir les limites modestes de la médiocrité.

Apres sa promotion au sacerdoce, Lacordaire songeait à passer en Amérique, Lamennais, à qui le génie du futur orateur s'était révélé, parvint à le conserver à sa patrie,

Lacordaire demeura donc à Paris où il accepta les modestes fonctions d'ammônier du collège Henri IV. Là, aimé des élèves, à la fois comme un père et un ami, il passa des jours tranquilles jusqu'à la révolution de Juillet. Ce fut à la suite de cette violente commotion qu'il se déclara l'un des plus fervents disciples de Lamennais, séduit bien plus, à ce qu'il paraît, par le talent brillant de ce grand écrivain que par les doctrines qu'il tenta dés lors de faire prévaloir.

Bientôt Lamennais fonda le journal l'Arcair; Lacordaire fut appelé à coopérer à cette œuvre. Ennemi des transactions, des demimesures, le futur dominicain se tit remarquer parmi les plus énergiques et les plus fougueux rédacteurs de cette feuille destinée à provoquer une révolution dans le monde catholique et qui avait pris cette devise quelque pen audacieuse : Dieu et la liberte!

Mais ce n'était pas assez pour cette âme

(1) La vie du P. Lacordaire a été écrite par plusieurs biographes, notamment par P. Lorain, l'historien de Cluny, par le comte de Montalembert, par le P. Chocarne et par Th. Foisset. On en trouve aisément les pièces justificatives dans les lettres du R. P. aux jeunes gens, à sa famille, à Mue Swetchine, à la comtesse de La Tour du Pin et à plusieurs autres.

ardente, il lui fallait des combats de chaque jour. C'est à cette ardeur toute juvénile sans doute qu'il faut attribuer la lettre suivante, adressee, le 24 decembre 1830, par Lacordaire au bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour royale de Paris :

6 MONSHAR LE RATONNER

a fl v a limit ans, je commencai mon stage an barreau de Paris : je l'interrompis au hout de dix-huit mois pour me consacrer à des etudes religiouses qui me permirent plus tard d'entrer dans la hiérarchie catholique, et je suis prêtre aujourd'hui. Les devoirs que ce titre m'impose m'ont d'abord eloigné. du barreau ; mais des événements immenses ont changé la position de l'Eglise dans le monde ; elle a besoin de rompre tous les liens qui l'enchament à l'Etat et d'en contracter avec les peuples. C'est pourquoi, devoue plus que jamais à son service, a ses lois, à son culte, je crois utile de me rapprocher de mes concitovens en poursuivant ma carrière dans le barreau. Lai I honneur de vous en prevenir, monsieur le bâtonnier, quoique je ne puisse prévoir aucun obstacle de la part des reglements de Tordre. S'il en existait, j'userais de toutes les voies légales pour les aplanir.

» de suis, etc.

« II, LACORDAIRE, »

A propos de cette lettre, Mauguin, qui etait alors bâtonnier, convoqua le conseil de l'ordre: la discussion fut passionnee, violente : le pour et le contre furent sontenus avec une ardeur égale : mais la décision fut contraire aux prétentions de Lacordaire, et cette affaire n'eut pas d'autre suite. Cependant il fallait un aliment à cette âme de feu; il fallait à tout-prix que l'aigle-sortit de son aire et prit son essor ; ce fut alors que Lacordaire, secondé en cela par Montalembert et de Coux, fonda, rue Jacob, une école où les enfants du riche et du pauvre, indistinctement, devaient recevoir, sans aucune rétribution, une instruction differente de celle adoptée par l'Université.

Après le procès de l'école libre. Lacordaire se retira au convent de la Visitation où il avait éte aumônier au sortir du séminaire. Les affaires du journal l'Avenir et le procès de l'école libre lui avaient fait un besoin de la solitude vers daquelle le portaient, d'ailleurs, le besoin inné de sa nature et l'attrait du génie. Dans cette retraite, il voyait un moyen facile de désarmer, par le silence, les esprits hostiles aux anciens amis de Lamennais. Toutefois, la prudence n'était pas sa seule conseillère, ou du moins elle lui conseillait autre chose que l'inaction. S'il refusa de devenir directeur de l'Univers qui se fondait alors, et professeur à l'Université ca-Holique de Louvain, ce fut pour se livrer à l'étude. Ses trois années de théologie ne lui avaient donné qu'une idée incomplète de la

science qu'il voulait approfondir pour lui et pour les autres. Il avait résolu d'aller aux sources, « La force est aux sources, disait-il, et je venx y aller voir. » Avec son ardeur ordinaire, il se prit donc à étudier saint Augustin, le Thomas des temps primitifs, el saint Thomas, qui fut désormais son auteur de prédifection. Mais la solitude absolue ne pouvait longtemps lui convenir, et, de plus, elle ne pouvait se concilier avec les grandes choses que Dieu l'appelait à faire. Sur ces entrefaites, il se mettait en relations avec Sophie Swetchine qui fut pour lui une seconde mère, une mère selon la grâce. Bientôt le dessein du Ciel s'éclaireissait sur l'avenir du grand homme. A la fin de 1833, l'abbé Buquet, préfet des études au collège Stanislas, vint lui proposer de donner des conférences religieuses aux élèves dans la chapelle de l'établissement. C'était un rapprochement avec la jennesse qu'il avait toujours aimée; c'était une occasion d'essayer enfin ses forces sur son vrai terrain : il accepta. Les conférences s'ouvrirent le 19 janvier 1834. Elles font époque dans la vie du P. Lacordaire. Elles lui révélérent sa vocation : l'enseignement apologétique du haut de la chaire : elles revélèrent aussi à la capitale le grand oraienr religieux. Le succès fut immense. Dès les premières conférences, les élèves durent céder la place au flot grossissant des auditeurs. Des tribunes furent élevées, et la chapelle restait encore trop étroite. Pendant Irois mois, l'affluence alla toujours croissant.

Les conférences du collège Stanislas furent dénoncées au gouvernement comme un foyer de républicanisme capable d'égarer la jeunesse, et à l'archeveque comme une école de dangereuses nouveautés. On suspendit les conférences. L'abbé Affre, alors chanoine de la métropole, esprit sévère, mais ouvert et indulgent, s'interposa en faveur du conférencier. Par une coïncidence singulière, les ennemis du jeune orateur opinèrent dans le même sens ; ils espéraient que ce triomphe serait l'occasion d'une chute, persuadés que Lacordaire n'avait ni les ressources théologiques ni les facultés oratoires capables de le soutenir dans une œuvre où les unes et les autres étaient nécessaires à un haut degré. L'archeveque lui rendit donc la parole, non plus dans une chapelle, mais à Notre-Dame. Sculement, pour prévenir les écarts que faisaient craindre le caractère et les antécédents de l'aumônier des Visitandines, le prélat exigeait qu'il écrivit en entier ses conférences. Lacordaire refusa, alléguant qu'il perdrait tons ses avantages s'il ne pouvait improviser au moins l'expression de ses pensées. La-dessus on transigen; le prédicateur dut somnettre seulement un canevas à l'un des grands vicaires du diocèse. Le choix lui élant laissé entre l'abbé Carrière, savant théologien et l'abbé Affre, il préféra ce dernier, en reconnaissance de l'intérêt qu'il en avait recu et en espérance du concours plus sympathique et non moins celaire qu'il pouvant en attendre.

Le prédicateur précha pour la premiere fois, à Notre-Dame, en 1835, « Le jour venu, dit-il dans ses Mémoires inchits, Notre Dame se remplit d'une multitude qu'elle n'avait point encore vue. La jeunesse libérale et la jennesse absolutiste, les amis et les ennemis. et cette foule curiense, qu'une grande capitale tient toujours prête pour tout ce qui est nouveau, s'étaient rendus à flots dans la vieille basilique. Je montai en chaire, non sans émotion, mais avec fermeté, et je commeneai mon discours l'œil fixé sur l'archevêque, qui était pour moi après Dieu, mais avant le public, le personnage de cette scène. Il m'écoutait la tête un peu baissée, dans un état d'impassibilité absoluc, comme un homme qui n'était pas simplement spectateur, ni même juge, mais qui conrait des risques personnels dans cette solennelle aventure. Quand j'eus pris pied dans mon sujet et mon auditoire, que ma poitrine se l'ût dilatée sous la nécessité de saisir une si vaste assemblée d'hommes, et que l'inspiration ent fait place au calme d'un début, il m'échappa un de ces cris dont l'accent, lorsqu'il est sincère et profond, ne manque jamais d'émouvoir. L'archevêque tressaillit visiblement, une pålenr qui vint jusqu'à mes yeux couvrit son visage, il releva la tête et jeta sur moi un regard très étonné, Je compris que la bataille était gagnée dans son esprit, elle l'était aussi dans l'auditoire. Rentré chez lui, il annonca qu'il allait me nommer chanoine honoraire de sa métropole. On cut beaucoup de peine à le relenir et à le faire attendre jusqu'à la tiu de la station. »

C'était un jour de triomphe pour la parole sainte; le triomphe se renouvela chaque fois que l'oraleur prit, la parole. Depuis longtemps endormie et déserte, la vieille métropole se réveillail an bruit d'une multitude qui envahissait ses parvis sacrés. Comment redire ces lètes de l'éloquence à ceux qui n'en out pas été témoins? Comment remettre sous les yeux le spectacle unique de cette nef immense s'emplissant dès le matin d'hommes de tout âge, de toute crovance, de tout drapeau, jeunes et vieux, jeunes surtout, venus des écoles de droit et de medecine, orateurs, jurisconsultes, savants, militaires, saint-simoniens, républicains et monarchistes, croyants el incroyants, athées et matérialistes: Paris et la France enfin en raccourci, miroir fidèle de cette société d'alors, qui ressemblait assez à cette vision d'Ezéchiel, à ce vaste champ d'ossements arides, qui peu à peu se lèvent, s'agitent, se cherchent, reprennent leurs chairs et leur couleur, et n'attendent plus que la grande voix du prophète pour leur souffler l'esprit de vie et en faire une armée d'innombrables soldats rangés en bataille. Spectacle

étrange et nouveau, où plus d'un, sans donte, pendant les longues heures d'attente, dut se demander ce que venaient faire la tant d'hommes accourus de camps opposés; des tils de Voltaire suspendus aux levres d'un prêtre catholique; les descendants de 1789, disciples dociles, dans ce même temple d'où leurs pères avaient chasse le Christ; des chercheurs d'une religion nouvelle au pied de la chaire qui preche éternellement le meme symbole (1).

Le prédicateur de 1835 précha encore en 1836. À fa fin de la station, il declara à son auditoire qu'il ne continuerait pas ses conferences, mais qu'il voulait se trouver seulquelque temps devant sa faiblesse et devant Dieu. « Lacordaire se rendit à Rome, non plus en accusé et en suppliant, mais en enfant de grace et de bénédiction. Le motif qui l'y amenait étant un motif de prudence et de désir de compléter ses études theologiques. Certes, on ne pouvait nier l'éloquence de sa parole et la nouveaute de ses discours ; mais on pouvait confester avec plus de raison sa science de docteur. La fougue du prédicateur, les sujets qu'il affectionnuit, les temérités involontaires de l'improvisation, quelques expressions inexactes avaient inspiré aux meilleurs esprits des craintes qui n'étaient pas toujours illégitimes. Les ressentiments anciens, les rivalités, les soupcons, les mécontentements de l'opinion publique trouvaient aussi leur compte a ces censures, Pour ouvrir sous ses pas une voie royale. il n'y youlut donc rentrer qu'avec, un sayoir plus solide et un zele plus mur. Ce fut à Rome qu'il voulut acquérir ce double don. Il y vécut, allant, venant jusqu'en 1841, et composa dans cet intervalle la Lettre sur le Saint-Siège, le Mémoire pour le retablissement, en France, de l'Ordre de saint Dominique, la l'ie de saint Dominique, et le Discours sur la Vocation de la France.

En 1843, il remonta dans la chaire de Notre-Dame, et ne la quitta plus qu'en 1851. En même temps et par après, il donnait des stations dans d'antres villes ; à Metz, à Bordeaux, à Nancy, à Strasbourg, à Lyon, à Grenoble, à Toulon, à Liège, à Toulouse. Dans ces prédications, il ébanchait et continuait les conférences de Notre-Dame. Ne se dissimulant pas que son esprit ne saurait jusqu'à la fin se tenir à ces hauteurs, il révait, pour ses vieux jours, des prédications rurales, les voyages d'un Chrysostome champètre évangélisant ceux que Bridaine appelait les meilleurs amis de Dieu. Mais il est rare que le cours de la vie suffise à tous les projets d'un homme, fût-il le plus dévoué des hommes.

Au milieu de ses prédications, le Père Lacordaire vit éclater, en 1848, la révolution, et se proclamer la République. Le P. Lacordaire n'était pas républicain de la veille ; il adhèra cependant à un ordre de choses qui

promettait de concilier, avec la forme républicaine, les progrès corrélatits de la religion et de la liberté. De concert avec quelques amis, le Pere Lacordaire fondait, le Un mars. un journal intitule : l'Exc nouvelle, et était envoyé par le departement des Bouches-du-Rhône, à l'Assemblée nationale, Apres le 15 mai, il quittait l'Assemblée et, un peu plus tard, la collaboration du journal, qui mourut d'un exces de democratic rentrée. Ces déterminations contradictoires prouvent que le Pere Lacordaire avant mal juge la situation, et s'était abuse sur les espérances alors possildes. L'Err nouvelle pouvait, sans aucun doute, entretenir la liépublique maissante dans ses bonnes dispositions envers l'Eglise. et réver pour le pretre journaliste une hante direction des esprits. All'Assemblée, le prêtre député pouvait également, en dehors de tous les partis, travailler à la conciliation par le triomphe des grands principes, et stipuler avec plus d'autorité et de savoir, dans la discussion des affaires ecclésiastiques, la reconnaissance des droits religieux. Malheureusement le parti pris est une des formes de la vie publique, et, dans la presse ou à la tribune, il faut, à peine de nullité, servir un parti. Or cela ne pent guère se concilier avec une religion poussée jusqu'à la délicatesse. et cela répugne tout à fait au caractère sacerdotal. Un parti, c'est un système étroit, une haine ardente et exclusive; le prêtre doit habiter des régions plus hautes. Le Père Lacordaire, avec son grand tact, se vit donc déplacé à l'Ere nouvelle, inclinant vers la démocratie : déplacé à l'Assemblée, au milieudes fureurs des partis; il se retira, il faut l'en louer ; ses engagements politiques étaient la marque de son dévouement : sa retraite est l'œuvre de la sagesse : il faut oublier ses erreurs pour ne voir que ses vertus.

Après 1848, le Père Lacordaire donna au public des Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne, une étude sur sainte Marie-Magdeleine, deux discours sur la propriété et sur les études philosophiques, une brochure sur les droits de l'Eglise et l'indépendance de l'Italie, et s'éteignit littérairement sur un fauteuil de l'Académie, pour ressusciter dans sa correspondance et dans ses Mémoires; pour s'éterniser, il faut le croire, dans l'ordre des Frères Précheurs, ressuscité

par ses soins.

Un jour, l'abbé Lacordaire, jenne prétre, entrait en visite chez un directeur de Saint-Sulpice; « Vous arrivez, fort à propos, lui dit l'abbé Boyer; asseyez-vous là, je veux vous faire cardinal, « Sur quoi il se prit à raconter comment la charge d'auditeur de Rote étant vacante, le ministre des affaires écclésiastiques, était venn lui demander, pour cette prélature importante, un jeune pretre de haut mérite, « L'y penserai, avait repondu l'abbé Boyer, « Et j'y pensais, en effet, reprit-il, lorsque vous étes entré, Ainsi vous le voyez, mon cher ami, c'est la Provi-

dence elle-même qui vous offre cette magnitique carrière, et nul mieux que vous, par votre talent, votre science du droif, votre hahitude du monde et de la parole, n'est capable

de la remplir. 🦠

L'abbe Lacordaire, un instant surpris par cette perspective inattendue, n'en fut point ebloui, ni ébranlé. Il répondit : « Lorsque je me suis décidé à entrer dans le sacerdoce, je n'ai en en vue qu'une chose : servir l'Eglise par la parole, c'est là ma carrière. Si j'àvais désiré les honneurs, je scrais resté dans le monde. Vinsi, venillez ne plus penser à moi ; je serai simple prêtre, et probablement un jour je serai religieux. Mais vous n'y pensez pas, reprit vivement l'abbé Boyer; vous voulez servir l'Eglise et où donc la servirez-vous mieux qu'a Rome, près du Saint-Père et investi de si hautes fonctions? Car voyez. » Et il allait continuer lorsque l'abbé Lacordaire l'interrompant à son tour : « Non, non, Monsieur, n'insistez pas, je vous en prie; je vous l'ai dit et je vous le répète, je n'irai point à

Rome : je serai religieux.

Douze ans plus tard. l'abbé Lacordaire se tronvait à Rome. Le séjour de la Ville élernelle permettant les longues réflexions, le jeune conférencier de Notre-Dame S'étudiait lui-meme et étudiait les besoins généraux de l'Eglise. Quant à lui, il revint à sa première pensée de se faire religieux ; quant à l'état de l'Eglise et de la France, il ne crut pas pouvoir travailler plus efficacement au bien de la religion et de la patrie qu'en rétablissant un Ordre détruit. L'histoire, plus expressive à Rome qu'ailleurs, lui montrait dans la suite des siècles ces grands ordres qui avaient compté tant de grandes àmes et rendu aux sociétés de si illustres services : la révolution en avait fait table rase, lei à des peuples hésitant dans leurs croyances, à des nations incertaines même de leur constitution sociale, il fallait des associations pour contrebalancer l'esprit funeste d'individualisme et réveiller la toi! Parmi tant d'ordres éteints, lequel ressusciter? Les Ordres religieux se divisent en deux branches: les uns, consacrés, dans l'ombre des cloitres, à la perfection personnelle du religieux, n'entrent dans le service public de l'Eglise que par la prière et la pénitence; les antres, sans négliger la perfection intérieure, travaillent au salut commun par l'action extérienre de la parole, de la science et de la vertu. Parmi ces ordres actifs, il y en avait un, ne au XIIIº siècle, pour la défense de l'orthodoxie contre l'invasion des premicres grandes hérésies latines : c'était l'Ordre de saint Dominique. A l'encontre de l'Ordre de saint Ignace qui avait resserré l'esprit sans affaiblir le corps, saint Dominique avait chargé le corps en donnant beaucoup de latitude à l'espru, dans ses constitutions, il avait même admis des tempéraments libéraux, des chapitres, des élections. Mais cet ordre si austère pouvait-il convenir à un siècle amolli. En matière religieuse, on ne guérit rien par

l'homéopathie; c'est par les contraires qu'on guérit les contraires et aux amollissements il faut opposer les rigueurs. Dans cette règle, d'ailleurs, il y a des adoucissements, des dispenses, pour eause d'infirmité ou meme par le seul motif du salut des âmes! Bref, l'abbé Lacordaire, snivant l'impulsion divine, après avoir longuement réfléchi, se décidait à relever l'Ordre de saint Dominique.

Après la station de Metz, en 1838, Lacordaire revint à Paris et révéla ses intentions. Personne jusque-là n'avait douté ni de ses talents, ni de sa vertu, mais on n'avait qu'une foi médiocre dans sa capacité gouvernementale. Sophie Swetchine, sa meilleure amie, le laissa faire, sans le sontenir. D'autres ne virent, dans son projet, qu'une chimère, Selon celui-ci le temps des ordres religieux élait passé; selon celui-là la Compagnie de Jésus suffisait à tout, et il était inutile d'essaver la résurrection de sociétés qui n'etaient plus nécessaires; quelques-uns ne voyaient dans l'Ordre de saint Dominique qu'un institul décrépit, empreint des idées et des formes du moyen-àge, dépopularisé par l'Inquisition. et conseillaient, si l'on voulait tenter l'aventure, de créer quelque chose de nouveau. Lacordaire persista dans son dessein et revint à Rome, le 15 août 1838, pour en préparer l'accomplissement.

En revoyant les sept Collines, l'abbé Lacordaire voulait s'aboncher avec les hauts personnages dont le consentement était indispensable à ses projets. Sans désemparer, il visita la Minerve, le Gésu et la secrétairerie d'Etal. Le cardinal Lambruschini lui lit le meilleur accueil ; Ancironi, général des Dominicains, lui ouvrit les bras comme à un prédestiné : les Jésuites se conduisirent admirablement. Le cardinal Sala, préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers, mit a la disposition de Lacordaire, pour son noviciat, le couvent de Sainte-Sabine, au mont Aventin ; puis, dans une pensée de prudence. il songea à l'envoyer en Piemont. L'abbe Lacordaire représenta an Cardinal que l'opinion publique ne supporterait pas, en France, des religieux allant se former en Piemont, pays étrauger et antipathique ; que le centre de la chrétienté était le scul endroit d'où l'on put voir venir des religieux en France, sans trop s'élonner. D'ailleurs, disait-il, il importe au Saint-Siège que nous partions de dessous ses ailes. Rome et l'opinion, j'ai bâti là-dessus.

Les choses ainsi arrangées, Lacordaire revint en France chercher quatre ou cinq jeunes gens de foi et de courage, capables de se donner réciproquement les uns aux autres avec un dévoument sans borne et une véritable lumilité, Pour aider à la préparation de ses vues, il publia le Mémoire pour le rétablissement de l'ordre de saint Dominique. Le Mémoire produisit son ellet. Cette autorité, reine du monde, à laquelle il s'adressait, fut surprise par la hardiesse de l'œuvre et la franchise du langage; elle se sentit favorablement inclinée

vers cet homme singulier qui avait le don de lui plaire et le droit de tout oser. Un autre effei du Mémoire fut d'amener à Lacordaire son premier compagnon, un nommé Réquédat. C'était une âme tendre, prédestinée à devenir une âme angélique. Né a Nantes, en 1819, d'une famille enrichie par le commerce, Hippolyte Réquédat faisant a 18 ans partie d'une rennion de jeunes gens qui disculaient deux fois la semaine les plus hautes questions de religion et de philosophie. Cœur patriote, il ne révait que la grandeur de sa patrie et l'abaissement de ses ennemis : il cherchait sa voic, il la fronya en rencontrant l'abbé Lacordaire. Les deux nouveaux frères revinrent à Rome au printemps de 1839. On leur lit un accueil excellent et, à l'encontre de ce qui arrive trop souvent en pareil cas, il ne vint d'opposition nulle part. Le 9 avril, les deux novices prenaient l'habit; le 16, ils étaient entrés en noviciat au convent de la Quercia, près Viterbe.

Au noviciat, les deux frères se donnérent à Dieu sans réserve. Cette vie religieuse, à laquelle ils se consacraient, offre, nous l'avons dit, deux aspects : vue du dehors, c'est la vie d'un homme qui, ayant quitté le monde pour le sacerdoce, s'est tronvé encore trop isolé dans ce grand corps de la biérarchie sacrée et a senti le besoin de trouver dans cette grande société, une petite famille. Dans son sens intime, c'est le commerce de l'âme avec Dien, C'est Dien développant dans un cœur d'homme le tourment de l'éternel amour, la faim et la soif de l'infini, et se présentant luimême pour guérir cette incurable blessure : c'est l'ame sons l'étreinte divine. Les deux dominicains s'abandonnerent à cesenivrantes et douloureuses fiançailles. Esprit de mortification, observance de la règle, application à la prière, ils ne manquerent à rien. Le maitre des novices, le P. Palmegiani, disait du F. Lacordaire qu'il avait été « un vrai modèle de régularite religieuse et de perfection. . Dans ses moments libres, Lacordaire écrivait la Vie de saint Dominique. Enfin le 12 avril 1840, ils prononçaient à la Quereia les vœux solennels et, huit jours après, Lacordaire préchait à Saint-Louis des Fran-

Lacordaire avait été fidele à sa vocation ; Dieu l'en récompensa en fui envoyant des recrues, Piel, Hernsheim, Besson et Jandel.

Piel était né à Lisieux en 1808. Apres avoir essayé de plusieurs carrières sans y prendre goût, à vingt-quatre ans, il voulut être architecte. En suivant les travaux de son art, il s'occupait d'études plus élevées et se sentait emporté encore par de plus hautes aspirations. Enfin, touché par la décision de son ami Réquédat, du premier pas, il alla au confessionnal, du second au cloître. Piel rejoignit ses deux frères en saint Dominique, au couvent de Sainte-Sabine. L'union la plus intime régnait au couvent; Dieu, cependant, voulut ajouter aux efforts de leur fraternité

une grace de choix. Requédat mourut d'une phtisie pulmonaire, au mois d'aout 1839. Deux ans plus tard, montant à genoux la Scala Santa près Saint-Jean de Latran, Piel s'otfrit à Dieu en victime pour la prospérité de leur entreprise : il tut pris de maladie et mourut à Rosco, en décembre 1841.

Avec Pielétait venu le frère Hernsheim. Né à Strasbourg, en 1816, de parents israélites, converti et baptisé de bonne fieure, il avait perdu la foi à l'Ecole normale, sous le souffle délétère de l'éclectisme. Nommé professeur en Bretagne, il n'accepta ce poste, d'ailleurs honorable, qu'avec le plus profond dégoût. Malade et en danger de mort, il se tourna tout à coup vers Dieu. C'était un esprit ferme, ingénieux, profond, dont la piété ent fait un orateur apostolique. Malheureusement il devait mourir en 1847 et contier, plus heureux que ses frères, sa cendre au sol de la patrie.

Un autre ouvrier de la première heure fut le P. Besson. C'était d'abord un artiste. Le P. Lacordaire, entouré à Rome de jeunes artistes français, avait eu l'idée de commencer par eux son apostolat dominicain. Dans cette pensée, il fonda une confrérie de saint Jean l'Evangéliste dont le but était la sanctification de l'art et des artistes par la foi catholique et la propagation de la foi par les artistes et les beaux-arts. Cet attrait tit de Besson un chrétien, un moine, et un plus grand artiste. Pie IX l'aimait pour la candeur de son àme, la suavité de son caractère, son zèle pour la religion et le salut des âmes. Une mort précoce enleva également le P. Hyacinthe Besson.

Le cinquième des premiers compagnons du P. Lacordaire fut l'abbé landel, supérieur du petit séminaire de Pont-à-Mousson. Avant entendu l'orateur à Metz et recu sa visite dans son séminaire, il fut encore plus touché de ses vertus que de son éloquence. Cette impression décida son avenir. D'abord il songeait à entrer chez les Jésuites; sur l'avis du P. de Villefort, il s'attacha à l'Ordre de saint Dominique, prit l'habit à la Quercia en 1841, fit profession l'année suivante et de la partit à Bosco. Après avoir rempli, dans plusieurs maisons de France, les premières charges, il fut appelé au Généralat; il fut depuis confirmé dans cette dignité éminente pour douze années, c'est-à-dire jusqu'à 1874.

Au sortir de la Quercia, le P. Lacordaire était venu avec ses six compagnons à Sainte-Sabine. Tous n'avaient qu'une pensée et qu'une vie, Leur temps, partagé entre l'étude et la prière, s'écoulait dans une ravissante paix. Après avoir véen huit mois de cette sainte vie, le P. Lacordaire crut qu'il était bon de se montrer à la France avec ce costume religieux qu'elle n'avait pas revu depuis cinquante ans. Par un coup d'audace, qui plaisait à son caractère, il se fit demander un discours à Notre-Dame et monta en chaire vêtu du froc de saint Dominique. Après deux mois de séjour à

Paris, il rentrait à Rome, le 7 avril 1841, avec cinq nouveaux frères. On venait de transférer le couvent de Sainte-Sabine au vieux cloître de Saint-Clément. La vieille basilique et le convent leur avaient été donnés pour y faire leur noviciat. Dix Français devaient bientôt y prendre l'habit : on n'attendait plus que la décision de la Congrégation des Réguliers pour l'érection canonique du noviciat. Depuis son entrée dans l'ordre jusqu'à ce moment, tout avait admirablement réussi au nouveau religieux ; il venait encore de recueillir sur sa route les plus hauts encouragements. Un beau soir, comme les frères rentraient à Saint-Clément où ils allaient prendre l'habit, le P. Lacordaire recut de la secrétairerie d'Etat un ordre qui lui enjoignait de rester seul à Rome et dispersait la petite colonie, moitié à la Quercia, moitié à Bosco, près d'Alexandrie. Que s'était-il passé et d'où provenaient ces rigueurs? Une brochure et des lettres étaient arrivées à Rome, dénoncant le P. Lacordaire comme le continuateur hypocrite de Lamennais, son ordre comme la reprise en sousœuvre de l'école détruite par l'Encyclique de 1832, sa tentative entin-comme une machination destinée à pousser à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le P. Lacordaire, par sa prompte et tiliale soumission, fit la meilleure réponse à la calomnie. D'ailleurs Dieu qui allait l'appeler au commandement, voulait Ly préparer par la plus difficile obéissance. Entin, en le condamuant pour un temps à l'isolement, le Ciel fournissait à l'Orateur le moven de reprendre ses conférences. C'est souvent en contredisant nos vues que la divine Providence aide à nos projets.

A la lin de 1841, le P. Lacordaire revint en France, visitant, sur sa route, les noviciats de la Quercia et de Bosco. A son retour, il donna des stations à Bordeaux et à Nancy, deux villes où l'on sait goûter les plaisirs de l'esprit, surtout lorsqu'ils sont recommandés par les pensées de la foi. Au milieu de ses succès oratoires, le P. Lacordaire eut à souffrir des tracasseries du gouvernement : le ministre des cultes, en vigilant et éclairé protecteur des intérêts de l'Eglise, faisait une affaire capitale d'obtenir que le Dominicain passăt sur sa robe blanche un surplis de batiste claire. Par une compensation providentielle, il se trouva, parmi ses auditeurs de Nancy un jeune homme qui offrit au P. Lacordaire sa fortune et sa personne pour faire prendre pied à l'ordre de saint Dominique dans la capitale de la Lorraine. Artiste, vovagenr, doué d'un esprit remarquable et d'une aménité charmante, il s'était, depuis peu, sentitouché de la grâce. Après avoir pris l'avis de l'évêque, le P. Lacordaire et son nouveau frère. Thiéry de Saint-Beaussant, achetérent donc, à Nancy, une petite maison capable de loger cinq on six religieux. Quelques amis la garnirent de meubles ; on dressa un autel dans une chambre et le jour même de la Pentecôte 1843, le P. Lacordaire en prit posses-

sion. Quelques jours après, les neveux de l'abbé Michel, mort curé de la cathedrale, lui donnaient une magnifique bibliothèque de dix mille volumes. Plus tard Thiery de Saint-Beaussant compléta lui-même sa fondation en y ajoutant une chapelle, un réfectoire et quelques cellules pour loger les hôtes. Il en fut lui-même le premier, et comme antrelois d'illustres fondateurs venaient se reposer a l'ombre des cloîtres qu'ils avaient bâtis, il se lit une joie d'habiter parmi les Dominicains. Quoique d'une sante faible, il entra au noviciat et mourut à Oullins en 1852. Cependant, pour se faire appuyer, le P. Lacordaire avait besoin d'un compagnon ; il appela le P. Jandel et confia au P. Besson le gouvernement de Bosco. La fondation se trouvait ainsi complétée sous le double rapport du materiel et du personnel.

Cependant l'établissement de Nancy ne s'était pas fait sans de vives oppositions de la part du gouvernement et des autorités locales. Ces oppositions se renouvelleront à Paris, pour la reprise des conférences, eta tirenoble à l'occasion de la fondation de Chalais, et il n'est pas douteux que le P. Lacordaire y cut succombé, s'il n'eut trouvé dans l'estime où le tenait élevé l'opinion un secours providen-

tiel et tout puissant.

A Nancy, Martin du Nord ouvrit la campagne et le préfet fit ce que font tous les préfets, il répéta, en les délayant, les arguments du ministre. L'évêque répondit fort franquillement qu'ayant dans son diocèse un prêtre régulier et illustre, il n'avait pas le droit de l'exclure et s'imposait le devoir-de le conserver. Sur quoi l'administration et le gouvernement recournrent à leur stratégie ordinaire. En pareil cas, leur premier argument consistait à dire qu'il y avait déjà trop de prévention contre le clergé, que des envahissements du clergé excitaient l'irritation dans les meilleurs esprits, que la prudence conseillait donc de s'abstenir, sinon ils feraient usage de la législation existante. Puis, lorsqu'on avait passé outre sans qu'il se produisif ancun monvement ni de passion ni d'opinion, alors ils agitaient eux-mêmes cette opinion qu'ils disaient prendre pour guide, ils ameutaient euxmêmes ces passions qu'ils disaient craindre et que leur devoir était de réprimer. A Laugres, après ces discours de tous les temps qu'on retrouve sur les lèvres des préfets, sous-préfets et autres gens de la maison, les femmes de mauvaise vie venaient faire fumulte, avec l'agrément de la police, à la porte des églises etchapelles où officiait l'évêque ; les prostituées repondaient, pour Louis-Philippe, aux vaillantes brochures de Parisis, A Nancy, les courtisanes de la rue étaient remplacées par les courtisans de la presse ; au fait, l'encre et l'ordure ent égale valeur pour maculer la robe d'un moinc et la soutane d'un évêque. Un journal avait, en termes violents que reproduisait la grosse voix du Constitutionnel, incrimine la doctrine et la personne du P. Lacordaire. En habite jonteur, le Dommicain, ce qui rénssit toujours le mieux en telle occurrence, déféra aux tribunaux la diffamation. Le Renard lorrain, pris au piège, voyait sa queue en grand danger d'être coupée; l'administration qui redoutait les suites du procès mit des sourdines aux mirlitons de ses coryphèes; le P. Lacordaire se désista et, par son désistement, gagna double partie. Le monastère était fondé, le prestige du fonda-leur agrandi; Salutem ex inimicis.

Au sortir de Naucy, le P. Lacordaire vint à Paris reprendre ses conferences. La guerre s'allumait entre le clerge et le gouvernement. Le gouvernement ne voulut pas négliger cette belle occasion de fourbir à nouveau l'attirail effrayant de ses sévices en perspective. Les deux colonnes de la liberté et de la religion, le ministre Martin et son secrétaire Dessauret eurent du renfort à la cour. Louis-Philippe manda l'archevèque pour obtenir qu'il retirât la parole au P. Lacordaire, L'archéveque tint bon. Mors le ministre, pour sanver les grandes causes dont il étail l'avocat, revint à la question du rochet en batiste claire, et, chose étonnante, il obtint pour cette ridicule concession, l'assentiment de l'archevéque. Le P. Lacordaire refusa de quitter sa robe et déclara qu'il précherait en Dominicain ou qu'il ne prècherait pas à moins qu'un ordre ne lui vint exprès de Rome. L'archeveque eut recours au Saint-Siege et le Saint-Siege, qui tient peu ou point aux questions de forme, autorisa le surplis, victoire qui doit être aux yeux de la postérité la gloire éternelle du ministre Martin. La transaction obtenue, le P. Lacordaire parut en chaire, en présence d'un immense auditoire, ayant à ses pieds des jeunes geus armés pour le défendre. Sa station fut une suite de triomphes : il prechait justement sur les effets de la doctrine catholique dans l'ordre intellectuel, autrement dif sur la liberté d'enseignement, et la passion des hommes d'Etat contre l'Eglise. Sa parole prudente et hardie ne tut ancune vérité, ne-blessa aucune délicatesse, excita, au contraire, les plus vifs enfhousiasmes et si l'on admire ici son admirable éloquence, il faut convenir qu'elle disparait devant sa sagesse hardie et son prudent courage.

Après la station de Paris, le P. Lacordaire prècha à Grenoble, Nouvelles missives de Dessauret et de Martin pour le surplis et grand émoi au ministère. Le P. Lacordaire venait d'acheter Chalais, O temps! ò mœnrs! la religion va périr, l'Eglise va s'abimer dans la tempète, la société va-ètre entraînce dans le cataclysme, le trône de Louis-Philippe disparaîtra avec fontes les institutions humaines, si quelques hommes, portant la robe de l'innocence et de repentir, viennent pricr sur une montagne pres Grenoble. Le gouvernement faisait de l'intimidation ; elle tombait à manyaise adresse. Le P. Lacordaire s'établit sans sourciller dans son nid d'aigle des Chartreux. Au reste, son parti était pris d'enlever

de vivingec et par tous les moyens légaux te d'on a vivre selon sa conscience, solennel ment écrit dans la Charte. Se laisser ther d'chez soi par la force, y rentier dés qu'els torce sera loin, protester publiquement, reclamer judiciairement la jouissance de sa propriéte : la jouissance recouvrée, y entrer avec les siens et telle était la ligne qu'il s'était tracce et qu'il conseillait à toutes les communautés menacées (1).

Le gouvernement s'abstint. Le couvent de Chalais, sorti de ses premières ruines et réparé à la hâte, put devenir leur couvent régulier. L'ampleur des constructions, leur destination primitive, le calme de la solitude permettaient d'y transporter les religieux et les étudiants de Bosco. Ces bons frères vinrent s'v fixer en 1845. Le maître général, en transmettant au P. Lacordaire les pleins pouvoirs de translation, y joignit un diplôme de maitre en théologie, le plus élevé des grades scientitique- accordé- dans l'Ordre. Le 1 août 1845, lète de saint Dominique, le noviciat fut canoniquement institué à Notre-Dame de Chalais. et l'œuvre du retablissement de l'Ordre en France solidement assise, après dix années d'un laborieux entantement. Le P. Besson tut nommé premier maitre des novices, le P.

Jandel, premier pricur. La pensee du P. Lacordaire avait toujours été de rétablir en France, des qu'il le pourrait, l'observance de la règle de saint Dominique selon toute sa rigue ar, et de n'y apporter que les seules dispenses autorisées par les constitutions, ou imposces par les nécessités du ministère de la prédication. Il avait souffert, en Italie de l'absence de mouvement religieux et apostolique, et c'est de la Quercia qu'il écrivait : « Quand nous nous faisons moines, nons autres Francais, c'est avec l'intention de l'être jusqu'au cou. « Voici quelles furent les bases de cette observance de fondation, qui est encore aujourd'hui celle de la province de France. Après divers essais sur l'heure du lever de unit, on s'en tint à trois heures, où l'on descendait a l'Eglise pour psalmodier matines. Après matines on pouvait reprendre un peu de sommeil jusqu'à six henres. A six henres, méditation, suivie de prime et de la messe chorale entendue par tous les religieux, même prêtres. Depuis ces exercices du matin jusqu'à onze heures et demie, la partie de l'office divin appelée les petites heures. A midi, le diner, suivi d'une récréation. A deux heures moins un quart. les vepres, suivies du temps donné à l'étude ou au ministère jusqu'à sept heures. A sept heures, le souper, suivi d'une courte récréation. Puis complies, la méditation et le coucher a neuf heures. On reprit l'abstinence perpétuelle de chair à l'intérieur du couvent, sauf le cas demaladie. l'usage de la laine pour le corps et pour le lit, le grand jenne, consistant en ceci que du 14 septembre jusqu'à

Păques on ne prend rien jusqu'à midi, et le soir sculement une légère collation. On rétablit le chapitre de la coulpe, c'est-à-dire qu'une fois chaque semaine, les religieux doivent s'accuser devant la communauté des moindres manquements extérieurs à la règle, et s'entendre accuser par leurs frères des fautes qu'ils auraient oubliées ; les plus petites irrégularités de ce genre sont punies des châtiments les plus durs et les plus humiliants. Quelques points de la règle, en très petit nombre, turent regardés comme inobservables, soit à cause du personnel peu nombreux des frères, comme le chant de l'office de jour et de muit, soit à cause des santés affaiblies déjà par le travail des prédications, comme la privation d'œufs, de beurre et de laitage pendant l'Avent, le Carème et certains antres jours de l'année. Mais, en revanche, on suivit l'instinct de la générosité sur d'autres points, et l'on se fit un devoir d'aller audelà du précepte pour établir une sorte de compensation. Ainsi s'introduisit l'usage de coucher sur la planche, encore que la règle permit une couche moins dure; et là où elle ne prescrit qu'un quart d'heure de méditation, on en fit une demi-heure, qui, surajoutée à la messe chorale, donnait une heure entière de méditation le matin et un quart d'heure le soir.

Cette manière de vivre, que le monde trouvera sans doute austère, et que nos meilleurs amis regardent comme au-dessus des forces homaines aujourd'hui, l'ent été davanlage si le père Lacordaire eut suivi, sans le modérer, l'élan généreux de ses premiers disciples. Mais il avait sureminemment l'esprit de la vraie sainteté, qui est aussi sévère à elle-meine qu'indulgente pour autrui. Il savait en outre combien il laut se delier, au début d'une fondation religieuse, comme d'une conversion, de ces aspirations ardentes vers un idéal trop élevé, qui tombent bientôt avec le sentiment éphémère qui les a inspirées, et font place à la lassitude et au déconragement. Il n'ignorait pas que ce qui est possible à certaines ames appelées de Dieu à une mission spéciale et favorisées de grâces particulières, ne l'est pas au grand nombre et ne doit pas être imposé comme règle universelle, Investi du rôle providentiel de rétablir en France l'Ordre des Frères Prècheurs, il recut la grâce de se tenir également éloigné d'une interprétation littérale et impossible des constitutions et d'un affranchissement trop large et relâché; il eut le mérite de donner, en cette occasion, une nonvelle prenve de cet esprit de mesure, ennemi de tout excès, qui marquera ses idées et ses actes du caractère de durée, privilège de tout ce qui est vrai. Aussi l'observance que nous venons de rappeler, et qui maintient toutes les grandes lignes de la règle des Frères Prè-

cheurs, est-elle encore, après quarante ans,

conservée sans modification dans la province de France, et y vivra, nous l'espérons, aussi longtemps que cette province gardera l'amour et le respect de son saint fondateur.

A quinze lieues de Dijon, vers le nord-ouest, sur une hauteur au pied de laquelle se rencontrent plusieurs vallées, et d'où l'on découvre ce sommet de l'ancienne Mise, dernier boulevard de la liberté des Gaules, s'élève comme sur un promontoire la petite ville de Flavigny. Flavigny possedait autrefois une abbaye de bénédictins, une collégiale de chanoines, un château seigneurial, et le parlement de Bourgogne y avait siège au temps de la Ligue. Toute cette splendeur n'existait plus. L'église abbatiale avait été détruite, la collégiale changée en paroisse, et le château s'était transformé en un simple pensionnat d'Ursulines. Entre ces restes d'une gloire éteinte, on découvrait sur une longue terrasse un bâtiment modeste qui avait servi autrefois de petit séminaire au diocèse de Dijon. Quelques ecclésiastiques de ce diocèse, sensibles aux souvenirs de leur jennesse, l'avaient pieusement racheté, et attendaient l'occasion de le consacrer de nouveau à un but religieux. Ils vinrent l'offrir an P. Lacordaire, et après en avoir conféré avec l'évêque de Dijon, François Rivet, le Père l'accepta de leurs mains à des conditions honorables pour leur dévoument. Ce fut la troisième fondation du P. Lacordaire; elle ent lien en 1849 et se fit sans entraves. La république avait eu le mérite de répudier les peurs înjustes et les vexations bureaucratiques, elle laissait carrière libre à l'extension des Ordres religieux. Si naturel et imprescriptible que soit le droit de chaque citoyen de vivre selon sa conscience et sa loi, les pouvoirs d'avant el d'après 1848 l'ont assez souvent méconnu pour qu'on lasse à la république honneur de son intelligence et de sa largeur d'esprit.

Au mois de novembre de la même année, le P. Lacordaire s'installait dans la maison des Carmes, rue de Vaugirard, à Paris. Cette maison avait été rachetée par Denis-Auguste Affre pour la création d'une école de hautes études; il en fut ollert une partie par Dominique-Auguste Sibour. C'était, il est vrai, une position assez précaire, assurée seulement par des baux susceptibles de renouvellement; mais, comme il y avait, pour l'archeveché, obligation de conscience d'avoir là un corps de prêtres ou de religieux, Lacordaire accepta les offres de l'archevêque. L'installation solennelle se fit au milieu d'un grand concours de peuple. On ne se cachait plus pour s'engager à servir Dieu plus tidélement et à se donner de temps en temps la discipline. De presse impie, il n'y en avait pas comme sous les gouvernements impies qui les poussent lâchement et sottement à l'assaut de l'Eglise ; celle du temps se tut, occupée d'ailleurs à poursuivre, en d'autres personnages, les veritables ennemis de la République.

Cependant le Saint-Père, instruit des pro-

gres des Frères Precheurs, de France, ent la pensée de faire profiter l'Italie et l'Ordre entier de ce renouvellement de seve sar l'antique souche Dominicaine. Des son avenement au Pontificat, il avait songe à la reforme des Ordres religieux, et il saisissait tontes les occasions de faire avancer cette œnyre délicate et difficile. Il jeta les yeux sur le P. Jandel qui lui avait été signalé comme le plus propre à seconder ses desseins, et l'éleva au genéralat en 1850. Le P. Lacordaire, qui s'etait rendu a Rome a cette occasion, profita de son séjour nour demander l'érection canonique de la province de France, et la faire entrer ainsi d'une manière definitive dans les rouages d'une administration régulière et dans tons les droits des anciennes provinces. Il fallait avoir pour cela trois couvents; les Dominicains en avaient quatre : Nancy, Chalais, Flavigny et Paris. Le P. Gigli, alors supérieur général de l'Ordre, et depuis maître du Sacré-Palais, se fit une gloire et une joie de souscrire à la demande du P. Lacordaire, et, le 15 septembre 1850, une des têtes de saint Dominique, il signait l'acte qui retablissait la province de France dans tous ses droits, ses privilèges, et en instituait le P. Lacordaire le premier provincial.

Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le P. Lacordaire partit pour visiter les couvents de Belgique et de Hollande dont il était vicaire géneral, et de L'se rendit en Angleterre où la sève dominicaine avait aussi pénetré. Il n'y resta que trois semaines, juste le temps de visiter les trois couvents de son Ordre et d'avoir une idec très générale des institutions, mœurs et contumes de l'Angleterre.

An retour, Dien donnait à son-Ordre, par l'intercession de saint Dominique, une nouvelle grâce. Un discours préché à Toulouse par le P. Lacordaire, pour la translation du chef de saint Thomas d'Aquin, tit naître la première idée d'une toudation dominicaine dans cette ville. Toulouse était le berceau de la famille des Frères Précheurs : le saint patriarche Dominique y avait élevé sa première maison et la ville se gloriflait de posséder le corps de saint Thomas d'Aquin, le plus grand docteur de l'Ordre, sinon de l'Eglise. Le P. Lacordaire accepta done avec empressement et reconnaissance la proposition de ce nouvel établissement. L'installation ent lieu le 30 décembre 1853 en présence de l'archevêque, Jean Mioland, Nulle part, les Dominicains ne regurent un accueil de sympathie plus pieuse et plus profonde; on semblait voir en eux des frères de retour dans la patrie après un long exil. Des vieillards, qui se souvenaient d'avoir vu les anciens Dominicains, souriaient aux nouveaux venus et leur racontaient mille détails sur leurs Pères d'avant la Révolution. La restauration des Frères Prècheurs suivait le mouvement accelere, non plus d'une con quête, mais d'une marche triomphale.

Il y avait quatre ans que la province était.

canoniquement erigee et que le P. Lacordaire la gouvernait suivant les constitutions de l'Ordre; mais, en realite, il en était le chef depuis seize ans. Il convoqua done le premier chapitre regulier au couvent de Flavigny pour le 15 septembre 1854, et avant de resigner son pouvoir, il voulut rendre à ses frères et enfants un compte détaillé de son administration. Dans ce mémoire écrit, il rappelle la fondation des cinq premiers couvents de Naucy, Chalais, Flavigny, Paris et Toulouse, sans compter les deux collèges d'Oullinset de Sorèze. Chaque pas en avant a ete pave par une victime de la mort dont il rappelle brièvement la vie. Ensuite, il résume les travaux apostoliques de ceux qui ont survecu; il rappelle l'accroissement des novices. le progres des études. l'extension des œuvres dominicaines. Entin il insiste, avec son autorité ordinaire, sur l'observance des règles. Il termine par ces paroles.

« l'eusse du , en abdiquant le pouvoir, vous rendre l'obeissance plus douce en la pratiquant moi-meme; c'ent été, ce semble. le plus heureux pour moi. Je plus utile pour yous, Mais, sans l'avoir choisie, une autre mission m'appelle loin de vous. Je l'accepte de Dieu, soit qu'il veuille, en effet, fonder par mes mains de Tiers-Ordre enseignant, soit qu'il ait d'autres desseins cachés à nos courtes pensées. Je m'éloigne sans vous quitter, priant Dieu de me bénir avec vous, de maintenir dans nos maisons et dans vos cœurs la paix, l'union, l'observance, la sommission fidèle à l'autorité, l'esprit de nos saints, la vie apostolique, de vous faire croître enfin comme les étoilés du ciel et le sable de la mer, »

Le P. Lacordaire, par ces paroles, faisait allusion a la création, dans l'ordre de saint Dominique, d'un Tiers-Ordre enseignant et a l'érection, récente ou prochaine, des Collèges dominicains d'Oullins et de Soreze.

Dès 1838, l'abbé Lacordaire, qui connaissait l'état des collèges, qui savait les périls qu'y courent la foi et les mœurs, avait obtenu. pour son œuvre, l'autorisation d'ouvrir des colleges. Bientôf, il s'apereut que cette idée, avec les Frères du grand Ordre, était irréalisable. La regle était trop austère pour des hommes voués au dévorant travail de l'enseignement. Le joine et l'abstinence perpétuelle sont incompatibles avec le travail du professeur, et, de plus, l'obligation de se trouver tous réunis à des heures régulières, pour psalmodier l'office canonique, ent géné constamment la nécessaire assiduité des maitres près des éleves. Il dut donc se résondre à créer une branche nouvelle avec la regte plus large et plus souple du Tiers-Ordre. Le collège d'Oullins lui en fournit la première application.

Cette maison avait été fondée, en 1833, par une société d'ecclésiastiques dont le principal était l'abbé Dauphin, depuis doyen de Sainte-Genevieve et chanoine de Saint-Denis. Ces ecclesiastiques étaient libéraux comme on poulait l'être de leur temps, après l'Encyclique Mirari vos; ils créérent l'institution d'Oullins pour honorer leurs convictions en les propageant. Dès l'origine, par une sorte de disposition providentielle, ils placèrent l'établissement sous le vocable de saint Thomas d'Aquin et lui donnérent pour devise ces paroles de l'Ecriture: Deus scientiarum Dominus est, , qui répondent si bien à la devise des Frères Prècheurs : l'eritas. L'intelligence, le dévouement, les remarquables qualités des tondateurs éleverent promptement Oullins an plus honorable rang. Douze ans plus tard, quand le temps, la lassitude et la morteurent enlevé ou dispersé les ouvriers de la première heure, on en vint à l'inévitable question : Quel sera l'avenir? A qui restera l'héritage? C'est alors que vint à plusieurs jeunes professeurs la pensée de s'appuyer sur ûn Ordre religieux et d'assurer ainsi la perpétuité de l'œuvre commune. En 1851, ils s'en ouvrent au P. Lacordaire, qui demande le temps de la prière et de la réflexion, et ensuite aux anciens directeurs, dont l'un leur répond :

« de mourrais heureux și je sentais Oullins entre les mains de l'Ordre de saint Dominique, » L'année suivante, l'idée de l'affiliation, bénie de Dieu, avait pris racine et grandi. Les directeurs propriétaires étaient disposés à céder la maison au P. Lacordaire à des conditions favorables, et. d'autre part, quatre jeunes professeurs d'Oullins s'offraient à revêtir l'habit de saint Dominique, et à revenir, après leur année de noviciat, prendre en main la direction de leur cher collège. Le contrat fut conclu sur ces bases, et le 25 juillet 1852, jour où l'institution célébrait sa lête patronale de saint Thomas d'Aquin, l'abbé Dauphin, en présence du Père Lacordaire, des maîtres, des élèves et d'une nombreuse assistance d'amis et de parents, proclama solennellement à la chapelle la transmission du collège à l'Ordre de saint Dominique.

Sorèze lui vint d'une autre manière. Cel établissement avait été occupé longtemps par les Bénédictins qui y avaient établi des études spéciales heureusement adaptées aux besoins du siecle. Pendant que le P. Lacordaire prèchait à Toulouse, une société d'actionnaires qui avait acheté cette école pour l'empécher de tomber aux mains des protestants, vint la lui offrir pour perpétuer, dans cette illustre maison, l'esprit d'une éducation solidement chrétienne. On lui laissait l'administration pleine et absolue de l'école pendant trente ans, avec application des bénéfices à son profit, de manière à éteindre peu à peu les actions des propriétaires et à faire ainsi passer la propriété sur la tête des nouveaux directeurs sans courir aucune chance défavorable. Ces conditions, soumises au Maître général et agréées par lui, furent signées par le P. Lacordaire, qui prit possession de l'école, à la distribution des prix, le 8 août de cette même année 1854. Ces nouvelles fonctions de directeur d'un grand collège alfaient rempfir les dernières années de sa vie et l'arracher à

toute autre préoccupation.

Pour tenir ces deux écoles, il fallait au P. Lacordaire de nouveaux coopérateurs. Le 1er octobre 1852, il emmenait à Flavigny les quatre premiers novices qui allaient devenir avec lui les pierres d'angle du nouvel éditice : c'étaient les Pères Captier, Cédoz, Mermet et Mouton. Le 10 octobre, fête de saint Louis-Bertrand, il voulut consacrer par une grande cérémonie la date mémorable de l'inauguration du Tiers-Ordre enseignant. Ensuite if voulnt en préparer, avec ses nouveaux frères, les principales bases, les harmoniser avec la règle canonique du Tiers-Ordre, étudier les réglements spéciaux qui formeraient les constitutions propres à l'enseignement, enfin initier à la vie religieuse les premiers ouvriers choisis par Dieu pour cette noble mission. On se mit à l'œuvre avec un grand zèle, on discuta, on se concerta, et, pour s'approprier, par la suite, les bienfaits de l'expérience, on laissa, pour les réglements, le protocole ouvert. Un an après, le Père ramenait à Oullins sa petite colonie, et les quatre religieux. pleins d'espoir dans l'avenir de leur œuvre, prononcérent leurs vœux le jour de l'As-

De son côté, le P. Lacordaire se retirait à Sorèze en 1854. Cette maison, disait-il en v entrant, sera le tombeau de ma vie, l'asile de ma mort, pour l'une et pour l'autre un bienfait. Lui qui avait débuté dans la vie publique en se déclarant maître d'école, devait, en effet, passer ses dernières années dans la direction d'un collège. On peut résumer ce qu'il y fut en disant qu'il se montra père de sa nouvelle famille. Chaque dimanche il prechait, après avoir réfléchi toute la semaine à l'instruction qu'il devait prononcer. De plus, il confessait : le ministère du confessionnal est indispensable à tout chef d'établissement. Entin il aimait à deviser en récréation avec les élèves; il aimait à les conduire dans les grandes promenades; et il savait faire, de ces abandons, de nouveaux moyens d'apostolat. Le plan d'études fut approprié aux exigences détaillées des programmes universitaires. L'école avait de bons professeurs qu'elle garda et en recruta d'autres d'un égal mérite. Comme moyen d'émulation, le P. Lacordaire avait établi l'Athénée, l'Institut et l'Etudiant d'honneur. L'Athenée était une petite Académie où l'on entrait lorsqu'on avait été six lois le premier où douze fois le second, et, de plus, bien noté dans sa conduite. L'Institut était un corps d'élite, dont les membres soustraits à la discipline ordinaire des cours, se tronvaient dans une situation intermédiaire entre le collège et le monde. Ils habitaient un quartier à part, avaient leurs safles et chambres séparées, étaient nommés par les suffrages et fournissaient les grands dignitaires de l'établissement. L'Institut ne comptait que douze membres. Enfin, parmi ces douze, celui qui s'était le plus distingué sons tous les rapports était déclaré étudiant d'honneur et recevait, comme tel, un anneau d'or et un diplôme. Quant à la discipline, elle était austère, sévère, presque dure : le P. Lacordaire voulait mettre du feu au cour de ses élèves et du fer dans leurs membres (1).

Après la mort du P. Lacordaire, par suite d'événementsmalheureux, Sorèze échappaaux Dominicains. La Providence, qui les éprouvait, sut leur offrir des compensations : leur Tiers-Ordre euseigne aujourd'hui. à Oullius aux portes de Lyon, et à Arcueil, aux portes

de Paris.

Outre les affaires malheureuses et les indigues procès, l'Ordre de saint Dominique, en perdant le P. Lacordaire, perdit son grandattrait. Le P. Lacordaire était sa gloire et sa couronne: il personnitiaitl'Ordre dans l'Eglise et encore plus aux yeux du monde. Lui vivant, la restauration était sauvée ; mais, lui vivant, elle avait aussi son-péril. Il était à craindre qu'on ne s'engageat moins par amour pour l'Ordre que par attrait pour sa personne; qu'il n'y cut ainsi, dans l'œuvre qui exige le désintéressement le plus pur, quelqu'élément humain. Cé qui incline à le craindre plusqu'à le penser, ce sont ces défections qu'on a vues depuis. Des grands hommes in petto qui avaient peut-être espéré l'héritage de sa gloire en rayonnant dans sou orbite, ont abandonné, après sa mort, la robe qu'ils avaient portée sous sa direction. On rencontre souvent ces ex-Dominicaius, cela fait peine à voir. L'Ordre qui avait commence leur renommée, venant à ne plus la soutenir, ils font, dans leur petit particulier, l'effet d'un aiglor aux Invalides. D'ailleurs, lorsun'on a fait une démarche aussi grave que la profession religiense, il y a tonjours mauvaise grâce à revenir sur ses pas ; un homme qui se contredit de la sorte, disait devant nous le P. Lacordaire, se tue moralement. Quoiqu'il en soit des individus, l'Ordre ne peut que gagner à ce qu'on l'embrasse par amour de la croix et par amour des âmes. Le prestige magique du P. Lacordaire une fois détruil, l'Ordre ne vandra pas moins, les Dominicains vandront mieux.

Nons ne reviendrons pas ici sur l'autre péril créé par le libéralisme. Sur les points controversés, les Dominicains sont parfaitement libres de croire ceque bon leursemble: In dubiis libertas : quoiqu'il soit meilleur, dans des religieux, de suivre, non seulement les décisions de l'Eglise, mais ses sentiments

⁽t) La plupart des détails renfermés dans ce chapitre, sont empruntés à l'excellent ouvrage du P. Chocarne : Le Père Lacordaire, sa vie intime et sa vie religieuse : nons ne ponvious puiser à meilleure source. Il est fort désirable que tous les instituts monastiques et religieux initient de même te public aux secrets glorieux de leur vie cachée.

et ses preterences. D'ailleurs des personnes graves nous assurent que le libéralisme du P. Lacordaire n'avait rien de commun avec les thécries proscrites par le Syllahus (1). Ce n était pas l'homme des illusions et des passions contemporaines, c'était un citoven de l'avenir. Il croyait que l'absolutisme de l'ancien regime n'avait disparat que pour faire place au regime des libertes plus, anciennes. Il crovait que les impietes de la revolution s'effaceraient dans les incessantes transformations de la societe. Il crovait entin à l'alliance future de la religion, et de la société par un respect réciproque de leurs droits. Cétait là tout son libéralisme. Qui ne partagerait ce libéralisme du P. Lacordaire

« Sa mémoire vivra, disent les actes de son Ordre (2 dans ses actions éclatantes, dans les livres qu'il a écrits, mais surtont dans le cœur de la postérité, « S il reste sur sa physionomie quelques traits indecis, il n'y a pas de tâche dans sa vie et ses exploits — nous employons ce mot à dessein. — en font l'un des grands hommes de ce siècle. La postérité saluera surtont en lui le createur de l'école libre, le restaurateur de l'éloquence sacrée

et de l'Ordre de saint Dominique.

Nous ne ponssons pas plus loin l'histoire de la restauration des ordres religieux. La porte, une fois ouverte, d'autres entrérent ; on ecrira plus tard cette histoire de la charité. lei nous avons a parler de la résurrection des conciles provinciaux. Un concile est une assemblée canonique d'éveques reunis pour décider, en première instance, ce qui se rapporte à la foi, aux monrs et au gouvernement de l'Eglise. On distingue trois sortes de conciles: le concile général où sont convoqués les évêques de tontes les parties du monde; le concile *national* où sont appelés les évêques d'une nation quelconque : le concile provinrial où un métropolitain réunit les évêques de sa province. Le concile, quel qu'il soit, a besoin, pour valoir, de la confirmation du Pape.

De Nicée à Trente, les conciles œcuméniques avaient fait aux métropolitains l'obligation de réunir leurs suffragants tons les ans et, au plus tard, tous les trois ans. Les suffragants étaient tenus rigoureusement de repondre à l'appet de leur métropolitain ; le plus ancien d'entre eux était même tenu de le suppléer dans la convocation du synode provincial, si, pour quelque cause, il était empéché d'y pourvoir. Cette obligation, disje, pressait tous les évéques, à moins que le mauvais vouloir du gouvernement, gênant la liberté de l'Eglise, n'empéchât les évêques d'user de leurs droits et de remplir leur devoir.

A peine les décrets et canons du concile de Trente avaient-ils été confirmés par Pie IV, que la plupart des métropolitains, comprenant parfaitement l'esprit de l'Eglise, s'empressèrent de réunir les évêques de leurs provinces. De 1564, date du concile de Reims, à 1668, date du concile d'Avignon, on ne compte pas, en France, moins de vingt conciles provinciaux, tous célébrés avec la majesté du droit et déterminant, par leurs décisions, ce mouvement rénovateur qui illustra la première moitié du XVII^e siècle. Le dernier concile, tenu en France, s'était réuni à Embrun en 1727, mais seulement sur la permission de Sa Majesté. On avait essayé d'y suppléer par des assemblées du clergé; mais ces assemblées, convoquées par les rois, n'étaient point des conciles et n'en portaient pas même le nom; c'étaient, purement et simplement, des réunions où le prince temporel convoquait les chefs du clergé, pour s'attribuer, avec leur consentement, la part du lion, dans le croit, le lait et la laine du troupean ecclésiastique. Simulacres menteurs, ces pseudo-conciles marquaient, pour le clergé, la perte de l'indépendance et l'énervement du ministère, pour la patrie, frustrée des actes viviliants de la sainte Eglise, le commencement de la décadence.

« Les évêques, dit le cardinal Goussel, reconnaissaient que c'était pour eux non seulement un droit, mais un devoir, mais une obligation grave de se réunir dans chaque province de trois ans en trois ans, comme le prescrit le concile de Trente, pour délibérer sur les besoins de la religion, de l'Eglise, de

(2 Elogium fratris Dominici Lacordaire, in Acta Capitali, Romae celebrati, die 7ª junii 1862; Ad

finem,

⁽t) En septembre 1850, le P. Lacordaire se tronvait à Rome pour rendre compte de sa doctrine et la soumettre au jugement du Saint-Siège, Le P. Buttaoni fut chargé de traiter les questions sur lesquelles on jugeait des éclaircissements nécessaires. La tâche ne fut pas difficile, grâce à la netteté des explications et à la parfaite docilité du P. Lacordaire, Sur le pouvoir coercitif de l'Eglise par rapport aux actes extérieurs, il déclara reconnaître à la Sainte Eglise le pouvoir, non seulement d'avertir et de corriger ses enfants, par des exhortations, des conseils et des insimuations paternelles, mais encore de châtier et de punir les compables contumaces et incorrigibles, avec les censures et les peines afflictives et corporelles, conformement aux saints Canons, aux ordinations des Conciles et aux décrets Apostoliques. Sur l'origine de la Souveraineté, le P. Lacordaire déclara avoir toujours reteun et enseigné, el retenir en effet avec la plus intime conviction, que la souveraineté des princes vient de Dieu, qui en est la sonrce première. Enlin, sur le pouvoir temporel, du Pape, le P. Lacordaire déclara, le reconnaître comme une disposition spéciale de la Providence qui vent la liberté et l'indépendance de l'Eglise. Le P. Lacordaire's était, sans doute, mal exprimé sur ces trois points et ce défaut dans l'expression avait pu inspirer des craintes ; il dissipa ces craintes par la déclaration de ses sentiments et signa, de sa main, cette déclaration. Un doit la publier pour venger sa mémoire de tout soupçon de complicité avec quelques opinions qui vondraient s'abriter sous le prestige de son génie.

leurs propres diocèses; et ils gemissaient de ne pouvoir remplir ce devoir, en étant empéchés par le despotisme parlementaire, qui n'a pas été moins l'uneste à la monarchie qu'à l'Eglise. S'il etait vrai que la révolution de 1789 fut un bien, une gloire pour la France, les parlements auraient pu se vanter, a juste titre, d'y avoir puissamment contribué. Quoi qu'il en soit, survivant à cette revolution. l'esprit des anciens parlements a releve la tête en 1802. C'est d'après cet esprit toujours contraire aux droits et à la liberté de l'Eglise, qu'on a rédigé les Articles organiques, qui ne permettent pas aux evêques de célébrer des conciles et des synodes, à moins qu'ils n'en aient obtenu la permission du chef de l'Etat. Aussi, l'épiscopat n'a pas été plus libre, pour ta tenue des Conciles, sous les regnes de Napoléon I^{er}, de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe, qu'il ne l'était sous Louis XIV. Ce ne fut qu'en 1849, grâce à la haute sagesse du prince Louis-Napoléon, alors Président de la République, que l'on vit les provinces de Reims, de Paris, de Tours et d'Avignon tenir des conciles, sans avoir rencontré la moindre opposition de la part du gouvernement. L'exemple de ces provinces ne fut pas sans résultat. En 1850, et dans les années suivantes, les provinces d'Aix, d'Albi, d'Auch, de Bordeaux, de Bourges, de Lyon, de Rouen, de Sens et de Toulouse avaient aussi leurs conciles. Les métropolitains de Reims et de Bordeaux ne s'en sont pas tenus là ; dans l'espace de moins de neuf ans, ils ont convoqué et célébre chacun trois conciles provinciaux, se conformant ainsi aux prescriptions du concile de Trente (1). »

Comment s'opera cette résurrection, en France, des conciles provinciaux? Sur quelle initiative? Avec quels concours? Et pour quels résultats? Nous examinous, dans ce

chapitre, ces différentes questions.

La France, au XIXº siècle, n'avait pas vu d'autres réunions d'évêques, que l'assemblée des constitutionnels à Paris en 1801 et l'assemblée improprement appelee concile de 1811. Au dehors, la célébration des conciles n'excitait pas beaucoup plus le zèle et la piété. La llongrie, pourtant, avait en son concile national en 1821; de 1829 à 1848, Baltimore avait tenu, six fois, les assises conciliaires de l'Amérique : Wurtzbourg en 1849, Vienne en 1849 avaient reçu les évêques allemands pour délibérer sur les besoins religieux de l'Allemagne. A cette date, deux hommes en France médilaient la reprise de ces saintes réunions : Thomas Gousset, archevêque de Reims, et Marie-Dominique-Auguste Sibour, archevèque de Paris.

Àu milieu des malheurs du temps et sons

les preoccupations d'une pesante charge pastorale, Dominique Sibour caressait le dessein de tenir des Conciles. Sur le siège de Digne, ce prélat avait écrit et publié un livre en deux volumes, intitule : Institutions diocésaines : ouvrage dont l'auteur proposait d'associer le clergé de second ordre au pouvoir administratif des evêques, par la constitution canonique du chapitre, au pouvoir judiciaire, par le rétablissement des officialités, enfin au ponyoir législatif, par les synodes. En deduisant les motifs de ces règlements, le prélat avait éte amené à traiter des différentes matières de la juridiction ecclésiastique. Le concile provincial lui apparaissait comme le conronnement oblige de ces différentes réformes. La révolution de 1848, en donnant le droit de rénnion, permettait aux métropoles d'user de ce droit. Les articles organiques, que l'évêque de Digne avait vigoureusement combattus sous Louis-Philippe, ne lui paraissaient plus de mise sous un gouvernement républicain, qui avait toutes ses sympathies. Et si, après 1830, malgré les entraves d'une législation pen justifiable, le droit des évêques avait gardé sa puissance, à combien plus forte raison, ce droit éclatait sons la révolution de février. Depuis que les églises d'Allemagne avaient marché résolument dans la voie où les eglises de France ne rentraient pas encore, l'archeveque supportait moins aisément les obstacles et les délais. A propos du sacre de l'évêque de Troyes, il profita de la présence de quelques prélats réunis à Paris, pour aborder celte affaire et provoquer d'inportants avis sur l'opportunité, la date, les matières et la forme du Concile à intervenir. « La réunion, dit son historien, se composait des archevêques de Paris et de Tours, des évêques de Langres, de Quimper, de Montpellier, de Troyes, de Verdun, d'Amiens, de Versailles, de Blois, de Beauvais, de Meaux et de l'archevêque de Chalcédoine. Ces vénerables prélats, dans une lettre qui était l'expression d'une pensée commune, demandérent à Pie IX de vouloir bien ordonner le concile national de tous les évêques de France, Il se tiendrait à Tours sous la présidence d'un légat du Saint-Siège, Les Pères de cette assemblée y renouvelleraient, avec le consentement du Pape, les statuts, les canons, et, en particulier, les décrets du concile de Trente, touchant les Conciles provinciaux et les Synodes diocésains ; ils s'occuperaient de la réorganisation des facultés de théologie et fixeraient la position des desservants restés amovibles depuis le Concordat de 1801 ; ils règleraieut et définiraient canoniquement les points de juridiction ecclésiastique, la juridiction surtout qui regarde le for conten-

⁽¹⁾ Exposition des principes du droit canonique, p. 256. — Le cardinal Gousset ne s'en tint pas là: il poursuivit, jusqu'à la fin de sa vie, l'œuvre rénovatrice des conciles provinciaux; il ajouta, aux actes de sa juridiction métropolitaine, ses œuvres de docteur privé et de directeur très consulté. A sa mort, il était en train de composer un ouvrage en quatre volumes sur le droit canonique, dont il réclamait la restauration pure et simple; il avait qualité et science pour faire triompher cette thèse. Sa mort, en de telles circonstances, a été, pour les églises de France, une véritable catastrophe.

tieux, afin d'enlever ces graves questions à l'incompétence de la puissance civile.

« Cette lettre, écrite en termes où respirait vivement la soumission à l'autorite du Saint-Siège, arriva à Gaéte comme une consolation pour l'auguste proscrit de la révolution romaine, Le Souverain Pontife dans sa ré-ponse, le 17 mai 1849, donna toute louange à la vigilante et pieuse sollicitude des evêques, à leur zele sacerdotal pour restaurer en France la discipline ecclesiastique et améliorer le gouvernement de chaque diocèse. Il ne crut pas opportune et prudente la convocation d'un Concile de tout l'épiscopat francais, mais, en attendant des temps propices a une paisible celebration des Conciles nationaux. le pape souhaitait tres virement : Maxime optamus : que chaque archevêque de France convoquât des synodes provinciauxel:

L'évêque de Digne, dans le second volume des Institutions diocésaines, avait dit en parlant de Pie IX : « Il serait digne du zéle et des vues élevées du grand Pape que la Providence nous réservait, de renouer le fil de ces belles traditions et, après avoir opèré dans ses Etats, comme prince temporel, les reformes qui lui ont mérité les applaudissements du monde, de se tourner tout entier du côté des besoins de l'Eglise, et d'y pourvoir, par des conciles, à l'exemple de ses plus illustres prédécesseurs. En ce moment, une parole tombée du haut de la chaire apostolique serait plus puissante en faveur de ces saintes assemblées que tous les auciens canons. « L'éveque de Digne, en adressant son livre à Pie IX, l'avait conjuré, avec les plus respectueuses instances, de se faire, pour le bien de l'Eglise et pour l'honneur de son pontiticat, le promoteur des conciles. Le marime optamus du bref du 17 mai 1839, c'était cette parole que Mgr Sibour demandait a voir « tomber du haut de la chaire apostolique, » Aussi, après le bret, l'empressement des métropolitains de la France fut-il universel.

La préparation des conciles provinciaux demandait des soins importants, un travail antérieur et spécial, des Schemata qui permissent de poser tout de suite les questions et de les étudier. Les antecedents et la situation de la France posaient aussi deux questions préalables : savoir : 1° Si, pour se réunir conciliairement, on prendrait licence du chef del Etat, comme le venlent les Articles organiques : 2° Si, après s'être réuni, avant de mettre à exécution les décrets, on les soumettrait à la correction et au visa exécutoire du Saint-Siège.

Le texte impératif des Articles organiques ne préoccupait pas beaucoup les évêques. Dans sa lettre à l'épiscopat, le Souverain Pontife lui avait mandé de convoquer des synodes provinciaux : il en avait même indiqué l'objet. Au terme de la lettre pontificale, les évêques devaient s'empresser de proposer et de faire tout ce qui avait force pour protéger la cause de l'Eglise catholique, pour réchauffer et exciter à la piété et à l'honneté des mœurs, pour promouvoir une catholique et solide instruction, pour procurer dans tonte la France le bien de la religion, surtout pour combattre les erreurs qui la ravageaient et conjurer des funestes aboutissements d'une folle incrédulité qui, comme un torrent débordé, s'elforcait de submerger toute la terre. » En présence d'une telle consigne, les évêques pouvaient d'autant moins hésiter que le droit de réunion, comprimé jusqu'ici par l'Etat, venait de produire, en février 1848, une immense explosion qui avait renverse le gouvernement. Toutes les lois anciennes, qui etaient les citadelles du despotisme et dont on avait pu précédemment discuter le caractère et prouver l'invalidité au point de vue du droit constitutionnel, devaient logiquement disparaître de nos codes, comme les hommes qui les invoquaient avaient disparu du pouvoir. Il cut été par trop étrange, après avoir fait une révolution pour exercer le droit de se réunir à des banquets, qu'on voulut, au lendemain de la victoire, empêcher quelques évêques de s'assembler pour s'entretenir entre eux des affaires de leurs diocèses.

L'archevêque de Paris, qui, en 1844 ou 1845, avait public contre les Articles organiques une lettre mémorable, devait, moins que tout autre, se préoccuper de leurs prohibitions: il les regardait comme des textes abolis qui n'ont plus que l'intérêt d'une date, comme des armes à l'usage des gouvernenements d'un autre àge et qui n'étaient plus que des objets de curiosité érudite. Le prélat cependant n'avait pas laissé ignorer son projet au ministre des cultes, et le ministre, c'était le comte de Falloux, avait trouvé tout simple que, sous la république, les évêques usassent du droit de réunion ; il promettait même de les défendre à la tribune, si quelque ami de la liberté politique se présentait pour invoquer contre l'épiscopat la législation oppressive de l'an X. Mais le ministre étant tombé malade et remplacé par intérim, les choses n'allèrent pas aussi rondement qu'on avait cru pouvoir l'espérer. Nons citons, sur ce point délicat, le récit du biographe de Mgr Sibour :

« Le seize septembre, veille de l'ouverture du Concile, dit Poujoulat, l'archevèque de Paris se trouvait à Saint-Germain; il délibérait avec ses suffragants dans une sorte de séance préparatoire, lorsque tout à coup on annonce un ministre : c'étaient les Articles organiques qui frappaient à la porte, à une heure assez matinale, représentés par un homme très honorable, très doux et très poli, M. Lanjuinais. L'archevèque se lève et passe dans son cabinet pour recevoir le ministre

des cultes. Cclui-ci, dans un langage plein de mesure et d'intentions obligeantes, expose la situation du gouvernement en présence du prochain Concile; il fait entendre que cette situation n'est pas sans quelque embarras, car le gouvernement veut sincèrement seconder le désir des évêques ; un scrupule se mèle aux sentiments bienveillants du pouvoir : il y a une certaine loi qu'on regretterait de laisser violer; des plaintes partiraient peut-être de la tribune ou de la presse, ce serait quelque peu fàcheux ; tout se concilierait par une antorisation demandée et qui scrait accordée avec tant d'empressement! Voilà non pas les termes, mais le seus véritable de l'ambassade du 16 septembre a Saint-Germain.

« Il n'y avait pas de prélat mieux arme que Mgr Sibour à l'endroit des Articles organiques. Il démontra au ministre la nullité radicale de cette loi, et s'étonna de la voir invoquer sous un gonvernement ne du triomphe du droit de réunion; il ajouta qu'une demande d'autorisation serait une reconnaissance du prétendu droit d'empêcher, et les instances de M. Lanjuinais s'arrêtérent devant l'inébranlable fermeté de l'archevêque. Après avoir accompagné le ministre avec son urbanité accoulumée, Mgr Sibour vint rejoindre ses vénérables suffragants qui, durant cette conférence, avaient été agités de vives inquiétudes. Il leur raconta ce qui venait de se passer, sa réponse aux insinuations du gouvernement, et déclara que rienne serait changé aux résolutions déjà prises. Le lendemain, jour fixé pour l'ouverture du Concile, un arrêté, publié dans le Moniteur, déclarait les conciles provinciaux permis durant l'année 1849 : le gouvernement s'était cru obligé de donner cette marque de déférence aux Articles organiques 1 . »

L'autre question prêta matière à plus d'incidents. Une constitution de Sixte-Quint obligeait à soumettre au Pape avant de les publier, les décrets des conciles provinciaux Les tenants du gallicanisme prétendaient que cette constitution n'avait pas été reçue en France et que les décrets n'avaient, pour valoir, nul besoin d'être soumis à la Congrégation du Concile. Lequeux, auteur d'un Compendium de droit canonique et vicaire général d'abord de Soissons, puis de Paris, était dans ce sentiment et contredisait même formellement sur ce point Benoît XIV. L'abbé leart, professeur de droit canonique à Saint-Sulpice, couvert du voile de l'anonyme, opinait avec moins de rigueur dans l'Ami de la Religion, mais laissait la chose

en suspens comme si elle eut eté donteuse. Dominique Sibour, plus hardi que le sulpicien leart, soutenait avec beaucoup d'ardeur la non obligation du décret de Sixte-Quint. Sur ce chef, il allait meme fort loin; car il avait osé écrire cette sentence à jamais exécrable : « Anjourd'hui que les Conciles sont possibles, Tout doit se faire par les Conciles (2), » On croyait que l'opinion de l'avchevêque deviendrait genérale et passerait en acte. Mais si les conciles de France n'etaient pas envoyés à Rome, que ferait le Saint-Siège? Les rejetterait-il comme anticanoniques et les déclarerait-ils nuls, alors quel scandale! Carderait-il le silence, pour dissimuler Lattentat, mais alors, pour l'avenir, quelles suites tächenses n'avait-on pas à craindre! Un prêtre, alors inconnu, que ces questions remplissaient de crainte, alla trouver de nonce, cardinal Fornari, qui a si bien mérité de la France par sa résolution contre le gallicanisme. Le nonce partageait tontes les anxiétés du prêtre : mais on trouver un remède?Le prétre proposa d'écrire quelques articles dans l'Univers dans l'espoir que ces articles, en réfutant avec autorité la très fausse et très ignare opinion des leart et des Lequeux, ramènerait l'épiscopat. Alors le nonce, prenant les mains du prêtre : « Prenez la plume des ce soir, il n'y a pas de temps à perdre. »

Ce prêtre etait l'abbé Bouix, l'admirable auteur des *Institutiones juris canonici*, ouvrage où il expose, en quinze volumes 3 les réformes nécessaires aux églises de France. Mais alors il n'avait rien écrit ; il allait seulement poser, sans le savoir, le point de départ de ses travaux, en publiant cet article qui lui attira force giboulées, « Je viens de voir, raconte Veuillot, un homme qui a fait fortune pour avoir écrit, il y a vingt ans, un article dans l'*I nivers*. Tout arrive! C'est a l'hôpital que je l'ai vu. Il est prêtre. Ill'était déjà forsqu'il tit, dans l'*Univers*, ce bienheureux article. Il occupait un poste qui lui donnait le vivre et le convert, bien juste. C'était d'ailleurs tout ce qu'il voulait, le poste lui laissant du temps pour l'étude. Son article roulait sur les conciles provinciaux. Il n'y soutenait que la pure doctrine, n'attaquait personne, ne cherchant querelle ni aux vivants ni aux morts. Ce ne fut pas long: l'article parut le matin ; à midi, l'auteur sut qu'il avait un remplacant : le soir, il était, comme on dit, sur le pavé.

« Il vint à Rome, outillé pour vivre à raison d'un franc par jour, et il se mit bravement à faire un livre dont il avait longtemps rèvé!

⁽¹⁾ Vie de Mgr Sibour, p. 284.

⁽²⁾ Institutions diocésaines, t. II, p. 3, Voir Liqueux. Manuale compendium, t. 1, p. 73 et l'Ami de la Religion, du 11 septembre 1849.

⁽³⁾ L'ouvrage de l'abbé Bouix laisse encore beaucoup à désirer: mais eutin, c'est une œuvre de réaction contre le gallicanisme, réaction décidée et à fond. Toutefois, pour ceux qui veulent étudier le droit canon, nous conseillons les ouvrages romains de Ferrari, Camillis, Sanguinetti, De Augelis, Cavaguis, Satolli et Tarquini.

C'etait un livre ecclesiastique, en latin, qui ne pouvait espérer aucun secours du gonvernement, aucun prix d'Académie. Bah! il s'y mit sachant qu'un homme qui peut vivre à vingt sous par jour, peut entreprendre de remuer le monde, et que le plus fort est tait. Dangereuse Rome, pleine de gens qui vivent à vingt sous par jour, pleine aussi de bibliothèques, pleine encore de conseils, et où le papier et les conseils sont pour rien! Voilà le livre en train, voilà un éditeur, voilà des souscripteurs, voilà le livre tini.

« Véritablement, me dit-il, lorsque cette aventure m'arriva et que je me vis destitué, je fus presque fâché d'avoir trouvé l'*Univers* sur mon chemin. Mais la vérité est pourtant que, ne rencontrant point ce tron de l'*Univers* je n'aurais pas fait mon livre, je ne serais pas venu à Rome, je n'aurais pas coulé si doucement de si longues années, je n'aurais pas vu la vérité de sì prés, et entin, selon toute apparence, je ne me trouverais pas en ce moment sur le seuil du Concile pour saluer l'infaillibilité... L'infaillibilité! 1 »

L'abbé Bouix, expulsé de Paris, se mit donc à cerire, au lieu d'articles de journal, un livre intitulé : Du Concile provincial, Le volume parut au mois de mai 1850, « J'en ai pris immédiatement connaissance, écrivait Mgr Parisis. et je bénis Dieu de vous l'avoir inspiré : d'abord, parce que nous n'avions aucun ouvrage ex professo sur cette importante matière; ensuite parce que le rétablissement providentiel des conciles provinciany en France, dans un moment où le droit canon est géneralement oublié, nous rendait ce traité plus nécessaire que jamais; enfin et surtout, parce que vous avez fait là un très savant et très solide ouvrage. » « Jai lu cet ouvrage, écrivait l'archevêque de Reims, avec le plus vif intérêt. Ce n'est pas seulement un ouvrage de circonstance, il est de tous les temps, et la lecture n'en sera pas moins utile aux curés et vicaires, qu'aux évêques, aux vicaires généraux et aux chanoines, quoiqu'elle intéresse plus particulièrement ceux-ci que les premiers, » Le nonce Fornari avait écrit de son côté : « La matière si importante qui forme l'objet de cette publication et l'opinion que j'ai de la profonde attention que vous savez porter aux études ecclésiastiques, m'ont aisément déterminé à prendre connaissance de votre livre, et j'aime à vous dire que c'a été avec un grand bonheur et intérét; car cette compilation, si parfaitement complète, est aussi remarquable d'érudition et d'exactitude, et c'est un travail qui révéle votre patience et votre jugement, comme il est honorable pour votre affection à la science sacrée, et pour votre dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège. Le clergé, ce me semble, doit vous savoir gré d'avoir rémai, dans votre utile traité, avec ordre et lucidité, de précieuses notions et de consciencieuses recherches. .. Enfin, le 20 octobre 1851, Pie IX

écrivait à l'abbé Bouix : « Vos lettres, écrivait le Pontife, lettres si parfaitement remplies d'une dévotion éclatante et d'une exacte lidélité envers nous et le Siège Apostolique, n'augmentent pas médiocrement notre aflection pour vous ; déjà cette affection vous était acquise pour votre zèle à étudier la discipline sacrée et surtout les saints canons. Votre traité du Concile provincial que vous nous avez offert avec la meilleure grâce, donne certainement aux ecclésiastiques la meilleure preuve de votre résolution et de votre savoir. Pour nous, nous vous félicitons beaucoup et du talent et de l'exactitude avec laquelle vous élucidez un point très grave de la discipline ecclésiastique et démontrez sacamment à quelles lois sont effectivement saumis les décrets des conciles : E^{t}_{t} scité demanstras quibus reverà legibus conviliorum decreta subjiciantur.»

L'ouvrage de l'abbé Bonix traitait de la nature du concile provincial, des personnes qui composent de droit ce concile et de leurs attributions respectives, de ses rapports avec le Saint-Siège, de ses opérations, du droit qui les règle et du cérémonial qui en détermine les exercices. Bien que l'ouvrage fut écrit en français pour rendre plus facile le travail du lecteur, il était rédigé dans la torme théologique, concluait à la pratique immédiate et devait devenir comme la Charte des

Conciles.

Le premier concile s'ouvrit à Paris au mois de septembre. On avait choisi pour lieu de réunion des Pères du concile, le séminaire de Saint-Sulpice; c'était, pour une réunion sainte, un lieu saint, plein de silence, de paix, de droiture et de piété, où l'on respire la bonne odenr de Jesus-Christ. Le métropolitain n'avait pas convoqué seulement ses suffragants, mais aussi tous les ecclésiastiques qui, par le droit et la contume, devaient assister au concile provincial. Un pieux et vif empressement s'était montré de toutes parts. A côté de l'archevêque de Paris, les évêques de Meaux, de Versailles et de Blois étaient présents en personne: l'évêque nommé d'Orléans avait été admis par les Pères du Concile à assister, avec voix délibérative, à leurs réunious; un vicaire-général de l'évêque de Chartres représentait ce prélat que son grand âge retenait dans son diocèse; deux prélats étrangers à la province ecclésiastique, l'archevêque de Sens et l'évêque de Troyes, ayant témoigné le désir de s'associer aux travaux du Concile, y participérent avec voix consultative. Le Concile se composait ensuite des officiers désignés par le métropolitain, des délégués des chapitres, deux pour celui de la métropole, et un pour chacun des autres chapitres cathédraux, de vingt theologiens ou canonistes choisis par les Pères du Concile et auxquels furent adjoints trois autres ecclésiastiques qui accompagnaient l'archevêque de Sens et l'évêque de Troves.

⁽¹⁾ Rome pendant le Concile, t. 11, p. 364, in-80, 1872, Paris,

Un décret avait établi la manière de vivre dans le Coneile : le matin, à cinq henres et demie, lever, oraison et récitation du bréviaire en particulier ; à sept heures et demie, messe du Concile, à laquelle devaient assister tous ceux au moins qui recevaient l'hospitalité dans le séminaire de Saint-Sulpice; à huit heures et demie, congrégation particulière des Pères du Concile et congrégations diverses des théologiens ; à onze heures, dincr. pendant lequel on lisait l'Ecriture sainte et la vie de saint Charles Rorromée; à une heure après midi , récitation des vépres ; à trois heures, congrégation générale; vers six heures, récitation du bréviaire ; à six heures et demie, souper avec la lecture; à huit heures trois quarts, prière du soir en commun. Ainsi se passèrent les graves et saintes journées du Concile, depuis le lundi 17 septembre 1849 jusqu'au vendredi 28.

Les Pères du Concile, dans les congrégations particulières, délibéraient sur les matières à traiter, sur les décrets préparés par le métropolitain, sur tous les objets qui pouvaient intéresser la religion et toucher plus directement la province ecclésiastique de Paris. Chaque décret, formulé par les Pères du Concile, se lisait en congrégation générale. composée des évêques, des députés des chapitres, des officiers du Concile et de vingt théologiens on canonistes. Une première lecture du décret était suivie d'un examen détaillé : l'Archevêque de Paris demandait à chacun des théologiens ses observations, dont les secrétaires du Concile prenaient note; cenx-ci en faisaient le rapport aux évêques dans leurs congrégations partienlières; les évêques pesaient avec soin ces observations : l'adoption délinitive du décret n'avait lieu qu'après l'appréciation des sentiments de la congrégation générale. Cinq commissions, établies pour l'examen des questions proposées, avaient à leur tête un Pêre du Concile, ou, en son absence, un vice-président désigné ; les membres de ces commissions étaient les théologiens mêmes du Concile ; elles comprenaient dans la diversité de leurs attributions, la foi, la discipline, le droit canonique, les études ecclésiastiques, la rédaction des décrets. Les décrets du Concile se promulguaient en sessions publiques dans la chapelle du séminaire. Durant les onze jours de la sainte assemblée, il y eut vingt-et-une congrégations particulières des évêques, sept congrégations générales et trois sessions.

Le concile de la province de Reims, qui avait été annoncé le premier, ne se tint que le second, à Soissons, par suite d'un retard imputable seulement aux circonstances; car le eardinal Gousset n'aurait voulu laisser à personne l'honneur de le devancer, lorsqu'il s'agissait de remplir un devoir d'évêque et de rendre hommage à ce qu'il appelait si justement la principauté du Siège Apostolique.

Mais if y cut un point où il ne voulut pas le céder à l'archevêque de Paris, ce fut par sonempressement à soumettre à la révision pontificale les décrets de Soissons. Plus tard le prélat devait déduire longuement les raisons de cette conduite. « En effet, disait-il, ces conciles ne sont un moyen puissant de maintenir l'union qui doit réguer entre les évêques et le vicaire de Jésus-Christ, entre les églises de chaque province et l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, qu'autant qu'ils ont été examinés, corrigés et appronvés par le Siège Apostolique, qui est le principe et le centre de l'unité. Les ennemis du Saint-Siège, les parlementaires l'ont compris, et c'est parce qu'ils l'ont trop bien compris qu'ils ont cherché à remplacer les conciles par les assemblées du clergé, qui, étant susceptibles de se laisser dominer ou asservir par les souverains, ont quelquefois, par complaisance pour les princes de la terre, sacrifié leur indépendance, et, avec elle, les intérêts, de l'Eglise et de la Religion (1). 🦠

En envoyant leurs actes à Rome, les évêques de la province de Reims, disaient expressément que c'était pour satisfaire à l'obligation imposée par la bulle de Sixte-Quint; et cette circonstance importante est spécialement relevée et louée dans la belle réponse de la sacrée congrégation des Cardinaux interprétes. La congrégation semble profiter à dessein de cette occasion, pour rappeler que la bulle de Sixte V n'ordonne pas une simple communication au Saint-Siège des actes conciliaires, mais exige qu'ils soient réellement sommis à son examen, à son jugement et à sa correction. Rapportons cette lettre, qui renouera avec gloire les nouveaux conciles de la France. à la chaîne des monuments que nous avons cités, et qui attestent la constante somnission des conciles antérieurs à la prescription du Saint-Siège :

« Très illustre et révérendissime seigneur et frère.

« Les éminentissimes Pères de la Sacrée Congrégation, interprête et conservatrice des décrets du Concile de Trente, ont éprouvé un bien vif sentiment de plaisir lorsque, d'après l'ordre de notre Très-Saint Père le Pape, ils ont lu la lettre, datée du 22 octobre dernier, que vous avez adressée à Sa Sainteté, conjointement avec les autres évêques, vos suffragants. Ils ont éprouvé un égal plaisir en recevant, pour les examiner et en rendre compte, les actes du Concile provincial que vous avez tenu avec eux dans le courant du même mois.

« En effet, les cardinaux Pères de ladite congrégation, admirant l'empressement et le zèle que vous avez montrès, vous et les mêmes Prélats, soit pour la défense de la foi catholique, soit pour l'observance de la discipline dans le clergé et parmi le peuple, soit pour ce qui peut procurer le salut des âmes contiées à vos soins, soit pour le rétablissement de la liturgie romaine dans la province de Reims, ont ressenti une bien grande joie, et ils out ern devoir vous adresser les plus grands éloges, si bien mérites par vous et par

vos collègues dans l'épiscopat,

et prononce pour le Siège Apostolique, et cette obéissance qui se manifeste pleinement en plusieurs endroits de votre concile, ainsi que votre somnission entière à la constitution Immensa acterni de Sixte V, de sainte mémoire, laquelle ordonne de soumettre les actes synodaux à l'examen, au jugement et à la correction du Saint-Siège, Illumque omaimodam submissionem constitutioni Immensa acterni sanctissima memociar Visti V, qua ejusmodi synodalia acta eramini, judicio et correctioni sanctar Sedis subjicienda esse praccepit.

"Or, encore que les Pères eminentissimes aient jugé qu'il y a certaines choses, en petit nombre, à revoir et à corriger, avant de publier les actes du concile, ainsi que l'indique la feuille ci-jointe, cependant ils ont cru dignes d'approbation les très salutaires décrets et avis de ce même concile, et félicitent beaucoup. Votre Grandeur et les autres Evêques de la province de Reims de n'avoir, dans leur sollicitude, reculé devant aucune difficulté pour reprendre une ouvre si excellente et si longtemps interrompue, et pour la conduire courageusement à bonne fin.

« En vous adressant cette lettre pour remplir les intentions de la Sacrée Congrégation, je vous prie de me croire tout disposé à re qui peut vous être utile et avantagenx, et en attendant, je demande pour vous au Seigneur

toutes sortes de prospérités. »

L'année 1849 vit encore célébrer les conciles de Rennes et d'Avignon. En 1850, conciles d'Alby, de Lyon, de Rouen, de Bordeaux, Toulouse, Sens, Clermont, Aix; en 1851, concile d'Auch; en 1858, concile d'Amiens et de la Rochelle ; en 1856, concile de Périgueux ; en 1857, concile de Reims: en 1859, concile d'Agen; en 1868, concile de Poitiers; en 1873, concile d'Alger pour l'Afrique française et concile du Puy pour la province de Bourges. En tout vingt-et-un conciles. Les Provinces de Reims et de Bordeaux accomplirent seules, et encore seulement à peu près, l'obligation de céléhrer, tous les trois ans, un concile provincial ; la province de Bourges a paru depuis disposée à suivre leur exemple. Les autres provinces, après un premier effort, sont refombées dans l'oubli des assemblées synodales, parce que, nous-disait le fen évêque de Langres, Mgr tinerrin, on en avait reconnu le peu d'utilité. Les deux provinces de Cambrai et de Besancon seules ne tinrent pas de concile : la province de Cambrai, parce qu'elle ne compte que deux évêques ; la province de Besancon, parce que l'archevéque Mathieu, galliean renforcé et se suffisant à lui-même, ne jugea pas à propos de répondre à l'invitation du Pape et manqua à son devoir de métropolitain. Il ne se tronva pas d'évèque plus aucien dans la province pour se souvenir qu'il avait été tenu à Trente un concile et que Rome avait parlé. Non pas qu'aucun de ses évêques fut hostile à Rome ni disposé à violer la loi ecclésiastique dans sa teneur relative au concile provincial; mais on craignit de blesser l'archevèque Mathieu, qui n'était pas homme à céder; on craignit plus encore qu'en cas de conflit, le gouvernement intervint dans l'affaire et auisit, par son ingérence, ordinairement aveugle et despotique, à la cause qu'on voulait servir.

Tous ces conciles furent envoyés à Rome avant leur publication authentique. A Rome, la Congrégation des cardinaux interprètes du Concile de Trente révisa les actes de ces assemblées, les corrigea en quelques points et les renvoya, avec des lettres approbatives,

pour être mis à exécution.

Quant à l'opinion de l'évêque de Langres sur le peu d'utilité des conciles provinciaux, opinion qui contredit toute la tradition catholique, il est superflu de la combattre ici. Le texte de la loi est formel, le désir du pape n'était pas seulement explicite, il était motivé et toutes ses raisons gardent encore aujourd'hui leur valeur. La célébration triennale des conciles provinciaux est obligatoire pour tous les évêques; et, à moins d'impossibilité matérielle ou de dispense régulière, le métropolitain qui ne convoque pas, au moment fixé, les évêques suffragants de son siège, se rend gravement coupable devant Dieu et devant son Eglise. La matière ne manque pas d'ailleurs à la tenue des conciles et l'on peut affirmer que cent conciles ne l'épuiseraient pas. Un concile, au surplus, ne rend pas nécessairement des lois nouvelles, c'est déjà beaucoup qu'il s'assure de l'observation exacte des anciens decrets et pourvoit, par ses explications d'autorité, aux incertitudes que fait naître l'application de toute loi. Mais, au-dessus de ce premier devoir d'application, se présentent une foule d'autres sujets qui sollicitent la sollicitude des évêques, pour peu qu'ils soient instruits et zélés, et nous les croyons tous

Parmi les sajets qui pourraient suffire aux travanx conciliaires, il faut citer ces monstres d'erreurs qui abusent la France lettrée : l'athéisme, le panthéisme, le matérialisme, le scepticisme, le positivisme : erreurs certainement déjà condamnées, mais contre lesquelles il est urgent de dresser les catapultes de la science et de rendre les oracles de la révélation. Les apologistes, laïques ou simples prêtres, ont, il est vrai, qualité pour ce double office. Mais ils ne le remplissent que comme simples particuliers; les joutes qu'ils instituent contre les ennemis de la religion catholique peuvent être décisives par la force de l'évidence ou par la puissance de la démonstration. Il est clair toutefois que, par défaut d'autorité, ces joutes ne tranchent rien et laissent les choses à l'état de controverse. Il faudrait donc des jugements d'autorité, jugements dont les considérants orienteraient les travaux de l'apologétique, devenue plus décisive par cela qu'elle n'aurait plus qu'à motiver ou expliquer les sentences des Conciles.

Un autre sujet d'études conciliaires, ce serait, comme l'ont fait les conciles d'Alger et du Puy, le retour, en France, à la discipline de Trente. A leur sacre, les évêques font serment d'observer les canons des Conciles et les constitutions des Papes; ils lont ce serment la main sur les Evangiles, de plein cœur et avec la résolution de tenir leurs serments. Or, en France, ce serment est violé si l'on se lient, pour l'administration diocésaine, à la routine d'arbitraire et d'absolutisme qui nous vient des prélats gallicans et des jurisconsultes jansénistes. C'est un point acquis de nos jours à toutes les convictions éclairées. Aussi, en présence des dispositions Tridentines, en présence des constitutions pontificales qui les complètent, le Saint-Siège insistant sur la nécessité de s'en tenir aux décrets de Trente, a-t-on compris, de notre temps, l'urgence d'opérer de sérieuses réformes, ou plutôt, de sérieux retours? Il faut taire pour la discipline ce qu'on a déjà fait pour la liturgie, revenir au droit pontifical. Aussi bien, si l'on est hérétique pour s'en tenir, en matière de doctrine. a son sens privé, on est schismatique, au moins matériellement, en se tenant, en matière de discipline, au particularisme.

Situation d'autant plus fâcheuse et péril d'autant plus graves, que, depuis longtemps, en France, les gouvernements sont habituellement hostiles à l'Eglise. Cette hostilité se traduit tantôt par une neutralité malveillante, tantôt par une persécution positive. En cas de malveillance, les évêques sont faibles, s'ils ne sont couverts que par leur sagesse, le gouvernement trouvant toujours dans ses arsenaux, de quoi lasser leur patience et vaincre leur résistance, qu'il ne considère que comme mauvais vouloir. En cas de persécution, les évêques n'étant plus couverts par les lois qu'ils ont eux-mêmes méconnues sont plus faibles encore ; et si, par un bon tour de sa facon, quelque gouvernement révolutionnaire codifiait, pour les vexer, leur pratique d'arbitraire administratif, les évêques se trouveraient dans cette alternative, ou d'accepter une constitution civile, ou de refuser, uniquement parce que le gouvernement leur prète main forte, des pratiques qu'ils trouvent bonnes dans leur isolement.

Les évêques d'Allemagne ont été lorts contre Bismarck, parce qu'ils s'appuyaient uniquement sur le droit canonique et n'avaient qu'à choisir entre l'exil et la trahison. Les évêques de France, en déshérence de droit canon, n'auraient pas à beaucoup près, la même force de situation s'ils étaient persécutés par un Bismarck. Cela peut venir ; il faut nous fortifier

Ces considérations sont très graves. En

l'absence de nouveaux conciles, nous devons, au moius, pour notre protection et pour l'honneur du Saint-Siège, rappeler les décisions des Conciles de 1849 et années suivantes. Nous les rappellerons comme des enseignements d'aulant plus précieux qu'ils n'ont été rendus qu'au grand désespoir des impies et de tous les tyrans de bas etage qui s'intitulent de nos jours hommes politiques.

Voici d'abord un apercu sommaire des

questions traitées par ces conciles.

Le Concile de Paris roule sur l'autorité du Saint-Siège, la dignité et les devoirs des évêques, le métropolitain et les suffragants, le concile provincial, le synode diocésain, les chapitres des cathédrales, les curés et vicaires, les erreurs contre les fondements de toute religion, la secte de Vintras, les prophéties et miracles non reconnus, les images, les lieux et les choses sacrès, les erreurs contre la justice et la charite, certaines calomnies contre l'Eglise, l'officialité, la résidence, la sanctification des dimanches et des fêtes, la prédication et les catéchismes, la liturgie, la visite des malades, les fondations des offrandes, le clergé et la politique, les écrivains. les études ecclésiastiques, les conférences et l'examen des jeunes prêtres.

Le Concile de Soissons traite de la primauté du Pape, du pouvoir temporel, la prédication, les erreurs religieuses et sociales, le culte, la messe paroissiale et l'unité liturgique, la confirmation, l'Eucharistie, les condamnés à morts et les comédiens, la confession, l'ordination, le mariage, le devoir des évêques, les

vicaires généraux, etc.

Le concile de Rennes roule sur les évêques, le métropolitain, le concile provincial, le synode diocésain et contre les errenrs du temps présent.

Le Concile d'Avignon parle de l'union des évêques au Saint-Siège, l'obéissance à l'Eglise en matière de toi, l'enseignement, le

ministère et la discipline.

Le Concile d'Alby, premier en France pour 1850, porte ses décrets sur le culte des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, sur l'Immaculée-Conception, la constitution et la hiérarchie de l'Eglise, le culte divin, la discipline et

les études ecclésiastiques.

Le Concile de Lyon combat les erreurs contemporaines et décrète sur l'Eglise, le Souverain-Pontife, le métropolitain, les évêques, les chapitres, les synodes diocésains, la vie des clercs, la prédication de la parole de Dieu, le culte divin, les sacrements, la sépulture ecclésiastique, l'education des enfants, les écoles, les séminaires, les études, l'approbation des livres, et emet un vœu pour la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception,

Le concile de Toulouse ne touche guère qu'à la pratique du ministère, au culte divin

et à la hiérarchie ecclésiastique.

Le concile de Sens s'occupe de la hiérarchie et des personnes ecclésiastiques, de la foi et des erreurs du temps present, des sacrements et du culte divin, de la discipline et des etndes : il se termine par un vou en faveur de l'Immaculee-Conception et consacre au Sacre-Cour les diocèses de la province.

Le concile de Bordeaux porte des décrets sur la foi et la doctrine de l'Eglise, le culte divin, les sacrements, la hierarchie sacrée, les séminaires et les etudes ecclésiastiques, les moyens de faire refleurir la religion et la consécration de la province au Sacre-Ceur.

Le concile d'Aix touche à la loi et aux mours; il parle ensuite de la sociéte, de certaines erreurs, de la discipline, des religieuses et des pieuses associations, des sacrements, de quelques institutions ecclésiastiques, des etudes des clercs, des œuvres de piété et de charité, du culte divin et du pouvoir temporel des Souverains Pontifes.

Le concile d'Auch roule sur la foi et la doctrine de l'Eglise, la hierarchie ecclésiastique,

le culte, la discipline et les études.

Les autres conciles traitent en géneral les memes sujets. Au lien de les faire connaître, ainsi que les précédents, par un simple sommaire, nous choisirons, pour les produire, les pages qui font le mieux ressortir la vertu des actes. Nous ue nous interdirons pas de faire aussi quelques emprunts aux premiers couciles.

La lettre synodale de Paris contient de graves considérations sur les études ecclé-

siastiques.

« Quelque vaste que soit la science sacrée, disent les Peres, et bien qu'on puisse la regarder comme la mère et la reine de toutes les autres sciences les besoins de notre temps, la direction imprimée aux esprits, la nécessité de les atteindre là ou le courant du siècle les a entraînes, tout cela rend indispensables quelques modifications dans les études ecclésiastiques. Il faut qu'elles contiennent au moins les élements des sciences profanes. Ces élements etant très répandus aujourd'hui. L'ignorance du clerge sur ce point nuirait à sa considération et à la juste influence qu'il doit exercer.

« C'est sans doute un grand défaut des méthodes d'instruction suivies de nos jours de trop multiplier les objets d'étude, de diviser l'application et de promener de fleurs en fleurs, dans le champ des sciences humaines, l'esprit naturellement volage des enfants. Il en résulte des notions superficielles qui s'effacent bientôt, et ce qui est pire encore, des notions fausses qui malbeurensement ne sont que trop durables. La demi-science nous fait encore plus de mal que l'ignorance. Elle enfle l'esprit, elle corrompt le cœur, elle engendre cette suffisance, cette ridicule admiration de soi, qui est un des plus déplorables et des plus dangereux travers de la jennesse. Malheur à l'Eglise, si jamais la jeunesse ecclésiastique etait entraînée dans une pareille voie! Qu'elle éleve sur les bases les plus solides l'edifice de ses connaissances ; qu'elle lui donne tonjours pour fondement les livres saints. l'antiquité ecclésiastique et la piété sacerdotale; et, si nous n'inclinons pas, comme ornement de l'esprit, une certaine variété devenue nécessaire, c'est à la condition de pouvoir toujours ramener tout à l'unité, sans daquelle nulle science véritable ne saurait exister. L'unité pour nous, le centre vers lequel doivent converger tous les rayons les plus épars de nos connaissances, c'est la théologie. Les sciences humaines ont fourni des armes pour l'attaquer; elles en fournissent encore plus pour la défendre. La vérité est une. Il ne peut pas exister, au fond, de divorce et de dissentiment serieux entre la vérité religieuse et la vérité scientifigue; elles découlent toutes de la même source, qui est Dieu. »

Le concile de Soissons, appuya sur le même sujet. Son décret, qui n'a pas moins de quatorze pages, contient les vues les plus elevées sur les études ecclésiastiques. Pour cette raison, nous croyons devoir donner les titres des matières qui y sont traitées ; Extroductiox, — Importance de bien diriger, à partir de l'enfance, les études cléricales, — Du choix des maîtres, — De la bonne éducation. — de l'utilité d'un plan d'études à

l'usage de la province.

« Etudes des petits séminaires. — Organisation des classes, y compris la philosophie. - Instruction religieuse, graduée selon les classes ; fortitier la foi ; répondre à toutes les objections ; la science nè présente aucun fait qui soit contraire à la foi.—Etude sérieuse de la tangue latine et de la langue grecque, grammaires ; auteurs ; écrire en latin ; vers latins; exercices sur la langue française. -Choix des auteurs: retrancher ce qui peut porter atteinte aux mours. - Dans les hautes classes, donner les morceaux les plus saillants des Pères de l'Eglise ; les comparer aux auteurs paiens qui restent toujours comme les modèles du bien dire; montrer dans les anteurs ecclésiastiques un genre de beautés nouvelles et tout à fait inconnues à l'antiquité profanc. -- Importance de l'étude de l'histoire : vraie philosophie de l'histoire ; à quoi est attaché le bonheur on le malheur de l'humanité ; les causes, les effets ; le rôle de la religion et de l'Eglise dans l'histoire. -De la géographie; de sa connexion avec l'histoire. - Des mathématiques et des sciences naturelles; juste mesure à garder en les enseignant dans les petits séminaires. De l'émulation ; des moyens de l'entretenir.

De la nécessité d'établir des exercices très multiplies ou l'on force les eleves à parler, à raconter, à s'exprimer correctement et sans embarras ni répétitions : influence de ces exercices sur l'avenir et le succès du prêtre dans ses predications, ses catechismes, ses conférences et ses rapports avec la société.— De l'enseignement de la philosophie; histoire des divers systèmes de la philosophie; yraie base de la philosophie; de l'union de la philosophie et de la foi. — Importance de la forme scholastique. — Des examens des classes ; délégués de l'évêque ; examen

oral; examen écrit on composition.

« ETUDES DES GRANDS SÉMINAIRES — Etude de l'Ecriture sainte et des Pères : théologie dogmatique, morale; droit canon; histoire ecclésiastique; exercices français, discours, prònes, catéchismes sur les matieres vues dans le semestre. — Le cours de théologie sera de quatre années au lieu de trois. — On écartera les questions oiseuses ou de peud'utilité. On donnera plus de développements à la réfutation des nouvelles erreurs. - Fréquentes argumentations. — Cours d'éloquence sacrée. — Leur importance. -- Exercices souvent répétés, dans le but de former les élèves à l'art de la parole. — Devoirs erclésiastiques. Examén spécial avant le sousdiaeonat. Quels sont les hommes qu'il faudra v convoquer. Présence de l'évêque. Epreuves orales et épreuves écrites.

« Des études des prêtres. — Soin d'entretenir la piété par l'exercice de l'oraison et de la prière. — Examen annuel des jeunes prêtres, pendant les cinq premières années de leur ministère, sur la théologie, le droit canon et l'histoire de l'Eglise. Conférences ecclésiastiques. — Des grades de bachelier, de licencie et de docteur en théologie. Comment ils seront conférés dans la province de Reims. Epreuves écrites et orales, d'après un programme général, rédigé par les évêques réunis, avec le concours des hommes spéciaux dans chaque Faculté. Liplômes. -Des démarches seront faites auprès du Souverain Pontife pour leur donner une valeur canonique. — Insignes extérieurs corres pondant à chaque grade ; on pourra les porter à l'Eglise et dans les cérémonies publiques. Droit certain que les grades donneront à un nombre déterminé de places. »

Le coneile d'Aix se préoccupe aussi du rétablissement des grades ; tous les autres portent des décrets pour le relèvement du niveau des études ecclésiastiques. On dirait que tous les évêques de France se sont donné le mot à cet égard et que tous jettent pour consigne à leurs prêtres, le met de Sévère mou-

rant: Laboremus.

Un autre point qui préoccupe également les conciles, c'est la proscription des erreurs contemporaines. Le concile d'Aix, célébré par Pierre-Joseph Darcimoles, frappe le rationalisme, le mythisme, l'indifférentisme, le panthéisme, le socialisme et le communisme. Le concile de Bourges, convoqué par le cardinal Dupont, a un décret contre les erreurs qui ébranlent ou renversent les fondements de la société. Le concile de Lyon, présidé par le cardinal de Bonald, concile où brillait du plus vif éclat Mgr Parisis, évêque de Laugres, réprouve le panthéisme et l'idéalisme, le mythisme, l'éclectisme, le socialisme, le communisme et les erreurs qui portent atteinte à la hiérarchie de l'Eglise. Le concile d'Agen parle de des plus récentes erreurs contre la nature du Christ. Sur ce point important, le concile de Sens, convoqué par Mellon Jolly, nous paraît avoir heureusement résumé tous les autres, Les Pères y disent qu'après avoir solennellement confessé, de coar et de houche, la foi antique du symbole catholique, telle qu'elle fut définie par les Conciles généraux, telle que la tradition la plus vénérable nous l'a conservée, ils durent s'èlever et se sont en effet élevés contre les principales erreurs répandues de nos jours. Ces erreurs sont :

« 1º La doctrine du panthéisme, qui affirm que Dieuest tout et que tout est Dieu. Doctrine impie qui ne tend à rien moins qu'anéantir Dieu, s'il était possible, à supprimer la création, à confondre les notions de l'esprit et de la matière : doctrine également faneste à la

religion et à la société.

« 2°La doctrine du naturalisme, qui met Dien en dehors de toute action sur l'homme, de toute intervention, de toute influence sur ses destinées, et qui refuse à l'homme cette participation à la nature divine promise par l'apôtre saint Pierre: Divina consortes naturae.

6 3º La doctrine du mythisme, produit étranger à notre sol et récemment importé en France, qui ne voit dans les faits et dans les personnages de l'ancien et du nouveau Testament que des figures ou des symboles créés par une imagination poétique ardente : doctrine qui détruit tout principe de certitude historique et ne voit, dans nos livres saints, que des romans plus ou moins ingénieux.

« Y La doctrine de l'indifférentisme, qui, répétant sans cesse que toutes les formes de religion, nonobstant leurs contradictions mutuelles sur le dogme et la morale sont également indifférentes ou agréables à Dien, amène nécessairement l'homme à n'admettre

età ne pratiquer ancune religion.

« 5° La doctrine hideuse du matérialisme, si répandue de nos jours, qui, dépouillant l'homme de ses titres d'honneur et de gloire, ne voit plus en lui, une intelligence, une âme, un cœur, mais une machine plus ou moins bien organisée, qui, sans espérance et sans avenir, ne doit avoir pour maître et pour précepteur que son intérêt et pour règle de ses devoirs que ses appêtits grossiers.

« 6º La doctrine du communisme, qui confond les préceptes et les conseils de l'Evangile, et, sous prétexte de poser, pour la société et les individus qui la composent, de meilleures conditions d'existence, sape les tondements de toute société, en s'attaquant à la religion, à la famille et à la propriété.

e 7º Enfin, la doctrine d'un fanx christianisme, si l'on peut donner le nom de christianisme à une monstrueuse doctrine qui parle de l'Evangile sans le connaître, qui scinde cet Evangile ou le détigure; et qui, anathématisant au nom du Christ les principes sur lesquels repose l'ordre social, fait de Celui qui est venn apporter la paix sur la terre aux hommes de honne volonté, un chefde parti dont la parole serait la justification

de leurs réves compables. «

Les Pères conjurent leurs diocésains de prendre garde qu'on ne les fasse tomber dans l'erreur au moyen, d'une fansse philosophie et de ses vaisonnéments teorgieurs. Ils disent que, par une suite nécessaire des erreurs qui désolent les esprits, et surtout de cette indifférence systématique, fléau de notre société actuelle, il résulte un autre mal qui fait d'affreux ravages : c'est l'indifférence pratique. Un ne prafique plus rien de la religion, se contentant de rester dans de vaines théories : on s'éloigne des sacrements, et ceux qui s'en approchent le font avec des dispositions telles qu'ils n'en retirent pas le profit spirituel que s'était proposé le Sauveur en instituant ces divines sources de grâces.

« En conséquence, les Pères exhortent les fidèles à s'approcher des sacrements, à observer la loi du repos et de la sanctification du dimanche; ils pressent le clergé d'apprendre aux ames, dont il a la charge, la science du salut et à soigner surtout l'edu-

cation de la jeunesse. »

Un grand nombre de conciles opina pour le rétablissement de la liturgie romaine, la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception et la consécration de la France au

Sacré-Cœur de Jésus.

Mais un point sur lequel ils furent tous unanimes, explicites, véritablement inspirés par les meilleures traditions de la foi et de la piété française, c'est l'autorité souveraine de la Chaire apostolique. « Les conciles provinciaux, dira plus tard Rouland, dans son hypocrite et frivole memoire à l'Empereur, les conciles, dominés par des hommes ardents, n'ent servi à autre chose qu'à consommer la ruine de notre ancienne Eglise et de tous les sentiments qui rattachent eucore le clergé et la patrie française. » Cette opinion, faiblement rédigée sous le double rapport du style et de l'orthodoxie, constate un fait vrai, c'est que tous les conciles rendent hommage aux prérogatives du Saint-Siège. Puisque tons les conciles, malgré la diversité des actes, malgré la divergence des opinions et des caractères, s'accordent en ce point, il était naturel de conclure que cette unanimité est la vraie marque du sentiment français. Mais une logique si simple ne cadre pas avec les vertus d'un sénateur, qui, après avoir été l'un des plus violents réactionnaires du bonapartisme, deviendra republicain non moins chand, pour s'exposer aux sonillures périodiques de l'émargement au budget. Si les conciles sont unanimes, c'est qu'ils ne sont pas libres, mais dominés par des têtes ardentes; et pourtant l'on ne voit nulle part. dans les actes, trace de ce défaut de liberté ou de cet excès d'ardeur. Tout s'y passe dans la sainte liberté des enfants de Dieu et les dominateurs, qualifiés d'ardents, d'exaltados, ce sont précisément les plus agés, les plus

froids et les plus sages, les archevèques et les cardinaux. Ces prélats ont consommé la ruine de notre ancienne Eglise, dil Rouland. Mais la France ne forme pas-une Eglise ; elle est seulement une portion de l'Eglise cathothique, et ses diocèses et ses provinces, en répudiant le gallicanisme et le jansénisme, ont tout bonnement repoussé des erreurs, pour se remettre dans la voie antique des frénée et des Bernard. En revenant à la vérité traditionnelle, les conciles ont-ils ruiné les sentiments qui rattachaient le clergé à la France? S'il en est ainsi, il faut croire que la vérité peut être nuisible, ce qui n'est qu'une vaine altirmation ; on que la France est dans l'erreur, ce qui est une confession précieuse. Que si c'est la France, qui est l'oracle de la vérité et l'Eglise qui est tombée dans l'erreur, alors Rouland raisonne en protestant ; mais il est superflu de rouler davantage un si pauvre homme.

Le Concile de Paris, dominé par les Sibour et les Dupanloup, ultramontains peu ardents, « reconnait toulefois la primauté du pontife romain dans toute l'Eglise, accepte toutes les constitutions dogmatiques du Saint-Siège, celles aussi qui regardent la discipline générale de l'Eglise, celles surtout qui ont été omises et promulguées depuis le Concile de Trente, et déclare que, pour être obligatoires, elles n'ont pas besoin de la sanction du pouvoir

Au concile de Soissons, présidé par Thomas Gousset, le célèbre rénovateur de la théologie en France, les Pères expriment, dans les termes de la vénérable antiquité, leurs sentiments à l'égard du Pape ; ils rappellent l'obligation, pour tous les chrétiens, d'une obéissance sincère à l'Eglise et au Saint-Siège ; mais ils ne se contentent pas de reconnaître, d'une manière générale, le ponvoir du Pontife romain et de déclarer, avec le Concile œcuménique de Florence, que « l'Evêque de Rome est le successeur du prince des apôtres, le vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le pere et le docteur de tous les chrétiens, et qu'il a recu de Jésus-Christ le plein ponvoir de paitre, de conduire et de gouverner l'Eglise fout entière ; » ils font, en outre, profession expresse d'accepter comme règle toutes les constitutions apostoliques, contre les opinions erronées-des novateurs.

« Les Pères descendent dans le détail sur ce point important ; ils condamnent l'opinion « que les constitutions du Saint-Siège n'ont point de valeur dans notre pays, sans l'acceptation et le consentement du pouvoir civil. » Ils déclarent que les constitutions du Pontile romain sont obligatoires pour tons les tidèles, indépendamment de toute puissance séculière

« Ils combattent également ceux qui considérent le ponvoir temporel des Papes romains comme illégitime et contraire à la divine institution de l'Eglise. »

Le Concile de Lvon reconnaît, au Pape, dans toute l'Eglise, la double primanté d'hon-

neur et de juridiction et condamne comme impies des écrivains modernes qui enseignent que sa primauté spirituelle a son origine dans le droit humain et pent être méprisée comme

l'autorité d'un souverain étranger.

Le concile de Bordeaux, après avoir cité le décret du concile de Florence, ajonte : « A l'Eglise Romaine, comme au centre de l'unité catholique, « dans laquelle est l'intègre et vraie solidité de la religion chrétienne, « à cause de sa principauté plus puissante, il est nécessaire que toute église, c'est-à-dire tous les fidèles répandus dans l'univers, se réunissent. » Car cette primanté d'honneur et de juridiction, divinement conférée à Pierre et à ses successeurs, s'étend absolument sur tous les fidèles du Christ ; elle n'est restreinte par aucune limite de temps, ni de lieu ; car Pierre a reçu du Christ l'ordre de paître à toujours tout le troupeau, c'est-à-dire les agneaux et les brebis, et de confirmer sans exception tous ses frères. C'est pourquoi nous adhérons à la parole de saint Cyprien : « Qui est-ce qui résiste à l'Eglise, qui abandonne la Chaire de Pierre sur laquelle est fondée l'Eglise et croit être dans l'Eglise? »

« Nous professons donc que tous les décrets et lois, émanés du Siège Apostolique, sont la norme sincère des choses à croire pour l'Eglise universelle et la règle de la conscience. « Car Dieu, comme dit saint Augustin, a placé dans la Chaire de l'unité la doctrine de vérité. » C'est pourquoi nous réprouvons la témérité de tous ceux qui, résistant à l'autorité suprême du Souverain Pontile, ne craignent pas d'en appeler de ses sentences et de ses jugements à l'Eglise, comme si l'Eglise pouvait jamais être séparée de son chef ou être ailleurs que là où est Pierre.

« Nous condamnons donc toutes les erreurs déjà condamnées, en quelque temps et de quelque manière que ce soit, par le Saint-Siège ; notamment nous professons qu'il faut tenir pour condamnées et répronyées toutes les erreurs condamnées par Pie VI par la

Bulle Auctorem fidei.

« On doit rapporter au Saint-Siège toutes les causes majeures et, suivant la parole d'Innocent ler, toutes les questions qui causent des inquietudes, alinqu'on sache la voie qu'on doit tenir.

« Là réside l'autorité qui, par son droit propre, convoque les Conciles ocuméniques, les préside, confirme leurs décrets et en dis-

pense, quand besoin est.

« Là brille ce Souverain Pasteur qui seul, dans tout l'univers, établit et supprime les diocèses, les unit ou les divise, met à leur tête des évêques et jouit partout d'une juridiction immédiate.

« Nous reconnaissons et nous révérons, avec une affection filiale et une parfaite obéissance, tous les droits et toutes les prérogatives qui appartiennent au Souverain Pontife. En gardant cette fidélité, en rendant cette obéissance, toute Eglise particulière favorise

plus ses intérêts qu'on ne lavorise l'Eglise, mère et maîtresse de toutes les églises, « Carlà, suivant un antre mot de saint Innocent, il y a pour tous un rempart et une sécurité ; la se trouve un port exempt de tempètes et

un trésor d'innombrables biens. »

 Afin de montrer plus pleinement de quel cœur, de quel esprit et de quelle ame nous sommes attachés au Pontife-Romain, prince des pasteurs et père de tous les tidèles, nous déclarons et promettons que nous voulons, non seulement executer avec humilité et diligence les ordres du Saint-Siège apostolique, mais encore que nous voulons obeir pieusement à ses avis, à ses conseils et à ses vœux.» Paroles admirables où l'on reconnaît la foi du cardinal Donnet et la haute science de son sulfragant, Mgr Pie.

Nous passons quelques autres conciles pour venir au décret célèbre du concile d'Amiens contre le mémoire clandestin relatif au droit contumier. An commencement de l'Empire, un prêtre vendu au gouvernement, avant, on l'a eru, quelque attache à la Sorbonne, et devant recevoir, plus tard, les trente deniers de Judas, avait public un mémoire où, sous couvert de venger nos coutumes, il voulait tout simplement mettre à la merci de César, les droits et libertés, de l'Eglise. Ce mémoire, comme tontes les œuvres anonymes du gallicanisme, fut liberalement distribué dans le clergé et dans les séminaires. Mais il fut réfuté par le cardinal Gousset, condamné par les eveques de Luçon et de Montauban, foudroyé par une Encyclique et mis à l'Index. Le concile d'Amiens condanna ce memoire et motiva sa condamnation.

« Il est toujours nécessaire, dit le Concile, de repousser les erreurs qui ébranlent ou qui diminuent l'obéissance due au Souverain Pontife ; mais, dans le temps présent et dans notre pays, des raisons toutes particulières imposent l'obligation de mettre cette obéissance catholique tellement à l'abri, qu'an milien de toutes les attaques, de toutes les embûches, elle soit préservée et demeure entière et intacte. Parmi ces raisons particulières, nous comprenons spécialement un écrit sans nom d'auteur et intitulé : Sur la situation présente de l'Eglise gullicane relativement au droit contumier; on l'a envoyé non senfement aux évêques, mais encore aux supérieurs des séminaires, et grand nombre d'écclésiastiques l'out déjà lu. Quoi qu'il en soit des illusions au moyen desquelles la conscience de l'auteur a pu-se déguiser à elle-meme le caractère de son œuvre, ce livre a manifestement pour but de restreindre, d'entraver l'exercice de la puissance pontificale. Il enseigne,en effet, ou il insinne ce qui suit :

« P' Ce n'est point par le jugement du Pape seul que doit être résolue la question, lorsqu'il s'agit de concilier le droit des réserves qui appartient au Souverain Pontife, avec le droit propre de l'évêque au gouvernement ordinaire de son diocèse. Il faut alors faire

intervenar le droit coutumier comme une regle d'apres l'aquelle le différend doit être décidé.

2º soutenir que. Iorsque le Pape presse, dans certains diocéses où elle est encore en vigueur. l'abolition d'une contume contraire au droit commun, les eveques peuvent légitimement s'opposer à ce changement, aussi longtemps du moins que n'a pas ete reconnue la nécessité qui le motive, est une opinion qui ne manque point de probabilite.

« 3 Dans les contrées où un lien avait été formé entre l'Eglise et l'Etat, ce fut une contume raisonnable de ne considérer comme obligatoires les Constitutions apostoliques relatives à la discipline de l'Eglisé, que lorsqu'elles avaient été préalablement promulguées dans chaque diocèse en vertu du placet

du pouvoir civil.

« 4º Aujourd'hui, les évêques français peuvent legitimement, en vertu de la coutume et saut les cas extraordinaires, ne pas reconnaître comme obligatoires pour eux tes Constitutions apostoliques relatives à la discipline, qui n'ont pas encore été promulguées dans les diocèses de France.

o 5º Chez nous, dans l'état actuel de la question, un éveque peut légitimement, en vertu des principes du droit coutumier, exchire de son diocèse, nou pas seulement d'une manière positive, mais absolument, la liturgie

romaine.

6º Dans un grand nombre de leurs décisions récentes, les congrégations romaines, instituées par les Souverains Pontiles pour l'administration générale de l'Eglise, suivent une loi nuisible au bien des Eglises de France.

7: La nécessité de recourir à Rome, conformément à la décision de la congrégation du Concile, dans le cas ou un prêtre est frappé de suspense, ex informata conscientia, paraît

blesser l'autorité métropolitaine.

8º On ne voit ancune raison à la prétention en vertu de laquelle la congrégation romaine du Concile, sous prétexte de suppléer des omissions, s'est arrogé le droit d'introduire des additions dans les actes des conciles provinciaux.

5 9° Le mouvement qui porte à embrasser la liturgie romaine ne doit nullement être

abbrouyé.

A ces assertions se rattachent divers antres points, enseignés ou insinués dans

le livre en question.

Nous tenons pour souverainement dignes de reprobation les aftirmations et les opinions susdites, et nous les condamnons, soit comme contraires à la saine doctrine, soit du moins comme opposées à l'Eglise, comme injurienses pour le Saint-Siège apostolique, et, sous certains rapports, pour les évêques.

De plus, tout en domant à entendre qu'il désire la continuation des Conciles provinciaux, l'auteur du *Mémoire* a soin de suggérer que les éveques ont une autre voie à suivre, et il représente la collection des Eglises de France qui n'ont aucun centre particulier d'autorité et de juridiction, comme un corps qui peut délibérer, agir, rendre des décisions. Par lá il introduit un principe subversif du gonvernement ecclésiastique et plein de périls; car. l'expérience des temps passés l'atteste, des circonstances peuvent venir où un tel principe favoriserait singulièrement des tentatives schismatiques. Il est d'ailleurs évident que cette prétention égare et jette en dehors du droit chemin. C'est bien l'usage de l'Eglise, c'est même une de ses prescriptions, que, sur un grand nombre de points, les évêques délibérent par conseils et par actes communs, lorsque le bien de leur diocèse le demande; mais l'Eglise, qui est une armée dont rien ne trouble la bonne ordonnance et où tout se fait avec ordre, n'a pas voulu que ces résolutions communes fussent prises en vertu d'un concert arbitraire, en dehors de toutes règles et sans l'intervention du Souverain Pontife C'est, en effet, l'ordre établi avec une grande sagesse : d'abord que les évêques de chaque province, convoqués par le métropolitain, se réunissent pour tenir un Concile en forme ; ensuite, que les décrets de tous les Conciles provinciaux soient, avant leur publication, sonmis an jugement du Saint-Siège, afin que l'action des évèques ramenée à l'unité dans le Chef de l'Eglise, devienne véritablement commune. Lors donc que les évêques se trouvent obligés de déclarer on d'établir, en les revêtant d'une sanction commune, des règles touchant la doctrine, les mœurs et les choses ecclésiastiques, les Conciles provinciaux sont la bonne voie, la voie conforme à la pratique de l'Eglise, la voie que tracent les canons et qu'approuve le Saint-Siège apostolique, A moins d'obstacles et de nécessités extraordinaires et pressantes, dans lesquelles mêmes on ne doit agir qu'avec l'intention de soumettre le plus tôt possible au Souverain Pontife tout ce qui aura été fait, nous reconnaissons hautement que cette voie est la seule que nous devions suivre.

« Nous avons indiqué sommairement ce que contient le livre en question. Mais si l'on recherche d'où émane l'esprit que nous avons répronyé dans cet écrit et dont il est pour ainsi dire tout infecté, un examen approfondi et scrupuleux nous fait remonter à deux opinions d'où il sort comme l'eau de la source. La première de ces opinions nie que l'autorité du Souverain Pontife soit pour le gouvernement de l'Eglise la puissance suprême, et proclame l'existence d'une antre puissance qui serait supérieure à cette autorité. La seconde affirme que les jugements solennels du Souverain Pontife rendus ex cathedra, en matière de foi, ne sont pas irréformables par eux-mêmes, et qu'ils ne deviennent tels qu'en vertu d'une certaine sanction qui leur est intrinsèque. Il est en effet aisé de comprendre comment on peut pécher d'une infinité de manières contre l'autorité du Vicaire du

Christ, dès qu'on cesse de reconnaître cette autorité, pour ce qu'elle est réellement. C'est pourquoi nous defendons absolument d'enseigner les deux opinions susdistes dans les églises, les séminaires et les écoles de nos diocèses. »

Nous ne pousserons pas plus loin. Ce sujet demanderait un livre, qui d'ailleurs a été écrit, pendant le Concile du Vatican, par l'évêque étu d'Augers, Mgr Freppel. L'anteur y prouve, par une série de citations, que nou seulement les conciles provinciaux tenus en France depuis 4849 ont rendu hommage à toules les prérogatives du Saint-Siège, mais encore qu'ils ont fait profession de foi à l'infaillibilité du Pape. Nous renvoyons les lecteurs à cet écrit du savant et éloquent prélat.

La conclusion naturelle de ce chapitre, c'est que la reprise providentielle des conciles provinciaux a rendu pour le renouvellement des études, la correction des mœurs, la réfutation des erreurs et la proclamation de la toi, d'éclatants services. Et puisqu'ils ont rendu de si sérieux services, on ne sanrait trop déplorer qu'ou ait parn depuis vouloir les laisser retomber en désuétude. En l'absence d'exeuse légitime ou de dispense régulière, les pasteurs qui négligent les conciles font certainement ce qui plait le plus aux ennemis de l'Eglise. Surtout ils se privent d'une grande grace, d'une grande lumière et d'une grande force. Nous ne parlons pas de la loi qui est formelle et de la volonté du Saint-Siège qui ne peut pas faire donte. Nons voudrions donc que, dans toutes les provinces ecclésiastiques de France, on put redire ce que nous lisons dans le concile d'Agen, tenu en 1859 ; « Ce que les Pères de Trente ont décrété si utilement pour la célébration tous les trois ans du Concile provincial, nous avons toujours en souverainement à cœur de l'accomplir. Car puisque le Saint Esprit a placé les éveques pour régir l'Eglise que Jésus-Christ a acquise par son sang, certainement les évêques ne peuvent jamais l'accomplir plus efficacement que quand assemblés en synodes, par leur autorité réunie, ils commandent et enseignent. Il est prouvé, en effet, par l'usage constant de l'Eglise, combien a été utile la célébration des Saints Conciles, dans lesquels les évêques, par autorité divine, sanctionnent toutes les choses qui aident puissamment à raffermir la foi, à réformer les mœurs, à réchauffer la piété. († »

La divine Providence appelle nos évêques à de grandes choses; ils répondront avec autant de zèle que de savoir, à la magnificence de ses desseins. Nous verrons de nouveaux conciles, fidèles comme les premiers aux consignes du Saint-Siège, lutter énergiquement contre tous les principes de dissolution et prendre toutes les mesures qui peuvent multiplier les vertus, agrandir les courages et conjurer les épreuves. Quoi qu'il arrive, la

conquete de la liberte des Conciles, faite sur un mot de Pie IX; leur succession renouce apres une longue interruption, resteront, dans son histoire, comme une page d'honneur. Un bien considérable est sorti du rétablissement des conciles provincianx, bien on le Pontife a cu grande part. Nous n'examinerons pas si les circonstances étaient alors plus favorables qu'anjourd'hui à la tenue de ces saintes assemblées, et si leur reprise, par détaut de suite et d'application, a tenu tout ce qu'elle promettait. Dut-il y avoir, dans la celebration des conciles provinciaux, un point de halte, le mérite des Sibour, des Gousset, des Morlot, des Brossais Saint-Marc, des Jolly, des Dar-cimoles, des Dupont, des Villecomt, des de Bonald, des d'Astros, des Blanquart de Bailfeul. des Latour-d'Auvergne et des Lavigerie, n'en serait pas diminné : ils ont attaché leur nom à cette heureuse et vaillante initiative; l'ère nouvelle, inaugurée par la célébration de vingt conciles, suffit pour qu'un rayon de gloire se mêle à leur souvenir.

Après la reprise des conciles provinciaux, le grand fait contemporain de l'histoire ecclésiastique en France, c'est le rétablissement de l'unité litar_ε ique.

En 1789, la France était partagée en trentedeux provinces où se trouvaient cent trentesix evêchés. L'Assemblée constituante réforma cet ordre en sens contraire: des trentedeux provinces, elle fit quatre-vingt-six déparlements et, posant le principe d'un évêché par departement, elle reduisit le nombre des évêchés à ce meme chiffre. Le concordat de 1801 et les conventions ulterieures du Gouvernement avec le Saint-Siège, revinrent, à peu près, pour les circonscriptions diocesaines, à l'organisation de l'Assemblée constituante. Par suite, il se trouva que chaque nouveau diocese fut formé de quatre ou cinq fragments détaches des diocèses anciens ; et comme les évêques français au XVIF et surtont au XVIII⁶ siècle avaient ern pouvoir agir en arbitres souverains de la liturgie, chaque éveque, après le concordat, se trouvarégir des prêtres en possession de quatre ou cinq bréviaires différents, de quatre ou cinq missels et de quatre on cinq rituels. Rarement deux prêtres qui se rencontraient pouvaient réciter ensemble les heures du Bréviaire. La France catholique, au lieu d'offrir l'image de l'unité du langage et du discours, ne représentait que la confusion des langues et les séparations d'une autre Babel.

A cause de cette confusion, déjà sensible au XVIII^e siècle et fàcheuse en tout temps, on avait introduit, en matière de liturgie, l'idée naturelle et arbitraire d'une certaine unité métropolitaine. Mais cette unité qui n'avait pu se faire avant la Révolution, ne pouvait guère s'effectuer après. On était arrivé à un état de dissolution, d'émiettement où l'anar-

⁽¹⁾ Acta et decreta Concilii provinciæ Burdigalensis in civitate Aginnensi celebrati, p. 34.

chie des goûts et l'infatuation de l'omnipotence ne permettaient point d'entrevoir un remede. Tout au plus, chaque évêque, dans son diocèse, quand l'épuisement des livres liturgiques le mettait en demeure d'initiative, essayait-il, par la confection d'un nonveau Bréviaire, d'instituer un premier élément d'unité locale. Ou avait, du reste, tellement perdu, en liturgie comme en beaucoup d'antres choses, la notion du droit et l'exacte connaissance des faits, qu'on n'eprouvait à ces actes aucun scrupule et qu'on n'y mettait aucune discrétion. Nous ayens' comm un evêque qui, ayant l'idée d'un nouveau Bréviaire, en avait chargé un jeune homme de vingt-cinq ans.

A prendre les choses en gros, après le concordat de 1817-1822, sur les quatre-vingts diocèses de France, une vingtaine, qui en représentaient plus de cinquante ancieus, avaient conservé le romain jusqu'à la Revo-Intion; une douzaina seulement le saivaient, sons la Restauration, dans leur eglise cuthédrale. Les autres cathedrales avaient inauguré des rites différents, au prejudice du Romain, qui avait disparu, on se trouvait réduit à un rôle secondaire, n'avant plus qu'une existence précaire, incomplète, à la mérci de toutes les fantaisies. Dans l'oubli du droit et l'entière ignorance de la liturgie, suivant la pente ordinaire, le temps n'était pas loin où la langue officielle de l'Eglise Romaine dans les cérémonies du culte, n'amait plus d'echo dans nos temples. — Dieu allait réagir contre une telle tendance et donner à la Fille ainée. de l'Eglise une nouvelle marque de ses affections.

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1814 une ordonnance de Louis XVIII prescrivit, dans la chapelle royale. la substitution des usages Romains aux coutumes de Paris. Un anonyme, dans l'Ami de la Religion, qui ne faisait que de naître, proposa cet exemple à l'imitation de toutes les églises du royanme. A supposer même, ajoutait-il, qu'il y ait, dans les bréviaires de France, des hymnes de meilleur goût, des Jecons mieux choisies et des applications plus ingénieuses de l'Ecriture, cela compense-t-il les avantages de l'unité liturgique? D'un autre côté, les liturgies nouvelles n'ont-elles pas quelques defants, tels que trop de prétention à l'esprit, trop peu d'onction, manque d'autorité? Il faut donc espérer que, successivement, les divers diocèses de France reviendront à l'unité, ne fut-ce que par l'épuisement des livres particuliers. If y a d'ailleurs vingt-deux diocèses sur les soixante existants, qui suivent le romain, et seulement vingt, le parisien, les dix-huit autres ayant des rites particuliers. Cenx-ci reviendront les premiers par la raison ci-dessus exprimée; une seule opération pourrait ramener les vingt-diocèses qui ont adopté le rite de Paris.

Une antre observation, que l'on faisait valoir, c'est ce qu'avait écrit, en 1811, l'illustre Choron dans sa brochure intitulée : Considérations sur la nécessité d'établir dans toutes les églises de France le chant de l'Église Romaine, « Ce chant, disait-il, mérite la prefèrence à cause de sa superiorité intrinsèque, de son origine (c'est le seul reste que nous ayons de la musique des Grees et des Itomains), et entin de l'utilité dont il est pour l'art musical, attendu qu'il a été l'objet des travaux de tous les compositeurs du XVI siècle les plus savants qui aient jamais existé.

Cette lettre fut l'occasion d'une passe d'armes entre contradicteurs masqués; le defant d'études approfondies et l'indiflérence publique laissèrent tomber la controverse. Pendant les quinze ans de la Restauration, il se fit quelques rééditions de livres liturgiques : le Bréviaire parisien, entre autres, fut remanié pour la sixième fois. Sans soulever encore la question de droit, l'esprit public n'admet pas sans reclamations ces singulières entreprises. La sixième correction du Bréviaire de Paris, entre autres, fut, dans les Tablettes du clergé, nº de juin 1822, l'objet de la réclamation suivante : « Le Bréviaire de Paris a subi, depuis 1736, jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire en 53 ans, plus de changement que le Romain en plusieurs siècles. Ceux qu'il vient de subir surpassent lout ce qu'on a vu en ce genre depuis un demi-siècle. Le nom de S. Em. le cardinal de Périgord se trouve en tête de ce bréviaire nouveau; c'est le premier exemple d'un bréviaire publié sous le nom d'un Prélat qui n'existe plus. Du reste, il n'y est nullement question du consentement du Chapitre, avec lequel il fant s'entendre, d'après les lois de l'Eglise, pour ce qui a rapport aux offices, aux cérémonies et prières publiques pour la liturgie et surtont pour le bréviaire, aujourd'hui comme autrefois. »

En 1830, nouvelle escarmouche. Pour l'auteur, il ne s'agissait plus d'un simple vœu en faveur des Romains; il attaquait directement la légitimité des liturgies françaises ; il les représentait comme des entreprises nonvelles, tendant au schisme et brisant une unité de prières liturgiques qu'on doit garder avec l'Eglise-Mère. Ce coup, bien porté, fit bruit : il scandalisa même toutes les grandes oreilles du gallicanisme et lui lit faire les gros yeux. Un chanoine de Rouen, Malleville, piqué au jeu, publia une brochure sous ce titre : Dissertation sur la légitimité des Bréviaires de France et du Bréviaire de Rouen en particulier. Dans cet opuscule, qui n'est pas trop mal raisonné pour le temps, l'auteur s'attache à prouver que le bréviaire de Rouen n'est contraire à aucume loi de l'Eglise. Si quelque loi ecclésiastique pouvait l'aire naître des inquiétudes, ce serait la bulle Quod a nobis de saint Pie V : mais cette bulle porte deux exceptions bien marquées, et l'Eglise de Rouen se trouve dans ces deux exceptions. Les archevêques de Rouen ont continué à faire réim-

primer le bréviaire de leur diocèse et à y faire les changements et les corrections qu'ils crovaient utiles, et le Saint-Siège n'a point réclumé. Le diocèse de Rouen a donc pour lui une ancienne contume et il y a prescription. Quant au concordat de 1801, il n'a pas obligé, comme on le prétend, les nouveaux diocèses å embrasser le rite romain. — D'après cette argumentation, les églises qui ne sont pas dans les exceptions prévues par la bulle n'ont pas une liturgie canonique, et, en cas de réclamation du Saint-Siège contre les changements, la coutume et prescription de Rouens'en iraient à vau-l'eau. La situation des nouveaux Bréviaires est fort compromise par leur apologie; il s'en fait cependant, de 1830 à 1840, quelques rares rééditions. Les évêques qui s'en donnent le tort, ne sont plus si surs qu'autrefois. Au Puy, sans les obstacles qui s'y opposent, on reviendrait au romain; à Rennes, il est défendu aux paroisses en possession du romain de le quitter : à Avignon, en 1836, Mgr Dupont enjoint, parses statuts, de se servir partout des bréviaire, missel et rituel romains. Le monvement de dissolution s'arrète ; le mouvement de retour à l'unité liturgique va commencer.

En 1834, Mgr Tarisis, à Langres, ouvre la brèche et inaugure, comme en secret et sans éclat, l'œuvre de la réforme. Son diocese, démembre en 1801, reconstitue en 1822 avec des fragments de cinq diocèses, n'avait pas à proprement parler, même à la cathédrale, de liturgie. De canton à canton, quelquefois de paroisse à paroisse, il y avait diversité et opposition de rites, au point que les fidèles pouvaient croire difficilement que des temples, où se célébraient des cérémonies si différentes, l'ussent consacrés au même culte. Le zèle, loin deremédier à ce défaut d'unité extérieure, y ajoutait chaque jour de nouvelles bigarrures. L'Eglise, en des temps agités par tant de pensées impies, et si profondément atteinte par l'indifférence, pouvait en éprouver un grave préjudice. Pour remédier à un si grand péril, l'Evêque n'avait que trois partis à prendre ; Ou créer une fiturgie diocésaine, ou introduire la liturgie de Paris, ou revenir à celle de Rome. A la proposition de créer une liturgie nouvelle, l'évêque répondit : l' qu'il y avait déjà en France trop de liturgies pureinent diocésaines, et qu'une de plus ne ferait que compliquer une situation déjà très facheuse; 2º qu'il était sûr d'être, sous tous les rapports, incapable d'une telle œuvre ; 3° qu'il ne croyait pas avoir recu, à son sacre, ni mission ni grace, pour régler souverainement la prière qui se fail au nom de toute l'Eglise; 4º que, pour les Eglises particulières, la liturgie ne se fait pas, mais se recoit, et que, à part certaines circonstances et à moins de pouvoirs extraordinaires, la liturgie devait ètre, dans son ensemble, ou transmise par la tradition ou réglée par le Saint-Siège.

On trouve ces raisons péremptoires. L'admission de la liturgie parisienne souriait à

quelques personnes. Les raisons de leur preférence se firaient de ce que : 1º cette liturgie était presqu'exclusivement composée d'Ecriture Sainte ; 2º qu'elle était plus variée que le Romain : 3º plus courte pour la récitation du Bréviaire ; le d'un latin plus élégant ; 5º enrichie de proses plus chantantes et des hymnes plus poetiques. Mgr Parisis avait, pour les choses ecclesiastiques, un sens très droit et un sentiment plein de sainte délicatesse; des goûts arbitraires et de pures opinions ne pouvaient pas, en si graves matières, dicter sa conduite ; des considérations plus élevées, des principes certains, des vérités solides, l'inclinèrent à rejeter la liturgie parisienne. Dans l'hypothèse lamentable d'une tentative de schisme, le chef-lieu de l'erreur devant être la ville même où tout se centralise, une liturgie de Paris, établie dans la plupart des diocèses eut donné à cette capitale quelque chose d'analogue à la rivalité qui conduisit Constantinople au schisme, sous la dénomination éblouissante de Rome moderne. Tout en protestant ne vouloir ni juger, ni blesser personne, læ prélat, dans la simplicité de sa foi, regardait l'extension de la liturgie parisienne comme un malheur pour le présent, et surfout comme un grave

danger pour l'avenir.

En s'élevant donc au-dessus des questions de goût littéraire et prenant à son vrai point de vue la question liturgique, Mgr Parisis opta pour le retour pur et simple à la liturgie Romaine. Dans une affaire exclusivement religieuse, intéressant à la fois le dogme, la morale et le culte, le prélat se décida pour la fiturgie la plus ancienne, la plus universelle, la plus immuable, la plus complète et la plus süre en toutes choses. Ces cinq avantages lui présentèrent une force determinante et comme irrésistible ; puisque, d'une part, à considérer la chose en elle-mème, l'antiquité, l'universafité, l'immutabilité d'une Liturgie lui donnent des rapports identiques avec les caractères mêmes de l'Egfise; et que, de l'autre, en ce qui concerne la conscience, une Liturgie est d'autant plus précieuse qu'elle règle tous les détails, décide tous les cas et met à l'abri de tout danger comme de toute erreur. A cette date, il est vrai, on épiloguait beaucoup sur la licité ou l'illégitimité des liturgies particulières. Quelques esprits téméraires traitaient de vains scrupules ces hésitations de conscience : l'évêque de Langres n'eut pas la force de s'élever à cette tranquillité dédaigneuse. Les dontes lui parurent assez sérieux pour être pris en grave considération : et, lorsque sur un sujet qui, dans son ensemble, n'admettait certainement pas de légèreté de matière, il pouvait choisir entre un parti, que des hommes éclairés et consciencieux déclaraient être contraire à l'ordre, et un autre parti où tous sans exception professaient qu'il n'y avait rien à craindre, il se demanda pourquoi il s'exposerait à faire mal quand il avait un moyen assuré de bien

taire, Cette consideration si simple acquerait un nouveau degre de force du jugement que le prelat portait sur la marche de la société. En voyant combien de semences de division et de dissolution germaient dans le sein de la France catholique, if ne voulait perdre aucune occasion de multiplier et de resserrer nos liens avec la Chaire Apostolique, centre de l'unité et principe de salut. C'est pourquoi considerant que le dej ét sacré d'un diocèse u'était contié que pour un temps bien court, à ses faibles epaules, il voulut profiter des jours rapides de son administration pour mettre à l'abri de tout péril sa chère église

de Langres. Un rétour à la liturgie Romaine, pour des raisons aussi sérienses, de la part d'un sigrand évêque, eut, en tout lemps, frappé les esprits. La publication des Institutions liturgiques de dom Guerauger, les attaques dont elles turent l'objet de la part de l'archeveque de Toulouse et de l'évêque d'Orléans, les réponses topiques de l'abbé de Solesmes en firent un événement d'où partit la plus heureuse rénovation. Du reste, le duel à coups de livres ne fut pas le seul incident du combat. Dans l'Eglise, il ne se dit pas un mot juste sans qu'il eveille des échos; il ne se propose pas un retour au droit, sans qu'il excite, au près et au loin, des émotions profondes et provoque des résolutions. Dans l'Eglise aussi il x a des esprit- timides on peu ouverts qui résistent aux idees soit parce qu'ils les comprennent mal, soit parce qu'elles contrarient leurs préjugés on leur paresse. Les événements éclatent dans ce milieu, aménent des controverses qui parfois excitent les passions ridienlisées dans le Lutrin, mais qui entrainent anssi d'heureux resultats. La controverse sur la liturgie, à partir de 1840, est pent-être, sauf quelques résistances peu honorables, celle qui fut la mieux comprise, la mieux menée, sans grands excès et d'où nos eglises recueillirent les plus précieux bienfaits. — On peut dire que la question était mure ; que tout le monde l'avait presentie ou meditée : et que le jour où elle fut posée solennellement, elle marcha vite au but qu'on devait att indre.

Parmi ces combattants de la grande mélée, il faut ester, d'un côté, l'abbé Dassance, aumônier d'un collège de Paris, littérateur instruit, jouteur habile et sincère, mais assez dépourvu de science liturgique pour que ce défaut servit la cause qu'il voulait combattre. L'abbé Dassance, renforcé de quelques anonymes et de quelques vieux chanoînes, opinait pour la liturgie parisienne, et appuyait de préférence sur les considerations litteraires; son terrain était peu solide, son borizon étroit et lui-même n'était pas bien sûr de son fait. De l'autre côté, nous voyons Labbe, ancien professeur de théologie à Bourges : Pascal, de Mende, depuis auteur d'un grand ouvrage sur la libergie; Richandean, auménier des Ursulines de Blois.

également anteur d'un ouvrage de piété sur la liturgie : Meslé, curé de la cathédrale de Rennes et Oudoul, curé de Buzançais. Labbe ctait surtout polémique : Pascal historien : Richaudeau, mystique ; Oudoul et Meslé tout à la fois. Par articles publiés communément dans l'Ami de la religion et par petites brochures, telles qu'il en faut pour pousser une pointe, ils mirent véritablement en déroute l'abbé Dassance et son petit bataillon de masques. Sur toutes les questions de fait et de droit, ils le mirent si fort à mal, que, ne sachant plus à quel saint-se vouer, il fiuit par conclure : « Si j'ai tort, il conste que les éveques n'avaient pas le droit de changer la liturgie et que l'exèrcice de ce droit a été entaché de quelques irrégularités; il constera aussi que leurs successeurs out tort de nous les laisser entre les mains (les quoi?). Ah! qu'ils se hâtent de les abolir et qu'ils votent des remerciements à ces Messieurs tels et tels qui leur apprennent si bien leur devoir. » Sanf les cuphémismes et les fautes de français, le sieur aumônier tournait à la bourrique de Balaam. Après cette ironie, plus juste qu'il ne le croyait, il ôtait humblement son chapean, avec promesse de reprendre la plume seulement après la publication du tome III° des Institutions liturgiques. La bataille finissait faute de combattants.

L'appoint de lumières que venaient d'apporter à l'opinion ces savants controversistes, s'angmentait en 1842 par la publication d'une lettre du Pape Grégoire XVI à l'archevêque de Reims et d'une dettre au même prélat par dom Guéranger sur le droit liturgique. De l'antre côté, l'ouvrage de Mgr d'Astros était approuvé, a-t-on dit, par cinquante-six évêques, notamment par Denvs Affre : c'était là probablement toute l'armée du gallicanisme. Entre temps, Carcassonne prenait la liturgie de Toulouse; Lyon refondait son Bréviaire et Nevers, dans un synode, laissait indécise la question du retour au Romain. Mais la thèse de dom Guéranger sur le droit avait été tellement bien établie; mais le Souverain Pontife s'était exprimé si clairement sur l'irrégularité des nouvelles liturgies et avait manifesté si explicitement son vœu pieux de voir partout se rétablir la liturgie de la mère et maîtresse Eglise, que si l'on avait pu ôter aux hommes d'église, instantanément, leurs illusions et leurs passions, la France entière fut revenue d'un coup à l'unité. Le retour fut moins prompt; ses lenteurs ne firent que plus éclater le relief de la victoire.

En 1843, l'évêque de Strasbourg interdisait à son clergé fout autre Bréviaire que le Romain

En 1844, Mgr Georges Massonnais se concertait avec son chapitre pour le retour au Romain; en 1845, il faisait approuver son propre diocésain, et, eu 1847, à la Trinité, rétablissait solennellement dans le diocèse de Périgneux la liturgie romaine.

Le 8 décembre 1844, le chapitre de Gap

demandait la même faveur à son évêque, Mgr frénée Depéry. Ce spirituel et pieux prélat, qui était romain par le fond des entrailles, accéda au vœu de son chapitre ; la cathedrale inaugura le retour à la liturgie romaine le jour de Pâques 1845. Le Propre diocésain ne fut composé, approuvé et publié que plus tard ; Mgr Depéry avait pour sa composition une particulière compétence : en 1857, l'évêque l'envoyait en étrennes à son clergé, avec prière de se souvenir de lui quelquefois devant Dieu.

A Quimper, le clergé prenait l'initiative. L'évêque acceptait le Graduel, le Vesperal et le Missel romain, mais pas le Bréviaire. En 1846, l'évêque de Saint-Brieuc avait envoyé à Rome l'état de son diocèse. Le 7 décembre, il recevait une réponse qu'il communiquait à son chapitre et écrivait le 15 à son clergé : « Le Pape nous exprime le vœu de l'établissement de la liturgie romaine dans notre diocèse. Un simple désir du vicaire de Jésus-Christ sera toujours pour nous un ordre. Nous sommes donc déterminé à adopter cette liturgie le plus tôt possible. » L'affaire, en effet, fut promptement terminée et, dès le 10 avril 1848, Mgr Lemée ordonnait le rétablissement du Romain.

En 1847, Mgr Debelay à Troyes, et Mgr Doney à Montauban rétablissent la liturgie romaine. L'évêque de Perpignan retire à une trentaine de paroisses le bréviaire d'Aleth et ramène ainsi son diocèse à l'unité.

En 1848, Mgr Gousset, archevéque de Reims, qui l'ût revenu, s'il n'eût tenu qu'à lui, le premier à la liturgie romaine, la rétablit dans son diocèse et forme, avec l'archevéque de Cambrai, une commission savante pour reproduire le vrai chant traditionnel de l'Eglise.

En 1850 et 1851, Angoulème, Vannes, Tarbes, Digne, La Rochelle et Bourges reviennent à l'unité. Pour Angoulème, le Pape avait exprimé à l'évêque, dans un voyage à Rome. son désir formel de voir cesser l'irrégularité liturgique. A Vannes, l'évêque avait consulté le Saint-Siège : « Malgré la gravité des motifs qui me portaient à adopter sans retour la liturgie romaine, écrit-il, je serais probablement resté indécis, du moins quelque temps encore, si je n'avais cru devoir, en conscience, consulter le Souverain Pontife. J'ai déposé dans son sein paternel toutes les raisons capables d'éclairer sa décision suprême. Puis, cela fait, je lui ai dit qu'un vœu de sa part serait toujours un ordre pour moi. Ce vœu m'est maintenant manifesté. Le Pape désire formellement et ardemment... » Le clergé accepta avec respect et joie la décision de l'évèque.

A Tarbes, « Enfants bien-nés, écrivait Mgr Laurence, n'hésitons pas à seconder le désir du meilleur des pères, alors qu'il s'agit d'une œuvre dont le succès consolera son cœur allligé, et resserrera les lieus qui unissent l'église de Tarbes à la Mère et à la Maitresse de toutes les Eglises. » Ala Rochelle,

trois cents prêtres lirent à Mgr Villecourt la demande positive du Romain; l'eveque était trop romain lui-même pour ne pas accèder sans délai et réjouir, par son retour, le Pape exilé à Gaëte.

A cette date, plusieurs incidents vinrent compliquer la controverse et hâter le retour des diocèses français à l'unité. Une brochure avait paru à Toulouse pour enrayer ce monvement et revendiquer le droit liturgique des évêques; une contre-brochure de l'évêque de Montanban, Mgr Doney, qui excellait à ces sortes d'exécution, mit à néant la brochure toulousaine. Parmi les aboyeurs de dom Guéranger, on avait remarqué l'aumònier des Quinze-Vingts, un prêtre de Lectour e et un vicaire général d'Angers ; Bernier et Laborde furent mis a l'index; Prompsault, plus heureux, en fut quitte pour une volée de bois vert. A Troyes, l'évêque, Mgr Cœur, gallican renforce et avengle, avait voulu faire une petite émente à sa facon en donnant à haute voix la bénédiction du Saint-Sacrement : son successeur, Mgr Ravinet, pour revenir à l'ordre, n'ent rien à dire, il se contenta de donner la bénédiction en silence. Deux consultations adressées au Saint-Siège, sur la légitimité des liturgies gallicanes, amenèrent des réponses qui ne laissèrent plus qu'à choisir entre la soumission et la révolte. A l'évêque de Beauvais qui avait fait connaître les obstacles particuliers à son diocèse, le cardinal Lambruschini répondit par ordre de Pie IX que les changements faits aux livres liturgiques du diocése leur avaient enlevé tout droit, et que si le clergé voulait demeurer en unité avec l'Eglise, il devait prendre le Bréviaire et le Missel Romain. Au chanoine Lottin, du Mans, qui avait adressé une consultation analogue, la Congrégation des Rites répondit : 1º que les livres du Mans, par suite de changements, étaient illégitimes : 2º qu'ils n'avaient acquis aucun droit par la contume ; 3° que tout prêtre du Mans, meme chanoine ou curé, devait revenir en particulier à la liturgie Romaine et supplier l'évêque du Mans de la rétablir publiquement; 4º qu'il était absolument défendu, au Mans comme ailleurs, de toucher au Missel, au Martyrologe, au Pontifical et au Cérémonial des évêques.

Ces décisions produisirent l'effet d'un coup de foudre. En 1852, Arras, Fréjus, Sens et Soissons reprirent la liturgie romaine. A Arras, la chose alla d'elle-même: Mgr Parisis venait de succéder, sur ce siège, au cardinal de Latour-d'Auvergne; ni son cœur, ni son esprit ne pouvaient s'accommoder, en pareil cas, de lenteur: le prélat fut personnellement décoré du pallium, il méritait les honneurs de la pourpre romaine. A Fréjus, Alexis Wicart, romain dans l'âme, n'hésita pas plus que Mgr Parisis. A Sens, Mellon-Jolly, s'écriait: « Ah! c'est surtout lorsque les jours sont mauvais: c'est surtout lorsque, de toutes parts, l'esprit du vertige, s'emparant des in-

telligences, s'elève contre toute autorité, et vondrait meme se glisser parnu les elus du Seigneur : c'est surtont lorsque le sein de la mere commune est doulourensement decouré par ses cufants ingrats, que le sage doit s'environner de prudence, que le chrétien doit se premunir contre l'erreur, s'attacher a la colonne de la vérité et à ses principes eternels, que les tils dociles et aimants doivent se serrer autour de leur mere, dans l'union des esprits et des cœurs qui donne la force, afin de la consoler au jour de ses tribulations et de ses amertumes » A Soissons, Ignace Cardon de Garsignies, répondait anx bedes paroles de Sens : « Nous allons donc reprendre cette autique et vénérable liturgie, qui met sur les tevres de tous les cufants de l'Eglise les memes accents de foi et d'amour, et qui fait monter vers le ciel les mêmes voeux et les memes hommages. Heureuse transformation qui, nons en avons la donce contiance, deviendra pour notre diocèse un element nouveau de vie spirituelle, el ranimera dans les ames la piété et la fer-

En 1853, de nouvelles voix s'ajontent au concert : Aix, Nevers, Agen, Blois, Moulins et Aumens reviennent à la liturgie romaine. A Aix, les pretres du diocèse ne font qu'un ceur et qu'une ame avec leur évêque, Mgr Lannetuc, dont Mgr Espivent complète Fœuvre, A. Nevers, Mgr Imfetre défere à la décision du Concile de Sens, et aux vœux de son clerge. A Agen, Mgr de Vesins traite direclement avec Rome, A. Blois, Mgr des Essarts, gallican granitique, avait envoyé deux partisans des liturgies françaises soutenir leur cause à Rome : ils en étaient revenus Foreitle basse, Le successeur, Mgr Louis-Théophile Pallu du Parc, ne se contenta pas d'un retour immédiat ; il publia une pastorale on cela ent avec force tous les oracles du droit, ou soupirent avec douceur toutes les effusions de la piete. A Monlins, Pierre de Dreux-Breze, un fils des preux, qui avait mis sa vaillance au service du Saint-Siège, tit aussi avec vaillance un retour radical à l'unité, y Amiens, Autoine de Salinis, l'ami de Gerbet, l'ancien compagnon de Lamennais, le défenseur de l'*Univers*, l'adversaire des Bailly, des Guettée et des Lequeux, effectua son retour comme il savait tout faire, à fond, en s'appuyant fout entier sur la pierre même qui porte l'edifice et contre laquelle les portes de Tenfer ne prevaudront jamais. Entre autres observations décisives, repondant à une objection basse, presque làche, qui trainait dans la controverse, Mgr de Salinis tit remarquer qu'en reprenant le Romain, il gagnait à son diocèse cent cinquante mille tranes.

Cette même année avait paru l'Encyclique Inter multiplices, un monument de l'histoire tres explicite sur toutes les questions pendantes, irrésistible sur la liturgie : après la foudre, le touuerre tombait sur les teles ré-

fractaires du gallicanisme et précipitait le monvement de tous les autres évêques. En 1854, retour des diocèses de Châlons, Valencel, Saint-Claude, Versailles, Saint-Dié, et Limoges. A Châlons, le vénérable Monnyer de Prilly achevait, le 1er janvier 1854, une œuvre commencée depuis trois ans. A Valence, dont le clergé ne s'était soumis qu'en regimbant contre la liturgie du XVIIIº siècle. le retour fut relativement facile : « En rentrant dans Fordre canonique, disait Pierre Chatrousse, nous revenons à l'ancien rite de notre Eglise. Nous revenons à la liturgie romaine, parce qu'elle est la plus ancienne, la plus universelle, la plus orthodoxe, enfin la plus régulière et la plus canonique. Rome, d'ailleurs, est notre mère et les vœux d'une mère doivent être chers à des enfants biennés qui n'attendent pas des ordres, encore moins des menaces. Ce sera une des grandes consolations de notre épiscopal d'avoir pu rétablir dans notre diocèse cette sacrée et vénérable liturgie romaine, d'avoir ajouté un lien à tous ceux qui nous unissent déjà au Saint-Siège, et d'avoir ainsi versé un peu de joie dans le cœur-de notre-Père, abreuvé de tant d'amertumes. »

A Saint-Claude, Pierre Mabille, un des braves champions de la sainte Eglise, avait, des 1852, declaré sa volonté; son synode l'avant acclamé, le Prélat porta ce brave sfatut : « Pour rentrer dans le droit, et suivre les intentions si souvent exprimées de Pie IX; pour revenir d'ailleurs à une liturgie qui Int celle de l'ancienne abbave de Saint-Claude, et plus tard celle du diocese jusqu'à sa suppression en 1802, nous croyons du devoir de notre charge de renouveler le statut de Mgr Méallet de Fargues, notre prédécesseur de sainte mémoire, ainsi concu : Ordonnons à tous, dovens, chanoines, chapitres, curés, vicaires, familiers et autres ecclésiastiques de se conformer aux Bréviaire, Missel et rite romain pour les messes hautes et basses et pour l'office public et privé : ce que nous voulons être observé dans notre diocèse unanimement et sans distinction. » En conséquence, Mar Mabille balaya, c'est le mot, tous les rites locaux, suivant en tout les consignes de Rome.

A Versailles, le retour s'effectua sous Mgr Gros ; à Saint-Dié, sons Mgr Caverot ; à Limoges, sous Mgr Bernard Buissas. Du mandement de Mgr Caverot, nous détachons ce passage qui tombe d'aplomb sur certaines tétes réfractaires : « Ceux qui ont besoin d'être instruits en cette matière, et qui ont vonlu l'etre, le sont suffisamment: et, quant aux esprits prévenus, s'il en demeurait encore (hélas!) de plus longs développements pourraient leur devenir une pierre d'achoppement que nous ne voulous point jeter sous leurs pas. » L'évêque de Limoges, romain pur comme l'évêque de Saint-Dié, sit entendre ces sages paroles ; « Une dans ses dogmes, dans sa morale, dans son culte, l'Eglise doit

l'être aussi dans sa liturgie, qui reproduit, comme un miroir fidèle, les croyances qu'elle enseigne et les devoirs qu'elle prescrit. Ce sera une date glorieuse pour les églises de France que la manifestation du besoin de se rattacher plus que jamais au Saint-Siege, de ce desir de se livrer plus spécialement à l'etude de ses droits apostoliques trop longtemps ignorés ou méconnus, des principes du droit canonique que les besoins pressants du ministère pastoral n'avaient pas permis d'etudier jusqu'ici avec assez de loisir : que cet empressement, enfin, de repondre à la pensée et à l'intention de notre immortel et bienaimé Pontife à l'égard de l'unité de liturgie et de lui donner par ce retour aussi ardent qu'il est spontané et libre, un gage de notre obéissance et de notre amour filial. » On est heureux de transcrire d'anssi belles paroles; elles révèlent une âme qui captive par ses amabilités et touche par sa douceur.

Pendant que les évêques revenaient à la liturgie Romaine, Favrel et Falise publiaient chacun un Cérémonial Romain. De petits fagotteurs, bravement cachés sous l'anonyme, lançaient encore quelques timides brochures; à l'encontre, Dominique Bouix dressait son savant traité *De jure liturgico* ; Richandean livrait au public son excellent Nouveau traité des suints mystères où il redresse et complète heureusement Collet ; Pascal avait publié ses Origines et Raison de la liturgie Romaine que complétait un prêtre de la Drôme, l'abbé Boissonnet, dans son Dictionnaire des rites sacrés : l'auteur, inconnu pour nous des Entretiens sur la liturgie, l'abbé Romain, curé de Sainte-Foi, soutenait heureusement te droit liturgique et développait en particulier de très belles considérations sur la poésie de la prière.

En 1855, Carcassonne, Cahors, Lucon, Montpellier et Nimes. A Carcassonne, Henri de Bonnechose, un des bons serviteurs de Dieu, rejette, dix ans après son adoption, la liturgie de Toulouse. Dès 1848, il avait permis aux prêtres de prendre le Bréviaire Bo-main ; en 1831, il l'avait rendu obligatoire au grand séminaire ; en 1852, il déclare ses intentions et les accomplit le 1º janvier 1855. Le mandement qui motive cette ordonnance montre la nécessité de l'unité, même dans les formes du culte extérieur, et résume admirablement l'histoire de la discipline et de la liturgie depuis l'origine de l'Eglise. A Cahors, Jacques Bardon; à Lucon, Jacques Baillès; à Montpellier, Charles' Thibaut, Tami du Père Ventura, rivalisent de zèle avec leur collègue de Carcassonne. A Nimes, François Cart, bisontin comme Pierre Mabille, comme Jean Doney, comme Thomas Gousset, marche pieusement sur leurs glorieuses traces. Ce qui touche particulièrement dans sa pastorale, c'est qu'il la signe sur son lit de mort, sachant très bien qu'il fait son testament. « Que de choses n'aurions-nous pas à ajouter, disait le bon Prélat : mais ce n'est plus seulement notre main qui se refuse à écrire, c'est

anssi notre voix qui s'affaiblit et qui s'éteint. Redoublez donc a notre égard vos supplications et vos prières ; et recevez tons, fils bienaimes et tres chers frères en Notre-Seigneur, la bénédiction toute affectueuse et paternelle que nons vous donnons au nour et par les mérites de Jésus-Christ, notre divin Sauveur, dans le royaume duquel nous devons nous retrouver réunis un jour. « « L'en crois, disait Pascal, des témoins qui se font égorger ; » on peut croire de même un eyèque qui va mourir.

En 1856, Poitiers, Laval el le Mans adoptent le Romain, Alexis Wicart renouvelait à Laval ses exploits de Fréjus. Louis-Edouard Pie et Jean-Baptiste Bouvier portent des noms près desquels toute louange ne pourrait que palir. Une lettre de Mgr Bouvier à Mgr Gousset nous fait connaître, à cet égard, les voux pieux de l'évêque du Mans; son acte de retour fut le digne couronnement de sa savante carrière, l'un des plus beaux ornements de sa tombe.

Depuis 1839, quarante diocèses etaient revenus à la liturgie Romaine ; une vingtaine ne l'avaient pas quittée ; cette forme de la prière publique était donc en passe de reconquérir la France. La Normandie toutefois n'avait pris aucune part à ce mouvement : plusieurs croyaient la liturgie de Rouen dans le cas d'une jonissance privilégice par saint PieV. Des brochures en sens contraire avaient débattu cette question, peu sérieuse en ellemême. Un anonyme entreprit de résoudre le probleme dans son opuscule: Des liturgies francaises en général et de la liturgie normande en particulier. Apres avoir discuté la question normande, l'anonyme attaquait de tront les obstacles. On arguait pour maintenir les liturgies frauduleuses et fraudées du XVIII^e siècle, ce que des gallicans arguent toujours, les difficultés, le besoin de la paix, le danger pour les consciences, Propos hypocrites, qui ne sont que les prétextes frivoles de la mauvaise volonté. Le controversiste se prend à ces objections avec une véritable grandeur.

" Des difficultés s'opposent au rétablissement du Romain! » « Le Saint-Père, répondil, entend qu'on les fasse disparaître au plustôt. De bonne for, y a-t-il plus d'obstacles réels dans les diocèses qui n'ont pas encore effectué la réforme, que dans la plupart de ceux qui l'ont réalisée depuis longtemps? Qui oserait le dire? Y a-t-il surtout des obstacles réels dans certains diocèses où plus de la moitié des prêtres ont pris l'initiative du romain, malgré de très grands embarras que l'on a entassés le long de leur chemin? Il y avait des obstacles dans les diocèses qui ont repris le romain ; le Saint-Père le déclare luimême, en remarquant que ces circonstances n'ont nullement empèché le retour. On pourrait donc traduire : dans beaucoup de diocèses on n'a fait aucun cas des difficultés que l'on a rencontrées. Pourquoi en ferait-on plus de cas ailleurs? »

Au reproche de troubler la paix : « La paix, répondait-il, elle a pour conditions essen-

telles, la vérité, l'ordre et le droit, et, par consequent, nous croyons qu'elle n'est pas en tout et partout dans les choses que protègent les partisans du statu quo. Elle n'est pas dans tontes ces défenses des liturgies modernes où la hardiesse des assertions compense la faiblesse des arguments. Elle n'est pas dans ce système qui nous représente l'innovation liturgique du XVIII° siècle comme approuvée. du Saint-Siège, et l'usage du Bréviaire Romain, dans les diocèses où l'innovation s'est introduite comme la matière d'un *pêché grave* : vendant indigne de l'absolution!.. Nous voyons bien quelle paix désireraient certains modérés. S'ils voyaient leurs brochures, même anonymes, accueillies partout avec docilité. Jeurs systèmes applaudis, leurs maximes trioniphantes, leurs accusations subies sans réplique, leurs contradicteurs privés de tout concours, comme quelques-uns l'entendent. privés d'une légitime liberté, réduits au silence, inquiétés et tracassés dans leurs actes les plus consciencieux, tenus-pour saspects, etc., oh! alors ces esprits pacifiques proclameraient le règne de la paix... que le Saint-Siège et les Conciles leur refusent. nous, nous n'espérons pas autrement la paix que par le triomphe de la vérité sur l'erreur, du droit sur l'abus, et par la parfaite union avec la Chaire Apostolique. — Or, la vérité se présente-t-elle toujours d'elle-même à ceux qui la fuient et se fait-elle toujours sentir sans qu'on la provoque ou qu'on la cherche : Non : invenitur ab his qui quærunt illam, » Voila, certes, qui était noblement parler; nous ignorons si ces paroles eurent quelqu'influence ; du moins. l'auteur ent la consolation de voir, la même année, Mgr-Blanquart de Bailleul, revenir, en digne enfant du Nord, à la liturgie du Saint-Siège.

La liturgie parisienne était devenue comme une sorte de liturgie mere, puisqu'elle avait eté adoptée ou imitée par beaucoup de diocéses. français, soit avant, soit depuis la Révolution. Paris aurait pu des lors être tenté de lutter contre l'obligation d'adopter la liturgie romaine : mais, dans l'Eglise, les pensées de la foi et le devoir de l'obéissance doivent marcher avant tout autre considération. L'archevêque de Paris se décida donc à renoncer au particularisme et à proclamer en principe le retour à la liturgie romaine. L'auteur de cette détermination. Dominique Sibour, pouvait d'autant mieux la prendre, qu'à Digne il s'en était déjà fait l'honneur ; mais à Paris il était tombé dans les mains savamment sophistiques et habilement passionnées de tous les tardigrades du gallicanisme. L'affaire dès lors ne devait pas aller rondement. Le prélat, en se rapprochant du rite romain, demandait au Pape, comme l'avait déjà fait le cardinal Donnet, de reviser le Bréviaire romain. Cette demande pouvait s'admettre comme voeu n'empéchant pas le retour immediat : la présenter comme proposition sine qua non, ce n'était qu'une machine propre

à enrayer le mouvement, à renvoyer la liturgie romaine aux calendes grecques, et, le corps perdu, à sauver, du moins, la tête du serpent. Pour entendre quelque chose à cette demande, il faut rappeler que, sous Benoit XIV, il avait été question de reviser le Bréviaire de Rome. L'ne commission avait été nommée dont les actes furent rédigés par Louis de Valentin, et les critiques, vœux et améliorations formulés par le P. Danzetta, jésuite, en quatre volumes. Malheureusement tout ce travail avait été fait avec l'esprit étroit et négatif du XVIII° siècle. Benoît XIV était doux, mais il était savant : lorsqu'il vit comment ses intentions avaient été méconnues ou trahies, il tit reléguer aux limbes d'une bibliothèque ce travail trop-hardiment novateur et quasi révolutionnaire. En fin de compte, le fatras hypercritique avait échoué à la Bibliothèque Corsini, où dom Guéranger avait pu. de visu, s'assurer de ses vices rédhibitoires. Dès 1846, Mgr Parisis en avait dit justement « Le travail de réforme présenté à Benoît XIV est resté à l'état de simple étude ; il est moralement certain qu'il y restera longtemps encore, probablement même toujours, à raison surtont des immenses difficultés et des dangers redoutables que présenterait le changement d'une liturgie, maintenant suivie dans d'innombrables contrées et surtout dans un très grand nombre de chrétientés nouvelles, » Les évêques gallicans, pour ne pas revenir au romain, prétextaient les difficultés de leur petit diocèse: et. pour jouer un bon tour au Pape, ils lui proposaient humblement, pieusement, d'affronter pour tout l'univers, les difficultés d'un changement. Dans sa bonté, le Pape avait prété un instant l'oreille à leurs ouvertures ; mais quand il sut de quoi il s'agissait, il lit, sans autre cérémonie, réintégrer à leurs rayons, les papiers répudiés par Benoît XIV et défendit, relativement au Bréviaire, tout travail ultérieur.

En 1857, reprise du romain à Alby, à Beanvais et à Auch, A Auch, Antoine de Salinis, transféré d'Amiens, se montra digne de ses antécèdents : ce prélat avait, dans l'esprit, le génie des affaires, et, dans les veines, du sang des croisés : le mot *difficulté*-n'était pas recu dans son dictionnaire, ses succès rendaient hommage à cette suppression. A Beauvais, Joseph-Armand Gignoux, non moins romain, mais moins babile, venait le dernier de la province de Reims. « On ne saurait, ditil, sans injustice, nous taxer de précipitation ou d'un entrainement irréfléchi; mais il est un autre reproche auquel, pour tout au monde, nous ne voudrions pas nous exposer, celui d'avoir manqué, par des délais désormais inutiles, aux intentions formellement exprimées du Souverain Pontife. » A Alby, Mgr de Jerphanion montre que le silence du Saint-Siège n'amnistie pas les innovations du XVIII° siècle. « Le Saint-Siège, dit-il, ne prenant conseil que de sa prudence et de sa charité, use de mênagements et de temporisation, aimant mieux

a same to the

laisser dans leur bonne foi ceux qui pouvaient s'y trouver, qu'exposer l'Eglise de Dieu au danger toujours si redoutable d'un schisme. Il tolėra les liturgies modernes, sans jamais les approuver même tacitement. Depuis leur apparition, il n'a jamais cessé de tolérer l'usage qu'on en a fait, en maintenant dans tonte leur l'orce les bulles de ces pontifes qu'il confinue de placer à la tête de son Bréviaire et de son Missel, et qu'il donne pour base à toutes ses décisions en matière liturgique. Ainsi les années ont pu se succèder, mais la prescription n'a jamais eu son cours, parce qu'il n'existe pas de prescription légitime contre des lois générales, acceptées des leur promulgation et depuis lors expressément maintenues par l'autorité compétente

qui les a portées. »

En 1858, rétablissement du Romain à Bavonne, à Evreux, à Nantes, à Autun, à Meaux et à Angers. A Bayonne, toutes choses étant murement préparées, Mgr Lacroix effectue son retour le premier janvier. A Evreux, Henri de Bonnechose, transféré de Carcassonne, toujours fidèle à lui-même, rétablit le romain sans retard. «Ce retour, dit-il, est maintenant en France un fait accompli, tant il y a peu de diocèses où il ne soit pas encore effectué. En nous conformant sur ce point aux intentions du successeur de saint Pierre, non seulement nous ferons un acte méritoire de foi et d'obéissance, mais nous nous associerons au grand mouvement que la Providence imprime au monde. » A Nantes, Alexandre Jacquemet, un peu en retard sur les autres diocèses de la Bretagne, rend la réforme obligatoire à partir de la Trinité. « Il est beau, dit-il, de voir les églises de France à la fin du XVI siècle entrer, à la voix des Pontifes, dans le grand mouvement de réforme, proclamer dans leurs conciles les règles liturgiques et rendre au culte divin une splendeur nouvelle. Quelque chose de semblable se prépare de nos jours : Pie IX reprend l'œuvre de saint Pie V. » A Autun, Frédéric de Marguerye : « Nous voulons, dit-il, mettre la main à une œuvre qui sera bénie de Dieu et en préparer l'exécution avec fermeté et douceur. Si nous devons nous mettre en garde contre l'esprit de système qui dénature ou exagère les questions les plus simples, nous devons aussi nous délier des tentatives de certains esprits, mécontents au fond de l'heureux et providentiel mouvement qui nous rapproche plus intimement des doctrines et des usages de l'Eglise mère et maitresse et qui révent comme une réaction favorable aux prétendues libertés nationales. Quant à nous, nous le proclamons hautement, nous ne voulons d'autres libertés que celles qui reçoivent la sanction du Vicaire de Jésus-Christ, lequel a reçu la pleine puissance de gouverner l'Eglise universelle. » A Meaux, Mgr Allou, à son retour de Rome, avait vu avec satisfaction les directeurs et les jeunes clercs de son grand séminaire, ainsi que d'autres ecclésiastiques, prendre spontanément le Bréviaire romain qui était devenu, par le fait, celui-d'une portion considérable. du clergé. Un Propre avait été approuvé ; on s'était occupé de chant. Le temps était donc venu de mettre un terme à un état de chose. essentiellement provisoire et de couronner une transition qui se faisait par une suite naturelle du progrès des idées et de la direction. imprimée aux études ecclésiastiques ; le rite romain fut obligatoire à partir du 1º dimanche. de l'Avent. A Angers, Louis-Guillaume Angebault effectue son relour à la même date ; « Ce n'est point, dit-il, une liturgie nouvelle et étrangère que nous adoptons, mais bien un héritage de famille dans lequel nous rentrons. La liturgie embrasse tout le culte divin, toutes les formules et les cerémonies qui constituent et accompagnent l'oblation du saint sacrifice, l'administration des sacrements et l'accomplissement du grand devoir de la prière publique. La liturgie romaine est donc cet ensemble de prières, de symboles et de cérémonies, recueilli, gardé et consacré depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours, par l'autorité souveraine des successeurs de Pierre. ces Pontifes augustes qui ont reçu la promesse de l'infaillibilité; et nous devous la reconnaître et la révérer comme le premier et le plus ancien monument de la tradition chrétienne. »

En 1859, adoption du rite romain à Viviers, à Tours, à Metz et au Puy, A Viviers, Louis Delcusy achève l'œuvre de Mgr Guibert : « Les vrais enfants de l'Eglise, dit le prélat, ne doivent jamais discuter les commandements et les vœux de la puissance souveraine. Placée au-dessus de nous, elle voit l'ensemble des choses, lorsque nous n'aperceyons qu'un seul point : assistée de la lumière d'en haut, sa prévoyance s'étend dans l'avenir, tandis que nos vues courtes et incertaines demeurent dans les bornes du temps présent. L'obéissance simple, tiliale, qui s'abandonne avec une pleine confiance à la sagesse du Père commun et suprème pasteur de nos âmes, doit être facile et donce au cour du chrétien fidèle. Nous voulons tonjours vous en donner l'exemple, assuré que la docilité parfaite envers le Siège Apostolique attire les bénédictions du ciel et préserve de toutes des erreurs. » — A Tours, Mgr Guibert achève l'œuvre du cardinal Morlot. A Metz., Paul Dupont des Loges renoue la tradition ininterrompue du cardinal de Givry. Au Puy, Louis-Victorin de Morthon, l'évêque de Notre-Dame de France, répudie la liturgie renouvelée en 1838. Parmi les motifs qui déterminent le prélat, celui qui fait le plus d'impression sur son esprit, « c'est le lien sacré que la liturgie romaine établit entre les églises particulières et l'Eglise mère et maîtresse; lien d'où résulte une nouvelle force à cette loi d'unité qui est la grande loi du christianisme et un des principaux caractères de l'Eglise de Jésus-Christ. Il est vrai que l'unité de l'Eglise ne détruit point la variété, pas plus que l'unité d'un arbre n'empêche qu'il y ait dans les fleurs et dans les fruits une certaine diversité. Cette variéte pourra, suivant le temps, avoir des limites plus ou moins etendues. Ainsi: pour ce qui regarde la liturgie. l'autorité suprème qui régit l'Eglise a pu permettre ou tolérer à d'autres époques, une plus grande diversité de contumes locales; c'est l'Esprit de Dien dont cette autorite est assistée, qui lui marque insqu'où elle doit porter cette tolerance. Mais d'autres temps pourront venir ou ce même Esprit fera eprouver à l'Eglise un hesein plus grand d'unité, et ou, pour parer à des dangers nouveaux, il provoquera dans son sein un energique manéement de concentration. Or, si nous considérons ce qui se passe, soit au dedans soit au dehors de l'Eglise, nous pouvous dire, sans craindre de nous tromper, que nous vivous à une de ces époques où l'intérêt de la cause de Dieu erige impérieusement que ces défenseurs oublient tout ce qui aurait pu anparavant les diviser et opposent à leurs adversaires une ligue plus compacte, des rangs plus serrés.

En 1860, le Romain est rétabli à Mende et à Coutances, A Mende ce rétablissement avait été différé par la question de savoir si cette Eglise avait en pour apôtre saint Sévérin, disciple de saint Martial; autrement Mgr Foulquier ent donné, des 1853, l'exemple du retour, A Coutances, le retour tut l'œuvre de

Mgr Daniel.

En 1861, Nancy, Toulouse et Rouen, A Nancy, Mgr Menjaud avait été empêché par la recente acquisition de livres liturgiques dont la dette pesait sur les paroisses : les retours successifs et à peu pres universels vaimquirent ses hésitations : « Nous avons, dit-il, le doux espoir qu'en nous rapprochant plus encore du sein de notre mère, nous y puiscrons plus abondamment la vie qui nous echappe de tontes parts, comme dans le rameau place plus pres d'un tronc vigoureux circule généreusement une seve plus riche et plus vivitiante... Unis intérieurement par la foi, ralfions-nous donc extérieurement, par l'unité des formes à cette Eglise romaine seule indéfectible; et faisons disparaître cette variété sonvent inexplicable aux fidèles qui, passant d'un diocèse à un autre, ont peinc à comprendre comment, non seulement dans un royaume, mais encore dans une province ecclésiastique, tout en professant les mêmes dogmes, on ne s'accorde point dans la manifestation des mêmes croyances. Enlacès des lors plus étroitement à cet arbre de l'Eglise. que les orages les plus impétueux ne font qu'enraciner plus profondément, assis plus solidement sur ce roc de pierre, contre la base mébrandable duquel se brisent impuissantes depuis dix-huit siècles les vagues amoncelées de l'erreur, nous resterons calmes et impassibles au milien des tempètes que pent soulever encore, plus violentes que jamais, le vent des variations de l'esprit humain. »

A Toulouse, Mgr Florian Desprez achevait Fœuvre commencée par Mgr Mioland : « Nous sommes, dit-il, matériellement prêts à entrer dans le monvement de retour; nous estimons dès lors que le moment est venu d'exécuter la réforme préparée. En sacrillant le rite dans lequel vous avez été élevé, pour rentrer dans le droit, nous déclarons hautement que nous cédons à un esprit de foi, de A Rouen, Mgr charité et d'obéissance. Henri de Bonnechose, justifiant de plus en plus son nom, ramenait à l'unité liturgique son troisième diocèse : c'est le seul exemple qu'il y en ait dans ce mouvement : Dieu ne pouvait placer cette gloire à meilleure enseigne. Ce retour complétail en Normandie l'œuvre du rétablissement de la liturgie Romaine, Séez et Bayeux, dont le retour n'est pas mentionné par acte public, paraissent avoir pris le Romain, l'un en 1859, l'autre, un peu aprés 1860.

En résumé, vers 1838, ouze cathédrales avaient gardé le Romain, savoir : Aix, Avignon, Bordeaux, Cambrai, Ajaccio, Marseille, Montpellier, Perpignan, Rodez, Saint-Flour et Strasbourg, En. 1839, Mgr Parisis, ramène à l'unité liturgique le diocèse de Langres. De 1843 à 1848, Gap, Périgueux, Saint-Brienc, Quimper, Troves, Perpiguan, Montauban et Beinis imitent cet exemple. De 1849 à 1853, sur treize conciles provinciaux, célébrés en France, Lyon, Rennes, Rouen et Toulouse se taisent sur la réforme : Auch et Paris se contentent d'un vœu et promettent des efforts; les sept antres provinces, savoir : Aix, Alby, Avignon, Bordeaux, Bourges, Reims et Sens formulent des décrets obligatoires, que sauctionne avec éloges la Chaire Apostolique. En 1850 et 1851, Angoulème, Vannes, Tarbes, Digne, La Rochelle et Bourges reviennent à l'unite ; en 1852, c'est le tour d'Arras, Fréjus, Sens et Soissons; en 1853, Aire, Nevers, Agen, Blois, Moulins et Amiens; en 1854, Chálons, Valence, Saint-Claude, Versailles, Saint-Dié et Limoges: en 1855, Carcassonne, Cahors, Lucon, Montpellier et Nimes; en 1856, Poi-tiers, Le Mans et Laval; en 1857, Alby, Beanvais et Auch; en 1858. Bayonne, Evreux, Nantes, Autun, Meaux et Angers; en 1859, Viviers, Tours, Metz et Le Puy; en 1860, Mende et Contances; en 1861, Nancy, Toulouse et Rouen. Séez et Bayeux sont revenus sans bruit. Paris a posé le principe de son retonr, qui ne s'effectuera pas aussi vite qu'onpourrait le souhaiter et dont l'honneur sera' réservé à Mgr Guibert. Il ne reste plus à venir meler leur voix au concert des quatre-vingtsix dioceses, que Lyon, Besancon, Orleans, Pamiers, Belley, Verdun, Clermont, Tulle, Grenoble et Dijon. La plupart de ces diocèses, un peu honteux de venir si tard, effectuèrent bientôt leur retour. Trois prélats seulement se signalèrent par une sorte de résistance aux vœux du Pape, aux prescriptions du droil, à toutes ces raisons de foi, de vertu, de piété,

de sagesse, si éloquemment déduites par leurs

Arères dans l'épiscopat.

paraître.

A Lyon, l'obstacle venait du clergé. Le clergé lyonnais s'élait persuadé que sa liturgie venait de saint Jean l'Evangéliste et, dans cette persuasion, il voulait la conserver; il y mit beaucoup de chaleur, presque de la passion et poussa même le zele jusqu'à invoquer, sous l'empire, en 1864, l'appui du bras séculier. Il fut démoutré, par Mgr de Conny, que la liturgie de Lyon n'avait point une origine orientale; qu'elle avait suivi, dans le cours des siècles, le sort commun de la liturgie galficane; qu'elle avait été particulièrement maculée au XVIII^e siècle sous Montazet; qu'ainsi dépourvue de possession légitime et à bon droit suspecte, elle devait dis-

A Orléans, Mgr Dupanloup, qui, en son privé, récitait le bréviaire de Versailles, diocèse dont il n'avait jamais fait partie, avait manifesté, dès le commencement, l'intention de revenir an Romain. « Le Souverain Pontife, avail-il dit en 1850, a cru qu'il suffisait de nous exprimer un vœu : oserais-je dire qu'il nous a bien connu. Et nous-même nous tiendrons à honneur de lui témoigner que nous aussi nous avons bien compris son comr et que nous appartenous à cette nation tidèle dont parle l'Ecriture, qui n'est pas seulement obeissance, mais amour : Natio justorum obedientia et dilectio, » C'était une belle phrase, mais ce n'etait qu'une phrase. En 1854, après ses campagnes contre Donoso Cortès et la presse catholique, devant se rendre à Rome, l'évêque d'Orléans avait encore lancé quelques belles phrases qui ne furent suivies d'ancun effet. Un peu plus tard, pressé par l'opinion et aussi par son chapitre, il imagina, pour s'autoriser à la résistance, de créer une volée de chanoines titulaires sans titres, dont la mission peu honorable était d'harmoniser leurs délibérations avec les volontés commes de Mgr Dupanloup, Tantôt sous un prétexte, tantôt sons un autre, ce prélat étoufla la question liturgique dans son diocèse et ne revint à l'unite qu'en 1875. Il avait tallu vingt-cinq ans pour assurer Paccomplissement de ses promesses.

A Besancon, la vaillance du clergé ne permit pas le procédé libéral de l'étouffement. En 1854, Boissy, curé de Voray, avait, dans un petit mémoire, posé sagement et exactement la question de retour, mais sans publicr son travail. En 1855, l'abbé Maire, amnônier de l'hôpital militaire, publiait un opuscule sur la situation liturgique du diocèse. Dans cet écrit, fait avec autant de science que de mesure, l'auteur exposait les constitutions des Pontifes Romains, les décrets des Congrégations Romaines, des conciles provinciaux de France et quelques mandements d'évêques ; il donnait une histoire des variations de la liturgie bisontine et répondait aux objections possibles contre le retour à l'unité. L'archevêque, ayant jusque-là gardé sur la

question liturgique un silence impénétrable, il n'était pas entré dans l'esprit de l'anteur d'argumenter contre son evêque; décisif au fond, il était resté, dans la forme, aussirespectueux que possible. Trois eveques, enfants de la Franche-Comté, louérent son livre avec effusion et autorite, « "Uai la etrela votre ouvrage, disait Pierre Mabille, Grâce à yous, la question est enfin posee convenablement là où l'on disait, sans voutoir la placer sar le vrai terrain. Il v a, dans votre maniere, avec un ardent amour de l'Eglise Romaine. de la mesure, de la reserve et un resprit conciliateur, » L'orthodoxie de la doctrine et la paireté des principes, écrivait Jean Marie Doney, ne sont pas ce qui m'a le plus touche dans votre livre; mais la tendre et vive affection que vous y faites paraître à chaque page pour cette autorité si douce et si paternelle du Pontife Romain et l'extrême sugesse avec laquelle vous avez traite la partie la plus speciale comme la plus délicate de votre sujet. Celle réserve, celle mesure, ce respect, vous les avez trouvés dans votre foi et dans la drojture de vos vues », « Le livre de l'abbé Maire, concluait le cardinal Gousset, est un bonlivre; je dis plus, c'est une bonne action qui restera quoiqu'il arrive, et, tôt ou tard, tous le béniront d'avoir si bien su concilier la force avec la simplicité, la hardiesse avec la modération et le respect du à l'antorité ». Il était naturel de penser qu'un livre, fait avec autant de mérite et honore d'approbations si hautes, enléverait toutes les sympathies : il n'en fut rien. Sous le régime exinformata conscientia, des qu'un évêque veut se fromper, il trouve des complaisants qui, ne pouvant parvenir par le mérite, veulent racheter leur insuffisance par l'adulation, parfois meme par une honteuse bassesse. En genéral, ces sortes de gens excellent à subodorer les faiblesses; ils les pressentent on les devinent et les servent avec d'autant plus d'àpreté qu'ils croient paraître faire œuvre d'indépendance génereuse et de plus forte con-viction. A Besauçon, comme ailleurs, il se tronva de ces empressés pour faire pièce à l'abbé Maire et le traiter comme s'il eut mérite la corde : ils l'attaquérent dans un journal du cru, n'avant ni les convictions, ni le courage nécessaires pour se faire l'honneur d'une discussion savante et d'une publication sériense, Indigné de ces procédés bas, l'abbé-Maire répondit : « La réflexion tera sentir aux esprits droits qu'en accusant d'hostilité et d'opposition à un évêque un livre qui traite exclusivement, dans les formes les plus respectueuses, de la soumission aux lois de l'Eglise et de l'obéissance due au vicaire de désus-Christ, ils faisaient à cet évêque le plus sanglant outrage. Ils déploreront de s'être laissés tromper par de véritables ennemis du bien, et les vingt années de l'administration aussi sainte que dévouée de notre illustre cardinal leur reprocheront leur trop facile crédulité; ils rendront alors à ses éminentes

vertus ce juste hommage qui est un devoir pour tous les diocésains et dont je serai toujours heureux de lui payer mon tribut personnel, comme le plus humble, le plus soumis et le plus dévoué de ses prêtres ». D'aussi nobles sentiments exprimes dans un si noble langage eussent du desarmer la calounie; ils ne firent qu'accroître ses fureurs. l'ant et si bien que l'abbe Maire voulut deferer son écrit au Saint-Siège. Entre temps, il en composa deux autres : La Liturgie Romaine et la conscience et Réponses aux observations ananymes, ouvrages excellents on l'auteur parle en brave en même temps qu'il se conduit comme un bon prêtre. Boine devait l'appronver ; elle l'approuva par un bref signé d'Alnibal Capalti. Mais qu'est-ce que qu'un bref de Rome pour de vils flagorneurs? Soit qu'ils fussent poussés sons main par des familiers. soit qu'ils fussent assures de faire chose agréable, ils poursuivirent leurs invectives furibondes, poussant l'elfronterie jusqu'à prétendre sans en rien savoir que Maire n'avait pas reçu de Bref ou que le Bref ne disait pas ce qu'on lui faisait dire. Insensible à ces aboiements, digne et tier, Maire répoudit avec une véritable grandeur : « C'est à moi que Mgr Capalti a adressé da lettre qu'on ré-clame, Henreux d'une si hante justification de mon œuvre, j'ai cru convenable, à cette époque, de ne pas en publier le témoignage... Aujourd'hui la cause est finie ; les principes que nous avons soutenus sont consacrés par l'autorité souveraine, et les discussions des inécontents sont nécessairement tombées dans l'odieux domaine des personnalités, Je refuse douc de leur donner, par une publication intempestive, un aliment nouveau; mais, tout en résistant à la pression des insultes, je déclare cependant que je tiens. la lettre en question à la disposition de toute autorité qui m'en demandera communication; et, en m'inspirant toujours des mêmes motifs pour garder le silence en face de ce nouveau débordement d'outrages et de calomnies, j'ajoute le plus profond mépris pour de siétranges procédés. » Le cardinal Mathieu, incapable d'apprécier et d'honorer ce digne pretre, lit supprimer son aumônerie et le laissa sans fonction. Un auteur approuvé par l'Eglise pour avoir servi-sa cause avec savoir, vertuet dignité, était frappé d'une disgrâce injuste, arbitraire et violente; s'il n'eut possédé quelque patrimoine, il ent dù ou s'exiler ou mendier son pain.

En 1860, la liturgie romaine trouva un autre défenseur dans Jean-François Bergier. Petit consin de Bergier, le grand apologiste du XVIII^e siècle, ce prêtre avait été d'abord professeur de théologie, puis missionnaire diocésain. Laborieux et zélé comme on l'était alors dans son pays suivant les traces glorieuses des Doney et des Gousset, Jean-Fran-

cois, dans l'intervalle de repos que lui laissaient les missions, s'était senti poussé à l'étude de la liturgie. Son plan d'études embrassait : dans une première partie, le calendrier, le martyrologe les lêtes et le Bréviaire; dans une seconde partie, l'auteur voulait étudier l'origine et les développements des rites et cérémonies, leur tendance à l'unité. les aberrations du XVIII^e siècle et le retour. au XIX^e, de la France, à l'unité Romaine. Pour préluder à ce vaste travail, Bergier avait composé une Etude préliminaire sur le droit liturgique et ses rapports avec les questions du temps. Ce volume fut contié à l'impression pendant que l'anteur préchait dans le Jura : un ami avait été chargé de revoir les epreuves. L'atlaire n'était point un secret; mais, d'après le droit et les convenances, avant l'impression, l'ouvrage étail la chose de l'auteur et de l'imprimeur exclusivement. Un familier du cardinal, par des moyens que I honneur ne peut appronver, trouva le secret de se procurer une épreuve et la mil sons les yeux de l'archevêque. Sans examen, sans ingement, sans aucune forme juridique, au mépris de tout droit et de toute raison, l'ouvrage int condamné avant d'être imprimé et l'auteur exclu de la maison des missionnaires diocésains. Fort heureusement, à la table de l'abbé Maire, il y avait place pour deux et le missionnaire disgracié sans raison ni justice put en appeler, par la publication de son livre, à l'opinion, et, par l'envoi, à Rome, au jugement du Saint-Siège. Le Pape releva l'auteur de l'injuste condamnation et lit constater les mérites de l'ouvrage qui est bien le travail le plus anodin, de plus inoffensif et, par dessus le marché, fort exact. Le cardinal refusa de se rendre et déclara que, plutôt que de rétablir le missionnaire dans ses droits, il donnerait sa démission d'archevêque. L'avoue que si j'avais été le Pape, je l'anrais pris au mot, et, en cas d'hésitation, je lui aurais appliqué sa propre loi : Patere legem quam ipse fecisti (1).

Disgrace heureuse, du reste, car J.-F. Bergier, déchu de ses fonctions, ne jeta pas le manche après la cognée. Sons le toit hospitalier de l'abbé Maire, il resta fidèle à la plume qui lui valait une si glorieuse disgrâce. Conp sur coup, il publia de Nouvelles explications sur les Etudes liturgiques, opuscules où il refève presque avec bonne humeur, toutes les malechances de son premier ouvrage et les indignités que le cardinal faisait subir au maiheureux auteur; puis les Entretiens sur le vite romain où, mettant en scène un abbé Jean, un abbé Gal et un abbé Romain, il prouve par les conversations contradictoires du Romain et du Gallican, que le Bréviaire de Besançon n'est pas canonique; qu'il ne jouit pas du privilège reconnu pas saint Pie V; qu'il n'est pas devenu légitime par la cou-

⁽¹⁾ Outre Bergier et Maire, le cardinal expulsa encore les deux Gaume qui devinrent tous deux grands vicaires, Jacquemet qui mourut évêque et plusieurs autres.

tume : que le Saint-Père n'a accordé aucune dispense ; qu'en récitant ce Bréviaire, on ne satisfait pas au devoir de l'office et qu'on viole une loi de l'Index ; que les ecclésiastiques de Besancon, pour prendre le Romain, ne sont pas obligés d'attendre la permission de l'archevêque; qu'ils obéissent, au contraire, à la Chaire apostolique, et qu'il est maintenant souverainement opportun, absolument nécessaire d'adopter la liturgie romaine, choses assurément très folles aux yeux de l'archevèque, mais qui prouvent ou son pen d'instruction, ou son peu de bonne foi et, en tout cas, sa résistance au retour à l'unité, son obstination acharnée dans le particularisme. Pour faire tomber, sur cette tête rebelle, de nouvelles douches de lumière, l'abbé Bergier publia encore en un volume de six cents pages. l'Histoire de la controverse et de la réforme liturgiques en France au ALV siècle; il la publia sans profit pour son archevèque qui avait cependant des yeux et des oreilles, mais pas pour entendre les oracles de la science, mais pas pour voir ce magnifique mouvement de foi et de piété qui, dans l'espace de vingt-cinq ans, rattachait tous les diocèses au centre de l'unité romaine. Du moins, en publiant ce livre, Bergier prouvait, une fois de plus, et l'injustice de la condamnation et l'indignité du juge qui l'avaient frappé dans l'exercice de son droit et l'accomplissement généreux d'un acte de prosélytisme. Il est toujours beau à un soldat d'être frappé sur la brêche; s'il est frappé par un de ses chefs, le coup ne frappe pas celui qu'il atteint : il ne frappe que celui qui l'a porté. Dans l'Eglise surtout, où tout est réglé par le droit et doit se faire au moins avec justice, des coups portés à un valeureux champion c'est un crime; et si ce crime est commis par un cardinal, il tant dire que ce cardinal a perdu le sentiment du strict

Un troisième défenseur de la liturgie romaine, qui, à certains égards, fut le premier au combat et le dernier sur la brèche, le chanoine Victor Thiébaud, indiquait, dans un premier écrit, l'Etat de la question, question de principes et de conscience, qui ne sera jamais une question de personnes : dans un second intitule: Episode liturgique sur l'usage du Missel comain dans le diocèse de Besancon, il amusait entr'autres le public avec les mots de Dies Veneris Sancta appliqué par le Missel de Besançon, au Vendredi-Saint. En 1860, il donnait son troisième écrit sur le Bisontinisme liturgique, opuscule qui le tit appeler, avec ses compagnons d'armes, prêtres bourreaux de leur archevêque, factieux, calomniateurs, obscurs détracteurs, insulteurs, blasphémateurs, et autres épithètes, qui montrent certaines gens moins forts sur la raison que sur la rime. Cette avalanche d'épithètes accusatrices n'empécha point l'abbé Thiébaud de lancer sa Profession de foi liturgique et la Crise nouvelle du bysontinisme agonisant où le brave chanoine flagelle d'un bras vigoureux

toutes les pauvretés et insanités des adversaires. Il faut le dire cependant, cette grêle d'opuscules ne détermina aucun des chevaliers du Bysontinisme à prendre la plume et à montrer sa tigure; ils se rabattaient sur les lettres anonymes et croyaient avoir déployé beaucoup de vaillance parce qu'ils avaient prodigné l'ontrage à de braves soldats et appliqué sur les plaies de l'archevêque des cataplasmes de rhétorique. Voilà où en étail arrivée une portion, heureusement petite, de ce clerge tranc-comtois, jadis si renommé par ses vertus et qui avait, par ses lumières, sonné le branle-bas du réveil catholique. Le plus bas des sentiments, la peur, était devenue l'anne de ces prêtres. L'hypocrisie se glissait derrière la peur pour la diminuer, l'adulation pour la dissimuler. Entre ces trois vices qui s'invitent et se justitient l'un par l'autre, les cœurs s'affadissaient, les caractères tombaient; il ne restait debout que la servitude et de certain que le mépris on plutôt la pitié.

Au milieu de ces controverses, que faisait l'archevêque? D'abord il avait essaye d'anéantir les défenseurs de la liturgie romaine : les professeurs de grand séminaire qui avaient opiné pour l'accroissement des études et la légitimité exclusive du rituel romain, il les avait dispersés on proscrits. En d'antres termes, ce cardinal frappait avec une energie désespérée tous les défenseurs de la sainte Eglise; et, comme si son diocèse ent été un pachalick, il ne voulait que des esclaves, des complaisants ou des victimes. D'un autre côté, il faisait belle mine an Saint-Père; pour masquer son jeu et sauver sa situation, il consultait, consultait, consultait. Les décisions qu'il avait obtenues, il les tournait sons prétexte de consulter encore. Après avoir épuisé les moyens dilatoires, ne pouvant ni conserver la liturgie Choiseul, ni revenir à la liturgie Grammont, il obtint de confectionner un Propre et de choisir un chant. Ce chant, il le choisit sans goût, sans intelligence, avec le concours des servants de messe : ce Propre, il le fit sans discernement, sans critique, sans rien qui relève de la science et taisse place à l'estime. Pour ces deux chefs-d'œnvre manqués, il fallut dix-huit on vingt aus ; c'est seulement quand il ne put se dérober sans être contumax, que ce cardinal revint à la liturgie de l'Eglise Mère et Maîtresse de toutes les églises.

Le cardinal Mathieu ne fut ni formellement hérétique, ni formellement schismatique; mais, comme Eusèbe de Césarée, il admit, dans son esprit, toutes les erreurs ecclésiastiques de son temps; et, comme Eusèbe de Nicomédie, il mit au service de ses erreurs toutes les ressources de l'arbitraire, toutes les injustices d'un pouvoir despotique.

La raison de cette indigne conduite de l'archevèque de Besançon et de l'évêque d'Orléans, c'est que ces deux prélats avaient essayé de se constituer et exercèrent, dans une certaine mesure, sur quelques évêques de leur t mps, une sorte de patriarcat secret, au proat du gallicanisme. L'un, doné d'un talent de polémiste de premier ordre : l'autre, rompu à toutes les ruses de la plus habile diplomatie; tons les deux d'une énergie rare, quoique trop peu contenue, ils rendirent, dans la défense du pouvoir temporel, de vrais et nombreux services. L'évêque d'Orléans était, en outre. un pédagogue expert, un orateur éloquent. Mais aussi, tous les deux avaient sur la constitution de l'Eglise des idées courtes, fausses et rétrogrades ; ils revaient je ne sais quelle pétrification du gallicanisme en France et je ne sais quelle conciliation entre l'Eglise et la Révolution. Pour parvenir à leurs fins, ils firent fléche de fout bois et l'eu de toutes meches. La provocation d'un concile national en 1849, des esclandres à propos des classiques païens, des attaques contre Donoso Cortes et 1 Univers, les quatre articles pour museler la presse catholique, les scandaleuses brochures avant et pendant le concile, cette longue résistance à la liturgie romaine, ce long travail de termite qu'on essaie aujourd'hui vainement de cacher ou d'excuser : tout cela fut leur fait ou, pour eux, un moven de disputes, une arme de combat. Leur vie ne tut qu'une longue conspiration en taveur du gallicanisme, c'est-à-dire en faveur de l'erreur qui fait de l'évêque un Pape, du Pape un chef sans crédit, et du Souverain, un sultan. Les éclats de cette trame furent rares, savaunment dissimulés, mais assez connus, même de leur vivant. Le Pape connaissait ces menées et s'en amusait parfois en appelant Mathien et Dupanloup, les deux papes du gallicanisme; mais il tenait la main sur la garde de son épée; pendant le concile, sur le bruit de ce qu'ils youlaient taire après, il avait ordonné de dresser une sentence d'excommunication, et il ajontait, parlant du chef de cette bande insurgée : « Sara colpito : je le frapperai. »

Le Pape ne frappa point et il cut raison. Cette parole et cette sentence n'existent pas moins ; c'est une sourdine à mettre aux panégyriques et aux livres décorés du titre d'histoire on de biographie, et qui ne sont que des actes d'adulation posthume, des croesen-jambe donnés à l'intégrité de l'histoire.

Heureusement, dit le Psalmiste, la justice est éternelle et la Vérité fait loi : Justitia in *sclernum et lex veritu*s. Grâce à l'heureuse impulsion des Pontifes romains et aux instances de Pie IX; grâce aux immortels travaux de dom Guéranger; grâde à la docilité intelligente et pieuse des évêques français, la question liturgique, sagement posée, vail-Lamment discutée, à la fin épuisée, a produit partont des fruits de grâce et de salut. La I rance est rentrée dans le concert de la chrétienté; la liturgie des Grégoire, des Léon, des Innocent régit sans conteste le monde orthodoxe; nous sommes revenus a ce lemps béni de l'ere patriarcale où la terre n'avait qu'une lèvre et qu'un discours : Terra autem reat labii unius et sermanum cocumdem,

La liberté de l'enseignement public, promise par la charte de 1830, avait été réclamée de 1830 à 1848, mais vainement, Louis-Philippe, au risque de violer la Charte et de fouler aux pieds son propre serment, avait refusé de l'accorder; ses ministres successifs, Guizot, Salvandy, Villemain, Consin, avaient accepté. du monarque récalcitrant, la peu honorable mission de faire passer une loi qui porterait la liberté dans son titre et la servitude dans ses articles. Les Chambres par leur opposition, l'opinion publique par la presse, l'épiscopat par ses actes avaient fait échouer ces divers projets en démontrant leur insuffisance et en démasquant leur hypocrisie. Ce que la monarchie constitutionnelle avait obstinément refusé, la République devait fort gracieusement l'offrir.

La République n'avait été proclamée en 1848 que par surprise ; elle n'avait peut-être pas eu, pour acteurs, plus de trois cents personnes : elle n'avait mis au pouvoir que les partis peu nombreux, peu éclairés, peu forts et peu vertueux du National et de la Réforme. Par le fait, elle avait rejeté dans l'opposition toutes les fractions du parti conservateur, fractions peu unies politiquement, mais très compactes et très puissantes sur le terrain social. Les alarmes inspirées par les séditions, les menaces élevées contre la propriété par le socialisme augmentérent encore la force du parti conservateur. Prenant peu au sérieux cet essai de république, prenant, au contraire, très au sérieux, les menaces du socialisme et le péril d'anarchie, elles voulurent préparer un avenir meilleur, en donnant à la liberté d'enseignement de solides bases, Tel fut, du moins, le but qu'on se pro-

posa d'atteindre par la loi de 1850.

La question de l'enseignement est toujours une affaire de haute importance. « En fait, dit Guizot, le gouvernement de l'Université avait toujours été modéré : mais, en droit, il était absolu et fondé sur un principe absolu : « En matière d'éducation, hors de l'enceinte « de la famille, l'Etat est souve; ain ; dès que « l'enfant, pour son éducation, l'ait un pas hors des mains de son père, il tombe dans les mains de l'Etat ; l'Etat seul à le droit de faire élever ceux que n'élèvent pas leurs propres parents, et nul ne pent, sans l'au-« torisation de l'Etat, prendre lui-même, ni « recevoir des parents enx-mêmes, cette mis-« sion. » Un tel principe n'est autre que la « dictature placée, en fait d'éducation, sur le seuil de la maison paternelle, Or, au lendemain d'une grande anarchie révolutionnaire, et pour en sortir, toutes les dictatures sont possibles et peut-être nécessaires ; mais, sous un gouvernement constitutionnel, dans un régime de liberté, en présence de la liberté de conscience, de la liberté de discussion, de la liberté des professions, la dietature en matière d'éducation, sous quelque forme qu'elle se présentat et de quelques adoucissements qu'elle put être entourée, ne pouvail

pas ne pas susciter les vives réclamations des libéraux qui possédaient d'ailleurs contre elle, dans les promesses de la Charité, un titre écrit et incontestable.

« On ne sait pas d'ailleurs combien d'abus et de griets secrets naissent et subsistent sous la main du despotisme le plus modéré, ni combien de fois il lui arrive de choquer et de blesser profondément les sentiments qu'il s'applique le plus à ménager. La souffrance et la colère s'accroissent ainsi sans qu'on s'en donte. Le pouvoir a besoin d'y voir clair pour savoir ce qu'il fait, et c'est seulement à la lumière de la liberté qu'il peut bien apprécier ses propres actions et leurs effets, pour hui-mème comme pour les peuples.

La situation de l'Univers té n'était guére moins difficile en fait de religion qu'en fait de liberlé : son gouvernement avait constamment protégé l'esprit religieux ; dans ses instructions générales, dans le choix des maitres, dans son fravail de tous les jours, les considérations et les intentions religieuses avaient toujours tenu une grande place; mais il avait pour mobile dominant, dans cette conduite, l'intérêt de l'ordre social plutôt que la foi; il était bien plus en réaction contre l'impiété révolutionnaire qu'en retour vers la pieté chrétienne : il rendait à la religion des services sincères, mais qui n'exchaient pas l'indiffèrence de l'âme. On croit communément de nos jours que lorsqu'on a assuré à l'Eglise le plein exercice de son culte. quand on a pourvu à ses besoins et qu'on lui temoigne un bienveillant respect, on a fait pour elle tout ce qu'elle peut désirer, et qu'on est en droit d'attendre d'elle tout ce qu'entre alliés on peut avoir à se demander. La méprise est profonde ; la religion ne se contente pas qu'on la regarde comme un moyen Tordre et d'une grande utilité sociale : elle a le sa mission une plus haute idée; elle a besoin de croire que ses allies politiques sont nussi de ses fidèles ; on du moins qu'ils comrennent et respectent vraiment son divin aractère ; el quand elle n'est pas intimement ersuadée que ce sont la les sentiments inimes qu'ils lui portent. l'Eglise se tient sur t réserve, et, même en faisant son devoir, lle ne donne pas-son dévouement.

Le catholicisme n'était plus d'ailleurs, en 330, dans la mème situation où il s'était ouvé au commencement du siècle, sous le msulat et l'Empire : il n'avait plus besoin, ur vivre tranquille, de l'appui quotidien i pouvoir civil ; il avait repris dans la sociéune place incontestée et sur les àmes une ande puissance ; il se sentaiten état de préadre à bien plus que la sérénité de son dte ; la foi vive, exigeante, expansive, l'actité intellectuelle et la confiance dans sa opre force lui étaient revenues. Il avait en us la Restauration, la faveur royale, sount l'influence parlementaire ; il comptait

parmi ses fidèles et ses serviteurs, de puissants et brillants esprits, des philosophes, des orateurs, des écrivains de premier ordre; en lui enlevant la prépondérance politique, la révolution de juillet lui avait ouvert une nouvelle carrière, celle de l'indépendance; il s'y engageait de jour en jour plus avant, relevant une multitude de questions que l'indifférence religieuse croyait éteintes, et appelant à son aide, pas toujours à propos, mais toujours avec une ardeur efficace. l'alliance un peu oubliée de l'esprit religieux et de l'esprit de liberté (4) ».

Ainsi parlait des difficultés d'établir, en France, la liberté d'enseignement, un homme qui s'y était essaye, sans y réussir. La question successivement ajournée par la monarchie de juillet, revint sur l'eau dans le projet de constitution pour la République de février. L'article 8 du projet de Constitution garantissait aux citoyens " le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse, » De concert avec Roux-Lavergne, Montalembert présenta un amendement tendant à faire ajouter à ces droits celui d'enseigner. En demandant à l'assemblée d'insérer le droit d'enseigner parmi les droits propres et naturels aux citoyens français, il n'entendait pas écarter la garantie des lois et le contrôle de l'Etat ; il voulut seulement écarter les lois préventives et les clauses restrictives, pour soumettre l'enseignement public, an seul droit commun. « Nous contestons, disait-il, dans la séance du 183 «ptembre 1848, nous confestons le droit spécial de l'Eint en matière d'enseignement : nons n'admettons pas que l'Etat ait sur l'enfant un droit qu'il n'a pas sur le père. Il a le même droit sur Lenfant que sur le père, mais pas un autre droit; et de même qu'il ne lui est pas permis de lui imposer ses idées, ses croyances, sa mani re de voir au père de famille, à l'homme fait, il n'a pas non plus ce droit, cette mission à l'égard de l'enfant. On peut même dire, à la rigueur que le père, l'homme fait, le citoyen, est redevable à l'Etat, dans une certaine proportion, de sa liberté, que l'Etat lui garantit ; mais il n'en est pas de même de sa paternité. C'est de Dieu et de la nature qu'il tient son droit de père, comme son ame, comme sa conscience, comme son intelligence, etquand l'Etat fait intervenir la main de sa police on la férule de ses pédagogues entre moi et mon enfant, il viole ma liberté dans son asile le plus sacre, et il commet envers moi l'usurpation la plus coupable.

a Quel est donc le droit de l'Etat dans l'enseignement? Celui de la surveillance générale pour tout ce qui touche à la liberté d'autrui et à la sécurité publique. Nous l'accordons, tout le monde est d'accord là-dessus. Il a même un autre droit que je lui reconnais : c'est celui de suppléer à la négligence ou à l'indigence du père de famille. Oui, il y a là un droit et un devoir pour l'Etal. Mais de là, à se substituer partout et toujours au père de famille, c'est-à-dire à établir ce qui existe en France, depuis cinquante ans, le monopole de l'enseignement, monopole avoué ou dégnisé comme il l'ent été pour les lois relatives à la liberté de l'enseignement qu'on a proposées jusqu'à présent, il y a un abime : cet abime, l'Etal l'a constamment franchi en France, et il le tranchirait encore, si vous ne le lui interdisiez dés à présent dans la constitution (1).

Dans la suite de son discours, l'orateur catholique établissait que le monopole de l'enseignement avait produit le communisme et le socialisme dont il est d'ailleurs, en théorie, l'équivalent : il prouvait, par les rapports des inspecteurs généraux, que ce même monopole avait produit la décadence intellectuelle de la France : il l'accuse surtout d'être l'anteur de cette dégradation morale qui rabaisse la vie à la jouissance du bienêtre et au mépris de l'autorité. C'est pourquoi il revendiquait pour la liberté d'enseignement le droit commun, très assuré que, sous l'égide de ce droit, l'Eglise, avec son vieux catéchisme, par des enseignements plus élevés, produirait des mœurs plus pures. L'amendement, défendu par le comte de Falloux, combattu par le philosophe eclectique. Jules Simon, et par le ministre de l'instruction publique, Achille de Vaulabelle, fut retiré, sur la promesse que la constitution garantivait le principe de la liberté.

En effet, l'article 1X de la Constitution posa ce principe. Mais ce n'était qu'une promesse, renouvelée des Grecs de 1830 et dont le présent ne pouvait inspirer que des inquiétudes, presque du désespoir. Depuis 1815, la liberté Tenseignement était l'objet des voux ardents des catholiques, c'était une de ces questions posée et imposée par Lamennais avec ce grand art qu'il avait d'attirer les sympathies et de saisir l'opinion. Les catholiques avaient en quelque sorte réduit à ce point unique, tous leurs voeux. Malgré l'éloquence du tribun ecclésiastique, il n'avait obtenu, pour lui, que des procès et pour l'Eglise que des restrictions à ses libertés. Sous la Restauration, pour donner une idée du travail de dissolution universitaire, je rappellerai ici le mémoire des aumoniers des collèges royaux. Lacordaire en était l'auteur; on l'invoque assez souvent, j'en produis ici le texte : le mémoire s'adresse à l'archevêque

de Paris :

Monseigneur.

« Les anmôniers des collèges royaux de... ont l'honneur de vons transmettre les renseignements que vous leur avez demandés sur l'état religieux et moral de ces collèges...

« Le silence pesait à leur conscience, sur-

tout au moment où l'antorité civile elle-même, inquiète sur l'état de ces collèges, avait ordonné une enquête pour l'approfondir...

« C'est tous ensemble qu'ils vous offrent ce rapport, parce que tel est le désir exprimé par la lettre qu'ils ont reçue de Votre Grandeur. D'ailleurs, leurs devoirs sont les mêmes, leurs peines communes, et les pensées qu'ils ont à exprimer ne concernant ni des désordres particuliers, ni tel collège royal plutôt que tel autre.

« Persuadés que les malheurs de la religion dans l'Université tiennent à des causes génécales, les soussignés écarteront donc toute

question locale et personnelle.

« Ils se horneront à signaler l'état religieux et moral des collèges royaux de..., se souvenant toutefois, dans leur exposé, des barrières mille fois succèes que le ministère dont ils sont honorés leur interdit de franchir.

« Renfermés dans ces limites, ils ont l'honneur de soumettre à Votre Grandeur les fuits généraux qui suivent, comme vrais en euxmèmes, et toutefois comme une peinture affaiblie du triste état de la religion dans les collèges.

« l'e Les aumôniers sont dans un abattement prolond et dans un dégoût qu'aucun terme ne saurait exprimer, à cause de l'impuissance presque absolue de leur ministère, quoi qu'ils n'aient négligé ni soins, ni études

pour le rendre fructueux.

« 2° Les enfants qui leur sont confiés sont a peine entrés dans l'Université, que déjà les bons sentiments qu'ils ont puisés dans leurs familles commencent à s'altèrer. Un ennui marqué les accompagne dans les exercices les plus simples, les plus nécessaires de la vie chrétienne : et c'est heureux si, aux approches de la première communion, pendant quelques jours seulement, on peut les faire sortir de l'état machinal dont ils ont contracté l'habitude dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

a 3º S'il en est quelques-uns qui demeurent tidèles à leurs premiers sentiments, ils chercheront à les cacher comme un secret funeste. On les verra affecter une légèreté qu'ils n'ont pas, et demander grâce en mille façons de valoir un peu mieux que leurs condisciples... L'idée du bien ne leur apparait qu'avec l'idée de la prière; le signe de la croix devient pour eux un acte de courage, et dans une nombreuse assemblée de ces enfants réunis pour adorer Dieu, un étranger ne discernerait pas toujours s'ils sont chrétiens, avant d'avoir regardé l'autel.

4° Leur foi n'a pas encore péri; mais un peu plus tard, entre quatorze et quinze ans révolus, nos efforts deviennent inutiles; nous perdons alors toute influence religieuse sur eux, en telle sorte que, dans chaque collège, les classes réunies des mathématiques, phi-

⁽¹⁾ Montalembert, OEuvres complètes 1. iii, p. 75.

losophie, rhétorique et seconde, comptent à peine, sur quatre-vingt dix ou cent, sept ou huit élèves qui remplissent leur devoir pascal.

5" Or, ce n'est ni l'indifférence, ni les passions scules qui les amènent à un oubli général si précuce de leur Dieu, mais une incrédulité positive. Comment, en effet, croiraientils, en voyant tant de mépris pour la religion, en prétant l'oreille tous les jours de leur vic, à des discours si contradictoires, en ne trouvant de christianisme qu'à la chapelle, el encore un christianisme vide, de pure forme et comme officiel? Nous-mêmes nons sentons périr sur nos lèvres, quand nous parlons, la sainte hardiesse de la foi : nous ne sommes plus devant eux des ministres de Jésus-Christ, mais de simples maîtres de philosophie. Nos prétentions se bornent à jeter guelgnes doutes dans leur âme, à leur faire penser qu'après tont il serait peut-etre bien possible que l'Evangile fût l'ouvrage d'un Dien, et nous avons le malheur de ne pas même laisser toujours à leur esprit cette dernière ressource contre les préjugés antireligioux.

6° Les voilà donc à quinze aux, sans règle de leurs pensées, sans frein pour leurs actions, si ce n'est une discipline extérieure qu'ils ubhorrent et des maîtres qu'ils traitent comme des mercenaires. La crainte des châtiments et l'intérêt de leur avenir donnent sculs à l'esprit de révolte, dont ils sont imbus, quelques apparences de soumission; et, fatignés d'une vie que la religion n'adoucit en rien, ils regardent le collège comme une prison, et leur jeunesse comme un temps de malheur.

7º Enlin, quand le cours de leurs études est achevé, parmi ceux qui sortent de rhétorique ou de philosophie, faut-il dire combien il en est dont la foi se soit conservée, et qui la mettent en pratique? Il en est environ. chaque année, ex par collège... Ainsi un enfant, envoyé dans une de nos maisons, composée de quatre cents élèves, pour y passer les huit années scolaires, n'a que huit ou dix chances favorables à la conservation de la loi; tout le reste est contre lui, c'est-à-dire que sur quatre cents chances il y en a trois cent quatre-vingt-dix qui le menacent d'être un homme sans religion. Tel est le chiffre qui exprime, dans l'Université, l'espérance, tel est le résultat final de tons nos travaux...

« Les faits que nous avons signalés sont connus des proviseurs et des autres fonctionnaires laïques chargés de la surveillance dans l'Université, et uous n'avons vien dit qui ne s'accorde aver leurs secrets gémissements. La seule différence qu'il y ait peut-être entre leur opinion et la nôtre, c'est qu'ils croient que le mal tient au siècle et qu'il est irréformable. Il est vrai que le découragement semble justifié, lorsque l'on considère que, dans tous les temps, sous tous les régimes, après des

réformes multipliées, l'Université actuelle a toujours parté les mêmes fenits. Quelques-uns d'entre nous out passé leur jeunesse dans son sein ; ils ont en outrefois, comme ses élèves ce qu'ils voient aujourd'hui... Ils ne se sont jouais souvenus de leur éducation qu'avec une impratitude sans hornes, comme ils ne se rappelleront leur ministère actuel qu'avec douleur (1)...»

Malgré ce témoignage accablant, il s'était tonjours trouvé des endormeurs. L'u proviseur, qui voulait se faire décorer, écrivait : « Fidèle à l'esprit de son origine, et s'appuyant sur les traditions du passé, pour sauver l'avenir, l'Université forme les générations qui se succedent dans l'amour du christianisme et de la patrie, » Sous l'Empire, le président Bonjean rassurait encore les familles les plus religieuses et les menacait, si elles confiaient leurs fils aux désuites, de les voir impies comme Voltaire. Ce malheureux devait apprendre au prix de sa vie ce que valaient ses harangues et ses conseils. Les catholiques, les évêques surtout, plus désintéresses et plus clairyoyants, avaient poussé des cris d'alarme et sonné le bouteselle contre l'Université, Pierre-Louis Parisis, évêque de Langres, Monnyer de Prilly, évêque de Châlons, Louis Yeuillot, rédacteur en chef de l'Inivers, l'abbé Combalot, missionnaire apostolique, et Montalembert avaient été les champions de cette vaillante croisade. Ce sont de grands souvenirs : mais la politique de Louis-Philippe n'y ayant répondu que par des dédains, après sa clinte, les dédaignés étaient des vainqueurs. Le comte Alfred de Falloux, devenu ministre de l'instruction publique sous la présidence de Louis-Napoléon, pour satisfaire entin aux vœux des catholiques, présenta un projet qui devait devenir la loi du 45 mars 1850,

Dans ses Memoires d'un royaliste, où il plaide longuement et maladroitement parfois sa propre cause, le comte de Falloux a donné. sans le vouloir, la clef de son énigmatique existence. » La Revolution, dit-il, a eu deux taches : détruire et fonder.. L'œuvre destructive est consommée depuis longtemps. l'œuvre fondatrice dure encore. L'œuvre des tructive, la France ne veut pas qu'en la recommence : l'œuvre fondatrice, la France ne rent pas qu'on l'interrompe. La France est conservatrice de la Révolution de 1789 » (tome II). Ainsi, d'après Falloux, les catholiques et les royalistes devaient s'appliquer à poursuivre et à achever l'œuvre de la Révolution, et le comte de Chambord était bien sot, bien aveugle et bien coupable, en refusant de s'associer à cette œuvre importante. Quant à Falloux ministre, il s'y attela d'emblee. « Je n'avais, dit-il encore, grande confiance ni dans l'avenir du ministère dont je faisais partie, ni dans mon propre avenir. Je sentais qu'il fallait travailler à une œuvre capable de

me survivre et qui pût, à mon défaut, être détendue par d'autres. Que devais-je faire pour cela? Quelque chose de très simple : appeler les représentants de tous les partis sincères à une œuvre collective dans laquelle chaeun eut son propre ouvrage et sa propre solidarité à proléger... Nous tombaines d'accord sur les principanx points de la conduite à teuir : rappeler à l'honneur ceux qui avaient pris part au combat, en s'assurant toutefois que les anciens combattants crovaient l'heure de la paix venue : appeler l'Université ellemême, par ses plus éminents représentants. à reconnaître la nécessité et à se donner le mérite d'une tovale concurrence; enfin prendre au mot le libéralisme éclairé par l'expérience et sincèrement résolu à réparer ses injustices et ses erreurs. Ce plan, une fois admis, les noms propres s'imposaient d'euxmèmes (1 . »

En d'autres termes, Falloux, ministre, se décida à présenter un projet de loi pour l'instruction primaire et secondaire; il nouma une commission pour préparer la loi ; il tit entrer dans cette commission l'état-major de l'Université, quelques hommes politiques, quelques catholiques de marque; et donna pour consigne le mot d'ordre du libéralisme, qui ressortait d'ailleurs du choix des membres de la commission. Tout d'abord on se mit d'accord sur l'intensité du mal et sur l'urgence d'y chercher remède. Thiers n'était pas loin de livrer au clergé l'instruction primaire ; il ne voulait pas que le maitre d'école fut un anti-curé ; et, pour conjurer le socialisme, il ne voyait rien de mieux que d'appeler l'Eglise. On a dit depuis qu'il avait en peur. L'homme à qui elle conseille l'aven de ses torts et l'énergie de la résistance porte d'avance en lui-même quelque chose de supérieur à ceux qui vont grossir le cortège de l'imbécillité et de la tyrannie. Chez un tel homme, la peur doit s'appeler patriotisme. clairyovance, et, dans certains cas, héroïsme. L'histoire contemporaine offre peu de sem-

blables exemples. Après Thiers et le ministre Falloux, l'homme qui joua un rôle prépondérant et funeste fut l'abbé Dupanloup. Dupanloup était, comme Falloux et Thiers, l'homme de la révolution : il en ôtait ce qu'il lui plaisait d'appeler les erreurs et les crimes; il en retenait le principe de l'Etat séparé de l'Eglise et enseignant dans la plenitude de sa souveraineté. Le projet de loi fut basé-sur ce-principe que l'Etat. enseignant par l'Universite, admettait la concurrence du clergé et lui faisait une place dans ses conseils. Au lieu d'asseoir la liberté d'enseignement sur le droit divin-de l'Eglise, sur le droit sacré des pères de famille ou sur les libertés publiques concrétées dans des établissement libres, le faible esprit des Dupanloup et des Falloux se rallia aux idées de Thiers et garda le principe révolutionnaire et anti-

chrétien de l'Etat enseignant, L'Université admit des gens d'Eglise dans son sein, c'est-àdire que les gens d'Eglise consentirent à partager l'omnipotence de l'Etat. Si l'on ne pouvait rien faire de mieux, ni rien faire autre, tout regret est superflu ; il faut s'incliner devant les circonstances. Mais on ne peut méconnaître qu'on désertait son drapeau et ses principes ; et que, par cette compromission, l'Etat, restant maître, pourrait retirer demain ce qu'il concédait aujourd'hui. Enfin la loi fut votée le 15 mars 1850 : elle créait un recteur par département ; assistait le ministre et le recteur d'un conseil ; admettait la liberté au protit de la commune dans une sphère assez retrécie d'option ; et permettait aux religieux d'ouvrir des collèges.

La loi ne fut pas votée sans qu'il s'élevât parmi les catholiques d'assez vives controverses. Rome consultée déclara qu'il fallait accepter la loi crainte de pis ou faute de mieux. On ne peut pas méconnaître que la loi n'ait produit de bons effets, surtout par l'établissement des écoles libres ; mais il ne fant pas oublier que le projet de loi, dressé par la commission Falloux, avait élé amendé par la commission parlementaire, et amélioré encore par la discussion préparatoire des votes de la Chambre. De plus, le ministre, Esquirou de Parieu, avait, par décret, concédé différentes choses qui ne se trouvaient pas dans la loi. La preuve, au surplus, que la loi du 15 mars 1850 avait de bonnes parties et offrait de sérieux avantages, c'est que, après le coup d'Etat et après la restauration de l'Empire, en 1852 et 1854, des décrets vincent successivement lui arracher quelques lambeaux des concessions faites en 1850.

Sous l'Empire, il ent été naturel de compléter la liberté de l'enseignement secondaire par la liberté de l'enseignement supérieur ; maisrien, moins que la liberté, ne pouvait cadrer avec l'Empire. D'abord Napoléon III prit au sérieux son titre de sauveur de la société, mais il entendait bien ne l'exercer que suivant ses idées propres, remarquables seulement par leur étroitesse et l'obstination du sire. La France le prenaît pour un augure et ne le pressait point d'agir; il se complut dans ses réves. A partir de 1859, la guerre d'Italie le jeta hors de sa voie restauratrice et l'entraina peu à peu dans la voie révolutionnaire. De prime abord, il prit sous sa protection les viles brochures d'About contre le Saint-Siège. L'attaque au Pape amena bientôt la guerre au christianisme; logiquement, elle ne pouvait aboutir à un autre résultat. A la vérité, le gouvernement ne tit pas cette guerre pour son compte, mais il déchaina contre la religion toutes les plumes de l'impiété. Ce fut l'henre néfaste où Michelet écrivit sa Sorcière; où Proudhon composa son livre infernal De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise ; où Renan publia sa l'ie de Jésus et cette suite de

⁽¹⁾ Memoires d'un voyaliste, 1, 11, p. 321.

volumes hostiles à toute pensée chrétienne; où les protestants, les juits, les libres-penseurs et les plus abominables canailles eurent congé d'écrire contre le catholicisme les plus immondes pamphdets. L'impiété, bridée par le coup d'Etat, reprit vite son cours. L'Université vint à ses projets sous le ministère de Duruy, républicain rallié à l'Empire par le licol sénatorial, cervelle brouillée qui faisait naïvement écho à toutes les bouches perverties. Les scandales éclatèrent bientôt, notamment à l'Ecole de médecine. Quoique Napoléon craignit beaucoup pour son trône, il ne vit pas cependant que l'impiété impliquait la démagogie et que tous ces écrivains de livres impies n'étaient que les pionniers de la Ré-

Pendant que Napoléon se démolissait luimême, les catholiques élevèrent la voix et lui tendirent la perche. Un jeune publiciste, Léopold Girand, auteur de la Science des athées et de l'Homme fossile, adressa, en 1867, une pétition au Sénat. Homme expert en matière de sciences physiques, très apte à relever les erreurs des médecins en matière de philosophie, il appela l'attention du gouvernement sur l'enseignement de certaines Facultés et demanda, comme remède à la propagation de funestes doctrines, la liberté de l'enseignement supérieur. Le dévergondage des doctrines universitaires n'était que trop certain. Au congrès de Liège, en 1865, les nourrissons de l'Alma Mater s'étaient déclarés impudemment athées et matérialistes : on devait en retrouver plusieurs parmi les brigands de la Commune. Quand la pétition vint en discussion au Sénat, malgré d'accablantes révélations, elle fut écartée par l'ordre

du jour.

Dans la défense des Facultés accusées, le gouvernement laissa d'ailleurs voir une grande pauvreté de fonds. Sur les faits, les porte paroles de l'Empire, sachant que tout mauvais cas est niable, niaient les faits imputés aux professeurs des Facultés de médecine et de pharmacie. Sur les principes, ils opposaient des banalités stupides ou désastreuses. Par exemple, ils alleguaient l'indépendance de la science et la liberté des méthodes. En arguant qu'ils se bornaient à la méthode expérimentale, les docteurs de Paris non seulement faisaient confession implicite de matérialisme : mais ils faisaient brèche mème à la logique naturelle, qui admet aussi et qui exige même la méthode synthétique. Par là, ils montraient leur néant philosophique. Quant à l'indépendance de la science, elle n'est que relative et non absolue. Sans doute, toute science a son domaine propre, ses principes particuliers, sa doctrine traditionnelle, et, par exemple, telle opinion qu'on ait sur les battements du cœur, cela n'intéresse pas la théologie. Mais si l'on prélend que l'hygiène ou la médecine jouissent d'une indépendance qui leur permet de ne croire ni à Dieu ni à l'âme, ou confesse son bestialisme, Une doctrine morale est nècessaire à la médecine; cette morale ne peut s'appuyer que sur un dogme. La physiologie, l'étiologie, l'hygiène, la pathologie, suivant qu'elles croient à l'âme ou n'y croient pas. changent du tout au tout leur orientation. Les médecins matérialistes ne sont pas des médecins; par là qu'ils relèguent l'homme dans la catégorie des bêtes, ils s'abaissent eux-mêmes au rôle de vétérinaires. Le comte de Maistredisait qu'il aimerait mieux avoir pour mêdecin le bourreau qu'un homme sans croyance. En effet, quelle figure peut faire un médecin sans foi, sans morale, sans philosophie même, vis-a-vis de ce singe perfectionné qu'on appelait autrefois son semblable? Ne lui demandez ni amour, ni respect, ni dévouement, ni délicatesse ; n'exigez de lui aucun égard pour la faiblesse du vieillard, la pureté de l'enfant et la pudeur de la femme. La noblesse de son art, le désintéressement traditionnel de sa profession, il ne connait pas cela. S'il est logique, expérimentant sans serupule in unimi vili, il inoculera à des enfants des maladies hontenses. Chienegien, il pratiquera des opérations de complaisance jadis justement honnies; il fera tout ce que l'anatomie permet sans que l'art l'autorise ; il aura des hardiesses irresponsables et lucratives; il jouera sur le franchant de son histouri la vie et la mort de son client. Acconcheur, il donnera les plus pernicieux conseils; il appellera prudence et prévoyance de détestables pratiques ; il professera qu'il n'y a ni règle, ni principe, ou que la science. est à elle-même sa loi ; il s'arrogera le droit Thomicide contre un être doné de vie, mais sans défense, qu'il appelle impudemment une sorte de végétal, un parasite : malgré le cri de réprobation d'Hufeland, il broiera la tête. il sciera le corps de l'enfant encore vivant dans le sein de sa mère : entiu il répandra du haut de sa chaire, cette science officielle que Capuron appelait un attentat contre les fois divines et humaines.

En 1869, un pétitionnement plus vaste s'était effectué, demandant à cor et à cris la liberté de l'enseignement supérieur. Cette fois la liberté d'enseignement supérieur était réclamée comme un droit. Sous le ministère Ollivier, une commission fut nommée pour préparer un projet de loi : la chute de l'empire empécha d'y donner suite. Lorsque l'empire eut été emporté par l'invasion, les pétitionnaires étaient devenus les détenteurs du pouvoir et rien ne les empéchait plus d'élargir le cercle de nos libertés. Un projet de loi fut présenté à la Chambre. En attendant que l'assemblée nationale en délibérât, l'Ecole des Carmes, où jusque-là on ne s'était occupé que de littérature et qui mourait d'inanition, se transformait pour ressusciter. Dans le Nord, où l'esprit catholique est plus net et plus vit, où les ressources sont plus grandes, où la résolution est plus énergique. un institut catholique se formait, qui devait

etre l'embryon d'une Université. Le 12 juillet 1875 parut la loi qui édictait, avec guelques restrictions, la liberté de l'enseignement supérieur. Cette loi n'avait pas été obtenue sans une ardente opposition du parti républicain. Quand les républicains sont déchus, ils se disent hommes de toutes les libertes; quand ils sont au pouvoir ce sont d'àpres et imbéciles despotes. Chez eux, ce qui manque le plus, c'est l'intelligence même de la liberté on tout simplement, l'intelligence. Ennemis de la royauté, ils la maintiennent à leur profit dans l'omnipotence de l'Etat ; il n'entre pas, dans ces étroits cerveaux, que la première condition de la liberté sociale, c'est la décentralisation, c'est le report à tous les points de la circonférence, des libertés absorbées par le centre, Grands partisans de la libre pensée, de la libre presse, parce qu'ils sont partisans de la souverainété absolue de la raison humaine, une fois les maitres, ils s'érigent en despôtes de la pensée, en ennemis de la liberté d'enseignement à tous les degrés, et, par les raisons même qu'allègue l'aristocratie, n'admettent le droit à enseigner, qu'au profit de l'Etat. S'ils trouvent le monopole brisé, la liberté déjà en partie fonctionnant, il n'y a pas de rubrique oppressive que ces tyranneaux ne sachent inventer, pour supprimer d'une main ce qu'ils disent respecter de l'autre. La république des républicains francais n'est qu'une orgie d'oppression.

Les évêques en avaient le sentiment ; aussi se hâtèrent-ils de mettre à profit la loi. Des Universités furent fondées, non seulement à Paris et à Lille, mais à Augers, à Lyon et à Toulouse : l'évêque de Poitiers, Pie, établit, de plus, dans sa ville épiscopale, une Faculté de théologie. Les catholiques mettaient à ces institutions une grande confiance; ils prodiguérent leur or. On ent dit que toute affaire cessant, il ne fallait plus songer qu'à ces créations. L'évêque d'un petit diocèse de la Savoie publia une lettre pour modérer un peu cet entrainement : il alléguait le défant de professeurs, le défaut de ressources, et conchiait à la fondation d'une seule Université. L'opinion ne tint pas compte de ce conseil. Une senle université n'ent eu d'autre slimulant d'émulation que l'Université d'Etal; elle cut trop accumulé ses élèves ; elle cut pu dégénérer, dans l'Eglise, en puissance redoutable. Malgré l'enthousiasme de la première heure, on 'ne-put-créer partout infinédiate-ment les cinq facultés, chittre constituant des Universités régulières. On ouvrit provisoirement des l'acultés de droit et de médecine, puis des lettres et des sciences, la théologie ne venant qu'à la tin, comme chose dont on n'éprouvait pas un besoin si pressant. L'évêque de Poitiers suivit l'ordre inverse et selon nous, ent. suivant son usage, raison contre tous. La théologie est la mère et la maitresse de toutes les sciences ; pour constituer d'une façon normale et régénérer radicalement les sciences divines et humaines, il laut commencer par la théologie. La théologie est la matrice d'où doivent sortir, par un surnaturel enfantement, loutes les lumières nécessaires au salut de l'humanité.

Conclusion d'autant plus nécessaire que la théologie, en France, est plus déchue et a été plus corrompue; réforme d'autant plus urgente que la déchéance de la théologie prépare la ruine de la nation. Dans tous les temps et chez tous les peuples, il y a une sorte de parallélisme entre l'état des écoles et l'état des nations. En France, rien n'est plus frappant que ce parallélisme. Tant que l'Eglise multiplie les écoles et fonde les grandes Universités, la France grandit; depuis que la France a laissé tontes les Universités et remplacé les sommes de théologie par les petits manuels encyclopédiques, la France diminue, se disloque et menace de périr. Le premier intéret national aujourd'hui, c'est le relèvement de l'enseignement théologique. D'ailleurs il est impossible de n'être pas frappé de la stérifité du ministère pastoral, quoique les prêtres soient d'ailleurs des hommes corrects et exemplaires. D'où vient cette impuissance? Non pas des mauvais exemples des prêtres, mais plutôt de leur défaut de science, au moins pour ce qui les concerne; car on ne peut se dissimuler que la vérité, d'ailleurs connue, ne soit réjetée par des àmes alanguies ou mortes. La science doit être pour l'Eglise comme un huitième Sacrement. Tout prêtre doit être d'abord un savant et, s'il n'est pas un savant, il n'est rien. Tout prêtre doit être un docteur; un docteur ne peut être une médiocrité; tout prêtre doit être un apôtre, un confesseur, au besoin un martyr: à ces fonctions sublimes la médiocrité scientifique ne suffira jamais.

La Faculté de théologie de Poitiers ne vécut pas longtemps; le successeur du cardinal Pie, Bellot des Minières, un de ces nobles qui ont vécu des faveurs de la royauté et qui deviennent républicains pour capter les bonnes graces des gouvernements populaires, traducteur des sales poésies de Calpurnius, avait tout juste ce qu'il faut de vertu et de savoir pour laisser tomber la création de son prédécesseur. Les autres, le premier moment d'enthousiasme passé, eurent à lutter contre les difficultés inhérentes à toutes les grandes créations. La république des républicains ne les laissa d'ailleurs pas jouir longtemps des bienfaits de la loi. Une seconde loi vint restreindre la première : les Universités catholiques ne furent plus que des Instituts, obligés de recevoir de l'Université rationaliste de France, leurs programmes et leurs méthodes, parfois leurs fivres, et exclus du jury d'examen pour la licence et le doctorat. En même temps, pour ruiner ces Instituts, l'Université décrétait la gratuité de ses inscriptions. De plus, pour faire à ses adversaires une rude concurrence, ces chaires qu'elle avait rel'usées jusque-là, elle les instituait générensement partout. C'est au milieu de ces con-

tradictions, dans la pénurie des élèves, parfois des professeurs, que les Instituts catholiques poursuivent leurs destinées. Le temps les jugera : il doit les confirmer. L'essentiel est que les Instituts catholiques de France, tertement attachés à l'Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises, suivent en tout dans les principes et dans la pratique. les doctrines de la Chaire Apostolique, Nous ne dirons plus les doctrines de Rome, car à Rome, depuis l'invasion, il y a, même dans l'Eglise mère, plus d'une défaillance; mais nous dirons les doctrines des Souverains Pontifes, consignées dans les Encycliques, œuvres éclatantes de la souveraineté infaillible des Pontifes Romains, Nous souhaitons, par conséquent, que le libéralisme, même à l'état de dilution infinitésimale, ne s'y infiltre jamais. Le libéralisme ressemble à certain arbre des pays chauds : des que vous vous reposez à son ombre, vous vous endormez : malheureusement on ne s'endort que pour mourir.

Après avoir parlé des œuvres des savants et des lettrés : après avoir mentionné quelques actes plus importants de l'épiscopat français, nous dirons, avant de tinir, un mot de quelques saints et pieux' personnages du XIX° siècle.

Les saints sont des chrétiens qui participent le plus abondamment et le plus fidélement à la grâce de Jésus-Christ : dans l'Eglise et dans l'humanité, ce sont des héros. D'après le plandivin de la Providence, les saints doivent exercer, au sein des nations, un rôle prépondérant ; cette influence toutefois, ils ne l'exercent point d'après un même type. On distingue plutôt deux types généraux de saints : les uns, qui se mettent à la tête de leur temps et de leur pays, et, par une vive impulsion, l'entrainent dans la voie du bien : les autres, inconnus au monde, vivent dans la solitude et se consument, dans le sauctuaire, comme l'huile de la lampe sainte, sans bruit, mais parfaits adorateurs de Dieu. Leur vie, toutefois, présentent un trait commun. c'est que tous réagissent fortement contre les emportements et les faiblesses de la nature déchue ; tous sont aux prises avec la tribulation et la douleur; tous en triomplient par une victorieuse application aux vertus surnaturelles de l'Evangile.

Au sein de l'humanité, deux esprils se combattent. l'esprit de vie et l'esprit de mort. Ces deux esprits ont leur foyer au cœur de chaque homme. Ce qui caractérise cependant la société contemporaine, c'est la séparation presque absolue des bons et des méchants. La grande faiblesse du Christianisme provient, il est vrai, de ce que, plusieurs se disant chrétiens et l'étant même en leur for intérieur, sont dans la vie publique des espèces de rationalistes, voire d'apostats, qui rèvent, entre le monde et l'Eglise, je ne sais quelle conciliation impossible, et pour ce groupe, qui se fait des alliés dans les deux camps, il y a séparation entre Israël et Moab, guerre entre les

deux camps et de part et d'autres, on vit sous les armes. De là, cette mélée du siècle XIXº où l'on voit tant de mal, mais on il se fait aussi tant de bien. Je ne serais pas étonné que ce siècle, si blàmé et si digne de l'être, n'ent, un jour, à son actif, une légion de saints.

Nous vivons certainement dans des temps pleins de ruines morales. Le spectacle du monde n'offre, à qui le considère aux clartés de la foi, que passions sans frein, vices sans nombre, desolation amere, déluge d'iniquités dont les flots montent et menacent de tout envahir. Satan tient le sceptre de la société contemporaine, il en a chassé Jésus-Christ, il veut proscrite le Pape et remettre à sa place Néron. Les catholiques, comme les juifs captifs à Babylone, vivent ca et là, sous le joug de quelque Nabuchodonosor, Parmi eux, sous l'oppression, des enfants chanteut dans la fournaise les cantiques du Seigneur, Tobie visite les malades et les prophètes annoncent la délivrance. Rome reverra les restaurations de Jérusalem. Déjà Néhémias se prépare à y ramener les soldats chrétiens et Zorobabel à rendre, à Sion, aujourd'hui-humiliée, des splendeurs qui effacent les splendeurs d'autrefois.

Les saints sont les precurseurs de toutes les grandes choses ; ils en posent les assises invisibles, ils en préparent les matériaux triomphants. Nous les voyons de trop près pour pouvoir les compter ; mais l'Eglise, qui en a le discernement, les distingue et commence à dégager des confusions du présent lenr radieuse figure. Parmi ceux dont le procès est déjà commencé devant la Congrégation des Rites, nous citons Egidius de Naples, grand thanmaturge; Michel-Ange de Saint-Francois, Alcantarin : Marie-Christine de Naples, reine des Deux-Sieiles : Anna-Maria Targi, éponse et mère de famille : Gaspar del Buffalo, fondateur de la société du Précieux sang : Jean-Baptiste Jossa, séculier de Naples ; Barthélemy Capitanio, della Lovere, séculier ; Mavie Rivier, sœur de la Présentation en France; Mgr. Strambi, passionniste. mort en 1824 : Léopold de Gaiche, religieux mineur observantia, mort en 1824; Nunzio Sulpizio, forgeron : Marie Crucitiée, de Naples: Clément Hofbauer de la congrégation du très saint Rédempteur : le P. Pignatelli, espagnol, de la compagnie de Jésus : Etienne Bellisini, Augustin : Elisabeth Canori Mora, épouse et mère de famille : Rita Simonetti, vierge, morte en 1858 ; Joachim dei Sanctis, médecin ; Dominique de le Mère de Dieu, passionniste anglais ; Chiara-Isabella Gherzi, religieuse des Mineurs Réformés : Anna Fiorelli, veuve Lapini, l'ondatrice des filles des Sacrés Stigmates. morte en 1860 : Louise Minime, Carmélite ; frère Vigile d'Alesme, laïque des Mineurs de la Réforme ; la veuve Senna, tertiaire de S. Francois; Vincent Palotti, fondateur de la société des Missions. Nous n'aurons garde d'oublier, dans cette catégorie de serviteurs de Dieu, Jean-Baptiste Viannay, curé d'Ars; Jean-Baptiste Muard, fondateur des Bénédictins de la Pierre-Qui-Vire; le P. Liberman, tondateur de la société des Saints-Cœurs de Jesus et Marie, et Don Bosco, fondateur des Salésiens. Entin se rattachent à cette légion de saints, tous les martyrs morts dans les Missions, le P. Chanel, mariste, les lazaristes Clet et Perboyre, et ce grand nombre de prêtres de la société des Missions étrangères qui arrosent de leur sang et de leurs sueurs les plages de l'Annam, du Japon et de la Chine. Beaucoup d'autres, dont le procès de canonisation ne commencera peut-être jamais, meritent cependant, de l'equitable histoire, un juste souvenir

un juste souvenir. Cette glorieuse nomenclature s'ouvre par une humble tille Véronique-Marie-Humble Nucci, née à Cerretto, en Toscane, le 26 novembre 1841, d'Antonio et de Marie-Stella Franci. La première éducation de l'enfant fut très chrétienne : dans la famille Nucci, qui etait nombreuse, on observait strictement les commandements de Dieu et de l'Eglise, Parmi les bonnes maximes que les parents intimaient dans le cœur des enfants, figurait celle-ci : c'est que, dans les pratiques de la piété, il ne faut pas compter avec Dieu; en conséquence, ils n'hésitaient pas à ajouter aux préceptes, des actes de générosité. En Italie et en Espagne, on ne fait pas les premières communions comme en France, en bloc. Chaque famille prépare les siens séparément et les présente au prêtre, quand elle les juge suffisamment préparés. Par là se perpétuent, dans les familles, les pieuses traditions. On v lit la vie des saints, on v fait la prière en commun, on s'y livre aux principales dévotions. La première enfance de Véronique fut un modèle de foi, de simplicité, de modestie et de zèle ; elle gardait le troupeau de son pere et avait appris par une révélation le symbolisme de l'agneau. Un jour qu'elle gardait son troupeau, elle vif devant elle une Dame à genoux, sans savoir d'où elle clait venue. Cette Dame avait une -robe fond bleu semée de petites fleurs rouges, un voile et une conronne d'or surmontée d'une croix; elle appela Veronique, lui dit-de-se-mettre à genoux et lui demanda, après récitation ensemble de quelques prières, de l'aider à plenrer. Qu'avez-vous à pleurer, demanda Fen-– Je pleure, repondit la Dame, pour tant de pécheurs. Voyez comme il plent. Les pechés sont plus nombreux que les gouttes d'eau qui tombent. Mon Fils a les mains et les pieds clonés, et cinq plaies ouvertes. Si les pécheurs ne s'amendent pas, mon Fils va envoyer la fin du monde. La Dame et l'enfant réciterent encore quelques prières ; l'enfant raconta l'apparition à sa mère. A une seconde apparition, la Dame demanda l'érection d'une chapelle : après les informations canoniques. l'évêque de Pitigliano déféra à

Les prodiges qui se multiplièrent autour

de l'apparition appelèrent l'attention non seudement du peuple, mais des personnages les plus recommandables. Au récit éditiant de l'humble enfant, les uns s'édifiaient et prenaient courage; les autres, les impies, mettaient tout en œuvre pour anéantir ce mouvement de piété. L'évêque d'Acquapendente vint en personne; lorsqu'il vit l'obsession dont Véronique était l'objet de la part d'une foule, avide de merveilleux, il pensa qu'il serait bon de l'isoler et la placa chez les Franciscaines d'Ischia, en Toscane. Véronique ne fut d'abord qu'une jeune bergère qu'on voulut instruire; puis elle fut admise comme novice et devint ensuite-professe, sous-le-nom de Véronique de Notre-Dame des Sept Douleurs. Quand elle prit le saint habit, elle avait déjà atteint une grande perfection; cependant elle commenca une vie nouvelle, toute cachée en Dieu. Sa charité, son humilité, sa chasteté, son esprit de détachement et d'obéissance firent de sœur Véronique une de ces àmes saintes que le monde ne connaît pas, mais que les anges peuvent admirer et que Dieu aime. Malgré l'innocence de sa vie, elle s'appliquait fortement à la pénitence. Ses extases étaient fréquentes : la sainte Vierge lui apparut encore plusieurs fois. Dieu voulait abréger ses jours. Au commencement de 1862, elle fut prise, aux bronches, d'un mal opiniatre: quand la bronchite diminua d'intensité, se produisit, sous l'aisselle, une tumeur inquiétante. Véronique mourut le 9 novembre 1862, à l'âge de vingt ans onze mois et quatorze jours : après trois années de profession religiouse. Sient lilium inter spinas: cette humble vierge est comme un lys que Dieu a fait fleurir au milieu des épines d'un siècle qui paraît peu propre à en goûter les parlums.

Quiconque embrasse la virginité devient semblable aux anges; Dieu se plait à faire fleurir cette admirable vortu, non seulement dans le cloitre, mais dans le monde, pour que tous puissent sayourer sa bonne odeur.

Gertrude-Rite-Thérèse Simonetti naquit à Rome le 23 juin 1767, d'une famille où la piété était héréditaire. Au sortir-de nourrice, elle passa sous la discipline de sa pieuse mère. De bonne heure, elle l'accompagna au Chapelet quotidien et à la messe de sa paroisse, Sainte-Marie sur Minerve. Les instructions de sa mère et son assiduité au catéchisme en firent bientôt une catéchiste ; c'est-à-dire qu'à l'âge où elle eut-dù étudier-les-éléments de la religion, elle fut chargée de l'apprendre aux autres. La Contirmation et l'Eucharistie lui furent conférées à l'âge requis ; elle reçut avec une grande piété ces deux sacrements. Son père, qui mourut jeune, vendait du parchemin pour la rédaction des Brefs de la Daterie ; Rite, craignant que son petit commerce ne suffit pas à l'entretien de sa famille, apprit le métier de brodeuse en argent et en or; elle l'exerca quelque temps. Après la mort de son père, elle repoussa des propositions de ma-

riage ; la révolution ne lui permit pas d'entrer dans un monastère. Toute réflexion faite et Dieu consulté, elle se décida à rester Monaca di Casa, une religieuse de famille. On lui avait donné une statue dédorée de Jésus Nazarčen; elle la tit redorer et l'installa dans sa maison. Après la mort de sa mère, elle s'associa, pour la gérence de sa maison, à une sœur Camille Jamarilli, puis à une jeune tille de sa condition, Madeleine Eligi. Avec ces deux associées successives. Rite Simonetti tint jusqu'au bout son commerce de parchemin et, grace à une stricte économie, elle amassa des sommes assez fortes. Or, cette humble fille, qui ne recherchait que le royaume de Dieu et sa justice, distribuait à de pauvres tilles, de préférence à ses filleules de baptème on de confirmation, tout l'argent qu'elle gagnait; elle favorisait ainsi soit leur établissement par mariage, soit leur entrée dans un ordre religieux. De sa vie, elle avait fait deux parts : l'une, pour Dieu, l'autre pour le travail et les bonnes œuvres. Quoiqu'elle ne se départit jamais de la modestie de son sexe, elle n'était pas seniement une femme respectée, mais considérée et même consultée. Quand elle ne put plus marcher, Pic AX lui permit d'avoir chez elle un oratoire; quand elle ne put plus jeûner, le pape lui permit encore de communier sans être à jeun. Jusqu'à la fin, elle persévéra dans ses œuvres de piété et de miséricorde ; sentant sa fin prochaine, elle fit distribuer quelques pièces d'or dont elle n'avait pu disposer par testament. Rile mourut pieusement le 27 novembre 1858. Vierge chrétienne, elle avait passé en faisant le bien et nombreux étaient ceux qu'elle avait comblés de biens. D'antres pourront s'élancer sur ses traces et imiter en elle ce que l'Esprit-Saint vondra inspirer : une vierge chrétienne n'est point inutile dans le monde; elle ouvre des vocations où ne s'accomplissent que des œuvres inspirées du ciel (1).

En remontant un peu le cours du siècle, nous rencontrons un thaumaturge. Francois-Antoine-Pascal Pontillo était né à Tarente, en 1729. Sa mère lui insinua l'amour divin par ses caresses et lui transmit avec le lait les plus religieux sentiments. La semence sacrée de la parole divine tronya, dans son âme, un terrain și bien préparé, qu'elle prenait aussitôt racine et produisait du fruit. A dix ans, il avait fait, avec une pièté parfaite, sa première communion et rech la contirmation. Placé en apprentissage chez un ouvrier en peluches, il commença, près de ses compagnons, l'apostolat de l'exemple et réussit à faire de l'atelier presque un oratoire. Au sortir de l'apprentissage, il unit le travail à la prière et se distingua par une grande dévotion envers la sainte Eucharistie. A la mort de son père, le jeune serviteur de Dieu avait pris la charge de toute la famille ; sa mère étant passér à de secondes noces, il pensa à se faire religieux. Des apparitions de saint Pierre d'Alcantara et de saint Pascal Baylon le décidérent à entrer dans l'ordre de saint François. Admis dans le convent de la ville de Lecce, il tit son noviciat à Galatone ; après la profession solennelle, il partit pour le monastère de Squizzano, puis fut appelé à la maison de Chinia, dans la ville de Naples, qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort. Tour à tour enisinier, portier, quéteur, sacristain et simple religieux, il s'acquitta de tontes ses charges, avec la plus touchante fidélité. Le trait caractéristique de cette étonnante physionomie, c'est la simplicité, l'ardeur de la foi. l'intégrité de cette confiance. surnaturelle qui transporte les montagnes. A l'époque où vivait frère Egidio de saint Joseph, — c'est le nom qu'il avait pris à sa profession, — le XVIII^e siècle, ne dans les orgies de la Régence, poursuivait son cours à travers les chimères qui devaient aboutir à des massacres. Les rois, au lieu de veiller au sa-Int des peuples, mettaient au fourreau le glaive de la loi, et, par implété, favorisaient l'esprit d'insubordination et de révolte. Des princes étaient à la tete des sociétés secrètes et des ministres croyaient sanver la couronne de leur souverain en faisant la guerre à l'Eglise, surtout en proscrivant les ordres religienz. « A quoi bon de pareilles gens? » disaient ces fiers aveugles. C'est l'heure que choisissait la Providence pour opposer aux desordres du XVIII° siècle, dans la ville de Naples, un pauvre moine qui ne savait même pas écrire, et dont elle sul faire un thaumaturge.

Fra Egidio avait débuté dans la ville de Naples, comme petit marmiton : il épluchait les légumes et aidait le cuisinier. Ses confrères avaient remarqué en lui, avec une grande piété, l'égalité d'humeur et l'application an devoir. Très jaloux des splendeurs du culte, il prenait à sa charge tous les frais occasionnés par les Quarante-Heures et par les mystères de l'Enfance et de la Passion de Jésus-Christ, Après Jesus-Christ, ses dévotions principales étaient pour la sainte Vierge et les saints patrons de son ordre. On ne pourrait trouver un plus tidèle observateur des yœux de religion. Dans sa charité, il ne se contentait pas de fournir à ses freres en religion, le nécessaire ou l'utile, il étendait ses libéralités à tous les panyres de la ville de Naples, et Dieu sait s'il y en a ; il se chargeait de subvenir aux besoins des familles hontenses ou déchues, et déployait un grand zèle pour le salut des ames. Quant à lui, il se tenait pour un pauvre pécheur, digne d'oubli et même de mépris; il observait avec une grande rigueur les deux carémes de l'Ordre séraphique et s'imposait, en tout temps, d'austères rigueurs. On sut bientôt qu'il avait

⁽¹⁾ La vie détaillée et édifiante de Rite Simonetti se trouve dans les Annales de la Sainteté au AVA's siècle, t. 11. p. 295.

reçu de Dieu le don de prophètie et de miracle. Bientôt la foule s'attacha à ses pas. Naples avait pour roi Joseph Bonaparte. La pôlice de son gouvernement appela frère Egidius, pour le menacer d'un procès: « L'u procès, dit-il, ce serait plutôt à vous qu'il faudrait l'intenter. « Le roi voulut le voir et apprendre de lui s'il monrrait sur le trône: « Y étes-vous né, demanda le moine. — Non. — Eh bien: que vous importe de savoir si vous y devez mourir? » Un officier français le rencontrant le frappa avec sa cravache : la foule voulait lui faire un mauvais parti : « Laissez, dit Egidio; cet officier m'a rendu le service d'épousseter mes habits. »

Les prophèties et miracles d'Egidio sont en quelque sorte innombrables. A un jeune homme, condamné aux galères, il prédit sa réhabilitation ; à trois autres, il révèle un sort différent : il prédit la guérison de plusieurs malades condamnés par les médecins : il annonce à Rosario Cistola une mort violente, et, à Cécile Esposito, la mort dans l'impénitence. Bien plus, il connaît les évenements qui ont lieu au loin : il découvre les objets cachés; met un boulanger sur la trace des causes de sa ruine, tait prospèrer le commerce de Gaëtan Marino, révèle des crimes inconnus et pénètre les secrets des consciences. Les châtiments infligés aux marchands qui refusent l'atumône ou exigent un prix exagéré : la multiplication de la viande un jour de fête, des Jonneaux miraculeusement raccommodés, des prunes obtenues en plein hiver, des œnfs brisés et remis dans leur état primitif : tels-sont-ses principaux miracles sur des objets inanimés. Une peche miraculeuse dans un lac du Palais royal, deux genisses obéissant à ses ordres, la vie rendue à une langouste, à des anguilles et à une vache sont ses principaux miracles sur des êtres vivants. Des douleurs d'entrailles, des abces dangereux, des tistules incurables, scrofules. hernies, pleurėsies, convulsions, fractures miraculeusement guéris; des guérisons d'épidémie, de sciatique, de folie : la santé rendue à un homme écrasé; la vie donnée à un enfant mort-né ; tels sont ses miracles en faveur d'hommes de tout âge et de toute condition. On comprend la prodigieuse réputation que ces miracles attirérent au serviteur de Dieu. Ces faits nous touchent de près ; les personnes qui en ont élé témoins oculaires, en ont déposé au procès canonique. Grande lecon pour le XVIII^e siècle, et pour le XIX^e. qui promet de plus mal finir.

En 1811, une maladie cruelle avait mené Egidius aux portes du tombeau. On le croyait déjà mort: il prédit qu'il en guérirait, et en guérit, en ellet. L'année suivante, il fut repris avec plus de violence et mourut en février 1812, pendant l'occupation française. Malgré les injonctions de la police, les funérailles ne purent pas se faire en secret; il y accourut une multitude de peuple, tel qu'il en fallait pour confier à la terre, les

restes d'un grand thaumaturge du XIXº siècle.

Après le type de la vierge chrétienne vivant dans le monde ou dans le cloître, après le religieux élevé par la grâce jusqu'aux prodiges de la puissance surnaturelle, on peut placer l'humble laïque sanctifié par les épreuves d'une courte vic, dans une très modeste prolession. La jeunesse avait déjà, pour patrons, les Louis de Gonzague, les Stanislas Kostka, les Jean Berchmans; les jeunes ouvriers, si tentés de nos jours, auront pour modèle et pour protecteur, Nunzio Sulpizio. Nunzio naquit le 17 avril 1817, à Pescoransonesco, dans le royaume de Naples. On le baptisa le lendemain de sa naissance. A l'àge de trois ans, il recut la Confirmation: Parmi ses précoces vertus, on remarqua surtout une grande avidité pour la parole de Dieu, une dévotion extraordinaire pour l'assistance à la sainte Messe et l'adoration du Saint-Sacrement, Déjà il allait à l'école, exemplaire de l'enfant studieux obéissant, lorsque son père mourut, puis sa mère. Un oncle, qui était maréchal-l'errant, devint son tuteur ; il ne fut guère que son exploiteur et son bourreau. Brutalisé par son oncle, vexé et insulté par les apprentis, le pauvre souffieur de forges souffrit tout avec une douceur pen ordinaire aux jeunes forgerons. Cette admirable résignation ne toucha ni les apprentis sans pitié, ni l'oncle sans cour ; ils redoublérent de sévices contre le petit martyr; le petit martyr redoubla d'abnégation sainte et de courageuse confiance. A la fin, n'en pouvant plus, il travaillait encore sans se plaindre, usant plus sa vie qu'il ne dépensait ses torces. Un abcès causé par l'excès de travail et le défaut de nourriture se produisit à la jambe : les médecins le déclarérent incurable. L'oncle avare avaitété jusquelà déplaisant : il devint furieux ; Nunzio souffrait toujours. A la fin, un oncle, qui était seldat, fut touché du sort de ce malheureux et en fit part au colonel Wochinger; le colonel lit entrer Nunzio dans une maison d'incurables. Dans cet asile. Sulpizio fit particulièrement éclater les dons surnaturels qu'il avait recus de Dieu. De bonne heure il avait été prévenu d'un don singulier de l'oi. Dans sa conversation, il ne s'entretenait que des choses du ciel, montrait un désir ardent du martyre et témoignait pour les personnes et les choses consacrées à Dieu une profonde vénération. Inébranlable dans l'espoir de son salut, il n'avait pourtant de lui-même que de bas sentiments: s'il espérait le pardon de ses péchés, c'était en s'appuyant sur les mérites de Jésus et de Marie. Son amour pour Dieu lui inspirait l'horreur pour le péché ; sa dévotion envers la sainte Vierge était des plus tendres; sa piété profonde envers le saint sacrifice et l'adorable Eucharistie. Les au-mônes qu'il recevait, il en faisait part aux pauvres ; il se dépouillait même des indulgences, pour en laire profiter les âmes du Purgatoire. A la fin, son état maladif dégénéra en hydropisie générale. Nunzio Sulpizio mourut en 1836. Les miracles qui éclatèrent à son tombeau firent introduire presque immédiatement sa cause de canonisation.

A côté d'un pieux laïque nous plaçons une sainte femme. Elisabeth-Cecile-Gertrude Canori était née à Rome en 1774. Des revers de fortune empéchèrent son père de pourvoir à son education comme il l'eut voulu ; un oncle le remplaça. Repoussée du cloître, Elisabeth fut mariée au tils du docteur Mora, Christophe. Ce riche mariage, au lieu de lui assurer le bonheur, lui ouvrit au contraire la carrière des épreuves. D'abord son mari fut jaloux et sequestra sa femme pendant une année. A la naissance de son premier enfant, Christophe remplaça la jalousie par le dédain et forma une liaison criminelle. De son mariage, cependant, Elisabeth eut quatre enfants ; deux moururent jeunes; il ne lui resta que deux filles. Ces enfants furent l'objet de sa maternelle sollicitude; elle prit soin de les former à la vertu, à la prière et à la fréquentation des sacrements: l'une se détermina pour la vie religieuse, l'autre embrassa le mariage. Dire, au milieu de ces petits événements, les revers qui fondirent sur Elisabeth, demanderait un volume. Son indigne mari la traita avec le plus persévérant abandon; il perdit sa forlune, se mit voleur et combla, si l'on peut ainsi dire, l'abime des indignités. La famille de son mari lui imputa ses malheurs; ses belles-sœurs la persécutérent; ses tilles mêmes eurent leur jour d'ingratitude. Au milieu de toutes ces épreuves, Elisabeth ne pecha ni dans son cœur, ni par ses lèvres. De bonne heure, elle avait été prévenue de dons extraordinaires. A ces premières faveurs s'ajouta la mission de réparer les péchés commis à son époque et d'apaiser par des souffrances la colère du Ciel. Le Seigneur la prévint dans sa bouté. Pendant neuf jours et neuf nuits, des milliers de démons s'acharnèrent sur son corps. Par miracle, elle reconvra la santé et recut, de la Sainte Vierge, l'Eufant-Jesus entre ses bras. Après ces consolations, Elisabeth prit l'habit du Tiers-Ordre des Trinitaires-Déchaussés. Le Père céleste menacait toujours l'Eglise de grande affliction; Notre-Seigneur prévint Elisabeth qu'elle aurait encore à conjurer ce malheur, et, en effet, elle subit peu après un nouveau martyre. En récompense de sa générosité, elle reçut de plus grandes graces. Déja elle avait guéri miraculeusement sa fille et Jean Mastaï, depuis Pie IX; elle chassa les démons par un moyen extraordinaire et obtint contre eux un triomphe définitif. Des sociétés secrètes ourdissaient contre Pie VII des trames perfides: le Pontife voulait quitter Rome; Elisabeth l'avertit, au nom de Dieu, qu'il devait rester et il resta. Pour la troisième fois, le Seigneur préparait sa servante aux peines intérieures; il lui fit voir son âme sons la forme d'une brebis malade, puis sous la forme d'un pèlerin. La voie de la perfection lui apparut comme un sentier pénible. Tout-à-coup,

par un contraste merveilleux, elle contracta des fiancailles célestes avec l'esprit d'amour ; le Seigneur la plongea dans le sein de la Inmière inaccessible; saint Michel l'introduisit dans la gloire, elle fut choisie pour épouse du roi de gloire et contracta avec Jesus-Christ, un mariage mystique. Après cette cérémonie, elle recut les insignes glorieux de reine pour l'éternité, fut blessée d'amour, endura mystiquement le crucitiement et la mort. Dès lors, elle fut en communications incessantes avec le ciel. Jésus-Enfant, Jésus au Cénacle, Jésus souffrant, la sainte Vierge, saint Pierre et saint Paul, lui apparurent, ainsi qu'un grand nombre d'autres saints. Elisabeth convertit différents pécheurs, gnérit des malades, prédit l'avenir et délivra du purgatoire un grand nombre d'ames. Le Seigneur montrait d'ailleurs, par des visions symboliques, le soin qu'il prenait de cette âme. Les trois vertus théologales, base essentielle de la sainteté, brillaient dans cette humble femme. Enfin comblée de vertus, de mérites et de grâces prodigieuses, elle pressentit sa fin prochaine; elle mourut en 1825, à l'àge de 49 ans. Après sa mort, Elisabeth apparut à plusieurs personnes; le plus grand prodige dù à son intercession fut la conversion de son mari, qui se fit prêtre et mourut, non seulement pénitent, mais avancé en vertu.

Dieu suscita une émule à Elisabeth Canori-Mora dans la personne de Maria Saraceni. Née à Rome, en 1823, elle éprouva des sa naissance des marques d'une particulière prédestination à la pauvreté. Après sa première communion, qu'elle tit avec une angélique piété, et quelque temps d'épreuves assez douloureuses, elle entra chez les Clarisses d'Assise et recut, en religion, les noms de Marie-Chérubina-Claire, C'était une âme céleste, et toute entière aux choses divines. Les âmes saintes, par leur union à Jésus crucitié, peuvent coopérer au salut des âmes et des nations. Marie-Chérubina eut cette vocation de sainte victime. Dans le cloître, comme ailleurs, la base de la perfection spirituelle, ce sont nécessairement les trois vertus théologales; les elus de Dicu ne les pratiquent pas sans épreuves; mais lorsque Dien, en présence des crimes de la terre. les appelle au rôle de co-rédempteurs, il ajoute d'autant à leur fardeau. Chérubina ne fut donc pas seulement une religieuse ornée des vertus du cloitre. Au milieu des désordres qui affligeaient l'Italie et la France, en perspective des catastrophes qui devaient les trapper, et pour les conjurer dans une certaine mesure, elle se livra aux élans de l'amour divin, reçut au cœur une blessure d'amour et endura, dans son corps comme dans son âme, toutes les tribulations. L'objectif de ses vœux, c'était d'expier surtout pour les prêtres et les religieux, qui, dans un état de perfection, négligeaient leur propre salut et travaillaient d'autant moins au salut d'autrui. Du reste, elle ne manquait pas de s'unir aux bons prêtres et considérait l'assistance au saint sacritice comme le moyen par excellence de faire la divine réparation. Chérubina avait encore une dévotion très particulière pour le Sacré-Cour et pour les saints de l'ordre séraphique. Dans les quinze derniers mois de son existence, aux douleurs physiques et morales qu'elle avait endurées pendant sa vie. S'ajouta une espèce de crucitiement. Marie-Chérubina mournt au commencement de 1871; avant de mourir, elle avait promis de prier toujours pour l'Eglise.

La surabondance des mérites des saints ne dispense pas les pécheurs de conversion; pour les y préparer, il faut des apôtres : Dieu les suscité suivant les miséricordieux desseins de sa Providence. Gaspard del Buffalo naquit à Rome le 6 janvier 1786. Cet enfant, que le ciel appelait à une grande destinée, était si délical, que, dès sa plus tendre jeunesse, il était accablé d'infirmités. Sa guérison fut, par l'intercession de saint Francois-Xavier, un premier effet de la clémence divine. Eloigné des amusements de l'enfance. il montra bientôt un caractère ingénu, des manières pleines de douceur, un vif amour de Dieu et des pauvres. Cependant il avait un certain penchant à la colere, qui fut corrigé par la fréquentation du sacrement de pénitence. Du reste, plein d'horreur pour le péché, désireux de s'approcher de la table sainte, il aimait déjà à ériger de petits autels. Le choix de sa vocation ne lui donna aucun souci ; il se sentait appelé au ministère apostolique. Ordonné prêtre pendant que Rome. étail occupée par les Français, il fut, pour retus de serment, condamné d'abord à l'exil. puis mis en prison à Lugo. A peine rendu à la liberté, il vint à Rome et se sentit pressé de réunir des missionnaires. Aucune œuvre n'était alors plus importante; c'est un des traits de notre pauvre Occident, qu'après ses révolutions toutes impies, il taille reprendre les âmes à Satro, pour les arracher à la bar-barie. Le pape Pie VII accorda, pour l'ouvre, l'église et le convent de Saint-Félix. Le 15 août 1815. la congrégation du précieux sang fut officiellement commencée. Pendant l'occupation française, le brigandage, soi-disant patriotique, s'était invêtéré dans la province de Maritima et Campagna ; pour le combattre, il fallait fonder une maison de missionnaires à Giano; une autre, en 1819, dans le diocèse de Camerino, et peu après, une troisième à Albano, La moisson était, à la vérité, abondante : mais les ouvriers peu nombreux. C'est un de nos étonnements que, dans cette Italie, depuis si tristement châtiée, il y ait en alors tant de pretres et si pen d'ouvriers. Gaspard en recruta cependant quelques-uns : ses premiers compagnons l'abandonnérent; d'autres vincent. Pour l'entretien de ses maisons, Dien feur accorda les faveurs dont il est prodigue envers tous ceux qui se confient à la Providence : Buffalo put même fonder un séminaire spécial a son œuvre. Dès lors, les missions ne se ralentirent plus. Nous n'en

dresserons pas la nomenclature, il faudrait dresser la carte des Etats pontificanx et du royaume de Naples. Le renom de sa vertu attirait les masses : ce qui est digne d'attention, malgre l'affluence des foules, il ne se produisit jamais ni accident, ni scandale. Gaspard était d'ailleurs admirablement doué pour la parole publique; aux vertus des apôtres, il joignait l'éloquence. Sa prédication était comme un fleuve dont les caux s'accroissent dans son cours. La méthode qu'il suivait dans ses exercices était celle de saint Alphonse de Lignori, de saint Léonard de Port-Maurice et de saint François de Girolamo. Infatigable au travail, il était singulièrement fécond en ressources et savait tirer parti de tontes les circonstances. Un des usages des missionnaires italiens, pour toucher les pecheurs, c'est de se donner à euxmêmes, publiquement, sur les épaules, la discipline avec un instrument de fer. Pour obtenir la persévérance, il fondait des associations qu'il plaçait sons la protection de la sainte Vierge; il faisait honorer les anges et les saints et propageait la dévotion au précieux Sang, dont Pie IX, sur l'initialive du missionnaire, étendit la fête à toute l'Eglise. Au demeurant, Gaspard del Buffalo n'était pas de ces missionnaires qui préchent la pénitence aux autres et s'abstiennent, pour leur compte, de la pratiquer. Vigilant, sobre. juste et charitable, il se distinguait surtout par la vertu de force. Les vertus théologales, morales et sociales turent l'objet de son attention lervente, comme il convient à un apôtre. Malgré son dévouement à l'œuvre apostolique, les épreuves ne lui manquèrent point : il eut à so illrir l'opposition des impies, les critiques d'un faux zèle et surtout dans la fondation de son Institut. Dieu ne lui égargua pas les deboires. Mais Dieu ne permit pas que la tentation fut au-dessus des forces de son serviteur, Gaspard del Bullalo mourut lin décembre 1837. Des miracles ontéclaté à son tombeau : l'Eglise pourra le mettre un jour au nombre des Saints.

Si nous remontons à quelques années en arrière, nous trouvons une sainte fille, entrée pieusement dans les voies dont Gaspard del Buffalo précha la préparation. Claire-Isabelle Gherzi était née en 1742, à Pontedecimo. bourg de la ville de Genes. Dès sa plus tendre enfance elle fut prévenue des grâces de Dieu. Sa mère lui ayant dit que l'Enfant-Jésus était très beau, elle voulut le voir, et l'Enfant-Jésus lui apparut, en effet, dans une vision, où il lui inspirait déjà les règles de la vertu parfaite. Entre trois et six ans, elle ne songeait qu'à se bâtir des monastères; une grille la séparait du monde et elle implorait tontes les graces nécessaires pour devenir une sainte. Avec de si hautes préoccupations, il est facile de deviner combien pieusement elle reçut les sacrements de pénitence, de confirmation et d'Eucharistie, Orpheline,elle pritpour mère la Très Sainte Vierge, et vécut dans une sorte

de familiarité avec son ange-gardien. Le démon tenta de lui ravir l'innocence, puis la vie; Dieu la tira merveilleusement de ce double péril. Par sa scule présence, elle apaisa une rixe meurtrière entre douaniers et contrebandiers. Dans le désir de se séparer du monde, elle s'était éloignée de toute parure et de tout divertissement mondains. Saint François et sainte Claire l'appelaient au monastère de Gubbio; une enfant dans les langes confirma leur oracle et, par sa parole, vain-quit les résistances de la famille. Aussitôt elle s'embarque et n'échappe que par miracle d'abord à la tempéte, puis à la servitude. Dans un pélerinage à Lorette, elle se confessa deux fois et inspira aux deux confesseurs. l'idée qu'elle sera une sainte. A Gubbio, elle est recue avec des transports de joie. Cependant une fausse sœur excite contre elle des animosités : si bien qu'elle n'est admise à la profession que par la contiance de chaque votante qu'elle n'aura que sa voix...; et elle les eut toutes. Chose étonnante, cette religieuse qu'on eut voulu rejeter, obtint, par le bien qu'elle faisait, un tel crédit, que les autres religieuses pensèrent à l'élire pour supérieure. Une première fois elle fut écartée par défaut d'âge; une seconde fois, malgré ce défant, elle fut élue et Rome donna dispense. Dans la suite, à chaque triennat, elle était réélue à l'unanimité des voix, excepté la sienne. Quand la maladie la rendit impotente, elle fut de même confirmée dans le supériorat, par cette raison que, de son lit, elle gouvernait mieux par son assistante, que n'eut pu faire une sœur valide, par ses propres forces. Claire-Isabelle Gherzi est morte en 1802, à l'âge de soixante ans, plus remplie de mérites que de jours et ornée de vertus surnaturelles dont l'héroicité a appelé depuis l'attention de l'Eglise.

Julie Napoléoni était née le 5 février 1819 à Arsoli, dans les Etats Pontificaux. Dès le bas âge, les exercices de piété faisaient ses délices et lui tenaient lien de ces amusements pour lesquels les enfants témoignent tant d'ardeur. Surtout elle aimait la vie silencieuse et donnait des marques d'une extrême douceur, la pauvreté de sa famille la réduisait à la condition d'une pauvre servante ; elle vint donc à Rome et tit de merveilleux progrès dans la perfection chrétienne. Son instruction avait été négligée, sa piété lui ouvrit le chemin du cour, et, sans permettre aucune familiarité, elle sut se concilier amour, respect et affection. Dieu ne lui épargna pas les éprenves; sa foi et sa charité gardérent inaltérable sa confiance. Julie aimait à se conformer en fout à la sainte volonté de Dieu, aux inspirations de la grâce et aux impulsions du Saint-Esprit, Nous ne disons rien de ses vertus; nous remarquons que, pour y exceller, elle n'employa que les movens ordinaires, mais sut s'en servir extraordinairement bien. Les moyens dont elle se servit pour s'élever à une haute perfection

sont : la prière, qu'elle convertissait en contemplation; la confession fréquente, d'on elle tirait une grande-pureté de cœur et une solide vigueur pour travailler a son salut ; la sainte messe, on elle s'immolait avec l'adorable victime; et la communion ou elle s'nnissait à son Dien dans toutes les effusions de la charité, Quand Satan lui livrait des assants furienx, elle bravait les vains efforts de sa rage. Julie aimait à considérer le ciel. dont la vue a toujours vivement impressionné. les âmes contemplatives, surtout en Italie. où l'azur du firmament est si beau, où les astres ctincellent de mille fenx. Un jour elle vit le ciel s'assombrir et se teindre de sang ; un antre jour, elle vit pleurer une image de saint Louis de Gonzague : c'était l'annonce des maux qui fondirent sur Rome en 1849. Cette ville privilegiée paraît trop souvent youloir se joner de ses destinées immortelles et pousser à bout la longanimité divine. Le Seigneur, qui a pitié de ses folies. Jui menage des intercesseurs qui la sauvent à son insuet comme malgré elle. Comblée de dons surnaturels et ornée du don de prophétie, Inliecomprit ces avertissements et s'appliqua à en conjurer le Seigneur. Quand elle fut atteinte du mai dont elle mourut, on la transporta à l'hôpital Saint-Jean de Latran ; elle y donna de rares exemples de vertu, surtont de charite et de morfification. Frappée à mort, elle redoublait d'ardeur pour la sainte communion, et assistait en extase à la sainte messe. A ses derniers moments, elle vit venir avec joie la mort; jusqu'à son agonie, elle entdes visions merveillenses et fit diverses prédictions, Julie Napoléoni mournt en 1832.

Dien trouve ses serviteurs dans toutes les conditions. A côté des humbles religieuses et des plus pauvres servantes, nous pouvons placer des tilles et des eponses de roi. En France, pendant qu'une fille de l'immoral Louis XV devient la sœur Thérèse du Saint-Sacrement, une de ses petites filles. Marie-Clotilde, devenue reine de Savoie, court sur les traces des saints. Marie-Clotilde était née à Versailles en 1759, du vertueux Dauphin et de Marie-Josephe de Saxe, Cette entant de bénédiction fut confice à la comtesse de Marsan qui l'initia de bonne heure aux plus tendres sentiments de la piété, L'action de la grace divine était si maniteste en cette élue du ciel, qu'elle écoutait tous les avis, puis les mettait en pratique avec humilité. Dès son enfance, elle était henreuse d'assister à la messe. Après avoir sucé pour ainsi dire avec le lait la piété envers l'auguste Vierge, elle ne cessa jamais d'en faire profession. A sept ans, elle s'approcha du sacrement de pénitence, dont elle connaissait le prix : elle fut ensuite confirmée, puis admise à la première communion. Plus tard, forsqu'elle était obligée d'aller au théâtre, elles'appliquait à ne rien voir et à ne rien entendre. Une personne, chargée de contribuer à son éducation, s'étant permis des propos

legers, fut écartée à sa requête. Dans une saison de villégiature qui lui lut accordée, elle passa son temps dans les gémissements et les larmes de la prière. Au milieu de la dissolution générale des mœurs, une Marie-Clotilde, une Thérèse du Saint-Sacrement opposaient le contre-poids de leurs vertus, à cette corruption qui a perdu l'ancien régime.

Victor-Amédée III demanda Marie-Clotilde en mariage pour l'héritier présomptif de la Savoie. Humble et pleine de détiance, Marie-Clotilde n'avait qu'une crainte, c'était de n'avoir point les qualités propres à rendre heureux son époux. L'état conjugal n'a rien d'incompatible avec la plus haute sainteté. Aussitôt mariée, la future reine s'appliquaaux devoirs de son état, sans négliger les exercices de piété; elle régla l'emploi de son temps, et parut à la cour comme un angesur la terre. Lectures pieuses, travaux manuels, récitation du saint office, oraison, communions fréquentes : elle était fidèle à tout, sans manquer en rien à ses devoirs. Modeste dans ses vêtements, obéissante envers les personnes revêtues d'autorité sur sa personne, elle s'appliquait surtout à savourer les douceurs de la divine grâce. Bientôt les calamités se précipitérent sur sa famille. Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth tombérent victimes de la Révolution ; il fallut faire à Dieu un grand sacrifice ; ce sacrifice ne se tronva pas an-dessus des vertus de Marie-Clotilde. La révolution victorieuse en France envahit et prit la Savoie. En 1796, Victor-Amèdée mourut et eut pour successeur l'époux de Marie-Clotilde, Charles-Emmanuel IV. La couronne de Charles-Emmanuel fut une couronne d'épines. La république française franchit les Alpes. Il tallut quitter Turin, s'enfuir par l'Italie, se réfugier à Cagliari, revenir à Florence, à Rome, à Naples, partout excepté à Turin. Au milieu de ces vicissitudes. Marie-Clotilde fut héroiquement tidéle à tous ses devoirs et singulièrement soucieuse de faire respecter tous les droits. Marie-Clotilde mourut à Naples, le 7 mars 1802, Cétait une sainte : l'Eglise doit le déclarer un jour et mettre par là, plus en évidence, les crimes de la révolution qui proscrit les saints du Seigneur.

Charles-Emmanuel, l'époux de Marie-Clotilde, descendit volontairement du trône; il eut, pour successeur, Victor-Emmanuel I^o. Victor-Emmanuel ne put reprendre ses états de terre ferme : réfugié à Cagliari, il reçut, en compensation de ses infortunes, la bénédiction du ciel. Dieu lui donna des enfants, Marie-Béatrix, qui devint duchesse de Modène: Marie-Thérèse, qui devint duchesse de Lucques, puis de Parme; Marie-Anne, qui devint impératrice d'Autriche; et, en 1812. Marie-Christine, qui devait monter sur le trône de Naples, Marie-Thérèse d'Este, sa mère, nourrit de son lait et éleva de ses mains, Marie-Christine. C'était d'ailleurs une enfant de bénédiction, douée d'un excellent naturel,

pleine de dévotion à l'Enfant-Jésus et à la Sainte Vierge. A la cour, on récitait souvent le chapelet; à Noël, on dressait une crèche magnifique à laquelle travaillaient toutes les princesses. Sa pieuse mère disait à Christine, que, pour plaire à Dieu, il fallait abhorrer le mensonge, občir avec exactitude, prier souvent et fuir l'oisiveté. L'enfant se mettait aussitôt à l'œuvre et jamais on ne la surprit en défaut sur tout-ce qu'on-lui recommandait. Le roi, son père, revenu à Turin en 1815, fut, en 1821, obligé par les sociétés secrètes, organes de la révolution, de descendre du trône ; il eut pour successeur Charles-Félix, qui devait être remplacé lui-même par Charles-Albert, Victor-Emmanuel ler mourut en 1824; son épouse et ses enfants vécurent dans la retraite à Gènes, nom tristement expressif dans la circonstance. Marie-Christine se donna tout entière aux devoirs de la vie chrétienne; chaque jour sa piété prenait de nouveaux accroissements. En 1825, elle fut, avec sa mère et ses sœurs à Rome, pour le jubilé de Léon XII; la royale famille édifia la ville sainte: Marie-Thérèse recut la rose d'or et Marie-Christine, le corps d'une sainte tirée des catacombes. An retour, elle se dévoua aux œuvres de miséricorde. Demandée en mariage par le duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe, elle refusa, préférant embrasser la vie religieuse. Après la mort de sa mère et le mariage de ses sœurs, elle fut demandée en mariage par le lils du roi de Naples; elle refusa longtemps, pais, pressée de tous côtés, consentit à ce mariage. Sur le trône, elle ne fut pas seulement un modèle de modestie et de charité, mais d'une piété appliquée à toutes les bonnes œuvres. Naturellement compatissante, elle était d'un facile accès ; elle soulageait la misère sans humilier les pauvres ; fondait plusieurs orphelinats, et, à bout de ressources, travaillait de ses propres mains pour assister l'indigence. La jeune reine fit, par son influence, respecter la religion et ses ministres ; elle bannit de la cour l'immodestie dans les vétements des femmes : elle provoqua des lois assurant la décence et la moralité du théètre : elle remit en honneur le précepte de l'abstinence; et donna une impulsion étonnante tant à l'industrie qu'au commerce, particulièrement aux manufactures royales de Saint-Leu. En compagnie du roi Ferdinand II, son époux, Marie-Christine lit le pèlerinage de Rome, et un voyage à Palerme. Au retour, elle contractait une maladie mortelle et se retirait à Caserte. Cependant elle éprouvait une vive douleur de se voir si longtemps stérile. Des vœux ardents furent adressés au ciel pour obtenir un héritier du trône. Les prières Inrent exaucées ; Marie-Christine mit an monde un fils qui devait être François II, roi détrôné par Garibaldi de concert avec Victor-Emmanuel; au moment où le jeune prince était déposé dans son berceau, sa mère mourait le 31 janvier 1836. Depuis sa mort, la réputation de sainteté dont jouissait MarieChristine n'a fait que grandir; des miracles éclatants ont été obtenus par son intercession; elle a élé déclarée vénérable. Cette famille de Savoie, si épronyée par le fait des siens, si elle a perdu des trônes sur la térre, en gagne quelques ams an ciel. Il ne faut pas, an reste, plaindre les victimes de l'injustice ; il ne laut plaindre et flétrir que les misérables qui

triomphent par le crime.

En remontant un peu le cours du siècle, nous rencontrons, dans ce même royanme de Naples, un antre saint personnage. Son père n'était pas un fils de roi, mais un humble tisserand, Domenico Vitale: Tenfant, Pietro-Isidoro, était né en 1740. De bonne heure, il fut l'enfant de Dieu et de la Sainte Vierge. La piété sembla s'éveiller en lui avec la raison : l'amour de Jésus-et des panyres remplissait son âme Quand il fut plus avancé en âge, il apprit le métier de son père : ce fut un ouvrier modèle : il remplissait fidèlement tous les devoirs de religion et consacrait piensement à Dieu tout son travail. Pietro-Isidoro se sentait poussé à la vie parfaite ; une apparition de la Sainte Vierge le décida à entrer chez les Frères Mineurs Déchaussés, de la réforme de saint Pierre d'Alcantara, Son noviciat eut lieu à Piedimonte; religieux profès, il passa sa vie à Santa Lucia ai Monti, à Naples. Toute sa vie, il fut tisserand, et, de plus, frère quéteur; enfin, par la grâce de Dieu, thaumaturge. C'était une âme simple el bonne, professant pour la Sainte Vierge, qu'il appelait Maman, une admirable pieté, et ne montrant, envers Jésus-Christ, qu'une parfaile confiance. Sa foi, son application à l'espérance et à la charité firent découvrir en lui un émule des saints. A Naples, on l'appelait Il Santo Monaco. Le peuple invoquait souvent ses prières et son concours : il priait et recommandait l'emploi de l'huile de la lampe du Saint-Sacrement. La reine, Marie-Caroline, l'appela aussi à son secours; il fut le parrain d'un de ses fils et son consolateur dans les alflictions. Ces épreuves ne lui furent pas épargnées à lui-même ; il les aimait et savait les convertir en grâce. Michel Angelo dit san Francisco. — c'était son nom de religieux, — mourut en 1800, dans Naples livrée à la révolution. Sa vie est un modèle de fidélité aux devoirs de la plus humble vie : elle correspond aux exigences du siècle, qui a besoin qu'on relève l'ouvrier et on ne le peut guère qu'en l'élevant jusqu'à Dieu, moyen efficace pour lui apprendre à se contenter dans l'humilité de sa condition. Michel Angelo fut, d'ailleurs, contre les puissances infernales, un vaillant soldat du Christ, prévenu surabondamment de toutes les grâces du Ciel. On repose et réconforte son âme en lisant cette vie.

En remontant de l'extrémité de la botte italienne à la tige, nous tronvons un autre saint, un digne émule de saint Vincent de Paul, ce qui n'est pas peu dire. Joseph-Augustin-Benoît Cottolengo naquit à Bra, le 3

mai 1786. Ce fut un enfant vif et porté à la colere; mais, de bonne heure, il aimait à rèciter ses prières et a faire la charite. Son éducation très chrétienne fut couronnée par une bonne première communion; puis on le mit aux études, mais avec peu de succès. Au lieu d'étudier, Cottolengo songeait a devenir un saint et un bienfaiteur des panyres; des qu'il était dans une salle, it ne se préoccupait pas tant d'ouvrir des fivres, que de calculer combien on pourrait y installer de mafheu-reux. Prêtre en 1811, il fut employé d'abord au ministère paroissial. En 1814, il fut admis. à Turin, au collège des Provinces, ou il ent, pour condisciples, Pierre Scavini et André-Charvaz; il en sortit en 1816 avec le bonnet de docteur. En 1818, il fut nommé chanoine et membre du Corpus Domini. Cette congrégation comprend de savants et pieux ecclésiastiques, qui vivent sous le régime de saint Chrodegand ou à peu près, Dans sa chapellenie, il fut un modèle d'humilité et de dépouillement; au dehors, il préchait, confessait et assistait les pauvres. Témoin de la détresse d'une famille italienne, dont la mère monrut dans une auberge, parce que le réglement d'aucun hospice ne permettait son admission, il songea à un refuge pour les pauvres, louades chambrettes, lit faire des bois de lits et recut les malheureux dans sa maison, Cette maison lut nommée le Petit asile de la Providence. La chose alla si bien que Cottolengo lona toutes les chambres disponibles, les emplit de malades et recruta, pour les assister, des Dames de Charité et des Frères de Saint-Vincent, plus des suppléants pour les surcroits de besogne. Le nombre de ces Filles de la Charité monta bientôt à quarante; il les placa sous la protection de Marie-Anne Pallini, veuve Nasi, qui fut sa dame Legras. Cette œuvre prospérail, c'est-à-dire augmentait de jour en jour, par les charges et les grâces, lorsque, en 1832 l'approche du choléra la fit supprimer. Cottolengo ne se decouragea pas pour si peu; il loua des maisonnettes an Vald'Occo, près Turin, dans le voisinage du sanctuaire de la Consolata, nom d'heureux présage pour son entreprise. Quand les maisonnettes furent pleines, Cottolengo se décida à bâtir un grand hôpital, qui se remplit avec uon moins de célérité. Les Vincentines furent constituées en congrégation charitable, avant les pauvres pour maîtres; une chapelle fut obtenue: Cottolengo vint s'établir au milien de ses clients. L'extension de ses œuvres prend alors le caractère d'une féerie; on ne se croit plus sur le terrain de la réalité. D'un côté, le Vincent de Paul italien recoit les enfants abandonnés, les rachitiques, les adultes invalides, les sourds-muets, les aliénés, les épileptiques, toutes les catégories possibles et impossibles de miserables; de l'antre, il crée des petits frères, des petites sours ou il approprie à son service des branches des anciens ordres. Au milieu de ce débordement de charité, la bourse du fondateur est toujours vide, les creanciers le harcèlent; mais le bon Dieu, qui est son-banquier, lui euvoie toujours à propos de quoi faire honneur à ses attaires. Les bénédictions du viel encouragent de plus en plus le merveilleux fondateur. Le nombre des âmes à sauver, le besoin de l'expiation l'engagent à établir le monastère du Suffrage, puis le monastère des Filles de la Pitié! En souvenir des Pères du désert. il institue des Ermites du Saint-Rosaire et leur confie une ecole gratuite. Presque en même temps, il confie aux Carmélites Dé-chaussees une maison de filles repenties. Les Etudiants de Saint-Thomas, les Filles de la divine Bergère, les Filles de la Sainte-Croix, les Prêtres séculiers de la très sainte Trinite s'enrôlent successivement, mais toujours au service des pauvres. Cependant la congrégation des Vincentines se répand dans différentes villes et multiplie partout les bienfaits du dévouement. L'éclat des œuvres eveille de tous côtés les sympathies: Grégoire XVI envoie une médaille: Charles Albert décerne la croix des saints Maurice et Lazare et accorde un secours en argent: la société Monthyon offre un grand prix. Collolengo construit une nouvelle église et un grand hópital de femmes. Au milieu de ces travaux, qui tiennent du prodige, Cottolengo reste tidèle à la simplicité chrétienne; il est prévenu de lumières et de grâces extraordinaires; se montre éminent en toutes vertus. On cite de lui des traits merveilleux, des extases, des prédictions, des faits qui paraissent miraculeux. Le pieux et zélé fondaleur mourut en 1842, à Chiéri; Cottolengo a été déclaré vénérable ; il est le Vincent de Paul de l'Italie.

 Λ côté de Cottolengo, il faut placer Jean Bosco, né aux Becchi, près Turin, en 1815. Prétre en 1841, il commença à exercer son ministère dans les prisons et à ouvrir, dans Turin même, à l'église Saint-François d'Assise, l'œuvre des patronages du Dimanche. Par la il faut entendre des réunions de petits enfants, vagabonds, orphelins ou abandonnés, que Bosco réunissait pour les préserver du mal, les amusait et, en les amusant, les instruisait. En 4845, il entrait, comme directeur, dans un petit hospice. En 1846, obligé trois fois de suite à un changement de domicife, à cause du tapage étourdissant de ses gamins, il se réfugia dans un pré au Valdocco; il auvrit des écoles du dimanche et du soir, et commenca à bâtir un Oratoire placé sous le patronage de saint François de Sales ; d'où le nom de Salésienne donné à sa Compagnie. Par oratoire, il ne faut pas entendre une rénnion volontaire de pretres libres, comme à l'oratoire de saint Philippe de Néri; mais un assemblage de vastes cours et de préaux où l'on prend des récréations bruyantes et de constructions diverses à compartiments aussivariés que l'arche. On y trouve des écoles d'art et métier, des ateliers de métiers divers plutôt que d'art, puis des classes de grammaire et d'humanités, puis des salles de philosophie et de théologie, entin une espèce d'université dont le type ne se trouve nulle part. En 1847, il commence à recevoir des internes, et ouvre un second patronage. En 1850, il recrute des étudiants supérieurs parmi sa troupe de panyres enfants et obtient en 1851 de leur donner la soutane. En 1852, il achève de bâtir l'église de Saint-François de Sales, A partir de 1853, il fonde les Lectures catholiques, et. absorbe qu'il est par ses travaux jours et muits, il trouve encore le temps décrire des opuscules de piété et de propagande. En 1857, il va consulter Pie IX sur le besoin qu'il éprouve de se donner des coupérateurs. Deux ans après, il réunissait ses premiers contrères et tenait le premier chapitre de sa petite société. Un des fraits de sa régle. c'est que la violation de ses articles n'enfraîne aucun pêché, à moins qu'il n'y ait, sous peine de péché, une défense intimée par une autre

En 1862, Bosco ouvre une première école professionnelle d'imprimerie, et en 1863, son premier collège à Mirabello, puis un second à Lanza. En 1868, il commence la publication d'une Bibliothèque expurgée des classiques italiens. En 1869 est érigée canoniquement l'association de Marie-Auxiliatrice. La compagnie des prêtres Salésiens ne se tient plus desormais enfermée dans le Piémont; elle s'étend à toute l'Italie et se dévone à toutes sortes d'œuvres pour le salut des âmes, le bien de l'Eglise et de la société. Pour aider ses prêtres dans leurs travaux, Bosco fonde la société des Filles de Marie-Auxiliatrice. En 1874, l'œuvre est définitivement approuvée et en 1875 est ouvert le premier oratoire salésieu hors de l'Italie, à Nice.

Deux pensées prirent jour alors dans les entreprises de Bosco, la pensée d'aider les vocations des adultes à l'état ecclésiastique et la pensée de se consacrar aux missions. Un premier départ de missionnaires eut lien presque aussitôt pour l'Amérique méridionale. En même temps, Bosco fondait l'œuvre des Coopérateurs salésiens et publiait un Bulletin pour ordonner leur charitable concours. Et pendant que ses religieux pénétraient en Patagonie, il établissait, à Canavere, une école d'art industriel et commençait à Rome l'église du Sacré-Ceur de Jésus.

En 1880, ouverture du premier oratoire en Espagne; en 1881, agrandissement du premier oratoire, porté à 1000 élèves; en 1882, consécration à Turin de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste. En 1883, voyage triomphal de dom Bosco à Paris, ouverture de la première maison au Brésil, érection de la Patagonie en vicariat apostolique et sacre de Mgr Caliero, premier évêque de la Compagnie.

En 1886, dom Bosco se rend en Espagne et ouvre sa première maison au Chili. En 1887, il ouvre une maison à Trente en Autriche; ouvre à Valsalice un grand séminaire pour les missions, consacre le Sacré-Cœur de Rome, envoie une petite escouade de Salésiens à

Londres, et effectue pour l'Equateur le départ d'un groupe considérable de missionnaires : c'est son donzième envoi aux missions.

En 1888, dom Bosco meurt. « A sa mort, dit une courte notice, publiée à Marseille par les Salésiens, le nombre des œuvres et des maisons Salésiennes ouvertes dans tout l'univers, dépassait 200 ; les Salésiens étaient plus de 1000; et l'on peut porter à 200,000 environ le nombre des jeunes gens à qui les religieux donnaient, de quelque manière, cette annéelà, l'instruction et l'éducation. Le nombre des Sœurs de Marie-Auxiliatrice et des coopérateurs salésiens avait également beaucoup

augmenté. »

Dom Bosco était un homme simple et bon, qui portait la charité jusqu'au génie. Sa vie est déjà enfourée de légendes, aussi gracieuses que vraies, comme s'il avait vecu an temps de sainte Elisabeth de Hongrie et de saint Francois d'Assise. Le voir, l'entendre, si pen que ce soit, suffisait pour être gagné à ses desseins. De toutes parts, on accourait pour voir cet homme de Dieu. Le Ciel, d'ailleurs, bénissait si visiblement ce thaumaturge, que toutes ses entreprises furent couronnées d'un merveilleux succès. Le trait curieux , c'est que, sans avoir en poche le moindre argent, il entreprenait une chose des que la précédente était finie, et grâce au secours miraculeux ou au moins prodigienx de Marie, Bosco fit honneur à tous ses engagements. Parfois, il se vit réduit à la gène, mais il en riait et espérait même contre l'espérance. A la dernière minute, quand il allait succomber, arrivail un visiteur qui lui remettait la somme nécessaire à sa libération. Homme de Dieu, grand bienfaiteur de l'humanité, grand convertisseur d'âmes, ouvrier de la Providence pour parer aux maux de son siècle et de son malheureux pays : tel Bosco est apparu à ses contemporains, tel il doit paraître en histoire.

Cest par les Saints que Dieu gouverne le monde : c'est souvent par les Saints qu'il agit sur la destinée des nations. Dans ses malheurs, trois fois séculaires, l'Irlande vit mourir, à l'aurore de ce siècle, un humble capucin qui lui avait reudu plus d'une fois d'éclatants services. Son nom doit être inscrit dans les Annales de la sainteté contemporaine.

Arthur O'Léary était ne en 1729, dans le comté de Cork, d'une famille noble, réduite à la pauvreté par la persécution. Une mère chrétienne avait grave profondement dans son âme l'amour de la vertu et la haine de l'hérésie. La loi protestante ne faissait aux parents, pour l'éducation des enfants que le choix entre l'apostasie et l'ignorance : les parents d'Arthur n'hésitèrent pas : ils l'envoyèrent étudier en France, à Saint-Malo, dans un couvent de Capucins. Prêtre, il fut, en 1756, l'aumònier des Irlandais prisonniers. Le crédit qu'il acquit dans ces fonctions charitables fit croire au ministre Choiseul qu'il pourrait, par son entremise, rattacher à la France le régiment irlandais et le lancer contre

l'Angleterre : O'Léary, au risque d'encourir la disgrace du ministre, répondit par un refus formel. A la paix de 1763, O'Léary était entré chez les Capucins : il ne retourna en Irlande qu'en 1771. Un prêtre ne pouvait rentrer en frlande qu'en se constituant prisonnier, en s'abstemant de célébrer la sainte Messe; pour tout acte de sou ministère sacerdotal, il était passif de la prison et de l'amende, O'Léary pensa étre utile encore à sa patrie, en combattant les ennemis de la foi. Un médecin écossais, Blair, sapait par la base la révélation et, sur les ruines de la religion, inaugurait le naturalisme. Dans une série de lettres d'une éloquence nerveuse et hardie, O'Léary réfuta les erreurs de Blair, flétrit ses blasphèmes et fit ressortir les conséquences du scepticisme dont ce disciple de Voltaire se constituait l'apôtre. L'n autre ennemi de l'Eglise, John Wesley, fondateur du méthodisme. enseignail qu'un gouvernement anti-cathofique devait écraser le papisme, et que de la dépendaient l'avenir, la prospérité, la grandeur de la Grande-Bretagne. O Léary se leva indigné. Son triomphe sur Blair lui avait révélé sa puissance. Dans sa réponse à Wesley, il repondit d'abord aux attaques; puis, prenant l'offensive, il démasqua l'hypocrisie de ces sectaires qui cachent, sous la peau d'agueau, les instincts et la férocité du tigre. Wesley fut vaincu; l'association protestante tomba sous les coups de l'intrépide enfant de saint François.

L'Irlande souffrait; on refusait toujours aux catholiques la liberté de conscience. Les amis d'O'Léary le pressèrent de combattre pour l'allranchissement de l'Eglise. Le religieux composa un Essai sur la tolérance; il démontra éloquemment sa thèse, mais ne toucha pas le cœur des légistes. L'hérésie anglicane, comme tontes les erreurs, n'en veut au fond qu'à la vérité. L'Irlande souffrait encore par le fait du serment du Test, imposé par le fanatisme de Guillaume III. Georges III avait permis qu'on le rédigeat en une plus douce formule. Cette formule fut arrêtée, mais elle provoqua de grandes controverses; on linit toutefois par s'entendre. Ce premier succès en amena un autre. Georges III voulut que les évêques, prêtres et jésuites ne fussent plus poursuivis en vertu du statut de Guillaume III; que les instituteurs catholiques ne fussent plus sujets à la prison perpétuelle; que les catholiques aient droit d'hériter, même quand le plus proche héritier après eux serait protestant : qu'ils aient le droit d'acheter des terres et entin le droit de voter. Au moment où ces actes de réparation étaient posés, naissait O'Connell.

Lorsque la guerre éclata entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique, la France, l'Espagne et la Hollande avaient déclaré la guerre à la Grande-Bretagne. Si l'Irlande-s'était allice à la France, elle eut conquis des lors le home rule, conquête d'autant plus facile que le cabinet de Saint-James ne pouvait rien

pour la détendre. Déjà les flottes unies de la France et de l'Espagne croisaient en face de l'île sœur ; un mot et l'Irlande s'aftranchissait comme l'Amérique. Ce mot, l'Irlande ne le dit pas ; O'Léary la fait se souvenir de son serment ; et l'Irlande, loin de songer à sa vengeance, ne vouhit que donner la preuve de sa

religieuse tidélité.

Dès que l'île tut rentrée dans le calme. O'Léary vint se retremper dans la solitude. Les passions ne tardérent pas à l'y harceler. La presse anti-papiste entreprit une campagne contre les frères et un bill fut proposé qui ne tendrait à rien moins qu'à la dissolution des congrégations religieuses. Pour arriver plus aisément au but, les adversaires osaient dire qu'O'Léary avail jeté aux orties son froc de capucin. L'humble religieux repoussa avec une grande vigueur cette calomnie et proposa une pétition aux Chambres; elle suffit pour ajourner l'orage. Deux ans après, un nouveau hill proposa d'empècher seulement l'admission des novices : c'était la mort avec sursis. O'Léary conjura encore cette tempéte. Le crédit de ce religieux était alors si grand, que la brigade irlandaise voulut l'avoir pour aumonier, et que le gouvernement anglais vou-Int se l'attacher, soit comme défenseur officieux, soit comme historiographe, O'Léary refusa ces diverses propositions, et, chose plus difficile, lorsque, de retour à Cork, il fut l'objet d'une ovation populaire, le capucin ne dérogea pas à l'humilité de sa bure.

En 1785, le comté de Cork fut le foyer d'une agitation socialiste. Des malfaiteurs s'étaient groupés autour d'un chef mystérieux, et parconraient le sud de l'île, enrolant pour la guerre civile les fermiers sans pain et les ouvriers sans travail. O'Léary se leva et, par ses discours, ramena les paysans aux sentiments d'ordre et de paix. Des protestants acariâtres. au lieu d'honorer son zèle, attribuèrent ce succès à la complicité du capucin ; il avait pu retenir les flots parce qu'il les avait soulevés. O'Léary dut se défendre ; les Chambres ratitièrent son apologie et voulurent honorer sa brayoure. Mais alors l'évêque de Cork donna un grand scandale: il se défroqua pour se marier, O'Léary releva ce scandale avec antant de vigueur que de charité; il prémunit les faibles et ramena le compable à la péni-

tence.

Après tant de fatigues, O'Léary vint se fixer à Londres et y fonda une chapelle à saint Patrick. Un protestant converti devenu prêtre, Thayer, s'occupait spécialement des pauvres de la capitale; O'Léary se vous spécialement au service des àmes et bientôt à l'assistance des émigrés français; il pourvut, en particulier, à l'établissement des Trappistes. L'incendie qui chassait tant de français hors de France voulait s'étendre jusqu'à l'Irlande. Une société secrète, qui s'appelait l'Union de l'Irlande, voulait importer par delà du détroit les principes de 1789. Des commissaires de la République étaient venus à Dublin pour

planter l'arbre de la liberté. C'était un foyer d'insurrection; il ne fallait qu'une étincelle pour allumer l'incendie. O'Léary fut des premiers à dévoiler les desseins des conspirateurs. Au nom du serment sacré qui liait l'Irlande à l'Angleterre; au nom de la religion qui défend la révolte, il conjura le parjure et la défection.

Ce fut son dernier service. A quelque temps de là, O'Léary prononcait l'éloge funèbre de Pie VI: c'était le chant du cygne. Accablé par les années, brisé par les épreuves, O'Léary mourut à Londres le 7 janvier 1802. La mort des saints est précieuse devant Dieu; elle est précieuse aussi devant les hommes, lorsqu'elle clôt une vie humble, mais illustrée par les vertus, les services et les dévouements.

La vie de Clément Hofbauer ne nous fait pas seulement assister an développement d'une congrégation, elle nous fait voir la rénovation catholique de l'Allemagne, naguère pourrie de joséphisme. Clément-Marie, né en 1751, dans la Moravie, exerca jusqu'à vingt ans, le métier de boulanger, dans un monastère bénédictin. L'abbé, touché de la piété du mitron, le fit étudier ; des personnes charitables lui permirent d'achever ses études à l'Université de Vienne. Ses études terminées. Clément fit le pélerinage de Rome et entra dans la congrégation du très saint Rédempteur. Prêtre l'année suivante, il fut envoyé en Autriche, mais, empêché par le fanatisme des erreurs triomphantes, il ne put s'y établir et se rendit en Courlande. Huit ans après, aux prix de grandes difficultés et de durs sacritices, il avait recruté, pour sa com**mun**auté, vingt-cinq membres, dont quatre français. L'église de l'ordre Rédemptoriste devint un centre puissant d'action; elle embrassait toutes les classes et répondait à lous les besoins d'une société également abusée par l'erreur et gâtée par le vice. Clément-Marie fonda une maison à Mittau, capitale de la Courlande, et deux en Pologne. L'état de l'Eglise en Allemagne était plus à déplorer qu'à décrire. Fébronius et Joseph II y avaient desseché, jusque dans ses sources, la vie catholique. Les mauvaises doctrines s'élaient répandues dans le peuple et jusque dans le clergé. L'Eglise, sa constitution, ses droits étaient méconnus, outragés : la papauté n'avait à subir que des aftaques. La Franc-maconnerie et l'Illuminisme avaient fait des progrès effravants. Dalberg et son vicairegénéral, par exemple, riaient des pratiques de la vie chrétienne, ruinaient la liturgie catholique, se moquaient du Pape prisonnier à Savone et poussaient ouvertement au schisme. A ce spectacle, Clément-Marie appelait la mort, Dieu lui lit une autre grâce; il put fouder trois maisons de son ordre dans cette malheureuse Allemagne, maisons qui furent supprimées par le clergé et le gouvernement. effrayés de leurs bonnes œuvres. Les Rédemptoristes s'établirent alors dans le diocese de Coire, d'où ils ne tardèrent pas à

étre expulsés, puis dans le Valais où ils restèrent jusqu'en 1810. C'est de Varsovie où il continuait de résider, que Clément-Marie dirigeait ses tentatives d'établissements en Allemagne et en Suisse. Durant ces temps difficiles, il donna l'exemple des plus héroiques vertus; ses religieux semèrent partont la bonne parole; leur chef eut la consolation de voir que tant de travaux et de souffrances ne seraient point inutiles pour le salut des âmes. Ces germes devaient donner plus tard une belle moisson.

Lorsque les Français s'emparérent de Varsovie, leur impiété révolutionnaire ruina toutes les œuvres chrétiennes. Le grand due expulsa les Rédemptoristes avec tout l'appareil de la force armée ; les maisons de Pologne et de Russie furent l'objet d'une égale proscription. Mais là, comme en Allemagne et en Suisse, le mouvement imprimé aux bonnes doctrines et à la vraie piété ne devait pas s'éteindre. Clement-Marie et ses religieux furent enfermés dans la forteresse de Custine, puis renvoyés dans leurs pays respectifs. Le vicaire général des Rédemptoristes se retira à Vienne, où il fut nommé confesseur des Ursulines. Clément-Marie se mit à l'œnvre ; il arbora seul, obsenrément, sans aucun appui humain, cel étendard de la vérité catholique qui ne devait plus être abattu. C'est au ministère de ce saint homme, dit le cardinal de Reisach, à ce ministère dépourvu de tout éclai extérieur, que l'on doit attribuer la rénovation de l'esprit catholique opérée alors à Vienne et dans tout l'empire Autrichien. » La chaire et le confessionnal furent ses deux instruments d'action. « L'ai le flair catholique » disait-il : c'était une grâce de Dieu que complétait l'assistance du ciel. Parmi ses convertis et ses pénitents, il faut citer Adam Muller, Frédéric de Schlegel, le comte Francois Szecheny, Antoine de Pilat, secrétaire de Metternich, le peintre Veith, le futur cardinal Rauscher, Zacharie Verner et Schlosser Uhistorien. Clément se servait spécialement des jeunes gens ; it les lancait dans la presse on dans le monde et propageait, par eux, le bon esprit. « Au congrès de Vienne, dit encore Reisach, Clement-Marie fut comme un centre autour duquel vinrent se grouper toutes les forces catholiques; ce fut là que s'organisa cette tactique habile et vigourcuse, qui deconcerta tous les plans de Wessemberg, relativement à une église nationale, à peu près indépendante du Pape. » L'insigne propagateur de l'ordre des Rédemptoristes mourut en 1820 ; l'œuvre de la renaissance catholique était assez fortement établic pour n'avoir plus de choc mortel à redouter. La vie d'Hofbauer a été écrite par le P. Harniger ; Léon XIII a prononcé sa béatification.

Une femme qui doit trouver place parmi les saints personnages de notre temps, c'est Elizabeth Baylay, veuve Seton, Elizabeth était née à New-York en 1774, d'une famille de négociants, originaires d'Angleterre. La

mort de sa mère la laissa aux soins de son père, pour tout ce petit détail d'éducation qui contribue tant a l'orientation de la vie. L'entant grandit an milien de la guerre de l'Indépendance. Dien l'avait prévenue de dons rarement unis dans la même personne; une sensibilité extraordinaire, un très ferme esprit, une pénétration vive, une irréprochable probité et une tacilité particulière pour écrire. Protestante de religion, elle avait laissé de côté toute la partie négative du libre-examen et s'était nouvrie de ce que le protestantisme conserve encore de religion. En 1794, Elisabeth éponsa William-Magée Seton, Les prenuères années du mariage furent comblées de ce rare et complet bonhenr d'une existence. vouée depuis aux plus dures épreuves. Cinqenfants naquirent de celle union. En 1803, William Seton tomba malade; il alla cherchercher la santé avec sa femme et sa fille ainée en Italie et mourut peu après au lazaret de Livourne. Elisabeth, sa veuve, resta quelque temps à Livourne et à Florence; dans son denil, elle pleura, pria et se trouva bientôt catholique d'intention. De retour à New-York, elle se convertit. Les protestants parlent volontiers du libre examen, de libre conscience; mais și quelqu'un, ayant examiné l'unique fondement de leur foi, se croit obligé en conscience de revenir à l'Eglise, ils ne savent plus que susciter des obstacles sur son chemin. Le courroux de sa famille, l'abandon de ses proches. l'anéantissement de sa fortune, la ruine de ses légitimes ambitions pour l'avenir de ses enfants, la perte de ses droits et des leurs; voilà ce que gagna Elisabeth à sa conversion. Un cœur moins ferme que le sien ent défailli ; » de ne regarde ni en avant, ni en arrière, dit-elle : je regarde en haut. » Blamee, persecutée, mise hors la loi, elle quitta New-York pour se retirer à Baltimore. La elle se trouva sous l'influence de prêtres francais échappés à la Révolution. Jusque-là, Elizabeth s'était consacrée à ses enfants et à ses amis; elle avait mené une vie pieuse et sainte ; en 1809, elle concevait le généreux dessein de servir les intérêts de la religion aux Etats-Unis, Dans ce dessein, elle se retira avec quelques compagnes à Emmetsbourg, dont un riche catholique lui avait facilité l'acquisition, Ses deux belles-sœurs, Cécilia et Henriette Seton, converties à leur tour, viennent s'adjoindre au petit troupeau. De nouvelles acquisitions a Emmetsbourg permettent bientôt d'y établir une communauté religieuse, Jusque-là il n'avait existé, dans l'immense étendue des États-l'uis, que trois maisons religieuses, pouvant servir de retraite aux temmes pieuses : les Ursulines de la Nouvelle-Orléans, les Carmélites de Porto-Tabacco, les Visitandines de Georgetown, La mère Seton fit ses vœux entre les mains de Mgr Caroll, Elisabeth fut la supérieure et l'abbé Dubourg devint directeur de la communauté naissante. On commença par fixer des heures pour les exercices religieux et pour l'emploi des actions de la journée; puis it fallat songer à un costume que les sours revetirent en 1809. L'objet et le but de la communante ne se révélèrent que par la necessite d'agir et par le besoin de règles exactes. D'abord les sours s'occupérent de tenirécole; plus tard, s'étant rattachées à la congrégation des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, etles en suivirent les règles et en remplirent les diverses fonctions.

La mère Seton monrut en 1821. Personnellement, c'était une femme très distinguée; une espèce de saint Augustin en jupes. Ses ecrits particuliers et sa correspondance la montrent comme une femme poète, une harpe toujours vibrante sous les touches de l'action divine. On ne peut lire sans émotion ses innombrables lettres. Malgré ses occupations, elle avait trouvé le moyen de traduire du français en anglais les vies de saint Vincent de Paul et de mademoiselle Legras, les autiennes de l'Avent du P. Avrillon, le traité de la Virginité de saint Ambroise, le traité de la paix intérieure du P. Lombez, divers passages du P. Berthier, des fragments des vies de saint Ignace et de sainte Thérèse, des conférences de saint Vincent de Paul et de saint Francois de Sales.

L'œuvre d'Elisabeth Seton, commencée dans la faiblesse, continuée à travers les épreuves, aftermie par les efforts persévérants d'une volonté confiante en Dieu, n'a cessé de porter des fruits de bénédiction. A la mort de la fondatrice, la communauté se composait de cinquante sœurs : il y avait 75 élèves an grand pensionnat et beaucoup plus dans la petite école des panyres. En 1872, la congregation de saint Joseph d'Emmetsbourg comptait mille sœurs de charité et quatrevingt-onze établissements, écoles, hospices. orphelinats. Elisabeth Seton est une des bienfaitrices de sa patrie, une de ces femmes dont on peut dire, suivant une expression de Louis-Philippe, que c'est un grand homme.

Le zèle du clergé ne se contenta pas de réparer les brèches ouvertes par la Révolution, il s'ingénia souvent aux créations originales, comme, par exemple, l'institution des religieuses de l'abbé Tarroux. Antoine Tarroux ètait né en 1793, à Sainte-Estève, dans l'∆veyron, de parents très chrétiens. Son éducation religieuse fut très soignée; son instruction première le l'ut moins. Dès l'âge de huit ans, il suivait son père au travail on gardait le petit troupeau dans la montagne, égavant par des chants ses loisirs et s'habituait aux méditations de la vie solitaire. Quand il sut lire, on lui trouva l'esprit ouvert: il fut mis au latin. Pendant trois on quatre ans, il étudia au collège de Lafaye : puis, soit dégout, soit antre cause, il revint dans sa famille. L'hiver, il était maître d'école : l'été, il apprenait et pratiquait le métier de tailleur. De 1812 à 1814, l'instituteur-tailleur dut prendre rang sons les drapeaux de Napoleon, En 1815, il revint au collège de Lafaye et en 1821 entra au séminaire de Montpellier. Prêtre la même année, à l'âge de vingt-huit ans, il fut place, comme vicaire, à Bédarieux, et y resta cinq ans. Bien qu'il fut, comme vicaire, chargé de travaux, il se montra cependant homme d'études et homme d'œuvres. Son début fut un coup de maître : il fonda, à Bédarieux, un hôpital. De Bédarieux, il lut envoyé à Laussec, puis nommé cure-doyen d'Olargues, Olargues était une paroisse exécrable; à force de zèle et de vertus, l'abbé Tarroux la transforma; de plus, il s'y appliqua aux œuvres. Ainsi il répara l'église d'Olargues, créa le presbytère et l'église de Maurol, et surtout bâtit à Olargues un hôpital. Cependant il méditait une fondation plus importante. « Il avait fait, dit son biographe, cette remarque que les enfants qui recevaient l'instruction dans les écoles, les collèges et les couvents, étaient bien différents de ceux à qui l'on n'avait donné aucune instruction, et sous le rapport de la conduite et sous le rapport de la foi et de la piété. Sous le rapport de la conduite, il avait remarque que les entants et les hommes qui avaient recu une certaine éducation, étaient de mœurs plus douces que les autres; qu'ils étaient davantage maîtres de leurs passions; tandis que ceux qui étaient plongés dans la plus prolonde ignorance, s'ils avaient recu de la nature des passions vives, s'y livraient le plus souvent, et, sous leur impulsion, quand ils ne pouvaient les assouvir, devenaient semblables à des bêtes féroces (1). » Sous l'impression de cette idée, après avoir mùri longtemps son dessein, le cure d'Olargues vint à l'idée de fonder les Sœurs-Minimes de la doctrine chrétienne. Dans sa pensée, les religieuses qu'il voulait établir, devaient être les plus humbles, les plus panyres, les plus sacrifiées de toutes. Parmi elles, aucune distinction; sauf le fitre de Mère pour la supérieure, les autres religieuses étaient tout simplement des sœurs. Pour s'établir dans une commune, elles ne se préoccupaient pas d'abord qu'on leur eut ouvert un budgel; elles acceptaient ce qu'on leur offrait, si peu que ce fut, et si ce n'était assez pour leur entretien, elles comblaient le déficit par leur propre travail. Dans ces conditions, les plus humbles villages devaient avoir des sours pour l'éducation de leurs petites tilles. On ne pouvait qu'applaudir à un si généreux dessein ; il y avait là évidemment une inspiration du bon Dieu.

L'Ordinaire, Mgr Thibault et le Pape Pie IX approuvèrent le plan de l'abbé Tarroux. Le fondateur manquait de ressources; mais pour les créations de la charité, on peut se tier à la bénédiction de la Providence; avec des pierres elle fait des pains; avec des grains de sable, elle fait des enfants d'Abraham.

La première marque qu'il eut de cette bénédiction, ce furent des croix. Quand il fallut commencer avec une bourse vide, l'abbé Tarroux loua une maison et y placa ses deux premières recrues. Leur patron fut saint Francois-Xavier, l'apôtre des Indes; et, en second lieu, saint Antoine. La première prise d'habit eut lieu en 1854. De deux, l'institut monta à cinq; mais il y eut bientôt des défections. Plus d'une fois l'œuvre faillit mourir dans son berceau. Les moqueries, les oppositions ne manquèrent pas à la congrégation naissante : le fondateur, bien qu'il fut un saint et vaillant cure, ent bonne part dans les avanies. Le fondateur et son institut se fortifièrent dans la persécution. De la petite maison qui avait servi de premier refuge, il fallut bientôt passer dans une maison plus grande, une vieille maison de gendarmes. L'abbé Tarronx cependant, voyant sa maison si malyenue à Olargues, crut devoir céder à l'ingratitude du pays et transporta son établissement à Ceilhes, sur les frontières de l'Aveyron; par aventure, il se tronya encore une vieille gendarmerie pour le recevoir. L'œuvre, désormais constituée, allait produire des fruits de sanctification.

Quand l'abbé Tarroux se fut retiré à Ceillies, il se consacra tout entier à ses religieuses. De divers villages, on lui demanda des institutrices; il en donna et eut la satisfaction de les voir répondre partout à ses vues charitables. L'esprit d'humilité et de sacrifice qu'il avait inspiré à ses religieuses devint leur force dans les écoles. Ce fut aussi, pour son institut, la raison déterminante des vocations généreuses. L'abbé Tarroux mourut en 1877, de la mort des saints prêtres. Avant sa mort, il avait vu en songe un vieux chène, dont le trone, tout déchiré par les aus, portait cependant des branches vigoureuses et couvertes de feuillages; de ces branches tombait une rosée qui avivait un parterre de fleurs. Ce vieux tronc, c'était lui-même, le vieux prètre de Jésus-Christ, déjà accablé d'infirmités; les branches vigoureuses, c'étaient les sœurs qu'il avait consacrées au Rédempteur des âmes ; et les fleurs que leur rosce faisait épanouir, c'étaient les jeunes annes dont ces religieuses étaient les institutrices. Cette vision, c'était en abrégé la mission de l'abbé Tarroux et l'humble, mais glorieuse histoire des Minimes de la Doctrine chrétienne.

En France, nous devons citer encore, parmi les personnes charitables. Mario-Thérèse-Charlotte de Lamouroux, née à Bordeaux en 1754. Sa pieuse mère, Elisabeth de Vincent, se chargea de son éducation. A trois ans, elle maniait déjà l'aiguille avec adresse; elle donna aussi, de bonne heure, des marques de grande pièté et des indices de ce zèle qui devait plus tard la transformer en apôtre. Dieu ne tui épargna pas non plus les épreuves. A genoux, au pied d'un Crucifix, elle disait un jour : « Mon Dieu, je vous promets d'endurer

jusqu'à trois croix sans me plandre ; «eulement à la quatrieme, vous me permettrez de me sonlager par des larmes, « Une bonne qui communiait fréquemment lui avait donne une haute idée de ce grand acte de la viechrétienne; elle l'accomplit, à Bordeaux, dans les sentiments de la plus tendre-dévotion. Bien jeune encore, accompagnée de sa sainte mere, elle visitait le Saint-Sacrement. Des sa jeunesse, elle s'appliquait à faire des progrès dans les sciences religieuses et profanes. Naturellement bien donce, elle parlait avec beaucoup de grâce et de distinction. Sa mère lui avait inspiré, pour la lecture des romans, une juste horreur, et, dans la toilette, une sage discrétion. Dans le monde, elle ent obtenu grand succès; aux divertissements des réunions mondaines, elle preférait la paix et le recueillement de la solitude. La vie-religieuse avait les secrètes sympathies de sou cœur; elle résolut de l'embrasser. Ame généreuse, elle jeta les yeux sur l'un des ordres religieux les plus austères, le Carmel, L'incertitude des femps, bientôt l'éclat de la Révolution amenèrent pour Marie-Thérèse les plus donlourenses complications. Sa mère était morte ; son vieux père était attaché à la monarchie; Uhumble fille, pour s'épargner les plus graves malheurs, dut se retirer, avec son père, dans un petit ermitage de Péan, au canton de Blanquefort. Là, pendant la tourmente révolutionnaire, elle visitait les moribonds pour les préparer à la mort ; elle s'occupait des enfants, pour leur apprendre le catéchisme, et elle réunissait les adultes, dans un bois, pour leur prêcher les vérités de la religion. Souvent elle ent le bonheur de recevoir des prêtres, obligés de fair, et de leur faire célébrer, pour son petit troupeau, les saints mystères. Malgré la présence de la servante de Dieu, le village de Péan ne fut pas à l'abri du scandale ; les bris de croix et les vexations contre les personnes étaient les prouesses ordinaires du nonveau régime. M^{lle} de Lamouroux lut elle-même recherchée ou arrêtée jusqu'à trois fois ; par sa présence d'esprit et sa prudence, elle sut refuser sa tète à la guillotine.

Après la Révolution, il fallut tont recréer. Après une retraite, trois demoiselles de Bordeaux s'étaient arrêtées au projet d'un-pieux institut qui aurait à la tois pour objet l'éducation de la jeunesse, le soin des malades et la conversion des pécheurs. Dien-bénit cette résolution, mais antrement que n'avaient prévu les trois fondatrices. La demoiselle Fattin fonda la maison de la Réunion, où tant de demoiselles de Bordeaux ont frouvé le bienfait d'une éducation chrétienne. La demoiselle Bédouret fonda une maison d'éducation et un hôpital à Pons, en Saintonge, Quant à Marie-Thérèse elle devait fonder l'Œuvre de la Miséricorde : voici comment Dien l'achemina à cette entreprise.

En juillet 1800, une jeune personne, honteuse de ses vices, allait supplier une demoiselle de Pichon-Longueville de l'aider à en sortir en lui faisant apprendre à travailler: Cette charitable demoiselle la placa chez une ouvriere et paya sa dépense. La démarche de cette victime de la séduction tit du bruit parmises infortunées compagnes; et bientôt plusieurs d'entre elles juiplorèrent la même assistance. Comme il etait plus difficile et plus contenx de les surveiller et de les nourrir séparément, on loua, pour les réunir, une maison où elles furent installées, en 1801, sous la direction de Marie-Thérèse. Marie-Thérèse n'accepta pas cette charge saus répugnance, ni sans opposition de sa tamille ; elle y reconnut bjentôt un genre d'apostolat où Dieula comblerait de bénédictions. L'esprit malin ne laissa pas non plus de la troubler dans sa résolution : elle tint bon contre ses artifices. La tondation n'avait guère d'autres ressources que sa confiance en Dieu. Les personnes qu'il s'agissait de retirer du vice et de plier à toutes les exigences d'une vie, non-sculement régulière, mais pieuse, n'offraient pas, au zéle, une matière bien attrayante. L'opinion publique était d'ailleurs soulevée contre l'entreprise, les uns par attrait pour le libertinage, les autres par dégoût. On réunit cependant une quinzaine de ces pauvres lilles. Dire les traverses des premiers temps, serait difficile ; le lecteur suppléera à notre silence. L'épreuve la plus grave fut d'abord le dénuement; on dut même songer à rejeter dans le monde ces malheureuses créatures. Leurs alarmes furent si vives , leurs prières si ferventes qu'elles obtinrent entin des secours providentiels. L'œuvre de la Miséricorde passa, du reste. longtemps, à travers les alternatives d'abondance de toutes choses et d'extrême disette. La bonne directrice faisait tourner ces epreuves à la sanctification des pénitentes. Mais telle était l'ardeur au travail et la sincérité de la pénitence, que Dieu se plut à faire sentir sa main seconrable. On vit un pain apporté par une main inconnue, une viande miraculeusement multipliée, une provision de bois venue on ne sait comment.

Les filles de la Miséricorde avaient occupé jusque-là différentes maisons, mais n'avaient pas possédé un chez soi. Le couvent des Annonciades avant été mis en vente , comptant sur la divine Providence, on se résolut à l'acheter. La divine Providence apparut, en effet, mais sous une figure qu'on n'attendait point. Maret, duc de Bassano, étant passé par Bordeaux, ent la fantaisie de visiter les établissements de la ville. A la Miséricorde, il fut si trappé de la discipline, de l'ordre, du travail des personnes présentes, qu'il en fit rapport à l'Empereur et prit sur le trésor public de quoi paver la maison des Annonciades. Ce que les tilles de la Miséricorde avaient déjà donné en à-compte leur fut meme rendu. Cette muuiticence impériale toutefois eut un inconvénient ; elle diminua les ressources de la charite. De plus, par un de ces caprices d'administration, qu'il est difficile d'expliquer, la

confection des cigares qui taisait vivre les cent pénitentes de l'établissement, lui fut retirée. Marie-Thérèse dut partir pour Paris, malgré son âge avancé, sa mauvaise santé, la longueur du voyage et surtout la peine de la séparation, A Paris, elle sollicita la charité publique, elle apprit à faire du chocolat, elle s'ingénia à mille petites industries, surtout elle plaida sa cause. Sa personne était le plus fort argument qu'elle put produire ; après l'avoir entendue parler avec cette éloquence qui lui était naturelle, une combinaison fut admise pour lui rendre un supplément de confection de cigares. A ce voyage, Marie-Thérèse ent la joie de se vétir un instant du manleau de la sainte d'Avila.

 Λ son retour, elle constituait délinitivement la Miséricorde. D'abord elle donna aux directrices un costume noir, complet, mais simple. Sa grande application toutefois fut de former leur intérieur et de leur inculquer profondément les principes de la vraie piété. Les actes de vie spirituelle eurent leur juste part ; le travail devait obtenir de particuliers encouragements. « On verra, disait la boune Mère, bien des choses étranges au jugement de Dien ; on verra ce que c'est et ce que vaut une bonne femme qui balaic bien sa maison, qui tile bien sa quenouille, qui a soin de ses enfants, et tout cela pour plaire à Dieu et pour le motif de bien remplir son devoir. » Pardessus tout, elle recommandait la simplicité et la modestie. - Des directrices elle passa aux pénitentes. Marie-Thérèse s'attache à leur inspirer le véritable esprit de mortilication et de pénitence; elle travaille à enchaîner peu à peu leurs passions et à leur faire expier par une vie laborieuse, sobre, quelquelois anstère, les fantes dont elles se sont rendues coupables. Mais son aimable charité répand, sur ces labeurs, tant de charmes, que loutes celles qui désirent sincèrement leur sanctilication marchent sans découragement par cette voie pénible de la nature, et trouvent plus de joie dans cette vie pénitente, qu'elles n'en goûtaient an milieu du monde. Deux traités, l'un sur les offices particuliers, l'autre sur les contumes de la Miséricorde, complètent ces règlements.

La situation de la maison, à Bordeaux, lui permettait les secours providentiels et les éprenves. On dut renoncer, comme trop pénible, à la fabrication des chocolats. La fabrication des vigares resta, jusqu'en 1830, une des principales ressources de l'œuvre. Plusieurs fois on dut compter et recompter avec la misère. Au milieu de ces alternatives, la maison put restaurer l'ancienne chapelle des Annonciades; elle réussit même à l'orner. Souvent la maison était visitée et bénie par de jeunes missionnaires, partant pour évangéliser les peuples intidèles. La supérieure recevait d'ailleurs des hommages, d'estime des hauts dignitaires en mesure de l'apprécier ; elle Int en particulier honorée par Mgr d'Aviau et par le cardinal de Cheverus. Enfin

commença l'àge des infirmités; Marie-Thérèse le parcourut en se confirmant dans toutes les vertus et les mérites. Sa mort arriva en 1836. On espère que le jugement de l'Eglise rendra un jour hommage à ses mérites. En attendant, l'histoire doit honorer également ses vertus, ses œuvres et son dévouement. Les fanatiques déclamateurs qui invectivent contre les Ordres religieux, pourraient-ils nous dire combien de femmes du monde ont, en ce siècle, rendu à l'humanité souffrante, autant de services que Marie-Thérèse de Lamouroux?

Pendant que Bordeaux donnait à l'Eglise Thérèse de Lamouroux, Agen lui offrait Adèle de Trenquelléon. Adèle était née en 1788, au château de Trenquelléon près Nérac, L'année suivante, les parents émigraient en Espagne; ils ne rentrérent qu'en 1802 : Adéle avait quatorze ans. Dès le bas âge, cette enfant avait senti de l'attrait pour la vie religieuse : dans l'exil, ce sentiment pieux avait pris des accroissements nouveaux. La première satisfaction qu'elle voulut lui offrir fut d'entrer. sous l'abbé Ducourneau, dans une congrégation de jeunes lifles, dont les règles étaient sévères; plus tard les femmes mariées, sous le nom de dames de la retraite, furent admises dans la petite congrégation. En 1808, Adèle atteignait vingt ans; it fut question de la marier à un gentilhomme de la province: Adèle refusa. Dès fors son unique souci fut de faire, dans le monde, son noviciat de la vie religieuse. Désormais elle ne portera plus que des vétements très simples; à la pratique du christianisme, elle joindra la lecture pieuse et la méditation. Par son travail et ses industries, elle veut assister les pauvres ; aux œuvres de miséricorde corporelle, elle unit une miséricorde plus haute, celle de l'instruction. Ces pratiques devaient l'amener à la fondation de l'institut des filles de Marie.

Les ennemis de l'Eglise l'accusent d'hostilité à la lumière. La première parole que Dieu prononça sur le chaos originel, c'est Fiat lux; et le mot du Sauveur qui couronna l'institution de l'Eglise, c'est Docete, Depuis, l'Eglise a fondé toutes les écoles de l'Europe; et, après le passage du cyclone révolutionnaire, ce sont encore des disciples de Jésus-Christ qui ont rétabli les écoles en France. Le fait est là et rien n'est plus décisif qu'un fait. La république avait anéanti les écoles et dissipé leur patrimoine; l'Eglise les a ressuscitées et très souveut dotées au prix des plus grands sacrifices.

La première forme qu'Adèle donnait à son dessein fut l'ouverture d'une école dans son châtean, puis de quelques autres, avec le secours de ses associées. En 1815, devenue par la mort de son père, maîtresse d'une grande fortune, elle se mit sous la direction de l'abbé Chaminade, prêtre bien méritant de Bordeaux, et vint, avec la permission de l'évêque, s'établir à Agen. La clôture, des pensionnats et des externats : fel fut, en trois mots, le plan

du nouvel Institut. Des aspirantes étaient venues se joindre à Adèle; l'évèque ne leur permit pas de prendre l'habit religieux; en sorte que ces humbles tilles se formèrent à la pratique de leurs regles, sans en avoir encore l'obligation. En 1817, elles émettaient leurs premiers voux au tribunal de la péniteure, entre les mains de l'abbé Chaminade. En 1820, elles quittaient feur maison provisoire, pour s'installer au couvent des Augustins. Le lendemain, 26 juillet, elles envoyaient à Tonneins feur première colonie. En 1823, nouvel établissement à Condom, translation du noviciat à Bordeaux; en 1826, fondation dans le Jura.

En 1824, l'évêque d'Agen donnait des lettres approbatives; en 1828, une ordonnance de Charles X donnait l'existence légale; en 1838, le Pape Grégoire XVI accordait le premier bref d'approbation.

Adéle de Trenquelléon était morte depuis dix ans. Avant de mourir, elle n'avait rien négligé, ni études, ni conférences, ni entretiens spirituels pour former de saintes religieuses. Dieu seul pourrait nous dire le bien qu'ont fait, depuis 1816, les Filles de Marie; nous ne saurons qu'au dernier jugement la part qu'a ene dans ce saint ouvrage la mère Adèle de Trenquelléon.

En rapprochant de notre temps, nous rencontrons une sainte religieuse. Marie-Thérèse Chappuis était née en 1793, à Soyhières, au territoire de Porrentuy, alors département du Mont-Terrible, annexé depuis un an à la France, La famille était de movenne condition, très honnéte et surtout très chrétienne; elle avait douze enfants: trois moururent jeunes, deux se marièrent, six entrèrent en religion. Marie Thérèse etait une enfant de bénédiction; elle fut, de bonne heure, prévenue du don d'intelligence et d'un grand zèle à tons les devoirs de piété. En 1802, elle tit sa première communion, en 1815, elle prit Thabit de la Visitation à Fribourg et fut admise à la profession en 1816. Un an après, elle tut envoyée à Metz pour rétablir le monastère de la Visitation ; l'épuisement de sa santé la fit rappeler à Fribourg où elle devint maîtresse des novices. En 1826, le 1^{cr} juin, elle arrivait à Troyes pour y être supérieure : c'est Troyes désormais qui sera le centre d'action de cette sainte femme et comme sa seconde patrie.

En 1833, les supérieurs l'envoyaient au second monastère de Paris, elle n'y séjourna que six mois ; en 1835, elle était réélue supérieure à Troyes ; en 1838, elle revenait, au même titre, à Paris ; en 1844, elle retournait à Troyes. A Paris, elle avait fait exécuter des travaux remarquables ; à Troyes, dès 1830, elle avait fait construire un pensionnat ; après 1845, elle agrandissait le monastère, sans manquer aux recommandations des fondateurs relativement à la pauvreté ; en 1869, elle devait, avec le concours des artistes, réparer complètement la chapelle. De 1845 à 1875, elle resta constamment à Troyes et sauf les

interrègnes exigés par la règle, mème affligée par la maladie et par la veiillesse, elle fut toujours maintenue dans la charge de supérieure. Sa vie a été écrite avec beancoup de soin par le P. Deshaire, des Oblats de saint François de Sales, d'après des notes importantes du P. Brisson, confesseur des Visitandines et sur des renseignements fournis par les monastères de Fribourg, de Troyes, de Paris, de Reims, de Macon où la boune Mere avait séjourné plus ou moins longtemps.

Cet ordre chronologique de la vie de cette humble religieuse est loin d'en taire soupconner les mérites ; c'était d'abord une religieuse selon le cœur de saint François de Sales, aimant Dieu avant tout et ensuite le prochain. D une parfaite égalité d'humeur, d'un grand sens, fidèle à tous ses devoirs, modeste, mortitiée, pleine de zéle, elle réunissait dans sa personne un tel équilibre d'aptitudes, de tacultes, qu'il serait difficile d'en esquisser le tableau, plus difficile encore d'y trouver des ombres. Maitresse des novices, elle les initia parfaitement à toutes les vertus et à l'esprit de la Visitation. Supérieure, elle excellait également dans le conseil et l'action. Dans les affaires les plus embrouillées, elle trouvait. d'un clin d'œif, le nœud de la difficulté : dans le commandement, elle avail le mot propre. l'accent persuasif et l'ascendant de l'autorité, Si réclamée qu'elle fut par la vic extérieure, elle était toute en Dien, toujours à la méditation, vivant en plein surnaturel. Dieu l'honora de nombreuses visions et la prévint d'une sorte de don de prophétie. Antour d'elle, on la révérait comme une sainte ; il était difficile, en effet, qu'on n'ent pas d'elle ce sentiment.

Cette religieuse était aussi une femme d'action. Les lumières dont elle était prévenue lui découvraient les besoins de la société et les movens d'y porter remêde. Sa vie ne fut donc pas absorbée par le gouvernement de sa communauté et par les fravaux qu'exigea ce service. Ce ne fut là en quelque sorte, que le soubassement sur lequel Dieu devait élever de plus importantes constructions. La première œuvre extérieure à laquelle Marie de Sales voulut s'associer, ce fut l'association fondée par Mgr de Ségur pour l'évangélisation des pays chrétiens, « Mgr de Segur, disait-elle, est l'homme de Dieu; il recoit une grande assistance de l'Esprit-Saint: il est surtout particulièrement aimé de N.-S. Jésus-Christ, avec qui son ame est en communication intime. » Aussi la bonne Mère, ses religienses et surfont ses pensionnaires déployérent-elles le plus grand zèle pour établir dans le diocese de Troyes cette œuvre de rénovation. Il en résulta de très grands biens : mais ce n'était la qu'un prélude.

La Révolution française a brisé tous les cadres de la société, Autrefois, en dehors de la famille et dans l'enceinte de la société, s'étaient formées, sous l'impulsion de l'esprit chrétien, une foule d'associations, embrigadant toutes les forces vives, parant à tous les besoins de la pauvre humanité. C'était, en grand, la charité venant au secours de la justice. La Révolution tit table rase de toutes ces créations de la piété catholique ; elle brisa tout, et ne laissa subsister, en présence de la puissance dominatrice de l'Etat, qu'une poussière d'honnue vivant au gré de leurs instincts et agités par leurs passions. De là de grands maux; de là un état d'anarchie, d'initiatives incohérentes, d'impuissance et de corruption. La Bonne Mère, témoin affligé de ces désordres, voulut y porter remède et créa, pour les jeunes filles, une association. Cette œuvre mérite une affention très sérieuse; elle comprend des externes et des pensionnaires. Les externes forment une congrégation de jeunes filles qui se réunissent chaque dimanche dans une maison spéciale, sous la conduite de directrices dévouées, pour conserver et augmenter, dans les jeunes protégées, la foi et les prafiques religieuses. Les pensionnaires demeurent à la maison; elles observent un règlement doux et facile, elles se divisent en deux catégories : celles qui travaillent à la maison et celles qui travaillent au dehors. Celles qui travaillent à la maison ont la libre disposition de ce qu'elles gagnent, et, étant obligées de pourvoir à leur entretien, s'initient de bonne heure aux difficultés de la vie. Lorsqu'elles présentent des garanties de courage et d'énergie suffisantes, elles vont travailler au dehors et, sous la protection maternelle de leurs directrices, s'aecontument aux luttes de l'avenir. Belle œuvre, beaucoup mieux assortie que les ouvroirs fermés, mais d'un difficile élablissement. An dedans, la mobilité des jeunes filles, leurs susceptibilités ; au dehors, les rivalités, les jalousies, les tentations forment autant d'écueils. Pour assurer le recrutement de l'œuvre, il a eté formé des écoles à divers degrés, depuis la première enfance jusqu'à la première communion. Ainsi ravitaillée, l'œuvre a fourni des recrues aux sœurs enseignantes, aux garde-malades, au Carmel, aux Petites-Sœurs des Pauvres, à toutes les congrégations de femmes qui travaillent au salut des âmes et au bien de la société.

Quand ces œuvres de jeunes lilles furent fondées, il devenait nécessaire de les confier à des com aumantés religieuses. Mais à laquelle? On ne pouvait penser qu'à la Visitation et la Visitation est cloitrée : les œnvres extérienres lui sont impossibles. La pensée vint donc d'établir une congrégation qui, différente de la Visitation par la règle extérieure, en pratiquerait néanmoins le directoire spirituel et se rapprocherait de plus de son esprit. Cette pensée parut d'autant plus plausible, que, primitivement, tel avait été le dessein de saint François de Sales. Ce ne fut que par condescendance pour l'archevêque de Lyon qu'il consentit à établir, dans les monastères de sa création, la clôture. La Bonne Mère étant donc venue à l'idée de fon-

der, suivant l'idée première, des Oblates de saint François de Sales, lorsque l'évêque de Genève, Gaspard Mermillod, empéché d'avoir à son service les anciennes congrégations, concevait le projet d'en constituer une nouvelle. Le successeur de saint Francois de Sales vint à Troyes; il y trouva deux jeunes filles déjà préparées pour son dessein et leur donna l'habit. Marie de Sales Chappuis rectifia ce premier costume : donna anx jeunes soons l'esprit pour parcourir les demeures non encore visitées par la charité divine et ainsi furent constituées les Oblates de saint François de Sales. Ce sont des sœurs de la Visitation, des lilles du même Père, animees du même esprit, viviliées par la même vertu, créces lout exprès pour faire prospèrer les OEuvres de jeunes filles. Troyes en offre l'échantillon complet. Les Oblates out leur maison, leurs écoles, leurs maisons de travail et de préservation. C'est Dieu qui a fait cela par la Bonne Mère, avec le concours très efficace de Louis Brisson, aumônier des Visitandines, homme qui est aussi, en son espèce, un Thaumaturge.

Ces œuvres pour les jeunes filles étaient très louables; des œuvres analogues n'étaient pas moins nécessaires pour les jeunes gens. On avait bien essayé, à Troyes, de fonder un collège libre, mais l'œuvre n'avait pas réussi. Depuis longtemps, la Bonne Mère songeait à créer aussi des Oblats de saint François de Sales; de son côlé, l'évêque de tienève y pensait également. Il fut décidé qu'on s'adresserait à saint François de Sales; la réponse fut donnée par une apparition de sainte Jeanne de Chantal. L'évêque d'Annecy donna un prêtre ; le diocèse de Langres en donna deux; il s'en trouva d'ailleurs, et, quand on fut six, on fonda la nouvelle congrégation. Les Oblats de saint François de Sales sont, comme création religieuse, l'équivalent masculin des Oblates; ils ont le même esprit de saint Francois; ils se vouent à des œuvres semblables ; ils ont des refuges pour les jeunes gens, de petites écoles et quatre ou cinq collèges. Les sujets sont venus à l'œuvre nouvelle. Nous avons visité, d'un cœur joyeux et d'un esprit attentif, les divers établissements des Oblats. On y sent la bonne odeur de Jésus-Christ.

Les critiques n'ont pas manqué. Notre siècle n'a pas beaucoup de bons ouvriers, mais il a beaucoup de censeurs, et si les censeurs ne font rien, ils veulent au moins montrer que, quand ils se décideront à agir, ils feront des merveilles. En attendant ils créent des obstacles ou jettent, sur les œuvres fondées, le discrédit. On a reproché aux œuvres de la Bonne Mère et du P. Louis Brisson le défaut de ressources et le défaut de discipline. Les ressources viennent on ne sait d'où; cela donne à penser qu'elles vieunent de Dieu ; et si les œuvres subsistent par ce miracle permanent d'assistance divine, il n'en faut pas désespérer. La discipline n'est qu'une force extérieure, une sauvegarde, un garde-fou;

elle est inutile là où l'esprit intérieur prévient les fautes que la discipline doit réprimer. On a trop fait les collèges à la tacon des casernes, domant relache aux passions et convrant du vernis menteur d'un ordre apparent, mais absent, tous les désordres des mœurs. L'Eglise doit produire des œuvres très différentes de ces collèges de l'Etat ; elle sait faire coexister avec une grande liberté une grande retenue et par là qu'elle règle. l'esprit et la conscience, e le doit laisser plus de spoutméité à leur florissante expansion. Au surplus, particularité dont nous ignorons l'existence, si les créations de la Bonne Mère laissent à désirer quelque chose, ce n'est point par l'esprit qui les a produites, mais plutôt parce qu'on le negligerait. L'expérience et les epreuves ne manquentà aucune œuvre : elles servent à les rectifier et à les fortifier, si besoin est.

La mère Marie de Sales, élue supérieure en 1871, avait été réélue en 1874; elle se consacrait plus que jamais à la communauté, à l'instruction des sœurs qu'elle éditiait par sa profonde sagesse et par son renoncement. Après deux mois de douleurs plus vives, elle mourut le 7 octobre 1875. Les évêques de Bâle, de Troyes et de Paris ont instruit déjà le procès préparatoire, pour introduire, devant la Congrégation des Rites, la cause de sa canonisation.

C'est une des merveilles de la Providence que la résurrection des congrégations de femmes détruites par la Révolution. La liste seule de ces institutions remplirait des pages; pour mieux faire pénétrer le secret de l'œuvre divine, nous procéderons par quelques exemples.

A l'aurore de ce siècle vivaient, à Lignyle-Châtel, paroisse du diocèse de Langres, les éponx Bresson-Berrné : ils n'avaient pas d'enfants. Un jour le mari proposa à sa femme d'adopter quelques jeunes filles et de les former au soin des vieillards. Après leur mort, la maison deviendrait un hospice. De ce consulté, le curé déclara qu'il ne connaissait dans sa paroisse aucun sujet apte à ce ministère charitable, à moins de choisir des jeunes filles de la première communion. Aussitôl les deux époux réunissent quelques enfauts pour leur apprendre à travailler. Veuve en 1806, retirée du monde en 1812, Sophie Berrué s'appliqua de plus en plus à former des gardes-malades; en 1818, elle fait construire un hospice. En 1819, à la bénédiction de l'hospice par le vicaire général Arvisenet, a lieu la vêture des trois premières sœurs, Adélaïde Mathey, Anne et Marie Trembley. Alors, après une entente avec Arvisenet, les deux curés Brigand de Châtel et Sondais de Beugron, il est décidé que les garde-malades deviendront institutrices pour les jeunes tilles. Dès 1819, deux sœurs vont s'établir à Champlost, En 1821 est rétabli l'archevéché de Sens, dont les titulaires successifs, La Fare, de Cosnac, Mellon-Jolly couvrent de leur pa-

ternelle et sage protection l'œnvre naissante. En 1824, la fondatrice prit l'habit religieux, qu'elle n'avait pas ose prendre, ayant etc marice. En 1830, Charles X approuva la nonvelle congrégation. Sous la direction intelligente et zelée de Clément Villecourt, depuis evêque et cardinal, l'œuvre ne fait que s'étendre. La maison de Ligny ne peut plus suffire à la communante. A Sens, l'ancienne abbave de Notre-Dame, habitée avant la Révolution par les Bénédictines de la Pommerave est achetée; en 1851, une grande partie du noviciat et plusieurs religieuses s installent dans le nouveau monastère. La communanté recoit, pour aumônier, l'abbé Cornat, pretre également remarquable par son intelligence, sa piété, son savoir et son zèle. L'aumônier rédige le manuel des sœurs et le livre de la règle que revêt de son approbation canonique l'archevêque de Sens. Puis pensant qu'un homme n'est qu'un grain de poussière, qui passe vite, pour donner à la direction plus de consistance, Cornat négocie avec des Pères de Pontigny, et se fait bénédictin lui-même pour rester à son poste, jusqu'à sa mort en 1899.

Le voyageur qui va de Sens à Paris, an sortir de la ville, apercoit à sa droite un grand clos dont le périmètre enserre des cloîtres magnifiques et une magnifique chapelle, fallais dire une petite cathedrale. C'est la Maison-Mère de la Providence de Sens, Cette maison a 600 religieuses inscrites au registre. de son personnel. Ces religieuses dirigent des écoles libres et des écoles communales; elles ont, en outre, un onvroir, deux pensionnats, trois hospices, trois établissements à entretenir et cinq maisons spéciales pour le soin des malades. Dans tontes les paroisses on elles tiennent école, elles ont des gardiennes d'enfants, des écoles maternelles. elles visitent les malades, réunissent les jennes tilles le dimanche et entretiennent le linge de l'Eglise. Outre il habile direction du P. Cornal, qui a été pour elles l'homme de la Providence, les sœurs ont en pour supérients ecclesiastiques, ModesteBrigand, Pierre Boyer et Paul Laporte : et pour supérieures générales. Sophie Berrué, veuve Bresson, Zoe Petit, Alphouse de Liguori Duquesnel et Olympe Hamelin. On ne peut qu'admirer, dans le personnel et dans les œuvres. Ja bénédiction de Dien.

Dans les autres diocèses, il se fit, apres le Concordat, un travail analogue de restauration spirituelle, plus ou moins étendu suivant les besoins du pays A Langres, par exemple, bien que ce siège eut eté supprimé par le Concordat, a défaut de congrégations religieuses, il se forma, a deux reprises, une société de pretres missionnaires où liguraient les Janny, les Lamy, les Thomas et les Manois, A l'appel des curés, ils préchaient dans les paroisses et produisaient des fruits merveilleux de conversion des pécheurs et de transformation morale des masses populaires.

Lorsqu'un éveque eut eté donné au diocèse dans la personne de Mgr Parisis, on vit bientôt, sous l'impulsion pieuse et énergique de, l'intrépide prélat, se dessiner des vocations. La premiere fut la vocation d'Aspasie Petit, née à Courcelles sur Aujon en 1799, Cette humble tille, sous la direction de son curé, Pierre Devignon, se fit d'abord recevoir institutrice et, après quelques années, avant recruté quelques compagnes, fonda, sous les anspices de Mgr Parisis, la congrégation du Cœur-Immaculee de Marie. Cette petite sociète dont la Maison-Mère est à Saint-Loup à des établissements à Morey, à Brachay, à Chanmont, à Brainville et à Paris. L'objet de sa mission, ce sont les retraites pour les dames, la tenne des ouvroirs et orphelinats. les écoles surtout pour les enlants pauvres, l'éducation sur les principes du travail et de la modestie. La vie de la mère Marie de Jésus. la fondatrice, a été écrite par Ch. Rondot, pretre, auteur de plusieurs autres ouvrages de la meilleure marque.

Une autre vocation fut départie à l'abbé Constant, L'abbé Constant fut particulièrement l'appè de la nécessité d'avoir dans les campagnes de bons maîtres d'école et pour en avoir, il faut en former. Constant était cure, il se lit recevoir instituteur et fonda, pour son exercice. L'école de Malroy, près Dammartin. Maîtroy est une école d'agriculture où les jeunes campagnards reçoivent l'instruction et l'éducation afférentes à la viernrale ; c'est de plus, une école, où on a pu, avant la persécution, se former de braves instituteurs, Cette tâche ne lui incombe plus que dans des conditions ingrates ; l'autre partie de sa tâche, Malroy continue d'y faire

honneur au milieu des èpreuves.

Une troisième vocation fut parlagée entre l'abbé Bizot et l'abbé Molard : Bizot fonda l'institut agricole de Plongerot pour les orphelins : Molard créa, pour les petites filles, l'orphelinat de Villegusien. Le nombre des orphelins est grand : Dieu est leur père au ciel ; il met au cœur des prêtres de souci de rempfir à sa place les devoirs de la pater-

mité divine.

Un antre prêtre, curé-doyen de Longeau, Leclere, avait fondé à Langres des sœurs de la Providence qui tenaient, avant les laïcisations, un grand nombre d'écoles et avaient meme essaimé jusqu'an diocèse d'Arras, Aujourd'hui avec l'impiété du siècle et l'exécrable esprit du gouvernement, ces religieuses voient diminuer le recrutement des aœurs et le nombre de leurs écoles. Les difficultés des temps n'ôtent rien à leur mérite; le rassérénement des esprits leur promet un renouveau de faveur et de sacrifices.

Une œuvre pent-être unique en France, c'est l'Œurre de la Réparation des blasphèmes et de la violation du dimanche, fondée par Pierre Marche, curé de La Noue, à Saint-Dizier, érigée par Pie IX en archicontrérie. Le Saint-Sacrement y est toujours exposé; vingtreligieuses, victimes vivantes, s'y offrent en expiation et la réalisent par leurs sacrifices.

Une dernière œuvre plus récente, c'est le patronage des enfants, création personnelle des frères Durand, pretres. L'un en est le directeur à Chaumont, avec le concours actif de ses père et mère; l'autre, curé de Riancourt, offre par son voisinage tous les bons offices de la fraternité.

de citerai encore la fondation par le grand vicaire Barrillot d'une maîtrise pour le service des messes et le chant des offices à la cathédrale; et la fondation, à Maranville, par l'abbé Roy, d'une maison pour aider la maitrise dans le recrutement du clergé. Je ne veux même pas oublier l'abbé Chantôme, fondateur intentionnel de la Société du Verbe divin : quoiqu'il n'ait pas réussi, il a eu le mérite d'entreprendre et l'honneur de donner à l'Eglise le P. Philpin de Rivière, de l'Oratoire de Londres, traducteur et biographe du P. Faber, auteur de la Piété envers l'Eglise, de l'Union de Marie au fidèle et de la Physiologie du Christ; une triologie pour ramener les âmes à Dieu par la Sainte Vierge et par Jésus-Christ.

À toutes ces œuvres accomplies sous les auspiees de Mgr Parisis, il faut joindre le collège de Saint-Dizier, tenu naguère par les Jésuites, dont trois siècles de succès dans les collèges ne font qu'augmenter la gloire. C'est l'un des grands établissements de la

Champagne.

Aujourd'hui, en France, toutes les œuvres de charité , de piété ef de prosélytisme souffrent persécution. La persécution est une épreuve, sans doute ; c'est aussi une bénédiction. En nous mettant en demeure d'éviter toute faute et de pratiquer toute vertu, elle ne peut que servir le grand dessein de Dieu pour la sanctification des âmes ; Dieu, d'ailleurs, se plaît à soutenir les œuvres en butte à la contradiction. Les seules épreuves funestes aux œuvres de religion, ce sont les torts causés par les gens d'Eglise, par une diminution de vertu et par l'hypocrisie de la trahison. « Si l'on marche encore quelque temps dans cette voie, écrivait à Pie IX le cardinal Guibert, on aura un épiscopat déconsidéré, muet, complaisant, peu capable, laissant tout faire. L'en suis bien attristé ; » nons aussi. Ce qui nous attriste le plus ce n'est pas tant l'indignité des hommes que la perversion des idées. Depuis vingt ans, on est venu à cette idée que la religion s'administre comme tont autre chose. Pour administrer, il ne faut qu'une bureaucratie, et, en bureaucratie, un laïque, voire une femme, peut valoir un prêtre et un évêque. Le propre de la bureaucratie, c'est de faire respecter l'ordre sur le papier, et de le laiser violer dans les mœurs. Le personnel de la bureaucratie se compose de satrapes et de saltimbanques. Si l'on admet cette horreur pour l'Eglise, nous sommes à la veille des plus grandes catastrophes. Ce qu'il faut au peuple, ce qu'il faut aux nations, ce qu'il faut surtont à l'Église, ce sont, non pas des mercenaires et des chiens errants ou des loups vêtus de peaux de mouton; ce sont de saints et savants évêques, des hommes qui ont recu la plénitude du sacerdoce pour répandre la plénitude des grâces de Jésus-Christ. Jésus-Christ est le seul Sanveur; et ses ministres ne sont sauveurs, comme lui et par sa vertu, qu'avec l'Evangile et la croix.

La vie de Jésus-Christ n'a été que croix et martyre. La vie de l'Eglise, qui continue icibas les deux mysteres de l'Incarnation et de la Rédemption, est un combat, et c'est pourquoi elle s'appelle l'Eglise militante. L'Eglise milite et elle militera jusqu'à la fin des temps; mais elle ne milite pas seule et avec les seules. ressources de la nature. Le Christ, son chefet son époux, l'assiste dans son combat; par son assistance, il s'effectue entre Lui et Elleune certaine identification mystérieuse; en sorte que les coups qu'Elle recoit, c'est lui qui les repousse; les vertus qu'elle déploie, c'est lui qui les inspire ; les triomphes qu'elle remporte dans tous les siècles, Jésus-Christ les ramène à ses plans miséricordieux sur le monde. Or, en chaque siècle, les épreuves de l'Eglise revêtent un caractère spécial, un cachet propre qui les rattache à f'œnvre caractéristique du siècle qui passe. Ce qui marque notre temps, ce n'est plus une hérésie quelconque; c'est une grande hérésie faite de toutes les négations de la vérité. On ne conteste plus aucun article du Symbole, on récuse la foi qui est son principe; on en réfère à la raison senle et déclare qu'il n'y a de vrai que ce qui paraît tel; que dès lors, il n'y a plus de péché : et qu'ainsi, il ne faut aucune hiérarchie ecclésiastique, avec mission de rendre la santé aux âmes. En d'autres termes, acceptant les théories naturalistes, on exclut tout l'ordre de réparation et de grâce ; on fait consister le vrai, le juste et le bien dans l'acceptation de la nature déchue, proclamée parfaite dans sa déchéance, et ne trouvant, dans sa déchéance, légitimée, que le point de départ des conquêtes du progrès. Théorie abominable, au fond de laquelle s'agite l'éternel ennemi de Dieu, tonjours vaincu, mais s'ingéniant à des stratégies perfides, qui, d'un coup, peuvent faire tomber le monde dans son filet. En face du Christianisme, établi, connu, mais repoussé, on établit un paganisme débarrassé de ses idoles, rendant aux passions un culte décent, ou à peu près, mais suffisant pour le triomphe du satanisme.

Dans cet état, se vérifie le mot du Sauveur : Mundus totus in maligno positus est : le monde entier est tombé sous le pouvoir du malin. Dès lors, l'œuvre commune qui réclame les efforts des chrétiens, c'est l'œuvre de la réparation. Ce mot se doit entendre en deux sens. L'œuvre de Jésus-Christ en tant qu'elle rachéte le monde du péché, est l'œuvre proprement dite, l'œuvre divine de la réparation, et

tous les chretiens tideles y coopèrent, en se relevant des ruines du peché. Mais si la réparation par Jésus-Christ est rejetée comme principe, comme doctrine et comme pratique de salut tous ceux qui vivent sous cette loi d'expulsion de Jésus-Christ sont des prévaricateurs en grand, qui jettent le poids de leurs crimes dans les balances de la justice d'En-Haut. Mors s'impose aux chrétiens fideles une nouvelle tache; ils ne doivent pas seulement, pour leur salut, accomplir ce qui manque, dans son application, à la passion du Sauveur; ils veulent encore, pour le salut des pécheurs, accomplir des œuvres de réparation surérogatoire, et c'est dans ce secondsens que nous nous en occupons ici.

L'ouvre de la reparation est donc la grande œuvre religieuse du siècle. La plus simple pieté le comprend ; l'esprit philosophique, s'il est chrétien, le concoit mieux encore ; le ciel ne tardera pas à en notifier au monde la nécessité, l'urgence, et nous allons voir les ouvriers se presser à l'œuvre divine de la répa-

ration.

Le premier qui concut ce dessein en vue d'en tirer une institution, avec un objet propre et un but déterminé, fut Pierre Marche, curé de l'église Saint-Martin de Lanoue, à Saint-Dizier. Pierre Marche était né à Doulaincourt dans les premières années de ce siècle; il devait mourir jeune ; il se sentit pressé d'offrir à Dieu un tribut exprès de réparation. D'abord suivant l'ordre hiérarchique, il s'en ouvrait à notre évêque : c'était le grand Parisis, âme ouverte à toutes les inspirations nobles : il accueillit les propositions de son curé, qui fondait, à Saint-Dizier, un couvent de la réparation, avec des religieuses professes, offrant à Dien leurs prières et s'offrant ellesmêmes comme victimes pour la réparation des blasphèmes et de la profanation du dimanche. Quand son œuvre fut fondée, Marche. se dirigea vers Rome. Pie IX reçut le curé langrois et lui dit : « L'œuvre de la réparation 'est le salut du monde : » et il érigéa en archiconfrérie l'œuvre de Saint-Dizier. Depuis la mort de Pierre Marche, son œuvre a dù beaucoup au dévouement de l'abbé Servais, curé de Sommevoire.

Pendant que l'abbé Marche fondait cette œuvre réparatrice, en 1846, le 19 septembre, la sainte Vierge apparaissait sur la montagne de la Salette, près Corps, au diocèse de Grenoble. Mélanie Calvat et Maximin Girand conduisaient les vaches sur le sommet de la montagne. Λ un point du sommet, ils virent une femme assise, la tête entre les deux mains, portant sur le con une chaîne et sur la poitrine un crucitix : ils crurent s'apercevoir qu'elle versait des farmes. Le premier monvement des enfants fut de craindre ; la dame se leva et leur dit : Approchez, mes enfants. Quand les enfants se l'urent approchés, la Sainte Vierge leur dit: Le bras de mon fils se léve pour frapper la France, coupable de blasphéme et de profanation du dimanche; je

l'empeche de frapper et je me lasse à conjurer ses coups. Dites à mon peuple de venir à résipiscence : sinon de grandes catastrophes vont l'atteindre. Tel est à peu près le sens des paroles de la Sainte Vierge ; après quoi, d'un mouvement sublime, elle s'éleva dans les airs et disparut. - A leur retour au village, Mélanie et Maximin, chacun de son côté, raconférent cette merveilleuse apparition aux habitants d'Ablendens. Grand émoi dans ce hon peuple de montagnards. Les enfants,ne pouvaient avoir été ni trompés, ni trompeurs. Saus concert possible, — ils s'étaient vus la veille pour la première fois, — ils présentèrent equivalemment le même récit. Suivant les régles de la crédibilité naturelle, c'était bien une apparition miraculcuse, L'Eglise, avant d'admettre ces phénomènes surnaturels, les sommet à une enquête canonique et les rejette, s'ils ne sont pas contirmés, ou les accepte si elle y est contrainte par la force même de l'évidence. Après une longue étude, dirigée par l'abbé Rousselot, la forte tête de Grenoble, l'évêque, Philibert de Bruillard se prononça sur la réalité de la chose. Le Pape, à son tour, en fut canoniquement saisi. Les enfants avaient recu chacun un secret de la Vierge ; ils furent invités à le libeller séparément et sans que personne intervint pour diriger leur rédaction. Mélanie et Maximin étaient peu instruits; ils tirent leur rapport selon la mesure de leur petite intelligence. Chaque rédaction fut placée sous le sceau de l'évèque et envoyée à Pie IX. Pie IX la lut et se contenta de dire : ce sont de grands malheurs pour la France.

Deux aus après, la révolution de 1848 dépossedait Louis-Philippe et ouvrait la marge aux premières manifestations socialistes. Moins de trois ans plus tard, sous couleur de conjurer l'anarchie, le prince Napoléon rétablissait l'empire et, après quelques années d'autocratie peu intelligente, pour servir les idées de nationalité, ouvrait, contre le temporel des Pontifes Romains, une guerre hypocrite, poussait l'Italie à l'unité, invitait l'Allemagne à s'unir sous le sceptre protestant de la Prusse, et se détrônait lui-même, déchaînant cette anarchie qu'il se flattait d'avoir vaincue. Depuis vingt ans, la France et l'Eglise sont en butte à une persécution qu'on a su peu comprendre et contre laquelle on ne s'est pas défendu. La persécution, c'est la révolution; et sous confeur de se défendre contre les mesures cléricales, — purement imaginaires, les révolutionnaires poussent à fond les projets du nihilisme. Plus de Dieu, plus de religion, plus d'église, plus de patrie; et à la place de l'Eldorado promis, les désordres et

les horreurs de l'enfer.

Pendant que ces horreurs se préparaient en tapinois, le ciel nous donnait, à Lourdes, en 1858, un nouvel avertissement. La Sainte Vierge apparaissait à Lourdes, dans les Pyrénées, à une jeune lille, nommée Bernadette Soubircus: elle s'annonçait comme l'Immaculée-Conception et demandait qu'il fut érigé, dans ces montagnes, peu accessibles, un sanctuaire à pèlerinage. Le curé de Lourdes, Peyramale, n'était pas d'humeur à croire aux apparitions : il calotta Bernadette et la renvoya garder ses vaches. La Vierge ne s'arrêta pas devant les calottes du curé ; elle revint à la charge ; fit jaillir du sol une source miraculeuse ; et donna elle-même les preuves miraculeuses de son identité personnelle. Tant et si bien que Peyramale dut se rendre et avec lui toute la petite ville de Lourdes, puis toute la France, puis tout l'Univers.

A la Salette, le Ciel avait fait des menaces; à Lourdes, il faisait entendre la voix de la miséricorde. Par des voies diverses et intimations différentes, il visait au même but; rétablir l'équilibre intellectuel et moral du monde, par un retour aux droites voies et par l'accomplissement de grandes œuvres

d'expiation.

Nous ne racontons que très sommairement ces deux apparitions de Lourdes et de la Salette. Le jugement de l'Eglise en première et en dernière instance en a contirmé la certitude. La cassation ne pourrait venir que du ciel; mais ce qui est de Dien, Dien ne le répudie pas. Plus sont infimes les instruments dont il s'est servi, plus dans les instruments dont il s'est servi, plus dans les infirmités, il se plaît à faire éclater les coups d'Etat de sa Providence. Le peuple, dont la voix est la voix de Dien, puise dans la naïveté de sa foi, le sens profond du divin. Au bruit qu'une apparition a cu lieu, il accourt, il s'agenouille, il prie, il pleure, le ciel lui répond. Ainsi s'établissent sur la terre les œuvres d'En-Hant

A la Salette, avant même que l'évêque ait pu instruire, les pèlerins accourent : au premier anniversaire, ils étaient 50,000 sur cette montagne du Dauphiné, jusque-là déserte. Les prières obtiennent des miracles, dont plusieurs ont été jugés canoniquement par les évêques. En 1852, l'évêque de Grenoble pose la première pierre du sanctuaire de la Salette et fonde une société de Missionnaires qu'il destine à desservir le pèlerinage et à donner des missions, pour répondre au vœu de la Sainte Vierge. Le sanctuaire est un monument de style romano-byzantin; il a trois nefs dont des colonnes de marbre noir supportent les voûtes. Sa façade est flanquée de deux tours surmontées d'une grande croix, dotées d'une sonnerie puissante et d'un bourdon de soixante quintaux. Dix chapelles construites en saillie s'ouvrent sur les nefs latérales. La chaire est un don de la Belgique ; le maître-autel est d'une vraie magnificence, la toiture en cuivre peut braver les plus terribles ouragans. Les lieux, sanctifiés par la présence de Marie, sont enfermés dans une enceinte, propice au déploiement des processions. Deux hôtelleries pour recevoir les pèlerins se prolongent parallèlement derrière le chevet du sanctuaire. Le sommet des montagnes voisines sert d'encadrement à ces

constructions, chefs-d'ouvre d'une foi qui ne sait pas compter. Ces monuments s'élèvent à 1800 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Pen après l'apparition, l'Ordinaire créait la confrérie de N.-D. Réconciliatrice de la Salette, que Pie IX érigeait en archiconfrerie; le meme évêque, fondait une communauté de sœurs de la Salette pour le service des pèlerius, A la demande de Mgr Faya, Léon XIII éleva le sanctuaire à la dignité de basilique mineure; sa visite peut gagner une indulgence plénière. En 1879, le Pape conronnait la Vierge de la Salette. Des confréries de la Satette se sont depuis répandues dans toute la chrétienté : et une reproduction artistique de l'apparition peut se voir dans un grand nombre d'églises, jusqu'aux contins du monde. De là, un grand nombre d'œuvres réparatrices et un grand nombre de conversions. La Salette est maintenant une œuvre catholique de l'Eglise, ses missionnaires font passer à tous les peuples les recommandations de la Sainte Vierge, depuis le Canada jusqu'à Madagascar.

Quant aux fruits, en quelque sorte officiels de la Salette, en voici la trop courte énumé-

ration.

Une œuvre de réparation a été inspirée, par la Salette, à l'abbé Barthe, du diocèse de Rodez. A Sainte-Affrique, dans l'Aveyron, il a établi une communauté dans le but d'apaiser la colère de Dieu. On y suit la liturgie de la Salette pour l'ordre des missions.

Un pieux laïque, Louis de Cissey, frappé des maux qu'attire la profanation des saints jours, nouveau Pierre l'Ermite, prêche une croisade de réparation. De là l'Œurre dominicule de France et le Bulletin qui lui sert à

la fois d'écho et d'organe.

Les religieuses Auxiliatrices des ames du Purgatoire, à Lyon, auxquelles le P. Girand de la Salette a donné leur forme définitive, s'inspirent aussi de l'esprit de l'apparition. C'est un tiers-ordre régulier que protège vi-

siblement la Sainte Vierge.

C'est à la Salette qu'à pris naissance, en 1872, l'œuvre des pèlerinages nationaux, sons les anspices de Mgr Paulinier, évèque de tirenoble. Un comité, créé pour donner force et extension à ce mouvement réparateur, a entraîné depuis, sous l'inspiration de sainte Philomène, d'innombrables multitudes vers tous les sanctuaires de France, à Rome et jusqu'à Jérusalem. Ce mouvement nous ramène aux grands àges de foi, par la courbe rentrante de la réparation.

Les pèlerinages nationaux firent sentir le hesoin d'une feuille religieuse qui inspirât d'y coopérer. De là naquit le Pèlerin, dont le succès prépara la fondation de la *Croix*, l'un des plus merveilleux organes de la publicité religieuse eu notre siècle et peut-ètre dans tous les temps. Les Pères de l'Assomption, qui ont pris la tête des pèlerinages, ont eu la bonne pensée de les organiser en forme de

retraites.

Une autre congrégation de Paris, les Frères de saint Vincent de Paul, rendent à X.-D. de la Salette un culte special. Depuis 1893, un membre de cette congrégation, le P. Petit, mène chaque année à Ars et à la Salette une nombreuse carayane de prêtres.

Entin, c'est à la Salette qu'est due l'Œurce des coentions tardires pour les missions étrangères, qui a son siège à Grave, cu Hollande, et pour directeur, le P. Berthier; elle compte

de nombreux aspirants.

L'apparition de la Salette est donc une source féconde d'apostolat; elle produit des résultats d'autant plus importants que le clergé la sert avec plus d'intelligence et de zèle. Ce n'est pas en vain que la mère de Dieu est venne pleurer sur nos offenses et nous prémunir contre les catastrophes. Fidèles à ses recommandations, nous recevrous avec plus d'abondance, les effets de ses promesses, les grâces de la réparation des blasphèmes et de la profanation du dimanche.

Lourdes est aujourd'hui un nom grand comme le monde. Quatre aus après la proclamation de la Conception immaculée, la Vierge des vierges apparaissait dix-huit fois à Lourdes, en plein jour, à une naïve enfant, devant des foules transportées d'admiration; elle se montrait telle que tous la reconnurent bien vite dans l'auréole d'une douce et brillante lumière : avec sa robe et son voile blancs, sa ceinture bleue : le visage rayonnant de bouté et de grâce ; le sourire sur les lèvres ; les mains ouvertes, tendues vers l'enfant, jointes par la prière, on élevées au ciel ; les pieds nus, couronnés de roses d'or.

Marie tenait le Rosaire entre ses mains et

se marquait de signes de croix.

Marie prononcait des paroles pleines d'enseignements et de préceptes divins : Faitesmoi la grâce de venir ici pendant quinze jours. — Je vous promets de vous rendre heureuse, non pas dans ce monde, mais dans l'autre. — Vous prierez pour les pécheurs; vous baiserez la terre pour les pécheurs, — Je veux qu'il vienne ici du monde, Je veux qu'on y vienne en procession. — Allez boire à la fontaine et vous y laver. — Allez dire aux prêtres qu'on doit bâtir ici une chapelle. — « Je suis l'Immaculée-Conception. »

La divine histoire de Notre-Dame de Lourdes n'est que l'accomplissement de ces mystérieuses paroles et la glorification de la très sainte Vierge. La mère de Dieu s'est glorifiée dans l'humble tille qui fut son témoin et son apôtre. La mère de Dieu s'est glorifiée dans son peuple de Lourdes, dans son peuple des Pyrénées, dans son peuple de France, au sein des peuples de tout l'univers. Dieu ne tarde pas à glorifier sa Mère par des prodiges. L'eau de la Grotte obtient des grâces et des guérisons surnaturelles. Le monde et l'enfer s'en émeuvent. Salan cherche à étouffer le fait divin dans le ridicule et l'indécence des apparitions diaboliques; le pouvoir civil croit devoir intervenir : mais le doigt de Dieu est plus tort que toutes les machinations. Une commission, composée d'une élite de prêtres et de savants, examine, pendant quatre ans, les faits si complexes de l'apparition et des guérisons miraculeuses. En 1862, Bertrand-Sévère Laurence autorise dans son diocèse de Tarbes le culte de Notre-Dame de la Grotte de Lourdes et annonce la construction de la chapelle demandée par la Mère de Dieu.

Pie IX, par trois brefs successifs, proclame « la lumineuse évidence de la récente Apparition de la très clémente » Mère de Dieu : Pie IX vent que le portrait du Pape en mosaïque soit-posé comme un sceau sur le portail de la chapelle qu'il a-élevée à la dignité de Basilique ; Pie IX la fait consacrer en son nom : en son nom, il fait conronner la statue de la Vierge Immaculée ; il met aux pieds de cette Reine, la palme et la <mark>couronne d'or: il</mark> place l'image de l'apparition dans son oratoire ; il en pose la belle statue au milieu de la salle de l'Immaculée-Conception; il va visiter chaque jour son humble grotte, élevée dans les jardins du Vatican; il est heureux de recevoir l'eau de la fontaine miraculeuse et de l'envoyer lui-même aux malades.

Héritier de la piété de Pic IX envers Notre-Dame de Lourdes, Léon XIII, par une série d'indults, lui prodigue aussi ses faveurs. Léon XIII étend à la terre entière l'archicontrérie de l'Immaculée-Conception ; Léon XIII l'enrichit d'indulgences, ainsi que l'Hospitalité de Notre-Dame de Lourdes et les pèlerinages; Léon XIII encourage le mouvement qui entraine les àmes vers la Grotte : il accorde au pèlerinage spirituel quatre indulgences plènières chaque année ; il délègue le cardinal Desprez pour poser la première pierre de l'église du Rosaire ; il proclame le jubilé des noces d'argent de Notre-Dame de Lourdes; il envoie un calice à son sanctuaire ; il excite Lévêque de Tarbes à élever, à Notre-Dame de Lourdes, un grand et durable monument, l'histoire authentique de ses bienfaits.

La Vierge disait à la Grotte : « Je veux qu'il vienne ici du monde. — Je veux qu'on v vienne en procession. » Aucun pape n'a pu encore visiter Lourdes; mais six nonces apostoliques, cent cardinaux, mille archevêques et évêques sont venus visiter la grotte; mais vingt millions de lidèles, venus à la lettre de tous les coins du monde, ont fait le' pèlerinage de Lourdes. Le monde a donc entendu la parole de Marie et s'est précipité vers la Grotte avec un élan qui rappelle celui des croisades, et qui en prépare de nouvelles. Tandis que les processions sont trop souvent interdités ailleurs, elles se déploient, à Lourdes, avec un incomparable éclat. Le jour, elles s'avancent en lignes immenses, à l'ombre de la croix ; la nuit, les cierges des pélerins se déroulent en cordons de flammes dans la ville; ces milliers de croyants chantent les cantiques sacrés, prient, communient et font de la grotte le vestibule du paradis.

« Depuis dix-huit ans qu'on les compte,

écrivait en 1886, Mgr Billière, mille sept cent quatre-vingt-quatre processions, on grands pèlerinages organisés, out amené sur les bords du Gâve , un million et demi de pêle rins de France, et trente mille d'Espagne, de Portugal, de Belgique, de Hollande, d'Augleterre, de Suisse, d'Allemagne, d'Italie, de Hongrie, des Etals-Unis et du Canada. 5 -Au milieu de ces flots populaires on a vu trois fois deux reines, des princes, même des pays protestants, attirés par la renommée de Notre-Dame de Lourdes. Des pélerins sont venus à pied, même de Suisse, d'Alsace et de Hongrie. C'étaient quelquefois de panyres femmes qui vivaient d'aumônes, On a surfout contemplé avec admiration des processions d'hommes seuls, une armée de 70,000 soldats du Christ, la croix sur la poitrine, le chapelet à la main, ils portaient tièrement des bannières. Plus de respect humain! le siècle de Marie a pris la place du siecle de Voltaire.

On a vu, chose plus frappante! des processions de malades. Pauvres pour la plupart, souvent incurables, parfois mourants, ils venaient de toutes les provinces de France et de Belgique. Les voitures des chemins de fer avaient été transformées en ambulances et en infirmeries. A l'arrivée, des hospitaliers se prodiguaient pour soulager ces infirmes: des milliers de pèlerins, gendant les jours et les mits, priaient les bras en croix et baisaient la terre. Les gémissements de la prière étaient souvent interrompus par des guérisons, par

l'éclat spontané du Magnificat. La Vierge avait dit : « Vous prierez pour les pécheurs. » Marie avait commencé cette prière ; Bernadette y avait répondu par le cri ; Pénitence! pénitence! Depuis ce jour, la grotte est le sanctuaire de la prière; elle ne cesse ni jour, ni muit, à la lueur des cierges qui en sont le symbole permanent. On y prie pour les pécheurs, pour les affligés, pour les malades, pour les défunts, pour l'Eglise et pour la France. Les pèlerins arrivent, le chapelet à la main. Les processions ont traversé des plaines et des vallées, qu'elles embaumaient de leurs prières. La vapeur a parle moins lort que le cœur chrétien. On a prié au départ, quelquefois pendant neuf jours ; la reconnaissance prolonge la prière après le retour. Partout Lourdes a réveillé l'esprit de prière. La prière a fortifié partout la foi, l'espérance et la charité; elle a apaisé et ouvert le cœur de Dieu.

La pénitence donne à la prière la force qui pénètre les nues. Les pèlerins joignent à la prière les sacrifices et les fatigues, les prostrations et les bras en croix. Quand les prières et les sacrifices auront satisfait à la justice divine, nous verrons les sourires de la miséricorde. Lourdes aura remporté son plus beau triomphe.

La Vierge avait dit : « Allez boire à la fontaine et vous laver. » Bernadette but et se lava à l'eau bourbeuse de la cavité creusée par elle dans le sable. Le monde boit de cette eau; la terre en est avide. Les pèlerins aiment à l'emporter. On en expédie par an trente mille bouteilles. Cette eau opère des merveilles de graces et de guérisons; elle rend la vie aux malades désespères; elle convertit les pècheurs; et quand les peuples auront bu à la source de Marie, son t'ils saura bien guérir les nations.

La Vierge avait dit : On doit bâtir ici une chapelle, o Les prêtres, sans autre ressource que l'aumône, ont élevé la gracieuse basilique qui couronne la grotte et perce la nue de sa flèche accienne; que décorent six cents bannières et drapeaux de diverses nations; où sont célebrées annuellement trente mille messes et distribuées quatre cent mille communions; où la prière ne cesse ni jour, ni nuit; véritable miniature de la sainte Eglise de Jésus-Christ.

Et comme la basilique était insuffisante, ils ont bâti la grande Eglise du Rosaire. Le successeur de saint Pie V, vainqueur du Turc à Lépante, Léon XIII, a établi le mois du Rosaire, pour achever moralement la déroute de l'Islam nahométan et accélérer la ruine de l'Islam révolutionnaire. Les tribus dispersees d'Israël vienuent à Lourdes rendre gloire à Dieu et méditer le grand mystère du Christ. Jésus-Christ est l'ami des Francs; il relève son empire et renouvelle le grand ordre des siècles.

L'Immaculée-Conception, apparue à Lourdes, prépare ce triomphe. Son culte s'est répandu partout jusqu'aux plus lointains rivages. Partont s'élèvent ses images, ses statues, ses grottes, ses autels, ses chapelles, ses églises, ses cathédrales. Au Ioin, des sanctuaires déjà celèbres, en Belgique, à Constantinople, près de Pondichéry, an Canada, s'ouvrent comme succirsales de Lourdes. Glorifiée partout, Marie multiplie partout les merveilles de sa bonté; par elle l'Église militante recoit comme un reflet de splendeur de la céleste Jérusalem. L'apparition de Lourdes n'est pas seulement un des grands faits du XIXº siècle, c'est un des grands évenements de l'histoire.

Ces deux apparitions de Lourdes et de la Salette avaient introduit avec éclat, dans le monde religieux. Fidec de la réparation et l'urgence d'y pourvoir. Nous voyons presque simultanément cette idée se faire jour et prendre corps dans trois endroits differents : au Carmel de Tours, à Paris et en Alsace. Nous devens parler brièvement de ces trois institutions de sainteté.

A Tours, il y a, depuis deux siècles, un Carmel où avait véen, au siècle dernier. Marguerite du Saint-Sacrement, bien connue de toutes les personnes pieuses; en ce siècle, ce même Carmel dévait voir une humble fille de Bretagne renouveler les merveilles du XVIII° siècle. Perrine Eluère était née à Rennes en 1816; c'était la tille d'un serrurier qui eut douze enfants et les vit tous mourir avant leur père. De bonne heure. Perrine avait été

prevenue de la grâce de Dieu, mais sa vocation à la vie religieuse rencontra d'ianombrables obstacles. Entin elle fut accueillie au Carmel de Tours et là encore soumise à toutes sortes d'épreuves; mais pour les saints tout profite à leur saintelé. L'ordre réformé de sainte Thérèse se distingue au premier chet par son dévouement à l'Eglise et par l'apostolat de la prière, la conversion des infidèles et des pécheurs, la réparation des offenses faites à la gloire divine sont les intentions habituelles de ces Carmélites, qui ne se séparent rigoureusement du monde que pour le mieux servir.

Au Carmel de Tours, Perrine, devenue la sœur Saint-Pierre, après s'être mise à la disposition du Seigneur, reçut la triple mission : I° de greffer sur le Carmel une œuvre de réparation à la majesté de Dieu, outragée par les blasphèmes et par la profamition du dimanche : 2º d'établir la dévotion à la Sainte-Face comme moyen principal de réparation ; 3º de se placer sous la protection de la Sainte-Vierge, spécialement invoquée pour l'application à l'Eglise et à la France du culte de la Sainte-Face. Ces trois mystérieuses communications constituent l'ouvre de la sœur Marie de Saint-Pierre.

Bien que la carrière d'illumination que le Seigneur tit parcourir à son épouse ait été courte, ce ne fut néanmoins que peu à peu qu'elle y avanca et sans rien savoir du butoù elle devait parvenir. Même dans cette voie extraordinaire où le Seigneur conduisait sa servante, il ne voulut pas qu'elle s'écartât jamais des règles-de l'obéissance religieuse : il voulut que ses prescriptions fussent sonmises chaque fois aux supérieures régulières de la sœur. Souvent il en résulta pour la sœur Saint-Pierre de cruelles épreuves et de notables humiliations. Ces épreuves ajoutaient à ses mérites et devaient plus tard entrer en ligne de compte pour constater l'importance de ces communications d'En-Haut.

Si l'on examine avec attention l'œuvre de la réparation. la dévotion à la Sainte-Face et la maternité de Marie, telles qu'elles sont présentées par la sœur Saint-Pierre, on n'y tronve aucun caractère de nonveauté. Ces dévotions ne sont pas seulement des explications de l'Incarnation et de la Rédemption, mais elles ont des précèdents dans l'histoire de l'Eglise. C'est souvent parmi les âmes les plus charitables et les plus pures que nous en trouvons des exemples. Chaque fois que l'ontrage s'est élevé de l'abime contre la divinité, chaque fois l'Eglise, par ses saints, a élevé entre le ciel irrité et la terre coupable, la victime qui a été attachée à la croix, avec le mérite infini de ses travaux et de ses soullrances.

La sœur Saint-Pierre mouruten 1848 à l'âge de trente-et-un ans ; après avoir établi l'œuvre de la réparation, elle s'était offerte à Dieu comme victime : Dieu ratifia cette oblation. Or, il y avait, à Tours, un bon chrétien,

de la sœur Saint-Pierre ou plutôt qui avait accepté pleinement ses communications avec Jésus-Christ, Dupont, qu'on appelle communément le saint homme de Tours, avait établi, dans sa maison le culte de la Sainte-Face, d'après la véritable image conservée à Rome ; il entretenait, devant cette image, des lampes allumées; et permettait qu'on prit de cette huile pour s'en oindre, en vue d'obtenir de Dieu quelque grâce. Mais le cardinal Morlot, esprit timide, peu ouvert à l'intelligence du surnaturel, avait mis sous scellés-les papiers où la sœur Saint-Pierre avait consigné ses entretiens avec Jésus-Christ. Son successeur, Fruchaud, avait maintenu les sceaux et la mise au secret. Le second successeur, Charles Collet, se trouvait avoir écrit, comme vicaire général de Dijon, la vie d'une religieuse célébre par les communications qu'elle avait recues du ciel. Devenu archevêque, l'historien mit son ponvoir au service de ses convictions ; il ouvrit les secrets de la sœur Saint-Pierre. Depuis vingt-cinq ans, le saint homme de Tours avait entretenu son oratoire de la Sainte Face. Une série ininterrompue de merveilles en tous genres avaient été opérées entre ses mains et sous ses yeux par ce enlie. « Oui, disait-il, si les révélations de la sœur Saint-Pierre sont reconnues, il y aura évidemment un coup terrible porté à l'esprit infernal. On pense que les prodiges opérés par l'huile de la lampe allumée devant l'image de la Sainte Face, sont de nature à fixer l'attention de l'autorité, qui est appelée à prononcer sur les écrits de la pieuse carmélite. Or, il y est dit des choses merveillensement consolantes sur la Sainte Face ; il y est dit en foutes lettres que la Sainte Face doit être le signe extérieur et sensible de la Réparation. Eh bien ; nous sommes témoins tous les jours, ici, de guérisons extrémement remarquables; il v en a qu'on pourrait trouver miraculeuses si l'on fait enquête. » Quand il apprit que l'examen des écrits de la sour Saint-Pierre venait d'être confié aux Bénédictins de Solesmes, il dit : Nunc dimittis : il faut maintenant que je m'en aille. Avant d'expirer, en 1876, tournant ses regards vers le cloître : « Comme le Carmel est brillant! il resplendit de rubis et d'émeraudes. »

nominé Dupont, qui était entré dans les idées

Une ordonnance archiépiscopale transforma en oratoire public la chapelle privée du saint homme de Tours; en lit le siège d'une archiconfrérie réparatrice; créa, pour son service, une communauté de prêtres de la Sainte-Face; lit entin du diocèse du Thaumaturge des Gaules, l'un des foyers d'expiation et de prières, pour le salut de la France et le triomphe de l'Eglise.

A l'œuvre surnaturelle de la sœur Saint-Pierre, il faut rattacher iei l'œuvre de la sœur Marie-Thérèse. Théodelinde Dubouché, née à Montanban en 1809, avait mené jusqu'à vingt-deux ans, une vie pieuse et retirée. C'était une artiste peintre, et, par la grâce de

Dieu, dans une âme très aimante, elle avait gardé le culte de la plus délicate pureté. L'u iour qu'elle avait médité sur l'énergie chrétienne des peintres espagnols, elle fut comme foudroyée ; un feu ardent d'amour pour Dieu s'alluma dans son cœnr. Une dévotion extraordinaire au Très Saint-Sacrement la tit approcher plus souvent de la Table Sainte, La sainte communion, des rapports spirituels avec le Carmel, le spectacle de la revolution de 1848 et particulièrement des journées de juin, lui inspirerent bientôt l'idee d'une communante réparatrice. La première forme de cette communauté naissante parut être un tiers-ordre du Carmel; le Carmel n'agrea pas cette proposition Theodelinde dut alors se rabattre sur une congrégation nouvelle qui devait embrasser trois sortes de membres : les régulières, les séculières et les ouvrières : les sœurs régulières devaient entretenir le feu sacré dans le recueillement du cloitre : les sœurs séculières devaient le porter au dehors dans quelques familles choisies; entin les ouvrières devaient le propager dans le monde, A quarante ans, Théodelinde qu'il Thabit et lit profession sous le nom de Marie-Thérèse.

Cinquante ans se sont écoulés : ce qui n'était en 1848, que le rêve d'une fame passionnée pour l'honneur de l'Eucharistie est devenu une vivante et belle réalité. L'institut de l'Adoration réparatrice est constitué ; approuvé d'abord par l'autorité diocésaine de Paris. il a obtenu bientôt après, du Saint-Siège, le bref laudatif et l'approbation canonique; il compte des maisons à Paris, à Lyon, à Chàlons-sur-Marne et dans deux autres villes de France. Dans lous les sanctuaires de l'œuvre. des adoratrices en grand nombre se suceèdent nuit et jour devant l'Ostensoir, Cet accroissement, qui peut sembler rapide, quand on l'embrasse d'un seul coup d'œil, s'est opéré lentement parmi les traverses et les contradictions, lot ordinaire de ce que Dieu bénit. Née dans la pauvreté, l'œuvre a grandi sans cesser d'être panyre, sans cesser de recevoir, au jour le jour, le pain qu'on demande au Pater. Le bien qu'elle a déjà produit, le nombre d'ames qu'elle a fait entrer dans la voie de la ferveur, les hommages continuels qu'elle procure à la sainte Eucharistie, les grâces multipliées qu'elle a obtenues pour toutes sortes de personnes, la partie importante qui lui revient dans le developpement de la dévotion au Saint-Sacrement, enfin l'amour de l'obscurité qu'elle a su garder comme une tradition de famille : tous ces caractères d'une œuvre voulue de Dien et animée de son espril, 'assurent à la sœur Marie-Thérèse une place dans l'histoire de l'Eglise. Cette humble religieuse mourut en 1853. Dans sa ferveur, elle avait souvent rèvé un ordre d'hommes pour rendre, an Saint-Sacrement, un hommage perpétuel; souvent elle en avait entretenu Mgr Luquet, prêtre de Langres, devenu évêque d'Hésebon. Nous croyons que le P. Eymard et les prêtres du Saint-Sacrement, ont répondu depuis aux voux de sœur Marie-Thérèse.

Aux œuvres connues de sœur Marie-Thérèse de Saint-Pierre, il faut joindre da société de Marie-Réparatrice, fondée par Emilie d'Oulfremont, baronne d'Hooghvorst, Emilie d'Oultremont était née en 1818, dans la province de Liège, compatriote de la bienfienreuse Julienne à qui l'Eglise doit la tête du Corpus Christi, A sept ans, ayant entendu ce passage de l'Evangile : Marie a choisic la meilleure part qui ne lui seca point culceie, elle se promit de faire le même choix. Dès sa plus tendre jeunesse, elle s'était vouée aux trois dévotions du Sacré-Ceur, du Saint-Sacrement et de la Sainte Vierge. A dix-neuf aux. elle épousait le baron Victor d'Hooglivorst. un homme que Jésus-Christ lui avait choisi dans son amour. Une des conditions des deux flancés, c'est qu'ils iraient tous les mois, ensemble, à la table sainte. Leur union fut heureuse et bénie, mais courte : Dieu leur donna deux garçons et deux filles. Le baron avait été nommé représentant de la Belgique près du Saint-Siège ; étant allé à la chasse dans les Marais Pontins, il y prit une fievre qui l'enleva en 1847. Avant de mourir, il avait demandé à Dieu, comme grâce, que ses quatre enfants lui fussent consacrés. Presque en même temps mouraient la comtesse et le comte d'Oultremont, Leur fille, devenue veuve, lout en dounant à ses enfants les soins nécessaires, avait faim et soif de recueillement, de solitude, d'existence cachée en Dieu. En 1854, la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception, lui suggéra de fonder une société de Marie-Réparatrice, suivant cette formule : Réparation envers Jésus, avec Marie, à l'exemple et avec l'aide de Marie, Pour marquer sa nouvelle vocation, elle s'appela Marie de Jésus. Sa petite communauté, formée de huit personnes, se réunit pour la première fois le 8 novembre 1855. En 1856, le cardinal Patrizzi étant venu à Paris baptiser le prince impérial, un jésuite lui remit un rapport sur l'œuvre nouvelle ; le cardinal en til part à Pie IX et aussitôt la petite société recut le bref laudatif. Plusieurs raisons toutefois empéchaient Marle de Jésus de se fixer à Paris ; avec l'agrément de Mgr Ræss, elle se fixa en Alsace. Pour concilier ses devoirs de mère avec ses projets de religieuse, elle quittait son couvent pour donner, à sa petite famille les soins d'une bonne mère. Ses deux filles simplilièrent ses el ligations maternelles, en entrant, comme novices, dans la société de Marie-Réparatrice ; elles moururent toutes deux avant lenr mère.

La première véture ent lieu en 1857. La nouvelle société adopte, pour sa formation et son gouvernement, les règles de saint Ignace. Le but qu'elle se propose, c'est de réparer, autant que possible avec le secours de la grâce, les outrages faits à la divine Majesté et le mal causé aux hommes par le pêché. Réparer et réparer par Marie, avec Marie,

près de Jésus; voilà tout le plan, tout l'esprit, toute la raison d'être de la société. Sans doute la réparation s'impose à toute àme aimante; l'union à Marie, pour honorer Jésus date du Cénacle et du Calvaire. Ce qu'il y a ici de caractéristique et de neuf, c'est la pensée de lier à jamais ces deux sentiments, d'en faire le mobile constant. L'esprit directeur de la vie tout entière. Par la l'Institut de Marie-Réparatrice prend, parmi les autres, sa place distincte et originale.

Il n'y a donc point ici de nouveauté. En principe, tout chrétien est tenu de réparer ses offenses personnelles. Dans l'Eglise, il s'est formé de tout temps, des œuvres de réparation, privées ou publiques. Le besoin de réparer les outrages à la divine Eucharistie s'est affirmé avec une particulière vigueur. Mais ces satisfactions, ces expiations, ces réparations ne sont que d'un jour ou n'ont en vue qu'une sorte d'ontrage. Ici, nous avons une société engagée par vœu à la réparation permanente et incessante de tous les outrages commis sans cesse, nuit et jour. Société de réparation pour les âmes qui oublient ou qui offensent, et de réparation pour les ames éloignées de Dieu ; société qui continue près de Jésus, toujours présent et délaisse, la vie aimante, vigilante, priante, agissante de Marie.

 Λ ces adorations réparatrices, la société unit d'ailleurs les œuvres apostoliques, et. en particulier, le service de l'Eglise dans les missions. L'approbation définitive de la societé a été donnée en 1883, par Léon XIII. En 1899, après trente-cinq ans d'existence, elle s'était déjà établie dans presque tous les pays d'Europe. Deux foyers d'action qu'elle a voulu particulièrement s'assurer, c'est Rome et Jérusalem, Jérusalem, la cité de l'Eucharistic et de la Croix : Marie Réparatrice devait revenir là, à quelques pas du Golgotha, autel sanglant de la victime divine, près de laquelle Marie. mère de désus, se tenait debout, coopérant au salut du monde. Rome, c'est l'Eglise, c'est la Papauté, c'est la terre des Martyrs, le roc fondamental de la vérité : Marie Réparatrice devait s'y tixer et fonder sa maison-mère, pour rayonner, de la, plus au loin, dans la double sphère du sacrifice et de l'apostolat.

Marie de Jésus monrut à Rome en 1878. Comme les saintes veuves, choisies par Dieu, pour devenir les mères d'admirables tamilles religieuses, les Paule, les Françoise Romaine, les Brigitte, les Jeanne de Valois, les Chautal, les Marie de l'Incarnation, les Legras, les Elisabeth Seton, Marie de Jésus fut un modèle dans tous les états de vie : c'était une âme de Dieu, une âme d'élite, a dit Léon XIII. Les maisons de son Ordre continuent son œuvre dans les cinq parties du monde.

Aux œuvres réparatrices des sœurs Marie de Jésus, Marie-Thérèse et Saint-Pierre, il faut joindre encore l'œuvre de l'adoration de l'abbé Langrez, François-Marie Langrez était ne en 1787 à Saint-Servan, la ville qui don-

nera bientôt les Petites-Sœurs des Pauvres. Orphelin de bonne heure, il travaillait tout jeune, comme cordier, pour gagner sa vie, et étudiait, à ses loisirs, le rudiment de la grammaire latine. Au Concordat, quand se ronvrirent les églises, à force de travail et d'industrie, il devint prêtre et chanoine de Quimper. Langrez était un homme charitable ; il s'occupa de venir en aide aux petites tilles abandonnées. Après divers essais, vers 1823, il confiait à Marguerite Le Maitre sa petite troupe de huit tillettes, qu'il fallait apprendre à travailler et s'ingénier à nourrir. Avec des petites filles ignorantes et maladroites, l'affaire n'alla pas toute seule. Leur travail était souvent refusé on blamé ; et pourtant il fallait vivre de ce travail. La pauvre Marguerite, par sa misère même, intéressa à son œuvre quelques demoiselles riches, entre autres Olympe de Moélian. Au milieu des difficultés. l'œuvre marcha : le difficile n'était pas de trouver des orphelines, qui bientôt atteignirent le chiffre de quarante. Pour loger tout ce monde. Langrez acheta en 1829 une propriété nommée l'Envivian; deux com∓ pagues vinrent en aide à Marguerite. L'établissement s'appela la Providence : c'est le seul nom qui lui convenait. Les trois humbles femmes qui s'étaient dévouées à son service, prirent un commencement de costume et quelque forme de vie religieuse. L'entrée d'Olympe de Moélian dans la petite communante lui fournit les ressources nécessaires pour s'agrandir. En 1834, on bâtit une chapelle ; en 1835, on avait sept novices et trois postulantes. L'adoration paroissiale du Saint-Sacrement était depuis longtemps établie dans le diocèse de Quimper, à la requête du P. Huby; elle ne fut établie à la Providence detinitivement qu'en 1843. Marguerile Le Maitre était morte en 1837 ; Marie-Olympe de Moelian ne mourut qu'en décembre 1843, après l'établissement, dans sa maison, de l'adoration perpétuelle. La petite Congrégation ne fut appronyée du Saint-Siège qu'en

Depuis le jour où l'abbé Langrez plaça deux enfants chez Marie Michel, jusqu'à l'année 1900, cent vingt religieuses se sont dévouées à élever quatre cents orphelines. A cette vie d'active abnégation, elles unissent la vie contemplative, par l'adoration du jour et de nuit. Par leurs soins dix-limit cents orphelines ontété élevées jusqu'à vingt ans ; et parmi elles, une centaine se sont faites religieuses. Ainsi un prêtre et une servante, auxquelles s'adjoignit plus tard une femme du moude, en s'unissant autour du tabernaele, ont doté leur pays d'une véritable institution de bien public. L'adoration du Saint-Sacrement, l'éducation des pauvres orphelines, la formation de domestiques chrétiennes, telles sont les œuvres de la congrégation. Le nom même de domestique accorde au serviteur de faire partie de la maison, d'avoir charge de la famille. La domesticité devient ainsi une fonction sociale de grave importance et par les hommages que sa ferveur rend à Jésus-Christ, au sacrement des autels, elle rend

service à l'Eglisc.

En suivant cette même idée de réparation, nous devons inscrire ici les Servantes du Sacrè-Cœur de Jèsus, qui sont en meme temps servantes des Pauvres. Cet institut a pris naissance à Paris, et a établi sa maison-mère à Argenteuil, Ces servantes des pauvres suivent la règle de saint Augustin, avec des constitutions qui leur sont propres; aux trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, elles joignent un quatrième voeu d'adoration comme victimes réparatrices. Leur patron est saint François de Sales, le parfait modèle de la vie intérieure et de la vie active dans les œuvres de zèle et de miséricorde. La charité inspire à ces sœurs d'ouvrir des maisons de préservation et de correction pour les petiles filles pauvres, délaissées ou orphelines; elles ont aussi des maisons de travail et des ouvroirs, sortes d'écoles professionnelles des jeunes tilles chrétiennes; elles se consacrent spécialement au service des malades dans les hospices; elles sont employées aussi dans les maisons d'arrêt et les pénitenciers, Les servantes du Sacré-Cœur sont parfaitement dévouces au Saint-Siège. A leur maison-mère d'Argenteuil, pour la France, elles ont joint deux autres maisons-mères dans la capitale de l'Angleterre et de l'Autriche. En ce moment, la Congrégation compte environ quarante-deux maisons : quatre à Paris, cinq à Versailles, quatre à Lille, huit à Londres, ciaq à Vienne, une en Belgique, une en Allemagne. L'humilité de ces saintes tilles est telle qu'elles n'ont voulu donner aucun nom à l'histoire : ce n'est pas nous qui dérogerous à leur modestie. Nous éprouvous une sympathie particulière pour ces petites compagnies dont lésus-Christ sent sait le nom : Quarum solum habet comperta vocabula Christus.

Une autre congrégation, vouée à l'adora-tion réparatrice, ce sont les Franciscaines missionnaires de Marie. L'originalité de cet Institut, c'est qu'il est né aux Indes Orientales, dans la ville d'Ootacamund, sous les auspices de Mgr Bardon, évêque de Combatour, et qu'il porte, an centre du paganisme, la puissance de l'adoration du Saint-Sacrement. Le grain de sénevé devait bientôt devenir un arbre qui étendrait ses rameaux. Dans les dernières années de Pic IX, les Missionnaires de Marie résolurent d'assurer l'avenir de leur Institut, en obtenant la benédiction du Saint-Siège et l'antorisation de transférer leur Noviciat en Europe pour favoriser le récrutement et la fondation de leurs sujets. Avec la permission de leur évêque, elles obtinrent à Rome, en 1877, d'être rattachées au service de la Propagande; et elles ont établi leur noviciat à Saint-Brieuc, dans la catholique Bretagne, où la foi donne à la race celtique, une àme de fer. Dès le principe, les fondatrices désirèrent s'appuyer sur un grand ordre retigieux, afin de se donner au ciel une famille de saints protecteurs, et de s'assurer, sur la terre, cette sève monastique qui garantit les œuvres nouvelles en leur donnant une plus large part à l'esprit évangélique des anciens ordres. Le choix des missionnaires de Marie s'est fixè sur la famille du seraphique François.

Les Franciscaines missionnaires tiennent des ouvroirs, des écoles, des pensionnats, des orphelinats, des crèches, des hôpitaux, des refuges, des dispensaires, des congrégations, des retraites et des catéchismes. Leurs maisons principales, après l'Immaculée-Conception de Combatour, le Nazareth d'Ootacamund et Saint-Joseph des Chafelets de Saint-Brieue. sont Sainte-Helène de Rome, Saint-Raphaël de Marseille, Sainte-Monique de Carthage, Notre-Dame-des-Victoires de Moratura à Ceylan, de Saint-Pierre de Colombo, de Saint-François de Tché-fou en Chine et de Saint-Michel de Paris. lei encore pas de noms propres à citer. On vit dans l'hamilité, on meurt à la peine et ou va recevoir au ciel sa récompense.

Je vondrais dire un mot du P. Jean, Directeur des victimes du Sacré-Cœur de Marseille.

Louis Maulbon d'Arbaumont était né à Dijon en 1813. Ingénieur des Ponts et Chaussées, au sortir de l'Ecole polytechnique, il se convertit et devint prêtre. D'abord secrétaire de l'évêque de Dijon, il ne prit pas goût aux affaires et entra en religion. Il existait à Marseille un couvent de victimes du Sacré-Cœur : l'abbé d'Arbaumont vint s'y fixer et prit l'habit de leur ordre, comme aumônier. Les refigieuses victimes recurent de lui feurs règles ; quant à lui, s'il recruta plusieurs sujets pour la congrégation d'hommes qu'il révait, il ne réussit point à l'établir. Les devoirs de sa charge ne le fixaient pas si rigourensement à Marseille, qu'il ne put, comme prédicateur de retraite, rayonner dans le Midi. Dans les retraites, c'était un grand convertisseur d'âmes; dans la direction de son couvent, c'était l'homme de conseils et d'exemples. A ses heures, le P. Jean composait le discours qu'il devait prêcher on écrivait d'autres ouvrages. On lui doit les règles et le coutumier des sœurs victimes, le commentaire du coutumier et des règles, des traductions, un grand nombre de discours et de traités de piété, l'un, entre autres sur la Direction des religiouses. Dans cette vie, il n'y a rien de commun, ni d'irrégulier ; tout est marqué du sceau de Dieu, imprégné de sa lumière et pénétré de la croix. Mais, ce qu'il y a de plus remarquable, dans le P. Jean, c'est lui-même. Fort bel homme, de haute taille, plein de gout et d'esprit, il se fit un homme d'immolation et accomplit en lui, d'une façon presqu'eftrayante, ce qui manquait à la Passion de Jésus-Christ. Quand la poussière du siècle sera tombée, il est probable que l'image du P. Jean paraitra, avec l'éclat qui lui est propre, et que le P. Jean sera un saint canonisé.

En attendant, pour servir à la canonisation, la vie du serviteur de Dieu a été écrite par le directeur de l'OEuvre de la jeunesse de Marseille. l'abbe Timon-David. L'un des prêtres

les plus distingués du Midi.

A côté de l'œuvre des Saints Cœurs de tésus et de Marie, se place naturellement l'œuvre du Sacré-Cour. Deux traits caractérisent les saints de ce-siècle : un tendre amour pour le centre de la vérite, qui est le Saint-Siège : et un amour plus ardent encore pour le Cœur de Jésus, qui est le centre de la charité. Ces deux amours nous élèvent au-dessus des misères du présent. Parce que nous vivous dans des temps malheureux, beaucomp s'apitoyent sur le sort de l'Eglise Jésus-Christa fondé une Eglise au sein de la Judée à l'époque de la dissolution sociale : il la maintient au milieu des peuples, au milien des dissolutions nationales. Si les peuples ne veulent pas se sauver par Jésus-Christ, Jésus-Christ peut toujours sauver les âmes et il ne les sauvera jamais avec plus d'efficacité qu'au sein des nations dont les ruines nous avertirent que la patrie n'est point ici-bas.

Madeleine-Louise-Sophie Barat, était née en 1779, à Joigny, dans la maison d'un cultivateur. Dans sa jeunesse, son-frère, plus àgé, qui devint prêtre et mourut Jésuite, avait poussé les études de Sophie jusqu'aux études grecques et latines. Le Père Barat mit sa petite sænr en relation avec le P. Varin. Les Jésuites propageaient ardemment culte du Sacré-Cour. Le P. Varin proposa à Sophie et à quelques jennes tilles de former. pour ce culte, une nouvelle Congrégation. C'est au milieu de Paris, dans une petite maison du Marais, que les quatre premières sœurs s'initièrent à cet esprit de résolution, de force et de mansuétude qui distingue leur compagnie. Le 13 novembre 1800, dans une chapelle privée, les quatre postulantes se consacrèrent au Sacré-Cœur.

La société était fondée, mais dans quel but? Dans le courant de l'année suivante, les quatre sours étaient à Amiens et renouvelaient leur consécration le 21 novembre. Puis dans une petite maison, elles ouvraient au rez-dechaussée deux classes, un dortoir au pre-

mier étage, et les voilà établies comme Daines de l'instruction chrétienne. Les pauvres dames ne vivaient que de privations : le jour, elles enseignaient : le soir, elles travaillaient de leurs mains. Mais l'amour de Dien était le ciment de leur amitié, et, si cet amour n'est pas sans tourment, il trouve le remède dans l'humilité. Or, si grande que soit l'humilité.

it faut un chef partout. Le 21 décembre, Sophie était supérieure de la maison ; elle avait

vingt-trois ans.

De 1802 à 1804, c'est l'époque de la vie cachée, La supérieure est éprouvée dans sa sante au point qu'on désespère : elle guérit. Huit nouvelles sœurs se joignent aux quatre premières ; venues de familles diverses de fortune et de condition, elles apportent, dans l'unité d'un même dévouement, une grande diversité de caractères, Les Jésnites sont là pour les torger, les dégrossir et les sculpter. On achète l'oratoire d'Amiens ; les religieuses viennent s'y établir : c'est le berceau de la

nouvelle compagnie.

Le nombre croissant des sœurs fit pressentir que ta maison d'Amieus ne pourrait suffire à la société. L'ue seconde maison vint s'offrir en 1805, mais loin, à Grenoble. Une demoiselle Philippine Duchesue, une femme taillée à l'antique, avait loué le monastère de Sainte-Marie d'En-Haut, y avait recueilli quelques débris des anciennes congrégations et ouvert une école. Philippine, incertaine sur le parti à prendre, avait ouï dire ce qui s'était passé à Amiens : elle voulut-se raffacher au-Sacré-Cour. Sophie Barat vint à Grenoble, vit et conclut l'affaire avec cette facilité où l'on sent le concours de Dieu. Quand l'évêque de Grenoble demanda les constitutions, qui ne se dresseront qu'en 1816, on lui répondit: « La fin de l'association est la perfection des membres qui la composent et le salut du prochain. L'esprit de l'association, c'est le détachement du monde et de soi-même, la pureté d'intention pour la gloire de Dieu, le zèle et la donceur à l'égard du prochain et une grande obéissance envers les supérieurs. Les marques de sanctilication sont : pour les religiouses le noviciat et les exercices du chrétien ; pour les personnes du dehors, l'éducation des pensionnaires. l'instruction grafuite des dames pauvres et les retraites pour les dames du dehors. Quant an règlement et à l'organisation : 1º Les différentes maisons out une supérieure générale; 2º Tont y est en commun, la manière de vivre est simple. Il n'y a pas d'austérités de règles ni de jeunes en dehors de ceux de l'Eglise; 3º Tous les jours, on fait une heure d'oraison le matin, une demi-heure le soir, une lecture spirituelle, deux examens de conscience et ensuite le petit officé de la Sainte Vierge. »

Quand la maison de Grenoble fut fondée par accession de religieuses, de novices et d'éleves, le Sacré-Cœur s'établit à Poitiers, en 1807, à Niort en 1810, à Cugnières et à Gand, Depuis 1806, Sophie Barat était supérieure générale : la supériorité-du titre allait de pair avec la supériorité de la personne. A partir de 1815, on s'occupa de la révision définitive des Constitutions, lci, il fallut livrer bataille. La nouvelle société voulail emprunter ses règles aux Constitutions de saint Ignace; elle voulait, par une résolution anti-janseniste et anti-gallicane, s'appuyer sur la dévotion au Sacré-Cœur. Un Saint-Estève, qui était quelque chose à l'ambassade de France à Bome, appartenait à la catégorie de ces gens qui, à Rome comme ailleurs, se donnent beaucoup plus d'importance qu'ils n'en ont ; il voulait maintenir la société naissante dans l'ornière gallicane : il fut subodoré par le P. de la Clorivière et vaincu par les désuites. L'œuvre resta française, mais fut appropriée aux besoins des temps et rattachée par une ferme adhérence à la Chaire Apostolique.

En 1816-17, le Sacré-Cour est établi à Beanvais, à Quimper et à Paris ; en 1818, il passe les mers et pénètre en Amérique.

L'an 1820 marque dans le siècle la date des grandes luttes, Frayssinous, prèche, Lamennais écrit, Bonald pense, Chateaubriand chante; J. de Maistre, plus perspicace, dit: Je m'en vais avec l'Europe. Chateaubriand et Lamartine font prévaloir, dans l'étude de la religion, l'imagination et l'esthétique. La baronne de Staël montre, par sa grande réputation, comme une femme sans foi et de médiocre vertu, peut s'illustrer. Une Genlis public de sots romans pour ressusciter les théories de Rousseau sur l'éducation. De longtemps, les Ursulines, les Bénédictines, les Visitandines, honorées des suffrages de Bossuel et de Fénelon, s'élèvent confre ces aberrations, comme de solides remparts. Le Sacré-Cœur vient leur prêter main forte, en s'appuyant sur l'amour de Jesus-Christ et en mettant à son service l'expérience consommée que les Jésuites ont acquis dans leurs collèges.

Désormais le Sacré-Cœny s'élance comme nu géant à la conquête du monde. En 1820, il achète l'hôtel Biron à Paris, pour y établir un pensionnat et un noviciat. De 1821 à 1824, il se fonde au Mans, à Autun, à Besançon, à Turin. En 1825, l'institut reçoit une première approbation de Léon XII. La France est agitée par les passions politiques; les agitations n'empècheut pas le Sacré-Cœur de se fonder à Lille, à Lyon, à Avignon, à Perpignan, enfin à Rome à la Trinita-dei-Monti.

Les révolutions sont l'école des saints et l'épreuve de leurs œuvres. En 1830, la mère Barat se retire à Conflans et transporte son noviciat de Paris à Montet et à Middes en Suisse. Au premier calme, elle fonde une maison à Annonay, dans l'Ardèche et à Aix en-Provence. Les orphelins du cholèra rendent bientôt plus nécessaires les écoles du Sacré-Cœur. Un nouveau noviciat s'ouvre à Sainte-Rufine au Trastevere, pour delà monter à la Villa-Lente. Nouvelles fondations à Nautes, à Tours, à Pignerol, à Toulouse : nouveau noviciat, rue Monsieur, à Paris.

lci se place un incident pour le perfectionnement des règles, la résidence de la mère générale à Rome, la nomination d'un cardinal protecteur. Sophie craignait par là de perdre les bénélices de l'autorisation légale en France et le caractère de son œuvre; elle réussit à écarter, au moins, en partie, ces réformes. Nous sommes en 1840, c'est l'heure où la société s'accroît comme par miracle. Novicial à Mac-Sherrys-Town, fondation à New-York, à l'Achigan au Canada, à Musapha-supérieur en Algérie, à Laval, à Montpellier, à Nancy en France, à Saluces et à Padoue en Italie, à Lemberg en Galicie, en Bretagne et en Irlande. Un peu plus tard, fondation à Sarria près Barcelone, à Bourges et à Rennes en France, à Gratz en Antriche. En 1848, l'Italie fanatisée par Gioberti contre les Jésuites et contre les Jésuitesses, chasse le Sacré-Cœur de Turin, de Pignerole, de Saluces, de Parme et de Gènes. Les Piémontais, battus par les Antrichiens à Novare, cueillent des lauriers en proscrivant d'humbles femmes ; « C'est la seule brayoure des révolutionnaires italiens ; hardis contre Dieu

Nous ne continuous pas l'enregistrement des fondations nouvelles, nous en donnerons le total plus tard. lei, pour faire apprécier l'œuvre du Sacré-Cœur, il faut considérer deux choses : la formation des religieuses et la création des établissements.

La formation des religienses était l'œuvre propre du noviciat. Pour admettre ou refuser les novices, la mère Barat avait une espèce de puissance divinatoire. Une fois admise, la religiense était sonmise à un double travail de réparation et de préparation. On voulait d'abord éliminer d'elle tout ce qu'elle apportait du dehors, reconnu impropre au service. Ensuite, on la préparait à ses offices d'institutrice et de religiense. Ce double travail s'effectuait avec un art si sûr de lui-même, qu'il n'y a pas d'exemple, dans la société, de seandale causé, je ne dis point par la trahison d'un de ses membres, mais seulement par son insuffisance notoire.

La création des établissements exigeait premièrement un travail matériel, l'achat, la transformation des édifices, leur appropriation au service religieux et à la tenue des écoles. Cent maisons à fonder, c'est une entreprise énorme Pendant son généralat, Sophie Barat dépassa ce chiffre, et ce qui ajoute à l'énormité de la tâche, c'est qu'il fallut opérer dans les cinq parties du monde.

Quant au travail moral, il comprend trois choses : organiser, conserver, réformer, L'organisation d'une famille religieuse consiste d'abord dans le choix des premières officières. Ce choix était avant font une œuvre de prière : la mère l'imposait comme l'effet d'une volonté de Dien ; et quand elle avait tixé son choix, elle n'admettait pas facilement qu'on lachát pied ou qu'on sollicitát un changement. Son gouvernement toutefois n'était pas d'un sec formalisme; elle le faisait accepter avec des ménagements de la plus exquise délicatesse ; et, une fois qu'on l'avait accepté, pour adoncir le joug, elle était pleine de coudescendance. En cas de déplacement nécessaire, la considération des desseins de la Providence, le bonheur de tout lui donner, était le grand encouragement qu'elle voulait offrir.

Après l'organisation, la conservation dans la double vie d'action et de prière, la prière, l'oraison, c'est le premier devoir d'une supérieure et le gage de toutes les qualités. Se dépouiller de soi-mème, se tenir en adoration, puiser en Dieu ses lumières et son zèle, voilà le secret du gouvernement spirituel. Après la prière, une action qui embrasse deux obgets : la conduite des personnes et la conduite des affaires, la direction et l'administration. La direction exige un temperament de force et de douceur ; l'administration, un art delicat, fait de probité, d'empressement et de bonne humeur, qui concilie la pauvreté avec l'élevation des sentiments.

A la fin, la correction, qui se compose de trois choses : l'avertissement, la reprimande. et, s'il le faut, les menaces. La mère Barat excellait en toutes ces chosés. Pour le prouver, il faudrait de longues pages : et pour mettre les choses au point, nous manquerions de competence. Le fait seul suffit : et le fait, c'est que la supérieure générale s'acquittait si bien de tous ses devoirs, qu'elle paraissait à tous une

femme de premier ordre.

Pour être juste, il faut ajouter que la bonne mère n'était pas seule. A la fin, elle eut un vicaire général : en tout temps, elle ent un secrétaire et quelques conseillères. De plus. elle réunit jusqu'à huit fois le conseil général de l'ordre. Dans ces assises traternelles, elle examinait avec ses sœurs déléguées, toutes les questions que soulève le maniement des affaires et dont la nécessité d'agir réclamenne solution. Le dernier conseil dura un mois.

En 1864, la société comptait trois mille ciuq cents religiouses, dispersées dans les deux mondes. Depuis soixante-deux ans qu'elle était à la tête de l'Institut, la mère Barat avait fondé cent onze maisons. Dans sa longue vie, elle en avait perdu-quelques-unes par l'eflet des révolutions, aucune par sa faute. Et encore, si elle en avait perdu, elle eut, jusqu'à la fin, la joie de les remplacer. Le Sacre-Cœur était un organisme bien constitué ; il avait son gouvernement et sa hiérarchie : sa tête, son cœur, son bras. Et comme nous ne mourons pas tout entier, surtout quand nous sommes quelqu'un, la mère Barat avait si bien réglé son ordre que longtemps après sa mort, il suffisait de ses notes pour le diriger.

La mère générale du Sacré-Cœur mourut en 1865 d'une attaque d'apoplexie, pleine de jours et de mérite. Mgr. Parisis, dont le jugement fait autorité, déclare que sa vie est un des grands événements du siècle ; il prononce qu'à l'exemple de saint Dominique et de saint François d'Assise, de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Sienne, elle a été, par sa consécration à Jésus-Christ, une des héroines de l'Eglise, une des forces de Dieu en ce monde. Le 5 juillet 1879, la Congrégation des Rites publiait le décret autorisant la cause de sa béatification : c'est le plus haut témoignage que puisse enregistrer l'histoire. Tont ce qui est présumé saint au ciel a été grand sur la terre.

Au nom de madame Barat, il faut joindre le nom de madame Duchesne. Rose-Philippine Duchesne, née à Grenoble en 1769, était une femme de forte trempe. C'est elle qui, avant d'etre religiouse, avait repris le monastere de Sainte-Marie d'en hauf, pour le rendre à la vie religiouse. Dès son entrée au

Sacré-Cœur en 1806, elle avait rèvé d'être le missionnaire des sauvages de l'Amérique : en 1818, elle s'embarqua. Cette femme en cœur de chène était bien la religiouse prédestinée à cette entreprise. Le Mississipi, le roi des fleuves, avait eté déconvert par le P. Marquette et par Joliet. Sur ses rives étaient venues se fixer les émigrés catholiques, conduite par lord Baltimore : ils avaient baptisé la contree du nom de Maryland et fourni dans le monde, suivant la belle expression de Bancrott, un abri à la liberté religieuse. Les quakers qui étaient venus se réfugier à leur tour, l'appelaient « la terre du sanctuaire. » L'intolérance protestante changea la face des choses ; au lieu de la liberté, on n'eut plus, dans l'Est-américain que la persécution. La vallée du Mississipi, la Louisiane, que les profestants n'avaient pas encore envahie était restée aux sauvages et n'avait vu venir des missionnaires qu'à l'époque de la Révolution francaise : nous avons présenté, en abrégé, leurs apostoliques travaux. Si bien que les catholiques de l'Amérique du Nord sont, pour la plus grande part, des convertis des prêtres trancais.

En la personne de Philippine Duchesne, les religienses francaises, venaient coopérer à cette gigantesque entreprise : la mère Duchesneren fut le héros. En lisant la vie de cette femme, ou a souvent le cœur entre deux pierres ; plus souvent les larmes monteut aux yeux. Il est difficile d'imaginer une existence plus pauvre, plus mortifiée, plus humiliée et plus confiante. Le cœur de Jesus, rapproché du cœur de la religieuse, suffit à lui inspirer la résignation à tous les sacrilices et le courage de toutes les résolutions. Trois religieuses françaises, abordant la vallée du Meschacébé et revant de la convrir d'écoles, ce dessein paraît une folie ; mais ce qui est folie aux veux des hommes est sagesse aux veux de Dien. D'abord, elles s'établissent à Fleurissat, puis à Saint-Charles. Quand nous disons s'établissent, ce n'est qu'un mot ; il fandrait voir ces maisons, ce délabrement, ces voyages dans la boue, ces arrêts dans la misère, cette vie dont les mortifications rappellent les anachoretes de la primitive Eglise. Aux ctablissements de Saint-Michel et du Grand-Coteau s'ajoutent en 1847 et 1851 les deux maisons de Natchitochy et du Baton-Ronge. Aux établissements de Saint-Charles et de Saint-Louis, s'ajoute la mission des Potowatomies. En 1838, la tribu reponssée de Sugar-Creek émigre dans le Kansas, et dresse sa tente à Sainte-Marie. Le Sacré-Cœur les y suivit. Les sauvages entrent généreusement dans la vie chrétienne; il est bientôl question d'admettre leurs filles à la vie reli-

La Louisiane est maintenant suffisamment pourvue de maisons. En 1841, New-York recoit un premier établissement; puis, à la demande de Mgr Bourget, Saint-Jacques de l'Achigan. En 1846, Saint-Jacques se trans-

gieuse.

porte en partie à Saint-Vincent, dans une île, tormée par le fleuve Saint-Laurent. La maison de New-York, fondée d'abord dans l'île longue d'Astoria, se transporte en 1847 à Manhattan, ville où elle devient lé grand noviciat d'Amérique. En pensionnat, transféré de Mac-Sherrys-town à Philadelphie, est fixé dans le magnifique domaine de Eden-Hall. En 1849, la ville d'Halifax en Nouvelle-Ecosse et Buffalo sur le lac Erié, reçoivent chacune une colonie, tandis que New-York voit s'élever de vastes écoles et associations. En 1851, c'est à Détroit que le Sacré-Cœur établit un pensionnat, un orphelinat et un externat. L'année suivante, les villes de Sandwich et d'Albany recoivent le même bienfait. En tout, seize maisons que le Sacré-Cœur doit, sinon toujours à l'activité personnelle, du moins à l'initiative, à la prière et et aux sacrifices de madame Duchesne.

Cette bonne mère mourut en 1852. Après sa mort, selon son désir, le Sacré-Cœur pénétra dans l'Amérique du Sud et s'établit depuis l'isthme de Panama jusqu'à la Terre de feu. Et ainsi par Sophie Barat et Philippine Duchesne, deux religieuses françaises, le Sacré-Cœur s'institua et se répandit dans les deux

mondes.

Et maintenant où trouve-t-on des femmes de cette grandeur, des thanmaturges de cette puissance? Le sexe faible ne produit ces merveilles que dans l'Eglise catholique. Partout ailleurs la femme est convoitée, avilie, pas toujours corrompue, mais renfermée dans le cercle restreint de la vie domestique. Dans l'Eglise seule vous trouvez l'épouse de Jésus-Christ, la Vierge sainte, l'humble femme, qui, dans une nature délicate et un sexe fragile, s'élève à toutes les sublimités de la vertu, du sacrifice et du dévouement. Dieu seul fait ces choses étrangement sublimes, et puisqu'il opère ces prodiges dans l'Eglise catholique, c'est la preuve que l'Eglise catholique est l'Eglise de Dieu.

L'esprit d'erreur avait réussi à proscrire de la terre de France la religion du Christ; les autels étaient renversés, les temples profanés, les prètres captifs on assassinés. Mais l'Esprit de Dieu, qui souffle où il veut, sut de l'excès mème du mal tirer un grand bien. Si un instant le soleil de la foi catholique s'obscurcit sur la terre de France, ses rayons parvinrent à percer les ténèbres épaisses que le schisme et l'hérésie faisaient peser sur d'autres régions. Si l'Eglise de Dieu eut la la douleur de voir sa tille ainée l'abandonner et l'outrager, elle eut. d'autre part la consolation de voir revenir à elle d'autres enfants prodigues. C'est à l'hospitalité généreuse qu'elle accordait aux prêtres français exilés que l'Angleterre surtout devra son retour au catholicisme. Il n'est pas jusqu'à la Russie

qui n'ait senti cette influence. Dès les premiers moments, au contact des prêtres catholiques, il se manifesta au sein du moscovitisme un mouvement de retour vers l'Eglise romaine.

Parmi les personnes qui surent protiter de la grâce, on remarque la princesse Elizabeth

Galitzin.

Elizabeth Galitzin naquit à Saint-Pétersbourg en 1797 de parents illustres. Sa mère etait une intime amie de M^{me} Swetchine, A cette époque, la capitale de la Russie était le séjour d'une foule d'esprits distingués et chrétiens que les armes de la République française avaient obligés à quitter leur pays : on remarquait entre autres l'abbé. Nicole, le P. Rozaven, le comte de Maistre etc.

En 1800, la princesse Alexis Galitzin, mère d'Elizabeth, restée veuve avec cinq enfants, se convertit au catholicisme, mais secrétement, pour éviter les tracasseries et les persècutions. Elle demandait à Dieu la conversion de sa famille. Le jour où Elizabeth atteignait sa quiuzième année, sa mère lui apprit son changement de religion : cette ouverture fut accueillie avec dépit par la jenne tille. Elizabeth était tellement persuadée de la divinité de la religion grecque qu'elle concut dés lors une haine protonde contre le catholicisme et contre les jésuites qu'elle supposait être les auteurs de la perversion de sa mère ; elle écrivit le serment de ne jamais changer de religion, et durant quatre ans elle ne passa pas un seul jour sans renouveler ce serment.

Mais après quatre aus d'agitation et de luttes, Dieu jugea bon d'éclairer cette intelligence ; une nuit de réflexions salutaires provoquées par un entretien avec une cousine nouvellement convertie la changea et la mit dans la disposition de tout souffrir pour la religion catholique. Le P. Rozaven la confessa. C'était en 1815 ; elle était dans 19 ans.

Le P. Rozaven guida dans le chemin de la perfection la jeune proselyte. Dans l'opuscule qu'il a consacré à la mémoire de sa tante (1), le prince Augustin Galitzin a publié deux lettres dans lesquelles le Père dirige l'ardeur d'Elizabeth, forme sa conscience, lui enseigne la méthode de l'oraison mentale et lui donne des conseils marqués au coin d'une prudence et d'une sagesse consommées. Sous un telmaître. Elizabeth ne pouvait manquer de faire de rapides progrès. Le P. Rozaven crut reconnaître que Dieu appelait sa fille spirituelle à un état-plus parfait. Il fallait étudier, encourager cette vocation : c'est à quoi sont consacrées sept autres lettres publiées par le P. Guidée 2 . Le Père y exhorte Elizabeth à se tenir dans les bornes de la modération, dans le calme et la paix des enfants de Dieu, la met en garde contre de fansses amies, la fortifie contre les obstables qui se présentent à l'exé-

⁽¹⁾ Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur, par le prince A. Galitzin. Paris, Téchener fils, 1869. (2) Notice sur quelques membres de la société des Pères du Sacré-Cour de la Compagnie de Jésus. Paris, Douniol.

cution de son projet, la guide dans ses lectures.

Cet état dura onze ans : mais alors se présenta le moment favorable on les vœux de M^{tle} Galitzin devaient être comblés. Elle souhaitait d'entrer dans un ordre austère qui à la vie intérieure joignit l'œuvre de l'éducation. Le P. Rozaven la fit entrer au Sacre-Cœur et, en 1826, Elizabeth en -prit l'habit à Metz : elle avait alors trente ans. En 1832 elle tit sa profession à Rome. Bientôt après, elle futélue secrétaire générale, puis assistante générale et chargée de visiter les maisons, que son ordre comptait en Amérique. Dans chacune de ces charges, la Mère Galitzin déployà une activité prodigiense et fit prenve d'un dévouement sans bornes. Quand ses sœurs manquaient à la règle, elle les reprenait avec une force qu'elle savait tempérer lorsqu'elle s'adressait à des novices ou à des religieuses malades. Son zèle pour la gloire de Dieu lui tit employer à la décoration des églises le temps que fui laissait l'administration et le goût qu'elle avait pour la peinture. Elle établit une mission chez les Indiens.

Les traits les plus saillants de son caractère étaient une énergie qui ne reculait devant aucun obstacle et une grande pureté d'intention, et une amourense confiance en Dieu. Mais la religion, en enflammant dans son cœur l'ardeur de l'amour divin n'y avait pas étouffé les affections que la nature a mises au cœur de tous les hommes. Elle aimant sen pays et sa famille. Sons le ciel de la France, de l'Italie et de l'Amérique, où elle passa ses dernières années, elle était restée Russe. Ainsi on n'a pas de peine à trouver en elle le sentiment de la vanité nationale lorsqu'en 1830 on l'entend parler de la « carcasse de Bonaparte » qu'il s'agissait de ramener à Paris.

Son amour pour sa mère éclate à chaque page de ses lettres : quant à ses frères, son affection pour eux va jusqu'à lui faire demander à Dieu de lui donner en partage le Purgatoire sans soulagement et de faire servir à leur conversion tous les mérites qu'elle pour-

rait acquérir en cette vie.

La Mère Galitzin travaillait activement a la propagation de son ordre quand elle fut avertie en songe que sa mort approchait. Elle s'y prépara sans rien changer pour cela à ses occupations ordinaires. Entin, le t^{er} décembre 1843, elle fut prise de la tièvre jaune et huit jours après, fete de l'Immaculée-Conception, elle rendait son 'ame à Dieu, à l'âge de quarante-huit aus.

Sa mort précieuse devant Dieu ne hâtera-telle pas le retour de sa patrie vers le catholicisme?

Il est cruel à tous les âges de sonffrir du froid et de la faim. Mais, dans la série des douleurs humaines, il en est une qui surpasse toutes les antres en torture morale, c'est la condition d'un pauvre vieiflard en proie aux infirmités de l'age et sans force pour lutter contre les êtreintes de l'indigence. Les années, en lui enlevant son aptitude au travail, ne l'ont pas sonstrail aux besoins matériels; au contraire, les exigences de la nature se sont multipliées à mesure qu'il avançait dans la vie. Sans abri, sans pain, presque sans vêtements, ces pauvres vieillards errent tristement dans les rues, offrant réunies la vue de toutes les souftrances physiques et morales. Lu jour la maladie les atteint dans quelque mansarde ; ils meurent de misère encore plus que de vieillesse.

Dien a mis au cœur de l'homme la compassion, l'Eglise a développé ce sentiment par sa grâce ; et l'Eglise, et l'Etat, par un ensemble d'institutions, cherchent à porter remède à toutes les misères. Malgré toutes les institutions de charité, il y a toujours des pauvres qu'elles ne peuvent atteindre. Il faudrait une compagnie qui recherche les pauvres vieilards, lorsqu'ils tombent dans la misère et qui les assiste jusqu'au dernier soupir. Cette institution, la catholique Bretagne en a doté la France et le monde; l'homme suscité de Dieu pour cette merveilleuse création, c'était un simple vicaire de Saint-Servan, nommé Le Pailleur.

Saint-Servan est un pays de marins ; les hommes de mer ne reviennent pas toujours. Le nombre des vieilles femmes, veuves ou intirmes, est très élevé à Saint-Servan, Le Pailleur, vicaire dans cette ville, àme noble et vigoureusement trempée, souffrait de ce déplorable état de choses et cherchait à y porter remède. En souvenir de l'abbé de l'Epée, le sauveur des sourds-umets. Le Pailleur voulait venir au secours des pauvres vieilles ; en 1838, une jeune ouvrière s'étant présentée à son contessionnal, il reconnut qu'elle était propre à l'œuvre qu'il méditait ; il l'associa à une autre onvrière, aussi d'une grande vertu, et, sans déconvrir son secret, les prépara à la vie religieuse, Pour apprentissage, il leur recommanda la visite d'une panyre aveugle à domicile. Deux ans après, pour simplifier le service, il fit porter la bonne vicille dans la mansarde des deux pauvres ouvrières : c'était le 15 octobre 1840, date de la fondation des Petites-Sœurs des Pauvres.

Le fondateur est Auguste-Marie Le Pailleur, né à Saint Malo en 1813 ; les deux fondatrices sont Marie Jamet, sœur Marie-Augustine, et Virginie f édonvel, sœur Marie-Thérèse. A elle se joint une framble servante, leanne Jugan, sœur Marie de la Croix ; puis une qua-, trième, Madeleine Bourges, qui était venue comme malade et guérie devint sœur Marie-Joseph. On transporta la vieille aveugle dans la chambre de Jeanne Jugan ; Jeanne fut ainsi la première quéteuse. Un an après, le fondateur lonait un rez-de-chaussée assez misérable, où il logea ses quatre sœurs et douze panyres. L'année suivante, les pauvres se présentaient, mais on ne pouvait plus les loger, tant la misère est prompte à fournir des recrues aux asiles de vicillards!

C'est alors que Le Pailleur acheta une maison de 22.000 fr. dont il n'avait pas le premier sou, s'appuyant uniquement sur Dieu; sa foi était grande. A sa petite famille, il donne, comme bases principales, la sainte pauvreté et une confiance sans bornes dans la divine Providence. Le fondateur voulait que les Petites-Sœurs des pauvres n'aient ni rentes, ni revenus assurés; qu'elles quetent le pain des pauvres, vivant au jour le jour, sur les réserves de la divine bonté.

Cette fondation nous rappelle un mot de Pie IX.On proposait au ponfife d'étendre à la chrétienté une communauté allemande : Pie IX répondit : « Devant les malades, la fenunc italienne n'a pas tout à fait assez de courage et de force pour se soumettre à tant de latigues : l'allemande a quelque chose de trop soumis et de trop facile : l'anglaise ne manque ni d'humanité, ni d'exaltation, mais elle est trop prude ; seule, la femme française possède l'adresse, l'assurance consolatrice, le commandement doux, la piété sincère, indispensable à un pareil état, et nous accorderions toutes les faveurs qu'on solliciterait pour un ordre trançais, semblable à celui des sœurs hospitalières d'Allemagne, » C'est le motif pour lequel, lorsque les Petites-Sœurs des Pauvres seront suttisamment connues et répandues, Pie IX voudra être lui-même leur cardinal protecteur.

Ces quatres pauvres filles, qui se mettent à soigner des veillards, cela paraît digne de louange, et fut, en effet, à Saint-Servan, loue des gens du bien. Cependant des contrariétés surgirent et l'entreprise, comme tout ce qui vient de Dieu, fut jugée diversement. Les moins verses dans les questions de theologie et de charité pratique, parlaient le plus haut. On allait accabler la population de quêtes et de demandes. Et pour qui? pour des misérables qui avaient mérité toutes les infortunes. D'ailleurs est-on chargé de nourrir les pauvres et de les loger? Et puis n'est-ce pas une chose incroyable de réunir en communanté de petites onvrières sans instruction? Qui les formerait à la vie religieuse? Avant de les réunir n'ent-il pasété plus sage de les former dans quelque communauté aucienne? Tout an moins devait-on leur donner une maitresse des novices. Ces propos n'étaient pas dépourvus de sens ; mais l'esprit de Dieu souffle où il veut : le fondateur sentait qu'il fondait une œuvre nouvelle, et, à cette œuvre

Autrement l'œuvre nouvelle est tout ce qu'on peut imaginer de plus apostolique. Le Pailleur est pauvre comme un rat d'église; ces quatre sœurs, ouvrières ou servantes, u'ont que leur travail pour gagner leur vie. L'élément sur lequel ces saintes feunmes doivent opérer, c'est moins que le néant, qui, lui, ne résiste pas ; c'est la vieillesse pauvre et impuisante, maladive et presque toujours infectée de vices. Les difficultés matérielles n'étaient donc pas les plus sérieux obstacles ; ils provenaient du caractère des hôtes de l'établissement. Les vices de notre jeunesse, dit l'E-

nouvelle, il faut de nouveaux éléments.

criture, remplissent nos os et dormiront avec nons dans la poussière. Dans la vieillesse, ces vices, passès à l'état d'habitude, forment une seconde nature plus viciense que la première. Tel tient à sa pipe; tel à sa petite goutte; tons à leur indépendance. S'ils ne prennent pas la fuite, ils se dérobent à l'obéissance. Désirenx de retourner à leurs anciennes habitudes, épris de leur vie aventureuse, ces pauvres gens ne cherchent qu'une occasion favorable pour se replonger dans le cloaque des vices dont on les taisait sortir.

Les Petites-Sœurs étaient donc obligées de recourir à toutes les séductions de la prière et de la vertu, pour garder ces hôtes rebelles à la grace. Souvent même elles devaient plier, pour retenir ces vieux enfants dont la mauvaise nature allait jusqu'à l'exaspération. A force de patience, elles finissaient par les dompter ; mais alors même combien tallait-ilde condescendance. Chaque matin, quand Jeanne partait, avec son panier et son vieux parapluie, c'était un concert de recommandations : « Jeanne, c'est aujourd'hui lundi, allez donc chez la marchande de sabots chercher les deux liards qu'elle me donne par semaine; Jeanne, entrez au bureau de tabac et rapportez-moi mon petit cornet; Jeanne, je sais bien que ca me met le corps comme une lanterne, mais le gosier me brûle tant qu'il n'a pas sa petite goutte. » Jeanne n'oubliait rien ; et, pour amender les cœurs endurcis, Le Pailleur condescendait à de nombreuses concessions. Pas de sermons, quelques paroles de douceur et beaucoup de prières pour que Dien nous vienne en aide.

Au fait, le secours matériel était bien le premier but; mais, dans l'Eglise, en assistant le corps on veut arriver à l'àme. Si senlement ces vieilles femmes n'avaient apporté que des faiblesses et des misères. Un très grand nombre avaient vécu dans la plus profonde ignorance. Quelques-uns ont en toute leur vie des sentiments d'aigreur contre les riches. A d'autres, l'éducation religieuse a fait complètement défaut. En bien ! quelque désordonnée qu'ait été la conduite antérieure de ces vieillards, on les voit bientôt, en général, touchés de la grâce, édifiés des bons exemples qu'ils ont sous les yeux, attendris par les soins dont ils sont l'objet, revenir d'eux-mêmes à des sentiments meilleurs, se laisser gagner à leur insu par l'esprit religieux de la maison et retrouver, dans un retour à Dieu, la joie de la conscience.

Anssitôt que la maison de Saint Servan eut grandi, la sour Marie-Augustine partit en 1846, pour Bennes, alin d'y créer un asile pour les vicillards. Bennes est la ville épiscopale : elle ne manque pas de pauvres, il s'agissait de savoir si le miracle de Saint-Servan ponrrait se renouveler. La petite sœur trouve des pauvres ; elle les installe dans une modeste habitation des fanbourgs, puis dans une maison plus convenable. L'œuvre était née en Bretagne ; g'est en Bretagne qu'elle

devait avoir son centre et son appui. En 1852, l'évêque de Rennes établit le noviciat à la Pilletière, à l'extrémité du faubourg de Paris. C'est un ensemble de vastes bâtiments, construits d'une façon irrégulière, bornès, d'un côté par la route, de l'autre par la Vilaine. Le 31 mai, l'évêque Saint-Marc vint donner l'habit à ringt-quatre postulantes et recevoir la profession de dir-sept novices. Les Petites-Sœurs des pauvres font des vœux de trois aus; elles suivent la règle de saint Augustin, avec des modifications en harmonie avec le but de la société. Le décret approbatit de Pie IX est du 7 juillet 1854; et le décret impérial qui autorise la fondation est du 9 janvier 1856.

Quand, par suite du développement admirable de l'œuvre, le noviciat de la Pilletière sera devenu trop étroit, il sera transféré à la Tour Saint-Joseph, commune de Saint-Pern. canton de Béchérel. La Tour Saint-Joseph est une vaste propriété , composée d'un vicux manoir et d'un bâtiment attenant, avec hois, prairie, terres labourables. Le 30 janvier 1856, Le Pailleur l'acheta 212,000 francs : il possédait à peine de quoi passer les frais de l'acte. Des bienfaiteurs des pauvres non seulement paverent cette acquisition, mais voulurent faire construire un nouveau novicial et bâtir une chapelle d'un style sévère et religieux. A l'extremité de la nef s'élève une tour, qui couronne la statue de saint Joseph. le patron des Petites-Sours.

La même année, la troisième fondation se faisait à Dinan. Le fait caractéristique, c'est qu'elle fut sollicitée par l'administration municipale, ou plutôt par le maire qui comprit quel bienfait en résultait pour les pauvres. L'institution progresse; elle ne frappe plus seulement d'admiration les bienfaiteurs; la

société implore son secours.

L'année suivante, la quatrième fondation avait lieu à Tours. C'était loin; ce fut une rude entreprise. Les pauvres arrivèrent en tel nombre qu'il fallut changer deux fois de locaux, et, à la tin, acheter un local plus considérable encore, avec avantage d'un jardin et surtout d'une chapelle. Quand les pauvres arrivaient à cent cinquante, le nombre des sœurs ne s'était pas accru; l'une d'elles, sœur Félicité, succomba à la peine ; c'était le premier soldat frappé sur le champ de bataille. Depuis, on ne les compte plus; il y en a de quoi écrire des dyptiques et même un martyrologe.

Après Tours, la vieille capitale de la Bretagne, Nantes. Cette ville, rajeunie par le génie moderne, avec sa population ouvrière, son activité commerciale et maritime, ne ponvait manquer de joindre, à ses institutions de secours, l'onvre des Petites-Sœurs des Pauvres. Le Pailleur y vint de sa personne et remit à sœur Marie-Thérèse vingt francs. La population tit le surplus avec empressement; les marchandes des Halles surtout se distinguérent par leur générosité. Le comte de Saint-Bédan donna à la ville sa collection

de tableaux, plus 60,000 francs. Grâce à cette générosité, Nantes possède un asile de 200 viciliards.

Paris ne pouvait rester plus longtemps sans Petites-Sœurs. En 1849, la maison de la rue Saint-Jacques est créée; puis une seconde, avenue de Bretenil; puis une troisième, rue Beanvan; puis une quatrième, rue Notre-

Dame-des-Champs.

Les catholiques d'Angleterre ne veulent pas laisser à la France le monopole du secours aux vieux pauvres. Londres, la ville industriense, mais aussi la capitale de la misère, comprend les services que rendent, dans une cité populeuse, les anges gardiens de la vieillesse. Les Petites-Sœurs s'établissent dans le quartier de Westminster.

An retour en France, nous les voyons s'établir, presque simultanément, à Laval et à

Lyon, à Lille et à Marseille.

Une seconde fois, l'institution passe la frontière, pour s'établir à Liège en Belgique. Un peu plus tard, les catholiques de Bruxelles tiendront à honneur de possèder aussi un établissement pour les vieillards, confiés à la sollicitude des Petites-Sœurs des Pauvres.

Nons ne pouvons que signaler en courant l'arrivee des Petites-Sœurs à Bolbec, à Toulouse, à Saint-Dizier, au Havre, à Blois, au Mans, à Tarare, à Orléans, à Strasbourg, à Caen, à Perpigaan, à Saint-Quentin.

Les Sœurs tondent une seconde maison au quartier de Southwark, à Londres; une troisième en Belgique, à Souvain, une quatrième

à Jennuapes.

Nous dépassons l'année 1856. L'œuvre continue de se propager partout en France. C'est d'abord Montpellier; puis Agen, Poitiers. Saint-Quentin. Lisieux, Annonay, Amieus. Roaune. Valenciennes. Grenoble, Draguignan. Châteauroux, Roubaix, Boulogue-sur-mer, Dieppe. Béziers, Clermont-Ferrand, qui sollicitent et obtiennent celle providence des vieux pauvres.

La Suisse à son tour imite la France, l'Angleterre et la Belgique, Genève, la Rome de Calvin, voit se fonder une maison de Petites-Sours des Panyres, que son fatalisme et son

fanatisme n'out pas pu produire.

Lyon réclame une seconde maison pour le quartier populeux de la Croix-Rousse. Les Petites-Sœurs s'installent à Metz. Manchesler, la grande cité manufacturière de la Grande-Bretagne, appelle également l'œuvre charitable de la vicillesse indigente. L'institution se transporte en même temps à Bruges, en Belgique. Bristol en Angleterre, Glascow en Ecosse, imitent Manchesler et appellent les Petites-Sœurs. Puis viennent les fondations de Nice, Lorient, Nevers, Flers, Villefranche, Cambrai.

L'Espagne, si fière de ses haillons, comprend les bienfaits de l'institution nouvelle et installe les Petites-Sœurs à Barcelone, puis à Manrèze. Un second établissement des Sœurs se fonde en Ecosse, à Dundee; un sixième en Belgique, à Namur. Puis viennent de nouvelles fondations, à Edimbourg, en Ecosse; à Anvers, en Belgique; à Niort, en France; à Paris, rue Philippe de Girard; à Lérida, à Lorca, à Malaga, à Antequeira, en Espagne; à Plymouth, en Angleterre.

D'autres établissements s'ouvrent à Troyes, à Maubenge, à Nimes, en France; à Leeds, à Newcastle, en Angleterre; à Ostende, en Belgique; à Madrid et à Jaen, en Espagne, et à

Reuss, en Catalogne.

Brest et Lorient possédaient déjà les Petites-Sœurs; Toulon et Cherboug, autres ports de mer, les appellent aussi dans leurs murs. D'autres maisons s'établissent à Tourcoing, à Valence (Drôme et à Périgueux, Bientôt elles passent les mers; elles prennent pied à Waterford, en Irlande; à Alger, dans notre colonie d'Afrique; à Brooklyn près New-York, à Cincinnati, à la Nouvelle-Orléaus, en Amérique.

Les Petites-Sœurs des Pauvres ont commencé en 1840; treute ans après, la France possède 77 maisons. l'Angleterre 8; l'Ecosse 3; l'Irlande 1; la Belgique 8; la Suisse 1; l'Espagne 40; l'Afrique 1; les Etats-Unis 3. Les Petites-Sœurs des Pauvres, vouées à celle pieuse mission, sont au nombre de 1600; le noviciat de la Tour Saint-Joseph renferme 300 novices et postulantes. Le personnel des pauvres, vieillards et infirmes recueillis par les bonnes sœurs dépasse 42,000.

Avant de suivre le développement de l'œuvre charitable, disons quelques mots de l'esprit qui anime tous ses membres et qui est comme le cachet particulier de l'Institut.

S'oublier elles-mêmes en tout et toujours, aimer Dieu de tout leur cœur, prodiguer aux vieillards les soins les plus assidus, tous les trèsors d'une tendre maternité, tel est le principe de vie, tel est le caractère distinctif

des Petites-Sœurs des Pauvres.

Nulle part, l'oubli de soi-même, l'abnégation évangélique, le sacrifice de l'amourpropre n'ont élé portés plus Join. L'origine, le nom, le drapeau, la pratique de la nouvelle Compagnie, disent plus haut que les paroles, qu'il a pour base et pour esprit caractéristique, le détachement de la volonté, de la vaine gloire, et des commodités de la vie. C'est cet esprit d'humilité et de renoncement qui a attire les bénédictions de Dieu sur cette corporation naissante, lui a donné cette fécondité merveilleuse, qui en fait l'étonnement du monde et la gloire de l'Eglise, Fidèles à l'esprit de leur vocation, ces mères des pauvres n'éprouvent qu'un désir, c'est de n'être rien par elles-mêmes, de ne travailler que pour le bien des vieillards et la gloire de Dieu. Vous les verrez toujours d'une humeur égale, gracieuse, d'une patience angélique, d'une résignation à toute épreuve, toujours disposées aux offices les plus abjects et les plus répugnants à la nature. Plus un emploi les rapproche des vieillards, plus il les met en contact direct avec les infirmités, les misères, les plaies de tonte espèce, plus il est aimé, plus il est rempli avec un joyeux empressement. Bern et touchant spectacle de voir la petite sour rendre, à chaque instant et toujours de grand cour, à des vieillards, de répugnants services, qu'une mère seule serait capable de rendre aux fruits de ses entrailles.

Pendant que des Petites-Sœurs sont henreuses d'identifier leur existence à celle de pauvres vieillards, d'autres vont quêter de porte en porte le pain de chaque jour. Oni de nous n'a rencontre, avec une donce émotion, ces humbles femmes, qui, l'œil baissé et le maintien, angelique, parcourent la ville en pelit manteau noir, trappant à toutes les portes, adressant fonjours des paroles de bénédiction et ne recevant parfois que de grossiers propos? Voyez-les, ces humbles quéteuses, traverser nos rues et nos places, portant des seaux de fer blanc a compartiments divers, sous lesquels s'amassent les produits de la charité publique, des rognures de viandes, des bouillons, des restes de repas, des légumes, des comestibles, des marcs de café, toutes ces mille choses que le commun dédaigne et dont les pauvres font leur profit. Le peuple français aime ces bonnes sours et leur fait, à peu près toujours, bon accueil. Il faut qu'un homme soit bien dépourvn pour ne pas respecter ce bel assortiment d'une vertu héronque au service de toutes les infirmités délaissées ou méconnucs.

Pour les quêtes, en dehors des villes, les Petites-Sœurs ont le secours de leur petit àne : ce n'est pas la moindre de leurs mortilications. Parfois pourtant l'âne se montre digne de son sort. Chaque matin, des que l'aurore, avec ses doigts de rose, ouvre les portes de l'Orient, il est debout sans se faire tirer l'oreille. Comme le cheval de Job, il se dit: allons; nous avons cent personnes à défrayer; il faut se lever de bonne heure. Après ce inomologue, il se laisse atteler à un petit char, qui peut bien avoir deux metres de long et un mêtre de large; et le voilà parcourant les rues avec un empressement tempéré par la dignité qui convient à sa mission philanthropique. Le char est monté par un vieux de l'établissement ; le vieux tient bien un sceptre, embléme de l'autorité ; mais ce fouet ne pique pas trop fort maître Aliboron. Malgré ses fatignes quotidiennes, on peut dire que c'est un ane gaté par les soins et les caresses qu'on Ini prodigue. C'est justice: cet animal, si modeste, si laborieux, si utile, est un trésor. C'est le véritable ane d'or qu'Apulée n'a fait qu'entrevoir. Vert-Vert avec son plumage et son caquet, n'était rien en comparaison de cet ane; et s'il ne brille ni par son chant, ni par son pelage, en revanche, c'est un excellent travailleur, qui ne se laissera jamais pervertir par les idées révolutionnaires. C'est là un mérite, d'autant plus précieux de nos

Quant aux déshérités des biens et des con-

solations d'ici-bas, qui reçoivent asile chez les Petites-Sœurs des Pauvres, ils trouvent ici tout ce qui leur manquait dans le monde : un toit hospitalier, un foyer, une nourriture saine, du linge, des vêtements, de compatissantes affections, un juste tempérament de repos et de travail, et par dessus tout, le contentement du cœur.

Pour les bienfaiteurs, anonymes pour la plupart, qui secondent les Petites-Sœurs des Pauvres, qui pourra compter les bénédictions de Dieu sur leur charité? Si un verre d'eau n'est pas sans récompense, que sera-ce que le don d'une maison ou des ressources nécessaires à son entretien? Nombre d'âmes ont été remises sur le chemin du ciel par cette pratique de la charité. On peut discuter éternellement sur la vérité et les convenances du christianisme; on ne peut pas sérieusement déraisonner en présence des Petites-Sœurs des Panyres. A ceux qui les aidaient dans leur ministère, elles ont tait connaître et aimer Dieu ; elles ont mis dans la société un élément de concorde et de paix. Faire tomber des secours sur des besoins proclamés des droits, c'est remettre un fusil ou une torche à des mains qui bientôt ne demanderont pas mieux que de s'en servir. Recueillir des pauvres dans des maisons-Dieu et les y traiter comme des rois, c'est élever autant de remparts pour la défense de la société et bâtir des forteresses qui protégent les écoles, les cloitres, les églises, contre la fureur destructive des passions socialistes.

Dans ces derniers temps, le bon père Le Pailleur était devenu vieux, très vieux; il n'était plus tout à fait lui-même et s'obstinait d'autant plus dans ses idées. Par exemple, il ne vonfait pour les Petites-Sœurs des Pauvres, qu'un seul noviciat. Il y avait à la Tour Saint-Joseph huit cents novices. Or un noviciat ne comporte pas un rassemblement si considérable. Pour une formation religieuse, il ne faul pas, à un maître des novices, plus de trente sujets ; mettons-en le double, si l'on veut, étant donné que, pour apprendre à servir les pauvres et à être humble, il ne fant pas mie si longue application, que pour former, par exemple, une institutrice. Mais encore n'est-il pas nécessaire d'aller à la Tour Saint-Joseph, pour apprendre ce qui pent aussi bien s'enseigner à Paris, à Rome, à New-York on ailleurs. Ces considérations furent portées au Saint-Siège, par l'archevêque de Rennes, peut-être avec d'antres qui mériteraient une moindre estime. Le Pailleur fut appelé à Rome, il y alla en compagnie d'un prêtre chargé de lui porter aide sur la ronte : il v mourut. Le Saint-Siège, de ce requis et il l'ent pu faire sans réquisition,fixa à Rome, le séjour de la mère générale, autorisa plusieurs noviciats et donna, suivant la procédure canonique, aux Petites-Sœurs des Pauvres, la forme de toutes les congrégations religieuses. C'est un règlement d'ordre, qui laisse aux compagnies leur physionomie

propre, leur objet spécial, leur but exclusil; mais fait entrer ces variétés dans la grande harmonie de l'Eglise catholique.

Sur ces faits, qui n'offrent rien de mystérieux, divers auteurs ont brodé force commentaires. On a dit que le bon père avait commistant de crimes, qu'ent-il été brûlé vif, le bûcher n'eut pas été une suffisante expiation. D'un autre côté, on a écrit que Le Pailleur avait été séquestré, comme Galilée sans doute; que Rome avait mis sa griffe sur les Petites-Sœurs, pour les vexer, les déformer, et, sans doute, mettre au service de la triple alliance, un héros qu'elles n'ont pas. La vérité, beaucoup plus simple, ne prète pas à ces mélodrames. Les crimes du Père ce sont les trois cents maisons londées dans lout l'univers : et la déformation romaine des Petites-Sœurs n'a eu pour résultat que de leur donner un cardinal protecteur et de les rendre plus aptes au service des vieillards. S'il y a quelque chose de plus, personne n'en peut rien savoir, puisque l'affaire s'est passée au Saint-Office et qu'il est impossible d'en pénétrer le mystère, s'il y en a un,

Les Petites-Sœurs des Pauvres sont actuellement, d'après une statistique de l'abbé Didier, au nombre d'environ 4000; elles soignent, dans 300 établissements, cinquante et quelques mille vieillards. Produire un tel résultat avec un zèro pour budget, c'est là un acte perma-

nent de la charité catholique.

Il se fait toujours des merveilles dans l'Eglise. Notre temps, si agité, si contraire à la vie spirituelle, n'est pas moins fécond en exemples de l'efficacité de la grâce : nous en avons la preuve dans la vie de sœur Rose et l'œuvre de la messe réparatrice. Madeleine Mirabel était née à Paris en 1812, d'un humble fonctionnaire et d'une lemme qui, pour n'avoir pas un cœur de mère, ne mit pas moins douze enfants au monde. Madeleine eut une enfance contrariée sous tous les rapports, lit une mauvaise première communion et ne se convertit qu'en renouvelant son accès à la table sainte. Mariée, sans goût pour le mariage, à un mari bizarre qui la rendit cinq fois mère et ne la persécuta pas moins sous l'impression de la jalousie : après avoir été une humble femme, elle devint une sainte veuve. Tour à tour paroissienne de Vaugirard, de Montmartre et de St-Nicolas-des-Champs, elle trouva dans cette dernière paroisse un excellent confesseur dans le vicaire Duhamel. Sous la direction de ce bon prêtre, plus tard avec les conseils du P. Blot, aumônier des Carmélites, Madeleine vint à l'idée d'assister le dimanche à deux ou trois messes pour remplacer un de ceux qui manquent au Saint-Sacrifice le dimanche, à prier à cette messe pour leur conversion. Femme très pieuse, très mortifiée, se contentant pour sa nourriture d'un peu de pain trempé dans du vin, couchant sur une croix de bois, après avoir embaumé sa paroisse du parfum de ses vertus, elle fut appelée en Algérie avec espoir de voir prospérer

son œuvre de la messe réparatrice. A son retour en France, elle fut acqueillie au monastère des Norbertines de Boulieu au diocese de Valence. C'est là qu'elle passa, dans de petits offices, de grandes souffrances et une parfaite résignation, les dernières années de sa vie. Sœur Rose mourut en odeur de sainteté, en 1882. L'évêque de Valence érigea son œuvre en confrérie ; le pape Léon XIII l'a élevée à la dignité d'archiconfrérie. M. Arthur Loth, l'éminent rédacteur de la L'érité, a écrit, d'une façon excellente, la vie de sœur Rose ; c'est là que le pieux lecteur pourra s'éditier de ses vertus.

Née le 2 avril 1803, d'une famille noble et pieuse, Adèle de Murinais, dès sa plus tendre enfance, promit au Seigneur d'être toute à lui. et, durant les cinquante-quatre ans qu'elle passa sur la terre, elle employa tous ses instants à prouver à son Maître qu'elle voulait tenir sa promesse et lui être à jamais tidèle. Elle aima Dieu de tout son cœur, c'est-à-dire que non seulement elle aima Dien, mais qu'elle exerça encore envers le prochain la charité la plus tendre. L'amour de Dien excitant l'amour des hommes, telle fut l'âme de sa vie, le mobile unique de ses actions. Fille dévouée et sœur aimante, Adèle offre aux jeunes personnes un modèle dans l'accomplissement de leurs devoirs envers leurs proches; c'est surtout quand, assise au chevet de son père et de sa mère, elle console leurs derniers moments, qu'on voit briller dans tout leur éclat son dévouement et sa ré signation. Mais l'ardeur de sa charité ne pent se contenir dans les bornes d'une seule famille; en dehors des frères que lui a donnés la nature, la foi lui montre d'autres frères dont elle veut soulager les misères. Sa prédilection est pour les classes pauvres dont elle gémit de voir souvent les enfants croupir dans la plus grossière ignorance ou perdre par une éducation prétentiense l'esprit de famille et jusqu'à la notion du devoir. Pour les arracher à ces pernicieuses influences, elle se fait elle-même maîtresse d'école et catéchiste.

Voyant que ses efforts avaient quelque succès, elle voulut étendre la sphère où rayonnait son action salutaire. Elle avail promis à son père mourant de s'occuper des jeunes tilles pauvres; secondée par sa mère, elle s'occupait d'accomplir sa promesse et elle sut si bien réussir que de 6 novembre 1832, elle voyait trois jeunes tilles se mettre sous sa direction pour se livrer à l'éducation des entants. Dès lors, Adèle de Murinais eut l'idée de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de la Croix. Ainsi, sans quitter le monde, elle devenait fondatrice et voyait se répandre sur elle et sur son œuvre les bénédictions de Dieu.

Les soins que réclamaient le nouvel Institut et sa propre famille remplirent les vingtcinq dernières années d'Adèle de Murinais. La pratique de toutes les vertus l'avait rendue mûre pour le ciel; aussi, le 15 avril 1857, Dieu l'enleva à la terre. Sa mort fut un deuil universel, et, paraissant devant le Juge suprème, son âme y fut accompagnée par les prières et les larmes des malheureux qu'elle avait consolés, des pauvres qu'elle avait secourns, des ignorants qu'elle avait instruits et des tilles qu'elle laissait après elle pour continuer son œuvre. On grava sur sa tombe cette inscription ; « Ornement de sa famille, soutien des malheureux, fondatrice de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame-de-la-Groix, elle laisse à tous des regrets, que la religion, par la certitude de son bonheur, peut seule adoucir. « A la nouvelle de sa mort, le curé d'Ars dit ; « C'est une de ces âmes pour lesquelles on ne prie pas! »

La vie de cette pieuse tille a été écrite par le P. Prat, de la Compagnie de Jésus. A la tiu de son livre, l'auteur consacre quelques pages à la mémoire de Charles de Murinais, ce frère d'Adèle, qui, durant toute sa vie, se montra L'émule des vertus de sa sour bien-aimée,

Un des caractères les plus alarmants de l'époque, c'est la lutte de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possedent, c'est la haine du pauvre contre le riche, haine qui peut paraître contenue mais qui n'en continue pas moins à gronder sourdement au cœur du pauvre, prête à éclater avec d'autant plus de tracas qu'elle aura été plus longtemps comprimée. Il y a là pour le prêtre une mission sublime. Que d'autres, fierement dranés dans leur orgueil, accablent le panyre de leurs dédains quand il est impuissant et s'apprétent à le mitrailler quand il viendra réclamer sa part de bonbeur et de jouissance; que d'autres soufflent au cœur des déshérités de la fortune et du bonheur le feu de la discorde et de la guerre : pour lui, il doit travailler à réconcilier ces frères que séparent tant de préjugés et tant d'injustices. A lui de réaliser dans la société civile ce que le Christ a fait pour la société religieuse : Pater ut sint unum sicut et nos! Touchant au peuple et au prolétaire par son origine, au riche et au puissant par son éducation, par ses talents et son influence, le prêtre est seul capable d'étousler et d'éteindre les brandons de la discorde que les passions et les préjugés entretiennent au sein de notre pays ; sa charité est le ciment destiné à relier les pierres de l'édifice social ébranlé par les commotions politiques.

De nos jours, un modèle de cette charité vraiment catholique qui panse tontes les blessures sans distinction de partis ni d'opinions, qui monte et descend tous les degrés de l'échelle sociale ayant un baume pour toutes les plaies, des consolations pour toutes les douleurs, un modèle de charité, dis-je, nons a été donné dans la personne d'une humble tille de Saint-Vincent-de-Paul, la sœur Resalie.

Née en 1787, dans le pays de Gex, Jeanne-Marie Rendu regut dans sa famille l'exemple de toutes les vertus. Docile aux salutaires influences, elle s'essayait à reproduire en elle le modèle qui lui etait fourni par sa mère ; mais ce qu'on reauarquait surtout en elle, c'etait une prédilection marquée pour les

panvies.

Après la Terreur, sa mère la mit dans un pensionnat à Gex; elle s'y montra d'une pieté angelique. Les religieuses ursulines, ses maîtresses, s'attendaient a la voir entrer dans leur ordre. Mais son amour pour les pauvres et sa nature ardente la rendaient plus propre à la vie active d'une sœur de charite qu'au cloitre et à la contemplation. L'ordre de Saint-Vincent de Paul n'était pas encore relevé; ne pouvant mettre à exécution le dessein que, jeune encore, elle avait formé de se consacrer à Dieu, Jeanne s'en consolait en obtenant de sa mère la permission d'aller de temps en temps s'installer au chevet des malades de l'hôpital de Gex : là, autant qu'elle le pouvait, elle satisfaisait sa soif de dévoûment et de sacritice.

Enfin, le premier consul décreta le rétablissement des œuvres de charité. Sur ces entrefaites, une de ses amies partant pour Paris avec l'intention d'entrer dans cette congrégation. Jeanne s'onvrit à sa mère du projet qu'elle caressait depuis si longtemps. M^{me} Rendu, bien que résolue à ne pas empêcher sa fille de répondre à l'appel de Dien, tit cependant quelques objections; mais enfin

elle consentit à la séparation.

Le 25 mai 1802, frappait à la porte de la communauté de Saint-Vincent-de-Paul, rue du Vicux-Colombier, une jeune tille d'environ quinze ans d'une complexion délicate et frèle. Jeanne, car c'etait elle, allait inaugurer cette longue vie qui, pendant cinquantequatre ans, devait donner aux àmes et aux hommes le spectacle du renoncement le plus absolu, et du plus inaltérable dévoument à la

cause des paulyres.

Ceux qui ont connu la sœur Rosalie dans ses dernières années, en la voyant déployer une energie indomptable, et surmonter toutes les répugnances, n'ont jamais soupconne toutes les luttes que, dans son noviciat, Jeanne eut à soutenir pour en arriver au degré de vertu qui excitait pour elle une si vive admiration. Oui, Jeanne avait eu à lutter. Elle avait en à triompher des douleurs, de la séparation : son cœur s'était déchiré et sa sonmission à la volonté de Dien ne put pas tont d'un coup cicatriser la blessure. Elle avait eu à vaincre toute sorte de dégoûts : la vue d'une araiguée l'impressionnait, il lui semblait que jamais elle ne pourrait ensevelir un mort ; avait-elle passé près d'un cimetière, son sommeil était troublé par des spectres affreux. Ces combats contre la nature épuisérent ses forces et agirent sur son tempérament délicat. Une maladie se déclara: pour la combattre plus efficacement, Jeanne dut quitter la maison-mère et aller, rue des Francs-Bourgeois, an faubourg Saint-Mar-

Son noviciat terminé, Jeanne-Marie Rendu

prit l'habit des filles de Saint-Vincent-de-Paul et le nom de sœur Rosalie. Elle était alors au comble de ses vœux. Désormais elle allait repandre au dehors le feu de la charité dont elle était dévorée, et engager contre le vice et la misère cette campagne qu'elle devait poursuivre sans trève jusqu'à sa mort. Et certes le théâtre où devait s'exercer sa charité était digne de son zèle et de son activité.

Le faubourg Saint-Marceau s'était, dans les troubles de la Révolution, acquis une sinistre célebrité; et quand la Révolution eut été vaincue par Bonaparte, il demeura l'asile de toutes les misères. En traversant ses rues étroites où le soleil semble avoir honte d'envoyer sa lumière, on n'entendait plus les bruits de l'industrie. Une population hâve, sans pain et sans feu, avant au cœur la rage de sa défaite, végétait dans des habitations délabrées, apprenant ainsi aux générations futures ce que valent au peuple les insurrections et les troubles.

Dans ce pauvre quartier, rien des institutions du passé n'était demeuré debout : il tallait tout créer. Donner aux enfants l'instruction, aux adultes du travail, aux indigents du pain, à tous des croyances religieuses pour les aider à supporter leurs misères : telle était la tâche. Pour arriver à ce résultat, la sour Rosalie n'avait à espérer de personne des ressources matérielles : tout son quartier était habité par des pauvres. D'un coup d'oil, elle embrassa la situation, et se confiant en la Providence, elle poursuivit ses desseins avec une fermeté qui ne se dé-

mentit jamais.

Le bureau de charité, récemment organisé, fit des avances à la sœur Rosalie. Voici en quelle occasion. Il s'agissait de soulager les miseres. L'autorité civile pensait y parvenir en faisant distribuer sous la direction de commissaires nommés par elle des secours aux indigents. La distribution de ces secours etait confiée à des dames de charité et à des religienses. Dans le faubourg Saint-Marceau, la maison de la rue des Francs-Bourgeois fut choisie pour être le centre de ces distributions. La sœur Rosalie fut l'àme des réunions, chacun s'en remettait à elle du soin de trouver le bien à faire et était heureuse d'exécuter ce qu'elle avait imaginé. Cette conliance, la sœur Rosalie la méritait bien, car Dieu seul sait quelles saintes industries elle employait pour trouver les pauvres, pour centupler l effet des secours qui passaient par ses mains. Ces occupations la mettaient en rapport avec tont le quartier; mais on ne ponvait la voir sans ressentir l'empire de sa charité : aussi an bout d'un certain temps se trouva-t-elle la reine du faubourg Saint-Marceau. Elle était si bonne! Elle mettait tant d'onction dans ses paroles! Attentive à calmer toutes les douleurs, à apaiser toutes les haines, à soulager toutes les peines, elle était un ange consolateur envoyé du ciel pour réparer les crimes en ces tristes lieux, les ruines accumulées par la lourmente révolutionnaire. Aussi comme on l'aimait! Les enfants, les vieillards étaient à son égard animés des memes sentiments : les plus endurcis ne pouvaient se sonstraire à son influence. Et quand, à vingt-huit ans, elle fut nommée supéricure, le fambourg Saint-Marceau se mit en fête et, en gage d'atfection et de reconnaissance, les pauvres ouvriers voulurent acheter un tronsseau à celle qui les vêtait et les nourrissait tous.

C'est beaucoup de procurer aux pauvres des secours qu'ils viennent chercher à certains jours, mais, pour la charité chrétienne, ce n'est pas assez. Une pareille distribution sent trop la bureaucratie et ne touche pas assez le cœur. La vraie charité n'attend pas que le pauvre vienne demander, elle va le chercher. Elle va dans les mansardes porter à l'indigent le pain dont il a besoin. C'est alors qu'elle voit la misère dans son gite et que, prise de compassion, elle pleure avec les malheureux. C'est dans les visites qu'elle faisait à ses protégés que la sœur Rosalie sentait augmenter son aniour des pauvres et s'accroître en elle le désir de combattre la misère. Ce sont ces visites qui la faisaient entrer dans l'intimité de ces pauvres gens et qui établissaient entre eux et leur providence cette familiarité douce qui les arrachait aux sombres réalités de la vie pour les faire marcher avec plus de courage vers un monde meilleur.

C'est pour les malades que la sœur Rosalie déployait surtout les industries que le zèle le plus ardent et l'affection la plus tendre pouvaient lui suggerer. Elle ne bornait pas ses soins au corps, elle savait que les maladies ont le plus souvent leur source dans l'âme. Par ses maternelles remontrances, et ses donces exhortations, elle ramenait à la vertu ceux que la contagion de l'exemple ou l'entraînement d'une nature viciouse en avait éloignés. Elle apaisait les discordes et triomphait des ressentiments les plus obstinés. Et quand il n'y avait plus d'espoir de conserver en cette vie le malade auquel elle prodiguait ses soins, elle lui faisait porter plus haut son regard et le disposait à se mettre en paix avec Dien et avec les hommes, en lui faisant envisager d'un œil calme et serein la mort, terme de tous ses manx. Il n'y avait point d'endurcissement qui pût tenir contre les elforts de son zèle et, même auprès des hommes les plus éloignés de Dieu, même chez ceux qui avaient pris part aux orgies de la révolution, le prêtre était bien reçu, quand il venait au nom de la sœur Rosalie.

La vue de toutes les misères qui, durant ses visites, s'étalaient sous ses yeux, avait fait concevoir à la sœur Rosalie l'idée d'institutions propres à les épargner aux pauvres à qui chaque jour elle donnait sa vie.

L'enfance surtout eut le privilège d'attirer son attention. C'est par l'enfant que la sœur Rosalie voulait travailler à la régénération de la société. Elle savait que, comme la misère,

l'ignorance est une mauvaise conseillère; aussi, tout en donnant du pain à son quartier. s'appliqua-t-elle à bui donner de l'instruction. Pour cela, elle fonda et multiplia des écoles, ou, tout en acquérant des connaissances propres à lui faire gagner honorablement sa vie, l'enfant du peuple respirait, avec l'air de la religion, « l'arome qui empêche la science de se corrompre. » Au lieu de laisser les enfants qui fréquentaient ces classes concevoir des idées d'ambition, elle s'ingéniait à leur faire voir le côté pratique de la vie et à leur inculquer ces idées de modération et d'humilité sans lesquelles une instruction élémentaire, loin de former des hommes utiles, ne peut que créer à la société des ennemis dangerenx. Elle avait mille petites ruses pour laire travailler les enfants; aussi faisaient-ils de rapides progrès. Elle allait par les rues et les carrefours du faubourg Saint-Marceau; rencontrait-elle un enfant vagahond, elle le prenait par la main, l'amenait à l'école la plus voisine et faisait tant que bien qu'il n'y eut plus de place, on se serrait pour en faire au nouveau venu.

La sœur Rosalie avait commencé par les écoles, c'est-à dire par l'enfant de cinq ou six ans ; le petit enfant excitait vivement ses sollicitudes. Dans les classes populaires, la mère était obligée de quitter son enfant pour se livrer aux occupations de la fabrique ou du commerce ambulant. Qui ne conçoit les inquiétudes d'une mère, forcée par les nécessités de la vie, à passer de longues heures éloignée de ce petit être que, dans son œur, elle entend gémir en réclamant ses soins.

C'est pour obvier à cet inconvenient et rassurer les femules du peuple sur leurs petits enfants sans les distraire toutefois de leurs occupations, que la sœur Rosalie établit une crèche dans son quartier. La crèche est une maison où les femmes de la classe pauvre vont confier à la garde de personnes dévouées leurs nourrissons qu'elles viendront allaiter à certaines heures. La sœur Rosalie aimait à yoir ces petits êtres ; elle allait d'un berceau à l'autre, donnant ici une caresse, là, un sourire, consolant l'un, égayant l'autre : et quand ces enfants voyaient se pencher sur eux cette figure souriante, nimbée d'une coiffe blanche. ils crovaient voir un ange aux blanches ailes. attentif à sécher leurs larmes, à calmer leurs donleurs.

Et quand ils avaient grandi, la bonne sœur ne des perdait pas de vue; elle les faisait entrer à l'asile, où, marchant, dormant, et faisant du bruit en mesure ils atteignaient l'âge où ils étaient admis à l'école.

La plupart des jeunes filles qui fréquentaient les écoles tenues par les sœurs, une fois leur première communion faite, étaient mises en apprentissage. Aux bonnes leçons et aux salutaires exemples de l'école succédaient les séductions du monde et les dangers de la boutique ou de l'atelier. Elles n'apparaissaient plus que rarement à la maison des sœurs et trop souvent, hélas! finissaient par perdre les bonnes dispositions qu'on leur avait incolquées dans leur enfance. Gémissant sur Leur sort, la sœur Rosalie se montra empressio à l'établissement d'un patronage, institution destinée à fuire perseverer dans le bien les entants du peuple, jetés jusqu'alors sans defense au milieu du monde. Chaque dimanche, dans le préau et la cour de sa maison de la rue de l'Épéc-de-Bois, elle réunit sous la présidence d'une sœur les jeunes apprenties. Là, on les prémunit contre les dangers qu'elles ont à courir, elles s'y livrent à des jeux innocents, puis consolées des deboires de la vie, fortifiées contre les défaillances, encouragées au bien, elles retournent à leurs occupations. Dans la semaine, des dames patronnesses, guidées par les sœurs, vont visiter chez les parents ou à leur atelier ces jeunes tilles, auxquelles la sœur Rosalie les a intéressées, leur portant avec de bons conseils les récompenses qu'elles ont méritées.

Et quand, par leur âge, elles échappent au patronage, ces jeunes filles, d'apprenties devenues ouvrières, sont encore protégées par une institution de la sœur Rosalie, car c'est pour elles que cette admirable tille a fondé l'Association du bon conseil. Au lieu de prendre part aux jeux du patronage, elles vont visiter les pauvres et les malades, se préparant ainsi par la pratique des œuvres de miséricorde à devenir un jour de bonnes

mères de famille. Tous les âges avaient leur part dans les sollicitudes de la sœur Rosalie. C'est une cruelle pensée pour le travailleur quand, arrivé au soir de la vie, à bout de forces, pouvant à peine gagner le pain nécessaire à sa subsistance, il se voit exposé à être expulsé d'une mansarde dont il ne pourra plus payer le loyer. La sœur Rosalie sentait vivement tout ce qu'il y a d'amertume et d'augoisse dans cette pensée : elle voulut au moins l'épargner à quelques-uns. Dans ce but elle donna gratuitement le loyer à d'honnêtes ouvriers à qui les forces avaient manque avant le courage. Puis, pour les garantir contre les dangers de l'oisiveté, elle leur procura une besogne proportionnée à leurs torces. L'œuvre des Vieux-Menages était fondée.

La sœur Itosalie visitait souvent ses vieux protégés et, portant ses vues par delà la vie présente, elle ne perdait jamais une occasion de leur parler de Dieu et de l'éternité.

Voilà ce qu'a fait pour l'humanité une pauvre tille qui n'avait de ressources que la charité immense qu'elle puisait aux pieds d'un crucitix! Philantrophes, vous tous qui brûlez du désir de bannir la misère et d'être utiles à vos frères, venez apprendre d'une fille de Saint-Vincent de Paul la science du dévouement et de la charité!

Mais que dis-je? Sa charité ne se bornait pas aux œuvres que j'ai mentionnées. Imitant le Christ, notre Mantre, elle portait dans son cœur tous les hommes, et sentait tous

leurs besoins. Toutes les fois qu'une œuvre quelconque demandait son concours, elle ne le retusait jamais, mais elle donnait toujours, se reposant sur la Providence du soin de lui créer des ressources, « Une fille de Saint-Vincent de-Paul, disait-elle, est une borne sur laquelle tous ceux qui sont fatigués ont le droit de déposer leur fardeau. » Aussi elle ne s'éparguait guère. Sa réputation s'était vite répandue dans Paris et dès qu'on avait une misère à soulager, un conseil à demander, une affaire tant soit peu difficile à mener à boune tin, ou venait trouver la sœur Rosalie. Celle-ci, sans se rebuter jamais, tronvait moyen de tout arranger. Chacun admirait ses décisions et ses conseils marqués tous au coin d'une prudence consommée, surtout lorsqu'il s'agissait de décider des vocations ecclésiastiques et religieuses. Une jeune personne lui parlait un jour du dessein qu'elle avait de quitter la maison paternelle et d'aller frapper à la porte d'un couvent pour triompher de l'opposition que sa famille mettait à sa vocation. « Mademoiselle, lui dit la bonne sœur, en vous enfuyant, que voulez-vous faire? Vous sacrilier à Dien? Ce n'est pas à vous de choisir le genre de sacritice. Sacritiez-vous en vous soumettant à une volonté que, dans ses écarts memes, votre premier devoir est de respecter. »

Le parloir de la rue de l'Epéc-de-Bois ne désemplissait pas. Tous les rangs de la société s'y trouvaient confondus. On y voyait des pauvres qui venaient demander des secours. On y voyait des personnages distingués qui venaient se délasser des grandeurs en venant s'entretenir des pauvres et de leurs besoins. On y voyait des étudiants, élèves de l'ecole de Médecine, de l'école de Droit, de l'école polytechnique et de l'école Normale qui, pour échapper aux séductions de la grande ville, venaient auprès de la sœur s'exercer à la pratique de la charité. C'est dans ce parloir qui vit couler tant de larmes, que vinrent s'asseoir Donoso Cortès et Lamennais, Mgr Dupuch et une toule d'hommes illustres. Tous la regardaient comme leur mère, prenaient ses conseils, puis, sortant de chez elle, iIs se répandaient dans Paris, combattant partout la misère, cherchant les panyres honteux et revendient à la rue de l'Epée-de-Bois rendre compte de leur mission.

Rendant service à tous, se faisant la conseillère de tous, elle avait des droits à la reconnaissance de tous; ces droits, elle les employait au profit de ses pauvres. Pleine d'ailleurs du courage qu'inspire la charité, elle demandait avec assurance aux grands de la terre ce dont les petits avaient besoin et elle savait si bien demander qu'on ne lui refusait jamais rien. Les malheureux tesavaient bien: « Elle a le bras long », disaient-ils. Ses vertus lui avaient acquis une grande influence : s'agissait-il d'obtenir une bourse dans un séminaire, de trouver une place à un enfant,

de l'ouvrage à un ouvrier, la sœur Rosalie venait à bout de tout.

Elle avait pris sur les habitants de son quartier un tel ascendant qu'elle pouvait à juste titre passer pour la reine du frubourg faint-Marceau. Mais si elle ne s'en montrait pas la reine, elle en était la Mère, les pauvres l'aimaient et la vénéraient comme une mère, ils auraient donné leur sang pour la defendre. Quelques jours après la révolution de 1830. la sœur Rosalie, avant caché un officier de la garde de Charles X, fut décrétée d'arrestation. L'agent auquel on remetait le mandat d'amener décerné contre elle, se refusa à l'exéculer : « Si on l'arrête, dit il au préfet de police, tout le l'aubourg se soulèvera et nous aurons à lutter contre une émeute que nous aurons peine à réprimer. « - « Cette seeur Rosalie est donc bien puissante, dit le prefet; eh bien! allons la voir. » Introduit quand son tour fut venu, Gisquet hasarda quelques remontrances. Mais la bonne sœur lui répondit en souriant: «Monsieur le Préfet, j'ai pour principe de secourir les malheureux sans regarder leur drapeau. Vous-même, Monsieur, si un jour vous aviez besoin de quelqu'un, vous pourriez venir sans crainte frapper à ma porte. » Cette réponse la péint tout entiere ; dans un siècle qui a vu s'écouler tant de grandeurs, elle a vécu au milieu des gens de tous les partis, n'en connaissant qu'un; celui de la charité. Les gouvernements qui se sont succédé en France l'ont tous honorée de leur confiance: sous la Restauration, le Dauphin la chargea de distribuer une partie de ses aumones. La reine Marie-Amélie lui demandait ses conseils et ses prières. Aux jours troublés de son pouvoir, le général Cavaignac vint la remercier du bien qu'elle avait produit. Napoléon III et l'impératrice Eugénie vincent eux-mêmes visiter la maison de la rue de l'Epée-de-Bois. Dans tout cela, la sœur Rosalie n'avait qu'une seule chose en vue : l'intérèt spirituel et temporel des pauvres. Mais tout en plaidant auprès des classes élevées la cause des panvres, la sœur Rosalie n'oubliait pas leurs devoirs envers la société. Aussi metlait-elle toute son énergie à les empêcher de se livrer au désordre et c'est là surtout qu'éclatait sa paissance.

En 1832, époque de sinistre mémoire, le cholera faisait son apparition. La malveillance publiait partout que c'était l'effet du ressentiment des riches et des nobles irrités du renversement des Bourbons. Le peuple, toujours crédule, surtout quand il est malheureux, enveloppa dans une commune haine les nobles, les bourgeois et les prêtres. Mais jamais le plus leger soupcon ne plana sur la sœur Rosalie; son nom seul suffisait à calmer les colères. Un jour, le docteur Royer-Collard accompagnait un cholérique qu'on transportait à l'Hôtel-Dieu. A sa vue, la toule s'ameute et crie à l'empoisonneur. Les raisonnements sont inutiles et ce n'est que quand le docteur a dit: « Je suis un ami de la sœur Rosalie », que la foule, s'inclinant aver respect, s'écarte et le lai = aller. Ah le'est que les ouvriers savaient bien que e ile, qui depris trente ans, leur consarvait se jours et ses muits ne pouvait pas compter parmi ses mais les empoisonneurs da penple.

En 1800, la sœur Rosalie eut à Intter contre le même fléau et contre les mêmes préventions; elle renouvela en cette occasion les prodiges que sa charité avait enfantés en 1832. Elle envoya au chevet des cholériques les jeunes gens qui venaient prendre conseil de sa vicille expérience, et ne contribua pas peu à banuir de bien des cœurs ulcérés la haine et l'envie.

Elle s'efforcait de faire comprendre aux ouvriers de son quartier que le peuple n'a jamais rim à gagner aux revolutions : elle leur montrait que le mieux pour eux était de ne januais préter l'oreille aux suggestions de ceux qui voudraient les insurger contre la société. Ét quand ses exhortations ne pouvaient rien, quand le peuple des endait dans la rue, la sœur Rosalie et ses filles cherchaient à empêcher les excès, soignaient les blessés et réparaient les désastres. Et quand la société victorieuse s'apprétait à sévir contre les perturbateurs, la sœur Rosalie cherchait à lui faire éparguer ceux qui s'étaient laissés entrainer: que d'ouvriers plutôt imprudents que méchants n'a-t-elle pas arrachés à la vindicte des lois! Puis elle allait dans les rangs élevés de la société exciter la compassion pour ses pauvres, racontant les traits d'héroïsme et d'humilité qu'elle avait remarqués jusqu'au milieu de leurs tureurs. Elle leur procurait de l'ouvrage et soulageait ainsi la misère qui était le fruit des jours mauvais. Quand on songe à l'influence qu'a exercée la sœur Rosalie, au bien qu'elle a procuré, on éprouve le désir de savoir ce qu'était cette femme donée d'une telle puissance et quelle était la source où elle allait puiser tant de force, tant de zele et tant de dévouement. C'est dans le cœur de Jésus que la sœur Rosalie puisait l'amour des pauvres : c'est là qu'elle apprenait à les considérer comme les membres souffrants du Christ. Cette seule pensée lui donnait une énergie capable de dompter tous les obstacles. Aussi, soulager les misères des pauvres était la préoccupation constante de tous ses instants. Répandait-elle son àme devant Dieu dans la prière, elle lui demandait pardon pour les tantes de ses pauvres et le conjurait de les aider dans leurs besoins. Prenait-elle son repas, elle songeait aux malheureux qui manquaient de pain; demandait-elle au sommeil de réparer ses forces, elle pensait à ceux qu'un propriétaire allait renvoyer faute d'avoir pu payer le trimestre échu du lover. lous les maux de ses pauvres, elle les ressentait, et ils lui faisaient oublier les siens propres. Quand elle subit l'opération de la cataracte, le chirurgien lui demanda si elle avait beaucoup souffert. « Pas de votre main, dit-elle, mais je pensais à mes pauvres, qui quand ils ont a souffrir une opération, ne sont pas si bien soignés que je le suis, et cela me faisait mal.

La sœur Rosalie aimait tant ses pauvres qu'elle ne se résigna que deux tois à quitter sa maison de l'Epée-de-Bois; ce fut pour aller à Orleans. Et encore fallut-il lui aller chercher par la ville des pauvres qu'elle pût soigner à son aise comme ceux du fauhourg St-Marceau. On ne sera plus etonne de la bonté avec laquelle elle parlait aux pauvres et aux malades, de la douceur avec laquelle elle les soignait, et les confiait aux soins de ses tilles.

Ses tilles aussi avaient leur part dans la tendresse qu'elle avait vouée aux membres de Jésus-Christ. En elles, la sœur Rosalie vovait non seulement les servantes des pauvres, mais encore des enfants confiées à sa garde et dont Dien Ini-demanderait compte un jour, Jamais mère ne porta à sa tille plus d'affection que n'en porta la sœur Rosalie aux filles de la Charité commises à sa direction. Elle les guidait dans le chemin de la vertu et la pratique du dévouement, elle savait les utiliser et les ménager à propos, et quand le Ciel lui en enlevait quelqu'une, elle la pleu-

rait longtemps.

A une charité sans bornes, la sœur Rosalie joignait une humilité profonde. Nourrie des écrits de saint François de Sales, des pensées de saint Vincent de Paul, elle ne craignait rien tant pour elle et pour ses sœurs que la vaine gloire : « Un grain d'amont-propre, disait-elle, suffit pour faire perdre un océan de bonnes œuvres. » Elle portait à son ordre une affection sans égale, et cependant elle n'aimait pas à le voir louer dans les journaux et les rapports officiels. Les témoignages d'honneur lui répugnaient : elle ne voulait pas que ses pauvres l'appelassent leur mère mais leur servante. Ses pauvres lui laissaientils quelques instants de relàche, elle remplissait les plus humbles offices de la maison, balavant la cour et les escaliers et lavant la vaisselle.

Sa patience dans les souffrances était admirable; elle qui était pour les autres si tendre, si compatissante, ne pouvait, dès qu'il s'agissait d'elle, se résoudre aux ménagements: ce n'est que quand il lui était impossible de résister qu'elle cédait aux instances des sours et des médecins.

Son conrage brilla surtout dans les opérations de la cataracte qu'elle eut à subir, et dans la maladie qui l'emporta. Elle succomba à une pleurésie, donnant à ses sœurs l'exemple de la résignation la plus complète

a la volonté de Dieu.

Sa mort fut un deuil public. Dès que la nouvelle s'en fut répandue dans Paris, chacun se rendit à la maison de l'Epèe pour voir une dernière fois celle qui avait été da mère des pauvres, Des prélats vincent prier à la chambre mortuaire.

Et le lendemain le corbillard des pauvres transportait a sa dernière demeure le corps de celle qui, après avoir été la mère des pauvres pendant sa vie, tenait à reposer au milieu d'eux. Une foule attendrie, où tous les rangs de la societé se trouvaient confondus, priait Dieu de recevoir dans son sein celle qui avait en tant de soin des membres souffrants du Sauveur Jésus, ou plutôt priaît la sœur Rosalie de continuer par son intercession L'œuvre qu'elle avait commencée sur la terre. Touchant exemple de ce que peut, même au milien des discordes civiles, l'amour des hommes vivitié par la religion!

Nous avons à faire connaître encore quelques saintes femmes. Nous commençons par Marie Rivier, fondatrice des sœurs de la Présentation. Marie Rivier, née en 1768, à Montpezat dans le Vivarais, de parents très chrétiens, mais pauvres, avait été, de bonne heure, prévenue de la grâce de Dieu. Une chute qu'elle fit à seize mois l'avait privée de l'usage de ses jambes ; à neuf ans, s'étant cassé la cuisse, elle dut à cet accident de pouvoir marcher. Avant la Révolution, son curé l'avait chargée de préparer les enfants à la première communion et de régir en sa paroisse le Tiers-Ordre de saint Dominique; de son propre mouvement, elle avait établi une congrégation de jeunes tilles qui devaient se distinguer par leur piété et leur vertu. Pendant la Révolution, elle s'improvisa curé et même un peu évêque ; elle réunissait les fidèles à l'église et leur recitait les prières de la messe; elle réunissait des jeunes tilles en communauté et leur faisait produire des simulacres de profession religieuse. En 1797, sous les auspices de l'abbé Vernet, vicaire général de Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne et évêque de Viviers, elle inaugurait sa communauté réellement à Thueytz avec huit compagnes. Ces pauvres filles n'avaient pas de costume religieux : mais elles s'engageaient sous les auspices de la sainte Vierge à l'éducation des jennes filles. Entre elles, on se disait que Jésus-Christ avait fondé son Eglise sur des gens de rien, et que moins en elle il y aurait de creature, plus il y aurait Dieu.

Les débuts furent pénibles ; le défaut d'appui, absolu ; les oppositions, formidables. Ces pauvres filles ne se dispersaient pas moins dans les villages où l'on voulait bien les appeler ; elles en étaient réduites à p**rendre leur** nourriture chez les parents de leurs écolières. En 1799, on bâtit le premier réfectoire ; les sœurs firent office de manœuvres, portant l'ean, le mortier et les pierres. Par suite de relations avec plusieurs évèques, la comtesse d'Entraigues se prit à cœur de leur fonder une chapelle. En 1804, après réception de six nouvelles sœurs, il fut décide que Marie Rivier serait la Mère, et que le couvent s'appellerait le couvent de la Présentation de Marie. Les sœurs continuaient à se répandre dans les dioceses voisins; l'œuvre grandissait au milien des épreuves. La chute de l'Empire lui valut des encouragements : l'abbé Vernet,

un instant proscrit, profita de ses loisirs pour régler les constitutions des sœurs. La maison de Thueyts était trop étroite; une épidémie ayant éclaté dans ce village, l'établissement fut transféré à Bourg-Saint-Andéol, dans un commode et spacieux couvent de la Visitation. Cette translation permit d'organiser la communauté selon les règles, de faire des élections

et de régler le costume.

En 1819, le préfet de l'Ardèche exigeait des sœurs le brevet; en 1829, il voulait les soumettre à l'inspection de dames laiques. Marie Rivier écarta ces deux servitudes, dont l'une était une injure. Charles X en 1830, et Charles-Albert en 1836 lui conférent le bénéfice de l'existence légale. Dès lors, de la Savoie à la Gironde et de Lyon à Marseille, la petite société eut des écoles un peu partout. La bonne mère, qui avait été autrefois curé et un peu évêque, prèchaît des retraites à ses religieuses réunies dans quelque grand centre. En 1838, elle mourait, laissant sa mémoire en bénédiction, en attendant la consécration

de sainteté par l'Eglise.

Une émule de Marie Rivier, Anne-Victoire Tailleur était née à Distroff, près Thionville en 1762. Dans son enfance, elle lit, par une espèce d'instinct, des essais de vie active et de vie contemplative; à la maison paternelle, on lui confiait le ministère de la charité. Mariée en 1784, an lieutenant de Méjanès, veuve en 1819, elle réunit, dans sa maison, les personnes pienses qui voulaient se livrer aux bonnes œuvres. Cette réunion sentit le besoin d'une règle et d'un but. Les abbés Moye et Louyot rédigèrent les règles ; le but, ce lut la fondation d'une école à Arganez. Les villages voisins ayaut demandé le même service, peu à peu, les compagnes de la fondatrice se consacrèrent à l'éducation des jeunes filles. En 1806, la pieuse dame renouvelait solennellement sa consécration à Dien; en 1807, Mgr Jauffret, évêque de Metz, metfait la petite congrégation sous la protection de sainte Chrétienne, Napoléon et Louis XVIII lui accordèrent successivement l'autorisation légale. En vue d'accroissements éventuels, on détermina mieux, de concert avec l'évêque, les règles de la communauté. Plus tard, la communauté fut transférée à Metz. De son côté, l'évêque, préoccupé du service spirituel, composait des Examens particuliers, une Instruction pour les fonctions d'institutrices, un Manuel, enfin Certaines maximes chères et précieuses aux religieuses de sainte Chrétienne. Pour sa part, la sœur de Méjanès s'appliquait à la rédaction du livre des statuts et règlements de la Congrégation, rentermant outre le règlement, le Directoire, le Contumier et le Cérémonial ; ce livre fut imprimé en 1831. Cette sainte femme mourut en 1837; la congrégation qu'elle a fondée continue depuis le bien dont elle avait conçu le projet et inauguré l'exécution.

Marie-Guillemette-Emilie de Rodat naquit en 1797, à Villefranche, Aveyron, d'une an-

cienne famille. Des sa plus tendre enfance, elle avait montré beaucoup de compassion pour les pauvres. A la suite d'une retraite, vêtue simplement, elle s'appliqua désormais à la mortilication, à la prière et a la charité. Sur la demande des mères qui n'avaient pas d'ecole, elle s'unit à trois compagnes pour en tonder une. Le vicaire général Marty vit, dans cet embryon le germe d'un nouvel institut. La première installation cut lieu dans un faubourg de Villefranche; pour faire prosperer la maison. Emilie prit une orpheline. De Villefranche, on allait à Aubin en 1822, à Livinhac en 1832, à Figeac en 1835, à Rieu-Peyroux et Montauban en 4840. Ces bonnes tilles, qui avaient porté jusque-la des habits pauvres et grandi au milien de tontes les privations, adoptèrent un costume religieux. Primitivement elles avaient suivi les règles des Visitandines: finalement, sons la direction paternelle de l'abbé Marty, la mère Emilie fonda l'œuvre de la Sainte-Famille. En se consacrant à Dieu, Emilie et ses compagnes voulaient se dévouer à l'instruction des jeunes filles, mais sans exclure les malades, les pauvres et les prisonniers. Lorsqu'elles revétirent l'habit, firent des vœux et s'imposèrent la clôture, les sollicitudes du dehors furent laissées aux sœurs converses. Une pauvre fille qu'on rencontra un jour fut la première pierre du refuge. L'œuvre depuis lors n'a fait que grandir par la grâce de Jésus-Christ et le zèle à y correspondre. Sour Emilie était une puissance. Les épreuves, les maladies, les opérations ne lui firent pas défaut. A la fin, elle n'avait plus que le souffle; elle mourut en 1852. Sur la demande du cardinal Sacconi, sa cause a été introduite en 1872. En son vivant, cette humble fille du Rouergue avait, par ses sacrifices et ses écoles, sontenn la société branlante, comme avaient fait, aux premiers siècles, les Antoine, les Paul et les Itilarion.

Engénie Smet, née à Lille en 1825, entendit, des son enfance, la voix des morts. Au milieu des douceurs du fover domestique, se dévoilait une inclination mystérieuse vers des douleurs dont rien ne pouvait lui rappeler le souvenir. Au sortir du pensionnat elle partagea son temps, dans la vie de famille, entre les bonnes œuvres et la prière. En 1853, le jour de la Toussaint, le dessein qu'elle portait dans son esprit se formula de cette manière : « Etablir une association de prières et de bonnes œuvres pour les pauvres défunts. Ce projet, soumis à son curé, puis à son évèque, et à plusieurs, notamment au curé d'Ars, rencontra partout des applaudissements. On peut n'aimer peu ou n'aimer qu'avec mesure les vivants, souvent peu aimaldes : on aime toujours les morts, revêtus d'une auréofe de mérite et près de qui nous sonhaitons prendre place. Par compassion. par pitié, par amour propre, on pense à leur tendre une main secourable. C'est d'un bon naturel et d'une juste charité.

Sur ces entrefaites, Eugénic, appelée à

Paris, acheta une maison rue de la Barouillère. et consacra, au service des malades, l'o avre qu'elle fondait pour les ames du Purgat arc. Ses humbles tilles se contenterent du costume des personnes en deuil. L'Irdait, ic est vrai, ne fait pas le moine, mais di augmente son prestige et garde sa vertu. Devenue sour Marie de la Providence, Eugénie fut nomace supérieure de la petite communauté. Afin d'en multiplier les œuvres, elle associa, comme en tiers-ordre, des dames du monde à ses religienses. Bientôt elle dut acheter, à Paris, une seconde maison; elle put ensuite établir son petit institut à Nantes, à Reims, à Londres, à Bruxelles; elle eut entin la satisfaction d'envoyer un essaim de ses pienses filles jusqu'en Chine. Prier, southrir, agir pour les pauvres et pour les âmes des défunts : telle est la devise des religieuses auxiliatrices des âmes du Purgatoire.

Marie de la Providence mourut le 7 fevrier 1871. Les olus du siège sonnèrent le glas de ses funérailles. Depuis sa mort, ses bonnes sœurs ont ajouté à leur tâche l'enseignement professionnel des jeunes filles; à partir de douze ans, elles plient les jeunes ouvrières aux habitudes laborieuses et les disposent à porter dignement le fardeau de la vie. En Chine, elles ont fondé à Chang-Hai une seconde maison, où elles ont un externat, un orphelinat, un catéchuménat et un établissement de religieuses indigènes. Les chrétiens peuvent semer dans la tempète; l'ouragan fait germer la semence et Dieu accorde

du soleil pour murir les moissons.

Let se place, sous notre plume, le nom d'un héros. L'héroïsme est le tait de tons les saints; mais il en est dont les circonstances et la volonté alourdissent la croix. Et la porter avec ces accroissements volontaires, d'un pas allègre et d'une résolution persevérante, c'est

aussi un accroissement de mérites.

En 1764, la ville de Joigny, en Bourgogne, vit naître Anne-Nicolas-Charles Saulaier de Beauregard, fils d'un avocat au Parlement, prévôt de Joigny, seigneur de Moalins. Dès l'âge de cônq ans, l'enfant savait tourner une lettre. Tonsuré à sept ans, chanoine à quinze, en faisant son stage au chapitre, il suivait son cours de philosophie. A Saint-Firmin, il tit son quinquennium, ses cinq ans de théologie. De Saint-Firmin, il passa au collège de Navarre, où il prit le bonnet de docteur; et quand je dis qu'il prit, il fant entendre qu'on le lui donna, sur preuves réglementaires de capacité : Docteur en théologie, il suivit un cours privé de droit, avec les enfants du marquis d'Aligre , premier président du Parlement de Paris. En même temps, il suivait les cours de sciences donnés par Fourcroy, De-Jussieu et Daubenton. Prêtre en 1789, il se vonait aux charges du sacerdoce, à une époque où elles ne pouvaient plus lai rapporter que la persécution, l'exil et la mort.

La Révolution qui devait faire le bonheur de tous les Français se proposait de le proeurer par l'assassinat. Un projet avail été concu pour livrer d'un coup tous les prètres aux barcheries réformatrices des Jacobins. L'abbe de Beauregard, dûment averti, se retira d'abord à Bruxelles, puis à Londres, où il devint presopteur des entants de la Bourdonnave. A Londres, il entendit parler des Trappistes de Lullworth. A cette nouvelle, il quitta brusquement ses amis et alla s'ensevelir dans le désert. Cette résolution fit du bruit : elle fut regrettée même des évêques, à cause des services que ce jeune homme paraissait devoir rendre à l'Eglise. Mais les pensées des hommes ne sont pas les pensées de Dieu, il n'est pas prouvé que le meilleur moyen de servir Dieu ne soit pas de s'immoler avec Jesus-Christ.

Une fois trappiste, frère Antoine n'eut qu'une pensée ; répondre parfaitement à la grandeur de sa vocation. Volontiers il se prèta à tous les travaux, même à moudre, comme les esclaves de l'antiquité, en tournant la meule de pierre avec ses bras. Après sa profession, il fut chargé nécessairement de presque tous les emplois du monastère; il s'en acquitta à la satisfaction générale. Depuis quinze ans, il était tout aux devoirs de la perfection-monastique , lorsque , en 1810, le prieur Maur vint à mourir ; la communauté lui donna pour successeur, frère Antoine; Pointer, évêque de Londres, le bénit comme premier abbé de ce monastère : Maur n'avait été que prieur. Les honneurs n'aveuglèrent point le nouvel abbé; d'autant plus qu'il se vit bientôt prédestiné aux épreuves. Un faux frère qui avait abjuré le catholicisme, excita, contre les Trappistes toutes les passions du profestantisme. Le gouvernement anglais n avait d'ailleurs accordé qu'un permis de séjour et non une autorisation à perpétuité. On était en 1814; les Trappistes revinrent en France et s'établirent à Meilleray, près

L'antique abbaye de Meilleray avait été fondec en 1145; physicurs fois détruite et reconstruite, elle n'offrait, depuis 1793, qu'un spectacle de désolation. L'installation des Trappistes ent lieu en 1817 : douze ans après, elle comptait 492 religieux. Le gouvernement de dom Antoine étail paternel; sous son gouvernement, les Trappistes vaquaient pieusement à la prière et an travail. Le matériel agricole se fabriquait sur place. Les étables, construites selon la méthode anglaise, étaient occupées par les meilleures espèces. A l'étable était annexée une fromagerie d'après les usages d'outre-mer. Les champs étaient cultivés suivant les règles savantes d'assolement, d'engrais et de labourage. Les blès, les avoines, orges, seigles, plantes fourragères etaient des meilleures espèces. Des fossés, soigneusement entretenus, garantissaient les chemins des inondations et servaient à l'arrosage des prairies. Meilleray était devenn, comme le Clairvaux de saint Bernard, une des merveilles de son temps.

En 4820, dom Antoine avait prononcé l'éloge funèbre du duc de Berry: en 1828, il avait recu, dans son convent, la visite de Marie-Caroline, En 1831, le nonveau gouvernement, ombrageux comme tons les ponvoirs faibles, ordonnuit aux religieux de se disperser. Dom Antoine écrivit à l'archevêque de Dublin pour savoir s'il pourrait envoyer une colonie en Irlande. Après plusieurs démarches infructueuses, un riche protestant, sir Kean, mit à la disposition des Trappistes, six cents journaux de terre en friche. Les religieux vinrent donc s'élablir à Mount-Meilleray; et, en 1834, sur l'appel de sir Philippe, avec l'appui financier de lord Shrewsbury, occupèrent encore Stape-Hill. « Quelle surprise, dit le Catholic Directory de 1838, quelle surprise doit éprouver le voyageur, en apprenant qu'un petit nombre d'hommes sans fortune a pu métamorphoser une immense étendue de terrains, incultes et stériles, en prairies, en champs, en jardins, qui contrastent avec une plus grande étendue encore du même terrain, convertes d'éternelles bruyères. C'est incontestablement le plus grand phénomène de notre temps. L'admiration s'accroît de plus en plus, lorsqu'on entre dans le détail des immenses avantages que produit cette héroique entreprise; quand on voit de nonvelles fermes construites, des habitations commodes s'élever, et, de tous les côtés, à une grande distance même de l'abbaye, le travail et l'industrie s'établir. Immenses avantages auxquels les membres de la communauté ne font pas participer senlement les gens appelés naturellement à partager leurs travaux et leurs modestes exercices de piété. Par eux, beaucoup de jeunes gens de la campagne sout employés; un plus grand nombre d'enfants reçoivent les premiers éléments de la religion et de la science : le pauvre est appelé à partager leur chétive pitance; le voyageur à se rafraichir et à se reposer. Ainsi l'hospitalité offre-t-elle un des traits les plus remarquables de leur caractère moral.

Dom Antoine mourut en 1839. Dom Antoine avait été un homme de grâce et de bonne grâce; un prêtre d'esprit, de cœur et d'honneur; surtout il avait été pour la France, énervée déjà par le matérialisme, l'un des restaurateurs de la Trappe, un digne émule de Rancé!

Jean-Marie de Lamennais, né en 1780, avait été ordonné prêtre en 1804. Pour ses débuts, ce joune prêtre, qui avait, selon Pie IX, le géaie du bien, fondait à Saint-Malo une seconde école ecclésiastique qui compta bientôt trois cents élèves. Sur la fin de l'empire, l'évêque Caftarelli etant mort. Jean fut élu vicaire capitulaire : il gouverna, pendant cinq ans, le diocèse de Saint-Brieuc. Dès lors, ce n'etait pas un de ces hommes d'autant plus jaloux d'autorité qu'ils savent moins s'en servir, et d'autant plus avides de louanges qu'ils

agissent moins : c'était, dans toute la force du terme, un maître ouvrier. Vicaire eapitulaire, à un âge où l'on peut encore être simple vicaire, il ne se contentait pas d'administrer, il prèchait, confessait et trouvait encore du temps pour l'etude. Entre temps, il donnait, à Saint-Brieuc, une mission ; appelait, pour en perpétuer les fruits, les frères de la Doctrine chrétienne et fondait l'institut des religieuses de la Providence, humbles filles qui continnent de servir l'Eglise dans les jeunes tilles, aux diocèses bretons de Rennes et de Saint-Brieuc.

En 1822, Jean fut nommé vicaire général de la grande aumônerie, sous le prince de Cror. A ce titre, il avait la feuille des bénélices, c'est-à-dire la charge de présenter aux évêchés vacants. Egalement inaccessible à l'intrigue et à la flatterie, il évita tout ce qui aurait pu l'exposer aux influences de cour. pour garder, dans une affaire qui importe tant à la foi et au bien de la nation, nne parfaite intégrité de conscience. Lui-même eut pu parvenir à l'épiscopat; non seulement il ne le brigna point, mais sut le refuser : noble lecon donnée à tant d'autres qui le postulent avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils le sont moins capables et plus indignes. Bientôt même, par fidélité à ses convictions et altachement à son illustre trère, le grand Lamennais, il résigna ses fonctions à la grande aumonerie.

A son retour, redevenu vicaire capitulaire, supérieur des missionnaires du diocèse et du petit séminaire qu'il avait l'ondé, dans le dessein de promouvoir les hautes études, il réunit à Malestroit une élite de prêtres distingués, Rohrbacher, Blanc, Gerbet, de Hercé, et Eug. Boré et plusieurs autres dont rien ne pent effacer le souvenir. En même temps, pour l'instruction primaire des enfants du peuple, il concevait le dessein de former un ordre de religieux instituteurs. Dans ce but, il réunit quelques jeunes gens dont il s'institua maître des novices, et s'associa au curé d'Auray, l'abbé Deshayes, qui avait également fourni un petit noyau de frères instituteurs. Désormais, Jean ne véent plus que pour ses petits frères de Ploërmel. Son œuvre fut marquée du signe de la croix ; il eut à subir je ne sais combien de malversations indignes de lui; mais il se cramponna à la croix, comme à la meilleure des bénédictions. Guizot avait voulu le décorer de la Légion d'honneur; il refusa. « Le nom de ce fondateur d'association religieuse, son esprit à la fois simple et cultivé, son habileté pratique, son entier dévouement à son ouvre, dil Guizot, tout en lui inspirait un contiant attrait (1). »

Jean était d'ailleurs un homme d'étude et de haut savoir. C'est en grande partie à sa plume qu'est due la Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques. Ce livre en trois volumes est une thèse très bien établie contre te despotisme de Napoleon, qui, au refus du Pape, voulait faire instituer les évêques par le métropolitain. Jean mourut en 1859; mais il n'est pas mort tout entier; il laisse après lui autre chose que le souvenir d'une vaste intelligence, d'un noble cœur et d'un grand nom. Son œuvre des frères de Ploërmel lui survit et continuera longtemps encore de fournir à la Bretagne et aux colonies une pépinière de religieux instituteurs, de vrais maîtres de l'éducation chrétienne. Quant à Jean de Lamennais, c'est un saint à canoniser.

A côté de Lamennais nous devons placer le frère Philippe. Mathieu Bransiet était né en 1792, au hameau de Gaschat, commune d'Aspinac, Loire. En 1809, il entrait au noviciat, et.en 1810, était recu dans la Compagnie sous le nom de frère Philippe, qu'il devait illustrer. D'abord maître dans une petite école de Lyon, il donna de telles preuves de supériorité, qu'il fut nommé successivement directeur à Auray, à Reims, à Metz et à Saint-Nicolas-des-Champs. En 1831, il était élu assistant du frère Anaclet et, à sa mort, devint supérieur général des Frères des écoles chrétiennes.

La première œuvre à laquelle s'attache le souvenir du frère Philippe, c'est une suite d'écrits à l'usage des élèves et des maîtres. Ses ouvrages, strictement classiques, traitent de la grammaire, de l'orthographe, de la géographie, de l'histoire, de l'arithmétique et de la géométrie. Ses ouvrages pieux sont des méditations sur la Passion, sur l'Eucharistie, sur le Sacré-Cœur, sur la Sainte Vierge et saint Joseph; puis des résumés de méditations et de sujets d'examens à l'usage des Frères. Dans Tentre-deux, nous trouvons l'explication du catéchisme, des épitres, des évangiles, un opuscule sur la vocation, un sur l'infidélité à la vocation, des souvenirs du noviciat, les vertus d'un bon maître, une conduite à l'usage des écoles chrétiennes et un agenda spirituel. Tous ces écrits font voir, dans le frère Philippe, un esprit positif, atteutif et zélé. Ce qui distingue ses classiques. c'est une simplicité parfaite, une exposition lumineuse et, quand le sujet l'exige, une entière évidence de démonstration. Dans ses ouvrages de spiritualité, vous trouvez une dévotion solide et une mysticité à l'épreuve. calme, précise, appuyée sur la doctrine, onctneuse dans une juste mesure. Les ouvrages de direction nous montrent le supérieur qui veut éclairer et fortifier, la pratique par le savoir, par les lumières d'une sage spéculation. Et lorsqu'on sait les obligations d'un supérieur général et qu'on suit le bilan de ces vingt-cinq volumes, on se demande comment une vie si laborieuse a pu suffire à fant d'écrits.

Nous rapprochons à dessein du frère Philippe et de Lamennais, le P. Libermann, Jacob Libermann était né à Saverne en 1804, d'une famille juive, Elevé dans l'horreur du christianisme, il se fit recevoir rabbin. Ce titre lui valut un voyage à Paris où, sur sa demande, il fut mis en chambre avec un Abrégé de la doctrine chrétienne et une Histoire de la religion de Lhomond. Cette lecture, par la grâce de Dieu, le convertit ; il se tit baptiser et entra deux ans après à Saint-Sulpice. Après quoi, il s'en fut à Rome; mais éloigné du sacerdoce et arrêté dans ses desseins par l'épilepsie, il fit le pèlerinage de Lorette et fut ordonné prêtre, à Amiens, en 1841. Alors il fonda une petite congrégation de missionnaires qu'il réunit, en 1848, à la congrégation du Saint-Esprit. Ces deux congrégations, qui n'en forment qu'une, se dévouent à l'enseignement des cleres dans les séminaires et à la conversion des nègres. Ce sont eux qui dirigent, à Rome, le séminaire de Santa Chiara.

Parmi les œuvres capitales du serviteur de Dieu, pendant les dix dernières années de sa vie, il faut noter la fondation de la mission de Saint-Domingue et celle de la Guvane, l'envoi de missionnaires aux îles Bourbon et Maurice, l'établissement de vastes missions sur les côtes occidentales de l'Afrique, du Sénégal, de la Sénégambie, des Deux-Guinées, entin la réforme du séminaire des Colonies et son puissant concours pour l'établissement de sièges épiscopaux à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion. Tout cela, il l'accomplit avec une constance héroïque, au milieu de difficultés sans nombre, de souffrances morales et physiques qui l'aecompagnèrent jusqu'au tombeau. En lisant sa vie, aussi humble et simple que merveilleuse, on ne peut s'empécher de reconnaître que les saints sont des héros dont les œuvres glorifient l'Eglise et la vengent des attaques de ses ennemis.

Le P. Libermann mourut en 1852; sa vie a été écrite par le cardinal Pitra et sa cause de béatification a été introduite en cour de Rome,

ainsi que celle de Lamennais.

Du P. Libermann, il faut rapprocher le P. d'Alzon, Emmanuel-Joseph-Maurice d'Alzon était né en 1810 au Vigan. Au moment où il achevait son droit, éclatait la révolution de 1830, Emmanuel, au lieu de s'enrôler daus la basoche, entra au séminaire de Montpellier et acheva ses études théologiques à Rome. Prêtre en 1834, vicaire général honoraire en t835, il s'adonna d'abord à la prédication de carèmes et de retraites; puis, selon l'ordre naturel, it donnait à ses discours la confirmation de ses articles dans les journaux. Gentilhomme par origine, soldat par nature, prêtre par le cavactere, il etait surtout dans le diocese l'âme de toutes les œuvres. Sa preférence fut toutefois acquise aux œuvres d'education chretienne. En 1843, il fondait à Nimes le collège libre de l'Assomption, et creait, pour le desservir, les Augustins; il créait aussi les Augustines, pour l'éducation des filles ; les Oblates de l'Assomption pour le service des malades, et les Petites-Sœurs de l'Assomption pour les pauvres. Pour l'entretien de toutes ces créations, il dut établir encore des alumnats, où devaient se former des provins à transplanter plus tard. On ne pouvait mieux comprendre et plus efficace-

ment servir les intérêts catholiques.

Dans son action publique, le P. d'Alzon s'était proposé trois choses : la Travailler à restaurer les principes de l'enseignement supérieur, selon les doctrines de saint Augustin et de saint Thomas; 2º Combattre les enuemis de l'Eglise dans les sociétés secrètes qui conspirent pour le progrès de la révolution; 3º Lutter pour l'unité de l'Eglise, en réprouvant toutes les manœuvres du schisme.

Par ses écrits, il combattit tantôt contre les restes du gallicanisme, tantôt contre les illusions et les entraînements du libéralisme, tantôt pour l'unité de la liturgie et la défi-

nition dogmatique de l'infaillibilité.

D'Alzon avait, dans le corps d'un geant. l'âme d'un athlète. On lui a reproché d'être enthousiaste; mais peut-on, sans enthousiasme, faire quelque chose de grand et meme quelque chose? On lui a reproché d'être parfois bruyant; mais peut-on combattre sans battre le tambour et tirer le canon? Du moins il fut toujours sincère, désintèressé, droit, généreux, et, par dessus tout, obéissant. Plus français que personne par le caractère, il était plus que personne romain de cœur et d'esprit. Emmanuel d'Alzon mourut en 1880, peu après Pie IX qui le considérait comme un ami.

Les Augustins et les Augustines ont-continué les œuvres de leur fondateur. Sous la direction du P. Vincent de Paul Bailly, ils ont publié la Croix, le Pèlerin, et plusieurs ouvrages de la meilleure marque. De plus, ils ont, suivant l'impulsion de leur fondateur, favorisé ce grand mouvement des pélerinages. d'où la croisade du XXº siècle doit sortir. En particulier, ils ont organisé ces grands trains de malades pour Lourdes et la Salette, Rome et Jérusalem. Leur pèlerinage aux saints Lieux, répété déjà vingt fois, aura bientôt conduit en Palestine l'élite de l'Europe. Au moment où j'écris ces lignes, leur vaisseau Notre-Dame-de-Salut vogue vers la mer de Chine, servant l'œuvre patriotique et pieuse des missions dans l'Extrême-Orient et des combats pour la civilisation dans le Céleste-Empire.

Parmi les bonnes œuvres du XIXe siècle, il n'y en a peut-être pas de plus étonnante que la Congrégation des missionnaires du Sacré-Cœur. Jules Chevalier, né en 1824 à Richelieu, Touraine, vint, avec sa famille, habiter une ferme du Berry, passa par le séminaire de Bourges et fut ordonné prêtre en 1851. Vicaire à Issoudun, il eut, en 1855, l'idée de s'installer, avec un seul compagnon, missionnaire du Sacré-Cœur. Pour remédier à l'ignorance, à l'indifférentisme et à l'esprit d'insubordination qui en est la conséquence il voulait en appeler au cœur de Jésus-Christ. En 1856, les deux compagnons prononcèrent leurs premiers vœux. En 1864, l'œuvre fut placée

sous le patronage particulier du Saint-Siège, et sa chapelle sous l'invocation de Notre-Dame du Sacré-Cœur : Ad Jesum per Mariam. Le Sacré-Cœur de Jésus-Christ, le Sacré-Cœur de Marie, le Pontife Romain, voilà les trois facteurs de la nouvelle Congrégation.

En 1869, Jules Chevalier avait dressé les règles de sa compagnie ; il obtint de ces règles une première approbation, fut élu supérieur et devint, trois ans plus tard, curé d'Issoudun. Pour donner à sa congrégation une base matérielle, un symbole visible, il avait construit la chapelle de Notre-Dame, la basilique du Sacré-Cœur, une maison pour les Pères. une maison pour les religieuses et une maison pour le recrutement des missionnaires. Pour le personnel, la congrégation se compose : 1º de prêtres réguliers, liés par des voux, et de frères coadjuteurs, laïques attachés à la compagnie ; 2º de prêtres séculiers, rattachés par une solidarité de prières et de bonnes œuvres; 3º de sœurs, tilles de Notre-Dame; ₹° d'un Tiers-Ordre ; 5° d'une petite œuvre de charité pour favoriser les vocations sacerdotales et apostoliques.

Une congrégation ne se forme pas seulement avec des bâtiments et des hommes; il lui faut encore et surtout un esprit. Pour former l'esprit de sa compagnie, le P. Chevalier a posé deux ou trois principes : le un ferme attachement, une foi ardente, une profonde piété aux sacrés Cœurs de Jésus et de Marie ; 🚉 un grand zèle pour l'apostolat ; 3º un zèle non moindre pour la haute science et la réfutation du libéralisme, considéré comme la grande hérésie de notre temps. Le Père général s'est dévoué lui-même à cette partie plus difficile de sa création. Entre autres écrits, on lui doit : 1° un volume sur le Sacré-Cœur de Jésus ; 2° un volume sur ce Cœur sacré dans ses rapports avec Marie ; 3º un volume sur le Sacré Cœur de Notre-Dame; 4º un volume sur le Sacré-Cœur dans ses œuvres ; 5° plusieurs volumes de méditations pour s'approprier, par la pratique et la mystique, la grâce des saintes

doctrines

Le général n'a pas manqué de soldats. Les Pères Jouet, Vandal, Vaudon, Piperon, Hatzer. Deidier, Delaporte, courant avec une louable émulation sur ses traces, ont public plusieurs ouvrages relatifs aux dévotions de la compagnie et à ses œuvres de prosélytisme. Le P. Vaudon a écrit en vers; d'autres ont composé des cantiques. La Congrégation publie encore un petit bulletin pour les prétres et une revue hebdomadaire pour les fidèles. Ses dévotions, constituées en archiconfréries, s'adressent aux sacrés Cours et à saint Joseph, patron de l'Eglise, comme il convient à d'intrépides missionnaires et à de pieux soldats. C'est une congrégation hien outillée, fortement constituée sur les deux bases de la piété et de la science.

Cette œuvre se prête d'ailleurs, avec une sage souplesse, à tous les services de l'Eglise. Ainsi elle ne se borne pas à s'administrer elle-même: elle se consacre à la direction des âmes et à la prédication des retraites. Les missions sont l'objet particulier de ses efforts. Avec l'approbation des ordinaires, elle pent se charger des paroisses et des séminaires, ressusciter la règle de saint Chrodegand, et contribuer, en même temps, an salut des vieux peuples et à la propagation de l'Evangile. Pie IX avait conçu, à son sujet, de

grandes espérances.

Malgré tous les obstacles qui entravent les œuvres naissantes, le Sacré-Cœur d'Issoudun est parvenu, dans un temps relativement court, à se procurer : I° un séminaire de missions à Anvers; 2° un scolasticat à Tilbourg en Hollande; 3° une paroisse et une église à Rome : 4° une mission à Berlin ; 5° des paroisses en Espagne, en Angleterre, en Amérique et en Australie ; 6° des stations apostoliques dans la Nouvelle-Poméranie et la Nouvelle-Guinée ; 7° l'évangélisation de la Mélanésie et de la Micrônésie, érigées en vicariats apostoliques, sons la direction de Mgr Navarre, archevêque de Cyr, de Mgr Verius, et, après sa mort, de Mgr Alain de Boismenn.

En présence de ce bilan, plutôt diminué qu'exagéré, si vous réfléchissez que cette nouvelle congrégation est l'œuvre propre d'un petit vicaire d'Issoudun, homme certainement très digne, mais qui ne pose ni pour le génie, ni pour la sainteté; qui paraît plutôt soucieux d'être ignoré, de n'etre compté pour rien, vous vous prendrez à dire : « Ceci est lœuvre de Dien: nous en avons sous les yeux une

preuve pleine de merveilles. »

L'histoire doit un tribut de regrets et d'éloges à un saint religieux dont on a dit : « Ce n'est pas un homme, v'est un cœur, » à un homme qui préchait surtout la dévotion par ses exemples, et qui a mérité qu'on gravât sur son cercueil ces paroles qui expriment si bien ce que pensent de lui tous ceux qui l'ont connu : Humilitate et caritate conspicuus!

Le P. Marie-Philippe de Villelori était né le jour de la Visitation, 2 juillet 1799, au château de Corans, dans le diocèse de Rodez, d'une noble et très ancienne famille, alliée à celle des Bonald. Il était consin du Cardinal-Archevéque de Lyon. Ses trois oncles étaient officiers de Saint-Louis. Sa tante et ses deux sœurs étaient religieuses de la Visitation.

Son éducation religieuse et littéraire fut faite par d'excellents maîtres : par l'abbé de Sambuey, son oncle, alors directeur de la maîtrise d'Amiens : par l'abbé Giraud, qui fut depuis Archevèque et Cardinal : par l'abbé Liautard, qui justifiait si bien la confiance dont jouissait sa pension à Paris. En 1819, il entra an séminaire de Saint-Sulpice. Le 13 décembre 1821, résolu de se dérober aux honneurs ecclésiastiques qui n'auraient pas manqué de s'attacher à sa poursuite, il entra dans la Compagnie de Jésus, et fut admis au noviciat de Montrouge. Il se tit tout d'abord remarquer par son esprit d'humilité, d'obéis-

sance ponctuelle et de cordiale charité. Ordonné prêtre en 1824, il fut envoyé à Paris pour s'y perfectionner dans les sciences physiques et mathématiques, pour lesquelles il avait une aptitude marquée, et qu'il enseigna plus tard, pendant deux ans, au collège de Saint-Acheul. Il avait su si bien gagner le cour de tous ses élèves, que presque tous le choisirent pour leur directeur.

Les ordonnances de 1828 avant brisé ses collèges et aveceux la carrière dans laquelle le Père Philippe était lancé, il se vit, n'ayant encore que sept ans de vie religieuse, honoré d'un emploi de contiance et envoyé à Avignon en qualité de socius du maître des novices. La révolution de 1830 ne tarda pas à meltre en péril l'existence du noviciat d'Avignon. Le Père de Villefort était alors recteur, par interim, de cette maison considérable. Il pourvut avec une tendre sollicitude à la sureté de tous. Les Pères furent dispersés, le Père de Mac-Carthy fut envoyé à Rome, les novices qui avaient achevé une première année de noviciat furent envoyés, les uns à Rome, les autres à Madrid : les autres allèrent continuer leur noviciat à Chieri, près Turin, Le P. de Villefort les accompagnait. Deux ans plus tard, il devenait maître des novices, emploi qu'il exerca d'abord à Brigg en Valais, puis à Mélan en Savoie, et partout avec un grand succès et la réputation d'un saint.

Ne demandant rien aux autres qu'il ne pratiquat le premier avec surabondance, ayant le don d'inspirer l'amour de Notre-Seigneur et d'obtenir de cet amour la fidélité aux moindres règles et les autres vertus religieuses, il était le maître des novices le mienx fait pour accueillir dans l'exil, consoler et encourager des jeunes gens qui, pour suivre l'attrait qui les portait vers la Compagnie, de-

vaient commencer par s'expatrier.

En 1834, le Très Révérend Père Roothaan l'appela à Bome, en qualité de substitut du secrétaire général pour l'assistance de l'rance, emploi qu'il exerça avec grande satisfaction jusqu'à sa mort, c'est-à-dire trente-deux ans. Il ne quitta Rome que pour accompagner le Tres Révérend Père Général dans son exil torcé de 1848, et en 1856, pour visiter la province de Toulouse, en vertu d'une mission que lui confia le Très Révérend Père Beckx, General de l'Ordre.

Les douze ou quinze conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Rome l'avaient reçu du Pape comme directeur ecclésiastique, et nul n'était mieux fait pour cet emploi. Le collège de Saint-Affrique doit aussi le reconnaître à bon droit comme son bienfaiteur insigne, sinon comme son fondateur. L'amour de la France, I amour de son pays natal, pour être élevés dans son cœur à l'état surnaturel, n'en étaient que plus forts. Tout occupé à s'oublier et à se cacher lui-même, il ne vivait que pour le service le plus affectueux, le plus miséricordieux du prochain. Quiconque allait lui demander un conseil ou un service, trouvait

en lui un ami et un père qui se regardait comme l'obligé de fous ceux qu'il obligeait. Toute bonne œuvre trouvaiten lui un patron, et une foule d'institutions qui prospèrent lui doivent leur succès. Pendant trente-deux ans il a été, à Rome, le directeur, le conseil, le secours, et, à vrai dire, l'aumônier de la colonie française. Il était le secrétaire perpétuel de tous ceux de nos soldats qui avaient à écrire à leur famille.

Un zouave pontifical, qui annonce sa mort à la Semaine religieuse de Rodez, s'écrie avec un accent d'amour filial qui part du cœur : « Pauvre père! comme il nous aimait! comme il savait trouver le secret de nos peines et l'art de nous consoler! Ceux-là me comprendront qui, loin de leur pays, dans l'amertume des regrets et de l'absence, ont entendu une voix émue leur parler de leur mère, de leur famille, de leur patrie, de tout ce qu'ils aimaient. Telle était pour nous cette voix que nous n'entendrons plus ; c'était auprès de lui que nous allions chercher, quand nous sentions notre cœur défaillir, consolation, force et courage. Accessible à tous, toujours affable et doux, sa porte était ouverte à ceux qui tombaient pour les relever, à ceux qui soutfraient pour les guérir, à tous pour les rendre meilleurs.

« Parlerai-je de son inépuisable bonté, de sa complaisance sans bornes ? Tous les Français qui venaient à Rome le connaissaient ; à

tous il était utile. »

Le choléra, qui sévit à Rome en 1837, fit éclater sa charité toujours si dévouée. On le voyait alors partir le matin, de bonne heure, du Gesù, passer sa journée entière auprès des cholériques, leur rendre les plus humbles services avec la tendresse d'une mère, et s'en revenir le soir, très tard, exténué, cachant dans les plis de son manteau les traces des intolérables douleurs qu'avaient éprouvées ces pauvres malades en expirant entre ses brass.

Les événements qui agitèrent le gouvernement pontifical en 1848, en 1860, et qui l'agitent encore d'une manière si déplorable, tirent briller en lui une autre vertu, qui est la pierre de touche de toutes les autres : le dévoûment le plus cordial et le plus généreux à la cause du Saint-Siège et du Pontife-Roi.

Le P. de Villelort s'était offert en victime pour Pie IX. Quelques jours avant la maladie qui l'a si vite emporté, il disait à un Père du Gesù très gravement malade : Courage, mon Père ; il est visible que, dans les temps où nous sommes, Notre-Seigneur veut une victime!

Quelques jours après, pour rendre service à quelques pieuses personnes qui n'avaient pas craint de pousser à bout son extrème complaisance, il s'était rendu dans les catacombes, il y avait célébré la messe, il y avait passé deux heures à jeun; il en sortit avec le germe d'un mal qui se développa rapidement. Le samedi soir, 24 novembre, il reçut

le saint Viatique; le lendemain, dimanche, l'extrème-onction Le lundi, à huit heures dix minutes du matin, il n'était déjà plus.

Quant il vit approcher sa fin, pleinement maître detoutes ses facultés, il demanda qu'on lui apportât tous ses papiers, toutes ses lettres, et lui-même en fit trois parts. Il remit à son confess ur tous les papiers qui regardaient son emploi de secrétaire, ainsi que les lettres à répondre, puis il fit jeter au feu tout ce qui était affaire de conscience. Ayaat mis en ordre toutes ses affaires avec une grande liberté d'esprit, il pensa à ses amis, laissant à chacun un souvenir. Son confesseur, lui parlant du sacritice qu'il avait à offrir : « Oui, oui, mon Père, répondit le saint religieux, j'offre de tout mon courr ma vic à Dieu, p our l'Eglise, pour la Compagnie et pour... Il voulut que cette troisième intention restât secrète.

Plus le dernier moment approchait, plus la sérénité de son âme était parfaite. Il éprouvait sur son lit d'agonie une paix céleste dont il était lui-même émerveillé : Mon Père, disait-il au religieux qui l'assistait, comment se fait-il que j'éprouve un si grand calme, moi qui ai mené une vie si tiède? Et le Père, qui connaissait et admirait ses vertus, se contenta de lui répondre : C'est qu'il est écrit : Heureux les misérierrdieux, ils recevront misériearde!

Il avait reçu l'Extrême-Onction quand un illustre prélat qui se confessait à lui, homme de grand cœur et qui lui était tendrement attaché, accourt près de son lit et se jette à genoux, comme pour lui demander l'absolution. Le bon Père, qui se mourait déjà, n'hésite pas et se met en devoir de l'entendre, au grand étonnement des personnes qui se trouvaient là, et qui sortirent aussitôt pour ne point troubler ce tête-à-tête.

Dans la nuit qui suivit, la maladie fit des progrès rapides. Le Père Général fut prévenu qu'il était temps de lui donner une dernière bénédiction. Il accourat et lui dit : Père Philippe, ravivez votre foi; voici qu'en vertu de l'autorisation que j'en ai reçue du Saint-Père, je vous donne la bénédiction papale. Alors, bien qu'il fut agonisant, le bon Père tire la main droite hors de son lit, se découvre, fait le signe de la croix avec un pieux recueillement et recoit la bénédiction. A partir de ce moment, il continua jusqu'à la fin à répondre aux prières des agonisants; quelquefois même sa voix devancait celle des assistants, dont l'émotion étouffait la parole. Enfin, vers les huit heures et dix minutes, sa voix et sa vie s'éteignirent sans la moindre seconsse et sans que personne s'en apereut-Il avait rendu, dans la plus parlaite quiétude, son dernier soupir.

La nouvelle de la mort de cet homme si humble, si caché, se répandit comme un coup de foudre dans toute la ville; et tous, en l'apprenant, s'écrièrent: C'était un saint! c'est un saint qui vient de mourir!

foule de personnes de toute condition se

Le mardi, à buit beures du matin, une

réunissaient dans l'eglise du Gesû. Il v avait des princes romains, des gentilshommes, des généraux, parmi lesquels le général de Montebello, commandant en chef de l'armée d'occupation ; des officiers, des soldats français, des soldats pontificaux, des dames, des religieux et des religieuses de différents ordres, des riches, des pauvres, de hauts fonctionnaires et d'humbles artisans, tous pleuraient un ami et un père. Les membres des contérences de Saint-Vincent-de-Paul étaient au grand complet. Mgr de Mérode. archevêque de Mélitène, aumônier de Sa Sainteté et tendre ami du défunt : le T. R. P. Jandel, général des Dominicains : le R. abbé François Régis , procureur général de la Trappe, des religieux de Saint-Benoit, des Frères des Ecoles chrétiennes, etc., tous priaient ou récitaient en chœur l'office des morts, qui fut psalmodié tout entier. A la tin, le R. P. Beckx, général de la Compagnie, comprimant avec peine sa prolonde émotion. célébra la messe de Requiem et tit l'absoute.

Dès que l'office fut términé, il fut impossible d'arrêter l'élan de la foule. Elle se précipita sur la dépouille mortelle de l'homme de Dieu. L'un se jetait à ses pieds et les inondait de larmes, l'autre lui baisait les mains ou les vêtements ; d'autres jetaient sur lui des fleurs, plusieurs lui faisaient toucher leurs rosaires, leurs chapelets ou d'autres objets de piété. Les militaires, les zouaves surtout, qui, la plupart, étaient ses pénitents. se montraient le plus vivement émus. Plusieurs tenaient la tête immobile, appuyée sur son corps, et quand ils la relevaient, ils pleuraient, ces hommes que l'aspect de la mort ne fait pas pàlir. Quelques-uns lui firent toucher la garde de leur épée. Ce mouvement religieux dura jusqu'à la nuit, et l'on put s'apercevoir alors que les ornements sacrés dont il était revétu avaient été lacérés et enlevés comme objets de dévotion. Une extrémité de l'étole avait disparu.

Et, dans ce concours empressé, il n'y avait pas seulement un sentiment d'affection et de reconnaissance, il y avait de la piété, des prières; durant toute la matinée, un grand nombre voulurent s'approcher des sacrements. On cut dit uu jour de mission et de communion générale.

Ainsi, cet homme de Dieu, qui s'était voué avec la plus entière et la plus constante générosité au service de Dieu et du prochain, achevait-il sa carrière, aimé de tous, béni de tous, pleuré de tous.

Son corps fut déposé dans les caveaux du Gesù, et sur sa tombe on lit l'inscription suivante:

P. Ph. de Villefort,
8ACERDOS PROFESSUS S.J.,
HUMILITATE ET CARIFALL
CONSPICTUS,
Obiit XXVI novembris
setatis an. (XXVI).

P. Ph. de Villefort, prêtre protès de la C. de J. REMARQUABLE PAR SON III -MILITÉ ET SA CHARITI. Il mourut le XXVI novembre, âge de soixante-sept ans(1),

On dit souvent qu'il n'y a plus de saints. Les uns s'en affligent, les autres en triomphent, mais les uns et les autres paraissent accepter le fait comme vrai et presque l'ériger en axiome. La vérité est qu'il y a toujours des saints, même dans les siècles les plus déshérités : seulement ce n'est pas d'eux que provient le bruit du siècle, et parce qu'ils vivent dans l'humilité, on argue volontiers de leur humilité contre leur existence. De plus, la gloritication des saints est l'œuvre du temps, ou plutôt de Dieu, par l'éclat des miracles, et de l'Eglise, par le procès de canonisation. Cependant, en ce siècle qui ne croit plus aux saints, ni à la sainteté, voici un saint proclamé de son vivant, canonisé par la voix populaire. à ce point, que n'était la prudence de l'Eglise, il ent fallu le placer sur les autels, le jour même de ses funérailles. Ce saint avant la lettre, si l'on peut ainsi dire, c'est l'abbé Viannay, curé d'Ars.

Cet humble serviteur de Dieu naquit le 8 mai 1786, de pauvres cultivateurs, dans le village de Dardilly, à deux lieues de Lyon. Il était le troisième enfant de Maurice Viannay et de Marie Beluze. Dès l'âge le plus tendre, il montra un grand amour pour le recueillement et la prière et une grande charité pour les pauvres. Ces heureuses dispositions le tirent remarquer d'un bon prètre des environs, qui le prit chez lui à Ecully, 1800, et lui donna des lecons de sciences et de vertu qui le préparèrent à être le directeur éclaire de milliers de tidèles et le modèle des pasteurs. Mais ses progrès, plus lents dans les connaissances humaines que dans le chemin des vertus chrétiennes, ne permettaient guère, surtout au petit séminaire, de prévoir ce qu'il serail un jour : « Il était, racontait il, à cinq ans, un vicaire général de ses condisciples, si humble, si doux, si timide et si naïf, que nous l'avions surnommé dédaigneusement le simple; et nous supposions à peine, nous, les forts, les savants, qu'il eut la capacité suffisante pour recevoir les ordres. Aujourd'hui, lui est un saint, et nous, nous ne sommes rien. »

Sa carrière sembla un instant se briser devant lui : « En 1809, on l'appela sous les armes, qu'il porta en Espague; mais son frère le remplaça pour aller mourir dans la campagne de Russie. Sans doute que, sans les difficultés des temps, il eût usé de sa liberté pour se consacrer au Seigneur, mais il dut se faire instituteur aux Noès. Ces fonctions sacrées, pour ainsi dire, comme toutes celles qui regardent les àmes, surtout celles des enfants, le préparaient à des fonctions plus saintes encore.

Dieu ne tarda pas à le rappeter au petit séminaire de Verrières; mais, se réservant de donner à son serviteur une science qui ne s'acquiert point par l'étude et d'éclairer son intelligence par une lumière qui ne vient point de la terre, il ne permit pas que le

jeune Viannay ent aucun succès dans ses études. Quand il se présenta aux saints Ordres, on l'eût refusé, si un prêtre, vénéré dans le diocèse et qui s'était particulièrement occupé de lui, n'eût répondu de l'excellence de sa vocation, assurant que les lumières divines suppléaient en lui aux sciences humaines. Il fut ordonné prêtre le 9 août 1815. et, après ètre resté quelque temps vicaire à Ecully, il fut nommé curé d'Ars vers le 9 février 1818. C'était une petite paroisse de quatre cents àmes, perdue loin des villes, séparée des voies de communication, avant une pauvre et simple église ; la divine Providence pouvait-elle choisir un cadre mieux approprié aux vertus d'humilité, de simplicité qu'elle voulait faire éclater dans son serviteur? Ces vertus éclatèrent bientôt ; une odeur de sainteté se répandit dans la contrée, le nom de M. Viannay auguel on attribuait des faits miraculeux, entre autres la multiplication du blé dans les greniers des Sœurs de la Providence de la paroisse, vola de bouche en bouche. Les pélerinages commencèrent et augmentèrent tous les jours. Dés 1834, on avait organisé, à l'usage des pieux visiteurs, un service de voitures publiques qui se rendaient de Lyon à Ars, dont la distance est de sept à huit lieues. Huit ou dix grandes voitures ne suffisaient pas par jour à l'affluence des pèlerins ; l'administration avait dù s'occuper de ce concours, et des chemins, impraticables dans l'origine, avaient été transformés en grandes routes. Dans les dernières années, la compagnie du chemin de fer de Lyon crut devoir aussi s'occuper d'Ars, et offrit des conditions particulières aux pèlerins. Au bout de leur voyage, ceux-ci trouvaient une pauvre église et un pauvre hameau, dont toutes les maisons, à peu près, étaient transformées en auberges ou en magasins d'objets de piété. Derrière l'église règne une place assez vaste où se distinguent quelques constructions récentes à l'usage des pèlerins, mais dont la plupart des bâtiments sont des mazures habitées par des cultivateurs. Le petit paysage qui s'étend au delà, sans grands horizons et sans accidents singuliers, tout rempli des champs et des haies de la Dombes, n'a rien non plus qui puisse llatter ou charmer les curieux. Qu'allaient donc chercher ees foules qui affluaient dans cette sorte de désert. Sed quid existis videre? Un nouveau lean-Baptiste préchant la pénitence par ses paroles et plus encore par ses exemples. En effet, il passait la plus grande partie de son temps au saint tribunal : c'était pour ainsi dire sa demeure. Il y entrait avant le jour, dès trois ou quatre heures du matin, il n'en sortait souvent qu'à onze heures du soir. Sur les vingt heures qui composaient ainsi sa journée, il prenaît le temps de sa messe et de son action de grâces ; le reste qui ne peut véritablement compter pour rien, lorsqu'il ne l'employait pas à servir le prochain, était plutôt consacré aux mortifications qu'au

repos. Confesser et souffrir, c'est-à-dire toujours précher la pénitence, comme nous l'avons dit, voilà à peu près toute sa vie. Il ne passait donc que quelques heures dans le misérable presbytére qui a été témoin de tant de mortifications et de vertus. Il voulait y être seul, afin de vaquer plus parfaitement à la prière et à la contemplation ; il voulait que Dieu seul fût le spectateur de ses austérités et de ses combats. Aussi la porte de la cure restait-elle fermée au public. La faculté d'y entrer, lorsque la nécessité le demandait, était réservée à un religieux et à ses collaborateurs dans le ministère paroissial. Quelques prêtres venus du dehors partageaient seuls ce privilège : « Nous avons été assez heureux. dit un de ces prêtres, pour partager la faveur du petit nombre des élus, et nons en remercions sincèrement la divine Providence. La visite de l'habitation de M. le curé d'Ars vaut plus qu'un sermon, plus même qu'une longue retraite. Elle parle au cœur bien plus éloquenument que les plus éloquents discours. Ces vieilles murailles enfumées, ces deux ou trois sièges rustiques à demi-brisés, ce Christ, cette Vierge de plàtre, qui reçoivent tant de supplications et d'aspirations amoureuses, ce pauvre grabat sur lequel reposent les os du vieillard, ce pavé humide des larmes et du sang de la pénitence, tout vous étonne, vous attendrit, vous confond et vous inspire les plus graves réflexions. »

Après les quelques heures de repos qu'il avait prises, M. Viannay se rendait à l'église. Si matin qu'il se levat, les pèlerins l'avaient devance et l'attendaient à la porte de son église. Plusieurs passaient la nuit pour être assurés d'arriver jusqu'à lui. On avait établi une certaine règle. Le curé avait des heures consacrées particulièrement aux hommes. Il les entendait d'ordinaire dans sa sacristie, et ils remplissaient le chœur de l'église en attendant que leur tour fût venu. Tout se faisait avec ordre, et l'arrivée de chacun déterminait son rang. Ordinairement, et à moins d'une affluence inaccoutumée de pélerins, un homme, au bout de quarante-huit heures, était assuré de parler au curé d'Ars. Mais il y avait des privilégiés : quelquefois le curé les distinguait au milieu de l'affluence et les appelait lui-même. Le peuple, qui aime toujours les merveilles, prétendait que le discernement du saint curé lui faisait reconnaître ceux que quelques obstacles eussent empéchés d'attendre, et qui avaient des raisons particulières de s'adresser à lui. On vovait beaucoup d'ecclésiastiques dans la foule, avides de recevoir les avis du saint prêtre; on vit des religieux, des évèques, des cardinaux venir consulter l'homme de Dieu, et ce ne fut jamais en vain; les plus hauts dignitaires de l'Eglise reconnaissaient que le curé d'Ars avait recu du Ciel le don de pénétrer facilement dans le secret des cœurs, et de dicter, par conséquent, les avis les plus salutaires et les mieux proportionnés aux besoins de chacun.

M. Viannay sortait du confessionnal pour dire sa messe ; il v rentrait aussitôt après son action de grâces. A onze heures du matin, il le quittait et montait dans une petite chaire. pour taire ce qu'il appelait le catéchisme aux pèlerins. De cette chaire il adressait, en effet, à la foule les enseignements les plus simples, se contentant presque toujours de conuncuter et de suivre la lettre du catéchisme, comme on fait pour les petits enfants. Mais ces catéchismes n'en étaient pas moins des instructions sublimes, où ne brillaient pas, sans doute, comme l'a dit un pélerin, les pauvres splendeurs de l'éloquence humaine, mais qui dédommageaient bien les auditeurs par les tlots de lumières et de chaleurs divines qu'ils répandaient sur eux. Aimer Dieu par dessus tont, se jeter plein de confiance et d'ainour dans l'abime d'amour du cœur de Jésus-Christ, se mortifier, renoncer aux vaines jouissances du monde, sans se dépouiller sans cesse de toute affection aux créatures et à soi-même, pour parvenir à la jouissance parfaite du Créateur, tel est le résumé des discours les plus ordinaires du curé d'Ars et des études fondamentales auxquelles il aimait à revenir plus fréquemment. Mais il parlait avec tant d'onction et de force en même temps, que les larmes venaient maintes fois voiler son wil prophétique, et que son auditoire ne pouvait se défendre de pleurer aussi. Souvent, pendant ses séraphiques exhortations, plongeant dans le ciel un regard d'aigle et de feu, il semblait un instant quitter la terre et contempler toutes les merveilles de l'autre monde!... Puis-il descendait et révélait à ses enfants c'est le nom qu'il donnait à ses auditeurs) ce qu'il avait entendu dans le séjour des Bienheureux. Mais il racontait ces choses ineflables de manière à captiver, à ravir, à remuer profondément et à faire frémir d'admiration et d'amour tous ceux qui se pressaient autour de sa modeste chaire. On ne l'écoutait pas comme un homme, mais comme un députe de la conr céleste, comme un nouveau saint Jean, envoyé aux hommes pour leur dévoiler les secrets de l'éternité.

Après le catéchisme, M. Viannay rentrait chez lui pour prendre son repas; il disait son office, faisait ensuite la visité des malades de la paroisse et rentrait au confessionnal.

Parlerons-nous de ses repas? Trois ou quatre onces de nourriture lui suffisaient par jour; on pent juger de la délicatesse des mets qui paraissaient sur la table du saint curé par la quantité qui lui suffisait ; il fallut, dans les derniers temps de sa vie, un ordre de son évêque pour l'engager à ajouter un peu de lait ou de viande à son repas. Aussi ne comprenait-on pas comment ce corps exténué pouvait se soutenir; la vie du curé d'Ars était un miracle continuel.

C'est pendant que M. Viannay se rendait de l'église au presbytère, pendant sa visite des malades, et pendant son retour du presbytère à l'église qu'on pouvait le voir quelques instants. Son passage dans le village est un des spectacles fes plus touchants qu'on puisse

imaginer.

Il était midi, raconte un pèlerin qui en fut Theureux témoin, et tous les étrangers accourus à Ars prenaient alors leur repas, lorsqu'une voix s'écrie soudain : « Voilà le saint curé qui passe! » Aussitôt toutes les maisons se vident et mille personnes se précipitent dans la rue, déjà pleine de pauvres villageois. M. Viannay la traver-sait, en effet, convert d'un grossier surplis, pour aller visiter ses chers malades. Un homme marchait, les bras étendus, derrière l'excellent pasteur, alin de le protéger contre l'empressement parfois indiscret de la multitude. Les uns baisaient ses vêtements, les autres lui demandaient quelqu'une des petites médai les qu'il distribuait en abondance, les mères lui presentaient leurs enfants pour qu'il-daignát les bénir, et chacun regagnaît ensuite sa demeure heureux et consolé.

Après la visite des malades et de la paroisse, le confessionnal, après le confessionnal, le retour au presbytère pour les quelques heures du repos de la nuit, et souvent ces quelques heures se réduisaient à une scule. Pénétreronsnous encore une fois à sa suite dans l'intérieur du presbytère d'Ars? parlerons-nous de ce fover qui ne vit jamais de feu, de ce lit, c'està-dire de cette planche, qui n'était qu'un instrument de pénitence de plus? Compteronsnous ces instruments de pénitence qui faisaient toute la richesse du pauvre curé. Nous arreterons-nous aux assauts formidables que lui livrait l'esprit de téachres. à ces luttes et à ces combats que soutenait M. Viannay? car il semble que le démon cherche à reprendre extérieurement et par la violence surcertaines âmes l'empire que les prières et les mortitications lui ont ravi. Le saint Curé ne parlait jamais des faveurs qu'il recevait du ciel, mais il parlait assez volontiers de ces combats parce qu'il y trouvait une occasion de s'humilier publiquement. « On dit, mes enfants, dit-il un jour, qu'il n'y a pas de diable ; je sais bien qu'il y en a un, moi, et je viens d'acquérir une nouvelle preuve de son existence et de sa malice. Le vi'ain! Il n'y a qu'un moment qu'il faisait auprès de moi un fort inconvenant tapage, et qu'il cherchait à m'ellrayer ou du moins à me distraire. Je ne le crains pas. » Pour exprimer la fréquence de ces apparitions, il dit un jour en plaisantant à ses respectables collaborateurs que le diable et lui étaient presque camarades.

Le serviteur de Dieu avait une bien meilleure camarade, si je puis répéter cette expression après lui, c'était sainte Philomène, qu'il appelait toujours sa chère petite sainte. Il avait établi un pèlerinage en son honneur, et rendu son culte populaire dans toute la contrée : la Sainte ne voulut pas se laisser vaincre en générosité ; de sorte qu'il y eut entre eux une sorte de rivalité d'humilité et de bons offices. C'est toujours à sainte Philo-

mène que M. Viannay attribuait les miracles qui se faisaient chez lui ; sainte Philomene, de son côté, multipliait les merveilles à la prière du bon cure, qui s'empressait de les mettre sur son compte, et qui se fâchait quelque fois du retentissement des prodiges opérés dans sa paroisse. Alors, avec la naiveté d'un enfant, il conjurait la Sainte de faire ses miracles plus loin; elle lui attirait trop de monde : « Sainte Philomène aurait bien dù guerir ce petit chez lui, » disait il un jour, avec une moue charmante, d'un enfant que sa mère avait apporté sur ses bras, et qui s'en allait guéri courant comme un lièvre.

Ce ne fut pas la seule fondation du saint Curé : la paroisse d'Ars, autrefois pauvre comme toutes celles de la campagne, n'a rienà envier aux villes les plus favorisées : grâce à son saint pasteur, elle a un couvent de personnes consacrées à Dieu par des vœux et qui se dévouent à l'éducation des jeunes tilles, elle a un établissement de Fréres pour les garçons. Son église est magnitiquement ornée, peu de cathédrales étalent plus de luxe en l'honneur du Créateur, qui réclame les prémices des créatures. Son zèle et ses bienfaits ne restaient pas enfermés dans le centre de sa paroisse: « Nous avons perdu, nous avons tous perdu beaucoup; on ne remplace pas le curé d'Ars! Dieu lui-même, dans l'intérêt de sa gloire, ne veut pas multiplier ces prodiges de grâce et de sainteté. La France entière a perdu un prêtre qui faisait son honneur, et que l'on venait visiter et consulter de toutes ses provinces. Les pauvres pécheurs! Ah! qu'ils ont perdu en perdant le curé d'Ars! Il avait je ne sais quelles paroles entrecoupées de sanglots et mélées de larmes auxquelles il était comme impossible de résister : Notre diocèse a perdu beaucoup : le curé d'Ars était sa gloire, il était aussi sa providence ; il avait commencé l'OEuvre des Missions, qui lui était si chère ; près de quatre-vingt-dix paroisses lui devront le bienfait perpétuel d'une mission tous les dix ans. Combien d'autres œnvres n'at-il pas encouragées, bénies, aidées! »

Ces œuvres admirables étendaient moins peut-être encore la réputation de M. Viannay que les dons surnaturels, comme celui des larmes, des miracles, de discernement des esprits et de prophétie, dont on l'a toujours cru favorisé. On eite, sans les caractériser, avant le jugement de l'Eglise, une foule de faits merveilleux dont nous ne rapporterons qu'un

Un jour, un jeune homme étranger à sa paroisse se rend près de lui, et lui dit que, à la veille de se marier, il a l'intention de faire une retraite sous sa direction, atin de se mieux préparer à la grande action qui l'occupe.

« - Mon enfant, lui dit doucement le saint curé, ce n'est pas au mariage qu'il faut vous

préparer, mais à la mort :

« — Je sais, reprend le jeune homme, qu'on peut mourir en tout temps, et qu'il faut être toujours prêt; mais, en ce moment, je me porte bien, je jonis d'une bonne santé : j'ai l'espoir de vivre encore quelque temps, et je désire me préparer chrétiennement au mariage.

« Faites plutôt une retraite de préparation à la mort, replique M. Viannay, en insistant.

« Le jeune homme, docile à cet avis, fit en effet cette retraite comme si elle devait être la dernière de sa vie, et il s'en retourna dans son village. Il y rentrait, suivant un chemin bordé de baies, lorsqu'un coup de feu, qui ne lui était pas destine, part, et il tombe mort, heurensement préparé au redontable passage par

la retraite qu'il venait de faire. »

Mais la grâce la plus merveilleuse qu'il ait reçue, est sans doute celle d'avoir pu rester si humble avec tant de grâces, « Jean-Baptiste-Marie Viannay, notre saint curé d'Ars, dit son pieux évêque, est un serviteur de Dieu qui a compté soixante-quatorze ans de bons et loyaux services; sa vie tout entière a été la durée des saints engagements; tout enfant, tout petit enfant, il servit Dieu; jeune honune, il servit Dieu, étudiant ecclésiastique, il servit Dieu; les refus ne le découragèrent pas dans ses projets de servir Dieu d'une manière plus absolue et plus fructueuse en embrassant la carrière sacerdotale ; il ne vonlait être prêtre, bien sûr, que pour servir Dien. Hl'a bien prouvé! Prêtre, vicaire, curé, il servit Dieu tonjours. Ce service, vous le savez tous, a tini par remplir tellement sa vie, que les actions indifférentes dont nous faisons, nous, la consécration au service de Dieu en les lui offrant et les rapportant ainsi indirectement à sa gloire, avaient comme disparu de la vie du saint curé ; il ne mangeait pas, il ne dormait pas : cette locution familière avait presque sa réalisation pour le curé d'Ars; trois ou quatre onces de nourriture par jour; une heure, deux heures de sommeil lui suffisaient. Et le reste du temps, et sa journée, qu'en faisaitil? Tout entière au service de Dieu, dans le service des âmes ; le jour tout entier se passait dans des actes employés directement à la gloire et au service-de-Dieu, et ce jour, tout entier à Dieu, recommençait, recommençait sans cesse, et le dimanche et la semaine, et le jour et la nuit, sans trève ni vacance.

« Combien y a-t-il d'années, combien y at-il de siècles peut-être qu'on ne vit pas une existence sacerdotale dans des conditions semblables, aussi fructueusement, aussi saintement, aussi continuellement occupée, employée, dépensée au service de Dieu?

« Et ce service de Dien a été accompli avec toutes les conditions de bonté et de fidélité que réclame la sainteté du Maître que nous servons: Euge, serve bone et fidelis: Courage,

serviteur bon et fidèle.

« Et ce service, si pénible et si bon, fut tellement fidèle, la fidélité de ce serviteur fut si entière, que l'amour-propre n'en détourna jamais la moindre part; ce qu'il faisait pour Dieu, le saint prêtre le laissait tout à Dieu. Ce pauvre curé de campagne, entouré de ses milliers de pélerius, était simple comme un enfant ; vous l'avez vu, vous tous ici présents, vous l'avez entendu? N'est-ce pas la vérité, la plus exacte vérité? Les témoignages les plus variés et les plus multipliés du respect et de l'admiration ne semblaient en rien l'émouvoir : il benissait la foule comme s'il ent recu lui-même la benédiction de plus haut que lui ; il voyait son image reproduite partout et de toutes les manières comme celle du patron, du saint de l'endroit, et il disait souvent à cette occasion un mot trivial et vulgaire que sa simplicité rendait sublime (1).

« Pendant sa vie, qu'eût répondu-le saint curé aux paroles que nous lui avons appliquées. « Courage » bon et fidèle servileur. entrez dans les joies de « votre Maitre? » Le croiriez-vous, bien aimés lidèles, et dois je le dire? Oui, certes, et je demande à Dieu, au nom de celui que nous avons perdu, que ma parole soit toute épiscopale, toute apostolique. Non seulement le bon et saint curé eut répondu avec l'Evangile : Je ne suis qu'un serviteur inutile, que m'appelez-vous bon et fidèle?... mais encore il eut éprouvé le désir, dirai-je la tentation, de se traiter plus sévèrement. C'était là une de ces peines secrètes dont je vous ai entretenus, et par lesquelles Dieu éprouvait son serviteur : « Monsieur le curé lui disait un des missionnaires, comment pouvez-vous résister à la tentation de vaine gloire au milien de ce concours sans cesse renouvelé? Ah! mon enfant, lui répondit le saint prêtre, dites plutôt comment je résiste à la tentation de crainte. de découragement et parfois même de désespoir. » Etrange extrémité de la grâce de Dieu, qui nous explique la persistance de ce bon et vénéré pasteur à vouloir quitter sa cure d'Ars pour mourir dans la pénitence et la retraite : « Ah! Monseigneur », nous disait-il il y a quinze jours à peine, je vous demanderai dans quelque temps à me laisser partir pour pleurer les péchés de ma vie. -Mais, mon bon curé, lui disions-nous, les larmes des pécheurs que Dieu vous envoie valent bien les vôtres, ne me parlez pas ainsi, je ne viendrais plus vous voir. » Et toutes nos paroles d'affection et d'encouragement ne paraissaient pas le vaincre. Il était à ses propres yeux un pauvre pécheur, il redoutait la charge pastorale et craignait de l'avoir mal remplie, les jugements de Dieu le faisaient trembler par moments; Dieu, parces fraveurs, sauvait l'humilité de cette belle âme ; il donnait plus de mérite au sentiment de confiance qui dominait après tout dans sa vie; il lui inspirait par la compassion et l'épreuve ces mots qu'il nous disait et qui nous ont fait tant de bien : « Savez-vous quel

baume secret s'attachait à ces consolantes paroles. C'était comme le parfum de ses larmes, de ses prières, en un mot, de toutes les grâces que Dieu versait sur cette blessure de son cœur qui était aussi, qui est peut-être encore le vôtre. Mais vous surtout, àmes indifferentes, ames présomptueuses, ames si rares dans cette pieuse réunion, mais que le retentissement de ces touchantes obsèques pourra atteindre au milieu du monde, sachez-le bien, le curé d'Ars, le saint curé d'Ars, redoutait par moments les jugements de Dieu ; exemple éclatant donné à un siècle où l'on craint si peu, où la crainte s'efface pour taire place non à l'amour, mais à la torpeur, à l'indifference et à l'oubli ; oh ! quand done craindrez-vous, vous qui devriez tant craindre? Quand ferez-vous sérieusement la plus sérieuse de toutes les alfaires. »

L'humilité du curé d'Ars lui inspirait un profond respect pour tout ce qui était autorité et surtout pour l'autorité épiscopale. « Pauvre saint curé, s'écria Mgr l'évêque de Belley dans sa belle oraison funèbre, il était tout tremblant la première fois que nous le vimes et qu'il nous recut; il avait tant de respect pour la dignité épiscopale! Que de fois, sur cette place où nous sommes, il est venu, revêtu de ses insignes de pasteur, au premier bruit de notre arrivée; et toujours il se prosternait à deux genoux pour demander notre bénédiction, malgré les involontaires murmures qui, quelquelois, s'échappaient de la foule étonnée qu'une si haute sainteté s'inclinat devant le simple caractère de la dignité et de l'autorité. Mais le sentiment de crainte qui avait pu géner ses premiers rapports avec nous disparut bientôt, quand nous l'eumes pressé deux ou trois fois sur notre eœur, quand nous cúmes serré ses mains vénérées dans les nôtres, quand nous e**ùm**es bien fixé notre regard dans son regard à lui, si profond, si limpide et si doux ; ah! nous le croyons, nous le sommes sur, il ne fit plus que nous aimer comme nous l'aimions tendrement neus-même.»

C'est cet humble respect pour l'autorité, joint à son grand amour pour l'Eglise, qui le taisait soupirer après le moment où il pourrait réciter les mêmes prières que le vicaire de Jésus-Christ. Il aimait naturellement, et comme par instinct, tout ce que la sainte Eglise romaine aime, accepte, ou propose. Aussi se garde-t-il de lire la vie des amis de Dien, déponillée des fleurs et des parfums de la sainteté. « Et où avez-vous trouvé, Monsieur le curé, lui disait un prêtre du diocèsc, cette histoire de sainte Marthe Telle que vous nous l'avez racontée dans votre catéchisme d'aujourd'hui? Ce-n'est pas assurément dans les livres que le dix-huitième siècle a mis en nos mains. — de l'ai trouvée dans Bollandus, répondit avec précision le vénérable Saint. — Yous n'approuvez donc pas ces changements introduits par l'esprit privé, ni ces mutilations modernes? Non, certes, répliqua-

t-il, bien loin de là.»

Voici un dernier trait de son fiumilité. Il v a quelques années la curiosité mena auprès de lui un homme lettré, qui n'avait d'autre culte que celui des senset de la raison. Quand le philosophe, habitué à juger de tout d'après les apparences, apercut M. Viannay grossièrement vêtu, baissant modestement les yeux. parlant très simplement et montrant une plivsionomie qui n'avait d'autre distinction que celle qui provient de l'empreinte mystérieuse des vertus sacerdotales, il lut grandement déeu. Aussi ne put-il s'empécher de s'écrier avec un ironique mécomple : « Ce n'est que çà!... Je m'attendais à voir... Si j'avais su... » M. Viannay sortait de l'église comme il vit le pauvre philosophe_tout_fâché d'avoir_donné trop de crédit à la renommée, il crut devoir lui adresser une parole de consolation : Hélus, Monsieur, lui dit-il d'un ton peiné et affectueux, je suis très contrarié que l'on vous ait trompé et que vous ayez fait inutilement un long voyage. It we fallait pas certainenent venir de si loin-pour voir le plus misérable et le plus ignorant des hommes. Ce peu de paroles opérèrent toute une révolution dans l'âme de l'incrédule, qui s'écria déjà converti et ravi d'admiration : Voilà hien l'homme que je cherchais.

La douceur et la patience de M. Viannay étaient aussi grandes que son humililé. Quoique très nerveux par tempérament, et par conséquent très sensible et très vif par caractère, il ne s'impatientait jamais. En trait donnera une idée de sa mansuétude. Des femmes qui environnaient son confessionnal se disputaient et se querellaient de manière à l'empécher d'entendre sa pénitente et d'en être entendu. Dans cette fâcheuse extrémité. que fait-il? Il se lève tranquillement de son tribunal de miséricorde, il traverse silencieusement la bruyante assemblée et va se prosterner aux pieds de l'autel de sainte Philomène, pour la prier d'apaiser le tumulte. Il avait à peine commencé son oraison, que les indiscrètes commencèrent à rougir d'ellesmèmes et se turent soudainement. C'est ainsi que le Saint rétablit sans mot dire le calme et la paix.

M. Viannay etait chanoine, et la croix de chevalier de la Légion d'honneur était venue le trouver il y a quelques années; personne n'eût pu s'en douter, car sa croix de chevalier ne parut que sur son cercueil; quant à son camail de chanoine, il l'avait vendu pour en

distribuer le prix aux pauvres.

Depuis longtemps, le corps du saint curé d'Ars représentait l'exténuation du corps humain poussée jusqu'à ses dernières limites; dans son visage amaigri et détruit, pour ainsi dire, les yeux seuls marquaient la vie; ils dardaient des étincelles lorsqu'il parlait de l'amour divin. Sa voix était comme un souffle

insaisissable ; elle expirait dans les larmes aussitôt qu'il arrivait à parler de la bonté de Dien on de la perversité du péché. Mais sa vie n'était plus qu'un prodige continuellement renouvelé ; on ne comprenait pas comment une créature si chétive et si exténnée ponvait subsister et persévérer dans sa vie laboriense et pénible. Le temps était venu où Dien recompenserait le saint curé qui l'avait si fidélement servi pendant soixante-treize ans.

Rien ne faisait pressentir encore sa fin prochaine, taut on etait habitué à croire au miracle de sa conservation, tant il avait soin Ini-même, le bon vicillard, de dissimuler jusqu'an dernier instant les défaillances de la nature. On avait su seulement qu'en se levant au milien de la nuit, pour retourner auprès de ses chers pecheurs, il était tombé plusieurs fois de faiblesse dans sa chambre et ses escaliers. Et quand on avait remarqué que cette toux aiguë, dont il southrait depuis vingt-cinq aus, était plus continuelle et plus déchirante, il s'était contenté de répondre en souriant : C'est enumeurs, ca me uvent tout mon temus

C'est ennuyeux, ca me prend tout mon temps, C'est le samedi 30 juillet, vers une heure du matin, que, voulant se lever pour aller à l'église, il s'apercut d'une insurmontable faiblesse. Il appelle, on arrive. - Vons êtes fatigué, monsieur le curé? - Oui, je crois que c'est ma panere fin. - Je vais chercher du secours. - Non, ne dérangez personne, ce n'est pas la peine. — Cependant il envoya chercher son confesseur, M. le curé de Jassans, paroisse distante d'Ars de trois quarts d'heure environ. Le jour venu, il ne parla point de célébrer la sainte messe, et commença à condescendre à tous les soins qu'il avait jusque-là repoussés. Ce double symptôme étail grave. — Vous souffrez bien, lui disaiton. Un signe de tête résigné était sa réponse. On aurail peine à se tignrer la consternation que produisit l'absence de M. le curé, quand, le matin, on ne le vit pas sortir de son confessionnal à l'heure ordinaire. Une profonde douleur se répandit de proche en proche.

Pendant trois jours, tous les movens que la pieté peut inspirer furent mis en œuvre pour fléchir le -ciel. Mgr l'évêque de Belley, averti providentiellement des progrès du mal, était arrivé haletant, éunt, priant à haute voix, fendant la foule agenouillée sur son passage; il l'ut témoin des ardentes prières qu'on adressait à Dieu pour la conservation d'une si préciouse existence. « Nous fûmes. dit-il, comme porté par le flot des tidèles en larmes jusqu'au pied de l'autel ; là nous assistames aux prières publiques; la, nous entendimes un de ses fils bien-aimes, un de nos missionnaires, et qui restait avec lui, demander un miracle pour le retour de ce père vénéré à la vie et à la santé ; et comme, malgré nous, nous ne pouvions nous associer à cette prière, nous nous contentames de nous abandonner et de nous unir à la volonté de Dieu. Eh quoi! disions-nous, il a tant travaillé! Il dirait sans doute comme saint Martin a ses disciples en pleurs; Non recusa lahorem; - Je ne refuse pas de travailler encore! f.ui, si bon, en voyant nos larmes, il cut consenti à vivre; mais nous, vraiment, pouvions nous bien le demander? Il est fatigue, épuise : il semblait ne se soutenir que par un miracle; Dien ne nous l'a-t-il pas assex longtemps laisse? Nons avons besoin de lui : mais lui, il a besoin de repos, il a droit à la recompense ; qu'il entre donc, qu'il entre entin dans les joies de son Dien : Intra in quidium Domini tur. Et d'adleurs, scra-t-il tellement perdu dans les joies du ciel qu'il ne paisse encore penser à nous, prier pour nous et nous servir? Le ciel est si près de la terre. puisque c'est Dieu qui les unit!... »

La volonté sainte du Seigneur était, en effet, que son serviteur vint recevoir sa récompense. Le mercredi 3 août, M. Viannay demanda à être administré. La Providence avait amene pour cette heure, afin qu'ils tussent témoins de ce grand spectacle, des prêtres venus des diocèses les plus lointains: La paroisse entière y assistait... On vit des larmes silencienses confer des yeux du saint malade, lorsque la cloche annonca la suprême visite du Maitre qu'il avait tant adore. Quelques heures plus tard, il en répandit encore, ce furent les dernières, des farmes de joie... Elles tombaient sur la croix de sou evêque. Le digue prélat n'était arrivé que juste à temps, car la muit même qui suivit l'entrevue avec le saint malade, à deux heures du matin, le jeudi 4, sans secousse, sans agonie, sans violence, Jean-Baptiste-Marie Viannay, apres plus de cinquante années au service des âmes, s'endormit dans le Seigneur, pendant que le prêtre, chargé de réciter les prières de la recommandation de l'âme, prononcait ces paroles: Veniant illi obviam Sancti Angeli Dei et perducant eum in civitatem exlestem Jerusalem!

A peine la nouvelle s'en fut-elle répandue que le presbytère fut envahi pendant deux jours et deux nuits; sans fin ni relâche, une foule incessamment renouvelée et toujours grossissante, accourut de tous les points de la France.

On avait en soin de mettre sons le séquestre tons les objets qui avaient appartenn au Saint et cette précaution était bien nécessaire, car on a lien de croire que, si toute satisfaction eut ête donnée au désir de la multitude qui en assiégeait les murailles, il ne resterait pas pierre sur pierre de cette cure qui est maintenant un tresor de riches souvenirs, un reliquaire auguste, un divin poème.

Denx fréres de la Sainte-Famille se tenaient auprès du lit de parade, protégé par une forte barrière contre les contacts trop immédiats, et leurs bras se lassaient de présenter à ces mains habituees à bénir les objets qu'on vontait faire toucher. Dire ce que l'on a appliqué a ses restes venères de croix, de chapelets, de hyres et d'images, et, quand les boutiques si nombreuses du village furent à peu près épuisées, de linge, de bijoux, etc., serait imnossible.

Malgre l'excessive chaleur, on put conserver le corps à découvert jusqu'à la unit qui préceda les funérailles, sans qu'il offrit la moindre trace de décomposition. Le Saint semblait dormir, ses traits avaient leur expression habituelle de douceur, de calme et de bouté, on eût dit même qu'ils subissaient peu à pen une transformation lumineuse.

Les funerailles eurent lieu le samedi 6 août avec la plus grande pompe et au milieu d'un concours immense. Nous ne décrirons pas l'ordre de cette cérémonie, que chacun pent aisément se figurer.

Mgr l'évêque de Belley, prononca l'oraison, funèbre du Saint, et il y til passer tout entier ce cour sur lequel il l'avait pressé, an moment de partir pour les embrassements éternels. Eu attendant la résurrection, le corps de M. Viannay repose dans la chapelle de son confessionnal, à l'endroit même où les âmes malades venaient et où elles viennent encore en aussi grand nombre lui demander le remède à leurs maux, les lumières et les consolations celestes. Les quelques lignes que nous consacrons à la mémoire de ce saint prêtre dont le nom remplit le monde et qu'on învoque déjà comme un Saint, ne sont que la reproduction des notices biographiques publiees par J. Chantrel, et L.-F. Guerin, en des articles publiés par le journal l'Unirers.

La vie d'un saint et la fondation d'un ordre religieux ont toujours été de très grands événements, non seulement pour le pays et pour le temps qui en sont les témoins, mais pour toute la famille des peuples et durant un long avenir. Si l'histoire s'inspirait d'une vraie intelligence des desseins et des œuvres de Dien en ce monde, elle étudierait comme des faits capitaux ces circonstances sur lesquelles, au contraire, les historiens passent la plupart avec un ignorant dédain. L'homme qui fonde une famille religieuse-se prolonge sur la terre : ne lui promettre que quelques siècles d'existence serait trop pen. Il élablit donc avec une force incomparable le dessein qu'il a conçu; son action dans la société humaine échappe à tous les calculs et reste le secret de Dieu. C'est plas que l'avènement d'aucune fortune et d'auenne institution politique. Représentez-vous saint Benoît dans sa grotte de Subiaco ; saint Bernard sons les frênes de Clairvaux, dont les feuilles lui servirent de nourriture; saint Francois d'Assise, mendiant par les chemins del'Ombrie : saint Dominique, parcourant pieds nus les campagnes du Languedoc; saint Ignace. essuvant les railleries de saint François Xavier, qu'il sut conquerir; saint Vincent de Paul rassemblant les femmes pienses qui deviendront les Filles de la Charité, et ouvrantainsi la source intarissable de ces religieuses sans

cloître et sans voile, qui sont anjourd'hui le nouveau miracle et l'une des colonnes de la religion. Où sont les œuvres plus durables, plus l'écondes, plus puissantes, plus historiques que celles de ces hommes si obseurs et si dédaignés au moment ou ils les fondaient à travers toutes les contradictions et toutes les répulsions du moude? Eh bien! ce pauvre prêtre qui, hier, mourait incomm au milien de ses premiers compagnons, à peine rassemblés, il était de cette espèce d'hommes et son œuvre est de cette famille d'œuvres qu'on n'ose plus appeler des œuvres humaines quand on considère la double merveille de leur ori-

gine et de leur destinée.

Jean-Baptiste Muard naquit en 1809, au diocèse de Sens, dans un pauvre village, fils des plus pauvres habitants. A sa naissance, il dut porter le poids de la grande misère du peuple, l'absence de religion. Son père et sa mère étaient de braves gens, mais de cette génération élevée au milieu des troubles révolutionnaires, qui ne connaissait point Dieu, on n'en voulait qu'à la mesure des esprits forts de village. Une aïeule, par bonheur, restait près de son berceau. Quoique sans lettre, elle avait su le catéchisme et ne l'avait pas oublié; elle l'enseigna à cet enfairt qui était dons et bon, et Dieu, prenaut l'avance sur le monde, voulut que ces semences de foi jetassent tout de suite d'assez puissantes racines pour que ni les persécutions de l'école, ni celles de la famille ne les pussent arracher. L'enfant, soflisamment doué du côté de l'intelligence "sans moyens extraordinaires cependant, dut de bonne heure commencer à combattre. Ses camarades d'école le raillaient et l'opprimaient parce qu'il était dévôt; pour la même vaison, sa mère, qui l'aimait, voulait le contraindre à faire comme tout le monde, et, par exemple. à travailler le dimanche. Il résista à ses camarades et vainquit sa mère. Un jour qu'elle s'était emportée jusqu'à le frapper, après l'avoir laissé, toute troublée encore de colère, elle revint sans bruit, ramenée par son cour et tourmentée d'un secret repentir. L'enfant était à genoux, priant avec ferveur. Elle pleura et le laissa maître de suivre sa vocation : mais il avait demandé davantage, et sa mère se donna comme lui entièrement à Dieu. Quelques années plus tard, il lui adressait du Séminaire des sermons en forme de lettres, où il réfutait les objections qui avaient cours dans le village : la bonne femme allait de veillée en veillée, faisant lire ce catéchisme qu'elle tinissait par réciter, et auguel le nom de l'auteur donnait déjà un grand crédit. Ainsi il préparait la conversion de sa bourgade: il ent ensuite la joie de l'accomplir au moyen d'une mission. Il y bâtit une eglise, il y établit un curé et des Sœurs. Sa mémoire est restée en vénération dans ce chef-lieu, premier témoin de sa vertu et premier théâtre de sa charité.

Dans ses études cléricales, le jeune Muard éprouvait un attrait particulier pour la théologie mystique et pour la sainte liturgie : dans sa conduite privée, son but final etait, dés lors, le martyre. Il croyait etre appele aux missions chez les infidèles, et il espérait y conquérir la couronne du sang. Dien le réservait à une autre œuvre et à une autre conronne; mais on verra s'il s'est laisse frustrer du martyre.

Dès qu'il fut prêtre, son archeveque, Ini donnant une preuve, effrayante pour lui, de l'estime où il le fenait déjà, le nomma cure de Joux-la-Ville. Cétait la paroisse la plus difficile peut-être du diocese, et certainement la plus redoutée. Un grand esprit de division y régnait : la religion n'y fleurissait pas. Le jeune cure craignait ; mais, en même temps, il eul une ferme esperance du secours de Dien : il le recut au-delà de son attente. Le tronpeau indocile courut avec allégresse audevant de son pasteur. En bon vieillard disait : « A la manière dont les cloches sonnent, je comprends qu'un saint nous arrive. « Son aspect fortifia ces heureuses previsions, sa conduite acheva bientôt de lui gagner tout le monde, Il possédait le grand secret pour se faire aimer, il aimait. La paroisse contenail une population de treize cents âmes, disseminées en neuf ou dix hameaux sur une etendue de sept lieues. Il voulut tout voir, tout connaître, tout assister, tout amener à Jésus-Christ. C'est le sublime devoir du pasteur, et il avait hâte de le remplir, Dien bénit son zèle ; il réconcilia les ennemis, consola les pauvres, instruisit les ignorants, convertit beaucoup d'incrédules; les bons devinrent meilleurs, les tidèles plus fervents. Sa charité, qui entretenait tout, savait se servir de tont. Il ne se contentait pas de parler sonvent, d'être doux et serviable, d'accourir aussitôt qu'on l'appelait, de se présenter on on ne l'appelait point : il ne trouvait pas an-dessons de lui ni au-dessous de Dien d'attirer des indifférents et les négligents par la pompe des cerémonies. Son zèle pour la beauté du culteégalait, c'est tout dire, sa tendresse pour les pauvres et pour les pécheurs. Aux approches des grandes fêtes, accablé des soins du ministère, il travaillait de ses mains pour orner son église, toujours brillante de propreté. En y entrant, l'étranger même sentait qu'il y avait là un prêtre qui aimait la maison de Dien. Sa parole clait abondante, aimable, persuasive. Il recherchait toutes les objections de l'incrédulité et l'ignorance pour y répondre, et toutes les misères pour les secourir. A tonte heure du jour et de la unit, quelque fût le temps et quelque soin qui put le refenir, il laissait tout pour voler à l'extrémité de la paroisse, pres des malades et des mourants. Pendant l'Avent et le Carême, le soir, après avoir préché an bourg principal, il partait à travers les bois, il allait évangéliser les hameaux, et, par ce dévouement, il touchait des cœurs endurcis dans une longue indifférence. Il s'imposait avec joie tant de fatigues : nonseulement il servait Dieu et les hommes, mais

encore il faisait l'apprentissage de la vie apostolique, à laquelle il se sentait toujours

appėlė.

Pendant qu'il remplissait à l'apostolique ses fonctions de cure. Muard ne trouvait pas encore, pour son âme héroique. d'assez héroques entreprises; il songeait aux missions. L'archeveque repondit à ses sollicitations, en l'envoyant à la cure de Saint-Martin d'Avallon. Muard s'en défendait comme d'un supplice : « Me placer dans une ville, écrivait-il à l'archevêque, moi qui ne suis bon tout au plus que pour des pauvres sauvages! » Mais il fallut obeir et Muard fut, à Avallon, ce qu'il avait été à Joux-la-Ville, avec ce degré d'excellence toutefois qui s'ajoutait chaque jour à ses vertus, encore plus studieux, encore plus prudent, encore plus charitable, croissant en sévérité pour lui-même, en tendresse et en miséricorde pour les autres; que dirous-nous? Encore plus fidèle imitateur de Jésus-Christ. « La bonté, dit saint Francois de Sales, est une des racines de la renommée,» Les pécheurs venaient de loin trouver le bon prêtre, qui les accueillait en pleurant : les pauvres accouraient vers ces mains bienfaisantes, qui depuis longtemps n'avaient plus rien à donner, et qui cependant donnaient toujours: les affligés savaient que ses lèvres étaient une source intarissable de conversation : ceux qui étaient agités de doutes savaient qu'elles donnaient une force victorieuse à la vérité : les prêtres venaient aussi. car son cœur était un loyer de zèle où se réchauffaient tous les cœurs. Pour lui, au milieu de ce triomphe, si quelqu'une de ses vertus prenait un essor plus rapide, c'était l'humilité, « Faire toujours bien et s'estimer peu, dit l'Imitation, c'est le signe d'une âme humble. •

Comme rien ne pouvait satisfaire l'ardeur qui portait l'abbé Muard à vouloir la couversion des pécheurs et la gloire de Dieu, il se préoccupait alors d'établir des missions diocésaines. La nécessité n'en était que trop evidente et son expérience du ministère sacré la lui avait révélée font entière. L'état du pays l'effrayait : il tremblait pour la société et pour l'Eglise. L'indifférence ou la haine dans les hautes classes : l'ignorance, le mépris et la raillerie dans le bas peuple. l'impiété gagnant toujours, activée par le gouvernement, lui annoncaient ces jours affreux où les sociétés se dissolvent sons le poids de la colère divine. Il voyait que ce monde, si menacé, en etait à ne plus comprendre son mal ou à ne plus vouloir du remêde. Plus l'œuvre des missions était indispensable, plus elle semblait impossible. C'était au début de cette violente conjuration contre la liberté de l'Eglise, à la tête de laquelle marchaient le Gouvernement et l'Université. Toute la presse y donnait avec eux : l'injure, la calonnie, le blasphème ne cessaient pas. Dès qu'un homme se montrait avec le signe du chretien, des qu'une œuvre catholique se formait quelque part, le cri de

haine s'élevait de partout avec un trénétique redoublement. Il y avait à craindre que cet accord ne décourageat même ceux qui ne doivent jamais perdre courage, et que le clergé n'acceptat entin l'inaction et le honteux silence où l'on voulait le réduire. Et alors qu'arriverait-il? Que se passerait-il au milieu d'un peuple où l'amour sans frein de la richesse et des jouissances croîtrait sans mesure, étoutfant d'une part toute charité, et de l'antre épuisant toute résignation? Et cependant que pouvait, contre de tels maux, un pauvre curé de petite ville, senl, sans fortune, sans crédit? Mais ce prêtre savait que ce qui était folie aux veux des hommes est sagesse devant Dien, et l'esprit de Dien était en lui. L'etablissement des missions diocèsaines fut décidé en sou cœnr.

Dieu, par des révélations privées, Jésus-Christ, par des communications intimes et par des bénédictions particulières accordées a ses entreprises, lui firent connaître que cette œuvre leur plaisait. Les difficultés n'étaient donc plus qu'humaines : l'œuvre ne demandait plus que du travail et des sacritices. Muard avait un compagnon, l'archevèque approuvait son dessein : il commenca, et la congrégation des Pères de Saint-Edme fut fondée dans les ruines du célèbre monastère de Pontigny, qu'il sauva ainsi d'une destruc-

tion prochaine.

Avant d'en venir là, il eut encore bien des études à faire et bien des obstacles à écarter. On v vit sa sagesse, sa piété, sa persévérance ; on y vit surtout la grâce de Dieu. Dieu agissaif quand son serviteur était impuissant; mais quand Dieu agissait, il obéissait à la prière de son serviteur, il changeait les cœurs, il aplanissait les chemins, il suscitait des secours inespérés. C'est loujonrs la grande scène qui se passa au tombeau de Lazare. Au commandement de Dieu, l'homme ôte la pierre; à la priere de l'homme. Dieu ressuscite le mort. Ce spectacle continuel de la vie des saints nous est ici donne, plein du charme profond et salutaire qu'il a partout. Tout ce que l'homme peut faire avec les forces sur-Inumaines de la foi et de l'amour, M. Muard le fait, et ce n'est rien; puis Dieu y met la main, et tout est fait; mais on sent et on voit que, pressé par fant de foi et fant d'amour. Dien en quelque sorte ne peut pas ne point intervenir. L'oluntatem timentium se faciet.

Voilà donc cette œuvre fondée ; elle existe, elle est pleine de ferveur, elle donne des fruits de bénédiction ; le serviteur de Dieu a-t-il lini sa tàche? Non, ce bel ouvrage n'est encore qu'un premier cufantement et en quelque manière un essai de sa charité. Pour établir les missions diocésaines il a quitté sa paroisse, il a fait un rude noviciat chez les Maristes et dans sa propre maison, il a été chercher la bénédiction de Rome. Nous allons le voir sortir de cet asile, faire un nouveau noviciat plus dur, entreprendre une seconde tois le voyage de Rome, et étonner le monde par une

autre création qui renouvelle les merveilles les plus hautes des âges de foi Nous ne connaissons encore que la faible moitié de ses

œuvres et de sa vie.

En 1845, an jour anniversaire de son baptème, 25 avril, l'abbé Muard, étant en méditation, eut la vue distincte d'une société religieuse qui lui fut montrée comme nécessaire, dans le siècle où nous vivons, pour opérer quelque bien. Son âme ctait dans un état passif; il ne raisonnait pas, il voyait, il sentait, et l'imagination n'y avait aucune parl. Il voyait une société composée de trois sortes de personnes qui devaient suivre un genre de vie, à peu près semblable, pour la mortilication, aux Trappistes ; les uns se consacreront plus particulièrement à la prière, à la vie contemplative : les autres, à l'étude et à la prédication ; les derniers, en qualité de lrères, au travail des mains. Leur vie devra être une vie de victime et d'immolation : ils devront faire pénitence pour leurs propres iniquités et pour les péchés des autres, et rappeler les hommes à la mortification et à la vertu par leurs exemples encore plus que par leurs paroles. Pour atteindre ce but, il leur faudra partiquer la pauvreté la plus absolue, renoncant à tout ce qu'ils possèderaient au monde avant de s'engager définitivenient dans cette société; se contenter de l'absolu nécessaire, et suivre, sur la panyreté, les conseils évangéliques à peu près comme les entendait saint Francois d'Assise.

Ce dessein éveilla chez l'abbé Muard de singulières perplexités et éprouva, de la part du démon, des oppositions formidables, bien qu'elles n'enssent, pour théâtre, que la conscience du fondateur. Entin il ne tarda pas à savoir où l'amour de Dieu devait le porter. Voici ce qu'il écrivait à son point de départ :

« Ce jourd'hui, 23 octobre 1846, veudredi, moi, Jean-Baptiste Muard, indigne prêtre, très lumblement prosterné en présence de la cour céleste, devant le trône de la très sainte et adorable Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je me dévoue de toute mon âme à l'exécution du projet que le bon Dieu m'a inspiré, qui est de mener un genre de vie humble, panyre et mortifié, seul, si le bon Dien ne me donne personne pour le partager; et, s'il m'envoie des compagnons, je m'engage à fonder une petite société religieuse qui suivra la règle de saint François d'Assise on tout autre qui paraitrait s'accorder avec le genre de vie que nous voulons suivre. Cet ordre sera d'une panyreté absolne, d'une pénitence austère, d'une grande humilité, il aura pour but de travailler à la gloire de Dieu, à l'édification du prochain et à notre propre sanctification, par la prière, la pénitence et la prédication. Dès aujourd'hni je me mets à la disposition du bon Dieu pour commencer ce genre de vie quand il le voudra et sitôt qu'il me l'inspirera. «

C'est en disant la sainte messe que l'abbé Muard avait formé cette résolution. Le prètre qui l'assistait ce jour-là n'est plus monté luimeme a l'autel, sans le revoir en souvenir et sans éprouver plus d'amour pour Dieu.

A cette époque, la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, naissait en Bretagne, et, à l'antre extrémité de la France, dans les Alpes, avait lieu, le 22 septembre de la même

année, l'apparition de la Salette.

Nous ne pouvons ici qu'indiquer les soins et les travaux du R. P. Muard pour instituer sa nouvelle communauté. A ses yeux, l'essentiel était fait, puisqu'il connaissait la volonté de Dieu, tellement, disait-il, qu'après les dogmes de foi, rien n'était plus certain pour lui, Dieu, à qui il avait demandé un signe, l'avait encore donné. Deux hommes, l'un prêtre, l'autre laique, s'étaient spontanément offerts à le suivre et à lui obéir. Avant donc réglé avec autant de prudence que de tendresse tout ce qui regardait l'intérêt spirituel et temporel des missionnaires dont il se séparait en pleurant, il avertit ses deux nouvenux compagnons de le joindre en un certain lieu, d'où ils partiraient pour faire ensemble un veyage. Il les trouva an lieu indiqué, n'ayant comme lui d'autre bagage que celui des apôtres ; et ces hommes, déjà dignes de l'avoir pour chef, le suivirent sans lui demander où il les conduisait.

Il les conduisait à Rome, Or, ce départ avait lieu le 22 septembre 1848, deux aus après la retraite où le P. Muard avait clairement connu sa vocation. Dans l'intervalle, la révolution avait éclaté en France et en Italie. Toute la prudence humaine criait que le moment n'était pas opportun pour fonder un ordre religieux; mais l'homme de Dieu s'inqui(tait bien de cela. Il connaissait une autre opportunité que celle qui est visible à la pru-

dence humaine.

Il lit son voyage et trouva ce qu'il cherchait, suivant la ferme espérance qu'il avait mise en Dieu. Dans le trouble de Rome il rencontra des mains pour le sontenir. La charité du digne abbé de Subiaco lui donna un asile dans la grotte même où saint Benoît avait prié. Là, environné de silence et de recueillement, il put former ses compagnons et se former lui-même aux premières études de la vie monastique, écrire les constitutions de la nouvelle-société religieuse, et enfin s'assouvir de la pauvreté. A trois, ils dépensaient vingt sous par jour, en y comprenant les frais du service divin. Pendant ce temps-là, Pic IX. chassé de Rome, se réfugiait à Gaëte. Mais il était le Pape aussi bien à Gaête qu'à Rome et le P. Muard, sans même daigner songer aux difficultés ni aux périls de la route, alla le voir dans cet exil. Une tracasserie de . police vint à propos l'obliger de s'arrêter au Mont-Cassin, dont il étudia avec respect les splendeurs déclines, mais non pas irréparables. Après cet utile séjour, il parut enfin devant Pie IX.

Sa tenne, dit le trère qui l'accompagnait, n'était pas très brillante. Son unique soutane,

apportee de France, avait subi la fatigue des voyages à pied et le travail du jour, et ne s'etait pas repose la mit. Il l'avait rognée pour la rapiècer lui-même en plusieurs endroits. Ce costume tranchait au milieu des magniticences dont la piété du roi de Naples se plaisait à entourer le pontite proscrit. Pie IX, se rappelant pent-être la vision qui avait montré. à son prédécesseur Innocent III le pauvre d'Assise, éconta plein de bonté le pauvre de France, le benit et l'encouragea. Le P. Muard revintavec allegresse à la grotte de Subiaco. mais il n'avait plus rien à taire en Italie, et, sans delai, les trois solitaires reprirent la route de France. Ils firent ce voyage de retour à pied mendiant leur pain et leur gite. La soutane du P. Muard lui attira quelques avaries dont il remercia Dien. Un jour, dans une maison où il recevait l'hospitalité, on le tit manger à la cuisine et concher à l'écurie. Il parvint aiusi à la Trappe d'Aiguebelles, où il voulait que ses compagnous tissent un second noviciat. Il était dans un tel état de dénûment, que le premier soin des bons religieux fut de l'habiller des pieds à la tête. Lorsqu'il partit, le Père Abbé lui donna tout l'argent qui restait dans la caisse de la communauté ; c'était à peu près ce qu'il fallait pour venir d'Aignebelles à Auxerre.

Après ce voyage, et lorsque le P. Muard. ayant tout préparé, songeait à rappeler ses compagnons, un nouvel obstacle l'airéta. Le cholèra, qui avait éclaté avec violence dans le diocèse, l'atteignit au milieu des soins qu'il prodignait aux malades. L'attaque fut si lorte et le mit si bas que tout le monde ceut qu'il allait mourir. Ceux-là seulement qui connaissaient son dessein ne perdirent pas l'espérance, persuadés que Dien ne le retirerait pas du monde avant que l'œuvre ne fut accomplie. Dieu ne voulait, en effet, qu'ajouter au resplendissement de sa vertu. Pour lui, se voyant mourir, il ne permit pas à la douleur de lui arracher un cri : n'attribuant qu'à ses péchés la ruine de ses espérances, il ne fit pas entendre un murmure et ne regretta que ses pechès. Cependant il ne refusa pas de demander un miracle, d'accord avec les amis qui ne pouvaient consentir à le voir s'en aller trop tot. Sur leur conseil, il invoqua l'assistance de Notre-Dame de la Salette et fut gnéri. Par reconnaissance, il voulut faire le pelerinage. D'Aignebelles, on il etait venu chercher ses compagnons, accompagné de deux d'entre eux, il se rendit à la Salette, à pied, sans autre guide qu'une carle, à travers la neige et les tempètes, « Je ne conseillerais a personne, écrivait-il, de faire le même trajet de la même facon. Mais le bonheur que nous avons goûté sur la sainte montagne, malgré le froid et la neige qui régnent encore dans ces hantes régions, nous a bien dédommagés. Là, nons avons prié notre bonne Mere de tout notre cœnr. Lá, nous lui avons renouvelé l'offrande de nous-memes et de notre communanté naissante, afin qu'elle nous offrit elle-même à son divin Fils. Là, nous avons prie pour nos bienfaiteurs spirituels et temporels, pour tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre, »

Entin le moment était venu. Muard avait trouvé, comme par inspiration, dans son cher diocèse de Sens, un Jieu tel qu'il le voulait, un désert rude et sans abri, éloigné de toute habitation, hérissé de broussailles et de rochers, propre an travail, an recneillement et à la pénitence : et ce lieu, par un soin de la Providence, appartenait à un homme plein de piété et de générosité, le regrettable marquis de Chastellux, dont les pauvres pleurent en ce moment, la fin prématurée. M. Muard en était devenu, non le propriétaire, car il ne voulait rien posseder, pas même le sol-sur lequel il s'établirait : mais le locataire pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Là, près d'un monument druidique connu dans le pays sous le nom de la Pierre-qui-Vire, il avait jeté les fondements d'un monastère. Il résolut de s'y établir sans attendre que l'édilice fut éleve, afin de se trouver plus pauvre encore au sein de la pauvreté même, et de travailler de ses propres mains, ainsi que ses compagnons, à la maison du Seigneur. Ils y vinrent donc, an nombre de cinq, le jour de la Visitation de la sainte Vierge, 1850, et se construisirent une maison de bois et de chamne. Ce fut le premier couvent; nous pouvons le décrire sans allonger ce récit. Il avait neul mêtres environ de longueur sur trois de largeur, et il était divisé en trois pièces : la chapelle, la salle de communauté et la cuisine. La salle de communanté servait aussi de réfectoire, d'atelier et même de dortoir. C'était là que reposait le P. Muard, sur l'établi du frère mennisier; un des Pères couchait à côté sur une botte de paille, les trois autres trouvaient un lit tout préparé sur les planches du grenier,

On se levait à trois heures du matin, on chantait l'office, on priait, on méditait, on travaillait à la construction du monastère, et on prenait un premier repas à midi. Le brait de cette vie étrange commencait à se répandre. dans le pays, où il existait une admiration melée de terreur. L'u jeune homme s'irrita de ces récits qui le poursuivaient partout, éveillant dans son àme un attrait dont il était éponyanté. Il voulait voir, il vint à la Pierrequi-Vire. Les religienx laisaient leur premier repas, qu'ils prenaient sur l'établi où couchait le Père supérieur. La nourriture ressemblait en tont au reste du régime : des légumes, sans antre assaisonnement que le sel, du pain et de l'eau. Le visiteur eut bientôt l'ait de parconrir le monastère. Il vit ces hommes, dont plusieurs n'étaient nullement accoutumés au travail des mains, s'y livrer avec une ardeur pleine de joie. Vêtus de haillons, converts de poussière et de sueur, ils arrachaient des arbres, l'endaient des blocs de granit, et les transportaient avec mille fatigues; ils creusaient un chemin, ils élevaient une terrasse,

ils servaient les macons. Le matin, avant le lever du soleil, et le soir quand le travail était tini, on récitait l'office divin autour d'une lampe dont la flamme fumeuse clait agitée par le vent qui pénétrait à travers les planches mal jointes de la pauvre demeure. Un matin, le froid fut si vif pendant l'oraison, que le R. P. Muard, interrompant le silence, crut devoir adresser une exhortation à ses frères, pour les exhorter à supporter patienment les dures conséquences de la pauvreté, dont il leur lit un admirable éloge. Il etait lui-même tout grelottant : mais la joie de souffrir pour l'amour de Dieu éclatait dans ses paroles et jusque sur son visage.

Le jeune visiteur vit tout et frémit ; mais il avait vu et senti aussi le don du ciel. la paix qui régnait dans ces âmes dévouées, l'amour qui les attachait à Dieu et qui les ûnissait entre elles par des liens si forts. Il ne put se retirer sans coufier au P. Muard Femotion de son cœur, combien il était combattu, territié par cette vie formidable, presse cependant de l'embrasser pour loujours. L'homme de Dieu souriant, lui dit : « Yous serez les prémices de notre noviciat, désormais vous êtes un enfant de la maison. » A ces mots, la panyre âme incertaine fut remplie de joie, et cette

joie ne l'a pas quittée.

Pénétrons maintenant dans le cœur de l'institution. Lorsque les accablants labeurs de l'éditice matériel furent terminés, le R. P. Muard, assemblant ses frères, mit sous leurs veux l'édifice spirituel qu'il s'agissait d'achever, de soutenir et de développer. Il leur expliqua dans une instruction fondamentale, qu'ayant voulu former à la fois des prédicateurs pour les pauvres, des contemplatifs et des savants, des travailleurs et des pénitents. ils avaient dû embrasser la règle primitive de saint Renoît, qui, après quinze siècles d'existence et de fécondité, est encore le code le plus parfait de la vie monastique. Toutefois, comme chaque congrégation religieuse est destinée de Dieu à remplir une unssion spéciale dans son Eglise, et que chaque époque a son caractère particulier auquel il faut donner dans la vie monastique une correspondance, c'est-à-dire un contre-poids plus nécessaire, quelques modifications à la règle avaient éte faites en ce seus. Prenant en considération les nécessités du climat et les fatigues du ministère de la parole, vocation essentielle de l'ordre nouveau,on mitigeait la rigueur primitive du jeune, mais on ajoutait à celle de l'abstinence, n'ayant jamais que de l'eau pour boisson, des légumes et des fruits pour nourriture. On observait à la lettre le chapitre de la pauvreté pour les membres-de la congrégation, mais l'esprit du siècle étant si passionnément porté aux biens matériels. on ajoutait à cette pauvreté du religieux la pauvreté la plus absolue, pour la congrégation elle-même, qui ne doit posseder aucun fonds, pas même le terrain sur lequel elle est établie : elle ne possèdera que les menbles,

lieres, métiers et instruments de tracail nevessaires aux Frères, et le produit des ouvrages de ses membres. Encore ne se regardera-t-elle que comme en avant senlement l'usage, la propriété en étant réservée à Notre-Seigneur, qui est de droit, et par vœu spécial, le chef et le maitre de la communauté. La communaute ne doit donc prendre sur le produit du travail que ce qui est strictement nécessaire pour son entretien, regarder le reste comme un argent consucré à Dieu et l'employer en honnes œuvres :

L'abstinence et la panyreté suivront partont le Bénédictin-précheur. En mission même, il sera encore dans sa cellule, tonjours appliqué à la retraite, à la meditation, à l'étude, au silence ; car il taut que sa vie prèche encore plus que sa parole, et que ses services ne content rien à ceux qui l'appellevont Ainsidonc, en tout temps et en tout lieu, le bénedictin missionnaire sera pauvre toujours et partout. Il voyagera comme les pauvres, et de préférence avec eux ; par sa volonté, il sera plus pauvre qu'eux ; il ne fera pas le travail qu'il aura choisi, maiscelui que son supérieur lui aura assigné, et le fruit de son travail ne

sera point pour lui.

Le but de cette vie de pénitence était celuiauquel le R. P. Muard n'avait cessé de tendre depuis qu'il avait l'âge de raison : conquérir les âmes, les tirer de l'abime, les élever vers Dien. Ce but, il le confiait surtout à ceux de ses frères qui iraient en mission et qui devraient être comme les distributeurs des grâces que la pénitence attirait sur le peuple pécheur. Il leur disait, avec un zèle plus pressant encore, ce qu'il avait déjà dit aux missionnaires de Pontigny : « Que le missionnaire répande devant Dieu des prières, mais des prières brûlantes de charité ; qu'il pleure, qu'il se livre à la pénitence, qu'il mortifie sa chaire et fasse au ciel une sainte violence pour obtenir entin la conversion de ce peuple infortuné, « Et après cette recommandation qui regardait exclusivement les missionnaires, il leur donnait cette règle de conduite envers les pécheurs.

« La charité doit s'asseoir avec le missionnaire dans le saint tribunal de la péniteuce, qui est, à proprement parler, le siège de la miséricorde. C'est là qu'elle siege : disons mieux, son véritable trône est le cœur du prêtre confesseur. Aussi faut-il que le cœur du pretre, et du missionnaire bénédictin en particulier, soit un cœur éminenment bon, charitable et miséricordieux ; qu'il ait pour tous ses frères toute l'affection d'un père, la tendresse d'une mère, la douce compassion et l'immense charité du cœur de Jésus, qu'il les recoive donc tous avec une égale bonté, sans exception de personne; on bien, s'il a des préférences, qu'elles soient pour les pauvres. les ignorants et les grands pécheurs.

« Pour les pauvres, parce que, pauvre luimême, il doit regarder les pauvres comme ses frères bien-aimés, parce que Notre-Seigueur les chérit d'un amour de prédilection et leur promet son royaume, et ensuite parce que, netrouvantici-bas que privations, qu'humiliations et peines de tout genre, ils ont plus besoin d'être assistés, honorés, consolés.

« Pour les ignorants, parce qu'ils sont dans une pauvreté plus digne encore de compassion, puisque le pain de la doctrine et de la vérité leur manque, puisque leur ignorance les met dans l'impossibilité d'espérer leur salut. Aussi le missionnaire doit-il s'adresser à eux, leur donner tous ses soins, s'appliquer à leur instruction avec une patience invincible ; et comme il ne peut y employer tout le temps nécessaire, qu'il recommande à quelque âme charitable et zélée cette œuvre comme la plus sainte, comme un apostolat qui procure à ceux qui l'exercent des mérites intinis.

« Mais l'objet le plus particulier de son zèle, mais ceux auxquels il doit se vouer tout entier, ce sont les grands pécheurs, ceux qui, depuis longtemps, ont abandonné Dieu et les pratiques de la religion. Ceux-là, il doit les rechercher avec ardeur, les aimer comme une mère aime ses entants, et n'avoir pour eux, en toutes circonstances, que des paroles brûlantes de charité : il faut que l'on voie en lui l'ami, mais l'ami le plus tendre des pécheurs. Au contessionnal surtout, qu'il les accueille avec une bonté qui leur ouvre aussitôt l'âme et la conscience, qu'il use à leur égard des termes les plus doux et les plus affectueux.»

Forcé de choisir entre les témoignages que le R. P. Muard a laissés de la grandeur et de la bonté de son aime, il nous a semblé que cette instruction aux confesseurs le peignait mieux que tout autre document, et nous espérons que, parmi ceux qui nous ont écouté jusqu'ici avec peu de bienveillance, quelquesuns du moins ne voudront pas avoir le courage d'injurier des vertus dont le mobile fait tant d'honneur à l'humanité. On parle souvent dans ce siècle du respect qui est dù à l'homme. à sa liberté, à sa destinée. Nous demandons qui a traité l'homme avec plus de respect et lui a montre plus d'amour, qui l'a honoré davantage dans ses plus grandes misères, qui a fait plus d'ellorts pour le dégager de l'ignorance, à qui la destinée de l'homme a paru d'un plus haut prix?

Muard, devenu, par sa profession religieuse, le P. Jean-Baptiste du Sacré-Cœur, avait quarante-cinq ans. Son œuvre prospérait et il en recueillait les fruits; du désert de la Pierre-qui-Vire, une source de grâces se répandait sur le diocèse, et quoique les fatigues et les maladies eussent altèré sa robuste constitution, le nouveau patriarche semblait encore avoir une longue carrière de travail et de mérites, lorsque tout à coup il se vit sur le seuil de la récompense éternelle.

Il était venu à Sens, et, comme il avait fait le voyage suivant sa contume, c'est-à-dire préchant et confessant partout où il s'arrétait, il voulut s'accorder un jour de repos dans le monastère restauré de Sainte-Colombe, près du tombeau de la Vierge martyre. Ainsi que lui-même l'a raconté, étant en prière devant une image de la Sainte Vierge, il se plaignit de n'aimer pas encore Notre-Seigneur autant qu'il mérite d'être aimé, et il rappelait à Marie qu'elle lui avait promis de l'aider à atteindre ce degré d'amour. Il eut alors une extase, où l'on croit qu'il fut averti que bientôt ses désirs seraient exaucés. C'était le dimanche de la Trinité, 11 juin 1854.

Le soir, il partit de Sens pour retourner à la Pierre-qui-Vire, par Auxerre et Avallon. Souffrant déjà d'un mal de gorge, il s'était promis de garder le silence mais il parla partout avec son ardeur accoutumée. Sa parole était toujours ardente, parce qu'il parlait tonjours de Dieu. A Avallon, il passa la journée foute entière à donner des avis, à entendre des confessions et à prècher. Le soir, sa voix, ses gestes, ses expressions, tout parut animé d'un feu sacré. Il célébrait le bonheur d'une ame unic à son Dieu par la foi, la confiance, et surtout par l'amour, et son auditoire fondait en larmes. Arrivé au monastère, il lutta deux jours encore contre la maladie qui s'aggravait : le troisième jour, il fallut enfin céder et prendre le lit : une suette maligne s'était déclarée.

Dien ne lui épargna pas les horreurs et les humiliations de la mort, et il avoua qu'il n'avait jamais tant souffert, à ce point qu'il craignit d'avoir manqué de patience en laissant échapper un mouvement par lequel il semblait accuser la lenteur du frère qui le servait ; et, dans l'ardeur de la fièvre, il demanda à plusieurs reprises la permission de sortir les bras de son lit.

Néanmoins, les crises les plus violentes ne purent troubler la paix et la lucidité de son âme. Il priait, il exhortait, il donnait ses dernières instructions en patriarche, et quelquefois en prophète. Il recommanda à ses frères une humilité sincère, qui les mit au-dessous de tout le monde et qui les fit se regarder comme les plus misérables et les derniers venus dans la lamille religieuse. Il leur conseilla de s'appliquer à la lecture des prophètes. où ils trouveraient une source inépuisable d'instructions, d'images et de sentiments. regrettant de nouveau que l'Ecriture sainte fût trop négligée dans les établissements d'éducation, et de n'avoir pas été lui-même initié dès la jeunesse à la science de la vie spirituelle. En même temps, il s'accusait humblement de ses fautes et tremblait à l'approche de l'henre des justices ; mais l'avenir de sa communauté ne l'inquiétait point : « C'est l'œuvre de Dieu, disait-il à ses enfants, ne craignez rien; Dieu saura bien pourvoir à tout. » Il voulait qu'on lui parlat sans cesse du ciel, du cœur miséricordieux de Jésus, du cœur sans tache de Marie; lorsque déjà sa langue commençait à s'embarrasser, il se fit réciter le chant d'amour du Roi-Prophète : « Que vos tabernacles sont aimables, ò Dieu des armées; mon âme soupire après la maison du Seigneur » : et il répondit, comme

s'il eût repris ses forces : « Mon cœur et ma chair brûlent d'une ardeur pleine de joie pour le Dien vivant. » L'Ave Maria fut sa dernière prière, il ne put la dire qu'en s'arrachant par un suprème effort de courage aux suprèmes étreintes de la mort. La mort mit enfin la main sur lui, et bientôt après avoir reen l'extrème-onction, il ent le délire; mais le délire d'un saint, qui ne cesse pas de croire, d'aimer, de voir et d'obéir. On entendit encore : Mon désus, je vous aime! On le vit encore tressaillir aux noms sacrès de Jésus et de Marie. Un sourire ineffableéclaira son visage; il buvait aux sources éternelles de l'amour.

Ses enfants, rassemblés autour de lui, se regardèrent avec stupeur. Jusqu'alors ils n'avaient pu croire que rien le leur ôtât. Mais aussitôt une résignation sublime entra dans ces âmes qu'il avait formées; ils se promirent spontanément de continuer l'œuvre de leur père, et d'observer, sans y rien changer, les règles qu'il leur avait tracées. Comme si ses vertus leur restaient, tons se sentirent plus de ferveur et de courage. Ils out persévéré en effet, et glorieusement persévéré. Aujour-d'hui, trois années après la mort du fondateur, sept années après la fondation, le monastère de la Pierre-qui-Vire compte environ cinquante religieux, il faut agrandir les bâtiments.

La mort du P. Jean-Baptiste tut un deuil publie; on vit à ses funérailles ce concours, ces regrets, cette vénération qui viennent illustrer la tombe des saints. Tandis que deux de ses frères le déposaient dans la fosse, sans antre bière et sans antre lineent que ses vètements, les autres, prosternés jusqu'à terre, répétaient trois fois: Homine, miscreve super peccatorem; Seigneur, ayez pitié de ce pécheur. Mais le peuple l'invoquait dans le ciel; ceux-là s'en allaient heureux qui pouvaient emporter quelque objet qui cût touché son corps, et la place où il repose est devenue l'un des lieux les plus fréquentés de la prière publique et de la vénération populaire.

Le Prévost était un chef de bureau au ministère des cultes. D'une piété et d'un zèle éminent, il avait cette intelligence du panyre dont parle le Psalmiste. Par ses exemples et ses pieux conseils, il s'efforçait de faire pénétrer dans l'âme de ses jennes confrères, le feu de la charité qui le dévorait. Personne ne résistait à son incomparable donceur. Non content de cet apostolat domestique, Le Prévost s'étail lié intimement avec Ozanam, pour la fondation de l'OEnvre des Apprentis. Pendant qu'il se livrait avec ardeur au détachement de cette belle œnvre, le ciel lui enleva la compagne de sa vie. Alors son détachement des choses de la terre n'eut plus de bornes; il entra dans les ordres. Désormais, il ne se contenta plus de recevoir. chaque dimanche, les petits apprentis placés, par ses soins, chez les bons maîtres et de leur procurer, ce-jour-là, l'instruction-religieuse, les exercices de piété, la nourriture, les divertissements honnètes auxquels il prenait part; il voulut que ces pauvres enfants cussent un abri où ils pourraient se retirer, lorsque les circonstances le demanderaient. Là, il leur donnait la nourriture, le vêtement, l'instruction, un état et les suivait jusqu'au mariage. La première de ces maisons recut le nom de Nazareth, rue Stanislas.

Le Prévost, ne pouvant seul suffire à tant de travaux, fonda une nouvelle congrégation de prêtres et de lanques, qui porte le nom de Petits frères de Saint-Uncent de Paul. La maison-mère est à Vaugirard; Le Prévost en fut le premier supérieur. La jeune congrégation à la gloire d'avoir reçu déjà la consécration du martyre, dans la personne du P. Planchat, massacré rue Haxo, en 1871, pendant la Commune.

Entre l'agriculture et la religion, il y a une naturelle concordance. Les premiers adorateurs de Dien étaient pasteurs et laboureurs ; les arts, les sciences, les lettres, les métiers sont venus depnis; ils exigent, comme la culture de la terre, un déploiement de force et d'intelligence; mais if semble que, dans la transformation de la matière, l'homme est plus senl que dans la culture des champs. Le laboureur, à son travail, est sans cesse en présence de Diea : il sait qu'il doit manger son pain à la sueur de son tront ; s'il ne travaille, la terre ne lui donnera que des chardons et des épines. Mais autant son travail est nécessaire, autant, s'il est seul, il est inutile. Dien est, pour le laboureur, un coopérateur indispensable; par la succession des jours, des mois et des saisons, par le juste l'empérament du sec et de l'humide, de la chaleur, de la lumière et de la pluie, Dien donne littéralement au laboureur les fruits de son travail, les produits de ses récoltes. Aussi le laboureur, par l'effet naturel de sa penible mais noble profession, n'est pas seulement un homme laborieux et prudent ; c'est encore un être doue d'un particulier bon sens, d'une probité rare, surtout s'il est moralement juste et fidèle à la crainte de Dieu.

Le développement de la civilisation contredit ces lois morales de l'humanité laboriense. Par l'effet des passions, l'homme vent demander plutôt à son travait les moyens de commettre impunément les sept pôchés capitaux. Par sa perversité, il va jusqu'à guerroyer contre Dieu, dans ses dons ; mais, par là, il renverse l'ordre des créatures. Les travailleurs produisent de tout, excepté du pain ; et Dieu, irrité de ces folies, envoie sa malédiction dévorer la terre. Dans l'antiquité. l'humanité en a fait une fois la terrible expérience ; de nos jours, elle paraît décidée à recommencer.

à recommencer.

Les masses s'éloignent de l'agriculture. L'agriculture manque de bras, de capitaux et de débonchés; on succombe sous l'exploitation capitaliste, beaucoup plus que par l'effet de la concurrence. D'où suit que l'Eglise, première formatrice de ces masses rurales qui ont cultivé l'Europe pendant quinze

saccles, doit rappeler le peuple à l'agriculture et Ly ramener specialement par l'exemple. de ses frères laboureurs et éducateurs de

l'orphelin.

Le grand apôtre du Velay et du Vivarais est le patron d'une de ces œuvres. Le fondateur est le P. de Bussy, membre d'une de ces familles dont on a pu-dire, comme des Laferronays, que c'était une famille de saints. Frappe de l'abandon où se trouvent beaucoup d'orphelius de la classe pauvre, et du bien que pourrait faire une congregation vouce an perfectionnement du travail de la terre. le P. de Bussy réunit quelques hommes et quelques jeunes gens de bonne volonté : il les forma aux pratiques de la vie religieuse en s'inspirant des sages méthodes de saint Ignace et leur confia la direction des orphelins recueillis pour l'exploitation de Roche-Arnaud, près le Puy en Velay.

Ces religieux laboureurs ont transformé la terre et les hommes; ils ont fait de leur établissement une ferme dont le renom s'étend au loin. Six établissements du même geure ont porté sur divers points d'autre territoire les bienfaisantes influences, des fils du P. de Bussy. Le nombre des orphelins établis, par enx d'une manière honorable est très grand : et quantité de réformes agricoles sont dues à ces bons frères. Voilà des religieux qui travaillent sans bruit depuis cinquante ans, qui viennent de célébrer les noces d'or de leur fondation. Nos réformateurs socialistes et collectivistes sont plus bruyants, plus pleins d'enx-memes; ils accusent volontiers le bourgeois de boire la sueur du peuple, une singulière boisson par parenthèse; mais ils sont vides, d'œuvres utiles, et partout ou ils passent vous voyez des ouvriers, en grève et des patrons soucieux de se défendre. Ces deux facons opposées d'aller au peuple indiquent de quel côté est la vérité, la vertu. la justice et le vrai dévouement.

Nons avons parlé longuement des auteurs particuliers, des saints et des œnvres collectives du clergé trançais ; nons devons dire un mot des grandes erreurs du temps présent.

Depuis cent ans, deux grandes erreurs ont envalui le monde, le libéralisme et le socialisme : elles poussen[†] simultanément l'Eglise a la ruine et la société chrétienne aux abunes. Le libéralisme détruit la vieille concorde du Sacerdoce et de l'Empire, et, en séparant l'Eglise de l'Etat, dissont la société en renversant la hierarchie des pouvoirs et en accordant aux citoyens des libertés constitutionnelles, qui ne peuvent se résoudre qu'en désordres immorany et en anarchie. Le sociafisme, fils de l'économie politique, comme le vipercau est le fils de la vipere, disait Donoso Cortes, prend la societé désemparée, la livre à l'antagonisme des appétits, et, par le conflit de toutes les passions, met le monde en poussière. Nous avons à étudier, ici, ce double travail de dissolution; nous dirons ensuite un mot des principaux personnages, hommes

de spéculation ou d'action, qui ont prété, à la propagation de ces erreurs, le concours empresse du falent, du génie, et la coopération de toutes les faiblesses de l'humanité. --Ce puits de l'abime, dont parle le grand eveque de Meaux après saint Jean, ce puits creuse par tous les héresiarques, n'a pas yomi seulement de la tumee : il est devenu un volcan et vouit sur le monde les laves enflammees qui doivent devorer la civilisation religieuse et ramener le monde à l'idéal du bestialisme. - Nous parlons d'abord de l'é-

conomie politique et du socialisme.

« De tous les problèmes que la révolution a posés devant la société moderne, il n'en est pas, dit un économiste orthodoxe, de plus menagant, il n'en est pas de plus compliqué que le problème du travail. Le pain par le travail est, pour l'innaeuse majorité des hommes, dans l'ordre des intérêts temporels, la première des questions. Quand les sociétés étaient chrétiennes, elles pratiquaient la justice de Dieu et s'en remettaient aisément à la Providence pour le succès des labeurs par lesquels la race humaine accomplit la condamnation portée sur elle après la prévarication de son premier père. Aujourd'hui que les masses n'ont plus qu'une vague notion de la Providence, que l'homme attend tout de lui-même et d'une justice dont il prétend être le seul auteur, le travailleur s'étonne que la peine de tous les jours ne donne pas la cerțiinde, non seulement du nécessaire, mais encore de la joui-sance de chaque jour. »

Ce problème du travail se compose de deux éléments : l'élément économique, relatif à l'organi ation du travail lui-même; et l'élément politique établissant le rapport du travail ave: l'organisation sociale. Ces deux éléments doivent relever eux-mêmes des lois supérieures de la morale et de la religion. Or, depuis la révolte de Luther, c'est la prétention des races intidéles de ne plus relever que d'elles-mêmes et de rejeter successivement le Pape, Jesus-Christ et Dien, L'homme, affranchi, comme ils disent, du Christianisme, doit etre son pape et son empereur. C'est lui qui fait sa religion ou qui s'autorise à s'en passer : c'est lui qui fait la société à sa convenance et qui entend bien l'asservir à ses convoitises. Plus de lois ni d'autorité divines : plus même de frem d'ancune sorte, sauf celui qu'on s'impose soi-même et qu'on n'hésite jamais, quand la circonstance le comporte, à briser. Dans ces conditions, la société est livree à l'anarchie et le monde du travail devient la proie des atopies on des révolutions.

Le problème secial, comme on dit très bien depuis que la société est devenue un probleme, evolue sur les deux pôles du libéralisme et du césarisme. Le problème économique se balance, d'autre part, entre l'indivadualisme et le socialisme. Nous ne nous occupons ici que de cette dernière partie du problème et des solutions qu'elle a recues, en dehors des données traditionnelles, par l'économisme aux abois et par le socialisme livré tantôl à ses rèves, tantôl a ses fureurs.

On ne peut pas dissimuler les difficultés du problème. En soi, il embrasse le monde : il aspire à l'honneur d'en coordonner toutes les forces laborieuses et d'en distribuer équitablement tous les produits. En egard aux circonstances, il s'agite dans un monde livré à toutes les crises du travail, à toutes les utopies du libre examen, « Nous traversons, dit l'économiste précité, une de ces périodes de révolutions industrielles qui accompagnent d'ordinaire les grandes transformations sociales. Le trouble que cette révolution jette dans l'organisation du travail, par la puissance toujours accrue de l'industrie, par la succession rapide des découvertes, par la prodigiense extension des voies de communication, ébranle toute la société. L'agitation sans trève, à laquelle le monde du travail est livré depuis le commencement du siècle, enlève toute fixité au marché, et répand dans tout le domaine économique, une mobilité, une incertitude, une instabilité telles qu'on ne sait sur quoi l'on peut compter. Et c'est dans un moment si critique, alors que toutes les énergies morales de la vie humaine suffisaient à peine pour triomphèr de telles difficultés, que les doctrines qui éteignent dans l'homme toutes les vertus, en le séparant de Dieu, font irruption dans la société et envahissent, sous le souffle d'une puissance malfaisante, la vie privée et la vie publique. On tremble à la vue d'une pareille folie, et l'ou se demande si le monde qui s'y abandonne, n'est point perdu saus retour (1). »

La vieille société se préoccupait beaucoup plus de sa religion, de son culte et de son gouvernement, que de l'ordre matériel des produits; cependant, sous une forme on sous une autre, suivant ses croyances, elle avait un système économique et une règle de travail. De tout temps même, des philosophes s'en étaient occupés, mais par ex professo. C'est par les *Physiocrates* que s'ouvre la série des écrivains, qui se sont appliqués à l'étude des causes auxquelles tient la prospérité matérielle des nations. An lendemain de la faillite de Law, en présence de la déconsidération du crédit, on en vint à penser qu'il n'y avait de solide que la terre. Sully avait dit : « Pasturages et labourage sont mamelles de l'Etat et vrais thrésors du Pérou, ». On partit de la pour revenir à la culture des champs et en idéaliser la vertu. Des bucoliques, on voulut faire une science nouvelle, prépondérante. qui prendrait la tête de l'humanifé. Les principaux chefs du mouvement sont Quesnay, Gournay, Mercier de la Rivière, Dupont de Nemours, l'àbbé Baudeau. On leur donne le nom significatif de *Physiocrates*, entendant par là que la nature physique doit, par ses

réprésentants, prendre le gouvernement des nations. On voit apparaître, dans cette première notion de la science économique, l'erreur qui consiste à faire dériver, des besoins physiques de l'homme les lois de la vie sociale. C'est la préconisation du matérialisme.

Le chef de l'école expose sans détour la pensée fondamentale de son système, « Le droit naturel de l'homme, dit Quesnay, est le droit qu'il a aux choses propres à sa jonissance...; dans l'état de nature, les hommes ne jouissent de leur droit naturel aux choses dont ils ont besoin que par le travail. La jouissance du droit naturel des hommes doit être fort bornée dans l'état de pure nature. Lorsqu'ils entreront en société et qu'ils feront entre eux des conventions pour leur avantage reciproque, ils augmenteront la jonissance de leur droit naturel, et ils s'assureront même la pleine étendue de cette jouissance, si la constitution de la société est conforme à l'ordre évidemment le plus ayantageny aux hommes, relativement aux lois fondamentales de leur droit naturel (2), » La jouissance, voilà l'origine et le but de la société. C'est sous l'impulsion des besoins et pour accroître la somme de ses jouissances matérielles, que l'homme se constitue en société. L'ordre social n'est naturel qu'autant qu'il produit plus de bien-être. Les lois de la religion, de la morale, de la justice ne doivent être entendues que comme des conditions assurant une plus grande somme de jouissances.

Dupont de Nemours et Mercier de la Rivière ne sont pas moins explicites que Quesnay. « Il y a, dit le premier, une société actuelle. antérieure à toute convention entre les hommes, fondée sur leur constitution, sur leurs besoins physiques, sur leur intérêt évident et commun. Il y a un ordre naturel et essentiel auquel les conventions sociales sont assujetties et cet ordre est celui qui assure aux hommes réunisen société la jouissance de tous leurs droits par l'observation de leurs devoirs. « Cet ordre est défini par Mercier de La Rivière, « L'ordre des devoirs et des droits réciproques dont l'établissements est essentiellement nécessaire à la plus grande multiplication possible des productions, afin de procurer au genre humain, la plus grande somme possible de bonheur et la plus grande multiplication possible (3). Multiplier les hommes en multipliant les produits, alind'accroître le plus possible le nombre des êtres en possession des plus grandes jonissances physiques possibles, voilà, pour Mercier de la Rivière, la constitution du genre humain. De là doit résulter toute la constitution de l'ordre social. Le pouvoir, les lois, la magistrature, l'administration, la police, le culte, n'ont qu'un but ; assurer au plus grand nombre la plus grande somme de jouissance.

⁽¹⁾ Charles Périx. Les Doctrines économiques depuis un siècle, p. 172 et 220.

⁽²⁾ Le droit naturel, chap. I, II et III.

⁽³⁾ De l'origine et des progrès d'une science nouvelle, § 1.

De morale et de vertu, il n'est plus question; de vie d'épreuve et de sacritice intimee par l'Evangile, on en fait litière. C'est la négation implicite du Christianisme et un retour forcé

aux turpitudes de l'ère paienne.

Du droit à la jonissance sortent tous les droits de l'homme et toutes les institutions de la societé. La conuaissance de cette doctrine doit suffire aux hommes pour connaître leurs devoirs et les remplir. « Ne soyez pas en peine, dit encore Mercier, de notre morale, ni de nos mœurs; il est socialement impossible qu'elles ne soient pas conformes à nos principes; il est socialement impossible que des hommes qui vivent sous des lois si simples qui, parvenus à la connaissance du juste absolu, sont soumis à un ordre dont la justice par essence est la base et dont les avantages sans bornes leur sout évidents, ne soient pas, humainement parlant, des hommes vertueux. Pour que de tels hommes puissent se corrompre, il faut qu'ils commencent par tomber dans une ignorance qu'on ne peut supposer, parce qu'il est contre nature de passer de l'évidence publique à l'erreur ; parce qu'enfinil est facile et même conforme à l'ordre de perpétuer cette meme évidence par l'instruction, en prenant les mesures nécessaires pour que tous les membres du corps social v puissent participer 1% » Voilà l'instruction séparée de la morale et servant à fausser les esprits pour la plus grande gloire de la Phy-

Les économistes avaient soulevé les plus hantes questions de l'économie politique et en avaient sagement déterminé la méthode; mais ils en avaient méconnu le but et n'en avaient aperen que sons un faux jour les faces principales. En philosophe écossais, Adam Smith, enseignait à Glascow, en même temps que les économistes à Paris; il aboutit à des résultats bien différents. Les économistes n'attribuaient de puissance, productive qu'à la terre : Adam Smith trouva-cette puissance dans le travail, et, de cette idée lumineuse, tit jailfir, dit Blanqui, les conséquences les plus imprécues et les plus décisives $(2:\Lambda)$ son sens, c'était le travail qui seul pouvait rendre la terre largement et régulièrement productive, et c'est encore au travail que la sociéte limmaine devait les produits de ses manufactures et les protits de son commerce, Adam Smith résumait sa pensée en disant que le travail *ununel* d'une nation était la source. primitive d'on elle tirait ses richesses, c'esta-dire les produits nécessaires à sa consommation, ou ceux au moyen desquels elle se procurait les produits créés par les autres nations. La richesse consistait dans la vuleur cchangeable des choses et l'on était d'autant plus riche que l'on possédait on que l'on produisait plus de choses avant cette valeur. Comment? lei le professeur écossais donnait,

'' du travail-la plus belle analyse qui soit sortie de la plume d'un écrivain. La division du travail, la distinction des valeurs d'utilité et d'échange, la loi de l'offre et de la demande, l'emploi des monnaies, la théorie de l'impôt étaient successivement. l'objet de son attention. Au point de vue de la science économique, Smith est un maître. On doit d'aifleurs reconnaitre qu'il n'ent point, comme Quesnay, la sotte pretention de faire de l'économie politique la science sociale par excellence. Les célébres Recherches sur la vichesse des nutions ne formaient que la quatrième partie d'un cours de philosophie, dans lequel il traitait séparément de la théologie naturelle, de la morale, de la justice et des mœurs politiques. Cependant sa Théorie des sentiments moraux forme une sorte de compromis entre le sensualisme et le spiritualisme; elle fait sortir l'idée du bien et du mal, de la sympathie ou de l'antipathie qu'éveille en nous la vue des actes de nos semblables. Or, la sympathie étant un phénomène sensible, les notions morales, au fieu de dériver à priori des principes absolus, surgiront en nous-par une sorte d'instinct qui nous fait aimer le bien et détester le mal. Cette manière d'expliquer l'origine des notionsmorales devait se faire sentir dans tous les travaux du philosophe écossais. « La faute capitale du grand économiste, dit Périn, est de n'avoir pas apercu les liens étroits et indissolubles qui rattachent le progrès matériel des peuples à leur progrès moral. » En prenant la richesse, non pas comme un moven, mais comme une fin, Smith, malgre sa distinction d'esprit et la loyauté de ses sentiments, va s'engonffrer dans l'abime du matérialisme. Sans le vouloir, il devient, comme Quesnay, un corrupteur des peuples.

Smith avait fait autorité dans la science, mais la révolution française lui avait donné un cruel démenti. On avait substitué à la grande propriété le morcellement parcellaire; on avait remis le pouvoir aux masses, et elles ne s'étaient refusé ni la suppression des impôts indirectes, ni le cours forcé, ni la banqueroute, ni la guillotine : et cependant il y avait loujours des pauvres en haillons, des vieillards sanspain, des femmes prostituées, des bâtards et des malfaiteurs. Que restait-il à faire? Deux ecrits parurent : le livre de Godwin sur la Justice politique et l'ouvrage de Malthus sur la Population, Imitateur de Rousseau, Godwin attribuait à l'imperfection des gouvernements et aux vices des institutions tout le mal social. Malthus était plus frappé des résistances que l'homme oppose au progrès social, par les passions inhérentes à sa nature et par sou pen de disposition à les réprimer. Au lien de se cloitrer, comme Smith, dans les abstractions, il s'attaquait aux réalités. C'est en portant son attention sur la situation du grand nombre qu'il fut conduit à étudier les rap-

¹⁾ Lordre naturel, chap. XVIII.

⁽²⁾ Bearqua, Hist. de l'économie politique, p. 115,

ports de la population avec les subsistances. Malthus crut apercevoir, dans tous des etres vivants, une tendance constante à accroître leur espèce plus que ne le comporte la quantité de nourriture qu'ils peuvent consommer. La nature a répandu d'une main libérale les germes de la vie dans les deux règnes ; mais le défaut de place et d'aliments pose une borne au développement des espèces, et l'homme n'est pas exempt de cette loi. Malthus formule cette doctrine dans cette double formule; Que les subsistances ne croissent qu'en proportion mathématique et que la population croit en proportion-géométrique. D'où cette conséquence que l'humanité se multipliant suivant sa naturelle expansion, la plupart des hommes naissent pour crever de faim. Malthus prononçait cette sentence de mort : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, dit-il, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir et si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture et il est réellement de trop sur la terre. An grand banquet de la nature, il n'y a point de convert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller ; et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre, à exécution. »

Après avoir écrit ces horribles paroles. Malthus poussait jusqu'an bout les conséquences de son système. Ainsi il proclamait le danger des aumiônes, des secours publics ou privés, permanents on temporaires : il défendait le mariage hormis à certains hommes et condamnait à mort des milliers d'enfants près de naître. Les charités prodiguées aux panyres dans un esprit religieux ou par amonr de la bienfaisance n'étaient à ses yeux que des faveurs meurtrières dont le principal résultat était d'encourager la paresse et de multiplier le nombre des malheureux. Rien ne se multiplie comme la misère, disait-il ; les gens qui n'ont rien à perdre se soucient fort peu de ce qui adviendra de leurs descendants. Malthus crut avoir trouvé la cause de cette imprévoyance dans les encouragements offerts à la paresse par la charité, et portant ses regards sur les hospices, il tit voir toutes les misères qu'avait engendrées l'abus de la charité publique. En conséquence, il se mit à prècher, lui, ministre protestant et marié, une doctrine peu favorable au mariage. Pour lui, il se bornait à recommander la contrainte morale : mais il s'est trouvé, parmi ses disciples, des hommes pour préconiser l'émasculation des hommes, l'engraissement des femmes. l'éradication des fœtus, la pratique sociale de l'avortement et différentes autres choses qu'une femme du peuple qualifiait de doctrine de scélérats et de morale de cochons. Tout cela pour assurer, au nom de l'utilitarisme, aux privilégiés de la fortune, toutes les jouissances du bien-être et la satisfaction de

eroire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Nous ne réfuterous pas Malthus, il suffit d'exposer ses doctrines. Jamais, pent-être, la doctrine utilitaire n'a mieux découvert son absence de cœur. On ne peut retenir, en lisant ces pages terribles, un mouvement d'indignation ; il suffit de les laisser sous la réprobation d'un silence vengeur.

Un compatriote de Malthus, Ricardo, pour trancher, comme lui, une question non resolue par Smith, la question de la distribution des richesses, se jeta dans les abstractions. Au lieu de s'attacher aux faits qui influent sur la condition des hommes, il s'égara dans le champ des hypothèses et substitua à la méthode nécessairement expérimentale de l'économie politique, des procédés mathématiques qui sommettent tout à l'absolu dans un ordre de choses où le relatif tient une si grande place. Ricardo fit de ses ouvrages une espèce de géométrie, procédant par propositions et démonstrations. Mais entin il fauf traduire ces démonstrations en règles pratiques et lorsqu'on en vient là, on voit ce que cela signifie. Un économiste espagnol qui s'est fait le vulgarisateur de Ricardo, va nous donner cette traduction : « En économie politique, dit-il, un ouvrier n'est autre chose qu'un capital tixe, accumulé par le pays qui l'a entretenu tout le temps nécessaire pour son apprentissage et l'entier développement de ses forces. Par rapport à la production de la richesse, on doit le considérer comme une machine à la construction de laquelle on a employé un capital qui commence à être remboursé et à payer intérêt du moment qu'elle devient pour l'industrie un utile auxiliaire 1). Ne croirait-on pas, lorsqu'on entend détinir ainsi le salaire, qu'il s'agit d'un entrepreneur de culture qui suppute la ration de son bétail, pour mainténir la tenue de son étable?

« Entre tous les économistes, dit Ch. Périn, nul n'a exprimé avec plus de netteté que 1. B. Say, les idées sensualistes qui forment le fond de la plupart des systèmes d'économie politique (2). » Comme beaucoup d'autres, il ne se contente pas de séparer la morale de la science des richesses et de poser les conditions du progrès matériel en dehors des lois qui régissent l'ordre social. A ses yeux, la destinée de l'homme est une et la loi de l'ordre moral est la même que la loi de l'ordre matériel. Produire et consonmer, pour lui, voilà tout l'homme. La civilisation d'un peuple se mesure à ses consommations : la science sociale n'est que l'art d'accroître la puissance de produiré et de consommer. Le principe de tous les progrès, c'est le développement des besoins : doctrine d'avachissement qui est aux antipodes de l'Evangile. Mais qu'on écoute l'oracle : « L'état de société, ditil, en développant nos facultés, en multipliant

2) Op. cit., p. 80.

⁽¹⁾ Florez-Estrada, Cours eclectique d'économie politique, t. I. p. 363.

les rapports de chacun de nons avec les autres hommes, a multiplie tout à la fois nos besoins et les moyens que nous avons de les satisfaire. Nous avons pu produire et consommer d'autant plus que nous étions plus civilises; el nous nous sommes trouves d'autant plus civilises que nons sommes parvenus à produire et à consommer davantage. C'est le trait le plus-saillant de la civilisation. Qu'avous-nous, en effet, pardessus les Kalmoucks, si ce n'est que nons produisons et consommons plus qu'eux?... C'est la vie sociale qui, tont à la fois, nous donne des besoins et nous procure les moyens de les satisfaire, qui mulliplie nos facultés, qui fait de nous des êtres plus dévoués, plus complets. L'homme qui reste solitaire est plus dépourvu de ressources que la plupart des animaux. Réuni à ses semblables, il acquiert une vaste capacité pour produire et pour jouir : il devient un autre être ; il change la face de l'univers... Comme nos jouissances sont proportionnées à la quantité de besoins que nous pouvons satisfaire, il s'ensuit que l'état de société, en multipliant tout à la fois nos besoins et nos ressources, augmente considérablement notre bonheur. Non seulement il augmente le bonheur qui tient à la satisfaction des besoins du corps, mais encore celui que nous receyons de la culture de l'esprit... Les plaisirs memes de l'âme dependent jusqu'à un certain point, de l'abondance de ces biens que l'on a ern Nétrir en leur donnant l'épithète de matériels; comme si l'on pouvait élever sa famille, exercer la bienfaisance, servir son pays d'une manière désintéressée, offrir eafin le spectacle des plus belles qualités de l'ame, sans cette portion d'aisance, fruit de la production des richesses et qui ne se rencontre que dans l'état de société, et même dans une société assez avancée (1). »

Plus l'homme est riche, plus il est éclairé. plus il est vertueux : telle est la doctrine de Say. En conséquence, il rejette la morale chrétienne avec son principe du renoncement. » On ne fait pas attention, dit-il, qu'en cherchant à borner nos désirs, on rapproche involontairement l'homme de la brute. En effet, les animanx jouissent des biens que le ciel lenr envoic, et. sans murmurer, se passent de ceux que le ciel leur refuse. Le Créateur a fait davantage en faveur de l'homme : il l'a rendu capable de multiplier les choses qui lui sont nécessaires, ou simplement agréables: c'est donc concourir au but de notre création que de multiplier nos productions plutôt que de borner nos désirs... Certains philosophes ascétiques ont prétendu qu'on est toujours assez riche quand on sait vivre de peu, et, consequemment, ils ont mis an premier rang des vertus la moderation dans les désirs... Les anciens n'ayant pu réduire en préceptes l'art de créer les richesses, le plus sublime effort de la vertn , pour eux, consistait à s'en passer ; de là la doctrine des premiers chrétiens sur les mérites de la pauvreté, » (*Ibid*.).

Avec de pareilles doctrines, Say devait faire de l'économie politique la science par excellence; il n'y manqua pas, « Depuis, dit-il, qu'il a été prouvé que les propriétés immatérielles, telles que les talents et les facultés personnelles acquises, forment une partie integrante des richesses sociales, et que les services rendus dans les hautes fonctions ont leur analogie avec les travaux les plus humbles; depuis que les rapports d'individus avec le corps social et du corps social avec les individus, et leurs intérêts réciproques, ont été clairement établis. l'économie politique, qui semblait n'avoir pour objet que les biens matériels, s'est trouvée embrasser le système social tout entier (2). » Puisque tout émane pratiquement de la richesse, il est juste que toutes les sciences émanent de l'économie politique. Combien me devezvons, combien vons dois-je : voilà la loi et les prophètes.

Après avoir tout attribué à la jourssance, le bonhomme est pourtant obligé de convenir qu'elle ne suttit pas à tout, « Malgré la prévoyance attribuée à l'homme, et la contrainte que la raison, les lois et les mours lui imposent, il est évident que la multiplication des hommes va tonjours, non seulement aussi loin que leurs moyens d'exister le permettent, mais encore un peu au-delà. Il est affligeant de penser, mais il est vrai de dire que, même chez les nations les plus prospères. une partie de la population *périt tous les uns* de besoins (3), » C'était bien la peine de pousser à la jouissance pour arriver à mourir de faim. De tels excès contribuent, pour les fausses doctrines, la plus accablante des ré-

futations.

Les doctrines de Say produisirent un double ettet : un grand développement de l'industrie et un développement parallèle du panpérisme. Des protestations s'élevèrent. Pour combattre efficacement le sensualisme, aurait fallu lui opposer l'esprit de sacrifice. L'influence permanente des préjugés du XVIII^e siècle ne permit pas d'invoquer l'influence du Christianisme. Au lieu de combattre les erreurs triomphantes, plusieurs. Sismondi entre autres, voulurent chercher, dans leur expansion même, un correctif. L'auteur des Nouveaux principes d'économir politique admet tons les principes de Say, mais il veul en restreindre l'application. Les machines, par exemple, en simplifiant le travail et en augmentant sa force, décuplent les produits : ce décuplement doit produire un trop plein, une suspension de travail et, par

¹ Traite d economic politique, liv. II. chap. XI. 2 Cours d economic politique, 3º part. chap. I.

⁽³⁾ Cours d'économie politique. Consid. gen.

suite, pour l'ouvrier, la misère. D'où Sismondi conclut qu'il faut empêcher l'introduc». tion de machines nouvelles. Pour mettre un terme à l'abaissement des salaires, et à l'exploitation des ouvriers, Sismondi va plus loin: il imagine un nouveau système de relations entre les travailleurs et les entrepreneurs. fondé sur le droit de l'ouvrier à la garantie de celui qui l'emploie. Dans ce système, les gros propriétaires et fermiers seraient tenus de l'ournir tout ce dont les pauvres ruraux ont besoin. Pour l'industrie manufacturière. elle serait établie en corporation et les patrons devraient fournir des secours à tous les pauvres ouvriers. L'obligation de pourvoir à l'entretien de l'ouvrier devrait impliquer le droit de disposer de ses l'acultés productives. L'esclavage est au bout. Sismondi s'arrête à mi-chemin et se contente d'invoquer l'ingérence de l'Etat. Nous continons au socialisme,

L'impossibilité de parvenir, en repoussant le principe du renoncement chrétien, à une solution pratique du problème de la misère, amena les économistes Sénior et Rossi à se consacrer aux progrès de la science pure. On laissait la pratique pour s'occuper de spéculation. Cependant Rossi, qui se lit tuer pour Pie IX, ne s'abusait pas sur les infirmités doctrinales et morales du sensualisme, » Le christianisme, dit-il, dispose an travail et à la paix; il impose l'ordre, la décence et le respect des droits d'autrui; il admet les jouissances honnètes, mais proscrit les plaisirs grossiers et les dépenses folles; il défend l'insolent orgueil dans la prospérité et exige la résignation dans le malheur; il recommande enfin la prévoyance et la charité. Si l'on voulait réduire ce grand sujet aux proportions de l'économie politique, l'Evangile remplirait toutes les conditions que peut demander Li science pour le développement de la richesse sociale.

L'abnégation scule peut ouvrir les voies de la vérité. Sous l'empire des théories utilitaires, on devait aboutir au socialisme. Si l'homme est ici-bas pour jouir, tous les hommes ont un égal droit à la jouissance. Dès fors il faut chercher telle combinaison sociale qui assure à tons les hommes cette jonissance parfaite, objet exclusif et sonverain de leur destinée. La logique le veut ainsi ; les hommes ne manquèrent pas pour réclamer, au nom de la logique, la liquidation du vieux monde et l'établissement sur la terre du Paradis. « L'àge d'or qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous, » disaient les Saints-Simoniens : eux et d'autres s'ingénièrent à en procurer la réalisation.

Le premier en date est Fourier. Charles Fourier était ne à Besançon. Enfant et adulte, deux faits le frapperent : l'un, à l'âge de cinq ans, fut une réprimande, parce que, dans le magasin de son père, il avait déconcerté un mensonge de boutique par la révélation naïve du prix réel : l'autre, à dix-neuf ans, fut une submersion volontaire de grains à laquelle il

dut assister, à Marseille, comme commis d'une maison de .commerce. Ces deux faits l'amenérent à croire que le monde reposait sur le mensonge et l'injustice; il en conclut qu'ony porterait remêde en affranchissant les passions. Aussitôt l'utopiste sortit du mondé telqu'il est pour se réfugier dans un monde idéal dont il se prit à combiner toutes les institutions. En 1808, il jeta les fondements de son système dans la Théorie des quatre moucements, auxquels il devait en ajouter plus tard un cinquième, le mouvement aromal qui comprend les fluides impondérables, l'électricité, le magnétisme, etc. Les quatre monvements dont il parle sont le mouvement social, le mouvement animal, le mouvement organique et le mouvement matériel. La théorie du premier devait expliquer les lois selonlesquelles Dieu régla l'ordonnance et la succession des divers mécanismes, sociaux dans tous les globes habités. La théorie du secondexpliquerait les lois selon lesquelles la Providence distribue les passions et les instincts à tous les êtres créés dans les divers globes. La théorie du troisième aurait rendu comptedes lois selon lesquelles l'auteur des choses distribue les propriétés, les formes, les conleurs et les saveurs des substances. Enfin la théorie du mouvement matériel, véritable cosmogonie nouvelle, devait faire connaître les lois de la gravitation, selon les idées de l'auteur. De prime abord, Fourier traduisait, en tormes géométriques, les élans de son imagination. Son absolutisme d'idées n'admettait ancune objection; il fallait croire on être excommunié. Le monde allait de travers depuis cinq mille ans. La science, la morale, la politique n'étaient que des extravagances : il fallait en croire Fourier,

En 1822, Fourier lit paraître un Traité de l'association domestique agricole, qu'il n'osa pas intituler Théorie de l'unité universelle. L'ouvrage devait avoir six volumes ; il n'en a été publié que deux. C'est là que Fourier marque naïvement sa place à côté de Newton. Plus tard, il publia le Nouveau monde industriel (1829), le Pamphlet contre Saint-Simon et Owen, la Fausse industrie, enfin les articles du Phalanstère.

Fourier est un révélateur. Le sommet de sa doctrine c'est Dieu ; mais en appelant Dieuesprit, il ne se déclare pourtant pas exclusivement spiritualiste. An contraire, il semble admettre que Dieu, l'homme et l'univers, comme être absolus et infinis, peuvent par certains côtés, s'absorber et se confondre. D'autres fois, il distingue le créateur de la créature et parle du Christianisme comme d'une croyance qui nous a ramenés à de saines notions religieuses. La volonte universelle se manifeste par l'attraction universelle. C'est cette attraction qui, pivotant sur elle-même, incessamment produit, incessamment détruit, incessamment conserve. Le monde, d'après Fourier, aura une durée de 80,000 ans ; 40,000 de progrès, 40,000 de déclin. Dans ce nombre, il v a huit mille ans d'apogée. Le monde a sept mille ans ; il n'a connu jusqu'ici que l'existence chétive, capricieuse et irrégulière de l'enfance ; il va passer dans la période de jeunesse et de maturité, pour parvenir au point culminant du bonheur. Dieu-fit seize espèces d'hommes, neuf pour l'ancien continent, sept pour l'Amérique, toutes soumises à la loi d'analogie. Dieu doit créer encore dix-sept fois. Toute création s'opère par la conjonction du fluide austral et du fluide boréal. Plus tard, les hommes cultiveront le globe jusqu'au soixantième parallèle : les orangers fleuriront en Sibérie : une couronne boréale dissoudra les glaces du pôle ; une décomposition retirera le sel des caux de la mer et produira l'Océan de la limonade.

En psychologie, Fourier professe l'immortalité de l'âme, mais il admet sa reproduction indéfinie dans la matière. Avant la fin de la carrière planétaire, elles auront alterné huit cent dix fois d'un monde à l'autre, c'est-à-dire qu'elles auront fourni 1620 existences, dont 54.000 ans dans une autre-planète et 27,000 sur la terre. En dehors de cette question d'existences successives, Fourier nie l'existence du péché originel et admet la légitimité, j'allais dire la divinité, de toutes les passions. D'ailleurs il analyse les passions d'une manière tout à-fait fantaisiste. Dans l'âme, il distingue le besoin du luxe, la propension à se grouper et la tendance à l'unité. La propension à se grouper embrasse l'amitié, l'amour, l'ambition et le familisme. Les passions rectrices sont la cabaliste, l'alternante et la composite. En somme, l'humanité compte douze passions, sept de l'ame, cinq de la chair. Il y a aussi des passions mixtes. A la femme, Fourier donne trois maris : un favori, un géniteur et un époux : l'époux fait deux enfants on plus, si le cœur lui en dit : le géniteur en fait un ; le favori, c'est pour le plaisir. Chaque homme a également trois femmes : une favorite, une génitrice et une épouse, pour les mêmes emplois. En làchant la bride à toutes les passions, Fourier se flatte de produire l'harmonie. C'est prendre le contre pied de la vérité. Si l'affranchissement des passions produisait l'ordre du monde, il yabeau temps que l'harmonie universelle serait trouvée. Les passions ne sont pas le moyen, c'est l'obstacle.

Avec ces hommes ainsi livrés au libre monvement de leurs passions, Fourier voulait composer des séries unitaires passionnées. Au lieu de nos tristes villages, éparpillés et mal bâtis. Fourier imaginait, dans chaque localité, une vaste construction appelée phalanstère, habitée par des phalanges de travailleurs associés. Le désir du bien-être ne pouvait manquer de leur faire comprendre les avantages de la vie nouvelle. Plus de chaumières, plus de hangards; mais un édifice simple et commode, surmonté d'une tour d'ordre, ornée d'une horloge et armée de son télégraphe. Tontes les communications devaient se faire à couvert, dans des rues ga-

teries, ventilées en été, chauffées en hiver. Chaque famille pourrait se loger et vivre selon sa fortune. Ce n'était pas le régime d'un couvent ni la discipline d'une caserne; mais une association dans laquelle chaque sociétaire aurait sa part de profit d'une cave substituée à 300 caves, d'un grenier à 300 greniers, d'une cuisine à 300 cnisines.

Jusqu'ici la conception de Fourier ressemble beaucoup à l'organisation des collèges, des manufactures, de tous les établissements où la vie commune produit certains avantages. Mais avec quoi vivront les habi-tants du phalaustère? Chaque propriétaire devait recevoir en échange de ses terres des actions transmissibles qui en représentaient la valeur ; des lors tombaient les haies, les murs, les clôtures qui séparent les héritages. Le morcellement de la propriété disparaissait. Cinq cents parcelles se transformaient en un seul domaine; il n'y avait plus de travail isolé. A l'intérieur, de vastes ateliers succédaient aux granges froides et poudreuses de nos villages. La tâche de chacun était facilitée par la division du travail, douce, agréable et variée, comme exercices d'hygiène et délassements de grand seigneur. En agriculture, en industrie, chacun suivait son penchant, et, comme les travailleurs vivaient sans cesse en présence les uns des autres, en rivalité de perfection, de vitesse et de dévouement, les produits de leurs œuvres devaient surpasser naturellément les produits du travail ordinaire. L'association phalanstérienne donnait ainsi des bénétices plus considérables que les modes surannés d'exploitation égoiste. L'auteur suppose que les capitalistes du phalanstère, intéressés à ménager les ouvriers, sans lesquels les capitaux demeureraient stériles, leur feront une part raisonnable; et que les travailleurs, convaincus de l'impossibilité de travailler sans capitaux, ménageront à leur tour les capitalistes dans la répartition des profits. Il y aura donc un lot pour le capital, un pour le travail, un pour le talent. Mais comment faire les parts? Selon leur utilité. Or Fourier donne la préférence aux choses nécessaires ou utiles sur les arts agréables. La moindre dose de travail repoussant conduit à un salaire élevé. Les grands hommes seront payés par souscription. Des lors plus de proces, plus d'hôpitanx, plus de prisons, plus de guerres. Des armées, mais quelles armées? Des légions d'industriels coupant Suez et Panama, creusant destleuves, faisant communiquer les lacs, desséchant les marais, épuisant les mines. Si les villages seront si beaux, que ne seront pas les villes! Dans l'ordre politique, absence de gouvernement, égalité complète. A quoi bon songer aux tempètes, puisqu'on supprime tous les vents, excepté les zéphyrs. L'auteur pouvait proclamer le printemps perpétuel.

La doctrine fouriériste fut préchée avec ardeur ; elle compta des adhérents spéculatifs, mais à la pratique on ne put réussir. Divers essais à Condé-sur-Vesgres, à Citeaux, au Sig, en Amérique, n'aboutirent qu'à des échecs. L'affranchissement des passions, an lieu de produire l'harmonie, ne produisait que la paresse, la gourmandise, l'ivrognerie, la débanche. On s'etait contié à de beaux rêves; on se réveillait dans la banqueronte.

« Levez-vous, monsieur le conde, vous avez de grandes choses à faire, » C'est par ces mots que se faisait éveiller, à dix-sept ans, Saint-Simon, issu, disait-il, de Charlemagne et certainement porteur d'un des plus grands noms de notre histoire, Soldat, sous Washington, de l'indépendance américaine, il était colonel à vingt trois ans. Après la proclamation de l'indépendance, il s'associa pour affaires, et sortit de l'association avec une part de 144.000 livres. La période militaire et commerciale de sa vie était close ; il abordait la période scientifique et expérimentale. Pour s'initier aux rudiments de la science, il se mit en rapport avec tons les savants, et, comme le pouvait faire un grand seigneur, avec magnificence. Ensuite il se maria et mena la vie du monde à si grandes guides, qu'il aboutit promptement à la ruine. Au milieu de ces vicissitudes, Saint-Simon s'était préoccupé d'un projet de réforme et d'une nouvelle organisation de la société. Par une série de publications courles et substantielles, il procéda successivement à la mise au jour de ses desseins, bans sa Lettre d'un habitant de Genève, en 1813, il proposait de remettre le pouvoir spirituel aux savants, le pouvoir temporel aux propriétaires et de payer les gouvernements en considération : les campagnes de Napoléon convraient le bruit de sa faible voix. En 1819, dans la Pavabole, il supposait noyée toute la famille royale et tout le personnel du gouvernement, faciles à remplacer, tandis qu'on remplacerait moins facilement les savants s'ils venaient à périr dans une tempète. Ce pamphlet fut déféré à la justice et valut à Saint-Simon un acquittement, Saint-Simon publia ensuite l'Organisateur, le Catéchisme des industriels, le Système industriel. C'est le pouvoir industriel qu'it veut fonder. « Nous invitons, disait-il, lous les industriels qui sont zélés pour le bien public, et qui connaissent les rapports existants entre les intérèts généraux de la société et ceux de l'industrie, à ne pas souffrir plus longtemps qu'on les désigne sous le nom de libéraux; nous les invitons à arborer un nouveau drapeau et à écrire sur leur bannière la devise ; Industrialisme. La dénomination de libéralisme a de très grands inconvénients pour les hommes dont la tendance essentielle est celle de constituer un ordre de choses solide par des moyens pacifiques. Nous ne pré-tendons pas que les patriotes et les bonapartistes n'aient pas rendu de services à la société : leur énergie a été utile, car il a fallu démotir avant de pouvoir reconstruire. Mais aujourd'hui l'esprit révolutionnaire qui les

a animés est directement contraire au bien public : aujourd'hui une désignation qui n'indique point un esprit absolument contraire à l'esprit révolutionnaire, ne peut convenir aux hommes éclairés et bien intentionnés. » Depuis lors, cette école ne cessa de professer une sorte de respect avengle pour les prescriptions de l'autorité, jusqu'an point de l'investir d'une hante surveillance sur les procédés du travail et de lui confier une interventien dans les intérêts particuliers. Saint-Simon eut d'autant plus de propension à ce despotisme de l'autorité que c'est aux noms des industriels que l'autorité devait naturellement échoir.

La publication de ces travaux pour la réorganisation de la société européenne n'ent lieu qu'à la suite de démarches humiliantes et longues. L'héritier d'un des plus beaux noms de notre histoire en était réduit à mendier l'aumône d'un éditeur; il vivait de pain et d'ean, sans fen l'hiver. Le coute, qui se croyait appelé à de grandes choses, se résolut alors au suicide, mais ne réussit qu'à s'éborgner. Quand il ne vit plus que d'un œil, il songea à réformer l'Eglise et publia le Nouveau christianisme.

La raison de cette soi-disant réforme religieuse, c'est l'argument de tous les schismatiques : Que le christianisme a été détourné de ses voies ; que la glose a pris la place de la révélation, et que, pour écarter le nouveau pharisaisme, il faut revenir à la loi de charité. De cette parole : « Aimez-vous les uns les autres », Saint-Simon tire la conclusion suivante : « La religion doit diriger la société vers le grand but de l'amélioration la plus rapide possible du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » Tout Saint-Simon est dans cette formule. Seulement il s'agit de trouver les prêtres du nouveau culte ; le réformateur parlait bien de les prendre parmi les travailleurs; mais il s'agissait de trouver ces privilégies des temps nouveaux qui voulussent commander et que les autres se résignassent à leur obéir.

Dans sa critique du Christianisme, Saint-Simon accuse le Pape et l'Eglise d'hérésie sur trois chefs: 1º L'enseignement vicieux des laïques ; 2º la manyaise direction donnée aux études des séminaristes, par suite l'ignorance et l'incapacité des desservants ; 3º l'autorisation, occulte ou patente, accordée à l'Inquisition et aux Jésuites. Si le Pape est, d'après Saint-Simon, hérétique, Luther ne l'est pas moins, Luther est coupable, an premier chel, d'avoir proclamé une morale très inférieure à celles qui convient aux chrétiens dans l'état actuel de la civilisation ; il l'est encore pour n'avoir pas organisé l'espèce humaine dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. En second lieu, Luther est hérétique pour avoir adopté un mauvais culte; pour n'avoir point appelé au secours de la réforme tous les arts qui charment la vie; pour s'être privé de l'illusion sensuelle et de

l'émotion scénique que le catholicisme avait si bien mises à contribution. Eufin Luther est hérétique au troisième chef. parce qu'il ordonne de ne lire que la Bible, lecture exclusive, immorale souvent, abondant en révélations sur les turpitudes humaines, nommant des vices dont l'existence même devrait être ignorée, lecture trop métaphysique d'ailleurs et qui n'est pas la moindre cause de dévergondage des philosophies allemandes.

Pour rétablir le christianisme dans ses voies, il faudrait, suivant Saint-Simon, lui restituer un côté sensuel dout l'absence frappe de stérifité son action sociale. Jésus-Christ a proposé la fraternité universelle ; Saint-Simon va la réaliser. L'Eglise vraiment uni-verselle va paraîtré : le règne de César est fini. L'Eglise nouvelle gouverne le temporel comme le spirituel. La science est sainte, l'industrie est sainte. Des prêtres, des savants, des industriels : voilà toute la société. Les chefs des prêtres, les chefs des savants, les chefs des industriels : Voilà tout le gouvernement. Et tout bien est bien d'Eglise el toute profession est une fonction religieuse, un grade dans la hiérarchie sociale. A chacun selon sa capacité; à chaque capacité selon ses œuvres. L'omniarque de la société nouvelle, le Père suprême, le Pontife, ce devait ètre Saint-Simon ; en 1825, la mort le dérobaà cet-honneur.

Après sa mort, ses adeptes Olinde Rodrigues, Bazar, Enfantin, Buchez firent d'abord de la propagande par le journal le Producteur. De prime abord, on ne toucha pas aux questions religieuses; on ne s'occupaque du développement scientifique et industriel de l'humanité. Quand le *Producteur* fut mort, les adeptes, surtout Bazar, dans une suite de conférences, exposérent complétement, rue Taranne, la nouvelle doctrine. A la veille de 1830, l'*Organisateur* et le *Globe* inaugurèrent les prédications publiques ; Bazar et Enfantin, à l'exclusion d'Olinde Rodrigues, furent proclamés pontifes suprêmes de la secte. La communauté des biens fut préconisée, mais admise senlement par la suppression des successions collatérales. La communauté des femmes eut aussi son tour; cette thèse amena scission dans la famille : Bazar, Pierre Leroux, Reynaud, Cazeau se séparèrent; Entantin, l'homme le plus moral du siècle, disait Rodrigues, pour avoir soutenu que l'enfant ne doit pas connaître son père, fut seul pontife du Saint-Simonisme. Cependant la femme libre manquait, le couple sacerdotal demeurait incomplet, la religion cheminait boiteuse. L'argent manquait aussi. Pour parer aux difficultés financières, le Père suprême se retira avec ses disciples dans son jardin de Ménilmontant. On y fit de l'horticulture, mais à la facon des bucoliques, jusqu'au jour où la police, pour cause d'outrage à la morale publique, vint-fermer le jardin

et envoyer les jardiniers devant les tribunaux. Le Saint-Simonisme se termina par des condamnations à l'amende et à la prison. L'essaim de jennes gens, qui avait prétendu régénérer l'humanilé par l'industrialisme et la réhabilitation de la chair, se répandit dans le monde; la plupart eurent assez d'esprit

pour faire fortune.

Quant aux doctrines religieuses du Saml-Simonisme, la scule partie qui nous intéresse, nous en dirons quelques mots. « Dien est tout ce qui est, disait Enfantin, tout est en lui; tout est par lui. Nul de nous n'est hors de lui, mais aucun de nous n'est en lui. Chacun de nous vit de sa vie, et tous nous communions en lui, car il est tout ce qui est. » C'est le Panthéïsme tout cru. Après Dien venait le Messie; le Messie, c'était Saint-Simon; Moise, Orphée, Numa avaient organisé les travaux matériels; Jésus-Christ avait organisé les biens spirituels ; Saint-Simon organisait les travaux religieux; Moïse serait dans l'avenir le chef du culte, Jésus-Christ le chef du dogme, Saint-Simon le chef de la religion industrielle. Pour éclairer tant soit peu cette fusion du travail matériel et du fravail spirituel, il faut rappeler le duel catholique, le combat de la chair contre l'esprit et de l'esprit contre la chair. Ces deux principes d'une lutte éternelle, Saint-Simon voulait les réconcilier. Cette cause de conflit, introduite dans les religions dominantes, les avait rendues vicieuses et incomplètes. Il fallait, pour que l'humanité arrivât, à la complète har= monic de ses fonctions, réhabiliter la matière et déclarer saintes ses fonctions. Pour la constitution des autorités, on ne voulait plus ni empereur, ni pape, mais sculement un père. Cette association de théocratie industrielle divisait l'humanité en trois classes : les savants, les artistes et les travailleurs. Les représentants élus de ces trois puissances les administraient pour le mieux. Au-dessus, le Père suprème, Énfantin ou Bazar, était la loi vivante, le chef spirituel et temporel, législateur et juge. Toute lumière, toute puissance viendrait converger à cet homme, à ce pontife, le plus fort, le plus sympathique, le plus généralisateur des êtres vivants (1). - Nous ne jugeons pas, nous racontons ; il scrait superflu de réfuter ; et d'ailleurs telle n'est pas notre táche.

Un contemporain de Saint-Simon et de Fourier réclame ici une place; par ses idées et ses pratiques, il a été l'initiateur du monvement communiste. A ce titre, il est bon de

le connaître.

Robert Owen, né en 1771, n'avait recu que la médiocre instruction d'un employé de commerce. Après avoir gravi les divers échelons de la hiérarchie industrielle, il fut associé à de riches tilateurs pour une entreprise à New-Lanark, en Ecosse. On bâtit donc une cité ouvrière, où bientôt se condoyèrent tous

les vices. Owen prit la direction de l'œuvre et entreprit en même temps d'en relaire l'ordre moral et de réhabiliter la spéculation. Doné d'un sens droit, d'une grande douceur de caractère et d'une louable énergie, Owen, sans panitions ni récompenses, fit de New-Lanark un établissement modèle. Bientôt il créa un économat, un hospice, une école et agit plus puissamment encore sur ses subordonnés. Ce succès donna, dans l'opinion, à New-Lanark une grande vogue, et amena Robert Owen à déconvrir le secret de ses succès. C'est là qu'il devait rencontrer un premier écueil. « L'irresponsabilité humaine dans sa plus grande extension, excluant tout mode de louange ou de blâme, de récompense ou de châtiment, et impliquant jusqu'à l'impunité des actes les plus répréhensibles; le renouvellement complet des circonstances qui entourent l'humanité, ou, en d'autres mots, la réforme de l'éducation; entin la communauté combinée avec l'égalité des droits, c'est-à-dire l'abolition de toutes les supériorités, même celles de l'intelligence et du capital : tels sont les principes qui se dégagent de celte première évolution du système et qui ressortent d'une manière plus précise encore de ses applications successives. De ces trois principes allait naître, en suivant la donnée première, le règne de la bienveillance ; l'irresponsabilité humaine devait en faire une loi de la nature ; la réforme de l'éducation, une loi des caractères; la communauté, une loi des intérêts. Ainsi les haines, désormais sans motifs et sans but, étaient désarmées : ainsi tombait, devant une bienveillance nécessaire et irrésistible, tout ce qui aigrit et divise les hommes (1). »

En matière de religion, Owen avait d'abord admis une tolérance absolue; vers 1817, il dégagea, de son système, une révolte, jusque-là dissimulée, et accusa ouverlement, publiquement, tontes les religions existantes, de mensonge, d'impuissance, de tendance subversive et de violation llagrante des lois de la nature. D'après lui, fondées sur la responsabilité humaine et sur l'action de l'individu dans sa destinée, elles partaient d'une erreur pour arriver à une injustice; la récompense ou la peine outrageaient la bonté suprème et calomniaient Dieu. A ses yeux, la preuve de la vanité de ces religions se trouvait dans le malheur des sociétés faites à leur image et tant qu'on ne les ramènerait pas à une bienveillance systèmatique par la désertion du principe de la responsabilité, on ne l'erait que perpétuer la misère en ce monde et la déception en l'autre. Par là, Owen s'attira l'hostilité des croyants, en même temps que, par ses idées, il s'alienait les sympathies des hommes politiques.

Owen se retira donc de New-Lanark avec une quote part de deux millions et passa en Amérique. Le Parlement américain consentit

à entendre l'exposition de ses idées. Dans le district d'Indiana, sur les bords de la Wabash, vivait une colonie d'Harmoniens, gouvernée par un fanatique allemand, nommée Rapp. Ce territoire convenait à Owen ; it acheta une bourgade et trente mille acres de terre ; ce but New-Harmony. New-Harmony, ayant ouverl ses portes, vit accourir une multitude fort mélée de panyres, de fainéants, de vagabonds, de débanchés, parmi lesquels se trouvaient pourtant quelques hommes de valeur. Autour de ce centre, se groupérent quelques sociétés coopératives, où l'on appliquait graduellement les idées communistes. C'est qu'à l'épreuve, le système de communauté libre et absolue, sans mobiles refigieux pour contrepoids, avait démasqué ses ceneils. A New-Harmony, Owen reproduisit une partie des bienfaits acquis à New-Lanark ; cependant Tentreprise aboutit à la confusion. Des sociétés coopératives, analogues à la sienne, s'étaient fondées en Amérique et en Angleterre. De retour en Angleterre, Owen fil un troisième essai à Orbiston. Pour éloigner les capitalistes, on n'y admit que des propriétaires et des fermiers. L'établissement possédait des bâtiments vastes, des fermes, des vergers, des jardins. Les nouveaux colons se crurent appelés à jouir de ces biens sans travail, et, quand on leur parlait d'amélioration morale, ils se trouvaient suffisamment moraux et améliorés. Owen et son second, Abram Combe, obtinrent encore là des succès personnels: mais l'œnvre succomba par le vice de son principe.

L'expérience, qui est le jugement de Dieu sur les choses humaines, a prononcé contre Robert Owen. Ses deux idées fondamentales sont l'irresponsabilité humaine et la communauté. La négation du libre arbitre est une erreur dont l'admission devait rendre inadmissibles tons les efforts du réformateur. La préconisation de la communauté, c'est le renversement du monde. Une certaine communauté est le but, non le principe de l'humanité. Poser en principe la transformation de la propriété, du mariage, de la famille ; admettre l'allranchissement des passions et décharger la conscience de tout combat ; puis proclamer la communanté, ce n'est pas une raison discutable, c'est manifestement une folie. Qu'on mette, au service de ces insanités, comme Robert Owen, un esprit agréable, une bonté communicative, et d'énormes sacrifices d'argent : cela prouve la bonne foi et honore la vertn ; mais cela ne pronye-rien-en-faveur des aberrations du réformateur.

Saint-Simon, Fourier et Robert Owen défrayèrent, sons la Restauration et sous Louis-Philippe, la controverse humanitaire; sous ce dernier prince, le socialisme se ponssait par des voies souterraines. En 1848, il éclata avec une espèce de fureur, et s'affirma avant

Care d'avoir pu se définir. Pierre Leroux, Cahet, Auguste Comte, Louis Blanc, Proudhon personnifièrent les théories les plus en vue et les plus décidées à l'action revolutionnaire. D'après ces sectaires, la revolution de 1848 u'c. it pas politique, mais économique; elle devait, au mouvement individualiste de 1789, queser, comme correctif, un monvement

socialiste.Les réformateurs se donnérent carte

blanche.

. Pierre Leroux. ci-devant saint-simonien. successivement imprimeur à Boussac et représentant du peuple, prit à son compte la théorie de l'humanitarisme. D'après lui, l'humanité est, par nature, sensation, sentiment, connaissance. Par ces trois aspects de sa natare. Chomme entre en rapports avec les autres hommes et avec le monde, qui, s'unissant à lui, le déterminent et le révêlent. De là, entre l'homme et ses semblables, deux relations qui se résolvent en bien on en mal. L'homme se met en communion avec ses semblables et c'est la paix; on bien, il vent violemment les asservir à son profit, et c'est la guerre. Du reste, le besoin de relations est si vif, que l'homme ne se concoit pas sans famille, sans patrie, sans propriété. Malheureusement ces trois termes de relations ne sont pas aujourd'hui ce qu'ils devraient être. Dans la famille, l'autorité paternelle règne en arbitraire : dans la société, la hiérarchie engendre l'oppression ; et la propriété amène la servitude du besoin. Cela posé, le réformateur se sépare de ceux qui procèdent par voie de suppression : au lieu de détruire, il veut transformer. Le progrès suppose une base et vent d'utiles changements. Jusqu'ici la révélation n'offre rien de neuf. Ce qui devient vraiment original, c'est quand l'auteur cherche une combinaison pour que la famille ne crée pas d'héritier : la patrie, pas de sujet ; la propriété, pas de *propriétuire*. En les transformant pour les fondre dans l'humanité, il y fait brêche; en voulant établir une communion plus complète, il y introduit le désordre. Mais encore an nom de quoi Pierre Leroux yeut-il réformer les institutions sociales ? C'est au nom de l'humanité et par la solidarité. A ce propos, il tombe à bras raccourcis sur le Christianisme, « Le Christianisme, dit-il, avait laissé nos semblables hors de nous, le monde hors de nous. Donc jamais nos semblables, ni jamais le monde, unis à nous, ne devaient nons donner ce après quoi l'homme aspire, le bonheur en Dieu, c'est-à-dire le bien, le bean, le juste. De la le rejet de la vie et de la nature par le Christianisme. De là son Dien terrible. De là son paradis et son enfer, également chimeriques, placés qu'ils sont en dehors de la vie. De là son dogme de la fin prochaine du monde. De là aussi, sa division du spirituel et du temporel. De là, l'Eglise et l'Etat. De là, les affaires humaines abandonnées aux laïques, les affaires célestes confiées au clergé. De là, le Pape et César. D'ailleurs les temps n'étaient pas arrivés. Le christianisme avait une œuvre intermédiaire à faire. Il fallait, par une communion mystique, préparer les hommes à une plus parfaite et plus

réelle communion (1). »

En d'autres termes, Jésus-Christ a précèdé Pierre Leroux, comme la charité a précédé la solidarité. Une fois la solidarité proclamée, Pluomme n'a plus une famille isolée, une propriété isolée ; son moi se retrouve dans toutes ces choses; il recoit des autres et leur donne; il est à tous leur objel et les a tous pour objet. D'après Leroux, l'Eglise catholique n'était réellement qu'une tigure de la grande Eglise qui réunira dans son sein tout ce qui avait été faussement évoqué jusqu'ici, le règne de Dieu et le règne de la nature. Voilà de bien grands pronostics pour un mot substitué à un autre, sans qu'on puisse apercevoir en quoi précisément l'avenir de la solidarité diffère de l'avenir de la charité. Du reste, une fois làché, Leroux ne s'arrête plus. D'un trait de plume, il supprime le paradis et l'enfer, l'expiation et la récompense, et déclareque la terre n'est pas hors du ciel. Ici commence une série de chapitres qui paraissent extraits des vers dorés de Pythagore. L'ordre naturel s'efface, la raison s'éclipse devant le don-de seconde vue. Le ciel est sur notre globe. Nous en avons vecu, nous y vivons, nous y vivrous. Notre bonheur sera de nous y reproduire dans des conditions de plus en plus partaites, toujours meilleur, toujours plus heureux. L'auteur avait trouvé pour ce bonheur fécrique des procédés inconnus des philosophes; celui-ci par exemple. Plus on mange, plus on va à la selle ; plus sont nombreuses les déjections, plus sont abondants l'engraissement des terres et la productivité du sol ; plus on a à manger, etc, : Pierre Leroux appelait cela le Circulius. D'autres fois, il était moins sur la selle ; il prenait la lyre et s'écriait : « J'en ai consulté les cordes et je n'ai rien trouvé à chanter que l'amour. » Antrement, il ne fut jamais pris très au sérieux; les caricaturistes le représentaient avec une chevelure mal peignée, une redingote impossible et des nids d'hirondelles aux oreilles. Proudhon a, contre lui, des chapitres fort gais. Le pauvre homme mourut, Dieu-lui-fasse paix! dans la misère et daus l'oubli. Is humanité n'avait pas pris au serieux son inventeur, l'homme saugrenu qui voulait lni faire trouver le ciel sur la terre, en multipliant l'engrais humain et probablement aussi les nids d'hirondelles.

Le communisme, qui avait été soutenu, depuis Platon, par Morus, Campanella et plusieurs autres, mais dans des romans, fut alors l'objet d'un autre roman; l'anteur élait P. Cabet, ancien procureur général à Dijon. pauvre homme à qui le désordre du temps avail ébranlé le cerveau. Cabet consigna sa communauté idéale dans le Voyage en Icavie. L'Icarie est un continent merveilleux, dont son inventeur, lord Carisdall, pourrait sent nous donner le méridien. D'ailleurs c'est une ferre promise; elle doit ce bonheur au poutife lear, mort quand le lord anglais arrive dans la capitale de son empire; mais d'étonnantes institutions survivent à ce législateur. Le voyageur a remis au consul du port d'embarquement deux cents guinées; cette somme suffira pour défrayer son séjour en Icarie: le gouvernement lui doit en retour la nourriture, le logement et tous les raffinements de la vie locale. On le transporte dans des voitures à deux étages, on le fait promener en hallon; il a un interprete oflicieux, des amis, une famille. Point de boue, point de poussière dans les rues; de petits chemins de ter les sillonnent. Les carrosses sont interdits, mais tout le monde a droit au transport en commun. Les piétons cheminent sous des arcades abritées; les chiens eux-mêmes, bridés et muselés, comprennent leur devoir envers le pays. En aucun temps, le pavé n'appartient aux ivrognes, ni aux prostituées : leara ne connaît pas la débauche; mais en revanche on y trouve des indispensables, aussi élégants que commodes, où la pudeur n'a rien à craindre, ni pour elle-même, ni pour la décence publique.

En Icarie, c'est l'Etat qui fait tout. Il y a une imprimerie, une grande boulangerie, de vastes abattoirs, d'immenses restaurants, de gigantesques ateliers de tailleurs, de conturières, de tapissiers, d'ébénistes. Ici l'on confectionne les chaussures, là les étoffes, plus loin les ustensiles. Les aliments sont règlés par la loi ; l'ordinaire est voté chaque année par les chambres. On a des cuisiniers nationaux, des macons nationaux, des blanchisseurs nationaux. L'Icarie a voulu faire quelque chose pour le sexe en l'admettant, par exemple, à la chirnegie et à la médecine. Les malades sont tous soignés dans les hôpitaux publics; quant aux infirmes, il n'y en a pas. Cette exemption d'infirmités est due aux henrenx croisements: le brun choisit une blonde; le blond choisit une brune; le montagnard cherche la lille des plaines et l'homme du nord, la vierge du midi. Dans les moindres actes de la vic, les leariens procèdent avec méthode : lever à cinq henres du matin, coucher à dix heures du soir : tout le monde dort; pas besoin de police pendant la nuit tes jeunes mariés doivent se lever une heure avant les autres ; le régime ne les laisse pas d'ailleurs au dépourvu : avant-déjeuner à six heures, déjeuner à neuf, diner commun à deux heures, souper de neuf à dix heures du soir. Voilà ce qui s'appelle vivre. Il n'y a, dit Reyband, qu'une civilisation arrièrée qui puisse se sontenir avec deux repas.

Il serait trop long de suivre lord Carisdal dans son pélerinage en Icarie, Notons seulement la singulière thèse d'un savant du pays,

savoir que, depuis Adam, tous les grands hommes ont été communistes. C'est Thistoire des icteriques qui ne voient, dans tous les objets, qu'une coulein, celle de leur mal. Ce spectacle est affligeant : mais enfin ces insauités n'ont pas besoin de rétutation, Proudhon disait à Cabet : « Yous nous entassez comme des huitres, sur le rocher de la fraternité. Frères, tant que vous voudrez, mais à une condition : c'est que je serai le grand frère et yous le petit, »

Auguste Comte était né à Montpellier en 1798. Enfant prodige, éleve éconduit de l'Ecole polytechnique, secretaire de Casimir Périer, disciple de Saint-Simon, professeur au cachet, puis en chambre, il ne trouva, que par le mariage, un pen d'aisance, Faible dans l'épreuve, il devint fou et dut être soigné longtemps avant de reprendre sa incidité d'esprit; il resta tonte sa vie une tête félée, étranger ou hostile aux exigences de la vie, possedant par quelques coles seulement une réelle valeur. Professeur dans une institution libre, répétiteur et examinateur d'admission à l'école polytechnique, il eut toute sa vie l'art de se brouiller avec tout le monde, soit par des attaques directes et violentes, soit par des appels directs aussi, mais par trop naïts, à la bourse de ses amis. Entin, à travers beaucoup de vicissitudes, il avait achevé, vers 1848, son cours de philosophie positiviste eu six volumes. Cette philosophie réduit le savoir humain à l'étude des forces qui appartiennent à la matière et aux lois qui régissent ces forces. Nous ne connaissons que la matière, et encore, de la matière, ne connaissons-nous que les propriétés : nous ne connaissons ni matière sans forces, ni forces sans matière, Un fait général est-il découvert dans ces forces ou propriétés, nous entrons dans la connaissance d'une loi : et cette loi devient en même temps une puissance mentale qui sert d'instrument à la logique et une puissance matérielle qui sert a l'exploitation de la nature. Par l'essor tout récent des sciences, Comte arrive à concevoir l'histoire comme un phénomène naturel. Le genre humain en fournit la matière ; la force est représentée par les aptitudes inhérentes aux sociétés et dont le fondement est cette condition que les notions scientifiques sont accumulables. La théologie, pour expliquer l'histoire, remonte au surnaturel ; la métaphysique s'appuie sur les vues de l'esprit : là philosophie positiviste s'appuie sur les lois sociologiques. La vie de l'humanité est une science démontrée. Telle est la découverte tinale du positivisme.

Auguste Comte s'était beaucoup occupé d'établir la hiérarchie des sciences : il les ramène à quatre : la physique, la chimie, la physiologie et la sociologie, entendant, par ce dernier mot, la science de la société. Comte distinguait, comme tout le monde, l'abstrait et le concret ; mais il ne croyait qu'à l'existence de ce dernier et ne le tenait pour consp

titué que par le relatif. Tout est relatif, il n'y a pas d'absolu. Plus de philosophie désormais, si ce n'est celle qui s'appuie sur le relatif, s'incorpore dans une science et autant de sciences autant de philosophies. Ces philosophies inhérentes à chaque science constituent. par leur ensemble. la philosophie générale : la philosophie positiviste est l'ensemble du savoir humain. C'est de à un arrêt contre la théologie et la métaphysique ; il s'aggrave par cette déclaration que le savoir humain, ou ce qui est digne de ce nom, doit se renfermer dans l'étude des forces qui appartiennent à la matière et des conditions qui régissent ces forces. Ainsi laphilosophie positiviste procède par voie d'éliminations ; pour être plus libre dans ses mouvements, elle supprime tout ce qui la gene. Ni les causes premières, ni les causes tinales, ni l'essence des choses et leurs propriétés ne lui paraissent mériter des honneurs d'une recherche; elle s'en tient à tout ce qui est rigoureusement démontré ou susceptible de l'étre. Au fond, il n'y a là rien de bien nouveau et parmi les négations du XVIII siècle, on en trouverait beaucoup qui répondent aux mêmes sentiments et aux mêmes idées. Le trait distinctif de Comte, c'est d'avoir introduit, dans la philosophie de la sensation, une méthode particulière, en . l'appuyant sur un classement des sciences. La vie de Courte, au surplus, ne fut qu'une perpétuelle disgrâce, trop méritée par ses indignités et ses excès : il divorça avec la femme qui l'avait sauvé de la folie perpétuelle ; il rompit avec tous ses amis, bienfaiteurs et disciples. L'un d'eux, Emile Littré, vulgarisa son système, Renan, Taine et plusieurs autres en ont professé les doctrines. Ce positivisme plaît par sa simplicité même : on le comprend sans efforts : mais lorsqu'on l'a bien compris, il est trop facile de voir qu'il ne répond ni aux exigences de l'ame, ni aux besoins de la société, ni à toutes ces grandes choses que Shakspeare met entre ciel et terre, et qui n'ont pas de place dans le positivisme.

Louis Blanc, né vers 1810, était anteur de l'Histoire de dix ans, d'un opuscule sur l'Organisation du travail et d'un commencement d'Histoire de la Révolution, ancien-rédacteur en chef du Bou sens, et de la Rerue du progrès, lorsqu'éclata la révolution de 1848. Proscrit pen après, il acheva cette histoire de la révo-Intion et écrivit quatre volumes de lettres sur l'Angleterre. Entre l'instant de la proscription et la révolution de 1848, il eut son jour de toute-puissance et en profita pour indiquer l'objet purement économique de cette révolution. Le jour où la monarchie s'abimait, frappée de terreur et comme paralysée dans ses moyens de résistance, sans provoquer aucun effort de la part-de-cette classe bourgeoise dont elle avait fait son point d'appui, les chefs que la voix publique improvisaient, Louis Blanc, par exemple, semblérent éprouver, dans leur dévoucment, moins d'enthousiasme encore que de crainte. Louis Blanc

fut nommé président d'une commission d'ouvriers, siégeant au Luxembourg, avec mission de résondre la question du droit au travail. Louis Blanc était un esprit sagace, excellent pour la critique. Un style clair, mordant, vigoureux, un peu déclamatoire, donnait à . ses écrits, outre l'attrait du moment, le cachet de la distinction; mais il manquait absolument de cette philosophie qui donne le sens général des faits et de cette expérience qui enseigne le sens pratique des choses. A le prendre par le côté des théories, il amalga-mait, comme Rousseau, le faux et le yrai, invectivait contre la concurrence et chérchait la force, non dans la raison, mais dans la logique. Quant à la solution qu'il présentait, elle consistait à ouvrir, en face des ateliers libres, des ateliers nationaux, fondés par le gouvernement, ateliers où, moyennant quarante sous, les ouvriers sans travail auraient manié la brouette et joué an bouchon. Le vague de ces données en fit la popularité. Moins le symbole que le réformateur proposait au peuple était tangible, plus il autorisait d'illusions et d'espérances. En révolutionnaire habile, Louis[°] Blanc ne demandait pas, comme Saint-Simon et Fourier, qu'on lit table rase et que la société fut coulée d'un scul jet dans un moule nouveau. Dans le fait, il attaquait plutôt qu'il ne supprimait la liberté industrielle. Ses discours contenaient de vives attaques contre le capital, contre la guerre industrielle, contre la rétribution par capacité ; il voulait l'égalité des salaires, le point d'honneur du travail comme mobile d'émulation, une transformation du régime économique. Au fond, les adversaires que Louis Blanc prenait à partie, n'étaient rien moins que la liberté. la propriété, le capital et l'esprit d'association, en un mot, les éléments essentiels de l'ordre ainsi que les forces vives du progrès, Ce qu'il prétendait édifier sur ces ruines, c'était, sous une forme on sous une autre, le monopole universel de l'Etat, c'était l'égalité absolue des personnes, c'était, comme l'a dit Michel Chevalier, un panthéisme grossier au sein duquel loutes les individualités seraient venues s'absorber et se confondre.

Or, dit Léon Faucher, « on ne refait pas la . société, parce que la société est l'œuvre, de Dien avant d'être l'ouvre des hommes. La Providence en a posé les bases et en a marqué les destinées. Les lois du monde moral aussi bien que celles du monde physique émanent de cette pensée éternelle et immuable. Nous ne sommes pas notre propre cause. Nous ne donnons pas l'impulsion à cette gravitation puissante qui entraîne les individus, les nations, le genre humain tout entier. Nous pouvons y associer nos efforts, mais voilà tout. La famille, la propriété, les droits, les devoirs, nous n'avons rien créé, nous ne pouvous rien détruire. Pour changer la société, il-faudrait changer la nature humaine, donner à l'homme d'autres besoins, d'autres penchants, d'autres sentiments que ceux qu'il manifeste el qui sont inhérents à sa constitution. Il fandrait encore séparer complètement les nations de leur passé et rompre tout lien de solidarité entre les hommes. Ce serait la folie aux prises avec l'impossible (1). »

Pour la réalisation de ses utopies économiques, Louis Blane se rattachait à la toute puissante initiative de l'Etat. Plus tard il parut disposé à diminuer ses attributions et discutanvec Ledru-Rollin, Considerant, Proudhon, Rittinghausen, la théorie du gouvernement direct du peuple par le peuple, autrement la suppression del Etat, corollaire obligé de la suppression de la rente. Dans ces diflérentes passes d'armes, Louis Blanc ne parnt pas un homme très fondé en philosophie; c'était plutôt un jacobin, un tribun, un agitateur des masses qu'un bomme de doctrine, En dehors de ses livres d'histoire, livres très sujets à conteste, il ne reste de Louis Blanc. rien, que la réputation d'un Robespierre rabougri, un grignotteur de croûtes politiques.

Pierre-Joseph Proudhon, fils d'un panyre tennelier, comme Venillot, était né à Besancon en 1809. Après avoir fait, au collège, des études gratuites, il devint ouvrier typographe, profession qui lui permit; tout en se livrant au travail manuel, de pousser plus à fond ses études. Plus tard, il entra dans la batellerie, mais les occupations auxquelles il se livrait n'arrétèrent point l'essor qu'avait pris sa pensée. Bientôt il se fit connaître dans le monde philosophique par une édition annotée de la Grammaire générale de Bergier et par un opuscule philosophique sur la célébration du Dimanche, opuscule que couronna, sur un rapport de l'abbé Doney, l'Académie de Besançon. Désormais Proudhon était acquis aux travaux de l'intelligence ; une lettre de lui à l'Académic énumère ses travaux. A quelques années de là il prenait place parmi les novateurs, par son premier mémoire sur la propriété considérée comme principe du droit et du gonvernement. « de me suis dit un jour, dit-il : Pourquoi, dans la société, tant de douleur et de misère? L'homme doit-il être éternellement malheurenx? Et, sans m'arrêter aux explications à toute fin des entrepreneurs de réformes, accusant de la détresse générale, ceux-ci la làcheté et l'impéritie du ponvoir, ceux-là les conspirateurs et les émeutes ; d'autres, l'ignorance et la corruption générale; fatigué des interminables combats de la tribune et de la presse, j'ai voulu moi-même approfondir la chose. L'ai consulté les maitres de la science ; j'ai lu cent volumes de philosophie, de droit, d'économie politique et d'histoire; et plut à Dieu que j'eusse véen dans un siècle où tant de lecture m'ent été inutile ' l'ai fait tous mes efforts pour obtenir des informations exactes, comparant les doctrines, opposant aux objections les réponses,

faisant sans cesse des équations et des réductions d'argaments, pesant des milliers de syllogismes au trébuchet de la logique la plus scrupuleuse. Dans cette pénible route, j'ai recueilli plusieurs faits interessants. Mais il fant que je le disc, je crus d'abord reconnaître que nous n'avions jamais compris le sens de ces mots si vulgaires et si sacrés: Justice, équlité, liberté; que, sur chacune de ces choses, nos idées étaient profondément obscures ; et qu'enfin notre ignorance était la cause unique et du pampérisme qui nous dévore et de toutes les calamités qui ont affligé l'espèce lu-

maine (2). »

Proudhon publia successivement trois mémoires sur le droit de propriété. Dans le premier, il démontre que la propriété n'est fondée ni sur le droit naturel, ni sur l'occupation, ni sur la loi civile, ni sur le travail ; il prouve même, par une série de propositions que la propriété est impossible; mais il lui substitue la possession et se fait fort de fonder làdessus tout Fordre social. Dans le second mémoire , il étudie la propriété au point de vue historique et montre que l'évolution du genre humain, aussi bien que les principes du droit, concluent contre le droit absolu de propriété. Dans le troisième mémoire, il étudie la propriété nu point de vue de l'autorité. scientifique et soutient ces thèses spécialement contre Fourier et Adam Smith, Cette même question est l'objet des études de Proudhon dans presque tous les ouvrages qu'il publia par la suite. On trouve encore, parmi ses œnvres posthumes, une Théorie de la propriété. Dans ce dernier ouvrage, Proudhon dit avoir combattu dans la propriété le jus abutemii; et s'il a dit; « La propriété. c'est le vol » ; il a dit aussi : « La propriété, c'est la liberté. » « L'humanité même, dit-il, n'est pas propriétaire de la terre : comment une nation, comment un particulier se dirait-il souverain de la portion qui lui est échue? Ce n'est pas l'humanité qui a créé le vol : l'homme et la terre ont été créés l'un pour l'autre et relèvent d'une puissance supérieure. Nous l'avous recne, cette terre, en fermage et usufruit : elle nous a été donnée pour être possédée, exploitée par nous solidairement et individuellement, sons notre responsabilité collective et personnelle. Nous devons la cultiver, la posséder, en jouir, non pas arbitrairement, mais selon les règles que la conscience et la raison découvrent, et pour une *fin* qui dépasse notre plaisir : règle et fin qui excluent tout absolutisme de notre part et reportent le domaine terrien plus haut que nous. L'homme, dit un jour un de nos évêques, est le contre-maître du globe. Cette parole a été beaucoup louée. Or, elle n'exprime pas autre chose que ce que je viens de dire, que la propriété est supérieure à l'humanité, surhumaine, et que toute attribution

s she

⁽¹⁾ Du système de M. Louis Blane, p. 8. (2) Qu'est-ce que la propriété ? p. 4.

de ce genre, à nous, pauvres creatures, est une usurpation. -- fous nos arguments en faveur d'une propriéte, c'est-à-dire d'une souveraineté eminente sur les choses, n'aboutissent qu'à prouver la possession, l'usufruit, l'usage, le droit de vivre et de travailler, rien de plus. - Il faut toujours arriver à conclure que la propriété est une craie fiction legale; seulement il pourrait se faire que cette tiction fut telle dans ses motifs que nous dussions la regarder comme légitime. Sans cela, nous ne sortons pas du possessoire et toute notre argumentation est sophistique et de manyaise foi. Il se pourrait que cette tiction, qui nous révolte parce que nous n'en apercevons pas la vue, fut si sublime, si splendide, si elevée en justice, qu'aucun de ses droits les plus réels, les plus primitifs, les plus immédiats, les plus permanents, n'en approchaient et qu'ils ne subsistaient qu'au moven de cette clef de voute, une vraie fiction (I). »

Proudhon admettait donc le droit de propriété, mais non ses abus. Au droit absolu du propriétaire, il opposait, comme correctif, le droit de l'Etatantant que le permet la raison du droit. Toute la question est de savoir ce qu'il entendait parabus ; il définissait ce terme d'après les idées de Ricardo sur la rente et de Say sur l'échange. Au fond, Proudhon était tout aussi bon propriétaire qu'un autre. Un jour, à Sainte-Pélagie, qu'il avait pris une nichée de moineaux, un de ses compagnons de captivité voulut les lui prendre, De là, résistance, puis bataille, jusqu'à ce que Proudhon, vainqueur par la force du biceps, resta propriétaire incontesté de ses quatre on

cinq pierrots. Le premier mémoire sur la propriété est de 1840; le second, de 1841; le troisième, de 1842. En 4843 Proudhon publiait: De la création de l'ordre dans l'humanité, Cet ouvrage, assez volumineux, est, à proprement parler, un cours de logique, l'instrument intellectuel que confectionne l'auteur pour la suite de ses travaux. Dans ce livre, Proudhon n'est guère qu'un démolisseur : il rejette la religion et la philosophie également coupable à ses yeux, parce qu'elles veulent nous faire connaître la substance et la cause; il rejette l'histoire, parce qu'elle n'est que la matiere d'une science : il paraît admettre senlement l'économie politique, mais sons bénétice d'inventaire ; et de la métaphysique, il n'admet que la dialectique sérielle, procédé analytique, qu'il substitue au syllogisme. En rejetant la religion, comme forme périssable des créations imaginatives du monde naissant, il rend pourtant au christianisme un bel bommage; « C'est la religion, dit-il, qui cimenta les tondements des sociétés, qui donna l'unité et la personnalité aux nations, qui servit de sanction aux premiers législateurs, anima d'un

souffle divin les poètes et les artistes, et, placant dans le ciel la raison des choses et le terme de notre espérance, répandit à flots, sur un monde de douleurs, la sérénité et l'enthousiasme. C'est encore elle qui fait brûler tant d'âmes généreuses du zèle de la vérite et de la justice, et, dans les exemples qu'elle nous laissa, nons avertit en mourant de chercher les conditions du bonheur et les lois de l'égalité. Combien elle embellit nos plaisirs et nos fêtes! quel parfum de poésie elle repand sur nos moindres actions! Combien elle sait ennoblir le travail, rendre la douleur légère, humilier l'orgueil du riche et relever la dignité du panyre! que de conrages elle réchauffa de ses flammes ! que de vertus elle tit éclore l'que de dévouements elle suscita! quels torrents d'amour elle versa au cœur des Thérèse, des François de Sales, des Vincent de Paul, des Fénelon : et de quels liens traternels elle embrassa les peuples, en confondant dans ses traditions et ses prières, les temps, les langues et les races! Avec quelle tendresse elle consacra notre bercean ét de quelle grandeur elle accompagna nos derniers instants! quelle chasteté délicieuse elle mit entre les époux! La femme vraiment forte et divine est celle en qui l'amonr a fait mourir le sens et qui conçoit sans volupté : la femme, à l'état de nature, c'est la prostituée. La Religion a créé des types auxquels la science n'ajoutera rien : heureux si nous apprenons de celle-ci à réaliser en nous l'idéal que nous a montré la première (2), »

En 1846, Proudhon publiait le plus étonnant de ses ouvrages, celui dont la composition découvre le mieux son talent et ses idées, le Système des contradictions économiques. Dans ce livre, admettant Dieu comme hypothèse, il constate, dans l'économie politique, l'opposition du fait et du droit ; puis, posant la notion des valeurs d'utilité et d'échange, et cherchant la constitution réelle de la valeur, il établit sur toutes les forces économiques une thèse et une antithèse. Disciple de Hégel, il démontre que la division du travail, les machines, la concurrence, le monopole, la police et l'impôt, la balance de commerce, le crédit, la propriété, la communanté, la population, sont autant de forces productives qui entrainent des résultats contradictoires, des avantages et des inconvénients tels, que le résultat final, c'est l'accroissement de la misère. Cette démonstration est faite avec une abondance d'idées, une force de raison, une solidité de preuves, une accumulation d'autorités et d'aveux, qui frappe le lecteur. Sous les coups de Proudnon, l'économie politique charnelle et égoiste de Smith, Say, Ricardo, Mac-Culloch, Michel Chevalier, Dunoyer, Rossi, est coulée bas, « Voilà, dit-il, la description au vif de la hiérarchie économique, commençant à Jupiter, propriétaire et finis-

⁽¹⁾ Théorie de la propriete, p. 223, 2º édition.

⁽²⁾ De la création de l'ordre dans l'humanité, p. 41, 25 ed.

sant à l'esclaye. Du travail, de sa division, de la distinction du maître et du salarié, du monopole des capitanx, surgit une caste de seigueurs terrieus, financiers, entrepreneurs, bourgeois, maitres et contre-maîtres, faisant œuvre de consommer des rentes, de recueillir des usures, de pressurer le travailleur et pardessus tout d'exercer la police, forme la plus terrible de l'exploitation et de la misère. L'invention de la politique et des lois est due exclusivement à la propriété. Numa et Egérie, Tanaquil et Tarquin, aussi bien que Napoleon et Charlemagne étaient nobles. Regum timendurum in proprios geoges, reges, in ipsos imperium est Joris : dit Horace. On dirait une legion d'esprits infernaux, accourus de tous les coins de l'enfer pour tourmenter une pauvre àme. Tirez-le par la chaîne, ôtez-lui le sommeil et la nourriture ; frappez, brûlez, tenaillez, point de relache, point de pitié! Car si le travailleur était épargné, si nous lui faisions justice, il ne resterait rien pour nous, et nous péririons. O Dien ! quel crime a donc commis cet infortune, pour que la l'abandonnes à des gardiens qui lui distribuent les coups d'une main si libérale et la subsistance d'une main si avare?... Et-vous, propriétaires, verges choisies de la Providence, ne dépassez pas la mesure prescrite, parce que la rage est montée au cœur de votre serviteur et ses yeux sont rouges de sang. — Une révolte des travailleurs arrache aux impitoyables maitres une concession. Tous heureux, vive allégresse! La liberté pour le prolétaire; c'est la faculté de travailler, c'est-à-dire de se faire spolier encore ; ou de ne pas travailler, c'esta-dire de mourir de faim! La liberté ne prolite qu'à la force : par la concurrence, le capital ecrase partout le travail et convertit l'industrie en une vaste coalition de monopoles. Pour la seconde fois, la plèbe travailleuse est aux genoux de l'aristocratic; elle n'a ni la possibilité, ni même le droit de discuter son salaire 1). »

« Tout se prépare, dit-il, un pen plus loin, pour une restauration solennelle, tout aunonce que le règne de la fiction est passé et que la société va rentrer dans la sincérité de sa nature. Le monopole s'est enflé jusqu'à égaler le monde; or, un monopole qui embrasse le monde, ne peut demeurer exclusif; il faut qu'il se républicanise on qu'il crève. L'hypocrisie, la vénalité, la prostitution, le vol forment le fond de la conscience publique ; et,à moins que l'humanité n'apprenne à vivre de ce qui la tue, il faut croire que la

justice et l'expiation approchent. »

Ceci était écrit en 1846. En 1848, Proudhon se jeta à corps perdu dans le monvement révolutionnaire , et, dans deux brochures intitulées : Solution du problème social, détermina le caractère économique, purement économique de la révolution de Février. Les

idées de ce publiciste avaient trop d'importance pour ne pas se traduire dans le journal; Proudhou fouda et rédigea successivement le Représentant du Penple, le Peuple, la Voix du peuple, le Peuple de 1850, feuilles dont la rédaction lit méttre le directeur en prison et le cautionnement, en amendes. La polémique de Proudhon avait pour but de lout pousser à l'extreme et de faire crever le régime imbécile qu'on appelait, en 1848, la république. Quant à son fond d'idées, le voici:

1º Dans l'ordre économique, la révolution poursuit la subordination complète du capital an travail. Pidentification du travailleur et du capitaliste, par la démocratisation du erédit, l'annihilation de l'intérét, la réduction à l'échange, égal et véridique, de toutes les transactions qui ont pour objet les instruments du travail et les produits. A ce point de vue, Proudhon ne reconnaît que deux partis :le parti du travail et le parti du capital.

2º Dans Fordre politique, la révolution a pour but d'absorber l'Etat dans la société, e'est-à-dire de proceder à la cessation de toute autorité et à la suppression de tout appareil gouvernemental, par l'abolition de l'impôt, la simplification administrative, la centralisation séparée de chacune des catégories fonctionnelles, en d'autres termes, l'organisation du suffrage universel. A ce point de vue encore, Proudhon ne reconnaît que deux partis ; le parti de la fiberté el

le parti du gouvernement (2).

Une fois en prison, Proudhon laissa la guerre de broussailles et reprit le cours de ses études révolutionnaires. Ce fut l'objet de son livre : Idée générale de la récolution au XII siècle, public en 1851. En voici l'idée génératrice : « Ce que nous mettons à la place de gouvernement, dit Proudhon, c'est l'organisation industrielle. Ce que nous mettons à la place des lois, ce sont les contrats. Point de lois votées ni à la majorité, ni à la minorité: chaque citoyen, chaque commune ou corporation fait la sienne. Ce que nous mettons à la place des pouvoirs politiques, ce sont les forces économiques. Ce que nous mettons à la place des anciennes classes de citoyens, noblesse et roture, bourgeoisie et prolétariat, ce sont les catégories et spécialités de fonctions, agriculture, industrie et commerce, etc. Ce que nous mettons à la place de la force publique, c'est la force collective. Ce que nons mettons à la place des armées permanentes, ce sont les coalitions industrielles. Ce que nous mettons à la place de la police, c'est l'identité des intérêts. Ce que nous mettons à la place de la centralisation politique, c'est la centralisation économique. - L'apercevez-vous maintenant cet ordre sans fonctionnaires, cette unité profonde et toute intellectuelle. Ah! vous n'avez

(2) Mélanges, t. m p. 48.

⁽¹⁾ Système des contradictions économiques, 1. 11, p. 390, 2e édition.

jamais su ce que c'est que l'unité, vous qui ne pouvez la concevoir qu'avec un attelage de législateurs, de préfets, de procureurs géneraux, de douaniers, de gendarmes. Ce que vous appelez unité et centralisation, n'est autre chose que le chaos éternel, servant de base à un arbitraire sans tin : c'est l'anarchie des forces sociales, prise pour argument du despotisme, qui, saus cette anarchie,

n'existerait pas 1). »

Après le coup d'Etat, Proudhon, un instant déconcerté, se remit vite en selle. Ce fut l'objet d'un volume intitulé : La Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre. D'après lui, Napoléon, dictateur de circonstance, n'avait pour la dictature, ni idée, ni qualité, ni titre ; mais, par l'ensemble de ses principes, par sa tradition, par la pression des intérêts et l'urgence des réformes, il devait etre, un jour, l'homme de la révolution. « Je ne sais pas comment cela se fera, dit-il dans l'épigraphe de son livre, mais c'est écrit. » La griffe du destin est sur Bonaparte et Napoléon III, empereur, ne sera que l'exécuteur testamentaire de Prondhon. C'était hardi, mais c'était vrai. A cette heure-là même, Louis-Bonaparte n'en disconvient pas, et bien qu'il se fut fait un rôle de sauveur, il espérait bien, par une transformation lente, reprendre les programmes du carbonarisme. Par là, il vériliera les pronostics de Proudhon.

Le coup d'Etat toutefois fut, pour les socialistes, un immense désastre. Proudhon dut se rabattre sur des matières moins explosibles que la gratuité du crédit, la banque d'échange et la solution, du problème social. A des intervalles assez rapprochés, il publia le Manuel du spéculateur à la Bourse, des Réformes dans l'exploitation des chemins de fer, la Théorie de l'Impôt, la Guerre et la Paix, les majorats littéraires. Pour ne pas prêter prise aux procureurs de l'empire, dans le Manuel du spéculateur, il parle des formes et de la matière de la spéculation, en homme rompu aux affaires; il découvre les malversations qui s'y commettent et les flétrit avec tant de raison qu'il détermina l'Empereur à écrire une lettre contre les Manieurs d'argent. Dans les études sur les chemins de fer, il montre que ces établissements, par leur constitution actuelle, sont hostiles au bien public et que pour les ramener à son service, il faut effecfuer de profondes réformes. Dans la Théorie de l'impôt, il expose ses idées sur la matière avec une lucidité fort calme ; le conseil d'Etat du canton de Vaud couronna cet ouvrage. Dans la Guerre et la Paix, il pose, à sa manière les principes du droit publie; il caractérise la phénoménalité de la guerre, son droit, ses formes, ses causes et demande sa transformation. Au fond, il identifie le droit avec la force. Dans les Majorats littéraires, il se prononce contre toute idée de propriété absolue à l'usage des auteurs et trouve que

la loi fait bien assez-pour les gens de plume Dans un volume sur l'art, il relève encore les latitudes de son compatriote Courbet. Si Proudhon, dans ces livres, est moins militant que dans le journal, cependant il reste fidèle à lui-même et pousse ses idées avec antant d'énergie que de modération. L'écrivain s'est mûri; le penseur s'enfonce dans ses théories avec la plus belle ardeur et la plus ferme philosophie.

Pendant que Proudhon écrivait ces livres, le coup d'Etat tournait à la révolution et recherchait des complices. Avis fut ouvert, dans les hautes régions, que, pour préparer les exploits du bandit couronné, il fallaît amollir les mœurs et attaquer la foi chrétienne. L'impératrice se chargea de pousser à la démoralisation par le luxe, le prince Napoléon promit de trouver et de pousser les démolisseurs de l'Eglise. Ce fut le temps de la maison païenne bâtic à Paris par le même prince Napoléon et l'inauguration des diners gras du Vendredi-Saint. Sainte-Beuve fut. fait sénateur. Renan et Michelet publièrent, l'un, la Vie de Jésus, l'autre, la Sorcière. Proudhon avait préludé à ces attaques par ses trois volumes sur la Justice dans la Rérolution et dans l'Eglise, L'Eglise n'avait, qu'à se bien tenir.

L'objet de ce dernier écrit de Prondhon, c'est de prouver que la justice est immanente dans l'humanité, et non pas transcendante; que l'Eglise non seulement n'y a rien compris, mais qu'elle l'a gatée; que la révolution scule en produit la formule et la vertu. Proudhon étudie successivement les questions générales de personnes, de biens, d'Etat, d'éducation, de travail, d'idées, de conscience et de liberté, de progrès et de décadence, d'amour et de mariage, enfin de sanction morale. Sur toutes ces questions, il procède par axiomes, à la manière des moralistes; puis ajoute, sur ces axiomes, ses sentiments personnels, toujours curieux à connaitre, mais souvent fort aventureux. Danssa correspondance, Proudhon confesse luimême les imperfections de cet ouvrage èt se llatte d'y avoir apporté, pour l'édition qu'il fit en Belgique, de nombreuses additions et corrections. Nous ne l'examinerous pas en-détail. Le grand défaut du livre, c'est de vouloir faire marcher le monde sans Dieu. Proudhon renouvelle l'entreprise des Titans et reste écrasé sous le poids de son ingrate entreprise. Lescul point, pour nous remarquable, de cet ouvrage, ce sont les passages de la préface on Proudhon rend hommage à l'Eglise.

« L'Eglise croit en Dieu, dit-il, elle y croit mieux qu'ancune autre; elle est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine, et il n'y a qu'elle qui sache adorer. Or, comme ni la raison ni le cour de l'homme n'ont su s'affranchir de l'idée de Dieu, qui est le propre de l'Eglise,

l'Eglise est indestructible.

« A toutes les époques de l'histoire, le genre humain a cru, d'un consentement unanime, que la société avait pour base nécessaire la religion; que la foi théologale était la condition sine quà non de la vertu, et que toute justice avait sa source et sa sanction dans la divinité.

«Les rares exemples de protestation athéiste n'ont l'ait que confirmer la commune croyance, en montrant que les athées, ou niaient la justice et la morale, ou n'en donnaient qu'une tausse théorie, ou remplaçaient la garantie religieuse par celle d'une subordination ar-

bitraire.

« Or, l'analyse des idées religiouses et la logique de leur développement démontrent : Que, nonobstant la diversité des méthodes et des rites, tous les culles sont au fond identiques ; qu'il n'y a par conséquent et ne pent y avoir qu'une seule religion, une seule théologic, une seule Eglise; enfin que l'Eglise catholique est celle dont le dogmatisme, la discipline, la hiérarchie, le progrès, réalisent le mieux le principe et le type théorique de la société religieuse, celle par conséquent qui a le plus de droit au gouvernement des âmes, pour ne parler d'abord que de celui-là.

« A toute objection du libre examen, à toute lin de non recevoir de l'autorité séculière, l'Eglise peut éternellement répondre, sans qu'il soit possible à âme croyante de re-

jeter sa répouse.

« Croyez-vous en Dieu?

« Croyez-vous à la nécessité de la religion?

« Croyez-vous, par conséquent, à l'existence d'une Eglise, c'est-à-dire d'une société établie sur la puissance même de Dieu, inspirée de lui et se posant avant tout comme expression du devoir religieux?

« Si oui, vous êtes chrétien, catholique, apostolique, romain ; vous confessez le Christ et toute sa doctrine ; vous recevez le sacerdoce qu'il a établi ; vous reconnaissez l'infaillibilité des conciles et du souverain pontife ; vous placez la chaire de saint Pierre audessus de toutes les tribunes et de tous les trones: yous ètes, en un mot, orthodoxe.

« Si non, osez le dire : car alors ce n'est pas sculement à l'Eglise que vous déclarez la guerre, c'est à la foi du genre humain.

« Entre ces deux alternatives, il n'y a place

que pour l'ignorance ou la mauvaise toi. « Il faut l'avouer : il ne s'est pas présenté jusqu'à présent de nation pour dire : le possède en moi la justice ; je ferai mes mœurs : je n'ai pas besoin pour cela d'un être suprême et je saurai me passer de religion.

« L'argument subsiste donc; et comme, an point de vue religieux, principe de toutes les églises, le catholicisme latin est resté, et de beaucoup, ce qu'il y a de plus rationnel et de plus complet, l'Eglise de Rome, malgré tant et de si formidables défections, est la seule légitime (1. »

Quand Napoléon III fit décidément la guerre au Pape, le juif Mirès, le protestant Guizotæt le socialiste Proudhon se firent l'honneur de défendre l'Eglise ronaine. Proudhon écrivit entre autres La Fédération et l'Unite de l'Italie, Nouvelles observations sur l'Unité de l'Italie, Si les traités de 1845 ont cessé d'exister. Λ la même date se rapportent Les Démocratesassermentes et les réfractaires. In principe fédévatif et de la capacité politique des classes ouvrières. Ce dernier écrif est la préface de la Commune, que Proudhon, s'il ent vecu, ent couvert de ses anathèmes.

Proudhon monrut en 1865, épuisé par l'excès de travail. On a publié, depuis sa mort, en œuvres posthumes, outre la The viv dv Iapropriété. France et Rhin, sujet terrible et douloureux, la Théoric du moncement consti-Intionnel, la Philosophie du Progrès, la Pornocratic, les Evangiles, les Actes des Apâtres, la rie de Jesus, la critique de Napoléon les et quatorze volumes de Correspondance, d'une très instructive lecture.

« On crie sur moi au démolisseur, dit-il·luimême ; ce nom me restera jusqu'an bont ; c'est la fin de non-recevoir qu'on oppose à tous mes travaux, homme de démolition, impuissant à produire!... L'ai pourtant donné déjà passablement de démonstrations de choses très positives, telles que :

« Une théorie de la torce : métaphysique du groupe (elle sera surtout démontrée, ainsique la théorie des nationalités, dans un livre

qui sera prochainement publié);

« Une théorie dialectique : formation des genres et espèces par la méthode sérielle ; agrandissement du syllogisme, qui n'est bon que lorsque les prémisses sont admises :

« Une théorie du droit et de la morale (doctrine de l'immanence) :

« Une théorie de la Tiberté :

« Une théorie de la chote, c'est-à-dire de l'origine du mal moral : l'idéalisme ;

« Une théorie du droit de la force : droit de la guerre et droit des gens ;

« Une théorie du contrat : fédération, droit public on constitutionnel;

« Une théorie des nationalités, déduite de la force collective : indigénat, autonomie ;

« Une théorie de la division des pouvoirs. corrélative de la force collective ;

« Une théorie de la propriété ;

- « Une théorie du crédit : la mutualité, corrélative de la fédération :
 - « Une théorie de la propriété littéraire :

« Une théorie de l'impôt ;

« Une théorie de la balance du commerce ;

« Une théorie de la population ;

« Une théorie de la famille et du mariage ;

« Sans préjudice d'une foule de vérités incidentes. »

On doit honorer, dans Proudhon, les vertus privées, la grandeur du talent, la puissance du travail, un dévouement absolu à sa cause. Il faut reconnaître qu'il a rendu à l'Église plus d'un service. Mais on ne peut douter du crédit qu'il a donné aux doctrines révolutionnaire. C'est, de beaucoup, le plus puissant niveleur de notre âge ; c'est le Descartes de socialisme. — Pour le surplus, nous avons vu les économistes et les socialistes dans l'histoire de la Commune ; c'est là que l'erreur devient faction et pousse, par le fer et par le fen, à la ruine de la civilisation.

C'est l'ouvre que poursuivent maintenant les Guesde, les Karl-Marx, les Bakonnine, teute la lignée des héritiers de Proudhon.

Nous venons maintenant an libéralisme. L'économie politique et le socialisme, par leurs doctines, leurs théories et leurs systèmes, portaient atteinte aux droits respectifs du travail et du capital ; ils ébranlaient la propriété, quelquefois la famille et toujours rabaissaient, aux seules exigences du bienêtre, la destinée de l'homme. Ce l'ut, pour le XIX^e siècle, une erreur pleine de périls, qui deviendront bientôt des catastrophes. Une autre erreur, beaucoup plus funeste, vint alors altérer les rapports légitimes du pouvoir politique de la liberté sociale. Du principe dont elle abusait, cette erreur s'appela le libéralisme. Jusque-là, et à peu d'exception près, les peuples avaient confié leur sort à l'autorité publique. En Asie, ils avaient en quelque sorte divinisé le pouvoir ; en Europe, la race audacieuse de Japhet avait voulu être moins gouvernée ; elle s'était forgé des constitutions pour l'équilibre des pouvoirs, ou plutôt, cette constitution s'était faite par la main du temps, avec le concours des circonstances, par l'appui et pour le bien de toutes les classes de la société. En Europe, ce qui était ancien, c'était la liberté ; le despotisme était nouveau. Mais depuis trois siecles, l'absolutisme s'était acclimaté, d'abord en France, à la suite d'une révolte des rois contre la papauté, dont Luther avait été le porte-étendard. L'éducation chrétienne, que les peuples avaient reçu de l'Eglise, ne leur permit pas de s'accommoder longtemps de l'absolutisme royal. Cet absolutisme s'était d'ailleurs compromis par ses maladresses, usé par ses excès. Partout, à la fin du siècle dernier, il n'avait plus qu'une existence précaire, garantie sculement par la force. Lorsqu'en France, un prince bénin voulut répudier l'héritage autoritaire de l'ancien régime et revenir à la tradition des états généraux, les députés du peuple, au lieu d'accepter cette royale restitution, déchirèrent les cahiers qui avaient déterminé leur mandat et s'érigèrent en assemblée souveraine. Il fut dit que la souveraineté résidait dans la nation ; que ses élus étaient les dépositaires de cette sonveraineté sans limites : et que le roi, au lieu d'être souverain, n'était plus que le premier serviteur du pays. La translation de l'absolutisme du pouvoir exécutif au pouvoir législatif : c'est cela qu'il fut convenu d'appeter le libéralismé.

Le libéralisme, ce n'est pas le rétablissement de l'ancienne liberté; c'est l'absolutisme, ci devant royal, devenu absolutisme parlementaire, s'exerçant suivant certaines formules constitutionnelles, qui se résolvent finalement dans l'absolutisme de l'arbitraire humain, émané, cette fois, non plus d'un seul, mais d'une bande de soi-disant législateurs.

L'absolutisme, royal ou parlementaire, était, par lui-même, une impiété contre Dieu et un attentat contre la nation, Indépendamment de sa criminalité propre, il était tout imprégné de doctrines hostiles à l'Eglise et an Saint-Siège. Depuis Philippe le Bel, s'était introduite en France une créance fausse qui s'était ingéniée, par divers actes, à rabaisser le pape dans l'Eglise, et à rejeter l'Eglise hors de l'État. Avec ces deux prétentions, les rois s'étaient acheminés vers le despotisme ; d'un côte, ne relevant ni du Pape ni de l'Eglise, mais sculement, disaient-ils, de Dieu et de leur épée, ils étaient des espèces de petits dieux terrestres; de l'autre, tenant les évéques sous leurs mains et les élevant, sous certains rapports, au dessus' du pape, ils se trouvaient, par l'esclavage des évêques, maîtres dans l'Eglise comme l'Etat. Or, à son avènement, le libéralisme empauma ces deux articles de l'absolutisme royal et les poussa aux dernières extrémités. En 1789, l'Assemblée constituante mit la main sur les biens du clergé, dispersa les ordres religieux et créa, de son propre monvement, une constitution cicile, mais réellement schismatique, du clergé. L'Eglise a recu, de son l'ondateur, une constitution divine; elle vit par cette constitution: mettre, en place de cette constitution divine, une constitution faite de main d'hommes c'est un sacrilège, plus que cela, une gigantesque sottise. Pour obtenir le serment à cette constitution, la révolution française proscrivit le clergé tidèle, prit Avignon au Pape, plus tard lui enleva Rome, et, pendant dix ans, passa sur la France, comme une trombe sanglante qui crovait en finir avec l'Eglise, parce qu'elle avait versé le sang des prêtres et scellé la tombe d'un pape prisonnier.

Sous l'empire, le libéralisme, incarné dans un homme, dans un dictateur, continua, contre l'Eglise, sa trame de persécution. Par les Articles organiques, il établit l'esclavage de l'Eglise; par l'enlèvement de Pie VII et le concordat de Fontainebleau, il voulut établir l'esclavage de la Papauté. Ces deux conditions remplies, les libéraux, devenus chambel'ans, lirent bon marché des libertés sociales, satisfaits du despotisme impérial, pourvu que leur impiété put en recevoir son triomphe.

Dieu avait brisé la révolution par Bonaparte; il brisa Bonaparte par une coalition. Un jour, les souverains alliés virent arriver à leur camp une députation de libéraux notoires. Ces sectaires du libéralisme venaient demander aux chefs de la coalition, d'imposer le protestantisme à la France ; et, si cette demande ne pouvait obtenir son effet, ils sofficitaient, an moins, une charte libérale qui leur permit, à la longue, l'équivalent d'une révolution religieuse. On ent la charle octroyée, Sous son fragile abri, les libéraux, devenus comédieus, jouèrent le rôle de victimes qui veulent devenir bourreaux. Sons le beau prétexte de mainteuir la charte et de s'opposer à la tyrannie royale (la tyrannie de Louis XVIII! ils se mirent à arracher à la faiblesse des rois contre l'Eglise, des concessions, qui équivalaient, pour ces rois, à la déchéance.

On le vit bien en 1830. Louis-Philippe, en monlant sur le trône, avait promis d'être le roi de la révolution. Le dessein du conspirateur couronné n'était pas d'y venir par de sanglantes saturnales; ses ministres croyaient. par l'hypocrisie de quelques lois, diminuer de plus en plus la part de l'Eglise, mettre par le monopole la main sur les ames et s'ériger en pontifes civils d'un christianisme de contrebande. Un homme se présenta alors pour déjouer leur dessein ; ce fut l'abbé de Lamennais. Lamennais était un puissant esprit, presqu'un grand écrivain. Par l'Essai sur l'indifférence, il avait réagi tortement contre l'impiété du siècle ; par d'autres écrits, il avait combattu le gallicanisme et montré à la France le chemin de Rome. En présence du libéralisme de la branche cadelle et du gallicanisme de la branche aînée, il en vint pen å pen å se persuader que l'Eglise, saisissant l'arme forgée contre elle, vaincrait ses ennemis sur le champ de bafaille dont il avait déterminé l'assiette, Jusqu'à lui les bons chrétiens ne considéraient les libéraux que comme des impies : l'idée n'était venu à personne que la pensée révolutionnaire fut susceptible d'une conciliation quelconque avec l'Eglise. On considérait plutôt qu'entre l'Eglise et la révolution libérale, il y avait antagonisme flagrant, irréductible et éternel. Lamennais, sans proposer autrement cette conciliation, pensa que les principes de la révolution pouvaient etre admis par l'Eglise, on du moins par ses apologistes : que la liberté de pensée, de conscience, de culte, de presse valaient mieux que l'antique esclavage ; et que l'Eglise, séparée de l'Etat, forte de sa force divine, vaincrait, par la seule vertu du Christ, toutes les puissances de l'enfer. En principe, Lidée était séduisante; en fait, elle n'était qu'un rève.

L'Eglise n'approuva point l'initiative de Lamennais. Grégoire XVI, sans nomuer le vaillant champion, reponssa tous les principes de ses controverses et toutes les habiletés de sa stralégie. La condamnation fut unanimement ratifiée ; pas un disciple de Lamennais ne suivit dans la révolte l'hérésiarque foudroyé par le pape. Le libéralisme resta, aux yeux des chrétiens, ce qu'il est réellement,

une révolte contre Dien, un acte de déchéance de désus-Christ et de son Eglise.

Mais la Charte de 1830 avait promis aux catholiques de France, esclaves du monopole universitaire, la liberté d'enseignement. Trois disciples de Lamennais, pour jonir des promesses de la Charte, ouvrirent cette école libre, dont l'onverture, simplement illégale, mais légitime, les conduisit en police correctionnelle. Λ partir de 1836, au lien de prendre. par force, la liberté promise, les catholiques revendiquerent, par la pressect par la tribune, l'exécution du serment de Louis-Philippe. Le prince, voltairien couronné et roi usurpateur, ne se souciait guère de tenir sa promesse. Trois ministres, Villemain, Cousin, Salvandy, essayèrent successivement de concéder cette famense liberté qu'ils inscrivaient au frontispice de leurs projets de lai, mais négligeaient toujours de taire passer dans les articles. Cette mauvaise foi ministérielle, outre qu'elle était l'effet d'une trahison, était une insigne maladresse. Sons le coup de ces provocations successives, les catholiques élevèrent plus hant la voix ; les évêques descendirent dans l'arène brûlante de la polémique; Montalembert par ses discours, Mgr Parisis, évêque de Langres, par ses brochures, Louis Veuillot, par ses articles de l'Univers, animérent au combat le zèle des nouveaux croisés, Louis-Philippe devait tomber du trône sans avoir dégage sa parole d'honneur; il perdit à l'encan de la révolution une couronne que la révolution avait posée sur sa

An cours de ces longues polémiques, les évêques s'appuyaient volontiers sur les promesses de la charte, et, raisonnant par analogie, réclamaient la liberté comme en Belgique, mais sans prétendre ériger en droit le système belge de la séparation. On se soutenait du conde, sans dévier et sans préconiser, comme un juste principe, la promisenité doctrinale et sociale de l'errenr et de la vérité. C'est un grand principe chrétien que, dans la défense de la vérité et dans la direction des choses religieuses, tout ce qui se fait contrairement à l'ordre hiérarchique, confrairement any rapports naturels et à la subordination légitime de diverses parties de l'Eglise, tout cela, quelqu'apparence de bien qu'il puisse ayoir, finit toujours par aboutir à mal. Un simple prêtre conçut alors le dessein de sortir des lignes, de se soustraire à la direction de l'épiscopat, de changer l'assiette du camp et de stipuler sans titre pour l'Eglise. Ce prêtre était un ecclésiastique de Paris, nommé Dupanloup.

Cet ecclésiastique était un enfant de la catholique Savoie, mais mal né, des fornications d'une tille. On lui avait trouvé des talents, l'énergie d'un montagnard, et, à Saint-Sulpice, au lieu de le faire étudier, on l'avait poussé aux catéchismes, où ce ramasseur d'idées qu'il n'avait pas commença par compulser des volumes de notes et à poser, en

se faisant bien venir des familles, sa base d'opérations ultérieures. Dans la suite, il n'étudia jamais et fut toute sa vie un naïf ignorant. Plus tard, lorsqu'il fut évêque, on redontait sa présence aux examens de grand séminaire ; pour les choses les plus simples, il tombait en admiration ; et dès qu'un élève avait répondu un de ces mots qui trainent dans tous les manuels, c'était de l'extase : « On n'apprenait pas cela de notre temps, » disait-il : le fait est que, de son temps, en dehors de ces classiques, il ne savait rien et sa théologie ne dépassait pas les limites du catéchisme. Au demeurant, homme plein de flammes; mais cette locomotive, bien chauffée, ne tirait rien à sa suite, que des hommes frivoles, et, dans son train, il n'y avait pas de wagon pour la bonne marchandise. Bref, ce bâtard devait être, toute sa vic. l'homme des idées efféminées, des conceptions fansses et des plans entachés de bâtardises.

Au cours des polémiques contre le monopole universitaire, ce Dupanloup, stipulant sans qualité sur des choses hors de sa compétence et faisant de prime abord, ce qu'il reprocheratant à d'antres, un accroc à la discipline, avait publié, en 1845, un livre intitulé : De la pacification religieuse. L'olivier à la main, il prétendait qu'entre l'Eglise et l'Etat , il y avait lieu à transaction, à conciliation, même sur les principes. Et, pour le prouver, lui, homme du sauctuaire, il proclamait une revolution religiense, mot encore plus impie qu'absurde, el cette révolution, elle consistail à accepter, à invoquer, à proclamer les principes et les libertés de 1789. « La liberté de conscience, la liberté des opinions, etc... tout cela nous le prenons au sérieux, nous l'acceptons franchement; ces libertés, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les antres; nous tendons un vrai but, au grand but des esprits honnêtes, des grands esprits de TAssemblée constituante... On n'a pas le droit de nous dire que, insensibles à la marche du temps, sourds à la voix de l'expérience, nous ne comprenous pas les idées et les mœurs de la France nouvelle, que nous n'eutendons vien à l'esprit de la Révolution... De quelque facon que vous nous considériez, nous venons à vous, nous et tout ce qui marche avec nous; achevez votre conquête en nous acceptant. « Tel est l'acte de naissance d'un catholicisme libéral; on a pas entendu dire qu'il ait jamais reçu le bap-

Ainsi voilà un ecclésiastique frivole et sans honneur qui s'en va, de son propre monvement, offrir la paix aux Thiers et aux Guizot, c'est-à-dire aux deux grands empoisonneurs de la France; il parle d'une révolution religieuse, d'une proclamation religieuse des principes de 1789, d'une entente rétléchie de l'esprit révolutionnaire avec l'esprit catholique, non par la conversion des impies, mais par l'adhésion des croyants. Et qu'on ne dise

pas, pour l'excuser, qu'il se borne à accepter, par hypothèse, la situation telle quelle. S'il n'eût dit que cela, il n'eut rien fait que parler pour ne rien dire. C'est la thèse même du libéralisme qu'il prône, e'est la préconisation des maximes de 1789, comme constituant un état régulier et légitime, comme lormant un ensemble de législation qu'aurait pu adopter Suger on Charlemagne. Ce sont les propres expressions de Dupanloup; et cette déclaration est un des plus graves événements que puisse enregistrer l'histoire du XIX° siècle.

Or, ce que proclame ici ce bâtard a été formellement condamné : f° par Pie VI, comme contraire au bien de la religion et de la société, dans une lettre du 23 avril 1791, aux habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin; 2º par le même Pie VI, le 23 février 1791, dans une lettre à Loménie de Brienne; le 10 mars de la même année dans une lettre mémorable au cardinal de Larochefoucauld; et le 29 avril 1814, dans une lettre à Mgr de Boulogne : 3º par Grégoire XVI dans les Encycliques Mirari vos et Singulari, contre les erreurs de Lamennais. En présence de ces documents, on se demande comment un catholique, un prétre, pouvait, en 1845, articuler l'adhésion, dix fois répétée, aux principes de 1789, qui sont tous principes de révolution et de persécution : l'articuler, non seulement en son nom personnel, mais au nom des catholiques français, qui, certes, ne lui avaient donné aucun mandat. La seule réponse à cette question, c'est que Dupanloup, formé à Saint-Sulpice, sur cette fin de Restauration, où l'on réchauffait tontes les vieilleries gallicanes, et fossilisé dans ces idées retardataires, fausses et scandaleuses, ignorait. Mais Dupanloup est là tout entier; toute sa vie ne sera que le développement cauteleux et l'application, avengle et passionnée, de cette déclaration.

En 1848, Dupanloup porta ces idées à l'Ami de la Religion, qui en mournt. A la même date, Lacordaire, Maret, Ozanam, tablant sur les idées conciliatrices de Dupanloup, fondérent l'Ere nouvelle. Si l'on accepte 1789 comme un point de développement fumanitaire, il faut accepter, comme un progrès, toutes les révolutions qui en découlent. Äprès 1848, l'orleaniste Dupanloup, ci-devant légitimiste, s'il n'arborait pas la nouvelle coearde, devait aller où vont les vieilles lunes. L'ère nouvelle, la seconde république réelamait des l'euilles nouvelles, des idées nouvelles, des hommes nouveaux. Maret, Lacordaire et Ozanam, trois têtes sans bonnet, s'y essayerent. Il fallait qu'ils eussent l'esprit bien à l'envers pour croire que février 1848 tut un sursum corda et constituait une marche en avant. Mais faute de bonnet, ils ne purent s'entendre. Lacordaire, pas fait pour la presse, se retira le premier sous la tente d'Achille, boudant les deux fidèles, qui se brouillèrent à leur tour. Si bien que ce premier essai de conciliation libérale n'aboutit qu'à

des brouilles. L'Err nouvelle mourut sous les foudres du désabonnement.

Alors un autre disciple de Dupanloup entra en scène : il s'appelait Falloux. Alfred de Falloux, d'une famille de commercants, récemment ennoblie, avail, pour ses débuts, et malgré sa promesse, manqué à la prise d'armes de la duchesse de Berry en 1832; jeune encore, il avait écrit, sur Louis XVI et Pie V, trois volumes assez honnétes, pen profonds, plus explicites pourtant qu'il ne les eut faits depuis. Ces deux ouvrages avaient, dans sa pensée, pour but de lui amener les sympathies des catholiques et des légitimistes. Elu député en 1846, il n'avait en que le temps de faire son apprentissage parlementaire, forsqu'éclata 1848. Catholique et légitimiste, il acclama d'enthousiasme la république, et, à force de démarches, de compromis et de ruses, se fit réélire député. Après le 10 décembre, il fut appelé dans le ministère Barrot, à l'instruction publique et aux culles. Ministre, il nomina une commission extra parlementaire pour préparer, sous la double direction de Cousin et de Dupanloup, un projet de loi pour la liberté d'enseignement. Dans cette commission, il avait appelé tout l'état-major universitaire, mais, des catholiques, il n'avait pris que des hommes de troisième grandeur, et avait rejeté nommément Mgr Parisis, Ch. Lenormand et Louis Veuillot, La commission n'eut été nommée que pour exalter Dupanloup et assurer, par le concours de cet homme sans principe, le monopole universitaire, qu'elle n'eut pas été composée autrement. De ses délibérations où prévalurent Thiers et Cousin sortit un projet de loi qu'on peut ramener aux stipulations suivantes :

1º Les grades universitaires seront nécessaires à tous ceux qui enseigneront hors de

l'Université.

2º L'Université restera juge et partie dans sa propre cause en conservant le monopole des examens et des grades.

3º L'Université pourra interdire aux écoles libres les livres qui pourraient lui déplaire.

4° La surveillance de l'Etal, prescrite par la Constitution, sera transformée en inspection de l'Université; elle portera même sur la morale et s'étendra aux petits séminaires.

5° Les prêtres appartenant à des congrégations non autorisées, ne pourront ouvrir

des écoles.

Ce projet n'accordait point la liberté d'enseignement; s'il faisait brèche au monopole, il assurait le pouvoir de l'Université et lui amenait le concours de l'Eglise; surtoul il ne faisait, au nom de l'Etat, que des concessions; ne reconnaissait ni le droit divin de l'Eglise, ni le droit sacré des pères de famille; enfin il posait, dans le principe de la loi, une force qui permettrait un jour légalement de la restreindre ou de l'annihiler. Le cardinal de Bonald, les évêques de Chartres

et de Nancy désapprouvérent publiquement ce projet qui disposait de l'Eglise sans son aven et trompait toutes les esperances des catholiques. Les abbes de Cazalés, Combalot, Suchet, Desgarets, Robrbacher s'inscrivirent aussi parmi ses adversaires, Louis Veuillot, par l'action puissante de l'Univers, lit également échec à ce misérable projet Thiers-

Oupsuloup.

« Javais rapporté, dit-il, de mon voyage deux articles sur la position personnelle de M. de Falloux, sur les sentiments particuliers qui lui ont inspiré son projet, sentiments qui ne sont pas nouveaux chez lui et sur le péril, suivant moi très grave, que ce projet converti en loi fera courir à la religion. Je crois que vous n'auriez pas été mecontent de ce travail, où, sans contester aucune des qualités de M. de Falloux et en lui rendant, au contraire, pleine justice , j'établissais cependant qu'il n'est pas des nôtres, qu'il n'a pas l'esprit eatholique. Vous m'entendez bien. On peut avoir, et trop souveul en ce temps-ci, on a le cœur catholique et l'esprit rationaliste. On croit, on prie, on pratique, on est très bon chrétien et on donte de l'Eglise. On aime sa mère, on la vénère, on mourrait pour elle; mais on la croit vicille et défaillante ; et, au lieu de lui demander des lois, on lui offre, on lui impose des appuis qui la chargent et qui l'accablent. C'est le caractère de M. de Falloux, qui est un homme tout politique, et, en dehors des convictions religieuses, un homme de ce temps-ci. Voilà le malheur de se croire un peu plus sage que l'Eglise. (1) »

Milleurs, Venillot, parlant du même projet,

dit encore:

« Je n'ai point d'arrière-pensée. L'imprime tout ce que je pense comme si j'écrivais à un ami. Je trouve la loi mauvaise et dangereuse; il fant que j'en sois bien convainen pour le dire et je n'accepte pas du tout le reproche qu'on me fait de l'avoir dit avec trop de prompfitude. Lorsque la loi parut, je ne la connaissais pas : on avait lidèlement gardé, envers tont le monde, le secret de la commission. Il fallait parler, parcè que si nous n'avions rien dit, on votait d'argence et sans discussion ce projet, que tout le monde, excepté ceux qui l'ont fait, sent au moins la nécessité d'améliorer. Je dis : excepté ceux qui l'ont fait, car leur pensee, avonée à moi et à d'antres, est qu'il contient tout ce que nous pouvous obtenir et tout ce que nous pouvous désirer. Ce sont les propres paroles de M. de Falloux, dans la réunion du comité catholique ; il les a prononcées devant cinquante catholiques dont aucun n'a réclame! Et l'on me reproche d'être intraitable!

« de le suis, je l'avoue; et, pour moi, je ne tiens pas aux améliorations. C'est la base, le système tout entier du projet que je repousse, de n'ai point cessé de croire à la liberté de l'Eglise; j'y crois plus que jamais; je crois que l'Eglise pent tont, étant libre ; je crois qu'elle ne peut rien, enchevêtrée comme elle l'est, dans le projet, avec l'erreur. Ma foi, mon cœur, ma tierté de catholique, se soulèvent quand je vois ce rôle de commensale et presque de conculiue auquel l'Eglise est réduite par ses propres enfants. Je ne conçois pas qu'on ait en la pensée seulement de ce que l'on vent faire. Comment ! nous ne voulons pas d'évêques à la chambre des Pairs et nous en aurous comme fonctionnaires de l'Université? Comment! un laique par exemple pourra être recteur à Rennes, et, en cette qualité, il présidera l'évêque?

« Et ou regle cela, on veut bâcler cela sans que les évêques soient consultés! Ils apprenuent un jour par le Moniteur, qu'on le propose ; et, quinze jours après, le même Moniteur leur aurait appris que c'était fait !

« S'ils venlent ce mélange, qu'ils le diseut ; et alors, quoiqu'ils aient dit manifestement le contraire, je me tairai, j'aurai la foi que cette chose est bonne. Mais le moins était-bien qu'on les consultát, avant de faire une chose si contraire à tout ce qu'ils ont demandé, et

nous avec eux.

« Du reste, je doute aujourd'hui du succès de ce projet. Vous avez pu voir qu'il a été mal défeudu. On a déployé plus de colère que de raison ; et maintenant, après avoir dit que notre polémique est une indignité (Montalembert) une impiété (Dupanloup), une étourderie et une colère Falloux, on se trouve abandonné de la très grande majorité catholique de l'avais prévu, je l'avais annouce de vive voix, lorsqu'il en était temps encore, à ceux qui voulaient le savoir aussi bien que moi, et qui n'ont pas voulu m'entendre. Ils n'en persévereront pas moins ; ils se briseront. Ven aurai d'amers regrets; mais pas le moindre remords; car j'aurai sauvé le drapeau, et autour du drapeau le parti qu'ils m'accusent de perdre, et qu'ils abinuaient tout entier dans la masse ténébreuse des conservateurs à tout prix.

« ... de ne crois pas trop m'engager en yous disant que si vous etiez ici, que si vous voviez les situations, si vous saviez mille details importants qu'il convient que je taise au public, vous seriez avec nous, pleinement avec nous et que, dans tous les cas, vous nous feliciteriez d'avoir enrayé le mouvement deplorable qui tient à nous jeter à la queue

de Thiers et de Cousin (1). »

Falloux dut se retirer du ministère avant d'avoir fait voter sa loi. Son successeur, Esquirou de Parieu la reprit; une commission parlementaire l'amenda; elle fut votée; ce fut la loi du 15 mars 1850, que les catholiques n accepterent, sur l'avis de Rome, que faute de mieux ou crainte de pis. Mais le fait qui reste à la charge du catholicisme libéral, c'est que Talembert, Falloutembert et Lonpembert,

comme dit Veuillot, s'étaient entendus bassement avec Thiers, Cousin et la fleur des pois de l'Université, pour confirmer son droit; ils croyaient avoir fait merveille parce qu'ils avaient ouvert, à l'Eglise, dans cette Université rationaliste et anti-chrétienne, une petite place de faveur, et sans proclamer hautement le droit. De leur part, c'était, croyaient-ils, un acte de grande habileté; à nos yeux, ce n'est qu'un manque de foi. Ces prudents el ces timides ne connaissaient pas ou mettaient

en oubli la force du Nazareen.

Entre temps était monté sur le siège de Paris, Dominique Sibour, C'était un homme de petite littérature, et de grandes prétentions. A Digne, il avait montré un esprit tout romain et favorable à ce droit canon qui coupe par la base le gallicanisme ; à Paris, tombé dans le tover brûlant de gallicanisme bysantin, il en épousa toutes les passions. Les retardataires du gallicanisme, les libéraux de toutes nuances lui firent liesse; il les accueillit et ne se montra guère hostile qu'aux catholiques purs, notamment à l'Univers. Ce pauvre homme s'était persuadé que les ultramontains voulaient être évêques à sa place et qu'ils l'empécheraient par leur intransigeance doctrinale de l'aire tout le bien qu'il révait; pent-être même craignait-il que leur orthodoxie trop peu complaisante ne réveillât les parisiens et ne l'exposàt au martyre. L'intransigeance est le devoir strict de tous les chrétiens ; l'esprit conciliant, de la part d'un simple particulier, n'a jamais été, n'est et ne sera jamais qu'un acte d'égoïsme ; et pour caractériser la chose, une trahison. Pour combattre l'Univers. Sibour fonda le Moniteur cutholique, dont il confia la rédaction à Bautain et à Darboy, les deux hommes de France les moins faits pour le journalisme ; il devait faire, par l'éclat de ses vertus conciliatrices, brêche à l'intransigeance ; il ne fit brêche qu'à la bourse de son fondateur. « Le Moniteur cotholique, dit Venillot, n'est rien; mais il a un patron (Mgr Sibour) qui est inquiétant. C'est un esprit faible et prompt, et singulièrement chimérique. Alc! que l'homme est admirable par la quantité de ses imperfections! et que la Providence est grande, qui dompte de tels instruments et s'en sert (2)! »

A cette même date, Sibour et Dupanloup, dans leur Concile de Paris, avaient machiné quelque chose contre l'*Univers*, « Avez-vous su, demande Veuillot, que, dans le catalogue des décrets du Concile de Paris, il y en a un contre les écrivains catholiques, où nous ne sommes pas nommés, mais que l'on dit spécialement dirigé contre nous? Ce décret a été reproduit à Rennes et je ne sais où encore. Il a été proposé à Bordeaux, où l'évêque de Poitiers, notre ami, l'a fait rejeter. Par fentremise affectivelse de Saint-Sulpice, il a chance de passer ailleurs, et un jour on ne

^{1 |} Louis Victory, Correspondance, 1, tv, p. 208.

² torrespondance, t. iv. p. 253.

manquera pas de nous dire que nous ayons été frappé par la majorité des Conciles. Dans cette situation, il ne serait pas mauvais que nous eussions à produire quelque marque ostensible de la satisfaction du Pape (1), » Le cardinal Gousset, par son concile d'Amiens, mit à néant celle machine des Sibour et des Dupanloup; Venillot avait craint que Saint-Sulpice, par son ubiquité, ne lui menageat une autre fortune.

En 1851, Joseph Gaume, vicaire général de Nevers, publia un livre intitule : Le Ver vonyeur des sociétés modernes. Dans ce livre, supposant l'éducation chrétienne, il demandait que l'instruction, qui n'est qu'un moyen d'éducation, fut mise en rapport avec son but, d'une manière plus directe, par l'enseignement de la philosophie, de l'histoire et des lettres. Gamme avait particulièrement insisté sur le danger, pour l'innocence des mœurs et la pureté de la foi, dans l'usage exclusif des classiques païens. En conséquence, il proposail d'expurger plus à fond et d'enseigner chrétiennement ces classiques de Rome et d'Athènes; de plus, il réclamait une part d'antériorité et de concomitance pour les classiques chrétiens. Le cardinal Gousset, alors dans tout l'éclat de sa gloire théologique, avait donné, à Gaume, la plus explicite approbation. A son jugement, les amis de la religion et de l'ordre social devaient comprendre facilement la nécessité de modilier, dans les établissements d'instruction publique, la direction des études : de manière à faire dominer les classiques chrétiens, dont les écrits sont si propres à inspirer aux jeunes gens la pratique des vertus évangéliques et à remettre, dans toute leur vigueur les principes constitutifs de la société. Cet écrit suscita une controverse, où chacun avait parfaitement le droit d'opiner selon son bon ou son manvais jugement. On ne pouvait pas contester sérieusement la nécessité de christianiser l'instruction ; la divergence d'appréciation ne tombait que sur l'emploi. Il n'y avait pas de quoi s'échauffer beaucoup. Dupanloup intervint dans la controverse avec ses emportements d'homme pacilique et, pour son diocèse, trancha la question en faveur du statu quo. Ce grand esprit. ce libéral à tous crins, avec ses allures de pourfendeur, était, au fond, un esprit timide et routinier. Diminuer l'emploi des biographies de Cornelius Nepos et des métamorphoses d'Ovide, des idylles de Virgile et des épitres d'Horace, comment donc! mais le monde fut retombé aussitôt dans la barbarie! Dupanloup fit un mandement pour ordonner à ses professeurs de se tenir dans la vieille ornière; et, comme il ne faisail rien sans prendre la grosse caisse, cet agenda fut publié dans tous les journaux de parti ; ces journaux ne manquèrent pas de faire observer que la décision du pacha d'Orléans tranchait définitivement

la question. L'Univers pensa que ce mandement épiscopal, obligatoire comme direction pour les professeurs du diocèse, du moment qu'il était publié en dehors du diocèse, par les journaux, tombrit sons sa compétence; et, si l'éloge était permis, la critique devait Lêtre, pour que l'élogene fut pas un opprobre. L'Univers avait raison; un acte de l'évêque d'Orleans, directoire lorcé pour son diocèse, an dehors, n'est plus qu'une opinion discutable ; autrement, si par là même qu'un évêque. a opiné, sur des choses controversées, son opinion devenait obligatoire pour tout le monde, ce serait la liberté comme à Saint-Pétersbourg, U*Univers* discuta donc le mandement orléanais; aussitôt l'évêque, par un autre mandement à sonnettes, comme il savaiten faire, protesta contre la critique et défendit aux professeurs des séminaires diocésains la lecture de l'Univers. Sans aucun doute; il en avait le droit; on se demande seulement ce qu'il faisait de son esprit conciliateur et ce que pourrait bien être son libéralisme, sinon pour lui, la liberté de tout faire, et, pour les aufres, le devoir d'obéir. De plus, suivant l'aproté de ses rancunes, oublieux de tout droit canon, Dupanloup se prit à libeller une déclaration en quatre articles :

« Les archevéques et évêques sonssigués : Considérant qu'il importe de faire cesser.

les bruits qu'on affecte de répandre dans le public, au sujet de prétendues divisions qui existent entre les évêques, sur des questions importantes touchant à l'autorité de leur saint ministère et à l'enseignement des lettres

dans les écoles chrétiennes:

« Déclarons les points suivants :

« 1º Que les actesépiscopaux ne sont en auenne facon justiciables des journaux, mais seulement du Saint-Siège et de l'Episcopat.

« 2º Que l'emploi, dans les écoles secondaires, des classiques anciens, convenablement choisis, soigneusement expurgés et chrétiennement expliqués, n'est ni mauvais ni dangereux, et que prétendre le contraire. ce serait condamner la pratique constante de tous les évêques et des plus saintes congrégations religieuses, puisqu'il est de notoriété publique, que, jusqu'à ce temps, tous les évêques et toutes les congrégations enseignantes ont admis les anciens classiques grecs et latins dans leurs écoles.

« 3º Que l'emploi de ces classiques anciens ne doit pas toutefois être exclusif, mais qu'il est utile d'y joindre, dans la mesure convenable, comme on le fait généralement dans tontes les maisons d'éducation dirigées par le clergé. l'étude et l'explication des auteurs

chrétiens.

作。Que c'est aux évéques seuls qu'il appartient, chacun dans son diocèse respectif, et sans que nuls écrivains et journalistes aient à cet égard aucun contrôle à exercer, de déterminer dans quelles mesures les auteurs,

⁽¹⁾ Théorie de la propriété, p. 223, 2º édition. T. XIV,

soit païens, soit chrétiens, doivent être employés dans leurs petits séminaires et dans les écoles secondaires confiées à la direction

du clergé diocésain. »

Ces quatre articles enssent pu se réduire à deux, et, de ses deux, l'un est inntile, l'autre inexact. L'inutile est celui qui veut décider une question libre, trancher une question de pédagogie: l'inexact est celui qui sommet à leurs confrères : les mandements des évêques, Cela n'est pas vrai, même dans la théorie gallicane où tous les évêques sont papes indépendants : mais Dupanloup se complaisait à ce galimatias, prétendûment mystique et parfaitement absurde. Quand sa plume cut couché sur le papier ces quatre articles. Dupanloup se prit à envoyer des émissaires de tous côtés pour recueillir des signatures. Jusqu'ici ce bâtard n'avait été qu'un esprit fermé et sans mesure ; en provoquant des signatures, en dehors du pape et sans son approbation, par une procédure contraire à tout droit, il devient un novateur téméraire : en provoquant ces signatures par des mensonges officieux, comme il le fit au moins près de trois évêques, — j'en ai publié la preuve, il n'est plus qu'un vulgaire imposteur ; en se réservant de publier cette déclaration signée, il vise à renverser l'Univers, à se mettre à la tête de l'épiscopat comme une sorte de patriarche directeur, à abattre les ultramontains, surtout leurs chefs, les Gousset, les Parisis, les Pie ; à réagir contre les doctrines Romaines et à faire trembler Pie IX en présence d'une sédition masquée, mais très réelle. Heureusement l'affaire ne put aboutir. Parmi les évêques signataires, il y ent peu de cohésion et d'entente : parmi les non-signataires, il y cut de fortes oppositions; le cardinal Gousset écrivit contre la déclaration une lettre qui la coulait bas. Rome appronva la lettre du cardinal Gousset : Gaume, soumis à l'Index, non seulement ne fut pas condanmé, mais nommé protonolaire; et l'Univers, qui devait être écrasé dans la bagarre, put agrandir sou format et continuer ses pronesses. Dupanloup était vaincu ; mais pas pour longtemps, car, ce batailleur, des qu'une arme avait été arrachée de ses mains, se mettait à en forger d'autres et ce sera ainsi jusqu'à sa mort.

A la même date. Venillot entreprenait la publication de la Bibliothèque nouvelle, « Le but que je venx alteindre, écrivait-il, est précisément de montrer que les nations les plus brayes, les mieux donces, dégénèrent et vont à la ruine depuis que le protestantisme les amordues. Je venx laisser à tous ceux qui nous liront cette conviction réfléchie, qu'il u'y a point de salut hors de l'Eglise et que les peuples sont d'indignes et faibles marmots, qui tombent dans la bone dès qu'ils làchent la main de leur mère 1 ». Venillot voulait donner, à son journal, le contrefort du livre;

et, pour atteindre ce but, que, seul alors, il pouvait atteindre, il était parfaitement outillé en hommes. Il ne semble pas qu'un tel dessein put obtenir d'un évêque autre chose que de chaudes sympathies. Plusieurs en effet applaudirent ; c'était pour le pacha d'Orléans une raison de se prononcer à l'encontre, et cette fois, pour me servir de son expression, il frappa un grand coup en se cachant. La Bibliothèque nouvelle avait publié un écrit de Donoso Cortes, intitulé : Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme. Dans cet écrit. l'ambassadeur d'Espagne attaquait fortement l'Ecole libérale dont Dupanloup était la tête mitrée ; il dénonçait ses absurdités, ses iniquités et son impuissance; il le réfutait avec une éloquente parole et une doctrine profonde. C'était le cas, pour Dupanloup, de défendre ses opinions ; mais ce rusé pourfendeur n'entendait pas courir cette aventure. Dans l'impossibilité d'avancer sans péril ou de reculer sans déshonneur, le fin matois prit un biais: il làcha, dans les jambes de l'ambassadeur, l'un deses vicaires généraux, un nommé Gaduel. Cétait un marseillais, ancien ou exsulpicien, ci-devant professeur, espril faux et prétentieux, très propre à toutes les besognes absurdes. Sans égard pour le caractère de l'ambassadeur, et sans souci de comprendre le beau livre qu'il vontait abattre, l'ancien ou ex-sulpicien, dénonca dans l'ouvrage, vingt on trente hérésies, notamment le fatalisme, le trithéisme et le baïanisme ; il en tit tintamarre dans l'Ami de la religion; il en écrivit à l'archevèque Sibour et à Donoso Cortès ; il ent surfout la malencontreuse idée d'exiger l'Univers une rétractation publique. Veuillot, orléanais de naissance, connaissail *intus et in cute* l'homme absurde qui lui cherchait pouille. De sa plus fine plume, il écrivit, contre les articles de Gaduel, la réfutation la plus épicée et la mieux réussie qu'on put souhaiter. C'était de bonne guerre. Loyalemeut, il n'y avait qu'une chose à faire, c'est que l'agresseur battu entreprit sa justification. Gaduel n'y pensa même pas. Lui qui, tout à l'heure, voulait faire mettre à genoux Veuillot et Cortès, déféra Veuillot à l'archevêque de Paris. Sibour, sans observer aucune forme de procès, lanca contre l'*Univers* un verdict. Veuillot était alors à Rome : il en appela an Pape. Du Pape, il obtint deux choses: une lettre du secrétaire des lettres latines, Fioramonti, qui l'engageait à continuer son œuvre ; et une Encyclique où le pontife romain enjoignaitaux évêques de traiter avec plus de convenance et d'équité les écrivains ecclésiastiques. Sibour leva sa condamnation; Dupanloup ne tint aueun compte des injonctions du Pape, et, suivant le dévouement traditionnel de son berceau, maintint, jusqu'au bout, contre l'Univers, sa condamnation. Le Pape devint même un jour l'actionnaire de l'Univers; quant à Dupanloup, il fut le démolisseur

constant du journal soutenu par le Pape, Pour Donoso Cortès, il en avait appelé à l'Index; l'Index le renvoya indemne; la Cirilta couvrit de louanges son excellent opuscule; sa traduction italienne de l'Essai fit lire son livre dans la péninsule. Mais jamais ni l'indigne Gaduel, ni le plus indigne Dupanloup ne firent à Donoso Cortès la moindre réparation d'honneur.

Vers ce même temps, un jésuite, le P. Chastel, se posait en défenseur de la raison contre certains écrivains qu'il ne nommail pas, mais qu'il llétrissait du sobriquet de traditionnulistes. Ces traditionnalistes affreux, c'étaient J. de Maistre, L. de Bonald, Nicolas, Martinet, les évêques d'Amiens et d'Arras, plus l'archevêque de Reims, le cardinal Gousset. On fit comprendre à ce Jésuite qu'il ferait mieux de se taire et il se tut. Pourtant, parmi ceux qu'il accusait, il y en eut un que l'archevéque de Paris poursuivit en cour de Rome, c'était Augustin Bonnetty, le Directeur de l'1 niversité catholique et des Annales de philosophie chrétienne, un pieux laïque qui publia, pour la défense de l'Eglise, cent quarante volumes. Rome eut volontiers laissé dormir l'accusasation ; en présence des instances de l'archevêque, on présenta à la signature de Bonnetty quatre ou cinq propositions, dont plusiems avaient été déjà sonscrites par le vicaire général de Sibour, Louis Bautain. Dans ce rapprochement piquant, il y avait une lecon. Bonnetty signa saus mot dire, et, après comme avant, continua de servirla Chaire du Vicaire de Jésus-Christ. L'affaire eut dû charitablement rester sccrète ; par passión, malgré les vœux contraires du Saint-Siège, Sibour publia ces propositions. La presse impie ne dissimula pas l'enchantement qu'elle éprouvait de se voir soutenue, contre les défenseurs de l'Eglise, par un-archevêque. Mais, par une contradiction que la passion scule explique, ce même Sibour, si hostile à Bonnetty et à Veuillot nommément, intriguait, près du Saint-Siège, pour faire épargner Cousin. l'un des plus grands empoisonneurs du XIXe siècle. Le Saint-Siège eut, pour Cousin, toute la charité qu'il pouvait avoir ; mais, envers ses erreurs, il dut se montrer vigilant et justement sévère. Le seul trait qui reste de ces intrigues pour Cousin et contre Bonnetty, c'est que les catholiques libéraux. Fort indulgents pour les ennemis de l'Eglise, ne se trouvaient de feu que contre ses défenseurs.

Une autre circonstance où éclata la même passion, ce l'ut la suppression de la Correspondance de Rome. Un mouvement de réforme orthodoxe avait rétabli en France les ordres religieux, reconstitué l'unité liturgique, renoué la chaîne des conciles provinciaux, mis en déroute le particularisme gallican et le rigorisme jansénien. Un point, mais décisif, restait à remporter, c'était la restauration du droit canonique. Je dis décisif, car tant que l'arbitraire épiscopal subsistera en dehors du droit canon, il ne l'audrait qu'une mauvaise

génération d'évêques pour faire perdre à la France tout le fruit de ses retours et tous les bienfaits de ses conquêtes. Les particularistes sentent très bien cette importance décisive du droit continuier, qu'ils mettent à la place du droit canon. Aussi, quand ils écrivent des livres, même classiques de droit canon, il est toujours sous-entendu pour eux que cedroit canon est impossible en France, que cen'est qu'une respectable faribole, qu'on en parle à grande boache, mais pour n'en rien faire. Que si un évêque, pressé par sa conviction ou sa conscience, entreprend de revenir an droit pontifical, it se trouve toujours quelques bons messieurs, pour y mettre obsfacle, et des que cet évêque réformiste est mort, on lui donne un successeur dont le premier soin est de mettre au panier les projets. de réforme. Ne touchons pas à l'œuvre de nos pères ; laissons les bornes où Charlemagne les a plantées : j'ai entendu ces niaiseries de mes propres oreilles. C'est donc une œuvre aussidifficile que nécessaire de ramener la France. au régime salutaire du droit pontifical. On avait imaginé alors de publier à Rome une Correspondence, qui visait surtout notrepays. Cette correspondance rapportait le droit en vigneur, les décisions des congrégations romaines, tout cet ensemble de travail d'application par quoi les Pontifes Romains complètent chaque jour les décrets du Concile de Trente. On comprend que nos libéraux ne ponyaient supporter un pareil attental : c'éfait contraire aux mours et coutumes de l'Eglise gallicane. Un lit donc esclandre contre la Correspondance de Rome, on la dénonça même au l'ape ; et, comme le Pape n'allait pas au gré de ces messieurs, ils s'en furent tronver Napoléon III. Napoléon, qui se croyait menace par l'affirmation du droit pontifical, du moins on le lui avait fait entendre, Napoléon demanda à Pie IX da suppression de la Correspondance de Rome. Cette revue dut disparaître ; elle a été avantageusement remplacée par les Analecta, par les Acta Sanctæ Sedis et par les Reynes locales de droit canon qui se font aujourd'hui une obligation de suivre les consignes du Saint-Siège Apostolique.

La Correspondance de Rome supprimée, pour mieux fermer la France au rétour du droit canon, un fagotteur de la secte libérale, Lequeux, Gallois ou Gaduel, rédigea un Mimoire sur le drait contumier. Ce Mémoire était anonyme; c'était une œuvre de ténébres, c'est-à-dire l'œuvre d'un làche. On y posait les principes des contumes gallicanes, on en revendiquait l'application même depuis le Concordat qui a détruit tout l'ancien état de nos églises ; on montrait Rome cessant de les respecter et amenant une révolution dans la discipline; on indiquait entin divers moyens pour se soustraire à ce retour du droit pontifical et résister au Pape. Cette œuvre de ténèbres était d'ailleurs écrite avec une modération affectée et un certain appareil d'érudition. Les auteurs avaient voulu jeter de la pondre aux yenx et voiler, aufant que possible, l'indignité de leurs conclusions. Le Mémoire fut d'ailleurs répandu avec une générosité princière : il fut envoyé aux hommes marquants, aux évêques, aux sapérieurs de grand séminaire et à tous les affiliés du libéralisme qui devaient tambouriner dans la presse la nouvelle machine. Mais l'aftaire n'alla pas si rondement que l'avaient présumé les Sibour et les Dupanfoup. Le cardinal Gousset, l'un des criminels visés par le mémoire, en écrivit une brève réfutation; en quelques mots, l'archevêque avait découvert le néant du mémoire et dénoncé sa pertidie. Ensuite le même cardinal en condensa le système en quelques propositions, comme Cornet Favait fait antrefois pour le Jansénisme et le frappa, en concile, d'une condamnation. Un peu plus tard, le Pape tit mettre à l'Index le Memoire pour le droit contumier, comme il avait fait mettre à l'Index précèdemment, Builly. Lequeux, Bernier et antres manyais classiques du gallicanisme. L'auteur ne s'est jamais soumis à cette condamnation de l'Index, par cette raison que , d'après lui et les siens, l'Index n'oblige pas en Trance. On voit, par ce fait d'un prêtre, rejetant de son chef une décision du Pape, que le galficanisme libéral, c'est le protestantisme tout pur. Ce fait d'insomnission incline fortement à croire que le fabricateur du factum tenait de très près à l'évêque d'Orleans.

En 1856, au mois de mai, l'Egérie mâle de L'évêque d'Orléans, le comte de Falloux entreprenait une nouvelle campagne contre I*l'ui*cers. Le Gaduel, en robe courte appelait son libelle, l'Histoire du parti catholique. Par une faute que la passion scule explique, l'historien remontait fort haut dans l'énumération des torts du journal catholique. A quoi on pouvait répondre deux choses : 1º que l'Univers avait recu du Pape, en 1853, un bill d'anmistie, à supposer qu'il eut des torts ; 2º qu'à l'époque lointaine dont parlait Falloux, l'Univers avait pour patrons ou pour amis les amis actuels du pamphlétaire. Falloux se donnait, du reste, dans son libelle, tous les torts qu'il imputait gratuitement à l'Univers. Les faits y étaient faussés, les citations tronquées, les doctrines dénaturees avec une espèce d'audace sonrnoise et vile. Le calonmiateur allait jusqu'à mettre en doute la probité de Louis Veuillot, « Louis Veuillot, de sa main vigourense, brisa cet astucieux travail et somma son adversaire de dire-ce qu'il entendait par nosjours de souplesse on de complaisance pour d'impérieux atliés. « Que M. de Falloux, disait-il, épuise ce débat. A-t-il un document, a-t-il un témoin qui dépose contre nous d'une pensée, d'un mouvement d'intérêt personnel, d'une tendance quelconque à tirer de la cause que nons servons un profit privé quelconque? Qu'il produise ce document, qu'il amène ce témoin. S'il n'a que sa parole, nous donnons la nôtre et nous en restons là (1). Le calomniateur se garda bien de relever le démenti ; c'était sa manière d'être gentilhomme.

Vers la fin de juillet 1856, parut à Paris, chez l'éditeur Dentu, un vol, in-8º, de 204 p., intitulé : l'*Univers jugé par lui-mème*, on Études et documents sur le journal l'Univers, de 1845 à 1855. Ce volume avait pour but de protester contre la prépondérance croissante de l'Unirers. « un journal rédigé par des laïques, et qui occupe dans les affaires religieuses une place dont il serait plus qu'inutile de nier l'importance. » Pour atteindre ce but, on se proposait d'étudier, dans deux volumes, d'abord l'influence sociale, puis le rôle religieux du journal. Sur le premier point, on s'appliquait à prouver que l'Univ vs avait l'esprit revolutionnaire et démocratique, qu'il était partisan de la liberté illimitée des consciences et des cultes, hostile à l'union de l'Eglise et de l'Etat, fort attaché aux libertés constitutionnelles et très violent dans sa polémique. Ce ne seraient pas là aujourd'hui des crimes: alors, je n'ai jamais pu comprendre pourquoi les libéraux, prétant leurs propres doctrines à l'Univers, entendaient lui en faire tort. Sans doute, la plus grande disgrace qu'on put lui infliger eut été de le mettre en contradiction avec lui-même. Mais, pour y réussir, les auteurs avaient employé un genre de preuves inadmissible pour tout esprit droit. Des lecteurs sans intelligence avaient découpé dans la collection de l'Univers des passages de deux ou trois lignes, et, avec ces passages, rapprochés sans ombre de probité ni de raison, ils espéraient bien le faire pendre. A leur honneur, il faut convenir qu'ils avaient mene ce dessein avec une très habile perlidie. Dans tout journal, il y a des parties faibles, louches, équivoques, mais qu'il faut prendre dans le sens de l'ensemble et d'après l'esprit connu du journal. Ce sont ces passages qu'ils avaient extraits de préférence. Quant à l'emploi qu'en lit l'assembleur, il n'y a rien au monde de moins logique et de plus malhonnète. Après avoir déchiqueté les articles, isolé des phrases, pris les choses à contre sens, confondu l'objection avec la réponse, on met un mot de 1847 à côté d'un một để 1853, suivi d'un một de 1845, pour faire entendre ce que pense l'*Univers* en 1855. C'est là à peu près lout l'artifice grossier du rédacteur, moyennant quoi, cet imbécile vous prouve, par exemple, que, d'après l'Univers : le la Révolution française est un écoulement du Christianisme; 2º que la Révolution a ses lointaines prémisses dans l'Evangile ; 3° que la Déclaration des droits de l'homme a été tracée au flambeau de la science théologique et des études sacerdotales; 4º qu'un certain nombre de socialistes, élevés dans les séminaires, ont été entraînés au socialisme par ce qui leur restait de christianisme; 5° que l'Evangile est la terre natale

de la democratie; 6º que la Révolution de 1848. a été baptisée par Pie IX ; 7° que la lif erté absolue des doctrines, des croyances, de la presse, de l'opinion, a recu la consécration romaine ; 8º que Pie IX l'a introduite dans ses Etats. 9° que, par ses actes, le vicaire de désus-Christ a ouvert une ère nouvelle; 10" que tout principe illibéral est antichrétien 1. Voilà un échantillon, pris sur la l'ête, des imputations du pamphlet contre l'Univers. La vérité est que ces doctrines sont aux antipodes des créances de l'Univers, et forment le Symbole. particulier de Dupandoup, le promoteur du pamphlet. lei, il est parfaitement impossible de rien comprendre aux agissements de cet évêque ; sa polémique ne relève plus que de Charenton.

En présence d'un écrit anonyme, on se demande tout naturellement le nom de l'anteur. Informations prises, il parait que l'inventeur de ce procédé est Georges Darboy, prêtre du diocèse de Langres, parti à Paris pour faire fortune ; à Langres, il avait éte très chaud partisan de l'Univers; à Paris, il fut très chand parlisan des ennemis de ce journal, Cependant, sa prebité ne mena pas jusqu'au bout l'entreprise. L'abbé Debeauvais, curé de 81-Jacques du Haut-Pas , s'attela ensuite à cette ingrale besogne ; ce fut l'abbé Cognat qui en répondit devant les tribunaux. D'antres, sans aucun doute, y avaient mis la main; Dupanloup aimait ces collaborations de physicurs qui vont à un but connu de leur scul corane. Lorsque le libelle eut paru, l'Univers commenca d'abord à y répondre : mais la réplique cut demandé des milliers de pages. Il était plus facile de prouver, devant un tribunal. que le livre n'était qu'un tissu d'impostures : c'est le parli que prit l'*I nivers* ; il attaqua l'edileur en police correctionnelle. Cenul le viai moyen de se débarrasser enfin de ces punaises.

L'instruction du procès til connaître par le détail les origines du pamphlet. Cétait le résultat d'un complot entre Dupauloup et Sibour. On avait travaillé à Orléans. La première assise avait été fournie par l'évêque en personne. Un mandement qu'il avait composé, imprimé, et qu'il ne put publier en 1853, après la publication de l'Encyclique, avait fourni aux rapsodes certaines idées, quelques bouts de phrases et des monvements oratoires. Ce mandement était tombé entre les mains de l'Univers; une courte collation de textes suffit pour orienter les perquisitions. Les extraits de l'Univers, découpés par les valets de l'évêque, avaient été recopiés à l'évêché par des élèves du Grand-Séminaire : ces séminaristics ne savaient pas alors ce qu'ils faisaient : mais quand l'affaire fut éventée, ils en découvrirent toute la trame. Le chanoine Pelletier (fait là bien à propos pour recueillir ces confessions. Bienlôt tons les chroniqueurs et nouvellistes, belges ou autres, s'accordérent à mettre Dupanloup à l'origine ctan centi animateur. Cest d'Orlèans que partit le pamphlet; c'est par les mains de l'Avii de la religion, alors journal de Dupan-loup, qu'il fut jeté au pel·lie; et (lognat ne convainquit personne en se fivrant comme auteur responsable. Qui donc avait pu faire les frais de ce Let in-8, grand format, papier épais, imprimé avec luxe, envoyé gratuitement urbi et orbi? Ce n'était ni Cognat, trop pauvre sire, ni Debeauvais, ni personne, que Falloux, Dupanloup et les poules aux œufs d'or de la secte libérale.

Cel exces d'avenglement, de passion, et. disons le mot, d'impudeur, révolta la conscience publique. Un millier de prêtres et vingi évêques se levèrent pour profester contre ce libelle encore plus imbécile qu'in-fâme. Pierre-Louis Parisis d'Arras, suivant sa coutume, oavrit le feu; puis vinrent Jean Doney, évêque de Montauban : Thomas Gonsset, archeveque de Reinis; Maurice de Bonald, archeveque de Lyon; Charles Thibault, évêque de Montpellier: Mellon Jolly, archevéque de Sens; Pierre Mabille, éveque de Saint-Claude: Ferdinand Donnet, archevegue de Bordeaux ; Antoine de Salinis, archevêque d Auch; Clément, cardinal Villecourt; Louis-Edouard Pie, éveque de Poitiers; Joseph-Armand Gignoux, évêque de Beauvais; Mathias Debelay, archeveque d'Avignon; Philippe-Olympe Guibert, évêque de Perpignan : Irénée Depéry, évêque de Gap ; André Ross, évêque de Strasbourg : Godefroy Brossais Saint-Marc, éveque de Rennes ; René Sergent, évêque de Quimper; François Lacroix, éveque de Bayonne ; Leonard Bertand. évêque de Tulle: Augustin Forcade, évêque de la Basse-Terre; Gaston de Garsignies, évêque de Soissons ; les éveques de Smyrne, de Solie, de New-York, de London, de Saint-Hyacinthe, de Waterford, d'Annecy, Engrand nombre de journaux de France et de l'êtranger rendirent également hommage à la vaillance de l'Univers. On croira facilement que cette celatante manifestation n'avait pas pour but de defendre Louis Veuillot contre Sisson et Cognat : contre ces athlètes, Venillot entpu aisément suttire. Ce que repoussaient tous ces témoins, c'étaient les patrons cachés de la brochure : c'étaient ces frommes que, ni le respect d'eux-mêmes, ni le respect des autres, ni le respect de la vérité n'avaient pu empécher de se servir de cette arme de la lâcheté. méchante. Il fallait être bien fou ou bien misérable, pour s'aveugler et s'obstincr à ce point dans une si bonteuse entreprise.

L'affaire tourna au tragique. Au procès, Cognat avait pris, pour défenseur. l'avocat Dufaure; et cet avocat janséniste avait reçu de Sibour même une lettre le priant d'accabler Veuillot devant le tribunal. De la sacristie de Saint-Etienne-du-Mont, il avait encore écrit pour presser Cognat de soutenir cette cause qui était celle de l'archevêque. Quelques

minutes plus tard. Sibour était assassiné dans cette même église. Cette mort amena une composition. L'Univers se désista, moyennant condition. Déloyaux jusqu'au bout, les auteurs du pamphlet soufflerent à Dufaure une phrase en désaccord avec ce qui avait été convenu entre les parties. Veuillot eut pu retirer son désistement ; il était trop généreux pour exiger une plus ample réparation. Après l'Encyclique later Multiplices, les trente lettres d'evéques et les mille lettres de curés que recut l'Univers constituaient, pour ce journal une sorte de rempart glorieux, que personne n'eut dû désormais attaquer.

La passion ne desarme jamais. Le Correspundant était passé, en 1854-1855, entre les mains des catholiques libéraux; il devint, pour cux, une machine de guerre contre ΓT nivers. Ozanam, Lacordaire, Montalembert, Falloux, le duc de Broglie se passèrent successivement la plume accusatrice. Leurs attaques ne méritent pas d'autre mention. L'Univers se tenait dans les lignes de la stricte orthodoxie; le Correspondant, catholique aussi. mais libéral, reprochait à l'Univers de ne pas le suivre dans ses évolutions. C'était une lutte de symboles, que opposition dans la manière de comprendre la profession de la foi chrétienne et l'obligation qui incombe, à la société civile, de reconnaître la royanté de Jésus-Christ. De ces adversaires, il en est un qui se fit particulièrement battre par Dom Guéranger. Albert de Broglie, né en 1821, avait, par origine italienne, le talent d'embrouiller les choses ; par sa mère, il était métis du sang de Genève : et par son père, attaché au constitutionnalisme. Enfant précoce, il avait d'abord servi la messe protestante de Guizot. Catholique pourtant, il vint bientôt aux études religieuses. En 1840, Albert de Broglie publiait le Systema theologiena de Leibuitz, qu'il intitulait, je ne sais pourquoi, Syst me religieux; il avait revu et traduit le texte, ajouté des notes et une préface où il parle. d'une facon peu exacte, de l'ordre surnaturel. En 1852, il égrivait, dans la Rerne des Deux-Mondes, sur les livres du comte de Saint-Priest et sur l'Eglise au moven-àge, lieu mal choisi pour exposer parfaitement de telles questions. A propos de Saint-Priest, il donnait un comp de patte aux Jésuites; à propos du moyen-age, il découvrait ses conceptions personnelles sur la différence de situation pour l'Eglise, entre le moven-âge et les temps modernes, « C'est, dit-il, avec la liberté et non avec le pouvoir qu'est l'alliance fructueuse et naturelle de l'Eglise. Elle a été autrefois le plus éclairé des pouvoirs ; elle doit être aujourd'hui la plus pure et la plus régulière des libertés. Ainsi, d'après de Broglie, autrefois l'Eglise était un pouroir, maintenant, c'est une liberté. Une révolution a transformé l'Eglise, parait-il. Non, vous yous trompez : rien west changé. Hier l'Eglise était reine du

monde ; reine elle est aujourd'hui ; reine elle doit rester dans tous les siècles. De quel droit dégradez-vous ainsi l'Eponse de Jésus-Christ. « L'histoire', dit dom Guéranger, l'histoire depuissoixante ans ne vous a-t-elle donc pas encore révélé que la société n'est en péril que parce que l'Eglise n'est plus traitée en reine? Vous en faites une liberté, de cette tille du ciel: Il est vrai qu'à vos veux tont ce qu'on parvient à affubler du nom de liberté, devient le souverain bien. Ni Dieu, ni son Eglise ne s'accommoderont de ce naturalisme; et le Concordat de Pie IX avec la couronne d'Autriche est la pour montrer combien les idées de 1789 et celles de 1830 sont loin de celles que l'Esprit-Saint inspire au Siège Apostolique, qui ne varie jamais sur les principes, parce qu'il est établi sur Pierre (1). »

En 1856, à son tour d'éreintement, le prince de Broglie, sous prétexte de parler de la polémique religieuse actuelle, tombait, à bras raccourci sur l'Univers. Entre autres aneries, il reprochait à l'*Univers* d'être l'ennemi de la raison, l'ennemi de la société moderne, l'ennemi de toute liberté religieuse et politique. Ces imputations n'ont pas besoin d'ètre relevées : elles sont folles. L'Univers est l'adversaire de la raison, séparée de la foi et hostile à la révélation ; il est l'adversaire de la société moderne en tant qu'elle repousse Jésus-Christ et asservit l'Eglise; il est partisan du devoir en matière de religion et des garanties en matière politique ; il combat, par là, l'esprit de révolte et la tyrannie. Il faut plaindre les gens qui prétent, à leurs antagonistes, des niaiseries, pour se donner plus facilement l'honneur d'en triompher. Ce sont là des triomphes futiles; le capitole n'est qu'à trois pas de la Roche Tarpéienne. Pour combattre Î $\it Univers$, de Broglie énonçait d'ailleurs, en matière de foi, des opinions fausses et dignes de censure, les opinions du catholicisme libéral. Dom Guéranger en a longuement fourni la preuve dans la préface de son Essai sur le

Après l'aventure du duc de Broglie, il y eut campagne pour impliquer Bonnetty dans une manvaise affaire, et, en sens contraire, intrigue pour innocenter Victor Cousin. Bonnetty se tira d'affaire par un acte de vertu ; Cousin devait mourir, épargné, il est vrai, par les foudres de l'Index, qui l'avait déjà suffisamment affeint, mais sans donner la moindre marque de résipiscence.

naturalisme contemporain.

Une autre intrigue, en partie double, eut pour objet d'innocenter les principes de 1789, et de maintenir les propositions gallicanes de 1682. La première affaire fournit la matière d'un opuscule de l'abbé Godard, qui présenta la Déclaration des droits de l'homme, comme un résumé des doctrines de saint Thomas, de Suarez et de Bellarmin; la seconde s'embusqua dans une édition, soigneusement revue et corrigée de la Théologie de Toulouse,

mais corrigée de manière à maintenir en l'édulcorant et en le dissimulant, tout le poison du gallicanisme. L'abbé Godard fut mis à l'Index ; le reviseur de la Théologie de Tonlouse fut critique dans la Revue des sciences ecclésiastiques par Mgr Jacquenet, mort évêque d'Amiens. Dans les éditions subséquentes, le reviseur dut reviser encore ce qu'il avait revu, corriger encore ce qu'il avait corrigé déjà; de manière que l'ouvrage de Vieuse, gardant sa pauvreté native et restant comme manuel d'un maigre enseignement théologique, put

pourtant éviter l'Index.

Une autre entreprise pour poser le ban et l'arrière-ban du catholicisme libéral, ce fut les congrès de Malines. L'idée de réunir un grand congrès catholique avait pris naissance chez les Belges qui voulaient grouper leurs forces et en appeler à l'opinion, pour lutter avec plus d'avantage contre le libéralisme, alors en possession du pouvoir. Cette idée venait des parlementaires, qui étaient tous catholiques libéraux et ne soupçonnaient pas qu'on put être autre chose. L'idée fut mise en ceuvre par un homme, personnellement très estimable, libre penseur, libéral de 1830, mais couverti à la foi et à la pratique catholique, Ducpétiaux, inspecteur général des prisons, membre correspondant de l'Institut, auteur de bons ouvrages sur les questions ouvrières; il était bien l'homme qui pouvait donner corps à une idée de congrès.

Les promoteurs du congrès étaient libéraux. il était naturel que le congrès le fût aussi. Néanmoins ils appelèrent avec impartialité à y prendre part plusieurs catholiques notoirement ultramontains, en particulier les directeurs et rédacteurs du Bien public, le professeur Charles Périn, l'illustre créateur de l'économie politique chrétienné, et le baron de Gerlache, à qui revint, à raison de son âge et de sa haute position dans la magistrature et la politique, la présidence générale de l'as-

semblée.

On était, du reste, persuadé, dans le groupe directeur du congrès, que le catholicisme libéral ne pouvait pas être contesté sérieusement. Je crois même qu'on regardait l'ultramontanisme comme une plaisanterie innocente et ses partisans convaincus à peu près comme des esprits bornés, envasés dans l'or-

nière de la routine.

Pour donner au Ongrès plus d'éclat, on y invita les notabilités étrangères. En 1862, le comte de Montalembert avait célébré, à son château de la Roche en Brenil, une espèce de synode libéral. A son invitation s'étaient réunis Alfred de Falloux, Théophile Foisset, Augustin Cochin et Dupanloup, évêque d'Orléans: de Broglie, dûment invité, avait envoyé des excuses. Les conjurés de la Roche en Brenil, habitués de longue date à combattre pour l'Eglise libre dans l'Etat libre, avaient renouvelé leur pacte libéral, mais en catimini. Leurs décrets s'étaient bornés à une inscription latine, placée dans la chapelle du château. Malines leur offrait l'occasion de précher leurs doctrines, à l'ombre de la constitution belge; ils saisirent avec empressement cette belle occasion. Cette constitution fut donc présentée au monde et à la ville, urbi et orbi, comme l'idéal à poursuivre. Le congrès pritainsi le caractère d'une grande manitestation européenne de l'école catholique libérale. A telle enseigne qu'un des orateurs belges (ces bons belges sont toujours naits) alla jusqu'a dire que, depuis le Cénacle, plus beau spectacle

n'avait pas été donné an monde.

Le premier congrès n'offre aucun incident. A proprement parler, if ne fut qu'une longue manifestation en l'honneur du catholicisme libéral. Le cardinal Wiseman et Mgr Manning, très opposés à cette note doctrinale, gardérent le silence. Le nonce ne parut qu'un jour, un moment, par déférence pour le cardinal Sterckx, qui couvrait de sa barette toutes les menées libérales. Le grand évênement fut le discours de Montalembert; il excita des transports d'enthousiasme, des applaudissements, des trépignements d'admiration, dont on ne peut se faire une idee, si l'on n'en a été témoin. Les ultramontains, les rédacteurs du Bien public, Ch. Périn, le baron de Gerlache, quelques théologiens qui avaient fait leurs études à Rome, ne protestèrent que par le silence et se tinrent dans une signilicative immobilité.

An deuxième congrès, en 1866, le groupe catholique avait en le temps de se reconnaître; il organisa une résistance qui tit obstacle. dans une certaine mesure, aux déchaînements des enthousiasmes libéraux. Il y ent certains discours où la vraie doctrine fut affirmée, notamment par le P. Hermann. Il fut impossible d'empêcher les ovations enthousiastes qui furent faites, du commencement

à la tin, pour Mgr Dupanloup.

Quand vint le troisième congrès, les catholiques de marque refüsèrent d'y prendre. part. L'Encyclique Quanta cura et le Syllabus avaient dissipé tous les doutes sur la ligne à suivrez-D'autre part, l'expérience des deux premiers congrès avait découvert l'impossibilité de réagir contre les actes seclaires du groupe dirigeant. Dès le premier congrès, on avait institué une commission exécutive permanente. Le grand économiste Charles Périn en faisait partie. Là, bien qu'on cherchat à les lui cacher, il lui fut facile de saisir les petites manœuvres, les petites intrigues, dont cette commission était le centre. Par suite, il ne voulut pas continuer, dans ce milieu, un rôle d'opposition impuissante, qui serait devenu ridicule, presque odicux, si, avec ses sentiments bien connus, il était resté en compagnie d'hommes, dont sa conscience lui commandait de contrecarrer les actes. Tout ce qui se lit, à cette époque, pour atténuer les condamnations du Syllabus, pour en détourner ou en fausser le seus, partit de la commission exécutive. Par là le parti-gardait en Belgique son existence et son autorité. La

mort de Ducpétiaux lui donna le coup de mort. Avec l'habileté de transformation qui caractèrise tous les sectaires, le parti libéral établit son centre doctrinal à l'Université de Louvain, qui bientôt lui appartint tout entière, et son centre d'action dans les deux chambres législatives, dont la majorité se compose, presque exclusivement, de catholiques libéraux, adorateurs ou tout au moins défenseurs de la constitution de 1831.

Le discours de M. de Falloux, l'incident soulevé par l'abbé de tieslin sur la rédaction des procès-verbaux, mettent en lumière les dispositions du troisième congrès : le catholicisme libéral s'y montre embarrassé, mais pas repentant. Le parti le plus sage était de laisser la secte à elle-même, libre de montrer ce qu'elle était et ce qu'elle voulait. Ce fut le motif qui décida M. de Gerlache, le comte de Villermont Charles Périn, à décliner toute participation au troisième congrès, qui se traina péniblement et mourut, comme ce congrès devait mourir, sans testament, ni héritiers... à moins qu'on ne venille lui donner pour successeurs, les congrès scientitiques internationaux de Mgr d'Hulst. Ces congrès en ont parfois laissé voir le désir; ils n'en out pas eu le courage.

Depuis, le catholicisme libéral est mort, comme doctrine, en 1870; il a succombé sous les comps du Concile du Vatican, après avoir employé tous les moyens, bons ou mauvais, pour se soustraire à une condamnation. Du reste, à l'exemple de l'arianisme, frappé an Concile de Nicée, s'il n'a pu survivre comme doctrine dogmatique, ils est maintenu comme pratique morale, comme règle latitudinaire, comme parti de conciliation à outrance. La mort des chefs a fait de leur tombe un piédestal aux disciples. Des hommes d'une très médiocre valeur sont devenus gens d'importance: mais ils ont fait plus fortune que ligure, et pendant qu'ils montaient au Capitôle, : la religion était précipitée de la roche Tarpéienne. Nous verrons les résultats de leur ettacement pendant la persecution qui de 1878 à 1900 trustrera l'Eglise de tous les bions faits du Concordat et lentera même d'immgurer, sur ses débris, le règne social de l'athéïsme.

Le libéralisme ne peut etre, pour l'Eglise, qu'un principe d'abdication et un élément de ruine.

Le pire obstacle au salut des âmes et au triomphe de l'Eglise, le pire empéchement de la consomnation des saints et des progrès de la religion, n'est ni dans le complet catholique libéral, ni dans les menées du socialisme. Le grand mal, c'est l'invasion du laïcisme dans le sanctuaire; c'est l'assujettissement de l'Eglise au pouvoir civil. Dès le début, la Révolution avait perpétré cet attentat en édictant la Constitution civile du clergé; la résistance du Pape et le martyre

du clergé mirent à néant ce crime contre Dieu et en tirèrent même des gages de salut. Napoléon reprit l'œuvre de Mirabeau; c'est un point qu'il faut entendre, si l'on veut comprendre quelque chose à la condition de l'Eglise en France, au XIX^r siècle et à la stérilité, à peu près tatale, de ses vertus, de ses euseignements et de ses protestations.

A côté et en dehors de l'Etat, l'Eglise est, dans la nation, une grande puissance. Le domaine de l'Eglise est autre que le domaine de l'Etat ; il est d'ailleurs plus vaste et plus profond. Par delà notre patrie et le court tragment d'histoire que percoivent les yeux de la chair, l'Eglise embrasse et présente aux yeux de l'esprit le monde entier et la cause suprême, l'ordonnance totale des choses, les longues perspectives du passé, du présent, de l'avenir et de l'éternité. Par-dessus les actes corporels et intermittents que la puissance civile prescrit et exige, l'Eglise gouverne la pensée, la conscience, le cœur, l'imagination, toute la vie intime, tout le travail intérieur et continu, dont nos actions visibles ne sont que les expressions incomplètes et les rares manifestations. A vrai dire, même lorsqu'elle se limite volontairement et de bonne foi, l'Eglise n'a pas de limites ; même quand elle conviendrait que son royaume n'est pas de ce monde, il en est, puisqu'elle y est : maîtresse, unique et souveraine, du dogme, de la morale, du culte, de la discipline, elle commande, elle règle tout l'ordre moral de nos relations avec la nature, avec nos semblables et avec Dien.

Dans la conception ecclésiastique des choses divines et humaines, l'Etat a sa place comme un chapitre dans un livre, et ce que l'Eglise dit, dans ce chapitre, est, pour l'Etat, d'importance capitale. L'Eglise y écrit ses droits et ses devoirs, les devoirs et les droits de ses sujets, un plan, moralement complet de l'ordre civil. Ce plan, vers lequel l'Eglise tourne les préférences de ses fidèles, sort spontanément de sa doctrine, pénètre la société temporelle, consolide, dans une inspiration chréticique, les institutions civiles et politiques. « Sur la famille et l'éducation, dit Taine, sur l'emploi de la richesse et de l'autorité, sur l'esprit d'obéissance ou de révolte, aur les habitudes d'initiative on d'inertie, de charité ou d'égoïsme, sur tout le train courant des pratiques quotidiennes et des impulsions prépondérantes. l'influence d'une Eglise est immense et constitue une force sociale distincte, permanente, de premier ordre. Tout calcul politique est fanx, si elle est omise ou traitée comme une quantité négligeable, et un chef d'Etat est tenu d'en comprendre la nature, s'il vent en évaluer la grandeur (1). »

Thiers, dans l'*Histoire du Consulat*, expose les grandes idées du premier consul au regard de la religion. « Dire d'où je viens, ce que je suis, où je vais, est au-dessus de nos

idées : je suis la montre qui existe, mais qui ne se connaît pas. » Ces questions formidables et insolubles, « nous précipitent vers la religion; nous courons au-devant d'elle; notre penchant naturel nous y porte; mais arrive l'instruction qui nous arrête. L'instruction et l'histoire, voilà les grands ennemis de la religion détigurée par les imperfections des hommes. » lei Napoléon se trompe : un peu de science éloigne de Dieu et beaucoup y ramène, a dit Bacon. En tout cas, la nécessité sociale de la religion est la pensée inspiratrice du Concordat. On dira que je suis papiste ; je ne suis rien ; je serai catholique ici pour le bien du peuple. Je ne suis pas croyant : mais l'idée d'un Dieu... et montrant le ciel : Qui est-ce qui a fait cela? » Autour du grand nom de Dieu, l'imagination des peuples a brodé ses légendes, « L'inquiétude de l'homme est telle qu'il ne peut s'en passer. A défaut de celle-là, il s'en lisserait d'autres, au hasard et plus étranges; ce sont les religions positives qui l'empêchent de divaguer ; elles precisent et délinissent le surnaturel; il vaut mieux qu'il le prenne la que de l'aller chercher chez des discurs de bonne aventure, chez des fripons, » Une religion établie « est une sorte d'inoculation ou de vaccine, qui, en satisfaisant notre amour du merveilleux, nous garantit des charlatans et des sorciers : les prétres valent mieux que les Cagliostro. les Kant et tous les réveurs de l'Allemagne (1). » — Dans son pamphlet contre l'unité de l'Italie, Proudhon approuve ces idées du premier Consul. La conclusion se réduit à ce dilemne : Ou la religion, on les acides du rationalisme et les folies de l'illuminisme. Pour un gouvernement, il n'y a pas d'antre alternative, et il n'est pas difficile de faire son choix.

En suivant cet ordre d'idées, Napoléon ajoutait : « Je ne veux pas de religion dominante, ni qu'il s'en établisse de nouvelles : c'est assez des religions catholique, réformée et luthérienne, établies par le Concordat. » Avec celles-ci on ne l'atonne pas dans l'inconnu : d'ailleurs, l'enfant suit la voie tracée par ses pères. Au demeurant, l'effet total du christianisme est salutaire : « Quant à moi, je n'y vois pas le mystère de l'Incarnation, mais le mystère de l'ordre social; la religion rattache au ciel une idée d'égalité qui empêche le riche d'être menacé par le pauyre, » — « La société ne peut exister sans l'inégalité de fortune et l'inégalité de fortune sans la religion. Quand un homme meurt de faim à côté d'un autre qui regorge, il lui est impossible d'accéder à cette différence, s'il n'y a pas là une société qui lui dise : Dieu le veut ainsi ; il faut qu'il y ait des riches et des pauvres

dans le monde; mais ensuite et pendant l'éternité, le partage se fera autrement (2), » En somme, à côté de la police répressive de l'Etat, Napoléon admet l'Eglise, comme police préventive. Le prêtre est un gendarme en soutane; le problème politique, c'est de faire marcher de concert le gendarme de l'Eglise et le gendarme de l'Etat.

Ici se présente une question grave : En droit, entre l'État et l'Eglise, existe-f-il une ligne de séparation, une règle quelconque d'harmonie? « Je cherche en vain où la placer, dit Napoléon; son existence n'est qu'une chimère. L'ai beau regarder, je ne vois que des muages, des obscurités. » Puisque les deux autorités peuvent se contredire, ne laissons pas leur frontière incertaine; faisons-nous notre part nous-mêmes et ne souffrons pas que l'Église empiète sur l'Etat : au fond, elle vent tout avoir ; ce qu'elle nous concède est l'accessoire ; ce qu'elle s'adjuge est le principal. « Voyez, dit-il. l'insolence des prétres, qui, dans le partage de l'autorité, avec ce qu'ils appellent le pouvoir temporel, se réservent l'action sur l'intelligence, sur la partie noble de l'homme et prétendent me réduire à n'avoir d'action que sur les corps. Ils gardent l'àme et me jettent le cadavre. » -Napoléon cut, sans doute, préféré être comme les césars de Ronte, souverain pontife et Dieu ; on bien, comme les princes schismatiques et hérétiques, être le chef de la religion et le premier dignitaire de l'Eglise. Napoléon se trompe deux tois : une fois lorsqu'il attribue à l'insolence des prêtres les dispositions de l'Evangile : une seconde fois lorsqu'il croit résondre le problème de l'humanité en mettant l'humanité sous le joug d'un seul homme,

Napoléon, qui pourtant n'était pas timide, n'osa pas tenter ce conp de force. Après y avoir bien réfléchi et longtemps-calculé, « ilne vent pas altérer la croyance de ses peuples ; il respecte les choses spirituelles, et veut les dominer sans les toucher, sans s'en mèler; il veutles faire cadver à ses vues, à sa politique, mais par l'influence des choses temporelles. » Que l'autorité spirituelle demeure intacte, Napoléon l'admet. A tort ou à raison, elle est, dans le domaine du dogme et du culte, une souveraine reconnue, obéie, effective; par la tidélité persistante des chrétiens, elle est une force efficace. On ne l'anéantira point; au contraire, un bon politique l'entretiendra pour s'en servir et l'appliquer aux lins civiles. « Vous verrez, disait Bonaparte, en négociant le concordat, vous verrez quel parti je saurai tirer des prêtres (3). »

Le premier personnage que Napoléon voulnt accaparer, c'est le Pape : il en avait besoin pour négocier le concordat, pour se faire sa-

(3) Bourrienne, Mémoires, t. v, p. 32.

⁽¹⁾ Mémorial de Sainte-Hélène, t. iv. p. 259; t. v. p. 323. — Pelet de la Lozere, Opinions de Napoléon au Conseil d'Etat, p. 223. — Discours, rapports, et travaux sur le Concordat, par Portalis, publiés en 1845, p. 10.

⁽²⁾ Ræderer, OEuvres complètes, t. 111, p. 324.

crer, pour reconstituer l'empire de Charlemagne, pour essayer, comme le César de Bysance, de subordonner le Pape à l'Empereur.

Le premier Consul avait besoin du Pape pour ériger le chef du gouvernement nouveau en patron de l'église catholique, pour lui soumettre les prêtres indépendants ou réfractaires, pour rompre le lien-canonique de l'ancien clergé à ses supérieurs en exil et à l'ancien ordre de choses, représenté par les Bourbons. En 1801 trois groupes d'autorités se disputaient les consciences. Il y avait encore cinquante évêques à l'étranger ; les vicaires apostoliques géraient les affaires au nom des évêques absents : le clergé constitutionnel tenait bon autant qu'il pouvait. Napoléon considérait comme un tour habile de faire donner leur démission aux anciens évêques ou de les faire destituer par le Pape. Si quelques-uns s'obstinent à ne point descendre de leur siège, ce refus les discrédite ; ils ne sont plus que des rebelles qui préfèrent les affaires du monde, les intérêts terrestres aux affaires du ciel et à la cause de Dicu. Le gros de leur clergé les abandonne ; tout le troupeau les oublie. Ce sont de vieilles souches déplantées, dont on a tranché les racines.

On déclare donc que, la religion catholique étant la religion de la majorité des Français, on doit en organiser l'exercice. Le premier consul nomme cinquante évêques ; le Pape les institue. Les évêques prêtent serment et nomment les curés; l'Etat les salarie. On défère aux supérieurs, pour les punir, ceux qui préchent contre le gouvernement, le Pape confirme la vente des biens du clergé ; il sacre la république. Le peuple va retrouver son curé, son église, son culte. Chaque dimanche, on chantera la messe. Les offices font corps avec les grands actes de la vie, baptènie, première, communion, mariage, sépulture ; un grand besoin public est satisfait, les mécontentements s'apaisent, le gouvernement à moins d'ennemis, et, du même coup. il acquiert une arme excellente, le droit de nommer les évêques. Par ordre du Pape, l'ancien ordre finit en 1801; en 1801, par le concordat, commence l'ordre nouveau, la nouvelle ère, et, par un fait éclatant, les nouveaux évêques sont tous les créatures du premier consul.

Les constitutionnels, ci-devant schismatiques, ont dù comme les autres, s'incliner devant le concordat; en grognant, sans doute, plusieurs peut-être avec des restrictions mentales; mais entin ils ont dù désavouer leur schisme, s'incliner devant l'acte dictatorial du Pontife Romain. Le fait seul d'avoir négocié, conclu, signé avec le Pape, seule autorité suprème dans l'Eglise, cet acte de conciliation nationale, c'est le coup de mort donné, sur la réquisition du premier consul, à tout particularisme français, à toute thèse gallicane, à toutes ces vicilles querelles qui encombrent

notre histoire depuis le conflit de Philippe le Bel avec Boniface VIII.

Ou les mots n'ont pas de sens, on le concordat est un instrument de paix, une affirmation de deux puissances, valable pour l'avenir.

Le concordat, il faut le dire, ne réalise pas le type de l'ordre chrétien. A l'antique union il substitue plutôt une juxtaposition du temporel et du spirituel. Ce n'est pas la prépondérance du spirituel sur le temporel, ni la subordination du temporel au spirituel. C'est plutôt, entre les deux puissances, une présomption d'égalité dans la souveraineté, un rapprochement pacitique sous l'égide d'une liberté respective, chaque pouvoir restant avec la responsabilité de son initiative et l'honneur de ses œuvres.

Chateaubriand, Guizot, Thiers, Emile Ollivier, les patriciens de l'intelligence française, placés à des points de vue différents, admirent beaucoup le Concordat. A l'antique union qu'ils disent discréditée par ses épreuves et par ses malheurs, ils préférent une alliance moins intime, ou la liberté doit enfanter l'ordre. Ce n'est pas la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, poussée à fond, c'est une séparation poussée aussi loin qu'on le peut, sans aboutir à la scission et aux hostilités. Par cette séparation amiable du Concordat, on espère éviter les conflits des deux puissances. Les chefs des peuples, satisfaits dans leur ambition, ne songeront plus à franchir la limite qui les sépare de l'Eglise. Beau rêve, mais ce n'est qu'un rève,

Dès que j'ai commencé à penser, je me suis refusé à l'enseignement professoral qui vonlait m'inculquer cette théorie. Le vie des saints m'avait, de bonne heure, inspiré un autre sentiment et une meilleure espérance. L'étude de l'histoire contemporaine atteste aujourd'hui, d'une façon éclatante, que si l'ancienne union, si la subordination du temporel au spirituel avait amené de grandes guerres où plutôt ne les avait pas empêchées; le commencement de séparation qui ouvre des horizons plus vastes, des latitudes plus grandes qui offre aux projets d'ambition politique, presque des amorces, diminue encore les chances de paix et doit provoquer de plus graves conflits. Le fait est que le concordat n'a guère été qu'une suspension d'armes; et que toujours observé scrupuleusement par l'Eglise, il n'a guère été, pour les détenteurs du pouvoir temporel, un abri, mais plutôt une tour avec des meurtrières, dont ils tiraillent sans cesse sur l'armée catholique.

Si les pouvoirs publics voulaient être modérés et raisonnables, la conception théorique de l'ordre social ne mettrait pas d'obstacle à leur sagesse; s'ils ne le veulent pas, il ne paraît point qu'en abaissant les baurières on forme un plus solide rempart, ni qu'on offre un appoint à leur vertu. Je dirais plutôt qu'on leur présente la tentation de tout prendre et, sur les débris de l'ordre chrétien, de s'ériger

le trône d'une gigantesque Tyrannie. Tenta-Tion qu'a subie, non senlement Napoléon, qui pouvait se croire assez grand pour tout dominer; mais tentation à laquelle ont cede successivement les libéraux et les démocrates, émules de Cicéron et de Brutus dans la défense de la liberté, mais àpres tyrans dans l'appétit féroce qui les pousse à subalterniser l'Eglise et à faire peser sur les âmes leur

despotisme.

Voyez la gaucherie de Napoléon. Lui qui vient de dire : « Si le pape n'avait pas existé, il aurait l'allu le créer pour cette occasion »; Ini qui vient, par le concordat, de demander an Pape, un coup d Etat ecclesiastique; Ini qui vient d'affirmer, de la facon la plus catégorique, la *toute-puissance* de la papauté ; luimême fait fagotter, en cachelle, par des gallicans aveugles et des jansénistes enragés, des arlicles où, sous préfexte de déterminer l'application du concordat, il le désorganise et le détruit avec une audace qui ue s'explique que par la folie de l'orgacil. Quand on parle de Napoléon, personne ne peut croire sérieusement à sa cécité ; il savait certainement ce qu'il faisait. En bien! il vient de faire prèvaloir opiniatrément sa conception d'Etat, non pas uni, ni subordonné, mais assez séparé de l'Eglise, pour éviter les fâchenses rencontres; et le voilà qui, par les Articles organiques, nie son propre principe, nie la puissance autonome de l'Eglise, sur la monarchie des Papes. En même temps qu'il a déchargé le pouvoir civil de ses devoirs envers l'Eglise, il rétablit en sa faveur, de son autorifé propre, tous les privilèges du gallicanisme. Le souverain civil n'est plus évêque du dehors, chargé de la police des cultes ; il est réellement évêque, archevêque, pape, ou, pour parler plus exactement, il est au-dessus d'eux. puisqu'il réserve à lui seul de valider leurs actes. L'examen des bulles, l'interdiction des Conciles, l'appel au futur concile qu'il rendra impossible, l'appel comme d'abus, toutes les machines du gallicanisme, toutes les inventions de Bysance, toutes les prétentions des Copronymes, c'est cela que Napoléon appelle les Articles organiques. Et pour les faire passer, il ne se contente pas d'agir en se cachant du Pape, il trompe les Chambres francaises pour surprendre leur vote, et, pour tout dire, il ment même à la révolution. Car enfin la révolution se dit libérale, elle veut exalter la personnalité humaine, elle veut introduire la liberté de pensée, de conscience, de culte, de presse; et c'est quand tout le monde est déclaré libre de penser et d'agir selon ses convenances que Napoléon se met à fabriquer des chaînes pour l'Eglise, mais des chaînes si habilement forgées que plus personne, ayant au front le signe du Christ, ne pourra plus rien faire qu'avec la permission de César. Dépendre de César, c'est être esclave; pour tout le monde. c'est un opprobre; pour le catholique, c'est l'équivalent d'une apostasie.

Napoléon s'était servi du pape pour maitriser le clerge français ; maintenant il va se servir du clergé français pour maitriser le

pape, ou plutôt pour l'exclure.

Avant de conclure le Concordat, il s'était lait faire une bibliothèque gallicame et l'avait lue, mais en avait vu tout de suite l'inconséquence. C'est, en effet, une inconséquence et même quelque chose de plus, de reconnaître la divinité du christianisme et de s'en détendre. Napoléon, qui était césarien jusqu'anbont des ongles, remonta jusqu'aux légistes romains, jusqu'à la jurisprudence impériale. « Les lois romaines, disait Portalis, plaçaient tout ce qui regarde le culte dans la classe des choses qui appartiennent essentiellement au droit public. • Dans la théorie des Césars, qui étaient souverains pontifes, le culte appartenuit en effet à leur juridiction, mais dans la théorie catholique où une hiérarchie sacrée est spécialement chargée des intérêts de la religion, on ne voit pas bien pour quel prétexte Napoléon et Portalis pouvaient mettre la main sur le culte. Le raisonnement qui les conduit à cette usurpation n'est ni sérieux ni sontenable ; mais, pour prendre le bien d'autrui, ni la raison ni le raisonnement ne sont nécessaires. Voici ce chef-d'œuvre de ridicule.

Tant qu'une croyance reste confinée dans la foi et la conscience de l'individu, elle est libre et ne peut, à aucun titre, tomber sous le coup de l'Etat. Dès qu'elle sort de cet isolement, des qu'elle parle en public, associe plusieurs individus pour des actes visibles, elle est sujette. Les cérémonies du culte, la prédication, l'enseignement, la propagande qu'elle institue, les dons qu'elle provoque, les assemblées qu'elle réunit, les règles des corps qu'elle engendre, tontes les applications positives de la foi sont des œuvres temporelles. Ace fitre elles forment une province du domaine public et tombent sous la compétence du gouvernement; l'Etat a qualité pour les autoriser, les tolèrer ou les interdire; propriétaire unique et universel du terrain extérient par lequel les consciences solitaires communiquent entre elles, à chaque pas, il intervient pour tracer ou barrer la route. La route sur laquelle l'Eglise chemine appartient à l'Etat; la surveillance qu'elle exerce sur ses démarches doit être incessante, afin qu'en conduisant les ames en exil, elle ne trouble pas l'ordre de la société. Plus brièvement le premier consul disait : « Il faut une religion au peuple et il fant que cette religion s'exerce sons l'autorité exclusive du gouvernement. »

Cette allégation de l'Etat, pouvoir unique et universel, propriétaire unique et universel, est une allegation de pure fantaisie, sans prenve d'aucune espèce. L'attirmation que ce double titre de propriétaire et de maître repose sur la possession exclusive du domaine extérieur, ne conclut pas, altendu que le droit à l'existence simultanée d'êtres différents fait

que le domaine extérieur est en partage. L'assimilation du pouvoir moderne au pouvoir antique des Cesars ne tient pas debout. Dans l'antiquité, il n'existait dans la societé qu'un pouvoir : depuis Jesus-Christ, il y a deux puissances souveraines en leur espèce, la puissance spirituelle et la puissance temporelle : la negociation et la signature du Concordat fournit la preuve tangible de leur coexistence. L'independance respective des deux grands pouvoirs qui dirigent et gouvernent le monde est un fait, vingt fois séculaire, à l'abri de toute controverse.

l'Église est, sans doute, avant tont une socreté spirituelle, et, comme telle, elle tient de Jesus-Christ la puissance de régler seule, directement, absolument les choses spirituelle, les choses qui concernent le salut des ames. Mais l'Eglise ne saurait accomplir son ministère spirituel et surnaturel qu'en employant des moyens sensibles, extérienrs, matériels et sans étendre son antorité sonveraine sur les personnes, les choses et les jugements, j'entends pour tout ce qui regarde te salut.

L'Eglise catholique est instituée dans tout l'univers. Les sociétés civiles et politiques coexistent au sein de l'Eglise, pour maintenir l'ordre par la police et défendre l'Eglise contre

les passions ; elles ne possèdent aucune qualité pour envahir son donnaine, se l'attribuer

et l'asservir à leur tyrmode.

Les légistes de Napoféon, anciens parlementaires ou conventionnels, ses ministres et conseillers, gallicans ou jacobins, tous imbus de droit romain on des théories du contrat social, n'ont aucune idée de l'ordre chrétien et de l'harmonie naturelle des deux puissances pour assurer en ce-monde l'autorile et la liberté. Leur espoir est comme muré dans la conception de l'Etat omnipotent et seul propriétaire, concédant selon son bon plaisir, aux sujets, une part de propriété et une part de liberté, dont il fait, par l'impôt, payer l'octroi et la location. L'individu n'est rien par lui-même : il n'a pas de droit ; l'Etal est tout, possède tout, biens et pouvoirs. L'unité de la puissance publique et son uni-versalité, dit Portalis, ne sont qu'une consé-quence nécessaire de son indépendance. La puissance publique doit se suffire à elle-même; elle n'est rien, si elle n'est pas tout » (1. Portalis était, sans doute, un brave homme ; mais il ne concoit la société que comme un pachalick turc et une horde tartare.

M'est avis que la societé chrétienne est aux antipodes de ces conceptions barbares. De plus, le monde moderne, par ses aspirations libérales, tend plutôt à désarmer l'Etat de cette omnipotence et à garantir, par une constitution sociale, les droits de l'homme et du citoyen. Autrement, si vous ôtez toute liberte, vous provoquez a la révolte; et si vous armez l'Etat de tant de prérogatives, vous allez

an socialisme. Une société, comme l'entend Portalis, a besoin d'une forte tête pour maintenir son omnipotence : si la tête manque, la machine se detraque : et ce n'est pas à des tyrans ridicules qu'on peut sincèrement en contier la marche. Laissez à l'Eglise, laissez aux particuliers le soin de gérer leurs affaires et de servir leurs intérêts. Vous, contentez-vous de maintenir l'ordre et d'être les protecteurs de la liberté, C'est bien assez pour vos petites têtes et vos faibles bras.

Mais il faut entendre comment Napoléon et ses jurisconsultes font entrer, dans leur mécanisme, la pauvre Eglise de Jésus-Christ, sans se soucier d'aucune facon ni de son droit divin à l'existence, ni des articles de sa constitution divine. Dans le statut légal par lequel le despote incorpore l'Eglise, il écrit en termes précis es qu'il exige et permet qu'elle soit : désormais elle sera telle et à demeure ; ses dogmes, sa morale, sa discipline. sa hiérarchie, son régime intérieur, ses eirconscriptions territoriales, ses sources de revenus, son cuscignement, sa liturgie sont des cadres tixes. Aucune assemblée ecclésiastique ne pourra prendre on publier une décision, sans l'approbation du gouvernement. Aucun synode ou Concile ne pourra se célé-brer sans la permission de l'Etal. Toutes les autorités ecclésiastiques, évêques et curés, sont nommés ou agréés par le gouvernement, pavés par lui on de sa bourse on par arrêté exécutoire des préfets. Tous les professeurs des séminaires sont nommés et payés par le gouvernement. Quel que soit le seminaire, son établissement, ses règlements, sa police intérieure, l'objet et l'esprit de ses études, sont soumis au visa du gouvernement. Dans chaque culte, une doctrine distincte, formulée, officielle, dirige l'enseignement, la prédication, l'instruction catéchistique; pour l'Eglise catholique, ce sont les doctrines de l'Eglise gallicane, c'est la déclaration de 1682, ce sont les quatre articles qui dénient au Pape toute autorité sur les souverains dans les choses temporelles, qui subordonnent le Pape au concile dans les choses ecclésiastiques et spirituelles, qui, dans le gouvernement des églises de France, donnent pour limites à l'autorité du Pape, les anciens usages ou canons recus par ces Eglises et adoptés par l'Etat.

En matière ecclésiastique, l'ascendant de l'Etal grandit outre mesure et reste sans contrepoids. L'Eglise catholique avec ses trente-trois millions de fidèles, perd les privilèges qui autrefois limitaient ou compensaient sa sujétion. Jadis le prince était son chef temporel, mais à condition d'être l'évêque du dehors, de mettre le bras séculier au service de l'Eglise, de respecter son droit divin sur l'éducation et l'enseignement, de ne rien entreprendre sur les droits et devoirs de la hiérarchie ecclésiastique; de lui prêter

main forte contre les hérétiques, les schismatiques et les libres-penseurs. De toutes ces obligations, le nouveau souverain se décharge, et néanmoins il se réserve, près du Saint-Siège, les mêmes droits, que ses prédécesseurs. Quant aux églises de France, il régente en maître les détails du culte. Tantôt il lixe le casuel et les honoraires dùs au prêtre pour l'administration des sacrements. Tantôt il infervient pour la publication d'une indulgence. Ainsi enlacée et serrée par l'Etat, l'Eglise n'est plus qu'une de ses appartenances. Avant 1789, le clergé était le premier corps politique de la nation; il était grand propriétaire, contribuant à l'impôt, par une don gratuit dont la quotité, tous les cinq ans, se délibérait dans les assemblées du clergé; aujourd'hui il n'est qu'une collection de particuliers, un personnel administratif analogue au personnel de la magistrature, des finances, des eaux et forêts, de l'Université. Avant 1789, les curés et autres titulaires de second ordre étaient nommés par les collateurs traditionnels; leur traitement était leur propriété, le produit annuel d'une terre ou d'une créance; aujourd'hui tout titulaire est nommé on agrée par l'Etat, et son salaire, inscrit au budget,n'est que la rétribution d'un employé public, qu'il vient toucher à la caisse du percepteur. Dans l'Eglise, comme dans tout le reste, la Révolution a étendu la prépondérance de l'Etat, avec intention et par principe. « La Constituante, dit Siméon, avait reconnu que la religion étant l'un des plus anciens et des plus puissants moyens de gouverner, il fallait la mettre plus qu'elle n'était dans les mains du gouvernément. » De là, cette fameuse constitution civile du clergé, qu'on eut le tort de ne pas l'aire d'accord avec le Pape. Maintenant, le régime nouveau achève l'œuvre de l'ancien régime ; et dans l'Eglise, comme partout, rien n'échappe plus à la domination de l'Etal.

« Je veux des évêques, des curés, des vicaires, voilà tout. » — «Les moines formaient la milice du Pape ; ils ne reconnaissaient pas d'autre souverain que lui ; anssi étaient-ils plus à craindre pour les gouvernements que le clergé séculier (1). » Par un décret de messidor, an XII, Napoléon dissont toutes les associations sons prétexte de religion et non autorisées. Il décide qu'à l'avenir «aucune congrégation d'hommes ou de femmes ne pourra se former sons prétexte de religion, à moins d'une autorisation formelle »; il charge les procureurs de ses tribunaux, «de poursuivre, même par la voie extraordinaire, les personnes des deux sexes qui contreviendraient directement ou indirectement » à son décret. Mais il s'est réservé la faculté d'autoriser les communautés dont il pourra tirer prolit. De fait, il autorise les sœurs de charité, hospitalières et enseignantes; les trères des écoles chrétiennes, les lazaristes et les

pères des missions étrangères, « Ces religiony, dit-il, me seront très utiles en Asie, en Afrique et en Amérique ; je les enverrai prendre des renseignements sur l'état du pays. Leur robe les protège et sert à couvrir des desseins politiques et commerciaux...le leur ferai un premice fond de 15000 livres de rentes... Ils coûtent peu, sont respectés des barbares, et, n'étant révêtus d'aucun caractère officiel, ils ne peuvent compromettre le gouvernement. » D'ailleurs « le zèle religieux leur fait entreprendre des travaux et braver des périls, qui sont au-dessus des forces d'un agent civil, » Mais Napoléon qui veut s'en servir, entend bien les diriger, et, par conséquent, mettre la main dessus. Désormais les supérieurs des communantés religieuses ne seront plus à Rome, mais à Paris.

Pour nous servir du langage actuel, Napoléon ne veut pas de communautés indigènes ; il réserve cet article pour l'exportation. Lui qui a dit, avec sa clairvoyance bentale, que les maisons religieuses étaient bâties pour les personnes qui ne veulent pas du monde et pour celles dont le monde ne veut pas, il n'admet même pas ces maisons comme refuges des âmes fatignées. Quant à la question générale des ordres religieux, son esprit fermé par les idées rétrogrades du XVIII° siècle ne la soupconne même pas. Sa pensée ne va guère qu'à les considérer comme des excroissances morbides de la religion ; et sa politique ombrageuse ne se souvient que de cette fameuse figure de rhétorique de Dalembert, sur l'épée dont la poignée est à Rome et la pointe partont.

Quelle est l'origine, quel est le génie, le caractère des Institutions monastiques? Ceux qui aiment à descendre au cœur des questions philosophiques, découvrent ici, des le premier regard, une mine abondande de connaissances précienses sur la religion, sur la société, sur l'homme. Beaucoup d'hommes ont besoin, pour se maintenir dans la voie droite, de l'appui d'une règle et de l'entrainement d'une communauté. Vous chercherez vainement, dans l'histoire, un peuple et un siècle où les ordres religieux n'aient pas un grand rôle à remplir. L'Evangile, avec ses conseils d'héroïque perfection et ses règles de vertu obligatoire, convientà tout le monde : aux hommes du commun, il prêche la lutte contre les bas instincts de l'humaine nature ; aux grandes àmes, il ouvre la voie du dévouement et des immolations.

Notre siècle est peu fervent, peu croyant; et cependant venez et voyez. La Révolution a éteint les ordres religieux dans le sang; Napoléon les a empéchés de renaître; mais telle est la force des choses que lui-même fut plus d'une fois contraint de déroger à son implacable parti de proscription. En 1789, après les exécrables réformes de Loménie de Brienne, sous Louis XVI, nous n'avions plus

guère que soixante mille religieux et quels religieux! Depuis la chute de l'Empire, on n'a guère cessé de vexer et de voler les congrégations religieuses. A l'heure présente, on leur fait tout le mal possible. Après tant d'éprenves et de tribulations, les ennemis de l'Eglise nous assurent que les congrégations possèdent huit ceut millions de biens fonds, et Kannengiesser, dans un récent onvrage sur les missions, après avoir pris en France, en Allemagne et à l'étranger, des renseignements minutieux, ose dire que la France compte aujourd'hui trois ceut mille personnes liées par des voux et astreintes, par leur libre choix, aux œuvres de la charité la plus

apostolique.

Ce qui ctonne, c'est que des hommes qui se croient l'opposé de Napoléon, aient, comine Napoléon, la haine des ordres religieux : c'est que, dans un siècle démocratique et social, qui veut élever politiquement les pauvres et améliorer leur sort, on contrebarre des institutions faites uniquement pour le bien des pauvres et des petits : c'est que, sons un régime de liberté, d'égalité et de fraternité, on ne soit pas libre de devenir pauvré volontairement, de se dépouiller et de se dévouer. Au moment où les ouvriers multiplient les grèves pour diminuer le travail et augmenter les salaires, on rejette des hommes qui demandent un accroissement de travail et pas de rétribution : au moment où les bandes socialistes parlent de supprimer la propriété et de mettre la pioche dans le coffre-fort des banques, ou repousse des hommes qui confessent la propriété en la quittant et qui défendent le capital en vrenoncant. On crie : anathème an riche! la propriété, c'est le vol! Voici des hommes vêtus de bure, qui acceptent tous les travaux, embrassent toutes les misères : voici des monastères qui vous offrent l'Eglise en raccourci, la cité en miniature et posent les bases d'un monde nouveau, d'une nouvelle ère dans l'histoire des peuples.

La question des ordres religieux, c'est, dans son ensemble, la question même de la civilisation. Proscrire les Ordres religieux,

c'est revenir à Nemrod.

En jaugeant l'ame de Napoléon, nous poursuivons une tâche facile, mais étrange. Sans contredit, c'est un grand homme ; mais qu'il est petit dans ses passions, borné dans ses idées, et contradictoire dans toutes ses œuvres! Les faits sont certains ; les prétentions ne peuvent pas se nier ; et le même homme, qui nourrit de si grands rêves, soutient en nême temps la prétention qui les détruit. Nous touchons au moment historique où le néant de Napoléon devient visible comme le mont Blanc.

Napoléon a donc voulu, par le Concordat, donner l'édit de Milan d'un second Constantin. Mais il a sa manière de dresser l'édit : il confine le pape à la frontière, et il se sert du pape pour détruire l'ancien ordre : il garde sous sa griffe les éveques, les curés, les vicaires, mais il ne veut pas d'ordres religieux. Sa conception d'Eglise n'est qu'un machinisme administratif; il ne faut pas de liberté aux àmes, parce qu'il ne veut pas donner de liberté aux peuples. L'Evangile de Jésus-Christ est une charte d'alfranchissement; Napoléon le rature avec le fanatisme de Calvin et n'en laisse subsister qu'un instrument de domination.

Napoléon a édicté le Concordat et les Articles organiques; il vent maintenant se faire sacrer à Notre-Dame. Ses pensées s'élancent plus loin, montent plus haut que le rétablissement de l'ordre social. Au Concordat, il joint le code civil; il établit la magistrature, l'administration, l'Université; il saura surtout faire une armée, gagner des victoires et décorer la brayonre. Mais tout cela lui paraît peu, si l'homme qui a fait ces grandes choses n'est pas revêtu d'une auréole qui l'impose à la vénération des peuples. Lui, n'est qu'un petit bout d'homme; c'est le petit caporal, le petit tondu; mais il faut trouver le moyen d'ajouter quatre-vingts pieds à sa taille et ce moyen est tout trouvé : c'est le sacre.

De sa part, ce n'est point acte de foi. L'imagination orientale de Napoléon lui a fait entrevoir le grandiose de la cérémonie; sa pensée d'Italien se hausse jusqu'à l'idée d'un César. Dans cette tête pleine d'éclairs, les ombres ne manquent pas ; et si forte soit-elle,

elle a son pire ennemi, l'égoïsme.

Après les saturnales de la révolution, cette idée de sacre, et de sacre par le pape, dans le pays natal du gallicanisme, dont le premier article met le pape à la porte, cause un singulier étonnement. Napoléon, qui avait conçu cette idée, en était stupétait lui-même et ne savait comment s'y reconnaître, ni comment s'en tirer. A la première ouverture qui en fut faite au légat, Caprara en éprouva, on le devine, une forte émotion : il en écrivit à Rome en conseillant d'accepter. L'ambassadeur de France à Rome était l'oncle de Napoléon: le cardinal-Fesch fit, au Pape, une demande officielle. Le Pape s'appelle par périphrase le Saint-Siège ; son siège ne voyage pas, il reste à sa place. Jean de Muller a écrit l'histoire des voyages des Pontifes Romains ; ces voyages sont rares; ils ne s'effectuent que pour des raisons majeures et sous l'empire de la nécessité. Le Pape hézitait ; le Sacré Collège consulté hésitait comme le Pape, et il faut le dire, il y avait place pour les hésitations.

J'ai consigné, dans l'Histoire de l'Eglise, tome XL, p. 200, les raisons pour et contre le voyage du Pape à Paris; inutile, pour le but de cet article, de les reproduire, même en abrégé. Le Pape d'ailleurs passa, en vertu de la puissance Apostolique, sur toutes les objections; mais, avant d'accèder, exigea des conditions: « Mesure essentielle et indispensable, disait Consalvi, paur obvièr à la critique, pour donner des raisons puissantes au Sacré-Collège et plausibles aux différentes

cours de l'Europe, quoi qu'on ait des raisons de croire qu'on en gardera un ressentiment éternel (1). » Les conditions posées et acceptées étaient : 1° que le l'ape ferait seul le sacre et le couronnement ; 2° qu'on lui promettait de délinir utilement, lui présent, des affaires importantes pour la religion ; 3° qu'on reviserait certains Articles organiques, qu'on réduirait à l'obéissance les évêques rebelles et mettrait ordre aux excès commis dans la Haute Italie ; 4° qu'au sacre on observerait entièrement les rites du pontifical ; 3° que le le Pape ne recevrait pas à l'aris les ecclésiastiques qui s'étaient mis en état de rébellion.

Le voyage de Rome à Paris se lit *au milieu* d'un peuple à genoux, disait Pie VII, et Pie VII allail voir à ses pieds le chef de ce peuple, pour recevoir, des mains du Pape, la couronne qui fait les rois et l'onction qui fait les rois chrétiens. An lend main d'une révolution, qui avait voulu, selon l'expression de Mirabeau, déchristianiser la France pour la démonarchiser, c'était un grand changement et, pourquoi pas le dire, un rude contraste. La religion catholique venait consacrer les nouveaux pouvoirs, bénir les nouvelles destinées ; elle prenait le même appareil qu'au temps de Clovis et de Pépin. Spectacle étrange! dont le président du Sénat se lit l'interprète en termes qui excitèrent alors l'admiration et que je me plais à rapporter :

« Tout a changé antour de la religion, dit François de Neufchâteau ; scule, elle n'a point changé. Elle voit finir les familles des rois comme celles des sujets : mais sur les débris des trônes qui s'élèvent et qui tombent, elle admire toujours la manifestation des desseins élernels et leur obéit toujours ; jamais l'univers n'eut un plus imposant spectacle. Jamais les peuples n'ont recu de plus grandes instructions. Ce n'est plus le temps où le sacerdoce et l'empire étaient rivaux. Tous les deux se donnent la main pour reponsser les doctrines funestes qui ont menacé l'Europe d'une subversion totale : puissent-elles ceder pour jamais à la double influence de la religion et de la politique rénnies! Ce vœu sans donte ne sera pas trompé. Jamais, en France, la politique n'eut tant de génie; jamais le trône pontifical n'offril au monde chrétien un modèle plus respectable et plus touchant. »

Dans l'Eglise où tout se fait sérieusement, avant le sacre, il l'allait débarrasser la situation de deux dernières difficultés. Quatre évèques constitutionnels on ne s'étaient point rétractés ou avaient rétracté leur rétractation : ils durent cèder ou disparaître : ils cédèrent à la force, à la fortune. Joséphine Tascher de la Pagerie n'était mariée que civilement à Bonaparte ; elle en lit part à Pie VII, qui, dès lors, ne pouvait plus la sacrer. L'affaire s'arrangea ; la veille du sacre, à minuit, le cardinal Fesch, grand aumònier, avec toute dispense du Pape, maria religieusement Jodes de la cardinal reseau page.

séphine à Napoléon. Pie VII, plein de délicalesse, se considérait comme s'il n'avait même pas connu cet incident, triste et significatif.

Le sacre eul lieu à Notre-Danie le 2 décembre 1804. Thiers a décrit avec exactifude les pompes de la cérémonie, cérémonies grandioses où l'Empereur eut le mauvais goût de paraitre en costume quelque peu charlatanesque. Des détails du sacre, nous ne gardons que les particularités relatives au symbolisme des rites et à la doctrine du droit. Quand le Pape demanda à Napoléon s'il promettait de maintenir la paix dans l'Eglise de Dien. Napoléon répondit d'une voix assurée : Profileor. Cette promesse avait pour objet de rappeler les anciennes déclarations des droits de Dien et de l'Eglise, des devoirs des rois, des garanties qu'ils doivent offrir au bien-être et à la foi des peuples. An moment du sacre, Napoléen et Joséphine se mirent à genoux au pied de l'antel, sur des carreaux; le Pape fit les onctions avec le baume de la sainte Ampoule et le chrème qui sert à l'onction des évêques. Ensuite le pontife récita l'oraison par laquelle il est demandé à Dieu que l'empereur soit le protecteur de la veuve et de l'orphelin, qu'il détruise l'infidélité qui se cache et l'impiété qui s'affirme en haine du nom catholique. Mors cut lieu la tradition des insignes, préalablement bénits : l'épée, emblème du ponyoir militaire, de la force au service du droit; l'anneau, marque d'alliance entre l'Empire et l'Eglise; le sceptre et la main de justice, symbole du gouvernement civil et indiciaire. Après l'oraison où il est dit : « Le sceptre de votre empire est un sceptre de droiture et d'équité » se produisit ce mémorable incident.

Au moment où Pie VII se préparait à couronner l'Empereur et son épouse, Napoléon, à genoux jusque-là, se leva sondain, et d'un geste à la fois impérieux et calme, devançant le Pontife, saisit la couronne, se la mit sur la tête et revint couronner Joséphine à genoux.

Cette dérogation aux rites du Pontificat était un acte prémédité de Napoléon, soi-disant pour se venger des concessions qu'il avait dû laire. Mais par là le grand homme violait à la fois les conventions diplomatiques, les rites de l'Eglise et le bon sens. D'aucuns ont vu, dans cette équipée, une marque de grandeur, la résolution de soustraire le pouvoir civil et le pays à l'autorité du Saint-Siège. Le sacre des rois n'a pas cette portée ; il n'impose aux rois d'autre sujétion que celle de la vérité et de la justice ; il ne crée, à leur détriment, aucune vassalité envers l'Eglise; il marque seulement les obligations morales du pouvoir, et ces obligations, un prince doit les accepter et les remplir, indépendamment du sacre, à moins qu'il ne venille gouverner en Attila et commander comme Tamerlan. Cette imputation calomnieuse contre le sacre des rois est

une âncrie des legistes, empaumée depuis par les philosophes et vulgarisée par la presse; mais le crédit ridicule qu'elle obtient ne peut la relever de sa déraison. Napoléon était assez grand pour y croire ; je ne crois pas, pour mon compte, qu'il ait pu supposer, par cette gaminerie, avoir soustraitla Franceaux coups de Pie VII. A parler sérieusement, s'il prit, hii, la chose au serieux, il ne devait pas appeler de Rome un pape odieux à l'ambition du sire et dont il enfendait bien frapper de nullité le service. Pour parler plus crûment et véridiquement, Napoleon prenait la couronne au lieu de la recevoir; par une maladresse insigne, il intimait que son pouvoir venait de lui-même; que son peuple était contre lui sans recours : tranchous le môt, il inaugurait un régime où le droit du prince ne s'imposait pas de limites et ne se reconnaissait aucune responsabilité.

Une puissance irresponsable, un prince qui n'a pas de supérieur au monde, un empereur qui commande à l'univers, qui s'assujettit les âmes comme les corps, qui unit à la couronne de roi la tiare des pontifes : c'est à cette monstruosité qu'aboutissent les légistes de Philippe-le-Bel, de Barl erousse et de Louis XIV; c'est à ce type augustal que nous rainément les hérétiques et les philosophes. Bonaparte, fils et organisateur de la Révolution, se montre tidèle à ces inspirations scélérates du libre examen de Luther : de l'absolutisme césarien et de l'omnipotence de l'Etat, personnifié dans sa personne. S'il se dit empereur par la grâce de Dieu et la volonté nationale, ce n'est qu'une formule de protocole : en réalité, il se considère et agit comme tils de Jupiter, n'ayant de compte à rendre ni aux hommes, ni à Dien.

Insqu'ici Napoléon s'est affirmé chef du peuple en signant le Concordat et a montré son aveugle ambition en embrigadant sous sa férule pape, éveques, clergé et peuple chrétien, religieux non compris mais exclus. Maintenant il vient de se faire sacrer roi chrétien, protecteur des faibles, serviteur de l'Eglise; mais en se conronnant lui-même, il va nous montrer, dans le reste de sa vie, ce qu'il entend par son titre d'empereur.

Grand guerrier, Napoléon eut pu être le fléau de Dieu déchainé sur des peuples coupables et contre des souverains infidèles à leur vocation. Emule, à plus d'un titre, de Constantin et de Théodose, il ent pu, après trois siècles d'égarements, réagir contre la barbarie savante des peuples européens, rompre le cours de la révolution et s'élever à la grandenr d'un Charlemagne; par son infatuation, il se contentera de rivaliser avec les Césars du Bas-Empire, les Hoheustaufen d'Allemagne et les czars de Moscou. L'esprit de foi catholique en cut fait une des plus hautes personnalités de l'histoire ; une ambition grandiose, irréfléchie, folle et d'ailleurs vulgaire, va le réduire aux proportions d'un Constance, d'un Valens, d'un Léonce on d'un Copronyme. Ce n'est pas un astre éclatant, c'est un météore.

Quand on parle d'empire, il faut s'entendre. Etymologiquement, empire, imperium, imperare signific commandement; imperator, empereur, c'est un général d'armée. Historiquement, le mot d'empire s'est réalisé sous trois types différents et même, à beaucoup d'égards, opposes. Le premier type, c'est l'empire puien tel qu'il s'est produit, dans l'antiquité, depuis Nabuchodonosor jusqu'à Diocléfien ; le second type, c'est l'empire bysantin, c'est l'empire paien de Rome qui se transforme à Constantinople, en s'infusant une part de l'esprit chrétien et qui offre cet assemblage contradictoire d'un ponvoir à la fois païen et chrétien; païca par le principe et les formes, chrétien par son objet et son but ; le troisième type, c'est l'empire chrétien de Charlemagne, qui n'est ni une résurrection du haut empire de Rome, ni une translation du bas empire de Bysance, mais une création propre, originale, nouvelle, qui peut se considérer comme l'expression chrétienne et catholique du pouvoir civil et politique, au milieu des peuples chrétiens.

Dans la conception de l'empire chrétien, l'Eglise est à la tête du monde et le pape, chef de l'Eglise, commande spirituellement à toutes les races, à tous les peuples, jusqu'à la fin des temps. Les peuples sont partagés en différentes nations qui coexistent à la surface du globe. A la tête de chaque peuple, il y a un souverain temporel, pour assurer l'ordre, le bien être et ramener ce double bien au bonheur des peuples. Les peuples entre eux, les nations diverses et leurs chefs respectifs sont reliés entre eux, sous l'autorité de l'Eglise universelle, par le droit international. Ce droit international est-confié à la garde de l'Empereur chrétien. Ainsi, l'Eglise gouverne le monde avec le concours des princes : et si les princes manquent à leur mission chrétienne, l'Empereur, à la réquisition du Pape, doit les ramener au devoir, et, s'il le faut, par la force. Quand le Pape a signalé un peuple ou un prince inlidèle au devoir, l'Empereur est l'officier de police militaire qui doit les y ramener. L'Empereur, c'est le magistrat armé pour assurer partout le respect de l'Evangile et des droits de l'Eglise. L'Empereur, c'est le pape du dehors, créé par le pape de Rome et subordonné, dans son exercice, à l'autorité souveraine et unique de la Chaire du Prince des Apôtres.

Napoléon était civilement décoré du titre d'empereur, lorsqu'il fut sacré par Pie VII; mais il ne fut sacré que comme roi de France et encore même il ne le fut pas, puisqu'il mi plut de se couronner lui-même, soi disant pour soustraire la France à l'autorité de l'Eglise. Quant à la tradition du globe surmonté de la croix, symbole de l'empire chrétien, elle n'ent pas lieu; quant à la cérémonie, également symbolique, du Pape et de l'Empereur à cheval, marchant à côté l'un de l'autre,

avec les insignes respectifs des deux puissances pontificale et impériale, il n'en fut même pas question. Napoléon est donc empereur des Français par la volonté nationale; il est sacré comme chef politique de la Françe, et le Pape n'enteud rien changer à son titre politique; mais il n'est en vertu du sacre et par la volonté du pape, à aucun titre, empereur catholique, comme Charlemagne, bien moins encore empereur appelé à l'empure du monde par la volonté de l'Eglise. Prétendre le contraire, ce serait mentir à l'evidence, Les prétentions contraires ne sont ni des principes, ni des raisons, ni des droits; ce sont d'absurdes mensouges.

Or, ce sont ces mensonges qu'entend faire triompher Napoléon. Sa monarchie n'est pas ordinaire : c'est, à ses yenx, un empire au moins européen. « Je n'ai pas succédé à Louis XIV, dira-t-il bientôt, mais à Charlemagne... Je suis Charlemagne parce que, comme Charlemagne, je réunis la couronne de France à celle des Lombards et que mon empire contine à l'Orient (1). « L'union des deux couronnes et le voisinage de l'Orient, soumis aux Turcs, ne sont pas des titres à l'empire chrétien : ce sont des allégations ridicules. Il est remarquable que Napoléon ne parle pas du sacre, le seul acte qui puisse lui conférer le titre d'empereur, analogue au

titre de Charlemagne.

Dans cette conception que l'histoire lointaine, mal comprise, parfois prise à contre sens, fournit à son ambition illimitée, le terrible antiquaire trouve le cadre gigantésque et commode, les mots puissants et spécieux. les formules purement verbales, dont il se contente, à défaut de raison. Sous Napoléon. successeur de Charlemagne, tous les princes de l'Europe doiventêtre les vassaux du grand empereur, et, parce qu'ils s'y refusent, il va, pendant quinze ans, les écraser par les armes et leur imposer par la force cette sujétion qu'ils ne veulent pas accepter. Le Pape doit être vassal comme les autres princes et même plus. C'est ici que la sophistique de Napoléon s'en donne à cœur joie. Charlemagne, empereur d'Occident, s'intitulait: Devotus Ecclesia defensor, dévoué défenseur de l'Eglise ; il signait ses actes et les scellait du pommean de son épée, disant ; Voilà la loi et voici de quoi la faire respecter. Mais il s'était contenté de faire rendre à Saint-Pierre les principantés volées par les Lombards et les Sarrazins ; il a fait faire des restitutions et des échanges. mais non descollations féodales, avec charges obligées de redevance pontiticale. Napoléon. trompé par quelques savants apostats, comme Dannon, donne de la tête dans toutes les erreurs et prend absolument de contrepied de Charlemagne.

« Votre Saintete est souveraine de Rome, mais Jen suis l'empereur, » le suzerain légitime, « Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel les memes égards que je hu porte dans le spirituel... Tous mes canemis doivent ètre les siens, » dites bien, cerit-il à l'esch, que je suis Charlemagne, l'epée de l'Eglise, leur empereur, que je dois etre traite de même, qu'ils ne doivent pas savoir s'il y a un empire de Russie, « Pourvu de tiefs ét comtés par le suzerain Napoleon, le Pape Ini doit en retour la fidélité politique. l'assistance militaire; s'il y manque, la donation qui est conditionnelle devient cadaque, et ses Etals. confisqués rentrent dans le domaine impérial, auquel ils n'ont jamais cesse d'appartenir. -- On tombe des nues en lisant de pareilles énormités. Le sacre, sacre de roi ^{*}ou d'empereur, ne dit rien de ces clauses imaginaires. Parler, à propos d'un sacre simplement royal, de régime feodal, de concessions de fiefs, de condition d'usage et de motifs, de retour, c'est de la pure fantaisie. Arguer du voisinage de la Bosnie et de l'Herzegovine, de la couronne des Lombards unie à la couronne de France, c'est-plus que de la fantaisie, c'est de l'alienation mentale. An moins, ces aberrations prouvent que la raison et la conscience humaine ne se pretent pas aisément à la perpétration du crime ; épronverle besoin de colorer ses attentats et croire les colorer par de sifrivoles prétextes, cela prouve qu'il est relativement facile d'abuser sa conscience et sa raison.

C'est pour des motifs anssi ridicules que Napoléon consacre son genie à deux choses aussi folles l'une que l'autre : à la conquête de l'Europe dont il veut domestiquer les souverains, à la conquête de l'Eglise dont il veut domestiquer le Pape, afin d'être, à soi tout seul, les deux tetes du monde.

Mon dessein n'est que de rappeler sommairement les faits. Voici la nomenclature des attentats contre l'Europe. En 1804, en réponse à la coalition de Pitt, suite de victoires aboutissant à Austerlitz, et à la paix de Presbourg. En 1806, campagne de Prusse, déroute d'Iéna. En 1807, guerre contre les Russes, batailles de Friedfand et d'Eylan, paix de Tilsitt. En 1807,1808, 1809, guerres de Portugal et d'Espagne. En 1809, guerre à l'Autriche, bataille d'Éckmühl et de Wagram; en 1810, mariage de Napoléon avec Marie-Louise, En 1812, désastreuse expédition de Russie; en 1813, campagne d'Allemagne; en 1814, campagne de France. Et pourquoi toutes ces expeditions? Pour soumettre l'Europe au grand suzerain Napoléon; pour mettre Eugène de Beauharnais à Milan, Elisa à Lucques, Murat à Naples, Joseph à Madrid, Louis à La Have, Jérôme à Karlsruhe : pour obliger des souverains à entrer dans l'orbite d'attraction de l'empire français ou a disparaître de la carte du monde.

Voici maitenant la table sommaire des attentats contre l'Eglise. Non seulement Napoléon n'accorde rien de ce qu'il ayait pre-

mis en reconnaissance du sacre, mais il accuse partout de nouveaux dissentiments : dissenliment en France par la cassation du mariage legitime de Jerôme Bonaparte avec Elisa Paterson : dissentiment en Allemagne par une reorganisation des églises au détriment des intérêts de l'Eglise : dissentiment en Lombardie par les fois portées contre le droit constant de l'Eglise romaine ; dissentiment surtout à Rome par l'occupation militaire d'Aucône et par la mise en demeure du Pape d'entrer dans la coalition contre les ennemis de l'Empereur, Ici Napoléon oppose au Pape, qui ne veut être en guerre avec personne, les raisonnements les plus étranges et les menaces les plus grossières; puis il le presse moralement et physiquement, de la facon la plus rude, la plus habile, la plus pénétrante; et comme il n'a rien obtenu : « Considérant que, lorsque Charlemagne, empereur des Français et notre auguste prédécesseur, til donation de plusieurs comtés aux évêques de Rome, il ne les donna qu'à titre de fiefs et pour le bien de ses Etals, et que, par cette donation, Rome ne cessa pas de faire partie de l'empire... les Etats du Pape sont réunis à l'empire français. » Telle est la teneur d'un décret du 17 mai 1809.

Autant de mots, autant d'aftirmations en l'air, erreurs, mensonges on ignorance. L'empire de Charlemagne n'était pas français. Charlemagne non plus: Charlemagne était encore moins le prédécesseur de Napoléon. Charlemagne n'a rien donné à Léon III, il a fait respecter et restituer les appartenances d'un domaine commencé par Constantin, aceru dans la suite des siècles, constitué précédemment en principauté et définitivement consacré par Charlemagne. Non pas pour assurer à son empire autre chose que la paix chrétienne, mais surtout pour assurer au Pape l'indépendance de son ministère apostolique et le mettre, par la majesté du droit souverain, à l'abri des comps de force comme cenx d'Arnauld de Brescia et de Napoléon. Charlemagne a restitué, Napoléon vole. La spoliation achevée, il fait enlever le Pape et le constilue prisonnier à Savone. Pie VII prisonnier refusa de préconiser les évêques nommés par Napoléon, Napoléon, pour forcer les mains au Pape, l'assiège par des prèlats mercenaires, par une commission ecclésia stique, par le conciliabule de 1811, et. battuà Leipsick en 1813, à la veille d'etre envahi, Napoléon Ini-même vient forcer Pie VII prisonnier à Fontainebleau, déchu du trône, à signer l'abdication virtuelle du souverain

L'ecc homo, voilà Napoléon, D'un côté il entend supprimer on subalterniser tous les souverains politiques; de l'autre, il veut séquestrer le Saint-Père lui-même et s'assujettir la puissance spirituelle. Le Pape sera, dans l'empire, un particulier comme un autre; il sera soumis, par sa résidence, à la loi du territoire ; il sera assujetti à l'autorité du gonvernement et aux réquisitions de la gendarmerie. Bien plus, il entrera avec sa suite d'eveques et de prêtres, dans les cadres administratifs : il n'aura plus le droit de refuser l'institution canonique aux évêques incapables ou indignes; il prétera, en entrant en fonctions, serment de ne rien entreprendre contre les libertés de l'Eglise gallicane. En un mot, il deviendra un grand fonctionnaire de l'Empire, une sorte d'archi-chancelier comme Cambacérès et Lebrun, l'archi-chancelier du culte catholique, c'est-à-dire, malgré la splendeur des titres, un valet de l'Empereur, un ammonier à sa solde et à son ordre.

Le Pape résiste, s'obstine, mais il n'est pas immortel, et, s'il ne cède pas, son successeur cèdera : il suffira de le choisir maniable et de travailler le prochain conclave. « Avec mon influence et mes forces en Italie, dira Napoléon, je ne désespérais pas, tôt ou tard, par un moven ou par un autre, de finir par avoir à moi la direction du Pape, et, des lors, quelle influence, quel levier d'opinion sur le reste du monde (1)! » Si j'étais revenu victorieux de Moscon, « j'allais relever le Pape ontre mesure. l'entourer de pompe et d'hommages; je l'eusse amené à ne plus regretter son temporel; j'en aurais tait une idole; il fut demeure pres de moi. Paris lut devenu la capitale du monde chrétien et j'aurais dirigé le monde religieux ainsi que le monde politique... L'aurais eu mes sessions religienses comme mes sessions législatives : mes conciles cussent été les représentations de la chrétienté : les Papes n'en eussent été que les présidents; j'annais ouvert et clos ces assemblées, approuvé et publié leurs décrets. comme avaient fait Constantin et Charlemagne, » lei Napoléon se trompe; il n'eut pas agi comme les deux empereurs chrétiens; il ent fait diamétralement le contraire comme césar et pontife. Sa théorie de constitution du monde, c'est le Césaro-papisme.

Napoléon tenait tellement à ce gigantesque projet que, des 1809, il en avait posé les fondements. En vertu d'un décret, les dépenses du Sacré-Collège et de la Propagande étaient déclarées impériales. On constituait au Pape, comme aux maréchaux et aux nouveaux dues, une dotation foncière en biens sis dans les différentes parties de l'empire. Le Pape devait avoir deux palais. l'un à Paris, l'autre à Rome. A Paris, son installation était déjà presque complète; les papiers des missions et archives de Rome y étaient déjà transportés. Un avait apporlé également la tiare, l'anneau dus pècheur, tous les ornements et insignes de la dignité pontificale. Le local entier de l'Hôtel-Dieu était consacré aux établissements de la cour de Rome. Le quartier de Notre-Dame et de l'Île Saint-Louis devait

être le chef-lieu de la chrétienté.

Rome, second chef-lieu de la chrétienté, était déclarée ville impériale; un prince du sang devait y résider, comme représentant de l'Empereur. Après avoir été couronnés à Paris, les Empereurs devaient être couronnés à Rome. Le roi de Rome devait être l'héritier présomptif du trône impérial. Bref, Napoléon ramenait le Pape à ce qu'il appelait sa condition primitive et normale, en lui retirant la souveraineté temparelle et l'omnipotence spirituelle; il le réduisait à n'être plus que le directeur dirigé des consciences et le ministre en chef du culte catholique, sous l'autorité du grand Omniarque de l'Univers, Napoléon.

Comment fant-il juger Napoléon, empereur? Depuis que l'aigle impérial, précipité du hant des airs, a tracé, en histoire, un sillon fondrovant, nombre d'esprits ont mesuré l'envergure de ses ailes, la profondeur de son regard, la puissance de son bec'et de ses serres, le charme ou l'épouvante de ses cris. L'imagination a pris les devants : elle s'est mis en frais d'anecdotes et de légendes. On a créé d'abord la légende populaire, on a présenté Napoléon en brave homme ne révant que bucoliques, que le bien des peuples et l'avenement de la démocratie ; à ce despote insensé, pour ce grand tueur d'hommes, qui se l'... de deux ceut mille hommes comme de rien, on a éveillé, dans l'âme du peuple, une profonde sympathie. On a créé depuis la légende philosophique du grand homme qui domine de haut tous les âges et doit apparaître, devant la postérité, comme un demidien. Les poètes, Byron. Manzoni, Lamartine, Victor Hugo ont accordé leur lyre sur cette dominante; les prosateurs, prenant le contrepied, un Chateaubriand, un Guizot, n'ont plus vu que le destructeur de la liberté, un César, qui a ses Séjan et ses Tigellins, mais qui va succomber sous les coups de Tacite. An lieu de Tacite, c'est Tite-Live qui écrit en trente volumes l'histoire de ce successeur d'Auguste, sur le diapason des poètes, pour justifier la légende philosophique du grand homme. Plus tard, ce sout les soldats, un Jomini, un Charras, qui appellent à leur barre les grandes victoires de l'Empire, pour en justifier ou en contester la stratégie et la tactique. Aujourd'hui philosophes, historiens, publicistes, revisent sans cesse ce grand procès. A telle enseigne, qu'on ne sait plus, pour me servir d'un mot de Rossnet, que choisir dans cette abondance, où s'arrêter dans cette étendue, jusqu'où il fant s'élever sur cette hauteur.

« Napoléon, dit Proudhon, a une extrême promptitude d'intuition et de conception, une logique rigonreuse, une lucidité parfaite, de l'originalité, de la force, parfois du style : du sophisme à l'occasion, mais très peu d'étendue; un horizon restreint; dans ces limites. une supériorité réelle.

« Ce n'est pas du fout un homme de génie. à moins que la destruction n'implique génie. Napoléon ne comprend pas la Révolution ; il ne concoit pas son sicele; il ne lit pas dans l'avenir; il manque littéralement de principe. comme de philosophie : souvent il cherche la justice, aussi souvent il tombe dans l'arbitraire. Il ne comunit rien aux lois de l'histoire, rien à l'économie politique ; il a perdu le sentiment religieux et fort-affaibli en lui le sens moral. C'est un vrai voltairien. Mais, dans cette sphère étroite, où se promenait sa pensée, el qui était et qui est encore celle de la grande majorité des Français, il n'avait positivement pas d'égal. Ayant assez d'esprit pour saisir les côtés faibles du système représentatif, il ne vit pas que ce système était une des conditions de l'époque, une des haftes de l'histoire : il ne vit pas, à plus forte raison. que ce système aboutissait à une constitution de plus en plus réaliste, économique, antipathique à ses instincts. Manquant de l'idée de progres, il n'hésita pas devant l'imitation et la restauration du passé : il relit une Egiise. ви Concordat, ин Empire: il tendit a la monarchie universelle : il créa une féodalité. Il aimait s'entendre comparer à Cyrus, à Alexandre, à César, à Constantin, à Charlemagne, ne faisait pas grande distinction entre eux tous et comprenait seulement que, comme eux, il régnait par la victoire et qu'il devait refaire l'unité politique des nations. »

Plus loin, Proudhon ajoute: « La profession des armes, longtemps exercée, entraine la dépravation du sujet. Chez les hommes de cette catégorie, on voit généralement l'esprit et la conscience s'éteindre : une surexcitation constante pousse l'homme de guerre à toutes sortes de méfaits. Cruauté, facilité à verser le sang, mépris des hommes, esprit de vol et de rapine : mensonge, astuce, perfidie. Napoléon devient fon. Absence de principe, horreur des idées, impudent dans la contradiction, égoisme monstrueux, despotisme impi-toyable, exorbitance et inconsistance des idées, violence des désirs, intempérance de parole, illusion des projets, charlatanisme. Oni. dans les quatre dernières années de sa carrière. Napoléon est aveugle, réellement aveugle; son aveuglement ne diminue qu'à Sainte-Hélène, pour devenir hypocrisie et en imposer an genre humain 4 . »

Taine, s'inspirant de Bourrienne, condisciple de Napoléon , dit à peu près la même chose : « Ce qu'il a fait est surprenant ; mais il a entrepris bien davantage, et, quoi qu'il ait entrepris, il a rere bien au-delà. Si vigourenses que soient ses facultés pratiques, sa faculté poétique est plus forte; même elle l'est trop pour un homme d'Etal : la grandeur s'y exagere jusqu'à l'énormité ; et l'énormité dé-

génère en folic (2 . »

« Grand par l'action, petit par la pensée.

⁽¹⁾ Protonos, Napoléon Ier, pp. 37 et 70. 2) Taini. Le régime moderne, i. I. p. 46.

uul par la vertu , voilá l'honune ; « conclut Lanuartine.

Si nous sortons de ce subjectivisme, com-

ment juger l'œuvre de Napoleon ?

Le monde repose sur Dieu. Dieu a ctabli en ce monde deux choses ; 1. La religion et l'Eglise instituées des le commencement, etendues à tous les temps et à toutes les nations, pour durer jusqu'à la fin des siècles; 2 Différentes races d'hommes, formées en nations sons toutes les latitudes, établies dans les circonscriptions de l'univers, jouissent de leur independance respective, sous un regime connexe de liberté civique et de Lautorité d'un pouvoir national. Ces deux choses coexistent depuis l'origine du monde, Dès que la famille est devenue tribu et la tribu nation, des nations distinctes et séparées out véen historiquement sous toutes les latitudes. La religion et l'Eglise, bornées d'abord à la famille patriarcale, puis etendues à la nation juive, et, dans la plénitude des temps, à tontes les nations, sont la religion catholique et l'Eglise Romaine. fondee sur Pierre, vicaire de Jésus-Christ, Ces œgyres divines remplissent les siècles : il ne parait pas, après six mille ans, au bas mot. qu'il y ait lieu de raturer, bien plus, d'anéantir, an profit d'un homme, l'œuvre de Dieu.

En 1750, émerge, dans notre histoire, un petit corse aux cheveux plats, aux yeux flamboyants, devenu sous-lieutenant d'artillerie. Sons l'entraînement de son arabition, à peine réfléchie, il Sattache à tous les hommes de la révolution, donne des gages à tous les partis politiques, s'avance graduellement dans l'armée, bat les Autrichiens en Italie, et vent aller battre les Anglais en Egypte. 155jà il rève de prendre l'Egypte, la Syrie. l'Asie mineure et de rentrer en France par Constantinople et la vallée du Danube. Au lieu de revenir par ce grand détour, il s'évade de l'Egypte et, avec quelques coups de canon, devient, à trente aus, premier Consul, Consul, il signe en 1801 le concordat et. de 1801 à 1814, s'ingénie à faire. de la religion catholique, un instrument de règne, et de l'Eglise Romaine, la servante de son ambition; il vent que les prêtres. Jes éveques, le Pape soient ses esclaves et que lui, par eux, exerce sur les ames son empire. Pendant le meme laps de temps, il fait la guerre à l'Europe, pour prendre à fous les rois leur conronne, à tous les hommes leur liberte, a tous les peuples leur indépendance : il reve de tonder la monarchie universelle, de faire de fontes les nations des tiefs, de leurs chefs, ses vassaux. Politiquement, il ramene le monde à Sesostris, à Nabachodonosor, a ces temps on une nation civilisée, nombreuse, riche, se trouvait seule au milieu de peuplades pauvres, divisées ou concnes. Religieusement, il vent établir, dans la personne de César, le souverain pontilicat, le césaro-papisme et se mettre, lui, bocame politique, au-dessus de tous les ministres authentiques de Dieu. Son unique moyen d'action, c'est la force, exercée par la guerre, en quoi on dit qu'elle excellait, comparable, à certains égards, aux plus grands tueurs de la pauvre humanité. Son but, son but unique, c'est d'avoir le monde sous ses pieds, de devenir, au spirituel et au temporel, le maître de l'univers. Cela suffit pour le convrir d'anathèmes.

de ne discute ni l'homme, ni ses moyens d'action. Je ne m'arrête pas à prouver l'impossibilité de la monarchie universelle, démontrée en histoire par la chute de Rome, par la chute de la féodalité, par l'insuccès de Charles-Quint, de Louis XIV et aussi de Napoléon. Je ne dis rien des crimes, des folies, des monstruosités que révèle l'histoire. Je ne vois, dans Napoléon, que le poursuivant d'un but monstrueux, d'une œuvre impossible, il est yrai, mais d'une incommensurable scélé-

ratesse on d'une inexplicable folie.

Qu'on le mette, si l'on vent, avec Thiers, au-dessus d'Annibal, de Scipion, de César et d'Alexandre, argument d'une minime importance; qu'on le compare à Justinien, à Théodese, à Constantin on à Charlemagne, rien n'empéche d'apprécier convenablement ses œuvres. Mais, dans l'ensemble et dans les resultats. Napoléon est le plus grand ennemi de Dien et du genre humain; il est l'homme qui a concu-froidement son dessein monstrueux, ne s'en est pas écarté d'une ligne, et l'a poursuivi jusqu'à la dernière déronte. Je vondrais pouvoir écrire; Delebo hominem de memorie hominum.

Après la chute de Napoléon, son œuvre péril, mais pas toute entière, suivant la juste remarque du comte de Maistre, Louis XVIII ne renversa pas le trône de l'Empereur, il s assit dessus et montra, dans la negociation du Concordat de 1817, combien il tenait follement aux doctrines qui devaient amener l'extermination de sa race. Le libéralisme qui attaquait la monarchie n'était pas moins gallican que les princes de la maison de Bourbon. En sorte que si les traités de 1815 rendirent au Pape son domaine temporel, et garantirent, jusqu'en 1870, son indépendance, il ne faut pas croire que l'état canonique du clergé français se soit amélioré en proportion. Nous n'avons ici-ni à apprécier cette question de droit, ni à écrire cette histoire; mais nous pouvous faire observer avec Taine. que, depuis 1815, le pouvoir des évêques n'a fait que grandir, et la condition des pretres qu'empirer. Au lieu de suivre Taine dans ses chevanchées historiques, nous vonlons esquisser, dans un bref tableau, la situation de l'Eglise en France, à l'aurore du vingtieme siècle,

De saint Irénée et de saint Hilaire à saint Bernard, les annales religieuses de France sont pures de toute idée étrangère et de toute pratique de particularisme. Sous le règne de Philippe-le-Bel, nous voyons naître ce qui s'est appelé, depuis cinq siècles, dans notre histoire, le gallicanisme parlementaire et épiscopal, l'un plus radical, l'autre plutôt opportuniste, tous deux très bostiles à l'Eglise, tout en faisant profession de foi. Au XVIII siècle, ils arrivent, par la déclaration des droits de l'homme et la Constitution civile du clergé, à une conception d'Etat politique et civile, qu'i n'exclut pas seulement toute institution et même toute notion d'Eglise, mais qui met positivement de côté Jésus-Christ et

ne garde Dieu que pour la forme.

Eu présence de cette entreprise impie et révolutionnaire, les Papes ne font aucune opposition anx transformations que penyent subir en France la forme du gouvernement, l'état des terres et l'état des personnes, Que l'ancien régime disparaisse, qu'un nouveau régime se fonde, l'Église en Jaisse aux français le profit et l'honneur. Mais qu'un peuple, jusque-là très chrétien, rompe violemment avec ses traditions séculaires ; qu'il fasse acte d'apostasie sociale et rève d'inaugurer l'athéisme dans ses institutions, Rome ne peut ni l'admettre, ni le permettre. Il y a, contre les impiétés et les attentats anti-chrétiens de la Révolution, une diplomatic traditionnelle des Pontifes Romains.

Déjà submergé par le torrent révolutionnaire, Pie VI, le premier, détermine cette orientation du gouvernement pontifical ; il prononce l'arrèt réprobatif et sans appel du souverain juge; il frappe d'anathème les lois contraires à l'institution divine de l'Eglise et à la constitution chrétienne des États. Pour accentuer dayantage son opposition au schisme et marquer, au clergé français, la ligne austère du devoir. Pie VI se place luimême bravement à la tête d'une fégion de martyrs, les seuls soldats qui savent gagner contre la Révolution des victoires. A son mot d'ordre et à son exemple, pendant dix ans, le clergé français se laisse proscrire, décimer, déporter, plutôt que de céder au schisme. A l'échafaud et dans les massacres, nos pères accomplissent ce qui manque à la passion de Jésus-Christ, non quant à la suffisance de son prix, mais quant à l'application de ses mérites. Dans l'exil, ils mettent sous les yeux du monde l'exemple de leur vertuet donnent aux missions cette impulsion vigoureuse, ou nous commençons à voir les linéaments d'une nouvelle chrétienté.

Lorsque la Révolution se fit homme dans Napoléon, quand le négociateur hardi du Concordat fut devenu l'auteur audacieux des Articles organiques, quand le César moderne envaluit violemment le patrimoine de saint Pierre et posa une pierre d'attente aux crimes de la Franc-Maconnerie. Pie VII se leva comme un mur d'airain, frappa d'excommunication le vainqueur de l'Europe, et, sur le trône ou dans les cachots, par ses actes et par ses épreuves, sauvait en même temps la France et l'Eglise.

Depuis que la Révolution s'est canalisée, réfugiée dans les sociétés secrètes, concentrée dans les idées libérales et dans les résidus disciplinaires du gallicanisme, l'œil perspicace et vigilant des Pontites Romains n'a pas perdu de vue les habiles transformations de l'ennemi, ni cesse un instant de démasquer ses batteries ou de résister à ses assants, El cela, ai-je dit, pour sauver la France et la remettre dans les grandes lignes de son histoire.

Ainsi, pour ne signaler que les actes caractéristiques, Léon XII et Pie VIII dénoncent, avec une suprême énergie apostolique, aux princes et aux peuples, les complots sataniques des sociétés secrètes, Grégoire XVI, tout en confirmant les anathèmes de ses predécesseurs, frappe le libéralisme opportuniste de Laurennais et confie aux Bénédictins la mission de ranimer parmi nous les traditions défaillantes de la Liturgie sacrée et du Droit canon. Pie IX, plus grand que Grégoire XVI, mais fidèle à ses consignes, presse le retour à l'unité liturgique, la reprise des Conciles provinciaux, la pratique du droit pontifical; il ajoute, comme elément plus efficace de restauration nationale, la fondation d'un séminaire français à Rome, la rénovation par là de nos séminaires, l'étude de la grande théologie, la transformation du peuple. par la haute science et par les vertus héroiques du clergé. Travail admirable que conconnent la définition dogmatique de l'Îmmaculée Conception, ainsi que les définitions vaticanes de l'unique, supreme et infaillible monarchie des Papes. Par là est, non seulement esquissé, mais tracé par la main des Souverains Pontifes, tout le programme d'une action religieuse, tout l'ensemble des droits et des grâces qui seules peuvent triompher des passions et des doctrines de la Bévolution.

Or, si l'on recherche la genèse des idées révolutionnaires, si l'on décompose l'embryologie du microbe fatal qui a renversé la vieille monarchie et ruiné, en France, l'antique établissement de la discipline ecclésiastique, on constate ce fait énorme ; le point de départ de la Revolution en France, c'est l'ubsolutisme : c'est l'absolutisme du roi dans la nation, c'est l'absolutisme de l'évéque dans son diocèse. Auparavant, le Pape éfait, en même temps, le cher de l'Eglise et l'arbitre de la chrétienté, le représentant de Jésus-Christ. roi des nations, Depnis, le roi, plus grand que tous, plus petit seulement que Dieu, omnibus major, Deo solo minor , devient une espèce de dien terrestre, incarnation de tous les droits, absorbant, au profit de son omnipotence, les libertés des particuliers, les droits de villes, des corporations et des provinces. D'autre part, suivant la formule des nouveaux canonistes. l'éveque peut dans son diocèse tout ce que le Pape peut faire dans l'Eglise. Sans ancune réserve pour les prérogatives sonveraines de la Chaire Apostolique, l'évêque devient un Pape local ; le Pape de Rome n'est plus que le premier parmi ses égaux. Par le fait. l'évêque est l'Officialité, le Chapitre, la Commission pour l'administration des séminaires, le Conseil de Fabrique de toutes les Fabriques, le maître du clergé séculier et régulier, des communantés religieuses et de tous les organismes qui, de par l'autorité du droit canon, fonctionnaient précédemment dans le diocèse. Le Vicaire de Jésus-Christ, relégué au Vatican, n'y garde plus que l'honneur d'une vaine présidence. Ou lui baise les pieds, dit Voltaire, pour lui lier les mains.

Cette déviation, plus tard cette mise au rebut du droit canon produisirent dans les esprits et dans les mours une dissolution dont nous pouvons constater les derniers résultats. L'évêque avait dit : ce que le Pape peut dans l'Eglise, je le peux dans mon diocèse : c'est, en germe, l'épiscopalisme anglican. Le curé dit à son tour : ce que l'Evêque peut dans son diocèse, je le peux dans ma paroisse : c'est, en germe, le presbytérianisme écossais. Sur quoi le paroissien conclut : ce que le curé peut dans son église je le peux dans ma maison : c'est le multitudinisme, la chrétienté en poussière, l'œuvre biérarchique de Jésus-Christ réduite à néant.

La Révolution n'a pas détruit, mais aggravé l'absolutisme royal; elle a transféré aux assemblées parlementaires les usurpations du prince; et, sous le nom d'Etat, elle a constitué une espèce de Briarée qui a cent yeux pour tout voir; cent bras pour tout prendre et cent bouches pour tout dévorer. Dans notre état présent, il n'y a plus qu'une multitude d'individus, atômes répulsifs, saus cohésion, ni affinité, impuissants sous le joug du pouvoir politique, qui peut à peu près lout contre enx, sans craindre ni répression, ni résistance.

Quant à l'absolutisme épiscopal, Dieu lui a fait échec par l'action du temps, par le pouvoir destructif des motions révolutionnaires, et surfout par l'acte héroquement sauvenr du Concordat, œuvre exclusive du Pape et provisoirement pierre fondamentale de l'Eglise en France. En présence d'une manifestation si éclatante de la puissance du Pontife Romain, il semble qu'il n'y avait plus qu'à greffer sur le Concordat le Corpus juvis, et à établir les divers organes de l'Eglise dans la plénitude de leur vitalité juridique. C'était un devoir pressant, une tâche d'autant plus facile que la révolution avait fait tuble cuse, et, dit M. de Maistre, quand Dien efface, c'est pour écrire.

Il ne paraît pas qu'on y ait songé. Les éveques étaient sur leurs sièges, mais ils avaient peu de prêtres. On revenait de l'exil; on se retrouvait, tout étonné de se revoir. Les éveques dressèrent sans difficulté le cadre du ministère pastoral; ils le remplirent tant bien que mal. A la lettre, les diocèses sortaient du creux de leur main. L'évêque était le demiurge de qui tout procédait. Loin de paraître une invite à revenir au droit canon, les ruines révolutionnaires et les embarras de la réorganisation du culte, ne furent qu'une occa-

sion, pour les évêques, d'affirmer davantage la plénitude de leur puissance. La nature humaine y poussait; l'oubli du droit favorisait ce penchant; et les Articles organiques, désorganisation andacieuse du Concordat, prononcèrent légalement la destruction du droit propre de la sainte Eglise. L'idéal de Napoléon, dit M. Emile Ollivier, c'était le curé dans la main de l'Evêque, l'Evêque sous la main de l'Empereur, l'Eglise en état de siège, de par la décision du pouvoir politique.

En 1817, à propos de la suppression du Concordat de 1801 : en 1824, à l'occasion des controverses suscitées par Lamennais, il y eut une recrudescence du gallicanisme; nous n'avons pas à en parler. Il en résulta que les prêtres, présentés pour l'épiscopal, n'avaient pas, le plus souvent, des idées très justes sur la constitution de l'Eglise. Les nonces Lambruschini et Fornari en concurent les plus vives alarmes ; ils les firent partager à Grégoire XVI et à Pie IX. Les deux Pontifes songérent alors à susciter des restaurateurs du droit canon : Pie IX, en particulier, avait pris tellement à cœur ce retour au droit pontifical, qu'il en parlait sans cesse et ajoutait à l'influence de ses enseignements, les redressements continus des Congrégations Romaines. Rien n'était alors plus commun que de voir un prêtre français porter, à Rome, un cas litigienx, très sur d'en öbtenir justice. Parmi nous, d'ailleurs, commençaient à se lever des canonistes, notamment Dominique Bouix et le cardinal Gousset. Mais, jusqu'à eux, on ne voyait dans les bibliothèques particulières que l'Institution du droit evelésiastique de Fleury, les Lois cerlésiastiques de d'Héricourt, le Dietimmuire de droit canonique de Durand de Maillane, les Vrais principes de l'Eylise gallicane de Frayssinous, et divers autres traités de jurisprudence, tous plus ou moins hostiles aux droits de l'Eglise étaux prérogatives de la chaire de saint Pierre.

A cette date, le cardinal Gousset écrivait à Pie 4X, en lui envoyant son Exposition des principes du droit canonique : « Les choses se sont notablement améliorées parmi nous. grâce à votre sollicitude apostolique pour rapprocher de plus en plus les églises particulières de la Sainte Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, mais il reste encore beaucoup à faire; quoiqu'on n'ose plus généralement se dire gallican, la plupart cependant des professeurs de théologie présentent aux élèves les articles de 1682 comme des opinions libres, qu'on peut admettre, sans aucun danger, sans le moindre inconvénient. On remarque aussi que plusieurs prélats, tout en protestant de leur dévouement pour le Saint-Siège, se contentent d'admettre *en* principe les institutions romaines, les décrets apostoliques, et s'arrêtent, dans la pratique, aux usages du pays, de la province, du diocèse, c'est-à-dire à cette espèce de droit contumier, qui tend à substituer presque en tout l'é-vêque du diocèse au chef de l'Eglise universelle.

Sous l'euphémisme des paroles et malgré l'ardeur des protestations, nous restions parqués dans l'adage : Quidquid potest papa in Evelesin, potest episcopus in diversi. Obstination aveugle et véritablement incompréhensible ; car entin, le droit pontitical, pour une grande, part, c'est l'euvre des évêques. Comment des évêques pouvaient-ils donc déroger à leurs propres lois, sanctionnées d'ail-

leurs par la Chaire Apostolique?

En tout cas, le retour au droit canon paraissait au cardinal Gousset le complément logique, le couronnement nécessaire de tous les retours, de tontes les réformes de nos églises depuis 1830. Le retour au droit commun de la chrétienté, c'était l'obstacle efficace aux erreurs et défaillances possibles ; c'était le solide gage de toutes les espérances. - Lorsque l'Eglise éprouve au sein d'une nation des revers notables, ce malheur est préparé de loin par la décroissance de la foi et l'énervement des mœurs : les erreurs ont lonjours pour cause principale un défaut de vertu. Ces revers toutefois sont facilités et aggrayés par la déchéance de la discipline canonique. La discipline est à l'Eglise ce que les feuilles sont à l'arbre, une condition d'hygiène indispensable à la vitalité de l'arbre et à la maturité de ses fruits. La discipline n'est ni le dogme de la révélation, ni la loi divine : c'est la forme changeante du droit éternel : c'est la condition nécessaire au jeu régulier des fonctions hiérarchiques et à la prospérité surnaturelle des àmes. Lorsque la discipline est atteinte. le reste, qui est le principal, pent n'être pas atteint immédiatement et directement, mais périclite bientôt. Les ennemis de l'Eglise. qui ne peuvent pas être les amis des évêques, ont parfois, à cet égard, un sentiment plus éclairé et plus empressé que les gens d'église. Dans leurs projets ambitieux et pervers, ils rencontrent toujours l'Eglise comme obstacle, toujours ils veulent l'anéantir. Mais parce qu'ils ne veulent pas s'aventurer sur le terrain du dogme, dans la crainte de se faire battre : parce qu'ils ne penyent pas se risquer sur le terrain de la morale, de peur de se déshonorer, c'est sur le terrain de la discipline qu'ils dressent leurs batteries, c'est au relachement de la cohésion hiérarchique dù à la négligence de son action régulière, que tendent tous leurs efforts. Par conséquent. pour les combattre avec succès, il faut que évêques et prêtres soient strictement sonmis à la loi hiérarchique de l'Eglise; il Jaut que évêques et prêtres, chacun à son rang, ait son droit protecteur, son devoir trace, le crédit et l'honneur de son ministère. C'est, pour un avenir indéterminable, mais certain, la mise à néant de la Révolution.

Après vingl-deux ans de règne, on doit inscrire, à l'actif de Léon XIII, comme œuvre anti-révolutionnaire au premier chef : 1° le refus prudent, mais absolu, de pactiser avec le violent et néfaste envahisseur de la capitale du monde chrétien : 2° une généreuse profusion d'Encyliques, par quoi le Pontife, comme un soleil toujours levé, verse sur le monde des torrents de lumière sainte et promulgue la charte d'une nouvelle chrétienté, plus vaste que la première, sans jamais admettre la moindre complaisance pour les idées libérales; 3º une attention, un zele particulier à dénoncer le périf flagrant des so-ciétés secrètes, surfont de la franc-maconnerie, aujourd'hui la peste du monde; 4º une grande ardeur à ponsser le clergé vers la haute science et à fonder, en paissance de doctrine, les nouvelles générations du sacerdoce ; 5° une vigneur non moins active, à appeler les chrétiens à la prière, les religieux à la sainte perfection et tout le monde à la bataille.

Sur la question spéciale de l'épiscopat, Léon XIII environne certainement de respect l'autorité des évêques. Mais peut-on croire, comme ou s'est plu à le redire, qu'il a crudangereuse au pouvoir normal des évêques l'initiative de Grégoire XVI et de Pie IX? et peut-on bien alléguer que ce droit canon, qui s'enseigne à Rome, s'enseigne surtont pour qu'on en néglige l'observance? de refuse de le croire : l'enseignement à Rome n'est pas seulement pratique, il est pragmatique, et, par son ensemble, il revet. en quelque sorte, un caractère de législation. Les lecons canoniques des professeurs de Romé forment, en quelque facon, le code de la chrétienté, l'application régulière de l'antique adage : Forum et jus.

On a dil encore et répété en France que, sous Léon XIII : 1º Les Congrégations Romaines avaient supprimé pratiquement le Raro, le Prudentér el le Paterné, imposé par Grégoire XVI, comme condition légitime de tout changement de curé ; 2° que la pratique gallicane d'absolutisme épiscopal était admise à Romé comme contume séculaire ; 3º que les Articles organiques eux-mêmes étaient admis comme loi d'Etat, avant acquis droit de prescription; 4º et qu'ainsi l'ordre sacerdotal n'avait phis, en aucun cas, à recourir à Rome, sauf pour y dépenser un argent inutile et recevoir une confusion plus inutile encore. — Cela, je refuse de le croire; et si je le constate, c'est pour le faire démentir.

En tout état de cause, il est absolument certain que la faction républicaine, au pouvoir depuis vingt ans, est absolument sous la coupe d'une conspiration judéo-maçonnique; il est certain que, par ses choix d'évêques et de grands vicaires, par l'ensemble de ses actes et de sa jurisprudence, le ministère des cultes, qui n'est qu'un couvent maconnique, poursuit cyniquement le même but que Napoléon; mettre le clergé de second ordre à la merci des évêques; mettre les évêques à la merci de l'Etat; et réduire absolument l'Eglise en esclavage.

Dans ces conditions, que doit faire Rome?

Nous n'avons pas à le dire; mais nous

pouvons dure quels faits graves doivent

inspirer ses resolutions.

D'une part, ce n'est pas la contume de Rome, mem en matiere dogunitique, à plus forte raison, en matière disciplinaire, de porter l'effort de sa défense là ou il n'y a pas de péril. Le Pape ne manque pas aux choses necessaires, mais serefuse aux choses inutiles. Or, il est constant, evident, qu'il n'y a. dans le clerge seculier et regulier, aucun esprit de sedition, ancun : tendance un presty térianisme, Jamais le clerge français n'a professe une doctrine plus correcte et pratiqué une plus exemplaire somnission. L'autorité des evêques est, proportion gardée, aussirespectée, aussi obeie que l'autorité même du Pape. La seule chose qu'on demande, c'est que l'autorité episcopale soit réglee en fait comme elle l'est en droit, d'un côté, par l'autorité souveraine du Vicaire de Jésus-Christ. de l'antre, par le droit subordonné des simples pretres.

D'antre part, il est visible que, depuis vingt ans, cà et là, plusieurs éveques français. on plutôt leurs grands vicaires, pousses par Le gouvernement persécuteur ou pour lui complaire, out deroge a la boute paternelle de l'épiscopat, traite les prêtres avec plus de rigueur et réduit la religion à la condition d'une chose qu'on administre. Ce serait à croire qu'on vent laiciser aussi les administrations diocésaines. Et l'on a fait cette remarque non sculement dans le clergé, mais dans l'Université, dans la Magistrature et parmi les hommes politiques. Sous l'impulsion de l'administration civile, il s'est produit, dans quelques dioceses, des excès de ponyoirs, des enormités dont le nombre étonne, dont l'impunité étonne plus encore. C'est au point que, depuis quelques années. on a vu, avec tristesse, dans le clergé, des défections comme on n'en avait pas vu depuis Calvin et pendant les saturnales de la Révolution. Trente curés catholiques sont devenus pasteurs profestants; frente autres se sont fait inscrire a la Faculté de theologie Inthérienne et calviniste. Ces transfuges ont un journal à Paris, un Seminaire à Sèvres, une commission de recentement à Londres. Ces évadés da sanctuaire visent à un catholicisme. débarrassé de l'arbitraire épiscopal : ils acensent les éveques d'avoir été, en déshérence de droit, de cruels bourreaux, le ne me porte pas caution de ces parades et je défends moins encore ces quostats : mais je dis qu'un tel fait, par son étrangeté meme, commande à la mere Eglise de se souvenir de sa maternité.

En presence d'un gouvernement athée qui vent introduire en France, les institutions de l'actions de

l'athéisme social :

En presence d'un gouvernement persécuteur, qui, par une serie de lois injustes, a depouille l'Eglise des bénétices du Concordat et envahit meme les prérogatives sacrées de son droit divin :

Vu que le Saint-Siège n'exerce sur le choix

des évêques qu'un contrôle restreint; qu'il n'en exerce aucun sur le choix des vicaires généraux et des secrétaires d'évêchés; qu'il se trouve d'ailleurs à peu près désarmé contre les excès des administrations ou si empeché d'agir qu'il ne peut arriver que trop tard pour réprimer ces excès;

Considérant que les masses populaires, sont démoralisées et corrompues affreusement par l'action diabolique de l'impiété

officielle;

Considérant que le clergé de second ordre, dépouillé de tout droit personnel et réel, est à la merci des hommes politiques et des administrations infeodées au gouvernement

perséculeur :

Par ces motifs, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de fortitier extraordinairement le pouvoir episcopal, que ne menace ancune sédition, ni aucune doctrine presbytérienne; mais qu'il y a plutôt raison, et, disons-le, urgente nécessité, de defendre le caractère sacré des prêtres et leur divin ministère, aujourd'hui à la merci des passions politiques et du servilisme administratif des hommes-liges du gouvernement.

Un jour, l'abbé Cœur, devenu évêque de Troyes, rencontrait à table le P. Ventura, L'éveque crut pouvoir entreprendre l'orateur théatin et lui reprocher en face certains propos qui avaient fait bruit dans la capitale.

« Vous auriez dit, mon Père, que le gallicanisme était liberté à l'égard du Pape et servitude à l'égard du roi. — Ce n'est pas moi qui ai dit cela, c'est fénelon : j'ai seulement ajouté un mot : c'est que le servilisme envers le pouvoir civil implique le despôtisme à l'égard du curé.

A l'encontre, je rappelle un mot de saint Grégoire, cité par Pie IX, à la clôture soleunelle du Concile en 1870 : l'honneur du Pape fait la torce des éveques, et l'honneur des évêques assure la puissance des curés. Dans l'Eglise, il n'y a pas lieu à jalousie. L'harmonie de tous les pouvoirs, c'est, pour l'Eglise, le maximum

de la puissance.

Pour le bonheur de la nation et la glorieuse perpétuité du sacerdoce : reconnaissons donc a nos églises les droits dont elles étaient investies, meme avant l'établissement de nos afeux dans les Gaules, Quoi ! le plus pauvre de nos paysans aura son statul personnel, et le pasteur des ames ne sera qu'un serf altaché à la glébe ecclésia tique. Quoi! le plus lumble de nos ouvriers aura son domicile fixe, s'il le vent, et le prêtre ne sera qu'un nomade, promenant son mobilier sur les rontes, pour peu qu'une dénonciation anonyme l'atteigne! Quoi! tous les français auront un sillon, un champ, un jardin et le dergé qui a défriché nos forêts, planté nos vignes, enrichi notre sol de tant d'arbres étrangers, ne glanera pas même un épis dans les champs arrosés de ses sucurs, parfois de son sang! Quoi! ceux qui élevérent tant de monuments utiles à la patrie, qui bâtirent

des villes entières, n'auront pas même un toit pour abriter leur vieillesse, Quoi! ces hommes qui, dans les jours de paix, s'occupaient à aménager les caux, les bois et les campagnes ; qui, dans les temps de calamités, payaient la rançon des rois, rachetaient les esclaves, secouraient les pestiférés, versaient généreusement le trèsor de l'Eglise dans les caisses toujours vides de l'Etat, ces hommes ne recevront même pas l'aumône dans les hospices qu'ils ont fondés aulrefois! Serons-nous donc pour les prêtres plus cruels que la mort? elle, au moins, leur donne la paix, et quelques pieds de terre. Qui donc vondra se dévouer aux fatigues de l'apostolat, si les prêtres, comme les parias de l'Inde,

n'ont à espérer que la pauvreté, le mépris, les humiliations et l'esclavage! Alors on ne vondra plus être prêtre que comme on consent à devenir valet de chambre, pour vivre à rien faire que des génuflexions. Tout homme qui aura le sentiment de sa dignité ne vondra plus de cette dignite de pretre, qui entraîne l'abdication de sa personnalité, le dépouillement de tout droit.

Non, non! Telle n'est pas la condition du prêtre : il n'est pas un autre Christ pour porter des chaînes et subir, dans l'Eglise, les pires outrages. D'autant que tout aceroc à son droit se résont en préjudice pour la Chaîre de Pierre et nons prépare le retour de Photius.

FIN DU TOME AIV.



TABLE DES WATTERES

TOME QUATORZIÈME

LIVRE QUATRE-VINGT-DOUZIEME

DE 1846 A 1878.

L'Eglise appose à la Révolution le Pape Pie IX-l'Immaculée-Conception le Syllabus et le Concile ; le monde appose à l'Eglise les idées révolutionnaires qui aboutissent à la covruption, à la guerre, à la Commune, Jugement de Dieu sur le monde.

Préface relative aux redressements de l'his-		Insurrections provoquées dans les États de	
toire depuis Fleury	1	Halie	85
Préambule sur les signes du gouvernement		Allocation du Payer	86
de Dien en ce monde.	-	Lettres du cardinal Antonelli et de Pie IX.	88
		Main-mise sur Bologne.	90
§ I. — Le Pontificat de Pie IX.		Persécution en France et en Italie,	91
Election de Jean Mastaï, sa vie autérieure au		Allocation et protestation du l'ape.	99
	11	Attentats contre les Jésuites	93
souverain Pontificat			94
Son Encyclique d'avenement,	13	Protestations des évêques français	
Comment Pie IX met Dien dans son gonver-		La brochure Le Pape et le Congrès	98
nement.	15	La réponse du Pape,	101
Pie IX accorde une amnistie,	16	Nouvelle réponse à une lettre de Napoléon III.	102
Comme roi, il réforme l'Etat pontilical	17	Sévices en France, contre les journaux ca-	
La guerre vient compromettre ces sages ré-		tholiques	103
formes.	20	Comédie des votes et annexions sacrilèges.	-105
La révolution à Rome,	23	Continuation de la guerre; création d'une	
Pie IX à Gaéte; ses protestations	24	armée pontificale,	107
L'intervention des puissances.	27	Garibaldi en Sicile	111
Les vœux et les motions des catholiques.	29	Réponse du Pape en 1860	112
L. Janian de Saint Diame	31	Invasion des Marches, Castelfidardo	114
Le denier de Saint-Pierre,	.,,	Actes de Pie IX contre les attentats du	
La restauration du Pape par les puissances			119
et par lui-mème	32	Piemont,	120
	35	Les affaires de l'Italie méridionale,	123
Indiction d'un jubilé.	37	Nouvelles protestations du Pape	
La définition dogmatique de l'Immaculée-		Le Capitolato de Ricasoli,	125
Conception,	338	La canonisation des martyrs japonais,	126
Conception. La réponse de l'Eglise à l'Encyclique du Pape.	12	Déclaration du parlement italien,	1::1
La solemité de la définition	11	Discussion en France	132
Réclamation des protestants, réponse de		Garibaldi à Aspromonte,	133
l'Eglise.	15	Ecrits de Guizot et de Proudhou en faveur	
Découverte de la catacombe de S. Alexandre.	49	du Pape	135
Gouvernement intérieur de l'Etat pontifical.	51	Ukase de Victor-Emmanuel	141
Commencement des attentats piémontais.	56	Convention du 15 septembre 1864.	152
Condamnation du canoniste Nuitz	58	Observations pieuses du Pape Pie IX.	145
Attentats piémontais contre le mariage et les	.,,,,	Discussions parlementaires en France.	140
	60	Circulaire du cardinal Antonelli,	147
ordres religions.	63	Ce qu'on entend par le libéralisme	153
Le protocole du Congrès de Paris en 1856.	0.1	Catalogical A. Man Dlantian	154
Les informations françaises; mémoire Ray-		Critiques de Mgr Plantier	150
neval	67	Le monde séparé du Pape.	158
Encyclique de Pie IX et visite de ses États		Le Syllabus.	100
en 1857	69	Lettre de Donoso Cortès et mandement de	
Affaire Mortara	71	Mgr Gerbet.	155
Après la comédie de l'Enfaut volé commence		Encyclique Quanta cura	161
le drame italien	75	Opposition du gouvernement français	164
Programme dissurrection,	78	Manifestation éclatante de Lépiscopat fran-	
La brochure Napoléon III et l'Italie et le		eais,	16.
pamphlet d'About	79	Persévérance du Pape et applaudissements	
La guanna dalata puis la puis en l'ait	80	des entholiques	168

La Legion romaine pour la défense de l'État-		Réponses de Dechamps, de Guéranger, Chan-	
pomutical	171	trel, Ramière, Margerie, Rambouillet	-299
baie de la trane-maconnecie et concours des		Le départ des évêques,	294
e eques à l'encontre	172	Le réglement du Concile,	297
Manifeste du comité romain de conspiration.		La bulle Apostolica Sedis	301
at it and it is	175	Discours de l'ie IX à l'arrivée des éveques,	305
et observations,		the estimate for the fix at arrive hes evolues,	311
Le contenuire de Saint-Pierre	177	Onverture du Concile,	., 1 1
tirand concours d'éveques pour les fêtes de .		Les commissions élues par le Concile, ré-	
canonisation.	179	flexions de Veuillot,	312
Les solemités de la canonisation	181	Fessler, secrétaire du Concile.	317
Differentes réflexions de Louis Veuillot, 🗼	186	Fêtes de Noel et racontars sur le Concile,	318
Les consequences du centenaire	191	Les coquineries d'un anonyme et réponse	
Invasion des garibaddiens,	193	de Venillot.	322
			323
Baraille de Mentaua	195	Détense du Concile par les éveques,	13 13
		Discours du 6 janvier, réflexions sur la dé-	
all - Le Concile du Vatican.		finibilité d'un dogme, , , , , , , , ,	326
		finibilité d'un dogme,	328
Bulle de convocation, 🔒 🚬 👝 👝 👝	198	Postulatum particulier des évêques italiens.	330
Le questionnaire Caterini	201	. Un autre attribué au cardinal Ranscher.	332
Lappel aux orientaux, quelques réflexions,	202	Le schema pour l'infaillibilité	.331
		L Exposition romaine.	336
L'appel aux hérétiques d'Occident,	264	Section 10 of multiple of the first Pilling	337
Les observations de Bannstark quelques		Session du 2'i avril : constitution Dei Filius.	
discussions.	206	Demande pour qu'il soit délibéré sans retard.	339
Lappelanx buits	2019	Les opinions de saint Augustia, saint Tho-	
Lappel au Pape pour le droit international,	240	mas et saint François de Sales,	311
Quelques actes pontificanx contre le gallica-		Premier vote,	345
nisme.	2434	La constitution Pastor wternus	317
Manifest etime de Philippe et fancionis	214	Acte public de foi par Venillot,	351
Manifestations de l'épiscopat français		Soumission des évêques français.	354
Manifestations des eveques allemands	216	Southeston des executes trançais.	001
Manifestations d'Angleterre et de Belgique, :	218	Sages observations de Mgr Régnier, arche-	0
Manifestations en Espagne, 🔒 👝 👝 🧢	220	vêque de Cambrai.	355
Manifestations en Italie, en Orient et en		Réponse de Pie IX.	357
Amérique	222	Les vaines alarmes de la politique	-359
Collectes de l'Univers pour le Pape	224	Derniers travaux du Concile; sa suspension.	361
Commissions préparatoires du Concile.	225	La tempète avant et la paix après le Coucile.	363
		Portée dogmatique de l'infaillibilité poutifi-	
La non convocation des princes au Concile.	227		364
Opposition politique au Concile d'abord en		eale, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	230	Le triomphe de l'Eglise au Concile	366
Bavière Dœllinger et Frohschammer	230 232	Le triomphe de l'Église au Concile,	366
Bavière, Dœllinger et Frohschammer,	232	•	
Bavière, Dœllinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich	232 234	Le triomphe de l'Église au Concile III La fin du Pontificat de Pie I	
Bavière, Dœllinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich L'adresse de Bonn-Coblentz-Andernach	232	•	
Bavière, Dodlinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La adresse de Bonn-Cohfentz-Andernach La part prétendue des lanques , réponse de la	232 234 236	III. — La fin du Pontificat de Pie I	×
Bavière, Dollinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La adresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques , réponse de la Cicillo.	202 204 236 238	III. – La fin du Pontificat de Pie I L'entrée des l'iémontais à Rome.	× 371
Bavière, Doellinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich L adresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques : réponse de la Civiltà. L opportunisme du prince de Broglie.	202 204 236 238 244	III La fin du Pontificat de Pie I L'entrée des Piémontais à Rome, Encyclique protestatoire de Pie IV.	× 371 372
Bavière, Doellinger et Frohschammer, Questions posées à la Faenlté de Munich L adresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendne des lanques , réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 ecclésiastique de Falloux	202 204 236 238	III. — La fin du Pontificat de Pie I L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IV. Le Pape est-il libre à Rome.	X 371 372 377
Bavière, Dœllinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich L adresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques , réponse de la Civilté. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 ceclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'a-	202 204 236 238 244	III. — La fin du Pontificat de Pie ! L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IV. Le Pape est-il libre à Rome. Désardoi des puissances.	X 371 372 377 378
Bavière, Dœllinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich L adresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques , réponse de la Civilté. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 ceclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'a-	202 204 236 238 244	III. — La fin du Pontificat de Pie I L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désartoi des puissances,	X 371 372 377
Bavière, Doellinger et Frohschammer, Questions posées à la Faenflé de Munich L adresse de Bonn-Cobfentz-Andernach La part prétendne des lanques , réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup	202 204 206 208 211 244 244	III. — La fin du Pontificat de Pie I L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désartoi des puissances,	X 371 372 377 378
Bavière, Dodlinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Cohlentz-Andernach La part prétendne des lanques : réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la mounaie du Pape	202 204 236 244 244 245 246	III. — La fin du Pontificat de Pie I L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarboi des puissances, La loi des garanties.	X 371 372 377 378 379
Bavière, Dollinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendne des lanques : réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaic du Pape Etat de Topinion publique.	202 204 236 244 244 245 246 248	III. — La fin du Pontificat de Pie I L cutrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IV. Le Pape est-il libre à Rome. Désarrée des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Autonelli coutre l'envahisse-	× 371 372 377 378 379 380
Bavière, Dollinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques : réponse de la Cicilloi, L opportunisme du prince de Broglie, Le 89 écélésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaic du Pape Etat de Topinion publique. L anti-Concile.	252 254 256 258 244 244 245 246 246 250	III. — La fin du Pontificat de Pie I L cutrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IV. Le Pape est-il libre à Rome. Désardoi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal.	X 371 372 377 378 379
Bavière, Derllinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La adresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lauques : réponse de la Civillei, L opportunisme du prince de Broglie, Le 89 ecclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'addresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de l'opinion publique. L auti-Concile, f ne correspondance de France.	202 204 236 244 244 245 246 248	III. — La fin du Pontificat de Pie I L cutrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IV. Le Pape est-il libre à Rome. Désarroi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Col-	× 371 372 377 378 379 380
Bavière, Derllinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La adresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques : réponse de la Cicilii. Lopportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'addresse à Dupanloup L'incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de l'opinion publique. L'anti-Concile. L'ine correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial	202 204 236 208 214 244 245 246 250 251	III. — La fin du Pontificat de Pie I L cutrée des l'iémontais à Rome. Encyclique protestatoire de l'ie iX. Le l'ape est-il libre à Rome. Désambi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le l'ape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain.	× 371 372 377 378 379 380
Bavière, Doellinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich L adresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques réponse de la Civilti. L opportunisme du prince de Broglie, Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'addresse à Dupanloup L incident misérable sur la mounaie du Pape Etat de l'opinion publique L anti-Concile, Intervention du gallican-libéral et impérial Maret,	252 254 256 258 244 244 245 246 246 250	III. — La fin du Pontificat de Pie I L entrée des l'iémontais à Rome. Encyclique protestatoire de l'ie iV. Le l'ape est-il libre à Rome. Désardoi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le l'ape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs	× 371 372 377 378 379 380 384
Bavière, Derlinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La adresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques : réponse de la Cicilii. Lopportunisme du prince de Broglie. Le 89 ecclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'addresse à Dupanloup L'incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de l'opinion publique. L'anti-Concile. L'inc correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et imperial	202 204 236 208 214 244 245 246 256 251 250	III. — La fin du Pontificat de Pie ! L'entrée des l'iémontais à Rome. Encyclique protestatoire de l'ie iX. Le l'ape est-il libre à Rome. Désaméd des puissauces. La loi des garanties. Rejet par le l'ape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religieux.	× 371 372 377 378 379 380 384 385
Bavière, Dollinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Cohfentz-Andernach La part prétendne des lanques réponse de la Ciciltà. Lopportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalemhert et le projet d'adresse à Dupanloup L'incident misérable sur la mounaie du Pape Etat de Topinion publique. L'anti-Concile. Inc correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libé-	202 204 236 208 214 244 245 246 250 251	III. — La fin du Pontificat de Pie I L entrée des l'iémontais à Rome. Encyclique protestatoire de l'ie iV. Le l'ape est-il libre à Rome. Désardoi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le l'ape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs	× 371 372 377 378 379 380 384
Bavière, Dellinger et Frobschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des laiques réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaic du Pape Etat de l'opinion publique. L anti-Concile. L ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique.	202 204 236 208 214 244 245 246 256 251 250	III. — La fin du Pontificat de Pie I L cutrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IV. Le Pape est-il libre à Rome. Désarrée des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de Pie IX.	× 371 372 377 378 379 380 384 385
Bavière, Dollinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques : réponse de la Cicilloi, L opportunisme du prince de Broglie, Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de Topinion publique, L anti-Concile, I ne correspondance de France, Intervention du gallican-libéral et impérial Maret, Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et	202 204 236 208 244 244 245 246 250 251 250 251	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarbéi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collége Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissemens.	× 371 372 378 379 380 384 385 386 388 391
Bavière, Dollinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lauques : réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'addresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaic du Pape Etat de Lopinion publique. L anti-Concile, f ne correspondance de France, Intervention du gallican-libéral et impérial Maret, Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse.	202 204 236 208 214 244 245 246 256 251 250	III. — La fin du Pontificat de Pie I L entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarroi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de Pie IX. Le programme des envahisseurs. Rome et le Pape.	× 371 372 377 378 379 380 384 385 386 388 391 393
Bavière, Derllinger et Frohschammer, Questions posées à la Faculté de Munich La adresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lauques : réponse de la Cicilté. L. opportunisme du prince de Broglie, Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'addresse à Dupanloup L'incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de l'opinion publique. L'anti-Concile, I ne correspondance de France, Intervention du gallican-libéral et impérial Maret, Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse, Observations de Combalot et de Rohrba-	202 204 236 208 214 244 245 246 256 251 251 251 260	III. — La fin du Pontificat de Pie I L entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarroi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissemrs. Rome et le Pape. Les incongruités scélérates des Buzurri.	X 371 372 377 378 379 380 384 385 386 388 391 393 395
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Cohfentz-Andernach La part prétendue des lanques réponse de la Ciciltà. Lopportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L'incident misérable sur la mounaie du Pape Etat de Topinion publique. L'anti-Concile. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse. Observations de Combalot et de Rohrbacher.	202 204 236 208 244 244 245 246 250 251 250 251	III. — La fin du Pontificat de Pie I L cutrée des l'iémontais à Rome. Encyclique protestatoire de l'ie iX. Le l'ape est-il libre à Rome. Désarrée des puissances. La loi des garanties. Rejet par le l'ape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de l'ie IX. Le programme des envahissemes. Rome et le l'ape. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du l'ape.	X 371 372 377 378 379 380 381 385 385 388 391 393 395 396
Bayière, Dellinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendne des lanques réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écélésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de l'opinion publique. L anti-Concile. Ine correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse, Observations de Combalot et de Rohrbacher. Béfutations des évêques Pie, Plantier et De-	202 204 236 238 244 244 245 246 256 251 251 260 204	III. — La fin du Pontificat de Pie ! L'entrée des l'iémontais à Rome. Encyclique protestatoire de l'ie iX. Le l'ape est-il libre à Rome. Désardoi des puissauces. La loi des garanties. Rejet par le l'ape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestation de l'ie iX. Le programme des envahissemes. Rome et le l'ape. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du l'ape. L'extension du denier de saint l'ierre.	X 371 372 377 377 377 377 377 377 377 377 377
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Boun-Coblentz-Andernach La part prétendue des laiques : réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de Topinion publique. L auti-Concile. I ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religiense, Observations de Combalot et de Rohrbacher. Réfutations des évêques Pie, Plantier et De- Lalle.	202 204 236 208 214 244 245 246 256 251 251 251 260	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarotoi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collége Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestations de Pie IX. Le programme des envahissemes. Rome et le Pape. Les incongruités seélérates des Buzurri. La conduite du Pape. Le stension du denier de saint Pierre. L'invasion de la France.	× 371 372 377 378 379 380 384 385 386 386 381 395 396 398 399
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Cohfentz-Andernach La part prétendue des lanques réponse de la Ciciltà. Lopportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L'incident misérable sur la mounaie du Pape Etat de Topinion publique. L'anti-Concile. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse. Observations de Combalot et de Rohrbacher.	202 204 236 238 244 244 245 246 256 251 251 260 204	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarréd des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissement des chefs d'ordres religienx. Les incongruités seélérates des Buzurri. La conduite du Pape. Le sincongruités seélérates des Buzurri. La conduite du Pape. Le sitension du denier de saint Pierre. L'extension du denier de saint Pierre. L'extension de la France. La Commune à Paris.	× 371 372 377 378 379 380 384 385 386 388 391 396 398 402
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de Topinion publique. L anti-Concile. I ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religiense, Observations de Combalot et de Rohrbaccher. Béfutations des évêques Pie, Plantier et De- Lolle. Réfutations du P. Ramière et de dom Coré-	202 204 236 238 244 244 245 246 256 251 251 260 204	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarotoi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collége Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestations de Pie IX. Le programme des envahissemes. Rome et le Pape. Les incongruités seélérates des Buzurri. La conduite du Pape. Le stension du denier de saint Pierre. L'invasion de la France.	× 371 372 377 378 379 380 384 385 386 386 381 395 396 398 399
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lauques réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écélésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'addresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaic du Pape Etat de Lopinion publique. L anti-Concile. I ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libé- ralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse. Observations de Combalot et de Rohrba- cher. Béfutations des évêques Pie, Plantier et De- lafle. Refutations du P. Ramière et de dom Coré- ranger.	202 204 236 208 244 244 245 246 250 251 250 254 260 204 206	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarréd des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissement des chefs d'ordres religienx. Les incongruités seélérates des Buzurri. La conduite du Pape. Le sincongruités seélérates des Buzurri. La conduite du Pape. Le sitension du denier de saint Pierre. L'extension du denier de saint Pierre. L'extension de la France. La Commune à Paris.	× 371 372 377 378 379 380 384 385 386 388 391 396 398 402
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lauques réponse de la Cicilté. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'addresse à Dupanloup L incident misérable sur la mounaie du Pape Etat de l'opinion publique. L anti-Concile. I ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse. Observations de Combalot et de Rohrhacher. Béfutations des évêques Pie, Plantier et De- Lalle. Retatations du P. Ramière et de dom Cuérauger. La fusée libérale du P. Hyacinthe.	202 204 236 238 244 244 245 248 250 251 251 260 204 266 269 271	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarréd des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissement. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du Pape. L'extension du denier de saint Pierre. L'invasion de la France. La Commune à Paris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'Internationale et ses congrés.	X 371 372 378 379 380 384 385 386 388 381 393 395 396 398 402 402 402
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lanques réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la mounaie du Pape Etat de Lopinion publique. L anti-Concile. I ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse. Observations de Combalot et de Rohrbaccher. Béfutations des évêques Pie, Plantier et De- Lalle. Rétatations du P. Ramière et de don Cuérauger. La tusée libérale du P. Hyacinthe. Protestation libérale de Vigr Dupanloup.	202 204 236 208 244 244 245 246 250 251 250 251 260 204 266 269	L'entrée des l'iémontais à Rome. Encyclique protestatoire de l'ie iX. Le l'ape est-il libre à Rome. Désarréd des puissances. La loi des garanties. Rejet par le l'ape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de l'ie IX. Le programme des envahissement. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du l'ape. L'extension de la France. La Commune à l'aris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'internationale et ses congrés. Siège, incendies et massacres.	× 371 372 373 373 373 373 373 373 373 384 385 385 391 393 395 396 398 402 403 403 403 403
Bayière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faenlté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendne des lanques réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de l'opinion publique. L anti-Concile. Ine correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse, Observations de Combalot et de Rohrbacher. Béfutations des évêques Pie, Plantier et De- Lalle. Retatations du P. Ramière et de dom Cuérranger La insée libérale du P. Hyacinthe. Protestation libérale de Mgr Dupanloup. La fettre de Lévêque d'Orleans a Louis	202 204 236 208 244 244 245 246 250 251 250 251 266 266 269 271 275	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarrée des puissances. La loi des guranties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissemes. Rome et le Pape. Les incongruités séclérates des Buzurri. La conduite du Pape. Le extension du denier de saint Pierre. L'invasion de la France. La Commune à Paris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'uternationale et ses congrés. Siège, incendies et massacres. Les débuts à Rome du gouvernement en-	X 371 372 373 378 379 384 385 385 386 387 386 388 381 395 396 398 402 406 406 408
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des laiques : réponse de la Cicilté. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de Lopinion publique. L anti-Concile. I ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religiense, Observations de Combalot et de Rohrbacher. Réfutations des évêques Pie, Plantier et De- Lalle. Retatations du P. Ramière et de dom Cuérainger. La tusée libérale du P. Hyacinthe. Protestation libérale de Mgr Dupanloup. La fettre de Lévèque d'Orleans a Louis Venillot.	202 204 236 208 244 244 245 250 251 250 254 260 204 204 205 205 205 205 205 205 205 205 205 205	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désaroto des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissemes. Rome et le Pape. Les incongruités seélérates des Buzurri. La conduite du Pape. L'extension de d'envahissement des chefs d'envahissement des envahissement des Entrere. L'invasion de la France. La Commune à Paris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'Internationale et ses congrés. Siège, invendies et massacres. Les débuts à Rome du gouvernement envahissement.	X 371 372 373 378 379 380 384 385 386 381 395 395 396 403 403 406 408 410 410 410 410 410 410 410 410
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des laiques : réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de Lopinion publique. L anti-Concile. I ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religiense. Observations de Combalot et de Rohrbaccher. Béfutations des évêques Pie, Plantier et De- Lolle. Retatations du P. Ramière et de dom Cuéranger. La tusée libérale du P. Hyacinthe. Protestation libérale de Wgr Dupanloup. La fettre de Lévèque d'Orleans a Louis Venillot. Son da el avec Larcheveque de Malines.	202 204 236 208 244 244 245 246 250 251 250 254 260 204 206 206 207 206 207 207 207 207 207 207 207 207 207 207	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IV. Le Pape est-il libre à Rome. Désardoi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissement des chefs d'ordres religienx. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du Pape. L'extension de de la France. La Commune à Paris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'invasion de la France. La Commune à Paris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'Internationale et ses congrés. Siège, incendies et massacres. Les débuts à Rome du gouvernement envahissemr. La loi Mancini et protestations de Pie IX.	X 371 372 373 378 379 384 385 385 386 387 386 388 381 395 396 398 402 406 406 408
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lauques réponse de la Cicillo. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écélésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'addresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaic du Pape Etat de Lopinton publique. L'anti-Concile. I ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libé- ralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse. Observations de Combalot et de Rohrba- cher. Béfutations des évêques Pie, Plantier et De- lafle. Retatations du P. Ramière et de dom Coé- ranger. La tusée libérale du P. Hyacinthe. Protestation libérale de Mgr Dupanloup Las fettre de Lévêque d'Orleans a Louis Veniffet. Son dat Laver Farcheveque de Malines. Le note de Patrice Kenrick	202 204 236 208 244 244 245 250 251 250 254 260 204 204 205 205 205 205 205 205 205 205 205 205	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désartoi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli contre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissement des chefs d'ordres religieux. Rome et le Pape. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du Pape. L'extension de la France. La Commune à Paris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'invasion de la France. L'uternationale et ses congrés. Siège, incendies et massacres. Les débuts à Rome du gouvernement envahisseur. La loi Mancini et protestations de Pie IX. Justice de Dien sur les envahisseurs; mort	X 371 372 373 378 378 378 378 378 378 378
Bayière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Cohfentz-Andernach La part prétendue des lanques réponse de la Ciciltà. Lopportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L'incident misérable sur la mounaie du Pape Etat de l'opinion publique. L'anti-Concile. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse. Observations de Combalot et de Rohrbacher. Befutations des évêques Pie, Plantier et De- Lalle. Retatations du P. Ramière et de donc Cuéranger. La tusée libérale du P. Hyacinthe. Protestation libérale de Mgr Dupanloup. La testre de l'évêque d'Orleans a l'onis Venillot. Son dael aver l'archeveque de Malines. La postulatum de Dupanloup contre la	202 204 236 208 244 244 245 246 250 251 250 251 260 271 275 279 280	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie iX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarréd des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissement des chefs d'ordres religienx. Rome et le Pape. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du Pape. L'extension du denier de saint Pierre. L'invasion de la France. La Commune à Paris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'Internationale et ses congrés. Siège, incendies et massacres. Les débuts à Rome du gouvernement envahissemr. La loi Mancini et protestations de Pie IX. Justice de Dien sur les envahisseurs; mort de Victor-Emmanuel.	× 371 378 379 380 384 385 386 888 891 395 399 402 403 406 412 415
Bavière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des lauques réponse de la Cicillo. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écélésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'addresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaic du Pape Etat de Lopinton publique. L'anti-Concile. I ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libé- ralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse. Observations de Combalot et de Rohrba- cher. Béfutations des évêques Pie, Plantier et De- lafle. Retatations du P. Ramière et de dom Coé- ranger. La tusée libérale du P. Hyacinthe. Protestation libérale de Mgr Dupanloup Las fettre de Lévêque d'Orleans a Louis Veniffet. Son dat Laver Farcheveque de Malines. Le note de Patrice Kenrick	202 204 236 208 244 244 245 246 250 251 250 254 260 204 206 206 207 206 207 207 207 207 207 207 207 207 207 207	L'entrée des l'iémontais à Rome. Encyclique protestatoire de l'ie iX. Le l'ape est-il libre à Rome. Désarréd des puissances. La loi des garanties. Rejet par le l'ape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de l'ie IX. Le programme des envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de l'e IX. Le programme des envahissemes. Rome et le l'ape. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du l'ape. L'extension du denier de saint l'ierre. L'invasion de la France. La Commune à l'aris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'internationale et ses congrés. Siège, incendies et massacres. Les débuts à Rome du gouvernement envahisseur. La loi Mancini et protestations de l'ie IX. Justice de Dieu sur les envahisseurs : mort de Victor-Emmanuel.	× 371 372 373 378 379 380 384 385 386 389 399 402 406 406 410 412 415 416
Bayière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faculté de Munich La dresse de Bonn-Cohfentz-Andernach La part prétendue des lanques réponse de la Ciciltà. Lopportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L'incident misérable sur la mounaie du Pape Etat de l'opinion publique. L'anti-Concile. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse. Observations de Combalot et de Rohrbacher. Befutations des évêques Pie, Plantier et De- Lalle. Retatations du P. Ramière et de donc Cuéranger. La tusée libérale du P. Hyacinthe. Protestation libérale de Mgr Dupanloup. La testre de l'évêque d'Orleans a l'onis Venillot. Son dael aver l'archeveque de Malines. La postulatum de Dupanloup contre la	202 204 236 208 244 244 245 246 250 251 250 251 260 271 275 279 280	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie iX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarréd des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissement des chefs d'ordres religienx. Rome et le Pape. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du Pape. L'extension du denier de saint Pierre. L'invasion de la France. La Commune à Paris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'Internationale et ses congrés. Siège, incendies et massacres. Les débuts à Rome du gouvernement envahissemr. La loi Mancini et protestations de Pie IX. Justice de Dien sur les envahisseurs; mort de Victor-Emmanuel.	X 371 372 373 378 378 378 388 384 385 386 391 395 396 397 403 403 406 416 416 417 417 417
Bayière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faenfté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendue des laiques : réponse de la Ciciltà. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écclésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaic du Pape Etat de l'opinion publique. L anti-Concile. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le livre de Maret sur le Concile general et la guerre religiense. Observations de Combalot et de Rohrbacher. Réfutations des évêques Pie, Plantier et De- Latte. Refutations du P. Ramière et de dom Cuérauger. Le tusée libérale du P. Hyacinthe. Protestation libérale de Wgr Dupanloup. La fusée de Lévêque d'Orleans a Louis Veniffot. Son da et avec l'archéveque de Malines. Luc postulatum de Dupanloup contre la présse. La Dissertationeula ridicule de Caduel.	202 204 203 203 203 214 214 215 216 216 217 200 201 201 201 201 201 201 201 201 201	L'entrée des Piémontais à Rome. Encyclique protestatoire de Pie IX. Le Pape est-il libre à Rome. Désarbéi des puissances. La loi des garanties. Rejet par le Pape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religienx. Protestation de Pie IX. Le programme des envahissemes. Rome et le Pape. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du Pape. L'extension du denier de saint Pierre. L'invasion de la France. La Commune à Paris. Divers projets duradicalisme révolutionnaire. L'Internationale et ses congrés. Siège, incendies et massacres. Les débuts à Rome du gouvernement envahisseur La loi Mancini et protestations de Pie IX, Justice de Dien sur les envahisseurs; mort de Victor-Emmanuel. Mort de Pie IX. Vie intim de ce Pontife.	× 371 372 373 378 379 380 384 385 386 389 399 402 406 406 410 412 415 416
Bayière, Dollinger et Frohschammer. Questions posées à la Faenlté de Munich La dresse de Bonn-Coblentz-Andernach La part prétendne des lanques réponse de la Cicilto. L opportunisme du prince de Broglie. Le 89 écélésiastique de Falloux La lettre de Montalembert et le projet d'adresse à Dupanloup L incident misérable sur la monnaie du Pape Etat de l'opinion publique. L anti-Concile. I ne correspondance de France. Intervention du gallican-libéral et impérial Maret. Les théories du néo-gallicanisme dit libéralisme catholique. Le fivre de Maret sur le Concile general et la guerre religieuse. Observations de Combalot et de Rohrbaccher. Béfutations des évêques Pie, Plantier et De- laffe. Rétatations du P. Ramière et de don Coé- ranger. La tusée libérale du P. Hyacinthe. Protestation libérale de Mgr Dupanloup. La fettre de Lévêque d'Orleans a Louis Venillot. Son das Laver Larcheveque de Malines. Lu prestalatum de Dupanloup contre la presse.	202 204 203 203 203 214 214 215 216 216 217 200 201 201 201 201 201 201 201 201 201	L'entrée des l'iémontais à Rome. Encyclique protestatoire de l'ie iX. Le l'ape est-il libre à Rome. Désarréd des puissances. La loi des garanties. Rejet par le l'ape. Protestation d'Antonelli coutre l'envahissement du Quirinal. Protestations contre l'envahissement du Collège Romain. Protestations contre l'envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de l'ie IX. Le programme des envahissement des chefs d'ordres religieux. Protestation de l'e IX. Le programme des envahissemes. Rome et le l'ape. Les incongruités scélérates des Buzurri. La conduite du l'ape. L'extension du denier de saint l'ierre. L'invasion de la France. La Commune à l'aris. Divers projets du radicalisme révolutionnaire. L'internationale et ses congrés. Siège, incendies et massacres. Les débuts à Rome du gouvernement envahisseur. La loi Mancini et protestations de l'ie IX. Justice de Dieu sur les envahisseurs : mort de Victor-Emmanuel.	X 371 372 373 378 378 378 388 384 385 386 391 395 396 397 403 403 406 416 416 417 417 417

Pie IX et la propagation de la foi	129	La captivité du l'ape et les projets de ron-	
Aceroissement du rôle de la Papanté sous		eiliation.	337
Pie IX	135	La place de Pie IX dans I histoire.	733

LIVRE QUATRE VINGT-TREIZIEME

L. Eglise, en France, pendant le XIV siècle, livrer à l'impicte revelutionnaire, se defend avec eigneur par la plume des savants par les actes vollectifs de l'episcopat et per les certas des saints. Comment l'impicte travaille à les detenire comme puissance vatholique, en la vorrompant, l'asservissant et en la livrant à l'étianger.

Louis de Fontanes	143	Sophie Berrue a Seus et bonnes œuvres a	
Ballanche	1115	Langres	11.1.1
Joulert Committee Committe	118	La réparation : La Salette et Lourdes	557
Juliette Récamier, ,	159	Sours Saint-Pierre, Marie-Thérèse et Marie	
Ampère,	55d	de Jesus,	561
Condring and a second condition of the c	156	Les adoratrices. Les servantes du Sacré-	
Rauzan,	157	Gœur et les Franciscaines missionnaires,	564
Frayssinous .	159	Le P. Jean, Sophic Barat, Philippine Du-	
Antoine de Boulogue	161	chesne. Elisaheth Galitzin.	āliā
Le président Riambourg	563	Les Petites Sœurs des Panyres,	5.0
Rey, évêque d'Anneey.	\$65	Sœur Rose et Adéle de Murinais.	1,-1
Clausel de Montals,	467	Sæm Rostdie	37.5
Michaud	175	Marie Rivier, Engene Smet	5.80
Ponjoulat	576	Le P. Antoine, Jean de Lamennais	582
Laurentie	477	Le Frère Philippe, le P. Libermann	581
Nettement.	178	Le P. d Alzon et le P. Jules Chevalier.	585
Les deux Riancey	379	Philippe de Villefort, Manrice Viannay, Muard	587
Gabourd.	480	Maurice Leprevost et le P., de Bussy	601
Henri-Marie Martin	480	Des obstacles que suscitent les doctrines	.,,,,,
Charles Lenormand.	181	économiques	602
Mennechet, Burnouf, Alletz	187	ceonomiques. Les physiocrates Smith, Malthus, Say	603
La restauration des ordres religieux en		Ch Fourier.	607
France	186	Saint Simon et son christianisme industriel.	609
Dom Guéranger.	487	Bobert Owen et le communisme,	610
Le P, Lacordaire.	193	Pierre Leroux et Hamanitarisme	1.12
La reprise des Conciles provinciany.	502	Cabet et le voyage en leavie,	(13
Travaux de ces Coneiles.	510	Auguste Comte et la positivisme.	613
Le rétablissement de l'unité liturgique.	517	Proudhou et Lindividualisme économique,	615
Initiative glorieuse de Mgr Parisis.	519	Le libéralisme.	620
Action décisive de dom Guéranger.	520	La stratégie de Lamennais.	621
Tableau des retours successifs des diocèses.	521	La thèse et la position audacieuse de Dupan-	**- 1
Résistance des évêques d'Orléans et de Be-	.,	loup,	1.22
thesistance des eveques à corregues et de mes	527	Lapplication qu'en fait Falloux	623
sançon. La conquête de la liberté d'enseignement.	530	La question des classiques et l'opposition	112.1
La minimale de la linerte d'enseignement,	9.111	da Dananlana	625
Le mémoire des aumôniers sous la Restau-	2.32	de Dupanloup	626
ration. Le projet de loi préparé par le comte de		Les attaques du P. Chastel et la suppression	020
Te biolet de tot biebrie bri le comic de	533	de la Correspondance de Rome.	627
Falloux.	535	L'histoire du parti catholique et L' <i>Inters</i>	027
La liberté de l'enseignement supérieur.	536		628
Son action et ses restrictions,	537	juge par lui-même,	1120
Les saints du XIX ^e siècle,		Albert de Broglie et Godard - théologie de -	630
Nucci, Simonetta, Pontilio, Egidio,	5.39	Toulouse,	
Sulpicio, Canori — Mora, Saraceni, Buffalo.	510	Manifestations des Congrés de Malines	631
Ghersi, Napoleoni, Marie-Clotilde.	512	La constitution de l'Eglise d'après Napoléon.	632
Isidoro Vitale, Cottolengo et Bosco.	515	Asservissement du Pape.	633
O'Léary, Hofbauer et Elisabeth Seton	547	Asservissement de l'Episcopat,	635
L'abbé Tarronx et Charlotte de Lamouroux.	550	Exclusion des ordres religieux.	637
A. de Trenquelléon et Marie-Thérèse		Le Sacre.	639
Chappuis,	553	Etat de l'Eglise en France, 🔒 👝 👝 👵	641

FIN DE LA TABLE DES MATTERES.















BX 945 .R64 1901 v.14 SMC Rohrbacher, Rene Francois, Histoire universelle de l'Eglise catholique Nouvelle ed. /

